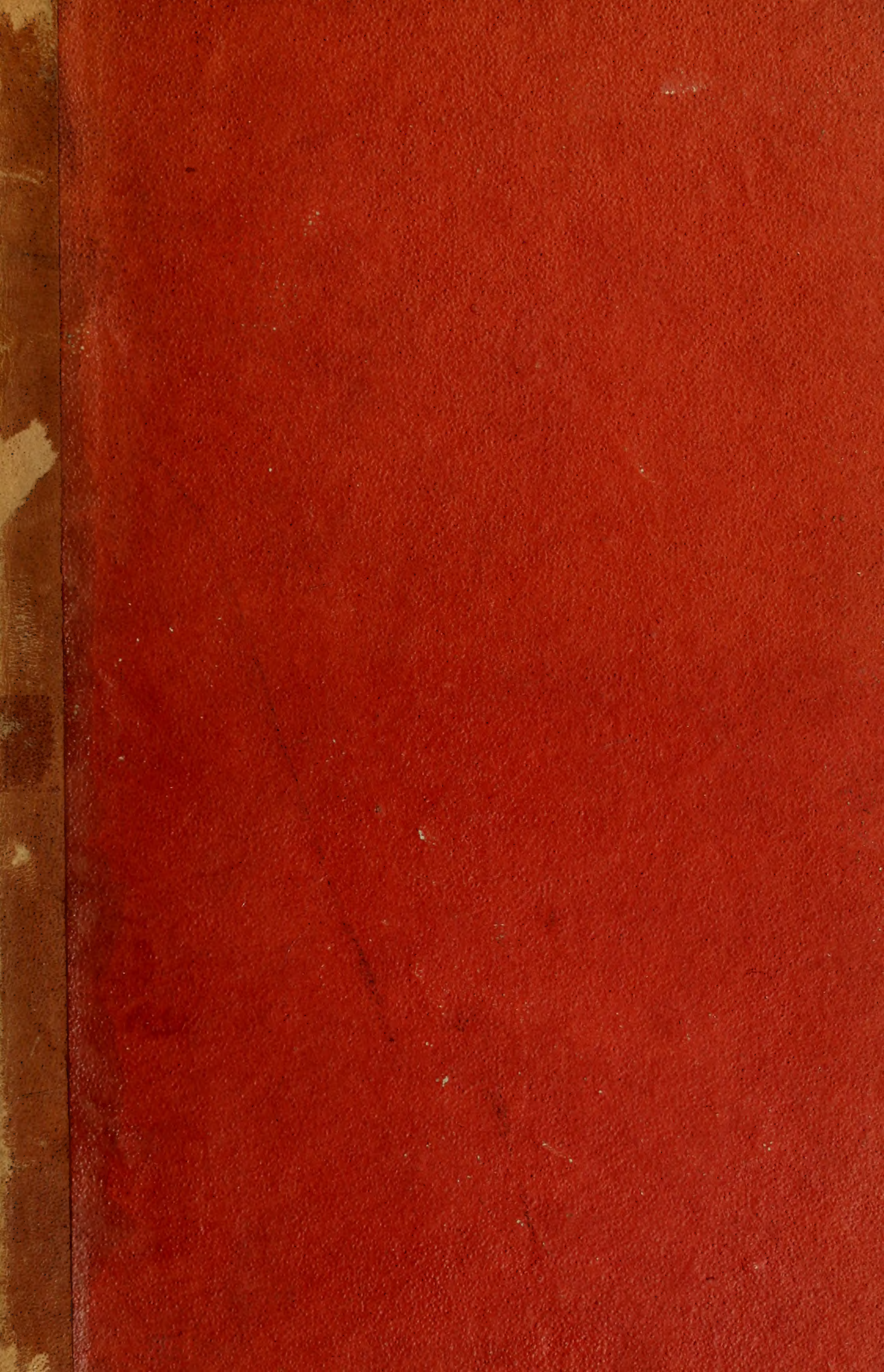
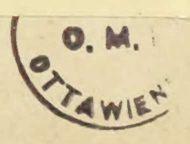





UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

SCRIPTURÆ SACRÆ

CURSUS COMPLETUS,

EX COMMENTARIIS OMNIUM PERFECTISSIMIS UBIQUE HABITIS, ET A MAGNA PARTE EPISCOPORUM NECNON THEOLOGORUM EUROPÆ CATHOLICÆ, UNIVERSIM AD HOC INTERROGATORUM, DESIGNATIS, UNICÈ CONFLATUS;

Plurimis annotantibus presbyteris ad docendos levitas pascendosve populos altè positis.

ANNOTAVIT VERO SIMUL ET EDIDIT

J.-P. M**.**

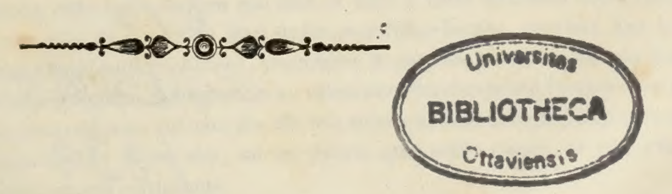
TOMUS VIGESIMUS-TERTIUS.

IN S. JOANNEM COMMENTARIA.

IN HISTORIAM ET CONCORDIAM EVANGELICAM DILUCIDATÆ QUÆSTIONES.

DISSERTATIO DE MIRACULIS. —— IN ACTUS APOSTOLORUM COMMENTARIA.

QUÆSTIONES DILUCIDATÆ IN ACTUS APOSTOLORUM.

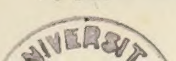


PARISIIS,
APUD EDITOREM,
IN VIA GALLICÈ DICTA :
RUE D'AMBOISE, BARRIÈRE D'ENFER.

—

1840.





ELENCHUS
AUCTORUM ET OPERUM
QUI IN HOCCE VOLUMINE CONTINENTUR.

Monitum.

Operæ pretium hìc duximus lectores nostros admonere quòd *jurantes,* ut aiunt, *in verba magistri,* id est, viri cujusdam sanæ doctrinæ non minùs quàm religiosæ vitæ merito conspicui, ac docti insuper professoris famâ pollentis, in quibusdam nostri *Dictionarii geographici* locis, ad tertium Scripturæ sacræ volumen, nonnulla de *divortio* necnon de *Mari Rubro* tradidimus, quæ sensum catholicum minùs sapere deprehenduntur. Nec nos equidem latet in nostris aliis commentariis integram et fidei apprimè consonam iisdem de rebus doctrinam passim à nobis fuisse propositam. Cùm verò ad probandum nostrum omnimodæ orthodoxiæ studium non satis sit hanc à nobis admissam negligentiam animadvertere, nec sufficiat enuntiare nos alibi de divortio et Mari Rubro sanè fuisse locutos, mendosa hæc loca corrigere intendimus in nostris typis immobilibus (gallicè *clichés*), proindeque in omnibus exemplaribus quæ postmodùm à nobis excudenda venient. Quòd si præter nostram diligentiam ac voluntatem quædam minùs fortassè accurata alibi in nostris operibus obrepserint, cunctis manifestum volumus nos illa toto animo reprobare, atque insuper viros è nostris lectoribus doctissimos enixè rogamus hæc, si quæ sint, ad nos deferre omni studio curent, ut rem palam omnibus faciamus, ac contra intentum asserta spontè corrigamus.

Excudebat Migne,

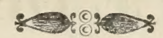
in viâ dictâ d'Amboise, hors la barrière d'Enfer.

NATALIS ALEXANDRI VITA.

NATALIS ALEXANDER, natus Rothomagi 1639, Dominicanus anno 1655, philosophiæ theologiæque vicissim in suo ordine professor, Sorbonæ doctor 1675, ac provincialis 1706, obiit Lutetiæ anno 1724, ætatis verò 86. Oculorum jampridem præ nimiis laboribus hebetium postremis vitæ annis usum prorsùs amiserat. Parisiensis theologiæ facultas exsequias ejus cohonestavit. Natalem Alexandrum Benedictus XIII *magistrum suum* appellabat, quamvis aliquot ejus operibus ab Inquisitione Romanâ inusta fuerit censuræ nota, quam à se repulit modesto simul et quieto, necnon valido dignoque responso. Anno 1704 famoso *casui conscientiæ* nomen suum apposuit; postquàm verò Castro Heraldi exulâsset, repudiatis opinionibus, revocatus est. Præcipua inter ejus opera numerantur : 1° *Historia ecclesiastica veteris et novi Testamenti*, quod opus notis plurimùm emendavit illustravitque Constantinus Roncaglia. Famâ potissimùm celebrantur haud paucæ quibus exornatur dissertationes. 2° *Theologia dogmatica et moralis*, laudanda, etsi latiùs fusa. Quamvis ordinis sui theologorum sententiis adhæreret, æquum tamen ac moderatum adversantibus sese præbuit. 3° *Commentaria in Evangelia et Epistolas S. Pauli*, è quibus auctoris egregii in S. Joannem opus integrum infra subjungimus. 4° *Apologia Dominicanorum missionariorum in imperio Sinensi.*

Natalis Alexander Latinum idioma facili stylo tractavit, suavique sermonis amœnitate; quanquàm verò non semper castigata scripserit, nihil tamen quorumdam scholasticorum barbariem sapit. Quemadmodùm in theologiâ exstitêre forsan auctores ipso præstantiores, sicut in nostro *Theologiæ* tomo 6 dicebamus, ubi in retexendâ ejus biographiâ versabamur, ita in Scripturis explanandis meliores illo fortassè prædicantur interpretes. At nullius certè fama latiùs nec universaliùs unquàm pervulgata est. Hâc verò singulari laude ipsius nomen inter omnes celebrandum venit, quòd Patrum studiis excultissimus, loca ex iis ubertim deprompta fœtibus propriis appositè semper accommodavit, adeò ut textus alienos, pro citandi peritiâ, quasi suos ipse fecerit. Hinc natum apud theologos illud de nostro auctore, sicut et de præstantissimo Bossuetio effatum, quòd, quemadmodùm pro Bossuetio sacra Scriptura, ita pro Natali Alexandro SS. Patrum scripta quasi elaborata videantur.

LE MAISTRE DE SACY VITA.



LE MAISTRE DE SACY (Ludovicus Isaac), Antonii Arnaldi nepos, Parisiis natus est anno 1613. Postquàm, juvante abbate *de Saint-Cyran*, studiorum curriculum emensus esset, ad sacerdotium evectus est anno 1648, ac conventui monialium Portûs-Regii-à-Campis præpositus, unde multarum ipsi molestiarum occasio nata est, quippe quòd Jansenianis erroribus imbutum illud monasterium haberetur. Ad id verò res devenit, ut anno 1660 sese occultare director coactus fuerit, sequentique anno in castello Parisiensi Gallicè dicto *la Bastille* inclusus, nonnisi anno 1668 libertatem recuperaverit. Dein Lutetiæ ad annum 1675 commoratus est, quo quidem anno ad Portum-Regium secessit, unde rursùm egrediendi anno 1676 necessitas ipsi inflicta est. Tunc Pomponium se recepit, ibique vitâ defunctus est anno 1684, ætatis verò 71.

Edidit 1° *Translationem Bibliorum*, cui adjunguntur spiritualis ac litteralis sensûs interpretationes è SS. Patribus depromptæ, quod opus collaborantibus du Fossé, Huré ac Le Tourneux elucubratum est. Nemo nescit quantùm Jansenianæ causæ addictus fuerit Sacy, quantumque ab eo patrocinium habuerint Yprensis episcopi asseclæ; hinc nil mirum si in ejus operibus sese aliquando prodidit mens partium studiis abrepta. At prætterquàm quòd, sopitis hodiè controversiis quæ tanto animorum æstu, tantoque Ecclesiæ luctu seculo proximè elapso agitatæ sunt, auctoris nostri Biblia apud omnes Scripturæ studiosos usu quotidiano commendantur, nihil prorsùs in his quas recudimus in S. Joannem annotationibus occurrit quod aures catholicas vel minimùm possit offendere, easque eò fidentiori animo Natalis Alexandri commentariis ex integro subjicimus, quòd à multis maximèque commendandis viris gratulationes honorificæ scripto simul et verbo nobis obvenerint, quia nostris de veteri Testamento lucubrationibus mutuatas à piissimo auctore annotationes frequenter adjunximus. Scripsit 2° *Psalmorum Translationem*, juxta Hebræum et Vulgatam, in-12; — 3° *Translationem Homiliarum* D. Chrysostomi in *S. Matthæum*, 3 vol. in-8°; —4° *Translationem Imitationis Christi*, sub mutuato nomine *du Beuil*, prioris Sanctæ-Vallis, Parisiis 1663, in-8°. Exstant insuper Le Maistre de Sacy variæ translationes, nempe *Phedræ*, in-12; trium Terentii comœdiarum, in-12; Poematis S. Prosperi *de Ingratis*, carminibus simul et prosâ oratione, in-12. Ejusdem præterea notantur : 1° *Epistolæ de Bongars;* — 2° opus gallicè inscriptum : *Les Enluminures de l'Almanach des Jésuites*, 1654, in-12, typis recusum anno 1733;—3° *Horæ Portûs-Regii*, in quibus

continentur preces intra missæ sacrificium recitandæ, quæ in totum depromptæ sunt ex familiari abbatis *de Saint-Cyran* Theologiâ, quam D. de Gondy, episcopus Parisiensis, anno 1643, Sedes verò Romana, anno 1654, damnaverunt; — 4° *Epistolæ ad pietatem* spectantes, Parisiis, 1690, 2 vol. in-8°; — 5° *Historia Bibliorum abbreviata*, sub nomine *de Royaumont* vulgata, quod quidem opus, quorumdam judicio, à Nicolao Fontanio conscriptum est, quem malæ fortunæ socium olim in carcere habuerat.

NATALIS ALEXANDRI

IN SANCTUM JOANNEM

Præfatio.

Joannes, patriâ Galilæus, Zebedæi et Salomæ filius, Jacobi Majoris frater, inter apostolos ætate junior, ad apostolatum à Christo Jesu cum fratre vocatus, cum relictâ naviculâ, retibus et patre, secutus est. Inter apostolos Christo magis dilectus fuit, virginitatis merito. Unde illi Christus in cruce Matrem Virginem virgini commendavit. Arcanorum Christi Jesu conscius fuit cum Petro et Jacobo : illique uni in sinu suo discumbenti in ultimâ cœnâ, proditorem indicavit Dominus. Illud S. Joannis apostoli privilegium : *Discipulus ille quem diligebat Jesus; et qui recubuit in cœnâ super pectus ejus*, Joan. 13, 23, 25, et cap. 21, 20. De quo S. Gregorius Nyssenus scribit homil. 1 in Cant. : *Verbi amavit ubera, qui supra pectus Domini in cœnâ recubuit, et veluti quamdam spongiam, cor suum apposuit fonti vitæ; et ex ineffabili quâdam traditione repletus Christi mysteriis, nobis quoque exhibet mamillam à Verbo impletam, nosque implet bonis, quæ ei à fonte sunt indita, magnâ voce prædicans quòd semper est Verbum.* Persecutionem in Christianos movente Domitiano imperatore, Romæ missus in ferventis olei dolium, purior et vegetior exivit quàm intraverat. Ab eodem in Pathmos insulam relegatus, ubi scripsit Apocalypsim infinita futurorum mysteria continentem. Interfecto autem Domitiano, et actis ejus ob nimiam crudelitatem à senatu rescissis, sub Nervâ imperatore rediit Ephesum, ibique maximam partem ecclesiarum Asiæ fundavit et rexit. Evangelium scri-

PRÉFACE DE SACY

SUR SAINT JEAN.

Saint Jean, frère de saint Jacques-le-Majeur, était fils de Zébedée et de Salomé, et originaire de Bethsaïde, bourg de Galilée. Il s'occupait, comme son père, à la pêche, pour gagner sa vie, lorsque Jésus-Christ l'appela à un emploi sans comparaison plus relevé, qui était celui de *pêcheur d'hommes*, comme il le dit, c'est-à-dire, de Prédicateur de l'Évangile, d'Apôtre et d'Évangéliste, ministère vraiment divin, par lequel il devait travailler à la pêche mystérieuse des pécheurs, et à la conversion de tant d'hommes plongés dans l'abîme du péché. Au moment que le Sauveur l'appela de cette voix toute-puissante, que les morts mêmes entendront un jour, il quitta tout, et ses filets et son bateau, et son père, pour suivre pauvre cet Homme-Dieu qui l'invitait à la pauvreté évangélique, et qui en donnait lui-même le premier l'exemple. Jésus en le consacrant à l'apostolat, lui donna le nom de *Boanergès*, c'est-à-dire, enfant du tonnerre, pour marquer cette trompette éclatante de la vérité, qu'il devait faire retentir dans tout l'univers, et qui servit comme à ébranler et faire trembler la terre pour l'assujétir au joug adorable du Seigneur. Aussi quelques interprètes ont cru que le Fils de Dieu en donnant ce nom à saint Jean, pouvait bien faire allusion à ce passage du Prophète : *Dans peu de temps, dit le Seigneur des armées, j'ébranlerai le ciel et la terre, la mer et les déserts :* ce que saint Jérôme a entendu du changement admirable qui est arrivé dans le monde par la prédication de l'Évangile. Mais quoique ce nom *d'enfant du tonnerre*, ait aussi été donné à saint Jacques, il semble convenir encore plus particulièrement à saint Jean, dont l'Apocalypse et l'Evangile sont comme un tonnerre, dit saint Épiphane, qui se fait entendre du haut des nuées, à cause de cette sublimité et de cette force dont est revêtue la vérité, qu'il ne cesse point d'annoncer encore tous les jours à la terre touchant la divinité de Jésus-Christ.

On ne peut douter que le Sauveur n'ait témoigné à saint Jean une affection plus particulière qu'à tous les autres; puisqu'en parlant de soi-même, sans se nommer, il se désignait souvent par ces mots : *Le disciple que Jésus aimait.* Or le Fils de Dieu le traitait, comme l'a cru saint Augustin, avec cette sorte de distinction, pour donner en quelque façon un plus grand poids aux vérités si relevées qu'il devait un jour établir dans son Évangile, et peut-être aussi pour marquer combien il aimait cette grande pureté, dans laquelle son disciple avait vécu dès son enfance, sans avoir même voulu s'engager dans le mariage. On voit que dans toutes les occasions où il choisissait seulement quelques-uns de ses Apôtres, pour être témoins de quelque prodige qu'il voulait faire en secret, saint Jean fut toujours un des trois qu'il honorait de sa confidence; comme à la résurrection de la fille du chef de la Synagogue, à sa propre transfiguration, et au jardin de la montagne des Oliviers, où il voulut bien souffrir pour l'amour de nous cette agonie mystérieuse qui précéda immédiatement sa passion.

Le Fils de Dieu fit paraître particulièrement cette préférence de l'amour qu'il portait à Jean, au dernier

psit Ephesi, ex Pathmo redux, novissimus omnium, rogatus ab Asiæ episcopis et ecclesiis, et à Spiritu sancto impulsus, adversùs Cerinthum, aliosque hæreticos, et maximè tunc Ebionitarum dogma consurgens, qui Christum Jesum ante Mariam non fuisse, impiè asserebant. Unde divinam ejus generationem exposuit. Sed et alia causa illum ad scribendum movit, ut suppleret nimirùm quod aliorum evangelistarum historiæ deerat. Cùm enim tres alios unius tantùm anni, quo passus est Christus, post carcerem Joannis, historiam texuisse animadverteret, anno illo prætermisso, cujus acta à tribus exposita fuerant, superioris temporis, et Joannis carcerem præcedentis, gesta narravit. Et seriem quidem ipsam generationis Christi secundùm carnem, utpote à Matthæo et Lucâ priùs traditam, Joannes meritò prætermisit. *Ab ipsâ verò ejus Divinitate sumpsit initium, quippe quæ ipsi à Spiritu sancto tanquàm præstantiori fuisset reservata*, ait Clemens Alex., apud Euseb., lib. 6, c. 14. Scitè Origenes, Præf. in Joan., scribit, *primitias Scripturarum omnium Evangelium esse; Evangeliorum verò primitias, Evangelium à Joanne traditum; cujus sensum percipere nemo potest, nisi qui supra pectus Jesu recubuerit, vel acceperit à Jesu Mariam, quæ etiam ipsius mater fiat.*

Evangelium suum Græcè scripsit sanctus Joannes, cujus autographum in ecclesiâ Ephesinâ conservatum adhuc fuisse seculo VII Chronicon Alexandrinum testatur. In Hebræam linguam ante quartum seculum translatum, et Tiberiade in Judæorum secretioribus bibliothecis reconditum, testis est S. Epiphanius, hæres. 50, c. 3. Evangelium S. Joannis non modò emendatè quod ad Græcum sermonem attinet, verùm etiam cum summâ elegantiâ tum in verbis, tum in argumentationibus, et in totâ orationis compositione scriptum esse, S. Dionysius Alexandrinus observat apud Eusebium, libro 7 Historiæ, cap. 25. Joannis Evangelium Ecclesia catholica semper recepit; soli alogi hæretici rejecerunt, et Cerintho

souper, dans lequel il voulut bien lui permettre de se reposer sur son sein. Saint Jean a eu soin lui-même de nous faire remarquer plusieurs fois cette circonstance, à laquelle il semble que l'esprit de Dieu a eu dessein que nous fissions une attention particulière. Aussi les saints interprètes ont regardé cette faveur que Jésus accorda à son Apôtre bien-aimé, comme la source en quelque sorte de ces célestes communications, où ayant puisé, comme dans le sein de Dieu même, ses lumières, et s'étant rempli de la connaissance des mystères les plus relevés, qui avaient été cachés jusqu'alors dans le sanctuaire de la divinité, il en fit ensuite une sainte effusion sur tous les peuples, principalement par son Apocalypse et son Évangile. Saint Grégoire de Nysse dit de lui : Qu'aimant véritablement les mamelles toutes divines du Verbe, il approcha son cœur, comme une éponge spirituelle, de cette source de la vie, dont il fut rempli d'une manière ineffable, pour donner aux autres de son abondance. Et saint Ambroise ne craint pas de dire : Que jamais homme n'a vu la majesté de Dieu, par une connaissance si sublime de sa sagesse, ni ne nous l'a fait connaître par des paroles si relevées, que cet Apôtre.

Mais rien n'approche de l'honneur que le Fils de Dieu lui fit étant sur la croix, lorsqu'il lui donna la sainte Vierge pour sa mère, et qu'il le donna lui-même pour fils à celle qui était véritablement la mère de Dieu, confiant ainsi, selon les saints Pères, une mère vierge à un Apôtre vierge. Depuis ce moment il se crut chargé de pourvoir à tous les besoins de celle que le Sauveur avait bien voulu lui confier; vivant avec elle, et respectant dans la mère du Fils de Dieu, cette plénitude de grâce que l'Ange même y avait révérée lorsqu'il lui était venu annoncer le grand mystère de l'Incarnation. C'est ce qui fait dire à saint Ambroise : Qu'il ne pouvait s'étonner que cet Apôtre eût parlé plus hautement des mystères que les autres Évangélistes, ayant toujours présente avec soi celle qui était comme un sanctuaire, où tous les trésors célestes avaient été renfermés : *Non miror præ cæteris locutum mysteria divina, cui præsto erat aula cœlestium sacramentorum.*

Nous parlerons seulement ici de son Évangile, où il a paru comme l'aigle, auquel il est comparé, à cause du vol tout spirituel qu'il semble y prendre, dit saint Jérôme, pour s'élever tout d'un coup jusqu'au ciel. Il l'écrivit à Éphèse après son retour de Patmos, où l'empereur Domitien l'avait exilé. Plusieurs hérétiques, tels que Cérinthe et Ébion, avaient répandu le poison de leur doctrine contre la vérité de notre foi, en niant la divinité de Jésus-Christ; ce qui porta les disciples de saint Jean, la plus grande partie des évêques de l'Asie, et tous les fidèles des provinces voisines, à lui faire de grandes instances pour l'engager à attester par son Évangile la divinité du Sauveur contre leurs mensonges. Mais parce que sa profonde humilité et son respect pour les mystères sur lesquels on le voulait obliger d'écrire, l'empêchaient encore de se rendre à tant de prières, il fallut, selon que le dit un saint interprète, que l'esprit de Dieu l'y forçât, en lui faisant surmonter cette grande répugnance qu'il sentait à écrire un quatrième Évangile après les trois autres qui avaient déjà paru. Il ne le fit donc, ce qui est très-remarquable, que pour obéir à toute l'Église, et au mouvement du Saint-Esprit qui l'y engagea, et après même un jeûne et des prières publiques qu'il ordonna pour cela. Aussi saint Jérôme témoigne que lorsqu'il le commença par ces paroles si admirables : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu*, etc., il sortait comme d'une extase, où Dieu même s'était communiqué à lui par le don d'une révélation toute divine : *Revelatione saturatus.*

Comme il n'était pas besoin qu'il s'attachât particulièrement à écrire ce que Jésus-Christ avait fait comme homme, parce que ces vérités étaient suffisamment établies par les autres Évangélistes, on peut remarquer aussi qu'il s'y est moins appliqué. Montant tout d'un coup, selon l'expression des saints Pères, au-dessus des nuées, et s'élevant au-dessus des puissances des cieux, et de tous les Anges pour y découvrir le Verbe, il semble, dit saint Épiphane, par la manière si sublime dont il commence son Évangile, qu'il adresse en quelque sorte sa parole à Cérinthe et à Ébion, et à tous les autres qui étaient dans l'égarement, et qu'il s'efforce de les rappeler dans la voie de la vérité, comme s'il leur eût crié à haute voix : Où allez-vous, malheureux? Où courez-vous à votre perte? Et en quels précipices vous engagez-vous? Il est vrai que Jésus-Christ est né selon la chair. Nous le confessons aussi bien que vous; puisque nul ne doute que le Verbe ne se soit fait chair. Mais ne croyez pas qu'il n'ait commencé à être que depuis qu'il s'est fait homme. Ne croyez pas qu'il ne fût point avant qu'il soit né de Marie; comme nous autres nous commençons d'être, lorsque nous naissons du sein de nos mères. Il n'en est pas ainsi du *Verbe*, qui *était au commencement*, c'est-à-dire, avant tous les temps, comme étant Dieu et Fils de Dieu de toute éternité.

C'est là, dit saint Chrysostôme, une philosophie bien élevée au-dessus de toute la fausse théologie des païens, qui mesuraient la divinité par les temps, et

absurdè adscripserunt. Initium Evangelii secundùm Joannem, quidam Platonicus aureis litteris conscribendum, et per omnes ecclesias in locis eminentissimis proponendum esse dicebat, ut ex Simpliciano Mediolanensi episcopo refert S. Augustinus, lib. 10 Civit., c. 29. Illud Platonicus alter, Amelius nomine, qui sub finem seculi III floruit, celebrat Joannem Barbari nomine indigitans. *Atque hoc planè Verbum erat*, inquit (apud Euseb., lib. 11 Præpar. evang., c. 19), *per quod, sempiternum cùm esset, existebant omnia quæ fiebant, quemadmodùm Heraclitus loqueretur; quod ipsum videlicet Barbarus etiam ille, apud Deum in principii gradu ac dignitate constitutum, imò et Deum simul esse pronuntiat; per quod facta simpliciter omnia sint, in quo quidquid factum est, et vivens, et vita, et aliquid pro suâ quodque naturâ fuerit; idem porro in corpora delabi tradit, et carne indutum, humanam speciem præ se ferre, sic tamen ut suæ interea naturæ majestatem ostendat; adeòque solutum ubi jam fuerit, Dei locum denuò capessere, ac Deum prorsus eumdem esse, qui erat, priùs quàm in corpus atque in carnem hominemque descenderet.*

qui proposaient aux peuples des dieux anciens et des dieux nouveaux, selon les idées différentes que leur caprice s'en formait. La religion de Jésus-Christ, que nous propose son disciple bien-aimé dans son Évangile, est bien plus solide et plus auguste. Le Dieu qu'elle nous présente est au-dessus de toutes choses, et précède tous les temps, et mérite par conséquent tout le respect et toute l'attention de ceux qui l'embrassent. Si donc, lorsque quelque grand qui est honoré de la confidence du prince, vient nous parler de sa part, nous nous rendons attentifs à ce qu'il nous dit, et nous témoignons de l'empressement pour l'entendre; pourrions-nous bien être lâches et indifférents à écouter les mystères ineffables que l'Apôtre bien-aimé a puisés dans le sein de son divin Maître, et qu'il nous a apportés du ciel, où son esprit s'était élevé pour y apprendre de Dieu même ce qu'il devait dire aux hommes? Mais parce que ces mystères sont très-profonds, et difficiles à pénétrer, il a été nécessaire plus que jamais de consulter avec grand soin les saints interprètes de l'Écriture, pour ne donner aux fidèles, autant qu'il se peut, sur ces endroits si obscurs, que l'intelligence que les Pères mêmes en ont donnée à l'Église. L'on s'est servi particulièrement dans cette explication, de saint Chrysostôme et de S. Cyrille, qui semblent avoir davantage pénétré dans la profondeur du sens littéral des passages les plus difficiles de cet Évangile. Et on y a joint les réflexions excellentes de saint Augustin.

Saint Jean écrivit son Évangile étant fort âgé, et selon saint Epiphane, ayant déja plus de 90 ans. Tous conviennent qu'il l'écrivit en langue grecque: et saint Denis d'Alexandrie y trouvait de l'exactitude pour cette langue et de l'élégance; mais on peut dire qu'elle y est jointe à une simplicité vraiment auguste, et digne du langage du Saint-Esprit. On tient que l'original écrit de la propre main de saint Jean, se voyait encore à Éphèse au VII[e] siècle, où il était conservé avec beaucoup de vénération. Saint Jean vécut jusqu'à l'empire de Trajan: étant à Éphèse, âgé selon quelques-uns, de plus de cent ans, il fut enterré près de la ville, où son tombeau se voyait longtemps depuis.

IN EVANGELIUM
SECUNDUM S. JOANNEM
COMMENTARIA.

CAPUT PRIMUM.

1. In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.

2. Hoc erat in principio apud Deum.

3. Omnia per ipsum facta sunt; et sine ipso factum est nihil quod factum est.

4. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum;

5. Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.

6. Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.

7. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum.

8. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.

9. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.

10. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit.

CHAPITRE PREMIER.

1. Au commencement était le Verbe; et le Verbe était avec Dieu, et le Verbe était Dieu.

2. Il était au commencement avec Dieu.

3. Toutes choses ont été faites par lui; et rien de ce qui a été fait, n'a été fait sans lui.

4. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes.

5. Et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise.

6. Il y eut un homme envoyé de Dieu dont le nom était Jean.

7. Cet homme vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui.

8. Il n'était pas lui-même la lumière, mais il était venu pour rendre témoignage à la lumière.

9. C'était la vraie lumière, qui illumine tout homme venant en ce monde.

10. Il était dans le monde, et le monde a été fait par lui; et le monde ne l'a point connu.

11. In propria venit, et sui eum non receperunt.

12. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus;

13. Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.

14. Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis (et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti à Patre), plenum gratiæ et veritatis.

15. Joannes testimonium perhibet de ipso, et clamat, dicens : Hic erat, quem dixi : Qui post me venturus est, ante me factus est, quia prior me erat.

16. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ.

17. Quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.

18. Deum nemo vidit unquàm : unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.

19. Et hoc est testimonium Joannis, quandò miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum, ut interrogarent eum : Tu quis es ?

20. Et confessus est, et non negavit; et confessus est : Quia non sum ego Christus.

21. Et interrogaverunt eum : Quid ergo ? Elias es tu ? Et dixit : Non sum. Propheta es tu ? Et respondit : Non.

22. Dixerunt ergo ei : Quis es ut responsum demus his qui miserunt nos ? Quid dicis de te ipso ?

23. Ait : Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaias propheta.

24. Et qui missi fuerant, erant ex pharisæis.

25. Et interrogaverunt eum, et dixerunt ei : Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque propheta ?

26. Respondit eis Joannes, dicens : Ego baptizo in aquâ : medius autem vestrûm stetit, quem vos nescitis.

27. Ipse est, qui post me venturus est, qui ante me factus est : cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.

28. Hæc in Bethaniâ facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.

29. Alterâ die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.

30. Hic est de quo dixi : Post me venit vir qui ante me factus est, quia prior me erat.

31. Et ego nesciebam eum : sed ut manifestetur in Israel, propterea veni ego in aquâ baptizans.

32. Et testimonium perhibuit Joannes, dicens : Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo, et mansit super eum.

33. Et ego nesciebam eum : sed qui misit me baptizare in aquâ, ille mihi dixit : Super quem videris Spiritum descendentem, et manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu sancto.

34. Et ego vidi et testimonium perhibui quia hic est Filius Dei.

11. Il est venu dans son propre héritage; et les siens ne l'ont point reçu.

12. Mais il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom,

13. Qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même.

14. Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous; et nous avons vu sa gloire, comme la gloire du Fils unique du Père, étant plein de grâce et de vérité.

15. Jean rend témoignage de lui, et il crie, en disant : Voici celui dont je vous disais : Celui qui doit venir après moi, m'a été préféré, parce qu'il était avant moi.

16. Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce.

17. Car la loi a été donnée par Moïse; mais la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ.

18. Nul n'a jamais vu Dieu; le Fils unique qui est dans le sein du Père, est celui qui nous l'a fait connaître.

19. Or, voici le témoignage que rendit Jean, lorsque les Juifs lui envoyèrent de Jérusalem des prêtres et des lévites, pour lui demander : Qui êtes-vous ?

20. Et il le confessa, et il ne le nia pas; il confessa qu'il n'était pas le Christ.

21. Quoi donc ? lui demandèrent-ils, êtes-vous Elie ? et il dit : Je ne le suis point. Etes-vous prophète ? Et il répondit : Non.

22. Ils lui dirent donc : Mais qui êtes-vous, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyés ? Que dites-vous de vous-même ?

23. Je suis, leur dit-il, la voix de celui qui crie dans le désert : Rendez droite la voie du Seigneur, comme a dit le prophète Isaie.

24. Or, ceux qu'on lui avait envoyés étaient d'entre les pharisiens.

25. Ils lui firent encore cette demande, et lui dirent : Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ?

26. Jean leur répondit : Pour moi, je baptise dans l'eau; mais il y en a un au milieu de vous, que vous ne connaissez pas.

27. C'est lui qui doit venir après moi, qui m'a été préféré, et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers.

28. Ceci se passa en Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean baptisait.

29. Le lendemain, Jean vit Jésus qui venait à lui; et il dit : Voici l'Agneau de Dieu; voici celui qui ôte le péché du monde.

30. C'est là celui dont j'ai dit : Il vient après moi un homme qui m'a été préféré, parce qu'il était avant moi.

31. Pour moi, je ne le connaissais pas; mais je suis venu baptiser dans l'eau, afin qu'il fût connu dans Israël.

32. Et Jean rendit ce témoignage, disant : J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe, et demeurer sur lui.

33. Pour moi je ne le connaissais pas. Mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit : Celui sur qui vous verrez l'Esprit descendre et demeurer, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit.

34. Et je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage que c'est lui qui est le Fils de Dieu.

35. Alterâ die iterùm stabat Joannes et ex discipulis ejus duo;

36. Et respiciens Jesum ambulantem, dicit : Ecce Agnus Dei.

37. Et audierunt eum duo discipuli loquentem, et secuti sunt Jesum.

38. Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes se, dicit eis : Quid quæritis? Qui dixerunt ei : Rabbi (quod dicitur interpretatum Magister), ubi habitas?

39. Dicit eis : Venite, et videte. Venerunt et viderunt ubi maneret, et apud eum manserunt die illo : hora erat autem quasi decima.

40. Erat autem Andræas frater Simonis Petri unus ex duobus qui audierant à Joanne, et secuti fuerant eum.

41. Invenit hic primùm fratrem suum Simonem, et dicit ei : Invenimus Messiam (quod est interpretatum Christus).

42. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona ; tu vocaberis Cephas (quod interpretatur Petrus).

43. In crastinum voluit exire in Galilæam, et invenit Philippum. Et dicit ei Jesus : Sequere me.

44. Erat autem Philippus à Bethsaidâ, civitate Andreæ et Petri.

45. Invenit Philippus Nathanael, et dicit ei : Quem scripsit Moyses in lege, et prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth.

46. Et dixit ei Nathanael : A Nazareth potest aliquid boni esse? Dicit ei Philippus : Veni, et vide.

47. Vidit Jesus Nathanael venientem ad se, et dicit de eo : Ecce verè Israelita, in quo dolus non est.

48. Dicit ei Nathanael : Undè me nôsti? Respondit Jesus, et dixit ei : Priusquàm te Philippus vocaret, cùm esses sub ficu, vidi te.

49. Respondit ei Nathanael et ait : Rabbi, tu es Filius Dei, tu es rex Israel.

50. Respondit Jesus, et dixit ei : Quia dixi tibi : Vidi te sub ficu, credis ; majus his videbis.

51. Et dicit ei : Amen, amen dico vobis, videbitis cœlum apertum, et angelos Dei ascendentes, et descendentes supra Filium hominis.

35. Le lendemain, Jean était encore là avec deux de ses disciples;

36. Et regardant Jésus qui passait, il dit : Voilà l'Agneau de Dieu.

37. Ces deux disciples l'ayant entendu parler ainsi, suivirent Jésus.

38. Alors Jésus se retournant, et voyant qu'ils le suivaient, il leur dit : Que cherchez-vous? Ils lui répondirent : Rabbi (c'est-à-dire Maître), où demeurez-vous?

39. Il leur dit : Venez, et voyez. Ils allèrent, et ils virent où il demeurait, et ils demeurèrent chez lui ce jour-là ; or, il était environ la dixième heure.

40. André, frère de Simon-Pierre, était l'un des deux qui avaient entendu dire ceci à Jean, et qui avaient suivi Jésus.

41. Il rencontra d'abord son frère Simon, à qui il dit : Nous avons trouvé le Messie (c'est-à-dire le Christ).

42. Et il l'amena à Jésus. Jésus l'ayant regardé, lui dit : Vous êtes Simon, fils de Jean ; vous serez appelé Céphas (c'est-à-dire Pierre).

43. Le lendemain, Jésus voulant aller en Galilée, trouva Philippe, et lui dit : Suivez-moi.

44. Philippe était de la ville de Bethsaïde, d'où étaient aussi André et Pierre.

45. Et Philippe ayant rencontré Nathanaël, lui dit : Celui de qui Moïse a écrit dans la loi, et que les prophètes ont prédit, nous l'avons trouvé ; c'est Jésus de Nazareth, fils de Joseph.

46. Et Nathanaël lui dit : Peut-il sortir quelque chose de bon de Nazareth ? Philippe lui dit : Venez, et voyez.

47. Jésus voyant Nathanaël qui venait à lui, dit de lui : Voici un vrai Israélite, en qui il n'y a point de déguisement.

48. Nathanaël lui dit : D'où me connaissez-vous? Jésus répondit, et lui dit : Je vous ai vu avant que Philippe vous appelât, lorsque vous étiez sous le figuier.

49. Nathanaël répondit et lui dit : Rabbi, vous êtes le Fils de Dieu ; vous êtes le Roi d'Israël.

50. Jésus répondit et lui dit : Vous croyez, parce que je vous ai dit que je vous ai vu sous le figuier ; vous verrez de bien plus grandes choses.

51. Et il ajouta : En vérité, en vérité, je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2. — *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.* Cùm primùm rerum universitas creari cœpit, ante omnia, ab æterno erat *Verbum*, per quod perfecta est creatio initio temporis, et redemptio in plenitudine temporis : erat cum Deo ; sive, subsistebat apud Deum Patrem, ut persona distincta : et Verbum illud erat Deus, verè et naturâ, Patri consubstantialis. *In principio erat Verbum.* Con-

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1. — *Au commencement était le Verbe.* — Si l'on considère, dit saint Chrysostôme, quel est cet homme qui parle un langage si divin, il est aisé de juger que ce n'est pas de lui-même qu'il parle ainsi, mais par l'esprit de Dieu qui l'animait. Que pouvait-on en effet attendre d'un homme élevé dans une profession aussi basse qu'était la pêche, accoutumé à des filets et à des poissons, et sans étude? On le voit ici cependant prendre son vol, comme un aigle, s'élever jusqu'au ciel, et pénétrer dans le sanctuaire de la divinité, pour y découvrir dans les trésors du Saint-Esprit une doctrine si sublime, que nul homme sur la terre n'avait connue avant lui.

Les autres évangelistes ont décrit la généalogie de Jésus-Christ, selon son humanité et sa naissance temporelle. Mais saint Jean commence d'abord par sa génération éternelle ; et se contente de marquer ensuite son incarnation en ce peu de mots : *Et le Verbe s'est fait chair.* Les Pères demandent d'où vient qu'il en a usé de la sorte. Saint Chrysostôme répond, qu'il

ticescat Arius dicens : *Erat quando non erat.* His enim verbis : *In principio erat*, transcenduntur tempora, significatur æternitas. Unde Deus de seipso ait : *Ab initio ego ipse*, Isaiæ 43, 13. Ne autem verbum exterius et transiens, vel interius quidem, sed minimè subsistens fingeretur, subjungit evangelista : *Et Verbum erat apud Deum.* Obmutescat Sabellius. Nisi enim esset persona distincta à Patre, cum ipso, seu apud ipsum ab æterno subsistere non verè diceretur. Confer cum *Proverbiorum* 8, 22. Verbum autem illud est Deus de Deo, non accidens, ut conceptus nostri ; non volubile, ut hominum cogitationes, sed unius naturæ cum Deo, utpote coæternum. Sileant Sociniani. *Hoc erat in principio apud Deum.* Hoc Verbum ab æterno erat in sinu Patris, illi coexistens. De initio prædicationis evangelicæ, non de principio temporis et mundi, hunc S. Joannis locum tam absurdè quàm impiè Sociniani interpretantur, quasi nihil aliud significare voluerit S. evangelista, quàm Christum extitisse cùm Joannes Baptista docere cœpit. Ineptum namque est metaphoricum sensum comminisci ac detortum, ubi obvius et naturalis planus ac perspicuus est. Sensum autem naturalem et obvium horum verborum : *In principio*, ad initium evangelicæ prædicationis pertinere, nullibi in Scripturâ reperies. Nec aliquem appellari Dei Verbum, quòd Dei voluntati hominibus patefaciendæ sit destinatus ; aut fuisse apud Deum, quòd soli Deo notus esset. Sanè tunc temporis Deo cognitus erat Joannes Baptista, et ejus voluntati patefaciendæ destinatus, nec tamen de eo dicitur : *Erat in principio*, *erat apud Deum, et Deus erat* ; imò negatur : *Non erat ille lux.* Verbum autem erat apud Deum, et Deus erat ab æterno, et antequàm mundus crearetur : siquidem omnium creator est, ut versu 3 dicitur : *Omnia per ipsum facta sunt.* Præterea si Jesus ob eximias dotes et munera duntaxat, non naturâ Deus esset, ut volunt Sociniani, cur illum Deum appellàsset evangelista antequàm divina illa munera iniret ? Cur hominem factum Deum non dixisset potiùs et priùs, quàm Deum factum hominem, seu Verbum carnem factum ? Jesum Christum initio Evangelii fuisse, Socinianorum sensu falsum esset ; si locum haberet illorum interpretatio. Angeli enim ad Zachariam et ad Mariam legatio est initium Evangelii : tunc autem nondùm erat conceptus Jesus in utero Virginis Matris : nec eo tempore voluntatem Dei annuntiabat, ut vel metaphoricè Verbum dici posset. Sed nec Deus ratione ministerii, quod nondùm obibat, dici potuisset, ut jam observabam ; nec ratione destinationis aut electionis ad illud. Nam et Moyses, et Prophetæ, hoc sensu Deus appellari potuissent, quia Dei ministri erant et legati. Denique hæc locutio, *in principio*, aut *ab initio*, cùm legitur in Scripturis sine determinatione, significat absolutè principium temporis, Genes. 1 : *In principio creavit Deus cœlum et terram ;* Matth. 19 : *Qui fecit hominem ab initio, masculum et feminam fecit eos... Ab initio autem non fuit sic ;* Joan. 8 : *Diabolus homicida erat ab initio ;* 1 Joan. 2 : *Cognovistis eum qui ab initio est.* Socinianæ igitur hujus loci interpretationes detortæ sunt, absonæ, sacrilegæ.

In principio erat Verbum. Cùm nos docturus esset S.

l'a fait, parce que les autres s'étant beaucoup arrêtés à décrire ce qui regardait l'Incarnation du Verbe, il était à craindre que quelques-uns fixant leur vue vers la terre, ne considérassent point en Jésus-Christ ce qu'il y avait de divin et d'élevé au-dessus des hommes ; comme on l'a vu effectivement arriver au fameux Paul de Samosate. Saint Cyrille d'Alexandrie témoigne que c'était le sentiment de plusieurs savants, qu'après la mort et l'ascension de Jésus-Christ, il parut au milieu du saint troupeau de faux docteurs, qui osèrent soutenir que le Fils de Dieu et son Verbe commença seulement à être lorsqu'il fut fait homme, et qu'il naquit de la sainte Vierge : que cette pernicieuse doctrine ayant apporté du trouble parmi les fidèles, les plus sages et les principaux d'entre eux vinrent trouver le disciple bien-aimé du Sauveur, pour le prier de remédier à un si grand mal ; et que ce fut pour cette raison que saint Jean, écrivant son Évangile, s'éleva d'abord contre cette impiété par ces paroles : *In principio erat Verbum.* Saint Irénée dit aussi, qu'il voulut confondre l'erreur des Nicolaïtes et de Cérinthe, qui niaient la divinité de Jésus-Christ.

Au commencement était le Verbe. — Qui peut atteindre jusqu'à une expression si divine ? Qu'on ne se figure pas, disent les Pères, *ce Verbe* ou cette parole éternelle, comme les paroles des hommes, qui passent dans le moment qu'elles ont été proférées ; ni même comme celle du Seigneur, qu'il adresse ou aux hommes, ou aux Anges, lorsqu'il leur ordonne d'exécuter ses volontés. Toutes ces paroles ne sont point *le Verbe* ou la parole éternelle que le saint Évangéliste a voulu marquer ici. Il y a, dit saint Augustin, une parole qui subsiste au-dedans de l'homme même, lorsque le son extérieur qui est sorti de sa bouche a passé. Et cette parole se peut appeler véritablement une parole spirituelle, absolument différente du son qui ne sert qu'à l'exprimer. Je dis, par exemple, une parole quand je profère le nom de *Dieu.* Or que produit ce nom si auguste dans le fond de votre cœur, au moment que je le profère, sinon l'idée d'une grande et souveraine substance, qui est élevée infiniment au dessus de toutes les créatures ? Quand donc vous considérez intérieurement une substance toujours vivante par elle-même, toute-puissante, infinie, présente en tous lieux ; cette pensée est comme la parole spirituelle qui s'est formée dans votre cœur, au moment que j'ai nommé Dieu. Que si vous, qui n'êtes qu'un homme, vous pouvez avoir dans votre cœur une parole intérieure, qui est comme la conception de votre pensée, et qui sert à vous conduire dans l'exécution de tous vos desseins ; comment Dieu, à l'image et à la ressemblance duquel vous avez été créé, ne concevrait-il pas aussi son Verbe, qui est l'image très-parfaite de sa pensée éternelle et de lui-même tout entier ? Or ce Verbe éternel du Père, quoiqu'il soit véritablement de la même essence, et consubstantiel avec lui, subsiste néanmoins dans une personne distincte. Et c'est celle que nous appelons le Fils.

Le Verbe était donc *au commencement.* Et l'Évangéliste a voulu marquer par-là, qu'il est de toute éternité. Car si l'on entend par ces paroles, *In principio*, le commencement du monde, comme il est visible qu'on doit les entendre dans le premier chapitre de la Genèse, auquel il semble que saint Jean fait allusion ; ce mot *erat* signifie que lorsque le monde commença, *le Verbe était*, c'est-à-dire, qu'il était avant le commencement du monde ; et par conséquent qu'il n'est point, comme les Ariens ont osé le dire, du nombre des choses qui ont été créées. Que si l'on entend avec saint Cyrille, par ces paroles, *In principio*, le Père éternel qui est véritablement le *principe* de toutes choses ; on peut dire que l'éternité du Verbe est exprimée d'une manière encore plus divine. Car il y

evangelista hoc Verbum esse unigenitum Dei Filium, ne passibilem quispiam naturam suspicaretur, Verbi appellatione omnem abstulit suspicionem. *In principio erat Verbum*, nihil aliud quàm quod semper sit, significat. Ecce veram philosophiam et divina dogmata, inquit, S. Joannes Chrysostomus, Homil. 1, 2, 3 in Joan., non qualia gentilium, qui tempora et Deos hos antiquiores, alios juniores posuerunt : sed nihil tale in nostrâ Religione. Nam si Deus est, nihil eo superius : si omnium conditor, primus : si Dominus et princeps omnium, omnia post ipsum, et creaturæ, et secula. Cùm de terrâ Moses loqueretur, non dixit : In principio erat terra, sed : *In principio* creavit Deus terram. Quidni igitur eodem modo Evangelium exorsus esset Joannes, dicens : In principio creavit Deus Verbum, si verè creatum esset? Hoc autem Verbum substantia quædam est in personâ ex ipso Patre sine passione proveniens. Quemadmodùm autem istud : *In principio erat Verbum*, æternitatem significat, ita istud, *Hoc erat in principio apud Deum*, coæternitatem nobis ostendit. Nunquàm enim solus et sine Verbo Pater fuit, sed semper Deus apud Deum erat, et in personâ quidem propriâ. Hoc Verbum antiqui Rationem, Sermonem, Sophiam sive Sapientiam Dei appellârunt. Unde Tertullianus : *Ante omnia*, inquit lib. adversùs Praxeam, c. 5, *Deus erat solus, ipse sibi et mundus, et locus, et omnia. Solus autem, quia nihil aliud extrinsecùs præter illum. Cæterùm ne tunc quidem solus ; habebat enim secum, quam habebat in semetipso, rationem suam scilicet. Rationalis enim Deus, et ratio in ipso priùs, et ita ab ipso omnia : quæ ratio sensus ipsius est. Hanc Græci* Λόγον *dicunt, quo vocabulo etiam sermonem appellamus.*

a dans ce temps indéfini, *le Verbe était*, une force toute particulière, qui forme dans notre esprit l'idée d'une génération incompréhensible et ineffable, et au delà de tous les temps. Lorsqu'on dit d'un homme, qu'il est, on marque par là seulement le temps présent : mais lorsqu'on le dit de Dieu, on exprime, selon saint Jean Chrysostôme, son éternité. Et de même quand on dit de l'homme, qu'il était, on marque par là seulement un temps passé : au lieu qu'en le disant de Dieu même, on exprime encore l'éternité de son être. Le Verbe *était* donc dans le Père, comme *dans le principe* de toutes choses : il y était de toute éternité; et il y était non accidentellement, mais essentiellement, et par sa nature, étant engendré de sa propre substance, et étant par conséquent Seigneur et Dieu comme lui.

Mais quelqu'un dira peut-être : Comment le Fils étant engendré n'est-il point postérieur à son Père? Raisonner de cette sorte, c'est raisonner de la nature divine comme de la nature de l'homme; au lieu qu'ayant à parler de Dieu, il ne faut pas emprunter le langage ni le raisonnement humain. Et on peut même trouver quelque image dans la nature qui représente aux plus simples ce grand mystère de l'égalité parfaite, et pour parler ainsi, de la coéternité du Fils de Dieu avec son Père. La lumière du soleil qui naît très-certainement de sa nature, n'est point cependant moins ancienne que le soleil même; puisqu'il est absolument impossible de concevoir le soleil un seul moment, sans la lumière qui naît de lui : non plus que le feu, sans la chaleur qui lui est essentielle. Aussi saint Paul appelle le Fils de Dieu *la splendeur du Père*, afin qu'on ne se figure pas qu'il y ait aucune distance entre le Père et le Fils. Mais de peur, dit saint Jean Chrysostôme, que les ignorants ne prétendissent tirer de cette même comparaison cette fausse conséquence, que le Fils de Dieu étant la splendeur du Père, il ne subsistait donc pas en une personne distincte; ce qui est l'impiété des Sabelliens; saint Paul ajoute : *Qu'il est le caractère de sa substance*, pour marquer, et qu'il est une personne distincte de celle du Père, et qu'il est de la même essence divine que celui dont il est le caractère.

Et le Verbe était Dieu. — Le premier et le principal caractère de Dieu, qui est celui d'être éternel, a été comme on l'a dit, donné d'abord au Verbe par ces paroles : *In principio erat Verbum*. Mais de peur que quelqu'un en entendant ces paroles, que *le Verbe était au commencement*, ne s'imaginât qu'il n'était point engendré du Père éternel, et que le Père et le Fils étaient le même, quoique distingués seulement par les noms de Fils et de Père, l'Evangéliste s'explique aussitôt, en ajoutant, que *le Verbe était avec Dieu* : ce qui marque qu'il subsistait véritablement en une personne distincte de celle du Père, désignée ici particulièrement par le nom de *Dieu*, avec laquelle le Verbe était. Car si le Verbe n'était en effet qu'une seule et même personne avec le Père, comment dirait-on raisonnablement, que le Fils de Dieu était de toute éternité avec Dieu le Père? C'est le solide raisonnement que font les saints sur ce commencement tout mystérieux de l'Evangile de saint Jean, et que nous sommes obligés de suivre, pour établir avec leurs propres paroles la vérité d'un si grand et si ineffable mystère.

Et le Verbe était Dieu. — Il était à craindre que les peuples entendant dire à saint Pierre dans cette fameuse prédication qu'il fit aux Juifs le jour même de la Pentecôte, et qui produisit la conversion de trois mille personnes, que *Dieu avait fait Seigneur et* CHRIST *ce* JÉSUS *qu'ils avaient crucifié*, ne regardassent *le Verbe*, dont l'Evangéliste parle ici, comme étant du nombre des choses *faites*. Et ç'a été en effet l'impiété des Ariens, qui l'ont regardé comme n'ayant que le nom de Fils, sans en avoir la vérité, et qui ont voulu lui disputer sa consubstantialité avec le Père éternel. Ç'a été donc par un mouvement de l'Esprit divin, qui prévoyait la malice de ces impies, que le saint Evangéliste pour leur ôter tout prétexte d'enseigner un tel blasphème, déclare ici nettement et sans équivoque que *le Verbe* dont il parlait *était Dieu*. Ainsi quand saint Pierre dit aux Juifs touchant JÉSUS *qu'ils avaient crucifié*, que *Dieu l'avait fait le Seigneur et le* CHRIST, il parle de l'homme uni hypostatiquement à la personne du Verbe par le mystère de l'Incarnation ; de l'homme qui *a été*, selon l'expression de saint Paul, *prédestiné* pour être *Fils de Dieu dans une souveraine puissance*, et *fait son Fils*, lui étant né, *selon la chair, du sang de David*. C'est-là *ce* JÉSUS, *que Dieu a fait le Seigneur et le* CHRIST, par *la plénitude de la divinité qui a habité corporellement en lui*, et qui l'a rendu vraiment *le Seigneur* de tous les hommes et de tous les anges, et *le* CHRIST, c'est-à-dire, l'Oint par excellence, et le Grand-Pontife, selon l'ordre de Melchisedech.

VERS. 2. — *Il était au commencement avec Dieu.* — Ceci semble être une répétition ou une confirmation de ce que saint Jean avait déjà dit. Elle paraît néanmoins renfermer encore un autre sens qui a rapport à la suite. Nous ne marquons point ici quelques explications que les Pères ont données à ces paroles, comme étant moins proportionnées à l'intelligence des fidèles. Il suffit de dire, que le saint Evangéliste en déclarant de nouveau, que le Verbe *était au commencement avec Dieu*, a voulu peut-être nous faire entendre par là, qu'avant le commencement de toutes choses, ou avant que le Verbe ne commençât à se manifester au-dehors par la création de toutes choses, *il était avec Dieu* son Père, ou selon une autre expression de l'Evangile, *il était* comme caché *dans le sein du Père*. Figurons-nous que quelqu'un ait dit à saint Jean : Mais que faisait donc le Verbe dans

In principio erat Verbum, id est, in Patre, qui principium illius est sine principio, per ineffabilem generationis modum. In hoc principio quod est in omnia et super omnia, erat Verbum, non cum omnibus sub pedibus ejus, sed extra omnia in ipso naturaliter, ceu fructus coæternus, in ipsâ Patris substantiâ semper manens, et ex ipsâ semper effulgens, velut ex sole splendor, aut tanquàm ab igne innatus ei calor. Unde ad illum ait Pater apud Psalmistam, Psal. 109 : *Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus Sanctorum, ex utero ante Luciferum genui te.*

VERS. 3.— *Omnia per ipsum facta sunt*, visibilia et invisibilia, *et sine ipso factum est nihil, quod factum est.* Nulla est ex rebus creatis, quæ per Verbum condita non fuerit, Patri cooperans, et æqualis cum illo potentiæ. Hæc adjecit S. evangelista, ne quis existimaret Spiritum sanctum à Filio factum ; aut Deum esse peccati auctorem. Nam *peccatum nihil est, et nihil fiunt homines cùm peccant.* Et idolum non per Verbum factum est : habet quidem formam quamdam humanam, sed ipse homo per Verbum factus est; nam forma hominis, in idolo non per Verbum facta est : et scriptum est, 1 Cor. 8, 4 : *Scimus quia nihil est idolum.* Ergo ista non sunt facta per Verbum : sed quæcumque naturaliter facta sunt, quæcumque sunt in creaturis, omnia omninò quæ fixa in cœlo sunt, quæ fulgent desuper, quæ volitant sub cœlo, et quæ moventur in universâ naturâ rerum, omnis omninò creatura.... Nulla formâ, nulla compages, nulla qualiscumque substantia, quæ potest habere pondus, numerum, mensuram, nisi per illud Verbum est, et ab illo Verbo creatore, cui dictum est : *Omnia in mensurâ et numero et pondere disposuisti*, Sap. 11, 21. Confer cum Apostolo, 1 Corinth. 8, 6 : *Nobis tamen unus Deus Pater ex quo omnia, et nos in illum, et unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum;* Coloss. 1, 16, 6 : *Quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis et in terrâ, visibilia et invisibilia;* Hebr. 1, 2 : *Novissimè diebus istis locutus est nobis Deus in Filio, quem constituit hæredem universorum, per quem fecit et secula*, id est, orbem universum, et quæcum-

toute l'éternité, avant que le monde eût commencé à paraître, comme l'ouvrage de sa puissance ? A quoi il répond : *Il était avec Dieu* son Père. Arrêtons-nous là tout court sans vouloir aller plus loin, et ne lui en demandons point davantage. Ce n'est point à nous de pénétrer plus avant dans le sanctuaire de la divinité. C'est une chose incompréhensible à tous nos esprits, que cette occupation éternelle des trois personnes divines, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit. Et c'est assez pour nous autres, en adorant ce que nous ne pouvons comprendre, de nous borner à considérer avec le saint Évangéliste leur puissance et leur bonté dans les effets extérieurs, par lesquels ils ont daigné se manifester, et même se communiquer à nous d'une manière qui nous est si avantageuse et si honorable. C'est ce qu'il va exposer dans la suite.

VERS. 3. — *Toutes choses ont été faites par lui; et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui.* — Après que saint Jean s'est comme élevé jusqu'au ciel, pour nous représenter en ces quatre mots : *Verbum erat apud Deum*, ce qu'a fait le Verbe dans toute l'éternité, il descend présentement pour nous faire voir ce qu'il a fait dans le temps, c'est-à-dire, la création de tout l'univers : *Toutes choses*, dit-il, *ont été faites par lui.* Sur quoi saint Jean Chrysostôme témoigne avec admiration que le saint Évangéliste a plus dit en une parole, et des choses plus élevées, que Moïse n'avait fait dans tout le récit particulier de la création du ciel et de la terre. Car il néglige, dit-il, de descendre dans le détail de toutes les créatures qui étaient assez connues des hommes, pour relever principalement la puissance du Créateur, et y arrêter l'esprit de ses auditeurs. Et même au lieu que Moïse, en décrivant fort au long la création des choses visibles, n'avait point parlé, au moins clairement, de la création des puissances invisibles, qui sont tous les anges ; saint Jean dans ce peu de mots a tout compris, et ce que Moïse avait dit, et ce qu'il n'avait point dit. Car, en déclarant que *toutes choses ont été faites par lui, et que rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui*, il dit nettement qu'aucune de toutes les choses qui ont été faites, soit qu'elles soient ou exposées à nos yeux, ou l'objet seulement de notre esprit, n'a été produite sans la puissance du Fils. C'est ce que saint Paul marque encore clairement, lorsque parlant du Fils bien-aimé de Dieu, il assure que *toutes choses ont été créées par lui dans le ciel et dans la terre, soit celles qui sont visibles, soit les invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances*, etc.

Or le saint Évangéliste nous représente le Verbe comme créateur de toutes choses, pour plusieurs raisons. Premièrement, il a établi par là sa divinité ; puisqu'il n'y avait qu'un Dieu qui pût créer toutes choses par sa vertu toute-puissante. Secondement, il renversait toutes les fausses religions du paganisme ; puisque si *rien de ce qui avait été fait n'avait été fait sans lui*, il s'ensuivait clairement que tous les dieux des païens étaient de faux dieux, soit qu'ils fussent des démons, ou des hommes, dont la flatterie et l'ignorance des peuples s'étaient fait de fausses divinités, pour les adorer à la place du vrai Dieu créateur de toutes choses. En troisième lieu, il détruisait toutes les hérésies, et nées et à naître, touchant la divinité de Jésus-Christ. Car, comme dit saint Augustin, puisque Dieu a fait toutes choses par son Verbe, comment le Verbe, aurait-il pu avoir été fait lui-même ?

Mais il faut bien se souvenir de ce qu'on a déjà dit, et de ce que les saints Pères nous font remarquer ici de nouveau, que ce Verbe par lequel Dieu a créé toutes choses, ne doit pas être regardé comme une parole passagère, semblable à celle des hommes. C'est une parole conçue éternellement en Dieu, quoique les effets qu'elle produit soient temporels. Car rien de nouveau ne peut arriver en Dieu ; sa volonté est éternelle comme lui-même, et il a conçu de toute éternité son Verbe, par lequel il a créé dans un certain temps tout l'univers. Il faut aussi ne pas oublier que cette puissance et cette sagesse du Père, par laquelle toutes choses ont été créées, n'est pas renfermée dans la personne du Père éternel, comme la sagesse et la puissance d'un homme ne consiste que dans la personne de cet homme ; mais qu'elle subsiste distinctement en une seconde personne par un effet singulier de sa génération ineffable. N'ayons donc pas des pensées indignes de la majesté du Verbe, à cause qu'il est dit que *c'est par lui que toutes choses ont été faites;* comme s'il n'avait été qu'un simple ministre de la volonté du Père dans la création de toutes choses, et non créateur par lui-même. Car étant très-réellement par sa nature la puissance du Père éternel, il fait toutes choses comme son Fils, et son Fils unique engendré éternellement de lui; quoique le Père agisse aussi bien que le Saint-Esprit conjointement avec le Fils. Et c'est ce qui peut nous être marqué, selon saint Hilaire, par ces mots : *Et sans lui rien n'a été fait ;* c'est-à-dire, comme il l'explique, que sans le Fils, le Père n'avait rien fait; le Fils étant essentiellement la puissance et la sagesse du Père.

quæ sunt in eo, creaturas. Et cap. 11, 3 : *Fide intelligimus aptata esse secula Verbo Dei.* Creatio autem proprium Dei solius opus est. Id sibi uni vindicat, Isaiæ 44, vers. 24 : *Ego sum Dominus faciens omnia, extendens cœlos solus, stabiliens terram, et nullus mecum.* Perperàm igitur ad solam creationem spiritalem, seu restaurationem generis humani per Evangelium, hæc verba restringunt Sociniani : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est.* Nullam enim exceptionem S. Joannes affert, imò suspicionem omnem exceptionis amovet, dicens : *Et sine ipso factum est nihil quod factum est.... Ipsius* quidem *sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus,* Ephes. 2 ; sed hic sensus alterum non excludit : imò ejusdem erat homines restaurare, qui creaverat. Hæc igitur verba : *Omnia per ipsum facta sunt,* scripta sunt à S. Evangelistâ contra Cerinthum, Nicolaitas, etc., qui rerum visibilium creationem nescio cui fictitiæ virtuti à summo Deo distinctæ tribuebant. Hunc igitur errorem destruere volens S. Evangelista et *regulam veritatis constituere in Ecclesiâ, quia est unus Deus omnipotens, qui per Verbum suum omnia fecit, visibilia et invisibilia : significans quoque quoniam per Verbum per quod Deus perfecit conditionem, in hoc et salutem his qui in conditione sunt, præstitit hominibus : sic inchoavit in eâ quæ est secundùm Evangelium doctrinâ* : In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Omnia per ipsum facta sunt ; *in omnibus ergo est et hæc quæ secundùm nos est conditio.* Omnia per ipsum facta sunt, non ut per ministrum, per organum, per instrumentum, ut aiebant Ariani ; sed per efficacissimum, omnipotens, et coæternum Patri Verbum, quo Deus Pater *dixit, et facta sunt.* Ista igitur præpositio *per* significat tantùm potestatem universa creandi, sicut et divinam essentiam, Filio à Patre communicatam, et quidem ab æterno. *Omnia per ipsum facta sunt. Noli ergo credere factum, per quod facta sunt omnia, ne non reficiaris per Verbum, per quod reficiuntur omnia.*

VERS. 4. — *In ipso vita erat, et vita erat lux hominum.* In ipso Verbo vita erat tanquàm in fonte, ex quo vita angelorum et hominum derivatur. Ipsum Verbum vita erat essentialis et æterna, ut de seipso ait : *Ego sum via, veritas et vita.* Et : *Sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.* Et : *Hoc est testimonium, quoniam vitam æternam dedit nobis Deus, et hæc vita in Filio ejus est.* His verbis : *In ipso vita erat*, destruit S. Joannes Gnosticorum figmenta, qui aliam Dei emanationem *Verbum*, aliam *Vitam*, in Æonum suorum insano systemate distinguebant. Non dissimulandum, duas præcipuas fuisse legendi hujusce textûs rationes apud antiquos ; alteram quæ hæc verba : *In ipso vita erat,* cum superioribus jungeret, ita claudens sententiam superiorem : *Et sine ipso factum est nihil.* Et puncto interposito sic alteram inciperet : *Quod factum est in ipso vita erat,* etc. Ita SS. Cyrillus, Alexand., Augustinus, Venerabilis Beda, etc. Alteram, quæ hæc verba, *quod factum est,* jungeret cum illis, *et sine ipso factum est nihil*, ita ut ad eamdem sententiam pertineant, postquàm interpunctione positâ quartus versus incipiat : *In ipso vita erat*, etc. Ita S. Joannes Chrysostomus, Alexandrini atque Ægyptii, teste S. Ambrosio in Psalmum 36, n. 35, S. Hieronymus in Isaiæ cap. 44, Nonnus, Theophylactus, Euthymius. Neutram catholico sensui officere S. Ambrosius agnoscit, lib. 3 de Fide, cap. 6. Quanquàm Enarratione in Psalmum 36, priorem lectionem sequatur. Nec defuêre qui sensum perducerent usque ad illa verba, *quod factum est in ipso*, hisque interpunctione distinctis, aliam sic inciperent sententiam : *Vita erat, et vita erat lux hominum.* Ita legerunt SS. Gregorius Nyssenus, lib. 1 contra Eunomium, et Epiphanius in Ancorato, n. 75, ubi priorem lectionem acerbè notat quasi Spiritui sancto injuriosam. Tertiam verò hanc lectionem velut mendosam S. Augustinus meritò rejicit, libro 5, de Genesi ad litteram,

VERS. 4. — *Dans lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes.* — Jésus-Christ dit de lui-même, qu'*il est la vie ;* c'est-à-dire, que par sa nature il a en soi la source même de la vie, qui est éternelle en lui comme son essence, et aussi inséparable de son être souverain que sa suprême sagesse, et sa béatitude souverainement parfaite : *Cui non solùm hoc est esse quod vivere, sed etiam hoc est ei vivere, quod est sapienter et beatè vivere. La vie était* donc de toute eternité *dans le Verbe;* cette vie essentielle, qui est la source de la vie de tous les anges et de tous les hommes. C'est pourquoi saint Jean ajoute : *Et la vie était la lumière des hommes.* Il parle ici seulement des hommes, par rapport à l'incarnation du Verbe, qui les regardait uniquement. Car cette vie essentielle du Verbe, qui, comme dit saint Augustin, n'est point différente de sa suprême sagesse, n'a pas moins été depuis la création de toutes choses, *la lumière* des anges que *des hommes.* Mais parce que l'Évangéliste voulait nous représenter cet excès de charité qui porta *le Verbe* à *se faire chair,* c'est-à-dire, homme, pour *demeurer parmi nous,* il s'est contenté de parler seulement des hommes, et non des anges, *dont il ne s'est pas,* selon l'expression de saint Paul, *rendu le libérateur.*

Comme Jésus-Christ a dit de soi-même qu'*il était la vie ;* il a dit aussi qu'il était la lumière : *Je suis,* disait-il aux Juifs, *la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres.* Et comme saint Jean en parlant ici du Verbe, dit que *La vie était la lumière des hommes ;* le Verbe incarné déclare lui-même, en parlant de ceux qui le suivent : Qu'*ils auront la lumière de la vie ;* ce qui fait connaître que *la vie* et *la lumière* sont la même chose en Dieu. Mais quelle est cette lumière? Ce n'est pas, dit saint Chrysostôme, celle qui nous est sensible, et exposée à la vue du corps ; mais celle qui est l'objet des yeux de notre âme, et qui éclaire notre âme même. Une source qui est très-forte communique abondamment de ses eaux à tous ceux qui viennent y en puiser, sans rien perdre de son abondance ; et la lumière du soleil ne perd rien de son éclat par la multitude innombrable des personnes qu'elle éclaire. Ainsi le Verbe est une source éternelle et inépuisable de *vie* et de *lumière pour les hommes,* qui, ayant été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, auraient pu tous participer avec abondance à cette lumière et à cette vie, s'ils étaient demeurés fermes dans la vérité, sans que la source de laquelle ils auraient tiré et leur *lumière* et leur *vie,* eût pu rien perdre de sa plénitude.

cap. 11. Quidquid autem factum est per Verbum, res omnes creatas, in illo vitam esse, quamvis pleræque in se ipsis inanimæ sint, eo sensu explicat, quo artefacta vivere dicimus in mente artificis. *Attendite arcam, inquit, in arte, et arcam in opere. Arca in opere non est vita, arca in arte vita est : quia vivit anima artificis, ubi sunt ista omnia antequàm proferantur. Sic ergo quia Sapientia Dei, per quam facta sunt omnia, secundùm artem continet omnia, antequàm fabricet omnia ; hinc quæ fiunt per ipsam artem, non continuò vita sunt, sed quidquid factum est, vita in illo est. Terram vides, est in arte terra : cœlum vides, est in arte cœlum : solem et lunam vides, sunt et ista in arte : sed foris corpora sunt, in arte vita sunt.*

Pergit S. Evangelista : *Et vita erat lux hominum.* Deus Verbum, quod in se ipso vita erat, et vitæ æternæ auctor hominibus est, lux etiam est, non corporeorum oculorum, sed mentium, lux est hominum, non pecorum, quia pecora non habent rationales mentes, quæ possint videre sapientiam. Homo autem factus ad imaginem Dei, habet rationalem mentem, per quam possit percipere sapientiam. Hinc de se ipso ait Christus : *Ego sum lux mundi. Qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ*, Joann. 8, 12. Vita sine luce tristis est. Verbum et Vita est, et Lux.

Vers. 5. — *Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.* Lux illa, scilicet, æterna Sapientia et Veritas, lucet hominibus ignorantiæ et peccati tenebris obsitis, et magna pars hominum peccatorum eam non percepit infidelitatis et pravarum cupiditatum tenebris obsistentibus ac præpedientibus. *Quod notum est Dei, manifestum est illis*, inquit Apostolus, Rom. 1, 19 et seq., *Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ipsius à creaturà mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et divinitas ; ita ut sint inexcusabiles. Quia cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt ; sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum : dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.*

Vers. 6, 7, 8. — *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.* Christi et præcursoris discrimen simplicibus ac perspicuis verbis denuntiat. Extitit merus homo, tametsi eximiis Spiritûs sancti donis ornatus, missus à Deo immediatè, atque evidenter, cujus missionem ortus admirandus, vaticinia prophetica, doctrina, prædicatio, baptismus, vitæ innocentia et austeritas comprobabant ; cui nomen *Joannes* divinitùs impositum. Hujus testimonio, dictis suis fidem conciliat S. evangelista. Hunc enim, cujus erat præcursor à Deo destinatus ac missus, Christum Jesum, Deum verum ac Dominum omnium esse secundùm naturam, testatus est, clamans : *Parate viam Domini, rectas facite semitas Dei nostri*, Isai 40. Cùm de Verbo Deo loquitur, non ait : *Fuit Verbum*, sed : *In principio erat Verbum*, æternitatem ejus significans, et opinionem quòd creatus sit, ex animo prorsùs evellens : cùm verò de Joanne Baptistà loquitur, ait : *Fuit homo*, quibus verbis et temporaliter illum incœpisse, et verum hominem, non angelum naturâ significat, tametsi officio et ministerio angelus fuerit, de quo nempe dictum est, Marci 1 : *Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.* A Deo missum addit evangelista, ostendens firmissimum ejus esse testimonium. Nec enim is qui ad prædicandum à Deo missus erat, aliud protulit, quàm quod ei mandatum erat. Itaque verax est testis, qui sit à Deo edoctus.

Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Missus est tan-

Vers. 5. — *Et la lumière luit dans les ténèbres : et les ténèbres ne l'ont point comprise.* — Il est aisé de juger qu'il ne s'agit pas ici des ténèbres ordinaires, qui sont causées par la privation de la lumière sensible : car ces ténèbres étant incompatibles avec cette lumière, on ne peut dire qu'elle *luit dans les ténèbres ;* puisqu'elles cessent d'être ténèbres au moment que le soleil y répand sa lumière. L'Evangéliste parle donc ici, selon les Pères, des ténèbres de la mort de l'âme et de l'erreur : il parle des ténèbres spirituelles, où le péché a réduit les hommes : *Ipsi enim propter peccata tenebræ sunt.* Les hommes avaient été créés dans la lumière, puisqu'ils avaient été faits à la ressemblance de Dieu. Mais depuis qu'ils sont tombés par le péché, ils sont tombés dans un abîme de ténèbres, ne connaissant plus leur Créateur et leur Dieu, et adorant de fausses divinités ; s'abandonnant aux plus honteux déréglements, et s'écartant d'autant plus qu'ils marchaient hors de la route de la vérité. Cependant, comme dit l'Evangéliste, *la lumière a lui dans les ténèbres ;* parce que la souveraine sagesse de Dieu qui est son Verbe, se présentait sensiblement aux yeux des hommes par la grandeur et par la beauté si admirable des ouvrages de l'univers qui auraient dû leur faire sentir sa divinité. Aussi l'Apôtre témoigne en parlant des plus éclairés d'entre les païens, qui étaient les philosophes, qu'*ayant connu ce qui se peut découvrir de Dieu* par les créatures, *et Dieu même le leur ayant fait connaître... leur cœur insensé avait été rempli de ténèbres, pour n'avoir pas glorifié Dieu, et ne lui avoir pas rendu grâces*, Rom. 1, 19, 21.

La lumière luisait donc *dans les ténèbres :* mais *les ténèbres ne l'ont point comprise ;* c'est-à-dire, que ces impies tout pleins dans l'esprit des ténèbres de leur infidélité, et dans le cœur des ténèbres de leurs passions criminelles, ont éloigné d'eux par la malice de leur volonté cette divine *lumière* qui luisait au milieu de leurs ténèbres, et refusé de la recevoir au-dedans d'eux mêmes, comme la source de la sagesse, comme le principe de l'intelligence, et comme *la vie* de leurs âmes. La lumière n'était pas absente, dit saint Augustin, parce qu'ils ne la voyaient pas ; mais leurs péchés formaient en eux des *ténèbres* qui les empêchaient de la voir ; ou, s'ils la voyaient en quelque sorte, comme ces faux sages dont parle saint Paul, ils ne voulaient point la suivre, parce qu'elle condamnait leurs déréglements. C'est ainsi qu'un homme, ou qui est tout-à-fait aveugle, ou qui ferme exprès ses yeux, étant au soleil, n'en peut point voir la lumière, s'il n'ouvre ses yeux qu'il fermait, ou si la taie qui couvrait ses yeux n'est ôtée. Or, en ce qui regarde les yeux de l'âme, ce sont nos péchés, dit saint Augustin, et toutes nos iniquités qui l'aveuglent. Il faut donc purifier le cœur, pour le rendre digne de voir Dieu, c'est-à-dire la lumière de sa sagesse.

Vers. 6 jusqu'au 11. — *Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean. Il vint pour servir de témoin,*

quàm idoneus omninò testis, ut testimonium præberet Jesum esse Christum à Deo promissum, Dei Filium, eximiam illam veramque lucem, quæ Patrem Æternum, ejusque voluntatem hominibus patefacit; *Splendorem gloriæ, et imaginem substantiæ Patris* (Hebr. 1, 3) qui *Lux est, et tenebræ in eo non sunt ullæ* (1 Joan. 1, 5). Testimonium autem præbuit lumini, id est, Christo, qui cùm hominis testimonio non indigeret, eo tamen uti voluit propter salutem nostram, ut ipsemet ait: *Vos misistis ad Joannem; et testimonium perhibuit veritati. Ego autem non ab homine testimonium accipio; sed hæc dico ut vos salvi sitis*,

pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui. Il n'était pas la lumière, etc. — L'Évangéliste, annonçant de si grands mystères et des vérités si élevées au-dessus de l'esprit de tous les hommes, a voulu en quelque sorte apporter la précaution qui était prescrite par l'ancienne loi, où il était ordonné qu'on ne pourrait soutenir rien d'important qui ne fût fondé sur l'autorité de deux ou de trois témoins. Ainsi, après qu'il a attesté la divinité du Verbe d'une manière si sublime par les premières paroles de son Évangile que nous avons expliquées, il confirme de nouveau ce qu'il a dit, par l'autorité d'un autre témoin, choisi de Dieu, comme lui, pour attester par son témoignage la grandeur de celui dont nous parlons. *Il y eut*, dit-il, *un homme envoyé de Dieu*. Chacune de ces paroles est mystérieuse et pleine de sens, selon les saints interprètes. Il dit donc que *Jean-Baptiste était un homme;* parce que la vie admirable qu'il avait menée, l'autorité avec laquelle il avait parlé et agi au milieu des Juifs, en les menaçant de la part de Dieu, s'ils ne faisaient pénitence, en les instruisant de tous leurs devoirs, et leur donnant un baptême qui devait les préparer à celui de Jésus-Christ; et ces paroles du Seigneur, qu'ils expliquaient mal: *J'envoie mon Ange devant votre face*, le firent regarder de plusieurs, dit saint Cyrille, non comme un homme, mais comme un ange envoyé de Dieu pour prêcher son peuple, et couvert seulement d'un corps emprunté. C'était donc un homme que Jean-Baptiste, et non un ange. Et c'était un homme *envoyé de Dieu;* car il était important, selon la réflexion du même Père, que l'on sût qu'il ne venait pas de lui-même rendre témoignage à notre Sauveur, mais après en avoir reçu un ordre d'en haut, et pour obéir à la volonté du Père éternel dont il n'était que le ministre. Ainsi, du moment que vous entendez que Jean *était envoyé de Dieu*, ne regardez plus ce qu'il vous dira, comme s'il parlait de lui-même, mais écoutez ses paroles, comme les paroles de celui qui l'a envoyé, puisqu'un envoyé ne dit rien de soi, mais seulement ce qu'on lui a ordonné de dire. Les Juifs devaient donc le regarder comme un témoin très-véritable, dont l'autorité ne pouvait être contestée, puisque c'était Dieu qui l'instruisait de ce qu'il avait à dire, selon qu'il semble être marqué par ces paroles: *Missus à Deo*. Car c'est ainsi que saint Paul a soin de joindre sa mission, désignée par le nom d'apôtre, à la révélation qu'il avait reçue de Jésus-Christ, et d'autoriser l'une par l'autre, comme pour nous faire entendre que Dieu instruit intérieurement, et remplit de son esprit ceux que lui-même a choisis pour *les envoyer* prêcher sa parole aux peuples.

Mais quelqu'un dira peut-être: Qu'entend donc l'Évangéliste? et comment le serviteur *est-il venu rendre témoignage* à son Seigneur, *à la lumière* éternelle, dont lui-même était éclairé, puisqu'il *n'était pas la lumière*, mais seulement, selon qu'il est dit ailleurs, *une lampe ardente et luisante?* Celui qui n'était qu'une lampe était-il capable de rendre aux hommes témoignage touchant le Soleil de justice et la vraie lumière qui éclaire tous les hommes? Et le Verbe depuis qu'il fut incarné, parlant lui-même de ce témoignage que Jean-Baptiste rendit à la vérité, n'a-t-il pas dit hautement: *Pour moi, ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage?* Si donc il n'a pas besoin d'un tel témoignage, pourquoi Jean a-t-il été envoyé de Dieu? Cette objection est sans doute considérable: mais saint Chrysostôme y répond admirablement. Car Jésus-Christ, comme dit ce père, avait-il plus besoin du baptême que du témoignage de Jean-Baptiste? Cependant il s'y est soumis avec une humilité qui doit vous remplir d'un étonnement beaucoup plus grand. Mais cessez plutôt de vous étonner et de vous troubler, et contentez-vous d'admirer avec une profonde reconnaissance l'ineffable bonté de Dieu: entrez bien dans le mystère des humiliations de Jésus-Christ, et comprenez, si vous le pouvez, toute la force de cette parole qu'il dit lui-même à saint Jean-Baptiste, lorsqu'il voulut l'empêcher de recevoir son baptême: *Laissez-moi faire pour cette heure: car c'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice* (Matth. 3, 15).

Disons donc qu'il était vrai que le Fils de Dieu n'avait pas besoin pour lui-même du témoignage de Jean-Baptiste, et qu'en ce sens *il ne recevait pas le témoignage d'un homme;* mais que les hommes en avaient besoin, pour croire en celui qui devait, selon la divine économie de l'Incarnation, leur être annoncé par son ange, le saint Précurseur de son premier avénement: et que ce fut pour cela que Jean-Baptiste fut envoyé, *afin*, dit l'Évangéliste, *que tous crussent par lui*. En effet, lorsque Jésus-Christ déclare, à l'endroit dont on a parlé, que *ce n'était pas d'un homme qu'il recevait témoignage*, il ajoute dans l'instant: *Mais je dis ceci afin que vous soyez sauvés;* ce qui est de même, selon saint Chrysostôme, que s'il disait: *Je suis Dieu et le Fils de Dieu, d'une nature immortelle et souverainement heureuse; et je n'ai besoin du témoignage de personne; puisque, quand personne ne me rendrait témoignage, cela ne pourrait diminuer rien de ce que je suis par ma nature divine. Mais parce que j'ai bien voulu procurer le salut des peuples, c'est pour cela que j'ai daigné m'abaisser jusqu'à me soumettre au témoignage d'un homme.* De même donc que le Fils de Dieu s'est revêtu de notre chair, pour ne nous pas effrayer par la vue de l'éclat brillant de sa divinité; ainsi il a envoyé un homme pour annoncer sa venue, afin que les hommes, entendant la voix d'une personne semblable à eux, s'en approchassent plus facilement. Et il a eu en cela plus d'égard en quelque sorte à l'avantage et au salut des hommes mêmes, qu'à sa propre gloire, quoiqu'on puisse dire que la grandeur de sa gloire a éclaté principalement en ce que ses humiliations ont servi de fondement aux plus grands effets de sa bonté toute-puissante.

Saint Cyrille se fait encore cette objection considérable: Pourquoi le saint Evangéliste ayant dit que Dieu avait envoyé Jean-Baptiste rendre témoignage à la lumière, *afin que tous crussent par lui*, tous cependant n'ont pas cru? Et il y répond très-sagement lorsqu'il dit: Qu'il n'est pas juste d'accuser Jean en cela d'avoir manqué à s'acquitter, comme il devait, de son ministère; mais qu'on doit en imputer toute la faute à la dureté du cœur, et à la rebellion de l'esprit de ceux mêmes qui ont refusé de croire à son témoignage. Car, quant à cet admirable précurseur de Jésus-Christ, il ne cacha rien de ce que Dieu, qui l'envoyait annoncer l'avénement de son Fils, l'avait chargé de leur dire. Et ainsi on peut appliquer d'une manière très-juste à ces Juifs rebelles à l'égard du saint Précurseur, ce que Dieu avait dit longtemps auparavant de ce même peuple au prophète Ezéchiel, qui était aussi chargé de leur annoncer sa parole: *Ceux de la maison d'Israël ne veulent pas vous entendre, parce qu'ils ne veulent pas m'écouter. Car toute la maison d'Israël a un front d'airain et un cœur endurci.* Mais Dieu ne pouvait-il pas amollir le cœur d'Israël, lui qui, selon la parole du

Joan. 5, 33, 34. Joannem ergo Deus perhibere voluit testimonium Jesu Christo Filio suo, *ut omnes crederent per illum*, scilicet per Joannem, id est, ejus ministerio ac prædicatione ad credendum in Christum præpararentur. Missus est quidem, et testimonium perhibuit ut omnes crederent: non tamen omnes crediderunt, qui illius testimonium et prædicationem audivêre; quæ incredulorum perversitas fuit, de quibus propheticum illud usurpandum est: *Domus Israel nolunt audire te, quia nolunt audire me. Omnis quippe domus Israel attritâ fronte est, et duro corde*, Ezech. 3, 7.

Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Joannes non erat lux illa increata et immensa, sed lucis præco ac testis; non sol, sed solis justitiæ præcursor; *lucerna* quidem *ardens, et lucens,* sed à primigeniâ illa et verâ luce accensa.

Vers. 9, 10. — *Erat lux vera*, etc. Ille solus vera lux erat, qui omnem hominem nascentem illuminat, omnes et singulos luce rationis et intelligentiæ; ex omni hominum genere aliquos luce fidei et gratiæ: ita ut ex his omnibus qui sic illuminantur ad salutem, nemo nisi per illum illuminetur, scilicet per Deum Verbum. *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* Ideò dictum est, quia *nullus hominum illuminatur, nisi illo lumine veritatis, quod Deus est : ne quisquam putaret ab eo se illuminari, à quo audit ut discat : non dico, si quemquam magnum hominem, sed nec si angelum ei contingat habere doctorem. Adhibetur enim sermo veritatis extrinsecùs vocis ministerio corporalis, verùmtamen neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus,* 2 Cor. 3, 7. *Audit quippe homo dicentem vel hominem vel angelum; sed ut sentiat et cognoscat verum esse quod dicitur, illo lumine intùs mens ejus aspergitur, quod æternum manet, quod etiam in tenebris lucet. Sed sicut sol iste à cæcis quamvis eos suis radiis quodammodò vestiat, sic ab stultitiæ tenebris non comprehenditur.* Illuminat omnem hominem : *Non quia nullus est hominum qui non illuminetur*, luce fidei, *sed quia nisi ab ipso nullus illuminatur*. Minimè verò dissimulandum est, participium Græcum ἐρχόμενον referri posse

saint Précurseur, *est tout-puissant pour faire naître de la dureté des pierres mêmes des enfants à Abraham?* Oui, sans doute, il le pouvait; mais il ne fait pas toujours ce qu'il peut, et il ne renverse pas tous les jours des persécuteurs de l'Église, pour en faire des vases d'élection. C'est donc à nous à adorer également dans sa différente conduite à l'égard des hommes, et ses divines miséricordes, et ses jugements impénétrables.

L'Évangéliste ne se contente pas d'avoir dit de saint Jean-Baptiste, qu'*il était venu pour rendre témoignage à la lumière;* mais il ajoute qu'*il n'était pas la lumière :* ce qui peut paraître d'abord inutile, puisqu'un homme ne se rend point témoignage à lui-même : *Si je me rends témoignage*, disait autrefois Jésus-Christ, *mon témoignage n'est point véritable.* Mais, si on examine de plus près la raison qui a porté l'Évangéliste à ajouter ces paroles, il paraît qu'elles étaient nécessaires. Car, comme il arrive d'ordinaire parmi les hommes, que celui qui rend témoignage semble être plus grand que celui de qui il le rend, de peur que quelqu'un n'eût une semblable pensée de Jean-Baptiste à l'égard de Jésus-Christ, l'Évangéliste coupe pied d'abord à ce soupçon si opposé à la vérité. Il déclare d'une part qui était celui qui rendait alors témoignage, et, d'autre part, qui était celui dont il le rendait; et il fait voir, par la manière dont il parle de l'un et de l'autre, la différence infinie qui était entre le ministre et le Seigneur; entre le Précurseur et le Messie; entre le témoin et le héraut de celui qui est *la vraie lumière* du monde, et cette lumière même, ou ce soleil de justice. L'on peut, en effet, juger combien il était important de marquer, par des caractères très-distingués, l'éminence du Messie au-dessus de Jean, puisque Jean ne laissa pas d'être regardé par plusieurs d'entre les Juifs comme le Messie; ce qui l'obligea de protester aux Pharisiens qu'il n'était point vrai qu'il fût le Christ. Mais en même-temps que l'évangéliste détruit ce soupçon qu'on pouvait avoir du Précurseur, en déclarant hautement qu'*il n'était pas la lumière;* il établissait d'une manière très-éclatante, dit saint Cyrille, l'autorité irréprochable de son témoignage. Car, combien était digne d'admiration, et par conséquent de toute créance, celui qui était parvenu à un degré si éminent de vertu et de justice, qu'il représentait en sa personne l'image de Jésus-Christ, et qu'on le prenait en quelque façon pour la lumière véritable et essentielle, qui n'est autre que Dieu même!

Après que l'Évangéliste a dit que Jean était seulement *venu rendre témoignage à la lumière*, et qu'*il n'était point lui-même la lumière*, il ajoute que *celui-là était la lumière véritable qui illumine tout homme venant dans le monde.* Jésus-Christ disait autrefois à ses apôtres qu'*ils étaient la lumière du monde.* Mais quoiqu'il soit vrai que les saints ministres de Jésus-Christ sont une lumière, ils ne le sont que par grâce; ils ne le sont que par la participation de la lumière véritable. La lumière dont ils brillent ne leur est pas propre : et ce n'est qu'après avoir reçu *du Père des lumières* la vérité qui les rend si éclatants aux yeux de l'Église, qu'ils deviennent comme les flambeaux du monde par la parole de vie que Dieu met en eux. Il n'y a donc qu'une seule lumière véritable et essentielle qui éclaire tout le monde, et qui n'est point éclairée d'ailleurs que par elle-même. Et c'est par la participation de cette unique lumière que tout ce qui est regardé comme lumière l'est en effet. Ainsi saint Jean, en disant qu'*il y avait une lumière véritable qui illumine tout homme venant au monde*, la distinguait par son propre caractère, qui est d'être par nature ce que les autres ne sont que par communication et par grâce. Or, c'est le Verbe de Dieu qui est essentiellement cette lumière, lui qui possède par sa génération éternelle l'essence propre de Dieu son Père. Que si vous me demandez, dit saint Chrysostôme, l'explication d'un mystère si profond, songez que c'est de Dieu même que nous parlons. Comment donc prétendez-vous témérairement mesurer par votre raison qui est si bornée, cette lumière et cette vie qui n'a point de bornes? Pourquoi vous fatiguez-vous à chercher inutilement ce que vous ne pouvez point trouver? Comprenez, si vous le pouvez, l'origine des rayons du soleil que vous voyez; et, si vous ne le pouvez pas, si vous reconnaissez en cela votre impuissance, sans vous en fâcher contre vous-même, comment ne craignez-vous point d'être si hardi de vouloir comprendre des choses sans comparaison plus relevées? Jean, cet enfant du tonnerre, qui sonnait la trompette spirituelle, ne cherchait point au-delà de ce que l'Esprit lui avait appris : et vous, qui êtes infiniment éloigné du degré de grâce et de lumière où il était arrivé, vous entreprenez de surpasser la mesure de ses connaissances?

Mais s'il est vrai, direz-vous, que cette divine lumière dont parle l'Évangéliste, *éclaire tout homme venant en ce monde*, comment donc tant d'hommes demeurent-ils sans être éclairés? car tous sans doute

ad τόφῶς, et sic reddi versiculum illum : *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem veniens in hunc mundum*, id est, quando oritur mundo. Hoc sensu infra, cap. 3, 19, dicitur : *Lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem.* Et cap. 12, 46 : *Ego Lux in mundum veni : ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.* Id à S. Augustino observatum.

In mundo erat : Verbum jam inde ab initio præsens divinitate et potestate, tandemque novo modo præsens assumptâ humanitate per Incarnationis mysterium : *Et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit.* Carnales homines creatorem suum non cognoverunt, non coluerunt, non illi debitam reverentiam et obedientiam exhibuerunt.

Vers. 11, 12, 13 : — *In propria venit*, in mundum à se conditum, quasi in domum suam, *et sui* domestici, nempe homines ab illo conditi, *eum non receperunt* ut Dominum ac redemptorem suum, à Deo Patre missum. Cùm verò præcipuè missus esset ad Judæos velut ad populum Dei peculiarem, illum rejecerunt ingrati. *Pars Domini populus ejus, Jacob funiculus hæreditatis ejus*, ait Moyses, Deuteron. 32, 9; *non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domûs Israel*, ait Christus Dominus. Qui cùm gratiam repudiâssent, ad gentes translata est. Ita mundus quidem per pœnitentiam ac fidem illuminatur, cùm primùm Christum ignoraret : sed Judæorum populus mansit in tenebris, è quibus educi noluit. Ideò Salvator ait : *In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident, videant, et qui vident cœci fiant*, Joan. 9, 39. Legantur S. Joannes Chrysost., homiliâ 8 in Joannem ; S. Augustinus, tract. 2 in Joannem, n. 12, et S. Cyrillus Alexand.

Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri. His autem qui eum receperunt, credendo Jesum esse Christum, Dei filium, generis hu-

n'ont pas connu la divinité de Jésus-Christ. Saint Chrysostôme répond à cela que c'est un soleil qui présente à tous sa lumière ; et que lorsque les méchants ferment les yeux de leur cœur, pour ne pas voir les rayons de cette lumière céleste, leurs ténèbres ne viennent pas du défaut de la lumière qui pourrait les éclairer, mais de leur propre malice qui les prive d'une grâce si salutaire. Saint Cyrille explique ces mêmes paroles de la lumière naturelle de la raison. Le Verbe, dit-il, n'instruit pas les hommes comme font les anges ou les hommes mêmes ; mais il le fait comme Dieu, répandant en eux, au moment de leur création, une semence de sagesse, d'intelligence et de connaissance divine. Et c'est ainsi qu'il rend l'homme un animal raisonnable, en le rendant participant de sa nature, c'est-à dire, en communiquant à son âme quelques rayons de sa lumière ineffable, d'une manière qu'il connaît lui-même, et que nous ne connaissons pas. Saint Augustin dit aussi qu'on peut expliquer en cette même manière les paroles de l'Évangéliste. Mais il témoigne que le Verbe, qui est *la lumière véritable, éclaire tout homme venant dans le monde*, « parce que « nul d'entre les hommes n'est éclairé que par la lu- « mière de la vérité qui est Dieu même, et que l'Évan- « géliste parle ainsi, afin que nul ne croie que c'est « celui qui l'instruit extérieurement qui l'éclaire, quand « il aurait le plus grand homme et un ange même pour « son maître. Car, quoique la parole de la vérité se « fasse entendre au-dehors par le ministère de celui « qui parle, *ni celui qui plante, ni celui qui arrose* « *n'est rien ; mais c'est Dieu qui donne l'accroissement.* « L'homme entend ce que l'homme ou ce que l'ange « lui dit ; mais afin qu'il sente et qu'il connaisse que « ce qu'on lui dit est véritable, son esprit est éclairé « par la lumière qui subsiste éternellement, et qui *luit* « même *au milieu des ténèbres*, quoiqu'elle ne soit « pas *comprise par les ténèbres* de la folie du cœur de « l'homme, comme le soleil n'est pas non plus aperçu « par les aveugles, quoiqu'ils soient tous environnés « des rayons de sa lumière. »

L'Évangéliste dit ensuite que celui qui est la lumière véritable *était dans le monde ;* c'est-à-dire, qu'avant l'Incarnation, il le remplissait par sa puissance. Il n'y était pas comme toutes les créatures, mais il y était par son essence divine comme créateur. C'est pourquoi l'Évangéliste ajoute : *Et le monde a été fait par lui ;* comme pour faire remarquer la différence infinie qu'il y avait entre la manière dont le Verbe était dans le monde, afin de le soutenir par sa vertu toute-puissante, et celle dont les créatures raisonnables y étaient, pour le connaître et l'adorer comme leur Dieu. Cependant *le monde ne l'a point connu ;* car toute cette multitude d'hommes corrompus et attachés à la terre et aux biens du *monde*, ce grand nombre d'insensés, qui ne recherchaient qu'à satisfaire leurs passions, ont été assez insensibles et assez ingrats pour méconnaître leur Créateur, et pour ne tirer aucun fruit de la lumière qu'ils avaient reçue de lui ; au lieu que les anciens justes et tous ces hommes si admirables qui ont été autrefois les amis de Dieu, comme les appelle saint Chrysostôme, ont connu le Christ avant même l'Incarnation, selon que le Fils de Dieu l'assure lui-même du patriarche Abraham et du roi David, et que saint Pierre le dit de tous les anciens prophètes.

Vers. 11. — *Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont point reçu.* — Saint Jean a parlé jusqu'à présent des siècles qui ont précédé l'Incarnation du Verbe. Et il parle maintenant de l'avénement du Fils de Dieu sur la terre, et du temps qu'il est venu lui-même prêcher sa parole aux hommes. Il nomme les Juifs *son propre peuple.* Car il les avait choisis du milieu de toutes les nations idolâtres, pour les consacrer à son service et au culte du vrai Dieu. Il les avait délivrés de la servitude de l'Égypte par un grand nombre de prodiges, et établis dans la Palestine par beaucoup d'autres miracles. Ainsi quoique le monde fût à lui et lui appartînt tout entier, comme son ouvrage propre, les Juifs étaient néanmoins plus particulièrement *son propre* héritage, et il les nomme *les siens*, parce qu'ils étaient du même sang, selon sa nature humaine, puisqu'il était descendu d'Abraham comme eux. C'est pourquoi ils furent sans comparaison plus criminels que les autres hommes, quand ils *refusèrent de le recevoir*, en disant : *Nous ne voulons point que celui-ci règne sur nous.* Car ils rejetaient Jésus-Christ qui était né au milieu d'eux, et qui venait les sauver de leurs péchés, comme son peuple. Pourquoi en effet *vint-il* dans le monde ? Ce n'était pas, dit saint Chrysostôme, qu'il pût avoir aucun besoin d'y venir : car Dieu se suffit souverainement à soi-même. Il y vint donc pour l'avantage des *siens.*

Mais d'où peut venir celui qui remplit toutes choses par sa présence ? Et quel lieu peut il laisser vide en venant au monde, ce Dieu infini, sans la main duquel toutes les créatures tomberaient dans le néant ? Il ne quitta aucun lieu, *en venant chez soi* : mais il est dit qu'il y vint, lorsqu'il s'abaissa jusqu'à se faire homme comme nous. Ainsi au lieu qu'il était auparavant dans le monde, sans s'y faire voir, et sans y être connu, il commença à se montrer, lorsqu'il daigna se revêtir de notre chair. Or il n'était pas si étonnant, que *le monde* des infidèles et des idolâtres *ne le connût point.* Mais ce qui pouvait passer pour une espèce de prodige, était qu'un peuple nourri dans les prophéties qui regardaient l'avénement du Sauveur, et témoin de tant de miracles qu'ils lui

mani Salvatorem, dedit eis hoc jus, hanc dignitatem, hoc privilegium, ut nominentur et sint filii Dei, sive Judæi sint, sive gentiles. Non enim est distinctio Judæi et Græci, nec gentium aut personarum acceptio apud Deum, qui ex merâ gratiâ, non ex operibus, ne quis glorietur, ex omni gente in filios adoptat, secundùm beneplacitum voluntatis suæ, eisque jus ad hæreditatem incorruptibilem et incontaminatam in cœlis tribuit. *Qui non ex sanguinibus*, id est, ex viri et feminæ commercio; *neque ex voluntate carnis*, id est, ex concupiscentiâ et libidine: *neque ex voluntate viri;* neque adoptione aut institutione hominum; jus illud ad cœlestem hæreditatem consecuti sunt: *sed ex Deo nati sunt.* Quod nec carnalis ex Judaicâ gente generatio, nec legales adoptiones præstare possunt; quod nec circumcisio, nec justitia legis conferre, id fides in Christum per dilectionem operans, et regeneratio per Spiritum sanctum præstat, ut filii Dei nominemur et simus. Confer cum Jacobi, 1, 18 : *Voluntariè enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus.* Et cum Joann. 3, 5 et 6 : *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei. Quod natum est ex carne, caro est : et quod natum est ex Spiritu, spiritus est.*

Vers. 14. — *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.* Deus Verbum, ab æterno subsistens, factus est homo, non desinens esse quod erat, sed incipiens esse quod non erat; non conversione divinitatis in carnem, sed assumptione humanitatis in Deum : sicut *verbum mentis nostræ, cùm fit vox, non mutatur in vocem; sed manens in mentis luce, et assumptâ carnis voce, procedit ad audientem, et non deserit cogitantem.* Interdùm anima, interdùm caro in Scripturis totum hominem significat. Hic carnis potiùs quàm hominis nomen usurpavit S. evangelista, ut veritatem humanæ Christi naturæ significaret expressiùs, distinctionemque naturarum in unâ Dei hominisque personâ inconfusè unitarum et subsistentium, utque Dei dilectionem magis commendaret, qui semetipsum ita humiliavit, ut viliorem etiam et imbecilliorem hominis partem assumeret, nobisque fieret in omnibus similis et consubstantialis. Hebr. 11 : *Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem : ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est, diabolum, et libe-*

voyaient faire à lui-même tous les jours, ait pu rejeter tant de lumières et de témoignages de la divinité de celui qui leur parlait, et qui joignait une doctrine toute céleste à des œuvres si éclatantes; qu'il ait même opposé une dureté consommée, à tous les effets de la charité la plus excessive de cet Homme-Dieu, qui les honorait de sa présence.

Vers. 12, 13. — *Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom, qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair,* etc. — L'Évangéliste nous fait entendre que tous les Juifs n'étaient pas tombés, ou au moins demeurés dans ce grand excès d'ingratitude et d'aveuglement, de refuser de recevoir Jesus-Christ. Il y en eut en effet plusieurs qui le regardèrent, de son vivant même, comme le Christ et le Fils du Dieu vivant. Mais depuis sa résurrection et son ascension, il y en eut beaucoup davantage qui reconnurent et qui adorèrent de tout leur cœur sa divinité. C'est donc à ceux-là, et à *tous ceux qui* dans la suite des siècles *l'ont reçu* avec une foi vive et humble, qu'il *a donné le pouvoir d'être faits enfants de Dieu. Quel prodige de charité!* s'écrie saint Augustin; *Dieu avait de toute éternité un Fils unique; et ce Fils unique n'a point voulu demeurer seul. On voit bien des hommes qui n'ayant point eu d'enfants, en adoptent dans leur vieillesse, et se donnent par un choix de leur volonté ce que la nature leur a refusé. Mais s'il arrive que quelqu'un ait un fils unique, il en sent d'autant plus de joie, qu'il le regarde comme le seul héritier de tous ses biens, et que personne ne doit, en les partageant avec lui, le rendre plus pauvre. Ce n'est pas ainsi que Dieu agit avec nous. Il n'avait qu'un Fils, qu'il a engendré avant tous les temps, et par lequel il a créé toutes choses. Il a voulu envoyer ce Fils dans le monde, afin qu'il eût plusieurs frères adoptifs... Et ce Fils de Dieu a payé pour ceux qu'il voulait rendre ses frères... Il n'a pas craint de les faire ses cohéritiers, parce que son héritage est d'une telle nature, que le nombre de tous ceux qui le partagent ne le diminue en aucune sorte. Ils deviennent eux-mêmes son propre héritage, lorsqu'il les possède par son amour; et il est lui-même aussi leur héritage réciproquement, parce qu'ils possèdent en lui la source de tous les biens.*

Or c'est par la foi qu'*ils sont en état d'être faits enfants de Dieu*, car *c'est à ceux qui croient au nom de* Jésus-Christ, que *ce pouvoir est donné;* pouvoir qui surpasse tous les désirs et toute l'ambition des hommes, et qui dépend tellement de leur volonté, qu'il est néanmoins en même temps un effet tout pur de la grâce et de la libéralité de celui qui nous le donne. Car il n'y avait qu'une charité aussi incompréhensible que celle d'un Dieu, qui pût le porter à nous rendre gratuitement les cohéritiers du royaume de son Fils, en nous recevant par adoption au nombre de ses enfants : et la foi par laquelle nous croyons en lui, et sans laquelle nous ne pourrions prétendre à une adoption si honorable, est vraiment un don de Dieu : *Car celui-là,* dit saint Augustin, *est attiré à Jésus Christ, à qui il est donné de croire en Jésus Christ. Le pouvoir est* (donc) *donné à ceux qui croient en lui, d'être faits les enfants de Dieu, quand on leur donne cette grâce même de croire en lui. Et si ce pouvoir n'est donné de Dieu, il ne peut point nous venir du libre arbitre, lequel ne sera jamais libre dans le bien, si le souverain libérateur ne le délivre de l'esclavage du péché.*

Pour être faits les enfants de Dieu, et les frères de Jésus-Christ, il faut qu'ils naissent. Car comment peuvent-ils être des enfants, s'ils ne naissent pas? Les enfants des hommes naissent de la chair et du sang de l'homme et de la femme par la voie de la génération, pour laquelle le mariage charnel a été institué. Mais ceux qui sont appelés ici *enfants de Dieu*, lui naissent d'une manière toute spirituelle dans le Baptême, par un effet de sa charité ineffable et de sa divine volonté, que le saint Évangéliste oppose à la volonté charnelle, ou à la concupiscence de l'homme. *Il nous a*, dit un Apôtre, *engendrés volontairement par la parole de la vérité, afin que nous fussions comme des prémices de ses créatures* (Jac. 1, 18). *Mais afin*, dit saint Augustin, *que les hommes naquissent de Dieu, Dieu même a voulu premièrement naître d'eux.... Cessez donc, ô homme, d'être surpris de ce que vous êtes fait enfant de Dieu par sa grâce; puisque son Verbe a voulu auparavant naître de l'homme, pour vous donner une juste confiance que vous pourriez aussi naître vous même de Dieu.... Car c'est pour cela qu'après que saint Jean a parlé de ceux qui naissent de Dieu, il ajoute dans l'instant :*

Vers. 14. — *Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous : et nous avons vu sa gloire, sa gloire,* dis-je,

raret eos qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti. Nusquàm enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, et fidelis pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi. Non autem ait S. evangelista Verbum ad carnem venisse, sed carnem factum esse, ne habitudine sicut in prophetas, aut sanctos alios ipsum venisse, suspiceris, sed reverà carnem factum esse, id est, hominem. Quocirca etiam Deus est secundùm naturam in carne, et cum carne, quippe qui propriam illam sibi habeat, et in ipsâ atque cum ipsâ adoretur, ut ab Isaiâ prædictum est : *Viri sublimes ad te transibunt, et tui erunt : post te ambulabunt, vincti manicis pergent; et te adorabunt, teque deprecabuntur : Tantùm in te est Deus, et non est absque te Deus. Verè tu es Deus absconditus, Deus Israel salvator*, Isai. 45, 14, 15.

Verbum caro factum est, et habitavit in nobis; inter nos commoratum est, nobis convixit, nobiscum est conversatum toto dispensationis suæ tempore. Sic inter nos mansit, ut à sinu Patris, id est, à secreto, quo cum illo et in illo est, non recesserit. Sic in nobis habitavit, ut ubique sit totum. *Quid mirabilius*, ait S. August., epist. 137, aliàs 3, *quàm id quod accidit in vocibus nostris, verbisque sonantibus, in re scilicet raptim transitoriâ? Cùm enim loquimur, ne secundæ quidem syllabæ locus est, nisi prima sonare destiterit, et tamen si unus adsit auditor, totum audit quod dicimus; et si duo adsint, tantumdem ambo audiunt, quod et singulis totum est : et si audiat multitudo silens, non inter se particulatim comminuunt sonos tanquàm cibos, sed omne quod sonat, et omnibus totum est, et singulis totum. Itane jam non illud est potiùs incredibile, si verbum hominis transiens quod exhibet auribus, Verbum Dei permanens non exhiberet rebus, ut quemadmodùm hoc simul auditur à singulis etiam totum, ita illud simul ubique sit totum? Non itaque metuendum est corpusculum infantiæ, ne in illo tantas Deus angustias passus esse videatur. Neque enim mole, sed virtute magnus est Deus.... Ipsa magnitudo virtutis ejus, quæ nullas in angusto sentit angustias, uterum virginalem non adventitio, sed indigenâ puerperio fæcundavit; ipsa sibi animam rationalem, et per eamdem etiam corpus humanum, totumque omninò hominem in melius mutandum, nullo modo in deterius mutata coaptavit; nomen humanitatis ab eo dignanter assumens, divinitatis ei largiter tribuens.... Hic si ratio quæritur, non erit mirabile : si exemplum poscitur, non erit singulare. « In talibus rebus tota ratio facti est potentia facientis. »*

Et vidimus gloriam ejus quasi. Unigeniti à Patre, plenum gratiæ et veritatis, splendorem divinæ majestatis in eo corporaliter inhabitantis, et in ejus mysteriis, transfiguratione, passione, resurrectione, ascensu ad cœlum, doctrinâ et miraculis coruscantem; gloriam (inquam) dignam unigenito Dei. Particula *quasi* non solam similitudinem, sed et veritatem significat, ut multis Scripturæ sacræ exemplis probari potest. Num. 11, 1 : *Ortum est murmur populi quasi dolentium pro labore;* 2 Esdræ 7, 2 : *Ipse quasi vir verax et timens Deum plus cæteris videbatur;* Osee 4, 4 : *Populus tuus sicut hi qui contradicunt sacerdoti;* Matthæi 14, 5 : *Quia sicut prophetam eum habebant.* Igitur particula Græca ὡς, Latina *quasi*, ipsum fuisse verè unigenitum Dei affirmat, vel proportionem designat inter personam unigeniti Filii Dei, et gloriam illi convenientem. Addit S. Evangelista : *Plenum gratiæ et veritatis.* Quæ verba cum superioribus illis cohærent : *et habitavit in nobis :* ita ut illa : *Vidimus gloriam ejus quasi unigeniti à Patre*, Rom. 7, 11 ; 2 Cor. 3, 7, velut parenthesi clausa intelligantur. Plenitudo gratiæ et veritatis, proprii sunt Verbi incarnati characteres. Mosaicæ legi gratia et veritas ab Apostolo passim opponitur : gratia, quia lex *occasio erat peccati, et ministratio mortis;* veritas, quia lex figuras rerum à Christo præstandarum et umbras futurorum bonorum continebat. Christus plenus gratiæ, qui Spiritum sanctum, ejusque

comme du Fils unique du Père, étant plein de grâce et de vérité.— Il semble que le saint Évangéliste ait eu peur que nous ne tombassions dans quelque trouble à la vue d'une si grande grâce, et qu'il ne nous parût comme incroyable que des hommes naquissent d'un Dieu. Ainsi pour nous rassurer contre cette crainte, il nous représente l'Incarnation du Verbe, puisque si Dieu même a bien voulu naître des hommes, on ne doit pas s'étonner qu'il veuille aussi que les hommes naissent de Dieu, quoique d'une manière toute différente. *Le Verbe a été* donc *fait chair*, c'est-à-dire, homme : car saint Jean exprime ce qu'il y a de plus rabaissé dans l'homme, pour relever davantage l'ineffable charité du Fils de Dieu, qui a bien voulu se revêtir de cette chair en se faisant homme, pour nous mériter par ses humiliations d'être nous-mêmes honorés de la dignité d'enfants de Dieu. Et il a fermé en même temps la bouche impie des hérétiques qui ont voulu soutenir que le Fils unique du Père ne s'était point réellement incarné, mais seulement en apparence. Que s'il déclare que *le Verbe a été fait chair*, il ne dit pas, selon la remarque des saints Interprètes, qu'il a été changé en la chair; parce que l'Incarnation n'a pu rien changer dans sa nature divine, qui est incapable d'aucun changement. C'est pourquoi à l'heure même qu'il a dit que *le Verbe a été fait chair*, il nous a fait connaître qu'il n'a rien perdu par son Incarnation, ni de sa puissance, ni de sa gloire, ayant seulement uni à sa personne divine la nature humaine.

Il a, continue l'Évangéliste, *demeuré au milieu de nous.* Jésus-Christ a mis par son Incarnation, dit saint Augustin, comme une espèce d'appareil sur les yeux de notre cœur pour les purifier, et les rendre dignes par cet artifice de son humanité si admirable, de voir son incompréhensible majesté. C'est ainsi que *nous avons vu sa gloire.* Mais quelle gloire, dit saint Augustin? Est-ce celle par laquelle il a été fait Fils de l'homme? Et cette gloire n'est-elle pas plutôt le mystère de l'humilité du Verbe que sa gloire? Mais où est-ce que l'œil intérieur de l'homme s'est porté, après que la chair du Verbe l'a purifié? Il s'est élevé jusqu'à considérer *la gloire du Fils unique du Père*, tel qu'il a été engendré de lui de toute éternité, *comme la splendeur de sa gloire, et le caractère de sa substance;* la gloire qui lui convient comme au Fils unique de Dieu, et qui est infiniment élevée au-dessus de la gloire de tous les anges; car c'est, selon les Pères, la force qui est renfermée dans ces paroles : *Gloriam quasi unigeniti à Patre.* Et ainsi ne séparons point la vue de cette gloire ineffable dont il jouit avant tous les siècles dans le sein du Père, d'avec celle des abaisse-

dona sine mensurâ accepit. Plenus gratiæ gratum facientis, et gratis datæ; plenus gratiæ, quam in nos effudit abundè. Plenus gratiæ, quâ nos à maledicto legis liberavit, nosque Deo per mortem suam reconciliavit; plenus veritatis, quam nos docuit ut magister; et quâ legis cæremonias implevit. Plenus gratiæ et veritatis, quia complementum est promissionum omnium, quæ originem suam ex gratiâ seu misericordiâ Dei habuerant, et veritas omnium figurarum. Confer cum Rom. 15, 8 : *Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones Patrum*; et Coloss. 2, 16, 17 : *Nemo vos judicet in cibo aut potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum : quæ sunt umbræ futurorum, corpus autem Christi*; et Hebr. 9, 24, 25, 26 : *Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum, sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis. Neque ut sæpè offerat semetipsum, quemadmodùm pontifex intrat in Sancta per singulos annos in sanguine alieno : alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione seculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.*

Vers. 15. — *Joannes testimonium perhibet de ipso, et clamat dicens : Hic erat*, etc. Ille cui testimonium perhibuit Joannes, erat Verbum caro factum, *et clamavit* palam, liberè, altâ et clarâ voce prædicavit, dicens : Hic est de quo dixi, antequàm illum vidissem, et baptizâssem : *Qui post me venturus est* ad prædicandum evangelium regni cœlestis, *ante me factus est*, jure mihi antepositus est, quia prior me erat æternitate, præstatior dignitate. Quid mirum quòd S. præcursor Christum ante se genitum dicat, cùm de seipso Christus pronuntiaverit : *Antequàm Abraham fieret, ego sum?* Hæc est causa prælationis, inquit S. Ambrosius, lib. 3, de Fide, cap. 10, n. 67 et 68, ut meritò antelatus videatur, qui proprii Patris sempiterna virtus est. *Post me venit qui ante me factus est*; hoc est, supra meritum meum factus, supra meam gratiam, tempore carnis posterior, divinitatis honore venerabilis. *Post me* enim *venit*, temporis est : *prior me erat*, æternitatis : *ante me factus est*, honoris, quia etiam Incarnationis mysterium supra humanam est gratiarum.

ments infinis de sa sainte humanité. Ceux qui conversèrent avec Jésus-Christ pendant sa vie sur la terre, pouvaient remarquer en lui une certaine majesté, et comme un rayon de la divinité, qui, bien que cachée, répandait, selon saint Jérôme, quelque éclat sur son visage. Et saint Pierre assure qu'ils avaient été lui et les deux Apôtres saint Jean et saint Jacques, les spectateurs de sa majesté, étant sur la sainte montagne avec lui. Mais saint Chrysostôme a cru même que le saint Évangéliste a donné le nom de *gloire* à toutes les humiliations et à toutes les souffrances du Fils de Dieu, puisqu'elles ont été une preuve non seulement de l'excès de son amour, mais encore de sa toute-puissance; qu'elles ont détruit l'empire de la mort, effacé la malédiction de dessus la terre, couvert les démons de confusion, et attaché à sa croix la cédule de nos péchés.

L'Évangéliste ajoute, Qu'il est *plein de grâce et de vérité;* ce qui se doit rapporter à ces paroles précédentes : *Il a demeuré au milieu de nous.* Il y a donc demeuré *étant plein de grâces*, pour nous guérir de nos péchés et nous combler de ses dons; et *de vérité*, pour dissiper nos ténèbres, en nous instruisant de sa sainte loi, et nous inspirant les règles si pures de son Évangile. *Il y a demeuré*, comme la source de toutes les grâces et de toutes les vérités. Il a demeuré avec nous, afin que nous-mêmes nous pussions nous approcher avec confiance d'un Dieu si humilié, converser avec lui, et *demeurer* même *en lui.* La loi avant Jésus-Christ avait annoncé aux hommes la vérité, en leur prescrivant les deux grands préceptes de l'amour de Dieu, et de l'amour du prochain. Mais Jésus-Christ est venu pour accomplir cette loi, non-seulement en ce qu'il a exigé de ses disciples une justice beaucoup plus grande que celle que l'ancien législateur demandait aux Juifs, mais en ce qu'il leur a mérité *la grâce* de pratiquer *la vérité* qu'il leur enseignait; ce que la loi ne donnait pas, étant impuissante à cause de la faiblesse de la chair, comme dit saint Paul. Ces mêmes paroles nous peuvent marquer encore, qu'on vit s'accomplir en la personne de Jésus-Christ *la vérité* de toutes les anciennes figures de la loi, et l'effet de toutes les promesses que le Seigneur avait faites à son peuple, lorsqu'il l'avait assuré qu'il lui ôterait son cœur de pierre, et lui donnerait un cœur nouveau, et qu'il les rendrait dociles à la voix de Dieu : car c'est ce que devait produire la *grâce* abondante que le Fils de Dieu leur acquit par le mérite de son Incarnation, de sa mort, et de sa résurrection. Il est donc venu à nous en cette manière, *plein de grâce et de vérité.*

Vers. 15. — *Jean rend témoignage de lui, et il crie en disant : Voici celui dont je vous disais : Celui qui doit venir après moi, a été préféré à moi, parce qu'il était avant moi.* — C'est avec beaucoup de sagesse que l'Évangéliste s'attache à parler souvent aux Juifs de saint Jean-Baptiste, et du témoignage qu'il rendit à Jésus-Christ; car il savait que son témoignage était d'un grand poids sur leurs esprits, à cause de l'admiration où ils étaient de ce grand homme. Et ce qu'il disait devait faire plus d'impression sur eux en quelque façon, que tout ce qu'avaient prédit les anciens Prophètes, cités par les autres Évangélistes, parce qu'il était lui-même plus que prophète; c'est à dire, un témoin vivant qui parlait de ce qu'il voyait, qui leur montrait Jésus-Christ, et qui avait eu ce privilége singulier de lui donner son baptême. Quoique le Seigneur n'eût aucun besoin pour soi du témoignage de son serviteur, il fallait pour condescendre à la faiblesse de ses auditeurs, que comme le Fils de Dieu avait pris la forme d'un serviteur, afin de rendre son accès plus facile aux hommes, il daignât aussi emprunter la voix de son serviteur Jean-Baptiste, pour préparer les autres Juifs ses conserviteurs, à écouter plus facilement sa parole. *Jean* Baptiste *rend* donc *témoignage* touchant le Verbe incarné, et *il crie*, c'est-à-dire, qu'il est cette *voix* dont il est parlé dans le Prophète Isaïe : *La voix de celui qui crie dans le désert*, qui parle avec liberté et sans crainte, non en secret, mais hautement, et qui se fait entendre d'une manière plus éclatante que le son d'une trompette. Mais que crie-t-il, et quel est le témoignage qu'il rend? *Voici celui dont je vous disais : Celui qui doit venir après moi m'a été préféré, parce qu'il était avant moi.* Ce témoignage, selon la remarque de saint Chrysostôme, est encore fort obscur, et proportionné à l'humilité de l'Incarnation : car il ne dit pas ouvertement : Celui-ci est le Fils unique de Dieu. Ainsi le saint Précurseur n'élève pas tout d'un coup l'esprit des Juifs jusqu'à un si grand mystère, mais il les détache peu à peu de la terre, en leur faisant voir que Jésus-Christ était au-dessus de lui. Et ce n'était pas assurément peu de chose, de persuader à ces Juifs que celui dont on leur parlait, qu'ils ne voyaient pas encore, et qui n'avait

VERS. 16. — *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ.* Ex plenitudine gratiæ et veritatis, Christo inexistente, inquit S. evangelista, omnes nos qui in ipsum credimus, gratiam fidei, remissionis peccatorum, justitiæ, dona Spiritûs sancti accepimus pro mensurâ donationis ejus, qui plenitudinem illam habuit ut eam ceu caput in membra sua effunderet *Ipse* enim *est caput corporis Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis : ut sit in omnibus ipse primatum tenens : quia in ipso complacuit omnem plenitudinem inhabitare : et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris, sive quæ in cœlis sunt*, Coloss. 1, 18, 19. Gratiam autem ab illo accepimus non qualemcumque, sed cumulatam ; gratiam super gratiam. Vel, gratiam loco gratiæ, id est, gratiam gratiæ quasi succenturiatam et jugiter succedentem, subinde novam, seu gratiam vitæ æternæ pro gratiâ fidei et justitiæ, præmium pro bonis operibus, in quibus *creati sumus in Christo Jesu.* Nam pro quo merito accipis vitam æternam? Pro gratiâ. *Si enim fides gratia est, et vita æterna quasi merces est fidei : videtur quidem Deus vitam æternam tanquàm debitam reddere : (cui debitam? Fideli, quia promeruit illam per fidem) sed quia ipsa ipsa fides gratia est ; et vita æterna gratia est pro gratiâ.* Hæc S. Aug., tract 8 in Joan. Vel denique, gratia novi Testamenti data est pro gratiâ Testamenti veteris. Et illud enim gratia fuit, seu gratuitum Dei beneficium. Hæc postrema expositio à SS. Joanne Chrysostomo et Cyrillo Alexandrino traditur. Sed et S. Augustinus, in Psal. 81, *gratiam pro gratiâ*, id est, *pro Testamenti veteris promissionibus, Testamenti novi promissiones* nos accepisse aliàs commentatur.

fait jusqu'alors aucuns miracles, était meilleur et plus grand que Jean, cet homme qu'ils regardaient avec la dernière admiration, à qui tous les peuples accouraient comme à un oracle, et qu'ils croyaient être un Ange. Il leur parlait donc ainsi avant même qu'ils connussent Jésus-Christ, afin d'en former d'abord une grande idée dans leur esprit, et d'empêcher que la vue d'un extérieur aussi rabaissé qu'était celui de cet Homme-Dieu, ne les portât à le mépriser, s'il ne les eût prévenus dès auparavant d'une manière très-avantageuse sur son sujet.

Celui qui devait venir après moi, ou qui viendra prêcher après moi, *m'a été préféré* ; c'est-à-dire, selon saint Jean Chrysostôme : Quoique j'aie paru le premier à vous prêcher, ne croyez pas pour cela que je sois plus grand que celui qui vient prêcher après moi. Car je lui suis infiniment inférieur ; jusque-là que je ne suis pas même digne d'être mis au rang de ses serviteurs. Il en marque la raison en ajoutant : *Parce qu'il était avant moi* ; ce qui marquait que la gloire du Fils de Dieu n'était pas une gloire temporelle, mais qu'elle était attachée de toute éternité à sa nature divine. Car pour ce qui regardait sa naissance selon la chair, celle de saint Jean-Baptiste précéda la sienne. Mais comment le saint Précurseur peut-il dire de Jésus-Christ au temps passé : Qu'*il lui a été préféré*, si l'on entend cette préférence de la dignité éminente de ses fonctions, et de l'éclat extraordinaire avec lequel il a paru au milieu des hommes par l'excellence de sa doctrine et de ses miracles, puisque tout cela n'était point encore arrivé, et regardait l'avenir? Jean-Baptiste parle ici un langage prophétique, et il envisage l'avenir comme le passé, par un effet de cette divine lumière, qui faisait dire à Isaïe touchant le même Fils de Dieu, si longtemps avant son Incarnation : Qu'*il avait été mis à mort à cause de nos iniquités.*

VERS. 16. — *Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce.* — Selon quelques Pères, c'est le saint Évangéliste, qui prouve par ces paroles ce que le saint Précurseur vient de dire touchant la prééminence de Jésus-Christ, non seulement au-dessus de lui, mais encore de tous les hommes. Cependant on pourrait bien dire aussi, que c'est Jean-Baptiste lui-même qui rend la raison de ce témoignage si avantageux qu'il venait de rendre au Sauveur. Ainsi c'est de même que s'il disait en parlant de Jésus-Christ : *Il m'a été préféré, et il était avant moi* ; car nous tous qui sommes assez heureux pour être dans la société des Saints, nous ne sommes riches que des biens qui lui sont propres, et c'est de la plénitude de ce Fils unique de Dieu, comme d'une source inépuisable de toutes sortes de grâces, que se répandent les dons célestes sur chacun de nous. Il est la vie par lui-même, il est la lumière essentielle, il est l'éternelle vérité. Mais possédant en soi-même la plénitude de tous les biens, il les communique libéralement à ses créatures, et demeure néanmoins toujours rempli également de ces mêmes biens dont il est la source.

Il explique en quelque façon ce qu'il a dit : *Que nous avons tous reçu de sa plénitude*, quand il ajoute : *Et grâce pour grâce.* Les saints interprètes ont entendu différemment ces paroles. Saint Augustin croit qu'*elles nous marquent deux sortes de grâces, l'une qui est celle de la foi : car en marchant dans la foi, on marche dans la grâce ; puisqu'on n'a pu se rendre digne de cette foi par aucuns mérites qui aient précédé..... Mais lorsqu'on acquiert la vraie justice en vivant ainsi de la foi, on reçoit pour récompense l'immortalité bienheureuse. Et cette vie immortelle est elle-meme une grâce, puisqu'elle n'est que la récompense de la première grâce qu'on a reçue, qui est celle de la foi: « sed quia ipsa fides gratia est ; et vita æterna, gratia est pro gratiâ.* C'est ainsi que, selon l'explication de saint Augustin, *nous recevons tous grâce pour grâce.*

Mais saint Chrysostôme et saint Cyrille donnent encore cet autre sens aux mêmes paroles : Que nous avons reçu par l'avénement de Jésus-Christ la grâce du nouveau Testament, au lieu de celle de l'ancien. *Car*, comme dit saint Chrysostôme, *il y a une double alliance, un double baptême, un double sacrifice, un double temple, et une double circoncision ; il y a eu aussi deux sortes de grâces ; l'une de l'ancien Testament, et l'autre du nouveau. Mais ce qui appartenait à l'ancien était seulement comme les figures : au lieu que ce qui appartient au nouveau est la vérité qui avait été figurée..... Dans l'ancienne loi on donnait aux Juifs la qualité* D'ENFANTS DU TRÈS-HAUT; *mais c'était un nom qu'on leur donnait : au lieu que dans la nouvelle on dit véritablement des Chrétiens : Qu'*ILS SONT NÉS DE DIEU *par l'eau de la régénération et par le renouvellement du Saint-Esprit. Aussi, après que les Juifs eurent été appelés* DES DIEUX, ET LES ENFANTS DU TRÈS-HAUT ; *ils avaient encore un esprit de servitude qui les tenait dans la crainte, comme des esclaves : au lieu que nous autres nous avons acquis véritablement la liberté des enfants de Dieu..... La sainteté de cet ancien peuple consistait à se conserver pur de tout culte d'idolâtrie : mais l'Evangile exige de nous, que nous soyons vraiment purs de corps et d'esprit, d'une pureté qui nous rende dignes de voir le Seigneur..... Le choix par lequel il lui avait plu de prendre les Juifs pour son peuple, étant sans doute une grâce, puisqu'il n'y avait en eux nul propre mérite qui les en eût rendu dignes..... Et non seulement*, continue ce Pere, *les choses de la loi étaient une grâce ; mais celles mêmes de la nature en étaient une. Car quand nous avons été tirés du néant, ce n'a pas été l'effet de nos mérites précédents, puisque*

Vers. 17. — *Quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.* Lex data est per Moysen, tanquàm per mediatorem et ministrum; gratia verò quâ lex impleretur, et veritas per cæremonias legis, per vetera sacrificia, terrenaque promissa adumbrata, per Jesum Christum revelata et exhibita est. In præceptis scilicet atque Sacramentis veteris Testamenti *aliud fuisse* intelligendum est, « *quod per gratiam novi Testamenti faciendo donaretur implendum, aliud quod per veritatem patefactam removendo demonstraretur impletum : cùm Dei et proximi dilectione susciperetur legis perficienda præceptio; circumcisione autem, atque aliorum illius temporis Sacramentorum cessatione ostenderetur legis persoluta promissio. Præceptum quippe reos faciebat ad desiderandam salutem, promissum autem figuras celebrabat ad exspectandum Salvatorem : ut per adventum novi Testamenti illos liberaret gratia donata, illas auferret veritas reddita. Ipsa enim lex quæ per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est; gratia scilicet, ut datâ indulgentiâ peccatorum, quod præceptum erat ex Dei dono custodiretur; veritas autem, ut ablatâ observatione umbrarum, quod promissum erat ex Dei fide præsentaretur.* » S. Aug. lib. 22 contra Faustum, cap. 6.

Vers. 18. — *Deum nemo vidit unquàm, unigenitus Filius qui est in sinu Patris, ipse enarravit.* Deum nemo homo carne mortali circumdatus vidit unquàm

nous n'étions pas encore; mais de la bonté de Dieu, qui est toujours le premier à nous combler de ses biens. C'en a été encore une très-grande, de ce qu'en nous tirant du néant, il nous a donné la lumière de la loi naturelle, et de la conscience pour connaître ce que nous étions obligés de faire, ou de ne pas faire; et de ce qu'après que nous avions corrompu en nous la pureté de cette loi, il l'y avait comme retracée par la loi écrite. Car au lieu que l'homme ne méritait alors que le châtiment, il voulut bien lui donner encore par un effet de sa miséricorde et de sa grâce, ce nouveau remède qu'il ne lui devait en aucune sorte.

Mais enfin qu'était cette *grâce* de la loi ancienne, qui ne procurait, dit saint Cyrille, que la circoncision extérieure de la chair, en comparaison de la *grâce* de la loi nouvelle, qui consiste dans la circoncision de l'esprit et du cœur? Car c'est de cette dernière que saint Paul a dit : *Que la loi de l'esprit de vie qui est Jésus-Christ, l'a délivré de la loi du péché et de la mort;* ce qui, selon cet apôtre, *était impossible à l'ancienne loi, à cause de la faiblesse de la chair.*

C'est donc en ce sens qu'on peut entendre ces paroles, *gratiam pro gratiâ.*

Vers. 17.—*Car la loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité sont l'ouvrage de Jésus-Christ.* — Ces paroles confirment l'explication qu'on vient de donner aux précédentes. Car l'Evangéliste oppose *la grâce à la loi*, et Jésus-Christ à *Moïse*, comme pour nous faire mieux comprendre ce qu'on a dit touchant la prééminence du Sauveur au-dessus de Jean-Baptiste, et par conséquent de la grâce de la loi nouvelle, au-dessus de celle de l'ancienne loi. Moïse était en une souveraine vénération parmi les Juifs, comme leur premier législateur. C'était de lui que l'Ecriture avait dit : Que *le Seigneur lui parlait face à face, comme un homme a accoutumé de parler à son ami.* C'était encore de lui que le Seigneur avait dit : *S'il se trouve parmi vous un prophète du Seigneur, je lui apparaîtrai en vision, ou je lui parlerai en songe. Mais il n'en est pas ainsi de mon serviteur Moïse, qui est mon serviteur très-fidèle dans toute ma maison : car je parle à lui bouche à bouche, et il voit le Seigneur clairement*, etc. Cependant Moïse, quelque grand qu'il fût, n'était qu'un ministre du Seigneur, qui *donnait*, dit S. Chrysostome, en cette qualité de ministre, à ceux à qui on lui commandait de donner ce qu'il avait lui-même reçu. Mais Jésus-Christ est lui-même *l'auteur de la grâce et de la vérité*, comme de son propre ouvrage, et c'est à lui qu'il appartient, comme au roi suprême, de remettre avec une autorité souveraine les péchés, et de disposer, comme il lui plaît, de ses dons. Aussi le ministère de Moïse donnant aux hommes une loi qui ne pouvait les sauver, est appelé par S. Paul *un ministère de condamnation*, parce que la loi commandait sans donner la force d'accomplir le commandement, et *devenait* même *une occasion au péché* de s'irriter davantage; au lieu que le ministère de la loi nouvelle est appelé par le même apôtre, *un ministère de justice*; parce que la grâce de la nouvelle alliance, qui est le fruit de la mort de Jésus-Christ, rend les hommes justes, en leur procurant la force d'accomplir véritablement la justice de l'Evangile, élevée sans comparaison au-dessus de celle de la loi ancienne.

Mais ce n'est pas seulement *la grâce*, c'est encore *la vérité* qui est l'ouvrage de Jésus-Christ. *Pour bien comprendre*, dit S. Chrysostôme, *ce qu'entend l'Evangéliste par* la vérité, *il faut connaître les figures. Car les figures ont précédé dans l'ancienne loi, comme étant des images des vérités qui devaient être accomplies dans la nouvelle. Et c'est Jésus-Christ lui-même qui est venu pour les accomplir.... Lors, par exemple, que Moïse dit au peuple d'Israël*, Exod. 12, 3, 6 : « *Prenez un agneau dans chaque famille, et l'immolez, en observant ce qu'on vous a ordonné;* » *Voilà la figure. Jésus Christ ne commande rien de semblable; mais il est lui-même l'agneau, dont il fait un sacrifice et une oblation à son Père. Telle était donc la figure donnée par Moïse; et telle est la vérité qui a été accomplie par Jésus Christ. Ainsi la grâce et la vérité ont été apportées par le Fils de Dieu, lorsqu'il a lui-même accompli la loi. La grâce* appartient à la plénitude de la charité, et *la vérité* à l'accomplissement des prophéties. Et parce que l'une et l'autre est l'ouvrage de Jésus-Christ, il est venu, non pour détruire la loi ou les prophètes, mais pour les accomplir; il est venu, afin que ce qui était écrit eût son effet. *La loi*, comme dit S. Paul, *est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché. Et il était utile aux hommes superbes*, dit S. Augustin, *que cette* abondance de péchés *parût en eux. Car ils présumaient beaucoup de leurs forces; et ils ne pouvaient cependant accomplir la justice; si celui qui leur en avait donné les préceptes ne les assistait de sa grâce. Dieu voulant donc dompter leur orgueil, leur donna sa loi, comme s'il leur avait dit : Accomplissez ce qu'on vous ordonne. Vous avez un maître qui vous prescrit ce qu'il faut faire, et vous ne le faites pas.... Mais les liens du péché ne vous tiendront pas toujours esclaves; parce que la mort temporelle de votre Seigneur détruira l'empire de votre mort éternelle. C'est là* la grace, *et c'est là* la vérité, *qui sont l'ouvrage de Jésus-Christ. Elle ne se trouvait point dans le temps de l'ancienne loi, parce que la loi menaçait, sans donner des forces : elle commandait; mais elle ne guérissait pas, préparant seulement les hommes à recevoir Jésus-Christ, qui devait venir, comme le suprême médecin, accompagné de* grace *et de* vérité.... *Retenez-donc bien*, ajoute le même Père, *ce principe très-solide et très-véritable :* « *La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont l'ouvrage de Jésus Christ;* » *c'est-à-dire : La loi qui a été donnée par le serviteur a fait des coupables : la grâce qui a été donnée par le maître et par le prince, a délivré des criminels.*

Vers. 18. — *Nul n'a jamais vu Dieu : le Fils unique qui est dans le sein du Père, est celui qui en a donné la connaissance.* — Il est difficile d'assurer quelle peut être la liaison de ces paroles avec celles qui précèdent, tant les sentiments des interprètes sont partagés sur ce sujet.

sicuti est, sive secundùm essentiam : quicumque enim Deum vidisse dicuntur, Job, Jacob, Moyses, Elias, Isaias, imagines quasdam et species creatas viderunt, in quibus eis apparere voluit, non ipsam Dei naturam. Deum nemo vidit unquàm oculis corporis, vel ipsâ mente aliquando comprehendit. Aliud est enim videre : aliud est totum videndo comprehendere. Nemo Deum unquàm viribus suis vidit. Nemo cum Deo ita familiaris fuit, ut ejus consilia pervideret ac penetraret. *Quis enim cognovit sensum Domini aut quis consiliarius ejus fuit?* Non Moyses, non aliquis prophetarum : unde non mirum si summorum mysteriorum veritatem nobis plenè ac perspicuè aperire non potuerint ac declarare. Id nimirùm unigeniti Filii proprium est, qui cùm sit ejusdem cum Patre naturæ, omnium ejus consiliorum conscius est. « *Enarrat ergo Filius ab initio Patris, quippe qui ab initio est cum Patre, qui et visiones propheticas, et divisiones charismatum, et ministeria sua, et Patris glorificationem consequenter et compositè ostenderit humano generi ad utilitatem.* Quibus igitur Dei mysteria revelata sunt, *omnia per Verbum ejus discunt.* »

Vers. 19, 20. — *Et hoc est testimonium Joannis* de Christo, *quando miserunt Judæi* synedrii magni pro-

Cependant il semble que le saint Évangéliste ayant dit de si grandes choses de Dieu au commencement de son Évangile, et rapporté le témoignage du saint Précurseur touchant l'incarnation du Verbe, veut nous faire entendre ici, que ce n'est ni sur son propre témoignage, ni sur celui de Jean-Baptiste, qu'est fondée proprement la connaissance de Dieu, comme Dieu; mais que c'est sur le témoignage du *Fils unique*, qui *a raconté* aux hommes touchant la divinité, ce que personne n'en a pu voir par lui même; parce que *nul n'a jamais vu Dieu*, et que le seul *Fils unique du Père, qui est dans son sein, est celui qui en a donné la connaissance.* Il est vrai que l'Écriture témoigne en divers endroits, que les anciens patriarches et les saints prophètes ont vu Dieu. Jacob après ce fameux combat, dans lequel il demeura victorieux, sans savoir le nom de celui qui ne put le vaincre, s'écria : *J'ai vu Dieu face à face.* Isaïe dit aussi, Qu'*il avait vu le Seigneur assis sur un trône très-élevé.* Mais ces sortes d'expressions ne font entendre autre chose, sinon que Dieu s'abaissait à se faire voir à eux, et à leur parler sous quelque figure, sans se faire voir néanmoins tel qu'il était dans son essence divine. Saint Chrysostôme croit même, que ni les anges ni les archanges ne voient point cet être infini qui lui est propre comme à Dieu, c'est à dire, qu'ils ne le voient pas clairement; bien loin que les patriarches et les prophètes aient pu le voir ici-bas dans un corps mortel. Saint Jean néanmoins témoigne que *nous le verrons un jour tel qu'il est.* Ainsi plus les anges sont élevés, et les hommes ont le cœur pur, plus ils sont capables de voir Dieu. Mais parce que la mesure de la lumière de chacun est toujours bornée, ils ne peuvent voir qu'imparfaitement une nature qui est infinie. *De même donc*, dit saint Chrysostôme, *que les prophètes ont vu le Seigneur, chacun selon la portée de la vue intérieure dont il les favorisait, sans qu'aucun d'eux ait jamais vu son essence ; aussi quoique nous reconnaissions tous Dieu en cette vie, nul ne le connaît dans son essence, sinon le seul Fils qui a été engendré de lui : car nous parlons d'une vue claire et d'une connaissance entière, telle que le Père l'a lui-même de son Fils.*

L'expression dont se sert l'Évangéliste, lorsqu'il dit que le Fils unique *est dans le sein du Père*, est très-propre pour faire comprendre ce qu'il entend. Il emploie une comparaison humaine, en parlant du *sein* de Dieu : mais prenez garde, dit saint Chrysostôme, de n'avoir pas sur cela des pensées basses et charnelles. Admirez plutôt la grande bonté de notre maître, qui veut bien souffrir qu'on lui applique des paroles indignes de lui, afin qu'au moins vous puissiez par là élever vos yeux, et concevoir des idées proportionnées à sa grandeur. Ne vous imaginez donc pas, entendant parler du *sein du Père*, que Dieu ait un corps comme les hommes. Mais considérez qu'être dans le sein du Père, c'est lui être uni de toute éternité, et être engendré de sa substance. Car comme ceux qui naissent des hommes sortent de leur sein, lorsque saint Jean dit du Fils unique, Qu'*il est dans le sein de son Père*, il veut faire entendre, qu'il naît et est engendré de lui avant tous les temps, comme un rayon de lumière qui est produit par le soleil ; et que subsistant personnellement, il voit dans le sein de son Père tous les secrets et tous les trésors de la divinité, qui ne peuvent non plus lui être cachés qu'au Père même dont il est le Fils unique. C'est donc à lui qu'il appartient de nous *découvrir* de si grandes vérités, nul des hommes n'ayant pu par lui-même pénétrer jusque *dans le sein* de Dieu, et dans ce divin sanctuaire, impénétrable à toutes les créatures. C'était à lui qu'il appartenait, comme dit saint Jean Chrysostôme, de faire entendre à toutes les nations que Dieu est un pur esprit, et qu'il veut être adoré en esprit et en vérité; et tant d'autres vérités inconnues jusqu'alors aux hommes. C'était à lui qu'il appartenait d'établir une doctrine si relevée non seulement parmi les Juifs, mais encore dans toute la terre, avec une autorité vraiment divine, et une évidence qui la distinguait entièrement des prophètes. C'est ainsi, selon la pensée de ce Père, qu'on peut expliquer ces paroles de l'Évangéliste : *Unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.*

Vers. 19 jusqu'au 25. — *Or, voici le témoignage que rendit Jean, lorsque les Juifs envoyèrent de Jérusalem des prêtres et des lévites, pour lui demander : Qui êtes-vous? Car il confessa, et il ne le nia pas ; il confessa qu'il n'était point le Christ*, etc.— Ceci peut avoir rapport au verset 7 et au verset 15, où il est parlé du témoignage que Jean-Baptiste était venu rendre à celui qui est la véritable lumière. Il semble donc que le saint Évangéliste reprenne ici ce qu'il avait commencé à dire sur ce sujet, pour marquer plus en détail ce qui était arrivé dans cette célèbre députation que firent les Juifs, quand ils envoyèrent au saint Précurseur des prêtres et des lévites, pour savoir de lui s'il était le Christ. Ce fut de la part du grand conseil des Juifs, qui se tenait à Jérusalem, que vinrent ceux dont il est parlé ici. Car c'était à ce conseil qu'il appartenait de juger des vrais et des faux prophètes, et en général de toutes les choses qui regardaient la religion. Aussi ceux qu'ils envoyèrent étaient *prêtres et lévites*, du nombre des Pharisiens, c'est-à-dire, des personnes distinguées par une plus grande profession de piété ; quoique cette piété fût souvent plus apparente que réelle, et que l'orgueil, qui semblait être comme inséparable de cette secte les fit tomber dans de grands excès, comme on le vit particulièrement à l'égard de Jésus-Christ. Saint Jean Chrysostôme croit, que ce qui porta ces Pharisiens à venir trouver le saint Précurseur, pour lui demander de la part de tous les Juifs, ce qu'il était, fut l'envie secrète qu'ils avaient déjà conçue contre la personne du Sauveur, à cause des grands témoignages qu'il lui rendait, comme étant infiniment au dessus de soi : car ils ne pouvaient souffrir, dit ce Père, qu'un autre qui leur était inconnu, obscurcît la réputation de Jean, duquel ils avaient conçu une grande idée. Mais on peut bien dire aussi avec quelques autres interprètes, que la jalousie de ces Pharisiens s'excita peut-être à l'égard même du saint Précurseur de Jésus-Christ, étant frappés de cette

ceres *ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum*, nempe ad ipsum Joannem : *ut interrogarent eum : Tu quis es?* ut quærerent ab eo quis esset, et quo jure prædicaret ac baptisma conferret ? An esset Christus? *Et confessus est, et non negavit, et confessus est : Quia non sum ego Christus.* Magnâ constantiâ et asseveratione respondit se non esse Christum.

Vers. 21, 22, 23. — *Et interrogaverunt, eum : Quid ergo? Elias es tu*, in terras demissus ex eo in quem raptus est loco? *Et dixit : Non sum :* eo nimirùm sensu quo ab ipsis interrogabatur. Etsi enim in spiritu Elias erat, in personâ Elias non erat. Ideò autem interrogârunt an esset Elias, quia notum illis erat Eliam adventûs Christi præcursorem fore, ex Malach. 4, 5 : *Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequàm veniat dies Domini magnus et horribilis.* Sed secundum Christi adventum cum primo, et verum Eliam cum secessûs ejus, austeritatis et zeli imitatore confundebant. *Propheta es tu? Et respondit : Non.* Tunc ille propheta es eximius, quem Deus olim promisit Moysi, dicens : *Prophetam suscitabo eis de medio fratrum suorum similem tuî, et ponam verba mea in ore ejus. loqueturque ad eos omnia quæ præcepero illi?* Deuteron. 18. Talem prophetam se esse negat Joannes. Unde nec Zachariæ patri contradicit, qui Spiritu sancto afflatus, de illo dixerat : *Tu puer, propheta Altissimi vocaberis :* nec Christo, qui eum *prophetam, et plus quàm prophetam vocavit.* Dixerunt ergo ei Judæorum legati : *Quis es? ut responsum demus, his qui miserunt nos; quid dicis de te ipso?* Qualem te geris? *Ait : Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaias propheta* (cap. 40, v. 3). Is sum de quo

gloire qu'il s'était acquise dans l'esprit des peuples par l'austérité et la sainteté de sa vie, et par le baptême qu'il donnait généralement à tous les Juifs, qui allaient en foule le chercher dans le désert. Car ces esprits orgueilleux pouvaient regarder cette gloire de saint Jean comme une diminution de la leur propre, dont ils paraissaient extraordinairement jaloux. Aussi voyons-nous que S. Luc, après avoir rapporté ce magnifique éloge de S. Jean, que Jésus-Christ fit aux Juifs, ajoute : *Tout le peuple*, c'est-à-dire, ceux d'entre les Juifs qui étaient simples et qui agissaient sans prévention; et *les publicains*, c'est à dire, ceux qu'on regardait comme des pécheurs publics, *ayant entendu* les prédications de Jean-Baptiste, et ses fortes remontrances, se sont humiliés devant Dieu, *ont reconnu la justice*, et la sagesse de sa conduite dans la mission du saint Précurseur, qui ne leur parlait que pour leur salut, et se sont soumis humblement à faire ce qu'il leur disait, et à recevoir son baptême.

Il oppose ensuite à l'humble soumission du peuple et des publicains, l'orgueil des *pharisiens* et des *docteurs de la loi*, qui ne *témoignèrent* que *du mépris pour les desseins* tout pleins de bonté que Dieu même *avait sur eux*, et qui *rejetèrent le baptême de saint Jean.* Car quoique en effet ce baptême du saint Précurseur n'eût pas la force de laver les crimes des hommes, c'était néanmoins *le dessein de Dieu*, que son peuple s'y soumît, comme à une espèce de préparation pour recevoir le baptême du Sauveur. Et l'exemple de Jésus-Christ, qui voulut s'y assujétir, lui qui n'en avait aucun besoin pour lui-même, aurait bien dû les confondre, si le même orgueil qui les empêcha de connaître le dessein de Dieu sur eux, ne les avait empêchés aussi de profiter pour leur salut d'un si grand exemple d'humilité.

Ces députés commencèrent donc à lui demander, *qui il était.* Saint Jean Chrysostôme qui les regarde comme agissant par un mouvement de jalousie contre Jésus-Christ, témoigne qu'ils eurent dessein d'engager insensiblement le serviteur à vouloir passer pour le maître, aimant mieux le reconnaître lui-même pour le Messie, que celui dont il avait fait l'éloge publiquement devant les peuples. Mais les autres croient, que ces pharisiens lui demandèrent nettement s'il était le Christ. selon qu'il paraît par la réponse qu'il leur fait, en leur déclarant qu'il ne l'était pas : ce qu'il n'eût point répondu sans doute, à moins qu'ils ne lui en eussent fait ouvertement la demande, ou qu'au moins ils ne lui eussent donné à entendre très-clairement, que c'était là ce qu'ils demandaient. Car il semble qu'il aurait été contre l'humilité et la modestie de ce saint homme, de protester comme il fait ici avec toutes les assurances possibles, qu'*il n'était pas le Christ* que le peuple juif attendait, si on ne lui en avait point effectivement parlé. Ils le lui demandèrent donc, soit qu'ils désirassent, selon saint Jean Chrysostôme, qu'il fût le Messie; soit que, comme le même Saint le dit autre part, ils lui dressassent un piége secret, dans le dessein qu'ils avaient, s'il se déclarait le Messie, de lui faire voir qu'il était un séducteur, puisque tout le monde convenait que le Christ devait sortir de la ville de David, au lieu qu'il était lui-même de la tribu de Lévi; soit enfin que la seule admiration où plusieurs étaient de sa vie si sainte, de sa généreuse liberté à reprendre les vices des Juifs, et du pouvoir qu'il s'était acquis de baptiser tous les peuples, leur fît juger qu'il pouvait être effectivement celui que les prophètes leur promettaient depuis si longtemps.

Si saint Jean avait été susceptible de l'orgueil si naturel à tous les hommes, qui les porte presque toujours à se vouloir élever au-dessus d'eux-mêmes, il eût pu être tenté de recevoir cet honneur qu'on lui présentait, et de consentir à l'opinion que les peuples avaient conçue sur son sujet : et l'excellence des dons qui le rendaient éclatant aux yeux des hommes, aurait pu le faire passer effectivement dans leur esprit pour le Messie. Mais l'humilité, comme dit saint Augustin, était le plus grand de ses dons. La grâce même de celui dont il n'était que le Précurseur, l'avait trop bien affermi dans la vérité pour s'en écarter; et il était trop fortement convaincu, selon qu'il le dit lui-même, Que *l'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné d'en-haut*, pour s'attribuer ce qui n'appartenait qu'à son maître. Il aima mieux, dit saint Grégoire, demeurer ferme dans la vérité de ce qu'il était, que s'élever vainement au-dessus de soi, en suivant les fausses pensées des hommes. En renonçant à vouloir passer pour le Christ, il devint un des plus nobles membres de Jésus-Christ, et par l'humble connaissance de la faiblesse qui lui était propre, il mérita d'être élevé à la qualité d'enfant de Dieu, Il savait, comme il le dit, que Jésus-Christ *était l'époux*, et lui seulement *l'ami de l'époux ;* et qu'il fallait *qu'il diminuât* à proportion que l'époux *croîtrait.* C'était en cela que consistait *la fermeté* du saint Précurseur, de ce qu'il trouvait sa joie dans l'accroissement du vrai Messie, et de son propre abaissement.

Les Juifs avaient lu dans les Ecritures : Qu'Elie *viendrait avant le grand jour du Seigneur.* Ainsi après que saint Jean leur eût déclaré qu'il n'était point le Christ, ils lui demandèrent, *s'il n'était donc point Elie*, qui devait venir avant le Christ. Mais ils confondaient le second avénement avec le premier et le véritable Elie avec celui qui était l'imitateur de son zèle, de sa retraite, et de ses austérités. C'est pourquoi le saint Précurseur leur témoigna qu'ils se trompaient encore sur ce sujet, et qu'il n'était point Elie, comme ils se l'imaginaient, ils lui demandèrent de nouveau, *s'il était Prophète.* Sur quoi quelques Pères croient que

Isaias scribit : Vox clamantis in deserto, rectam facite viam Domini, etc. Confer cum Matthæi 3, 3, Marci 1, 3, Luc. 3, 4.

Vers. 24, 25, 26, 27. — *Et qui missi fuerant* sacerdotes et levitæ, *erant ex Pharisæis*, quod non absque causâ S. evangelista observavit. Pharisæi quippe censebant nullum à se ritum, qui aut à Deo præceptus, aut à majoribus esset traditus, omitti : quare nec baptismum ad suos ritus addendum fuisse arbitrabantur, nisi à Christo, aut fortè à prophetâ magno. *Et interrogaverunt eum, et dixerunt ei : Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque propheta?* Cur baptizandi auctoritatem tam solemni ritu usurpas? Cur baptismo pœnitentiæ in remissionem peccatorum initias ad te venientes? Non intelligebant Judæi, Christi præcursori à Deo misso jus fuisse baptizandi populos, ut eos ad Christum recipiendum præpararet. « *Nulli enim prophetarum, nulli prorsùs hominum in Scripturis divinis legimus concessum esse, baptizare in aquâ pœnitentiæ in remissionem peccatorum, quod Joanni concessum est : quâ mirabili gratiâ suspendens in se corda populorum, viam, præpararet in eis illi quem se tantò prædicaret esse majorem. Sed Dominus Jesus Christus tali baptismo mundat Ecclesiam, quo accepto nullum alterum requiratur; Joannes autem tali baptismo prætinguebat, quo accepto esset baptisma etiam Dominicum necessarium; non ut illud repetatur, sed ut illis qui baptismum Joannis acceperant, etiam Christi baptismus, cui viam præparabat ille, traderetur.* » Ita S. Augustinus, lib. 5 de Bapt., contra Donat., c. 9, n. 11. Quapropter *respondit eis Joannes, dicens : Ego baptizo in aqua* merâ, non in Spiritu sancto, baptismo præparatorio per pœnitentiam; non baptismo regenerationis; baptizo non meo nomine, sed Messiæ venturi. *Medius autem vestrûm stetit ille*, palam vobiscum conversatur, *quem vos nescitis :* cujus dignitatem et excellentiam ignoratis *Ipse est, qui post me venturus est, qui ante me factus est :* post me venit, qui mihi antepositus est, utpote me major et potentior; venit, inquam, post me prædicaturus, baptismumque perfectiorem instituturus; *cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti ;* id est, ut ei infima exhibeam famulorum ministeria. Confer cum Matthæi 3.

les Juifs entendaient par là, ce *Prophète* par excellence prédit par Moïse si longtemps auparavant, qui n'était autre que le Messie. Et selon l'intelligence véritable de l'Ecriture, il est visible que saint Jean eut raison de leur répondre, qu'*il n'était point* ce Prophète dont ils parlaient. Mais d'autres Pères ont cru que les Juifs entendaient par là seulement un Prophète en général. Et ainsi saint Jean répondant qu'il n'était point un Prophète, entendait qu'il ne l'était point en la manière que tous les anciens, qui avaient prédit Jésus-Christ longtemps avant son avénement. Car pour lui, il déclarait qu'il était venu, et il le montrait à ceux qui voulaient le voir. Il était néanmoins véritablement en un autre sens Prophète, et plus que Prophète, selon la parole de Jésus-Christ même, puisque, dès le ventre de sa mère, il avait connu par un mouvement du Saint-Esprit la présence du Fils de Dieu fait homme dans le chaste sein de la sainte Vierge; et que depuis il connut encore par la lumière du même Esprit, Jésus pour le Christ, dans le temps qu'il vint à lui pour recevoir son baptême.

Jusqu'alors S. Jean s'était contenté de déclarer ce qu'il n'était pas, en rejetant des qualités que les Juifs lui attribuaient faussement. Mais ils le pressent, dans l'embarras où ils se trouvent, de leur déclarer présentement qui il était, afin qu'ils pussent porter quelque réponse positive à ceux qui les avaient envoyés. Car il était, selon saint Jean Chrysostôme, dans une si grande réputation de sincérité parmi les Juifs, qu'ils paraissaient disposés à ajouter foi à ce qu'il dirait, non seulement touchant les autres, mais encore de soi-même : *Que dites-vous de vous-même*, lui dirent-ils? C'étaient cependant les mêmes Pharisiens, qui lorsque Jésus leur déclare qu'*il était la lumière du monde*, lui dirent avec mépris : Que son témoignage ne pouvait être véritable, puisqu'il se le rendait à lui-même. Ainsi ils avaient *un double poids*, l'un pour Jésus Christ, et l'autre pour son précurseur. Mais selon la vérité, ils n'écoutaient que leur propre passion; puisque s'ils avaient été vraiment disposés à recevoir le témoignage de Jean Baptiste sur ce qui le regardait lui même, ils auraient dû bien plutôt, dit saint Chrysostôme, ajouter foi à celui qu'il leur rendit de Jésus-Christ, en déclarant qu'il n'était rien en comparaison de lui : *Je suis*, dit-il, *la voix de celui qui crie dans le désert.* Comme nous avons déjà expliqué ces paroles dans saint Matthieu, il suffira d'ajouter ici avec saint Cyrille d'Alexandrie, que saint Jean-Baptiste fait connaître à ces Pharisiens l'ignorance où ils étaient du sens véritable des prophéties. Car en même temps qu'il leur prouve par le Prophète, qu'il est envoyé comme le ministre du Très-haut, il leur fait entendre qu'il ne vient que pour leur dire, que celui qu'ils attendaient est à la porte, ou plutôt, que le Seigneur est déjà au milieu d'eux; et qu'ainsi ils doivent se préparer à marcher eux-mêmes dans la voie où il veut qu'ils marchent. C'est en ce sens que ce Père explique la parole du Prophète, *Rendez droite la voie du Seigneur :* ce qui dans le fond revient à peu près à celui qu'on a donné à ces paroles dans saint Matthieu : car redresser nos voies, ou rendre droites les voies du Seigneur en nous, c'est la même chose; puisque Jésus-Christ ne vient à nous que par le même chemin de l'humilité, de la pauvreté, de l'obéissance, et de la patience, par lequel il veut que nous allions nous-mêmes à lui.

Vers. 25, 26, 27. —*Ils lui firent* encore *une* nouvelle *demande, et lui dirent: Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le* Christ, *ni Elie, ni Prophète? Jean leur répondit : Pour moi je baptise dans l'eau*, etc. — Saint Cyrille dit que l'ambition et l'avarice des Pharisiens les portaient ordinairement à rabaisser les personnes qui étaient en réputation et en honneur parmi les peuples; parce qu'ils songeaient à s'attirer toute l'estime de ces mêmes peuples, aux dépens des autres, et ne s'appliquaient qu'à se procurer leurs intérêts propres. Ce fut donc, selon qu'il le dit, ce qui porta ces députés à se choquer en quelque sorte de ce que saint Jean leur déclarant qu'il n'était ni le Christ, ni Elie, ni Prophète, il s'attribuait l'autorité de donner aux hommes un baptême dont ils n'avaient point encore entendu parler, et qui semblait tendre à diminuer l'autorité qu'ils avaient eux-mêmes dans les choses qui regardaient la Religion. Mais saint Jean-Baptiste se sert avantageusement de cette occasion même, pour faire connaître aux Pharisiens *celui qui était au milieu d'eux*, et qui venait pour sauver son peuple, sans qu'ils le connussent. Il se rabaisse premièrement, en faisant voir que son ministère était seulement de laver avec de l'eau, et que son baptême n'avait rien de grand, ne produisant qu'une ablution extérieure, et n'étant considérable que par le rapport qu'il avait à celui de Jésus-Christ, à qui il servait uniquement de préparation. Ainsi ils pouvaient juger de l'excellence du

Vers. 28. — *Hæc in Bethaniâ facta sunt.* Quamvis hæc lectio antiqua sit, *in Bethaniâ*, ut ex sanctis Cyrillo Alexandr., Joanne Chrysostomo, Græcisque, Syriacis, Latinis exemplaribus apparet; monet tamen Chrysost., hom. 10 in Joannem, emendatiora legere, *Bethabara.* Bethania enim neque trans Jordanem est, neque in deserto Judææ, sed vicina Jerosolymis. Sed neque ad aquas sita est, ut commoda ibi baptizandi opportunitas haberetur. Bethabara autem, quæ idem sonat ac *domus transitûs*, erat locus ad trajectum Jordanis, seu in citeriore Jordanis ripâ respectu Jerosolymæ, in tribu Ephraim. Ibi Joannes primùm baptizabat. Nam post id tempus baptizavit in Salim, in deserto scilicet, ut alii evangelistæ loquuntur. Sensum autem occultiorem fortè subesse loco *Bethabara*, observat eruditus interpres : Ut ubi Dei populus ex deserto veniens in terram promissam trajecit, ibidem editum sit Joannis testimonium, quasi trajectum faciens ex lege in regnum cœleste. Legit Origenes, tom. 8 in Joan., edit. D. Huetii : *Hæc in Bethabarâ facta sunt :* eamque lectionem vindicat in Commentario. « *Quòd in omnibus ferè exemplaribus ponatur*, hæc in Bethaniâ facta sunt, *non ignoramus*, inquit, *et videtur hoc etiam antea factum fuisse : unde apud Heracleonem etiam Bethaniam legimus. Sed persuasi sumus non Bethania, sed Bethabara legere, cùm ad loca pervenissemus, ut Jesu, discipulorumque ejus, ac prophetarum vestigia inspiceremus. Bethania namque, ut ipse ait evangelista, patria Lazari, et Mariæ, et Marthæ, quindecim stadiis à Hierosolymis distat, quâ Jordanis fluvius, lato computo, abest stadiis circiter octoginta supra centum; sed neque locus est circa Jordanem, qui nomen commune habeat cum Bethaniâ. Dicunt autem ostendi circa tumulos Jordanis Bethabara, ubi historiæ dicunt Joannem baptizâsse; estque nominis interpretatio consequens baptismati præparantis Domino populum instructum. Est enim, si interpreteris, domus instructionis.* »

Vers. 29. — *Altera die*, seu die sequenti, *vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* Hic est Agnus ille eximius et singularis, Deo gratissimus, quippè sine labe aut maculâ, innocens, obediens, mansuetus, cujus typi erant agnus paschalis, agnus jugis sacrificii, qui quotidiè manè et vespere offerebatur, aliæque victimæ legales; hæc victima piacularis, omnium hominum peccata portans expiandi gratiâ, et per mortem suam ac sanguinem abluendi et remittendi. Hic est, de quo à prophetâ, Isai. 53, scriptum est : *Sicut ovis ad occisionem ducetur, et quasi agnus coram*

baptême du Sauveur dont il leur parlait, puisque le sien n'en était qu'une figure.

Celui que je vous annonce, leur disait-il, celui qui est le Christ véritable, *est au milieu de vous autres, mais vous ne le connaissez pas.* Il ne fallait pas s'en étonner, dit saint Jean Chrysostôme, puisque, selon l'ordre de la divine sagesse, celui qui était venu dans le monde pour enseigner l'humilité et l'anéantissement, devait être confondu au milieu du peuple comme l'un d'entre eux; ce qui ne pouvait s'accorder avec l'orgueil des Pharisiens remplis de vaines idées de la grandeur temporelle du Messie qu'ils attendaient. Cependant après le célèbre témoignage que Jean-Baptiste leur rendit de Jésus-Christ, selon qu'on l'a expliqué dans saint Matthieu, ils étaient inexcusables de ne les pas adorer, en reconnaissant sa divinité. Car la vertu éminente de celui qui lui servait de témoin, mettait hors de tout soupçon de flatterie son témoignage; et ils devaient d'autant plus le regarder comme véritable, que c'est une chose entièrement opposée à l'esprit de l'homme, de préférer les autres à soi, et de leur céder volontairement un honneur, lorsqu'on pourrait en jouir si on le voulait. C'est ainsi que saint Chrysostôme nous représente et l'abaissement si profond de cet humble Précurseur, et l'aveuglement si prodigieux des Pharisiens, à qui l'orgueil rendait inutiles les témoignages les plus convaincants de la divinité de Jésus-Christ.

Vers. 28. — *Ceci se passa à Béthanie au-delà du Jourdain, où Jean baptizait.* — L'Évangéliste n'a point sans doute marqué inutilement cette circonstance du nom du lieu, où ce qu'il venait de raconter s'était passé. Il peut l'avoir fait, selon les saints Interprètes, pour plusieurs raisons; soit pour appuyer davantage ce qu'il avait dit, en nommant l'endroit où ces choses étaient arrivées, ce qui sert à en confirmer la vérité; soit pour montrer la liberté généreuse du saint Précurseur, qui ne craint point, comme dit saint Chrysostôme, de publier en présence de tous ceux qui venaient à lui en foule pour recevoir son baptême, cet illustre témoignage touchant le Messie, et cet humble aveu de sa propre indignité en comparaison de celui dont il se jugeait *indigne de dénouer les cordons de ses souliers;* soit enfin pour rendre le témoignage même de Jean-Baptiste plus authentique, par la multitude des personnes qui l'entendirent. Car on tient qu'en cet endroit il y avait un très-grand abord de monde, qui s'y rendait pour le passage du Jourdain; et que c'était même la raison pour laquelle le saint Précurseur de Jésus-Christ l'avait choisi, comme plus propre à y donner son baptême. On ne convient pas néanmoins tout à fait du nom de ce lieu, qui est nommé *Béthanie* dans la Vulgate et dans plusieurs manuscrits grecs. Mais selon saint Chrysostôme, saint Jérôme, et plusieurs habiles interprètes, les manuscrits les plus corrects portaient le nom de *Bethabara,* ou plutôt de *Bethbara.*

Vers. 29 jusqu'au 35. — *Le lendemain Jean vit Jésus qui venait à lui, et il dit : Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde. Voilà celui de qui j'ai dit : Il vient après moi un homme qui m'a été préféré*, etc. — On peut demander pourquoi Jésus-Christ vint alors à saint Jean-Baptiste; car ce n'était pas pour recevoir son baptême qu'il avait déjà reçu, puisque le saint Précurseur témoigne ici qu'il avait vu l'esprit de Dieu descendre sur lui sous la figure d'une colombe; ce qui était arrivé lorsqu'il l'avait baptisé. Pourquoi donc *vient il* maintenant *à Jean-Baptiste?* On peut répondre avec saint Jean Chrysostôme, qu'il y venait au sortir du désert, pour donner lieu à son précurseur de s'acquitter de son ministère à son égard, qui était de le faire connaître au peuple Juif pour ce qu'il était. Il avait paru auparavant dans la foule des autres Juifs qui recevaient son baptême, et il était important de leur ôter tout soupçon qu'il fût venu, comme eux tous, pour confesser ses péchés, et être lavé dans le Jourdain, afin de se préparer avec les autres à en faire pénitence, lui qui s'était incarné pour sauver les hommes de leurs péchés. Il vient donc à Jean après sa retraite dans le désert, après son jeûne et sa tentation, afin que Jean ait l'occasion de le montrer à tout le peuple, de le lui faire connaître pour le Sauveur d'Israël, et lui apprendre que s'il avait bien voulu recevoir avec eux tous son baptême, c'était, comme dit saint Augustin, par un effet de cette même humilité qui le porta à s'anéantir jus-

tondente se obmutescet.. Posuit in eo Dominus iniquitatem omnium nostrum; oblatus est quia ipse voluit, non Judæorum tantùm, sed totius mundi tulit peccatum Christus Jesus, siquidem pro omnibus mortuus est. *Peccata nostra tulit in corpore suo super lignum*, 1 Petri 2, 22; et *redempti* sumus *pretioso sanguine Agni immaculati et incontaminati*, 1 ibid., 1, 18.

Vers. 30. — *Hic est de quo dixi : Post me venit vir qui ante me factus est, quia prior me erat;* in eum corda vestra convertite, illum audite, sequimini, præceptis ejus ac monitis obtemperate. Me enim infinito antecedit intervallo, dignitate, origine, æternitate.

Vers. 31. — *Et ego nesciebam eum*, ex facie, antequàm ad baptizandum missus essem; ne testimonium hocce meum familiaritati aut gratiæ datum vobis videatur : *Sed ut manifestetur in Israel, propterea veni in aquâ baptizans;* id est, propterea veni aquâ baptizans, ut omnibus ad baptismum meum recipiendum confluentibus, et Jesu inter cæteros veniente et baptizato, manifestum fieret Israeli ipsum esse Christum, Patris æterni voce, Spiritûs sancti descensu, meâque demonstratione.

Vers. 32, 33. — *Vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo*, id est, specie columbæ; *et mansit super eum*, in illo requievit, nemini posthàc majori dandus, imò nec cuiquam nisi per ipsum. *Super quem videris Spiritum descendentem, et manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu sancto.* Id est, qui baptizaturus est ut sanctificationis auctor, et Spiritûs sancti largitor,

qu'à se faire homme, et à mourir pour les hommes : *Mori veni pro hominibus : baptizari non debeo pro hominibus.*

Jean-Baptiste voyant donc venir Jésus à lui, il dit devant tout le monde : *Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde.* Saint Jean Chrysostôme et saint Cyrille témoignent qu'en l'appelant un *agneau*, il faisait visiblement allusion à l'agneau pascal que l'on devait immoler, selon la loi de Moïse, et à ce que le prophète Isaïe avait dit de lui : Qu'*il serait mené comme une brebis pour être tué*, et *qu'il demeurerait dans le silence, comme un agneau est muet devant celui qui le tond.* Voici donc l'Agneau, mais un agneau bien différent de celui que les enfants d'Israël avaient immolé à leur sortie de l'Égypte, puisqu'il était la vérité même, dont l'autre était seulement l'image; puisqu'il devait se charger véritablement *des péchés du monde* pour les *détruire*, au lieu que l'autre n'avait pu les décharger d'aucun péché; puisque son sang devait délivrer les hommes de la tyrannie du démon et de la mort éternelle, au lieu que le sang de l'ancien agneau avait servi seulement à garantir les Israélites de l'épée de l'Ange exterminateur. C'est pour cela qu'il est appelé *l'Agneau de Dieu*, c'est-à-dire, l'agneau qui seul était digne d'être offert à Dieu pour satisfaire à sa justice, parce qu'il était véritablement une hostie divine, la divinité étant jointe à l'humanité en la personne de Jésus-Christ; et que tous les autres agneaux qui avaient été immolés à Dieu depuis le commencement du monde, n'avaient pu lui être agréables, qu'en tant qu'ils représentaient cet Agneau divin destiné pour *réconcilier*, comme dit saint Paul, *toutes choses, en pacifiant par son sang, et ce qui est dans la terre, et ce qui est dans le ciel*, Coloss. 3, 20 : *Un seul agneau*, dit saint Cyrille, *est mort pour tous, afin de sauver tout le troupeau; un seul est mort pour tous, afin de les soumettre tous à Dieu, afin de les gagner tous, afin que tous ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux, et qui est ressuscité.* C'est en cela qu'il était véritablement *l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde;* car c'est, comme dit saint Paul, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, que la victoire nous est donnée sur le péché, qui est l'aiguillon dont la mort nous a percés.

Saint Jean rend ici témoignage de la divinité de Jésus-Christ qu'il avait baptisé avec tant de crainte; car qui ne serait troublé, en voyant, comme dit saint Chrysostôme, le Seigneur venir se faire baptiser avec des esclaves, et le Juge avec des criminels? Cependant ce qui a dû nous surprendre, ajoute-t-il, c'est qu'un Dieu n'ait pas dédaigné de se faire homme. Car après cet anéantissement, tout le reste n'en est qu'une suite. Il est vrai, dit saint Hilaire, que celui qui n'avait commis aucun péché, et qui était impeccable, n'avait pas besoin du baptême; mais comme il s'était revêtu de notre nature pour notre salut, il fallait que descendant dans le Jourdain il sanctifiât les eaux qui devaient servir à nous laver : *Non ille necessitatem habuit abluendi, sed per illum in aquis ablutionis nostræ erat sanctificanda purgatio.* Quelle frayeur eut saint Jean lorsqu'il vit au baptême celui duquel il avait rendu un témoignage si éclatant, s'approcher de lui avec les pécheurs, afin d'être baptisé? Et dans quel profond abaissement n'entra-t-il point à la vue d'une humiliation si prodigieuse de l'Agneau sans tache, qui voulait lui-même être lavé par un homme avant que d'ôter les péchés du monde.

Mais comment saint Jean qui témoigne qu'il ne connaissait pas Jésus-Christ avant que celui qui l'avait envoyé baptiser, lui eût déclaré que c'était celui sur lequel il verrait descendre le Saint-Esprit, peut-il le connaître et refuser de lui donner son baptême, puisque ce fut seulement après qu'il l'eût baptisé, qu'il vit l'Esprit saint descendre en forme de colombe, et se reposer sur lui? Saint Chrysostôme nous fait remarquer sur cela, qu'il était de conséquence que les Juifs sussent que Jean-Baptiste n'avait pas connu Jésus-Christ jusqu'alors, afin que les Juifs ne crussent pas que c'était par quelque considération humaine qu'il lui rendait un témoignage si honorable. Il ajoute qu'il n'était pas surprenant que Jésus-Christ lui fût inconnu de visage, puisqu'ayant passé toute sa vie dans le désert, il n'avait point conversé pendant tout ce temps avec les hommes. Mais il ajoute en même temps que celui qui l'envoyait baptiser dans l'eau pour faire connaître, comme il est dit, Jésus-Christ dans Israël, lui en donna intérieurement la connaissance au moment qu'il s'approcha pour en être baptisé. Et pour plus grande assurance, Dieu lui dit alors au fond du cœur : *qu'il verrait descendre le Saint-Esprit, et demeurer sur celui qui baptisait dans le Saint-Esprit.*

On peut demander encore comment se doit expliquer cette parole : Dieu *envoya saint Jean baptiser dans l'eau pour faire connaître Jésus-Christ dans Israël.* Car n'était-ce pas au contraire cacher en quelque façon Jésus-Christ à Israël, que d'envoyer Jean baptiser tous ceux d'Israël qui venaient à lui; et ce qui était encore plus surprenant, d'envoyer à Jean Jésus-Christ même pour en être baptisé? N'était-ce pas là donner occasion à tous les Juifs de prendre saint Jean pour le vrai Messie, et de tomber dans un scandale qui semblait devoir s'opposer à tous les desseins de Dieu? Mais cette difficulté s'éclaircit facilement, si l'on pénètre dans l'intelligence véritable de ces paroles de l'Évangile. Car il est vrai en effet que Dieu envoyait saint Jean baptiser, pour manifester à Israël celui qui devait les baptiser dans le Saint-Esprit; puisque ce concours de peuples qui venaient à son baptême, lui donna occasion de s'humilier, et de leur faire connaître que le baptême qu'il leur donnait n'était qu'une ombre de celui que Jésus-Christ leur donnerait dans la suite. Aussi il sut relever en même

quem in baptismate à se instituendo, et auctoritate suâ administrando, in homines effundet ad remissionem peccatorum et animarum renovationem. Confer cum Matth. 3, 13, 14.

Vers. 34. — *Testimonium perhibui, quia hic est Filius Dei*, unigenitus, Deus de Deo, homo factus, verus Messias, de quo ab Isaiâ, 11, 2, prædictum est: *Et requiescet super eum Spiritus Domini*, etc.

Vers. 35, 36, 37. — *Alterâ die*, seu postridiè, *stabat Joannes* muneri suo intentus, *et ex discipulis ejus duo; et respiciens Jesum ambulantem*, *dicit*, eum digito demonstrans: *Ecce Agnus Dei.* Non ait: Ecce Messias, ecce Rex Israel, ut doceret Christo mortem priùs esse tolerandam ac expianda totius mundi peccata, quàm regnum ineundum. *Et audierunt eum duo discipuli loquentem, et secuti sunt Jesum;* non ut illi dehinc perpetuò adhærerent, sed ut familiaritatem cum illo inirent, illumque pleniùs nôssent, quem Joannes tantis præconiis efferebat.

Vers. 38, 39, 40. — *Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes se, dicit eis: Quid quæritis?* Prior eos alloquitur, ut benignitate suâ illis fiduciam et animos addat, haud dubiè verecundis. *Qui dixerunt ei: Rabbi (quod interpretatur, magister) ubi habitas?* ut te postridiè invisamus, et tecum colloqui possimus. *Dicit eis: Venite, et videte.* Ad hospitium suum eos invitat eâ ipsâ horâ, quæ ne minùs opportuna esset Jesu metuebant. *Venerunt, et viderunt ubi maneret, et apud eum manserunt die illo*, ibique pernoctârunt, quia jam serum erat. *Hora autem erat quasi decima*, ab ortu solis. *Erat autem Andreas frater Simonis Petri unus ex duobus, qui audierunt à Joanne*, testimonium quod

temps de telle sorte la personne du Messie, qu'on peut dire véritablement qu'il ne donna aucun lieu aux Juifs d'y être trompés, puisqu'il s'abaissa lui-même jusque dans le néant en comparaison de lui.

On peut dire encore avec saint Jean Chrysostôme, que lorsque saint Jean atteste devant ce peuple, qu'*il a vu l'Esprit* divin *descendre du ciel comme une colombe, et demeurer sur* Jésus, il semble donner par là quelque sujet de douter si tous ceux qui furent présents au baptême de Jésus-Christ, virent, comme lui, ce miracle. Et il y en a en effet qui croient que cette colombe ne fut vue que de saint Jean, et de quelques-uns qui pouvaient être dans une meilleure disposition, et qui avaient la simplicité du cœur. Mais enfin comme il y avait déjà quelque temps que ces choses s'étaient passées, et que ceux devant lesquels il rendait ce témoignage à Jésus-Christ, pouvaient bien n'avoir pas été présents à son baptême, il crut nécessaire de leur attester qu'il avait vu descendre l'Esprit saint sous la figure d'une colombe, et s'arrêter sur celui qu'ils voyaient alors venir à lui.

Le saint Précurseur déclare ici: Qu'*il a rendu témoignage que Jésus-Christ était le Fils de Dieu.* Et cependant on ne voit point dans l'Évangile quand il a rendu ce témoignagne. Car il l'a bien appelé *l'Agneau de Dieu*, et a déclaré qu'il *baptiserait dans le Saint-Esprit*: mais il ne paraît en aucun endroit qu'il l'ait nommé *Fils de Dieu.* C'est ce qui fait dire à saint Chrysostôme, que cette particularité peut avoir été omise par les saints Evangélistes, aussi bien que plusieurs autres, étant certain par S. Jean même qui écrit ceci, qu'une infinité de choses qui regardent Jésus-Christ, ou que Jésus-Christ a faites, ne sont point dans l'Evangile. On peut dire néanmoins, que lorsque le Précurseur de Jésus-Christ avait témoigné *n'être pas digne de dénouer les cordons de ses souliers;* et qu'il avait dit: Que c'était celui *qui ôtait les péchés du monde:* Qu'il *avait le van à la main pour nettoyer parfaitement son aire;* et qu'amassant son blé dans son grenier, *il brûlerait la paille dans un feu qui ne s'éteindrait jamais;* il avait par là fait entendre assez clairement que celui dont il parlait était Dieu; puisqu'il n'y avait que Dieu qui pût *ôter le péché du monde.* Les Juifs en étaient eux-mêmes bien persuadés, lorsqu'ils accusèrent Jésus-Christ d'avoir blasphémé, pour avoir dit au paralytique qu'on lui présentait pour être guéri, que ses péchés lui étaient remis; parce qu'ils ne le regardaient pas comme le Fils de Dieu, mais seulement comme un homme.

Vers. 35 jusqu'au 41. — *Le lendemain Jean était encore là avec deux de ses disciples, et jetant la vue sur Jésus qui marchait, il dit: Voilà l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples l'ayant entendu parler ainsi, suivirent Jésus*, etc. — Saint Jean n'était attentif qu'à faire connaître Jésus pour le Christ et pour le Messie. Sa profonde humilité, et son unique attachement à son ministère, l'empêchaient de porter sa vue sur soi-même au milieu de tous ces applaudissements d'un peuple transporté d'admiration à son égard, qui courait en foule à lui. Et il se servait seulement de cette estime qu'ils lui témoignaient, pour les envoyer au maître unique de tous les hommes. Ainsi ayant encore aperçu Jésus-Christ le lendemain, il lui rendit un semblable témoignage que le jour d'auparavant. *Voilà*, dit-il, *l'Agneau de Dieu;* c'est-à-dire, cet Agneau divin dont je vous ai dit, Qu'*il ôte le péché du monde.* Il ne dit pas, selon la réflexion de saint Chrysostôme, qu'il l'ôtera ni qu'il l'a ôté, mais qu'il *l'ôte*, comme l'ôtant en effet toujours. Car il ne l'a pas fait seulement lorsqu'il a souffert la mort; mais il le fait chaque jour. Et quoiqu'il n'ait été crucifié qu'une seule fois, et qu'il n'ait offert réellement sur la croix qu'un seul sacrifice à Dieu son Père pour tous les péchés des hommes, il les purifie tous les jours par le mérite et par le sang de la même hostie.

Il n'est parlé en ce lieu que de deux disciples de saint Jean-Baptiste; mais beaucoup d'autres entendirent, soit ce jour-là même, soit le jour d'auparavant, le témoignage qu'il rendit à Jésus-Christ. D'où vient donc que de tous ceux qui entendirent ce saint Précurseur leur déclarer que celui qu'il leur montrait était l'Agneau de Dieu destiné à être la victime de propitiation pour leurs péchés, il n'y en eut que deux qui suivirent Jésus-Christ, et que quelques-uns des autres témoignèrent même de la jalousie sur son sujet, lorsqu'ils dirent à leur maître: *Celui qui était avec vous au-delà du Jourdain, auquel vous avez rendu témoignage, baptise maintenant, et tous vont à lui.* N'en cherchons point d'autre raison que celle que le Fils de Dieu en rend lui-même, quand il dit à ses disciples: *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis.* Jean-Baptiste parlait donc comme tous les prédicateurs évangéliques, aux oreilles corporelles de ses auditeurs. Mais tous ceux qui l'écoutaient n'avaient pas ces oreilles intérieures et spirituelles que donne l'esprit de Dieu, et sans lesquelles on entendait inutilement Jésus-Christ même parler tous les jours d'une manière si divine dans le temps qu'il conversait visiblement parmi les hommes: ce qui lui fait dire à la fin des plus excellents discours qu'il faisait aux Juifs, ces paroles si connues: *Que celui-là l'entende qui a des oreilles pour l'entendre.* Car, comme il le dit encore, *il était donné* à ses disciples *de connaître les mystères du royaume du ciel; mais cela n'était pas donné aux autres* Juifs, qui *voyaient sans voir*, et qui *écoutaient sans comprendre.*

Les deux disciples de Jean-Baptiste dont nous parlons, n'étaient pas du nombre de ces aveugles et de ces sourds volontaires; et le Fils de Dieu leur avait déjà parlé intérieurement, lorsqu'ils entendirent leur

Jesu perhibuit, *et secuti fuerant eum*. Quis alter? Ne quæramus curiosiùs, quod ignotum nobis esse Deus voluit.

Vers. 41, 42. — *Invenit hic primùm fratrem suum Simonem*, quem ambo quærebant, *et dicit ei : Invenimus Messiam*, Judæis promissum, et jam exspectatum. Cùm Petrus ex eis esset qui exspectabant consolationem et redemptionem Israel, nullus ei nuntius lætior accidere potuit. *Invenimus Messiam, quod est interpretatum, Christus.* Hæc nominis interpretatio non Andreæ, sed evangelistæ est, qui Græcè scripsit. *Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona.* Quem antea non viderat, et ex nomine et ex genere vocat, ut se Deum esse demonstret, cui nota sunt omnia. ***Tu vocaberis Cephas,*** *quod interpretatur, Petrus.* Cephas Syriacum nomen, non appellativum, sed proprium, cum suâ significatione in sermonem Græcum translatum. Nomen ejus mutat Christus, jam eum sibi pro suâ potestate ut suum vindicans, et Petrum vocans à petrâ, utpotè super quem fundaturus erat suam Ecclesiam, inquit S. Cyrill. Alexand.

maître faire son éloge. Ainsi ils le suivent étant attirés secrètement par celui-là même qu'ils suivaient. Ils le suivent l'entendant nommer *l'Agneau de Dieu* : cet Agneau, dit saint Augustin, qui est craint par les loups mêmes; cet Agneau qui en mourant a fait mourir le lion; parce que le diable qui est, selon l'Écriture, comme un lion rugissant, a été vaincu par le sang de Jésus-Christ immolé comme un agneau sur la croix. Ils ne le suivirent pas néanmoins pour se rendre dès lors ses disciples; ce qui était réservé à un autre temps; mais par une sainte curiosité, pour connaître par eux-mêmes qui était celui dont leur maître leur avait parlé d'une manière si avantageuse, et pour suivre l'impression secrète qu'il avait déjà formée au fond de leurs cœurs.

Jésus-Christ s'étant retourné, et les ayant vus qui le suivaient, leur demanda ce qu'ils cherchaient. Il le savait bien, dit saint Chrysostôme, lui qui pénètre ce qu'il y a de plus caché dans le cœur des hommes. Mais il leur faisait cette demande pour les attirer davantage à soi, et leur ôter toute la crainte qui eût pu les empêcher de s'approcher si facilement de lui. Ils ne disent point à Jésus-Christ : Instruisez-nous de ce que nous avons à faire. Mais lui témoignant déjà qu'ils le respectaient comme un *maître* très-excellent, par ce nom même qu'ils lui donnent, ils se contentent de lui demander *où il demeurait*. Car ils désiraient l'entretenir en particulier, le voir chez lui, l'entendre à loisir, et connaître celui que Jean-Baptiste préférait à soi d'une manière qui leur donnait de l'étonnement à tous.

Il était alors *la dixième heure du jour ;* c'est-à-dire, qu'il commençait à être tard. Mais Jésus-Christ secondant le saint désir de ces deux disciples, ne leur dit point que cette heure était indue pour venir où il demeurait, ni qu'ils devaient différer à venir le lendemain : il ne leur marqua point même sa maison, dit saint Chrysostôme; mais afin de les attirer davantage à le suivre, et de leur faire connaître qu'il les regardait déjà comme ses disciples, il leur dit : *Venez et voyez.* Sur quoi saint Cyrille dit excellemment, quoiqu'en un sens spirituel, que la maison où demeurait Jésus-Christ était la figure de son Église; et qu'il ne suffisait pas pour ceux qui ne la connaissaient point, qu'on la leur marquât, comme étant visible à tous; mais qu'il était nécessaire qu'ils y entrassent pour y voir Jésus autant qu'il peut être vu par la foi, et être instruits de tous ses divins mystères. Car c'est seulement en cette maison de Jésus-Christ que l'on peut *voir et goûter*, selon l'expression du Prophète, *combien le Seigneur est doux*. Que ceux donc qui sont sortis, soit par le schisme ou par l'hérésie, ne se contentent pas de blâmer et de condamner de loin ce qu'ils ne connaissent pas. Qu'ils *viennent*, qu'ils *voient ;* qu'ils se hâtent de rentrer d'où ils sont sortis, et qu'ils y *voient* de leurs propres yeux, non seulement la vérité de la doctrine de l'Église qu'ils ont quittée, la sainteté de sa discipline et de ses mœurs dans ses membres vivants, qui sont tous les vrais fidèles, et la justice de sa conduite; mais encore la fausseté de tant d'impostures que publient contre elle ses ennemis. Que ceux qui haïssent et qui déchirent souvent leurs frères sans les connaître, se hâtent de *venir* et de *voir* eux-mêmes *où* Jésus *demeure*, sans qu'ils le sachent : qu'ils soient touchés d'un saint désir d'être instruits de ce qu'ils ignorent, afin qu'ils cessent d'être prévenus contre les membres de Jésus-Christ, comme les disciples de Jean-Baptiste l'étaient contre Jésus-Christ même avant qu'ils fussent *venus*, et qu'ils eussent *vu* combien le Sauveur était aimable.

Ces deux disciples de Jean-Baptiste, dont l'un était *André, frère de Simon-Pierre, vinrent* donc avec Jésus-Christ, et *virent où il demeurait.* Mais ils ne le virent pas seulement, puisqu'*ils demeurèrent même chez lui ce jour-là*, c'est-à-dire, selon plusieurs Pères et habiles interprètes, le reste du jour et la nuit suivante. On ne peut douter que ce n'ait été Jésus-Christ qui les obligea de demeurer avec lui, afin de récompenser la foi qu'il leur avait inspirée lui-même, et de commencer à répandre dans leurs âmes les semences de sa divine parole. Car il y a quelques Pères qui croient que l'autre disciple qui accompagnait André était Jean, l'un des enfants de Zébédée, et celui-là même qui a écrit l'Évangile que nous expliquons; car sa coutume est de ne se point nommer. *Qu'heureux pour eux*, s'écrie saint Augustin, *fut ce jour! qu'heureuse fut cette nuit qu'ils passèrent avec le Sauveur! Qui pourrait nous raconter ce qu'ils entendirent pendant tout ce temps de la bouche de Jésus-Christ? Bâtissons-lui aussi nous-mêmes une maison dans notre cœur, où il puisse venir à nous et nous instruire, comme il instruisait alors ces deux disciples.* On voit dans saint Luc les deux disciples d'Emmaüs qui pressent et qui engagent Jésus-Christ d'entrer et de demeurer chez eux : au lieu que c'est Jésus-Christ qui presse ici ceux dont nous parlons, d'entrer et de *demeurer chez lui.* De quelque façon que ce puisse être, c'est toujours le Fils de Dieu qui attire à lui par son amour ceux qu'il a choisis; soit qu'ils l'invitent à entrer chez eux, ou que lui-même les oblige à demeurer chez lui. Ainsi ces deux choses reviennent visiblement à la même, selon qu'il le dit dans l'Évangile en les joignant ordinairement l'une à l'autre : *Demeurez en moi*, disait-il à ses Apôtres, *et moi en vous..... Celui qui demeure en moi, et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit.*

Vers. 41, 42. — *Et ayant trouvé le premier son frère Simon, il lui dit : Nous avons trouvé le Messie, c'est-à-dire le Christ. Et il l'amena à Jésus. Jésus l'ayant regardé, lui dit : Vous êtes Simon fils de Jean, vous serez appelé Cephas*, etc. — Les Pères nous représentent saint André, comme un de ces serviteurs de l'Évangile, loués par leur maître, à cause de leur fidélité à faire bien profiter le talent qu'on leur avait confié. Il ne cacha point le trésor qu'il avait eu le bonheur de découvrir. Mais il fit part promptement à Simon son frère d'un si grand bien. Il fit connaître, dit saint Chrysostôme, par la manière dont il lui parle, combien Jésus-Christ les avait instruits en peu de temps; quelle avait été la force de la parole de ce divin Maître, qui les avait pu persuader d'un si grand

VERS. 43, 44, 45, 46. — *In crastinum voluit Jesus exire* è Judæâ *in Galilæam*, *et invenit Philippum*, *et dicit ei Jesus : Sequere me. Erat autem Philippus à Bethsaidâ, civitate Andreæ et Petri.* Bethsaida, oppidum Galilææ, Andreæ et Petri patria. *Invenit Philippus Nathanael, et dicit ei : Quem scripsit Moyses in lege et prophetis, invenimus Jesum filium Joseph à Nazareth.* Messiam de quo scripserunt Moses et prophetæ, invenimus ; et hic est Jesus filius Joseph, ortu Nazarenus. Filium Joseph vocat ex vulgi opinione, quia virginis filium esse needùm noverant. *Et dixit ei Nathanael : A Nazareth*, oppido tam ignobili, tam obscuro *potest aliquid boni esse?* tantumne bonum expectari potest, maximè cùm Messias ex Bethleem Judâ

mystère ; et quelle ardeur ils avaient dès auparavant de voir l'accomplissement des prophéties. Car lorsqu'il dit à Simon : *Nous avons trouvé le Messie*, il donne lieu de juger que Jésus-Christ avait parlé à leur cœur ; puisqu'ils ne doutaient point qu'il ne fût *le* Christ attendu depuis si longtemps ; et cette parole, *nous avons trouvé*, était, selon la pensée du même Père, l'expression très-vive d'une âme, qui ayant souffert comme les douleurs de l'enfantement, dans l'attente et dans le désir de celui après lequel elle soupirait, est enfin remplie de joie de le voir paraître, et se hâte de faire part aux autres d'une si heureuse nouvelle.

Mais nous pouvons admirer encore avec ce grand Saint, l'humble docilité de Simon, qui croit tout d'un coup à la parole de son frère André. Et il ne faut pas le taxer d'une trop grande crédulité, comme s'il s'était laissé aller à croire légèrement ce qu'on lui disait touchant le Messie : car André son frère l'informa sans doute de l'entretien qu'ils avaient eu avec Jésus-Christ. Mais c'est l'ordinaire des Evangélistes, de passer beaucoup de choses, afin d'abréger. D'ailleurs, il n'est pas marqué qu'André persuada à son frère ce qu'il lui disait, mais seulement qu'il le mena au Sauveur, afin qu'il vît par lui-même, et qu'il entendît de sa propre bouche ce qu'ils avaient vu et entendu. Car il se jugeait, dit saint Chrysostôme, incapable de lui découvrir tout ce grand mystère : et il voulut sans aucun délai, le mener à la source même de la lumière, afin qu'il en fût éclairé.

Jésus regarda Simon. — Celui, dit saint Cyrille, qui voit les cœurs et les reins des hommes, jeta un regard divin sur cet homme, alors si grossier, et qu'il devait dans la suite élever à un si haut point de piété et à la première dignité de son Eglise. Il le regarda tel qu'il était selon sa naissance, et tel qu'il devait être un jour selon le degré de grâce auquel il le destinait. Il le regarda avec ces yeux favorables, qu'il promet de tenir attentifs sur ceux qui sont doux et humbles. Et pour le convaincre de sa divine lumière, à laquelle rien n'était caché, et lui déclarer en même temps qu'*il le regardait* déjà comme devant être à lui, non seulement il lui dit son nom, avec le nom de son père, sans que personne lui en eût parlé, mais même il lui déclara qu'il s'appellerait dans la suite *Cephas.* Car c'était, comme on l'a dit autre part, et comme il paraît par divers endroits de l'Ecriture, une marque de l'empire que l'on prenait sur les personnes, de changer leur nom, et de leur en imposer de nouveaux qui marquaient leur dépendance. Il ne voulut pas néanmoins, comme le remarque saint Chrysostôme, lui dire dès lors : Qu'il bâtirait son Eglise sur lui, comme sur la pierre qu'il avait choisie pour cet effet. Car ce n'était pas encore le temps de lui découvrir ce grand secret ; et il fallait que le Père céleste lui révélât auparavant qu'il était le Fils de Dieu.

VERS. 43 jusqu'au 47. — *Le lendemain Jésus voulant s'en aller en Galilée, trouva Philippe, et il lui dit : Suivez-moi. Philippe était de la ville de Bethsaïde, d'où étaient aussi André et Pierre. Et Philippe ayant rencontré Nathanaël, lui dit*, etc. — Philippe avant que d'avoir été rencontré par Jésus-Christ était du nombre de ces brebis perdues de la maison d'Israël, vers qui il avait été envoyé. *Il est donc trouvé* par le souverain Pasteur, qui en lui disant : *Suivez-moi*, lui inspira la volonté de le suivre. Et saint Chrysostôme témoigne, que plus Philippe, aussi bien qu'André, étaient des hommes d'un esprit grossier et rustique, et d'un pays d'où les Juifs s'imaginaient qu'il ne pouvait rien venir de bon, plus le Fils de Dieu faisait paraître la divine force de sa grâce, en tirant d'une terre si stérile de si bons sujets, et se choisissant des disciples si excellents dans un pays si méprisable. Mais quand il est dit que Philippe suivit Jésus-Christ, on doit seulement entendre qu'il se rendit son disciple, sans s'attacher néanmoins encore entièrement à sa suite : car il paraît qu'aimant beaucoup un autre juif, appelé Nathanaël, qui était aussi bien que lui dans l'attente du Messie, il songea à lui aller faire part du trésor que le Seigneur lui avait fait découvrir. Il le trouva, dit saint Cyrille, non par hasard, mais après l'avoir cherché, pour lui donner la connaissance de celui dont ils désiraient conjointement la venue. *Nous avons trouvé*, lui dit-il, *celui de qui Moïse a écrit dans la loi :* car et tous les sacrifices de la loi ancienne, et toutes ses ordonnances traçaient aux Juifs des images du Messie : Nous avons trouvé, ajoute-t-il, *celui que les prophètes ont prédit ;* car toutes les prédictions des saints Prophètes regardaient l'Incarnation, et c'était de Jésus-Christ que Moïse et tous les autres prophètes avaient parlé en mille différentes manières. Or il paraît, selon saint Chrysostôme, que Nathanaël était instruit dans les Écritures et ardent pour connaître la vérité. C'est pourquoi Philippe le renvoie à Moïse et aux prophètes, afin que ce qu'il en connaissait le rendît plus disposé à recevoir une si grande nouvelle qu'il lui annonçait. Que s'il nomme Jésus-Christ, *fils de Joseph*, après l'avoir reconnu pour le Christ et le Messie, on ne doit pas s'en troubler ; car c'était alors l'opinion commune qu'on en avait, et le temps n'était pas encore venu de découvrir un mystère dont l'esprit des juifs n'était point capable.

Mais parce que Nathanaël entendit dire à Philippe, que Jésus était de la ville *de Nazareth*, où l'on savait qu'il avait été élevé sous la conduite de Joseph et de Marie, il lui répondit : *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth?* Soit qu'il parlât seulement selon l'idée générale qu'on avait de cette ville, qui était en grand mépris parmi les Juifs ; soit même qu'il en jugeât comme l'a cru saint Jean Chrysostôme, par la connaissance qu'il pouvait avoir de la prophétie qui marquait, que celui *qui devait commander dans Israël sortirait de Bethléem* (Mich. 5, 2). Philippe ne voulut point entrer en dispute avec Nathanaël sur l'objection qu'il lui avait faite. Il n'entreprit point d'expliquer les prophéties, ce qu'il pouvait regarder comme étant alors au-dessus de soi ; mais il dit seulement : *Venez et voyez ;* c'est-à-dire : Venez vous instruire et vous convaincre par vous-même de la vérité de ce que je vous dis. Et il le mena à Jésus-Christ, sachant bien, dit saint Chrysostôme, que s'il goûtait une fois la doctrine toute divine d'un si grand Maître, il ne s'en séparerait plus. Car on ne peut point douter de ce que dit saint Cyrille, qu'une grâce toute céleste n'accompagnât les discours de notre Sauveur, et ne remplit d'une onction intérieure ceux qui l'écoutaient avec une humble docilité. Philippe agit avec beaucoup de sagesse, ne faisant paraître aucun chagrin de ce que Nathanaël rejetait avec quelque sorte de mépris ce qu'il avait dit touchant le Messie. Et par la patience qu'il témoigna pour procurer à son ami un si grand bien, il parut dès lors, ajoute le même Père, un homme d'une conduite apostolique et d'une constance digne d'un apôtre, tel qu'il devait être dans la suite. Car ceux qui veulent, comme Philippe, faire entrer les autres dans la

expectetur? *Dicit ei Philippus : Veni, et vide.* Experire ipse, certiora enim indicia ex ejus sermone accipies.

VERS. 47, 48, 49. — *Ecce verè Israelita, in quo dolus non est ;* verè dignus Abraham, Isaac, et Jacob filius, ob morum integritatem, simplicitatem, ac sinceritatem. *Dicit ei Nathanael : Unde me nôsti?* Cur me ignotum laudas? *Respondit Jesus, et dixit ei : Priusquàm te Philippus vocaret, cùm esses sub ficu, vidi te*, tametsi nemine conscio te vocaverit. *Respondit ei Nathanael*, certus quòd absentia ei velut præsentia perspecta essent, quin etiam cordium cogitationes et affectus, quod Dei proprium : *Rabbi, tu es Filius Dei, tu es rex Israel;* Messias ab Israelitis expectatus, verus Dei Filius.

VERS. 50, 51. — *Respondit Jesus et dixit ei : Quia*

foi de Jésus-Christ sont obligés de supporter bien des faiblesses et des infidélités ; et ils doivent être bien convaincus que c'est à ce divin Maître à faire goûter aux âmes, par sa grâce, les vérités que les hommes peuvent seulement leur annoncer au dehors. Qu'ils travaillent donc à les conduire à Jésus-Christ, afin qu'il devienne leur docteur, et qu'il les rende lui-même ses humbles disciples.

VERS. 47 jusqu'au 50. — *Jésus voyant Nathanaël qui le venait trouver, dit de lui : Voici un vrai Israélite, sans déguisement et sans artifice. Nathanaël lui dit : D'où me connaissez-vous? Jésus lui répondit : Avant que Philippe vous eût appelé, je vous ai vu sous le figuier*, etc. — Jésus-Christ ne s'arrête point à prouver à Nathanaël qu'il n'était pas de Nazareth, mais de Bethléem, selon que les saints Prophètes l'avaient prédit. Car il pouvait être de Bethléem, comme tant d'autres, et n'être pas cependant le Christ. Mais il prend une autre voie beaucoup plus certaine, pour lui donner lieu de connaître sa divinité. Car il lui fait voir qu'il avait été présent au milieu d'eux lorsqu'ils croyaient s'entretenir seuls. *Voici*, dit Jésus, *un véritable Israélite, en qui il n'y a point de tromperie*, c'est-à-dire : Voici un digne enfant d'Israël ou de Jacob, dont le Saint-Esprit loue particulièrement la simplicité dans l'écriture. Quelques-uns disent que le Fils de Dieu donna cet éloge à Nathanaël, à cause que sans dissimuler son sentiment touchant ceux qui étaient originaires de Nazareth, il ne laissa pas de venir tout simplement trouver Jésus, pour connaître par lui-même ce qu'on lui en avait dit. Mais on peut bien dire aussi, que celui qui connaissait parfaitement le fond du cœur de tous les hommes, loua dans Nathanaël en général la simplicité et la candeur de ses mœurs, telle qu'il la pénétrait par sa divine lumière.

Nathanaël ayant entendu ce que Jésus-Christ disait de lui, ne s'éleva point, dit saint Chrysostôme, de ces louanges qu'on lui donnait, mais se contenta lorsqu'il se fût approché, de demander à celui qui avait fait son éloge, *d'où il pouvait le connaître.* Ainsi il donna occasion à ce divin Maître, qui l'attirait intérieurement à lui, de lui montrer qu'il parlait non par flatterie, comme la plupart des hommes, mais selon la vérité, comme celui qui découvrait par la lumière de son esprit ce qu'il y avait de plus caché dans son cœur. *Avant que Philippe vous eût appelé*, lui dit Jésus-Christ, *je vous ai vu lorsque vous étiez sous le figuier ;* c'est-à-dire, lorsque vous étiez encore tout seul sous cet arbre, où vous croyiez que personne ne vous voyait, et *avant que Philippe vous eût appelé* pour venir ici, je vous ai vu, comme étant présent partout. Pour lui prouver donc qu'il voyait à nu le fond de son âme, et que l'éloge qu'il venait de lui donner était fondé sur la connaissance qu'il avait de toutes choses, il lui déclare trois circonstances capables de le remplir d'étonnement : la première, qu'il l'avait vu lorsqu'il était éloigné de lui et qu'il croyait n'être aperçu de personne : la seconde, qu'il avait été témoin de ce que Philippe lui avait dit en *l'appelant* pour l'obliger de venir à lui : et la troisième, que le lieu même où il était avant que Philippe l'eût trouvé, ne lui était point non plus inconnu, puisqu'il lui dit qu'il était alors sous un figuier.

Tout cela est renfermé dans la réponse, quoique si courte, de Jésus-Christ; et étant ainsi développé, il sert à faire comprendre ce qui peut d'ailleurs paraître si surprenant, pourquoi Nathanaël s'écria à l'heure même en s'adressant à Jésus-Christ : *Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes roi d'Israël.* Car il connut véritablement que celui à qui il parlait était le Christ : et il le connut par cette déclaration qu'il lui avait faite de tant de choses, que la lumière naturelle n'avait pu lui découvrir. Il le reconnaît donc pour son *maître*, et il confesse qu'il est *Fils de Dieu et roi d'Israël.*

Il est vrai que saint Chrysostôme paraît étonné de ce que Jésus nomma Pierre bienheureux, pour avoir aussi confessé qu'il était le Fils de Dieu, comme ayant reçu cette révélation du Père céleste, quoiqu'il n'eût fait cette confession qu'après avoir vu tant de miracles et entendu de sa bouche de si grandes vérités ; et qu'au contraire il ne dit rien de semblable à Nathanaël lorsqu'il fit une semblable confession, avant même que d'avoir été témoin de ses prodiges et de sa doctrine. C'est ce qui lui fait juger qu'encore que Pierre et Nathanaël aient proféré également les mêmes paroles, ils n'avaient pas néanmoins la même créance. Ainsi il croit qu'au lieu que saint Pierre en nommant Jésus, le Fils de Dieu, le regarda véritablement comme Dieu, Nathanaël ne le regarda que comme un homme envoyé de Dieu pour être roi d'Israël ; et que c'est ce qu'il entendait par le Messie et par le Christ, et même par le nom de *Fils de Dieu*, qu'il lui donnait, comme à un homme éminent choisi de Dieu par une élection toute particulière, pour être roi de son peuple. Mais saint Cyrille et saint Augustin, avec beaucoup d'autres interprètes, ont regardé la confession de Nathanaël, comme étant pleine de foi, et partant d'un cœur persuadé de la divinité de celui à qui le fond de son âme n'était point caché. Ainsi lorsqu'il appelait Jésus-Christ *roi d'Israël*, il le regardait en même temps comme roi de toutes les nations, mais comme étant envoyé particulièrement, selon les anciennes promesses, pour être le prince du peuple d'Israël.

VERS. 50, 51. — *Jésus lui répondit : Vous croyez, parce que je vous ai dit que je vous ai vu sous le figuier : vous verrez de bien plus grandes choses. Et il ajouta : En vérité, en vérité je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert*, etc. — Selon saint Jean Chrysostôme et quelques autres, le Fils de Dieu blâmait par cette réponse le peu de foi de Nathanaël. Mais selon saint Cyrille et plusieurs autres interprètes, elle peut s'entendre en cette manière : Vous avez cru, Nathanaël, que je suis le Fils de Dieu, parce que je vous ai dit une chose qui vous a surpris. Mais vous verrez désormais des choses qui vous convaincront bien plus fortement de la vérité que vous avez confessée. Jésus-Christ confirme ce qu'il a à dire par le serment dont il usait d'ordinaire, lorsqu'il voulait déclarer ce que les hommes auraient peine à croire : *En vérité, en vérité je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert, et les Anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme.* Il parle de telle sorte à Nathanaël, qu'il parle aussi généralement à tous, selon qu'il paraît par l'expression latine et grecque. Or il veut prouver ce qu'il lui a déclaré, qu'*il verrait de plus grandes choses* que celles qui l'avaient déjà porté à croire. Et il semble que la preuve qu'il lui en donne, ne doit être regardée que comme une seule de toutes celles qu'il aurait pu rapporter. Cette preuve était que les hommes *verraient le ciel ouvert, et les Anges de Dieu monter*

dixi tibi : Vidi te sub ficu : credis me Filium Dei, et Messiam esse à Deo promissum; *majus his videbis.* Majora fidei tuæ habiturus es argumenta, augustiora miracula, quibus non Israelis tantùm, sed angelorum etiam rex cognoscar. *Et dicit ei : Amen amen dico vobis : Videbitis cœlum apertum, et angelos Dei ascendentes, et descendentes supra Filium hominis.* Angelos jussa mea obeuntes, mihi ministrantes in passione, resurrectione, ascensu in cœlum. Ad mysticam scalam fortè Christus alludit, per quam ascendentes et descendentes angelos Jacob vidit.

et descendre sur le Fils de l'homme; ce qui marquait que les Anges, par le ministère qu'ils rendraient visiblement à Jésus-Christ, attesteraient d'une manière éclatante qu'il était véritablement le Fils de Dieu par sa nature divine, ainsi qu'il était *le Fils de l'homme* selon sa nature humaine. Il paraît que Jésus-Christ fait allusion dans ces paroles à ce que Jacob avait vu en songe; à cette *échelle* mystérieuse *posée sur la terre par un bout, et touchant de l'autre au ciel, par laquelle les Anges de Dieu montaient successivement et descendaient.* Et parce que le Seigneur qui lui parut appuyé sur le haut de cette échelle, lui prédit en même temps la naissance de son Fils, en l'assurant que *toutes les nations de la terre seront bénies en lui et en sa race,* on ne peut guère douter que le Fils de Dieu parlant à Nathanaël de ces Anges qu'on verrait *monter et descendre sur le Fils de l'homme,* ne lui ait voulu marquer l'accomplissement de cette importante prédiction en sa personne.

« Quoiqu'on puisse dire avec S. Jean Chrysostôme et quelques autres que ce ministère, visible des Anges à l'égard de Jésus-Christ, se fit depuis remarquer particulièrement au temps de sa passion, de sa résurrection et de son ascension; on peut ajouter avec le même Saint ce qui était arrivé dès auparavant au temps de son Incarnation, de sa naissance et de sa fuite en Egypte, ou de son retour d'Egypte, comme aussi de son baptême, où les cieux parurent ouverts, et de la fin de son jeûne dans le désert. Car lorsque le Fils de Dieu parle ici de l'avenir, il peut entendre aussi bien les choses qui étaient déjà passées, et qu'on ne devait néanmoins connaître que dans la suite, que celles qui n'étaient pas effectivement encore arrivées. Ainsi tout ce que sa divine providence avait jusqu'alors réservé à faire connaître aux hommes pouvait être regardé en quelque manière comme futur et non passé à leur égard. Quelques-uns croient que Jésus-Christ parle ici plus particulièrement du dernier jour où les Anges paraîtront à tous les hommes, comme les ministres du Fils de l'homme, lorsqu'il *viendra dans la gloire de son Père,* accompagné de ces esprits bienheureux, pour *rendre à chacun selon ses œuvres;* ou comme il est dit dans un autre Evangéliste : Lorsqu'on *verra le Fils de l'homme venir sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire, et envoyer ses Anges pour rassembler ses élus des quatre coins du monde.*

Saint Augustin, expliquant en un sens mystique la réponse de Jésus-Christ à Nathanaël, dit que ce *figuier sous lequel il l'avait vu avant que Philippe l'appelât à lui,* figurait l'ombre de la mort et du péché, dans lequel tout le genre humain était tombé, depuis que nos premiers pères avaient cherché à se couvrir, dans leur nudité, avec les feuilles du figuier, pour avoir désobéi à leur Créateur. Jésus-Christ l'avait donc vu sous ce figuier, c'est-à-dire, dans cet état si misérable où le péché l'avait réduit. Mais il l'avait regardé dans sa miséricorde, avant que Philippe l'appelât; car de quoi lui eût servi qu'il l'eût vu dans sa misère, s'il ne l'avait appelé pour le justifier? Sa miséricorde l'avait donc regardé, dit S. Augustin, avant qu'il connût Jésus-Christ. *Sed misericordia sua ante te vidit, quàm tu eum cognosceres.* Et est-ce nous en effet, ajoute ce Saint, qui avons cherché les premiers le Fils de Dieu? N'est-ce pas lui au contraire qui nous a cherchés? Sommes-nous venus au médecin étant malades? Et n'est-ce pas le médecin qui nous est venu trouver? Nous étions cette brebis égarée de l'Evangile, que le Pasteur a trouvée; mais il ne l'a pas trouvée sans la chercher. C'est en cela, dit le même Saint, que Nathanaël vit de plus grandes choses que celles qu'il avait vues. Qu'avait-il vu jusqu'alors? Un échantillon, pour parler ainsi, de la divinité dans la manière dont Jésus-Christ lui avait parlé. Mais il vit, ou, pour mieux dire, il éprouva quelque chose de plus grand, quand le Sauveur non seulement lui fit connaître qu'il l'avait vu dans la misère de son origine, figurée par cette ombre du figuier, mais l'en retira par la grâce de sa justification : *Plus enim est, quòd nos Dominus vocatos justificavit, quàm quòd vidit jacentes sub umbrâ mortis. Quid enim nobis proderat, si ibi remansissemus ubi nos vidit?*

SENSUS MORALIS.

VERS. 1. — *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.* « *Refer,* ait S. August., tract. 1 in Joann., *animum ad illud Verbum. Si potes habere Verbum in corde tuo, tanquàm consilium natum in mente tuâ, ut mens tua pariat consilium, et insit consilium quasi proles mentis tuæ, quasi filius cordis tui. Priùs enim cor generat consilium, ut aliquam fabricam construas, aliquid amplum in terrâ moliaris; jam natum est consilium, et opus nondùm completum est : vides tu quid facturus es, sed alius non miratur, nisi cùm feceris et construxeris molem, et fabricam illam ad exsculptionem perfectionemque perduxeris. Attendunt homines mirabilem fabricam, et mirantur consilium fabricantis : stupent quod vident, et amant quod non vident. Quis est qui potest videre consilium? Si ergo ex magnâ aliquâ fabricâ laudatur humanum consilium; vis videre quale consilium Dei est Dominus Jesus Christus, id est, Verbum Dei? Attende fabricam istam mundi : vide quæ facta sunt per Verbum, et tunc cognosces quale sit Verbum.... Si non potes cogitare quid sit, differ ut crescas. Ille cibus est, accipe lac ut nutriaris, ut sis validus ad capiendum cibum.* » Crede, ut aliquando videas, adora, gratias age; quod hìc ratione penetrare et explicare non vales, admiratione et laudibus prosequere; æterno Patri in Filio ejus inseparabiliter unitus esto; cogitationes tuæ, consilia tua, affectus tui sint non solùm apud Deum, sed propter Deum.

VERS. 3, 4. — *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil, quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum.* Universæ creaturæ Verbo æterno esse suum debent ut principio suo per omnipotentiam quæ illi cum Patre communis est; debent et essendi modum, ordinem, pulchritudinem, proportionem, ut ideæ, arti, et sapientiæ divinæ. Ad divinum illud omnis creatæ perfectionis exemplar nos conformemus, per creaturas ad ipsum ascendamus; illi uni, non ejus operibus, adhæreamus. Vita æterna in illo

est. Ipsum est vita nostra, lux mentium nostrarum, beatitudo nostra.... *Qui habet Filium*, 1 Joan. 5, 12, 13, *habet vitam; qui non habet Filium, vitam non habet.... Vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei*. Extra illum tenebræ, mors et miseria æterna.

Vers. 5. — *Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt*. Homines per peccatum lapsi in tenebras ignorantiæ et cupiditatis, tametsi naturali lumine quod increatæ lucis participatio est, donati sint, increatam illam lucem, Verbum æternum, vel ignorant, vel non glorificant, nec gratias illi agunt; nec rationis ductum sequuntur in operatione boni et fugâ mali. Caveamus ne simus adhuc tenebræ, non autem lux in Domino, et filii lucis. Ambulemus in luce, ne nos tenebræ comprehendant. *Qui autem istam lucem non capiunt, non ideò cogitent quasi absentem esse lucem, quia eam videre non possunt: « Ipsi « enim propter peccata tenebræ sunt. » Quemadmodum ergo cæco præsens est sol, sed ipse soli absens est: sic omnis stultus, omnis iniquus, omnis impius, cæcus est corde. « Præsens est sapientia, sed cùm cæco præsens est, « oculis ejus absens est: non quia ipsa illi absens est, sed « quia ipse ab illâ absens est. Quid ergo faciat iste? » Mundet unde possit videri Deus. » Quomodò si propterea videre non posset quia sordidos et saucios oculos haberet, irruente pulvere, pituitâ vel fumo, diceret illi medicus: Purga de oculo tuo quidquid mali est, ut possis videre lucem oculorum tuorum. Pulvis, peccata; fumus, peccata et iniquitates sunt; tolle inde ista omnia, et videbis sapientiam quæ præsens est, quia Deus est ipsa sapientia; et dictum est: « Beati mundo corde, quo- « niam ipsi Deum videbunt. »* S. August., tract. 1 in Joan.

Vers. 6, 7. — *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum*. Ne mireris quòd Christus à Joanne, Dominus à servo testimonium acceperit, qui ad eum venit, et ab eo cum Judæis baptizari voluit, ut nobis humilitatis exemplum præberet. Sic à Joanne testimonium accipere voluit, non quòd eo indigeret, sed propter salutem nostram, et ut se hominum imbecillitati accommodaret. Hinc ipse Jesus ait, Joann. 5, 32, 33: *Alius est qui testimonium perhibet de me: et scio quia verum est testimonium quod perhibet de me. Vos misistis ad Joannem, et testimonium perhibuit veritati. Ego autem non ab homine testimonium accipio: sed hæc dico ut vos salvi sitis. « Quasi dicat: Deus ego sum, et Dei unigenitus Filius, et quamvis nemo hoc profiteretur, nihil propterea natura mea fit minor, nihil deterior: sed cùm mortalium salus mihi curæ esset, in hanc descendi humilitatem, ut hominis testimonio me subjicerem. Nam propter Judæorum imbecillitatem, hoc pacto meliùs faciliùsque fides in eum extendi propagarique poterat. Sicut igitur carnem induit, ne si nudâ se divinitate exhiberet, omnes perderet: ita virum qui se annuntiaret misit, ut cùm familiarem vocem populi audirent, faciliùs ad credendum adducerentur. Non enim suæ duntaxat dignitati, sed auditorum usui facilitatique consuluit. »* Magna Dei erga nos misericordia est, cùm sanctos prædicatores, pastores, conscientiarum moderatores ad nos mittit, qui ad salutem recipiendam nos disponant; sed huic Dei misericordiæ respondere et cooperari fideliter debemus; in Christum Jesum credere fide per dilectionem operante; et vitæ puritate, conversationisque sanctimoniâ testimonium illi perhibere, ut alii nostro exemplo illum colant et diligant.

Rogabit quispiam: Siquidem Joannes venit in testimonium ut testimonium perhiberet de lumine, *ut omnes crederent per illum*, quidni omnes ei crediderunt? Respondet S. Cyrillus, non id Joannis culpâ, sed Judæorum, ad quos missus est, incredulitate et perversitate, contigisse. « *Etenim quod ad præconis scopum et supernæ missionis rationem attinet, nemini doctrina defuit vel fides: sed cùm varia sint auditorum ingenia, et unusquisque potestatem habeat suæ voluntatis, à rectâ ratione quidam aberrârunt, fide repudiatâ. Idcircò propheticum illud*, Ezech. 3, 7 et 27, *de iis usurpandum est: « Domus Israel nolunt audire te, quia nolunt au- « dire me: quippè domus Israel attrita fronte est, et « duro corde... Qui audit, audiat: et qui quiescit, « quiescat: quia domus exasperans est. »*

Vers. 8. — *Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine*. Cùm nonnulli Joannem Baptistam Christum esse suspicarentur, admirabilis ejus vitæ, eximiarumque virtutum splendore præstricti, ipsique synedrii proceres misissent ad eum legatos, qui rogarent utrùm esset Christus: ideò S. evangelista, ut errorem evelleret, simulque ostenderet quantæ auctoritatis esset ille qui à Deo in testimonium missus erat, subjungit: *Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine*. Unam autem lucem esse his verbis clarè ostendit, quod sanè verum est. Etenim quamvis lux sancti dicantur; et Joannes Baptista lucerna appelletur, non ignoramus tamen eos gratiam ac donum luminis accepisse: « *Neque enim lux propria est lucernæ, neque sanctis illuminatio, sed veritatis illuminatione splendentes et conspicui facti sunt, et luminaria sunt in mundo, vitæ sermonem retinentes. Vita autem cujus in se dicuntur habere sermonem, quænam alia esse potest, quàm unigenitus ipse, qui de se ait*: Ego sum vita? *Igitur una quidem est vera lux, illuminans; non illuminata: unius autem participatione quidquid lux dicitur, lux per imitationem illius constituitur.* »

Vers. 9. — *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*. Filius Dei vera lux est, summa, substantialis; originalisque ratio, quæ omnem hominem illuminat; cùm nec rectè cogitare, nec benè ratiocinari, nec verum à falso discernere, nisi illius auxilio possimus. Veram illam lucem adoremus; oremus ut tenebras nostras illuminet: *Deus meus, illumina tenebras meas....* Si omnem hominem, et ipsum Joannem illuminat; ipse ergo illuminabat, à quo se demonstrari volebat. *Veniebat ad mentes infirmas, ad corda saucia, ad aciem animæ lippientis*, inquit S. August., tract. 21 in Joan. *Ad hoc venerat. Et*

unde posset anima videre quod perfectè est? Quomodò plerùmque fit, ut in aliquo corpore radiato cognoscatur ortus esse sol, quem oculis videre non possumus. Quia et qui saucios habent oculos, idonei sunt videre parietem illuminatum et illustratum à sole, vel montem, vel arborem, aut aliquid hujusmodi : et in alio illustrato demonstratur illis ortus ille, cui videndo adhuc minùs idoneum aciem gerunt. Sic ergo illi omnes ad quos Christus venerat minùs idonei erant eum videre : radiavit Joannem, et per illum confitentem se radiatum ac illuminatum esse, non qui radiaret et illuminaret, cognitus est ille qui illuminat, cognitus est qui implet. « Qui illu-« minat omnem hominem venientem in hunc mundum. »

VERS. 10, 11.—*In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit.* Amor mundi impedit ne mundi creator cognoscatur et ametur; cùm ideò conditus sit homo, ut ad Dei cognitionem et amorem duceretur et accenderetur. Cœli, sidera, angeli creatorem suum cognoverunt, quem et dæmonia confitentur. Sed qui non cognoverunt? *Qui amando mundum, dicti sunt mundus.* Ipsi enim corde habitant in mundo. Nam qui non diligunt mundum, carne versantur in mundo, sed corde in cœlo habitant, ut apostolus, Philipp. 3, 20, dicit : *Nostra conversatio in cœlis est.*

In propria venit, et sui eum non receperunt. « Qui sui? Homines quos fecit, Judæi quos primitùs fecit super omnes gentes esse : quia aliæ gentes idola adorabant, et dæmonibus serviebant; ille autem populus natus erat de semine Abrahæ : et ipsi maximè sui; quia et per carnem quam suscipere dignatus est, cognati; » Hæc S. August., ibid. *Et sui eum non receperunt*, cùm ad eos præsertim venisset. De hoc ingrati animi vitio non solus Joannes, sed prophetæ quoque et Apostolus conqueruntur. Et prophetæ quidem ex personâ Christi clamaverunt, Psal. 17 : *Populus quem non cognovi, servivit mihi. Filii alieni mentiti sunt mihi; filii alieni inveterati sunt, et claudicaverunt à semitis suis.* Et iterùm : *Quibus non est narratum de eo, viderunt; et qui non audierunt, contemplati sunt... Quæsierunt me qui ante non interrogabant, invenerunt me, qui non quæsierunt me*, Isai. 52, 15, et 65, 1. Paulus autem ad Romanos 11, 7, 9, 30, 31: *Quid ergo? Quod quærebat Israel, hoc non est consecutus : electio autem consecuta est.* Et iterùm : *Quid ergo dicemus? Quòd gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam : justitiam autem quæ ex fide est. Israel verò sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.* Et sanè plurimâ admiratione dignum est, quo pacto qui in prophetarum libris instituti, Mosem et reliquos deinceps prophetas plurima de Christi locutos adventu singulis sabbatis audiverant; præterea Christum signa et miracula quotidiè facientem, et secum duntaxat versatum viderant, neque sinentem adhuc discipulos ut in gentes dispergerentur, et in civitates Samaritanorum ingrederentur; neque ipsum eas ingressum, sed ubique asserentem missum se ad oves quæ perierant de domo Israel : tum cùm signa viderent, prophetas frequenter audirent, quotidiè ab ipso admonerentur, tam surdi penitùs et cæci perstiterunt, ut nihil eos ad Christi fidem possit adducere. Gentiles autem idolis servientes et in omne flagitiorum genus demersi, Evangelio obediverunt. Quæ causa obdurationis Judæorum? Superbia. *Ignorantes* enim *justitiam Dei, et quærentes propriam justitiam statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti*, Rom. 10. Superbiam igitur caveamus, ne suam à nobis gratiam Deus subtrahat, quam dat humilibus. Gratias agamus Deo, qui nos de tenebris vocavit in admirabile lumen suum, et per donum fidei illuxit in cordibus nostris, ut eum reciperemus. Judæi Christum Jesum repulerunt, quia illum non noverant. Væ nobis, si illum repudiemus quem cognoscimus, quem recepimus, à quo gratiis et donis innumeris cumulati sumus, cujus Corpore et Sanguine pasti sumus. Christum recipit, qui mandatis ejus obedit, qui secundùm ejus Evangelium vivit. Caveamus ne qui Christi sumus per Sacramenta, eum vitæ pravitate repellamus. *In propria venit, et sui eum non receperunt.*

VERS. 12, 13. — *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus; qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri sed ex Deo nati sunt.* Magna benevolentia, magna misericordia! *« Unicus natus est, et noluit manere unus. Multi homines cùm filios non habuerint, peractâ ætate adoptant sibi, et voluntate faciunt, quod naturâ non potuerunt. Si autem aliquis habeat filium unicum, gaudet ad illum magis, quia solus omnia possessurus est, et non habebit qui cum eo dividat hæreditatem, ut pauperior remaneat. Non sic Deus; unicum eumdem ipsum quem genuerat, et per quem cuncta creaverat, misit in hunc mundum, ut non esset unus, sed fratres haberet adoptatos. Non enim nos nati sumus ac Deo, quomodò ille unigenitus, sed adoptati per gratiam ipsius.* Ita S. Aug., tract. 2 in Joan., n. 13. Ille enim venit unigenitus solvere peccata, quibus peccatis implicabamur, ne adoptaret nos propter impedimentum eorum : Quos sibi fratres facere volebat, ipse solvit, et fecit cohæredes. Sic enim dicit Apostolus : *Si autem filius, et hæres per Deum*, Gal. 4, 7. Et iterùm : *Hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi*, Rom. 8, 17. *Non timuit ille habere cohæredes; quia hæreditas ejus non fit angusta, si multi possederint. Illi ipsi certè illo possidente fiunt hæreditas ipsius, et ipse vicissim fit hæreditas ipsorum. Audi quomodò fiant hæreditas ipsius : « Dominus dixit ad me : Filius meus « es tu, ego hodiè genui te : Postula à me, et dabo tibi « gentes hæreditatem tuam, »* Psal. 2, 7. *Ille quomodo fit hæreditas eorum : « Dominus pars hæreditatis meæ « et calicis mei, »* Psal. 15, 5. *Et nos illum possideamus, et ipse nos possideat : ille nos possideat sicut Dominus; nos illum possideamus sicut salutem, nos possideamus sicut lucem.*

Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. Per aquam et Spiritum sanctum ex Deo nati, et filii Dei facti sumus. Dignitatem suam Christianus agnoscat Hæc vera nobilitas, Dei filium nominari et esse. Ne ab illâ excidamus, ne degeneres simus ne secundùm

carnem et sanguinem vivamus. Dei voluntate et amore facti sumus divinæ consortes naturæ, regnique cœlestis hæredes : Voluntatem igitur et amorem Dei eligamus ut regulam morum nostrorum : ad hanc omnes cogitationes, omnia consilia, omnia opera nostra dirigamus : non ad voluntatem carnis, non ad voluntatem viri, id est, ad cupiditatem, ad amorem humanum et carnalem.

VERS. 14. — *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis : et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti à Patre, plenum gratiæ et veritatis.* Verbi Dei exinanitionem capere æquè impossibile est ac magnitudinem. *Deus* factus est homo : *Filius æterni Patris*, filius hominis; *Verbum*, infans; *Vita*, mortalis; *Lux*, in tenebris, id est, in medio hominum peccatorum. *Ut homines nascerentur ex Deo, primò ex ipsis natus est Deus. « Christus enim Deus, et Christus natus ex hominibus. Noli ergo mirari quia efficeris filius Dei per gratiam, quia nasceris ex Deo secundùm Verbum ejus. Priùs ipsum Verbum nasci voluit ex homine, ut tu securus nascereris ex Deo, et diceres tibi : Non sine causâ Deus nasci ex homine voluit, nisi quia alicujus momenti me existimavit, ut immortalem me faceret, et pro me mortaliter nasceretur. Ideò cùm dixisset S. evangelista : Ex Deo nati sunt : quasi ne miraremur et exhorreremus tantam gratiam, ut nobis incredibile videretur quia homines ex Deo nati sunt, quasi securum te faciens, ait : « Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » Incarnationis Christi consilium oppugnat, qui terrenis ac sensibilibus bonis adhæret, qui mundanam celsitudinem consectatur; cùm propterea Verbum caro sit factum, ut nos ab iis avocaret ac abstraheret. Ipsâ nativitate collyrium fecit, unde tergerentur oculi cordis nostri, et possemus videre majestatem ejus per ejus humilitatem.* Ideò *« Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. » Sanavit oculos nostros : « Et vidimus gloriam ejus. « Gloriam ejus nemo posset videre, nisi carnis hu« militate sanaretur. » Unde non poteramus videre? Irruerat homini quasi pulvis in oculum, irruerat terra, sauciaverat oculum, videre non poterat lucem : oculus iste sauciatus inungitur : terrâ sauciatus erat, et terra illuc mittitur ut sanetur. Omnia enim collyria et medicamenta, nihil sunt nisi de terrâ. De pulvere cæcatus es, de pulvere sanaris : ergo « caro te cæcaverat, caro te « sanat. » Carnalis enim anima facta erat consentiendo affectibus carnalibus, inde fuerat oculus cordis cæcatus. Verbum caro factum est; medicus iste tibi fecit collyrium.* Hæc S. Augustinus, tract. 2 in Joan., n. 15, 16. Et quoniam *sic venit ut de carne vitia carnis extingueret, et de morte occideret mortem :* ideò factum est in te ut quoniam *Verbum caro factum est*, tu possis dicere : *Et vidimus gloriam ejus.* Qualem gloriam? Qualis factus est Filius hominis? Illa humilitas ipsius est, non gloria. Sed quò perducta est acies hominis curata per carnem? *Vidimus*, inquit, *gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti à Patre, plenum gratiæ et veritatis.*

VERS. 16. — *Et de plenitudine ejus omnes nos accipimus, et gratiam pro gratiâ.* Quantò magis Christo unimur, tantò abundantiùs de duplici ejus plenitudine accipimus. Omnis enim boni principium est ut Deus; ut verò caput Christianorum et electorum, principium est omnis sanctitatis et gratiæ. Accepimus de plenitudine ejus primò gratiam, et rursùm accepimus gratiam pro gratiâ. *« Quam gratiam primò accepimus? Fidem. In fide ambulantes, in gratiâ ambulamus. Unde enim hoc meruimus? Quibus nostris præcedentibus meritis? Non se quisque compalpet, redeat in conscientiam suam, quærat latebras cogitationum suarum, redeat ad seriem factorum suorum : non attendat quid sit, si jam aliquid est : sed quid fuerit, ut esset aliquid; inveniet non se fuisse dignum nisi supplicio. Si ergo supplicio dignus fuisti, et venit ille qui non peccata puniret, sed peccata donaret, gratia tibi data est, non merces reddita. Unde vocatur gratia? quia gratis datur : non enim præcedentibus meritis emisti quod accepisti. Hanc ergo accepit gratiam primam peccator, ut ejus peccata dimitterentur. Quid meruit? « Interroget justitiam, invenit pœnam: « interroget misericordiam, invenit gratiam... » Sed hoc et promiserat Deus per prophetas: itaque cùm venit dare quod promiserat; non solùm gratiam dedit, sed et veritatem. Quomodò exhibita est veritas? Quia factum est quod promissum. Quid est ergo.* GRATIAM PRO GRATIA? *Vitam æternam pro merito fidei. Fide promeremur Deum; et qui digni non eramus quibus peccata dimitterentur, ex eo quia tantum donum indigni accepimus, gratia vocatur. Quid est gratia? Gratis data. Quid est gratis data? Donata, non reddita. Si debebatur, merces reddita est, non gratia donata. Si verè debebatur, bonus fuisti : si autem, ut verum est, malus fuisti, credidisti autem in eum qui justificat impium; cogita quid per legem tibi imminere debebat, et quid per gratiam consecutus sis. Consecutus autem istam gratiam fidei eris justus ex fide : Justus enim ex fide vivit : et promereberis Deum vivendo ex fide : cùm promerueris Deum vivendo ex fide, accipies præmium immortalitatem et vitam æternam. Et illa gratia est. Nam pro quo merito accipis vitam æternam? Pro gratiâ. Si enim fides gratia est, et vita æterna quasi merces est fidei : videtur quidem Deus vitam æternam tanquàm debitam reddere (cui debitam? Fideli, quia promeruit illam per fidem). Sed quia ipsa fides gratia est; et vita æterna gratia est pro gratiâ.... Dona sua coronat, non merita tua. Ergo omnes de plenitudine ejus accepimus; de plenitudine misericordiæ ejus, de abundantiâ bonitatis ejus. Quid? Remissionem peccatorum, ut justificaremur ex fide. Et insuper quid?* ET GRATIAM PRO GRATIA; *id est, pro hâc gratiâ in quâ ex fide vivimus, recepturi sumus aliam. Quid tamen nisi gratiam? Nam si dixero, quia et hoc debetur, aliquid mihi assigno, quasi cui debeatur. Coronat autem in nobis Deus dona misericordiæ suæ : sed si in eâ gratiâ quam primam accepimus, perseveranter ambulemus.* » Ita S. Augustinus, tract. 3 in Joan., n. 8, 9, 10.

De plenitudine ejus omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ. « Quam? Pro quâ? pergit idem Augustinus. *Pro veteri novam. Quemadmodùm enim duplex erat justitia : « Secundùm justitiam quæ in lege est, » ait Apostolus, Philipp. 3, « factus irreprehensibilis. » Et duplex fides : « Ex fide in fidem. » Et adoptio duplex : « Quorum*

adoptio est. Et duplex gloria : « Si enim quod evacua- « tur per gloriam est, multò magis quod manet in gloriâ. » 2 *Cor.* 3. *Et lex duplex : « Lex spiritûs vitæ liberavit « me. » Rom.* 7, 6. *Et duplex servitus. « Quorum servi- « tus; » et iterùm : « Serviamus in novitate spiritûs, et non « in vetustate litteræ. » Et testamentum duplex : « Consum- « mabo super domum Israel, et super domum Juda tes- « tamentum novum non secundùm testamentum quod feci « patribus eorum. » Hebr.* 8, 9. *Et duplex sanctificatio, et duplex baptisma, et duplex sacrificium, et templum, et circumcisio duplex : ita et duplex gratia. Sed illa quidem quasi figura sunt, hæc quasi veritas.... Quænam inter hanc et illam adoptionem differentia est? Illa verbo honorabatur, hæc reipsâ. De illâ ait Propheta : « Ego dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes ; » de hâc dicitur : « Ex Deo nati sunt. » Quânam ratione? « Per « lavacrum regenerationis et renovationis Spiritûs san- « cti. » Et illi quidem postquàm filii appellati sunt, adhuc spiritum servitutis habebant : erant enim servi, etsi hâc appellatione honorabantur ; nos liberi tunc facti, non nomine, sed re honorem accepimus. « Non enim, » inquit Apostolus, Rom.* 8, *« accepistis spiritum servitu- « tis iterùm in timore, sed accepistis Spiritum adoptionis « filiorum Dei, in quo clamamus, Abba (Pater)... » Illi cùm idola non colebant, neque fornicabantur, neque adulterium committebant, vocabantur sancti : nos verò non in hujusmodi abstinentiâ, sed in majorum acquisitione et possessione facti sumus sancti. « Ut sancta sit « corpore et spiritu.... Pacem sequimini et sanctimo- « niam, sine quâ nemo videbit Deum. »* 1 *Cor.* 7. *Et : « Perficientes sanctificationem in timore Dei, » Hebr.* 12. *Christianorum igitur sanctitas intrinsecùs radicem habet à Spiritûs sancti adventu, et in vitâ longè perfectiore posita est quàm Judaica... Gratiâ Judæi salutem consequebantur. Nam qui non propriis meritis à Deo electi sunt, eos perspicuum est propter gratiam hujusmodi honorem consecutos : Nos autem omnes salvi quoque facti sumus gratiâ, sed non eodem modo, neque iisdem de rebus, sed longè majoribus et excelsioribus. Non enim nobis hæc duntaxat gratia data est, venia scilicet peccatorum, quam cum illis communicamus ; omnes enim peccaverunt : sed justitia, sanctificatio, adoptio, Spiritûs sancti gratia longè clarior, longè uberior : ad hæc et alia major, hoc est, à Spiritu et reconciliatione fiducia. Hujus gratiæ causâ Deo chari facti sumus, non ampliùs ut servi, sed ut filii et amici Sic « accepimus gratiam « pro gratiâ.... » Non solùm lex, sed ipsa creatio hominis ex nihilo gratia quædam fuit, utpote nullis præcedentibus meritis data. Deinde quòd à Deo conditi et facienda et vitanda didicerimus, et horum à naturâ legem acceperimus, et conscientiæ judicium incorruptum nobis ab opifice Deo tributum sit. Gratiæ præterea fuit, ut hanc legem quodammodo oblitteratam et corruptam, per legem scriptam recuperaremus. Consentaneum namque erat ut qui datum semel à Deo præceptum adulterâssent et corrupissent, pœnam luerent : verùm mitius nobiscum actum est. Iterùm emendandi medicina adhibita, non debita quidem, sed à misericordiâ et gratiâ proveniens. Nam quod gratiæ sit et misericordiæ, David confirmat, dicens : « Faciens misericordias Dominus.... Notas fe- « cit vias suas Moysi, filiis Israel voluntates suas. » Misericordiæ igitur et gratiæ fuit legem accipere : sed majoris gratiæ fuit accipere quæ nobis à Christo collata sunt beneficia.*

VERS. 17.— *Quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est. « Lex subintravit, ut abundaret delictum* (inquit Apostolus, Rom. 5). *Hoc proderat superbis ut abundaret delictum : multùm enim sibi dabant, et quasi viribus suis multùm assignabant ; et non poterant implere justitiam, nisi adjuvaret ille qui jusserat. Superbiam illorum volens domare Deus, dedit legem, tanquàm dicens : Ecce implete, ne putetis deesse jubentem. Non deest qui jubeat, sed deest qui impleat. Unde non implet? Quia natus cum traduce peccati et mortis....... Sed non te in æternum tenebit vinculum peccati ; quia mortem tuam æternam occidit mors temporalis Domini tui. Ipsa est gratia, ipsa est et veritas ; quia promissa et exhibita. Non erat ista in veteri Testamento, quia lex minabatur, non opitulabatur ; jubebat, non sanabat ; languorem ostendebat, non auferebat : sed illi præparabat medico venturo cum gratiâ et veritate ; tanquàm ad aliquem quem curare vult medicus, mittat primò servum suum ut ligatum illum inveniat. Sanus non erat, sanari nolebat, et ne sanaretur, sanum se esse jactabat : missa lex est, ligavit eum, invenit se reum, jam clamat de ligaturâ. Venit Dominus, curat amaris aliquantùm et acribus medicamentis :* dicit enim ægroto : *Ferto ;* dicit : *Tolera ;* dicit : *Noli diligere mundum, habeto patientiam; curet te ignis continentiæ, ferrum persecutionum tolerent vulnera tua. Expavescebas, quamvis ligatus : liber ille et non ligatus bibit quod tibi dabat : prior passus est ut te consolaretur,* tanquàm dicens : *Quod times pati pro te, prior patior pro te. Hæc est gratia, et magna gratia. Quis illam dignè collaudat? »* Ita S. August., tract. 3 in Joann., n. 11, 14.

Lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est. S. August., ibid., n. 16 : *Per servum lex data est, « reos fecit : » per imperatorem indulgentia data est, « reos liberavit. » Lex per Moysen data est. Non sibi aliquid ampliùs servus assignet, quàm quod per illum factum est. Electus ad magnum ministerium tanquàm fidelis in domo, sed tamen servus, « agere secundùm legem « potest : solvere à reatu legis non potest. »*

VERS. 19. — *Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum, ut interrogarent eum : Tu quis es?* Quid Christo respondebimus, cùm nos interrogabit : *Tu quis es?* Christianus? Religiosus? Sacerdos? Qualem mores et opera demonstrant? Nonne potiùs paganum, secularem, Laicum? Terribilem interrogationem ipsi præveniamus. Nobis sincerè respondeat cor nostrum. Amorem proprium ne audiamus : adulator est, seductor est. Aliis ne credamus, quos sæpè fallimus simulatione virtutum, et vicissim nos fallunt adulatoriis sermonibus. Cùm ab hominibus laudamur, imitemur Joannem, laudes indebitas sincerè, modestè, veridicè repudiemus. Demus operam ut Deus potiùs laudetur, à quo habet homo quidquid in eo jure laudatur. Deo ita

adhæreamus, ut si non meritò laudamur, corrigamus eos quos possumus; ne arbitrentur aut in nobis esse quod non est; aut nostrum esse quod Dei est; aut ea laudent, quæ quamvis non desint nobis, aut etiam supersint, nequaquàm tamen sunt laudabilia, velut sunt bona omnia, quæ vel cum pecoribus habemus communia, vel cum impiis hominibus. Si autem meritò laudamur propter Deum, gratulemur eis quibus placet verum bonum; non tamen quia placemus hominibus, sed si coram Deo tales sumus, quales nos esse credunt, et non tribuitur nobis, sed Deo, cujus dona sunt omnia, quæ verè meritoque laudantur. Sic laudes repudiemus, ut veritatem non offendamus: quia, ut ait S. Augustinus, *laus humilitatis in parte non est ponenda falsitatis.* Joannem considerate, Joannem audite. Tanta erat ejus excellentia ut posset credi Christus: et in eo probata est humilitas ejus, quia dixit se non esse, cùm posset credi esse. Imitemur humilitatem Præconis, et intelligamus celsitudinem Judicis. *Medius vestrùm stetit, quem vos nescitis.* Nec mirum: Lumen est, vos tenebræ. Ego in aquà tantùm, ille in Spiritu sancto baptizat. Post me venturus est: sed prior me est, *cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.* Ita S. Augustinus, tract. 4 in Joannem. « *Quantùm se abjecit! Et idcò multùm elevatus est: quoniam qui se humiliat, exaltabitur. Si diceret: Ille venit post me, qui ante me factus est, cujus tantummodò corrigiam calceamenti dignus sum solvere, multùm se humiliàsset. Quando autem nec ad hoc dignum se dicit, verè plenus Spiritu sancto erat, qui sic servus Dominum agnovit, et ex servo amicus fieri meruit.* »

Vers. 29. — *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* Ecce Agnus, non Paschalis legalis et typici, sed veri. *Pascha nostrum immolatus est Christus.* Ecce catholicum Patris sacerdotem simul et victimam: singulariter ille est Agnus Dei, quia *singulariter hujus Agni sanguine solo homines redimi potuerunt. Hic,* inquit S. Augustinus, tract. 7 in Joann., n. 5, *Agnus est immaculatus, pro omnibus ad occisionem ducendus, ut mundi peccatum amoveat, ut orbis exterminatorem evertat, ut mortem pro omnibus obeundo mortem aboleat, ut solvat hominum maledictionem, ut cesset tandem illud: « Terra es, et in terram reverteris; » ut sit ille secundus Adam, non è terrà, sed è cœlo, omnisque boni principium naturæ humanæ existat, solutio invecti interitûs, æternæ vitæ conciliator, causa reformationis ad Deum, pietatis et justitiæ principium, via denique ad regnum cœlorum. Unus enim mortuus est Agnus pro omnibus* (verba sunt S. Cyrilli Alexand., lib. 2 in Joannem); *omnem hominum gregem servans Deo ac Patri: unus pro omnibus, ut omnes Deo subjiciat; unus pro omnibus, ut omnes lucrifaciat; ut omnes denique non jam sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit. Nam cùm in multis peccatis essemus, atque idcircò morti et corruptioni obnoxii, dedit Filium suum Pater redemptionem pro nobis, unum pro omnibus, quoniam omnia sunt in ipso, et omnibus melior est. Unus pro omnibus mortuus est, ut omnes vivamus in ipso. Cùm enim occisum pro omnibus Agnum mors absorpserit, simul etiam in ipso et cum ipso cunctos evomuit. Omnes enim eramus in Christo, qui propter nos et pro nobis mortuus est, atque resurrexit. Abolito verò peccato, quomodò fieri poterat ut mors etiam, quæ ex ipso est, propter ipsum non abolita sit? Mortuâ radice, quomodò germen servabitur? Mortuo peccato, quæ moriendi nobis causa erit? Quare de occisione Agni Dei solemni exultatione dicamus: « Ubi « est, mors, victoria tua? Ubi stimulus tuus, inferne? » Omnis enim iniquitas oppilabit os suum, nec poterit ampliùs accusare præ infirmitate peccantes. « Deus enim « est qui justificat...,* Rom. 8, 11. *Christus nos redemit « de maledicto legis, factus pro nobis maledictum... ut « in gentibus benedictio Abrahæ fieret in Christo Jesu, « ut pollicitationem Spiritûs accipiamus per fidem.* » Galat. 3, 13, 14.

Vers. 32. — *Vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo, et mansit super eum.* Morum innocentia, puritas, simplicitas, mansuetudo, charitas, bonorum operum fecunditas, agni et columbæ symbolis, quorum primo Christus, altero Spiritus sanctus designari voluit, Christianis commendantur. Spiritum sanctum in Baptismo, aliisque sacramentis accipimus; sed heu, in paucis manet; à pluribus illum contristantibus, illi resistentibus, contumeliamque illi facientibus, discedit. *Vidi Spiritum descendentem, et manentem super eum.*

S. Cyrill. Alex., lib. 2 in Joann., p. 123: « *Cùm homo factum sit Dei Verbum, Spiritum à Patre accepit ut unus è nobis, non sibi specialiter aliquid accipiens (erat enim ipse largitor Spiritûs) sed ut acceptum naturæ nostræ conservaret, ut homo; et rursùs radicaret in nobis gratiam quæ recesserat: is qui peccatum non novit. Hanc ob causam S. Præcursor addidit: « Vidi Spiritum de- « scendentem de cœlo, et mansit super eum. » Avolavit enim ex nobis propter peccatum: « Factus est autem velut unus ex nobis qui peccatum non novit, ut assuefieret Spiritus manere in nobis, cùm discedendi aut subducendi se causam in ipso non haberet. Igitur nobis per seipsum Spiritum accipit, et naturæ vetus bonum renovat.* »

Vers. 33. — *Super quem videris Spiritum descendentem et manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu sancto.* S. August., tract. 6 in Joannem: *Petrus baptizet, hic est qui baptizat; Paulus baptizet, hic est qui baptizat; Judas baptizet, hic est qui baptizat. Nam si pro diversitate meritorum baptisma sanctum est; quia diversa sunt merita, diversa erunt baptismata, et tantò quisque aliquid melius putatur accipere, quantò à meliore videtur accepisse. Sancti in Ecclesiâ, boni de quibus* Apostolus ait, 2 Tim. 2, 19: « *Novit Dominus qui « sunt ejus,* » *diversarum gratiarum sunt, non omnes paria merita habent, sunt alii aliis sanctiores, sunt alii aliis meliores. Quare ergo si unus ab illo, verbi gratiâ, justo sancto baptizetur, alius ab alio inferioris meriti apud Deum, inferioris gradûs, inferioris continentiæ, inferioris vitæ, unum tamen et par et æquale est quod acceperunt, nisi quia « Hic est qui baptizat, Christus Jesus?* » Ideò baptisma collatum ab improbis ministris, quin etiam ab hæreticis et schismaticis, ratum et bonum est: sed attendant infelices fratres nostri qui ab Ecclesiâ separati

sunt, nec ad ejus unitatem et communionem redire curant, nihil illis prodesse baptisma, nisi veniant ad columbam. Baptismum habes, charitatem non habes. Ostende quomodò habeat charitatem, qui dividit unitatem. Ego, inquit Calvinianus vel Lutheranus, habeo baptismum. *Habes, sed baptismus ille sine charitate nihil tibi prodest: quia sine charitate tu nihil es. « Nam baptismus ille, etiam in illo qui nihil est, non est nihil; imò magnum aliquid est propter illum de quo dictum est, « Hic est qui baptizat. » Sed ne putares illud quod magnum est, tibi aliquid prodesse posse si non fueris in unitate, super baptizatum columba descendit tanquàm dicens: Si baptismum habes, esto in columbâ, ne non tibi prosit quod habes. Veni ad columbam, non ut incipias habere quod non habebas, sed ut prodesse tibi incipiat quod habebas. Foris enim habebas baptismum ad perniciem: intùs si habueris, incipit prodesse ad salutem. Veni, columba te vocat, gemendo te vocat.* » Fratres nostros nondùm Ecclesiæ conjunctos, vos qui intùs estis, et ad columbam pertinetis, « *gemendo vocate, non rixando: vocate orando, vocate invitando, vocate jejunando, de charitate intelligant quia doletis illos. Non dubito quia si videant dolorem vestrum, confundentur, et reviviscent..... Omnia clamant adversùs illos, omnes paginæ divinæ, omnis prophetia, totum Evangelium, omnes Apostolicæ Litteræ, omnis gemitus columbæ: et nondùm evigilant, nondùm expergiscuntur. Sed si columba sumus, gemamus, toleremus, speremus. Aderit misericordia Dei ut efferveat ignis Spiritùs sancti in simplicitate vestrâ, et venient. Non est desperandum, orate, prædicate, diligite, prorsùs potens est Dominus.* »

VERS. 34. — *Et ego vidi, et testimonium perhibui, quia hic est Filius Dei.* Oportebat ut ille baptizaret, qui est Filius Dei unicus, non adoptatus. « *Adoptati filii, ministri sunt Unici; Unicus habet potestatem, adoptati ministerium. Licèt baptizet minister non pertinens ad numerum filiorum, quia malè vivit et malè agit, quid nos consolatur?* HIC EST QUI BAPTIZAT. » Sic Augustinus, tract. 7 in Joannem, n. 4.

VERS. 35, 36, 37. — *Ecce Agnus Dei.* Joannes discipulos ad sequendum Jesum disponens, illum Agnum Dei rursùs indigitat, et tollere peccatum mundi confirmat, sicut apud prophetam Isai. 43, 25, ait: *Ego sum, ego sum ipse, qui deleo omnes iniquitates tuas propter me, et peccatorum tuorum non recordabor.* Non frustra verò eadem de Salvatore repetit S. Præcursor. Officium quippe doctoris est res nondùm perceptas discipulorum mentibus inculcare, ad eorum utilitatem. Unde S. Paulus ait, Philipp. 3, 1: *Eadem vobis scribere mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.* Tam salutiferâ autem repetitione, et iteratâ demonstratione Jesu ut victimæ pro omnium hominum expiatione à Deo destinatæ, *Ecce Agnus Dei*, etc., tantùm discipulis profuit S. Joannes, ut illis persuaserit sequi Christum, et ejus disciplinæ sese jam tum adjungere. *Et audierunt eum duo discipuli loquentem, et secuti sunt Jesum.* Adorandam hanc victimam sequamur, ut ejus membra; sequamur Agnum quòcumque ierit, stolas nostras in ejus sanguine lavemus, ejus patientiam et mansuetudinem imitemur; simus et ipsi victimæ Deo devotæ, et totâ die propter illum mortificatæ.

VERS. 38, 39, et seq. — *Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes se, dixit eis: Quid quæritis?* Sequentes interrogat Dominus, ut discas legem quidem Christum monstrare, sed necessarium esse ut misericordiæ suæ oculos ad nos convertat, ut gratiâ suâ nos præveniat Christus, ut illum sequamur. Jam ad ipsos invisibiliter conversus erat, jam ad suî comitatum intùs traxerat ut eum sequerentur, antequàm sequentes tam amanter interrogaret. *Convertimini ad me,* inquit, *et ego convertar ad vos:* sed nos ita orare docet: *Converte nos, Domine, ad te, et convertemur. Converte nos, Deus, salutaris noster.* Loquentem ad cor nostrum audiamus; agnoscamus ut Magistrum, à quo viam salutis discamus, ut illo præeunte ambulemus in eâ. *Qui dixerunt ei: Rabbi, ubi habitas?* Sapientis consilium sibi proponebant Eccli. 6, 36: *Si videris sensatum, evigila ad eum, et gradus ostiorum illius exterat pes tuus.* Dicit eis: *Venite, et videte. Venerunt, et viderunt ubi maneret, et apud eum manserunt die illo.* Quàm beatum diem duxerunt, quàm beatam noctem! Quis est qui nobis dicat quæ audierint illi à Domino? Ædificemus et nosmetipsi in corde nostro, et faciamus domum quò veniat ille, et doceat nos, colloquatur nobis.

Dicit eis: Venite, et videte. « *Domum suam non indicat, quamvis rogaretur, sed potiùs ut ad eam statim se conferant jubet. Primùm quidem ut eâ re ad exemplum propositâ doceret in quærendis bonis malam esse dilationem: « In rebus enim utilibus damnosa est omnis cunctatio. » Deinde ignorantibus adhuc sanctam Salvatoris nostri domum, id est, Ecclesiam, ad salutem non sufficere si didicerint ubinam illa sit, nisi ad ipsam per fidem venerint, et quæ mysticè in eâ peraguntur perspexerint.* » Ita S. Cyrill. Alexand., lib. 2 in Joan., p. 130.

VERS. 41, 42, 43, et seq. — *Invenimus Messiam, et adduxit eum ad Jesum.* Christum sequi, et illum audire non sufficit: ad illum alii adducendi sunt, consanguinei inprimis et amici. Sic Andreas fratrem suum Simonem, sic Philippus Nathanaelem adduxit ad Jesum. Qui talentum acceperant, ejus statim quæstum uberiorem Domino offerunt. In ipso tyrocinii sui exordio fructificant Andreas et Philippus, et veritatis prædicatores efficiuntur, cujus vix fuerant auditores. Vera et Christiana amicitia in eo maximè posita est ut amici mutuò se juvent ad salutem, ut alter alterum adducat ad Jesum. Sed, heu! fratres et amici plerumque sibi mutuò obsunt ac nocent in iis quæ animæ salutem spectant; alter sæpè alterum adducit à Jesu, alter alterum ad peccatum pravis consiliis et exemplis trahit!

VERS. 47. — *Vidit Jesus Nathanael venientem ad se, et dicit de eo: Ecce verè Israelita, in quo dolus non est.* Neminem eorum quos ad apostolatum vocavit, ita commendavit Dominus Jesus. Id nec Andreæ, nec

Petro, nec Philippo dictum, quod de Nathanaele dictum est. Cur ergo illum in Apostolorum numerum non adlegit? Quæstionem solvit S. Augustinus, tract. 7 in Joan., n. 17 Nathanael eruditus erat, et peritus legis; propterea noluit Jesus illum inter apostolos suos adscribere, quia idiotas elegit unde confunderet mundum. *Videte vocationem vestram*, inquit Apostolus, 1 Cor. 1, 26, *quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles; sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia; et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret.* Si doctus eligeretur, fortassè ideò se diceret electum, quia doctrina ejus meruit eligi. *Dominus noster Jesus Christus volens superborum frangere cervices, non quæsivit per oratorem piscatorem; sed de piscatore lucratus est imperatorem.* Nullus nobilis primò electus est, nullus doctus, quia infirma mundi elegit Deus ut confunderet fortia. Erat ergo iste magnus et sine dolo; hoc solo non electus, ne cuiquam videretur Dominus doctos elegisse.

Vers. 49. — *Respondit ei Nathanael, et ait: Rabbi, tu es Filius Dei, tu es Rex Israel.* Christus Jesus *magister* noster est; cum docilitate illum audiamus ut ejus discipuli. *Filius Dei* unicus est; illum cum religione colamus et diligamus, ut veri Christiani. *Rex Israel* est; illi serviamus et obediamus ut subditi.

CAPUT II.

1. Et die tertià nuptiæ factæ sunt in Canâ Galilææ: et erat mater Jesu ibi.

2. Vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus, ad nuptias.

3. Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum: Vinum non habent.

4. Et dicit ei Jesus: Quid mihi et tibi est, mulier? nondùm venit hora mea.

5. Dicit mater ejus ministris: Quodcumque dixerit vobis, facite.

6. Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ secundùm purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas.

7. Dicit eis Jesus: Implete hydrias aquâ. Et impleverunt eas usque ad summum.

8. Et dicit eis Jesus: Haurite nunc, et ferte architriclino. Et tulerunt.

9. Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam, et non sciebat undè esset (ministri autem sciebant, qui hauserant aquam) vocat sponsum architriclinus,

10. Et dicit ei: Omnis homo primùm bonum vinum ponit: et cùm inebriati fuerint, tunc id quod deterius est: tu autem servàsti bonum vinum usque adhuc.

11. Hoc fecit initium signorum Jesus in Canâ Galilææ: et manifestavit gloriam suam, et crediderunt in eum discipuli ejus.

12. Post hoc descendit Capharnaum ipse, et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus, et ibi manserunt non multis diebus.

13. Et propè erat pascha Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam:

14. Et invenit in templo vendentes boves, et oves, et columbas, et nummularios sedentes.

15. Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque et boves, et nummulariorum effudit æs, et mensas subvertit.

16. Et his qui columbas vendebant, dixit: Auferte ista hinc, et nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.

17. Recordati sunt verò discipuli ejus quia scriptum est: Zelus domûs tuæ comedit me.

18. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei: Quod signum ostendis nobis, quia hæc facis?

CHAPITRE II.

1. Trois jours après, il se fit des noces à Cana en Galilée; et la mère de Jésus y était.

2. Jésus fut aussi convié aux noces avec ses disciples.

3. Et le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit: Ils n'ont point de vin.

4. Jésus lui répondit: Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi? mon heure n'est pas encore venue.

5. Alors sa mère dit à ceux qui servaient: Faites tout ce qu'il vous dira.

6. Or, il y avait là six grands vaisseaux de pierre pour servir aux purifications qui étaient en usage parmi les Juifs, dont chacun tenait deux ou trois mesures.

7. Jésus leur dit: Emplissez d'eau les vaisseaux; et ils les emplirent jusqu'au haut.

8. Alors Jésus leur dit: Puisez maintenant, et portez-en au maître d'hôtel, et ils lui en portèrent.

9. Quand donc le maître d'hôtel eut goûté de cette eau qui avait été changée en vin, ne sachant point d'où venait ce vin (les serviteurs néanmoins qui avaient puisé l'eau le savaient bien), il appela l'époux,

10. Et lui dit: Tout homme sert d'abord le bon vin; et après qu'on a beaucoup bu, il sert alors celui qui n'est pas si bon: mais pour vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure.

11. Ce fut là le premier des miracles de Jésus, qui fut fait à Cana en Galilée; et par là il fit éclater sa gloire; et ses disciples crurent en lui.

12. Après cela, il s'en alla à Capharnaüm avec sa mère, et ses frères et ses disciples; mais ils n'y demeurèrent pas longtemps.

13. Et la pâque des Juifs étant proche, Jésus s'en alla à Jérusalem.

14. Et il trouva dans le temple des gens qui vendaient des bœufs, des moutons et des colombes, comme aussi des changeurs qui y étaient assis.

15. Il fit une espèce de fouet avec de petites cordes, et les chassa tous du temple, avec les moutons et les bœufs; il jeta aussi par terre l'argent des changeurs, et il renversa leurs comptoirs.

16. Et il dit à ceux qui vendaient des colombes: Otez tout cela d'ici, et ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic.

17. Alors ses disciples se souvinrent qu'il est écrit: Le zèle de votre maison me dévore.

18. Les Juifs donc prenant la parole, lui dirent: Par quel miracle nous montrez-vous que vous ayez droit de faire de telles choses?

19. Respondit Jesus, et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.

20. Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud ?

21. Ille autem dicebat de templo corporis sui.

22. Cùm ergo resurrexisset à mortuis, recordati sunt discipuli ejus, quia hoc dicebat, et crediderunt Scripturæ, et sermoni quem dixit Jesus.

23. Cùm autem esset Jerosolymis in Paschâ, in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus quæ faciebat.

24. Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eò quòd ipse nôsset omnes,

25. Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine : ipse enim sciebat quid esset in homine.

19. Jésus répondit et leur dit : Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours.

20. Les Juifs lui répartirent : On a été quarante-six ans à bâtir ce temple, et vous le rétablirez en trois jours?

21. Mais il entendait parler du temple de son corps.

22. Quand donc il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se souvinrent qu'il leur avait dit cela; et ils crurent à l'Ecriture, et à la parole que Jésus avait dite.

23. Or, comme Jésus était à Jérusalem durant les jours de la fête de Pâques, plusieurs crurent en son nom, voyant les miracles qu'il faisait.

24. Mais Jésus ne se fiait point à eux parce qu'il les connaissait tous,

25. Et qu'il n'avait pas besoin que personne lui rendit témoignage d'aucun homme, car il connaissait par lui-même ce qu'il y avait dans l'homme.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1.— *Et die tertiâ*, à profectione in Galilæam, vel die tertiâ ex quo sponsus sponsam duxerat, *nuptiæ factæ sunt in Canâ Galilææ*, nuptiale convivium, quod per septem aut tres ut minimùm dies agebatur more Judæorum, factum est seu continuatum in Canâ urbe Galilææ, distinctâ à Canâ Sidoniorum, et à Canâ Samariæ in tribu Ephraïm : *Et erat mater Jesu ibi*, jure propinquitatis, ut credere par est, invitata. Quis harum nuptiarum sponsus fuerit, incertum.

Vers. 2. — *Vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus ad nuptias.* S. Cyrill. Alexand., lib. 2 in Joan., p. 154 : *Cùm nuptiæ celebrarentur, castè nimirùm et honestè, Jesus unà cum discipulis suis invitatus venit, non tam epulaturus, quàm ut miraculum faceret ac præterea generationis humanæ principium sanctificaret. Conveniebat enim ut qui naturam ipsam hominis renovaturus ac totam in meliorem statum revocaturus erat, non solum iis qui jam nati erant benedictionem impertiretur, sed et iis quoque qui postea nascituri essent gratiam præstrueret, et eorum ortum sanctum efficeret.*

Vers. 1 jusqu'au 6. — *Trois jours après il se fit des noces à Cana en Galilée, et la mère de Jésus y était. Jésus fut aussi convié aux noces avec ses disciples. Et le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont point de vin*, etc. — *Trois jours* après que le Fils de Dieu fut parti pour aller en Galilée, ou que Nathanaël fut venu trouver Jésus-Christ, *il se fit des noces à Cana.* Ces noces étaient apparemment de quelqu'un des proches de la sainte Vierge, tant à cause que Cana, où ces noces se faisaient, était près de Nazareth, qu'à cause qu'il semble que *la mère* de Jésus s'y trouva, non tant comme conviée, que comme prenant aussi quelque part au soin de ce qui regardait le festin des noces. On est étonné d'abord de ce que non-seulement elle, mais Jésus lui même voulut bien y assister avec ses disciples, c'est à-dire, avec André et Simon, Philippe et Nathanaël, qui commençaient à l'honorer comme le Messie. Mais c'est qu'on ne considère les noces que selon l'idée qu'on a des excès si ordinaires qui les accompagnent. Jésus-Christ, qui n'avait pas dédaigné de *prendre la nature et la forme d'un serviteur*, a beaucoup moins dédaigné de se trouver à des noces de ses serviteurs. Et celui qui voulait bien manger avec les pécheurs et les publicains, pouvait bien moins refuser de manger aussi avec des personnes conviées à des noces ; il n'avait donc pas d'égard, dit S. Chrysostome, à sa propre dignité, mais à notre utilité. Il voulait sanctifier par sa présence le mariage, comme l'origine de la naissance des hommes. Il voulait apprendre aux conviés par son exemple, et peut-etre aussi par ses paroles, quoique l'Evangile ne l'ait point marqué, à se réjouir avec ceux qui se réjouissent, mais d'une joie sainte, dont la crainte chaste du Seigneur soit la règle. Il voulait en cette occasion publique commencer à faire connaître sa toute-puissance par un miracle, qui devait être le commencement de tant d'autres, par lesquels il avait dessein d'autoriser sa mission parmi les hommes. Il voulait enfin tracer, dans cette merveille de l'eau changée en vin par la vertu de sa bénédiction, une image du changement beaucoup plus miraculeux de la faiblesse de l'homme en la force de Dieu même, de la Synagogue des Juifs en l'Eglise de Jésus-Christ, de l'assemblée criminelle des idolâtres conspirant contre la vraie Religion en une sainte société de fidèles adorateurs du Dieu véritable.

On a marqué en passant qu'elle pouvait être la raison qui porta la sainte Vierge à dire à Jésus que *le vin manquait* : car comme elle était peut être la proche parente ou de l'épouse ou de l'époux, et chargée d'une partie du soin des noces, elle eut recours dans ce besoin à celui qu'elle regardait comme tout-puissant. Et on ne peut même douter que ce n'ait été par un mouvement de l'esprit de Dieu qu'elle se crut obligée de représenter à son Fils le besoin où se trouvaient les conviés. Il est vrai qu'il la rebuta en apparence, en lui disant : *Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, ô femme?* Mais si on prend bien le vrai sens de ces paroles, on comprendra aisément que c'est à tort que différents hérétiques en ont tiré cette fausse conséquence : Que Marie n'était donc pas reconnue par Jésus Christ pour sa vraie mère. Car il s'agissait alors de faire un miracle, et de le faire pour prouver aux Juifs sa divinité. Il fallait donc d'une part que la sainte Vierge représentât à Jésus-Christ le besoin où l'on se trouvait, afin qu'il parût y avoir nécessité à faire un miracle. Et il était important de l'autre que Jésus-Christ, en parlant à la sainte Vierge, fit connaître publiquement que dans les œuvres de sa puissance il agissait non comme homme, mais comme Dieu. Et ainsi, quoiqu'elle fût véritablement la mère de Dieu, parce que le Fils de Dieu s'était fait homme dans son chaste sein, c'était néanmoins comme Dieu de toute éternité qu'il pouvait faire et

Præsentiâ denique suâ nuptias cohonestavit, ipse cùm sit gaudium et lætitia universorum, ut veterem partûs tristitiam depelleret. « *Vetera transierunt*, ut Paulus ait, « *et facta sunt omnia nova.* »

VERS. 3. — *Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum: Vinum non habent.* Deficit vinum; tu illud procura, etenim omnia potes; inopiæ et verecundiæ cognatorum succurre.

VERS. 4. — *Et dicit ei Jesus: Quid mihi et tibi est, mulier? Nondùm venit hora mea.* Quid mihi tecum? Hæc res nihil ad te: mea est, non tua. Scio quæ legationis meæ sunt ac ministerii, et quo tempore agenda. *Nondùm venit hora mea.* Tempus autem edendi miraculi erat, ubi planè omnibus constaret nullum superesse vinum, ne aqua vino admixta crederetur. « *Nondùm venit hora mea.* » *Miraculum exigebat mater, at ille tanquàm non agnoscit viscera humana, operaturus facta divina, tanquàm dicens: Quod de me facit miraculum, non tu genuisti, scilicet divinitatem meam: sed quia genuisti infirmitatem meam, tunc te cognoscam, cùm ipsa infirmitas pendebit in cruce. Hoc est enim,* « *Nondùm venit hora mea.* » *Tunc enim cognovit, qui utique semper noverat. Et antequàm de illâ natus esset, in prædestinatione noverat matrem; et antequàm ipse Deus crearet, de quâ ipse homo crearetur, noverat matrem: sed ad quamdam horam in mysterio non agnoscit; et ad quamdam horam quæ nondùm venerat, in mysterio rursùs agnoscit. Tunc enim agnovit, quando illud quod peperit moriebatur, matrem discipulo commendans.* S. August., tract. 8 in Joan., n. 9.

VERS. 5. — *Dicit mater ejus ministris*, de filii pietate confidens, certaque hæc verba non ad suî reprehensionem, sed ad eruditionem pertinere: *Quodcumque dixerit vobis, facite.*

VERS. 6. — *Erant autem ibi lapideæ hydriæ*, seu urnæ, *sex positæ, secundùm purificationem Judæorum*, destinatæ purificationibus quæ in usu erant apud Judæos, ut semper parata esset aqua ad ablutiones legales: *capientes singulæ metretas binas vel ternas.* Certum mensuræ genus. Metreta erat quadraginta duarum circiter pintarum Parisinarum. Metreta enim statuitur æqualis duodecim congiis Romanis, congius Romanus pondere Parisiensi erat centum undecim unciarum cum tribus quadrantibus unciæ. Sic metreta erat 1340 unciarum Parisinarum. Cùm ergo pinta Parisina pendeat triginta duabus unciis, metretes aquæ erat circiter 42 pintarum. Igitur hydriæ binarum metretarum continebant singulæ octoginta quatuor pintas; quæ erant trium metretarum, continebant centum viginti sex pintas. Sic explicant qui de mensuris Hebræorum, egerunt. Quod autem dicitur, *secundùm purificationem Judæorum*, ostendit in his urnis lapideis nunquàm fuisse vinum. Nam cùm Palæstina inopiâ aquæ laboret (rari enim illic fontes scaturiunt) hydriæ illæ aquâ semper plenæ servabantur, ne si quando immundi fierent, longiùs flumina petenda essent, sed propè purgarentur.

VERS. 7, 8. — *Dicit eis Jesus*, ministris scilicet: *Implete hydrias aquâ.* Crebris enim lotionibus erant exhaustæ. *Et impleverunt eas usque ad summum. Et dicit*

ce miracle qu'on lui demandait alors, et tant d'autres qu'il a faits depuis. Et c'est ce qu'il prétendait prouver, lorsqu'il dit à sa sainte mère : *Qu'y a-t-il de commun entre moi et vous, ô femme?* Comme s'il eût dit : Est-ce dans vous que j'ai pris cette puissance qui m'est venue de mon Père avant tous les temps? Qu'ai-je tiré de votre substance, sinon la faiblesse d'une chair passible et mortelle? *Quid mihi et tibi est, mulier? Mon heure n'est pas encore venue*, l'heure en laquelle je dois proprement vous connaître pour ma mère, lorsque ce que vous avez enfanté souffrira la mort : *Tunc enim agnovit, quandò illud quod peperit moriebatur.* C'est le sens que S. Augustin donne à ces paroles de Jésus-Christ.

Mais celui qui semble le plus littéral, est que le temps du Seigneur est différent de celui des hommes. Et c'est ce que Jésus-Christ dit depuis à ses parents, lorsqu'ils voulaient l'obliger d'aller en Judée : *Mon temps n'est pas encore venu; mais pour vous autres, votre temps est toujours prêt.* Le temps de Jésus-Christ n'était donc pas encore venu, peut-être à cause que le besoin du vin qui manquait n'était pas encore assez connu de tous les conviés, comme dit S. Chrysostôme, ce qui était nécessaire pour les convaincre davantage du miracle. On ne doit pas néanmoins inférer de là, que la sainte Vierge n'était pas soumise très-parfaitement aux ordres de Dieu. Elle l'était très-assurément, étant pleine de grâce, et remplie du Saint-Esprit. Et elle agissait en cette rencontre par un mouvement de charité. Mais le Fils de Dieu la traitait comme une personne très-affermie dans la foi, et incapable d'être ébranlée par cette humiliation apparente. Et il voulait faire voir en parlant ainsi à sa propre mère, combien tous les hommes sont éloignés de connaître les secrets de Dieu : *Ce n'est pas à vous*, disait-il à ses Apôtres, *à savoir les temps et les moments que le Père a réservés à son* souverain *pouvoir.*

Mais la foi de la sainte Vierge se remarque clairement dans la manière dont elle parle aussitôt après *à ceux qui servaient* dans ce festin : *Faites*, leur ditelle, *tout ce qu'il vous dira.* Il paraît donc qu'elle entra parfaitement dans les sentiments de Jésus-Christ; qu'elle ne fut nullement choquée de sa réponse; et qu'elle s'assura même que ce que son Fils différait pour un peu de temps, il l'accorderait dans la suite. En effet ce petit délai pouvait servir, selon S. Cyrille, à faire goûter davantage le miracle, puisqu'il arrive ordinairement que ce qu'on n'accorde pas tout d'un coup devient ensuite plus agréable par le désir qui s'en est accru à proportion du temps qu'on a été à l'obtenir. Et c'est souvent pour cette raison que Dieu n'accorde ses grâces qu'après qu'on les a longtemps demandées : *Petite, quærite, pulsate.* Il ne veut pas que la trop grande facilité à les obtenir les fasse moins estimer. Il veut au contraire que la longue persévérance à les demander, y mette en quelque façon le prix.

Il ne faut pas croire, dit S. Chrysostôme, qu'à cause que Jésus-Christ dit ici à sa sainte mère, que *son heure n'était pas encore venue*, il soit soumis par nécessité aux temps différents; car comment celui qui a fait les temps et qui est l'auteur des siècles, pourrait-il y être lui-même assujéti? Mais il veut marquer seulement par cette sorte d'expression, qu'il sait faire toutes choses dans le temps propre, qu'il observe un ordre admirable dans tout ce qu'il fait; et que c'est cet ordre de sa providence qui donne la beauté à tous ses ouvrages, et qui en empêche la confusion. Il n'est donc point assujéti par nécessité au temps : mais il règle lui-même les temps par sa divine sagesse. Et il suit infailliblement ce qu'il a réglé, parce que sa volonté ne peut être contraire à lui-même.

VERS. 6, 7. — *Or il y avait là six grandes urnes de*

eis Jesus : Haurite nunc in minoribus et portatilibus vasis, in pocula infundite ; *et ferte architriclino*, magistro et curatori convivii, qui vinum prægustaret, convivisque porrigeret : *et tulerunt*.

VERS. 9, 10.— *Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam* (*et non sciebat unde esset* vinum illud ex aquâ factum, *ministri autem sciebant, qui hauserant aquam*) *vocat sponsum architriclinus, et dicit ei ;* acce-

pierre, pour servir aux purifications qui étaient en usage parmi les Juifs, dont chacune tenait deux ou trois mesures. Jésus leur dit : Emplissez les urnes d'eau, etc. — Les Juifs, et surtout les Pharisiens, ne mangeaient jamais, selon l'Evangile, sans avoir souvent lavé leurs mains, ils lavaient aussi leurs coupes, leurs pots, leurs vaisseux d'airain, et leurs bois de lit. Et ils suivaient en cela les traditions des anciens, observant avec une grande exactitude ces cérémonies qu'ils avaient reçues des hommes, et s'imaginant que leur pureté consistait à se laver extérieurement avec tout ce qui servait à leur usage. C'est ce que l'Évangéliste appelle *les purifications des Juifs*. Mais lorsqu'ils avaient grand soin, dit Jésus-Christ, de laver le dehors de la coupe et du plat, ils négligeaient le dedans de leurs cœurs qui était rempli de rapine et d'impureté. Ces grands vaisseaux dont il est parlé ici, servaient donc à ces sortes de purifications. C'étaient *des urnes de pierre*, dont les unes contenaient deux *metretes* ou mesures, c'est-à-dire, cinquante-six pintes ou environ, mesure de Paris ; et les autres, trois mesures, ou quatre-vingt-quatre pintes. On en voit une à Paris dans l'Eglise du monastère de Port-Royal, qu'on prétend avoir été apportée de la Terre-Sainte, et donnée par le roi saint Louis.

Jésus-Christ ayant exaucé la prière de la sainte Vierge, lorsqu'il semblait l'avoir rebutée, ordonna à ceux qui servaient dans le festin *d'emplir ces six urnes d'eau ;* soit qu'on n'y en eût point encore mis, soit qu'elles ne fussent qu'à demi-pleines ; car il fallait que le miracle qu'il allait faire fût d'autant plus avéré, comme dit S. Chrysostôme, qu'il eût pour témoins du changement de l'eau en vin, ceux-mêmes qui avaient mis l'eau dans ces vaisseaux. Il paraît combien ils ajoutèrent de foi à ce que la sainte Vierge leur avait dit, de faire tout ce que son Fils leur ordonnerait. Car ils ne raisonnèrent point sur cet ordre qu'il leur donna, et ne dirent point : Quel rapport peut-il y avoir entre l'eau dont on nous commande d'emplir ces urnes, et le vin dont nous manquons? Cependant on n'avait point éprouvé encore la toute-puissance de celui qui fait ce commandement, comme on l'éprouva depuis. Mais il est visible que le même qui changea ensuite l'eau en vin, fit alors sur les esprits de ceux à qui il parlait une impression très-vive de son pouvoir souverain, qui les empêcha de désobéir à ce qu'il leur commandait. Et toutes ces circonstances jointes ensemble ne contribuent pas peu à rendre plus éclatant le miracle dont nous parlons. Ils emplirent donc les urnes d'eau, et ils *les emplirent jusqu'au haut*, tant afin que la magnificence de leur bienfaiteur se remarquât davantage, que pour ôter tout soupçon qu'il eût pu faire quelqu'autre mélange avec cette eau.

VERS. 8, 9, 10. — *Alors il leur dit : Puisez maintenant, et portez-en au maître d'hôtel, et ils lui en portèrent. Le maître d'hôtel ayant goûté de cette eau qui avait été changée en vin, et ne sachant d'où venait ce vin*, etc. — Ceux qui savent, dit S. Augustin, que celui qui fit alors ce miracle, de changer en un instant toute cette eau en un vin très-excellent, était Dieu, n'en sont point surpris. Car ce qu'il fit ce jour-là dans les six urnes des noces de Cana, il le fait encore tous les ans dans les vignobles. Et comme l'eau que ces serviteurs du festin mirent dans les urnes fut changée en vin par la vertu du Très-Haut, aussi l'eau que les nuées répandent sur la terre, est changée en vin dans les vignes par la puissance du même Seigneur. Mais comme ce dernier miracle se fait tous les ans, on ne songe point à l'admirer ; et cependant il est digne d'une plus grande admiration, que ce qui se fit alors dans les urnes de Cana, car qui est celui qui peut faire quelque attention sur les ouvrages de Dieu qui éclatent à nos yeux, et sur le soin qu'il daigne prendre du gouvernement de tout l'univers, sans être étonné et comme accablé par la vue de tant de merveilles? Et quand on s'attacherait à considérer seulement la moindre graine, ou la plus petite semence jetée en terre, et la vertu qu'il a plu à Dieu d'y imprimer ; c'est quelque chose de si grand, qu'il y a de quoi effrayer l'esprit de l'homme. Mais parce que la plupart des hommes appliqués à tout autre chose qu'à la considération des œuvres de Dieu, ne rendent point tous les jours, comme ils le devraient, la louange au Créateur, il fait des choses extraordinaires en certain temps, pour réveiller en quelque sorte ces mêmes hommes qui paraissent comme endormis, et les exciter par ces œuvres qui les surprennent, à le servir avec plus d'ardeur. Ainsi il a ressuscité quelques morts ; et les hommes en ont été dans l'étonnement, quoiqu'il naisse tous les jours d'autres hommes, et que personne n'en soit étonné. Cependant, dit S. Augustin, c'est une chose plus miraculeuse de voir paraître ce qui n'était point, que de voir revivre ce qui était. C'est ce que ce saint docteur de l'Eglise a voulu que nous envisageassions dans ce changement miraculeux de l'eau en vin aux noces de Cana. Et c'est aussi ce que S. Cyrille a voulu marquer en disant que ce grand miracle était très-facile au Tout-Puissant ; et que celui qui sait tirer tous les jours du néant par sa divine vertu ce qui n'était point, pouvait bien plus aisément changer les choses qui étaient déjà en d'autres, selon que sa volonté et sa sagesse le jugeaient avantageux.

Il est remarquable qu'au moment que les serviteurs eurent achevé *d'emplir* d'eau les urnes *jusqu'au haut*, Jésus-Christ leur ordonna *d'y puiser*. Il le fit, afin qu'il parût plus clairement que son seul pouvoir avait eu part dans le changement de cette eau en vin. Et il voulut que celui qui était chargé de tout le soin du festin, et qui n'étant point à table, ne buvait ni ne mangeait point, pour être plus en état de donner ses ordres, jugeât lui-même de la qualité de ce vin miraculeux. Il commanda donc qu'on lui en portât pour goûter avant tous les autres : car il fallait établir d'une manière incontestable la vérité du miracle. Et c'est pour cela que le saint Évangéliste a eu soin encore de remarquer qu'il *ne savait point d'où venait ce vin*. Car il en jugea sans prévention, ne sachant rien de ce qui s'était passé. Etonné donc de l'excellence du vin qu'on lui présenta alors, contre la coutume de ces sortes de festins, où l'on donnait le meilleur au commencement, il en fit même quelque reproche à l'époux, et l'accusa d'avoir fait le contraire de tous les autres, qui *donnaient le moindre vin* quand les conviés avaient beaucoup bu, et n'étaient plus en état de juger si bien de la qualité de celui qu'on leur présentait.

Qui s'étonnera, dit S. Augustin, de voir que le Fils de Dieu n'a pas dédaigné d'aller aux noces dans cette maison, lui qui avait bien voulu venir dans le monde, en se faisant homme, pour faire lui-même avec nous des noces toutes divines? Car s'il n'est pas vrai qu'il soit venu pour faire ici-bas un saint mariage, il n'est donc pas véritable qu'il a une épouse. Et que signifie cependant ce que dit S. Paul, *Je vous ai fiancés à l'unique époux, qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure ?* D'où vient que le même Apôtre témoigne craindre que la virginité de l'épouse de Jésus-Christ ne soit souillée par les artifices du serpent qui est le démon? Le Fils de Dieu a donc ici une épouse qu'il a rachetée de son propre sang, et à qui il a donné son Saint-Esprit

dens compellat his verbis : *Omnis homo qui convivia celebrat, primum bonum vinum ponit*, seu offert convivis ; *et cum inebriati fuerint*, cùm sitim expleverint, *tunc id apponit quod deterius est*, quod minùs generosum : *Tu autem servâsti bonum vinum usque adhuc*, usque in hanc horam. Sic existimabat ille, donec consentiente ministrorum testimonio, qui hydrias aquâ impleverant, et vinum inde hauserant, patefactum miraculum est.

Vers. 11. — *Hoc fecit initium signorum Jesus in Canâ Galilææ ;* primum istud miraculorum suorum fecit Jesus in Canâ : *et manifestavit gloriam suam*, divinitatem suam. Aquam enim in vinum convertens, utriusque creaturæ se Dominum ostendit. *Et crediderunt in eum discipuli ejus.* Firmiùs crediderunt, qui jam autem credebant. Miraculo fides eorum aucta et confirmata est.

Vers. 12. — *Post hoc descendit Capharnaum ipse et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus, et ibi manserunt non multis diebus.* Causa profectionis Jesu Capharnaum statim post nuptias Cananiticas, non fuit carcer Joannis Baptistæ : nondum enim in carcerem tunc temporis conjectus erat Joannes : nec a baptismo Christi usque ad proximum pascha illa omnia fieri potuerunt, quæ in historiâ evangelicâ narrantur. Post pascha igitur, quod ministerii sui primum fuit, Jesus in civitatem Nazareth rediit ; cùmque ibi audîsset quòd Joannes traditus esset, secessit in Galilæam ; et relictâ civitate Nazareth, venit in Capharnaum ; nec paucis tantùm diebus ibi mansit, ut primâ vice, nempe post nuptias Cananæas, sed ibi habitavit. Confer cum Matthæi 4, 12 et 13.

Vers. 13, 14, 15, 16. — *Et ascendit Jesus Jerosolymam*, tum ad festum celebrandum ex præscripto legis,

pour gage de son amour. Il a commencé à s'unir à elle dans le sein de la très-chaste Vierge sa mère, dans lequel il est devenu le chef de l'Église son épouse. Ainsi Jésus-Christ en assistant à ces noces de Cana, n'a pas fait voir seulement contre certains hérétiques, qu'il n'improuvait point le mariage dont lui-même était l'auteur, mais encore qu'il y a une autre sorte de mariage spirituel, qui unit d'une manière toute divine l'Église sainte avec son Époux, qui n'est autre que lui-même. *L'eau* dont les urnes étaient pleines, marquait les cérémonies et les anciennes figures de la loi, et tout ce qu'il y avait encore d'imparfait dans les ordonnances que Moïse avait, par l'ordre de Dieu, proportionnées à la faiblesse d'un peuple charnel et grossier. Mais cette eau a été changée en vin, et en un vin excellent, lorsque Jésus-Christ a substitué son Évangile à la loi. Car l'Évangile est un vin qui a enivré, pour le dire ainsi, premièrement les Apôtres, lorsqu'à la descente du Saint-Esprit, ils passèrent pour des gens *pleins de vin nouveau ;* et ensuite les premiers fidèles et les martyrs qui parurent tout brûlants d'une sainte ardeur de souffrir et de mourir pour Jésus-Christ. C'est ainsi que le Sauveur changea alors l'eau en vin, et qu'il fait encore tous les jours, dit S. Chrysostôme, un changement si miraculeux : car ne voit-on pas des personnes froides comme l'eau pour toutes les choses de la piété et de la religion, lâches et inconstantes, qui étant conduites à Jésus-Christ, sont changées par la force de son vin nouveau en d'autres hommes aussi différents d'eux-mêmes, que l'excellent vin est différent de l'eau commune.

Vers. 11. — *Ce fut là le premier des miracles de Jésus, qui fut fait à Cana en Galilée, et* par là *il fit connaître sa gloire, et ses disciples crurent en lui.* — Quelques-uns ont cru que par ce *premier des miracles de* Jésus-Christ, on doit entendre le premier, non de tous ceux qu'il a faits, mais de ceux qu'il fit à Cana en Galilée. Mais il semble que de la manière dont le saint Évangéliste exprime ceci, on peut dire qu'il a entendu que ce miracle du changement de l'eau en vin, fut le premier de tous ceux que Jésus-Christ fit pour *manifester*, comme il dit, *sa gloire*, et commencer à faire connaître sa toute-puissance aux hommes. Ce fut donc par ce prodige qu'il voulut d'abord comme jeter les premiers fondements de sa divine mission, en donnant lieu à ceux qui le virent, ou qui en entendirent parler, de croire que celui qui avait eu le pouvoir de changer si subitement cette grande quantité d'eau en un vin très-excellent, était le même, qui, comme dit saint Augustin, change tous les ans en vin l'eau des nuées, qu'attire le cep de la vigne du fond de la terre où elle tombe. Aussi l'Évangile ajoute : Que *ses disciples crurent en lui ;* c'est-à dire, que leur foi commença à s'augmenter, et qu'ils regardèrent Jésus après un si grand miracle, comme le vrai Christ, attendu depuis tant de siècles. Il y a bien néanmoins de l'apparence que Pierre et André n'avaient pas encore tout abandonné pour le suivre entièrement ; et qu'ils ne le firent que dans la suite, lorsqu'il eut quitté Nazareth pour s'en aller à Capharnaüm, comme il est marqué dans saint Matthieu.

Vers. 12, 13. — *Après cela il alla à Capharnaum avec sa mère, ses frères et ses disciples ; mais ils y demeurèrent peu de jours. Car la Pâque des Juifs étant proche, Jésus s'en alla à Jérusalem.* — Nous ne voyons point ici, ni ailleurs, le sujet de cette retraite de Jésus-Christ à Capharnaüm. Il paraît au moins que ce n'est point de ce voyage qu'il est parlé dans saint Matthieu, lorsque le Sauveur ayant été averti que Jean-Baptiste était en prison, il quitta la ville de Nazareth, et se retira à Capharnaüm : car ce saint Précurseur n'était point encore emprisonné au temps que l'eau fut changée en vin aux noces de Cana. Peut-être qu'à cause de la proximité même de la grande fête de Pâques, qui l'obligeait d'aller à Jérusalem, il fut bien aise de passer ce peu de jours dans une ville aussi considérable que Capharnaüm, pour commencer à chercher dans Israël les brebis qui étaient perdues, en s'acquittant du ministère pour lequel il était venu parmi les hommes. Mais il retourna après la fête de Pâques à Nazareth ; puisqu'il demeurait en cette ville lorsqu'on lui dit la nouvelle de l'emprisonnement de Jean-Baptiste, ce qui l'obligea d'aller demeurer à Capharnaüm. Et ce fut vers ce temps-là que Pierre et André, Jacques et Jean ayant été appelés par Jésus-Christ, abandonnèrent toutes choses pour le suivre.

Vers. 14 jusqu'au 18. — *Et ayant trouvé dans le temple des gens qui vendaient des bœufs, des moutons et des colombes, comme aussi des changeurs qui étaient assis à* leurs bureaux, *il fit un fouet avec des cordes, et les chassa tous du temple*, etc. — Jésus-Christ nous montre encore d'une manière éclatante qu'il était véritablement le Fils de Dieu, par le zèle avec lequel il défend les intérêts et la gloire de son Père. L'endroit où il entre était le parvis tout à fait extérieur, ouvert à toutes sortes de nations, où les païens mêmes avaient la liberté de venir faire leurs prières. C'était un lieu extrêmement spacieux. Et comme l'on immolait à Dieu, principalement les jours de fêtes, un nombre infini de victimes, c'est-à-dire, de taureaux, de béliers et de boucs, pour les personnes qui étaient riches ; et que les pauvres offraient des petits de colombes et de tourterelles, il arrivait fort souvent, dit saint Jérôme, que les prêtres faisaient vendre dans ce parvis, pour la commodité de ceux qui venaient de loin, tous les animaux qui devaient s'offrir en sacrifice. Ainsi par un trafic très-indigne de leur ministère, ils

tum ut publicè prædicationem suam in metropoli gentis, summoque populi concursu, auspicaretur. *Et invenit in templo vendentes boves et oves et columbas*, ad sacrificia, *et nummularios sedentes*, qui fœnerandis permutandisve pecuniis quæstum faciebant. *Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes*, mercatores et trapezitas, *ejecit de templo, oves quoque et boves, et nummulariorum effudit æs, et mensas subvertit. Et his qui columbas vendebant, dixit : Auferte ista hinc, et nolite facere domum Patris mei* (1), id est, cultui Patris mei dicatam, *domum negotiationis.* Ita se à reliquis prophetis distinguit, qui Deum vocant *Deum suum*, nusquàm verò *patrem suum*, et se Messiam esse probat, ac in proprio loco versari, ut filii solent in fundis paternis. Bis autem profanatores ejecit è templo, circa initium et circa finem ministerii sui, ut in quo inceperat, in eo se desinere ostenderet, in divini scilicet cultûs restauratione et sacrorum emendatione. Posteriorem historiam alii evangelistæ tradiderunt; priorem S. Joannes.

Vers. 17. — *Zelus domûs tuæ comedit me.* Quod sub Davidis personâ, Psalm. 68, 10, de Messiâ dictum constabat. Zèlus, id est, justa indignatio ob profanationem templi tui, macie me confecit.

Vers. 18. — *Quod signum ostendis nobis quia hæc facis?* Quo miraculo probas tibi jus esse tollendi et prohibendi commercia quæ à synedrio et sacerdotibus in templo tolerantur? Sic pro imperio agere vel publicæ potestatis est, vel divinæ. Privatus cùm sis, id agere non potes nisi Dei auctoritate et missione. Signum igitur edas, quo missio tua et auctoritas demonstretur. Nonne verò si probo fuissent animo, in ipso hoc facto magnum agnovissent miraculum, quòd homo unus nullis instructus humanis viribus, tantam

(1) Non ait : *Domum patris nostri*, sed, *Patris mei*, se ab iis qui sunt filii Dei, sed per gratiam, distinguens, ut S. Cyrillus observat.

vendaient au peuple ce que les peuples leur rendaient après l'avoir acheté pour être offert au Seigneur. Or, soit que ce fussent en effet les prêtres mêmes qui fissent vendre ces victimes, comme l'a cru saint Jérôme, ou qu'ils louassent seulement ce lieu aux marchands, et en tirassent du profit pour eux, comme l'ont cru quelques interprètes, on peut bien juger qu'un tel commerce ne se faisait point aussi sans injustice, sans mensonge, et sans fraude.

C'est ce que le Fils de Dieu, zélé pour la pureté de la maison de son Père, ne put souffrir; et c'est ce qu'il nomme un brigandage, lorsqu'il se plaint que d'un lieu nommé *la maison de la prière*, on en avait fait *une caverne de voleurs :* car celui-là, dit saint Jérôme, est un voleur, et change le temple de Dieu en une caverne de voleurs, qui fait un trafic de la religion, et à qui le culte extérieur de cette Religion est moins un sujet d'honorer Dieu, que de s'enrichir des choses saintes. Il chasse donc avec l'autorité qu'il avait comme Fils de Dieu, tous ces vendeurs et ces acheteurs. Il renversa dans le même temps les comptoirs de ceux qui changeaient l'argent pour la plus grande commodité des acheteurs; et il jeta de même par terre les bancs de ceux *qui vendaient des colombes* et des tourterelles *pour les pauvres.* Car tout ce commerce, quoiqu'il regardât ce qui s'offrait dans le temple, était néanmoins indigne de la sainteté du temple, à cause de l'avarice, de la mauvaise foi, et du tumulte qu'on substituait à la prière, en un lieu destiné uniquement pour honorer le Seigneur.

Que si l'on demande comment cette grande multitude de personnes occupées à vendre ou à acheter des victimes, se laissent ainsi chasser par un seul homme, et comment ces changeurs, qui sont ordinairement des gens avares, souffrent si facilement qu'il renverse toutes leurs tables avec tout l'argent qui était dessus; il ne faut pas regarder cet événement comme une chose ordinaire, mais comme un effet de la toute-puissance de celui qui voulut agir alors non en homme, mais en Dieu. *La plupart*, dit saint Jérôme, *regardent comme le plus grand de tous les miracles de Jésus-Christ ou la résurrection du Lazare, ou la guérison de l'aveugle-né..... Mais pour moi, entre tous les signes miraculeux de sa puissance, je ne trouve rien de plus merveilleux que ce qui se passe ici. Un homme seul et un homme qui paraissait méprisable, et qui fut depuis traité en effet comme le dernier des hommes, jusqu'à être crucifié, a la force de chasser avec un simple fouet une si grande multitude de personnes, de renverser les tables des changeurs, de briser les bancs des vendeurs de colombes et de faire d'autres choses, que plusieurs troupes armées auraient eu peine à exécuter. Et il le fait à la vue des Docteurs de la loi et des Pharisiens, transportés de rage contre lui, et de ceux que la ruine de ce trafic regardait. Il fallait donc, ajoute ce Saint, qu'il sortît des yeux du Sauveur des traits de feu et des rayons tout célestes, et qu'il parût quelque lueur de sa majesté divine sur son visage, dont ils fussent éblouis. Igneum enim quiddam atque sidereum radiabat ex oculis ejus : et divinitatis majestas lucebat in facie.*

Il est aisé de juger, par cette sainte colère du Fils de Dieu envers les profanateurs de la sainteté extérieure de cette partie de son temple qui était la moins considérable, combien il doit être plus jaloux de la pureté intérieure des âmes, qui sont devenues par le Baptême des temples vivants du Seigneur. Aussi il menace de châtiments rigoureux ceux qui oseront les violer par le péché, lorsqu'il dit par la bouche d'un de ses Apôtres : *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Que si quelqu'un viole la pureté du temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint; et c'est vous qui êtes ce temple.* Or, on le viole toutes les fois qu'on le fait servir à d'autres usages qu'à ceux auxquels il est destiné. *La maison de Dieu est une maison de prières.* Donc toutes les fonctions de ceux qui ont le bonheur d'être devenus les temples de Dieu, doivent tendre à cette disposition d'une prière continuelle, qui consiste principalement, selon la doctrine de saint Augustin, dans un désir continuel de Dieu, et dans un gémissement perpétuel, causé par le sentiment de notre misère, par la vue de tant de périls où notre salut est exposé, et par notre éloignement de celui qui est seul capable de remplir tous nos désirs, et de nous mettre à couvert de tant de dangers dans le secret de son tabernacle, comme parle l'Écriture.

Saint Hilaire dit, que comme le Saint Esprit nous est figuré principalement par la colombe dans les livres saints, et que les chaires marquent la puissance; ce que Jésus-Christ fit alors, en *renversant les chaires de ceux qui vendaient des colombes*, peut nous figurer la rigueur de la justice dont il usera envers ceux, qui étant comme assis dans la chaire, et établis dans la dignité du sacerdoce, font un trafic du ministère si auguste que le Seigneur leur a commis, et rendent vénal, pour le dire ainsi, le don même du Saint Esprit : *Eorum qui sancti Spiritûs donum venale habent cathedras evertit, quibus ministerium à Deo commissum negotiatio est.* Ainsi Jésus-Christ entrant dans le temple, en chassa d'abord par le droit de sa puissance, comme dit le même Saint, tout ce qui corrompait la pureté du sacerdoce : *Et Ecclesiâ primùm omnia sacerdotalis ministerii vitia jure potestatis expellit.* Saint Jérôme dit la même chose que saint Hilaire sur ces

turbam vendentium et ementium, et quidem fultorum auctoritate sacerdotali, imperio suo cedere coegisset, solâ turpis facti conscientiâ, et divinæ iræ sensu, per tenue flagellum ex funiculis factum significato, permotos? Id enim divinæ majestatis, auctoritatis, ac potentiæ evidens argumentum.

Vers. 19. — *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.* Templum hoc solvetis, seu destruetis, et post triduum illud restaurabo.

Vers. 20. — *Dixerunt ergo Judæi: Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud?* Non de primo, sed de secundo templo loquuntur, à Zorobabele extructo. Quamvis enim intra decennium absolutum sit opus, si tempora computes quibus ædificârunt, largiùs tamen computabant Judæi tempora ædificationis sub Persarum regibus, comprehensis etiam annis quibus interruptum opus fuerat, ut majorem Jesu invidiam facerent. De structurâ templi ab Herode hìc loqui Judæos, improbabile commentum est; siquidem Herodes novum templum non ædificavit, sed auxit tantummodò et ornavit. Unde semper Judæi *templum secundum* vocârunt à Zorobabele ad excidium Titi. Templi tertii nomen nullibi reperies. A primo anno Cyri regis, qui libertatem dedit volentibus Judæis reverti in patriam, usque ad sextum Darii quo templi opus omne completum est, anni quadraginta sex interfluxerunt.

Vers. 21. — *Ille autem dicebat de templo corporis sui.* Christum Jesum, qui veritas est, æquivocationibus et mentalibus restrictionibus usum fuisse impiè asserunt, et ex hoc loco colligunt moralis evangelicæ corruptores. Obscurè locutus est Christus, non ambiguè et æquivocè, ut homines falleret. Si aliter intellexerunt Judæi quàm Christus, cæcitas ipsorum et malignitas erroris causa fuit, non amphibologia aut æquivocatio verborum Jesu. Quamobrem, ut ait S. Cyrillus Alexandrinus, *verè de illis scriptum est*, Psal. 68: « *Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum* « *semper incurva*, » *ut deorsùm quodammodò curvati, et in solas res terrenas proni, sublimia christianæ pietatis dogmata intueri nullatenùs possint; non invidente Deo, hominum amante, sed justo supplicio eorum crimina puniente.* Cæterùm corpus suum verè templum dixit Jesus, in quo Deus reipsà inhabitat, ut ait Apostolus, Coloss. 2, 9: *Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.* Quod ergo dixit Jesus Judæis: *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud*, de templo corporis sui præcipuè dicebat, ad suæ resurrectionis, post mortis triduum futuræ, miraculum illos rejiciens; verùmtamen et de templo mate-

colombes. Et il ajoute, que selon le sens figuré, les autels du temple de Dieu sont nommés ici *les tables des changeurs*, à cause de l'avarice des prêtres: *Observa propter avaritiam sacerdotum, altaria Dei, nummulariorum mensas appellari.*

Il paraît que Jésus-Christ voulut et commencer, et consommer son ministère par cette marque de son zèle tout divin pour la sainteté de *la maison de son Père* comme il l'appelle, et par cette preuve de sa puissance, à laquelle tous les Juifs ne se pouvaient opposer quand il le voulait. Qui n'est en effet surpris de voir celui qui ne s'était point encore fait connaître dans Jérusalem par aucun miracle, entreprendre tout d'un coup de chasser avec un fouet de cordes tous ceux qui faisaient du temple un lieu de trafic, et qui profanaient la maison de Dieu destinée pour la prière? Mais qui ne sera encore plus étonné d'entendre celui qui chassait ainsi tous les marchands, nommer ce lieu saint *la maison de son Père*, marquant clairement par ces paroles, que s'il agissait avec cette autorité, c'était comme fils de Dieu? *Ce temple*, dit saint Augustin, *n'était encore qu'une figure. Et cependant le Seigneur en chasse tous ceux qui s'y appliquaient à leurs propres intérêts. Mais qu'est ce qu'ils y vendaient? Ce qui était nécessaire pour les sacrifices de ce temps-là: car vous savez que l'on avait ordonné au peuple Juif des sacrifices conformes à leur cœur de pierre, à leur esprit tout charnel, pour les empêcher de retomber dans l'idolâtrie, c'est-à-dire, des sacrifices de bœufs, de moutons, et de colombes. Ce n'était donc pas un grand péché, de ne vendre dans le temple que ce que l'on achetait, pour l'offrir dans le temple même. Et cependant Jésus-Christ en chasse tous ceux qui vendaient ces choses. Que si le Seigneur y avait trouvé des gens ivres, des gens plongés en divers excès, qu'aurait-il fait?* Tremblons en considérant d'une part la sévérité dont il a usé envers ces Juifs, et d'autre part la manière criminelle dont nous profanons tous les jours nous-mêmes un temple, dont celui de Jérusalem n'était qu'une image. Soyons touchés d'un saint zèle de la maison du Seigneur. *Que chaque chrétien soit dévoré du zèle de cette sainte maison dont il fait partie, et de ce saint corps dont il a la gloire d'être l'un des membres. S'il voit son frère courir au théâtre, qu'il l'en empêche, qu'il l'avertisse, qu'il lui en témoigne sa douleur. Qu'il empêche tous ceux qu'il peut de tomber dans des excès; qu'il épouvante les uns, qu'il gagne les autres par la tendresse de sa charité. Si c'est son ami, qu'il l'avertisse avec douceur. Si c'est sa femme, qu'il s'y oppose avec force et sévérité. Si c'est quelque domestique, qu'il use même de châtiment à son égard. Que chacun fasse ce qu'il peut, selon le rang où Dieu l'a mis, et il sera vrai alors de dire de lui: Que le zèle de la maison de Dieu le dévore. Mais si vous êtes*, ajoute saint Augustin, *froid et indifférent à l'égard de votre frère, et que vous regardant seulement vous-même, comme s'il vous suffisait de songer à vous, vous disiez en votre cœur: Pourquoi m'inquiéter des péchés des autres? C'est assez pour moi de conserver pure mon âme pour Dieu: avez-vous donc oublié l'exemple de ce serviteur, qui se contenta de cacher le talent que son maître lui avait donné, sans se mettre en peine de le faire profiter? Et ne vous souvenez-vous plus qu'il fut condamné, non pas pour avoir perdu son talent, mais pour n'en avoir pas tiré une sainte usure?*

Vers. 18 jusqu'au 23. — *Les Juifs lui dirent: Par quel miracle nous montrez-vous que vous avez droit de faire de telles choses? Jésus leur répondit: Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours*, , etc. — Il paraît que le Fils de Dieu ayant nommé le temple de Jérusalem *la maison de son Père*, les Juifs crurent simplement qu'il entendait que le Seigneur était son Père, comme il l'était de tout Israël: car on ne voit point qu'ils aient murmuré d'une expression qui depuis les choqua si fort, quand ils s'aperçurent qu'il se disait effectivement égal à Dieu. Mais ce qui les choque présentement, c'est de voir un homme dont l'extérieur paraissait semblable à celui d'un autre, se donner l'autorité de chasser ceux que les prêtres autorisaient dans un trafic qui regardait les victimes et les sacrifices. C'est la raison pour laquelle ils lui demandent qu'il leur prouve par quelque miracle cette mission extraordinaire qu'il s'attribuait. *Mais quel excès de folie*, s'écrie saint Jean Chrysostôme! *Et quel besoin avait-on de miracle pour faire cesser un si grand abus, et pour purifier le temple de Dieu d'une telle profanation? Le zèle même que Jésus-Christ faisait éclater pour la maison du Seigneur, n'était-il pas la preuve la plus miracu-*

riali ex quo negotiatores et trapezitas seu nummularios ejecerat, id etiam intelligebat et intelligi permittebat. Qui enim sex duntaxat diebus hoc universum ineffabili virtute fabricatus est, et qui quod tantummodò vult potest, quidni templum Hierosolymitanum tribus diebus post ejus destructionem excitare solo verbo potuerit?

Vers. 22. — *Cùm ergo resurrexisset à mortuis, recordati sunt discipuli ejus quia hoc dicebat.* Horum Christi verborum post ejus gloriosam resurrectionem memores, genuinum eorum sensum, non eventu solùm, sed et divinâ illustratione intellexerunt. *Et crediderunt Scripturæ et sermoni quem dixit Jesus*, propheticorum vaticiniorum, et prædictionum ejus de morte ac resurrectione suâ complementum certâ jam experientiâ cognoscentes.

Vers. 23. — *Cùm autem esset Jerosolymis in paschâ, in die festo*, cùm festos dies paschalis in urbe sanctâ ageret, prædicationem suam ibi incipiens solemni tempore, in maximâ populi frequentiâ, eamque miraculis confirmans, *multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa quæ faciebat.* Illum esse verum Messiam à Deo missum crediderunt.

Vers. 24, 25. — *Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eò quòd ipse nosset omnes.* Non iis fidebat, non se eorum fidei committebat quotidiano convictu, eò quòd plures eorum fidem habere veræ pietatis amore destitutam, fidem temporariam, certò cogno-

leuse de sa divine vertu? Aussi c'est le jugement qu'en portèrent ceux qui étaient mieux disposés, c'est-à-dire, ses disciples, qui regardèrent cette action comme l'accomplissement de cette parole de l'Écriture : Le zèle de votre maison me dévore.

Que répond donc Jésus-Christ à leur demande? Comme il connaissait la mauvaise disposition du fond de leur cœur, il ne leur accorde point le miracle qu'ils demandaient, parce qu'il leur eût été aussi inutile pour les persuader de sa divinité, que tous ceux qu'il fit depuis. Mais il leur propose d'une manière enigmatique le plus grand de tous ces prodiges, qui devait être celui de sa résurrection ; car ç'a été en effet, comme dit saint Paul, par *sa résurrection qu'il a paru Fils de Dieu dans une* souveraine *puissance. Détruisez ce temple*, leur dit-il, *et je le rétablirai en trois jours.* Le premier temple de Salomon avait été un ouvrage de vingt ans, en y comprenant au moins le temps que David avait employé pour préparer les matériaux. Mais le second qui subsistait en ce temps-là, ne fut bâti qu'en l'espace de quarante-six années, en y comprenant aussi le temps qu'il avait été interrompu par la violence des enfants d'Israël. Ainsi les Juifs qui ne crurent point que le Fils de Dieu parlait de son corps comme d'un temple qu'il rétablirait en trois jours par sa résurrection, après qu'ils l'auraient détruit par la mort, se raillèrent de ce qu'il disait. *Mais il parlait véritablement*, dit saint Ambroise, *en nommant son corps le temple ; puisque le corps de Jésus-Christ est un temple destiné pour purifier nos péchés; puisque cette chair divine où il n'a pu se trouver jamais aucune souillure du péché, est devenue un sacrifice universel pour les péchés de tout l'univers ; puisque l'image essentielle de Dieu y brillait, et que la plénitude de la divinité y habitait corporellement, selon l'expression de saint Paul.*

Que si l'on demande pourquoi Jésus-Christ ne leur dit point clairement qu'il parlait de son propre corps, et non du temple de Jérusalem, c'est qu'ils n'étaient nullement dans la disposition de recevoir l'éclaircissement qu'il leur en aurait donné. Car s'il est dit des disciples mêmes du Sauveur, qu'ils ne comprirent rien à ces paroles, *qu'après qu'il fut ressuscité d'entre les morts*, combien le commun des Juifs était-il moins en état d'y rien comprendre? Ce ne fut donc, dit saint Chrysostôme, qu'après qu'il se fut ressuscité soi-même d'entre les morts, et que par sa résurrection il eut commencé à attirer tout le monde à lui que ses disciples connurent véritablement que ç'avait été comme Dieu, et comme le vrai Fils de Dieu, qu'il était entré dans une sainte indignation contre les profanateurs du temple, pour venger l'injure faite à Dieu son Père. Aussi quoique Jésus-Christ leur parlât souvent de sa résurrection, c'était pour eux un secret où ils n'entraient point, se demandant l'un à l'autre ce que cela voulait dire, tant ils regardaient comme une chose incroyable que quelqu'un pût se ressusciter soi-même.

Saint Cyrille remarque fort bien que ce fut à tort que les Juifs accusant depuis le Fils de Dieu devant Pilate, gouverneur de la Judée, lui imputèrent faussement d'avoir dit, qu'il pouvait détruire le temple de Dieu : car Jésus-Christ ne dit point : Je puis détruire ce temple ; mais : *Détruisez-le, et je le rétablirai en trois jours.* Or quand il leur dit : *Détruisez-le*, il ne les excite pas à répandre son sang ; mais sachant certainement qu'ils le devaient faire, il leur marque d'une manière figurée ce qui doit arriver.

Vers. 23, 24, 25. — *Pendant qu'il était dans Jérusalem à la fête de Pâques, plusieurs crurent en son nom, voyant les miracles qu'il faisait. Mais Jésus ne se fiait point à eux, parce qu'il les connaissait tous*, etc. — Jésus-Christ choisit le temps de la grande solennité de Pâques, pour commencer à se faire connaître dans la ville de Jérusalem, à cause de la multitude des peuples qui y abordaient de toutes parts. Il fit donc en ce temps-là beaucoup de miracles, qui surprirent tous les Juifs, et qui en portèrent plusieurs à *croire en son nom*, c'est-à-dire, à le regarder comme le Christ et le Prophète attendu dans Israël depuis tant de siècles. Saint Chrysostôme considérant tous ces peuples qui l'écoutaient, et étaient témoins de ses miracles, dit que les uns persistaient, comme auparavant, dans leur erreur, et que les autres embrassaient la vérité : mais que quelques-uns de ces derniers y ayant cru pour un peu de temps, l'abandonnèrent dans la suite. Et il ajoute que Jésus-Christ a marqué ceux-ci dans la parabole des semences, sous la figure de ce grain, qui n'ayant point de profondes racines, et n'étant que sur la superficie de la terre, s'était séché promptement. Ce sont donc ceux que l'Évangéliste nous représente, en disant. Que *plusieurs crurent en son nom voyant les miracles qu'il faisait; mais qu'il ne se fiait point lui-même à eux, parce qu'il les connaissait tous.* Ce n'était pas, comme le remarque saint Augustin, qu'ils ne crussent véritablement en lui, puisque l'Évangile ne le dirait pas s'il n'eût été vrai : mais c'est que leur foi n'étant pas solidement affermie, comme celle de ses vrais disciples, ils étaient du nombre de ceux dont il dit : *Qu'ils croient pour un temps, et qu'ils se retirent lorsque la tentation est venue.* Connaissant donc la faiblesse de leur foi, fondée seulement sur la vue de ses miracles, et voyant par sa divine lumière la légèreté avec laquelle ils se devaient élever dans la suite contre lui, il ne voulut point, dit l'Évangéliste, *se fier à eux*, c'est-à-dire, leur confier, comme à ses véritables disciples, les secrets et *les mystères de son royaume :* du même, dit saint Chrysostôme, que nous ne nous confions pas non plus à toutes sortes d'amis, mais à ceux qui sont plus étroitement unis avec nous. Aussi lorsque Jésus-Christ voulut témoigner à ses Apôtres, qu'il ne les regardait plus comme des serviteurs, mais comme ses amis, il leur en donna pour preuve : Qu'*il leur avait fait connaître toutes choses qu'il avait apprises de son Père.*

Ce que l'Évangile ajoute, qu'*il n'avait aucun besoin qu'on lui rendît témoignage de ce qui était dans l'homme*,

sceret. Vel, non credebat semetipsum iis, quorum maxima pars non solùm illi non credebat, sed malevolo in illum jam erat animo; non securè cum iis agebat, perspectum habens quid in eorum animis lateret. *Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine;* non erat opus ut quivis homo semetipsum vel alium dictis aut factis proderet: *ipse enim sciebat quid esset in homine;* quid in intimo cordis cujusque lateret; quod solius Dei proprium est.

le connaissant par lui même, tend à prouver la divinité de Jésus-Christ. Car il n'y a que Dieu seul qui connaisse par lui-même le fond des cœurs, parce qu'en étant le créateur, il connait mieux son ouvrage, dit saint Augustin, que son ouvrage ne se connait soi-meme. Et nous en voyons, comme il dit encore, un exemple bien convaincant en la personne de saint Pierre; puisque cet apôtre ne connaissait point véritablement ce qui était dans son cœur, lorsqu'il disait à son Maître avec une si grande confiance : Je vous accompagnerai jusqu'à la mort : au lieu que Jésus lui découvrit dans ce même temps ce qu'il y avait de caché au fond de ce même cœur, lorsqu'il repartit : Vous dites que *vous donnerez votre vie pour moi. Et moi je vous dis en vérité qu'avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois.* L'homme ne savait donc point alors ce qu'il y avait dans l'homme. Mais le Créateur connaissait ce qu'il y avait dans sa créature.

SENSUS MORALIS.

Vers. 1, 2. — *Nuptiæ factæ sunt in Canâ Galilææ, et erat mater Jesu ibi.* Qui nubere volunt, Dei matrem invocent, virtutes ejus imitentur, castitatem, modestiam, humilitatem. A nuptiis procul sint immodestia, impudicitia, intemperantia, luxus, superbia, ut felix faustumque sit matrimonium. Ad nuptias invitetur Christus Jesus, Spiritus ejus per orationem attrahatur à sponso et sponsâ, eorumque parentibus; secundùm ejus præcepta et doctrinam, secundùm Ecclesiæ disciplinam matrimonia contrahantur : secundùm ejus Evangelium in eo statu vivatur. Non ambitio, non voluptas, non avaritia ad sponsum vel sponsam filiabus aut filiis suis eligendum parentes moveant, aut ipsos contrahentes : alioquin à nuptiis suis Jesum excludunt, tantùm abest ut illum invitent. *Vocatus est autem et Jesus et discipuli ejus ad nuptias.* Ita se gerant in omnibus conjuges ut discipulos Christi decet, in celebratione nuptiarum, in mutuo convictu, in rei familiaris administratione, in matrimonii usu, in educatione filiorum. Jesum in omnibus præsentem habeant. Meminerint verborum Raphaelis Archangeli ad Tobiam juniorem : *Hi qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum à se et à suâ mente excludant, et suæ libidini ita vacent, sicut equus et mulus quibus non est intellectus; habet potestatem dæmonium super eos. Tu autem cùm acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab eâ, et nihil aliud nisi orationibus vacabis cum eâ..... Tertiâ autem nocte accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.* Meminerint verborum Tobiæ ad Saram conjugem suam : *Filii sanctorum sumus, et non possumus ita conjungi sicut gentes quæ ignorant Deum.* Qui invitantur ad nuptias, Deum benedicant, novis nuptis benè precentur, nuptiali convivio intersint *cum timore Domini.* Parentes filias suas moneant, cùm nuptui tradunt: *Honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsas irreprehensibiles exhibere.* Meminerint divini mandati ab Apostolo significati : *Mulieres viris suis subditæ sint sicut Domino : quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ : ipse Salvator corporis ejus. Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus. Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro eâ..... Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesiâ. Verùmtamen et vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut se ipsum diligat : uxor autem timeat virum suum.... Filios vestros educate in disciplinâ et correptione Domini;* Ephes. 5, 6. In omnibus conjugalis statûs tribulationibus et necessitatibus Deiparæ Virginis patrocinium apud Deum potentissimum imploretur. Gratiam efficacissimam et suavissimam ad vincendas difficultates et tentationes devotis sibi conjugibus pia mater impetrabit. *Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum: Vinum non habent.* Sed eâ conditione patrocinium ejus sperare licet, si Dei mandata impleantur. *Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis, facite.*

Primum miraculorum suorum beatæ Virginis Matris suæ intercessioni tribuit Christus Jesus. Tanti momenti judicavit piam in Mariæ precibus fiduciam Ecclesiæ suæ, Christianisque omnibus commendare. Ad illam confugiamus, non ut aquæ in vinum mutationem, sed ut conversionem cordis nostri impetremus : non ut bona temporalia, quæ fluxa sunt et insipida sicut aqua; sed ut bona spiritualia, gratiam, charitatem, fructum vitis veræ, sanguinis et meritorum Christi applicationem; vinum germinans virgines, bonorumque operum fecunditatem tribuens à Deo obtineamus.

Vocatus est autem et Jesus et discipuli ejus ad nuptias. In hunc mundum venit Dei Filius, mysticas nuptias celebraturus. Naturam humanam in incarnatione, Ecclesiam sibi conjunxit in cruce, *in fide, in justitiâ, et in sempiternum.* Si sponsam hìc non habet Christus, cur ait Apostolus, 2 Cor. 1, 2, : *Despondi vos uni viro virginem castam exhibere Christo?* Quid est quod timet ne virginitas sponsæ Christi per astutiam diaboli corrumpatur? *Timeo*, inquit, *ne sicut serpens Evam seduxit astutiâ suâ, ita corrumpantur sensus vestri, et excidant à simplicitate quæ est in Christo.* Igitur *habet hic sponsam quam redemit sanguine suo, et cui pignus dedit Spiritum sanctum.* S. August., tract. 8 in Joan., n. 4 : *Eruit eam de mancipatu diaboli : mortuus est propter delicta ejus, resurrexit propter justificationem ejus. Quis offeret tanta sponsæ suæ? Offerant homines quælibet ornamenta terrarum, aurum, ar-*

gentum, lapides pretiosos, equos, mancipia, fundos, prædia : numquid aliquis offeret sanguinem suum? Si enim sanguinem suum sponsæ dederit, non erit qui ducat uxorem. Dominus autem securus moriens, dedit sanguinem suum pro eâ quam resurgens haberet, quam sibi jam conjunxerat in utero Virginis. Verbum enim sponsus, et sponsa caro humana; et utrumque unus Filius Dei, et idem filius hominis; ubi factus est caput Ecclesiæ ille uterus Virginis Mariæ thalamus ejus, inde processit tanquàm sponsus de thalamo suo, sicut Scriptura prædixit : « Et ipse tanquàm sponsus procedens de thalamo suo, exsultavit ut gigas ad currendam viam : » de thalamo processit velut sponsus, et invitatus venit ad nuptias.

Vers. 3 et 4. — *Dicit ei Jesus : Quid mihi et tibi est, mulier?* In Ecclesiæ rebus et sacro ministerio nihil carni et sanguini tribuendum. Ideò matri sanctissimæ duris verbis et reprehensionis speciem habentibus Christus Jesus respondet, ut parentes doceat non debere filiis dominari in iis quæ illorum vocationem, aut ecclesiasticas functiones spectant : sed filios unam Dei voluntatem, officium suum, Dei gloriam, Ecclesiæ utilitatem, animarum salutem spectare debere; ad Dei verbum et Ecclesiæ sacratissimas regulas duntaxat attendere, suamque omnem agendi rationem conformare.

Quid mihi et tibi est, mulier? Fiduciam impetrandi non abjicit piissima et humillima Virgo, quamvis repulsam passa videatur; ministros ad Filium ducit, qui protinùs matris implet voluntatem, ut illi honorem exhibeat. Ejus exemplum in nostris orationibus imitemur, cum fiduciâ et humilitate Deum orantes.

Vinum non habent. « *In Canâ Galilææ, in regione gentium nuptiæ celebrantur*, ait S. Cyrill. Alexand., lib. 2 in Joan., *Judæorum enim Synanoga Sponsum cœlestem repulit, sed ab Ecclesiâ gentium lubenti animo susceptus est. Non venit Jesus ad nuptias non concupitus: multis enim sanctorum votis ac desideriis est invocatus, cæterùm vinum defecit convivas. Nihil enim lex perfecit: non sufficiebat ad perfectam lætitiam scriptum Mosaicum: sed neque ipsa insitæ naturalisque sobrietatis ratio saluti afferendæ par erat. Quare de nobis verè quoque dici potest : « Vinum non habent; » sed munificentissimus Deus noster non despicit bonorum penuriâ laborantem naturam. Vinum nobis priori multò præstantius obtulit, « Littera enim occidit, Spiritus autem vivificat, »* 2 Cor. 3. *Lex bonorum perfectionem non habet, sed evangelica doctrina plenissimam benedictionem invehit. Architriclinus vinum illud miratur ; antistites scilicet quibus credita est domus nostri Salvatoris, ejus doctrinam præ lege suspiciunt... Illarum ergo, quæ in Canâ celebratæ sunt nuptiarum sponsus typus erat Christi, cui dictum est : « Bonum vinum servâsti usque adhuc. » Bonum enim vinum Christus servavit usque adhuc, id est, Evangelium suum... Lege libros omnes propheticos, non intellecto Christo, quid tam insipidum invenies? « Intellige ibi Christum, non solùm sapit quod legis, sed etiam inebriat : mutans mentem à corpore, ut præterita obliviscens, in ea quæ ante sunt extendaris...* » Quæ ultima verba sunt S. Augustini, tract. 9 in Joan., n. 2 et 5.

Hydriæ sex, « quas aquâ jussit impleri Christus, sex mundi significant ætates, quibus non defuit prophetia. Illa ergo tempora sex, quasi articulis distributa atque distincta, quasi vasa essent inania, nisi à Christo implerentur. Impletæ sunt prophetiæ, plenæ sunt hydriæ : sed ut aqua in vinum convertatur, in illâ totâ prophetiâ Christus intelligatur. »

Vers. 11. — *Hoc fecit initium signorum Jesus in Canâ Galilææ et manifestavit gloriam suam, et crediderunt in eum discipuli ejus.* Miraculorum finis est manifestatio gloriæ Dei, fideique confirmatio. Primo isto miraculo fides omnipotentiæ Christi, tanquàm Evangelii fundamentum stabilitur. Aquæ in vinum conversio fidem conversionis substantiarum panis et vini in corpus et sanguinem Christi in sacramento Eucharistiæ præstruit.

Hoc fecit initium signorum Jesus. « *Miraculum istud non est mirum iis qui Deum id fecisse noverunt. Ipse enim facit vinum in nuptiis Cana, in sex illis hydriis, quas aquâ impleri præcepit, qui omni anno facit hoc in vitibus. Sicut enim quod miserunt ministri in hydrias, in vinum conversum est opere Domini : sic et quod nubes fundunt in vinum convertitur ejusdem opere Domini. Illud autem non miramur, quia omni anno fit, assiduitate amisit admirationem. Nam et considerationem majorem invenit, quàm id quod factum est in hydriis aquæ. Quis est enim qui considerat opera Dei, quibus regitur et administratur totus hic mundus, et non obstupescit, obruiturque miraculis? Si consideret vim unius grani cujuslibet seminis, magna quædam res est, horror est consideranti. Sed quia homines in aliud intenti perdiderunt considerationem operum Dei, in quâ darent laudem quotidiè Creatori : tanquàm servavit sibi Deus inusitata quædam quæ faceret, ut tanquàm dormientes homines ad se colendum mirabilibus excitaret. Mortuus resurrexit, mirati sunt homines : tot quotidiè nascuntur, et nemo miratur. Si consideremus prudentiùs, majoris miraculi est esse qui non erat, quàm reviviscere qui erat. Idem tamen Deus Pater Domini nostri Jesu Christi per Verbum suum facit omnia hæc, et regit qui creavit. Priora miracula fecit per Verbum suum Deum apud se : posteriora miracula fecit per Verbum suum incarnatum, et propter nos hominem factum. Sicut miramur quæ facta sunt per hominem Jesum, miremur quæ facta sunt per Deum Jesum. Per Deum Jesum facta sunt cœlum et terra, mare et omnis ornatus cœli, opulentia terræ, fœcunditas maris, omnia hæc quæ oculis adjacent, per Jesum Deum facta sunt. Et videmus hæc, et si est in nobis Spiritus ipsius, sic nobis placent ut artifex laudetur : non ut ad opera conversi ab artifice avertamur, et faciem quodammodò ponentes ad ea quæ fecit, dorsum ponamus ad eum qui fecit. Cùm ergo tanta videamus facta per Deum Jesum, quid miramur aquam in vinum conversam per hominem Jesum? neque enim sic factus est homo, ut perderet quod Deus erat. Ipse ergo fecit hoc, qui illa omnia. Non itaque miremur quia Deus fecit; sed amemus quia inter nos fecit, et propter nos*

strum reparationem fecit. » Hæc verba sunt Augustini, tract. 8 in Joan., n. 1 et 3.

Vers. 14. — *Omnes ejecit de templo*, etc. Longè gravioris criminis rei sunt templorum nostrorum profanatores, in quibus Dei majestas singulari modo residet veraque victima Christus Jesus pro nobis quotidiè immolatur : longè graviùs Deum offendunt confabulationes inutiles, profanæ, criminosæ; corporis habitus immodestus, scandalosæ nuditates, aspectus impudici, occursus ex condicto in templo Dei, vel negotiorum causâ, vel peccati, quàm animalia sacrificiis destinata eorumque venditio et emptio. Deo insultat, qui in ejus templo nova peccata committit, ubi vetera lacrymis, orationibus, incruento sacrificio expianda sunt. *Quid est quòd dilectus meus in domo meâ fecit scelera multa? Numquid carnes sanctæ auferent à te malitias tuas in quibus gloriata es?* Jerem. 11, 15.

Vers. 16. — *Nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.* Quidquid religioni, adorationi, Dei cultui, animarum sanctificationi contrarium est, è templis christianis eliminandum. Qui verbum Dei, sacramentorum administrationem, sacrificium, Dei laudes et orationes vendunt, solo gloriæ humanæ et honorum retributionis et commodorum temporalium intuitu sacrum ministerium exercentes, profani sunt negotiatores sacrilegi, è vero templo ejiciendi. « *Qui sunt qui oves vendunt et columbas? Ipsi sunt qui sua quærunt in ecclesiâ, non quæ Jesu Christi. Venale habent totum, qui nolunt redimi : emi nolunt, et vendere volunt. Bonum est enim eis ut redimantur sanguine Christi, ut perveniant ad pacem Christi. Quid enim prodest acquirere in hoc seculo quodlibet temporale et transitorium, sive sit vecunia, sive sit voluptas ventris et gutturis, sive sit honor in laude humanâ? Nonne omnia fumus et ventus? Nonne omnia transeunt, currunt? Et væ his quæ hæserint transeuntibus, quia simul transeunt! Nonne omnia fluvius preceps currens in mare? Et væ qui ceciderit, quia in mare trahetur.* Ergo tenere debemus « omnes affectus à talibus concupiscentiis. Qui talia « quærunt, vendunt. Nam et Simon Magus ideò vole- « bat emere Spiritum sanctum, quia vendere volebat « Spiritum sanctum : et putabat apostolos mercatores « esse, quales Dominus de templo flagello ejecit. De « illis erat qui columbas vendunt. Etenim in columbâ « apparuit Spiritus sanctus... *Columba non est venalis : gratis datur, quia gratia vocatur.* » Ita S. Augustinus, tract. 10 in Joan., n. 6.

Vers. 17. — *Recordati sunt verò discipuli ejus quia scriptum est : Zelus domus tuæ comedit me.* « Unus- « quisque Christianus in membris Christi zelo domûs « Dei comedatur. Quis comeditur zelo domûs Dei : « Qui omnia quæ fortè ibi videt perversa, satagit cor- « rigi, cupit emendari, non quiescit : si emendare non « potest, tolerat, gemit. Ergo zelus domûs Dei co- « medat te : non enim magis est domus tua, quàm « domus ubi habes salutem sempiternam. » *Domum tuam intras propter requiem temporalem : domum Dei intras propter requiem sempiternam. Si ergo in domo tuâ ne quid perversum fiat satagis : in domo Dei ubi salus proposita est et requies sine fine, debes pati quantùm in te est, si quid fortè perversum videris? Vides fratrem currere ad theatrum? Prohibe, mone, contristare, si zelus domûs Dei comedit te. Vides alios currere et inebriari velle? prohibe quos potes, tene quos potes, terre quos potes, quibus potes blandire; noli tamen quiescere. Amicus est? admoneatur leniter. Uxor est? severissimè refrenetur Ancilla est? etiam verberibus compescatur. Fac quidquid potes pro personâ quam portas; et perficis : « Zelus domûs tuæ comedit me.* » « Si autem fueris frigidus, marcidus, ad te solum spectans, et quasi tibi suffi- « ciens, et dicens in corde tuo : Quid mihi est curare « aliena peccata? Sufficit mihi anima mea; ipsam in- « tegram servem Deo. Eia, non tibi venit in mentem « servus ille qui abscondit talentum, et noluit erogare? « Numquid enim accusatus est quia perdidit, et non « quia sine lucro servavit?... Nôstis quid agatis unus- « quisque in domo suâ cum amico, cum inquilino, « cum cliente suo, cum majore, cum minore : quo- « modò dat Deus aditum, quomodò aperit januam « verbo suo, nolite quiescere lucrari Christo; quia « lucrati estis à Christo. » Hæc sunt S. Augustini, tract. 11 in Joan., n. 9.

Vers. 19, 21. — *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud... Ille autem dicebat de templo corporis sui.* « Verè templum Dei corpus est Christi, « in quo est nostrorum purificatio peccatorum. Verè « templum Dei caro illa, in quâ nullum peccati potuit « esse contagium; sed pro delicto mundi totius fuit « ipsa sacrificium. Verè templum Dei caro illa, in « quâ Dei imago fulgebat, et corporaliter plenitudo « divinitatis habitabat, quoniam ipse Christus est ple- « nitudo. *In illo templo suscepimus misericordiam « tuam, Deus!* hoc est, *Verbum quod caro factum est, et « habitavit in nobis.* Sicut enim redemptio Christus, ita « et misericordia. Quæ autem major misericordia, « quàm quod pro nostris flagitiis se præbuit immolan- « dum, ut sanguine suo mundum lavaret, cujus pecca- « tum nullo alio modo potuisset aboleri? » Ita S. Ambros. in Psalm. 47, n. 16.

Vers. 24. 25. — *Ipse enim sciebat quid esset in homine.* « *Plus noverat artifex quid esset in opere suo, quàm ipsum opus quid esset in semetipso. Creator hominis noverat quid esset in homine, quod ipse creatus homo non noverat.* Nonne hoc probamus de Petro, quia non « noverat quid in ipso esset, quando dixit : *Tecum « usque ad mortem?* Audi quia Dominus noverat quid « esset in homine : Tu mecum usque ad mortem? » « *Amen amen, dico tibi : Priusquam gallus cantet, ter « me negabis.* » « *Homo ergo nesciebat quid esset in se, sed Creator hominis noverat quid esset in homine.* » Hæc S. Augustinus, tract. 11 in Joan., n. 2.

CAPUT III.

1. Erat autem homo ex pharisæis, Nicodemus nomine, princeps Judæorum.

CHAPITRE III.

1. Or, il y avait un homme d'entre les pharisiens nommé Nicodème, sénateur des Juifs,

2. Hic venit ad Jesum nocte, et dixit ei: Rabbi, scimus quia à Deo venisti magister: nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.

3. Respondit Jesus, et dixit ei: Amen, amen dico tibi: Nisi quis renatus fuerit denuò, non potest videre regnum Dei.

4. Dicit ad eum Nicodemus: Quomodò potest homo nasci, cùm sit senex? numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire, et renasci?

5. Respondit Jesus: Amen, amen dico tibi: Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.

6. Quod natum est ex carne, caro est, et quod natum est ex Spiritu, spiritus est.

7. Non mireris, quia dixi tibi: Oportet vos nasci denuò.

8. Spiritus ubi vult spirat, et vocem ejus audis: sed nescis undè veniat, aut quò vadat: sic est omnis qui natus est ex Spiritu.

9. Respondit Nicodemus, et dixit ei: Quomodò possunt hæc fieri?

10. Respondit Jesus, et dixit ei: Tu es magister in Israel, et hæc ignoras?

11. Amen, amen dico tibi, quia quod scimus, loquimur: et quod vidimus, testamur: et testimonium nostrum non accipitis.

12. Si terrena dixi vobis et non creditis: quomodò, si dixero vobis cœlestia, credetis?

13. Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis, qui est in cœlo.

14. Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis:

15. Ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

16. Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret: ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

17. Non enim misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.

18. Qui credit in eum, non judicatur: qui autem non credit, jam judicatus est, quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.

19. Hoc est autem judicium: quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem: erant enim eorum mala opera.

20. Omnis enim qui malè agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus:

21. Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.

22. Post hæc venit Jesus, et discipuli ejus, in terram Judæam: et illic demorabatur cum eis, et baptizabat.

23. Erat autem et Joannes baptizans in Ænnon juxta Salim, quia aquæ multæ erant illic, et veniebant, et baptizabantur.

24. Nondùm enim missus fuerat Joannes in carcerem.

2. Qui vint la nuit trouver Jésus, et lui dit: Rabbi, nous savons que vous êtes un docteur venu de la part de Dieu: car personne ne saurait faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.

3. Jésus répondit et lui dit: En vérité, en vérité je vous le dis, personne ne peut avoir part au royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.

4. Nicodème lui dit: Comment peut naître un homme qui est déjà vieux? peut-il rentrer une seconde fois dans le sein de sa mère, pour naître de nouveau?

5. Jésus lui répondit: En vérité, en vérité je vous le dis, si un homme ne renaît de l'eau, et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.

6. Ce qui est né de la chair est chair, mais ce qui est né de l'Esprit, est esprit.

7. Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez encore une fois.

8. L'Esprit souffle où il veut, et vous entendez sa voix; mais vous ne savez, ni d'où il vient, ni où il va. Il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit.

9. Nicodème répondit et lui dit: Comment cela peut-il se faire?

10. Jésus répondit et lui dit: Quoi! vous êtes maître en Israël, et vous ignorez ces choses?

11. En vérité, en vérité je vous dis que nous ne disons que ce que nous savons bien, et que nous ne rendons témoignage que de ce que nous avons vu; et cependant vous ne recevez point notre témoignage.

12. Mais si vous ne me croyez pas, lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses du ciel?

13. Car personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel; le Fils de l'homme qui est dans le ciel.

14. Et comme Moïse dans le désert éleva en haut le serpent, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé en haut,

15. Afin que tout homme qui croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle;

16. Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle;

17. Car Dieu n'a point envoyé son Fils dans le monde pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui.

18. Celui qui croit en lui, n'est pas condamné; mais celui qui n'y croit pas, est déjà condamné, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu.

19. Or, le sujet de cette condamnation, est que la lumière est venue dans le monde, et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises;

20. Car quiconque fait le mal, hait la lumière, et ne s'approche point de la lumière, de peur qu'elle ne le convainque du mal qu'il fait.

21. Mais celui qui fait ce que la vérité prescrit, s'approche de la lumière, afin que ses œuvres soient découvertes, parce qu'elles sont faites en Dieu.

22. Après cela, Jésus vint avec ses disciples dans le territoire de la Judée. Il y demeurait avec eux, et y baptizait.

23. Jean baptisait aussi à Ennon, près de Salim, parce qu'il y avait là quantité d'eaux; et plusieurs y venaient, et y étaient baptisés;

24. Car pour lors Jean n'avait pas encore été mis en prison.

25. Facta est autem quæstio ex discipulis Joannis cum Judæis de purificatione.

26. Et venerunt ad Joannem, et dixerunt ei : Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, et omnes veniunt ad eum.

27. Respondit Joannes, et dixit : Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de cœlo.

28. Ipsi vos mihi testimonium perhibetis, quòd dixerim : Non sum ego Christus, sed quia missus sum ante illum.

29. Qui habet sponsam, sponsus est : amicus autem sponsi, qui stat et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi : hoc ergo gaudium meum impletum est.

30. Illum oportet crescere, me autem minui.

31. Qui desursùm venit, super omnes est : qui est de terrâ, de terrâ est, et de terrâ loquitur : qui de cœlo venit, super omnes est :

32. Et quod vidit et audivit, hoc testatur : et testimonium ejus nemo accipit.

33. Qui accipit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.

34. Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur : non enim ad mensuram dat Deus Spiritum.

35. Pater diligit Filium, et omnia dedit in manu ejus.

36. Qui credit in Filium, habet vitam æternam : qui autem incredulus est Filio non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.

25. Or il s'éleva une dispute entre les disciples de Jean et les Juifs, touchant la purification.

26. Et étant venus trouver Jean, ils lui dirent : Rabbi, celui qui était avec vous au delà du Jourdain, et à qui vous avez rendu témoignage, baptise maintenant, et tout le monde va à lui.

27. Jean répondit et dit : L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du ciel.

28. Vous m'êtes vous-mêmes témoins que j'ai dit que je ne suis point le Christ, mais que j'ai été envoyé devant lui.

29. L'époux est celui à qui est l'épouse ; mais l'ami de l'époux, qui assiste et qui l'écoute, est ravi de joie, à cause qu'il entend la voix de l'époux. Je me vois donc maintenant dans l'accomplissement de cette joie.

30. Il faut qu'il croisse, et moi que je diminue.

31. Celui qui est venu d'en-haut est au-dessus de tous ; celui qui tire son origine de la terre, est de la terre, et ses paroles tiennent de la terre ; mais celui qui est venu du ciel, est au-dessus de tous.

32. Et il rend témoignage de ce qu'il a vu et entendu. Et personne ne reçoit son témoignage.

33. Celui qui a reçu son témoignage, atteste que Dieu est véritable.

34. Car celui que Dieu a envoyé, ne dit que des paroles de Dieu, parce que Dieu ne donne pas son Esprit par mesure ;

35. Le Père aime le Fils, et il lui a mis toutes choses entre les mains.

36. Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle ; et au contraire, celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie ; mais la colère de Dieu demeure sur lui.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

VERS. 1, 2. — *Erat autem homo ex Pharisæis, Nicodemus nomine, princeps Judæorum.* Ex iis qui crediderunt in Christum Hierosolymis, videntes signa quæ faciebat, erat homo quidam professione Pharisæus, Nicodemus nomine, vir inter Judæos primarius, magni quippe consilii, quod Sanhedrim vocabant, senator. Quæ à S. evangelistâ commemorantur, ut admirabilior videatur Nicodemi conversio, Pharisæi enim propter sanctitatis et arctioris observantiæ opinionem; viri principes et senatores Judæorum propter nobilitatem et dignitatem ; doctores legis propter doctrinam in superbiam elati, maximâ in Christum invidiâ laborabant, et ab Evangelii suscipiendâ veritate magis erant alieni. Unde cùm Pharisæi ministros misissent ad comprehendendum Jesum, illique ejus prædicatione in admirationem rapti iniqua mandata non implevissent, dixerunt eis ipsi Pharisæi : *Numquid et vos seducti estis? Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis? Sed turba hæc quæ non novit legem, maledicti sunt*, Joan. 12, 47, 48. Quâ occasione defensionem Jesu suscepit Nicodemus. *Hic venit ad Jesum nocte*, propter metum Judæorum, et quia pudebat ipsum palam ad Christum accedere. *Promptus erat ejus ad fidem animus*, inquit S. Cyrillus Alex., lib. 2 in Joan., *sed pudore non bono victus, et gloriæ humanæ studio, liberè loqui non audet, sed ancipiti sententiâ distrahitur, ac in proposito claudicat, partim conscientiæ stimulis ad credendum ob miraculorum magnitudinem adactus; partim ægrè ferens principatu illo, quem in suâ gente habebat, excidere Existimans autem se posse dignitatem illam apud suos servare, et Christo clam adhærere, venit ad Jesum, noctis tenebris consilium celans, et ancipitem animum clandestino illo adventu prodens. Sic de Euclide Megarensi narra-*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

VERS. 1, 2. — *Or il y avait un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodème, sénateur des Juifs, qui vint la nuit trouver Jésus, et lui dit : Maître, nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu*, etc. — Après que l'Évangéliste a marqué que la vue des miracles de Jésus Christ en porta plusieurs à croire en lui, il parle de l'un d'entre eux, nommé Nicodème, qui ne se contenta pas des instructions publiques du Fils de Dieu, mais qui désira d'être instruit de lui plus particulièrement. Car c'est pour cela sans doute qu'il vint le trouver. Plusieurs circonstances contribuaient à rendre sa foi plus considérable. Premièrement, *il était de la secte des Pharisiens*, que leur orgueil et leur justice apparente ont rendus plus opposés à Jésus Christ, jusque-là qu'ils demandèrent un jour à ceux qu'ils avaient envoyés pour l'arrêter, et qui témoignaient la dernière admiration de ses discours : *S'il y avait quelqu'un des Pharisiens qui eut cru en lui ;* ce qu'ils regardaient comme étant presque impossible Secondement, Nicodème était savant, et, comme dit

tur, eum cum Edicto in Megarenses lato Athenas venire prohiberetur, noctu venisse ad Socratem, ut ejus colloquio et consiliis frueretur.

Et dixit ei : Rabbi, scimus quia à Deo venisti Magister. Mihi et omnibus rectè sentientibus persuasum est te à Deo immediatè et extra ordinem missum esse magistrum et doctorem veritatis et justitiæ. *Nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo*, efficaciâ suâ ipsi præsens. Tua illa miracula nec virtute naturali, nec magicis artibus fieri possunt, scilicet cæcorum illuminatio, resurrectio mortuorum, omnis generis infirmitatum curatio perfecta solo verbo, vel contactu, sine morâ : solâ igitur Dei virtute, quæ per te operatur, fieri possunt. Quamobrem tuam doctrinam veram esse profiteor, quam Deus auctoritatis suæ sigillo palam approbat et veram esse declarat. His verbis Nicodemus perfectam se pietatem obtinere posse putat, sibique satis fore existimat ad salutem, si ea tantùm miretur quæ admiratione digna sunt. Cæterùm nihil aliud præter hæc quærit. Dùm autem ipsum magistrum ait à Deo venisse, et cum ipso Deum operari, nondùm novit eum esse Deum secundùm naturam, neque rationem incarnationis intelligit, sed eum adhuc tanquàm merum hominem addit (tametsi ut prophetam à Deo missum), et tenuiter admodùm de illo sentit, ut observat S. Cyrillus Alexandrinus.

Vers. 3. — *Amen, amen, dico tibi : Nisi quis renatus fuerit denuò, non potest videre regnum Dei.* Rem certissimam et verissimam tibi dico : Nisi homo iterùm nascatur, non potest regnum Dei possidere. Non satis est vita ante acta, non satis est ea credere quæ profiteris; sed iterùm nasci oportet, si quis vult promisso Messiæ adhærere, Ecclesiæ ipsius membrum esse, æternam salutem consequi. Non ergo sufficit tibi sermo ad justitiam, neque nudis verbis pietatem consequeris. *Non enim quicumque mihi dicit, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum : sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est*, Matth. 7. Voluntas autem Patris est, ut homo sancti Spiritûs efficiatur particeps; et qui de terrâ est, regeneratus ad insolitam et novam vitam, cœli quoque civis nominetur. Igitur majus aliquid Judaismo ad salutem æternam consequendam requiri, Christus legis doctorem Nicodemum docet : sed et præmium fore majus regenatorum, scilicet regnum cœleste.

Jésus-Christ, *maître en Israël.* Or l'on sait que ceux qui étaient les docteurs des Juifs firent paraître toujours plus d'éloignement de se soumettre à la foi de l'Évangile; parce que la science dont ils se vantaient, bien loin de contribuer à leur procurer cette humble soumission, y était même un très-grand obstacle. Enfin il était non seulement de la secte des Pharisiens, et docteur, mais encore *l'un des principaux d'entre les Juifs*, c'est-à-dire, sénateur, et l'un de ceux qui composaient le grand conseil de cette nation, nommé *Sanhédrin :* ce qui lui était encore un nouvel empêchement à embrasser la foi du Sauveur, qui ne se communiquait guère alors qu'à ceux qui étaient petits, selon que le Fils de Dieu lui-même le reconnaît, et en rend grâces à Dieu son Père.

Aussi il est dit expressément qu'il ne vint trouver le Fils de Dieu que *la nuit.* Car, comme il est marqué dans la suite, que plusieurs des sénateurs même crurent en lui, mais qu'à cause des Pharisiens ils n'osaient le témoigner publiquement, de crainte d'être chassés de la synagogue; aussi, quoique Nicodème eût dès lors un commencement de foi en Jésus-Christ, et qu'il cherchât à recevoir ses instructions, il n'osa venir le trouver pendant le jour, parce que sa foi, comme dit saint Chrysostome, était encore bien faible et bien imparfaite. Il nous donne lieu lui-même d'en juger ainsi, par la manière dont il parle à Jésus-Christ : *Nous savons*, lui dit-il, *que vous êtes venu de la part de Dieu* pour nous instruire, *comme un docteur. Car nul ne peut faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Il paraît donc, ajoute ce saint, que Nicodème rampe encore à terre, ayant du Sauveur des sentimens trop humains, et parlant de lui seulement comme d'un prophète. Il en parle, continue saint Chrysostome, comme les hérétiques en ont parlé, croyant qu'il avait besoin du secours d'un autre pour les miracles qu'il faisait : *Nul ne peut faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.* Par là il témoigne qu'il ne croyait pas que celui à qui il parlait fût Dieu, mais qu'il le considérait comme quelque grand prophète en qui Dieu faisait éclater les merveilles de sa puissance. Cependant le Fils de Dieu, qui était plein de bonté, ne le renvoie point comme indigne de sa présence et de ses instructions. Il lui parle même avec beaucoup de douceur, et lui découvre les plus hauts mystères, quoiqu'en un langage énigmatique. Il eût pu lui dire : Puisque *vous savez que je suis venu de la part de Dieu pour vous instruire*, pourquoi venez-vous la nuit, et en vous cachant, trouver celui qui parle des choses de Dieu et qui vous est envoyé de sa part? Mais il ne lui parle point de la sorte, et il ne lui fait aucuns reproches : car il est marqué qu'*il ne brisera point le roseau cassé*, et qu'*il n'achèvera point d'éteindre la mèche qui fume encore.*

Vers. 3. — *Jésus lui répondit : En vérité, en vérité je vous dis, que personne ne peut voir le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.* — On ne voit pas bien comment Jésus-Christ répond par là à ce que Nicodème lui venait de dire. Saint Chrysostôme témoigne que ce docteur crut avoir avoir dit quelque chose de fort grand du Fils de Dieu, en l'appelant *Maître*, et reconnaissant qu'*il venait de la part de Dieu pour les instruire :* mais que Jésus-Christ voulut lui faire entendre par sa réponse, qu'il était bien éloigné d'avoir encore la première connaissance de ce qui le regardait : et qu'ainsi lorsqu'il lui dit que *nul ne verrait le royaume de Dieu, s'il ne naissait de nouveau*, c'est de même que s'il lui disait : Si vous ne recevez une nouvelle naissance, et si vous n'êtes instruit plus particulièrement de la doctrine du ciel, vous demeurerez dans l'égarement, et éloigné du royaume des cieux. Le même Saint ajoute à la fin, que si Jésus-Christ n'avait eu cette pensée, en répondant à Nicodème, sa réponse ne paraîtrait point avoir de rapport à ce qu'il lui avait dit. Aussi quelques interprètes ont cru que saint Jean pouvait bien avoir omis quelque chose de ce que ce sénateur Juif avait dit au Fils de Dieu; et que comme Jésus-Christ parlait souvent du royaume des cieux dans ses divines instructions, Nicodème lui fit peut-être quelque demande sur ce qu'il avait à faire pour y parvenir.

Quoi qu'il en soit, Jésus-Christ ne s'expliquant point d'abord clairement, se contenta de lui proposer d'une manière énigmatique et obscure le grand mystère de la régénération spirituelle de l'homme, qui se fait dans le baptême où l'on reçoit un être nouveau, et où de pécheur et d'enfant d'Adam, on devient juste et enfant de Dieu. Car Dieu *nous sauve*, comme dit saint Paul, *par l'eau de la renaissance, et par le renouvellement du Saint-Esprit, qu'il a répandu sur nous avec une riche effusion par Jésus-Christ notre Sauveur; afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous de-*

Vers. 4. — *Dicit ad eum Nicodemus*, animalis adhuc homo, non percipiens quæ sunt Spiritûs Dei : *Quomodò potest homo nasci, cùm sit senex*, id est, postquàm consenuit, ut me consenuisse vides? *Numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire et renasci!* Spiritualia carnaliter intelligebat. Sincerè tamen interrogat Jesum, et mysterium ab ipso discere cupit, suam agnoscere incipiens ignorantiam. Legem naturæ nostræ non excedens, res divinas ei admetitur, cùmque doctrinæ sublimitatem invenerit à quâ se extricare nequeat, deorsùm fertur ac ruit. « *Quemadmodùm enim quæ vehementiori jactu lapidibus alliduntur, repercussa resiliunt : sic etiam indocta mens, si res offendat quarum vim sustinere nequeat, illicò refugit, et suâ mediocritate contenta, præstantiorem et altiorem intelligentiam rejicit. Quod cùm illi principi Judæorum contigerit, spiritalem generationem non capit.* » Hæc sunt ex Cyrilli Alexandr. lib. 2 in Joan., p. 246.

Vers. 5. — *Respondit Jesus*, infirmitati Nicodemi condescendens, et clarioribus verbis explicans quod mox dixerat, ut magister optimus : *Amen, amen dico tibi : Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introïre in regnum Dei.* Nisi quis ex aquâ velut symbolo sensibili, et Spiritu sancto velut principio supra naturam agente, et sanctificandi vim aquis tribuente ablutus fuerit à sordibus peccatorum, et in novum hominem regeneratus fuerit, atque in statu filiorum Dei constitutus, non potest hæreditatem regni Dei consequi, quod vita æterna est. *Nisi*, absolutam Baptismi necessitatem significat, adeò ut sine illo reipsâ suscepto, vel fide ac voto, nemo salvari possit. Confer cum Epistolæ ad Titum 3 cap., vers. 5 : *Secundùm misericordiam suam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritûs sancti.* Nisi quis, sive infans, sive adultus, renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.

venions héritiers de la vie éternelle. C'est ainsi que cet apôtre a expliqué ce que le Sauveur dit ici : Que *nul ne peut voir le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau.*

Saint Jean Chrysostôme nous fait remarquer que si les Juifs avaient entendu le Sauveur parler ainsi, ils l'auraient raillé, et se seraient retirés ; mais que Nicodème montra, au contraire, qu'il aimait la vérité, et désirait d'être instruit en interrogeant de nouveau le Fils de Dieu. Et il ajoute, que Jésus-Christ parlait ainsi fort souvent d'une manière plus obscure, pour exciter ceux qui l'écoutaient à lui demander l'éclaircissement de ce qu'ils n'entendaient pas, et leur inspirer plus d'ardeur pour la vérité.

Vers. 4. — *Comment peut naître un homme qui est déjà vieux ? Peut-il rentrer une seconde fois dans le sein de sa mère, pour naître encore?* — Ce sénateur juif fait voir qu'il était encore bien charnel et peu éclairé; puisque le Sauveur lui parlant d'une naissance spirituelle et divine, qui était l'ouvrage du Saint-Esprit, et le fruit de tous les mérites du Rédempteur, il s'arrêta à considérer la naissance qui est purement selon la chair. Faisant donc réflexion sur soi-même dans l'âge déjà avancé où il était, et regardant comme une chose impossible, qu'il rentrât dans le sein de sa mère, pour être enfanté par elle une seconde fois, avec encore plus de douleur que la première, il demanda au Sauveur, *comment un homme déjà vieux*, tel qu'il était, *pouvait naître de nouveau.* Il paraît, dit saint Chrysostôme, qu'il était tout renversé et tout troublé en faisant cette demande : car il vit bien que ce que Jésus lui disait s'adressait à lui, aussi bien qu'aux autres. Et c'est pour cette raison qu'il est dans l'inquiétude et dans le trouble. Étant venu le trouver dans la pensée qu'il était un homme de Dieu et un prophète, mais non le Fils de Dieu même, il est frappé du dernier étonnement, d'entendre des choses si élevées au-dessus de l'homme, et que nul homme n'avait jamais entendues. Mais il lui était très-avantageux d'être ainsi humilié et confondu dans l'idée qu'il avait eue jusqu'alors de sa propre science ; et il fallait qu'il reconnût son impuissance à comprendre ce que Jésus-Christ lui disait, pour mériter qu'il lui en donnât un plus grand éclaircissement.

Cependant l'excès de l'obscurité où Nicodème se laissa aller lorsqu'il demanda à Jésus-Christ *si un homme déjà vieux pouvait rentrer dans le sein de sa mère*, doit servir, selon saint Jean Chrysostôme, à rabaisser la vaine enflure de l'esprit de l'homme. Car considérez, dit ce saint évêque, comment il tombe dans les dernières extravagances, lorsqu'il entreprend de juger des choses de Dieu par la faiblesse de sa raison ; et comment il ressemble alors à un homme qui a perdu tout-à-fait l'esprit, ou à qui le vin ôte la raison, tant ce qu'il dit paraît ridicule. C'est ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui refusent de se tenir à la simplicité de notre foi, et qui voulant pénétrer la profondeur des divins mystères par la petitesse de leur esprit, s'obscurcissent d'autant plus, qu'ils s'efforcent davantage de s'éclaircir par eux-mêmes, et de comprendre par leur lumière ce qui n'est l'objet que de la foi.

Vers. 5 jusqu'au 9.— *Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous dis que si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qui est né de la chair, est chair ; et ce qui est né de l'esprit, est esprit*, etc. — Vous regardez, Nicodème, comme une chose impossible, qu'un homme qui est âgé naisse de nouveau. Et moi je vous dis, lui répond le Fils de Dieu, que ce que vous regardez comme impossible, est au contraire tellement possible, qu'il est même nécessaire, et que sans cela on ne peut être sauvé. Mais pourquoi arrêtez-vous votre esprit à la considération d'une naissance purement charnelle? Ce n'est pas de celle-là dont je vous parle, mais d'une autre beaucoup élevée au-dessus de la nature, et qui n'a rien de commun avec la naissance ordinaire des enfants des hommes. Elle en a le nom : mais elle en est toute différente pour la manière et les effets. Le premier homme a été formé de la terre. Eve fut tirée du côté d'Adam. Abel vint au monde par la voie de la génération. Et nous ne pouvons comprendre ni expliquer aucune de ces trois manières dont l'homme a été formé, quoiqu'elles soient en apparence plus sensibles. Comment donc serait-il en notre pouvoir d'expliquer la manière toute divine de cette régénération spirituelle du baptême où la sainte Trinité, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit concourent conjointement pour former une nouvelle créature, dans laquelle *ce qui était vieux*, comme dit saint Paul, *est passé, et tout est devenu nouveau?*

Jésus-Christ marque expressément, que c'est dans l'eau que se produit cette nouvelle naissance : *Si quelqu'un*, dit-il, *ne renaît de l'eau*, etc. Et cette eau est tellement nécessaire, selon la remarque de saint Chrysostôme, que lors même que le Saint-Esprit était déjà descendu sur Corneille, et sur plusieurs, d'entre les Gentils assemblés dans sa maison, saint Pierre dit : *Peut-on refuser de l'eau, et ne pas baptiser ces personnes qui ont déjà reçu le Saint-Esprit comme nous?* C'est dans l'eau que s'opère spirituellement la mort, la sépulture, la résurrection et la vie, dont il est parlé dans les livres saints. Car lorsque nos têtes sont plongées dans l'eau du baptême, le vieil homme

Ab illâ generalitate nemo excipitur. « *Sicut generatio carnis peccati per unum Adam in condemnationem trahit omnes qui eo modo generantur ; sic regeneratio Spiritûs gratiæ per unum Jesum Christum ad justificationem vitæ æternæ ducit omnes qui eo modo prædestinati regenerantur. Sacramentum autem Baptismi profectò Sacramentum regenerationis est. Quocirca sicut homo qui non vixerit, mori non potest ; et qui mortuus non fuerit, resurgere non potest : ita qui natus non fuerit, renasci non potest. Ex quo conficitur, neminem in suo parente renasci potuisse non natum. Oportet autem ut si natus fuerit, renascatur ; quia nisi quis natus fuerit denuò, non potest videre regnum Dei. Oportet igitur ut Sacramento regenerationis, ne sine illo malè de hâc vitâ*

y est, pour le dire ainsi, enseveli comme en un sépulcre. Mais quand nous sortons de cette eau, c'est l'homme nouveau qui ressuscite en quelque sorte. Et comme il nous est facile de nous y plonger, et d'en sortir, il est aussi très-facile à Dieu d'ensevelir en même temps le vieil homme, et d'en faire sortir ensuite l'homme nouveau. Or cette immersion se fait par trois fois dans le baptême, afin que vous connaissiez que c'est la toute-puissance des trois personnes divines, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, qui fait toutes choses dans ce grand mystère. *Si quelqu'un* donc *ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Ce qu'est*, dit saint Chrysostôme, *le sein de la mère à son enfant avant qu'il soit tout à fait formé ; l'eau du baptême l'est à l'homme, pour le faire devenir Chrétien. Car c'est dans l'eau véritablement qu'est formé le nouvel homme. Dieu dit au commencement du monde : Que les eaux produisent les animaux vivants qui nagent dans l'eau. Mais du moment que le Seigneur de l'Univers est descendu dans l'eau du Jourdain, elle a commencé à enfanter des âmes raisonnables et spirituelles. Ce qui se forme dans le sein de la mère a besoin de beaucoup de temps. Mais dans l'eau du baptême tout se fait en un moment. Or l'homme étant composé de deux choses, dit saint Cyrille, l'une sensible qui est le corps, et l'autre, spirituelle qui est l'âme, il a besoin, pour renaître en Jésus-Christ, de deux choses qui y aient rapport en quelque façon. Ainsi l'Esprit saint sanctifie l'esprit de l'homme, et l'eau sanctifiée par le Saint-Esprit purifie le corps. Car comme l'eau qu'on a versée dans des vaisseaux étant mise sur le feu, devient, par la communication de son ardeur, toute bouillante elle-même, aussi l'eau dont on se sert dans le baptême, reçoit par la vertu efficace de l'esprit divin, une vertu toute divine et ineffable, pour sanctifier ceux sur qui elle est appliquée.*

Cependant comme l'esprit de Nicodême était dans le trouble, à cause de ce que le Fils de Dieu lui avait dit, il lui éclaircit peu à peu ce grand mystère, et lui en donna l'intelligence comme par degrés, *Ce qui est né de la chair*, ajouta-t-il, *est chair ; et ce qui est né de l'esprit est esprit.* Vous vous trompez donc, Nicodême, en pensant à une génération charnelle, lorsque je vous parle d'une génération toute spirituelle, qui doit vous faire renaître de l'eau et de l'esprit pour pouvoir entrer dans le royaume de Dieu. On naît du sein d'une mère charnelle pour devenir l'héritier des biens temporels d'un homme qu'on a pour père. Mais si l'on veut hériter des biens éternels de Dieu même et l'avoir pour père, il faut renaître du sein de l'Eglise. Un père mortel engendre par le mariage un fils qui doit être son successeur après sa mort. Mais Dieu engendre spirituellement dans le sein de l'Eglise des enfants pour demeurer éternellement avec lui, et non pour lui succéder : *Generat per uxorem filium pater moriturus successurum ; generat Deus de Ecclesiâ filios non successuros, sed secum mansuros.* Ainsi *la chair engendre la chair*, c'est-à-dire, un père charnel engendre des enfants charnels ; mais l'*Esprit engendre l'esprit*, lorsque Dieu qui est un esprit engendre des enfants spirituels, par la génération toute spirituelle qu'il leur donne dans le baptême.

Cette génération, comme dit saint Chrysostôme, est bien différente de celle du Fils de Dieu, qui est engendré de toute éternité de la substance de Dieu. Car c'est seulement par adoption et par grâce, que les hommes reçoivent de Dieu une naissance divine dans le Sacrement dont Jésus-Christ parle ici. Mais le Verbe ne serait pas le Fils unique de Dieu, s'il n'avait reçu de lui une autre naissance, que tous ceux qui sont appelés les enfants de Dieu.

Quand le Fils de Dieu ajoute : *Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez encore une fois ;* il fait bien voir quelle était l'agitation intérieure de l'esprit de Nicodême, accoutumé aux choses sensibles, aux choses charnelles, et peu capable de s'élever encore jusques à l'intelligence de ces grands mystères, qui appartenaient à la loi nouvelle. Il lui dit donc de ne se pas étonner s'il avait peine à comprendre ce qu'il lui disait de cette seconde naissance, qui est nécessaire pour entrer dans le royaume de Dieu. Et il en rend la raison par ces paroles suivantes : *L'esprit souffle où il veut*, c'est-à-dire, l'Esprit saint se communique à qui il lui plaît, pour lui donner l'intelligence de ces grandes vérités, et pour le faire renaître en cette manière spirituelle dont je vous parle. *Vous entendez* au-dehors *sa voix*, lorsqu'il vous parle dans les Ecritures, et en tant d'autres manières. *Mais vous ne savez d'où elle vient, ni où elle va.* Le son extérieur de ces paroles vous frappe. Mais celui qui parle est invisible, et vous ne voyez ni le principe, ni les effets : car toute l'économie et la conduite de l'Esprit de Dieu dans l'instruction et dans la conversion des âmes, est un mystère impénétrable à l'esprit de l'homme.

Cependant quoique plusieurs Pères expliquent ceci de l'Esprit de Dieu, comme on l'a fait voir, d'autres entendent par l'esprit, le vent. Et ils croient que le Fils de Dieu voulut se servir de cette comparaison, pour donner lieu à Nicodême d'être moins surpris de ce qu'il n'entendait pas ce qu'il lui disait touchant les effets miraculeux de l'Esprit saint dans la génération spirituelle du baptême. Car si, lui dit il, quand vous entendez le vent, *vous ne savez ni d'où il vient, ni où il va*, quoique ce soit une chose si commune et si sensible : si vous ignorez et la cause qui le produit, et le terme où il finit, comment vous étonnez vous des effets surnaturels et miraculeux du souffle tout divin de l'Esprit céleste dans les âmes qu'il fait renaître par l'eau du baptême ? Que s'il est dit que *le vent souffle où il veut*, c'est pour marquer, selon saint Jean Chrysostôme, d'une manière figurée le pouvoir suprême de l'Esprit, qui fait sentir son souffle divin dans les âmes, selon qu'il lui plaît : *Dieu nous ayant*, selon la doctrine de saint Paul, *élus en Jésus Christ avant la création du monde, et nous ayant prédestinés par un effet de sa bonne volonté, pour nous rendre ses enfants adoptifs.* Comme donc nul n'a le pouvoir d'arrêter l'impétuosité du vent, de quelque côté qu'il se porte, il n'y a non plus aucun obstacle dans la nature qui s'oppose à la vertu efficace de l'Esprit saint, qui *souffle où il veut.* Ce n'est pas que l'homme qui porte en lui-même, tant qu'il est assujéti à ce corps mortel, un fond de corruption et de rebellion à la volonté de Dieu, ne puisse par ce penchant du péché qu'il sent en soi, résister au souffle divin du Saint-Esprit. Mais c'est que la charité étant répandue par l'Esprit de Dieu dans son cœur, elle lui inspire un amour du bien supérieur à l'attrait qu'il sent par lui-même pour le mal. Or, qui est-ce qui le met dans cette heureuse disposition, sinon Dieu même, dont *l'Esprit saint souffle où il veut.*

Il en est de même, ajoute le Fils de Dieu, *de tout homme qui est né de l'Esprit ;* c'est-à-dire, que ce qui se passe en lui dans cette régénération spirituell

exeat, etiam parvulus imbuatur, quod non fit nisi in remissionem peccatorum. Ita S. Aug., lib. 2 de Peccatorum Meritis et Remiss., c. 27.

VERS. 6, 7. — *Quod natum est ex carne, caro est : et quod natum est ex Spiritu, spiritus est.* Qui carnali generatione nascitur, esse tantùm habet naturale, et humanum : qui verò nascitur ex Spiritu, accipit esse spirituale, novæ generationis principio simile, ut jam non secundùm carnem vivat, sed secundùm spiritum : denique fit homo spiritualis affectu : *Qui enim adhæret Domino, unus spiritus est*, igitur *non mireris quia dixi tibi : Oportet vos nasci denuò.* Id ne impossibile et absurdum tibi videatur, quia spiritualis illa nativitas in oculos non incurrit : mysterium est, fidei objectum est.

VERS. 8. — *Spiritus ubi vult spirat, et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quò vadat, sic est omnis qui natus est ex Spiritu.* Ventus libero et vago impetu nunc hùc, nunc illùc impellitur. Vento autem voluntas tribuitur per prosopopeiam, ut apud S. Paulum lex, peccatum, mors introducuntur personam fingendo. *Et vocem ejus audis*, id est, sonum : sed ejus originem et exitum non vides : *nescis unde veniat, aut quò vadat. Sic est omnis qui natus est ex Spiritu*, id est, sic agitur cum eo. Hominis renati per Spiritum sanctum actiones conspiciuntur admirabiles, origo ipsa latet, sub oculos non cadit. Horum operum principium, scilicet gratia, charitas, dona Spiritûs sancti, quibus homo consors factus est naturæ divinæ, latet ipse Spiritus sanctus personaliter in ejus animo inhabitans. Latet etiam finis in quem tendit homo ex Spiritu sancto renatus : finis, inquam, ille inconspicuus est, et alterius seculi, scilicet vita æterna. *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum*, 1 Cor. 2, 9.

Hanc sententiam : *Spiritus ubi vult spirat*, etc., de Spiritu sancto, qui quos vult afflat, movet, sanctificat, et dona sua dividit singulis prout vult, non ignobiles commentatores explicant : quæ explicatio magnis fulcitur nominibus, sanctorum scilicet Ambrosii et Augustini. Alii tamen quorum auctoritas non minùs veneranda est, hæc verba de vento intelligunt, à quo sensibile sumpserit exemplum Christus, ut Nicodemum doceret, non debere rejici ut incredibilia et absurda quæcumque sensibus non comprehenduntur. Exemplo hìc usum esse Christum, verba hæc ostendunt : *Sic est omnis qui natus est ex Spiritu.* Exemplum autem ab eo cujus causâ affertur, distinctum esse oportet. Præterea, hæc verba versûs 12, *Si terrena dixi vobis, et non creditis*, exemplum istud è re corporeâ sumptum et ad rem spiritualem intelligendam adhibitum spectare videntur. Quæ enim de Spiritu sancto, de Baptismo, de spiritali regeneratione, Jesus Nicodemo dixit, terrena dici non possunt. Hæc explicatio antiquos etiam, doctos et sanctos auctores habet, Chrysostomum præsertim et Cyrillum Alexand. Hic igitur totius sententiæ sensus est : « Si hujus spiri« tûs, quem auditûs sensu percipis, et tactu impetum in« telligis, ne viam quidem nôsti : quonam pacto divini « Spiritûs operationem perscrutaberis? Præterea, ubi « vult spirat, ad Paracleti potentiam ostendendam « dixit. Nam si ventum nemo cohibet, quin quò vult « feratur, quantò magis Spiritûs operationem nullæ « naturæ leges, nulli corporeæ generationis fines, « nulla alia hujusmodi vis poterunt cohibere? Quòd « autem de vento loquatur, inde perspicuum est, cùm « ait : *Et vocem ejus audis.* Non enim infideli et Spiri« tûs operationem nescienti dixisset : *Et vocem ejus « audis.* Sensus igitur est, quòd quemadmodùm ventus « non videtur, sentitur tamen : ita spiritalis generatio « corporeis oculis non comprehenditur. » Hæc S. Chrysostomus.

VERS. 9, 10. — *Quomodò possunt hæc fieri?* Ut homo sic renascatur ex Spiritu sancto, idque fiat nobis insciis? *Respondit Jesus, et dixit ei : Tu es Magister in*

dont il s'agit, est un mystère exposé uniquement aux yeux de la foi; étant un effet invisible de l'opération intérieure du Saint-Esprit, qui sanctifie l'ame en même temps qu'on lave le corps avec l'eau dans le baptême. On *entend sa voix*, pour le dire ainsi, lorsqu'on entend les paroles sacramentelles. *Mais on ne sait ni d'où elle vient, ni où elle va;* parce que et le principe et les effets de la naissance spirituelle qu'elle produit, ne sont visibles qu'à la lumière de la foi, et que tout cet ouvrage de la sanctification de l'homme ne peut tomber sous ses sens, ni être même compris par la lumière de son esprit.

VERS. 9, 10. — *Nicodême lui répondit : Comment cela peut il se faire? Jésus lui dit : Quoi! vous êtes maître en Israël et vous ignorez ces choses?* — Tout ce que le Fils de Dieu avait dit jusqu'alors à Nicodême, n'avait point encore pénétré son cœur. Le son extérieur de la parole de Jésus-Christ frappait seulement les oreilles de son corps : son intelligence se bornait toute à la chair. Et l'on voyait, dit saint Augustin, s'accomplir en lui ce que le Seigneur venait de lui dire; puisqu'il *entendit* véritablement *la voix de l'Esprit, sans savoir d'où elle venait, ni où elle allait.* Mais ce grand étonnement que témoigna Nicodême, en entendant des vérités qu'il ne pouvait pénétrer, lui était utile pour donner lieu au Sauveur de l'humilier, et de le rendre par cette humiliation plus disposé à recevoir l'intelligence qu'il n'avait pas, et qu'il ne pouvait avoir sans l'humilité. Car c'est pour cela que Jésus lui dit : *Vous êtes maître en Israël, et vous ignorez ces choses?* « *Pourquoi, en effet*, dit saint Augustin, *croyons nous que le Seigneur ait voulu comme insulter à ce maître et à ce docteur des Juifs? Il connaissait parfaitement comment il devait agir à son égard. Il voulait le faire naître de l'Esprit. Or, nul ne naît de l'Esprit s'il n'est humble. Car c'est cette même humilité qui nous procure la naissance spirituelle dont nous parlons; le Seigneur étant proche de ceux qui ont le cœur humilié et brisé en sa présence. Nicodême était enflé du rang qu'il tenait en qualité de docteur. Jésus-Christ abaisse l'enflure de son orgueil, et le traite d'ignorant, non pour paraître élevé au-dessus de lui; car quelle comparaison y avait-il entre Dieu et l'homme? mais pour le mettre en état de recevoir ce qu'il lui disait.* »

Saint Cyrille a cru que le Fils de Dieu humiliait tous les docteurs Juifs en la personne d'un seul, et qu'il faisait voir par l'exemple de Nicodême, qu'ils n'avaient qu'un vain nom de science, ne connaissant pas eux-mêmes les choses qu'ils devaient savoir, bien loin de pouvoir les enseigner, comme ils auraient dû aux autres. Eux, en effet, qui se glorifiaient d'être les docteurs du peuple de Dieu, et les interprètes de la loi ne devaient-ils pas, selon la réflexion de saint

Israel, et hæc ignoras? Tune qui doctorem agis, ignoras quæ de renovatione interiori hominis per aquam et Spiritum sanctum temporibus Messiæ, à prophetis prædicta sunt? Ezechiel 36, 25, 26 : *Et effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris... Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestrî.* Nescis quod apud vos vulgò dicitur : *Proselytum fieri sicut parvulum recens natum?*

Vers. 11. — *Quod scimus loquimur, et quod videmus, testamur, et testimonium nostrum non accepistis?* Non ideò verum non est quod dixi de regeneratione ex aquâ et Spiritu sancto, quia non intelligis. Crede saltem meo testimonio, siquidem me à Deo missum magistrum, Deumque in me habitare agnoscis et fateris. Comperta et explorata loquor. De doctrinâ Patris cœlestis agitur, cujus omnia arcana novi. Testimonium meum ac judicium verum est : *Quia solus non sum : sed ego et qui misit me, Pater. Et in lege vestrâ scriptum est : Quia duorum hominum testimonium verum est. Ego sum qui testimonium perhibeo de me ipso, et testimonium perhibet de me, qui misit me Pater*, Joan. 8, 16, 17, 18. Mirum est ergo vos Pharisæos ita incredulos esse ut testimonium nostrum non admittatis.

Vers. 12, 13. — *Si terrena dixi vobis, et non creditis, quomodò si dixero vobis cœlestia, credetis?* Si mihi mysteria humano more, et similitudine sumptâ à rebus terrenis, quas quotidiè experimur, exponenti, non creditis : quomodò si illa vobis nudè et remotis figuris exposuero, quæ sublimiora sunt, mihi fidem adhibebitis? *Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis qui est in cœlo.* Verùmtamen nemo homo ascendit in cœlum, ut ibi cœlestia divinaque mysteria videret, nisi ego, qui de cœlo ita descendi humanam naturam assumens, ut tamen in cœlo manserim semperque sim ut Deus. Cur ergo mihi cœlestia enarranti non creditis? His verbis et Christi Jesu divinitas, et personæ in eo unitas, et naturarum duarum in eo distinctio, atque inconfusa conjunctio asseritur ac probatur.

Chrysostôme, entrer dans l'intelligence de la vérité voilée sous les anciennes figures; et s'élever au-dessus de la lettre, à laquelle ils s'attachaient bassement? Ils y auraient découvert, aussi bien que dans les paroles des Prophètes, cette nouvelle naissance, cette naissance spirituelle, qui devait être l'ouvrage du Saint Esprit, que le Seigneur leur avait promis si longtemps auparavant.

Vers. 10.— *En vérité, en vérité je vous déclare, que nous disons ce que nous savons, et que nous attestons ce que nous avons vu, et cependant vous ne recevez point notre témoignage.*—Le Fils de Dieu se conforme ici à la faiblesse de celui à qui il parle, et il use d'un langage proportionné à sa pensée, pour lui rendre plus croyable ce qu'il venait de lui dire. La vue passant parmi nous pour le témoignage le plus assuré, nous avons accoutumé, pour attester quelque événement, d'user de ces termes : Nous l'avons vu de nos propres yeux. Ainsi Jésus-Christ parle à Nicodême d'une manière usitée parmi les hommes, lorsque pour lui faire croire plus facilement de si grandes vérités, il lui dit, et avec un double serment : *En vérité, en vérité je vous déclare, que nous disons ce que nous savons, et que nous attestons ce que nous avons vu.* La connaissance dont parle ici le Sauveur, surpassait infiniment celle qu'on peut avoir par les yeux. Car il connaît toutes choses en elles-mêmes, et dans leur essence, par la lumière de son éternelle vérité. Mais il ne pouvait, en parlant aux hommes, leur donner une plus grande certitude de ce qu'il leur enseignait, qu'en leur déclarant avec serment, comme aurait fait l'homme de la plus grande probité, qu'*il ne disait que ce qu'il savait, et qu'il n'assurait que ce que lui même avait vu.*

Jésus-Christ dit au nombre pluriel : *Nous disons ce que nous savons*, etc., marquant en cela, selon saint Cyrille, la Trinité adorable des personnes divines qui parlaient en lui, pour former ce témoignage authentique qui est appuyé, selon la loi de Moïse, sur la déclaration de deux ou de trois témoins. Et lorsqu'il ajoute, *mais vous ne recevez point notre témoignage*, il fait voir, comme dit le même saint, que les Juifs ne voulaient point recevoir cette grâce salutaire qu'il leur présentait, et qu'ils se précipitaient volontairement dans leur propre perte: car s'ils n'avaient ni l'esprit de docilité pour comprendre, ni la foi pour embrasser ce que le Sauveur leur annonçait; quel autre moyen, et quelle autre voie leur restait il pour arriver au salut?

Vers. 12, 13. — *Mais si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses du ciel?* etc. — Jésus Christ voulait humilier de plus en plus Nicodême, et le presser d'ajouter foi simplement à ses paroles, en lui déclarant qu'il eût pu lui dire des choses bien plus élevées. Quoique le baptême et la génération spirituelle qu'il produit dans l'âme, soient des choses vraiment célestes, et des effets surnaturels de la grâce du Saint-Esprit, il les appelle néanmoins *des choses terrestres*, soit parce qu'elles se produisent sur la terre dans les hommes, ou parce qu'en comparaison de la génération éternelle du Fils de Dieu, né de toute éternité de la substance du Père, cette nouvelle naissance que nous recevons dans le baptême, peut bien, selon saint Jean Chrysostôme, être regardée comme terrestre. *Aussi personne*, ajoute le Fils de Dieu, *n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel*, savoir, *le Fils de l'homme qui est dans le ciel*: ce qu'il dit pour faire voir à celui à qui il parlait, qu'il ne devait pas s'étonner s'il lui annonçait de si grands mystères, et s'il en avait encore de plus grands à lui découvrir. Car il n'était pas comme l'un de ces Prophètes anciens, qui n'appartenaient qu'à la terre, et dont la naissance avait été purement terrestre, puisque comme Dieu, il était *descendu du ciel;* au lieu que nul de tous ces Prophètes *n'était monté dans le ciel*, où était le trône de sa divinité. Que s'il s'appelle présentement *le Fils de l'homme*, ce n'était pas néanmoins comme homme, ni comme le Fils de l'homme, qu'il était *descendu du ciel;* mais il se nomme tout entier, pour le dire ainsi, du nom de la moindre partie de lui-même, qui est son humanité. Et il en use souvent de la sorte, prenant des noms qui ont rapport tantôt à sa nature divine, et tantôt à sa nature humaine.

Il dit trois choses de soi, et qu'*il était monté dans le ciel*, et qu'*il était descendu du ciel*, et qu'*il était encore dans le ciel*, à cause de l'union des deux natures en une seule personne divine. Car lorsque le Verbe s'unit hypostatiquement avec l'homme dans son Incarnation, il est vrai de dire en un sens, que le Fils de Dieu *descendit du ciel*, en s'abaissant jusqu'à converser comme homme au milieu de nous; il est vrai de dire encore, qu'*il monta au ciel*, puisqu'il éleva sa sainte humanité jusqu'au trône de sa nature divine. Et ainsi celui qui était Dieu et homme tout ensemble, n'était point tellement *descendu du ciel* par son Incarnation, qu'il n'y fût encore par sa nature divine; ce qui lui fait dire, en parlant du *Fils de l'homme, qu'il était dans le ciel.* C'est sur cette idée que Jésus-Christ donne à Nicodême de l'union admirable de la nature divine avec la nature humaine en sa personne, qu'il

Vers. 14, 15. — *Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto; ita exaltari oportet Filium hominis; ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.* Fidei necessitatem ad vitam æternam consequendam confirmat Christus, quia in crucem exaltandus est, ut morte suâ homines ad fidem adducat. Ne autem incredibilis videatur passio et mors Filii Dei, mundique redemptio per mysterium crucis ejus, utitur figurâ ex Scripturis desumptâ, quâ Nicodemus quasi manu duci possit ad credendum mysterium per eam adumbratum. Sicut Moyses Dei jussu olim figuram ænei serpentis in deserto exaltavit, de palo suspendens, ut qui ab ignitis serpentibus læsi erant Israelitæ, illius figuræ intuitu sanarentur : ita me decreto Patris in crucem agi oportet, ut quicumque in me crediderit fide per dilectionem operante, non pereat morsu et veneno serpentis antiqui, id est, peccato, sed ab eo sanatus, vitam æternam per me consequatur. Confer cum Galat. 3, 13 et 14 : *Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum; quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno : ut in gentibus benedictio Abrahæ fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritûs accipiamus per fidem.* Et Rom. 8, 3 et 4 : *Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne, ut justificatio Legis impleretur in nobis, qui non secundùm carnem ambulamus, sed secundùm spiritum.*

Vers. 16. — *Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret : ut omnis, qui credit in*

veut l'engager à former son jugement touchant l'excellence des choses qu'il lui annonçait. Il ne voulait pas qu'il s'arrêtât à la vue extérieure de cet homme qui lui parlait, mais qu'il pénétrât jusqu'à sa divinité, pour être plus disposé à ajouter foi et à ce qu'il lui disait, quoiqu'il ne le comprît pas, et à ce qu'il lui marquait avoir encore de plus grand et de plus incompréhensible à lui dire. Car Dieu demande des hommes la simplicité de la foi pour croire ce qu'ils ne comprennent pas. Et cette foi même, toute simple qu'elle est, rend l'âme plus éclairée que toute la force de sa raison, qui ne sert souvent qu'à l'aveugler dans ce qui regarde les choses de Dieu. Or la foi ne saurait être fondée que sur l'entière certitude que l'on a de la divinité de celui qui parle. C'était donc pour faire naître cette foi dans le cœur de Nicodème, que Jésus-Christ, le porta à élever son esprit jusqu'à la nature divine du Fils de l'homme, et à concevoir qu'il avait puisé les grands mystères dont il lui parlait, dans la source de la divinité même, afin qu'il fût moins surpris d'entendre des choses si élevées au-dessus de l'intelligence de son esprit.

Vers. 14, 15. — *Et comme Moïse éleva le serpent d'airain dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé en haut; afin que tout* homme *qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Le grand objet de notre Religion est la croix et la mort de Jésus-Christ, qui a produit le salut de l'univers, ce qui fait dire à saint Paul, qu'*il n'avait point fait profession de savoir autre chose parmi ceux à qui il prêchait, que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié.* C'est donc pour cette raison que le Fils de Dieu, qui daignait se rabaisser à instruire ce Docteur des Juifs, après lui avoir parlé de la nécessité d'une régénération spirituelle qu'on reçoit dans le baptême, et lui avoir élevé l'esprit jusques à la vue de sa nature divine, lui parle présentement, quoiqu'en termes figurés, de la mort qu'il devait souffrir pour sauver les hommes. Mais en même temps qu'il lui découvre ce grand mystère, il lui fait connaître qu'il avait été figuré et prédit dans les saintes Ecritures. Car il lui rapporte l'événement si célèbre du serpent d'airain, que Dieu commanda à Moïse d'élever dans le désert; afin que ceux qui étaient mordus par les serpents de feu, et qui se mouraient, fussent guéris en le regardant. *De même* donc, dit Jésus-Christ, *que Moïse éleva ce serpent dans le désert,* pour sauver la vie à tant de peuples que d'autres serpents faisaient mourir, *il faut aussi que le Fils de l'homme*, c'est-à-dire, le Fils de Dieu *descendu du ciel*, et devenu le Fils de l'homme par son Incarnation, *soit élevé* sur la croix, *afin que* tout homme *qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Ne soyez donc pas troublé en entendant dire au Fils de Dieu qu'il doit être crucifié, et ne l'attribuez pas ou à sa faiblesse, ou à la force des Juifs, mais envisagez la fin de sa mort, qui est le salut du monde. *Considérez*, dit saint Chrysostôme, *comment la figure s'accorde avec la vérité. Les Juifs évitaient la mort en regardant le serpent d'airain, mais une mort temporelle. Ceux qui croient en Jésus-Christ élevé sur la croix, évitent la mort éternelle. Là un serpent de métal suspendu en l'air guérissait les morsures de serpents visibles; ici Jésus même crucifié guérit les plaies du dragon invisible, qui est le démon. Là celui qui regardait le serpent des yeux du corps, était guéri corporellement; ici celui qui regarde Jésus-Christ des yeux de la foi, est déchargé spirituellement de tous ses péchés. Là un serpent guérissait ce qu'un serpent avait blessé; ici la mort de Jésus sauve ceux que la mort du péché avait perdus. Là un serpent sans venin rendait la vie à ceux qu'un autre serpent rempli de venin faisait mourir; ici Jésus-Christ parfaitement pur de tout péché guérit par le mérite de sa mort, ceux à qui le péché même avait procuré la mort.*

Vers. 16, 17. — *Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que tout* homme *qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*, etc. — C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire que *le Fils de l'homme fût élevé* sur la croix. Tous les hommes étaient engagés dans la mort du péché, et exposés à une mort éternelle. Nul d'entre les hommes, ni d'entre les Anges ne pouvait les délivrer de cet arrêt de la divine justice. Il fallait un Dieu, mais un Dieu homme, pour absoudre tous ces hommes criminels. Et ç'a été le secret de la charité ineffable de Dieu envers nous, d'avoir bien voulu nous *donner* son propre Fils, et *son Fils unique. Ne vous étonnez donc pas, ô Nicodème*, lui dit Jésus-Christ, *de ce que je dois être élevé, afin que vous soyez sauvés. Car c'est ainsi qu'il a plu à Dieu mon Père; et qu'il vous a tellement aimés, qu'il a livré son propre Fils pour ses serviteurs, et des serviteurs ingrats; c'est-à-dire, que Dieu a fait pour des serviteurs infidèles, ce qu'un ami ne ferait pas pour son ami.* Mais chaque parole du Fils de Dieu est remplie, dit saint Chrysostôme, d'une grande force. Car en opposant *Dieu* au *monde*, et en disant que Dieu *a aimé tellement* le monde, il relève d'une manière éclatante le plus grand excès de l'amour qu'il pouvait porter aux hommes. Il y a une différence infinie entre Dieu et l'homme. Celui qui est immortel et sans principe, et dont la grandeur n'a point de bornes, a aimé ceux qui avaient été formés de terre et de cendre; et qui étaient tout couverts de corruption, et tout remplis de péché. Et il les a tellement aimés qu'*il a livré* pour eux, non un de ses serviteurs, non un Ange, ni un Archange, mais *son Fils unique.* Jamais un père n'a fait paraître une si grande bonté pour un fils, que Dieu en a témoigné pour des serviteurs aussi ingrats qu'étaient les hommes.

Jésus-Christ ne découvre pas néanmoins clairement à Nicodème qu'il mourrait pour eux; il se contente de le lui marquer d'une manière figurée, en lui dé-

eum, *non pereat*, *sed habeat vitam æternam.* Mortem quam in cruce passurus sum, nec fato, nec infirmitati meæ, multò minùs peccato meo tribuas, cùm sim innocens, impollutus, à peccatoribus segregatus, Sanctus Sanctorum : causa cur in cruce moriar hæc una est, immensus Dei erga homines amor. *Sic Deus* omnium Dominus, nulli debitor, sibi sufficiens, nullius indigus, *dilexit*, et quidem prior, *Mundum*, id est, non Judæos tantùm, quibuscum fœdus inierat, sed omne omninò genus humanum peccatis obrutum; *ut Filium suum unigenitum*, non adoptivum, *daret*, gratis, nullis hominum meritis provocatus; *ut omnis*, sive ex Judæis, sive ex gentibus, *qui credit in eum* fide sincerâ, vivâ, et per bona opera se prodente, *non pereat*, *sed habeat vitam æternam*, pretio sanguinis ejus redemptus.

Vers. 17. — *Non enim misit Deus Filium suum in mundum*, *ut judicet mundum*, *sed ut salvetur mundus per ipsum.* Se Dei Filium unigenitum esse Christus confirmat : seque missum à Patre docet, non ut pœnas ejus nomine exigeret ab hominibus, sive Judæis, sive gentilibus; sed ut omnes nationes salvet, sive ex omni gente quotquot in illum crediderint, et Dei mandata servaverint.

Vers. 18. — *Qui credit in eum*, ut oportet, *non judicatur*, sive non condemnatur, imò communi exitio eripitur : *Qui autem non credit*, *jam judicatus est :* suæ incredulitatis merito condemnatus; *quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.* Rejicit medium ad salutem prorsùs necessarium, scilicet fidem in Filium unigenitum Dei, quem Pater dedit propitiationem pro totius mundi peccatis.

Vers. 19, 20. — *Hoc est autem judicium*, hæc est causa condemnationis; *quia lux venit in mundum*,

clarant qu'il fallait que *le Fils de l'homme fût élevé*, c'est-à-dire, crucifié. Mais afin qu'il ne jugeât pas de la mort du Fils de l'homme comme de la mort des autres hommes, il ajoute, que *tous ceux qui croiraient en lui*, d'une foi vive et animée par la charité, *ne périraient point*, *mais qu'ils auraient la vie éternelle*. Car celui qui procure aux autres la vie par sa mort, n'a garde de demeurer dans la mort lui-même. Tel est, dit saint Chrysostôme, le grand objet de notre foi, de regarder la croix du Sauveur comme la source de la vie des hommes. La raison humaine ne reçoit pas aisément cette grande vérité, comme il a paru par l'aveuglement des païens, qui s'en moquaient. Mais la foi qui nous élève au-dessus de la faiblesse de tous nos raisonnements, n'a pas de peine à s'y soumettre. Rougissons, ajoute-t il, dans la vue de la charité infinie d'un Dieu pour nous, et soyons dans la dernière confusion, de ne répondre à cet excès de bonté que par un excès d'infidélité. Un Dieu n'a pas épargné son Fils unique pour nous sauver : et nous épargnons nous autres un peu d'argent pour notre propre salut. Si quelqu'un s'expose à plusieurs périls et à la mort pour l'amour de nous nous, le regardons comme notre meilleur ami, nous le rendons maître de tous nos biens, et nous nous croyons incapables de reconnaître un si grand service. Mais étant persuadés que Jésus-Christ a donné sa vie et a répandu son sang pour nous racheter de la mort, et d'une mort éternelle, nous demeurons froids à son égard, et nous regardons indifféremment dans sa nudité et dans son extrême pauvreté celui qui est mort pour nous sauver.

Dieu aurait pu *envoyer son Fils dans le monde pour juger le monde :* et alors quelle frayeur auraient eue les hommes, de voir parmi eux leur propre Juge armé de tous les traits différents de sa justice pour les punir? Mais il ne l'a envoyé dans le monde, *qu'afin de sauver le monde* : ce qui nous engage à une éternelle reconnaissance. Lors donc que le Fils de Dieu dit ici, qu'il n'a pas été envoyé pour juger le monde, mais pour le sauver, c'est de même, selon saint Cyrille, que s'il eût dit : Je n'ai pas été envoyé comme Moise, cet ancien législateur, dont la loi servait seulement à *condamner l'Univers.* Je n'apporte point un commandement pour faire éclater la corruption du péché. Et je ne m'acquitte point d'un ministère servile, comme un simple serviteur; mais je viens, comme le Maître et le Seigneur, exercer la miséricorde envers les hommes; je viens délivrer l'esclave, comme étant le Fils et l'héritier de Dieu mon Père, et substituer la grâce qui justifie, à la loi qui condamnait; je viens dégager des liens du péché ceux qu'il tenait comme enchaînés; je viens enfin pour *sauver le monde*, et non pour *le condamner*.

Vers. 18.— *Celui qui croit en lui n'est pas condamné; mais celui qui ne croit pas est déjà condamné*, *parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu.* — Il faut prendre garde de ne pas confondre deux sortes d'avénements du Fils de Dieu. *Il est venu* dans le monde *pour sauver le monde*, lorsque s'étant incarné, il est venu travailler au salut des hommes. Tel a été son premier avénement; un avénement de miséricorde et de salut. Mais il doit venir un jour pour juger le monde, et pour condamner tous ceux qui n'auront point profité de la grâce de son Incarnation. Et tel sera son second avénement, un avénement de justice et de rigueur pour tous les pécheurs impénitents. De peur donc qu'en entendant que le Fils de l'homme n'était pas venu pour juger le monde, on crût pouvoir pécher désormais impunément, et s'abandonner à sa négligence, il ajoute : que *celui qui croyait au Fils de Dieu, n'était point jugé ;* mais que *celui qui n'y croyait pas était déjà condamné. Celui qui croit*, dit saint Chrysostôme, ne recherche pas avec trop de curiosité à raisonner et à comprendre. Il croit humblement ce que la foi lui propose. Mais il ne se contente pas de croire ; et il ajoute la bonne vie à sa créance. Car saint Paul déclare que ceux-là ne sont pas vraiment fidèles, qui *font profession de connaître Dieu*, *et qui le renoncent par leurs œuvres.* Quant à *celui qui ne croit pas*, que pensiez-vous, dit saint Augustin, que Jésus-Christ dût dire de lui, sinon qu'il serait condamné? Il déclare cependant, *qu'il l'était déjà ;* ce qui signifie qu'il demeure, comme auparavant, condamné par l'arrêt de mort prononcé contre tous les enfants d'Adam, dont la foi seule en Jésus-Christ pouvait l'absoudre. Car comme il rejette ce remède nécessaire, et seul capable de le sauver, il se condamne lui-même en quelque façon à demeurer dans la mort, refusant de *croire au nom du Fils unique de Dieu ;* parce qu'*il n'y a point de salut par aucun autre*, comme dit saint Pierre, et que *nul autre sous le ciel n'a été donné aux hommes pour les sauver.*

Vers. 19, 20, 21. — *Et le sujet de votre condamnation est*, *que la lumière est venue dans le monde*, *et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière ; parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Car quiconque fait le mal hait la lumière*, etc. — Si le Fils de Dieu était venu dans le monde pour punir les hommes, il semble qu'ils auraient eu quelque prétexte pour s'éloigner de sa *lumière.* Mais puisqu'il était venu pour dissiper les ténèbres de leurs cœurs, et pour les conduire à la lumière de la vérité; comment pouvaient s'excuser, et prétendre quelque indulgence, ceux qui refusaient volontairement de sortir de leurs ténèbres, et de s'approcher de la lumière de leur salut, qui est le Verbe incarné? Il aurait pu cependant paraître in-

ego ipse lux vera omne hominum genus illuminans: *et dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem*: errores suos veritati sese manifestanti prætulerunt; *erant enim eorum mala opera*, et in iis manere malebant, quàm lucem veritatis illa redarguentem recipere. *Omnis enim qui malè agit, odit lucem*, quæ malæ conscientiæ gravis est, *et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus*, ne appareat vitæ suæ turpitudo. Confer cum Ephes. 5, 11, 12 et 13: *Nolite communicare operibus infrugiferis tenebrarum, magis autem redarguite. Quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est et dicere. Omnia autem quæ arguuntur, à lumine manifestantur.*

Vers. 21. — *Qui autem facit veritatem*, qui sincerè agit, qui recto corde est, ac moribus integer; qui facit quod sibi à lege æternâ, quæ summa veritas est, præscribitur, *venit ad lucem*, lubenter amplectitur doctrinam veritatis, per quam velut per censorium lumen opera sua examinat, et secundùm Deum esse facta cognoscit, sive legi ac voluntati ejus consentanea.

Vers. 22, 23, 24. — *Post hæc venit Jesus, et discipuli ejus in terram Judæam*, id est, in territorium Judææ, in agrum Hierosolymitanum (colloquium enim cum Nicodemo in Urbe habuerat) *et illic demorabatur cum eis, et baptizabat* eorum operâ ac ministerio, ut explicat inferiùs noster evangelista. *Semper enim is dicitur facere, cui præministratur*, inquit Tertullianus, lib. de Baptismo. *Erat autem et Joannes baptizans in Ænnon juxta Salim*, in viciniâ Jordanis, *quoniam aquæ multæ erant ibi, et veniebant ad eum* Judæi, et baptizabantur ejus Baptismo; *nondùm enim missus fuerat Joannes in carcerem*; præter quem alium frustra commentus est vir eruditus, P. Lamy, lib. 3 Concordiæ, cap. 9. Quod enim quærit, quâ ratione fieri possit ut ille Joannes qui de Jesu ista protulerit coram discipulis suis, antequàm alligaretur ab Herode, potuerit ejus vinculis alligatus mittere eosdem discipulos ad eumdem Jesum, qui sciscitarentur ab eo an ipse esset Christus: explicare facillimum est. Post tot enim Joannis de Jesu testimonia nondùm credebant ipsius Joannis discipuli Jesum esse Messiam à Deo promissum, imò pro magistro suo æmulati, nonnihil livoris et mordacitatis adver-

croyable que les hommes eussent *aimé les ténèbres*, et les eussent préférées à la lumière. C'est ce qui oblige le Fils de Dieu d'ajouter comme la raison d'une conduite si déraisonnable: Que *leurs œuvres étaient mauvaises*, et que *tout* homme *qui fait le mal hait la lumière, et ne s'approche point de la lumière, de peur que ses œuvres ne soient condamnées.* Mais beaucoup de ces pécheurs *qui faisaient le mal ne s'approchaient-ils pas* néanmoins *de la lumière?* Et ne vit-on pas des publicains et des gens de mauvaise vie, s'attacher plutôt que les Prêtres, les Pharisiens, les Docteurs de la loi, à suivre le Fils de Dieu? Il est vrai, dit saint Chrysostôme; mais il ne parle en ce lieu que de ces pécheurs endurcis et impénitents, qui persévèrent dans leur malice, et qui évitent de *s'approcher de la lumière*, parce qu'ils ne veulent point sortir des ténèbres de leurs honteux égarements. Ils craignent de connaître la vérité, parce que la vérité condamnerait leurs désordres. Et ils aiment mieux s'asseoir et périr dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, que recevoir la lumière du salut, qui en les faisant connaître à eux-mêmes, leur inspirerait une sainte aversion de leurs désordres, et un amour salutaire de la justice.

Mais d'où vient donc, dit saint Augustin, *que la vérité se fait haïr, puisqu'on aime naturellement la vie bienheureuse, qui n'est néanmoins autre chose que la joie même de la vérité? C'est qu'on aime la vérité de telle sorte, que ceux qui aiment quelque autre chose, veulent que ce qu'ils aiment soit la vérité* (c'est-à-dire, ce qui peut les rendre vraiment heureux). *Ainsi ils haïssent la vérité, à cause de ce qu'ils aiment au lieu de la vérité. Ils l'aiment lorsqu'elle leur montre sa lumière; et ils la haïssent lorsqu'elle leur fait voir leurs défauts. Amant eam lucentem, oderunt eam redarguentem.* Mais ils ne considèrent pas que ce qui paraît amer à la cupidité, devient doux à la charité, et que l'amour rend toutes choses agréables. C'est donc un malheur, et un malheur bien déplorable à l'homme pécheur, de rejeter la lumière de Jésus-Christ, parce qu'il aime ses propres ténèbres. Car *s'il connaissait le don de Dieu*, comme le Sauveur le dit à la femme de Samarie, et s'il avait pu *apprendre de lui combien il est doux et humble de cœur*, il *lui aurait demandé* ce don même de sa grâce, et aurait senti par expérience, que *son joug est doux*, et *son fardeau léger.* C'est ce qui parut effectivement à ces publicains, et à tous ces gens de mauvaise vie, qui ne suivirent Jésus-Christ depuis leur conversion, que parce qu'ils commencèrent à aimer avec plus d'ardeur la vérité qui reprenait leurs désordres, qu'ils n'aimaient auparavant leurs désordres mêmes.

Aussi *celui qui fait* ce que *la vérité* lui prescrit, *s'approche de la lumière*, dit le Fils de Dieu, et ne craint point que *cette lumière découvre* quelles sont *ses œuvres; parce qu'elles sont faites en Dieu*, c'est-à-dire, par l'Esprit de Dieu, et conformément à la vérité de sa sainte loi. L'amour qu'il a pour la vérité, lui fait aimer tout ce qu'elle lui prescrit. Et autant qu'il aime cette vérité, qui n'est autre que la volonté de Dieu, autant il hait dans soi-même tout ce qui pourrait encore y être opposé. Il ne craint donc point la lumière de la vérité; parce que ou elle lui fait voir dans son cœur et dans ses œuvres ce qui est de Dieu, et c'est pour lui un sujet de reconnaissance et d'action de grâces, ou bien elle lui découvre dans ce même cœur et dans ces œuvres, ce qu'il y a de lui-même, et du fond de sa propre corruption; et c'est pour lui un sujet d'humiliation, qui en l'abaissant en la présence de Dieu, le rend plus digne de recevoir de nouvelles grâces, selon cette parole de saint Pierre: Que *Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles.*

Vers. 22 jusqu'au 27. — *Après cela Jésus étant venu en Judée, suivi de ses disciples, il y demeura avec eux, et y baptisait. Jean baptisait aussi à Ennon près de Salim, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau*, etc. Il paraît que la conférence que Jésus-Christ avait eue avec Nicodème, s'était passée dans la ville de Jérusalem. Ainsi ce que dit l'Évangéliste qu'*après cela il vint en Judée*, se doit entendre de la campagne de la Judée, par opposition à la demeure de la ville: *Venit Jesus in terram Judæam.* Car il venait à Jérusalem les jours solennels des fêtes des Juifs, pour y enseigner au milieu du peuple sa doctrine toute céleste, et autoriser sa mission par ses miracles. Mais après les fêtes il allait souvent vers le Jourdain, où il y avait ordinairement un grand concours de peuple, voulant rendre ainsi son ministère et sa prédication utiles à plusieurs. Il est donc marqué ici, qu'*il demeurait là avec ses disciples, et y baptisait*; ce qui signifie qu'il commença là à baptiser ceux qui s'approchaient de lui avec foi, comme du Messie et du Sauveur du peuple Juif. Il est dit aussi que *Jean baptisait en même temps.* Mais son baptême n'était que l'image de celui

sùs illum habebant; et sibi persuadebant Joannem modestiæ causâ tantis laudibus Christum extulisse, sibique anteposuisse. Unde hanc legationem eâ occasione missam commemorat S. Lucas, quòd discipuli Joannis illi narrâssent miracula Jesu, quorum fama per universam Judæam, et omnem circumquàque regionem pervagabatur. Ut itaque illorum infirmitati et ignorantiæ consuleret Joannes, duos ex ipsis misit ad Jesum, interrogaturos : *Tu es qui venturus es? an alium exspectamus?* Ut operum ejus ac sermonum admirabilitate permoti, in illum crederent. Novitium ergo de duplici carcere Joannis commentum apage.

Vers. 25, 26. — *Facta est autem quæstio ex discipulis Joannis cum Judæis, de purificatione.* Quosdam Joannis discipulos inter ac Judæos, seu potiùs Judæum quemdam (ut legunt S. Joannes Chrysostomus, Nonnus, et Theophylactus, quam lectionem confirmant Versiones Syriaca et Persica) contentio excitata est, uter Baptismus præstantior esset, Jesu an Joannis « *Facta est quæstio de Baptismate*, inquit Theophylactus, *adversùs Judæum quemdam contendentibus discipulis Joannis. Nam Judæus quidem præferebat baptisma discipulorum Christi : discipuli autem Joannis baptisma sui magistri. Cùm ergo de purificatione, hoc est, baptismo quæsitum esset, accedunt ad suum magistrum,* » etc. S. Cyrillus Alexand., qui eodem modo legit in Codd. Græcis, ac Vulgatus noster interpres, quæstionem motam putat inter discipulos Joannis et Pharisæos, quòd illi magistri sui baptisma suspicientes, et legales purificationes impugnantes, jam Pharisæis virtute et eruditione superiores viderentur. Unde Pharisæi ut illos lacesserent, ac Joannis baptisma interim deprimerent, baptismum Christi simulatè laudabant, objicientes, tunc paucos admodùm ad Joannem, multos verò gregatim ad Christum confluere. Hâc nimirùm simulatione se victoriam reportaturos sperabant, et legalibus lustrationibus potiores partes daturum iri. *Et venerunt ad Joannem*, ejus discipuli, *et dixerunt ei : Rabbi, qui erat tecum trans*

de Jésus-Christ, et y servait seulement de préparation : au lieu que le Fils de Dieu en baptisant ses disciples, les purifiait véritablement de leurs péchés, selon qu'il le dit depuis à saint Pierre et à ses autres Apôtres : *Vous êtes purs, et celui qui a déjà été lavé, n'a plus besoin que de se laver les pieds, étant pur dans tout* le reste.

Quoiqu'il soit dit en ce lieu que Jésus-Christ *baptisait*, il est marqué dans le chapitre suivant : Que *ce n'était pas Jésus lui-même qui baptisait, mais ses disciples*. Cependant il semble que le Fils de Dieu baptisa d'abord, et qu'ensuite il se contenta de baptiser par le ministère de ses disciples. En effet, quoiqu'il ne soit point marqué dans l'Evangile quand les Apôtres furent baptisés, on ne peut douter qu'ils ne l'aient été. Et l'on doit croire, dit saint Augustin, que le Sauveur ne s'abstint pas tout-à-fait de baptiser, afin qu'ayant baptisé lui-même quelques-uns de ses serviteurs, il se servît d'eux pour baptiser tous les autres. Que si dans la suite il ne voulut plus baptiser lui-même, c'est que le sacrement du baptême lui appartenait, dit le même saint, comme au Seigneur et au Sauveur; au lieu que le ministère par lequel il devait être conféré aux hommes, était destiné à ses disciples.

Ennon où Jean baptisait dans le même temps, était, selon saint Jérôme, assez près de Scytopolis, vers le Jourdain, et de *Salim*, que le même Père dit avoir été une ville peu éloignée de Sichem. Il choisit ce lieu *à cause de la quantité d'eau* qu'il y avait là, et du *grand nombre de personnes qui venaient* pour *recevoir son baptême;* car il paraît qu'ils le recevaient par immersion; et ainsi il était besoin de beaucoup d'eau pour les baptiser. Mais pourquoi Jean, dont le baptême était seulement la figure de celui de Jésus-Christ, ne cessa-t-il point de baptiser quand Jésus-Christ commença lui-même à le faire, puisque la lumière paraissant alors, l'ombre devait disparaître? Cependant il semble par la manière dont il est parlé de lui, qu'il baptisa tant qu'il fut libre, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il *eut été mis en prison*. C'est ainsi au moins que saint Chrysostôme a expliqué les paroles de l'Évangile; et il paraît difficile de leur donner un autre sens. N'eût il donc pas fait éclater davantage l'excellence du baptême de Jésus-Christ si dans le moment qu'il commença à baptiser, il avait lui-même cessé de le faire? Il en usa de la sorte, selon saint Jean Chrysostôme, pour ménager la faiblesse de ses disciples, il voulut empêcher par là, que la jalousie qu'ils commençaient à concevoir contre la personne du Sauveur ne s'augmentât. Car si en se rabaissant, comme il fit toujours, et en relevant infiniment la dignité de celui dont il était seulement le précurseur, il ne put leur persuader de se détacher de sa personne pour aller à lui, il aurait aigri beaucoup davantage leur esprit en discontinuant son baptême. C'est la raison pour laquelle, comme l'a cru le même Saint, Jésus attendit à exercer plus particulièrement le ministère de la prédication de l'Évangile, que son précurseur eût été emprisonné. Et il croit aussi que ce fut pour cette même raison que Dieu permit que sa mort arrivât assez promptement, pour donner lieu à tout le peuple d'aller trouver Jésus Christ, et de n'être plus partagé, comme auparavant, entre le maître et le disciple. Mais d'ailleurs saint Jean donnant son baptême aux Juifs, en prenait occasion de leur parler de Jésus-Christ avec de très-grands éloges, et de leur faire comprendre que lorsqu'il les baptisait, c'était seulement pour les préparer à croire en celui dont il n'était que le serviteur.

Cependant comme saint Jean baptisait, et que Jésus-Christ baptisait aussi, le concours des peuples vers le Fils de Dieu, et vers son saint Précurseur, causa quelque trouble aux disciples de ce dernier, qui *se mirent à disputer contre quelques-uns des Juifs*, qui avaient apparemment reçu le baptême du Sauveur, et à soutenir que le *baptême* de leur maître avait quelque chose de plus excellent. Mais n'ayant pu persuader à ces Juifs ce qu'ils avançaient, *ils vinrent trouver saint Jean* même, comme pour le rendre juge de leur contestation, ou plutôt pour le piquer en quelque façon de jalousie envers Jésus-Christ, qu'ils eussent bien souhaité de rabaisser au-dessous de lui. *Maître*, lui dirent-ils, *celui qui était avec vous au-delà du Jourdain*, lorsque vous l'avez vous-même baptisé; *celui à qui vous avez rendu témoignage*, c'est-à-dire, qui a eu besoin que vous le fissiez connaître, lorsqu'il était inconnu aux Juifs (car c'est ce qu'il semble que ces disciples de saint Jean entendaient principalement par ces paroles) *celui-là baptise* aussi *maintenant*. Ils parlaient ainsi pour lui faire remarquer, que celui qu'il avait baptisé entreprenait sur ses droits et sur son saint ministère, s'étant séparé de lui pour donner en particulier le baptême. Et pour exciter plus fortement quelque jalousie au fond de son cœur, s'il n'eût été affermi sur la pierre de l'humilité, ils ajoutèrent, *que tout le monde allait à Jésus*. C'était mettre assurément à l'épreuve la vertu du saint Précurseur. Mais il n'était pas *comme un roseau agité du vent :* et aimant autant la vérité qu'il haïssait le mensonge, il

Jordanem, quem baptizâsti in trajectu Jordanis, *cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat*, munus tuum usurpat, adeò ut id nobis ad extenuationem auctoritatis tuæ objiciatur : *et omnes veniunt ad eum.* Plures quàm ad te, quasi novitatis studio; quid facto opus?

VERS. 27, 28. — *Respondit Joannes et dixit* : *Non potest homo accipere*, id est, sibi arrogare *quidquam* auctoritatis, potestatis, officii, *nisi fuerit ei datum de cœlo*, id est, à Deo. Ne ergo miremini quòd Jesus baptizet, omnesque ad eum veniant : Hoc illi à Deo datum, hoc illi jure debitum. *Ipsi vos mihi testimonium perhibetis quòd dixerim : Non sum ego Christus, sed quia missus sum ante illum*, Jesum scilicet, quem Christum esse dixi, ut Præcursor et præco.

VERS. 29, 30. — *Qui habet sponsam, sponsus est*, etc. Sponsus ille est, cui destinata est sponsa. Jesus sponsus est, qui Ecclesiam sibi copulaturus venit, ejus caput et dominus, quam se dignam facit, mundans eam lavacro aquæ in verbo vitæ. *Amicus autem sponsi stat* ei ministraturus, *et audit eum*, paratus ad excipienda ejus mandata, *et gaudio gaudet propter vocem sponsi*, gaudio incredibili afficitur, cùm vocem ejus audit jam cum sponsâ colloquentis. Cùm ergo sim amicus Jesu, quæ gloria mea magna est, *gaudium meum impletum est*, qui populum Judaicum tanquàm paranymphus et pronubus illi tradidi. Illi principem in nuptiis locum me cedere par est, de illius honore

ne regarda jamais en soi que le bonheur qu'il avait d'être le ministre de celui contre qui on s'efforçait de le soulever par de vaines flatteries.

VERS. 27 jusqu'au 31. — *Jean répondant, leur dit : L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel. Vous me rendez vous-mêmes témoignage, que je vous ai dit que je ne suis point le Christ, mais que j'ai été envoyé devant lui. L'époux est celui à qui l'épouse*, etc. — Quoique l'intention des disciples de saint Jean, en lui parlant de Jésus-Christ, fût mauvaise, Dieu permit qu'ils interrogeassent leur maître, pour lui donner lieu de s'étendre sur l'éloge du Sauveur, et de faire voir par conséquent quelle devait être l'excellence de son baptême au-dessus du sien. C'est donc ici un grand exemple d'humilité : s'il avait voulu se glorifier vainement au sujet de ce que ses disciples lui représentaient, il aurait pu leur répondre, qu'ils avaient raison de préférer son baptême comme le plus excellent, puisque c'était lui qui avait baptisé Jésus-Christ même. Mais il regarda comme un avantage plus solide de s'abaisser devant celui en qui il savait qu'il trouverait son salut. Il confirme ce qu'il avait dit auparavant : Que *nous avons tous reçu de sa plénitude ;* car il ajoute : Que *l'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du Ciel.* J'ai donc reçu, leur dit-il, comme étant homme, ce ministère dont je m'acquitte présentement. Et je ne peux entreprendre au-delà de ce qui m'a été donné, sans usurper ce qui ne m'appartient pas. Pourquoi voulez-vous, mes disciples, que je passe la mesure de la grâce que j'ai reçue, et que je ne me borne pas à la gloire attachée à mon ministère? N'entreprenons point de nous élever au-dessus de Dieu. Celui dont vous me parlez n'est point un simple homme comme les autres, mais il est Dieu et homme tout ensemble. S'il nous surpasse tous en gloire, et si *tous*, comme vous le dites, *vont à lui*, il n'y a rien en cela de surprenant : car tel doit être celui qui est Dieu.

Il se sert contre eux des propres paroles qu'ils lui avaient dites : *Vous me rendez témoignage*, leur dit-il, *que je vous ai déclaré que je ne suis point le Christ.* Pourquoi donc vous tromper ainsi, en me voulant obliger de ne plus connaître celui à qui vous savez que j'ai moi-même rendu témoignage? Croyez plutôt à ce témoignage que j'ai rendu à celui dont vous me parlez, quand je vous ai déclaré que je ne suis point le Christ, et que *j'ai été* seulement *envoyé devant lui* pour être son précurseur. Je suis donc un simple ministre qui m'acquitte des ordres de celui qui m'a envoyé; du Père qui a voulu se servir de moi pour faire connaître son Fils aux hommes.

L'époux est celui, ajoute-t-il, *à qui est l'épouse.* Quand il se fait un mariage, c'est à l'époux et à l'épouse à qui l'on rend tous les honneurs. Et les amis qui y assistent contribuent conjointement tous ensemble à lui faire rendre cet honneur des noces. Saint Jean représente ici Jésus-Christ comme l'*Époux*, et l'on a vu dans les explications de saint Matthieu, quelles ont été ces noces toutes divines. Quant à l'*épouse* dont il parle, c'est visiblement l'Église, ou toute la sainte société de ceux qui croyaient, et qui devaient dans la suite de tous les siècles croire en lui. Lors donc qu'il dit que *l'époux est celui à qui est l'épouse*, c'est de même que s'il disait : Il ne faut point s'y tromper, en prenant pour l'époux même, qui est Jésus-Christ, celui qui est seulement l'ami de l'Epoux, c'est-à-dire, son précurseur. Celui qu'on doit regarder véritablement comme l'époux, et à qui tous les honneurs se doivent rendre, est celui à qui appartient l'Eglise comme son Epouse. Tous les autres sont ou ses amis ou ses ministres. Je veux donc bien que vous me regardiez comme l'ami de cet Epoux incomparable, quoique je sois même indigne d'être l'un de ses ministres. Mais en qualité d'*ami de l'Époux*, je dois me *réjouir d'entendre sa voix*, c'est-à-dire, de le voir préféré à moi, et écouté par une grande multitude de personnes qui se rendent ses disciples. C'est en cela que *ma joie se trouve accomplie.* Car c'est même pour cela que je suis venu, afin de lui envoyer beaucoup de disciples. Et tant s'en faut que ce que je vois présentement me cause de la douleur, que je serais affligé sensiblement si le contraire arrivait. Car si l'Épouse ne s'approchait et ne s'unissait étroitement avec son divin Epoux, comme il arrive lorsque *tous vont le trouver*, j'aurais une vraie douleur. Ainsi quand vous m'annoncez, que tous les peuples vont en foule à Jésus-Christ, vous m'assurez que ce que je souhaitais est arrivé, que ce que j'ai travaillé à obtenir s'est accompli, et que mon ouvrage est consommé. Je travaillais à conduire l'Epouse à l'Epoux. Après l'avoir mise entre ses mains, c'est à moi à me *tenir debout* devant lui pour l'écouter comme un de ses disciples. *Il faut* maintenant *qu'il croisse*, et qu'au contraire *je diminue;* que n'ayant servi jusqu'à présent que de ministre et de héraut pour annoncer la venue du Christ, je disparaisse maintenant pour faire place à la vraie lumière, et à celui à qui appartient toute la gloire.

C'est ainsi que saint Chrysostôme nous aide à entrer dans les sentimens du saint Précurseur, et à éclaircir toute sa pensée. Il dit qu'on vit arriver alors d'une manière spirituelle, ce qui s'observait ordinairement dans les mariages, dont saint Jean semble vouloir nous représenter ici une image. *D'abord*, dit-il, *c'est Jean-Baptiste qui parle, quand il montre au doigt le Sauveur, en disant : Voilà l'Agneau de Dieu : et Jésus-Christ ne dit rien. C'est aussi ce qui se pratique dans les mariages des hommes. L'époux ne dit rien d'abord à son épouse future, mais il demeure en silence ; et les autres le lui font connaître. Ce n'est point non plus l'époux qui prend de lui-même son épouse, mais d'autres la lui mettent entre les mains. Et après qu'il l'a ainsi reçue de ceux qui sont destinés pour la présenter, il en use à son égard de telle sorte, qu'elle ne se souvient plus d'eux. C'est ce qui est arrivé*, continue saint Chrysostôme, *dans l'alliance toute spirituelle que Jésus-Christ est venu contracter avec son Église.*

gaudere; tantùm abest ut invideam. *Illum oportet crescere* famâ et numero discipulorum, *me autem minui.*

VERS. 31, 32, 33. — *Qui de sursùm venit* in mundum Jesus Christus, *super omnes est*, super me et super omnes alios est, etiam prophetas, utpotè naturâ Deus. *Qui est de terrâ*, quoad originem, *de terrâ est*, merus homo est, suamque referens originem, *terrena* tantùm et humilia propriâ virtute ac facultate *loquitur. Qui de cœlo venit*, Jesus, ex Deo natus, Deus et homo, *super omnes est*, nemine excepto. *Et quod vidit et audivit, hoc testatur.* Cœlestia mysteria quæ in sinu Patris ab æterno intuetur, hominibus enarrat, ut testis fidelis et verax : *et testimonium ejus nemo accepit*, id est, pauci credunt ejus testimonio. Et utinam omnes crederent! *Qui* autem *accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.* Qui illi credit, fide suâ velut apposito sigillo declarat Deum esse veracem tùm in promissis suis, quæ implevit mittendo Filium suum in mundum; cum in omnibus verbis quæ locutus est per prophetas et quæ loquitur in Filio suo, per quem revelat cœlestia mysteria. Metaphora sumpta est à more Ju-

Il ne parla point d'abord non plus que l'époux, et il se présenta seulement. Mais Jean qui était l'ami de cet époux adorable, parla pour lui, et lui mit, pour dire ainsi, la main de l'Eglise son épouse dans sa main, en lui remettant entre les mains les âmes des hommes qui lui appartenaient, comme au véritable Epoux. Mais quand il les eut ainsi reçues, il les mit dans une telle disposition, qu'elles ne songèrent plus à retourner vers celui qui les lui avait présentées.

Il faut encore remarquer avec ce Saint, que *comme dans les mariages humains, l'épouse ne va point trouver l'époux, mais que c'est l'époux qui va lui-même chercher l'épouse, quand il serait fils de roi, et qu'il voudrait épouser la moindre personne du peuple; aussi dans le mariage tout divin de Jésus-Christ, ce n'a pas été la nature humaine qui est montée dans le ciel; mais le Fils de Dieu est lui-même descendu vers elle, quoiqu'elle fût dans un état si rabaissé et si méprisable. Et après qu'il a contracté une si sainte alliance avec elle, il n'a pas permis qu'elle demeurât toujours sur la terre, mais il l'a élevée avec soi dans sa maison paternelle.*

Le même Saint nous fait remarquer aussi cette différence qu'il y avait entre Jean-Baptiste et les prophètes, ou les apôtres; que les prophètes annoncèrent, et les apôtres prêchèrent le Fils de Dieu, les uns avant qu'il parût par son incarnation, et les autres depuis qu'il fut disparu par son ascension, mais que Jean-Baptiste le montra seul, lorsqu'il était au milieu des hommes. Et c'est pour cela, dit-il, qu'il est nommé *l'ami de l'époux*, parce qu'il était d'abord seul présent aux noces, et qu'il y donna le commencement.

Saint-Augustin faisant réflexion sur la conduite si humble de Jean-Baptiste, qui se regardait seulement comme *l'ami de l'époux*, et qui fut infiniment éloigné de s'approprier aucun droit sur l'épouse, témoigne avec larmes, qu'il ne pouvait exprimer l'excès de la douleur qu'il sentait, de voir un grand nombre d'adultères spirituels qui prétendaient posséder en propre l'épouse de Jésus-Christ, cette épouse qu'il a achetée un si grand prix, et qu'il a aimée dans sa laideur même, pour la rendre belle; et qui tâchaient par tous leurs discours de s'en faire aimer à la place de l'époux. Quoiqu'il entende particulièrement par ces adultères, les hérétiques qui retiraient les âmes fidèles du sein de l'Eglise, et de l'union avec Jésus Christ, on peut étendre ceci à ceux-mêmes qui dans l'Église n'ont pas soin d'envoyer sans cesse à l'époux unique des âmes, celles qui se mettent sous leur conduite; à ceux qui par quelque secrète attache ou de vanité, ou d'amour-propre, prennent insensiblement à leur égard la place de Jésus-Christ. Ces personnes ne *se tiennent pas debout*, comme Jean-Baptiste; car elles tombent par leur orgueil, en n'écoutant pas *avec joie*, comme il faisait, *la voix de l'époux;* mais en voulant qu'on les écoute plutôt elles-mêmes au lieu de l'époux. Elles sont bien éloignées de la disposition où était S. Paul, qui dit à ceux qu'il avait engendrés à Jésus Christ : *J'ai pour vous un amour de jalousie, et d'une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à l'unique époux qui est Jésus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure*

VERS. 31, 32, 33. —*Celui qui est venu d'en haut, est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre, est de la terre, et ses paroles tiennent de la terre. Celui qui est venu du ciel, est au-dessus de tous, et il rend témoignage de ce qu'il a vu*, etc. — Le saint précurseur continue à faire voir la différence infinie qu'il y avait entre lui et Jésus-Christ, qui étant, selon la nature divine, *venu d'en haut, était* élevé par conséquent *au-dessus de tous* les hommes, et de tous les anges; au lieu que pour lui n'étant qu'un homme, et ayant *tiré son origine de la terre*, il devait être regardé comme *une personne terrestre*, et ses paroles, comme *des paroles qui appartiennent à la terre.* Il n'entend pas néanmoins que ce qu'il disait de Jésus-Christ fût terrestre. Mais il veut dire seulement que l'homme parlant comme homme, *ses paroles tiennent de la terre et* sont terrestres : *Quantùm ad ipsum hominem pertinet, de terrâ est, et de terrâ loquitur :* ce qu'on ne peut entendre de lui, lorsque parlant du Sauveur, il l'avait fait connaître aux hommes, puisqu'il ne disait, comme il l'assure lui-même, que ce qu'il avait appris de celui qui *l'envoyait baptiser dans l'eau.* Le Fils de Dieu *étant* donc *venu du ciel*, selon sa divine origine et sa naissance éternelle, devait être regardé comme infiniment *élevé au-dessus de tous.* Et c'est par là que le précurseur fait entendre à ses disciples, qu'ils avaient grand tort de se choquer de ce qu'il *baptisait*, et de ce que *tous* les peuples *allaient à lui*, puisque tous les hommes devaient lui être soumis, comme à celui qui était au-dessus de tous les hommes.

Celui-là, ajoute-t-il, *rend témoignage de ce qu'il a vu, et de ce qu'il a entendu, et nul ne reçoit son témoignage*, c'est-à-dire, ce que le Fils de Dieu, qui est l'image et le Verbe de son Père, a vu et entendu de toute éternité dans le sein même de celui qui l'a engendré, il l'atteste présentement dans ses instructions publiques. Car on ne doit pas entendre ceci grossièrement et d'une manière charnelle, comme si le Fils de Dieu avait vu des yeux corporels, et entendu corporellement ces grandes et admirables vérités qu'il prêchait aux Juifs. S. Jean parle donc ici un langage humain, pour se proportionner à l'intelligence de ses auditeurs : et ce qu'il entend par cette sorte d'expression, est que celui dont il parle savait d'une science très-certaine ce qu'il attestait aux hommes, le sachant, non comme les hommes connaissent les choses pour les avoir vues ou les avoir entendues de quelque bouche étrangère; mais parce qu'étant de la propre substance de Dieu son Père, il voyait en lui de toute éternité toutes choses comme en son principe, et les connaissait aussi parfaitement que celui dont il était l'image parfaite.

Cependant quoiqu'il soit digne de toute créance, *nul ne reçoit*, dit S. Jean, *son témoignage.* Mais pourquoi dit-il que personne n'ajoutait foi aux paroles du Fils de Dieu; puisqu'il avait des disciples qui le suivaient, et que plusieurs autres s'attachaient aussi à écouter ses instructions? Il entend, selon S. Jean Chrysostôme, que peu de personnes s'y rendaient dociles, en comparaison de ceux qui y résistaient. Il vou-

dærorum, apud quos testes suum testimonium in tabulis describebant, obsignabantque unà cum judicibus, ut fidem facerent in judicio.

Vers. 34, 35. — *Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur*, nihil nisi divina docet; *non enim ad mensuram dat Deus Spiritum* Christo Filio suo, ut dedit prophetis et sanctis hominibus. *Pater diligit Filium* suum unicum Jesum: *et omnia dedit in manu ejus*, nihil eum celat, arbitrio ejus ac potestati omnia permittit. « *Habet Filius quidquid Patris proprium est, non per participationem, tametsi Pater dedisse dicitur; sed ita omnia sua dat Filio Pater, quemadmodùm etiam homo genito ex se filio tribuere censetur quidquid proprium est naturæ humanæ, aut sicut ignis calori ex se actu procedenti ea quæ naturæ suæ propria sunt tribuere dicitur. Pater diligit Filium. Cujus dilectionis argumentum est, quòd rerum omnium potestas ei data est. Unde Salvator ipse dicebat*, Matth. 28: « *Omnia mihi tradita sunt à* « *Patre meo ... Data est mihi omnis potestas in cœlo et* « *in terrâ.* » *Accepit autem ut homo, et secundùm formam servi, quæ ab æterno habet ut Deus. Unde aliàs ait*, Joan. 17, 6: « *Pater, clarifica me apud temetipsum,* « *claritate quam habui priùs quàm mundus fieret.* » *Itaque cùm dicitur accipere ut homo Filius, quæ habebat ut Deus, non offendamur, sed rationem dispensationis quæ nostrî causâ et pro nobis facta est, animo potiùs perpendamus. Sic enim invulnerabilem et illibatam mentem nostram servabimus.* »

Vers. 36. — *Qui credit in Filium, habet vitam æternam.* Qui credit Jesum esse Filium Dei, omniumque

lait aussi taxer particulièrement ses propres disciples, qui par la trop grande attache qu'ils avaient pour lui, s'éloignaient de Jésus-Christ, l'unique maître des hommes. Et enfin, comme dit admirablement S. Cyrille, étant pénétré plus que tous les autres, de la majesté infinie de cet Homme-Dieu, qui daignait se rabaisser à parler ainsi aux hommes, il ne pouvait s'étonner assez de la folie de tous ceux qui refusaient de recevoir son témoignage avec ce profond respect qui lui était dû: et c'est peut-être ce qui lui fait dire que personne ne le recevait, à cause de la disposition si imparfaite de ceux-mêmes qui le recevaient. S. Augustin entend par là seulement, que *nul* de ceux qui n'étaient pas du nombre des élus ne croyait à Jésus-Christ. Mais comme plusieurs de ceux-mêmes qui y crurent au commencement, et qui étaient de ses disciples, *se retirèrent de sa suite*, selon qu'il est dit ailleurs, il semble que le sens le plus littéral est celui qu'on a marqué de S. Chrysostôme et de S. Cyrille.

Or *ceux qui reçurent le témoignage* de Jésus-Christ, *ont attesté*, dit l'évangéliste, *que Dieu est véritable*. Et par conséquent ceux qui refusèrent de le recevoir, étaient infidèles, non pas seulement au Fils, mais encore à Dieu son Père, taxant en quelque façon de mensonge également le Père et le Fils. L'expression littérale du texte sacré est prise de la manière ordinaire dont on confirme les traités et les contrats, en y apposant le sceau, comme pour dernière assurance. *Signavit, quia Deus verax est*, il a scellé ce témoignage que Dieu est véritable; c'est-à-dire, qu'il l'a exprimé et comme caractérisé par sa foi, et par toute sa conduite conforme à sa foi, n'ayant ajouté créance à ses paroles que par l'entière persuasion où il était, que celui qui lui parlait était envoyé de Dieu, et était lui-même Dieu.

Vers. 34, 35, 36. — *Car celui que Dieu a envoyé ne dit que des paroles de Dieu; parce que Dieu ne lui donne pas son Esprit par mesure. Le Père aime le Fils, et lui a mis toutes choses entre les mains*, etc. — Mais Jean-Baptiste n'avait-il pas été *envoyé*, et *les paroles qu'il disait* n'étaient-elles pas aussi *des paroles de Dieu?* Le Seigneur n'avait-il pas envoyé de même tous les saints prophètes, et ne parlaient-ils pas tous comme Dieu les faisait parler? Quelle différence y a-t-il donc entre le Messie et son précurseur; entre Jésus-Christ et les prophètes? Et comment le pourra-t-on distinguer par ce caractère: *Qu'il a été envoyé de Dieu*, et que *les paroles qu'il dit sont les paroles de Dieu*, puisque c'est un caractère qui semble lui avoir été commun avec tous les saints prophètes? Si l'on y fait bien réflexion, il y a une force toute particulière dans ces paroles: *Celui que Dieu a envoyé*, c'est-à-dire, celui qu'il avait promis depuis tant de siècles d'envoyer aux hommes, et qu'il leur a enfin envoyé comme le Sauveur de son peuple, n'a garde de dire d'autres paroles que celles qui sont de Dieu, puisqu'il est lui-même né de Dieu son Père, et son Verbe ou sa parole éternelle; et lorsqu'*il l'a envoyé*, il est venu volontairement et par un effet de sa propre charité pour les pécheurs, dont il a envisagé le salut en se faisant homme. Aussi il n'est pas comme tous les autres hommes, à qui la grâce a été donnée selon une certaine mesure, afin que les uns fussent apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, et les autres pasteurs et docteurs. Car *Dieu ne donne point son Esprit par mesure*: mais étant consubstantiel avec son Père, et *une même chose avec lui; et son Père étant en lui, comme il est lui-même en son Père*, il possède tout avec une souveraine perfection comme lui.

Le Père aime le Fils, et il lui a mis toutes choses entre les mains. Ceci peut s'entendre en deux manières; ou du Fils considéré seulement comme Dieu, puisqu'il est aimé uniquement de son Père, et que de lui, comme du principe de la sainte Trinité, il a reçu la plénitude de toutes choses; ou plutôt selon S. Cyrille, du Fils considéré dans son incarnation, puisque la nature humaine ayant été unie dès lors d'une manière ineffable à la nature divine en sa personne, il est vrai de dire que cet Homme-Dieu *a été aimé* uniquement *du Père*, comme *son Fils*, et que *le Père lui a mis toutes choses entre les mains*. Mais, à proprement parler, l'empire que Jésus-Christ eut alors sur toutes les créatures, ne lui fut pas tant *donné par le Père*, qu'il l'eut par une suite nécessaire de son incarnation: puisque l'homme étant uni à Dieu dans la personne du Fils, il reçut après qu'il fut ressuscité et monté au ciel, le même empire qu'il possédait de toute éternité avant son incarnation, comme Dieu. C'est la manière dont S. Cyrille a cru devoir expliquer cet ineffable mystère, en éclaircissant le texte sacré de notre Évangile, qui fait connaître, comme dit S. Augustin, la différence infinie qui se trouve entre l'amour que le Père porte au Fils, et celui qu'il a pour ses saints. Car Dieu aimait Jean-Baptiste, Dieu aimait S. Paul. Mais il n'est pas dit qu'il leur *ait mit toutes choses entre les mains*. *Le Père aime* donc *le Fils*, comme un père aime son fils, et non comme un maître aime un serviteur. Il l'aime comme son Fils unique, et non pas comme un enfant adoptif. C'est pourquoi *il lui a mis entre les mains toutes choses*; ce qui veut dire que le Fils est aussi grand que le Père, et parfaitement égal à lui. Lors donc qu'il est dit, que le Père nous a envoyé son Fils, ne croyons pas que celui qu'il a envoyé soit moindre que lui. Car le Père envoyant le Fils dans le monde, y a envoyé un autre lui-même: ce qui lui fait dire ailleurs: *Celui qui me voit, voit mon Père*.

Comme rien n'est plus capable d'engager les hommes à croire ce qu'on veut leur persuader, que la vue des biens qui leur sont promis, ou des maux dont on les menace S. Jean use aussi de ce moyen pour inspirer à ses disciples la foi qu'ils devaient avoir au Sauveur. *Celui*, dit-il, *qui croit au Fils a la vie éternelle*.

hominum redemptorem ac mediatorem, et quæcumque Ecclesiæ suæ revelavit, ac per eam proposuit hominibus credenda, ejusque mandata fideliter servat, jus habet ad vitam æternam. *Qui autem incredulus est Filio*, qui Christo Jesu Dei Filio non credit nec obtemperat, *non videbit vitam*, id est, vitâ æternâ non fruetur : *sed ira Dei manet super eum*. Quæ ira Dei? De quâ dicit Apostolus, Ephes. 2, 3 : *Fuimus et nos naturâ filii iræ, sicut et cæteri.*

On a vu auparavant que *dans le Verbe était la vie*, et que *la vie était la lumière des hommes*. Or c'est par la foi que celui qui est la vie entre dans nous ; et c'est par l'infusion du Saint-Esprit qu'il y établit sa demeure. Jésus Christ vivifie donc ceux qui croient en lui, étant par lui-même la vie de leurs âmes, et y habitant par la foi ; mais par une foi, comme dit S. Chrysostôme, accompagnée de bonnes œuvres, et qui est rendue féconde par la charité. Ainsi il est vrai de dire, que celui *qui croit au Fils*, en la manière que nous l'expliquons, *a la vie éternelle*, parce qu'il possède celui qui est la vie, et qui doit le faire vivre éternellement.

Mais celui qui n'y croit pas ne verra point la vie; c'est-à-dire, qu'il n'aura jamais en soi la vie éternelle dont il est parlé ici, *ni ne verra point* par conséquent celui qui est *la vie* et la lumière des âmes. Car pour arriver à cette vie, il ne suffit pas de croire en un Dieu, il faut *croire encore en son Fils*, qui est venu dans le monde, et qui a *donné à tous ceux qui l'ont reçu, le pouvoir d'être faits enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom*, ainsi qu'il est dit au commencement de cet évangile. Celui donc qui ne veut pas croire au Fils, ne verra point la vie; *mais la colère de Dieu demeure sur lui. Tous les hommes qui naissent mortels*, dit S. Augustin, *portent avec eux tout le poids de la colère de Dieu. Et quelle est cette colère? Celle qu'Adam le premier des hommes attira sur lui. Car lorsqu'il ne craignit pas de pécher, après avoir entendu :* Vous mourrez, *il devint mortel; et nous commençâmes nous autres à naître mortels, à naître chargés de la colère de Dieu. Le Fils qui est sans péchés est venu ensuite, il s'est revêtu de notre chair, et soumis à notre mortalité. Si donc quelqu'un ne veut point croire au Fils*, la colère de Dieu demeure sur lui, *cette colère dont parle l'Apôtre, quand il dit : Nous étions aussi nous autres par la nature enfants de colère.* Mais *Dieu qui est riche en miséricorde, étant poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés*, lors*que nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie en* Jésus-Christ. Ainsi quiconque refuse de recevoir par la foi en Jésus-Christ cette vie opposée à la mort de notre origine, *demeure* comme auparavant *assujéti à la colère de Dieu*, qui est non seulement la mort de son âme, mais encore celle qui est appelée dans l'apocalypse, la seconde mort, c'est-à-dire, la mort éternelle.

SENSUS MORALIS.

Vers. 1, 2. — *Erat homo ex Pharisæis, Nicodemus nomine.... Hic venit ad Jesum nocte*, etc. Plurimi sunt in Ecclesiâ Nicodemo similes, fidem habentes in Christum, sed claudicantem ; affectum bonum, sed imperfectum ; qui terrena commoda et gloriam hominum pluris faciunt, quàm Christum publicè vitâ et operibus profiteri; qui *dilexerunt magis gloriam hominum, quàm Dei*, Joan. 12 ; qui simul vellent et Christo, et mundo placere, duobus dominis servire, nullum Christi causâ dispendium pati. Quasi noctu ad Jesum veniunt, qui de pietatis professione erubescunt, ne ab hominibus seculo deditis contemnantur et irrideantur.

Scimus quia à Deo venisti magister : Nemo enim, etc. Christi Jesu miracula ipsum esse Dei Filium, et à Deo missum doctorem justitiæ, mundique redemptorem probant; cùm in veritatum istarum confirmationem edita sint, quemadmodùm prædixerant prophetæ : *Deus ipse veniet, et salvabit vos. Tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt. Tunc saliet sicut cervus claudus, et aperta erit lingua mutorum*, Isai. 35, 4, 5 Hoc argumento Justinus Martyr utitur in Dialog. cum Tryphone, ad probandum Christum esse verum Messiam, quia nullus propheta simul fecit omnia quæ Christus : hic unum, ille aliud miraculum fecerunt; simul verò tot ac tanta qualia de Christo ab ipsis prædicta sunt, nemo prorsùs : *Miracula ante Evangelium rara.* « Receperit Tobias oculos, unus est in exemplo ; « et tamen angeli fuit illa medicina, non hominis. « Elias mortuum suscitaverit ; ille tamen rogavit et « flevit : hic jussit. Elisæus leprosum mundari fecerit; « non tamen illic valuit præcepti auctoritas, sed fi« gura mysterii. Non defecerit ad escam viduæ esu« rientis, propheticis se multiplicans farina præcep« tis; unam tamen viduam farina illa, vel potiùs « Sacramenti species præfigurata servavit. Hinc ipse « Christus ait : *Si opera non fecissem in eis, quæ nemo « alius fecit, peccatum non haberent*, Joan. 15, 24. » Ita S. Ambros., l. 5 in Luc. n. 100, 101. Hæc autem miracula divinâ virtute facta demonstrat Origines, l. 2 contra Celsum. « *Quòd si non sunt probanda miracula*, inquit, *priùs quàm discernantur, à quo rectè patrentur an secus, ne vel omnia damnemus, vel omnia miremur tanquàm divina : annon perspicuum est è Mosis Jesuque miraculis, quibus gentes integræ ad Religionem pertractæ sunt, non sine divinâ virtute facta ab illis quæ Scripturis sunt prodita? Nunquàm enim malis artibus et imposturis constituta fuisset integræ gentis respublica, contemptricis simulacrorum omnium, et superascensis creaturis omnibus contendentis ad Deum principem et auctorem hujus universi carentem principio..... Si effectus miraculorum à Moyse editorum, videlicet integra Israelitarum gens his auspiciis oriunda, satis declarat Deum operatum per Mosis ministerium : quantò magis de Jesu hoc persuadetur, cujus longè majus opus exstat quàm Mosis! Ille enim gentiles suos, Abrahæ posteritatem, continuâ successione observantem circumcisionis, aliorumque rituum, et morum auctoris sui æmulam, promptos et obsequentes nactus ex Ægypto eduxit propositis iis divinis legibus; hic autem majus quiddam aggressus, antiquitatis institutis pristinis, moribusque patriis, in quibus gentes educatæ fuerant, superinduxit novam reipublicæ formam ex præceptis evangelicis. Et quemadmodùm ut Moysi crederetur à senatu populoque Judæorum, signis opus erat et prodigiis quæ à Scripturis habentur : ita quid mirum si Jesu fuit opus miraculis ad constituendam fidem apud populum assuetum talia postulare? Quæ collata ad Judaica, possent eos avertere à Judaicis fabulis et humanis traditionibus, persuadereque novum hunc doctorem Jesum*, tantâ potentiâ præditum,

prophetis esse majorem. Quidni? cùm illorum oraculis ipse prædictus sit venturus Christus et servator humani generis. » S. August., lib. 1 de Consensu evang., c. 11 : « Attendant, qui magicis artibus Jesum tanta « potuisse, et nomen suum ad populos in se conver- « tendos arte ipsâ consecrâsse delirant, utrùm potue- « rit magicis artibus tantos prophetas divino Spiritu, « antequàm in terrâ nasceretur, implere, qui de illo « talia futura prælocuti sunt, qualia jam præterita in « Evangelio legimus, et qualia in orbe terrarum præ- « sentia nunc videmus : *Neque enim si magicis artibus « fecit ut coleretur et mortuus, magus erat antequàm natus : « cui prophetando venturo gens una deputata est, cujus « reipublicæ tota administratio prophetia esset illius « regis venturi, et civitatem cœlestem ex omnibus genti- « bus condituri?* » Constitutâ et per universum orbem fundatâ Ecclesiâ, non jam opus est miraculis. Necessaria fuerunt priùs quàm crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. *Quisquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit....* S. Augustinus, lib. 22 de Civit. Dei, c. 7. Christi miracula ut fidem facerent, innotuerunt; et per fidem, quam fecerunt, multò clariùs innotescunt. Leguntur quippe in populis, ut credantur; nec in populis tamen nisi credita legerentur. Gratias agamus Christo Domino, quòd tot ac tantis miraculis fidem nostram firmaverit, Ecclesiam suam fundaverit, ad eam nos vocaverit; illumque adorantes dicamus : Nemo hæc signa facere poterat, nisi Deus. Te adoro, Domine Jesu, ut doctorem veritatis et justitiæ, promissum in Scripturis sanctis, à prophetis prænuntiatum. Justitiæ et veritatis amorem cordi meo infunde, et per justitiæ opera me ad æternæ veritatis, id est, tuî ipsius cum Patre et Spiritu sancto beatificam visionem et fruitionem perducere dignare.

Vers. 5. — *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.* « *In aquâ tanquàm in sepulcro caput immergentibus vetus homo sepelitur et submergitur, deinde nobis emergentibus novus resurgit inde. Ut facile nobis est immergi, et emersos respirare : ita Deo veterem sepelire hominem, et novum induere. Præterea ter istud fit, ut hinc Patris et Filii et Spiritûs sancti virtutem hæc omnia implere intelligas. Baptismus verè nova nativitas. Alienus est Catechumenus à fideli, non habet idem principium, non eamdem civitatem, non eumdem parentem, non victum, non vestitum, non mensam, non domum, nihil commune. Etenim terrena Catechumeni, cœlestia fidelis sunt. Huic Christus rex est, illi autem peccatum et diabolus. Huic cibus Christus est, illi quod corrumpitur. Et rursùs huic vestis linearum opera, illi autem angelorum Dominus. Huic terra, illi cœlum patria. Itaque cùm nihil sit inter nos commune, quæ cum illis nobis cognatio? Sed eamdem matrem habemus, eodem partu nati sumus. Nihil hoc ad verissimæ cognationis comparationem. Studeamus supernæ civitatis cives fieri, quousque ab eâ peregrinamur.* » Hæc S. Joan. Chrysost., hom. 24 in Joan.

Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, etc. « *Cùm homo ex corpore et animâ intelligente sit compositus, gemino illi opus est ad generationem remedio. Spiritu namque sanctificatur hominis spiritus, aquâ verò sanctificatâ corpus. Quemadmodùm enim infusa lebetibus aqua, si admoveatur igni vehementi, vim ejus concipit : ita Spiritûs efficacitate sensibilis aqua ad divinam quamdam et ineffabilem vim transformatur, omnesque demùm, in quibus fuerit, sanctificat.* » Hæc S. Cyrill. Alex., lib. 2 in Joannem.

« *Duplex est nativitas : non noverat Nicodemus nisi unam ex Adam et Evâ; ex Deo et Ecclesiâ nondùm noverat : non noverat nisi eos parentes qui generant ad mortem, nondùm noverat eos parentes qui generant ad vitam : non noverat nisi eos parentes qui generant successuros, nondùm noverat eos qui semper viventes generant permansuros. Cùm ergo sint duæ nativitates, ille unam intelligebat. Una est de terrâ, alia de cœlo : una est de carne, alia de Spiritu : una est de mortalitate, alia de æternitate : una est de masculo et feminâ, alia de Deo et Ecclesiâ. Nec illa potest repeti, nec ista.... Ex aquâ et Spiritu oportet ut renascatur homo propter regnum Dei. Si propter hæreditatem patris hominis temporalem nascitur, nascatur ex visceribus matris carnalis: si propter hæreditatem Patris Dei sempiternam, nascatur ex visceribus Ecclesiæ. Generat per uxorem filium pater moriturus successurum : generat Deus de Ecclesiâ filios non successuros, sed secum mansuros.* » Hæc S. August., tract. 11 in Joan., n. 6 et Tract. 12, n. 5. In Christo renati per Baptismum, nativitati pristinæ ex Adamo renuntiemus; deponamus veterem hominem cum actibus suis, carnis renuntiemus operibus. Novum hominem induti, qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis, sponsiones et votum in Baptismo factum renovemus, et secundùm illud vivamus.

Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, etc. « *Omnes aquæ de pristinâ originis prærogativâ sacramentum sanctificationis consequuntur, invocato Deo. Supervenit enim statim Spiritus de cœlis, et aquis superest, sanctificans eas de semetipso, et ita sanctificatæ, vim sanctificandi combibunt. Quanquàm ad simplicem actum competat similitudo, ut quoniam vice sordium delictis inquinamur, aquis abluamur. Sed delicta sicut non in carne comparent, quia nemo super cutem portat maculam idololatriæ, aut stupri, aut fraudis : ita ejusmodi in spiritu sordent, qui est auctor delicti. Spiritus enim dominatur, caro famulatur : tamen utrumque inter se communicant reatum, spiritus ob imperium, caro ob ministerium. Igitur medicatis quodammodò aquis per angeli interventum, et spiritus in aquis corporaliter diluitur, et caro in eisdem spiritaliter mundatur... Exempto reatu, eximitur et pœna. Ita restituitur homo Deo ad similitudinem ejus, qui retrò ad imaginem Dei fuerat. Imago in effigie, similitudo in æternitate censetur. Recipit enim illum Dei Spiritum, quem tunc de afflatu ejus acceperat, sed post amiserat per delictum.* Hæc Tertullianus, lib. de Baptismo. Baptismus dat nobis jus ad regnum Dei, modò ut filii Dei, et membra Christi Jesu vivamus, ejusque Spiritu agamur. Spiritualis nativitas ad vitam spiritalem agendam nos obligat; ut « *licèt is qui foris est homo noster cor-*

rumpatur, tamen is qui intùs est renovetur de die in diem. » Etenim : *Quod natum est ex carne, caro est ; et quod natum est ex Spiritu, spiritus est.* Spiritaliter ergo nascimur, et in *Spiritu nascimur verbo et sacramento.* Adest Spiritus ut nascamur : Spiritus invisibiliter adest unde nasceris, quia et tu invisibiliter nasceris.

VERS. 8. — *Spiritus ubi vult spirat : et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quò vadat : sic est omnis qui natus est ex Spiritu.* « *Nemo videt Spiritum; et quomodò audimus vocem Spiritûs? Sonat Psalmus, vox est Spiritûs : sonat Evangelium, vox est Spiritûs. Sonat sermo divinus, vox est Spiritûs. Si nascaris de Spiritu, hoc eris, ut ille qui non est adhuc natus de Spiritu, non sciat de te unde venias, et quò eas.* » Principia scilicet, effectus, et finis spiritalis regenerationis nec sensibus percipi, nec ratione humanâ comprehendi, sed solo fidei lumine cognosci possunt.

Spiritus ubi vult spirat, etc., *sic est omnis qui natus est ex Spiritu.* Qui de Spiritu natus est, Spiritui quodam modo similis est. 1° *Spiritus ubi vult spirat*, liber est in suis operationibus, quod vult facit, nullo retardatur impedimento, nullâ premitur servitute ; dona sua dividit singulis prout vult. *Sic est omnis qui natus est de Spiritu* ; liberatus à peccati servitute, liber est justitiæ. Legem implet cum suavi facilitate, quia cum amore ; tentationes superat, peccata vitat, diabolum vincit ; quod bonum vult, operatur Dei gratiâ præveniente et adjuvante, in libertatem filiorum Dei per Spiritum sanctum evectus, à charitate Dei nunquàm invitus separatur. Sic est omnis qui natus est de Spiritu, quia *ubi Spiritus Domini, ibi libertas.* 2° Spiritus sanctus oculis corporis videri non potest, nec humanâ ratione cognosci, vox tamen ejus auditur. Loquitur enim per sanctos Dei homines quos inspirat, locutus est per apostolos, loquitur per sanctos doctores, prædicatores et directores, qui *sermones Dei* ex Scripturis sacris et apostolicâ traditione depromptos loquuntur. *Sic est omnis qui natus est de Spiritu.* Quæ latent interiùs invisibilia sunt, nempe gratia, charitas, dona Spiritûs sancti : opera tamen admirabilia et divina, quæ inde procedunt, hominum sensibus pervia sunt. Vox eorum auditur, sed quod intùs est, non videtur. 3° Nemo scit *unde veniat aut quò vadat* Spiritus, quantùmcumque vocem ejus audiat, viæ ejus ininvestigabiles, consilia ejus incomprehensibilia. *Sic est omnis qui natus est de Spiritu.* Opera ejus manifesta sunt : cogitationes ejus, desideria, fines, intentiones ejus latent eos qui Dei Spiritum non habent. Sic apostoli pleni Spiritu sancto, Judæis musto pleni videbantur : quia licèt in eis audirent verba et voces Spiritûs, consilia tamen, intentiones, et fines eorum non percipiebant, nescientes unde venirent, aut quò tenderent. Sic justi insipientium oculis visi sunt stulti, scelerati, sine honore ; cùm essent prudentissimi, innocentissimi, filii Dei : visi sunt mori, cùm essent in pace. *Animalis homo non percipit quæ Dei sunt*, 1 Cor. 3. Denique etsi filii Dei sint, qui ex Spiritu sancto renati sunt, nondùm tamen apparet quid erunt. *Nunc filii Dei sumus, et nondùm apparuit quid erimus*, 1 Joan. 3.

VERS. 9. — *Respondit Nicodemus, et dixit ei : Quomodò possunt hæc fieri?* « Nihil adeò est quod tam « obduret mentes hominum, quàm simplicitas divino- « rum operum quæ in actu videtur, et magnificentia « quæ in effectu repromittitur, ut hìc quoque quoniam « tantâ simplicitate, sine pompâ, sine apparatu novo « aliquo, denique sine sumptu homo in aquâ demissus, « et inter pauca verba tinctus, non multò vel nihilò « mundior resurgit, eò incredibilis existimetur conse- « cutio æternitatis. *Proh misera incredulitas, quæ denegat Deo proprietates suas ; simplicitatem et potestatem! Quid ergo? Nonne mirandum et lavacro dilui mortem? At quin eò magis credendum, si quia mirandum est, idcircò non creditur. Qualia enim decet esse opera divina, nisi super omnem admirationem? Nos quoque ipsi miramur, sed quia credimus. Cæterùm incredulitas miratur, non credit. Miratur enim simplicia quasi vana, magnifica quasi impossibilia.* Et sit planè, ut putas, satis ad « utrumque divina pronuntiatio præcucurrit. Stulta « mundi elegit Deus, ut confundat sapientiam ejus ; et « prædifficilia penès homines, facilia penès Deum. « Nam si Deus et sapiens et potens, quod etiam præ- « tereuntes eum non negant, meritò in adversariis « sapientiæ potentiæque, id est, in stultitiâ et impossi- « bilitate materias operationis suæ instituit : quoniam « virtus omnis ex his causam accipit, à quibus provo- « catur. » Hæc Tertul., lib. de Baptismo, c. 2.

VERS. 10, 11. — *Tu es magister in Israel, et hæc ignoras.* Num putandum est Dominum Nicodemo insultare voluisse? Nequaquàm. Noverat Dominus quid agebat, volebat illum nasci ex Spiritu. *Nemo ex Spiritu nascitur, nisi humilis fuerit : quia ipsa humilitas facit nos nasci de Spiritu; quia propè est Dominus obtritis corde*, S. Augustinus, tract. 12 in Joan., n. 6. Ille magisterio inflatus erat, et alicujus momenti sibi esse videbatur, quia doctor erat Judæorum : deponit ei superbiam, ut possit nasci de Spiritu. Tollitur homini cervix, sed aspera et dura, ut sit lenis cervix ad portandum jugum Christi, de quo dicitur, Matth. 11, 30 : *Jugum meum suave est, et onus meum leve.* Scientia humana offusas semper habet ignorantiæ tenebras. Evangelium humiliatio est doctorum, consolatio simplicium. Nisi credideritis, non intelligetis. Mens captivanda est sub jugo fidei, ut mysteria, consilia, et viæ Dei cognoscantur. Cùm Evangelium legimus vel audimus, nobis loquitur Christus Veritas ipsa, Verbum æternum Patris, lumen de lumine, sed, proh pudor! testimonio ejus non credimus. Non credimus Deo, Domino et magistro qui à Deo venit ut nos doceat vitæ æternæ verba, et viam quâ ad illam pervenitur. Non credimus justitiæ doctori, nostroque et omnium hominum liberatori : et credimus seductori, mundo et diabolo. *Amen, amen dico tibi. Quia quod scimus loquimur, et quod vidimus testamur et testimonium nostrum non accipitis.*

VERS. 13. — *Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis qui est in cœlo.* Nemo renascitur, resurgit, et in cœlum ascendit, nisi in Christo Jesu, cujus membrum per Baptismum effectus est, et quicum unus est Christus. « Deus voluit

« esse Filius hominis, inquit S. Augustinus, tract. « 12, in Joan., n. 8, et homines voluit esse filios « Dei. Ipse descendit propter nos, nos ascendamus « propter ipsum. Solus enim descendit et ascendit. « Non ergo ascensuri sunt in cœlum, quos facit fi- « lios Dei? Ascensuri planè : hæc nobis promissio est : « *Erunt æquales angelis Dei.* Quomodò ergo nemo as- « cendit nisi qui descendit? Quia unus descendit, unus « ascendit. » Quid de cæteris intelligendum, nisi quia *membra ejus erunt, ut unus ascendat?* Ea spes est cæteris, quia *Ille propterea descendit ut cum illo et in illo unus essent, qui per illum ascensuri essent.* Erat in cœlo Dominus, cùm hæc Nicodemo loquebatur in terrâ mortali carne indutus. Tales esse debemus; ut aliquando per ipsum ascendamus in cœlum, qui nobis locum paraturus ascendit. *Nostra autem conversatio in cœlis est*, Philipp. 3, 10.

Vers. 14. — *Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis.* « Cùm incredibilem suam erga humanum genus « beneficentiam per Baptismum Christus Jesus osten- « disset, hujus causam addit, non minoris dilectionis « erga humanum genus argumentum, scilicet crucem. « Quemadmodùm igitur Paulus ad Corinthios scribens « hæc simul jungit beneficia, Baptismum et crucem : » « *Numquid*, inquit, *Paulus pro vobis crucifixus est*, « *aut in nomine Pauli baptizati estis?* Ita et Jesus; eo « quòd hæc duo sint ineffabilis illius erga homines « amoris argumenta, 1° quòd pro inimicis passus sit; « 2° quòd mortuus integram peccatorum veniam per « Baptismum largitus sit. Sed cur non manifestè ape- « ruit se crucifixum iri, sed veteri figurâ propositâ? « 1° ut veterum cum novis cognationem significaret; « 2° ut non invitum ad passionem venisse intelligas; « 3° ut nullum sibi eò damnum, sed multorum « salutem secuturam ostendat. Ne igitur quispiam « diceret : Quomodò possunt in Crucifixum creden- « tes salvi fieri, cùm se à morte non liberaverit? ve- « terem in medium adducit historiam. Nam si ad « ænei serpentis simulacrum aspicientes Judæi à « morte liberabantur : quantò majori qui in crucifixum « credunt beneficio fruentur! Vides ut figura veritati « consentiat? Illic mortem fugerunt Judæi, sed tem- « poralem : hìc sempiternam fideles. Illic ictus ser- « pentum suspensus serpens sanavit : hìc tartarei « serpentis plagas Jesus cruci affixus curavit. Illic cor- « poreis oculis suspicientes, corporis salutem : hìc « incorporeis, omnium peccatorum remissionem con- « secuti sunt. Illic æs suspensum erat in serpentis ef- « figiem : hìc Dominicum corpus à Spiritu formatum. « Serpens illìc mordebat, et serpens sanabat : hìc mors « perdidit, et mors salvum fecit. Ad hæc, qui interi- « mebat serpens veneno sæviebat : qui liberabat, nullo : « sic et hìc. Nam ea quæ perdebat mors, peccatum « habebat, quemadmodùm serpens venenum : Domini « autem mors ab omni immunis erat peccato ut æneus « serpens ab omni veneno. *Peccatum enim non fecit*, « *neque inventus est dolus in ore ejus*, Col. 2. Hoc est quod « significavit Paulus : *Exspolians*, inquit, *principatus et* « *potestates traduxit confidenter, palam triumphans illos* « *in semetipso*, Rom. 5. Quemadmodùm enim cùm fortis « athleta hostem altè erectum prosternit, clariorem fa- « cit victoriam : ita Christus toto orbe spectante ho- « stiles conatus evertit : et qui in solitudine vulnera- « tos curavit, eos ab omnibus feris in cruce suspen- « sus tutatus est. Sed non dixit suspendi, sed *exaltari*, « ut neque auditoribus ignominiosum : « *Humiliavit enim* « *semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem* « *autem crucis; propter quod et Deus exaltavit illum*, » « neque à figurâ abhorrens videretur. Ut à peccatis « sanemur, fide Christum crucifixum, Vitam nostram « ante oculos nostros pendentem intueamur. Quæ « virtute crucis Christi formata in nobis est fides, « ejus intuitu augeatur et inardescat. Crucis virtute « membra Christi facti sumus, et jus ad vitam æter- « nam habemus; sed eâ lege ut caro nostra, vitia, « concupiscentiæ, cum illo crucifigantur. *Nam qui* « *Christi sunt carnem suam crucifixerunt cum vitiis et* « *concupiscentiis*, Galat. 5, 14. » Ita S. Joan. Chrysost., Hom. 26 in Joannem.

Vers. 16.—*Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret : ut omnis qui credit in illum, non pereat, sed habeat vitam æternam :* « Quasi dicat : « Ne mireris quòd ex altari debeam ut salvemini; ita « enim Patri videtur, qui adeò vos dilexit, ut pro ser- « vis, et quidem ingratis Filium daret. Atqui neque « pro amico, neque pro justo facilè quispiam id fecerit, « quod Paulus his verbis ostendit : *Vix enim pro* « *justo quis moritur.* Singula verba magnam vim ha- « bent, et immensam amoris significant vehemen- « tiam : *Sic Deus dilexit mundum.* Magna enim in- « ter Deum et homines differentia est, et minimè « conferenda. Qui enim immortalis est, et nullo fine « comprehenditur, qui potentissimus, ex terrâ et ci- « nere factos, et innumeris peccatis obnoxios, et malè « de se meritos, et ingratos dilexit. *Sic dilexit mun-* « *dum, ut Filium suum unigenitum daret :* non servum, « non angelum, non archangelum. Nemo unquàm pro « filio tantam præ se tulit charitatem, quantam pro « ingratis servis Deus... Pudeat tam immensæ non re- « spondere dilectioni. Ipse ne unigenito quidem Filio « nostri gratiâ pepercit, nos pecuniis in nostrum par- « cimus detrimentum. Si hominum quempiam pericula « et mortem nostri gratiâ subeuntem videmus, eum « omnibus præferimus, inprimis amicum habemus, « et omnia nostra ei credimus, neque adhuc ejus me- « ritis nos respondere arbitramur. Erga Christum au- « tem, eum gratitudinis modum minimè servamus. « Ipse animam pro nobis posuit, et pretiosum sangui- « nem fudit, neque propterea nos sibi conciliare po- « tuit; nec pecunias illi pro sanguine rependimus in « paupere esurienti; neque nudum induimus, et hospi- « tem excipimus, sed pro nobis mortuum contemni- « mus. Quæ non meremur supplicia ob ingrati animi « vitium tam immane? » Hæc S. Joan. Chysost., hom. 26 in Joannem.

Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. « Quid enim boni fecerat mundus, ut illum sic diligeret Deus? Omnes enim homines non solùm

malos, sed etiam originali peccato mortuos Christus Dominus noster invenit. Et tamen etiam cùm tales essemus, dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis : ac per hoc amavit etiam non amantes, sicut et Paulus apostolus dicit : *Christus pro impiis mortuus est*, Rom. 5, 6, et per ineffabilem pietatem universo generi humano hoc exemplum dedit, dicens : *Discite à me quia mitis sum et humilis corde*, Matth. 11, 27. Quod et B. Petrus apostolus, 1 Epist. 4, 21, similiter præcepit dicens : *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus.* Quod exemplum Domini secuturi sumus? Numquid ut mortuos suscitemus? Numquid ut supra mare pedibus ambulemus? Non utique, sed ut simus mites et humiles corde; et non solùm amicos, sed etiam adversarios diligamus. » Hæc verba sunt S. Cæsarii Arelat., serm. 7 inter Augustinianos, de Tempore.

Sic Deus dilexit mundum, etc. Primum Dei donum, ejus amor est; primum divini amoris munus peccatoribus datum, Filius Dei unigenitus est : primum Filii Dei donum, fides est; quæ cæterarum germen est gratiarum, principium vitæ novi hominis, clavis denique inferos claudens et cœlum reserans : *Ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam.*

Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, etc. Quid pro tanto munere postulat à nobis Deus? Cor nostrum. Pro tanto munere quàm exigua res est cor hominis? Num dura conditio? Quid facilius? Quid suavius? Cor ergo nostrum Deo consecrare et reddere totum, totaliter, sine divisione prorsùs ullâ, non tardemus. Deus zelotes est; nullum dilectionis rivulum duci extra patitur, cujus derivatione amor illi debitus minuatur. « *Minùs enim te amat*, « Deus meus, *qui tecum aliquid amat, quod non propter* « *te amat*, » S. Augustinus, lib. 10 Confess.

Vers. 17. — *Non enim misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.* Peccatis nostris damnamur, Dei gratiâ salvamur. Magnus de cœlo descendit medicus, quia magnus in terrâ jacebat ægrotus. Ergo « *quantùm in medico est, sanare venit ægrotum. Ipse se interimit, qui præcepta medici observare non vult.* » Quare Salvator dictus est mundi, nisi ut salvet mundum, non ut judicet mundum? « *Salvari non vis ex ipso? Ex te judicaberis.* » S. August., tract. 12 in Joan., n. 12.

Non misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, etc.; quasi diceret Christus Jesus : « *Non missus sum ut ille sacrorum interpres Moyses, ut lege terrarum orbem condemnem, neque ad peccatum duntaxat redarguendum mandatum fero, sed gratiam ad illud tollendum. Ut Filius ac hæres Patris, servitute homines libero, condemnatricem legem in justificantem gratiam commuto, suorum criminum catenis constrictis peccata dimitto : salvaturus orbem terrarum, non condemnaturus veni. Oportebat enim Moysen ut famulum, condemnatricis legis ministrum esse; me verò ut Filium Dei, execratione et maledictione legis orbem terrarum vindicare, et benignitatis exuberantiâ infirmitatem mundi curare.* » Hæc S. Cyrill. Alex., lib. 2 in Joan.

Vers. 18, 19, 20. — *Qui credit in eum, non judicatur;* si ex fide vivat, si fides in eo per dilectionem operetur, si mandata servet, si quemadmodùm Christus Jesus ambulavit, et ipse ambulet, faciendo Patris æterni voluntatem; si Evangelio pareat. *Qui autem non credit, jam judicatus est, quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.* Non credit, ut oportet, in nomine Salvatoris, qui non ambulat in viâ salutis, quam Evangelio suo docuit, quam exemplo suo monstravit, quam sanguine suo signavit.

Hoc est autem judicium : quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem. His verbis omnem aufert infidelibus excusationem. « *Nam si*, inquit S. Joannes Chrysost., hom. 27 in Joannem, *ad operum rationem exigendam, et errata punienda venissem, possent sanè excusari, si me non sequerentur : sin autem venerim ut à tenebris liberem, et ad lucem adducam, quisnam ejus miserebitur, qui cognitâ luce in tenebris potiùs degere perseverat? Cùm enim nullâ in re nos accusare possint, sed innumera à nobis acceperint beneficia, resiliunt tamen; quod alibi significavit his verbis :* « *Oderunt me gratis*, » Psal. 36 Et rursùm : « *Si non* « *venissem, et locutus fuissem eis, peccatum non habe-* « *rent : nunc autem excusationem non habent de peccato* « *suo*, » Joan 15. *Siquidem qui in tenebris versatur deficiente lumine, aliquâ fortè veniâ dignus est; qui verò adveniente luce tenebras sectatur, pravi animi præ se fert argumentum. Sed cùm multis hoc incredibile videatur, ut quispiam luci tenebras præferat, adducit causam quare ita affecti sunt.* « *Erant enim eorum mala* « *opera. Omnis enim qui malè agit, odit lucem, et non* « *venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* » *Et profectò non ad judicandum, neque ad inquirendum venit, sed ad dimittenda peccata, et salutem per fidem largiendam; quâ igitur ratione fugerunt? Si enim judicaturus venisset, aliquid habuissent excusationis Qui enim alicujus sibi culpæ conscius est, judicem fugere solet : indulgenti autem errantes quoque obviàm fiunt. Quod si ad indulgendum venit, consentaneum erat ut plurimorum criminum conscii prompto animo se exhiberent, quod multi fecerunt : etenim publicani et peccatores Jesum sequebantur, et discumbebant cum eo. His ergo verbis :* « *Et dilexerunt homines magis tenebras quàm* « *lucem*, » *eos notat qui semper in malitiâ perseverant.* » Hæc S. Joan. Chrysost., hom. 27 in Joannem.

Omnis qui malè agit, odit lucem, etc. Primus cæcitatis spiritalis gradus est, tenebras peccati præponere luci veritatis. Eò ducit cupiditas Secundus gradus est, veritatem odisse. Eò ducit amor peccati. Tertius est, veritatem fugere, persequi, in injustitiâ detinere ac opprimere. Eò ducit extrema cordis humani corruptio. « *Cur autem veritas parit odium, et inimicus hominibus hujus mundi amatoribus factus est Homo tuus verum prædicans, cum ametur beata vita, quæ non est nisi gaudium de veritate : nisi quia sic amatur veritas, ut quicumque aliud amant, hoc quod amant velint esse veritatem : et quia falli nolunt, nolunt convinci quòd falsi sint? Itaque propter eam rem oderunt veritatem, quam pro veritate amant. Amant eam lucentem, oderunt eam*

redarguentem. Quia enim falli nolunt, et fallere volunt, amant eam cùm se ipsa indicat, et oderunt eam cùm eos ipsos indicat. Inde retribuet eis, ut qui se ab eâ manifestari nolunt, et eos nolentes manifestet, et eis ipsa non sit manifesta... Ubique, veritas, præsides omnibus consulentibus te, simulque respondes omnibus etiam diversa consulentibus. Liquidè tu respondes, sed non liquidè omnes audiunt. Omnes unde volunt consulunt, sed non semper quod volunt audiunt. Optimus minister tuus est, qui non magis intuetur hoc à te audire quod ipse voluerit, sed potiùs hoc velle quod à te audierit. » Ita S. Augustinus, lib. 10 Confess., cap. 23, 26.

VERS. 21. — *Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.* Lucem amare incipit, qui peccata sua confitetur. « *Accusat Deus peccata tua : si et tu accusas, conjungeris Deo. Quasi duæ res sunt, homo et peccator. Quod audis homo, Deus fecit : quod audis peccator, ipse homo fecit. Dele quod fecisti, ut Deus salvet quod fecit. Oportet ut oderis in te opus tuum, et ames in te opus Dei. Cùm autem cœperit tibi displicere quod fecisti, inde incipiunt bona opera tua, quia accusas mala opera tua. Initium operum bonorum, confessio est operum malorum. Facis veritatem, et venis ad lucem. Quid est, facis veritatem? Non te palpas, non tibi blandiris, non te adulas, non dicis : Justus sum, cùm sis iniquus, et incipis facere veritatem. Venis autem ad lucem ut manifestentur opera tua, quia in Deo sunt facta : quia et hoc ipsum quod tibi displicuit peccatum tuum, non tibi displiceret, nisi Deus tibi luceret, et ejus veritas tibi ostenderet. Sed qui et admonitus diligit peccata sua, odit admonentem lucem, et fugit eam, ut non arguantur opera ejus mala quæ diligit. Qui autem facit veritatem, accusat in se mala sua : non sibi parcit, non sibi ignoscit, ut Deus ignoscat : quia quod vult ut Deus ignoscat, ipse agnoscit, et venit ad lucem : cui gratias agit, quòd illi quid in se odisset ostenderit.* » Hæc S. Aug., tract. 12 in Joan., n. 13.

Qui facit veritatem, venit ad lucem, etc. Qui in bonis operibus suis non amant nisi Dei gratiam, quæ est illorum principium; nisi Dei voluntatem, quæ illorum regula; nisi Dei gloriam, quæ illorum est finis; illa examinari volunt ad lucem Evangelii, ut laudetur in illis quod bonum est, damnetur quod malum, perficiatur quod imperfectum. Ambulemus in luce, veritatem diligamus : siquidem *filii* sumus *lucis*, et discipuli veritatis.

VERS. 26. — *Et venerunt ad Joannem, et dixerunt ei : Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, et omnes veniunt ad eum.* Contentiones et æmulationes sunt opera carnis, ex amore proprio et inanis gloriæ studio oriuntur. *Omnes veniunt ad eum;* vox est invidiæ dolentis majora bona ab alio fieri aut procurari, quàm à nobis, aut ab illis quibus studemus aut adhæremus. Gravium illud malorum in Ecclesiâ seminarium! Perniciosa labes, si ecclesiasticas inter congregationes, aut religiosos ordines, si inter animarum et conscientiarum moderatores, aut devotas personas quæ ab illis diriguntur, subrepat. Spiritalis putatur adhæsio, merè humanus plerumque affectus est. Hunc ut gehennam fugiamus : hic namque maximè ejus ignem accendit, hic diaboli undique ditionem propagat, hic ætatem et dignitatem omnem sævissimo premit imperio, hic Ecclesias huc illùc distrahit, studia partium in iis excitans, dissensiones nutriens ac dissidia. Inanem gloriam fugiamus, quæ pravæ mater est æmulationis. Quo pacto autem vincemus? Si gloriam gloriæ comparemus. Quemadmodùm enim terrenas divitias contemnimus, cùm alias speramus divitias, cœlestes scilicet ac æternas; ita et hujus vitæ gloriam contemnemus, cùm longè majorem et veram gloriam intuemur, quæ non in hominum, sed angelorum, et ipsius Dei approbatione et commendatione posita est. Si illud spectaculum contemplaberis, si illas coronas noveris, si ad illum plausum te transtuleris, nunquàm apud te terrenæ gloriæ affectus, aut humanarum laudum et applausuum studium prævalebit. S. Joannem Baptistam imitemur, qui salutem suam in Christo esse intelligens, apud illum se humiliavit, illi confitendo cessit, omnem illi honorem tribuit.

Jam dixerat superiùs : *Nos omnes de plenitudine ejus accepimus.* Et hoc confiteri Deum est. « *Quomodò enim*, ait S. Augustinus, tract. 13 in Joan., n. 8, *omnes homines de plenitudine ejus accipiunt, nisi ille sit Deus? Nam si sic ille homo ut non Deus, de plenitudine Dei accipit etiam ipse, et sic non Deus est. Si autem omnes homines de plenitudine ejus accipiunt, ille est fons, illi bibentes. Qui bibunt fontem, et sitire possunt et bibere; fons nunquàm sitit, fons se ipso non eget. Fonte egent homines; aridis visceribus, aridis faucibus currunt ad fontem ut reficiantur : fons fluit ut reficiat, ita Dominus Jesus.* » Discipulis suis hìc respondet Joannes : *Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de cœlo.* Hoc humilitatis christianæ fundamentum est : *Omne datum optimum, et omne donum perfectum de sursum est, descendens à Patre luminum... Voluntariè enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus.* Quamobrem, *in nullo gloriandum, quando nostrum nihil sit.* Sit igitur humilis et submissa confessio, *et totum detur Deo.*

VERS. 29. — *Qui habet sponsam, sponsus est; amicus autem sponsi, qui stat et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.* Christus sponsus est, Ecclesia sponsa. Hæc pastorum particularium non est, sed Christi Jesu summi pastoris ac sponsi sui. In eâ igitur honores ambire, dominari, quæ sua sunt quærere non debent, sed Christi vocem audire, illi fideliter servire; non suam, sed illius gloriam quærere; animas ad illum adducere, illique tradere ad spirituale connubium præparatas. « *Aliquem hominem amare pro Christo, adulterium est,* » ait S. Augustinus, tract. 13 in Joan., n. 10, 11, 12. Attendamus vocem Joannis : poterat in illo errari, poterat ipse putari qui non erat : respuit à se falsum honorem, ut teneat solidam veritatem. *Qui habet sponsam*, inquit, *sponsus est.* Casti estote, Sponsum amate. Tu verò quis es, qui hæc dicis? *Amicus sponsi*, etc. Heu! quàm multi in Ecclesiâ adulteri,

qui sponsam tanto pretio emptam, amatam fœdam ut pulchra fieret, illo emptore, illo liberatore, illo decoratore, possidere volunt : et id agunt verbis suis, ut pro sponso amentur? Cogitate aliquem peregrè profectum commendâsse amico suo sponsam suam, et dixisse : Amicus meus es; vide, quæso, ne fortè me absente pro me aliquis ametur. « *Qualis ille qui custodiens sponsam vel uxorem amici sui, dat quidem operam ut nullus alius ametur, sed si se amari pro amico voluerit, et uti voluerit commendatâ sibi, quàm detestandus universo generi humano apparet? Videat illam aliquantò petulantiùs per fenestram attendere, aut jocari cum aliquo, prohibet tanquàm zelet : video zelantem, sed videam cui, utrùm amico absenti, an sibi præsenti. Dominus noster Jesus Christus commendavit amico sponsam suam, peregrè profectus est accipere regnum, et tamen præsens est majestate. Zelet amicus pro ejus sponsâ, sed sponso zelet non sibi : si apostolus zelo ardebat, non suo, sed Dei.* « *Æmulor vos*, inquit, « *Dei æmulatione. Despondi enim vos uni viro virginem* « *castam exhibere Christo.* » Qui ergo times, quare zelas? « *Timeo*, inquit, *ne sicut serpens Evam seduxit astutiâ suâ, ita corrumpantur sensus vestri, et excidant à simplicitate quæ est in Christo.* » Omnis Ecclesia virgo est. Diversa ejus membra diversis donis pollent, sed omnes isti una virgo. Pauca in corpore, omnia in mente servant virginitatem. « *Quæ est virginitas mentis? Integra fides, solida spes, sincera charitas.* » Hanc virginitatem timebat ille, qui zelabat sponso, à serpente corrumpi.

Pastores, concionatores, doctores, Apostolum audite dicentem : *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus*, 1 Cor. 3, 7. Et quisquam nostrûm se aliquid esse existimat? Si dixerimus quia aliquid sumus, et non illi gloriam dederimus, adulteri sumus : nos amari volumus, non sponsum..... *Amicus sponsi, qui stat et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.* « *Qui vult gaudere de se*, ait S. August. tract. 14 in Joannem, n. 2, *tristis erit : qui autem de Deo vult gaudere, semper gaudebit, quia Deus sempiternus est. Vis habere gaudium sempiternum? Inhære illi qui sempiternus est. Amicus sponsi gaudet propter vocem sponsi, non propter vocem suam : et stat, et audit eum. Quid est, stare? Permanere in gratiâ ejus quam accepit. Et audit vocem ad quam gaudeat. Sic erat Joannes : noverat unde gaudebat, non sibi arrogabat quod ipse non erat : sciebat illuminatum se, non illuminatorem.* »

Vers. 30, 31. — *Illum oportet crescere, me autem minui. Qui de sursum venit, super omnes est. Qui de terrâ est, de terrâ loquitur.* Deus nec crescit, nec minuitur. Si enim crescit, perfectus non est : si minuitur, Deus non est. Quid igitur sibi vult Joannes dicens : *Illum oportet crescere, me autem minui?* « *Illum oportet exaltari* ait S. Augustinus, ibid. n. 4, 6, *me autem humiliari. Antequàm veniret Dominus Jesus, homines gloriabantur de se : venit ille homo ut minueretur hominis gloria, et augeretur gloria Dei. Etenim venit ille sine peccato, et invenit omnes cum peccato. Si sic venit ille ut dimitteret peccata, Deus largiatur, homo confiteatur.* « *Confessio* « *hominis, humilitas hominis : miseratio Dei, altitudo* « *Dei.* » *Si ergo venit ille dimittere homini peccata, agnoscat homo humilitatem suam, et Deus faciat misericordiam suam.* « *Illum oportet crescere, me autem mi-* « *nui;* » *hoc est illum oportet dare, me autem accipere : illum glorificari, me autem confiteri. Intelligat homo gradum suum, et confiteatur Deo, et audiat Apostolum dicentem homini superbienti et elato :* « *Quid enim habes* « *quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris,* « *quasi non acceperis?* » *Intelligat ergo homo quia accepit, qui volebat suum dicere quod non est ejus; et minuatur : bonum est enim illi ut Deus in illo glorificetur.* « *Ipse* « *in se minuatur, ut in Deo augeatur..... Crescat ergo in* « *nobis gloria Dei, et minuatur gloria nostra, ut in Deo* « *crescat et nostra.* » *Hoc est quod ait Apostolus :* « *Qui* « *gloriatur, in Domino glorietur.* » *In te vis gloriari? Crescere vis, sed malo tuo malè crescis.* « *Qui enim malè* « *crescit justè minuitur.* » *Crescat ergo Deus, qui semper perfectus est, crescat in te. Quantò enim magis intelligis Deum, et quantò magis capis, videtur in te crescere Deus : in se autem non crescit, sed semper perfectus est. Intelligebas heri modicùm, intelligis hodiè ampliùs, intelliges cras multò ampliùs : lumen ipsum Dei crescit in te; ita velut Deus crescit, qui semper perfectus manet. Quemadmodum si curarentur alicujus oculi ex pristinâ cæcitate, et inciperet videre paululùm lucis, et aliâ die plus videret, et tertiâ die ampliùs, videretur illi lux crescere : lux tamen perfecta est, sive ipse videat, sive non videat. Sic est et interior homo : proficit quidem in Deo, et Deus videtur in illo crescere : ipse tamen minuitur, ut à gloriâ suâ decidat, et in gloriam Dei surgat.* »

Vers. 36. — *Qui credit in Filium, habet vitam æternam : qui autem incredulus est Filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.* Per fidem Christus habitat in cordibus nostris. Vivit anima nostra, si Christum in se habeat inhabitantem tanquàm in templo suo. Quid est in Christum credere? Non solùm verbis ejus, et veritatibus ab eo revelatis fidem adhibere, sed in illo fiduciam omnem nostram collocare, ceu in unico salutis mediatore per merita sanguinis sui, et virtutem gratiæ suæ. Hæc fides germen est vitæ æternæ. Sed ne sibi blandiantur, qui Christum Jesum Deum esse credunt, quasi hoc illis ad salutem sufficiat. *Non* enim, inquit Matth. 12, *omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum : sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est.* Cùm ergo ait : *Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum :* meram et speculativam cognitionem, fidemque sterilem satis esse ad salutem non significat, sed fidem vivam, fidem charitate formatam, et bonis operibus ornatam. Vitæ et morum puritate fides obsignanda. Sicut ex pulsu vitam corporis cognoscimus, ita vitam fidei bonis operibus comprobamus. *Qui credit in Filium*, et diligit in quem credit, *habet vitam æternam*, nunc in spe, postea in re, si in fide et charitate perseveraverit. *Qui autem incredulus est Filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum;*

hoc est, nunquàm ab eo discedet. *Non est enim in alio aliquo salus*. Et ne temporalem fore mortem putares dixit : *Non videbit vitam*, ut ejus perpetuitatem demonstraret : *Sed ira Dei manet super eum*. « *In hâc irâ*, ait, S. August., Enchirid. c. 33, *cùm essent homines per originale peccatum, tantò gravius et perniciosius, quantò majora vel plura insuper addiderunt, necessarius erat mediator, hoc est, reconciliator, qui hanc iram sacrificii singularis, cujus erant umbræ omnia sacrificia Legis et Prophetarum, oblatione placaret*. » *Si enim cùm inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus : multò magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab irâ per ipsum*. Rom. 5, 10, 9.

CAPUT IV.

1. Ut ergo cognovit Jesus, quia audierunt Pharisæi, quòd Jesus plures discipulos facit, et baptizat, quàm Joannes

2. (Quanquàm Jesus non baptizaret, sed discipuli ejus),

3. Reliquit Judæam, et abiit iterùm in Galilæam.

4. Oportebat autem eum transire per Samariam.

5. Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo.

6. Erat autem ibi fons Jacob. Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta.

7. Venit mulier de Samariâ haurire aquam. Dicit ei Jesus : Da mihi bibere.

8. (Discipuli enim ejus abierant in civitatem, ut cibos em rent.)

9. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana : Quomodò tu Judæus cùm sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana? non enim coutuntur Judæi Samaritanis.

10. Respondit Jesus, et dixit ei : Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi : Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.

11. Dicit ei mulier : Domine, neque in quo haurias habes, et puteus altus est : undè ergo habes aquam vivam?

12. Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum, et ipse ex eo bibit, et filii ejus, et pecora ejus?

13. Respondit Jesus, et dixit ei : Omnis qui bibit ex aquâ hâc, sitiet iterùm : qui autem biberit ex aquâ quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.

14. Sed aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

15. Dicit ad eum mulier : Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.

16. Dicit ei Jesus : Vade, voca virum tuum, et veni huc.

17. Respondit mulier, et dixit : Non habeo virum. Dicit ei Jesus : Benè dixisti : Quia non habeo virum :

18. Quinque enim viros habuisti, et nunc quem habes, non est tuus vir; hoc verè dixisti.

19. Dicit ei mulier : Domine, video quia propheta es tu.

20. Patres nostri in monte hoc adoraverunt : et vos dicitis quia Jerosolymis est locus ubi adorare oportet.

21. Dicit ei Jesus : Mulier, crede mihi, quia venit

CHAPITRE IV.

1. Jésus ayant donc su que les Pharisiens avaient appris qu'il faisait plus de disciples, et qu'il baptisait plus de personnes que Jean

2. (Quoique Jésus ne baptisât pas lui-même, mais ses disciples),

3. Il quitta la Judée, et s'en alla de nouveau en Galilée.

4. Or, il fallait qu'il passât par la Samarie.

5. Il vint donc en une ville de Samarie, nommée Sichar, près de l'héritage que Jacob donna à son fils Joseph.

6. Or, il y avait là un puits appelé la fontaine de Jacob. Jésus donc étant fatigué du chemin, s'assit sur la fontaine. Il était environ la sixième heure.

7. Il vint alors une femme de Samarie pour puiser de l'eau. Jésus lui dit : Donnez moi à boire.

8. (Car ses disciples étaient allés à la ville pour acheter à manger.)

9. Mais cette femme Samaritaine lui dit : Comment, vous qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine? Car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains.

10. Jésus répondit et lui dit : Si vous connaissiez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en auriez peut-être demandé vous-même; et il vous aurait donné une eau vive.

11. Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez point de quoi puiser, et le puits est profond, d'où pourriez-vous donc avoir cette eau vive?

12. Êtes-vous plus grand que notre père Jacob, qui nous a donné ce puits, et en a bu lui-même, aussi bien que ses enfants et ses troupeaux?

13. Jésus répondit et lui dit : Quiconque boit de cette eau, aura encore soif; au lieu que celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif.

14. Mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusque dans la vie éternelle.

15. Cette femme lui dit : Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif, et que je ne vienne plus ici puiser.

16. Jésus lui dit : Allez, appelez votre mari, et venez ici.

17. Cette femme lui répondit : Je n'ai point de mari. Jésus lui repartit : Vous avez raison de dire que vous n'avez point de mari;

18. Car vous avez eu cinq maris; et maintenant celui que vous avez n'est pas votre mari : vous dites vrai en cela.

19. Cette femme lui dit : Seigneur, je vois que vous êtes un prophète.

20. Nos pères ont adoré sur cette montagne, et vous, vous dites que c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où il faut adorer.

21. Jésus lui dit : Femme, croyez-moi, le temps va

hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem.

22. Vos adoratis quod nescitis : nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est.

23. Sed venit hora, et nunc est, quandò veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate : nam et Pater tales quærit, qui adorent eum.

24. Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.

25. Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit (qui dicitur Christus) : cùm ergo venerit ille nobis annuntiabit omnia.

26. Dicit ei Jesus : Ego sum, qui loquor tecum.

27. Et continuò venerunt discipuli ejus, et mirabantur, quia cum muliere loquebatur : nemo tamen dixit : Quid quæris ? aut quid loqueris cum eâ?

28. Reliquit ergo hydriam suam mulier, et abiit in civitatem, et dicit illis hominibus :

29. Venite, et videte hominem qui dixit mihi omnia quæcumque feci : numquid ipse est Christus?

30. Exierunt ergo de civitate, et veniebant ad eum.

31. Interea rogabant eum discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.

32. Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis.

33. Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare?

34. Dicit eis Jesus : Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.

35. Nonne vos dicitis, quod adhuc quatuor menses sunt, et messis venit? Ecce dico vobis : Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem.

36. Et qui metit, mercedem accipit, et congregat fructum in vitam æternam : ut et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.

37. In hoc enim est verbum verum, quia alius est qui seminat, et alius qui metit.

38. Ego misi vos metere quod vos non laborâstis : alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis.

39. Ex civitate autem illâ multi crediderunt in eum Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhibentis : Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.

40. Cùm venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret : et mansit ibi duos dies.

41. Et multò plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.

42. Et mulieri dicebant : Quia jam non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus, et scimus quia hic est verè Salvator mundi.

43. Post duos autem dies, exiit indè, et abiit in Galilæam.

44. Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia propheta in suâ patriâ honorem non habet.

45. Cùm ergo venisset in Galilæam, exceperunt

venir où vous n'adorerez plus le Père céleste, ni sur cette montagne ni dans Jérusalem ;

22. Vous adorez ce que vous ne connaissez point ; pour nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs.

23. Mais le temps vient, et il est déjà venu, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car ce sont là les adorateurs que cherche le Père.

24. Dieu est esprit ; et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.

25. Cette femme lui dit : Je sais que le Messie (c'est-à-dire, le Christ) doit venir. Lors donc qu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses.

26. Jésus lui dit : C'est moi-même, qui vous parle.

27. En même temps ses disciples arrivèrent ; et ils s'étonnaient de ce qu'il parlait avec une femme : Néanmoins aucun d'eux ne lui dit : Que lui demandez-vous? ni : D'où vient que vous vous entretenez avec elle ?

28. Cette femme cependant laissa là sa cruche, s'en retourna à la ville, et commença à dire à tout le monde :

29. Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait ; ne serait-ce point le Christ ?

30. Ils sortirent donc de la ville, et vinrent vers lui.

31. Cependant ses disciples le priaient en lui disant : Rabbi, mangez.

32. Il leur dit : J'ai une nourriture à prendre que vous ne connaissez pas.

33. Les disciples donc se disaient l'un à l'autre : Quelqu'un lui aurait-il apporté à manger?

34. Jésus leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre.

35. Ne dites-vous pas qu'il y a encore quatre mois jusqu'à ce que la moisson vienne? Mais moi, je vous dis : Levez les yeux, et considérez les campagnes qui sont déjà blanches et prêtes à moissonner.

36. Et celui qui moissonne, reçoit la récompense, et amasse les fruits pour la vie éternelle ; afin que celui qui sème soit dans la joie, aussi bien que celui qui moissonne.

37. Car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai en cette rencontre, que l'un sème, et l'autre moissonne.

38. Je vous ai envoyés moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail ; d'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans leurs travaux.

39. Or, plusieurs Samaritains de cette ville-là crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui les assurait qu'il lui avait dit tout ce qu'elle avait fait.

40. Les Samaritains étant donc venus vers lui, le prièrent de demeurer chez eux ; et il y demeura deux jours.

41. Et il y en eut beaucoup plus qui crurent en lui, pour avoir entendu ses discours.

42. De sorte qu'ils disaient à cette femme : Ce n'est plus sur ce que vous nous avez dit que nous croyons ; car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde.

43. Deux jours après, il sortit de ce lieu, et s'en alla en Galilée.

44. Car Jésus a lui-même témoigné qu'un prophète n'est point honoré dans son pays.

45. Lors donc qu'il fut venu en Galilée, les Galiléens

eum Galilæi, cùm omnia vidissent quæ fecerat Jerosolymis in die festo : et ipsi enim venerant ad diem festum.

46. Venit ergo iterùm in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum. Et erat quidam regulus, cujus filius infirmabatur Capharnaum.

47. Hic cùm audisset quia Jesus adveniret à Judæâ in Galilæam, abiit ad eum, et rogabat eum, ut descenderet, et sanaret filium ejus : incipiebat enim mori.

48. Dixit ergo Jesus ad eum : Nisi signa et prodigia videritis, non creditis.

49. Dicit ad eum regulus : Domine, descende priusquàm moriatur filius meus.

50. Dicit ei Jesus : Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni quem dixit ei Jesus, et ibat.

51. Jam autem eò descendente, servi occurrerunt ei, et nuntiaverunt dicentes quia filius ejus viveret.

52. Interrogabat ergo horam ab eis, in quâ meliùs habuerit. Et dixerunt ei : Quia heri, horâ septimâ, reliquit eum febris.

53. Cognovit ergo pater, quia illa hora erat in quâ dixit ei Jesus : Filius tuus vivit : et credidit ipse, et domus ejus tota.

54. Hoc iterùm secundum signum fecit Jesus, cùm venisset à Judæâ in Galilæam.

le reçurent bien, parce qu'ils avaient vu tout ce qu'il avait fait à Jérusalem pendant la fête ; car ils avaient aussi été à cette fête.

46. Jésus vint donc une seconde fois à Cana en Galilée où il avait changé l'eau en vin. Or, il y avait un officier dont le fils était malade à Capharnaum.

47. Cet officier ayant appris que Jésus venait de Judée en Galilée, alla vers lui, et le pria de vouloir venir guérir son fils qui était près de mourir.

48. Jésus donc lui dit : Si vous ne voyez des miracles et des prodiges, vous ne croyez point.

49. Seigneur, lui dit cet officier, venez avant que mon fils meure.

50. Jésus lui dit : Allez ; votre fils se porte bien. Cet homme crut à la parole que Jésus lui avait dite, et s'en alla.

51. En effet, comme il était déjà proche, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, et lui apprirent que son fils se portait bien.

52. Et s'étant informé de l'heure où il s'était trouvé mieux, ils lui répondirent : Hier, à la septième heure, la fièvre le quitta.

53. Son père reconnut donc que c'était à cette heure-là même que Jésus lui avait dit : Votre fils se porte bien. Et il crut, lui et toute sa famille.

54. Ce miracle que fit Jésus, lorsqu'il fut revenu de Judée en Galilée, est le second qu'il y a fait.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2, 3, 4. — *Ut ergo cognovit Jesus* experientiâ, quod scientiâ infusâ ex primo suæ conceptionis instanti prænoverat, et ab æterno sciebat ut Deus, *quia audierunt Pharisæi quòd Jesus plures discipulos facit et baptizat, quàm Joannes* jam in vincula conjectus unquàm fecerat et baptizaverat (*quanquàm Jesus non baptizaret* per se, *sed discipuli ejus*, nomine illius et auctoritate, ut ministri baptismi ipsius, non Joannis, Christo gravioribus rebus occupato, scilicet doctrinâ, prædicatione et miraculis), *reliquit Judæam*, ut Pharisæorum invidiæ ad tempus cederet ; *et abiit iterùm in Galilæam*, alterius principatûs regionem, ubi Pharisæi et numero pauciores, et minoris erant auctoritatis. Primâ vice profectus fuerat in Galilæam post Baptismum, ibique nuptiis interfuerat, et primum suorum miraculorum ediderat, nondùm tradito Joanne : alterâ hâc vice illùc profectus est Joanne jam in carcerem conjecto, ut compertum est ex istius loci collatione cum Matthæi 4, 12, et Marci 1, 14, et ex S. Augustino, lib. 2 de Consensu Evang., c. 18, quem sibi anteponi non ægrè feret vir ille eruditus, qui duplicem Joannis carcerem absque fundamento commentus est. *Oportebat autem eum*, nempe Jesum, *transire per Samariam*, ut in Galilæam itinere breviori perveniret. Samaria enim Judæam inter et Galilæam media est. Ita P. Lamy, Harm. lib. 3, c. 10.

Vers. 5. — *Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar*, sive Sichem, *juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo*, moriens, ut habetur Genes. 48, 22 : *Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio et arcu meo.* Urbem porrò *Sichem* Judæi per ludibrium *Sichar* appellabant, *Ur-*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 7. — *Jésus ayant donc su que les Pharisiens avaient appris qu'il faisait plus de disciples, et baptisait plus de personnes que Jean (quoique Jésus ne baptisait pas lui même, mais ses disciples), il quitta la Judée*, etc. — Jésus-Christ n'avait pas besoin pour connaître la disposition des Pharisiens, qu'on l'en avertît, lui qui connaissait toutes choses par lui-même. Mais comme le bruit s'était répandu de la contestation émue entre les disciples de saint Jean et les Juifs touchant le baptême de leur Maître, et celui de Jésus-Christ, qui donna de la jalousie aux Pharisiens, le Sauveur voulut prendre l'occasion du bruit de cette dispute pour se retirer de la Judée, où les Pharisiens étaient plus puissants. Si la connaissance qu'avaient eue ces pharisiens, que Jésus *faisait plus de disciples, et baptisait plus de personnes que Jean*, leur avait servi, dit saint Augustin, pour les attirer à le suivre, et à devenir ses disciples en recevant son baptême, il n'eût pas quitté la Judée, et il y fût même demeuré pour l'amour d'eux. Mais parce qu'il découvrait par sa divine lumière la jalousie qui régnait au fond de leurs cœurs, et la haine que ce grand nombre de disciples qui le suivaient leur inspirait pour sa personne, il jugea plus à propos de s'éloigner de leur pays. Il aurait pu, comme dit encore le même Saint, demeurer au milieu d'eux, et n'être pas arrêté ni tué s'il l'avait voulu, comme il aurait pu aussi ne naître pas s'il ne l'eût voulu. Mais parce que dans toutes les actions qu'il a faites comme homme, il voulait donner aux hommes qui croiraient en lui l'exemple de la conduite qu'ils devaient tenir, il leur fit voir en se retirant, que des serviteurs de Dieu ne pèchent point, lorsqu'ils

bem ebriosorum, quòd malo schismate quasi inebriati et mente moti essent. Unde Ephraimitæ sive Samaritani, ab Isaiâ 28, 1, *Ebriosi Ephraim* nuncupantur.

Vers. 6. — *Erat autem ibi*, nempe in illo prædio, *fons Jacob*, sive puteus, quem à Jacob patriarchâ effossum, vel quo usum cum familiâ suâ Jacob fama ferebat. *Jesus ergo fatigatus ex itinere*, quod pedes confecerat, *sedebat sic supra fontem*, id est, juxta, non in sellâ, aut commodo loco, sed humi, more et habitu hominis lassi. *Hora erat quasi sexta.* Causam lassitudinis et sitis exponit evangelista, quia multùm itineris fecerat Jesus, et jam erat meridies.

Vers. 7, 8. — *Venit mulier de Samariâ haurire aquam*, cum hydriâ, ut moris erat. *Dicit ei Jesus : Da mihi bi-*

se retirent comme lui pour se soustraire à la fureur de ceux qui les persécutent ; et comme un maître plein de charité, il s'éloigna non par crainte, mais pour l'instruction de ses disciples : *Fecit hoc ille magister bonus, ut doceret, non quòd timeret.*

Il voulut aussi, selon quelques Pères, adoucir en quelque façon leur haine, et ôter le fondement à leur jalousie. En quoi il faisait paraître une admirable condescendance ; puisque, si le bien qu'il faisait aux hommes, en leur enseignant ce qui regardait son royaume, choquait l'orgueil de ces faux justes, c'était à eux-mêmes qu'ils devaient s'en prendre, comme une personne qui a les yeux faibles et malades ne doit accuser que la faiblesse de sa vue, et non la lumière du soleil lorsqu'elle le blesse. Mais c'était de lui qu'un prophète avait révélé la douceur si admirable, en disant : Qu'*il ne briserait point le roseau cassé, ni n'achèverait point d'éteindre la mèche qui fumait encore.* Ainsi il mettait les Pharisiens dans tout leur tort, et il amassait des charbons de feu sur leur tête par la sagesse de sa conduite.

On a déjà expliqué ce qui est dit en ce lieu, que *ce n'était pas Jésus-Christ qui baptisait, mais ses disciples.* L'Évangile ajoute que, comme il voulait *se retirer en Galilée, il fallait qu'il passât par la Samarie*, c'est-à-dire, que c'était par le territoire des Samaritains, qui était entre la Galilée et la Judée, qu'il fallait qu'il prît son chemin. Et ainsi *il arriva à une ville* du pays *nommée Sichar*, qui est la même que *Sichem*, selon saint Jérôme, et qui était *près de l'héritage que Jacob donna à Joseph son fils*, après l'avoir acheté cent jeunes brebis, comme il est marqué en divers endroits de l'Écriture. Car, quoique Jacob, en le donnant à son fils Joseph avant sa mort, lui dit qu'*il l'avait enlevé de la main des Amorrhéens avec son épée et son arc*, quelques interprètes croient que c'est le même que celui qu'il acheta, et qu'il ne parle à sa mort que d'une manière prophétique touchant ce qui arriva depuis, lorsque sa postérité, sous la conduite de Josué, enleva aux Amorrhéens ce qui lui avait appartenu de droit autrefois, par l'achat qu'il en avait fait des enfants d'Hémor, père de Sichem.

Il y avait en ce même endroit où Jésus-Christ arriva, c'est-à-dire, hors la ville de Sichar, un puits qu'on nommait *la fontaine de Jacob.* C'était ce saint patriarche, qui, en creusant dans la terre, en avait trouvé la source : ce qui la faisait nommer *la fontaine de Jacob.* Mais parce que cette source était avant dans la terre, elle est aussi appelée dans la suite *un puits*, à cause de sa profondeur. C'est avec raison que le saint évangéliste spécifie ces circonstances, afin d'éclaircir par là tout d'un coup ce que la femme Samaritaine devait dire dans la suite, que *Jacob, leur père, leur avait donné ce puits, et en avait bu lui-même, aussi bien que ses enfants et ses troupeaux.* Et ce n'est pas sans raison aussi qu'il marque encore l'heure même en laquelle Jésus-Christ arriva à cette fontaine, ou à ce puits, en disant qu'*il était environ la sixième heure du jour*, c'est-à-dire, vers midi ; car le soleil étant alors plus élevé et ses rayons par conséquent plus brillants, il ne faut pas s'étonner si celui qui s'était assujetti volontairement à notre faiblesse, se trouva plus *fatigué du chemin* et avait plus de besoin de se reposer. Aussi il nous apprenait, selon saint Jean Chrysostôme, par la manière dont il faisait ses voyages toujours à pied, et sans se servir des commodités dont usent la plupart des hommes, à aimer une vie laborieuse et pénitente, à nous accoutumer à la privation de beaucoup de choses superflues et à ne multiplier pas facilement nos nécessités par une trop grande délicatesse. *Ce n'est pas inutilement*, dit saint Augustin, *que Jésus est fatigué. Ce n'est pas en vain que celui qui est la puissance de Dieu même souffre cette lassitude. Ce n'est pas sans grande raison, que celui en qui nous trouvons du soulagement quand nous sommes fatigués, se sent ici fatigué lui-même. C'est donc pour l'amour de nous que Jésus-Christ est fatigué du chemin. Sa force nous a créés, et sa faiblesse nous a réformés en nous empêchant de périr. Il nous nourrit, nous qui sommes faibles, s'étant lui-même rendu faible à cause de nous ; et c'est pour cela qu'il s'est comparé à une poule qui échauffe ses petits sous ses ailes.* C'est ainsi qu'il s'est affaibli et qu'il a été *fatigué du chemin.* Le chemin dans lequel il s'est fatigué a été son incarnation. Appliquons-nous donc à considérer avec les yeux de la foi cette *fatigue* de Jésus, et tous les travaux qu'il a soufferts, en se revêtant de l'infirmité d'une chair mortelle, et pour nous guérir de nos langueurs, et pour nous communiquer sa vie divine. Suivons, autant qu'il nous est possible, les traces d'un Dieu incarné, en nous humiliant profondément, et en souffrant avec lui toutes *les fatigues* de la vie présente, qui est le chemin dans lequel nous marchons tous, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à notre patrie qui est le ciel.

Vers. 7, 8, 9. — *Il vint alors une femme de Samarie pour puiser de l'eau, Jésus lui dit : Donnez-moi à boire : car ses disciples étaient allés à la ville, pour acheter à manger*, etc. — Il ne faut pas regarder comme un effet du hasard, de ce que la femme dont il est parlé ici vint à cette fontaine dans le moment que Jésus s'y était assis pour se reposer : car il savait qu'elle devait y venir. Et comme toute *la fatigue*, pour parler ainsi, de son Incarnation, ne tendait qu'à procurer la conversion et le salut des pécheurs ; aussi il ne s'arrêta alors, étant *fatigué du chemin*, que pour attendre cette femme Samaritaine, et la prendre heureusement, selon l'expression d'un Père, dans les filets de sa divine parole et de sa grâce. La soif qu'il souffrait à cause de la chaleur et de la fatigue du chemin, lui donna occasion de demander à cette femme, à qui il voyait porter un vaisseau, qu'elle voulût bien *lui donner à boire.* Et l'évangéliste ajoute aussitôt la raison qui l'engagea à lui faire cette demande, lorsqu'il dit, que *ses disciples étaient allés à la ville* de Sichar, qui était proche, *pour acheter des vivres* ; c'est-à-dire, qu'il n'avait personne, ni aucune commodité pour pouvoir puiser de l'eau.

Quoiqu'il eût lui-même défendu à ses disciples d'entrer dans les villes des Samaritains, cette défense ne regardait proprement que la prédication de l'évangile, et non le commerce ordinaire pour les choses de la vie. Ainsi les apôtres n'avaient point fait de difficulté d'aller dans la ville de Sichar, qui appartenait aux Samaritains, parce qu'ils avaient toute liberté d'acheter d'eux les choses qui leur étaient nécessaires. Et l'on peut dire que la réponse que cette femme fit à Jésus-Christ, en lui disant : *Comment lui qui était Juif demandait à boire à une femme Samaritaine*, n'avait pas en soi un grand fondement. Car si les apôtres allaient librement acheter des vivres dans une ville des Samaritains, il n'y avait pas plus de difficulté que Jésus-Christ demandât à cette femme un peu d'eau pour boire, dans la fatigue où il était, et dans la soif qu'il souffrait. Mais il fallait que le vain

bere, ex hydriâ jam impletâ (*discipuli enim ejus abierant in civitatem ut cibos emerent*) ; petiit aquam à muliere, absentibus discipulis, qui id officii illi præstitissent. Gratis asserit novus auctor Judæos non solitos ea quibus indigerent pretio comparare à Samaritanis. Liber enim *Pirke avot*, ex quo id eruit, Christo longè recentior est. Et quamvis id hebraicæ traditiones habuissent, excepta fuisset necessitas iter agentium per Samariam regionem. Has denique traditiones Dominus et ejus discipuli observare non tenebantur.

Vers. 9. — *Dicit ergo ei mulier illa Samaritana : Quomodò tu Judæus cùm sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana?* Judæum esse noverat ex habitu, et sermone. Dialectus enim Ephraimitas ab aliis Israelitis distinguebat, ut et Galilæos à Judæis; quantò magis Samaritanum à Judæo! Mulier porrò mirata est quòd Judæus ab eà potum posceret. *Non enim*, inquit, *coutuntur Judæi Samaritanis;* id est, amicè et familiariter. Quod legisperitorum traditio sic interpretabatur, ut emere quidem necessaria liceret, ac civiliter conversari, ut cum gentilibus; non autem cum illis manducare aut bibere, veriti ne polluerentur. Odium ex religione præsertim natum, schisma fecerat in Judaismo, ait Joseph., lib. 11 Antiq., c. 4; gentiles ritus cum mosaicis miscuerant, templum extruxerant in monte Garizim, ubi per proprios sacerdotes non levitici generis offerebant sacrificia; novam ædificationem urbis et templi Hierosolymitani suis contra Judæos calumniis apud regem Persarum retardaverant. Hinc odium acerbissimum utriusque gentis : hinc gravissimum apud Judæos convicium Samaritani nomen, quod Christo Jesu tribuerunt, Joan. 8, 48 : *Nonne benè dicimus nos, quia Samaritanus es tu, et dæmonium habes?*

Vers. 10. — *Respondit Jesus, et dixit ei : Si scires donum Dei*, si nôsses Messiam hominibus à Deo promissum ac datum, *et quis est qui dicit tibi : Da mihi bibere*, Filius scilicet Dei, Salvator mundi, *tu forsitan petisses ab eo* prior : *Et dedisset tibi aquam vivam*, aquam perennem et perpetuò scaturientem, aquam salientem in vitam æternam, aquam quæ divinæ gratiæ per Spiritum sanctum in credentes effundendæ typus est. Joannis 7, 38 : *Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Hoc autem dicebat de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum.* Confer cum Isaiæ 12, 3 : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.*

Vers. 11, 12. — *Dicit ei mulier*, putans eum loqui de aquâ elementari et communi : *Domine, neque in quo*

scrupule de la femme Samaritaine servit au Sauveur, pour lui donner lieu de lui découvrir les grands mystères de son Incarnation, dont le principal était la réunion de tous les peuples, Juifs, Samaritains, ou gentils, dans la même foi. Comme on a parlé ailleurs, et en différents endroits, de la séparation des Samaritains d'avec les Juifs, il suffit de dire ici que les Juifs les regardaient avec une extrême aversion, jusqu'à joindre ensemble dans les injures qu'ils disaient à Jésus-Christ : *Vous êtes un Samaritain, et possédé du démon.* Que si l'on demande comment cette femme connut tout-d'un-coup que celui qui lui parlait était Juif, on peut dire avec saint Jean Chrysostôme, que ce fut peut-être par son habit, et même par son parler, qui pouvait être différent de celui des Samaritains.

Vers. 10. — *Jésus lui répondit : Si vous connaissiez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en auriez peut-être demandé vous-même, et il vous aurait donné de l'eau vive*, etc. — Celui, dit saint Augustin, qui se rabaissait jusqu'à demander à boire à la Samaritaine, avait bien une autre soif que celle que cette femme s'imaginait, puisque c'était de sa soif dont il était altéré. Il lui fait assez connaître par la manière dont il lui parle, qu'il était lui-même Dieu : *Si vous connaissiez*, lui dit-il, *le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui en auriez demandé vous-même*, etc. Car à qui appartenait-il de communiquer le don de Dieu, sinon à celui qui était Dieu véritablement? Et à qui pouvait-on par conséquent le demander, sinon à Dieu même? Jésus-Christ donnait donc lieu à cette femme en lui parlant de la sorte, de le regarder, non comme un homme du commun des Juifs, mais comme le distributeur des dons de Dieu, et d'une *eau vive*, aussi différente de celle qu'il lui demandait, qu'il était lui-même différent de tous ceux du peuple Juif, pour qui elle témoignait un si grand éloignement.

Les saints Pères ont entendu par ce *don de Dieu* et par cette *eau vive* le Saint-Esprit et ses grâces vivifiantes qui rendent la vie à l'âme des hommes. C'est cette eau si salutaire qui arrose notre sécheresse, dit saint Cyrille, et qui fait que de stériles que nous étions en toutes sortes de vertus par un effet malheureux de la malice du démon, nous recouvrons peu à peu l'ancienne beauté de notre nature, et nous produisons les fleurs et les fruits de toutes les bonnes œuvres, qui naissent de l'amour de Dieu ainsi que de leur racine. On appelle ordinairement une *eau vive*, celle qui sort d'une source. Car pour cette autre qui se recueille d'une pluie dans les citernes ou ailleurs, elle ne se nomme point ainsi. Telle était cette eau dont Jésus parlait à la femme Samaritaine. Comme il en était lui-même la source éternelle, il était aussi maître de la répandre et de la faire couler dans les âmes pour les purifier, et pour les désaltérer en les rafraîchissant divinement contre les ardeurs du feu qui allume la concupiscence. Elle est *vive*, parce qu'elle naît de celui qui est essentiellement la vie, et qui, se communiquant aux hommes par son esprit et par sa grâce, les préserve de la première et de la seconde mort, c'est-à-dire, et de la mort du péché, et de la mort éternelle.

Mais d'où vient qu'il est marqué, que si elle avait connu ce don de Dieu, et cette eau vive dont Jésus lui parle, elle en aurait demandé? Combien y en a-t-il eu d'autres qui en ont eu la connaissance, et qui ne l'ont pas demandé? Et le Fils de Dieu n'en a-t-il pas fait lui-même le reproche à ses apôtres, lorsqu'il leur disait immédiatement avant sa mort : *Jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom?* Cependant ils connaissaient qui était celui qui leur parlait, saint Pierre ayant confessé au nom de tous : Qu'il était *le Christ, le Fils du Dieu vivant*, et lui ayant déclaré qu'*il avait les paroles de la vie éternelle.* Ne serait-ce point pour cette raison que notre Vulgate porte qu'elle en eût *peut-être* demandé; quoique dans le grec le mot qui répond à celui de la Vulgate semble signifier plutôt une affirmation qu'un doute? C'est le sentiment d'un interprète, que l'auteur de la Vulgate, en traduisant le mot grec par celui de *peut-être*, nous a voulu faire entendre que cette femme venant à connaître le *don de Dieu*, n'aurait pas perdu pour cela son libre arbitre, pour le demander, ou ne le demander pas.

Vers. 11, 12. — *Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez point de quoi en puiser, et le puits est profond : d'où auriez-vous donc de l'eau vive? Êtes-vous plus grand que notre père Jacob, qui nous a donné ce puits?* etc. — Elle ne pouvait comprendre, ayant encore l'esprit tout charnel, comment Jésus-Christ lui

haurias habes; situlam quâ haurias non habes, *et puteus altus est*, seu profundus: *Unde ergo habes aquam vivam?* Quomodò ergo ex illo mihi suppeditare posses aquam perenniter scaturientem? An verò aliunde uberiores et salubriores aquas educ re potes, aut scatebram sub terrâ latentem invenire? *Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis hunc puteum*, posteris suis utendum reliquit, tanquàm quo nullus sit his in locis melior; *et ipse ex eo bibit, et filii ejus; et pecora ejus?*

Vers. 13, 14. — *Respondit Jesus, et dixit ei: Omnis qui bibit ex aquâ hâc, sitiet iterùm:* sitim enim non sedat nisi ad breve tempus: *qui autem biberit ex aquâ* illâ vivâ *quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.* Nullis necessitatibus unquàm subjacebit: *Sed aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.* Non extrinsecùs illi quærenda erit, sed in illo erit per inhabitantem Spiritum sanctum: fiet, inquam, illi fons aquæ ad Deum usque et vitam æternam salientis. Emphasis est in voce *salientis:* aquæ enim ad altitudinem usque scaturiginis suæ saliunt. Principium autem gratiæ Deus est, qui est vita æterna: in vitam igitur æternam salit, ac homines in quibus manet, ad Dei fruitionem perducit.

Vers. 15. — *Dicit ad eum mulier: Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam hùc haurire.* Suspirabat illa nolens indigere, nolens laborare. Assiduè venire ad illum fontem, onerari pondere quo indigentia suppleretur; et finito quod hauserat, rursùs redire cogebatur; et quotidianus ei fuit iste labor; quia indigentia illa reficiebatur, non exstinguebatur. Delectata ergo tali munere, rogat ut ei aquam vivam daret.

promettait de l'eau vive, lorsque lui-même lui en demandait. Ainsi n'ayant point la foi, elle ne peut élever son esprit au-dessus des sens, pour entendre par cette eau vive dont on lui parlait, quelque chose de spirituel et de divin. Et l'ignorance où elle était des choses de Dieu l'empêchant de rien comprendre au discours de Jésus-Christ, elle lui demande *s'il était plus grand que Jacob leur père, qui leur avait donné ce puits;* c'est-à-dire, qui l'avait laissé à sa postérité, et qui *en avait bu lui-même:* ce qui faisait voir l'excellence de cette eau, et *dont ses enfants et ses troupeaux avaient bu aussi*, ce qui pouvait en marquer l'abondance, aussi bien que la bonté. En nommant Jacob, elle prétendait tirer cette conséquence, que puisque ce patriarche, qu'ils regardaient comme le chef de tout le peuple d'Israël, n'avait point trouvé ni pour lui-même, ni pour ses enfants, ni pour ses troupeaux, de meilleure eau que celle de cette fontaine; celui à qui elle parlait ne pouvait prétendre, sans présomption, d'en trouver une autre plus excellente. Il est remarquable qu'elle nomme ici Jacob, *leur père*, quoique les Samaritains ne regardassent les Juifs que comme leurs ennemis. La raison en est, qu'ils retenaient dans leur religion plusieurs choses de celle des Juifs; et qu'encore qu'on eût envoyé à Samarie et dans tout le pays une colonie de Babyloniens, après que les peuples du royaume d'Israël avaient été transférés à Babylone, il y resta néanmoins encore un très-grand nombre de Juifs, qui, étant mêlés avec tous ces étrangers, donnaient lieu à toute la nation de se glorifier d'une commune origine, et des mêmes pères Abraham, Isaac et Jacob.

Vers. 13, 14. — *Jésus lui répondit, et lui dit: Quiconque boit de cette eau aura encore soif; au lieu que celui qui aura bu de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif: mais l'eau que je lui donnerai*, etc. — La Sainte Écriture appelle la grâce du Saint-Esprit, tantôt *un feu*, et tantôt *une eau*, selon les divers effets qu'elle produit dans les âmes. Ainsi en parlant de Jésus-Christ, elle dit: Qu'*il baptiserait dans le Saint-Esprit et dans le feu;* et ailleurs: Que *si quelqu'un croyait en lui, il sortirait de son sein des fleuves d'eau vive*, ce que la même Écriture explique de *l'Esprit saint, que ceux qui croiraient en Jésus-Christ devaient recevoir. Si quelqu'un a soif*, disait-il encore, *qu'il vienne à moi, et qu'il boive.* Lors donc que l'Esprit de Dieu est nommé *un feu*, c'est à cause que sa grâce excite en nous une sainte ardeur, et a la force d'y consumer nos péchés. Et quand au contraire il est appelé *une eau*, c'est à cause que sa même grâce lave et purifie les âmes qui ont le bonheur de le recevoir, et leur procure, pour parler ainsi, un saint rafraîchissement contre tous les traits enflammés de la malice du démon. La Samaritaine avait cru faire à Jésus-Christ une objection très-considérable, et refuser en quelque façon la promesse qu'il lui avait faite, de lui donner une eau vive, en lui demandant s'il croyait être plus grand que Jacob leur père. Le Fils de Dieu lui répond d'une manière, qui sans dire ouvertement qu'il fût plus grand que Jacob, ce qui aurait pu l'indisposer à recevoir la vérité qu'il voulait lui faire entendre, lui donne lieu de juger par les effets mêmes, qui devait être plus grand, ou de Jacob ou de lui: *Quiconque*, dit-il, *boit de cette eau aura encore soif;* ce qui était, dit saint Augustin, très-véritable, soit qu'on l'entendît de l'eau même de cette fontaine, qui ne pouvait désaltérer que pour un temps ceux qui en buvaient; soit qu'on l'entendît de ce qu'elle figurait, c'est-à-dire, comme il l'explique, des plaisirs du siècle, et de tous les différents objets que recherche la cupidité des hommes, qui ne peut jamais être entièrement satisfaite.

Mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, ajoute le Fils de Dieu, *n'aura jamais soif.* Car comme celui qui aurait, s'il était possible, une source d'eau au-dedans de soi, ne pourrait jamais avoir soif; ainsi, celui dont parle ici le Sauveur, possédant le Saint-Esprit, et par conséquent la source de tous les biens, et de toutes les eaux célestes, ne peut plus être altéré, c'est-à-dire, du désir des biens de la terre, parce que la charité répandue en lui par l'Esprit saint, remplit son cœur. Il est vrai que ce bonheur ne s'accomplit qu'imparfaitement dans cette vie, où il reste presque toujours un combat entre la cupidité et la charité. Mais la charité le remplira entièrement quand ce corps, sujet à la corruption, sera revêtu de la bienheureuse immortalité: et l'on verra s'accomplir alors d'une manière très-parfaite cette parole de Jésus-Christ: Que *celui qui boira de l'eau qu'il lui donnera ne souffrira plus aucune soif dans toute l'éternité.* Car comment pourraient en effet, dit saint Augustin, avoir soif ceux qui *seront enivrés de l'abondance des biens de la maison du Seigneur?* Et c'est ainsi que l'on doit entendre ce qu'il ajoute: Que *l'eau qu'il lui donnera deviendra en lui une fontaine d'une eau qui rejaillira jusques dans la vie éternelle.* Car celui à qui il donne de cette eau vive n'en reçoit ici proprement que quelques gouttes. Mais s'il a soin de les ménager, se rendant fidèle aux divines inspirations, il arrivera enfin jusqu'à celui qui est la source de la vie, *Apud te est fons vitæ;* et il entrera dans le ciel en possession de cette source originelle de tous les biens. On peut néanmoins remarquer ici que l'expression littérale du texte sacré semble être prise de ces eaux vives, qui, étant conduites par des canaux d'un lieu élevé en un lieu plus bas, forment un jet d'eau qui rejaillit et qui remonte jusqu'à la hauteur de sa source. Comme donc *toute grâce excellente, et tout don parfait vient d'en haut*, selon saint Jacques, *et descend du Père des lumières*, il remonte aussi sans cesse en haut, par un effet de l'humble reconnais-

Vers. 16, 17, 18. — *Dicit ei Jesus : Vade, voca virum tuum*, ut eo conscio tantùm a me beneficium accipias, et cum illo communices, *et veni huc* unà cum illo : vir enim caput est mulieris, sine quo non decet illam beneficium à quopiam accipere. *Respondit mulier, et dixit : Non habeo virum.* Christum æquivocatione decipere voluit, ut beneficium confestim acciperet. *Dicit ei Jesus : Bene dixisti, quia non habes virum : quinque enim viros habuisti, et nunc quem habes*, cui adhæres, *non est vir tuus* legitimus : *hoc verè dixisti.* Sic eam Christus et ad vitæ impudicæ confessionem atque pœnitentiam sensim disponit, et ad intelligendum quis et quantus esset qui cum eà colloqui dignabatur. Hæc enim una ratio propemodùm erat illius juvandæ, si non jam eum ut merum hominem, sed ut homine superiorem admiraretur, putà cui inaudito modo sua arcana paterent. Utiliter autem responsum ejus probat quo dixit virum se non habere, tametsi à tam multis fuerat corrupta. Non enim qui ex voluptate fit coitus, sed qui secundùm legem est consensus, et quæ ex casto amore conjunctio existit, inculpatas nuptias efficiunt.

Vers. 19, 20. — *Dicit ei mulier : Domine, video quia Propheta es tu*, qui res abditas cognoscis. Tum sermonem aliò flectens, Dominum interrogat de quæstione cultum divinum spectante, ac Samaritanos inter et Judæos controversâ. *Patres nostri* Abraham et Jacob *in monte hoc* Garizim *adoraverunt : et vos* Judæi *dicitis quia Hierosolymis est locus*, seu templum, *ubi adorare oportet*, ex Dei mandato, oblatis victimis, aliisque ritibus publicis, ita ut extra hunc locum sacrificia Deo non liceat offerre. Altare non procul à Sichimis

sance de ceux sur qui il descend, et les élève à la fin eux mêmes jusqu'à la source d'où il découle, et à la vie éternelle.

Vers. 15 jusqu'au 19.—*Cette femme lui dit : Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif, et que je ne vienne plus ici pour en tirer. Jésus lui dit : Allez, appelez votre mari, et venez ici. Cette femme lui repondit : Je n'ai point de mari*, etc. — Les saints interprètes conviennent ensemble que cette femme n'entrait point encore dans l'intelligence du sens véritable des paroles de Jésus-Christ, et qu'attachée bassement à l'idée d'une eau sensible, qui aurait eu la vertu de la désaltérer pour toujours, elle ne pouvait s'élever jusqu'aux choses spirituelles qu'il marquait sous cette figure. La nécessité de chercher du soulagement à sa soif, l'engageait, dit saint Augustin, à un travail, et sa faiblesse la portait à désirer de s'en exempter. Heureuse, ajoute le même saint, si elle eût bien compris une autre sorte de soulagement qu'il promet à ceux qui sont fatigués et accablés, et qu'il invite à venir à lui ! C'est pour cela qu'il lui donne lieu de concevoir une idée plus haute de celui qui lui parlait, afin qu'elle pût avoir de plus dignes sentiments de la grâce qu'il lui offrait sous l'expression figurée de l'eau vive d'une source, telle qu'était la fontaine de Jacob. *Allez*, lui dit Jésus-Christ, *appelez votre mari, et venez ici.* Cette femme était engagée dans le déréglement, et il fallait qu'elle reconnût son péché, pour être en état de recevoir la vérité. On l'oblige donc d'avouer son crime ; et tel est le premier pas qu'on doit faire dans la pénitence. Jésus-Christ savait qu'elle n'avait point alors de mari ; mais il lui parle comme s'il l'eût ignoré, voulant l'engager par là à lui déclarer une chose qui lui donnerait occasion à lui-même de lui découvrir toute la suite et tout le secret de sa vie. Lors donc qu'il lui dit *d'aller appeler son mari, et de revenir*, c'est comme s'il lui eût témoigné qu'elle devait souhaiter que son mari eût aussi part à la grâce qu'il lui promettait.

Quoique la réponse qu'elle fit à Jésus-Christ en lui disant qu'*elle n'avait point de mari*, fût une déclaration de son crime, ce n'était pas néanmoins, dit saint Chrysostôme, son intention de faire connaître à J.-C. le déréglement où elle vivait. Car, croyant parler à un homme ordinaire, elle prétendait cacher par-là sa confusion, et le presser seulement de lui faire part d'un aussi grand don que celui qu'il lui promettait. Mais le Fils de Dieu se servit de sa réponse pour lui faire voir qu'il connaissait son désordre, et pour lui prouver en même temps sa divinité. Car, en lui disant et combien elle avait eu de maris, et que l'homme avec lequel elle vivait maintenant n'était point son vrai mari, il lui donna lieu de le regarder autrement qu'elle n'avait fait jusqu'alors. Et la manière dont il lui spécifiait toutes ces choses, qui devaient naturellement lui être cachées, comme à un étranger qu'elle avait rencontré là par hasard, devait lui faire juger qu'il était au moins quelque grand Prophète. Que si Jésus-Christ loue sa réponse en ces termes : *Vous avez bien répondu... Vous avez dit vrai en cela*, il ne prétend point approuver par là l'intention qu'elle avait de lui cacher son désordre, mais seulement lui faire sentir la vérité de ce qu'elle lui avait dit. Car il était vrai en effet qu'elle n'avait point alors de mari ; mais il était vrai aussi qu'elle avait un homme avec qui elle vivait hors du mariage.

On pourrait bien expliquer d'une manière spirituelle ce que Jésus-Christ dit à cette femme, *d'appeler son mari*, et toute la suite. L'époux légitime du peuple Juif était Dieu, qui a daigné prendre souvent dans les Ecritures cette qualité à l'égard des Juifs. Les Samaritains s'étant séparés des Juifs, avaient violé cette alliance du vrai Dieu avec son peuple. Il fallait donc qu'*ils rappelassent l'époux* légitime, et qu'ils s'éloignassent du corrupteur de leur pureté, savoir du démon, pour être en état de participer à ces grandes vérités de la loi nouvelle que Jésus venait de découvrir aux vrais enfants d'Israël. Ainsi le Sauveur rappelait la Samaritaine à l'époux unique qui devait seul posséder son cœur. Il l'obligeait d'invoquer en elle celui qui pouvait la rendre digne de participer aux eaux vives qu'il lui promettait. Et c'est ce qu'il daigne nous dire encore tous les jours, lorsque, dissipés au dehors et abandonnés à l'amour du siècle, qui tient comme un adultère la place de Dieu dans notre cœur, nous entendons le Seigneur nous crier dans ses Ecritures : *Ecoutez-moi, maison de Jacob, et vous tous qui êtes restés de la maison d'Israel, vous que je porte dans mon sein, et que je nourris dans mes entrailles*, comme une mère porte et nourrit son enfant. *A qui m'avez-vous comparé et égalé, vous qui donnez une certaine quantité d'or et d'argent à un ouvrier, afin qu'il vous fasse un dieu devant qui vous vous prosterniez, et que vous adoriez? Souvenez-vous de ceci, et soyez convertis de confusion. Retournez, prévaricateurs, à votre cœur. Rappelez à votre mémoire les anciens siècles*, qui vous convaincront *que je suis Dieu, et qu'il n'y a point d'autre Dieu, ni qui que ce soit semblable à moi.*

Vers. 19, 20. — *Cette femme lui dit : Seigneur, je vois bien que vous êtes un prophète. Nos pères ont adoré sur cette montagne, et vous dites, vous autres, que c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où il faut adorer*, etc. — La femme samaritaine fait paraître, selon la réflexion des saints Pères, plus de douceur et plus de soumission que les Juifs. Car lorsque le Fils de Dieu les convainquait de crimes secrets et renfermés au fond de leur cœur, et qu'il leur prouvait clairement par là sa divinité, n'y ayant que Dieu qui est présent dans le cœur de l'homme qui pût connaître ce qui y était caché, ils le traitaient de démoniaque et de furieux.

struxerat Abraham paulò ante oblationem Isaaci, deinde Jacob, et in monte Garizim pronuntiatæ erant benedictiones. Ibi templum exstruxerat Sanaballetes Alexandri Magni temporibus, et quamvis illud postea diruisset Hyrcanus, sacra tamen ibidem eodem more fieri non desierant. Deus verò jusserat latâ lege, ut in certo loco, quem erat designaturus, sibi sacrificia offerrentur. Deuteron. 12, 13 et 14 : *Cave ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris : sed in eo quem elegerit Dominus, in unâ tribuum tuarum offeres hostias, et facies quæcumque præcipio tibi.* Et vers. 26 : *Quæ autem sanctificaveris et voveris Domino, tolles, et venies ad locum quem elegerit Dominus : et offeres oblationes tuas, carnem et sanguinem super altare Domini Dei tui.*

Vers. 21. — *Dicit ei Jesus : Mulier, crede mihi, quia venit hora*, proximum tempus est, *quando neque in monte hoc, neque in Hierosolymis adorabitis Patrem.* His nimirùm locis vastatis, et Dei cultu non jam ad hunc aut illum locum restricto, sed in omnem locum diffuso : cùm in omni loco nomini ejus offeretur oblatio munda. Non ait, *adorabimus*, sed *adorabitis Patrem*, ut se ex adorantium numero eximat quatenùs Verbum est ac Deus, quà ratione cum Patre potiùs adoratur.

Vers. 22. — *Vos adoratis quod nescitis*, verum Deum unius tantùm regionis Dominum aut certo loco definitum existimantes; neque ex legis ejus præscripto, sed ritibus ab hominibus adinventis adorantes : *Nos Judæi adoramus quod scimus :* Deum scimus quis sit, ubi, et quo ritu colendus, hanc adepti cognitionem ex Moyse et Prophetis. Nec mirum videri debet quòd majorem suî cognitionem Judæis quàm Samaritanis aut aliis gentibus dederit Deus, *quia salus ex Judæis est*, Christus Salvator ex Judæis oriundus est, quibus præsertim à Deo promissus fuit : *De Sion exibit lex, et verbum Domini de Jerusalem.* Isai. 2, 1. Se Judæis accenset Christus Jesus, imò et adoratoribus, secun-

Mais quand Jésus-Christ découvre au contraire à cette femme le déréglement de sa conduite, bien éloignée de s'en choquer, elle commence à connaître l'excellence de celui qui lui parlait. Il est vrai, dit S. Cyrille, que sa lumière paraît encore imparfaite, puisqu'elle donne le nom de *prophète* à celui qui est le Seigneur de tous les prophètes. Mais enfin elle s'avance peu à peu et par degrés, ne s'irritant point comme les Juifs, mais profitant pour son salut de cet effet merveilleux de la lumière de Jésus-Christ, qui lui avait déclaré le secret et la confusion de sa conduite.

Elle ne parle donc plus de cette eau qu'elle demandait auparavant. Mais regardant le Sauveur comme un prophète, elle prend occasion de la dispute qui était entre les Samaritains et les Juifs, pour s'éclaircir avec lui, comme avec un homme très-éclairé. Les Juifs soutenaient qu'il était contraire à l'ordonnance de Dieu, *qu'on l'adorât*, c'est-à-dire, qu'on lui offrît des sacrifices ailleurs que dans la ville de Jérusalem : car il était très permis de le prier en tous lieux, mais le mot d'*adoration* est pris ici pour le culte et les cérémonies extérieures de la religion. Les Samaritains au contraire s'étant séparés des Juifs, prétendaient être bien fondés en suivant l'exemple de leurs communs pères, d'offrir à Dieu leurs sacrifices *sur la montagne* de Garizim, qui était proche de Sichem. Car c'était-là, selon la commune opinion, qu'Abraham avait conduit son fils Isaac pour l'y offrir au Seigneur en sacrifice, lorsque l'ange lui défendit de passer outre; et qu'au lieu d'Isaac il offrit à Dieu un bélier en holocauste. La fontaine de Jacob était aussi en ce même endroit; et ces peuples, pour se séparer tout-à-fait des Juifs, avaient bâti autrefois un temple sur cette montagne, comme pour être élevé contre celui de Jérusalem; quoique selon l'historien des Juifs, il ne subsista que deux cents ans, ayant été détruit par Hircan fils de Simon Machabée. C'est peut-être la raison pour laquelle cette femme samaritaine ne parle ici d'aucun temple à Jésus-Christ, parce qu'il ne subsistait plus, mais seulement de *la montagne où leurs pères avaient adoré* et où ce temple avait été autrefois bâti.

Vers. 21, 22. — *Jésus lui dit : Femme, croyez-moi, le temps va venir que vous n'adorerez plus le Père ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem. Vous adorez*, vous autres, *ce que vous ne connaissez point : pour nous, nous adorons ce que nous connaissons; car le salut vient des Juifs.* — La foi nous est absolument nécessaire pour être persuadés des grandes vérités de notre religion. Et ceux qui prétendent, dit saint Chrysostôme, employer leurs raisonnements pour en avoir la connaissance, doivent autant s'assurer d'y faire naufrage, que ceux qui s'engagent sans vaisseau à passer la mer à la nage, sont assurés de périr. C'est pour cela que le Fils de Dieu voulant découvrir à la femme samaritaine une de ces vérités les plus importantes, exige d'elle la foi, ou plutôt la lui inspire, en lui disant : Femme, *croyez-moi;* ce qui est de même que s'il lui eût dit : Quittez vos préventions, renoncez à tous vos raisonnements, et ajoutez foi humblement à ce que j'ai à vous dire. Ce qu'il lui découvre est vraiment grand; et il ne s'en était point ouvert à Nathanaël, ni à Nicodème. Elle s'efforçait de relever le culte des Samaritains au-dessus de celui des Juifs, en confirmant même ce qu'elle disait par l'autorité de leurs ancêtres communs. Jésus-Christ ne répond point précisément à ce qu'elle avait objecté : mais il passe tout d'un coup à lui faire voir que ni les Samaritains, ni les Juifs n'avaient rien qui fût comparable à ce qu'il venait établir parmi les hommes. *Le temps va venir*, lui dit-il, *que vous n'adorerez plus le Père, ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem.* Est-ce donc qu'il devait être défendu à l'avenir d'adorer Dieu dans la ville de Jérusalem, ou en quelque autre lieu que ce fût? Non sans doute, mais il voulait seulement lui marquer par là, que la foi de la nouvelle alliance étant sur le point de se répandre dans toute la terre, il n'y aurait plus de lieu dans tout l'univers où Dieu ne fût adoré, et d'une manière beaucoup plus parfaite qu'il ne l'était par les Juifs dans Jérusalem, où il avait plu au Seigneur de prescrire qu'on lui rendît les adorations, et qu'on lui offrît les sacrifices dus à Dieu seul.

On peut encore expliquer ceci en disant, que *les adorations* des Samaritains et des Juifs avaient consisté jusques alors dans les sacrifices de plusieurs bêtes immolées, ou offertes en holocaustes; mais que *le temps approchait*, que *le Père ne serait plus adoré* de cette sorte, *ni sur le mont* de Garizim, *ni dans* la ville de *Jérusalem;* parce que toutes ces victimes charnelles devaient faire place à l'unique hostie qui serait offerte pour tous les hommes, et qui n'était autre que celui même qui lui parlait, dont la mort serait le prix de la rédemption de l'univers. Or quand il parle du *Père*, il veut conduire insensiblement l'esprit de cette Samaritaine à la connaissance du Fils. Car comment peut-on concevoir un père, sans songer en même temps qu'il a un fils? Et ainsi en donnant à Dieu le nom de Père, il fait juger qu'il a un Fils qui est Dieu comme lui.

Mais après que Jésus-Christ a commencé à déclarer l'excellence de sa nouvelle religion au dessus de celle des Juifs, et de celle des Samaritains, il fait voir en quoi les Samaritains étaient inférieurs aux Juifs,

dùm formam servi, in quâ Patrem oravit et adoravit.

Vers. 23. — *Sed venit hora, et nunc est*, jamjam tempus adest, *quando veri adoratores*, soli eo digni nomine, *adorabunt Patrem in spiritu et veritate*, non externis tantùm ritibus, typicisque sacrificiis; sed sacrificio veteris legis cæremonias implente, et adoratione præsertim cultuque spirituali. Veri adoratores adorabunt Patrem omnium Deum, non cultu superstitioso, seu mendacio et erroribus immixto, ut vos Samaritani adoratis; non cultu typico, ut Judæi : sed cultu vero, ac spirituali. *Spiritus* ergo opponitur sacrificiis et cæremoniis legalibus Judæorum, quas ad *legem mandati carnalis pertinere*, cujus *reprobatio* facta est *propter ejus infirmitatem et inutilitatem, et umbras* esse *futurorum, corpus autem Christi*, S. Paulus docet, Hebr. 7, 16, et Coloss. 2, 17. *Veritas* autem opponitur falsis dogmatibus et erroribus Samaritanorum. *Nam et Pater* omnium Deus *tales quærit qui adorent eum;* id est, tales postulat et amat adoratores.

Vers. 24. — *Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.* Deus est Spiritus purissimus, ab omni concretione corporis et materiæ segregatus; ideòque ut ejus adoratio congrua sit objecto suo, oportet ut à suis cultoribus spirituali cultu, mente purâ, integrâ, incorruptâ adoretur. Cultum typicum in veteri Testamento Deus instituit, ut Christum in tabernaculo, templo, altari, sacrificiis, victimis, sacerdotibus, ac cæremoniis ut in typis cernerent, iisque erudirentur *usque ad tempus correctionis*, Hebr. 9, 10, id est, novæ legis, et ad cultum spiritualem perducerentur. Sed novâ lege per Dominum nostrum Jesum Christum promulgari cœpta, cultus spiritualis et interior instaurabatur ab ipso, ut homines gratiâ ejus adjuti, Deum in spiritu et veritate toto ter-

lorsqu'il ajoute : *Vous adorez*, vous autres, *ce que vous ne connaissez point : pour nous, nous adorons ce que nous connaissons*. Mais comment donc les Samaritains ne connaissaient-ils point ce qu'ils adoraient? C'est parce qu'ils adoraient Dieu, comme s'il avait été corporel, et occupant localement cette montagne, ils lui offraient des sacrifices; ce qui paraît par la manière dont ils en parlèrent au roi des Assyriens, après la translation d'Israël en Babylone, en le nommant seulement, *le Dieu du pays*. Ils avaient fait même autrefois un mélange monstrueux de choses aussi inalliables qu'étaient le culte de Dieu et le culte des démons, selon qu'il paraît par l'Ecriture. Ils *adoraient* donc *ce qu'ils ne connaissaient pas*, confondant ainsi le Dieu d'Israël avec les dieux des nations. Mais *pour nous*, ajoute Jésus-Christ, *nous adorons ce que nous connaissons*. Il marque les Juifs en se confondant avec eux, et il dit qu'ils adoraient ce qu'ils connaissaient, parce qu'ils rendaient au Dieu d'Israël le culte extérieur prescrit par la loi, et dans le lieu où il avait ordonné qu'on le lui rendît, qui était la ville et le temple de Jérusalem. *Nous adorons* donc *ce que nous connaissons; car le salut vient des Juifs;* c'est-à dire, nous savons certainement, nous autres Juifs, que nous sommes dans la vraie religion; puisqu'il paraît par l'Ecriture, que le Christ doit naître selon la chair de la race de David, et que ce prince était né de la tribu de Juda. Mais songez, dit saint Cyrille, qu'encore que celui qui parle se confonde ainsi en qualité d'homme, avec tous les Juifs et tous les adorateurs du Père, il est néanmoins lui-même adoré comme Dieu, tant par les hommes que par les anges. Car si, après s'être revêtu de la nature d'un serviteur, il s'est acquitté du culte que Dieu son père avait droit d'exiger de lui comme homme; il ne laissait pas de recevoir en même temps, selon sa nature divine, ce culte et ces adorations de l'homme. Et quand vous considérez dans le Fils de Dieu un abaissement si prodigieux et si incompréhensible, entrez dans la plus profonde admiration de l'excès de son amour pour les hommes, travaillant à vous en rendre l'imitateur autant que vous le pourrez; mais gardez-vous bien de vous égarer, ainsi qu'ont fait les Ariens, en de vains raisonnements, sur un mystère si élevé au-dessus de votre raison.

Vers. 23, 24. — *Mais le temps vient, et il est déjà venu, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car ce sont là les adorateurs que le Père cherche. Dieu est esprit*, etc. — La manière dont nous rendons, nous autres Juifs, notre culte à Dieu, est plus excellente sans comparaison que la vôtre, ô Samaritains. *Mais le temps vient* que le Père sera adoré d'une manière beaucoup plus parfaite qu'il ne l'est parmi les Juifs mêmes. Et ce temps n'est pas éloigné, comme celui dont parlaient les anciens prophètes, mais *il est déjà venu*. Car Jésus, qui est appelé par saint Paul *l'auteur et le consommateur de la foi*, ayant déjà commencé à prêcher l'Evangile du royaume de Dieu, le temps dont il parle ici était déjà par conséquent arrivé, puisque tout cet Évangile apprenait aux hommes à *adorer Dieu en esprit et en vérité*. Mais que signifie cette sorte d'adoration inconnue au commun des Juifs? On a déjà dit que les Juifs et les Samaritains faisaient consister tous les devoirs de leur piété et de leur religion dans des sacrifices, et dans des cérémonies extérieures, sans songer à la pureté de leur cœur. Cette manière d'adorer Dieu se tolérait au temps de la loi, parce que les peuples encore grossiers devaient être retirés de l'idolâtrie, et affermis dans l'adoration du vrai Dieu. Mais Jésus-Christ parut alors dans le monde, pour établir parmi les hommes le culte qui convenait véritablement à la majesté de Dieu. Ce culte ne devait plus consister, comme auparavant, dans la circoncision extérieure de la chair, mais dans le retranchement des désirs charnels, et dans la purification du cœur. Dieu qui est un pur esprit, demande, dit saint Chrysostôme, un culte vraiment spirituel. Il ne vous demande plus de brebis ni des taureaux en sacrifice; mais il demande que vous vous donniez vous-même tout entier à lui. Il demande que vous lui offriez un holocauste, non des bêtes, mais de votre cœur et de votre esprit. Tout se passait autrefois en figures, ajoute-t-il; mais il n'en est pas ainsi maintenant, et tout doit être vérité : ainsi au lieu de circoncire la chair, il faut circoncire l'esprit; il faut se crucifier soi même avec ses propres passions; il faut égorger en soi tout ce qu'il y a de contraire à la loi de l'Évangile; il faut *servir Dieu*, ainsi que faisait saint Paul, *par le culte intérieur de l'esprit*, et, selon qu'il exhortait les Chrétiens, *lui offrir nos corps comme une hostie vivante, sainte, et agréable à ses yeux, par un culte spirituel et raisonnable, en ne nous conformant point au siècle présent, mais en travaillant à nous transformer par le renouvellement de notre esprit*.

On ne doit donc pas s'imaginer que le culte extérieur dû à Dieu nous soit par là interdit. Il y a en nous un corps et une âme. Il faut que le corps, aussi bien que l'âme, rende à Dieu l'hommage qu'il a droit d'exiger de l'un et de l'autre. Que le corps s'offre donc à lui comme une hostie sainte et vivante, par les saints travaux de la pénitence. Et que l'esprit s'offre à lui de même par une parfaite soumission à ses volontés. Le culte extérieur que l'on rend à Dieu doit être réglé par le culte intérieur, qui n'est autre que la piété d'un cœur anéanti devant lui. Et c'est en vain qu'on observe les plus saintes cérémonies de l'Église, si elles ne contribuent à entretenir et à embraser de plus en plus cette piété, qui est le principe de *l'adoration véritable et* vraiment *spirituelle*.

rarum orbe adorarent. Justi verò qui tempore veteris legis Deum in spiritu et veritate jam colebant et adorabant, sub lege non erant positi, sed sub gratiâ, et novi Testamenti per Christum mediatorem, cujus fide justificabantur, hæredes.

Vers. 25, 26. — *Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit (qui dicitur Christus) : cùm ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.* Verba per parenthesim posita non sunt mulieris, sed evangelistæ significationem nominis Messiæ explicantis. Messiam venturum tum Judæi, tum Samaritani noverant. Et hi namque libros Moysis recipiebant, in quibus Messiæ promissio et prædictio legitur. Adventûs ejus tempus instare ex communi famâ mulier audiverat. Hunc omnia ad salutem necessaria, et cultum Dei spectantia patefacturum credebat. *Dicit ei Jesus : Ego sum, qui loquor tecum.* Ego sum Messias à Deo promissus, qui veni in mundum ut revelem omnia ad Deum ritè colendum necessaria. Judæis frequenter rogantibus, *quousque animam nostram tollis? Dic nobis si tu es Christus;* non palàm, ut huic mulieri, se Christum esse professus est : fidelior enim hæc erat illis, qui non discendi, sed arguendi gratiâ rogabant : nam si discere voluissent, verborum, scripturarumque et miraculorum sufficiens eis fuisset doctrina. Samaritana integrâ et simplici mente petiit. Audivit enim, credidit, et alios ad credendum traxit.

Vers. 27. — *Et continuò venerunt discipuli ejus, et mirabantur quia cum muliere loquebatur*, solâ, extraneâ, ignotâ, Samaritanâ, præter morem suum ; nec conjicere poterant Samaritidem cœlestium rerum discendarum, de quibus duntaxat loqui solebat Jesus, studiosam atque avidam esse. *Nemo tamen dixit : Quid quæris, aut quid loqueris cum eâ?* Reverentia enim eorum erga Dominum ac Magistrum vetabat esse curiosos.

Vers. 28, 29, 30. — *Reliquit ergo hydriam suam mulier*, ut expeditiùs ac celeriùs curreret ad suos, nun-

Vers. 25, 26. — *Cette femme lui répondit : Je sais que le Messie, c'est-à-dire, le Christ, doit venir; lors donc qu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses. Jésus lui dit : C'est moi-même qui vous parle.* — Quoique les Samaritains fussent séparés des Juifs par le schisme où ils s'étaient engagés, ils ne laissaient pas d'attendre comme eux le Messie; et regardant véritablement Moyse comme leur commun législateur, ils avaient, dit saint Chrysostôme, découvert dans ses écrits la venue de ce Messie, *qui était l'attente des nations*, et ils désiraient, comme les Juifs, ce *prophète* par excellence qui devait les enseigner, et que Moyse les obligeait d'écouter avec respect. Cette femme à qui Jésus-Christ parlait, n'ayant point encore la foi, semblait avoir de la peine d'apprendre d'un homme Juif ce qu'il déclarait touchant l'adoration spirituelle et véritable, et elle lui dit que *le Messie*, ou celui que Dieu enverra pour sauver son peuple, connu ordinairement sous le nom de Christ, à cause de l'onction qu'il recevra pour être leur roi, *doit venir*, et qu'on l'attend tous les jours. *Lors donc*, lui dit-elle, *qu'il sera venu, il nous instruira de toutes choses;* et ce sera lui que nous serons obligés *d'écouter* comme *le prophète* du Seigneur, prédit par Moyse depuis tant de siècles. Saint Jean Chrysostôme croit cependant qu'elle agissait avec un cœur simple, comme il parut par la suite; et qu'ainsi, étant dans une disposition très-différente de celle des Juifs, qui l'interrogeaient ordinairement pour le surprendre dans ses paroles, elle mérita, par le désir qu'elle avait de connaître la vérité, que le Fils de Dieu lui découvrît clairement qui il était; ce qu'il cachait à ces Juifs superbes et envieux. *C'est moi-même*, lui dit-il, *qui vous parle.* Elle ne pouvait rien ajouter, après que notre Seigneur avait bien voulu lui déclarer nettement qu'il était lui-même ce Messie qu'elle attendait avec tous les Juifs. Aussi l'Esprit saint lui faisant ajouter foi à ce qu'il lui dit, elle le quitta dans l'instant même pour aller faire part aux autres de son bonheur.

Vers. 27. — *En même temps ses disciples arrivèrent, et ils s'étonnaient de ce qu'il parlait avec une femme. Néanmoins nul ne lui dit : Que lui demandez-vous? ou, d'où vient que vous parlez avec elle?* — Les disciples du Sauveur étaient allés à Sichar ou à Sichem, acheter de quoi manger. Et revenant dans ce moment, *ils s'étonnèrent*, dit l'Évangéliste, *de ce qu'il parlait avec une femme*, ou avec *cette femme.* Le sujet de leur étonnement, selon plusieurs Pères, etait de voir cette grande humilité de leur divin maître, qui ne dédaignait pas de s'abaisser jusqu'à s'entretenir avec une pauvre femme, et une femme samaritaine; quoiqu'ils ignorassent de quoi il avait parlé. Ils admiraient, dit saint Augustin, cette bonté étonnante du Fils de Dieu, sans soupçonner aucun mal de leur conversation : *Bonum enim mirabantur, non malum suspicabantur.* Cependant il semble que selon le sens naturel qui se présente à l'esprit en lisant ce texte de l'Évangile, on pourrait dire avec un ancien auteur, que les Apôtres avaient un si grand éloignement de toute familiarité avec les femmes, qu'ils furent frappés d'abord en voyant leur Maître s'entretenir seul avec la Samaritaine; et qu'il n'y eut que la connaissance qu'ils avaient de la majesté toute divine de celui qui lui parlait, qui les arrêta tout court. Aussi le saint Évangéliste ajoute aussitôt que nul d'entre eux n'osa lui faire la moindre demande sur l'entretien qu'il avait eu avec cette femme, tant ils respectaient tous sa conduite.

Vers. 28 jusqu'au 31. — *Cette femme cependant laissant là sa cruche, s'en retourna à la ville, et disait à tout le monde : Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait. Ne serait-ce point le Christ?* etc. — Tous les saints Pères conviennent ensemble, que la parole de Jésus-Christ embrasa d'une sainte ardeur cette femme samaritaine. Saint Jean Chrysostôme dit qu'elle sentit au-dedans d'elle la chaleur de ce feu divin que le Fils de Dieu était venu allumer dans la terre; en sorte qu'ayant oublié ce qui l'avait obligée de venir à cette fontaine, elle ne songea plus qu'à attirer à Jésus-Christ tous les habitants de sa ville. Effet admirable de la grâce qu'il répandit dans son cœur! S'étant dépouillée, dit saint Augustin, de toute cupidité, figurée par *sa cruche qu'elle quitta*, elle se hâte d'annoncer la vérité. Elle était venue pour puiser de l'eau. Mais ayant trouvé heureusement la source essentielle de tous les biens, elle méprisa cette eau périssable du puits de Jacob. Elle imita le détachement des saints Apôtres; elle préféra les affaires du salut aux besoins de la vie présente; et, comme ils quittèrent leur filets, ayant été appelés par Jésus-Christ, elle *quitta* volontairement *sa cruche*, sans que personne le lui commandât, pour s'acquitter en quelque sorte de la fonction d'Évangéliste par un mouvement intérieur de la grâce qui l'animait. Celle qui avait eu auparavant plusieurs maris, et qui même s'était laissée vaincre jusqu'alors par des plaisirs criminels, oublie maintenant ses propres besoins, néglige le boire, surmonte la soif; et tout occupée de l'ardeur de la charité, la plus excellente des vertus, elle songe uniquement à communiquer aux autres un bien dont il avait plu à Dieu de lui faire part. C'est la manière dont tous les Pères ont parlé de ce saint empressement avec lequel elle laissa sa cruche, et s'en retourna à Si-

tiatura quod sibi felix faustumque contigerat : *et abiit in civitatem, et dixit illis hominibus* concivibus suis : *Venite, et videte hominem, qui dixit mihi omnia quæcumque feci :* omnis vitæ meæ seriem, quam scire humanitus non potuit. *Numquid ipse est Christus?* Non affirmat Christum esse, quamvis crederet, quod ejus prudentiæ tribuunt SS. Patres. Noluit hujus se opinionis auctorem ostendere, ut suo ipsi auditu ad fidem adducerentur, qui mulieris imperitæ et infamis de re tantâ assertionem parvipendissent. Intelligebat procul dubio ipsos, modò Jesum audirent, eadem de eo, quæ et ipsa, sensuros. Quod si quis obtusioris esset ingenii, ut cognoscere non posset quis et quantus esset, vitam suam à Christo patefactam illis indicat, ut hâc ratione ipsos alliciat ad illum adeundum. *Exierunt ergo de civitate, et veniebant ad eum.*

VERS. 31, 32, 33, 34. — *Interea rogabant eum discipuli dicentes : Rabbi, manduca* ex cibis quos attuli-

char, pour y annoncer l'heureuse nouvelle de la découverte qu'elle avait faite du Messie.

Mais les mêmes Saints ont tous admiré la grande sagesse qu'elle fit paraître en parlant de Jésus-Christ à ces peuples. Étant alors, dit saint Cyrille, non pas chargée d'une cruche pleine de l'eau qu'elle était venue puiser, mais toute remplie dans son cœur de la grâce de Dieu même et de la doctrine du Sauveur : *Venez*, leur dit elle, *et voyez un homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait.* Elle ne leur découvre que peu à-peu ce trésor caché, de peur, comme dit saint Augustin, qu'au lieu d'écouter la vérité qu'elle annonçait, ils ne s'indignassent contre elle, et ne l'outrageassent. Elle ne leur dit donc pas tout d'un coup qu'elle avait trouvé le Christ, et elle ne leur parle pas même d'abord de Jésus : car ils se seraient moqués d'elle, et avec raison, comme d'une femme qui eût entrepris de parler de choses élevées au dessus de soi, et dont la vie était trop connue, pour lui donner quelque espérance d'être écoutée. Ainsi, au lieu de leur dire : Venez, et voyez le Christ, elle les traite comme Jésus-Christ l'avait traitée elle-même, et les attire insensiblement à lui, comme elle y avait été attirée. *Venez* donc, leur dit cette femme, *et voyez un homme qui m'a dit toutes les choses que j'ai faites.* Elle eût pu se contenter de leur dire : Venez voir un grand prophète ; mais elle n'a point de honte de leur avouer qu'il lui avait déclaré tout le bien et tout le mal de sa conduite. Car quand une âme est fortement embrasée de l'amour divin, elle n'est plus, comme auparavant, touchée de toutes les choses de la terre, et négligeant la confusion comme la gloire, elle s'abandonne uniquement aux mouvements de ce feu céleste qui l'enflamme. *Ne serait-ce point le Christ?* ajoute-t-elle. Quelques-uns ont dit qu'en parlant ainsi elle faisait voir peut-être qu'elle n'était pas encore parfaitement affermie dans sa foi : et ils ont cru qu'en cela il n'y avait rien de surprenant, puisqu'il pouvait bien rester encore quelque doute à cette femme samaritaine touchant un si grand mystère, lorsque les Apôtres attachés à Jésus-Christ, et accoutumés à l'entendre, ne comprenaient pas eux-mêmes quelle était la viande céleste dont il se nourrissait, ainsi qu'ils le témoignèrent dans la suite. C'est cependant le sentiment général des saints interprètes, que ce ne fut point par doute qu'elle parla de la sorte, mais par un effet d'une très-grande sagesse ; et dans le dessein d'engager ces peuples à reconnaître insensiblement par eux-mêmes une vérité dont elle était déjà convaincue. Car elle ne voulait pas leur dire qu'il était le Christ, mais leur donner lieu seulement de le juger, tant par la manière si admirable dont il lui avait parlé de ce qui la regardait, que par ce qu'ils en verraient eux-mêmes en l'interrogeant, et en lui parlant. Elle ne pouvait douter, dit saint Chrysostôme, que s'ils goûtaient seulement de cette fontaine céleste et vivante, ils n'éprouvassent les mêmes choses qu'elle avait déjà éprouvées.

VERS. 31 jusqu'au 33. — *Cependant ses disciples le priaient de prendre quelque chose, en lui disant : Maître, mangez. Et il leur dit : J'ai une viande à manger que vous ne connaissez pas. Les disciples se disaient donc l'un à l'autre : Quelqu'un lui aurait-il apporté à manger?* etc. — Quoique J. C. fût fatigué du chemin, selon l'Evangile, et qu'il eût besoin de manger pour se soutenir, il néglige de donner la nourriture à son corps mortel, lorsqu'il s'agit de travailler à celle des âmes, pour qui il était venu dans le monde. Ses disciples le pressant donc de manger de ce qu'ils avaient apporté de la ville de Sichar, il leur dit, *Qu'il avait une viande à manger qu'ils ne savaient pas.* Il ne perdait point d'occasion de leur élever l'esprit des choses de la terre à celles du ciel, et il voulait leur montrer par son exemple, qu'un prédicateur de la vérité devait souvent négliger ainsi ce qui regardait son propre corps, pour travailler à la sanctification du corps de l'Église. Il était d'ailleurs bien aise sans doute de faire entendre à ses disciples encore charnels, que le sujet de son entretien avec cette femme samaritaine avait été d'accomplir la volonté de Dieu son Père, en lui parlant de son royaume, et en travaillant à son salut par ses divines instructions. Car c'est ce qui semble avoir été la principale raison de ce qu'il leur dit ici, lorsqu'ils le pressaient de prendre quelque nourriture dans la fatigue où il était. Il appelle donc *sa nourriture* le salut des hommes, et il fait voir par cette sorte d'expression combien il désire de nous procurer le bien véritable. Car de même que nous sentons un grand désir de manger quand la faim nous presse, aussi l'amour qu'il nous porte lui donne une grande ardeur pour travailler à notre salut.

Mais il ne leur découvre pas tout d'un coup ce grand mystère. Il leur dit seulement d'abord, *Qu'il avait une viande à manger qu'ils ne savaient pas*, afin d'exciter par là une sainte curiosité dans eux, qui les portât à désirer de découvrir ce que ces paroles renfermaient, et à être disposés à en recevoir l'intelligence avec plus de joie. Comme il vit qu'ils entendaient d'une manière charnelle ce qu'il leur disait, s'imaginant qu'on pouvait lui avoir apporté en leur absence quelque chose de meilleur que ce qu'ils lui présentaient, il leur dit alors clairement, Que *la nourriture* dont il leur parlait consistait à *faire la volonté de celui qui l'avait envoyé, en accomplissant son œuvre.* Il témoigne donc par-là, que son grand désir était *d'accomplir l'œuvre* pour laquelle Dieu son Père *l'avait envoyé* dans le monde, qui était de travailler au salut des hommes, et de les instruire des vérités qu'ils devaient connaître pour se sauver. Ainsi, et la soif que le Fils de Dieu souffrait lorsqu'il disait à la Samaritaine, *Donnez-moi à boire*, marquait l'ardeur qu'il sentait pour lui inspirer la foi, et pour la faire passer par cette foi vive dans son corps mystique, qui est l'Église ; et *la viande* dont il faisait sa principale nourriture, était d'accomplir les ordres de Dieu son Père, en convertissant les hommes par sa parole efficace, et en les faisant rentrer de l'égarement dans la voie de leur salut. Telle a été dans tous les temps, et telle est encore la nourriture vraiment divine des hommes apostoliques, et des dignes dispensateurs des divins mystères, qui disent, comme S. Paul en parlant aux âmes dont ils se regardent comme chargés devant Dieu : *Nous vivons* véritablement, *si vous demeurez fermes dans le Seigneur* ; qui, *ne pouvant rendre à Dieu d'assez dignes actions de grâces pour la joie dont ils se sentaient comblés devant lui, à cause* du saint progrès qu'ils leur voient faire dans la piété ; et qui *le conjurent nuit et jour avec une extrême ardeur*, de faire en sorte *qu'ils puissent perfectionner ce qui peut être encore défectueux dans leur foi.* Ainsi, et leur vie est de faire vivre de la

mus. Fatigatum enim ex itinere, et cibo ad reficiendas vires indigere noverant. *Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis;* cibum alterius generis, quo spiritalis esuries, seu animi desiderium mei de conversione et salute hominum expleatur. Solent enim Hebræi cibum id appellare, quo desiderium expletur, ut Psalm. 19 : *Testimonia tua desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum, et dulciora super mel et favum.*

Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare? Num aliquis nobis absentibus et insciis illi cibum ministravit? *Dicit eis Jesus : Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me,* Patris mei, *ut perficiam opus ejus*, mihi commissum, scilicet hominum salutem, tum prædicatione, cui jam insisto; tum passione, quâ consummabitur.

Vers. 35, 36, 37, 38 — *Nonne vos dicitis* vulgari proverbio, *quòd adhuc quatuor menses sunt, et messis venit?* quadrimestre spatium ante messem superest. *Ecce dico vobis : Levate oculos vestros*, non corporis tantùm sed animi; non ad corporeas duntaxat segetes, sed ad spirituales; ad urbem proximam Samaritanorum, ad urbes et vicos non Judæorum tantùm, sed omnium gentium : *et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem* spiritualem. Deo præparante, præveniente, adjuvante, jam parati sunt homines ad Evangelium meum suscipiendum. Nunc ergo in eorum conversione et instructione laborandum est, sicut demeti solent segetes cùm flavescunt. *Et qui metit, mercedem accipit* à Domino messis : prædicationi ergo et doctrinæ tanquàm boni agricolæ insistite; post messem enim mercedem accipietis : et vobis, illisque quos ad Deum converteritis, æternam felicitatem procurabitis : *et congregat fructum in vitam æternam : ut, et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.* Satores sunt patriarchæ, prophetæ, Joannes Baptista, qui semina Evangelii jecerunt, Christus ipse, qui seminavit bonum semen in agro suo et per subministrationem Spiritûs dat incrementum : messores apostoli, et apostolici viri. Simul autem gaudebunt in vitâ æternâ satores et messores spiritualis segetis. *In hoc enim est verbum verum*, verissimum est vulgatum illud proverbium : *Quia alius est qui seminat, et alius est qui metit. Ego misi vos metere quod non laborâstis*, in agro scilicet Judaico : *Alii laboraverunt, et vos in labores eorum introîstis.* Subactum est arvum à prophetis, qui non tantùm in Judæâ, sed et per dispersiones varias apud gentes, voce ac scriptis homines ad unius Dei cultum et ad morum emendationem excitârunt, quod semen est Evangelicæ frugis : Vos autem in arvum ab illis la-

vie de J. C. ces âmes qu'il a confiées à leurs soins, et leur *nourriture* est de les nourrir elles-mêmes de sa parole, et de la grâce qu'elles reçoivent dans les Sacrements.

Vers. 35 jusqu'au 39 — *Ne dites-vous pas vous-mêmes que dans quatre mois la moisson viendra? Mais moi je vous dis : Levez vos yeux, et considérez les campagnes, qui sont déjà blanches et prêtes à moissonner : et celui qui moissonne reçoit la récompense, et amasse les fruits pour la vie éternelle*, etc. — Le dessein de Jésus-Christ est de faire entendre aux Apôtres qu'il ne travaillerait pas seul à *faire la volonté de celui qui l'avait envoyé*, et à *accomplir son œuvre*, mais qu'il les devait associer dans ce travail tout divin. Il se sert donc d'une comparaison familière, pour leur marquer que ce temps auquel ils travailleraient avec lui à la conversion des peuples était tout proche. Voici, leur dit-il, comment vous avez accoutumé de raisonner en voyant le blé en herbe, tel qu'il est présentement : *Nous avons encore quatre mois jusqu'à la moisson.* Vous jugez ainsi de ce qui regarde les biens de la terre, par l'expérience que l'âge vous a en donnée. Mais je vous prépare une autre moisson bien différente de celle-là. C'est la multitude des âmes qui sont prêtes à recevoir la prédication de l'Évangile. Lors donc que le Fils de Dieu leur ordonne de *lever les yeux* pour *voir les campagnes, qui étaient déjà blanches et prêtes à moissonner*, il les oblige, dit saint Chrysostome, de lever les yeux tant de l'esprit que du corps, pour considérer dans la multitude de ces peuples de Samarie, comparés à une moisson abondante, qui accouraient pour entendre sa parole, et qui devaient croire en lui; le grand nombre des autres peuples, soit des Juifs ou des gentils, qui embrasseraient la foi. Mais au lieu que ceux qui travaillent à la moisson des grains de la terre ne reçoivent qu'une récompense temporelle de leur travail, et ne recueillent que des fruits propres pour soutenir cette vie périssable, *celui qui travaillera à cette* divine *moisson* du salut des âmes, *recevra une récompense* proportionnée à son travail, *amassant des fruits*, non pour la vie présente, mais *pour la vie éternelle.* Ainsi Jésus-Christ, selon la réflexion de ce grand saint, fait ici la même chose en parlant à ses apôtres, qu'il avait faite en parlant à la femme samaritaine. Car, comme il avait alors opposé à l'eau du puits de Jacob, qui ne désaltérait point pour toujours, une autre eau vive et céleste, qui éteignait pour jamais la soif des hommes; il oppose aussi maintenant la moisson spirituelle qui regarde la conversion des âmes à la moisson temporelle des biens de la terre, et il en marque la différence, en ce que *le fruit qu'on en recueillait était pour l'éternité.*

La conséquence qu'il en tire, et qui paraît surprenante, est celle-ci : *Afin*, dit-il, *que celui qui sème soit dans la joie, aussi bien que celui qui moissonne.* Il n'en est pas des choses spirituelles comme de celles de la terre : car s'il arrive, à l'égard de ces derniers, que l'un sème, et qu'un autre en recueille la moisson, ils ne se réjouissent point tous deux ensemble, mais celui qui a semé est dans la douleur d'avoir travaillé pour d'autres; et celui-là seul est dans la joie qui moissonne ce que le travail d'autrui a semé. Dans les choses spirituelles, au contraire, ceux qui ne moissonnent point ce qu'ils ont semé se réjouissent également avec ceux qui recueillent la moisson, et participent comme eux à la récompense. Car ils travaillent conjointement, quoique en des temps différents, à la même œuvre du Seigneur : et comme *c'est Dieu qui donne l'accroissement* à ce que *Paul plante*, et à ce qu'*Apollon arrose*, *ni celui qui plante, ni celui qui arrose n'est rien;* mais et *celui qui a planté*, et *celui qui a arrosé étant*, comme dit saint Paul, *une même chose, chacun reçoit* néanmoins *sa récompense selon son travail.* Se devant donc regarder, selon que le dit le même apôtre, comme *les coopérateurs de Dieu dans le champ* spirituel *qu'il cultive*, et travaillant tous par la grâce à l'ouvrage du salut des hommes, *celui qui sème se réjouit* véritablement dans l'espérance de la moisson, quoique ce doive être *un autre qui moissonnera* le fruit saint de ses travaux; parce qu'ils ne considèrent les uns et les autres que la volonté de leur divin Maître et la sanctification des âmes dans les différentes fonctions de leur ministère. C'est là la sainte disposition des vrais ministres du Seigneur, qui ne se regardent point eux-mêmes dans ce qu'ils font, mais qui se tiennent trop heureux d'être associés à un ou-

boratum introïstis, ab illis inchoata perfecturi.

VERS. 39, 40, 41, 42. — *Ex civitate autem illâ* Sichimorum *multi crediderunt in eum Samaritanorum*, *propter verbum mulieris testimonium perhibentis : Quia dixit mihi omnia quæcumque feci*. Crediderunt ob sermonem mulieris testantis facta sua sibi ab Jesu fuisse indicata. Nosse enim arcana, divinum aliquid esse rectè judicabant, illumque verum Deum esse qui illa cognoscens, asserebat se Christum esse à Deo promissum. Id enim civibus suis reticuisse Samaritidem non est verisimile. *Cùm venissent ergo ad illum Samaritani*, *rogaverunt eum ut ibi maneret*, sive ut apud se diverteret : *et mansit ibi*, id est, in eorum civitate, *duos dies*, quibus illos docuit. *Et multò plures crediderunt in eum propter sermonem ejus*, scilicet ipsius Jesu. *Et mulieri dicebant : Quia jam non propter tuam loquelam ;* non solùm, nec præcipuè propter sermonem tuum *credimus* hunc esse Messiam, *ipsi enim audivimus* ex ore ejus, *et scimus*, firmiter nobis persuasum est *quia hic est verè Salvator mundi*, non Israelis tantùm, sed omnium gentium. His verbis confitentur omnes homines sub peccato positos esse, adeòque redemptore et mediatore indigere, ut postea scripsit Apostolus, Rom. 3 : *Omnes peccaverunt*, *et egent gloriâ Dei*, *justificati gratis per gratiam ipsius*. Cùm ei illi dicerent Salvatorem esse mundi, intellexerunt, perditi ; et veræ salutis, non brevi sed perpetuò duraturæ auctorem. In hoc porrò magis admirabiles, quòd sine miraculis crediderint. Quæ verò et quanta locutus sit Christus Samaritanis ; evangelista non commemorat, fructus sermonum ejus in illâ civitate demonstrat. Ita S. Joannes Chrysost., hom. 34 in Joan.

vrage si divin, dont le succès ne doit point être attribué à leur travail, mais à la bénédiction qu'il plaît à Dieu d'y donner.

Mais qui étaient *ceux qui avaient semé*, et qu'est-ce qu'ils avaient semé ? La loi, sous les ombres des figures et des différentes cérémonies de la religion des Juifs, marquait par avance celui qui devait venir, c'est-à-dire, Jésus-Christ. Les prophètes, qui vinrent après la loi, et qui étaient animés de l'Esprit de Dieu, prédisaient par tous leurs discours que l'avénement du même Christ s'approchait. Ainsi, et le saint législateur des Juifs, et tous les anciens prophètes étaient *ceux qui avaient semé ;* parce que, comme dit saint Chrysostôme, leur intention avait été de conduire les peuples à Jésus-Christ, selon qu'il le marque ici lui-même, en faisant voir l'alliance étroite qui était entre l'ancien et le nouveau Testament, lorsqu'il dit à ses Apôtres : *Je vous ai envoyés moissonner ce qui n'était pas venu par votre travail : d'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans leurs travaux*. Les apôtres moissonnaient donc ce que la loi et les prophètes avaient semé. Car combien Moïse, et combien les saints prophètes avaient-ils tous travaillé pour répandre dans l'esprit des Juifs les premières semences de l'avénement du Fils de Dieu ? Combien d'oppositions et de contradictions ne souffrirent-ils point de la part de ces peuples endurcis, à qui saint Étienne adressa, avant que de souffrir le martyre, ces paroles fulminantes : *Têtes dures* et inflexibles, *hommes incirconcis de cœur et d'oreilles*, *vous résistez toujours au Saint Esprit*, *et vous êtes tels que vos pères ont été. Qui est celui d'entre les prophètes que vos pères n'aient point persécuté ? Ils ont tué ceux qui leur prédisaient l'avénement du Juste*. Tels ont été *les travaux de ceux qui avaient semé* avant les apôtres. Ils ne recueillirent presque aucun fruit de ce qu'ils avaient semé, puisque les Juifs firent paraître dans tous les siècles précédents une dureté et une insensibilité incroyable pour rejeter tous les avertissements des prophètes, jusqu'à tuer ceux qui n'étaient leurs ennemis que pour leur avoir annoncé la vérité.

Les apôtres, au contraire, eurent le bonheur de *recueillir* comme *la moisson du travail* des saints prophètes, puisqu'on les vit, après la descente du Saint-Esprit, convertir en un seul jour trois mille personnes à Jésus Christ, en leur citant seulement les mêmes paroles de ces prophètes que leurs pères avaient rejetés avec tant d'outrages, et leur faisant voir que ce qui avait été prédit par ces anciens justes se trouvait accompli en la personne du Fils de David, le vrai Messie. Les apôtres étaient donc alors envoyés, dit saint Augustin, où les prophètes avaient prêché, et où *ils avaient semé*. Car, s'ils n'eussent pas semé dès auparavant, comment la femme samaritaine aurait-elle dit : *Je sais que le Messie doit venir ?* Lisez dans les Écritures, ajoute ce Père, *les travaux* des saints patriarches Abraham, Isaac, et Jacob ; car tous ces travaux étaient autant de prédictions et de prophéties de Jésus-Christ ; et par conséquent ils étaient *ceux qui semaient*. Mais la moisson parut toute prête à faire dans la Judée, et toute mûre, pour le dire ainsi, lorsque tant de milliers d'hommes apportèrent le prix de leurs biens aux pieds des apôtres ; et que s'étant dépouillés de tous les fardeaux du siècle, ils se virent en état de suivre plus aisément Jésus-Christ. Il n'en était pas de même, comme le remarque saint Irénée, parmi les gentils, qui étaient des peuples sans joug et sans loi, et tout remplis de superstitions diaboliques, à qui les prophètes n'avaient point prêché comme aux Juifs, qui étaient dans une profonde ignorance des Écritures, et qui n'avaient rien entendu auparavant qui pût disposer leur cœur à recevoir la prédication de l'Evangile ; ce qui fut cause peut-être que saint Paul disait qu'*il avait plus travaillé que tous les autres ;* parce que Dieu l'ayant rendu apôtre des nations, il avait prêché l'Evangile où Jésus-Christ n'avait point été annoncé, et où l'on n'avait jeté auparavant aucune semence de la vérité, comme il le témoigne lui-même, lorsqu'il dit d'une manière figurée qu'*il ne se glorifiait point d'avoir bâti sur ce que d'autres avaient préparé*.

VERS. 39. — *Or il y eut beaucoup de Samaritains de cette ville-là qui crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui les assurait qu'il lui avait dit tout ce qu'elle avait jamais fait. Les Samaritains, étant venus le trouver, le prièrent de demeurer chez eux*, etc. — L'Évangéliste nous marque visiblement par ces paroles qu'un grand nombre des habitants de Sichar crurent au Sauveur avant même que de l'avoir entendu parler, étant touchés seulement de ce que la femme samaritaine les assura qu'il lui avait déclaré toute sa vie. Mais comment ces peuples se rendirent-ils si facilement au seul témoignage d'une femme, sinon parce que celui dont elle rendait un témoignage si avantageux entra lui-même par la lumière de la foi et par sa grace dans leurs cœurs, pour leur faire recevoir la vérité qu'elle leur annonçait ? On peut remarquer ici avec quelques Pères la différence étonnante qui se trouve entre ces Samaritains et les Juifs. Car ces peuples, qui passaient pour étrangers en comparaison d'Israel, n'ayant vu encore aucun des miracles de Jésus Christ, croient en lui sur le rapport d'une simple femme, et se hâtent de sortir au-devant de lui, pour le prier de vouloir bien demeurer chez eux ; au lieu que les Juifs, après même avoir été témoins oculaires de tant de prodiges et de guérisons miraculeuses, parlaient de lui avec les derniers outrages, toujours prêts à le chasser, quoiqu'il déclarât être venu principalement pour eux. Comment donc s'étonnera-t-on, disent les saints interprètes, que le Fils de Dieu soit venu trouver les Samaritains, et qu'il ait voulu marquer d'une manière figurée dans leur exemple ce

VERS. 43, 44, 45. — *Post duos autem dies exiit inde*, nempe ex regione Samaritanorum, *et abiit in Galilæam*, quò iter susceperat relictâ Judæâ; ut initio capitis dictum est : *Ipse enim Jesus testimonium perhibuit*, sive ante, sive post, *quia Propheta in suâ patriâ honorem non habet*. Confer cum Matth. 13, 57; Marc. 6, 4, et Luc. 4, 24. Patriam suam vocat Judæam, in quâ Bethleem, ubi natus erat, vel Nazareth, ubi educa-

qui devait arriver aux nations, lorsque les Juifs, refusant obstinément de se soumettre au joug du Sauveur, elles s'y assujettirent avec joie et avec ardeur? Ainsi, qu'on ne dise point que Jésus-Christ semble avoir agi en cette rencontre d'une manière tout opposée à l'ordre qu'il avait donné à ses disciples, de *n'entrer point dans les villes des Samaritains*. Car, sans dire qu'il était maître de la règle, et qu'il pouvait s'en dispenser pour des raisons qu'il connaissait, étant lui-même le législateur, il aurait paru indigne de sa bonté, dit saint Chrysostôme, qu'il eût refusé sa présence à des peuples qui la souhaitaient avec tant de zèle, et en qui, comme on l'a marqué, il voulait tracer par avance une image de la future conversion des Gentils.

Mais afin que la vérité de sa parole demeurât stable, et que les Apôtres n'eussent pas lieu de juger qu'il la rétractait entièrement par sa conduite, il fit voir que ce n'était que par occasion et comme en passant, qu'il voulut se rendre à la prière de ces peuples, entrant dans leur ville; puisque, encore qu'ils l'eussent *prié de demeurer chez eux*, c'est-à-dire, de s'y établir tout à fait, l'Evangéliste remarque exprès qu'*il y demeura* seulement *deux jours*. Il ne nous rapporte point ce que le Sauveur dit à ces peuples étant présent parmi eux. Mais il est certain qu'il leur parla, et les instruisit pendant ce temps avec cette autorité et cette onction toute-puissante qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, puisqu'il est dit, qu'*il y en eut beaucoup davantage qui crurent en lui pour l'avoir entendu parler*, et qu'ils témoignèrent à cette femme qui les avait attirés d'abord à lui : Que *leur créance n'était plus fondée sur ce qu'elle leur en avait dit, mais sur ce qu'ils l'avaient ouï eux-mêmes*.

Il n'est point marqué que le Fils de Dieu ait fait parmi eux aucun miracle; et l'on a même tout sujet de croire qu'il n'en fit point; puisqu'en parlant de ce qui les avait portés à croire en lui, ils n'en disent point eux-mêmes d'autre raison, que ce qu'ils avaient eu le bonheur d'ouïr de sa bouche : *Ipsi enim audivimus*. Ainsi ils sont dignes doublement d'admiration, et de ce qu'ils crurent en Jésus-Christ, eux qui paraissaient auparavant en être plus éloignés que les Juifs, et de ce qu'ils y crurent sans le témoignage des miracles, dont Dieu s'est servi le plus ordinairement pour convertir les nations. Or la marque que leur foi était sincère, est qu'au lieu que cette femme qui leur parla la première du Fils de Dieu, leur ayant dit qu'il lui avait découvert toute sa vie, s'était contentée de leur demander *si ce n'était point le Christ;* ils disent ici avec une entière certitude : *Nous savons qu'il est vraiment le Christ, le Sauveur du monde*, c'est-à-dire, ce n'est plus comme ces justes anciens, qui ont été seulement des Sauveurs en figure : celui-ci est véritablement le Sauveur, non seulement d'Israël, mais *du monde*, ce qui signifie tous les peuples et toutes les nations.

Mais qu'est-ce donc qui les obligea de parler ainsi, et qu'avaient-ils vu jusqu'alors, dit saint Chrysostôme, qu'il eût sauvé, pour s'écrier, comme ils font : Qu'*ils savent que c'est véritablement le Sauveur du monde?* Ils n'avaient entendu que ses discours; et ils parlent comme s'ils lui avaient vu faire plusieurs prodiges. Mais les choses qu'ils avaient ouïes étaient grandes et vraiment divines : car c'était la parole de Dieu même, dont l'Apôtre dit : Qu'*elle est vivante et efficace, et plus perçante qu'une épée à deux tranchants; qu'elle entre et pénètre jusque dans les replis de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles*. D'où vient donc que le saint Evangéliste ne nous fait point le récit de ces paroles si admirables qui eurent la force de convertir tant de peuples? C'est afin, dit saint Chrysostôme, que nous connaissions par là que les saints Evangélistes passent beaucoup de choses importantes. Ainsi, saint Jean se contente de marquer ici l'effet admirable des discours de Jésus-Christ, qui fut la conversion d'une partie de la ville de Sichar, sans dire quels ont été ces discours. Et lorsque au contraire les Juifs ont été rebelles à la vérité des paroles du Fils de Dieu, l'Evangile marque d'ordinaire ce qu'il leur disait, afin que l'ingratitude et la dureté des auditeurs ne devînt pas un sujet de méconnaître la bonté du Créateur, mais plutôt qu'on eût lieu de les condamner par la force de la vérité même qu'ils avaient si indignement rejetée.

VERS. 43 jusqu'au 46. — *Deux jours après il sortit de ce lieu, et s'en alla en Judée; car Jésus avait lui-même témoigné qu'un prophète n'est point considéré en son pays. Etant donc revenu en Galilée, les Galiléens le reçurent avec joie*, etc. — Nous avons vu au commencement de ce chapitre, que l'envie des Pharisiens contre Jésus Christ l'avait fait résoudre de quitter la Judée pour s'en aller en Galilée, et qu'ayant été obligé de passer par la Samarie, ce fut dans l'une des villes de cette province qu'arriva tout ce qu'on a rapporté de la conversion de la femme Samaritaine, et d'une partie des habitants de Sichar. L'Evangéliste reprend donc ici ce qu'il avait dit au commencement du chapitre que nous expliquons, et il témoigne que le Fils de Dieu *étant parti de cette ville, s'en alla*, comme il avait résolu, *en Galilée*. Ce qu'il ajoute, comme une raison de ce qu'il s'y en allait, que Jésus *témoigna lui-même qu'un prophète n'est point considéré en son pays*, enferme une assez grande difficulté. Car on ne voit pas d'abord quelle liaison ce qu'il dit ici peut avoir avec ce qui précédait, puisque Sichar, d'où il partit, n'était point certainement *son pays*, et que même il avait été reçu avec toute sorte d'honneur en cette ville, où un si grand nombre de personnes avaient cru en lui. Saint Chrysostôme témoigne qu'il faut entendre par *son pays* la ville de Capharnaüm, qui est en effet nommée *sa ville* par un autre Evangéliste, à cause qu'il y demeurait souvent. Saint Cyrille entend au contraire la ville de Nazareth, où Jésus avait été élevé. Et l'un et l'autre de ces deux Saints croient qu'on doit sous-entendre que le Fils de Dieu ne voulut point se retirer dans aucune de ces deux villes, et qu'il aima mieux aller dans quelque autre de la Galilée, où il serait mieux reçu.

Mais il paraît que le sens le plus naturel de ce passage est celui qu'un ancien Père nous a marqué lorsqu'il a dit, que saint Jean appelle ici le pays de Jésus-Christ, la Judée même qu'il quittait, à cause de la jalousie des Pharisiens, pour s'en aller dans la Galilée, où il témoigne aussitôt après qu'il était en grande considération à cause *de tout ce que les Galiléens lui avaient vu faire à Jérusalem au jour de la* grande fête de *Pâque*. Car Bethléem où le Fils de Dieu naquit, était en Judée; et ainsi c'est en opposant *la Judée*, qui était son vrai pays, et *qu'il quittait*, à *la Galilée* où il s'en allait, qu'il dit, soit alors, soit depuis, comme quelques Interprètes l'ont cru, qu'*un prophète n'est point honoré en son pays*. Mais d'où vient qu'un prophète n'est point honoré en son pays, sinon parce que l'esprit de l'homme est fait d'une sorte, qu'il a ordinairement moins d'estime pour ce qu'il voit souvent, et que l'on sent plus de peine à honorer les personnes qu'on a vues naître et s'élever, et avec qui on a coutume de converser familièrement.

Il faut néanmoins remarquer ici avec les saints Interprètes, que si Jésus s'éloignait de son pays, à cause que nul prophète n'était honoré dans sa patrie, il ne cherchait pas les vains applaudissements de son

tus : Galilææ autem nomine reliquum hujus Provinciæ extra Nazareth territorium. *Cum ergo venisset in Galilæam, exceperunt eum Galilæi*, summo cum gaudio, *cùm omnia vidissent* admirabilia opera, *quæ fecerat Jerosolymis in die festo* Paschatis proximè præterito : *et ipsi enim venerant ad diem festum*, legi et consuetudini morem gerentes.

Vers. 46, 47. — *Venit ergo iterùm* Jesus *in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum. Et erat quidam regulus*, seu minister regis, nempe Herodis Antipæ, tetrarchæ Galilææ, quem Galilæi honoris causâ regem appellabant : *cujus* reguli, seu regii ministri *filius infirmabatur Capharnaum. Hic cùm audisset, quia Jesus advenisset à Judæâ in Galilæam, abiit ad eum, et rogabat eum ut descenderet et sanaret filium ejus ; incipiebat enim mori*, id est, proximus erat morti.

Vers. 48, 49, 50. — *Dixit ergo Jesus ad eum : Nisi signa et prodigia videritis*, vos Capharnaitæ, *non creditis* me Christum esse : cùm tamen Samaritani sine miraculis crediderint. *Dicit ad eum regulus : Domine, descende priusquàm moriatur filius meus*. Mortuum enim ab eo suscitari posse nondùm credebat, imò ne quidem ab absente curari. *Dicit ei Jesus : Vade, filius tuus vivit*. Bono animo esto : filius tuus jam rectè valet. *Credidit homo sermoni quem dixit Jesus, et ibat.*

Vers. 51, 52, 53. — *Jam autem eo descendente*, seu

peuple, par le désir seulement d'être honoré d'eux ; mais c'est qu'il savait que ceux qui n'avaient aucune considération pour le maître qui était venu les instruire touchant leur salut, ne seraient pas disposés à recevoir avec respect, et à goûter la parole de la vérité, dont la douceur ne se fait sentir qu'aux personnes qui ont la docilité nécessaire, afin d'embrasser la foi. Il est vrai qu'il n'appartenait qu'à Dieu de donner aux Juifs cette onction intérieure, sans laquelle la vérité de la foi paraît amère au cœur de l'homme. Et il le fit en effet à l'égard de plusieurs d'entre eux, qui embrassèrent dans la suite avec tant d'ardeur la religion de Jésus-Christ. Mais il avait ses raisons alors pour les laisser à eux-mêmes pendant quelque temps ; et peut-être qu'il voulait aussi comme les piquer de jalousie par l'exemple même de la docilité des *Galiléens*, à qui les miracles qu'ils lui virent faire dans Jérusalem, inspirèrent une grande estime pour sa personne ; ce qui les porta à *le recevoir avec joie.*

Vers. 46 jusqu'au 49. — *Jésus vint donc de nouveau à Cana en Galilée, où il avait changé l'eau en vin. Or il y avait un officier dont le fils était malade à Capharnaüm, lequel ayant appris que Jésus venait de Judée en Galilée, l'alla trouver*, etc. — Saint Chrysostôme relève ici de nouveau la foi des Samaritains, qui avaient cru au Sauveur sur les seules instructions qu'il leur donna. Et il croit que c'est pour donner un nouvel éclat au mérite de leur foi, que l'Evangéliste parlant de la ville de Cana en Galilée, fait souvenir que c'était là où Jésus *avait changé* miraculeusement *l'eau en vin*, comme pour marquer en quelque sorte, que si les Galiléens faisaient paraître tant d'estime pour Jésus-Christ, c'était pour avoir été témoins de ses grands miracles, au lieu que les habitants de Sichar l'avaient honoré comme le *Sauveur du monde*, sans avoir vu ses prodiges. L'Officier dont il est parlé ici, pouvait être un des officiers du roi Hérode, qui demeurait à Capharnaüm. Comme le bruit se fut répandu que Jésus venait de Judée en Galilée, et que *le fils* de cet officier *était* alors *fort malade*, il se hâta de venir trouver Jésus-Christ, qu'il regardait comme un grand homme qui pouvait guérir son fils, mais non pas encore comme un Dieu ; car, s'il avait eu l'idée qu'il devait avoir de celui à qui il parlait, comme du Seigneur suprême de la nature, il se serait prosterné à ses pieds, pour le prier, non de venir avec lui dans sa maison, ce qui était inutile, mais de commander souverainement à la maladie mortelle de son fils de le quitter. C'est la raison pour laquelle Jésus-Christ paraît lui répondre avec quelque dureté, quoiqu'il témoignât avoir confiance en son secours : *Si vous ne voyez*, lui dit-il, *des miracles et des prodiges, vous ne croyez point*. Mais n'était ce pas, dit saint Chrysostôme, une preuve de la *créance* de cet officier, de ce qu'il était venu trouver Jésus-Christ, et de ce qu'il le priait de secourir promptement son fils mourant ? Il est vrai, ajoute le même Saint, qu'il croyait déjà, mais d'une foi qui était encore très-faible. Et Jésus en lui répondant, comme il fait ici, ou admirait les Samaritains qu'il venait de quitter, dont la foi n'avait point été fondée sur les miracles, ou taxait en général l'infidélité des habitants de Capharnaüm, d'où cet Officier était, et où l'on sait que le Fils de Dieu fit tant de prodiges qui ne servirent qu'à augmenter d'une manière terrible le poids de leur condamnation.

Vers. 49, 50. — *Cet officier lui dit : Seigneur, venez avant que mon fils meure. Jésus lui dit : Allez, votre fils se porte bien. Il crut à la parole que Jésus lui avait dite, et s'en alla.* — Le fils de cet officier était mourant, et le père demandait la guérison de son fils. Mais Jésus-Christ en guérissant la maladie corporelle du fils, ménageait en même temps la guérison spirituelle et du père, et de toute sa maison. Il paraît encore rampant bassement vers la terre, lorsqu'il aurait dû s'élever en haut par la lumière de la foi ; et étant uniquement possédé de crainte de perdre son fils, au lieu de faire quelque attention aux paroles de Jésus-Christ, il ne songeait qu'à le presser de venir pour le guérir avant qu'il mourût. Mais s'il croyait qu'il eût le pouvoir de l'empêcher de mourir, pourquoi ne croyait-il pas qu'il pût aussi le ressusciter après sa mort ? Le Fils de Dieu voulant donc guérir l'infidélité de cet officier, ou perfectionner sa foi encore trop faible, lui fit connaître tout d'un coup, par la certitude avec laquelle il lui dit que *son fils était guéri*, qu'il voyait par sa divine lumière les choses absentes comme les présentes, et qu'il avait un empire souverain sur la nature par sa seule volonté ; car en proférant cette parole : *Votre fils se porte bien*, il opéra par sa toute-puissance cette guérison miraculeuse, et donna au père dont il guérissait le fils, une assurance de ce qu'il ne voyait pas.

Il crut donc *à la parole de Jésus*, c'est-à-dire, que sur sa parole, il s'en retourna persuadé que son fils était guéri, quoiqu'il ne crût pas encore en lui, comme au Christ, et au Fils de Dieu. Car Dieu agissait pour guerir son âme, comme il se conduit ordinairement dans la guérison spirituelle des hommes, ne les faisant arriver que peu à peu, et souvent après beaucoup de détours, au port du salut. S. Cyrille admire comment le père et le fils sont guéris en même temps, et l'un par l'autre. Car un seul, dit-il, et même commandement du Sauveur agit extérieurement sur le corps du fils, et sur l'âme de son père ; et il inspire la foi dans le cœur de ce dernier, en même temps qu'il rétablit la vie dans le corps de ce premier, faisant voir par cet admirable enchaînement de deux effets si miraculeux, la dépendance où l'ordre de Dieu met souvent le salut des âmes, de celui des autres, et souvent même de quelques événements qu'il fait servir, comme il lui plaît, à l'exécution de ses saintes volontés.

Vers. 51, 52, 53. — *Et comme il était en chemin, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, et lui dirent : Votre fils se porte bien. Et s'étant enquis de l'heure qu'il s'était trouvé mieux, ils lui répondirent*, etc. — Les serviteurs de cet officier vinrent au-devant de lui, non seulement pour lui annoncer l'heureuse nouvelle

redeunte domum, *servi occurrerunt ei, et nuntiaverunt dicentes, quia filius ejus viveret*, optimèque valeret. *Interrogabat ergo horam ab eis, in quâ meliùs habuerit: et dixerunt ei: Quia heri horâ septimâ* (quæ primæ post meridiem apud nos respondet) *reliquit eum febris. Cognovit ergo pater, quia illa hora erat, in quâ dixit ei Jesus: Filius tuus vivit; et credidit ipse*, ex ejus scientiâ et potentiâ Christum Deum esse agnoscens, *et domus ejus tota.*

Vers. 54. — *Hoc iterùm secundum signum fecit Jesus, cùm venisset à Judæâ in Galilæam*.... Hoc secundum miraculum edidit Jesus, cùm in Galilæam secundò venisset.

de la guérison de son fils, mais peut-être aussi afin d'épargner la peine à Jésus de venir à Capharnaüm, où ils s'attendaient qu'il dût venir pour guérir le fils de leur maître. Le père qui avait cru ce que le Sauveur lui avait dit, voulut néanmoins s'assurer encore plus de la vérité du miracle, par le soin qu'il prit de s'informer du temps précis où son fils avait été guéri. Et ayant su que c'était au moment même que Jésus lui avait dit : *Allez, votre fils est guéri*, il ne douta plus qu'une telle guérison ne fût tout à fait miraculeuse, et que Jésus-Christ n'eût fait ce prodige dans le même temps qu'il avait parlé. Ainsi regardant la guérison de son fils comme un effet de toute-puissance de celui qui avait commandé à la nature, et à qui la nature avait obéi, *il crut*, mais d'une manière bien différente de celle dont il avait cru jusqu'alors. Car l'Évangéliste marque ici, selon les Pères, qu'il crut véritablement en Jésus-Christ, comme au Fils de Dieu. Et sa foi se répandit en même temps sur *tous ceux de sa maison*, qui crurent aussi, que celui qui avait fait un si grand miracle par son unique parole, était le vrai Christ, et le Fils du Dieu vivant.

Dans le temps de la loi nouvelle, nous ne devons pas, dit S. Chrysostôme, attendre que Dieu fasse des miracles pour l'aimer, et nous attacher inviolablement à lui. Le temps des miracles est en quelque sorte passé. Et notre foi, depuis l'établissement du Christianisme, doit être assez forte pour se soutenir au milieu des plus grandes afflictions, et des pertes les plus sensibles de nos proches ou de nos biens. C'est le caractère des fidèles serviteurs de Jésus-Christ, de ceux qui sont pénétrés de reconnaissance pour tous ses bienfaits, de ceux qui aiment d'un amour ferme et généreux leur divin maître, de venir à lui non seulement lorsqu'il les traite avec indulgence, mais encore lorsqu'il les afflige et les châtie. Et c'est au contraire la marque d'un amour très-faible, d'un amour qui n'est guère pur, de ne rendre à Dieu ce qu'on lui doit, que lorsqu'on reçoit de lui tous les biens que l'on désire.

Sensus Moralis.

Vers. 1, 3.— *Ut ergo cognovit Jesus, quia audierunt Pharisæi quòd Jesus plures discipulos facit, et baptizat, quàm Joannes, reliquit Judæam, et abiit iterùm in Galilæam.* Prudentiæ et charitatis est, invidiæ et peccati occasionem non modò infirmis, sed improbis etiam subtrahere, quantùm fieri potest. Credendum aliquando, aliàs resistendum hostibus veritatis : resistendum, cùm veritatem impugnant ; credendum aliquando, et fugiendum, cùm prædicatores et defensores veritatis persequuntur : fugiendum, inquam, ut tutiùs veritas defendatur. Dei voluntas et gloria, Ecclesiæ utilitas, animarum salus, fides in ministerio, regulæ sint fugæ vel resistentiæ. Abiit Jesus in Galilæam relictâ Judæâ, ut Pharisæorum invidiam, et insidias ad tempus declinaret. Poterat ille quidem et præsens ab his non teneri, si nollet; non occidi, si nollet: sed quia in omni re quam gessit ut homo, hominibus in se credituris præbebat exemplum (quia unusquisque servus Dei non peccat, si secesserit in alium locum, videns furorem fortè persequentium se, aut quærentium in malum animam suam; videretur autem sibi servus Dei peccare si faceret, nisi in faciendo Dominus præcessisset): *Fecit hoc ille magister bonus ut doceret, non quòd timeret.*

Vers. 6. — *Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem.* Fatigatur Deus pro creaturæ suæ salute; fatigatur ut nobis procuret æternam quietem; fatigatur in itinere ut nos quærat errantes et perditos. *Tibi fatigatus est ab itinere Jesus.* Adoremus fortem et infirmum Jesum: fortem, quia *in principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum : hoc erat in principio apud Deum : omnia per ipsum facta sunt*, et sine labore facta sunt. Infirmum, quia *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. Fortitudo Christi te creavit, infirmitas Christi te recreavit. Fortitudo Christi fecit ut quod non erat esset : infirmitas Christi fecit ut quod erat non periret. Condidit nos fortitudine suâ, quæsivit nos infirmitate suâ.* Fatigatus est ex itinere Jesus. Iter ipsius est caro pro nobis assumpta. Ideò fatigatus ab itinere, quid est aliud quàm fatigatus in carne? Dei pro nobis incarnati et fatigati vestigia sequamur : vitæ istius mortalis, statûsque nostri labores et lassitudines pro ejus amore et gloriâ perferamus. Non sit otiosa quies nostra, non voluptati serviens, sed indulgens necessitati ; ad Dei gloriam, et ad finem salutis nostræ referatur, ut curato corpore, viribusque refectis, Deo serviamus alacriùs, et in ejus opere, nostrique statûs officiis ferventiùs laboremus. Hæc enim vita laboris est, non quietis.

Vers. 7. — *Venit mulier de Samariâ haurire aquam. Dicit ei Jesus : Da mihi bibere.* Mulieris Samaritidis adventum ad fontem prænoverat ac decreverat. Ubi verò adfuit, eam statim doctrinæ suæ retibus expansis ab æterno implicare sibi proposuit cœlestis animarum venator. Mulier illa typus erat Ecclesiæ, non justificatæ, sed justificandæ. Ventura enim erat Ecclesia de gentibus, alienigena à genere Judæorum. Audiamus ergo in illâ nos, et in illâ agnoscamus nos, et in illâ gratias agamus pro nobis. *Dicit ei Jesus : Mulier, da mihi bibere.* Qui bibere quærebat, fidem ipsius mulieris sitiebat.

Vers. 10. — *Respondit Jesus, et dixit : Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi: Da mihi bibere, tu forsitan petîsses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.* Donum Dei est Spiritus sanctus. Hujus doni se ipsum largitorem insinuat. Cui enim convenit ea largiri quæ Dei sunt? Nonne ei qui secundùm naturam Deus est? Aquam autem vivam appellat vivificum illud Spiritûs

donum, per quod solum humana natura, quamvis perinde ac montani stipites prorsùs arefacta, et omnis fructûs expers diaboli fraude reddita, ad veterem naturæ pulchritudinem revocatur, et vivificam gratiam ebibens, variis bonorum generibus redimitur, et ad virtutis studium repullulans, uberrimos dilectionis divinæ ramos edit. Hinc Deus per prophetam ait: *Glorificavit me bestia agri, dracones, et struthiones: quia dedi in deserto aquas, flumina in invio, ut darem potum populo meo, electo meo. Populum istum formavi mihi, laudem meam narrabit.*

Si scires donum Dei. Donum Dei gratia est: non datur ex meritis, quia ex ipsâ est omne meritum. Si gratia Dei ex meritis esset, jam gratia non esset. *Quis enim prior dedit illi, et retribuetur ei?* Rom. 11, 35. Gratiam ne quidem desiderare, aut petere possumus; imò nec ejus necessitatem et indigentiam nostram cognoscere sine gratiâ tenebras nostras illuminante, sine Spiritu Dei infirmitatem nostram adjuvante. *Non enim sufficientes sumus cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis, sed omnis sufficientia nostra ex Deo est. Et quid oremus, sicut oportet, nescimus: sed Spiritus adjuvat infirmitatem nostram. Christum Jesum, et gratiæ ipsius necessitatem cognoscere, primus est ad conversionem gradus. Mulier, si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi, da mihi bibere, forsitan petîsses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.*

VERS. 11, 12, 13. — *Omnis qui bibit ex aquâ hâc, sitiet iterùm: qui autem biberit ex aquâ quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.* Et verum est secundùm hanc aquam, et verum est secundùm quod significabat illa aqua. Etenim aqua in puteo, voluptas seculi est in profunditate tenebrosâ; hinc eam hauriunt homines hydriâ cupiditatum. « *Cupiditatem* quippe, ait S. Augustinus, tract. 15 in Joan., n. 16, *proni submittunt, ut ad voluptatem haustam de profundo perveniant; et fruuntur voluptate, præcedente et præmissâ cupiditate. Nam qui non præmiserit cupiditatem, pervenire non potest ad voluptatem.* Pone ergo hydriam, cupiditatem, et aquam de profundo, voluptatem: cùm pervenerit quisque ad voluptatem seculi hujus, cibus est, potus est, lavacrum est, spectaculum est, concubitus est; numquid non iterùm sitiet? Ergo *de hâc aquâ qui biberit, sitiet iterùm; Qui autem biberit ex aquâ quam ego dabo ei, non sitiet in æternum..... Satiabimur,* inquit rex propheta, *in bonis domûs tuæ*, Psal. 64, 5. De quâ ergo aquâ daturus est, nisi de illâ de quâ dictum est: *Apud te est fons vitæ?* Nam quomodò sitient, qui *inebriabuntur ab ubertate domûs tuæ?* Psal. 35, 10.

VERS. 14. — *Sed aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.* Sicut enim si quis fontem in se ipso intus haberet, non sitiret unquàm, ita qui hanc aquam habuerit, Spiritum sanctum scilicet in animâ suâ inhabitantem, fontem omnium bonorum cœlestium, nullam sitim bonorum terrenorum patietur, charitate cor ejus implente. Id quidem perfectè non fit in hâc mortali vitâ, in quâ perpetua penè pugna est cupiditatem inter et charitatem. Sed charitas sanctos penitùs implebit in æternâ vitâ, omni cupiditate omninò exclusâ et absumptâ, cùm mortale hoc induerit immortalitatem, et corruptibile hoc induerit incorruptionem. *Fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.* Omne scilicet datum optimum, et omne donum perfectum desursum est, descendens à Patre luminum; et humili gratiarum actione electorum in quos descendit, ad originem suam jugiter ascendit, illosque tandem Deo perfectè conjungit, et ad vitam æternam evehit.

VERS. 15. — *Dicit ad eum mulier: Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam hùc haurire.* Ad laborem indigentia cogebat, et laborem infirmitas recusabat. Nondùm audiebat dicentem: *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* Initium gratiæ, desiderium gratiæ est. Hæc prima gratiæ interioris operatio, ut desideretur, et desiderata per orationem postuletur. Domine, da nobis hanc aquam, Spiritum sanctum tuum, gratiam tuam, ut non sitiamus, nisi te fontem aquæ vivæ. Fac ut gratia tua sit in nobis perennis instar fontis, non raptim transiens ut torrens, ut nec hieme tribulationis, nec æstate prosperitatis deficiat. *Æstas probat fontem vel torrentem:* tentatio, an gratia sit fons in nobis, vel torrens, qui pravarum cupiditatum æstu siccetur. Cupiditas et iniquitas laborem semper adjunctum habet, comitem semper difficultatem, quâ infelix anima fatigatur in cœnosâ voluptatis viâ. *Lassati sumus in viâ iniquitatis et perditionis, ambulavimus vias difficiles*, Sap. 5, 7. Puteus altus est. Ex hâc aquâ bibunt homines et pecora. Gratia verò et charitas ineffabilem suavitatem et facilitatem in bono secum affert, cùm facit plus delectare quòd Deus præcipit, quàm delectat quod impedit. *Etenim Dominus dabit benignitatem*, Psal. 85, 13, sive, ut S. Augustinus legit, *suavitatem, et terra nostra dabit fructum suum.* Quæ verba sic explicat S. Augustinus in Psalmum citatum, n. 35: « *Cùm ergo cœperis odisse peccata, et confiteri Deo, cùm te delectationes illicitæ rapiunt et ducunt ad ea quæ tibi non prosunt, ingemisce ad Deum: et confitens illi peccata tua, mereberis ab illo delectationem, et suavitatem justitiæ faciendæ dabit tibi, ut incipiat te delectare justitia, quem primò delectabat iniquitas: ut qui primò gaudebas in ebrietate, gaudeas in sobrietate; et qui primò gaudebas de furtis, ut tolleres homini quod non habebas, quæras donare non habenti quod habebas: et quem delectabat rapere, delectet donare; quem delectabat spectare, delectet orare; quem delectabant cantica nugatoria et adulterina, delectet hymnum dicere Deo, currere ad Ecclesiam, qui primò currebas ad theatrum. Unde nata est ista suavitas, nisi quia Dominus dabit suavitatem, et terra nostra dabit fructum suum?* »

VERS. 16, 17. — *Dicit ei Jesus: Vade, voca virum tuum, et veni huc. Respondit mulier, et dixit: Non habeo virum. Dicit ei Jesus: Benè dixisti... Quinque enim viros habuisti, et nunc quem habes, non est tuus vir; hoc verè dixisti.* Altera gratiæ operatio in homine, est agnitio, horror, et confessio peccati. *Non habeo virum..... Domine, ut video, propheta es tu.*

Quinque viros priores animæ, quinque sensus corporis mysticè S. Augustinus exponit. « *Quando enim quisque nascitur, antequàm possit uti mente atque ratione, non regitur nisi sensibus carnis. Anima in puero parvulo quod auditur, quod videtur, quod olet, quod sapit, quod tactu sentitur, hoc appetit aut fugit. Appetit quidquid mulcet, fugit quidquid offendit hos quinque sensus. Hos enim quinque sensus mulcet voluptas, offendit dolor. Secundùm hos quinque sensus tanquàm quinque viros, priùs vivit anima, quia istis regitur. Quare autem viri dicti sunt? Quia legitimi. A Deo quippe facti, et à Deo donati animæ. Infirma est adhuc quæ istis quinque sensibus regitur, et sub istis quinque viris agit : at ubi venerit ad annos exserendæ rationis, si eam susceperit optima disciplina et doctrina sapientiæ; quinque illis viris ad regendum non succedit nisi vir verus, legitimus et illis melior, et qui meliùs regat, et qui ad æternitatem excolat, ad æternitatem instruat. Nam isti quinque sensus non ad æternitatem nos regunt, sed ad ista temporalia vel appetenda, vel fugienda. Ubi verò intellectus sapientiâ imbutus regere cœperit animam, scit jam non solùm fugere foveam, et ambulare in æquali quod oculi ostendunt animæ infirmæ, nec tantùm canoras voces suaviter audire, dissonasque repellere ; vel blandis odoribus delectari, putoresque respuere; aut dulcedine capi et amaritudine offendi ; aut lenibus mulceri, et asperis lædi. Ista enim omnia infirmæ animæ sunt necessaria. Quid ergo regiminis adhibetur per illum intellectum? Non alba et nigra discreturus est, sed justa et injusta, bona et mala, utilia et inutilia, castitatem et impudicitiam, hanc ut amet, istam ut vitet; charitatem et odium, in hâc ut sit, in illo ut non sit. Hic vir quinque illis viris in illâ muliere non successerat. Ubi enim non succedit ille, error dominatur. Nam cùm cœperit anima capax esse rationis, aut à sapiente mente regitur, aut ab errore : sed error non regit, sed perdit. Post istos ergo quinque sensus mulier adhuc errabat, et error eam ventilabat. Error autem iste non erat legitimus vir sed adulter : ideò ei Dominus ait : Benè dixisti, « quia non habeo virum. « Quinque enim viros habuisti; » quinque te sensus carnis primò rexerunt; venisti ad ætatem utendæ rationis, nec ad sapientiam pervenisti; sed in errorem incidisti. Ergo post illos quinque viros « iste quem habes non est tuus vir. » Et quid erat, si vir non erat, nisi adulter? Voca itaque non adulterum, sed « virum tuum; » ut intellectu me capias, non errore de me aliquid falsum sentias. Adhuc enim errabat mulier, quæ aquam illam cogitabat : cùm jam Dominus de Spiritu sancto loqueretur. Quare errabat, nisi quia adulterum, non virum habebat? Tolle ergo hinc istum adulterum qui te corrumpit, et « Vade, voca virum tuum. » Voca, et veni ut intelligas me. « Dicit ei mulier : Domine, video quia pro- « pheta es tu. » Cœpit venire vir, nondùm plenè venit. Prophetam Dominum putabat. Erat quidem et propheta, nam de seipso ait : « Non est propheta sine honore nisi « in patriâ suâ, » Luc. 4, 24. Item de illo dictum est ad Moysen : « Prophetam eis suscitabo de fratribus eorum similem tuî, » Deuteron. 18, 18. Similem scilicet ad formam carnis, non ad eminentiam majestatis. Proinde jam non multùm errat mulier ista : « Video, inquit, quia « propheta es tu. » Incipit vocare virum, adulterum excludere.* » Hæc verba sunt S. Augustini, tract. 15 in Joan., n. 21, 22, 23. Vide et lib. Quæstion. 83, q. 64.

Vers. 22. — *Venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate.* « *Samaritanos et Judæos à veris excipit adoratoribus : et quamvis meliores Judæos, venturis tamen longè deteriores, quantò figura veritate inferior est, indicavit : Ecclesiam autem significat, quoniam verus et debitus Deo cultus in ipsâ est. Qui igitur sunt veri adoratores? Qui nullo loco divinum cultum circumscribunt, qui Deum in spiritu colunt, sicut et Paulus : « Cui servio, » inquit, « « in spiriritu meo, in Evangelio Filii ejus... Obse- « cro vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis « corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo pla- « centem, rationabile obsequium vestrum. » Per spiritum autem, incorporeum significat. Opus est enim incorporei cultum etiam talem esse, et per incorporeum quod est in nobis, hoc est, per animam et animæ munditiam offerri. « Spiritus est Deus, et eos qui adorant, in spiritu « et veritate adorare oportet. » Nam cùm et Judæi et Samaritani neglectâ animâ munditiæ corporis plurimùm studerent, ideò non ablutione et ornatu corporis, sed mente dicit adorandum. Quamobrem non pecora, non vitulos, sed te totum Deo offeras sacrificium ; sic viventem hostiam exhibebis. In veritate enim adorare oportet : nam quæ superiori tempore figura erant, holocausta, sacrificia, incensum, non sunt ampliùs, sed omnia veritas. Non enim caro, sed malæ circumcidendæ sunt cogitationes, et nos ipsos crucifigere, et irrationales auferre cupiditates oportet atque mactare....* » Hæc apud S. Joan. Chrysost., hom. 33.

Veri adoratores adorabunt Patrem in Spiritu et veritate. Non jam in monte, non Jerosolymis, sed in Ecclesiâ catholicâ, in quâ unâ, non in ullâ aliâ congregatione vel sectâ, veri sunt adoratores : in quâ unâ est verum sacrificium tam externum et visibile, oblatio munda, victima salutaris, quæ in omni loco, toto orbe, ubicumque christiana catholica religio diffusa est, vero Deo offertur, tum internum , cujus visibile sacrificium signum est ; scilicet sacrificium contriti cordis et casti corporis, *in spiritu* charitatis, qui filiorum et verorum Christianorum spiritus est; *in veritate* et puritate fidei, nullis erroribus admixtæ, qui catholicorum est caracter. Ergo *intus age totum.* Et si fortè quæris aliquem locum altum, aliquem locum sanctum, intus exhibe te templum Deo. « *Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos... In templo vis orare, in te ora. Sed priùs esto templum Dei, quia ille in templo suo audiet orantem.* »

Vers. 25-26. — *Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit; cùm ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia. Dicit ei Jesus : Ego sum qui loquor tecum.* Ita se Christus simplicibus manifestat. Samaritidem intus in animo docet, eamque ad suî cognitionem sensim adducit, ei mysteria revelans, quæ sapientibus et prudentibus abscondit. Illi annuntiat omnia. Quid enim illi sciendum superest, qui Deum verum et Christum Jesum

novit? *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.* Gratias illi perpetuas agamus, qui venit in mundum propter nos, ut nos doceret omnia ad salutem necessaria. Illum audiamus in Scripturis Sacris nobis loquentem, qui Samaritanæ mulieri loqui, et illam altissima Religionis mysteria docere dignatus est. Evangelium non solùm audiamus et legamus, sed in tabulis cordis carnalibus inscriptum geramus; ejus sententias, historiam, præcepta, verba, miracula, exempla Christi Jesu Domini nostri frequenter animo repetamus, ut mundetur ac sanctificetur. « *Nam si in quâcumque domo Evangelium est, illùc diabolus ingredi non audet: quantò minùs animam ei assiduâ lectione familiarem neque dæmon, neque peccatum attinget? Sanctifica igitur animum, sanctifica corpus: hoc continget, si Evangelium semper et in animo habueris, et in linguâ. Quòd si linguæ obscœnitas animam coinquinet, perspicuum est spiritali lectione eam sanctificari, et gratiâ Spiritûs sancti affatim perfundi. Divini cantus sunt Scriptura; hinc nobis et animæ nostræ affectibus remedium petamus, cujus utilitatem si intueremur, incredibili ei attentione vacaremus.* » Ita S. Joan. Chrysost., hom. 33 in Joan.

Vers. 27. — *Et continuò venerunt discipuli ejus: et mirabantur, quia cum muliere loquebatur*, etc. Mirabantur Christi facilitatem, et incredibilem humilitatem, quòd pauperem et Samaritanam mulierem tam benignè alloqui non dedignaretur. Mirabantur quia quærebat perditam, qui venerat quærere quod perierat. Bonum mirabantur, non malum suspicabantur. Deus qui masculum et feminam condidit, utrique sexui fidei et gratiæ suæ dona gratis distribuit. *In Christo Jesu non est masculus neque femina.* Hoc sibi exemplum proponant Ecclesiæ pastores et doctores, nec prodesse renuant mulieribus. Non enim voluntatem suam, sed prædicationis utilitatem sequi oportet. Major plerumque in feminis docilitas quàm in viris, pietas major, uberiora Dei dona, qui infirma mundi eligit, ut nemo in conspectu ejus glorietur. Verùmtamen à diaboli caveant insidiis evangelici ministri; cum mulieribus conversentur in omni castitate, nimiam familiaritatem vitent; nec frequentia sint, nec diuturna eorum cum mulieribus colloquia, nec profana sint, sed de rebus duntaxat ad salutem spectantibus; nec clandestina; et neque nobilibus magis ac divitibus, vel ingenio aut formâ præstantioribus, quàm pauperibus, ignobilibus, simplicibus, spiritalem sacri ministerii curam impendant. *Et mirabantur, quia cum muliere loquebatur.*

Vers. 28, 29.— *Reliquit ergo hydriam suam mulier, et abiit in civitatem, et dicit illis hominibus: Venite et videte hominem, qui dixit mihi omnia quæcumque feci: numquid ipse est Christus?* « *Victrix corporeæ curæ*, inquit S. Cyrillus, *et quæ stultis voluptatibus sæpè succubuerat, carnis usum necessarium defraudat, cibumque et potum aspernata, in alium statum per fidem reformatur. Statim verò charitatem virtutum optimam amplexa, quod sibi oblatum est bonum, citato in urbem cursu studiosè ac ferventer annuntiat. Inclamabat enim ei intus ad aurem cordis Christus Jesus: Gratias accepistis, gratis date. Hinc discamus non esse nobis imitandum ignavum illum servum, qui talentum humi defodit, sed illud exercere conemur, et alios ad Christi cognitionem et amorem verbo et exemplis adducere. Quod celeberrima illa mulier egregiè præstat, quæ bonum sibi oblatum aliis communicat; quam hactenùs hauserat aquam non jam è scaturigine hauriens, neque terrestrem hydriam domum denuò reportans, sed divinâ potiùs ac cœlesti gratiâ, sapientissimâque Salvatoris doctrinâ mentem plenam gerens.* » S. Cyrill., lib. 2 in Joan.

Reliquit hydriam suam mulier. « *Audito: « Ego sum « qui loquor tecum, » et recepto in cor Christo Domino, quid faceret, nisi jam hydriam dimitteret, et evangelizare curreret? Projecit cupiditatem, et properavit annuntiare veritatem. Discant qui volunt evangelizare, projiciant hydriam ad puteum.* » Ita S. Aug., Tract. 19 in Joan., n. 30.

« *Considera mulieris studium, sapientiam considera. Venerat hauriendæ aquæ gratiâ; et cùm verum fontem invenisset, contempsit alterum, ut nos exemplo, licèt parvo, admoneret, spiritualium gratiâ secularia omnia esse nobis contemnenda, neque eorum, nisi ad necessitatem, ullam rationem habendam; quod et Apostoli fecerunt, et hæc mulier. Siquidem illi à Jesu vocati, retia reliquerunt, hæc sponte suâ reliquit hydriam, et Dei gratiâ præveniente Apostolico munere fungitur: neque unum aut alterum, ut Andræas et Philippus, sed universam advocat civitatem, et populum ad Christum adducit.* » Ita S. Joan. Chrysost., hom. 33 in Joan.

Reliquit hydriam suam mulier. Non fert hydriam, sed refert gratiam. « *Vacua videtur reverti onere, sed plena revertitur sanctitate. Quæ peccatrix advenerat, revertitur prædicatrix. Et quæ hydriæ vasculum amiserat, Christi plenitudinem reportabat: in nullo civitati suæ inferens detrimentum. Etenim si aquam civibus non intulit, tamen fontem salutis invexit* (1). Qui verè conversus ad Christum est, rerum terrenarum obliviscitur, abjicit onera, relinquit impedimenta, cupiditates refrænat, renuntiat voluptatibus, non solùm pro cœlestibus donis acceptis gratias agit; sed gloriæ Dei et salutis animarum zelo fervens, de Deo cum aliis colloqui amat, ad ejusque notitiam et amorem omnes invitare et adducere opportunitate datâ. *Venite, et videte: numquid ipse est Christus?*

Vers. 34. — *Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.* Opus Dei, animarum salus, Pastoris cibus ac deliciæ sint. Pastorali munere ac ministerio nihil in orbe majus aut excellentius: in eo tamen non diligenda celsitudo et excellentia, sed Dei voluntas: sacris insistendum functionibus, non quia nobis, sed quia Deo placent. Diligendum opus, non quia nostrum, sed quia Dei est: ab ipso, et propter ipsum inchoandum et perficiendum, qui omnis boni principium et finis est. Spiritus

(1) Hæc verba sunt antiqui Patris in serm. de Eleemosynâ et muliere Samarit., olim edito sub S. Ambrosii nomine.

sanctus loquitur per os prædicatoris, fidemque et charitatem in corde producit auditoris. Pari humilitate ac fervore in apostolico ac pastorali munere laborandum est, ne cùm opus Dei in aliis perficere conamur per doctrinam, opus suum in nobis perficiat diabolus per superbiam. Apis imitanda, quæ supervolitat melli suo, ne hærens nectatur et suffocetur. *In mellis copiâ non frustra pennas habet apicula ; nectit enim hærentem.* Opus ergo Dei perficientes in Spiritu Christi Jesu, cum illo dicamus : *Ego non quæro gloriam meam.* Et : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.*

Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me, etc. Christus Jesus seipsum futuris orbis magistris, pastoribus, prædicatoribus, doctoribus, exemplum statuit acerrimi et præclarissimi ad docendum scientiam salutis, et ad animarum conversionem studii, cui necessaria corporis etiam postponantur. Nam cùm suavissimum sibi eum cibum esse dicit, nimirùm facere voluntatem ejus, à quo missus est, et perficere opus ejus, apostolici ministerii munus describit. Docendi enim curæ intentos esse illos duntaxat oportet, et à carnis deliciis in tantùm recedere, ut vix necessarium obsequium admittant, quod ad vitam conservandam exhibetur.

Vers. 35.— *Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem.* Quot nationes quas Deus vocat ad fidem? Quot peccatores ad pœnitentiam excitandi? Quàm ampla messis evangelicis operariis destinata? Levate igitur oculos vestros, rogate Dominum ut mittat operarios in messem suam : ad gentes quæ eum non noverunt, et nomen ejus non invocaverunt ; ite in agrum Domini, et in messe ejus laborate, quicumque ad hoc vocati estis, et zelo salutis animarum, fideique propagandæ flagratis. Æternæ vitæ promissio, animarum salus, perfectio corporis electorum, gloria Dei tam seminatores quàm messores coronantis, et suî fruitione beatificantis, ad laborem vos accendant. *Et qui metit, mercedem accipit et congregat fructum in vitam æternam : ut et qui seminat, simul gaudeat et qui metit.*

Vers. 38. — *Ego misi vos metere quod vos non laborâstis : alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis.* « Qui laboraverunt? Ipse Abraham, Isaac et « Jacob. Legite labores eorum : in omnibus labori« bus eorum prophetia Christi ; et ideò seminatores. « Moyses et cæteri patriarchæ, et omnes prophetæ, « quanta pertulerunt in illo frigore, quando semina« bant? Ergo jam in Judæâ messis parata erat. Me« ritò ibi tanquàm matura seges fuit, quando tot ho« minum millia pretia rerum suarum afferebant, et « ad pedes apostolorum ponentes, expeditis humeris « à sarcinis secularibus, Christum Dominum seque« bantur. Verè matura messis. Quid inde factum est? « De ipsâ messe ejecta sunt pauca grana, et semina« verunt orbem terrarum, et surgit alia messis quæ in « fine seculi metenda est. De istâ messe dicitur : *Qui « seminant in lacrymis, in gaudio metent.* Ad istam « messem non apostoli, sed angeli mittentur. *Messo« res, inquit, angeli sunt.* Ista ergo messis crescit inter « zizania, et exspectat purgari in fine. Illa verò mes« sis jam matura erat, quò priùs missi sunt discipuli, « ubi prophetæ laboraverunt. » Ita S. August., tract. 15 in Joan., n. 32.

Ne extollantur operarii evangelici, cùm uberem colligunt messem ; is enim sæpè fructus est, precum, laborum, patientiæ aliorum : et alioqui totum Deo tribuendum est, quo adjuvante verbum seminatur, crescit, maturescit, colligitur, et in horreum infertur.

Vers. 46, 47. — *Erat quidam regulus, cujus filius infirmabatur Capharnaum. Hic cùm audîsset quia Jesus adveniret à Judæâ in Galilæam, abiit ad eum, et rogabat eum ut descenderet, et sanaret filium ejus*, etc. Utiles sunt ad salutem calamitates, siquidem ad Deum nos revocant : *Multiplicatæ sunt infirmitates eorum, postea acceleraverunt.... Cùm occideret eos, quærebant eum, et revertebantur, et diluculò veniebant ad eum. Et rememorati sunt quia Deus adjutor est eorum : et Deus excelsus redemptor eorum est.* Ad Christum Jesum accedamus, illique supplicemus humiliter, non solùm ut sanet ægritudines corporis nostri, sed in primis ut infirmitates animæ nostræ incipientis mori, et in summo salutis periculo constitutæ, sanare dignetur. Miraculum gratiæ suæ ut operetur, credamus illum esse Salvatorem mundi, posse justificare impium, morbos animarum solo verbo posse curare, quin etiam mortuam animam suscitare. Ne imperfecta sit fides nostra, ut fides reguli, cujus filius infirmabatur Capharnaum, qui potentiam ac beneficentiam Christi temporibus et locis circumscriptam putabat : ne cum ipso audiamus : *Nisi signa et prodigia videritis, non creditis.*

Vers. 50. — *Dicit ei Jesus : Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni quem dixit ei Jesus, et ibat.* Christi sermoni credidit, ipso Salvatore fidem in corde ejus inchoante, et postea perficiente, cùm servi nuntiaverunt puerum in pristinam valetudinem subitò restitutum ; cessante febre ipsâ horâ quâ dixit ei Jesus : *Filius tuus vivit...* Miraculum duplex operatus est Jesus, unum in corde patris, in quo sanavit incredulitatem ; alterum in filii corpore, à quo dispulit febrem. Sana, Domine, incredulitatem nostram, adauge et corrobora in nobis fidem : verbo tuo febrem abige, cupiditatum nostrarum æstum extingue ; fac ut sermonibus tuis credens, in viâ mandatorum tuorum simplici obedientiâ ambulem ad domum cœlestem et æternam. Dic Ecclesiæ prò me, similibusque mihi peccatoribus coram divinâ tuâ Majestate gementi : *Filius tuus vivit.*

Vers. 53. — *Et credidit ipse, et domus ejus tota.* Cùm ad Deum per ejus gratiam conversi estis, cùm insigne aliquod beneficium ab illo accepistis, non solùm gratias illi privatim referre debetis, dicentes : *Benedic, anima mea, Domino, et noli oblivisci omnes retributiones ejus ; qui propitiatur omnibus iniquitatibus tuis, qui sanat omnes infirmitates tuas ; qui redimit de*

interitu vitam tuam : verùm etiam operam dare oportet ut filii vestri ac domestici credant, fidemque sanctis operibus testentur, ut Christus in familiâ vestrâ regnet. *Credidit ipse, et domus ejus tota.*

CAPUT V.

1. Post hæc erat dies festus Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam.

2. Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur hebraicè Bethsaida, quinque porticus habens.

3. In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, expectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam, et movebatur aqua : et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quâcumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate suâ.

6. Hunc cùm vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multùm tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri ?

7. Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dùm venio enim ego, alius ante me descendit.

8. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula.

9. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est : non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum, et ambula.

12. Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum, et ambula.

13. Is autem qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset : Jesus enim declinavit à turbâ constitutâ in loco.

14. Postea invenit eum Jesus in templo, et dixit illi : Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

15. Abiit ille homo, et nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.

16. Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.

17. Jesus autem respondit eis : Pater meus usque modo operatur, et ego operor.

18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat sabbatum, sed et Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, et dixit eis :

19. Amen, amen dico vobis : Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem : quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.

20. Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.

CHAPITRE V.

1. Après cela était la fête des Juifs ; et Jésus s'en alla à Jérusalem.

2. Or, il y a à Jérusalem une piscine des brebis appelée en hébreu Bethsaida ; et elle est environnée de cinq galeries ;

3. Dans lesquelles étaient couchés un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, et d'autres qui avaient des membres desséchés, qui tous attendaient le mouvement de l'eau ;

4. Car l'ange du Seigneur descendait à certain temps dans cette piscine, et en agitait l'eau ; et celui qui y entrait le premier après que l'eau avait été ainsi agitée, était guéri, quelque maladie qu'il eût.

5. Or, il y avait là un homme qui était malade depuis trente huit ans.

6. Jésus l'ayant vu couché par terre, et sachant qu'il était malade depuis fort long temps, lui dit : Voulez-vous être guéri ?

7. Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine après que l'eau a été agitée ; car pendant que je vais, un autre y descend avant moi.

8. Jésus lui dit : Levez-vous ; emportez votre lit, et marchez.

9. Et aussitôt cet homme fut guéri ; et prenant son lit, il commença à marcher. Or, ce jour là était un jour de sabbat.

10. C'est pourquoi les Juifs dirent à celui qui avait été guéri : C'est le jour du sabbat ; il ne vous est pas permis d'emporter votre lit.

11. Il leur répondit : Celui qui m'a guéri m'a dit : Emportez votre lit, et marchez.

12. Ils lui demandèrent : Qui est donc cet homme qui vous a dit : Emportez votre lit et marchez.

13. Mais celui qui avait été guéri, ne savait lui-même qui il était ; car Jésus s'était retiré de la foule du peuple qui était en ce lieu-là.

14. Depuis, Jésus rencontra cet homme dans le temple, et lui dit : Vous voilà guéri ; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.

15. Cet homme s'en alla et annonça aux Juifs que c'était Jésus qui l'avait guéri.

16. C'est pourquoi les Juifs persécutaient Jésus, parce qu'il faisait ces choses le jour du sabbat.

17. Mais Jésus leur dit : Mon Père ne cesse point d'agir ; et j'agis aussi.

18. C'est pour cela donc que les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que, non seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait même que Dieu était son Père, se faisant égal à Dieu. Sur quoi Jésus répondit, et leur dit :

19. En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne saurait rien faire de lui même ; il ne fait que ce qu'il voit faire à son Père ; car tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi comme lui,

20. Parce que le Père aime le Fils, et il lui montre tout ce qu'il fait lui-même ; et il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci ; en sorte que vous serez vous-mêmes dans l'admiration.

21. Sicut enim Pater suscitat mortuos, et vivificat; sic et Filius, quos vult, vivificat.

22. Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio.

23. Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem qui misit illum.

24. Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transiit à morte in vitam.

25. Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quandò mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint, vivent.

26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.

27. Et potestatem dedit et judicium facere, quia Filius hominis est.

28. Nolite mirari hoc, quia venit hora in quâ omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei.

29. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.

30. Non possum ego à meipso facere quidquam : sicut audio, judico, et judicium meum justum est: quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

31. Si ego testimonium perhibeo de meipso, testimonium meum non est verum.

32. Alius est qui testimonium perhibet de me: et scio quia verum est testimonium quod perhibet de me.

33. Vos misistis ad Joannem, et testimonium perhibuit veritati.

34. Ego autem non ab homine testimonium accipio; sed hæc dico, ut vos salvi sitis.

35. Ille erat lucerna ardens et lucens : vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.

36. Ego autem habeo testimonium majus Joanne: opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam ea, ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me.

37. Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me: neque vocem ejus unquàm audistis, neque speciem ejus vidistis.

38. Et verbum ejus non habetis in vobis manens, quia quem misit ille, huic vos non creditis.

39. Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me.

40. Et non vultis venire ad me, ut vitam habeatis.

41. Claritatem ab hominibus non accipio.

42. Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.

43. Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me: si alius venerit in nomine suo, illum accipietis.

44. Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab

21. Car comme le Père ressuscite les morts, et leur donne la vie, de même le Fils donne la vie à qui il lui plaît.

22. Car le Père ne juge personne, mais il a donné au Fils tout pouvoir de juger,

23. Afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé.

24. En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne tombe point dans la condamnation; mais il est déjà passé de la mort à la vie.

25. En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient, et qu'elle est déjà venue où les morts entendront la voix du Fils de Dieu; et où ceux qui l'entendront, vivront.

26. Car comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.

27. Et il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est Fils de l'homme.

28. Ne vous étonnez pas de ceci, car le temps viendra où tous ceux qui sont dans les sépulcres, entendront la voix du Fils de Dieu.

29. Et alors ceux qui auront fait de bonnes œuvres, sortiront pour ressusciter à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, sortiront pour ressusciter à leur condamnation.

30. Je ne puis rien faire de moi-même; je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste, car je ne cherche pas ma volonté propre, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.

31. Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas véritable.

32. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi, et je sais que le témoignage qu'il en rend est véritable.

33. Vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité.

34. Mais pour moi, ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage; mais je dis ces choses, afin que vous soyez sauvés.

35. Cet homme était une lampe ardente et luisante; et vous avez voulu vous réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière.

36. Mais pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean; car les œuvres que mon Père m'a données à faire, ces œuvres que je fais, rendent témoignage de moi, que c'est mon Père qui m'a envoyé.

37. Et mon Père qui m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi; mais vous n'avez jamais entendu sa voix; ni vu sa face.

38. Et sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point en celui qu'il a envoyé.

39. Vous lisez avec soin les Écritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle; et ce sont elles qui rendent témoignage de moi.

40. Et cependant vous ne voulez pas venir à moi, pour recevoir la vie.

41. Je ne tire point ma gloire des hommes:

42. Mais je vous connais, que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.

43. Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas: si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez.

44. Comment pouvez-vous croire, vous qui recher-

invicem accipitis, et gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?

45. Nolite putare quia ego accusaturus sim vos apud Patrem : est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.

46. Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi : de me enim ille scripsit.

47. Si autem illius litteris non creditis, quomodò verbis meis credetis?

chez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, et qui ne recherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ?

45. Ne pensez pas que ce soit moi qui doive vous accuser devant le Père : il est quelqu'un qui vous accusera, Moïse auquel vous espérez.

46. Car si vous croyiez Moïse, peut-être vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit.

47. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles?

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1.—*Post hæc erat festus dies Judæorum*, Pascha secundum ministerii Christi, secundùm S. Irenæum ; vel Pentecoste, secundùm SS. Chrysost. et Cyrillum Alexandr.; *et ascendit Jesus Jerosolymam*, secundùm præscriptum legis, ut exemplum obedientiæ in omnibus præberet.

Vers. 2, 3. — *Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur Hebraicè Betzaida, quinque porticus habens*. In manuscriptis optimæ notæ codicibus Græcis legitur : ἐπὶ τῇ προβατικῇ κολυμβήθρᾳ. Sic inter alios habet Vaticanus codex vetustissimus et emendatissimus : alii verò codices hæc verba, ἐπὶ τῇ, omittunt. Secundùm priorem lectionem vertendum esset : *Est autem Jerosolymis ad portam ovium*, quâ scilicet oves immolandæ inducebantur in urbem, vel quâ oves ad pascua educebantur, piscina, etc. Secundùm alteram lectionem, quæ est Vulgatæ nostræ, quam etiam videntur secuti SS. Chrysostomus, Cyrillus, Hieronymus, Theophylactus, et quæ Mss. codicibus Græcis aliquibus nititur, vertendum est in hunc modum : *Est autem Jerosolymis probatica piscina*, id est, piscina ovium, sic vocata ab ipsâ *portâ Gregis*, de quâ 2 Esdræ, 3, 1. Oves Græcè πρόβατα dicuntur, hinc piscina ad portam ovium sita dicta est Probatica. Piscina hæc seu stagnantium aquarum congeries, alibi dicitur *natatoria*, quòd aquas abluendis immundis contineret. *Bethsaidam* appellatam, id est, *piscationis domum*, versio nostra Vulgata docet : *Betesdam*, seu *Bethesedam* Græcus textus. *Betheseda domum misericordiæ* seu *gratiæ* significat, conveniens nomen ob beneficia sanitatis, quæ Dei misericordiâ et benignitate ægri in illâ piscinâ consequebantur. *Betheseda* significat et *domum effusionis*, aptum etiam piscinæ nomen, in quam aquæ ex variis aquæductibus funde-

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 5. — *Après cela la fête des Juifs étant arrivée, Jésus s'en alla à Jérusalem. Or il y avait à Jérusalem la piscine des brebis, appelée en Hébreu, Bethsaïda, qui avait cinq galeries, dans lesquelles étaient couchés un grand nombre de malades*, etc. — C'est une question fort agitée entre tous les interprètes, de savoir ce que S. Jean entendait par cette *fête des Juifs*. S. Jean Chrysostôme, S. Cyrille, et plusieurs autres ont cru qu'il parlait de la fête de la Pentecôte. Mais il a paru plus vraisemblable à quelques savants auteurs, de suivre le sentiment de S. Irenée, qui a entendu par cette *fête des Juifs*, la grande solennité de Pâque, qui fut la seconde, depuis que le Fils de Dieu eut commencé à s'acquitter des divines fonctions de son ministère. Il se rendit donc à Jérusalem en cette fête, tant pour satisfaire, selon sa coutume, à cette observation de la loi, que pour avoir lieu d'instruire les Juifs, et par son exemple, et par ses paroles, et par ses miracles. Il y avait dans Jérusalem une piscine, qu'on nommait *la piscine des brebis*, soit à cause qu'on y lavait les brebis et les autres bêtes destinées aux sacrifices, comme l'ont cru plusieurs interprètes, soit plutôt parce qu'elle était *à la porte des brebis*, dont il est parlé dans le second livre d'Esdras. Et on la nommait ainsi, parce que les brebis avec les autres victimes entraient ou sortaient ordinairement par cette porte, qui est appelée ailleurs, *la porte du troupeau*, ou des troupeaux. Cette piscine fameuse était environnée de cinq galeries où l'on pouvait se promener à couvert, et qui servaient en ce temps-là à retirer un grand nombre de malades, que Dieu guérissait par l'entremise d'un ange, qui était, comme on le verra ensuite, une excellente figure. *Un ange du Seigneur descendait* donc du ciel dans cette piscine *en certains temps;* ce que S. Cyrille entend de la fête seule de la Pentecôte. Mais plusieurs interprètes sont d'un autre sentiment, croyant que cela se doit entendre de plusieurs temps différents de l'année. Et S. Irenée rapporte même ce miracle au temps de la grande fête de Pâque. Or il est certain que le temps auquel *l'eau était* troublée par l'ange, ne pouvait être prévu par les malades, qui étaient ainsi dans une continuelle attente, et toujours prêts à se jeter dans cette eau au moment que l'ange l'aurait agitée. L'agitation qu'il y causait, imprimait une vertu miraculeuse pour guérir, non tous les malades qui s'y jetaient, mais un seul, et *celui qui s'y était jeté le premier*. Ainsi l'eau par elle-même ne pouvait avoir aucun effet, mais l'eau remuée par l'ange guérissait infailliblement le premier de ces malades qui s'y jetait. Et tous les autres étaient obligés d'attendre qu'il revînt remuer encore l'eau, espérant chacun à son tour y trouver sa guérison.

Les saints Pères ont trouvé dans cette piscine et dans ces guérisons miraculeuses qui s'y opéraient, une excellente figure des eaux du baptême, et de l'effet tout divin qu'elles produisent dans l'âme de ceux qui y sont lavés comme en un bain spirituel et salutaire. S. Chrysostôme témoigne, que Dieu voulut en traçant ainsi une image de ce qui devait arriver ensuite, accoutumer les esprits, par la vue des effets miraculeux que produisait sur les corps l'eau d'une piscine troublée par un ange, à trouver moins incroyable la guérison toute spirituelle de ceux qui reçoivent le baptême. L'ange descendant dans cette piscine pour en troubler l'eau, y imprimait une divine vertu pour la guérison des maladies corporelles ; afin, dit ce Père, que les Juifs apprissent par là que le Seigneur même des anges, et celui qui est appelé l'ange du grand conseil, pourrait beaucoup plus facilement laver les crimes et toutes les taches des âmes dans les eaux baptismales sanctifiées par le mérite de son sang. Comme l'eau de la piscine ne guérissait point par sa nature, puisqu'elle eût guéri en tout temps, mais seulement lorsque l'ange y descendait pour la remuer :

bantur et confluebant. Circumdata erat hæc piscina quinque porticibus, in quibus ambulabant homines, et ponebantur infirmi, aquæ motum exspectantes. *In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum*, seu paralyticorum, et quibus aliqua pars corporis ab influxu vitali destituta erat, et inutilis ad usum facta, *expectantium aquæ motum*, sive impressionem salutiferam aquæ factam ab angelo.

Vers. 4.—*Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam*, tempore à Deo præstituto, hominibus improviso, *et movebatur aqua*, quod signum erat descensûs angeli, et divinæ virtutis ad sanitatem impertiendam illi, qui tunc in aquam immergeretur, paratæ. *Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quâcumque detinebatur infirmitate*, cui nec ars, nec natura subvenire poterat. Naturalis ergo non erat illa per aquam piscinæ medicatio : primò quia stato tempore fiebat ; 2° quia omnia morborum genera sanabantur ; 3° quia non sanabatur nisi qui prior mergebatur in piscinam, post angeli descensum et aquæ motum. Quamvis porrò veteris Testamenti historia non meminerit hujus piscinæ, et celebris miraculi in eâ fieri soliti, neque etiam Josephus ; silentium istud præscribere non potest historiæ hujus evangelicæ veritati. Omnia enim quæ Jerosolymis erant admiratione digna in veteris Instrumenti libris scripta non sunt, nec à Josepho memorantur omnia miracula, præsertim quæ ad tempus dispensationis Christi pertinent. Verisimile porrò est hanc vim aquis piscinæ Probaticæ, seu piscinæ Siloë divinitùs datam paulò ante adventum Christi, ut typus esset aquarum Baptismi, quo sanantur animæ à morbis peccatorum.

Vers. 5, 6, 7, 8. — *Erat autem quidam homo ibi*, juxta hanc piscinam, *triginta et octo annos habens in infirmitate suâ*, ab annis triginta et octo immedicabili morbo detentus. *Hunc cùm vidisset Jesus* jacentem, nec movere se valentem, utpote paralyticum, *et cognovisset quia jam multum tempus haberet*, quòd tot annos infirmitate gravi et pertinaci laboraret, *dicit ei : Vis sanus fieri?* Quæ interrogatio eò spectabat, ut in eo impotentiæ ac miseriæ suæ sensum, ac desiderium sanitatis vehementius excitaret. Emphasim quamdam habet hæc interrogatio, utrùm velit re optatâ frui, seque eam præbere posse, jamque ad id præstandum paratum esse significat, solamque petitionem ejus, qui gratiam accepturus erat, præstolari. *Respondit ei lan-*

de même l'eau n'agit pas en nous simplement par elle-même; mais c'est lorsqu'elle a reçu l'impression de la grâce du Saint-Esprit, qu'elle efface en nous tous nos péchés. La faiblesse corporelle était alors un obstacle pour être guéri, empêchant que les malades ne pussent se jeter assez promptement dans la piscine : mais chacun a présentement la liberté de s'approcher des eaux du baptême : car ce n'est plus un ange qui trouble l'eau en certain temps, mais c'est le Seigneur des anges qui guérit tous ceux qui y ont recours. Il ne s'agit plus d'un seul qui peut espérer sa guérison ; mais quand tous les hommes s'en approcheraient en même temps, les trésors de la grâce de ce médecin suprême ne seraient point épuisés ; de même que les rayons du soleil, pour éclairer tout l'univers et se distribuer à toutes les créatures, ne perdent rien de leur éclat qui est toujours égal à lui-même.

Vers. 5 jusqu'au 8. — *Or il y avait là un homme qui était malade depuis trente huit ans. Jésus l'ayant vu couché, et connaissant qu'il était malade depuis fort long temps, lui dit : Voulez-vous être guéri ? Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne*, etc. — Les saints interprètes ont cru que cet homme, qui était malade depuis trente-huit ans d'une maladie incurable, était un paralytique; et la manière dont l'Evangéliste en parle ici, fait juger que ce pouvait être effectivement la paralysie qui était son mal. Mais pourquoi le Fils de Dieu laissant là tous les malades, qui étaient au même lieu en si grand nombre, vient il trouver celui-ci pour le guérir en présence de tous les autres? C'est sans doute cette impuissance même où il se trouvait d'être guéri comme eux tous, à cause que personne ne se présentait pour le jeter promptement dans l'eau après que l'ange l'avait remuée, qui excita la compassion du Sauveur à son égard. Et d'ailleurs sa maladie si invétérée et incurable à tous les remèdes humains, paraissait être un sujet digne de faire éclater la toute-puissance de celui qui était venu dans le monde, principalement pour guérir les âmes, mais qui en traçait une figure dans la guérison miraculeuse des corps. La demande qu'il lui fait en lui disant ; *Voulez-vous être guéri?* paraît d'abord en quelque sorte inutile. Mais on trouvera qu'elle renferme un grand sens, si on la considère de plus près. Ce n'était donc pas que le Fils de Dieu doutât du désir qu'avait ce malade d'être guéri, puisqu'il ne fût pas venu à cette piscine avec tous les autres, s'il n'y eût cherché sa guérison. Mais il voulait l'exciter par là à avoir recours à celui qui pouvait lui rendre la santé, ou au moins il avait le dessein de lui faire faire dans cet instant une attention plus particulière sur la grandeur de la maladie qui le réduisait en un état si déplorable, et lui faire concevoir en même temps un plus grand désir d'en être guéri, afin que ce désir même devînt un sujet à Jésus-Christ d'exercer sa miséricorde à son égard. Mais disons aussi qu'il nous exprimait en ce peu de mots un des grands obstacles à la guérison des malades spirituels, à qui on peut dire véritablement qu'ils ne veulent point très-souvent être guéris, parce que leur volonté même, toute corrompue par le péché, s'oppose à leur guérison, et qu'ils craignent d'ordinaire de sortir des déréglements où ils sont plongés, aimant les maux et s'y plaisant par un effet malheureux de la corruption de leur cœur.

Le paralytique ne répond point précisément au Sauveur sur ce qu'il lui demandait. Mais il se contente, pour le toucher de compassion, de lui témoigner l'impuissance où il se trouvait d'être guéri, n'ayant point d'homme qui voulût bien le jeter dans la piscine au moment que l'eau en était troublée, et ne le pouvant faire par lui-même. Aussi c'était cet aveu que le Fils de Dieu était bien aise de tirer de lui. Car il était nécessaire qu'il reconnût cette impuissance où il était de guérir, afin que la grâce qu'il recevrait de sa guérison, devînt en lui un plus grand sujet de reconnaissance. Mais il avait, dit saint Augustin, très-grande raison de dire qu'*il n'avait point d'homme* pour le secourir. Car un homme et un Homme-Dieu, lui était absolument nécessaire pour cela.

Vers. 8, 9. — *Jésus lui dit : Levez-vous, emportez votre lit, et marchez : et cet homme fut guéri à l'instant, et prenant son lit, il commença à marcher*, etc. — Saint Jean Chrysostôme ne peut assez admirer la persévérance de ce malade à attendre sa guérison, et à l'espérer en quelque façon contre toute sorte d'espérance. Lors donc qu'il croyait peut être que Jésus-Christ, qu'il ne connaissait point, ne lui avait demandé, *s'il voulait être guéri*, que pour l'assurer de son secours,

guidus : *Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua mittat me in piscinam.* Neminem habeo, à quo adjutus, opportuno momento demitti possim in piscinam : *Dum venio enim ego, alius ante me descendit,* sicque beneficium sanitatis præoccupat. *Dicit ei Jesus : Surge,* fruere sanitate, quam tibi impertior, ne diutiùs angeli descensum et aquæ motum exspectare cogaris : *Tolle grabatum tuum, et ambula.* Lectum tuum in domum transfer, quo signo certò cognoscant omnes qui te nôrunt, te perfecte sanatum esse.

Vers. 9, 10.— *Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat* domum suam repetens. *Erat autem sabbatum in die illo.* Dies quâ Christus languidum illum sanavit, erat dies sabbati. *Dicebant ergo Judæi illi homini qui sanatus fuerat : Sabbatum est, non licet tibi tollere grabatum tuum.* Lex enim id vetat. *Nolite portare pondera in die sabbati, nec inferatis per portas Jerusalem,* ait Dominus ; Jerem. 17, 21, 22, 24 ; *et nolite ejicere onera de domibus vestris in die sabbati, et omne opus non facietis : sanctificate diem sabbati, sicut præcepi patribus vestris.*

Vers. 11 *Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit. Tolle grabatum tuum, et ambula.* Qui divinâ virtute me sanavit, divinâ pariter auctoritate mihi jussit ut lectum ferrem. Ipsi proinde parere debui.

Vers. 12, 13. — *Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo, qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum et ambula?* Quærunt non quod admirentur, sed quod calumnientur : non interrogant quis languidum sanavit, sed quis illi dixit : *Tolle grabatum tuum,* ut calumniandi ansam arripiant : non quis sit vir ille admirabilis, ac divinus, ille propheta, interrogant ; sed contemptim et invidiosè, « *Quis est ille homo?.... Is autem qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset.* » Nec enim eum ante viderat, neque ex nomine noverat. *Jesus enim declinavit* et subduxit se *à turbâ constitutâ in loco* in quo edidit miraculum, ut Judæorum invidiam declinaret, et plausum popularem se non captare ostenderet ; ut denique is qui sanus fuerat factus miraculum prædicare posset absque adulationis suspicione, si quidem miraculi auctorem nondùm noverat

et lui offrir de le jeter dans la piscine au moment que l'Ange en aurait remué l'eau, il fut bien surpris de l'entendre lui parler avec une autorité souveraine, et lui commander *de se lever, d'emporter le lit* sur lequel il était couché, et de *marcher.* Mais la surprise s'augmenta beaucoup, lorsque ce commandement fut suivi dans l'instant même de l'effet. Car quand le Sauveur lui commande de se lever, dit saint Augustin, il ne lui commande pas seulement de le faire, mais il lui en donne en même temps la force en le guérissant : *Non operis imperium fuit, sed operatio sanitatis.* Il ne prie pas pour le malade, afin de guérir sa paralysie, de peur que les Juifs ne le regardassent comme quelqu'un des saints Prophètes des siècles passés, mais il parle avec empire comme le Dieu des vertus, et lui commande de s'en aller avec joie en sa maison, portant lui-même son lit sur lequel il était porté auparavant, afin que tous ceux qui le verraient regardassent ce prodige comme une preuve incontestable de sa guérison, et de la puissance de celui qui l'avait guéri.

Ce qu'il y a encore ici de remarquable, dit saint Jean Chrysostôme, et ce qui nous doit faire admirer davantage l'obéissance de ce malade, c'est qu'entendant Jésus lui faire un commandement si surprenant, il n'en eut aucune défiance, ni ne dit point : Que veut donc dire ceci? un ange descend du ciel et trouble l'eau de cette piscine ; et cependant il ne guérit qu'un seul malade : et vous qui n'êtes qu'un homme, vous prétendez faire davantage d'une parole que les anges? Il y a là de l'orgueil et de la présomption. Il n'eut point toutes ces pensées ; sans s'arrêter à tout ce que le raisonnement aurait pu lui suggérer, il se leva au moment que Jésus-Christ eut parlé, parce qu'il sentit l'effet de sa parole toute-puissante.

Vers. 10 jusqu'au 14. — *Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri : C'est aujourd'hui le sabbat, il ne vous est pas permis d'emporter votre lit. Il leur répondit : Celui qui m'a guéri m'a dit : Emportez votre lit, et marchez,* etc. — Si l'obéissance que témoigna ce malade, lorsque personne ne lui faisait de la peine, pouvait paraître moins admirable ; ce qu'il fait après est plus digne d'admiration. Car les Juifs lui reprochant qu'il violait le sabbat, non seulement il méprisa leur fureur, mais il releva publiquement la gloire de celui qui l'avait guéri, et ferma la bouche à l'impudence de ces calomniateurs : *Celui-là même,* leur répondit-il, *qui m'a guéri, m'a dit : Emportez votre lit, et marchez ;* ce qui est de même que s'il leur avait parlé ainsi : N'êtes-vous pas très-injustes de me vouloir empêcher de suivre les ordres de celui qui a eu la force de guérir en un instant une maladie si invétérée? Et est-il à croire qu'un tel homme ne sache pas mieux que vous en quoi consiste l'observation du sabbat? Aussi saint Jean Chrysostôme nous fait remarquer que celui qui venait d'être guéri était bien persuadé, que ces Juifs qui le reprenaient étaient moins touchés du violement prétendu du jour du sabbat, que de ce miracle même d'une guérison si surprenante, qui choquait leur jalousie. C'est pourquoi il néglige leurs reproches, jugeant sagement que celui en qui il voyait une puissance si divine, ne pouvait point lui rien commander d'injuste et de contraire à la loi.

Mais d'où vient que Jésus-Christ lui ordonnait une chose qui choquait la délicatesse des Pharisiens, et qui semblait violer en quelque sorte le précepte touchant le sabbat? Premièrement, il voulait leur faire voir ce qu'il dit ailleurs : *Que le Fils de l'homme était maître du sabbat même.* Secondement, il n'était pas contre l'esprit de la loi d'emporter son lit, lorsqu'on le faisait seulement pour marquer à tout le monde le miracle par lequel on venait d'être guéri. En troisième lieu, le Sauveur voulait apprendre peu à peu aux hommes, que la véritable observation du sabbat consistait à s'abstenir principalement du péché. Enfin, comme il se trouvait beaucoup plus de monde les jours du sabbat, il les choisissait ordinairement pour y faire ses miracles, afin qu'il y eût plus de témoins de ces preuves authentiques de sa mission.

Le Fils de Dieu connaissant la mauvaise volonté des Pharisiens et des Docteurs de la loi, s'était retiré de la foule du peuple dans le moment qu'il avait guéri le paralytique, et il le fit, non par la crainte d'être arrêté, lui qui ne devait souffrir que dans le moment qu'il avait déterminé avec son Père ; mais pour diminuer en quelque sorte par son absence le sujet de la jalousie de ses ennemis, et pour donner lieu en même temps à celui qu'il avait guéri, de publier ce miracle, sans pouvoir être soupçonné de flatterie à son égard, puisqu'il lui était absolument inconnu. Cet homme ne put donc point dire aux Juifs qui il était, ne le sachant pas lui-même : car le Fils de Dieu n'était pas encore si connu de tous, ainsi qu'il le fut depuis. Ils ne lui demandèrent pas, qui était celui qui l'avait guéri ; car leur demande eût servi à les confondre, puisqu'ils n'auraient pu attester publiquement cette guérison

VERS. 14, 15, 16. — *Postea invenit eum Jesus in templo* gratias Deo agentem pro accepto beneficio : *Et dixit illi : Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* Cave ne tale aliquid committas, quale ante hos triginta et octo annos. Divinitatem suam Jesus demonstrat, ea se nosse ostendens, quæ ante nativitatem suam clam acciderant : et sæpè morbos pœnas esse à Deo propter peccata irrogatas significat. *Abiit ille homo, et nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.* Nuntiavit Judæorum primoribus, sive Synedrio, ut beneficii auctorem grato animo celebraret ac prædicaret, cujus nomen ex adstantibus in templo didicerat. *Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in Sabbato.* Religionis prætextum suæ adversùs Jesum invidiæ ac malignitati obtendebant.

miraculeuse, sans reconnaître qu'il venait de la part de Dieu, et par conséquent qu'il ne pouvait faire de commandement qui violât sa sainte loi. Mais ils s'attachent à ce qui pouvait le rendre odieux en lui demandant *qui était celui qui lui avait ordonné d'emporter son lit* le jour du sabbat, *et de s'en aller;* ce qui était la même chose dans leur pensée, que de lui dire : Qui est cet homme qui a osé vous commander de violer le sabbat? Et c'est ainsi que la malignité de l'envie cherche d'ordinaire dans la conduite de ceux qu'elle attaque, comme elle attaquait alors Jésus-Christ, non ce qui peut les rendre louables aux yeux de Dieu, mais ce qui semble enfermer quelque sujet de reproche, n'étant pas considéré avec la simplicité de cet œil évangélique, qui cherche plutôt à s'édifier dans ses frères, qu'à y chercher de quoi exercer la rigueur de sa censure.

VERS. 14, 15, 16. — *Depuis Jésus trouva cet homme dans le temple, et il lui dit: Vous voyez que vous êtes guéri ; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive encore pis. Cet homme alla donc trouver les Juifs, et leur dit, que c'était Jésus qui l'avait guéri,* etc. — Quoique cet homme eût fait paraître beaucoup de reconnaissance et de courage, en obéissant à celui qui l'avait guéri, malgré les reproches de ceux qui portaient envie à sa gloire, il ne le connaissait point encore pour le Christ et le Fils de Dieu. Jésus veut donc se faire connaître à lui, afin que le médecin suprême de son corps et de son âme ne lui fût pas inconnu, étant nécessaire, comme il dit lui-même ailleurs, *pour avoir la vie éternelle, de connaître celui qui est le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ qu'il a envoyé.* Ainsi *ayant rencontré depuis cet homme dans le temple*, où il alla rendre à Dieu sans doute ses actions de grâces de sa guérison, il lui dit ces paroles remarquables : *Vous voyez que vous êtes guéri ; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire.* Il reconnaît dans le temple, dit saint Augustin, celui qu'il n'avait point connu dans le milieu de la foule du peuple; ce qui pouvait figurer la peine que l'on a aussi de connaître, comme l'on doit, Jésus-Christ au milieu du siècle, où tant d'obstacles s'opposent sans cesse au bonheur d'une connaissance si nécessaire. Dieu emploie souvent, comme le remarque saint Chrysostôme, les douleurs et les maladies du corps auxquelles les hommes sont si sensibles, pour guérir celles de leurs âmes, dont ils ont beaucoup moins de sentiment. Lors donc que le Fils de Dieu dit à cet homme: *Vous voilà guéri, prenez garde à ne plus pécher*, etc. Il l'oblige de faire une réflexion sérieuse sur sa guérison, et sur la cause de la maladie dont il avait été guéri; et il lui apprend, dit le même saint, trois choses tout à la fois; la première, que son mal lui était venu de ses péchés; la seconde, que ce que l'on dit des châtiments de l'autre vie est véritable; et la troisième, que les peines de l'enfer sont infinies dans leur durée. Car il est bien clair, ajoute ce saint, que cet homme n'avait pas péché autant de temps qu'il y avait qu'il en souffrait la punition. Où sont donc ceux qui osent dire: Le crime que j'ai commis n'a duré qu'une heure, ou bien qu'un moment; et l'on dit que j'en dois être éternellement puni? Quelle justice et quelle comparaison d'un instant à l'éternité? Mais ce n'est point par le temps précisément que Dieu juge de nos crimes; il en juge principalement par la disposition de notre cœur. L'ange superbe est tombé en un moment de ce haut degré de félicité dont il jouissait, pour souffrir éternellement le feu qui lui a été préparé, et aux compagnons de sa révolte. Combien de temps le péché du premier homme a-t-il duré, et quelles suites affreuses n'a-t-il point produit dans toute sa postérité? C'était donc pour ses péchés, que cet homme de notre Évangile était tombé dans cette fâcheuse maladie; et il y avait trente-huit ans qu'il la souffrait : et il y aurait été réduit tout le reste de sa vie, si le Fils de Dieu n'avait eu pitié de lui : et ce mal, quoique si long, n'eût été encore que le commencement d'autres supplices éternels. Combien de sujets de reconnaissance, de crainte et de vigilance dans cette parole de Jésus-Christ : *Songez que vous avez été guéri ; prenez garde à ne plus pécher, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire*, si en péchant de nouveau vous ajoutez l'ingratitude, le mépris et l'insensibilité à vos premiers crimes?

Mais si cet homme était devenu paralytique à cause de ses péchés, était-il donc plus coupable que tant d'autres, qui, au milieu des plus grands crimes, jouissent d'une impunité et d'une paix qui est souvent un sujet de grand scandale aux justes mêmes ? Non sans doute ; c'était au contraire une marque de la miséricorde de Dieu envers ce pécheur, de le punir en ce monde, pour l'obliger de se convertir : comme ce doit être le sujet des larmes des justes, de voir les méchants et les scélérats fleurir pendant cette vie, et obtenir tous les désirs de leur cœur ; puisque moins ils souffrent ici bas, plus ils s'amassent des charbons de feu et des trésors de colère pour l'autre monde. Il est assez ordinaire que l'on juge un homme d'autant plus digne de la colère de Dieu, qu'on le voit tomber dans une plus grande affliction. C'était proprement l'erreur des amis de Job, que Dieu condamna sévèrement : et ce fut encore depuis le sentiment des habitants de l'île de Malte, lorsqu'ils virent l'apôtre saint Paul mordu d'une vipère, après avoir fait naufrage. Mais Jésus-Christ était Dieu ; et pénétrant par sa lumière infinie le fond des cœurs, il en portait un jugement véritable. Il voulait donc qu'on ne jugeât pas de la malice des hommes, par les effets de la justice que Dieu exerçait sur eux pendant cette vie. Car c'est même une marque de sa bonté, lorsqu'il châtie en ce monde ceux qu'il a dessein d'épargner en l'autre : comme c'est souvent au contraire par un effet de la très grande colère de Dieu, que les plus méchants jouissent paisiblement ici-bas, selon que l'assure Job, des fruits de leurs crimes, étant réservés à devenir des victimes éternelles de sa justice au fond des enfers.

D'ailleurs, Jésus-Christ en avertissant cet homme de *ne plus pécher*, dans le temps même qu'il l'obligeait de faire réflexion sur ce qu'il avait été guéri, voulait lui donner par là une grande preuve de sa divinité ; puisque c'était lui faire connaître très-clairement que tous les péchés qu'il avait commis auparavant ne lui étaient point cachés. Aussi il connut dans cet instant qui était celui qui lui parlait ; c'est-à-dire, que c'était Jésus, le véritable Sauveur du monde, qui commençait à être connu par sa doctrine et par ses miracles, pour le Christ attendu des Juifs depuis tant de siècles. Mais il ne se contenta pas d'en avoir la connaissance : et quoique les Pharisiens et les Docteurs lui eussent

VERS. 17, 18, 19. — *Jesus autem respondit eis*, ut eorum oblocutiones temerarias, injustas, et malevolas esse ostenderet : *Pater meus, usque modò operatur, et ego operor*, Pater meus ab exordio mundi hactenus operatur perpetuò, omnibus diebus, etiam sabbato, res creatas conservans, regens, animas creans, illuminans, perficiens, miracula faciens ; homines, aliaque animantia continenter in vitam educens : et ego cum eo omnia divinæ potentiæ opera pari virtute et auctoritate edo. Quamobrem legi non subjiceor, cùm legem de sabbato sibi Deus non tulerit, sed hominibus. *Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat sabbatum*, ut ipsi falsò opinabantur suâ invidiâ suisque præjudiciis excæcati, *sed et Patrem suum*, proprium ac peculiarem, non tantùm gratiâ et adoptione, sed generatione seu naturâ, *dicebat Deum, æqualem se faciens Deo ;* id est, se esse æqualem Deo declarans. Verba Jesu eo sensu accipiebant Judæi, quem præ se ferunt, quòd se Dei Filium naturâ, verè, propriè, Patri per omnia coæqualem assereret. Porrò tantùm abest ut hanc de se amoveat opinionem, aut eos reprehendat quòd verba sua malè intelligant; quin potiùs se naturâ Dei Filium esse confirmat. *Respondit itaque Jesus, et dixit eis : Amen, amen dico vobis : Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem.* Significat Filium, ut Verbum et Sapientiam Dei, nihil agere nisi potestate à Deo Patre per æternam generationem acceptâ, nihil videre sive scire nisi scientiâ sibi à Patre communicatâ, quæ potentia et scientia ipsa Dei natura est. Hanc Filius à se ipso non habet, cùm suum non sit ipse principium, sed sit ex Patre ab æterno genitus, ejusdemque cum ipso substantiæ et potentiæ. Unde eadem sunt Patris et Filii opera. *Quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.* « In eo autem quod potest eadem per omnia facere quæ sunt Dei ac Patris, et operari similiter ac Pater, identitatem probat suæ substantiæ. Quæ enim eamdem sortita sunt naturam, similiter operantur : quibus autem essendi ratio est diversa, his utique non erit idem in omnibus operandi modus. Igitur et Deus verus ex Deo Patre vero, eadem cum illo facere se posse ait ; sed ut non solùm virtute æqualis esse Patri videatur, sed ejusdem per omnia sententiæ, et unam in cunctis habere voluntatem ; ait se non posse facere quidquam à se ipso, nisi quod viderit Patrem facientem. Idem verò est ac si dicat planiùs ad eos qui ob hominem in die sabbati curatum ipsum insectabantur : Existimatis sabbati honorem esse violatum ; sed nusquàm istud fecissem, nisi viderem Patrem similiter facere, qui, quæ ad constitutionem mundi pertinent, etiam sabbato, quanquàm per me, peragit. Fieri non potest igitur, inquit, ut qui ex ipso secundùm naturam est Filius, non in omnibus quæ Patris sunt, operetur ac velit, non quasi aliunde tanquàm à Magistro faciendi exemplum accipiat, aut etiam voluntatis impulsu ut eadem cum Patre velit adigatur, sed quòd naturæ immutabilis legibus ad eamdem cum Deo Patre voluntatem et actionem efferatur. » Ita S. Cyrill. Alexand., lib. 2, c. 6.

déjà témoigné leur jalousie contre lui, il se crut être obligé de faire éclater sa gratitude envers ce charitable médecin de son corps et de son âme, en déclarant hautement que *c'était Jésus qui l'avait guéri*. Il ne le dit pas avec une volonté mauvaise, et comme s'il avait eu dessein de trahir son bienfaiteur en le découvrant à ceux qui le haïssaient ; mais il en usa ainsi par le mouvement d'une véritable piété, et dans le désir de faire éclater sa reconnaissance. Aussi il ne leur dit pas, que c'était Jésus qui lui avait commandé de porter son lit le jour du sabbat, ce qui eût paru favoriser en quelque sorte leur jalousie ; mais il leur déclare que c'était lui *qui l'avait guéri ;* c'est-à-dire, qu'ils ne pouvaient rien reprendre dans la conduite de celui qui faisait paraître la divinité de sa mission par la grandeur de ses prodiges. Eux cependant, au lieu d'adorer le Fils de Dieu qui faisait de si grands miracles en leur faveur, *le persécutaient*, dit le saint Évangeliste, *à cause qu'il les faisait le jour du sabbat*, s'attachant ainsi scrupuleusement à une apparence de religion, pour avoir lieu d'étouffer d'une manière plus spécieuse la vérité qu'il prêchait et qui condamnait leur hypocrisie.

VERS. 17, 18. — *Alors Jésus leur dit : Mon père ne cesse point jusqu'à présent d'agir, et j'agis aussi incessamment. Mais les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que non seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait même que Dieu était son Père, se faisant ainsi égal à Dieu.* — Lorsque Jésus-Christ avait à défendre ses disciples contre les accusations des Juifs, il se contentait de leur proposer l'exemple d'un homme tel qu'était David, en leur disant : *N'avez-vous point lu ce que fit David lorsqu'il eut faim ?* etc. Mais lorsqu'il a à se justifier lui-même de leurs reproches, il prend un moyen plus élevé, et a recours à l'exemple de Dieu son Père, à qui il témoigne être égal, et en l'appelant son Père dans le sens propre et naturel, et en déclarant qu'il agit avec son Père, et fait les mêmes choses que lui. Il l'appelle donc d'abord son Père, dit saint Chrysostôme, afin que les Juifs en tirassent cette conséquence, qu'il ne leur était non plus permis de l'accuser, que d'accuser Dieu son Père, avec lequel il possédait une parfaite égalité, et agissait conjointement en toutes choses. Ainsi, leur dit-il, *mon Père n'ayant point cessé d'agir* depuis le commencement du monde *jusqu'à présent*, sans distinction du jour du sabbat, *j'agis aussi* avec lui *sans cesse*. Et vous ne pouvez reprendre le Fils que vous ne repreniez aussi le Père. Mais comment, dira quelqu'un, le Père ne cesse-t-il point d'agir, lui dont il est dit dans l'Écriture, qu'*il se reposa le septième jour après avoir créé tous ses ouvrages ?* Il est aisé de répondre qu'il est vrai que Dieu cessa de créer de nouveaux ouvrages, selon qu'il est exprimé dans l'Écriture ; mais qu'il n'a pas pour cela cessé d'agir, comme il fait à tous moments par la sagesse de sa providence qui gouverne toutes choses, et par sa toute-puissance qui les soutient d'une manière si admirable, pour empêcher qu'elles ne retombent dans le néant d'où elles ont été tirées. Car n'est-ce pas lui qui fait lever tous les jours le soleil sur tous les hommes ; qui fait tomber sur la terre les pluies qui doivent servir à leur nourriture ; et qui fait croître tous les fruits aussi bien les jours du sabbat que dans les autres de la semaine ? Et comme c'est par son Verbe que Dieu a créé toutes choses, c'est de même par son Verbe et par sa sagesse qu'il les soutient et les gouverne après les avoir créées.

Jésus-Christ parlait ainsi, dit saint Augustin : mais à qui ? A des sourds, à des aveugles, à des boiteux, à des malades, qui ne reconnaissaient point leur médecin, et qui, comme des frénétiques, ayant l'esprit aliéné, voulaient le faire mourir. C'est ce que l'Évangéliste nous marque en disant des Juifs, et surtout

« *Non potest Filius à se facere quidquam*, etc. » Nemo scandalizetur, cùm per dispensationem dicere videtur Filius, non posse à se facere quidquam nisi quod viderit Patrem facientem : nam quia servi formam assumpsit, et homo factus est propter carnis conjunctionem, non semper eâ quæ Deo convenit libertate atque auctoritate in loquendo utebatur, quin potiùs per dispensationem eam interdùm adhibebat, quæ Deo pariter et homini conveniat. Adde, verbum illud, *non potest*, non semper necessitatem aut imbecillitatem significare, sed plerumque denotare naturarum stabilitatem, et substantiarum statum inconcussum quoad essentiam, et naturalem ac immutabilem operationem uniuscujusque. Ita si quis dicat : Homo rationis compos cùm sim, et rationali progenitus patre, non possum facere proprium veluti quiddam et à me ipso, quod non videam inesse naturæ patris ; tunc illud : *non possum*, substantiam firmam esse, et mutari non posse in aliud ab eo quod est significat. Eodem itaque modo Christum dicentem intellige : *Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem.* Nolite, inquit, reprehendere opera Filii : Genitoris quippe sui essentiam in se ipso contemplatus, quarum rerum opificem esse videt, has facit, ac nihil aliud ; cùm non possit aliquid eorum quæ præter naturam suam sunt pati, propterea quòd ex ipsâ est. » Hæc S. Cyrill., 220.

Non potest Filius à se facere quidquam, etc. Hæc verba imbecillitatem in Filio non inferunt ; quia nec Pater quidquam facere potest sine Filio, cùm una sit utriusque potentia et operatio circa creaturas, et scriptum sit de Filio : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil.* Unde et hìc ait : *Quæcumque enim ille fecerit*, scilicet Pater, *hæc* eadem *et Filius similiter facit*, non alia, nec dissimiliter. « *Et quomodò posset eadem non similiter ? Accipite exemplum. Cùm scribimus litteras, facit eas primò cor nostrum, et deinde manus nostra. Manus servit imperanti cordi, easdem litteras facit cor et manus, sed non similiter : cor enim nostrum facit eas intelligibiliter, manus*

des Princes des Juifs, des Pharisiens et des Docteurs, qu'*ils cherchaient encore davantage à faire mourir Jésus-Christ, parce que non seulement il violait le sabbat*, à ce qu'ils croyaient, *mais qu'il disait même que Dieu était son Père :* ce qu'ils entendaient, non en la manière qu'ils pouvaient eux-mêmes dire à Dieu, qu'il était leur père, à cause du soin si singulier de leur conduite, et de leur défense contre les peuples qui les haïssaient ; mais d'une manière toute différente de celle dont les hommes et les Juifs en particulier se disaient les enfants de Dieu. Ainsi leur colère ne venait pas simplement de ce qu'il nommait Dieu son Père, mais de ce qu'il le disait en un sens si différent de tous les hommes. Et ils concevaient, quoique Juifs, dans les paroles de Jésus-Christ, ce que les Ariens, quoique chrétiens, n'y ont pu comprendre. Car encore qu'ils ne connussent point Jésus pour le Christ et le fils de Dieu, eux qui étaient dans l'aveuglement d'une haine meurtrière contre lui ; ils comprirent néanmoins fort bien, que Jésus en parlant, comme il fait ici, de Dieu son Père, voulait véritablement faire connaître qu'il était égal à Dieu. Ils l'accusaient en cela d'usurpation, parce que l'orgueil les empêchait de le connaître pour ce qu'il était : *Il se fait égal à Dieu*, disaient-ils, ce qui est de même que s'ils eussent dit : il ne l'est pas, quoiqu'il se le fasse ; mais enfin au moins ils comprirent le sens véritable de ses paroles ; au lieu que les Ariens ont toujours depuis refusé, comme remarque saint Augustin, d'en recevoir l'intelligence.

Vers. 19, 20. — *En vérité, en vérité je vous dis, que le Fils ne peut rien faire de lui-même, et qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Père : car tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi comme lui ; parce que le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait*, etc. — Il est visible que Jésus-Christ prouve et confirme par ces paroles ce qu'il avait dit auparavant de son union toute divine avec son Père pour agir. Il déclare donc ici, et avec un double serment, pour donner un plus grand poids à la vérité si importante qu'il avançait : Que *le Fils ne peut rien faire de lui-même, mais seulement ce qu'il voit faire à son Père :* C'est-à-dire, qu'étant né de toute éternité de Dieu le Père, comme son Verbe et sa sagesse essentielle, il tient de lui comme du principe éternel de sa substance tout ce qu'il est ; et qu'ainsi il ne *voit* que par la lumière attachée à sa nature divine qu'il a reçue de celui qui l'a engendré, et qu'il n'agit que comme le Verbe et la sagesse de Dieu qui agit conjointement avec lui. *Il ne peut donc rien faire de lui-même*, parce qu'il n'est pas lui-même son principe, étant né de Dieu son Père. Et *il ne fait que ce qu'il voit faire à celui qui l'a engendré*; parce qu'étant la sagesse même du Père, il ne peut agir que conformément à la lumière de celui dont il est lui-même la sagesse. Mais tant s'en faut que cette impuissance qu'il s'attribue soit une marque de faiblesse en lui, qu'elle est au contraire la preuve de sa divinité et de sa parfaite égalité et consubstantialité avec son Père. Car *Dieu*, comme dit saint Paul, *ne peut pas se nier lui-même.* Et ainsi, étant le Fils du Père éternel, il ne peut pas ne point agir comme son Fils ; autrement il cesserait d'être Fils de Dieu. Or il n'agirait pas comme le Fils de son Père, s'il agissait séparément avec celui dont il est le Verbe, par lequel le Père a créé au commencement toutes choses, et la sagesse par laquelle il les gouverne à tous moments. N'entendez donc pas, dit saint Augustin, ce que Jésus-Christ déclare ici : Qu'*il ne fait que ce qu'il voit faire à son Père*, comme si le Fils regardait ce que fait le Père, afin de faire ensuite les mêmes choses que lui ; puisque ce serait introduire deux ouvrages différents, l'un du Père et l'autre du Fils, et qu'une telle pensée serait un sentiment bas et charnel, et une idée tout à fait puérile. Mais concevez bien, que le Père faisant toutes choses par son Verbe, et ne faisant rien sans lui, *le Fils ne fait que ce qu'il voit faire à son Père*, parce qu'ils agissent conjointement et inséparablement, par un effet de cette lumière et de cette sagesse ineffable, dont le Père est le principe, et qu'il communique de toute éternité au Fils d'une manière qui surpasse l'intelligence de tous les hommes.

La raison que Jésus-Christ rend aux Juifs de ce qu'il vient de leur dire, est celle-ci : Que *le Père aime le Fils*, mais d'un amour infini, et tel qu'il convient à la nature d'un Dieu, qui aime de toute éternité celui qu'il a engendré de sa propre substance. Et par conséquent il ne peut rien cacher à celui qui est son image substantielle ; car il ne serait pas cette image si parfaite de son Père, s'il lui cachait quelque chose. C'est ce qui lui fait ajouter, que *le Père lui montre tout ce qu'il fait ;* c'est-à-dire, que le Fils voit dans le Père, comme dans son principe tout ce que le Père voit lui-même par un effet de la lumière infinie qui est essentielle à la nature divine. Mais ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, est ce qui suit immédiatement après : Que le Père *montrera au Fils des œuvres encore plus grandes que celles-ci.* Car en Dieu tout est présent : et par conséquent le Fils de Dieu étant dans une parfaite égalité avec son Père, connaît de toute éternité

autem visibiliter. Ecce quomodò fiunt eadem dissimiliter. Unde parum fuit Domino dicere : « Quæcumque « Pater fecerit, hæc et Filius facit, » nisi adderet, « et similiter. » Quid si enim hoc modo intelligeres quomodò quæcumque cor facit, hæc et manus facit, sed non similiter? Hic verò addidit : « Hæc et Filius similiter facit. » Si et hæc facit, et similiter facit, expergiscere, stringatur Judæus, credat Christianus, convincatur hæreticus, æqualis est Patri Filius. S. August., tract. 18 in Joan., n. 8.

Denique cùm dicitur Deum aliquid *non posse*, virtus ejus et naturalis perfectio significatur, à quâ ipsum recedere æquè impossibile est ac à naturâ suâ. *Negare* enim *se ipsum non potest*, inquit Apostolus. « *Ideò igitur dictum est, quòd non faciat aliquid filius à se, quia non est à se : et ideò quidquid facit, Patrem videt facientem; quia videt ex ipso faciendi se habere potentiam, ex quo se videt existendi habere naturam. Et quod ait, se non posse, non deficientis est, sed in eo quod de Patre natus est permanentis; tamque laudabile est Omnipotentem non posse mutari, quàm laudabile est quòd Omnipotens non potest mori. Posset enim Filius facere quod non vidisset Patrem facientem, si posset facere quod per illum non facit Pater, hoc est si posset peccare, neque naturæ immutabiliter bonæ, quæ à Patre genita est, convenire. Hoc autem quia non potest, non deficienter non potest, sed potenter.* » S. August., lib. contra serm. Arian., c. 14.

Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem. « *Hoc est*, ait S. August., tract. 20, in Joan., n. 4 et 8, *quidquid Filius habet ut faciat, à Patre habet ut faciat; quia à Patre habet ut Filius sit. Quare à Patre habet ut Filius sit? quia à Patre habet ut possit, quia à Patre habet ut sit. Filio enim hoc est esse, quod posse. Homo aliud est quod est, aliud quod potest. Si enim hoc esset esse ipsius quod posse ipsius, cùm vellet posset. Deus autem cui non est alia substantia ut sit, et alia potestas ut possit, sed consubstantiale illi est quidquid ejus est, et quidquid est quia Deus est, non alio modo est, et alio modo potest, sed esse et posse simul habet, quia velle et facere simul habet. Quia ergo potentia Filii de Patre est, ideò et substantia Filii de Patre est : et quia substantia Filii de Patre, ideò potentia Filii de Patre est. Non alia potentia est in Filio et alia substantia : sed ipsa est potentia quæ et substantia; substantia ut sit, potentia ut possit. Ergo quia Filius de Patre est, ideò dixit : « Filius non « potest à se facere quidquam. » Quia non est Filius à se, ideò non potest à se..... « Non potest Filius à se « facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facien- « tem » : quia videre Filii, hoc est natum esse de Patre. Non alia visio ejus, et alia substantia ejus; nec alia potentia ejus, alia substantia ejus. Totum quod est, de Patre est : totum quod potest, de Patre est : quoniam quod potest et est, hoc unum est, et de Patre totum est.* »

Vers. 20. — *Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei, quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.* Ab humano more sumpta comparatio est. Qui enim mutuò se amant, omnia sibi mutuò communicant arcana. Cùm itaque Pater amore infinito diligat Filium, omnia illi demonstrat quæ facit : adeòque nullum opus facit Pater, quod Filius non faciat : siquidem omnia facit quæ viderit Patrem facientem.... Sic autem demonstrat Pater rem quam facit Filio, ut in Patre videat omnia Filius, et in Patre sit omnia Filius. *Videndo enim natus est, et nascendo videt.* Non ergo carnaliter accipiamus, quasi sedeat Pater, et faciat opus, et demonstret Filio, et videat Filius opus quod Pater facit, et faciat illud in alio loco, aut ex aliâ materiâ. *Omnia enim per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil.* Verbum Patris est Filius, nihil dixit Deus quod non dixit in Filio. Dicendo enim in Filio quod facturus erat per Filium, ipsum Filium genuit per quem faceret omnia. *Et majora his quæ hactenùs fecit*, qualis est sanatio Paralytici recens facta, *demonstrabit ei opera*, ita ut vos in admirationem rapiant. Plus enim est mortuos suscitare, quàm paralyticum sanare. Utitur autem verbo futuri temporis, *demonstrabit*, quia de futuris operibus sermo est, quæ Pater cum Filio faciet unâ et indivisâ potestate et operatione : quamvis ab æterno ei demonstraverit, scientiam illi communicando, sicut et potentiam, et essentiam. Demonstrat Pater Filio quæ ipse faciet, inquit S. Cyrillus, non quasi depicta in tabulis proponat, aut quasi doceat ignorantem, sed se ipsum totum in geniminis naturâ exprimens et quæcumque ei propriè insunt, in se ipso demonstrans, ut ex quibus ipse est et apparet, quinam et quantus secundùm naturam sit Pater, agnoscas.

Vers. 21. — *Sicut enim Pater suscitat mortuos, et*

ce que son Père connaît. C'est donc ici une expression humaine dont il se sert, pour se conformer en quelque façon à la mesure de l'intelligence des hommes, et pour leur faire comprendre que le Fils fera conjointement avec le Père des merveilles encore plus grandes, que celles de la guérison de ce paralytique dont il s'agissait alors. Or il dit, que le Père *les montrera au Fils;* non qu'il ne les lui montrât dès lors, et qu'il ne les lui eût montrées de toute éternité par la communication ineffable de sa lumière et de sa nature divine; mais parce que ce qu'il avait vu avant tous les siècles, ne devait avoir son effet que dans le temps, lorsque le Fils opérerait ces merveilles conjointement avec le Père qui est le principe de ses connaissances et de ses opérations divines. Ou bien l'on peut dire encore que Jésus-Christ parle ici comme homme; et que recevant de la nature divine, à laquelle son humanité était unie hypostatiquement, cette lumière ineffable dont le Père est le principe dans la sainte Trinité, il était vrai que le Père *lui devait montrer des œuvres encore plus grandes* que celles qu'il avait faites; parce que la résurrection des morts et tous les autres prodiges qu'il devait faire dans la suite, seraient en lui des effets de la lumière et de la puissance divine que le Père communique au Fils. Ce qui est donc au futur, marque toujours les effets extérieurs de cette divine lumière du Sauveur, et non cette lumière même, qui a été très-parfaite en Jésus-Christ au moment de l'incarnation du Verbe, puisque *toute la plénitude de la divinité habita en lui corporellement,* comme dit saint Paul, c'est-à-dire, substantiellement dès cet instant.

Vers. 21, 22, 23. — *Car comme le Père ressuscite les morts et leur rend la vie, ainsi le Fils donne la vie à*

vivificat; sic et Filius, quos vult, vivificat, pari potestate, imperio, libertate agens, Auctor vitæ æquè ac Pater; qui proprius Dei character est, Deuteronom. 32, 39 *: Ego occidam, et ego vivere faciam;* 1 Reg. 2, 6 : *Dominus mortificat et vivificat;* Tob. 13, 2 : *Tu flagellas et salvas, deducis ad inferos, et reducis;* Sapient. 16, 13 : *Tu es, Domine, qui vitæ et mortis habes potestatem, et deducis ad portas mortis, et reducis.* Majora igitur videbitis opera his quæ hactenùs à me, qui Filius Dei sum, fieri vidistis, suscitationem scilicet Lazari, et aliorum quorumdam à morte ad vitam, in signum resurrectionis generalis. Non alios Pater, alios Filius mortuos suscitat : omnia enim per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil. Et ut ostenderet habere se quamvis à Patre datam, tamen parem potestatem, ideò ait, *sic et Filius quos vult vivificat,* ut ostenderet ibi voluntatem suam : et ne quis diceret, suscitat Pater mortuos per Filium, sed ille tanquàm potestatem habens, iste tanquàm ex alienâ potestate, tanquàm minister, potestatem significavit his verbis : *Sic et Filius quos vult vivificat.* Non enim vult Pater aliud quàm Filius ; sed sicut illis una substantia, sic et una voluntas est. Mortuos autem suscitavit Filius non solùm tempore vitæ suæ mortalis, sed et ante Incarnationem suam, et post Ascensionem suam, et in generali resurrectione mortuorum suscitabit, ut sequentia de novissimo judicio verba probant.

VERS. 22, 23. — *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio, ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem.* Pater non judicat quemquam visibili præsentiâ majestatis, et externo aspectabilique judicio; sed omne judicium dedit Filio, quem constituit judicem vivorum et mortuorum. Ait alibi Christus : *Ego non judico quemquam : est qui quærat, et judicet;* Joan. 6, 15, 50. Judicabit Pater, qui judicandi potestatem non ita dedit Filio, ut illâ se abdicaret; de illo enim à prophetâ dictum est non minùs quàm de Filio : *Surge, Deus, judica terram :* judicabit invisibiliter cum Filio, et per Filium : judicabit Filius visibiliter, solus ille hominibus in judicio apparebit. Pater occultus erit, Filius manifestus in formâ quâ ascendit. Nam in formâ Dei cum Patre occultus est, in formâ servi hominibus manifestus. *Non* ergo *Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio,* manifestum : in quo manifesto judicio Filius judicabit, quia ipse judicandis apparebit, dicens electis : *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum :* dicens reprobis : *Ite, maledicti, in ignem æternum.* Ratio autem cur Pater omnem potestatem judiciariam Filio dederit, hæc est, *ut* homines *honorificent* seu æquali honore colant *Filium* ac *Patrem, qui misit illum.* Si enim is qui legatum, præsertim cum summâ potestate missum, injuriâ afficit, is injuriâ afficere eum censetur, cujus personam

ceux qu'il veut. Et le Père ne juge personne, mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils, afin que tous honorent le Fils, etc.— Jésus-Christ voulant faire entendre aux Juifs quelles devaient être ces œuvres encore plus grandes qu'il ferait ensuite, et qui *les étonneraient eux-mêmes*, tout opposés qu'ils étaient au bien qu'il voulait leur faire, ajoute ces autres paroles, qui prouvent encore sa parfaite égalité avec son Père, dont ils étaient si choqués : *Comme le Père ressuscite les morts, aussi le Fils donne la vie à ceux qu'il veut.* On avait vu des morts ressuscités du temps des prophètes; mais on n'en avait point encore vu depuis la prédication du Fils de Dieu. Il déclare donc ici que, comme le Père *ressuscite*, c'est-à-dire, a le pouvoir de ressusciter les morts, *le Fils donne aussi la vie à ceux qu'il veut*, c'est-à-dire, qu'il peut la donner quand il veut; ce qui marque et sa puissance égale à celle de son Père, et sa volonté parfaitement libre, quoique unie inséparablement à la sienne. Car il ne faut pas s'imaginer, comme le remarque saint Augustin, que ceux que le Père ressuscite soient différents de ceux à qui le Fils donne la vie; mais et le Père et le Fils agissent conjointement dans toutes ces opérations divines : et comme ils ont une même et seule substance, ils n'ont aussi qu'une même volonté; en sorte que ceux que le Père ressuscite et rend à la vie, le Fils les ressuscite et leur donne la vie comme lui.

Mais le même saint témoigne que ce n'est pas seulement de la résurrection particulière de quelques hommes, tel qu'était Lazare, et le fils unique de la veuve de Naïm, et la fille du chef de la Synagogue des Juifs, dont il est parlé ici, mais de la résurrection générale de tous les hommes. Et il semble que les paroles suivantes aient plus de rapport à ce même sens. *Car le Père,* ajoute-t-il, *ne juge personne, mais il a donné tout le pouvoir du jugement au Fils :* par où il prouve de nouveau aux Juifs, et l'égalité parfaite du Fils avec le Père, qui s'est déchargé en quelque sorte sur ce Fils unique fait homme pour l'amour de nous, du pouvoir de juger les hommes, et ce qu'il venait de dire, que le Père *lui montrerait des œuvres plus grandes* que celles dont ils avaient été témoins jusqu'alors. Car y a-t-il rien de plus grand, et qui dût davantage *les étonner*, selon qu'il le dit lui-même, que de voir cet homme pour qui ils n'avaient que du mépris, non-seulement ressusciter des morts, et donner même la vie de l'âme à ceux qu'il voulait; ce que quelques interprètes ont cru être renfermé dans les paroles de notre texte, et ont expliqué par ces autres de l'Apocalypse : *Je tiens entre mes mains les clefs de la mort et de l'enfer;* mais encore juger tous les hommes d'une manière visible et extérieure en sa sainte humanité ? Et c'est ainsi qu'il paraîtra à la fin du monde en qualité de juge et des vivants et des morts : ce qui néanmoins n'empêchera pas que le Père et le Saint-Esprit ne jugent alors conjointement avec le Fils tous les hommes, mais ce sera d'une manière invisible; au lieu que le Fils seul paraîtra aux yeux de tout l'univers : *Qui manifestabitur homo judicaturus, sicut homo est judicatus.*

Les Juifs honoraient le Père, dit saint Augustin, et ils méprisaient le Fils; car le Fils paraissait alors dans la forme d'un serviteur; au lieu que le Père était adoré comme le Dieu d'Israël. Il est dit donc que *le Père a donné tout le pouvoir du jugement au Fils,* afin que paraissant à la fin du monde égal à son Père, *tous honorent le Fils comme ils honorent le Père.* Et par conséquent, comme il dit, *celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé :* ce qui était un juste reproche qu'il faisait aux Juifs, qui se vantaient d'honorer Dieu, en même temps qu'ils outrageaient Jésus-Christ, son Fils. Car ils ne pouvaient témoigner du mépris pour le Fils revêtu de notre mortalité, que ce mépris qu'ils faisaient de lui ne retombât sur *le Père qui l'avait envoyé* aux hommes, non comme un simple ministre de ses volontés, mais comme son Fils bien aimé, qu'il voulait que tout le monde écoutât, et qu'il livrait à la mort pour sauver tous les hommes.

(Sept.)

legatus sustinet : multò magis qui Filium Dei sprevit, et Patrem spernere censetur qui misit illum.

VERS. 24. — *Amen, amen dico vobis : Quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me*, nempe Deo Patri testimonium reddenti per divina opera me Filium ejus esse, Deum verum ex Deo vero genitum, et missum in mundum per incarnationem, ad reparationem generis humani, *habet vitam æternam*, id est, certò habiturus est, si ex fide vivat, et mandatis obediat ; *et in judicium non venit*, id est, non subjacebit damnationi, *sed transiit*, id est, transibit *à morte in vitam* æternam et beatam.

VERS. 25, 26, 27. — *Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est*, seu proximè imminet, *quando mortui audient vocem Filii Dei*, seu illius obedient imperio ipsos ad vitam revocantis, *et qui audierint, vivent* ; id est, audientes vivent. Ita vim vocis suæ imperiique declarat. *Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.* Sicut Pater fons est et auctor vitæ ; sic dedit Filio per æternam generationem ut sit fons et auctor vitæ. Unde par jus habet, æqualemque potestatem mortuos suscitandi. *Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.* Judicandi potestatem, quæ ei ab æterno est à Patre, temporaliter ab eodem accepit cùm incarnatus est et homo factus, ut visibiliter judicet mundum.

Sicut Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso. « *Quid est : Habet Pater vitam in semetipso? Non alibi habet vitam, sed in semetipso. Vivere quippe suum in illo est : non aliunde, non alienum est : non quasi mutuatur vitam, nec quasi fit particeps vitæ, ejus vitæ quæ non est quod ipse, sed habet vitam in semetipso, ut ipsa vita sibi sit ipse..... Hoc solum interest inter Patrem et Filium, quia Pater habet vitam in semetipso, quam nemo ei dedit ; Filius autem habet vitam in semetipso, quam Pater dedit.... Non ergo sicut anima aliquid aliud est antequàm illuminetur, et fit melius cùm illuminatur participatione melioris, ita et Verbum Dei, Filius Dei, aliquid aliud erat antequàm acciperet vitam, ut participando habeat*

VERS. 24.—*En vérité, en vérité je vous le dis, que celui qui entend ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne tombe point dans la condamnation, mais il est déjà passé de la mort à la vie.*—Il était bien nécessaire que Jésus-Christ confirmât avec un double serment la vérité qu'il avançait devant les Juifs incrédules, et une telle vérité qui choquait si fort l'idée qu'ils avaient conçue de celui qui leur parlait, à cause de l'humilité de cet extérieur qui l'environnait. Il déclare donc avec toute la certitude qu'il pouvait donner que *celui qui entend sa parole*, qui l'écoute avec respect, qui en a l'intelligence, et qui l'observe, *et qui croit à celui qui l'a envoyé*, c'est-à-dire, qui ayant la foi en celui qui l'a envoyé, respecte le Fils dans le Pere, et le Père dans le Fils, et qui croyant véritablement que le Père *l'a envoyé* pour le salut de l'univers, vit conformément à cette créance, que celui-là possède au-dedans de soi *la vie éternelle.* Car cette vie éternelle consiste, comme on l'a remarqué auparavant, *à connaître le seul Dieu véritable, et* Jésus-Christ *qu'il a envoyé*. Celui-là, ajoute-t-il, *ne vient point pour être jugé*, ou, comme l'expliquent les Pères, *ne tombe point dans la condamnation; mais il est passé de la mort à la vie.* Ce n'est pas, dit saint Augustin, qu'il ne soit sujet à subir la mort, à laquelle Adam et tous ses enfants sont condamnés : mais *il est passé de la mort à la vie*, c'est-à-dire, de l'infidélité à la foi, de l'injustice à la justice, de l'orgueil à l'humilité, de la haine à la charité.

VERS. 25, 26, 27. — *En vérité, en vérité je vous dis que l'heure vient, et qu'elle est déjà venue, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et que ceux qui l'auront entendue vivront*, etc. — Jésus-Christ pouvait bien entendre par ces paroles, soit la résurrection particulière de quelques morts, comme celle de Lazare, qui *entendant la voix du Fils de Dieu*, devaient *recouvrer la vie ;* soit la résurrection générale de tous les hommes, qui bien qu'éloignée encore à l'égard de ceux à qui il parlait, était proche devant Dieu, *aux yeux duquel un jour est comme mille ans, et mille ans comme un seul jour.* Car c'est ce que l'apôtre saint Pierre se crut obligé de faire entendre aux fidèles de son temps, lorsqu'ils regardaient le jugement général comme étant fort éloigné, et qu'on voulait même leur persuader que ce jour n'arriverait point, à cause qu'il tardait tant à venir. Mais on peut encore expliquer fort bien, comme a fait Saint Augustin, ces mêmes paroles de la résurrection spirituelle dont on a déjà parlé. *Qu'en pensez-vous, mes chers frères,* dit ce grand saint à son peuple, *croyez-vous que dans cette multitude de personnes qui m'écoutent, il n'y en ait point de morts? Car ceux qui croient et qui agissent conformément à la vraie foi sont vraiment vivants et non pas morts; mais ceux ou qui ne croient point, ou qui croient comme les démons, étant dans le tremblement et vivant mal, confessant le Fils de Dieu, et n'ayant point la charité, doivent plutôt être regardés comme des morts, que comme des personnes vivantes. Ainsi l'heure dont le Fils de Dieu parlait alors, n'est pas une des douze heures d'un seul jour, mais c'est une heure qui dure depuis le moment qu'il disait cette grande vérité, jusqu'au temps présent, et jusqu'à la fin d s siècles. Toute la vaste étendue de ce temps est cette heure que le saint évangéliste appelle encore dans une de ses Épîtres*, la dernière heure. *Que celui donc qui est vivant, persévère dans la vie; et que celui qui est mort recouvre la vie qu'il avait perdue ; qu'il* entende *du milieu des morts* la voix du Fils de Dieu ; *qu'il ressuscite, et qu'il vive. Le Seigneur cria au sépulcre de Lazare; et celui qui était mort depuis quatre jours ressuscita. La voix du Sauveur perça la dureté de la pierre sous laquelle on l'avait mis, et le fit sortir du milieu de la corruption; et votre cœur, ô mon frère, est si endurci, que la voix d'un Dieu ne l'a point encore brisé. Ressuscitez donc dans votre cœur, et sortez de votre sépulcre. Car ce cœur même est votre tombeau, et l'habitude criminelle où vous êtes engagé, est comme la pierre sous laquelle vous êtes enseveli.*

Mais de quelle *vie vivront ceux qui auront entendu la voix du Fils de Dieu?* Ce sera, dit le même Saint, de la vie de Jésus-Christ. Car c'est lui qui nous déclare, qu'*il est la voie, la vérité et la vie.* Si donc vous voulez marcher, c'est lui qu'il faut suivre comme la voie sûre et unique ; si vous voulez n'être point trompé, c'est lui qu'il faut écouter comme la vérité même; si vous voulez ne point mourir, c'est à lui qu'il faut s'attacher comme à la source de la vraie vie. C'est ce qui se passe continuellement tant que durera cette *heure* dont parle ici le Sauveur. *Ceux qui étaient morts ressuscitent*, et ils *passent de la mort* du péché *à la vie* de la grâce, *en entendant la voix* toute-puissante *du Fils de Dieu.* Car, *comme le Père a la vie en lui-même*, c'est-à-dire, qu'il l'a de toute éternité par sa nature divine; *il a aussi donné au Fils*, en l'engendrant avant tous les siècles de sa substance, *d'avoir la vie en lui-même*, comme une chose inséparable de l'être divin qu'il a reçu de son Père. Ainsi c'est la même chose, selon S. Augustin, de dire, Que *le Père a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même*, et de dire, Qu'il l'a engendré. Car comme il lui a donné son être divin par sa génération éternelle, il lui a aussi donné cette *vie* divine qui n'est autre que son essence et sa nature; ce qui

vitam : sed vitam habet in semetipso; et est ipsa vita. Quid ergo ait? « Dedit Filio habere vitam in semetipso? » Breviter dixerim : Genuit Filium. Neque enim erat sine vitâ, et accepit vitam; sed nascendo vita est. Pater vita est non nascendo : Filius vita est nascendo. Pater de nullo Patre, Filius de Deo Patre. Quod ergo dixit : Dedit et Filio habere vitam in semetipso, idem est ac si diceret : Pater qui est vita in semetipso, genuit Filium qui esset vita in semetipso. « Et potestatem dedit « ei judicium facere, quia Filius hominis est. » Ipse enim solus apparebit in formâ servi, Pater autem non apparebit, quia non est indutus formâ servi. » Hæc S. Augustinus, tract. 19 in Joan.

Vers. 28, 29. — *Nolite mirari hoc; quia venit hora in quâ omnes qui in monumentis sunt audient vocem Filii Dei.* Nolite mirari quod dixi de potestate mihi datâ omnes homines judicandi ; aliquando veniet hora, quâ mortui planè omnes, boni et mali, qui in sepulcris non exiguo tempore, ut Lazarus, sed diutissimè fuerunt, audient vocem jussu Filii Dei ab archangelo formatam. *Et procedent* seu exibunt è sepulcris, *qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ ;* id est, resurgent ad vitam æternam : *Qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii ;* id est, ad damnationem sempiternam.

Vers. 30. — *Non possum ego à me ipso facere quidquam,* sive ut Filius hominis, sive ut Filius Dei, potestate quam à Patre non acceperim, et quod per me ac mecum non faciat. *Sicut audio, judico.* Judicandi potestatem exerceo, non modò ex potentiâ, sed ex sapientiâ quam nascendo accepi à Patre. Quod audio, hoc dico, quia quod est Pater, hoc sum : dicere enim meum, esse est; quia Verbum Patris sum. His ergo verbis commendat Filius quod de Patre est, vel : *Non possum à me facere quidquam, sicut audio, judico,* quatenùs sum in formâ servi, audio enim tanquàm præcipientis Patris imperium. *Et judicium meum justum est ; quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* Judicium meum propterea justum est, quia à Patris regulâ et voluntate non discedo, in quem nec ignorantia, nec pravus affectus cadere potest. Confer cum Isaiæ 11, 3, 4 : *Non secundùm visionem oculorum judicabit, neque secundùm auditum aurium arguet, sed judicabit in justitiâ pauperes,*

lui fait dire, qu'il a la vie *en lui-même*, parce qu'il a la plénitude et la source de la vie en soi, et une telle plénitude, que c'est par lui que vivent ceux qui croient en lui, lorsqu'en entendant sa voix, ils sont passés de la mort à la vie.

Or, comme le Père *a donné au Fils*, en tant qu'il est son Verbe et son image parfaite, *d'avoir la vie en lui-même ;* il lui a aussi donné, en tant qu'il s'est incarné et est devenu *le Fils de l'homme*, *le pouvoir de juger* les hommes : ce qui signifie, comme on l'a déjà marqué, que Jésus-Christ paraîtra seul à la fin du monde, visible à tous dans sa sainte humanité, comme le juge des vivants et des morts; quoique le Père et le Saint-Esprit doivent les juger conjointement avec le Fils d'une manière invisible.

Vers. 28, 29. — *Ne vous étonnez pas de ceci; car le temps vient auquel tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu : et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront de leurs tombeaux pour ressusciter à la vie,* etc.—Saint Cyrille croit que Jésus-Christ voulant conduire insensiblement les esprits encore grossiers des Juifs à la connaissance des grandes choses qu'il devait faire, compare ici en quelque façon le miracle qui les étonnait si fort, de la guérison du paralytique, à cet autre infiniment plus éclatant, par lequel il devait à la fin du monde faire *entendre sa voix* toute-puissante *au fond des tombeaux*, afin d'en faire *sortir* tous les morts; et que c'est pour cette raison qu'il leur dit : *Ne soyez pas dans l'étonnement* de ce que vous avez vu : car vous verrez quelque chose de bien plus grand, quand la voix du Fils de Dieu étant entendue dans les sépulcres, tous les morts *ressusciteront*, *ou pour vivre* éternellement heureux, ou *pour être condamnés par le jugement* de Dieu. Mais saint Augustin entend ceci d'une autre manière, et par rapport à ce qui précède immédiatement auparavant. Il dit donc que le Sauveur voulant expliquer ce qu'il avait déclaré, Que le Père *a donné* au Fils *le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme*, ajoute aussitôt : Qu'*ils ne devaient pas s'en étonner*, parce que *le temps venait que tous les morts entendraient sa voix.* Ainsi ce sera alors qu'il fera paraître *le pouvoir* qui lui *a été donné*, comme *au Fils de l'homme, de juger* tous les hommes. Mais afin qu'ils ne crussent pas, dit saint Chrysostôme, qu'il aurait suffi de *croire* d'une foi stérile et sans œuvres, à cause qu'il avait dit auparavant, Que *celui qui entend sa parole, et qui croit en celui qui l'a envoyé, a la vie éternelle;* il ajoute, Que ceux que la *voix du Fils de Dieu*, ou, comme l'explique saint Paul, *le signal donné par la voix de l'Archange, et par le son de la trompette de Dieu*, aura fait *sortir de leur sépulcre, ressusciteront ou à la vie, ou à leur condamnation,* selon *les œuvres qu'ils auront faites, bonnes ou mauvaises.*

Vers. 30. — *Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste; parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.* — Les saints Interprètes ont admiré la profondeur de la sagesse qui éclate dans les paroles du Fils de Dieu. Car, comme il parlait à un peuple accoutumé au langage des Écritures, il savait qu'ils n'ignoraient pas ce que dit le Prophète roi : Que *Dieu est le juge de la terre :* Qu'*il est un juge juste, fort et patient;* et qu'*il jugera les peuples avec équité.* Ainsi lorsqu'ils lui entendaient dire ce qui paraissait contraire aux Prophètes, Que *le Père ne jugeait personne*, et qu'*il avait donné au Fils le pouvoir de juger* les hommes, il était très-naturel qu'ils tombassent dans le trouble, et le soupçonnassent d'être en effet opposé à Dieu. C'est pour cela que condescendant à leur faiblesse, il s'abaisse maintenant pour arracher de leur cœur un soupçon si pernicieux, et les assure qu'il ne faisait ni ne jugeait rien, que conformément à ce que faisait et à ce que jugeait son Père. Car c'est en cela que consiste toute la force de ces paroles que nous expliquons : *Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste*, etc. On a déjà remarqué que ce n'est pas une marque de faiblesse dans le Fils de Dieu, de ce qu'*il ne peut* rien faire de lui-même, mais au contraire une preuve de sa divinité. Car étant le Verbe du Père, et le Père faisant toutes choses par son Verbe, *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil;* il ne peut rien faire que conjointement avec son Père, qui fait par lui toutes choses. Il *ne juge* donc aussi *que selon ce qu'il entend;* parce qu'étant né du Père, il est et son Verbe et sa Sagesse, et qu'en lui c'est la même chose d'*entendre* du Père, et d'être engendré de lui, comme son Fils et son Verbe. C'est pourquoi il dit encore, Que *son jugement est juste*, parce qu'il n'est pas, comme ils se le persuadaient, le jugement d'un homme simple, mais celui d'un Homme Dieu, qui ne jugeait que comme Dieu-même; *Car je ne cherche pas*, ajoute-t-il, *ma volonté, mais la volonté*

et arguet in æquitate pro mansuetis terræ : et percutiet terram virgâ oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet impium.

Vers. 31, 32. — *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum*, ut vos quidem tacitè objicitis, *non est verum. Alius est*, scilicet Pater meus, vel Joannes, *qui testimonium perhibet de me, et scio quia verum est testimonium quod perhibet de me.* Certò mihi constat talem esse testem, qui à vobis rejici nullo jure possit.

Vers. 33, 34. — *Vos misistis ad Joannem*, publicâ auctoritate, nempe Synedrii magni, *et testimonium perhibuit veritati.* Non ultrò se ingessit ad sententiam de me ferendam, liberum testimonium tulit. *Vos misistis* qui rogarent, et testimonium perhibuit veritati. Ab iis enim rogatus, qui ad ipsum missi fuerant, utrùm esset ipse Christus, confessus est, et non negavit. Confessus est se non esse Christum, sed me esse ante ipsum : Testimonium ergo perhibuit veritati. Christus enim est Veritas. *Ego autem non ab homine testimonium accipio*, quasi illo indigeam ; *sed hæc dico* de Joanne, me vobis attemperans, *ut vos salvi sitis* credendo quæ de me dixit. Confer cum Joannis 8, 14, ubi Christus ait : *Etsi ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum.* Ita S. Cyrill. lib. 2, c. 9.

Vers. 35. — *Ille erat lucerna ardens* fervore charitatis, *et lucens* doctrinâ et prædicatione veritatis, ac

---

de celui qui m'a envoyé. Sur quoi il faut remarquer, que le Fils de Dieu en parlant aux Juifs de sa volonté, comme si elle eût été différente de celle de Dieu son Père, se rabaissait à leur répondre selon la faiblesse des idées qu'ils avaient conçues de lui : et ainsi il n'entendait autre chose, sinon que la volonté de celui qu'ils regardaient comme un homme, était très-parfaitement conforme à la volonté de celui qui l'avait envoyé. Mais on pourrait dire encore, que comme le Fils de Dieu s'étant revêtu volontairement de l'infirmité de l'homme, dit à son Père au temps de sa passion, Que *ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre;* il entend peut-être aussi parler en ce lieu de la volonté de l'homme dont il s'était revêtu, et dont il ne dédaigna pas de ressentir les effets aux approches de sa mort. Et ainsi il dit, qu'*il ne recherche pas sa volonté*, c'est-à-dire, que sa volonté humaine et sa sainte humanité est parfaitement soumise à sa nature divine, et par conséquent à *la volonté de celui qui l'a envoyé*, puisque, comme son Fils, il ne peut avoir d'autre volonté que la sienne.

Vers. 31, 32. — *Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas véritable. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi : et je sais que le témoignage qu'il en rend est véritable.* — On ne peut guère n'être point surpris, et même troublé, quand on entend dire à Jésus-Christ : Que *s'il rend témoignage de lui-même, son témoignage n'est pas véritable.* Car enfin il est facile de remarquer qu'il s'est rendu témoignage plusieurs fois, comme lorsqu'il dit en parlant à la Samaritaine, qu'il était le Christ ; et qu'il déclara à l'aveugle né, qu'il était le Fils de Dieu. Si donc tous ces témoignages que Jésus-Christ s'est rendus, n'ont point été véritables, quelle espérance nous resterait-il de notre salut? Et comment pourrons-nous nous assurer de trouver la vérité, si celui qui est la vérité même déclare, que *le témoignage qu'il rend de soi n'est pas véritable?* Mais ce qui serait capable de causer encore un nouveau trouble, c'est que le même Fils de Dieu semble dire ailleurs tout le contraire de ce qu'il déclare ici, puisqu'il dit formellement : Que *quoiqu'il se rende témoignage à soi-même, son témoignage est véritable.* Lequel donc de ces deux passages, s'écrie saint Jean Chrysostôme, dois-je rejeter comme faux, et lequel dois-je recevoir comme véritable? Il n'y a rien que de très-vrai dans l'un et dans l'autre, si on ne s'arrête pas aux simples paroles, comme font les hérétiques, et si avec la lumière de l'esprit de Dieu on examine les circonstances du temps auquel parlait Jésus-Christ, et de la disposition des personnes à qui il parlait. Comme il connaissait le fond du cœur de ces Juifs, il savait qu'ils se disaient à eux-mêmes, et qu'ils étaient prêts de lui dire aussi, selon un ancien proverbe : Que le témoignage que l'on se rend n'est point véritable. C'est pourquoi il veut prévenir leur objection par sa réponse ; et c'est de même que s'il leur parlait ainsi : Vous pouvez me dire que vous avez tout sujet de ne me pas croire, parce que celui qui se rend témoignage n'est point digne d'être cru parmi les hommes. Lors donc qu'il dit que son témoignage *n'est point véritable*, il faut entendre, dit saint Chrysostôme, qu'il ne l'est point selon la pensée de ceux à qui il parlait, quoiqu'il le fût en lui-même, comme il le déclare dans cet autre passage que nous venons de citer.

Mais après qu'il leur a fait connaître la vertu de cette divine lumière qui lui découvrait à nu le fond de leurs cœurs, il détruit leurs vaines pensées, en leur opposant trois témoignages incontestables de la vérité des choses qu'il leur avait annoncées ; savoir, le témoignage de Jean-Baptiste, son précurseur, celui de son Père, et celui des œuvres miraculeuses qu'il avait faites. D'abord il propose le moindre des trois, qui était celui de saint Jean ; et il ne craint pas de dire avec certitude, qu'*il sait que le témoignage qu'il rend de lui est véritable*, parce qu'il connaît la vénération qu'avaient les Juifs pour ce saint homme.

Vers. 33, 34. — *Vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité. Pour moi ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage ; mais je dis ceci, afin que vous soyez sauvés.* — Vous pourrez me dire, que Jean-Baptiste ne m'a rendu témoignage que par complaisance. Mais ce n'est pas moi qui ai recherché son témoignage. C'est vous-mêmes qui avez député vers lui des principaux d'entre vous, et vous ne lui auriez pas envoyé cette députation, si vous ne l'aviez pas jugé très-digne de foi. Or sans songer à sa propre gloire, sans avoir égard au sentiment de tous les Juifs, qui le regardaient comme pouvant être lui-même le Christ, *il a rendu témoignage à la vérité*, lorsqu'il a dit, qu'*il y en avait un au milieu de vous que vous ne connaissiez pas, qui lui avait été préféré, et dont il n'était pas digne de dénouer les cordons de ses souliers ;* et lorsqu'il a déclaré ensuite, que *celui-là est le Fils de Dieu.* Cependant, ajoute Jésus-Christ, *ce n'est pas d'un homme que je reçois le témoignage ;* car étant Dieu, comme je le suis, je n'ai pas besoin pour moi-même du témoignage d'aucun homme. Mais parce que vous êtes davantage attachés à lui, que vous avez témoigné une si grande créance pour ses sentiments, et que vous avez tous couru à Jean comme à un Prophète ; en même temps que vous refusez de me croire, quoique je fasse de si grandes œuvres à vos yeux ; c'est pour cela que je vous fais souvenir de son témoignage, *afin que vous soyez sauvés*, en croyant au moins à ce qu'il a dit de moi, et en recevant les vérités que je vous annonce pour votre salut, de la part de Dieu, mon Père.

Vers. 35, 36, 37. — *Il était une lampe ardente et luisante : et vous avez voulu vous réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière. Mais pour moi j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean. Car les œuvres que mon Père m'a donné pouvoir de faire..... rendent témoignage de moi*, etc. — Jésus-Christ ne laisse pas de relever le témoignage que Jean-Baptiste avait rendu sur son sujet, pour faire comprendre aux

vitæ sanctitate. Non erat ille lux hominum, interiùs ipsos illuminans, lux increata, lux vera, lux immensa; sed lucerna, ab illo fonte lumen mutuata : *Vos autem voluistis ad horam exsultare in luce ejus.* Principio exsultâstis ob prophetiam genti vestræ redditam, ob efficaciam doctrinæ, et admirabilem vitæ sanctimoniam, quæ in Joanne emicuit, et ad eum cum incredibili gaudio confluxistis : sed pro vestrâ levitate et inconstantiâ ipsum aspernari cœpistis, postquàm mihi testimonium perhibuit, et vitia vestra liberè increpuit.

Vers. 36. — *Ego autem habeo testimonium majus Joanne*, seu testimonio Joannis, quod parvifecistis, et cui credere noluistis. *Opera enim quæ dedit mihi Pater ut perficiam ea, ipsa opera* admirabilia et naturæ vim omnem ac leges excedentia, quæ nonnisi divinâ potestate et voluntate perfici possunt, ipsa, inquam, opera *quæ ego facio, testimonium* certius et clarius *perhibent de me, quia Pater misit me.* Ipsa opera quæ hactenùs feci, et deinceps editurus sum ex voluntate Patris, testimonium perhibent me à Deo missum esse... « *Si Patris opera facit Christus Jesus, et quæcumque illi soli conveniunt, hæc ipse quoque propriâ virtute adimplet, quomodò cuivis non manifestè patebit eamdem cum illo sortitum esse naturam, et Patris proprietatibus præfulgere, ut qui ex ipso natus, eamdem cum ipso vim et operationem habet? Verùmtamen ab eo se opera dicit accepisse, aut propter humanitatem et servi formam humiliùs de se loquens; aut Patris approbationem et assensum in faciendis miraculis donationis nomine adornans. Sic enim missum quoque se asserit, maximè cùm exinaniverit se ipsum propter dilectionem in nos. Humiliavit enim semetipsum, et humiliationis vilitatem aliâ ratione constare non comperiemus, quàm quòd interdùm ut homo loquatur. Sic per Psalmistam sub ejus personâ propter nos humano more dictum est*, Psal. 2 : « *Ego* « *autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem* « *sanctum ejus, prædicans præceptum ejus.* » *Nam qui cum Deo Patre semper regnat, qui in eodem throno considet, regem se constitutum fatetur ac Dominum, quæ habebat ut Deus accipere se dicens, cùm factus est homo.* »

Vers. 37, 38. — *Et qui misit me Pater, ipse testi-*

Juifs combien ils étaient coupables de ne s'y être pas rendus, et d'avoir changé si légèrement à l'égard d'un homme, qu'ils révéraient au commencement comme un grand prophète. *Il était*, dit le Sauveur, *une lampe*, c'est-à-dire, une lumière destinée pour commencer à éclairer le peuple juif dans les ténèbres de son infidélité. Et cette lampe *était ardente et luisante*, c'est-à-dire, très-capable d'éclairer par sa lumière, et d'échauffer par son feu ceux à qui elle parut, s'ils ne l'avaient rejetée ensuite par un effet ordinaire de la légèreté de ce peuple, toujours changeant et inconstant dans ses voies. C'était une lampe *ardente* par le feu de la charité, dont le cœur de Jean était embrasé; et *luisante* par la lumière de la vérité qui l'éclairait, pour servir ensuite à éclairer tous les autres. Car *il n'était pas* lui-même *la lumière*, selon qu'il est dit au commencement de cet Evangile : mais Dieu avait allumé cette *lampe*, et l'avait rendue *ardente et luisante, afin qu'il rendît* un illustre *témoignage à* celui qui était *la* vraie *lumière*.

Cependant quoique les Juifs eussent témoigné d'abord tant d'admiration de la sainteté de Jean, et une si grande déférence pour ses paroles, ils voulurent seulement, dit le Sauveur, *se réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière* : ce qui signifie leur inconstance, et cette légèreté avec laquelle ils s'éloignèrent de ses sentiments, après avoir respecté en apparence ses instructions. Car d'abord ceux de Jérusalem, de toute la Judée, et de tout le pays des environs du Jourdain venaient à lui; et confessant leurs péchés, ils recevaient son baptême dans le Jourdain. Mais depuis ils le quittèrent, et ne crurent plus à la vérité du témoignage qu'il rendait a Jésus-Christ. Il est dit même, que plusieurs des Pharisiens qui étaient venus se présenter afin d'être baptisés, rejetèrent le conseil de Dieu sur eux, rebutés peut-être de la force des répréhensions du saint Précurseur, que leur orgueil ne put supporter.

Mais après que Jésus Christ a parlé du témoignage de Jean-Baptiste, cette *lampe ardente* du feu dont le vrai Soleil de justice l'embrasait, et *luisante* de la lumière dont il était éclairé, il déclare qu'il en a un autre beaucoup plus considérable; savoir celui de ses œuvres miraculeuses, comme étaient la guérison du fils de l'officier de Capharnaüm, et celle du paralytique de la piscine. Il dit que *son Père lui avait donné le pouvoir de faire ces œuvres*, voulant toujours s'accommoder à la faiblesse de ses auditeurs, pour les faire entrer dans cette importante vérité, qu'il n'y avait rien dans ce qu'il faisait qui fût opposé à la volonté de son Père, ni qui violât son ordonnance touchant le jour du sabbat, comme ils se l'imaginaient. Et il ajoute que ces mêmes œuvres rendaient témoignage à sa mission, en prouvant que *c'était le Père qui l'avait envoyé*. Car il n'eût pu faire de tels miracles, s'il n'était venu de la part de Dieu; ce qu'il voulait principalement prouver aux Juifs, afin qu'ils ne pussent l'accuser d'agir contre ses préceptes. Or il faut toujours se souvenir, que quand il parle du *pouvoir que le Père lui a donné*, ou il parle de soi-même comme Fils de Dieu, né de lui avant tous les siècles; et en ce cas on doit entendre, selon qu'on l'a déjà dit, par ce *pouvoir*, son être divin et sa naissance éternelle, qui le rend tout-puissant avec son Père; ou il parle de soi-même comme Fils de l'homme, et comme humilié dans sa nature humaine par le mystère de son Incarnation; et en ce cas il faut entendre par ce *pouvoir* qu'il a reçu, ce qu'il dit ailleurs par la bouche de son Prophète : Que *le Seigneur l'a établi roi sur Sion sa sainte montagne;* parce qu'en effet, comme homme, il a reçu ce qu'il n'avait pas auparavant.

Le troisième témoignage sur lequel le Fils de Dieu appuie sa mission devant les Juifs, est celui du Père éternel : *Et mon Père*, leur dit-il, qui *m'a envoyé, a rendu lui-même témoignage de moi.* Ce témoignage est celui par lequel il déclara à son baptême, que *c'était son Fils bien-aimé.* Mais afin d'ôter aux Juifs l'idée grossière qu'ils pouvaient avoir de Dieu, en s'imaginant qu'il avait et un visage et une voix comme les hommes, il ajoute dans l'instant : *Vous n'avez jamais ouï sa voix, ni vu son visage.* Car quand il parle ainsi de la voix et du visage du Père, il n'entend pas, dit S. Chrysostôme, que Dieu ait effectivement une voix, quoiqu'ils ne l'entendissent pas, ni un visage, quoiqu'il leur fût invisible; mais il veut par là leur faire comprendre qu'il n'y a rien de toutes ces choses sensibles en Dieu, lequel est un pur esprit. Ainsi il répond à la secrète pensée de leurs cœurs, par laquelle ils raisonnaient en eux-mêmes contre ce que Jésus-Christ leur avait dit du témoignage que le Père lui avait rendu : Comment, disaient-ils, peut-il être véritable que Dieu rende témoignage à celui-ci, lorsqu'il viole la loi de Dieu même? Et quand est ce que le Père lui a rendu le témoignage dont il parle? Nous savons bien par les livres de Moïse, que Dieu étant descendu sur la montagne de Sina, a été vu de

monium perhibuit de me, 1° in lege et prophetis; 2° in baptismo et transfiguratione, voce delapsâ de cœlo; 3° per miracula, quæ mecum et per me operatur ad confirmandum divinitatem meam, et quam hominibus annuntio veritatem. *Neque vocem ejus audîstis, neque speciem ejus vidistis,* Deus enim spiritus est, qui nec vocem habet corpoream, auribus corporis insonantem; nec formam et speciem sensibilem, oculis corporis aspectabilem; sed est omni figurâ et voce superior. Deuteron. 4, 15: *Non vidistis aliquam similitudinem in die quâ locutus est Dominus in Horeb de medio ignis.* Moysen quidem Dei vocem audivisse Scriptura narrat; sed quemadmodùm figura illa et corporea similitudo, quam videbant qui Deum videre dicebantur, vera Dei similitudo et figura non erat; ita illa, quam audiebant, non erat vera vox Dei, sed vox ex aere à Deo formata extrinsecùs, non ore et linguâ naturalibus instrumentis, quæ in Deo supremo Spiritu nulla sunt. Gloriabantur Judæi quòd Deus Moysi, et per eum sibi locutus esset. *Nos scimus*, inquiebant, *quia Moysi locutus est Deus*, *hunc autem nescimus unde sit*, Joan. 9, 29. Ideò Christus eorum jactantiam retundit, declarans eos nunquàm veram Dei vocem audivisse, nunquàm veram ejus speciem perspexisse: non debere igitur efferri quasi Deum sensibili voce loquentem audiverint, sed sibi credere Verbo Patris. *Et verbum ejus non habetis in vobis manens,* verbum ejus ac mandatum de quo propheta dixit: *Prophetam suscitabo eis, et ponam verba mea in ore ejus;* id est, de audiendo Messiâ vobis promisso, et nunc ad vos misso, vosque docente, in animis vestris insculptum non habetis, nec ad illud attendistis; *quia quem misit ille,* scilicet Deus Pater, *huic vos non creditis.*

Vers. 39, 40. — *Scrutamini Scripturas*, etc. Verbum, *scrutamini*, non imperandi modo, sed indicandi, positum S. Cyrillus intelligit. « Quid prodest, inquit Christus, quòd divinas scrutamini Scripturas, credentes per ipsas vos ad æternam vitam evehendos, quippe cùm eas de me testificari comperiatis, meque vitam æternam nominare, non vultis ad me venire ut vitam habeatis? Igitur unde vos salvari oporteret, inde damnationem vobis arcessistis, quos librorum Mosaicorum lectio ad contradicendi studium solùm acuit: quæ verò ad æternam vitam conducunt, ne in animum quidem vestrum admittitis. » Hæc Cyrillus in Joan.

Alii Patres verbum, *scrutamini*, imperandi modo positum interpretantur. *Scrutamini Scripturas*, id est, attento animo eas expendite, quarum in litterâ et superficie hæretis, et quarum lectione solâ, et legalium observantiâ cæremoniarum, vitam æternam vos consequi posse confiditis: sensum Scripturarum latentem velut thesaurum operosiùs inquirite ac effodite: illæ sunt quæ testimonium perhibent de me, verum Messiam, Dei filium, mundi Salvatorem, Dei et hominum Mediatorem, veritatis ac justitiæ doctorem, auctorem

nos pères, et qu'il leur a fait entendre sa voix, en leur commandant distinctement d'observer d'une manière inviolable le jour du sabbat. Nous l'avons lui-même entendu, et non un autre, en la personne de nos pères. Comment donc celui-ci veut-il aujourd'hui nous persuader que le Père lui a rendu témoignage, à lui qui fait et qui nous enseigne le contraire de ce que le Père nous a ordonné? Telles étaient, selon S. Cyrille, les pensées de ces Juifs superbes et aveugles, lorsque Jésus-Christ leur dit tout d'un coup: Qu'*ils n'avaient jamais ni ouï la voix*, *ni vu le visage* de son Père, pour les détromper de la fausse idée qu'ils avaient, que Dieu dans sa nature divine pût être vu par les yeux, et entendu par les oreilles des hommes. Il pouvait aussi leur faire juger par là, qu'au lieu qu'ils n'avaient ni ouï ni vu son Père, il l'avait lui-même vu et entendu, et l'entendait et le voyait sans cesse d'une manière ineffable, étant son Verbe éternel et son image substantielle.

Vers. 38. — *Et sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé.*— Vous vous vantez, ô Pharisiens, d'avoir entendu et vu Dieu mon Père. Mais s'il est vrai que vous l'avez entendu par la bouche de ses Prophètes; pourquoi *sa parole ne demeure*-t-elle *point en vous?* Car si elle y demeurait, et si vous vous teniez fermes à ce qu'il vous a prescrit, vous ne refuseriez pas de *croire à celui qu'il a envoyé*. N'est-ce pas lui en effet qui vous a dit par la bouche de Moïse: Qu'*il susciterait du milieu de votre peuple et de vos frères un Prophète;* et qui vous a ordonné expressément *de l'écouter?* Pourquoi donc ne l'écoutez-vous pas quand il vous parle présentement de la part de Dieu? Ce n'était pas seulement ce passage de Moïse qui les obligeait de croire au Sauveur, et qui attestait sa venue; toute l'Écriture rendait témoignage à cette importante vérité. Et ainsi ils se glorifiaient en vain de l'observation de *la parole de Dieu;* puisqu'ils ne s'appliquaient pas à en pénétrer le sens véritable, et à accomplir tout ce qu'elle prescrivait. C'est pour cela qu'il leur dit, que *la parole* de son Père *ne demeure point en eux;* parce qu'ils ne la méditaient pas avec soin, et qu'ils étaient encore plus négligents à la garder. Mais ces anciens Juifs ont encore maintenant un grand nombre d'imitateurs qui se glorifient de l'Évangile, comme de la parole de Jésus-Christ, mais qui n'ont point cette divine parole ferme et stable dans leurs cœurs: toujours exposés par leur orgueil, par la dissipation de leur esprit, et par l'emportement de leurs passions, à perdre cette divine semence que les démons, figurés par les oiseaux du ciel, leur enlèvent; ou qui ne prenant point racine en eux, se sèche très-promptement; ou enfin qui est étouffée par la sollicitude des choses du siècle, et par l'amour des richesses, comme par des ronces et des épines. Ainsi *la parole* du Père *ne demeure point en eux*, et n'y porte point le fruit d'une *foi vive en celui qu'il a envoyé*, et d'une ardente charité.

Vers. 39, 40. — *Lisez avec soin les Écritures, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle: et ce sont elles qui rendent témoignage de moi. Mais vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie.* — Ils ne se trompaient pas en *croyant trouver la vie éternelle dans les Écritures.* Mais ils se trompaient en ne l'y cherchant pas comme ils devaient. Car ils auraient dû y chercher celui que Dieu, dès le commencement du monde, avait promis à la postérité d'Adam, celui qui devait briser la tête du serpent, c'est-à-dire du démon, le séducteur d'Ève; puisque quiconque cherche autre chose et un autre médiateur que Jésus-Christ dans les livres saints, se trompe, et est éloigné de l'espérance du salut. Les Juifs remplis de la fausse idée de la grandeur d'un Messie qui devait les délivrer temporellement des ennemis qui les accablaient, n'avaient garde de découvrir dans les Écritures Jésus-Christ humilié et anéanti. Il eût fallu pour cela se dépouiller de toutes préventions, et lire ces livres saints avec *ces yeux éclairés du cœur*, que l'Apôtre demandait à Dieu pour les fidèles d'Éphèse. Et c'est à quoi Jésus-Christ exhorte lui-même ces riches aveugles: *Lisez avec soin,* leur dit-il, *les Écritures, où vous croyez*

vitæ æternæ me esse declarantes : et tamen ad me venire, mihique credere non vultis, ut vitam æternam habeatis, quam nisi per me consequi non potestis.

Vers. 41, 42. — *Claritatem ab hominibus non accipio.* Quæ de meâ dico auctoritate, non eo animo dico ut gloriam hominum captem. *Sed cognovi vos quia dilectionem Dei non habetis in vobis.* Vos intùs novi, mihique perspectum et exploratum est quid vos à fide mihi adhibendâ, et à vitæ æternæ itinere ingrediendo impediat : hypocrisis vestra, superbia, invidia. Novi vos dilectionem Dei non habere in vobis, nec studio gloriæ ejus prohiberi quo minùs mihi credatis. Labiis siquidem Deum honoratis, cor autem vestrum longè ab eo est.

Vers. 43. — *Ego veni in nomine Patris mei*, divinâ ejus auctoritate, et ob illius gloriam omnia gerens, *et non accipitis me* Filium ejus, ab eo missum ad vos ob salutem vestram. Hoc certè argumentum est quòd nulla ejus reverentia et dilectio sit in vobis. *Si alius venerit in nomine suo*, non à Deo missus, sed à seipso intrusus ; nullis hominum sanctorum, Scripturarum, operum Dei testimoniis munitus, non unam Dei gloriam quærens, sed hominum applausum laudesque captans, *illum accipietis.* Sic Judæi, qui Christum pertinaciter rejecerunt, eique credere noluerunt, recipient Antichristum, illique credent. Confer cum 2, ad Thessalon. 2, 8, 9, 10. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventûs sui eum : cujus est adventus secundùm operationem Satanæ, in omni virtute et signis et prodigiis mendacibus, et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt : eo quòd charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideò mittet illis Deus operationem erroris ut credant mendacio, ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

Vers. 44. — *Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis et gloriam quæ à solo Deo est non quæritis?* Ostendit non quid simpliciter impossibile sit, sed quid ab illis non sit exspectandum quamdiù tali sunt animo. Superbis enim, et gloriam humanam captantibus ; gloriam verò, quæ à solo Deo cordi sincero redditur, non curantibus, humilis Christi status, ejusque doctrina de contemptu suî, de humilitate sectandâ, de spernendis divitiis, de amandâ paupertate placere non potest. Hæc Pharisæorum et Scribarum ulcera cùm à Christo tangerentur, ejus doctrinæ in omnibus repugnabant, illique struebant insidias.

Vers. 45, 46, 47. — *Nolite putare quia ego accusatu-*

trouver la vie éternelle. Vous croyez l'y trouver, mais vous ne l'y trouverez pas ; parce que vous ne voulez pas en recevoir l'intelligence, vous glorifiant de la seule lettre qui vous fait mourir, au lieu de vous procurer *la vie* que vous désirez. Car si vous en compreniez l'esprit, vous y verriez qu'elles sont toutes remplies du *témoignage que le Père rend au Fils.* Regardez donc ces livres saints comme un trésor qui est bien avant caché dans la terre. Pour le trouver on ne se contente pas de fouiller sur la simple superficie, mais on creuse profondément. Cherchez de même dans l'Écriture le Christ qui y est enveloppé sous la lettre ; mais *cherchez-le avec une grande application* et un vrai désir de le trouver. C'est la disposition où doivent être tous ceux qui cherchent la vérité. Elle se dérobe à ceux qui la cherchent superficiellement et sans ardeur pour la connaître, ou qui sont préoccupés de passions opposées à la connaissance d'un si grand bien.

Les Juifs voulaient *acquérir la vie éternelle;* mais *ils refusaient de venir à* Jésus-Christ, par lequel seul *ils pouvaient avoir la vie* si désirable. Car il est lui-même *la voie, la vérité, et la vie.* Et pourquoi refusaient-ils de venir à lui, sinon parce qu'étant orgueilleux, ils ne pouvaient se résoudre à s'approcher de celui qui invitait tous les hommes à venir apprendre de son exemple la douceur et l'humilité du cœur.

Vers. 41, 42. — *Je ne tire point ma gloire des hommes. Mais je vous connais*, je sais *que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu.* — Jésus-Christ venait d'inviter les Juifs de *venir à lui ;* ou plutôt il leur avait reproché la malice de leur volonté qui les empêchait d'y venir. Mais afin qu'ils ne crussent pas qu'en cela il recherchait son avantage et sa gloire, et pour leur persuader qu'il ne regardait que leur salut, et qu'il voulait, en les attirant à soi, leur procurer cette *vie éternelle* qu'ils cherchaient dans les Écritures, il leur déclare, qu'*il ne tire point sa gloire des hommes.* Car il ne peut arriver ni d'accroissement ni de diminution à la gloire du Fils de Dieu, qui est immuable dans sa nature divine, soit que les hommes viennent à lui, ou qu'ils *refusent d'y venir.* Ainsi il demeure toujours égal à lui-même. Mais ce sont les hommes qui gagnent ou qui perdent infiniment, lorsqu'ils s'approchent ou qu'ils s'éloignent de celui qui est la source de *la vie éternelle.* Il leur fait connaître ensuite, que s'ils refusaient de venir à lui, c'est qu'*ils n'avaient point en eux l'amour de Dieu*, mais seulement l'apparence, et qu'ils s'aimaient eux-mêmes beaucoup; ce qui leur était un obstacle à s'approcher de ce Fils unique du Père éternel, et à comprendre dans le mystère de son Incarnation *l'excès de l'amour* du Père pour les hommes, qui l'avait porté à leur *donner son propre Fils*, pour *procurer la vie éternelle à ceux qui croiraient en lui :* et *l'excès de l'amour* du Fils pour ces mêmes hommes, qui l'engageait à *se livrer* volontairement à la mort pour eux. C'est ce qu'il semble que Jésus-Christ veut leur faire entendre, en leur disant, Qu'*il les connaissait*, comme s'il eût dit : Je connais le fond de vos cœurs, et je sais ce qui vous empêche de vous approcher de moi. Ce n'est point, comme vous vous en glorifiez, votre attachement à l'observation des préceptes de Dieu mon Père : car *son amour n'est point* véritablement *en vous;* et en l'*honorant des lèvres, vous avez le cœur éloigné de lui.*

Vers. 43, 44. — *Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas. Si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez. Comment pouvez-vous croire, vous qui recherchez la gloire les uns des autres?* etc. — Tout ce que le Fils de Dieu disait aux Juifs, tout ce qu'il faisait d'éclatant en leur faveur, et toute la suite de sa vie si divine, devait leur faire sentir qu'il n'était pas de ces faux prophètes, dont le Seigneur dit par la bouche de Jérémie : Qu'*ils couraient sans qu'il les eût envoyés*, et qu'*ils s'ingéraient de prophétiser, quoiqu'il ne leur eût point parlé.* Il ne craint donc pas de leur dire comme une chose qu'ils ne pouvaient raisonnablement lui contester : Qu'*il était venu au nom de son Père*, qu'il avait été envoyé de lui, et qu'il agissait par son esprit et par sa vertu toute puissante. *Cependant*, ajoute-t-il, *vous ne me recevez pas*, comme si j'étais opposé à celui qui m'a envoyé, et que vous vous glorifiez d'honorer comme votre Dieu. Que *si un autre vient en son propre nom ;* c'est-à-dire, selon l'explication de tous les saints Pères, lorsque l'antechrist *viendra en son propre nom*, agissant par son esprit propre, et non par l'esprit et la puissance de Dieu, *vous le recevrez*, et vous vous attacherez à le suivre par un effet de l'aveuglement

rus sim vos apud Patrem : est qui accusat vos Moyses, *in quo vos speratis*. Nihil me opus erit accusatore, quem vobis in [illegible] putatis, animum meum ex vestro judicantes : Moyses vos accusat, cujus lege gloriamini, et quem patronum ac defensorem vestri fore apud Deum speratis. *Si enim crederetis Moysi*, *crederetis forsitan et mihi.* Si Mosaicis scriptis crederetis, utique et mihi crederetis. *De me enim ille scripsit*, tanquàm de fine et scopo totius legis. *Si autem illius litteris* seu libris *non creditis*, quem maximi facere, et cujus scripta ut præcipuæ et antiquæ auctoritatis revereri videmini, *quomodò verbis meis credetis*, quem minimi facitis præ Moyse ? « Et evangelii quidem tam eminens est auctoritas, et tam fundata veritas, ut etiamsi nos propter tarditatem intelligentiæ nostræ nulla inveniremus à Moyse scripta de Christo, non solùm esse aliqua, sed ad Christum omnia pertinere quæ scripsit, quia non ait : Et de me scripsit ; sed : De me ille scripsit ; credere deberemus. Nunc autem etsi de isto Evangelii capitulo, quod absit, dubitandum esset, compertis tam multis in scripturâ Moysi de Christo testimoniis, omnis illa dubitatio tolleretur : et quia de capitulo Evangelii dubitandum non est, etiamsi illa comperta non essent, esse tamen credi oporteret. » Hæc sunt Augustini, lib. 16 contra Faustum, c. 26.

de votre cœur, livré par l'orgueil aux ténèbres de l'impiété. Mais par l'antechrist nous pouvons entendre tous ceux qui ont travaillé depuis le temps du Sauveur, et qui travailleront jusqu'à la fin des siècles à combattre la vérité, et à détruire la piété dans le cœur des hommes ; selon ce que l'un des saints Apôtres disait aux fidèles de son temps : *Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure : et comme vous avez oui dire que l'antechrist doit venir, il y a déjà aussi plusieurs antechrists.... Celui-là est antechrist qui nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils, ne reconnaît point le Père.* Ce qui est donc étonnant, c'est que les Juifs furent toujours disposés à suivre sans peine des maîtres d'erreur et des séducteurs, qui les entraînaient facilement après eux par leurs mensonges, comme il paraît par quelques exemples dont parle saint Luc (Act. 5, 36, 37) : au lieu qu'ils avaient autant d'opposition à embrasser la vérité que Jésus-Christ leur prêchait, et qu'il attestait par la grandeur de ses miracles.

Mais il leur découvre ici, que le grand obstacle qui les empêchait de se soumettre à la foi, était l'amour pour la gloire ; ce que nous devons entendre principalement des premiers d'entre eux, des Prêtres, des Pharisiens et des Docteurs de la loi, qui ne songeaient qu'à se maintenir dans une certaine réputation de sainteté parmi les peuples, et qui aspiraient avec ardeur à la domination en toutes choses, quoiqu'ils fussent la plupart très-corrompus, et très-indignes de commander sur les autres : *Comment donc*, leur dit Jésus-Christ *pourrez-vous croire* que je suis le Fils de Dieu, *vous qui recherchez la gloire que vous vous donnez réciproquement ?* Car celui qui veut *plaire aux hommes*, *ne peut être*, dit S. Paul, *serviteur de Jésus-Christ ;* et il y a une opposition formelle entre l'amour de la gloire humaine et l'humilité du Christianisme. Il est permis à un Chrétien de chercher *la gloire*, mais c'est celle *qui vient de Dieu seul*, et de sa grâce. Et s'il veut *se glorifier*, il le doit faire *au Seigneur*, n'y ayant de gloire solide que celle qui venant de lui par un effet de sa divine miséricorde, retourne à lui par une suite nécessaire de notre reconnaissance. C'est là donc ce qui manquait aux Pharisiens, aussi ardents pour les louanges des hommes, qu'indifférents pour l'estime que Dieu fait de la piété intérieure de ceux qu'il remplit de son Esprit et de sa grâce. Et parce que Jésus-Christ leur apprenait par la doctrine de son Évangile, que cette disposition d'un cœur qui ne cherche qu'à plaire aux hommes, est abominable devant Dieu, ils ne voulaient point *croire* en lui ; parce qu'ils ne voulaient point déchoir de cette vaine réputation qu'ils s'étaient acquise dans l'esprit des peuples par l'hypocrisie de leur conduite.

Vers. 45, 46, 47. — *Ne croyez pas que ce soit moi qui vous accuserai devant le Père. Vous avez un accusateur, qui est Moyse, auquel vous espérez. Car si vous croyez Moyse, vous pourriez bien me croire aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit*, etc. · On voit ailleurs que les Pharisiens, pour se disculper en quelque sorte de ce qu'ils ne voulaient point connaître Jésus pour le Christ et pour le Messie, mettaient leur gloire à se dire les disciples de Moyse : *Nous savons*, dirent-ils un jour, *que Dieu a parlé à Moyse : mais pour celui-ci nous ne savons d'où il est.* C'est donc proprement à cette idée fausse qu'ils s'étaient faite de Moyse, et à leur vaine confiance en ce saint législateur, que le Fils de Dieu répond ici en leur déclarant, qu'*il ne serait point* proprement *leur accusateur devant son Père*, mais que ce serait *Moyse* même *dans lequel ils espéraient ;* c'est-à-dire, dans lequel ils mettaient toute leur confiance et toute leur gloire. Ainsi c'est de même, selon saint Cyrille, que s'il leur disait : Je veux bien vous excuser de ce que vous rejetez ces paroles, et je supporte en ce point l'incrédulité de votre esprit. Mais recevez pour le moins le témoignage de celui que vous regardez comme votre législateur, et ajoutez foi à Moyse, pour qui vous faites paraître une si grande vénération, car vous ne pourrez un jour vous dispenser de reconnaître celui que vous méprisez maintenant en ne le connaissant pas. Percez le voile des figures sous lesquelles cet ancien prophète a enveloppé la vérité : et vous trouverez que c'est moi-même qu'il a voulu désigner figurément dans ses livres. Que s'il vous trouve incrédules à tout ce qu'il a prédit de moi, attendez-vous à être alors *condamnés par lui ;* car c'est *de moi qu'il a écrit*. On a déjà expliqué ce passage en divers endroits, et on a fait voir que, selon saint Augustin, il signifie que Moyse non seulement a écrit de Jésus-Christ en plusieurs lieux de ses livres, mais même qu'il n'a point eu d'autre vue que Jésus-Christ dans tous ses écrits. Ainsi ces Juifs *refusant de croire ce que* Moyse avait écrit du Messie, étaient bien plus éloignés d'ajouter foi aux paroles du Messie même, qu'ils voyaient dans un extérieur méprisable qui choquait si fort leur orgueil. Ils ne laissaient pas d'être très-coupables de ne pas croire aux paroles de Jésus-Christ dont la doctrine était si divine et accompagnée de l'autorité de tant de miracles. Mais ils l'eussent été moins en quelque sorte, si leur saint législateur ne leur avait pas servi de guide pour les conduire, comme par la main jusqu'à Jésus-Christ, qu'il avait toujours envisagé en écrivant.

Quant à cette expression dont la Vulgate se sert, *Crederetis forsitan et mihi*, les plus savants interprètes conviennent qu'on doit expliquer ici le Latin par le Grec, qui marque plutôt une affirmation qu'un doute. C'est ainsi que saint Augustin l'a traduit d'une manière affirmative : *Vous me croiriez aussi.* Que si les Juifs avaient eu un véritable désir de connaître Jésus-Christ, ce qu'il leur disait de ces livres de Moyse, aurait dû sans doute les engager à y chercher avec plus de soin la vérité qu'il voulait leur faire connaître. Et ils eussent pu se convaincre par leurs propres yeux, avec le secours de celui-là même qui les invitait à une recherche si importante pour leur salut, que c'était lui en effet que ce saint législateur leur avait représenté sous tant de figures différentes, ou prédit en des termes si précis.

Sensus Moralis.

Vers. 1, 2, 3, 4.—*Est autem Hierosolymis probatica piscina...* etc. Hæc piscina Ecclesiæ figura, in quâ salutaribus aquis baptismi et lacrymarum pœnitentiæ, omne genus spiritualium infirmitatum sanatur, omne genus peccatorum emundatur. « Et quemadmodùm hujus aquæ natura per se non sanabat, siquidem semper sanâsset, sed duntaxat cùm ab angelo movebatur : ita et in nobis non simplex aqua operatur, sed cùm Spiritûs gratiam accipit, omnia abluit peccata. Juxta hanc piscinam jacebat multitudo languentium, cæcorum, claudorum, exspectantium aquæ motum. Verùm tunc infirmitas corporis sanari volentem impediebat : nunc unusquisque potestatem habet accedendi. Non enim angelus aquam movet, sed angelorum Dominus totum perficit : jam non habet excusationis locum infirmus, non habere se hominem qui sibi opituletur; neque dùm venit, alium descendere : sed licèt universus mundus accedat, non consumitur gratia, neque virtus deficit, sed eadem semper permanet. Ut enim solares radii singulis diebus illuminant, neque ex multâ suî communicatione vis eorum minuitur : ita, imò longè minùs Spiritûs operatio ob accipientium multitudinem remittitur. Hoc autem factum est, ut qui in aquâ corporis morbos sanari posse didicissent, in eo aliquandiù exerciti, animæ morbos per aquam curari posse faciliùs crederent. » Hæc S. Joan. Chrysost., hom. 3 in Joannem.

In his jacebat multitudo magna languentium, etc. Infelix hominis status post lapsum multiplici morborum per se insanabilium genere adumbratus. Languent, cæci sunt, ignorantiæ tenebris excæcati, claudi et difficultatem ambulandi in viâ Dei continuò patientes, ad omne bonum per se impotentes et invalidi, aridi, omnique virtute destituti. « Natura in tantum sana non est, in quantum id quod faciendum est aut cæcitate non videt, aut infirmitate non implet, dùm caro concupiscit adversùs spiritum, et spiritus adversùs carnem, ut non ea quæ vult homo faciat. » Hinc Apostolus, Rom. 7, 15 : *Mente*, inquit, *servio legi Dei, carne autem legi peccati.* Liberum arbitrium ad diligendum Deum, primi peccati granditate perdidimus, ait S. Augustinus; captivatum est, infirmatum, vulneratum, corruptum, ita ut ad peccandum quidem sufficiat, ad aliquid verò boni agendum, quod ad salutem pertineat et ad meritum vitæ æternæ, nihil possit, nisi gratiâ medicinali Christi Salvatoris sanetur, et ad singulos actus adjuvetur. Exspectet igitur homo aquæ motum non otiosus et negligens, sed vigilans et laborans. Gratia Christi, cui tempus agendi semper adest, descendet : cor timore primùm judiciorum Dei, tum amore, vel amore solo movebitur, sine quo inutiles essent pœnitentiæ lacrymæ. *Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam, et movebatur aqua.*

Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat à quâcumque detinebatur infirmitate. Figura ista medicinæ corporalis spiritalem medicinam canebat, eâ formâ quâ semper carnalia in figurâ spiritalium antecedunt. « Proficiente itaque hominibus gratiâ Dei, plus aquis et angelo accessit. Qui vitia corporis remediabant, nunc spiritum medentur : qui temporalem operabantur salutem, nunc æternam reformant : qui unum semel anno liberabant, nunc quotidiè populos conservant, deletâ morte per ablutionem delictorum. » Tertullianus, lib. de Baptis., cap. 5.

Vers. 5, 6. —*Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate suâ. Hunc cùm vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri?* In magnis peccatoribus superabundantes divitias misericordiæ et gratiæ suæ sæpè Deus ostendit. Animæ nostræ morbi, quamvis inveterati et per se insanabiles, ab omnipotenti medico sanari possunt, qui hunc in mundum venit ut maximos etiam peccatores salvos faceret. Ut porrò sanetur cæcus, claudus, paralyticus, et spiritaliter aridus, necesse est primùm ut Jesus oculis misericordiæ suæ illum respiciat, gratiâque suâ præveniat jacentem, et sub pondere peccatorum suorum oppressum; deinde ut infirmus desideret ac postulet sanitatem, quia ægrâ, infirmâ, et corruptâ voluntate morbum suum amabat, sanitatem aversabatur. Ab infirmitatibus igitur peccatorum nostrorum sanari non possumus, nisi velimus; sed Deus dat *velle et perficere*; desiderium sanitatis, quam dare vult, inspirat. Qui operatur bonam voluntatem in nolentibus ut incipiens, et nostras etiam rebelles ad se convertit propitius voluntates, ipse cooperatur volentibus ut perficiens.

Vers. 7. — *Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam*, etc. Quinque porticus piscinam cingentes, in quibus jacebant infirmi, quinque libros Moysis, seu veterem Legem significant. Lex prodebat infirmos, sed non sanabantur nisi in aquâ, descendentis angeli impulsu motâ. *Lex demonstrabat infirmitatem, ut quæreret demonstrata infirmitas Salvatorem, à quo sanata voluntas posset quod infirma non poterat.* Lex peccatores convincebat, non absolvebat. Littera sine gratiâ reos faciebat, quos confitentes gratia liberabat. *Si enim data esset lex quæ posset vivificare, verè ex lege esset justitia; sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.* Hominem non habeo, inquit languidus. Verè necessarius erat illi homo ad sanitatem, sed homo ille qui et Deus est. *Unus enim Deus, unus et Mediator Dei et hominum homo Christus Jesus.* Venit ergo homo qui erat necessarius; quare sanitas differretur?

Domine, hominem non habeo, etc. Necessarius est peccatori conscientiæ Moderator doctus, pius, sapiens, fortis, benignus; Evangelii et ecclesiasticæ disciplinæ vigorem tenens et custodiens; charitatis et misericordiæ viscera gerens, qui peccatori non indulgeat ad voluntatem, sed ad sanitatem, qui descensum angeli et motum aquæ, contritionem cordis, amoris pœnitentis affectum observet, ut mittat illum in pisci-

nam, in aquas pœnitentiæ, quam SS. Patres *Baptismum laboriosum* appellant. Commiseratione digni sunt, qui hominem non habent his præditum dotibus, sed ignarum, imprudentem, ignavum, mollemque directorem. *Domine, hominem non habeo, ut cum turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam.* An verò animæ sanitatem consequentur, qui mitti nolunt in piscinam, id est, qui peccata gravia et inveterata diù deflere, et pro illis Deo satisfacere secundùm ecclesiasticæ disciplinæ leges recusant, antequàm ad sacram corporis Christi communionem admittantur? « In ipsâ Ecclesiâ ubi maximè misereri decet, teneri quàm maximè debet forma justitiæ, ne quis à communionis consortio abstentus, brevi lacrymulâ, atque ad tempus paratâ, vel etiam uberioribus fletibus, communionem quam plurimis debet postulare temporibus, facilitate sacerdotis extorqueat, » Ambrosius, in Psalmo 118. Et S. Greg. Magnus, lib. 3 Pastor., admon. 31 : « Admonendi sunt qui admissa deserunt, nec tamen plangunt, ne jam relaxatas existiment culpas, quas etsi agendo non multiplicant, nullis tamen fletibus mundant. Neque enim scriptor si à scriptione cessaverit, quia alia non addidit, etiam illa quæ scripserat delevit. Nec qui contumelias irrogat, si solummodò tacuerit, satisfecit, cùm profectò necesse sit ut verba præmissa superbiæ verbis subjunctæ humilitatis impugnet : nec debitor absolutus est, quia alia non multiplicat, nisi et illa quæ ligaverat solvat. Ita et cum Deo delinquimus, nequaquàm satisfacimus, si ab iniquitate cessamus, nisi voluptates quoque quas dileximus, è contrario appositis lamentis insequamur, etc..... Neque enim Deus nostris cruciatibus pascitur, sed delictorum morbos medicamentis contrariis medetur; ut qui voluptatibus delectati discessimus, fletibus amaricati redeamus : et qui per illicita diffluendo cecidimus, etiam à licitis nosmetipsos restringendo surgamus : et cor quod insana lætitia infuderat, salubris tristitia exurat : et quod vulneraverat elatio superbiæ, curet abjectio humilis vitæ. » Hoc est descendere in piscinam cum cœlestis illius hominis Christi Jesu gratiâ, sine quâ nemo homo à peccatis mundari, ab animæ morbis et languoribus sanari potest.

VERS. 8, 9. — *Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula. Et statim sanus factus est homo ille ; et sustulit grabatum suum, et ambulabat.* Tribus signis innotescit animæ sanatio. 1° Deseritur peccatum : *Surge.* 2° Removentur occasiones peccati : *Tolle grabatum tuum.* 3° In viâ mandatorum Dei, et Christianarum virtutum exercitiis ambulatur. *Et ambula.* Quòd peccator à pravis suis habitibus, et à languore ex iis in animâ relicto statim sanetur, extraordinariæ gratiæ rarum miraculum est. Id tamen quandoque Deus operatur, ut potentiam suam ostendat, et fiduciam pœnitentibus inspiret ampliorem. Id verò ut plurimùm non præstat, ut infirmitatis suæ sensu, ac suorum recordatione peccatorum magis humilientur; ut cum pravis habitibus pugnando, fidelitatem probent suam, casum timeant, sibi ipsis diffidant, et divinæ gratiæ quotidianum adjutorium humili oratione implorent. « Surge, tolle grabatum tuum, et ambula..... Non operis imperium fuit, inquit S. Augustinus, tract. 17, in Joannem, sed operatio sanitatis. »

VERS. 11. — *Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum et ambula.* « Tantùm non dicit eos deliros et insanos, ait S. Chrysost., hom. 36 in Joannem, cùm præciperent ne ejus, qui tam gravi et diuturno morbo ipsum liberaverat, mandatis pareret ac magistrum sectaretur. Generosæ indolis, animique sinceri testimonium hoc responsum est. Respondisset vir aliquis malignus, dolosus, timidus, ingratus ; non sponte suâ, sed alterius jussu id se facere : neque id suum, sed imperantis peccatum : et deposito lecto occultare ac dissimulare beneficium. Non ita paralyticus noster. Noverat enim Judæorum invidiam, quòd non tam apparentem violationem sabbati, quàm miraculum à Christo patratum, gloriamque ex divinis operibus illi accedentem impatienter ferebant. » Verùm eorum livore et exprobrationibus insuper habitis beneficium clarâ voce prædicat. Hoc imitemur exemplum, accepta à Deo beneficia grato animo prædicemus, et spretis malignorum et invidorum censorum susurris, dicteriis, calumniis, in viâ Dei constanter ambulemus, non litteræ duntaxat, sed spiritui legis obedientes. Idque certum nobis sit et exploratum, religiosam observationem sabbati, seu Dominicæ diei, festorumque christianorum, in cessatione à peccato, quod servile maximè opus est, et in morborum spiritualium curatione positam esse. Id intelligi voluit Christus, Dominus sabbati, cùm dixit paralytico : « Surge, tolle grabatum tuum, et ambula. »

VERS. 12. — *Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo, qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum, et ambula ?* Hominem per contemptum appellant, quem Deum agnoscere debebant : miraculum notissimum tacent ; mandatum de ferendo grabato per invidiam objiciunt. O pessimam feram invidiam! « Invidi feris sæviores, dæmonibus pares, et fortassè iniquiores. Ipsi namque nos hostiliter persequuntur, sibi invicem minimè insidiantur : homines autem invidi neque naturæ suæ consortes reveriti, eos infesto animo impetunt, atque se ipsos priùs, quàm quibus invident, supplicio afficiunt, animumque perturbationibus et anxietatibus temerè cruciant... Idcircò omnis venia invido desperanda est. Nam scortator voluptatis stimulos in excusationem affert, fur paupertatem, homicida furorem, frivolas quidem neque admittendas, qualescumque tamen excusationes ; invidus verò nullam nisi animi pravitatem atque malitiam. » Ita S. Joan. Chrys., hom. 6.

VERS. 14. — *Postea invenit eum Jesus in templo, et dixit illi : Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.* Morbi et calamitates pœnæ sunt peccati. His rectè utendum, et sincerâ conversione atque pœnitentiâ remedium à Deo summo animarum corporumque medico quærendum est : S. Chrysost., hom. 37 in Joan. : « Cùm graviter ægrotante animâ nullo dolore afficiamur, et tamen levi corporis morbo summâ diligentiâ medicinam perqui-

ramus; ideò Deus ob animi peccatum corpus flagellat, ut deterioris partis supplicio, melior ad quærendum remedium convertatur. Ita Corinthium fornicatorem S. Paulus corrigit, interitu carnis, et sectione corporis animi morbum coercens, tanquàm optimus medicus qui cùm hydropisim vel splenem potionibus et levioribus medicinis sanare non possit, extrinsecùs ferro et igne utitur. Hanc artem Christus in paralytico exercuit, quod significat his verbis: « Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi contingat, » id est, ne longè gravius, æternumque tormentum patiare. Nemo miretur ob brevem peccati voluptatem perpetuas à Deo vindice pœnas infligi. Non tot annos peccaverat paralyticus noster, quot annos pœnas dedit. Triginta et octo annorum morbus, fuit momentanea fortè peccati jucunditas. « Non enim tempore peccata, sed ex animo peccantium judicantur... Quòd si multos peccatores bonâ corporis fortitudine et prosperâ fortunâ lascivientes videamus, lugendi sunt potiùs quàm invidendi: quòd enim in hâc vitâ nihil adversi patiantur, majoris in futurâ supplicii argumentum est. « Dum judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur, » 1 Cor. 11, 32. Numquid verò omnes morbi propter peccata? Non omnes, sed plerique. Nonnullis probandæ patientiæ causâ à Deo immittuntur, ut sancto Job, aliisque justis: aliis propter peccata, ut huic paralytico. Quâcumque verò ex causâ veniant, æquo animo, patienter, et in spiritu pœnitentiæ sustinendi sunt, ut flagella Patris filios erudientis, ipsisque hæreditatem præparantis, quam nobis donandam confidimus, si paternâ Dei castigantis disciplinâ meliores evadamus. Ubi verò nobis restituta fuerit valetudo seu animæ, seu corporis, gratias agamus Deo: nemo nos inveniat in spectaculis, in ludis, in compotationibus, sed in templo. Ibi nobis innotescet Dominus Jesus, quem ignorabamus in turbâ peccatorum. *Vidit eum postea Jesus in templo.* In turbâ eum non vidit, in templo vidit. Dominus quidem Jesus et in turbâ eum videbat, et in templo: ille autem languidus Jesum in turbâ non cognoscit, in templo cognoscit. Ibi ab eo salutare monitum audivit: « Ecce jam sanus factus es, jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat. »

VERS. 17. — *Jesus autem respondit eis: Pater meus usque modò operatur, et ego operor.* Deum in summâ quiete semper operantem adoremus, et tranquillo assiduoque labore honoremus, status nostri officia fideliter adimplendo propter ejus gloriam. Variæ sunt ac multiplices operationes nostræ in hâc mortali vitâ, variæ cogitationes, varia negotia: una erit in alterâ vitâ, continua, nullisque interrumpenda necessitatibus operatio, Deum videre, amare, laudare. « Non fluctuabit negotium nostrum, otiosum negotium plenum solius dulcedinis, nullâ interpellatum molestiâ, nullâ fatigatione sauciatum, nullâ nube perturbatum. Negotium nostrum quod erit? Laudare Deum, amare, et laudare, laudare in amore, amare in laudibus. Beati qui habitant in domo tuâ! in secula seculorum laudabunt te. Quare, nisi quia in secula seculorum amabunt te? Quare, nisi quia in secula seculorum videbunt te, » S. August. in Psal. 147, n. 3. Ad beatam illam operationis in vitâ æternâ unitatem suspiremus, nosque ipsos disponamus, mentem nostram ac voluntatem Deo in omni labore ac opere nostro unientes, illudque per ejus amorem sanctificantes et consecrantes.

VERS. 19, 20. — *Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem.* Si filii Dei per gratiæ ejus adoptionem sumus, agnoscemus et humiliter profitebimur nihil nos à nobis ipsis facere posse boni, cùm de nostro non habeamus nisi mendacium et peccatum, et ad bonum nihil possimus, nisi præveniamur et adjuvemur ab omnipotenti bono. Deus enim *operatur in nobis velle et perficere pro bonâ voluntate.* Se autem Patri cœlesti conformare nititur vir justus, dans operam ut sit perfectus, sicut Pater cœlestis perfectus est. *Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem.* Atque inprimis Dei charitatem imitatur, Deum diligens, sicut à Deo diligitur: *Pater enim diligit Filium:* et sicut Dei Filius incarnatus Christus Jesus Dominus noster voluntatem Patris et omnia ejus consilia adimplevit: ita vir justus, Deique per gratiam adoptionis filius, Dei voluntatem in omnibus exsequi studet, eique se plenè conformare ut regulæ indeficienti: *Et omnia demonstrat ei quæ ipse facit.*

VERS. 21. — *Sicut enim Pater suscitat mortuos, et vivificat; sic et Filius, quos vult, vivificat.* Vitam naturæ per Filium suum nobis dedit Pater. *In ipso* enim *vita erat, et vita erat lux hominum.* In Filio non minùs quàm in Patre vivimus, movemur et sumus. Per Filium dat nobis vitam gratiæ. *Sicut* enim *in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur,* 1 Cor. 15, 22. Et: *Benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo Jesu,* Ephes. 1. Nullis nostris meritis, sed gratiâ ejus justificamur gratis. *Sic et Filius, quos vult, vivificat.* Vitam denique æternam electis suis per Christum Jesum Filium suum dabit. *Ego veni,* inquit, *ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.... Ego vitam æternam do eis,* Joann. 10, 10, 28. Gratias ob tanta beneficia agamus Deo Patri, per Filium ejus, in Spiritu sancto.

Non potest Filius à se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem... Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei, quæ ipse facit, etc. Sublimia hæc et intellectu difficilia. Itaque valdè cautè hæc audire debemus, ad quæ capienda parvuli sumus, et corde pio, et cum tremore: « Hanc tenentes regulam sanitatis, ut quod secundùm fidem quam imbuti sumus, intelligere valuerimus, tanquàm de cibo gaudeamus: quod autem secundùm sanam fidei regulam intelligere nondùm potuerimus, dubitationem auferamus, intelligentiam differamus; hoc est, ut etiam si quid sit nescimus, bonum tamen et verum esse minimè dubitemus. » Ut autem perveniamus ad mysteriorum tam sublimium intelligentiam, animum purgemus, mores emendemus. *Mores perducunt ad intelligen-*

tiam genus vitæ perducit ad genus vitæ. Alia vita terrena, alia vita cœlestis; alia vita pecorum, alia vita hominum, alia vita angelorum. Vita pecorum terrenis voluptatibus æstuat, sola terrena conquirit, in ea prona atque projecta est : vita Angelorum sola cœlestis : vita hominum media. Si vivit homo secundùm carnem, pecoribus comparatur : si vivit secundùm spiritum, angelis sociatur. Quando secundùm spiritum vivis, quære etiam in ipsâ angelicâ vitâ utrùm parvus an grandis sis. Si enim adhuc parvus es, dicunt tibi angeli : Cresce, nos panem manducamus, tu lacte nutrire, lacte fidei, ut pervenias ad cibum speciei. Si autem adhuc inhiatur sordidis voluptatibus, si adhuc fraudes cogitantur, si mendacia non vitantur, si mendacia perjuriis cumulantur : tam immundum cor audet dicere : Explica mihi quomodò videt Verbum? Etiamsi possim, etiamsi ego jam videam. Porrò autem si fortè ego non sum in his moribus, et tamen ab istâ visione longè sum : quantùm ille qui nondùm isto superno desiderio rapitur, terrenis desideriis prægravatus? Multùm interest inter aversantem et desiderantem : et iterùm multùm interest inter desiderantem et fruentem. Vivis ut pecora, aversaris : Angeli perfruuntur. Tu autem si non vivis ut pecora, jam non aversaris : desideras aliquid, et non capis. Inchoâsti ipso desiderio vitam Angelorum. Crescat in te, et perficiatur in te : et capias hoc non à me, sed ab illo qui et me fecit, et te. »

VERS. 22. — *Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio.* Sic vivamus, ut venturum judicem securi videamus. Diligamus Salvatorem, ejusque præceptis pareamus, ut judicem sustinere possimus. Piis et impiis, electis et reprobis videbitur; in eâ lance judicaturus est, in quâ judicatus : « Forma servi servis demonstrabitur; forma Dei filiis servabitur. Fiant ergo servi filii; qui sunt ad dexteram, eant in æternam hæreditatem olim promissam, quam non videntes martyres crediderunt, pro cujus promissione sanguinem suum sine dubitatione fuderunt : eant illuc, et videant ibi, » S. Augustinus, tract. 21 in Joan. Eant per charitatem et mandatorum observantiam; hæc est via ad videndum Patrem, et Filium in formâ Dei. *Qui habet mandata mea,* inquit, *et servat ea, ille est qui diligit me; et qui me diligit, diligetur à Patre meo : et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum,* Joan. 14, 21. « Non te fraudabo, ô homo fidelis, crede quia videbis. Amas, et non vides : amor ipse non te perducet ut videas? Ama, persevera in amando : non fraudabo, inquit, amorem tuum, qui mundavi cor tuum. Ut quid enim mundavi cor tuum, nisi ut Deus à te possit videri? *Beati enim mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt,* » Matth. 5, 8.

VERS. 24. — *Amen, amen dico vobis : Quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transiit à morte ad vitam.* Hæc summa christianæ religionis, 1° Evangelium audire, non auribus duntaxat corporis, sed cordis : *Qui verbum meum audit;* 2° Trinitatis et Incarnationis mysteria fide explicitâ credere : *et credit ei qui misit me;* 3° lapsum Adami, totiusque humani generis in ipso, peccatum originale in omnes homines transfusum, mortem animæ et corporis consecutam, illique et posteris communem; 4° necessitatem Redemptoris ac mediatoris, per cujus passionem, mortem ac resurrectionem, de morte ad vitam transeamus; 5° spes vitæ æternæ : *Habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transiit à morte ad vitam.* Christi verbo per fidem firmiter adhæreamus : illo in spe vitæ æternæ nutriamur : illud per charitatem servemus et executioni mandemus.

Qui credit in me.. in judicium non venit, sed transiit à morte ad vitam. Duplex judicium est, unum discretionis, alterum damnationis. Primum spectant hæc prophetæ verba : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ.* Secundùm hoc judicium, oportet nos omnes exhiberi ante tribunal Christi. Secundum autem judicium damnationis : *Qui audit verba mea,* inquit, *et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transiit à morte ad vitam.* Quid est, *in judicium non venit?* In damnationem non venit, *sed transiit à morte ad vitam.* Quæ est vita tua? Fides. *Justus ex fide vivit.* Infideles quid? Mortui sunt. *Dimitte mortuos sepelire mortuos suos,* inquit Christus; *surge, qui dormis,* ait Apostolus, *et exsurge à mortuis, et illuminabit te Christus :* « Jam cùm te credentem illuminaverit, transisti à morte ad vitam : mane in eo quod transisti, et non venies ad judicium. Transire igitur de morte ad vitam, est transire ad infidelitate ad fidem, ab injustitiâ ad justitiam, à superbiâ ab humilitatem, ab odio ad charitatem. »

VERS. 25. — *Amen, amen, dico vobis : Quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint, vivent.* Mortuos omnes ad vitam revocabit vox imperiumque Filii Dei : peccatores interim voce inspirationum suarum ad vitam vocat, et qui audiunt, vivunt. In potestate quidem omnium est audire vel non audire, quatenùs liberè audiunt vel non audiunt; sed plena et perfecta potestas non est ad audiendum, nisi Deus aures cordis aperiat. Quot inter Christianos qui vitâ corporis vivunt et spirant, verè sunt mortui! Qui enim credunt, et secundùm veram fidem agunt, vivunt, et mortui non sunt : qui autem vel non credunt, vel sicut dæmones credunt, trementes et malè viventes, Filium Dei confitentes et charitatem non habentes, mortui potiùs deputandi sunt. Et tamen adhuc agitur hora ista de quâ locutus est Dominus : *Venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei.* Ex quo locutus est Christus usque ad hoc tempus, et usque ad finem seculi, ipsa una hora agitur, de quâ S. Joannes ait : *Filioli, novissima hora est.* Nunc ergo qui mortui sunt, audiant vocem Filii Dei, et vivant; surgant in corde suo, de sepulcro suo procedant. « Mortuus in corde tuo tanquàm in sepulcro jacebas, et tanquàm saxo malæ consuetudinis gravabaris. Surge, et procede. *Quid est, surge et procede?* Crede, et confitere. *Et qui audierint, vivent.* De quâ vitâ? De Christo. *Ego sum,* inquit, *via, veritas, et vita.* Ambulare vis? Ego sum via. Falli non

vis? Ego sum veritas. Mori non vis? Ego sum vita. Hoc dicit tibi Salvator tuus : Non est quò eas, nisi ad me; non est quà eas, nisi per me... Erigat te Christus per id quod homo est, ducat te per id quod Deus homo est, perducat te ad id quod Deus est. » Hæc Augustinus, tract 23 in Joan., n. 6.

Vers. 26. — *Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.* « Paulus vitam habet, non in semetipso, sed in Christo. Tu fidelis ubi habes? Non in temetipso, sed in Christo. *Vivo ergo*, inquit Apostolus, *jam non ego, vivit verò in me Christus.* Vita nostra tanquàm nostra, id est, de voluntate propriâ nostrâ, non erit nisi mala, peccatrix, iniqua : vita verò bona de Deo in nobis est, non à nobis; à Deo nobis datur, non à nobis. Christus autem in semetipso habet vitam sicut Pater, quia Verbum Dei. Non modò malè vivit, et modò benè vivit; homo autem modò malè, modò benè. Qui malè vivebat, in vitâ suâ erat : qui benè vivit, ad vitam Christi transiit. Particeps factus vitæ, non eras quod accepisti, et eras qui acciperes : Filius autem Dei non quasi primò fuit sine vitâ et accepit vitam. Si enim sic illam acciperet, non eam haberet in semetipso. » S. August., tract. 22 in Joan. Quid est enim, *in semetipso?* Ut ipsa vita ipse esset.

Vers. 28, 29. — *Nolite mirari hoc, quia venit hora, in quâ omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei : Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : Qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.* Tota prædicatio dispensatioque per Christum hæc est, ut resurgant animæ, resurgant et corpora. Utrumque quippe mortuum erat, corpus ex infirmitate, anima ex iniquitate. Quia utrumque mortuum erat, resurgat utrumque. Per quid anima, nisi per Deum Christum? per quid corpus, nisi per hominem Christum?

Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ, etc. Inter bona et mala opera, nihil medium. Omnia enim opera, omnes actus voluntatis nostræ, vel ex amore Dei, vel ex amore proprio ortum habent : quæ ex charitate procedunt, ad Deum referuntur, et ab eo remunerabuntur : quæ ex cupiditate, non referuntur ad Deum, et ab eo punientur.

Vers. 30. — *Judicium meum justum est : quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* Voluntati Dei ut certissimæ et immutabili regulæ adhæreamus, ut judicium nostrum de rebus divinis et animæ nostræ salutem spectantibus semper justum, ac rectum sit. Ideò enim sæpè falsum et injustum est judicium nostrum, quia voluntatem nostram et cupiditatem implere quærimus, non voluntatem Dei. Quamobrem : *Pluit pœnales cæcitates super illicitas cupiditates*, S. Augustinus.

Vers. 31. — *Si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum non est verum. Alius est qui testimonium perhibet de me*, etc. Christi missio et divinitas probata est. 1° Testimonio Joannis : *Vos misistis ad Joannem, et testimonium perhibuit veritati.* 2° Testimonio operum divinorum : *Ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me.* 3° Testimonio Patris : *Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me.* 4° Testimonio Scripturarum : *Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt quæ testimonium perhibent de me.* Christi et Ecclesiæ ministri de se ipsis testimonium non perhibeant, jactantiam et ostentationem fugiant; bonorum operum exemplo, non humanis laudibus probari cupiant et satagant; Scripturas scrutentur; in illarum lectione non solùm assiduè versentur, sed earum sensum quærant et assequi curent, diligenti collatione ipsarum Scripturarum, Patrum antiquorum lectione, Ecclesiæ catholicæ doctrinâ ab apostolis traditâ, et per continuam episcoporum successionem ad nos usque transmissâ. *Scrutamini Scripturas* quæ sunt *substantia sacerdotii*, quæ *utiles* sunt *ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitiâ; ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.* Nulli se ingerant Ecclesiastico ministerio propriâ voluntate, non curæ animarum, non verbi divini prædicationi, non confessionibus excipiendis et conscientiis moderandis, absque legitimâ vocatione et missione. Unam verò Dei gloriam et animarum Christi sanguine redemptarum salutem pro fine habeant. Superbiam, inanemque gloriam non solùm fructum omnem laborum ipsis prærepturam cogitent; sed et fidei fundamentum quodammodò concussuram, si in eâ finem suum constituant. *Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis, et gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?* Hinc Apostolus : *Si adhuc hominibus placerem*, inquit, *Christi servus non essem.* Non credunt, inquam, fide per dilectionem operante, qui gloriam humanam quærunt magis quàm gloriam Dei. *Cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.*

1° Christianis omnibus commendetur lectio Scripturarum, quæ ad Christi cognitionem perducunt, et viam regni cœlestis, æternæque vitæ ostendunt. *Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt quæ testimonium perhibent de me.*

2° Inculcandum omnibus est divini amoris præceptum, qui *nullum à se rivulum duci extra patitur, cujus derivatione minuatur*, ut loquitur S. Augustinus *Dilectionem Dei non habetis in vobis.*

3° Omnibus pariter inculcandum est, ut rectâ et purâ intentione omnia opera sua consecrent, et semper in Christi nomine, ac propter Dei gloriam operentur; quod nisi faciant, agunt ut infideles, ut Pagani, animalia gloriæ, mancipia superbiæ, servi cupiditatis et voluptatis. *Quomodò vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis : et gloriam quæ à solo Deo est, non quæritis?*

CAPUT VI.

1. Post hæc abiit Jesus trans mare Galilææ, quod est Tiberiadis :

CHAPITRE VI.

1. Jésus s'en alla ensuite au delà de la mer de Galilée, qui est celle de Tibériade.

2. Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quæ faciebat super his qui infirmabantur.

3. Subiit ergo in montem Jesus, et ibi sedebat cum discipulis suis.

4. Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.

5. Cùm sublevâsset ergo oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum, dixit ad Philippum : Unde ememus panes, ut manducent hi?

6. Hoc autem dicebat tentans eum : ipse enim sciebat quid esset facturus.

7. Respondit ei Philippus : Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.

8. Dicit ei unus ex discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri :

9. Est puer unus hic, qui habet quinque panes hordeaceos, et duos pisces : sed hæc quid inter tantos?

10. Dixit ergo Jesus : Facite homines discumbere. Erat autem fœnum multum in loco. Discubuerunt ergo viri numero quasi quinque millia.

11. Accepit ergo Jesus panes, et cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus : similiter et ex piscibus quantùm volebant.

12. Ut autem impleti sunt, dixit discipulis suis : Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.

13. Collegerunt ergo, et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverant.

14. Illi ergo homines, cùm vidissent quod Jesus fecerat signum, dicebant : Quia hic est verè propheta, qui venturus est in mundum.

15. Jesus ergo cùm cognovisset, quia venturi essent ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterùm in montem ipse solus.

16. Ut autem serò factum est, descenderunt discipuli ejus ad mare.

17. Et cùm ascendissent navim, venerunt trans mare in Capharnaum : et tenebræ jam factæ erant, et non venerat ad eos Jesus.

18. Mare autem, vento magno flante, exsurgebat.

19. Cùm remigâssent ergo quasi stadia viginti quinque aut triginta, vident Jesum ambulantem supra mare, et proximum navi fieri, et timuerunt.

20. Ille autem dicit eis : Ego sum : nolite timere.

21. Voluerunt ergo accipere eum in navim : et statim navis fuit ad terram, in quam ibant.

22. Alterâ die, turba quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una, et quia non introisset cum discipulis suis Jesus in navim, sed soli discipuli ejus abiissent.

23. Aliæ verò supervenerunt naves à Tiberiade,

2. Et une grande multitude de peuple le suivait, parce qu'ils voyaient les miracles qu'il faisait sur les malades.

3. Jésus se retira donc sur une montagne, où il s'assit avec ses disciples.

4. Or, le jour de Pâque, qui est la fête des Juifs, était proche.

5. Jésus donc levant les yeux, et voyant qu'une très-grande multitude de peuple venait à lui, dit à Philippe : D'où pourrons-nous acheter assez de pain pour donner à manger à tout ce monde?

6. Mais il disait cela pour le tenter, car il savait ce qu'il devait faire.

7. Philippe lui répondit : Quand on aurait pour deux cents deniers de pain, cela ne suffirait pas pour leur en donner à chacun un petit morceau.

8. Un autre de ses disciples, qui était André, frère de Simon-Pierre, lui dit :

9. Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge, et deux poissons ; mais qu'est-ce que cela pour tant de gens?

10. Jésus dit donc : Faites-les asseoir. Il y avait beaucoup d'herbe en ce lieu-là ; et environ cinq mille hommes s'y assirent.

11. Jésus prit donc les pains ; et après avoir rendu grâces, il les distribua à ceux qui étaient assis ; et on leur donna de même des poissons autant qu'ils en voulurent.

12. Après qu'ils furent rassasiés, il dit à ses disciples : Ramassez les morceaux qui sont restés, afin que rien ne se perde.

13. Et les ayant ramassés, ils emplirent douze corbeilles des morceaux qui étaient restés des cinq pains d'orge, après que tous en eurent mangé.

14. Ces personnes donc ayant vu le miracle que Jésus avait fait, disaient : C'est là vraiment le prophète qui doit venir dans le monde.

15. Mais Jésus sachant qu'ils devaient venir pour l'enlever et le faire roi, s'enfuit une seconde fois sur la montagne, lui seul.

16. Le soir étant venu, ses disciples descendirent vers la mer,

17. Et montèrent dans une barque pour passer au-delà de la mer vers Capharnaüm ; il était déjà nuit, et Jésus n'était pas encore revenu à eux.

18. Cependant la mer commençait à s'enfler, à cause d'un grand vent qui soufflait.

19. Et lorsqu'ils eurent ramé environ vingt-cinq ou trente stades, ils aperçurent Jésus qui marchait sur la mer, et qui s'approchait de la barque ; ce qui les remplit de frayeur.

20. Mais il leur dit : C'est moi ; ne craignez point.

21. Ils voulurent donc le prendre dans leur barque, et aussitôt la barque se trouva au lieu où ils allaient.

22. Le lendemain, le peuple qui était demeuré de l'autre côté de la mer, remarqua qu'il n'y avait point eu là d'autre barque, et que Jésus n'y était point entré avec ses disciples, mais que les disciples seuls s'en étaient allés.

23. Et comme il était depuis arrivé d'autres barques de Tibériade, près du lieu où le Seigneur, après avoir rendu grâces, les avait nourris de pain ;

24. Et qu'ils connurent enfin que Jésus n'était

juxta locum ubi manducaverunt panem, gratias agente Domino.

24. Cùm ergo vidisset turba, quia Jesus non esset ibi, neque discipuli ejus, ascenderunt in naviculas, et venerunt Capharnaum, quærentes Jesum,

25. Et cùm invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quandò huc venisti ?

26. Respondit eis Jesus, et dixit : Amen, amen dico vobis, quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducâstis ex panibus, et saturati estis.

27. Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis : hunc enim Pater signavit Deus.

28. Dixerunt ergo ad eum : Quid faciemus ut operemur opera Dei ?

29. Respondit Jesus, et dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.

30. Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum, ut videamus, et credamus tibi : quid operaris ?

31. Patres nostri manducaverunt manna in deserto, sicut scriptum est : Panem de cœlo dedit eis manducare.

32. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Non Moyses dedit vobis panem de cœlo : sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum.

33. Panis enim Dei est qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo.

34. Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc.

35. Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ : qui venit ad me, non esuriet, et qui credit in me, non sitiet unquàm.

36. Sed dixi vobis, quia et vidistis me, et non creditis.

37. Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet ; et eum qui venit ad me, non ejiciam foràs.

38. Quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

39. Hæc est autem voluntas ejus qui misit me, Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed resuscitem illud in novissimo die.

40. Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam ; et ego resuscitabo eum in novissimo die.

41. Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset : Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi.

42. Et dicebant : Nonne hic est Jesus filius Josephi, cujus nos novimus patrem et matrem ? Quomodò ergo dicit hic : Quia de cœlo descendi ?

43. Respondit ergo Jesus, et dixit eis : Nolite murmurare in invicem.

44. Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum : et ego resuscitabo eum in novissimo die.

45. Est scriptum in prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit à Patre, et didicit, venit ad me.

point là, non plus que ses disciples ; ils entrèrent dans ces barques et vinrent à Capharnaüm, cherchant Jésus.

25. Et l'ayant trouvé au-delà de la mer, ils lui dirent : Maître, quand êtes-vous venu ici ?

26. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus ; mais parce que je vous ai donné du pain à manger, et que je vous ai rassasiés.

27. Travaillez pour avoir, non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera ; parce que c'est celui que Dieu le Père a marqué de son sceau.

28. Ils lui dirent donc : Que ferons-nous pour faire des œuvres de Dieu ?

29. Jésus répondit, et leur dit : L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.

30. Ils lui dirent donc : Quel miracle donc faites-vous, afin que nous le voyions, et que nous croyions en vous ? Quelle œuvre faites-vous ?

31. Nos pères ont mangé la manne dans le désert, selon qu'il est écrit : Il leur a donné à manger le pain du ciel.

32. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Moïse ne vous a point donné le pain du ciel : mais c'est mon Père qui vous donne le véritable pain du ciel ;

33. Car le pain de Dieu est celui qui descend du ciel, et qui donne la vie au monde.

34. Ils lui dirent donc : Seigneur, donnez-nous toujours de ce pain-là.

35. Jésus leur répondit : Je suis le pain de vie. Celui qui vient à moi n'aura point faim ; et celui qui croit en moi n'aura jamais soif.

36. Mais je vous l'ai déjà dit : Vous m'avez vu, et vous ne croyez point.

37. Tous ceux que mon Père me donne, viendront à moi, et je ne rejetterai point celui qui vient à moi ;

38. Car je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.

39. Or, la volonté de mon Père qui m'a envoyé est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite tous au dernier jour ;

40. Car la volonté de mon Père qui m'a envoyé est que quiconque voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour.

41. Les Juifs se mirent donc à murmurer contre lui, parce qu'il avait dit : Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel.

42. Et ils disaient : N'est-ce pas là Jésus, fils de Joseph, dont nous connaissons le père et la mère ? Comment donc celui-ci dit-il : Je suis descendu du ciel ?

43. Jésus donc prenant la parole, leur dit : Ne murmurez point entre vous.

44. Personne ne peut venir à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire ; et je le ressusciterai au dernier jour.

45. Il est écrit dans les prophètes : Ils seront tous enseignés de Dieu. Quiconque a écouté le Père, et a voulu apprendre, celui là vient à moi.

46. Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is qui est à Deo: hic vidit Patrem.

47. Amen, amen dico vobis: Qui credit in me, habet vitam æternam.

48. Ego sum panis vitæ.

49. Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt.

50. Hic est panis de cœlo descendens ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.

51. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi.

52. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum: et panis quem ego dabo caro mea est, pro mundi vitâ.

53. Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes: Quomodò potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?

54. Dixit ergo eis Jesus: Amen, amen dicò vobis: Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

55. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam: et ego resuscitabo eum in novissimo die.

56. Caro enim mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus.

57. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.

58. Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem: et qui manducat me, et ipse vivet propter me.

59. Hic est panis qui de cœlo descendit: non sicut manducaverunt patres vestri manna, et mortui sunt. Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.

60. Hæc dixit in synagogâ docens, in Capharnaum.

61. Multi ergo audientes ex discipulis ejus, dixerunt: Durus est hic sermo, et quis potest eum audire?

62. Sciens autem Jesus apud semetipsum, quia murmurarent de hoc discipuli ejus, dixit eis: Hoc vos scandalizat?

63. Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat priùs?

64. Spiritus est, qui vivificat: caro non prodest quidquam: verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.

65. Sed sunt quidam ex vobis, qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus, qui essent non credentes, et quis traditurus esset eum.

66. Et dicebat: Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.

67. Ex hoc multi discipulorum ejus abierunt retrò, et jam non cum illo ambulabant.

68. Dixit ergo Jesus ad duodecim: Numquid et vos vultis abire?

69. Respondit ergo ei Simon Petrus: Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes:

70. Et nos credidimus et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei.

71. Respondit eis Jesus: Nonne ego vos duodecim elegi? et ex vobis unus diabolus est.

46. Ce n'est pas qu'aucun homme ait vu le Père, si ce n'est celui qui est de Dieu; celui-là a vu le Père.

47. En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi, a la vie éternelle;

48. Je suis le pain de vie.

49. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts.

50. Mais voici le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point.

51. Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel.

52. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement; et le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde.

53. Les Juifs donc disputaient les uns contre les autres en disant: Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger?

54. Jésus leur dit: En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.

55. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle; et je le ressusciterai au dernier jour.

56. Car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage.

57. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui.

58. Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant, et que je vis par mon Père; de même celui qui me mange, vivra aussi par moi.

59. C'est là le pain qui est descendu du ciel, non comme la manne que vos pères ont mangée, et n'en sont pas moins morts. Celui qui mange ce pain vivra éternellement.

60. Ce fut en enseignant dans la synagogue de Capharnaüm que Jésus dit ces choses.

61. Plusieurs donc de ses disciples l'ayant entendu, dirent: Ce discours est dur, et qui peut l'écouter?

62. Mais Jésus connaissant en lui-même que ses disciples murmuraient sur ce sujet, leur dit: Cela vous scandalise-t-il?

63. Que sera-ce donc, si vous voyez le Fils de l'homme monter où il était auparavant?

64. C'est l'Esprit qui vivifie: la chair ne sert de rien; les paroles que je vous ai dites sont elles mêmes esprit et vie.

65. Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croient pas. Car Jésus savait dès le commencement qui étaient ceux qui ne croyaient point, et qui était celui qui le trahirait.

66. Et il disait: C'est pour cela que je vous ai dit que nul ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Père.

67. Dès lors plusieurs de ses disciples se retirèrent de sa suite, et ils n'allaient plus avec lui.

68. Sur quoi Jésus dit aux douze: Et vous, ne voulez-vous point aussi me quitter?

69. Simon-Pierre lui répondit: A qui irions-nous, Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle;

70. Et nous avons cru, et nous avons connu que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu.

71. Jésus leur répondit: Ne vous ai-je pas choisis vous douze? néanmoins un de vous est un démon.

72. Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem : hic enim erat traditurus eum, cùm esset unus ex duodecim.

72. Ce qu'il disait de Judas Iscariote, fils de Simon ; car c'était lui qui devait le trahir, quoiqu'il fût un des douze.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2, 3, 4. — *Post hæc*, non statim post sermonem superiori capite descriptum, sed multis interjectis, quæ ab aliis evangelistis narrantur, et post annum circiter, *abiit Jesus trans Mare Galilææ*, sive Lacum Genesareth, *quod est Tiberiadis*, ad eam lacûs partem quæ Tiberiadi adjacet, civitati ab Herode Tetrarchâ conditæ in honorem Tiberii Cæsaris. *Et sequebatur eum multitudo magna* pedestri itinere ; pars beneficii, pars spectaculi, pars divinorum sermonum avida, *quia videbant signa quæ faciebat super his qui infirmabantur. Subiit ergo in montem Jesus, et ibi sedebat cum Discipulis suis*, ut paululùm quiescerent. *Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.* Tertium istud Pascha fuit à baptismo Christi.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1, 2, etc. — *Jésus s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée, qui est* le lac *de Tibériade. Et une grande foule de peuple le suivait, parce qu'ils voyaient les miracles qu'il faisait sur les malades. Jésus monta donc sur une montagne, et s'y assit avec ses disciples.* — Ce que dit S. Jean que Jésus s'en alla *ensuite* au-delà de la mer de Galilée ne nous marque pas que ce qu'il va rapporter soit arrivé peu de temps après tout ce grand discours que Jésus avait eu avec les Juifs. Car il leur parla ainsi au temps de Pâque : au lieu que ce qu'il va dire dans la suite n'arriva que l'année suivante vers la même fête. Et dans l'espace de cette année il arriva beaucoup de choses qui sont rapportées par les autres Evangélistes. Jésus-Christ ayant donc passé dans une barque le lac de *Tibériade*, qu'on nommait aussi *la mer de Galilée*, et qui est le même que le lac de Génésareth, une grande multitude de peuples *le suivirent* à pied de diverses villes, comme le dit S. Matthieu. Ainsi, quoique le dessein de Jésus-Christ eût été de procurer quelque repos à ses disciples, en les tirant à l'écart du peuple qui les accablait, et qui ne leur laissait pas même le temps de manger, à cause qu'ils venaient en foule pour être guéris ; il se trouva *sur cette montagne*, où il s'était retiré avec ses Apôtres, tout environné de peuples qui cherchaient la guérison de leurs maladies, attirés par *les miracles qu'ils voyaient faire sur les malades.*

Jésus-Christ se retire donc, soit parce qu'il voulait éviter Hérode, *son heure n'étant pas encore venue*, soit parce que ses Apôtres étant survenus dans ce temps même, après avoir fait beaucoup de miracles, il voulut les retirer pour quelque temps du tumulte de tout ce peuple, pour leur donner le moyen de se reposer et de se recueillir quelque peu. Mais tous ces peuples ayant vu qu'il s'embarquait avec ses Apôtres, pour aller en un lieu désert, vers Behtsaïde, *ils le suivirent à pied*, avec beaucoup d'autres, qui se joignirent à eux *de diverses villes*, et ils arrivèrent, selon S. Marc, avant lui au lieu même où il allait. Ce fut donc *lorsqu'il sortit* de la barque, *qu'il vit cette multitude de personnes* qui l'attendaient, et qu'étant *touché de compassion, il guérit* tous *leurs malades*. Quelque attache que ce peuple témoignât pour suivre le Fils de Dieu, ce qu'il fait pour eux va beaucoup au-delà de ce qu'ils faisaient eux-mêmes. Aussi, dit S. Chrysostôme, l'Evangéliste témoigne que la première cause de toutes ses guérisons miraculeuses fut sa charité compatissante envers eux : *Misertus est eis, et curavit languidos eorum.* Il ne leur demande point avant que de les guérir s'ils croient ; parce que leur foi se faisait assez connaître, lorsqu'abandonnant les villes pour le suivre dans le désert, ils oubliaient même en quelque sorte la faim qu'ils souffraient pour ne pas se séparer de lui. Jésus-Christ, *sortant* au-devant du peuple, marquait d'une manière figurée, selon S. Jérôme, que le peuple avait la volonté d'aller à lui, mais qu'il n'avait point la force d'y arriver. *Egressus Jesus, significat, quòd turbæ habuerint quidem eundi voluntatem, sed vires perveniendi non habuerint.* Et il ajoute que la compassion dont il fut touché, et qui le porta à guérir leurs maladies, figurait aussi la foi pleine qu'il inspire par un effet de miséricorde, afin qu'elle soit récompensée.

Ce fut en ce même temps que, selon S. Marc, *les Apôtres se rassemblèrent près de Jésus*, dont ils s'étaient éloignés auparavant pour aller prêcher par son ordre et guérir en divers lieux les malades. Ils vinrent, dit l'Evangile, *lui rapporter toutes les choses qu'ils avaient faites, et la manière dont ils avaient enseigné* les peuples. Car il était important qu'ils vinssent ainsi se rejoindre à Jésus-Christ pour lui rendre compte de leur conduite et des instructions qu'ils avaient données. S. Paul disait depuis parlant de soi : Qu'*il alla à Jérusalem, suivant une révélation* qu'il en avait eue, *et qu'il exposa aux fidèles, et en particulier à ceux qui étaient les plus considérables, l'Evangile qu'il prêchait parmi les Gentils, afin de ne perdre pas le fruit de ce qu'il avait déjà fait, ou de ce qu'il devait faire dans le cours de son ministère.* Combien donc les disciples de Jésus-Christ, qui parurent si imparfaits avant sa mort, étaient-ils encore plus obligés de consulter leur divin maître, touchant la doctrine qu'ils commençaient à prêcher au peuple, et les miracles qu'ils faisaient par la vertu de son nom pour la guérison des malades ! N'y avait-il pas tout sujet de craindre que, dans ces commencements, ils ne s'écartassent de la règle étroite de la vérité, ou que même ils ne s'élevassent insensiblement des œuvres miraculeuses dont ils n'étaient que les ministres ? Ainsi il fallait que le Fils de Dieu les fît revenir auprès de lui, pour les former peu-à-peu, pour les fortifier et pour les accoutumer à se passer un jour de sa présence corporelle, afin de pouvoir agir par eux-mêmes, étant aidés intérieurement par son Esprit. C'est ainsi que l'aigle, auquel Dieu s'est comparé dans l'Ecriture, excitant d'abord ses petits à voler, voltige sur eux, et étendant ses aîles, les prend même et les porte au commencement sur soi ; et c'est ainsi que lorsqu'il les voit encore trop faibles pour s'envoler, après avoir éprouvé leurs forces, il les oblige de rentrer et de demeurer encore dans le nid pendant quelque temps.

Telle est la conduite que tient Jésus-Christ à l'égard de ses Apôtres : *Venez*, leur dit-il, *vous retirer en particulier dans quelque lieu solitaire, et vous reposer un peu.* Le désert et la retraite étaient, pour le dire ainsi, comme le nid où cet aigle tout divin formait ses aiglons. C'était là qu'il les rappelait, sachant qu'ils étaient encore trop faibles pour en sortir tout-à-fait, ainsi qu'ils firent depuis, lorsque l'Esprit-Saint fut répandu avec plénitude dans leurs cœurs, et qu'ils se virent en état de souffrir même avec joie les opprobres et les outrages. Tous les fidèles sont obligés de regarder l'éloignement du grand monde comme le nid où ils doivent se tenir, comme des petits encore faibles et incapables de se soutenir par eux-mêmes. Et ils n'en doivent sortir que lorsque l'aigle, qui est Jésus-Christ, les appelle ailleurs, et les oblige, pour parler ainsi,

Vers. 5, 6. — *Cùm sublevâsset ergo oculos, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum*, cùm de monte descendisset, locutus illis fuisset de regno Dei, ac infirmos illorum curâsset, *dixit ad Philippum: Unde ememus panes ut manducent hi? Hoc autem dicebat tentans eum*, seu fidem ejus experiri volens; *ipse enim sciebat*

de voler partout où il est lui-même ; c'est-à-dire, de l'accompagner dans toutes les différentes fonctions du ministère qu'il a accompli en sa personne pendant le cours de sa vie mortelle, et qu'il accomplit encore tous les jours dans la personne de ses ministres. Mais lors même que l'ordre de Jésus-Christ les a fait sortir de la retraite pour aller prêcher comme les Apôtres et travailler à la guérison des âmes, ils doivent, à leur exemple, et en suivant le conseil du Fils de Dieu, y rentrer de temps en temps, et se *tenir en particulier* pour *se reposer un peu*, non d'un repos de paresse et d'amour-propre, mais d'un repos qui rappelle l'âme à une piété tout intérieure, en la retirant de la dissipation de tous les objets extérieurs.

Vers. 5, etc. — *Jésus ayant donc levé les yeux, et voyant qu'une grande foule de peuple venait à lui, dit à Philippe : D'où achèterons-nous du pain pour donner à manger à tout ce monde? Mais il disait ceci pour le tenter*, etc. — Le jour commençant à baisser, les disciples représentèrent à Jésus que ce lieu était désert, et que l'heure étant déjà passée, il fallait qu'il renvoyât tout ce monde, afin qu'ils allassent acheter dans les villages voisins de quoi manger. Ce fut donc après avoir dit à ses Apôtres qu'ils leur donnassent plutôt à manger eux-mêmes, qu'il ajouta, en s'adressant à Philippe, ce qui est marqué ici : *D'où achèterons-nous du pain pour donner à manger à tout ce monde?* Mais d'où vient qu'il s'adressa à Philippe plutôt qu'à un autre, puisqu'il était accompagné de tous ses disciples? C'est qu'il connaissait parfaitement ce qui convenait à chacun d'eux. Et peut-être qu'il voyait plus de défiance et moins de foi dans le cœur de cet Apôtre. C'est pourquoi il est marqué qu'il lui fit cette demande en le *tentant*; c'est-à-dire, pour l'éprouver et lui donner lieu, en reconnaissant l'impuissance humaine où ils étaient de nourrir un si grand peuple, d'admirer ensuite davantage le miracle qu'il voulait faire. La réponse de Philippe, qui lui dit : Que, *quand on aurait du pain pour deux cents deniers*, c'est-à-dire, pour soixante et dix-sept livres de notre monnaie ou environ, *cela ne suffirait pas pour en donner quelque peu à chacun*, fit bien connaître qu'ils étaient très-convaincus de leur impuissance à nourrir ce peuple. Mais s'ils avaient eu un peu plus de foi, dit S. Cyrille, Jésus-Christ leur donnait lieu de porter plus haut leur esprit, et de songer qu'il ne leur parlait de nourrir tant de milliers de personnes, que parce qu'il était au pouvoir de celui qui de rien avait créé toutes choses, de multiplier en un moment tout ce qui était nécessaire pour leur nourriture.

Les Apôtres revenaient de faire beaucoup de miracles par la puissance que le Fils de Dieu leur avait donnée, de chasser les démons des corps des hommes, et de guérir toutes sortes de malades. Lors donc qu'il leur dit présentement *de donner eux-mêmes à manger à tout ce peuple*, ce n'est point une ironie dont il use; mais il leur parle très-sérieusement, en leur donnant lieu de juger qu'ils pouvaient avec la même facilité nourrir ces peuples, qu'ils avaient pu faire tant d'autres miracles, pourvu qu'ils eussent la même foi pour l'un que pour l'autre. Mais les Apôtres ne prirent point les paroles de Jésus-Christ dans le sens qu'ils le devaient; et ils crurent simplement qu'il les obligeait de nourrir toute cette multitude de personnes d'une manière ordinaire, et sans le secours de sa divine vertu. C'est pourquoi ils lui répondent, pour lui marquer l'impuissance où ils se trouvaient humainement de donner du pain à tant de peuples : Voulez-vous que nous allions acheter pour deux cents deniers de pain, afin que nous leur donnions à manger? Ce qui était la même chose dans leur pensée, que de dire, qu'il les voulait obliger à l'impossible. Car, comme l'Évangéliste le dit d'eux, après même ce grand miracle de la multiplication des pains, *leur cœur était aveuglé.*

Quand le Fils de Dieu leur demande *combien ils avaient de pains*, et qu'il les oblige *d'y aller voir*, il le savait bien sans qu'on le lui dît : mais il voulait qu'ils y fissent eux-mêmes une réflexion particulière; afin que la vue d'un nombre de pains et de poissons si petit, en comparaison de tout ce peuple qu'il fallait nourrir, servît à faire éclater davantage la gloire de Dieu. Car rien n'attire plus fortement sur les hommes son secours, que l'humble conviction où ils sont de leur néant, et de l'extrême besoin qu'ils ont de son assistance : au lieu que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes, et qui se regardent comme riches, et n'ayant besoin de rien, tombent à la fin dans un vide épouvantable, selon que la plus sainte, et par conséquent la plus humble de toutes les créatures, l'a reconnu au milieu des richesses dont la grâce l'avait comblée, lorsqu'elle s'écrie : *Il a rempli de biens ceux qui étaient affamés, et renvoyé vides ceux qui étaient riches.*

Ce fut sans doute après que le Fils de Dieu leur eut commandé d'aller voir combien ils avaient de pains, selon qu'il est rapporté par saint Marc, et qu'ils s'en furent informés, qu'un de ses disciples nommé André lui vint dire : *Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge et deux poissons; mais qu'est-ce que cela pour tant de gens?* Dieu voulait qu'ils sussent exactement ce qu'il y avait de pains, et l'infinie disproportion qui se trouvait entre ces pains, et ceux qu'il fallait nourrir, afin qu'on ne pût douter que tout serait surnaturel et divin dans la nourriture qu'il allait donner à cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Mais d'où vient que nous regardons avec admiration ce miracle de la multiplication de cinq pains et de deux poissons, dont il reste beaucoup plus après que ce peuple fut rassasié, qu'il n'y en avait auparavant, et que nous n'admirons point cette autre multiplication prodigieuse des grains et de tous les biens de la terre, qui, pour être tous les jours exposée devant nos yeux, n'en doit pas moins être un objet de notre foi, qui nous fait voir à toute heure dans ces effets ordinaires de la nature, la toute-puissance du Créateur?

Après donc qu'il leur a fait reconnaître leur indigence par la déclaration qu'ils lui font de *n'avoir* en tout *que cinq pains* et *deux poissons*, il prend en ses mains ce peu de poissons et de pains; et *levant les yeux au ciel, il les bénit et les rompt*, pour *les faire distribuer par ses disciples à tous ces peuples qu'il avait fait asseoir sur l'herbe.* Pourquoi, dit saint Chrysostôme, lève-t-il les yeux au ciel en donnant sa bénédiction à ces pains? C'est qu'il était nécessaire que l'on crût de Jésus-Christ qu'il était et envoyé de son Père, et égal à Dieu. Les marques qui prouvaient l'une et l'autre de ces vérités, semblaient se combattre. Car il montrait qu'il était égal à Dieu son Père, en faisant tout avec une autorité toute-puissante. Et pour persuader aux hommes que c'était son Père qui l'avait envoyé, il lui rapportait avec une profonde humilité toute la gloire de ses actions, et l'invoquait avant que de faire des miracles. C'est pour cela que tantôt il agit avec autorité, et que tantôt il prie avant que d'agir, voulant par ces deux sortes de conduites, faire connaître le mystère de son Incarnation, et l'union si admirable de l'homme avec Dieu en son unique personne.

Il ne créa point de nouveaux pains pour nourrir cette grande multitude de peuple. Et ce n'est pas, dit saint Chrysostôme, une chose moins admirable, de multiplier d'une manière si prodigieuse cinq pains et peu de poissons, que d'avoir fait autrefois sortir tant de fruits du sein de la terre, et d'avoir tiré tant de poissons du sein des eaux. Il retrace aux yeux des

quid esset facturus; apud se decreverat, et cum Patre constituerat ab æterno, quid esset in his rerum circumstantiis facturus.

Vers. 7, 8, 9, 10. — *Respondit ei Philippus : Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.* Ducenti denarii septuaginta septem circiter libellis monetæ nostræ æquivalent. *Dicit ei unus ex discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri : Est puer* seu adolescens *unus hìc*, *qui habet quinque panes hordeaceos, et duos pisces : sed hæc quid sunt inter tantos?* Ad tantam hominum multitudinem alendam hæc certè non sufficiunt. *Dixit ergo eis Jesus : Facite homines discumbere.* Tametsi enim humanum præsidium deficiat, eis alimenta divinâ virtute subministrabo. *Erat autem fœnum multum in loco*, ut commodè discumberent : *Discubuerunt ergo viri numero quasi quinque millia*, præter mulieres et pueros. Soli enim viri secundùm morem legis numerantur.

Juifs le miracle qui avait paru si étonnant aux yeux de leurs pères, lorsqu'ils disaient : *Pourra-t-il nous donner du pain, et nous préparer une nourriture dans le désert?* Et c'est pour cela qu'il les avait attirés insensiblement dans ce lieu *désert*, afin que cette multiplication de pains parût moins suspecte, tant à cause du lieu où il se trouvait alors, que de *l'heure* même où il fit ce grand miracle, selon que le saint Évangéliste a eu soin de le marquer exactement. Saint Hilaire doute si ce fut au lieu où ces pains furent servis, ou dans les mains de ceux qui les prirent, ou dans la bouche des personnes qui les mangeaient, qu'il s'en fit une multiplication si miraculeuse. Mais saint Chrysostôme a cru que ces pains se multiplièrent entre les mains des Apôtres. Et l'on ne doit plus, dit saint Hilaire, s'étonner que les fontaines coulent avec abondance, que les ceps de vignes soient chargés de grappes, que le vin sorte de ces grappes de raisin, et que toutes les richesses de la terre se produisent tous les ans d'une manière si admirable. Le miracle de l'accroissement prodigieux des cinq pains fait connaître la toute-puissance de l'Auteur divin de la nature. Une vertu invisible est la cause de cette production visible. Et c'est le Seigneur et le maître des secrets célestes, qui produit par une opération secrète ce prodige si surprenant : *Agitur enim in opere visibili invisibilis molitio, et arcanorum cœlestium Dominus arcanorum negotii præsentis operatur.*

Vers. 10 jusqu'au 14. — *Jésus leur dit : Faites-les asseoir. Or il y avait beaucoup d'herbe en ce lieu-là; et environ cinq mille hommes s'y assirent. Jésus prit donc les pains; et ayant rendu grâces, il les distribua*, etc.

— Jésus-Christ commande au peuple de *s'asseoir sur l'herbe*, pour leur inspirer un mépris de toutes les choses de la terre; ou pour leur apprendre à fouler aux pieds toutes les voluptés du siècle, et leur propre chair, que l'Écriture nomme ailleurs, de l'herbe : *Et omnis gloria ejus tanquàm flos fœni; exaruit fœnum, et flos ejus decidit.* Les peuples *ayant mangé tous*, comme il est dit, de ces pains multipliés, *ils furent rassasiés :* ce qui était une figure admirable du *pain de Dieu*, *qui est descendu du ciel, et qui donne la vie au monde*, comme Jésus-Christ dit en parlant de sa propre chair. Car *tous* doivent *manger la chair du Fils de l'homme;* puisque *si on ne la mange*, il assure que *l'on n'aura point la vie en soi.* Et tous *sont rassasiés* en la mangeant, puisqu'il dit encore : Qu'*il est le pain de vie*, et que celui qui vient à lui *n'aura point de faim.* Aussi lorsque Jésus-Christ eut fait ce miracle de la multiplication des pains, et qu'il se fut retiré, les peuples qui le cherchaient l'ayant trouvé, il leur dit : Qu'*ils le cherchaient, parce qu'il leur avait donné du pain à manger, et qu'ils avaient été rassasiés :* mais qu'ils devaient *travailler, afin d'avoir la nourriture qui demeure pour la vie éternelle, que le Fils de l'homme leur donnerait.* Ainsi en les nourrissant selon la chair, il les engageait à élever leur esprit jusqu'au *pain céleste* dont il parle ensuite, et à *sa chair* adorable *qu'il faut manger pour avoir la vie.*

Que si la multiplication de ces pains communs parut étonnante, à cause de la multitude des personnes qui furent nourries; celle qui se fait tous les jours sur les autels, de cet autre pain vraiment divin, pour la nourriture des fidèles répandus dans toute la terre, et qui se fait par la vertu de la bénédiction et des paroles de Jésus-Christ dont les prêtres sont les ministres, est encore bien plus digne de nos admirations et plus incompréhensible. C'est sans doute principalement pour manger ce sacré pain, qu'il est nécessaire de *suivre* le Fils de Dieu, et de le *chercher.* Car ceux-là seuls qui le cherchent *avec foi* et qui le suivent, sont dignes de s'approcher de lui, et d'être rassasiés : *Qui venit ad me, non esuriet; et qui credit in me, non sitiet unquàm.* Les hommes seuls sont comptés ici, quoique *les femmes et les petits enfants* eurent part aussi à la multiplication miraculeuse des cinq pains; peut-être afin de nous faire voir, selon le sens figuré et spirituel, que Dieu *ne compte point* non plus proprement entre ceux qui se nourrissent du pain céleste, les âmes lâches et efféminées, ou qui tiennent encore de l'enfance; mais les âmes, pour le dire ainsi, viriles et courageuses, qui travaillent à s'affermir de plus en plus dans la piété, et qui se dépouillent tous les jours de l'enfance, aspirant avec le secours de Dieu, à l'état de *l'homme parfait*, ainsi que l'Apôtre nous y exhorte.

Saint Cyrille fait une excellente réflexion sur ce que les femmes et les enfants ayant eu part à la nourriture que Jésus donna alors à tout ce peuple, on ne compte néanmoins que les hommes seuls. Car il dit que le Seigneur ne tient compte proprement, et ne fait cas que de ceux qui ont un cœur mâle et généreux, et dont la conduite ne se sent ni de la faiblesse attachée ordinairement au sexe des femmes, ni de la bassesse des enfants, toujours penchés vers les objets de leurs sens, et fermés à l'intelligence des choses du ciel. C'est ce qui fait dire à saint Paul parlant aux Corinthiens : *Mes frères, prenez garde à n'être point des enfants en ce qui est de l'esprit et de la sagesse.* Et ailleurs : *J'appréhende que comme le serpent séduisit Ève par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent*, etc.

Jésus-Christ ne borna pas le miracle de la multiplication des pains au seul besoin de ces peuples; et il l'étendit beaucoup au-delà; puisque des morceaux qui restèrent après qu'ils eurent été rassasiés, on en remplit *douze corbeilles*, c'est-à-dire, autant de corbeilles qu'il avait d'Apôtres. Et il pouvait figurer par là la vertu de cette fécondité apostolique, qui devait suffire pour la nourriture spirituelle de toute l'Église. Aussi saint Jérôme témoigne que chaque Apôtre remplit sa corbeille des restes du pain multiplié par le Sauveur; soit afin qu'il parût qu'ils auraient de quoi nourrir dans la suite les nations; soit afin que ces mêmes restes fussent une preuve subsistante de la vérité des pains que le Fils de Dieu avait si miraculeusement multipliés. Judas même, selon la réflexion de saint Chrysostôme, emporta aussi sa corbeille : et quoiqu'il rendît la grâce de l'apostolat inutile en lui, ce fut un effet de la propre corruption de son cœur.

Saint Cyrille dit encore que cette abondance prodigieuse qui resta de cinq pains et de deux poissons, après qu'une si grande multitude de peuples eut été rassasiée, nous marquait admirablement l'effet même et la récompense très-abondante de la charité qu'on exerce envers ses frères, selon que le Fils de Dieu l'a promis lui-même par ces paroles : *Donnez, et il vous sera donné. On versera dans votre sein une mesure bonne, pressée et entassée, qui se répandra par-dessus.* Ainsi, ajoute

Vers. 11, 12, 13. — *Accepit ergo Jesus panes et cùm gratias egisset* Deo, *distribuit discumbentibus,* apostolorum ministerio : *similiter et ex piscibus quantùm volebant. Ut autem impleti sunt,* postquàm exempta fames, *dixit discipulis suis : Colligite quæ superaverunt* seu residua sunt *fragmenta, ne pereant. Collegerunt ergo, et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverant.* Omnia ita moderatus est Christus, ut ex circumstantiis miraculi necessitas, veritas, et magnitudo certò constarent. Confer cum Matthæi 14, Marci 6, et Lucæ 9.

Vers. 14, 15. — *Illi ergo homines, cùm vidissent quod Jesus fecerat signum* omnes naturæ vires adeò superans, dicebant : *Quia hic est verè propheta, qui venturus est in mundum,* Messias à Deo promissus, et à nobis exspectatus. *Jesus ergo cùm cognovisset* introspectis divinâ vi eorum consiliis, *quia venturi essent ut raperent eum, et facerent eum regem,* excusso alieni imperii jugo, spe facilis alimoniæ et terrenæ felicitatis per eum procurandæ, *fugit iterùm in montem ipse solus,* tum ut fastum honoris et potestatis secularis declinaret, regnumque suum de hoc mundo non esse opere demonstraret : tum ut orationi vacaret.

ce Père, ne regardons pas les travaux apostoliques des saints pasteurs qui nous distribuent charitablement, par l'ordre et selon les règles de Jésus-Christ, la divine nourriture dont il les a établis les dispensateurs, comme devant être sans fruit : car ils doivent remporter de leur charité et de leur travail une très-riche rétribution, qui surpassera beaucoup tout ce qu'ils ont fait, et qui sera digne de la grandeur de celui qui ne put point exprimer à Abraham d'une manière plus vive les biens ineffables qu'il lui préparait, qu'en l'assurant qu'il serait lui-même sa récompense, et une récompense au-dessus de tout ce qu'il pouvait s'imaginer. *Ego protector tuus sum, et merces tua magna nimis.*

Jésus agit comme le maître souverain de la nature, en commandant aux Apôtres *de faire asseoir* toute cette foule de peuples, quoiqu'on lui eût dit qu'il n'y avait que cinq pains et deux poissons pour les nourrir. Il leur ordonne tout d'un coup, dit saint Chrysostôme, de s'asseoir, comme si la table eût été servie, et le souper prêt. Et en faisant ce commandement, il engage ses disciples à élever leur esprit jusques à Dieu. Aussi ce qui fait connaître que leur foi s'était augmentée par la manière dont Jésus-Christ leur avait parlé, c'est qu'ils obéissent à ce qu'il commande, sans se troubler et sans lui dire : Comment voulez-vous, Seigneur, que l'on fasse asseoir ce peuple lorsqu'il n'y a point de quoi le nourrir? Et lui-même ayant dessein de les convaincre de plus en plus, que c'était comme Fils de Dieu qu'il devait faire ce grand miracle, il *rendit grâces* à Dieu son Père, après *avoir pris les pains :* quoiqu'on puisse dire aussi avec saint Cyrille, qu'il rendait grâces comme homme, de ce qu'il ne devait faire que comme Dieu. Mais de quoi rendait-il grâces au Père? De cet amour ineffable qui l'avait porté à donner son Fils aux hommes, pour les combler de ses biens. Il voulait aussi apprendre à ses disciples à ne rien faire dans la suite sans cette même *action de grâces,* en se souvenant que toutes choses venaient de Dieu, comme du principe de tout bien, et qu'elles devaient retourner à Dieu par le devoir indispensable d'une juste reconnaissance. Et c'est ce qu'on voit avoir été pratiqué si parfaitement par saint Paul, que cette *action de grâces* retentit presque partout dans ses lettres, où il ne peut se lasser de reconnaître l'ineffable don du Seigneur envers les hommes : *Gratias Deo super ineffabili dono ejus.*

L'ordre qu'il donna à ses Apôtres, suivant saint Marc, de *faire asseoir* et partager tout ce peuple *en diverses bandes, les unes de cent, et les autres de cinquante,* tendait, selon le sens littéral, à empêcher la confusion, et même à faciliter aux Apôtres la distribution qu'ils devaient faire de la nourriture à tant de monde. Il pouvait aussi contribuer à faire connaître plus distinctement le grand nombre des personnes qui seraient nourries, puisqu'il était plus facile de les compter ainsi séparées par troupes égales, et qu'il fallait que la connaissance d'une si grande multitude d'hommes, nourris d'une manière si miraculeuse, servît à faire admirer davantage la toute-puissance de l'Auteur de ce miracle. Mais on peut bien dire aussi que, selon un sens spirituel qui se présente naturellement à l'esprit, Jésus-Christ semblait tracer dès-lors une image de ce qui s'est fait depuis dans l'Église où les fidèles, qui sont nourris divinement du pain de sa parole et de sa chair adorable, sont partagés en diverses troupes, qui sont les églises différentes et les troupeaux commis à la conduite de divers pasteurs. C'est le même Jésus-Christ qui les nourrit tous par le ministère de ceux qu'il charge de leur conduite. Et de tous ces différents troupeaux, il ne s'en forme qu'un seul troupeau, qui est l'Église répandue dans toute la terre : comme de tous les pasteurs, il ne s'en forme qu'un seul pasteur qui est Jésus-Christ. *Fiet unum ovile et unus pastor.*

Vers. 14, 15. — *Et ces personnes ayant vu le miracle qu'avait fait Jésus, disaient : C'est-là vraiment le Prophète qui doit venir dans le monde. Mais Jésus sachant qu'ils devaient venir l'enlever pour le faire Roi, s'enfuit encore sur la montagne lui seul.* — La grandeur de ce miracle les étonne. Et comme ils étaient fort attachés aux biens de la terre et à leurs plaisirs, ils commencèrent à croire que celui qui les avait si miraculeusement nourris, les comblerait dans la suite de toutes sortes de biens, et les rendrait très-heureux. C'est pourquoi ils dirent : *C'est-là vraiment le Prophète qui doit venir dans le monde,* selon que Moyse nous l'a promis. Les Juifs ne se trompaient pas en regardant Jésus-Christ, comme ce *Prophète* par excellence, que leur saint législateur leur avait prédit devoir naître au milieu d'eux. Mais ils se trompaient de n'envisager qu'une félicité temporelle, au lieu des biens tout spirituels et du bonheur éternel qu'il venait leur procurer. Ils devaient se souvenir que Moyse leur avait expressément ordonné d'écouter ce grand Prophète : *Ipsum audies.* Mais bien loin de s'attacher à sa doctrine toute céleste, qui les invitait à renoncer à leurs plaisirs, et à embrasser la pénitence pour éviter les effets de la colère de Dieu, ils ne s'attachaient à lui que dans l'espérance de jouir de ces biens mêmes, dont il voulait leur inspirer du mépris. Ainsi la pensée qu'ils ont, de *le venir enlever pour le faire Roi,* était un effet de leur amour-propre et de leur ambition, qui n'aspirait en se soumettant à son empire qu'à cette abondance de toutes sortes de biens, dont ils avaient vu comme une image dans cette multiplication si miraculeuse des cinq pains et des deux poissons. Mais Jésus-Christ, à qui l'avenir était toujours comme présent, n'envisagea la disposition du peuple Juif, qui voulait alors *le faire son Roi,* que par rapport à cette autre disposition tout opposée du même peuple, qui leur fit dire dans la suite cette parole meurtrière : *Nolumus hunc regnare super nos:* Nous ne voulons point celui-ci pour notre Roi; et cette autre : *Nous n'avons point d'autre Roi que César.* Il montra donc, dit saint Chrysostôme, *en fuyant sur la montagne tout seul,* le mépris qu'on doit avoir de ce qu'il y a de plus éclatant parmi les hommes, étant impossible que celui qui aime et qui admire les choses présentes, ait de l'estime et de l'amour pour les choses éternelles.

Jésus-Christ était véritablement le Roi des Juifs, aussi bien que de toutes les nations. Mais son royaume

Vers. 16, 17, 18, 19, 20, 21. — *Ut autem serò factum est, descenderunt discipuli ejus ad mare; et cùm ascendissent navim*, in portu Bethsaidæ, *venerunt trans mare in Capharnaum. Et tenebræ jam factæ erant, et non venerat ad eos Jesus*, tametsi multa nox esset. Ideò navim ascenderunt, et Capharnaum versùs remigârunt, quò illum præcessisse putabant. *Mare autem, vento magno flante, exsurgebat*, intumescebat, concitabatur. *Cùm remigâssent ergo quasi stadia viginti quinque aut triginta*, provecti, *vident Jesum ambulantem supra mare, et proximum navi fieri, et timuerunt*, spectrum esse existimantes. *Ille autem dicit eis : Ego sum, nolite timere*, velut infaustum omen, aut nocturnum terriculum. *Voluerunt ergo accipere eum in navim*, enixè eum rogârunt ut in navim ascenderet, *et* cùm ascendisset, jam secundis ventis et fluctibus, qui priùs contrarii erant, *navis fuit*, sive appulit *ad terram, in quam ibant*. Confer cum Matth. 14, vers. 22, usque ad 36, et Marci 6, vers. 45 ad 56.

Vers. 22, 23, 24. — *Alterâ die*, sequenti post miraculum.

n'était pas de ce monde; c'est-à-dire, que le Fils de Dieu ne s'était pas incarné pour régner comme les autres Princes temporellement, et d'une manière éclatante sur les hommes. Il était venu au contraire dans le monde pour montrer aux hommes l'exemple d'une humilité inconcevable, et pour régner dans leurs cœurs par sa charité, en leur inspirant l'amour des mêmes humiliations, si opposées à l'esprit superbe des Juifs. Si ce peuple ingrat et aveugle avait recherché un tel règne en voulant faire Jésus-Christ son Roi, Jésus-Christ ne se serait pas *enfui seul sur la montagne*, d'où il était descendu auparavant. Mai ils n'avaient pas encore appris à dire à Dieu avec les Apôtres, et dans l'esprit des Apôtres, cette excellente prière, qui est le modèle de toutes les autres : *Que votre règne arrive, et que votre volonté soit faite dans la terre comme dans le ciel.* Car le Fils de Dieu règne très-parfaitement dans le cœur des hommes, quand ils accomplissent sur la terre sa volonté, comme les Esprits bienheureux l'accomplissent dans le ciel. Jésus-Christ ne fuyait donc pas absolument d'être Roi du peuple Juif, mais de l'être en la manière qu'ils l'entendaient, et avant le temps qui avait été arrêté dans l'ordre de sa providence. Car il fallait qu'il passât par tous les abaissements de son Incarnation; et que mourant pour les hommes, et ressuscitant ensuite, il rentrât enfin dans la gloire de son Père. C'est ainsi, dit saint Cyrille, que par un mépris semblable de la gloire passagère de ce monde, nous pourrons prétendre à la royauté du ciel, dont le Fils de Dieu, comme notre chef, veut bien rendre participants tous ses membres.

Vers. 16, 17, etc. — *Lorsque le soir fut venu, ses disciples descendirent au bord de la mer, et montèrent sur une barque, pour passer au-delà de la mer vers Capharnaüm. Il était déjà nuit, que Jésus n'était pas encore venu à eux*, etc. — *Le jour commençait déjà à baisser*, selon l'expression de saint Luc, quand Jésus songea à faire le grand miracle de la multiplication des pains pour la nourriture de tout un peuple; et il se passa un temps considérable à faire asseoir cette grande multitude de personnes, à leur servir le pain et le poisson que Jésus-Christ multipliait en leur faveur, et à ramasser tous les morceaux qui restèrent après qu'ils furent rassasiés. C'est pourquoi il est marqué ici, *qu'il était soir* quand les disciples montèrent sur une barque pour *aller vers Capharnaüm.* Comme Jésus-Christ s'était retiré, et selon l'expression de l'Evangile, *enfui tout seul* sur la montagne, pour empêcher que le peuple ne vînt l'enlever pour le faire roi, personne n'avait connaissance de ce qu'il était devenu. Ses disciples cependant, qui crurent qu'il monterait dans la barque pour retourner à Capharnaüm où il demeurait ordinairement, l'allèrent attendre au bord de la mer. Mais *il était déjà nuit sans qu'il fût venu les trouver.* Ainsi, *montant sur leur barque*, ils commencèrent à ramer dans la pensée de l'aller chercher au lieu ordinaire de sa demeure, où ils crurent qu'il pouvait être passé. Car c'est ainsi qu'on peut expliquer d'une manière assez naturelle ce qui paraît plus obscur dans le texte sacré.

Vers. 21. — *Ils voulurent donc le prendre dans leur barque; et la barque se trouva aussitôt au lieu où ils allaient.* — Il semble d'abord, que les Apôtres *eurent* seulement *la volonté de prendre Jésus dans leur barque*, et qu'ils ne le prirent point, parce que la barque se trouva dans l'instant même, par un effet miraculeux de sa puissance, à l'endroit où ils voulaient aborder. Mais il paraît qu'il monta effectivement dans la barque de ses disciples; et que la tempête cessa aussitôt. Lors donc que saint Jean dit ici, que les Apôtres *voulurent le prendre* dans leur barque, on peut entendre par cette sorte d'expression, le grand désir qu'ils sentirent de le voir entrer très-promptement avec eux à cause de la tempête qui les mettait en danger, et de la confiance qu'ils avaient à son secours. Que d'obstacles surmontés, et que de difficultés levées, quand on est assez heureux d'avoir Jésus avec soi! Et que de peines au contraire et de travaux inutiles, quand Jésus-Christ est absent! Les disciples travaillent une partie de la nuit à passer ce trajet d'eau à force de rames, et ils ne le peuvent, parce que leur divin maître n'est point avec eux. Maintenant qu'il est monté dans leur barque, ils arrivent, comme un éclair, à l'autre bord. Il voulut donc leur faire sentir par expérience la vérité de ce qu'il leur dit en une autre occasion : Que *sans lui ils ne pouvaient rien.*

Vers. 22 jusqu'au 26. — *Le lendemain le peuple qui était demeuré de l'autre côté de la mer, ayant vu qu'il n'y avait point eu là d'autre barque, et que Jésus n'y était point entré avec ses disciples, mais que les disciples seuls s'en étaient allés*, etc. — Saint Chrysostôme demande pourquoi saint Jean s'arrête à décrire ce petit détail qui regarde toutes ces barques dont il est parlé ici, et ne dit point tout d'un coup que le peuple s'étant mis sur mer, vint aborder vers le lieu où était Jésus. Mais il répond avec saint Cyrille, qu'il l'a fait peut-être pour nous marquer que ce peuple eut quelque soupçon du miracle, par lequel Jésus avait passé sans vaisseau. Car ils étaient assurés qu'il n'y avait eu qu'une seule barque au lieu où il avait multiplié les cinq pains et les deux poissons, et que ses disciples seuls y étaient montés; ce qui les porta sans doute à le chercher de toutes parts. Mais ne l'ayant point trouvé, ils jugèrent qu'il fallait qu'il eût repassé vers Capharnaüm, de quelque manière qu'il l'eût fait. C'est pourquoi, comme il arriva depuis en ce même lieu quantité de barques pour la commodité de ce peuple, ils y montèrent pour s'épargner un très-grand chemin qu'ils auraient été obligés de faire par terre, à cause des enfoncements de la mer qui s'avançait dans la terre entre cet endroit et Capharnaüm.

Mais saint Cyrille remarque fort bien, que s'ils suivaient Jésus-Christ dans l'admiration où ils étaient de ses miracles, ils ne songeaient point à en profiter, pour croire en lui par une foi qui procurât leur salut. Ils cherchaient en le suivant, des avantages temporels; et s'attachant bassement à ce qui regardait la nourriture de leur corps, ils négligeaient le plus important, qui était la vie éternelle dont il leur parlait souvent, et qu'il venait leur procurer par son Incarnation. C'est pour cela que lui ayant demandé dans l'étonnement où ils furent de le trouver en ce lieu, *Quand il y était venu*, ou comment il y avait pu venir; il leur fit sentir par sa réponse combien leur disposition était charnelle et indigne de personnes qui le suivaient.

culum multiplicationis quinque panum, *turba quæ stabat trans mare*, id est, quæ in portu substiterat, *vidit*, seu recordata est *quia navicula alia non erat ibi*, pridie, *nisi una, et quia non introisset cum discipulis suis Jesus in navim* illam, *sed soli discipuli ejus abiissent* : Jesum nullo navigio transfretâsse, sed mare trajecisse ambulando super aquas, conjecit; *aliæ verò venerunt naves à Tiberiade, juxta locum ubi manducaverant panem, gratias agente Domino*, ubi Dominus post gratiarum actionem illos quinque panibus refecerat. *Cùm ergo vidisset turba quia Jesus non esset ibi, neque discipuli ejus, ascenderunt in naviculas, et venerunt Capharnaum quærentes Jesum*, in urbe in quâ frequens morabatur.

VERS. 25, 26. — *Et cùm invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando hùc venisti?* Christus verò inani et inutili quæstione neglectâ, latentem in eorum cordibus morbum curare satagit increpatione et admonitione salutari. *Respondit eis Jesus, et dixit : Amen, amen dico vobis. Quæritis me, non quia vidistis signa*, non quòd credatis doctrinæ meæ miraculis tam insignibus confirmatæ; *sed quia manducâstis ex panibus, et saturati estis*. Temporariam duntaxat utilitatem et alimoniam facilè et sine labore vobis subministrandam quæritis, quasi simile in vestrì gratiam miraculum quotidie sim facturus.

VERS. 27. — *Operamini cibum qui non perit*, procurate vobis cibum longè excellentiorem et incorruptibilem, qui in ventrem non vadit, *sed qui permanet in vitam æternam*, cibum non corporis, sed animæ, qui comedentes servat à morte, et ad vitam æternam alit : *quem* cibum *Filius hominis dabit vobis*. Hunc ego ipse vobis dabo : *Hunc enim Pater signavit Deus*. Deus Pater meus, qui mentiri non potest, divinam quam habeo potestatem dandi hominibus cibum illum vivificum, semen illud immortalitatis, miraculis quæ operor quasi sigillo suo confirmat. Non erit mihi difficile cibum dare vobis permanentem, qui ad vitam et delicias conducat sempiternas. Nam etsi tanquàm unus vestrûm appaream, homo nimirùm cum carne, unctus sum tamen et signatus à Deo Patre in omnimodam similitudinem cum ipso : nec minor ullo modo virtute genitoris mea virtus est.

VERS. 28, 29, 30, 31. — *Dixerunt ergo ad eum : Quid faciemus, ut operemur opera Dei?* Id est, opera apprimè Deo grata. Meminerant legi tribui vim alendi spiritaliter, Deuteron. 18, 3. Quærunt ergo an aliud præscribendum habeat præter observantiam legis Mosaicæ, ut novum illum vitæ æternæ cibum promereri possint. *Respondit Jesus, et dixit eis : Hoc est opus Dei*, opus Deo inprimis acceptum, *ut credatis in eum quem misit ille*. Non sufficit vobis cultus legalis ad salutem; fides vobis necessaria est, quâ credatis in Messiam et Salvatorem mundi quem Patribus vestris

VERS. 26, 27. — *Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, vous me cherchez, non parce que vous avez vu les miracles* que je fais, *mais parce que vous avez mangé des pains* que je vous ai donnés, *et que vous avez été rassasiés*. — Il ne répond point à la demande que lui font les Juifs, comme étant plus curieuse qu'utile pour leur salut. Mais comme il voyait au fond de leur cœur qu'ils ne le cherchaient pas pour en devenir meilleurs, il leur reproche de ce qu'ils venaient à lui dans une vue toute charnelle; et il le fait d'une maniere qui ne leur laisse aucun sujet de douter qu'il n'eût une connaissance très-parfaite de leur disposition : *Vous me cherchez*, leur dit-il, *non parce que vous avez vu mes miracles*; c'est-à-dire, non dans le dessein de profiter de ces miracles en croyant à mes paroles, et me regardant comme celui que Dieu vous a envoyé pour votre salut; *mais parce que vous avez été rassasiés*, et seulement par le désir d'une nourriture semblable à celle que je vous ai déjà donnée. Vous me cherchez donc pour autre chose que pour moi-même. Vous me cherchez pour la chair, et non pour l'esprit. Ce n'est point en cette manière que vous devez chercher celui qui est principalement venu pour nourrir et sauver vos âmes. Cherchez-le pour l'amour de lui-même, et parce que vous pouvez trouver dans lui de quoi vous rassasier pleinement. *Travaillez à vous procurer, non pas une nourriture qui périt* avec la chair qu'elle rassasie, *mais* une autre *qui demeure pour la vie éternelle*; c'est-à-dire, qui subsiste éternellement, et qui fait vivre pour toujours ceux qui la reçoivent. *C'est le Fils de l'homme qui la donne*, et il est lui-même cette divine nourriture dans son adorable chair, dans son esprit, dans sa parole et dans sa grâce. Car ce Fils de l'homme n'est pas comme tous les autres enfants des hommes. Mais *c'est lui en qui le Père, qui est Dieu, a imprimé son sceau et son caractère*, parce qu'il est véritablement son image consubstantielle, n'étant pas seulement Fils de l'homme, mais encore Fils de Dieu; et ainsi homme et Dieu tout ensemble. Songez donc que si j'ai nourri vos corps d'une manière si miraculeuse, ç'a été pour vous porter à désirer une autre sorte de nourriture qui est propre pour vos âmes. Je n'ai fait ce grand miracle que pour élever vos cœurs à la considération de celui qui l'a fait, et de la puissance avec laquelle il l'a fait. C'est ainsi que les saints Interprètes ont expliqué ces paroles de Jésus-Christ, qui faisaient connaître aux Juifs charnels, et en leur personne à tous ceux qui dans la suite des temps voudraient être ses disciples, que nul ne devait penser à le suivre pour des intérêts temporels, mais s'attacher à ce qui peut faire *vivre éternellement* les âmes, en les unissant à Dieu.

VERS. 28, 29. — *Ils lui dirent donc : Que ferons-nous pour faire des œuvres de Dieu? Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé*. — Saint Chrysostôme, saint Cyrille, et quelques autres anciens croient que les Juifs n'avaient point une intention droite et simple en faisant cette demande à Jésus-Christ; mais qu'étant enflés de la connaissance qu'ils se glorifiaient d'avoir de tous les préceptes de la loi, et ne croyant pas, pour le dire ainsi, qu'on pût leur apprendre quelque chose de nouveau, ils lui demandaient par ces paroles, s'il avait à les instruire de quelque autre chose que ce que Moyse leur avait appris. Aussi quand ils lui demandèrent dans la suite, *quel miracle il voulait faire pour les obliger de croire en lui*, il parut bien que toutes ses œuvres miraculeuses et sa doctrine si admirable, faisaient peu d'impression sur leur esprit. Mais peut-être que l'on pourrait distinguer deux sortes de Juifs entre ceux qui parlaient à Jésus-Christ, dont les uns plus simples, et touchés de ses paroles, lui disaient sincèrement : *Que faut-il que nous fassions pour faire des œuvres de Dieu?* et les autres plus superbes et remplis d'eux-mêmes, tels qu'étaient ceux de la secte des Pharisiens, avaient une intention moins pure dans leur demande, et ce furent ceux qui lui dirent dans la suite : *Par quel miracle nous prouverez-vous que nous devons croire en vous?* comme si le seul miracle de la multiplication des cinq pains pour la nourriture de cinq mille hommes, n'eût pas été suffisant pour leur prouver sa toute puissance.

La réponse que fait Jésus-Christ à ceux qui lui de-

promissum jam misit Deus, id est, in me. In tertiâ autem personâ loquitur, ut honorem muneris sui pro more referat ad Patrem. *Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum* Messia dignum, *ut videamus, et credamus tibi?* Luculentiora expetimus testimonia, majora miracula his quæ hactenùs edidisti. *Quid operaris? Patres nostri manducaverunt Manna in deserto, sicut scriptum est : Panem de cœlo* descendentem *dedit eis manducare.* Moyses sexcenta millia et ampliùs Manna cibavit in deserto per annos quadraginta : Tu verò quinque millia tantùm terrenis panibus, et semel quidem aluisti. Si Moyse major es, majora ede miracula. Hic incredulorum et ingratorum Judæorum sensus.

Vers. 32, 33, 34. — *Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Non Moyses dedit vobis panem de*

mandaient *comment ils feraient des œuvres de Dieu*, renferme un grand sens, quoique plusieurs en abusent, parce qu'ils ne le comprennent pas : *L'œuvre de Dieu*, leur dit-il, *est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.* Sur quoi saint Cyrille nous fait remarquer, que le Sauveur ayant en vue la mauvaise disposition de plusieurs de ceux qui lui avaient fait cette demande, et leur superbe confiance dans les œuvres de la loi, abat leur orgueil, et confond leur vaine présomption par cette courte réponse : Qu'ils devaient *croire en celui que Dieu avait envoyé.* Il leur fait donc voir qu'ils étaient encore bien éloignés de la piété de la loi nouvelle, qui pouvait seule les rendre agréables au Seigneur. Ainsi, opposant en quelque sorte la foi en Jésus-Christ aux cérémonies et aux observations de la loi, il leur parle à peu près en cette manière : la vraie Religion n'est pas ce que vous pensez. Vous vous arrêtez aux figures et aux ombres. Mais apprenez aujourd'hui ce que vous devez nécessairement savoir, que le vrai Législateur des hommes ne s'est jamais plu à vos sacrifices de taureaux et de brebis, et que toute la fumée de votre encens ne peut lui être agréable. Ce n'est point en tout cela que consiste véritablement *l'œuvre de Dieu*, mais il consiste plutôt *à croire en celui qu'il a envoyé* pour vous apprendre et par sa doctrine et par son exemple, à servir Dieu en esprit et en vérité, et à quitter les figures et les ombres, quand la lumière et la vérité commencent à paraître. Le salut qui s'acquiert par la foi, est donc préférable au culte charnel et figuratif de la loi; et la grâce qui justifie les hommes, leur est plus avantageuse que le précepte, qui ne servait qu'à les condamner comme des prévaricateurs.

Telle est, dit saint Augustin, la nourriture à laquelle Jésus-Christ invitait les Juifs; une *nourriture qui ne périt point*, mais qui *demeure pour la vie éternelle.* Vous vous prépariez peut-être à manger avec vos dents, et à recevoir dans votre estomac la nourriture dont je vous parlais. Mais croyez, et dès-lors vous commencez à vous nourrir de cette viande. La foi est donc distinguée ici des œuvres, mais des œuvres de la loi, selon que le dit l'Apôtre : *Que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.* Car il y a des œuvres qui paraissent bonnes, et qui néanmoins ne le sont point sans la foi en Jésus-Christ, parce qu'elles ne se rapportent point à cette fin qui les rend bonnes, et que, comme dit encore le même Apôtre, Jésus-Christ *est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croiraient en lui.* Mais cette foi dont parle saint Paul, l'interprète de Jésus-Christ, est une *foi qui agit par le mouvement de la charité.* Car ce n'est pas une foi stérile, une foi contemplative et sans action. Ainsi lorsque Jésus-Christ déclare à ces Juifs : Que *l'œuvre de Dieu est qu'ils croient en celui qu'il a envoyé*, il ne prétend nullement autoriser l'inaction de ceux qui abusant de ces paroles, se persuadent qu'il suffit de croire en lui pour *faire l'œuvre de Dieu*, sans se mettre en peine de faire des œuvres dignes de Dieu. Il faut croire en Jésus-Christ pour pouvoir être justifié, mais il faut vivre de la vie de Jésus-Christ, pour être sauvé. Prenez garde aussi, comme le remarque saint Augustin, qu'il ne dit pas : Votre œuvre est; mais, *l'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé*, afin que *celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur :* car cette foi à laquelle il invitait le peuple Juif, c'était vraiment l'ouvrage de Dieu dans le cœur de l'homme, qui ne peut point par lui-même se procurer cette lumière toute divine et toute gratuite de l'Esprit de Dieu.

Vers. 30, 31. — *Ils lui dirent : Quel miracle faites-vous donc, afin que le voyant nous vous croyions? Que faites-vous* d'extraordinaire? *Nos pères ont mangé la manne dans le désert*, etc. — Quoi donc! Jésus-Christ ne venait-il pas de nourrir avec cinq pains et deux poissons cinq mille hommes, sans les femmes et les enfants? Cela est vrai, et ils ne pouvaient en disconvenir. Mais ils préféraient, dit saint Augustin, à ce miracle, celui par lequel Moyse avait nourri dans le désert six cent mille personnes de la manne qui tombait du ciel. Or Jésus parlait de soi d'une manière qui faisait voir qu'il se préférait à Moyse. Cependant Moyse n'avait pas osé dire de lui-même, qu'il donnait *une nourriture qui ne périt point, et qui demeure pour la vie éternelle.* Comme donc notre Seigneur promettait plus que Moyse, ils s'attendaient qu'il dût faire davantage que Moyse. Ils comparaient la nourriture miraculeuse de cinq à six mille personnes pendant un seul jour, au miracle de la manne que Moyse procura à six cent mille personnes pendant l'espace de quarante années; et ils trouvaient qu'il n'y avait point de comparaison entre l'un et l'autre, ni par conséquent de raison à Jésus-Christ d'exiger d'eux plus que Moyse n'avait fait, en voulant qu'on *crût en lui*, c'est-à-dire, qu'on le regardât et qu'on le reçût comme le Messie.

Telle est, selon la pensée des saints Interprètes, toute la force de cette réponse des Juifs au Sauveur. Et c'est pourquoi dans l'instant qu'ils lui ont demandé quel miracle il fallait pour les obliger de le croire, ils ajoutent : Que *leurs pères avaient mangé la manne dans le désert.* Car c'est de même, selon saint Cyrille, que s'ils avaient dit à Jésus-Christ : C'est avec beaucoup de raison que Moyse a été en si grand honneur, jusqu'à être établi médiateur entre Dieu et les hommes : car il donna un signe éclatant de sa puissance, lorsqu'il fit manger à tous ceux qui étaient avec lui dans le désert la manne, cette nourriture descendue du ciel, ou, comme l'appelle le Prophète, *le pain du ciel.* Mais vous, qui vous attribuez un rang élevé au-dessus de lui, et qui ne faites aucune difficulté d'ajouter de nouvelles ordonnances aux anciennes, par quels miracles plus grands que ceux qu'il a faits nous prouverez-vous votre mission, et l'autorité que vous vous donnez d'avancer une nouvelle doctrine?

Vers. 32, 33. — *Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, Moyse ne vous a point donné le pain du ciel; mais c'est mon Père qui vous donne le véritable pain du ciel. Car le pain de Dieu est celui qui est descendu du ciel*, etc. — Les Juifs s'arrêtaient toujours aux figures; mais le Fils de Dieu a soin de les rappeler à la vérité. Et il leur déclare avec un double serment, pour confirmer davantage ce qu'il avait à leur dire de très-important, que cette manne qu'ils regardaient comme une preuve de la puissance de Moyse, et dont il avait nourri pendant quarante ans tout un grand peuple dans un désert, n'était point *le* véritable *pain du ciel*, mais seulement la figure de ce pain; et que *le vrai pain du ciel leur avait été donné par son Père*, et non

cœlo, panem verè cœlestem, sed figuram et umbram duntaxat illius : *Sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum*, scilicet me ipsum, qui sum panis vitæ, non uni Judæorum genti, sed toti mundo datus. *Panis enim Dei est*, id est, verè divinus et cœlestis, *qui de cœlo descendit*, non de nubibus duntaxat, sed de sinu Dei Patris, *et dat vitam* perennem ac beatam *mundo*, omnibus ex orbe universo electis. *Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc*, tam desiderabilem, ut sine labore, sine anxietate alamur.

Vers. 35, 36. — *Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ*, panis vivus et vivificus : *Qui venit ad me*, qui se in disciplinam meam tradit, seque mihi devovet, *non esuriet; et qui credit in me, non sitiet unquàm*..... Longè igitur præstantior et admirabilior est panis, quem vobis offero, manna quod ministerio Moysis datum est : siquidem qui manna comederunt, adhuc esurierunt : longè excellentior et admirabilior aquis quas è saxo eduxit, quas qui biberunt, adhuc sitiverunt. Panis qui vobis præstò est potus simul ac cibus est, famem ac sitim extinguens animæ, ita ut nihil ipsi prætereà necesse sit in æternâ vitâ. *Sed dixi vobis, quia et vidistis me*, spectatores fuistis miraculorum probantium missionem ac divinitatem meam, *et*

par Moyse. Car il est vrai que la manne était formée par la toute-puissance de Dieu dans les airs, pour servir de pain et de nourriture à tous les Juifs, pendant qu'ils erraient dans le désert; mais elle ne descendait pas du ciel : au lieu que le Fils de Dieu, que le Père avait envoyé aux hommes pour les sauver, était *le vrai pain de Dieu*, *le vrai pain du ciel*, parce qu'il était descendu du sein de son Père par son Incarnation, pour se faire homme, et pour *donner la vie aux hommes*, non seulement en mourant pour eux, mais en devenant lui-même dans l'Eucharistie *le pain divin*, destiné pour nourrir leurs âmes, et *les faire vivre* éternellement. Vous vous trompez donc, ô Juifs, leur dit Jésus-Christ, en prenant le signe pour celui qui est signifié, et en regardant la manne comme descendue du ciel, quoiqu'elle marquât seulement celui qui devait en descendre un jour. Pourquoi avez-vous aimé ce qui n'était qu'une image, et méprisez-vous maintenant celui-là même que cette image vous représentait? Vous resserrez dans des bornes trop étroites la magnificence de votre Dieu. Le pain du ciel n'était point celui qui n'a nourri qu'un seul peuple; mais c'est celui qui est né pour toutes les nations de la terre. Et ce que le pain ordinaire fait à l'égard de vos corps, en soutenant la faiblesse de leur nature, et les empêchant de se corrompre, celui qui est le vrai pain du ciel le fait aussi, en vivifiant les âmes par la vertu efficace de son Esprit, et en procurant l'incorruptibilité aux corps mêmes.

Vers. 34. — *Ils lui dirent donc : Seigneur, donnez-nous toujours ce pain.* — Ceci fait connaître la vérité de ce que le Fils de Dieu avait reproché aux Juifs, qu'ils le cherchaient, non à cause de ses miracles, mais plutôt à cause des pains qu'il avait multipliés pour les nourrir. Ils étaient charnels, attachés aux choses sensibles et corporelles; et quelques choses qu'il leur eût dit pour retirer leur esprit des objets des sens, ils étaient vraiment *ce peuple insensé* dont parle un prophète, *qui avait des yeux sans voir, et des oreilles sans entendre.* Ils crurent donc que Jésus-Christ leur parlait d'un pain matériel, qui étant mangé, les rendrait tous immortels. C'est pourquoi ils le souhaitent et ils le demandent avec ardeur, parce qu'ils aimaient très-ardemment la vie temporelle et les aises de la vie : *Donnez-nous toujours ce pain*, lui disaient-ils, c'est-à-dire : Daignez satisfaire notre sensualité, en ne nous refusant point un pain si avantageux et si désirable. Ils devaient plutôt, selon la réflexion de saint Chrysostôme, se considérer eux-mêmes comme étant morts, lorsqu'il leur parlait *d'un pain qui donnait la vie au monde.* Mais bien loin de se disposer à recevoir la vie en le recevant, ils le rejetaient, et faisaient gloire de s'attacher uniquement à Moyse; quoique s'ils eussent eu l'intelligence du vrai sens des écrits de ce saint prophète, ils y auraient découvert celui que tous ses écrits leur représentaient, comme on l'a marqué ailleurs, sous tant de figures et de paraboles différentes.

Vers. 35. — *Jésus leur répondit : Je suis le pain de vie, et celui qui vient à moi n'aura point de faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif.* —Jusques alors Jésus-Christ avait ménagé en quelque façon leur faiblesse, ne parlant de soi qu'en tierce personne, et voulant les faire passer peu-à-peu dans la connaissance d'une aussi grande vérité qu'était celle de son Incarnation, à laquelle ils paraissaient si opposés. Il leur avait dit : Que *c'était son Père qui leur donnait le véritable pain du ciel*, et non Moyse : Que *le pain de Dieu était celui qui était descendu du ciel, et qui donnait la vie au monde :* Que *l'œuvre de Dieu était qu'ils crussent en celui que Dieu avait envoyé.* Mais parce qu'il vit que leurs cœurs toujours penchés vers la terre et vers les objets des sens, ne s'élevaient point jusques à l'intelligence du sens véritable de ses paroles, il leur dit présentement d'une manière toute claire, que ce *pain de vie* dont il leur parlait, ou ce *pain de Dieu qui donnait la vie au monde*, n'était autre que lui-même : *Je suis*, leur dit-il, *le pain de vie*, dont la manne ancienne était seulement l'image. Et il les assure, que pour s'en nourrir et *n'avoir jamais de faim*, il fallait *venir à lui*, c'est-à-dire, s'approcher de lui par la foi en son Incarnation, et par une humble docilité pour ses divines instructions, et lui obéir comme à leur maître et à leur Sauveur.

C'est ce qu'il explique aussitôt lui-même, en ajoutant, que *celui qui croirait en lui n'aurait jamais soif.* Car il fait assez connaître par là, comme le remarque saint Augustin, que *venir à lui*, c'était *croire en lui ;* et que cette foi en Jésus-Christ, comme Fils de Dieu incarné pour l'amour des hommes, serait pour eux une source de toutes sortes de biens, s'ils la voulaient embrasser; puisqu'après les avoir nourris ici bas du pain vivant qui est lui-même, elle les ferait enfin arriver au ciel, où il n'y a plus ni faim ni soif à appréhender, mais où l'on est enivré, selon l'expression du prophète, de *l'abondance* et du *torrent des délices de Dieu même.*

Saint Cyrille a remarqué que le Fils de Dieu disant aux Juifs : Que *celui qui vient à lui n'aura point de faim*, et que *celui qui croit en lui n'aura jamais soif*, les engage à avoir de lui des sentiments plus élevés que ceux qu'ils avaient de leur ancien Législateur. Car voici, selon ce Père, quel est le raisonnement de Jésus-Christ : Je veux bien que vous croyiez que c'est Moyse qui a donné à vos pères la manne dans le désert; mais après en avoir mangé ils eurent encore faim. Je consens aussi que ç'ait été lui qui leur ait donné les eaux qu'il fit sortir du rocher, mais après qu'ils en eurent bu, ils eurent encore soif : ainsi ce fut seulement un avantage passager qu'il leur procurait; au lieu que *celui qui vient à moi*, et qui *croit en moi*, *n'aura plus jamais ni faim ni soif.* Mais qu'est-ce donc, ajoute le même saint, que Jésus-Christ, promettait aux Juifs? Rien sans doute de corruptible, mais la divine Eucharistie, et la participation à sa chair sacrée et à son sang précieux, qui procure à l'homme une entière incorruptibilité : et il pouvait bien promettre aussi son Saint-Esprit, qui est appelé dans le même Évangéliste, *un fleuve d'eau vive.* Le corps adorable de Jésus-Christ, donne donc, comme

tamen non creditis me esse Messiam, Filium Dei, Salvatorem mundi. Cor nempe vestrum incrassatum est.

Vers. 37, 38. — *Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet.* Sed quamvis non credatis, nihil mihi perit ex populo electo, quem dedit mihi Pater in hæreditatem, nec infidelitas vestra fidem Dei evacuavit. Nam omnes qui mihi dati sunt à Patre, *prædestinati secundùm propositum ejus, qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ, ut sint in laudem gloriæ gratiæ ejus*, Ephes. 1, 11, 12, ad me venient, id est, mihi credent; *et eum qui venit ad me, non ejiciam foràs;* eum qui mihi datus à Patre, ad me venit, non ejiciam è domo meâ ac regno, sed illum fovebo, protegam, adjuvabo ut perseveret, perseverantem denique coronabo; *quia descendi de cœlo* per Incarnationis meæ mysterium, *non ut faciam voluntatem meam*, nempe humanam, quæ dissentanea sit voluntati Patris, *sed voluntatem ejus qui misit me;* ut omnia congruenter agam paternæ voluntati, quæ et mea est quatenùs Deus sum, et Verbum in principio existens apud Deum.

Vers. 39, 40. — *Hæc est autem voluntas ejus qui misit me, Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo;* ut ex iis omnibus quos dedit mihi, neminem in æternum perire patiar; *sed resuscitem illud*, id est, electos omnes, ad gloriam cœlestem, æternamque felicitatem, *in novissimo die. Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium*, qui illum attento animo considerat in carne assumptâ, et ex doctrinâ et miraculis verè Filium Dei esse agnoscit, *et credit in eum*, fide vivâ, tanquàm in Salvatorem et Mediatorem unum Dei et hominum, *habeat vitam æternam*, certissimè consequatur vitam

un pain vivifiant, la vie à ceux qui le mangent comme il faut, et étant joint à nos corps, il leur communique un germe d'immortalité. Car ce corps appartient vraiment à celui qui est la vie par essence et par nature, renfermant en soi toute la grâce et l'efficace du Verbe divin qui lui est uni, et cette vertu toute-puissante par laquelle toutes choses reçoivent la vie, et sont conservées dans leur être. Que ceux donc, continue ce grand évêque, qui ont été baptisés, et qui ont *goûté le don du ciel*, et la grâce de Jésus-Christ, et qui vivent cependant dans une telle négligence, qu'ils sont longtemps sans s'approcher de la divine Eucharistie, sous prétexte d'une révérence qui leur est très-préjudiciable; que ceux-là sachent qu'ils s'excluent eux-mêmes de la vie éternelle, en refusant d'être vivifiés par ce pain de vie, et s'engageant visiblement dans le piége du démon. Ils doivent plutôt travailler de toutes leurs forces à se purifier de leurs péchés, et à mener une vie digne de la sainte profession où ils sont entrés, afin qu'ils puissent ensuite s'approcher avec ardeur et avec confiance du *pain qui donne la vie.*

Vers. 36. — *Mais je vous l'ai déjà dit : Vous m'avez vu, et vous ne croyez point.* — Il ne tient donc point aux miracles que vous ne croyiez en moi. Et c'est en vain que vous m'avez demandé *quel miracle je faisais, afin que le voyant vous me crussiez :* car *vous m'avez vu* agir d'une manière qui devait vous faire connaître qui je suis; et cependant *vous ne m'en croyez pas* davantage. Jésus-Christ témoigne qu'il *leur avait déjà dit* la même chose; soit qu'en effet il le leur eût dit, quoiqu'il ne soit point marqué plus particulièrement dans l'Écriture; soit qu'il leur eût fait entendre le même sens en d'autres termes, comme lorsqu'il leur déclara qu'ils avaient vu ses miracles, et que cependant ils ne le cherchaient pas à cause de ses miracles, mais à cause qu'ils avaient été rassasiés dans le désert.

Vers. 37, 38, 39. — *Tous ceux que mon Père me donne viendront à moi, et je ne jetterai point dehors celui qui vient à moi. Car je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé*, etc. — Après que le Fils de Dieu a dit aux Juifs, qu'*ils l'avaient vu*, et qu'*ils ne l'avaient pas cru*, il leur fait voir, selon la réflexion de saint Augustin, qu'il ne perdrait pour cela aucun de ceux qui devaient être son peuple particulier et choisi; et que, *si quelques-uns d'entre eux refusaient de croire, leur infidélité n'anéantirait pas la fidélité de Dieu.* Ainsi il témoigne par ce qui suit, que tous ceux qui ne croiraient point en lui, n'étaient point du nombre de ceux que son Père lui avait donnés. Car *tous ceux*, dit-il, *que mon Père me donne*, c'est-à-dire, comme l'explique saint Paul, *qui ont été prédestinés par le décret de celui qui fait toutes choses, selon le conseil de sa volonté;* tous ceux-là *viendront à moi*, et croiront à moi : et *je ne jetterai point dehors*, c'est-à-dire, je ne rejetterai point comme un mauvais serviteur, *celui qui viendra à moi* par une foi humble et ferme; parce que cette foi même, par laquelle il viendra à moi, lui sera donnée par mon Père. Il est remarquable, que Jésus-Christ attribue tout à son Père, comme au principe de la sainte Trinité, et comme parlant d'ailleurs le langage de l'Homme-Dieu, ou du Fils de Dieu fait homme pour l'amour de nous.

La raison qu'il rend de ce qu'il venait de dire, qu'*il ne jetterait point dehors celui qui viendrait à lui*, est un grand mystère, comme dit saint Augustin, et un secret d'une profondeur et d'une consolation admirables : *Magnum sacramentum... Magnum illud et dulce secretum.* Et quelle est donc cette raison, quel est ce mystère? *C'est que je suis descendu du ciel*, par l'anéantissement de mon incarnation, et que je me suis fait homme, *non pour faire ma volonté*, c'est-à-dire, la volonté de l'homme, dont je me suis revêtu, mais *pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.* Or le Fils de Dieu, en parlant de cette sorte, condamnait l'orgueil des hommes qui les porte à faire leur propre volonté, opposée par elle-même à la volonté de Dieu. *Ut causa omnium morborum curaretur, id est, superbia, descendit, et humilis factus est Filius Dei.... Superbia facit voluntatem suam, humilitas facit voluntatem Dei.* Quant à cette volonté de Dieu, dont il parle ici en particulier, c'était celle par laquelle Dieu avait choisi et prédestiné tous ceux qu'il voulait donner à son Fils, pour devenir les vrais membres de son corps, et héritiers avec lui de son royaume. Car, comme il dit, *la volonté de mon Père qui m'a envoyé, est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés.* C'est donc cette volonté du Père Éternel que Jésus-Christ accomplit encore tous les jours dans ses élus, lorsqu'*il les attire à lui*, comme il dit ailleurs, par la lumière de la foi et de la grâce, lorsqu'il leur inspire le suc divin de la vigne, *dont il est le cep et eux les branches;* lorsqu'il leur communique comme aux membres dont il est le chef, l'esprit d'une vie vraiment divine, qui les entretient et qui les fait *croître en Dieu.* Ainsi il est bien certain qu'*il ne perdra aucun de tous* ces élus *que le Père lui a donnés;* parce que la fin de son incarnation ayant été d'accomplir la volonté de son Père, *nul ne pouvant ravir d'entre ses mains*, comme il dit ailleurs, *ce que son Père lui a donné*, il est vrai de dire ce qu'il ajoute : Qu'il les doit *ressusciter tous au dernier jour*, non seulement de la résurrection générale et commune à tous les hommes, mais de celle qui sera propre aux élus, et qui est nommée ailleurs *une résurrection pour la vie;* au lieu que celle des méchants sera *pour leur condamnation*, et pour la mort éternelle.

æternam, ad quam ab æterno electus est; *et ego resuscitabo eum in novissimo die*, ad vitam immortalem et beatam.

Vers. 41, 42, 43. — *Murmurabant ergo Judæi de illo*, sive contra illum, *quia dixisset : Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi.* Illum nempe merum hominem esse censebant, cujus terrenam se nôsse putabant originem, humilemque conditionem. Et dicebant : *Nonne hic est Jesus filius Joseph* fabri, *cujus nos novimus patrem et matrem? Quomodo ergo dicit hic : Quia de cœlo descendit?* Si merus homo fuisset Jesus, Judæorum offensioni obviàm ivisset, dicendo, se è cœlo non descendisse secundùm personam et naturam, quasi divinæ originis esset ac naturæ, verusque Deus ac Dei Filius; sed quòd doctrinam cœlitùs inspiratam doceret. Tantùm verò abest ut illam removeat intelligentiam et opinionem quòd è cœlo reipsà descendisset, naturâque et origine verus Deus esset; quinimò illam adstruit et confirmat. *Respondit ergo Jesus*, et dixit eis : *Nolite murmurare invicem*, seu inter vos; quibus verbis omniscium se ostendit.

Vers. 44. — *Nemo potest venire ad me*, id est, mihi credere quòd sim Messias, verus Dei Filius, mundi Salvator, et hoc nomine mihi adhærere, *nisi Pater*, *qui misit me*, *traxerit eum* interiùs invictissimâ

Vers. 40. — *La volonté de mon Père qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour.* — Saint Cyrille et saint Augustin regardent ce que Jésus-Christ dit ici, comme la raison de ce qu'il venait de dire, qu'*il ne perdrait aucun de ceux que* son Père lui avait *donnés. Voir* le Fils, c'est le regarder des yeux de la foi; c'est percer le voile de l'humanité dont il a daigné se revêtir, et découvrir dans le Fils de l'homme, le Fils de Dieu même; c'est n'être point scandalisé des faiblesses et de toutes les infirmités dont il a couvert sa divinité, pour être en état de converser avec nous, sans nous effrayer; c'est reconnaître en sa personne l'accomplissement d'un si grand nombre de prédictions qui regardaient le Messie, qu'on attendait depuis tant de siècles. *Croire* au Fils, c'est être rempli d'une foi divine à son égard, c'est avoir confiance en lui comme en son Sauveur, c'est le regarder comme le médiateur entre Dieu son Père et les hommes, comme *le réconciliateur du monde avec Dieu*, selon l'expression de saint Paul. *Ceux donc que le Père a donnés au Fils,* comme il l'a marqué auparavant, ne peuvent manquer de *voir* le Fils, et de *croire en lui,* au sens que nous l'expliquons. Et c'est pour cela qu'il assure, que la volonté de son Père est que ces personnes *aient la vie éternelle :* premièrement dès ce monde, en ressuscitant de la mort du péché à la vie de la grâce; et enfin en l'autre, ayant part à la seconde résurrection, qui regarde principalement leur corps. Car comme le Père les a donnés à son Fils, afin qu'ils lui soient incorporés, dit saint Augustin, et que le Fils ne peut perdre aucun de ceux que le Père lui a donnés; il leur a donné aussi la grâce de *voir* ce *Fils* bien-aimé par la lumière d'une foi vive et éclairée, et de *croire en lui*, non pas comme les démons, qui *croient et sont remplis de frayeur*, mais comme *des enfants qui ont reçu,* dit saint Paul, *l'esprit d'adoption, par lequel ils* s'adressent à Dieu comme *à leur Père.* Que *s'ils sont enfants*, ajoute le même apôtre, *ils sont aussi héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ*; ce qui est la même chose que Jésus-Christ nous declare ici : Que *le Père veut*, que *quiconque voit le Fils, et croit en lui, il ait la vie éternelle.*

Vers. 41, 42. — *Les Juifs murmuraient donc contre lui, à cause qu'il avait dit : Je suis le pain vivant qui suis descendu du ciel. Et ils disaient : N'est-ce pas là Jésus fils de Joseph?* etc. — C'était avec beaucoup de raison que saint Paul disait des Juifs : Que *leur ventre était leur Dieu*, et qu'ils *mettaient leur gloire dans leur propre confusion.* Car lorsque le Fils de Dieu leur donnait du pain dans le désert, et leur remplissait le ventre, pour parler ainsi, ils l'appelaient un prophète, et ils cherchaient à le faire roi. Mais quand il leur parle d'une nourriture spirituelle, et de la vie éternelle, et qu'en voulant retirer leur cœur des choses sensibles, il leur représente la résurrection, et travaille à les élever jusqu'aux mystères du royaume de Dieu son Père; au lieu d'entrer dans une sainte admiration des vérités dont la connaissance leur était si nécessaire, ils s'abandonnent au murmure, et s'éloignent de celui qui ne leur parlait que pour les sauver. Ils ne le considèrent donc plus comme ce *prophète* par excellence, que Dieu leur avait promis de susciter du milieu d'eux, et qu'ils étaient obligés d'écouter avec respect : et ils ne peuvent souffrir que celui qu'ils regardaient comme le *fils de Joseph*, parce qu'ils ne connaissaient point encore sa naissance si miraculeuse, leur déclarât qu'il *était descendu du ciel.* Car envisageant seulement l'humanité du Fils de Dieu, ils ne voyaient rien en lui à l'extérieur qui ne fût semblable aux autres hommes. Et cet extérieur ainsi humilié et méprisable à leurs yeux leur devenait comme un sujet de scandale, qui les empêchait de découvrir dans ses œuvres miraculeuses ce qu'il était véritablement. Sur quoi saint Cyrille d'Alexandrie fait cette excellente réflexion, et nous donne en même temps cette instruction si importante pour le réglement des mœurs : Qu'il est très-pernicieux de ne pas juger de la vertu qui est dans les saints par les yeux du cœur, et de ne pas découvrir par la lumière d'un humble discernement cette piété cachée, qui se dérobe souvent à la vue des hommes; mais de s'arrêter à ce qui peut choquer extérieurement en eux, et de concevoir par là du mépris pour ce qui est grand et précieux devant Dieu. C'est ainsi que tous ces Juifs étaient tres-coupables de juger Jésus-Christ, non par sa doctrine toute céleste ni par ses œuvres divines, mais par cette infirmité extérieure de sa chair. Aussi il déclare, Matth. 11, 16 : Que *celui-là serait heureux, qui ne prendrait point de lui un sujet de scandale*, c'est-à-dire à qui ces abaissements ne seraient point un obstacle pour l'empêcher de le reconnaître Fils de Dieu.

Vers. 43, 44. — *Mais Jésus leur répondit : Ne vous laissez point aller au murmure entre vous. Nul ne peut venir à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire*, etc. — Les Juifs murmuraient contre Jésus-Christ, parce qu'il leur avait dit, qu'il *était le pain vivant descendu du ciel.* Mais ils murmuraient, dit saint Augustin, parce que le palais de leur cœur était malade : *Fauces cordis languidas habebant ;* et qu'ainsi n'ayant point alors la faim spirituelle de l'homme intérieur, ils n'étaient point affamés de la justice véritable de l'homme qui est Jésus-Christ, selon saint Paul, mais remplis et comme rassasiés de leur propre justice, qui n'était qu'orgueil. C'est ce que lui même leur fait entendre aussitôt, en ajoutant : Que *nul ne pouvait venir à lui, s'il n'était attiré par son Père qui l'avait envoyé.* Voici donc quel est son raisonnement, selon ce grand saint : Je sais, leur dit Jésus-Christ, pourquoi vous n'êtes point affamés du pain vivant dont je viens de vous parler, et pourquoi vous n'avez point l'intelligence qui vous serait nécessaire pour connaître quel il est, et pour le chercher. C'est que *nul ne peut venir à moi, s'il n'est attiré par mon Père.* « Il y a dans ces paroles, continue saint Augustin, une grande preuve du besoin que nous avons de la grâce : *Magna gratiæ commendatio.* Nul ne vient s'il n'est attiré. N'entreprenez point de juger qui est celui qui est

gratiæ suæ efficaciâ et suavitate omnia humana merita præveniente, cor aperiente, flectente, innovante, accendente, impellente, convertente, et ex nolentibus volentes faciente. *Et ego resuscitabo eum*, qui ad me venerit, et in me manserit, *in novissimo die;* partem illi dabo in resurrectione justorum.

Vers. 45, 46. — *Est scriptum in prophetis : Erunt omnes docibiles Dei.* Omnes Ecclesiæ filii docti erunt à Deo, non voce tantùm extrinsecùs insonante, sed interiùs revelante. *Omnis qui audivit à Patre*, quem interiùs docuit Pater, *et didicit* eo illuminante et docilitatem fidemque donante, *venit ad me*, credit me esse Filium Dei, mundique Salvatorem, et mihi eo nomine adhæret. *Non quia Patrem vidit quisquam*, velut ludimagistrum discipulos docentem (valdè enim remota est à sensibus carnis hæc schola in quâ Pater auditur et docet), *nisi is qui est à Deo* genitus et missus Filius ejus unigenitus, *hic vidit Patrem*, cujus in sinu manet, unius cum ipso naturæ et scientiæ. *Nemo Deum vidit unquàm ; Unigenitus, qui est in sinu Patris, ipse narravit*, Joan. 1. Cùm autem se et ex Deo esse, et vidisse Patrem statuit, se ipsum ex omnium creaturarum numero excludit. Cùm ergo extra omnia sit, et nemine Patrem vidente, solus eum ipse videat, numquid in omnium numero non esse censendus est, ut unus ex ipsis, sed extra omnia, ut supra omnia ? Et si, cùm à Deo omnia existere dicantur, ac nemo Patrem videat, solus ipse eum videt ; illud, *à Deo*, rectè intelligemus de ipso solo, quasi dicat : *Ex substantiâ Patris.*

attiré, et qui est celui qui ne l'est point ; ni pourquoi celui-là l'est, et celui-là ne l'est pas, si vous ne voulez vous égarer. Recevez seulement cette vérité, et ayez-en l'intelligence. Si vous n'êtes point attiré, priez, afin que vous le soyez.... Mais ne vous figurez pas, dit le même saint, que ce sera malgré vous que vous serez attiré. Cette attraction du cœur (si on peut parler ainsi) est l'effet de son amour.... Et c'est peu même de dire, qu'on est attiré par la volonté, puisqu'on l'est aussi par le plaisir.... Car il y a un plaisir et une volupté toute spirituelle du cœur, à qui le pain céleste dont nous parlons paraît très-doux. Enfin, si un poète a pu dire, que chacun est entraîné par son plaisir (il ne dit pas, par une certaine nécessité qui le lie en quelque sorte, mais par un plaisir qui le remplit de douceur) ; à combien plus forte raison devons-nous dire, que l'homme est attiré à Jésus-Christ, lorsqu'il trouve son plaisir dans la vérité, dans la justice et dans la béatitude de la vie éternelle ; ce qui n'est autre chose que Jésus-Christ même ? Quoi donc ! les sens du corps auront des plaisirs qui leur sont propres, et l'esprit n'aura pas les siens ?.... Donnez-moi un cœur qui aime ce qu'il doit aimer, et il sentira ce que je dis. Donnez-moi un cœur rempli de plaisirs célestes et affamé de la justice, qui se regarde comme étranger dans le désert de cette vie, et qui soupire avec une soif ardente vers la fontaine de sa patrie éternelle ; donnez-moi un cœur tel que je le dis, et il connaîtra la vérité de mes paroles. Mais si je parle à un homme froid et insensible, il ne sait point ce que je veux dire. » Et tels étaient ceux qui murmurèrent contre Jésus-Christ de ce qu'ils venaient d'entendre, sans le comprendre, parce qu'ils n'étaient point attirés, c'est-à-dire, parce que leur esprit n'était point éclairé par la lumière de la foi, ni leur cœur chargé et échauffé par la charité.

Mais d'où vient, comme le remarque saint Augustin, qu'il est dit ici que c'est *le Père qui attire*, puisque Jésus-Christ attire lui-même à soi tous ceux qui viennent à lui : *Omnia traham ad me ipsum?* Dieu le Père attire au Fils ceux qui ne croient au Fils que parce qu'ils le regardent comme étant Fils de Dieu son Père. Quand saint Pierre dit au Sauveur : *Vous êtes le Fils du Dieu vivant*, il était attiré par le Père ; puisque Jésus-Christ lui dit que c'était son Père qui le lui avait révélé. Or ce que le Fils de Dieu faisait conjointement avec le Père, le FIls l'attribuait particulièrement au Père comme à son principe, et il en usait ainsi d'ailleurs pour ménager la faiblesse de ceux à qui il parlait, tenant très-souvent un langage qui convenait à sa sainte humanité. Il ajoute qu'il *ressuscitera au dernier jour* celui que son Père aura attiré à lui ; pour faire connaître qu'il le devait attirer, non pour le faire jouir ici-bas d'une vie terrestre et sensuelle, comme les Juifs s'y attendaient, ayant seulement des idées charnelles de l'empire du Messie ; mais pour lui donner une vie éternellement heureuse, en le ressuscitant au dernier jour, et le rendant son cohéritier dans le royaume du ciel. Car ce sera là qu'il se trouvera très-pleinement rassasié du pain céleste et de la justice, dont la faim et la soif ardente l'auront attiré divinement, et fait courir dans la voie des saints préceptes : *Manducabit quod esuriit : saturabitur eo quod sitivit.*

Vers. 45, 46.— *Il est écrit dans les prophètes : Ils seront tous enseignés de Dieu. Tous ceux donc qui ont ouï* la voix *du Père, et ont été enseignés* de lui, *viennent à moi. Ce n'est pas qu'aucun homme ait vu le Père*, etc. — Le Fils de Dieu connaissait par sa divine lumière l'opposition intérieure que sentaient les Juifs à ce qu'il disait : c'est pourquoi il le confirme par l'autorité des Prophètes pour qui ils avaient beaucoup de créance ; et il leur fait voir que ces hommes inspirés de Dieu leur avaient prédit longtemps auparavant que les enfants de celle qui avait été dans la pauvreté et dans la dernière désolation, *seraient tous instruits de Dieu même.* Or en quoi consiste cette instruction qui fait que tous ceux qui sont attirés par le Père *sont enseignés de lui?* En ce que, dit saint Augustin, tous ceux qui appartiennent à son royaume reçoivent de lui les oreilles du cœur, et l'intelligence intérieure de la vérité qui leur est prêchée, en même temps qu'elle frappe extérieurement les oreilles de leur corps. Il n'y a donc que *celui qui a entendu* cette voix secrète *du Père*, et qui *a été instruit* par lui dans le fond du cœur en cette manière dont nous parlons, qui *vient* à son Fils : mais aussi *toute personne qui a été enseignée de lui* de cette sorte, *y vient* infailliblement : *Omnis qui audivit à Patre et didicit, venit ad me.* Et pourquoi donc y vient-il ? Par un effet de ce plaisir tout divin que Dieu même lui inspire en l'enseignant, et non par aucune nécessité qu'il lui impose : *Docendo delectat, non necessitatem imponendo.*

Ce que le Sauveur ajoute, que *nul n'a vu le Père, si ce n'est celui qui est* né *de Dieu*, est pour empêcher, d'une part, que ceux à qui il parlait ne s'imaginassent pouvoir entendre et voir corporellement son Père, comme ils le voyaient lui-même dans sa sainte humanité : et pour les porter, de l'autre, à ajouter plus de foi à ses paroles. Car, puisque personne n'a vu le Père, et que *celui-là seulement l'a vu qui est* né *de Dieu* de toute éternité, selon sa génération divine, il s'ensuivait que les Juifs devaient le croire, lorsqu'il leur parlait de Dieu, lui qui connaissait parfaitement le Père dont il était Fils unique, et qui voyait clairement sa divine essence, étant lui-même son Verbe et son image éternelle. Saint Cyrille croit que Jésus-Christ pouvait bien répondre en ce lieu à la pensée que les Juifs avaient, que Moyse leur législateur étant autrefois entré dans la nuée, y avait vu Dieu ; et qu'ainsi, pour prévenir le faux avantage qu'ils auraient voulu tirer contre ses paroles, de cette divine vision qu'ils

Vers. 47, 48, 49, 50. — *Amen, amen dico vobis : Qui credit in me*, qui me Filium Dei esse credit, doctrinamque meam amplectitur, et mandata servat, *habet vitam æternam*, jus certissimum ad vitam æternam, pignus æternæ felicitatis. *Ego sum panis vitæ*, panis vivificus, et vitam æternam in me credentibus, et spiritualiter per fidem charitate formatam manducantibus præstans. *Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt*, quotquot illud manducaverunt; ad vitam enim corruptibilis corporis tuendam et sustentandam, non ad procurandam immortalitatem datum est. *Hic est panis de cœlo descendens;* ego sum panis ille; *ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.* Eo fine sum incarnatus ut quisquis mihi per fidem et charitatem intimè unitus et incorporatus fuerit, in meque manserit, non moriatur morte æternâ, sive animæ, sive corporis. Divini enim hujus cibi virtute in vitam æternam, beatam et gloriosam suscitandus est.

Vers. 51, 52. — *Ego sum panis vivus*, in me ipso vitam habens, panis angelorum quatenùs Verbum Patris et vita apud Deum, *qui de cœlo descendi*, et assumptâ carne factus sum panis hominum in me credentium. *Si quis manducaverit ex hoc pane*, seu spirituali manducatione per fidem incarnationis ac passionis meæ, seu sacramentali simul et spirituali per sacramentum quod instituam corporis et sanguinis mei, vivet in æternum; *et panis, quem ego dabo*, ipsa *caro mea est*, quam ego dabo, id est, quam offeram Patri in altari crucis ut victimam *pro mundi vitâ*. Non ergo figuram duntaxat carnis suæ, sed veram carnem se daturum in sacramento Eucharistiæ, de quo hunc locum summo consensu veteres Patres intelligunt, et Ecclesia à Spiritu sancto edocta, Christus promittit.

attribuaient à ce grand homme, il leur déclare : Que *nul n'avait vu le Père, sinon celui qui était* né *de Dieu*, c'est-à-dire, de la propre substance de Dieu le Père. Ainsi il fallait conclure de là, qu'ils lui devaient toute créance préférablement à Moyse; quoique les livres de ce Prophète, étant entendus dans leur vrai sens, auraient dû eux-mêmes les conduire à Jésus-Christ.

Vers. 47 jusqu'au 53. — *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi a la vie éternelle. Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts. Mais voici le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en aura mangé ne meure point*, etc. — Sans nous arrêter à ce qui a déjà été expliqué, nous ajouterons seulement ici, que l'expression dont se sert le Fils de Dieu, en disant au temps présent : Celui qui croit en moi *a la vie éternelle*, nous peut marquer que la foi en Jésus-Christ est comme la porte et la voie pour arriver à cette vie, et un passage de la corruption à l'incorruptibilité. Et parce qu'il est lui-même la vie éternelle, il est vrai de dire en un sens, que nous possédons déjà cette vie quand *il habite*, comme dit l'Apôtre, *par la foi au fond de nos cœurs*, et que *nous sommes enracinés et fondés dans la charité*. Car cette foi est une foi vive et animée par l'amour.

Après donc qu'il a répondu au secret murmure des Juifs, en leur faisant voir que s'ils refusaient de croire qu'il fût *le pain vivant descendu du ciel*, c'était parce que *le Père, de la part duquel il venait, ne les avait point attirés;* il répète de nouveau, et avec un double serment, ce qu'il avait déjà dit touchant cette *créance en lui* et ce *pain de vie*, pour leur en marquer plus fortement l'importance, et le tort qu'ils se faisaient de n'y point ajouter foi. Il répond en même temps à ce qu'ils avaient objecté : Que *leurs pères avaient mangé la manne dans le désert;* et il leur fait voir que cela ne les avait point empêchés de *mourir :* mais que l'excellence du *pain descendu* véritablement *du ciel* qu'il leur offrait, et dont cette manne n'était qu'une image, consistait en ce que *celui qui en mangeait* et s'en nourrissait, *ne mourrait point*, mais *vivrait éternellement*. Pourquoi donc, ô Juifs, vous enorgueillissez-vous de ce que vos pères ont mangé la manne, eux qui n'ont pas laissé de mourir? Cette manne que vous regardiez comme descendue du ciel, n'a pas eu la force de garantir même leur corps de la mort. Mais le *pain* que je vous promets, est vraiment un pain céleste, puisque *je suis* moi-même *ce pain vivant qui suis descendu du ciel*. Et ce pain de vie est incomparablement préférable à la manne ancienne, ayant la vertu de faire vivre les âmes mêmes, et étant aussi une source d'incorruptibilité pour les corps, à qui il sera comme un germe de vie, pour les faire ressusciter et vivre éternellement. C'est là, selon les interprètes postérieurs, le sens naturel et littéral des paroles de Jésus-Christ que nous expliquons. Car quoique son corps, étant mangé par les fidèles, n'empêche pas qu'ils ne meurent comme tous les autres hommes, il est néanmoins en eux pour l'avenir une semence d'immortalité; puisque c'est par la vertu de cette chair toute divine de Jésus-Christ ressuscité, qu'ils ressusciteront aussi eux-mêmes pour vivre éternellement.

Saint Augustin a entendu seulement de la mort spirituelle de ces ancêtres des Juifs, ce qui est dit en ce lieu, qu'ils étaient morts dans le désert après qu'ils eurent mangé la manne; et il dit que la raison de cette mort spirituelle fut de ce qu'ils n'avaient point l'intelligence de ce qui était figuré par cette manne. Cependant, comme elle a paru moins littérale à plusieurs auteurs, et que même les hérétiques de ces derniers temps ont prétendu en abuser, nous ne nous y arrêtons point. Mais cela ne nous doit pas empêcher de tirer avec ce grand Saint une conséquence et une instruction importante de ce qu'il a dit, qui est : *Qu'il y a encore aujourd'hui un grand nombre de personnes qui mangent le pain du ciel figuré par la manne, et qui meurent même en le recevant. La bouchée que le Seigneur présenta à Judas ne devint-elle pas pour lui un poison? Il la reçut néanmoins; et après qu'il l'eut reçue, l'ennemi entra dans lui; non qu'il reçut une chose qui fût mauvaise, mais parce qu'étant lui-même méchant, il reçut mal une bonne chose. Ainsi prenez garde à vous, mes frères, ajoute ce Saint; mangez spirituellement le pain céleste; approchez-vous de l'autel avec l'innocence du cœur. Si vous péchez tous les jours, qu'au moins vos péchés ne soient pas mortels : et avant que d'approcher, faites bien attention à ces paroles de la prière que vous récitez : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. S'il est vrai donc que vous pardonniez, on vous pardonnera aussi, et approchez-vous alors avec confiance. C'est un pain pour vous, et non un poison. Mais examinez-vous bien si vous pardonnez véritablement; car si vous ne pardonnez point, vous mentez en disant cette prière; et vous mentez à celui que vous ne pouvez tromper.*

Jésus-Christ s'appelle *un pain vivant*, pour marquer la différence infinie qui était entre la manne que Moyse leur avait donnée, qui n'était qu'une nourriture matérielle et sensible, et son corps qu'il se préparait à leur donner, comme la divine nourriture et la source même de la vie de leurs âmes. Car, après avoir parlé jusqu'alors d'une manière énigmatique, en disant qu'il était un *pain de vie, un pain vivant*, un *pain descendu du ciel*, il déclare nettement ici que ce pain dont il leur parlait était *sa chair*, et cette même chair *qu'il devait donner pour la vie du monde*, c'est-à-dire, pour la rédemption de l'univers, en la livrant à la cruauté des

Vers. 53. — *Litigabant ergo Judæi ad invicem*, inter se disceptabant, *dicentes : Quomodò potest hic*, quem novimus, *nobis carnem suam dare ad manducandum?* An carnem suam aliorum more ciborum in frusta concisurus ac discerpturus est, ut eam manducandam apponat? Hoc impossibile et horrendum. Si nudam carnis suæ figuram vel merum panem carnis suæ virtute et efficaciâ plenum se daturum credentibus Christus Jesus promisisset, Judæorum contentionem facillimè sedare, et offensionem removere potuisset, dicendo se panem daturum seu figuram carnis suæ, et fide tantùm, non ore, carnem suam manducandam se commendare. Verùm tantùm abest ut ideam veræ carnis, veræque et oralis manducationis à verborum suorum sensu removerit, ut potiùs illam confirmaverit.

Vers. 54. — *Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis carnem Filii hominis*, id est, meam, *et biberitis ejus sanguinem* (quorum unum sine altero fieri non potest, siquidem in quâlibet parte sacramenti corpus Christi continetur et sanguis secundùm substantiam et integritatem), *non habebitis vitam* æternam *in vobis*, id est, non perseverabitis in vitâ spirituali, ut sit vobis æterna. His verbis præceptum Christus tradit de carne suâ manducandâ in sacramento Eucharistiæ, vel reipsâ, vel voto et desiderio, si necessitas rem excludat. Quâ de re legendi theologi.

Juifs, et en mourant sur la croix : ce qui marquait d'une manière très-forte que le sacrement de l'Eucharistie qu'il devait donner aux hommes, contiendrait véritablement sa propre chair, qui serait crucifiée pour leur salut.

Vers. 53 jusqu'au 57. — *Les Juifs disputaient donc entre eux, en disant : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger? Et Jésus leur dit : En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, etc. — Les Juifs avaient déjà murmuré à cause qu'il s'appelait *le pain vivant*, et qu'il se disait *descendu du ciel*. Mais l'entendant dire ici, que *le pain* qu'il leur promettait *était sa chair* même, ils se divisent entre eux, et commencent à disputer sur la manière dont celui qui ne leur paraissait qu'un homme, pourrait faire ce qu'il leur disait : *Comment celui-ci*, c'est-à-dire, cet homme dont l'extérieur paraît méprisable, *peut-il nous donner sa chair à manger?* Quelques-uns peut-être touchés de ces grands miracles, et surtout de cette multiplication si merveilleuse des cinq pains, dont ils venaient d'être témoins, étaient dans l'admiration de ce qu'il leur promettait, et ne pouvant le comprendre, suspendaient leur jugement sur la vérité de ses paroles. Les autres s'élevaient contre, en regardant comme une chose impossible ce qu'il leur disait. Car il est visible qu'ils contestaient sur cela entre eux. S'ils eussent fait un peu de réflexion sur tant de preuves que Jésus-Christ leur avait données de sa divine puissance, ils n'auraient pas contesté la possibilité de ce qu'il leur promettait, mais ils en auraient plutôt demandé l'intelligence. Car il avait fait précéder, dit saint Chrysostôme, le miracle de la multiplication des cinq pains pour la nourriture de tant de milliers de personnes, afin de faciliter dans l'esprit des Juifs la créance de ces autres vérités, auxquelles il les préparait par des preuves si éclatantes de sa divinité. Et ainsi, au lieu de dire : *Comment celui-ci nous peut-il donner sa chair à manger?* ils auraient dû dire plutôt : Comment celui qui a pu de cinq pains nourrir plus de cinq mille personnes, et en faire recueillir encore douze paniers des morceaux restés, après que tous en eurent mangé, ne pourra-t-il pas nous donner aussi sa chair à manger, quoique nous ne puissions le comprendre? Ne mesurons pas le pouvoir de Dieu par l'idée si étroite de notre esprit; puisqu'encore que celui-ci ne nous paraisse qu'un homme, il nous fait connaître par ses œuvres miraculeuses qu'il est plus qu'un homme, et que Dieu est avec lui.

Ce n'est pas ainsi que raisonnèrent la plupart des Juifs à qui le Sauveur parlait. Ils semblaient avoir oublié dans un instant tous ses miracles : et s'attachant à considérer par les sens ce qu'il leur disait, ils s'imaginèrent bassement, que lorsqu'il leur promettait de leur *donner sa chair à manger*, il la couperait par morceaux comme une viande ordinaire ; ce qui, selon la réflexion d'un Ancien, n'aurait pu suffire qu'à un très-petit nombre de personnes. Mais quelque indigne que fût en cela la pensée des Capharnaïtes, elle sert au moins à faire connaître qu'ils entendaient ce que disait Jésus-Christ, non d'une chair en figure, comme le disent les hérétiques de ces derniers temps, mais de sa vraie chair.

Aussi Jésus-Christ ne se contente pas de leur avoir fait entendre qu'il leur donnerait véritablement sa chair à manger ; mais il ajoute aussitôt, et avec un double serment, pour marquer l'extrême importance de la vérité qu'il allait dire : Que *s'ils ne mangeaient la chair du Fils de l'homme, et s'ils ne buvaient son sang, ils n'auraient point la vie en eux;* c'est-à-dire, la vraie vie, qui est celle de la grâce. Bien loin donc de se mettre en peine de leurs murmures et de leurs disputes, il confirme encore plus fortement ce qu'il avait dit, lorsqu'il déclare non seulement qu'il donnerait sa chair à manger, mais qu'il était même nécessaire de la manger pour avoir la vie en soi. Et quoique les Juifs eussent une si extrême horreur du sang, qui leur était interdit si expressément par la loi, il leur parle de son sang aussi bien que de sa chair, et leur fait voir la nécessité de se nourrir de l'un comme de l'autre. Mais cela se doit entendre dans le même sens que la sainte Eglise l'a entendu ; qui est que l'on mange la chair du Sauveur, et l'on boit son sang sous l'une des deux espèces sacramentelles, comme sous toutes les deux ensemble ; puisque l'une et l'autre renferme véritablement tout le corps de Jésus-Christ, sa chair et son sang, sa divinité aussi bien que son humanité.

Or quand le Sauveur déclare, que *si l'on ne mange sa chair, et si l'on ne boit son sang, l'on n'aura point la vie en soi*, il entend que tout Chrétien, s'il veut vivre de la vie des enfants de Dieu, doit participer au sacrement de l'Eucharistie ; soit réellement, lorsqu'il est en âge et en état de le pouvoir faire ; soit de cœur et de désir, et par l'union spirituelle qu'il a, comme membre de Jésus-Christ, avec tout son corps, si quelque obstacle invincible, ou quelque raison légitime l'en empêche. Et la raison pour laquelle tout Chrétien est obligé d'y participer, c'est que *la chair de* Jésus-Christ *est vraiment viande, et son sang vraiment breuvage;* c'est-à-dire, que cette divine chair est vraiment une viande destinée pour nourrir et faire vivre nos ames, et procurer même dans la suite par une heureuse résurrection l'immortalité à nos corps ; et que de même ce sang divin est le vrai breuvage destiné pour éteindre toute soif dans notre cœur, et pour enivrer saintement nos sens, en leur faisant oublier et mépriser toutes les choses de la terre. Or en disant que cette chair et ce sang sont *vraiment* une viande et un breuvage, il peut bien encore nous faire entendre que c'est par excellence *la vraie viande* et *le vrai breuvage*, en comparaison de tous les autres, qui ne procurent que le soutien passager de la vie présente, et qu'on ne doit regarder que comme des nourritures très-imparfaites : *Hoc veraciter non præstat*

Vers. 55, 56, 57. — *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem*, eo modo quo manducari ac bibi debent, non ore solùm corporis sumendo sub sacramento, sed ore mentis et cordis per fidem et charitatem, *habet vitam æternam*, jus ad vitam æternam, pignus vitæ æternæ; *et ego resuscitabo eum in novissimo die*, vi corporis et sanguinis mei, quod semen est immortalitatis et incorruptionis. *Caro enim mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus*, non metaphoricè solùm aut mysticè, sed reipsâ; non fluxus et caducus, sed æternus. *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo*, non spirituali tantùm, sed corporali unitate et commixtione. « De veritate carnis et sanguinis non relictus est ambigendi locus. Nunc enim et ipsius Domini professione, et fide nostrâ verè caro est, et verè sanguis est. Et hæc accepta atque hausta id efficiunt, ut et nos in Christo, et Christus in nobis sit. Anne hoc veritas non est? Contingat planè his verum non esse, qui Christum Jesum verum esse Deum denegant. Est ergo in nobis ipse per carnem, et sumus in eo; dùm secum hoc, quod nos sumus, in Deo est, » inquit S. Hilarius, lib. 8 de Trinit., n. 14.

Christus non ait, se duntaxat in nobis futurum secundùm relationem quamdam affectûs, sed et « per participationem naturalem, ait S. Cyrillus, lib. 10; ut enim si quis ceram ceræ conjunctam igne simul liquefecerit, unum quid ex ambobus efficit; ita per corporis Christi, et pretiosi sanguinis participationem ipse quidem in nobis, nos autem rursùs in eo simul unimur. Nec enim aliter vivificari potest quod naturâ suâ est corruptibile, quàm si corporaliter unitum sit corpori ejus qui secundùm naturam suam est vita, hoc est, Unigeniti. »

Vers. 58. — *Sicut misit me vivens Pater*, sicut Pater qui misit me Deus vivens est, et fons omnis vitæ, *et ego vivo propter Patrem*, id est, Patre auctore; *et qui manducat me, et ipse vivet propter me*, id est, me auctore. Non est alia vita mea quàm Patris; proinde mirum vobis esse non debet si carnem meam vivificare asseram eos qui illam manducabunt. « Vivit ergo per Patrem; et quo modo per Patrem vivit, eodem modo nos per carnem ejus vivimus. Omnis enim comparatio ad intelligentiæ formam præsumitur, ut id de quo agitur, secundùm propositum exemplum assequatur. Hæc ergo vitæ nostræ causa est, quòd in nobis carnalibus manentem per carnem Christum habemus; victuris nobis per eum eâ conditione quâ vivit ille per Patrem. Si ergo nos naturaliter secundùm carnem per eum vivimus, id est, naturam carnis suæ adepti, quomodò non naturaliter secundùm Spiritum in se Patrem habeat, cùm vivat ipse per Patrem? » Verba sunt S. Hilarii, lib. 8 cit.

Vers. 59. — *Hic est panis*, caro mea est ille panis, *qui de cœlo descendit. Non sicut manducaverunt patres vestri manna, et mortui sunt;* ut alterius naturæ, ita longè majoris virtutis est quàm manna, quod manducaverunt patres vestri in deserto, et nihilominùs mortui sunt. Manna enim figura tantùm erat vivifici illius panis, quem vobis sum daturus. *Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.*

nisi iste cibus et potus, qui eos à quibus sumitur, immortales et incorruptibiles facit. Et par conséquent il nous insinue par là davantage la nécessité d'y avoir recours, en nous donnant lieu de juger, dit S. Chrysostôme, que ce qu'il disait ne devait pas être regardé comme un discours figuré et parabolique; mais qu'il prétendait obliger les hommes à manger réellement sa chair et à boire son sang, comme leur étant nécessaires pour la vie sainte de leurs ames, et pour la résurrection glorieuse de leurs corps.

Vers. 57. — *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et je* demeure *en lui.* — On ne doit point se lasser d'entendre le Fils de Dieu s'expliquer en tant de manières différentes sur cette importante vérité de l'Eucharistie; mais plutôt il faut admirer cette bonté si merveilleuse qui le porte à s'accommoder ainsi à la pesanteur d'esprit et à l'ignorance de ses auditeurs. Et si ce qu'il leur disait devint inutile à la plus grande partie d'entre eux, par un effet de la dureté de leur cœur, il savait bien, selon la remarque de S. Chrysostôme, que ces mêmes vérités devaient être d'une grande utilité à ses disciples dans la suite de tous les siècles. *Celui donc qui mange la chair et qui boit le sang de Jésus-Christ, demeure en Jésus-Christ, comme Jésus-Christ demeure en lui* : ce qui enferme un grand sens. *Car de même*, dit S. Cyrille, *que si quelqu'un joint de la cire avec d'autre cire, l'une et l'autre n'en font plus qu'une ; aussi celui qui reçoit la chair de Jésus-Christ notre Sauveur, et qui boit son sang précieux, n'est qu'un avec lui, selon qu'il le dit lui-même; parce qu'il est comme incorporé en lui par cette divine communion à son corps : en sorte qu'il est lui-même dans Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est aussi dans lui. Si le Verbe*, dit S. Hilaire, *s'est fait chair véritablement, et si nous recevons vraiment dans l'Eucharistie le Verbe fait chair, pourquoi ne croirons-nous pas qu'il demeure alors, non seulement en esprit, mais réellement en nous; lui qui en se faisant homme, s'est uni d'une manière inséparable la nature de notre chair, et qui a joint cette même nature humaine à sa nature divine dans le Sacrement où il nous communique sa chair adorable? Et c'est ainsi que nous ne sommes qu'un tous ensemble, le Père étant dans Jésus-Christ et Jésus-Christétant dans nous.* Ce n'est donc pas seulement par la charité, comme l'assure S. Chrysostôme, mais réellement, que nous sommes mêlés dans une même chair avec Jésus-Christ, en recevant cette divine nourriture qu'il nous a donnée pour marque du grand amour qu'il nous porte, et qui l'a engagé à se mêler tellement en nous par la communion à son corps, que nous ne fussions plus qu'un avec lui, comme des membres qui sont unis véritablement à leur chef.

Vers. 58, 59. — *Comme mon Père, qui m'a envoyé est vivant, et que je vis pour mon Père ; de même celui qui me mange vivra aussi pour moi. C'est ici le pain qui est descendu du ciel*, etc. — Il semble assez difficile de remarquer la liaison qui peut être entre ces paroles et ce qui précède, à moins que l'on n'entre bien dans l'intelligence du vrai sens de Jésus-Christ. Ayant parlé plusieurs fois de la vie éternelle que produit le pain de vie dans ceux qui le mangent, pour confirmer cette vérité, il vient de dire, que celui qui mange la chair de Jésus-Christ, demeure dans Jésus-Christ, comme Jésus-Christ demeure dans lui ; et il ajoute aussitôt : *Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant, et que je vis moi-même pour mon Père*, ou par mon Père, qui est le principe de ma vie divine, *celui qui me mange vivra aussi pour moi*, ou par moi. Car s'il est vrai qu'*il demeure en moi* en me mangeant, et que je *demeure en lui ;* il est clair que, comme je vis moi-

Vers. 60, 61. — *Hæc dixit Jesus palam in synagogâ docens, in Capharnaum. Multi ergo audientes ex discipulis ejus*, non ex duodecim Apostolis, sed ex aliis qui frequentiores illum sectabantur, *dixerunt. Durus est hic sermo*, incredibilis, *et quis potest eum audire?* Quis patienter audiat?

même par l'union que j'ai avec mon Père qui est vivant, il vivra aussi par l'union qu'il a avec moi, non pas seulement d'une vie naturelle qui lui est commune avec tous les infidèles et tous ceux qui ne mangent point ma chair divine; mais d'une vie sainte, de la vie d'un enfant de Dieu, qui vit de l'Esprit de Dieu. Tel est le sens que S. Chrysostôme, avec d'autres Interprètes, a donné à ces paroles de Jésus-Christ, qui, étant ainsi expliquées, ont une parfaite liaison avec celles qui ont précédé.

S. Augustin considérant ce que dit le Fils de Dieu, que *celui qui mange sa chair et boit son sang demeure en lui*, en tire cette conséquence très-naturelle : *On mange donc cette viande*, dit-il, *et on boit ce divin breuvage, lorsqu'on demeure en Jésus-Christ, et que Jésus-Christ demeure en nous. Et par conséquent celui qui ne demeure point en Jésus-Christ, et en qui Jésus-Christ ne demeure point, ne mange point spirituellement sa chair, ni ne boit point spirituellement son sang, quoiqu'il mange visiblement, et qu'il presse avec les dents le Sacrement de son corps et de son sang : mais il le mange au contraire pour son jugement et pour sa condamnation, pour avoir osé s'approcher étant impur, des Sacrements de Jésus-Christ, qu'on ne reçoit dignement que lorsqu'on est pur.* Et quant aux paroles suivantes que nous venons d'expliquer, il y donne aussi la même explication que nous y avons donnée, en ajoutant seulement : Que cette comparaison que le Sauveur fait *de la vie* qu'il nous communique dans le sacrement de l'Eucharistie, avec *la vie* qu'il reçoit lui-même de son Père, marque la grâce du Médiateur, et non une égalité entre lui et nous, semblable à celle qui est entre lui et son Père. Mais il donne encore aux mêmes paroles cet autre sens : *C'est l'état d'anéantissement dans lequel mon Père m'a envoyé, qui fait que je vis par lui; c'est-à-dire, que dans cet état je lui rapporte toute ma vie, comme à celui qui est plus grand que moi. Mais c'est la participation de mon corps et de mon sang qui fait que celui qui me mange vit pour moi, c'est-à-dire, me rapporte comme à son chef la vie qu'il mène comme un de mes membres.*

Enfin Jésus-Christ conclut tout ce grand discours par où il l'avait commencé. Car les Juifs lui avaient d'abord représenté, que *leurs pères avaient mangé la manne dans le désert*, *selon* ce qui est écrit, que Dieu *leur avait donné à manger le pain du ciel*. Et après que le Fils de Dieu leur a fait voir fort au long que Moïse ne leur avait point donné le vrai pain du ciel, mais que lui-même qui leur parlait était ce *pain de Dieu*, ce *pain céleste*, ce pain qui *donnait la vie au monde*, et qui empêchait que celui qui en mangeait ne mourût; après qu'il leur a déclaré que pour entendre ces vérités, et pour s'y soumettre, il fallait être attiré par son Père, il répète ici et confirme de nouveau ce qu'il avait déjà dit : Que *c'était-là le* vrai *pain descendu du ciel, et non la manne que leurs pères avaient mangée*, qui n'avait pu les empêcher de *mourir;* au lieu que *celui qui mangeait ce pain vivrait éternellement.* Comme cette vérité était de grande importance, il la remettait souvent devant leurs yeux, pour l'imprimer plus fortement dans leurs esprits. Car, quoiqu'un grand nombre de ceux à qui il parlait ne le crurent point, on ne peut douter que ces paroles n'aient fait de l'impression sur quelques autres. Et d'ailleurs, il envisageait en parlant ainsi, cette grande multitude de fidèles qui devaient ensuite former son Église, et se nourrir véritablement de sa chair et de son sang dans les saints mystères. Car il parlait, non comme un homme, mais comme un Dieu, à tous ceux qui dans tous les siècles seraient du nombre de *ses brebis*, dont il dit : Qu'*elles entendent sa voix.*

Vers. 60 jusqu'au 64.—*Ce fut en enseignant dans la synagogue de Capharnaüm, que Jésus-Christ dit ces choses. Plusieurs donc de ses disciples qui l'avaient oui, dirent : Ces paroles sont bien dures, et qui peut les écouter?* etc. — Quoique ce discours dût paraître très-choquant aux Juifs charnels, qui n'avaient point l'intelligence des choses de Dieu, l'Évangéliste a eu soin de nous marquer que le Sauveur ne le fit pas en secret ou devant peu de personnes. Car c'est ce qu'il a dessein de faire entendre, en disant : Que *ce fut dans la synagogue de Capharnaüm que Jésus parla de la sorte;* c'est-à-dire, qu'il enseignait ces choses publiquement devant tout le monde dans la synagogue, qui était l'assemblée publique des Juifs, selon que lui-même l'avait prédit par la bouche d'Isaïe, en ces termes : *Je n'ai point parlé en secret, ni dans quelque lieu de la terre obscur* et inconnu. L'Évangéliste peut avoir aussi marqué exprès, que c'était *à Capharnaüm que* Jésus-Christ fit ce grand discours sur l'Eucharistie; parce que, comme les Capharnaïtes lui avaient vu faire un grand nombre de miracles, ils étaient plus obligés d'écouter avec respect ce qu'il disait, et de s'y soumettre. Car lorsqu'un homme ne parle qu'en autorisant ses paroles par des prodiges, il mérite d'être cru.

Cependant *plusieurs*, non pas seulement de ses ennemis, mais *de ses disciples*, de ceux qui jusqu'alors s'étaient attachés plus particulièrement à le suivre comme leur maître, furent rebutés de ce qu'ils venaient d'entendre. Ils taxèrent de *dureté* le discours de Jésus-Christ, et ils disaient, ou en eux-mêmes, ou secrètement entre eux : *Qui peut l'écouter?* c'est-à-dire : Qui est celui dont les oreilles peuvent supporter une doctrine si choquante; qu'il faille manger la chair et boire le sang de cet homme, si l'on veut vivre éternellement? Et en effet, entendant ceci d'une manière charnelle, et sans y joindre l'intelligence si nécessaire que le Fils de Dieu donna aussitôt après à ses paroles, on pouvait être surpris d'un tel discours. Mais la faute de ses disciples était, que devant juger des paroles de Jésus-Christ par tant de marques éclatantes qu'il avait déjà données de sa puissance et de sa divinité; au lieu de croire ce qu'il leur disait, lors même qu'ils ne le comprenaient pas, et attendre avec la simplicité d'une humble foi, qu'il leur fît voir par la lumière de son esprit la vérité qui était encore comme voilée aux yeux de leur cœur, ils se rebutèrent et s'éloignèrent de lui. Mais tel est le caractère d'un esprit rebelle à la foi, de ne pouvoir se soumettre à ce qu'il ne comprend pas; comme si l'esprit de l'homme, aussi rampant et borné qu'il est, pouvait s'élever par lui-même jusqu'au secret de Dieu, et comme si ce même orgueil qui l'emporte au dessus de soi, ne servait pas à l'obscurcir et à l'aveugler de plus en plus. Les secrets de Dieu, dit saint Augustin, doivent nous rendre attentifs, mais non rebelles à sa vérité : *Secretum Dei intentos debet facere, non adversos.*

Le Sauveur *ayant connu en lui-même*, et par sa divine lumière *les* secrets *murmures de ses disciples*, au sujet de ce qu'il venait de dire, leur donna lieu premièrement de rentrer en eux par une nouvelle preuve de sa divinité, qui fut de répondre à ce qu'ils pensaient dans leurs cœurs, ou au moins à ce qu'ils disaient entre eux d'une manière si secrète, qu'ils ne croyaient point qu'il fût possible qu'on l'entendît. *Ce discours*, leur dit Jésus-Christ, *vous a-t-il scandalisés?* Que direz-vous *donc si vous voyez le Fils de l'homme monter où il était auparavant?* Si après toutes les instructions que je vous ai données, vous ne pouvez vous persuader que mon corps vous donnera la vie, étant reçu au-dedans de vous; et si vous ne pouvez croire que je sois moi-même descendu du ciel; dans quels sentiments et en quelle disposition vous trouverez-vous,

Vers. 62, 63. — *Sciens autem Jesus apud semetipsum*, id est, ex seipso, nullo indicante, *quia murmurarent de hoc discipuli ejus*, quòd dixerat se esse panem vivum, qui è cœlo descendit, etc., *dixit eis : Hoc vos scandalizat?* Itane sermo ille quasi durus et incredibilis vos offendit? *Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat priùs?* Numquid omnem offensionem ex animis vestris non tollet aliquando ascensio mea in cœlum, ubi eram priùs, et ab æterno ut Deus, quò ascendam secundùm naturam humanam, idem ipse qui descendi; quia unumquodque ad originem suam redire necesse est? Si carnem meam vivificare non posse putatis, quia naturâ suâ comparata non est ad vivificandum, quomodo in cœlum ascendet, cùm hoc æquè carni per se sumptæ impossibile sit? Quòd si præter naturam, et virtute Verbi Dei, cui unita est, et in quo subsistens est, ascendat, quid prohibet quominùs etiam vivificet, licèt naturâ suâ vivificare non possit? Nam qui cœleste effecit id quod de terrâ est, vivificum æquè reddet, tametsi corruptioni obnoxium.

Vers. 64. — *Spiritus est qui vivificat;* divinitas mea conjuncta carni vivificandi vim ipsi tribuit; ipsa verò caro per se sine divinitate nihil prodesset. Spiritus est Deus. Sicut ergo caro per se non vivit, sed ex spiritu, ita caro mea non est per se vivifica, sed per Verbum cui unita est. Corpus enim est ejus qui vita est secundùm naturam, non autem alicujus terreni hominis, de quo jure dici possit : *Caro non prodest quidquam.* Non enim Pauli, verbi gratiâ, aut Petri, vel cujusvis alterius caro id in nobis præstabit; sed unica et sola Salvatoris nostri Jesu Christi, *in quo inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter...* Caro non prodest quidquam, « sed quomodò illi intellexerunt? » inquit S. Augustinus, tract. 27 in Joannem. « Carnem quippe sic intellexerunt, quo modo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur, non quo modo Spiritu vegetatur. » Proinde sic dictum est : « Scientia inflat. » Jam ergo debemus odisse scientiam? Absit. » Et quid est : Scientia inflat? Sola sine charitate; ideò adjunxit : Charitas verò ædificat. Adde ergo scientiæ charitatem, et utilis erit scientia, non per se, sed per charitatem. Sic etiam nunc : Caro non prodest quidquam, sed sola caro; accedat Spiritus ad carnem, quo modo accedit charitas ad scientiam, et prodest plurimùm; nam si caro nihil pro-

ou que pourrez-vous penser dès maintenant, si je vous dis que vous verrez un jour ce même corps s'élever au ciel comme un aigle, et que je retournerai *Fils de l'homme* où j'étais de toute éternité avant mon Incarnation comme le Verbe et le Fils unique de Dieu.

Il semble que cette réponse de Jésus-Christ était bien aussi capable de les troubler, que la chose même qui les avait scandalisés. Mais enfin il leur avait jusqu'alors donné d'assez grandes preuves de sa divinité, pour les obliger de croire qu'il était ce prophète par excellence, ce Messie, et l'Oint du Seigneur qui devait venir pour rétablir le royaume d'Israël. C'était donc à eux à demeurer fermes dans la vérité qu'il leur avait enseignée, et à se soumettre avec d'autant plus d'humilité à ce qu'ils trouvaient dans ses discours de plus incompréhensible, qu'ils devaient croire que celui qui leur parlait était Dieu, et par conséquent qu'il ne pouvait ni les tromper, ni être trompé lui-même. Ainsi pour répondre à leur premier doute, il n'ajoute pas, comme dit saint Chrysostôme, un nouveau sujet de doute; mais il les attire d'autant plus à la foi, qu'il leur dit un plus grand nombre de grandes choses, dont ils devaient désirer d'acquérir l'intelligence en s'approchant de plus en plus d'un si divin maître, au lieu de s'en éloigner.

Vers. 64. — *C'est l'esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie.*—Ce passage est très-commun dans la bouche des hérétiques de ces derniers temps, qui prétendent s'en servir pour prouver que le corps de Jésus-Christ n'est qu'en figure et d'une manière purement spirituelle, et non réelle dans la sainte Eucharistie; puisque *la chair*, disent-ils, *ne sert de rien*, selon le Sauveur, et que *ses paroles étaient esprit et vie*, c'est-à-dire, selon qu'ils l'expliquent, se devraient entendre spirituellement, et non corporellement, si on voulait qu'elles donnassent la vie. Pour bien comprendre ce que Jésus-Christ entendait par ces paroles, et ce qu'il voulait faire entendre à ses disciples, et à tous ceux qui l'écoutaient, il faut nous représenter avec S. Augustin, que ceux à qui il parlait avaient conçu dans ce qu'il leur avait dit de la nécessité de *manger sa chair*, une manducation grossière et ordinaire d'une chair coupée par morceaux, se figurant d'une manière basse et charnelle que notre Seigneur devait couper effectivement sa chair par morceaux, et la leur donner à manger comme on mange avec ses dents la chair commune des bêtes. Lors donc qu'il déclare, que *la chair ne sert de rien*, il entend la chair ainsi prise grossièrement, et sans l'intelligence spirituelle du Sacrement, ou des espèces sacramentelles qui devaient servir de voile à sa chair et à son sang, pour ôter à la nature l'horreur qu'elle aurait conçue en mangeant son corps et buvant son sang d'une manière visible et sensible. *Car comment, Seigneur*, s'écrie saint Augustin, *serait-il vrai que votre chair ne sert de rien, puisque vous avez déclaré vous-même, Que si nous ne la mangeons, nous n'aurons point la vie en nous? Est-ce que la vie ne sert de rien? Et pourquoi donc sommes-nous ce que nous sommes, sinon pour avoir la vie éternelle, que vous nous promettez en nous donnant votre chair? Ainsi que doit-on entendre par ces paroles : La chair ne sert de rien? Elle ne sert de rien en la manière que les disciples l'entendaient, en la regardant comme une chair commune, telle qu'est la chair qu'on vend à la boucherie, et sans joindre à cette chair l'esprit vivifiant du Sauveur.* Le même Saint, pour donner un nouveau jour à sa pensée, dit encore : Que *la chair ne sert de rien* dans le même sens que l'Apôtre déclare, que *la science enfle. Car s'ensuit-il*, ajoute ce Père, *que nous devons pour cela haïr la science? A Dieu ne plaise. Que veut donc dire, la science enfle? Cela veut dire la science seule, sans la charité. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute aussitôt, que la charité édifie. Joignez donc la charité à la science, et alors la science sera utile, non par elle seule, mais par l'union de la charité. Il en est de même de la chair de Jésus-Christ, qui ne sert de rien si elle est seule. Mais que l'esprit soit joint à la chair, comme il faut que la charité soit jointe à la science; et alors elle sert beaucoup. Car si la chair ne servait de rien, le Verbe ne se serait pas fait chair pour demeurer au milieu de nous. Le Seigneur nous a déclaré qu'en mangeant sa chair et buvant son sang, nous devions demeurer en lui, comme lui en nous. Or nous demeurons en lui, lorsque nous sommes ses membres; et il demeure lui-même en nous, lorsque nous sommes son temple. C'est l'unité qui nous lie avec notre chef, afin que nous soyons ses membres; et la charité est le principe de cette union. Mais d'où nous vient la charité, sinon de l'Esprit Saint qui la répand dans nos cœurs, selon l'Apôtre? c'est donc l'esprit qui vivifie; car c'est l'esprit qui rend les membres vivants. Et*

desset, Verbum caro non fieret ut inhabitaret in nobis. »

Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt, spiritaliter, non carnaliter intelligenda sunt, non de carne mortuâ, sed vivâ, et Spiritui Deo personaliter conjunctâ, ideòque vivificâ. Verba quæ de carne meâ manducandâ vobis locutus sum spiritaliter intellecta vitam afferent; carnaliter accepta, ut plerique vestrûm intellexerunt de carne mortuâ et in frusta concisâ, qualis in macello venit, dentibusque dilaniandâ, vobis mortis essent occasio, quia *littera occidit, spiritus autem vivificat.* Cæterùm in sensu figurato et metaphorico verba sua non esse accipienda, quibus carnem suam se daturum in cibum promiserat, non esse, inquam, intelligenda de figurâ carnis suæ, sed de verâ carne; non de manducatione duntaxat spirituali, sed reali, ex eo compertum est, 1° quòd præmisso juramento fidem exigat: *Amen, amen, dico vobis, nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis;* 2° quòd verè, non typicè cibum esse carnem suam asserat, eamque veteri figuræ, scilicet mannæ opponat. *Caro mea verè est cibus... Non sicut manducaverunt Patres vestri manna*, etc.; 3° quòd Judæos discipulosque suos de veræ carnis ejus verâ realique manducatione verba ejus intelligentes, et velut incredibilia rejicientes non docuerit magister optimus explicatâ figurâ et metaphorâ, quæ explicatio offensionem omnem ex eorum animis removisset, illosque continuisset in officio; cùm verba Domini in sensu metaphorico intellecta, scilicet de figurâ carnis, et spiritali per fidem manducatione, nihil incredibile significarent; 4° quòd rei admirabilioris, et humanæ rationis comprehensionem non minùs excedentis exemplo fidem adstruat carnis suæ in verum cibum dandæ. *Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat priùs?* Carnem ergo suam in sacramento verè et reipsâ manducandam, invisibiliter tamen, commendat Christus. *Verba quæ locutus sum vobis*, inquit, *spiritus et vita sunt*, id est, « sacramentum aliquod vobis commendavi, spiritualiter intellectum vivificabit vos, et si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen invisibiliter intelligi. » Sic interpretatur S. August. in Psalm. 98.

Vers. 65, 66. — *Sed sunt quidam ex vobis qui non credunt.* Verùmtamen sunt quidam ex vobis qui ver-

cet esprit ne rend vivants que les membres qu'il trouve unis au corps qu'il anime.

On peut conclure de ce qui vient d'être dit, que, selon les saints interprètes, ces paroles de Jésus-Christ renferment deux sens importants: l'un, que la nécessité de manger sa chair se devait entendre, non d'une manière charnelle et grossière, mais spirituelle, quoique très-réelle; c'est-à-dire, par rapport au Sacrement qui devait couvrir sa vraie chair et son vrai sang aux yeux des fidèles; et l'autre, que *c'est l'esprit qui vivifie*, c'est-à-dire, que c'est l'esprit et la divinité de Jésus-Christ qui rend sa chair vivifiante, et une source de vie pour les âmes; puisque sa chair même, sans cet esprit, ne pourrait servir de rien; et ainsi il ne faut pas la manger comme une viande commune, selon l'idée des Capharnaïtes, et *sans faire bien le discernement du corps du Sauveur*, comme l'apôtre nous en fait voir les conséquences.

C'est ainsi que doit encore s'entendre ce que Jésus-Christ ajoute: *Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie;* ce qui signifie qu'elles doivent s'expliquer spirituellement dans le même sens qu'on vient de marquer, et non pas charnellement, comme les Juifs, et plusieurs même des disciples les avaient prises; et que c'est de cette sorte qu'elles nous donnent la vie: au lieu que la lettre expliquée grossièrement donnait la mort, en scandalisant ceux qui crurent qu'on les voulait obliger de manger la chair du Sauveur comme on mange la chair des bêtes, et qui en prirent sujet de le quitter, eux qui auraient dû plutôt lui demander l'éclaircissement d'un si grand mystère.

Vers. 65, 66. — *Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croient pas. Car Jésus savait dès le commencement qui étaient ceux qui ne croyaient point, et qui serait celui qui le trahirait. Et il leur disait: C'est pour cela que je vous ai dit que personne ne pouvait venir à moi, s'il ne lui est donné par mon père.* — Il paraît que Jésus-Christ n'entend pas que ces disciples qu'il désigne ici, ne croyaient point à ce qu'il disait alors, mais plutôt qu'*ils ne croyaient point* en lui véritablement, quoiqu'ils le suivissent en apparence comme leur maître. C'est pourquoi il n'y avait pas sujet de s'étonner si un tel discours les scandalisa, puisqu'ils n'avaient pas pour le Sauveur une créance ni une soumission sincère. Aussi, selon la remarque de saint Augustin, le Fils de Dieu ne dit pas qu'ils ne comprenaient point ce qu'il disait; mais il nous fait voir la cause qui les empêchait de le comprendre, en disant qu'*ils ne croyaient pas*, c'est-à-dire, qu'ils ne croyaient point en lui. Ils étaient donc bien éloignés d'avoir l'intelligence de ces mystères, eux qui n'avaient pas la foi en celui qui pouvait seul leur en découvrir le sens. *Si vous ne croyez*, dit un prophète, *vous ne pourrez point comprendre.*

On ne peut point cependant regarder sans étonnement ce qui arriva à ces disciples. Car ils n'étaient pas instruits seulement par quelque homme saint et éclairé, mais par le maître de tous les hommes; et ils entendaient à tous moments de sa propre bouche la doctrine toute céleste qu'il leur enseignait. Mais quoiqu'ils le vissent de leurs propres yeux, ils s'aveuglaient volontairement, en fermant les yeux de leur cœur à la vérité, en s'éloignant de ce Soleil de justice, et en refusant de recevoir la doctrine évangélique qu'il leur présentait. Car ils étaient, dit saint Cyrille, méchants et corrompus dans le cœur, et sujets encore à plusieurs péchés, qui formaient en eux ces ténèbres d'un aveuglement si déplorable. Judas l'un des douze apôtres, est marqué particulièrement entre ces disciples hypocrites qui ne croyaient point à Jésus-Christ. Il connaissait parfaitement tous ces incrédules dès *qu'ils commencèrent* à le suivre, et surtout le *traître* qui devait si insolemment abuser de sa confidence, pour le livrer entre les mains de ses ennemis. Mais ce qu'il *savait*, comme étant Dieu, il le supportait d'une manière étonnante, comme s'il n'eût rien connu de leur secrète disposition; et il apprenait par là à ses vrais disciples, qui vivent souvent au milieu d'une multitude de faux frères, à imiter un si grand exemple de douceur, et à ne s'ingérer pas de faire sans autorité un discernement qui n'appartient qu'à Dieu seul, en fouillant dans la conscience des autres, pour y découvrir ce que lui seul y connaît, ou même ce qu'il n'y voit pas, lorsque c'est la jalousie qui y cherche quelque autre chose que ce qui y est.

Il faut néanmoins reconnaître avec saint Cyrille, qu'il était besoin d'une lumière élevée au-dessus de celle de la nature, pour connaître un Dieu qui était caché sous les voiles de sa sainte humanité. Ainsi l'homme ne se pouvait approcher de lui, s'il n'avait reçu de Dieu même l'intelligence nécessaire pour cela. *Car toute grâce excellente, et tout don parfait vient d'en-*

bis meis vitam et salutem afferentibus fidem non adhibent ob animi superbiam et contumaciam. Id dixit Jesus se cordium inspectorem et scrutatorem esse ostendens. *Sciebat enim ab initio Jesus*, ab eo primo tempore quo eum sectari cœperant discipuli, imò à primo instanti incarnationis suæ, ut homo; ab æterno ut Deus, *qui essent non credentes*, *et quis* ex numero duodecim apostolorum *traditurus esset eum. Et dicebat : Propterea dixi vobis*, *quia nemo potest venire ad me*, in me credere, mihique adhærere, *nisi fuerit ei datum à Patre meo.* Fides enim gratuitum omninò Dei donum est. Igitur « et qui Evangelium non audierunt, et qui eo audito in melius commutati perseverantiam non acceperunt, et qui Evangelio audito venire ad Christum, hoc est, in eum credere noluerunt, quoniam ipse dixit : Nemo venit ad me, nisi ei datum fuerit à Patre meo : et qui per ætatem parvulam nec credere potuerunt, sed ab originali noxà solo possent lavacro regenerationis absolvi, quo tamen non accepto mortui perierunt; non sunt ab illà conspersione discreti, quam constat esse damnatam, euntibus omnibus ex uno in condemnationem. Discernuntur autem non meritis suis, sed per gratiam Mediatoris, hoc est, in sanguine secundi Adam justificati gratis. Itaque cùm audimus, 1 Cor. 4, 7 : Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis? Ab illà perditionis massà quæ facta est per primum Adam, debemus intelligere neminem posse discerni, nisi qui hoc donum habet, quisquis habet, quod gratià Salvatoris accepit. » Sic habet S. Augustinus, lib. de Corrept. et Grat., cap. 7.

Vers. 67, 68. — *Ex hoc multi discipulorum ejus abierunt retro; et jam non cum illo ambulabant.* Ex eo tempore, sive eà occasione multi ex discipulis ejus ab ejus comitatu et contubernio desciverunt, nec eum ampliùs ut magistrum suum agnoscebant et sectabantur. *Dixit ergo Jesus ad duodecim* apostolos : *Numquid et vos vultis abire?* ut nullos suà causà quærere ostenderet, sed propter eorum salutem, ac ne velle quidem discipulos nisi volentes, et gratiam suam liberi arbitrii jura servare.

Vers. 69, 70. — *Respondit ergo ei Simon Petrus*, suo et aliorum nomine : *Domine, ad quem ibimus?*

haut, comme dit saint Jacques, *et descend du Père des lumières.* C'est aussi pour cette raison que Jésus Christ déclare en ce lieu, qu'il leur avait dit auparavant : *Que nul ne pouvait venir à lui*, *s'il ne lui était donné par son Père.* D'où saint Augustin tire cette conséquence : Qu'*il nous est donné* aussi *de croire*, et que ce n'est pas une petite chose de croire au Sauveur; et qu'ainsi puisque c'est même quelque chose de fort grand, nous devons nous réjouir lorsque nous sommes du nombre de ceux qui croient; mais que nous ne devons pas nous en élever, en considérant que nous n'avons rien que nous ne l'ayons reçu, et que nous ne puissions le perdre par notre faute. Tremblons donc à la vue de ces disciples hypocrites, qui faisaient mine de croire, et qui en effet ne croyaient pas, comme il arrive souvent que nous faisons profession nous-mêmes de croire à Jésus-Christ, en qualité de Chrétiens, sans soumettre néanmoins notre esprit ni notre cœur aux vérités de pratique qu'il nous enseigne pour vaincre nos passions. Tremblons à la vue de ces pharisiens superbes, de ces prêtres, et de ces docteurs du peuple, endurcis par la malice de leur cœur, qui résistèrent avec obstination à tout ce qui aurait dû les engager le plus fortement à croire en celui de qui Moyse leur législateur, et tous les autres prophètes leur rendaient des témoignages si évidents dans les Écritures. Tremblons en nous souvenant que leurs pères, après avoir refusé de croire la vérité des paroles de leur Dieu dans le désert, eux qui avaient éprouvé auparavant en tant de manières combien le Dieu d'Israël était bon et miséricordieux envers son peuple, devinrent indignes d'entrer dans la terre qu'il leur avait si souvent promise, et qui n'était qu'une image du royaume dont ceux qui ne crurent point à Jésus-Christ ont été exclus.

Vers. 67 jusqu'au 71. — *Dès-lors plusieurs de ses disciples se retirèrent de sa suite, et n'allaient plus avec lui. Sur quoi Jésus dit aux douze Apôtres : Ne voulez-vous pas aussi, vous autres, vous en aller? Simon-Pierre lui répondit; Seigneur à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle*, etc. — Les hypocrites, ou ceux qui ne sont point solidement affermis dans la vérité, se découvrent dans l'occasion; et ce qui était caché dans leur cœur, se fait voir alors aux yeux de tous. Le discours de Jésus-Christ sur le sujet de l'Eucharistie fut donc à l'égard des Juifs et de plusieurs, même de ses disciples, comme la pierre de touche, qui éprouva le faux or, et qui en fit le discernement avec le véritable. *Depuis ce temps-là*, dit l'Évangéliste, ce qui signifie, depuis cette instruction du Fils de Dieu touchant la nécessité de manger sa chair, et de boire son sang, afin d'avoir la vie éternelle, *plusieurs disciples se retirèrent tout à fait*, s'éloignant de lui de cœur et de corps, et *ne l'accompagnèrent plus*, comme auparavant, *dans ses voyages.* Ses paroles pleines de sagesse leur parurent une folie, parce qu'ils étaient eux-mêmes remplis de folie et d'ignorance; et ce qui devait leur être une source de salut, leur devint par la mauvaise disposition de leur cœur, un sujet de perte. Ce n'était pas à la vérité qu'ils devaient s'en prendre, mais à la faiblesse de leur propre vue, qui ne pouvait en supporter la lumière. Le maître suprême de leurs âmes leur découvrait un mystère qui renfermait le plus grand excès de sa charité, et qui leur offrait un trésor de toutes sortes de grâces : mais eux, comme des malades et des phrénétiques, rejettent avec mépris ce qui pouvait les sauver, et fuient même leur bienfaiteur. Étrange et funeste effet de la volonté pervertie, et de l'esprit obscurci de l'homme, qui s'éloigne des moyens que Dieu lui présente pour son salut en même temps qu'il recherche avec ardeur ce qui peut le perdre!

Jésus-Christ prend occasion de la retraite de ses disciples pour demander aux Apôtres, *s'il ne voulaient point aussi s'en aller eux mêmes.* Il ne doutait pas de leurs sentiments, lui qui formait dans leurs cœurs cette ferme volonté qui les attachait à sa suite. Mais il leur fit cette demande pour les porter à s'humilier en voyant ceux qui l'abandonnaient; pour les engager en même temps à envisager de plus près leur bonheur d'avoir un si divin maître; pour donner lieu à saint Pierre de faire une confession éclatante de sa divinité; pour couvrir de confusion Judas l'un des douze, qui avait déjà les semences de sa trahison dans son cœur; et enfin pour leur faire mieux connaître à tous, en leur laissant le choix libre de le suivre ou de le quitter, que ce n'était pas, comme dit saint Chrysostôme, pour aucun besoin qu'il eût d'eux, qu'il les attirait à sa suite, mais pour leur propre avantage. Il voulait aussi, selon saint Cyrille, en leur parlant de la sorte, leur donner lieu de n'être point étonnés du grand nombre de ceux qui l'abandonnaient, et de bien comprendre que ce n'était point par la multitude qu'il

Quem alium adibimus et eligemus præceptorem? *Verba vitæ æternæ habes.* Verba tua verè divina sunt, et credentes ducunt ad vitam æternam : *Et* ideò *nos credidimus, et cognovimus*, certò persuasi tum verborum tuorum efficaciâ et auctoritate, tum operum tuorum admirabilitate, *quia tu es Christus Filius Dei.* In Græco textu cum gemino articulo verba leguntur : *Tu es ille Christus, ille Filius Dei*, ut Jesum verum Christum, verumque Dei Filium naturâ, non adoptione, significent, ab aliis qui aliquâ ratione Christi et Filii Dei appellati sunt, distinctum, ut S. Cyrillus exponit.

Vers. 71, 72.— *Respondit eis Jesus : Nonne ego vos duodecim elegi* ad apostolatum, *et unus ex vobis diabolus est*, homo diabolicus, qui diaboli mores imitatur, incredulus, fur, sacrilegus, proditor? *Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem ;* his verbis Judam notabat : *Hic enim erat traditurus eum, cùm esset unus ex duodecim ;* ejusque animum Jesus noverat.

fallait juger des véritables adorateurs ; mais que le peu de ses vrais disciples qui étaient solidement établis dans la vérité de la foi, étaient les seuls en honneur et en estime devant Dieu. Il les affermissait donc au lieu de les ébranler en leur disant : *Ne voulez-vous point aussi me quitter vous-mêmes?* Car il fit sentir en même-temps au fond de leurs cœurs, par la grâce de son saint-Esprit, quelle était l'extravagance de tous ces autres disciples, qui, au lieu de rechercher dans ses divines instructions la vie éternelle qu'il leur promettait, se laissaient aller à l'égarement de leurs pensées, et s'éloignaient de la source de la vie en le quittant.

C'est aussi ce que saint Pierre, comme chef, répondit à Jésus-Christ au nom des autres : *Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle.* Que cette parole, s'écrie saint Jean Chrysostôme, exprime admirablement leur grand amour pour le Fils de Dieu, puisqu'elle fait voir que ce divin maître leur était plus cher que leurs pères et que leurs mères, et que tout ce que le monde eût pu leur offrir de plus charmant, et qu'il ne restait aucun asile à quiconque s'éloignait de lui! Seigneur, lui disait saint Pierre, *à qui irions-nous*, après que nous avons puisé dans votre divine école les secrets de votre royaume; et de qui espérerions-nous recevoir des instructions plus salutaires? Nous reconnaissons qu'en qualité de Verbe éternel de Dieu, vous possédez au-dedans de vous la source de la vie qui est éternelle; et que *vos paroles* ne sont dures et insupportables qu'à ceux qui veulent s'éloigner de vous, étant pleines de consolations pour nous autres, et capables de nous procurer le plus grand de tous les biens, qui est de *vivre* éternellement avec vous.

Admirez, dit saint Chrysostôme, l'amour et le zèle de saint Pierre, qui répond non pour lui seul, mais pour lui et pour ses frères. Car il ne dit pas : Je crois et je sais; mais : *Nous croyons et nous savons que vous êtes le Christ, Fils de Dieu.* Il parle bien un autre langage que celui des Juifs. Au lieu qu'ils disaient : *N'est-ce pas-là le fils de Joseph, dont nous connaissons le père et la mère?* il confesse clairement au nom de tous qu'*ils croient*, *et* qu'*ils savent* que celui à qui ils parlent *est le Christ, le Fils de Dieu.* Mais ils ne le dit qu'après que Dieu même l'a éclairé, et que l'Esprit saint lui en a donné l'intelligence, et cette même intelligence avait, selon un grand Saint, la foi pour principe et pour fondement. Car il ne dit pas : Nous savons et nous croyons; mais, *Nous croyons et nous savons;* ou même selon l'expression littérale : *Nous avons cru* et *nous avons connu ;* c'est-à-dire, que l'intelligence qu'ils avaient d'un si grand mystère n'était pas nouvelle, mais fondée sur la certitude de leur foi; comme le refus des autres disciples à recevoir ce que le Fils de Dieu leur avait dit sur l'Eucharistie, n'était venu que du défaut de cette foi, et de ce qu'*ils ne croyaient point* en lui. Car ils l'eussent regardé comme le Christ et comme *le Fils du Dieu vivant*, ils auraient trouvé dans ses paroles, non pas de la dureté, mais *la vie* et le salut de leurs âmes, et cette *vie éternelle* qu'il avait promis de leur donner, en se donnant lui-même à eux.

Quand nous parlons des apôtres, il faut toujours excepter Judas, comme le saint Évangéliste l'a excepté, en disant, Que Jésus *connaissait dès le commencement celui qui le trahirait.* Ainsi quoiqu'il ne se retirât point alors de la suite de *Jésus*-Christ, comme le remarque saint Augustin, le Seigneur voyait déjà, et l'éloignement secret de son cœur, et la raison qui l'engageait à demeurer près de lui : ce qui ne parut aux yeux des hommes que dans la suite, quand il se servit de cette liaison même qu'il avait avec le Sauveur pour le trahir plus sûrement.

Vers. 71, 72. — *Jésus leur répondit : Ne vous ai-je pas choisis au nombre de douze? Et néanmoins un de vous est un démon : ce qu'il disait de Judas Iscariote*, etc. — Jésus-Christ dans une autre occasion où saint Pierre avait aussi confessé sa divinité, loua cet apôtre, en déclarant qu'il était heureux de ce que ce n'était point la chair et le sang, mais son père céleste qui lui avait révélé ces choses. Ici il en use tout autrement; et connaissant la malice du cœur de Judas, il voulut, sans le nommer, se servir de son exemple pour imprimer une crainte salutaire dans le cœur de tous les autres. C'est donc de même que s'il leur eût dit : Prenez garde, mes apôtres, à ne vous pas élever de ce qu'un grand nombre de mes disciples m'abandonnant, vous demeurez fermes dans la confession de ma divinité. Car *vous êtes douze que j'ai choisis* particulièrement pour mes apôtres, pour les principaux ministres de mon royaume; et cependant *il y en a un d'entre vous qui est un démon;* c'est-à-dire, dont le cœur est rempli d'une malice diabolique, et qui est vrai ministre de la fureur du démon. Le dessein de Jésus-Christ, en parlant ainsi, pouvait être encore de faire connaître dès-lors à Judas que son cœur ne lui était pas caché; et de prévenir aussi le scandale qui aurait pu dans la suite troubler tous les autres, si en voyant la chute effroyable de cet apostat, ils eussent pu croire qu'il avait trompé leur divin maître, et abusé de sa bonté.

En ne nommant point celui dont il prétendait parler; et en imputant à un seul une si grande impiété, il les obligeait tous, dit saint-Cyrille, à veiller chacun d'autant plus sur sa conscience, qu'ils pouvaient tous en particulier appréhender que cela ne les regardât. Et quant à Judas, quoiqu'il sentît bien sans doute que ce reproche si terrible tombait sur lui, il ne songea point à profiter d'un tel avertissement. Il n'en tira point cette conséquence si naturelle que celui qui pénétrait d'une manière si admirable le fond de son cœur, devait être Dieu; et qu'il devait suivre par conséquent l'exemple de ses confrères, en se soumettant à sa parole, et en se rendant vraiment son disciple par l'humble docilité de son esprit. Mais son obstination à résister à la vérité qui lui parlait en tant de manières, le conduisit à la fin jusqu'au comble de cette effroyable corruption, qui le porta à trahir et à vendre son propre Seigneur pour un peu d'argent. Le Fils de Dieu ne voulut donc point, comme dit saint Chrysostôme, donner des louanges aux apôtres après une confession si authentique de sa divinité, faite par un seul au nom de tous. Ce n'était point par de tels moyens qu'il prétendait attacher à soi ses disciples, mais par l'amour de la vérité. Et comme la fidélité de ceux qui continuaient à le suivre, ne pouvait tirer de sa bouche des paroles de complaisance, il parlait aussi avec une entière liberté pour reprendre ceux qui à sa suite même étaient méchants.

Sensus Moralis.

Vers. 3, 4. — *Subiit ergo in montem Jesus, et ibi sedebat cum discipulis suis. Erat autem proximum Pascha*, etc. Ut ad Paschalis christiani, ac aliarum Ecclesiæ insignium solemnitatum celebrationem se dignè præparent fideles, 1° à negotiorum secularium tumultu, à pravis affectibus, quæ ferventium instar sunt fluctuum ; ab occasionibus peccati enavigandum est. *Abiit Jesus trans mare Galilææ.* 2° Sequendus Jesus, ad ipsum adeundum, ut animæ nostræ morbos curet per gratiam suam ; sequendus autem est contriti cordis et amoris pœnitentis affectu ; sequendus per viam laboriosæ pœnitentiæ : peccata enim non condonat, nisi verè pœnitentibus, et diligere incipientibus. *Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quæ faciebat super his qui infirmabantur.* 3° In montem ascendendum cum Jesu, orationi vacandum seorsim à turbis per aliquot dies. Idoneus scilicet ad cœlestem philosophiam locus solitudo. Aliquando Christus solus montem ascendit, et pernoctat, et orat, ut ostendat eum qui vult Deo frui, à mundi curis vacare, et quietum locum quærere, et societates quibus à Deo, divinisque rebus avocari ac distrahi potest, fugere oportere. 4° Induenda sunt misericordiæ viscera, nec oculi solùm corporis ad pauperes convertendi, sed cordis, de illorum necessitatibus sublevandis piè solliciti. *Cùm sublevâsset oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum.* Eleemosynæ uberes erogandæ sunt à divitibus ; nec terreri debent multitudine pauperum, ac metuere ne fortè non sufficiant ipsorum facultates ad sustentandam familiam, ad statûs sui conditionisque decorum servandum ; sed in divinâ providentiâ confidere, quæ servis suis non deest, et virorum misericordium largasque eleemosynas erogantium bona temporalia, sicut et spiritualia multiplicat : « Qui parcè seminat, ait Apostolus, 2 Cor. 9, parcè et metet ; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitiâ, aut ex necessitate ; hilarem enim datorem diligit Deus. Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum, sicut scriptum est : Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in seculum seculi. Qui autem administrat semen seminanti, et panem ad manducandum præstabit, et multiplicabit semen vestrum, et augebit incrementa frugum justitiæ vestræ : ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo. » Omnes homines, quantùmvis potentes et divites, mendici Dei sunt, ejusque providentiâ aluntur et sustentantur ; verùm hunc honorem divitibus tribuere vult, ut sint providentiæ suæ ministri, curam gerendo pauperum, et ipsos alendo. *Facite homines discumbere.* 5° Superflua necessariò danda pauperibus ; colligendum ac seponendum est in pauperum usus quidquid superest necessitati personæ ac familiæ, decoroque statûs, etiamsi necessarium videatur cupiditati, vanitati ac voluptati. Superflua divitum, necessaria pauperum. Pereunt alioqui, et divites perire faciunt divitiæ conservatæ, vel impensæ in damnum dominorum suorum. *Ut autem impleti sunt, dixit discipulis suis : Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* 6° Qui Christum audierunt, qui sanati sunt, qui in bonis operibus exercitati, cœlestem panem esuriant ac ferventi charitate desiderantes ad sacram mensam accedant, panem cœlestem, ipsum Christi corpus, manducaturi ; cujus figuræ panes erant ab eo divinâ benedictione et omnipotenti virtute multiplicati, et turbis esurientibus distributi. *Accepit ergo Jesus panes, et cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus.* 7° Virilem in studio boni animum iis inesse oportet, qui ad Christi mensam accedunt. Unde discumbentium virorum duntaxat meminit S. Evangelista, mulieribus et pueris utiliter ad nostram doctrinam silentio præteritis. Docet quippe nos tanquàm in ænigmate, in studio boni viriliter agentibus convenientiùs quodammodò et magis propriè cibum à Salvatore suppeditatum iri, non autem iis qui vitiosis moribus sunt effeminati ; sed nec iis qui mente sunt pueri, ut idcircò nihil capere possint eorum quæ sunt ad salutem necessaria. *Discubuerunt ergo viri numero quasi quinque millia.* 8° Communionis fructus sit, ut Christum Jesum magis cognoscant, diligant, laudent, voce et operibus confiteantur. *Illi ergo homines cùm vidissent quod Jesus fecerat signum, dicebant : Quia hic est verè propheta qui venturus est in mundum.* 9° Qui pane cœlesti, scilicet Christi corpore satiati sunt, illum sibi regem eligere debent, illi in omnibus parere, cor illi suum consecrare ut in eo solus regnet, suos omnes affectus ac sensus illi subjicere.

Vers. 15. — *Jesus ergo cùm cognovissét, quia venturi essent ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit*, etc. Christus in montem fugit, dignitatum honorumque hujus mundi contemptum nos docens ; utque his spretis futura optaremus, complecteremur, amaremus. Regnum suum non hujus mundi, sed cœli dicit. Gloriam mundi non quærit, sed fugit. Imitemur Dominum nostrum. Dignitatem filiorum Dei, claritatem æternam, regni cœlestis consortium, gloriam immortalem pluris faciamus temporalibus et transitoriis honoribus ; gloriâ mundi, quæ si cum gloriâ nobis à Deo promissâ comparetur, umbra est et somnium. Omnis gloria hominis *tanquàm flos agri.* Quid fragilius? Quid corruptibilius? Sed quamvis diuturna quid animæ conferret? Nihil sanè ; verùm majorem in modum officit, quippe quæ servos efficiat, et quidem emptis viliores ; non hominum duntaxat diversa imperantium, sed ambitionis crudelis dominæ mancipia. Si gloriam aucuparis, immortalem quære. Quid expetibilius apud Deum et angelos ejus, an apud homines in honore esse ; corruptibilem, an incorruptam coronam consequi ; ad momentum, an ad secula sempiterna coronari?.... S. Joan. Chrysost., homil. 41 in Joan. : « Si Christus regem fieri conscius regni sui refugit, plenissimè dedit formam suis, dirigendo omni

fastigio et suggestu tam dignitatis, quàm potestatis. Quis enim iis magis usus fuisset quàm Dei Filius? » « Quales et quanti eum fasces producerent? Qualis purpura de humeris ejus floreret? Quale aurum de capite radiaret, nisi gloriam seculi alienam et sibi et suis judicâsset? Igitur quam noluit, rejecit; quam rejecit, damnavit; quam damnavit, in pompâ diaboli deputavit. Non enim damnâsset nisi non sua; alterius autem esse non possent, nisi diaboli, quæ Dei non sunt, » ait Tertull., l. 10 de Idolol., c. 18.

Vers. 17, 18 et seq. — *Et tenebræ jam factæ erant, et non venerat ad eos Jesus.* Tenebris obscuratum est cor nostrum, nisi ad nos veniat Jesus qui tenebras nostras illuminet. Sed et venti graviorum tentationum concutiunt animæ nostræ naviculam, et naufragium illi minitantur absente Jesu. *Mare autem vento magno flante, exsurgebat.* His tentationibus probatur fides et excitatur. Si Jesum appropinquantem videt anima, et succurrere paratum; verùmtamen timet, turbatur, nisi præsentiam suam verbo interiori cor pulsante, et in suî amorem accendente manifestet. *Vident Jesum ambulantem supra mare, et proximum navi fieri, et timuerunt. Ille autem dicit eis : Ego sum, nolite timere.* Cùm autem Christus Jesus novo modo intrat in animam per gratiæ, fidei, spei et charitatis incrementum, citò anima proficit, et progreditur in viâ christianæ pietatis et perfectionis, citò pervenit ad patriam cœlestem. *Voluerunt ergo accipere eum in navim : et statim navis fuit ad terram, in quam ibant.*

Vers. 26. — *Amen, amen, dico vobis : Quæritis me, non quia vidistis signa; sed quia manducâstis ex panibus, et saturati estis.* Pars Christianorum maxima Christum Jesum propter utilitatem suam, pauci propter ipsius gloriam quærunt. Plerique Deo serviunt ut Judæi carnales, temporalium intuitu commodorum. Multi ex eis qui spiritales videntur, Deo serviunt ob spiritalia solatia; sponsi munera magis amant quàm sponsum. *Quæritis me, quia manducâstis ex panibus, et saturati estis.* Vix quæritur Jesus propter Jesum. Quæritis me propter aliud, quærite me propter me. Temporalia bona, non propter se, sed propter spiritalia quæramus; spiritalia ipsa munera propter Deum. Propter utraque Deo gratias agamus; his utendum, solo Deo fruendum est. Quid est frui? Amore illi inhærere propter ipsum. Temporalia propter spiritualia largitur hominibus suî capacibus. Imperfectiores sensibilibus allicit, et præmonet ne hæc semper expetant, sed desiderent summum bonum, Deum ipsum duntaxat, propter quem conditi sunt. Spiritualium igitur potior nobis ratio sit. Nam si spiritalia assequimur, amissis corporeis, nullum patimur detrimentum; sine illis autem quæ nobis reliqua spes est? quod solatium? Quocirca spiritalia præsertim nobis à Deo petenda et optanda sunt. Hæc nos postulanda docuit Dominicâ Oratione. Non principatum, non divitias, non gloriam, non potentiam, sed animæ utilitatem postulandam; non terrena, sed cœlestia petenda mandavit. Quæ enim amentia est, ea desiderare et à Domino postulare, quibus inhærere, quæ diligere, de quibus solliciti esse prohibemur?

Quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducâstis ex panibus, et saturati estis. Non semper clementiâ et lenitate utendum, sed aliquando præceptorem duriusculè gerere se decet, ut ignavum discipulum excitet; quem morem et hìc et alibi sæpè Dei Filius servavit. Accedentibus enim turbis, illique applaudentibus, ut humanam gloriam se contemnere, et eorum tantùm salutis curam se habere ostendat, asperiùs illis respondet, ut eos erudiat. Modestiâ tamen et mansuetudine temperata responsio est. Non enim gulæ et ventris servos appellavit; non tot præcedentia miracula, quæ viderant, nec propterea in eum crediderant, exprobravit; sed proximè factum miraculum præsertim commemorat, ut eos corporei cibi desiderio, non spiritualium gratiâ bonorum quærere se ac sequi ostendat, quod maximâ reprehensione dignum est. *Anima enim plus est quàm esca...*, Luc. 15, 23. *Non est regnum Dei esca et potus, sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto...*, Rom. 14, 17. *Esca ventri, et venter escis; Deus autem et hunc et has destruet...*, 1 Cor. 6, 13. *Optimum est gratiâ stabilire cor, non escis, quæ non profuerunt ambulantibus in eis.* Hebr. 13, 9.

Vers. 27. — *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis.* Hoc est, nolite corporis cibum curare, sed animæ. Non tamen labori parcendum, et in otio ac desidiâ vivendum est. In sudore vultûs, temporalis vitæ subsidia procuranda et vobis et pauperibus. *Rogamus autem vos, fratres,* inquit Apostolus, 1 Thessal. 4, *ut abundetis magis, et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis, ut honestè ambuletis ad eos qui foris sunt...;* et Ephes. 4 : *Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.* In hunc Joannis locum sic habet S. Joannes Chrysostomus, hom. 45: « Hæc igitur verba : *Operamini non cibum qui perit*, non in otio et desidiâ vivendum significant; hic enim cibus est qui maximè perit, siquidem omnis malitiæ fomes desidia est et otium; sed operandum, et erogandum indigentibus, qui cibus minimè perit. Qui pigritiæ deditus ventri vivit, et deliciis vacat, is cibum operatur qui perit; qui verò ex labore suo Christum nutrit et vestit in paupere, quis cibum pereuntem illum operari dicat; cùm propter hoc opus cœleste regnum, æternaque bona nobis promittantur? At cùm Judæi nullam fidei rationem haberent; cùm non cogitarent unde et quâ virtute cibus ille venisset, sed satietatem sine labore quærerent, meritò Christus hunc appellavit cibum qui perit. Quasi diceret : Pavi vos, ut inde permanentem cibum quæreretis, quo nutriretur animus : vos terreno attenditis. Ideò vilem hunc vobis cibum dare nolo, qui caducam et fluxam vitam, sed qui sempiternam præbeat : qui non corpus, sed animam pascat. « Quem Filius hominis dabit vobis. »

Vers. 29. — *Respondit Jesus, et dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.* « Discernitur ab operibus fides, sicut Apostolus dicit, justificari hominem per fidem sine operibus legis; et sunt opera quæ videntur bona, sine fide Christi, et non sunt bona, quia non referuntur ad eum finem ex quo sunt bona : *Finis* (enim) *legis Christus ad justitiam omni credenti*. Ideò noluit discernere ab opere fidem, sed ipsam fidem dixit esse opus. Ipsa est enim *fides quæ per dilectionem operatur*, Galat. 5, 6. Nec dixit : *Hoc est opus vestrum*, sed : *Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille;* ut qui gloriatur, in Domino glorietur. » Verba sunt S. Augustini, tract. 25 in Joan.

Vers. 32. — *Amen, amen dico vobis : Non Moyses dedit vobis panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum. Panis enim Dei est qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo.... Ego sum panis vitæ*, etc. Verum illum et vivificum panem manna significabat. Signa mea dilexistis; qui significabatur, contemnitis. Iste panis Dominus Jesus; panis Dei, et panis Deus; panis quem solus Deus dare potest, ex ejus scilicet substantiâ genitus, panis verus, qui veram vitam dat et conservat filiis Dei, vitam immortalem et æternam. Huic pani incorporari nos oportet, ut vivificemur; non mutatur in nos ut cibus carnis nostræ, sed nos in illum fide vivâ mutari debemus, ut simus unum Christi corpus et una caro; et vivamus Deo, de Deo. *Ego sum panis vitæ. Qui venit ad me, non esuriet; et qui credit in me, non sitiet unquàm.* His verbis significatur æterna satietas, ubi nulla est egestas. *Ego sum panis vitæ.* Quis est panis cœli, nisi Christus? « Sed ut panem angelorum manducaret homo, Dominus angelorum factus est homo. Si enim hoc non factus esset, carnem ipsius non haberemus; si carnem ipsius non haberemus, panem altaris non manducaremus. Festinemus ad hæreditatem, quia magnum inde pignus accepimus. Desideremus vitam Christi, quia tenemus pignus mortem Christi, » ait S. Augustinus, serm. 130 in Joannem.

Ego sum panis vitæ, « panis angelorum ut Deus, inquit S. August., Enar. 1 in Psal. 33, n. 6, panis hominum ut Deus homo. In corpore et sanguine suo voluit esse salutem nostram. Unde autem commendavit corpus et sanguinem suum? De humilitate suâ. Nisi enim esset humilis, non manducaretur, nec biberetur. Respice altitudinem ipsius : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.* Ecce cibus sempiternus; sed manducant angeli, et manducantes saginantur, et integrum manet quod eos satiat et lætificat. Quis autem homo posset ad illum cibum? Unde cor tam idoneum illi cibo? *Oportebat ergo ut mensa illa lactesceret, et ad parvulos perveniret.* Unde autem fit cibus lac? Unde cibus in lac convertitur, nisi per carnem trajiciatur? Nam mater hoc facit. Quod manducat mater, hoc manducat infans : Sed quia minùs idoneus est infans qui pane vescatur, ipsum panem mater incarnat, et per humilitatem mammillæ et lactis succum de ipso pane pascit infantem. Quomodò ergo de ipso pane pavit nos Sapientia Dei? Quia Verbum caro factum est et habitavit in nobis. Videte ergo humilitatem; quia *panem angelorum manducavit homo*, Psal. 77, 24. Verbum illud quo pascuntur angeli sempiternum, quod est æquale Patri, manducavit homo : quia *cùm in formâ Dei esset, non rapinam arbitratus est esse æqualis Deo*, Philipp. 2, 6. Saginantur illo angeli; sed *semetipsum exinanivit*, ut manducaret panem angelorum homo, *formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo, humiliavit se factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis;* ut jam de cruce commendaretur nobis caro et sanguis Domini *novum sacrificium.* »

Vers. 37. — *Omne quod dat mihi Pater ad me veniet; et eum qui venit ad me, non ejiciam foràs.* Magnum arcanum et inscrutabile! « Quicumque in Dei providentissimâ dispositione præsciti, prædestinati, vocati, justificati, glorificati sunt, inquit S. Augustinus, lib. De Corrept. et Grat., c. 9, n. 24, non dico etiam nondùm renati, sed etiam nondùm nati, jam filii Dei sunt, et omninò perire non possunt. Hi verè veniunt ad Christum, » quia ita veniunt quomodò ipse dicit : *Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet; et eum qui venit ad me, non ejiciam foràs.* Et paulò post : *Hæc est*, inquit, *voluntas ejus qui misit me Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo.* Ab illo ergo « datur etiam perseverantia in bono usque in finem. Neque enim datur nisi eis qui non peribunt; quoniam qui non perseverant peribunt. Talibus Deus diligentibus eum omnia cooperatur in bonum, usque adeò prorsùs omnia, ut etiam si qui eorum deviant et exorbitant, etiam hoc ipsum eis faciat proficere in bonum, quia humiliores redeunt atque doctiores. Discunt enim in ipsâ viâ justâ cum tremore se exsultare debere, non sibi arrogando tanquàm de suâ virtute fiduciam permanendi, nec dicendo in abundantiâ suâ : Non movebimur in æternum. Propter quod eis dicitur, Psal. 2, 11 : *Servite Domino in timore, et exsultate ei cum tremore, ne quando irascatur Dominus, et pereatis de viâ justâ;* neque enim ait : Et non veniatis ad viam justam; sed : « *Ne pereatis de viâ justâ*; quid ostendens, nisi eos esse commonitos, qui jam ambulant in viâ justâ, ut in timore Deo serviant, id est, non altum sapiant, sed timeant? Quod significat, non superbiant, sed humiles sint; exsultent Deo, sed cum tremore; in nullo gloriantes, quando nostrum nihil sit; ut qui gloriatur, in Domino glorietur; ne pereant de viâ justâ, in quâ ambulare cœperunt, dùm sibi hoc ipsum assignant, quòd in eâ sunt. »

Vers. 38. — *Quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.* Magnum sacramentum, magnum illud et dulce secretum! « Ipsa est causa, Domine Jesu, ait S. Augustinus, tract. 25 in Joannem, n. 15, 16, 18, quare non ejicias eum foràs qui venit ad te, quia non voluntatem tuam facere descendisti de cœlo, sed voluntatem ejus qui te misit? Ipsa. Timeo ne foràs propterea exierit anima à Deo, quia superba erat; imò non dubito.

Scriptum est enim, Eccli. 10, 15 : *Initium omnis peccati superbia* : et *Initium; superbiæ hominis apostatare à Deo*. Scriptum est, firmum est, verum est... *Si superbiô ejicimur, humilitate regredimur*. Caput omnium morborum superbia est, quia caput omnium peccatorum superbia. Unde abundat iniquitas? Per superbiam. « Cura superbiam, et nulla erit iniquitas. Ut ergo causa omnium morborum curaretur, id est, superbia, descendit et humilis factus est Filius Dei. Quid superbis, homo? Deus propter te humilis factus est. Puderet te fortassè imitari humilem hominem, saltem imitare humilem Deum... Tota humilitas tua ut cognoscas te. » Ergo quia humilitatem docet Deus, dixit : *Non veni facere voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui me misit*. Superbia quippe facit voluntatem suam, humilitas facit voluntatem Dei... *Et eum qui venit ad me, non ejiciam foràs, quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam*, etc. « Qui ad me venit, incorporatur mihi, qui mihi adhæret humilis erit; quia non facit voluntatem suam, sed Dei ; et ideò non ejicietur foràs, quia cùm superbus esset, projectus est foràs... Doctor itaque humilitatis venit non facere voluntatem suam ; sed voluntatem ejus qui misit illum. Veniamus ad eum, intremus ad eum, incorporemur ei, ut nec nos faciamus voluntatem nostram, sed voluntatem Dei ; et non nos ejiciet foràs, quia membra ejus sumus, quia caput nostrum esse voluit docendo humilitatem. »

Vers. 39. — *Hæc est autem voluntas ejus qui misit me Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed resuscitem illud in novissimo die*. Christi summi Pastoris exemplum imitentur animarum pastores : 1° Dei voluntate et vocatione curam animarum suscipiant ; 2° illam unam exquirant, illi uni serviant in sacro ministerio; 3° ministerium suum cum humilitate impleant, ac pro salute animarum descendant ultrò, siquidem vices gerunt Filii Dei, qui descendit de cœlo, non ut faceret voluntatem suam, sed voluntatem ejus qui misit illum ; 4° vigilantiâ suâ, doctrinâ, labore, zelo, exemplo, precibus procurent, quantùm possunt, ne ulla sibi commissarum animarum pereat. *Hæc est autem voluntas ejus qui misit me Patris; ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo...* « Ille Christo datus est ; qui servat humilitatem, hunc accipit ; qui non servat humilitatem, longè est à magistro humilitatis. « *Ut omne quod dedit mihi Pater, non perdam ex eo.* » Sic non est voluntas in conspectu Patris vestri ut pereat unus de pusillis istis. De tumentibus potest perire, de pusillis nihil perit : quia nisi fueritis sicut pusillus iste, non intrabitis in regnum cœlorum; » S. August., tract. 25 in Joan.

Vers. 40. — *Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam. Et ego resuscitabo eum in novissimo die*. Quoscumque per Christum Jesum absolutè salvare vult Deus, infallibiliter salvantur. In vitâ igitur æternâ electi videbunt « in clarissimâ sapientiæ luce, quod nunc piorum fides habet, antequàm manifestâ cognitione videatur, quàm certa, immutabilis, efficacissima sit voluntas Dei, quàm multa possit et non velit, nihil autem velit quod non possit; quàmque sit verum quod in Psalmo canitur : *Deus autem noster in cœlo, omnia quæcumque voluit fecit*. Quod utique non est verum, si aliqua voluit, et non fecit, et quod est indignius, ideò non fecit, quoniam ne fieret quod volebat Omnipotens, voluntas hominis impedivit. » S. August. Enchririd., c. 95. Tres porrò effectus indeficientes et prorsùs infallibiles gratuitæ prædestinationis ad gloriam, seu voluntatis efficacissimæ Patris sui de salute electorum suorum, Christus indicat : 1° vocationem efficacem, et incorporationem, ut sint membra sua, et ipse illorum caput. *Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet; et eum qui venit ad me non ejiciam foràs;* 2° perseverantiæ donum, quod illis certissimè conferetur. *Hæc est autem voluntas ejus qui misit me Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo;* 3° vitam æternam, quâ cætera dona sua in electis suis Deus coronabit. *Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam*. Divinam illam adoremus voluntatem, quæ nostræ sanctificationis et beatitudinis origo est, in eâ confidamus; de nostrâ nihil præsumamus.

Vers. 41. — *Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset : Ego sum panis vitæ, qui de cœlo descendi*. Sublimiores christianæ religionis veritates infirmos perturbant, impios excæcant, humiles Dei filios consolantur. Illis audiendis nequaquàm idonei sunt carnales homines *quorum Deus venter est, et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt*. S. Joannes Chrysost., hom. 25 in Joannem. Sic animales Judæi Jesum, cùm pane saturati sunt, prophetam appellabant, et regem facere cogitabant; cùm verò spiritalem cibum, et vitam æternam edocti, et à rebus sensibilibus abducti, resurrectionem et altiora mysteria audiverunt, murmurare cœperunt et resistere veritati. Sic in iis impletum quod propheta prædixit, Psal. 68 : *Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva;* ut cùm nullatenùs ad divinorum mysteriorum cognitionem oculos attollant, mali malè pereant propter incredulitatem. Sic olim qui adversùs Deum et Moysen servum ejus murmurârunt in deserto, à serpentibus perierunt. S. Cyrillus, lib. 4 in Joan.

Vers. 42.— *Et dicebant : Nonne hic est Jesus Filius Joseph, cujus nos novimus patrem et matrem? Quomodò ergo dicit hic : Quia de cœlo descendi ?* Hinc discamus, 1° nec sensuum esse, nec rationis, de religionis mysteriis judicare, sed Dei revelantis auctoritati per Ecclesiam propositæ humiliter cedendum, mentemque captivandam in obsequium fidei. Discamus 2° ex S. Cyrillo, ibid., « nocere plurimùm, non intellectualibus cordis oculis virtutem sanctorum perspicere, et in latentem eorum gloriam penitùs oculos defigere, sed ex neglectu corporis pro nihilo sæpè habere id quod magnum apud Deum et venerandum est. Ita de sanctis apud prophetam Jeremiam Deus sub unius personâ de omnibus loquens, ait, c. 17 : *Benedictus vir qui confidit in Domino, et erit Dominus fiducia ejus. Et erit*

quasi lignum quod transplantatur super aquas, quod ad humorem mittit radices suas; et non timebit cùm venerit æstus. Et erit folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando desinet facere fructum. Pravum est cor omnium, et inscrutabile, quis cognoscet illud? Ego Dominus scrutans cor, et probans renes. Si ergo nos clarum apud Deum, et eximiis virtutibus conspicuum hominem superbè despexerimus, et ex corporis vili specie, aut generis ignobilitate angustum animum esse statuerimus, nonne ab universorum Rege dissentire comperiemur, nec parvæ pœnæ obnoxii erimus, quod magnum est quandoque dicentes parvum, et lucem tenebras ponentes, et quod dulce est amarum statuentes? Servandi sunt itaque sanctis sui honores, et internâ potiùs nobilitate, quàm carnis rationibus sunt æstimandi. Sed inter nos plurimi eum qui abjectus sit in hoc mundo, licèt virtutibus conspicuus sit, nullo honore et glorià dignum ducunt, sed solam opum copiam, et corruptibilem ac brevi perituram gloriam æquis nequaquàm oculis respicientes, minimè curant an rectè, an perperàm judicent. »

Vers. 44. — *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum.* S. August. tract. 26 in Joannem: « Judæi contra verba Jesu murmurantes, à pane de cœlo longè erant, nec esurire noverant. Fauces cordis languidas habebant, auribus apertis surdi erant, videbant et cæci stabant. *Panis quippe iste interioris hominis quærit esuriem.* Unde alio loco dicit: *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.* Justitiam verò nobis esse Christum, Paulus Apostolus docet.... Quid ergo talibus murmurantibus respondit Jesus? *Nolite murmurare ad invicem.* Tanquàm dicens: Scio quare non esuriatis, et istum panem non intelligatis, neque quæratis. *Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum.* « Magna gratiæ commendatio. *Nemo venit nisi tractus. Quem trahat, et quem non trahat, quare illum trahat et illum non trahat, noli velle judicare, si non vis errare....... Nondùm traheris, ora ut traharis.* » Ne verò cogites te invitum trahi: *Trahitur animus et amore.* Nec timere debemus ne dicatur nobis: Quomodò voluntate credo, si trahor? Ego dico: *Parùm est voluntate, etiam voluptate traheris.* Quid est trahi voluptate? *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui,* Psal. 36. Est quædam voluptas cordis, cui panis dulcis est ille cœlestis. Porrò si poetæ dicere licuit: *Trahit sua quemque voluptas,* « non necessitas, sed voluptas; non obligatio, sed delectatio; quantò fortiùs nos dicere debemus trahi hominem ad Christum, qui delectatur veritate, delectatur beatitudine, delectatur justitiâ, delectatur sempiternâ vitâ, quod totum Christus est....? Da amantem, et sentit quod dico. » S. August., ibid. Trahe nos post te, Domine Jesu, curremus in odorem unguentorum tuorum. Nostras etiam rebelles ad te compelle propitius voluntates.

Vers. 45. — *Est scriptum in prophetis: Erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit à Patre, et didicit, venit ad me.* « Qui veniunt ad me per fidem, à Patre docentur. Non mirum quòd me non agnoscatis, quia non auditis à Patre. Omnes homines ad regnum Dei per æternam prædestinationem pertinentes docti erunt à Deo, non ab hominibus audient. « Et si ab hominibus audiunt, tamen quod intelligunt, intùs datur, intùs coruscat, intùs revelatur..... Exterior cultor arboris, interior est Creator. Qui plantat, et qui rigat, extrinsecùs operatur; hoc facimus nos. Sed neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus; hoc est, erunt omnes docibiles Dei. » Qui omnes? *Omnis qui audivit à Patre; et didicit, venit ad me.* Videte quomodò trahit Pater: docendo delectat, non necessitatem imponendo..... Disce trahi ad Filium à Patre, doceat te Pater, audi Verbum ejus, quod *erat in principio apud Deum, et Deus erat Verbum.* Quomodò homines in carne constituti audiant tale Verbum? Quia *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.* Qui ergo à Christo audiunt, à Patre audiunt. *Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is qui est à Deo, hic vidit Patrem.* Ego novi Patrem, ab illo sum; sed quomodò verbum ab illo cujus est verbum; non quod sonat et transit, sed quod manet cum docente, et trahit audientem. Loquere, Domine Jesu, quia audit servus tuus; imò fac ut te audiam, aures interioris hominis aperi. Fac ne obsurdescam ad vocem interiorem gratiæ tuæ. Da ut ex illorum sim numero, de quibus per prophetam dictum est: *Erunt omnes docibiles Dei;* » S. August., tract. 26 in Joan., n. 7, 8, 9.

Vers. 48, 49. — *Ego sum panis vitæ. Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt. Hic est panis de cœlo descendens; ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.* Panis mortuus et inanimis Judæos à morte cùm animæ, tùm corporis servare non poterat. Qualis lex, talis cibus, mortuus, typicus, inutilis ad veram justitiam, quæ est animæ vita. Solus Jesus est panis vitæ, non in aere formatus, et angelorum ministerio in terram effusus, ut Judaicum populum ad tempus servaret à morte corporis; sed in cœlo natus, missus ad homines per incarnationem, semper vivens, semper vivificus; vitam fidei et charitatis in membra sua semper diffundens in terrâ desertâ, in loco horroris et vastæ solitudinis; semper vitæ immortalis principium in sanctis, qui eo nutriuntur sine fastidio, sine rei alterius desiderio. *Patres vestri manducaverunt Manna, et mortui sunt. Hic est panis de cœlo descendens,* etc. Hunc panem significavit Manna. Hic panis vita æterna est, pignus futuræ gloriæ. Hunc ex altari sancto, ex mensâ Domini accipimus: « Sed aliud est sacramentum, aliud virtus sacramenti. Quàm multi de altari accipiunt, et moriuntur, et accipiendo moriuntur! » Unde dicit Apostolus: *Judicium sibi manducat et bibit.* Non enim buccella Dominica venenum fuit Judæ. Et tamen accepit, et cùm accepit, in eum inimicus intravit: non quia malum accepit, sed quia bonum malè malus accepit. Videte ergo, fratres, « panem cœlestem spiritaliter manducate, innocentiam ad altare apportate. Peccata etsi sunt quotidiana, vel non sint mortifera. » S. August., tract. 26 in Joan.,

n. 11. Antequàm ad altare accedatis, attendite quid dicatis : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Dimittis, dimittetur tibi. Securus accede ; panis est, non venenum. Sed vide si dimittis ; nam si non dimittis, mentiris, et ei mentiris, quem non fallis. Mentiri Deo potes, Deum fallere non potes. Novit ille quid agat. Intùs te videt, intùs te examinat, intùs inspicit, intùs judicat, intùs aut damnat, aut coronat.

Vers. 52. — *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum ; et panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ.* Christus corpus suum in altari crucis pro vitâ omnium immolavit, et per ipsum rursùs in nobis vitam inserit. « Postquàm enim, inquit S. Cyrillus, lib. 4, vivificum illud Dei Verbum in carne inhabitavit, in suum bonum eam, hoc est, ad vitam reformavit, et omninò ei ineffabili unionis modo conjunctum, vivificam reddidit, non secùs ac ipsum est secundùm naturam. Proindè Christi corpus vivificat eos qui sunt ejus participes ; » non sacramentaliter solùm, sed et spiritualiter ; qui scilicet Eucharistiam dignè suscipiunt, et qui fide et charitate fiunt corpus Christi. « Nôrunt Fideles corpus Christi, ait S. August., tract. 26 in Joannem, si corpus Christi esse non negligant. Fiant corpus Christi, si volunt vivere de Spiritu Christi. De Spiritu Christi non vivit nisi corpus Christi. » Unde apostolus exponens nobis hunc panem : *Unus panis*, inquit, *unum corpus multi sumus*, 1 Cor. 10, 17. O sacramentum pietatis, ô signum unitatis, ô vinculum charitatis ! *Qui vult vivere, habet ubi vivat, habet unde vivat. Accedat, credat, incorporetur, et vivificetur.* Non abhorreat à compage membrorum, non sit putre membrum quod resecari mereatur, non sit distortum de quo erubescatur : sit pulchrum, sit aptum, sit sanum : hæreat corpori, vivat Deo de Deo.

Et panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ. Ut autem « non solùm per dilectionem, ait S. Joannes Chrysost., hom. 45, in Joan., sed reipsà in illam carnem convertamur, per cibum id efficitur, quem nobis largitus est. Cùm enim suum in nos amorem indicare vellet, per corpus suum se nobis commiscuit, et in unum nobiscum redegit, ut corpus cum capite uniretur. » Hoc enim amantium maximè est. Hoc Job significabat de servis, à quibus ita eximiè amabatur, ut ejus carnibus admisceri se peroptarent : *Si non dixerunt viri tabernaculi mei : Quis det de carnibus ejus ut saturemur?* Job. 31, 31. Quod Christus fecit ut majori nos charitate adstringeret, et ut suum in nos ostenderet desiderium, non se tantùm videri permittens desiderantibus, sed et tangi, et manducari, et desiderio suo omnes impleri. « Ab illâ igitur mensâ tanquàm leones ignem spirantes surgamus diabolo formidolosi, et caput nostrum intelligamus, et quam in nos præ se tulit charitatem. Parentes sæpenumerò liberos suos aliis alendos dederunt, ego autem longè aliter, meâ carne alo, me vobis exhibeo, omnibus faveo, omnibus optimam de futuris spem præbeo. Qui in hâc vitâ ita se nobis exhibet, multò magis in futurâ. Vester ego frater esse volui, et communicavi carnem propter vos et sanguinem : et per quæ vobis conjunctus sum, ea rursùs vobis exhibui. Hic sanguis facit ut imago in nobis regia floreat. Hic sanguis pulchritudinem atque nobilitatem animæ, quam semper irrigat et nutrit, languescere non sinit. Hic mysticus sanguis dæmones procul pellit, angelos et angelorum Dominum ad nos allicit... Hic est quo Christus emit, quo universam ornavit Ecclesiam. Ut enim homo servos auro emit et ornat, ita eos sanguine suo Christus. Qui hujus sanguinis sunt participes, ipsam regiam Christi stolam induti, spiritalibus armis muniti, imò ipsum induti sunt regem. Sed sicut magnum est et admirabile, ita si purè accesseris, ad salutem accessisti : sin pravâ conscientiâ, ad pœnam et supplicium. « Qui enim manducat et bibit indignè, judicium sibi manducat et bibit. » Nam si qui regiam purpuram coinquinant, haud secùs quàm qui scindunt, puniuntur : quid mirum si qui immundâ conscientiâ corpus Christi accipiunt, idem supplicium subeant, quòd qui cum clavis cruci affixerunt ? »

Vers. 53. — *Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes : Quomodò potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?* Dei verbo et promissis sine hæsitatione credendum est. Qui mysteria ratione curiosè scrutatur, eorum fidem et fructum amittit. Vox ista, *quomodò*, Dei omnipotentiæ et sapientiæ injuriosa est. Agnoscamus Deum posse, quod nos fateamur investigare et comprehendere non posse. Litiganti Judæo, et dicenti : *Quomodò potest?* etc., reponit S. Cyrillus, lib. 4 in Joan. : « Quomodò egressus es ex Ægypto ? Quomodò in serpentem versa est virga Mosaica ? Quomodò leprâ manus infecta est, et in pristinum statum rursùm rediit ? Quomodò in sanguinis naturam versa est aqua ? Quomodò per medium mare sicco pede transîsti ? Quomodò amara illa aqua de Merrâ per lignum versa est in dulcem ? Quomodò tibi aqua è petrarum uberibus effluxit ? Quomodò propter te Manna decidit ? Quomodò Jordanis immotus stetit ? Quomodò Jerichuntis inexpugnabiles muri corruerunt ? »

Vers. 54. — *Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis ; nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam :* etc. « Quia vivifica facta est caro Salvatoris, ait S. Cyrill., lib. 4 in Joan., utpotè Vitæ secundùm naturam, Verbo nimirùm Deo unita ; cùm illam degustabimus, tunc vitam habebimus in nobis, ei quoque simul uniti, quemadmodùm ipsa Verbo inhabitanti. Hanc enim ob causam etiam in suscitandis mortuis, non verbis tantùm et nutu Deo convenienti Salvatorem operatum esse comperimus, sed carnem suam quasi cooperatricem ad hoc potissimùm adhibuisse, ut ostenderet illam vivificare posse. Quòd si solo tactu sanctæ carnis id quod corruptum est vivificatur, quomodò vitam æternam non consequemur, cùm sanctam illam carnem in Eucharistiâ manducabimus ? In suum enim ipsius bonum, hoc est, immortalitatem, nos qui participes ejus fuerimus, omninò transformabit. » Id verò veteribus figuris in Mosaicâ

lege adumbratum est. Cùm enim Israelitæ in Ægypto agnum immolàssent, ac degustatis illius carnibus, sanguine postes illinivissent, eos ut sanctificatos exterminator angelus prætéribat. Quantò magis à morte æternâ servabimur, si veri Agni pro salute nostrâ immolati, scilicet Christi Jesu carnem sacro-sanctam manducaverimus? *Et ego resuscitabo eum in novissimo die. Caro enim mea verè est cibus*, etc. Hinc sanctus Irenæus contra hæreticos resurrectionem carnis negantes : « Quomodò, inquit, lib. 5, c. 2, carnem negant capacem esse donationis Dei, qui est vita æterna, quæ sanguine et corpore Christi nutritur, et est membrum ejus? » Ne igitur putarent auditores Christi Jesu sic in manducatione carnis suæ promitti vitam æternam, ut qui eam sumerent, jam nec corpore morerentur; huic cogitationi dignatus est occurrere. Nam cùm dixisset : *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam*; continuò subjecit : [*Et ego resuscitabo eum in novissimo die*, ut habeat interim secundùm spiritum vitam æternam in requie, quæ sanctorum spiritus suscipit : quod autem ad corpus attinet, nec ejus vitâ æternâ fraudetur, sed in resurrectione mortuorum, novissimo die. *Caro enim mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus.* « Cùm enim cibo et potu id appetant homines, ut non esuriant, neque sitiant, hoc veraciter non præstat nisi iste cibus et potus, qui eos à quibus sumitur, immortales et incorruptibiles facit; » S. August. « Cibus iste *semen* est *immortalitatis*. S. Cyrillus. »

Vers. 57. — *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.* Qui dignè manducat et bibit, Christo per charitatem intimè conjungitur, et unione quodam modo naturali commiscetur, fitque concorporalis, ac in illo vicissim manet, crescitque Christus, mystico modo nos in se mutans. « Hoc est ergo manducare illam escam, ait S. Aug., tract. 26 in Joan., et illum bibere potum, in Christo manere, et illum manentem in se habere. Ac per hoc qui non manet in Christo, et in quo non manet Christus, procul dubio nec manducat (spiritaliter) carnem ejus, nec bibit ejus sanguinem, etiamsi tantæ rei sacramentum ad judicium sibi manducet et bibat : quia immundus præsumpsit ad Christi accedere Sacramenta, quæ aliquis non dignè sumit, nisi qui mundus est; de quibus dicitur Matth. 5 : *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* » Ad sacram igitur corporis Christi communionem nos ut par est præparemus. Sic vivamus, ut quotidiè mereamur accipere. Unus sit nobis dolor divinâ hâc escâ propter peccata nostra privari.

Vers. 58. — *Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem, et qui manducat me, et ipse vivet propter me.* Pater Filium ab æterno generans, communicat illi vitam suam : in temporum plenitudine Filium mittens per incarnationem, eamdem illam vitam divinam humanæ Christi naturæ communicat; qui illam ex Patre, in Patre, et propter Patrem recipit. Sic fidelis quisque corpus et sanguinem Christi Jesu sumens, divinæ naturæ et vitæ fit particeps; ut verè dicere possit : *Vivo ego, jam non ego; vivit verò in me Christus.* Vivit in Christo, per Christum, et in Christo. *Sicut misit me vivens Pater*, etc., ac si diceret : « Ut ego vivam propter Patrem, ait S. August., tract. 26, in Joan., id est, ad illum tanquàm ad majorem referam vitam meam, exinanitio mea fecit, in quâ me misit : ut autem quisque vivat propter me, participatio facit quâ manducat me. Ego itaque humiliatus vivo propter Patrem, ille erectus vivit propter me. »

Vers. 59. — *Hic est panis, qui de cœlo descendit. Non sicut manducaverunt Patres vestri manna, et mortui sunt. Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.* Eucharistia manna est Christianorum in deserto hujus mundi. Væ illi qui illam sumere negligit, et ad illam dignè sumendam sese moribus Christiano dignis non disponit. « Si vitæ æternæ amore flagramus, ait S. Cyrillus, l. 4 in Joan., c. 2, si largitorem immortalitatis in nobis habere cupimus, caveamus ne laqueum nobis diabolus insigniter fraudulentus struat, damnosam nempe religionem ac metum. At enim scriptum est, inquies : *Qui manducat et bibit indignè, judicium sibi manducat et bibit.* Ubi verò probavi me ipsum, me indignum video. Quando ergo dignus eris? Quando te ipsum Christo sistes? Nam si te peccata usque deterreant, labi autem cessaturus sis nunquàm, vacuus comperieris omninò sanctificationis illius, quæ in æternum nos servat. Quare piè apud te statuas christianè vivere, atque ita Eucharistiæ particeps fias, credens eam non mortis solùm, verùm etiam morborum nostrorum spiritualium depellendorum vi pollere. Christus enim existens in nobis, sopit sævientem in membris nostris carnis legem, et pietatem in Deum exsuscitat, perturbationes mortificat, delicta nostra nobis non imputans, sed potiùs ut ægrotos sanans. Confractum enim alligat, erigit lapsum Christus Pastor bonus, qui animam suam posuit pro ovibus suis. »

Vers. 69, 70. — *Respondit ergo Simon Petrus et dixit : Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes.* Timendum ne Christus nos propriæ tradat sive permittat voluntati. Electionis nostræ est Christum sequi vel mundum. Num hæsitabimus? Christo adhærebimus, an ejus adversario? Mundumne audiemus, verba mortis habentem; an Jesum verba vitæ æternæ docentem? Qui Jesum deserit, perire vult. Schola Christi, lucis et veritatis schola est. Ipse veritas est, et vita æterna, quam docet. Veritatem docet, illuminando mentem : Vitam æternam docet, accendendo in cordibus charitatem. *Et nos credidimus, et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei.* « Mira est sanctorum Apostolorum fides, ait S. Cyrill. Alex., lib. 4 in Joan., fervida confessionis ratio, eximia et præcellens consensio. Non enim retrò abierunt, ut illi qui durum vocabant illius sermonem; neque etiam leviter crediderunt; sed certiores facti cœlestis illum doctrinæ magistrum esse. Tuta verò hujusmodi fides est; sed quæ talis non est, ex hominis mente facilè evellitur, ut quæ altas et firmas radices non habeat. Unde Salvator in parabolâ de semente ait : *Aliud cecidit supra petram, et natum aruit, quia non habebat humorem.*

Quemadmodùm enim priùs quàm semina in terram jaciantur, agriculturæ lege terra proscindi debet : sic iis qui ad suscipiendos divinos sermones accedunt, illorum desiderio cor priùs aperiendum est : sic enim iis susceptis, animam seu terram aliquam fœcundam reddunt. Igitur in certitudine fidei sapientissimi discipuli se cognovisse aiunt et se credere ipsum esse Christum illum Dei Filium : oportebat enim et credere et intelligere. Neque enim ex eo quòd res divinæ fide percipiuntur, idcircò ab earum indagatione et studio omninò cessandum est : sed connandum potiùs ut ad mediocrem saltem eorum notitiam evehamur, quæ sit tanquàm in speculo et ænigmate, ut S. Paulus ait. Rursùs autem optimè dicunt, non primùm se cognovisse, deinde credere, sed Fidei cognitionem subjungunt. Fidem enim sequitur cognitio, non antecedit, juxta illud : *Si non credideritis, non intelligetis.* Fide quippe simplici, non curiosâ, basis instar constitutâ, superædificatur deinceps cognitio, quæ paulatim in mensuram ætatis Christi, et in virum perfectum ac spiritalem nos effert. »

CAPUT VII.

1. Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam : non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.

2. Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia.

3. Dixerunt autem ad eum fratres ejus : Transi hinc, et vade in Judæam, ut et discipuli tui videant opera tua quæ facis :

4. Nemo quippe in occulto quid facit, et quærit ipse in palam esse : si hæc facis, manifesta teipsum mundo.

5. Neque enim fratres ejus credebant in eum.

6. Dicit ergo eis Jesus : Tempus meum nondùm advenit : tempus autem vestrum semper est paratum.

7. Non potest mundus odisse vos : me autem odit, quia ego testimonium perhibeo de illo, quòd opera ejus mala sunt.

8. Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendo ad diem festum istum, quia meum tempus nondùm impletum est.

9. Hæc cùm dixisset, ipse mansit in Galilæâ,

10. Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad diem festum, non manifestè sed quasi in occulto.

11. Judæi ergo quærebant eum in die festo, et dicebant : Ubi est ille ?

12. Et murmur multum erat in turbâ de eo. Quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii autem dicebant : Non : sed seducit turbas.

13. Nemo tamen palàm loquebatur de illo, propter metum Judæorum.

14. Jam autem die festo mediante, ascendit Jesus in templum, et docebat,

15. Et mirabantur Judæi, dicentes : Quomodò hic litteras scit, cùm non didicerit ?

16. Respondit eis Jesus, et dixit : Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.

17. Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrinâ, utrùm ex Deo sit, an ego à meipso loquar.

18. Qui à semetipso loquitur, gloriam propriam quærit : qui autem quærit gloriam ejus qui misit eum, hic verax est, et injustitia in illo non est.

19. Nonne Moyses dedit vobis legem ? et nemo ex vobis facit legem.

20. Quid me quæritis interficere ? Respondit turba et dixit : Dæmonium habes : quis te quærit interficere ?

CHAPITRE VII.

1. Depuis ce temps-là, Jésus parcourait la Galilée, ne voulant pas aller dans la Judée, parce que les Juifs cherchaient à le faire mourir.

2. Mais la fête des Juifs appelée des Tabernacles étant proche,

3. Ses frères lui dirent : Quittez ce pays, et vous en allez en Judée, afin que les disciples que vous y avez voient aussi les miracles que vous faites.

4. Car personne n'agit en secret, lorsqu'il cherche à être connu dans le public. Puisque vous faites ces choses, faites-vous connaître au monde.

5. Car ses frères mêmes ne croyaient pas en lui.

6. Jésus donc leur dit : Mon temps n'est pas encore venu ; mais pour le vôtre, il est toujours prêt ;

7. Le monde ne saurait vous haïr ; mais pour moi, il me hait, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.

8. Allez, vous, à cette fête ; pour moi je n'y vais pas, parce que mon temps n'est pas encore accompli.

9. Ayant dit ces choses, il demeura dans la Galilée.

10. Mais lorsque ses frères furent partis, il alla aussi lui même à la fête, non pas publiquement, mais comme s'il eût voulu se cacher.

11. Les Juifs donc le cherchaient pendant cette fête ; et ils disaient : Où est-il ?

12. Et on faisait de lui en secret plusieurs discours parmi le peuple, car les uns disaient : C'est un homme de bien ; les autres disaient : Non; mais il séduit le peuple.

13. Personne néanmoins ne parlait librement de lui ; parce qu'on craignait les Juifs.

14. Or, vers le milieu de la fête, Jésus monta au temple, où il se mit à enseigner.

15. Et les Juifs en étant étonnés, disaient : Comment cet homme peut-il être si savant, lui qui n'a point étudié ?

16. Jésus leur répondit, et dit : Ma doctrine n'est pas ma doctrine ; c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé.

17. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnaîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même.

18. Celui qui parle de lui-même, cherche sa propre gloire ; mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé est véritable ; et il n'y a point en lui d'injustice.

19. Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi ? et néanmoins nul de vous n'accomplit la loi.

20. Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir ? Le peuple répondit : Vous êtes possédé du démon : qui est-ce qui cherche à vous faire mourir ?

21. Respondit Jesus, et dixit eis : Unum opus feci, et omnes miramini.

22. Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem (non quia ex Moyse est, sed ex patribus), et in sabbato circumciditis hominem.

23. Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi, mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato?

24. Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.

25. Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis : Nonne hic est quem quærunt interficere?

26. Ecce palàm loquitur, et nihil ei dicunt. Numquid verè cognoverunt principes quia hic est Christus?

27. Sed hunc scimus unde sit : Christus autem, cùm venerit, nemo scit unde sit.

28. Clamabat ergo Jesus in templo docens, et dicens : Et me scitis, et unde sim scitis : et à meipso non veni : sed est verus, qui misit me, quem vos nescitis.

29. Ego scio eum, quia ab ipso sum, et ipse me misit.

30. Quærebant ergo eum apprehendere : et nemo misit in illum manus, quia nondùm venerat hora ejus.

31. De turbâ autem crediderunt in eum, et dicebant : Christus, cùm venerit, numquid plura signa faciet, quàm quæ hic facit?

32. Audierunt pharisæi turbam murmurantem de illo hæc : et miserunt principes et Pharisæi ministros, ut apprehenderent eum.

33. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum tempus vobiscum sum, et vado ad eum qui me misit.

34. Quæretis me, et non invenietis : et ubi ego sum, vos non potestis venire.

35. Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos : Quò hic iturus est, quia non inveniemus eum? Numquid in dispersionem gentium iturus est, et docturus est gentes?

36. Quis est hic sermo quem dixit : Quæretis me, et non invenietis : et ubi sum ego, vos non potestis venire?

37. In novissimo autem die magno festivitatis, stabat Jesus, et clamabat, dicens : Si quis sitit, veniat ad me, et bibat.

38. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.

39. Hæc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum : nondùm enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondùm erat glorificatus.

40. Ex illâ ergo turbâ, cùm audissent hos sermones ejus, dicebant : Hic est verè propheta.

41. Alii dicebant : Hic est Christus. Quidam autem dicebant : Numquid à Galilæâ venit Christus?

42. Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, et de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus?

43. Dissensio itaque facta est in turbâ propter eum.

44. Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum : sed nemo misit super eum manus.

21. Jésus leur répondit : J'ai fait un miracle un jour de sabbat, et vous êtes tous surpris.

22. Cependant, parce que Moïse vous a ordonné la circoncision (quoiqu'elle vienne des patriarches, et non de Moïse), vous ne laissez pas de circoncire au jour du sabbat.

23. Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, pour ne pas manquer à la loi de Moïse, pourquoi vous mettez-vous en colère contre moi, parce que j'ai guéri un homme dans tout son corps au jour du sabbat?

24. Ne jugez pas selon l'apparence ; mais jugez selon la justice.

25. Alors quelques-uns de Jérusalem, disaient : N'est-ce pas là celui qu'ils cherchent pour le faire mourir?

26. Voilà qu'il parle devant tout le monde, sans qu'ils lui disent rien. N'est-ce point que les sénateurs ont effectivement reconnu qu'il est le Christ?

27. Mais nous savons d'où est cet homme, au lieu que quand le Christ viendra, personne ne saura d'où il est.

28. Jésus donc criait à haute voix, en enseignant dans le temple, et disant : Vous me connaissez, et vous savez d'où je suis ; cependant je ne suis pas venu de moi-même : mais celui qui m'a envoyé est véritable, et vous ne le connaissez point.

29. Pour moi, je le connais, parce que je suis de lui, et que c'est lui qui m'a envoyé.

30. Ils cherchaient donc à l'arrêter ; et néanmoins personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'était pas encore venue.

31. Cependant plusieurs du peuple crurent en lui ; et ils disaient : Quand le Christ viendra, fera-t-il plus de miracles que n'en fait celui-ci?

32. Les pharisiens ayant entendu ces discours que le peuple faisait de lui en secret, et s'étant joints aux princes des prêtres, ils envoyèrent des archers pour le prendre.

33. Mais Jésus leur disait : Je suis encore avec vous pour un peu de temps ; et je m'en vais ensuite vers celui qui m'a envoyé.

34. Vous me chercherez alors, et vous ne me trouverez point ; et là où je suis vous ne pouvez venir.

35. Les Juifs donc dirent entre eux : Où ira-t-il, que nous ne le trouverons point? Ira-t-il vers les gentils qui sont dispersés par tout le monde, et instruira-t-il les gentils?

36. Que signifie cette parole qu'il vient de dire : Vous me chercherez, et vous ne me trouverez point, et vous ne pouvez venir où je suis?

37. Enfin le dernier jour de la fête, qui était le plus solennel, Jésus se tenant là, disait à haute voix : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive.

38. Si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive, comme dit l'Écriture.

39. Ce qu'il entendait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui. Car l'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié.

40. Plusieurs donc d'entre le peuple écoutant ces paroles, disaient : Cet homme est assurément un prophète.

41. Quelques autres disaient : C'est le Christ. Mais d'autres disaient : Est-ce que le Christ viendra de Galilée?

42. L'Écriture ne dit-elle pas que le Christ viendra de la race de David, et de la petite ville de Bethléhem, d'où était David?

43. De sorte que le peuple était ainsi divisé sur son sujet.

44. Or, quelques-uns d'entre eux avaient envie de le prendre : mais personne ne mit la main sur lui.

45. Venerunt ergo ministri ad pontifices et pharisæos. Et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum ?

46. Responderunt ministri : Nunquàm sic locutus est homo, sicut hic homo.

47. Responderunt ergo eis pharisæi : Numquid et vos seducti estis ?

48. Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex pharisæis ?

49. Sed turba hæc, quæ non novit legem, maledicti sunt.

50. Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis :

51. Numquid lex nostra judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, et cognoverit quid faciat ?

52. Responderunt, et dixerunt ei : Numquid et tu Galilæus es ? Scrutare Scripturas, et vide quia à Galilæâ propheta non surgit.

53. Et reversi sunt unusquisque in domum suam.

45. Les archers donc retournèrent vers les princes des prêtres et les pharisiens, qui leur dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené ?

46. Les archers leur répondirent : Jamais homme n'a parlé comme cet homme.

47. Les pharisiens leur répliquèrent : Êtes-vous donc aussi séduits ?

48. Y a-t-il un seul des sénateurs et des pharisiens qui ait cru en lui ?

49. Car pour cette populace, qui ne sait ce que c'est que la loi, ce sont des gens maudits.

50. Nicodème, l'un d'entre eux, et le même qui était venu trouver Jésus la nuit, leur dit :

51. Notre loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir auparavant entendu, et sans s'être informé de ses actions ?

52. Ils répondirent, et lui dirent : Est-ce que vous êtes aussi Galiléen ? Lisez-les Ecritures, et apprenez qu'il ne sort point de prophète de Galilée.

53. Et chacun s'en retourna en sa maison.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1. — *Post hæc autem*, ex quo superiorem sermonem habuit, *ambulabat Jesus in Galilæam*, degere perrexit in Galilæâ : *Non enim volebat in Judæam ambulare*, seu in Judæâ morari : tutò enim ibi versari non poterat spectatis rerum circumstantiis : *Quia quærebant eum Judæi interficere*. Judæorum primarii, Pharisæi, legis doctores, senatores invidiâ et odio perciti, quærebant opportunitatem ipsum è medio tollendi.

Vers. 2, 3, 4, 5. — *Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia ;* id est, festum Tabernaculorum, in memoriam peregrinationis quadragenariæ per loca deserta et inculta, in quibus sub Dei præsidio militarem in modum castra collocabant, et mutabant, sub tentoriis quiescentes. *Dixerunt autem ad eum fratres ejus*, id est, cognati ex Mariæ Virginis matris genere : *Transi hinc, et vade in Judæam*, nobiliorem regionem, templo, senatu, majori doctorum, procerum, et populi undequàque Hierosolyma religionis ergo confluentis, multitudine insignem : *ut et discipuli*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 6. — *Depuis cela Jésus demeurait en Galilée, ne voulant pas demeurer en Judée, parce que les Juifs cherchaient à le faire mourir. Or la fête des Juifs*, appelée *des Tabernacles, étant proche, ses frères lui dirent : quittez ce lieu, et allez dans la Judée, afin que vos disciples voient aussi les œuvres que vous faites*, etc. — Il paraît par le chapitre précédent, que tout le discours de Jésus-Christ, que nous venons d'expliquer, se fit dans la Galilée. Ainsi ce que l'Evangile marque maintenant, qu'*après cela il demeurait*, ou selon l'expression littérale, *il marchait dans la Galilée*, signifie qu'il continua à y faire sa demeure, allant de ville en ville s'acquitter des fonctions de son ministère ; et qu'il évitait de se montrer dans la Judée, ou de s'approcher de Jérusalem, à cause de la jalousie des Pharisiens, des Prêtres et des Docteurs de la loi, qui ne cherchaient que les occasions de le perdre. Il n'avait rien à appréhender de leur mauvaise volonté, *ayant le pouvoir*, comme il le dit ailleurs, *de quitter sa vie, et de la reprendre* quand il le voudrait. Mais en fuyant la fureur des Juifs, il daignait, comme dit saint Augustin, donner à notre faiblesse un exemple de la manière dont nous devions nous-mêmes agir en de semblables occasions. Sa fuite n'était donc pas une marque d'impuissance en lui, mais un effet de sa charité, pour la consolation de ses serviteurs exposés par la fragilité humaine à fuir la fureur de leurs ennemis. Se cachant aux Juifs comme s'il eût craint qu'ils ne le fissent mourir, il transformait, pour le dire ainsi, ses membres en sa personne, et montrait ce qu'ils feraient par ce qu'il faisait lui-même, lui qui était véritablement dans ses membres. Car il savait que quelques-uns de ses serviteurs devaient se cacher dans la suite, pour se dérober à la cruauté des persécuteurs de leur foi. Et afin qu'on ne pût leur reprocher comme un crime de s'être cachés, il voulut exprès faire précéder en la personne du chef, ce qu'on devait voir après dans les membres.

La fête *des Tabernacles* dont il est parlé ici, était une des plus grandes solennités des Juifs, qu'il leur était commandé d'observer en mémoire de la divine protection, dont le Seigneur leur avait donné des marques si éclatantes pendant les quarante années qu'ils demeurèrent sous des tentes dans le désert. Comme la loi les obligeait de venir exactement tous les ans se présenter dans le temple de Jérusalem en cette fête, *les frères* de Jésus-Christ, qui étaient ses proches du côté de la sainte Vierge, prirent cette occasion de le presser *d'aller en Judée*, et sur-tout à Jérusalem, *afin que ses disciples* qui y étaient, et qui ne le suivaient pas partout, *vissent ses œuvres* miraculeuses ; et qu'ainsi sa réputation fût établie dans le monde. Car il paraît qu'ils ne cherchaient en cela qu'à lui procurer, comme à eux-mêmes, une gloire purement humaine. Ils supposaient que Jésus cherchait une vaine réputation parmi les hommes. Et sur ce faux fondement, ils l'exhortaient à ne se point *tenir caché* dans la Galilée, où il faisait inutilement tant de miracles, *ayant dessein de se faire connaître dans le public*. Venez donc, lui disaient-ils, *vous manifester au monde*, et vous montrer au milieu de Jérusalem, *puisque vous voulez faire ces merveilles*, qui ne servent point dans un lieu comme celui-ci à vous rendre illustre parmi les hommes. L'Evangéliste ajoute aussitôt après avec très-grande raison : Que *ses frères*, ou ses parens, *ne croyaient point en lui*. Car en effet,

tui, qui auditores et sectatores tui in Judæâ esse cœperunt, *videant opera quæ tu facis. Nemo quippe in occulto quid facit, et quærit ipse in palam esse.* Nemo qui celebritatem nominis consequi velit, admirabilia opera clam facit, sed in publicâ luce, sub omnium oculis. *Si hæc facis*, quibus te Messiam probas, *manifesta te ipsum mundo*, doctrinam tuam, auctoritatem, potestatem omnibus manifestare stude; te ut revereantur universi. *Neque enim fratres ejus credebant in eum.* Illum esse Messiam à Deo promissum, et Dei Filium non credebant; alioqui humanam gloriam illum quærere non putâssent, ex suo ingenio illum metientes. Ex illius enim celebritate gloriam ipsi captabant, ideòque optabant ut ex latebris Galilææ excederet, ac Jerusalem se conferret, quò ejus auctoritas à Synedrio probaretur.

VERS. 6, 7. — *Dixit ergo eis Jesus : Tempus meum nondùm advenit, tempus autem vestrum semper est paratum.* Nondùm tempus opportunum est ut Hierosolyma proficiscar; vobis tempus semper opportunum est, ut illùc ire possitis. Tempus morti meæ constitutum nondùm advenit, ideò Jerusalem impræsentiarum ascendere non possum palàm et manifestò, cùm Judæi vitæ meæ insidientur; vobis autem nihil imminet periculi; unde, quando libuerit, illùc ire potestis; S. Chrysost., hom. 47; Euthym. in hunc locum. *Non potest mundus odisse vos, me autem odit, quia ego testimonium perhibeo de illo, quod opera ejus mala sunt.* Non possunt vos odisse homines improbi et seculo dediti, quia eorum opera non reprehenditis, ideò securè cum ipsis versari potestis; me autem oderunt, non culpâ meâ, sed malitiâ suâ, quia mala eorum opera reprehendo. Confer cum Sapientiæ 2, 12 : « Circumveniamus ergo justum, quoniam contrarius est operibus nostris, et improperat nobis peccata legis et diffamat in nos peccata disciplinæ nostræ. Promittit se scientiam Dei habere, et filium Dei se nominat. Factus est nobis in traductionem cogitationum nostrarum. Gravis est nobis etiam ad videndum, quoniam dissimilis est aliis vita illius, et immutatæ sunt viæ ejus. Tanquàm nugaces æstimati sumus ab illo, et abstinet se à viis nostris tanquàm ab immunditiis, et præfert novissima justorum, et gloriatur patrem se habere Deum. Videamus ergo si sermones illius veri sunt, et tentemus quæ ventura sunt illi, et sciemus quæ erunt novissima illius. Si enim est verus filius Dei,

d'avoir des pensées si basses de Jésus-Christ, ce n'était pas le regarder comme le Christ et le Messie, comme le Fils unique de Dieu, incarné et anéanti pour l'amour de nous; mais comme un homme politique et ambitieux, qui aurait uniquement recherché la gloire des hommes. Ainsi au lieu de considérer les miracles qu'il faisait, comme un moyen pour attirer les hommes à Dieu, ils eussent voulu par vaine gloire faire servir ces miracles à attirer l'estime des hommes vers eux, comme appartenant selon la chair à l'auteur de tant de prodiges. Mais il ne faut pas beaucoup s'étonner si les proches du Sauveur jugeaient si humainement de sa conduite. Car le Fils de Dieu en s'incarnant, n'eut pas en vue de convertir particulièrement ses proches, lui qui dit un jour aux Juifs, pour faire connaître que la vraie proximité est celle qui est selon la piété et selon l'esprit, que *sa mère, et que ses frères étaient ceux qui écoutaient la parole de Dieu, et la pratiquaient.*

VERS. 6, 7, 8. — *Jésus leur dit donc : mon temps n'est pas encore venu ; mais pour le vôtre, il est toujours prêt. Le monde ne peut vous haïr : mais pour moi il me hait, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.* — Le sens le plus simple de ces paroles qui se présente d'abord à l'esprit, est que le sauveur avait des raisons pour n'aller pas encore sitôt à Jérusalem. Et il est fondé sur cet autre de S. Chrysostôme, qui paraît fort littéral, et qui a le plus de rapport à ce qui suit. Les parents de notre Seigneur le pressaient de s'aller produire dans Jérusalem, et de s'y faire admirer par les miracles qu'ils voulaient qu'il fît à la vue des Juifs. Mais il leur répond obscurément, *que son temps n'était pas encore venu*, c'est-à-dire le temps de ses souffrances et de sa mort sur la croix. Car, comme il savait que les Pharisiens et les principaux d'entre les Juifs ne pouvaient souffrir l'éclat de sa doctrine et de ses miracles, et qu'ils cherchaient à toute heure les moyens de le mettre à mort, il avait raison de dire à ses proches que le conseil qu'ils lui donnaient, était tout à fait à contre-temps, puisqu'ils voulaient l'engager à aller faire de nouveaux miracles devant des gens transportés de jalousie et de fureur contre lui. *Mon temps n'est pas encore venu*, leur dit-il, le temps auquel j'ai résolu de mourir pour racheter l'univers. Ainsi il n'est pas de la sagesse que j'aille exciter de nouveau par des prodiges la jalousie des docteurs et des prêtres contre moi. Mais pour vous autres, *votre temps est toujours prêt* : car vous ne courez aucun péril de vous produire parmi les Juifs, vous qui êtes dans les mêmes sentiments où ils sont, et qui ne condamnez point, comme je fais, la corruption de leur conduite et de leur vie.

C'est la raison pour laquelle Jésus Christ ajoute : *Le monde ne peut vous haïr ; mais il me hait, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises :* ce qui signifie la même chose que nous venons d'expliquer. Tant s'en faut donc, leur dit il, que je recherche, comme vous me l'imputez, l'estime du monde ; que je condamne au contraire le monde par les reproches que je lui fais *de la malice de ses œuvres.* Ainsi *le monde me hait*, parce que je lui suis opposé. Mais pour vous autres, *il ne peut pas vous haïr* ; car il ne saurait haïr ses amateurs, et ceux qui rendent un faux témoignage de ses œuvres, en appelant le bien mal, en même temps qu'ils appellent mal le bien même.

S. Augustin donne encore à ces paroles, *mon temps n'est pas encore venu*, cet autre sens très-édifiant, quoique peut-être moins littéral : vous me conseillez de travailler à me procurer de la gloire parmi les hommes : mais *le temps* de ma gloire *n'est pas encore arrivé.* Car il faut que cette gloire soit précédée par mes humiliations ; et l'humilité est le chemin par lequel j'ai résolu d'arriver à ce haut comble d'élévation, qui m'est préparé.

Notre patrie est un lieu bien élevé, mais le chemin qui y mène est bien rabaissé. Notre patrie est la vie glorieuse de Jésus-Christ : mais le chemin de cette patrie est l'anéantissement, la passion et la mort de Jésus-Christ. *Son temps n'était* donc *pas encore arrivé.* Mais *le temps* de ceux à qui il parlait *était toujours prêt*, c'est-à-dire, ce temps de se procurer cette gloire humaine dont ils s'efforçaient de lui inspirer l'amour : car y aspirant de tout leur cœur, ils trouvaient toutes sortes d'occasions favorables pour la rechercher.

On a aussi employé souvent ces mêmes paroles, pour faire comprendre aux fidèles qu'ils doivent se rendre attentifs à observer les temps de Dieu, qui ne se rapportent pas toujours avec ceux des hommes. L'esprit humain n'use pas seulement de précipitation dans le mal, mais dans le bien même. Et il est rare que l'on pense à se conformer à la conduite de Jésus-

suscipiet illum, et liberabit illum de manibus contrariorum. Contumeliâ et tormento interrogemus eum, ut sciamus reverentiam ejus, et probemus patientiam illius. Morte turpissimâ condemnemus eum. »

VERS. 8, 9, 10. — *Vos ascendite ad diem festum hunc,* nec meâ causâ moremini : *ego autem non ascendo,* vobiscum et palàm, *ad diem festum istum, quia meum tempus nondùm impletum est ;* nondùm advenit tempus passionis meæ ; et tamen si vobiscum palàm ascenderem, me Pharisæi ad mortem deposcerent. *Hæc cùm dixisset, ipse mansit aliquandiù in Galilæâ.* Igitur absque æquivocatione dixit : *Non ascendo ad diem festum istum.* Primis enim solemnitatis diebus cum cognatis non ascendit. *Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad diem festum, non manifestè, sed quasi in occulto,* ne si in magno comitatu ascenderet, concitatos in se Pharisæorum et legisperitorum animos magis accenderet.

VERS. 11, 12, 13. — *Judæi ergo quærebant eum in die festo,* primis festivitatis diebus quærebant Jesum ut illum morti traderent, *Et dicebant : Ubi est ille?* nomine contemptim suppresso. *Et murmur multum erat in turbâ de eo,* vulgo in contraria studia diviso ; *quidam enim dicebant : Quia bonus est ; alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas. Nemo tamen palàm et liberè de illo loquebatur propter metum Judæorum,* senatorum et Pharisæorum, quos hic Galilæis et vulgi turbæ Jesum sequenti opponit.

Christ, qui, ne s'étant incarné que pour racheter le monde par sa mort, n'a pas voulu prévenir d'un seul moment le temps marqué par son Père pour ce chef-d'œuvre de son amour, et pour sa gloire, qui devait en être la suite infaillible.

VERS. 8, 9, 10. — *Allez vous autres à cette fête : pour moi je ne vas pas à celle-ci, parce que mon temps n'est pas encore accompli,* etc. — Il se présente dans ces paroles une assez grande difficulté, qui a servi autrefois aux invectives d'un païen, devenu fameux par son impiété, nommé Porphyre : car cet ennemi déclaré du Fils de Dieu lui reprochait comme un mensonge d'avoir dit qu'*il n'allait point à cette fête,* quoiqu'il y allât ensuite. Il aurait été facile de lui répondre que le Grec portait : *je ne vas point encore à cette fête,* si cette leçon se fût trouvée communément dans les anciens manuscrits Grecs. Mais comme il semble qu'elle ait été ajoutée depuis, ne se trouvant point dans quelques-uns, il vaut mieux répondre avec saint Augustin et saint Eucher, évêque de Lyon, que la vérité ne pouvant mentir, Jésus ne fit rien alors contre ce qu'il avait dit. Car cette solennité des Juifs dont il parlait, ne durait pas seulement un jour, mais plusieurs jours. Ainsi lorsqu'il dit à ses parents qu'il n'allait point à ce jour de fête, *non ascendo ad diem festum istum,* il marquait qu'il ne se trouverait point à Jérusalem en ces premiers jours de la grande solennité des Tabernacles, voulant éviter l'éclat et les effets de la jalousie des Pharisiens. Et en cela il donnait à ses serviteurs un grand exemple de la sagesse avec laquelle ils devaient, autant qu'il était en leur pouvoir, ménager l'esprit de leurs ennemis, pour n'augmenter pas sans nécessité le sujet de leur envie. Car pour ce qui regardait la personne du Sauveur, on sait assez qu'il ne pouvait rien appréhender de la part des hommes, que ce qu'il eût bien voulu leur permettre.

Jésus-Christ n'alla donc à Jérusalem qu'après que ses proches y furent allés, et n'y arriva apparemment que le second ou le troisième jour, quand tout le monde était en peine de ne l'avoir point encore vu. Et lors même qu'il y vint, *il ne voulut point paraître publiquement, mais se tenir comme caché ;* c'est-à-dire, qu'il évita peut-être d'abord de se faire accompagner par ses apôtres, afin de donner moins d'ombrage à la jalousie des Pharisiens, qui ne pouvaient le souffrir. Mais s'il accorda d'abord ce ménagement de sa divine sagesse à l'envie dont ils étaient transportés, il agit ensuite comme un Homme-Dieu, qui n'avait aucune chose à appréhender, et qui était obligé de s'acquitter de son ministère pour l'instruction et le salut des pécheurs.

VERS. 11 jusqu'au 14. — *Les Juifs le cherchaient donc pendant cette fête, et ils disaient : où est-il? Et on faisait plusieurs discours de lui en secret parmi le peuple ; car les uns disaient : C'est un homme de bien ; les autres disaient : Non,* etc., *mais il séduit le peuple,* etc. — Soit que Jésus-Christ ne fût venu à la fête que le second ou le troisième jour, comme on l'a dit après quelques Pères ; soit même qu'il y fût venu au commencement, comme quelques-uns le croient, mais sans qu'il se fît connaître, et, selon l'expression de l'Evangile, comme en se cachant, pour les raisons que l'on a marquées ; *les Juifs le cherchaient* pendant cette fête avec un mauvais dessein. Et par *les Juifs* nous devons entendre, non le peuple, mais les sénateurs, les pharisiens, et les principaux d'entre les Juifs. La manière même dont ils en parlaient, ne le nommant point par son nom, mais se demandant avec un air de mépris, *où est-il?* faisait bien connaître que ce n'était pas pour croire en lui qu'ils le cherchaient, mais pour lui dresser des piéges, et pour le perdre s'ils l'avaient pu. C'est ainsi que saint Chrysostôme et plusieurs autres ont entendu ces paroles, et il paraît en effet par la suite, qu'on était persuadé dans Jérusalem, que ceux qui avaient l'autorité parmi les Juifs, cherchaient à faire mourir Jésus-Christ : *nonne hic est quem quærunt interficere?* Mais quelle était la raison d'une si grande fureur? On aurait peine à le concevoir, s'il ne paraissait très-clairement par l'Evangile que la jalousie les transportait hors d'eux-mêmes : ce qui fait dire à saint Chrysostôme, que la guérison miraculeuse que le Fils de Dieu avait faite en la personne du paralytique proche la piscine de Jérusalem, leur faisait extrêmement appréhender qu'il ne fît encore quelque miracle éclatant, qui lui attirât l'admiration de tout le peuple. Car comme ils cherchaient la gloire des hommes, non celle de Dieu, tout ce qu'ils jugeaient pouvoir contribuer à relever la réputation du Sauveur leur faisait ombrage, craignant de voir diminuer la leur. Etrange disposition, mais peut-être trop commune parmi ceux qui songent plutôt à plaire aux hommes qu'à Dieu !

Cependant on parlait diversement de Jésus-Christ parmi le peuple. Les uns disaient qu'*il était vraiment homme de bien.* Et ceux-là, selon saint Jean Chrysostôme, étaient proprement du simple peuple, à qui l'envie et l'orgueil n'avaient point gâté le cœur. Mais ils n'osaient le dire trop haut par la crainte qu'ils avaient de ses ennemis. Les autres disaient au contraire qu'il était *un méchant* homme, et qu'*il séduisait les peuples.* Et ceux-là, comme le croit le même saint, étaient les organes des princes des prêtres. Mais enfin, s'écrie ce Père, qu'avait-il fait pour être traité de *séducteur?* Usait-il de charmes pour enchanter les yeux des peuples ; et les miracles qu'il avait faits n'étaient-ils point véritables? L'expérience n'en faisait que trop connaître la vérité. Et c'est même parce qu'ils étaient très-véritables qu'ils s'en trouvaient si choqués. Il fallait que ceux qui se piquaient d'une plus grande religion, traitassent le Fils de Dieu même de *séducteur* pour la consolation de ses serviteurs, qui étant fidèles à leur devoir, et attachés à la vérité de son Evangile, ne pouvaient aussi manquer de participer aux outrages que l'on a faits à leur maître. Car ce que l'apôtre a dit se vérifiera dans le cours de tous les siècles : que ceux qui veulent vivre dans la piété

Vers. 14, 15. — *Jam autem die festo mediante*, in medio dierum quibus agebatur Scenopegiæ celebritas (quæ octo dies durabat, quorum primus et ultimus solemnes erant) tertiâ aut quartâ die, *ascendit Jesus in templum, et docebat. Et mirabantur Judæi*, legisperiti, et Judæorum primores, dicentes : *Quomodò hic litteras scit, cùm non didicerit?* Unde illi tanta sacrarum Litterarum scientia, cùm scholas nostras non frequentaverit? Christum à Deo missum vel id unum illis persuadere debebat, quòd sine ullâ disciplinâ tam admirabilem planèque divinam doctrinam proferret.

Vers. 16. 17, 18. — *Respondit eis Jesus, et dixit : Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.* Occultis eorum cogitationibus respondit, hinc se Deum esse confirmans : *Mea doctrina non est mea*, sed mihi communicata à Patre, qui me misit. Cùm sit in omnibus Patri similis, sitque Sapientia et Verbum Patris, eadem cum illo se docere ait, nec modo diverso. S. Cyrill., lib. 4. Aut enim ex eo quòd perfectissimâ ratione doctrina sua similis sit doctrinæ Patris, hanc illius esse declarat; aut ex eo quòd ipse est Sapientia Patris, per quam cuncta loquitur et sancit, suam quo-

et selon les règles que Jésus-Christ leur a laissées, souffriront tous persécution. Il faut que les membres soient conformes à leur chef. Et comme le chef est accusé de *séduire les peuples*, quoiqu'il les comblât de grâces, et leur découvrît les vérités salutaires de son Évangile; les membres auront la gloire de lui ressembler en ce point, comme en beaucoup d'autres. Ils seront traités, dit saint Augustin, de *séducteurs* et de *méchants*, lors même qu'ils s'appliqueront avec plus d'ardeur à prêcher les vérités saintes qui peuvent le plus contribuer au salut des peuples. Saint Chrysostôme, qui a expliqué si divinement ces paroles de notre texte, a été lui-même une preuve de ce que nous disons, s'étant vu traité de séditieux et d'ennemi du repos public, par ceux à qui la pureté de sa morale paraissait insupportable, à cause du relâchement de leur conduite.

Vers. 14, 15. — *Vers le milieu de la fête, Jésus monta au temple, où il se mit à enseigner. Et les Juifs en étant étonnés, ils disaient : comment cet homme sait-il l'Écriture, lui qui ne l'a point étudiée ?* — Le Sauveur agit d'abord comme faible, se cachant en quelque façon aux Juifs, pour donner l'exemple à ses membres faibles, qui ne doivent pas s'exposer sans nécessité à la malice de leurs ennemis. Mais il agit maintenant en fort et en Dieu, se montrant publiquement dans le temple, et y *enseignant* le peuple, pour faire voir qu'il n'avait aucune crainte des hommes, et qu'il pouvait s'acquitter de son ministère, sans qu'il fût en leur pouvoir de l'en empêcher : *Illud enim, ut lateret, erat causa exempli ; hoc potestatis.* Il eut encore dessein, selon saint Jean Chrysostôme, en différant de se trouver dans le temple, et de donner ses instructions aux Juifs, de donner lieu à tous les peuples, par sa retraite et par son silence d'avoir plus d'ardeur pour écouter les enseignements qu'il leur donna dans la suite, et aux pharisiens d'y témoigner moins d'opposition.

L'Évangéliste ne rapporte point les instructions qu'il leur donna. Mais il se contente de remarquer qu'il parla d'une manière si admirable, qu'il leur causa de l'étonnement, et que les changeant en quelque façon, et les enlevant comme hors d'eux-mêmes, il leur fit tenir un langage tout différent de celui qu'ils avaient tenu auparavant. Car au lieu de l'accuser de *séduire les peuples, ils sont* maintenant *dans l'admiration* de ses discours. Mais ils n'admiraient pas, dit saint Chrysostôme, la doctrine du Fils de Dieu dans le désir de s'y soumettre, eux qui étaient tout remplis de la vaine idée de leur science, et persuadés qu'ils avaient seuls la clef véritable des Écritures. Le sujet de leur admiration était donc de ce que n'ayant point étudié dans leur école, il paraissait si savant, et de ce qu'il enseignait les peuples avec une autorité qu'ils ne pouvaient se donner eux-mêmes. C'était cependant le sujet même de l'étonnement de ces pharisiens et de ces docteurs, qui aurait dû les convaincre qu'il y avait quelque chose de plus qu'humain dans celui qu'ils rejetaient comme n'étant point leur disciple. Car si leur orgueil ne les avait aveuglés, et privés même de la raison, ils auraient pu découvrir, par la connaissance qu'ils avaient des Écritures, que celui qui faisait le sujet de leur admiration, et dont la puissance et la doctrine toute céleste attestaient la divinité, était véritablement le Fils de Dieu; et alors ils auraient cessé d'admirer que le Verbe et la sagesse de Dieu, qui a créé toutes choses, conversant actuellement au milieu d'eux, revêtu de notre nature, n'eût pas eu besoin d'étudier sous eux, lui qui renferme en soi-même toutes les sciences, et qui est la source de la vérité.

Vers. 16, 17, 18.— *Jésus leur répondit ; ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il connaîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même. Celui qui parle de soi-même*, etc. — La première chose qui se présente à l'esprit sur ces paroles du Fils de Dieu, est de demander avec saint Augustin, comment la *doctrine* de Jésus-Christ *n'est pas sa doctrine : si non tua, quomodò tua? Si tua, quomodò non tua?* Mais saint Cyrille a regardé ces paroles mêmes du Sauveur comme une preuve qu'il était Dieu, et égal à Dieu son père. Car comme les Juifs témoignaient être dans l'étonnement, à cause qu'il n'avait point étudié, et qu'il paraissait cependant si consommé dans la connaissance des Écritures, il leur fait entendre par sa réponse, que s'ils jugeaient bien des choses, ils en concluraient que ce n'était point des hommes, ni comme homme, qu'il tenait cette doctrine si admirable, mais qu'il la tenait de celui qui l'avait envoyé, c'est-à-dire, de Dieu son père. C'est ce qui est renfermé, selon saint Cyrille, dans ces paroles : *Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé ;* car c'est de même que s'il leur disait : *Ma doctrine*, ou cette doctrine que vous regardez comme étant celle d'un homme, *n'est pas ma doctrine*, en tant que vous me regardez comme un homme semblable à vous : car si j'étais seulement un homme tel que vous êtes, j'aurais dû me faire instruire par vous, et recevoir ma doctrine par le canal ordinaire des docteurs établis dans Israël. Mais étant Dieu par ma nature, et le Verbe et la Sagesse de Dieu, *c'est de* mon père *qui m'a envoyé* que je tiens ma doctrine, et comme Dieu, et comme homme. Cessez donc, ô pharisiens, de *vous étonner* de ce que *je sais l'Écriture, ne l'ayant point étudiée :* car ce que je sais, c'est comme Dieu que je le sais; c'est comme le Fils unique de Dieu mon père, c'est comme son Verbe et sa Sagesse éternelle. Ainsi Jésus-Christ fermait la bouche aux Pharisiens, en les conduisant jusqu'à son Père, et lui rapportant, comme à son principe, sa doctrine, qui n'était véritablement sa doctrine, que parce qu'elle était la doctrine de son Père, et qu'il était lui-même son Fils unique.

Mais il leur découvre ensuite quelle était la source de l'aveuglement déplorable qui dérobait à leur cœur la vue de la vérité, lorsqu'il ajoute : *Si quelqu'un veut faire la volonté de celui qui m'a envoyé, il reconnaîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même.* Car c'est comme s'il disait aux Juifs : dépouillez-vous de toute malice, de toute colère, de toute envie, et de cette haine si injuste que vous me portez, et il n'y aura plus rien alors qui puisse vous empêcher de connaître que mes paroles sont les paroles de Dieu,

que doctrinam illius esse ait. His ergo verbis se ipsum æqualem esse Deo Patri ostendit, qui nihil planè didicit, sed omnium cognitionem habet ex naturà suà, et ab alio non edoctus, propterea quòd omnem intellectum excedit, et omnem scientiam creaturarum superat. *Si quis voluerit voluntatem ejus*, nempe Dei, sibi revelatam, et quantùmcumque carnis affectibus contrariam, *facere, cognoscet de doctrinâ*, idoneus erit ad ferendum judicium de doctrinâ quam trado, *utrùm ex Deo sit; an ego à me ipso loquar*, à me adinventa, Deoque contraria dogmata prædicans. *Qui à semetipso loquitur*, qui doctrinæ suæ auctor est suaque cogitata venditat, *gloriam propriam quærit*, honorem plausumque popularem, et quæ sequuntur commoda, venatur. *Qui autem quærit gloriam ejus qui misit eum*, cujus verba et facta non aliò spectant quàm ut Deus honoretur, quique propterea nihil ad gratiam dicit, nihil veri salutaris, quamvis acerbi subticet, *hic verax est*, dignus proinde cui fides adhibeatur; *et injustitia in illo non est*, nulla in eum cadit suspicio falsitatis aut fraudis. Priori parte hujus sententiæ characterem Pharisæorum Christus delineat, qui docebant doctrinas et mandata hominum, Dei gloriam furabantur, et ad se ipsos transferebant; posteriori parte, suum ipse delineat characterem, propriam enim gloriam non quærebat, sed Patris. De se autem in tertiâ personâ loquitur modestiæ causâ.

Vers. 19, 20. — *Nonne Moyses dedit vobis legem*,

Car toutes ces passions forment maintenant autant de ténèbres dans votre cœur, en corrompent la pureté, et le privent de la lumière d'un juste discernement. Quoique le Sauveur ne s'exprime pas d'une manière si claire, pour n'aigrir pas davantage ces esprits si emportés, il leur marque obscurément la même chose. Car *faire la volonté de celui qui l'a envoyé*, c'est aimer son Père et pratiquer ses préceptes. Et ils ne pouvaient aimer le Père, en *faisant sa volonté*, qu'ils n'aimassent son Fils bien-aimé, qu'ils ne l'écoutassent avec respect, comme celui qu'il leur envoyait pour les sauver, et qu'ils ne jugeassent par la vérité des choses qu'il leur disait, que *ce n'était pas de soi-même qu'il leur parlait*, c'est-à-dire, de soi-même comme homme, tels qu'ils le considéraient, sans percer le voile de l'infirmité humaine qui couvrait sa divinité. Aussi l'on peut dire en général, que le vrai moyen de bien entrer dans l'intelligence de la vérité, est de la bien pratiquer, et que rien n'est plus dangereux pour nous faire perdre peu à peu la connaissance de Jésus-Christ, que de négliger l'accomplissement de sa volonté. Chaque omission de ses préceptes forme dans le cœur de l'homme un certain degré d'obscurcissement, qui peut s'accroître à la fin jusqu'à un entier oubli de Dieu, s'il *n'éclaire ses yeux*, comme le prophète le lui demandait, *pour empêcher qu'il ne s'endorme dans la mort*, selon l'expression de l'Ecriture.

Jésus-Christ apporte encore une nouvelle preuve, pour faire voir que sa doctrine était celle de son Père qui l'avait envoyé. *Celui qui parle de soi-même*, ajoute-t-il, c'est-à-dire, qui avance quelque chose comme de soi-même et de son invention, fait voir qu'*il cherche sa propre gloire*. Et en cela il taxait secrètement l'orgueil des Scribes et des Pharisiens, qui tombaient eux-mêmes dans la faute dont ils osaient accuser le Fils de Dieu. Car en s'écartant des préceptes de la loi, pour *enseigner des ordonnances humaines*, et pour *parler d'eux-mêmes* aux hommes, ils faisaient paraître qu'*ils cherchaient leur gloire* plutôt que celle de Dieu, et qu'ils la lui dérobaient pour se l'attribuer injustement. *Mais quiconque cherche la gloire de celui qui l'a envoyé*, continue le Fils de Dieu, *est véritable*. Il oppose, *être véritable*, à *parler de soi-même*, parce qu'en effet, comme Jésus-Christ dit ailleurs au sujet du diable, qu'*il parle de son propre fond quand il profère le mensonge*, ceux qu'il appelle au même endroit ses enfants, c'est-à-dire ces pharisiens superbes qui rejetaient la parole du Sauveur, ne pouvaient non plus être véritables en parlant d'eux-mêmes, puisqu'ils n'avaient, comme leur père, que le mensonge et l'orgueil pour partage, et qu'ils ne cherchaient, en donnant des instructions aux hommes, que leur gloire particulière. La vérité au contraire *était dans celui qui ne cherchait que la gloire de Dieu seul*, dans ce qu'il disait de sa part aux Juifs.

Et on ne pouvait l'accuser *d'aucune injustice*, comme s'il avait voulu séduire les peuples, pour s'acquérir une vaine estime aux dépens de la vérité : au lieu que ces faux Docteurs et ces Scribes orgueilleux étaient très-injustes, de préférer leur propre doctrine à celle de leur saint législateur ; puisqu'ils recherchaient ainsi leur propre gloire préférablement à celle de Dieu, et au salut de leurs frères, les trompant par une pernicieuse doctrine qu'ils leur enseignaient du fond de leur propre corruption et de leur mensonge.

Vers. 19, 20.— *Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi? Et néanmoins nul de vous n'accomplit la loi. Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir? Le peuple lui répondit : Vous êtes possédé du démon. Qui est-ce qui cherche à vous faire mourir?*— Les Juifs avaient résolu de faire mourir Jésus-Christ, sous prétexte qu'en guérissant le paralytique, il avait violé le sabbat. Il les confond donc présentement par le moyen même dont ils se servaient contre lui ; et il leur fait voir, que *Moïse leur ayant donné la loi*, *nul d'eux néanmoins* ne l'accomplissait. Il semble entendre cela principalement de ce qu'il dit dans la suite touchant la circoncision, qu'ils donnaient eux-mêmes le jour du sabbat, quoique selon eux c'en dût être un violement. On peut néanmoins l'entendre aussi plus en général de la liberté qu'ils se donnaient de violer en bien des choses la loi du Seigneur, lui substituant mille traditions et ordonnances humaines qui lui étaient opposées. Comment donc, leur disait-il, êtes-vous si scrupuleux, de ne pouvoir souffrir que j'aie guéri un malade le jour du sabbat, vous qui le violez tous les jours, s'il est vrai que je l'aie violé ; et qui agissez certainement contre d'autres ordonnances de la loi? *Pourquoi cherchez-vous à me tuer*, à cause que j'ai rendu la santé à un paralytique le jour même auquel vous ne faites aucune difficulté de donner la circoncision, quoique ce soit une action de piété de guérir un homme, aussi bien que de le circoncire?

Quoique Jésus-Christ parlât aux Scribes et aux Pharisiens, en demandant *pourquoi ils voulaient le faire mourir*, le peuple qui prit pour lui ce qui regardait les premiers d'entre eux, répondit fort brusquement, à cause qu'il ne se sentait point coupable de ce dessein : *Vous êtes possédé du démon*, c'est-à-dire, c'est le démon, père du mensonge, qui vous a donné cette pensée. *Car qui est celui* d'entre nous *qui cherche à vous faire mourir?* Cette réponse du peuple ne s'accordait guère avec l'estime qu'ils faisaient de Jésus-Christ. Mais ils étaient emportés alors par l'autorité des prêtres et des sénateurs, comme ils le furent depuis, en demandant même sa mort. Et d'ailleurs, le trouble que leur causa l'accusation d'un crime, dont ils ne se sentaient point coupables chacun en leur particulier, tira de leur bouche ce blasphème contre la personne de Jésus-Christ. Mais lui, sans en être troublé, et demeurant, dit saint Augustin, toujours tranquille dans la vérité de son essence immuable à toutes leurs calomnies, répondit à leurs discours furieux en ces termes :

Vers. 21 jusqu'au 25. — *J'ai fait une seule action* le jour du sabbat, *et vous en êtes tous surpris. Et néanmoins Moïse vous ayant donné la loi de la circoncision*,

et nemo ex vobis facit legem? Me violatæ legis accusare audetis, quòd languidos sabbato sanaverim; cùm vos legem temerè violetis, cædem innocentis conjuratione factâ moliri non dubitantes. *Quid me quæritis interficere*, innocentem et de vobis bene meritum? *Respondit turba*, quæ se illius criminis ream agi putabat, cùm scribas, Pharisæos et senatores tantùm postrema illa Christi verba perstringerent: *Dæmonium habes;* id tibi suggerit dæmon, mendacii et calumniæ pater: *Quis te quærit interficere?* Nemo nostrûm tibi necem machinatur. Blasphemiam in Christum plebs infidelis evomit, Pharisæorum et Legisperitorum nutibus incitata; S. Cyrill., lib. 4 in Joan. Palàm autem negabant verum esse quòd ei necem molirentur, quòd ei injecta securitate persuasuros se existimarent, ne latebras quæreret; atque ita illi se faciliùs insidias structuros confiderent. Similem namque cæteris hominibus esse putabant, quibus intimæ cordis cogitationes non patent. Negatio itaque fructus est perversitatis, et impietatis in Christum ratio altera. Unde enim sermonem Jesu ut minimè verum repudiant, inde ipsummet Christum ut mendacem condemnant, addentes iniquitatem iniquitati.

Vers. 21, 22, 23. — *Respondit Jesus*, incredibili moderatione, convicium non repellens, nec eos potiùs à dæmone instigari ad blasphemiam ostendens; et dixit eis: *Unum opus feci*, die sabbati, ægrum verbo sanans, *et omnes miramini*, idque ægrè fertis, immeritò inde offendimini, siquidem lex circumcisionis ostendit omne opus prohibitum non esse die sabbati. *Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem* (*non quia ex Moyse est, sed ex patribus*), quod non ita dico quasi circumcisionis auctor sit Moyses, sed patriarchæ, Deo jubente: Abraham enim hunc ritum posteris suis observandum dedit Dei mandato; *et in sabbato circumciditis hominem*, sive puerum, si dies sit à nativitate octavus. *Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur*, id est, ne violetur lex Moysi (quamvis circumcisio speciem servilis operis haberet, nisi sacramentum esset religionis), *mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato!* Sine causâ mihi succensetis, quia hominem, quem paralysis totum occupaverat, sanavi die sabbati; quod opus est charitatis, cujus præceptum ipsâ circumcisione est antiquius.

Vers. 24. — *Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.* « Sepositis personis circa quas favor aut odium nasci solent, rem nudam spectate. S. August., tract. 30 in Joan., n. 6. Modò qui per legem Moysi circumciditis sabbato, non irascimini Moysi; et quia ego die sabbati salvum feci hominem, irascimini mihi. Secundùm personam judicatis; veritatem attendite, justum judicium judicate; nolite me honorato Moyse damnare, sed illo intellecto me honorate. Propter legem Moysi circumciditis, quando etiam sabbatum occurrerit, et sanitatum faciendarum beneficentiam non vultis ut exhibeam per sabbatum? Quia Dominus circumcisionis et Dominus sabbati, salutis est auctor: et servilia opera prohibiti estis facere sabbato; si verè intelligatis servilia opera, non peccatis. *Qui enim facit peccatum, servus est peccati*, Joan. 8, 34. Numquid servile opus est, hominem sanare sabbato? Quare manducatis et bibitis sabbato, nisi quia pertinet ad salutem quod facitis? Per hoc ostenditis opera salutis non esse ullo modo die sabbati omittenda. Ergo *nolite judicare secundùm faciem*, *sed justum judicium judicate.* Si secundùm veritatem judicetis, neque Moysen, neque me condemnabitis, et veritate cognitâ me cognoscetis, quia *ego sum veritas*, Joan. 14, 6. »

Vers. 25, 26, 27. — *Dicebant ergo quidam ex Hierosolymis*, ex Hierosolymitanis civibus: *Nonne hic est*

quoiqu'elle vienne des patriarches, *et non de Moïse, vous ne laissez pas de circoncire le jour du sabbat*, etc.— Les saints Interprètes ont admiré la modestie et la douceur de Jésus-Christ dans cette réponse. On l'accuse insolemment *d'être possédé du démon.* Au lieu de répondre, comme il l'aurait pu, qu'ils étaient eux-mêmes remplis de cet esprit de mensonge en parlant de cette sorte, il se contente de leur prouver par leur propre exemple, qu'ils n'avaient aucune raison de lui imputer d'avoir violé la sainteté du sabbat. Il pouvait même leur dire pour les confondre : que le sujet sur lequel ils l'accusaient était un miracle qu'il avait fait en guérissant un paralytique; et que Dieu son père n'aurait pas voulu autoriser par un miracle un péché contre la loi : mais il use d'un langage plus modeste, et plus capable de leur donner de la confusion. J'ai fait une seule action, leur dit-il, *unum opus feci;* et vous en êtes tous dans l'étonnement et dans le trouble, *et omnes miramini*, parce que j'ai fait cette action, quoique bonne, le jour du sabbat. Car c'est là visiblement le vrai sens de ces paroles. Vous m'accusez donc d'avoir violé le sabbat en faisant cette guérison, comme si je m'étais élevé audacieusement contre l'ordonnance du législateur. Mais faites-vous justice à vous-mêmes. *Moïse ne vous a-t il pas donné* de la part de Dieu *la loi de la circoncision*, quoiqu'elle fût néanmoins plus ancienne encore que lui, et qu'il l'eût reçue lui-même *des patriarches* Jacob, Isaac et Abraham, à qui Dieu l'avait ordonnée pour marque de l'alliance qu'il faisait avec toute sa postérité? Et cependant croyez-vous violer la loi en faisant cette circoncision le jour du sabbat? Pourquoi donc *faites-vous paraître une si grande colère contre moi*, pour *avoir guéri* par ma parole *un homme* dans tout son corps, ou un homme tout entier; c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, dans son corps et dans son âme, le même jour que vous lui coupez une partie de sa chair, et le pansez pour le guérir, et qui croiriez même violer la loi si vous ne le circoncisiez pas en ce jour, quand il arrive le huitième de sa naissance, marqué par la loi pour celui de la circoncision?

Mais puisque vous témoignez un si grand zèle pour la défense de cette loi, écoutez avec respect ce qu'elle dit clairement : que vous ne devez avoir aucun égard aux personnes dans les jugements que vous portez, mais seulement à la justice. *Ne jugez* donc *pas selon l'apparence*, ou selon les différentes personnes, *mais portez un jugement juste des choses.* Que ce ne soit ni la haine, ni la jalousie qui vous fasse juger de l'action que j'ai faite, mais la vérité; et ne soyez pas injustes en me condamnant dans toutes les choses où vous vous justifiez vous-mêmes; usez d'un semblable poids et d'une même balance à votre égard et au mien, si vous voulez qu'on ne vous accuse pas de prévarication contre la loi, pour faire contre sa défense acception des personnes.

Vers. 25 jusqu'au 28. — *Alors quelques gens de Jé-*

quem quærunt interficere senatores nostri, Pharisæi, legisque doctores? *et ecce palam loquitur*, publicè liberèque docet, se defendit, illos objurgat, *et nihil ei dicunt*, contradicere illi non audent. *Numquid verè cognoverunt principes*, senatores magni synedrii, penès quos est cognitio de prophetâ vero vel falso, *quia hic est Christus?* id est, Messias verus à Deo promissus ad liberationem et salutem populi? *Sed hunc scimus unde sit*, quibus parentibus natus : *Christus autem cùm venerit, nemo scit unde sit.* Nata est hæc Judæorum opinio ex prophetarum oraculis malè intellectis, quibus Christi generationem absconditam, incomprehensibilem et æternam dixerunt. Quod enim illi de divinâ ejus naturâ dixêre, Judæi ad humanam retulerunt, divinam in eo non agnoscentes. Hinc fabulabantur eum repentè mundo appariturum, sed ignotum fore unde et quomodò advenerit. S. Cyrill., lib 4 ; S. Augustinus, tract. 31 in Joannem.

Vers. 28, 29.—*Clamabat ergo Jesus in templo docens et dicens : Et me scitis, et unde sim scitis.* Me qui-

rusalem commencèrent à dire : N'est-ce pas là celui qu'ils cherchent pour le faire mourir? Et néanmoins le voilà qui parle devant tout le monde, sans qu'ils lui disent rien. Est ce que les sénateurs ont reconnu qu'il est véritablement le Christ ? etc. — Le peuple s'était élevé contre Jésus-Christ, à cause qu'il avait dit qu'on cherchait à le faire mourir. D'autres disent maintenant : *N'est-ce pas là celui qu'ils cherchent à mettre à mort?* Les uns donc nient la chose. et les autres la reconnaissent véritable ; mais cela s'accorde facilement, si l'on considère avec saint Cyrille, que les Juifs ayant abordé de toutes parts à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, l'évangéliste distingue ici *ceux* de la ville *de Jérusalem*, d'avec les autres qui pouvaient n'être pas bien informés des desseins des Pharisiens, des prêtres et des docteurs ; au lieu que ceux-ci étant dans la même ville, connaissaient mieux tous leurs sentiments. Mais il n'est même parlé que de *quelques-uns*, soit que tous ne le sussent pas également, soit que les autres n'osassent pas en parler avec tant de liberté. Ces habitants de Jérusalem témoignent donc leur étonnement de ce que les sénateurs et les principaux des Juifs *cherchant à faire mourir* Jésus-Christ, ils le voyaient néanmoins *parler alors devant tout le monde, sans qu'on lui dit rien.* Ils ne pouvaient, dit saint Augustin, allier ensemble cette fureur dont ils étaient transportés contre lui, avec cette liberté qu'ils lui laissaient de parler ainsi publiquement dans le temple pour l'instruction de tout le peuple. Et, parce qu'ils ne connaissaient pas la divine vertu qui les tenait invisiblement comme enchaînés, pour les empêcher d'exécuter leur mauvaise volonté contre Jésus-Christ, ils entrèrent en quelque doute si leurs sénateurs et leurs prêtres n'auraient point enfin reconnu *qu'il était véritablement le Christ*, attendu depuis tant de siècles par leur nation. *Cependant*, ajoutent-ils, *nous connaissons d'où est celui-ci*, c'est-à-dire, nous savons qu'il est né dans Bethléem, et nous connaissons, comme ils le disent ailleurs, son père et sa mère : *au lieu que quand le Christ viendra, nul ne saura d'où il est.*

Mais sur quoi se fondaient-ils pour assurer, comme ils font ici, que personne ne connaîtrait d'où serait le Christ? Saint Cyrille d'Alexandrie et saint Augustin croient, qu'ils purent bien être entrés dans ce sentiment, pour avoir mal entendu ce passage si célèbre d'Isaïe : *Qui est-ce qui racontera sa naissance?* Car Isaïe parle en effet, dans ce chapitre, de l'anéantissement, de la passion et de la mort de Jésus-Christ, d'une manière si claire, qu'on ne peut point en douter. Et c'est même après avoir déclaré qu'il a été conduit à la mort comme une brebis, sans ouvrir la bouche, qu'il ajoute ces paroles : *Qui est-ce qui racontera sa naissance?* Mais le même saint Cyrille fait fort bien voir qu'on devait entendre ce passage d'Isaïe, de la naissance éternelle et ineffable de Jésus-Christ selon sa divinité. Car, quand les prophètes nous parlent de sa naissance selon la chair, ils la marquent très-clairement, en disant, qu'une vierge concevra et enfantera un fils ; et ils désignent même la ville de Bethléem, comme le lieu d'où devait sortir le chef et le pasteur d'Israël, selon que les princes des prêtres et les docteurs le déclarèrent à Hérode, troublé de l'arrivée des Mages, qui venaient d'Orient adorer le roi des Juifs nouvellement né. Mais ces habitants de Jérusalem dont il est parlé ici, pouvaient n'avoir qu'une idée confuse de ces choses, dont l'intelligence passait la portée du commun du peuple : et il est même assez difficile de concevoir comment les docteurs pouvaient entendre du Christ le chapitre d'Isaïe que nous venons de citer, puisque l'idée qu'y donnait ce saint prophète des humiliations, des souffrances et de la mort du Sauveur, ne s'accordait guère avec celle qu'ils s'étaient formée de la puissance éclatante du Messie, qui devait les délivrer de leurs ennemis. Mais on ne doit pas regarder tout ce que disaient les Juifs, comme les paroles de gens fort sensés, mais plutôt comme les discours de personnes qui parlaient sans trop savoir ce qu'elles disaient, et qui avançaient le pour et le contre, témoignant tantôt qu'ils savaient d'où était le *Christ*, et tantôt qu'ils n'en savaient rien : ce qui porte saint Chrysostôme à les appeler des gens ivres, et des insensés.

Vers. 28, 29. — *Jésus cependant continuait à les instruire, et criait à haute voix dans le temple : Vous me connaissez, et vous savez d'où je suis; et je ne suis pas venu de moi-même, mais celui qui m'a envoyé est véritable, et vous ne le connaissez point. Pour moi, je le connais*, etc. — Ces habitants de Jérusalem se disaient tout bas, selon saint Cyrille, les uns aux autres, ce qu'on vient de rapporter touchant le Christ, n'osant pas dire trop haut leurs sentiments sur cela : mais le Sauveur connaissant ce qu'ils disaient, leur donna une nouvelle preuve de sa divinité, par la manière dont il répondit dans le moment à leurs murmures secrets. Car lui qui n'avait pas accoutumé de parler haut dans le temple, se mit alors à *crier à haute voix*, pour leur faire entendre que l'intelligence qu'ils avaient des Ecritures, n'était pas entière, ni capable de les conduire à la vérité. Il oppose donc une voix haute à des murmures secrets : mais peut-être qu'il en usa de la sorte, parce que ceux pour qui il parlait principalement alors, étaient éloignés de lui. Il leur accorde d'abord ce qu'ils avaient dit entre eux, qu'ils savaient d'où il était : *Vous me connaissez*, leur dit-il, comme homme et comme fils de Marie. Et *vous connaissez aussi d'où je suis*, soit la ville où je suis né, soit celle où j'ai été élevé. Mais ce que vous ne savez pas, est que *je ne suis point venu de moi-même* dans le monde, mais que j'ai été envoyé, étant véritablement le *Messie* que vous attendez depuis si longtemps. C'est donc un autre qui m'a envoyé, *et vous ne le connaissez point*, quoique vous vous vantiez de le connaître. Car si vous le connaissiez, vous me connaîtriez aussi, et vous seriez persuadés qu'il m'a envoyé vers vous, puisqu'*il est très-véritable* dans les promesses qu'il a faites à son peuple de lui envoyer un libérateur, et dans les paroles si souvent réitérées à vos pères touchant le Messie, dont il accomplit maintenant la vérité en ma personne. Ce qu'il dit donc à ces Juifs, est la même chose que s'il leur disait : Il est vrai que *vous savez d'où je suis ;* et il est encore vrai que vous ne le savez pas. Vous savez à la vérité que je suis Jésus de Nazareth ; ainsi vous me connaissez selon la chair, et selon cette figure extérieure de mon visage; mais je vous suis inconnu selon ma divinité et selon le mystère de mon Incarnation, par laquelle

dem nôstis ut hominem, et Mariæ filium; et unde sim scitis, ubi natus sim et educatus; scitis me esse Jesum Nazarenum; parentes meos scitis, nôstis me secundùm carnem et effigiem humanam (solus enim in hâc causâ latebat virginis partus, cui tamen testis erat maritus). Rectè ergo dixit : *Et me scitis, et unde sim scitis.* Verùmtamen altior et occultior mihi origo est; *et à me ipso non veni;* me non ingessi muneri quod obeo, à Deo missus sum; *sed est verus qui misit me, quem vos nescitis.* Qui misit me Deus Pater meus, verax est in omnibus verbis suis, fidelis in promissis, et vos nescitis eum esse Patrem meum, et consilium ejus ac dispensationem de generis humani salute per sanguinem Filii sui unigeniti procurandâ ignoratis. *Ego scio eum*, novi quis sit, quæ ejus consilia, quæ voluntas, *quia ab ipso sum, et ipse me misit.* Ab eo genitus sum, et cùm sim ab æterno in sinu ejus, misit me in mundum per incarnationem. Utroque igitur nomine me audire et mihi obsequi debetis, et quia Filius Dei sum, et quia missus à Deo, quam missionem miraculis quotidianis confirmo, indivisâ potestate cum Patre veraci factis.

Vers. 30, 31, 32. — *Quærebant ergo eum apprehendere*, captabant opportunitatem injiciendi in eum manus absque populi tumultu; *et nemo misit in illum manus, quia nondùm venerat hora ejus*, tempus passionis et mortis ejus, à Patre et ab ipsomet definitum. *De turbâ autem*, sive de plebe, *multi crediderunt in eum*, ut in verum Messiam à Deo promissum atque missum, *et dicebant : Christus cùm venerit, numquid plura signa faciet, quàm quæ hic facit?* Majora certè miracula non edet. Nulla est igitur dubitandi ratio quin hic sit Christus. *Audierunt Pharisæi turbam murmurantem de illo hæc*, plebem hæc de illo dicentem; *et miserunt principes*, seu primores pontificum, senatores, *et Pharisæi ministros, ut apprehenderent eum.*

Dieu mon Père, qui a voulu accomplir *la vérité* de ses promesses, m'a envoyé dans le monde. Car *je ne suis pas venu de moi-même* vous enseigner vos devoirs, et le chemin par lequel il faut tendre au ciel; c'est-à-dire, que comme homme je viens obéir à ses ordres, et accomplir exactement la volonté de mon Père qui m'a envoyé.

Mais d'où vient que Jésus-Christ leur témoigne qu'*ils ne connaissaient point celui qui l'avait envoyé?* Car n'était-ce pas le privilége singulier des Juifs au-dessus de toutes les autres nations, d'être le peuple de Dieu, de connaître et d'adorer le Dieu véritable; au lieu que les autres peuples étaient tous dans l'ignorance du vrai Dieu? Ils ne le connaissaient point véritablement, ne connaissant point son Fils, par lequel seul ils auraient pu le connaître. Car *celui qui voit le Fils*, comme il est dit autre part, *voit le Père.* Et d'ailleurs, ils ne le connaissaient point en cette manière excellente, qui fait que l'on connaît Dieu de plus en plus, à proportion que l'on s'attache davantage à pratiquer ses préceptes, qui deviennent une lumière éclatante à ceux qui les prennent pour la règle de leur conduite. Or, en même temps que le Sauveur leur déclare qu'ils ne connaissaient point celui qui l'a envoyé, il ajoute que, pour lui, *il le connaissait, parce qu'il était né de lui.* L'expression littérale de l'Ecriture ne dit autre chose, sinon, *quia ab ipso sum;* ce qui, selon saint Chrysostôme, ne doit pas s'entendre comme si notre Seigneur disait seulement qu'il vient de la part de celui qui l'a envoyé, ainsi qu'un Prophète vient aux hommes de la part de Dieu, après qu'il en a appris et reçu les ordres. Car il vient d'une manière toute différente, comme celui qui voit son Père dont il est l'image vivante, et qui est de toute éternité avec lui. C'est un Dieu, dit saint Cyrille, qui est né de Dieu, et qui en a une connaissance propre à lui seul. Car le Fils unique qui est né de Dieu, contemple tout entier dans soi-même celui qui l'a engendré; et représentant très-réellement dans sa nature propre la substance de celui dont il est le Fils, il le voit toujours comme en un miroir vivant, qui n'est autre que lui-même. *Il est* donc véritablement *de lui*, dit saint Augustin, comme étant son Fils; puisque tout ce qu'est le Fils, il le tient de celui dont il est le Fils. C'est pourquoi nous appelons Jésus-Christ notre Seigneur, Dieu de Dieu, et lumière de lumière; ce que nous ne disons pas de même du Père, que nous appelons absolument Dieu et lumière, parce qu'il est le principe du Fils et du Saint-Esprit.

Vers. 30, 31, 32. — *Ils cherchaient donc les moyens de l'arrêter; et personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'était pas encore venue. Mais plusieurs du peuple crurent en lui, et disaient entre eux : Quand le Christ viendra, fera-t-il plus de miracles?* etc. — Ceux qui cherchaient les moyens de s'assurer de Jésus, et de le faire mourir, n'étaient pas peut-être du peuple, à qui ni l'ambition ni la jalousie ne corrompait point le cœur; et quelques anciens ont cru que c'étaient plutôt les prêtres et les Pharisiens, ces chefs de l'église Judaïque, qui tyrannisés par un amour excessif de la gloire, ne pouvaient souffrir qu'un homme inconnu vînt les troubler dans la possession où ils étaient de dominer sur les peuples, et de faire servir à leur propres intérêts les plus saintes choses de la Religion. D'autres croient cependant que ce pouvaient être quelques-uns du peuple, qui pour se rendre agréables aux sénateurs et aux prêtres, songeaient aux moyens d'arrêter Jésus. Mais que pouvaient tous les prêtres, tous les Pharisiens, tous les docteurs de la loi, et tous les Juifs unis ensemble, sinon faire de vains efforts contre celui qui arrêtait jusqu'où il voulait par sa puissance les effets de leur mauvaise volonté? C'est ce que l'Evangéliste nous marque, en disant, que *nul ne mit la main sur sa personne, parce que son heure n'était pas encore venue;* et qu'il n'était pas au pouvoir de tous les hommes de prendre le Fils de Dieu que dans le temps, et qu'au moment qu'il avait lui-même marqué avant tous les siècles. Car qui est celui, dit S. Cyrille, qui pourrait croire que Jésus-Christ eût souffert la mort, s'il n'avait voulu la souffrir, et que ç'ait été par la violence des Juifs, et non par sa volonté, qu'il est monté sur la croix, lui qui n'y monta que pour l'amour de nous? Lors donc qu'il est dit, que *son heure n'était pas encore venue*, nous ne devons pas entendre cette *heure*, comme la nôtre. Car notre heure est le moment de notre mort, qui ne dépend nullement de nous. Mais *l'heure* de Jésus-Christ était l'heure de sa volonté. *Son heure* était le moment, non auquel il devait mourir malgré lui, mais auquel il voulait bien souffrir la mort. Et il attendait volontairement cette heure, où il devait sortir de ce monde, comme il avait attendu durant tant de siècles l'heure en laquelle il daigna de même y venir par son Incarnation. Si quelque chose est capable de modérer toutes nos vaines impatiences, et de calmer toutes nos inquiétudes et tous nos troubles, c'est assurément la vue de cette patience infinie d'un Dieu, et l'assurance où nous devons être par l'exemple de notre chef, que, de quelque rage que soient transportés nos ennemis, ils ne peuvent rien contre nous que dans le moment où il leur sera permis par celui qui a réglé *l'heure* et le moment de ses membres, comme il avait arrêté dans son conseil éternel l'heure et le moment de ses souffrances.

Vers. 33, 34. — *Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum tempus vobiscum sum*, usque ad proximum Pascha, quo mihi mortem inferetis pati et mori volenti, *et vado ad eum qui me misit*. Ascendam ad Patrem, postquàm à mortuis resurrexero. *Quæretis me, et non invenietis*. Etiamsi me quæratis, non invenietis; ab insidiis et persecutionibus vestris, quin etiam à morte liber ero in perpetuum ad gloriam Patris assumptus; *et ubi ego sum, vos non potestis venire*. In cœlum, quò ego vado, admitti non potestis; inde enim vos excludit incredulitas vestra, contumacia et odium in me capitale.

Vers. 35, 36. — *Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos*, inter sese, vel in animis suis : *Quò hic iturus est, quia non inveniemus eum? Numquid in dispersionem gentium iturus est*, id est, ad gentes toto orbe dispersas, *et docturus gentes*, id est, ethnicos? Maligna conjectura. Non enim duntaxat iturum in gentium dispersionem aiunt, sed fortè edocturum gentes addunt, ut ejus ac-

Lorsque la fureur des Pharisiens et des prêtres augmentait, par la liberté avec laquelle Jésus-Christ parlait dans le temple, *plusieurs du peuple crurent en lui*; c'est-à-dire, qu'il sauvait et les petits et les pauvres dans le temps même que les princes, ou les premiers d'entre le peuple, semblables à des phrénétiques, ne refusaient pas seulement de le reconnaître pour leur médecin, mais voulaient même le faire mourir. Et il en usait ainsi, afin que l'opposition de la foi de ces petits d'entre le peuple servît davantage à faire éclater l'injuste animosité des grands contre Jésus-Christ. Ce qu'ils disent, que, *lorsque le* Christ *viendrait, il ne ferait pas plus de miracles*, s'explique par les Anciens en deux manières. Les uns témoignent que ces paroles marquaient l'imperfection de la foi de ceux qui semblaient croire qu'ils attendaient encore un autre Christ; et les autres les ont prises au contraire pour une marque de leur foi, qui leur faisait dire que le Christ ne pouvait pas faire un plus grand nombre de miracles qu'en faisait Jésus; et qu'ainsi il devait être le Christ. Cette dernière explication, qui est de S. Cyrille, paraît la plus naturelle, et S. Chrysostôme semble même y être entré après avoir donné la première. Que si ceux d'entre ce peuple qui crurent en Jésus-Christ, parlent ici d'un *grand nombre de miracles*, quoique S. Jean n'en ait rapporté que trois ou quatre, il ne faut pas en être étonné, mais juger par là que le saint Evangéliste n'a raconté qu'une très-petite partie des actions de Jésus-Christ, ainsi qu'il le dit ailleurs.

Cependant ce que l'on disait d'avantageux sur le sujet du Sauveur, ayant été entendu par les Pharisiens, ces hommes, jaloux de leur propre gloire, ne purent plus supporter que celui qu'ils décriaient comme un méchant, passât dans l'esprit du peuple pour le Christ : ainsi ils eurent recours à la violence, et *envoyèrent des archers pour l'arrêter*. Mais il n'était pas en leur pouvoir d'exécuter ce qu'ils voulaient; et la manière dont le Fils de Dieu parla alors, charma même de telle sorte ceux qu'on envoyait pour le prendre, qu'ils ne purent s'y résoudre.

Vers. 33, 34. — *Mais Jésus leur dit : Je suis encore avec vous un peu de temps, et je vais* ensuite *vers celui qui m'a envoyé. Vous me chercherez, et vous ne me trouverez point : et vous ne pouvez venir où je suis.*—S. Jean Chrysostôme croit que Jésus-Christ adresse ici sa parole à ceux à qui les Pharisiens avaient donné ordre de l'arrêter, ce qui paraît même plus conforme au texte sacré; et qu'en même temps il leur fit connaître que le sujet qui les animait ne lui était point caché. Il pouvait, dit le même saint, les épouvanter par quelque réponse pleine de force; mais il aima mieux leur parler avec beaucoup de douceur : *Je suis*, leur dit-il, *encore avec vous un peu de temps*; ce qui est de même que s'il leur disait : Pourquoi vous pressez-vous tant de m'arrêter et de me faire mourir? Tous vos efforts seront inutiles avant le temps. Attendez donc quelque peu, et je souffrirai alors que vous me preniez. Mais il faut que je demeure encore au milieu de vous pour accomplir la volonté de celui qui m'a envoyé, quelque insupportable que je vous sois, par une doctrine qui ne peut flatter vos sens. Et *je vais* ensuite *vers lui*; c'est-à-dire, ce sera par un effet de ma volonté toute libre que je mourrai, et qu'en mourant j'irai retrouver mon Père, de la part duquel je suis venu vers vous en me faisant homme. *Vous me chercherez*, ajoute le Fils de Dieu, *et vous ne me trouverez point*; c'est-à-dire : Quand je serai retourné vers mon Père, quelques-uns de vous, touchés de componction à cause du crime que vous aurez commis en ma personne, regretteront inutilement le temps auquel j'ai conversé avec eux; puisque je serai alors monté dans le ciel; ou bien : *Vous me chercherez* par une suite de la haine que vous me portez présentement, pour exterminer mon nom et mes serviteurs qui sont mes membres, mais *vous ne me trouverez point*, ne pouvant en aucune sorte parvenir à ce que vous aurez désiré. Car toutes les forces de la terre et de l'enfer jointes ensemble ne pourront jamais prévaloir au-dessus de la vérité de mon Evangile, ni de mon Eglise. En suivant ce dernier sens, on doit expliquer de même ce qui suit : *Et vous ne pouvez venir où je suis*; c'est-à-dire, étant Dieu de toute éternité, je serai toujours inaccessible à tous vos efforts, et vous ne pourrez avoir aucune part à mon royaume dont vous vous êtes exclus par votre obstination à rejeter la vérité que je vous annonce. Mais selon le premier sens, ces mêmes paroles, *vous ne pouvez venir où je suis*, s'expliquent en cette manière : Quelque désir que vous ressentiez alors de me voir comme auparavant, vous ne le pourrez, tant que vous serez appesantis sous ce corps mortel.

Vers. 35, 36. — *Les Juifs dirent donc entre eux : Où est-ce qu'il s'en ira, que nous ne pourrons le trouver? Ira-t-il vers les gentils, qui sont dispersés par tout le monde, et instruira-t-il les gentils?* etc. — Il semblait, dit S. Chrysostôme, que des gens qui témoignaient un si grand empressement pour être délivrés de la présence de Jésus-Christ, auraient dû plutôt se réjouir de ce qu'il leur déclarait être près de les quitter, que s'amuser, comme ils font, à raisonner de l'endroit où il se retirerait. Mais cette nouvelle les surprend et les frappe tout d'un coup. Et au lieu d'ouvrir les yeux à la lumière de ces paroles : *Je m'en vais vers celui qui m'a envoyé*, qui leur marquaient clairement que c'était au ciel qu'il s'en allait, ils les tiennent misérablement penchés vers la terre, et fermés à l'intelligence de cette grande vérité. Ils raisonnent donc entre eux, en se demandant tout étonnés, *s'il s'en irait vers les gentils dispersés par tout le monde*. C'est par une espèce de mépris qu'ils donnent le nom de *dispersion* aux *gentils*, parce que les Juifs étaient tous rassemblés au commencement en un seul peuple et en un seul lieu, qui était la Palestine : ainsi ils se regardaient avec orgueil comme un peuple distingué des autres, par cette union sous la conduite du vrai Dieu, quoiqu'ils commençassent dès-lors à être eux-mêmes dispersés dans tous les pays, selon que l'a remarqué S. Chrysostôme, et ils le furent beaucoup davantage dans la suite, lorsque le crime qu'ils commirent en la personne de Jésus-Christ leur fit mériter d'être exclus enfin tout-à-fait de la Palestine, et de se voir vagabonds dans tout l'univers, comme ils le sont aujourd'hui.

S. Cyrille nous découvre une secrète malignité dans ces paroles des Juifs : *Et instruira-t-il les gentils?* Car, *d'aller vers les gentils dispersés* en divers lieux de

cusandi novum inde prætextum arripiat eorum suspicio. Nam misceri cum dispersis gentibus, eorum urbes aut regiones petendo, apud Judæos tritum erat et familiare, adeòque culpâ vacabat; sed enarrare legem alienigenis, et profanis aperire divina mysteria, apud eosdem crimini datum est, nec periculo caruit. Ideò nonnullos hoc passim facientes Deus per prophetam incusabat : *Et leges foris legerunt.* Quamobrem amarulentè objiciunt, *eum velle docere gentes*, et ita tanquàm paratum ad transgressionem legis traducunt, persuasumque habent ex iis quæ jam ante fecerit die sabbati, quidvis etiam temerè facturum, licèt divinis repugnet legibus, id ei familiare ac pro nihilo esse credentes. Variis vanisque conjecturis mentes illorum agitabantur, quas fidei subjicere nolebant. *Quis est hic sermo quem dixit : Quæretis me, et non invenietis; et ubi sum ego, vos non potestis venire?* S. Cyrill. Alex., lib. 5 in Joan. Nisi hoc velit quod conjicimus, quem sensum habet ipsius sermo? Ubi enim in terrâ Palæstinâ præsidium sibi sperat, cùm Romani ipsi in his locis plurimùm deferant auctoritati synedrii, cujus judicium ipsi adversatur?

VERS. 37, 38, 39. — *In novissimo autem*, id est, octavo *die magno* sive celebriori *festivitatis* Tabernaculorum, *stabat Jesus* loco editiore, ut ab omnibus conspiceretur et audiretur, *et clamabat dicens : Si quis sitit* justitiam et omnia bona spiritualia, salutemque suam, *veniat ad me, et bibat*; credat in me, et sitim ejus restinguam, desiderium ejus satiabo. Ex rebus obviis sermonis occasionem capere Christus solebat. Eo autem die populus magnâ pompâ ex fonte Siloe aquam hauriebat, canticum illud Isaiæ usurpans : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.* Hoc conspecto, docet eos Christus quis sit fons verè salutaris indicatus à Zachariâ. *Qui credit in me*, ut Deum, mundique Salvatorem, ac vitam instituit secundùm doctrinam meam, *sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus*, id est, de corde ejus, *fluent aquæ vivæ*, abundantia nempe gratiarum et donorum Spiritûs sancti, quam Messias credentibus daturus est, ut statim explicat. *Hoc autem dixit de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum; nondum enim erat Spiritus datus*, visibiliter et cum plenitudine, *quia Jesus nondùm erat glorificatus* per resurrectionem et ascensionem. Confer cum Isaiæ 44, 3 : *Effundam enim aquas super sitientem, et fluenta super aridam; effundam Spiritum meum super semen tuum, et benedictionem super stirpem tuam.* Et Joelis 2, 28, 29 : *Et erit post hæc, effundam Spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ : senes vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt. Sed et super servos meos et ancillas in diebus illis effundam Spiritum meum.* Et cum verbis S. Petri,

la terre, en se retirant dans leurs villes, et vivant au milieu d'eux, c'était, comme il dit, une chose assez commune parmi les Juifs, et à laquelle ils ne trouvaient point à redire. Mais d'entreprendre *d'enseigner* leur loi à des étrangers, et de découvrir leurs divins mystères à des hommes incirconcis et profanes; c'est ce qu'ils envisageaient comme un grand crime. Ainsi, ce fut par une vraie malignité qu'ils se demandaient, *s'il n'irait point enseigner les nations.* Car c'était le décrier, comme un homme qui eût été disposé à violer de nouveau la loi en ce point, et qui, après avoir profané la sainteté du sabbat, n'aurait fait aucune difficulté de tout entreprendre, quelque contraire qu'il pût être aux lois divines.

Mais quelque maligne que fût leur intention, ils ne purent empêcher que le Saint-Esprit ne prophétisât par leur bouche, et ne déclarât ce qui arriva effectivement dans la suite, quoiqu'ils ne connussent pas eux-mêmes ce qu'ils disaient. Car on sait assez que le Fils de Dieu alla quelque temps après, non en sa propre personne, mais en la personne de ses Apôtres et de ses disciples, vers les gentils, pour leur prêcher l'Evangile que les Juifs avaient rejeté. Et ainsi l'infidélité de ce peuple aveugle et ingrat l'obligea de l'abandonner entièrement, après qu'il eut converti à la foi tous ceux qui étaient, comme dit S. Luc, prédestinés à la vie éternelle. Tous les autres ont *cherché* depuis inutilement le Christ, comme ils le cherchent encore; et ce que le Fils de Dieu leur déclare ici, *qu'ils ne le touveraient pas*, s'est vérifié dans la suite de tous les siècles; parce qu'ayant refusé de reconnaître et d'adorer le vrai Christ, ils attendent tous les jours en vain le Messie qui est déjà venu, comme s'il ne l'était pas.

Mais quoique ces choses aient été dites aux Juifs, nous avons sujet de craindre, selon S. Jean Chrysostome, qu'elles ne nous regardent nous-mêmes aussi bien qu'eux, et que notre conscience pleine de péchés ne nous soit véritablement un obstacle à *aller où est* Jésus-Christ. Il déclare ailleurs qu'*il désire que ceux que son Père lui a donnés, soient avec lui là où il était lui-même.* Mais comment pourrions-nous, dit ce saint, être unis avec Jésus-Christ, et *aller là où il est*, en faisant tout le contraire de ce qu'il a ordonné? Et ne voit-on pas dans les royaumes de la terre, que si quelqu'un des officiers de l'armée fait une action indigne du rang où son prince l'a établi, il se prive en même temps de l'honneur d'approcher de sa personne, et de le voir, et mérite, après qu'on l'a dépouillé de sa dignité, d'être châtié très-sévèrement? Craignons donc aussi nous autres, que, si au lieu d'exercer la charité envers nos frères, nous nous dépouillons des entrailles de miséricorde à leur égard, nous abandonnant aux désirs du siècle, nous ne soyons pour toujours exclus, avec les vierges folles, de la chambre nuptiale où est l'époux divin de nos âmes.

VERS. 37, 38, 39. — *Le dernier jour de la fête, qui était le plus solennel, Jésus se tenant debout, disait à haute voix : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur*, etc. — Il avait été ordonné aux Israélites d'offrir à Dieu des holocaustes pendant sept jours à la fête des tabernacles, et de regarder le huitième jour aussi bien que le premier, comme le plus solennel et le plus saint. Le fils de Dieu choisit donc exprès ce jour, auquel tous les peuples s'assemblaient en foule, pour leur donner une instruction qui devait, dit S. Chrysostôme, leur servir comme d'une espèce de viatique, et les nourrir dans le chemin en s'en retournant chez eux. Il *se tint debout :* et pour marquer l'assurance avec laquelle il parlait aux Juifs, lors même que les Pharisiens et les prêtres avaient envoyé des gens pour le prendre; et pour être vu de plus de personnes dans le temps qu'il leur adressait à tous son discours. Il *élève* aussi *sa voix*, pour attirer davantage l'attention de ses auditeurs, ayant quelque chose de très-important à leur dire; pour être mieux entendu de tous ces peuples, et pour faire voir par son exemple que la vérité de l'Evangile devait être annoncée à haute voix par les ministres de sa parole. *Si quelqu'un a soif*, disait-il, *qu'il vienne à moi et qu'il boive.* S. Cyrille croit que Jésus-Christ fait allusion aux eaux du torrent dont il est parlé dans l'ordonnance qui regardait la manière dont on devait célébrer la fête des

Act. 2, 33 : *Dextrâ igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritûs sancti acceptâ à Patre, effudit hunc, quem vos videtis et auditis.*

Nondùm erat Spiritus datus, etc. « Multa judicia præcedentia Spiritûs sancti habemus, antequàm Dominus glorificaretur resurrectione carnis suæ. Non enim alium Spiritum etiam prophetæ habuerunt, qui Christum venturum prænuntiaverunt. Sed modus quidam futurus erat dationis hujus, qui omninò antea non apparuerat, de quo hìc dicitur. Nusquàm enim legimus antea congregatos homines, accepto Spiritu sancto, linguis omnium gentium locutos fuisse. » Ita S. Aug., tract. 22 in Joan., n. 6.

Vers. 40, 41, 42, 43. — *Ex illâ ergo turbâ* plures, *cùm audissent hos sermones ejus*, moti verborum majestate, percellente animos, *dicebant : Hic est verè Propheta. Alii dicebant : Hic est Christus* patribus nostris à Deo promissus. *Quidam autem dicebant : Numquid à Galilæâ*, contemptâ regione, *venit Christus?* In urbe Bethleem Judææ natum Jesum ignorabant, Nazareth educationis ejus locum noverant; genus ejus nesciebant : alioquin nullam ex Scripturis arripuissent ansam dubitandi num esset Christus. *Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, et de Bethleem castello ubi erat David*, seu ubi habitabat in paternâ domo, antequàm ad regnum vocaretur, *venit Christus? Dissensio itaque facta est in turbâ*, seu plebe, *propter eum*, aliis aliud de ipso sentientibus.

Tabernacles; de ce torrent qu'il témoigne avoir été la figure de Jésus-Christ, dans lequel on trouve à désaltérer pleinement sa soif comme dans la source de toutes les grâces. Mais peut-être que le Fils de Dieu avait alors principalement en vue divers passages des saints prophètes, qui le regardaient, et dont il voulait donner l'explication aux Juifs. Car il pouvait bien avoir dessein de leur faire remarquer que ce qu'ils lisaient souvent dans les Ecritures s'accomplissait actuellement en sa personne, ou devait au moins s'accomplir bientôt, lorsqu'il aurait consommé son sacrifice, figuré par tant d'holocaustes qui s'offraient au temple dans le temps de cette grande solennité. Dieu avait dit par la bouche d'Isaïe : *Vous tous qui avez soif, venez aux eaux ;* invitant les hommes par ces paroles à venir se désaltérer dans les eaux divines de sa grâce, qui marquaient, selon qu'il est dit dans notre Evangile, tous les dons du Saint-Esprit. Et il se sert de la même métaphore dans les écrits d'un autre prophète, en disant : *Je répandrai mon esprit sur toute chair*, ou sur tous les hommes, sans distinction de sexe, ni d'âge, ni de pays : *Je répandrai mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes;* ce qui était une prophétie des plus claires, de *l'effusion* des eaux divines de la loi nouvelle. Aussi S. Pierre se servit de ces paroles du prophète Joël, pour prouver aux Juifs, dans sa première prédication après la descente du Saint-Esprit, qu'ils en voyaient l'accomplissement.

Le Fils de Dieu criait donc : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive.* On a remarqué ailleurs, que *venir à* Jésus-Christ, c'est croire en lui, selon qu'il est expliqué aussitôt après. Pour venir à Jésus-Christ, il faut *avoir soif*, c'est-à-dire, désirer et avoir une sainte ardeur. Mais comment peut-on avoir ce désir, sinon par un don de celui-là même dont S. Paul a dit : Qu'*il opère en nous le vouloir et le faire*? Or, afin qu'on ne crût pas que le Fils de Dieu parlait d'une soif et d'une eau commune, il ajoute : *Si quelqu'un croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son cœur, comme parle l'Ecriture*, c'est-à-dire, que ce qu'est *l'eau vive* pour désaltérer ceux qui sont brûlés d'une soif ardente, les dons de l'esprit divin que Jésus-Christ nous a mérités par ses souffrances, le sont pour désaltérer les âmes qui ont cette soif spirituelle de la justice dont il parle ailleurs ; puisqu'elles ne trouvent plus, comme auparavant, leur plaisir et leur repos dans les créatures. Il y a une force extraordinaire dans ces paroles : *Des fleuves d'eau vive couleront de son cœur*, qui marquent, selon S. Jean Chrysostôme, l'abondance de la grâce, dont le cœur, surtout des premiers disciples, devait être comme inondé, non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour tous les autres sur qui elle se répandit avec une profusion admirable. On en peut être persuadé, si l'on considère, par exemple, les effets que produisit parmi les peuples la sagesse toute divine d'Etienne ; cet esprit de charité qui parlait par la bouche de S. Pierre, et la force incomparable de S. Paul. Rien ne pouvait arrêter l'impétuosité toute sainte des divins *fleuves qui coulaient* si abondamment *du cœur* de ces hommes apostoliques. Ni toute la fureur des peuples, ni la puissance des princes impies, ni tous les artifices des démons ne pouvaient rien contre ces fleuves et ces torrents de l'Esprit de Dieu, qui renversaient tout ce qu'on leur opposait, et qui s'ouvraient un chemin partout.

Les prophètes et les anciens justes avaient sans doute reçu l'Esprit-Saint, sans lequel ils n'auraient pu ni parler aux hommes avec cette force qui les étonnait, ni condamner leurs déréglements par la sainteté admirable de leur conduite. Mais ce n'était pas une effusion de grâce semblable à celle que Jésus-Christ a attirée sur son Eglise par le mérite de sa mort, et par la gloire de sa résurrection. Car c'est principalement de la descente du Saint-Esprit, qui suivit la *glorification*, c'est-à-dire, l'Ascension du Sauveur, qu'il est parlé en ce lieu. C'est pourquoi l'Evangéliste ajoute, que l'Esprit-Saint *n'avait pas encore été donné* dans la plénitude comme au jour de la Pentecôte, *parce que Jésus n'était pas encore glorifié.* Et il fallait qu'il le fût auparavant; parce que, comme dit S. Chrysostôme, étant ennemis de Dieu en qualité de pécheurs, nous ne pouvions pas recevoir ses dons, et le plus grand de ses dons, qui est son Esprit, qu'il ne nous eût réconciliés en s'offrant comme une hostie de propitiation pour notre salut, et n'eût retiré sa présence visible de dessus la terre, pour mieux préparer ses disciples à recevoir son Esprit-Saint.

On ne voit pas où il est parlé précisément des *fleuves d'eau vive* qui devaient sortir du cœur de ceux qui croiraient en Jésus-Christ ; mais quoique cette expression ne se trouve peut-être pas dans les Ecritures, la même chose y est désignée en d'autres termes, comme lorsque le prophète Isaïe dit à ceux qui feraient une sainte profusion de leurs biens en faveur des affligés : Qu'*ils seraient comme une source d'eaux qui ne manqueraient jamais ;* c'est-à-dire d'eaux vives et toujours coulantes.

Vers. 40 jusqu'au 45.— *Cependant plusieurs d'entre le peuple écoutant ces paroles, disaient : Cet homme est assurément un prophète. D'autres disaient : C'est le Christ. Et quelques autres disaient*, au contraire : *Mais le Christ viendra-t-il de Galilée?* etc. — C'était, selon saint Cyrille, un grand malheur à ce peuple, de n'avoir point de pasteurs qui pussent alors leur servir de guides pour les conduire à la connaissance de la vérité des prophéties. Car, comme ceux mêmes qui auraient dû les éclairer, cette troupe de Pharisiens superbes et pleins d'eux-mêmes, comme il les appelle, les entraînaient après eux, et ne servaient qu'à les embrouiller de plus en plus, il ne faut pas s'étonner qu'ils se trouvassent partagés de sentiments sur la personne de Jésus-Christ. Les uns disaient donc, touchés de ses instructions et de ses miracles, qu'*il était assurément un prophète*, ou, selon l'explication du même saint, ce prophète par excel-

Vers. 44, 45, 46. — *Quidam autem ex ipsis*, satellites cum plebe permixti, *volebant apprehendere eum : sed nemo misit super eum manus. Venerunt ergo ministri ad pontifices et Pharisæos, et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum*, opportunitate datâ? *Responderunt ministri*, conscientiæ verbis divinis commotæ resistere non valentes : *Nunquàm sic locutus est homo, sicut hic homo*, tantâ eloquentiâ, sapientiâ, gratiâ, efficacitate.

Vers. 47, 48, 49.— *Responderunt ergo eis Pharisæi : Numquid et vos seducti estis*, qui cùm in ministerio nostro sitis, sententiam nostram, partesque nostras sequi debetis? *Numquid ex principibus*, id est, ex senatoribus qui legis scientiâ et auctoritate præcellunt, *aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis*, qui sanctitatis famâ præeminent? *Sed turba hæc quæ non novit legem*, sola plebecula vilis et imperita, credidit in eum. Sed nulla ratio hominum imperitorum ac legem non observantium habenda est, quia maledicti sunt, ut in ipsâ lege scriptum est : *Maledictus qui non permanet in sermonibus legis hujus*, Deut. 27, 26.

Vers. 50, 51. — *Dixit Nicodemus ad eos : Ille qui*

lence que Moïse leur avait promis ; les autres, que *c'était le Christ ;* d'autres, au contraire, que *le Christ ne devait pas venir de la Galilée;* car ils regardaient Jésus comme étant de Nazareth, à cause qu'il y avait été élevé; quoiqu'il y en eût qui n'ignorassent pas qu'il était de Bethléem. Quelques-uns enfin étant sans doute animés par les Pharisiens et par les prêtres, *voulaient se saisir de lui* pour le livrer entre leurs mains. Ainsi, ce n'était que confusion parmi ces peuples qui manquaient de chefs ou dont les chefs mêmes étaient des furieux, que l'orgueil et la jalousie empêchaient de reconnaître Jésus pour le Christ.

Vers. 45 jusqu'au 50. — *Les archers retournèrent donc vers les princes des prêtres et les Pharisiens, qui leur dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené? Les archers leur répondirent : Jamais homme n'a parlé comme cet homme*, etc. — Il semblait que la volonté qu'avaient quelques-uns des Juifs d'arrêter Jésus, aurait pu faciliter à ces archers l'exécution de l'ordre que les Pharisiens et les prêtres leur avaient donné. Mais cette même vertu divine, qui empêcha les premiers de mettre la main sur Jésus-Christ, quoiqu'ils le voulussent, retint ceux-ci d'une autre manière, en faisant qu'ils fussent charmés des discours mêmes de celui qu'on leur avait commandé d'arrêter : ffet aussi étonnant en la personne de ces sortes d'officiers, si peu susceptibles ordinairement de douceur et de raison, que la dureté d'une obstination presque invincible pouvait paraître comme une espèce de monstre dans ceux qui étaient les chefs de la religion des Juifs ! *Jamais*, dirent-ils aux prêtres et aux Pharisiens, *homme n'a parlé comme cet homme.* Quoi donc ! N'était-ce pas ce même homme qui parlait si divinement tous les jours devant les Pharisiens et les sénateurs, et dont cependant les discours si admirables ne servaient qu'à les irriter? Il parle présentement devant des archers; et ces archers se sentent forcés de déclarer aux mêmes Pharisiens, que *jamais homme n'a parlé comme cet homme.* O profondeur des jugements impénétrables d'un Dieu caché sous la faiblesse apparente d'un homme, qui produisait en même temps des effets si étonnants de justice et de puissance dans les uns et dans les autres?

Il n'y a rien, dit saint Chrysostôme, de plus clair que la vérité. Il n'y a rien de plus simple, pourvu que nous ne soyons pas nous-mêmes remplis de malignité : mais il n'y a rien qui rende un esprit plus difficile et plus intraitable que l'artifice et la jalousie. Les Pharisiens et les scribes, qui paraissaient exceller parmi les Juifs en sagesse, étaient tous les jours avec Jésus-Christ ; ils voyaient de leurs propres yeux ses miracles, et ils avaient soin de se remplir des Ecritures. Toutes ces choses cependant ne servaient qu'à les aveugler, à cause de la mauvaise disposition de leur cœur. Leurs ministres, au contraire, dont l'esprit n'était point empoisonné par la même jalousie, au lieu de prendre celui contre lequel on les envoyait, sont pris eux-mêmes d'une manière toute divine par ses discours. Et ce qu'il y a d'admirable, c'est que la seule parole de Jésus-Christ a la force de les arrêter en un moment, sans qu'ils aient besoin de voir ses miracles, et les remplit de hardiesse pour aller dire à ceux-mêmes qui les avaient envoyés, que *jamais homme n'avait parlé comme cet homme.* Car, en leur parlant ainsi, dit saint Chrysostôme, non seulement ils témoignaient l'admiration où ils étaient du Sauveur, mais ils condamnaient visiblement la mauvaise volonté de ceux qui voulaient le faire prendre.

Il semblait que la réponse de ces archers aurait dû toucher les Pharisiens, et les porter naturellement à leur demander ce qui avait fait une si forte impression sur leur esprit, jusqu'à leur lier les mains et les mettre dans l'impuissance d'exécuter ce qui leur avait été commandé. Mais prévenus comme ils sont, ils n'envisagent que comme une vraie *séduction*, tout ce qui pouvait contribuer à établir la réputation de Jésus-Christ. *Etes-vous donc aussi vous-mêmes séduits*, leur disent-ils, vous qui devez être plus inviolablement attachés à nos sentiments? *Y a-t-il quelqu'un des sénateurs ou des Pharisiens, qui ait cru en lui ?* c'est-à-dire : Vous qui devez suivre l'exemple des sénateurs et des Pharisiens, avez-vous vu jusqu'à présent qu'un seul d'entre eux ait cru en celui dont vous louez tant les discours? Etrange raisonnement, dit saint Chrysostôme, d'accuser plutôt Jésus-Christ que les Pharisiens mêmes et les docteurs, de ce qu'ils ne croyaient pas en lui ; comme si l'aveugle pouvait s'en prendre à la lumière du soleil lorsqu'il ne voit pas, et non au défaut de ses propres yeux ! Tous ces Pharisiens étaient aveugles à l'égard de Jésus-Christ. Et ils prétendaient, par la plus grande de toutes les folies, autoriser leur aveuglement, tout criminel qu'il était, par la multitude des aveugles qui leur ressemblaient. *Quelqu'un des premiers des Juifs et des Pharisiens a-t-il cru en lui? Car pour cette populace qui ne sait ce que c'est que la loi*, ajoutent-ils, *ce sont des gens maudits de Dieu.*

Il ne se peut rien ajouter à l'extravagance d'un si faux raisonnement. Car *la créance* que ces peuples ajoutaient tout simplement aux discours et aux miracles de Jésus-Christ, bien loin d'être un sujet de *malédiction* pour eux, était au contraire la plus grande condamnation de ceux mêmes qui les condamnaient. On les accusait *de n'avoir pas la connaissance de la loi.* Mais puisque tout ignorants qu'ils étaient de cette loi, ils ne laissaient pas de l'observer, en écoutant avec respect le prophète que Dieu leur avait promis de susciter au milieu d'eux ; comment pouvaient-ils *être maudits de Dieu ?* Et cette malédiction que les Pharisiens leur imputaient, ne retombait-elle pas sur eux-mêmes, puisque se glorifiant de la connaissance de la loi, ils n'y obéissaient pas, et refusaient d'écouter celui qui avait toutes les marques de ce grand prophète, que leur saint législateur leur avait promis? Ainsi ils ne pouvaient pas mieux prouver qu'ils n'avaient point cette connaissance de la loi dont ils se vantaient, qu'en ne voulant pas croire à Jésus-Christ, qu'elle leur avait désigné si clairement. Et ils devaient appréhender la menace que Dieu avait prononcée contre ceux qui n'écouteraient point ce prophète de la loi nouvelle, se réservant à lui-même d'en faire toute la vengeance.

Vers. 50, 51. — *Sur cela Nicodème l'un d'entre eux, et le même qui était venu trouver Jésus-Christ la nuit, leur dit : Notre loi permet-elle de condamner quelqu'un sans l'avoir ouï auparavant, et sans s'être informé de*

venit ad eum, scilicet ad Jesum, *nocte, qui unus erat ex ipsis*: unus è senatu : *Numquid lex nostra*, sive judex legem sequens, *judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, et cognoverit quid faciat?* Numquid hominem damnat inauditum? Nonne accusatione præviâ, et inquisitione factâ interrogatur accusatus, audiuntur testes, rei defensio excipitur à judice, ut cognoscatur ejus vitæ ratio, et acta perspecta sint et explorata?

Vers. 52, 53.— *Responderunt et dixerunt ei : Numquid et tu Galilæus es?* Sic eum per contumeliam vocant. Et tu fautor es istius hominis, quem plebeii solùm homines ex Galilæâ sectantur, gente ad factiones pronâ? *Scrutare Scripturas, et vide quia ex Galilæâ propheta non surgit.* Despecta illa regio, ex quâ nullus propheta prodiit. Ineptum prorsùs argumentum; quasi nemo eximius nasci possit unde non alius talis prior natus sit. Hoc pacto quemlibet prophetam, qui primus ex aliquâ regione prophetiæ dono insignis fuit, rejicere potuissent; quo agendi modo quid iniquius? Quâ disserendi ratione quid absurdius? *Et reversi sunt unusquisque in domum suam*, re infectâ, cùm nihil aliud hoc in consilio adversùs Jesum decrevissent.

ses actions? — Les saints Pères ont remarqué que Nicodème, qui était du nombre des sénateurs et en même temps des disciples de Jésus-Christ, voulut défendre son maître, mais sans se commettre avec les Pharisiens; et que c'est pour cette raison que le saint Evangéliste nous fait souvenir qu'il *était venu trouver* Jésus-Christ *pendant la nuit*, comme pour nous faire entendre que sa foi était encore bien faible, et qu'il n'osait se déclarer trop ouvertement pour lui. Voulant modérer un peu la fureur des Pharisiens contre Jésus-Christ, il se contente de faire voir à ces hommes qui se vantaient de connaître si parfaitement la loi, qu'ils la violaient dans leur conduite. Car elle ordonnait expressément, que lorsque quelqu'un serait accusé, on examinât sa cause avec un grand soin, et qu'on ne le fît mourir qu'après qu'on aurait connu avec certitude la vérité du crime dont on l'accusait. Ainsi Nicodème représente seulement aux Pharisiens, pour la défense de Jésus-Christ : Que *leur loi ne permettait pas de condamner qui que ce fût sans être entendu, et sans une connaissance exacte de l'action* dont on l'accusait, ou même de toute sa conduite. Il semble que Nicodème nous donne lieu de juger, qu'il savait que les Pharisiens avaient déjà résolu la mort de Jésus. Et c'est en cela qu'ils étaient bien plus criminels. Car ils voulaient le faire mourir avant que d'avoir observé à son égard ce que la loi ordonnait; et ils se rendaient ainsi prévaricateurs de cette loi en un point si important, dans le temps même qu'ils accusaient Jésus-Christ d'avoir mérité la mort, pour avoir guéri un paralytique le jour du sabbat.

Vers. 52, 53. — *Ils lui répondirent : Est-ce que vous êtes aussi Galiléen! Lisez avec soin les Ecritures, et apprenez qu'il ne sort point de prophète de Galilée. Et chacun s'en retourna en sa maison.* — Pour répondre régulièrement à la demande de Nicodème, ils devaient lui faire voir, que ce n'était pas sans connaissance de cause qu'ils voulaient faire arrêter Jésus-Christ. Mais de lui répondre, en lui demandant avec mépris, *s'il était aussi lui-même Galiléen*, c'était opposer une injure à une demande très-solide. Car c'en était une dans leur pensée d'appeler un homme Galiléen, puisqu'ils croyaient qu'il ne pouvait rien venir de bon de la Galilée. Et ils ne lui demandaient *s'il était aussi Galiléen*, que parce qu'ils regardaient Jésus, dont il prenait la défense, comme étant de Galilée. Ils le taxent même d'une ignorance grossière des Ecritures, en lui disant de *lire avec soin ces livres saints, et d'y apprendre qu'il ne sortait point*, ou, selon le Grec, *qu'il n'était point sorti de prophète de Galilée.* Mais il ne s'agissait pas de cela entre eux. Car, quand Jésus-Christ n'aurait point été prophète, ce que Nicodème ne disait, ni ne niait point; et quand il aurait été véritablement de Galilée, ce qui n'était pas, comme quelques-uns d'entre eux pouvaient le savoir; ils ne prouvaient nullement par-là, que Nicodème les eût accusés injustement de prévarication contre la loi : car il demeurait constant qu'ils condamnaient Jésus-Christ contre les règles de la justice établies par cette loi, et rapportées dans les Ecritures dont ils lui parlaient. C'était même une supposition téméraire, de soutenir comme une chose attestée par les Ecritures, que *nul prophète n'était sorti de la Galilée;* puisque ce qu'ils soutenaient n'était pas certain. Et quand même il l'eût été, ce n'était pas une conséquence qu'il ne pût point en sortir à l'avenir, étant au moins très-certain, que les Ecritures qu'ils citaient sur ce sujet, n'avaient rien dit de contraire. Il est donc visible que l'iniquité dans la bouche de ces ennemis de Jésus-Christ, mentait, selon le prophète, contre elle-même, et se détruisait par ses propres armes : *Et mentita est iniquitas sibi.*

Que si Nicodème ne put point leur persuader de se dépouiller de toute passion contre le Sauveur, et de vouloir *l'écouter* sans prévention, au moins il causa une heureuse division dans cette assemblée d'iniquité Et touchés sans doute de quelque confusion du juste reproche que l'un d'entre eux leur faisait, de n'être pas si fidèles observateurs de la loi qu'ils s'en vantaient, *ils s'en retournèrent chacun chez eux :* Dieu s'étant servi d'une parole de Nicodème pour renverser pendant quelque temps tous leurs desseins.

Sensus Moralis.

Vers. 1. — *Ambulabat Jesus in Galilæam, non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.* Jesus persecutionem vitat secessu, non potestate, ut hominum superbiam confundat. Mortem absolutè non fugit, sed differt, ut impleat voluntatem Patris. Fugit et latet ut homo, in medium insidiantium prodit, nec ab eis comprehenditur, volentibus licèt ac paratis, ut Deus. Hoc scilicet dictis et factis suis Christus Jesus semper egit ut Deus crederetur et homo : Deus qui nos fecit, homo qui nos quæsivit. Quòd ergo noluit in Judæam ambulare, cùm in ejus mortem Judæi conjurarent, non impotentiæ fuit, sed charitatis. *Quando latuit ut homo*, inquit S. Augustinus, *non potentiam perdidisse putandus est*, *sed exemplum infirmitati præbuisse.* Ille enim quando voluit detentus est, quando voluit occisus. Sed membrorum suorum, id est, fidelium suorum, in quibus ipse est (*Christus enim totus in capite et in corpore*), infirmitati consuluit, eosque aliquando persecutionem prudenter fugere docuit. *Non* ergo *perdiderat potestatem, sed nostram consolabatur fragilitatem.*

Quærebant eum Judæi interficere, benefactorem suum, doctorem suum, redemptorem suum, Dei Filium. O ingrati animi vitium omni monstro crudelius! sed quid in Judæos excandescimus? Nonne et nos Christiani, longè majoribus beneficiis à Christo affecti,

quærimus interficere Jesum, cùm eum offendimus, cùm legem ejus violamus, cùm sanguinem ejus pro nobis effusum irritum ducimus et conculcamus? *Rursùm crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes*, Hebr. 6, 6.

Quærebant eum Judæi interficere, invidiæ œstro perciti. Nihil invidiâ gravius. Per eam mors in mundum venit. Nam cùm hominem honorari, Deique donis et gratiâ ornari diabolus conspexisset, ejus boni impatiens, omnia molitus est ut eum perderet. Ex malâ istâ radice semper hic fructus erupit. Propter hanc Abel interemptus est, propter hanc David cædis periculum subiit, propter hanc et alii multi perempti sunt justi. Hâc incitati Judæi Christum Jesum interfecerunt. Hanc malorum omnium radicem in nobis exscindamus. *Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes*, Galat. 5, 26; sed odientes malum, adhærentes bono, *charitate fraternitatis invicem diligentes*, Rom. 12, 9, 10.

Vers. 2. — *Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia*. Solemnitates Judaicæ typi sunt Christianarum solemnitatum, quæ Dei beneficia per Christum nobis collata in memoriam revocant: Pascha scilicet, liberationem nostram à peccati servitute: Pentecoste, æternum cum Deo fœdus per Spiritum sanctum: festum tabernaculorum, continuam Dei protectionem, providentiam et vigilantiam super Ecclesiam militantem in deserto hujus mundi, et in hujus vitæ transitu; statum itinerantium, peregrinorum, et militum, in quo sumus donec ad terram promissam, ad cœlestem scilicet patriam perveniamus, ad requiem Dei, quæ perfecta erit à peccato liberatio, et divini fœderis consummatio. *Non habemus hìc manentem civitatem, sed futuram inquirimus*, Hebr. 13, 14.

Vers. 3, 4. — *Dixerunt autem ad eum fratres ejus: Transi hinc, et vade in Judæam, ut et discipuli tui videant opera tua, quæ facis... Si hæc facis, manifesta teipsum mundo*. Carnalium parentum ambitionem, sacrilegam avaritiam, falsam prudentiam, amoris proprii voces, dicentes: *Manifesta te ipsum mundo*, Christi sacerdotes audire non debent: sed unam Dei vocantis vocem. Blanditur ambitio, conciliatricula dignitatum, dicens: *Transi hinc*. Virum tam egregiis dotibus instructum, tam præclaris talentis donatum, in loco ignobili et obscuro manere non decet: in regiam civitatem, in aulam te confer, ubi claritatem nominis consequere et ad primarias Ecclesiæ dignitates viam tibi parabis. Dicit cupiditas: Tenui beneficio virum nobilitate aut eruditione insignem alligari indignum est: manifesta te ipsum mundo, ut pinguius, locupletius, tibique convenientius obtineas. Vox cupiditatis non audienda, sed charitatis: non vox ambitionis, sed humilitatis: non vox hominum carnalium, sed spiritualium. Ibi manendum, ubi Ecclesiæ utilis es, ubi aliorum salutem ita procuras, ut tua in periculo minùs versetur. Non prævenienda, sed expectanda Dei vocatio. Carnis et sanguinis suggestionibus minimè parendum. Parentes et cognati ut plurimùm sua quærunt, non quæ Jesu Christi. Propheticum illud animo insculptum gerant Ecclesiæ ministri: *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor à delicto maximo*, Psal. 18, 14.

Vers. 5. — *Neque enim fratres ejus credebant in eum*. Parentes et consanguinei ambitiosi, quorum ambitio et cupiditas filiis vel consanguineis ad Ecclesiasticum ministerium assumptis suggerit ut seipsos mundo manifestent, ut beneficia et dignitates ecclesiasticas aucupentur, fidem certè non habent tantam, quanta Christianos decet; fidei lumen non sequuntur, ad Evangelium et Dei promissa non attendunt. *Neque enim fratres ejus credebant in eum*. « Quare in eum non credebant? ait S. August., tract. 28 in Joan., n. 4; quia humanam gloriam requirebant. Nam et quod eum videntur monere fratres, gloriæ ipsius consulunt: Facis mirabilia, innotesce, id est, appare omnibus, ut laudari possis ab omnibus. Loquebatur caro carni: sed caro sine Deo, carni cum Deo. Loquebatur enim prudentia carnis Verbo quod caro factum est, et habitavit in nobis, sed exemplo suo ministris suis Christus ostendit, non esse audiendam prudentiam carnis, quæ *inimica est Deo, cùm legi Dei non sit subjecta*; hanc reprobavit, quia *prudentia carnis mors est: prudentia autem Spiritûs vita et pax*. » Rom. 5, 6, 7.

Vers. 6. — *Dixit ergo eis Jesus: Tempus meum nondùm advenit: Tempus autem vestrum semper est paratum*. Carnalium hominum et amatorum seculi, qui mundi gloriam quærunt, tempus semper est paratum: illam enim occasione quâlibet datâ semper consectantur, et consequi pro votis possunt. Tempus verò membrorum Christi, qui cum eo regnaturi sunt in æternum, nondùm advenit. « Veniet aliquando tempus illud desideratum. Laborat nunc plebs Christi inter indignos, inter iniquos, inter blasphemantes, inter murmurantes, detrahentes, insectantes, et si liceat, perimentes. Laborat quidem: sed *non repellet Dominus plebem suam, et hæreditatem suam non derelinquet, quoadusque justitia convertatur in judicium*; Psal. 93, 13, 14; id est, quoadusque justitia quæ modò est in sanctis ejus, convertatur in judicium, cùm in eis implebitur quod dictum est: *Sedebitis super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel*, Matth. 19, 28. Habebat justitiam Apostolus, sed nondùm illud judicium de quo dicit: *Nescitis quoniam Angelos judicabimus*, 1 Cor. 6, 3. Sit ergo modò tempus justè vivendi, postea erit tempus eos qui malè vixerint judicandi. Hoc erit tempus judicii, de quo Dominus ait: *Tempus meum nondùm advenit*. Erit enim tempus gloriæ, ut qui venit in humilitate, veniat in altitudine. Qui venit judicandus, veniet judicaturus: qui venit occidi à mortuis, veniet judicare de vivis et mortuis. *Deus manifestè veniet, Deus noster et non silebit*, Psal. 49, 3. Quid est, manifestè veniet? Quia venit occultus. Tunc non silebit: nam quando venit occultus, *sicut ovis ad immolandum ductus est, et sicut agnus coram tondente se non aperuit os suum*. » Hæc S. August., tract. 28 in Joan., n. 6.

Tempus meum nondùm advenit. « Hoc illis respondit

Jesus, qui de gloriâ illum admonebant, sed ille voluit altitudinem humilitate præcedere, et ad ipsam celsitudinem per humilitatem viam sternere. Nam et illi discipuli utique gloriam requirebant, qui volebant sedere unus ad dexteram ejus, et alter ad sinistram : « Attendebant quò, et non videbant quà : Dominus eos, ut ordinatè venirent ad patriam, revocavit ad viam. Excelsa est enim patria, humilis via. Patria est vita Christi, via est mors Christi; patria est mansio Christi, via est Passio Christi. Qui recusat viam, quid quærit patriam? » *Denique et illis hoc respondit, quærentibus altitudinem : Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum?* Matth. 20, 32. *Ecce quà venitur ad celsitudinem quam desideratis. Calicem quippe commemorabat humilitatis atque passionis..... Tempus nostrum nondùm advenit. Quando veniet? Cùm Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloriâ*, Coloss. 3, 4. » S. August., tract. 28 in Joan., n. 5.

Tempus meum nondùm advenit, tempus autem vestrum semper est paratum. Tempus Dei voluntate constitutum observare, non prævenire debet Christianus, qui voluntatem ejus facere decrevit, non suam. Voluntas Dei unum est omnium ejus motuum operationumque principium, ideò illam semper exquirit, certus voluntatem hominis à Domino præparari. Hæc à Dei voluntate dependentia, vera libertas est; contra verò independentiæ affectatio, vera et miserrima servitus.

Vers. 7. — *Non potest mundus odisse vos, me autem odit : quia ego testimonium perhibeo de illo, quòd opera ejus mala sunt.* Non odit mundus amatores suos, non odit eos qui mores ejus sequuntur, non odit eos qui illius opera non arguunt, non improbant, non damnant. Væ Pastoribus qui verbo et exemplo non perhibent testimonium de mundo *quòd opera ejus mala sunt!* Væ illis, qui bona dicentes quæ mala sunt, et mala quæ bona, à mundo diliguntur! Doctores et prædicatores veritatis mundus amat, cùm veritatem docent ac prædicant lucentem; odit, cùm severam ac redarguentem annuntiant et prædicant. Amant enim veritatem, cùm se ipsam indicat; oderunt eam, cùm eos ipsos indicat. Graviter ferunt homines mundo dediti censores vitiorum, affectuum morumque suorum.

Vers. 8. — *Vos ascendite ad diem festum hunc; ego autem non ascendam ad diem festum istum : quia meum tempus nondùm impletum est.* Fortè nos prævidebat, quia dies festos Judæorum non eramus acturi. Ideò ait : *Non ascendo*, etc. Nam et nos ipse, quia nos membra ejus, quia nos corpus ejus, quia ipse caput nostrum, quia *totus Christus caput et corpus.*

Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendam, etc. Veri Christi discipuli festos Ecclesiæ dies aliâ longè dispositione celebrant quàm filii hujus seculi. Hi cum cognatis et amicis carnalibus ut plurimùm conveniunt ad convivia, ad ludos, ad spectacula, ad choreas, ad voluptarias deambulationes : illi verò à secularibus cœtibus et societatibus recedentes, ad templum Domini cum familiâ suâ conveniunt, missæ parochiali, divinis officiis intersunt, Dei verbum audiunt, piorum lectione librorum mentem pascunt, cœlestibus sacramentis animam expiant ac reficiunt, charitatis et misericordiæ opera exercent, ad Deum corda erigunt ferventibus precibus. *Vos ascendite ad diem festum istum.* Qui autem dies festos in comessationibus, ludis, voluptatibus, aut negotiis secularibus transigunt; qui sacris illis diebus à peccatis, quæ servilia verè opera sunt, non abstinent, nec de illis pœnitentiam agunt, vel agere sincerè non proponunt, audire merentur ex ore Domini : *Solemnitates vestras odivit anima mea. Cùm extenderitis manus vestras, avertam oculos meos à vobis : et cùm multiplicaveritis orationem, non exaudiam, manus enim vestræ sanguine plenæ sunt. Lavamini, mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis, quiescite agere perversè, discite benefacere.* Isa. 1, 13, 14.

Vers. 11. — *Judæi ergo quærebant eum in die festo, et dicebant : Ubi est ille?* Multi in majoribus solemnitatibus Christum quærunt Judæorum instar ut eum crucifigant confessionibus et communionibus sacrilegis. Veri autem ejus discipuli illum quærunt ut adorent, laudent, amore complectantur, et in corde suo retineant. Ili fide præsentem intuentur et colunt : illi præsentem non vident, quia tenebris infidelitatis excæcati sunt : illum non inveniunt, quia non quærunt ut oportet. *Et dicebant : Ubi est ille?*

Vers. 12, 13. — *Et murmur multum erat in turbâ de eo. Quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas. Nemo tamen palàm loquebatur de illo, propter metum Judæorum.* Sic et hodiè positus est Christus Jesus in signum cui contradicitur. Pauci de illo, ejusque mysteriis ac religione ex piæ fidei affectu loquuntur, suamque in ea omnia quæ religionem spectant, et in Ecclesiâ piè frequentantur, reverentiam verbis et operibus significant. *Quidam dicebant : Quia bonus est.* Plures de religionis mysteriis, de catholicis dogmatibus, de Ecclesiæ moribus, de votis monasticis, de piis confraternitatibus, indulgentiis, pietatis exercitiis et devotionibus approbatis ab Ecclesiâ malè loquuntur; carnales enim et animales homines non percipiunt quæ Dei sunt. *Alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas.* Vix inveniuntur qui in secularium hominum societatibus et conventibus palàm de Christo, de ejus cultu, amore, ac verâ in ipsum pietate loquantur, ne mundo displiceant, ne contemnantur, ne irrideantur, ne seculi amatoribus graves sint ac molesti, ne ut critici, ut devoti, ut civilitatis omnis imperiti suggillentur. *Nemo tamen palàm loquebatur de illo propter metum Judæorum.*

Christianus secundùm Dei legem et Evangelium Christi Jesu vivens, mundi de se judicia parvipendat, quæ cæca ut plurimùm et iniqua sunt; hominum contemptum et obtrectationes non curet, modò placeat Deo, cui se probavit. Se felicem existimet, cùm despicitur, cùm irridetur, cùm patitur calumniam, cùm derelinquitur. Sic enim Christo Jesu capiti suo similis

est, et in eamdem transformatur imaginem. « Et omnes qui piè vivere volunt in Christo Jesu, persecutiones patiuntur,...» 2 Tim. 3, 12. « In omnibus ergo, ait Apost., 2 Cor. 6, 4 et seq., exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multâ patientiâ, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis, in castitate, in scientiâ, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non fictâ, in verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiæ à dextris et à sinistris; per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam; ut seductores et veraces, sicut qui ignoti et cogniti; quasi morientes, et ecce vivimus; ut castigati, et non mortificati, quasi tristes, semper autem gaudentes; sicut egentes, multos autem locupletantes; tanquàm nihil habentes, et omnia possidentes. » Dicant ergo de te, si proficis in Christo, dicant homines: *Seducit turbas.* « De ipso, de toto corpore Christi hoc dicitur. Cogita corpus Christi adhuc in mundo, cogita corpus Christi adhuc in areâ; vide quemadmodùm blasphemetur à paleâ. Simul quidem triturantur, sed paleæ conteruntur, frumenta purgantur. Quod dictum est ergo de Domino, valet ad consolationem, de quocumque hoc dictum fuerit Christiano. » S. August., tract. 28 in Joannem, n. 11.

VERS. 14, 15, 16. — *Jam autem die festo mediante ascendit Jesus in templum, et docebat. Et mirabantur Judæi, dicentes: Quomodo hic litteras scit, cùm non didicerit?* Christum formam prædicatorum novæ legis concionatores imitentur: 1° sacrum illud ministerium sine vocatione divinâ et missione legitimorum Ecclesiæ pastorum non obeant; non ascendant in suggestum, ut parentum et consanguineorum votis et desideriis obsequantur. Diù se exerceant in oratione et pietatis officiis antequàm verbi ministerium suscipiant. Quatriduò Jesus orat, ut ad concionandum quatuor postremis solemnitatis diebus se disponat. *Jam die festo mediante ascendit Jesus in templum.* 2° Concionatores docere debent scientiam salutis, non curiosos conceptus, et verborum lepores sine Scripturarum sacrarum succo venditare et declamare. *Et docebat.* 3° Dogmatum religionis et moralis christianæ notitiam ex Scripturâ sacrâ et SS. Ecclesiæ Patrum operibus, assiduâ lectione, et piâ meditatione haurire debent. Illos non solùm lectio doceat, sed unctio; discipuli sint Spiritûs sancti, qui doceat illos omnem veritatem, priusquàm ut doctores plebis se gerant. *Et mirabantur Judæi, dicentes: Quomodò hic litteras scit, cùm non didicerit?* 4° Doctrinam propriam non doceant, sed Christi et Ecclesiæ doctrinam; quod sibi traditum est, non quod à se inventum; nihil doceant, nisi quod à Deo per Jesum Christum derivetur, ad eumque referatur, ex quo, per quem et in quo sunt omnia, ut cum illo dicere possint: *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.*

VERS. 17. — *Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrinâ, utrùm ex Deo sit, an ego à me ipso loquar.* Verbum Dei intelligunt ac discernunt à verbis hominum, qui cum fide cor mundante illud audiunt vel legunt, quærentes cor Dei in verbis Dei, ut loquitur S. Gregorius. Ii qui bonam voluntatem habent obediendi Evangelio, gustant et vident quàm suavis sit Dominus. Si non intellexisti, crede. *Intellectus enim merces est fidei*, inquit S. Augustinus, tract. 29 in Joan., n. 6. *Ergo noli quærere intelligere ut credas, sed crede ut intelligas, quoniam, nisi credideritis, non intelligetis.* Voluntatem nempe Dei facere, est operari opus ejus, id est, quod illi placet. *Hoc est* autem *opus Dei, ut credatis in eum quem ille misit* (ait Christus). *Quid est porrò credere in eum? Credendo amare, credendo in eum ire, et ejus membris incorporari.* Ipsa est fides quam à nobis exigit Deus; et *non invenit quod exigat, nisi donaverit quod inveniat.* Hæc *fides quæ per dilectionem operatur*, Gal. 5, 6. Hæc in te sit, et Christi doctrinam intelliges. Timendum ne si Dei voluntatem facere neglexerimus, si præcepta ejus violare assuescamus, paulatim à Dei notitiâ excidamus, sicut quidam *bonam conscientiam repellentes, circa fidem naufragaverunt.* 1 Tim. 1, 19.

VERS. 18. — *Qui à semetipso loquitur, gloriam propriam quærit; qui autem quærit gloriam ejus qui misit eum, hic verax est, et injustitia in illo non est.* Superbia et propriæ inanisque gloriæ appetitus, falsorum caracter est prophetarum. Antichristus *veniet in nomine suo*, 1 Joan. 5, 43, extollens se *supra omne quod dicitur Deus et colitur*, 2 Thess. 2, 4; Christus autem Jesus, Deo Patri æqualis et coæternus, tamen quia venit in tempore, et formam servi accepit, et habitu est inventus ut homo, quærit in omnibus gloriam Patris qui misit eum. Hinc veracitas ejus ac justitia maximè confirmatur...« Quid tu, homo, facere debes, qui, quando aliquid boni facis, gloriam tuam quæris; quando autem aliquid mali facis, Deo calumniam meditaris? Intende tibi, creatura es, agnosce Creatorem: servus es, ne contemnas Dominum; adoptatus es, sed non meritis tuis; quære ejus gloriam, à quo habes hanc gratiam, homo adoptatus, cujus gloriam quæsivit qui est ab illo unicus natus... In Antichristo injustitia erit, et verax non erit, quia gloriam suam quæsiturus est, non Dei. Omnes ergo pertinentes ad corpus Christi, ne inducamur in laqueos Antichristi, non quæramus gloriam nostram. Sed si Christus quæsivit gloriam ejus qui eum misit, quantò magis nos ejus qui nos fecit? » S. August., loc. cit., n. 8.

VERS. 19. — *Nonne Moyses dedit vobis legem? Et nemo ex vobis facit legem.* Christus Jesus legem dedit Mosaicâ longè præstantiorem: 1° quia lex vetus in tabulis lapideis scripta, lex nova in cordibus; 2° quia lex vetus homines à peccato coercet timore pœnæ, lex nova ad faciendum bonum inclinat amore justitiæ. Lex illa servitutis, ista libertatis et gratiæ; illa timoris, hæc amoris et charitatis. *Non enim*, ait Apostolus, *accepistis spiritum servitutis iterùm in timore, sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus: Abba* (*Pater*). 3° Quia lex vetus remunerationem terrenam, lex nova felicitatem æternam pollicetur. Jesus *melioris Testamenti sponsor et mediator* est, *quod*

in melioribus repromissionibus sancitum est, Hebr. 7. Si ergo rei Judæi, qui legem per Moysen datam non implebant, quantò magis rei Christiani, qui legem evangelicam per Christum Jesum datam non implent, multò faciliorem ac suaviorem? *Lex enim per Moysen data est; gratia et veritas per Jesum Christum facta est*, Joan. 1.

Nonne Moyses dedit vobis Legem, et nemo ex vobis facit Legem? Verbi divini prædicator animum non despondeat, cùm se nihil promovere videt in conversione peccatorum : siquidem verbum Dei in ipso Mosis ore sterile infructuosumque fuit. Semen divini verbi seminare, concionatoris est; Dei verò incrementum dare. Nullum quandoque, vel exiguum certè fructum laborum suorum videt pius concionator, ne sibi aliquid tribuat, ut sese humiliet, deque peccatis suis ingemiscat, quibus fortè Evangelii fructus impeditur; ut Christi gratiam sibi et auditoribus necessariam ferventiùs imploret. Lex enim sine gratiâ nonnisi prævaricatores facit, quia charitatem non tribuit. *Et nemo ex vobis facit Legem.*

VERS. 20. — *Quid me quæritis interficere? Respondit turba, et dixit : Dæmonium habes; quis te quærit interficere?* Christi Jesu mansuetudinem et humilitatem admirare et imitare, qui, cùm sit ipsa Veritas, sibi improperari sustinet quòd à mendacii et calumniæ dæmonio agatur. Et homo mendax excandescit, et ultionis libidine inflammatur, cùm mendacii palàm arguitur ! « Si quis igitur nobis insultaverit, ait S. Chrysost., hom. 48 in Joann., humiliemur; si quis exasperatur, mitigemus; si quis mordet et lacerat, et contumeliis prosequitur, ne commoveamur, ne victi nos ipsos perdamus. Etenim ira fera est vehemens, et furibunda. Incantemus eam divinæ Scripturæ carminibus, dicentes : Terra et pulvis es, et quid superbis, terra et pulvis? Nihil turpius aspectu irati, nihil usu gravius. Si aspectus horrendus, multò magis anima. Quemadmodùm enim cœnum si contrectetur, graviùs olet; ita et anima cùm perturbata est, et multis intrinsecùs fluctibus agitata. Sed non possum, inquis, inimicorum contumelias tolerare. Quâ de causâ? Nam si verè accusaris, etiam coram compungi deberes, et gratias eis agere? sed falsò tibi improperat inimicus : ride. Pauperem dixit ac mendicum, ride. Stultum dixit, jam illum defle. Nam *qui dicit fratri suo : Fatue, reus est gehennæ ignis.* Injuriâ ergo affectus, cogita supplicium quod illum manet, et non modò illi non irasceris, sed ejus vicem dolebis. Neque enim febribus ac phrenesi laboranti quispiam irascitur, sed illius miseretur. Sed pusilli animi arguar, inquies, si tacuero. Imò tuam omnes admirabuntur sapientiam, modestiam ac mansuetudinem laudabunt. Contra verò si contumeliosè responderis, occasionem dabis ut vera credantur quæ tibi exprobrantur. Quare enim dives, si pauper appellatur, ridet? Quia id falsum novit. Similiter si injurias nobis illatas rideamus, magnum erit argumentum quòd falsò et sine causâ arguamur. Apostolum 1 Cor. 3, 6, audiamus : *Cùm inter vos*, inquit, *sit zelus et contentio*, *nonne carnales estis*, *et secundùm hominem ambulatis?* Spirituales igitur simus, et sævissimam hanc belluam freno cohibeamus. Inter iram et insaniam nihil differt, temporarius quidam dæmon est : imò infelicior est homo irâ abreptus eo qui à dæmone vexatur. Ille enim veniâ dignus est, iratus nullâ, qui sponte suâ in profundum perditionis ruit, et etiam ante futuram gehennam dat pœnas. Tumultu enim quodam et æstu intolerabili, diu noctuque variis cogitationibus anxius jactatur. Ut igitur et præsenti supplicio liberemur et futuro, Christi Jesu modestiam, mansuetudinem, et humilitatem imitemur, qui, cùm maledicitur, non maledicit; cùm afficitur contumeliis, non comminatur; non ultionem sumit de Judæis, sed illos docet.... propriisque neglectis injuriis, veritatis doctrinam, Deique opera seu miracula ad ejus confirmationem facta defendit ac vindicat. » *Respondit Jesus*, *et dixit eis : Unum opus feci, et omnes miramini. Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem* (*non quia ex Moyse est, sed ex patribus*), *et in sabbato, circumciditis hominem. Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi : mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato?* Festi dies bonis operibus sanctificantur, tantùm abest ne violentur. His diebus circumcidendæ sunt pravæ cupiditates, exercenda *circumcisio cordis in spiritu, non litterâ;* totus homo sanandus à vitiis et pravis affectibus, ut in Deo quiescat. Hoc verum et spiritale sabbatum est.

VERS. 24. — *Nolite judicare secundùm faciem*, *sed justum judicium judicate.* Homines enim vident ea quæ parent, exteriora scilicet opera; *Deus autem intuetur cor*, intentionemque scrutatur. Quamobrem Dei jura usurpat, qui de proximo temerè judicat. *Tu quis es qui judicas alienum servum?* inquit Apostolus, Rom. 14. *Domino suo stat aut cadit.*

Hoc vitium evadere in hoc seculo, magni laboris est. Admonuit quidem Dominus Judæos, sed monuit et nos; illos convicit, nos instruxit; illos redarguit, nos exacuit. « Judæi quidem personaliter judicabant, inquit S. August., tract. 30 in Joannem, n. 7, sed ideò non pertinent ad novum Testamentum, ideò non habent in Christo regnum cœlorum, ideò non junguntur sanctorum societati angelorum : terrena quærebant à Domino : Terra enim promissionis, victoria ab inimicis, fecunditas pariendi, multiplicatio filiorum, abundantia fructuum, quæ illis omnia à Deo quidem vero et bono, tamen ut carnalibus promissa sunt, omnia hæc fecerunt illis vetus Testamentum. Quid est vetus Testamentum? Quasi hæreditas pertinens ad hominem veterem. Nos innovati sumus, homo novus facti sumus..... Quid est homo novus? A vetustate innovatus. Ad quam rem innovatus? Ad desideranda cœlestia, ad concupiscenda sempiterna, ad patriam quæ sursum est, et hostem non timet, desiderandam, ubi non perdimus amicum, non timemus inimicum; ubi vivimus cum bono affectu, sine ullo defectu; ubi nemo nascitur, quia nemo moritur; ubi nemo jam proficit, et nemo deficit; ubi non esuritur, et non sititur, sed satietas est immortalitas, et cibus veritas.

Hæc habentes promissa, et ad novum Testamentum pertinentes, et novæ hæreditatis facti hæredes, et ipsius Domini cohæredes, aliam spem valdè habemus: non personaliter judicemus, sed rectum judicium teneamus. *Quis est qui non judicat personaliter? Qui judicat æqualiter.* Non cùm homines diverso modo pro suis gradibus honoramus, tunc timendum est ne personas accipiamus. Sed quando inter duos judicamus, et aliquando inter necessarios, fit nonnunquàm judicium inter patrem et filium; queritur pater de malo filio, aut filius de duro patre: servamus honorificentiam patri, quæ debetur à filio; non æquamus filium patri in honore; sed præponimus si bonam causam habet: filium æquemus patri in veritate; et sic tribuemus honorem debitum, ut non perdat æquitas meritum. Veritatem in judicio non attendebant Judæi, sed rationem habebant personarum, » quia non succensebant Moysi, quòd Circumcisionem die octavo, tametsi sabbatum esset, celebrari præcepisset · Jesum verò damnabant quòd Sabbato sanitatis beneficium hominibus conferret. Hoc est personarum rationem in judicio habere, in uno reprehendere, quod in alio laudas, in uno damnare quod in altero approbas.

Vers. 33, 34. — *Dixit ergo eis Jesus: Adhuc modicum tempus vobiscum sum, et vado ad eum qui me misit. Quæretis me, et non invenietis: et ubi ego sum, vos non potestis venire.* Jesus in hâc vitâ quærendus est sincerâ conversione, purâ charitate, bonisque operibus: alioquin periculum est ne in morte frustra quæratur. Quid verò inveniet, qui tunc Jesum non inveniet, nisi desperationem, damnationem, æternamque miseriam? *Et ubi ego sum, vos non potestis venire.* Ergo dùm tempus habemus, dùm opportunum tempus invitat, Jesum quæramus, *contemplantes ne quis desit gratiæ Dei.* Quæramus eum, qui nos amantissimè præveniens quærit ut ad illum eamus, et parat nobis immortalitatis locum, ubi cum ipso, per ipsum, et in ipso beati simus, æternumque regnemus. Quòd si Deum quærere differamus, in interitu nostro ridebit, nosque à suo conspectu repulsos æternis damnabit suppliciis. Et quod majus supplicium, quàm non invenire Jesum? Quàm audire terribili voce dicentem: *Quia vocavi, et renuistis; extendi manum meam, et non fuit qui aspiceret. Despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis. Ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo, cùm vobis id quod timebatis, advenerit. Cùm irruerit repentina calamitas, et interitus, quasi tempestas ingruerit: quando venerit super vos tribulatio et angustia. Tunc invocabunt me, et non exaudiam: manè consurgent, et non invenient me: eo quòd exosam habuerint disciplinam, et timorem Domini non susceperint, nec acquieverint consilio meo, et detraxerint universæ correptioni meæ.*

Vers. 37. — *In novissimo autem die magno festivitatis, stabat Jesus, et clamabat, dicens: Si quis sitit, veniat ad me, et bibat. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum.* Illi soli veniunt ad Jesum, qui esuriunt et sitiunt justitiam, gratiam et vitam æternam. Sed hanc sitim ipse Jesus in nobis efficit, ipse trahit eos qui ad illum veniunt, ut currant cum sponsâ in odorem unguentorum illius. Desiderare gratiam, initium gratiæ est. Sed spiritualia, cœlestia et æterna bona non sitiunt, qui carnalia, terrena et temporalia concupiscunt. Illorum fruitione non extinguitur sitis animæ ad imaginem Dei factæ, sed magis accenditur. *Animam enim Dei capacem quidquid Deo minus est non implebit.* Sicut ergo cervus desiderat fontes aquarum, sic anima nostra Deum desideret. Ad Jesum eamus fide per dilectionem operante; hauriamus in gaudio aquas gratiæ de fontibus Salvatoris, hoc est, de mysteriis ejus, cruce, vulneribus sacris. Quanta erit capacitas fidei nostræ, tanta erit aquæ illius cœlestis, sanctificantis, et bonorum operum fœcunditatem tribuentis copia. *Quantùm vas fidei attulerit ad fontem, tantùm implet,* inquit S. Augustinus; *qui credit in me, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Venter interioris hominis, conscientia cordis est. Bibito ergo; isto liquore vivescit purgata conscientia, et hauriens, fontem habebit; etiam ipsa fons erit. « Quid est fons, ait S. August., tract. 32 in Joan., n. 4, et quid est fluvius, qui manat de ventre interioris hominis? Benevolentia, quâ vult consulere proximo. Si enim putet quia quod bibit soli ipsi debet sufficere, non fluit aqua viva de ventre ejus; si autem proximo festinat consulere, ideò non siccat, quia manat... Si credimus, bibimus. Et unusquisque in se ipso debet agnoscere si bibit, et si vivit ex eo quod bibit; non enim nos deserit fons, si non deseramus fontem. » Fides quâ verè credentes in Jesum dicimur, non est aqua stagnans, sed viva et jugiter fluens. *Flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Simul igitur et indeficientem copiam, et incredibilem operationem, et fontem et fluvios appellavit, et non unum, sed innumeros.

Vers. 39. — *Hoc autem dicebat de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum: nondùm enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.* Donum Spiritûs sancti fructus est mortis, resurrectionis, et ascensionis Christi. Oportebat caput nostrum, auctorem et exemplar novæ vitæ nostræ, novam in corpore suo naturali vitam accipere, antequàm mystici corporis sui membris illam communicaret; per resurrectionem regenerari (de quâ scriptum est: *Resuscitans Jesum, sicut et in Psalmo secundo scriptum est: Filius meus es tu, ego hodie genui te*) priùs quàm Spiritum christianæ regenerationis mitteret. Necesse erat à præsenti seculo penitùs separari, priùs quàm Pater futuri seculi fieret per Spiritum sanctum abundè in credentes effusum. Itaque Spiritum sanctum ante resurrectionem suam Christus Jesus non dedit, futurum significans, *ut in resurrectione nostrâ charitas nostra flagret, et ab amore seculi separet, ut tota currat in Deum.* « Hìc enim nascimur et morimur, inquit S. Augustinus, tract. 32 in Joan., n. 9, hoc non amemus: charitate migremus, charitate sursùm habitemus, charitate illâ quâ diligimus Deum. Nihil aliud in hâc vitæ nostræ peregrinatione meditemur, nisi quia et hìc non

semper erimus, et ibi nobis locum benè vivendo præparabimus, unde nunquàm migremus. Si vivimus, si in ipsum credimus qui resurrexit, dabit nobis non quod hìc amant homines qui Deum non amant, aut tantò hoc plus amant, quantò illum minùs amant : tantò autem hoc minùs amant, quantò illum plus amant. Non promisit nobis divitias terrenas et temporales, non honores et potestates in seculo isto. Videtis enim omnia hæc dari et hominibus malis, ne magnipendantur à bonis. Non corporis sanitatem, non quia ipse illam non dat, sed quia et pecoribus dat. Non vitam longam. Quid est enim longum quod aliquando finitur? Non pro magno nobis credentibus promisit longævitatem, aut decrepitam senectutem, quam omnes optant antequàm veniat; omnes de illâ, cùm venerit, murmurant. Non pulchritudinem corporis, quam vel corporis morbus, vel ipsa senectus quæ optatur, exterminat. Omnia ista non nobis promisit qui dixit : *Si quis sitit, veniat ad me, et bibat. Qui credit in me, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Vitam æternam promisit, ubi nihil timeamus, ubi non conturbemur, unde non migremus, ubi non moriamur, ubi nec decessor plangatur, nec successor speretur. Quia ergo tale est quod nobis promisit amantibus et Spiritûs sancti charitate ferventibus, ideò ipsum Spiritum noluit dare, nisi cùm esset glorificatus : ut in suo corpore ostenderet vitam, quam modò non habemus, sed in resurrectione speramus. *Pignus accepimus, et hujus pignoris plenitudo postea dabitur.* Interim in hâc peregrinatione pignus nos consoletur, quia qui nos dignatus est oppignerare, multùm paratus est dare. Si talis est arrha, quid est cujus est arrha?»

Vers. 43. — *Dissensio itaque facta est in turbâ propter eum.* Dissensiones de Christo et ejus doctrinâ, ex hominum carnalium ignorantiâ et pravis affectibus in Ecclesiâ semper oriuntur. Ex his non offendantur fideles Christi ministri et servi : veritatis hostibus et impugnatoribus resistere non cessent : nec eos à bello adversùs errores fidei et sanæ morum disciplinæ contrarios gerendo absterreat falsus amor pacis aut metus scandali. « In quantum sine peccato possumus, vitare proximorum scandalum debemus. Si autem de veritate scandalum sumitur, utiliùs nasci permittitur scandalum, quàm quòd veritas relinquatur. » Hæc S. Greg., Hom. 7 in Ezech.

Vers. 45, 46. — *Venerunt ergo ministri ad pontifices et Pharisæos. Et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum? Responderunt ministri : Nunquàm sic locutus est homo sicut hic homo.* « Nihil veritate clarius et fortius. Pharisæi et scribæ, qui sapientiâ præstare videbantur, et cum Christo semper versabantur ut ei insidiarentur, licèt miracula viderint et Scripturas legerint, non modò nihil utilitatis, sed damni plurimùm acceperunt : ministri autem rudes et ignari uno tantùm sermone persuasi sunt : et qui ad Christum capiendum iverant, ejus admiratione capti redierunt. Neque eorum tantùm sapientia admiranda est, quòd signis non eguerunt, sed quòd solà doctrinâ crediderunt. Non enim dixerunt neminem unquàm ita miracula fecisse, sed neminem unquàm sic locutum. Non igitur ipsorum sapientia tantùm, sed et fortitudo admiratione digna est. Siquidem his qui illos miserant ita loquuntur, Pharisæis, videlicet, qui omnia faciebant et conabantur ut caperetur. O vim admirabilem veritatis et gratiæ quæ in Christi labiis diffusa est! » Hæc sunt S. Joan. Chrysostomi, hom. 48 in Joan.

CAPUT VIII.

1. Jesus autem perrexit in montem Oliveti.

2. Et diluculo iterùm venit in templum, et omnis populus venit ad eum, et sedens docebat eos.

3. Adducunt autem scribæ et pharisæi mulierem in adulterio deprehensam : et statuerunt eam in medio.

4. Et dixerunt ei : Magister, hæc mulier modò deprehensa est in adulterio.

5. In lege autem, Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare. Tu ergo quid dicis?

6. Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsùm, digito scribebat in terrâ.

7. Cùm ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dixit eis : Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.

8. Et iterùm se inclinans, scribebat in terrâ.

9. Audientes autem, unus post unum exibant, incipientes à senioribus : et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans.

10. Erigens autem se Jesus, dixit ei: Mulier, ubi sunt qui te accusabant? nemo te condemnavit?

11. Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo. Vade, et jam ampliùs noli peccare.

CHAPITRE VIII.

1. Cependant Jésus s'en alla sur la montagne des Oliviers.

2. Et dès la pointe du jour, il retourna au temple, où tout le peuple s'amassa autour de lui; et s'étant assis, il les instruisait.

3. Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme qu'on avait surprise en adultère, la firent tenir debout au milieu de l'assemblée,

4. Et dirent à Jésus : Maître, cette femme vient d'être surprise en adultère.

5. Or, Moïse nous a ordonné dans la loi de lapider cette espèce de coupables. Quel est donc sur cela votre sentiment?

6. Ils disaient ceci en le tentant, afin d'avoir de quoi l'accuser. Mais Jésus se baissant, écrivait avec son doigt sur la terre.

7. Et comme ils continuaient à l'interroger, il se releva, et leur dit : Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette la première pierre.

8. Puis se baissant de nouveau, il continua d'écrire sur la terre.

9. Mais pour eux, l'ayant entendu parler de la sorte, ils se retirèrent l'un après l'autre, les vieillards sortant les premiers : et ainsi Jésus demeura seul avec la femme, qui était au milieu.

10. Alors Jésus se relevant, lui dit : Femme, où sont vos accusateurs? personne ne vous a-t-il condamnée?

11. Elle lui dit : Non, Seigneur. Et Jésus lui dit : Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez-vous-en, et à l'avenir ne péchez plus.

12. Iterùm ergo locutus est eis Jesus, dicens : Ego sum lux mundi : qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.

13. Dixerunt ergo ei pharisæi : Tu de teipso testimonium perhibes : testimonium tuum non est verum.

14. Respondit Jesus, et dixit eis : Etsi ego testimonium perhibeo de meipso, verum est testimonium meum : quia scio undè veni, et quò vado : vos autem nescitis undè venio, aut quò vado.

15. Vos secundùm carnem judicatis : ego non judico quemquam.

16. Et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum : sed ego, et qui misit me, Pater.

17. Et in lege vestrâ scriptum est, quia duorum hominum testimonium verum est.

18. Ego sum qui testimonium perhibeo de me ipso : et testimonium perhibet de me, qui misit me, Pater.

19. Dicebant ergo ei : Ubi est pater tuus ? Respondit Jesus : Neque me scitis, neque Patrem meum : si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis.

20. Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio, docens in templo : et nemo apprehendit eum ; quia necdùm venerat hora ejus.

21. Dixit ergo iterùm eis Jesus : Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini. Quò ego vado, vos non potestis venire.

22. Dicebant ergo Judæi : Numquid interficiet semetipsum, quia dixit : Quò ego vado, vos non potestis venire ?

23. Et dicebat eis : Vos de deorsùm estis : ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis : ego non sum de hoc mundo.

24. Dixi ergo vobis : Quia moriemini in peccatis vestris ; si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.

25. Dicebant ergo ei : Tu quis es ? Dixit eis Jesus : Principium, qui et loquor vobis.

26. Multa habeo de vobis loqui et judicare : sed qui me misit verax est : et ego quæ audivi ab eo, hæc loquor in mundo.

27. Et non cognoverunt quia Patrem ejus dicebat Deum.

28. Dixit ergo eis Jesus : Cùm exaltaveritis Filium hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, et à meipso facio nihil, sed sicut docuit me Pater, hæc loquor.

29. Et qui me misit, mecum est, et non reliquit me solum : quia ego quæ placita sunt ei, facio semper.

30. Hæc illo loquente, multi crediderunt in eum.

31. Dicebat ergo Jesus ad eos qui crediderunt ei Judæos : Si vos manseritis in sermone meo, verè discipuli mei eritis,

32. Et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos.

33. Responderunt ei : Semen Abrahæ sumus, et

12. Jésus parlant de nouveau au peuple, leur dit : Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit, ne marche point dans les ténèbres ; mais il aura la lumière de la vie.

13. Sur cela les pharisiens lui dirent : Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'est point véritable.

14. Jésus répondit et leur dit : Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable ; parce que je sais d'où je viens, et où je vais : mais pour vous, vous ne savez d'où je viens, ni où je vais.

15. Vous jugez selon la chair; mais pour moi, je ne juge personne.

16. Et si je juge, mon jugement est véritable, parce que je ne suis pas seul, mais moi et mon Père qui m'a envoyé.

17. Or, il est écrit dans votre loi que le témoignage de deux personnes est digne de foi.

18. Je me rends témoignage à moi-même, et mon Père qui m'a envoyé, me rend aussi témoignage.

19. Ils lui disaient donc : Où est-il votre père ? Jésus répondit : Vous ne connaissez ni moi ni mon Père ; si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père.

20. Jésus dit ces choses, enseignant dans le temple, au lieu où était le trésor. Et personne ne se saisit de lui, parce que son heure n'était pas encore venue.

21. Jésus leur dit encore : Je m'en vais, et vous me chercherez, et vous mourrez dans votre péché. Vous ne pouvez venir où je vais.

22. Les Juifs donc disaient : N'est-ce point qu'il se tuera lui-même, et que c'est pour cela qu'il dit : Vous ne sauriez venir où je vais ?

23. Il leur dit : Pour vous, vous êtes dici-bas ; mais pour moi, je suis d'en haut. Vous êtes de ce monde ; et moi je ne suis pas de ce monde.

24. C'est pourquoi je vous ai dit que vous mourrez dans vos péchés ; car si vous ne croyez ce que je suis, vous mourrez dans votre péché.

25. Ils lui dirent : Qui êtes-vous donc ? Jésus leur répondit : Je suis le principe de toutes choses, moi-même qui vous parle.

26. J'ai beaucoup de choses à dire de vous, et à condamner en vous ; mais celui qui m'a envoyé est véritable, et je ne dis dans le monde que ce que j'ai appris de lui.

27. Et ils ne comprirent point qu'il disait que Dieu était son Père.

28. Jésus donc leur dit : Lorsque vous aurez élevé en haut le Fils de l'homme, alors vous connaîtrez qui je suis ; et que je ne fais rien de moi-même, mais que je dis ce que mon Père m'a enseigné.

29. Et celui qui m'a envoyé est avec moi ; et il ne m'a point laissé seul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît.

30. Lorsqu'il disait ces choses, plusieurs crurent en lui.

31. Jésus dit donc aux Juifs qui croyaient en lui : Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes disciples,

32. Et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres.

33. Ils lui répondirent : Nous sommes de la race

nemini servivimus unquàm : quomodò tu dicis : Liberi eritis?

34. Respondit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati.

35. Servus autem non manet in domo in æternum : filius autem manet in æternum.

36. Si ergo vos Filius liberaverit, verè liberi eritis.

37. Scio quia filii Abrahæ estis : sed quæritis me interficere, quia sermo meus non capit in vobis.

38. Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor : et vos quæ vidistis apud patrem vestrum facitis.

39. Responderunt, et dixerunt ei : Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus : Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.

40. Nunc autem quæritis me interficere, hominem qui veritatem vobis locutus sum, quam audivi à Deo : hoc Abraham non fecit.

41. Vos facitis opera patris vestri. Dixerunt itaque ei : Nos ex fornicatione non sumus nati : unum patrem habemus Deum.

42. Dixit ergo eis Jesus : Si Deus pater vester esset, diligeretis utique me. Ego enim ex Deo processi et veni, neque enim à meipso veni, sed ille me misit.

43. Quare loquelam meam non cognoscitis? Quia non potestis audire sermonem meum.

44. Vos ex patre diabolo estis : et desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit, quia non est veritas in eo. Cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est, et pater ejus.

45. Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.

46. Quis ex vobis arguet me de peccato? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?

47. Qui ex Deo est, verba Dei audit. Propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.

48. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Nonne benè dicimus nos, quia Samaritanus es tu, et dæmonium habes?

49. Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo : sed honorifico Patrem meum, et vos inhonorâstis me.

50. Ego autem non quæro gloriam meam : est qui quærat et judicet.

51. Amen, amen dico vobis, si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.

52. Dixerunt ergo Judæi : Nunc cognovimus quia dæmonium habes. Abraham mortuus est, et prophetæ : et tu dicis : Si quis sermonem meum servaverit, non gustabit mortem in æternum.

53. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est? et prophetæ mortui sunt. Quem teipsum facis?

54. Respondit Jesus : Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est : est Pater meus, qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est.

55. Et non cognovistis eum : ego autem novi eum.

d'Abraham, et nous n'avons jamais été esclaves de personne. comment donc dites-vous que nous serons rendus libres?

34. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous dis que quiconque commet le péché est esclave du péché.

35. Or l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison, mais le fils y demeure toujours.

36. Si donc le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres.

37. Je sais que vous êtes enfants d'Abraham ; mais vous voulez me faire mourir, parce que ma parole ne trouve point d'entrée dans votre cœur.

38. Pour moi, je dis ce que j'ai vu dans mon Père; et vous, vous faites ce que vous avez vu dans votre père.

39. Ils lui répondirent : C'est Abraham qui est notre père. Jésus leur répondit : Si vous êtes les enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham.

40. Mais maintenant vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai apprise de Dieu. C'est ce qu'Abraham n'a point fait.

41. Vous faites les œuvres de votre père. Ils lui répondirent : Nous ne sommes pas des enfants bâtards ; nous n'avons qu'un père, qui est Dieu.

42. Jésus leur dit donc : Si Dieu était votre père, vous m'aimeriez sans doute, parce que je suis sorti de Dieu, et que je suis venu ; car je ne suis pas venu de moi-même ; mais c'est lui qui m'a envoyé.

43. Pourquoi ne connaissez-vous pas mon langage? C'est que vous ne pouvez entendre ma parole.

44. Vous êtes les enfants du diable, et vous ne voulez qu'accomplir les désirs de votre père. Il a été homicide dès le commencement, et il n'est point demeuré dans la vérité, parce que la vérité n'est point en lui. Lorsqu'il dit des mensonges, il dit ce qu'il trouve en lui-même, car il est menteur et le père du mensonge.

45. Pour moi, si je vous dis la vérité, vous ne me croyez pas.

46. Qui de vous me convaincra d'aucun péché? si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?

47. Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu. Ce qui fait que vous ne les écoutez pas, c'est que vous n'êtes point de Dieu.

48. Les Juifs répondirent et lui dirent : N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, et que vous êtes possédé du démon?

49. Jésus leur repartit : Je ne suis point possédé du démon : mais j'honore mon Père; et vous, vous me déshonorez.

50. Pour moi, je ne recherche point ma propre gloire; il est quelqu'un qui la recherchera, et qui juge.

51. En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais.

52. Nous connaissons bien maintenant, dirent les Juifs, que vous êtes possédé du démon. Abraham est mort, et les prophètes aussi; et vous osez dire : Celui qui garde ma parole, ne goûtera jamais la mort.

53. Êtes-vous donc plus grand que notre père Abraham qui est mort? et les prophètes aussi sont morts. Qui prétendez-vous être?

54. Jésus répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien ; c'est mon Père qui me glorifie, lui dont vous dites qu'il est votre Dieu.

55. Cependant vous ne l'avez point connu ; mais

Et si dixero quia non scio eum, ero similis vobis, mendax. Sed scio eum, et sermonem ejus servo.

56. Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum : vidit, et gavisus est.

57. Dixerunt ergo Judæi ad eum : Quinquaginta annos nondùm habes, et Abraham vidisti ?

58. Dixit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, antequàm Abraham fieret, ego sum.

59. Tulerunt ergo lapides, ut jacerent in eum. Jesus autem abscondit se, et exivit de templo.

pour moi je le connais ; et si je disais que je ne le connais pas, je serais un menteur comme vous. Mais je le connais, et je garde sa parole.

56. Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour ; il l'a vu, et il en a été comblé de joie.

57. Les Juifs lui dirent : Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham ?

58. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis avant qu'Abraham fût.

59. Là-dessus ils prirent des pierres pour les lui jeter ; mais Jésus se cacha, et sortit du temple.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2. — *Jesus autem perrexit in montem Oliveti*, sive in hortum Gethsemani, situm ad latus montis Olivarum, ubi pernoctare et orare solebat cum discipulis suis. *Et diluculò iterùm venit in templum*, ubi pridiè docuerat ; *et omnis populus venit ad eum* audiendum, *et sedens docebat eos.*

Vers. 3, 4, 5. — *Adducunt autem scribæ et Pharisæi* ad eum *mulierem in adulterio deprehensam* à duobus testibus, adeòque flagitii legitimè convictam : *et statuerunt eam in medio* populi. *Et dixerunt ei : Magister, hæc mulier modò deprehensa est in adulterio*, in manifesto et flagranti facinore. *In lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare*, criminis hujusce reas lapidibus obruere. Lex Moysis pœnam mortis in adulteras decernit ; traditio et usus genus mortis definierunt lapidationem. *Tu ergo quid dicis?* Tu qui legem Mosis aliter ac nos sæpè interpretaris, quid eà de re censes? Romani capitalium jus suppliciorum Judæis non ita pridem eripuerant. In lapidatione populus testibus præeuntibus judicium exsequebatur, tolerantibus Romanis. Seniores Synedrii quærunt à Jesu quid sentiat.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 6. — *Jésus s'en alla sur la montagne des oliviers. Mais dès la pointe du jour il retourna dans le temple, où tout le peuple s'amassa autour de lui ; et s'étant assis il commença à les instruire. Alors les Scribes et les Pharisiens lui amenèrent une femme qui avait été surprise en adultère*, etc.— Cette histoire de la femme adultère n'a point été expliquée par saint Chrysostôme ni par saint Cyrille dans leurs commentaires sur saint Jean. Et saint Jérôme dit seulement, qu'elle se trouvait dans plusieurs exemplaires grecs et latins. Mais depuis que par le jugement de l'Eglise assemblée dans le concile œcuménique de Trente, tout cet Evangile tel que nous l'avons, a été reçu comme une Ecriture canonique, il ne nous est plus permis d'en révoquer en doute l'autorité. Et saint Chrysostôme n'a pas lui-même laissé de parler dans la suite de son commentaire sur saint Jean, de cette femme adultère, quoiqu'il n'en eût point expliqué l'histoire, peut-être à cause qu'elle ne se trouvait point dans le manuscrit dont il se servait, ou pour quelque autre raison qu'on ne connaît point.

Après donc que les prêtres et les Pharisiens, divisés entre eux par la réponse de Nicodème, *s'en furent allés chacun dans leur maison*, Jésus-Christ qui ne voulait point avoir de demeure dans Jérusalem, où sa présence était plus en butte à l'orgueil de tous ces faux zélateurs de la loi, *se retira sur la montagne des oliviers*, pour y passer une partie de la nuit dans la prière, comme il paraît qu'il le faisait quelquefois. C'était en effet un lieu où il allait fort souvent avec ses disciples pendant la nuit, revenant le jour instruire le peuple dans le temple. Il revint donc dès le grand matin le jour suivant. Et le peuple qui était charmé de ses discours s'assembla autour de lui. *Les Pharisiens et les Docteurs de la loi* vinrent aussitôt le trouver, mais dans une disposition bien différente de celle du peuple. Ils amènent une femme qui avait commis un adultère ; ils *la mettent au milieu* du peuple, et la présentent à Jésus-Christ devant tout le monde, pour avoir plus de témoins de la réponse qu'il leur ferait, et dont ils avaient dessein de se servir, s'ils le pouvaient, pour le perdre. Alors lui donnant un nom honorable, et l'appelant, *Maître*, pour lui ôter tout sujet de croire qu'ils vinssent à lui avec de mauvais desseins, ils lui tiennent ce discours couvert d'un zèle apparent, et du désir de s'instruire, mais plein de venin et de malice : *Cette femme*, lui dirent-ils, *vient d'être surprise tout présentement en adultère*, c'est-à-dire, rien n'est plus constant que l'adultère dont on l'accuse ; et il s'agit seulement de savoir comment on la doit traiter. *La loi de Moyse nous ordonne de lapider celles qui sont convaincues d'un tel crime.* Mais *vous* qui êtes venu, comme un Maître en Israël, et comme un Prophète, nous donner de si excellentes instructions de la part de Dieu, *que dites vous sur cela*, et quel est votre sentiment sur la manière dont nous devons en user à son égard ?

Il est visible que c'était sur un tel raisonnement qu'ils appuyaient leur demande ; puisque s'ils n'avaient voulu faire croire à Jésus-Christ, qu'ils le regardaient et comme un Maître et un Docteur envoyé de Dieu pour leur donner de nouvelles instructions, ils n'auraient osé mettre en doute si l'ordonnance de Moyse devait être exécutée. Cette ordonnance néanmoins marquait seulement la mort, et non le genre de mort. Mais comme l'a marqué l'Evangéliste, *ils ne lui dirent ceci qu'en le tentant et pour pouvoir l'accuser.* Et voici quel fut l'artifice que cachaient ces hypocrites sous une demande si spécieuse : S'il commande qu'on la lapide, se disaient-ils à eux-mêmes, il perdra cette réputation de douceur qu'il s'est acquise. Et si au contraire il est d'avis qu'on la renvoie sans la punir, il paraîtra ennemi de la justice que la loi a ordonnée. Mais parce qu'il ne voudra pas perdre cette réputation de douceur qui le fait aimer des peuples, il dira sans doute, qu'on doit la laisser aller sans punition. Et par là il nous donnera un juste sujet de l'accuser de prévarication contre la loi de Moyse, et de lui dire, qu'il est lui-même digne de mort, aussi bien que cette femme. Tels étaient, ajoute saint Augustin, les piéges qu'ils lui dressaient. Tels étaient, dit saint Proper, les liens très-forts dont ils croyaient avoir lié Jésus-Christ ; des liens formés des paroles de la loi. Mais à qui s'adressaient-ils? A celui qui est véritablement le fort, et à qui tous les liens les plus forts sont aisés à rompre, comme au vrai Samson, dont l'ancien n'était qu'une faible image. Ils s'adressaient à celui qui est la sagesse du Père éternel, et qui pénètre par sa

Vers. 6, 7, 8. — *Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum*, ut occasionem captarent ex ejus responso eum accusandi, aut contemptæ violatæque legis, si illam absolveret; aut quòd sibi non constaret, quippe qui meretrices in gratiam recipit, et à mansuetudine degeneraret, quam palàm profitebatur. *Jesus autem inclinans se deorsùm, digito scribebat in terrâ*, an aliquam sententiam, an ipsorum peccata, an ipsa quæ mox protulit verba, incertum. Fortè scribebat illud propheticum : *Terra, terra, scribe hos viros abdicatos*. Fortè illud : *Festucam, quæ in oculo est fratris tui, vides; trabem autem, quæ in oculo tuo est, non vides*. Certos fortè non delineavit in terrâ characteres, quibus aliquid significaret, sed incertas nihilque significantes figuras delineavit (quod homines meditabundi facere solent), ut quæstionem fraudis plenam declinaret. *Cùm ergo perseverarent, interrogantes eum*, et responsum importunè *flagitantes*, *erexit se, et dixit eis : Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat*. Qui nec adulterii, nec paris aut gravioris criminis reus est, primum in eam lapidem mittat. Verba legis respicit, quâ sancitum est ut *manus testium prima interficiat reum*, Deuteron. 17, 7. Ad suam ergo conscientiam quemque revocat, ut de adulterâ statuat quemadmodùm de se statui vellet, juxta legem charitatis, et ut judicet an similium criminum, quæ Dei vindictam mereantur, sibi non sit conscius. Quòd si ita sit, parcite, inquit, peccatores peccatrici, puniendi puniendæ, sicut et vobis parci vultis. *Et iterùm se inclinans, scribebat in terrâ*. Hoc gestu ostendens nihil habere se quod adjiceret.

Vers. 9, 10, 11. — *Audientes autem*, id est, cùm

lumière infinie tous les replis de l'esprit et du cœur humain : c'étaient des fous et des menteurs, qui s'efforçaient de surprendre la vérité même. Que fait donc la vérité, la sagesse et la justice éternelle, lorsque la vaine présomption de ces Juifs superbes croyait lui tendre par ces paroles artificieuses un filet qu'il ne pourrait voir ni éviter?

Vers. 6, 7, 8. — *Mais Jésus se baissant écrivait avec son doigt sur la terre. Comme donc ils continuaient à l'interroger, il se releva, et leur dit : Que celui d'entre-vous qui est sans péché, lui jette la première pierre*, etc. — Tous les interprètes anciens et nouveaux se trouvent fort partagés de sentiments, sur la manière dont on doit entendre ce qui est dit en ce lieu, que Jésus *s'étant baissé, écrivait avec son doigt sur la terre*. Saint Ambroise croit que le Sauveur écrivait sur la poussière du temple ces paroles qu'il dit ailleurs : *Vous voyez la paille qui est dans l'œil de votre frère, lorsque vous ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre;* donnant le nom d'une *paille* à ce péché de la chair, dans lequel était tombée cette femme par faiblesse, et celui de *poutre* à l'orgueil diabolique et à l'horrible jalousie qui portait les Pharisiens à vouloir faire mourir celui qui était venu pour les sauver. Saint Jérôme, éclaircissant cet endroit de l'Evangile, dit que le Sauveur écrivait alors sur la terre ou sur la poussière les péchés de ceux-mêmes qui accusaient cette femme. D'autres croient qu'il n'écrivait rien de positif, mais qu'il voulait seulement, en s'appliquant à former sur la poussière avec son doigt quelques caractères qui ne signifiaient aucune chose, donner lieu aux Pharisiens d'être persuadés qu'il connaissait leur artifice, et qu'il évitait exprès de leur répondre, pour couvrir de confusion leur mauvaise volonté. Quoi qu'il en soit, on ne peut guère douter que si Jésus-Christ n'écrivait point sur la terre les péchés de ces hypocrites, qui voulaient passer pour justes par le zèle qu'ils faisaient paraître pour la justice à l'égard des autres, il les écrivit au moins dans le fond de leurs consciences, et leur fit sentir dans ce moment d'une manière très-vive combien ils étaient criminels eux-mêmes, lorsqu'ils voulaient faire condamner cette pécheresse. Aussi il ne répondit aux demandes réitérées qu'ils lui faisaient que cette parole, qui fut pour eux comme un coup de foudre qui les perça jusqu'au fond de l'âme : *Que celui d'entre vous autres qui est sans péché, jette la première pierre contre elle*. Car la lumière de la justice de Dieu les fit alors rentrer en eux-mêmes malgré eux, pour y voir toute la corruption qui y régnait, et il y fit quelque chose de semblable à ce qu'il doit faire un jour dans tous les pécheurs, *qu'il exposera*, selon le Prophète, *devant eux-mêmes, en mettant devant leurs yeux* ce qu'ils avaient soin de se cacher pendant leur vie. Ainsi tous ces accusateurs de la femme dont nous parlons furent touchés d'une si terrible confusion, et frappés d'une telle horreur, qu'ils ne purent soutenir davantage la présence du Fils de Dieu. *Ils se retirèrent l'un après l'autre, d'abord ceux qui, étant les plus âgés*, étaient aussi les plus consommés en hypocrisie et en malice; et ensuite *les plus jeunes*, qui suivaient malheureusement l'exemple de leurs anciens.

Jésus-Christ voulut en quelque façon leur faciliter lui-même cette retraite, *s'étant baissé de nouveau* après leur avoir parlé, pour *former* comme auparavant quelques *caractères sur la terre :* car cela leur donna lieu de sortir, lorsque la posture où il était leur faisait croire qu'il ne les regardait pas. Voilà donc, selon la pensée de saint Prosper, notre Samson et notre fort, qu'ils croient avoir bien lié et embarrassé par leur demande, dégagé en un instant de tous leurs liens, qu'il rompit avec une seule parole. Ainsi Jésus-Christ *demeura seul*, dit l'Evangéliste, non pas néanmoins tout seul, mais par rapport à tous ceux qui étant venus pour le tenter et pour le surprendre, s'en allèrent, et laissèrent là la femme *au milieu* du peuple, sans se mettre davantage en peine de ce qui la regardait.

Vers. 10, 11. — *Alors Jésus se relevant, lui dit : Femme, où sont vos accusateurs? Personne ne vous a-t-il condamnée? Elle lui dit : Non, Seigneur. Jésus lui répondit : Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez vous-en, et ne péchez plus à l'avenir.* — Ce que Jésus-Christ avait dit aux Pharisiens : Que celui d'entre eux qui se sentait sans péché jetât la première pierre à cette femme, pouvait bien l'avoir remplie de frayeur; car il ne l'absolvait pas par là, mais il témoignait seulement; que ceux qui la condamnaient étaient criminels aussi bien qu'elle. Lors donc que tous ses accusateurs s'en furent allés, elle avait sujet, dit saint Augustin, d'appréhender que *celui qui était parfaitement exempt de péché* ne la punît, en *lui jetant la première pierre*, comme il l'avait déclaré. Mais cet Homme-Dieu s'étant servi de sa langue seule pour repousser par la force de sa justice ses adversaires, leva ensuite les yeux de sa miséricorde pour traiter avec douceur cette femme : *Où sont*, lui dit-il, *vos accusateurs?* Il n'ignorait pas ce qu'ils étaient devenus, puisque c'était par la vertu de sa parole qu'ils avaient été forcés de se retirer. Mais il voulait par cette demande lui faire comprendre que s'ils s'en étaient allés, c'est qu'ils n'avaient pu soutenir le sentiment intérieur que cette divine parole leur avait donné de leurs propres crimes; car c'est de même que s'il lui eût dit : Ceux qui vous ont accusée n'ont pu résister aux reproches de leur conscience du moment que je les ai obligés de rentrer en eux pour se condamner eux-mêmes. Puis donc qu'ils n'ont osé vous condamner, *je ne vous condamnerai point non plus*, quoique je pourrais le faire, ne craignant pas que l'on puisse m'accuser d'aucun péché.

hæc dicentem Jesum audivissent, *unus post unum exibant*, sigillatim discedebant redarguente conscientiâ, *incipientes à senioribus* : ita ut seniores convicti et pudore suffusi, utpotè plurium criminum rei, primi discederent, cæteri illorum exemplum sequerentur *et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans :* in medio, inquam, apostolorum et turbæ docentem Jesum audientis. *Erigens autem se Jesus, dixit ei : Mulier, ubi sunt qui te accusabant? nemo te condemnavit? Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo*, qui non veni ut judicem mundum, sed ut salvem. *Vade*, abi libera et secura, *et jam ampliùs noli peccare.* Hoc adjecit Christus, ne peccandi commeatum dare videretur peccatrici parcens.

Hæc adulteræ mulieris historia non semper et ubique constanter lecta fuit in omnibus Græcis Latinisque codicibus S. Joannis. Eusebius, libro 3 Historiæ ecclesiasticæ, cap. 39, innuit scriptam à Papiâ ex veteri traditione, quam acceperat ex ore eorum qui cum apostolis versati erant, et in Evangelio secundùm Hebræos haberi. Abest ab antiquissimo codice Vaticano, et à Græcâ Catenâ, in quâ cùm tres et viginti auctores sint, inquit Maldonatus, nemo ejus meminit. Ejus non meminerunt S. Joannes Chrysost., S. Cyrillus Alexandrinus, Nonnus, Theophylactus, qui commentarios in Evangelium S. Joannis scripserunt. In multis tamen Græcis et Latinis codicibus inveniri testis est S. Hieronymus, lib. 2 adversùs Pelagianos. Quin et Beza in uno tantùm ex vetustis septemdecim codicibus quos penès se habuit, defuisse fatetur. Exstat in manuscripto Cambrigiensi antiquissimo, et in aliis quampluribus. Hanc ut canonicam agnoverunt Ammonius Alexandrinus in Harmoniâ quatuor Evangeliorum, et Eusebius in canonibus huic Harmoniæ additis; SS. Hieronymus, Ambrosius, Augustinus, Euthymius; Ecclesiaque universa Græca et Latina. De illâ ergo dubitari salvâ fide non potest, cùm sacra synodus Tridentina confodiat anathemate illum qui *libros integros*, quorum indicem decreto suo de canonicis Scripturis adscripsit, *cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesiâ Catholicâ legi consueverunt, et in veteri Vulgatâ Latinâ editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit.* Hanc historiam habent versiones Syriaca et Arabica in polyglotis Anglicanis editæ, necnon Persica et Æthiopica. In quibusdam tamen exemplaribus Syriacis deesse, constat ex versione quæ Viennæ et Antuerpiæ edita est.

VERS. 12. — *Iterùm ergo locutus est eis Jesus : Ego sum lux mundi.* Lux non Judææ solùm, sed omnium gentium ; lux interior, quæ omnem hominem venientem in hunc mundum illuminat. *Qui sequitur me*, seu ductum meum, doctrinamque meam, non ambulat in tenebris errorum et ignorantiæ rerum quæ ad salutem necessariæ sunt ; *sed habebit* in animo suo *lumen vitæ*, id est, quod ducit ad vitam æternam. *Ego sum lux*

Mais quoi ! le Fils de Dieu voulait-il donc favoriser un si grand crime ? Et fallait-il que cette femme adultère ne fût pas punie, parce que ses accusateurs étaient criminels ? Jésus-Christ, sans doute, ne pouvait pas favoriser le péché, lui qui n'était venu dans le monde que pour détruire le péché. Mais, en disant à cette femme : *Je ne vous condamnerai pas non plus*, il fit voir que la fin de son Incarnation était de sauver le pécheur. Et en ajoutant aussitôt après : *Allez, et ne péchez plus à l'avenir*, il fit voir encore que la fin de cette même incarnation était d'abolir le péché, ou, comme il est dit ailleurs, de *sauver son peuple* en le délivrant *de ses péchés*. Que ceux donc, dit saint Augustin, qui aiment cette douceur dans Jésus-Christ, n'oublient pas en même temps la vérité de sa justice, mais qu'ils en soient pénétrés. *Le Seigneur est plein de douceur et de droiture*, dit le roi prophète. Sa miséricorde fait la consolation des pécheurs. Sa *droiture* ou sa justice doit faire la crainte des impénitents. Souvenons-nous donc toujours que Dieu étant *doux* et *droit*, c'est-à-dire, bon et juste, il use, comme il fait ici à l'égard de cette femme, de sa bonté envers les pécheurs, sans blesser sa vérité et sa justice, puisqu'il les invite à la pénitence en leur apprenant à *ne plus pécher.*

VERS. 12. — *Jésus parlant de nouveau au peuple, leur dit : Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie.* — On a vu au commencement de ce chapitre que le peuple s'étant amassé autour de Jésus dans le temple, il se mit à les instruire. Et c'était dans le temps même qu'il les instruisait que les Scribes et les Pharisiens lui amenèrent la femme adultère dont nous venons de parler. Après donc qu'ils se furent retirés, tout confus de la réponse de Jésus-Christ, il continua comme auparavant à parler au peuple, et leur dit cette grande vérité : *Qu'il était lui-même la lumière du monde.* Il n'est point dit de quoi le Sauveur leur avait parlé avant qu'on lui amenât la femme adultère. Ainsi on ne peut marquer la liaison de ces paroles avec ses instructions précédentes. Mais il suffit de savoir que le point le plus important de son ministère était d'établir parmi les Juifs sa divine mission, tant par ses miracles que par ses discours, et de les convaincre qu'il était vraiment le Prophète que Moïse leur avait promis de la part de Dieu. Il ne faut donc pas s'étonner, qu'ayant dit auparavant dans la ville de Capharnaüm : Qu'*il était le pain du ciel*, *le pain descendu du ciel*, *le pain vivant*, *qui donnait* aux hommes *la vie éternelle ;* il dise présentement à ceux de la ville de Jérusalem : Qu'*il est la lumière du monde*, c'est-à-dire, une lumière toute spirituelle et divine. Il voulait faire connaître, que s'il n'éclairait les hommes, ils seraient infailliblement dans les ténèbres ; et, par conséquent, que les Pharisiens, les prêtres et les docteurs de la loi ne pouvaient que s'égarer tant qu'ils ne le suivaient pas comme *la vraie lumière* qui seule est capable *d'éclairer* l'esprit et le cœur de *tout homme venant dans le monde.*

Saint Cyrille a cru que le Fils de Dieu, disant aux Juifs : Qu'*il était la lumière du monde*, voulut leur faire comprendre qu'il était venu pour éclairer non seulement la Judée comme ce peuple se l'imaginait, mais encore tous les peuples de la terre ; et même qu'il quitterait la Judée pour punir son ingratitude, et porterait la lumière de sa vérité aux nations ; car il ne dit pas, je suis la lumière d'Israël, comme s'il avait voulu se resserrer au milieu de ce seul peuple ; mais il dit : *Je suis la lumière du monde*, pour marquer, et que lui seul était la lumière qui pouvait bannir les ténèbres de l'esprit de l'homme obscurci par le péché, et que cette divine lumière éclairerait tout le monde.

Les Israélites étaient conduits autrefois dans le désert par une colonne de nuée, ou par une nuée en forme de colonne qui les précédait durant le jour, et par une colonne de feu qui les éclairait pendant la nuit. Mais ce n'était là, selon saint Cyrille, qu'une figure très-faible de la lumière essentielle dont parle ici Jésus-Christ, de ce soleil de justice qui doit éclai-

mundi. Non dicit : *In me est lux*, sed : *Ego sum lux;* ne quis in duos filios dividat Christum post incarnationem.

Vers. 13. — *Dixerunt ergo ei Pharisæi : Tu de teipso testimonium perhibes; testimonium tuum non est verum*, id est legitimum. At homines sanctos legisque observantissimos, de se ipsis testimonium perhibuisse non animadverterunt Pharisæi cæci. Samuel enim Israelitis ait : *Testis est Dominus adversùm vos, et testis Christus ejus in die hâc, quia non inveneritis in manu meâ quidpiam.* David etiam de se ipso testatur : *Domine Deus meus, si feci istud, si est iniquitas in manibus meis, si reddidi retribuentibus mihi mala.* Quin et Jeremias : *Domine, Deus exercituum, non sedi in concilio ludentium et gloriatus sum à facie manûs tuæ*, Jerem. 15, 17. Apostolus denique Paulus apertè vociferatur : *Nihil mihi conscius sum*, 1. Cor. 4, 4.

Vers. 14. — *Respondit Jesus, et dixit eis, etsi ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum.* Etiamsi nulla de me præcessissent prophetarum vaticinia, nullum Joannis Baptistæ testimonium, testimonium meum de me ipso verum ac legitimum esset, *quia scio unde veni*, nempe à Patre : id est, me esse Filium Dei, et à Patre missum in mundum certò scio, *et quò vado :* nempe ad Patrem, legationis meæ rationem redditurus, et præmium accepturus : *Vos autem nescitis unde venio, aut quò vado*, nisi à me discatis. Legationis injunctæ, arcanorumque mandatorum conscius est legatus : reliqui hæc ab ipso discere debent, secundùm morem omnium gentium. Quòd si is nullâ in re commoda sua captet, ob legationem multa mala perferat, propriam gloriam non quærat, sed legantis, nec quidquam dicat quod legante dignum non sit, nulla ratio est cur illi non credatur. S. Cyrill , lib. 5 in Joann. Prætereа, ubi quis suam enarrat naturam, et quæ sibi substantialiter insunt exponit, id per jactantiam facere, aut inanem gloriam captare minimè censendus est, ut si angelus dicat : Ego angelus sum; aut homo : Ego homo sum; aut si sol ita loquens inducatur : Ego cœlestem orbem percurrens, illustre lumen mortalibus præfero. Sic, quamvis Salvator noster Christus Jesus se mundi lucem esse dicat, verum est ejus testimonium; nec enim de alieno gloriatur, sed quod sibi per naturam convenit ut Dei Filio, explicat... S. Chrys., hom. 51 in Joann. *Et si ego testimonium perhibeo de me ipso, testimonium meum verum est, quia scio unde venio.* Ex Deo sum, et Deus, et Dei Filius; *Deus autem sibi ipsi idoneus testis.*

Vers. 15.— *Vos secundùm carnem judicatis*, secundùm speciem externam, secundùm infirmitatem car-

rer les hommes s'ils veulent sortir de leurs ténèbres et marcher pendant qu'ils sont sur la terre dans la voie de la vérité. Il faut donc suivre le Fils de Dieu pour ne se point égarer. Il faut le suivre en observant ses préceptes, en imitant son exemple, en s'attachant à la voie qu'il nous a tracée, si on veut être assuré d'arriver à *la* vraie *vie* où l'on ne peut parvenir que par le secours de cette divine lumière que le Fils de Dieu nomme ici pour cette raison *la lumière de la vie.* Car, en déclarant : Que *celui qui le suivra aura la lumière de la vie*, il nous fait entendre en même temps, que ceux qui refuseront de le suivre seront privés de cette lumière qui aurait pu les conduire à une vie si désirable, hors laquelle on ne peut être qu'éternellement malheureux. Jésus-Christ était un soleil dont celui qui nous éclaire n'est qu'une image. Mais ce soleil, comme dit saint Augustin, était alors couvert d'une nuée, et cette nuée était son humanité. Les Juifs, et surtout les Pharisiens, ne voyaient que la nuée qui le couvrait, et ils n'en avaient que du mépris. Mais s'ils avaient pu percer cette nuée par la foi, ils auraient compris que la lumière de ce soleil de justice était seulement tempérée par son humanité pour l'amour de nous, et non obscurcie en elle-même.

Vers. 13, 14. — *Les Pharisiens lui dirent donc : Vous vous rendez témoignage à vous-même ; ainsi votre témoignage n'est pas véritable. Jésus leur répondit : Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable, parce que je sais d'où je suis venu*, etc.— Si *les Pharisiens et les docteurs de la loi s'étaient retirés l'un après l'autre*, depuis qu'il leur eut parlé sur le sujet de la femme adultère qu'ils lui avaient présentée, comment les Pharisiens lui dirent-ils ce que l'Evangéliste rapporte ici? Il est aisé de répondre, qu'au milieu du peuple qui demeura pour écouter Jésus-Christ, il put bien se rencontrer quelques Pharisiens différents de ceux qui étaient venus lui présenter la femme adultère, et que sa réponse si divine obligea de se retirer. Or, comme tous ces Pharisiens étaient animés d'un même esprit de jalousie et d'orgueil qui les portait à contredire sans cesse la vérité que leur enseignait le Fils de Dieu, ceux-ci crurent le pouvoir embarrasser en se servant contre lui des propres paroles qu'il leur avait dites en une autre occasion où il avait déclaré : Que *s'il rendait témoignage de soi-même, son témoignage n'était pas véritable*, c'est-à-dire, digne de foi. Mais ils ne considéraient pas que lorsqu'il avait parlé de la sorte, il l'avait fait en se conformant à l'idée qu'ils avaient conçue de lui, comme d'un homme ordinaire ; car, en effet, s'il n'avait été qu'un homme comme les autres, son témoignage en ce qui le regardait lui-même, n'eût pas pu être reçu comme véritable ou comme digne de foi, ce qui signifie la même chose en ce lieu ; mais étant Dieu et Fils unique du Père éternel, il avait droit d'exiger des hommes une créance tout entière à ce qu'il disait de soi, puisqu'il n'en pouvait rien dire qui ne fût très-véritable et digne de toute créance. C'est ce qu'il voulut faire entendre, quoique d'une manière énigmatique, à ces Pharisiens, lorsqu'il leur prouva que son propre témoignage sur ce qui le regardait était véritable, *parce qu'il savait d'où il était venu et où il allait ; au lieu que pour eux ils l'ignoraient;* ce que les saints interprètes expliquent de cette sorte : Je connais mon origine ; je sais qu'étant né de Dieu, et son Fils unique, je ne puis être sujet aux égarements des hommes, moi qui suis la lumière même qui éclaire tous les hommes. Pour eux, ils parlent d'eux-mêmes sans se connaître, et c'est pour cela qu'ils sont indignes d'être crus dans le témoignage qu'ils se rendent. Mais pour moi, j'ai une parfaite connaissance de moi-même, et de mon Père. C'est de sa part que *je suis venu* dans le monde par mon Incarnation pour travailler au salut des hommes; et c'est vers lui que je dois m'en *retourner* après que je l'aurai glorifié par mes souffrances. *Mon témoignage sur moi-même est bien véritable* et digne de foi ; mais vous autres, *vous ne savez d'où je viens, ni où je vas ;* et votre ignorance ne vous rend pas excusables, puisqu'elle est l'effet de la corruption de votre cœur. Vous ignorez ce que vous ne voulez pas savoir, et ce que mes œuvres et mes paroles vous attestent d'une manière éclatante.

Vers. 15 jusqu'au 19. — *Vous jugez selon la chair : mais pour moi je ne juge personne. Et si je juge, mon jugement est véritable, parce que je ne suis pas seul,*

nis quam in me conspicitis, judicatis me fide dignum non esse, qui me lucem mundi dicam; ideò erratis, ad miracula non attendentes, quæ missionis ac legationis meæ litteræ sunt, Dei sigillo munitæ: *Ego non judico quemquam.* Nunc abstineo judicis partibus, doctoris et Salvatoris munus duntaxat exercens. *Vos secundùm carnem judicatis;* ex suggestione carnis, ex affectibus pravis, judicatis; ego verò neminem sic judico.

Vers. 16, 17, 18, 19. — *Et si judico ego*, si de me aut aliis quidpiam testificor, *judicium meum*, seu testimonium *verum est*, ac legitimum; *quia solus non sum: sed ego et qui misit me Pater.* Mecum est Pater qui me à se missum ostendit, et voce de nube delapsâ à magnificâ gloriâ et tot tantisque miraculis. *Et in lege vestrâ scriptum est: Quia duorum hominum* consentiens *testimonium verum est*, id est, ut verum ac legitimum recipiendum est; quantò magis meum Patrisque testimonium? *Ego sum* porrò *qui testimonium perhibeo de me ipso, et testimonium perhibet de me, qui misit me, Pater.* Ego, cujus in vitâ nihil est obnoxium reprehensioni; ego cujus doctrina omni ex parte ad Dei gloriam, ad veram pietatem ac sanctitatem promovendam collineat, testimonium perhibeo de me ipso; et testimonium etiam perhibet de me Pater, qui me misit, cujus vox de cœlo audita est in Jordane et in monte sancto, cujus et nomine quæ facio opera, me ab eo missum demonstrant. *Dicebant ergo ei* Judæi: *Ubi est Pater tuus?* Demonstra eum nobis ut videamus qualis sit auctoritatis, quidve dicat. Pravis scilicet affectibus excæcati non intelligebant quem Patrem suum diceret; aut ab eo elicere volebant, quod in calumniam traherent, Patrem suum esse Deum. Fortè et probri causâ dicebant: *Ubi est Pater tuus?* Christum ab obscuro vel incerto patre, ex Joseph, vel ex stupro genitum significantes. S. Cyrill., lib. 5 in Joan., n. 495. *Respondit Jesus: Neque me scitis, neque Patrem meum: si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis.* Perfecta enim Patris per Filium habetur notitia. Unde alibi ait: *Pater, manifestavi nomen tuum hominibus.* Et in Psalmo: *Mirabilis facta est scientia tua ex me.* Alter enim per alterum concipitur ob mutuam relationem. Idcircò Filius est quasi quædam janua et via deducens in cognitionem Patris. Unde

mais moi et mon Père qui m'a envoyé. — *Vous jugez* de moi, ô Pharisiens, *par la* seule *vue de cette chair* dont je suis environné; et me regardant simplement comme homme, sans porter les yeux de votre foi jusqu'à ma divinité, vous persécutez cet homme que vous voyez, et vous offensez en même temps Dieu que vous ne voyez pas. Vous êtes donc dans l'erreur, vous qui, au lieu de porter sur mon sujet un jugement véritable, en jugeant de moi par la grandeur de mes œuvres, me regardez seulement comme un d'entre vous, et que sans envisager le mystère de mon Incarnation, vous me condamnez témérairement, comme si moi qui suis la vérité même j'avais pu mentir en parlant de moi. Ainsi *vous jugez selon la chair* de celui qui est Dieu aussi bien qu'homme. Pour moi je ne vous ressemble pas, puisque *je ne juge personne.* Mais qu'entend donc le Sauveur par ces paroles? Et notre loi ne nous apprend-elle pas, qu'il doit descendre de la droite de son Père pour juger et les vivants et les morts? Il est véritable en un sens, que *Jésus-Christ ne juge personne*, c'est-à-dire, présentement; car il dit lui-même: Qu'*il est venu pour sauver le monde, et non pas pour le juger.* Mais il est encore vrai, par rapport à ce qu'il venait de dire des Pharisiens, *qui jugeaient selon la chair*, que pour lui *il ne jugeait personne* selon ces vues et ces apparences charnelles; parce qu'il jugeait toujours selon la vérité et le fonds des choses. C'est pour cela qu'il ajoute: Que *s'il jugeait*, soit des autres, soit de soi-même, *son jugement est véritable*, et digne de foi; ce qu'il prouve par l'ordonnance de Moïse, qui porte: Que *le témoignage de deux hommes serait regardé comme véritable:* à plus forte raison *son jugement*, ou son témoignage devait passer pour authentique, puisqu'*il n'était pas le seul* qui le rendait, mais que *le Père qui l'avait envoyé*, *le rendait* conjointement avec lui. Combien donc étaient coupables ces Pharisiens, qui rejetaient par un mouvement d'orgueil et d'envie des témoignages aussi éclatants qu'étaient ceux des œuvres si merveilleuses du Fils de Dieu, et de ses divins discours, après même que le Père avait attesté publiquement à son Baptême, qu'il était son Fils bien-aimé, eux qui eussent cru manquer de fidélité à la loi, si dans les jugements ordinaires ils n'avaient regardé le témoignage de deux hommes comme authentique.

Vers. 19, 20. — *Ils lui disaient donc: Où est-il votre Père? Jésus leur répondit: Vous ne connaissez ni moi ni mon Père. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père. Jésus dit ces choses, enseignant dans le temple, au lieu où était le trésor*, etc. — Cette demande des Pharisiens est accompagnée d'ignorance et de malice. Il est dit ailleurs, qu'ils cherchaient à le faire mourir, parce qu'il disait que Dieu était son Père. Ils pouvaient donc bien juger aussi en cette rencontre, qu'il entendait par son Père le Dieu d'Israël. Mais feignant qu'ils ne le comprenaient pas, ou peut-être leur orgueil les aveuglant, ils lui demandent malignement *où était son Père.* Car ils auraient bien voulu l'engager à se déclarer ouvertement, et à dire que c'était Dieu qui était son Père, pour avoir sujet de l'accuser de blasphème, et de le faire mourir comme un homme qui s'attribuait les honneurs divins. Nous vous entendons, lui disent-ils, déclarer que *vous n'êtes pas seul, mais avec le Père qui vous a envoyé.* Nous ne voyons cependant que vous. Où est donc le Père de la part duquel vous venez? Et s'il vous a envoyé, comment est-il avec vous? Ils croyaient par de semblables raisonnements ou embarrasser Jésus, ou tirer de lui quelque parole dont ils pourraient se servir pour le perdre.

Vous ne connaissez, leur répond le Fils de Dieu, *ni moi ni mon Père.* Comment donc voudriez-vous que je vous montrasse mon Père, puisque vous ne me voyez pas moi-même? Vous croyez en me voyant me connaître tout entier tel que je suis: mais vous ne voyez en moi que ce qu'il y a de l'homme et de la chair. Ainsi je n'ai garde de vous faire voir mon Père, puisque vous ne voyez pas en moi ce qui pourrait contribuer à vous donner cette connaissance. En leur parlant de la sorte, et en leur faisant entendre qu'*ils ne connaissaient ni lui ni son Père*, il les invitait, dit saint Cyrille, à élever leur esprit vers quelque chose de plus grand que ce qu'ils voyaient en lui, et à ne le considérer pas seulement comme homme, mais comme Dieu, lui qui n'avait point de Père sur la terre, mais seulement dans le ciel.

Il est bon de remarquer, que le mot de *forsitan*, qui est dans le texte de la Vulgate, est entendu par les interprètes, non d'un doute, selon la signification ordinaire, mais d'une affirmation; et qu'ils l'expliquent par le mot Grec, qui, au chapitre 14 de cet Évangile, est traduit dans la Vulgate par une expression affirmative. Lors donc que le Fils de Dieu dit aux Pharisiens, *si vous me connaissiez*, vous connaîtriez aussi

alibi ait: *Nemo vadit ad Patrem nisi per me*, Joan. 14; ex imagine enim et charactere ad exemplaris cognitionem venitur.

Neque me scitis, neque Patrem meum. « Dicitis ergo: *Ubi est Pater tuus?* Quasi jam me sciatis: quasi totum hoc sim quod videtis. Ergo quia me non nôstis, ideò vobis Patrem meum non ostendo. Me quippe hominem putatis, ideò Patrem meum hominem quæritis, quia secundùm carnem judicatis. Quia verò secundùm quod videtis aliud sum, et aliud secundùm quod non videtis; Patrem autem meum loquor occultus occultum, priùs est ut me noveritis, tunc et Patrem meum scietis. » S. Aug., tract. 37 in Joan., n. 2.

Si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis. S. Aug., ibid.: « Ille qui omnia scit, quando dicit *forsitan*, non dubitat, sed increpat. Dubitationis verbum est cum dicitur ab homine, ideò dubitante quia nesciente; cùm verò dicitur à Deo verbum dubitationis, cùm Deum nihil utique lateat, illâ dubitatione arguitur infidelitas, non opinatur divinitas. Homines enim de his rebus quas certas habent aliquando increpativè dubitant, id est, verbum dubitationis ponunt, cùm corde non dubitent: velut si indigneris servo tuo, et dicas: Contemnis me, considera, forsitan dominus tuus sum. Hinc et Apostolus ad quosdam contemptores suos, 1 Cor. 7, 40: *Puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam.* Qui dicit, *puto*, dubitare videtur; sed ille increpabat, non dubitabat. Aliàs Christus Philippo loquens, absolutè ait: *Philippe, qui videt me, videt et Patrem.* Non utitur verbo *forsitan*, quia fidelis audiebat, non fidei persecutor; ideò non erat Dominus increpator, sed doctor. »

Vers. 20.— *Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio*, loco valdè celebri ubi erant arcæ pecuniariæ ad recipienda dona et oblationes in sarta tecta templi, ubi et primarii quidam è sacerdotibus versari soliti erant; *et nemo apprehendit eum, quia necdùm venerat hora ejus*; tempus mortis definitum à Patre, non quo cogeretur mori, sed quo dignaretur occidi, impletis omnibus quæ ante passionem ejus prædicta erant futura de illo. Hanc horam exspectabat Jesus non fatalem, sed opportunam et voluntariam.

Vers. 21. —*Dixit ergo iterùm eis Jesus*: *Ego vado*, ex hoc mundo ad Patrem, brevi moriar, sponte quidem meâ, sed invidiâ et crudelitate vestrâ, *et quæretis me*, posthàc Messiam frustra exspectantes, *et in peccato vestro moriemini*; in hoc incredulitatis vestræ peccato, simul cum urbe vestrâ peribitis. *Quò ego vado*, scilicet in cœlum, *vos non potestis venire*, peccatorum pondere prægravati, ob infidelitatem et impœnitentiam à Deo reprobati.

Vers. 22, 23, 24.—*Dicebant ergo Judæi*, carnales et

mon Père, *forsitan et Patrem meum sciretis*; il leur fait entendre, selon saint Cyrille, que la connaissance du Fils est comme la porte de la connaissance du Père. Car le Fils étant véritablement son image substantielle, il est naturel que si l'on connaît les caractères tout divins de cette image, l'on connaisse en même temps l'original et le principe, qui est le Père.

L'endroit où le Fils de Dieu tint ce discours, était *celui du trésor* du temple; c'est-à-dire, cette partie du temple qui était vers le couchant, et s'étendait aux deux côtés, et où se voyait le tronc dans lequel les Juifs mettaient leurs offrandes. Ce lieu où se conservaient aussi tous les trésors et toutes les choses qui servaient au temple, était fort célèbre et très-fréquenté: et beaucoup de prêtres et des premiers d'entre les Juifs s'y trouvaient ordinairement. C'est sans doute ce qui a porté saint Jean à marquer ici exprès, que ce fut en cet endroit que Jésus parla de la sorte, comme pour nous faire entendre qu'il parla en présence de beaucoup de monde, et au milieu même de ses plus grands ennemis, qui étaient les prêtres et les Pharisiens, sans craindre qu'aucun d'entre eux pût attenter sur sa personne. Car *son heure n'étant point encore venue*, cette heure qu'il avait lui-même choisie pour se livrer volontairement entre les mains des pécheurs; nul homme, ni tous les hommes ensemble ne pouvaient point l'empêcher de s'acquitter avec une entière liberté de son ministère. C'est à l'exemple de ce divin maître, que ceux qui sont ses fidèles serviteurs doivent s'appliquer à accomplir l'œuvre qui leur a été imposée, sans envisager la passion des hommes charnels. Car si *leur heure*, ou le moment de leur mort n'est pas en leur puissance, comme celle de Jésus était en sa volonté, elle est très certainement dans le pouvoir de celui dont ils savent qu'ils sont les ministres. Et ainsi, qu'ils soient assurés que ni l'injustice ni la fureur de leurs ennemis ne peut rien contre cette volonté suprême, qui ordonne ou qui permet tout pour le bien de ses élus.

Vers. 21, 22. —*Jésus leur dit encore: Je m'en vas, et vous me chercherez, et vous mourrez dans votre péché. Vous ne sauriez venir où je vas. Les Juifs disaient donc: Entend-il qu'il se tuera lui-même?* etc.— Il semblait que les Pharisiens auraient dû être convaincus de la divinité de Jésus-Christ, par la vue même de ce qui s'était passé devant leurs yeux. Car après que leurs officiers, qu'ils avaient chargés de l'arrêter, étaient revenus tout pénétrés d'admiration de ses paroles, ils l'avaient eux-mêmes entendu depuis prêcher dans le temple avec une entière autorité, sans oser rien entreprendre contre lui: ce qui paraissait capable de leur faire reconnaître quelque chose de surnaturel et de divin dans cet homme. Mais parce qu'un orgueil diabolique fermait leur cœur à la vérité, le Fils de Dieu, qui perçait par sa divine lumière le fond de ténèbres et de malice de leurs consciences, et qui connut qu'ils persévéraient dans la volonté de le perdre, *leur dit encore*, ou le même jour, selon que le croient quelques interprètes, ou peut-être un autre jour, ce qui est plus vraisemblable, selon la suite du texte sacré: *Je m'en vas*; c'est-à-dire, vous cherchez ma mort avec un très-grand empressement; et en me faisant mourir, vous croyez vous procurer un avantage de vous délivrer de moi. Attendez un peu, et je m'en irai bientôt, en retournant vers mon Père. Ce sera volontairement que je m'en irai: mais considérez quelle perte il doit vous en revenir à vous-mêmes, puisqu'alors *vous me chercherez* inutilement, en m'attendant tous les jours comme si je n'étais pas encore venu, *et que vous mourrez dans votre péché* d'incrédulité et de haine contre moi. Car *vous ne sauriez venir où je vas.* Mais d'où vient, Seigneur, que ces Pharisiens et ces Prêtres incrédules ne pouvaient vous suivre où vous alliez? Si leur infidélité était un obstacle qui les empêchait alors de vous suivre, était-elle donc invincible à votre grâce? Non sans doute, elle ne l'était pas: mais c'était par une juste punition de leur orgueil et de leur envie, que vous les abandonniez à leur propre corruption, et les livriez, selon l'expression de votre Apôtre, au sens réprouvé de leur propre cœur.

Cependant, comme ils n'entraient point du tout dans l'intelligence des paroles de Jésus-Christ, ils en tirèrent cette conséquence ridicule, qu'il pouvait

animales homines : *Numquid interficiet semetipsum*, nos præveniens ne illum occidamus, *quia dixit : Quò ego vado, vos non potestis venire? Et dicebat eis : Vos de deorsùm estis*, è terrâ, è mundo, ideòque terrena sapitis; *ego de supernis sum*, ex Deo genitus ante omnia sęcula; ideò superna et cœlestia sapio et loquor. *Vos de mundo hoc estis*, hinc origo vestra, ubi conversatio vestra; *ego non sum de hoc mundo*, excelsior origo mea est, ut qui mundi sim conditor quatenùs Deus, quamvis in mundo sim quatenùs homo, missus à Patre ad redemptionem mundi. *Dixi ergo vobis*, id est, certò prædixi : *Quia moriemini in peccatis vestris*, increduli et impœnitentes. *Si enim non credideritis quia ego sum* Dei Filius, Christus, mundique Salvator patribus vestris promissus, à prophetis prænuntiatus, *moriemini in peccato vestro*. Nec enim ullo modo pœnas effugient, qui in me non crediderint, impletâ Scripturâ, testimoniisque ac sermonibus de me, et operum insuper meorum splendore priscis vaticiniis consentiente. *Nisi credideritis quia ego sum*, Qui sum, id est, verus Deus; id enim Dei nomen est (Exod. 3 : *Qui est, misit me ad vos*), *moriemini in peccato vestro*.

Vers. 25, 26, 27.—*Dicebant ergo ei* Judæi : *Tu quis es?* Qualis es? Id per contemptum et insultando dictum

peut-être entendre, qu'*il se tuerait lui-même*, quand il leur disait : *Vous ne sauriez venir où je vas*. Quelle extravagance, s'écrie S. Augustin, et quel excès de folie dans des gens qui voulaient passer pour sages! Car enfin n'auraient-ils pas pu venir où il allait, s'il eût été vrai qu'il eût voulu se tuer? S'il avait parlé seulement de la mort d'un homme, qui est l'homme qui ne meurt point? Ainsi ils ne comprirent pas que Jésus parlait, non de la mort qui est commune à tous les hommes, mais du ciel, où après sa mort il devait aller s'en retournant vers son Père; et où ceux-là seuls devaient le suivre, qui croiraient en lui, et qui le regarderaient comme leur chef, comme leur maître et leur Sauveur.

Vers. 23, 24. — *Et il leur dit : Pour vous autres vous êtes d'ici-bas : mais pour moi je suis d'en haut. Vous êtes de ce monde, et moi je ne suis pas de ce monde. Je vous ai donc dit que vous mourrez dans vos péchés*, etc. — Le Fils de Dieu ne prétendait pas nier par là, qu'il eût pris véritablement une chair dans le sein de la sainte Vierge, et qu'il fût né, selon l'homme, sur la terre. Mais il voulait seulement redresser le raisonnement extravagant de ces Juifs, qui s'attachant à la seule humanité, jugeaient de lui bassement, comme d'un homme ordinaire. Il est donc vrai que Jésus, selon la chair, *était d'en bas* aussi bien que les autres hommes. Mais comme Fils unique du Père éternel, *il était d'en haut;* c'est-à-dire, né avant tous les temps de ce principe ineffable de la très-sainte Trinité; du Père qui a engendré de toute éternité ce Fils, qui l'a engendré unique, et parfaitement égal à lui-même; et qui comme Dieu est *élevé* au-dessus de tout. Or tant que ces Juifs charnels s'attachaient à la seule humanité du Fils de Dieu, *ils étaient d'en bas*, et appartenaient à la terre, ne pouvant pas s'élever *en haut* avec lui. *Ils étaient de ce monde*, tant qu'ils demeuraient dans la corruption de leur naissance, et qu'ils n'avaient point recours à celui qui *étant d'en haut*, *n'était point de ce monde*, où il n'était venu par son Incarnation, que pour élever au ciel avec lui ceux qui y renonceraient pour le suivre. Car un disciple, imitateur de Jésus-Christ, doit seulement passer en ce monde comme lui, sans en être : il doit user de ce monde, dit saint Paul, comme n'en usant point; sa conversation doit être sans cesse avec Jésus dans le ciel, et il doit goûter seulement les choses *d'en haut*.

Je vous ai donc dit, ajoute le Fils de Dieu, *que vous mourrez dans vos péchés*. Car puisque étant attachés au monde, vous appartenez à la terre, vers laquelle votre cœur est toujours penché, j'ai eu raison de vous dire que vous mourrez dans la haine de celui que vous devriez aimer, et dans l'infidélité qui vous empêche de le reconnaître pour votre Sauveur. C'étaient là principalement ces *péchés* dont il leur parlait alors. Car s'ils eussent cru en lui, en embrassant la pénitence à laquelle il les invitait depuis longtemps, ils auraient facilement obtenu la rémission de tous leurs autres péchés. C'est pourquoi il leur dit encore, que *s'ils ne croyaient qu'il était le Christ, ils mourraient dans leur péché*. Car ils ne pouvaient absolument être sauvés sans la foi en Jésus-Christ; puisque comme saint Pierre le dit depuis aux Princes des Juifs et aux Sénateurs d'Israël, *il n'y a point de salut par aucun autre, et nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés*.

Il y a une force toute particulière dans ces paroles de notre texte : *Si non credideritis quia ego sum*, si vous ne croyez que c'est moi; c'est-à-dire, selon l'explication de saint Cyrille, que je suis celui dont les prophètes ont parlé, quand ils ont dit à Jérusalem : Que *sa lumière avait paru*, et que *la gloire du Seigneur s'était levée sur elle*. Et ailleurs : *Voilà votre Dieu, voilà votre Seigneur qui vient avec force. Il nourrira son troupeau comme un pasteur. Dieu viendra lui-même et vous sauvera. Alors les yeux des aveugles seront ouverts, aussi bien que les oreilles des sourds. Ego sum*, c'est moi-même que Moïse, votre ancien législateur, vous a annoncé, en vous promettant que *le Seigneur votre Dieu vous susciterait du milieu de vos frères un prophète que vous seriez obligés d'écouter*. Vous périrez donc très-justement, si vous refusez, par un excès d'impiété, de recevoir comme le Christ celui que tant de prophètes vous ont marqué devoir être tel que je suis, et auquel tant d'œuvres miraculeuses qu'il a faites rendent témoignage de ce qu'il est.

Vers. 25, 26, 27. — *Ils lui dirent : Et qui êtes-vous donc? Jésus leur répondit : Je suis le principe* de toutes choses, *moi-même qui vous parle. J'ai beaucoup de choses à dire de vous et à condamner en vous; mais celui qui m'a envoyé est véritable*, etc. — Il est inutile de nous arrêter à rapporter toutes les explications que les interprètes anciens et nouveaux ont données à ce passage, l'un des plus obscurs de tous ceux de l'Évangile. Nous nous contentons d'en marquer deux seulement, qui paraissent les plus simples, et qui concilient en quelque sorte la Vulgate avec le grec, quant au sens, quoiqu'il y ait de la différence pour les paroles. Jésus-Christ venait de dire aux pharisiens, que *s'ils ne croyaient ce qu'il était*, *ils mourraient dans leur péché*. Eux par un excès de folie, comme l'appelle saint Jean Chrysostôme, lui demandent insolemment *qui il est*, comme si tant de miracles qu'il avait faits jusqu'alors, et une doctrine si divine qu'il enseignait depuis si longtemps, n'eussent pas dû les convaincre de ce qu'il était. Alors le Sauveur leur dit : *Je suis, moi qui vous parle*, *le principe* de toutes choses, ou le Verbe par lequel toutes choses ont été faites, selon qu'il est dit au commencement de cet Evangile. C'est-là le sens le plus simple qu'on puisse donner à la Vulgate. Et quant à celui du grec, on peut l'expliquer ainsi : *Je suis ce que je vous ai dit dès le commencement*, et ce que je vous ai fait connaître en tant de manières, depuis que j'ai commencé à paraître au milieu de vous; c'est-à-dire, le Christ, le Fils de Dieu, le Messie, et le vrai Jésus qui vous a été envoyé pour vous sauver, en vous délivrant de vos péchés. Or, en leur parlant ainsi, il leur reprochait, selon les saints interprètes, la dureté effroyable avec laquelle ils avaient résisté jusqu'alors à tant de preuves éclatantes de sa divinité; et il leur mar-

S. Cyrillus notat, quasi dicerent : Tu quem obscuro loco et ex vilibus parentibus natum novimus, quid de te magnificum jactes, aut quid admiratione dignum de te prædices? Ista quippe audacia ab insolenti Judæorum temeritate nequaquàm aliena est. *Dixit eis Jesus* : *Principium, qui et loquor vobis.* Ego sum id quod vobis ab initio dixi, Christus, Filius Dei, lumen mundi, etc. Sanè indigni estis qui sermones meos audiatis, et qui sim intelligatis ; cùm doctrinæ meæ, totque ac tantis miraculis credere nolitis, meque eo fine duntaxat interrogetis, ut calumniæ occasionem ex verbis meis captetis. S. August., tract. 38 in Joan., n. 8 ; S. Joan. Chrysost., hom. 52.

Principium, qui et loquor vobis. Ego qui vobis humano modo divina loquor, rerum omnium sum principium, *Verbum* quod *erat in principio apud Deum, Deus, per quem omnia facta sunt... Primus et novissimus... Primogenitus omnis creaturæ.* Hæc expositio planior est, Vulgatæ nostræ convenientior, in quâ S. Hieronymus, qui novum Testamentum Græcæ fidei reddidit, hunc locum reliquit intactum, ut ex divinâ ejus Bibliothecâ compertum est... *Dixit eis Jesus* : *Principium, qui et loquor vobis;* ego sum ab initio, et ante secula, et hoc est quod dico vobis.

Multa habeo de vobis loqui et judicare; multa habeo quæ de vobis expostulem, et quæ in vobis arguam et meritò damnem ; *sed qui me misit verax est.* Sed dicere nunc sufficit, ad convictionem incredulitatis et pervicaciæ vestræ, Patrem meum esse veracem, nec falli posse, nec fallere, testimonia ejus esse certissima et omni fide digna. *Non est* enim *Deus*, *quasi homo ut mentiatur*, Num. 23, 19, sed testis fidelis est : *et ego quæ audivi ab eo, hæc loquor in mundo.* Non alia doceo, quàm quæ ab ipso nascendo accepi. *Et non cognoverunt* Judæi, *quia Patrem ejus dicebat Deum.* Non intellexerunt quòd Patrem suum à quo missus erat, Deum diceret, sive quòd se Filium Dei, non adoptione, sed naturâ significaret; quamvis hunc sensum ejus verba perspicuè præ se ferrent. Adeò excæcatæ erant eorum mentes.

Vers. 28, 29, 30. — *Dixit ergo eis Jesus : Cùm exal-*

quait en quelque sorte qu'ils étaient indignes qu'il leur parlât davantage, puisque, après avoir entendu et vu tant de choses, qui devaient leur faire connaître qui il était, ils osaient encore lui demander : *Qui êtes-vous?*

J'ai beaucoup de choses, ajoute-t-il, *à dire de vous et à condamner en vous;* ce qui est de même que si le Sauveur leur eût dit : Vous témoignez ne me pas connaître ; pour moi je vous connais très-parfaitement, et j'aurais beaucoup de choses à vous reprocher, voyant à nu le fond de vos cœurs, et y voyant tant de péchés que vous dérobez à la vue des hommes. Mais, comme je vous l'ai dit auparavant, *je ne juge* maintenant *personne*, étant venu dans le monde pour sauver le monde par ma mort, et non pas pour le juger. Il suffit présentement que je vous dise, pour vous rendre inexcusables dans votre conduite à mon égard, que *celui qui m'a envoyé est véritable;* et que *je dis seulement dans le monde ce que j'ai appris de lui.* C'est pourquoi vous devez être convaincus que vous résistez à la vérité. Mais les pharisiens ne pouvaient-ils pas répondre à Jésus, qu'ils ne doutaient point que celui de la part duquel il se vantait d'être envoyé ne *fût véritable;* et que le sujet qu'ils avaient de douter était, s'il venait effectivement de sa part et si tout *ce qu'il disait il l'avait appris de lui?* Ils pouvaient le dire, mais c'était sans fondement ; puisque, comme il dit ailleurs, *après qu'il avait parlé* d'une manière si divine, et qu'*il avait fait au milieu d'eux des œuvres qu'aucun autre n'avait faites, ils n'avaient aucune excuse dans leur péché*, ou dans leur incrédulité si criminelle, qui faisait voir qu'*ils le haïssaient sans sujet*, et qu'*ils haïssaient son Père* avec lui. D'ailleurs leur stupidité était si grande, que le saint Evangéliste a cru devoir remarquer qu'ils ne comprirent point alors qu'*il disait que Dieu était son Père*, ou, selon le grec, qu'il leur parlait de son Père, en leur disant, que *celui qui l'avait envoyé était véritable.* Car leur orgueil les mettait en un tel état, qu'ils avaient des yeux sans voir et des oreilles sans entendre ; ou qu'ils voyaient quelquefois et entendaient tout autre chose que ce qu'ils devaient voir et entendre.

Vers. 28, 29, 30. — *Jésus leur dit : Lorsque vous aurez élevé en haut le Fils de l'homme, vous connaîtrez qui je suis, et que je ne fais rien de moi-même; mais que je dis ce que mon Père m'a enseigné. Et celui qui m'a envoyé est avec moi*, etc. — Jésus-Christ agit à l'égard des Juifs comme un excellent médecin qui tend toujours à déraciner la cause de la maladie. Il voyait que l'infirmité de la chair mortelle qui l'environnait leur inspirait des sentiments trop humains de lui, et leur rendait inutile tout ce qu'il avait fait jusqu'alors pour leur prouver sa divinité. Il se sert donc de ce même obstacle pour leur faire recevoir plus facilement la créance qu'ils rejetaient. Il n'y avait que Dieu seul qui pût se servir d'un moyen si contraire en apparence, pour établir dans l'esprit de ses ennemis ce qu'ils témoignaient avoir le plus en horreur. *Quand vous aurez élevé le Fils de l'homme*, leur dit-il, *ce sera alors que vous connaîtrez qui je suis.* Vous n'avez jusqu'à présent, ô Juifs, envisagé que ma chair seule, et vous ne me regardez que comme un homme semblable à vous autres, sans porter plus loin les yeux de votre âme. Mais je m'en vais vous donner une preuve également surprenante et convaincante de la puissance que je possède comme Dieu, et Fils de Dieu. C'est que le plus grand de tous les crimes que vous commettrez en ma personne, en *m'élevant* sur une croix et en me faisant mourir, vous obligera enfin de reconnaître *que je suis* véritablement ce que je vous ai dit tant de fois. Car, quand vous verrez que cet excès de votre fureur contre moi sera inutile pour tous vos desseins, et tournera même à ma gloire par ma résurrection éclatante, qui suivra l'ignominie de ma mort, vous vous trouverez alors comme forcés de connaître la vérité des paroles que je vous ai si souvent réitérées, pour vous prouver que je suis véritablement le Christ, le Messie et le Sauveur d'Israël, aussi bien que de tous les autres hommes.

Plusieurs en effet de ces mêmes peuples qui contribuèrent au crucifiement de Jésus-Christ, reconnurent à sa mort, après avoir vu tous les prodiges qui s'y firent, qu'ils avaient commis un grand crime en sa personne ; jusque-là que les païens mêmes s'écrièrent, qu'il était véritablement Fils de Dieu. Ce fut donc alors que plusieurs des Juifs *furent convaincus de ce qu'il était*, et qu'ils reconnurent, comme il leur dit ici, qu'*il n'avait rien fait de lui-même* étant dans le monde, *ni rien enseigné que ce qu'il avait appris de Dieu son Père.* Jésus parle ainsi aux Juifs pour s'accommoder à la faiblesse de leur esprit, usant souvent d'un langage humain et proportionné à l'idée qu'ils avaient de lui. Car, comme ils étaient toujours disposés à l'accuser de blasphème lorsqu'il disait quelque chose qui prouvait sa divinité, il les ménageait par l'obscurité de ses expressions, et leur laissait à entendre beaucoup plus qu'il ne disait. Ainsi, parce qu'ils lui reprochaient souvent d'être contraire à la loi de Dieu et violateur de la sainteté du sabbat, il leur déclare d'une manière énigmatique qu'ils con-

taveritis Filium hominis, postquàm me sustuleritis in crucem, *tunc cognoscetis quia ego sum* victor mortis, ex resurrectione; cœli et angelorum Dominus, ex ascensione; principium Spiritûs sancti cum Patre, ex ejusdem Spiritûs missione; vindex rebellium, ex urbis terræque vestræ vastatione et excidio; *et à me ipso facio nihil* (non enim sum à me ipso, sed ex Patre Deus), *sed sicut docuit me Pater, hæc loquor.* Cùm simplex sit natura veritatis, hoc est Filio esse, quod nôsse. S. August., tract. 40 in Joan., n. 5. Ab illo ergo habet ut noverit, à quo habet ut sit; non ut priùs ab illo esset, et ab illo postea nôsset; sed quemadmodùm illi gignendo dedit ut esset, sic gignendo dedit ut nôsset. *Et qui me misit mecum est*, non recessit à me, cujus auctoritate tanquàm paternâ incarnatus sum; *et non reliquit me solum : quia ego quæ placita sunt ei facio semper*, et quatenùs Deus, cum eo cuncta componens et regens, ut pote unius cum ipso voluntatis et operationis, sicut unius essentiæ; et quatenùs homo, ut illius voluntati ac beneplacito semper et in omnibus obediens. *Hæc illo loquente, multi crediderunt in eum.*

Vers. 31, 32. —*Dicebat ergo Jesus ad eos, qui crediderunt ei, Judæos : Si vos manseritis in sermone meo*, si in

naîtront, après l'avoir fait mourir et l'avoir vu ressuscité et élevé au-dessus des cieux, la parfaite conformité de conduite et de doctrine qu'il a toujours eue avec son père; soit qu'il fût considéré seulement comme homme ou comme Dieu; car, étant le Verbe et le Fils du Père éternel, il n'a jamais pu, ni penser, ni vouloir, ni agir que conformément à son principe et à celui dont il est la vraie image; puisque c'est, comme le remarque saint Augustin, la même chose, de dire que le Père a enseigné son Fils, ou de dire qu'il l'a engendré. Et ce Verbe adorable s'étant uni par son incarnation à notre nature, la volonté humaine dans Jésus-Christ a toujours été très-parfaitement soumise à la volonté de Dieu, duquel, comme homme, il recevait toute la plénitude de sa science.

Il ajoute : *Et que celui qui m'a envoyé est avec moi, et ne m'a point laissé seul;* pour faire entendre que son Incarnation, marquée par cette *mission* de son Père, ne l'avait en aucune sorte séparé d'avec lui; et qu'ainsi il était bien éloigné de violer les préceptes de la loi, lui qui en venant au monde n'avait point cessé de demeurer dans la même union qu'il avait eue avec l'auteur de la loi avant tous les siècles. Aussi il prouve ce qu'il disait, que *celui qui l'avait envoyé était avec lui*, en déclarant qu'*il faisait toujours ce qui lui était agréable.* Car il ne faut pas entendre ces paroles de notre texte, comme si le Père *n'avait point laissé seul le Fils*, parce qu'il faisait toujours ce qui lui était agréable. Mais il rapporte comme une preuve qu'il était toujours uni à son Père, de ce qu'il faisait sans cesse ce qui lui était agréable. Et comment aurait-il fait autre chose, lui qui, comme homme, était dans la plus parfaite union avec le Verbe, et qui, comme le Verbe de Dieu et le Fils unique du Père, était l'image et le caractère véritable et essentiel de sa nature? Heureux ceux qui, ayant reçu par le mérite de la mort de Jésus-Christ la grâce de devenir par adoption les enfants du Père éternel, ont toujours devant les yeux ce parfait original de l'union toute divine du Fils unique avec son Père, et qui, imitant selon leur pouvoir un si grand exemple, travaillent aussi, comme Jésus-Christ le dit ailleurs, à n'être qu'un dans le Père et dans le Fils, de même que le Fils n'est qu'un avec le Père; et qui font voir cette union si admirable qu'ils ont avec Dieu en s'appliquant à *faire toujours ce qui lui est agréable.*

Saint Cyrille admire après saint Jean Chrysostôme, et nous donne lieu d'admirer avec lui l'effet surprenant de ces paroles de Jésus-Christ. *Lorsqu'il disait ces choses*, ajoute l'Évangéliste, *beaucoup de personnes crurent en lui.* Mais que dit-il donc alors qui parût capable de toucher ainsi l'esprit des Juifs et de produire ce changement dans leurs cœurs? Il venait de leur parler de sa mort, dont ils devaient être les auteurs; et il en avait parlé d'une manière énigmatique, en sorte qu'ils ne le comprirent peut-être point. Mais il ajouta quelque chose qu'ils pouvaient aisément entendre, et qui, étant tout à fait proportionné à l'idée seule qu'ils avaient de lui comme d'un homme, pouvait davantage concilier leur créance. Ainsi, lorsqu'il leur déclare, qu'*il ne faisait rien de soi-même*, qu'*il ne disait que ce que son Père lui avait appris*, que *celui qui l'avait envoyé était* toujours *avec lui, parce qu'il faisait toujours ce qui lui était agréable :* un discours si humble et si éloigné des paroles de blasphème qu'on lui attribuait, eut la force d'en gagner plusieurs, et de leur persuader qu'une personne qui paraissait si soumise à la volonté de celui de la part duquel il se disait *envoyé*, ne pouvait pas être dans la disposition de violer ses préceptes. D'autres interprètes ont cru néanmoins que l'on pouvait regarder le changement de ces Juifs, à l'égard de Jésus-Christ, comme l'effet de tout le discours qu'il fit alors, et non de ses seules dernières paroles. Aussi, à l'exception des scribes, des pharisiens, des sénateurs et des prêtres, il y avait plusieurs Juifs qui ajoutaient foi tous les jours à ce qu'il disait; quoique leur foi fût encore faible et fort souvent ébranlée par la frayeur des puissances qui le le décriaient à tous moments, et qui le persécutaient comme un séditieux et comme un blasphémateur.

Vers. 31, 32. — *Jésus dit donc aux Juifs qui croyaient en lui : Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres.* — Ce n'est pas être *véritablement disciple de* Jésus-Christ, au sens qu'il l'entend ici, de *croire en lui* pour un temps, et de ne persévérer pas avec fermeté dans la foi et dans l'observation de *sa parole*, qui *sortant de la bouche de Dieu est la vie de l'homme*, comme il dit ailleurs. S'adressant donc à ces *Juifs qui croyaient en lui*, il nous donne en leur personne cet avis si important pour notre salut, de ne nous pas contenter de croire, mais de demander à Dieu qu'il enracine profondément la semence de sa parole dans nos cœurs, de peur que n'ayant point de racine en nous elle ne vienne à sécher. C'est ce qu'on vit arriver depuis aux Galates, qui ayant été convertis à la foi de Jésus-Christ par saint Paul, furent séduits peu de temps après par de faux docteurs; ce qui donna lieu à ce grand apôtre de leur dire qu'*il s'étonnait qu'abandonnant celui qui les avait appelés à la grâce de Jésus-Christ, ils passaient sitôt à* la créance d'*un autre Évangile, quoiqu'il n'y en eût certainement point d'autre.*

Ainsi Jésus-Christ ne compte pour *ses vrais disciples*, que ceux qui le doivent être pour toujours, et qui *demeurant dans sa parole;* c'est-à-dire, persévérant jusqu'à la fin dans la foi et dans la pratique de son Évangile, sont semblables à cette maison dont il parle au chap. 7 de saint Matthieu, qui est bâtie sur la pierre, et qui résiste à toute la violence des tempêtes et des torrents qui viennent fondre sur elle. Il voyait sans doute la légèreté de ces Juifs, flexibles aux mouvements que leurs princes et leurs prêtres leur inspiraient contre lui. Et il les avertissait, que pour *connaître la vérité* il fallait qu'ils fussent fermes dans la créance et dans l'observation de ses paroles. Car c'est ce qu'il entendait en les exhortant à *demeurer dans sa parole.* Il pouvait aussi, selon quelques Pères,

doctrinâ meâ, in fide, nec non in observantiâ præceptorum meorum perseveraveritis, *verè discipuli mei eritis*, id est, digni quos pro discipulis meis agnoscam: *et cognoscetis* magis ac magis veritatem doctrinæ meæ, mysteriorumque meorum arcana; *et veritas* cognita et credita *liberabit vos* à servitute peccati, à tyrannide diaboli, ab erroribus, à jugo Mosaicæ legis, et in libertatem filiorum Dei vindicabit.

Vers. 33. — *Responderunt ei*, Judæi, non illi qui jam crediderant, sed qui in turbâ erant nondùm credentes: *Semen Abrahæ sumus, et nemini servivimus unquàm;* non sumus ex servili genere progeniti, sed Abrahami filii sumus ex Isaac filio liberæ, non ex Ismael filio ancillæ; *et nemini servivimus unquàm*, ut venalia mancipia, servitute intrinsecâ et personali, quâ servus omni jure sanguinis, nuptiarum, dominii caret: quamvis serviamus Romanis, quemadmodùm olim Ægyptiis et Babyloniis extrinsecâ et politicâ servitute, ut populi devicti et jugo subditi; *quomodò tu dicis: Liberi eritis?* Liberum enim hominem non posse manumitti ratio legesque docent.

Vers. 34, 35, 36. — *Respondit eis Jesus: Amen, amen dico vobis: Quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati.* Hæc longè periculosior et turpior servitus, quâ vos teneri non agnoscitis, de quâ non ingemiscitis. Frustra ergo de ingenuitate vestrâ gloriamini.

lorsqu'il leur dit qu'*ils connaîtraient la vérité*, leur promettre de les tirer des figures et des ombres de la loi, et de cette multitude de préceptes et d'observations légales, sous lesquelles ils étaient assujettis comme des esclaves, pour les faire passer dans *la liberté* des enfants de Dieu en leur donnant *la connaissance de la vérité*, figurée par toutes ces choses de la loi. Et c'est en ce sens que la vérité devait *les rendre libres*, puisqu'il n'y avait que Jésus-Christ qui pût leur donner cette liberté, en les délivrant de leurs péchés qui les réduisaient en servitude.

Vers. 33. — *Ils lui répondirent: Nous sommes de la race d'Abraham, et nous n'avons jamais été esclaves de personne. Comment dites-vous que nous serons rendus libres?*—Quelle superbe enflure! s'écrie saint Augustin: ils s'élèvent de ce qu'ils sont descendus de la race d'Abraham, ce saint patriarche. Et leur orgueil les empêche de se souvenir qu'ils sont sortis de ces enfants de Jacob, dont la postérité était demeurée si longtemps assujettie sous le joug des Egyptiens. *Nous n'avons jamais été*, disent-ils, *esclaves de qui que ce soit:* cependant ils l'avaient encore été des Babyloniens; et alors même ils étaient soumis à l'empire des Romains, à qui ils payaient les impôts et le tribut. Ils auraient pu, dit saint Chrysostôme, répondre bien plus raisonnablement au Sauveur sur ce qu'il leur avait dit, qu'*ils connaîtraient la vérité*, qu'ils la connaissaient déjà, puisqu'ils connaissaient la loi de Dieu, et que cette loi ne devait pas être regardée comme le mensonge opposé à la vérité. Mais ils furent plus touchés du reproche qu'il leur faisait de leur servitude, que de celui de leur ignorance. Et ils ont recours à leur vanité ordinaire, qui était de se glorifier de la sainteté et de la noblesse de leurs pères, sans se mettre en peine s'ils y répondaient par leur mérite particulier. Le Fils de Dieu négligeant de leur faire faire réflexion sur leur ancien esclavage de l'Egypte et de Babylone, et sur leur assujettissement présent aux Romains, ne s'attache qu'à leur présenter cette autre sorte de servitude, à laquelle ils n'avaient jamais pensé, et pour laquelle néanmoins il était venu dans le monde. Car ce n'était pas de la puissance légitime des princes du siècle qu'il venait délivrer son peuple et les nations, mais de l'empire du démon et du péché, qui régnaient souverainement depuis tant de siècles dans l'étendue de toute la terre sur le cœur des hommes.

Vers. 34, 35, 36. — *Jésus leur répondit: En vérité, en vérité je vous dis, que quiconque commet le péché est esclave du péché. Or, l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison; mais le fils y demeure toujours. Si donc le Fils vous met en liberté*, etc.— C'est la vérité même qui parle ainsi. Et lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ use de ces termes, *En vérité, en vérité, je vous le dis*, il veut nous faire comprendre par cette espèce de serment, que ce qu'il va dire est très-important. Il veut exciter en quelque sorte ceux qui seraient assoupis, il rend attentifs ses auditeurs, et il fait connaître qu'il y aurait un grand péril à mépriser sa parole. Que dit-il donc? Que *tout pécheur est esclave du péché*. Etrange et affreuse servitude! s'écrie un grand saint. Souvent les hommes, lorsqu'ils sont assujettis à de méchants maîtres, ne pouvant pas n'en point avoir, cherchent au moins à en changer pour être moins misérables. Mais que peut faire un esclave du péché? A qui s'adresser pour changer de condition? Où s'enfuir pour se délivrer de sa servitude? Il se traîne malheureusement partout. Une mauvaise conscience ne peut se fuir, se suivant toujours elle-même et ne pouvant s'éloigner de soi, puisqu'elle a au-dedans d'elle la source même de sa servitude, qui est son péché. Il n'y a donc, dit saint Augustin, que vers Jésus-Christ que les pécheurs peuvent se réfugier. C'est à Dieu leur libérateur qu'il faut qu'ils s'adressent pour lui demander d'être délivrés de la servitude du péché. C'est au prix même de son sang qu'ils doivent avoir recours pour pouvoir être rachetés. Car, tant que la grâce de Jésus-Christ ne délivre point le pécheur de l'esclavage du péché, il demeure, comme dit saint Pierre, *esclave de celui qui l'a vaincu*. Et c'est *à Dieu*, selon saint Paul, qu'on doit *rendre des actions de grâces*, lorsqu'*ayant été esclave du péché on en est* enfin *affranchi*, et qu'on *obéit du fond du cœur à la doctrine* évangélique, en *devenant* heureusement *esclave de la justice*.

Or, *l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison.* Il compare le pécheur à un esclave qui est seulement pour un temps dans la maison de son maître; au lieu que le juste est comme *le fils* et l'héritier qui *demeure* toujours dans la maison de son père, comme devant recueillir sa succession et hériter de tous ses biens. L'Eglise, ou le royaume de Jésus-Christ sur la terre, nous est figurée par cette *maison*. Les pécheurs, qui sont les esclaves dont il parle, sont mêlés présentement dans cette maison avec les bons, qui sont les enfants et les héritiers. Mais si les esclaves y sont pour un temps, ils n'y seront pas toujours; et le temps du discernement particulier ou du discernement général étant arrivé, les pécheurs seront chassés comme les esclaves de la maison du Seigneur, et les enfants seuls y demeureront éternellement.

Si nous sommes étonnés d'entendre que *l'esclave ne demeure point toujours dans la maison*, et que le pécheur est cet esclave, ayons recours au *Fils* unique de Dieu, qui a le pouvoir de nous délivrer de l'esclavage du péché; puisque, selon qu'il l'assure en parlant aux Juifs, *nous ne serons vraiment libres* que *lorsqu'il nous aura mis en liberté*. Or, il y a dans tous les hommes, quelque justes qu'ils soient, des restes de cette servitude du péché, dont ils doivent demander tous les jours à Dieu d'être délivrés par la grâce et par les mérites de son Fils. Car, quoique le péché ne règne plus dans leur cœur, ils ont besoin d'être délivrés sans cesse de ce penchant malheureux qu'ils ont au péché, qui n'est autre que leur propre concupiscence, par laquelle, comme dit saint Jacques, ils sont tentés et portés au mal.

Servus autem malæ frugis, quales vos estis, *non manet in domo in æternum*, jus non habet manendi in familiâ heri sui toto vitæ suæ tempore; sed eum ejicere herus potest; *filius autem manet in æternum.* Jus habet perpetuò manendi in paternâ domo, ut bonorum paternorum hæres. Ego Filius Dei, vos servi nequissimi. Vobis igitur metuendum est, nisi resipiscatis, ne à domo Dei, ab Ecclesiâ, à cœlesti mansione excludamini, et ejiciamini in tenebras exteriores. Ne tamen desperetis : est enim qui vincula vestra disrumpat, Dei Filius, ego ipse, si in me credatis. *Si ergo vos Filius liberaverit*, à peccati dæmonisque servitute, *verè*, non falsâ persuasione, *liberi eritis.*

VERS. 37, 38. — *Scio quia filii Abrahæ estis*, secundùm carnem; *sed quæritis me interficere*, ab Abrahæ fide et justitiâ omninò degeneres, *quia sermo meus non capit in vobis*, in animum vestrum non penetrat. *Ego quod vidi apud Patrem meum*, quod certâ et evidenti notitiâ nascendo ex ipso accepi *loquor; et vos quæ vidistis apud patrem vestrum*, scilicet diabolum, *facitis*, ejus exemplum secuti.

VERS. 39, 40. — *Responderunt, et dixerunt ei : Pater noster Abraham est*, alium non agnoscimus. *Dixit eis Jesus : Si filii Abrahæ estis*, legitimi scilicet, *opera Abrahæ facite;* opera facite tam sancto parente digna, ejus fidem ac sanctimoniam imitamini. *Nunc autem*

VERS. 37, 38. — *Je sais que vous êtes enfants d'Abraham : mais vous cherchez à me faire mourir, parce que ma parole ne trouve point d'entrée en vous. Pour moi je dis ce que j'ai vu dans mon Père; et vous, vous faites ce que vous avez vu dans votre père.* — Jésus-Christ répond à ce qu'ils lui avaient dit : Qu'*ils étaient de la race d'Abraham;* et il leur fait voir de la manière la moins capable de les choquer, qu'il n'ignorait pas qu'ils étaient effectivement ses enfants selon la chair, mais qu'ils n'avaient pour cela aucun sujet de se glorifier, puisqu'ils *cherchaient à le faire mourir*, non parce qu'il méritait la mort, mais *parce que* la vérité de *sa parole* ne pouvait entrer dans des cœurs où l'orgueil et la jalousie régnaient, et où le démon avait établi son empire. Je connais donc, leur dit Jésus-Christ, la noblesse de votre origine selon la chair; mais je ne trouve dans vous aucune trace de la foi de celui dont vous vous glorifiez de tirer votre naissance. Car *vous cherchez à faire mourir* celui que Dieu vous a envoyé pour vous enseigner la vérité; et ce qui vous porte à chercher sa mort, est l'opposition même que vous avez à recevoir la vérité qu'il vous enseigne. Terrible effet de l'aveuglement d'un cœur plongé dans la dernière corruption, d'aimer mieux tuer le prédicateur de l'Évangile, que se soumettre à ce qu'il ordonne de contraire à ses passions! Mais c'est, comme nous l'assure le Saint-Esprit, la disposition ordinaire des impies, de *dresser des piéges au juste, parce qu'il leur est incommode et contraire à la vie qu'ils mènent, qui leur reproche les péchés qu'ils commettent contre la loi, et les déshonore en faisant voir les fautes de leur conduite.*

Ce que le Sage dit de ces impies à l'égard du juste, les saints interprètes l'ont entendu de la disposition des Juifs mêmes dont nous parlons, à l'égard de Jésus-Christ, le *juste* par excellence. Ils n'ont pu le souffrir, et ils ont *cherché à le faire mourir*, *à cause que sa parole*, qui condamnait leurs déréglements, *ne trouvait point d'entrée en eux.* Mais quand nous parlons de ces Juifs, nous ne croyons pas devoir entendre, comme font quelques interprètes, ceux dont le saint Évangile a dit, qu'ils crurent au Fils de Dieu : et il est plus vraisemblable que Jésus-Christ dans ces paroles s'adressait en général au corps des Juifs, et plus particulièrement aux pharisiens, aux prêtres et aux docteurs, les ennemis déclarés de sa doctrine et de sa conduite.

Pour les convaincre plus fortement de l'injustice avec laquelle ils s'opposaient à ce qu'il leur enseignait, il leur déclare tout de nouveau qu'il *ne leur enseignait rien qu'il ne l'eût vu dans son Père* : comme Dieu, par sa génération éternelle; et comme homme, par l'union hypostatique de la nature humaine avec la nature divine, en la personne du Fils de Dieu. *Je vous parle donc*, leur dit-il, *de ce que j'ai vu dans mon Père;* mais pour *vous* autres, *vous faites ce que vous avez vu dans votre père*, quand vous voulez me faire mourir. Car c'est lui qui étant l'esprit de mensonge vous inspire de vous opposer à la vérité, et de vouloir l'étouffer, par la mort même de celui qui vous l'annonce.

Le grec porte : *Faites donc aussi vous autres ce que vous avez vu dans votre père* : et nous pouvons l'expliquer en deux manières toutes différentes, soit en entendant par *leur père*, Abraham dont on venait de parler, ou le démon dont il est parlé aussitôt après. Si c'est dans le premier sens, Jésus-Christ leur dit de faire les œuvres d'Abraham, qu'ils se glorifiaient d'avoir pour père, comme il leur disait lui-même les paroles de Dieu son Père. Si c'est dans le second sens qu'il leur dit de faire ce qu'ils avaient vu dans le démon, on peut l'entendre de même que ce qu'il dit depuis à Judas qui cherchait à le trahir : *Quod facis fac citiùs;* faites promptement ce que vous avez à faire : ce qu'il ne dit pas, comme s'il eût approuvé ou commandé une action si criminelle, mais pour faire voir à Judas qu'il connaissait l'empressement qu'il avait de le trahir, et qu'il ne s'y opposait pas, comme il l'aurait pu, s'il l'avait voulu. Il dit donc de même ici aux Juifs : *Faites ce que vous avez vu dans votre père* qui est le démon; c'est-à-dire, il est de votre impiété, d'imiter la disposition meurtrière de celui dont vous êtes les enfants, en faisant mourir le juste, plutôt que de vous soumettre à la sainteté de sa doctrine. Ainsi, au lieu d'approuver, il condamnait terriblement par ces paroles leur conduite, si digne de la fureur de leur père.

VERS. 39, 40. — *Ils lui repondirent : C'est Abraham qui est notre père. Jésus leur repartit : Si vous êtes enfants d'Abraham, faites donc ce qu'a fait Abraham. Mais maintenant vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité*, etc. — Jésus-Christ parlant aux Juifs du démon comme de leur père, ne l'avait pas néanmoins nommé; et il leur avait laissé à en juger. C'est la raison pour laquelle ils lui soutiennent avec la même fierté, que *leur père était Abraham;* comme s'ils lui eussent dit : Nous reconnaissons Abraham pour notre père; et qui est donc cet autre dont vous parlez? Ou bien oseriez-vous dire quelque chose contre Abraham? Car il semblait, dit saint Augustin, qu'ils le provoquassent en quelque sorte à décrier ce saint patriarche, afin d'avoir un sujet d'exercer sur lui leur fureur. Mais le Fils de Dieu tempère avec tant de sagesse sa réponse, qu'il loua son serviteur Abraham, en les condamnant eux-mêmes. Il y a deux sortes de parenté, l'une selon l'âme, et l'autre selon la chair. Il ne nie pas que ceux à qui il parlait, ne fussent enfants d'Abraham selon la chair, eux qui étaient descendus de Jacob, fils d'Isaac dont Abraham était le père. Mais il niait qu'ils fussent ses vrais enfants, selon l'esprit, et selon sa foi qui l'avait rendu si agréable au Seigneur. Et pour leur prouver qu'ils n'étaient pas ses enfants en cette manière, il leur reproche la résolution meurtrière qu'ils avaient prise, si indigne de la piété dont Abraham leur avait laissé l'exemple, et fondée uniquement sur l'aversion qu'ils avaient de la vérité qu'il leur avait enseignée. Après donc qu'il leur a montré

quæritis me interficere hominem (etsi nihil aliud essem quàm homo) innocentem, et in vos beneficum, *qui veritatem vobis locutus sum*; hominem qui veritatem vos doceo, non qualemcumque, sed necessariam ad salutem, *quam audivi à Deo; hoc Abraham non fecit.* Tale quid non fecit Abraham, hominum secundùm Deum amantissimus, qui captivos liberavit, peregrinos hospitio suscepit; veritatem à Deo sibi revelatam, quamvis in speciem minùs credibilem, admisit in animum. Filii igitur Abrahæ secundùm fidem et spiritum non estis, quamvis eo parente glorìemini.

Vers. 41.— *Vos facitis opera patris vestri.* Longè alium ab Abrahamo patrem habetis cujus filios pravis operibus vos probatis. *Dixerunt itaque ei : Nos ex fornicatione non sumus nati*, id est, ex idololatris, quos scortatores translatitio sensu vocant Moses et prophetæ : *unum patrem habemus Deum*; unum Deum colimus, non plures, quem etiam patrem appellamus.

Vers. 42, 43.— *Dixit ergo eis Jesus : Si Deus pater vester esset*, si Deum sincerè coleretis ut patrem, sicut profitemini, *diligeretis utique me*, filii adoptivi unicum naturâ Dei Filium. *Ego enim ex Deo processi* æternâ generatione, *et veni* in mundum per incarnationem; *Neque enim à me ipso veni*, ut qui falsò sibi prophetæ munus arrogant; *sed ille me misit. Quare loquelam meam non cognoscitis?* Cur locutionem meam non intelligitis? Causa in promptu est : *Quia non potestis*, id est, non vultis *audire sermonem meum*, id est, obedienti animo amplecti doctrinam meam.

Vers. 44, 45.— *Vos ex patre diabolo estis*, imitando, non nascendo : *et desideria patris vestri vultis facere*, id est, libenter facitis. *Ille homicida erat ab initio*, quia ejus *invidiâ mors intravit in mundum*, et Cainum ad cædem fratris instigavit; *et in veritate non stetit*, à veritate defecit, quia Deo, qui prima et summa veritas est, amore casto non adhæsit, sibique inaniter placens, in suâ excellentiâ, velut in fine superbus, conquievit, quasi suum sibi ipsi esset principium, et primam mulierem verbis et promissis mendacibus seduxit. *Quia non est veritas in eo*, id est, in affectu et voluntate ejus, imò veritatem odit, ex quo à rectitudine et justitiâ in quâ conditus est defecit; *cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur*, pro ingenio suo ac malitiâ, nullius alterius instinctu et impulsu; *quia mendax est*, totus est ad mendacium pronus, mentiri amat et fallere; *et pater ejus*, et auctor est ac inventor mendacii; ut si qua sit in vitiis præstantia, illi meritò tribuatur. Hinc *Spiritus mendax* in Scripturâ vocatur. *Ego autem si veri-*

qu'ils ne faisaient point des œuvres dignes d'Abraham, il conclut en leur disant, qu'ils faisaient les œuvres de leur père, et les oblige par là de juger qu'il parlait d'un autre père qui ne pouvait être que le père du mensonge; quoiqu'il ne le nommât pas encore, pour les épargner autant qu'il pouvait.

Vers. 41, 42. — *Ils lui dirent : Nous ne sommes pas des enfants bâtards : Nous n'avons tous qu'un père qui est Dieu. Jésus leur dit donc : Si Dieu était votre père, vous m'aimeriez assurément, parce que je suis sorti de Dieu, et suis venu* dans le monde, etc. — Ils commencèrent à s'apercevoir que le Sauveur ne leur parlait pas de la génération par laquelle les enfants naissent de leur père selon la chair, mais de celle qui est en quelque façon selon l'esprit, et qui fait que les enfants deviennent imitateurs de la vertu ou des vices de leurs pères. Et comme il niait qu'ils fussent les vrais enfants d'Abraham en cette manière, parce qu'ils n'imitaient point sa piété et sa foi, ils lui dirent qu'ils n'étaient pas toutefois *des enfants de prostitution;* c'est-à-dire, qu'ils étaient le peuple choisi et séparé des Gentils, à qui les prophètes donnaient quelquefois ce nom à cause de l'idolâtrie qui les arrachait à leur véritable époux qui est Dieu, pour les unir au démon le corrupteur de leurs âmes. Car ils lisaient les Écritures, et ils savaient que le Saint-Esprit y appelait fort souvent *une fornication* spirituelle, cette prostitution d'une âme, qui court misérablement après plusieurs dieux, et qui s'y assujettit, ayant secoué le joug du vrai Dieu. *Nous ne sommes pas des enfants de prostitution*, comme les Gentils, disaient-ils à Jésus-Christ, puisque *nous n'avons qu'un père qui est Dieu.*

Que si le mensonge dans la bouche des Juifs superbes trouvait ainsi de quoi répondre à ce qu'on leur objectait; comment, dit saint Augustin, la vérité même de la bouche de Jésus-Christ n'eût-elle pas su confondre et abattre leur orgueil? *Si Dieu est votre père*, leur répliqua-t-il, et s'il vous reconnaissait véritablement pour ses enfants, vous ne refuseriez pas de me reconnaître aussi pour ce que je suis, *et vous m'aimeriez assurément, parce que je suis sorti de Dieu* de toute éternité, comme son Fils, et comme son Verbe, et que par mon Incarnation je suis venu pour demeurer au milieu de vous. *Car ce n'est pas de moi-même que je suis venu, mais c'est Dieu qui m'a envoyé;* ce qu'il dit par rapport à sa sainte humanité, et aussi pour se distinguer de ces faux prophètes dont il est parlé dans les Écritures, qui venaient à Israël sans être envoyés, et qui leur disaient ce qu'ils n'avaient point appris de Dieu.

Vers. 43, 44, 45. — *Pourquoi ne connaissez-vous point mon langage? Parce que vous ne pouvez ouïr ma parole. Vous êtes les enfants du diable, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été homicide dès le commencement, il n'est point demeuré dans la vérité*, etc. — Si vous avez Dieu pour père, leur dit Jésus-Christ, *pourquoi ne connaissez-vous point* son *langage en moi?* Car le langage du père est connu de ses enfants. C'est donc une marque que vous n'êtes pas du nombre de ses enfants, de ce que *vous ne connaissez pas mon langage*, qui est celui de Dieu même qui m'a envoyé, et que vous vous glorifiez d'avoir pour père. Or la raison pour laquelle vous ne le connaissez pas, est que *vous ne pouvez ouïr ma parole.* Mais d'où vient, dit saint Augustin, qu'ils ne pouvaient l'ouïr, sinon parce qu'ils ne voulaient pas se corriger, en se soumettant à la foi de son Évangile, et aux préceptes qu'il leur enseignait pour leur salut? Ainsi ils *ne le pouvaient pas*, tant qu'ils ne le voulaient pas. Mais ce qui était impossible à la corruption de leur cœur, leur pouvait devenir facile par la grâce de celui qui donne et le vouloir et le faire, selon saint Paul. Ils ne pouvaient donc ouïr la parole de Jésus-Christ, parce qu'ils n'étaient point les enfants de Dieu, mais *les enfants du démon*, comme il le leur dit enfin clairement; et qu'il n'y a que *celui qui est de Dieu qui entend les paroles de Dieu*, selon qu'il l'assure dans la suite. Ils n'avaient garde d'écouter ce que Jésus-Christ leur enseignait, ayant le cœur tout rempli des *désirs* criminels *du démon*, qu'ils imitaient comme *leur père*, et qui *ayant été homicide dès le commencement* du monde, ne leur inspirait aussi que des mouvements de fureur contre Jésus-Christ. Il est dit que le démon a été homicide dès le commencement, parce que l'envie qu'il porta à l'homme aussitôt qu'il fut créé, fit tomber l'homme dans la disgrâce de son Dieu et dans la mort. Ainsi il commit en la personne d'Adam et d'Ève le plus grand de tous les homicides, en donnant la mort à tous les hommes, lorsqu'il fit mourir leurs premiers

tatem dico vobis, qui spiritibus erroris faciles aures et fidem præbetis, *non creditis mihi*, adeò alieno et averso à veritate estis animo.

Vers. 46, 47. — *Quis ex vobis arguet me de peccato?* Quis vestrûm mendacii, falsæ doctrinæ, aut alterius peccati me convincet? *Porrò si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?* cùm ea quæ dico fide digna sint. *Qui ex Deo est*, tanquàm patre per electionem, gratiam regenerationis, et imitationem, *verba Dei audit*, libenti, devoto et obsequenti animo. *Propterea vos non auditis quia ex Deo non estis*, id est, ex electorum ejus numero. « Hoc ergo eis dictum est, qui non solùm peccato vitiosi erant (nam hoc malum commune erat omnibus), sed etiam præcogniti quòd non fuerant crediturí, ex fide quâ solâ possent à peccatorum obligatione liberari. Quapropter præsciebat illos quibus talia dicebat, in eo permansuros quod ex diabolo erant, id est, in suis peccatis atque impietate morituros, in quâ ei similes erant; nec venturos ad regenerationem in quâ essent filii Dei, hoc est, ex Deo nati, à quo erant homines creati. Secundùm hanc prædestinationem locutus est Dominus, non quòd aliquem hominem invenerit, qui vel secundùm regenerationem jam esset ex Deo, vel secundùm naturam jam non esset ex Deo. » S. Augustinus, tract. 42 in Joann., n. 16.

Vers. 48, 49, 50. — *Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Nonne benè*, id est, optimo jure, *dicimus nos quia Samaritanus es tu*, religionis Judaicæ con-

pères dans l'âme, et qu'il les rendit mortels dans leur corps. Le diable n'était point, dit saint Augustin, armé d'épée et de fer quand il s'adressa à l'homme sous la figure du serpent. Il vint à lui armé seulement de sa langue empoisonnée, et il le tua avec sa parole. Ainsi ne vous imaginez pas, ajoute ce saint, que vous n'êtes point homicide quand vous persuadez à votre frère le péché qui tue son âme. Vous êtes alors véritablement le meurtrier de votre frère, quoique vous ne lui plongiez pas visiblement le fer dans le cœur.

Jésus-Christ rend la raison pour laquelle le diable *fut homicide dès le commencement* du monde : C'est qu'il *n'était point demeuré dans la vérité*. Il fut donc créé dans la vérité, mais il n'y est point demeuré, en étant déchu par son orgueil. Il était dans la vérité, lorsque se connaissant lui-même, et connaissant son Créateur, il rendait à Dieu l'hommage qu'il lui devait, comme étant sa créature. Mais il en déchut au moment qu'il commença à se méconnaître, et qu'il osa par un mensonge très-criminel s'attribuer à soi-même la gloire de ce qu'il était, au lieu de se glorifier en Dieu seul. Il *n'est point demeuré dans la vérité ;* parce qu'au moment qu'il se regarda avec cette complaisance criminelle, qui le portait à vouloir se tenir lui-même à la place de Dieu, *la vérité cessa d'être en lui*, et n'y a jamais été depuis. C'est pourquoi il est appelé par Jésus-Christ, *le père du mensonge*, dont il est auteur, ayant péché le premier contre la vérité, lorsqu'il s'attribua le principe de son bonheur, et ayant ensuite fait pécher les deux premiers hommes contre cette même vérité, par l'assurance qu'il leur donna qu'ils seraient comme des dieux, s'ils mangeaient du fruit défendu.

Le diable *parle* donc *de son propre* fonds *toutes les fois qu'il dit des mensonges ;* parce que c'est son caractère *d'être menteur*, c'est-à-dire, d'aimer le mensonge, et de l'aimer, comme *en étant* lui-même *le père*. Ainsi ceux qui s'abandonnent à l'esprit de jalousie, à l'esprit d'erreur et de mensonge, et qui persécutent dans leurs frères des crimes qui n'y sont point, en les chargeant de calomnies, comme ces premiers d'entre les Juifs persécutaient Jésus-Christ, et le décriaient, sous prétexte qu'il était un violateur de la loi, doivent trembler en entendant le Sauveur, qui disait aux Pharisiens qu'ils étaient *enfants du démon*, lorsqu'ils imitaient ses mensonges, et *cherchaient à accomplir ses désirs*. Car le comble de la corruption de ces Pharisiens et de ces docteurs était, selon Jésus-Christ, qu'ils aimaient de telle sorte le mensonge, qu'ils refusaient même d'ajouter foi à ses paroles, *parce qu'il leur disait la vérité*. C'est le sens du texte Grec qui est suivi par d'habiles interprètes, et qui fait voir l'excès effroyable de l'aveuglement de ces hommes orgueilleux à qui il parlait. Car c'est de même que s'il leur eût dit : Vous ajoutez foi au démon qui ne dit que des mensonges, et qui est lui-même la source et le père du mensonge: et vous refusez de me croire, *moi* qui ne vous dis que la vérité, et qui suis la source de la vérité. Et c'est même parce que je vous dis la vérité, qui est opposée à tous vos déréglements, que vous ne voulez point me croire. Mais ces paroles de Jésus-Christ n'étaient peut-être pas plus la condamnation des Pharisiens que de beaucoup de Chrétiens qui ne veulent point aussi écouter le Fils de Dieu qui leur parle encore dans l'Evangile, parce qu'ils ne veulent point faire ce qu'il leur enseigne, et qui haïssent la vérité qu'on leur prêche ; et souvent même ceux qui la leur prêchent, parce qu'elle les oblige à aimer ce qu'ils haïssent, et à haïr ce qu'ils aiment.

Vers. 46, 47. — *Qui de vous me peut convaincre d'aucun péché? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? Celui qui est de Dieu, entend les paroles de Dieu. C'est pour cela que vous ne les entendez point*, etc. — C'est un Homme-Dieu qui parle à des hommes orgueilleux, et qui leur parle pour les convaincre par un très-fort argument de leur injustice à son égard. Celui qui était la sainteté essentielle, fait à tous les Pharisiens, à tous les prêtres, à tous les docteurs, c'est-à-dire, à ceux qui se piquaient d'une plus grande régularité parmi les Juifs, ce défi public, de marquer dans sa conduite *quelque péché* et de *l'en convaincre ;* ce qui signifie, en donner de justes preuves. Car pour tous les faux sujets d'accusation, ils en trouvaient à toute heure par ce mauvais fonds de jalousie et de mensonge qu'ils avaient en eux. Jésus-Christ fait donc aux Juifs, dit S. Cyrille, cette demande : *Qui d'entre vous me convaincra de péché !* Non comme si l'on eût pu en douter, mais pour leur représenter la chose comme étant absolument impossible : et il y a même bien de l'apparence qu'il les convainquit intérieurement alors, malgré toute la haine qu'ils lui portaient, de l'impossibilité qu'il y avait de trouver en lui la moindre ombre de péché. Que si, à juger de Jésus-Christ sans prévention, il paraissait entièrement irrépréhensible, soit pour les mœurs, ou pour la doctrine : *Pourquoi*, ô Juifs, *ne croyez-vous pas* celui qui était saint dans sa conduite, et *véritable dans ce qu'il prêchait?* Il en rend lui-même cette raison qui est capable de nous faire tous trembler : C'est, dit-il, que *celui qui est Dieu*, ou animé par l'esprit de Dieu, et du nombre de ses enfants *entend ses paroles*, les recevant avec respect et les observant ; par conséquent il ne fallait pas s'étonner si ces Juifs *n'entendaient point les paroles de Dieu, puisqu'ils n'étaient point de Dieu*. C'étaient des malades qui ne pouvaient goûter le pain de la vérité, parce qu'ils n'étaient point eux-mêmes, dit S. Cyrille, des enfants de la vérité. Et c'est à tort qu'ils disaient de Dieu qu'il était leur père ; puisque Dieu étant vérité, et renfermant toute vérité en soi, lui qui en est la source primitive, il n'aime que la vérité, et ceux qui le servent en esprit et en vérité. Ainsi les enfants de Dieu reçoivent avec ardeur cette vérité qui est Dieu même.

Vers. 48, 49, 50. — *Les Juifs lui répondirent donc : n'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, et que vous êtes possédé du démon ? Jésus leur repartit ; Je ne suis point possédé du démon; mais j'hono-*

temptor et hostis infensissimus, ut Samaritani, *et dæmonium habes*, doctrinæ et operum tuorum auctorem? Nulla capitalior blasphemia eâ quâ *videntes in virtutibus Deum, Beelzebud calumniantur in factis.* S. Hieronym., epist. 149 ad Marcellam.

Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo, sed honorifico Patrem meum, illius gloriæ promovendæ unicè studeo; *et vos inhonorâstis me*, atrocissimis conviciis me petitis, quem ob Patris, qui me misit, reverentiam omni honore prosequi deberetis. *Ego autem non quæro gloriam meam ;* cùm doctrinam meam à Deo acceptam dico, cùm me lucem mundi esse assero, cùm me sine peccato esse pronuntio, cùm me ex Deo processisse, et missum esse in mundum inculco, non id dico cupiditate humanæ gloriæ, ut opera mea probant; *est qui quærat*, gloriam meam Deus, scilicet Pater meus, *et judicet*, id est, ulciscatur contumelias quibus me afficitis.

Vers. 51. — *Amen, amen dico vobis : Si quis sermonem meum servaverit*, id est, doctrinam meam fide et opere complexus, in eâ perseveraverit, *mortem non videbit in æternum*, mortem secundam et æternam non experietur, imò vitâ immortali et æternâ donabitur.

Vers. 52, 53. — *Dixerunt ergo Judæi*, id est, Scribæ et Pharisæi : *Nunc cognovimus* certiùs et cla-

re mon Père, etc.— L'Évangéliste n'a point marqué auparavant que les Juifs eussent encore donné au Sauveur le nom de *Samaritain*. Mais il suffit qu'ils le déclarent ici eux-mêmes pour n'en pas douter. C'était donc comme une espèce d'injure qu'ils croyaient lui faire, de l'appeler un Samaritain ; car ce nom était extrêmement odieux aux Juifs, qui ne voulaient point avoir de commerce avec ces peuples, qu'ils regardaient avec haine comme révoltés contre leur religion. Et c'est sans doute pour cette raison qu'ils donnaient le nom de Samaritain à Jésus-Christ, comme à un homme qui prétendait renverser aussi la loi de Moïse, et qui d'ailleurs avait conversé et prêché dans Samarie. Mais il paraît cependant, selon que l'a remarqué S. Chrysostôme, combien la malice et la jalousie de ces Juifs était impudente et déraisonnable. Car ce que le Fils de Dieu venait de leur dire était convaincant, pour leur prouver qu'ils n'avaient aucune raison de n'écouter pas ses paroles., puisqu'il paraissait visiblement qu'il ne leur disait que la vérité. Et eux néanmoins furent assez insolents ou assez aveugles, pour en tirer cette ridicule et outrageuse conséquence : qu'ils avaient raison de l'appeler Samaritain, et pour oser l'en rendre juge lui-même : *N'est-ce pas avec fondement*, lui disent-ils, *que nous soutenons que vous êtes un Samaritain* ! Mais pour comble de fureur, ils ajoutent qu'*il est* même *possédé du démon*. Digne parole de ceux qui avaient eux-mêmes le démon pour père ! Car comment, dit S. Cyrille, pouvaient ils mieux faire connaître qu'ils étaient véritablement ses enfants, et qu'ils *n'étaient point de Dieu*, selon que Jésus le leur avait reproché, qu'en proférant au-dehors ces paroles d'une malice diabolique contre celui qui était la vérité et la sainteté par excellence, et qui ne s'était incarné que pour détruire la tyrannie du démon? Et quel rapport de ce qu'ils lui disent présentement, avec ce qu'il leur avait dit ?

Aussi le Sauveur ne s'arrête pas à leur faire voir l'extravagance de leur réponse. Et il se contente de leur montrer avec une extrême douceur, capable de confondre toutes nos impatiences dans les injustices qu'on nous fait souffrir, qu'il *n'était pas possédé du démon*, comme ils le disaient, mais qu'il *honorait* véritablement *son père* dans ses paroles et dans ses œuvres; au lieu *qu'ils le déshonoraient lui-même* par leurs outrages, et que cette injure tombait aussi sur son Père avec lequel il ne faisait qu'un. Tant s'en faut donc qu'il eût déshonoré son Père en disant aux Juifs, qu'il *était sorti de Dieu*, comme son Verbe et son Fils unique, qu'il *l'honorait* au contraire véritablement, en faisant connaître ce qu'il était à l'égard du Père; et par conséquent que ce qu'il leur enseignait il l'avait appris de celui de qui il était le Fils, et qui l'avait envoyé. Mais admirez, dit S. Chrysostôme, comment il s'est élevé contre eux avec force, lorsqu'il était obligé de rabattre leur orgueil sur le sujet d'Abraham, qu'ils se vantaient d'avoir pour père ; et quelle douceur il fait paraître lorsqu'il s'agissait seulement de souffrir l'injure qu'ils lui faisaient. En quoi il donnait, ajoute ce saint, cette leçon importante à tous ses disciples, d'être aussi ardents pour toutes les choses qui regardent la gloire de Dieu, qu'indifférents pour ce qui les touche seulement.

Pour moi, continue Jésus-Christ, *je ne cherche point ma gloire : un autre la cherchera*, et *me fera justice*. Je ne viens pas, dit-il aux Juifs, chercher ma gloire parmi vous autres : car m'étant anéanti jusqu'à me faire homme au milieu de vous pour votre salut, moi qui suis avant tous les siècles dans la gloire de mon Père, et engendré éternellement de sa substance ; comment pourrais-je chercher la gloire des hommes, et n'embrasser pas les humiliations que j'ai choisies volontairement pour les sauver ? Je ne cherche donc dans ce que je dis et dans tout ce que je fais que la gloire de celui que vous vous vantez faussement d'avoir pour père, dans le temps même que vous déshonorez son Fils. Mais si je néglige les injures qui me regardent, n'en soyez pas plus hardis par l'espérance de l'impunité dont vous vous flattez. Car comme je cherche la gloire de Dieu mon Père en toutes choses, mon Père *cherchera* aussi *la mienne* en son temps, *et il* me *fera justice* de tous ceux qui n'auront eu que du mépris pour ma personne : *Est qui quærat et judicet ;* parole terrible, et qui devrait bien servir de frein à tous les méchants, lorsque foulant les hommes justes sous leurs pieds, et abusant dans le temps présent de leur douceur, ils entendent dire au chef ce qu'il dit aussi de ses membres persécutés comme lui : *Est qui quærat et judicet.* Il y a un Dieu vengeur de ce que je souffre en ma personne et dans mes membres.

Vers. 51, 52, 53. — *En vérité, en vérité je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il n'éprouvera point la mort dans toute l'éternité. Les Juifs lui dirent : Nous connaissons bien maintenant que vous êtes possédé du démon. Abraham est mort*, etc. — S. Jean Chrysostôme a cru que le Fils de Dieu voulut donner à ses ennemis une preuve qu'il négligeait sa propre gloire, et qu'il en laissait le soin à son Père, lorsque méprisant toutes leurs injures il se met à les instruire comme auparavant de ce qui regardait leur salut, et les exhorte, pour éviter le châtiment dont ils étaient menacés, de faire ce qu'il leur prêchait. Il leur avait déclaré : Que *celui qui est de Dieu, entend les paroles de Dieu.* Et comme s'il eût voulu continuer ce qu'il avait dit, et montrer en même temps qu'il était Dieu par sa nature, et que leur impiété n'avait pu aller plus loin que de l'accuser d'avoir le démon au dedans de soi, il ajoute avec un double serment, pour rendre ce qu'il allait dire plus digne d'attention : *Si quelqu'un garde ma parole, il n'éprouvera point la mort dans toute l'éternité.* Il représente donc ici *sa parole* comme la source de *la vie éternelle*, et comme un préservatif de la mort. Or il est visible qu'il ne parlait pas de cette mort passagère de nos corps, dont nul n'est exempt, et à laquelle il voulut lui-même s'assujettir ; mais de la mort éternelle, qui est appelée dans l'Écriture la seconde mort, la mort de la damnation, parce que les corps des méchants ne ressusciteront au dernier

mùs quàm antehàc, *quia dæmonium habes. Abraham mortuus est, et prophetæ* mortui sunt; *et tu*, neutiquam illis comparandus, *dicis : Si quis sermonem meum servaverit, non gustabit*, id est, non experietur, *mortem in æternum. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est? et prophetæ mortui sunt.* Numquid et prophetis omnibus antecellis, qui cùm non sua, sed Dei verba hominibus prædicarent, nihilominùs mortui sunt? *Quem te ipsum facis?* Quem te esse præsumis? An vitæ auctorem, ut et immortalis ipse sis, et alios à morte vindicare valeas?

Vers. 54, 55. — *Respondit Jesus : Si ego glorifico*

jour que pour mourir éternellement d'une mort qui ne finira jamais.

Mais la promesse que Jésus faisait de donner la vie, et une vie éternelle à ceux qui observaient sa parole, fit entrer en une espèce de fureur les Juifs qui étaient présents. Et pourquoi donc, sinon parce qu'ils étaient morts eux-mêmes de cette mort spirituelle dont il leur parlait, et de laquelle ils ne pouvaient être délivrés, qu'en écoutant et en observant sa parole? Ainsi ne comprenant point de quelle mort il entendait leur parler, et s'attachant à la seule idée de la mort du corps, que tous les hommes éprouvent, ils crurent avoir un nouveau sujet de s'affermir dans l'aveuglement de leur orgueil. Ils savaient que tous les Prophètes et Abraham même, cet homme si admirable, étaient morts de cette mort passagère ; et ils en concluent qu'il était visible que le démon le possédait lorsqu'il assurait, qu'en observant sa parole on ne mourrait point ; puisque tous ces anciens justes étaient morts, quoiqu'ils eussent observé très-fidèlement la parole du Seigneur. Cet argument aurait été sans réponse, si Jésus-Christ n'eût parlé d'une autre mort que celle qu'ils entendaient ; et si d'ailleurs tant d'œuvres miraculeuses qu'il avait faites devant leurs yeux ne leur eussent pas prouvé qu'il était venu de la part de Dieu, et qu'il ne leur enseignait que sa parole. Mais ni Abraham ni les autres justes n'étaient pas morts de cette mort dont parlait le Fils de Dieu ; et quoique morts, comme tous les autres hommes de la mort du corps, ils étaient vivants devant Dieu : au lieu que ceux à qui il parlait étaient véritablement morts à ses yeux, quoiqu'ils fussent encore vivants aux yeux des hommes. Et c'est pourquoi, comme dit S. Augustin, tous doivent songer sérieusement de travailler à vivre ici bas de telle sorte qu'ils soient en état de vivre éternellement avec ces Saints, quand ils seront morts comme eux.

Vers. 54, 55. — *Jésus leur répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Père qui me glorifie : vous dites qu'il est votre Dieu, et cependant vous ne le connaissez point : mais pour moi je le connais*, etc. — La grande idée qu'ils avaient d'Abraham, et le mépris qu'ils faisaient de Jésus-Christ, joint à l'ignorance où ils étaient du vrai sens de ses paroles, les transporta de fureur, lorsqu'il leur dit d'une part, que *celui qui garderait ses préceptes ne mourrait point*, et que de l'autre ils considéraient qu'Abraham le père de tous les Israélites, *était mort.* C'est ce qui les engagea à dire au Sauveur : *Qui prétendez-vous donc être?* Et c'est à cela qu'il répond présentement, lorsqu'il ajoute : Que *s'il se glorifiait lui-même, sa gloire n'était rien.* Car les Juifs lui insultaient, et prétendaient réfuter très-clairement ce qu'il avait dit. Ils lui nommaient pour cela Abraham et les Prophètes, croyant l'accabler par cette demande, s'il était plus grand qu'Abraham, et s'il se croyait plus saint que tous les prophètes, au-dessus desquels il paraissait s'élever beaucoup. Il aurait pu, et il semble même, dit S. Cyrille, qu'il aurait dû leur répondre nettement qu'il était plus grand et plus saint qu'Abraham et que les prophètes, étant le Seigneur de tous les prophètes et de tous les patriarches. Mais ces Juifs étaient comme des malades que Jésus-Christ voulait ménager. Et parce que leur orgueil, qui les empêchait de le connaître, n'aurait pu souffrir cette vérité, et les aurait enflammés de zèle pour la défense de la gloire de leurs pères, il aima mieux, en entrant, pour le dire ainsi, dans leurs sentiments, parler comme homme, et leur témoigner : Que *s'il se fût glorifié* seulement *lui-même, sa gloire n'aurait été rien ;* c'est-à-dire, que cette gloire aurait pu être regardée par ceux à qui il parlait, comme vaine, et comme nulle au même sens qu'il leur avait déjà dit : Que *s'il rendait témoignage de soi-même, son témoignage ne serait pas véritable*, ou digne de foi parmi eux. C'est donc au témoignage de son Père qu'il les renvoie, lorsqu'il ajoute : *C'est mon Père qui me glorifie* par les oracles des prophètes qui parlent de moi clairement, par le témoignage de Jean-Baptiste qu'il a envoyé devant moi, par la voix qu'il a fait entendre du ciel pour déclarer que je suis son Fils, et par de si grands prodiges, que vous ne pouvez attribuer qu'à la puissance de Dieu.

Mais afin de leur faire entendre qu'il ne s'était rabaissé à leur parler un langage humain, que pour être plus facilement cru par eux, il leur déclare aussitôt qui il était, en ajoutant que son Père était *celui qu'ils disaient être leur Dieu ;* ce qui marquait d'une manière très-claire, qu'il était par conséquent lui-même le Fils de Dieu. Or il y a une grande force dans ces paroles de Jésus-Christ : *Vous dites* qu'il est votre Dieu. Il se sert de leur créance pour les confondre : car c'était assez qu'ils le regardassent comme leur Dieu, pour être obligés de se rendre à son témoignage. Mais c'était à leur propre confusion qu'ils disaient qu'il était leur Dieu, puisqu'ils l'honoraient seulement des lèvres, en même temps que leur cœur était éloigné de lui. Et c'est en cela qu'*ils ne le connaissaient pas*, ne l'honorant que par un culte grossier et charnel, très-indigne de la foi d'Abraham, dont ils se glorifiaient d'être les enfants, en ne le servant que dans la vue des récompenses temporelles, et n'ayant aucune intelligence du langage qu'il avait tenu à leurs pères par la bouche de Moïse, et de tous les autres prophètes, lorsqu'il leur avait marqué par tant de prédictions, et par tant de sacrifices et de figures l'avénement de son Fils, qu'ils voyaient alors présent devant eux.

Jésus-Christ ajoute en parlant aux Juifs, qu'il ne leur ressemblait pas, puisqu'*il connaissait* aussi véritablement son Père, qu'il était faux qu'ils le connussent eux-mêmes. Et la preuve qu'il semble en donner, est qu'*il gardait sa parole.* Il est certain que le Fils de Dieu, comme homme, a accompli très-parfaitement la volonté de son Père. Et c'est lui qui a dit depuis par la bouche d'un de ses Apôtres : Que *ce qui nous peut assurer que nous le connaissons véritablement, est si nous accomplissons ses préceptes ; et* que *ceux qui disent qu'ils le connaissent, et qui ne gardent pas ses commandements, sont des menteurs en qui la vérité ne se trouve point.* Selon cette explication du disciple bien-aimé de Jésus-Christ, il est visible que les Juifs *ne connaissaient point leur Dieu*, puisqu'ils violaient sans cesse ses commandements. Et ils étaient, comme Jésus-Christ le leur reproche présentement, *des menteurs*, de se vanter de connaître pour leur Dieu celui dont ils n'accomplissaient point la volonté, dont ils n'entendaient point le langage dans les Écritures, et dont même ils outrageaient si insolemment le Fils qui leur parlait de sa part. Quant à lui il ne devait pas, dit S. Augustin, pour éviter le reproche qu'ils lui faisaient de s'élever au-dessus des patriarches et des prophètes, nier qu'il connût son Père ; puisque ses œuvres, qui ne tendaient qu'à sa gloire, l'attestaient si hautement, et qu'*il eût été un menteur comme eux*, s'il avait dit qu'il ne le connaissait pas. Il ne pouvait donc nier, étant la vérité même, qu'i

me ipsum, si quod meum non est mihi arrogo, *gloria mea nihil est*, inanis est; *sed est Pater meus, qui glorificat me* divinis operibus ac miraculis, *quem vos dicitis quia Deus vester est*. Hic quem Deum vestrum et omnium rerum conditorem ac Dominum esse profitemini, Pater meus est, Deus Abraham, Isaac et Jacob, Mosis et prophetarum. Hunc etsi Deum vestrum esse dicatis, adhuc tamen ignoratis. *Et non cognovistis eum*, ut oportet, quatenùs in me et per me loquitur et operatur, ac de me testificatur : *Ego autem* penitùs *novi eum ;* et *si dixero quia non scio eum* (quod absit) *ero similis vobis, mendax. Sed scio eum, et sermonem ejus servo;* ejus voluntati ac placitis religiosè obedio.

Vers. 56. — *Abraham pater vester*, cùm illi promissum esset à Deo, fore ut in semine ejus benedicerentur omnes gentes, *exsultavit ut videret diem meum*, tempus incarnationis meæ et conversationis inter homines; *vidit* fidei et prophetiæ lumine; *vidit, et gavisus est*. Diem Christi, immolationem ejus in cruce pro mundi redemptione, quam in arietis oblatione, et in Isaac præfiguravit, S. Joannes Chrysostomus interpretatur. Vidisse diem Domini, id est incarnationem ejus fidei oculis intuitum esse, cùm misit servum suum ut peteret uxorem filio suo Isaac, dixit illi, Genes. 24, 3 : *Pone manum sub femore meo, et jura per Deum cœli*. Per femur intelligitur genus, ut S. Augustinus, tract. 43 in Joan., observat. Ergo quæ fuit illa juratio, nisi quia significabatur de genere Abrahæ venturum in carne Deum cœli ?..... « Propheta erat Abraham. Cujus propheta? Seminis sui, et Domini sui. Semen suum significavit dicendo : Mitte manum sub femore meo; Dominum suum significavit addendo, et jura per Deum cœli. »

Vers. 57, 58. — *Dixerunt ergo Judæi ad eum*, ejus verba de corporali visione Abrahami crassè intelli-

connût celui qui était son Père et dont il était le Verbe et l'image consubstantielle : *Ergo arrogantia non ita caveatur, ut veritas relinquatur.*

Vers. 56, 57, 58. — *Abraham votre père a désiré avec ardeur de voir mon jour. Il l'a vu, et il a été rempli de joie. Les Juifs lui dirent : Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham?* etc. — Jésus-Christ répond ici précisément à ce que les Juifs lui avaient demandé, *s'il était plus grand qu'Abraham qui était leur père ?* Il ne leur dit pas en termes formels, qu'il était plus grand que lui ; mais il leur en dit assez, pour leur donner lieu de le juger. Car il leur déclare que ce Patriarche *avait désiré avec ardeur de voir son jour*, ou le temps de son Incarnation et de son avénement dans le monde, comme l'explique S. Cyrille; temps auquel la lumière véritable a commencé à paraître, et le Soleil de justice s'est levé pour dissiper les ténèbres répandues dans toute la terre, et dans les cœurs de tous les hommes, par la malice du prince du siècle, et pour former ce nouveau *jour* de l'Évangile, qui est véritablement propre au Fils de Dieu. On ne peut douter que cet homme si rempli de foi n'ait prévu par la lumière du Saint-Esprit ce *jour* heureux, tant de l'Incarnation que de la mort de Jésus-Christ, puisqu'*il désirait avec ardeur de le voir*, c'est-à-dire, qu'il y aspirait avec tous les anciens justes, comme à un jour de salut et de grâce, tant pour eux, que pour tous les autres hommes. *Il l'a vu* enfin, dit Jésus-Christ, *et il a été rempli de joie*. Mais quand est-ce qu'il l'a vu? Ce fut peut-être, selon quelques-uns, par le sentiment que Dieu même lui en donna au temps de l'Incarnation; mais ce fut aussi, selon les anciens, dès le temps même de sa vie, lorsque Dieu rendit comme présent à son esprit ce temps salutaire, par l'infusion d'une lumière surnaturelle qui le lui fit envisager d'une manière très-distincte, et qui *le remplit de joie*, dans l'espérance de cette rédemption générale que tous les saints attendaient depuis tant de siècles. Il le vit peut-être, comme l'a cru S. Cyrille, lorsqu'ayant voulu, pour obéir à l'ordre de Dieu, lui sacrifier son fils bien-aimé Isaac, la plus excellente image de Jésus-Christ, la vraie victime du salut de l'univers; la vérité de ce grand mystère, dont il s'était disposé à représenter la figure en la personne de son fils, lui fut révélée, c'est à dire, le temps auquel il se devait accomplir lui fut marqué clairement, en récompense de sa foi et de son humble soumission.

Cependant les Juifs, dans l'aveugle jalousie qui fermait leurs yeux à la vérité, ne comprirent point ce que Jésus-Christ voulait leur dire. Ils s'imaginèrent qu'il entendait qu'Abraham l'avait vu des yeux du corps pendant qu'il vivait; et, croyant avoir trouvé dans ses paroles de quoi le rendre ridicule, ils lui dirent avec insulte, qu'*il n'avait pas encore cinquante ans*, et que cependant il se vantait *d'avoir vu Abraham*, qui était mort tant de siècles avant lui. Quelques-uns ont cru que les Juifs, parlant de son âge, n'auraient pas marqué le nombre de cinquante ans, s'il n'eût eu alors quarante ans passés. Mais ce sentiment, quoique de saint Irénée, n'est point suivi par l'Eglise, qui a jugé que les ennemis de Jésus-Christ ne firent pas de difficulté de lui donner beaucoup plus d'âge qu'il n'avait alors, marquant un nombre certain pour un incertain ; parce que quand même il aurait été beaucoup plus âgé, il eût été impossible qu'Abraham eût vu Jésus-Christ en la manière qu'ils l'entendaient.

Les Juifs étant sourds à la voix de la vérité qui tonnait à leurs oreilles, le Seigneur en use envers eux en sa manière ordinaire. Ainsi, après avoir proposé obscurément ce qu'il voulait dire, afin que tout le monde ne l'entendît pas, il l'expose clairement pour le rendre intelligible à ses auditeurs. *En vérité, en vérité*, leur dit-il, *je vous déclare que je suis avant qu'Abraham fût au monde*. Sur quoi les Pères nous font remarquer que le Fils de Dieu ne dit pas : J'étais avant qu'Abraham fût au monde, mais *je suis*, dans le temps présent, qui exprime admirablement l'éternité de son être, n'y ayant ni temps passé, ni temps futur à l'égard de celui qui *est*, et qui subsiste toujours également dans toute l'éternité. Il parle donc de soi-même, comme Dieu et non comme homme. Car, selon sa chair mortelle, il était lui-même né d'Abraham ; mais selon sa nature divine, Abraham avait été fait par lui. Une déclaration si expresse de sa divinité, appuyée de tant d'autres témoignages dont on a parlé, non seulement ne leur ouvrit point les yeux, mais leur inspira des sentiments de fureur contre sa personne, jusqu'à *prendre des pierres pour le lapider* comme un blasphémateur. Mais Jésus voulant agir, dit saint Augustin, comme un homme revêtu de l'infirmité de notre nature, sujet à la mort, et destiné à nous racheter par la vertu de son sang, et non comme celui qui *est* de toute éternité, et comme *le Verbe qui était en Dieu au commencement, se cacha*, en se rendant, dit saint Cyrille, par la vertu de sa divinité, invisible à ses ennemis qui le cherchaient. Il fuit, comme un homme, les pierres dont on voulait le lapider; mais malheur, s'écrie saint Augustin, à ceux dont il s'éloignait comme Dieu, à cause de leurs cœurs de pierre : *Tanquàm homo à lapidibus fugit, sed væ illis à quorum lapideis cordibus Deus fugit*. Ç'aurait été peu de chose à Dieu de faire entr'ouvrir la terre sous les pieds de ces impies, et de leur faire trouver l'enfer au lieu des pierres qu'ils cherchaient contre Jésus-Christ ; mais c'était le temps de faire éclater sa patience plu-

gentes : *Quinquaginta annos nondùm habes, et Abraham vidisti?* Quomodò fieri potuit ut tu et Abraham alter alterum conspiceretis, cùm ab anno quinquagesimo ætatis adhuc plurimùm absis? Quem etsi attigisses, quid hoc esset ad eos annos qui ab ævo Abrahami numerantur? *Dixit eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Antequàm Abraham fieret, ego sum*, ab æterno scilicet, ut Dei Filius, verusque Deus : Non dixit : *Antequàm Abraham fieret, ego eram*, sed, *sum*. Quemadmodùm Pater hoc verbo, *sum*, utitur, ita et Jesus, significans ab æterno se esse, ab omnique tempore liberum, ut S. Chrysostomus observat, homil. 50 in Joan., cui concordat S. Cyrillus, lib. 6 in Joannem : « Propriè admodùm, inquit, ac rectè de Abrahamo usurpat illud, FIERI, de se ipso verò, SUM, docens omni quod à non esse ad generationem productum est omninò competere ut intereat, ei verò qui semper sit, nusquàm contingere posse ut ad non esse procedat. Major itaque et præstantior est Abrahamo; major quidem, ut æternus; præstantior verò, quia non est interitui ut ille oboxius. » Concordat et S. Augustinus, loc. cit., n. 17 : *Appende verba*, inquit, *et cognosce mysterium : « Antequàm Abraham fieret. » Intellige*, FIERET, *ad humanam facturam*, SUM *verò ad divinam pertinere substantiam.* FIERET, *quia creatura est Abraham. Non dixit : Antequàm Abraham esset, ego eram ; sed* : ANTEQUAM ABRAHAM FIERET, *quia nisi per me non fieret*, EGO SUM. *Neque hoc dixit : Antequàm Abraham fieret, ego factus sum. « In principio (enim) fecit Deus cœlum et terram; » nam «* IN PRINCIPIO ERAT VERBUM.... *»* ANTEQUAM FIERET ABRAHAM, EGO SUM. *Agnoscite Creatorem, discernite creaturam. Qui loquebatur, semen Abrahæ factus erat, et ut Abraham fieret, ante Abraham ipse erat. »*

tôt que sa toute-puissance. *Et il sortit du temple*, après avoir accompli ce qu'il devait faire, comme dit saint Chrysostôme.

Meritò itaque rejicienda Hugonis Grotii expositio Socinianis favens, « Fuerat, inquit, ante Abrahamum Jesus divinâ constitutione, infra, 17, 5; Apocal. 13, 8; 1 Petri 1, 20. Constat hoc, quia de ipso ipsiusque Ecclesià mysticè dictum erat, recente humano genere, futurum ut semen muliebre contereret caput serpentis, ut exponitur Rom. 16, 20. Unde simul intelligitur hunc hominem Jesum majorem esse Abrahamo ; quod ipse innuere quàm prædicare mavult. » Rejicienda, inquam, hæc expositio est, ut Scripturæ sensui, traditioni, et Ecclesiæ fidei ac doctrinæ contraria. 1° Verbum *sum*, nunquàm eo sensu usurpatur locis à Grotio laudatis. 2° Non de constitutione divinâ, sed de reali existentiâ erat Judæorum quæstio, adeòque et Christi responsio. 3° Hoc sensu idem de quolibet alio homine sancto dici potuisset : nam prædestinatio omnium electorum ante Abrahamum natum facta est. 4° Si de divinâ duntaxat constitutione Christi responsio intelligatur, eodem sensu dicere licebit Jesum natum et passum tempore Mosis; Cyrum fuisse tempore Isaiæ. 5° Judæi lapides non arripuissent ut Jesum tanquàm blasphemiæ reum lapidarent, si divinâ tantùm constitutione illum Abrahami nativitate priorem se dicere intellexissent : neque enim hinc majorem se Abrahamo facere visus esset. 6° Jesus illos docuisset, declarando se non reali existentiâ, sed divinâ tantùm constitutione Abrahami nativitate priorem se dixisse. 7° Veritatem verbis æquivocis usam, quæ homines in errorem inducerent, cùm illos doceret, asserere impium est.

VERS. 59. — *Tulerunt ergo lapides, ut jacerent in eum : Jesus autem abscondit se*, eorum furori se subducens, *et exivit de templo*. Se autem abscondit, vi divinitatis se inconspicuum reddens inimicis suis, ut S. Cyrillus explicat.

Sensus Moralis.

VERS. 3, 4, 5 et seq. — *Adducunt autem Scribæ et Pharisæi mulierem in adulterio deprehensam*, etc. Quàm multi Pharisæis et Scribis similes zelum legis præ se ferunt, cùm spiritum legis non habeant! Quàm multi lege ad cupiditates suas, ad odium, ad vindictam, ad avaritiam abutuntur ! Infelix illa mulier unum legis mandatum violaverat : superbi verò Pharisæi summam legis violabant, charitatem, justitiam, mansuetudinem, religionem, in Christum Jesum conjurati. Qui mansuetudinem Christi Jesu imitari debebant, ex illius mansuetudine occasionem sumunt insidiarum illi struendarum. De illo prædictum fuerat : *Accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime. Specie tuâ, et pulchritudine tuâ intende, prosperè procede, et regna : Propter veritatem et mansuetudinem et justitiam.* Psalm. 44, 4, 5. « Ergo attulit veritatem ut doctor, mansuetudinem ut liberator, justitiam ut cognitor. Propter hanc eum esse regnaturum in Spiritu sancto propheta prædixerat. Cùm loqueretur, veritas agnoscebatur : cùm adversùs inimicos non moveretur, mansuetudo laudabatur. Cùm ergo de duobus istis, id est, de veritate et mansuetudine ejus inimici livore et invidià torquerentur, in tertio, id est, justitià, scandalum posuerunt. Quare? Quia lex jusserat adulteras lapidari : et utique lex quod injustum erat jubere non poterat : si quis aliud diceret quàm lex jusserat, injustus deprehenderetur. Dixerunt ergo apud semetipsos : Verax putatur, mansuetus videtur ; de justitià illi quærenda calumnia est : offeramus ei mulierem in adulterio deprehensam, dicamus quid de illâ in lege præceptum sit : si eam jusserit lapidari, mansuetudinem non habebit : si eam dimitti censuerit, justitiam non tenebit. Ut autem mansuetudinem non perdat, quâ jam populis amabilis factus est, sine dubio eam dimitti debere dicturus est. Hinc nos invenimus accusandi occasionem, et reum facimus tanquàm legis prævaricatorem. » Hæc S. Augustinus, tract. 33 in Joan., n. 4.

VERS. 6. — *Jesus autem inclinans se deorsùm, digito scribebat in terrâ.* « Scribebat in terrâ digito, qui legem scripserat ; peccatores in terrâ scribuntur, justi in cœlo, sicut habes dictum ad discipulos : *Gaudete quia nomina vestra scripta sunt in cœlis.* Secundò

autem scripsit, ut gemino Testamento Judæos scias esse damnatos..... Digito Dei lex scripta est, sed propter duros in lapide scripta est. Nunc jam Dominus in terrâ scribebat, quia fructum quærebat. » S. Ambros. epist. 26, n. 14, et S. August., tract. 33 in Joan., n. 9.

Vers. 7. — *Cùm ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dixit eis : Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.* S. August., ibid.: « Malas artes improborum confundit Jesus, veritate, charitate, mansuetudine, et justitiâ illæsis. Non dixit : Non lapidetur, ne contra legem dicere videretur. Absit autem ut diceret : Lapidetur; venit enim non perdere, sed quærere quod perierat. Quid ergo respondit? *Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.* O responsio sapientiæ! Quomodò eos intromisit in se? Foris enim calumniabantur, se ipsos intrinsecùs non perscrutabantur; adulteram videbant, se non perspiciebant. Prævaricatores legis legem impleri cupiebant, et hoc calumniando; non verè tanquàm adulteria castitate damnando..... Impleatur lex, lapidetur adultera; sed numquid in illâ puniendâ lex implenda est à puniendis? Consideret se unusquisque vestrûm, intret in semetipsum, ascendat tribunal mentis suæ, constituat se ante conscientiam suam, cogat se confiteri. Scit enim qui sit; quia nemo scit hominum quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui ipso est. Unusquisque in se intendens, peccatorem se invenit. Ergo aut istam dimittite, aut simul cum illâ pœnam legis excipite. Si diceret : Non lapidetur adultera, injustus convinceretur; si diceret : Lapidetur, mansuetus non videretur; dicit quod dicere debet et mansuetus et justus. *Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat.* Hæc vox justitiæ est : Puniatur peccatrix, sed non à peccatoribus; impleatur lex, sed non à prævaricatoribus legis. » Hinc discant judices et superiores, quibus corrigendi et puniendi peccatores officium et obligatio incumbit, pœnas ex animi perturbatione, ex odio, ex falso et amaro zelo, ex hypocrisi et affectatâ justitiæ laude non infligere; sed cum dolore, charitate, justitiâ, mansuetudine, propriæ fragilitatis humili agnitione et interiori humilitatis sensu, seipsos coram Deo magis reos considerantes.

Qui sine peccato est vestrûm, primus in illam lapidem mittat. S. Ambrosius, Epist. 26, n. 12 : « Quid tam divinum quàm ista sententia; ut is peccatum puniat, qui exsors ipse peccati sit? Quomodò enim feras alieni ultorem, et proprii criminis defensorem? *Nonne se magis ipse condemnat, qui in alio damnat quod ipse committit?* »

Vers. 11, 12. — *Erigens autem se Jesus, dixit ei : Mulier, ubi sunt qui te accusabant? Nemo te condemnavit? Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo.* Accusatores mulieris unus post unum omnes recesserunt. Relicti sunt duo, misera et misericordia. Timere poterat ne ab illo puniretur qui erat sine peccato; sed qui adversarios ejus repulerat voce justitiæ, illam voce mansuetudinis absolvit. *Nemo te condemnavit? Nec ego te condemnabo. Non damnat, quasi redemptio ; corrigit, quasi vita ; quasi fons abluit*, S. Ambrosius, epist. 25, n. 7. « Et quia quando se inclinat Jesus, ideò inclinat ut jacentes elevet; ideò ait Remissio peccatorum : *Nec ego te condemnabo. Vade, et jam ampliùs noli peccare.* Ergo et Dominus damnavit, sed peccatum, non hominem. Nam si peccatorum fautor esset, diceret : Nec ego te damnabo; vade, vive ut vis : de meâ liberatione esto secura, ego quantùmcumque peccaveris, te ab omni pœnâ, etiam gehennæ et inferni tortoribus liberabo. Non hoc dixit : intendant ergo qui amant in Domino mansuetudinem, et timeant veritatem. Etenim *dulcis et rectus Dominus.* Amas quòd dulcis est, time quòd rectus est. Tanquàm mansuetus dixit : *Tacui ;* sed tanquàm justus : *Numquid semper tacebo?...... Misericors et miserator Dominus.* Ita planè. Adhuc adde : *longanimis et multùm misericors ;* sed time quod est in novissimo, *et verax.* Quos enim modò sustinet peccantes, judicaturus est contemnentes, 1 Rom. 2, 4 et seq. : « An divitias bonitatis ejus et patientiæ, et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit? Tu autem secundùm duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundùm opera ejus. » Ita S. August., tract. 33 in Joan.

Nec ego te condemnabo. Vade, et jam ampliùs noli peccare. Hoc exemplum divinæ mansuetudinis Christi Jesu imitabantur episcopi, qui pro reis apud judices olim intercedere solebant; quem morem S. Augustinus in Epistolâ ad Macedonium vindicat. « Ipse Dominus, inquit, apud homines intercessit, ne lapidaretur adultera, et eo modo nobis intercessionis commendavit officium, nisi quia ille terrendo fecit, quod nos petendo. Ille enim Dominus, nos servi sumus; verùmtamen ille sic terruit, ut omnes timere debeamus. Quis enim est nostrûm sine peccato? Quod cùm illis dixisset, à quibus punienda offerebatur peccatrix, ut qui sciret se esse sine peccato, prior in illam lapidem mitteret; cecidit sævitia tremente conscientiâ. Tunc enim ex illâ jam congregatione dilapsi, solam misericordi miseram reliquerunt. Cedat huic sententiæ pietas Christianorum, cui cessit impietas Judæorum. Cedat humilitas obsequentium, cui cessit superbia persequentium. Cedat confessio fidelis, cui cessit simulatio tentatoris. »

Ibidem peccata non approbari à sacerdotibus, qui pro reis intercedunt, sicut à Christo Jesu non est approbatum adulteræ mulieris crimen, S. Augustinus ostendit : « Nullo modo ergo culpas, quas corrigi volumus, approbamus, nec quod perperàm committitur, ideò volumus impunitum esse, quia placet; sed hominem miserentes, facinus autem seu flagitium detestantes, quantò magis nobis displicet vitium, tantò minùs volumus inemendatum interire vitiosum. Facile enim est atque proclive malos odisse, quia mali sunt : rarum autem et pium eosdem ipsos diligere, quia homines sunt; ut in uno simul et culpam improbes, et naturam approbes; ac propterea culpam justiùs ode-

ris, quòd eâ fœdatur natura quam diligis. Non est igitur iniquitatis, sed potiùs humanitatis societate devinctus, qui propterea est criminis persecutor, ut sit hominis liberator. Morum porro corrigendorum nullus alius quàm in hâc vitâ locus est : nam post hanc quisque id habebit quod in hâc sibimet conquisierit. Ideo compellimur humani generis charitate intervenire pro reis, ne istam vitam sic finiant per supplicium, ut eâ finitâ non possint finire supplicium. »

Vade, et noli ampliùs peccare. Sicut hæc femina typus est Ecclesiæ ex gentibus idololatris colligendæ, cui impertitam Dei misericordiam accusare Judæi non possunt, si mores ipsi suos inspiciant : ita figura est animæ cujuslibet peccatricis. Anima Christiana per gratiam sanctificantem sponsa fit Christi. *Despondi enim vos,* inquit Apostolus, *uni viro virginem castam exhibere Christo,* 2 Cor. 11. Per peccatum mortale fit adultera, violans fidem Christo Jesu legitimo sponso in baptismo datam, et adhærens creaturæ, quâ adhæsione corrumpitur : *Perdidisti omnes qui fornicantur abs te,* Psal. 72, 27. Anima peccatrix adducitur ad Jesum, non à Pharisæis, sed à sacerdotibus : misericordiam obtinet, modò peccata sua confiteatur, amore pœnitente redeat ad sponsum, illi pœnitentiæ operibus satisfaciat. Fugatis dæmonibus qui illam accusabant, absolvitur; in omnia sponsæ jura restituitur. Sponsi vocem obedienter audit, salutare monitum humiliter suscipit : *Vade, et jam ampliùs noli peccare.* « Facta secura de præterito, cave futura. Delevi quod commisisti, observa quod præcepi, ut invenias quod promisi. » S. August., tract. 34 in Joan.

Vers. 12. — *Ego sum lux mundi; qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.* « Cùm solitudinem peragrarent olim Israelitæ in terram promissam pergentes, nubes interdiu, volente Deo, solis æstum temperans, eorum capitibus imminebat : noctu verò columna ignis cum tenebris pugnans eos deducebat; cùmque prævium et ducem ignem sequerentur, nullo modo aberrabant, sed rectà in terram promissam ferebantur, nihil noctem et tenebras curantes; sic qui sequitur me, id est, vestigia doctrinæ meæ insistit, nusquàm in tenebris erit, sed habebit lumen vitæ, mysteriorum scilicet meorum revelationem, quâ ad vitam æternam perduci potest. » S. Cyrillus, lib. 5 in Joannem, p. 286.

Ego sum lux mundi, etc. Duplex est via, scilicet via lucis, quæ ducit ad vitam; et via tenebrarum, quæ ducit ad mortem. Prima est vita Christiana, vita fidei, spei et charitatis; in quâ Christus ipse via est, veritas et vita. Altera via est mundi, via cupiditatum, in quâ dux est diabolus.

Ego sum lux mundi, lux indeficiens. Non enim soli isti visibili similis est Christus sol justitiæ. Etsi solem istum, cujus lucem homines et pecora vident, nolueris deserere, ipse te deseret, servitutis suæ necessitate peragens diem. Dominus autem noster Jesus Christus interim et cùm per carnis nubem non omnibus apparebat, per sapientiæ potestatem omnia tenebat. *Deus tuus ubique totus est. Si non ab illo facias casum, nunquàm à te ipse facit occasum.... Qui sequitur me non ambulat in tenebris.* Tenebræ metuendæ sunt morum, non oculorum : et si oculorum, non exteriorum, sed interiorum, quibus discernitur non album et nigrum, sed justum et injustum.

Vers. 14. — *Respondit Jesus et dixit eis : Etsi ego testimonium perhibeo de me ipso, verum est testimonium meum : quia scio unde veni, et quò vado.* Testimonium sibi perhibet lux : aperit sanos oculos, et sibi ipsa testis est ut cognoscatur. Sed quid de infidelibus dicemus? Numquid illis non est præsens? *Est præsens et illis : sed quibus eam videant, oculos non habent cordis.* Audi de illis ex Evangelio prolatam sententiam : *Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.* Ergo ait Dominus, et verum ait, *Etsi ego de me testimonium perhibeo, verum est testimonium meum : quia scio unde veni, et quò vado.* Patri gloriam dabat Filius. Æqualis glorificat eum à quo est missus : quantùm debet homo glorificare eum à quo est creatus !

Vers. 15. — *Vos secundùm carnem judicatis : ego non judico quemquam.* Temeraria judicia ex carnalibus affectibus, et pravis cupiditatibus, quæ mentem obnubilant atque perturbant, oriuntur. Hæc spiritalis homo, bonus scilicet Christianus devitet. Qui secundùm carnem non ambulant, secundùm carnem non judicant. Unusquisque enim, prout affectus est, sic judicat. *Et quemadmodùm secundùm carnem vivere, malè vivere est; ita et secundùm carnem judicare, injustè judicare.* Cavete ergo ne temerè de fratribus judicando, aut falsa suspicando, in laqueum diaboli incidatis, et pereatis. *Nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus : qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium, et tunc laus erit unicuique à Deo.* 1 Cor. 4, 5.

Ego non judico quemquam, inpræsentiarum. Ego enim non veni ut judicem mundum, sed ut salvum faciam. « Venit Christus, inquit S. Augustinus, tract. 36 in Joan., n. 4, sed primò salvare, postea judicare : eos judicando in pœnam, qui salvari noluerunt; eos perducendo ad vitam, qui credendo salutem non respuerunt. Prima ergo dispensatio Domini nostri Jesu Christi medicinalis est, non judicialis : nam si primò venisset judicaturus, neminem invenisset cui præmia justitiæ redderet. Quia ergo vidit omnes peccatores, et omninò neminem immunem esse à morte peccati : priùs erat ejus misericordia præroganda, et post exserendum judicium, secundùm illud prophetæ : *Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine....* Sed tamen ut agnoscatis jam et judicem Christum, audite quod subjunxit : *Etsi judico ego, judicium meum verum est.* Agnosce salvatorem, ne sentias judicem. »

Vers. 21. — *Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini. Quò ego vado, vos non potestis venire.* Timenda sententia. Sunt quos Deus deserit, et desideriis cordis eorum ac reprobo sensui tradit. *Ego vado;* sed : *Non deserit, nisi deseratur, ut piè semper justèque vivatur.* Sic deserti Deum frustra quærunt, quia rectè non quærunt. *Quæretis me;* igitur : *Quære rite Dominum, dum inveniri potest, invocate eum dum*

propè est. Erit tempus quando non erit locus, cùm ille fons miserationis interminabili siccabitur siccitate. Qui à Deo deseruntur, in peccatis suis moriuntur; impœnitentes ex hâc vitâ decedunt, quia pœnitentiam ad mortem differunt. *Et in peccato vestro moriemini.* « Si quis positus in ultimâ necessitate ægritudinis suæ, ait S. Augustinus, serm. 393, voluerit accipere pœnitentiam, et accipit, et mox reconciliatur, et hinc vadit : fateor vobis, *non illi negamus quod petit, sed non præsumimus quia benè hinc exit....* Agens pœnitentiam ad ultimum et reconciliatus, si securus hinc exit, ego non sum securus : *Pœnitentiam dare possum, securitatem dare non possum.....* Vis te dubio liberare? Vis quod incertum est evadere? Age pœnitentiam dum sanus es... Quare securus es? quia egisti pœnitentiam eo tempore quo et peccare potuisti. *Si autem tunc vis agere pœnitentiam ipsam, quando jam peccare non potes; peccata te dimiserunt, non tu illa.* » Sed, inquis, quando me convertero, Deus ignoscet mihi. Sed, ut convertaris, necessaria tibi gratia est, necessaria voluntas, necessarium tempus. An tibi gratiam certò spondere potes indebitam, et quà toties abusus es; gratiam quam Deus excæcatis, obduratis, derelictis, vel penitùs aufert, vel infrequenter admodùm tenuiterque tribuit, ut S. Augustinus docet. « Prævaricatorem legis, inquit, lib. de Naturâ et Gratiâ, cap. 22, dignè lux deserit veritatis, quâ desertus utique fit cæcus, et plus necesse est offendat, et cadendo vexetur, vexatusque non surgat : et ideò tantùm audiat vocem Legis, quâ admoneatur implorare gratiam Salvatoris. » Igitur *hodiè si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Nec etiam de voluntate præsumendum. Bona enim voluntas à gratiâ est. « Et illa est peccati pœna justissima, inquit S. Augustinus, lib. 3 de libero Arbitrio, c. 18, ut amittat quisque quo benè uti noluit, cùm sine ullâ posset difficultate, si vellet. Id est autem ut si quis sciens rectè non facit, amittat scire quod rectum sit : et qui rectè facere, cùm posset, noluit, amittat posse cùm velit. » An denique diem crastinum tibi certò polliceri potes? Quot subitaneæ mortis exempla præsumptionem hancce tuam evertunt? Igitur *non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem; subitò enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te*, Eccli. 5, 8. Nemo desperet, nemo præsumat. Contra utrumque diaboli laqueum nos munire voluit, ac pro nobis vigilavit providentia Dei. Ne desperando augeamus peccata, propositus est pœnitentiæ portus : rursùs ne sperando augeamus, datus est dies mortis incertus.... Pœna eorum qui in peccato vivunt, et pœnitentiam non agunt, est in peccato mori. *Et in peccato vestro moriemini.* Pœna impœnitentium et in peccato morientium, est æternùm à Deo separari, à cœlesti regno et Christi sanctorumque societate excludi, in tenebras exteriores projici, ubi erit fletus et stridor dentium; mitti in stagnum ignis et sulphuris, quæ mors secunda et æterna est. *Quò ego vado, vos non potestis venire.*

Vers. 23, 24. — *Et dicebat eis : vos de deorsùm estis; ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis : ego non sum de hoc mundo.* Cœlestis hominis, secundi Adam membra sumus per gratiam regenerationis nostræ : de supernis hâc ratione sumus : quæ terrena sunt ergo ne sapiamus; sed quæ sursùm, ubi Christus est ad dexteram Dei sedens. Christianus à mundo alienus esse debet. *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo : quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ; quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. Et mundus transit, et concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum*, Epist. 1 S. Joan., c. 2, v. 15, 16. Vis habere dilectionem Patris, ut sis cohæres Filii? Noli diligere mundum. Exclude malum amorem mundi, ut implearis amore Dei. « Vas es, ait S. Augustinus, tract. 2 in epist. S. Joan., sed adhuc plenus es : funde quod habes, ut accipias quod non habes. Non diligamus mundum, ne remaneant in nobis Sacramenta ad damnationem, non firmamenta ad salutem. Firmamentum salutis est, habere radicem charitatis, habere virtutem pietatis, non formam solam. Bona forma, sancta forma; sed quid valet forma, si non teneat radicem? Quomodò autem radicamini, ut non eradicemini? Tenendo charitatem, sicut dicit Apostolus Ephes. 3, 17 : In charitate radicati et fundati. » Quomodò ibi radicabitur charitas inter tanta sylvosa amoris mundi? Exstirpate sylvas. Magnum semen posituri estis : non sit in agro quod suffocet semen. Hæc sunt verba exstirpantia : *Nolite diligere mundum, neque ea quæ sunt in mundo.*

Vers. 28. — *Cùm exaltaveritis Filium hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, et à me ipso facio nihil, sed sicut docuit me Pater, hæc loquor.* Sicut sinus Patris schola est Filii, unde omnis veritatis cognitionem haurit nascendo ut veritas ipsa subsistens : ita sinus Flii in carne pro nobis assumptâ crucifixi schola est Christianorum in cruce genitorum, et in Christo crucifixo adoptatorum. Divinæ hujus scholæ doctrina tribus constat partibus. 1° Mysteriis sanctissimæ Trinitatis et Filii hominis. *Ego sum.* 2° Operibus et passionibus Christi Jesu, ejusque morte pro nobis in cruce oppetitâ. *Facio.* 3° Ejus doctrinâ et præceptis atque consiliis. *Loquor.* Fundamentalia scholæ hujus dogmata sunt : 1° Christum Jesum esse verum Deum, et hominem verum in unâ personâ. 2° Operationes ejus, propter operantis personæ dignitatem esse meriti et pretii infiniti. 3° Ejus doctrinam esse veritatem ipsam, fidei nostræ morumque regulam certissimam et indeficientem. Hanc scholam frequentemus ut *docibiles Dei*, ut Christi discipuli; corde simplici, fide vivâ justitiæ doctorem, Verbum et Sapientiam æterni Patris audiamus; divinas ejus lectiones, veritatem nimirùm et charitatem intimis in mentibus et pectoribus inscribamus, inscriptasque conservemus. Fideles simus et obedientes Deo sicut Christus Jesus, ut non relinquat nos solos, sed semper nobiscum maneat. *Et non reliquit me solum : quia ego quæ placita sunt ei, facio semper.*

Vers. 31. — *Si vos manseritis in sermone meo, verè discipuli mei eritis.* In sermone Christi manere, est ejus legem, non ex parte, sed totam quà latè patet, observare; non unum et alterum, sed omnia præcepta, totius vitæ tempore, fideliter et perseveranter, ex charitate, cum gaudio et delectatione : ita ut verba Christi præ auro et argento, præ omnibus opibus et bonis temporalibus æstimemus : *Bonum mihi lex oris tui super millia auri et argenti :* et *dulciora* sint nobis *super mel et favum*, Psal. 118. In Dei verbo manere, est in fide et dilectione ejus perseverare. Maneamus ergo in eo, qui manet in nobis. Nos, si in illo non manserimus, cadimus : ille si in nobis non manserit, non ideò domum perdidit. Manet enim in se, qui nunquàm deserit se. « Absit autem ab homine, inquit S. Aug., serm. 134, aliàs 48, de Verbis Domini, ut maneat in se, qui perdidit se. Nos in illo manemus indigentiâ : ipse in nobis manet misericordiâ. *Si vos manseritis in sermone meo*, etc. Quid est in verbo Dei manere, nisi nullis tentationibus cedere? » Hujus mansionis præmium est cognitio veritatis. Fides in ædificio spirituali fundamentum et initium structuræ est : visio manifesta veritatis, culmen est et perfectio ædificii. « Amâsti fundamentum, inquit S. Augustinus, tract. 40 in Joan., n. 8, 9, culmen attende, et ex istà humilitate aliam celsitudinem quære. Fides enim humilitatem habet : cognitio et immortalitas et æternitas non habet humilitatem, sed celsitudinem, erectionem, nullam defectionem, æternam stabilitatem, nullam ab inimico expugnationem, nullum deficiendi timorem. *Si manseritis in verbo meo, verè discipuli mei eritis*, et cognoscetis veritatem. *Sermo Christi veritas est, sed adhuc creditur, nondùm videtur.* Si manetur in eo quod creditur, pervenitur ad id quod videatur. » *Charissimi, nunc filii Dei sumus, et nondùm apparuit quid erimus. Scimus quoniam cùm apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.* Magna promissio, sed merces est fidei. Quæris mercedem, opus præcedat.

Vers. 32. — *Et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos.* Si non delectat veritas, delectet libertas... Patrimonium Christianorum veritas est : fructus veritatis libertas. Judæi figuras et umbras futurorum in scholâ Moysis : Gentiles mendacia et errores in scholâ dæmonis : Christiani in Christi scholâ discant veritatem, quæ mendacium destruit, umbras dissipat, legem implet. Amor veritatis nonnisi per Spiritum sanctum in cordibus nostris diffunditur. Amor veritatis liberat nos à jugo legalium cæremoniarum, pravorum affectuum, terrenarum voluptatum et mundani timoris. *Et veritas liberabit vos.*

Vers. 34. — *Amen, amen dico vobis : Quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati.* « Si agnoscant homines servitutem, inquit S. Augustinus, serm. 134, aliàs 48, de Verbis Domini, c. 3, videbunt unde accipiant libertatem. Ingenuus est aliquis, captivatus à barbaris, ex ingenuo factus est servus : audit homo miserator, considerat se habere pecuniam, fit redemptor, pergit ad barbaros, dat pecuniam, redimit hominem. Planè reddidit libertatem, si abstulit iniquitatem. Sed quis abstulit iniquitatem homo homini? Ille qui serviebat apud barbaros à redemptore suo redemptus est, et multùm interest inter redemptorem et redemptum; tamen sub dominâ iniquitate fortè conservi sunt. Interrogo redemptum, habes peccatum? Habeo, inquit. Interrogo redemptorem, habes peccatum? Habeo, inquit. Ergo nec tu te jactes redemptum, nec tu te extollas redemptorem : sed fugite ambo ad verum liberatorem. Parùm est quia qui sub peccato sunt, servi dicti sunt; et mortui dicuntur. *Quod timet homo ne faciat illi captivitas, jam illi fecit iniquitas.* »

Qui facit peccatum servus est peccati. S. August., tract. 41 in Joan., n. 4 : « O miserabilis servitus! Plerùmque homines cùm dominos malos patiuntur, venales se petunt, non quærentes dominum non habere, sed saltem mutare. Servus peccati quid faciat? Quem appellet, apud quem interpellet? Apud quem se venalem petat? Deinde servus hominis aliquando sui domini duris imperiis fatigatus, fugiendo requiescit; servus peccati quò fugit? Secum se trahit quòcumque fugerit. Non fugit se ipsum mala conscientia, non est quò eat, sequitur se, imò non recedit à se : peccatum enim quod facit, intus est. Fecit peccatum, ut aliquam corporalem caperet voluptatem; voluptas transit, peccatum manet; præteriit quod delectabat, remansit quod pungat.... Ad Christum omnes fugiamus, contra peccatum Deum liberatorem interpellemus : venales nos petamus, ut ejus sanguine redimamur. »

Vers. 36. — *Si ergo vos Filius liberaverit, verè liberi eritis.* S. Augustin., tract. 41 in Joan., n. 8, 9, 13. « Non sine causâ terruit, et spem dedit; terruit ne peccatum amaremus; spem dedit, ne de peccati solutione diffideremus. *Omnis qui facit peccatum, servus est peccati. Servus autem non manet in domo in æternum.* Quæ ergo nobis spes est, qui non sumus sine peccato? Audi spem tuam : *Filius manet in æternum. Si ergo vos Filius liberaverit, tunc verè liberi eritis.* Hæc spes nostra est, ut à libero liberemur, et liberando servos nos faciat : *Servi* (enim) *eramus cupiditatis, liberati servi efficimur charitatis.* Hoc et Apostolus dicit : *Vos* (enim) *in libertatem vocati estis; tantùm ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per charitatem Spiritûs servite invicem.* Noli ergo libertate abuti ad liberè peccandum. Erit enim voluntas tua libera, si fuerit pia. Eris liber, si fueris servus; liber peccati, servus justitiæ, dicente Apostolo, Rom. 6, 28 : *Cùm enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ. Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est. Nunc verò liberati à peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem verò vitam æternam.* Prima libertas est carere criminibus. Nemo justus in hâc vitâ sine peccato, multi justi dicti sunt sine querelâ, id est, sine crimine. Crimen autem est peccatum grave, accusatione et damnatione dignissimum. Non ergo Deus quædam peccata damnat, quædam justificat et laudat; nulla laudat, odit omnia. Quomodò odit medicus ægritudinem et id agit curando

ut ægritudo pellatur, æger levetur; sic Deus gratiâ suâ hoc in nobis agit ut peccatum consumatur, homo liberetur. *Minuitur in vitâ proficientium, quod in vitâ consumitur perfectorum.* Prima est ergo libertas, carere criminibus. Crimina sunt homicidium, adulterium, fornicatio, furtum, sacrilegium, et cætera hujusmodi. Cùm cœperit ea non habere homo (debet autem non habere omnis christianus homo), incipit caput erigere ad libertatem : sed ista inchoata est, non perfecta libertas. Quare? quia *video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ*, Rom. 7, 23; *non enim quod volo bonum hoc ago; sed quod odi malum, illud facio....*, ibid. 19. *Caro concupiscit adversùs spiritum, et spiritus adversùs carnem, ut non ea quæ vultis faciatis*, Gal. 5, 17. Ex parte libertas, ex parte servitus. *Nondùm tota, nondùm pura, nondùm plena libertas, quia nondùm æternitas.* Quæ igitur libertas plena atque perfecta in Domino Jesu, qui dixit : *Si vos Filius liberaverit, tunc verè liberi eritis?* Quando nullæ inimicitiæ, quando novissima destruetur mors. »

Vers. 46. — *Quis ex vobis arguet me de peccato? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?* Solus Christus pontifex est, *sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus;* solus ille verus *Agnus Dei, qui tollit peccatum mundi.* Nemo homo id sibi arrogare potest. *Si* enim *dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.* Verùmtamen eniti et satagere debent omnes Christiani, et præcipuè ministri Ecclesiæ, pastores et rectores animarum, ut *sine querelâ* sint, et *sine crimine*, morumque innocentiâ et sanctimoniâ præluceant. *Luceat lux vestra coram hominibus*, inquit Christus, Matth. 5, 16, *ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est.* De Christianis Tertullianus scribit in Apologetico, c. 45 : « Innocentiam à Deo edocti, et perfectè eam novimus, ut à perfecto magistro revelatam, et fideliter custodimus, ut ab incontemptibili Dispectore mandatam. »

Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi? Injuriam facimus Veritati increatæ, Veritati incarnatæ, Veritati inspiratæ, quia illi non credimus, nec obedimus, imò verò resistimus. Non satis est *cognoscere veritatem,* sed et illam *diligere*, et *facere* oportet, ut Deo digni simus. Geniti sumus verbo veritatis, sanctificati Spiritu veritatis, discipuli Christi qui veritas est : ambulemus igitur in veritate, mandata Dei servantes.

Vers. 47.— *Qui ex Deo est, verba Dei audit. Propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.* Qui verbum Dei sine debitis dispositionibus audit; qui cum negligentiâ et fastidio; qui ex merâ curiositate, qui sine reverentiâ; qui sine studio salutis suæ, non est ex Deo. Huncne verè amicum dixeris alicujus, qui loquentem libenter non audit? Si Dei amici sumus, illum in Scripturis sanctis, in prædicatoribus suis, in piis libris loquentem lubenter audiemus : nec solùm *auditores*, *sed factores* evangelicæ legis, et verbi Dei, quod nobis prædicatur, erimus. « Abjicientes igitur omnem immunditiam, et abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras. Estote autem factores verbi, et non auditores tantùm, fallentes vosmetipsos. Quia si quis auditor est verbi, et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suæ in speculo : consideravit enim se, et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit. Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, et permanserit in eâ, non auditor obliviosus factus, sed factor operis, hic beatus in facto suo erit. » Jacob. 1, 22 et seq.

Vers. 48, 49. — *Responderunt Judæi, et dixerunt ei : Nonne benè dicimus nos, quia Samaritanus es tu, et dæmonium habes? Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo, sed honorifico Patrem meum, et vos inhonorâstis me.* Divinum illud mansuetudinis exemplar aspiciant, illique se conforment Christiani, quicumque convicia, calumnias, opprobria et insultus hominum improborum patiuntur. *A potentiâ discimus patientiam.* Quid enim sumus servi ad Dominum, peccatores ad justum, creaturæ ad creatorem? Tamen quomodò si quid mali sumus, à nobis sumus : ita quidquid boni sumus, ab illo et per illum sumus. *Et nihil sic quærit homo quomodò potentiam; habet Dominum Christum magnam potentiam : sed priùs ejus imitetur patientiam, ut perveniat ad potentiam.* Quis nostrûm patienter audiret si ipsi diceretur : *Dæmonium habes?* Quod dictum est ei qui non solùm homines salvabat, sed etiam dæmonibus imperabat. Id unum respondet mitissimus Jesus : *Ego dæmonium non habeo, sed honorifico Patrem meum, et vos inhonorâstis me. Ego autem non quæro gloriam meam*, etc. Samaritanum appellaverant Pharisæi; hoc convicium non repellit, quia divinam ejus missionem, doctrinæ veritatem, miraculorum auctoritatem non petebat. Hominem à dæmone afflatum et impulsum dicebant : huic blasphemiæ respondet, quia ejus missionis et doctrinæ fundamentum quatiebat. Hinc discant Ecclesiæ ministri personales et vagas injurias spernere; ab iis verò calumniis quæ ministerio suo officere possunt, in spiritu charitatis et mansuetudinis se purgare, *ut non vituperetur* sacrum *ministerium.* Illis enim necessaria est bona vita; Ecclesiæ verò bona eorum fama. Omnes tandem Christiani patienter ferant injurias, convicia, calumnias, detractiones, exemplo Christi Jesu, convicia conviciis, detractiones detractionibus, calumnias calumniis non repellant, multò minùs atrociori ultionis genere. « Absit à servo Christi tale inquinamentum, inquit Tertull., de Patientiâ, c. 8, ut patientia majoribus tentationibus præparata in frivolis excidat..... Si linguæ amaritudo maledicto sive convicio eruperit, respice dictum : Cùm vos maledixerint, gaudete. Dominus ipse maledictus in lege est, et tamen solus est benedictus. Igitur Dominum servi consequamur, et maledicamur patienter, ut benedicti esse possimus. Si parùm æquanimiter audiam dictum aliquod in me protervum, aut nequam, reddam et ipse amaritudinis vicem necesse est, aut cruciabor impa-

tientiâ mutâ. » Maledicti autem vicem reddere Dominus nobis prohibet. Sequitur ergo ut à quo nos Dominus arcet, idem æquanimiter pati admoneat.... *Omnis injuria, seu linguâ, seu manu incussa, cum patientiam offenderit, eodem exitu dispungetur, quo telum aliquod in petrâ constantissimæ duritiæ libratum et obtusum.* »

Vers. 50. — *Ego autem non quæro gloriam meam : est qui quærat, et judicet.* « Est Pater qui gloriam meam, ait S. Augustinus, tract. 43 in Joan., n. 9, à vestrâ discernat et separet. Vos enim secundùm hoc sæculum gloriamini : ego non secundùm hoc sæculum glorior, qui Patri dico : *Pater, clarifica me eâ claritate, quam habui apud te, priùs quàm mundus fieret.* Quid est, eâ claritate, sive eâ gloriâ? Ab humanâ inflatione discretâ. Secundùm hoc judicat Pater. Quid est, judicat? Discernit. Quid discernit? Gloriam Filii sui à gloriâ hominum, quia ideò dictum est, Psal. 44, 6 : *Unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ consortibus tuis.* Non enim quia homo factus est, jam comparandus est nobis. Nos homines cum peccato, ille sine peccato : nos homines trahentes de Adam et mortem et delictum ; ille de virgine carnem mortalem, nullam iniquitatem. Denique nos nec quia volumus nati sumus, nec quamdiù volumus vivimus, nec quomodò volumus morimur : ille antequàm nasceretur elegit de quâ nasceretur, natus fecit ut à magis adoraretur, crevit infans, et miraculis se Deum ostendebat, et infirmitate hominem præferebat. Postremò elegit et genus mortis, ut in cruce penderet, et ipsam crucem in frontibus fidelium figeret : ut dicat Christianus : *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.* In ipsâ cruce quando voluit, corpus dimisit : in ipso sepulcro quamdiù voluit, jacuit; quando voluit, tanquàm de lecto surrexit. Ergo secundùm ipsam formam servi multùm interest inter gloriam Christi, et gloriam hominum cæterorum. » De istâ gloriâ dicebat : *Non quæro gloriam meam. Est qui quærat et judicet.* Salvatoris nostri humilitatem imitemur : *Qui cùm in formâ Dei esset, exinanivit semetipsum formam servi accipiens :* gloriam propriam ne quæramus ; cùm lacessimur conviciis, maledictis, calumniis, Deo serviamus per infamiam et bonam famam : sacrificium gloriæ nostræ offeramus illi per Filium ejus Dominum nostrum Jesum Christum, qui crucem pro nobis sustinuit, et in eâ mori dignatus est, confusione contemptâ. Injurias apud ipsum deponamus, qui gloriæ nostræ et honoris curam habebit. *Est qui quærat, et judicet.*

Vers. 51. — *Amen, amen dico vobis : Si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.* Finem intendis? media elige. Vitam æternam desideras? sermonem et mandata Dei observa, secundùm Evangelium vive. Mors duplex est : corporis, et animæ. Hæc vera mors est, nam illa migratio est. Non expavescamus istam mortem, sed illam timeamus, de quâ loquebatur Jesus, cùm diceret : *Si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.* Servemus igitur sermonem ipsius in fide : perventuri ad Dei nostri, ut in se est, visionem, quæ tota bonorum operum merces est, cùm acceperimus plenissimam libertatem.

Vers. 54, 55. — *Est Pater meus, qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est. Et non cognovistis eum : Ego autem novi eum. Et si dixero, quia non scio eum, ero similis vobis, mendax. Sed scio eum, et sermonem ejus servo.* Qui Dei voluntati ac mandatis non obedit, frustra gloriatur quòd Deum cognoverit; imò convincitur mendacii teste et judice veritate, idipsum per apostolum suum Joannem confirmante. *Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata observemus. Qui dicit se nôsse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et veritas in eo non est;* 1 Joan. 2, 3, 4. Quod verò Jesum spectat, secundùm carnem judicantibus potuit et hinc arrogans videri, quia dixit : *Ego novi eum.* Sed videte quid sequatur : *Si dixero quia non novi eum, ero similis vobis, mendax.* Ergo *arrogantia non ita caveatur, ut veritas relinquatur ;* S. August., tract. 44 in Joan., n. 15.

Vers. 58, 59. — *Amen, amen dico vobis : Antequàm Abraham fieret, ego sum. Tulerunt ergo lapides ut jacerent in eum ; Jesus autem abscondit se, et exivit de templo.* Christus Jesus ut Verbum Patris et Sapientia ejus ab æterno in Deo Patre existebat, et se nobis dare per incarnationem suam decreverat. Venit in plenitudine temporum, et dedit se nobis. Se nascens dedit socium, convescens in edulium, se moriens in pretium, se regnans dat in præmium. In ipso cogitationes nostras defigamus, et grato animo nos ipsi consecremus, ut omnibus diebus nostris in sanctitate et justitiâ serviamus illi. « Jesus autem, tanquàm homo, tanquàm in formâ servi, tanquàm humilis, tanquàm passurus, tanquàm moriturus, tanquàm nos suo sanguine redempturus ; non tanquàm ille QUI EST, non tanquàm *In principio Verbum, et Verbum apud Deum*, abscondit se. Nam cùm illi lapides tulerunt ut mitterent in eum, quid magnum erat ut eos continuò dehiscens terra sorberet, et pro lapidibus inferos invenirent? Non erat magnum Deo : sed magis erat commendanda patientia, quàm exerenda potentia. Abscondit ergo se ab eis ne lapidaretur. *Tanquàm homo à lapidibus fugit : sed væ illis à quorum lapideis cordibus Deus fugit.* » Hæc S. Augustinus, tract. 44 in Joan., n. 15.

CAPUT IX.

1. Et præteriens Jesus, vidit hominem cæcum à nativitate :

2. Et interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi, quis peccavit, hic aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?

CHAPITRE IX.

1. Lorsque Jésus passait, il vit un homme qui était né aveugle ;

2. Et ses disciples lui firent cette question : Maître, est-ce le péché de cet homme, ou celui de son père et de sa mère, qui est cause qu'il est né aveugle ?

3. Respondit Jesus : neque hic peccavit, neque parentes ejus, sed ut manifestentur opera Dei in illo.

4. Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est : venit nox, quandò nemo potest operari.

5. Quamdiù sum in mundo, lux sum mundi.

6. Hæc cùm dixisset, exspuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus.

7. Et dixit ei : Vade, lava in natatoria Siloe (quod interpretatur Missus). Abiit ergo, et lavit, et venit videns.

8. Itaque vicini, et qui viderant eum priùs, quia mendicus erat, dicebant : Nonne hic est qui sedebat, et mendicabat? Alii dicebant : Quia hic est.

9. Alii autem : nequaquàm, sed similis est ei. Ille verò dicebat : Quia ego sum.

10. Dicebant ergo ei : Quomodò aperti sunt tibi oculi?

11. Respondit : Ille homo qui dicitur Jesus, lutum fecit, et unxit oculos meos, et dixit mihi : Vade ad natatoria Siloe, et lava. Et abii, et lavi, et video.

12. Et dixerunt ei : Ubi est ille? Ait : nescio.

13. Adducunt eum ad pharisæos, qui cæcus fuerat.

14. (Erat autem sabbatum, quandò lutum fecit Jesus, et aperuit oculos ejus.)

15. Iterùm ergo interrogabant eum pharisæi, quomodò vidisset. Ille autem dixit eis : Lutum mihi posuit super oculos, et lavi, et video.

16. Dicebant ergo ex pharisæis quidam : Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant : Quomodò potest homo peccator hæc signa facere? Et schisma erat inter eos.

17. Dicunt ergo cæco iterùm : Tu quid dicis de illo qui aperuit oculos tuos? Ille autem dixit : Quia propheta est.

18. Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, et vidisset, donec vocaverunt parentes ejus qui viderat :

19. Et interrogaverunt eos, dicentes : Hic est filius vester, quem vos dicitis quia cæcus natus est? quomodò ergo nunc videt?

20. Responderunt eis parentes ejus, et dixerunt : Scimus quia hic est filius noster, et quia cæcus natus est :

21. Quomodò autem nunc videat, nescimus : aut quis ejus aperuit oculos, nos nescimus : ipsum interrogate : ætatem habet, ipse de se loquatur.

22. Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos : jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret.

23. Propterea parentes ejus dixerunt : Quia ætatem habet, ipsum interrogate.

24. Vocaverunt ergo rursùm hominem qui fuerat cæcus, et dixerunt ei : Da gloriam Deo : nos scimus quia hic homo peccator est.

25. Dixit ergo eis ille : Si peccator est, nescio : unum scio, quia cæcus cùm essem, modò video.

3. Jésus répondit : Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu paraissent en lui ;

4. Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour : la nuit viendra où personne ne peut agir.

5. Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde.

6. Après avoir dit cela, il cracha à terre ; et ayant fait de la boue avec sa salive, il oignit de cette boue les yeux de l'aveugle,

7. Et lui dit : Allez vous laver dans la piscine de Siloé (nom qui signifie Envoyé). Il y alla, il s'y lava, et il en revint voyant clair.

8. Ses voisins donc, et ceux qui l'avaient vu auparavant demander l'aumôme, disaient : N'est-ce pas là celui qui était assis, et qui demandait l'aumône. Les uns répondaient : C'est lui.

9. D'autres disaient : Non ; c'en est un qui lui ressemble. Mais lui leur disait : C'est moi-même.

10. Ils lui dirent donc : Comment vos yeux se sont-ils ouverts ?

11. Il leur répondit : Cet homme qu'on appelle Jésus, a fait de la boue, et en a oint mes yeux, et m'a dit : Allez à la piscine de Siloé, et vous y lavez. J'y ai été, je me suis lavé, et je vois.

12. Ils lui demandèrent donc : Où est-il ? Il dit : Je ne sais pas.

13. Alors ils amenèrent aux pharisiens cet homme qui avait été aveugle.

14. (Or, c'était le jour du sabbat que Jésus fit cette boue, et qu'il ouvrit les yeux de cet aveugle.)

15. Les pharisiens donc l'interrogèrent aussi eux-mêmes comment il avait recouvré la vue. Et il leur dit : Il m'a mis de la boue sur les yeux ; je me suis lavé, et je vois.

16. Sur quoi quelques-uns des pharisiens dirent : Cet homme n'est point de Dieu, puisqu'il ne garde pas le sabbat. Mais d'autres disaient : Comment un homme pécheur pourrait-il faire de tels prodiges ? Et il y avait sur cela de la division entre eux.

17. Ils dirent donc de nouveau à l'aveugle : Et toi, que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux ? Il leur dit : C'est un prophète.

18. Mais les Juifs ne crurent point que cet homme eût été aveugle, et qu'il eût recouvré la vue, qu'ils n'eussent fait venir son père et sa mère,

19. A qui ils demandèrent : Est-ce là votre fils, que vous dites être né aveugle ? comment donc voit-il maintenant?

20. Le père et la mère leur répondirent : Nous savons que c'est là notre fils, et qu'il est né aveugle ;

21. Mais nous ne savons comment il voit maintenant, et nous ne savons pas non plus qui lui a ouvert les yeux. Interrogez-le lui-même : il a de l'âge, qu'il réponde lui-même sur ce qui le regarde.

22. Son père et sa mère parlaient de la sorte, parce qu'ils craignaient les Juifs, car ceux ci avaient déjà arrêté entre eux, que quiconque reconnaîtrait Jésus pour être le Christ, serait chassé de la synagogue.

23. Ce fut ce qui obligea le père et la mère de répondre : Il a de l'âge ; interrogez-le lui-même.

24. Ils appelèrent donc une seconde fois cet homme qui avait été aveugle, et lui dirent : Rends gloire à Dieu : nous savons que cet homme est un pécheur.

25. Il leur répondit : S'il est un pécheur, je n'en sais rien ; tout ce que je sais, c'est qu'étant auparavant aveugle, je vois maintenant.

26. Dixerunt ergo illi : quid fecit tibi? quomodò aperuit tibi oculos?

27. Respondit eis : Dixi vobis jam, et audistis : quid iterùm vultis audire? Numquid et vos vultis discipuli ejus fieri?

28. Maledixerunt ergo ei, et dixerunt : Tu discipulus illius sis, nos autem discipuli Moysi sumus.

29. Nos scimus quia Moysi locutus est Deus, hunc autem nescimus unde sit.

30. Respondit ille homo, et dixit eis : In hoc enim mirabile est, quia vos nescitis unde sit, et aperuit meos oculos.

31. Scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei cultor est, et voluntatem ejus facit, hunc exaudit.

32. A seculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati.

33. Nisi hic esset à Deo, non poterat facere quidquam.

34. Responderunt, et dixerunt ei : In peccatis natus es totus, et tu doces nos? et ejecerunt eum foràs.

35. Audivit Jesus, quia ejecerunt eum foràs, et cùm invenisset eum, dixit ei : Tu credis in Filium Dei?

36. Respondit ille, et dixit : Quis est, Domine, ut credam in eum?

37. Et dixit ei Jesus : Et vidisti eum, et qui loquitur tecum, ipse est.

38. At ille ait : Credo, Domine. Et procidens adoravit eum.

39. Et dixit Jesus : In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident, videant, et qui vident, cæci fiant.

40. Et audierunt quidam ex pharisæis, qui cum ipso erant, et dixerunt ei : Numquid et nos cæci sumus.

41. Dixit eis Jesus : si cæci essetis, non haberetis peccatum : nunc verò dicitis : Quia videmus. Peccatum vestrum manet.

26. Ils lui dirent encore : Que t'a-t-il fait? comment t'a-t-il ouvert les yeux?

27. Il leur répondit : Je vous l'ai déjà dit, et vous l'avez entendu : pourquoi voulez-vous l'entendre encore une fois? Est-ce que vous voulez devenir aussi ses disciples?

28. Ils le chargèrent alors d'injures, et lui dirent : Sois toi-même son disciple ; pour nous, nous sommes disciples de Moïse.

29. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse ; mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est.

30. Cet homme leur répondit : C'est ce qui est étonnant, que vous ne sachiez d'où il est, et qu'il m'ait ouvert les yeux.

31. Or nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs ; mais si quelqu'un le sert, et qu'il fasse sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce.

32. Depuis le commencement des siècles, on n'a point entendu dire que personne ait ouvert les yeux à un aveugle-né.

33. Si cet homme n'était pas de Dieu, il ne pourrait rien.

34. Ils répondirent et lui dirent : Tu n'es que péché dès ta naissance, et tu te mêles de nous enseigner? Et ils le chassèrent.

35. Jésus ayant appris qu'ils l'avaient chassé, et l'ayant rencontré, lui dit : Croyez-vous au Fils de Dieu?

36. Il lui répondit : Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui?

37. Jésus lui dit : Vous l'avez vu, et c'est celui-là même qui vous parle.

38. Alors il lui répondit : Je crois, Seigneur. Et se prosternant, il l'adora.

39. Jésus dit ensuite : Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient, deviennent aveugles.

40. Quelques pharisiens qui étaient avec lui entendirent ces paroles ; et ils lui dirent : Sommes nous donc aussi des aveugles?

41. Jésus leur répondit : Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de péché ; mais maintenant vous dites : Nous voyons ; et votre péché subsiste.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2, 3.—*Et præteriens Jesus*, postquàm è templo egressus esset, vel cùm exiret, *vidit hominem cæcum à nativitate :* quod vitium humanâ ope insanabile est : *et interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi*, Magister, *quis peccavit*, *hic aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?* Ejusne peccato, vel à Deo præviso, vel ab ejus anima præexistente, antequàm uniretur corpori, commisso, ut multi Judæorum fingunt, an parentum peccato, velut causæ, congenita illa cæcitas tribuenda est? *Respondit Jesus : Neque hic peccavit* ut cæcus nasceretur, *neque parentes ejus* hanc in illum calamitatem peccatis suis traxerunt : *sed*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1, 2, 3. — *Lorsque Jésus passait, il vit un homme qui était aveugle dès sa naissance. Et ses disciples lui firent cette demande : Maître, est-ce le péché de cet homme, ou de ceux qui l'ont mis au monde, qui est cause qu'il est né aveugle?* etc. — Saint Jean Chrysostôme dit que le Sauveur *sortit du temple* pour aller guérir cet aveugle-né, et pour confirmer par ses œuvres ce qu'il avait dit, Qu'*il était* véritablement *avant Abraham*. Il voulut donc, au sortir du temple, fermer la bouche à ses ennemis par ce grand miracle, qui leur prouvait mieux sa divinité que tout ce qu'il aurait pu leur dire ; et il travailla ainsi par cet effet tout nouveau de sa bonté, à amollir la dureté de leur cœur, qui résistait à toute la force de ses paroles. Ce fut *en passant*, comme dit le texte sacré, qu'*il vit un homme qui était aveugle dès sa naissance*. Mais ce qui pouvait paraître un hasard aux yeux des hommes, ne l'était pas devant Dieu, à l'égard duquel il n'arrive rien que de concerté par sa providence, qui sait régler et faire servir les événements humains à sa gloire et au salut des élus. Ce n'est pas aussi sans grande raison que l'Évangéliste remarque ici, que cet *aveugle* l'était *de naissance*. Et

divinâ providentiâ disponente id evenit, *ut manifestentur opera Dei in illo :* ut illius illuminatione pateat quanta et quàm admirabilia sint opera Dei. De se, non de Patre dicit : Patris enim gloria manifesta erat, inquit S. Joannes Chrysostomus, Homil. 55 in Joan.

Vers. 4, 6. — ***Me oportet operari opera ejus qui misit me;*** Dei Patris, ut ejus legatum, et doctrinâ, miraculisque declarare divinitatem meam, ac missionem meam confirmare, *donec dies est :* toto, quod mihi superest, mortalis vitæ tempore. *Venit nox, quando nemo potest operari.* Opera Patris perficere me oportet antequàm patiar, sicut operarii ante noctem diurnum pensum absolvunt, ut scriptum est : *Exibit homo ad opus suum, et ad operationem suam usque ad vesperam*, Psal. 103, 24. Nox enim commodum tempus non est ut intendant operi. *Quamdiù sum in mundo, lux sum mundi.* Quamdiù vitam mortalem in terris ago, mundum illumino, quantùm in me est, doctrinâ meâ, exemplis, miraculis.

il le fait, selon S. Ambroise, pour montrer que sa guérison ne pouvait être que l'effet de la puissance de Dieu. Car, comme il dit, un aveugle-né n'est point l'objet de l'habileté du médecin, mais du pouvoir souverain du Créateur; et Jésus ne guérissait dans ces grandes occasions, que ceux qui étaient incurables à tous les hommes.

Jésus *le vit;* car ce ne fût pas, dit S. Chrysostôme, l'aveugle qui s'approcha et qui s'adressa à Jésus-Christ. Ainsi il faut, selon la réflexion d'un Interprète, que Jésus-Christ nous regarde aussi les premiers, afin que nous soyons guéris. Il vit donc, et il regarda de telle sorte cet aveugle, que ce regard même si attentif du Sauveur donna lieu à *ses disciples de lui demander si c'était à cause du péché de cet homme, ou de celui de ses parents, qu'il était ainsi né aveugle.* Ce qui put bien en partie les porter à lui faire cette demande, était la parole que Jésus-Christ avait dite au paralytique qu'il avait guéri, *de ne plus pécher, de peur qu'il ne lui arrivât encore pis.* Ainsi ne sachant à quelle cause attribuer un mal de naissance, ils lui demandent ce qui est marqué ici. Et Jésus-Christ leur répond, que *ce n'était point qu'il eût péché, ni ceux qui l'avaient mis au monde.* Mais en parlant de la sorte, il ne prétend pas nous faire entendre que ni cet aveugle, ni son père, ni sa mère n'avaient point du tout péché; car ils étaient des pécheurs comme tous les autres hommes. Il veut dire seulement, qu'ils n'avaient point commis de péché qui leur eût fait mériter ce châtiment plus qu'aux autres; et il répond aux disciples dans le sens qu'ils lui avaient parlé; car il faut ici suppléer dans la réponse de Jésus-Christ, la même chose qui était dans leur demande; c'est-à-dire, cet homme n'est point né aveugle à cause de son péché, ou de celui de son père et de sa mère.

Mais pourquoi donc est-il né aveugle? C'est *afin que les œuvres de* la puissance de *Dieu éclatent en lui;* ce qu'il entend, selon saint Jean Chrysostôme, de soi-même comme Dieu, et non de son Père, dont la puissance s'était fait assez connaître parmi son peuple. Ainsi il paraît par la guérison du paralytique de la piscine dont on a parlé, qu'il y a des maladies qui sont envoyées aux hommes à cause de leurs péchés. On voit aussi par l'exemple du saint homme Job, qu'il y en a qui sont proprement pour l'épreuve de la patience, et pour la perfection des justes. Et enfin ce que Jésus-Christ dit ici nous fait comprendre, qu'il y a des maux dont Dieu afflige les hommes, particulièrement pour donner lieu à faire éclater sa toute puissance, à confondre l'incrédulité des impies, et à affermir la foi des justes par ses œuvres miraculeuses, telle que fut la guérison de cet aveugle de naissance, et la résurrection de Lazare.

Vers. 4, 5. — *Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour; la nuit vient dans laquelle personne ne peut agir. Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde.* — Jésus-Christ se sert d'une comparaison familière pour exprimer une grande vérité. Le jour naturel, qui est formé par la lumière du soleil, est destiné pour agir; et la nuit, qui n'est autre chose que l'absence de la lumière, causée par l'éloignement de cet astre, est destinée au contraire pour se reposer de son travail, selon cette expression du Prophète roi : *Exibit homo ad opus suum et ad operationem suam, usque ad vesperam;* Psal. 103, 24. Il faut de même, dit le Sauveur, *que je fasse pendant qu'il est jour, les œuvres de celui qui m'a envoyé.* Il explique ensuite ce qu'il entend par ce *jour*, lorsqu'il dit : *Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde.* Le *jour* dont il parle était donc le temps qu'il devait être encore dans le monde, et l'éclairer par sa présence, lui qui en était la vraie lumière, par la vérité qu'il prêchait aux hommes, et qu'il confirmait par ses miracles. C'étaient-là les œuvres de Dieu, *les œuvres de celui qui l'avait envoyé* dans le monde, *qu'il fallait qu'il fît*, pendant qu'il formait ce jour de grâce et de vérité par sa présence corporelle au milieu des hommes. Car *la nuit vient*, ajoute-t-il, *dans laquelle personne ne peut agir.* Cette *nuit* était le temps de sa mort, où il a cessé *d'agir* visiblement et sensiblement par lui-même, ne s'acquittant plus, comme auparavant, du ministère de la prédication, et des œuvres de sa divine mission; quoique ses apôtres et tous les autres ministres de son Évangile aient continué à agir par son Esprit; et même tous les fidèles remplis de cet Esprit saint, ont travaillé, comme ils travaillent encore, et travailleront jusqu'à la fin des siècles, chacun selon la mesure de sa foi et de son don de grâce, à *l'œuvre de Dieu*, et à l'accroissement du corps de Jésus-Christ, qui se forme, comme dit saint Paul, *et s'édifie par la charité.* C'est-là, selon un habile Interprète, le sens littéral et naturel de ces paroles de Jésus-Christ.

Mais les anciens expliquant d'une manière plus générale ces mêmes paroles, appliquant, pour le dire ainsi, aux membres du Fils de Dieu, ce qui regardait principalement le chef, en ont tiré pour notre édification une instruction importante. Ils disent que *le jour pendant lequel il faut faire les œuvres* de Dieu, est le temps de la vie présente; et que *la nuit dans laquelle personne ne peut agir*, nous marque le temps de la mort, où il n'y a plus d'exercice ni de la foi ni des bonnes œuvres, et où le temps de la pénitence et du travail est passé. C'est ce que l'ange qui parle à saint Jean dans l'Apocalypse, lui déclare d'une manière étonnante, lorsqu'il est dit : Que *se tenant debout sur la mer et sur la terre, il leva sa main au ciel, et jura par celui qui vit dans les siècles des siècles qu'il n'y aurait plus de temps.* Le jour formé par la lumière du soleil que nous voyons, est renfermé dans l'espace de ce peu d'heures que dure le cours de l'astre qui lui fournit sa lumière. Le jour formé par la lumière toute divine de Jésus-Christ, qui a promis de ne point abandonner son Église, s'étend jusqu'à la consommation des siècles. Mais le jour pendant lequel chacun de nous est obligé de travailler est borné par les années de notre vie. Le Fils de Dieu nous assure qu'*il est la lumière du monde;* et il l'est, parce qu'étant la vérité même, lui seul peut nous éclairer dans la voie de notre salut. Il faut donc se souvenir que le temps de la vie présente est le temps que notre foi doit agir par la charité, c'est-à-dire, par la grâce et par l'esprit de Jésus-Christ, de peur que nous ne soyons surpris par la nuit de notre mort, où on ne peut plus agir. Le mauvais riche se trouva surpris misérablement par cette *nuit* si terrible, dit saint Au-

VERS. 6, 7. — *Hæc cùm dixisset, exspuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus.* Quò minùs conveniens videbatur ex se sanandis oculis remedium, eò magis omnipotentiam medici ostendebat. « Nam cùm ex limo formatum à Deo hominem audivissent et crederent, ideò Christus nunc ad eum modum oculos finxit. Si enim dixisset : Ego sum qui de terrâ formavi hominem, arduum visum esset auditoribus : re autem ostensum jam negari non poterat. Quamobrem ipse in sputo et pulvere commixto absconditam gloriam manifestavit : neque enim parvum erat ut creaturæ opifex putaretur. Ad hoc enim et alia aggressus est, et à Patre totum est creditum. Majoris namque fides minus etiam confirmat. Omnium autem creaturarum homo præstantissimus est, et inter membra nostra oculus. » Hæc S. Joan. Chrysostomus, homil. 55 in Joan. *Et*, inunctis ex luto cæci oculis, *dixit ei : Vade, lava in natatoria Siloe*, ad locum in quem excipitur aqua fontis Siloe *quod interpretatur Missus* (quod verbum *Siloe* significat *Missum*). Non Domini Jesu, sed evangelistæ hæc interpretatio est, ad Messiæ nomen alludentis, qui *Mittendus* appellatur à prophetis. Fons autem ille celeber vocatus est Siloe, quòd aqua ex eo in piscinam effluens, in varios hortos derivaretur et emitteretur. *Abiit ergo* cæcus, *et lavit* oculos secundùm mandatum Jesu, *et venit videns.*

VERS. 8, 9.—*Itaque vicini*, qui prope eum aut parentes ejus habitabant, *et qui viderant eum priùs, quia mendicus erat*, ad portam fortè templi quotidiè sedens, *dicebant : Nonne hic est, qui sedebat et mendicabat?* Tali loco, non ostiatim. *Alii dicebant : Quia hic est.* Certè hic ipse est. *Alii autem : Nequaquàm, sed similis est ei.* Quibus altercationibus miraculi veritas magis inclarescebat. *Ille verò dicebat : Quia ego sum :* Ego ipse, qui antea cæcus à nativitate, nunc video.

gustin, lorsqu'étant enseveli dans l'enfer, il demanda inutilement à Lazare une goutte d'eau qui pût rafraîchir sa langue dans l'extrême ardeur dont il se sentait brûlé. O malheureux, s'écrie ce grand saint, c'était le temps de travailler et d'agir pour votre salut, quand vous viviez dans le monde. Vous voilà présentement dans la nuit, pendant laquelle personne ne peut agir. Mais craignons même dès la vie présente cette autre sorte de nuit dont parle l'apôtre, qui se forme en nous par la privation de la lumière de la vérité et de la grâce, et pendant laquelle, si nous agissons encore, nous ne faisons plus que *des œuvres de ténèbres*. Car, si Jésus-Christ, qui *est la* véritable *lumière du monde*, ne nous éclaire, nous sommes dans les ténèbres; et s'il ne remue nos cœurs, *les œuvres* que nous faisons ne sont plus celles *que l'on fait pendant le jour*, c'est-à-dire, ne sont plus les œuvres d'une foi vive et animée par la charité.

VERS. 6 jusqu'au 10. — *Après qu'il eut dit cela, il cracha à terre ; et ayant fait de la boue avec sa salive, il oignit de cette boue les yeux de l'aveugle, et lui dit : Allez vous laver dans la piscine de Siloé, qui signifie, Envoyé. Il y alla donc*, etc. — *Lorsque* Jésus-Christ *eut dit ces choses*, c'est-à-dire, après qu'il eut déclaré que cet homme était né aveugle, *afin que la gloire de Dieu éclatât en lui;* qu'*il fallait qu'il fît les œuvres de celui qui l'avait envoyé*, et qu'*il était la lumière du monde;* il fit cette boue qui devait guérir l'aveugle. Car il voulait qu'on jugeât par là, qu'il avait dessein de confirmer par ses actions la vérité de ce qu'il venait de dire. Mais d'où vient qu'il fait de la boue pour oindre les yeux de cet homme, puisque rien n'y paraissait plus contraire ? Et pourquoi se sert-il de sa salive, et non pas d'eau commune, pour composer cette boue? On en rend beaucoup de raisons : mais il suffira peut-être de marquer ici premièrement, que plus la chose dont il se servait semblait être contraire à la vue, plus elle était propre pour faire éclater la puissance de celui qui voulait faire ce miracle. Secondement, le Sauveur fit voir, en se servant de cette boue pour guérir l'aveugle, qu'il pouvait bien guérir dans l'homme un défaut de sa naissance avec cette espèce de limon, ainsi qu'il s'était servi de terre pour le former en le créant. En troisième lieu, la salive même qui était sortie du corps de Jésus-Christ avait une vertu toute divine, et elle représentait d'ailleurs admirablement dans le mélange qui en était fait avec la terre, le mystère de son incarnation, où la Sagesse éternelle s'est mêlée, pour le dire ainsi, et unie si parfaitement avec la terre de notre nature, dans la personne du Fils de Dieu, pour guérir l'aveuglement de tous les hommes figurés par ce seul aveugle.

On peut demander encore pourquoi Jésus-Christ, qui aurait pu d'une parole guérir cet aveugle, non-seulement se servit de cette boue, mais ne voulut pas même se contenter de l'en avoir oint, et l'envoya aussitôt après se laver dans la piscine de Siloé. Les Pères disent que ce fut pour rendre le miracle d'autant plus public et plus authentique, que cet aveugle, dont les yeux avaient été oints de cette boue, devait être vu de plus de personnes dans le chemin, en allant à la piscine de Siloé; et ils ajoutent, qu'il était même besoin que sa foi fût éprouvée par cet ordre que Jésus-Christ lui donna. S'il n'avait été en effet fort simple et fort humble dans l'obéissance qu'il lui rendit il eût pu dire en lui-même : Si c'est cette boue formée par la main de Jésus-Christ qui me doit guérir, pourquoi m'envoyer à Siloé? Et s'il est besoin que j'aille me laver dans Siloé, pourquoi m'oindre avec de la boue? Il n'use point de tous ces raisonnements, ni d'autres semblables. Il obéit ponctuellement à ce que Jésus lui commande, parce que celui-là même qui avait d'abord jeté sur lui un regard si favorable, inspira au fond de son cœur cette humble soumission pour ce qu'il lui ordonnait. Le Fils de Dieu voulut encore, selon saint Cyrille, faire connaître par la manière dont il en usa dans la guérison de cet aveugle, que ce n'était pas assez, pour nous guérir, qu'il se fût fait homme par son Incarnation, ce qui était exprimé, comme on l'a dit, par le mélange mystérieux de la terre avec sa salive, et que nous le crussions par la foi; mais qu'il fallait que le saint Baptême, rempli de la divine vertu de celui que le Père avait *envoyé*, et figuré par les eaux de cette piscine, dont le nom même exprimait sa *mission*, servît à nous appliquer l'effet des mérites de son incarnation et de sa mort, en nous lavant effectivement de tous nos péchés, et en guérissant d'une manière tout-à-fait miraculense l'aveuglement criminel avec lequel nous naissons tous comme enfants d'Adam.

Cet aveugle obéit donc à Jésus-Christ, et fut guéri au moment qu'il se fut lavé par son ordre dans les eaux de la piscine de Siloé, qui était au pied de la montagne de Sion. Il revint ensuite *voyant* clair, et publia le miracle de sa guérison à tout le monde, surtout à ceux qui le connaissaient plus particulièrement, c'est-à-dire, *à ses voisins*, et à ceux qui étaient accoutumés de le voir *assis* proche de la porte du temple. Cependant cette guérison si miraculeuse paraissait presque incroyable, en même temps que les uns disaient que cet homme qui voyait alors si clair, était le même que l'aveugle-né qui leur demandait ordinairement l'aumône; d'autres soutenaient qu'il lui ressemblait seulement, et que ce n'était pas lui. Mais cet

VERS. 10, 11, 12. — *Dicebant ergo ei : Quomodò aperti sunt tibi oculi?* Quomodò contigit res adeò insolita et admirabilis, ut nunc videas, qui à nativitate cæcus eras ? Respondit : *Ille homo qui dicitur Jesus*, solo nomine et publicâ famâ mihi notus, *lutum fecit*, *et unxit oculos meos, et dixit mihi : Vade ad natatoria* seu ad piscinam *Siloe, et lava. Et abii, et lavi*, sicut jusserat, *et video. Et dixerunt ei : Ubi est ille? Ait : Nescio.* Subduxerat enim se Jesus seque abdiderat, ut Pharisæorum furorem declinaret.

VERS. 13, 14, 15, 16, 17.—*Adducunt eum ad Pharisæos*, ad Synedrium in quo plurimi erant Pharisæi, *qui cæcus fuerat. Erat autem sabbatum, quando lutum fecit Jesus, et aperuit oculos ejus.* Inde calumniæ ansam arripuerunt Pharisæi, capitales Jesu inimici. *Iterùm ergo interrogabant eum Pharisæi quomodò vidisset*, seu visum recepisset. *Ille autem dixit eis : Lutum mihi posuit super oculos, et lavi* ejus jussu, *et video. Dicebant ergo ex Pharisæis quidam : Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit.* Linere quippe oculos Pharisaica superstitio servilibus operibus sabbato vetitis annumerabat. *Alii autem*, quos invidia non ita excæcaverat, et in quibus aliquid bonæ fidei reliquum erat, *dicebant : Quomodò potest homo peccator hæc signa facere?* Quomodò posset homo impius, qui se missum à Deo falsò jactaret, populumque seduceret, tam admirabilia, tam divina, vimque omnem naturæ superantia opera facere in signum missionis suæ ? Nunquàm certè Deus id permitteret, cùm errori et mendacio suffragari non possit. *Et schisma erat inter eos*, aliis aliud de Jesu sentientibus. *Dicunt ergo cæco iterùm : Tu quid dicis de illo, qui aperuit oculos tuos*, sabbato? Quid de illo censes? *Ille autem dixit : Quia Propheta est.* Absit ut peccatorem censeam, quinimò, virum à Deo missum, Deo gratum, prophetam esse mihi certò persuasum est.

homme devint lui-même, dit saint Augustin, le prédicateur de la grâce de Jésus-Christ, et il fit entendre cette voix de reconnaissance envers son libérateur : *C'est moi-même*, leur disait-il; de peur que s'il eût manqué de gratitude, il ne méritât d'être condamné comme indigne de la grâce qu'il avait reçue. Et l'on peut bien regarder cette contestation des Juifs au sujet de ce miracle, comme ayant servi à en relever beaucoup l'éclat; puisque plus ils le trouvaient incroyable, plus ils étaient obligés d'admirer celui qui en était incontestablement l'auteur, n'étant pas possible, dit saint Cyrille, de douter du témoignage tout-à-fait irréprochable de celui qui avait été guéri, et qui assurait que c'était lui-même qui avait été aveugle.

VERS. 10 jusqu'au 13. — *Ils lui demandaient donc : Comment est-ce que vos yeux ont été ouverts? Il leur répondit : Cet homme qu'on appelle Jésus, a fait de la boue, et en a oint mes yeux, et il m'a dit : Allez à la piscine de Siloé*, etc. — On croit que ceux qui interrogeaient cet homme le firent avec une mauvaise intention, et non-seulement par le peu de foi qu'ils ajoutaient à ce grand miracle, mais encore dans le dessein de nuire à Jésus-Christ. La suite fait voir, en effet, qu'il y en avait parmi eux qui étaient dans cette pensée, puisqu'ils eurent soin de mener eux-mêmes aux Pharisiens celui en qui ce miracle s'était fait, sachant bien qu'ils n'aimaient pas Jésus-Christ, et qu'ils cherchaient les occasions de le perdre. Ce fut donc apparemment dans cette vue qu'ils lui demandèrent *comment ses yeux avaient été ouverts ;* et qu'après avoir appris ce que Jésus-Christ avait fait et avait dit pour le guérir, au lieu d'admirer sa bonté et sa puissance dans ce grand miracle, ils s'enquirent où il pouvait être ; car il paraît qu'ils avaient dessein de l'arrêter lui-même, et de le conduire aux Pharisiens, s'ils l'avaient trouvé, pour lui faire un crime d'avoir violé la sainteté du sabbat, en formant avec de la terre et de sa salive cette boue dont il oignit les yeux de l'aveugle.

VERS. 13 jusqu'au 18. — *Alors ils amenèrent aux Pharisiens cet homme qui avait été aveugle. Or, c'était le jour du Sabbat que Jésus avait fait cette boue et lui avait ouvert les yeux. Les Pharisiens l'interrogèrent donc, comment il avait recouvré la vue*, etc. — Ces Juifs qui semblaient favoriser les Pharisiens, n'ayant pu trouver Jésus, leur menèrent l'homme même qui d'aveugle-né était devenu clairvoyant. Et la remarque qui est faite par l'Evangéliste touchant *le jour du Sabbat*, auquel il avait été guéri, fait assez juger du dessein qu'ils avaient pris de décrier son bienfaiteur, comme un ennemi de leur religion. Les Pharisiens cependant, quelque indisposés qu'ils fussent à l'égard de Jésus-Christ, se trouvèrent, par un effet singulier de sa puissance, partagés de sentiments sur la guérison de cet aveugle, soit que l'évidence du miracle forçât quelques-uns d'en convenir et d'en conclure que celui qui l'avait fait, ne pouvait pas être un méchant homme ; soit que ce fût Nicodème, ou quelque autre semblable à lui, qui n'eût point de part à tous leurs mauvais desseins. Quant aux autres, au lieu de dire, comme la raison semblait l'exiger : Cet homme doit être un homme de Dieu, puisqu'il a pu faire un si grand miracle ; ils tirent cette conséquence ridicule : *Cet homme n'est point* envoyé *de Dieu, puisqu'il ne garde pas le Sabbat.* Quel excès, s'écrie saint Cyrille, de dire de Jésus-Christ qu'il n'était point un homme de Dieu, lorsque les œuvres qu'il faisait étaient des œuvres tout-à-fait divines ; et de ne pouvoir souffrir qu'il fît du bien à un homme le jour du Sabbat, eux qui regardaient comme une chose permise en ce jour, de faire du bien à une bête, en la retirant d'une fosse où elle serait tombée !

Mais ils se condamnent visiblement par leurs paroles, lorsqu'accablés par l'évidence d'un si grand miracle, ils tentent au moins de tirer de la propre bouche de celui qui avait été guéri, quelque témoignage désavantageux à Jésus-Christ : *Et toi-même*, ajoutent-ils, *que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux?* Ils avouent donc que Jésus-Christ a ouvert les yeux d'un aveugle-né : que s'il est vrai qu'il les ait ouverts, il ne peut point l'avoir fait que par une vertu divine. Mais ils songent seulement, dit saint Cyrille, à presser cet homme de reconnaître que Jésus avait violé la loi du Sabbat en le guérissant ; et ils espéraient qu'intimidé par leur fureur, il entrerait dans leurs sentiments, ou au moins ils se préparaient à le chasser de leur synagogue, s'il était assez hardi pour louer son bienfaiteur, et ils se flattaient d'étouffer ainsi l'éclat du miracle.

Mais Dieu opposa à la violente passion qui les animait, la simplicité de celui qui avait été guéri. Celui qui m'a ouvert les yeux, leur dit-il, est *un prophète*, c'est-à-dire, un homme éminent en sainteté et en doctrine, tels qu'étaient ceux que le Seigneur envoyait anciennement à son peuple, pour les secourir dans leurs besoins, et leur déclarer ses volontés, et dont il avait accoutumé d'attester la mission par des signes et des prodiges. Car la connaissance qu'il avait de Jésus-Christ était encore imparfaite. Admirez donc, dit saint Chrysostôme, la sagesse de ce pauvre qui fait la leçon aux plus éclairés d'entre les Juifs, et qui les surpasse en intelligence, parce qu'il n'a point le cœur gâté par la jalousie qui les aveuglait. Admirez sa fermeté à se soutenir contre le faux jugement de ces censeurs emportés de la conduite de Jésus-Christ. Il

VERS. 18, 19, 20, 21, 22, 23. — *Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, et vidisset, donec vocaverunt parentes ejus qui viderat.* Non sequitur quòd postea crediderint; sed cùm non crederent, voluisse eos ex patre et matre cæci nati veritatem facti sciscitari. *Et interrogaverunt eos, dicentes : Hic est filius vester, quem vos dicitis quia cæcus natus est? Quomodò ergo nunc videt?* Audire desiderabant ab illis aut non fuisse reverà cæcum, aut certè natum non fuisse talem, ut everteretur miraculi fides, aut laus ejus minueretur. *Responderunt eis parentes ejus, et dixerunt : Scimus quia hic est filius noster, et quia cæcus natus est;* id certè nobis constat : *Quomodò autem nunc videat,* quomodò visum receperit, *nescimus;* non aderamus cùm id factum est, ut eà de re testimonium dicere possimus, *aut quis ejus aperuit oculos, nescimus : ipsum interrogate, ætatem habet* justam et legitimam ut ad interrogata congruè respondere possit; *ipse de se loquatur.* Ipse testimonium dicet de eo quod ipsi compertum est. *Hæc dixerunt parentes ejus* metu perturbati, *quoniam timebant Judæos*, primores Judæorum, Scribas, Pharisæos, Senatores; *jam enim conspiraverant Judæi*, id est, major pars eorum decreverat conspiratione factâ, *ut si quis eum*, nempe Jesum, *confiteretur esse Christum, extra Synagogam fieret ;* à Synagogis omnibus, et ex totâ congregatione Israelis, velut profanus et impius excluderetur. *Propterea parentes ejus,* pater et mater cæci nati, homines magis quàm Deum metuentes, sibique potiùs consulentes quàm filio, *dixerunt : Quia ætatem habet, ipsum interrogate.*

VERS. 24, 25, 26, 27. — *Vocaverunt ergo rursum hominem qui fuerat cæcus,* ut pressiori interrogatione

ne craint point de déclarer que celui qui l'a guéri est un prophète, quoique ceux qui l'interrogeaient l'eussent nommé *un pécheur* et un méchant homme. C'est Dieu même qui remue sa langue et son cœur, après lui avoir ouvert les yeux.

VERS. 18 jusqu'au 24. — *Mais les Juifs ne crurent point que cet homme eût été aveugle et eût recouvré la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son père et sa mère, qu'ils interrogèrent en leur disant : Est-ce là votre fils que vous dites être né aveugle?* etc. — Voilà sans doute une étrange conséquence que tirent les Pharisiens de tout ce que cet aveugle, guéri miraculeusement, venait de leur dire touchant le miracle de sa guérison, et du témoignage qu'il rendait lui-même à celui qui l'avait guéri. *Ils ne crurent point*, dit l'Évangéliste, *que cet homme eût été aveugle, et eût recouvré la vue.* Mais comment donc, dit saint Chrysostôme, accusaient-ils Jésus-Christ d'avoir violé la sainteté du sabbat en guérissant cet aveugle, s'il était vrai qu'il ne l'avait point guéri? Tant il est vrai que l'orgueil et la jalousie renversent toute la raison, et jettent ceux qui en ont le cœur possédé dans les plus grandes absurdités. Ainsi le mensonge, en attaquant la vérité, se détruit soi-même, et ne sert qu'à rendre la vérité plus évidente. Et c'est en effet une chose qui mérite d'être remarquée après ce grand saint, que tout ce que firent ces Juifs envieux pour diminuer ou pour étouffer ce miracle, lui donna un nouvel éclat. Car tel est, dit-il, le caractère de la vérité, qu'elle s'affermit par les moyens mêmes que les gens du siècle emploient pour l'étouffer.

Afin donc qu'on ne pût dire que *les voisins de cet homme, et ceux qui l'avaient vu auparavant demander l'aumône*, se trompaient en le prenant pour un autre, les Pharisiens font venir eux-mêmes son père et sa mère, qui ne pouvaient pas ne point connaître leur fils; et ils contribuent malgré eux à mettre encore en une plus grande évidence la vérité de ce miracle. N'ayant pu intimider celui qui avait été guéri, ni étouffer le témoignage qu'il rendait à la sainteté de son bienfaiteur, ils espéraient se servir de ses plus proches, pour pouvoir au moins obscurcir le fait et le rendre moins certain. Ils les firent donc paraître au milieu de leur assemblée, continue S. Chrysostôme, afin de les effrayer, et leur demandèrent d'une manière qui marquait assez leur mauvaise disposition : *Est-ce là votre fils?* Car ils n'ajoutèrent pas, qui était aveugle; mais, *que vous dites être né aveugle :* ce qui faisait voir qu'ils ne croyaient point qu'il l'eût été, et qu'ils s'efforçaient de détruire la vérité de sa guérison miraculeuse par l'aversion qu'ils avaient conçue contre la personne de Jésus-Christ.

Il paraît donc qu'ils leur demandaient trois choses: l'une, si c'était leur fils; l'autre, s'il avait été aveugle; et la troisième, *comment il voyait présentement?* Le père et la mère, intimidés par la présence de ceux qui les interrogeaient, et par la fureur qu'ils remarquèrent sur leur visage, ne leur en avouèrent que deux, reconnaissant que c'était leur fils, et qu'il était né aveugle. Pour la troisième, ils témoignèrent l'ignorer, les renvoyant à leur fils même qui *avait de l'âge*, comme ils le disent, et qui, n'étant pas un enfant, pouvait être cru sur son témoignage. Tout ce que les Pharisiens auraient souhaité, dit S. Cyrille, était qu'ils niassent que leur fils fût né aveugle. Mais quel moyen de les obliger de méconnaître leur propre fils, et de nier ce que tout le monde savait comme eux? Ils déclarèrent donc ce qu'ils ne pouvaient nier; et ils se taisent par crainte sur ce qui semblait demander moins leur témoignage que celui de l'aveugle même qui avait été guéri. Quoiqu'ils dussent être dans la disposition de *défendre la justice jusqu'à la mort,* la crainte d'être chassés de la Synagogue, c'est-à-dire, excommuniés par les Juifs, agit avec plus de force sur leur esprit que l'amour de la vérité. Mais c'est cela même, dit S. Cyrille, qui doit nous faire juger de l'excès où s'abandonnaient les Pharisiens, par un effet de leur jalousie contre le Sauveur. Car de condamner à une aussi grande peine qu'était l'excommunication, ceux qui oseraient *le reconnaître pour le Christ,* c'était fermer la bouche à la vérité; c'était empêcher qu'on ne remarquât en lui l'accomplissement des prophéties, et qu'on ne le regardât comme ce prophète que les Écritures avaient prédit tant de siècles auparavant devoir paraître dans la Judée, et y faire les mêmes œuvres qu'on voyait faire à Jésus. Ceux qui savent combien ces sortes de menaces d'excommunication ont toujours paru terribles à ceux qui avaient de la piété, quelque injustes qu'elles pussent être d'ailleurs, ne seront point étonnés de l'effet qu'elles produisirent sur le père et sur la mère de cet homme que Jésus avait guéri, puisqu'il a fallu que S. Augustin ait longtemps depuis affermi les vrais serviteurs de Dieu contre le scandale qu'elles pouvaient leur causer.

VERS. 24 jusqu'au 29. — *Ils appelèrent donc une seconde fois cet homme qui avait été aveugle, et lui dirent : Rends gloire à Dieu ; nous savons que cet homme est un pécheur. Il leur répondit : Si c'est un pécheur, je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que j'étais aveugle*, etc. — Les Pharisiens n'osent pas dire ouvertement à cet homme de nier que Jésus-Christ l'eût guéri. Mais, se couvrant d'un masque de piété, ils veulent lui persuader la même chose. *Rends gloire à Dieu,* lui dirent ils; ce qui était proprement lui dire : Reconnais que celui-ci ne t'a rien fait, et que c'est à Dieu que tu dois ta guérison, et toute ta reconnaissance. Rien n'était plus juste en soi que de *rendre gloire à Dieu* d'une guérison si miraculeuse, car il n'y avait que Dieu qui pût guérir un aveugle-né. Mais leur dessein était criminel, puisqu'en décriant Jésus-Christ, ils s'efforçaient

illum urgentes, aliquid ab eo elicerent, quod miraculi claritatem obscuraret; *et dixerunt ei : Da gloriam Deo;* veritatem, quam hactenùs dissimulâsti, coram Deo confitere. *Nos* principes et Judices populi, ad quos spectat judicium de veris falsisque prophetis, *scimus quia hic homo peccator est*, non propheta, non miraculorum editor, ut tu ais. *Dixit ergo eis ille : Si peccator est*, quod vobis constare dicitis, *nescio;* nullum ejus rei argumentum habeo : *unum scio, quia cæcus cùm essem, modò video*, ejus beneficio et gratiâ. *Dixerunt ergo illi : Quid fecit tibi? Quomodò aperuit tibi oculos?* Ex ipso curationis modo se aliquid deprehensuros confidebant, quo veram aut certè congenitam cæcitatem non fuisse plebi persuaderent. *Respondit* eis : *Dixi vobis jam, et audistis*, auribus corporis, utinam et cordis! *Quid iterùm vultis audire*, si credere non vultis? *Numquid et vos vultis discipuli ejus fieri?* O utinam! Si non vultis, in incredulitate vestrâ pertinaces, frustra me repetitis interrogationibus fatigatis.

VERS. 28, 29.—*Maledixerunt ergo ei, et dixerunt : Tu discipulus illius sis*, si vis hunc sectari magistrum, te sanè dignum : *Nos autem Moysi discipuli sumus*, alium non quærimus doctorem : *Nos scimus quia Moysi locutus est Deus : hunc autem nescimus unde sit;* an à Deo missus, an suopte consilio doceat.

VERS. 30, 31, 32, 33.—*Respondit ille homo, et dixit*

d'empêcher qu'on ne reconnût que celui qui avait fait ce miracle était vraiment Dieu lui-même. *Nous savons*, lui disent-ils, *que cet homme est un pécheur*, c'est-à-dire, un méchant et un scélérat. Quel orgueil de se vanter, comme ils font, *de savoir* que celui qui était venu dans le monde pour détruire le péché, était lui-même un pécheur! Mais comment le savaient-ils, et sur quoi était fondée cette *science* dont ils se vantaient, sinon sur leur propre présomption, et sur l'estime qu'ils s'imaginaient qu'on dût faire de leurs sentiments? Car s'ils s'étaient appuyés sur la connaissance de la loi et des Prophètes, ils auraient pu, dit un Père, y trouver ce qu'un prophète avait prédit devoir arriver vers le temps de l'avénement du Messie : Que *les yeux des aveugles seraient ouverts, et les pieds de ceux qui étaient estropiés rendus aussi vites que ceux des cerfs;* ce qui s'était accompli à la lettre en la personne du paralytique, et en celle de l'aveugle-né.

Si c'est un pécheur, leur répondit cet homme, *je n'en sais rien;* ce qu'il ne dit pas par crainte, et comme s'il eût douté de la sainteté de Jésus-Christ; mais pour les convaincre avec plus de force de leur faux raisonnement. Car ils se seraient moqués de lui, s'il eût entrepris de leur prouver par de longs discours que c'était un vrai miracle que Jésus-Christ avait fait en sa personne. Mais il voulait par le seul récit du fait leur fermer la bouche, sans qu'ils pussent lui rien répondre : *Tout ce que je sais*, ajouta-t-il, *c'est que j'étais aveugle, et que je vois maintenant;* ce qui est la même chose que s'il eût dit : Je ne juge que des choses dont je suis témoin moi-même, je sais que je ne me trompe point quand je dis que *j'étais aveugle;* et *je sais* que je ne me trompe point aussi quand j'assure que *je vois clair* maintenant. Comme ils ne pouvaient rien reprendre dans la réponse si simple et si forte de celui dont nous parlons, ils lui demandèrent de nouveau tout interdits : *Mais que t'a-t-il fait, et comment t'a-t-il ouvert les yeux?* c'est-à-dire, comme l'explique saint Chrysostôme : N'est-ce point par quelque magie et par quelque espèce d'enchantement? Car ils ne pouvaient se persuader que ce fût un vrai miracle, et l'on voit dans S. Matthieu 12, 24, que lorsqu'il chassait les démons des corps, ils aimaient mieux l'accuser de le faire au nom et par la puissance de Beelzebuth.

Alors cet homme, qui connut très-clairement que ce n'était pas la vérité qu'ils cherchaient, et que le miracle de sa guérison était trop bien attesté pour pouvoir être révoqué en doute, fit connaître, dit saint Chrysostôme, combien la vérité dans la bouche même d'un pauvre, était plus forte que la calomnie dans la bouche de tous les docteurs. Il ne se mit plus en peine de les ménager; et les jugeant tout-à-fait indignes d'un plus grand éclaircissement, il leur reprocha de ce qu'ils voulaient l'obliger à répéter les mêmes choses, sans avoir dessein d'y ajouter foi. Il leur fit voir la folie qu'il y avait à vouloir toujours entendre la vérité, lorsqu'on fermait les oreilles de son cœur pour ne l'y pas recevoir. Et il eut même assez de courage pour leur demander, *s'ils avaient dessein de se rendre aussi ses disciples*, quoiqu'il pût croire que cette demande devait les choquer beaucoup. Car à mesure qu'il faisait paraître sa gratitude envers Jésus Christ par la défense généreuse de sa gloire, il se sentait fortifié par une nouvelle grâce, pour ne rien craindre de la part de ces faux zélés de la Loi. Ainsi, selon les saints interprètes, il ne craint point maintenant de se déclarer le disciple de Jésus-Christ. Car ils croient qu'en leur demandant *s'ils ne voulaient point aussi devenir ses disciples*, il entendait, *aussi* bien que lui; quoiqu'il n'eût pas encore reçu une foi parfaite, comme il la reçut depuis. Saint Cyrille dit néanmoins qu'il pouvait avoir un désir sincère d'inspirer à ces Pharisiens le même respect qu'il avait pour une personne aussi admirable qu'était celle de qui il avait reçu sa guérison; et que c'était même une espèce de reconnaissance de la faveur que Jésus lui avait faite, de s'efforcer de les attirer à lui par son exemple.

Mais ceux à qui il parlait étaient des sourds spirituels ou des frénétiques, qui s'emportaient de fureur contre ceux qui désiraient leur faire du bien. *Ils chargèrent donc de malédictions* et d'injures cet homme qui ne leur disait que la vérité, et qui ne les invitait qu'à jouir de ce bonheur qu'ils avaient de posséder au milieu d'eux celui qui était tout-puissant pour les sauver. Mais cette *malédiction* tomba sur leurs têtes : en refusant d'être du nombre de ses disciples, lorsqu'ils dirent avec exécration à cet homme : *Sois toi-même son disciple;* ils prononçaient la plus terrible des malédictions contre eux-mêmes, puisque le plus grand malheur pour eux était de renoncer à devenir les disciples de Jésus. Quant à ce qu'ils ajoutèrent, qu'*ils étaient les disciples de Moïse*, ils ne savaient pas non plus ce qu'ils disaient. Car ils n'étaient véritablement, dit saint Chrysostôme, ni les disciples de Moïse, ni les disciples de Jésus-Christ; puisque s'ils l'avaient été de Moïse, ils l'auraient été de Jésus-Christ, selon qu'il leur a dit ailleurs : *Si vous croyez Moïse, vous me croirez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit.*

VERS. 29 jusqu'au 34. — *Nous savons que Dieu a parlé à Moïse : mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est. Cet homme leur répondit : C'est ce qui est étonnant, que vous ne sachiez d'où il est, et qu'il m'ait ouvert les yeux. Or nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs*, etc. — Les Juifs *savaient* par les saintes Ecritures, et par la tradition constante qui s'était conservée parmi eux, que *Dieu avait parlé à Moïse* pour lui faire entendre ses commandements, et lui prescrire les ordonnances qui regardaient le gouvernement du peuple Juif. C'était sur cela que s'appuyaient les Pharisiens, pour s'attacher uniquement à écouter ce législateur. Et c'est le prétexte dont ils se couvrent présentement pour rejeter l'autorité de Jésus-Christ, dont ils parlent avec le dernier mépris, lorsqu'ils ajoutent : *Mais pour celui-ci nous ne savons d'où il est;* c'est-à-dire, quelle est son autorité et sa mission, lui qui prétend réformer les ordonnances de Moïse. C'était donc un simple prétexte qui servait à mettre à couvert la jalousie qui les aveuglait;

cis : In hoc enim mirabile est, res sanè mira, *quia vos*, qui magistri in Israele estis, et scientiam discernendi veros prophetas à falsis vos habere gloriamini, *nescitis unde sit* Jesus, *et aperuit oculos meos*. Verumtamen mihi visum restituit : quo miraculo missionem suam evidenter probavit. *Scimus autem quia peccatores Deus non audit ;* nunquàm exaudit impios et falsos prophetas, ita ut ad eorum sanctitatem vel missionem à Deo probandam miracula faciat ; *sed si quis Dei cultor est*, id est, recta de Deo sentiat et doceat, *et voluntatem ejus facit, hunc exaudit*, ut in Psalmis scriptum est : *Voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet*. An id ignoratis? *A seculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati*. A mundi conditione nihil tale auditum est. Nemo prophetarum, nec ipse Moyses, quo magistro gloriamini, simile miraculum ediderunt. *Nisi esset hic*, Jesus, *à Deo*, missus, *non poterat facere quidquam*, horum quæ fecit.

Vers. 34.—*Responderunt, et dixerunt ei : In peccatis natus es totus, et tu doces nos?* Totus quantus es ab utero matris scates peccatis, idque, cum quo natus es, corporis vitium, animæ tuæ deformitatem indicat: et docere nos præsumis, miser? *Et ejecerunt eum foràs*, ex loco ubi erant congregati, ex templo, omni-

puisqu'ils auraient pu *savoir* par Moïse même, à qui Dieu avait parlé, *d'où venait* Jésus, si en respectant la loi dans une de ses parties, ils ne l'avaient pas, dit saint Cyrille, rejetée dans la principale, qui regardait la prophétie de l'Incarnation ; s'attachant ainsi aux figures, et méprisant la vérité même.

C'est ce que cet homme, qui mérita de devenir le défenseur de la divinité de Jésus-Christ, leur reproche d'une manière très-solide dans sa réponse. *Il est étonnant*, leur dit-il, *que vous ne sachiez d'où il est*, *et qu'il m'ait ouvert les yeux ;* comme s'il leur avait dit : Vous qui connaissez les Ecritures, et qui en étant les interprètes devez être plus éclairés que tout le reste des Juifs, comment ne reconnaissez-vous pas qu'un homme qui *m'a ouvert* si miraculeusement *les yeux*, ne peut être qu'un grand prophète? Vous dites que *vous savez que Dieu a parlé à Moïse*, et qu'au contraire *vous ne savez d'où est celui ci*. Mais *nous savons* bien aussi nous autres, tout ignorants que nous sommes, *que Dieu n'exauce point les pécheurs ;* c'est-à-dire, c'est une chose connue de tout le monde, qu'il n'accorde point le pouvoir de faire de tels miracles à ceux qui pèchent contre ses préceptes, et qui violent sa loi, comme vous en accusez celui qui m'a donné la vue ; mais que ce grand privilége est réservé *aux vrais serviteurs de Dieu, qui accomplissent sa volonté*.

En cela, dit saint Cyrille, cet homme, encore imparfait dans sa foi, parlait du Sauveur d'une manière trop rabaissée, ne connaissant pas qu'il était Dieu aussi bien qu'homme, et que selon sa nature divine il n'avait aucun besoin d'être *exaucé*, lui qui pouvait exaucer les hommes. Mais ce qu'il disait avait néanmoins une grande force contre ceux qu'il réfutait, puisqu'ils ne considéraient effectivement Jésus-Christ que comme un homme. Saint Augustin trouve aussi dans ces paroles un grand défaut, qui est que la proposition prise en général n'est pas véritable : Que *Dieu n'exauce point les pécheurs ;* puisque si Dieu ne les exauçait, le publicain aurait inutilement baissé les yeux vers la terre, et dit en frappant sa poitrine : *Mon Dieu, ayez pitié de moi, qui suis un pécheur*. Mais il est visible qu'on doit restreindre cette proposition au sens que l'on a marqué, et que le mot d'*exaucer* s'entend ici seulement du pouvoir que Dieu donnait de faire ces grandes merveilles en faveur des hommes, puisque c'est de quoi il s'agissait entre celui que le Fils de Dieu avait guéri, et les Pharisiens qui décriaient Jésus-Christ comme un misérable.

Ainsi c'est avec raison que cet homme généreux conclut contre les Pharisiens par cette déclaration, que le même Saint a regardée comme également et hardie et véritable, *liberè, constanter, veraciter : Si cet homme ne venait de la part de Dieu, il ne pourrait rien faire de ce qu'il fait*. Celui qui avait reçu tout nouvellement la vue avait les yeux plus perçants pour connaître la vérité que ces Juifs qui se vantaient d'être savants dans la loi. Car il jugea bien que la guérison d'un aveugle-né, *dont on n'avait point encore entendu parler depuis le commencement du monde*, ne pouvait être que l'effet de la puissance de Dieu, et que cette divine puissance ne se trouvait point dans un homme *qui ne venait pas de la part de Dieu ;* parce que Dieu ne communique point sa puissance à des étrangers qu'il ne connaît point pour ses ministres. Quoiqu'il soit vrai donc qu'on avait vu autrefois les magiciens de Pharaon faire en apparence une partie des prodiges que Dieu faisait réellement par le ministère de Moïse son serviteur ; c'étaient des trompeurs qui se virent obligés de reconnaître à la fin *la main de Dieu* dans ce qu'ils ne purent faire eux-mêmes.

Vers. 34. — *Ils lui répondirent : Tu n'es que péché dès le ventre de ta mère, et tu veux nous enseigner? Et ils le chassèrent dehors.* — Tant qu'ils crurent pouvoir se servir de lui pour affaiblir dans l'esprit du peuple un si grand miracle, ils se continrent. Mais le voyant déclaré pour Jésus-Christ, *ils le chargèrent*, comme on l'a dit, *de malédictions ;* et ils l'outragent présentement de la manière la plus indigne, ne pouvant souffrir que celui qu'ils regardaient avec le dernier mépris, leur fît connaître leur égarement. *Tu n'es que péché dès le ventre de ta mère*, lui dirent-ils, c'est-à-dire, étant né aveugle, tu as apporté avec toi la marque de ton péché. Car ils l'accusaient par-là d'être né aveugle à cause de la corruption de ses péchés, quoique c'eût été, selon Jésus-Christ, pour faire éclater la gloire de Dieu. *Et tu veux* encore *nous enseigner*, nous qui sommes établis en Israël pour instruire tous les autres? Qu'il y a eu dans tous les siècles d'imitateurs de cette vaine présomption des Pharisiens, qui n'ont pu souffrir que la vérité qu'ils ignoraient leur fût annoncée par la bouche des petits, et qui par la fausse idée qu'ils avaient de leur science, n'ont pu se résoudre de reconnaître qu'ils s'étaient trompés ! Telle a été la source de toutes les hérésies qui sont nées du même principe de l'orgueil et de l'envie, qui cacha la divinité de Jésus-Christ à tous les anciens docteurs. Qui ne tremblera en considérant qu'on peut se priver entièrement de la connaissance du Fils de Dieu, et des vérités qu'il nous enseigne, en s'abandonnant insensiblement aux mêmes passions qui privèrent les Pharisiens des fruits de son Incarnation, et qui en les attachant à la lettre de la loi, les empêchèrent de trouver la vie dans l'esprit même de cette loi ? Heureux fut cet homme à qui son aveuglement corporel devint par la grâce de Jésus-Christ une source de lumière pour connaître son Sauveur, dans le temps même que la science présomptueuse des docteurs des Juifs fut la cause des ténèbres criminelles où ils se précipitèrent ! Heureux encore une fois fut cet homme, qui ayant été *chassé dehors* par les prêtres de la loi et par les scribes, pour avoir osé soutenir la gloire de celui qui l'avait guéri, mérita d'être reçu entre les bras de Jésus-Christ, et de devenir par une foi éclairée l'un de ses disciples et de ses membres ! *Illi pellunt : excipit Dominus : magis enim, quia expulsus est, Christianus factus est*. Quelques-uns disent que ce fut de la synagogue qu'ils le chassèrent. Mais cela est incertain. Et comme il n'avait point encore confessé Jésus pour le Christ, ce qui était le sujet pour lequel les Pharisiens avaient résolu qu'on le chasserait de la synagogue, il paraît plus vraisemblable qu'ils le chassèrent simplement du lieu où ils l'avaient fait venir,

que synagogâ ignominiosè expulerunt.

VERS. 35, 36, 37, 38.—*Audivit Jesus quia ejecerunt eum foràs; et cùm invenisset eum, dixit ei : Credis in Filium Dei?* In Christum Judæis promissum, qui Dei Filius est? ***Respondit ille, et dixit : Quis est, Domine, ut credam in eum?*** Ubi est? Jamne venit? ***Et dixit ei Jesus : Et vidisti eum,*** virtutem ejus expertus es, visum per ipsum recipiens : ***et qui loquitur tecum, ipse est;*** ego ipse, qui tecum loquor, sum Christus Filius Dei. ***At ille ait : Credo, Domine. Et procidens adoravit eum,*** ut verum Filium Dei. Fidem et adorationem internam externo ritu, gestuque corporis professus est. « Promptus utique ad confessionem fidei, et ad pietatem cæcus. Postquàm enim cognovit præsentem, et verè oculis subjectum Filium unigenitum, adoravit eum, tanquàm Deum, tametsi videret eum in carne gloriâ Deo dignâ prorsùs carentem. Verùm illuminato corde vi et potestate illi insitâ, ad cogitationes bonas et sapientiæ plenas assurgit, divinæque illius et ineffabilis naturæ pulchritudinem sibi animo repræsentat. Non enim adorâsset ut Deum, nisi Deum esse credidisset, ex facto in se miraculo ad ita sentiendum institutus. » Ita. S. Cyrill., lib. 6 in Joan.

VERS. 39.—*Et dixit Jesus : In judicium ego in hunc*

VERS. 35 jusqu'au 39. — *Jésus apprit qu'on l'avait ainsi chassé; et l'ayant rencontré, il lui dit : Croyez-vous au Fils de Dieu? Il lui répondit : Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui? Jésus lui dit : Vous l'avez vu; et c'est celui-là même qui parle à vous*, etc. — Il est dit d'une manière humaine, que Jésus *apprit* ce qu'il savait par lui-même, sans qu'il fût besoin que personne lui parlât. Il attendit donc que cet homme *eût été chassé* par les docteurs et par les Pharisiens, et qu'on l'en eût averti, pour lui faire part de la grâce de la loi nouvelle. On ne peut pas néanmoins douter qu'il ne l'eût déjà intérieurement assisté, pour lui faire soutenir avec tant de force et de lumière la sainteté de son bienfaiteur. Mais il ne lui avait point encore fait connaître qu'il était le Christ. Et c'est ce qu'il fait présentement en *le rencontrant*, non par hasard, mais par un effet de sa bonté et de sa grâce prévenante. Car on voit dans la conversion de cet homme une image et une preuve admirable de la divine miséricorde, qui va au-devant de ceux qui sont dans son éternelle élection. Combien de gens étaient rencontrés par Jésus-Christ, sans qu'il s'arrêtât à eux? A combien d'autres parlait-il, sans qu'ils l'écoutassent avec cette attention et ces oreilles du cœur qu'il donne lui-même, et qui sont absolument nécessaires pour se rendre et obéir à sa voix?

Il lui demande d'abord, *s'il croyait au Fils de Dieu.* Il savait qu'il n'y croyait pas, puisque même il ne le connaissait pas : mais il lui fait cette demande, pour exciter en lui le désir de connaître ce qui lui était inconnu, et pour l'engager par là à lui en demander la connaissance. Car Dieu conduit par degrés ceux qu'il aime, ne les faisant arriver ordinairement à la mesure de la perfection à laquelle il les destine, qu'après diverses démarches, qui, selon l'ordre de sa providence, doivent précéder. Aussi, dans l'instant que Jésus lui eut fait cette demande, il répondit avec une ardeur extraordinaire, qui témoignait son excellente préparation à recevoir la vérité : *Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui?* Sur quoi il faut remarquer qu'il n'avait point vu auparavant Jésus-Christ, parce qu'il ne fut guéri qu'après qu'il se fût lavé à la piscine de Siloé, et qu'il ne le trouva point à son retour, ayant témoigné aux Juifs, qu'il ne savait pas où il était. Ainsi le Sauveur l'ayant *rencontré* depuis, il put bien ne le pas connaître d'abord pour celui qui l'avait guéri, n'ayant point vu son visage; à moins que sa voix ne lui fût connue. Quoi qu'il en soit, Jésus-Christ se faisant connaître à lui pour le Fils de Dieu, lui dit : *Vous l'avez vu*, c'est-à-dire, comme l'explique saint Cyrille, vous le voyez présentement; ou, selon d'autres, c'est celui dont vous avez éprouvé la divine vertu en recouvrant la vue. *Et c'est celui-là même qui parle à vous.* Ce saint docteur nous fait remarquer dans la manière dont Jésus déclare à cet homme qui il est, et dans les termes dont il se sert pour cela, le mystère d'une très-grande sagesse. Car en disant, comme il fait : *Vous l'avez vu*, ou vous le voyez de vos propres yeux, *et c'est lui même qui vous parle* présentement, il fait connaître que l'union que le Fils de Dieu avait contractée avec la nature humaine, était si parfaite, qu'on pouvait dire véritablement que le Verbe et le Fils unique du Père éternel se faisait et voir aux yeux, et entendre aux oreilles de celui à qui il parlait alors.

Quelle surprise et quelle bénédiction pour ce pauvre homme rejeté des Pharisiens, d'entendre dire tout d'un coup à Jésus-Christ, qu'il était le Fils de Dieu, et par conséquent Dieu lui-même! On avait vu autrefois Tobie et son fils tomber le visage contre terre, tout saisis de trouble et de frayeur, après avoir entendu dire à celui qui avait conduit le jeune Tobie dans le royaume des Mèdes, qu'il était l'ange Raphaël, l'un des sept esprits qui assistaient continuellement devant le Seigneur. En quels transports fut donc cet homme, lorsqu'il entendit de la propre bouche du Fils de Dieu, que *c'était lui-même et qu'il voyait, et qui lui parlait?* Sa disposition toutefois n'était ni de trouble, ni de crainte, mais de confiance, par l'effet qu'il avait déjà senti de la bonté toute singulière de celui qui l'avait guéri. Et faisant à l'heure même, sans hésiter en aucune sorte, la profession de sa foi en Jésus-Christ, comme Fils de Dieu : *Je crois, Seigneur*, s'écria-t-il; puis *se prosternant* avec un profond respect, *il l'adora* comme son Dieu, dit S. Cyrille, quoiqu'il le vît environné d'une chair mortelle, et dépouillé extérieurement de la gloire qui convenait à sa nature divine. Car, si les yeux de son corps pouvaient être scandalisés par la vue de cet état si rabaissé d'un homme Dieu, son cœur était éclairé par une lumière intérieure, qui lui faisait pénétrer jusqu'à la gloire et à la puissance de sa divinité, dont il avait ressenti un effet si particulier dans la guérison miraculeuse de sa vue.

VERS. 39. — *Et Jésus ajouta : Je suis venu en ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point, voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles.* —Le Fils de Dieu, marquant autrefois par la bouche d'Isaïe le sujet de son incarnation, avait dit : *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, et m'a consacré par son onction. Il m'a envoyé annoncer sa parole aux pauvres, et le recouvrement de la vue aux aveugles.* Comment donc, dit S. Cyrille, celui qui avait prédit que son Père l'enverrait guérir les aveugles, déclare-t-il en ce lieu, qu'*il est venu en ce monde pour* faire éclater ce terrible *jugement*, que *ceux* mêmes *qui voient deviendraient aveugles? Jésus-Christ a-t-il* donc *été ministre du péché*, s'écrie S. Paul? *A Dieu ne plaise.* Mais voici de quelle manière ce passage peut être expliqué. Le Fils de Dieu, qui avait presque toujours en vue de rabaisser la vaine enflure des Scribes, et de confondre la fausse justice et la science présomptueuse des Pharisiens, prend occasion du double miracle par lequel il avait ouvert les yeux du corps, et les yeux du cœur de cet homme dont nous parlons, pour faire voir que son incarnation produisait à l'égard des hommes deux effets terriblement différents. Et c'est ce que le saint vieillard Siméon avait dit dès la naissance de Jésus-Christ, qu'*il était pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs dans Israël.* Ainsi il est vrai que le Fils de Dieu *est venu dans le monde* par son incarnation,

mundum veni : ut qui non vident videant, et qui vident cæci fiant. In hunc mundum veni ut judicium discretionis exerceam, homines qui res salutis suæ simpliciter ignorant, et ignorantiam suam atque cæcitatem humiliter agnoscunt illuminando ; et eos qui se omnia nôsse præsumunt, nec indigere doctrinâ meâ, in tenebris ignorantiæ relinquendo, et permittendo ut magis excæcentur in pœnam peccatorum suorum et maximè incredulitatis. Quid est ergo, *ut qui non vident videant?* Qui se non videre confitentur, ait S. Augustinus, tract. 44 in Joan., n. 47, et medicum quærunt, ut videant. Quid est, *et qui vident,cæci fiant?* Qui se putant videre, et medicum non quærunt, in suâ cæcitate permaneant. Ergo istam discretionem vocavit judicium, cùm ait : *In judicium veni in hunc mundum,* quo discernit causam credentium et confitentium à superbis, se videre putantibus, et ideò graviùs excæcatis ; tanquàm dixerit ei peccator confitens, et medicum quærens : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ* ; illorum scilicet qui dicunt : *Videmus*, et eorum peccatum manet. Qui *evanuerunt in cogitationibus suis*, *et obscuratum est insipiens cor eorum : dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt*, Rom. 1, 22.

Vers. 40, 41.—*Et audierunt quidam ex Pharisæis*, qui cum ipso erant ut eum observarent, et sermones ejus carperent : *Numquid et nos cæci sumus*, eâ, de quâ loqueris, animi cæcitate? Dixit eis Jesus : *Si cæci essetis*, judicio vestro, id est, si vos cæcos agnosceretis, et lucem quæreretis, meamque doctrinam, quæ lux est mentium, obedienti animo audiretis, non haberetis peccatum. *Nunc verò dicitis : Quia videmus.* Vos sapere existimatis, inflati sensu carnis vestræ, superbiâ tumidi. Ideò *peccatum vestrum manet.* Vobis non condonatur incredulitatis peccatum. Nullam quippe excusationis rationem habetis, cùm cæcitas vestra voluntaria sit.

pour *donner à son peuple*, comme dit Zacharie, *la connaissance du salut*, *afin qu'il obtienne la rémission de ses péchés*, et pour *éclairer ceux qui étaient assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.* Telle a été, selon l'Ecriture, la fin que le Verbe s'est proposée en se faisant homme, et qu'il accomplit encore tous les jours, jusqu'à ce que le corps mystique de Jésus-Christ soit entièrement formé par l'union et par la perfection de tous ses membres, ou, comme il est dit ailleurs, *jusqu'à ce que le nombre des frères et des serviteurs de Dieu soit accompli.* Mais, par un effet effroyable de l'orgueil des hommes, ce même soleil de justice, qui s'était levé pour communiquer sa lumière aux hommes, aveuglait encore plus ceux, qui enflés de leur science et de leur fausse vertu, *aimaient mieux*, selon la parole de Jésus-Christ, *leurs ténèbres que sa lumière.* Tels étaient ces Pharisiens et ces docteurs de la loi, à qui le Sauveur s'adressait plus particulièrement alors. Et tels seront dans la suite de tous les siècles, ceux qui attachés plutôt à la lumière trompeuse de leur esprit propre qu'à celle de l'Evangile, *ne peuvent souffrir*, comme dit S. Paul, *la sainte doctrine* et *ferment l'oreille à la vérité.* C'était donc un sujet terrible *de jugement* et de condamnation pour ces hommes orgueilleux de l'ancienne loi, qui se regardaient comme *éclairés* en comparaison du commun des Juifs, de tomber dans le dernier aveuglement, par le mépris qu'ils faisaient de la lumière qui se présentait à eux, dans le temps même que ceux qu'ils traitaient *d'aveugles* et d'ignorants, avaient le bonheur de découvrir cette divine lumière qui éclairait et dissipait leurs ténèbres. Mais, pour achever l'éclaircissement de ces paroles de Jésus-Christ, il est nécessaire de voir la suite.

Vers. 40, 41.—*Quelques Pharisiens qui étaient avec lui entendirent ces paroles, et lui dirent : Sommes-nous donc aussi aveugles? Jésus leur répondit : Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de péché. Mais maintenant vous dites que vous voyez, et* c'est pour cela que *votre péché demeure* en vous. — On a déjà remarqué qu'il se trouvait presque toujours des Pharisiens à la suite de Jésus-Christ, dont ils observaient sans cesse avec un esprit rempli de malignité toute la conduite et tous les discours. Quelques-uns d'entre eux qui l'accompagnaient alors, jugèrent bien que ce qu'il disait, quoiqu'en général, *de ceux qui voyant*, ou croyant voir, *devenaient aveugles*, les regardait en particulier ; et qu'il les nommait des aveugles et des ignorants. Mais, parce que son discours ne les attaquait qu'indirectement, ils voulurent l'obliger de l'expliquer, pour avoir, dit S. Cyrille, un sujet de l'accuser, comme ayant violé l'ordonnance de la loi, qui défendait de parler d'une manière injurieuse du prince du peuple. Ainsi, ils lui demandèrent avec chaleur, *s'ils étaient aussi aveugles eux-mêmes?* C'est-à-dire, s'il prétendait qu'ils fussent du nombre de ces aveugles dont il parlait, eux qui étaient regardés comme les guides de tous les autres.

Jésus-Christ, qui connaissait leur artifice, leur répondit d'une manière à laquelle ils ne s'attendaient pas : *Si vous étiez aveugles*, leur dit-il, *vous n'auriez point de péché.* Le péché, comme dit S. Augustin, est par lui même un aveuglement. *Si* donc *vous étiez aveugles*, ô Pharisiens, c'est-à-dire, si vous connaissiez humblement que vous êtes des aveugles, vous courriez au médecin pour lui demander votre guérison ; et ainsi *vous n'auriez point de péché*, parce que celui qui est venu dans le monde pour *sauver le peuple*, en le délivrant *de ses péchés*, vous délivrerait aussi du vôtre. Mais parce que *vous dites que vous voyez*, vous vantant d'être remplis de lumière, et ne vous apercevant point des ténèbres du péché qui sont en vous, vous ne songez point à chercher le médecin qui pourrait seul vous guérir ; et ainsi vous demeurez dans l'aveuglement de votre péché, ou *votre péché demeure* en vous ; ce qui est la même chose. Voilà, selon ce grand saint, le dénouement de ce que le Fils de Dieu avait dit aux Pharisiens : Qu'*il était venu afin que ceux qui ne voyaient point*, ou qui confessant leur aveuglement cherchaient à être guéris, *recouvrassent la vue* ; et qu'au contraire, *ceux qui voyaient*, ou plutôt qui croyaient voir, et ne songeaient point à avoir recours au médecin, qui était lui-même, *devinssent aveugles*, ou s'affermissent davantage dans l'aveuglement de leur péché. Le jugement dont il parle ici est donc le discernement de miséricorde ou de justice, par lequel ceux qui croient, et qui confessent humblement leurs crimes, sont séparés des superbes qui se croient pleins de lumières, et qui n'en deviennent que plus aveuglés : *Quò discernit causam credentium et confitentium, à superbis se videre putantibus, et ideò graviùs excæcatis.*

Sensus Moralis.

Vers. 1.—*Et præteriens Jesus, vidit hominem cæcum à nativitate.* Corporis cæcitas imago est cæcitatis spiritalis, in quâ filii omnes Adami nascuntur, quæ vulnus est naturæ, peccato illatum. Quàm deflenda hæc cæcitas quæ non illius lucis visione nos privat, quæ nobis cum pecoribus communis est ; sed lucis æternæ, quæ vita est et felicitas nostra ! *Et vita erat lux hominum.* Lux sine quâ in tenebris et umbrâ mortis

sedemus. Gratias agamus Salvatori nostro, qui per hanc mortalem vitam, per præsepe, per crucem, per opprobria, dolores, mortemque pertransiens, nos misericorditer respexit, priùs quàm ipsum videre possemus : et cùm essemus filii tenebrarum, nos per gratiam suam, fideique donum filios lucis effecit. *Ipse vidit cæcum, non ad eum cæcus accessit :* quâ circumstantiâ generis humani demonstratur infirmitas, qui per se accedere ad Jesum non potest, nisi gratiæ ejus interiori vocatione præveniatur, in eoque desiderium illuminationis excitetur. *Ut virtutes annuntietis ejus, qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum*, 1 Petri 2, 9.

Præteriens Jesus vidit hominem cæcum à nativitate. « Genus humanum, inquit S. Augustinus, tract. 44, in Joan., n. 1, est iste cæcus. Quæ cæcitas per peccatum contigit in primo homine, de quo omnes originem duximus, non solùm mortis, sed etiam iniquitatis. Si enim cæcitas est infidelitas, et illuminatio fides; quem fidelem quando venit Christus invenit? Quandoquidem Apostolus natus in gente prophetarum dicit : *Fuimus et nos aliquando naturâ filii iræ, sicut et cæteri.* Ephes. 2, 3. Si filii iræ, filii vindictæ, filii pœnæ, filii gehennæ. Quomodò naturâ, nisi quia peccante primo homine vitium pro naturâ inolevit? Si vitium pro naturâ inolevit, secundùm mentem omnis homo cæcus natus est. Si enim videt, non opus habet ductore et illuminatore ; cæcus est ergo à nativitate.... Totus mundus cæcus est : omnes cæcos nasci fecit, qui primum hominem decepit : ideò venit Christus illuminator, quia diabolus fuerat excæcator. »

Præteriens Jesus vidit hominem cæcum à nativitate. « Quòd transiens, inquit S. Cyrillus Alexand., lib. 6, cæcum vidit et illuminavit Jesus, signum erat illum à Judæis discessurum, et impiam turbam relicturum, gentesque respecturum, atque in illas omnem clementiæ suæ munificentiam transfusurum. Quæ etiam cæco nato assimilantur, quòd in tenebris natæ sint, et velut à teneris verâ Dei cognitione caruerint, nec à Deo per Spiritum ejus sint illuminatæ. Cæcus à Christo in transcursu conspectus, significat non propriè venisse Christum ad gentes, sed ad solum Israelem. *Non sum missus,* inquit, *nisi ad oves quæ perierunt domûs Israël.* Matth. 15, 24. In transitu verò Christi, oculi gentium sanati sunt, transferentis in eas misericordiam, propter rebellionem et incredulitatem Israel. Et hoc est quod Moyses decantabat : *Et ego provocabo eos in eo qui non est populus, et in gente stultâ irritabo illos.* Gens enim insipiens quæ servit creaturæ posthabito creatore, et instar animalium ratione carentium omni iniquitate pascitur, solisque rebus terrenis et caducis inhæret. Quoniam verò Israel Deum commovit ad iram sapiens et doctus in lege et prophetis, vicissim à Deo in iram provocatus est assumptis in ejus locum ac sortem insipientibus; quibus per fidem et sapientiam Christus et sanctificatio et redemptio factus est, juxta Scripturam, adeòque lux et illuminatio. »

VERS. 2. — *Et interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi, quis peccavit, hic aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?* Ægritudines et infirmitates corporis generatim spectatas, ex Adami peccato ortum ducere, persuasum habebant Christi discipuli. Grave jugum super filios Adam à die nativitatis eorum, variis miseriis et calamitatibus obnoxium esse. Has qui patiuntur, sub justâ Dei manu se humilient, qui peccatores solos pœnis et miseriis subjicit, vel ut eorum peccata puniat, vel ut illos purificet atque à peccatis emundet. Peccator igitur erat et ille cæcus, quamvis ob peccatum personale suum, vel parentum, nativam non pateretur cæcitatem, sed ad manifestationem gloriæ Dei per miraculum, et gloriam Filii ejus Jesu Christi. *Ut manifestentur opera Dei in illo.*

VERS. 3. — *Respondit Jesus : Neque hic peccavit, neque parentes ejus*, etc. Cæcus ille natus innocens erat; aut certè crimen nullum commiserat, cujus in pœnam inflicta illi esset à Deo cæcitas. Quicumque verò spiritualiter cæci sunt, in pœnam peccati cæci sunt. « Ipsa ignorantia, inquit S. Augustinus, in iis qui intelligere noluerunt, sine dubitatione peccatum est; in eis autem qui non potuerunt, pœna peccati. Ergo in utrisque non est justa excusatio, sed justa damnatio. » Ignorantia igitur et cæcitas spiritualis vel peccatum est, vel pœna peccati, saltem originalis. Hinc baptismus, quo peccatum originale deletur, *sacramentum illuminationis* à primorum seculorum patribus appellatur; eorumque de baptismo sermones inscribuntur : *In sancta lumina.* Verùm Sacramentum illud quo peccatum ex Adamo contractum abstergitur, nos à vulneribus et pœnis quæ illius appendices sunt in statu naturæ lapsæ penitùs non solvit : et sicut charitas quæ per Spiritum sanctum diffusa est in cordibus nostris non extinguit concupiscentiam : ita fides cujus lumen oritur in mentibus nostris, ignorantiæ tenebras penitùs non dispellit. Quamobrem ad Dominum, qui lux et salus nostra est, confugiendum. *Dominus illuminatio mea, et salus mea... Deus meus, illumina tenebras meas*, Psal., 26. Dominus illuminans, nos illuminati ; Dominus salvans, nos salvati; si ergo ille illuminans, nos illuminati, et ille salvans, nos salvati; præter ipsum nos tenebræ et infirmitas. Incommutabilis veritas Deus est : ab hâc recedens anima tenebratur, accedens illuminatur. Homo igitur suæ cæcitatis auctor est. Concupiscentia, quæ parit peccatum quo creaturæ adhæremus derelicto Creatore, nos septem donis Spiritûs sancti destitutos dæmoni tradit, sicut Dalila Samsonem, abrasis septem crinibus tradidit Philistæis, qui eruerunt oculos ejus, et duxerunt Gazam vinctum catenis, et clausum in carcere molere fecerunt, eique illuserunt. Quicumque mortaliter peccant, fœdus cum diabolo ineunt, ejusque dominationi se subjiciunt : *Percussimus fœdus cum morte, et cum inferno fecimus pactum,* Isai., 28, 15. Sed eâ conditione cum illis fœdus init diabolus, quâ Naas princeps Ammonitarum olim fœdus cum habitatoribus Jabes inire proposuit. *In hoc,* inquit, *feriam vobiscum fœdus, ut eruam omnium vestrùm oculos*

dextros, *ponamque vos opprobrium Israel*, 1 Reg. 11, 2. Duo sunt animæ nostræ oculi. Primus est oculus fidei, vel oculus prudentiæ Christianæ ; hic oculus dexter ; alter oculus est prudentia carnis ; hic oculus sinister. Primus veritates salutis, divina mysteria, res æternas contemplatur : alter res caducas et terrenas intuetur. Dextrum animæ oculum peccatoribus eruit diabolus, sinistrum servat, ut sint *acuti ad vana, hebetes ad æterna*, ut loquitur S. Ambrosius. *Filii Agar, qui exquirunt prudentiam quæ de terrâ est*, *negotiatores Merrhæ et Theman, et fabulatores, et exquisitores prudentiæ et intelligentiæ, viam autem sapientiæ nescierunt.* Quò magis peccata sua multiplicant, eorum cæcitas magis augetur, Deo gratiæ suæ lumen subtrahente, qui *lege infatigabili spargit pœnales cæcitates super illicitas cupiditates.*

VERS. 4. — *Me oportet operari opera ejus, qui misit me, donec dies est : venit nox, quando nemo potest operari.* Quamdiù lucis usurâ fruimur, quamdiù vivimus, opera Dei faciamus, operi salutis nostræ incumbamus, officia statûs nostri impleamus. Caveamus ne nos intercipiat nox in quâ nemo poterit operari ad salutem, nox quæ peccatoribus æterna erit, sine spe lucis ac diei, quia Sol justitiæ nunquàm illis orietur, in tenebras exteriores detrusis. Quisquis in peccato moritur, illâ nocte involvitur, quia non est operatus opera Dei, sed opera diaboli. In illâ nocte dives epulo ardebat, et stillam aquæ de digito pauperis requirebat : dolebat, angebatur, fatebatur, nec ei subveniebatur, et conatus est benefacere. Ait enim Abrahæ : *Pater Abraham, mitte Lazarum ad fratres meos, ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum*, Luc. 16, 27. O infelix! quando vivebas, tunc erat tempus operandi : modò jam in nocte es, in quâ nemo possit operari. Timeamus et illam noctem, quæ peccatores excæcatos involvit in hâc vitâ; in quâ opera Dei, opera lucis non faciunt, sed opera duntaxat tenebrarum.

VERS. 6. 7. — *Hæc cùm dixisset, exspuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus, et dixit ei : Vade, lava in natatoriâ Siloe* (*quod interpretatur Missus*). *Abiit ergo, et lavit, et venit videns.* Lutum ex terrâ et salivâ Christi Jesu confectum, figura est unionis Sapientiæ æternæ cum terrâ carnis nostræ, et virtutis in sanctâ illâ carne inhabitantis ad mentium nostrarum tenebras dispellendas, ad oculos interioris hominis nostri aperiendos. Aqua fontis Siloe, imago est baptismi Christi Missi à Patre, quo cæcitas filiis Adami congenita sanatur in iis qui verbo fidei obediunt. *Fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus. Quasi lux tetigit*, ait S. Ambrosius, epist. 80, epit. noviss. Paris., *et lumen infudit; quasi sacerdos per figuram baptismatis mysteria gratiæ spiritalis implevit. Exspuit, ut adverteres quia interiora Christi lumen sunt. Et verè videt qui Christi mundatur internis. Lavat saliva ejus, lavat sermo ejus.* Unde ait : *Jam vos mundi estis propter sermonem meum.* « Quòd autem lutum fecit, et superunxit oculos « cæci, quid significat nisi quòd ipse hominem luto « illito reddidit sanitati, qui de luto hominem figura- « vit, et *quòd hæc caro luti nostri per baptisma- « tis sacramentum æternæ vitæ lumen accipiat?* Ac- « cede et tu ad Siloam, hoc est, ad eum qui missus « est à Patre, diluat te Christus ut videas. *Accedite « ad eum, et illuminamini.* »

Fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus, etc. « Fieri aliter non poterat ut gentes injectam sibi « cæcitatem excuterent, et divinam sanctamque lucem « contemplarentur, hoc est, sanctæ ac consubstantialis « Trinitatis notitiam assequerentur, nisi sanctæ ejus « carnis fierent participes, et peccatum nigredinem « inducens eluerent, exuerentque diaboli potestatem « per sanctum baptisma. Cùm verò mysterii figuram « tempus antevertentem in cæco Servator imprimeret, « adimplebat interim participationis illius vim per « inunctionem sputi; quippe in typum baptismi jubet « citò ablui cæcum in Siloe, quod S. Evangelista inter- « pretatur, *Missus.* Neminem autem alium esse Mis- « sum illum credimus, quàm Filium unigenitum, cœli- « tùs à Patre hùc profectum et delegatum ad peccati « perniciem, et diabolicæ tyrannidis eversionem : « ipsumque cognoscentes aquæ sanctæ piscinæ invi- « sibiliter innatare, abluimur cum fide, non ad depo- « nendas sordes carnis, sed tanquàm lippitudinem « quamdam et impuritatem oculorum mentis eluentes, « ut deinceps puri purè divinam pulchritudinem intueri « possimus. Quemadmodùm ergo credimus Christi « corpus esse vivificum, quoniam est viventis Dei Verbi « templum et habitaculum, omnem habens ejus vim « et operationem : ita dicimus esse illuminationis « pararium. Quippe verè corpus est lucis secundùm « naturam. Et veluti cùm mortuum suscitaret illum « viduæ filium, non satis habuit imperare, et dicere : « *Adolescens, tibi dico, surge*, tametsi verbo peragere « soleat quæcumque placuerit, sed etiam loculo ma- « num admovit, probans etiam corpus suum vivificam « vim et potestatem habere : sic illinivit sputo oculos « cæci, docens et corpus suum vel exili tactu lucem « posse conciliare : corpus est enim veræ lucis. » Hæc S. Cyrill., l. 6 in Joan.

Fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus, etc. Cæcos tribus modis à Jesu illuminatos Evangelium commemorat : 1° verbo, 2° contactu, 3° inunctione luti et lotione in piscinâ Siloe. Ita spiritaliter cæcos triplici modo illuminat : 1° verbo suo, Evangelii sui prædicatione. *Lucerna pedibus meis verbum tuum, et lumen semitis meis*, Psal. 118. 2° Afflictionibus et calamitatibus inflictis, quasi manus suæ contactu salutari. *Manus Domini tetigit me*, Job. 19, 21. Nos enim excæcat prosperitas, illuminat adversitas, ut ad Deum redeamus. *In luce sagittarum tuarum ibunt.* Habacuc. 3, 11. In prosperitate pericula inferni incurruntur, nec animadvertuntur. *Et pericula inferni invenerunt me*, Psal. 114, 3. Illa me invenerunt, inquit S. Augustinus, ego verò ea non inveniebam, qui gaudebam prosperis seculi, in quibus plus fallunt pericula inferni. 3° Spiritualiter cæcos illuminat Christus luti inunctione, id est, nihili nostri consideratione, et

sincerâ humilitate, necnon salutaribus pœnitentiæ lacrymis. *Tumore meo separabar abs te*, ait S. Augustinus, *et nimis inflata facies mea claudebat oculos meos*. Sed misericors Jesus *fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus. Et dixit ei : Vade, lava in natatoriâ Siloe.*

Vers. 7. — *Abiit ergo, et lavit, et venit videns.* Cæcus ille natus Christo ipsum illuminare volenti simpliciter et humiliter obedit : spiritaliter cæci Christo cæcitatem illorum curare volenti rebelles sunt. *Ipsi fuerunt rebelles lumini*, Job. 24, 13. Cæci obedientiam considera. Non dixit : Si lutum est aut sputum quod visum restituit, quid mihi opus aquis Siloe? Si aquæ Siloe cæcitatem curant, quid opus luto? cur linivit? cur lavari præcepit? Me lutum excæcaret, si viderem; an cæcum illuminandi vim habet? Quot cæci aquis Siloe se laverunt, et nemo visum recepit? Non dubitavit, non cunctatus est ut Naaman Syrus; non murmuravit hic adversùs Jesum jubentem ut lavaret oculos in piscinâ Siloe, sicut ille murmuravit adversùs Elisæum præcipientem ut lavaret in Jordane. *Abiit, et lavit, et venit videns.* Lavemur et nos in piscinâ pœnitentiæ, ut visum interiorem recipiamus... Pulvis, pituita, fumus, peccata et iniquitates sunt. Tolle ista omnia, et videbis sapientiam quæ præsens est, quoniam Deus ipsa sapientia est. Animi sordes abstergamus. Immunda enim anima veræ sapientiæ lucem intueri non potest. S. August., tract. 1 in Joannem : « *Sunt autem sordes animi amor quarumlibet rerum, præter animum et Deum : à quibus sordibus quantò est quis purgatior, tantò verum faciliùs intuetur.* » Et, ut alibi idem S. Augustinus, ait : « *Sapientia Dei rapit omnem animam rationalem desiderio suî, tantò ardentiorem quantò mundiorem, et tantò mundiorem quantò ad spiritalia resurgentem : tantò autem ad spiritalia resurgentem, quantò à carnalibus morientem.* » Libro de Utilitate credendi, cap. 6, et libro 2 de Trinitate, cap. 17.

Vers. 10, 11. — *Dicebant ergo ei : Quomodò aperti sunt tibi oculi? Respondit : Ille homo, qui dicitur Jesus, lutum fecit, et unxit oculos meos*, etc. Multi de Christo dubitant ex infidelitate, aut silent ex timore, aut ejus opera examinant ex curiositate, aut ex malitiâ persequuntur, unus cæcus illuminatus illum ex fide et grati animi affectu palàm coram plebe, coram sacerdotibus, legisperitis, Pharisæis, et senatoribus confitetur et prædicat. Pharisæi spiritaliter cæci, tenebras suas magis amant quàm lucem : cæcum natum malignâ curiositate interrogant quomodò viderit, et veræ luci ipsis præsenti claudunt oculos. *Iterùm ergo interrogabant eum Pharisæi quomodò vidisset*, etc. Cæcitatis eorum argumentum est pravum de Christo Jesu judicium, ex invidiâ profectum, quæ de operibus judicat ex pravo præoccupatæ mentis adversùs personas affectu, cùm è contra de personis ex operum sanctitate ferri judicium æquitas postulet. *Dicebant ergo ex Pharisæis quidam : Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant : Quomodò potest homo peccator hæc signa facere?*

Vers. 6. — *Et schisma erat inter eos.* « Est mala « concordia, et discordia bona. Siquidem qui turrim « ædificabant, concordes erant in malo; inde, etsi « inviti, ad bonum tamen dissenserunt. Et socii Chore « malè conveniebant, ideò benè divisi sunt. Et Judas « cum Judæis pravè consensit. Mala autem concordia « abscindenda est, bona servanda et fovenda. Malos « fugiamus, sequamur bonos. Nam si membrum insanabile, metu ne reliqua corrumpat, incidimus, non « quòd illud negligamus, sed ut servemus cætera ; « quantò magis in his, qui malè nobis juncti sunt, « id faciendum? Quòd si eos meliores reddere posse« mus, et nobis non officeremus, omnia tentanda « essent : sin incorrigibiles sunt, et nobis obsunt ad « salutem, abscindendi sunt à nobis. *Auferte malum « ex vobis ipsis*, ait Apostolus, *tollatur de medio vestrûm « qui hoc opus fecit*, 1 Cor. 5, 13. Periculosa est conver« satio improborum. Non tam citò pestis invadit, et sca« bies corrumpit, ac pravorum hominum malitia. *Cor« rumpunt* enim *bonos mores colloquia mala*. 1 Cor. 15, « 33. Nemo malum amicum sibi conciliet, nam si perdi« tos filios abdicamus, neque veremur naturam, neque « ejus leges, neque ullam necessitudinem ; longè ma« gis notos et consuetudine devinctos fugiemus, si « mali sint. Quamvis enim nullum inde nobis prove« niat detrimentum, malas tamen suspiciones vitare « non possumus. Alieni enim vitam nostram non « adeò perscrutantur, sed à sociis et consuetudinibus « judicant. » Hæc sunt S. Joan. Chrysostom. hom. 56 in Joan.

Vers. 17. — *Dicunt ergo cæco iterùm : Tu quid dicis de illo, qui aperuit oculos tuos? Ille autem dixit : Quia Propheta est.* Vir ignobilis et pauper à Christo Jesu illuminari cœptus, Judæorum primores, Pharisæos et legisperitos sapientiâ vincit, parentes suos constantiâ in confessione veritatis. Jesum à Deo non esse, peccatorem esse, legisque transgressorem conclamant illi : iste prophetam prædicat, à Deo missum, Deique auctoritate et nomine docentem ac operantem. Parentes cæci nati, quamvis illum à Jesu sanatum et illuminatum esse noverint ex filii testimonio, periculo tamen persecutionis exponere se nolunt propter Jesum, imò nec filii sui gratiâ, ideò miraculum dissimulant, interrogationem Pharisæorum eludunt, timore ignominiæ silent, nec partes suscipere volunt confitendæ veritatis. *Quomodo nunc videat, nescimus : aut quis ejus aperuit oculos, nos nescimus, ipsum interrogate : ætatem habet, ipse de se loquatur. Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos : jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra Synagogam fieret.*

Vers. 27, 28. — *Numquid et vos vultis discipuli ejus fieri?* Illi quos Deus per gratiam suam illuminavit, et filios lucis effecit, qui erant aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino, acceptam lucem refundere debent in proximos, tenebras impietatis quâvis occasione datâ dispellere, de Religione et pietate magnificè, cum zelo, constantiâque loqui coram incredulis; Dei beneficia gratiæque virtutem et divitias in se ipsis,

aliisque peccatoribus prædicando; studiis omnibus eniti ut ad officiorum suorum agnitionem, ad horrorem odiumque peccati, ad Dei amorem adducantur; ut verbum Dei, Ecclesiæque doctrinam censorià libertate non examinent; sed humili, docilique animo audiant, conservent, ejusque mandatis obediant, sine quorum observantià non pervenitur ad vitam æternam. *Numquid et vos vultis discipuli ejus fieri?* Verè Christi Jesu discipulus erat cæcus illuminatus, qui dignus habitus est in illuminationis suæ exordiis pro illius nomine contumeliam pati. *Maledixerunt ergo ei, et dixerunt : Tu discipulus illius sis : nos autem Moysi discipuli sumus.*

Vers. 31. — *Scimus autem quia peccatores Deus non exaudit : sed si quis Dei cultor est, et voluntatem ejus facit, hunc exaudit.* Deus non exaudit preces impiorum et peccatorum, qui in peccati mortalis affectu perseverant, nec saltem incipiunt pœnitentiam. Odio sunt Domino impius et impietas ejus : illius igitur vota et preces Deo placere non possunt, nec ab illo exaudiuntur. *Cùm multiplicaveritis orationem, non exaudiam, quia manus vestræ sanguine plenæ sunt,* Isai. 1, 1. Sed peccatorum verè ac sincerè pœnitentium, et qui peccandi affectum ex Dei amore deposuerunt, preces Deus exaudit, de quo scriptum est : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies,* Psal. 50.

Sic publicanum oculos in terram demittentem, pectus percutientem, et dicentem : *Deus, propitius esto mihi peccatori.* S. Augustinus, tract. 44 in Joannem : Deus exaudivit. Ista confessio meruit justificationem, quomodò iste cæcus illuminationem. Jussit Deus in mente et corde ejus de tenebris lumen splendescere. Super senes et doctores Israel intellexit ille cæcus : sapientes superbos docuit, confutavit, jam sapientiam audiens intùs docentem : *A seculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati. Nisi esset hic à Deo, non poterat facere quidquam.* Hæc illum docuit non littera, sed Spiritus ; non lectio, sed unctio.

Vers. 34. — *Responderunt, et dixerunt ei : In peccatis natus es totus, et tu doces nos? Et ejecerunt eum foràs.* Mali pastores arroganter et contumeliosè oves etiam innocentes excipiunt : *In peccatis natus es totus ;* impatienter ferunt ut pastoralis officii partes ipsis ponantur ob oculos, quantàvis cum humilitate et modestià id fiat à subditis : *et tu doces nos.* Unitatem non amant, ex grege expellunt immeritos, nec admodùm curant revocare desertores, vel invitare et trahere alienos, ut fiat unum ovile, et unus pastor. *Et ejecerunt eum foràs.* Ut discerent, toties interrogaverunt, et ingrati docentem projecerunt : ejecerunt eum foràs, sed excepit Dominus : magis enim quia expulsus est, Christianus factus est; nec solùm Christianus, sed confessor Christi. A communione synagogæ Judaicæ exclusus, in Ecclesiam à Christo Jesu suscipitur, fitque membrum corporis ejus. Hoc solatium sit Christianorum, qui injustis censuris percelluntur. « Quid enim obest homini, quòd ex illà tabulà non vult eum recitari humana ignorantia, si de libro vivorum non eum delet iniqua conscientia? » inquit S. Augustinus, epist. 78, alias 137. In unitate et charitate maneat, scandalum vitet, patientiam servet, Christo capiti et Ecclesiæ inhæreat, à quà secundùm spiritum nemo separatur innocens, et Deus illius patientiam coronabit.

Vers. 35, 36, 37. — *Audivit Jesus quia ejecerunt eum foràs; et cùm invenisset eum, dixit ei : Tu credis in Filium Dei?* Occurrit misericordia misero, invenit se non quærentem; invenit in tempore quem ab æterno elegerat : invenit exteriori occursu, quem jam interiùs prævenerat et invenerat. De fide interrogat, ut cor ejus ad credendum præparet pio, quod excitat, desiderio. *Quis est, Domine, ut credam in eum?* Cor ejus aperit ad credendum, fideique lumen infundit interiùs, cùm loquitur et manifestat seipsum exteriùs, verbis (ut ita loquar) sacramentalibus, quæ id operantur quod significant. *Dixit, et facta est lux.* Lucem locutus est, et creavit. *Et dixit ei Jesus : Et vidisti eum, et qui loquitur tecum, ipse est. At ille ait : Credo, Domine.* Tunc perfectè ab originali cæcitate liberatur, cùm in Filium Dei unicum Jesum Christum Dominum nostrum se credere profitetur. *Nemo* enim *liberatur à damnatione quæ facta est per Adam, nisi per fidem Jesu Christi,* per fidem, inquit S. Aug., lib. de Corrept. et Grat., c. 1, formatam charitate, humilitate sustentatam, religione et adoratione coram Deo et Jesu Christo Filio ejus prostratam. *Et procidens adoravit eum.*

Vers. 39. — *In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident videant,* nullis suis meritis, sed gratuito misericordiæ Dei dono; *et qui vident,* id est, sapientes sunt in oculis suis, *cæci fiant,* occulto Dei judicio, semper tamen justo. *Et audierunt quidam ex Pharisæis, qui cum ipso erant, et dixerunt ei : Numquid et nos cæci sumus? Dixit eis Jesus : Si cæci essetis, non haberetis peccatum, nunc verò dicitis : Quia videmus. Peccatum vestrum manet.* Quia dicendo : *Videmus,* medicum non quæritis, in cæcitate vestrà remanetis. S. Augustinus, tract. 44 in Joannem : Ergo istam discretionem vocavit judicium, cùm ait : *In judicium veni in hunc mundum,* quo discernit causam credentium et confitentium à superbis, se videre putantibus, et ideò graviùs excæcatis ; tanquàm dixerit ei peccator confitens et medicum quærens : *Judica me, Deus,* Psalm. 42, 1, *et discerne causam meam de gente non sanctâ;* illorum scilicet qui dicunt : *Videmus,* et eorum peccatum manet.

CAPUT X.

1. Amen, amen dico vobis, qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro.

2. Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.

CHAPITRE X.

1. En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un voleur et un larron.

2. Mais celui qui entre par la porte, est le pasteur des brebis.

3. Huic ostiarius aperit, et oves vocem ejus audiunt, et proprias oves vocat nominatim, et educit eas.

4. Et cùm proprias oves emiserit, ante eas vadit; et oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.

5. Alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo, quia non noverunt vocem alienorum.

6. Hoc proverbium dixit eis Jesus : illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis.

7. Dixit ergo eis iterùm Jesus : Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.

8. Omnes quotquot venerunt fures sunt et latrones, et non audierunt eos oves.

9. Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur : et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet.

10. Fur non venit, nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.

11. Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.

12. Mercenarius autem, et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, et dimittit oves, et fugit, et lupus rapit, et dispergit oves.

13. Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, et non pertinet ad eum de ovibus.

14. Ego sum pastor bonus : et cognosco meas, et cognoscunt me meæ.

15. Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem : et animam meam pono pro ovibus meis.

16. Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere : et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor.

17. Propterea me diligit Pater : quia ego pono animam meam, et iterùm sumam eam.

18. Nemo tollit eam à me; sed ego pono eam à me ipso, et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterùm sumendi eam : hoc mandatum accepi à Patre meo.

19. Dissensio iterùm facta est inter Judæos propter sermones hos.

20. Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet, et insanit : quid eum auditis ?

21. Alii dicebant : Hæc verba non sunt dæmonium habentis : numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire ?

22. Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis, et hiems erat.

23. Et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis.

24. Circumdederunt ergo eum Judæi, et dicebant ei : Quousque animam nostram tollis ? Si tu es Christus, dic nobis palàm.

25. Respondit eis Jesus : Loquor vobis, et non creditis : opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me :

26. Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.

3. C'est à celui-là que le portier ouvre, et les brebis entendent sa voix; il appelle ses propres brebis par leur nom, et il les fait sortir.

4. Et lorsqu'il a fait sortir ses propres brebis, il va devant elles; et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa voix.

5. Elles ne suivent point un étranger, mais elles le fuient, parce qu'elles ne connaissent point la voix des étrangers.

6. Jésus leur dit cette parabole, mais ils n'entendirent point de quoi il leur parlait.

7. Jésus donc leur dit encore : En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis la porte des brebis.

8. Tous ceux qui sont venus, sont des voleurs et des larrons; et les brebis ne les ont point écoutés.

9. Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé; il entrera, il sortira, et il trouvera des pâturages.

10. Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger, et pour détruire : pour moi, je suis venu, afin qu'elles aient la vie, et qu'elles l'aient avec plus d'abondance.

11. Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

12. Mais le mercenaire, et celui qui n'est point pasteur, à qui les brebis n'appartiennent point, ne voit pas plus tôt venir le loup, qu'il abandonne les brebis, et s'enfuit; et le loup les ravit, et disperse le troupeau.

13. Or le mercenaire s'enfuit parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met point en peine des brebis.

14. Pour moi, je suis le bon pasteur; et je connais mes brebis et mes brebis me connaissent,

15. Comme mon Père me connaît, je connais aussi mon Père; et je donne ma vie pour mes brebis.

16. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; et il faut que je les amène : elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.

17. C'est pour cela que mon Père m'aime; parceque je donne ma vie pour la reprendre de nouveau.

18. Personne ne me la ravit; mais c'est de moi même que je la donne; j'ai le pouvoir de la donner; et j'ai le pouvoir de la reprendre de nouveau : c'est le commandement que j'ai reçu de mon Père.

19. Ce discours excita une nouvelle division parmi les Juifs.

20. Plusieurs d'entre eux disaient : il est possédé du démon, et il a perdu le sens; pourquoi l'écoutez-vous?

21. Les autres disaient : Ce ne sont pas là les paroles d'un homme possédé du démon, le démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles?

22. Or on faisait à Jérusalem la fête de la dédicace; et c'était l'hiver,

23. Et Jésus se promenait dans le temple, dans la galerie de Salomon.

24. Et les Juifs s'assemblèrent autour de lui, et lui dirent : Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? si vous êtes le Christ, dites-le nous clairement.

25. Jésus leur répondit : Je vous parle, et vous ne me croyez point. Les œuvres que je fais au nom de mon Père, rendent témoignage de moi.

26. Mais pour vous, vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis.

27. Oves meæ vocem meam audiunt : et ego cognosco eas, et sequuntur me :

28. Et ego vitam æternam do eis : et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu meâ.

29. Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est : et nemo potest rapere de manu Patris mei.

30. Ego et pater unum sumus.

31. Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.

32. Respondit eis Jesus : Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo, propter quod eorum opus me lapidatis?

33. Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemiâ, et quia tu homo cùm sis, facis te ipsum Deum.

34. Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestrâ : Quia ego dixi : Dii estis?

35. Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura :

36. Quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemas, quia dixi : Filius Dei sum?

37. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.

38. Si autem facio, et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, et credatis quia Pater in me est, et ego in Patre.

39. Quærebant ergo eum apprehendere : et exivit de manibus eorum.

40. Et abiit iterùm trans Jordanem, in eum locum ubi erat Joannes baptizans primùm, et mansit illìc.

41. Et multi venerunt ad eum, et dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum.

42. Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc vera erant. Et multi crediderunt in eum.

27. Mes brebis entendent ma voix : je les connais, et elles me suivent.

28. Je leur donne la vie éternelle ; et elles ne periront jamais ; et personne ne les ravira d'entre mes mains.

29. Ce que mon Père m'a donné, est plus grand que toutes choses ; et personne ne le peut ravir de la main de mon Père.

30. Mon Père et moi, nous sommes une même chose.

31. Alors les Juifs prirent des pierres pour le lapider.

32. Jésus leur dit : J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par la puissance de mon Père ; pour laquelle est-ce que vous me lapidez?

33. Les Juifs lui répondirent : Ce n'est point pour aucune bonne œuvre que nous vous lapidons ; mais c'est à cause de votre blasphème, et parce qu'étant homme, vous vous faites passer pour Dieu.

34. Jésus leur repartit : N'est-il pas écrit dans votre loi : J'ai dit : Vous êtes des dieux?

35. Si donc elle appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu était adressée, et que l'Écriture ne puisse être détruite,

36. Pourquoi dites-vous que je blasphème, moi que mon Père a sanctifié, et qu'il a envoyé dans le monde, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de Dieu?

37. Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez point.

38. Mais si je les fais, quand vous ne voudriez pas me croire, croyez à mes œuvres ; afin que vous connaissiez, et que vous croyiez que le Père est en moi, et moi dans le Père.

39. Les Juifs alors tâchèrent de le prendre ; mais il s'échappa de leurs mains,

40. Et s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain, au même lieu où Jean avait d'abord baptisé ; et il y demeura.

41. Plusieurs personnes vinrent l'y trouver, et elles disaient : Jean n'a fait aucun miracle ;

42. Mais tout ce qu'il a dit de celui-ci était vrai ; et il y en eut beaucoup qui crurent en lui.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1. — *Amen, amen dico vobis : Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro.* Occasione cæci paulò ante sanati, et à Pharisæis extra synagogam ejecti, qui se solos esse populi doctores et pastores gloriabantur, hic sermo à Christo habitus videtur, sequenti fortè sabbato. *Amen, amen dico vobis*, Pharisæi, cæterique auditores : *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè*, perfosso pariete, *ille fur est*, quia venit ut alienas oves rapiat ; *et latro*, quia venit ut mactet.

Vers. 2, 3, 4, 5, 6. — *Qui autem intrat per ostium*, à domino gregis aut ministris ejus admissus, *pastor*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 6. — *En vérité, en vérité je vous le dis : Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y entre par un autre endroit, est un voleur et un larron. Mais celui qui entre par la porte, est le pasteur des brebis. C'est à celui-là que le portier ouvre, et les brebis entendent sa voix*, etc. — Saint Cyrille a cru que la liaison qui pouvait être entre la fin du chapitre précédent, et les premières paroles de celui que nous expliquons, qui, selon tous les intreprètes, furent dites tout de suite, est celle-ci : Jésus-Christ ne répondait pas seulement aux paroles, mais souvent même aux pensées de ceux qui étaient présents. Et il voulait les porter par là à s'élever au-dessus de ce qu'ils voyaient en lui, puisqu'il perçoit par sa divine lumière le secret des cœurs. Connaissant donc cette disposition intérieure d'une complaisance superbe qu'avaient les Scribes et les Pharisiens dans leur lumière, et qui les portait à le regarder avec mépris, comme étant eux-mêmes dépositaires de la science de la loi, et les guides établis pour la conduite du peuple de Dieu : il travaille à les détromper de cette vaine présomption, qui les empêchait d'entrer dans la connaissance de la vérité ; et il se sert pour cela d'une parabole qui était propre pour son dessein. Il leur fait entendre, quoiqu'en termes énigmatiques, qu'il n'y avait proprement qu'*un Pasteur* souverain du peuple de Dieu, qui était lui-même, et que tous ceux qui avaient voulu jusqu'alors être regardés et honorés comme ce pasteur, *étaient des voleurs et des larrons.*

Il est vrai que le Seigneur avait donné à son peuple plusieurs chefs pour le conduire, avant qu'il parût lui-même dans le monde. Mais tous ces chefs, tels que

est ovium, huic ovium cura commissa est, seque legitimum pastorem esse reipsà ostendit. *Huic ostiarius aperit*, ut homini noto et domestico; *et oves vocem ejus audiunt*, naturali quodam instinctu; *et proprias oves vocat nominatim*, et vicissim eas distinctè novit; *et educit eas* ad pascua salutaria. *Et cùm proprias oves* ex caulis *emiserit, ante eas vadit*, viam illis monstrans; *et oves illum sequuntur* vocantem et præeuntem, *quia sciunt vocem ejus*, id est, sibilos et sonos quibus uti consuevit. *Alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo*, quem venire ut illis noceat, non ut illas curet, ex ipsâ voce persentiscunt, *quia non noverunt vocem alienorum. Hoc proverbium dixit illis Jesus*, hanc parabolam; *illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis;* non intellexerunt quid hâc similitudine significaret.

VERS. 7, 8, 9, 10. — *Dixit ergo eis iterùm Jesus :*

furent Moïse, Josué, Samuël, et les autres qui conduisirent Israël dans les voies de la justice, n'avaient été que ses ministres : au lieu que ceux qui avaient voulu usurper sa place, et se tirer de la dépendance de ce souverain Pasteur, ne devaient être considérés que comme des usurpateurs violents, et des destructeurs du troupeau. Et en cela, il taxait particulièrement les Pharisiens, les prêtres et les docteurs, qui voulaient qu'on les préférât à lui, qui s'attribuaient l'autorité de rejeter le véritable Pasteur, et qui usaient envers le troupeau d'une si terrible domination, que Jésus-Christ leur reproche ailleurs, de *lier des fardeaux pesants et qu'on ne pouvait porter, et de les mettre sur les épaules des hommes, sans vouloir eux-mêmes les remuer du bout du doigt*, Matth. 23, 4.

Voici donc quel est le sens de la parabole du *pasteur* et des *brebis*, dont il se sert pour leur exprimer cette importante vérité. Jésus est le vrai pasteur, et les fidèles sont les brebis. Mais dans la personne du pasteur, ceux qu'il appelle légitimement pour tenir sa place dans la conduite de son troupeau sont aussi compris. Et Jésus, étant le Pasteur suprême, il est encore *la porte* par laquelle il faut que les pasteurs qui tiennent sa place *entrent dans la bergerie*, qui est l'Eglise; parce que *s'ils n'entrent par lui*, et par sa vocation, ils sont comparés à *des voleurs et à des larrons*, qui ne cherchent qu'à piller et qu'à ravager; qui s'engraissent aux dépens des brebis, et qui sont censés en répandre le sang, étant cause de leur perte par leur avarice ou leur négligence. Or il est si vrai que la vocation est nécessaire aux pasteurs, que l'Apôtre nous assure que leur chef, qui est Jésus-Christ, *n'a point pris de lui-même*, en tant qu'homme, *la qualité glorieuse de pontife, mais qu'il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.*

Le portier qui *ouvre* la porte au vrai Pasteur, est encore, selon saint Augustin, le Fils de Dieu même, ou le Saint-Esprit qui nous enseigne toute vérité. Car, dans ces paraboles les mêmes personnes sont figurées par plusieurs choses différentes. Et d'ailleurs, il ne faut pas, comme on l'a marqué ailleurs, s'attacher scrupuleusement à vouloir tout expliquer dans ces sortes de comparaisons, où il y a des choses qui ne sont propres qu'à la parabole, et où il suffit d'envisager le point principal de la figure, sans trop s'arrêter à chaque partie. Ainsi ce que Jésus-Christ a voulu particulièrement nous représenter en celle-ci, est que tout pasteur, pour être vraiment appelé à la conduite des brebis, doit entrer par Jésus Christ qui est la porte. Quiconque donc veut entrer, dit S. Augustin, dans la bergerie, qui est l'Eglise catholique, soit pour devenir pasteur, ce que Jésus-Christ entend principalement ici, soit pour être seulement au rang des brebis, doit y entrer par la porte véritable qui est Jésus-Christ, ne croyant pas seulement en lui par une foi orthodoxe, mais en ne cherchant uniquement que sa gloire, non la sienne propre. Car plusieurs qui ont recherché leur propre gloire ont dispersé les brebis de Jésus-Christ, au lieu de les rassembler. Celui qui est figuré par la porte de la bergerie, est humble et petit. Il faut donc que celui qui veut entrer par cette porte, s'humilie aussi et s'abaisse pour n'être point en danger d'être blessé. Malheur à ceux qui veulent entrer par un autre endroit que par la porte, et qui s'efforcent d'y *monter* par quelque ouverture. Car en voulant s'élever, ils tomberont infailliblement et se briseront : *Qui autem per maceriam ascendit, ideò exaltatur, ut cadat.*

Mais comment cela pouvait-il s'appliquer aux Pharisiens ? C'est qu'en faisant voir qu'il était lui-même et le maître de la bergerie, et la porte, et le portier, il leur donnait lieu de juger que, pour avoir la conduite spirituelle des peuples, il fallait nécessairement que lui-même les y établît, et qu'ils y entrassent par sa vocation; parce que étant devenu le Grand-Pontife de la loi nouvelle, et le souverain Pasteur du troupeau, il ne communiquerait sa puissance qu'à ceux qui reconnaîtraient ce qu'il était, et qui recevraient ses ordres. Ce qu'il ajoute : Que *les brebis connaissent la voix* de leur pasteur, le suivent et lui obéissent; au lieu qu'*elles fuient les étrangers dont elles ne connaissent point la voix ;* leur marquait encore, quoique obscurément, que ceux qui croiraient en lui après être devenus *ses propres brebis*, ne s'attacheraient qu'aux pasteurs qu'il leur donnerait lui-même, et s'éloigneraient de la doctrine des Pharisiens et des Scribes, comme *de la voix des étrangers.*

On peut ne pas s'arrêter à expliquer en particulier ce qui est dit du Pasteur : *Qu'il appelle ses propres brebis par leur nom, et les fait sortir; et qu'après les avoir fait sortir, il va devant elles.* Ces circonstances font partie de la parabole, et nous marquent seulement au sens figuré, que celui-là seul *appelle ses propres brebis par leur nom*, et *les fait sortir* de la vie présente à l'éternelle, après les avoir fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce, qui *connaît les noms* des prédestinés, et qui en les délivrant des dures chaînes qui les accablaient, les met en état de le pouvoir suivre.

VERS. 6. jusqu'au 11. — *Jésus leur dit cette parabole; mais ils n'entendirent point de quoi il leur parlait. Jésus leur dit donc encore : En vérité, en vérité je vous le dis, je suis la porte des brebis. Tous ceux qui sont venus sont des voleurs et des larrons*, etc. — Le Fils de Dieu usait très-souvent dans la prédication des vérités de son Evangile, de ce langage parabolique ou figuré, qui était fort en usage dans la Palestine. C'est pourquoi les Pharisiens auraient dû y être familiarisés, eux surtout qui voulaient passer pour les plus sages et pour les plus éclairés d'entre les Juifs. Mais leur cœur appesanti, et leur esprit tout à fait fermé aux vérités qu'il leur annonçait, ne comprenait rien au discours de Jésus-Christ. C'est pourquoi il veut s'expliquer plus clairement, non tant pour eux, qui étaient indignes d'entendre ce qu'il disait, que pour ses disciples. On a déjà éclairci une partie de la parabole, en suivant l'explication même que le Fils de Dieu en donne ici. Quelques interprètes anciens et nouveaux croient qu'en parlant de ces *voleurs* et de ces *larrons*, il a désigné particulièrement quelques-uns des Juifs, qui avaient osé s'attribuer la qualité de Messie, et s'attirer un grand nombre de sectateurs; tels que furent Théodas, Judas de Galilée, et d'autres semblables imposteurs, qui exposèrent au carnage ceux qui les suivaient, et qui, non seulement ne pouvaient pas, comme Jésus-Christ, donner la vie à leurs brebis, ou la conserver, mais qui les jetaient dans un péril évident de se perdre. On peut cependant entendre par là généralement tous les faux prophètes

Amen, amen dico vobis : Ego sum ostium ovium dominici gregis, per quod ingrediuntur et ipsæ, et pastores quorum curæ ab uno summo pastore commissæ sunt. *Omnes quotquot venerunt*, à Deo non missi, sed suâ sponte ovium ductui et curæ se ingerentes, pseudoprophetæ, et quilibet sine me mediatore promittentes aditum ad salutem, aut summi pastoris et messiæ nomen sibi arrogantes, ut Theudas, Judas Gaulonites, etc.; *fures sunt, et latrones, et non audierunt eos oves;* electi eos non receperunt, et si qui fortè seducti sunt ab eis, citò deposuerunt errorem. *Ego sum ostium, per me si quis introierit*, qui per fidem in me Christum mediatorem, in ovile Dei seu in Ecclesiam ingressus fuerit, sive ut pastor, sive ut ovis, *salvabitur, et ingredietur, et egredietur,* et tutus erit à lupi infernalis incursibus; sicut ovis intra caulas secura est; *et pascua inveniet*, pabulo animæ suæ convenienti ac salutari non carebit. *Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat* resistentes ejus incursibus et bona sua defendentes. *Ego veni ut* oves meæ, electi mei, *vitam habeant*, veram, spiritalem, cœlestem, vitam gratiæ et gloriæ, *et abundantiùs habeant;* nec vitam solùm, sed et genus omne felicitatis.

Vers. 11, 12, 13. — *Ego sum Pastor bonus*, cui conveniunt characteres omnes et virtutes boni pastoris. *Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis*, vitam exponit suam quibusvis periculis, ut oves tueatur ab incursibus luporum et leonum. *Mercenarius autem*, custos ovium mercede conductus, *et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ*, cùm veri pa-

qui n'étaient point envoyés par le Seigeur, et qui s'ingéraient de prophétiser en son nom. Ceux qui étaient véritablement du nombre de ses *brebis*, ces justes de l'ancienne loi, qui appartenaient à Jésus-Christ, avant l'Incarnation, et que Dieu avait élus et prédestinés, comme dit saint Augustin, ou *n'entendaient point la voix* de ces faux pasteurs, et de ces usurpateurs du saint troupeau, ou, s'ils l'avaient écoutée pendant quelque temps, ils cessaient enfin de l'entendre et de la suivre, pour écouter celle du vrai Pasteur.

Ce que dit le Fils de Dieu : Que *si quelqu'un est entré par lui, il sera sauvé*, ne doit pas nous faire croire qu'il suffit à un pasteur ou à une brebis d'être appelé, et d'être entré par la porte, qui est Jésus-Christ, pour être assuré de son salut. On ne peut douter que Judas ne fût entré par cette porte, lui qui était l'un des douze que le Fils de Dieu avait lui-même choisis. Cependant il se perdit. *Combien* aussi *y en a-t-il d'appelés*, selon Jésus Christ; et cependant combien *peu d'élus?* Ce qu'il dit ici peut donc signifier que le seul défaut de l'entrée est capable de nous perdre : au lieu que celui qui est entré par la porte qui est Jésus-Christ, est en état de salut, quoiqu'il puisse se perdre encore par sa faute dans la suite.

Quant à cette autre expression : Qu'*il entrera et sortira, et qu'il trouvera des pâturages*, elle nous marque seulement, que de même que les brebis sous la conduite du berger entrent dans la bergerie pour s'y reposer, et en sortent pour aller chercher des pâturages; ainsi le véritable pasteur a un très-grand soin des brebis spirituelles dont il a reçu la conduite. Il *va devant elles*, leur montrant l'exemple qu'elles doivent suivre; et en cela il taxait les Pharisiens, qui ne voulaient pas remuer du bout du doigt les fardeaux qu'ils mettaient sur les épaules des autres. Il les mène dans *les* plus excellents *pâturages*, qui nous marquent la vérité des Écritures, dont il les nourrit : et après les avoir fait *entrer* dans l'Église par la foi, et dans la voie de leur salut par la grâce, il les fait enfin *sortir* de ce monde pour leur procurer la vie de la gloire, et les rassasier pleinement de la justice dont elles ont eu longtemps faim et soif. C'est pour cela, comme il dit lui-même, qu'*il est venu, afin que ses brebis aient la vie, et qu'elles l'aient abondamment;* ce qui signifie l'éternité bienheureuse, ou la jouissance du royaume de Dieu même, et *l'abondance de* tous *les biens de sa maison*, dont ses élus *doivent être* comme *enivrés*, selon l'expression figurée du roi-prophète, lorsqu'*ils boiront dans le torrent de ses divines délices.*

Vers. 11, 12, 13. — *Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. Mais le mercenaire, et celui qui n'est point pasteur, et à qui les brebis n'appartiennent pas, voyant venir le loup, abandonne ses brebis et s'enfuit*, etc. — Jésus fait connaître aux Pharisiens combien ils étaient injustes dans les sentiments qu'ils avaient de lui, puisqu'ils ne songeaient qu'à faire mourir celui qui était venu *donner sa vie* pour son peuple. C'est ce qu'il exprime par la suite de la même parabole, en se comparant à un berger tels que leurs pères et leurs anciens patriarches avaient été, gardant eux-mêmes leurs troupeaux avec une grande vigilance et une grande résolution, parce que c'était leur bien propre, et non un bien étranger. Il leur dit donc, qu'*il était le bon pasteur* par excellence; ce pasteur dont les prophètes avaient parlé en disant : Qu'*il mènerait son troupeau dans les pâturages, comme un pasteur qui paît ses brebis*; et qu'il ne leur donnerait pas seulement une nourriture qui lui serait étrangère, comme tous les pasteurs du monde; mais celle de sa parole, de son esprit, de sa propre chair qu'il livrerait à la mort pour elles, et du même sang qu'il répandrait pour les racheter.

Le bon pasteur, qui est vraiment bon par sa propre essence, et qui est la source de la bonté de tous les autres pasteurs dont il est le chef, était venu dans le dessein de *donner sa vie pour ses brebis*, en les délivrant par sa mort même de la fureur *du loup* infernal qui voulait *les dévorer; et dissiper son troupeau.* Et en cela il était bien différent de ceux qu'il appelle *des mercenaires*, tels qu'étaient les Pharisiens à qui il parlait; gens attachés à leurs intérêts, et qui se mettaient si peu en peine du salut des peuples dont ils avaient la conduite, qu'ils ne craignaient pas de leur enseigner des maximes opposées aux commandements de Dieu, pourvu qu'elles contribuassent à satisfaire leur avarice. *Le mercenaire* est donc opposé au *bon pasteur*, en ce qu'étant indifférent pour les brebis, qu'il ne regarde que par rapport à lui-même, il n'en prend le soin qu'autant qu'il lui est avantageux. Il est toujours près de les abandonner à la cruauté des loups, dès qu'il aperçoit du péril pour lui : au lieu que Jésus qui était vraiment *le bon pasteur, n'a pas cherché*, comme dit saint Paul, *à se satisfaire lui-même :* mais s'est chargé volontairement de tous les opprobres des hommes pour satisfaire à la justice de son père, jusques à *donner sa vie pour ses brebis.*

Une des choses qui distingue, selon Jesus-Christ, *le mercenaire* du *bon pasteur*, est qu'il ne regarde point les brebis comme *ses propres brebis;* et ainsi il les abandonne, et s'enfuit quand il voit venir le loup. Cependant c'est à Jésus-Christ seulement que *les brebis appartiennent en propre* comme au souverain pasteur, et comme au *pasteur* vraiment *bon*, qui les a acquises au prix de son sang. Mais cela n'empêche pas que tous les autres pasteurs qui sont *bons* par la participation de la bonté essentielle de ce suprême pasteur, ne regardent ses brebis comme leur appartenant aussi en quelque façon, non pour se les approprier par un intérêt particulier, ce qui serait un larcin, mais pour *les aimer* avec tendresse, et, selon l'expression de saint Paul, *dans les entrailles de* Jésus-Christ; c'est-

storis affectum non habeat, turpique tantùm lucro in earum custodiâ ducatur, *videt lupum venientem*, et vitæ suæ magis quàm ovium securitati consulens, *dimittit oves, et fugit; et lupus rapit et dispergit oves* pastoris præsidio destitutas. *Mercenarius autem fugit*, deserto grege, *quia mercenarius est*, sua duntaxat commoda quærens, *et non pertinet ad eum de ovibus*, non curat de ovium conservatione et incolumitate, cùm res ipsius non agatur.

Vers. 14, 15. — *Ego sum Pastor bonus*, mercenario longè dissimilis; *et cognosco meas*, distinctè ac perfectè, non quâcumque cognitione, sed quæ amori et curæ conjuncta sit; *et cognoscunt me meæ*, me ut Pastorem ac Salvatorem suum cognoscunt fide quæ per dilectionem operatur, *sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem;* similis, inquam, est notitia quâ cognosco oves meas et illæ vicissim me cognoscunt, ei quâ me novit Pater, et ego agnosco Patrem. Quæ tamen dictio, *sicut*, non perfectam æqualitatem, sed aliqualem duntaxat similitudinem et imitationem ex parte ovium exprimit, in hoc positam quòd Christus bonus Pastor oves suas diligat, curet, servet, sibique conjunctissimas et charissimas habeat, sicut Pater Christum ut Filium suum diligit Spiritu sancto; et oves vicissim Christum Pastorem suum diligant, cumque ut omnium bonorum suorum auctorem agnoscant. *Et animam meam pono pro ovibus meis*, vitam meam pro earum salute devoveo et profundo.

Vers. 16. — *Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili*, gentes scilicet, seu electos ex gentibus, quæ

à-dire, comme Jésus-Christ les a aimées lui-même, étant disposés aussi à donner leur vie pour les sauver.

Ce n'est pas ainsi qu'en usaient alors, et qu'en avaient très-souvent usé les pasteurs d'Israël, c'est-à-dire, leurs princes et leurs chefs, dont le Seigneur fait cette terrible peinture, qui peut servir d'éclaircissement à tout ce que Jésus-Christ dit ici des pasteurs qui sont mercenaires : *Malheur*, dit-il par son prophète, *aux pasteurs d'Israël qui se paissaient eux-mêmes. Les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux? Et cependant vous mangiez le lait de mon troupeau, et vous vous couvriez de sa laine... Et vous ne vous mettiez point en peine de paître mon troupeau. Vous n'avez point travaillé à fortifier celles qui étaient faibles, ni à guérir celles qui étaient malades... Mais vous vous contentiez de les dominer avec une sévérité pleine de rigueur. Ainsi mes brebis ont été dispersées n'ayant point de pasteur, et sont devenues la proie de toutes les bêtes farouches.*

Il paraît donc que la faute de ces pasteurs mercenaires n'était pas de ce qu'*ils mangeaient du lait, et se couvraient de la laine du troupeau*, ce qui leur était permis, selon saint Paul; mais de ce qu'ils négligeaient en même temps le soin des brebis, lorsqu'ils laissaient vivre le peuple de Dieu sans se mettre en peine de son salut, et sans l'avertir de ce qui pouvait le perdre. En un mot, les mercenaires sont ceux qui, comme dit saint Augustin, n'aiment point gratuitement Jésus-Christ, qui ne cherchent point Dieu pour l'amour de Dieu, mais qui regardent dans leur ministère les avantages temporels qui leur en reviennent, et qui désirent d'être honorés par les hommes. *Un pasteur qui aime ces choses, et qui ne sert Dieu que pour ces choses, est un mercenaire, quel qu'il puisse être*, dit ce grand saint. *Nous trouvons aussi*, ajoute-t-il, *de ces mercenaires. Mais il n'y a que le Seigneur qui les juge. Celui qui sonde le fond des cœurs, est celui-là même qui les juge. Et néanmoins nous ne laissons pas quelquefois de les découvrir. Car ce n'est pas sans sujet qu'il a dit des loups mêmes; qu'on les connaîtrait par leurs fruits. Les tentations sont comme des coups qui frappent à la porte du cœur de plusieurs pour en faire sortir les pensées, quoiqu'il y en ait aussi plusieurs qui demeurent toujours cachées. La bergerie du Seigneur renferme et les vrais pasteurs et les mercenaires. Mais s'il est vrai qu'il y ait plusieurs pasteurs, comment n'y a-t-il qu'un seul pasteur, si ce n'est parce qu'ils sont tous les membres de ce Pasteur souverainement bon, à qui les brebis appartiennent; comme ils sont aussi les membres de l'unique brebis, de celui dont il est dit qu'il a été conduit comme une brebis pour être immolé ?*

Le même Saint dit encore, que *les mercenaires*, tout mercenaires qu'ils sont, ne laissent pas d'être nécessaires dans l'Église; parce qu'encore qu'ils aient des vues intéressées dans les fonctions du ministère qu'ils occupent, ils ne laissent pas de prêcher Jésus-Christ; et qu'ainsi la voix de Jésus-Christ se faisant entendre par eux, les brebis suivent, non le mercenaire, mais le pasteur véritable dont les mercenaires leur font entendre la voix. Mais s'il est vrai que la différence du mercenaire d'avec le pasteur, est que ce premier *voyant venir le loup, s'enfuit et abandonne les brebis;* comment les Apôtres qui étaient certainement de bons pasteurs, *s'enfuyaient-ils* dans le temps de la persécution? *Comment saint Paul se fit-il descendre dans une corbeille par une fenêtre, pour s'échapper d'entre les mains* du persécuteur? *Ne se mettait*-il donc *point en peine des brebis qu'il abandonnait* ainsi *en voyant venir le loup?* Il en avait soin sans doute : mais alors il se contentait de les recommander par ses prières au Pasteur suprême, dont le trône est dans le ciel. Et il songeait seulement à se réserver en fuyant, pour les servir plus utilement par les excellentes lettres qu'il leur écrivait; étant néanmoins toujours préparé à donner sa vie pour les âmes, quand son devoir l'y engagerait.

Quel est donc le mercenaire, et comment se distingue-t-il du pasteur? C'est lorsqu'en voyant venir le loup il s'enfuit, parce qu'il cherche non les intérêts de Jésus-Christ, mais les siens propres : c'est lorsqu'il n'ose, par exemple, reprendre avec liberté celui qui pèche, de peur de perdre ce qu'il recherche, savoir la commodité qu'il trouve dans l'amitié des hommes du siècle, et d'encourir l'indignation de ceux qu'il craint d'avoir pour ses ennemis. *Vous voyez le loup prendre à la gorge une brebis, c'est-à-dire, le démon persuader à un fidèle de tomber en adultère, et vous vous taisez; vous n'osez parler avec force pour arrêter un si grand désordre. Vous êtes un mercenaire, qui avez fui quand vous avez vu venir le loup. Que si vous me répondez que vous n'avez point quitté votre poste, ni pris la fuite; je vous déclare*, dit saint Augustin, *que vous avez fui, parce que vous vous êtes tû; et vous vous êtes tû, parce que vous avez craint. Car la crainte dont un cœur se trouve saisi, est sa fuite. Ce n'est pas ainsi que Paul, ce véritable Pasteur, s'enfuyait, lorsqu'il disait aux fidèles, qu'encore qu'il fût absent de corps, il était présent en esprit avec eux;* et lorsqu'en effet, quoique éloigné de Corinthe, il porta contre le Corinthien incestueux un jugement de rigueur, pour sauver son âme en mortifiant sa chair.

Vers. 14, 15, 16. — *Je suis le bon pasteur, et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent; comme mon Père me connaît, et que je connais mon Père : et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie*, etc — Jésus-Christ ayant représenté aux Pharisiens le caractère du bon Pasteur, et celui du mercenaire, et fait voir par des preuves évidentes, que la qualité qu'il s'attribuait ne lui pouvait être contestée, se croit en droit, dit saint Cyrille, de leur déclarer hautement, qu'*il est lui-même ce bon Pasteur*. Il l'avait déjà déclaré. Mais cette répétition est comme la conclusion de ce qu'il vient de prouver, en disant, que *le bon pasteur donnait sa vie*

non sunt ex hoc ovili Israelitico; *et illas oportet me adducere* ad Ecclesiam meam, secundùm prophetarum vaticinia ; *et vocem meam audient*, Evangelii mei prædicationi per ora discipulorum meorum resonanti obedient ; *et fiet unum ovile*, seu grex unus ex populo Judaico et gentili, absque ullo discrimine , *et unus pastor*, me Pastorem unum habebunt et sequentur. Confer cum Isaiæ 49, 6 : « Parùm est ut sis mihi servus ad suscitandas tribus Jacob , et fæces Israel convertendas. Ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usque ad extremum terræ. » Et cum Ezechielis 37, 21 et seq. : « Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum , ad quas abierunt; et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam. Et faciam eos in gentem unam in terrâ in montibus Israel, et rex unus erit omnibus imperans; et non erunt ultra duæ gentes , nec dividentur ampliùs in duo regna. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et cunctis iniquitatibus suis ; et salvos eos faciam de universis sedibus in quibus peccaverunt , et emundabo eos; et erunt mihi populus , et ego ero eis Deus. Et servus meus David rex super eos, et pastor unus erit omnium eorum ; in judiciis meis ambulabunt , et mandata mea custodient, et facient ea. » Et cap. 34 , 22, 23 : « Salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et judicabo inter pecus et pecus. Et suscitabo super eas pastorem unum, qui pascat eas, servum meum David (ita vocat Christum de familiâ David nasciturum) ; ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem. »

VERS. 17, 18. — *Propterea me diligit Pater*, hæc non postrema diligendi me ratio, quatenùs homo sum, quia curam habeo ovium quas mihi dedit, et quas tanti facit, *quia ego pono animam meam* pro illis, *ut*

pour ses brebis. Comme il savait donc qu'il venait mourir lui-même pour ses brebis, et que les Juifs avaient conspiré sa mort, il ne craint pas de leur soutenir, comme une chose incontestable, qu'ils devaient être persuadés qu'*il était le bon pasteur ;* c'est-à-dire, ce pasteur par excellence , ce pasteur unique que le Seigneur leur avait promis par la bouche d'Ezéchiel de susciter pour le bien de ses brebis, en le nommant du nom de *David son serviteur*, à cause qu'il fut figuré par ce prince , et qu'il était effectivement , selon la chair, fils de David. Il ajoute, pour prouver qu'il était le bon Pasteur : Qu'*il connaissait ses brebis*, et que *ses brebis le connaissaient*. Car celui-là seul devait être le Pasteur suprême et souverainement bon, qui *connaissait* toutes ses brebis ; c'est-à-dire, comme l'explique saint Jean Chrysostôme après saint Paul, qui les connaissait dans sa prescience, et dans son élection éternelle ; et *qui était connu de ses brebis* pour leur rédempteur, pour leur médecin et pour leur sauveur. Car la même connaissance qui est le fondement de l'amour que ce divin pasteur porte à ses brebis, et d'un amour qui l'a engagé à donner sa vie pour elles, leur est un engagement à le reconnaître pour le pasteur véritable, sous la conduite duquel elles doivent se tenir en sûreté. Et c'est en un mot parce que Jésus les connaît pour ses brebis, qu'elles le connaissent pour leur pasteur ; puisque *ce n'est pas elles*, comme dit saint Jean, *qui ont commencé à aimer Dieu , mais que c'est lui qui les a aimées le premier*. Le Sauveur ajoute : *Comme mon père me connaît , et que je connais mon père*. On ne peut pas dire que la connaissance que Jésus-Christ a de ses brebis, et que les brebis ont de Jésus-Christ, soit la même absolument que la connaissance que le Père a de son Fils, et que le Fils a de son Père ; puisque le Père en connaissant son Fils, l'engendre éternellement comme son image essentielle et son Verbe. Mais il faut entendre ceci dans le même sens que ce que le Fils de Dieu dit à son Père en un autre endroit, en parlant de ses élus : Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, *afin qu'ils soient un comme nous sommes un ;* et ce qu'il ordonne ailleurs à ses disciples, *d'être parfaits, comme leur Père céleste est parfait*. Car il est visible que l'union qui est entre le Père et le Fils, surpasse infiniment celle qui est entre Dieu et les âmes saintes; et que quelque perfection que puissent avoir les justes, elle n'approchera jamais celle de leur Père qui est dans le ciel. Mais de même que l'union de l'Eglise avec son divin Epoux, est une imitation de celle qui est entre le Fils et le Père, et que la perfection à laquelle Jésus-Christ exhorte ses serviteurs , consiste à imiter celle de Dieu même dans la bonté dont il use envers les méchants , quoiqu'ils en seront toujours infiniment éloignés ; aussi cette connaissance qu'ont les brebis de leur pasteur, et celle que le pasteur a de ses brebis , a quelque chose de semblable à celle par laquelle le Fils connaît son Père, et le Père connaît son Fils ; parce que le Saint-Esprit qui est éternellement le terme de l'amour du Père et du Fils, devient par un effet de sa bonté toute gratuite, le lien divin de la connaissance mutuelle du pasteur et de ses brebis, et de leur amour.

Jésus-Christ ne se contente pas, dit saint Cyrille, d'avoir confondu l'orgueil des Pharisiens, en leur marquant que la conduite d'Israël leur serait ôtée, comme à des mercenaires, et que le pasteur du troupeau prendrait soin lui-même de ses brebis. Il leur donne encore un nouveau sujet d'humiliation, en leur déclarant : Qu'*il avait d'autres brebis qui n'étaient pas de cette bergerie : qu'il fallait qu'il les amenât ; et qu'elles écouteraient aussi sa voix*. Il leur témoignait par là, qu'il devait joindre ceux d'entre les nations qui croiraient en lui, à ceux d'Israël qui embrasseraient sa foi, et qu'alors il ne serait pas seulement le pasteur des brebis de la maison de Jacob, mais de tous les peuples de la terre. Or il ne pouvait humilier d'une manière plus sensible la présomption des Juifs, qu'en leur déclarant que les Gentils, qu'ils avaient toujours regardés avec exécration, feraient partie du troupeau ; et que ce qu'ils s'étaient attribué jusqu' alors avec tant d'orgueil, comme un droit qui n'appartenait qu'à Isaac, serait commun à toutes les nations qu'ils méprisaient comme étrangères à l'égard de Dieu. Mais l'ingratitude de ces Juifs qui rejetaient la visite du Sauveur d'Israël, méritait bien d'être ainsi punie par la substitution des Gentils qui crurent en lui. Et il fallait que l'aveuglement de ce peuple tant favorisé de Dieu, devînt un sujet à sa bonté d'appeler toutes les nations à la foi, de leur faire *entendre sa voix* par ses ministres, et de former *un seul troupeau* de toutes ces différentes brebis réunies sous la conduite *d'un seul Pasteur*.

VERS. 17, 18. — *C'est pour cela que mon Père m'aime, parce ce que je quitte ma vie pour la reprendre. Personne ne me la ravit ; mais c'est de moi-même que je la quitte*, etc. — Les Pharisiens qui étaient remplis de leur propre estime, se moquaient intérieurement des discours de Jésus-Christ, et le regardaient comme un insensé, de tant parler de ses brebis, de sa qualité de pasteur, et de la résolution qu'il avait prise de les défendre, jusqu'à mourir pour elles. Et l'on verra effectivement dans la suite que plusieurs d'entre eux avaient ces pensées de lui. Pour y répondre, il leur fait voir qu'ils se trompaient très-grossièrement en jugeant ainsi ce qu'il disait, et que ce qu'ils regardaient comme une folie, était digne de l'amour de Dieu son Père. *C'est pour cela*, leur disait Jésus, *que mon Père m'aime, parce que je quitte ma vie pour la reprendre*. Mais que veut donc dire Notre-Seigneur, s'écrient les saints

iterùm sumam eam. Sic tamen spontè ac liberè vitam meam pono pro electis meis, ut illam mox resumpturus sim devictâ morte. *Nemo tollit eam à me,* nemo mihi vitam eripere potest invito; *sed ego pono eam à me ipso,* lubens et volens morior; *et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterùm sumendi eam*, à morte meipsum excitando. Potestate, non necessitate mortuus est Christus, potestate surrexit. *Hoc mandatum,* de morte subeundâ pro ovibus, *accepi à Patre meo.* Quod ut mihi volenti et consentienti impositum est, sic illud summâ exequor libertate, obediens factus usque ad mortem.

VERS. 19, 20, 21. — *Dissensio iterùm facta est inter Judæos propter sermones hos*, horum occasione sermonum, aliis aliud de Jesu sentientibus. *Dicebant autem multi ex ipsis* blasphemantes : *Dæmonium habet et insanit; quid eum auditis?* Verba ejus spernenda sunt, ut dæmoniaci, aut certè dementis. *Alii dicebant, Hæc verba non sunt dæmonium habentis,* hominis cujus mens à dæmonio transversa agitur. *Numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire?* quod illum operantem vidimus. Hoc certè opus non est dæmonis, sed divinæ potestatis.

VERS. 22, 23, 24. — *Facta sunt autem encœnia in Jerosolymis;* festum anniversarium dedicationis templi per Judam Macchabæum celebrabatur, *et hiems*

Pères? et qu'y a-t-il de plus rabaissé en apparence pour le Fils de Dieu, que de dire comme il fait ici : Qu'il est aimé de son Père, à cause qu'il a résolu de mourir pour nous? Est-ce que dans tous les temps qui ont précédé, le Père n'aimait pas son Fils? Et avons-nous été cause qu'il l'ait aimé? Il l'aime certainement de toute éternité, ainsi qu'il s'aime lui-même. Et comme le Père nous a aimés d'un amour qui a précédé, selon saint Paul, tous les siècles, jusqu'à nous donner son Fils unique dans le mystère de son Incarnation, afin que tous ceux qui croient en lui ne périssent point; il aime aussi dans son Fils cet amour qu'il a eu éternellement pour nous, quoiqu'il ne l'ait fait paraître que dans le temps qu'il s'est fait homme, Ainsi il aime dans son Fils unique, dit saint Cyrille, ce qu'il aime dans soi-même. Et *il l'aime,* non pour récompenser l'amour qui l'a engagé à mourir pour nous; mais parce qu'il reconnaît dans cet amour que son Fils a pour les hommes, celui qui l'a engagé lui-même à livrer ce Fils à la mort pour eux, étant véritablement avec lui une même chose; puisque le Fils est le Verbe et l'image consubstantielle de son Père.

Mais le Père n'aime pas seulement son Fils à cause qu'*il quitte sa vie,* c'est-à-dire, qu'il meure volontairement pour nous, en quoi consiste la force de ces paroles : *Ego ponam animam meam.* Car de quoi nous eût servi que Jésus fût mort, s'il fût demeuré comme tous les autres hommes dans la mort? Il l'aime donc, parce qu'il ne quitte sa vie *que pour la reprendre,* en ressuscitant par sa vertu propre, *pour notre justification,* comme dit saint Paul. Et ainsi il l'aime, parce qu'il est son fils unique et tout-puissant comme lui. Ne vous glorifiez donc pas, ô Pharisiens, de ce que vous ferez mourir le Pasteur; puisque sa mort même est la preuve la plus éclatante de l'amour du Père et du Fils envers les hommes; puisqu'il meurt parce qu'il veut bien mourir, *personne n'ayant le pouvoir de lui ravir* malgré lui *la vie;* et puisqu'il ne meurt qu'afin de revivre plein de gloire, en ressuscitant par un effet de la même volonté qui le fait mourir.

Il y a, selon les Pères, une force toute particulière dans ces mêmes paroles du Fils de Dieu : *J'ai le pouvoir de la quitter.* Car c'est de même que s'il disait : Je suis le seul qui sois le maître de ma vie, pour la quitter quand il me plaît. Tous les hommes ne sont pas maîtres de la leur, puisqu'ils se voient exposés à tous moments à la perdre par la violence des autres. Mais pour moi, *je la quitterai* quand je le voudrai. Et il est bien remarquable qu'il ne parle ici qu'après qu'il avait déjà donné aux Pharisiens diverses preuves de la vérité de ce qu'il disait; puisqu'ayant tenté plusieurs fois de l'arrêter, ils ne l'avaient pu, quoiqu'il n'usât d'aucune violence pour se défendre, et que même il employât sa seule parole pour charmer ceux qui le voulaient prendre.

Il ajoute : Qu'*il a aussi le pouvoir de la reprendre,* de peur que quelqu'un ne s'imaginât qu'en mourant volontairement il se soumettait comme un autre homme à la volonté de son Père, de *qui il avait reçu ce commandement.* Car en disant qu'*il a le pouvoir de la reprendre,* il déclare l'empire absolu qu'il a sur la mort, comme Dieu. Et en témoignant que *c'était là le commandement que son Père lui avait fait,* il parle comme homme, soumis parfaitement à la volonté de Dieu son Père, qui était la même que la sienne; puisque, selon la nature divine, le Père et le Fils n'avaient qu'une même volonté.

VERS. 19, 20, 21. — *Ce discours excita une nouvelle division parmi les Juifs. Plusieurs d'entre eux disaient : Il est possédé du démon; il a perdu le sens, pourquoi l'écoutez vous? Les autres disaient : Ce ne sont pas là des paroles,* etc. — Telles étaient, dit saint Augustin, les ténèbres très-épaisses qui obscurcissaient l'esprit des Juifs, d'attribuer au démon des paroles si divines, au lieu d'en être tout pénétrés d'admiration. Et ce fut peut-être, comme l'a cru saint Cyrille, par un dessein prémédité, que les Pharisiens accusèrent Jésus-Christ d'être possédé du démon. Car, comme il venait de les représenter sous la figure de mercenaires qui négligent et abandonnent le troupeau, ils purent craindre que le peuple ne les quittât pour se rendre les disciples de Jésus-Christ. Et ainsi *plusieurs d'entre les Juifs* eurent la malice de prévenir contre lui l'esprit des peuples, en disant que *le démon le possédait*, qu'*il avait perdu l'esprit,* et qu'*il ne méritait pas d'être écouté;* car ils regardèrent ce moyen comme le plus assuré, pour empêcher qu'on n'ajoutât foi à ses paroles. Mais Dieu permit qu'*il se fit encore une espèce de division entre eux;* parce que ceux qui jugeaient plus simplement de ce que Jésus disait, témoignèrent que *ce n'étaient point là les paroles d'une personne possédée du démon.* Et pour confirmer ce qu'ils disaient, ils ajoutèrent : *Le démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles?* Car c'est de même que s'ils eussent dit aux autres : Ce que vous venez d'entendre n'est point le langage d'un possédé. Mais si vous ne trouvez pas dans ses paroles de quoi vous convaincre, ayez au moins du respect pour ses œuvres miraculeuses, et cessez de dire qu'il est possédé du démon; puisque *le démon n'a jamais ouvert les yeux aux aveugles.* Jésus-Christ se sert ainsi des derniers pour confondre la malice aveugle des premiers. Et il néglige de répondre par lui-même à des injures qui se détruisaient beaucoup mieux, dit saint Chrysostôme, par cette sorte de division des Juifs mêmes contre les Juifs.

VERS. 22 jusqu'au 27. — *Or on faisait à Jérusalem la fête de la Dédicace; et c'était l'hiver. Et Jésus se promenant dans le temple, dans la galerie de Salomon, les Juifs s'assemblèrent autour de lui, et lui dirent : Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens?* etc. — Quelques-uns entendent par cette *Dédicace du temple,* celle du temple qui fut bâti par Salomon : et d'autres la Dédicace du temple qui fut bâti par Zorobabel après la captivité de Babylone. Mais il semble qu'on doive l'entendre plutôt de la Dédicace solennelle que Judas Machabée ordonna que l'on ferait tous les ans pendant huit jours, après qu'il eut rebâti l'autel des holocaustes qui avait été profané par les Gentils. Car cette Dédicace devait se faire au mois de *Casleu*, qui

erat, dies scilicet 25 mensis casleu, decembri nostro respondentis. *Et ambulabat Jesus in templo*, id est, in atriis templi, *in porticu Salomonis*, id est, in eâ porticu, quæ, ut loco, ita et formâ respondebat pristinæ porticui, quam olim erexerat Salomon in parte templi orientali, unde et vetus nomen retinebat. *Circumdederunt ergo eum Judæi*, seu Judæorum primores, senatores, Pharisæi, legisperiti, magno confluxu, et dicebant ei : *Quousque animam nostram tollis?* quousque nos suspensos tenes in dubio? *Si tu es Christus, dic nobis palàm*, apertè, ingenuè, sine verborum ambagibus et parabolarum involucris. S. Augustinus, tract. 49 in Joannem, n. 4 : Insidiosè loquuntur, ut si negaret, fidem ei apud populum derogarent; si affirmaret, læsæ majestatis apud Romanos accusarent. Christum enim regem fore, et quidem talem qui reges mundi subigeret, Judæi intelligebant.

Vers. 25, 26. — *Respondit Jesus : Loquor vobis*, jamdiù, et sæpè dixi vobis verbis æquivalentibus me Christum esse missum à Patre, *et non creditis*, in infidelitate vestrâ pertinaces. *Opera quæ ego facio in nomine Patris mei*, miracula, quæ divinâ potestate, Dei Patris mei auctoritate apud vos palàm edo, testantur me Christum esse, de quo hæc à prophetis prædicta sunt; *sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis*, ex numero electorum meorum. His enim qui præordinati sunt ad vitam æternam Deus fidem donat gratuito misericordiæ suæ beneficio, quam vobis negat justo judicio ob peccata vestra. Illis dixit : « Non estis ex ovibus meis, inquit S. Augustinus, quia videbat eos ad sempiternum interitum prædestinatos, non ad vitam æternam sui sanguinis pretio comparatos. »

Vers. 27, 28. — *Oves meæ vocem meam audiunt*, animo docili ac obediente; *et ego cognosco eas*, agnosco quos ipsis impressi characteres (novit Dominus qui sunt ejus), *et sequuntur me*, per imitationem; *et ego vi-*

répondait à notre mois de décembre : ce qui revient à ce que l'Évangéliste dit ici, qu'*il était l'hiver*. Il paraît donc que ce qu'il va rapporter, n'est pas arrivé dans le même temps que ce qui précède, mais deux mois après, puisque la fête des Tabernacles, dont on a parlé auparavant, se célébrait au mois de septembre.

Il est marqué que *Jésus se promenait dans le temple*, c'est-à-dire, dans une partie de son enceinte. Et afin qu'on ne crût pas que c'était dans le lieu même où l'on faisait les prières, et où l'on offrait les sacrifices, saint Jean spécifie le lieu, qui était *la galerie de Salomon*, nommée ainsi peut-être à cause qu'elle avait été rebâtie à l'endroit même où ce prince avait bâti la première. Comme les Juifs se promenaient ordinairement en cet endroit, Jésus-Christ qui recherchait les occasions de les intruire, s'y vint promener aussi, non pour prendre part à leurs discours inutiles, mais pour leur donner sujet de lui faire quelque question qui l'engageât à leur parler de nouveau des affaires qui regardaient l'établissement de son royaume tout spirituel. *S'assemblant* donc *autour de lui*, et feignant de désirer sincèrement de connaître qui il était, ils lui dirent : *Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens?* Ce n'était pas cependant Jésus qui causait en eux cette suspension d'esprit et cette inquiétude dont ils parlaient, mais leur propre jalousie qui rendait leur cœur également sourd et aveugle, l'empêchant d'entendre ce qu'il disait, et de voir ce qui était exposé tous les jours devant leurs yeux. *Si vous êtes le Christ*, ajoutent-ils, *dites-le nous clairement*. Considérez jusqu'où va le renversement de leur esprit. Quand le Fils de Dieu leur parlait d'une manière si admirable, que des archers mêmes en étaient dans l'étonnement, ils lui demandaient qu'il prouvât par des miracles l'autorité qu'il se donnait parmi eux. Et lorsqu'il leur a prouvé par des guérisons si miraculeuses qui il était, ils le pressent de leur dire *s'il est le Christ*. Ainsi, quand les œuvres parlent d'une manière si éclatante, ils demandent des paroles; et quand les paroles leur font entendre ce qu'il est véritablement, ils demandent des miracles.

Il paraît donc bien qu'ils ne cherchaient pas à connaître la vérité, mais à trouver des sujets de persécuter celui qui mettait au jour les déréglements cachés dans leur cœur. *C'était l'hiver*, dit l'Évangéliste; et ils souffraient véritablement au-dedans d'eux un grand froid, s'éloignant de plus en plus de ce feu divin qui aurait pu les embraser en leur inspirant la charité. Ils voulaient que le Seigneur leur dît clairement qu'il était le Christ, et peut-être qu'ils ne regardaient le Christ que selon l'homme. Car puisque plusieurs hérétiques ne découvrent point la divinité de Jésus-Christ ni dans les prophètes, ni dans l'Évangile même, quoiqu'elle y soit clairement marquée; combien les Juifs étaient-ils encore plus éloignés de la découvrir, tant que le voile dont parle saint Paul était sur leur cœur? Ainsi, pressant le Sauveur de leur déclarer s'il était le Christ, comme s'ils eussent beaucoup souhaité de le savoir, ils songeaient peut-être à l'accuser, en cas qu'il le dît, d'attenter à la puissance royale, en qualité de Fils de David.

Le Fils de Dieu qui voyait leurs plus secrètes pensées, leur reprocha l'incrédulité de leur cœur dans cette demande même qu'ils lui faisaient : *Je vous parle*, leur dit il, c'est-à-dire, je vous ai parlé en tant de manières, *et vous ne me croyez pas*. De quoi donc vous servirait que je vous parlasse de nouveau pour vous dire qui je suis; puisque vous n'avez aucune créance pour toutes les choses que je vous ai dites? Si vous n'étiez incrédules au témoignage de vos propres yeux, *les œuvres que je fais au nom de mon Père*, ou par la vertu toute divine de celui dont je suis le fils unique, vous *attesteraient* suffisamment qui je suis. Ce qu'il leur dit : Qu'*il faisait ces œuvres au nom de son Père*, ne diminue rien de la parfaite égalité qu'il a avec lui comme Dieu, puisqu'il leur parlait comme homme. Mais il réfutait en parlant ainsi, l'accusation si injurieuse par laquelle ils l'avaient taxé de ne chasser les démons qu'au nom et par la puissance du démon. Pourquoi donc, ô Juifs, *ne croyiez-vous point* ni aux paroles ni aux miracles de Jésus, et demandiez vous toujours de nouvelles preuves de ce que ses seuls miracles attestaient si clairement? *C'est que vous n'étiez point du nombre de ses brebis*; du nombre de ceux qui, prévenus de sa grâce, comme parle saint Cyrille, devaient sortir des ombres de la loi pour s'attacher à la vérité de sa parole, et se rendre dignes en suivant ses traces, de devenir véritablement les enfants de Dieu; de ceux qui, comme dit Augustin, étaient destinés à acquérir par le prix de son divin sang la vie éternelle : *Ad vitam æternam sui sanguinis pretio comparatos*.

Vers. 27 jusqu'au 31. — *Mes brebis entendent ma voix : je les connais, et elles me suivent. Je leur donne la vie éternelle, et elles ne périront jamais : et nul ne les ravira d'entre mes mains. Ce que mon Père m'a donné est plus grand que toutes choses*, etc. — On a expliqué auparavant comment les brebis *connaissent la voix* du vrai pasteur, et *le suivent*, et comment *il leur donne* aussi *la vie éternelle*; d'où il s'ensuit qu'*elles ne périront point éternellement*, puisque la vie éternelle qu'il leur donne est incompatible avec la perte éternelle. Ce que Jésus-Christ ajoute, que *nul ne les ravira d'entre ses mains*, est la raison pour laquelle ses brebis *ne périront point*, et signifie, selon saint Augustin, que ni le loup, ni le voleur, ni le larron ne pourront les lui enlever; que ni le démon, ni le monde, ni la chair

tam æternam do eis, id est, certissimè dabo; *et non peribunt in æternum*, æternâ morte non peribunt, quia, etsi labantur in peccatum, in eo non perseverabunt, sed veram pœnitentiam agent, *et non rapiet eas quisquam*, seu vi, seu dolo, *de manu mea*, id est, de potentiâ meâ, quâ eas custodio.

Vers. 29, 30. — *Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est; et nemo potest rapere de manu Patris mei.* « Quod dedit mihi Pater, id est, ut sim Verbum ejus, ut sim unigenitus Filius ejus, ut sim splendor lucis ejus, ait S. August., ibid., n. 5, *majus omnibus est*, sive (ut Græci textûs vis habet), Pater qui oves illas benedictas et dilectas dedit mihi, rebus omnibus creatis major est, ejusque omnipotentiæ nemo potest resistere; ideò nemo potest eas eripere de manu Patris, consequenter nec de manu seu potestate meâ. » « Una est enim Patris et Filii potestas, quia una divinitas. *Ego et Pater unum sumus*, non solùm voluntate et concordiâ, sed naturâ et potestate. Cùm audit, *sumus*, abscedat confusus Sabellianus; cùm audit, *unum*, abscedat confusus Arianus; gubernet Catholicus inter utrumque fidei suæ navigium, quoniam cavendum est in utroque naufragium. Dic ergo quod dicit Evangelium : *Ego et Pater unum sumus*, non ergo diversum, quia *unum*; non unus, quia *sumus*. » S. Augustinus, alibi.

Vers. 31. — *Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum*, quasi reum blasphemiæ, cùm intelligerent eum sibi divinam adscribere potestatem et naturam. S. Augustinus, tract. 49 in Joan., n. 8 : « Judæi intellexerunt, quod non intelligunt Ariani et Sociniani. Ideò enim irati sunt, quia senserunt non posse dici : *Ego et Pater unum sumus*, nisi ubi æqualitas est Patris et Filii. »

Vers. 32, 33. — Respondit eis Jesus : *Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo;* id est, palàm feci apud vos Patris mei divinâ potestate, quam mecum indivisim communicavit, *propter quod eorum opus me lapidatis*, seu lapidare vultis? *Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemiâ* : non ob aliquod bonum opus quod feceris, sed ob blasphemiam; *et quia tu homo cùm sis*, ex carne et sanguine compositus ut cæteri, *facis te ipsum Deum*, te Deo dicis æqualem, teque et Patrem unum esse.

ne raviront point au pasteur suprême ceux qu'il a choisis pour être éternellement les siens, et qu'il soutient contre leurs efforts par la toute-puissance de sa grâce. Ce qui suit est facile à expliquer, selon le grec; car il porte : Que *son Père qui lui a donné* ces brebis, *est plus grand que toutes choses*, et qu'ainsi *personne ne peut les ravir de la main* ou de la puissance *de son Père;* or *nous sommes*, continue-t-il, *mon Père et moi une même chose;* ce qui marquait qu'ils étaient un même Dieu, n'ayant qu'une seule et même nature divine, quoiqu'ils fussent deux personnes distinctes très-réellement l'une de l'autre. Et par conséquent nul ne pouvant ravir des mains de mon Père les brebis qu'il m'a données, nul ne peut aussi me les enlever, puisque *je suis une même chose avec lui.* Telle est la force qui paraît être renfermée dans ces paroles de Jésus-Christ, selon qu'elles sont rapportées dans le texte grec. Quant à la Vulgate, le sens qu'on peut lui donner, selon saint Augustin, est celui-ci.

Ce que mon Père m'a donné est plus grand que toutes choses; c'est-à-dire, ce que j'ai reçu de Dieu mon Père, ou, ce que je suis par ma nature divine, étant engendré de lui de toute éternité comme son Verbe et son Fils unique, *est plus grand* et plus puissant sans comparaison que toutes les créatures. Comme donc *nul ne peut ravir* mes brebis *des mains de mon Père*, nul ne peut aussi me les enlever; parce que *mon Père et moi nous ne sommes qu'un.* Les Juifs ne considéraient en Jésus-Christ que sa sainte humanité qui paraissait à leurs yeux; et jugeant de lui seulement par cet extérieur si rabaissé, ils ne pouvaient se persuader qu'il eût la puissance qu'il s'attribuait de protéger ses brebis de telle sorte que nul ne pût les lui ravir. C'est pourquoi il les rappelle à la considération de ce qu'il y avait de caché en lui et leur fait entendre en termes obscurs, que ce n'était pas à l'infirmité de sa nature selon l'homme qu'ils se devaient attacher, mais à ce qu'il y avait de *plus grand* en lui, qui était sa divinité *qu'il avait reçue de son Père*, comme du principe éternel de qui il avait été engendré. Mais on peut encore entendre très-bien par *ce que son Père lui avait donné*, ses brebis mêmes dont il venait de parler. Ils les a reçues de lui comme homme : *et elles sont plus grandes que toutes choses*, c'est-à-dire, que ses élus, et ceux dont il dit ailleurs, qu'*il n'a perdu aucun de ceux que son Père lui a donnés*, sont plus puissants que tous les ennemis de leur salut, non par eux-mêmes, puisqu'*ils ne peuvent rien faire sans lui*, mais par sa grâce, puisqu'*ils peuvent tout*, comme saint Paul, *avec Jésus-Christ, qui les fortifie.*

Vers. 31, 32, 33. — *Alors les Juifs prirent des pierres pour le lapider. Et Jésus leur dit : J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par* la puissance de *mon Père, pour laquelle est-ce que vous me lapidez ?* etc. — Jusques là, les Juifs s'étaient contenus : mais il ne purent souffrir que Jésus-Christ dît que son Père et lui *étaient une même chose.* Car ils comprirent ce que les Ariens dans la suite ne voulurent point comprendre, qui est qu'en parlant de son Père il parlait de Dieu, et qu'il se faisait égal à lui. Ne pouvant donc supporter ce qu'ils regardaient comme un blasphème, qu'il se dît égal en puissance à Dieu, lui en qui ils remarquaient seulement ce qu'il y avait de l'homme, ils crurent rendre un honneur à Dieu, et s'acquitter d'un devoir de religion, de tuer celui qu'ils croyaient être un usurpateur de sa gloire et de sa puissance : c'est pourquoi ils prennent des pierres pour le lapider. Mais il les rendit, dit saint Cyrille, en cette occasion aussi bien qu'en plusieurs autres, comme immobiles par la vertu de sa parole. Et dans le plus grand emportement de leur fureur, ils les calma tout d'un coup par cette douceur charmante qu'il fit paraître, en leur demandant tout simplement : *Pour quelle bonne œuvre de toutes celles qu'il avait faites par la puissance de son Père, ils voulaient le lapider.* Car il est à croire que dans ce moment il les frappa d'une telle confusion de l'ingratitude horrible dont ils payaient tant de faveurs, qu'il leur fit tomber des mains, pour le dire ainsi, les pierres qu'ils se préparaient à lui jeter. Et l'expression littérale de la Vulgate qui porte : *Multa bona opera ostendi vobis*, nous fait même entendre en quelque façon cette *vue* claire qu'il leur donna de tant d'œuvres excellentes dont eux-mêmes avaient été témoins oculaires, et dont le seul souvenir devait les couvrir de honte.

Mais ces hommes emportés contre Jésus-Christ d'un faux zèle, ne se mirent point en peine de juger si les œuvres qu'il faisait prouvaient effectivement sa divinité. Ils concluaient, dit saint Cyrille, qu'il n'était pas Dieu, parce qu'il ne leur paraissait à l'extérieur qu'un homme; et c'est pour cela qu'ils lui repartirent : Qu'*ils le voulaient lapider à cause de son blasphème, et parce qu'étant un homme, il se faisait Dieu.* Mais c'étaient eux-mêmes, ajoute ce saint, qui blasphémaient

Vers. 34, 35, 36. — Respondit eis Jesus : *Nonne scriptum est in lege vestrâ, quia : Ego dixi : Dii estis?* Verba sunt Dei ad judices : Ego, inquit, vos potestatis et nominis mei participes feci. *Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est,* quibus eximium aliquod munus à Deo demandatum est, et qui Deum repræsentant, *et non potest solvi*, seu irrita fieri *Scriptura sacra*; *quem Pater sanctificavit et misit in mundum, vos dicitis, quia blasphemas, quia dixi : Filius Dei sum?* Quantò minori jure mihi blasphemiæ crimen affingitis, cùm naturâ Filius sim Dei, quem Pater sanctificavit, gignendo ex utero ante luciferum, in splendoribus sanctorum; quem increatâ sanctitate, plenitudine divinitatis, oleo illo lætitiæ præ consortibus consecravit ad munus quod obeo doctoris, legislatoris, et salvatoris omnium hominum, quod solius Dei proprium est; et è sinu suo, ubi eram in principio, in mundum me misit. Argumentum est igitur à minori ad majus, quia longè meliori jure Filium Dei se dicere potest, qui ejusdem est cum Deo Patre potestatis et naturæ, quique divinis operibus id demonstrat, quàm qui Deum solummodò repræsentat ratione muneris quod gerit.

Vers. 37, 38. — *Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.* Diluto blasphemiæ crimine, ad præcipuum sermonis sui argumentum redit, seque Christum esse probat. Si non edo opera Deo digna, et quæ me Filium ejus esse demonstrant, cùm à nullo alio nisi à Deo, cujus sunt propria, fieri possint, mihi fidem innoxiè derogabitis. *Si autem facio* hujusmodi opera : *et si mihi non vultis credere*, seu verbis meis fidem habere, *operibus credite*, quibus verba confirmantur; *ita fiet ut cognoscatis et credatis, quia Pater in me est, et ego in Patre*, per individuam potentiæ et essentiæ unitatem, necnon per intimam et perfectissimam inhabitationem unius personæ in aliâ.

en parlant ainsi; parce qu'ils ne savaient pas que le Messie serait Dieu, et qu'il ne paraîtrait point toutefois parmi son peuple dans sa nature divine, mais dans sa nature humaine, en naissant homme de la race de David, selon les oracles des prophètes. Ainsi ils étaient dans l'erreur, n'ayant point l'intelligence des Ecritures : et ils y étaient par un effet de leur propre orgueil, qui les empêchait de s'élever au dessus de ce qu'ils voyaient de rabaissé dans la personne de Jésus-Christ, pour juger équitablement par ses grandes œuvres, de la puissance de sa nature divine, et pour voir en lui l'accomplissement des prophéties. C'est pourquoi un ancien Père réfutant le faux raisonnement de ces Pharisiens, leur dit admirablement : Qu'au lieu d'accuser Jésus-Christ de blasphème, parce qu'étant homme, il se faisait Dieu, ils auraient dû au contraire lui demander humblement : Pourquoi étant *Dieu il s'était fait homme?* puisque ses œuvres, aussi bien que ses paroles montraient clairement qu'il était Dieu, et qu'ainsi il ne pouvait y avoir qu'une économie toute divine et une bonté incompréhensible qui l'avait porté à se rabaisser d'une manière si étonnante jusques à nous.

Vers. 34, 35, 36. — *Jésus leur repartit : N'est-il pas écrit dans votre loi : J'ai dit que vous êtes des dieux? Si donc elle appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu était adressée et que l'Ecriture ne puisse être détruite; pourquoi dites-vous que je blasphème?* etc. — Comme les Juifs ne pouvaient comprendre cette grande vérité, trop opposée à leur orgueil : un Dieu fait homme et conversant avec les hommes, Jésus-Christ se sert d'un passage de l'Ecriture, qu'ils n'osaient pas rejeter, pour les convaincre du tort qu'ils avaient de s'élever contre lui, et de le traiter de *blasphémateur*, pour avoir dit qu'*il était le Fils de Dieu.* Ce passage n'est point tiré du Pentateuque de Moïse, qu'on nomme ordinairement la loi des Juifs, mais des Psaumes : ainsi *la loi*, en ce lieu, se prend pour tout l'ancien Testament, qu'ils regardaient comme la règle de leur conduite. Dieu parlant dans le 81e Psaume à ceux qui sont établis juges de son peuple, et leur apprenant à s'acquitter de ce ministère selon l'équité, sans avoir aucun égard aux personnes, les nomme *des dieux*, et *les enfants du Très-Haut*, à cause de cette haute dignité qui les rendait les images de celui qui étant le Dieu souverain, leur communiquait une partie de sa puissance. C'est aussi le nom que la loi même de Moïse donne à ces juges, lorsqu'elle défend aux Juifs *de parler mal des dieux*, et de *maudire les princes du peuple.* Car ceux qui sont établis pour juger les peuples, deviennent en quelque façon semblables à Dieu dans cette fonction si relevée qui n'appartient proprement qu'à lui. *Si* donc l'Ecriture, *qu'on ne peut détruire*, c'est-à-dire, dont la vérité est incontestable, *appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu était adressée*, ou à qui Dieu parlait alors, *comment* les Juifs *accusaient-ils de blasphème celui que le Père avait sanctifié et envoyé dans le monde, à cause qu'il s'était dit le Fils de Dieu?*

C'est la manière très-modérée, et en même temps très-convaincante, dont Jésus réfute l'accusation des Pharisiens : car c'est de même que s'il leur eût dit, qu'il était sans comparaison plus juste que celui à qui le Père éternel avait communiqué sa *sainteté* essentielle, en l'engendrant de toute éternité comme son Fils, fût nommé *le Fils de Dieu*, et reconnu Dieu par sa nature; puisque ces juges qui n'avaient reçu de Dieu qu'une petite portion de sa puissance, étaient néanmoins nommés *des dieux.* Et si même ils le regardaient comme homme, ils ne pouvaient point contester non plus la qualité de *Fils de Dieu* à celui qui étant né, selon la chair, du sang de David, *avait été sanctifié* d'une façon toute singulière *par le Saint-Esprit*, et *prédestiné*, comme dit saint Paul, pour être *Fils de Dieu dans une* souveraine *puissance* par l'union ineffable qui s'était faite dans l'Incarnation, de la nature divine avec la nature humaine.

Vers. 37, 38. — *Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas ; mais si je les fais, quand vous ne me voudriez pas croire, croyez à mes œuvres, afin que vous connaissiez, et que vous croyiez que le Père est en moi*, etc. — Ce qui avait plus choqué les Juifs, était cette parole de Jésus-Christ, Que *son Père et lui étaient une même chose*; car ils ne pouvaient comprendre qu'il se fit égal à Dieu. Pour leur prouver donc cette vérité qui les choquait si terriblement, voici, selon S. Cyrille, le raisonnement qu'il leur fait. Vous m'objecterez sans doute qu'il est aisé à quelqu'un de dire qu'il a Dieu pour père, mais qu'il n'est pas si facile, et qu'il est même impossible à la créature de le montrer par des effets. Je veux bien que vous *ne m'en croyiez pas* sur ma parole, mais croyez au moins *à mes œuvres*, si vous ne pouvez contester raisonnablement que *ces œuvres* ne *soient celles de mon Père*, c'est-à-dire, des effets visibles de sa bonté et de sa puissance; qu'elles aient la force de vous faire enfin *reconnaître* et de *vous convaincre* que *le Père est dans moi, et moi dans le Père;* c'est-à-dire, que *nous sommes, mon Père et moi, une même chose*, ainsi que je vous l'ai déclaré.

Il était besoin, pour convaincre d'incrédulité ces Pharisiens à qui Jésus-Christ s'adressait principalement, qu'il leur montrât d'une manière évidente les preuves incontestables de sa mission. Car, comme ils couvraient du prétexte de la religion même l'opposition si opiniâtre qu'ils faisaient paraître pour la vé-

Vers. 39, 40. — *Quærebant ergo eum apprehendere*, quòd se Dei Filium naturâ, non adoptione solà constanter prædicaret: *Et evasit de manibus eorum*, iterùm demonstrans potestatem sibi non deesse pericula quæ vis evadendi. *Et abiit iterùm trans Jordanem, in eum locum ubi erat Joannes baptizans primùm*, antequàm in Salim veniret: *Et mansit illic* aliquandiu.

Vers. 41, 42. — *Et multi venerunt ad eum*, memores testimonii quod Joannes illi perhibuerat. *Et dicebant: Quia Joannes quidem signum fecit nullum*, et tamen eum summè venerati sumus, et propè pro Messia habuimus. *Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc*, scilicet de Jesu, nempe illum esse Agnum Dei, mundi Salvatorem, Dei Filium, *vera erant*, ut probat eventus, utque constat ex verbis et factis ejus. *Et multi crediderunt in eum*, ipsum esse Christum, verumque Dei Filium, ac mundi Salvatorem, testimonio Joannis, quod in memoriam revocârunt, et ipsius Jesu miraculis adducti.

rité de ses prédications, il fallait lever ce masque, sous lequel ils s'efforçaient de cacher leur jalousie contre lui, et le désir dont ils étaient possédés de dominer sur les peuples. Il fallait leur faire sentir, à la vue de tous les Juifs, la confusion de leur orgueil, et des faux raisonnements qu'ils employaient pour fermer la bouche, s'ils avaient pu, à la vérité qui leur parlait. Il fallait que les blasphèmes de ces hommes si religieux en apparence, et si corrompus dans le fond du cœur, devinssent une occasion à Jésus-Christ d'établir pour toute la suite des siècles les fondements de la vérité de notre Religion dans les démonstrations de ses œuvres toutes divines, qu'il opposait à leurs impostures; car ces œuvres étant jointes aux instructions que nul autre que lui seul n'avait données jusqu'alors, devaient le faire reconnaître pour le Prophète par excellence que Moïse leur avait promis, et pour le maître qu'Israël était obligé d'écouter comme Dieu même, qui leur avait autrefois parlé par la bouche de ce saint législateur.

Vers. 39 jusqu'à la fin du chapitre. — *Les Juifs tâchèrent alors de le prendre; mais il s'échappa de leurs mains, et s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain, au même lieu où Jean avait baptisé d'abord, et demeura là. Plusieurs vinrent le trouver, et disaient*, etc. — Quand un cœur s'est endurci par le mépris volontaire de la vérité, elle ne sert plus qu'à l'irriter et qu'à l'aveugler de plus en plus. Ainsi, quelque convaincant que fût le discours de Jésus-Christ, ils n'y crurent point. Et quoique une vertu secrète les eût empêchés de le lapider, *ils voulurent se saisir de lui. Il s'échappa néanmoins d'entre leurs mains*, par un effet tout divin de sa puissance; et lorsqu'ils croyaient déjà le tenir, *il sortit* sans peine du milieu d'eux, et se retira tout à fait de Jérusalem, leur prouvant par là de nouveau ce qu'il avait dit, que ce serait volontairement qu'il mourrait, et que personne ne lui ravirait la vie malgré lui.

L'Évangéliste nous marque le lieu où il se retira, savoir, Béthanie, ou Béthabara, *au-delà du Jourdain*, où *Jean-Baptiste avait commencé à baptiser;* pour faire connaître, dit S. Chrysostôme, que le dessein de Jésus-Christ, en s'y retirant, était de renouveler dans l'esprit de ceux qui l'accompagnèrent, le souvenir de tout ce qui avait été fait et dit en ce lieu par ce bienheureux Précurseur, et du témoignage qu'il avait rendu aux Juifs sur son sujet. Aussi *beaucoup de personnes étant venues le chercher* en ce même lieu, se souvinrent aussitôt de Jean-Baptiste; et comparant ce qu'il avait fait avec les œuvres de Jésus-Christ, se disaient les uns aux autres: « *Jean n'a fait aucun miracle*, au lieu que Jésus en fait tous les jours un grand nombre: combien donc est-il plus grand que Jean-Baptiste, et plus digne qu'on ajoute foi à ses paroles! » Ainsi *ils crurent en lui.* Tel fut le fruit de la retraite de Jésus-Chrit hors de la ville de Jérusalem. Car, tant qu'il y demeura, comme les Scribes, les Prêtres et les Pharisiens obsédaient le peuple, peu de personnes se convertirent, soit par la crainte de ces premiers d'entre les Juifs, soit par la faiblesse avec laquelle ils se laissaient prévenir l'esprit à ce que leur inspiraient ces chefs de leur religion. C'est la raison pour laquelle, comme le remarque encore S. Jean Chrysostôme, le Fils de Dieu nous avertit de fuir le tumulte pour nous renfermer dans le secret de la chambre, où le cœur est plus dégagé, et l'esprit plus libre pour parler à Dieu dans la prière, et pour l'écouter.

Sensus Moralis.

Vers. 1. — *Amen, amen dico vobis: Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro.* Christus ostium est; quicumque per eum non intrat, quicumque in illum non credit, quantâcumque morum probitate fulgere videatur, ille fur est et latro. Tales pagani, gentiles philosophi, pharisæi, hæretici, et quicumque gloriam propriam quærunt. « Dicant ergo pagani: Benè vivimus. Si per ostium non intrant, quid prodest eis unde gloriantur? Ad hoc enim debet unicuique prodesse benè vivere, ut detur illi semper vivere; nam cui non datur semper vivere, quid prodest benè vivere? » Quia « nec benè vivere dicendi sunt, qui finem benè vivendi vel cæcitate nesciunt, vel inflatione contemnunt. Non est autem cuiquam spes vera et certa semper vivendi, nisi agnoscat vitam quod est Christus, et per januam intret in ovile; » nisi, inquam, Christum agnoscat, confiteatur, et colat verum Deum et hominem verum, et per ejus fidem intret in ovile Christi, id est, in Ecclesiam catholicam. Non solùm autem Christum verum prædicet, sed Christi gloriam quærat, non suam; nam multi quærendo gloriam suam, oves Christi sparserunt potiùs quàm congregaverunt. « Humilis est enim janua Christus Dominus; qui intrat per hanc januam, oportet humiliet se, ut sano capite possit intrare. Qui autem se non humiliat, sed extollit, per maceriam vult ascendere; qui autem per maceriam ascendit, ideò exaltatur ut cadat. » S. August., tract. 45 in Joan., n. 2, 3, 4.

Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro. Quicumque per Christum Jesum non intrat in ecclesiasticum ordinem, in pastorale ministerium, quicumque alium finem intuetur quàm Christi gloriam, Ecclesiæ utilitatem; quicumque aliâ ratione movetur, ille fur est et latro. Quem ad clerum et ad pastorale ministerium alliciunt et trahunt ambitio, avaritia, quietis et vitæ commodioris amor, familiæ suæ utilitas, ille fur est et latro. Quicumque per simoniam, vim et malas artes beneficia ecclesiastica obtinet, et ea quæ animarum curam adjunctam habent pro se petit, ille fur est et latro.

Vers. 2, 3, 4. — *Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.* Dotes, officia, signa boni pastoris Chri-

stus summus pastor exponit. Primum officium est legitimus ingressus in ovile Christi, per vocationem interiorem Spiritûs ejus, non alio quàm gloriæ Dei, utilitatis Ecclesiæ, sanctificationis animarum intuitu; per vocationem exteriorem, missionem, auctoritatem apostolicam et episcopalem. His enim velati clavibus Spiritus sanctus ostium pastoribus aperit, furibus et latronibus claudit. *Huic ostiarius aperit.* 2° Bonus pastor oves docere debet, illis verbum Dei prædicare, illarum captui et intelligentiæ sermones suos attemperare, ut vocem ejus audiant. Pastor mutus, idolum est, non pastor. Qui concionatur, et se auditorum ingenio non accommodat, comœdus est et declamator, non prædicator. *Et oves vocem ejus audiunt.* 3° Bonus pastor oves suas cognoscere debet, earum bonam vel malam indolem, affectus, mores, necessitates internas et externas perspectas habere, illas visitare, sublevare in egestate, in morbis corporis et animæ; præstò semper esse ad succurrendum omnibus et singulis; proprias oves vocare, non alienas; in alienum ovile nihil usurpare; animarum alienæ curæ commissarum fiduciam sibi non conciliare, proprioque pastori subripere. *Et proprias oves vocat nominatim.* 4° Bonus pastor animas educere debet è familiâ veteris hominis, et in familiam novi hominis Christi Jesu per baptismum introducere; educere per prædicationem divini verbi, per obsecrationes, correptiones, increpationes, per canonicam Pœnitentiæ administrationem ex peccatis earum, pravis habitibus et affectibus, è diaboli pompis, et voluptatibus et amore seculi; et ducere eas in pascua salutaria, et viam christianæ vitæ ac disciplinæ. *Et educit eas.* 5° Bonus pastor præire debet ovibus, vitæ irreprehensibilis, et omnium virtutum christianarum exemplo. *Et cùm proprias oves emiserit, ante eas vadit; et oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.* Bonus pastor commissum sibi gregem pascat *exemplo conversationis, verbo prædicationis, fructu orationis.* S. Bernard., tract. in Evangelii verba : « Ecce nos reliquimus omnia. »

Vers. 7, 8. — *Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium. Omnes quotquot venerunt, fures sunt et latrones, et non audierunt eos oves.* Prophetas audiverunt justi veteris Testamenti, quia cum Verbo Dei venerunt, et veritatis ministri ac interpretes fuerunt. S. Augustinus, tract. 45 in Joan. Intraverunt ergo per ostium, qui eos audierunt, sic in Christum credentes venturum, quomodò nos credimus in eum qui venit. *Tempora variata sunt, non fides.* Nos credimus Dominum Jesum Christum natum ex Virgine, venisse in carne, passum esse, resurrexisse, in cœlum ascendisse; totum hoc impletum esse jam credimus. In ejus sunt fidei societate nobiscum et illi Patres, qui crediderunt de Virgine nasciturum, passurum, resurrecturum, in cœlum ascensurum. *Habentes,* inquit Apostolus, 2 Cor. 4, 13, *eumdem spiritum fidei, sicut scriptum est : Credidi, propter quod locutus sum. Et nos credimus, propter quod et loquimur.* Quotquot ergo ante Christi adventum crediderunt vel Abrahæ, vel Isaac, vel Jacob, vel Moysi, vel aliis patriarchis ac prophetis Christum prænuntiantibus, oves erant, et Christum audierunt, non vocem alienorum. Alii sunt ergo quos non audierunt oves, in quibus non erat vox Christi, errantes, falsa dicentes, inania garrientes, vana fingentes, miseros seducentes. Et si eos audierunt oves Christi aliquando errantes, vocem tandem Christi audierunt, ad ovile redierunt, in eoque usque in finem perseverârunt. « Est vox aliqua pastoris, in quâ oves non audiunt alienos, in quâ non oves non audiunt Christum. Quæ est ista vox? *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Hanc vocem non negligit proprius, non audit alienus : nam et ille hoc ei prædicat, ut perseveret apud ipsum usque in finem, sed non apud eum perseverando non audit hanc vocem. Venit ad Christum, audivit alia et alia verba, illa et illa, omnia vera, sana omnia : inter quæ omnia est et illa vox : *Qui perseveraverit,* etc. Istam qui audierit, ovis est. Sed audiebat illam nescio quis, et desipuit, refriguit, audivit alienam; si prædestinatus est, ad tempus erravit, in æternum non periit; redit ut audiat quod neglexit, faciat quod audivit. Si enim de his est qui prædestinati sunt, et errorem ipsius Deus præscivit, et conversionem futuram; si aberravit, redit ut audiat vocem illam pastoris, et sequatur dicentem : « Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. » Bona vox, vera pastoralis, vox salutis in tabernaculis justorum. Nam facile est audire Christum, laudare Evangelium, acclamare concionatori; perseverare usque in finem, hoc est ovium vocem pastoris audientium. » S. Augustinus, ibid.

Vers. 9, 10. — *Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur, et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet.* Animæ ad Christum Jesum per ipsummet, qui salutis ostium est, ducendæ sunt. In manu ejus vita et omnium copia bonorum est, quæ misericorditer distribuit iis qui in ejus gratiâ, non in propriâ virtute confidunt. Per Christum in Ecclesiam ingredimur, ut ibi pabulo divini verbi, mysteriorum, sacramentorum; ut sacratissimo corpore et sanguine ipsius pascamur. Per Christum egredimur ex hoc mundo, et in cœlum recipimur, æternâ veritate pascendi. *Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.* « Id dixisse videtur, ut vitam habeant ingredientes, et abundantiùs habeant egredientes. Non autem potest quisque per ostium, id est, per Christum egredi ad vitam æternam, quæ erit in specie; nisi per ipsum in Ecclesiam ejus, quod est ovile ejus, intraverit ad vitam temporalem, quæ est in fide. Ideò ait : *Ego veni ut vitam habeant,* hoc est, fidem quæ per dilectionem operatur, per quam fidem in ovile ingrediuntur ut vivant, quia justus ex fide vivit; *et abundantius habeant,* qui perseverando usque in finem, per illud ostium, id est, per fidem Christi egrediuntur, quoniam veri fideles moriuntur; et abundantiùs habebunt vitam, veniendo quò pastor ille præcessit, ubi nunquàm deinde moriantur. » S. August., loc. cit., n. 15.

Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat, etc. Qui beneficium ac ministerium ecclesiasticum suscipit

ut commodiùs vivat et lautiùs, ut Ecclesiæ reditibus ad luxum, ad ludos, ad voluptates abutatur; qui pravis dogmatibus, et moribus improbis, aut negligentiâ certè suâ animas perdit, fur est et latro. Ille verò pastor bonus est, qui exemplo Christi Jesu pastorum principis in id unum studiis et modis omnibus incumbit, ut vitam æternam ejus ovibus procuret. Ob hunc enim finem pastor in Ecclesiâ constitutus est. *Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.*

VERS. 11. — *Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Devovere se ipsum debet pro ovibus suis bonus pastor ut victimam, tum per sancti ministerii labores assiduos; tum etiam per vitæ suæ sacrificium, si opus sit, pro salute gregis. Sed proh pudor! sunt qui dominicas oves suis cupiditatibus, avaritiæ suæ, iræ suæ, vindictæ, quieti immolant, illasque perire sinunt, ut sumptibus parcant aut labori. *Omnes quæ sua sunt quærunt, non quæ Jesu Christi*, Philipp. 2. Sanè cùm incomparabiliter longè sit melior anima quà vivimus, terrenâ substantiâ quam exteriùs possidemus, qui non dat pro ovibus substantiam suam, quando pro his daturus est animam suam? S. Gregor. Magnus, hom. 14 in Evang.

VERS. 12, 13. — *Mercenarius autem, et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, et dimittit oves, et fugit; et lupus rapit et dispergit.* Quis est mercenarius? Sunt in Ecclesiâ quidam præpositi, de quibus Paulus apostolus dicit: *Sua quærentes, non quæ Jesu Christi.* Quid est, sua quærentes? Respondet S. Augustinus, tract. 46 in Joannem: « Non Christum gratis diligentes, non Deum propter Deum quærentes, temporalia commoda consectantes, lucris inhiantes, honores ab hominibus appetentes. Hæc quando amantur à præposito, et propter hæc servitur Deo; quisquis est talis, mercenarius est; inter filios se non computet. » In ordine præpositorum Ecclesiæ, et filii sunt, et mercenarii. Præpositi qui filii sunt, pastores sunt. Mercenarii non sunt pastores meritò, quamvis sint gradu; necessarii tamen sunt (inquit S. Augustinus); multi quippe in Ecclesiâ commoda terrena sectantes, Christum prædicant, et per eos vox Christi auditur; et sequuntur oves, non mercenarium, sed vocem Pastoris per mercenarium. Mercenarios demonstravit Christus, dicens, Matth. 23, 2: *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et Pharisæi; quæcumque ergo dixerint vobis, facite; secundùm opera verò eorum nolite facere.* Quid aliud dixit, nisi: Per *mercenarios vocem Pastoris audite?* Sedendo enim in cathedrâ Moysis legem Dei docent; ergo per illos Deus docet. Sua verò illi si velint docere, nolite audire, nolite facere. Certè enim tales sua quærunt, non quæ Jesu Christi; nullus tamen mercenarius ausus est dicere populo Christi: Tua quære, non quæ Jesu Christi. Quod enim facit malè, non prædicat de cathedrà Christi; inde lædit unde mala facit, non unde bona dicit. « Botrum carpe, spinam cave. Botrus aliquando de radice vitis exortus, pendet in sepe, crescit palmes, inseritur spinis, et portat fructum spina non suum. Non enim spinam vitis attulit, sed spinis palmes incubuit. Noli interrogare nisi radices. Quære radicem spinæ, extra invenis à vite; quære originem uvæ, vitis hanc protulit ex radice. Cathedra ergo Moysi vitis erat; Pharisæorum mores spinæ erant. Doctrina vera per malos, palmes in sepe, botrus inter spinas. Cautè lege, ne dùm quæris fructum, laceres manum; et cùm audis bona dicentem, ne imiteris mala facientem. » S. August., serm. 137, aliàs 49, de Verb. Dom. Sanctus Paulus qui scripsit, Philipp. 2, 20: *Neminem habeo tam unanimem, qui sincerâ affectione pro vobis sollicitus sit; omnes enim quæ sua sunt quærunt, non quæ Jesu Christi*, alio loco inter mercenarios filiosque distinguens, ait: *Quidam autem et propter invidiam et contentionem; quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant, quidam ex charitate, scientes quoniam in defensionem Evangelii positus sum. Quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincerè, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.* Philipp. 1, 15. Isti mercenarii erant, Paulo apostolo invidebant. Quare invidebant, nisi quia temporalia requirebant? Sed quid adjungat, attendite: *Quid enim? Dùm omni modò sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur, et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.* S. August., ibid.: « Veritas est Christus: veritas à mercenariis occasione annuntietur, veritas à filiis veritate annuntietur; filii æternam hæreditatem patris patienter exspectant, mercenarii temporalem mercedem conducentis festinanter exoptant: mihi humana gloria, cui mercenarios invidere video, minuatur; et tamen per linguas et mercenariorum et filiorum divina Christi gloria diffametur, cùm sive occasione, sive veritate Christus annuntietur. Tres personas attende, pastorem, mercenarium, latronem. Diligendus est pastor, tolerandus mercenarius, cavendus est latro. »

VERS. 13. — *Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, et non pertinet ad eum de ovibus.* Fugere, cùm manendum est; cedere, cùm resistendum; silere, cùm loquendum, characteres sunt mercenarii, commoda tantùm sua, non ovium salutem et spiritualem utilitatem quærentis. Peccantem non liberè audet arguere. « Ecce nescio quis graviter peccavit, increpandus est, excommunicandus est: sed excommunicatus inimicus erit, insidiabitur, nocebit cùm potuerit. Jam ille qui sua quærit, non quæ Jesu Christi, ne perdat quod sectatur, humanæ amicitiæ commoditatem, et inimicitiarum humanarum incurrat molestiam, tacet, non corripit. Ecce lupus ovi guttur apprehendit: diabolus fideli adulterium persuasit, tu taces, non increpas: ô mercenarie, lupum venientem vidisti, et fugisti. Respondet fortè et dicit: Ecce hìc sum, non fugi. *Fugisti, quia tacuisti; tacuisti, quia timuisti. Fuga animi timor est, corpore stetisti, spiritu fugisti.* »

VERS. 14, 15. — *Ego sum Pastor bonus; et cognosco meas, et cognoscunt me meæ; sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem*, cognitione adhæsionis et amoris; *et animam meam pono pro ovibus meis.* Sic bonus pastor oves semper habet in corde, ad honorem et imitationem Patris æterni, et Filii ejus Jesu Christi; seque

totum devovet, consecrat, impendit pro ovibus, paratus ad vitam etiam pro ipsarum salute profundendam, ut Christum summum Sacerdotem et victimam pro salute nostrà factum imitetur. S. Greg. Magnus, hom. 14 in Evang. Pastorum officium audistis, ovium officia cogitate. *Et cognoscunt me meæ*, quasi dicat : *Diligentes obsequuntur. Qui enim veritatem non diligit, adhuc minimè cognovit.* Videte si Christi oves estis, videte si eum cognoscitis, videte si lumen veritatis scitis ; *non per fidem tantum, sed per amorem ; non ex credulitate, sed ex operatione.* Nam *qui dicit se nôsse Deum, et mandata ejus non custodit, mendax est.* Ideò hic ait Jesus : *Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem, et animam meam pono pro ovibus meis.* Id est, *eà charitate quâ pro ovibus morior, quantùm Patrem diligam ostendo...* S. Aug., serm. 137, aliàs 49 de Verbis Domini. Pastor bonus est in Ecclesiâ, qui non aliud quærit quàm Deum ; mercenarius qui aliud. *Quisquis autem à Deo præter Deum aliquid quærit, non castè Deum quærit.*

Vers. 16. — *Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili ; et illas oportet me adducere*, etc. Bonus pastor nusquàm satis laborâsse pro animarum salute sibi videtur. Alias et alias animas Deo lucrari et acquirere conatur in dies, ut numerus electorum illi soli cognitus impleatur, et ad consummationem corporis Jesu Christi tandem perveniatur. Summum in laboribus sacri ministerii pastorum solatium est, quòd vocem Christi per eos loquentis oves audiant, qui et ostium est, et pastor ovium ; ostium, pandendo se ; pastor, intrando per se. Et quidem quòd pastor est, dedit et membris suis ; nam apostoli et boni episcopi sunt pastores. Ostium verò nemo eorum se dicit. Hoc sibi Christus proprium tenuit, quà intrent oves. Denique Paulus apostolus boni pastoris implebat officium, quando Christum prædicabat, quia per ostium intrabat. At ubi oves indisciplinatæ cœperunt facere schismata, et alia ostia sibi ponere, non quà intrarent et congregarentur, sed quà errarent ut dividerentur, dicentes, alii : *Ego sum Pauli ;* alii : *Ego sum Cephæ ;* alii : *Ego Apollo ;* alii : *Ego Christi*, 1 Cor. 12 ; expavescens ad eos qui dixerunt : *Ego sum Pauli ;* tanquàm clamans ad oves : Miseræ, quà itis ? non sum ostium : *Numquid Paulus*, inquit, *pro vobis crucifixus est, aut in nomine Pauli baptizati estis ?* Qui verò dicebant : *Ego sum Christi*, invenerant ostium. Ad illum oves sibi commendatas adducere debent pastores, ad eum errantes reducere, *ut fiat unum ovile, et unus pastor.* Ad consummatam illam ovilis Dominici, id est, Ecclesiæ triumphantis unitatem suspiremus, in quâ perfecta erit charitas, electos æternùm Deo conjungens, et inter se connectens ; omnia membra capiti, totum ovile pastori inseparabiliter adunans in pascuis uberrimis æternæ felicitatis. Interim verò Ecclesiam diligamus, ejusque unitatem servemus, extra quam non est salus. *Non enim habet Dei charitatem, qui Ecclesiæ non diligit unitatem.* S. Cyprianus.

Vers. 17, 18. — *Propterea me diligit Pater, quia ego pono animam meam, ut iterùm sumam eam.* Nihil magis pastorem amore Dei dignum reddit, nihil magis ejus sanctificationem promovet, nihil uberiorem gratiarum et benedictionum cœlestium copiam in ipsum derivat, quàm bonorum et commodorum temporalium, ipsiusque vitæ contemptus, ut ministerium suum fideliter impleat. Vitam nimiùm diligere non debet bonus pastor et Ecclesiæ minister, sed eam Deo quotidiè consecrare, et in ejus gloriam impendere, mori paratus occasione datâ, ut salutem procuret animarum Christi pretioso sanguine redemptarum. Debet autem sacrificium ejus voluntarium esse, ut quamvis vitam conservare possit, eam nihilominùs devoveat et profundat, si necesse sit, ex obedientiâ et charitate. *Et potestatem habeo ponendi eam ; hoc mandatum accepi à Patre meo.* Sicut Christus pro nobis animam suam posuit, sic et nos debemus pro fratribus animas ponere.

Vers. 20. — *Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet, et insanit : Quid eum auditis ?* Christus Jesus æterna Patris Sapientia, Veritas, hominum Redemptor, tam atroces calumnias, tam horrendum contemptum patitur, et nos pro ipso contemni et contumeliis affici non sustinebimus? Patienter audit Filius Dei : *Dæmonium habet ;* patienter audit Sapientia : *Insanit ;* patienter audit Veritas : *Quid eum auditis ?* Et nos viles homunciones, peccatores, nihil de nostro habentes præter mendacium et peccatum, irâ, odio, ultionis libidine accendimur in eos qui nobis maledicunt, qui nos contemnunt, vel conviciis et calumniis impetunt. Imitemur patientiam et mansuetudinem Pastoris nostri, si oves ejus esse volumus.

Vers. 22, 23, 24. — *Facta sunt autem encœnia in Jerosolymis, et hiems erat. Et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis. Circumdederunt ergo eum Judæi, et dicebant ei : Quousque animam nostram tollis ? Si tu es Christus, dic nobis palàm.* « Non veritatem desiderabant, quam inquirere videbantur, sed calumniam præparabant. *Hiems erat*, et frigidi erant ; ad illum enim divinum ignem accedere pigri erant. Sed accedere, est credere : qui credit, accedit ; qui negat, recedit. Non movetur anima pedibus, sed affectibus. Friguerant à diligendi charitate, et ardebant nocendi cupiditate. Longè aberant, et ibi erant ; non accedebant credendo, et premebant persequendo. Quærebant audire à Domino : Ego sum Christus ; et fortassè de Christo secundùm hominem sapiebant. Prædicaverunt prophetæ Christum, sed divinitatem Christi et in prophetis, et in ipso Evangelio nec hæretici intelligunt : quantò minùs Judæi, quamdiù velamen est super cor eorum ! » S. Augustinus, tract. 48 in Joan., n. 3. Ad eorum cæcitatem obstupescamus, similemque pœnam timeamus. Loquitur enim nobis Jesus in Evangelio. Loquitur per os ministrorum suorum et pastorum suorum, loquitur per inspirationes Spiritûs sancti sui ; et non credimus. Si enim verè crederemus in Christum fide vivâ, operibus testaremur nos esse discipulos Christi, faciendo quæ docuit, imitando quæ gessit. — 25. *Respondit eis Jesus : Lo-*

quor vobis, et non creditis. Opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me.

Vers. 26, 27, 28. — *Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.* Fides quæ per dilectionem operatur, et in quâ perseveratur, signaculum est ovium Christi. Ex ore summi Pastoris didicistis quæ sint oves : « Estote oves. Oves credendo sunt, oves pastorem sequendo sunt, oves Redemptorem non contemnendo sunt, oves per ostium intrando sunt, oves exeundo et pascua inveniendo sunt, oves vitâ æternâ perfruendo sunt. » S. Augustinus, tract. 48 in Joan., n. 4, 5. Tres ovium Christi notæ, tria prædestinationis signa : 1° Verbi ejus amor et auditio cum docilitate et obedientiâ. *Oves meæ vocem meam audiunt;* 2° cura singularis et eximia Filii Dei de illarum sanctificatione. *Et ego cognosco eas;* 3° imitatio perseverans vitæ et operum Christi Jesu. *Et sequuntur me.* His jam tunc dat vitam æternam, cùm gratiam largitur, quæ gloriæ semen et pignus est, et eas servat à perditione. *Et ego vitam æternam do eis; et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu meâ.* « Quid potest lupus? quid potest fur et latro? Non perdunt nisi ad interitum prædestinatos. De illis autem ovibus, de quibus dicit Apostolus, 2 Tim. 2, 19 : « Novit Dominus qui sunt ejus; » et, Rom. 8, 30 : « Quos præscivit, ipsos et prædestinavit; quos autem prædestinavit, ipsos et vocavit; quos autem vocavit, illos et justificavit; quos autem justificavit, ipsos et glorificavit; » de ovibus illis nec lupus rapit, nec fur tollit, nec latro interficit. Securus est de numero earum, qui pro eis novit quod dedit. Ideò ait : Non rapiet eas quisquam de manu meâ. Aliquando se ipsæ nesciunt oves, sed Pastor novit eas, secundùm istam prædestinationem, secundùm istam Dei præscientiam, secundùm electionem ovium ante constitutionem mundi, de quâ dicit Apostolus : *Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem*, Ephes. 1, 4. « Secundùm istam præscientiam Dei et prædestinationem, *quàm multæ oves foris, quàm multi lupi intùs; et quàm multæ oves intùs, et quàm multi lupi foris.* Quàm multi modò luxuriantur, casti futuri; et quàm multi blasphemant Christum, credituri in Christum! quàm multi se inebriant, futuri sobrii! quàm multi rapiunt res alienas, donaturi suas! verùmtamen modò vocem alienam audiunt, alienos sequuntur. Item quàm multi intùs laudant, blasphematuri; casti sunt, fornicaturi; sobrii sunt, se vino postea sepulturi; stant, casuri! (De prædestinatis enim loquimur; de his loquimur quos novit Dominus qui sunt ejus.) Et tamen ipsi, quamdiù rectè sapiunt, Christi vocem audiunt. Ecce audiunt ipsi, non audiunt illi; et tamen secundùm prædestinationem non oves isti, oves illi. » S. August., tract. 45 in Joan., n. 12 O arcanum incomprehensibile! *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus!* Væ præsumptioni humanæ, si salutem suam in manibus suis securiorem putat quàm in manibus Salvatoris sui! Væ præsumptioni humanæ, si Salvatorem illam salvaturum confidit sine cooperatione suâ, et nisi, vigilet ipsa ne laqueis mundi, dæmonis propriæque voluntatis implicetur, præceps agatur, perdatur!

Vers. 36, 37. — *Quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemas; quia dixi : Filius Dei sum? Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.* Nihil efficacius est ad famam pastoris et ministri Ecclesiæ contra calumnias et obtrectationes hominum improborum defendendam, quàm vocatio et missio legitima, morum innocentia, operum sanctitas. Vocatio nostra sancta est, professio sancta, sed terribilius eâ de causâ judicium nos manet, nisi vitâ et moribus sancti simus, ut per opera nostra cognoscant omnes quia Deus in nobis est per Spiritum suum, et nos in Deo per intimam adhæsionem charitatis quam in cordibus nostris diffundit; et credant verbis quæ Dei nomine ad ipsos loquimur. Eò collineare debet tota boni pastoris vita et conservatio, ut oves ejus Deum cognoscant, earumque fides crescat, nutriatur, roboretur, per charitatem operetur, perficiatur, consummetur. *Si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, et credatis quia ego in Patre, et Pater in me est.*

CAPUT XI.

1. Erat autem quidam languens Lazarus à Bethaniâ, de castello Mariæ et Marthæ sororis ejus.

2. (Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis : cujus frater Lazarus infirmabatur.)

3. Miserunt ergo sorores ejus ad eum, dicentes : Domine, ecce quem amas infirmatur.

4. Audiens autem Jesus, dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloriâ Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam.

5. Diligebat autem Jesus Martham, et sororem ejus Mariam, et Lazarum.

6. Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus.

7. Deinde post hæc dixit discipulis suis : Eamus in Judæam iterùm.

CHAPITRE XI.

1. Or, il y avait un homme malade, nommé Lazare, qui était du bourg de Béthanie, où demeuraient Marie et Marthe sa sœur.

2. (Cette Marie était celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfum, et qui essuya ses pieds avec ses cheveux; et Lazare, qui était alors malade était son frère.)

3. Ses sœurs donc envoyèrent dire à Jésus : Seigneur, celui que vous aimez est malade.

4. Ce que Jésus ayant entendu, il leur fit dire : Cette maladie ne va point à la mort, mais pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu en soit glorifié.

5. Or, Jésus aimait Marthe, Marie sa sœur, et Lazare.

6. Ayant donc appris qu'il était malade, il demeura deux jours au lieu où il était;

7. Et il dit ensuite à ses disciples : Retournons en Judée.

8. Dicunt ei discipuli : Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare, et iterùm vadis illùc?

9. Respondit Jesus : Nonne duodecim sunt horæ diei? Si quis ambulaverit in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt :

10. Si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.

11. Hæc ait, et post hæc dixit eis : Lazarus amicus noster dormit ; sed vado ut à somno excitem eum.

12. Dixerunt ergo discipuli ejus : Domine, si dormit, salvus erit.

13. Dixerat autem Jesus de morte ejus : illi autem putaverunt, quia de dormitione somni diceret.

14. Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè : Lazarus mortuus est.

15. Et gaudeo propter vos, ut credatis, quoniam non eram ibi : sed eamus ad eum.

16. Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos : Eamus et nos, ut moriamur cum eo.

17. Venit itaque Jesus, et invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.

18. (Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim.)

19. Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo.

20. Martha ergo ut audivit quia Jesus venit, occurrit illi : Maria autem domi sedebat.

21. Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hìc, frater meus non fuisset mortuus.

22. Sed et nunc scio, quia quæcumque poposceris à Deo, dabit tibi Deus.

23. Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.

24. Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.

25. Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio et vita : qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet.

26. Et omnis qui vivit, et credit in me, non morietur in æternum. Credis hoc ?

27. Ait illi : Utique, Domine ; ego credidi quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.

28. Et cùm hæc dixisset, abiit, et vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens : Magister adest, et vocat te.

29. Illa, ut audivit, surgit citò, et venit ad eum.

30. Nondùm enim venerat Jesus in castellum, sed erat adhuc in illo loco ubi occurrerat ei Martha.

31. Judæi ergo qui erant cum eâ in domo, et consolabantur eam, cùm vidissent Mariam, quia citò surrexit et exiit, secuti sunt eam, dicentes : Quia vadit ad monumentum ut ploret ibi.

32. Maria ergo, cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, et dicit ei : Domine, si fuisses hìc, non esset mortuus frater meus.

33. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerant cum eâ, plorantes, infremuit spiritu, et turbavit seipsum.

34. Et dixit : Ubi posuistis eum ? Dicunt ei : Domine, veni, et vide.

35. Et lacrymatus est Jesus.

8. Ses disciples lui dirent : Maître, il n'y a qu'un moment que les Juifs voulaient vous lapider, et vous y retournez ?

9. Jésus leur répondit : N'y a-t-il pas douze heures au jour? Celui qui marche durant le jour ne se heurte point, parce qu'il voit la lumière de ce monde:

10. Mais celui qui marche la nuit, se heurte, parce qu'il n'a point de lumière.

11. Après leur avoir dit ces paroles, il ajouta : Notre ami Lazare dort, mais je vais le réveiller.

12. Ses disciples lui répondirent : Seigneur, s'il dort, il sera guéri.

13. Mais Jésus entendait parler de sa mort; mais eux croyaient qu'il leur parlait de dormir de sommeil.

14. Jésus donc leur dit ouvertement : Lazare est mort;

15. Et je me réjouis pour l'amour de vous, de ce que je n'étais pas là ; afin que vous croyiez : mais allons à lui.

16. Sur quoi Thomas, surnommé Didyme, dit aux autres disciples : Allons-y aussi, nous, afin de mourir avec lui.

17. Jésus étant arrivé, trouva qu'il y avait déjà quatre jours qu'il était dans le tombeau.

18. (Or, Béthanie était éloignée d'environ quinze stades.)

19. Et il y avait là quantité de Juifs, qui étaient venus voir Marthe et Marie, pour les consoler de la mort de leur frère.

20. Marthe ayant donc appris que Jésus venait, alla au-devant de lui; mais Marie demeura dans la maison.

21. Marthe dit donc à Jésus : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort.

22. Mais je sais que présentement même Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez.

23. Jésus lui répondit : Votre frère ressuscitera.

24. Marthe lui dit: Je sais bien qu'il ressuscitera dans la résurrection au dernier jour.

25. Jésus lui repartit : Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra ;

26. Et quiconque vit, et croit en moi, ne mourra jamais. Croyez-vous cela ?

27. Elle lui répondit : Oui, Seigneur; je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans ce monde.

28. Ayant dit ces paroles, elle s'en alla, et appela secrètement Marie sa sœur, lui disant : Le Maître est venu, et il vous demande.

29. A cette parole, elle se leva, et vint vers lui.

30. Jésus n'était pas encore entré dans le bourg ; mais il était au même lieu où Marthe l'avait rencontré.

31. Cependant les Juifs qui étaient avec Marie dans la maison, et qui la consolaient, ayant vu qu'elle s'était levée si promptement, et qu'elle était sortie, la suivirent en disant : Elle s'en va au sépulcre pour y pleurer.

32. Mais Marie étant arrivée au lieu où était Jésus, et l'ayant vu, se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort.

33. Jésus, voyant qu'elle pleurait, et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit, et s'émut lui-même.

34. Puis il dit : Où l'avez-vous mis? Ils lui répondirent : Seigneur, venez et voyez.

35. Alors Jésus pleura.

36. Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum.

37. Quidam autem ex ipsis dixerunt : Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur?

38. Jesus ergo rursùm fremens in semetipso, venit ad monumentum. Erat autem spelunca, et lapis superpositus erat ei.

39. Ait Jesus : Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat : Domine, jam fœtet, quatriduanus est enim.

40. Dicit ei Jesus : Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei ?

41. Tulerunt ergo lapidem : Jesus autem, elevatis sursùm oculis, dixit : Pater, gratias ago tibi, quoniam audisti me.

42. Ego autem sciebam quia semper me audis, sed propter populum qui circumstat, dixi : ut credant quia tu me misisti.

43. Hæc cùm dixisset, voce magnâ clamavit : Lazare, veni foràs.

44. Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus : Solvite eum, et sinite abire.

45. Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam et Martham, et viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.

46. Quidam autem ex ipsis abierunt ad Pharisæos, et dixerunt eis quæ fecit Jesus.

47. Collegerunt ergo pontifices et Pharisæi concilium, et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit ?

48. Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum: et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem.

49. Unus autem ex ipsis, Caiphas nomine, cùm esset pontifex anni illius, dixit eis : Vos nescitis quidquam,

50. Nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat.

51. Hoc autem à semetipso non dixit, sed cùm esset pontifex anni illius, prophetavit quòd Jesus moriturus erat pro gente,

52. Et non tantùm pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.

53. Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum.

54. Jesus ergo jam non in palàm ambulabat apud Judæos, sed abiit in regionem juxta desertum, in civitatem quæ dicitur Ephrem, et ibi morabatur cum discipulis suis.

55. Proximum autem erat Pascha Judæorum, et ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipsos.

56. Quærebant ergo Jesum, et colloquebantur ad invicem, in templo stantes : Quid putatis, quia non venit ad diem festum? Dederant autem pontifices et Pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.

36. Sur quoi les Juifs dirent entre eux : Voyez comme il l'aimait.

37. Mais il y en eut quelques-uns qui dirent : Ne pouvait-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux à un aveugle-né ?

38. Jésus donc frémissant de nouveau en lui même, vint au sépulcre : c'était une grotte ; et on avait mis une pierre par-dessus.

39. Jésus dit : Otez la pierre. Marthe, qui était sœur du mort, lui dit : Seigneur, il sent déjà, car il y a quatre jours qu'il est là.

40. Jésus lui répondit : Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu ?

41. Ils ôtèrent donc la pierre. Et Jésus levant les yeux au ciel, dit : Mon Père, je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé.

42. Pour moi, je sais bien que vous m'exaucez toujours; mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé.

43. Ayant dit ces mots, il cria d'une voix forte : Lazare, venez dehors.

44. A l'heure même le mort sortit, ayant les pieds et les mains liés de bandes, le visage enveloppé d'un linge. Jésus leur dit : Déliez-le et le laissez aller.

45. Plusieurs donc d'entre les Juifs qui étaient venus voir Marie et Marthe, et qui avaient vu ce que Jésus avait fait, crurent en lui.

46. Mais quelques-uns d'eux s'en allèrent trouver les Pharisiens, et leur rapportèrent ce que Jésus avait fait.

47. Les princes des prêtres et les Pharisiens assemblèrent donc le conseil ; et ils disaient : Que faisons-nous ? Cet homme opère beaucoup de miracles.

48. Si nous le laissons faire de la sorte, tous croiront en lui ; et les Romains viendront, et détruiront notre ville et notre nation.

49. Mais l'un deux nommé Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là, leur dit : Vous n'y entendez rien.

50. Et vous ne considérez pas qu'il est de votre intérêt qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse point.

51. Or, il ne disait pas cela de lui-même; mais étant grand-prêtre cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation,

52. Et non seulement pour cette nation, mais aussi pour rassembler les enfants de Dieu, qui étaient dispersés.

53. Ils ne pensèrent donc plus depuis ce jour-là qu'à le faire mourir.

54. C'est pourquoi Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs ; mais il se retira dans une contrée près du désert, en une ville nommée Ephrem, où il se tint avec ses disciples.

55. Or, comme la Pâque des Juifs était proche, plusieurs de ce quartier-là allèrent à Jérusalem avant la Pâque, pour se purifier.

56. Ils y cherchaient donc Jésus, et se disaient les uns aux autres, étant dans le temple : Que pensez-vous de ce qu'il n'est point venu à ce jour de fête ? Or, les princes des prêtres et les Pharisiens avaient donné ordre que si quelqu'un savait où il était, il le leur découvrit, afin qu'ils le fissent prendre.

SENSUS LITTERALIS.

VERS. 1, 2. — *Erat autem quidam languens Lazarus* nomine, *à Bethania* oriundus, seu ex vico sito in eo montis Oliveti tractu, qui Bethania dicebatur, *de castello Mariæ et Marthæ, sororis ejus.* In quo vico seu castello habitabant Maria et Martha sorores ejus, eo nomine tunc apud Christi discipulos celebres, quòd sæpè Christum et ejus apostolos hospitio recepissent. *Maria autem erat, quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis; cujus frater Lazarus infirmabatur*, seu periculosè ægrotabat. Unctionem à Mariâ pœnitente factam spectat Evangelista. Quæ enim post resurrectionem Lazari facta est, capite sequenti commemoratur.

VERS. 3, 4. — *Miserunt ergo sorores ejus ad eum*, scilicet ad Jesum, *dicentes* per nuntium : *Domine, ecce quem amas infirmatur*, sperantes fore ut eum sanaret, siquidem nec bonitas deerat, nec potestas. *Audiens autem Jesus, dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem* vulgarem et permanentem; *sed pro gloriâ Dei ut glorificetur Filius Dei per eam*, ut illius infirmitatis occasione gloria Dei et Filii ejus magis inclarescat et celebretur. « Nihil mirum, » inquit S. Cyrillus, « quòd dixerit non esse ad mortem infirmitatem Lazari, et tamen mors acciderit; ad rei enim exitum respicientes, quodque paulò post erat resurrecturus, non quid medio tempore contigerit spectamus, sed in quem finem res tota reciderit; » suam autem Deique gloriam eamdem esse manifestò declarat, cujus verè Filius sit, ac unus cum Patre Deus.

VERS. 5, 6, 7. — *Diligebat autem Jesus Martham, et sororem ejus Mariam, et Lazarum*, à quibus hospitio excipi solebat, et quos dilectione suâ dignos fecerat. *Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco*, ubi nuntium accepit, *duobus diebus*, ut de morte ejus dubitari non posset, evidentiusque esset miraculum resurrectionis ejus, quod postea erat editurus. *Deinde post hæc dixit discipulis suis : Eamus in Judæam iterum*, in sortem tribûs Judæ et Benjamin, versùs Jerusalem. Tunc enim ultra Jordanem erant in Peræâ.

VERS. 8, 9, 10. — *Dicunt ei discipuli : Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare.* Non diù est quòd te Judæi

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

VERS. 1 jusqu'au 6. — *Il y avait un homme malade, nommé Lazare, qui était du bourg de Béthanie, où Marie et Marthe sa sœur demeuraient. Cette Marie était celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfum, et qui essuya ses pieds avec ses cheveux : et Lazare, qui était alors malade, était son frère*, etc.—Il paraît qu'il se passa quelques mois entre le temps où Jésus se retira à Béthabara pour se soustraire à la fureur des Pharisiens, et celui de la maladie de Lazare dont il est parlé ici. Cet homme aussi bien que Marthe et Marie ses sœurs étaient aimés particulièrement du Fils de Dieu. Et quand nous disons qu'il aimait cette famille, on doit entendre qu'il l'avait rendue digne d'être aimée de lui, en la comblant de ses grâces, puisque Dieu n'aime dans ses créatures que ce qui est digne de son amour. *Béthanie* où ils demeuraient, était un bourg peu éloigné de Jérusalem. Et l'Évangéliste voulant distinguer *Marie* dont il parle, d'avec quelques autres du même temps, dit exprès que *c'était celle qui répandit une huile de parfum sur le Seigneur, et qui essuya ses pieds avec ses cheveux*, selon qu'il est rapporté dans saint Luc; ce qui marque en même temps quelle était l'ardeur de son amour.

Beaucoup de personnes sont étonnées, dit saint Chrysostôme, quand il arrive à un serviteur de Dieu quelque chose d'affligeant, comme est une maladie fâcheuse, ou la pauvreté, ou quelque disgrâce : et ressemblant aux amis de Job, qui le regardaient dans son extrême affliction comme frappé du Seigneur à cause de ses péchés, elles s'affaiblissent à la vue de ce que souffrent ces amis de Dieu. Mais c'est qu'elles manquent de l'intelligence de la foi, qui nous assure que Dieu châtie ceux qu'il aime; et que c'est en quelque façon renoncer à être du nombre de ses enfants de refuser ses châtiments.

Marie et Marthe voyant Lazare leur frère attaqué d'une maladie violente, *envoyèrent de leur part à Jésus-Christ* Elles n'y allèrent point elles-mêmes, pour ne pas quitter leur frère qui avait besoin de leur assistance, et parce que la confiance qu'elles avaient en la bonté du Sauveur, leur fit juger qu'il ne le trouverait pas mauvais; outre que c'étaient des femmes faibles et accablées d'affliction. Mais rien ne lui fait mieux connaître leur disposition à l'égard de ce Médecin suprême que la manière dont elles lui font parler. Elles se contentent de lui faire dire : *Seigneur, celui que vous aimez est malade.* Elles ne lui disent pas : Venez, Seigneur, venez, et le guérissez. C'est assez pour celui qui aime de savoir que celui qu'il aime est malade : car l'amour qu'il porte n'est pas un amour stérile; et il n'abandonne point celui qu'il aime : *Sufficit ut noveris : non enim amas, et deseris.*

Ce que Jésus-Christ répond d'abord, en disant que *la maladie de Lazare n'allait point à la mort*, paraît surprenant, parce que Lazare mourut néanmoins bientôt après, et mourut si réellement, que sa résurrection n'eût pas été véritable, ni l'effet de la toute-puissance de Dieu, si sa mort n'avait été qu'apparente. Mais il faut considérer avec saint Cyrille, que cette mort de Lazare, quoique très-réelle, devait être promptement suivie de sa résurrection si miraculeuse : et ainsi le Fils de Dieu voulait qu'on jugeât de ce qu'il disait, non par ce petit espace de temps que Lazare devait être parmi les morts, mais par la vie qu'il lui ferait recouvrer aussitôt après. Quand il dit donc, *cette maladie ne va point à la mort*, il parle en Dieu et en maître souverain, comme ayant l'empire sur les vivants et sur les morts, et comme disant par avance ce qu'il devait faire pour sa gloire et pour celle de son Père. Aussi il ajoute, que *cette maladie était pour la gloire de Dieu, et afin que le Fils de Dieu en fût glorifié;* marquant par là l'union parfaite du Fils et du Père dans les mêmes œuvres, qui servaient à relever également aux yeux des hommes leur gloire commune et inséparable. Or, c'était en faisant éclater *la gloire* ou la puissance *de Dieu* dans la résurrection d'un homme mort depuis quatre jours, que Jésus-Christ devait *être glorifié* lui-même, et reconnu pour *le Fils de Dieu;* car il fallait, comme dit saint Augustin, que les hommes crussent en lui, en voyant la suite miraculeuse de cette mort passagère, et qu'eux-mêmes évitassent la vraie mort, qui est celle du péché.

VERS. 6 jusqu'au 11. — *Ayant donc entendu dire qu'il était malade, il demeura encore deux jours au lieu où il était. Et il dit ensuite à ses disciples: Retournons en Judée. Ses disciples lui dirent : Maître, il n'y a qu'un moment que les Juifs vous voulaient lapider*, etc. — Les saints interprètes croient que la raison pour laquelle

lapidibus obruere volebant; ne te extremo periculo iterùm exponas precamur. *Respondit Jesus : Nonne duodecim sunt horæ diei?* Certum est ac definitum diei spatium, quod minui non potest. *Si quis ambulaverit in die, non offendit*, non impingit, *quia lucem hujus mundi videt; si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo*, lux illi non affulget, cujus beneficio cavere possit offendicula. Proverbiali hoc effato significat Christus certum et constitutum esse tempus quo vivere debeat, et officium explere suum, quo tempore illum Judæi interficere non poterunt, cùm nihil pati possit invitus. Hæc etiam subintelligi potest applicatio sententiæ, interprete S. Cyrillo, lib. 6, 7 in Joan. : Nondùm tempus est ut omninò recedam à Judæis, licèt impii sint; sed quemadmodùm lumen diei non deficit, nisi duodecim horarum confecto spatio, sic neque ante tempus lumen doctrinæ meæ Judæis auferam, imò usque ad mortem cum eis manebo, ut eos in tenebris errantes illuminem; ut eorum peccatis et voluntariæ cæcitati tribuendum sit quòd in me ut ad

Jésus-Christ n'alla point à Béthanie, aussitôt qu'on lui eut dit que Lazare qu'il aimait était malade, ou même ne le guérit point dans le moment, comme il l'aurait pu avec une seule parole, était qu'il voulait donner aux Juifs une preuve plus éclatante de sa puissance. Marthe et Marie lui demandaient seulement qu'il guérît leur frère, et l'empêchât de mourir; mais il voulait en lui redonnant la vie, après qu'il l'aurait perdue, leur faire sentir plus vivement la grandeur de son amour et de son pouvoir. C'est pourquoi il ne partit point si tôt du lieu où il s'était retiré, afin que Lazare mourût, et qu'on ne pût même douter de sa mort, après qu'il aurait été enseveli et enterré, et qu'il aurait commencé à sentir mauvais, étant mort depuis quatre jours. Car les Pharisiens et les docteurs de la loi étaient des gens incrédules, qui auraient nié la résurrection de Lazare, comme ils avaient refusé de croire la guérison de l'aveugle-né. Ainsi Jésus-Christ voulait qu'on ne pût point révoquer en doute la vérité de sa mort, afin qu'on ne pût aussi douter de la vérité du miracle qu'il ferait en le retirant d'entre les morts.

Deux jours après, Jésus dit à ses disciples : *Allons de nouveau en Judée.* Comme le péril où ils l'avaient vu peu de temps auparavant, lorsque les Juifs prirent des pierres pour le lapider, les avait fort effrayés, il les avertit de son dessein pour les y mieux préparer, et pour empêcher qu'ils n'en fussent étonnés. Il voulait peut-être aussi en leur disant, allons *de nouveau* en Judée, leur faire entendre, qu'encore que les habitants de Jérusalem et des environs se fussent rendus indignes de ses faveurs par le mépris qu'ils avaient fait de ses grâces, il était très-digne de sa bonté et de l'amour infini qu'il portait aux hommes de retourner parmi ces ingrats, lorsqu'il s'agissait de faire éclater la puissance de son Père. Ses disciples ayant de lui des pensées trop basses, lorsqu'ils lui représentèrent qu'il était contre la prudence *d'aller parmi des personnes qui avaient voulu le lapider peu de temps auparavant*, il les redressa dans les sentiments qu'ils avaient de lui, et dans la crainte qu'ils avaient aussi pour eux-mêmes, par cette réponse aisée à entendre dans le sens de la parabole, mais obscure quant à l'application qu'il en voulait faire. *N'y a-t-il pas*, leur dit-il, *douze heures au jour? Si quelqu'un marche durant le jour, il ne se heurte point, parce qu'il voit la lumière du monde; mais celui qui marche la nuit, se heurte*, etc.

Il n'est donc pas nécessaire d'éclaircir cette parabole, qui est claire d'elle-même, puisque nul ne doute que ce qu'on appelle *le jour* naturel, qui est proprement celui du temps de l'équinoxe, est compris dans l'espace *de douze heures;* et qu'on ne craint point de marcher pendant ces douze heures, où la lumière du soleil qui paraît sur l'horizon, nous éclaire et nous empêche de nous blesser : au lieu que *celui qui marche* sans voir, *pendant la nuit*, est en danger à toute heure de *se heurter*. Mais quelle était l'application que le Fils de Dieu voulait faire de cette même parabole au sujet dont il s'agit? Il représentait, selon saint Cyrille, le temps de sa vie mortelle, comme l'espace d'un jour rempli de lumière, pendant lequel il n'avait aucun sujet d'appréhender de tomber dans tous les piéges des Juifs. Il avait réglé par sa souveraine volonté ce temps qu'il devait passer parmi les hommes, et les éclairer par la lumière de sa présence et la prédication de son Evangile, comme le jour dont nous parlons est toujours régulièrement compris dans l'espace des *douze heures* qui sont ici spécifiées. Et il n'y avait aucune puissance ni dans les enfers, ni sur la terre, qui pût abréger d'un seul instant ce jour de grâce, ce jour de miséricorde, destiné par la sagesse très-profonde du conseil de Dieu à l'opération des grandes œuvres qui regardaient le salut de l'Univers.

Il avait déjà exprimé la même chose au sujet de la guérison de l'aveugle-né, en disant, qu'*il fallait qu'il fît les œuvres de celui qui l'avait envoyé, pendant qu'il était jour :* que *la nuit viendrait, pendant laquelle personne ne peut agir.* Cette *nuit*, comme on l'a fait voir, marquait le temps de la mort de Jésus-Christ, auquel ce divin Soleil s'éclipsa, pour le dire ainsi, en se dérobant à la vue des hommes. Et c'est encore cette même *nuit* qui nous est marquée ici, lorsqu'il est dit, que *celui qui marche la nuit se heurte;* car Jésus-Christ témoignait par là obscurément à ses disciples saisis de frayeur sur son sujet, qu'ils ne devaient point appréhender qu'*il se heurtât*, c'est-à-dire qu'il tombât entre les mains de ses ennemis, avant que l'heure précise de sa mort, figurée par la nuit où le soleil ne montre plus sa lumière, fût arrivée. *Ne craignez donc point, mes disciples*, leur dit-il; *car de même que la lumière du jour naturel ne finit point que le temps des douze heures qui le forment ne soit accompli; aussi la lumière que je répands dans le monde par ma présence, ne cessera point avant le temps que j'ai marqué pour ma mort. Et je ne cesserai point de converser au milieu des Juifs, et d'éclairer cette nation par la lumière de la vérité, jusqu'au moment que je voudrai être attaché à la croix.*

Le même Saint croit aussi que le Fils de Dieu pouvait se servir de la parabole que nous expliquons, pour rassurer ses propres disciples contre la frayeur qui les saisissait, et pour leur marquer qu'ils n'avaient aucun sujet de craindre les hommes, tant qu'ils étaient avec celui qui était véritablement la lumière du monde. Tel doit être le fondement inébranlable de la parfaite confiance des vrais disciples de Jésus-Christ, d'être assurés qu'il voit tout; qu'il découvre ce qui est le plus caché dans le cœur de ceux qui les persécutent; et que s'il permet, pour le dire ainsi, qu'*ils se heurtent pendant la nuit*, et qu'ils tombent entre leurs mains, lorsqu'il semble retirer de dessus eux la lumière de son visage favorable, c'est pour les rendre plus conformes à leur chef par cette nuit passagère dont il doit les faire sortir, ainsi qu'il en est sorti lui-même plus glorieux et plus éclatant.

Mais disons encore que, selon un sens spirituel de ce passage, *celui-là ne se heurte point qui marche pendant le jour*, c'est-à-dire, qui suit la lumière de la vérité de l'Evangile; au lieu que *celui qui marche durant la nuit*, n'ayant point pour guide cette divine lumière, ne peut manquer de *se heurter*, et de tomber devant Dieu d'une manière très-dangereuse.

lapidem offendant. Significat denique discipulos nihil acerbi passuros, quamdiù cum illo erunt, qui omnia illuminat.

VERS. 11, 12, 13, 14, 15, 16. — *Hæc ait, et post hæc dixit eis : Lazarus amicus noster dormit*, id est, mortuus est. Hebræis usitata erat figurata ista locutio, ut mortem somni nomine significarent. Quem loquendi modum ad mortem Lazari significandam eò convenientiùs usurpavit Jesus, quòd brevi ipsum suscitaturus esset, ac tam facilè ac homo dormiens à somno excitatur ; *sed vado ut à somno excitem eum. Dixerunt ergo discipuli ejus : Domine, si dormit, salvus erit*, convalescet ; non est cur periculo te inferas, ut à somno salutari illum excites. *Dixerat autem Jesus de morte ejus*, quam somnum vocabat figurato loquendi modo ; *illi autem putaverunt quia de dormitione somni diceret*, seu de somno vulgari et ordinario, à quo tanquàm à re noxià eum excitare vellet. Rudes enim adhuc erant in scholâ Christi. *Tunc Jesus dixit eis manifestè*, absque metaphorâ : *Lazarus mortuus est ; et gaudeo propter vos, ut credatis, quoniam non eram ibi* ; gaudeo propter vos, quia non eram ibi ; precibus enim et fletibus piarum sororum permotus fuissem ad sanitatem illi restituendam ; ex resurrectione autem ejus fides in me vestra augebitur et confirmabitur, meque vitæ auctorem esse firmiùs credetis. Hæc gaudii mei ratio ; vester enim profectus mihi unicè cordi est ; *sed eamus ad eum. Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus*, cujus nomen Græcè significat gemellum, ad condiscipulos : *Eamus et nos, ut moriamur cum eo.* Cùm decretum sit Magistro nostro ire in mortis periculum, eamus et nos in certam mortem ; nec enim æquum est ut eum deseramus. Quæ verba promptam quidem voluntatem, sed et timiditatem, animumque generosum et Dei amantem, sed permixtum incredulitate sapiunt. Nec enim vult remanere sine Jesu, sed condiscipulos ad periculum cum magistro adeundum hortatur. *Eamus*, etc. Si iverimus, de vitâ nostrâ actum est ; sed tamen pati non recusemus : neque enim tanti facere vitam nos oportet, ut ab illo separemur.

VERS. 17, 18. — *Venit itaque Jesus* Bethaniam ; *et*

VERS. 11 jusqu'au 16. — *Il leur parla de la sorte ; et ensuite il leur dit : Notre ami Lazare dort ; mais je m'en vas l'éveiller. Ses disciples lui répondirent : Seigneur, s'il dort, il sera guéri. Mais Jésus entendait parler de sa mort, au lieu qu'ils crurent qu'il leur parlait du sommeil ordinaire*, etc. — Jésus-Christ veut bien faire connaître à ses disciples le sujet qui l'engageait à retourner en Judée, afin qu'ils ne crussent pas qu'il voulait aller inutilement s'exposer à la mauvaise volonté des Juifs. Il leur dit donc la mort de Lazare, et le dessein qu'il avait de l'aller ressusciter ; quoiqu'il leur parlât d'une manière qu'ils ne comprirent point d'abord : *Notre ami Lazare dort*, leur dit-il. Quel bonheur à un homme d'être regardé de Jésus Christ comme *son ami !* puisque s'il tombe dans la mort par le péché, on a tout lieu d'espérer qu'il ne l'y abandonnera pas, non plus que Lazare. Et quelle bonté à un Dieu de se rabaisser jusqu'à s'égaler en quelque sorte à ses disciples, lorsqu'en parlant conjointement avec eux, il dit de Lazare : *Notre ami !* Mais pourquoi ne le dirait-il pas dans le temps de sa vie mortelle, lui qui après même sa résurrection donnait le nom si honorable de ses frères à ses disciples ? Il dit de Lazare, qu'*il dormait*, parce qu'il parlait en Dieu, et que Lazare, quoique mort véritablement à l'égard des hommes, n'était que comme endormi à l'égard du Tout-Puissant, qui pouvait le faire lever du sépulcre avec plus de facilité, que nous ne pouvons réveiller un homme qui dort dans son lit.

Ses disciples prenant à la lettre ce qu'il leur disait, lui répondirent que ce sommeil était un signe de guérison, et que *s'il dormait, il était sauvé.* Sur quoi S. Jean Chrysostôme nous fait remarquer que leur dessein, en lui parlant de la sorte, était de le détourner d'aller en Judée. Car si Lazare dort présentement, c'est signe qu'il se porte mieux. Pourquoi donc, Seigneur, vous exposer sans nécessité, et nous exposer tous avec vous à la fureur de vos ennemis ? Il est vrai, comme dit encore le même saint, qu'on ne comprend pas ce qu'ils entendaient par ce sommeil, puisqu'il semble qu'ils ne pouvaient imputer à Jésus-Christ un dessein aussi extraordinaire qu'eût été celui d'aller si loin pour réveiller seulement un homme qui n'eût été qu'endormi. Mais il ne faut pas peut-être chercher une si grande raison dans ce qu'ils disaient alors. Et il suffit qu'on soit assuré qu'ils n'entendaient point ce que Jésus-Christ leur avait dit.

Il se vit donc obligé de leur déclarer nettement que leur ami était mort. Et il ajouta qu'*il se réjouissait de ne s'être point trouvé chez lui* avant qu'il mourût, non pas simplement à cause de ce miracle qu'il allait faire en ressuscitant un mort, mais encore *pour* l'amour *d'eux*, c'est-à dire, afin qu'un si grand prodige contribuât à faire croître leur foi en lui, et leur confiance en sa divine bonté. Que si le Sauveur témoigne avoir de la joie de ne s'être point trouvé dans la maison de Lazare, ce n'est pas qu'il ne lui eût été aussi facile en son absence d'empêcher qu'il ne mourût ; mais c'est que s'il eût été présent, il n'aurait pu s'empêcher d'accorder sa guérison à la prière de ses sœurs. Ainsi il voulut exprès ne s'y point trouver, pour faire ensuite éclater davantage sa toute-puissance. La manière dont il parle de Lazare, même après sa mort, en disant à ses disciples : *Allons à lui*, comme s'il avait été encore vivant, fait bien voir, dit S. Cyrille, que c'était un Dieu qui parlait. Car les morts sont comme vivants devant celui qui a le pouvoir et la volonté de leur redonner la vie ; au lieu que souvent ceux qui paraissent vivants sont morts devant lui, de cette mort si funeste qui ne paraît point aux yeux des hommes, et qui est bien plus redoutable que celle d'un corps, tel qu'était celui de Lazare, dont l'infection n'était qu'une faible image de celle des âmes qui sont mortes devant Dieu.

VERS. 16. — *Sur quoi Thomas, appelé aussi Didyme, dit aux autres disciples : Allons aussi nous autres, afin de mourir avec lui.* — Ce mot de *Didyme* n'était pas, selon quelques interprètes, le surnom de cet apôtre, mais comme l'explication de celui de *Thomas ;* l'un et l'autre de ces deux noms signifiant *jumeau.* S. Chrysostôme a regardé ce que dit ici S. Thomas comme un effet non de son courage, ni du désir qu'il avait de mourir avec Jésus-Christ, mais de sa faiblesse et de la crainte de la mort. Il croit donc que c'est de même que s'il eût dit : Nous n'avons qu'à nous résoudre à mourir, si nous allons avec lui. Mais S. Cyrille a jugé d'une manière plus avantageuse des paroles de cet apôtre, et croit qu'il avait une vraie ardeur à suivre son maître, jusqu'à vouloir exposer sa vie pour l'amour de lui ; quoiqu'il n'eût pas néanmoins une grande foi. Car si, d'une part, il ne put point se résoudre d'abandonner Jésus-Christ, et de demeurer sans lui en un lieu où il se croyait en sûreté ; il paraît, de l'autre, qu'il avait encore des sentiments trop humains de son divin maître, en s'imaginant que les Juifs pourraient le faire mourir malgré lui.

VERS. 17 jusqu'au 23. — *Jésus étant arrivé, trouva qu'il y avait déjà quatre jours que Lazare était dans le*

invenit eum, scilicet Lazarum, *quatuor dies jam in monumento habentem*, jam à quatuor diebus in sepulcro jacentem. *Erat autem Bethania juxta Hierosolymam, quasi stadiis quindecim*, dimidiâ paulò ampliùs leucâ, secundùm nostram mensurandi rationem. Verùm, dicet quispiam, si quindecim stadiis aberat Bethania, quomodò quatriduanus erat Lazarus? Respondetur, mansisse Christum duos dies, antequàm ad Lazarum iret. Pridiè venerat nuntius, quo die mortuus est Lazarus; quarto itaque die venit Jesus Bethaniam.

Vers. 19, 20.— *Multi autem ex Judæis* Hierosolymitanis, ob viciniam, *venerant ad Martham et Mariam*, feminas nobilitate et religione insignes, *ut consolarentur eas de fratre suo*, ut earum dolorem de morte fratris lenirent; quod officium per septem dies extendi solebat. *Martha ergo ut audivit quia Jesus venit, occurrit illi. Maria autem domi sedebat*, Judæos consolatores in intimâ domo excipiens, et ab illis detenta.

Vers. 21, 22. — *Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus;* illum enim pro tuo in nos amore sanâsses. S. Augustinus, tract. 49 in Joan., n. 13 : *Sed et nunc scio, quia quæcumque poposceris à Deo*, etsi naturæ viribus impossibilia, ut resurrectionem fratris mei, *dabit tibi Deus*, tuis precibus concedet. Non dixit : Sed modò rogo te, ut resuscites fratrem meum. Nesciebat enim an fratri suo utile esset resurgere. Hoc tantùm dixit : Scio quia potes, si vis facis; utrùm enim facias, judicii tui est, non præsumptionis meæ.

Vers. 23, 24. — *Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.* Non ait : Ego eum statim resuscitabo, tum modestiæ causâ, tum ut Marthæ animum paulatim ad miraculi fidem ac spem excitaret. *Dicit ei Martha*, existimans eum de universali resurrectione loqui, in mundi fine futurâ : *Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.* De hâc resurrectione secura sum; hoc objectum spei meæ.

Vers. 25, 26, 27.— *Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio et vita.* Auctor sum vitæ et resurrectionis; ne ergo de me tam tenuiter sentias, quasi precariò et alienâ virtute, precibusque ad Deum fusis, vitam procurare possim fratri tuo; per me et viventes vivunt et mortui resurgunt. *Qui credit in me*, qui me pro Christo et vitæ ac resurrectionis auctore agnoverit, mihique adhæserit, *etiamsi mortuus fuerit, vivet*, resurget ad vitam æternam. *Et omnis qui vivit*, qui mortalem in hoc mundo vitam agit, *et credit in me*, si in me credat fide per dilectionem operante, in eâque fide et dilectione perseveret, *non morietur in æternum*, morte secundâ; imò vivet vitâ immortali et beatâ. *Credis hoc?* Quasi dicat Jesus : Hoc præsertim credendum, hoc fratri tuo, tibique optandum est, hæc votorum tuorum summa esse debet, ut per me æternùm beatèque vivatis. *Ait illi* Martha : *Utique, Domine, ego credidi quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.* Jamdudùm credidi te esse Christum Filium Dei vivi, ac proinde vitæ datorem, qui in hunc mundum venisti ut genus humanum à morte peccati, à morte æternâ redimas et salves. Quando hoc credidi, credidi quia tu es resurrectio; credidi quia tu es vita, credidi quòd qui credit in te, etsi moriatur, vivet; et qui vivit et credit in te, non morietur in æternum. S. August., tract. 49 in Joan.

tombeau. Et comme Béthanie n'était éloignée de Jérusalem que d'environ quinze stades, quantité de Juifs étaient venus voir Marthe et Marie, etc.—Quoiqu'il soit dit que Jésus en *arrivant* à Béthanie *trouva* que Lazare était enterré depuis quatre jours, il le savait bien avant que d'être arrivé, lui qui avait différé exprès de venir plus tôt pour donner aux Juifs une plus grande assurance de la mort de celui qu'il voulait ressusciter. Ce fut aussi par un effet de sa volonté qu'un grand nombre d'habitants de Jérusalem se trouvèrent en ce lieu au même temps qu'il y arriva. Car il fallait que ces Juifs qui étaient venus consoler Marthe et Marie, fussent autant de témoins du miracle de la résurrection de celui dont ils pleuraient tous la mort. Heureux celui qui étant mort d'une manière beaucoup plus funeste par le péché, trouve dans les larmes et dans les prières de ceux qui, comme Marthe et Marie, sont très-vivement touchés de sa chute, une ressource de vie et de grâce! Marthe, comme plus ardente pour tous les devoirs extérieurs, se hâte de prévenir Jésus-Christ, et va au-devant de lui dans le moment qu'on lui dit qu'il vient. Elle court, dit S. Cyrille, dans la simplicité de son amour qui l'emporte, comme enivrée de sa douleur, quoique résignée à la volonté de Dieu. Marie, au contraire, plus retenue, quoique aussi sensible, se tenait en paix dans l'attente du Sauveur, ayant choisi, comme il est dit d'elle dans S. Luc, le meilleur parti, qui était de retirer son esprit, autant qu'il était en son pouvoir, de toutes les choses du dehors, et de se nourrir intérieurement de la parole de celui dont elle écoutait les divines instructions avec une ardeur qui mérita ses louanges.

Marthe parle à Jésus-Christ d'une manière qui fait connaître que sa foi n'était pas encore bien affermie. Car si elle eût cru véritablement qu'il était Dieu aussi bien qu'homme, elle n'aurait pas douté qu'il n'eût pu également, étant présent ou absent, empêcher que son frère ne mourût, s'il l'avait voulu. Il paraît donc que prévenue par les sens, qui ne voyaient Jésus-Christ que sous le voile d'une chair mortelle, elle n'était pas pleinement persuadée qu'il eût, comme Dieu, le pouvoir de faire ces grands miracles qui le rendaient l'admiration des peuples; mais elle le regardait, dit S. Cyrille, comme un grand prophète, et comme un saint très-puissant auprès de Dieu; ce qui lui fit dire, que quoique son frère fût mort, elle savait *que Dieu lui accorderait tout ce qu'il lui demanderait.* Après donc s'être plainte à lui de ce qu'il était venu si tard, et avait laissé passer le temps auquel il eût pu le secourir, s'imaginant qu'il venait alors pour les consoler, elle se hasarda de lui dire : Que *maintenant même*, c'est-à-dire, quoique son frère fût mort, et même enterré depuis quatre jours, elle était persuadée que Dieu lui accorderait toutes choses; ce qui était le prier en quelque façon de ressusciter Lazare, comme s'il n'y avait pas pensé.

C'est ainsi que S. Cyrille, et quelques autres interprètes après lui, ont expliqué ce que Marthe dit à Jésus-Christ. Que si elle ne lui demande pas ouvertement qu'il ressuscite son frère, c'est, dit S. Bernard, qu'on prie souvent mieux et plus efficacement quand on s'abandonne à Dieu dans la prière, et que, par une humble résignation à sa volonté, on se remet tout à fait à lui de nous exaucer sur ce qu'il connaît nous être plus avantageux.

Vers. 23 jusqu'au 28. — *Jésus lui répondit : Votre frère ressuscitera. Marthe lui dit : Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection* qui se fera *au dernier jour. Jésus lui*

VERS. 28, 29, 30. — *Et cùm hæc dixisset, abiit, et vocavit Mariam sororem suam silentio*, id est, summissâ voce, *dicens : Magister adest, et vocat te. Illa ut audivit, surgit citò, et venit ad eum*, prompto animo vocanti obsecuta. *Nondùm enim venerat Jesus in castellum, sed erat adhuc in illo loco ubi occurrerat ei Martha*, propè sepulcrum, quod extra vicum positum erat, pro more Hebræorum.

VERS. 31, 32. — *Judæi ergo* Hierosolymitæ, *qui erant cum eâ*, nempe cum Mariâ, *in domo, et consolabantur eam, cùm vidissent Mariam quia citò surrexit, et exiit*, cùm eam tam citò surrexisse conspexissent, ac foràs exire, *secuti sunt eam*, comitati sunt honoris

repartit : *Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra*, etc. — Le Fils de Dieu dans tous ses discours nous donne l'exemple d'une humilité et d'une modération admirable. Il pouvait répondre d'abord à Marthe pour la détromper de l'idée trop basse qu'elle avait de lui : Qu'il n'avait aucun besoin du secours d'un autre pour faire ce qu'il voulait, et qu'il pouvait toute chose par lui-même comme étant Dieu. Mais parce qu'une telle réponse convenait moins à cet extérieur si humilié dans lequel il paraissait à la vue des hommes pour la guérison de notre orgueil, il se contente de lui dire en général, que *son frère ressusciterait*. Il est vrai qu'il l'entendait du miracle qu'il allait faire en ressuscitant Lazare : mais elle crut qu'il lui parlait seulement de la résurrection générale de la fin du monde, pour la consoler par cette espérance dont l'Apôtre s'est servi depuis pour donner aussi la même consolation à tous les chrétiens dans la mort des autres fidèles. Ce fut donc ce qui obligea alors le Sauveur de lui faire entendre qui il était, en lui disant : *Je suis la résurrection et la vie*; ce qui est de même que s'il eût dit : Celui par la puissance duquel votre frère *ressuscitera au dernier jour*, peut bien aussi le ressusciter dès à présent. Car je suis moi-même le principe de la résurrection et de la vie. *Je suis la vie* originelle et substantielle, qui fait vivre tous ceux généralement qui ont la vie. Et par conséquent je suis aussi le principe tout-puissant de la résurrection de ceux qui sont morts. C'est donc *moi-même* qui ai le pouvoir de lui redonner la vie, moi qui vous parle : *Ego*. Et je n'ai besoin pour cela d'avoir recours à personne.

Que si Jésus-Christ est *la résurrection et la vie* des hommes quant au corps, il l'est encore d'une manière plus excellente par rapport à l'âme. Ainsi ceux qui sont, dit S. Augustin, comme accablés sous le poids d'une habitude criminelle, et dans l'impuissance de se relever par eux-mêmes, comme il était impossible à Lazare de sortir de dessous la pierre qui couvrait et qui fermait son tombeau, doivent écouter avec confiance ces paroles si consolantes du Fils de Dieu : *Je suis la résurrection et la vie*. Car il n'y a rien d'impossible au Tout-Puissant. Et ce que l'homme ne peut point par ses propres forces, il le peut par la divine vertu de celui qui assure présentement Marthe, qu'*il est la résurrection et la vie*, et qui n'est, dit S. Augustin, la résurrection, que parce qu'il est la vie. C'est donc à lui qu'il faut s'adresser pour obtenir qu'il fasse revivre à sa grâce ces personnes qui sont mortes devant ses yeux, quoiqu'elles vivent encore de la vie naturelle aux yeux des hommes.

Celui qui croit en moi, ajoute le Fils de Dieu; c'est-à-dire, qui y croit par une foi vive, accompagnée de charité, sans laquelle la foi est morte, *vivra* éternellement, *quand il serait mort* selon la chair, comme Lazare est mort maintenant : car le Seigneur *est le Dieu, non des morts, mais des vivants*, lui qui se nomme, dans l'Écriture, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. *Et quiconque vit* encore dans son corps, *et croit en moi*, de cette foi qui est animée de la charité, quoiqu'il meure pour un temps de la mort du corps, *ne mourra point à jamais*; c'est-à-dire, comme l'explique S. Augustin, vivra éternellement quant à la vie de son âme, et ressuscitera même dans son corps pour ne plus mourir.

Il ne faut pas s'étonner de ce que le Fils de Dieu parle à Marthe de la vie de l'âme, quoiqu'il ne s'agît alors que de la vie corporelle, et qu'elle lui demandât la résurrection de Lazare. Car il joignait ordinairement ensemble ce qui regardait l'esprit, avec ce qui regardait la chair; voulant nous accoutumer ainsi à regarder toutes choses avec les yeux de la foi. Il était bien aise d'engager Marthe à considérer dans la résurrection corporelle de Lazare, une image de la résurrection spirituelle des âmes; parce que l'une sans l'autre n'est rien. Et d'ailleurs même il représentait la foi qu'on avait en lui, et que Marthe n'avait pas encore telle qu'il fallait, comme la cause véritable de la résurrection corporelle de ses serviteurs, aussi bien que de leur résurrection spirituelle; puisqu'il y aura une aussi grande différence entre la résurrection des élus, et celle des réprouvés, qu'il y en a entre la vie et la mort : Les premiers *ressusciteront pour vivre* toujours, et les autres *afin d'être condamnés* à une mort éternelle.

Après que le Fils de Dieu a représenté à Marthe ces effets si admirables de la foi vive que l'on doit avoir en lui, il lui demande *si elle croyait ce qu'il lui disait*. Et il la pressait par cette demande d'entrer dans la vérité qu'il lui annonçait; nous donnant en même temps, selon saint Cyrille, cette instruction importante : Qu'il ne suffit pas de frapper l'air par une froide confession de la foi; mais qu'il faut que cette foi soit profondément enracinée dans notre cœur, et qu'elle produise au dehors une généreuse confession, qui en soit comme le fruit. Il exigeait donc de Marthe qu'elle crût en lui comme au vrai Christ et au vrai Dieu par cette foi vive dont nous parlons, afin qu'elle méritât d'en voir l'effet dans la résurrection de son frère; de même qu'il l'exigeait aussi de plusieurs malades qu'il voulait guérir, ou de ceux qui lui présentaient ces malades pour obtenir leur guérison. La réponse qu'elle fait nous donne lieu de juger, que le Sauveur, en lui parlant au dehors, avait fait aussi entendre sa voix à son cœur : *Oui, Seigneur*, lui dit-elle, *je crois que vous êtes le Christ Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde*, c'est-à-dire, que vous êtes le Christ attendu depuis si longtemps, et *le Fils de Dieu qui est venu*, ou selon le Grec, qui devait *venir dans le monde*, comme le Sauveur d'Israël. Il semble qu'elle ne réponde pas à ce qu'il lui avait demandé, qui était si elle croyait qu'*il fût la résurrection et la vie*, et que *quiconque croyait en lui, vivrait quand il serait mort*. Mais quand elle dit : *Je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui devait venir dans le monde*, elle fait voir, dit saint Augustin, qu'elle croit par conséquent qu'il est la résurrection et la vie. Car dans la créance du Fils unique de Dieu, est renfermée la créance du souverain Être, qui est le principe de la vie de tout ce qui vit.

VERS. 28 jusqu'au 32. — *Lorsqu'elle eut ainsi parlé, elle s'en alla, et appela tout bas Marie, sa sœur, en lui disant : Le Maître est venu, et il vous demande. Ce qu'elle n'eut pas plus tôt ouï, qu'elle se leva et l'alla trouver*, etc. — On ne voit point que Jésus ait dit à Marthe d'appeler Marie, sa sœur. Mais le saint Évangéliste peut l'avoir omis pour abréger. Et peut-être que le Fils de Dieu lui demanda seulement où sa sœur était; ce qui lui suffit dans l'ardeur dont elle était transportée, pour venir lui dire très-promptement que *le Maître*, qu'elle nomme ainsi par excellence, *la demandait*. Mais il est marqué qu'elle le dit d'une voix basse, *silentio*, comme l'explique saint Augustin. Il est dit expressément que Jésus était demeuré hors de Béthanie, à l'endroit où Marthe était allée au devant de

causâ, *dicentes : Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi.* Solebat enim illic major planctus excitari, velut renovato dolore. *Maria ergo, cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus*, prostravit se in signum summæ venerationis, quâ illum ceu Messiam à Deo promissum prosequebatur; *et dicit ei : Domine, si fuisses hìc, frater meus non fuisset mortuus.* Non minor erat fides ejus quàm Marthæ ; potestatem Jesu et charitatem ejus æquè noverat ; ideò eadem verba usurpat. His autem verbis illum tanquàm Deum allocutam, conjicit S. Cyrillus, tametsi non accuratè locuta sit, rata non adfuisse ipsum, quòd abesset corpore.

Vers. 33, 34. — *Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerant cum eâ, plorantes, infremuit spiritu*, intimè commotus est compatientis et condolentis affectu vehementi ; *et turbavit seipsum*, tristitiam in se ipso excitavit, eamque signis evidentibus indicavit; *et dixit : Ubi posuistis eum?* Ubi sepelivistis? *Dicunt ei : Domine, veni, et vide.* Interrogat, et velut ignorantem se gerit, ut omni suspicione careret miraculum. S. Chrys., hom. 62 in Joan.

Vers. 35, 36, 37. — *Et lacrymatus est Jesus.* Divinitatis signum editurus, humanitatis signa præmisit, ut Deus et homo crederetur. *Neque enim in quo verum erat hominis corpus, et verus hominis animus, falsus erat*

lui. Et il paraît qu'il s'arrêta en ce lieu, parce qu'il avait dessein de ressusciter Lazare ; et que les sépulcres étaient hors la ville. C'est donc sans doute pour cette raison qu'il fit appeler Marie, qui y alla promptement dès qu'elle sut que celui qu'elle aimait d'un amour si pur et si ardent, et de qui elle espérait toute sa consolation, l'avait demandée, et l'attendait hors du bourg. Tous ceux qui étaient venus de Jérusalem et des environs pour la consoler, la suivirent, dans la pensée qu'elle allait pleurer au sépulcre. Et Dieu le permit ainsi, leur inspirant même, selon saint Cyrille, de l'accompagner, afin qu'ils devinssent, comme malgré eux, autant de témoins du miracle de la résurrection de Lazare, qui devait faire un si grand bruit parmi les prêtres, les docteurs et les Pharisiens. Que si l'on est étonné de ce que les Juifs ne sortirent point avec Marthe, lorsqu'elle alla au devant de Jésus-Christ, et qu'ils suivent tous maintenant Marie, il semble qu'on en peut dire cette raison : Que Marthe agissant toujours, et étant chargée de tous les soins de la maison, sortait sans doute souvent pour les affaires différentes qui se présentaient ; au lieu que Marie accablée d'affliction, se tenait au même lieu où les Juifs la consolaient : ainsi quand elle sortit, on jugea que ce devait être pour aller verser des larmes sur le tombeau de son frère.

Vers. 32 jusqu'au 36. — *Lorsque Marie fut venue au lieu où était Jésus, l'ayant vu elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort. Jésus voyant qu'elle pleurait, et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit*, etc. — Saint Jean Chrysostôme croit que Marie aimait Jésus-Christ avec plus d'ardeur que Marthe, et que c'est pour cette raison qu'*elle se jette à ses pieds aussitôt qu'elle le voit*, sans se mettre en peine de tous les Juifs qui la suivaient, ni avoir égard à la mauvaise disposition de quelques-uns d'eux sur son sujet. Car l'amour bannit la crainte ; et plus on s'attache à Jésus-Christ, plus on s'élève au dessus des vaines pensées des hommes. Marie parle au Fils de Dieu, comme sa sœur, en lui disant, que, *s'il eût été présent, son frère ne serait pas mort.* Saint Cyrille croit néanmoins que les pensées qu'elle avait de Jésus-Christ étaient plus élevées que celles de Marthe, et qu'elle le regardait véritablement comme Dieu, quoique ce qu'elle lui dit ne fût pas exact. Car elle fait voir sa profonde vénération pour lui, beaucoup mieux par le prosternement de son corps que par ses paroles. Et d'ailleurs elle ne dit point, à l'exemple de sa sœur, que ce qu'il demanderait à Dieu il l'obtiendrait, comme s'il n'avait pas eu par lui-même une souveraine puissance. Mais elle se contente de parler à Jésus-Christ par sa posture, par son silence et par ses larmes, persuadée qu'il entendait parfaitement ce langage d'un cœur abattu, humilié et affligé.

La vue *des larmes de Marie et de tous les Juifs* qui l'accompagnaient, porta Jésus-Christ à exciter dans lui-même un *frémissement* et un mouvement de *trouble ;* c'est-à-dire, qu'étant maître absolument de demeurer dans le calme, ou de se *troubler*, il voulut, pour témoigner qu'il prenait part à l'affliction de Marie et des autres Juifs, et qu'il n'était pas insensible à ce qu'ils sentaient, en donner des marques par ce trouble volontaire qu'il excita au dedans de soi. Il était bien aise aussi de donner à ceux qui étaient présents cette preuve de la bonté toute singulière qu'il avait eue de se revêtir de l'infirmité humaine, pour nous rendre dignes de participer à sa force toute divine. Ce *frémissement* de Jésus-Christ a été expliqué différemment par la plupart des anciens. Mais il semble qu'on doit s'arrêter à l'explication que l'Évangéliste en donne lui-même, lorsqu'ayant dit que Jésus *frémit en son esprit*, il ajoute dans l'instant, *et se troubla soi-même :* ce qui fait voir que par ce trouble qu'il excita au dedans de soi, et par ce frémissement de son esprit, on doit entendre la même chose ; c'est-à-dire, un mouvement intérieur et extérieur, accompagné de gémissements et de soupirs, qui exprimaient la bonté compatissante avec laquelle il voulait bien s'affliger de ce qui faisait pleurer toutes ces personnes ; quoiqu'il fût maître de faire cesser leurs larmes, en ressuscitant Lazare, comme il fit ensuite.

Avant qu'il fît éclater la toute-puissance qui lui était propre, comme à Dieu, il fallait qu'il donnât ces marques de la vérité de son Incarnation. Et l'on peut dire que *le trouble* de Jésus-Christ, son *frémissement*, ses *larmes*, celles de Marthe et de Marie, et de tous les Juifs, contribuent à relever la grandeur du miracle qu'il va faire ; puisque ce sont autant de preuves de la vérité de la mort de celui qu'il voulait ressusciter. Mais disons aussi après un grand Saint, que ce trouble volontaire, ce frémissement et ces larmes du Sauveur nous marquent le trouble salutaire, la sainte indignation, et les larmes de la pénitence, que doit causer dans une âme le sentiment du péché, dont le poids et l'habitude l'accablent, comme une pierre très-pesante, et dont la mort de Lazare n'était qu'une faible image. Que Jésus *frémissant en son esprit* sur le sujet de Lazare mort seulement dans le corps, fasse donc frémir l'homme pécheur, sur la mort beaucoup plus funeste que lui cause son péché. Que les larmes de Jésus fassent fondre ce pécheur en larmes : car pourquoi Jésus a-t-il pleuré, si ce n'est pour nous apprendre à pleurer ? Et pourquoi a-t-il frémi et s'est-il troublé lui-même, si ce n'est pour exciter la foi du Chrétien qui commence à se déplaire dans son péché, à frémir aussi au-dedans de soi, par l'horreur qu'elle lui fait concevoir de ses crimes, afin que l'ardeur de son repentir l'emporte à la fin sur l'habitude qui l'entraîne dans le péché? *Fides hominis sibi meritò displicentis fremere quodammodo debet in accusatione malorum operum, ut violentiæ pœnitendi cedat consuetudo peccandi.*

Le Fils de Dieu ne s'arrête point à répondre ni à parler à Marie, comme il avait fait à Marthe ; et saint Chrysostôme nous en rend cette raison, qu'il y avait là, comme il parut dans la suite, beaucoup de per-

humanus affectus, S. Aug., lib. 14 de Civit. Dei, c. 9, n. 3. Verùm hos motus certæ dispensationis gratiâ, ita cùm voluit animo suscepit humano, ut cùm voluit factus est homo. Dixerunt ergo Judæi : *Ecce quomodo amabat eum.* Lacrymæ testes amoris in viro præsertim gravi et constante mortuum lugente. Tantisper autem flet Jesus, mox comprimit lacrymas : ne videatur durus quidem et immisericors sine ullo sensu doloris, si amici mortem, et piarum sororum afflictionem siccis oculis cerneret; et ne à virili sapientis constantiâ deficere videatur, si intemperanter fleret. S. Cyrillus, lib. 7 et 8 in Joan. *Quidam autem ex ipsis*, sarcasmo diabolico Domino Jesu insultantes, *dixerunt : Non poterat hic qui aperuit oculos cæci nati facere ut hic non moreretur?* Id enim multò facilius. Verùm erratis, ô Judæi, vos invidia transversos agit. Qui enim noluit facere ut non moreretur, plus est quod facturus est, ut mortuus suscitetur. S. August., hom. 49 in Joan.

Vers. 38, 39, 40. — *Jesus ergo rursum fremens in semetipso*, vehementi dolore commotus, quem vultus testabatur, *venit ad monumentum*, in quo sepultum erat Lazari corpus. *Erat autem spelunca, et lapis superpositus erat ei*, ad claudendum ostium speluncæ. Hinc miraculi fides confirmatur, doli excluditur suspicio. *Ait Jesus : Tollite lapidem*, ne circumstantes Judæi resurrectionem mox futuram esse meram illusionem dicerent, si clausâ speluncâ Lazarus redivivus prodiisset. *Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat: Domine, jam fetet, quatriduanus est enim.* Jesum velle resuscitare non existimabat Martha, sed tantùm frui aspectu amici jacentis; unde humanè ipsum avocabat ab introitu speluncæ, ne fetore quatriduani cadaveris offenderetur. *Dicit ei Jesus : Nonne dixi tibi, quoniam,*

sonnes mal disposées à entendre ce qu'il aurait dit ; et que d'ailleurs ce n'était pas proprement le temps de parler, lorsqu'il voulait leur donner dans la résurrection d'un homme mort, et enterré depuis plusieurs jours, une preuve bien plus forte que des paroles. Il demande donc *où on l'avait mis*, comme s'il ne l'avait pas su, étant bien aise, dit le même Saint, d'agir comme homme dans toutes les choses où il n'était pas besoin qu'il fît éclater sa divinité, et pouvant aussi figurer par là, comme dit S. Augustin, la disposition où Dieu est à l'égard de ces grands pécheurs qui l'ont oublié, et qui sont comme ensevelis dans la mort, dont il dit qu'il ne les connaît point, parce que Dieu ne connaît d'une connaissance d'amour, que ceux qui lui sont fidèles, et qui observent ses commandements. Lorsque les Juifs répondirent à Jésus-Christ : *Venez et voyez*, ils n'eurent, selon S. Jean Chrysostôme, aucun soupçon du miracle qu'il voulait faire, et ils pensaient seulement qu'il avait dessein d'aller pleurer sur le tombeau de celui qu'il avait aimé, comme en effet ils lui voyaient actuellement répandre des larmes. En lui disant donc : *Venez et voyez*, ils l'invitaient à satisfaire à sa compassion, et à prendre part à la douleur des deux sœurs, en venant verser ses larmes sur le tombeau de leur frère. Mais dans le dessein de Dieu, il fallait qu'ils le conduisissent eux-mêmes au lieu du sépulcre, afin qu'ils ne pussent l'accuser ni de tromperie ni de méprise. Ainsi ils lui disent : *Venez et voyez.* Et l'Église dit tous les jours les mêmes paroles à Jésus-Christ, sur le sujet de ses enfants, dont elle pleure la mort : *Venez*, Seigneur, par un effet tout pur de votre bonté, *et voyez* d'un œil de miséricorde tous ces morts que vous seul pouvez ressusciter, en les regardant favorablement ; puisque si vous continuez de détourner d'eux votre visage, ils demeureront dans leur péché et dans la mort.

Vers. 36, 37.—*Et les Juifs dirent entre eux : Voyez comme il l'aimait. Mais il y en eut aussi quelques-uns qui dirent : Ne pouvait-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux à un aveugle-né?* etc.—Les larmes de Jésus-Christ, comme toutes ses autres actions, furent prises en bonne ou mauvaise part, selon les dispositions différentes des Juifs qui étaient présents. Les uns jugeant simplement de ce qu'ils voyaient, crurent qu'il avait beaucoup aimé Lazare, puisqu'il pleurait après sa mort, lui qu'ils regardaient comme un homme extraordinaire, et éloigné de la faiblesse naturelle, dont il semble que les larmes soient une marque. D'autres en jugeant malignement, ne pouvaient comprendre que celui qui avait guéri un aveugle-né, *n'eût pu* faire en sorte que Lazare *ne mourût pas.* Car ils tiraient cette fausse conséquence, qu'il ne l'avait pu, parce qu'il ne l'avait pas fait : au lieu qu'ils devaient plutôt considérer, qu'ayant pu ouvrir les yeux d'un aveugle de naissance, si depuis il n'avait pas empêché que Lazare ne mourût, c'était, dit S. Augustin, qu'il ne l'avait pas voulu, parce que ce qu'il voulait faire en ressuscitant Lazare après être mort, était quelque chose de plus grand sans comparaison que ce qu'il n'avait pas fait, qui était de l'empêcher de mourir.

Vers. 38, 39, 40. — *Jésus, frémissant donc de nouveau en lui-même, vint au sépulcre. C'était une grotte, et on avait mis une pierre par-dessus. Jésus leur dit : Otez la pierre. Marthe, qui était la sœur du mort, lui dit : Seigneur, il sent déjà mauvais*, etc. — Jésus frémit *de nouveau*, tant par la considération de ce deuil si général des personnes qui l'accompagnaient, que peut-être aussi à cause de l'aveuglement de ces Juifs ingrats, qui semblaient vouloir abuser du miracle qu'il avait fait en guérissant l'aveugle-né, pour le condamner de n'avoir pas préservé de la mort Lazare, qu'il aimait tant. La description que le saint Évangéliste fait ici de son sépulcre, nous représente comme une espèce de cave, sur le haut de laquelle il y avait une ouverture fermée avec une pierre, comme sont présentement toutes celles où l'on enterre les morts. Nul ne doute qu'il n'eût été très-facile à Jésus-Christ de lever par sa seule volonté cette pierre, sans employer pour cela le ministère des hommes. Mais il voulait que les Juifs s'assurassent par eux-mêmes de la vérité de la mort de celui qu'il devait ressusciter ; et qu'ainsi levant avec peine cette pierre qui fermait l'entrée de son sépulcre, ils fussent témoins de la situation du corps mort, enseveli dans les linceuls, et couché dans le tombeau ; et qu'ils sentissent eux-mêmes la mauvaise odeur qui en sortait, afin qu'ils ne pussent en douter. Car les Juifs, et surtout les Pharisiens, étaient des gens incrédules, à qui l'envie fermait les yeux pour les empêcher de voir les choses les plus sensibles. Mais d'ailleurs le Fils de Dieu ne jugeait pas à propos d'employer sa toute-puissance, pour faire inutilement des miracles, lorsqu'il pouvait faire les mêmes choses par le ministère des hommes.

Il paraît que Marthe n'avait point compris jusqu'alors quel était le dessein de Jésus Christ. Elle crut peut-être qu'il ne commandait qu'on levât la pierre de dessus le sépulcre, qu'afin de se procurer une espèce de consolation par la vue de son ami mort : et ainsi elle lui représenta l'infection qui en sortait, songeant seulement à lui épargner une méchante odeur, et n'élevant point son esprit pour concevoir le vrai sens de ce qu'il lui avait dit, que son frère ressusciterait. Elle s'arrêtait, dit S. Chrysostôme, à considérer le temps qu'il y avait déjà que Lazare était enterré. Et regardant comme une chose inouïe qu'un corps duquel il sortait déjà de l'infection pût ressusciter avant la résurrection générale, elle manquait de cette foi qui

si credideris, me esse resurrectionis et vitæ auctorem, *videbis gloriam Dei?* divinum gloriosumque opus quod mox sum editurus.

Vers. 41, 42. — *Tulerunt ergo lapidem* ministri circumstantes : *Jesus autem, elevatis sursùm oculis*, ad cœlum, quæ Dei sedes est, *dixit : Pater, gratias ago tibi, quoniam audisti me.* Gratias agit ut homo, pro divinâ miraculorum quorumvis efficiendorum potestate; et loquitur ac si res perfecta esset, se de Patris voluntate certum esse docens, seque unum cum illo Deum ostendens, qui precibus non indigeret. *Ego autem sciebam quia semper me audis*, volens quidquid ego volo, sive quâ Deus unâ tecum voluntate, sive quâ homo voluntate in omnibus tuæ consentaneâ velim; *sed propter populum qui circumstat dixi* verba gratiarum actionis, *ut credant quia tu me misisti*, videntes me tibi omnia accepta ferre, et potestatis quam habeo in mortem te auctorem profiteri; quam scilicet à te nascendo accepi. Hic igitur gratiarum actionis modus *œconomicè* à Christo usurpatur, quatenùs homo est, ne Judæi ampliùs illum in Beelzebud signa facere dicerent.

Vers. 43, 44. — *Hæc cùm dixisset, voce magnâ clamavit*, ut ab omnibus ejus verba mortis imperium penès ipsum esse demonstrantia audirentur : *Lazare, veni foras*, exi vivus è monumento. Vox ejus operatoria erat, efficax, vivifica; non precibus, sed imperio usus ad mortuum suscitandum, se vitæ auctorem, verumque Deum à Deo Patre missum in mundum ad hominum salutem ostendit. *Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis.* Prodiit è sepulcro jubente Jesu, quamvis manibus pedibusque vinctis. Mortuorum corpora ita sepeliebantur apud Judæos, ut totum corpus sindone involutum fasciis astringeretur, ut puerorum corpora. *Et facies illius sudario erat ligata*, linteolo velata funiculis aut nodis astricto. *Dixit eis Jesus : Solvite eum, et sinite abire.* Solvite fascias quibus involutus et ligatus est, ut domum abeat. Solvi jussit ab adstantibus, ut verè resurrexisse certum et exploratum haberent. Illum verò non duxit in domum, nec apud se retinuit, ne gloriam ex edito miraculo captare videretur.

Vers. 45, 46. — *Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam et Martham, et viderant quæ fecit Jesus*,

fait tout envisager comme très-possible à Dieu. Car, quoiqu'elle vînt de confesser que Jésus était le Christ, le Fils du Dieu vivant, il semblait qu'elle l'avait presque oublié. Et cependant Jésus-Christ voulait, pour ressusciter son frère, qu'elle eût une foi vive en sa toute puissance, de même qu'il accorda la guérison du paralytique de Capharnaüm à la foi ardente de ceux qui le présentèrent devant lui. Lors donc qu'il lui dit : *Ne vous ai-je pas assuré que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu ?* c'est de même que s'il lui disait : Comme Lazare étant mort ne peut point avoir la foi que je vous demande, suppléez vous même par votre foi à celle qu'il ne peut avoir. Ainsi Jésus-Christ la fait souvenir de ce qu'il lui avait dit, et il lui inspire en même temps une foi plus vive et plus éclairée. Mais il est bon de remarquer, en passant, que ces doutes mêmes de Marthe, et toutes les difficultés qu'elle faisait, en représentant l'infection d'un corps mort, servaient, selon les desseins de Dieu, à faire paraître avec plus d'éclat le miracle de la résurrection de Lazare. Il ne lui dit pas : Vous verrez ma gloire; mais : *Vous verrez la gloire de Dieu ;* c'est-à-dire, un effet de la puissance que j'ai comme Dieu, qui me fera glorifier par les hommes. Car, quand même ce qu'il voulait faire demandait sa toute-puissance, il parlait souvent de soi d'une manière rabaissée, pour se conformer à l'établissement de son Incarnation, pour ôter à ses ennemis tout prétexte de s'emporter contre lui, et pour apprendre à tous ses disciples à éviter avec soin dans leurs paroles tout ce qui pourrait se ressentir de la vaine gloire.

Vers. 41, 42. — *Ils ôtèrent donc la pierre ; et Jésus levant les yeux en haut, dit ces paroles : Mon père, je vous rends grâces de ce que vous m'avez exaucé. Pour moi, je savais bien que vous m'exaucez toujours ; mais je dis ceci pour ce peuple*, etc. — On est étonné de voir Jésus-Christ *lever les yeux vers le ciel, et rendre grâces à son Père de ce qu'il l'avait exaucé ;* comme s'il n'avait pas eu par lui-même le pouvoir de ressusciter Lazare. Cependant il venait de dire à Marthe : Qu'*il était la résurrection et la vie.* Comment donc pouvait-il avoir besoin d'être exaucé, puisqu'il était le principe de la résurrection et de la vie de tous les hommes? Mais il faut toujours se souvenir que Jésus-Christ était homme, et Dieu tout ensemble. Comme Dieu, il était de toute éternité : comme homme, il était né dans le temps. Comme Dieu, il pouvait tout par lui-même : comme homme, il s'était réduit à l'infirmité de notre nature. Comme Dieu, il exauçait ceux qui le priaient : et comme homme, il s'exauçait lui-même, et était exaucé par son Père. C'est la raison pour laquelle l'apôtre S. Paul ne craint pas de dire en parlant de lui : Qu'*encore qu'il fût le Fils de Dieu, ayant offert durant les jours de sa chair avec un grand cri et avec larmes ses prières et ses supplications à celui qui le pouvait tirer de la mort, il fut exaucé selon son humble respect* pour son Père.

Ainsi Jésus-Christ parlait tantôt comme Dieu, et tantôt comme homme. Comme Dieu, il avait dit en particulier à Marthe : *Je suis la résurrection et la vie.* Mais comme homme, il dit maintenant en levant les yeux au ciel : *Je vous rends grâces, mon Père, de ce que vous m'avez exaucé ;* et il le dit pour ménager la faiblesse de ces Juifs qui étaient présents, parce qu'ils se scandalisaient aisément de ces paroles, ne connaissant pas qui était celui qui leur parlait. C'est pour cela qu'il ajoute : Qu'*il savait que son Père l'exauçait toujours*, c'est-à-dire, qu'étant véritablement son Fils unique, par l'union ineffable qui s'était faite de l'homme avec Dieu dans la personne du Verbe, il ne pouvait pas manquer d'être exaucé par son Père, puisque le Père et le Fils voulaient conjointement la même chose : *mais qu'il avait dit ceci pour le peuple qui l'environnait.* Et il l'avait dit, afin qu'ils ne l'accusassent plus de faire par la vertu de Béelzébuth ses œuvres miraculeuses : mais *qu'ils crussent* véritablement qu'il les faisait au nom de *celui qui l'avait envoyé ;* et qu'il n'était nullement contraire à Dieu, puisqu'il venait de sa part, et qu'il agissait conformément à sa volonté. Car, comme les Juifs n'avaient point d'autre connaissance que celle d'un Dieu, et que son Fils leur avait été inconnu jusqu'alors, il était besoin, pour s'accommoder à l'intelligence qu'ils avaient, que Jésus-Christ leur parlât principalement de son Père, *qui l'avait envoyé*, afin qu'ils pussent s'accoutumer insensiblement à connaître le Fils par le Père, en jugeant de lui par cette union de volonté et de doctrine qu'il leur faisait remarquer entre eux.

Vers. 43, 44, 45. — *Ayant dit ces mots, il cria à haute voix : Lazare, sortez dehors. Et à l'heure même le mort sortit, ayant les pieds et les mains liés de bandes ; et son visage était enveloppé d'un linge. Alors Jésus leur dit : Déliez-le*, etc. — Lorsque Jésus-Christ ressuscita la fille d'un chef de la synagogue, nommé

crediderunt in eum. Crediderunt esse Messiam promissum patribus et à Deo missum, miraculi magnitudine et veritate convicti. *Quidam autem ex ipsis* Judæis in impietate et incredulitate suâ obdurati, *abierunt ad Pharisæos, et dixerunt eis quæ fecit Jesus*, ut eorum gratiam aucuparentur.

Vers. 47, 48. — *Collegerunt ergo pontifices et Pharisæi concilium, et dicebant;* in senatu congregati dicebant : *Quid facimus? Quia hic homo multa signa facit.* Multa edit miracula, plebem sibi conciliat, quid facto opus in re quæ et religionem spectat et rempublicam? *Si dimittimus eum sic*, si eum agere sinamus, nec illi contradicamus, *omnes credent in eum*, ut Messiam, eique ut Judæorum regi parebunt : *et venient Romani* cum numeroso et forti exercitu, *et tollent nostrum locum et gentem*, urbem nostram regionemque totam vastabunt ; gentem internecione ac dispersione delebunt. An ex animo id dicerent impii politici hunc eventum reverà metuentes, quia Messiam temporaliter regnaturum in Judæâ existimabant; an repugnante conscientiâ, et specie utilitatis publicæ invidiam suam velantes, non constat. Unum certum est, inexcusabiles fuisse, cùm non ignorarent Jesum palàm docere obediendum esse Cæsari et quibuscumque rectoribus. Nullam potentiam terrenam affectare, regnum etiam oblatum fugisse.

Vers. 49, 50. — *Unus autem ex ipsis, Caiphas nomine, cùm esset pontifex anni illius*, eoque nomine sy-

Jaïre, il lui dit seulement en la prenant par la main : *Levez-vous, ma fille, je vous le commande.* Quand il voulut ressusciter le fils unique de la veuve de Naïm, il se contenta aussi de dire en touchant son cercueil : *Jeune homme, levez-vous, je vous le commande.* Mais ici, comme il s'agit de ressusciter un homme qui était mort et enterré depuis quatre jours, et que son corps se sentait déjà de l'infection, il frémit, il verse des larmes, et *il crie à haute voix : Lazare, sortez dehors.* Il voulait marquer sans doute par ce grand cri la vertu toute divine *de la voix du Fils de Dieu que les morts entendent*, selon qu'il le dit lui-même, et à laquelle ils obéissent. Il voulait faire comprendre aux Juifs, qui l'accompagnaient, que c'était lui-même, qui, par sa voix toute-puissante, rappelait du milieu des morts celui dont le corps commençait déjà à se corrompre. Il voulait leur faire faire réflexion sur la grandeur de ce miracle, par la grandeur de la difficulté qu'il y avait, selon l'homme, à faire revivre en un instant un mort enterré depuis plusieurs jours. Mais ajoutons, avec un grand saint, qu'il voulait aussi nous figurer, dans cette image sensible de la mort et de la résurrection de Lazare, combien il est difficile que le pécheur, qui est accablé sous le poids de l'habitude de ses crimes, se lève enfin et ressuscite à la grâce, et combien il faut que la voix intérieure de cette grâce, qui lui rend la vie, soit puissante : *Occultâ gratiâ intùs vivificatur : surgit post vocem magnam.*

Dans l'instant qu'il eut parlé, Lazare ressuscita ; et, obéissant à la voix de celui qui lui avait commandé de sortir, *il sortit* effectivement de son tombeau, quoiqu'il eût encore *les pieds et les mains liés, et le visage couvert.* C'était un nouveau miracle de la puissance de son divin maître ; puisqu'après l'avoir ressuscité il le fit sortir du sépulcre, et marcher tout lié de bandes comme il était. Que si l'on demande pourquoi Jésus-Christ ne rompit pas toutes ces bandes, en même temps qu'il rompit d'une manière bien plus étonnante tous les liens de la mort ; les Pères répondent : Qu'il en usa de la sorte pour ôter aux Juifs tout sujet de pouvoir douter du miracle, et de l'accuser d'avoir employé quelque illusion pour les tromper. Car, en se servant de leur propre ministère pour délier les pieds et les mains de celui qu'ils avaient vu mort, il les rendait malgré eux les témoins irréprochables du prodige de sa résurrection. Aussi il est rapporté que *plusieurs d'entre eux*, étonnés d'un si grand miracle, et convaincus de la divinité de celui qui l'avait fait, *crurent en lui*, étant sans doute de ceux dont il avait dit à Dieu, son Père : *Je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé.* Il peut bien aussi marquer d'une manière figurée, en commandant à ceux qui étaient présents de *délier Lazare*, qu'il appartient aux ministres de la loi nouvelle de délier par la puissance qu'il leur a donnée les pécheurs, après même qu'ils ont lieu de croire qu'il les a ressuscités intérieurement par la voix toute-puissante de sa grâce.

Vers. 46, 47, 48.—*Mais quelques-uns d'eux s'en allèrent trouver les Pharisiens, et leur rapportèrent ce que Jésus avait fait. Les Princes des Prêtres et les Pharisiens s'assemblèrent donc, et disaient entre eux: Que faisons nous? Cet homme fait plusieurs miracles*, etc. — Quel effroyable renversement d'esprit, s'écrie S. Jean Chrysostôme ! Ceux qui auraient dû être dans l'admiration d'une si grande merveille, tiennent conseil contre celui qui venait de ressusciter un mort. Ils s'imaginent ridiculement être maîtres de faire mourir celui-là même qui venait de vaincre la mort dans les autres. *Que faisons nous*, disaient-ils, *puisque cet homme fait tant de miracles?* La conséquence était facile à tirer, si leur raison n'eût été comme enivrée par l'excès de leur jalousie. Car il était naturel qu'en lui voyant faire de si grands miracles, ils ne le regardassent pas comme un simple *homme*, ainsi qu'ils l'appellent, mais qu'ils crussent qu'il pouvait être ce Prophète et ce Messie qu'ils attendaient depuis si longtemps. Cependant, par le plus étrange raisonnement dont on eût peut-être jamais entendu parler, ils se figurent, que s'ils laissent à Jésus-Christ la liberté de prêcher, et de faire des miracles, et aux peuples de le suivre, les Romains auront leur fidélité pour suspecte, et viendront ruiner leur ville. Mais pourquoi donc, leur demande ce grand Saint, raisonnez-vous de la sorte? Jésus tenait-il des discours séditieux à ces peuples? Leur défendait-il de payer le tribut à l'empereur? Ne s'enfuit-il pas lorsqu'ils voulurent le faire Roi? Ne vivait-il pas d'une manière tout à fait pauvre et rabaissée, n'ayant pas même de maison à lui? Comment celui qui guérissait les malades, qui prêchait aux hommes une si sainte morale, et qui ordonnait la soumission aux princes, pouvait-il être accusé de vouloir usurper la royauté? Pourquoi les Romains, ces hommes si sages, auraient-ils si mal raisonné? Et comment les Juifs s'aveuglèrent-ils eux-mêmes, jusqu'à prendre pour un sujet de ruine, ce qui eût été pour eux une source de salut?

Mais tel fut le raisonnement extravagant de ces hommes attachés passionnément à leur propre gloire; et tel fut le fruit funeste de leur sagesse toute charnelle ; qu'ils s'attirèrent le malheur qu'ils appréhendaient, par les mêmes voies par lesquelles ils le voulaient éviter ; puisque, voulant empêcher le renversement de leur nation, et la ruine de leur ville par la mort de Jésus-Christ, ce fut au contraire, parce qu'ils le firent mourir, que leur nation fut renversée, et leur ville tout à fait détruite. Ils se privèrent en même temps, et du règne temporel qu'ils craignaient de perdre, et de la vie éternelle à laquelle ils ne songeaient pas : *Temporalia perdere timuerunt, et vitam æternam non cogitaverunt, ac utrumque amiserunt.*

Vers. 49 jusqu'au 53.—*Mais l'un d'eux, nommé Caïphe, qui était le grand-prêtre de cette année-là, leur dit : Vous n'y entendez rien, et vous ne considérez pas qu'il vous est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse point*, etc.

nedrii præses, *dixit eis : Vos nescitis quidquam*, parùm cauti, parùmque perspicaces videmini in negotio publicum bonum spectante; *nec cogitatis quia expedit vobis*, opportunum et utile vobis est, *ut unus*, quicumque et qualiscumque tandem sit, etiam innocens et justus, *moriatur homo pro populo*, pro salute reipublicæ devoveatur, *et non tota gens pereat*, id est, à Romanis propter ipsum deleatur. Et hic quidem privatus erat Caiphæ sensus. Verùm alius erat sensus Spiritûs sancti linguam ejus regentis, Jesum scilicet pro mundi redemptione ac salute moriturum. *Hoc autem à semetipso non dixit;* non proprio spiritu aut instinctu, quasi sensum illum habens in animo quem Deus intendebat; *sed cùm esset pontifex anni illius, prophetavit*. Hoc non illius meritis, sed sacerdotali officio datum; non quòd summi Judæorum pontifices prophetiæ dono instructi seu adaucti essent, sed quia ejus ore uti voluit Deus velut organo ad humanæ redemptionis mox per Jesum Christum impiendæ mysterium prædicendum; *prophetavit*, inquam, *quòd Jesus moriturus erat pro gente* Judæorum; *et non tantùm pro gente* unâ, scilicet Judaicâ; *sed ut filios Dei, qui erant dispersi* per omnes gentes, seu qui ab æterno electi erant à Deo ex omnibus gentibus, ut filii Dei fierent, *congregaret in unum*, in unam Ecclesiam, ut fieret unum ovile et unus Pastor. Non sine causâ porrò S. Evangelista notat Caipham pontificem fuisse *anni illius*, quia quamvis summum sacerdotium ad vitam duraret, filiique parentibus succederent secundùm legem, ambitio tamen et avaritia frequentes personarum mutationes introduxerant ad principum et præsidum arbitrium. Vid. Joseph., lib. 18 Antiq., c. 3.

Quamvis porrò propheticus fuerit sermo Caiphæ, ipse tamen propheta non fuit, ut explicat S. Cyrillus Alexand. : « Ex iniquâ mente, inquit, locutus est Caiphas quod locutus est; attamen sermo ejus rei veræ interpres exstitit, veluti in ordine prophetiæ enuntiatus. Quòd enim mors Christi bonorum causa futura esset, prædixit loquens id quod ignorabat, et Dominum glorificans, ut Balaam, ex necessitate, quoniam sacerdotii dignitatem obtinebat, non tanquàm ei datâ prophetiâ, sed sacerdotii functione; sive quòd postmodùm, quæ dicta fuerant à Caiphâ, evenerunt, illo nullatenùs propheticam gratiam adepto. Consentaneum est enim ut quod quidam loquuntur fiat, etsi nullomodò sciant quòd omninò futurum sit. Enimverò Caiphas dicebat pro solis Judæis futuram Christi mortem; hic verò pro universâ hominum naturâ. » Vide Origenem, tom. 30 in Joannem, ubi non omnem qui prophetat, prophetam esse probat exemplo Balaam, quem *augurem*, non prophetam Scriptura sacra vocat. Sicut non omnes qui opus aliquod ex se justum et bonum faciunt, propterea justi sunt, verbi gratiâ, qui sunt in pauperes benefici ut ab hominibus laudentur, quia non ex habitu justitiæ, sed ob vanam gloriam id faciunt.

VERS. 53, 54. — *Ab illo ergo die cogitaverunt ut in-*

Quand on se souvient que selon l'institution que Dieu avait faite du Grand-Prêtre en la personne d'Aaron, il ne devait y en avoir qu'un seul parmi Israël, on est étonné d'entendre dire en ce lieu, que *Caïphe était le Grand-Prêtre de cette année-là*. Mais on a déjà remarqué ailleurs que l'ambition et l'avarice avaient changé ce qu'il y avait de plus sacré dans le ministère de la Religion des Juifs. C'était donc là, dit saint Chrysostôme, un des désordres que la corruption des mœurs avait introduits parmi ce peuple, que les Grands-Prêtres ne l'étaient plus, selon l'ordre du Seigneur, dans tout le temps de leur vie, mais une année seulement, depuis que les dignités étaient devenues vénales, et mises comme à l'enchère par la honteuse cupidité des puissants du siècle. Cependant, quoique leur entrée dans cette sublime dignité des Juifs fût si éloignée du premier esprit de son institution, ils ne laissaient pas, comme dit le même Saint, de posséder dans le temps de leur ministère, l'esprit que Dieu avait attaché à leur dignité, et ils n'en furent dépouillés que depuis qu'ils eurent fait mourir Jésus-Christ, le Pontife souverain de la loi nouvelle. C'est donc pour cette raison que le saint Évangéliste, rapportant cette parole si célèbre de Caïphe, Qu'il *était avantageux qu'un seul homme mourût pour le peuple, afin que toute la nation ne pérît pas*, ajoute aussitôt, Qu'*il ne parla pas ainsi de lui-même ; mais qu'étant Grand-Prêtre cette année-là, il prophétisa que Jésus devait mourir pour sa nation*, etc.

Caïphe, comme de lui-même et selon sa véritable intention, parlait seulement en politique. Voyant tous les autres Prêtres et les Pharisiens embarrassés sur ce qu'ils avaient à faire, *Quid facimus?* il leur fait entendre qu'ils s'inquiétaient bien vainement; puisqu'il leur était aisé de voir, comme lui, que pour s'ôter toute crainte, il n'était besoin que de s'assurer de cet *homme* qui leur donnait tant d'inquiétude, et de s'en défaire ; car *il est*, leur disait-il, *plus à propos qu'un seul meure, que non pas que toute notre nation périsse* à cause de lui. Voilà quel était le sens des paroles de Caïphe, si on considère seulement ce qu'il avait dans le cœur. Et selon cette intention très-méchante qui le fit parler ainsi, *il dit* véritablement *ces paroles de lui-même*. Mais quant à un autre sens qui marquait que le Fils de Dieu s'était fait homme pour nous sauver, il était avantageux que cet *Homme*-Dieu *mourût pour le peuple, et pour empêcher que toute la nation ne pérît;* c'était l'esprit du Seigneur, qui se servant de la bouche de Caïphe, comme autrefois de celle de Balaam, disent les saints Pères, lui faisait prophétiser, sans qu'il le sût, comme au Grand-Prêtre, par qui il avait accoutumé de parler à son peuple, le mystère impénétrable de la mort du Fils de Dieu, et de la rédemption de l'Univers. Encore donc que Caïphe ne pensât qu'au salut de sa nation, en parlant de faire mourir Jésus-Christ, que les Pharisiens regardaient comme devant en être la perte, l'Évangéliste nous fait connaître que selon l'intention de l'Esprit Saint, qui prophétisait par sa bouche, il marquait que Jésus-Christ *ne mourrait pas seulement pour le peuple* Juif, *mais encore pour rassembler et réunir en un seul corps les enfants de Dieu dispersés* dans toute la terre. Car ç'a été en effet le fruit admirable que tous les hommes ont retiré de la mort de Jésus-Christ, d'être rassemblés en une seule bergerie sous ce souverain Pasteur, en un seul corps sous ce divin chef, et en une seule église sous ce Grand Pontife ; en sorte que ceux qui sont à Rome, regardent véritablement ceux qui sont au fond des Indes comme étant leurs propres membres ; n'y ayant rien, dit S. Chrysostôme, qui mérite plus d'être admiré, que l'union qui se forme par la charité entre tous les membres du corps de l'Église.

VERS. 53, 54. — *Ils ne songèrent donc plus depuis ce jour-là, qu'à trouver les moyens de le faire mourir. C'est pourquoi Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs, et il se retira même dans une contrée près*

interficerent eum, communibus consiliis mortem Jesu omnimodò maturare decreverunt. *Jesus ergo jam non palàm ambulabat apud Judæos*, Hierosolymitanos, aut Hierosolymis vicinos, ad illum usque diem qui sextus fuit ante Pascha, quo in Bethaniam rediit (ut capite sequenti S. Joannes commemorat), *sed abiit in regionem juxta desertum*, *in civitatem quæ dicitur Ephrem*, aut Ephron, prope Bethel, in tribu Ephraim; *et ibi morabatur* latens *cum discipulis suis*, ut homo cavens sibi, ut justus aliis consulens; ne vel illos magis exasperaret, vel se datâ operâ in periculum præcipitem daret, cùm nondùm venisset hora ejus.

Vers. 55, 56. — *Proximum autem erat Pascha Judæorum*, quartum et ultimum prædicationis Christi; et ascenderunt multi Jerosolymam de regione illâ, in quam se receperat Jesus, *ante Pascha, ut sanctificarent se ipsos*, ut expiationibus solemnibus, sacrificiis, orationibus ad festum ritè celebrandum se præpararent. *Quærebant ergo Jesum*, aut mera curiositate ducti, aut pravo animo, illum ut sacerdotibus et senatoribus traderent; *et colloquebantur ad invicem*, in templo stantes: *Quid putatis quia non venit ad diem festum?* Vobisne videtur quòd pro more venturus sit ad diem festum? Alii affirmabant, habitâ ratione constantis ipsius pietatis in lege observandâ; negabant alii, ratione habitâ imminentis capiti suo periculi; quo prudenter posse deterreri videbatur ab aditu urbis et templi. *Dederant autem Pontifices et Pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehenderent eum.* Senatus, impulsu pontificum et Pharisæorum, decretum dederat, cum dirarum interminatione (quemadmodùm in criminibus violatæ religionis, læsæ majestatis, aut proditæ reipublicæ fieri solet), ut si quis nôsset ubi degeret, vel lateret, id indicaret synedrio, ut eum caperent, ac specie judicii interficerent.

du désert, etc. Ils avaient cherché dès auparavant les moyens de l'arrêter, et de le faire mourir. Mais c'est maintenant un dessein pris en commun, et une résolution de toute l'assemblée, qui jugea que le conseil de Caïphe était très-avantageux, et qui l'embrassa avec joie, comme un moyen assuré de procurer le repos à toute leur nation. Étrange suite de l'avis tout politique d'un Grand-Prêtre, qui ne songe qu'à sacrifier à sa jalousie et à celle de ses confrères celui dont ils ne pouvaient souffrir la sainteté. Mais effet très-adorable de la charité et de la sagesse toute divine du Fils de Dieu, qui fait tirer de l'iniquité de ces hommes tout remplis d'orgueil le fruit salutaire de son Incarnation, et fait servir au salut de l'univers la fureur qui les portait à vouloir le faire mourir! Quoique Jésus-Christ fût tout-puissant pour continuer à *paraître au milieu des Juifs* sans rien craindre, il veut toutefois agir au dehors selon l'apparence de cette faiblesse attachée à la nature des hommes dont il était revêtu, afin de donner, dit S. Augustin, par sa retraite, un exemple à ses disciples qu'ils pussent suivre. Ainsi en se retirant à *Éphrem*, qui pouvait être la même ville qu'Éphron dont il est parlé dans le second livre des Paralipomènes, et qui était proche de Béthel, il fit voir que ses fidèles serviteurs qui sont ses membres ne pèchent point lorsqu'ils aiment mieux se cacher pour éviter la fureur des impies, que se présenter à eux pour enflammer davantage leur colère. Il ne faut donc pas, dit S. Cyrille, nous précipiter de nous-mêmes dans les périls, quand même il s'agit de défendre la vérité, parce que nous devons être dans une humble défiance de nos forces, si nous voulons demeurer fermes dans notre devoir quand nous serons arrêtés.

Vers 55, 56. — *Or la Pâque des Juifs était proche, et plusieurs de ce quartier-là étant allés à Jérusalem avant la Pâque pour se purifier, ils cherchaient Jésus et se disaient dans le temple les uns aux autres : Que pensez vous de ce qu'il n'est pas venu à ce jour de fête?* etc. —Cette Pâque était la quatrième depuis le temps que la prédication de Jésus-Christ avait commencé : et ce fut en celle-là que le mystère de notre rédemption s'accomplit. Comme Dieu avait marqué dans la loi diverses choses qui souillaient les Juifs, et qu'il fallait se purifier de ces souillures légales pour être en état de célébrer saintement la Pâque, beaucoup de personnes, soit des environs de Jérusalem, soit de ce canton particulier où Jésus s'était retiré, se rendirent en cette ville quelques jours avant la fête, *pour* pouvoir *se purifier*. Car ces sortes de purifications se faisaient soit par prières, soit par quelques sacrifices qu'on offrait à Dieu par la main des Prêtres. Et Dieu était en colère contre ceux qui avaient manqué à se purifier de la sorte avant que de célébrer la Pâque : ce qui figurait excellemment la pureté que les vrais Israélites doivent apporter à la célébration de la Pâque spirituelle, dont l'autre n'avait été instituée que pour en être la figure. Mais quelle était, s'écrie S. Jean Chrysostôme, cette purification de gens qui avaient l'homicide dans le cœur, dont la conscience était souillée devant Dieu par la volonté qu'ils avaient de répandre le sang innocent, et dont les mains étaient déjà teintes de ce sang divin aux yeux de celui qui voyait ce qui devait arriver? Et peut-être qu'encore aujourd'hui la purification qu'un grand nombre de fidèles apportent pour manger l'Agneau pascal, immolé pour la destruction du péché, ressemble à cette purification extérieure des Juifs; puisque se lavant en apparence de leurs crimes, ils en retiennent la racine dans leur cœur où règne encore le péché, et la volonté de crucifier de nouveau Jésus-Christ en eux.

Comme les princes des prêtres et les Pharisiens avaient donné ordre que si quelqu'un connaissait où était Jésus, il le découvrît, afin qu'ils le fissent prendre, il s'éleva une rumeur et comme un bruit sourd parmi ceux qui étaient venus à la fête. Ne voyant point dans le temple celui qui avait accoutumé d'y paraître, et d'y enseigner le peuple, *ils le cherchaient en se disant : Que pensez-vous de ce qu'il n'est point venu?* On a de la peine à découvrir ce qui les faisait parler ainsi, si l'on écoute les sentiments différents des anciens sur ce sujet. Plusieurs croient que c'étaient des ennemis de Jésus-Christ, et ceux mêmes qui avaient été chargés de le prendre, qui le *cherchant* avec ardeur, témoignaient de l'impatience de ne pouvoir exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu. Mais selon d'autres, ceux qui parlaient de la sorte n'avaient point de mauvaise intention contre le Sauveur, et ils songeaient seulement si c'était pour avoir prévu le dessein de ses ennemis qu'il évitait de se trouver à cette fête, de peur d'être pris. Quoi qu'il en soit, ils étaient tous bien aveugles de ne pas voir que celui qui avait pu et ouvrir les yeux d'un aveugle-né, et ressusciter par sa seule voix un homme mort et enterré depuis quatre jours, était au-dessus de tout ce qu'ils auraient pu entreprendre contre lui. Et l'on peut dire, sans crainte d'exagérer, que l'aveuglement de ces hommes tout charnels était pire sans comparaison, que celui qu'il avait guéri en la personne de l'aveugle-né; et que la mort de leur âme était incomparablement plus incurable que celle du corps de Lazare; puisqu'elle augmenta par la résurrection même de cet homme, toute miraculeuse qu'elle était.

Sensus Moralis.

VERS. 1.—*Erat autem quidam languens Lazarus*, etc. Multi cùm bonos et Deo acceptos viros mali aliquid, ut morbum, paupertatem, similesque perpeti vident calamitates, perturbantur, ignari hæc maximè Dei amicis contingere. Nam et Lazarus Christi Jesu amicus erat et ægrotus. *Erat quidam languens Lazarus..... Domine, ecce quem amas, infirmatur.*

VERS. 2.— (*Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis : cujus frater Lazarus infirmabatur.*) Mariæ et Marthæ domus, Ecclesiæ figura est, quæ domus est orationis et charitatis. In eâ sunt Mariæ vitam in oratione et contemplatione agentes, et cor suum velut unguentum odoriferum super Dominum effundentes. In eâ sunt Marthæ, bonis operibus occupatæ, et Christum in pauperibus foventes, ac juvantes. In eâ sunt infirmi et languentes Lazari, imò et morientes morte peccati, qui Christi Jesu omnipotenti virtute et gratiâ suscitantur. *Deus ergo sepultos suscitat, et solvit peccati compede vinctos.*

VERS. 3. —*Miserunt ergo sorores ejus ad eum dicentes : Domine, ecce quem amas infirmatur.* In tentationem incidit anima, in peccatum labitur, cùm ab eâ Deus elongatur, et languens sibi ipsi relinquitur. Ecclesiæ et fidelium amicorum preces cum fide, humilitate, fiduciâ ad Deum missæ à duabus sororibus, mente et voluntate, eique peccatoris miseriam et amorem Jesu qui pro peccatoribus mortuus est, exponentes, conversionem illius à divinâ misericordiâ impetrant. Hanc pro se ipso peccator imploret, et peccatorem se esse intelligens, et à timore divinæ justitiæ ad considerandam Dei misericordiam se convertens, in spem erigatur, fidens Deum sibi propter Christum propitium fore, illumque tanquàm omnis justitiæ fontem diligere incipiat, et dicat ex animo : *Domine, ecce quem amas infirmatur*, sufficit ut noveris; *non enim amas et deseris*, S. August., tract. 49 in Joan. Mihi fiduciam inspirant verba pietatis tuæ : *Non veni vocare justos, sed peccatores*, Matth. 6, 13. Si enim peccatores non amares, de cœlo ad terras non descenderes.

VERS. 4.—*Audiens autem Jesus, dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem sed pro gloriâ Dei*, etc. In omnibus quæ nobis eveniunt calamitatibus, nihil aliud optemus et postulemus, quàm Dei gloriam, ejus voluntatem, sanctificationem nostram; non carnis commoda et temporales utilitates. Infirmi esse malimus quàm bonâ valetudine ; pauperes magis quàm divites ; contempti et abjecti in mundo, quàm honoribus et dignitatibus conspicui, si id ad gloriam Dei et Christi Jesu conducat. *Sed pro gloriâ Dei, ut glorificetur Filius Dei.* Unus hic sit Christianorum finis, unum votum, major Dei gloria.

VERS. 5.—*Diligebat autem Jesus Martham, et sororem ejus Mariam, et Lazarum.* Amor Christi Jesu erga membra sua, origo et fons est omnium miserationum et beneficiorum ejus. Infirmitates, et res adversæ electorum, pignora sunt amoris Dei erga ipsos, ad eorum purgationem, probationem et perfectionem ab illo ordinatæ.

Non suum, sed eorum quos diligit, Jesus bonum quærit, eorum sanctificationem ; bonos eos non supponit, sed facit. Hoc amicitiæ Christianæ exemplar. Utilitatem aut delectationem suam non quærit in amicis, sed illorum bonum præsertim spirituale, ut Dei amici fiant, ut illius verbum fideliter et obedienter audiant, ut Jesum in familias suas et domos suscipiant, ut si langueant et ægrotent, per Christi gratiam citò sanentur ; si mortui morte peccati, quantociùs suscitentur. Id orare, eâ de re solliciti esse inprimis debemus, si verè diligimus. *Ille veraciter amat amicum, qui Deum amat in amico, aut quia est in illo, aut ut sit in illo. Hæc est vera dilectio : propter aliud si nos diligimus, odimus potiùs quàm diligimus*, S. August., serm. 136, aliàs 256 de Tempore. Idem serm. 365, aliàs 38, inter 50 Homil. : « Si omnis qui amat, salvum vult habere quod amat; si intelligat quæ sit vera salus, incipit illam amare in se, et ipsam cogitur veram habere et in amico. Vera salus, vita æterna. Amicus igitur ad salutem æternam diligendus. Si christianâ amicitiâ diligis, totum quidquid vis amico tuo præstare, ad hoc vis præstare ut illam tecum teneat salutem. Amas enim justitiam, vis illum esse justum ; amas sub Deo esse, vis et illum esse sub Deo ; amas vitam æternam, illic eum vis tecum regnare in æternum. Quomodò amicus hujus seculi secundùm seculum amans animam suam, febrem vult expellere de amico suo, quem similiter amat ut se, propter præsentem salutem : sic tu quemcumque diligis, propter vitam æternam dilige ; cùm inveneris iram, indignationem, odium, iniquitatem, sic coneris expellere morbum animi, quomodò amicus seculi morbum corporis : ad hoc enim amas, ut facias quod et tu es. Ad hoc ama conjugem, ad hoc ama filium, ad hoc ama propinquum, vicinum, ignotum, inimicum, et erit in te perfecta charitas. »

VERS. 9, 10.—*Si quis ambulaverit in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt ; si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.* Quidquid in lumine Evangelii, et per Christi Jesu gratiam agimus, bonum est. Quidquid sine illis agimus, tenebræ sunt. Lex Dei, voluntas Dei, lumen est, quod sequi debemus, ne offendamus et cadamus ; prudentia et mores seculi, voluntas nostra, et amor proprius, nox est, in quâ si ambulemus, offendimus. *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis.....* Psal. 118. *Dirige me in viâ tuâ*, Domine Jesu, *et ingrediar in veritate tuâ ; lætetur cor meum, ut timeat nomen tuum.* Errabant apostoli, cùm secundùm secularis prudentiæ regulas Magistro ac Domino suo consilium dabant. Voluerunt enim consilium dare Domino ne moreretur, qui venerat mori, ne ipsi morerentur. Cùm ergo vellent dare consilium homines Deo, discipuli Magistro, servi Domino, ægroti Medico, corripuit eos, et ait : *Si quis ambulaverit in die, non offendit*, etc. Me sequimini, si non vultis offendere ; nolite mihi consilium dare, quos à me oportet consilium accipere.

Vers. 11. — *Lazarus amicus noster dormit : sed vado ut à somno excitem eum.* Mors electorum somnus est. Mors justis desiderabilis, ut quies et somnus operariis post diurnos labores. *Amodò jam dicit Spiritus, ut requiescant à laboribus suis.* Spe resurrectionis mortem contemnere debemus, quasi unâ duntaxat nocte duraturam. Fleant igitur mortuos suos, qui putant mortuos; *ubi resurrectionis fides est, non mortis est species, sed quietis. Justis mors quietis est portus, nocentibus naufragium putatur,* S. Ambr., lib. 6 in Luc.; idem, lib. de Bono mortis, c. 8 : « Certè iis quibus gravis est timor mortis, non est grave mori; sed grave est vivere sub metu mortis. Non ergo mors gravis, sed metus mortis. Metus autem opinionis est : opinio verò nostræ infirmitatis, contraria veritati... Insipientes mortem quasi summum malorum reformidant : sapientes quasi requiem post labores, et finem malorum exspectant... Mors absolutio est et separatio animæ et corporis : non est autem mala solutio, quia dissolvi et esse cum Christo, multò melius. Non igitur mala mors. Denique mors peccatorum pessima. Non utique mors pessima generaliter : sed pessima specialiter peccatorum. Denique pretiosa justorum. » Unde liquet *acerbitatem non mortis esse, sed culpæ.* Mors justis *stipendiorum plenitudo, summa mercedis, gratia missionis est.* Mors corporis *non metuenda fortibus, desideranda sapientibus, miseris expetenda.* Idem, lib. 7 in Luc., n. 36.

Vers. 14, 15. — *Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè : Lazarus mortuus est. Et gaudeo propter vos, ut credatis quoniam non eram ibi.* Absentia Christi à domo Lazari ægrotantis, figura est subtractionis gratiæ, quam sequitur lapsus justi. Hæc interdùm multis prodest ad salutem, et illis etiam qui cadunt, si sint ex electorum numero, quibus omnia cooperantur in bonum, etiam peccata, quia humiliores, cautiores et ferventiores resurgunt. *Et gaudeo propter vos, ut credatis quia non eram ibi.*

Gaudeo propter vos, etc. Cùm egregium aliquod opus edunt pastores animarum et Evangelii ministri, gaudere possunt, modò non gaudeant ad vanitatem, sed ob spiritualem animarum profectum, aut conversionem. *Gaudeo propter vos, ut credatis.*

Vers. 16. — *Dixit ergo Thomas qui dicitur Didymus : Eamus et nos, et moriamur cum illo.* Si verè discipuli Christi sumus, ad ipsum semper et ubique sequendum parati esse debemus, sive in vitâ, sive in morte; nos illi victimarum instar devoventes; cum illo et propter illum, qui pro nobis mortuus est, bona omnia temporalia, honores, quietem, vitam ipsam exponere parati. *Propter te mortificamur totâ die, æstimati sumus sicut oves occisionis,* Psal. 43, 22. Neque mors, neque vita nos separet à charitate Dei quæ est in Christo Jesu.

Vers. 17. — *Venit itaque Jesus, et invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.* Habitus et consuetudo peccati, sepulcrum est animæ mortuæ, putridæ, fœtentis, ex quo excitari non potest, nisi gratiæ miraculo. Hoc peccatorum genus Lazarus in monumento quatriduanus repræsentat. Tres mortui, quos suscitavit Jesus, triplex genus peccatorum significant, quos à morte peccati per gratiam suam revocat ad vitam spiritualem. S. August., tract. 49 in Joan., n. 3 : « Resuscitavit filiam archisynagogi adhuc in domo jacentem; resuscitavit juvenem filium viduæ extra portas civitatis elatum; resuscitavit Lazarum sepultum quatriduanum. Intueatur quisque animam suam; si peccat, moritur : peccatum mors est animæ. Sed aliquando in cogitatione peccatur. Delectavit quod malum est, consensisti, peccâsti; consensio illa occidit te : sed intùs est mors, quia cogitatum malum nondùm processit in factum. Talem animam resuscitare se significans Dominus, resuscitavit illam puellam, quæ nondùm erat foràs elata, sed in domo mortua jacebat : quasi peccatum latebat. Si autem non solùm malæ delectationi consensisti, sed etiam ipsum malum fecisti, quasi mortuum extra portam extulisti : jam foris es, et mortuus elatus es. Tamen et ipsum Dominus resuscitavit et reddidit viduæ matri suæ. Si peccâsti, pœniteat te : et resuscitabit te Dominus, et reddet Ecclesiæ matri tuæ. Tertius mortuus est Lazarus. *Est genus mortis immane, mala consuetudo appellatur.* Aliud est enim peccare, aliud peccandi consuetudinem facere. Qui peccat et continuò corrigitur, citò reviviscit : quia nondùm est implicatus consuetudine, nondùm sepultus. Qui autem peccare consuevit, sepultus est, et benè de illo dicitur : *Fœtet;* incipit enim habere pessimam famam, tanquàm odorem teterrimum. Tales sunt omnes assueti sceleribus, perditi moribus. Dicis ei : Noli facere. Quando te audit quem terra sic premit, et tabe corrumpitur, et mole consuetudinis prægravatur. Nec ad ipsum tamen resuscitandum minor fuit virtus Christi. Quotidiè videmus homines pessimâ consuetudine permutatâ vivere meliùs quàm vivunt qui reprehendebant. Et Lazarum Dominus suscitavit. Nemo desperet, nemo de se præsumat. Omnes suscitare potest, ne desperemus : paucos suscitat, ne de illius misericordiâ præsumamus. »

Vers. 19. — *Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo.* Pias sorores consolabantur, ob mortem fratris illis condolentes : animas suas non plangebant mortuas per incredulitatem et invidiam in Christum. *Si quem de tuis charis mortalitatis exitu perdidisses, ingemisceres dolenter et flerеs; facie incultâ, veste mutatâ, neglecto capillo, vultu nubilo, ore dejecto indicia mœroris ostenderes. Animam tuam, misera, perdidisti, spiritualiter mortua supervivere hìc tibi, et ipsa ambulans funus tuum portare cœpisti; et non acriter plangis, non jugiter ingemiscis? Non te vel pudore criminis, vel continuatione lamentationis abscondis?* S. Cyprianus, tract. de Lapsis.

Vers. 20. — *Martha ergo ut audivit quia Jesus venit, occurrit illi; Maria autem domi sedebat.* Ut primùm peccator novit appropinquare Jesum ad cor suum primis inspirationibus ac motionibus ad conversionem, fastidio mundi ac voluptatum, intuitu et horrore deformitatis peccati, Martham, id est, voluntatem præ-

mittere debet ad Jesum per sancta desideria, per opera charitatis, uberes eleemosynas peccati redemptrices; interimque Maria, id est, mens intra se collecta vacare debet orationi, meditationi, vitam præteritam discutere; cor suum, omnesque illius affectus scrutari, peccata lacrymis expiare, mortuam animam deflere, nullam nisi verbi Dei consolationem admittere, solâ spe misericordiæ divinæ inniti.

Vers. 21.— *Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hìc, frater meus non fuisset mortuus.* Multi vadunt ad Jesum cùm eorum fratres, filii, uxores, mariti, propinqui, amici, constituti sunt in gravi periculo mortis corporalis; vix ad eum quisquam confugit, cùm mortui sunt morte peccati, vel grave periculum est ne moriantur. Mortem carnis omnis homo timet; mortem animæ pauci. Pro morte carnis, quæ sine dubio quandoque ventura est, curant omnes ne veniat; inde est quòd laborant. « Laborat ne moriatur homo moriturus, et non laborat ne peccet homo in æternum victurus. Et cùm laborat ne moriatur, sine causâ laborat; id enim agit ut multùm mors differatur, non ut evadatur; si autem peccare nolit, non laborabit, et vivet in æternum. O si possemus excitare homines, et cum ipsis pariter excitari, ut tales essemus amatores vitæ permanentis, quales sunt homines amatores vitæ fugientis! Quid non facit homo sub mortis periculo constitutus? Gladio impendente cervicibus, prodiderunt homines quidquid unde sibi viverent reservabant. Quis non continuò prodidit ne perculeretur? Et post proditionem fortassè percussus est. Quis non, ut viveret, continuò perdere voluit unde viveret, eligens vitam mendicantem quàm celerem mortem? Cui dictum est : Naviga ne moriaris, et distulit? Cui dictum est : Labora ne moriaris, et piger fuit? Levia Deus jubet ut in æternum vivamus, et obedire negligimus. Non tibi Deus dicit : Perde quidquid habes, ut vivas exiguo tempore in labore sollicitus; sed : Da pauperi unde habes, ut vivas semper sine labore securus. » S. August., tract. 49 in Joan., n. 2.

Vers. 22. — *Sed et nunc scio, quia quæcumque poposceris à Deo, dabit tibi Deus.* S. August : Non dixit : Sed et modò rogo te ut resuscites fratrem meum. Nesciebat enim an fratri suo utile esset resurgere. Hoc tantùm dixit : Scio quia potes, si vis, facis; utrùm enim facias, judicii tui est, non præsumptionis meæ. Sic orare debemus, cùm temporalia petimus. Sed et in spiritualium petitione bonorum, fides et spes orant, silente linguâ. *Sed et nunc scio*, etc. O sanctæ mulieres, Christi familiares, si fratrem vestrum amatis, cur ejus misericordiam non flagitatis, de cujus potentiâ dubitare, pietate diffidere non potestis? Respondent : « Sic meliùs tanquàm non orantes oramus, sic efficaciùs tanquàm diffidentes confidimus. Exhibemus fidem, perhibemus affectum, scit ipse cui non est opus ut aliquid dicatur, quid desideremus. Scimus quidem quòd omnia potest, sed hoc tam grande miraculum, tam novum, tam inauditum, etsi ejus subest potentiæ, multùm tamen excedit universa merita humilitatis nostræ. Sufficit nobis potentiæ locum, pietati dedisse occasionem, malentes patienter exspectare quid velit, quàm impudenter quærere quod forsitan nolit. Denique quod nostris meritis deest, verecundia forsitan supplebit. » S. Bernard., de Grad. humil., c. 22.

Vers. 23, 24, 25, 26.—*Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.* Solatium fidelium, resurrectio mortuorum. Lazarum et alios suscitavit Jesus, ut futuræ omnium hominum in novissimo die resurrectionis fidem firmaret. S. Ambrosius, lib. de Fide resurrect. : « Non enim unum Lazarum, sed fidem omnium suscitavit; quod tu si credas, cùm legis, mens quoque tua, quæ mortua fuerat, in illo Lazaro reviviscit. » Dicit ei Martha : *Scio quia resurget in resurrectione, in novissimo die. Dicit ei Jesus : Ego sum resurrectio et vita; qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet*, etc. Christus 1° omnis vitæ et resurrectionis in membris suis principium est, cùm sit vita per essentiam, æternamque nativitatem. 2° Fons est resurrectionis ab infidelitate ad fidem, per inspirationem ipsius fidei; et à peccato ad gratiam, per inspirationem charitatis. 3° Auctor est et exemplar resurrectionis ad vitam immortalem et gloriosam, per vitæ gloriæque suæ communicationem. Tria hæc fidei nostræ dogmata unâ sententiâ complectitur, tradit, et firmat Christus Jesus. Primum his verbis : *Ego sum resurrectio et vita.* Alterum istis : *Qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet.* Tertium sequentibus : *Et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum.* Hæc credere necesse est ad salutem. *Credis hoc?* Sine fide explicitâ divinitatis et humanitatis Jesu Christi nemo justificari potest. In hâc nos exercere frequenter debemus ad altare sanctum, ubi Christum vitam nostram reipsà præsentem in Eucharistiæ sacramento adoramus; quia fides fons est orationis : utrumque complectitur et exprimit Marthæ confessio : *Utique, Domine, ego credidi, quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.*

Vers. 32, 33. — *Maria ergo cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus*, velut ad thronum gratiæ, ad fontem veræ consolationis; *et dicit ei : Domine, si fuisses hìc, non esset mortuus frater meus.* Nostris enim lacrymis et precibus fratris nostri sanitatem summa tua misericordia, et quam non semel expertæ sumus, divina tua in nos charitas non negâsset. *Jesus ergo ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerant cum eâ plorantes, infremuit spiritu et turbavit se ipsum.* Non infirmitate seipsum turbavit, sed potestate. Humanos affectus ut in seipso sanctificaret, assumpsit. *Ubi summa potestas est, secundum voluntatis nutum tractatur infirmitas.* S. Aug., tract. 49 in Joan. Id significatur his verbis : *Turbavit seipsum.* Infremuit autem horrore peccati, per quod mors in mundum introivit : infremuit in mortem, et diabolum ejus auctorem : infremuit in Judæorum incredulitatem, qui hoc ipso, quod mox editurus erat miraculo abusuri erant, cùm tamen faciendum esset ut crederent. Mystica denique significatio est in veris illis Christi Jesu affectibus. *Quid est quòd turbat semetipsum Christus, nisi ut significet tibi quomodò turbari debeas*

cùm tantâ mole peccati gravaris et premeris? Attendisti te, vidisti te reum, apud te dixisti : Illud feci, et pepercit mihi Deus : illud commisi, et distulit me: Evangelium audivi, et contempsi; baptizatus sum, et innocentiam amisi, baptismi solemne pactum irritum feci; pœnitentiam egi, et in eadem peccata relapsus sum : quid facio? quò eo? unde evado? *Quando ista dicis, jam fremit Christus; quia fides fremit. In voce frementis apparet spes resurgentis. Si ipsa fides intùs, ibi est Christus fremens.* In corde igitur hominis, quem premit magna moles et consuetudo peccati, transgressoris sancti Evangelii, contemptoris pœnarum æternarum, *fremat Christus, increpet se homo. Flevit Christus, fleat se homo. Quare enim flevit Christus, nisi quia flere hominem docuit? Quare fremuit et turbavit semetipsum, nisi quia fides hominis sibi meritò displicentis fremere quodammodò debet in accusatione malorum operum, ut violentiæ pœnitendi cedat consuetudo peccandi?*

VERS. 34. — *Et dixit : Ubi posuistis eum?* Perditum hominem quasi nescit Deus. Unde in judicio dicet: *Non novi vos, discedite à me.* Quid est, non novi vos? Non vos video in luce meâ, non vos video in illâ justitiâ quam novi. Sic et hìc tanquàm nesciens talem peccatorem, cujus figura erat quatriduanus Lazarus, dixit : *Ubi posuistis eum? Dicunt ei : Domine, veni et vide.* Peccator consuetudine peccati oppressus, mortuus est, vitam postulare non potest, ire per se non potest ad Jesum ut ab eo suscitetur : pro illo humiliter et ferventer orandus est Dominus. *Domine, veni et vide.* Vide infelicem animam, in quâ putredo peccati imaginis tuæ lineamenta oblitteravit. Quid est, *vide?* Miserere. Videt enim Dominus quando miseretur. *Vide humilitatem meam, et laborem meum, et dimitte omnia peccata mea*, Psal. 24, 18.

VERS. 35, 36.— *Et lacrymatus est Jesus.* Totius generis humani mortem, Judæorum cæcitatem deflet. Lacrymis suis nostras sanctificat, abstergit, vanaque et mundana gaudia expians, veram et æternam parit nobis lætitiam; pro te non fles, homo peccator, pro quo flevit Deus homo? Fles jacturam bonorum periturorum, et non fles jacturam gratiæ, charitatis, gloriæ? Non fles jacturam Dei tui? Fles Didonis mortem, ut Augustinus olim peccator, et non fles mortem animæ tuæ? Lacrymas tuas excitent sanctæ Christi lacrymæ, nec non sanguis pretiosus pro animâ tuâ in cruce effusus, et ad illum redamandum te accendant, qui te summâ charitate dilexit, et cùm mortuus esses peccatis, vivificavit, paratus omnia tibi donare delicta si diligas. *Ecce quomodò amabat eum.*

VERS. 38.—*Jesus ergo rursùm fremens in semetipso, venit ad monumentum. Erat autem spelunca, et lapis superpositus erat ei. Ait Jesus : Tollite lapidem. Dicit ei Martha : Domine, jam fœtet, quatriduanus est enim.* Peccatoris inveterati sepulcrum, cor proprium est, consuetudinis mole, quasi duro gravique lapide, clausum gratiæ Dei; tenebris obscuratum, corruptione fœtens. Ad hoc malum per gradus pervenitur. « Nam « postquàm, » inquit S. Bernardus, tract. de Gradibus humilitatis, cap. 21, « terribili Dei judicio prima fla- « gitia impunitas sequitur, experta voluptas libenter « repetitur, repetita blanditur. Concupiscentiâ revi- « viscente sopitur ratio, ligat consuetudo. Trahitur « miser in profundum malorum, traditur captivus ty- « rannidi vitiorum, ita ut carnalium voragine deside- « riorum absorptus, suæ rationis divinique timoris « oblitus, dicat insipiens in corde suo : *Non est Deus.* « Jam indifferenter libitis pro licitis utitur; jam ab « illicitis cogitandis, patrandis, investigandis, animus, « manus, vel pedes non prohibentur. Quemadmodùm « denique justus corde alacri et absque labore pro « bonâ consuetudine currit ad vitam, sic impius pro « malo usu non ratione se gubernans, non timoris « freno revocans, intrepidus festinat ad mortem. Me- « dii sunt qui fatigantur, angustiantur, qui nunc metu « cruciantur gehennæ, nunc pristinâ retardati con- « suetudine, descendendo vel ascendendo laborant. » *Supremus tantùm et infimus currunt absque impedimento, et absque labore : ad mortem hic, ad vitam ille festinat; alter alacrior, alter proclivior. Illum alacrem charitas, hunc proclivem cupiditas facit : in altero amor, in altero stupor laborem non sentit. In illo denique perfecta charitas, in isto consummata iniquitas foràs mittit timorem. Illi veritas, huic cæcitas dat securitatem.*

Tollite lapidem, ait Jesus. *Mortuus sub lapide, reus sub Lege.* Lex enim quæ data est Judæis, in lapide scripta est. « Omnes autem rei, ait S. Augustinus, tract. 49 in Joannem, sub lege sunt : benè viventes cum lege sunt. » *Justo lex non est posita*, 1 Tim. 1, 9. « Quid est ergo, *Lapidem removete?* Gratiam prædicate. *Littera occidit, Spiritus vivificat.* Littera occidens, quasi lapis est premens. *Tollite lapidem.* Removete legis pondus, gratiam prædicate. *Si enim data esset lex, quæ posset vivificare, omninò ex lege esset justitia. Sed conclusit omnia Scriptura sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus*, Galat. 3, 21.» Poterat Christus solo verbo removere lapidem, sed illum removeri jussit, ut significaret homines cooperari saluti suæ debere; externa tollere impedimenta, proximas occasiones peccati, omnia quæ pravos habitus fovent. *Tollite lapidem.* Admonet Martha mortuum jam fœtere. Charitatis enim officium est monere innocentes ut à consortio et frequentatione peccatorum pravis exemplis fœtentium, et odorem mortis exhalantium, sibi caveant. *Jam fœtet, quatriduanus est enim.*

VERS. 43, 44. — *Hæc cùm dixisset, voce magnâ clamavit : Lazare, veni foràs.* Cùm Pastor sanctus orat pro conversione peccatoris, Christus orat. *Orat enim in nobis ut caput nostrum, orat pro nobis ut Sacerdos noster, oratur à nobis ut Deus noster.* Verùmtamen non sufficit externorum impedimentorum amotio, non sufficiunt lacrymæ et oratio Pastoris, sed necessaria est vox gratiæ potentissimæ et efficacissimæ, quâ Deus peccatorem pravâ consuetudine implicatum, è sepulcro duri cordis ad peccati confessionem evocet. Quàm difficilè surgit, quem moles malæ consuetudinis premit! Sed tamen surgit : occultâ gratiâ intùs

vivificatur : surgit post vocem magnam. *Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies ejus sudario erat ligata.* Per confessionem foràs procedit peccator ; mortuus erat, per contritionem reviviscit, per confessionem foràs prodit ; ligatus tamen, donec sacerdotis absolutione vincula ejus solvantur. *Sed ut confitearis, Deus facit magnâ voce clamando, id est, magnâ gratiâ vocando.* Denique jussu Domini vincula solvuntur à ministris. *Quæ solveritis in terrâ, soluta erunt et in cœlo.*

Dixit eis Jesus : Solvite eum, et sinite abire. Discipuli jam viventem solvunt, quem Jesus resuscitaverat mortuum. *Si enim discipuli Lazarum mortuum solverent, fœtorem magis ostenderent, quàm virtutem. Illos* ergo duntaxat *nos debemus per pastoralem auctoritatem solvere, quos Auctorem nostrum cognoscimus per suscitantem gratiam vivificare.* Hæc S. Gregorius Magnus, hom. 26 in Evang.

Vers. 47, 48.—*Collegerunt ergo Pontifices et Pharisæi concilium, et dicebant : quid facimus, quia hic homo multa signa facit? Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum : et venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem.* Cùm admirari deberent sacerdotes, legisperiti, et Pharisæi, et auctoritate suâ efficere ut ab omnibus agnosceretur et coleretur Jesus ut Messias à Deo promissus, quem et prophetiæ, et doctrinæ veritas, et vitæ sanctitas, et indubitata miracula demonstrabant esse Filium Dei, et à Patre missum, ut ipse profitebatur, illum qui mortuum suscitaverat interficere voluerunt. O amentiam ! Ei qui in aliis mortem viceral mortem inferre meditantur, et dicunt : *Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?* Adhuc hominem appellant, cùm tale divinitatis ejus testimonium acceperint. *Quid facimus?* Credere oportuit, et colere, et adorare, neque ampliùs merum hominem existimare. Reipublicæ periculum comminiscuntur et obtendunt, ut perdant innocentem. Seditionis metum prætexunt, ut invidiæ suæ et ambitioni satisfaciant impii politici. *Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum, et venient Romani,* etc. Simulatus timor! Numquid enim populum ad seditionem impellebat Jesus? Num dissuadebat censum dare Cæsari? Nonne regem ipsum facere turbæ voluerunt, et refugit? Nonne humilem et abjectam vitam duxit? Nonne domo et opibus caruit? Hæc ergo sine ratione ullâ dicebant, suâ adversùs Jesum invidiâ excæcati. Nonne Jesus mansuetudinem docuit? Nonne alapis cæsos non ulcisci? Nonne injuriâ affectos tolerare? Nonne ad patiendum quàm ad inferendum aliis malum promptiores esse admonuit? Numquid hæc tyrannidem affectantis sunt, an tollentis? Sed publicum fingunt periculum hypocritæ, ut malignum invidiæ suæ consilium de occidendo Jesu exequantur...

Venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem. An prudentes dici possunt, qui publico bono consulere videri volunt et proprium bonum, animæque suæ salutem negligunt? Plus perditi homines cogitabant quomodò nocerent, ut perderent ; quàm quomodò sibi consulerent, ne perirent. *Temporalia perdere timuerunt, et vitam æternam non cogitaverunt, ac sic utrumque amiserunt.* Nam et Romani post Domini passionem et glorificationem tulerunt eis et locum et gentem, expugnando et transferendo, et in eis impletum est quod prædixit Christus : *Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores*, Matth. 8, 10. Ea falsorum politicorum, et prudentium hujus seculi sors est. *Trepidaverunt timore, ubi non erat timor.* Timent perdere terram, et perdunt cœlum : timent perdere pecuniam, et perdunt animam : timent perdere temporale bonum, et amittunt Deum.

Vers. 49, 50, 51, 52. — *Unus autem ex ipsis, Caiphas nomine, cùm esset pontifex anni illius, prophetavit*, etc. Mali quandoque salutaris veritatis oracula movente ac suggerente Deo proferunt, ne alii de gratiis ad proximi salutem sibi datis extollantur, eòque sanctiores se existiment, quò divinis illis talentis ditiores : aut sibi tribuant lumen, veritatem, doctrinam, intelligentiam quæ est à Patre luminum. *Hoc autem à semetipso non dixit ; sed cùm esset Pontifex anni illius, prophetavit quòd Jesus moriturus erat pro gente, et non tantùm pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.* « Filios Dei « appellavit utique præter Hebræam gentem, in cæ « teris etiam omnibus gentibus constitutos, nondùm « fideles, nondùm baptizatos. Quomodò ergo Dei filios, « nisi secundùm prædestinationem, secundùm quam « et apostolus dicit, quòd » *nos elegerit Deus in Christo ante constitutionem mundi?* « Illa verò in unum con- « gregatio factura eos erat filios Dei. Neque enim *in* « *unum* dictum est aliquem corporalem locum, cùm « de tali vocatione gentium propheta prædixerit : » *Et adorabunt unusquisque de loco suo omnes insulæ gentium :* Sed *congregaret in unum* dictum est, *in unum spiritum, et in unum corpus, cujus unum caput est Christus. Talis congregatio ædificatio est templi Dei. Talem congregationem non generatio carnalis, sed regeneratio spiritalis facit.* Hæc S. Augustinus, Epist. 187, aliàs 57, cap. 12, n. 37.

Vers. 53, 54. — *Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum. Jesus ergo non in palàm ambulabat*, etc. Non potentia ejus defecerat, sed in hominis infirmitate vivendi exemplum discipulis demonstrabat, in quo appareret non esse peccatum, si fideles ejus, qui sunt membra ejus, oculis persequentium se subtraherent, et furorem sceleratorum latendo potiùs devitarent, quàm se offerendo magis accenderent. Exemplo igitur suo doctrinam confirmavit, quam verbo tradiderat : *Cùm vos persecuti fuerint in unâ civitate, fugite in aliam.* Mundus Christum Jesum persequitur in doctrinâ suâ, in lege suâ, in membris suis : illum interficere cogitat, et rursùs crucifigere : blanditiæ ejus, persecutiones sunt : illum fugiamus, Jesum sequamur ut fideles discipuli, illum in cor nostrum suscipiamus, et cum illo procul à consilio impiorum conversemur. *Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in viâ peccatorum non stetit*, Psal. 1. Ad hoc consilium quatuor modis tenditur. *Quidam enim trahuntur inviti, alii attrahuntur illecti, alii seducuntur*

ignari, alii sequuntur spontanei. Istis necessariæ sunt quatuor virtutes, quibus armati resistant ne in consilium impiorum hominum abeant. *Invitis necessaria est fortitudo quâ resistant usque ad mortem minis, cruciatibus, et damnis. Illi qui attrahuntur illecti, indigent temperantiâ, quæ reprimit illicita desideria, nec cedit promissionibus, nec emolitur blanditiis. Illis qui seducuntur ignari, est opus prudentiâ, quæ ab utilibus inutilia discernit, et docet quid tenendum, quidve rejiciendum sit. Justitiâ indigent illi qui sequuntur spontanei. Justitia est rectitudo voluntatis, quæ nec amat peccare, nec peccato consentit.* Ita S. Bernardus, serm. 72 de Diversis.

Vers. 55, 56. — *Proximum autem erat Pascha Judæorum : et ascenderunt multi Jerosolymam de regione, ante Pascha, ut sanctificarent se ipsos. Quærebant ergo Jesum*, etc. Quantò majori sollicitudine et diligentiâ purificare debent animas suas Christiani, ut verum Pascha celebrent ! Benè et sincerè quærant Jesum, ut mysteriorum ejus fructum capessant. Timeant ne ad ipsos non veniat die festo per gratiam suam et Spiritum suum, defectu dispositionum debitarum ad sacramenta suscipienda. Secum colloquantur in templo coram Dei majestate, quærentes nùm fortè in se ipsis causa sit cur non veniat in cor eorum. *Quid putatis, quia non venit ad diem festum?* Pascha Judæorum typicum erat : Pascha nostrum veritas est. Celebratio Judæorum umbra erat futuri, id est, prophetia Christi venturi, et pro nobis illâ die passuri. Habebant Pascha in umbrâ, nos in luce. Quid enim opus erat ut eis Dominus præciperet in festo Paschatis agnum immolare, nisi quia ille erat de quo prædictum erat à prophetâ : *Sicut ovis ad occisionem ducetur, et quasi agnus coram tondente se obmutescet?* Isai. 53, 7. Sanguine occisi pecoris Judæorum postes signati sunt ; sanguine Christi frontes nostræ signantur. Et illa signatio, quia erat significatio, dicta est à domibus signatis exterminatorem prohibere. *Signum Christi à nobis repellit exterminatorem, si cor nostrum habeat Christum habitatorem.* Quæramus Christum in paschate, sed quæramus ut habeamus, quæramus ut teneamus, nec unquàm ab eo separemur, cum sponsâ dicentes : *Tenui eum, nec dimittam.*

CAPUT XII.	CHAPITRE XII.
1. Jesus ergo ante sex dies Paschæ, venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.	1. Jésus donc, six jours avant la Pâque, vint à Béthanie, où était mort Lazare qu'il avait ressuscité.
2. Fecerunt autem ei cœnam ibi, et Martha ministrabat ; Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.	2. On lui donna là à souper, et Marthe servait, et Lazare était un de ceux qui étaient à table avec lui.
3. Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici pretiosi, et unxit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis ; et domus impleta est odore unguenti.	3. Pour Marie, elle prit une livre d'huile de parfum de vrai nard de grand prix ; elle le répandit sur les pieds de Jésus, et les essuya avec ses cheveux ; et la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum.
4. Dixit ergo unus ex discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus :	4. Alors l'un de ses disciples, Judas Iscariote, celui qui devait le trahir, dit :
5. Quare hoc unguentum non veniit trecentis denariis, et datum est egenis ?	5. Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum trois cents deniers, qu'on aurait donnés aux pauvres ?
6. Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.	6. Il disait ceci, non qu'il se souciât des pauvres, mais parce que c'était un larron, et qu'ayant la bourse, il portait l'argent qu'on y mettait.
7. Dixit ergo Jesus : Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud.	7. Mais Jésus dit : Laissez-la faire, souffrez qu'elle le garde pour le jour de la sépulture
8. Pauperes enim semper habetis vobiscum, me autem non semper habetis.	8. Car vous avez toujours des pauvres avec vous ; mais pour moi, vous ne m'avez pas toujours.
9. Cognovit ergo turba multa ex Judæis quia illìc est ; et venerunt non propter Jesum tantùm, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit à mortuis.	9. Un grand nombre de Juifs ayant su qu'il était en ce lieu-là, y vinrent, non seulement à cause de Jésus, mais aussi pour voir Lazare qu'il avait ressuscité d'entre les morts.
10. Cogitaverunt autem principes sacerdotum, ut et Lazarum interficerent,	10. Cependant les princes des prêtres délibérèrent de faire aussi mourir Lazare,
11. Quia multi propter illum abibant ex Judæis, et credebant in Jesum.	11. Parce que plusieurs Juifs se retiraient d'avec eux, à cause de lui, et croyaient en Jésus.
12. In crastinum autem, turba multa quæ venerat ad diem festum, cùm audìssent quia venit Jesus Jerosolymam,	12. Le lendemain, le peuple qui était venu en grand nombre à la fête, ayant appris que Jésus venait à Jérusalem,
13. Acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviàm ei, et clamabant : Hosanna, benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israel.	13. Prirent des branches de palmiers, et allèrent au-devant de lui, en criant : Hosanna ! béni soit le Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur !
14. Et invenit Jesus asellum, et sedit super eum sicut scriptum est :	14. Et Jésus ayant trouvé un ânon, monta dessus, selon qu'il est écrit :

15. Noli timere, filia Sion; ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ.

16. Hæc non cognoverunt discipuli ejus primùm; sed quandò glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt quia hæc erant scripta de eo, et hæc fecerunt ei.

17. Testimonium ergo perhibebat turba quæ erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento, et suscitavit eum à mortuis.

18. Propterea et obviàm venit ei turba; quia audierunt eum fecisse hoc signum.

19. Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos : Videtis quia nihil proficimus? ecce mundus totus post eum abiit.

20. Erant autem quidam gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.

21. Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat à Bethsaidâ Galilææ, et rogabant eum, dicentes : Domine, volumus Jesum videre.

22. Venit Philippus, et dicit Andreæ; Andreas rursùm et Philippus dixerunt Jesu.

23. Jesus autem respondit eis, dicens : Venit hora ut clarificetur Filius hominis.

24. Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.

25. Qui amat animam suam, perdet eam : et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.

26. Si quis mihi ministrat, me sequatur, et ubi sum ego, illic et minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.

27. Nunc anima mea turbata est. Et quid dicam? Pater, salvifica me ex hâc horâ? sed propterea veni in horam hanc.

28. Pater, clarifica nomen tuum. Venit ergo vox de cœlo : Et clarificavi, et iterùm clarificabo.

29. Turba ergo quæ stabat et audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant : Angelus ei locutus est.

30. Respondit Jesus, et dixit : Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.

31. Nunc judicium est mundi; nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs.

32. Et ego si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad meipsum.

33. (Hoc autem dicebat, significans quâ morte esset moriturus.)

34. Respondit ei turba : Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum, et quomodò tu dicis : Oportet exaltari Filium hominis? quis est iste Filius hominis?

35. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum lumen in vobis est. Ambulate dùm lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant : et qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.

36. Dùm lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus, et abiit, et abscondit se ab eis.

15. Ne craignez point, fille de Sion : voici votre Roi qui vient monté sur le poulain d'une ânesse.

16. Les disciples n'entendirent point cela d'abord; mais, quand Jésus fut entré dans sa gloire, ils se souvinrent alors que ces choses avaient été écrites de lui, et qu'ils les avaient accomplies en sa personne.

17. Or, le grand nombre de ceux qui s'étaient trouvés avec lui, lorsqu'il avait appelé Lazare du tombeau, et qu'il l'avait ressuscité d'entre les morts, en rendait témoignage.

18. Et ce fut aussi ce qui fit sortir tant de peuple pour aller au-devant de lui; parce qu'ils avaient entendu dire qu'il avait fait ce miracle.

19. Les Pharisiens donc dirent entre eux : Voyez-vous que nous n'obtiendrons rien? voilà tout le monde qui court après lui.

20. Or, il y avait quelques gentils, de ceux qui étaient venus pour adorer au jour de la fête.

21. Ils s'adressèrent à Philippe, qui était de Bethsaïde, en Galilée, et lui firent cette prière : Seigneur, nous voudrions voir Jésus.

22. Philippe vint le dire à André; et André et Philippe le dirent ensemble à Jésus.

23. Jésus leur répondit : L'heure est venue où le Fils de l'homme doit être glorifié.

24. En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul : mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruit.

25. Celui qui aime sa vie la perdra; mais celui qui hait sa vie en ce monde, la conserve pour la vie éternelle.

26. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive : et où je serai, là sera aussi mon serviteur; car si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera.

27. Maintenant mon âme est troublée : et que dirai-je? Mon Père, sauvez-moi de cette heure-là? Mais c'est pour cette heure même que je suis venu.

28. Mon Père glorifiez votre nom. A l'instant il vint du ciel une voix qui dit : Je l'ai déjà glorifié, et je le glorifierai encore.

29. Le peuple qui était là, et qui avait entendu la voix, disait que c'était un coup de tonnerre; d'autres disaient : C'est un ange qui lui a parlé.

30. Jésus répondit : Ce n'est pas pour moi que cette voix s'est fait entendre, mais pour vous;

31. C'est maintenant que le monde va être jugé : c'est maintenant que le prince du monde va être chassé dehors;

32. Et quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi.

33. (Ce qu'il disait pour marquer de quelle mort il devait mourir.)

34. Le peuple lui répondit : Nous avons appris de la loi que le Christ doit demeurer éternellement; comment donc dites-vous qu'il faut que le Fils de l'homme soit élevé de la terre? Qui est ce Fils de l'homme?

35. Jésus leur répondit : La lumière est encore avec vous pour un peu de temps. Marchez pendant que vous avez la lumière, de peur que les ténèbres ne vous surprennent. Celui qui marche dans les ténèbres ne sait où il va.

36. Pendant que vous avez la lumière, croyez en la lumière, afin que vous soyez enfants de la lumière. Jésus parla de la sorte; après quoi il se retira, et se cacha d'eux.

37. Cùm autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum;

38. Ut sermo Isaiæ prophetæ impleretur, quem dixit: Domine, quis credidit auditui nostro, et brachium Domini cui revelatum est?

39. Propterea non poterant credere, quia iterùm dixit Isaias:

40. Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculis, et non intelligant corde, et convertantur, et sanem eos.

41. Hæc dixit Isaias, quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo.

42. Verùmtamen et ex principibus multi crediderunt in eum; sed propter pharisæos non confitebantur, ut è synagogâ non ejicerentur.

43. Dilexerunt enim gloriam hominum, magis quàm gloriam Dei.

44. Jesus autem clamavit, et dixit: Qui credit in me, non credit in me, sed in eum qui misit me.

45. Et qui videt me, videt eum qui misit me.

46. Ego lux in mundum veni, ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.

47. Et si quis audierit verba mea, et non custodierit, ego non judico eum. Non enim veni ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum.

48. Qui spernit me, et non accipit verba mea, habet qui judicet eum. Sermo quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimo die.

49. Quia ego ex me ipso non sum locutus, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, et quid loquar.

50. Et scio quia mandatum ejus vita æterna est. Quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor

37. Mais quoiqu'il eût fait tant de miracles devant eux, ils ne croyaient point en lui;

38. Afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie: Seigneur, qui a cru à la parole qu'il a entendue de nous, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé?

39. C'est pourquoi ils ne pouvaient croire, parce qu'Isaïe a dit encore:

40. Il a aveuglé leurs yeux, et il a endurci leur cœur, de peur qu'ils ne voient des yeux, et ne comprennent du cœur, et qu'ils ne viennent à se convertir, et que je ne les guérisse.

41. Isaïe a dit ces choses lorsqu'il a vu sa gloire, et qu'il a parlé de lui.

42. Plusieurs néanmoins, et même des principaux des Juifs, crurent en lui; mais, à cause des pharisiens, ils n'osaient le reconnaître publiquement, de crainte d'être chassés de la synagogue;

43. Car ils aimèrent la gloire des hommes, plus que la gloire de Dieu.

44. Cependant Jésus élevant la voix, leur dit: Celui qui croit en moi ne croit pas en moi seulement, mais aussi en celui qui m'a envoyé.

45. Et celui qui me voit, voit celui qui m'a envoyé;

46. Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumière, afin qu'aucun de ceux qui croient en moi ne demeure dans les ténèbres.

47. Et si quelqu'un entend mes paroles, et ne les garde pas, je ne le juge point; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde.

48. Celui qui me rejette, et qui ne reçoit point mes paroles, a un juge qui doit le juger: ce sera la parole même que j'ai annoncée qui le jugera au dernier jour.

49. Car je n'ai point parlé de moi-même; mais mon Père qui m'a envoyé m'a prescrit lui-même ce que je dois dire, et de quoi je dois parler.

50. Et je sais que son commandement est la vie éternelle. Les choses donc que je dis, je les dis comme mon Père me les a dites.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2, 3.—*Jesus ergo ante sex dies Paschæ*, sexto die ante Pascha, *venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus*, ubi habitabat Lazarus; *quem* mortuum *suscitavit Jesus. Fecerunt autem ei cœnam ibi;* invitatus ad cœnam est à Simone Leproso, Mariæ, Marthæ, et Lazari consanguineo vel amico; *et Martha ministrabat* sedula suo more, ut Jesum honoraret: *Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo;* ut resurrectionis ejus veritas in dubium revocari non posset. *Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi,* veræ et exquisitæ nardi, *et unxit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis, et domus impleta est ex odore unguenti.*

Vers. 4, 5, 6.—*Dixit ergo unus ex discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus: Quare hoc unguentum non veniit trecentis denariis* (libellis circiter 115, monetæ Gallicæ æquivalentibus), *et datum est egenis?* Pietatis nomen avaritiæ suæ prætexebat fur sacrilegus. *Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum,* non quòd de egenis curaret, *sed quia fur erat, et loculos habebat, et ea quæ mittebantur,* seu reponebantur ad emenda necessaria, *portabat,* ut œconomus familiæ Christi. Ex quo apparet etiam perfectissimæ vitæ non obesse communes possessiones, ex quibus necessaria ad vitam sustentandam procurentur.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 6. — *Il disait ceci, non qu'il se souciât des pauvres, mais parce qu'il était larron, et que gardant la bourse, il portait l'argent que l'on y mettait.* — Le Fils de Dieu était alors à Béthanie, non pas dans la maison de Marie et de sa sœur Marthe, mais dans celle de *Simon* surnommé *le Lépreux*, soit qu'il eût été guéri de la lèpre, comme l'ont cru quelques Pères, ou que ce nom lui fût venu de quelqu'un de ses ancêtres: et on lui avait apprêté là à souper. Il semble que ce souper se donnait à Jésus-Christ en commun par Simon, Marie, Marthe, et Lazare; ou que *Simon*, qui pouvait être leur parent, voulut peut-être donner au Sauveur cette marque de sa reconnaissance de la résurrection miraculeuse d'une personne qui lui était proche, ou qu'il aimait. Quoi qu'il en soit, Marthe servait Jésus-Christ pendant ce souper, selon sa coutume, et Lazare était à table avec lui.

Lors donc qu'ils soupaient, Marie, sœur de Lazare, s'approcha de Notre-Seigneur, et, d'après saint Matthieu, *répandit sur sa tête* un parfum très-précieux.

Vers. 7, 8. — *Dixit ergo Jesus : Sinite illam* agere quod agit, *ut in diem sepulturæ meæ servet illud*, ut meam præveniat sepulturam hoc pietatis opere, quod mortuo exhibere non poterit, utpote qui resurrectione meâ hoc ejus officium sim præventurus. *Non ad luxum*, sed *ad mysterium*, effusionem illam unguenti à Spiritu sancto dirigi Christus docet. *Pauperes enim semper habetis vobiscum*, non deerunt inter vos pauperes, in quos beneficia conferatis : *Me autem non semper habetis*, sive habebitis, ut similia pietatis officia mihi mortalem vitam agenti, et vobiscum visibiliter conversanti exhibere possitis.

C'était la coutume dans l'Orient d'en user ainsi, et de faire ces sortes de profusions dans les grands festins. Elle ne le fit pas néanmoins par un esprit de luxe et de mollesse ; mais afin de témoigner sa profonde vénération pour la personne de Jésus-Christ qu'elle regardait, dit saint Chrysostôme, comme étant élevé au-dessus de tous les hommes, c'est-à-dire, comme Dieu. C'est pourquoi elle ne se contente pas de répandre de si excellents parfums sur lui ; mais elle abaisse jusqu'à ses pieds, selon saint Jean, la plus noble partie de son corps, qui était sa tête, afin de les essuyer avec ses cheveux, en ôter la poussière, et y mettre ensuite du même parfum. Ainsi elle atteste en quelque sorte la divinité de Jésus-Christ par ce parfum qu'elle répand sur sa tête, et sa sainte humanité par celui qu'elle répand sur ses pieds ; et elle fait éclater en même temps sa foi à l'égard de celui qu'elle adorait comme son Dieu, et son humble reconnaissance envers celui qu'elle révérait comme son Libérateur et son Sauveur. Mais elle nous apprenait aussi à ne nous pas contenter non plus de parfumer la tête de Jésus-Christ par les sentiments d'une foi vive en lui, mais encore ses pieds par de saintes profusions de la charité envers les pauvres, qui sont ses membres, et comme les pieds avec lesquels il marche, pour le dire ainsi, au milieu de nous. Les vrais parfums qui sont destinés pour ses pieds, sont donc les aumônes, dont l'odeur si excellente a la force de s'élever jusqu'à Dieu. Et toutes nos superfluités, ou les marques de notre vanité, figurées par les cheveux de Marie, qui servent à essuyer les pieds du Sauveur, doivent aussi être appliquées aux besoins des pauvres.

S. Matthieu témoigne que *les disciples se fâchèrent* en voyant cette profusion d'une chose de si grand prix, et qu'ils ne purent s'empêcher de faire éclater leur peine, en disant, que si *ce parfum eût été vendu*, on aurait pu en *assister* beaucoup de *pauvres*. Mais saint Jean n'attribue ce chagrin qu'à Judas seul, qui devait trahir Jésus-Christ, et il ajoute qu'il parlait ainsi, non parce qu'il se mettait en peine des pauvres, mais parce qu'il était larron, et qu'ayant la bourse, il portait l'argent que l'on y mettait. Pour concilier ces deux saints Évangélistes, il suffit de dire avec saint Jérôme, ou que saint Matthieu, par une figure assez ordinaire, a attribué aux disciples en général, ce qui regardait seulement l'un d'entre eux ; ou que les Apôtres ayant ressenti effectivement une vraie peine pour l'amour des pauvres, de ce qu'ils envisageaient comme une perte, à cause qu'ils n'entraient pas dans les sentiments de cette femme ; Judas au contraire n'en eut du chagrin que par rapport à soi-même, et par un effet de son avarice.

Saint Jean Chrysostôme semble vouloir justifier en quelque façon, non pas Judas, mais tous les autres disciples : car ils avaient, selon la réflexion de ce Saint, entendu dire à leur Maître, qu'il voulait la miséricorde, et non pas le sacrifice. Ils savaient qu'il avait fait de grands reproches aux Juifs, pour avoir abandonné les points les plus importants de la loi ; savoir, la justice, la miséricorde et la foi. Ils se souvenaient aussi de plusieurs choses qu'il leur avait dites sur le sujet de l'aumône. Et de tout cela ils croyaient pouvoir tirer cette conclusion, que s'il ne recevait pas les holocaustes, ni l'ancien culte Judaïque, il agréerait beaucoup moins encore cette onction d'un parfum, dont le prix eût pu soulager beaucoup de pauvres. Telles étaient leurs pensées, continue ce Saint. Mais le Fils de Dieu connaissant le fond du cœur de cette femme, rempli de religion et de foi, et condescendant au zèle de sa piété, il lui permit de répandre ce parfum sur lui. Car s'il n'a pas dédaigné de se faire homme, d'être porté dans le sein sacré de sa mère, et d'être nourri de son lait ; il ne faut point s'étonner qu'il ait bien voulu que cette femme ait fait aussi par un esprit de religion cette onction de parfums sur son corps mortel. Il imita même en cela la conduite de Dieu son Père, qui semblait se plaire à la fumée des holocaustes qu'il ordonnait qu'on lui offrît, et à l'odeur des parfums qu'il voulait qu'on fît brûler sur l'autel en sa présence, ou qu'on répandît sur les prêtres de l'ancienne loi. Il regardait en ces choses, comme son Père, le cœur de ceux qui lui témoignaient leur piété, et non l'extérieur de leurs actions. Et il souffrait que l'on fît à son égard une espèce de profusion, pour marquer à toute la postérité par cette image les saintes profusions de la charité dont il voulait qu'on usât envers ses membres.

Jésus-Christ avait défendu à ses disciples de porter une bourse, et de se mettre en peine pour le lendemain. Mais en leur faisant cette défense, il avait voulu seulement leur ôter l'inquiétude et le vain empressement pour les besoins de la vie, et les assurer que ceux à qui ils annonceraient l'Évangile, se tiendraient heureux de fournir à leur nécessaire. Il pratiquait donc véritablement la pauvreté, quoiqu'il fît porter par un disciple dans une bourse ce que la piété des saintes femmes lui offrait pour ses besoins, et pour ceux des pauvres ; et l'on peut dire qu'il recevait avec une humilité étonnante l'aumône qu'on lui faisait, lui qui nourrissait toutes les créatures.

Ce n'est pas sans grande raison que l'Évangéliste nomme expressément Lazare au nombre de ceux qui étaient à table à souper avec Jésus-Christ. Car il fallait que les Juifs fussent bien persuadés que celui qui avait été ressuscité n'était pas comme un fantôme, mais qu'il vivait véritablement comme tous les autres hommes. Ainsi il parlait, il était à table, et il mangeait ; la vérité du miracle de sa résurrection se faisait voir par toutes les actions d'un homme vivant, et l'incrédulité des Juifs était confondue de plus en plus par ces preuves qu'ils ne pouvaient contester.

Vers. 7. — *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture.* — Le grec porte : *Laissez-la faire*, parce qu'*elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture.* Ainsi il faut expliquer la difficulté de l'expression littérale de la Vulgate par le texte grec, et par S. Marc, qui fait dire à Jésus-Christ : *Elle a répandu par avance ses parfums sur mon corps, pour prévenir ma sépulture.* Il paraît donc que le sens de ces paroles de notre texte est celui-ci : N'empêchez point cette femme de me témoigner son respect par cette œuvre de piété. Comme elle ne pourra pas me rendre ce devoir, d'embaumer et de parfumer mon corps après ma mort, souffrez qu'elle le fasse dès à présent, et qu'elle prévienne ainsi ce temps de ma mort.

Il paraît que les Apôtres avaient dit tout bas ce qu'ils pensaient touchant la profusion d'un parfum qu'ils regardaient comme une perte. *Mais Jésus*, à qui rien n'était caché, *connaissant ce qu'ils avaient dit*, prit la défense de Marie, et justifia ce qu'elle avait fait à son égard. Il ne dit rien de l'avarice de Judas, qui avait été la cause de son murmure, et il voulut l'épargner par une douceur qui confond beaucoup nos précipitations à reprendre l'injustice de ceux qui nous choquent. Mais il se contente de donner à ses

Vers. 9, 10, 11. — *Cognovit ergo turba multa ex Judæis, quia illic est;* magna multitudo Judæorum cognovit Jesum in Bethaniam esse reversum, et cum Lazaro cœnâsse; *et venerunt non propter Jesum tantum, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit à mortuis,* curiositate excitati. *Cogitaverunt autem principes sacerdotum, ut et Lazarum interficerent; quia multi propter illum abibant ex Judæis.* Miraculo resurrectionis

Apôtres en général l'idée qu'ils devaient avoir de cette action de Marie, qu'ils avaient blâmée trop légèrement On peut croire que c'était à elle-même qu'ils avaient témoigné leur peine, peut-être lorsqu'elle se leva des pieds du Sauveur pour se retirer; car c'est ce qu'il semble marquer lui-même lorsqu'il leur dit : *Pourquoi tourmentez-vous cette femme*, qui a suivi en ce qu'elle vient de faire, le mouvement de sa piété, et dont *l'action est bonne*, tant par rapport à la fin qu'elle s'y est proposée, que par rapport à celui qu'elle a regardé, et au temps auquel elle a répandu ce parfum? Elle a eu dessein de me témoigner sa profonde reconnaissance, regardant en moi ce que la foi seule y fait trouver, et ayant découvert par une lumière surnaturelle, ce que mon Père vous a aussi révélé. Ce *parfum* même *qu'elle a répandu* sur *mon corps* vous doit être comme une prédiction de ma mort : et vous devez l'envisager comme une préparation à *ma sépulture*.

Ce n'est pas peut-être que cette femme eût la pensée en répandant ces parfums sur Jésus-Christ de le faire comme *pour l'ensevelir* par avance : mais c'est que l'esprit de Dieu qui l'animait en cette rencontre, lui faisait faire une action qui figurait, et qui marquait en effet la mort et la sépulture du Sauveur. Car les saints n'avaient pas eux-mêmes dans ce qu'ils faisaient toutes les vues que l'esprit de Dieu y avait : et plusieurs de leurs actions pouvaient être prophétiques, sans qu'ils eussent la connaissance de tout ce qu'elles marquaient. On ne peut douter cependant que Marie ne fût pour le moins aussi éclairée que Marthe sa sœur, qui avait si hautement confessé que *Jésus était le Christ, le Fils du Dieu vivant;* puisqu'elle était même plus attachée et plus attentive que sa sœur Marthe à écouter les paroles de Jésus-Christ. Ainsi elle pouvait bien avoir reçu du Sauveur quelque lumière sur ce sujet : *Ad sepeliendum me fecit.*

Quoi qu'il en soit, Jésus-Christ ayant déclaré : Qu'*elle avait fait une bonne œuvre*, par cette onction qui marquait sa sépulture, il la justifie encore à l'égard des pauvres que l'on aurait pu nourrir du prix de ce précieux parfum. Car il fait connaître aux Apôtres que c'était alors le temps de parfumer et d'embaumer celui qui était le chef, parce qu'il allait bientôt les quitter et mourir pour eux; mais qu'ils auraient tout le temps après sa mort, et dans la suite de tous les siècles, de répandre les parfums de leur charité sur ses membres, qui étaient les pauvres. *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, leur dit-il, *mais vous ne m'aurez pas toujours;* c'est-à-dire, vous trouverez en tout temps des occasions d'exercer la charité dont vous parlez, puisque vous ne manquerez jamais de pauvres qui auront besoin de votre assistance : mais pour moi je ne demeurerai plus guère au milieu de vous en cette manière sensible que vous voyez, étant près de m'en retourner vers mon Père. Ainsi l'action de cette femme ne doit point être blâmée par ceux qui ne connaissent pas le fond de son cœur, ni les conseils de la sagesse de celui pour qui elle a fait cette profusion de parfums. Et je vous déclare, que *partout où l'Évangile sera prêché, on en parlera avec éloge, comme d'une preuve éclatante de sa foi.*

Après cette déclaration si authentique du Fils de Dieu, qui ne serait étonné de la faiblesse du jugement de l'esprit humain, et de la lumière si bornée de sa sagesse par rapport à celle de Dieu? Car ne paraissait-il pas effectivement que les Apôtres entraient même dans les sentiments du Fils de Dieu, lorsqu'ils souhaitaient que l'on eût fait un usage plus utile en apparence de ces parfums? Jésus-Christ ne venait-il pas de dire formellement, en parlant des justes et des réprouvés, que ce qu'ils avaient ou fait ou refusé de faire en faveur des moindres des siens, pour les assister dans leurs besoins, c'était à lui-même qu'ils l'avaient fait, ou qu'ils l'avaient refusé? Il semblait donc qu'ils avaient raison de juger, que c'était perdre un parfum de le répandre sur la tête de celui qui venait de déclarer que ses membres qu'il voulait qu'on assistât étaient les pauvres. Mais la sagesse de Dieu est infiniment élevée au-dessus de nous; et lorsqu'il daigne lui-même *justifier ses élus, qui osera les condamner?* dit saint Paul. S'il a donc dit qu'il voulait que cette action de Marie si blâmée par les Apôtres, et si blâmable en apparence, fût annoncée dans toute la terre, aussi bien que son Évangile, comme on en voit aujourd'hui l'accomplissement, combien la foi, l'humilité et la charité qui l'accompagnaient, étaient-elles grandes! Et combien doit-on être retenu à juger des serviteurs de Jésus-Christ! C'est aussi pour cette raison, que saint Chrysostôme ne veut pas que l'on blâme ceux qui par le respect qu'ils ont pour nos saints temples, font des dépenses considérables pour les orner, de peur de troubler et d'abattre encore cet esprit de piété, qui les porte à faire de saintes profusions pour les églises.

Vers. 9, 10, 11. — *Une grande multitude de Juifs ayant su qu'il était là, y vinrent non seulement pour Jésus, mais aussi pour voir Lazare, qu'il avait ressuscité d'entre les morts. Mais les princes des prêtres délibérèrent de faire mourir aussi Lazare*, etc. — L'Évangéliste nous représente partout l'accomplissement de la célèbre prédiction qu'un saint vieillard avait faite touchant Jésus-Christ : Qu'*il serait pour la ruine, et pour la résurrection de plusieurs* dans Israël. Car ses actions produisaient presque toujours, d'une manière même visible, ces deux différents effets dans l'esprit des Juifs. Ainsi les uns attirés par l'éclat de ce grand miracle de la résurrection de Lazare, accoururent à Béthanie, non-seulement pour voir Jésus et pour l'entendre, mais aussi pour voir vivant celui qu'il avait ressuscité d'entre les morts. Car quoique saint Augustin ait cru que c'était par curiosité et par jalousie plutôt que par piété qu'ils y vinrent, il semble qu'il soit plus juste de regarder avec saint Cyrille cette *multitude de Juifs* qui accoururent où était Jésus avec Lazare, comme des gens qui agissaient simplement. D'autres, au contraire, savoir : les princes des prêtres et les pharisiens, prirent sujet de ce miracle même, de s'irriter plus que jamais contre Jésus-Christ. Ils *délibérèrent*, dit l'Évangéliste, *de faire mourir Lazare aussi bien que lui*, ne pouvant souffrir que cet homme ressuscité fût toujours à l'avenir comme un reproche éternel de leurs impostures exposé devant leurs yeux, et devant les yeux de tout le monde tant qu'il vivrait. Il était donc en même temps l'objet de l'admiration et de la foi de plusieurs qui *crurent en* Jésus-Christ après un si grand miracle, et l'objet de la jalousie et de la fureur des prêtres, qui ne pouvaient se résoudre de laisser vivre celui dont la vie attirait au Fils de Dieu un si grand nombre de personnes. Mais, ô pensée extravagante! s'écrie S. Aug., ô cruauté folle et aveugle! Jésus-Christ notre Seigneur, qui avait pu ressusciter un homme mort, ne pouvait-il pas le ressusciter encore après qu'on l'aurait tué? Si c'est à vos yeux, ô Juifs! quelque chose de plus grand de ressusciter un homme tué par les autres, qu'un homme mort de lui-même, Jésus-Christ a fait l'un et l'autre, puisqu'il a ressuscité Lazare, qu'une maladie ordinaire avait fait mourir, et qu'il s'est lui-même ressuscité après que vous l'avez crucifié. Il fallait donc examiner

ejus convicti, à sacerdotum, legisperitorum et Pharisæorum partibus se subducebant, *et credebant in Jesum*, ut in verum Messiam.

Vers. 12, 13, 14.—*In crastinum autem turba multa, quæ venerat ad diem festum, cùm audissent quia venit Jesus Jerosolymam, acceperunt ramos palmarum*, in signum lætitiæ, *et processerunt obviàm ei*, ut eum triumphali apparatu ut victorem mortis in urbem introducerent : *et clamabant : Hosanna*, salva, quæso ; sive : *Gloria, laus, et honor; benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israel*, Messias à Deo promissus. *Et invenit Jesus asellum, et sedit super eum, sicut scriptum*

si le sujet qui portait le peuple à croire en Jésus, était tel qu'on disait, et de révérer avec le peuple cet effet si admirable de la puissance de Dieu ; mais non en tirer cette conséquence monstrueuse, de tuer celui qui avait été ressuscité, de peur qu'on ne crût en celui que l'on regardait comme l'auteur d'une résurrection si miraculeuse. C'est là cependant l'effet ordinaire de l'aveuglement que la jalousie produit dans le cœur des hommes, et qui a été prédit longtemps avant l'Incarnation par le Sage, qui, parlant de Jésus-Christ même, met ces paroles dans la bouche des impies : *Opprimons et faisons tomber le Juste dans nos piéges, parce qu'il est contraire à notre manière de vivre, qu'il nous reproche les violements de la loi, qu'il nous déshonore en décriant les fautes de notre conduite, et qu'il censure nos plus secrètes pensées.*

Tel était le fondement véritable de la jalousie et de la haine des pharisiens contre Jésus-Christ. C'était-là ce qui *leur rendait*, comme dit encore le Sage, *sa seule vue insupportable.* Et le prétexte dont ils se couvraient était de ce que Jésus *se disait le Fils de Dieu, et assurait qu'il avait la science de Dieu*, selon qu'il est rapporté au même endroit. Ils le traitaient de blasphémateur sur cela. Et ils ne considéraient pas que s'il se disait le Fils de Dieu, et s'il appelait souvent Dieu, son Père, il faisait devant leurs yeux plusieurs œuvres qui attestaient la vérité de ce qu'il disait. Ils oubliaient que celui qui leur avait dit : Que *comme le Père avait la vie en soi-même, le Fils l'avait aussi;* et que *l'heure était venue que les morts entendraient la voix du Fils de Dieu, et vivraient;* était le même qui *avait crié à haute voix*, appelant Lazare qui était mort, et qui lui avait fait entendre cette voix toute-puissante qui le fit sortir de son tombeau.

Vers. 12 jusqu'au 17. — *Le lendemain une grande quantité de peuple qui était venu pour la fête, ayant appris que Jésus venait à Jérusalem, ils prirent des branches de palmiers, et s'en allèrent au-devant de lui*, etc. — *Le lendemain*, ou le jour d'après le souper où Marie avait répandu ses parfums sur Jésus-Christ, il fit son entrée dans Jérusalem. Il est dit ici, que Jésus *ayant trouvé un ânon, monta dessus.* Mais il faut entendre cela selon que les autres évangélistes en ont rapporté l'histoire. Car ce fut lui-même qui commanda à ses disciples de l'aller quérir en un lieu qu'il leur marqua. Et ainsi *il ne trouva cet ânon*, que parce que ses disciples le lui avaient amené avec une ânesse par son ordre, dans le dessein qu'il avait de faire son entrée à Jérusalem, accompagné de tous ses disciples, et d'une grande foule de peuple, avant que d'y consommer l'œuvre toute divine de notre rédemption par sa mort. Après que saint Jean a rapporté la prédiction de Zacharie touchant ce célèbre événement de l'entrée du roi de Sion monté sur un âne, selon qu'on l'a expliqué ailleurs, il ajoute : Que ses disciples ne connurent point que cette sorte de prophétie s'accomplissait alors par leur ministère, parce qu'ils étaient encore dans l'ignorance de tout ce qui regardait Jésus-Christ dans les Écritures : mais qu'ils le comprirent après que Jésus-Christ *eut été glorifié ;* et qu'étant près de monter au Ciel, *il leur ouvrit l'esprit*, comme dit un autre évangéliste, *pour leur faire entendre les Écritures.* Saint Jean ne rougit point, disent les saints Pères, de faire connaître le peu d'application et le peu d'intelligence des disciples de Jésus-Christ, du nombre desquels il était lui-même, parce qu'il ne se met pas en peine de ce qui pouvait les humilier aux yeux des hommes, pourvu qu'il fît voir en même temps le pouvoir de l'Esprit de Dieu, qui de ces disciples, si imparfaits et si ignorants avant la résurrection du Sauveur, en fit des hommes si éclairés et si vertueux, après la résurrection et l'ascension de leur divin maître.

Nous lisons dans saint Marc, que Jésus envoya deux de ses disciples, lorsqu'*il approchait de Jérusalem et de Béthanie;* et dans saint Luc, qu'il les envoya *lorsqu'il était proche de Bethphagé et de Béthanie ;* il paraît que ces saints Evangélistes, quoique différents entre eux quant à la manière de s'exprimer, ont voulu dire la même chose; c'est-à dire, que Jésus-Christ qui avait soupé et couché à Béthanie, distant d'une demi-lieue ou environ de Jérusalem, en partit pour y aller : et lorsqu'il n'était pas encore éloigné de Béthanie où il venait de coucher, ni de Bethphagé par où il devait passer pour aller à Jérusalem, il envoya deux de ses disciples, que quelques-uns ont cru être saint Pierre et saint Jean, quoique cela soit incertain, et il leur dit : *Allez à ce village* ou à ce *château qui est devant vous*, ce que quelques interprètes ont entendu de Bethphagé même, *et vous trouverez en y arrivant une ânesse liée, et son ânon auprès d'elle; déliez-la et me l'amenez.*

Saint Jean Chrysostôme expliquant cet événement de l'Evangile, nous fait remarquer que le Fils de Dieu avait différé jusqu'alors à paraître avec éclat dans Jérusalem, pour nous apprendre que le temps de cette vie est un temps d'abaissement. Car il eût pu faire, dit ce Saint, dès le commencement de sa prédication ce qu'il ne fait qu'à la fin. Mais l'humilité avec laquelle il a caché si longtemps ce qu'il était, nous est beaucoup plus utile pour nous porter à avoir aussi pour but de nous cacher autant qu'il nous est possible. Il ne pense donc à faire dans Jérusalem une espèce d'entrée triomphante, que lorsqu'il approche de sa passion et de sa mort ; et il se contente de faire connaître par ce grand pouvoir qu'il a sur l'esprit des peuples, lorsqu'il les fait venir en chantant des cantiques de triomphe au-devant de lui, que s'il mourait dans la suite, ce serait par un effet tout libre de sa volonté et de son amour pour les hommes. Car il agit et en Dieu et en maître souverain, lorsqu'il dit à ses disciples qu'ils trouveraient une ânesse liée et un ânon en un lieu qu'il leur désigne; et encore plus lorsqu'il les assure que personne n'empêchera qu'ils ne lui amènent ces deux bêtes, dans l'instant qu'ils déclareront que *c'est le Seigneur qui en a besoin.*

Qui a pu persuader à ceux qui étaient les maîtres temporels de ces animaux, de ne faire aucune résistance aux disciples de Jésus-Christ lorsqu'ils les emmènent, si ce n'est celui-là même qui les envoyait quérir? Car étant véritablement *le maître* de tout ce qui est dans la nature, il tourne et fléchit le cœur des hommes quand il lui plaît, selon cette parole si célèbre d'un païen même :

....*Ponuntque ferocia Pœni*
Corda, volente Deo.

Mais cette facilité avec laquelle ces personnes se soumettent tout d'un coup à ce qu'on leur dit, est la honte de ces Juifs superbes et envieux, qui s'opposaient tous les jours avec une opiniâtreté inflexible au bien que le Fils de Dieu faisait parmi eux. Que si des personnes peut-être inconnues, comme dit saint Chrysostôme, obéissent au moindre mot que Jésus-Christ leur fait dire, dans quelle disposition doivent être ses propres disciples? Et pourront-ils après cet exemple, refuser de lui donner ce qu'il leur demandera, quand ce serait leur vie même?

est (Zachar. 9, 9) : *Noli timere, filia Sion*, secura esto, et exsulta, Jerusalem ; *ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ*, humilis, clemens, facilis, non suam utilitatem, sed tuam salutem unicè quærens.

La prophétie que le saint Evangéliste rapporte pour autoriser ce que le Sauveur allait faire, tend à prouver principalement au peuple Juif, que le temps était arrivé de voir en la personne de Jésus-Christ l'accomplissement de ce qu'on lui avait prédit touchant le Messie. C'était un roi qui devait venir à lui, non comme les autres rois de la terre, qui étonnent leurs sujets tant par leur fierté, que par le riche équipage et la puissance redoutable qui les accompagne, mais avec une humble douceur. *Dites à la fille de Sion*, s'écrie le Prophète, c'est-à-dire, *annoncez* à la ville de Jérusalem, nommée ainsi à cause de la montagne de Sion, cette heureuse et importante nouvelle : *Voici ton Roi*, celui qui est ton vrai prince, que le Seigneur t'a promis depuis tant de siècles, et que tu attends avec impatience comme ton puissant libérateur. *Il vient à toi* en qualité de *juste* et de *Sauveur*, selon qu'il est exprimé dans le Prophète, c'est-à-dire, il vient comme un roi très-juste pour te gouverner, et comme un roi tout-puissant pour te sauver. Il vient dans un équipage qui te fera bien connaître combien il est *doux* et humble ; puisque ce n'est point, selon l'expression des saints Pères, sur un riche char, ni sur des chevaux magnifiquement couverts, mais sur une ânesse et sur un ânon qu'il est monté. Car c'est ainsi qu'il a voulu, en accomplissant exactement et à la lettre cette ancienne prophétie, confondre l'orgueil des hommes, par l'exemple d'une profonde humilité au milieu même de son triomphe. De même, dit saint Chrysostôme, qu'en venant au monde il n'a point choisi une maison magnifique, mais une étable ; ni une mère qui fût riche, mais la femme d'un charpentier ; ni des disciples savants et nobles, mais de pauvres gens inconnus au monde et sans science : aussi quand il veut entrer dans Jérusalem comme son Roi, il ne choisit pour sa monture qu'une ânesse et un ânon. Qu'on demande aux Juifs, ajoute le même Saint, quel autre roi que Jésus est jamais entré dans Jérusalem en cet équipage depuis la prédiction du Prophète ; et qu'ils connaissent par là l'accomplissement de cette importante prophétie en la personne de Jésus-Christ.

Les disciples mirent leurs manteaux sur les deux bêtes, comme pour faire honneur à leur maître, et pour empêcher aussi qu'il ne fût assis si durement. Ensuite *ils le font monter dessus*, dit le saint Evangéliste ; ce qui ne doit pas s'entendre comme s'il avait monté en même temps sur l'ânesse et sur l'ânon ; ce que l'on doit regarder avec saint Jérôme comme impossible, et même comme indécent. Mais ou il monta sur l'un des deux, et plutôt sur l'ânon que sur l'ânesse, selon que l'a cru le même Saint, et que les autres Evangélistes semblent le dire, puisqu'ils ne parlent que de l'ânon seul : ou il monta successivement sur l'ânesse et sur l'ânon, comme on ne peut autrement entendre le texte de saint Matthieu ; puisqu'il est marqué dans la Vulgate, et encore plus expressément dans le grec, qu'il monta sur tous les deux.

Aussi les Pères témoignent que l'ânesse *qui avait été déjà sous le joug*, figurait la synagogue des Juifs, qui vivaient depuis longtemps sous le joug pénible de la loi ancienne ; et que l'ânon au contraire figurait le peuple des Gentils, qui avait vécu jusqu'alors comme un animal sans joug, qu'on n'a point encore dompté. Jésus-Christ envoya donc deux de ses disciples ; l'un, dit saint Jérôme, pour ceux de la circoncision, c'est-à-dire, pour les Juifs ; et l'autre pour les nations : et il s'assit sur l'un et sur l'autre des deux animaux, pour marquer que ceux qui devaient lui être soumis, comme au divin législateur de la nouvelle alliance, seraient pris, et d'entre les Juifs et d'entre les nations, et qu'il les conduirait tous, comme dit saint Augustin, dans la cité sainte et et dans la ville de paix, figurée par Jérusalem, en les remplissant de sa douceur, et leur enseignant la vérité de ses voies. Cet ânon et cette ânesse étaient nus, et marquaient la nudité où étaient ces peuples avant la venue de Jésus-Christ. Mais les vêtements que les apôtres mettent dessus eux, figuraient ou les divines instructions qu'ils leur donnèrent, ou la sainteté des vertus par lesquelles ils les formèrent dans la piété. Ainsi quoique les Gentils ou les philosophes pussent être revêtus extérieurement des vertus païennes, et que les Juifs se tinssent comme à couvert sous les ombres de la loi et de tant de cérémonies Judaïques qu'ils regardaient comme l'ornement de leur nation, ils étaient tous néanmoins très-nus devant Dieu. Et si les apôtres que le Fils de Dieu leur envoya, n'eussent travaillé à les revêtir de la justice et de toutes les vertus évangéliques, ils n'auraient point mérité de le porter au-dedans d'eux comme leur guide et leur conducteur.

Le bruit s'étant répandu dans Jérusalem, que Jésus avait couché à Béthanie, une grande multitude de Juifs y étaient venus, non-seulement à cause de lui, mais encore pour voir Lazare qu'il avait ressuscité en ce même lieu. Ainsi Jésus-Christ se trouvait alors accompagné de beaucoup de monde. Et lorsqu'on sut dans Jérusalem qu'il y venait, les peuples que la proximité de la grande fête de Pâque y avait attirés de toutes parts, sortirent en foule au-devant de lui avec des branches de palmes en leurs mains. Quant à ceux qui l'accompagnaient, l'ayant vu monté sur l'ânesse, les uns *étendirent leurs manteaux le long du chemin* par où il devait passer, et les autres le couvraient de *branches qu'ils avaient coupées aux arbres*, en usant ainsi pour lui faire honneur, comme à celui qui ressuscitait les morts, qui guérissait tous leurs malades, et qu'ils avaient lieu de regarder comme le prophète promis et attendu depuis si longtemps. On peut remarquer en quelques endroits de l'Ecriture, que c'était une coutume parmi les Juifs, qu'aux jours d'une grande réjouissance ils portaient des branches vertes, et surtout des branches de palmier dans leurs mains. Mais on ne pouvait témoigner un plus grand respect, que de couvrir et d'habits et de branches, le chemin même par où celui à qui on voulait rendre honneur devait passer. Il paraît donc que cet appareil extérieur d'une espèce de triomphe n'était que l'effet du mouvement intérieur de vénération et de respect que Dieu excita au fond du cœur de ces peuples. Car un homme vêtu pauvrement, monté sur un âne, et accompagné de disciples pauvres comme lui, n'était pas sans doute un objet capable de remuer une si grande quantité de peuples, et de les faire sortir d'une ville capitale, comme en triomphe au-devant de lui ; surtout si l'on considère la grande animosité des pharisiens, et le grand crédit qui les rendait redoutables. Il fallait donc que le Dieu de gloire, qui était caché sous ces apparences de bassesse et de pauvreté, remuât secrètement leurs cœurs ; il fallait qu'il les attirât intérieurement à lui, pour faire connaître par cet exemple passager de sa divine puissance, ce qu'il devait faire un jour pour attirer, comme il dit lui-même ailleurs, tout à soi, lorsqu'on l'aurait élevé de terre sur la croix : *Et ego si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad meipsum.*

Mais rien ne fit éclater davantage la profonde vénération de ces peuples pour la personne du Sauveur, que les acclamations par lesquelles ils attestaient d'une voix commune que celui à qui ils rendaient ces honneurs était le vrai roi des Juifs : *Hosanna*, criaient-ils ; c'est-à-dire, salut et gloire *au fils de David : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur : Béni soit le règne de notre père David : Béni soit le roi d'Israël qui vient au nom du Seigneur : Hosanna*, salut et gloire lui soit *au plus haut des cieux. Paix soit dans le ciel, et gloire dans les lieux très-hauts* au Seigneur,

VERS. 16, 17, 18, 19. — *Hæc non cognoverunt discipuli ejus primùm*, non intellexerunt quorsùm ista fierent, eòque spectare propheticum oraculum; *sed quando glorificatus est Jesus*, cùm post gloriosam resurrectionem assumptus in cœlum est, ipsique receperunt Spiritum sanctum, *tunc* eo illuminante *recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, et hæc fecerunt ei*: rem gestam animo revolventes, et cum verbis prophetæ conferentes, prophetiam in triumphali illo ingressu Jesu in urbem impletam esse intellexerunt. *Testimonium ergo perhibebat turba, quæ erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento, et suscitavit eum à mortuis;* palàm testabatur Jesum tantum miraculum edidisse, cumque verum esse Messiam et Christum à Deo promissum conclamabat. *Propterea et obviàm venit ei turba; quia audierunt eum fecisse hoc signum*, et testibus oculatis fidem prudenter derogari non posse existimârunt. *Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos*, alii aliis dixerunt: *Videtis quia nihil proficimus*, consiliis nostris, et senatusconsultis nihil promovemus; *ecce mundus totus post eum abiit.* Vis ingens hominum illum sectatur. Hoc dicunt quasi se ipsos incusantes, quòd non jampridem Christum cum Lazaro interfecerint, seque ad cædem mutuò cohortantur, indignati quòd turbæ crederent, veluti suis possessionibus ipsi essent ejecti, famâque et auctoritate minuti.

VERS. 20, 21, 22. — *Erant autem quidam gentiles, ex his qui ascenderant, ut adorarent in die festo*, in atrio

qui nous envoie un tel Roi pour nous combler de bonheur. Tels étaient, selon les quatre Evangélistes, les cris et les cantiques de joie que tous les peuples, tant *ceux qui marchaient devant, que les autres qui suivaient*, faisaient retentir à la louange de Jésus-Christ, cantiques qui ressemblaient à ceux que les anges avaient fait entendre dès le temps de sa naissance. Ils faisaient voir clairement que Dieu qui parlait par la bouche de ces peuples, leur avait mis dans le cœur que c'était là véritablement ce fils promis à *David*, qui devait *régner* sur Israël, et dont le Seigneur devait affermir le trône et le royaume pour toujours : *David filium nuncupant, in quo agnoscerent regni æterni hæreditatem*, dit saint Hilaire. Ce n'était pas, comme le remarque saint Chrysostôme, qu'il aimât la pompe, lorsqu'il se faisait rendre ces honneurs par le peuple Juif; puisqu'en venant dans le monde il avait donné de si grands exemples de son amour pour l'humilité et la pauvreté. Mais c'est qu'en accomplissant les prophéties il donnait lieu à ses disciples, par cette espèce de triomphe temporel qu'il se procura quand il voulut, malgré les pharisiens, les prêtres et les docteurs de la loi, de reconnaître dans la suite sa toute-puissance au milieu même des plus grandes humiliations qui accompagnaient sa mort. Que si l'on veut se garder d'une vaine complaisance dans tous les applaudissements des peuples, il suffit de considérer avec saint Hilaire la légèreté et l'inconstance étonnante de ceux qui chantent présentement *Hosanna*, salut et gloire au Sauveur, et qui doivent bientôt après crier contre lui : Qu'on le crucifie ; qu'on le crucifie : *Crucifigendum quomodò turba collaudat, aut quomodò odium meruit ex favore?* Que ce furent, dit saint Bernard, des cris différents l'un de l'autre : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur;* et cet autre : *Otez, ôtez, crucifiez-le!* Que c'étaient deux choses bien contraires, de reconnaître Jésus-Christ pour *roi d'Israël*, et de dire ensuite : *Nous n'avons point d'autre roi que César!* Que des *rameaux verts et des palmes* portées en triomphe au-devant de lui, étaient dissemblables à une croix dont on l'accable, et des épines dont on ose percer sa tête! Et qu'il y a enfin d'opposition entre se dépouiller de ses vêtements pour les jeter sous ses pieds, et le dépouiller lui-même de ses habits de la manière la plus indigne. Telle est le fond qu'on peut faire sur l'estime et sur tous les vains applaudissements du siècle.

Saint Jérôme dit que ces troupes qui *marchaient devant* Jésus-Christ et ces autres *qui le suivaient*, étaient la figure de deux peuples; de ceux qui eurent la foi en Jésus-Christ avant l'Evangile, et de ceux qui crurent en lui après que cet Evangile eut été prêché; s'accordant tout d'une voix à le reconnaître pour le vrai Jésus, et à le louer comme le Sauveur de l'univers. Ceux qui *vont devant* peuvent signifier aussi en un sens moral, selon la pensée d'un autre Saint, ceux qui travaillent à préparer le chemin à Jésus-Christ dans le cœur des peuples, qui les gouvernent, et qui conduisent leurs pas dans le chemin de la paix, comme parle l'Evangile. Ceux *qui suivent* peuvent marquer ceux qui, sentant leur incapacité à se conduire eux-mêmes, suivent avec piété ceux qui les précèdent, et s'attachent humblement à leurs traces. Chacun d'eux rend gloire au Sauveur en sa manière, l'un par l'ardeur de la charité qu'il fait paraître dans la conduite de ses frères; et l'autre par son humble docilité à être conduit par ceux qui sont au-dessus de lui.

VERS. 17, 18, 19. — *Le grand nombre de ceux qui s'étaient trouvés avec lui lorsqu'il avait appelé Lazare du tombeau, et l'avait ressuscité d'entre les morts, lui rendait témoignage. Et ce fut aussi ce qui fit sortir tant de peuple pour aller au devant de lui*, etc. — L'Évangéliste nous dit la raison qui porta cette grande foule de peuple à sortir au-devant de Jésus-Christ, lui qui était si souvent entré dans Jérusalem, sans qu'on eût jamais songé à lui rendre tous ces honneurs. Il fait donc voir que ce furent ceux qui avaient été présents au miracle de la résurrection de Lazare, qui, en *rendant témoignage* de ce grand prodige, engagèrent tout ce peuple à venir en foule au-devant de celui qui pouvait faire de si grandes choses. Mais on peut bien dire qu'en cela même ils n'étaient que les ministres de la volonté du Fils de Dieu, qui voulait faire connaître le pouvoir qu'il avait sur l'esprit des hommes en se faisant rendre des honneurs extraordinaires par tout un peuple, malgré les prêtres, les docteurs et les pharisiens qui le gouvernaient. Il voulait convaincre par-là tous les Juifs, que s'il mourait dans la suite, ce serait plus un effet de sa propre volonté, que du pouvoir de ses ennemis, qui avaient besoin pour le prendre et pour le faire mourir, qu'il le leur permît lui-même, comme étant maître absolu de sa vie et de sa mort. Mais ce n'était pas ainsi que les pharisiens raisonnaient; car, en voyant tous les peuples courir au-devant de Jésus-Christ, ils entrèrent dans une espèce de désespoir. Ils se reprochaient, dit saint Cyrille, d'avoir tant tardé à se défaire de lui aussi bien que de Lazare : il semblait qu'on les dépouillât de leurs propres biens, à cause que Jésus-Christ attirait à soi par une secrète vertu ceux qu'ils osaient s'approprier comme s'ils en eussent été les maîtres. *Vous voyez*, disaient-ils, *que nous travaillons en vain* à détruire sa réputation, et à décrier sa doctrine et ses miracles dans l'esprit des peuples, puisque *tout le monde s'attache à le suivre*, et qu'on nous néglige comme si nous n'étions plus dignes d'être écoutés. Ainsi raisonnaient ces hommes ambitieux, eux qui cherchaient plutôt, selon qu'il est dit ailleurs, la gloire des hommes que celle de Dieu; bien éloignés de la disposition de Jean-Baptiste, qui ne faisait des disciples que pour les conduire à Jésus-Christ, et qui se sentait comblé de joie entendant la voix de l'Epoux, qu'il désirait ardemment de faire entendre à tous les autres.

VERS. 20 jusqu'au 25. — *Or il y eut quelques Gentils de ceux qui étaient venus pour adorer au jour de la fête, qui s'adressèrent à Philippe qui était de Bethsaïde,*

gentium, majestate loci, et solemnitatis magnitudine, Deique Israel nomine celebratissimo excitati. Neque enim vicinæ, et multò minùs remotissimæ à Palæstinâ gentes verum Deum colebant, ut docet S. Cyrillus. Sed « cùm Judæorum regio contermina esset Galilææ, ait S. Cyrillus, lib. 7, 8, urbesque ac vicos inter se vicinos haberent, frequenter inter se ultrò citròque commeabant ac permiscebantur, ac utrique invitante ad id multiplici occasione invicem alteros adibant. Quoniam verò mens multò ardentior erat idolorum cultoribus, et ad mutationem in melius propensior, tanquàm plus satis revicta confutataque inani eorum superstitione, ideò nonnulli facilè sententiam mutabant, sed nondùm perfectè ad hoc ut soli secundùm veritatem Deo servirent; ancipites verò et ambiguis hinc inde distracti rationibus ad defectionem, et suorum magistrorum opinionibus insistentes, Platonis, inquam, et aliorum id genus sapientùm, qui aiunt unum quidem esse universi opificem, cæteros verò mundanosque tanquàm quosdam duces ab illo creatos ad rerum humanarum regimen. Moris ergo nonnullis Palæstinis, Græcis maximè vicinam et contiguam Judææ regionem accolentibus, imitari et assumere quodammodò eorum consuetudines ac mores, atque monarchiæ (sive unius Dei) nomen in honore habere, quòd ita visum esset iis quorum paulò ante meminimus, et si non eodem modo quo nos loquimur. Hi verò non omninò ad Judæorum ritus propensi, neque à Græcorum placitis et moribus digressi, sed mediam quamdam rationem seculi, pii et cultores Dei nuncupantur. Igitur Græci qui in proximo habitabant, cùm viderent suos mores à Judaicis non magnoperè differre, quoad sacrificiorum ritus, et monarchiæ præsumptam opinionem, confluebant etiam adoraturi, maximè in magnis solemnitatibus, idque non quasi suam religionem ac cultum deserentes, sed velut unum omnium Deum honorantes. » Gentiles illos in proximâ dispositione proselytos fuisse, S. Joannes Chrysostomus, homil. 65 in Joan., putat, ut mirum non sit si Jerusalem ascenderint Deum verum adoraturi. *Illi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat à Bethsaidâ Galilææ*, vel sibi notum, vel quem sciebant esse ex discipulis Jesu, *et rogabant eum, dicentes : Domine, volumus Jesum videre;* fac ut detur nobis locus et occasio videndi Jesum, de quo tam mirabilia audivimus. *Venit Philippus, et dicit Andreæ : Andreas rursùm et Philippus dixerunt Jesu*, quanto illum videndi desiderio gentiles illi tenerentur.

VERS. 23, 24. — *Jesus autem respondit eis, dicens : Venit hora ut clarificetur Filius hominis.* Jam tempus imminet quo gentium conversione glorificabor. *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* Verùmtamen id non continget nisi post mortem meam. Sicut enim granum frumenti sparsum in terram, nisi putrefactum et terræ calore resolutum fuerit, sine fructu manet, ita, nisi moriar, gentes ad salutem non perducam. Sterilis manebit gentilitas, nec filios Dei parturiet, nisi velut gra-

en Galilée, et lui firent cette prière : Seigneur, nous voudrions bien voir Jésus, etc. — Il y avait dans le temple de Jérusalem un lieu destiné pour les Gentils, qui, attirés par la grandeur des merveilles et de la majesté du nom d'Israël, voudraient venir l'adorer et lui offrir des sacrifices. Aussi Salomon dans cette excellente prière qu'il fit à Dieu le jour que l'on célébra la dédicace de ce temple, et que l'on y transporta l'arche d'alliance, lui dit au sujet de ces Gentils : *Quand un étranger qui ne sera point de votre peuple d'Israël viendra d'un pays fort éloigné, étant attiré par votre nom et par la puissance de votre bras, et qu'il vous fera sa prière dans ce lieu, vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire; afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom.* C'étaient donc de ces Gentils voisins de la Palestine, qui, attirés par la grande solennité de la fête, c'est-à-dire, de la Pâque si célèbre parmi les Juifs, vinrent à Jérusalem, pour y offrir leurs prières et leurs sacrifices. Car quoiqu'ils ne fussent pas dans la vraie religion, ils ne laissaient pas d'être touchés de respect pour la majesté du Dieu d'Israël, dont on racontait tant de merveilles. Il est vrai qu'un ancien père croit, que ceux dont il est parlé ici étaient disposés à se faire prosélytes, c'est-à-dire, à embrasser la religion des Juifs. Mais on peut bien croire aussi, sans rien ajouter à l'Evangile, que c'étaient de vrais Gentils, qui, étant venus à Jérusalem pour y prier dans un temple si célèbre ce Dieu unique et supérieur, dont Platon même leur avait représenté la divinité dans ses écrits d'une manière très-élevée, furent excités par les acclamations du peuple, et par le bruit des grands miracles que Jésus Christ avait faits, à souhaiter de le voir.

Ils s'adressent donc à Philippe, ou parce qu'ils le connaissaient, ou peut-être à cause qu'il se présenta le premier à eux. Mais Philippe n'osa pas lui-même, selon les saints interprètes, les faire parler à Jésus-Christ, se souvenant de la défense qu'il leur avait faite d'aller trouver les Gentils. Ainsi en ayant parlé à André comme à celui, dit saint Chrysostôme, qui était plus ancien que lui, ou qui, selon saint Cyrille, était plus ardent, ils en parlèrent conjointement au Sauveur.

La réponse que Jésus leur fit paraît d'abord ne convenir guère à ce qu'André et Philippe lui avaient dit de ces Gentils qui voulaient le voir. Mais étant bien entendue, elle y a un grand rapport. Il leur avait défendu d'aller aux Gentils, pour ôter aux Juifs tout prétexte de se plaindre, comme s'il avait voulu préférer des étrangers à son propre peuple. Mais après qu'il leur a prêché tant de temps, et les a comblés de ses grâces, la mesure de leur ingratitude commençait à se remplir : et comme le temps de sa passion était tout proche, il témoigne à ses Apôtres en termes obscurs que l'heure était arrivée à laquelle *le Fils de l'homme devait être glorifié*, c'est-à-dire, que celui qui avait daigné devenir *le Fils de l'homme* par le mystère de son Incarnation, allait bientôt recevoir toute sa gloire par le mérite de sa mort, qui, étant suivie de sa résurrection, devait attirer tout le monde à lui, les Gentils comme les Juifs : *Si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad me ipsum.* Il leur marquait obscurément par ces paroles que ce qu'ils voyaient déjà en la personne de ces Gentils qui désiraient s'approcher de lui, était une image de ce qui arriverait après sa mort; puisqu'alors toutes les nations de la terre s'empresseraient d'embrasser la foi, par une suite du mépris que faisaient les Juifs de le recevoir comme leur maître.

Mais il fallait, dit saint Augustin, que l'abaissement de sa passion précédât l'élévation de sa gloire. Et c'est pour cela que Jésus, ayant parlé de sa gloire, ajoute aussitôt : *Si le grain de froment qu'on jette en terre ne meurt, il demeure seul*, etc. La figure s'entend d'elle-même, puisque nul n'ignore que le grain de blé pour porter du fruit, doit être jeté en terre, et y mou-

num frumenti mortuus fuero, et sanguine meo velut imbre cœlesti fœcunditatem illi tribuero, innumerosque ex eâ fideles multiplicavero.

Vers. 25, 26. — *Qui amat animam suam, perdet eam;* quicumque vitam suam, et commoda temporalia præ me ac rebus divinis amat, perdet vitam meliorem et æternam; *et qui odit animam suam in hoc mundo*, qui commoda temporalia hujus vitæ, ac vitam ipsam minoris faciens quàm ea quæ ad Deum pertinent, illa propter me exponere et amittere paratus est, *in vitam æternam custodit eam;* vitam æternam in cœlis possidebit. *Si quis mihi ministrat, me sequatur;* si quis se discipulum ac ministrum servumque meum profitetur, meum imitetur exemplum; *et ubi sum ego, illic et minister meus erit;* in regno meo æternâ mecum felicitate et gloriâ perfruetur. *Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.* Confer cum Matthæi 10, 39; 16, 25; Marci 8, 35; Luc. 9, 24, 27, 33.

Vers. 27, 28. — *Nunc anima mea turbata est,* timore et horore mortis imminentis, ad quam gentilium istorum adventus efficit ut attendam. Hos autem affectus in appetitu suo inferiori volens excitavit, tum ut se verum hominem, corpore et animâ constantem esse demonstraret; tùm ut se vitam suam pro gloriâ Patris, et mundi salute devovere ac sacrificare ostenderet, repugnante licèt naturali desiderio vitandi supplicia, opprobria, mortem acerbissimam et probrosissimam. *Et quid dicam?* Quid in tantis angustiis orabo Patrem? *Pater, salvifica me ex hâc horâ.* Libera me, si fieri potest, à periculo passionis et mortis imminentis; *sed propterea veni in horam hanc.* Verùmtamen mortem non deprecor, siquidem ideò veni in mundum ut mortem subeam pro redemptione generis humani. Voluntatis igitur naturalis mortem horrentis hæc verba sunt : *Pater, salvifica me ex hâc horâ.* Voluntatis verò deliberatæ ista sunt : *Sed propterea veni in horam hanc. Pater, clarifica nomen tuum.* Nomen tuum morte meâ glorificetur. Indicat se pro veritate mori, quod Dei gloriam appellat. Debebat enim post ejus mortem orbis terrarum ad Deum converti, in Dei cognitionem venire, et ipsum colere. Quæ tamen non Patris tantùm, sed et Filii gloria est, ut postea declarat. *Venit ergo vox de cœlo.* (Quod solum fermè oraculi genus temporibus Templi secundi supererat, ut Grotius ex Hebræis observat.) *Et clarificavi* per te nomen meum divinis operibus et miraculis : *et iterùm clarificabo*, in morte, resurrectione, ascensione tuâ, Evangelii prædicatione, et Ecclesiæ fundatione.

Vers. 29, 30. — *Turba ergo quæ stabat, et audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant : Angelus*

rir en quelque façon, afin de pouvoir germer. L'application est aussi aisée à faire ; car c'est de soi-même que Jésus-Christ entendait parler. Il était, dit saint Augustin, *ce grain* qui devait *mourir* par un effet de la cruauté et de l'infidélité des Juifs, et ensuite *se multiplier* par la foi des nations. Il parlait donc de sa croix, et de la mort qu'il devait souffrir. Et il en parlait pour empêcher par avance le scandale de ses Apôtres. Car de peur qu'ils ne se troublassent lorsque les Gentils commençant à se vouloir approcher de lui, il fut mis à mort par les Juifs, il leur fait entendre que sa mort même les attirerait davantage, et augmenterait l'éclat de sa gloire, et la connaissance de son nom parmi les hommes. Ç'a été ce fruit admirable de sa passion et de sa mort qui lui a donné un si grand amour pour ses souffrances, et qui lui a adouci l'amertume de tant d'outrages où il s'est volontairement exposé, dans la vue d'un aussi grand bien qu'était le salut de l'univers. Mais il veut que ses membres deviennent conformes à leur divin chef, et qu'à son exemple ils meurent sans cesse à la vie présente par la continuelle mortification de leur chair, de leurs sens et de leur esprit, pour avoir part à la vie que lui-même leur a méritée par sa mort. Et il nous a même proposé dans la mort de tant de martyrs, dont le sang répandu pour lui a été, selon un ancien, la semence des Chrétiens, une copie excellente du divin original de sa mort; afin que tous les chrétiens soient persuadés que plus ils souffrent, plus ils approchent de leur modèle adorable, et *apportent* plus *de fruit*, soit pour eux-mêmes, soit pour tous les autres. C'est ce que le Fils de Dieu fait entendre par ces paroles suivantes :

Vers. 25, 26. — *Celui qui aime sa vie, la perdra. Mais celui qui hait sa vie en ce monde, la conserve pour la vie éternelle. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive ; et où je serai, là sera aussi mon serviteur*, etc.— Il ne parle de *haïr sa vie* que par rapport à *ce monde* et aux choses de ce monde, dont un disciple de Jésus-Christ doit être toujours détaché quand il s'agit de *se conserver pour une vie éternelle.* Il ordonnait donc à tous ses disciples d'avoir une sainte haine d'eux-mêmes par rapport à ce qui pouvait leur plaire en ce monde, et de s'aimer uniquement pour l'éternité ; en sorte qu'ils fussent toujours disposés à donner leur vie pour lui, plutôt que de renoncer à cette vie éternelle qu'il leur promettait : précepte vraiment grand et admirable, dit saint Augustin, qui nous apprend quel est l'amour de la vie, qui nous fait périr, et comment on doit au contraire haïr cette vie pour ne se pas perdre ! Il faut donc qu'un vrai *serviteur* de Jésus-Christ *le suive*, c'est-à-dire, qu'il l'imite, et qu'il marche par les souffrances, par les humiliations et par les croix, ainsi qu'il y a marché. Car il a voulu nous donner lui-même l'exemple, afin que nous suivions ses traces, et la route qu'il nous a marquée pour notre salut. Il ne nous commande pas, dit un Père de l'Église, de le suivre dans les œuvres de sa toute-puissance, de donner un frein à la fureur de la mer, de ressusciter les morts, et de guérir des aveugles de naissance ; mais il veut que nous le suivions dans ses divins abaissements, dans l'humble douceur de sa conduite, dans sa patience et dans le mépris des injures. C'est en cela que *son serviteur doit être où il a été* lui-même pendant le cours de sa vie mortelle, s'il veut être aussi un jour dans la gloire comme il y est. Il n'y a donc que *celui qui le suit*, qui *le sert.* Et ceux-là le suivent qui ne cherchent pas leurs intérêts propres, mais les siens ; qui marchent avec ardeur dans les voies de ses préceptes, et non dans celles de leur amour-propre et de la corruption de leur volonté. Ce sont ceux-là qui méritent *d'être honorés par le Père*, étant associés au bonheur de son Fils unique, avec lequel ils seront éternellement heureux.

Vers. 27, 28, 29. — *Maintenant mon âme est troublée : et que dirai-je? Mon Père, délivrez-moi de cette heure. Mais c'est pour cela que je suis venu en cette heure. Mon Père, glorifiez votre nom*, etc. — Le Fils de Dieu venait de parler de sa mort à ses Apôtres. Et c'est à l'occasion de ce qu'il en avait dit qu'il nous fait voir maintenant *le trouble* que cette pensée causait *à son âme.* Ce trouble était volontaire en Jésus-Christ ; mais il n'en était pas moins réel, ni moins sensible. Il eut diverses raisons, selon les saints Pères, pour se troubler de la sorte dans le sentiment de la mort qu'il devait souffrir, et pour laquelle il était venu dans le monde. Il voulut premièrement faire connaître à ses

ei locutus est. Pars adstantium à Christo Jesu magis distans, confusum duntaxat sonitum audivit, et tonitruum existimavit. Alii propinquiores, qui vocem articulatam audierant, angelum ei esse locutum putârunt. Respondit Jesus, et dixit : *Non propter me hæc vox venit*, ut per eam discerem aliquid ; novi enim omnia : *sed propter vos :* ad eruditionem vestram, ut me Filium Dei esse credatis.

disciples que, s'il leur parlait de *haïr leur vie*, il leur donnait le premier l'exemple de cette haine de sa propre vie, quelque répugnance qu'il daignât ressentir, comme homme, à une mort qui devait être si douloureuse et si humiliante. Secondement, il voulait que l'on fût bien persuadé que, quoiqu'il fût Dieu, il était aussi véritablement homme, et comme tel assujetti, quoique volontairement, aux faiblesses de notre nature, à l'exception du péché. Car la crainte et la frayeur sont des mouvements naturels, exempts de péchés par eux-mêmes. Enfin il transformait en sa personne ceux de ses membres qui seraient faibles ; et l'âme invincible du Sauveur se troublait, dit saint Augustin, pour fortifier l'âme faible de ses disciples au milieu de tous leurs troubles.

Et que dirai-je, dans cette extrême angoisse dont mon âme se sent pressée? Je dirai, pour exprimer l'excès de ma douleur, et pour consoler en même temps tous ceux de mes membres qui éprouveront quelque chose de ce que leur chef a bien voulu ressentir : *Mon Père, délivrez-moi de cette heure ;* ce qui est la même chose que ce qu'il dira dans le jardin des oliviers : *Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice passe* sans que je le boive. Jésus-Christ demandait donc à son Père d'être *délivré de cette heure* en laquelle tous les Juifs devaient conspirer ensemble pour lui faire souffrir tous les outrages possibles, pour le traiter comme un scélérat, et pour l'attacher à une croix au milieu de deux voleurs. Mais après lui avoir fait cette prière, qui marquait l'horreur que la nature pouvait avoir de tant de souffrances et d'une si grande indignité, il marque aussitôt sa parfaite résignation à la volonté de son Père, et la fin unique qu'il s'était lui-même proposée en se faisant homme, qui était de souffrir toutes ces choses pour sauver les hommes, et tirer sa propre gloire avec celle de son Père de sa mort même. C'est ce qui le porte à ajouter : *Mais c'est pour cela que je suis venu en cette heure ;* n'étant venu dans le monde, et n'ayant vécu jusqu'à présent que pour m'exposer à la mort sensible et honteuse que je dois souffrir. *Glorifiez* donc *votre nom, mon Père*, c'est-à-dire : N'épargnez point votre Fils unique, de la mort duquel il doit revenir une si grande gloire à votre nom et au sien; puisque sa croix aura la vertu de faire connaître à toute la terre la grandeur du nom de Dieu, en convertissant toutes les nations à la foi. C'est en cela que ce *nom* vraiment adorable *a été* principalement *glorifié*, que les choses mêmes qui paraissaient les plus honteuses aux yeux des hommes, ont servi à Dieu pour produire de grands miracles. Et de la même manière qu'il a glorifié son nom dans le premier établissement de l'Église, il le glorifie encore tous les jours dans la sanctification particulière de ses enfants, qui n'ont droit, comme dit S. Paul, de prétendre à la gloire de Jésus-Christ, qu'à proportion de la part qu'ils prennent à ses souffrances.

Aussitôt que le Fils de Dieu eut ainsi parlé, *on entendit une voix du ciel qui dit : Je l'ai déjà glorifié* et *je le glorifierai encore.* C'était le Père qui répondait à son Fils, pour faire connaître à tous ceux qui étaient présents que sa volonté était parfaitement conforme à la sienne dans les effets que devait produire le mystère de son Incarnation. Il dit donc qu'*il a déjà glorifié* son nom, lorsqu'il a fait naître Jésus-Christ d'une vierge ; lorsqu'il l'a fait adorer par les Mages en les conduisant à la crèche par une étoile ; lorsqu'il remplit de lumière ses serviteurs et ses servantes pour le connaître dans le temple en qualité de Sauveur et de rédempteur d'Israël ; lorsqu'à son baptême il déclara qu'il était son Fils bien aimé, tant en parlant du haut du ciel, qu'en faisant descendre sur lui l'Esprit saint sous la figure d'une colombe ; lorsqu'il parut transfiguré sur la montagne aux yeux des Apôtres ; lorsqu'il fit ce grand nombre de miracles qui ont été rapportés. Mais le Père *devait encore glorifier son nom* d'une manière bien plus éclatante, en ressuscitant ce même Fils après sa mort, et en retirant de sa mort même, suivie de sa résurrection glorieuse, un fruit aussi admirable que fut celui de la résurrection de tous ceux qui étaient morts en Adam par le péché.

La voix qui se fit alors entendre du ciel fut peut-être accompagnée de quelque grand bruit. Et comme le peuple qui était plus éloigné du Sauveur n'entendit apparemment que ce bruit qui accompagnait la voix, ils crurent que *ç'avait été un coup de tonnerre.* D'autres, qui étaient sans doute plus proche, et qui avaient entendu la voix, crurent que *c'était un Ange qui avait parlé à* Jésus-Christ, sans comprendre néanmoins ce qu'il avait dit, ou pour ne l'avoir pas entendu distinctement, ou manque d'intelligence. Ainsi Jésus prenant cette occasion de les instruire, leur dit :

Vers. 30 jusqu'au 34. — *Ce n'est pas pour moi que cette voix est venue, mais pour vous. C'est maintenant que le monde va être jugé : c'est maintenant que le prince du monde va être chassé dehors. Et pour moi, quand j'aurai été élevé de la terre,* etc.—Jésus-Christ n'avait pas besoin, pour lui-même que son Père lui fît entendre cette voix. Car elle ne lui pouvait rien apprendre qu'il ne sût, puisqu'étant le Verbe du Père, il connaissait tous ses secrets aussi bien que lui. Comme donc son âme, qu'il trouble volontairement, ne fut point troublée par rapport à lui, mais par rapport à tous ceux qu'il envisageait dans ce trouble, aussi *cette voix* que son Père fit entendre alors, *n'était pas pour lui, mais pour les autres*, afin qu'ils connussent véritablement qu'il était le Fils unique de Dieu, et dans une union parfaite avec Dieu son Père, qui devait tirer sa gloire avec celle de son Fils, de sa mort même, en *multipliant* à l'infini *le fruit* de ce *grain* divin *de froment*, après que les Juifs *l'auraient fait mourir*, et *mis en terre*. Il prend soin lui-même d'expliquer comment son Père devait *glorifier son nom* par la mort de son propre Fils. *C'est maintenant*, ajoute-t-il, *l'heure du jugement du monde :* ce que les Pères et les plus habiles interprètes entendent, non de la condamnation du monde, mais de son salut, et de la vengeance que le Seigneur devait tirer de son ennemi. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde comme il l'assure lui-même, *pour condamner le monde, mais afin que le monde soit sauvé par lui.* Il entend donc, par ce *monde*, tous les hommes qui étaient, comme des esclaves, assujétis par le péché à la tyrannie du démon. C'est l'état où l'avénement du Fils de Dieu trouva *le monde*. Mais *l'heure* était arrivée qu'il s'en allait exercer un *jugement* de miséricorde en faveur du monde, en délivrant de cette domination tyrannique du démon, des millions d'hommes, par une foi vive en sa mort et en sa résurrection, et en unissant par un même esprit dans un seul corps et un seul chef, tous ses membres, à qui il devait donner la vie.

C'est là, selon les saints Pères ce que Jésus-Christ entend ici par *le jugement du monde.* Et pour se faire mieux entendre, il ajoute : *C'est maintenant que le prince de ce monde va être chassé dehors.* Il parle donc d'une chose qui était prochaine, c'est-à-dire, de la conversion miraculeuse d'une grande multitude de nations infidèles qui croiraient en lui, lorsque le diable qui régnait auparavant dans leurs cœurs *en serait chassé* par la foi. Mais n'avait-il pas été chassé du cœur des

VERS. 31, 32, 33. — *Nunc judicium est mundi;* judicium non condemnationis, sed vindicationis generis humani à diaboli potestate et tyrannide. Non enim venit Christus ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum. Cùm igitur omnes homines propter primi hominis peccatum in potestatem diaboli justo Dei judicio traditi sint, nec ab ejus tyrannide eripiendi ac liberandi essent nisi per Filium Dei hominem factum; non potentiâ, sed justitiâ diabolum vincere voluit, et humanum genus ab ejus captivitate vindicare. « Quæ est porrò justitia, quâ victus est diabolus, nisi justitia Jesu Christi? et quomodò victus est? Quia cùm in eo nihil morte dignum inveniret, occidit eum tamen. Et utique justum est ut debitores quos tenebat, liberi dimittantur, in eum credentes quem sine ullo debito occidit. » Hæc sunt S. Augustini, lib. 13 de Trinit., c. 14. Hoc erga mundum, id est, erga homines misericordiæ judicium est, erga diabolum justitiæ et condemnationis. *Nunc judicium est mundi : nunc princeps hujus mundi,* diabolus, qui hominibus à se victis dominatur, *ejicietur foràs :* è regno suo per mortem meam deturbabitur. Prædicebat ergo Dominus quod sciebat, post passionem et glorificationem suam per universum mundum multos populos credituros, in quorum cordibus diabolus intùs erat : cui quando ex fide renuntiant, ejicitur foràs. Ejectus quidem fuerat de cordibus patriarcharum et prophetarum, veterumque justorum : sed quòd ante Christi adventum et mortem in hominibus paucissimis factum est, nunc in multis populis per ejus crucem et mortem futurum ab ipso prædicitur. *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs.* Justitiam judiciumque Dei mundum per Christi mortem à diaboli tyrannide vindicantis, duplici exemplo explicat S. Chrysostomus. « Sit violentus quispiam tyrannus, inquit hom. 6 in Joan., qui omnes qui in manus suas venerint plurimis malis afficiat : hic si vel regem, vel regis filium captum injustè interimat, illius mors etiam alios ulcisci poterit. Sit aliquis qui debitores postulet, verberet, in carcerem conjiciat, et hâc insaniâ etiam nihil debentem coerceat : hic etiam eorum quæ in debitores commisit, dabit pœnas. Non aliter in Jesu Christo evenit. Eorum enim quæ in nos fecit diabolus, propter ea quæ in Christum ausus est, postulatus est ad supplicium. » *Nunc judicium est mundi : nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs,* per mortem scilicet meam. *Et ego si exaltatus fuero à terrâ;* cùm è terrâ sublatus in crucem fuero, *omnia traham ad me ipsum,* omnes prædestinatos ad salutem, ex quibus nemo est periturus. Verbum enim *trahere,* efficaciam et virtutem invictissimam significat. Aut certè omnia hominum genera, sive in linguis omnibus, sive in ætatibus omnibus, sive in gradibus honorum omnibus, sive in artium licitarum et utilium professionibus omnibus, et quidquid aliud dici potest secundùm innumerabiles differentias, quibus inter se præter sola peccata omnes distant, ab excelsissimis usque ad humillimos, à rege usque ad mendicum, *omnia,* inquit, *traham ad me ipsum,* ut sim caput eorum, et illi membra mea. *Hoc autem dicebat, significans quâ morte esset moriturus,* id est, quo genere mortis, nempe crucis.

VERS. 34. — *Respondit ei turba : Non audivimus ex lege* (quo nomine non solos Moysis libros, sed et psalmos et prophetas, omnemque Scripturam sacram si-

saints patriarches, des prophètes et de tous les anciens justes ? Oui sans doute. Mais ce qui était arrivé à l'égard de quelque peu de personnes, devait se faire, après la mort du Sauveur, dans l'étendue de toute la terre. Et de même que lorsqu'il est dit, Que *l'Esprit saint n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié,* cela doit s'entendre de l'effusion abondante de sa grâce, qui a réuni tous les peuples dans le corps d'une seule Eglise : aussi il est dit présentement que *le prince de ce monde s'en allait être chassé dehors*, parce que le Fils de Dieu allait établir son règne parmi toutes les nations, et en chasser par conséquent le démon. Cependant, dit S. Augustin, n'oublions jamais qu'encore que le démon *ait été chassé dehors* par la vertu de la croix de Jésus-Christ, il ne laisse pas de tourner sans cesse autour de nous, et nous attaque continuellement par le dehors, lors même qu'il ne règne plus au-dedans de nous. Il nous blesse aussi quelquefois. Mais comme l'apôtre S. Jean nous exhorte à ne point pécher, c'est-à-dire, à nous tenir sur nos gardes, afin que notre ennemi ne nous blesse point, il dit à ceux qui auront été blessés : Qu'*ils ont pour avocat envers le Père, Jésus-Christ*, qui est *juste, et qui est lui-même la victime de propitiation pour les péchés de tout le monde.*

Or comment un si grand prodige arrivera-t-il ? Comment le démon, *le prince du monde*, c'est-à-dire, des méchants répandus dans tout le monde, pourra-t-il être *chassé dehors?* Comment celui que le Fils de Dieu appelle ailleurs *le fort armé*, pourra-t-il *être lié* et perdra-t-il *ses dépouilles?* Ce sera par la vertu d'un *autre plus fort que lui*, qui est Jésus-Christ. Mais les moyens qu'il a employés pour cela étaient vraiment dignes de celui qui sait confondre ce qu'il y a de plus fort, par ce qu'il y a de plus faible. Il a vaincu *le fort armé*, et *chassé dehors* celui qui se glorifiait d'être *le prince du monde*, par l'abaissement de son Incarnation, et par la foiblesse de sa croix. *Quand j'aurai été élevé de la terre,* dit-il, étant attaché à une croix, *j'attirerai tout à moi.* Ainsi ce qui fut, selon S. Paul, *un scandale aux Juifs et une folie aux Gentils,* a été *pour ceux qu'il a appelés* à la foi, *la force et la sagesse de Dieu.* Quelle merveille, et quel prodige que celui auquel tous ses ennemis insultaient, dans la pensée de l'avoir vaincu après l'avoir *élevé* sur une croix, ait eu la force, de ce lieu même de sa plus grande faiblesse et de sa mort, d'attirer à lui tous les peuples !

Jésus-Christ voulut, selon S. Cyrille, ménager l'esprit des Juifs, en ne disant pas qu'il serait crucifié, mais qu'*il serait élevé de terre;* ce qui était une expression beaucoup plus douce. Car il voulait que le mystère de sa mort demeurât caché à ceux qui ne respiraient que son sang ; parce qu'ils étaient indignes de le connaître. Et quant aux autres qui étaient plus intelligents, il leur donnait lieu de le comprendre par ces paroles: Qu'il devait souffrir pour tous les hommes. Le terme dont il se sert pour exprimer qu'il convertira tous les peuples, *Omnia traham ad me ipsum*, nous marque admirablement, comme dit S. Chrysostôme, la violence avec laquelle le démon retient sous sa servitude ceux qu'il s'est assujettis, et l'impuissance où ils sont de s'en tirer par eux-mêmes, et sans le secours de Dieu. Mais qu'y a-t-il de plus fort que la croix de Jésus-Christ ? Et que ne peut point, pour confondre cet esprit superbe, l'abaissement infini d'un homme Dieu anéanti sur la croix ?

VERS. 34, 35, 36. — *Le peuple lui répondit : Nous avons appris de la loi, que le Christ doit demeurer éter-*

gnificant), *quia Christus manet in æternum : et quomodò tu dicis : Oportet exaltari*, in crucem, *Filium hominis? Quis est iste Filius hominis?* quem dicis exaltandum. Ænigma erat carnalibus hominibus crucis et resurrectionis Christi mysterium, quod ab iisdem prophetis prædictum, à quibus regnum ejus et potestas æterna, non intelligebant.

Vers. 35, 36. — *Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicùm lumen in vobis est.* Brevi adhuc tempore lux vera vobis affulgebit : modicùm apud vos ero ego, qui instar lucis viam veritatis in credendis et agendis vobis monstro. *Ambulate dùm lucem habetis :* Credite dùm me præsentem, vobisque doctrinâ, miraculis et exemplis prælucentem habetis ; *ut non vos tenebræ comprehendant*, ne cæcitas cordis vos occupet atræ noctis instar : *et qui ambulat in tenebris nescit quò vadat.* Et viam quâ incedit, et terminum quò perveniet prorsùs ignorat. Allegoria est sumpta à viatoribus, qui cadente sole, nisi modicâ, quæ illis superest, luce utantur, in tenebris errant. *Dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis ;* ut lucis et vitæ æternæ participes sitis. *Hæc locutus est Jesus, et abiit, et abscondit se ab eis :* secessit Bethaniam, ne ante opportunum tempus se periculis exponeret. Respondere noluit Jesus quæstioni Judæorum, nec dilucidiùs illis explicare crucis et resurrectionis suæ mysterium, utpote stupidis infidelibusque, sed illis causam indicavit cur ea quæ in Scripturis continentur non perciperent, scilicet malitiam et defectum cooperationis lumini fidei.

nellement. Comment donc dites-vous qu'il faut que le Fils de l'homme soit élevé en haut? Qui est ce Fils de l'homme? Jésus leur répondit : La lumière est encore avec vous pour un peu de temps, etc. — Ce que les Juifs appellent ici, *la loi*, doit s'entendre des Prophètes et de toute la sainte Ecriture. Or il est certain qu'il y est parlé en divers endroits de l'éternité du règne de celui qu'ils attendaient comme le Christ et le Messie. Il est dit dans le prophète Daniel, de celui qui y est nommé expressément *le Fils de l'homme*, Que *la puissance*, *l'honneur, et le royaume lui ont été donnés par* celui qui est appelé au même lieu, *l'Ancien des jours*, c'est-à-dire le Père éternel *:* Que *tous les pleuples*, *toutes les tribus et toutes les langues devaient le servir :* Que *sa puissance était une puissance éternelle qui ne lui serait point ôtée*, et que *son royaume ne serait jamais détruit.* Sans parler de beaucoup d'autres endroits de l'Ecriture, il est visible que les Juifs avaient raison d'expliquer celui-ci du Christ, et de s'assurer, sur ce témoignage si authentique du Prophète, que *le Christ*, comme ils le disent ici, *devait demeurer éternellement.* Mais leurs Docteurs qui leur donnaient ces instructions, ayant le cœur tout rempli de l'orgueil du Judaïsme, leur cachaient ce que le même Prophète leur avait appris des humiliations du Christ, qui précéderaient sa grande élévation, et le crime qu'ils devaient commettre eux-mêmes à son égard en *le renonçant* pour leur Roi, et en le faisant mourir. Ainsi trompés par ceux-mêmes que Dieu avait établis pour les instruire, ils parlent ici seulement du règne éternel du Christ, et demandent au Sauveur, *Comment il disait que le Fils de l'homme devait être élevé en haut.* Car plusieurs d'entre eux comprirent fort bien qu'il leur parlait de sa mort, soit que cette expression fût commune pour marquer le supplice de la croix, soit à cause de ce qu'il leur avait dit dans une autre occasion : Que *comme Moïse avait élevé le serpent* d'airain *dans le désert*, *il fallait de même que le Fils de l'homme fût élevé.* Comment donc ce Fils de l'homme pouvait-il mourir, s'il était véritablement le Christ, lui dont le règne devait *demeurer éternellement?* Et *qui est ce Fils de l'homme*, disent-ils à Jésus-Christ? Ainsi ce qu'il avait dit, que *s'il était élevé de la terre il attirerait tout à lui*, était une énigme inintelligible à tous les Juifs, que l'idée si magnifique qu'ils avaient conçue du Messie, empêchait de pénétrer dans la profondeur du mystère de sa croix et de sa résurrection.

Comme il leur avait souvent déclaré qui il était, sans qu'ils voulussent ajouter foi à ses paroles confirmées par tant de miracles, il ne répond point précisément à ce qu'ils lui demandaient, les en jugeant tout-à-fait indignes, à cause de leur infidélité à croire ce qu'ils avaient déjà vu et entendu. Mais il se contente de leur dire en termes couverts, qu'ils devaient songer à faire un meilleur usage du *peu de temps* qu'il avait encore à vivre avec eux. Car c'est ce que signifient ces paroles : *La lumière est encore avec vous pour un peu de temps.* C'est le nom qu'il se donne ailleurs à lui-même, lorsqu'il dit : *Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde. Marchez* donc, ajoute-t-il, *pendant que vous avez la lumière*, *de peur que les ténèbres ne vous surprennent.* On prend le temps que la lumière du soleil éclaire la terre, pour marcher plus sûrement : ainsi Jésus-Christ exhorte les Juifs à le suivre, et à *marcher* après lui par le mouvement d'une foi vive en son Incarnation, pendant qu'il vivait encore avec eux, et les éclairait par la lumière de ses paroles, de ses prodiges, et de sa présence visible ; de peur que le temps de sa mort ne devînt pour eux un temps de *ténèbres*, un temps d'une obscurité affreuse, où ils *ne connussent plus quel chemin ils devaient tenir.* Et afin que ceux à qui il parlait ne pussent douter qu'il les exhortait à embrasser la foi de l'Evangile, lorsqu'il leur disait *de marcher pendant qu'ils avaient la lumière ;* il ajoute dans l'instant, pour s'expliquer en quelque façon : *Pendant que vous avez la lumière*, *croyez en la lumière, afin que vous soyez enfants de la lumière.*

Mais qu'était-il donc besoin de tant exhorter les Juifs à *croire en la lumière*, c'est à-dire, en *Jésus-Christ*, *la vraie lumière du monde*, pendant qu'ils avaient cette divine lumière avec eux? Et pourquoi les tant menacer de ces *ténèbres*, dont ils devaient être surpris par sa mort; puisque ç'a été sa mort au contraire qui est devenue une source de salut pour plusieurs d'entre eux, qui se convertirent à la foi après la descente du Saint-Esprit? C'est que si par un excès de sa bonté, comme parle saint Chrysostôme, beaucoup de ces Juifs ont cru en lui, même après l'avoir crucifié, tous les autres ont été punis très-sévèrement, d'avoir négligé de marcher à la faveur de cette lumière divine qui les éclairait en tant de manières, tant qu'ils eurent le bonheur de la posséder au milieu d'eux. Et quelles sont en effet, ajoute ce Père, les effroyables *ténèbres dont ils ont été surpris* à la mort de Jésus-Christ, qui a produit dans leurs cœurs comme une entière extinction de lumière? *ils ne savent plus*, selon qu'il est dit ici, *où ils vont*, lorsque gardant en apparence les différentes observations de la loi, ils croient marcher dans le vrai chemin, quoiqu'ils marchent dans un chemin tout contraire. Ils attendent le Messie. Et celui qu'ils attendent tous les jours a conversé au milieu d'eux plusieurs années sans qu'ils l'aient connu. Ils cherchent présentement un bien qu'ils ont méprisé quand ils l'avaient. Et ce qui est arrivé à ces Juifs ingrats, orgueilleux et infidèles, arrive peut-être encore aujourd'hui à un grand nombre de Chrétiens mêmes, qui n'ont pas soin de *marcher pendant qu'ils ont la lumière.* Ils *retiennent la vérité* qu'ils connaissent, comme captive *dans l'injustice* d'une conduite tout à fait indigne de ceux que le Fils de Dieu appelle ici *des enfants de la lumière :* ils ne vivent pas conformément à la lumière de la vérité qui les in-

VERS. 37, 38. — *Cum autem tanta signa*, tot et tanta miracula *fecisset* Jesus *coram eis*, *non credebant in eum* sacerdotes et Pharisæi, parsque maxima plebis : *ut sermo Isaiæ prophetæ impleretur, quem dixit : Domine, quis credidit auditui nostro ? et brachium Domini cui revelatum est ?* Sic Isaiæ vaticinium justo Dei eos derelinquentis judicio in illis impletum est : Domine, quotusquisque est qui crediderit veritati quam audivit à nobis? Et cui revelatus, à quo agnitus est Messias, Christus *Dei virtus*, per quem Pater omnia operatur?

VERS. 39, 40. — *Propterea non poterant credere*, id est, nolebant, *quia, iterùm dixit Isaias, excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculis, et intelligant corde, et convertantur, et sanem eos*, Impotentiæ credendi voluntatem consequentis causa non fuit præscientia Dei, sed eorum cæcitas et obduratio ab Isaiâ prædicta, cujus sensum, non verba profert S. Evangelista. « Quare autem non poterant, ait S. Augustinus, tract. 53 in Joan., n. 6, 9, si à me quæratur : citò respondeo : quia nolebant : malam quippe eorum voluntatem prævidit Deus, et per prophetam prænuntiavit ille cui abscondi futura non possunt. Sed aliam causam, inquis, dicit propheta, non voluntatis eorum ; *Quia dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non videant, et aures ut non audiant, et excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum.* Etiam hoc eorum voluntatem meruisse respondeo. Sic enim excæcat, sic obdurat Deus, deserendo et non adjuvando : quod occulto judicio facere potest, iniquo non potest... » Sic dictum est : *Non poterant*, ubi intelligendum est quòd nolebant : quemadmodùm dictum est de Domino Deo nostro : *Si non credimus, ille fidelis permanet, negare seipsum non potest.* De Omnipotente dictum est : Non potest. « Sicut ergo quòd Dominus negare seipsum non potest, laus est voluntatis divinæ : ita quòd illi non poterant credere, culpa est voluntatis humanæ. »

VERS. 41. — *Hæc dixit Isaias, quando vidit gloriam ejus*, scilicet Christi Jesu, propheticâ visione, *et locutus est de eo*, capite sexto, quod sic incipit : *Vidi Dominum sedentem super solium excelsum et elevatum : et ea quæ sub ipso erant, replebant templum*, etc. Ex Joannis verbis cum hoc Isaiæ oraculo collatis, invictum colligitur divinitatis Christi Jesu testimonium. Is enim quem vidit Isaias, est Jehova, Dominus exercituum, cui ministrant Angeli, cujus gloriâ plena est terra, qui iniquitatem aufert, et peccata mundat. Is autem est Christus Jesus teste S. Joanne : igitur Christus Jesus est verus unusque Deus. Vide S. Basilium, lib. 5 contra Eunomium; S. Hilarium lib. 5 de Trini-

struit ; et au lieu de *marcher* dans la voie étroite, où Jésus-Christ même leur servirait de lumière par son exemple, ils aiment mieux suivre la voie large de la corruption du siècle, et tombent enfin dans ces *ténèbres* affreuses dont il est parlé ici, où *ils ne connaissent* plus ni ce qu'ils sont, ni *où ils vont*.

Après que Jésus-Christ eut parlé aux Juifs, comme on l'a remarqué, *il s'en alla, et se cacha d'eux :* ce qui signifie, selon S. Mathieu et S. Marc, qu'il s'en alla le soir à Béthanie avec ses Apôtres. Il *se cacha* donc, parce qu'il se retira secrètement sans qu'ils sussent où ils étaient allés. Et il en usa ainsi, ne voulant pas prévenir le temps arrêté dans le conseil éternel de Dieu, et marqué même par les Prophètes, pour consommer le sacrifice, auquel il s'était destiné comme homme, dès l'instant de sa divine conception dans le chaste sein de Marie, selon que l'Apôtre nous l'assure.

VERS. 37 jusqu'au 42. — *Mais quoiqu'il eût fait tant de miracles devant eux, ils ne croyaient point en lui; afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie : Seigneur*, dit-il, *qui a cru à la parole qu'il a entendue de nous, et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé?* etc. — L'Évangéliste nous représente l'excès de l'aveuglement de ces Juifs, à qui la vue de *tant de miracles*, dont il était impossible qu'ils contestassent la vérité, ne servait de rien pour leur faire ouvrir les yeux de leur cœur, et reconnaître dans celui qui les faisait tous les caractères du Christ, tracés dans les anciennes prophéties. S'il ajoute, que c'était *afin que la parole d'Isaïe s'accomplît*, il ne veut pas dire que la prédiction de ce saint prophète fût comme la cause de cette incrédulité si étonnante des Juifs : mais il veut nous faire entendre seulement, que ce qui pouvait paraître si surprenant, ne devait pas néanmoins être regardé comme incroyable ; puisque le Seigneur avait prédit si longtemps auparavant par son prophète ce que l'on voyait alors. D'ailleurs, lorsque Dieu faisait prédire au peuple Juif ce qui devait n'arriver que par leur obstination à résister à la vérité, c'était un avis qu'il leur donnait de se retirer des piéges où la malice du démon les ferait tomber, comme il y en eut plusieurs en effet qui embrassèrent dans la suite l'Évangile de Jésus-Christ. Mais en comparaison de ceux-ci, combien d'autres persévérèrent dans la dureté de leur cœur? C'est ce qui fait dire au Prophète, ou plutôt comme l'explique saint Paul, aux prédicateurs de l'Évangile que le Prophète représente : *Seigneur, qui a cru ce qu'il nous a ouï prêcher? Et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé*, c'est-à-dire, Jésus-Christ même, la vertu et la sagesse du Père, marquée figurément par *son bras?* Car c'est par lui, comme dit saint Jean, que toutes choses ont été faites.

Mais quelle était donc la cause d'un aveuglement si déplorable? *Ils ne pouvaient croire*, ajoute l'Évangéliste, *parce que*, comme Isaïe a dit encore, *il a aveuglé leurs yeux, et a endurci leur cœur, de peur qu'ils ne voient*, etc. Mais s'il est vrai, dit saint Augustin, qu'*ils ne pouvaient croire*, quel a pu être leur péché, puisqu'ils ne manquaient à faire que ce qu'ils ne pouvaient faire? *Ils ne pouvaient croire*, disent les saints interprètes, parce qu'ils ne le voulaient pas. C'était donc leur méchante volonté qui les mettait dans cette impuissance, et celui qui par sa divine lumière voyait si longtemps devant la disposition criminelle de leur cœur, voulut la faire prédire par Isaïe, afin de donner une sainte confusion à ceux qui devaient se convertir, en leur remettant devant les yeux combien ils avaient été aveugles de ne pas voir cette prophétie qui les regardait, et d'ôter aux autres tout sujet de se glorifier dans l'aveuglement où ils persévéreraient. *Ils ne pouvaient* donc *croire* dans le sens que nous l'avons expliqué; *parce que*, comme dit le saint prophète, le Seigneur *a aveuglé leurs yeux, et a endurci leur cœur.* Mais c'est encore leur volonté, dit saint Augustin, qui a mérité qu'ils soient tombés dans un tel aveuglement. Car Dieu n'aveugle et n'endurcit le cœur des hommes, qu'en l'abandonnant, et qu'en ne l'assistant point : ce qu'il peut faire par un jugement qui nous est caché, mais qui est toujours très-juste : *Sic enim excæcat, sic obdurat Deus, deserendo et non adjuvando : quod occulto judicio facere potest, iniquo non potest.*

C'était donc dans tous ces Juifs la faute de la volonté de l'homme, de ce qu'ils ne pouvaient croire. Et j'ose dire, ajoute le même Saint, que ceux qui sont assez superbes pour présumer des forces de leur propre volonté, jusqu'à refuser de reconnaître la né-

tate, n. 33; S. Cyrillum Alexand., lib. 7 et 8 in Joannem, p. 709 et 710; et Theodoretum in cap. 6 Isaiæ: « Laudant, inquit, Seraphim naturam sempiternam, quòd non modò cœlum, sed terram quoque universam glorià repleverit. Hoc verò Dei et Salvatoris nostri egit Incarnatio. Post adventum quippe Domini gentes divinæ cognitionis radio perfusæ sunt. Plenam igitur ejus glorià terram omnem dicunt, id quod futurum erat vaticinando, factumque per Christum dispensationis mysterium prænuntiando. Priùs quidem quàm Verbum caro fieret, dominabatur universæ terræ dæmon infestus, et creatura pro conditore et factore suo adorata est. At postquàm Verbum Dei unigenitum factum est homo, ejus glorià repleta est omnis terra. Flectetur enim ipsi omne genu, et omnes linguæ et tribus servient ei, sicut scriptum est: *Et commota sunt superliminaria cardinum à voce clamantis.* A voce, inquam, quæ terram omnem divinâ gloriâ repletam significabat, elevatus est lapis ostii superior. Quo in postes non incumbente, domum cuivis de cætero intrare licuit. Ex quo enim Ozias lege adhuc obtinente, adyta contra legem penetrare ausus est, insinuatur per visionem omnium gentium vocatio. Non putet enim quisquam, ait, templo circumseptam esse Dei universorum gloriam. Universorum enim Dominus omnia replet. Atque hoc brevi manifestum fiet. Omnes enim homines divinæ cognitionis lumine suscepto, templa ubique erigent universorum conditori; atque illis glorià repletis, hoc priore glorià spoliabitur: et pro divino lumine, ignis Romani fumum excipiet. » *Et domus impleta est fumo.*

VERS. 42, 43. — *Verùmtamen et ex principibus*, ex ipsis senatoribus, *multi crediderunt in eum*, nondùm ita excæcati et indurati: crediderunt, inquam, contemplativâ, non activâ fide; convicti eum esse Christum, sed voluntatem in ejus obsequium non redigentes, nec eum confiteri ausi, mundano timore prohibente: *Sed propter Pharisæos non confitebantur, ut è synagogâ nòn ejicerentur*, quod maximè probrosum erat. *Dilexerunt enim gloriam hominum*, honorem, existimationem, et claram cum laude notitiam apud homines, *magis quàm gloriam Dei*, quàm veram gloriam quæ à solo Deo est, et quam promisit ac retribuit confessoribus veritatis.

VERS. 44, 45.—*Jesus autem clamavit, et dixit:* cùm aliorum incredulitatem, aliorum fidem infructuosam consideraret, contentâ et clarâ voce dixit: *Qui credit in me, non credit in me* solum, *sed in eum qui misit me.* In me enim credit, qui me Filium Dei confitetur à Patre missum in mundum; ac proinde credit in

cessité du divin secours, pour pouvoir bien vivre, *ne peuvent croire* véritablement en Jésus-Christ, non plus que ces anciens Juifs. Car la foi en Jésus-Christ consiste à croire en *celui qui justifie le pécheur;* à croire au divin Médiateur, sans lequel nous ne sommes point réconciliés avec Dieu; à croire en celui qui nous a dit: *Vous ne pouvez rien faire sans moi.* C'est la raison pour laquelle ceux dont S. Jean parle ici, *ne pouvaient croire;* non que les hommes ne pussent se convertir et changer en mieux, mais parce que, dit saint Augustin, tant qu'ils son remplis de cet orgueil qui leur persuade, comme à ces Juifs, qu'ils n'ont pas besoin de Jésus-Christ, ils ne peuvent croire en lui; et qu'ainsi ils sont aveuglés et endurcis de plus en plus, se rendant indignes d'être assistés lorsqu'ils nient avoir besoin de la divine assistance.

Saint Jean ajoute, Qu'*Isaïe a dit ces choses lorsqu'il a vu sa gloire, et qu'il a parlé de lui:* ce que les Pères ont entendu de cette célèbre vision qui est décrite dans le sixième chapitre de ce prophète, et dans laquelle *la gloire de Dieu*, et par conséquent celle du Fils dont il est parlé ici, lui fut représentée, lorsqu'il vit le Seigneur assis sur un trône très-élevé, tout environné de Séraphins qui criaient l'un à l'autre: *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur le Dieu des armées;* qu'il entendit Dieu le Père, qui dit en parlant de la Mission et de l'Incarnation de son Fils unique, *qui enverrai-je, et qui est celui qui ira pour nous?* et que le Fils ayant répondu, *Me voici, envoyez-moi;* le Père ajouta ce que saint Jean dit ici: *Allez, et dites à ce peuple: Ecoutez ce que je vous dis, et ne le comprenez pas. Voyez ce que je vous fais voir, et ne le discernez pas. Aveuglez le cœur de ce peuple, bouchez ses oreilles et fermez ses yeux, de peur que ses yeux ne voient, que ses oreilles n'entendent, que son cœur ne comprenne, et qu'il ne se tourne vers moi, afin que je le guérisse.* Or ce passage du Prophète est proprement une prédiction de l'effet funeste que la prédication de Jésus-Christ devait produire dans le cœur de la plus grande partie des Juifs, à qui la lumière de la vérité n'a servi, par leur propre faute, qu'à les aveugler davantage, à cause de la corruption et de la malice de leur cœur: de même, dit saint Chrysostôme, que le soleil blesse et aveugle des yeux faibles et malades, contre la nature propre de sa lumière, qui est de les éclairer.

VERS. 42, 43. — *Plusieurs néanmoins des sénateurs mêmes crurent en lui, mais à cause des Pharisiens, ils n'osaient le reconnaître publiquement, de crainte d'être chassés de la synagogue, car ils ont plus aimé la gloire des hommes*, etc. — Saint Jean avait dit auparavant, que quoique le Fils de Dieu eût fait devant eux tant de miracles, ils ne croyaient point en lui. Il fait donc ici présentement une exception de ce qu'il a dit, en marquant que *plusieurs des* sénateurs mêmes, ou des *premiers* d'entre les Juifs, *crurent au Sauveur*, et le regardaient comme le Christ, et le vrai Messie. Mais la crainte des Pharisiens, des prêtres et des docteurs de la loi, les empêcha de *faire paraître publiquement* ce qu'ils croyaient, ne voulant pas être chassés de la synagogue. *Car ils aiment plus la gloire des hommes*, c'est-à-dire, cet honneur qu'ils recevaient parmi les hommes, étant les premiers dans les séances de toutes les assemblées publiques, *que la gloire de Dieu* même. On peut entendre par cette gloire, ou celle qui est due à Dieu par les hommes, et qu'ils doivent préférer à toutes choses, ou celle qui revient aux hommes de la part de Dieu, lorsque, lui rendant les justes hommages qui lui sont dus, ils en reçoivent cette gloire incomparable, qui doit être la récompense de l'humble soumission de ses serviteurs. Quoiqu'on soit donc obligé, dit S. Chrysostôme, de fuir toutes sortes de passions qui empoisonnent le cœur, on doit principalement en fermer l'entrée à celles qui sont comme une source de beaucoup d'autres péchés. Ainsi l'avarice est par elle-même une grande maladie; mais elle est encore bien plus à craindre, à cause qu'elle est, selon S. Paul, *la racine* et la mère *de tous les maux*. Il en est de même de la vaine gloire, puisqu'elle entraîne après soi tant de désordres, et qu'elle eut alors la force de faire déchoir ces premiers des Juifs de la foi qu'ils avaient en Jésus-Christ, en les empêchant de confesser de la bouche ce qu'ils croyaient dans le cœur, et les éloignant par là du salut.

VERS. 44, 45, 46. — *Or Jésus s'écria, et dit: Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé. Et celui qui me voit, voit celui qui*

Patrem cujus sum legatus : *et qui videt me, videt eum qui misit me.* Qui naturam meam ac dignitatem fide cognoscit, et Patrem meum æternum cognoscit; quia *Ego et Pater unum sumus.*

VERS. 46, 47. — *Ego lux in mundum veni, ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.* Ego sum lux quam prophetæ venturam prænuntiârunt ad illuminationem mundi, ut in tenebris ignorantiæ, errorum et peccatorum non maneat. *Et si quis audierit verba mea, et non custodierit,* id est, non crediderit fide per dilectionem operante, *ego non judico eum,* modò, in hoc primo meo adventu. Vel, non sum auctor damnationis et perditionis illius, sed suâ ipse culpâ perit, meum sermonem contemnens. *Non enim veni ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum.*

VERS. 48, 49, 50. — *Qui spernit me, et non accipit*

m'a envoyé. Je suis venu comme la lumière dans le monde, etc. — Quoiqu'il soit marqué auparavant que Jésus-Christ s'en était allé, les saints interprètes ont regardé ces paroles comme faisant partie de l'instruction précédente, et ils ont cru que S. Jean les ayant d'abord omises, les replace ici, à l'occasion de ce qu'il venait de dire de la lâcheté de ces premiers d'entre les Juifs, qui n'osèrent témoigner publiquement qu'ils croyaient en Jésus-Christ. C'est donc pour guérir en quelque sorte cette plaie secrète que la vaine gloire faisait dans leur cœur, que le Fils de Dieu leur fait connaître, que *croire en lui*, c'était *croire en Dieu* son Père, et qu'ainsi c'était renoncer la foi qu'ils avaient au Dieu d'Israël, d'avoir honte de professer publiquement la foi qu'ils avaient en celui qui était son Fils. C'est ce qu'on peut dire être renfermé, quoiqu'enveloppé dans ces paroles de Jésus-Christ : *Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé; et qui me voit, voit celui qui m'a envoyé.* S. Cyrille fait cette excellente réflexion, que le Fils de Dieu criant ici, comme il fait, contre sa coutume, reprochait en quelque sorte par ce *cri* même à ces principaux d'entre les Juifs qui croyaient en lui, et qui n'osaient néanmoins se déclarer, la honte mauvaise et la lâche timidité qui les retenait si mal à propos, lorsqu'il s'agissait de rendre témoignage à la vérité qu'ils connaissaient. Il *criait* peut-être aussi, parce qu'il lui restait peu de temps à leur annoncer la vérité de son Évangile : et ainsi il les pressait en leur parlant fortement, de se hâter de croire en celui qui devait bientôt les quitter. Enfin il *criait* pour montrer aux Juifs, que malgré toute l'animosité des Pharisiens, il était maître d'enseigner son peuple, sans qu'il pût rien craindre de la part de ses ennemis.

Celui donc *qui croit en moi*, leur dit-il, *ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé;* ce qui est de même que s'il leur eût dit : Ne vous imaginez pas qu'en croyant en moi, vous croyiez en un simple homme, tel que je parais à vos yeux; mais vous croyez véritablement en celui qui m'a envoyé. Et *lorsque vous me voyez, vous voyez celui qui m'a envoyé;* ainsi mon Père étant en moi, et moi en mon Père, vous ne pouvez croire en mon Père qui m'a envoyé, que vous ne croyiez en moi qui suis son Fils, et Dieu comme lui. Jésus-Christ ne voulait donc pas, dit S. Augustin, qu'ils ne crussent point en lui; mais il voulait seulement les empêcher de s'arrêter à ce qu'ils voyaient extérieurement de cette *forme de serviteurs* dont il s'était revêtu. Et lorsqu'il ajoute : *Celui qui me voit*, il le faut entendre d'une *vue* intellectuelle et spirituelle, d'une vue qui représentait à leur esprit ce qu'il était selon sa nature divine; c'est-à-dire, égal et consubstantiel à son Père. C'est pourquoi il dit qu'*il est venu dans le monde comme la lumière, afin que tous ceux qui croiraient en lui ne demeurassent point dans les ténèbres.* Car ce caractère ne pouvait en aucune sorte convenir qu'à celui qui est par sa nature propre la lumière essentielle, et de qui les anciennes Écritures avaient prédit, qu'à son avénement dans le monde, *il éclairerait Jérusalem*, comme *étant sa vraie lumière.* Or on ne pouvait être éclairé par la lumière de ce soleil de justice qu'en *croyant en lui.* Et tant qu'on n'y croyait pas, on demeurait enveloppé dans *les ténèbres* du péché et de l'erreur, qui *couvraient* alors, selon le prophète, *toute la terre.*

VERS. 47 jusqu'à la fin du chapitre. *Que si quelqu'un entend mes paroles, et ne les garde pas, je ne le juge point; car je ne suis point venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde. Celui qui me méprise, et qui ne reçoit point mes paroles, a pour juge la parole même que j'ai annoncée : ce sera elle qui le jugera au dernier jour*, etc. — C'est présentement le temps de la miséricorde, quand le Sauveur vient lui-même revêtu de notre chair, nous apprendre ce qui nous est nécessaire pour notre salut. Si donc quelqu'un ne *garde pas ses paroles, il ne le juge point* maintenant, parce que le temps du jugement n'est pas encore arrivé. Mais afin qu'ils ne croient pas que c'est par faiblesse qu'il ne juge point présentement ceux qui le *méprisent*, il déclare, qu'*ils ont pour juge la parole même qu'il a annoncée*, et que *c'est elle qui les jugera au dernier jour;* parce que la vérité de cette parole étant alors exposée devant leurs yeux, sera un témoin irréprochable de leur infidélité et de toutes leurs prévarications. Il explique ce que c'est que le *mépriser*, en ajoutant aussitôt, *et qui ne reçoit point mes paroles.* Il suffit donc que nous ne recevions pas la parole de Jésus-Christ, pour être censés à son jugement *l'avoir méprisé.* Et c'est quelque chose de bien terrible de mépriser celui-là même qui est venu dans le monde pour nous sauver. Ce mépris que firent les Juifs de Jésus-Christ est ce qui leur attira toutes les malédictions du ciel dans la suite; car en rejetant les paroles de la vérité qu'il leur annonçait, ils méprisaient la sagesse de Dieu même qui leur parlait par sa bouche. Mais ce qu'ils faisaient sans connaître au moins clairement qui il était, à cause de la faiblesse de notre nature dont ils le voyaient environné, nous le faisons très-souvent nous autres avec une pleine connaissance de la vérité de cette parole et de sa divinité.

Le Seigneur avait averti les Juifs longtemps auparavant par la bouche de Moïse, de ne pas tomber dans une si grande faute, en leur déclarant : Que *si quelqu'un refusait d'entendre les paroles que le prophète qu'il susciterait du milieu d'eux prononcerait en son nom, ce serait lui-même qui en ferait la vengeance.* Tous les Pères fondés sur les saintes Écritures, ont expliqué cette prophétie du Fils de Dieu, devenu par son incarnation, selon S. Ignace d'Antioche, le grand prophète de la loi nouvelle. Et peut-être que Jésus-Christ fait lui-même une allusion à ce passage de l'ancienne loi, lorsqu'il dit ici : Qu'*il n'a point parlé de lui-même*, mais que *son Père qui l'a envoyé, est celui qui lui a prescrit par son commandement ce qu'il doit dire, et comment il doit parler :* car c'est à peu près la même chose que Dieu avait dite par la bouche de Moïse : Qu'*il mettrait ses paroles dans la bouche du prophète qu'il susciterait du milieu des Juifs, afin qu'il leur dît tout ce qu'il lui ordonnerait.* Ainsi il les rappelait à la loi même de Moïse, pour les obliger de reconnaître en sa personne l'accomplissement de cette célèbre prédiction, et pour les convaincre du mépris très-criminel qu'ils faisaient de sa parole, qui était celle de son Père qui l'avait envoyé.

Mais quand il assure qu'*il n'a point parlé de lui-même*, et que *celui qui l'a envoyé lui a prescrit par son commandement tout ce qu'il doit dire*, gardons-nous bien d'avoir sur cela des pensées basses et indignes du Fils de Dieu. Car si le nom même et la fonction de prophète ne convient point proprement à celui qui est le Dieu véritable, et le Seigneur des Prophètes par qui il parlait aux hommes : nous devons considérer, que

verba mea, qui non credit verbis meis, quod in mei contemptum ac injuriam cedit, *habet qui judicet eum : Sermo quem locutus sum, judicabit eum in novissimo die.* Ipsa doctrina et prædicatio mea, quam spernit, damnatione dignum apertè demonstrabit in novissimo die, quo sum ad judicandum venturus. *Quia ego ex me ipso non sum locutus*, proprio nomine, privatâque auctoritate, quasi res humano ingenio adinventas prædicans : *sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit*, ut homini, *quid dicam, et quid loquar.* Non dicit : *Qui misit me Deus, et mandatum dedit mihi Deus*, sed *Pater*; ut se Filium Dei significet, non merum hominem, quales erant prophetæ, qui tamen à seipsis non loquebantur, sed quæ Deus, non quæ Pater mandabat eis. In memoriam etiam revocat his verbis, quod Deus Moysi dixit de Messiâ, Deuter. 18, 18 : *Ponam verba mea in ore ejus, loqueturque ad eos omnia quæ præcepero illi. Qui autem verba ejus, quæ loquetur in nomine meo, audire noluerit, ego ultor existam.* « Adde quòd cùm Christus, ait S. Cyrillus, lib. 9 in Joan., sit vivens ac subsistens Dei ac Patris Verbum, necessariò quæ in eo sunt enuntiat, voluntatemque Genitoris in lucem edens, quasi mandatum aliquod se accepisse ait : sicut sermo noster mentis nostræ, veluti jussu ejus, arcana manifestat, idque celerrimè. Simul enim ac mens aliquid concepit, tum id voci committit : hæc autem foràs erumpens, quæ intùs et in mente sunt abdita enuntiat, nec de sibi mandatis quidquam mutat. Hâc ratione Christus ait : *Qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit, quid dicam, et quid loquar : et scio quia mandatum ejus vita æterna est,* » seu causa vitæ æternæ, quia credentibus et observantibus mandata Patris, quæ vobis denuntio, vita æterna dabitur : non credentes verò et non observantes, in mortem sempiternam incurrent. *Quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.* Et hæc ipsa quæ modò vobis locutus sum, verba sunt Patris, et sic à vobis accipienda sunt ut à Patre mihi demandata.

comme en se faisant homme il est devenu semblable à nous, il n'a pas non plus dédaigné de prendre le nom de Prophète, et de s'en attribuer les qualités. Ainsi il dit que *ce n'est point de lui-même*, c'est-à-dire, par l'esprit de l'homme *qu'il a parlé*, mais qu'il *a appris de son Père ce qu'il devait dire*, et qu'il *a reçu les ordres de celui qui l'a envoyé sur la manière dont il devait nous parler*. Ce langage est donc une suite de l'anéantissement auquel il a bien voulu se réduire par son incarnation. Et c'était même un effet très-digne de sa bonté, de se conformer ainsi dans sa manière de parler aux Juifs, à l'idée grossière qu'ils avaient de lui, pour les élever ensuite peu à peu jusqu'à sa divinité.

C'est la raison pour laquelle il leur répète : Qu'il leur parle *selon que son Père le lui a prescrit*. Car, comme les Juifs l'accusaient d'être contraire à la loi, il a soin de les assurer souvent qu'il n'agit et qu'il ne parle que d'une manière conforme à la volonté de Dieu son Père, pour qui ils faisaient paraître une si grande vénération. Mais il déclare de plus : Qu'*il sait que le commandement de son Père qui l'a envoyé, est la vie éternelle*. C'est Jésus-Christ, la Vérité même, qui atteste que ce que son Père lui avait *commandé* de leur enseigner *était la vie éternelle*. Qui pourra donc en douter? Qui pourra le contester? Les Juifs cependant s'y sont opposés de toute leur force, et se sont rendus indignes de participer à *cette vie* éternellement heureuse, qui doit être la récompense de l'observation des divins préceptes : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* Mais on s'y oppose encore, lorsque persuadés que *la vie est* renfermée *dans le commandement* que le Fils de Dieu est venu nous déclarer de la part de *son Père qui l'a envoyé*, nous pratiquons le contraire.

Moïse dit autrefois au peuple Juif, après lui avoir représenté toutes les choses que le Seigneur demandait : *Considérez que je vous ai proposé aujourd'hui d'un côté la vie et les biens, et de l'autre les maux et la mort; afin que vous aimiez le Seigneur votre Dieu, que vous observiez ses préceptes, et que vous viviez. Choisissez donc la vie : afin que vous viviez.* Les Juifs à qui Jésus-Christ parle dans son Evangile, étaient les enfants de ces anciens Juifs à qui Moïse parlait de la sorte. De même donc que Moïse ayant proposé à ceux à qui il parlait, *la vie et la mort*, *la vie* dans l'observation des divins préceptes, et *la mort* dans le violement de ces saints commandements, ils choisirent plutôt la mort que la vie; aussi Jésus-Christ ayant assuré ceux-ci que la vie, et *une vie éternelle*, était renfermée dans les paroles que son Père lui avait donné commandement de leur dire, ils aimèrent mieux s'attirer toutes les malédictions de la vie présente, et se précipiter dans une mort éternelle par le *mépris* insolent *qu'ils firent de lui*, et de ce qu'il leur disait par l'ordre exprès de celui qui le leur avait envoyé. L'exemple de ces premiers fut comme une espèce de prophétie de la disposition future de ces derniers. Et peut-être que les uns et les autres n'ont été qu'une figure de ce qui s'est vu dans la suite de tous les siècles, parmi ceux mêmes qui témoignent détester avec plus d'horreur l'infidélité de cet ancien peuple de Dieu.

Sensus Moralis.

VERS. 1, 2, 3.—*Jesus ergo ante sex dies Paschæ venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus... Fecerunt autem ei cœnam ibi, et Martha ministrabat. Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo : Maria ergo accepit libram unguenti... et unxit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis.* Bethania *domus* est *obedientiæ*. Ibi Jesus cum amicis suis epulatur Ibi charitas activa, cujus Martha figura est, Christo Jesu in membris ejus ministrat. Ibi peccatores suscitati, et per pœnitentiam purgati, gratiæque ejus visitatione in bono confirmati, ad sacram mensam cum illo recumbunt, ejusque corpore et sanguine pretioso reficiuntur. Ibi charitas contemplativa, Deoque et Christo Jesu intenta, fidem suam, religionem, orationem, adorationem, totamque quam occupat animam, in conspectu ejus effundit; eleemosynas pauperibus copiosè erogat, eorumque lacrymas temporalium largitione bonorum abstergit, miserias sublevat. *Unxit pedes Jesu, et extersit capillis suis.* Capilli superflua corporis videntur. Habes quid agas de superfluis tuis. *Tibi superflua sunt : sed Domini pedibus necessaria.* Pedes Domini, pauperes ejus. *Cùm uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis*, Matth. 25, 40.

Et domus impleta est ex odore unguenti. Bonus odor, bona fama ex bonis operibus, exemplisque sanctis diffusa. Qui malè vivunt, et Christiani vocantur, in-

juriam Christo faciunt; de quibus dictum est, quòd per eos *nomen Domini blasphematur.* Si per tales nomen Domini blasphematur, per bonos nomen Domini laudatur. Unde Apostolus ait, 1 Cor. 2, 15 : *Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt : aliis quidem odor mortis in mortem; aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis idoneus?* « Felices qui bono odore vivunt : quid autem infelicius illis qui bono odore moriuntur? Amâsti bene agentem, vixisti bono odore : invidisti benè agenti, mortuus es bono odore. Numquid quia mori voluisti, ideò odorem illum malum esse fecisti? » Apis flores in mel et ceram : aranea in venenum omnia convertit. *Noli invidere, et non te occidet bonus odor.* Bonus odor pietatis Mariæ avarum Judam occidit.

Vers. 5. — *Quare*, inquit, *hoc unguentum non venit trecentis denariis, et datum est egenis?* Quàm cæca avaritia quæ Dei Filium triginta denariis duntaxat, unguentum verò trecentis æstimat! Avaro præ temporalibus vilia sunt æterna, præ terrenis divina, Deus ipse vilis est. Quod in Dei honorem, in decorem domûs ejus, in ecclesiarum et altarium ornamenta impenditur, perditum putat. Specie charitatis contra charitatis opera murmurat. *Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habebat.* Fur sacrilegus erat Judas. Furem noverat Jesus, nec prodebat; sed potiùs tolerabat, et ad perferendos malos in Ecclesià nobis exemplum patientiæ demonstrabat. Fur sacrilegus erat Judas. « Si crimina discernuntur in foro, qualiscumque furti et peculatûs; peculatus enim dicitur furtum de re publicà; et non sic judicatur furtum rei privatæ quomodò publicæ : quantò vehementiùs judicandus est fur sacrilegus, qui ausus fuerit non undecumque tollere, sed de Ecclesià tollere! Qui aliquid de Ecclesià furatur, Judæ perdito comparatur. » Ita S. Augustinus, tract. 50 in Joan., n. 10. Quot sunt in ordine ecclesiastico fures! Quicumque clericus reditus ecclesiasticos, quorum non est dominus, sed œconomus tantùm et dispensator, in usus cupiditatis aut vanitatis impendit: quicumque ex iis loculos congregat ad consanguineos ditandos : quicumque præter victum et vestitum aliquid ex altari retinet : quicumque in pauperes, aliaque pia opera non erogat, quod præter honestam sustentationem superest, fur est sacrilegus, novus Judas. « Quidquid præter necessarium victum, et simplicem vestitum de altario retines, tuum non est; rapina est, sacrilegium est. » Hæc S. Bernard., epist. 2.

Vers. 7, 8. — *Dixit ergo Jesus : Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud. Pauperes enim semper habetis vobiscum : me autem non semper habetis.* Amor officia potiùs anticipat, quàm differat. Maria Christum Jesum plurimùm dilexit, ideò sepulturam ejus prævenit unguenti pretiosi in sacrum ejus corpus effusione. Non divina duntaxat Christi natura et persona, quæ semper nobis præsens est præsentià majestatis; sed et sacra humanitas personæ divinæ ineffabiliter unita, in eàque subsistens, omnibus pietatis officiis prosequenda est : quam etsi oculis modò non videamus, fide intelligimus, credimus, et tenemus in S. Eucharistiæ sacramento præsentem. Sed et in pauperibus nobis præsens est, in iis reficitur, induitur, sublevatur, hospitio excipitur, in infirmis visitatur, in captivis redimitur. *Quod uni*, inquit, *ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.*

Me autem non semper habetis. Timendum ne Christum non semper habeamus. Semper illum habebunt boni et misericordes; non semper habebunt malè viventes*, avari, non compatientes necessitatibus pauperum, nec illis benefacientes : fures enim sunt, quia Domini, cujus sunt villici et procuratores, bona non dispensant secundùm ejus voluntatem et mandatum. *Pauperes semper habetis vobiscum : me autem non semper habetis.* Si bonus es, habes Christum et in præsenti, et in futuro : in præsenti per fidem, per signum, per baptismatis sacramentum, per altaris cibum et potum. Habes Christum in præsenti, et habebis semper; quia cùm hinc exieris, ad illum pervenies, et cum illo æternùm regnabis. Si autem malè vivis, videris habere in præsenti Christum, quia intras Ecclesiam, signas te signo Christi, baptizaris baptismo Christi, misces te membris Christi, accedis ad altare Christi : sed si pergas malè vivere, illum semper non habebis, ab illo æternùm separaberis. *Me autem non semper habetis.*

Vers. 12, 13, 14, 15. — *In crastinum autem, turba multa, quæ venerat ad diem festum, cùm audissent quia venit Jesus Jerosolymam, acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviàm ei, et clamabant : Hosanna, benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israel.* In populi Christum Jesum solemni festivoque ritu excipientis devotione, dispositiones edocemur ad Christum paschali communione dignè recipiendum necessarias. 1° Rami palmarum accipiendi sunt, quæ sunt insignia victoriæ. Mundum, carnem, diabolum, peccatum vicisse oportet : quam victoriam quia reportare non possumus, nisi per gratiam Jesu Christi, tota illi gloria, totus honos victoriæ tribuendus est. *Acceperunt ramos palmarum.* 2° Ferventibus desideriis Christo Jesu ad nos per sacram communionem venienti obviàm eundum est. *Et processerunt obviàm ei.* 3° Fides viva, spesque firma in illum ut salvatorem, Dominumque et Deum nostrum, piis laudibus et precibus ex intimo corde emissis expromendæ sunt. *Et clamabant : Hosanna, Benedictus qui venit in nomine Domini, Rex Israel.* 4° Jugum ejus ferendum est, ejusque legi summà docilitate et humilitate parendum. *Et invenit Jesus asellum, et sedit super eum, sicut scriptum est.* 5° Cum timore servili non est excipiendus, sed cum timore filiali et amore ardentissimo, ut Rex cordis nostri. *Noli timere, filia Sion, ecce Rex tuus venit.* 6° Dare debemus operam ut regnet super nos, ut omnibus affectibus nostris dominetur; non turbæ Judaicæ inconstantiam imitari, quæ post exceptionem tam solemnem et festivos applausus, clamavit : *Crucifige, crucifige eum.*

Vers. 20, 21. — *Erant autem quidam gentiles, ex his qui ascenderunt ut adorarent in die festo. Hi ergo acces-*

serunt ad Philippum, et rogabant eum, dicentes : Domine, volumus Jesum videre. Quidam ex gentibus, non gentes integræ ascendebant in Jerusalem ad diem festum, ut verum Deum adorarent. « Erat enim in solâ Judæâ notus Deus, inquit S. Cyrillus Alexand., lib. 8 in Joan., et in solo Israel magnum nomen ejus : reliquam terram alta quædam tegebat caligo, nemine in mundo divinam et cœlestem lucem habente præter unum Israel. Sed tunc temporis tanquàm universis simul gentibus in hoc mundo à cognitione Dei seclusis, seorsimque suum locum tenentibus, genitus est populus Domini, pars ejus, funiculus hæreditatis ejus Israel; sic rursùs in universum orbem sole intelligibili invecto, et lumine Israelitis decedente, gentibus verò appellente, extra universa Israel repertus est. Quippe dùm exspectant lucem, factæ sunt illis tenebræ, juxta id quod scriptum est : Opperientes lucem in nocte ambulaverunt. Ideò Salvator Pharisæos alloquens ait : *Ego sum lux mundi.* Eleganter enim minatur se discessurum ab Israel, translaturum in universum mundum suam gratiam, et aliis jam cognitionis Dei radios expansurum. » Plenæ autem et universalis gentium omnium vocationis ad fidem præludium erat ille gentilium quorumdam ascensus in Jerusalem ut adorarent in die festo, et desiderium videndi Jesum. Quod cùm Philippus Andreæ, et illi conjunctim Jesu nuntiâssent, Jesus eis respondit :

Vers. 23. — *Venit hora ut clarificetur Filius hominis.* Non in eo gloriam suam posuit quòd gentiles quidam eum videre vellent, sed quòd gentiles post passionem et resurrectionem suam essent in omnibus gentibus credituri. Ex occasione igitur istorum gentilium, qui eum videre cupiebant, annuntiat futuram plenitudinem gentium, et declarat mox adesse horam glorificationis suæ, quâ factâ in cœlis, gentes erant crediture. Unde prædictum est, Psal. 107, 6 : *Exaltare super cœlos, Deus, et super omnem terram gloria tua.* Hæc est gentium plenitudo, de quâ dicit Apostolus : *Cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret*, Rom. 11, 25.

Vers. 24. — *Amen, amen dico vobis : Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet : si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* Christus Jesus granum frumenti est per incarnationem in agrum hujus mundi missum, ut semen electorum et totius Ecclesiæ; mortuum et sepultum in terrâ, germinans, multumque fructum afferens per resurrectionem suam ; cibus fidelium in Ecclesiâ militante, cibus æternus sanctorum in Ecclesiâ triumphante. Ipsum erat granum mortificandum et multiplicandum : « *Mortificandum infidelitate Judæorum, multiplicandum fide populorum.* » Et nos, qui Christi membra per gratiam ejus sumus, granum frumenti esse debemus, humiliari, mortificari, in areâ ventilari, sub molâ conteri per ignem et aquam afflictionum, per lacrymas et labores pœnitentiæ transire, ut *Unus panis, unum corpus* cum Christo in gloriâ efficiamur.

Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. Quanta seges Christianorum ex morte Christi orta! *Hesterni sumus,* inquit Tertullianus in Apolog., *et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, palatium, sola vobis relinquimus templa....* » Ex morte ipsâ martyrum, Christianorum ingens numerus germinavit. *Plures efficimur, quoties metimur; semen est sanguis Christianorum.*

Vers. 25. — *Qui amat animam suam, perdet eam; et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.* Vitæ præsentis, et commodorum temporalium inordinatus amor, in plerisque hominibus causa est damnationis et mortis æternæ. Perversus vitæ amor est, quo propter seipsam, propter commoda temporalia, propter voluptates diligitur. Perversè vitam amat, qui illius amittendæ metu deest suis erga Deum, erga Ecclesiam, erga animam suam officiis. Ille enim creaturam præponit Creatori, carnem spiritui, tempus æternitati, media fini, donum donatori : quæ magna perversitas est. « Si malè amaveris, ait S. Augustinus, tract. 51 in Joan., n. 10, tunc odisti : si benè oderis, tunc amâsti.... Cùm ergo causæ articulus venerit, ut hæc conditio proponatur, aut faciendum esse contra Dei præceptum, aut ex hâc vitâ emigrandum, quorum duorum homo cogatur alterum eligere, comminante mortem persecutore : ibi eligat Deo dilecto mori, quàm offenso vivere. » Hoc est odisse in hoc mundo animam suam, ut in vitâ æternâ custodiat eam.

Qui amat animam suam, perdet eam. « Luctuosa res est perdere quod amas. Sed interdùm et agricola perdit quod seminat. Profert, spargit, abjicit, obruit. Quid miraris? Iste contemptor et perditor avarus est messor. Quid factum sit, hyems et æstas probavit; ostendit tibi gaudium metentis consilium seminantis.... Martyrium olim, nunc pœnitentia et mortificatio Christiana probant hominem perversè non amare vitam suam. Nam et genus martyrii est inter epulas esurire, pauperem esse inter divitias, continere inter voluptates, quas offert mundus, quas ostentat malignus, quas desiderat noster ad malum proclivis appetitus. » Ita S. Augustinus, serm. 330, aliàs 9, ex additis à Sirmondo.

Vers. 26. — *Si quis mihi ministrat, me sequatur : et ubi sum ego, illic et minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.* Tria sunt quæ Christianum ad vitæ mundique contemptum, ad pœnitentiam, ad labores, ad amorem crucis excitare debent : 1° Obligatio Christum Jesum imitandi, et illum ubique sequendi.... Frustra Christianum se esse gloriatur, qui Christum minimè imitatur, qui non amat quod amavit; qui non contemnit quæ ille contempsit. *Christus pro nobis passus est, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus*, 1 Petri 2, 21. 2° Spes præmii, scilicet societatis ejus in regno æternâque felicitate. Quis regem terrenum per maxima quæque pericula et labores non sequatur, si spem habeat se inter ejus aulæ primarios futurum; et multò magis, si regni socius et particeps futurus esset? Hanc igitur spem habentes, tanquàm *anchoram animæ firmam*, et in verbis Christi fundatam, nos futuros æterni ejus regni participes, si ejus exemplum secuti fuerimus, ad propositum bravium curramus. 3° Honor quo Pa-

ter Æternus cumulabit eos, qui Filio suo fideliter servierint: illis indivisam cum Unigenito suo communicans hæreditatem; *Si quis mihi ministrat, me sequatur.* Quo fructu? Quo præmio? *Ubi sum ego, illic et minister meus erit.* « Gratis ametur, inquit S. Augustinus, tract. 51 in Joan., n. 1, ut operis quo ministratur illi, pretium sit esse cum illo. Ubi enim benè erit sine illo? Aut quando esse malè poterit cum illo? *Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.* Quo honore, nisi ut sit cum Filio ejus? Nam quem majorem honorem accipere poterit adoptatus, quàm ut sit ubi est Unicus; non æqualis factus divinitati, sed consociatus æternitati? »

Si quis mihi ministrat, me sequatur. « Ministrant Jesu Christo, qui non sua quærunt, sed quæ Jesu Christi. Hoc est enim *me sequatur*, vias ambulet meas, non suas, sicut alibi scriptum est: *Qui se dicit in Christo manere, debet sicut ambulavit ille et ipse ambulare*, Joan. 2, 6. Debet etiam, si porrigit esurienti panem, de misericordiâ facere, non de jactantiâ, non aliud ibi quærere quàm opus bonum, nesciente sinistrâ quid faciat dextera, id est, *ut alienetur intentio cupiditatis ab opere charitatis.* Qui sic ministrat, Christo ministrat, rectèque illi dicetur: *Cùm uni ex minimis meis fecisti, mihi fecisti*, Matth. 25, 40. Sic ministrantem Christo honorificabit Pater ejus, honore illo magno, ut sit cum Filio ejus, nec unquàm deficiat felicitas ejus. »

Ubi sum ego, illic et minister meus erit. Ministri nomine non sancti tantùm episcopi, sacerdotes, prædicatores, religiosi viri intelliguntur, sed boni quilibet christiani. « Etiam vos pro modo vestro ministrate Christo, ait S. Augustinus, tract. 51 in Joan., n. 13, benè vivendo, eleemosynas faciendo, nomen doctrinamque ejus quibus potueritis prædicando: ut unusquisque etiam paterfamiliàs hoc nomine agnoscat paternum affectum suæ familiæ se debere. Pro Christo et pro vitâ æternâ suos omnes admoneat, doceat, hortetur, corripiat, impendat benevolentiam, exerceat disciplinam. Ita in domo suâ ecclesiasticum et quodammodò episcopale implebit officium, ministrans Christo, ut in æternum sit cum ipso. »

VERS. 27, 28. — *Nunc anima mea turbata est. Et quid dicam? Pater, salvifica me ex hâc horâ. Sed propterea veni in horam hanc.* Christi turbatio, qui nostros assumere et pati dignatus est affectus, nostra consolatio est. Cùm ad dura quæque turbamur, cùm damnorum temporalium, contemptûs, opprobriorum, persecutionum, mortis metu et horrore natura turbatur, ne despondeamus animum. Non ex repugnantiâ naturæ sentientis, sed ex dispositione et electione voluntatis Deus nos judicabit. « O Domine mediator, inquit S. Augustinus, tract. 52 in Joan., n. 2, 3, Deus supra nos, homo propter nos, agnosco misericordiam tuam: nam quòd tu tantus tuæ charitatis voluntate turbaris, multos in corpore tuo, qui suæ infirmitatis necessitate turbantur, ne desperando pereant, consolaris. Denique homo qui sequi vult Christum Jesum, audiat quà sequatur. Accessit fortè hora terribilis; proponitur optio aut faciendæ iniquitatis, aut subeundæ passionis: turbatur anima infirma propter quam sponte turbata est anima invicta: præpone tuæ voluntati voluntatem Dei. » Creatorem tuum, Salvatorem tuum, Magistrum tuum imitare: Deum invoca in tribulatione, voluntatem ejus adora, qui te in hanc horam venire voluit. « Sic enim homo ab humanis in divina dirigitur, cùm voluntati humanæ voluntas divina præponitur. » In periculis, in angustiis, in damnis rerum temporalium, in tribulationibus, in morbis, in vitâ, et in morte, unam Dei voluntatem impleri postulemus; unam ejus gloriam desideremus. *Pater, clarifica nomen tuum.* Id qui petit, semper exauditur.

VERS. 31. — *Nunc judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs.* Christus Jesus morte suâ mundum liberavit, diabolum vicit. Et nos fide ac meditatione mortis et crucis ejus diabolum vincamus et mundum. Christus vicit mundum, cùm injustè à mundo judicatus est, tuncque in illo impletum fuit quod prædixit propheta: *Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cùm judicaris*, Psal. 50. Sic justi mundum judicant et vincunt, cùm ab illo persecutionem patiuntur, et ab iniquis opprimi videntur.

Nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs. « Numquid diabolus, ait S. Augustinus ibid., n. 8, fideles non tentat? Quomodò ergo per Christi passionem et mortem ejectus est foràs? Tentare quidem non cessat: sed aliud est intrinsecùs regnare, aliud forinsecùs oppugnare; nam et munitissimam civitatem aliquando hostis oppugnat, nec expugnat. Et si aliqua tela ejus missa perveniunt, admonet apostolus unde non lædant, commemorat *loricam et scutum fidei*, 1 Thessal. 5, 8. Et si aliquando vulnerat, adest qui sanat. Quia sicut pugnantibus dictum est: *Hæc scribo vobis, ut non peccetis*; 1 Joan. 2, 1; ita qui vulnerantur, quod sequitur audiunt: *Et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum; ipse est propitiatio peccatorum nostrorum.* Quid enim oramus, cùm dicimus: *Dimitte nobis debita nostra*, nisi ut vulnera nostra sanentur? Et quid aliud petimus cùm dicimus: *Ne nos inferas in tentationem*, nisi ut ille qui insidiatur vel certat extrinsecùs, nullâ irrumpat ex parte, nullâ nos fraude, nullâ nos possit virtute superare? *Quantaslibet tamen adversùm nos erigat machinas, quando non tenet locum cordis, ubi fides habitat, ejectus est foràs.* Sed nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum vigilat qui custodit eam. Nolite ergo de vobis ipsis præsumere, si non vultis foràs ejectum diabolum intrò iterùm revocare. »

VERS. 32. — *Et ego si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad me ipsum.* « Traham, inquit S. Joannes Chrysost., hom. 65 in Joannem, tanquàm à tyranno detentos, et per se minimè potentes ad evadendum è manibus ejus, utpote repugnantis. Alio loco rapinam appellat. *Nemo potest spolia fortis rapere, nisi priùs alliget eum, et tunc spolia ejus rapiat*, Matth. 12. Hæc autem ad illius vim ostendendam dicit, ut illic rapinæ, hic tractionis nomine usus sit. »

Omnia traham ad me ipsum. Crux non solùm tribunal est in quo Christus judicat mundum, sed et thronus misericordiæ erga peccatores, fons omnium benedi-

ctionum, causa nostræ liberationis, instrumentum nostræ salutis, origo gratiæ omnipotentis, quâ Christus ad se trahit omnia. « O admirabilis potentia crucis! ait S. Leo, serm. 57, de Pass. O ineffabilis gloria passionis! in quâ et tribunal Domini, et judicium mundi, et potestas est Crucifixi! Traxisti, Domine, omnia ad te, ut quod in uno Judææ templo obumbratis significationibus tegebatur, pleno apertoque Sacramento universarum ubique nationum devotio celebraret. Nunc etenim et ordo clarior levitarum, et dignitas amplior seniorum, et sacratior est unctio sacerdotum: quia crux tua omnium fons benedictionum, omnium est causa gratiarum, per quam credentibus datur virtus de infirmitate, gloria de opprobrio, vita de morte. »

Vers. 35. — *Dixit ergo eis Jesus: Adhuc modicum lumen in vobis est. Ambulate dùm lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant: et qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.* Sine Christo, qui verum lumen est animarum nostrarum, in tenebris ambulamus, erramus, offendimus, cadimus, vulneramur. Ambulemus in viâ Dei, dùm lumen gratiæ ejus nobis præsens est; properemus ad bravium æternitatis, in viâ mandatorum Dei ambulemus, ne si hæreamus, nihil boni agentes, et non progrediamur euntes de virtute in virtutem, nos tenebræ comprehendant et nox æterna involvat. *Dùm lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis.* Admirabili Evangelii luce in quam à Deo vocati sumus, benè utamur; credamus in lucem, id est, in veritatem; non sterili fide, sed per dilectionem operante, ut renascamur in veritate. Sincerâ perfectâque conversione mortem præveniamus, ne Jesus à nobis recedat. *Hæc locutus est Jesus, et abiit, et abscondit se ab eis.*

Vers. 37, 38, 39, 40. — *Cùm autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum.... Propterea non poterant credere, quia dixit Isaias: Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum.* Cùm quæstiones hujusmodi in medium venerint, quare ille Deo deserente excæcetur, ille Deo adjuvante illuminetur, non nobis judicium de judicio tanti judicis usurpemus, sed contremiscentes exclamemus cum Apostolo: *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus!* Rom. 11, 33. Et: *Judicia tua abyssus multa.* Psal. 35, 7. Terribile, sed justum et adorandum judicium est, quo peccator in pœnam præcedentium peccatorum à Deo deseritur, durique ac cæci cordis desideriis traditur. Hoc velamen super corda peccatorum extendit superbia, tollit humilitas. Ingemiscentes de nostrâ ad bonum salutare agendum impotentiâ, quam ex primi hominis peccato ab origine contraximus, et propriæ voluntatis peccatis roboravimus, imploremus gratiam Christi Jesu, qui dixit: *Sine me nihil potestis facere.* Audiamus Dominum, et jubentem quid facere debeamus, et adjuvantem ut implere possimus. Nam, ait S. Augustinus, tract. 53 in Joan., n. 8, 9, « et quosdam nimia suæ voluntatis fiducia extulit in superbiam, et quosdam nimia suæ voluntatis diffidentia dejecit in negligentiam. Illi dicunt: *Ut quid rogamus Deum ne vincamur tentatione, quod in nostrâ est potestate?* Isti dicunt: *Ut quid conamur benè vivere, quod in Dei est potestate?* O Domine, ô Pater qui es in cœlis, ne nos inferas in quamlibet istarum tentationum, sed libera nos à malo. » Audiamus Dominum dicentem: *Rogavi pro te, Petre, ne deficiat fides tua*, Luc. 22, 32; ne sic existimemus fidem nostram esse in libero arbitrio, ut divino non egeat adjutorio. Audiamus et evangelistam dicentem: *Dedit eis potestatem filios Dei fieri*, Joan. 1, 12; ne omninò existimemus in nostrâ potestate non esse quod credimus; verumtamen in utroque illius beneficia cognoscamus. Nam *et agendæ sunt gratiæ, quia data est potestas: et orandum, ne succumbat infirmitas*, Galat. 5, 6. *Ipsa est fides quæ per dilectionem operatur, sicut ejus mensuram Dominus cuique partitus est, ut qui gloriatur, non in seipso, sed in Domino glorietur*, 1 Cor. 1, 35. « Non itaque mirum est quia *non poterant credere*, quorum voluntas sic superba erat, ut ignorantes Dei justitiam, suam vellent constituere, sicut dicit de illis apostolus: *Justitiæ Dei non sunt subjecti.* Quia enim non ex fide, sed tanquàm ex operibus tumuerunt: ipso suo tumore cæcati, offenderunt in lapidem offensionis.... Fides autem Christi est, credere in eum qui justificat impium, credere in Mediatorem, sine quo interposito non reconciliamur Deo: credere in Salvatorem, qui venit quod perierat quærere atque salvare; credere in eum qui dixit: *Sine me nihil potestis facere.* Quia ergo ignorans Dei justitiam quâ justificatur impius, suam vult constituere quâ convincatur superbus, in hunc non potest credere. » Hinc et illi *non poterant credere*: non quia mutari in melius homines non possunt; sed quamdiù talia sapiunt, non possunt. *Hinc excæcantur et indurantur, quia negando divinum adjutorium, non adjuvantur.*

Vers. 42, 43. — *Verùmtamen et ex Principibus multi crediderunt in eum: sed propter Pharisæos non confitebantur, ut è Synagogâ non ejicerentur.* Christiani credunt, sed longè plures in charitate non radicati, Christum in quem credunt, factis confiteri erubescunt metu, vel cupiditate prohibente. Contemni timent ab hominibus, si profiteantur pietatem: carnalium hominum oblocutiones, irrisiones, calumnias verentur, si vitam suam Evangelio conforment: timent displicere mundo, si uni Deo servire et placere contendant. *Dilexerunt enim gloriam hominum, magis quàm Dei* (Hebr. 11, 24 25); sancto legislatori Moysi longè dissimiles, qui « fide negavit se esse filium filiæ Pharaonis, magis eligens affligi cum populo Dei, quàm temporalis peccati habere jucunditatem, majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum improperium Christi: aspiciebat enim in remunerationem. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis: Invisibilem enim tanquàm videns sustinuit. »

Vers. 48. — *Qui spernit me, et non accipit verba mea, habet qui judicet eum. Sermo quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimo die.* Christiani ex Evangelio judicabuntur, cujus observantiam in baptismate promiserunt. Damnabuntur, nisi Dei Christique Filii

ejus mandatis fideliter obedierint; non aliquibus duntaxat, sed omnibus. *Quicumque enim totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus... Sic loquimini, et sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari;* Jacobi 2, 10, 12. Quicumque Evangelio credunt, et secundùm Evangelium vivere non curant, Christum spernunt, Christo injuriam faciunt. Aliter autem judicabuntur qui non audierunt, aliter qui audierunt et contempserunt. *Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt : et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur. Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur*, Rom. 2, 12, 13. Dei ergo legem ex charitate impleamus. Hæc summa Christianæ pietatis est, hæc ad vitam æternam certissima via. *Et scio quia mandatum ejus vita æterna est.* Moyses, imminente morte, lege Domini coram populo Israel repetitâ, dixit, Deuter. 30, 15 : *Considera quòd hodiè proposuerim in conspectu tuo vitam et bonum, è contrario mortem et malum : ut diligas Dominum Deum tuum, et ambules in viis ejus, et custodias mandata illius, et vivas.* Christus Jesus redemptor, magister et legislator noster, consummato publicæ prædicationis Evangelii sui cursu, passioni proximus, homines omnes ad fidem evangelicam ex omnibus gentibus vocatos his verbis alloquitur, et ad credendum ac obediendum doctrinæ suæ ac mandatis hortatur : *Quia ego ex me ipso non loquor, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, et quid loquar. Et scio quia mandatum ejus vita æterna est.* Excitavit nos ad desiderium æternæ vitæ, viam monstravit, auxilium tribuit ut pervenire possimus.

CAPUT XIII.

1. Ante diem festum Paschæ, sciens Jesus quia venit hora ejus, ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, cùm dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos.

2. Et cœnâ factâ, cùm diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ :

3. Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia à Deo exivit, et ad Deum vadit,

4. Surgit à cœnâ, et ponit vestimenta sua : et cùm accepisset linteum, præcinxit se.

5. Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo, quo erat præcinctus.

6. Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes ?

7. Respondit Jesus, et dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modò, scies autem postea.

8. Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in æternum. Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum.

9. Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed et manus, et caput.

10. Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes.

11. Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum : propterea dixit : Non estis mundi omnes.

12. Postquàm ergo lavit pedes eorum, et accepit vestimenta sua : cùm recubuisset iterùm, dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ?

13. Vos vocatis me, Magister et Domine : et benè dicitis, sum etenim.

14. Si ergo ego lavi pedes vestros, Dominus et Magister, et vos debetis alter alterius lavare pedes.

15. Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodùm feci vobis, ita et vos faciatis.

16. Amen, amen dico vobis, non est servus major domino suo, neque apostolus major est eo qui misit illum.

17. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.

CHAPITRE XIII.

1. Avant la fête de Pâque, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père; comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.

2. Et après le souper, le diable ayant déjà mis dans le cœur de Judas Iscariote, fils de Simon, de le trahir,

3. Jésus qui savait que son Père lui avait mis toutes choses entre les mains, qu'il était sorti de Dieu, et qu'il s'en retournait à Dieu,

4. Se leva de table, quitta ses vêtements; et ayant pris un linge, il le mit autour de lui.

5. Puis ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds de ses disciples, et à les essuyer avec le linge qu'il avait autour de lui.

6. Il vint donc à Simon-Pierre, qui lui dit : Quoi, Seigneur, vous me lavez les pieds ?

7. Jésus lui répondit : Vous ne savez pas maintenant ce que je fais; mais vous le saurez dans la suite.

8. Pierre lui dit : Jamais vous ne me laverez les pieds. Jésus lui répondit : Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi.

9. Alors Simon-Pierre lui dit : Seigneur, non seulement les pieds, mais aussi les mains et la tête.

10. Jésus lui dit : Celui qui est déjà lavé, n'a besoin que de se laver les pieds, et il est net dans tout le reste du corps. Pour vous aussi, vous êtes purs, mais non pas tous.

11. Car il savait qui était celui qui devait le trahir, et c'est pour cela qu'il dit : Vous n'êtes pas tous purs.

12. Après donc qu'il leur eut lavé les pieds, il reprit ses vêtements; et s'étant remis à table, il leur dit : Savez-vous ce que je viens de vous faire?

13. Vous m'appelez Maître et Seigneur; et vous avez raison; je le suis en effet.

14. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre Seigneur et votre Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres.

15. Car je vous ai donné l'exemple, afin que ce que j'ai fait à votre égard, vous le fassiez aussi.

16. En vérité, en vérité, je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé.

17. Si vous savez ces choses, vous êtes heureux, pourvu que vous les pratiquiez.

18. Non de omnibus vobis dico : ego scio quos elegerim : sed ut adimpleatur Scriptura : Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum.

19. Amodò dico vobis, priusquàm fiat, ut cùm factum fuerit, credatis quia ego sum.

20. Amen, amen dico vobis : Qui accipit si quem misero, me accipit : qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.

21. Cùm hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu, et protestatus est, et dixit : Amen, amen dico vobis, quia unus ex vobis tradet me.

22. Aspiciebant ergo ad invicem discipuli, hæsitantes de quo diceret.

23. Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus.

24. Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est de quo dicit ?

25. Itaque cùm recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei : Domine, quis est ?

26. Respondit Jesus : Ille est cui ego intinctum panem porrexero. Et cùm intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ.

27. Et post buccellam, introivit in eum Satanas. Et dixit ei Jesus : Quod facis, fac citiùs.

28. Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei.

29. Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quòd dixisset ei Jesus : Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum : aut egenis ut aliquid daret.

30. Cùm ergo accepisset ille buccellam, exivit continuò. Erat autem nox.

31. Cùm ergo exisset, dixit Jesus : Nunc clarificatus est Filius hominis, et Deus clarificatus est in eo.

32. Si Deus clarificatus est in eo, et Deus clarificabit eum in semetipso : et continuò clarificabit eum.

33. Filioli, adhuc modicum vobiscum sum. Quæretis me : et sicut dixi Judæis, quò ego vado, vos non potestis venire : et vobis dico modò.

34. Mandatum novum do vobis : Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem.

35 In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.

36. Dicit ei Simon Petrus : Domine, quò vadis ? Respondit Jesus : Quò ego vado, non potes me modò sequi : sequeris autem postea.

37. Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò? animam meam pro te ponam.

38. Respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones ? Amen, amen dico tibi, non cantabit gallus donec ter me neges.

18. Je ne dis pas ceci de vous tous, car je sais qui sont ceux que j'ai choisis, mais il faut que cette parole de l'Écriture soit accomplie : Celui qui mange du pain avec moi, lèvera le pied contre moi.

19. Je vous dis ceci dès maintenant, avant que la chose arrive, afin que quand elle arrivera, vous croyiez ce que je suis.

20. En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit moi-même ; et celui qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé.

21. Jésus ayant dit ces paroles, se troubla en son esprit, et fit cette déclaration : En vérité, en vérité, je vous le dis, l'un de vous me trahira.

22. Les disciples donc se regardaient l'un l'autre, ne sachant de qui il parlait.

23. Mais comme l'un d'eux que Jésus aimait, reposait sur le sein de Jésus,

24. Simon-Pierre lui fit signe de s'enquérir qui était celui dont il parlait.

25. Ce disciple donc reposant sur le sein de Jésus, lui dit : Seigneur, qui est-ce ?

26. Jésus lui répondit : C'est celui à qui je donnerai un morceau de pain trempé. Et ayant trempé un morceau de pain, il le donna à Judas-Iscariote, fils de Simon.

27. Et dès que Judas eut pris ce morceau, Satan entra en lui. Jésus donc lui dit : Ce que vous faites, faites-le au plus tôt.

28. Mais aucun de ceux qui étaient à table ne comprit pourquoi il lui avait dit cela ;

29. Car quelques-uns pensaient que comme Judas avait la bourse, Jésus avait voulu lui dire : Achetez-nous ce qu'il nous faut pour la fête ; ou donnez quelque chose aux pauvres.

30. Judas donc ayant pris le morceau, sortit aussitôt ; et il était unit.

31. Après qu'il fut sorti, Jésus dit : Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui.

32. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi en lui-même ; et c'est bientôt qu'il le glorifiera.

33. Mes petits enfants, je n'ai plus que peu de temps à être avec vous. Vous me chercherez, et ce que j'ai dit aux Juifs, qu'ils ne pouvaient venir où je vais, je vous le dis aussi présentement.

34. Je vous laisse un commandement nouveau : C'est de vous aimer les uns les autres, et que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés.

35. C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

36. Simon-Pierre lui dit : Seigneur, où allez-vous? Jésus répondit : Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vais ; mais vous me suivrez après.

37. Pierre lui dit : Pourquoi ne puis-je pas vous suivre maintenant ? Je donnerai ma vie pour vous.

38. Jésus lui repartit : Vous donnerez votre vie pour moi ? En vérité, en vérité, je vous le dis, le coq ne chantera point, que vous ne me renonciez trois fois.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1. — Ante *diem festum Paschæ*, die scilicet decimâ quartâ mensis primi ad vesperam, antequàm solemnis Paschæ dies illuxisset, quæ 15 erat mensis, de quâ in lege scriptum est : *Mense primo*, *quartâ decimâ die mensis ad vesperam Pascha Domini est, et quintâ decimâ die mensis hujus solemnitas Azymorum Domini est*, Levit. 23, 5, et num. 28, 6. Pridiè, inquam, hujus solemnitatis, *sciens Jesus*, ab æterno, ut Deus, et à primo suæ conceptionis instanti, ut homo : *Quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem;* cognoscens imminere illam horam, quæ in ejus erat potestate, in quâ ex hoc mundo per mortem, resurrectionem, et ascensionem suam transiturus erat ad Patrem : *cùm dilexisset suos, qui erant in mundo*, cùm apostolis suis, et in eorum personâ omnibus electis suis, à Patre sibi datis, quos in mundo mille periculis, persecutionibus, calamitatibus expositos relicturus erat, hucusque insignia amoris sui argumenta dedisset : *in finem dilexit eos.* In fine vitæ perfectum in illos amorem evidentissimis indiciis et pretiosissimo pignore ostendit, institutione scilicet sacramenti corporis et sanguinis sui, de quâ alii evangelistæ, et ablutione pedum eorum, quæ præparatio fuit ad hoc sacrum mysterium.

Vers. 2, 3, 4, 5. — *Et cœnâ factâ*, absolutâ cœnâ legali, *cùm diabolus jam misisset in cor ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ* filius*;* id est, cùm illi jam persuasisset diabolus scelus horrendum proditionis Christi Jesus : *Sciens Jesus quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia à Deo exivit, et ad Deum vadit;* quamvis divinæ originis suæ, dignitatis ac potestatis infinitæ, ac gloriæ quam mox intraturus erat, conscius esset, ad humile ministerium se dimisit : *Surgit à cœnâ, et ponit vestimenta sua* extima, id est, tunicam exteriorem, ut ad servile quod mox obiturus erat, ministerium expeditior esset : *et cùm accepisset linteum, præcinxit se;* qui ministrantium habitus est : *Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo quo erat præcinctus.* Aliquorum pedes ante lavisse, quàm veniret ad Petrum, Evangelii contextus significare visus est Origeni, qui à Judâ incœpisse commentatur, non

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 6. — *Avant la fête de Pâques, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son Père; comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin. Et après le souper, le diable ayant déjà mis dans le cœur de Judas*, etc. — *Avant la fête de Pâques*, c'est-à-dire, le jeudi au soir, qui était le temps où les Juifs étaient obligés de manger l'agneau pascal, Jésus *sachant* non pas seulement alors, mais de toute éternité comme Dieu, et dès le moment de son incarnation comme homme, *que son heure était venue;* cette heure qui était vraiment en sa puissance, et non dans celle des Juifs; cette heure en laquelle, suivant le décret de Dieu son Père et le sien, il devait *passer de ce monde à lui* par sa mort, sa résurrection et son ascension; ce que le mot même de *Pâques*, qui signifie passage, pouvait marquer, il fit connaître qu'*il n'avait* pas seulement *aimé* pour un temps *les siens qui étaient dans le monde.* Il entend par là plus particulièrement ses apôtres, qu'il allait laisser au milieu des agitations et des périls de ce monde. Il fit donc voir qu'*il les aimait jusqu'à la fin*, c'est-à-dire, pour toujours, ou d'un amour très-parfait, qui l'engageait, dit saint Chrysostôme, à faire pour eux tout ce qui pouvait marquer davantage jusqu'à quel point il les aimait. *Le souper étant* donc *fait*, non pas seulement celui où l'agneau pascal se mangeait debout, mais celui qui était servi immédiatement après, où chacun prenait encore de la nourriture autant qu'il en avait de besoin, Jésus *se leva de table* pour faire l'action de la plus profonde humilité envers ses apôtres, en lavant leurs pieds. Et l'Évangéliste a soin de nous faire remarquer tout ce qui servait à relever le mérite de cette action de Jésus-Christ. Car il dit exprès, que *le diable avait déjà mis dans le cœur de Judas le dessein de le trahir;* afin, d'une part, de faire éclater davantage la charité et la patience infinie du Fils de Dieu, qui voulut bien lui laver aussi les pieds, et lui donner même son propre corps : et de rendre d'autre part plus sensible la malice de cet apostat, à qui l'exemple d'une telle humilité, et la preuve d'un si grand amour furent inutiles. Il ajoute : Jésus *sachant que le Père lui avait mis toutes choses entre les mains*, pour nous mieux faire estimer le prix infini de cette humiliation, par laquelle un Homme-Dieu s'abaissait jusqu'aux pieds de ses apôtres, lui qui, comme dit saint Paul, ne croyait pas que ce lui fût une usurpation d'être égal à Dieu. *Il savait* donc, et il n'ignorait nullement qu'il avait une souveraine puissance sur toutes choses; et qu'*étant sorti de Dieu* son Père par sa génération éternelle comme son Fils, et venu dans le monde par son incarnation comme homme, *il s'en retournait vers Dieu*, c'est-à-dire, qu'il était près de quitter ce monde pour monter au ciel, prendre sa séance à la droite de son Père. Cependant tout rempli de gloire et de puissance qu'il était, et quelqu'élevé qu'il fût par lui-même au-dessus de tous les anges et de tous les hommes, il ne laissa pas de s'anéantir en quelque façon aux pieds de ceux qu'il avait choisis pour ses apôtres, et de celui même qui avait pris la résolution de le trahir. Car telle est la force de ces paroles de l'Évangeliste, qui a soin même, pour ne rien omettre de tout ce qui contribuait à faire connaître le mystère de l'humanité de Jésus Christ, de descendre jusqu'à un petit détail, que l'on pourrait regarder comme inutile, si tout n'était grand et digne d'être admiré dans l'abaissement si prodigieux de cet Homme-Dieu.

Il *se lève* donc *de table* lorsque ses disciples y étaient encore; et *quittant ses vêtements*, c'est-à-dire, ceux de dessus, qui l'auraient embarrassé dans l'action qu'il voulait faire, *il mit autour de soi un linge*, tant pour empêcher qu'il ne se gâtât en lavant les pieds de ses apôtres, que pour s'en servir à les essuyer. *Il versa* ensuite *de l'eau dans un bassin*, faisant tout lui-même, comme le remarque saint Jean Chrysostôme, et ne voulant employer personne dans ce ministère tout d'humilité, où il leur montrait l'exemple qu'ils devaient suivre dans toutes les occasions qui se présenteraient d'exercer l'humilité et la charité envers leurs frères, sans y chercher le soulagement que la vanité et l'amour propre font désirer. Mais qu'y a-t il d'étonnant, dit saint Augustin, si le Fils de Dieu versa lui-même de l'eau dans un bassin, pour laver les pieds de ses disciples, lui qui a daigné répandre son sang sur la terre pour effacer l'impureté des pécheurs? Et pouvait-on être surpris de ce que celui qui avait daigné se dépouiller en quelque façon de sa gloire pour travailler au salut des hommes, eût *quitté* alors *ses vête-*

à Petro : ut medicus plurimis infirmis subministrans juxta artem medicinæ, initium medendi facit ab his qui urgentur, quique pejùs affecti sunt. Sed S. Augustinus à Petro incœpisse censet.

Vers. 6, 7, 8, 9. — *Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes?* Tu Dei Filius, mihi peccatori, Dominus servo, Magister discipulo? *Respondit Jesus, et dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modò;* non capis mysterium hujus ablutionis, non intelligis quò tendat hic ritus : *Scies autem postea*, tum me exponente, tum Spiritu sancto docente. *Dicit ei Petrus*, dominicæ humilitatis altitudine exterritus : *Non lavabis mihi pedes in æternum;* nunquàm patiar ut Dominus meus mihi tam vile ministerium exhibeat. *Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum :* nisi sinas ut pedes tuos lavem, inobedientiæ tuæ merito à mensâ meâ, amicitiâ, familiâ et regno te exclusum iri denuntio. *Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed et manus et caput*, seu totum corpus tibi abluendum summitto, potiùs quàm à tuâ excludar amicitiâ, familiâ et hæreditate. Id dixit « amore et timore perturbatus, ait S. Augustinus, tract. 56 in Joan., n. 2, et plus expavescens Christum sibi negari, quàm usque ad suos pedes humiliari. »

Vers. 10, 11. — *Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus :* qui totum corpus lavit in balneo, solâ pedum lotione indiget, qui terram calcando sordes contrahunt : *et vos mundi estis*, spiritali munditie, animam per fidem, quam sermonibus meis adhibuistis, sanctificatam habentes; ita ut à levibus duntaxat culpis, quæ humanâ conversatione facilè contrahuntur, purgari et ablui indigeatis : *sed non omnes*, mundi estis. Judam exci-

ments pour être plus en état de laver les pieds de ses propres serviteurs, et de leur marquer par cette action extérieure, combien leurs cœurs devaient être purs pour s'approcher de ce Dieu de pureté qu'ils étaient près de recevoir dans l'Eucharistie?

Vers. 6 jusqu'au 10. — *Il vint donc à Simon-Pierre, qui lui dit : Quoi! Seigneur, vous me laveriez les pieds? Jésus lui répondit : Vous ne savez pas maintenant ce que je fais, mais vous le saurez ensuite. Pierre lui dit : Vous ne me laverez jamais les pieds. Jésus lui repartit : Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi*, etc. — Quoique saint Jean Chrysostôme et plusieurs anciens aient cru que Jésus ne commença point par saint Pierre, mais par les autres, il semble que, selon le sens le plus naturel des paroles de l'Evangéliste, il dit d'abord en général ce que Jésus fit à l'égard de tous les apôtres; qu'ensuite il représente en particulier ce que saint Pierre dit à Jésus, et ce que Jésus dit à saint Pierre, ayant néanmoins commencé par lui, c'est-à-dire, par celui qui a été constamment le premier de tous les apôtres. Pierre voyant donc son divin Maître se rabaisser à ses pieds avec un bassin plein d'eau pour les laver, en fut effrayé : *Quoi! Seigneur*, s'écria-t-il, *vous me laveriez les pieds*, vous qui êtes le Fils unique du Dieu vivant, et le Seigneur de tout l'univers! Vous me laveriez les pieds *à moi* qui suis un pécheur! *Tu mihi lavas pedes!* Mais Jésus lui dit de ne se pas opposer à ce qu'il voulait lui faire, en lui témoignant, que *ce qu'il ne connaissait pas encore, il le saurait dans la suite;* parce qu'il lui ouvrirait les yeux, afin qu'il pût voir quel serait le fruit des abaissements de son Maître, et combien lui-même en devait être édifié avec toute l'Eglise. Cependant comme il ne pénétrait pas dans le mystère si profond des humiliations du Fils de Dieu, et qu'il s'arrêtait uniquement à considérer l'infinie disproportion qui était entre Dieu et l'homme, entre le Christ et un pécheur comme lui, il lui dit très-fortement, qu'il ne souffrirait *jamais* qu'*il lavât ses pieds.* Mais Pierre était un malade qui résistait, sans y penser, à son médecin lorsqu'il voulait le guérir. Car l'homme superbe ne pouvait être guéri que par les abaissements d'un Dieu humilié et anéanti aux pieds de l'homme, tant la plaie que l'orgueil lui avait faite était devenue comme incurable. Ne portant donc point son esprit si haut, et n'envisageant, dit saint Cyrille, dans cette action de Jésus-Christ, que ce qu'on faisait alors pour procurer quelque espèce de soulagement à ceux qui étaient las du chemin, il ne pouvait se résoudre à recevoir du Sauveur ce service, qu'il ne regardait que d'une manière tout humaine. Ainsi Jésus le menace, et lui dit pour l'obliger de se soumettre, ce qui était le plus capable de l'épouvanter, en l'assurant que *s'il ne* souffrait qu'*il le lavât, il n'aurait* jamais *de part avec lui.*

L'on peut dire sur cela, que quand cette lotion extérieure n'eût pas été nécessaire en elle-même, elle le devint par la volonté de celui qui avait dessein d'apprendre à ses apôtres à s'humilier sous leurs frères, en s'appliquant par le devoir de leur charge à les laver de leurs fautes, et à les sanctifier ; et qui d'ailleurs instruisait en général tous ses disciples par cette action de l'indispensable nécessité d'être lavés par sa grâce et purifiés de plus en plus, pour être dignes *d'avoir part* à son royaume, et même de *participer* dès à présent, comme il faut, aux saint mystères, où l'on boit son sang et où l'on mange sa chair adorable. Saint Pierre aurait donc commis une grande faute, si, connaissant la volonté de Jésus-Christ, qu'il lui déclarait avec une si terrible menace, il avait encore continué d'y résister. Aussi, effrayé de ce qu'il venait d'entendre, il répondit avec cette ardeur qui éclatait ordinairement en lui plus que dans les autres : *Seigneur, non seulement les pieds, mais aussi les mains et la tête.* Autant donc qu'il parut ferme d'abord pour résister au Sauveur abaissé ainsi à ses pieds, autant et plus encore, dit S. Chrysostôme, fait-il paraître présentement de promptitude pour se soumettre à ce qu'il voulait, passant même jusqu'à l'excès. Et l'un aussi bien que l'autre naissait de son grand amour et de sa profonde vénération pour Jésus-Christ.

Vers. 10, 11. — *Jésus lui dit : Celui qui a été déjà lavé n'a plus besoin que de se laver les pieds, et il est pur dans tout* le reste. *Et pour vous aussi vous êtes purs, mais non pas tous : car il savait qui était celui qui le devait trahir*, etc. — Il est visible que Jésus-Christ parle ici de ce qui rend l'homme impur aux yeux et au jugement de Dieu. Ainsi quand il dit à Pierre, pour modérer son grand feu, que *celui qui avait été lavé, n'avait plus besoin que de se laver les pieds*, il entend que ceux qui sont purs devant Dieu, et établis dans sa grâce, de quelque manière qu'ils aient été purifiés, soit par le Baptême, soit depuis par la Pénitence, n'ont besoin que de se laver tous les jours des souillures légères qui s'attachent, pour le dire ainsi, à leurs pieds ; c'est-à-dire, de se purifier des fautes que la fragilité de la nature leur fait commettre dans le commerce de la vie présente : de même que ceux qui s'étaient lavés dans le bain, selon l'usage de cet ancien temps, n'avaient besoin que de se laver les pieds après qu'ils avaient marché, *étant nets dans tout* le reste du corps. Car, quoique l'on sorte parfaitement pur des eaux du Baptême, et que par le sacrement de la Pénitence on recouvre aussi la pureté qu'on avait perdue, lorsqu'on le reçoit avec les dispositions nécessaires à un pénitent, il reste toujours dans le plus juste une source de faiblesses, qui fait qu'en marchant dans la voie de son salut, il contracte quelqu'impureté à ses pieds, qui n'empêche pas néanmoins la pureté principale de son

pit, qui facinus proditionis jam animo volvebat. *Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum; propterea dixit : Non estis mundi omnes.*

Vers. 12, 13, 14, 15. — *Postquàm ergo lavit pedes eorum, et accepit vestimenta sua, cùm recubuisset iterùm* ad cœnam justam sive domesticam quam finivit instituto corporis et sanguinis sui sacramento, *dixit eis : Scitis quid fecerim vobis?* Attenditisne ad humile obsequium quod modò vobis exhibui? *Vos vocatis me, Magister, et Domine, et benè dicitis : sum etenim.* Nihil mihi alienum per adulationem tribuitis : sum etenim Dominus redimendo, Magister docendo. *Si ergo ego lavi pedes vestros, Dominus et Magister, et vos debetis alter alterius lavare pedes :* multò magis vos qui conservi estis, hoc et similia humillimæ servitutis officia vobis invicem exhibere debetis. *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodùm ego feci vobis ita et vos faciatis.* Exemplum imitandum proposui, ut quod à me fieri vidistis, et vos ipsi præstetis.

Vers. 16. — *Amen, amen dico vobis : Non est servus*

cœur : ce qui fait dire à saint Jean : Que *celui qui croit être sans péché se séduit lui-même, et n'a point en soi la vérité.*

Pourquoi donc *tous les Apôtres n'étaient*-ils *pas purs?* C'est qu'il y en avait un parmi eux dont le cœur était gâté, c'est que Judas qui était du nombre des douze, devait trahir Jésus-Christ. Or, ce que le Fils de Dieu dit ici, qu'*ils étaient purs, mais non pas tous*, ne marquant qu'obscurément qui était celui d'entre eux qui avait la trahison dans le cœur, donnait cependant, dit saint Cyrille, lieu à Judas de juger par là que son crime, quelque caché qu'il le crût être, ne l'était pas à celui qui parlait de cette sorte. C'était donc un avertissement qu'il voulait bien lui donner de rentrer en soi, en considérant que celui qu'il se disposait à trahir ne pouvait connaître que par une lumière divine ce qui se passait au-dedans de lui, et que le langage qu'il tenait n'était pas celui d'un homme, mais d'un Dieu.

Vers. 12 jusqu'au 16.— *Après donc qu'il leur eut lavé les pieds, il reprit ses vêtements; et, s'étant remis à table, il leur dit : Savez-vous ce que je viens de vous faire? Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous faites bien; car je le suis*, etc.—Il n'y a rien de surprenant, dit excellemment un Père, que l'homme qui est terrestre et charnel s'humilie; ou plutôt, il n'est pas presque en son pouvoir de s'humilier, puisqu'il ne peut proprement s'abaisser au-dessous de ce qu'il est, étant déjà si humilié par la misère de sa nature. Mais ce qui paraît vraiment digne de nos admirations, est lorsque celui qui se trouve par lui-même dans un degré éminent d'élévation, s'abaisse profondément au-dessous de sa dignité. C'est ce que le Fils de Dieu voulut faire remarquer à ses Apôtres, lorsque, leur donnant dans son exemple un modèle de la plus parfaite humilité, il ne leur dit pas simplement : Comme je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi faire de même les uns à l'égard des autres; mais il leur représente qui était celui qui avait lavé leurs pieds, et combien il était élevé au-dessus d'eux, pour ôter à la vanité des hommes tout prétexte de se dispenser de s'abaisser sous leurs frères, par la vue d'un si prodigieux abaissement du Fils de Dieu. *Vous m'appelez*, leur dit-il, *votre Seigneur et votre Maître, et vous dites la vérité; car je le suis*, non comme vous autres, qui recevez seulement par grâce ce nom honorable qui ne convient qu'à moi seul, mais par mon essence et par ma nature. Si donc, étant aussi élevé en gloire que vous savez que je le suis, lorsque vous me reconnaissez votre Seigneur et votre Maître, je n'ai pas laissé de m'abaisser sous vos pieds pour les laver; comment, vous autres, pourriez-vous refuser de suivre l'exemple de votre Seigneur?

Mais quand Jésus-Christ propose aux Apôtres son exemple pour le suivre, il ne prétend pas qu'ils puissent jamais s'abaisser autant que lui. Il est Dieu, et il s'est humilié au-dessous des serviteurs, au lieu qu'ils étaient serviteurs eux-mêmes. Il entend donc seulement qu'ils doivent embrasser avec ardeur toutes les occasions que Dieu leur présente de s'humilier sous leurs frères, afin d'imiter autant qu'il leur est possible, quoique de fort loin, un exemple si élevé au-dessus d'eux. Pour encourager tous ceux qui désirent profiter d'un si grand exemple de Jésus-Christ, et leur adoucir en quelque sorte le chemin de l'humilité qui paraît si rude à l'orgueil de l'homme, saint Jean Chrysostôme leur dit admirablement que, s'ils ont une vraie ambition, il veut leur montrer un moyen très-sûr pour se satisfaire, et qu'il n'y a que l'ignorance où ils sont de la véritable grandeur, qui les trompe et qui les jette dans l'égarement. Il leur fait donc voir que l'humilité chrétienne est toujours accompagnée de grandeur d'âme; au lieu que l'enflure de la vanité est le caractère d'un petit esprit. Car, de même, ajoute-t-il, que les plus petits enfants s'arrêtent à admirer des bagatelles, et courent après des balles, des toupies et des papillons, étant incapables d'aucune pensée qui soit grande et digne de l'homme; aussi celui qui n'a point la vraie sagesse, court après les vains fantômes de l'honneur et de la gloire; au lieu que celui qui est vraiment sage et judicieux compte pour rien toutes les choses présentes.

L'instruction que le Fils de Dieu donnait aux Apôtres sur le sujet de l'humilité, les regardait plus particulièrement que les autres hommes. Car il était sur le point de les quitter, et de les mettre en sa place pour faire la fonction de maîtres parmi leurs frères; il voulait les affermir dans cette vertu de l'humilité, si nécessaire à tous ceux qui sont établis au-dessus des autres. Il voulait leur faire connaître par son exemple que jamais ils ne pourraient s'humilier assez au-dessous des peuples qu'il devait laver et purifier par leur ministère, s'ils se remettaient devant les yeux le modèle de l'humilité si profonde de leur divin Maître anéanti à leurs pieds. Et voilà, dit saint Augustin, ce que Pierre ne connaissait pas d'abord, quand il voulut empêcher que son divin Maître ne lui lavât les pieds. Il le leur explique de nouveau par les paroles suivantes :

Vers. 16, 17. — *En vérité, en vérité je vous le dis : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître; et l'envoyé n'est pas plus grand que celui qui l'a envoyé. Si vous savez ces choses, vous serez heureux, pourvu que vous les pratiquiez.*— Comme il devait établir les Apôtres princes de l'Église, tant par le pouvoir de leur dignité, que par les dons éminents du Saint-Esprit, il les affermit contre tout ce que la vanité de l'amour propre pourrait dans la suite leur suggérer contre l'obligation essentielle de l'humilité, dont il venait de leur donner un si grand exemple. Il leur apprend donc ici par avance que, plus ils seraient élevés au-dessus des peuples par leur ministère, plus ils seraient engagés, par le devoir même de leur charge, à s'abaisser, pour servir ceux qui se soumettraient à leur conduite. *Le serviteur*, leur dit-il, *n'est pas plus grand que son maître; ni l'envoyé, que celui qui l'a envoyé.* Si donc vous reconnaissez sincèrement que je suis votre Seigneur, n'oubliez jamais que *le serviteur n'est pas plus grand que son maître;* et par conséquent, vous qui êtes serviteurs, n'ayez pas de honte de vous abaisser; puisque sans cela vous voudriez être plus grands que moi qui vous ai donné l'exemple d'un si grand abaissement. Si vous songez bien qu'en qualité de mes Apôtres, vous n'êtes que mes *envoyés*, vous serez très-convaincus que *vous n'êtes pas plus grands que celui qui vous envoie;* et par conséquent vous ne pourrez

major Domino suo (familiare proverbium est); *neque apostolus*, id est, qui missus est cum mandatis, *major est eo qui misit illum*. Quia apostoli futuri erant principes Ecclesiæ et muneris auctoritate, et donorum excellentiâ, ideò eos munit contra superbiam, quæ eminentiam vulgò comitatur, et docet quò sublimiores erunt, eò magis illos debere se in aliorum usus et ministerium, maximè spiritale, impendere, et omnium Dei servorum servos se existimare : et cùm Ecclesiis à se fundatis sacrâ auctoritate præerunt, ad omnium fidelium pedes humilitate se demittere, cujus exemplum à Magistro qui eos instituit, et Domino qui eos misit, acceperunt.

VERS. 17, 18, 19. — *Si hæc scitis*, facienda vobis juxta doctrinam exemplumque meum, *beati eritis si feceritis ea*. Fides enim quæ per dilectionem non operatur, ad damnationem magis est, quàm ad salutem, eorum culpâ qui non agunt, quæ facienda esse ad salutem consequendam credunt. *Non de omnibus vobis dico* quòd hæc facturi sitis, et beati futuri; *ego scio quos elegerim :* novi quales sint, et quales futuri singuli vestrûm, quos ad apostolatum vocavi : *sed ut adimpleatur Scriptura :* verùm hanc Scripturam oportet adimpleri, quia præscientia Dei non fallitur : *Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum*. Quem mensæ meæ participem feci, p de sublimi me premet, dejiciet, calcabit. *Amodò dico vobis, prius quàm fiat, ut cum factum fuerit, credatis quia ego sum.* Hæc vobis prænuntio, antequàm fiant, ne vos offendat inexpectatus eventus, sed cùm impleta fuerint, credatis me Filium Dei esse, rerum futurarum et cogitationum cordium conscium, et Christum de quo hæc in Scripturis prædicta sunt. Nemo porrò existimet ideò facta esse ab aliquibus opera mala, quæ in Scripturis prædicta sunt, verbi gratiâ, proditionem Judæ, quia Scriptura ea prædixerat : sed Spiritum sanctum rerum futurarum præscium ea prædixisse, ut cùm evenerint, pignus fidei prædictionem habentes, illum de quo hæc scripta sunt, certò et indubitatò cognoscamus.

Non de omnibus vobis dico; ego scio quos elegerim, ad beatitudinem æternam, de quâ ait : *Beati eritis si feceritis ea*. Hoc non de omnibus dicit : scit enim quos ad societatem beatitudinis hujus elegerit. Non est ex eis Judas, qui panem Christi sic edebat ut super eum levaret calcaneum. *Illi manducabant panem Dominum, ille panem Domini contra Dominum ; illi vitam, ille pœnam.*

dédaigner de vous humilier sous les pieds de vos confrères, en me voyant abattu aux pieds de ceux que j'envoie comme mes Apôtres.

Il est étonnant que le Fils de Dieu ait employé un double serment, pour persuader à ses Apôtres que le serviteur n'était pas plus grand que le maître. Et fallait-il donc une si grande assurance pour les convaincre d'une vérité si incontestable? Il n'en était pas besoin pour convaincre leur esprit ; mais elle était nécessaire pour l'entière persuasion de leur cœur. Car il ne pouvait faire trop envisager à ceux qu'il établissait chefs de son Église, la nécessité de s'établir en même temps sur le ferme fondement de l'humilité, ni leur représenter trop fortement le péril qu'il y aurait aux serviteurs de vouloir être *plus grands que leur Maître*, en négligeant de pratiquer ce précepte de l'humilité qu'il leur imposait tant par ses paroles que par sa conduite.

Aussi il ajoute : *Si vous savez ces choses*, c'est-à-dire, si vous entrez comme il faut dans l'intelligence de cette grande vérité si opposée à l'orgueil de l'homme, *vous serez heureux :* car c'est un bonheur inestimable de pouvoir connaître combien il est nécessaire à l'homme de s'humilier, puisqu'il a fallu qu'un Dieu se soit anéanti jusqu'à prendre notre nature pour nous procurer le mérite de l'humilité qui pouvait seule nous sauver. Mais, parce que la connaissance ne suffit pas, Jésus, ayant dit qu'ils seraient heureux s'ils savaient ces choses, ajoute aussitôt : *Pourvu que vous les pratiquiez;* car ce sont ceux *qui observent* les préceptes de *la loi qui sont justifiés*, comme dit l'Apôtre : et c'est peu de connaître la vertu, si on ne réduit sa connaissance en pratique : Je crois même, dit saint Cyrille, qu'il pourrait être plus avantageux de ne la point connaître du tout, que de négliger de pratiquer ce qu'on en connaît, et de refuser de redresser ses voies sur les règles de la vérité qui s'est découverte à nous. Aussi, quand le Fils de Dieu disait à ses Apôtres qu'*ils seraient heureux s'ils savaient ces choses, pourvu qu'il les pratiquassent*, il leur donnait lieu de juger qu'ils seraient au contraire malheureux, si les connaissant, ils ne les pratiquaient pas. Car il nous déclare ailleurs que *le serviteur qui a su la volonté de son maître, et qui ne s'est pas mis en peine de la faire, sera châtié très-sévèrement.*

VERS. 18, 19.— *Je ne dis pas ceci de vous tous ; je sais qui sont ceux que j'ai choisis : mais il faut que cette parole de l'Écriture soit accomplie : Celui qui mange du pain avec moi, lèvera le pied contre moi. Je vous dis ceci dès maintenant*, etc. — N'était-il pas véritable de dire de tous les Apôtres qu'*ils seraient heureux s'ils comprenaient bien* la vérité que le Fils de Dieu leur annonçait, pourvu que, ne s'arrêtant pas à la connaissance, *ils passassent jusqu'à la pratique?* Pourquoi donc Jésus ajoute-t-il : *Je ne dis pas ceci de vous tous?* Il savait très-certainement que les Apôtres, à l'exception de Judas, *seraient heureux* par *la connaissance* et par *la pratique* des choses qu'il leur disait. Lors donc qu'il ajoute : *Je ne dis pas ceci de vous tous*, c'est de même que s'il leur eût dit : Ce bonheur dont je vous parle ne vous regarde pas tous; parce que vous ne comprenez pas tous le mystère de l'humilité que je viens de vous apprendre, ni ne la pratiquerez pas tous non plus. *Je sais qui sont ceux que j'ai choisis;* c'est-à-dire, je connais parfaitement ceux que j'ai choisis pour mes Apôtres, et je ne puis être trompé à l'égard de celui d'entre eux qui me doit trahir. Ou, comme l'explique saint Augustin : Je sais qui sont ceux d'entre vous que j'ai choisis pour avoir part au bonheur dont je vous parle. Et *il faut que la parole de l'Écriture soit accomplie;* car je n'ai point ignoré que l'un de vous autres me trahirait, l'ayant même fait prédire par un prophète; et il faut que l'on connaisse par l'accomplissement de cette prédiction, que rien ne peut m'arriver contre l'ordre de mon Père.

Voici donc ce que disait l'Écriture : *Celui qui mange du pain avec moi lèvera* ou *a levé le pied contre moi*. Si c'est David qui a parlé dans ce Psaume, il pouvait marquer par là, selon le sens littéral, Achitophel, qui, ayant été admis dans la plus secrète confidence de ce prince, le trahit depuis très indignement, lorsqu'il se joignit à Absalon dans sa révolte, et lui donna un conseil très-pernicieux contre lui. Mais l'autorité de Jésus-Christ, qui explique de Judas ce même passage, ne nous permet pas de douter qu'il ne doive en être entendu, selon le dessein principal du Saint-Esprit qui a parlé par la bouche du prophète. Il dit donc de cet Apôtre qu'*il mangeait du pain avec lui*, pour faire entendre combien celui qu'il nourrissait à sa table, non seulement du pain de la terre, mais encore, dit

VERS. 20. — *Amen, amen dico vobis : Qui accipit si quem misero, me accipit : qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.* Ne ob humilitatis opera se parvipendendos existimarent apostoli, ad eorum solatium significat suæ voluntatis esse ut fideles illis omnia reverentiæ et charitatis officia exhibeant, quæ ipse velut sibi exhibita remunerabit : quia honor apostolis exhibitus, ei qui illos misit exhibitus censetur; ut honor et officia ipsi Christo exhibita, Patri à quo missus est, et qui in ipso est, censentur exhibita. Nam in legato is honoratur cujus legatus est. In hoc unum tendit Christi comparatio. « Cùm ista dicebat, ait S. Augustinus, tract. 59 in Joannem, non ab illo naturæ unitas; sed in eo qui mittitur, mittentis commendatur auctoritas. Sic itaque eum qui missus est unusquisque accipiat, ut in illo eum qui mittit attendat. Si ergo attendas Christum in Petro, invenies discipuli præceptorem : si autem attendas Patrem in Filio, invenies Unigeniti Genitorem : et sic in eo qui missus est, sine ullo accipis errore mittentem. »

VERS. 21, 22. — *Cùm hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu*, sponte commotus est, et periculi consideratione, et sceleris Judæ horrore : *et protestatus est*, palàm declaravit, quod textiùs dixerat, fore ut ab uno ex discipulis secum discumbentibus proderetur : *Amen, amen dico vobis : Quia unus ex vobis tradet me. Aspiciebant ergo ad invicem discipuli, hæsitantes de quo diceret.* Perculsi rei vix credibilis atrocitate, observabant si quod indicium malè conscii ex vultu colligere possent.

VERS. 23, 24. — *Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus* familiariùs cæteris. Hâc modestâ circumlocutione seipsum Joannes designat. *Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est de quo dicit?* Nutibus ipsum rogavit ut Jesum interrogaret quis esset proditor, tum ut insontes extra suspicionem essent, tum ut à scelerato caverent; tum ut ejus conatum pro viribus impedirent. Ad hujus loci intelligentiam observandum est, modum accubitûs mensæ apud Judæos et Romanos

saint Ambroise, du pain céleste, qui est sa parole, et de celui de son corps qu'il reçut en ce dernier souper avec les autres disciples, était criminel d'abuser d'une si grande bonté, pour traiter si indignement son bienfaiteur. Car il n'y a point de plus grande indignité que celle qu'il nous exprime d'une manière figurée, en disant qu'*il lèvera le pied contre lui;* ce qui est le dernier outrage qu'on puisse faire à une personne. C'est ainsi qu'un des Apôtres de Jésus-Christ a traité son divin Maître; afin que ses serviteurs ne soient pas surpris, s'il arrive quelquefois que ceux qui paraissent le plus unis à eux les trompent et les trahissent. Pour ce qui est du Sauveur, il n'a pu être trompé; *et c'est* même *pour cela qu'il voulut, avant que d'être trahi, en avertir* ses Apôtres, *afin que, voyant* ensuite *arriver* ce qu'il leur avait prédit, *ils crussent* d'une foi ferme *qu'il était véritablement* celui qui avait été figuré en la personne de David, c'est-à-dire le vrai Christ et le Fils de Dieu : car la connaissance du fond des cœurs et de l'avenir n'appartient qu'à Dieu proprement : *Probatio divinitatis, veritas est divinationis.*

VERS. 20. — *En vérité, en vérité je vous le dis : Quiconque reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit* moi-même; *et qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.* — Ceci semble avoir rapport à ce qu'il a dit auparavant, que *l'envoyé n'est pas plus grand que celui qui l'a envoyé :* ce qu'il disait, comme on l'a fait voir, pour persuader l'humilité aux Apôtres par son exemple. Mais, afin que ce précepte qu'il venait de leur donner touchant la nécessité de s'humilier, n'inspirât pas du mépris de leurs personnes, il déclare ici, et avec un double serment, qu'*on le recevrait lui même, en recevant ceux qu'il enverrait; et* que *quiconque le recevrait, recevrait* en même temps *celui qui l'avait envoyé.* Ainsi les peuples, au lieu d'avoir du mépris de leurs pasteurs, en les voyant s'humilier sous leurs pieds, à l'exemple de Jésus-Christ, devaient au contraire les respecter d'autant plus qu'il les assurait que c'était lui-même qui s'humiliait et qui agissait en eux, et que c'était à lui même et à son Père qu'ils rendaient tous ces respects, lorsqu'il les rendaient à ses disciples.

VERS. 21 jusqu'au 27. — *Jésus, ayant dit ces choses, troubla* son *esprit, et se déclara ouvertement en disant : En vérité, en vérité je vous le dis, qu'un d'entre vous me trahira. Les disciples se regardaient donc l'un l'autre, ne sachant de qui il parlait. Mais l'un d'eux que Jésus aimait*, etc. — Jésus *troubla* son *esprit*, c'est-à-dire, il excita volontairement ce trouble au-dedans de soi, étant maître de son esprit et de son cœur, et ne pouvant y recevoir aucun mouvement qui ne fût un effet de sa volonté. Mais pourquoi se troubla-t-il de la sorte? Ce fut dans la vue de l'horrible ingratitude, de l'hypocrisie détestable, et de la malice diabolique de Judas, lequel, dans le temps même que Jésus lui donna le plus grand gage de son amour, en se donnant tout entier à lui comme aux autres dans le sacrement de l'Eucharistie, lui préféra quelque peu d'argent, et ne craignit pas de se livrer au démon, en livrant aux Juifs son divin Maître pour un gain aussi léger qu'était celui qu'ils lui présentèrent.

Que si Jésus-Christ se trouble, dit saint Augustin, si le Tout Puissant veut sentir lui-même cette sorte d'agitation, c'est le chef qui transforme en soi la faiblesse de ses membres. Regardons-nous donc nous-mêmes dans son trouble, afin que, si nous sommes troublés, nous ne tombions pas pour cela dans le désespoir. Quand celui-là est troublé, qui ne pourrait l'être s'il ne le voulait, il donne un sujet de consolation à celui qui est troublé même malgré lui. Un chrétien n'est pas insensible comme un stoïcien; et il doit même se troubler par un mouvement de miséricorde. Qu'il craigne la perte de ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, et qu'il s'attriste toutes les fois qu'il en voit périr. Qu'il craigne aussi cette perte pour soi-même, et qu'il s'attriste d'être éloigné si longtemps de son Sauveur. Qu'il désire de régner avec lui, et qu'il se réjouisse dans l'espérance de ce royaume. Ces sortes de mouvements sont très-légitimes, et très-dignes d'un chrétien.

C'est donc maintenant que Jésus, qui n'avait marqué qu'en termes couverts aux Apôtres la trahison de Judas, leur en parle ouvertement, et leur déclare avec le double serment qu'il avait accoutumé d'employer lorsqu'il voulait assurer des choses de la dernière conséquence, qu'*un d'entre eux le trahirait*. Quoique cela ne regardât que Judas, ils furent tous saisis de frayeur. C'est pourquoi *Pierre fit signe à un des disciples que* Jésus *aimait*, qui était saint Jean, celui qui écrit cet évangile, et à qui Jésus donnait quelques témoignages plus particuliers de son affection, peut-être à cause de sa grande pureté, comme l'a cru saint Cyrille. Il lui fit signe de s'enquérir du Sauveur, qui était celui dont il parlait; parce qu'outre la bonté toute singulière que le Fils de Dieu témoignait à Jean, la situation même où cet Apôtre se trouvait à table, ayant la tête proche de son sein, selon la manière ancienne de se coucher sur des lits lorsque l'on mangeait, lui donnait plus de facilité de lui demander tout bas ce qu'il désirait savoir. Il y a quelque apparence que tous n'entendirent pas la réponse du Sauveur; mais il est certain au moins que

hunc fuisse. Jacebant reclinatâ superiori parte corporis in cubitum sinistrum, inferiori in longum porrectâ et jacente, capite leviter erecto, dorso pulvillis modicè suffulto. Et primus quidem discumbebat ad caput lecti, cujus pedes porrigebantur juxta dorsum secundi. Discumbentibus ergo Christo et Discipulis, accubuit Petrus à tergo Christi, et Joannes à sinu: Joannes in sinu Christi, et Christus in sinu Petri. Non potuit ergo Christus promptè colloquium cum Petro in aure habere leniter susurrando. Petrus ergo supra caput Christi Joannem respiciens, nutu eum excitat ut de re interroget.

VERS. 26, 27, 28, 29, 30. —*Respondit Jesus*, submisssâ voce, ne cæteri audirent: *Hic est, cui ego intinctum panem porrexero. Et cùm intinxisset panem*, seu frustum panis in jusculum, *dedit Judæ Simonis Iscariotæ* filio. *Et post bucellam*, cùm frustum illud panis intincti à Jesu acceptum comedisset, *introivit in eum Satanas*, ut sibi jam traditum pleniùs possideret, in quem priùs intraverat ut deciperet. Priùs ergo intraverat, immittendo in cor ejus cogitationem quâ traderet Christum : talis enim jam venerat ad cœnandum. Nunc autem post panem intravit in eum, non ut adhuc alienum tentaret, sed ut proprium possideret. *Et dixit ei Jesus : Quod facis, fac citiùs.* Fac quod facere decrevisti, non impedio, ferre paratus sum. « Vox hæc, inquit S. Leo sermone 56 de Pass. Dom., non jubentis est, sed sinentis; nec trepidi, sed parati : qui habens omnium temporum potestatem, ostendit se et moram non facere traditori; et sic ad redemptionem mundi paternam exequi voluntatem, ut facinus quod à persequentibus parabatur, nec impelleret, nec timeret. » Litteræ minùs consonat S. Cyrilli explicatio, qui hæc verba : *Quod facis, fac citiùs*, non ad ipsum Judam, sed ad diabolum, cujus instinctu proditionis scelus meditabatur, pertinere asserit.

Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei. Nemo apostolorum cum Jesu discumbentium tunc intellexit vim illorum verborum : *Quod facis, fac citiùs.* An Joannes ipse tunc intellexerit, incertum. *Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas*, ut dominicæ familiæ œconomus, *quòd dixisset ei Jesus : Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum;* postridie celebrandum, scilicet die Veneris 15 mensis primi; *aut* illi dedisse in mandatis *ut egenis aliquid daret. Cùm ergo accepisset ille bucellam* intinctam à Jesu, quæ non erat Eucharistia, cujus ante fuerat cum cæteris Apostolis particeps, *exivit continuò*, dæmone impellente, ut facinus opere compleret. *Erat autem nox*, id est, initium noctis : nam qui sequuntur sermones in multam noctem sunt protracti.

saint Jean à qui il parlait l'entendit. Et cependant on ne voit point que ni lui ni les autres, à qui il put bien le dire, aient rien témoigné à Judas de l'horreur que leur causa un si noir dessein. La frayeur qui les saisit à la vue de cette effroyable infidélité, les fit sans doute rentrer en eux-mêmes. Et, comme le Fils de Dieu se contentait de faire connaître à Judas avec douceur l'énormité de son crime sans le décrier trop ouvertement, il voulut aussi que ses Apôtres imitassent quelque chose de sa modération, surtout par la crainte de leur propre fragilité, dont ils voyaient un exemple si funeste en la personne de leur confrère.

VERS. 27 jusqu'au 30. — *Et quand il eut pris ce morceau, Satan entra dans lui.* Et Jésus *lui dit : Faites au plus tôt ce que vous faites. Mais nul de ceux qui étaient à table ne comprit pourquoi il lui avait dit cela. Car quelques-uns pensaient qu'à cause que Judas avait la bourse*, etc. — Quoi donc! ce pain que Jésus présente à Judas était-il capable de faire *entrer le démon dans lui ?* Non sans doute par lui-même, mais par la mauvaise disposition avec laquelle cet apostat reçut ce qu'il lui donnait. Ce n'était pas néanmoins son corps adorable qu'il lui présenta alors. Car il le lui avait déjà donné dans ce même souper, comme aux autres, selon qu'il est rapporté dans les autres évangélistes. S'il est dit donc que Satan entra dans lui lorsqu'il eut pris ce morceau, c'est peut-être que la fureur qu'il conçut de se voir ainsi découvert, augmenta encore sa haine contre Jésus-Christ, et l'affermit plus que jamais dans la détestable résolution de le trahir; au lieu qu'il eût dû profiter pour son salut du nouvel avertissement qu'il lui donnait, et envisager qui était celui dont il conspirait la mort, puisqu'il voyait si clairement ce qui se passait au fond de son cœur. Ainsi, Satan qui était déjà entré dans Judas pour le séduire, y entra alors de nouveau pour posséder avec un empire plus absolu celui qui s'était entièrement livré à lui.

On est surpris de ce que le Fils de Dieu lui dit de *faire au plus tôt ce qu'il faisait*, ou ce qu'il se préparait à faire. Car pouvait-il lui commander, non seulement de commettre un si grand crime, mais même de se hâter de le commettre? Non sans doute; et celui qui est la sainteté même ne pouvait que condamner une action si damnable. Ainsi il ne la lui commandait ni ne la lui conseillait en aucune sorte : mais plutôt il lui reprochait par là d'une manière toute divine l'empressement qu'il avait de consommer une si indigne trahison, ou bien il voulait lui faire entendre en lui parlant de la sorte, qu'il était près de mourir pour sauver les hommes, quoiqu'il ne pût prendre aucune part à son crime; et que ce ne serait point malgré lui qu'on lui ôterait la vie, mais par un effet de la volonté qu'il avait de détruire par sa mort même le royaume de Satan. Nul des Apôtres cependant ne comprit ce que Jésus-Christ voulait dire, en lui parlant de *faire promptement ce qu'il faisait :* et ils crurent que c'était quelque ordre qu'il lui donnait, comme à celui qui gardait l'argent destiné pour la nourriture et l'entretien tant du Sauveur même que de ses disciples. Saint Cyrille d'Alexandrie dit : Que ce fut par la volonté de Dieu que les Apôtres ne comprirent rien au discours de Jésus-Christ, qui, lors même qu'il leur découvrait le mystère de sa mort et de sa résurrection, leur commandait de n'en parler à personne, parce qu'il voulait cacher au prince du siècle qui il était véritablement, selon sa nature divine, afin qu'il pût être crucifié, et qu'il procurât par sa mort même le salut à ceux qui croiraient en lui. C'est pour cela, comme dit encore le même saint, qu'il ne donnait point aux personnes qui l'écoutaient, et quelquefois même aux Apôtres, l'intelligence de beaucoup de choses qu'il leur disait, afin que ce grand mystère de la rédemption du genre humain pût s'accomplir sans obstacle. Aussi l'Apôtre déclare : Que *nul des princes de ce monde n'avait connu le mystère de cette sagesse cachée; parce que s'ils l'eussent connu, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur, le Dieu de gloire.*

Les Apôtres néanmoins en savaient assez pour le dessein de Jésus-Christ, qui était de les faire souvenir un jour de ce qu'il leur avait dit pendant qu'il vivait; mais ce qu'ils en connaissaient se trouvait tellement enveloppé dans leurs esprits, que saint Pierre, le premier de tous et le plus ardent pour la gloire de

Vers. 31, 32. — *Cùm ergo exîsset* Judas, *dixit Jesus : Nunc clarificatus est Filius hominis, et Deus clarificatus est in eo.* Nunc ego glorificandus sum passione, morte, et resurrectione ; et Deus in me glorificabitur, siquidem innotescet mundo me non solùm esse Filium hominis, sed et Filium unigenitum Dei. « Si Deus clarificatus est in eo, et Deus clarificabit eum in semetipso; et continuò clarificabit eum, » ait S. Augustinus, tract. 63 in Joan. Quòd si Deus per ipsum glorificatus est sese humiliantem, et voluntatem Dei Patris in omnibus facientem : et Pater glorificabit eum, immortalitate et glorià corpus ejus donans, et nomen ejus super omne nomen celebre ac venerabile faciens. Id autem continuò præstabit, ejus resurrectione maturatâ.

Vers. 33. — *Filioli*, *adhuc modicùm vobiscum sum* sensibili præsentià, in carne mortali. *Quæretis me*, præsentiam meam desiderabitis; *et sicut dixi Judæis ; Quò ego vado*, *vos non potestis venire*, *et vobis dico modò*. Non potestis nunc venire mecum in cœlum ut sitis gloriæ meæ participes : venietis autem postea, suo quisque tempore, quò Judæi in infidelitate pertinaces nunquàm venient. Unde Judæis dixit : *Quæretis me*, *et non invenietis;* discipulis autem dicens : *Quæretis me*, verba illa terribilia non addidit, *et non invenietis*, et paternum suum teneruinque erga eos

Jésus, ne put jamais bien comprendre, avant sa résurrection, comment il fallait que celui qu'il reconnaissait pour le Christ et le Fils du Dieu vivant, souffrît les outrages d'une passion et d'une mort très-cruelle.

Vers. 30, 31, 32. — *Judas ayant donc reçu ce morceau, sortit aussitôt ; et il était nuit. Lorsqu'il fut sorti*, *Jésus dit : Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Que si Dieu est glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi en lui-même*, etc. — Satan étant entré dans Judas, s'en rendit le maître, et le poussant à quitter avec précipitation la compagnie de Jésus-Christ, il ne lui donna aucun repos qu'il n'eût accompli le crime qu'il lui avait inspiré. Il sort donc dans le milieu de *la nuit*, ne sachant véritablement où il allait, et ayant l'esprit et le cœur tout plein des ténèbres que son avarice y avait formées. Il court comme un furieux à sa propre perte, ne songeant qu'à faire périr son divin Maître. Et il se propose dans sa fureur un gain sordide, en compensation de son salut éternel. Tel est l'état déplorable de ceux qui se sont livrés volontairement au démon ; état que le Roi prophète exprime admirablement lorsqu'il dit d'une manière figurée : Que *l'Ange du Seigneur les serre de près ;* que *leur chemin est tout couvert de ténèbres et très-glissant*, et que *l'Ange du Seigneur les poursuit sans cesse;* c'est-à-dire, que le ministre de la colère du Seigneur ne souffre point qu'ils s'arrêtent dans le mal, mais qu'il les pousse de crime en crime, et de précipice en précipice, sans leur donner de relâche. Mais, lorsque celui qui était impur fut sorti, ceux qui étaient purs demeurèrent tous avec celui qui les avait purifiés. Et il se passa alors, comme dit saint Augustin, quelque chose de semblable à ce qui arrivera quand ce monde, étant vaincu par Jésus-Christ, sera passé, et que nul impur ne restera parmi son peuple, quand l'ivraie étant séparée du froment, les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père.

Mais nous pouvons ajouter avec saint Cyrille, que Jésus-Christ, commençant après la sortie de Judas à parler à cœur ouvert aux autres Apôtres, leur communique le mystère de sa véritable glorification. Lors donc qu'il leur dit : *Maintenant le Fils de l'homme est glorifié*, il leur marque clairement que le temps de sa passion, qui devait être la source du salut des hommes, était tout proche ; car c'est de même que s'il leur eût dit : Voici le temps que le Fils de Dieu, qui a daigné devenir *le Fils de l'homme*, va être glorifié par sa mort, dont Judas, qui vient de sortir, sera l'auteur. Mais comment donc une mort qui a été regardée par les Juifs et par les Gentils comme infâme, pouvait-elle contribuer à glorifier le Sauveur? Et pourquoi attache-t-il sa glorification à quelque chose de si honteux selon la pensée des hommes? C'est que la gloire de Jésus consistait dans l'humiliation même de sa croix, suivie de sa résurrection, d'où devait naître, comme de sa source, la vie et la résurrection de tous les pécheurs. Il voulut ainsi aux approches de sa mort relever en quelque sorte l'esprit abattu de ses disciples, en leur ôtant de la vue tout ce qui pouvait leur paraître plus affligeant dans l'objet de sa future passion, et ne leur représentant que la gloire qui devait lui en revenir.

Il ajoute : Que *Dieu serait glorifié* dans le Fils de l'homme ; parce qu'en effet, et la justice et la miséricorde de Dieu ont éclaté d'une manière admirable dans la mort de Jésus-Christ. Elle a fait connaître aux hommes combien cette justice avait été offensée, puisqu'il a fallu que le Fils de Dieu se soit revêtu de notre nature pour y satisfaire, et quel a été l'excès de cette divine miséricorde envers les hommes, puisque le Père a livré son propre Fils pour leur salut. On peut dire encore que *Dieu a été glorifié dans le Fils de l'homme;* parce que les œuvres miraculeuses qu'il a faites et sa doctrine toute céleste ont fait connaître que Dieu était dans cet homme, et qu'il était véritablement un Homme-Dieu. Que si Dieu a été glorifié en lui, parce que le Fils de l'homme n'est point venu faire sa volonté, mais la volonté de celui qui l'a envoyé, *Dieu le glorifiera aussi en lui-même*, en donnant à cette nature humaine l'immortalité, et toute la gloire de la divinité qui lui appartient par l'union hypostatique qu'elle a avec le Verbe éternel. Et *c'est bientôt qu'il le glorifiera;* parce que sa résurrection ne devait pas être différée comme la nôtre à la fin des siècles, mais arriver aussitôt après sa mort.

De ce discours si relevé du Sauveur, saint Cyrille en tire cette instruction aussi courte qu'importante : Que si nous glorifions Dieu dans nous-mêmes, en faisant comme Jésus-Christ, non la volonté de l'homme, mais celle de notre Père, nous avons lieu d'espérer qu'il nous glorifiera aussi; car c'est lui-même qui nous déclare : Qu'*il glorifiera ceux qui lui auront rendu gloire.* Or il est glorifié par nous et dans nous, lorsqu'ayant soin de nous dépouiller des impuretés du péché, nous faisons luire la lumière de nos bonnes œuvres, et nous vivons, non pour nous-mêmes, mais pour sa gloire.

Vers. 33. — *Mes petits enfants*, *je n'ai plus que peu de temps à être avec vous. Vous me chercherez; et comme j'ai dit aux Juifs qu'ils ne peuvent venir où je vas*, *je vous dis aussi à vous autres*, que vous ne le pouvez *présentement.* — Jésus-Christ étant sur le point de quitter les Apôtres, leur parle avec beaucoup de tendresse, comme un père à des enfants qui auraient été tout petits et encore faibles. Car ils l'étaient en effet, en comparaison de cette force vraiment divine qu'il devait leur communiquer après sa résurrection, en les faisant *arriver à l'état d'un homme parfait*, *à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle Jésus-Christ devait être formé en eux*, comme parle l'Apôtre S. Paul. Il les nomme donc ses *petits enfants*, tant pour leur marquer l'amour si tendre qu'il leur portait, qu'afin de les engager eux-mêmes à le regarder véritablement et à l'aimer comme leur père, et à avoir une parfaite confiance en lui. C'est pour la même raison qu'il les avertit qu'*il n'a plus qu'un peu de temps à être avec eux*

amorem declaravit hoc nomine, *filioli;* et illis dilatam duntaxat beatitudinem significat, quæ Judæis incredulis penitùs negata est.

Vers. 34, 35. — *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem.* Mandatum do vobis, ut solent abeuntes mandata suis dare : mandatum novum, mihi proprium ac peculiare, præstans, eximium : mandatum novum, id est, novo modo expositum, novâ formulâ traditum. Illud enim, *sicut dilexi vos*, longè est expressius quàm illud legis, *sicut te ipsum.* Sicut dilexi vos, non ob humanas rationes, non ob meam utilitatem, sed propter vestram salutem; sicut dilexi vos usque ad sanguinis effusionem, pro vobis mori non dubitans : sic vos mutuò diligite, ut non tantùm in rebus hujus vitæ, sed maximè in his quæ salutem æternam spectant, dilectionem vestram probetis, et pro aliorum æternâ salute nulla incommoda, ne mortem quidem refugiatis. *Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem*, etc. Hoc mandatum quasi de novo do vobis; singulari studio et affectu, meo nomine, meoque exemplo instauratum, vobis commendo. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* Legisperitorum discipuli ex receptis quibusdam sententiis et interpretationibus legis; Pharisæorum, ex habitu et cæremoniis; Joannis Baptistæ, ex austeritate et jejuniis agnoscuntur : vos verò meos esse discipulos cognoscent omnes ex mutuâ dilectione. Hæc

de cette manière sensible et visible en laquelle il y avait été jusqu'alors. Car il voulait, d'une part, augmenter en eux d'autant plus le désir de le posséder, qu'il leur déclarait qu'il les quitterait bientôt; et, de l'autre, les convaincre de nouveau qu'il savait l'heure de son départ, et qu'il ne mourrait que dans le moment où lui-même avait résolu de mourir. Il voulait aussi les préparer à cette rude séparation, en leur déclarant l'état où ils se trouveraient alors, afin qu'ils en fussent moins surpris : *Vous me chercherez*, leur dit-il, quand vous ne me verrez plus, et que, privés de la consolation sensible de ma présence, vous vous verrez exposés à mille périls et à mille tentations, où vous devez vous attendre. Or il ne leur parlait pas ainsi, dit S. Cyrille, pour intimider leurs esprits, et les affaiblir dans l'attente de ces maux, mais plutôt pour les affermir contre toute crainte, et les préparer à tout par l'onction intérieure de sa grâce, qui devait les rendre forts. Vous voudrez venir alors où je vas, ajoute-t-il, mais au lieu que *j'ai dit aux Juifs, qu'ils ne pourraient point me suivre; je vous dis à vous autres que vous ne pouvez* le faire *présentement.* Car en effet, il n'était pas encore temps que les Apôtres fussent transférés dans les demeures célestes, ne s'étant pas encore acquittés de leur ministère. Mais si Jésus-Christ avait dit aux Juifs qu'ils le chercheraient, et qu'ils ne le trouveraient pas à cause de leur infidélité, il se contente de dire aux disciples qu'ils le chercheraient, et n'ajoute pas, qu'ils ne pourraient le trouver; parce qu'encore qu'ils ne pussent pas si tôt le suivre, étant obligés auparavant de travailler à procurer l'établissement de l'Église, ils devaient enfin arriver au lieu où il s'en allait, par la même voie des souffrances.

Vers. 34, 35.— *Je vous fais un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres, et que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés. C'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples*, etc. — C'est un père qui donne ses instructions à ses enfants avant que de les quitter, et qui leur ordonne sur toutes choses de *s'aimer les uns les autres.* Mais d'où vient que Jésus-Christ appelle cela *un commandement nouveau*, puisque c'était le second commandement de l'ancienne loi, et l'un des deux *dans lesquels* il dit lui-même que *toute la loi et les prophètes étaient renfermés?* Il est vrai que par la loi de Moïse, le Seigneur avait commandé à Israël d'aimer son prochain comme soi-même. Mais Jésus-Christ, qui était venu pour perfectionner la loi, *fait* à ses Apôtres *un commandement nouveau*, en ce qu'il ne leur dit pas seulement de *s'entr'aimer*, mais qu'il ajoute, *comme il les avait aimés lui-même.* Or, il est aisé de reconnaître par là la différence qui se trouve entre le commandement de la loi ancienne, et ce *précepte tout nouveau* qu'il donne présentement à ses Apôtres. Car, si nous faisons un peu de réflexion sur l'excès de cet amour qui porta le Fils de Dieu à *s'anéantir lui-même sous la forme d'un serviteur en se faisant homme, et à se rendre obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix*, nous serons assurément convaincus qu'il nous fait *un commandement nouveau*, lorsqu'il nous ordonne de *nous entr'aimer les uns les autres comme lui-même nous a aimés.* En effet, au lieu que la loi ordonnait aux Juifs d'*aimer* leur *prochain comme eux-mêmes;* le Fils de Dieu nous a aimés plus que soi-même, et dans le temps que nous étions ses ennemis, s'étant dépouillé en quelque sorte de sa gloire dans son Incarnation, et nous ayant rachetés de la mort par sa mort. Cette manière d'aimer était sans doute inconnue jusqu'alors. Et c'est à quoi Jésus-Christ engage ici les Apôtres par son exemple en leur faisant ce commandement nouveau, qui les obligeait à une telle perfection, qu'ils ne devaient préférer à l'amour de leur prochain ni gloire, ni richesses, ni la vie même, lorsqu'il s'agirait de procurer leur salut. C'est aussi ce que ces premiers disciples du Sauveur, et les dignes imitateurs de leur charité ont accompli très-parfaitement, ayant soutenu tous les travaux imaginables, et souffert les plus grands maux de la vie présente et la mort même, pour pouvoir sauver les âmes qui périssaient. S. Paul était dans cette disposition, lorsqu'il disait aux fidèles de Corinthe, qu'*il s'exposait à toute heure à mille périls*, et qu'*il mourait tous les jours* pour l'amour d'eux. Tels étaient ces hommes apostoliques, qui ayant reçu pour modèle de l'amour dont ils devaient s'entr'aimer, celui du Sauveur envers les hommes, se regardèrent toujours après un si grand exemple, comme redevables à leurs frères d'un amour dont ils croyaient ne pouvoir jamais s'acquitter comme ils devaient : *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis.* Ce n'était point par la science ou l'éloquence : ce n'était point par les jeûnes et les différentes austérités de la pénitence; ce n'était point par les miracles, que le Fils de Dieu voulait qu'on connût ses vrais disciples; mais par l'amour de leurs frères, semblable à celui qu'il avait eu pour les hommes. Or cet amour supposait nécessairement celui de Dieu, sans lequel il ne saurait subsister.

De même donc, dit S. Cyrille, qu'un ouvrier est reconnu par le métier qu'il exerce pour le disciple ou l'apprenti de celui dont il l'a appris; ainsi la marque à laquelle on peut connaître un véritable disciple de Jésus-Christ, est l'amour qu'il porte à ses frères; et un amour digne de celui dont il a montré l'exemple; un amour, non de la langue, mais du cœur, dont il paraisse au-dehors des fruits qui sont les œuvres; un amour enfin qui représente quelque chose de l'original si parfait auquel il doit travailler sans cesse à se rendre plus semblable. Et c'est même pour cela, dit S. Augustin, que le Fils de Dieu nous a aimés, afin que nous nous aimions les uns les autres. Car en nous aimant il nous a donné la grâce de nous entr'aimer mutuellement, afin que ce lien si doux de la charité nous unissant comme des membres entre nous, nous soyons dignes de devenir véritablement le corps de ce divin chef.

tessera vestra, hoc signaculum est : *Charitas.*

Vers. 36, 37, 38. — *Dicit ei Simon Petrus : Domine, quò vadis?* Quod suscipis iter, in quo nos te sequi non posse ais? *Respondit Jesus : Quò ego vado,* ad crucem, ad mortem, et sic ad gloriam, *non potes me modò sequi :* nondùm habes satis virium ut pro me mortem subeas : *sequeris autem posteà.* Cùm indutus fueris virtute ex alto, Spiritu sancto roboratus, ad-

Vers. 36, 37, 38. — *Simon-Pierre lui dit : Seigneur, où allez-vous? Jésus lui répondit : Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vas ; mais vous me suivrez après. Pierre lui dit : Pourquoi ne vous puis-je pas suivre maintenant? Je donnerai ma vie pour vous*, etc. — Pierre avait été touché de ce que Jésus leur avait dit, qu'ils ne pouvaient venir présentement où il allait ; et se sentant plein d'ardeur pour le suivre, il lui demande : *Où allez vous, Seigneur?* Le Fils de Dieu répondant alors, non à ses paroles, mais à son intention, lui dit : *Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vas, mais vous me suivrez après ;* c'est-à dire, vous n'êtes pas encore en état de mourir pour moi, mais vous le serez dans la suite, lorsque vous aurez été revêtu de la force du Très-Haut, et que vous aurez travaillé à l'œuvre pour laquelle je vous ai choisi, qui est l'établissement de mon Église. Pierre cependant, enflé en quelque façon de ce que leur fidélité à suivre leur maître était reconnue, après que Judas s'était retiré, et voulant peut-être lui donner comme un nouveau témoignage de son grand attachement à son service, lui demanda, non sans une vaine confiance en soi-même, *pourquoi il ne pouvait pas le suivre dès à présent, étant résolu de donner sa vie pour lui.* Il voyait bien, dit S. Augustin, le désir qu'il en avait, mais il ne connaissait pas ses forces. C'était un malade qui vantait la volonté qu'il croyait sentir; mais le médecin découvrait son infirmité qu'il ne voyait pas lui-même. *Comment donc, ô Apôtre de Jésus-Christ, vous qui avez entendu dire à Jésus que* vous ne pouviez pas, *osez-vous bien lui répondre que vous le pouvez? Mais vous connaîtrez par votre propre expérience que votre amour pour votre maître n'est rien sans le secours qui vient d'en haut.*

Ainsi il paraît, dit S. Chrysostôme, que ce fut par un effet de la miséricorde du Sauveur, qu'il permit que cet Apôtre tombât dans la suite. Car il voulut par cette chute le rendre plus humble. Ce n'est pas, comme dit le même saint, qu'il l'ait poussé à le renier; mais c'est qu'il l'abandonna à lui-même, afin qu'il sentît sa propre faiblesse, et qu'étant ainsi humilié, il en fût plus fort. Il voulut donc réprimer dès lors cet orgueil, qui lui faisait présumer qu'il pouvait ce que son maître venait de lui déclarer qu'il ne pouvait pas. Et pour mieux faire sentir à son disciple que lui seul pouvait se glorifier de donner sa vie quand il le voulait, il l'assura que, bien éloigné de mourir pour lui, il le renoncerait par trois fois cette même nuit, *avant que le coq chantât*, c'est-à dire, avant le matin, ou le temps qu'on appelle d'ordinaire le chant du coq, qui précède immédiatement le point du jour.

Ce fut en allant du lieu où ils avaient fait la Pâque, à Gethsémani, dont on a déjà parlé, que le Fils de Dieu prédit à ses Apôtres *le scandale ou ils devaient tous tomber à l'occasion* de sa mort, comme il paraît par le 36e verset du chapitre 26 de S. Matthieu. Il pouvait avoir plusieurs vues, en leur marquant par avance leur chute prochaine. Premièrement, il leur donnait une preuve toute nouvelle de sa divinité, par cette prédiction qu'il leur fit aux approches de sa mort : et il était important de leur faire bien connaître qu'il ne mourait pas par impuissance, comme tous les autres hommes, mais par un excès d'amour pour nous, comme un homme qui était Dieu. Secondement, il les invitait par là à prier, à veiller, et à se défier beaucoup d'eux-mêmes. Car, quoiqu'ils ne paraissent pas l'avoir fait alors, ils l'ont fait depuis leur chute : et ce que le Fils de Dieu leur dit en cette rencontre, était un avertissement pour tous les fidèles de tous les siècles, à qui ces paroles de Jésus-Christ et l'exemple des Apôtres doivent servir de remède contre de grandes chutes, où ils seront nécessairement exposés s'ils n'ont soin d'en profiter. En troisième lieu, il leur prédit ce qui leur devait arriver ; afin qu'après qu'ils seraient tombés, dit S. Jérôme, ils ne désespérassent pas de leur salut, mais qu'ayant recours à la pénitence, ils pussent être délivrés. Il voulait encore, selon saint Jean Chrysostôme, en leur citant le témoignage d'un prophète touchant *la mort du pasteur et la dispersion des brebis*, les assurer que rien ne lui arriverait qui n'eût été exprimé longtemps auparavant dans les Écritures ; afin qu'ils eussent sujet dans la suite de se confier davantage en sa bonté. Enfin il voulut, comme dit le même Saint, faire connaître quels ont été ses disciples avant sa mort, et quels ils furent depuis par le mérite de sa croix, qui leur obtint cette force toute divine qu'ils firent paraître dans toute la suite de leur vie mortelle.

Saint Hilaire dit que ce scandale où les Apôtres de Jésus-Christ devaient tomber par sa mort, était l'infidélité où les jeta cette mort même de leur divin maître, et le trouble que leur causa la frayeur d'un si triste événement : *Futuræ eos infirmitatis admonuit, et nocte eàdem omnes metu atque infidelitate turbandos.* C'est aussi le sentiment que saint Augustin a eu de leur chute, lorsqu'il explique ces paroles de Jésus-Christ rapportées dans l'Évangile de saint Jean : *Vous croyez maintenant?* disait-il à ses Apôtres après la Cène : *Le temps va venir et il est déjà venu, que vous serez dispersés, chacun de votre côté, et que vous me laisserez seul;* ce qui est de même, selon saint Augustin, que s'il leur eût dit : *Vous serez alors tellement troublés, que vous abandonnerez même la créance que vous avez maintenant. Car ils déchurent tellement de leur espérance,* ajoute ce Saint, *que cela alla jusqu'à une extinction, pour le dire ainsi, de leur ancienne foi, semblable à celle qui parut en la personne de Cléophas, ce disciple qui parlant avec Jésus-Christ après sa résurrection sans le connaître, et racontant ce qui leur était arrivé dans sa passion, lui dit à la fin : Cependant nous espérions que ce serait lui-même qui rachèterait Israël, et après tout cela néanmoins, voici déjà le troisième jour que ces choses se sont passées. Voilà donc,* ajoute S. Augustin, *comment ils l'avaient quitté en abandonnant la foi même par laquelle ils avaient auparavant cru en lui. « Ecce quomodò eum reliquerant, deserendo etiam ipsam fidem quâ in eum antè crediderant. »*

Mais en même temps que Jésus-Christ prédit aux Apôtres leur chute prochaine, il les console en les assurant, non seulement qu'il ressusciterait, mais encore qu'il ne les abandonnerait point, puisqu'il leur promet *d'aller les attendre en Galilée* où il savait qu'ils devaient se retirer par la crainte qu'ils auraient des Juifs. Car ce fut là en effet qu'il se fit voir à saint Pierre et à ses autres disciples après sa résurrection. Il ne voulut pas, comme dit saint Chrysostôme, choisir pour cela quelque province éloignée; mais le pays même et l'endroit presque où il devait mourir, afin que cela servît à persuader davantage ces disciples de la vérité de la résurrection de celui-là même qui y aurait été crucifié. S. Pierre, qui paraissait plus ardent que tous les autres, pour tout ce qui regardait la personne de Jésus-Christ, ne put souffrir d'être soupçonné de pouvoir abandonner celui pour lequel ils avaient dès auparavant quitté toutes choses. C'est pourquoi il répondit au Sauveur par une certaine confiance que lui inspirait le zèle de son amour : *Quand tous les autres tomberaient dans le scandale sur votre sujet, pour moi, je n'y tomberai jamais.* Que dites-vous, Pierre, s'écrie saint Jean Chrysostôme? Le Prophète a déclaré que les brebis seraient dispersées, Jésus-Christ confirme lui-même

versa quæque pro nomine meo pati poteris, et novissimè mortem crucis, cùm impleveris ministerium à me tibi commissum in fundatione et regimine Ecclesiæ. *Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò?* Quid impedit? Putasne me itineris molestiâ, aut ullis periculis terreri? *Animam meam pro te ponam.* Mortis etiam discrimini, si opus sit, me pro tuo capite objiciam. *Respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones?* Itane verò? Paratus te esse profiteris ad mortem pro me subeundam? *Amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus, donec ter me neges.* Ego qui te meliùs novi, animum tuum tibi certissimè futurum prænuntio, fore ut ter neges te meum esse discipulum, antequàm gallus cantum suum absolverit, seu antequàm præterierit hora gallicinii.

ce que le Prophète a dit : et vous osez assurer le contraire.... Au lieu donc que cet Apôtre aurait dû avoir recours aux prières, et dire à son Maître : Secourez-nous, s'il vous plaît, afin que nous ne soyons point séparés de vous,... il commet trois fautes en même temps, soit en *résistant à ce que* le Fils de Dieu lui disait, soit en s'élevant au-dessus des autres, soit en s'attribuant tout à lui-même.

Comme saint Pierre avait voulu, par une fausse confiance en ses propres forces, se distinguer de tous les autres, il mérita d'être humilié plus qu'eux tous, par la certitude avec laquelle son divin Maître lui déclara : Que bien loin de ne pas tomber, comme les autres, dans le scandale dont il leur avait parlé, il *le renoncerait cette même nuit par trois fois avant que le coq chantât*, c'est-à-dire, avant le temps qu'on appelle proprement le chant du coq, qui précède immédiatement le point du jour. Et c'est pour cette raison qu'il est dit dans l'Evangile de saint Marc : *Avant que le coq ait chanté deux fois.* Car au lieu que les autres Evangélistes se sont contentés de marquer *le chant du coq*, comme très-connu de tout le monde, saint Marc a encore spécifié davantage le temps précis du renoncement de saint Pierre, en faisant dire à Jésus-Christ que ce devait être *avant que le coq eût chanté deux fois ;* parce qu'en effet le coq chante ordinairement sur le minuit, quoique ce chant soit bien moins connu que celui de devant le point du jour.

Il semblait que cette nouvelle assurance que le Fils de Dieu donnait à Pierre de sa chute, et si prochaine et si terrible, aurait dû l'humilier et l'abattre. Mais plus le Sauveur lui en donne de certitude, plus il lui résiste, dit saint Chrysostôme, et l'assure : Que *quand même il lui faudrait mourir avec lui, il ne le renoncerait jamais.* Sur quoi ce grand Saint ne peut s'empêcher de s'adresser encore une fois à cet Apôtre : *A quoi pensiez-vous, ô Pierre,* lui dit-il? *Lorsque votre Maître disait seulement en général : Un d'entre vous me trahira, vous craigniez d'être vous-même ce traître, et vous engageâtes un des disciples à lui demander qui ce serait, quoique vous ne vous sentissiez coupable d'aucune pensée semblable. Et lorsqu'il déclare hautement ici que vous tomberez tous dans le scandale, vous le niez hautement, non pas une seule fois, mais plusieurs fois ; et vous osez démentir la vérité même, qui vous connaît sans comparaison mieux que vous ne vous connaissez.* Quoique saint Jean Chrysostôme semble dans la suite excuser un peu saint Pierre, et attribuer cette résistance qu'il faisait à Jésus-Christ au grand amour qu'il sentait pour lui, il reconnaît néanmoins que ses paroles naissaient d'un fond de vanité et d'ambition. *Ainsi le Sauveur voulut,* ajoute-t-il, *guérir cet orgueil secret de son cœur, non pas en le poussant à le renoncer, Dieu nous garde de cette pensée; mais en le laissant à lui-même sans son secours, et donnant en sa personne un exemple de la faiblesse de la nature de l'homme... Nous apprenons donc de-là,* continue le même Saint, *une grande vérité, qui est que l'ardeur de la volonté de l'homme ne lui suffit pas, s'il n'est assisté du secours d'en haut.*

Saint Pierre croyait pouvoir, dit saint Augustin, ce qu'il sentait qu'il voulait : *Putabat enim se posse, quod se velle sentiebat.* Mais il eût fallu que cette volonté qu'il sentait alors fût accompagnée d'une grande charité, afin qu'il pût accomplir ce qu'il voulait. Et c'est cette charité qu'il n'avait pas encore, lorsque par un effet de sa crainte il renonça le Seigneur trois fois différentes. « *Ipsam charitatem Apostolus Petrus nondum habuit, quando timore Dominum ter negavit.* » *Celui donc,* comme dit le même Saint, *qui veut accomplir le commandement de Dieu, et qui ne le peut, a déjà, à la vérité, une volonté qui est bonne, quoiqu'elle soit encore petite et faible : mais il pourra l'accomplir quand il aura une volonté grande et forte. Car, lorsque les saints Martyrs ont accompli ces grands préceptes de la loi nouvelle, ils l'ont fait par une grande volonté, c'est-à-dire, par une grande charité.*

Sensus moralis.

Vers. 1. — *Ante diem festum Paschæ, sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, cùm dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.* Christus Jesus in fine vitæ suæ mortalis majora perfectæ dilectionis indicia suis dedit, eximiis humilitatis et patientiæ exemplis, novorum sacramentorum, maximique et jugis sacrificii institutione, sanguinis sui effusione pro illorum, totiusque mundi salute. Nihil omisit quod vehementer amantem deceret, ut eorum in se charitatem augeret, et ad futura mala forti animo subeunda accenderet. In finem dilexit eos, hoc est, semper dilexit. *In finem dilexit*, id est, usque ad mortem illum dilectio perduxit. Christum Jesum diligamus, quoniam ipse prior dilexit nos, nec solis apostolis, sed nobis omnibus hæc summi amoris argumenta dedit. Diligamus in hoc mundo constanter ac perseveranter, ut nihil nos ab ejus charitate separet. Cum ipso transeamus de hoc mundo ad Patrem. Hic transitus digna celebratio veri Paschatis est. Pascha Hebraicè *transitum* significat. Propterea tunc primùm Pascha celebravit populus Dei, quando ex Ægypto fugientes mare Rubrum transierunt. Nunc ergo figura illa prophetica in veritate completa est, cùm sicut ovis ad immolandum ducitur Christus, cujus sanguine illitis postibus nostris, id est, cujus signo crucis signatis frontibus nostris, à perditione hujus seculi tanquàm à captivitate vel interemptione Ægyptiâ liberamur : et agimus saluberrimum transitum, cùm à diabolo transimus ad Christum, et ab isto instabili seculo ad ejus fundatissimum regnum. *Ideò quippe ad Deum permanentem transimus, ne cum mundo transeunte transeamus.* Aliud enim est transire de mundo, aliud est transire cum mundo : aliud ad Patrem, aliud ad hostem. *Nam et Ægyptii transierunt, non tamen transierunt per mare ad regnum, sed in mari ad interitum.*

Vers. 2, 3, 4, 5. — *Et cœnâ factâ, cùm diabolus jam misisset in cor ut traderet eum Judas.... Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia à Deo exivit, et*

ad Deum vadit : surgit à cœnâ, et posuit vestimenta sua, etc., *et cœpit lavare pedes discipulorum.* Propriarum miseriarum cognitio, propriæ infirmitatis quotidiana experientia, hominem corruptum sub potenti manu Dei non humiliant. Christum verò Jesum divinæ suæ originis, magnitudinis, gloriæ, potestatis consideratio non prohibet ab humiliatione sub pedibus vilissimæ creaturæ, perfidi homuncionis, cujus cor diabolus possidet. Hinc discant homines nec de generis sui splendore, nec de suâ potestate extolli : Dei magnitudinem, Christi humilitatem considerent, et ab ejus exemplo humiliari discant. Nihil deest humiliationi Salvatoris, omnes actionis hujus circumstantiæ perfectionem ejus comprobant. Omnes ministerii vilissimi partes ipse implet, nullo adjuvante, nullo ipsi ministrante. Exuit ipse vestimenta sua, linteum accipit, se præcingit, aquam mittit in pelvim, discipulorum et ipsius Judæ proditoris pedes lavat, extergitque linteo quo erat præcinctus. « Cùm illi Pater, ait S. Augustinus, tract. 55 in Joan., omnia dedisset in manus, ille discipulorum non manus, sed pedes lavit : et cùm se sciret à Deo exisse, et ad Deum pergere, non Dei Domini, sed hominis servi implevit officium. Ad cumulum humilitatis accessit, quòd etiam illi non dedignatus est pedes lavare, cujus manus jam prævidebat in scelere. Quid autem mirum, si surrexit à cœnâ, et posuit vestimenta sua, qui cùm in formâ Dei esset, semetipsum exinanivit ? Quid mirum si præcinxit se linteo, qui formam servi accipiens, habitu inventus est ut homo ? Quid mirum si misit aquam in pelvim unde lavaret pedes discipulorum, qui in terram sanguinem fudit, quo immunditiam dilueret peccatorum ? Quid mirum si linteo, quo erat præcinctus, pedes quos laverat, tersit, qui carne, quâ erat indutus, Evangelistarum vestigia confirmavit ? Passurus exitia, præmisit obsequia : non solùm eis pro quibus erat subiturus mortem, sed etiam illi qui eum traditurus erat ad mortem. Tanta est quippe humanæ humilitatis utilitas, ut eam suo commendaret exemplo etiam divina sublimitas : quia homo superbus in æternum periret, nisi illum Deus humilis inveniret. Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat. Perierat autem superbiam deceptoris secutus, ergo humilitatem Redemptoris sequatur inventus. »

VERS. 8, 9. — *Dicit ei Petrus : non lavabis mihi pedes in æternum. Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum.* Pulchrum spectaculum ! Amor, fides, observantia, pietas, humilitas Petri certant cum humilitate et charitate Christi Jesu. Horret ac metuit, considerans eum, qui cum Patre unus Deus est ac Dominus universi, servile ministerium obire ; expavescit, videns eum cui ministrant angeli, ad pedes hominum peccatorum abjectum. *Metuit* discipulus *tantæ rei pondus*, et usitatam ac familiarem sibi reverentiam prætexens, recusat officium, cujus nondùm causam finemque noverat. Verùm vincat oportet devotionem Petri humilitas et charitas Christi. Humilitas Petri vera non esset, nec pietas ejus sincera, nisi Domini Jesu voluntati subjecta. Qui enim specie humilitatis voluntati Dei, superiorumque mandatis eam significantibus resistit, superbus est, ideòque partem cum Christo humilitatis magistro non habet. *Si non lavero te, non habebis partem mecum.* Nihil terribilius comminari Christus potest animæ ipsum diligenti, quàm æternam ab illo separationem.

Nisi lavero te, non habebis partem mecum. « Significat etiam his verbis, ait S. Cyrillus, lib. 9 in Joan., quòd nisi quis per ejus gratiam sordes ex peccato contractas abluerit, particeps futurus non sit vitæ quæ ab eo manat, sed regni cœlorum expers mansurus. Nec enim fas est impuris in supernas mansiones ingredi, sed qui per dilectionem in Christum puram habent conscientiam, et sanctificati sunt in Spiritu per sanctum baptisma. Qui verò post baptismum inquinati sunt peccato, pœnitentiæ aquâ ablui debent, et sanguine Christi ab ipsomet purgari et sanctificari, ut mensâ ejus, communione corporis ejus, æternâque gloriæ societate digni sint. »

Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed et manus, et caput. Caput hominis interioris, fides est, bonorum omnium sensuum, sanctorumque motuum origo ; manus, opera ; pedes, affectus. Hæc omnia subdenda sunt gratiæ Christi, ut eâ operante fides pura sit ab erroribus, vita pura sit à criminibus ; affectus puri sint à sordibus quæ ex amore seculi, et adhæsione ad res terrenas contrahuntur.

VERS. 10. — *Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes.* Toto vitæ hujus mortalis tempore mystica hæc pedum ablutio, id est, terrenorum affectuum purgatio in nobis exercenda est. « In sancto quidem baptismate, inquit S. Augustinus, tract. 56 in Joannem, homo totus abluitur; verùmtamen cùm in rebus humanis postea vivitur, utique terra calcatur. Ipsi igitur humani affectus, sine quibus in hâc mortalitate non vivitur, quasi pedes sunt, ubi ex humanis rebus afficimur, et sic afficimur, ut si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos decipiamus, et veritas in nobis non sit. Quotidie igitur pedes lavat nobis, qui interpellat pro nobis : et quotidie nos opus habere ut pedes lavemus, id est, vias spiritualium gressuum dirigamus, in ipsâ oratione Dominicâ confitemur, cùm dicimus : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Si enim confiteamur*, sicut scriptum est, *peccata nostra*, profectò ille qui lavit pedes discipulorum suorum, *fidelis est et justus ut dimittat nobis peccata nostra, et mundet nos ab omni iniquitate*, id est, usque ad pedes quibus conversamur in terrâ. Proinde Ecclesia quam mundat Christus lavacro aquæ in verbo, non solùm in illis est sine maculâ et rugâ, qui post lavacrum regenerationis continuò ex hujus vitæ contagione tolluntur, nec calcant terram ut opus habeant pedes lavare; verùm etiam in eis, quibus istam misericordiam præbens Dominus, fecit eos de seculo isto lotis etiam pedibus emigrare. In his autem qui hic demorantur, etiamsi munda sit, quoniam justè vi-

vunt; opus tamen habent pedes lavare, quoniam sine peccato non sunt. Propter hoc dicit in Cantico Canticorum : « Lavi pedes meos, quomodò inquinabo illos? » Dicit enim hoc cùm cogitur ad Christum venire, et terram calcare cùm venit... » Vide et S. Bernardum, sermone 1 *in Cœnâ Domini*.

VERS. 12, 13, 14, 15. — *Scitis quid fecerim vobis? Vos vocatis me, Magister, et Domine, et benè dicitis : sum etenim. Si ergo ego lavi pedes vestros, Dominus et Magister, et vos debetis alter alterius lavare pedes. Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis.* Discipuli Christi sumus; ejus igitur documenta et præcepta animo complecti, diligere, prædicare et sectari debemus, ut Magistri nostri. Christi servi sumus; illi igitur in omnibus et semper obsequi debemus ut Domino nostro, qui nihil, nisi justum, sanctum, salutare nobis præcipere potest. Ejus humilitatem et charitatem debemus imitari, et pro nostris viribus nos ei conformare. Hæc enim vox, *quemadmodum*, similitudinem, non æqualitatem significat. Sic ludimagistri pueris litteras quàm pulcherrimas scribunt, ut quoad poterunt imitentur. Ubi nunc qui conservos despiciunt? Ubi qui honores expetunt? Proditoris pedes Dominus lavit, sacrilegi, furis, et ipso proditionis tempore, cùm nulla speranda esset emendatio, mensam communem posuit; et tu elatis superciliis intumescis? *Si ergo ego lavi pedes vestros Dominus et Magister, et vos debetis alter alterius lavare pedes.* Non dixit quod majus erat : Si ergo pedes proditoris lavi, quid mirum si vos alter alterius? sed rem fecit, inde eam discipulis tantæ humiliationis et charitatis testibus æstimandam reliquit. Ideò dicebat : *Qui fecerit, et docuerit, hic magnus vocabitur*, Matth. 5. Hæc enim vera doctrina est, quod doces id reipsà operari. Quem fastum hoc humilitatis exemplum non tolleret? Quam non deprimeret elationem? Qui sedet super Cherubin, proditoris pedes lavit : tu homo, terra et pulvis, extolleris et intumescis? Quòd si veram celsitudinem concupiscis, viam te docebo. Humilitas est. Nunquàm humilitas sine magnitudine animi, nec superbia sine pusillanimitate. Qui enim præsentibus terrenisque rebus tanquàm magnis inhiat, is vilis est et abjecti animi. Sapiens parvifacit temporalia et peritura : nec igitur ea ab alio desiderat accipere : contra verò, qui sapiens non est, ad ludicra et vilia, puerorum instar afficitur, illaque admiratur.

Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodùm ego feci, ita et vos faciatis. Non dedignetur quod fecit Christus, facere christianus. Cùm enim ad pedes fratris inclinatur corpus, etiam in corde ipso vel excitatur, vel si jam inerat, confirmatur ipsius humilitatis affectus. Debet tandem unusquisque se infra proximum humiliare, ut illum Christo lucretur. Debet, prout suæ conditioni, statui, vel officio convenit, pedum ipsius, id est, affectuum et conversationis sordes lavare et abstergere bonis exemplis, fraternâ correctione, salutaribus monitis, et consiliis adhortationibus, orationibus, injuriarum condonatione. Quid enim videtur in hâc altitudine sacramenti Dominus significare, cum dicit : *Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis*, nisi quod apertissime dicit Apostolus, Coloss. 3, 3 : *Donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam, sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos?* Invicem itaque nobis delicta donemus, et pro nostris delictis invicem oremus, atque ita quodammodò invicem pedes nostros lavemus.

VERS. 16, 17. — *Amen, amen dico vobis : Non est servus major domino suo : neque apostolus major est eo qui misit illum. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.* Non ad convincendam mentem, sed ad movendam voluntatem discipulorum, dupl ci juramento confirmat Christus, servum non esse domino suo majorem, nec apostolum eo qui misit illum. Id certè non ignorabant, quod speculationem attinet : sed necesse erat ut Ecclesiæ pastores et rectores persuasum haberent, se in firmissimo profundæ humilitatis fundamento suam omnem excellentiam collocare debere, suum meritum constituere : nihilque fore injustius, quàm si servi ac discipuli præceptum et exemplum humilitatis à Domino suo et Magistro sibi traditum implere negligant, aut contemnant. *Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.* Præstaret enim nescire, quàm cognita nolle perficere. Unde alias ait : *Qui non cognovit voluntatem domini sui, et non fecit, vapulabit paucis : qui autem cognovit, et non fecit, vapulabit multis*, Luc. 18, 45. Nam ei qui sciens voluntatem Domini sui, contra illam fecerit, cognitio condemnationi erit : contempsit enim, cùm ad officium implendum nihil ei deesset. Cognitio igitur sine operibus inanis est, fides sine operibus mortua est. *Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.*

VERS. 20. — *Amen, amen dico vobis : Qui accipit si quem misero, me accipit : qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.* Unio Christi cum membris suis tam intima, tam arcta est, ut collata ipsis officia et beneficia accipiat et remuneret velut sibi ipsi facta. Sed major est illius cum ministris suis conjunctio, propter unitatem sacerdotii, cujus illos participes facit. Ab illo missi sunt, ut ille à Patre; locum illius in Ecclesiâ tenent; auctoritatem illius exercent; divinæ illius unctionis emanationem acceperunt; sacerdotio illius funguntur. Quicumque igitur illos rejicit, vel spernit, Christum spernit et rejicit. Quicumque illos recipit et colit, Christum recipit et colit.

VERS. 21. — *Cum hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu, et protestatus est, et dixit : Amen, amen dico vobis : Quia unus ex vobis tradet me.* Quàm immane sit Judæ scelus, quàm horrenda proditio, nihil magis ostendit quàm Christi Jesu turbatio. Tam nefarium est indignè communicantium crimen, tam execrandum scelus sacerdotum et pastorum, qui veritatem, Ecclesiam, bonum salutis animarum suis commodis postponunt, ut talis proditionis consideratione turbari posset animus Christi Jesu, si adhuc in carne mortali versaretur, et his affectionibus obnoxia esset, quas propter nos suscipere, pati que voluit. « Id etiam fortassis, inquit S. Augustinus, tract. 60 in Joan., nobis significare Dominus suâ perturbatione dignatus est, quod falsos

fratres, et dominici agri zizania ita necesse est usque ad messis tempus inter frumenta tolerari, ut quando ex eis aliqua separari etiam ante messem urgens causa compellit, fieri sine Ecclesiæ perturbatione non possit. Hanc perturbationem sanctorum suorum per schismaticos et hæreticos futuram, quodammodò prænuntians Dominus, præfiguravit in se ipso, cùm exituro Judà homine malo et commixtionem frumenti in quâ diù fuerat toleratus, separatione apertissimâ relicturo, turbatus est non carne, sed spiritu. Spirituales enim ejus in hujusmodi scandalis non perversitate, sed charitate turbantur, ne fortè in separatione aliquorum zizaniorum simul eradicetur et triticum. »

Unus ex vobis tradet me. Unus ex vobis, numero, non merito; specie, non virtute; commixtione corporali, non vinculo spirituali, carnis adjunctione, non cordis socius unitate: proinde non qui ex vobis est, sed qui ex vobis exiturus est. Unde S. Joannes in epistolâ primâ scribit: *Ex nobis exierunt, sed non erant ex nobis: nam si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum.* Non erat igitur ex illis Judas: mansisset enim cum illis, si esset ex illis.... Utrumque tamen verum est, et ex nobis, et « non ex nobis: secundùm aliud ex nobis, secundùm aliud non ex nobis: secundùm communionem sacramentorum ex nobis, secundùm suorum proprietatem criminum non ex nobis. »

Vers. 23, 24, 25. — *Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus*, etc. Virginalis castitas S. Joannis aditum illi patefecit in sinum Jesu, ex quo et Evangelii sui arcana, et amorem ardentissimum erga Jesum Christum hausit. Castitas porrò et modestia arcto fœdere conjunctæ sunt. Non mirum ergo quòd S. Joannes sancto pudore illum ab omni jactantiæ spe deterrente, nomen suum sileat, cùm favores Magistri sui commemorat. Aliundè nosci non vult, quàm ex bonitate singulari Christi Jesu erga se; nec alia ejus dona enumerat, sed amorem unum, qui cæterorum omnium donorum fons et origo est. *Discipulus quem diligebat Jesus.* Ideò in sinu Jesu, in throno amoris ejus recumbit. Joannis castitatem, modestiam, charitatem imitemur, et unusquisque nostrûm erit dilectus discipulus Jesu. Dignâ communione fit ut Jesus in sinu nostro recumbat, et nos in sinu Jesu; ut maneat in nobis, et nos in eo. *Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei: Quis est de quo dicit?* Charitas et auctoritas Ecclesiæ simul concurrunt ut malorum ministrorum crimina detegantur: conjunctisque studiis impediunt ne animarum saluti noceant. *Itaque cum recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei: Domine, quis est?* Hic est pectoris sinus, *sapientiæ secretum.* In hoc sinu qui per castitatem et charitatem recumbunt, cœlesti lumine illustrantur, et Spiritus eos docet de omnibus ad salutem necessariis, quin etiam ad regimen Ecclesiæ, et animarum directionem, si præpositi sint, vel in sacro ministerio constituti.

Vers. 26, 27. — *Respondit Jesus: Ille est, cui ego intinctum panem porrexero*, etc. Dona Dei ab hypocritis recepta introitus diaboli in corda illorum sequitur. Si buccellam panis à Christo accipere ficto animo tam exitiale est, quantò exitialius corpus ejus et sanguinem sacrilegâ communione percipere? Sacrilega communio, cujus figura fuit panis intinctus à Christo Judæ porrectus, peccatoris obdurationem interdùm consummat. *Et post buccellam introivit in eum satanas.* Scripsit Apostolus, 1 Cor. 11, 27: *Quicumque manducaverit panem, aut biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis et sanguinis Domini.* Et de his erat sermo, qui Domini corpus, velut alium cibum quemlibet indiscretè negligenterque sumebant. « Hic ergo si corripitur qui non dijudicat, hoc est, non discernit à cæteris cibis dominicum corpus; quo modo damnatur qui ad ejus mensam fingens amicum, accedit inimicus? Si reprehensione tangitur negligentia convivantis, quâ pœnâ percutitur venditor invitantis? Quid erat autem panis traditori datus, nisi demonstratio gratiæ cui fuisset ingratus? » Hæc S. Augustinus, tract. 62 in Joan.

Et dixit ei Jesus: Quod facis, fac citiùs. « Non præcepit facinus, inquit S. Augustinus, ibid., n. 4, sed prædixit Judæ malum, nobis bonum. Quid enim Judæ pejus, et quid nobis melius quàm traditus Christus, ab illo adversùs illum, pro nobis præter illum? *Quod facis, fac citiùs.* O verbum libentiùs parati, quàm irati! O verbum non tam pœnam exprimens proditoris, quàm mercedem significans Redemptoris! Id dixit, non tam in perniciem perfidi sæviendo, quàm ad salutem fidelium festinando: quia traditus est propter delicta nostra, et *dilexit Ecclesiam, et semetipsum tradidit pro eâ*, Ephes. 5, 25. Et de se ipso dicit Apostolus: *Qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me*, Galat. 2, 20. Nisi ergo se traderet Christus, nemo traderet Christum. Quid habet Judas nisi peccatum? Neque enim in tradendo Christo salutem nostram cogitavit, propter quam traditus est Christus, sed cogitavit pecuniæ lucrum, et invenit animæ detrimentum. Accipit mercedem quam voluit, sed nolenti est data quam meruit. Tradidit Judas Christum, tradidit Christus seipsum: ille agebat negotium suæ venditionis, iste nostræ redemptionis. *Quod facis, fac citiùs*; non quia tu potes, sed quia hoc vult qui totum potest.

Vers. 31, 32. — *Cùm ergo exîsset, dixit Jesus: Nunc clarificatus est Filius hominis, et Deus clarificatus est in eo.* Gloriam suam in humiliationibus, opprobriis, passione, in obedientiâ usque ad mortem Dominus noster Jesus Christus constituit, quia hæc omnia ad gloriam Patris referuntur. Discat hinc Christianus gloriam omnem suam et honorem in Dei cultu et fideli mandatorum ejus observantiâ ponere; discat in nullo alio nisi in cruce Domini Jesu gloriari, per quam illi crucifixus sit mundus, et ille mundo. Nullum periculum generosè et fortiter non adeat ut gloriam Dei procuret pro sui statûs officio; sic enim et ipse gloriam æternam consequetur. Nostram enim felicitatem cum gloriâ suâ conjunctam divina bonitas esse voluit. *Si Deus clarificatus est in eo, et Deus clarificabit eum in semetipso.*

Vers. 34, 35. — *Mandatum novum do vobis: Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos*, gratuitò, nullis præ-

cedentibus meritis : ita sitis in omnes benefici, etiam in eos quibus nihil debetis. Dilectio ista, exuto vetere, induit nos hominem novum. Hæc antiquos etiam justos, patriarchas et prophetas, sicut postea sanctos apostolos innovavit : ipsa et nunc innovat gentes, et ex universo genere humano, quod diffunditur toto orbe terrarum, facit et colligit populum novum, corpus novæ nuptæ, Filii Dei unigeniti sponsæ. Propter quod pro invicem sollicita sunt membra in ea, et si patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra, et si glorificatur unum membrum, congaudent omnia membra. « Audiunt enim atque custodiunt : *Mandatum novum do vobis, ut vos invicem diligatis :* non sicut se diligunt qui corrumpunt ; nec sicut se diligunt homines quoniam homines sunt : sed sicut se diligunt quoniam dii sunt et filii Altissimi omnes, ut sint Filio ejus unico fratres, eâ dilectione invicem diligentes, quâ ipse dilexit eos, perducturus eos ad illum finem qui sufficiat eis, ubi satietur in bonis desiderium eorum. »

Mandatum novum do vobis, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos. « Quid Christus nisi Deum dilexit in nobis ? Non quòd habebamus, sed ut haberemus : ut perducat nos ubi sit Deus omnia in omnibus. Sic etiam Medicus rectè dicitur ægros diligere : et quid in eis nisi salutem diligit, quam cupit utique revocare, non morbum, quem venit expellere ? *Sic ergo et nos invicem diligamus, ut quantùm possumus, invicem ad habendum in nobis Deum curâ dilectionis attrahamus.* Hanc dilectionem nobis donat ipse qui ait : *Sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem.* Ad hoc ergo nos dilexit, ut et nos diligamus invicem : hoc nobis conferens diligendo nos, ut mutuâ dilectione constringamur inter nos, et tam dulci vinculo connexis membris corpus tanti capitis simus. » Christiana amicitia sola illa est, quâ homines in Deo, et propter Deum, per Spiritum Christi Jesu se diligunt. Hæc propria nota Christianorum, gratuita charitas, non quærens quæ sua sunt. Illos diligere qui nos diligunt, et nobis benefaciunt, amicitia merè humana est ; illos diligere, qui nulla nobis benevolentiæ testimonia exhibent, imò et qui nos oderunt, quia mandatum Domini est, charitas est propria discipulorum Christi. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem :* « tanquàm diceret : Alia munera mea vobiscum habent etiam non mei, non solùm naturam, vitam, sensum, rationem, et eam salutem, quæ hominibus pecoribusque communis est ; verùm etiam linguas, sacramenta, prophetiam, scientiam, fidem, distributionem rerum suarum pauperibus, et traditionem corporis sui, ut ardeant ; sed quoniam charitatem non habent, ut cymbala concrepant, nihil sunt, nihil illis prodest. Non ergo in illis quamvis bonis muneribus meis, quæ habere possunt etiam non discipuli mei ; sed *in hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* » Ita S. Augustinus. Hoc signo primi Christiani noscebantur. « Ejusmodi vel maximè dilectionis operatio notam nobis inurit penes quosdam, ait Tertullianus, Apolog. 39. Vide, inquiunt, ut invicem se diligant.... et ut pro alterutro mori sint parati. »

Vers. 36, 37, 38. — *Dicit ei Simon Petrus : Domine, quò vadis? Respondit ei Jesus : Quò ego vado, non potes me modò sequi ; sequeris autem posteà.* « Quid festinas, Petre? Nondùm te suo Spiritu solidavit Petra. Noli extolli præsumendo, *non potes modò*, noli dejici desperando, *sequeris posteà.* » Cùm se unusquisque nostrûm non posse operari bonum supernaturale perspexerit, ad Deum confugiat, et *oret gemitu voluntatis, ut impetret donum facultatis.* Quamvis infirmitatis nostræ conscii simus, in Domino confidentes dicamus : *Omnia possum in eo qui me confortat :* sed ne confidamus in nobis, ne de viribus nostris præsumamus. *Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò? Animam meam pro te ponam.* « Voluntatem suam, inquit S. Augustinus, tract. 66 in Joannem, jactabat infirmus, sed inspiciebat valetudinem Medicus. Iste promittebat, ille prænoscebat : qui nesciebat, audiebat : qui præsciebat, docebat. Quantum sibi assumpserat Petrus intuendo quid vellet, ignorando quid posset? Respondit ei Jesus : *Animam tuam pro me pones? Amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus, donec ter me neges.* Ita ne facies pro me, quod ego nondùm pro te ? Præire potes, qui sequi non potes ? Quid tantum præsumis ? Quid de te sentis ? Quid esse te credis? *Amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus, donec ter me neges.* Ecce quomodò tibi citò apparebis, qui magna loqueris, et te parvulum nescis. Qui mihi promittis mortem tuam, ter negabis Vitam tuam. Qui te jam putas mori posse pro me, priùs vive pro te ; nam timendo mortem carnis tuæ, mortem dabis animæ tuæ. Quanta enim vita est confiteri Christum, tanta mors est negare Christum. » *Non cantabit gallus, donec ter me neges.* In animâ itaque Petri præcessit quod offerebat in corpore. Non tamen pro Domino, ut temerè præsumebat, præcessit, sed aliter quàm putabat. Namque ante mortem et resurrectionem Domini, et mortuus est negando, et revixit plorando : sed *mortuus est quia superbè præsumpsit, revixit autem quia benignè ille respexit.*

Observatione dignus est S. Joannis Chrysostomi commentarius, desertionem Petri à gratiâ divinâ, in ejus præsumptionem pariter refundentis. « Quid dicis, Petre ? dicenti : Non potes, te posse dicis? Experientiâ cognosces nihil esse dilectionem tuam sine gratiâ divinâ. Unde constat hunc casum Jesum pro ipsius utilitate permisisse. Nam cùm assertioni suæ fervore quodam non staret Petrus, non quidem impulit ad negandum, sed desertum reliquit, ut suam ipse intelligeret imbecillitatem. »

CAPUT XIV.

1. Non turbetur cor vestrum. Creditis in Deum, et in me credite.

CHAPITRE XIV.

1. Que votre cœur ne se trouble point. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.

2. In domo Patris mei mansiones multæ sunt : si quo minùs, dixissem vobis : quia vado parare vobis locum.

3. Et si abiero, et præparavero vobis locum, iterùm venio, et accipiam vos ad me ipsum, ut ubi sum ego, et vos sitis.

4. Et quò ego vado scitis, et viam scitis.

5. Dicit ei Thomas : Domine, nescimus quò vadis, et quomodò possumus viam scire?

6. Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita : nemo venit ad Patrem, nisi per me.

7. Si cognovissetis me et Patrem meum utique cognovissetis : et amodò cognoscetis eum, et vidistis eum.

8. Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.

9. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me ? Philippe, qui videt me, videt et Patrem. Quomodò tu dicis : Ostende nobis Patrem?

10. Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Verba quæ ego loquor vobis, à meipso non loquor. Pater autem in me manens, ipse facit opera.

11. Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Alioquin propter opera ipsa credite.

12. Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet : quia ego ad Patrem vado.

13. Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam, ut glorificetur Pater in Filio.

14. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.

15. Si diligitis me, mandata mea servate.

16. Et ego rogabo Patrem, et alium Paraclctum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum;

17. Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum : vos autem cognoscetis eum, qui apud vos manebit, et in vobis erit.

18. Non relinquam vos orphanos : veniam ad vos.

19. Adhuc modicum, et mundus me jam non videt. Vos autem videtis me, quia ego vivo, et vos vivetis.

20. In illo die vos cognoscetis quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis.

21. Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur à Patre meo, et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum.

22. Dicit ei Judas, non ille Iscariotes : Domine, quid factum est, quia manifestaturus es nobis teipsum, et non mundo?

23. Respondit Jesus, et dixit ei : Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.

24. Qui non diligit me, sermones meos non servat :

2. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. Si cela n'était je vous l'aurais dit, car je vais vous préparer le lieu.

3. Et après que je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé le lieu, je reviendrai, et vous retirerai à moi, afin que vous soyez où je suis.

4. Et vous savez bien où je vais, et vous en savez la voie.

5. Thomas lui dit : Seigneur, nous ne savons où vous allez ; et comment pouvons-nous en savoir la voie?

6. Jésus lui dit : Je suis la voie, la vérité et la vie ; personne ne vient au Père, si ce n'est par moi.

7. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père ; et vous le connaîtrez bientôt, et vous l'avez vu.

8. Philippe lui dit : Seigneur montrez-nous votre Père, et il nous suffit.

9. Jésus lui répondit : Il y a si longtemps que je suis avec vous; et vous ne me connaissez pas? Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Père. Comment donc dites-vous : Montrez-nous votre Père?

10. Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père, et que mon Père est en moi? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même, mais mon Père, qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais.

11. Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père, et que mon Père est en moi? croyez-le au moins à cause de mes œuvres.

12. En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais ; et il en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Père;

13. Et tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils.

14. Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai.

15. Si vous m'aimez, gardez mes commandements;

16. Et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous;

17. L'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point, et ne le connaît point; mais pour vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, et il sera en vous.

18. Je ne vous laisserai point orphelins; je viendrai à vous.

19. Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus. Mais pour vous, vous me verrez, parce que je vis, et que vous vivrez aussi.

20. En ce jour-là, vous connaîtrez que je suis en mon Père; et vous en moi, et moi en vous.

21. Celui qui a reçu mes commandements, et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime; et celui qui m'aime, sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me découvrirai moi-même à lui.

22. Judas, non pas l'Iscariote, lui dit : Seigneur, d'où vient que vous vous découvrirez à nous, et non pas au monde?

23. Jésus répondit et lui dit : Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure.

24. Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes

et sermonem quem audistis, non est meus, sed ejus qui misit me, Patris.

25. Hæc locutus sum vobis, apud vos manens.

26. Paracletus autem spiritus Sanctus quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.

27. Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis : non quomodò mundus dat, ego do vobis. Non turbetur cor vestrum, neque formidet.

28. Audistis quia ego dixi vobis : Vado, et venio ad vos. Si diligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem ; quia Pater major me est.

29. Et nunc dixi vobis priusquàm fiat, ut cùm factum fuerit, credatis.

30. Jam non multa loquar vobiscum : venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam :

31. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.

paroles, et la parole que vous avez entendue n'est point ma parole, mais celle de mon Pere qui m'a envoyé.

25. Je vous ai dit ceci, demeurant encore avec vous.

26. Mais le consolateur, qui est le Saint-Esprit que mon Pere enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.

27. Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix, je ne vous la donne pas comme le monde la donne. Que votre cœur ne se trouble point et ne s'épouvante point.

28. Vous avez entendu comme je vous ai dit : Je m'en vais, et je reviens à vous. Si vous m'aimiez, assurément vous vous réjouiriez de ce que je m'en vais à mon Père, parce que mon Père est plus grand que moi.

29. Je vous le dis maintenant avant que cela arrive, afin que vous le croyiez lorsqu'il sera arrivé.

30. Je ne m'entretiendrai plus longtemps avec vous, car voilà le prince de ce monde qui vient ; et cependant il n'a nul droit sur moi.

31. Mais afin que le monde connaisse que j'aime mon Pere, et que je fais ce que mon Père m'a ordonné. Levez-vous, sortons d'ici.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1. — *Non turbetur cor vestrum* his quæ dixi vobis de traditione meâ ab uno vestrûm, de negatione ab altero, de morte meâ, de periculis quæ subituri estis, *neque formidet :* sed fide firmetur in Deum, et in me Filium ejus unicum propter vos hominem factum. *Creditis in Deum, et in me credite.* Sicut creditis Deum esse veracem et fidelem in promissis, ideòque in eo fiduciam collocare didicistis ut in Patre ; et ejus ope tametsi illum non videatis, vos liberandos confiditis ex periculis : sic et in me ut Dei Filio, Redemptore vestro, Ecclesiæ auctore, et capite, verace, et in promissis fideli fiduciam collocate, certi quòd nunquàm vos deseram, tametsi corpore absens, sed in omnibus periculis ero adjutor vester. Ex hoc loco duplex veritas confirmatur : 1° Divinitas Christi : *Creditis in Deum, et in me credite.* 2° Necessitas fidei explicitæ in Christum Deum et hominem, hominumque redemptorem per mortem et resurrectionem suam.

Vers. 2, 3, 4. — *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* Quia discipulis dixerat : *Quò ego vado, vos non potestis venire ;* et Petro : *Non potes me sequi*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 5. — *Que votre cœur ne se trouble point. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. Si cela n'était, je vous l'aurais dit ; car je m'en vas vous préparer le lieu : et après que je m'en serai allé,* etc. — Les Apôtres furent troublés principalement à cause que le Fils de Dieu venait de dire à celui d'entre eux qui paraissait le premier et le plus rempli d'ardeur pour le suivre, qu'il renoncerait trois fois son maître la même nuit ; car ils jugèrent par là, qu'ils devaient être exposés à une terrible épreuve. Mais la déclaration qu'il leur avait faite de la malice de Judas qui se disposait à le trahir, et la prédiction de sa mort prochaine qui devait bientot le séparer d'avec eux, contribuerent aussi beaucoup à les jeter dans le trouble. Car qui n'eût été effrayé d'entendre dire à celui-là même qu'ils avaient toujours suivi depuis leur vocation à l'Apostolat, que l'un d'eux le trahirait, qu'un autre le renoncerait jusqu'à trois fois, et qu'enfin ils ne pourraient tous venir où il s'en allait ? Des cœurs de diamant n'auraient pu, dit S. Chrysostôme, résister à un tel coup. Ainsi Jésus-Christ les voyant tout consternés, les relève, et calme un peu leur esprit par ces paroles : *Que votre cœur ne se trouble point.* Mais pourquoi, Seigneur, ne serions-nous point dans le trouble, entendant des choses si effrayantes ? C'est, leur dit-il, que vous devez vous confier en moi. *Vous croyez en Dieu,* c'est-à-dire, vous avez appris de la loi et des Docteurs qui vous ont instruits, à croire au Dieu d'Israël, comme au souverain protecteur du peuple qu'il a choisi. *Croyez* donc *de même en moi,* comme en celui qu'il a envoyé pour votre salut, qui est tout-puissant pour vous soutenir au milieu des grands périls dont vous êtes menacés, et qui vous aime comme ses disciples qu'il a pris sous sa divine protection. *Soyez très persuadés que tous ces maux passeront, que la foi que vous aurez et en moi et en Dieu mon Père, vous rendra plus forts que tous vos persécuteurs et invincibles à tout ce que les hommes vous feront souffrir.*

Mais, parce que les Apôtres étant instruits par Jésus-Christ même de leur faiblesse à le pouvoir suivre, au moins alors, et effrayés par la prédiction de la chute de celui qui paraissait le plus fort d'entre eux, commençaient à appréhender d'être exclus de son royaume, dont il leur avait souvent parlé, il les console, et relève leur espérance sur ce sujet, en leur déclarant : Qu'*il y avait plusieurs demeures dans la maison de son Père.* Il compare Dieu à un grand pere de famille ; ses élus sont ses enfants, et sa *maison* est le ciel. Depuis le chef qui est Jésus-Christ, jusqu'au moindre de ses membres, il y aura dans le ciel une surbordination admirable pour les différents degrés de gloire proportionnés selon la mesure de la vertu que ce Chef divin aura communiquée à chaque partie de son corps mystique. Et c'est ce que l'Apotre S. Paul nous a expliqué, en nous disant : Que comme *le soleil a son éclat, la lune le sien, et les étoiles le leur ; et qu'entre les étoiles l'une est plus éclatante que l'autre, il en arrivera de même dans la résurrection des morts,* dont les uns seront dans une plus grande gloire, et les au-

modò, sequeris autem posteà, metuebant ne ipsi regno cœlorum excluderentur. Eos ergo consolatur his verbis : *In domo Patris mei,* in regno cœlorum mansiones multæ sunt, varii gloriæ gradus, pro varietate meritorum servis meis destinati. *Si quominus dixissem vobis, quia vado parare vobis locum.* Si locus non esset vobis, hoc apertè vobis dixissem : sed tantùm abest ut id vobis dicam, ut contra abeam parare vobis locum. *Et si abiero, et præparavero vobis locum,* cœlum reserans hucusque hominibus inaccessum, *iterùm venio,* in novissimo die, et in morte uniuscujusque vestrùm, *et accipiam vos ad me ipsum,* non animâ tantùm, sed et corpore glorificatos, ... que victuros, *ut ubi sum ego et vos sitis;* ut in cœlo, ubi sum secundùm divinitatem meam, et mox futurus sum etiam ut homo, ad dexteram Patris, sitis et vos consortes felicitatis meæ. *Et quò ego vado, scitis, et viam scitis.* Sæpè enim dixi vobis me ad Patrem ire et quidem per mortem. Id, inquam, ex dictis meis facilè intelligere potestis.

Vers. 5, 6, 7. — *Dicit ei Thomas : Domine, nescimus quò vadis; et quomodò possumus viam scire?* Ne-

tres dans une moindre. Telles seront *les différentes demeures dans la maison du Père éternel.* Et c'était-là le sujet de consolation que le Fils de Dieu proposa à ses Apôtres, pour les empêcher de tomber dans le découragement. Il ne fallait pas qu'ils se mesurassent, étant aussi faibles qu'ils étaient, sur leur chef incomparable, qui était comme *le soleil* entre *les étoiles :* mais il suffisait qu'ils fissent ce que S. Paul témoignait depuis qu'il faisait lui-même, lorsqu'il dit : *Je poursuis ma course, pour tâcher d'atteindre où* Jésus-Christ *m'a destiné en me prenant. Car je ne crois point avoir encore atteint où je tends.* Il fallait donc qu'ils songeassent à se rendre dignes par tous les travaux apostoliques, de ces *demeures* qui leur étaient destinées *dans la maison de son Père,* et qui devaient être différentes, selon les divers degrés de mérite qu'ils auraient acquis en agissant et en souffrant pour l'amour de Jésus-Christ. Mais, de peur qu'il ne leur restât encore quelque défiance sur ce sujet, il daigne se rabaisser jusqu'à leur dire, comme si l'on n'avait pu ne pas croire à la vérité de sa parole : Que *si cette* différence de demeure ne se trouvait pas dans le ciel, *il les en eût avertis,* étant incapable de les tromper, et les aimant si tendrement. On est étonné sans doute, d'entendre un Dieu parler ainsi à ses créatures. Mais c'était un Dieu caché sous les voiles de sa sainte humanité. Et après avoir daigné se revêtir de notre chair, pourquoi n'eût-il pas aussi emprunté le langage de l'infirmité humaine?

Pour affermir encore plus ses disciples dans cette créance, il assure qu'*il s'en va* même *pour leur préparer le lieu ;* c'est-à-dire, selon saint Cyrille, qu'il va leur ouvrir le ciel, qui jusqu'alors était demeuré inaccessible à tous les hommes; et, selon S. Augustin, qu'il va préparer les demeures qui leur étaient destinées, en préparant du haut du ciel par une foi vive et par l'onction du Saint-Esprit, ceux qui devaient y demeurer : *Parat autem quodammodo mansiones, mansionibus parando mansores.* Il fallait donc que le Fils de Dieu *allât préparer le lieu* aux Apotres. Il fallait qu'il s'en allât, afin qu'ils ne le vissent plus; qu'il se cachât d'eux, afin qu'ils crussent en lui; et que ne le regardant plus que par les yeux de la foi, ils le désirassent plus ardemment, pour se rendre dignes par ce désir même de le posséder. Car c'est par la vie de la foi, c'est par le désir de la charité qu'on se prépare la demeure dans le ciel, quoique cette demeure nous soit destinée dès auparavant par un effet de la bonté de notre Dieu : *Quas præparavit mansiones prædestinando, præparat operando.*

Jésus-Christ exprime son second avénement de la manière du monde la plus consolante pour ses Apôtres. Car, après s'être représenté comme un ami qui *s'en allait* par sa mort, par sa résurrection, et par son ascension, *préparer les lieux* où ils devaient demeurer éternellement, il les assure qu'*il reviendra,* et qu'*il les retirera à soi, afin qu'ils soient où il est lui-même.* C'est ainsi qu'il parle du grand jour du jugement, qui ne sera redoutable qu'aux méchants, mais qui doit être à l'égard des justes infiniment plus agréable, que ne l'est à un ami le retour si désiré de son ami, qu'il a longtemps attendu. Car c'est ce dernier avénement de leur Sauveur qui doit procurer la résurrection de leurs corps, et les enlever avec lui au milieu des airs jusque dans le ciel, d'où il n'est jamais parti selon sa nature divine, et où il était par conséquent lors même qu'il parlait ainsi à ses Apôtres : ce qui est peut-être la raison pour laquelle il ne leur dit pas, au temps futur : Là où je serai, mais : *Là où je suis.*

Ce qu'il leur dit cependant de son retour en ce monde à la fin des siècles, peut être aussi entendu du temps de la mort de chacun de nous, auquel il vient pour nous *appeler à soi.* Or c'est à nous de faire bien attention sur ce qu'il dit tout de suite à ses Apotres : *Vous savez où je vais, et vous en savez la voie.* Nous savons tous, en effet, que Jésus-Christ s'en est allé à son Père. C'est là qu'il faut que tendent tous nos désirs, et non ailleurs. Mais *nous savons* en même temps, que *la voie* par laquelle il y est allé, a été celle des humiliations, des souffrances, et de la croix. Pourquoi donc, connaissant si bien où est allé notre Chef, et le chemin par lequel il a marché, refusons-nous de le suivre? C'est que la seule connaissance ne nous donne pas la force de pratiquer ce que nous savons : il faut que celui qui est lui-même la voie, la vérité et la vie, nous attire à soi par un effet tout puissant de cette divine attraction dont il a parlé, quand il disait : Que *lorsqu'il aurait été élevé de la terre, il attirerait toutes choses à lui.* Et c'est pour cela qu'il est nécessaire de lui demander sans cesse ce divin attrait de sa grace, sans lequel nous ne pouvons marcher dans sa voie, lors même qu'elle nous est connue.

Vers. 5, 6, 7. — *Thomas lui dit : Seigneur, nous ne savons où vous allez ; et comment pouvons-nous en savoir la voie? Jésus lui dit : Je suis la voie, la vérité, et la vie : personne ne vient au Père que par moi. Si vous m'aviez connu, vous auriez aussi connu mon Père,* etc. — Comment Jésus-Christ qui est la vérité essentielle, leur a-t-il dit qu'ils savaient où il allait, et qu'ils en savaient la voie, puisque Thomas lui répond qu'ils ignoraient l'un et l'autre? Il est certain cependant, dit S. Augustin, que Jésus-Christ ne mentait pas, et par conséquent il faut conclure que les Apôtres savaient effectivement ce qu'ils croyaient ne pas savoir, ou ce qu'ils voulaient peut-être ne savoir pas. Car il leur avait souvent declaré qu'il s'en retournait vers son Père, et que ce serait par la mort même que les Juifs lui feraient souffrir en l'attachant à une croix. Mais ils ne pouvaient se persuader, que celui qu'ils regardaient comme le Christ, le Fils de Dieu, le Rédempteur d'Israël, dût être exposé à de tels outrages. Ils n'avaient pas encore compris le mystère et toute l'économie de son Incarnation, et de la rédemption des hommes. Ainsi ils savaient ce qu'ils ne pouvaient comprendre, et leur cœur n'avait aucune intelligence des choses qu'ils entendaient des oreilles de leurs corps. Jésus-Christ répond d'abord à la dernière des deux choses que Thomas lui avait dites : *Je suis,* lui dit-il, *la voie.* Mais comment le Fils de Dieu était il la voie? Il l'était comme Fils de l'homme, parce qu'il nous a tracé par sa vie humaine et par sa mort, la route que nous devons suivre pour arriver où il est allé. Il répond à la seconde, en ajoutant qu'il était *la*

scimus quem in locum abeas, et quomodò possumus viam scire in hunc ignotum locum? Utrumque illos scire Dominus dixerat, utrumque se et condiscipulos nescire Thomas asserit, et locum quò itur et viam quà itur. Sed mentiri Christus non potest : illi ergo sciebant. et scire se nesciebant. Scimus aliquid habitu, ignoramus actu, quia non recordamur, nec mentem applicamus, aut non satis capimus. Apostoli Christum noverant, qui via est per quam ad cœlum patet aditus; sed ipsum esse viam nondùm sciebant : noverant regnum cœlorum ; sed non intelligebant hunc esse locum ad quem Christus iret. Non capiebant denique passionis ejus, resurrectionis, et ascensionis mysterium, et quòd hâc viâ iturus esset ad Patrem. *Dicit ei Jesus : Ego sum via, veritas et vita; nemo venit ad Patrem nisi per me.* Ego sum via illa de quâ quæritis, quâ ad Patrem itur; ego veritas et vita ad quam pervenitur. Doctrinâ unicam salutis monstro viam, exemplo præeo, merito viam aliis clausam aperio ; gratiæ meæ virtute illos ambulare facio, et per fidem deduco ad Patrem. Ego sum veritas et vita ad quam pervenitur, in cujus cognitione et fruitione vita æterna et beata posita est. Sive, ego sum doctor veritatis, cui credere; auctor vitæ quam sperare, et ad quam tendere debetis. Ego sum veritas implens promissiones et cæremonias legis, docens scientiam salutis; promittens et præstans æterna bona. Ego do vitam æternam, ad eam morte et resurrectione meâ introduco. *Nemo venit ad Patrem, nisi per me,* quatenùs mediatorem et Redemptorem, nemo nisi mihi et in me credat, nemo nisi me docente, ducente, operante, ad Patris cognitionem et fruitionem pervenire potest. *Si cognovissetis me*, plenè et perfectè, *et Patrem meum utique cognovissetis*, siquidem unus sum cum ipso Deus; una Patris æterni, Filiique natura, et Filio fide cognito, qui ex Patre genitus, et ad Patrem est, cognoscitur etiam Pater. *Et amodò cognoscetis eum*, posthàc, accepto Spiritu sancto, perfectâ fide, magisque explicitâ, magis illuminatâ, magis firmâ eum cognoscetis : *et vidistis eum*, per opera miraculorum, quæ mecum et per me indivisim operatur. Secundùm vim Græci textûs verti potest : *Jam nunc cognoscitis et vidistis eum*, in me scilicet qui sum Filius ejus unicus : ut si quis dicat ei qui imaginem alicujus vidit : Jam illum ex lineamentis novisti Nôrunt scilicet creduntque explicitè Christiani Christo Jesu revelante ac docente, mysterium sanctissimæ Trinitatis, quod Judæi obscuriùs et fide magis involutâ et implicitâ credebant. « Lex enim Mosaica, ait S. Cyrillus, lib. 9, filiis Israel inclamabat : *Dominus Deus tuus unus est :* neque de Filio mentionem apertè faciebat, sed à multorum deorum cultu eos duntaxat abstractos, ad unius adorationem vocabat. Dominus autem noster Jesus Christus homo factus, per multa signa et opera manifestavit nobis per se ipsum Patrem, unamque ostendit Deitatis naturam in sanctâ Trinitate, verè subsistentem. Illud itaque, *amodò*, ait propter imperfectionem cognitionis eorum qui sub lege erant. »

VERS. 8, 9, 10, 11. — *Dicit ei Philippus : Domine,*

vérité et la vie. Car, comme Dieu, il était avec son Père le terme où devaient tendre tous les hommes, étant non seulement la vérité qui doit leur servir de guide dans le chemin, mais encore la source de *la vérité* dont ils doivent être éternellement rassasiés, et de *la vie* bienheureuse qui doit mettre fin à tous les maux de la vie présente.

Personne ne vient donc *au Père que par moi*, parce que *je suis la voie* pour aller au Père ; nul homme ne pouvant prétendre à *la vérité* et à *la vie*, qui se goûte dans le ciel où est le Père, que sous ma conduite, et par le mérite de mon Incarnation, de ma mort, et de ma résurrection. Que si vous dites que vous ne connaissez point mon Père vers qui je m'en vas, je vous réponds, que *si vous me connaissiez* véritablement, tel que je suis selon ma divinité, *vous connaîtriez aussi très-certainement mon Père*, puisque j'ai la même essence, et que qui voit par la foi le Fils, voit en même temps le Père qui l'a engendré dans une parfaite égalité avec lui-même avant tous les siècles. Jésus-Christ assure même à ses Apôtres, qu'*ils avaient déjà vu* le Père par la lumière de cette foi qui les faisait croire en son Fils, comme au Fils de Dieu, puisqu'ils ne pouvaient croire au Fils, qu'ils ne crussent en même temps au Père, comme au principe éternel de sa nature divine : mais qu'*ils en auraient bientôt une connaissance* beaucoup plus parfaite par l'infusion du Saint-Esprit, qu'il devait leur envoyer après les avoir quittés.

VERS. 8, 9. — *Philippe lui dit : Seigneur, montrez-nous votre Père, et cela nous suffit. Jésus lui répondit : Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne m'avez pas encore connu? Philippe, qui me voit, voit mon Père.* — Philippe avait lu ou entendu lire dans les Ecritures, que Dieu était apparu sous des figures différentes aux saints patriarches. Et ayant des sentiments trop grossiers touchant la divinité, il s'imagina que quand Jésus-Christ leur déclarait qu'*ils avaient vu le Père*, et qu'*ils le connaîtraient* plus parfaitement *à l'avenir*, il leur parlait d'une vue sensible et corporelle. Il paraît donc qu'il eût voulu voir le Père de cette sorte, et en la manière qu'il voyait le Fils dans sa sainte humanité. Car il croyait voir le Fils de Dieu suffisamment tel qu'il le voyait, puisqu'il dit à Jésus-Christ : *Montrez-nous le Père, et cela nous suffit.* Mais Jésus lui donna lieu de juger par sa réponse qu'il ne voyait ni ne connaissait pas encore le Fils comme il le devait connaître ; c'est-à-dire, par cet *esprit de sagesse et de révélation*, et avec *ces yeux éclairés du cœur, que le Dieu de gloire, et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ donne* aux hommes *pour le voir*, selon que parle saint Paul ; puisque s'il eût vu le Fils en cette manière si élevée, il eût vu le Père en le voyant ; l'essence divine étant unique et la même dans le Père et dans le Fils, quoique leurs personnes soient distinctes. C'est donc un juste reproche qu'il fait ici à Philippe, d'avoir une idée trop basse de ce qui le regardait : *Il y a*, lui dit Jésus-Christ, *si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas encore?* C'est-à-dire, je vous parle et vous instruis depuis si longtemps : vous m'avez vu faire tant de prodiges avec un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul; remettre aux hommes leurs péchés ; découvrir le fonds des cœurs ; commander avec empire à la mort; calmer la mer dans sa plus grande fureur, et faire un grand nombre d'autres choses auxquelles vous auriez dû reconnaître les caractères de la divinité. Cependant *vous ne m'avez pas encore connu.* Il est vrai que Pierre avait confessé la divinité de Jésus-Christ; et tous les Apôtres le reconnaissaient aussi pour le Fils de Dieu : ce qui lui fait dire qu'*ils avaient déjà vu son Père*, en le voyant et le connaissant pour son Fils. Mais cette vue était obscurcie en eux, comme dit saint Chrysostôme, par l'infirmité de notre chair dont ils

ostende nobis Patrem, fac ut Patrem videamus præsentem, sicut te videmus ; *et sufficit nobis*. Nihil ultra quærimus ; ejus visione donatis nihil ad solatium ac beatitudinem deerit. Patrem eodem modo videre volebat Philippus, quo Christum, eo saltem modo quo prophetas Deum vidisse Scripturæ commemorant. Discipulum rudem adhuc et imperitum, in eoque omnes Magister optimus erudit. *Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me?* Cùm à tanto tempore vobiscum familiariter agam, nondùm nòsti qualis sim naturâ, et unde sim? Nondùmne intelligis me verum esse Dei Filium, qui à Patre exivi, et veni in mundum, ut homines salvem? *Philippe, qui videt me, videt et Patrem*. Qui me rectè plenèque novit fide perfectâ, eàdem fide novit et Patrem, cujus sum imago subsistens, viva et perfecta. *Quomodò ergo tu dicis : Ostende nobis Patrem?* cùm nemini Pater ignotus esse possit, qui me optimè noverit. *Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est?* Secundùm textum Græcum, *non credis?* cùm naturâ unum simus. His verbis 1° personalis Patris et Filii distinctio explicatur, siquidem nihil est propriè in seipso ; 2° unitas essentiæ sive consubstantialitas ; alioqui viso uno non videretur alter ; 3° ineffabilis personarum complexus, quem theologi *Immanentiam* et *Circuminsessionem* vocant. *Verba quæ ego loquor vobis, à me ipso non loquor ;* non ità mea sunt, ut non sint Dei Patris, à quo genitus sum. Ei quippe tribuit quod facit, à quo est ipse qui facit. *Pater autem in me manens ipse facit opera ;* ab eo enim inseparabilis sum potestate, et essentiæ unitate. *Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Alioquin propter opera ipsa credite.* Ejusdem communionem naturæ testantur ac demonstrant opera quæ solius Dei esse possunt. Indivisa opera indivisam potestatem : indivisa potestas indivisam naturam probant, quia in Deo idem est posse ac esse. Opera ergo probant quòd ego in Patre et Pater in me est. Neque enim si separati essemus, inseparabiliter operari ullâ ratione possemus.

VERS. 12, 13, 14. — *Amen, amen dico vobis, qui credit in me*, qui me esse Filium Dei credit, Patri consubstantialem, *opera quæ ego facio et ipse faciet*, fidei suæ merito per me potestatem obtinebit patrandi miracula similia his quæ ego edidi, scilicet dæmones ejiciendi, curandi infirmos, suscitandi mor-

le voyaient environné : ce qui lui fait dire encore qu'*ils ne le connaissaient point* depuis tant de temps qu'il conversait avec eux ; parce que effectivement ils s'arrêtaient trop à sa sainte humanité, qui ne devait leur servir qu'à les conduire jusqu'à sa nature divine.

VERS. 10, 11. — *Ne croyez-vous pas que je suis dans mon Père et que mon Père est en moi? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même; mais mon Père qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres* que je fais, etc.—Il les presse de nouveau de reconnaître l'unité d'une même nature divine, tant dans lui que dans son Père, afin que l'idée qu'ils pouvaient avoir de la grandeur de son Père, leur donnât aussi une idée plus grande de lui que celle qui se présentait à leurs yeux lorsqu'ils le voyaient, et qu'ainsi, persuadés de l'égalité parfaite du Père et du Fils, ils s'accoutumassent à regarder, avec les yeux d'une même foi, le Fils dans le Père, et le Père dans le Fils, sans confusion des Personnes, et sans distinction de nature. Car il était d'une extrême conséquence de bien établir la foi de la divinité de Jésus-Christ, sans laquelle toute notre religion serait une idolâtrie. Et il fallait bien convaincre les Apôtres que l'humiliation et l'infirmité extérieure, dont leur divin Maître paraîtrait environné dans le temps de sa passion qui était proche, ne devait point les scandaliser ; parce qu'étant véritablement un Dieu caché sous ces voiles de la faiblesse de l'homme, il serait en cet état même d'autant plus capable de faire éclater sa toute-puissance, que ni le démon, ni tous les Juifs ne pourraient se persuader qu'un homme si anéanti en apparence pût être Dieu; et qu'ainsi il tirerait de son anéantissement sa plus grande gloire. C'est la raison pour laquelle il répète si souvent les mêmes choses qui prouvaient sa divinité et sa parfaite égalité avec Dieu son Père, afin de les imprimer avec plus de force dans le cœur de ses Apôtres, comme les paroles de son dernier testament, qu'ils ne devaient oublier jamais, et qui devaient être le fondement de leur foi.

C'est pour cela qu'il leur dit ici de nouveau ce qu'il leur avait déjà déclaré ailleurs : Qu'*il ne leur parlait point de lui-même quand il leur parlait*, et que, *son Père demeurant en lui, faisait lui-même les œuvres* qu'ils lui voyaient faire. Car, soit qu'on le regardât selon sa nature divine, il était le Verbe du Père, par lequel toutes choses avaient été faites ; soit qu'on le considérât selon sa nature humaine, il ne parlait et ne faisait rien non plus que dans une parfaite dépendance de celui qui l'avait *prédestiné*, comme dit saint Paul, *pour être son Fils dans une* souveraine *puissance*. C'était donc, et par sa doctrine qui était celle de son Père, comme il dit ailleurs, et par *ses œuvres que le Père faisait en lui*, nul autre que Dieu ne pouvant les faire, qu'il voulait leur persuader d'une manière très-convaincante, qu'*il était lui-même en son Père*, *comme son Père était en lui* par l'unité de leur nature divine.

VERS. 12, 13, 14. — *En vérité, en vérité je vous le dis, celui qui croit en moi, fera lui-même les œuvres que je fais, et en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vas à mon Père. Et quoi que vous demandiez à mon Père en mon nom*, etc.— Rien ne prouvait mieux la divinité de Jésus-Christ, que cette déclaration qu'il fait aux Apôtres, avec l'assurance que *ceux qui croiraient en lui*, comme au Fils de Dieu, et en la manière qu'il venait de l'expliquer, auraient le pouvoir de *faire les mêmes œuvres qu'il faisait*, et d'en *faire* même *de plus grandes*. Car c'était leur dire bien clairement qu'il était Dieu et tout-puissant, puisqu'il suffisait de croire en lui pour recevoir par un effet de cette foi, le pouvoir de faire plus qu'il n'avait fait. On a vu effectivement les apôtres et leurs successeurs faire souvent éclater d'une manière plus surprenante la toute-puissance de Dieu, que n'avait fait le Fils de Dieu même. Et il y a eu des saints qui ont mérité, à cause de la multitude et de la grandeur de leurs miracles, d'être appelés des Thaumaturges. Or les Apôtres, aussi bien que ces autres saints, attestaient publiquement la divinité de Jésus-Christ en faisant tous ces prodiges; puisqu'ils invoquaient son nom pour les faire. Ainsi saint Pierre voulant guérir le boiteux qui lui demandait l'aumône à la porte du temple de Jérusalem, lui dit seulement : *Levez-vous au nom de Jésus-Christ de Nazareth, et marchez.*

Mais d'où vient qu'il a donné le pouvoir à ses Apôtres et à plusieurs autres saints, de *faire de plus grandes choses que celles qu'il avait faites?* Il en rend lui-même ici la raison : *Parce*, dit-il, *que je m'en vais à mon Père*. Tant que Jésus-Christ vécut ici-bas avec les Apôtres, il s'y conduisait extérieurement comme un homme, ne voulant pas faire voir à découvert toute la puissance de sa nature divine. Il parlait et agissait

tuos : *et majora horum faciet* : his majora tum amplitudine, tum quodam faciendi modo patrabit. Majus enim fuit umbræ suæ transitu, quod discipuli fecerunt, quam fimbriæ suæ tactu, quod ipse Dominus fecit, sanare languentes; et plures apostolis prædicantibus, et miracula facientibus crediderunt, quàm ipso Domino ore proprio prædicante, et miracula faciente. Per eorum enim prædicationem et miracula gentes integræ crediderunt. Hic istius sententiæ sensus : *Opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet; quia ego ad Patrem vado* : et me ad cœlos assumpto plura fieri miracula necesse erit ad fidei propagationem et Ecclesiæ nascentis incrementum. Ideò ad Patris dexteram sedens, potestatem dabo discipulis ac fidelibus meis per Spiritum sanctum quem illis mittam, similia, imò et majora miracula edendi. Quamvis autem quædam apostolorum, et aliorum sanctorum opera quodam modo majora fuerint miraculis Christi; non tamen majores Magistro discipuli, Domino servi; Unigenito adoptati, homines Deo : sed per eos majora illa opera facere dignatus est, qui dixit : *Sine me nihil potestis facere.* Majora facere per eos, quàm præter eos, *non est defectio, sed dignatio.* Quid enim retribuant servi Domino, pro omnibus quæ retribuit eis? Quandoquidem inter cætera bona, etiam hoc eis donare dignatus est, ut majora faceret per illos, quam præter illos? *Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam ; ut glorificetur Pater in Filio.* Quidquid per me, nomenque meum invocando, petieritis à Patre, quod ad gloriam Dei, divinitatisque meæ manifestationem, ad confirmationem fidei pertineat; hoc faciam. Non ait : Hoc Pater dabit vobis, hæc vobis à Patre impetrabo, sed, *hoc faciam*, ut ostendat se æquè ac Patrem exaudire preces fidelium, seque unum esse cum Patre Deum, unam esse utriusque operationem, omnipotentiam, essentiam. *Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.* Quidquid petieritis à me cum fide et fiduciâ in meritis meis, non solùm miracula, cùm his opus erit, sed omnia spiritualia dona, et supernâ munificentiâ digna, omnia ad salutem vestram necessaria, hæc vobis præstabo. Neque verò ut alienæ bonitatis ac munificentiæ minister id spondet, sed ut cuncta habens in suâ potestate, cum Patre et ipse existens, is per quem omnia et à nobis in Deum, et in nos ab ipso. Idcircò S. Paulus conjunctas pariter bonorum largitiones dignis semper apprecatur, dicens : *Gratia vobis et pax à Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.*

VERS. 15, 16, 17. — *Si diligitis me, mandata mea*

ordinairement d'une manière proportionnée à l'humiliation et à la forme de serviteur où il avait bien voulu se rabaisser. Mais après qu'il eut accompli tout le dessein de son Incarnation, et consommé le mystère de ses humiliations jusqu'à mourir pour les hommes, il ressuscita, et alla ensuite vers son Père, où il s'est assis à sa droite pour régner également avec lui, comme Dieu et né de Dieu, dans une souveraine puissance. Et ç'a été alors le temps de faire éclater sa toute-puissance dans la personne de ses serviteurs, qu'il a comblés de ses dons pour les faire agir comme les maîtres de la nature, et qu'il a remplis de sa divine vertu en faveur de ceux qui les regardaient comme ses ministres. Qu'on cesse donc de s'étonner de ce que le Maître déclare que ses serviteurs feront de plus grandes choses que lui-même : car c'est lui qui agit en eux et par eux ; et il méritait pour le moins autant nos adorations, lorsqu'il se cachait sur la terre sous le voile si humiliant de l'infirmité de l'homme, que lorsque depuis il s'est montré à découvert dans les prodiges qu'il a fait faire à ses serviteurs; puisqu'il a autant édifié l'Eglise par tous les abaissements de sa vie humaine, qu'il l'a affermie et étendue par la gloire de sa résurrection, et par l'éclat des œuvres apostoliques de ses ministres.

Quand le Fils de Dieu fut retourné dans sa sainte humanité vers son Père, il répandit avec magnificence ses dons sur son Eglise, selon que le dit l'Apôtre. C'est ce qu'il promet ici aux apôtres, après leur avoir déclaré qu'il s'en allait à son Père. *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom*, leur dit-il, *je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils.* Il était donc maître de *faire* tout ce qu'ils demanderaient, et par conséquent il était Dieu et tout-puissant par sa nature, comme son Père. Or, comme c'était une chose inconnue parmi les anciens, de se procurer auprès du Père un accès favorable par le Fils, que la plupart même ne connaissaient pas, il en enseigne maintenant la nécessité à ses disciples, et leur fait voir que c'était le seul moyen de prier efficacement, depuis que le Fils de Dieu s'étant incarné pour l'amour des hommes, était devenu la victime de propitiation pour leurs péchés. Ç'a donc été là, dit saint Cyrille, comme le premier fondement de cette prière qu'il a établie du temps des Apôtres, et fait passer jusqu'à nous, de cette prière excellente et vraiment divine, par laquelle la sainte Eglise demande à Dieu toutes choses au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Fils.

Que si après avoir déclaré à ses disciples qu'il ferait tout ce qu'ils demanderaient en son nom, il ajoute que c'était *afin que le Père fût glorifié dans le Fils;* cette gloire néanmoins regardait le Fils aussi bien que le Père; l'un étant glorifié dans l'autre, et l'un et l'autre recevant également la gloire qui appartenait à tous les deux. Mais, parce que le Père est le principe, l'Ecriture lui rapporte d'ordinaire ce qui appartient aussi au Fils comme à celui qui est engendré de lui. Et d'ailleurs, parce que les Juifs n'avaient connu jusqu'alors qu'un Dieu, sans distinction des Personnes, Jésus-Christ avait coutume de ménager leurs esprits, en attribuant et sa doctrine et ses œuvres à Dieu son Père, afin qu'ils fussent plus disposés à recevoir ce qu'il leur disait, comme n'étant pas contraire à ce que Dieu leur avait fait dire par l'ancien législateur, et par tous les saints prophètes. Mais il ajoute, pour faire connaître clairement qu'il était égal en puissance à son Père : Que *ce qu'ils lui demanderaient à lui-même en son nom, il le ferait.* Remarquez qu'il dit *en son nom :* ce qui répond à l'objection qu'on pourrait faire, que le Fils de Dieu ne fait pas tout ce que nous lui demandons. Car ce n'est pas *demander au nom de Jésus*, de lui demander des choses contraires à notre salut et à sa gloire. Ainsi c'est même, comme dit saint Augustin, par un effet de sa miséricorde qu'il refuse alors ce qu'on lui demande; puisqu'il ne pourrait nous l'accorder que par un effet de sa colère : *Magis metuendum est, ne quod posset non dare propitius, det iratus.*

VERS. 15 jusqu'au 18. — *Si vous m'aimez, gardez mes commandements : et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point, et qu'il ne le connaît point*, etc. — Saint Chrysostôme et saint Cyrille ont regardé ces paroles de Jésus-Christ, comme la suite de ce qu'il venait de dire, et ils ont cru qu'il

servate. Constantem in me amorem, postquam à vobis abiero, non luctu, sed obedientià et fideli præceptorum meorum observantià comprobate : *et ego*, ut mediator Dei et hominum, *rogabo Patrem*, *et alium Paracletum*, id est, consolatorem, *dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum;* qui non aliquot annis apud vos sit, ut ego fui, sed corda vestra perpetuò inhabitet : *Spiritum veritatis*, id est Spiritum veracem, veritatis doctorem, vel, Spiritum à me, qui sum Veritas, non minùs quàm à Patre procedentem : *Quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum.* Quem homines carnales et huic seculo, rebusque temporalibus addicti, recipere non possunt, quia non curant nisi quæ oculis corporeis videntur; Spiritus autem ille sensibus corporis percipi non potest : nec illum intelligunt fide, aut gustant affectu. *Vos autem cognoscetis eum*, vos à mundo et moribus ejus segregati, quamvis Spiritum sanctum corporeis oculis non videatis, quod impossibile est : illum tamen cognoscetis, *quia apud vos manebit, et in vobis erit.* Vobiscum interiùs conversabitur familiariter, ac perseveranter, ut vos doceat, defendat, consoletur : et in animis vestris inhabitabit non solùm ratione gratiæ ac donorum suorum, sed intimà numinis sui ac personæ suæ communicatione. *Alium Paracletum* vocat, quia et ipse Christus consolator est et advocatus fidelium :

voulait par là empêcher qu'on ne s'attendît infailliblement à être exaucé, à cause de la promesse qu'il avait faite, si on ne l'aimait et si on ne gardait ses commandements. On peut dire cependant, qu'après que le Fils de Dieu a répondu aux demandes de Simon-Pierre, de Thomas et de Philippe, il reprend peut-être ici le discours qu'il leur avait fait de la charité, et qu'il passe de l'amour de leur prochain, dont il leur avait parlé, à celui de Dieu. *Si vous m'aimez*, leur dit-il, *gardez mes commandements.* Il engage donc ses disciples à l'aimer véritablement; n'y ayant rien de plus nécessaire ni de plus juste que d'aimer celui qui les avait aimés le premier, jusqu'à un tel excès qu'il se préparait à mourir pour eux. Mais il leur demande pour preuve de cet amour, des œuvres et non des paroles; puisque ce n'est point par des discours et par le son de la langue que le disciple d'un Homme-Dieu qui a tout fait et tout souffert pour l'amour de lui, peut tracer en soi une vive image de cette ineffable charité; mais par des mouvements très-sincères de son cœur, et par des effets réels d'une solide piété envers son Dieu. Ce n'était donc pas, comme dit saint Chrysostôme, en se troublant de ce qu'il devait bientôt les quitter, qu'ils devaient lui témoigner leur amour; mais c'était en obéissant à ses préceptes. Il leur avait commandé de s'aimer les uns les autres, d'un amour semblable à celui dont il les avait aimés lui-même. C'était en cela qu'il voulait qu'ils lui prouvassent qu'ils l'aimaient, en se soumettant à ce qu'il leur ordonnait, en l'observant. Toute autre manière d'aimer Dieu n'est qu'illusion et que mensonge. Mais il est bien remarquable, que celui qui avait dit auparavant, qu'*il ne parlait point de lui-même, et que son Père lui avait prescrit par ses commandements ce qu'il devait dire*, ne craint pas de déclarer présentement aux Apôtres, *que s'ils l'aimaient*, ils devaient *garder ses commandements.* Il leur fait donc voir de plus en plus, et par cet amour qu'il exigeait d'eux, et par cette obligation qu'il leur imposait de pratiquer ses préceptes, qu'ils devaient l'aimer comme leur Dieu, et qu'il avait droit, comme son Père, de leur commander, et de se faire obéir par eux.

Il semble d'abord que pour récompense de l'amour qu'ils lui porteraient, et de l'observation de ses préceptes, il leur promette qu'*il priera son Père* afin qu'il *leur donne un autre Consolateur qui demeure éternellement avec eux.* Cependant, sans cet Esprit consolateur, ils ne pouvaient ni l'aimer ni pratiquer ses commandements; puisque *c'est*, comme dit saint Paul, *par le Saint-Esprit qui nous a été donné, que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs.* Pour entendre donc ceci, il faut reconnaître que les disciples avaient déjà l'Esprit de Dieu dont Jésus-Christ leur parlait, mais qu'ils ne l'avaient pas encore avec cette plénitude qu'il leur promettait. Ils l'avaient dans le secret de leurs cœurs : ce qui donna lieu à leur divin Maître de leur dire qu'*ils étaient purs;* mais ils ne l'avaient pas encore reçu en cette manière éclatante en laquelle ils le reçurent depuis, lorsqu'*ils furent revêtus de la force d'en-haut*, pour prêcher son nom à toute la terre, sans craindre toute l'opposition des hommes.

Il appelle le Saint-Esprit *un autre Consolateur* ou même un autre avocat; parce qu'il était lui-même le consolateur des Apôtres tant qu'il vivait parmi eux. Mais, au lieu de la consolation sensible qu'ils recevaient en le voyant et en conversant avec lui, il voulait leur procurer *un autre consolateur* qui agît invisiblement dans leurs cœurs, et qui les remplît par son onction intérieure d'une joie toute spirituelle, après qu'ils auraient perdu la consolation de sa présence visible. C'était aussi *un autre avocat* qui devait prier pour eux d'une manière ineffable, et *crier au fond de leurs cœurs*, en leur faisant appeler Dieu *leur Père*, comme dit saint Paul. C'était donc *un autre avocat* et *un autre consolateur*, parce que, quoique Jésus-Christ fût leur consolateur en la manière qu'on l'a dit, et qu'il dût l'être encore dans la suite de tous les siècles, par sa parole, par sa grâce et par son saint corps; et que saint Jean l'appelle aussi autre part, *notre avocat auprès du Père*, on attribue ordinairement au Saint-Esprit le don de l'amour, de la consolation et de la prière; comme on attribue au Père la puissance, et la sagesse au Fils : ce qui néanmoins n'empêche pas que les trois Personnes divines ne possèdent conjointement toutes ensemble ce qui est particulièrement attribué à chacune d'elles. Or cet Esprit consolateur devait *demeurer éternellement avec ses disciples*, c'est-à-dire, qu'il ne serait pas donné à l'Eglise seulement pour un temps, comme Jésus-Christ n'avait conversé avec les hommes d'une manière visible et sensible que peu d'années; mais qu'il y demeurerait dans la suite de tous les siècles.

Que si Jésus-Christ témoigne aux Apôtres, qu'*il priera son Père;* ou il l'entend du peu de temps qui lui restait à être en ce monde; et en ce cas il pouvait parler de cette prière excellente qu'il fit pour eux à son Père dans la suite de ce discours, et de celle qu'il fit sur la croix, en s'offrant comme une victime de propitiation pour tous les hommes; ou cela s'entend plutôt du temps même qu'il serait monté vers son Père par son ascension glorieuse, et en ce cas ce n'est plus *une supplication accompagnée de larmes*, comme celle *qu'il offrait durant les jours de sa chair*, selon que parle saint Paul, mais une prière digne de celui qui *étant mort et ressuscité, est assis à la droite de Dieu, où il intercède pour nous*, comme étant lui-même tout-puissant pour nous exaucer.

Il appelle cet Esprit saint qu'il promettait aux Apôtres, *un Esprit de vérité;* parce qu'il devait *leur enseigner toute vérité*, comme il est dit dans la suite; et parce qu'il est directement opposé à l'esprit du monde, qui est un esprit d'illusion et de mensonge. C'est pourquoi aussi il ajoute, que *le monde ne peut point le recevoir*; *parce qu'il ne le voit point, et qu'il ne le connaît point.* Il faut, pour voir cet Esprit de vérité, avoir des yeux éclairés, des yeux d'un cœur purifié, des yeux d'un esprit qui est pénétré de la lumière de la foi. Comment donc *le monde*, qui est tout plongé dans la

et Deus unus in tribus personis Deus est totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ.

Vers. 18. — *Non relinquam vos orphanos ; veniam ad vos.* Morte ac discessu meo ex hoc mundo non vos relinquam ut filios orbos parente, citò resurgam, et visibiliter vobis adero redivivus : invisibiliter autem cum Spiritu sancto, à quo sum inseparabilis, ut Deus. Vel : Veniam ad vos, continuâ vestrî et Ecclesiæ meæ curâ, regimine, protectione, et donorum spiritualium communicatione.

Vers. 19, 20. — *Adhuc modicum : et mundus jam me non videt.* Brevì præsentiam meam corporalem subtraham mundo, id est, hominibus à meâ disciplinâ alienis, ab illis non conspiciar ampliùs : *Vos autem videtis me*, id est, non semel videbitis me post mortem meam : *Quia ego vivo et vos vivetis :* quia reviviscam à morte, et vitâ spirituali vivetis, vitâ gratiæ, et aliquando etiam vitâ gloriæ, vitâ beatificâ et æternâ, virtute mortis et resurrectionis meæ.

In illo die, sive tempore quod resurrectionem meam sequetur, cùm victor mortis apparebo, vos cognoscetis multò quàm antehàc perfectiùs, per intelligentiam Scripturarum, et per rei ipsius experimentum : *Quia ego sum in Patre meo* per essentiæ unitatem, ut Filius unigenitus, verusque Deus : *et vos in me*, ut membra in corpore, ut palmites in vite, per Incarnationem meam : *et ego in vobis*, tanquàm caput in membris, ea regens, et in ea influens gratiam et charitatem. His verbis similitudo unitatis quæ inter nos et Christum, et inter Christum et Patrem intercedit, non æqualitas significatur. Vel, *in illo die*, cùm ad vitam immortalem et beatam resurrexeritis, cognoscetis non per fidem, ut modò, sed per visionem intuitivam Dei ut in se est, *quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis.* « In quo die, » inquit S. Augustinus, tract. 75 in Joan., « nisi de quo ait, *et vos vivetis?* Tunc enim erit ut possimus videre quod credimus. Nam et nunc est in nobis, et nos in illo : sed hoc nunc credimus, tunc etiam cognoscemus ; quamvis et nunc credendo noverimus, sed tunc contemplando noscemus. Quamdiù enim sumus in corpore quale nunc est, id est, corruptibile quod aggravat animam, peregrinamur à Domino : per fidem enim ambulamus, non per speciem. Tunc ergo per speciem, quoniam videbimus eum sicuti est. Nam si etiam nunc Christus in nobis non esset, non diceret Apostolus : *Si autem Christus in nobis, corpus quidem mortuum est propter peccatum : Spiritus autem vivit propter justificationem*, Rom. 8, 10. Quòd verò etiam nunc nos in illo simus, satis ostendit, cùm ait : *Ego sum vitis, vos palmites*, Joan. 15, 5. In illo ergo die, quando vivemus ea vitâ quâ mors absorbebitur, cognoscemus quia ipse in Patre, et nos in ipso, et

corruption, et tout rempli des illusions de ses passions différentes, pourrait-il voir un esprit que la seule piété de cœur nous rend capables de connaître? Et comment *le monde pourrait-il le recevoir*, puisque aimant seulement ce qu'il *voit* des yeux du corps, il ne s'attache qu'aux choses qui frappent ses sens, et que *n'ayant* ni aucun goût, ni *aucune intelligence* pour tout ce qui est le *véritable* bien, mais s'abandonnant à l'esprit d'erreur, il court aveuglément vers la vanité et le mensonge? Jésus-Christ promet au contraire aux Apôtres, qu'ils *connaîtront* cet Esprit de vérité, *parce qu'il sera et demeurera en eux.* Car comment, cette lumière de sa vérité remplissant leurs cœurs, pourrait-il lui-même leur être inconnu? Ainsi ils le connaîtront d'autant plus, qu'il ne fera pas seulement une demeure passagère en eux, mais qu'*il y sera*, et qu'il y habitera, selon l'expression de saint Paul, comme dans son temple.

Vers. 18. — *Je ne vous laisserai point orphelins : je viendrai à vous.* — Il les avait appelés auparavant ses petits enfants. Et en les nommant ainsi, il voulait qu'ils le regardassent comme leur Père. Etant donc alors sur le point de les quitter, il les console par cette assurance qu'il leur donne de *ne les pas laisser orphelins*, mais de *revenir à eux.* Il y revint en effet, lorsqu'étant ressuscité le troisième jour, il leur apparut tout de nouveau, et conversa avec eux de temps en temps durant l'espace de quarante jours, pour les affermir dans la foi de sa résurrection avant qu'il montât au ciel. Il revint dans la suite, en leur envoyant pour consolateur en sa place le Saint-Esprit. On peut dire encore qu'il y revient tous les jours, lorsqu'il appelle à la jouissance de son royaume ceux qui l'ayant véritablement aimé comme leur Père, se sont regardés comme *orphelins* tant qu'ils vivaient sur la terre éloignés de lui. Et enfin il y reviendra à la consommation des siècles, pour réunir tous ses élus en un seul corps, pour rejoindre tous les membres à leur chef, et les enfants à leur père.

Vers. 19, 20.— *Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus. Mais pour vous, vous me verrez ; parce que je vis, et que vous vivrez aussi. En cela vous connaîtrez*, etc. —Il devait cette nuit-là même être arrêté par les Juifs, et mourir ensuite sur la croix. Ce fut *le monde*, c'est-à-dire, les amateurs des choses du monde, et par conséquent ceux qui étaient ennemis de Dieu, qui firent mourir Jésus-Christ. Et ainsi *peu de temps après* celui auquel il parlait, il devait être *enlevé aux yeux de ce monde*, qui en procurant la mort de l'auteur même de la vie, se rendit indigne de *voir* davantage celui dont il n'avait pu souffrir la vue pendant qu'il vivait. Il n'en était pas de même des Apôtres, qui ne craignant rien davantage que d'être privés de la vue de leur divin Maître, reçoivent cette consolation si particulière d'être assurés par sa propre bouche, qu'*ils le verront* de nouveau, ou, selon même qu'il semble que le porte la Vulgate, qu'ils ne cesseront presque pas de le voir : *Vos autem videbitis me ;* parce que le temps auquel ils ne le virent plus fut si court, qu'il se remontra à eux dès le dimanche, étant mort l'après dîné du vendredi. Et pourquoi le virent-ils lorsque le monde ne le vit plus? C'est parce que Jésus-Christ *vivait* alors d'une vie immortelle, qui fut le prix de sa mort même; et que les Apôtres commencèrent aussi à *vivre* alors d'une vie divine, qui fut le fruit de sa résurrection glorieuse : *et vos vivetis.* Car sa mort leur fut à tous pour un peu de temps, ainsi qu'il le leur prédit ailleurs, un sujet de scandale et de chute. Ce fut donc *en ce jour-là*, c'est-à-dire, en ce temps-là où il se faisait voir à eux après qu'il eut triomphé de la mort en ressuscitant, qu'*ils connurent* par l'intelligence qu'il leur donna du sens véritable des Ecritures, que *le Fils était dans son Père*, à cause de l'unité de leur nature divine; et *qu'eux*-mêmes *étaient en* Jésus-Christ, comme Jésus-Christ était *en* eux ; parce qu'*il est*, comme dit saint Paul, *la tête de l'Eglise qui est son corps*, et que *nous sommes tous les membres de ce corps* mystique. Que s'ils commencèrent à connaître alors cette grande vérité de l'union ineffable du Fils de Dieu avec le Père, dont l'union très-étroite de tous les fidèles dans un corps sous Jésus leur chef, est une image ; on peut dire néanmoins avec saint Paul, qu'ils ne *la*

ipse in nobis : *Quia tunc perficietur hoc ipsum, quod et nunc inchoatum est jam per ipsum, ut sit in nobis, et nos in ipso.*

Vers. 21. — *Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me.* Qui mandata mea fide complectitur, memoriâ tenet, studioque et affectu mihi placendi illis obedit, ille est qui me verè diligit : operibus enim dilectio probatur. *Qui autem diligit me, diligetur à Patre meo,* non jam quasi servus, sed quasi filius : *et ego diligam eum.* Nova illi amoris mei quo eum præveni cum Patre, et prior dilexi ut diligeret et mandata servaret, nova in dies argumenta et pignora dabo, novis eum cumulando beneficiis : *et manifestabo ei me ipsum*, singulari, perfectiore, plenioreque modo in hâc vitâ ; et per essentiæ meæ intuitivam et beatificam visionem in alterâ.

Vers. 22, 23. — *Dicit ei Judas, non ille Iscariotes,* qui jam instigante Satanâ exiverat, sed Thadæus, frater Jacobi : *Domine quid factum est, quia manifestaturus es nobis te ipsum, et non mundo?* Quid causæ est cur te toti mundo non sis manifestaturus, cùm et prophetæ prædixerint, et tu hactenùs promiseris, quòd regni tui gloriam gentibus omnibus manifestare, omnia ad te trahere, mundum salvare velles ? Ex ignorantiâ processit discipuli hujus interrogatio. *Respondit Jesus, et dixit ei : Si quis diligit me, sermonem meum servabit ;* quicumque homo diligit me, dilectionem suam observantiâ mandatorum meorum demonstrabit : *et Pater meus diliget eum,*

voyaient encore que *comme en un miroir et en des énigmes*, et qu'*ils ne la connaissaient qu'imparfaitement ;* au lieu qu'au jour de l'éternité, ils *l'ont vue face à face,* et *l'ont connue comme ils sont connus eux-mêmes.* C'est la raison pour laquelle saint Cyrille et saint Augustin ont entendu, et ont cru qu'on devait entendre par *ce jour-là*, dont parle ici Jésus-Christ, le temps auquel les disciples étant transformés en lui, auraient passé à une vie éternellement heureuse.

Vers. 21. — *Celui qui a mes commandements, et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me découvrirai moi-même à lui.* — Ce n'est pas assez pour mériter de parvenir à cette vue béatifique de la vérité dont nous venons de parler, *d'avoir les commandements* de Jésus-Christ dans sa mémoire ; mais il faut encore *les observer* dans ses mœurs ; c'est-à-dire, que la foi seule ne suffit pas, mais que les œuvres sont nécessaires pour le salut, et que c'est par l'union inséparable de ces deux choses qu'on peut se rendre un fidèle témoignage qu'on est saint de la sainteté que Jésus-Christ demande de nous. C'est donc par les œuvres que l'on prouve son amour, si l'on ne veut pas porter en vain le nom de fidèle. *Or celui qui aime* Jésus-Christ, *sera aimé de son Père.* Et comment le Père n'aimerait-il pas celui qui aime son Fils ; puisqu'il n'aurait pu aimer le Fils, si le Père et le Fils ne l'avaient aimé le premier, comme dit l'Apôtre saint Jean ? *Quoniam Deus prior dilexit nos :* car c'est même par un effet de son amour dont Dieu nous a prévenus, que nous sommes dignes de l'aimer. Mais c'est par le bon usage de l'amour que le Père nous a porté, que nous méritons de plus en plus d'être aimés de lui aussi-bien que de son Fils. Et la récompense qu'il nous promet pour l'avoir aimé sincèrement, est qu'il se doit *découvrir lui-même à nous*, en se faisant *voir à* notre âme *tel qu'il est*, comme dit saint Jean. C'est ce que Moïse demandait à Dieu autrefois avec tant d'ardeur, lorsqu'il le priait de lui montrer son visage, afin qu'il le pût connaître, et qu'il le pressait de lui faire voir sa gloire. Mais il ne put l'obtenir, Dieu lui ayant fait entendre qu'il ne pouvait voir sa face, et que nul homme vivant ne le verrait. Cette *manifestation de lui-même,* que Jésus-Christ promettait à ceux qui l'aimeraient sincèrement, ne regardait donc que le temps où la mort n'a plus d'empire sur eux, et où ils sont devenus semblables aux Anges, qui voient sans cesse la face de Dieu. Mais il est vrai néanmoins que Dieu *se découvre* dès à présent de plus en plus à ceux qui l'aiment, à proportion que cet amour est plus grand et plus pur ; parce que c'est la pureté du cœur qui nous rend dignes de voir Dieu.

Vers. 22 jusqu'au 25. — *Judas, non pas l'Iscariote, lui dit ; Seigneur, pour quelle raison vous découvrez-vous vous-même à nous, et non pas au monde? Jésus lui répondit : Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui,* etc. — Judas, dont il est parlé ici, est celui qui est connu dans l'Église sous le nom de Jude, et dont nous avons une épître canonique entre celles des Apôtres. Il semble que ce disciple ne comprit pas bien ce que Jésus-Christ avait dit : Que *le monde ne le verrait plus, mais que pour eux ils le verraient.* Il s'imagina, dit saint Cyrille, que ce serait seulement à eux que Jésus-Christ se ferait connaître, et qu'il laisserait le reste des hommes dans l'aveuglement. Ainsi, ne pouvant allier cette pensée avec les prédictions des prophètes, qui avaient marqué que *la gloire du Seigneur serait manifestée, et que toute chair verrait le Sauveur envoyé de Dieu ;* et moins encore avec les paroles de Jésus-Christ même, qui avait dit, que *quand on l'aurait élevé de la terre, il attirerait toutes choses à lui,* il lui demanda la raison de ce qu'il n'entendait pas. Et en cela même il ne laissait pas, comme dit ce Père, d'être louable ; puisqu'il semble avoir un saint zèle que la gloire du Sauveur se pût répandre, comme la lumière du soleil, sur toute la terre ; n'étant pas content de sa propre félicité, et souhaitant la communication du même bonheur à tous ses frères.

Mais Jésus lui fait entendre par sa réponse, que *le monde* dont il parlait, étaient ceux qui n'avaient de goût que pour les choses de la terre, et qui se rendaient comme esclaves de la vanité du monde. Ainsi, ayant répété ce qu'il avait dit auparavant, que *ceux-là l'aimaient qui gardaient ses commandements*, il ajoute, pour faire voir que ce serait à tous ceux qui l'aimeraient de la sorte qu'il se manifesterait : *Mon Père aimera* celui de qui je serai aimé : et *nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure.* C'est donc l'amour, dit saint Augustin, qui fait le discernement des saints et des justes, d'avec ceux qui sont ici appelés *le monde.* C'est dans ceux qui aiment que le Père et le Fils font leur demeure ; et c'est le Père et le Fils qui leur donnent ce même amour, par lequel ils se rendent dignes à la fin que Dieu se découvre tout entier à eux. Ils demeurent donc dans ceux qui aiment ce qui mérite uniquement d'être aimé ; et c'est même par cette *demeure* du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit en eux, qu'ils persévèrent dans l'amour auquel Jésus-Christ promet sa manifestation pour récompense. Qui pourrait, après une telle déclaration du Fils de Dieu, révoquer en doute la nécessité indispensable de cet amour tout divin ? Et Dieu pourrait-il lui-même dispenser les hommes de l'aimer, lui qui leur donne une preuve si étonnante de l'amour qu'il a pour eux, en livrant son propre Fils à la mort par un effet de ce même amour.

Jésus ayant toujours soin d'autoriser sa mission de l'ordre de Dieu son Père, ajoute ici de nouveau ce qu'il a dit plusieurs fois : Que *la parole qu'il leur avait annoncée*, et que ses disciples étaient obligés de pratiquer s'ils l'aimaient sincèrement, *était celle de son Père qui l'avait envoyé, et non la sienne :* mais il faut entendre cela dans le sens qu'on l'a souvent expliqué, qui est que le Père est le principe éternel du Fils ; ce qui n'ôte rien au Fils de sa parfaite égalité avec son Père,

sicut et ego, cùm una sit voluntas Patris et mea, una dilectio : *et ad eum veniemus*, per gratiæ et benedictionis omnis spiritualis incrementum; *et mansionem apud eum faciemus*, firmam et stabilem velut in templo nostro, faciendo ut in dilectione et bonis operibus perseveret.

Vers. 24, 25, 26. — *Qui non diligit me, sermones meos non servat.* Qui præcepta mea non observant, illi certè non me diligunt, ac proinde tanto indigni sunt honore, ut ad eos veniamus, et in eorum animis inhabitemus. *Et sermonem quem audistis, non est meus, sed ejus qui misit me, Patris.* Non mirum si Pater non honoret eos qui præcepta mea contemnunt, cùm à me non sint originaliter profecta, non a me adinventa, non mei solius auctoritate edita, sed et Patris, ex quo genitus, et à quo missus sum. *Hæc locutus sum vobis apud vos manens*, præsentiâ corporali, quam vobis brevì subtraham. *Paraclctus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.* Consolator Spiritus sanctus, quem Pater mittet per me, et propter meritum meum : sive quem mittet ut opus meum perficiat, ac vice meâ vos dirigat, confirmet, consoletur, ille vos interiùs docebit omnia mysteria adventûs mei, vobisque omnium perfectam intelligentiam subministrabit, quam assequi modò non potestis : et quæcumque dixi vobis in memoriam revocabit. Ut enim Christus in nobis, ita et Spiritus ejus; idcircò ait : *Ille vos docebit omnia quæcumque dixero vobis.* Nam cùm sit Christi Spiritus et mens ejus, non aliud quiddam existens ab ipso, naturalis identitatis ratione, licet in propriâ hypostasi intelligatur ac sit, omnia novit quæ in eo sunt. *Quis enim scit*, inquit S. Paulus, 1 Cor. 2, 11, *quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est? Ita et quæ Dei sunt nemo cognovit nisi Spiritus Dei.* Quocirca ut qui novit omnia quæ sunt in voluntate Unigeniti, omnia nobis annuntiat, non disciplinâ comparatam scientiam habens, ne ministri vicem implere videatur, et alterius sermones deferre, sed ut Spiritus ejus, et qui citra doctoris operam novit omnia quæ sunt ejus ex quo et in quo est, divina sanctis revelat mysteria; ut exponit S. Cyrillus Alexand.

Vers. 27. — *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis.* Pacem velut hæreditarium munus vobis relinquo valedicens : non tantùm adprecor et opto vobis pacem, sed do, ut auctor et princeps pacis : non temporalem et mundanam, sed *meam*, interiorem, spiritualem, cœlestem, quæ exsuperat omnem sensum. *Non quomodo mundus dat, ego do vobis.* Mundus enim, id est, homines qui secundùm mundum vivunt, pacem verbis inanibus, adulatoriis, et ficto sæpè animo adprecantur : ego verbis efficacibus, quæ præstant id quod optant. Pax, quam relinquo vobis, sincera, firma, æterna est. *Non turbetur cor vestrum, neque formidet.* Non turbemini, quod vobis ultimum vale dicam, neque animo pavidi sitis, quasi meo proximè destituendi præsidio.

Vers. 28. — *Audistis quia ego dixi vobis : Vado, et venio ad vos.* Repetite memoriâ, quæ paulò ante dixi,

en tant que Dieu. Et d'ailleurs il voulait par là empêcher qu'on ne regardât grossièrement ce qu'il disait, comme si c'avaient été des paroles d'un homme ordinaire; au lieu que c'étaient les paroles de Dieu même. Mais ce qu'il jugeait si important de répéter plusieurs fois à ses Apôtres et à tous les Juifs, pour leur ôter tout prétexte de l'accuser d'être opposé aux préceptes que le Seigneur le Dieu d'Israël leur avait donnés par la bouche de Moïse, est encore d'une extrême conséquence pour tous ceux qui sont chargés du ministère évangélique. Car ils ne doivent jamais oublier ce que Jésus-Christ lui-même, dont ils sont ministres, avait toujours dans la bouche : Que *la parole qu'ils annoncent n'est point à eux, mais à celui qui leur a donné leur mission* : ils n'en sont donc point les maîtres pour l'altérer, pour l'adoucir et l'accommoder au goût différent des hommes; mais les simples dispensateurs dont on exige une entière fidélité à suivre les ordres de celui de la part duquel ils parlent.

Vers. 25, 26. — *Je vous ai dit ceci, demeurant encore avec vous. Mais le consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, sera celui qui vous enseignera toutes choses, et qui vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.* — Jésus-Christ promet ailleurs aux Apôtres, *d'être toujours avec eux jusqu'à la consommation des siècles.* Et il y sera en effet tant que le monde durera, non seulement par la présence de son Esprit qui gouvernera toujours son Eglise, mais encore par celle de son corps adorable contenu dans l'Eucharistie, qui est la céleste nourriture et le pain vivant de la sainte société des fidèles répandus dans toute la terre. Il ne parle donc ici que de sa *demeure* visible et sensible parmi les hommes. Et c'était pendant qu'il [illegible] qu'il conversait avec les Apôtres, qu'il leur donnait toutes ces instructions. Mais ce qu'il voulait leur faire entendre principalement ici, est la manière dont le *Saint-Esprit* *que le Père leur enverrait en son nom*, c'est-à-dire, par le mérite de ses souffrances et de sa mort, *devait les instruire de toutes choses.* Car cet Esprit saint parla à leur cœur avec une force et une onction admirables, en y *retraçant* par la lumière de sa grâce *tout ce que* Jésus *leur avait dit*, et qui était demeuré comme éteint en eux pendant tout le temps de sa passion, et jusqu'après sa résurrection. Il paraît donc, selon la réflexion de saint Augustin, qu'il appartient à la grâce du Saint-Esprit de faire en sorte que nous n'oubliions point les instructions salutaires dont on nous commande de nous souvenir. Mais ce que l'Esprit divin fait en cela, il le fait conjointement avec le Père et le Fils, dont les opérations sont inséparables, étant vrai de dire que toute la sainte Trinité parle aux hommes, et qu'elle enseigne les hommes lorsqu'une des trois Personnes divines le fait : *Omnis et dicit, et docet Trinitas. Cùm ergo omninò sit inseparabilis, nunquàm Trinitas esse sciretur, si semper inseparabiliter diceretur.* Aussi saint Cyrille nous fait remarquer, qu'encore que Jésus-Christ témoignât à ses Apôtres que ce serait l'Esprit saint qui leur enseignerait toutes choses, il ne prétendait pas néanmoins leur faire entendre qu'ils cesseraient de l'avoir lui-même pour maître, mais qu'il voulait, en disparaissant aux yeux de leur corps, les obliger de le regarder à l'avenir d'une manière beaucoup plus digne de lui, c'est-à-dire, avec les yeux tout spirituels de leur cœur.

Vers. 27, 28, 29. — *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix; je ne vous la donne pas comme le monde la donne. Que votre cœur ne se trouble point, et qu'il ne soit point saisi de frayeur. Vous avez ouï ce que j'ai dit : Je m'en vas, et je reviens à vous. Si vous m'aimiez*, etc. — Jésus-Christ voyait le trouble que ces paroles causaient dans le cœur de ses Apôtres. Ils ne pouvaient se résoudre de le voir partir; et étant encore trop imparfaits pour se consoler de son départ dans la

me vadere ad Patrem moriendo, sed citò reversurum ad vos resurgendo. *Si diligeretis me*, puro illo et perfecte amore qui proprium commodum non spectat, sed bonum, gloriam, voluntatem et beneplacitum personæ amatæ, *gauderetis utique quia vado ad Patrem*, mihi potiùs gratulari et congaudere deberetis ob meum hinc discessum et profectionem ad Patrem, quæ in gloriam meam cedet : *Quia Pater major me est*, secundùm eam naturam spectato quâ ad ipsum vado; major est, inquam, ratione gloriæ ac majestatis, ad quam me in præmium exinanitionis meæ, et susceptæ formæ servi exaltabit. Christus enim, *cùm in formâ Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo, sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens... Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen*, Philipp. 2. Pater autem se non humiliavit, sed mansit in gloriâ et majestate. Major itaque est eo, qui ex dispensationis ordine minorationem suscepit, quique in eâ fuit, donec gloriam et majestatem dignam Filio Dei acciperet, in eâ naturâ, in quâ se propter nostram salutem depressserat, sedens ad dexteram Patris, indutus decore, pristinâque fortitudine præcinctus.

Observandum hanc Christi sententiam, *Pater major est*, veterum Patrum alios ad naturam humanam referre, ut SS. Cyrillus, Augustinus, etc.; alios ad divinitatem, ut nomen majoris non substantiæ inæqualitatem dicat, quæ una est Patris, Filii et Spiritûs sancti, sed originem, quia Filius est à Patre. Sic exponunt SS. Athanasius, Basilius, Gregorius Nazianzenus, Hilarius. Neuter sensus consubstantialitati Patris et Filii derogat.

VERS. 29. — *Et nunc dixi vobis priùs quàm fiat, ut cùm factum fuerit, credatis.* Hæc omnia prædixi vobis, priùs quàm eveniant, ut cùm fuerint completa, firmiùs credatis me Filium esse Dei : et ut mihi magis magisque confidatis, et fidem adhibeatis cæteris quæ prædixi de auxilio meo vobis nunquàm defuturo, et de vestrâ in gloriæ meæ consortium assumptione.

VERS. 30, 31. — *Jam non multa loquar vobiscum*, ob

vue de *l'Esprit consolateur* qu'il leur promettait, ils s'abandonnaient à la frayeur. Qui doute que le Fils de Dieu n'eût pu aisément les affermir tout d'un coup contre ce trouble et cette crainte? Mais il réservait à les remplir de cette force, après qu'il aurait souffert pour eux; et il nous traçait en leurs personnes une image de la faiblesse, et des différents degrés de la conversion des âmes, qu'il ne fait pas ordinairement passer tout d'un coup à l'état d'un homme parfait, mais qu'il conduit par tous les âges jusqu'à la plénitude selon laquelle il doit être lui-même formé en elles. Il ne laisse pas néanmoins de répandre dès maintenant dans leurs cœurs la semence toute divine de la paix, qu'il leur inspira plus abondamment après sa résurrection, et dont ils reçurent la plénitude par la descente de son Saint-Esprit. *Je vous laisse*, leur dit-il, *la paix*, comme la marque la plus précieuse de mon amour, et le plus riche trésor que je vous puisse léguer en vous quittant. C'est *ma paix que je vous donne;* paix bien différente de celle du monde, puisqu'elle consiste à être bien avec Dieu même, dont le monde est ennemi. Et je ne vous la donne pas non plus *comme le monde donne la* sienne. Car il ne peut vous donner ce qu'il vous promet, et n'est capable que de vous tromper, en vous donnant une fausse paix. Mais pour moi, je vous donnerai infailliblement la paix véritable, puisque je suis tout-puissant pour vous la donner. C'est *ma paix*, puisque c'est le fruit de mon Incarnation, qui en vous réconciliant avec Dieu, vous doit mettre en état de vaincre le monde, le démon et vos autres ennemis, et de vous réjouir même au milieu des maux que vous aurez à souffrir pour la gloire de mon nom. C'est *ma paix*, parce que je vous en ai le premier montré l'exemple en souffrant toutes les contradictions des pécheurs, et étant prêt de les souffrir jusqu'à la mort.

Ne vous laissez donc point aller au trouble ni à la crainte, à cause que *je vous ai dit que je m'en vas.* Car n'est-ce pas moi aussi qui vous ai dit, que je *reviens à vous?* Si je vous avais déclaré que mon départ serait sans retour, vous auriez tout lieu de vous affliger. Mais l'assurance que je vous donne de revenir, doit vous consoler de mon absence. Et *si vous m'aimiez*, comme vous devez m'aimer, *vous auriez même de la joie de ce que je m'en vas à mon Père; parce que mon Père est plus grand que moi.* Pour entendre ces paroles selon leur sens véritable, il faut nous représenter que le Fils de Dieu étant égal à son Père dans sa nature divine, s'était, pour l'amour de nous, anéanti jusqu'à prendre la forme d'un serviteur, en se revêtant de notre nature. Il est vrai que ses disciples jouissaient d'un grand bonheur, de posséder au milieu d'eux celui qui était la source de tous les biens. Mais si leur amour pour Jésus-Christ avait été tel que celui qu'il avait pour eux, ils auraient considéré qu'après s'être dépouillé pour leur salut en tant qu'homme de sa propre gloire, et avoir consommé le grand ouvrage de notre rédemption, il était juste qu'il s'en retournât avec sa sainte humanité à la droite de son Père, d'où il n'était point toutefois parti en tant que Dieu. Car ils auraient dû l'aimer pour lui-même, lui qui les avait aimés d'une manière si gratuite; et ils étaient obligés d'avoir plus d'égard à sa gloire, qu'à leur propre satisfaction. Ainsi, parce que *son Père était plus grand que lui* selon la nature humaine dont il s'était revêtu, ils *devaient se réjouir* du passage qu'il allait faire de cet état d'anéantissement auquel il s'était réduit, à la gloire si relevée de son Père. C'est à quoi il semble que se peut réduire tout ce que dit Jésus-Christ à ses Apôtres dans ce passage, qui a été pour les Ariens un grand sujet de scandale, par la funeste prévention qui les empêchait de reconnaître dans le Fils de Dieu l'union hypostatique de la nature divine avec la nature humaine, et de discerner ce qui convenait à l'une ou à l'autre de ces deux natures. Ainsi *le Père était plus grand que lui*, considéré seulement dans la forme et dans la nature de serviteur, qu'il avait prise dans son Incarnation pour opérer le salut des hommes.

Or Jésus-Christ fait faire réflexion à ses disciples, qu'il leur prédisait alors sa sortie du monde et son retour vers eux, *afin que, quand ce qu'il leur disait serait arrivé, ils fussent* solidement *affermis dans la créance* de sa divinité. Car, quoiqu'ils en eussent fait une confession authentique par la bouche de saint Pierre, en déclarant qu'il était le Christ, le Fils de Dieu, leur foi paraissait souvent bien faible. Et il fallait qu'il ne fût plus exposé aux yeux de leurs corps dans la faiblesse de notre chair, afin que cette *créance* qu'ils avaient déjà de sa divinité fût pleinement affermie : *Credituri autem hoc, non fide novâ sed auctâ.*

VERS. 30, 31. — *Je ne vous parlerai plus guère ; car le prince du monde va venir, quoiqu'il n'ait rien en moi qui lui appartienne. Mais, afin que le monde connaisse que j'aime mon Père, et que je fais ce que mon Père m'a ordonné; levez-vous*, etc. — Jésus-Christ semble dire ici à ses Apôtres, que ce n'était plus le temps de parler, mais de souffrir, lorsque *le prince du monde*, c'est-à-dire, le démon, qui est le chef de tous ceux qui aiment le monde, *venait* en la personne de Judas et des

angustias temporis quod mihi ad mortem usque superest: *Venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam;* diabolus enim ministros suos mox impellet ut in me totis viribus sæviant : quamvis nihil juris habeat ut me occidat, nec mihi sit prævaliturus : non ideò morior quòd mortis debitor sim, *sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio.* Sed ut humano generi patefaciam amorem quo Patrem diligo, meamque ejus mandato de morte sic subeundâ obedientiam. Loquitur Christus ut homo : *Surgite*, à mensâ, *eamus hinc.* An statim exiverit Jesus, an aliquandiù manserit in cœnaculo donec divinum illum sermonem compleret, an quæ sequuntur discipulis dixerit in itinere, non consentiunt interpretes. Probabilius est in cœnaçulo dixisse. Id enim probare videtur initium capitis 18 : *Hæc cùm dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron.*

autres Juifs impies, pour le prendre et pour le faire mourir. Mais en les avertissant qu'il *ne leur parlerait plus guère*, il les excitait en quelque sorte à ne pas perdre un temps aussi précieux que celui qui leur restait à l'entendre. Et lorsqu'il leur déclarait que les Juifs *venaient* l'arrêter, il leur marquait de nouveau ce qu'il leur avait déjà dit diverses fois : Qu'il irait volontairement à la mort, et que rien ne lui pourrait arriver qu'il n'eût prévu, et qui ne fût tout à fait dans l'ordre de ses desseins éternels. C'est ce qu'il leur prouve encore d'une manière plus forte, en ajoutant : Que *le prince du monde* qui *venait* à lui, *n'avait rien en sa personne* qui lui appartînt. Car il était tout ensemble Dieu et homme. Comme Dieu, il était la sainteté et la justice essentielle; et comme homme, né d'une vierge très-pure, et uni hypostatiquement à Dieu, il n'était pas seulement très-pur en lui-même, mais encore le principe de la pureté de tous les hommes. Ainsi le prince des ténèbres de ce monde, qui n'a de pouvoir que sur les pécheurs, ne pouvait avoir aucun empire sur Jésus-Christ, ni rien trouver en lui qui méritât de lui être assujéti; puisqu'au contraire c'était lui qui devait détruire la cruelle domination que le péché lui avait donnée sur nous.

Mais comme si on eût demandé au Fils de Dieu : Pourquoi donc, Seigneur, nous déclarez-vous que vous mourrez, puisqu'il n'y a, et qu'il ne peut y avoir aucun péché en vous qui vous fasse mériter le supplice de la mort? il répond d'une manière qui fait connaître le dessein de son Incarnation, et de la mort qu'il devait souffrir. *Mais afin*, dit-il, *que le monde connaisse que j'aime mon Père, et que je fais ce que mon Père m'a ordonné; levez-vous*, etc. L'amour qu'il avait pour Dieu son Père, lui faisait aimer le commandement qu'il lui avait donné de sauver le monde par sa mort. Il voulait payer pour les autres, ce qu'il ne devait pas pour soi-même : et en mourant sans l'avoir mérité, il songeait à nous racheter de la mort due à nos péchés.

Quant à ce qu'il dit : *Levez-vous, sortons d'ici*, c'est pour faire voir à ses Apôtres de plus en plus, non-seulement la soumission qu'il avait pour les ordres de son Père, mais encore son désir extrême *d'être baptisé*, comme il dit ailleurs, *de ce baptême pour lequel il se sentait vivement pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplît.* On ne sait point s'il sortit dès lors avec ses Apôtres, du lieu où il avait fait la Cène avec eux. Plusieurs interprètes, et des Pères mêmes le croient ainsi. Mais il semble un peu difficile d'accorder ce sentiment avec le commencement du dix-huitième chapitre, où il est dit en termes exprès : Qu'après qu'il eut achevé de parler à ses disciples, *il sortit avec eux*, et s'en alla *au-delà du torrent de Cédron, où il y avait un jardin.* Que s'il demeura encore quelque temps après avoir dit : *Levez-vous*, *sortons d'ici*, selon que le croient plusieurs auteurs, il faut entendre qu'il continua insensiblement à leur parler dans le lieu où ils étaient, avant qu'ils sortissent tout à fait pour s'en aller au jardin. On se contente d'exposer ici les deux sentiments qui paraissent appuyés sur des raisons considérables. Mais il paraît dans le fond peu important de savoir si cet excellent discours du Fils de Dieu rapporté dans les trois chapitres que nous allons expliquer, fut fait ou dans la maison ou dans le chemin. Il suffit qu'on se souvienne de l'ardeur qu'il fait paraître pour aller au-devant de ses ennemis et de la mort, et du soin qu'il prend en même temps de donner à ses disciples, avant que de les quitter, toutes les instructions qui devaient servir à les affermir dans la foi et dans la vertu, après que le scandale de sa passion et de sa mort serait passé. Car tout ce sermon que fit Jésus-Christ après la Cène, doit être considéré comme le testament et les dernières paroles de cet Homme-Dieu, qui marquait, comme un père rempli d'amour pour ses enfants, ce qu'ils devaient faire, et quels devaient être leurs sentiments, pour mériter de parvenir au bonheur qu'il leur allait mériter par sa mort. Et il ne leur prédisait les maux qui fondraient sur eux, que pour les mettre à couvert de tout ce qu'ils pouvaient craindre, tant par l'humble confiance en lui qu'il leur inspirait dans tous ses discours, que par la prière très-efficace qu'il faisait à Dieu son Père en leur faveur.

Sensus Moralis.

Vers. 1.—*Non turbetur cor vestrum. Creditis in Deum, et in me credite.*—Turbationem sentientis appetitûs impedire non semper in nostrâ potestate est : sed cordis turbationem impedire possumus cum gratiâ Dei ; si firma sit fides nostra, si pia in gratiâ Christi Jesu fiducia. In omnibus igitur tentationibus et rebus adversis actus fidei et spei frequentiores et ferventiores exerceamus; per Christum accedamus ad Patrem, ut cor nostrum perpetuâ pace fruatur. *Non turbetur cor vestrum.* Magnum enim ad virtutem subsidium est mens imperterrita, sed hoc gratiæ Christi donum est. Animus enim supernâ gratiâ nondùm firmatus, timidus est, facilèque turbari et concuti solet. Unde S. Paulus Philippensibus, c. 4, v. 7 benè precatur his verbis : *Pax Christi, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra.* Fides autem cor firmat, roborat, serenat, ut dicere possit : *Dominus illuminatio mea, et salus mea, quem timebo? Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* Fides itaque armatura est infracta et lata, quæ ignaviam ac terrorem avertit, et nequitiæ tela irrita et inutilia prorsùs efficit.

Vers. 2, 3. — *In domo Patris mei mansiones multæ sunt. Si quò minùs dixissem vobis, quia vado parare vobis locum ; et si abiero, et præparavero vobis locum ; iterùm venio, et accipiam vos ad me ipsum*, etc. — Spe vitæ et beatitudinis æternæ, Apostolorum et omnium fidelium animos excitat, erigit, consolatur Salvator noster. Illis quos ab æterno ex gratuitâ misericordiâ prædestinavit, quibus morte suâ gloriam meruit, illis ascensione suâ cœlum reseravit. Paravit autem electis

suis diversos gloriæ gradus, pro inæqualitate meritorum quæ in illis per gratiam suam creavit. Confidite ergo, et satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis. Nec despondeatis animos, quamvis sitis imperfecti; « quia etsi alius est alio fortior, » ait S. Augustinus, tract. 67 in Joannem, « alius alio sapientior, alius alio justior, alius alio sanctior : *In domo Patris mansiones multæ sunt.* Nullus eorum qui Dei mandata servant, et in eorum observantiâ fideliter perseverant, alienabitur ab illâ domo, ubi mansionem pro suo quisque accepturus est merito. Denarius quidem ille æqualis est omnibus, quem Paterfamiliâs eis qui operati sunt in vineâ jubet dare omnibus, non in eo discernens qui minùs et qui ampliùs laboraverunt : quo denario vita significatur æterna, ubi ampliùs alio nemo vivit, quoniam vivendi non est diversa in æternitate mensura. Sed multæ mansiones, diversas meritorum in unâ vitâ æternâ significant dignitates, 1 Cor. 15, 48 : *Alia est claritas solis, alia claritas lunæ, alia claritas stellarum. Stella enim à stellâ differt in claritate. Sic erit resurrectio mortuorum.* Tanquàm stellæ sancti diversas mansiones diversæ claritatis, tanquàm in cœlo sortiuntur in regno; sed propter unum denarium nullus separatur à regno : atque ita Deus erit omnia in omnibus, ut quoniam Deus charitas est, per charitatem fiat, ut quod habent singuli, commune sit omnibus. Sic enim quisque etiam ipse habet, cùm amat in altero quod ipse non habet. Non erit itaque aliqua invidia imparis claritatis, quoniam regnabit in omnibus unitas charitatis. »

In domo Patris mei mansiones multæ sunt. « Mansiones præparavit, » inquit S. Augustinus, tract. 68 in Joannem, « et præparat, qui fecit quæ futura sunt. Præparavit prædestinando, præparat operando. Unde ait : *Vado parare vobis locum.* Hæc domus Dei, regnum Dei adhuc ædificatur, adhuc paratur, adhuc congregatur. In illo erunt mansiones, sicut eas adhuc parat Dominus : in illo jam sunt, sicut prædestinavit Dominus... » Fide autem locus in cœlis nobis paratur, fide, inquam, per dilectionem operante. Vadit ergo Dominus ad Patrem, ne videatur, latet ut credatur, ut creditus desideretur, desideratus habeatur. *Desiderium dilectionis, præparatio est mansionis.* Quia vado parare vobis locum. *Parat quodammodò mansiones : mansionibus parando mansores.* Domine Jesu, para locum et tibi in nobis, et in te nobis, qui dixisti : *Manete in me, et ego in vobis.*

Et si abiero, et præparavero vobis locum, iterùm venio, et accipiam vos ad me ipsum. « Apparuit ergo Christus Jesus tanquàm homo pro nobis Patri, » ait S. Cyrillus, lib. 9 in Joannem, « ut nos qui ab ejus vultu propter veterem prævaricationem repulsi fueramus, rursùs coram Patre sisteret. Sedit ad dexteram ejus ut Filius, ut nobis adoptionem filiorum Dei tribueret. » Unde S. Paulus ait, Ephes. 2, 6 : *Et conresuscitavit, et consedere fecit in cœlestibus in Christo Jesu, ut ostenderet in seculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu.* Id autem omni ex parte non perficietur et consummabitur in nobis donec iterùm veniat ad nos Christus in fine seculi, et ab eo suscitati ad vitam immortalem, gloriosam, beatam, rapiamur illi obviàm in aera, ut semper cum illo simus. *Iterùm venio, et accipiam vos ad me ipsum, ut ubi sum ego, et vos sitis.*

VERS. 6. — *Ego sum via, veritas, et vita : Nemo venit ad Patrem, nisi per me.* « Filius Dei, qui semper in Patre, veritas et vita est, » ait S. Aug., serm. 141, aliàs 55 de Verbis Domini, « assumendo hominem, factus est via. *Ambula per hominem, et pervenis ad Deum. Per ipsum vadis, ad ipsum vadis. Noli quærere quà ad illum venias, præter ipsum.* Si enim via esse ipse noluisset, semper erraremus. Factus ergo via est quà venias. Non tibi dico : Quære viam. Ipsa via ad te venit, surge et ambula.... »

« Tenere viam mediam, veram, rectam, tanquàm inter sinistram desperationis et dexteram præsumptionis, difficillimum esset nobis, » ait S. Augustinus, serm. 142, aliàs 54 de Verbis Dom., et 34 ex hom. 50, « nisi Christus diceret : *Ego sum via, veritas et vita.* Tanquàm diceret : Quà vis ire? *Ego sum via.* Quò vis ire? *Ego sum veritas.* Ubi vis permanere? *Ego sum vita.* Securi ergo ambulemus in viâ : sed insidias timeamus juxta viam. Inimicus insidiari non audet in viâ; quia Christus est via : sed juxta viam planè non desinit. Unde in Psalmo 139, 6, dicitur : *Juxta iter scandalum posuerunt mihi.* Quid metuis, si in viâ ambulas? Tunc time, si deseris viam. Nam ideò etiam permittitur inimicus ponere juxta viam laqueos, ne securitate exsultationis via deseratur, et in insidias incidatur. Via Christus humilis : Christus veritas et vita, Christus excelsus et Deus. Si ambules in humili, pervenies ad excelsum. Si infirmus humilem non asperneris, in excelso fortissimus permanebis. »

Ego sum via, veritas, et vita. In Christo ut homine minimè sistere debemus, quia via nostra est; ad illum ut Deum tendere debemus. Ex quo intelligitur « quàm nulla res in viâ tenere nos debeat, quando nec ipse Dominus, in quantum via nostra esse dignatus est, tenere nos voluerit, sed transire; ne rebus temporalibus, quamvis ab illo pro salute nostrâ susceptis et gestis, hæreamus infirmiter, sed per eas potiùs curramus alacriter, ut ad eum ipsum, qui nostram naturam à temporalibus liberavit, et collocavit ad dexteram Patris, provehi atque pervehi mereamur. » Hæc S. Augustinus, lib. 1 de Doctrinâ Christi, cap. 34.

Ego sum via, veritas, et vita : nemo venit ad Patrem nisi per me. Solus Christus Jesus via nostra est, ut mediator per sanguinem suum; veritas promissionum, quæ in illo solo ut capite electorum, et in nobis ut membris ejus completur; vita nostra, ut principium vitæ, omniumque actionum Christianarum per gratiam suam. Via est, exemplo; veritas, verbo; vita, gratiæ suæ dono. Ipsa se demonstrat via. Viâ istâ ambulantes quærit. « Tria sunt hominum genera quæ odit, » ait S. Augustinus, lib. de Cantico novo, cap. 4 : « *Remanentem, retrò redeuntem, aberrantem.* Ab his tribus generibus malis Domino adjuvante vindicetur et defendatur gressus noster. Jam verò cùm ambulantes

sumus, alius tardiùs ambulat, alius celeriùs. Excitandi sunt ergo remanentes, retrò redeuntes revocandi, errantes in viam ducendi, tardi exhortandi, celeres imitandi. Qui non proficit, remansit in viâ : qui fortè à meliore proposito declinat ad id quod deterius reliquerat, reversus est retrò : qui fidem deserit, à viâ erravit.... Quis est qui non proficit? Qui se putaverit esse sapientem; qui dixerit : Sufficit mihi quod sum, qui non dicit cum Apostolo, Philipp. 3 : *Unum autem, quæ quidem retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens me ipsum, ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.* Qui sunt retrò redeuntes? Qui ex continentiâ revertuntur in immunditiam, qui ex sancto et singulari bono proposito virginitatis divertuntur in turpitudines voluptatis, et corruptâ mente corrumpunt simul et carnem. Hos increpat Apostolus Petrus, dicens : *Melius erat illis non cognoscere viam justitiæ, quàm post agnitionem retrorsùm reverti.* O malum, retrò respicere! Uxor enim Loth, quæ liberata à Sodomitis, contra præceptum retrò respexit, quod evaserat perdidit. Nec immeritò in statuam salis repentè conversa est, ut fatuos suo etiam exemplo condiret. Qui sunt et aberrantes? Omnes hæretici, qui relictâ veritatis viâ errando per desertum latrocinantur et animas captant in peccatis, præpediuntque ne quis ad patriam valeat pervenire : effecti lupi semitarii induti ovinâ pelle, cùm sint intùs lupi rapaces; prædicantes Christum viam, et qui eos sequuntur ducentes ad mortem. »

Vers. 8. — *Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.* Deus totum hominis, *qui replet in bonis desiderium nostrum.* Præter illum, qui solus verum summumque bonum est, nihil desiderandum. Quid ergo res creatas, temporales, perituras quærimus? *Animam Dei capacem quidquid Deo minus est non implebit.* Sanandus et purgandus est per fidem et charitatem oculus cordis, ut videre possimus Deum sicuti est, similes ei per gratiam consummatam effecti.

Vers. 9. — *Dicit eis Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me?* etc. Tanto tempore Deus nobiscum est, per creaturas suas nobis potentiam suam, sapientiam, providentiam, bonitatem demonstrans; suis nos cumulans beneficiis, per legem suam et Evangelium nos docens, per gratiæ suæ inspirationes nos urgens, per flagella sua nos admonens, ut eum velut Deum nostrum ac Dominum cognoscamus, ut ei tanquàm Patri nostro obediamus : et tamen nondùm cognoscimus eum, ut par est, cognitione cum amore et bonis operibus conjunctâ. Isai. 1 : *Cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui : Israel autem me non cognovit, et populus meus non intellexit. Filios enutrivi, et exaltavi, ipsi autem spreverunt me.*

Vers. 13. — *Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam : ut glorificetur Pater in Filio.* 1° Ut obtineantur miracula, cum firmâ fide et fiduciâ filiali à Patre postulanda sunt per Filium ejus Jesum Christum Dominum nostrum, per ejus mysteria et merita, in unitate amoris ejus erga Patrem, zeli ejus pro gloria Patris, sacrificii pro Ecclesiâ suâ ab ipso oblati. 2° Sanctos miracula facere minimè credendum est, sed Deum per intercessionem sanctorum. *Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam.* 3° Sola Dei gloria, non temporalis utilitas nostra quærenda est. Dei enim omnipotentia humanæ cupiditati non servit, sed omnia propter unam ejus gloriam operatur, qui rerum omnium principium et finis est. *Ut glorificetur Pater in Filio.*

Vers. 14. — *Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.* Cur non semper exaudimur Deum orantes, nisi quia malè petimus? *Petitis et non accipitis,* ait S. Jacobus apostolus, c. 4, *eò quòd malè petatis, ut insumatis in concupiscentiis vestris.* Malè ergo usurus eo quod vult accipere, Deo potiùs miserente non accipit. « *Proindè si hoc ab illo petitur unde homo lædatur exauditus, magis metuendum est ne quod posset non dare propitius, det iratus.* » Sic Israelitis manna cœleste fastidientibus, et carnes culpabili concupiscentiâ petentibus, concessit Deus magno eorum malo quod petebant. *Si quid petieritis me in nomine meo,* qui Salvator sum vester, si quid ad salutem vestram necessarium aut utile. Nam *quodcumque petimus adversùs utilitatem salutis, non petimus in nomine Salvatoris.* « Et tamen ipse Salvator est, non solùm quando facit quod petimus, verùm etiam quando non facit : quoniam quod videt peti contra salutem, non faciendo potiùs se exhibet Salvatorem. *Novit* enim *Medicus quid pro suâ, quid contra suam salutem poscat ægrotus : et ideò contraria poscentis non facit voluntatem, ut faciat sanitatem*... Propterea non solùm Salvator, sed etiam Magister bonus, ut faciat quodcumque petierimus, in ipsâ oratione quam nobis dedit, docuit quid petamus : ut etiam sic intelligamus *non petere nos in nomine Magistri, quod petimus præter regulam ipsius magisterii.* Quæ autem in nomine ejus petimus, etsi non tunc quando petimus facit, sed tamen facit. Neque enim quia petimus ut veniat regnum Dei, propterea non facit quod petimus, quia non statim cum illo in æternitate regnamus. *Differtur* enim *quod petimus, non negatur.* » Verumtamen orantes tanquàm seminantes, non deficiamus, tempore enim proprio metemus.

Vers. 15. — *Si diligitis me, mandata mea servate.* Nemo Deum diligit, qui mandata ejus non servat : nemo Dei mandata verè et ut par est servat, nisi qui Deum diligit. Observantia legis, probatio est dilectionis : dilectio principium est hujus observantiæ. Servus qui solo timore pœnæ legem exteriùs observat : et mercenarius, qui temporalium commodorum intuitu; seipsos duntaxat, non Deum amant; hypocritæ sunt, externi duntaxat operis speciem Deo tribuunt, cor autem eorum longè est ab eo, et in creaturâ defixum. « Charitatem operum cum fide conjungere » ait S. Cyrillus, lib. 9 in Joann., « iis tantùm congruit qui verè diligunt Deum. Quocirca demonstratio charitatis, et perfectissima ratio fidei, est evangelicorum dogmatum, divinorumque præceptorum observatio. *Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei...* »

Qui dicit : *Diligo Deum, et mandata ejus non custodit, mendax est.* « Quid boni faceremus, nisi diligeremus? » inquit S. Augustinus, lib. de Gratiâ Christi, c. 26 ; aut quomodò bonum non facimus, si diligamus? etsi enim Dei mandatum videtur aliquando à non diligentibus, sed à timentibus fieri : tamen ubi non est dilectio, nullum bonum opus imputatur, nec rectè bonum opus vocatur. »

Vers. 16, 17. — *Et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere.* Spiritus sanctus fideles consolatur : 1° inspirando illis fiduciam Deum interpellandi ut Patrem optimum et beneficentissimum, *in quo clamamus, Abba, Pater;* 2° bonorum cœlestium ac æternorum amorem inspirando ; 3° victores illos efficiendo tentationum et peccati, quo uno malo affligi debent. Missio et donatio Spiritûs sancti, fructus est laborum, orationum, passionis, et mortis Christi: qui et pro nobis Patrem semper interpellat ut pontifex noster, ut Paracletum Spiritum sanctum det nobis, illumque unà cum Patre nobis donat, ut maneat nobiscum in æternum, si tamen dilectores mundi non simus. Hunc enim mundus accipere non potest. Nam dilectioni hujus mundi, quæ, ut minuatur et consumatur in nobis, continuò laborare debemus, contraria est dilectio Dei, quæ diffunditur in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

Verùm, inquies, quomodò Christus imperat discipulis ut diligant eum, et ejus mandata servent, ut accipiant Spiritum sanctum, quem nisi haberent, profectò diligere, et mandata servare non possent ? Respondetur, « Spiritum sanctum jam habere qui diligit, et habendo mereri ut plus habeat, et plus habendo plus diligat. Jam itaque habebant Spiritum discipuli, quem Dominus promittebat, sine quo eum Dominum non dicebant ; nec tamen eum adhuc habebant, sicut eum Dominus promittebat. Habebant minùs, dandus erat ampliùs. Habebant occultè, accepturi erant manifestè: quia et hoc ad majus donum Spiritûs sancti pertinebat, ut eis innotesceret quod habebant. De quo munere loquens Apostolus ait, 1 Cor. 2, 12 : *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ à Deo donata sunt nobis.* » Hæc sunt Augustini, tract. 75 in Joan.

Vers. 18. — *Non vos relinquam orphanos ; venio ad vos.* Pupilli facti sumus, sed non absque patre ; quamvis enim corporalem ac visibilem præsentiam nobis subtraxerit Dominus Jesus, nobis tamen invisibiliter adest : nobiscum est omnibus diebus usque ad consummationem seculi. Per fidem præsens est nobis Pater noster, in corporis et sanguinis sui Sacramento reipsà nobis præsens est : per gratiam sanctificantem et charitatem ad nos venit, et in nobis manet. Illum invocemus, illius adventum et præsentiam desideremus, cum fiduciâ dicentes : *Orphano tu eris adjutor*, Psal. 9, 14. Veni, Domine Jesu, et non derelinquas nos orphanos in hoc exilio. Imple quod promisisti, da ut impleamus et perficiamus quod jussisti.

Vers. 19.— *Adhuc modicum, et mundus me jam non videt : vos autem videtis me, quia ego vivo, et vos vivetis.* Modicum illud quàm longum Dominum Jesum amantibus ! Temporis brevitas, quod ad finem vitæ nostræ superest, consolari debet justos in persecutionibus et rebus adversis. Tempus breve est, quantumvis longa sit vita ; modicum est, si cum æternitate comparetur ; transit sicut umbra : et post modicum illud tempus, si justè, sobriè et piè vixerimus, exspectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Deum ut in se est videbimus ; Christum Jesum semper videbimus non solùm in formâ hominis, quam pro nobis assumpsit, sed etiam in formâ Dei, et cum illo æternùm regnabimus. *Vos autem videtis me, quia ego vivo, et vos vivetis.* « Quia ille vivit, ideò et nos vivemus. Per hominem quippe mors, et per hominem resurrectio mortuorum. Sicut enim in Adam omnes moriuntur, sic in Christo omnes vivificabuntur, 1 Cor. 15, 21, 22. Quoniam nemo ad mortem nisi per illum, nemo ad vitam nisi per Christum. Quia nos viximus, mortui sumus: quia vivit ipse, vivemus nos. » Ita S. Augustinus, tract. 75 in Joan. *Mortui sumus illi, quando viximus nobis : quia verò mortuus ille pro nobis, et sibi vivit et nobis.* Quia enim vivit ille, et nos vivemus. *Nam sicut per nos mortem habere potuimus, non sic et vitam per nos habere possumus.*

Vers. 21. — *Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur à Patre meo : et ego diligam eum, et manifestabo ei me ipsum.* « Qui habet in memoriâ, ait S. Augustinus, ibid., et servat in vitâ ; qui habet in sermonibus, et servat in moribus ; qui habet audiendo, et servat faciendo; aut qui habet faciendo, et servat perseverando; ille est qui diligit me. *Opere est demonstranda dilectio ut non sit infructuosa nominis appellatio... Et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum.* Diligam et manifestabo, id est, ad hoc diligam, ut manifestem. Nunc enim ad hoc dilexit, ut credamus, et mandatum fidei teneamus : tunc ad hoc diliget, ut videamus, et ipsam visionem mercedem fidei capiamus. »

Vers. 23, 24. — *Si quis diligit me sermonem meum servabit, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.*— S. August., tract. 76 in Joan.: « Dilectio sanctos discernit à mundo, quæ facit unanimes habitare in domo. In quâ domo facit Pater et Filius mansionem ; qui donant et ipsam dilectionem, quibus donent in fine etiam ipsam suam manifestationem. *Et ad eum veniemus,* etc. Deus Trinitas Pater et Filius et Spiritus sanctus veniunt ad nos, dùm venimus ad eos : veniunt subveniendo, venimus obediendo ; veniunt illuminando, venimus intuendo ; veniunt implendo ; venimus capiendo : ut sit nobis eorum non extraria visio, sed interna ; et in nobis eorum non transitoria mansio, sed æterna. *Qui non diligit me, sermones meos non servat.* Ili sunt dilectores mundi, qui Patrem et Spiritum sanctum nunquàm vident : Filium autem non ut beatificentur,

sed ut judicentur, ad modicum vident, nec ipsum in formâ Dei, in quâ est cum Patre et Spiritu sancto pariter invisibilis ; sed in formâ hominis, in quâ esse voluit mundo patiendo contemptibilis, judicando terribilis.

Vers. 25. — *Paracletus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.* Ad omne opus bonum ac salutare necessaria nobis est gratia Spiritûs sancti. Menti necessaria est ut Dei voluntatem cognoscat ; voluntati, ut Dei legem diligat ; memoriæ ut omnium quæ ad scientiam salutis pertinent recordetur. Unde Apostolus ad Ephesios scribens, cap. 1, v. 15 et seq., ait : *Propterea et ego audiens fidem vestram, quæ est in Domino Jesu, et dilectionem in omnes sanctos, non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestrî faciens in orationibus meis ; ut Deus, Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ, det vobis Spiritum sapientiæ et revelationis, in agnitione ejus : illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, et quæ divitiæ gloriæ hæreditatis ejus in sanctis et quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, qui credimus secundùm operationem potentiæ virtutis ejus, quam operatus est in Christo, suscitans illum à mortuis, et constituens ad dexteram suam in cœlestibus, supra omnem principatum et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur, non solùm in hoc seculo, sed etiam in futuro.* In istorum revelatione, quæ per Spiritum sanctum in nobis perficitur, incarnationis altitudinem, et absconditi mysterii vim spectamus. Quòd autem ipsius Christi præsentiam et virtutem impleat Spiritus ejus in sanctis inhabitans, et cuncta doceat quæcumque ad hominum salutem necessaria, et in memoriam opportunè revocet quæcumque docuit Dominus Jesus, idem Apostolus explicat dicens, Ephes. 3, 15 : *Hujus rei gratiâ flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, ex quo omnis paternitas in cœlis et in terrâ nominatur, ut det vobis secundùm divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem, Christum habitare per fidem in cordibus vestris ; in charitate radicati et fundati, ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum ; scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.*

Vers. 27. — *Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis ; non quomodò mundus dat, ego do vobis.* « Christus Jesus pacem nobis relinquit iturus, ait S. August., tract. 77 in Joan., pacem suam nobis dabit in fine venturus. Pacem nobis relinquit in hoc seculo, pacem suam nobis dabit in futuro seculo. Pacem suam nobis relinquit, in quâ manentes hostem vincimus ; pacem suam nobis dabit, quando sine hoste regnabimus. Pacem relinquit nobis, ut etiam hìc invicem diligamus ; pacem suam nobis dabit, ubi nunquàm dissentire possimus. Pacem relinquit nobis, ne de occultis nostris invicem judicemus, cùm in hoc sumus mundo ; pacem suam dabit nobis, cùm manifestabit cogitationes cordis, et tunc laus erit unicuique à Deo. Pacem relinquo vobis, *pacem meam do vobis.* An fortè pacem suam eam voluit intelligi qualem habet ipse ? Pax verò ista quam nobis relinquit in hoc seculo, nostra est potiùs dicenda quàm ipsius. Illi quippe nihil repugnat in se ipso, qui nullum habet omninò peccatum ; nos autem talem pacem nunc habemus, in quâ adhuc dicamus : *Dimitte nobis debita nostra.* Est ergo nobis pax aliqua, quoniam condelectamur legi Dei secundùm interiorem hominem : sed non est plena, quia videmus aliam legem in membris nostris repugnantem legi mentis nostræ. Item inter nos ipsos est nobis pax, quia invicem nobis credimus quòd invicem diligamus : sed nec ipsa plena est, quia cogitationes cordis nostri invicem non videmus ; et quædam de nobis quæ non sunt in nobis, vel in melius invicem, vel in deterius opinamur. Si tenuerimus usque in finem qualem ab illo accepimus, qualem habet habebimus, ubi nihil nobis repugnet ex nobis, et nihil nos invicem lateat in cordibus nostris. Sic teneamus pacem, ubi adversarium concorditer vincimus, ut desideremus pacem ubi adversarium non habebimus. »

Non quomodò mundus dat, ego do vobis. « Homines qui diligunt mundum propterea dant sibi pacem, ut sine molestiâ litium atque bellorum, non Deo, sed amico suo mundo fruantur ; et quando justis dant pacem ut non eos persequantur, pax non potest esse vera, ubi non est vera concordia, quia disjuncta sunt corda. Nos ergo quibus Christus pacem relinquit, et pacem suam dat, non sicut mundus, sed sicut ille per quem factus est mundus, ut concordes simus, jungamus invicem corda, et cor unum sursùm habeamus, ne corrumpatur in terrâ. »

Vers. 28. — *Si diligeretis me, gauderetis utique quia vado ad Patrem.* « Naturæ scilicet humanæ gratulandum est, eò quòd sic assumpta est à Verbo unigenito, ut immortalis constitueretur in cœlo, atque ita fieret terra sublimis, ut incorruptibilis pulvis sederet ad dexteram Patris. Hoc enim modo se iturum dixit ad Patrem. Nam profectò ad illum ibat qui cum illo erat. Sed hoc erat ire ad eum et recedere à nobis, mutare atque immortale facere quod mortale suscepit ex nobis, et levare in cœlum per quod fuit in terrâ pro nobis. Quis non hinc gaudeat qui sic diligit Christum, ut et suam naturam jam immortalem gratuletur in Christo, atque id se speret futurum esse per Christum ? Gloria enim capitis, principium et pignus est gloriæ corporis. »

Vers. 30, 31. — *Venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam.* Diabolus princeps eorum omnium est qui diligunt mundum, et ejus spiritu ducuntur, ejusque concupiscentiæ, pravis legibus et corruptis moribus se conformant. Miserrimi sunt, qui diaboli faciunt voluntatem, à quo captivi ducuntur. Verùm diabolus non habet quidquam in eorum animabus, qui secundùm Evangelium vivunt, qui mundo et pompis ejus, verbis et factis renuntiârunt, qui Spiritum Christi habent ; qui bellum gerunt cum vitiis et concupiscentiis ; quorum in cordibus Christus habitat per fidem et charitatem, et qui mandata Dei fideliter observando, se illum verè ac sincerè diligere probant. *Et ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio.* Princeps hujus mundi nihil habebit in nobis, nisi

velimus. Nihil enim juris habet in nobis nisi per peccatum : quod voluntariè et liberè committimus. Nihil juris habet in nobis, si de mundo non simus, si mundum non diligamus. Obediamus ergo Creatori, non desertori; Redemptori, non interremptori; Liberatori, non captivatori; Doctori, non deceptori.

CAPUT XV.

1. Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est.

2. Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum; et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.

3. Jam vos mundi estis, propter sermonem quem locutus sum vobis.

4. Manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite : sic nec vos, nisi in me manseritis.

5. Ego sum vitis, vos palmites : qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum : quia sine me nihil potestis facere.

6. Si quis in me non manserit, mittetur foràs sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.

7. Si manseritis in me, et verba mea in vobis manserint, quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis.

8. In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis, et efficiamini mei discipuli.

9. Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos. Manete in dilectione meâ.

10. Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione meâ, sicut et ego Patris mei præcepta servavi, et maneo in ejus dilectione.

11. Hæc locutus sum vobis ut gaudium meum in vobis sit, et gaudium vestrum impleatur.

12. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.

13. Majorem hàc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.

14. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.

15. Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus : vos autem dixi amicos, quia omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis.

16. Non vos me elegistis, sed ego elegi vos : et posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat : ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.

17. Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.

18. Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.

19. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.

20. Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur : si sermonem meum servaverunt, et vestrum servabunt.

CHAPITRE XV.

1. Je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron.

2. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi, et il taillera toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage.

3. Vous êtes déjà purs, à cause de la parole que je vous ai dite.

4. Demeurez en moi, et moi en vous. Comme la branche de la vigne ne saurait porter de fruit d'elle-même, mais qu'il faut qu'elle demeure unie au cep : ainsi vous ne pouvez porter aucun fruit, si vous ne demeurez en moi;

5. Je suis le cep de la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi, et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit; car vous ne pouvez rien faire sans moi.

6. Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment inutile; il séchera, et on le ramassera, et on le jettera au feu, et il brûlera.

7. Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et il vous sera accordé.

8. La gloire de mon Père est que vous rapportiez beaucoup de fruit, et que vous deveniez mes disciples.

9. Je vous ai aimés comme mon Père m'a aimé. Demeurez dans mon amour.

10. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme j'ai moi-même gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour.

11. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie demeure en vous, et que votre joie soit accomplie.

12. Le commandement que je vous donne, est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés.

13. Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis.

14. Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande.

15. Je ne vous appellerai plus désormais serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon Père.

16. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis : et je vous ai établis, afin que vous marchiez et que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure toujours, afin que mon Père vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom.

17. Ce que je vous commande, est de vous aimer les uns les autres.

18. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous.

19. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui : mais parce que vous n'êtes point du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait.

20. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres.

21. Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum, quia nesciunt eum qui misit me.

22. Si non venissem, et locutus fuissem eis, peccatum non haberent : nunc autem excusationem non habent de peccato suo.

23. Qui me odit, et Patrem meum odit.

24. Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent : nunc autem, et viderunt, et oderunt et me, et Patrem meum :

25. Sed ut adimpleatur sermo qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis.

26. Cùm autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis à Patre, Spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me.

27. Et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.

21. Mais ils vous feront tous ces traitements à cause de mon nom, parce qu'ils ne connaissent point celui qui m'a envoyé.

22. Si je ne fusse venu, et que je ne leur eusse pas parlé, ils n'auraient point de péché; mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché.

23. Celui qui me hait, hait aussi mon Père.

24. Si je n'avais pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient point de péché; mais maintenant ils les ont vues; et ils n'ont pas laissé de nous haïr, moi et mon Père;

25. Afin que la parole qui est écrite dans leur loi, soit accomplie : Ils m'ont haï sans sujet.

26. Mais lorsque le Consolateur sera venu, cet Esprit de vérité qui procède de mon Père, et que je vous enverrai de la part du Père, il rendra témoignage de moi.

27. Et vous aussi, vous en rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1. — *Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est.* Discipulos de suo discessu non solùm consolatur Christus Jesus, sed et eos hortatur, ne, cùm abierit, ab illius fide et dilectione separentur, sed illi constanter adhæreant, si vivere velint vitâ spirituali; quod eleganti vitis metaphorâ declarat. *Ego sum vitis vera.* Similis sum viti, ejusque proprietates mihi verè conveniunt : siquidem longè perfectiùs et excellentiùs vitam spiritualem, succum, vigorem, alimentum in membra mea influo, quàm vitis naturalis in palmites suos : *Pater meus agricola est*, id est, cultor tum vitis, tum palmitum. Vitem se dicit Christus secundùm humanam naturam, secundùm quòd est caput Ecclesiæ. Unius quippe naturæ sunt vitis et palmites : sed id sibi tribuit secundùm naturam humanam Deo personaliter unitam; neque enim vitam spiritualem in homines influeret, nisi simul Deus esset. *Ego sum vitis vera*, Synagogæ Judaicæ longè dissimilis, cui dicitur : *Quomodò conversa es mihi in pravum, vinea aliena?* Jerem. 2, 21; Isaiæ 5, 4. Vera enim vitis non erat, de quâ exspectatum est, ut faceret uvas, fecit autem spinas. Patrem autem dicit agricolam, tum ut servet decorum parabolæ, cùm se vitem fecisset; vitis enim et agricola distinguuntur : tum quia Patri, ut homo, omnia accepta refert, à quo missus in mundum est. Secundùm hoc ergo vitis Christus, secundùm quod ait : *Pater major est;* secundùm autem id quod ait : *Ego et Pater unum sumus*, et ipse agricola est.

Vers. 2. — *Omnem palmitem in me non ferentem fructum tollet eum :* omnem hominem mihi insitum

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1, 2. — *Je suis la vraie vigne, et mon Père est le vigneron. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi; et taillera et émondera toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage.* — Jésus-Christ représente maintenant aux Apôtres, combien il leur était nécessaire de s'unir à lui plus que jamais, lorsqu'il était sur le point de les quitter : et pour mieux leur faire comprendre la nécessité de cette union, il se compare à une vigne, ses disciples aux branches de cette vigne, et son Père au vigneron qui prend le soin de la cultiver. Il dit donc qu'il est *la vraie vigne*, par rapport à la vérité qu'il leur voulait enseigner; ou peut-être pour se distinguer de cette autre vigne dont il est parlé ailleurs, qui au lieu de produire des raisins, ne porta que des épines. Jésus-Christ est à notre égard ce qu'est la racine à l'égard des branches de la vigne. Il est la vie en lui-même, et le principe de la vie dans les âmes. Nous sommes régénérés et entés en lui pour porter des fruits de vie; non de la vie de l'ancien Adam, mais du nouveau. Et ces fruits sont des œuvres d'une foi vive, et d'un amour qui réponde en quelque façon à celui qu'il nous a porté. Comme donc la racine de la vigne communique aux branches la sève qui lui est naturelle; ainsi le Verbe et le Fils de Dieu, en communiquant son esprit aux saints qui lui sont unis par une foi véritable, les rend participants en quelque sorte de sa vie divine, et les sanctifie de plus en plus, comme étant lui-même la source de toute sainteté.

Il dit que *son Père est le vigneron*, qui *retranche les branches stériles*, et qui *taille celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage.* Car, quoique les trois Personnes divines travaillent conjointement à perfectionner l'Église, le Père qui est le principe éternel des deux autres Personnes divines, est regardé comme faisant par le Fils et le Saint-Esprit, ce que le Fils et l'Esprit saint font également avec lui. Et d'ailleurs, le Fils s'étant incarné, il parlait souvent aux Apôtres et aux autres Juifs, comme étant soumis à son Père dans sa sainte humanité, et il avait soin de lui rapporter toute la gloire de ses œuvres, pour détruire la fausse idée que les Juifs avaient, qu'il était contraire à la loi que Dieu leur avait donnée, quoiqu'il fût venu pour l'accomplir.

Or, quoique nous soyons unis à Jésus Christ par la foi, comme les branches de la vigne sont unies au cep ou à la racine; si nous n'avons soin encore de nous unir plus étroitement avec lui par le lien de l'amour qui produit les bonnes œuvres, ce qu'il appelle *porter du fruit en lui;* nous sommes à la vérité les branches de cette vigne mystérieuse, mais des branches mortes et stériles. Car la foi est morte sans les œuvres. Que ceux donc qui sont comme ces branches infructueuses de la vigne, sachent qu'ils y sont en vain attachés comme les autres, puisque la main du céleste *vigneron*, qui veut des fruits, *les retranchera*, pour les jeter dans le feu, selon la parabole du figuier, que le maître commanda que l'on coupât pour le brûler, à cause qu'il n'y trouva que des feuilles sans aucuns fruits. Et quant aux autres qui *portent du fruit en lui*, c'est-à-dire, par l'union qu'ils ont avec lui, et par sa grâce, ils se doivent attendre à être *taillés* et *émondés* par le divin vigneron, qui fera en eux plusieurs circoncisions, pour leur faire porter plus de fruit. Il re-

per fidem et baptismum, ut palmes insitus est viti, et fructum bonorum operum non ferentem, abscindet et abjiciet ut palmitem inutilem ; *et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.* Auferet impedimenta profectûs, variis modis emundabit et circumcidet, ut fœcundiorem reddat operibus justitiæ.

Vers. 3, 4, 5. — *Jam vos mundi estis propter sermonem, quem locutus sum vobis.* Jam purgati estis falce Evangelicæ doctrinæ, quam recepistis, et servare cœpistis. *Manete in me, et ego in vobis.* In fide et charitate perseverando, mihi semper adhærete : et ego semper in vobis manebo, vitam et vigorem spiritualem jugiter in vos influens. *Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite ;* id est, ex se solo, nisi viti cohæreat : *sic nec vos nisi in me manseritis ;* ita nec vos fructum ullum justitiæ ferre potestis, bonum ullum opus et vitâ æternâ dignum facere, nisi mihi per fidem et charitatem adhæreatis ut palmites viti. *Ego sum vitis, vos palmites :* quos gratiæ meæ interiori subministratione, tanquàm vivifico succo spiritaliter fructificare et bonis operibus abundare facio. *Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum,* uberem, copiosum ; nullum aliàs editurus, sed sterilis mansurus ; *quia sine me nihil potestis facere,* nec magnum, nec parvum, nec difficile, nec facile. Nihil omninò sine gratiâ meâ, non solùm perficere, sed incipere, et absolutè facere potestis. Nihil sine interiori gratiæ meæ vos prævenientis, vos trahentis, in vobis operantis ut velitis, et volentibus cooperantis, auxilio.

Procul hinc Pelagiana Grotii interpretatio, qui hæc Græci textûs verba, χωρὶς ἐμοῦ, sic reddit : *Extra me, seorsim, separatim à me, nihil potestis facere.* Qui enim, inquit, à Christi præceptis et exemplo discedit, ab eo nihil bonæ frugis exspectandum est. Sic nullum aliam gratiam ad benè operandum, præter Christi præcepta et exempla necessariam agnoscit, quæ pura puta Pelagii hæresis est. Cæterùm hæc verba, χωρὶς ἐμοῦ, verti debere, *sine me*, non solùm Vulgata versio Latina, quam Ecclesia declaravit authenticam, non solùm loci paralleli, sed Latini Patres et concilia Occidentis, quibus ea versio hujus loci probata est, planè evincunt : inprimis verò concilium universale Africæ Carthagine celebratum anno 418 contra Pelagii hæresim, canone 6, cujus hæc sunt verba : « Item placuit, ut quicumque dixerit, ideò nobis gratiam justificationis dari, ut quod facere per liberum jubemur arbitrium, faciliùs possimus implere per gratiam, tanquàm etsi gratia non daretur, non quidem facilè, sed tamen possimus etiam sine illâ implere divina mandata, anathema sit. De fructibus enim mandatorum Dominus loquebatur, ubi non ait : Sine me difficiliùs potestis facere : sed ait : Sine me nihil potestis facere. » Orientales etiam versiones, Syriaca, Persica, Arabica, Æthiopica vim Græci textûs eodem exprimunt modo secundùm linguarum illarum proprietatem ac Vulgata nostra : *Sine me non potestis quidquam facere.* Damnanda itaque temeritas est, his verbis totius Ecclesiæ Latinæ traditione et usu consecratis : *Sine me*, etc., hæc substituere : *Extra me, seorsim, separatim à me nihil potestis facere.* Quasi palmites, id est, fideles, Christo vite verâ aliàs non egeant, quàm ut ab eo per apostasiam seu infidelitatem, minimè separentur ; non autem ut ab eo per subministrationem interiorem Spiritûs vivificentur, ut bonum cogitent, velint, facere diligant atque valeant, et suaviter ac efficaciter operentur. Quo fit ut « in omnibus actibus, causisque, cogitationibus, motibus, adjutor et protector orandus sit Deus : nullumque tempus interveniat quo ejus non egeamus auxilio. » Hæc Cœlestinus I, Epist. ad Galliarum episcopos.

Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere. Ita sunt in vite palmites, ut viti nihil conferant, sed inde accipiant unde vivant. « Sic quippe vitis est in palmitibus, ut vitale alimentum subministret eis, non sumat ab eis. Ac per hoc et manentem in se habere Christum, et manere in Christo, discipulis prodest utrumque, non Christo. Nam præciso palmite potest de vivâ radice alius pullulare : qui autem præcisus est, non potest sine radice vivere. » Concil. Arausic. II, can. 24.

tranchera par la vertu du Saint-Esprit, tout ce qui peut contribuer à entretenir la révolte de la chair, et ce qui s'oppose à leur perfection spirituelle. Et ils doivent être persuadés que tous ces retranchements qu'il fera en eux, par les pertes, les maladies, et les différentes afflictions de la vie présente, tendent à les *émonder*, pour le dire ainsi, à les rendre plus forts, comme dit S. Chrysostôme, et à les *purifier* de plus en plus, afin qu'ils portent une plus grande abondance de ces fruits, que le céleste vigneron a droit d'attendre d'une vigne qu'il a cultivée avec tant de soin.

Vers. 3 jusqu'au 7. — *Vous êtes déjà purs à cause des instructions que je vous ai données. Demeurez en moi, et moi en vous. Comme la branche ne saurait porter le fruit d'elle-même, et sans demeurer* attachée *au cep de la vigne ; il en est ainsi de vous autres, si vous ne demeurez en moi*, etc. — Le Sauveur dit aux Apôtres qu'ils *étaient déjà purs*, c'est-à-dire, qu'ils étaient comme des branches que le vigneron avait déjà émondées, et qui pouvaient porter du fruit, lui étant unis comme au cep de la vigne par la foi, et *ayant toujours demeuré fermes avec lui dans ses tentations et dans ses maux*, selon qu'il le dit au chapitre 22 de S. Luc. Ce qui avait servi à les purifier, était *la parole qu'il leur avait annoncée*. Car, comme dit le grand Apôtre, *la parole de Dieu est vivante et efficace, et elle est plus pénétrante qu'une épée à deux tranchants. Elle était entrée jusque dans les replis de leur âme et de leur esprit*, pour y *faire un discernement* salutaire *des pensées et des mouvemements de leur cœur.* Elle leur avait fait renoncer aux mœurs et aux œuvres mortes du vieil homme, pour les mettre en état de porter des fruits dignes du ciel. Elle les avait dégagés du joug de la loi ancienne, et des vaines observations judaïques, pour les soumettre au saint joug de l'Évangile. Mais toute cette pureté qu'ils avaient acquise jusques alors leur eût été inutile, s'ils ne se fussent attachés plus que jamais à celui dont la séparation corporelle devait leur être pour un peu de temps un grand sujet de scandale. C'est la raison pour laquelle il leur déclare et leur répète plusieurs fois la nécessité de lui demeurer unis, et de ne s'en séparer jamais s'ils ne voulaient être retranchés comme des branches infructueuses : *Demeurez en moi*, leur dit-il, par l'attachement d'une foi accompagnée de la charité. Et ne croyez pas que

Vers. 6, 7. — *Si quis in me non manserit*, mihi perseveranter non adhæserit fide, dilectione, operibus bonis, *mittetur foràs sicut palmes*, projicietur sicut palmes inutilis, *et arescet* citò separatus à vite, *et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.* Colligetur à justitiæ divinæ ministris, et in ignem mittetur æternum, et ardebit sine fine. *Si manseritis in me, et verba mea in vobis manserint;* si mandata mea non memoriâ tantùm, sed affectu retinueritis, et fideli obedientiâ servaveritis, *quodcumque volueritis,* quod ad Dei gloriam ac salutem vestram conducat, *petetis* à Patre, in nomine meo, *et fiet vobis*, id est, vobis concedetur.

Vers. 8, 9, 10. — *In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis et efficiamini mei discipuli.* Ex hoc Patris mei gloria inclarescet quòd uberes bonorum operum fructus afferatis, et perseverantiâ vestrâ in meo amore, et fidei evangelicæ propagatione, meos vos esse discipulos comprobetis. *Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos. Manete in dilectione meâ.* Date operam ut digni maneatis eâ dilectione, in gratiâ meâ et charitate perseverantes. *Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione meâ,*

pour avoir été *purifiés*, il ne vous reste aucun lieu de craindre. Le seul moyen par lequel vous pouvez vous soutenir dans tant de périls qui vous environnent, est de ne vous pas séparer de moi, qui suis toute votre force. *Demeurez* donc *en moi*, comme *je demeure en vous;* c'est-à-dire, comme je demeure en vous par l'amour qui a eu la force de me faire descendre du haut des cieux, demeurez de même en moi par un amour réciproque, qui vous rende disposés à quitter plutôt toutes choses que de vous séparer jamais d'avec moi.

Afin que l'on ne crût pas, dit saint Augustin, que ceux qui sont figurés par les branches de la vigne, peuvent au moins porter quelque fruit d'eux-mêmes, Jésus-Christ ajoute aussitôt : *Car vous ne pouvez rien faire sans moi.* Il n'excepte aucune chose. Et ainsi, soit qu'on fasse peu, soit que l'on fasse beaucoup, on ne le peut faire sans celui sans lequel on ne peut rien faire. Car, si la branche n'est attachée au cep de la vigne, et ne vit de sa racine, elle ne saurait produire ni peu ni beaucoup de fruit. Or, quoiqu'il soit vrai, comme dit le même Saint, que Jésus ne serait point une vigne à notre égard, s'il n'était homme ; il est certain néanmoins qu'il ne nous communiquerait point le suc divin de sa grâce, comme à ses branches, s'il n'était Dieu. Mais, parce qu'encore qu'on ne puisse vivre de la vie dont nous parlons, sans cette grâce, il est au pouvoir du libre arbitre de s'en priver et de se donner la mort, en se séparant de celui qui est la lumière et la vie des hommes ; c'est la raison pour laquelle Jésus-Christ ajoute : Que *si quelqu'un ne demeure point en lui, il sera jeté dehors comme un sarment* inutile ; qu'il *séchera,* manquant de sève, *et qu'on le ramassera pour le jeter dans le feu et le brûler.* Car plus le bois de la vigne est précieux, tant qu'il demeure attaché au cep, à cause du fruit excellent qu'il porte, plus il paraît méprisable quand il en est séparé, n'étant plus alors d'aucun usage parmi les hommes. Ainsi, de deux choses l'une, ou la branche de la vigne doit être attachée au cep, ou elle n'est destinée qu'au feu.

Les Apôtres nous ont enseigné cette grande vérité par leur exemple. Car, s'étant tenus dans la suite attachés très-fortement à Jésus-Christ par leur amour, et n'ayant pas cru qu'il leur fût permis de préférer quoi que ce pût être à la piété qui les unissait à lui, ils devinrent comme des branches très-fécondes, dont le fruit ne fut pas moindre que la conversion de tout l'univers. Judas au contraire vaincu par l'amour d'un peu d'argent, s'étant séparé du cep de la vigne spirituelle qui est Jésus-Christ, devint aussitôt comme un sarment inutile, perdit avec la dignité de l'Apostolat, la vertu vivifiante de l'Esprit saint, *fut jeté dehors*, selon la parole du Sauveur, dans les ténèbres extérieures, et *dans le feu* éternel, qui peut bien être exprimé par ce temps présent, *et ardet*, qui semble marquer la durée toujours égale de ce feu de la justice vengeresse du Seigneur, où ceux qui sont comparés ici à des sarments secs et inutiles, subsisteront éternellement, et sans aucun changement de temps.

Vers. 7. — *Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et il vous sera accordé.* — On a déjà vu ce que c'est que *demeurer en* Jésus-Christ. Mais, parce que l'on demeure en lui en quelque façon par la foi, et que la foi seule ne suffit pas, comme on l'a fait voir, il ne dit pas seulement : *Si vous demeurez en moi*, mais il ajoute : *Et que mes paroles demeurent en vous.* Qu'on ne se flatte donc pas qu'on demeure en Jésus-Christ, à cause qu'on croit en lui, et qu'on n'abandonne point sa religion pour en embrasser une autre. Mais qu'on sache qu'il est encore nécessaire *d'avoir en soi ses paroles.* Il faut être dans la disposition d'un saint roi, qui disait à Dieu : *J'ai caché vos paroles au fond de mon cœur, afin que je ne pèche point devant vous.* Car, comme un vase dans lequel on a mis du feu, participe à sa chaleur ; aussi celui qui conserve dans son cœur la parole de Jésus-Christ, qui n'inspire que des choses toutes célestes, se sent embrasé d'ardeur pour le ciel. C'est une divine semence qui y prend insensiblement des racines très-profondes pour y germer, et porter du fruit en son temps. Or, comment celui en qui les paroles de Jésus-Christ demeurent de cette sorte, pourrait-il demander des choses qui ne lui fussent pas agréables, puisque *ses paroles demeurent en nous*, lorsque nous n'aimons et ne désirons que ce qu'il nous commande d'aimer, et ce qu'il promet de nous donner? Ainsi, on peut *demander alors tout ce que l'on veut*, parce qu'on ne veut que ce qui est conforme à la volonté de Dieu contenue dans sa parole, qui a pris racine dans le fond de notre cœur. Et quoi que ce soit que nous demandions, *il nous sera accordé;* parce que Dieu ne peut pas ne point accorder ce que nous lui demandons, quand c'est lui-même qui nous le fait demander.

Vers. 8. — *C'est la gloire de mon Père, que vous rapportiez beaucoup de fruit, et que vous deveniez mes disciples.* — C'est, dit saint Augustin, la gloire de Dieu que nous agissions bien ; car c'est de lui que nous vient le pouvoir de bien agir, la branche ne pouvant porter de fruit d'elle-même. Si *c'est* donc *la gloire de* Dieu *le Père*, *que nous rapportions beaucoup de fruit*, et que *nous devenions les disciples de Jésus-Christ*, ne nous attribuons point cette gloire, comme si nous avions de nous-mêmes ce qui nous vient de sa grâce : et demeurons convaincus que, lorsque nous *devenons ses disciples*, c'est par la grâce de celui dont la divine miséricorde nous a prévenus. Ainsi la bonté incomparable de notre Dieu, qui a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné pour Rédempteur son Fils unique, est *sa gloire* qui a éclaté dans tout l'univers. Et le fruit de cette bonté est la vie de tous les hommes rachetés par Jésus-Christ ; puisque si le Père ne nous eût donné son Fils, et que ce Fils ne se fût fait homme, nous n'aurions pu lui être unis, comme les branches de la vigne à leur cep, ni par conséquent être en état de *porter beaucoup de fruit*, ni *devenir ses disciples* en pratiquant sa doctrine, et en suivant son exemple. Car, c'est la grâce de l'Evangile opposée à l'impuissance de la loi ancienne, qui nous donne le pouvoir de porter beaucoup de fruit, et de devenir les disciples du Fils de Dieu, lequel est venu perfectionner la loi de Moïse, et rendre la justice de ceux qui l'ont reconnu pour leur Maître beaucoup plus abondante que celle des Juifs.

vos diligere pergam; *sicut et ego Patris mei mandata servavi, et maneo in ejus dilectione;* quâ scilicet me diligit. « Sed numquid et hìc gratia intelligenda est quâ Pater diligit Filium, ait S. Augustinus tract. 82 in Joannem, sicut gratia est quâ nos diligit Filius: cùm simus nos filii gratiâ, non naturâ; Unigenitus autem naturâ, non gratiâ? An hoc etiam in ipso Filio ad hominem referendum est? Ita sanè. Nam dicendo: *Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos,* gratiam Mediatoris ostendit. Mediator autem Dei et hominum, non in quantum Deus, sed in quantum homo, est Christus Jesus. Et profectò secundùm id quod homo est, de illo legitur: *Et Jesus proficiebat sapientiâ, et ætate, et gratiâ apud Deum et homines.* Secundùm hoc igitur rectè possumus dicere, quòd cùm ad naturam Dei non pertineat humana natura, ad personam tamen Unigeniti Filii Dei per gratiam pertinet humana natura, et tantam gratiam, ut nulla sit major, nulla prorsùs æqualis. Neque enim illam susceptionem hominis ulla merita præcesserunt, sed ab illâ susceptione merita ejus cuncta cœperunt. Manet ergo Filius in dilectione quâ eum dilexit Pater, et ideò servavit præcepta ejus. Quid est enim et ille homo, nisi quòd Deus susceptor est ejus? Deus enim erat Verbum, Unigenitus gignenti coæternus: sed ut Mediator daretur nobis, per ineffabilem gratiam Verbum caro factum est, et habitavit in nobis. »

Vers. 11. — *Hæc locutus sum vobis, ut gaudium meum sit in vobis,* ut rationem habeam de vobis gaudendi, cùm fructum multum attuleritis, et præcepta mea servaveritis: *et gaudium vestrum impleatur;* ut gaudium quo vos in me seu de me gaudetis, et hìc magis augeatur, et in æternâ vitâ consummetur.

Vers. 12, 13. — *Hoc est præceptum meum,* mihi

Vers. 9, 10. — *Comme mon Père m'a aimé, je vous ai aussi aimés. Demeurez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour,* etc. — Jésus-Christ excite par deux puissantes considérations les Apôtres à l'aimer. La première est, que *le Père l'aime;* et la seconde, que lui-même a aussi pour eux un grand amour, d'où il tire cette conséquence : Qu'ils devaient donc *demeurer dans son amour*, c'est-à-dire, persévérer à l'aimer, ainsi qu'ils avaient déjà commencé, comme son Père n'avait point cessé de l'aimer, et que lui-même *les avait* aussi *aimés jusqu'à la fin*, selon qu'il est dit auparavant. La loi de Moïse les obligeait par le premier et le plus grand des préceptes, d'aimer Dieu. Comment donc auraient-ils pu se dispenser d'aimer son Fils, qui était l'objet de l'amour et des complaisances du Père, et qu'il avait engendré comme Dieu avant tous les siècles dans une parfaite égalité avec lui? Le Fils de Dieu les avait aimés lui-même jusqu'à cet excès, que de se faire homme pour les sauver. Comment eussent-ils été assez insensibles, pour ne l'aimer que lorsqu'il était d'une manière visible présent avec eux; et pour cesser de l'aimer, lorsqu'en mourant pour les racheter de la mort, il ne les aurait quittés que par un prodige de son amour? Car c'est-là ce qu'il paraît que Jésus-Christ envisageait principalement, en leur disant : *Demeurez dans mon amour*, c'est-à-dire, je vous recommande, mes Apôtres, de persévérer dans l'amour que vous me portez : et que mon absence ne vous soit pas une occasion de cesser d'aimer celui que la mort dérobera à vos yeux. Mais aimez toujours celui qui vous a aimés jusqu'à la mort, et qui même ne va mourir que parce qu'il vous aime pour toute l'éternité. Or, nous pouvons dire qu'en leur faisant ce commandement, il n'avait aucun égard à la chute passagère des Apôtres causée par le scandale de sa passion; parce qu'il savait qu'il devait les affermir dans la foi par la gloire de sa résurrection, et rendre l'amour de Pierre si constant, qu'il fonderait sur cet amour même le soin qu'il lui donnerait de paître ses agneaux et ses brebis, en l'établissant chef de son Eglise.

Comme il avait dit auparavant : *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole*, il explique aussi ce qu'il vient de dire de l'amour qu'il exigeait d'eux, lorsqu'il ajoute: *Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour;* voulant que l'observation de ses préceptes fût la preuve de leur amour, et non de simples paroles. C'est ainsi que saint Chrysostôme et quelques autres interprètes ont entendu par cet *amour* celui des Apôtres pour Jésus-Christ; quoique S. Augustin et plusieurs autres l'entendent de l'amour de Jésus-Christ même pour les Apôtres. Mais la comparaison que le Fils de Dieu leur propose pour les affermir dans son amour, et pour les porter à prouver cet amour même par la pratique fidèle de ses préceptes, est plus difficile à expliquer : *Comme j'ai moi-même,* dit-il, *gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour.* Car quand son Père lui a-t-il fait un commandement, et quel a été ce commandement? S. Paul le déclare en nous disant : Qu'encore qu'il fût égal à Dieu, il s'est *rabaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort.* Le commandement que son Père lui a fait en qualité d'homme, était donc qu'il souffrît la mort, et une mort aussi honteuse qu'était *celle de la croix*, afin de rendre en mourant ainsi, la vie de l'âme aux enfants d'Adam qui étaient morts dans leur père, selon ces paroles du grand Apôtre : *Comme tous meurent en Adam, tous revivront en Jésus-Christ.* C'est ainsi que Jésus-Christ a prouvé qu'il aimait son Père, en lui obéissant jusqu'à mourir pour les hommes. Et c'était de même que ses Apôtres devaient faire voir qu'ils aimaient leur divin Maître, par leur inviolable fidélité à pratiquer ses préceptes aux dépens de leur liberté et de leur vie.

Vers. 11. — *Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie demeure en vous, et que votre joie soit pleine et parfaite.* Il n'y a de joie véritable que dans l'union avec Dieu, que dans l'amour qu'on lui porte, et dans la fidèle obéissance à ses préceptes. C'est de quoi le Fils de Dieu les avait entretenus jusqu'alors : et il ajoute, qu'il leur avait parlé de ces choses, *afin que sa joie demeurât en eux;* c'est-à-dire, que la joie qu'il avait lui-même de témoigner à son Père sa parfaite résignation à sa volonté, se trouvât aussi en eux; et que comme pour s'être rendu obéissant jusqu'à la mort, Dieu le devait élever à une souveraine grandeur, leur soumission à ses volontés rendît de même *leur joie parfaite*, en leur donnant part à sa gloire comme à ses souffrances. La joie du Sauveur était bien différente de celle du monde. Il se réjouissait en s'humiliant, en souffrant, et en mourant, dans la vue des biens infinis qui devaient en revenir, et de la gloire qu'en retirerait son Père par la conversion de l'univers. Le monde se réjouit au contraire des vains plaisirs qui l'occupent, et des faux biens qui le trompent, en le conduisant à un malheur éternel. Ce n'est point de cette joie criminelle dont il parle ici; mais de la joie que le Saint-Esprit avait commencé à former dans le cœur des Apôtres en les attachant à lui, et qui devait être rendue pleine et parfaite, lorsque lui étant unis dans le ciel, il *les ferait boire,* selon l'expression du Prophète roi, *dans le torrent de ses délices, et qu'ils seraient enivrés de l'abondance des biens* célestes *de sa maison.* Ainsi, au lieu de s'attrister de sa mort, ils devaient envisager dans sa mort et dans la leur la gloire qui la devait suivre, et non ce qu'elle leur présentait de triste et d'affreux pour le temps présent.

Vers. 12, 13. — *Le commandement que je vous donne est que vous vous aimiez les uns les autres,*

peculiare et commendatissimum, *ut diligatis invicem, sicut dilexi vos;* eo modo quo vos dilexi, non privatæ utilitatis gratiâ, sed propter salutem æternam; ita ut temporalia omnia commoda, et vitam ipsam saluti proximorum postponatis: sicut vitam meam pro salute vestrâ devovi. *Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis*, affectum suum erga amicos nemo certioribus argumentis probare potest, quàm pro illis exponendo vitam suam, quâ nihil est charius.

VERS. 14, 15. — *Vos amici mei estis, si feceritis quæ præcipio vobis.* Ita fiet ut semper à me diligamini; ac proinde nihil non à tam fideli et potenti amico sperare possitis. *Jam non dicam vos servos*, vobiscum deinceps non agam tanquàm cum servis (quanquàm jure meo possem) *quia servus nescit quid faciat Dominus ejus*: nescit servus quid Dominus ejus facere decreverit: heri enim servis consilia sua patefacere non solent, sed amicis. *Vos autem dixi amicos;* ex quo vos vocavi, vos semper habui amicorum loco, *quia omnia quæcumque audivi à Patre, nota feci vobis.* Et hoc amoris erga vos mei signum est, quòd mysteria omnia ad vestram humanique generis salutem spectantia; omnia Patris mei consilia de meâ morte, resurrectione, ascensione, missione Spiritûs sancti, vocatione gentium, judicio universali, vitâ æternâ; omnia mandata ad vestram sanctificationem, et Ecclesiæ meæ fundationem necessaria, quæ à Patre accepi ut legatus ejus, Deique et hominum Mediator, vobis revelavi. Omnia denique se nota fecisse discipulis ait, quæ se novit nota esse facturum in illâ plenitudine scientiæ, de quâ dicit Apostolus: *Cùm autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.* Itaque sicut immortalitatem carnis et salutem animarum futuram exspectamus, quamvis jam in pignore accepto salvi facti esse dicamur: ita omnium notitiam

comme je vous ai aimés. Personne ne peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis. — Jésus-Christ leur avait déjà parlé de ce commandement, et il l'avait appelé *un commandement nouveau*, pour les raisons que l'on a marquées en expliquant ce passage. Il dit ici que c'est son précepte, *hoc est præceptum meum*, parce qu'il lui appartient véritablement de commander à ses disciples de s'entr'aimer, lui qui les avait aimés jusqu'à un si grand excès, et qui en leur donnant ce précepte ne leur en montrait pas seulement un si grand exemple, mais leur méritait en même temps la grâce de pouvoir faire ce qu'il leur disait. La loi ancienne avait ordonné aux Juifs d'aimer leur prochain comme eux-mêmes. Mais ce précepte de la loi nouvelle, que Jésus appelle *son commandement* d'une façon toute particulière, semblait engager ses Apôtres à s'entr'aimer comme il les avait aimés, c'est-à-dire, jusqu'à être prêts de mourir les uns pour les autres. Car il explique aussitôt comment il les avait aimés, lorsqu'il ajoute: Que *personne ne peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis*, ainsi qu'il se disposait à mourir pour eux. Que si l'on demande comment on pouvait entendre qu'il mourait pour ses amis en mourant pour ses disciples, puisque saint Paul nous déclare que Jésus-Christ *est mort pour des impies et pour des pécheurs* en mourant pour eux; il est aisé de répondre qu'ils auraient été toujours pécheurs et toujours impies, si par le mérite de son sang qu'il devait répandre il ne les eût appelés à lui, et justifiés. C'était donc un fruit et un effet anticipé de sa croix, de ce qu'ils n'étaient plus engagés dans l'impiété.

VERS. 14, 15. — *Vous êtes mes amis, si vous faites les choses que je vous commande. Je ne vous appellerai plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait connaître*, etc. — Peut-on rien s'imaginer de plus grand, dit saint Cyrille, ni rien de plus glorieux, que d'être appelé, et d'être en effet l'ami de Jésus-Christ? Et combien cette qualité est elle élevée au-dessus de la condition de notre nature? Car tout ce qui a été créé est assujetti au Créateur, comme au maître souverain de toutes ses créatures, qui sont l'ouvrage de sa volonté et de sa puissance. Qui ne sera donc dans l'étonnement, de ce qu'un Dieu veut bien honorer des hommes jusqu'à leur donner la qualité de *ses amis;* et des hommes les plus méprisables selon le monde, tels qu'étaient les Apôtres? Pourquoi néanmoins s'en étonner, depuis qu'on sait que ce même Dieu a bien voulu se faire homme pour les sauver de la mort, et devenir même comme leur frère, selon le nom qu'il leur donna après sa résurrection?

Mais à quelle condition doivent-ils être ses amis? *En faisant les choses qu'il leur commande.* C'est-là véritablement ce qui devait encore plus les surprendre. Car qui est l'esclave, et qui est le serviteur qui ose espérer qu'en accomplissant la volonté de son maître il deviendra son ami? Le Fils de Dieu ne dit-il pas, que parmi les hommes, lorsqu'un serviteur revient du travail de la campagne, son maître ne lui dit point de venir se mettre à table, mais plutôt de lui préparer à souper, et de le servir pendant son repas, sans qu'il lui ait d'obligation d'avoir fait tout ce qu'il lui a ordonné? Il n'y a eu que celui qui avait aimé les hommes jusqu'à se faire homme, qui ait pu porter son amour pour eux jusqu'à cet excès que de vouloir bien les appeler *ses amis*, pourvu qu'ils *fissent les choses qu'il leur commandait.* Et que leur avez-vous donc commandé, Seigneur, qui dût leur faire mériter un si grand honneur? Vous leur avez ordonné de *vous aimer*, et de *s'entr'aimer les uns les autres comme vous les avez aimés.* Qui est l'homme sur la terre qui ne voulût acheter à un tel prix la faveur d'un prince? Et c'est cependant ce qu'on refuse tous les jours à Jésus-Christ, après même tous les prodiges qu'il a faits pour nous: ce qui fait voir clairement jusqu'où va l'excès de l'ingratitude de celui qui refuse à Jésus-Christ amour pour amour; mais un amour dont il lui revient tant d'honneur et de si grands avantages, pour un amour dont le Fils de Dieu n'a retiré autre chose que la gloire de notre salut.

La raison qu'il rend de l'honneur qu'il faisait à ses Apôtres, de *ne vouloir plus les appeler serviteurs*, est qu'il les avait traités comme ses amis, en *leur découvrant tous les secrets de son Père;* au lieu que les serviteurs n'entrent point dans les conseils de leur maître: car c'est ce qu'on doit entendre lorsqu'il dit: Que *le serviteur ne sait point ce que son maître fait*, ou ce qu'il a dessein de faire. C'était donc le privilége des Apôtres de savoir ce que le reste des Juifs, qui étaient encore au rang de ceux qu'il appelle *serviteurs*, ne connaissaient point. Et c'est pourquoi le Sauveur voulant leur faire estimer le grand avantage qu'ils avaient au-dessus de ces autres Juifs, leur dit: *Il vous est donné de connaître le mystère du royaume de Dieu. Mais pour ceux qui sont dehors, tout se passe en paraboles, afin qu'en voyant ils voient, et ne voient pas*, etc. Ainsi la différence qu'il y avait entre les Apôtres, que Jésus-Christ veut bien nommer *ses amis*, et les Juifs qui n'avaient aucune part à sa confidence, c'est *qu'il ne parlait à ces derniers qu'en paraboles;* au lieu *qu'étant en particulier, il expliquait tout à ses disciples*, comme S. Marc nous l'assure.

Saint Jean Chrysostôme et S. Augustin se font ici

quæcumque Unigenitus audivit à Patre, futuram sperare debemus, quamvis hoc jam se fecisse dixerit Christus. » Ita S. Augustinus, tract. 86 in Joan.

Vers. 16, 17. — *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos* : non vos me priores amâstis, et elegistis in dominum, in præceptorem, in amicum ; sed ego prior vos elegi gratuitâ prorsùs benevolentiâ, nullis vestris in me benefactis, vel officiis provocatus, *et posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat* : in Apostolicâ etiam dignitate vos constitui, ut eatis in mundum universum, Evangelium meum prædicaturi, et fructum salutis tam in vobis ipsis, quàm in omnibus gentibus afferatis, ad gloriam meam permansurum : *Ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.* Ex quâ spiritualium fructuum ubertate consequetur, ut quodcumque petieritis à Patre in nomine meo, det vobis, sive, *dem vobis*, ut S. Chrysostomus et Nonnus legunt, Patris et filii æqualitatem inde confirmantes. *Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.* Hæc erga vos beneficia commemoro, ut exemplo meo vos mutuò diligatis, quod meum singulare præcipuumque mandatum est.

Vers. 18, 19. — *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.* Animo recolite me qui sum innocens, qui Dei Filius, qui de cœlo descendi ut mundum redimam, qui tot eum beneficiis cumulavi, priorem ejus odia excepisse, contradictiones et persecutiones ejus sustinuisse. Tanto ergo exemplo vobis proposito animos sumite ad odium mundi tolerandum et persecutiones fortiter sustinendas. *Si de mundo*

une objection considérable, comment il est vrai que Jésus-Christ *a donné à ses Apôtres la connaissance de toutes les choses qu'il a apprises de son Père*, puisqu'il leur déclare dans la suite du même discours qu'il *avait encore beaucoup de choses à leur dire, mais qu'ils ne pouvaient les porter présentement.* Saint Jean Chrysostôme répond à cela, que lorsqu'il est dit qu'ils avaient reçu la connaissance de toutes choses, il faut entendre de toutes celles qu'ils devaient connaître alors, selon la mesure de leur grâce. Et saint Augustin ajoute que Jésus-Christ en parlant ainsi parlait en Dieu, aux yeux duquel l'avenir est déjà présent. Ainsi ce qu'il devait faire quand les Apôtres auraient reçu la plénitude du Saint-Esprit, il en parlait comme l'ayant déjà fait; de même qu'en prédisant par la bouche du Roi prophète les souffrances de sa passion, il ne dit pas : Ils perceront, mais : *Ils ont percé mes mains et mes pieds*, comme si ç'avait été une chose déjà passée.

Vers. 16, 17.— *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ; et je vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure* toujours, *et que mon Père vous donne tout*, etc. — C'est là, dit S. Augustin, la grâce ineffable du Sauveur. Car qu'étions nous quand nous n'avions point commencé à aimer Jésus, sinon des méchants et des misérables, puisque nous ne croyions point encore dans le temps qu'il nous a choisis? Pourquoi donc dit-il présentement : *Ce n'est pas vous qui m'avez choisis*, sinon parce que sa miséricorde nous a prévenus, afin que de méchants que nous étions, nous devinssions bons par la grâce de celui qui nous a choisis? Mais à quelle fin avons-nous été choisis par Jésus-Christ? Il le dit lui-même en ajoutant : *Afin que vous marchiez, et que vous rapportiez du fruit.* Il n'avait pas *établi* ses Apôtres dans la foi de sa divinité, dans la grâce de l'Apostolat, et dans la voie de la vérité, afin qu'ils se tinssent en repos; mais afin qu'ils y *marchassent*, en *rapportant* beaucoup *de fruit*, comme il l'avait dit auparavant en les comparant aux branches qui sont unies au cep de la vigne, et que le céleste vigneron prend soin d'émonder pour les rendre plus fécondes. Mais où devaient-ils marcher, où fallait-il qu'ils *allassent?* Par toute la terre où ils étaient envoyés, comme les Apôtres de Jésus-Christ : *Euntes in mundum universum, prædicare Evangelium universæ creaturæ.* Et *le fruit* qu'il demandait d'eux étaient les travaux apostoliques, les souffrances, et toutes les persécutions qui devaient servir à leur faire remporter la victoire sur l'impiété des nations infideles, et sur l'incrédulité de beaucoup de Juifs. Tel était *le fruit*, non passager et périssable, mais *permanent* et éternel, qu'ils devaient produire, et qui, en leur inspirant une humble confiance en celui par l'assistance duquel ils feraient ces choses, les devait mettre en état *d'obtenir du Père tout ce qu'ils lui demanderaient au nom du Fils.*

Jésus-Christ semble conclure de ce qu'il vient de dire aux Apôtres ce qu'il leur ordonne ici de nouveau, de *s'aimer les uns les autres.* Car c'est de même, selon S. Cyrille, que s'il leur disait présentement : Revêtez-vous, mes disciples, des entrailles de charité semblables à celles que j'ai eues pour vous. Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ; et faites envers les hommes une partie de ce que j'ai fait envers vous. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai prévenus, me faisant connaître à vous lorsque vous étiez dans une profonde ignorance de mon nom. Allez donc aussi vous présenter de vous mêmes à ceux qui sont dans l'erreur. Portez-vous avec ardeur à attirer à la connaissance du vrai Dieu *ceux* qui sont dans l'égarement. N'attendez pas qu'ils viennent à vous ; mais *allez* à eux, et leur apprenez à *porter du fruit pour l'éternité*, comme je vous l'ai appris à vous-mêmes. C'était un divin conquérant qui donnait ses ordres à ses ministres, pour l'exécution des grands desseins qu'il avait pris de s'assujétir toute la terre ; mais qui, en les leur donnant, était assuré du succès de ce qu'il leur ordonnait, parce qu'il n'ordonnait rien qu'il ne fût tout-puissant pour l'exécuter par tels ministres qu'il lui plairait de choisir.

Vers. 18, 19. — *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui : mais parce que vous n'êtes point du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, etc.* — S. Paul a dit que tous ceux qui veulent vivre dans la piété seront exposés à la persécution. Si cela est vrai en général de tous les vrais serviteurs de Dieu, il devait l'etre bien davantage de ceux que le Fils de Dieu envoyait dans tout le monde pour y déclarer la guerre au démon, et pour établir l'Evangile à la place de toutes les vaines superstitions du paganisme, en changeant la créance de tous les peuples, et en combattant toutes les passions des hommes. Il veut donc les fortifier contre *la haine du monde* ; c'est à dire, de ceux qui n'avaient d'estime que pour les choses du monde, et qui ne goûtaient que les plaisirs de la terre. Et il se sert pour cela de son propre exemple qu'il leur propose, comme très-capable de les affermir contre cette haine. Car puisque le Maître *avait été le premier haï du monde*, de ces Pharisiens superbes dans leur fausse justice, de ces Docteurs enflés de leur science, et de ces Prêtres jaloux de leur propre autorité, les disciples ne devaient point être surpris de se voir haïr comme leur maître. C'était même le caractere auquel il voulait que l'on connût ses véritables disciples, qui ne pouvaient imiter ce divin Maître, qu'ils ne tombassent comme lui dans cette *haine du monde.* Car le monde hait ce qui lui est opposé. Le monde superbe hait les disciples du Seigneur, qui sont humbles et qui font

fuissetis, mundus, quod suum erat, diligeret : si iniquis et incredulis hominibus similes essetis affectu et moribus, vos ut sibi similes diligerent : *Quia verò de mundo non estis*, et contraria sunt vestra, hominumque carnalium, et mundi amatorum studia, *sed ego elegi vos de mundo*, quod electione meâ et gratiâ factum est, quâ vos à mundo secrevi et mihi adjunxi fide, moribus, studiis, *propterea odit vos mundus.*

Vers. 20, 21. — *Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo* ; pluris fieri non solet servus domino suo. *Si me persecuti sunt, et vos persequentur : si sermonem meum servaverunt, et vestrum servabunt.* Si meis dictis paruère, parebunt et vestris ; sed non est quòd hoc speretis. Quemadmodùm enim doctrinam meam contempserunt, ita et vestram, quæ mea est, contemnent. *Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum, quia nesciunt eum qui misit me.* Odio vos habebunt, vos persequentur, prædicationem vestram contemnent, odio mei : quod ex eorum ignorantiâ ortum habet, affectatâ quidem et quæsitâ ; cum ambitione suâ, aliisque pravis affectibus excæcati, credere Deo, à quo missus sum, ipsi nolint.

Vers. 22. — *Si non venissem* in mundum instructus tam certis missionis meæ testimoniis, *et locutus fuissem eis*, id est, nisi eos docuissem quid credendum, quid sperandum, quid diligendum, quid fugiendum, quid agendum ad vitam æternam consequendam, *peccatum non haberent*, rei non essent incredulitatis ; magnum illud peccatum non haberent, quo tenentur cuncta peccata, quod unusquisque si non habeat, dimittuntur ei cuncta peccata, ut explicat S. Augustinus, tract. 88 in Joannem., et tract. 89 : *Nunc autem excusationem non habent de peccato suo*, quo in me non crediderunt... « Isti certè ad quos venit, et quibus locutus est Christus, non habent de magno infidelitatis peccato illam excusationem, quâ possint dicere : Non vidimus, non audivimus : sive non acceptaretur ista excusatio ab illo cujus inscrutabilia sunt judicia, sive acceptaretur, etsi non ut ab omni

voir la nécessité d'être humble. Le monde, amateur des richesses, hait les pauvres qui prêchent et par leur exemple et par leurs paroles l'amour de la pauvreté. Le monde, voluptueux et attaché aux plaisirs, hait ceux qui aiment la croix et qui enseignent la pénitence. C'est donc une nécessité d'être *haï par le monde*, quand on ne suit point l'esprit du monde, et qu'on est même opposé à ses maximes : et il est à craindre de se voir *aimé du monde*, qui *aime*, selon Jésus-Christ, *ce qui est à lui :* ainsi l'amour du monde est comme une preuve que l'on appartient au monde. Mais quelle est, dit S. Augustin, cette sorte d'amour que le monde porte à ceux qui sont du monde ? Ce n'est point un vrai amour, mais plutôt une vraie haine, puisqu'il ne les aime que pour les perdre.

Vers. 20, 21. — *Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. S'ils ont gardé ma parole, etc.* — Quoiqu'il leur eût dit auparavant qu'il ne les appellerait plus *serviteurs*, il leur donne encore ici le même nom. Mais il n'entend plus, dit S. Augustin, des serviteurs qui sont animés d'un esprit d'esclaveet d'une crainte servile ; il entend des serviteurs en qui règne une crainte chaste ; qui craignent leur maître, parce qu'ils l'aiment. Comme ils devaient donc être exposés aux outrages et aux mauvais traitements du monde, il les y prépare par cette importante vérité, qui, bien que connue, fait d'ordinaire si peu d'impression sur nos esprits : *Que le serviteur n'est pas plus grand que le maître*, et par conséquent qu'ils devaient s'attendre à *être persécutés* par le monde, comme leur maître en *avait été persécuté*. Il leur avait déjà dit cette parole auparavant, et il en avait tiré cette conséquence : Que *si le père de famille avait été appelé Béelzébuth, ses domestiques le seraient encore plutôt.* Il les fait donc souvenir de cette parole. Mais en leur disant qu'ils s'en souviennent, il les avertit principalement de *s'en souvenir* dans le temps qu'ils en auraient un si grand besoin, lorsque, étant en butte à toute la terre, ils seraient haïs de tous les hommes charnels. Car le souvenir d'une bonté et d'une patience si divine, dont le maître avait usé envers les Juifs lorsqu'ils vomissaient contre lui les plus horribles injures, et qu'il continuait toujours cependant à leur distribuer charitablement le pain de la vérité ; qu'il guérissait leurs malades, et les comblait de toutes sortes de biens, devait sans doute affermir les serviteurs contre de semblables outrages. Et c'est aussi ce qui arriva aux saints Apôtres, qui, ayant été fouettés par l'ordre des Princes des Prêtres et des Magistrats pour avoir prêché au nom de Jésus, sortirent du Conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir cet opprobre pour l'amour de lui.

Qu'on ne s'attende donc pas de pouvoir être serviteur de Jésus-Christ, sans être outragé comme il l'a été. Et qu'on tienne même à gloire de ressembler en cela à son maître. *Si le monde a gardé les paroles* du Sauveur, ses ministres peuvent espérer aussi qu'*il gardera les leurs* ; c'est-à-dire, que, comme le monde a rejeté les instructions de Jésus-Christ, il rejetera de même les instructions de ses ministres qui, n'enseignant que la même vérité, ne peuvent manquer de choquer également l'esprit du monde, son orgueil, son ambition, son avarice, et toutes ses autres passions, directement opposées à l'esprit de l'Evangile. Et c'est avec très-grande raison, dit S. Cyrille, qu'il leur donne cet avis, afin qu'ils ne se découragent pas en voyant qu'on ne reçoit point la parole qu'ils annoncent de sa part. Car ceux qui sont établis dans ce ministère s'imaginent aisément avoir perdu tout le fruit de leurs travaux, quand ils trouvent quelquefois des peuples obstinés à résister à la vérité. Mais il faut que le ministre de l'Evangile soit persuadé qu'il a satisfait à son devoir, quand il a planté comme S. Paul, et arrosé comme Apollon. C'est à Dieu à donner ensuite l'accroissement dans les âmes *qu'il a choisies*, comme les Apôtres, et séparées *du milieu du monde*. Car lorsqu'il dit que le monde n'a point gardé ses paroles, il entend ceux qui n'avaient point été séparés du monde par sa grâce, et qui n'avaient point renoncé à l'esprit du monde. C'est de ceux-là qu'il parlait encore, en ajoutant : Qu'ils *les traitaient* avec outrage, *comme ses disciples*, *parce qu'ils ne connaissaient point celui qui l'avait envoyé*. Ils prétendaient honorer le Dieu d'Israël, en persécutant ceux qui leur déclaraient qu'il était son Fils ; parce qu'ils ne regardaient cette déclaration que comme un blasphème, *ne connaissant point celui qui l'avait envoyé ;* c'est-à-dire, n'ayant aucune connaissance du mystère de l'Incarnation, qui leur eût appris que le Dieu qu'ils honoraient avait un Fils égal à lui, et que son amour ineffable pour les hommes l'avait porté *à envoyer* ce Fils unique parmi eux comme l'un d'entre eux, pour procurer le salut du monde. Mais cette ignorance où ils étaient venait encore de leur orgueil, qui les empêchait de reconnaître cet Homme-Dieu à cause de son anéantissement, selon qu'il le marque d'une manière assez claire par les paroles suivantes :

Vers. 22. — *Si je n'étais point venu, et que je*

damnatione liberarentur, certè aliquantò leniùs damnarentur. »

Vers. 23, 24, 25. — *Qui me odit, et Patrem meum odit.* Injuriam enim et contumeliam mihi irrogatam, sibi etiam factam interpretatur Pater à quo missus sum, et cum quo unus sum Deus. *Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent :* si in eorum conspectu miracula non edidissem, quæ nemo alius homo edidit, tanta, tam multa, tam frequentia, ad probationem missionis ac divinitatis meæ, extra culpam fuissent non credendo me esse Christum et verum Dei Filium : *Nunc autem et viderunt, et oderunt et me et Patrem meum.* Nunc autem cùm miracula illa viderint, prætexere non possunt ignorantiam quâ peccatum excusent, sed odii in me ac Patrem meum convincuntur : *Sed ut adimpleatur sermo qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis*, Psal. 35, 16, et 69, 5. Id porrò evenit ut in me adimpleretur quòd in Scripturis ipsis datis prædictum est, et quod David Messiæ typus sibi fieri conquestus est : Sine causâ me odio habuerunt.

Vers. 26, 27. — *Cùm autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis à Patre, Spiritum veritatis,*

ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point le péché qu'ils ont ; *mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché.* — *Si je n'étais point venu* vers les Juifs en m'incarnant au milieu d'eux, selon les oracles des Prophètes ; si je ne leur avais point prouvé par plusieurs raisons que le temps était arrivé que toutes les ombres et les figures devaient passer pour faire place à la vérité ; si je ne leur avais point montré clairement par la loi même que le Christ, figuré anciennement et prédit dans les Ecritures, était venu, en leur faisant voir que c'était de moi que Moïse avait écrit ; si enfin je ne leur avais pas fait remarquer la parfaite conformité de ma doctrine avec tous les témoignages des Prophètes, et le caractère de mon avénement dans le monde, tracé dans leurs différentes prédictions, ils ne seraient pas coupables, comme ils le sont, *d'un péché* aussi énorme qu'est celui de leur incrédulité, et de leur opiniâtreté inflexible à rejeter la vérité que je leur ai annoncée. Ce n'était pas, comme dit S. Augustin, que les Juifs fussent sans péché avant que le Fils de Dieu *fût venu*, et eût paru au milieu d'eux dans sa chair mortelle. Car qui pourrait le prétendre sans la dernière extravagance ? Mais *le péché* dont il parle est celui d'avoir résisté à un si grand nombre de témoignages, qui auraient dû les porter à croire en celui qui n'était venu dans le monde qu'afin que l'on crût en lui. Car autant que l'avénement du Fils de Dieu a été une source de salut pour ceux qui ont cru en lui, autant est-il devenu la ruine de tous ceux qui ont rejeté une créance si salutaire. Ainsi les Juifs n'auraient pas été innocents, si Jésus-Christ ne fût pas venu à eux ; mais ils auraient été sans comparaison moins criminels. C'est pourquoi aussi il ajoute : Qu'*ils ne pouvaient excuser en aucune sorte leur péché*, après tant de grâces qu'il leur avait faites. Et c'est la raison qui rend les Chrétiens beaucoup plus coupables que les Infidèles, lorsqu'ils abusent de toutes les grâces de l'Evangile ; puisqu'ils sont d'autant plus dignes de de châtiment, qu'ils ont été plus favorisés que les autres peuples, qui sont demeurés dans les ténèbres du paganisme.

Vers. 23, 24, 25. — *Celui qui me hait, hait aussi mon père. Si je n'avais point fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient point le péché* qu'ils ont : *mais maintenant ils les ont vus, et ils ont haï et moi et mon Père,* etc. — Les Pharisiens, les Prêtres, et les Docteurs de la loi couvraient *la haine* qu'ils portaient à Jésus-Christ, du prétexte de l'honneur qu'ils rendaient à Dieu, traitant de blasphémateur, et *voulant faire mourir celui qui disait que* leur *Dieu était son Père*, parce que leur orgueil les empêchait de le connaître. Mais le Fils de Dieu fait voir au contraire qu'ils ne pouvaient *le haïr* sans *haïr son Père ;* parce que *lui et son Père étaient,* comme il dit ailleurs, *une même chose.* Il avait parlé auparavant de la haine que le monde lui portait. Et peut-être qu'il reprend ici ce qu'il avait dit, pour faire voir combien les Juifs étaient injustes et aveugles en *le haïssant ;* puisqu'ils haïssaient *le Père* dans la personne de celui qui était son Fils, et qu'il n'avait envoyé que pour éclairer leurs ténèbres, et pour les sauver, *s'ils n'eussent mieux aimé leurs ténèbres que la lumière, à cause de la malice de leurs œuvres*, selon qu'il le dit lui-même.

Nous venons de voir que s'il ne fût point venu, et ne leur eût point parlé comme il avait fait pendant trois ans, *ils ne se seraient point rendus coupables de ce péché* d'incrédulité. Il ajoute, pour faire voir davantage la grandeur de ce péché : Qu'*il avait fait* même *parmi eux des œuvres que nul autre n'avait faites*, ayant prouvé par la multitude de ses miracles, et surtout de ses guérisons miraculeuses, et par la facilité avec laquelle il les faisait, l'empire absolu qu'il avait sur la nature : et cependant refusant d'ajouter foi à leurs propres yeux, qui avaient été témoins de tous ces prodiges, *ils ne laissaient pas de le haïr lui et son Père.* Mais comment, dit saint Augustin, auraient-ils aimé le Père de la vérité, eux qui haïssaient la vérité même ? Car ils ne pouvaient souffrir que leurs œuvres fussent condamnées. Et cependant la vérité demandait qu'ils les condamnassent. Ils haïssaient donc la vérité à proportion de la haine qu'ils avaient des châtiments qui étaient dûs à leurs péchés. Et en haïssant cette vérité, ils ne pouvaient pas ne point haïr celui de qui elle était née. Or, comme ils ne savaient pas que la Vérité éternelle, dont le jugement très-juste condamnait leurs déréglements, était née de Dieu le Père, il est vrai de dire qu'ils haïssaient le Père sans le connaître. Misérables véritablement d'aimer mieux anéantir, s'ils l'avaient pu, la vérité qui condamnait leur malice, que de cesser d'être méchants ! Jésus-Christ a donc très-grande raison de faire voir par le témoignage et par l'exemple du Prophète roi, qui avait été lui-même une excellente figure de sa personne, que *c'était sans aucun sujet que* ses ennemis *l'avaient haï.* Car jamais haine n'a été plus mal fondée que celle des Juifs envers Jésus-Christ, qui devenait tous les jours plus insupportable aux Pharisiens et aux Docteurs de la loi, à mesure qu'il les comblait davantage de ses faveurs ; et dont la lumière, lorsqu'il leur prêchait la vérité pour les instruire, ne servait pas à dissiper leurs ténèbres, mais à consommer leur aveuglement. Funeste exemple des tristes effets que l'orgueil produit dans l'esprit de l'homme, mais qui cependant peut servir à l'homme même de préservatif contre ce poison mortel des âmes, puisque rien n'est plus capable de nous empêcher de tomber, que la vue de la chute si terrible des autres.

Vers. 26, 27. — *Mais lorsque le Consolateur, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, que je vous enverrai de la part de mon Père, sera venu, il rendra témoignage de de moi, et vous en rendrez aussi témoignage*, etc. — Le temps des hommes est toujours prêt, comme Jésus-Christ dit ailleurs ; mais le sien n'est pas de même. Il est étonnant de quelle patience il usa envers les Juifs. Il eût pu assurément les convaincre de sa divinité par tant de miracles qu'il faisait en leur faveur. Et l'impatience de l'esprit de l'homme donnait sans doute beaucoup de chagrin à ses disciples, de cette longue et inflexible résistance des Juifs à ses divines prédications. N'en vit-on pas en effet qui se portèrent jusqu'à cet excès de zèle, de lui demander s'il voulait qu'ils commandassent que le feu du ciel descendît sur les Samaritains, parce qu'ils avaient refusé

qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me. Causa mea, quamvis tantis odiis obnoxia, defensoribus non carebit. Consolator enim, quem ego post ascensionem meam in cœlum mittam vobis, tum invisibiliter in corda vestra, tum visibiliter, à Patre, à quo habeo essentiam, vimque illum unà cum ipso spirandi et mittendi; *Spiritum veritatis*, id est, meum, qui sum Veritas; Spiritum qui veritatem novit, docet, manifestat, qui à Patre procedit, ut à primo principio et fonte totius Deitatis, ideòque Patri consubstantialis est, ejusdem cum illo naturæ, scientiæ, potentiæ; quem ideircò nec auctoritas, nec scientia, nec veracitas, ad reddendum testimonium, cui nihil opponi possit, necessariæ deficiunt. Ille testimonium perhibebit de me, de innocentiâ meâ, de divinitate meâ, de gloriâ meâ, de veritate doctrinæ meæ, tum admirandis operibus et signis exterioribus quæ in Ecclesiâ meâ operabitur; tum divini luminis et charitatis infusione in cordibus hominum, ut in me credant, mihique adhæreant. *Et vos testimonium perhibebitis* de me, *quia ab initio* prædicationis meæ, usque in diem assumptionis meæ, *mecum estis*, mecum estis conversati, et tanquàm oculati testes omnia, quæ per me facta sunt, testari poteritis : ut sic divina humanaque testimonia concurrant.

Si de Patre et Filio procedit Spiritus sanctus, inquies, cur Filius dixit : *A Patre procedit?* Respondetur, quia *ad eum solet referre et quod ipsius est, de quo ipse est.* Unde alias ait : *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me, Patris.* « Si igitur intelligitur hic ejus doctrina, » ait Augustinus, tract. 99 in Joan., « quam tamen dixit non suam, sed Patris; quantò magis illic intelligendus est et de ipso procedere Spiritus sanctus, ubi sic ait : *De Patre procedit*, ut non diceret : De me non procedit? A quo autem habet Filius ut sit Deus (est enim de Deo Deus), ab illo habet utique ut etiam de illo procedat Spiritus sanctus : ac per hoc *Spiritus sanctus ut etiam de Filio procedat, sicut procedit de Patre, ab ipso habet Patre.* »

de le recevoir? Mais l'on peut dire qu'il accomplissait toute justice, en permettant à la haine des Juifs de s'emporter avec les derniers outrages contre sa personne. Ce n'était donc pas encore le temps de faire connaître qui il était ; puisque *si les Princes de ce monde avoient connu*, comme dit S. Paul, *la sagesse de Dieu renfermée dans* son *mystère, et cachée, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur*, le Dieu *de gloire.* Mais il attendait qu'il fût mort et ressuscité, et monté au ciel, pour *envoyer*, selon qu'il dit ici, *de la part du Père*, comme du premier principe, son Saint-Esprit : *cet Esprit de vérité*, ainsi nommé à cause qu'il lui était réservé d'enseigner toute vérité aux hommes, et d'en inspirer l'amour divin dans leurs cœurs : cet Esprit divin, qui *procédant du Père*, connaissait par conséquent, dit S. Chrysostôme, toutes choses. Et c'était alors que ce Paraclet envoyé aux hommes par le Fils, duquel il procède comme du Père, devait *rendre témoignage de lui*, en faisant connaître qu'il était Dieu véritablement, et que tout ce qu'il avait fait et souffert pendant sa vie, avait été pour le salut de l'univers.

Il ajoute, ce qui devait être extrêmement glorieux à ses Apôtres : Qu'*eux-mêmes lui rendraient aussi témoignage, comme ayant été avec lui dès le commencement* de ses prédications, et pouvant ainsi attester sa divinité et son innocence, comme témoins oculaires de sa vie divine, de la sainteté de sa doctrine, et de tant d'œuvres miraculeuses que nul autre que Dieu seul ne pouvait faire. Mais afin qu'ils devinssent assez forts pour lui rendre ce témoignage éclatant, il fallait que le même Esprit que Jésus devait envoyer les remplît de force, et qu'il bannît toute crainte du cœur de ceux qui l'aimaient, en même temps qu'il changea, dit S. Augustin, le cœur de plusieurs qui le haïssaient, en le remplissant de son amour : *Ille testimonium perhibens, et testes fortissimos faciens, abstulit Christi amicis timorem, et inimicorum odium convertit in amorem.*

Sensus Moralis.

VERS. 1. — *Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est.* Christo Jesu per fidem et charitatem adhæreamus, ut palmites veræ viti, quam Pater æternus in utero sanctissimæ Virginis plantavit, et propriâ manu excoluit; viti quæ vinum mysticum tulit, quo mundus redimitur, abluitur, sanctificatur, nutritur; roborantur in terris, et in cœlis inebriantur electi. Ex eâ vite sunt Christiani, velut palmites. « Regenerati enim sumus ex ipso, ait S. Cyrill., lib. 10 in Joan., c. 2, p. 857, 858, et in ipso, in Spiritu, ad ferendum fructum vitæ, non veteris illius et exoletæ, sed novæ, quæ in charitate erga ipsum posita est. Conservamur autem in esse, ipsi quodammodò inserti, et tradito nobis sancto mandato inhærentes, et nobilitatis bonum servare studentes, id est, non sinentes inhabitantem in nobis Spiritum vel minimùm contristari, (per quem charitas, quâ Deo conjungimur, in cordibus nostris diffunditur.) Quemadmodùm (igitur) radix naturalem suam qualitatem palmitibus impertit, sic unigenitum Dei Verbum Dei ac Patris, suæque naturæ quamdam veluti cognationem sanctis inserit, Spiritum largiens iis qui uniti sunt ei per fidem et omnimodam sanctitatem, eosque ad pietatem alit, omnisque virtutis ac bonitatis cognitionem (ac amorem) in iis operatur. » Agricolam verò Patrem dicit, quia totius Trinitatis indivisim opus est instauratio nostra et sanctificatio. Intelligamus itaque *Patrem nos in pietate nutrire per Filium in Spiritu* : et rursùs erga *nos agricolæ vicem gerere, id est, prospicere et observare* providentiâ suâ beneficentissima et misericordissima, *nosque omni curâ dirigere per Filium in Spiritu sancto...* Nec talis agricola est, quales sunt qui extrinsecùs operando exhibent ministerium : sed talis ut det etiam intrinsecùs incrementum. Nam *neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus.* Ob beneficium igitur incomparabile insitionis nostræ in hanc divinam vitem, et agriculturæ spiritualis nobis exhibitæ *(Dei enim agricultura sumus)*, gratias agamus Patri, per Filium, in Spiritu sancto.

VERS. 2. — *Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum : et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.* Christianus bonis operibus destitutus, palmes est sine fructu. Quamvis igitur per baptismum et fidem palmites simus, si ta-

men charitate et operibus justitiæ caruerimus, excidemur à vite verâ, Christo Jesu, ut palmites inutiles, et in ignem æternum projiciemur. Quo spectat locus ille prophetæ Ezechielis, cap. 15: *Fili hominis, quid fiet de ligno vitis, ex omnibus lignis nemorum, quæ sunt inter ligna sylvarum? Numquid tolletur de eâ lignum ut fiat opus, aut fabricabitur de eà paxillus, ut dependeat in eo quodcumque vas? Ecce igni datum est in escam: utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam.... Hæc dicit Dominus Deus: Quomodò lignum vitis inter ligna sylvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem.* Hæc sors palmitum infrugiferorum. Fructuosos verò palmites purgat Deus ut fructum uberiorem afferant. Quemadmodùm enim vitis silvescit nisi putetur; ita etiam homo, cujus appetitiones luxuriantes gratia non coercet, nec resecat malas, desideria multa noxia parturit, quæ mergunt animam in interitum. Hæc autem purgatio fit per internas externasque admonitiones, et increpationes, per afflictiones et persecutiones, quibus velut falce resecat cœlestis agricola cupiditatem animalis hominis, timores amoresque mundanos, desideria inania, curasque superfluas, quibus distinetur animus, et impeditur ne fructus pietatis uberes afferat. Væ palmitibus qui in hoc mundo falce vinitoris cœlestis non purgantur! Maneamus in Christo per dilectionem ut palmites in vite, et cùm nos per afflictiones purgabit, divinam ejus manum adoremus profectibus nostris consulentem... « Si in ejus dilectione maneamus, non arescemus, inquit S. Paulinus, epist. 2 ad Severum, viventes succo radicis æternæ; nec ad ignem amputabimur irâ, sed ad fructum putabimur disciplinâ, purgante nos evangelicæ falcis acie, ut castigatâ luxurie palmitis nostri, fructuosiùs pullulemus. »

Vers. 3. — *Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis.* In ipsis justis, qui mundati sunt lavacro aquæ per verbum vitæ, multæ appetitiones superfluæ et noxiæ quotidiè serpunt. Nemo igitur in hâc vitâ sic mundus est, ut non sit magis magisque mundandus. Multis autem modis perficitur hæc emundatio. « Non solo baptismo homines mundantur, ait S. Augustinus, lib. 2 contra Cresconium, cap. 12, mundantur et verbo veritatis ab illo qui ait: *Jam vos mundi estis propter verbum quod locutus sum vobis.* Mundantur et sacrificio contriti cordis, ab illo de quo dictum est: *Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non spernit.* Mundantur et eleemosynis ab illo qui ait: *Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis.* Mundantur ipsâ, quæ supereminet omnibus, charitate, ab illo qui dixit: *Charitas operit multitudinem peccatorum.* Quæ una si adsit, omnia illa rectè fiunt; si autem desit illa, omnia frustra fiunt. »

Vers. 4. — *Manete in me, et ego in vobis.* « Non eo modo nos in Christo, inquit idem S. Augustinus, tract. 81 in Joan., sicut ipse in nobis. Utrumque autem prodest non ipsi, sed nobis. Ita quippe in vite sunt palmites; ut viti non conferant, sed inde accipiant unde vivant: ita verò vitis est in palmitibus, ut vitale alimentum subministret eis, non sumat ab eis. Ac per hoc et manentem in se habere Christum, et manere in Christo, discipulis prodest utrumque, non Christo. Nam præciso palmite, potest de vivâ radice alius pullulare: qui autem præcisus est, sine radice non potest vivere. » *Sicut palmes non potest facere fructum à semetipso, nisi manserit in vite; sic nec vos, nisi in me manseritis.* Extra corpus Christi, quod est Ecclesia, et sine Spiritu ejus, nullum afferre potest homo fructum salutis, sed fructus mortis tantùm et maledictionis. « Magna gratiæ commendatio corda instruit humilium, ora obstruit superborum, qui *ignorantes Dei justitiam, et suam volentes constituere, justitiæ Dei non sunt subjecti*, Rom. 10, 3. Nonne huic resistunt veritati homines mente corrupti, reprobi circa fidem, dicentes: A Deo habemus quòd homines sumus, à nobis ipsis quòd justi sumus? Non assertores sunt liberi arbitrii, qui sic loquuntur, sed præcipitatores, ex alto elationis, per inania præsumptionis, in profunda submersionis. Hos veritas refellit, dicens: *Sicut palmes non potest facere fructum à semetipso, nisi manserit in vite: sic nec vos, nisi in me manseritis.* Qui ergo à semetipso se fructum existimat ferre, in vite non est; qui in Christo non est, Christianus non est... » Si verè credimus nos ferre fructum justitiæ et salutis ex nobis ipsis non posse, gratiam Christi Salvatoris nobis ad omne opus bonum necessaria jugiter imploremus, maneamus in Christo per fidem et charitatem; promissiones et sacrum baptismi nostri pactum, votumque quotidiè renovemus, ex intimo corde dicentes: « Abrenuntio tibi, Satana, et omnibus pompis tuis, et cunctis operibus tuis, et adhæreo tibi, Christe. »

Vers. 5. — *Ego sum vitis, vos palmites. Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere.* S. Augustinus, tract. 81 in Joan.: « Sive ergo parum, sive multum, sine illius gratiâ præveniente, adjuvante, cooperante fieri non potest, sine quo nihil fieri potest. Quia et si parùm attulerit palmes, eum purgat agricola ut plus afferat: tamen nisi in vite manserit, et vixerit de radice, quantumlibet fructum à semetipso non potest ferre.... Absit ergo ut sic intelligant filii promissionis, tanquàm cùm audierint Dominum dicentem: *Sine me nihil potestis facere;* quasi convincant eum dicentes: *Ecce sine te possumus cor præparare.* » Dicit idem S. Augustinus, lib. 2 ad Bonifacium, c. 9: « Absit ut sic intelligant, nisi superbi sui arbitrii defensores et fidei catholicæ desertores: ideò quippe scriptum est: *Hominis est præparare cor, non tamen sine adjutorio Dei, qui sic tangit cor, homo præparat cor.* Sanè sicut dictum est: *Hominis est præparare cor, et à Domino responsio linguæ*, ita etiam dictum est: *Aperi os, et implebo illud.* Quamvis enim nisi adjuvante illo sine quo nihil possumus facere, os non possumus aperire, tamen *os aperimus illius adjumento et opere nostro; implet autem illud Dominus sine opere nostro....* Quid est præparare cor, et os aperire, nisi voluntatem parare? Et tamen in divinis litteris legitur: *Præparatur voluntas à Do-*

mino; et : *Labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam.* Ecce Dominus admonet ut præparemus voluntatem; et tamen ut hoc faciat homo, adjuvat Deus, quia *præparatur voluntas à Domino; et aperit os ita jubendo, ut nemo possit, nisi ipse id faciat adjuvando,* cui dicitur : *Labia mea aperies....* Ergo benedictio dulcedinis est gratia Dei, quâ fit in nobis ut nos delectet, et cupiamus, hoc est, amemus quod præcipit nobis : in quâ si nos non prævenit Deus, non solùm non perficitur, sed nec inchoatur in nobis. Si enim sine illo nihil possumus facere, profectò nec incipere; nec perficere; quia, ut incipiamus, dictum est : *Misericordia ejus præveniet me;* ut perficiamus, dictum est : *Misericordia ejus subsequetur me....* Quapropter multa Deus facit in homine bona, quæ non facit homo : nulla verò facit homo, quæ non facit Deus ut faciat homo. »

Vers. 6, 7. — *Si quis in me non manserit, mittetur foràs sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.* « Unum de duobus palmiti congruit, aut vitis, aut ignis : si in vite non est, in igne erit; ut ergo in igne non sit, in vite sit... » Qui Christo non est unitus ut capiti, à corpore Christi resecabitur; gratiæ ejus succo privabitur, et arescet, dæmoni tradetur, igne æterno damnabitur. *Si manseritis in me* per fidem et charitatem, et *verba mea in vobis manserint* per assiduam meditationem, *quodcumque volueritis* mansioni in me vestræ ac saluti, formulæque orandi à me traditæ conveniens, *petetis, et fiet vobis.* « Manendo quippe in Christo quid velle possunt, ait S. Augustinus, tract. 81 in Joan., nisi quod convenit Christo? Quid velle possunt manendo in Salvatore, nisi quod non est alienum à salute? Aliud quippe volumus quia sumus in Christo, et aliud volumus quia adhuc sumus in hoc seculo. De mansione namque hujus seculi nobis aliquando subrepit, ut hoc petamus quod nobis non expedire nescimus. Sed absit ut fiat nobis, si maneamus in Christo, qui non facit quando petimus, nisi quod expedit nobis. Manentes ergo in eo, cùm verba ejus in nobis manent, quodcumque voluerimus petemus, et fiet nobis. Quia si petimus et non fiet, non hoc petimus quod habet mansio in eo, nec quod habent verba ejus quæ manent in nobis, sed quod habet cupiditas et infirmitas carnis, quæ non est in eo, et in quâ non manent verba ejus. Nam utique ad verba ejus pertinet oratio illa quam docuit : *Pater noster qui es in cœlis...* Ab hujus orationis verbis et sensibus non recedamus petitionibus nostris, et quidquid petierimus fiet nobis. Tunc enim dicenda sunt verba ejus in nobis manere, quando facimus quæ præcepit, et diligimus quæ promisit : quando autem verba ejus manent in memoriâ, nec inveniuntur in vitâ, non computatur palmes in vite, quia vitam non attrahit ex radice. » Huc spectat quod in Psalmo scriptum est : *Et memores sunt mandatorum ipsius ad faciendum ea,* Psal. 102, 17. Multi enim memoriâ retinent ut contemnant, vel etiam derideant et oppugnent ea. In his verba Christi non manent, qui attingunt quodammodò vitem, non cohærent illi ut palmites : et ideò « illis non erunt in beneficium, sed in testimonium. Et quia sic insunt eis, ut non maneant in eis, ad hoc tenentur ab eis ut judicentur ex eis. »

Vers. 8. — *In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis, et efficiamini mei discipuli.* Magis glorificatur Deus sanctificatione Christiani, quàm totius creatione mundi; productione fructuum Spiritûs sui in animabus electorum, quàm productione plantarum, florum et fructuum visibilium : sic enim formatur spiritalis ille mundus, cujus caput Christus, cujus anima Spiritus sanctus. Vis gloriam Dei procurare? Tuæ et aliorum sanctificationi studiis omnibus adlabora. Hic Apostolorum fructus; hic gratiæ Salvatoris triumphus. Glorificatur autem Deus in bonis operibus, si totum ipsi tribuatur. « Si enim in hoc clarificatus est Deus Pater, ut fructum plurimum afferamus, et efficiamur Christi discipuli, non hoc gloriæ nostræ tribuamus, tanquàm hoc ex nobis ipsis habeamus. Ejus enim est hæc gratia, et ideò in hoc non nostra, sed ejus est gloria. Unde et alibi cùm dixisset : *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona,* ne à semetipsis putarent esse bona opera sua, mox addidit : *Et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* In hoc enim glorificatur Pater ut fructum plurimum afferamus, et efficiamur Christi discipuli. A quo efficimur, nisi ab illo cujus misericordia prævenit nos? *Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis.* » Ephes, 2. 10.

Vers. 9, 10. — *Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos. Manete in dilectione meâ.* Omnia gratuito Christi erga nos amori debemus, sicut omnia Christus homo debet gratuito Dei erga illum amori. Unde enim essent nobis opera bona, nisi quia fides per dilectionem operatur? Unde autem diligeremus, nisi priùs diligeremur? *Nos ergo diligamus Deum, quoniam ipse prior dilexit nos,* 1 Joan. 4, 19. Pater diligit Filium, et nos in Filio; Christus Patrem diligit, et nos propter Patrem : Deum in Christo Jesu, et Christum Jesum propter Deum pariter diligamus : in sanctâ ejus humanitate non sistat amor noster, sed Deo adhæreat, cui personaliter unita est. Amor noster sincerus sit, dulcis, fortis, constans et perseverans. *Manete in dilectione meâ. Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione meâ, sicut et ego Patris mei præcepta servavi, et mansi in ejus dilectione.* Hinc apparebit vos in dilectione meâ manere, si præcepta mea servetis, sicut demonstravi me in dilectione Patris mei manere, obediendo præceptis ejus usque ad mortem. Non autem ut nos diligat Deus, priùs ejus præcepta servamus; sed nisi nos diligat, præcepta ejus servare non possumus. *Hæc est gratia quæ humilibus patet, superbos latet.*

Vers. 11. — *Hæc locutus sum vobis, ut gaudium meum sit in vobis, et gaudium vestrum impleatur.* Amor Dei observantiam legis, observantia legis parit gaudium cordis. Hoc gaudium christianum est fructus Spiritûs sancti, semen et pignus æterni gaudii. Tunc gaudium illud in electis implebitur, cùm in ipsis perfecta erit charitas; tunc perfecta erit charitas, cùm

nulla erit cupiditas. Dei beatitudo, quæ nec minor fuisset sine nobis, non fit major ex nobis. S. Augustinus, tract. 83 in Joan.: « Gaudium igitur ejus de salute nostrâ, quod in illo semper fuit cùm præscivit et prædestinavit nos, cœpit esse in nobis quando vocavit nos: et hoc gaudium meritò nostrum dicimus, quo et nos beati futuri sumus: sed hoc gaudium nostrum crescit et proficit, et ad suam perfectionem perseverando pertendit. Ergo inchoatur in fide renascentium, implebitur in præmio resurgentium. »

Vers. 12. — *Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.* Hæc legis christianæ plenitudo, charitas. *Ubi* ergo *charitas est, quid est quod possit deesse? Ubi autem non est, quid est quod possit prodesse?* « Dæmon credit, nec diligit; nemo diligit qui non credit. Frustra quidem, sed tamen potest sperare veniam qui non diligit: nemo autem potest desperare qui diligit. Itaque ubi dilectio est, ibi necessariò fides et spes: et ubi dilectio proximi, ibi necessariò etiam dilectio Dei. Qui enim non diligit Deum, quomodò diligit proximum tanquàm seipsum, quandoquidem non diligit et seipsum? Est quippe impius et iniquus: *Qui* autem *diligit iniquitatem*, non planè diligit, sed *odit animam suam.* Hoc ergo præceptum Domini teneamus, ut nos invicem diligamus, et quidquid aliud præcepit, faciemus: quoniam quidquid est aliud hìc habemus. » Forma porrò et exemplar dilectionis quâ nos mutuò prosequi debemus, dilectio est quâ Christus dilexit nos. S. Augustinus, tract. 83 in Joan.: « Ut quid enim diligit nos Christus, nisi ut regnare possimus cum Christo? Ad hoc ergo et nos invicem diligamus, ut dilectionem nostram discernamus à cæteris, qui non ad hoc se invicem diligunt, quia nec diligunt. Qui autem se propter habendum Deum diligunt, ipsi se diligunt: ergo ut se diligant, Deum diligunt. Non est hæc dilectio in omnibus hominibus: pauci se propterea diligunt ut sit Deus omnia in omnibus. »

Vers. 13. — *Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Sic suam in nos dilectionem testatus est Christus pro nobis moriendo; sic et nos christianam erga proximos dilectionem testari debemus, temporalia omnia ipsamque vitam, pro illorum æternâ salute, si necesse fuerit, exponendo. *In hoc cognovimus charitatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit: et nos debemus pro fratribus animas ponere*, 1 Joan. 3, 16. Qui non ita affectus est, communione corporis Christi dignus non est. *Si sederis cœnare ad mensam potentis, considerans intellige quæ apponuntur tibi, et sic mitte manum tuam, sciens quia talia te oportet præparare.* S. Augustinus, tract. 84 in Joannem: « Nam quæ mensa est potentis, nisi unde sumitur corpus et sanguis ejus, qui animam suam posuit pro nobis? Et quid est ad eam sedere, nisi humiliter accedere? Et quid est considerare et intelligere quæ apponuntur tibi, nisi dignè tantam gratiam cogitare? Et quid est, sic mittere manum, ut scias quia talia te oportet præparare, nisi quia sicut Christus pro nobis animam suam posuit, sic et nos debemus pro fratribus animas ponere? *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus*, 1 Petri 2, 21. Hoc est talia præparare. Hoc beati martyres ardenti dilectione fecerunt: quorum si non inaniter memorias celebramus, atque in convivio quo et ipsi saturati sunt, ad mensam Domini accedimus, oportet ut quemadmodùm ipsi, et nos talia præparemus. Ideò quippe ad ipsam mensam Domini non sic eos commemoramus, quemadmodùm alios qui in pace requiescunt, ut etiam pro eis oremus, sed magis ut ipsi pro nobis, ut eorum vestigiis adhæreamus: quia impleverunt ipsi charitatem, quâ Dominus dixit non posse esse majorem. *Talia enim suis fratribus exhibuerunt, qualia de Domini mensâ pariter acceperunt.*

Vers. 14, 15. — *Vos amici mei estis, si feceritis quæ præcipio vobis. Jam non dicam vos servos*, etc., *vos autem dixi amicos*, etc. Dulcis labor est Deum amantibus, cùm proxima et copiosa est merces. Quid porrò majus aut illustrius, quàm Christi amicum esse et appellari? Hanc dignitatem sperare non posset homo, nisi Deus promitteret. Quàm facile obtinetur amicitia Dei? Faciendo ejus voluntatem; quod à nobis ut à servis et creaturis suis jure suo exigere potest, nullâ propositâ mercede, nullo promisso honore. Amicus Dei esse si voluero, nunc fio. Quàm cæcus et ingratus peccator, qui diaboli servus, quàm Dei amicus esse mavult! *Jam non dicam vos servos, sed amicos*, etc. S. Augustinus, tract. 85 in Joannem: « Sicut duo sunt timores, qui faciunt duo genera timentium: sic duæ sunt servitutes, quæ faciunt duo servorum. Est timor quem perfecta charitas foràs mittit, et est timor castus permanens in seculum seculi. Illum timorem qui non est in charitate, attendebat Apostolus, cùm dicebat: *Non enim accepistis spiritum servitutis iterùm in timore*, Rom. 8, 15. Illum autem timorem castum attendebat, cùm dicebat: *Noli altum sapere, sed time*, Rom. 11, 20. In illo timore, quem foràs charitas mittit, est etiam servitus simul foràs cum ipso timore mittenda: utrumque enim junxit Apostolus, servitutem, et timorem, dicendo: *Non enim accepistis spiritum servitutis iterùm in timore.* Ad hanc servitutem servum pertinentem intuebatur et Dominus dicens: *Jam non dicam vos servos*, etc. Non utique ille servus pertinens ad timorem castum, cui dicitur: *Euge, serve bone, intra in gaudium Domini tui*, Matth. 25, 21; sed ille servus pertinens ad timorem foràs à charitate mittendum, de quo alibi dicit: *Servus non manet in domo in æternum, filius autem manet in æternum;* Joan. 8, 35. Quoniam itaque dedit nobis Deus potestatem filios Dei fieri; non servi, sed filii sumus. Lex vetus servos fecit per timorem; lex nova filios et amicos facit per charitatem. Amicitiæ Christi fructus est revelatio mysteriorum, quæ Judæi in veteri Testamento sub variis figuris latentia et obsignata portabant, non intelligebant, quia servi erant, non amici. Nobis autem servatum est et datum nôsse mysteria regni Dei, agno revelante, qui solus dignus est aperire librum, et solvere signacula ejus.

Vers. 16. — *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos*

ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat : ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis. « Hæc est illa ineffabilis gratia, inquit S. Augustinus, tract. 86 in Joannem. Quid enim eramus, quando Christum nondùm elegeramus, et ideò non diligebamus? Nam qui eum non elegit, quomodò diligit? Quid ergo eramus, nisi iniqui et perditi? Cur ait : *Non vos me elegistis*, nisi quia misericordia ejus prævenit nos? Procul ergo, qui præscientiam Dei defendunt contra gratiam Dei, et ideò dicunt nos electos ante mundi constitutionem, quia præscivit Deus nos futuros bonos, non seipsum nos facturum bonos. Non hoc dicit, qui ait : *Non vos me elegistis*. Si enim propterea nos elegisset, quia bonos futuros esse nos præsciverat; simul etiam præscisset quòd eum nos fuissemus priùs electuri. Non est ut dicas : Ideò electus sum quia jam credebam. Si enim credebas in eum, jam elegeras eum. Sed audi : *Non vos me elegistis*. Non est ut dicas : Antequàm crederem, jam bona operabar, ideò electus sum. Quid enim est boni operis ante fidem, cùm dicat Apostolus : *Omne quod non est ex fide, peccatum est?* Rom. 14, 23. Quid ergo dicturi sumus audiendo : *Non vos me elegistis :* nisi quia mali eramus, et electi sumus ut boni per gratiam nos eligentis essemus? Non est enim gratia, si præcesserant merita : est autem gratia : hæc igitur non invenit, sed efficit merita. Elegit, et posuit ut eamus, et fructum afferamus : nullum itaque fructum, unde nos eligeret, habebamus. *Elegi vos, et posui ut eatis et fructum afferatis.* Imus, ut afferamus, et ipse est via quà imus, in quà nos posuit ut eamus. *Et fructus vester maneat, ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.* Maneat ergo dilectio, ipse est enim fructus noster. » Hunc Deo Patri per Jesum Christum Filium ejus offerentes, nos impetraturos confidamus, quidquid nobis expedit ad salutem.

Vers. 16, 17, 18. — *Non vos me elegistis*, etc. Pastorum et ministrorum Evangelicorum formam hic tradit Christus Jesus. 1° Necessaria ipsis vocatio est, ut non se ingerant, sed electionem Christi exspectent, ejusque voluntatem circa statum saluti suæ convenientem exquirant. *Elegi vos*, 2° ut missione et auctoritate legitimâ ad sacrum ministerium, et Ecclesiæ regimen promoveantur. *Posui vos*, 3° ut honorem, divitias, temporalia commoda, otium et quietem non quærant, sed laborem. *Ut eatis*, 4° ut laborando in verbo et doctrinâ, folia non quærant, id est, hominum laudes et applausus, sed fructus, conversionem peccatorum, profectum animarum, Ecclesiæ propagationem, Dei gloriam. *Et fructum afferatis*, 5° ut omnia faciant propter electos, qui fructus sunt manens, cùm sint in charitate radicati. *Et fructus vester maneat*, 6° labores suos, et fructum, assiduâ oratione Deo commendare debent per merita Jesu Christi, qui gratiâ suâ labores eorum sanctificat, qui sanguine suo fructum, quem afferunt, acquisivit. Quidquid autem petierint ad Dei gloriam, ad Ecclesiæ utilitatem, ad suam et aliorum salutem pertinens, se per Christum Jesum impetraturos confidant. *Ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.* 7° Cùm reliquis Ecclesiæ ministris pacem et concordiam, non solùm externam et politicam, sed veram et sinceram, quæ fundatur in charitate, servent : quod ita demùm fiet, si non quærant quæ sua sunt, sed quæ Jesu Christi; si non suam, vel ordinis sui, aut societatis, sive congregationis gloriam, aut privata commoda spectent ut finem laborum suorum, sed unam Dei gloriam, cui serviunt in spiritu, ut operarii inconfusibiles. *Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.* Hæc dilectio primus Spiritûs sancti fructus est, radixque cæterorum. *Fructus Spiritûs charitas, gaudium, pax, longanimitas, bonitas, benignitas, fides, mansuetudo, continentia;* Galat. 5. « Quis autem benè gaudet, ait S. Augustinus, tract. 87 in Joan., qui bonum non diligit unde gaudet? Quis pacem veram, nisi cum illo potest habere quem veraciter diligit? Quis est longanimis in bono perseveranter manendo, nisi ferveat diligendo? Quis est benignus, nisi diligat cui opitulatur? Quis bonus nisi diligendo efficiatur? Quis salubriter fidelis, nisi eâ fide quæ per dilectionem operatur? Quis utiliter mansuetus, nisi cui dilectio moderetur? Quis ab eo continet unde turpatur, nisi diligat unde honestatur?... » 8° Pastores et operarii omnes evangelici parati esse debent ad odia mundi toleranda, et ad persecutiones fortiter sustinendas, exemplo Christi Domini : *Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.*

Vers. 18, 19, 20. — Odium mundi et persecutiones pati, sors est electorum. Ad eas sustinendas roborari debent : 1° Exemplo Christi. *Recusas esse in corpore, si non vis odium mundi sustinere cum capite;* S. August., ibid. 2° Dilectione Dei, illos à mundo separantis. *Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.* « Iste mundus quem Deus in Christo reconciliat sibi, et qui per Christum salvatur, et cui per Christum peccatum omne donatur, de mundo electus est inimico, damnato, contaminato. Ex eâ quippe massâ, quæ tota in Adam periit, fiunt vasa misericordiæ, in quibus est mundus pertinens ad reconciliationem : quem mundus odit, ex eâdem massâ pertinens ad vasa iræ, quæ perfecta sunt ad perditionem. 3° Quia à mundo diligi, mundumque diligere, et Christi Jesu servum esse, duo sunt quæ simul cohærere nullatenùs possunt. » *Non est servus major Domino suo; si me persecuti sunt, et vos persequentur*, Jacobi 4, 4 et 5. Qui diligit mundum, et à mundo diligitur; nomine tantùm, non re Christianus est. *Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse seculi hujus, inimicus Dei constituitur;* 1 Joan. 1, 15. Hinc rursùs S. Joannes ait : « Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo. Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ : quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. Et mundus transit, et concupiscentia ejus. Qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum. 4° Felices sunt, qui

odia et persecutiones mundi propter Christi nomen, id est, propter justitiam patiuntur; miseri qui faciunt. *Sed hæc omnia facient vobis, propter nomen meum, quia nesciunt eum qui misit me.*

Vers. 22. — *Si non venissem, et locutus fuissem eis, peccatum non haberent : nunc autem excusationem non habent de peccato suo.* Væ illis quibus Dei beneficia in graviorem damnationem cedunt! Gratiæ exteriores, quibus peccator propriâ infidelitate abutitur, nihil aliud illi conferunt, nisi ut inexcusabilis coram Deo reddatur. Sic incarnatio Christi et ejus prædicatio ac miracula Judæos qui illum exspectare debebant, et ex prophetarum vaticiniis agnoscere ac recipere, penitùs inexcusabiles, adeòque graviore damnatione dignos effecerunt. Lux ipsis non defuit; sed in tenebris suis lucentem pravi cordis duritie, et malignarum cupiditatum vehementiâ rejecerunt. Quòd Deus cor eorum non emolliverit, malam eorum voluntatem in bonam non converterit, quod gratiâ suâ poterat, justum Dei judicium est; non excusatio peccati, sed alterius pœna peccati. Si nullam habent excusationem Judæi, qui in Christum credere, ejusque legem accipere noluerunt; multò minùs excusari possunt Christiani, qui cùm fidem et legem Christi in Baptismo se suscipere professi fuerint, seque servaturos solemniter promiserint, eam tamen violare pro nihilo ducunt. « Irritam quis faciens legem Moysi, sine ullâ miseratione duobus vel tribus testibus moritur; quantò magis deteriora putatis mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et Spiritui gratiæ contumeliam fecerit? » Hebr. 10, 28, 29, 30.

Vers. 23. — *Qui me odit, et Patrem meum odit.* S. Augustinus, tract. 90 in Joannem : « Si interrogarentur Judæi utrùm diligerent Deum, quid aliud quàm se diligere responderent, nec ex animo mentientes, sed errando potiùs opinantes? Quomodò enim diligerent Patrem Veritatis, qui haberent odio Veritatem? Nolunt enim sua facta damnari, et hoc habet veritas ut talia facta damnentur : tantùm igitur oderunt veritatem, quantùm oderunt suas pœnas, quas talibus irrogat veritas. Nesciunt autem illam esse Veritatem, quæ tales quales ipsi sunt damnat, oderunt ergo quam nesciunt, et cùm illam oderunt, profectò et eum de quo nata est, nisi odisse non possunt. Ac per hoc quia Veritatem, quâ judicante damnantur, de Patre Deo natam nesciunt; utique etiam ipsum et nesciunt, et oderunt. O miseros homines, qui cùm esse volunt mali, nolunt esse veritatem quâ damnantur mali! Nolunt enim eam esse quod est, cùm se ipsos debeant nolle esse quod sunt; ut ipsâ manente mutentur, ne ipsâ judicante damnentur. » Christum odit, qui legem ejus non diligit. Tametsi clamet se diligere, operibus probat se odisse. Vellet non esse legem Dei, quâ cupiditates ejus et mala opera prohibentur, judicantur, damnantur. Legem autem Christi odisse, Deum odisse est summè bonum, beneficentissimum, præ rebus omnibus amabilem, et quidem sine causâ odisse. *Quia odio habuerunt me gratis.*

Vers. 26, 27. — *Cùm autem venerit Paraclitus, quem ego mittam vobis à Patre Spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me.* Triplex mysterium hâc unâ sententiâ revelat Dominus. 1° Mysterium adorandum Trinitatis divinarum personarum : Patrem sine principio, qui Filium ab æterno generat; Filium qui naturam fœcundam accipiens à Patre, cùm illo Spiritum sanctum, amorem substantialem Patris et Filii, utrique consubstantialem et æqualem spirat. 2° Mysterium Incarnationis Filii Dei. Nisi enim Jesus Christus Deus esset, Spiritum sanctum mittere non posset, siquidem mittere personam non potest, nisi quæ ab ipso procedit : nec illi testimonium perhiberet Spiritus veritatis, si falsum esset quod de suâ divinitate et missione à Patre, Christus ipse dixit. 3° Mysterium missionis Spiritûs sancti in Ecclesiam ad eam formandam; in ejus ministros ad cooperandum formationi corporis ejus; in credentes, ut mundum vincant cum suis erroribus, amoribus, terroribus. *Paraclitus, quem ego mittam vobis à Patre, Spiritum veritatis, qui à Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me.* Consolator Spiritus est in omnibus tribulationibus et persecutionibus. Spiritus est consolator eorum, qui mundi solatiis privari malunt, quàm Christo. Spiritus est veritatis, cujus amorem inspirat, cujus prædicatores format; cujus martyres et confessores confirmat et roborat, testimonium incarnatæ Veritati in ipsis et per ipsos reddens. *Et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.* S. Augustinus, tract. 92 in Joannem : « Dabit vobis fiduciam testimonium perhibendi charitas Dei diffusa in cordibus vestris, per Spiritum sanctum qui dabitur vobis. Quæ utique Petro adhuc defuit, quando mulieris ancillæ interrogatione perterritus, non potuit verum testimonium perhibere, sed contra suam pollicitationem timore magno compulsus est ter negare. Timor autem iste non est in charitate, sed perfecta charitas foràs mittit timorem. Denique ante passionem Domini, servilis timor ejus interrogatus est à feminâ servitutis; post resurrectionem vero Domini liberalis ejus amor ab ipso principe libertatis : et ideò ibi turbabatur, hìc tranquillabatur; ibi quem dilexerat negabat, hìc quem negaverat diligebat. *Sed adhuc etiam tunc amor ipse infirmus fuerat et angustus, donec eum roboraret et dilataret Spiritus sanctus.* Qui posteaquàm illi est abundantiâ gratiæ largioris infusus, sic ad perhibendum de Christo testimonium quondam ejus frigidum pectus ascendit, atque illa priùs trepida, quæ veritatem suppresserant, ora reseravit, ut cùm omnes in quos venerat Spiritus sanctus, linguis omnium gentium loquerentur, Judæorum circumstantibus turbis, solus ad testimonium de Christo perhibendum præ cæteris promptiùs emicaret, illiusque interfectores de illius resurrectione convinceret. « Tantus in illo fulgor gratiæ, tanta Spiritûs sancti plenitudo apparebat, tanta de ore prædicantis pretiosissimæ veritatis pondera procedebant, ut ingentis multitudinis Judæos

adversarios Christi faceret pro illo paratos mori, a quibus cum illo formidabat occidi. Hoc fecit Spiritus sanctus missus, ante promissus. : Act. 2, 14.

CAPUT XVI.

1. Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.

2. Absque synagogis facient vos : sed venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.

3. Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem neque me.

4. Sed hæc locutus sum vobis, ut cùm venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis.

5. Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram : et nunc vado ad eum qui misit me, et nemo ex vobis interrogat me : Quò vadis?

6. Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.

7. Sed ego veritatem dico vobis ; expedit vobis ut ego vadam : si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos : si autem abiero, mittam eum ad vos.

8. Et cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitià, et de judicio.

9. De peccato quidem, quia non crediderunt in me :

10. De justitià verò, quia ad Patrem vado, et jam non videbitis me:

11. De judicio autem, quia princeps hujus mundi jam judicatus est.

12. Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modò.

13. Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem : non enim loquetur à semetipso ; sed quæcumque audiet, loquetur, et quæ ventura sunt annuntiabit vobis.

14. Ille me clarificabit : quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.

15. Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt. Proptercà dixi : quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.

16. Modicum, et jam non videbitis me : et iterùm modicum, et videbitis me : quia vado ad Patrem.

17. Dixerunt ergo ex discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc, quod dicit nobis : Modicum, et non videbitis me : et iterùm modicum, et videbitis me, et quia vado ad Patrem ?

18. Dicebant ergo : Quid est hoc, quod dicit : Modicum ? nescimus quid loquitur.

19. Cognovit autem Jesus, quia volebant eum interrogare, et dixit eis : De hoc quæritis inter vos, quia dixi : Modicum, et non videbitis me, et iterùm modicum, et videbitis me.

20. Amen, amen dico vobis, quia plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.

21. Mulier cùm parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cùm autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum.

CHAPITRE XVI.

1. Je vous ai dit ces choses, afin que vous ne soyez point scandalisés.

2. Ils vous chasseront de leurs synagogues ; et le temps va venir où quiconque vous fera mourir, croira faire un sacrifice agréable à Dieu.

3. Et ils vous traiteront de la sorte, parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi.

4. Or je vous dis ces choses, afin que lorsque ce temps-là sera venu, vous vous souveniez que je vous les ai dites.

5. Je ne vous les ai pas dites dès le commencement, parce que j'étais avec vous. Mais maintenant je m'en vais à celui qui m'a envoyé ; et aucun de vous ne me demande où je vais.

6. Mais parce que je vous ait dit ces choses, votre cœur se trouve rempli de tristesse.

7. Cependant je vous dis la vérité : il vous est utile que je m'en aille ; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai.

8. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde du péché, de la justice et du jugement.

9. Du péché, parce qu'ils n'ont pas cru en moi :

10. De la justice, parce que je m'en vais à mon Père, et que vous ne me verrez plus.

11. Et du jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé.

12. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous n'êtes pas en état de les porter présentement.

13. Quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ; car il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir.

14. C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera.

15. Tout ce qu'a mon Père est à moi ; c'est pourquoi je vous ai dit qu'il prendra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera.

16. Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ; et encore un peu de temps, et vous me verrez ; parce que je m'en vais à mon Père.

17. Sur cela, quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres : Que veut-il nous dire par là? Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ; et encore un peu de temps, et vous me verrez ; parce que je m'en vais à mon Père?

18. Ils disaient donc : Que veut-il dire : Encore un peu de temps ? nous ne savons ce qu'il veut nous dire.

19. Mais Jésus connaissant qu'ils voulaient l'interroger là-dessus, leur dit : Vous vous demandez les uns aux autres ce que j'ai voulu dire par ces paroles : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus : et encore un peu de temps, et vous me verrez.

20. En vérité, en vérité je vous le dis, vous pleurerez et vous gémirez, vous autres : et le monde sera dans la joie. Vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie.

21. Une femme, lorsqu'elle enfante, est dans la douleur, parce que son heure est venue ; mais après qu'elle a enfanté un fils, elle ne se souvient plus de tous ses maux, dans la joie qu'elle a d'avoir mis au homme au monde ;

22. Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterùm autem videbo vos, et gaudebit cor vestrum : et gaudium vestrum nemo tollet à vobis.

23. Et in illo die me non rogabitis quidquam. Amen, amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

24. Usque modò non petistis quidquam in nomine meo. Petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.

25. Hæc in proverbiis locutus sum vobis. Venit hora cùm jam non in proverbiis loquar vobis, sed palàm de Patre annuntiabo vobis.

26. In illo die in nomine meo petetis : et non dico vobis, quia ego rogabo Patrem de vobis.

27. Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amâstis, et credidistis quia ego à Deo exivi.

28. Exivi à Patre, et veni in mundum : iterùm relinquo mundum, et vado ad Patrem.

29. Dicunt ei discipuli ejus : Ecce nunc palàm loqueris, et proverbium nullum dicis.

30. Nunc scimus quia scis omnia, et non opus est tibi ut quis te interroget : in hoc credimus quia à Deo exîsti.

31. Respondit eis Jesus : Modò creditis ?

32. Ecce venit hora, et jam venit, ut dispergamini unusquisque in propria, et me solum relinquatis : et non sum solus, quia Pater mecum est.

33. Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis : sed confidite, ego vici mundum.

22. Vous donc aussi, vous êtes maintenant dans la tristesse : mais je vous verrai de nouveau, et votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie.

23. En ce jour-là, vous ne m'interrogerez plus de rien. En vérité, en vérité je vous le dis, tout ce que vous demanderez alors à mon Père, il vous le donnera.

24. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit pleine.

25. Je vous ai dit ceci en paraboles. Le temps vient où je ne vous entretiendrai plus en paraboles, mais où je vous parlerai ouvertement de mon Père.

26. En ce temps-là, vous demanderez en mon nom; et je ne vous dis point que je prierai mon Père pour vous.

27. Car mon Père vous aime lui-même, parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu.

28. Je suis sorti de mon Père, et je suis venu dans le monde : je quitte de nouveau le monde, et je m'en vais à mon Père.

29. Ses disciples lui dirent : C'est à cette heure que vous parlez ouvertement, et que vous n'usez point de paraboles.

30. Nous voyons bien présentement que vous savez tout, et qu'il n'est pas besoin que personne vous interroge : c'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.

31. Jésus leur répondit : Vous croyez maintenant ?

32. Le temps va venir, et il est déjà venu, où vous serez dispersés, chacun de votre côté, et où vous me laisserez seul ; mais je ne suis pas seul, parce que mon Père est avec moi.

33. Je vous ai dit ceci, afin que vous trouviez la paix en moi ; vous aurez de grandes afflictions dans le monde. Mais ayez confiance : j'ai vaincu le monde.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2, 3, 4. — Hæc de Judæorum incredulitate, de publico in vos odio, et incommodis quæ vobis imminent, vobis prædixi, ut vos muniam contra scandala, vestrosque animos confirmem, ne turbemini ut re inexspectatâ et intolerabili. Mala enim prævisa minùs percellunt. *Absque synagogis facient vos.* Vos è synagogis ejicient, omnique sacro commercio, et Israelitici populi communione privatos denuntiabunt. *Sed venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.* Imò tempus imminet, quo omnis, Judæus præsertim, qui vos interfecerit, arbitretur se sacrificium offerre Deo, seu pium et Deo gratissimum opus facere. Græcè, λατρείαν προσφέρειν τῷ Θεῷ. Sic Judæi de Paulo dicebant : *Tolle de terrâ hujusmodi : non enim fas est eum vivere.* Sic alii numerò ampliùs quàm quadraginta se devoverunt non manducare neque bibere, donec eumdem Paulum interficerent. S. Justinus martyr passim Triphoni exprobrat, Judæos diris execrationibus solitos in synagogis devovere quotquot in Christum crederent. *Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem neque me.* Non ob culpam aliquam vestram vos persequentur, sed ex ignorantiâ falsum eorum zelum non excusante, cùm sit crassa et affectata. Non enim considerant ea quibus convinci pos-

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 5. — *Je vous ai dit ces choses afin que vous n'en soyez point scandalisés. Ils vous chasseront des synagogues; et le temps vient que quiconque vous fera mourir croira faire une chose agréable à Dieu,* etc. — On est ordinairement moins frappé de ce qui n'arrive qu'après avoir été prévu, et on se trouve en état de le supporter avec d'autant plus de force, qu'on s'y était préparé : ce qui prévient au contraire notre attente, et qui surprend tout d'un coup, est souvent capable de troubler celui-là même qui est dans l'assiette la plus ferme. C'est la raison pour laquelle Jésus-Christ témoigne aux Apôtres qu'il leur disait par avance ce qui leur arriverait, afin qu'en étant ainsi avertis ils s'y tinssent préparés, et qu'ils n'en fussent pas abattus. Car c'est en cela que consiste le scandale, contre lequel il voulait les affermir. Ce scandale était la chute qu'ils devaient appréhender à l'occasion de tant de malheurs dont ils étaient menacés. Ainsi, bien loin de vouloir les intimider par toutes ces prédictions, il voulait même les fortifier par l'assurance qu'il leur donnait de l'avenir, leur faisant juger par là qu'il ne leur arriverait rien, non plus qu'à lui, que ce qui entrait dans les desseins de sa providence pour l'établissement de son royaume tout divin, dont il leur avait si souvent parlé. Il ne leur déclare donc pas seulement que les Juifs *les chasseraient de* leurs *synagogues*, mais même qu'ils porteraient leur cruauté jusqu'à cet excès d'aveuglement, de croire qu'*ils feraient un acte de piété envers Dieu de les massacrer* comme des victimes dignes de l'exécration de tout le peuple. Il fallait sans doute être Dieu pour parler ainsi à ceux qu'il avait choisis pour ses

sunt Deum esse Patrem meum, neque esse Dei Filium ab eo missum in mundum. *Sed hæc locutus sum vobis, ut cùm venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis.* Ego verò hæc vobis prænuntio, ut cùm illa hora venerit, memores sitis me hæc vobis prædixisse, indeque firmiùs credatis me esse Deum, qui omnia noverim antequam fiant: meque hæc propter bonum vestrum permittere; et promissam vobis in præmium patientiæ gloriam retributurum speretis, agnoscentes me non minùs veracem in promissionibus adimplendis, quàm in persecutionibus prædicendis.

Vers. 5, 6. — *Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram.* Hæc autem vobis ita particulatim, ita explicatè non dixi hucusque, quia in tuto eratis, et omnem persecutionem in me convertendam noveram. Unde necesse non erat ut hæc sciretis: nunc verò cùm à vobis sim discessurus, oportet ut hæc vobis prænuntiem, ut adversùs tot persecutiones vos muniam *Et nunc vado ad eum qui misit me, et nemo ex vobis interrogat me: Quo vadis?* Ita stupefacti estis, ut nemo vestrùm me interroget amicorum more longè abeuntium, quò vadam, quo consilio, quâ causâ, quo fructu, quid facturus, quandò rediturus. *Sed quia hæc locutus sum vobis*, quia imminentem absentiam meam, et consequentia pericula vobis prænuntiavi, *tristitia implevit cor vestrum.* Id impedit quominùs me, ut antea interrogetis.

Vers. 7. — *Sed ego veritatem dico vobis: Expedit vobis ut ego vadam*, regni cœlestis possessionem aditurus, et locum vobis in eo paraturus; et Spiritum

disciples: et il n'y avait que le Tout-Puissant qui fût en état de ne pas craindre de donner de tels avis à ses ministres, en les envoyant prêcher l'Evangile par toute la terre. Car quel est le prince qui ne propose à ses officiers des victoires et des triomphes? Et quelle était cette manière toute nouvelle et inconnue à tous les siècles précédents, de se former des athlètes pour le combat, en les assurant qu'ils souffriraient mille outrages, et qu'ils seraient mis à mort par leurs adversaires? Mais c'est ainsi que le chef même de cette armée de saints combattants avait résolu de vaincre en mourant, et d'établir son royaume par l'effusion du sang de ceux qui devaient mourir comme lui. Car après le sang précieux de cet Homme-Dieu, ç'a été celui de ses Apôtres et de ses disciples qui a été comme la semence du Christianisme et de l'Eglise: *Sanguis martyrum, semen est Christianorum.*

On vit dans la mort de S. Etienne l'accomplissement de ce que le Fils de Dieu déclare ici aux Apôtres: Que *quiconque les ferait mourir, croirait faire une chose agréable à Dieu;* puisqu'après que ce saint diacre eut dit aux Juifs qu'il voyait les cieux ouverts, et le Fils de l'homme à la droite de Dieu, ils se jetèrent sur lui, et le lapidèrent comme un blasphémateur. Et l'on a vu dans la suite de tous les siècles trop d'exemples qui confirmaient la vérité de cette prédiction de Jésus-Christ. Or il assure ses Apôtres que leurs ennemis les traiteraient de la sorte, *parce qu'ils ne connaissaient ni son Père ni lui-même;* c'est-à dire, qu'encore qu'ils eussent la connaissance de Dieu par la loi que Moïse leur avait donnée ils ne le connaissaient pas néanmoins pour *le Père* de Jésus-Christ, selon sa nature divine, ni Jésus-Christ pour *le Fils* du Dieu d'Israël, qui s'était fait homme pour l'amour d'eux. Un mystère si opposé à leur vanité ne pouvait entrer dans leur cœur; et l'idée fausse qu'ils s'étaient formée de la grandeur toute séculière de leur Messie, leur fut toujours, ainsi qu'elle l'est encore, un obsacle à recevoir l'Evangile qui leur prêche Jésus-Christ crucifié, et crucifié par son propre peuple.

Que si le Sauveur répète encore aux Apôtres, qu'*il leur prédisait ces choses afin* qu'étant arivées, *ils se souvinssent qu'il les en avait avertis*, c'est qu'il savait de quelle importance il leur était d'ajouter une entière foi à ses paroles, et d'être bien convaincus qu'il leur parlait, non pour les flatter, mais pour les instruire comme des disciples de la vérité; car il ne leur proposait des choses si rebutantes, que comme à des hommes qu'il formait pour les souffrances et pour la croix, et à qui il promettait pour cela l'onction toute divine de son Saint-Esprit. C'est de quoi, dit S. Chrysostôme, nous devons aussi nous autres nous souvenir, dans le temps des tentations, ou des maux que nous font souffrir les méchants. Il nous faut alors jeter les yeux sur Jésus-Christ, *l'auteur et le consommateur de notre foi, qui, au lieu de la joie dont il pouvait jouir, a souffert la croix, ayant méprisé toute la confusion* qui y était attachée. Et nous ne devons jamais oublier, non plus que les saints Apôtres, qu'il ne nous a pas promis en ce monde des plaisirs, mais des persécutions, des gémissements et des pleurs, afin que nous n'en soyons pas surpris; mais que, connaissant plutôt à ce caractère que nous sommes les enfants et les disciples d'un Dieu crucifié par le siècle, nous ayons même de la joie, et une très-grande joie dans ces souffrances, assurés que nous sommes par la vérité de sa parole qu'une excellente récompense nous est réservée alors dans le ciel.

Vers. 5, 6, 7.—*Je ne vous les ai pas dites dès le commencement, parce que j'étais avec vous. Mais maintenant je m'en vas à celui qui m'a envoyé, et aucun de vous ne me demande où je vas. Mais parce que je vous ai dit ces choses, votre cœur a été rempli de tristesse*, etc. — Le Fils de Dieu dit ici qu'il n'avait point déclaré dès le commencement à ses Apôtres les choses dont il leur parle présentement. Cependant il leur avait dit, en les appelant à l'apostolat, qu'*ils seraient fouettés dans les synagogues, et hais de tous* les hommes *à cause de son nom.* Et même en les exhortant à *ne pas craindre ceux qui tuent le corps*, il leur faisait bien connaître qu'ils devaient aussi s'attendre à mourir par la cruauté de leurs ennemis. Que leur dit-il donc de particulier, qu'il ne leur eût point déclaré auparavant? C'est peut-être, comme l'a cru S. Jean Chrysostôme, ce qu'il leur avait témoigné, que quand ils mourraient pour lui, leur mort même serait regardée comme un sacrifice qu'on lui ferait de leur vie. C'est-là, dit ce saint, ce qui paraissait le plus capable de les effrayer et de les abattre, de savoir qu'ils devaient être condamnés comme des impies et des scélérats, en prêchant le nom de Jésus, leur divin Maître. Il voulut donc ne leur déclarer une chose si surprenante, que lorsqu'il fut sur le point de les quitter. Car il était nécessaire qu'ils en fussent avertis, afin que ce ne leur fût pas une occasion de scandale quand la chose arriverait. Tant qu'il était avec eux, tout le poids de la haine et de la persécution des Juifs tombait alors seulement sur sa personne. Mais allant être séparé d'eux quant à sa présence visible et sensible, il voulut les avertir d'une particularité si étonnante, afin qu'ils n'en fussent point troublés dans la suite, mais qu'ils s'y attendissent comme à une des conditions de leur sacré ministère.

Cependant cette nouvelle du départ de Jésus-Christ, et la déclaration de tant de maux auxquels ils devaient s'attendre, les accabla de tristesse; ce qui l'obligea à leur reprocher, quoiqu'avec douceur, cet abattement qui les mettait hors d'état de pouvoir même lui parler: *Votre cœur*, leur disait-il, *est tout rempli de tristesse, et nul de vous ne me demande où je vas.* C'est-à-dire: Si vous m'aimiez véritablement, vous témoigneriez plus de désir de savoir ce qui m'oblige de vous quitter, et *où je vas*, puisqu'il vous serait avantageux de le connaître.

sanctum ut pignus vobis missurus. *Si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos :* ita quippe divino decreto constitutum est, ut Spiritus consolator ad vos non veniat, nisi cùm exaltatus fuero et glorificatus. *Si autem abiero mittam eum ad vos :* ut omnibus constet Spiritûs sancti donationem fructum esse passionis et resurrectionis meæ. *Mittam eum ad vos*, ut vice meâ vos dirigat, illuminet, confirmet, consoletur. « Sedens ad dexteram Patris, inquit Tertullianus, lib. de Præscript. c. 13, misit vicariam vim Spiritûs sancti qui credentes agat. » Et alibi : « Spiritus sanctus ad hoc missus à Christo, ad hoc postulatus à Patre, ut esset doctor veritatis, Dei villicus, Christi vicarius. »

Vers. 8, 9, 10, 11. — *Et cùm venerit ille, arguet mundum*, id est, homines peccatores convincet *de peccato, de justitiâ, et de judicio :* quòd gravissimi pec-

Mais vous vous abandonnez à une tristesse contraire à votre salut, et qui n'est fondée que sur l'ignorance où vous êtes de votre bien. Car *je vous dis la vérité*, ne pouvant mentir, moi qui suis la vérité éternelle ; et vous devez ajouter foi à ce que je vous dis, qu'*il vous est utile que je m'en aille*. Mais comment, Seigneur, votre présence avait-elle donc été nécessaire parmi les hommes, puisque vous dites présentement qu'il était utile aux apôtres mêmes que vous vous en allassiez ? S. Cyrille répond à cela, qu'il y a un temps pour chaque chose, et que chacune est bonne en son temps. Il y avait donc un temps où la présence corporelle et visible de Jésus-Christ dans le monde y était utile. Mais ce temps auquel il devait, selon le conseil de sa sagesse, travailler au milieu des hommes à la prédication de l'Evangile, et à l'établissement de son royaume, étant passé, il était besoin qu'il s'en retournât vers son Pere. Il était descendu du ciel en se faisant homme, pour nous racheter de la corruption du péché et de la mort. Il devait remonter au ciel pour y élever avec soi notre nature, et nous en rouvrir la porte que le péché nous avait fermée. Mais de plus il était temps de donner lieu à la foi d'agir, en ôtant aux yeux des apôtres et de ses autres disciples la vue de celui qui voulait qu'à l'avenir ils le regardassent des yeux de l'esprit, des yeux de la foi, non plus comme un homme mortel et semblable à eux, mais comme leur Dieu, et comme l'objet des adorations de leur cœur. *Il vous est* donc, leur dit-il, *avantageux que je m'en aille ;* comme s'il disait : « Il faut que cette forme de serviteur, dont je « me suis revêtu, soit ôtée de devant vos yeux. Quoi-« que je me sois fait chair, étant le Verbe de Dieu, pour « demeurer parmi vous, je ne veux pas que vous con-« tinuiez à m'aimer d'une manière charnelle, et que, « vous contentant de la nourriture de ce premier lait, « vous soyez toujours comme des enfants. Si je ne « vous ôte cet aliment dont je vous ai nourris dans votre « faiblesse, vous ne désirerez point une nourriture plus « solide. Si vous demeurez attachés charnellement à « la chair, vous ne serez point susceptibles de l'es-« prit. »

Que veut-il dire en effet autre chose, lorsqu'il ajoute : Que *s'il ne s'en allait point, le Consolateur ne viendrait point en eux ?* Est-ce donc, dit S. Augustin, qu'il n'aurait pas pu étant, ici-bas, envoyer le Saint-Esprit ? Qui oserait le prétendre, puisqu'encore qu'il se fût fait homme, il n'avait jamais cessé d'être avec son Père, et que de même il était inséparable de cet Esprit saint ? Ainsi il voulait leur faire entendre que tant qu'ils s'attacheraient à le regarder selon la chair, ils ne pourraient recevoir cet Esprit consolateur, qui demandait plus de foi en eux. Et afin que cette foi s'y augmentât, il fallait qu'ils ne vissent plus des yeux du corps celui dont la présence sensible les empêchait en quelque sorte de s'elever jusqu'à Dieu. Il fallait aussi que Jésus fût glorifié, et établi à la droite de son Pere ; parce qu'il n'eût pas été dans l'ordre que les membres reçussent la plénitude du Saint Esprit sur la terre, avant que leur chef eût été élevé au ciel dans la plénitude de sa gloire, d'où il devait faire sur l'Église une sainte profusion de ses dons, comme le fruit de sa victoire sur la mort, et de son triomphe sur le démon. Enfin il fallait que les trois personnes de la sainte Trinité parussent contribuer toutes à la sanctification de l'Église, et que le Pere ayant aimé le monde jusqu'à livrer son Fils unique à la mort pour le racheter, et le Fils s'étant incarné, et étant mort pour sauver les hommes, le Saint-Esprit vînt prendre sa place en quelque sorte pour achever de les sanctifier, embrasant leurs cœurs par les saintes flammes de son amour.

Vers. 8 jusqu'au 12. — *Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde touchant le péché, touchant la justice et touchant le jugement : touchant le péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi ; touchant la justice, parce que je m'en vas à mon Père*, etc. — La divinité du Saint-Esprit paraît ici, selon S. Jean Chrysostôme, établie très-clairement. Car quoiqu'il soit dit que Jésus-Christ *l'enverrait*, il ne faut pas croire qu'il dût l'envoyer seulement comme son ministre, mais de la même manière en quelque façon que le Père l'avait envoyé lui-même. Comme donc le Fils de Dieu ayant été engendré du Père, il est dit que le Père, comme le principe, l'a envoyé ; aussi l'Esprit saint procédant de toute éternité du Fils, Jésus-Christ dit qu'*il l'enverra*, comme procédant de lui, quoiqu'égal à lui ; et qu'il l'enverra *de la part de son Père*, parce qu'il procède du Père et de lui. Mais quel doit être le fruit de sa venue dans le monde ? Il doit *convaincre le monde*, dit Jésus-Christ, de toute sa mauvaise conduite envers moi. Car quoique tout ce que j'ai fait jusqu'à présent soit très capable de le confondre, il le sera néanmoins beaucoup davantage par les effets extraordinaires de la présence du Saint-Esprit, et les témoignages éclatants que rendront ceux qu'il remplira de sa divine vertu. *Il convaincra* donc *le monde*, premièrement *du péché* énorme qu'ils ont commis en rejetant la vérité que je leur ai annoncée, et en *refusant de croire en moi*, lorsque ma doctrine et mes œuvres leur attestaient si clairement qui je suis. Car c'était de ce péché d'incrédulité qu'il avait dit aux Apôtres : Que *s'il ne fût pas venu, et n'eût pas parlé* aux Juifs, et *s'il n'eût pas fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'avait faites, ils n'auraient point eu de péché*. Le Saint-Esprit *convaincra* aussi *le monde de la justice ;* c'est-à-dire, de la sainteté de ma conduite et de ma doctrine, de la vie irréprochable que j'ai menée parmi les hommes, et de ma souveraine justice qui paraîtra à toute la terre ; *parce que je m'en vas à mon Père, et que vous ne me verrez plus ;* c'est-à-dire, parce que, quelques blasphèmes que les Juifs aient publiés contre moi, ils ne sauraient m'empêcher de remonter vers mon Père. C'est de là que je vous enverrai cet Esprit consolateur ; et qu'*étant* ainsi *élevé*, comme je l'ai dit, *j'attirerai toutes choses à moi :* et vous-mêmes remplis de la force de cet Esprit, vous déclarerez à tous les hommes que celui qui *ne sera plus exposé devant vos yeux* aura été élevé pour toujours à la droite de son Pere. Enfin l'Esprit saint *convaincra le monde du jugement* très-équitable, par lequel *le prince de ce monde*, qui est le démon, *est déjà jugé*, et a été condamné, comme ayant fait condamner en ma personne le juste, et le Dieu même de toute justice, et ayant perdu par cet attentat l'empire que le péché lui avait donné sur tous les hommes. Il parle aux Apotres de ce *jugement* du prince du monde, comme s'il était déjà arrivé, parce qu'il leur représente les effets miraculeux que devait produire la descente du Saint Esprit sur l'Eglise, dont l'un serait de faire connaître par le triomphe de Jésus-Christ sur le cœur des infidèles, *que le fort armé était vaincu* par la mort même de celui qui était *plus fort que lui*, et qu'il avait mérité qu'on lui *emportât toutes*

cati rei sint; quòd ego sim justus et sanctus; quòd judiciaria potestas in mundum mihi conveniat, quam potestatem in diabolum mundi corrupti et damnandi principem jam exerceo. Tria fuisse apud Judæos causarum genera, viri eruditi observant. 1° Publica judicia *de peccato*, id est, de causis criminalibus. 2° Privata ex æquo et bono, dicta *de justitiâ*. 3° Privata certam ex lege formulam habentia, dicta *de judicio*. Ad hæc alludere Christum hoc loco. *De peccato quidem* incredulorum multitudinem, et Judæos inprimis Spiritus sanctus convincet, ac ostendet prædicantibus vobis, variis linguis loquentibus, et miracula in nomine meo operantibus, illos gravissimi peccati incredulitatis reos esse, *quia non crediderunt in me*, prophetam illum et Messiam verum à Deo promissum, Dei Filium. Convincet mundum omnem, tam Judæos, quàm gentiles de peccato, eo quòd fidem in me non habeant, sine quâ nemo potest à peccatis liberari. *De justitiâ verò, quia ad Patrem vado, et jam non videbitis me.* De sanctitate et justitiâ meâ atque innocentiâ convincentur, meque esse justitiæ auctorem, eamque non ex legis operibus, non ex operibus naturali rationi consonis, sed à me uno exspectandam, meoque ex merito sperandam, et ex fide in me Salvatorem mundi. Quod ex eo demonstrabitur, quia mox in cœlum recipiat. Neque enim si injustus et peccator fuissem, ad Patrem ascendissem, liberè domum ejus, scilicet cœlum ingrediens, et ad dexteram ejus sedens. Nec jam videbitis me infirmitate circumdatum, sed paternæ gloriæ et claritatis, quam apud ipsum habui, priusquàm mundus fieret, consortem credetis. *De judicio autem* convincet mundum Spiritus sanctus, ut se judicio et damnationi obnoxium esse intelligat, *quia princeps hujus mundi* diabolus per me *jam judicatus est*, et mox ejiciendus foràs, regnoque suo spoliandus, corruente idololatriâ, et vero Dei cultu apud omnes gentes instituto.

Vers. 12, 13. — *Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modò.* Adhuc multa supersunt vobis dicenda, quæ profundiorem mysteriorum explicationem, Ecclesiæ constitutionem, statum, ac regimen spectant; sed iis supersedeo, quia illa modò capere non potestis, cùm adhuc rudes, imbecilli et imperfecti sitis. *Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem*, diriget ac deducet in omnem veritatem, ad bonum regimen Ecclesiæ, ad perficiendum homines in fide et bonis moribus necessariam. *Docebit omnem veritatem* in Scripturis sanctis, in verbis, institutisque meis latentem. *Non enim loquetur à semetipso.* Non aliena aut diversa docebit ab iis quæ ego docui ex Patris voluntate, quia non est ex seipso; sed ejusdem cum Patre meque ipso essentiæ, sapientiæ, voluntatis : *sed quæcumque audiet, loquetur*, ea docebit, quorum cognitionem à Patre et à me, cum naturâ accepit : *et quæ ventura sunt, annuntiabit vobis.* Prophetiæ donum vobis infundet, quo futura prænoscatis, quæ vos scire, ad apostolicam functiotionem, Ecclesiæque regimen utile fuerit. *Sed quæcumque audiet, loquetur.* S. Augustinus, tract. 99 in Joan. : « Audire illi scire est; scire verò esse. Quia ergo non est à semetipso, sed ab illo à quo procedit, à quo illi est essentia, ab illo scientia : ab illo igitur audientia, quod nihil est aliud quàm scientia. Nec movere nos debet quòd verbum futuri temporis positum est : *Quæcumque audiet, loquetur.* Illa quippe audientia sempiterna est, quia sempiterna scientia. In eo autem quod sempiternum est, sine initio et sine fine, cujuslibet temporis verbum ponatur, sive præteriti, sive præsentis, sive futuri, non mendaciter ponitur. Quamvis enim natura illa immutabilis et ineffabilis non recipiat Fuit et Erit, sed tantùm Est : ipsa enim veraciter est, quia mutari non potest; et ideò illi tantùm convenerat dicere : *Ego sum qui sum*, tamen propter mutabilitatem temporum, in quibus versatur nostra mortalitas et nostra mutabilitas, non mendaciter dicimus, et fuit, et erit, et est. Semper itaque audit Spiritus sanctus, quia semper scit : ergo et scivit et scit, et sciet : ac per hoc, et audivit, et au

ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et que l'on *distribuât ses dépouilles.*

Vers. 12, 13. — *Quoique j'aie beaucoup de choses à vous dire, vous ne pouvez les porter présentement. Mais quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité : car il ne parlera pas de lui-même*, etc.— Saint Paul disait aux fidèles de Corinthe, qu'il ne les avait encore nourris que de lait, et non de viandes solides, parce qu'ils n'en étaient pas alors capables. C'est la même chose que le Sauveur fait entendre ici aux Apôtres. Il est vrai, selon qu'il l'a dit auparavant, qu'il les traitait comme ses amis, et non comme des serviteurs, parce qu'il ne leur cachait point tout ce qu'il avait appris de son Père. Mais il ne leur disait pas toutes choses à la fois. Et quoiqu'il leur dît alors certaines choses qu'il témoigne n'avoir pas voulu leur dire au commencement, il en réserva encore plusieurs à l'Esprit saint, qui, les remplissant de force et d'amour, devait les mettre en état de *porter* ce qu'il y avait de plus fort dans la vérité. Ce n'est pas que tout ne fût renfermé dans l'Evangile qu'il leur avait annoncé. Mais étant encore charnels, jusqu'à ce qu'ils eussent été remplis du Saint-Esprit, ils entendaient plusieurs choses sans les comprendre. Ainsi ce que leur divin maître avait dit pour les distinguer du commun des Juifs, qu'il leur était donné à eux de connaître le mystère du royaume de Dieu, au lieu qu'on parlait seulement en paraboles aux autres, ne s'accomplit proprement que dans la suite. Et c'est ce qui arriva proprement, lorsque avant qu'il montât au ciel il leur ouvrit l'esprit pour leur donner l'intelligence des Ecritures; et encore plus depuis, lorsqu'il envoya *cet Esprit de vérité* dont il parle ici, qui devait *leur enseigner* intérieurement toute vérité, ou comme le porte le texte grec, *les faire entrer dans toutes les vérités* que le Fils de Dieu leur avait déjà prêchées. Car, qoiqu'il soit vrai, comme on l'a dit plusieurs fois, que les personnes de la sainte Trinité agissent conjointement dans leurs divines opérations, le Fils néanmoins se contenta, pendant le temps de sa vie mormortelle, de semer, pour le dire ainsi, la parole de la vérité parmi les hommes, et il laissa à l'Esprit saint de la faire entrer dans leurs esprits et fructifier dans leurs cœurs après son ascension dans le ciel. C'est en ce sens que Jésus-Christ dit ici : Que cet Esprit de vérité *leur enseignera toute vérité;* c'est-à-dire, leur en donnera l'intelligence, et leur en inspirera l'amour, entrant lui-même dans eux par sa lumière, par l'onction de sa grâce, et par l'ardeur de sa charité.

Mais afin qu'ils ne crussent pas que le Saint-Esprit fût plus grand que lui, à cause qu'il les devait rendre

dict : quia hoc est illi audire quod scire, et scire illi hoc est quod esse. Ab illo igitur audivit, audit, et audiet, à quo est : ab illo est, à quo procedit.

Vers. 14, 15. — *Ille me clarificabit, quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.* Ille divinitatem meam ac gloriam per Evangelii prædicationem, donaque, et signa ipsam comitantia, manifestabit, quia de me, seu de plenitudine divinitatis meæ cognitionem omnis veritatis accipiens, ut essentiam, æternâ processione à me pariter et à Patre, vobis revelabit, aperiet, suggeret, explicabit omnia ad doctrinæ meæ intelligentiam et ædificationem Ecclesiæ necessaria. *Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt;* natura, sapientia, veritas, potentia, perfectiones omnes, quas ab ipso per æternam generationem accepi : *Propterea dixi : Quia de meo accipiet*, à Patre accipiendo, cum quo mihi individua naturæ communio est ; *et annuntiabit vobis* doctrinam Patris et meam. A Patre enim et à me, ut ab uno principio procedit et mittitur : unde nihil annuntiare et docere potest, nisi quod à nobis acceperit procedendo. Non ergo propterea, sicut hæretici Macedoniani putaverunt, minor est Filio Spiritus sanctus : quasi Filius accipiat à Patre, et Spiritus sanctus à Filio quibusdam gradibus naturarum · sed de Patre accipit Spiritus sanctus, unde accipit Filius : quia in sanctâ Trinitate de Patre natus est Filius, de Patre procedit Spiritus sanctus. Qui autem de nullo natus sit, de nullo procedat, Pater solus est.

Vers. 16, 17, 18. — *Modicum, et jam non videbitis me;* post breve temporis intervallum præsentiâ meâ sensibili et conversatione non fruemini, quia morte vobis subtrahar : *et iterùm modicum, et videbitis me*, et post breve tempus iterùm me videbitis redivivum, immortalem, gloriosum, *quia vado ad Patrem :* quia tempus instat, quo per mortem et resurrectionem intercedentem mihi ad Patrem eundum est : me igitur quasi raptìm et transitum per vos facientem conspicietis. *Dixerunt ergò quidam ex discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc quod dicit nobis : Modicum, et non videbitis me; et iterùm modicum, et videbitis me, et*

capables de recevoir et de goûter toute vérité, ce qu'ils ne pouvaient tant qu'il était avec eux il ajoute : *Car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu.* Ces paroles signifient, selon les saints interprètes, que comme lui-même ne disait rien qu'il ne l'eût reçu du Père par sa génération éternelle, le Saint-Esprit ne devait non plus *enseigner toute vérité* aux hommes, que parce que procédant éternellement du Père et du Fils, et étant de leur même substance, il recevait d'eux par cette divine procession sa propre nature, qui le rendait parfaitement égal à l'une et à l'autre de ces deux personnes divines. Car dans les personnes de la sainte Trinité, la science ou la connaissance, comme dit S. Augustin, n'est point différente de leur essence, mais c'est véritablement la même chose : *Divina substantia... non sic habet scientiam, ut aliud illi sit scientia quâ scit, aliud essentia quâ est... sed utrumque unum est.* Le Père ayant donc *la vie en soi-même*, selon qu'il est dit ailleurs, et n'étant lui-même autre chose que la vie même qu'il a en soi, *il a donné au Fils d'avoir aussi la vie en soi-même*, c'est-à-dire, qu'il a engendré son Fils pour être la vie essentielle comme lui. Et lorsqu'il est dit ici du Saint-Esprit, qu'*il ne parlera point de soi-même, mais qu'il dira tout ce qu'il aura entendu*, nous devons aussi comprendre par là, que n'étant point de soi-même comme le Père, lequel est le seul sans principe, il reçoit sa connaissance de celui dont il reçoit son essence.

Vers. 14, 15. — *Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. Tout ce qu'a mon Père est à moi : c'est pourquoi je vous ai dit, qu'il recevra de ce qui est à moi*, etc. — Jésus-Christ pendant sa vie mortelle, fut obligé de ménager la faiblesse et des Juifs et de ses Apôtres mêmes. Car les premiers entraient en fureur, et s'emportaient contre lui, lorsqu'il disait quelque chose qui leur prouvait sa divinité. Et les derniers, quoiqu'ils le considérassent comme le Christ et le Fils de Dieu, étaient encore néanmoins peu éclairés touchant le mystère de sa mort et de sa résurrection. Ainsi le Sauveur voulut toujours vivre pauvre et inconnu, et réserver toute la gloire de sa manifestation au temps auquel il devait répandre son Saint-Esprit sur ses Apôtres et sur toute son Église. Ce fut donc alors que cet Esprit saint *glorifia* Jésus-Christ, en remplissant ses disciples de cette vertu d'en haut qui les rendit dignes de porter son nom par toute la terre, et confesser hautement, comme fit saint Pierre, que *celui-là même que les Juifs avaient crucifié était le Christ et le Seigneur* souverain de tous les hommes. Or *il glorifia* le Fils de Dieu, *parce qu'il avait reçu de ce qui était à lui :* ce qui est la même chose qu'on vient de dire, que le Saint-Esprit reçoit du Père et du Fils, par sa divine et éternelle procession, ce que le Fils reçoit lui-même du Père par sa divine génération. Et qu'on ne s'imagine pas, dit saint Augustin, que ce que le Fils reçoit du Père, et ce que le Saint-Esprit reçoit du Fils, ils le reçoivent comme par degrés et d'une manière qui distingue en quelque sorte leur nature. Car, et cette divine génération du Fils de Dieu, et cette procession éternelle du Saint-Esprit, ne diminuent rien de leur parfaite égalité avec le Père, qui est le principe de la Trinité adorable. Et c'est ce qu'on doit entendre que le Fils de Dieu a voulu dire, lorqu'après avoir déclaré que *le Saint-Esprit recevrait de ce qui était à lui, et l'annoncerait aux Apôtres*, c'est-à-dire, leur enseignerait la vérité qu'il tenait de lui, comme procédant éternellement de sa divine personne, il ajoute : Que *tout ce qu'avait son Père était à lui ;* comme s'il eût dit : Le Saint-Esprit a reçu de moi, comme j'ai reçu moi-même de mon Père. Quoique ces choses soient bien élevées et au-dessus de l'intelligence de nos esprits, il est néanmoins nécessaire de les toucher en passant pour ne pas laisser dans une entière obscurité ce qui pourrait être une occasion de scandale aux simples et aux ignorants qui prendraient sujet de ces passages, comme ont fait anciennement divers hérétiques, de regarder le Fils de Dieu comme moindre que le Père, et le Saint-Esprit comme moindre que le Fils. Il suffit de croire ce que l'on ne peut comprendre; mais il le faut croire, quoiqu'on ne le comprenne pas. Et il est utile à l'homme de reconnaître son néant, par l'impuissance où il est de s'élever jusqu'à de si hauts mystères. C'est alors que son ignorance lui devient avantageuse, et l'élève en quelque sorte au-dessus de soi, d'autant plus qu'il se rabaisse infiniment en présence de cette gloire infinie d'un Dieu, qui lui paraît également et incompréhensible et ineffable.

Vers. 16 jusqu'au 20. — *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus : et encore un peu de temps, et vous me verrez, parce que je m'en vas à mon Père. Sur cela, quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres : Que nous veut-il dire par là?* etc.— Le Fils de Dieu a grand soin de renouveler dans la mémoire des apôtres ce qu'il leur a déjà dit diverses fois, qu'*il s'en allait à son Père.* Car sa mort leur devait être à tous un grand scandale, ou un grand sujet de trouble et de chute. Et il jugeait nécessaire de leur adoucir cette nouvelle si affligeante de sa mort, en leur

quia vado ad Patrem? Dicebant ergo : Quid est hoc quod dicit : Modicum? Nescimus quid loquitur? In animum enim inducere non poterant Jesum tam citò moriturum, nec ipsum statim resurrecturum esse intelligebant.

VERS. 19, 20, 21, 22. — *Cognovit autem Jesus*, vi suâ divinâ, *quia volebant eum interrogare, et dixit eis : De hoc quæritis inter vos, quia dixi : Modicum et non videbitis me, et iterùm modicum, et videbitis me.* Ad id quod eos perplexos tenebat, directè non respondet : satis tamen innuit se de morte et resurrectione suâ loqui. *Amen, amen dico vobis, quia plorabitis et flebitis vos* ob Passionem ac mortem meam, *mundus autem gaudebit :* Judæi inimici mei, Pharisæi mundi amatores gaudebunt, quasi me devicto : *vos verò contristabimini.* Gaudium persecutorum meorum cumulum apponet tristitiæ ac lamentationi vestræ. Discipulos autem solatur Dominus spe melioris sortis, et egregiâ comparatione rem illustrat. *Mulier cùm parit*, cùm nititur ad edendum partum, *tristitiam habet, quia venit hora ejus*, tempus gravissimorum dolorum; *cùm autem peperit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum.* Maximi quidem partûs dolores sunt, sed breves præ gaudio : edito enim in lucem puero tantus est in matre lætitiæ sensus, ut jam præteritorum dolorum quasi non meminerit præ gaudio de puero nato. *Et vos igitur*, similiter et vos *nunc quidem tristitiam habetis*, imminet vobis tristitiæ gravissimæ tempus propter mortem meam : sed breve erit tempus illud mœroris ac fletûs vestri; resurrectione enim meâ, et gloriæ meæ conspectu vos citò recreabo. *Iterùm autem videbo vos*, à die resurrectionis meæ ad ascensionem usque me vobis conspicuum præbens, et de regno Dei vobiscum colloquens : *et gaudebit cor vestrum, et gaudium vestrum nemo tollet à vobis.* Perennis erit gaudii vestri causa, quia me non mori ampliùs, sed æternùm vivere, et ad Patris dexteram sedere firmissimè credetis. In ipsis tribulationibus, et persecutionibus, quas pro nomine meo patiemini, exsultabitis lætitiâ inenarrabili, Spiritu sancto vos interiùs gaudio cumulante, donec intretis in gaudium Domini, quod nemo vobis eripiet.

faisant espérer qu'il ne les quitterait que pour peu de temps. Ce qu'il leur dit donc présentement ne signifie autre chose, selon les Pères et les interprètes, sinon qu'il ne lui restait que très-peu de temps à être encore avec eux, puisqu'il était à la veille de sa mort; mais que peu de temps après, c'est-à-dire, lorsqu'il serait ressuscité le troisième jour, ils le verraient de nouveau. Et il en rend la raison, en ajoutant : *Parce que je m'en vas à mon Père.* Car le temps était accompli auquel il fallait qu'il mourût, et qu'ensuite il ressuscitât pour aller s'asseoir à la droite de son Père. Mais les apôtres accablés d'une profonde tristesse, comme dit S. Chrysostôme, ne comprirent rien au discours du Fils de Dieu. Et ils croyaient même voir une espèce de contradiction dans ses paroles. Car s'ils devaient le revoir bientôt, où était-ce donc qu'il allait? Et s'il s'en allait effectivement, comment pouvaient-ils encore le voir? Jésus-Christ ne répond point précisément à ce qui causait leur inquiétude. Mais il leur déclare seulement ce qu'il entendait en leur marquant les deux effets différents que devaient produire en eux le temps de sa mort, *où ils ne le verraient plus*, et le temps de sa résurrection, *où ils le verraient encore peu après.*

VERS. 20, 21, 22. — *En vérité, en vérité je vous le dis : Vous pleurerez et vous gémirez, et le monde se réjouira; vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie. Une femme, lorsqu'elle enfante, est dans la douleur*, etc.— Je ne veux point vous tromper, comme faisaient autrefois les faux prophètes, qui flattaient les peuples, en ne leur disant que des choses agréables. Mais je vous dis *la vérité*, et je vous parle comme à mes disciples, en vous assurant que *vous pleurerez et que vous serez dans une grande affliction*, en même temps que *le monde se réjouira* de ma mort comme s'il m'avait vaincu. Mais ne craignez point : car moi-même qui vous avertis que vous répandrez des larmes, je vous prédis, et avec la même certitude, que *votre tristesse* causée par ma mort, et par une mort accompagnée de tant d'outrages, *sera changée* bientôt après *en joie* par ma résurrection, et parce qu'étant ressuscité je vous verrai de nouveau. Ce que Jésus-Christ disait particulièrement aux apôtres touchant sa mort, qui devait leur causer une si grande tristesse, pouvait bien aussi s'adresser en général à tous les vrais disciples de Jésus-Christ, qui se trouveraient dans la suite de tous les siècles. Car ce que l'apôtre saint Paul a dit : Que la persécution est le partage de tous ceux qui veulent vivre dans la piété, se vérifiera dans tous les temps. La vie présente n'est donc point une vie de joie, mais une vie de larmes pour un chrétien : et le Fils de Dieu, définissant les béatitudes, déclare heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront un jour dans la joie; au lieu qu'il propose des pleurs éternels pour partage à ceux qui rient et qui se réjouissent dans ce monde. Ce ne sont pas néanmoins ni les persécutions, ni les autres maux de la vie présente qui ont fait principalement le sujet des pleurs des grands saints, puisqu'on les a même vus se réjouir et mettre leur gloire dans ce qu'ils souffraient pour le nom de Jésus-Christ. Mais ç'a été la douleur de se voir si longtemps séparés d'avec celui qu'ils aimaient, et avec qui ils désiraient ardemment de pouvoir être : *Mihi vivere Christus est, et mori lucrum.... desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo.*

Or, le Fils de Dieu voulant montrer aux Apôtres, par une image sensible, combien ils devaient compter pour peu de chose cette tristesse passagère dont il leur parlait, en comparaison de la joie infinie et éternelle qui devait la suivre, il se sert d'une parabole que les prophètes employaient souvent, selon saint Jean Chrysostôme, dans les grandes calamités des peuples, afin de leur en adoucir l'amertume. *Une femme*, dit Jésus-Christ, *lorsqu'elle enfante, est dans la douleur, parce que son heure est venue;* l'heure en laquelle il faut qu'elle souffre avant son accouchement. *Mais dans le moment qu'elle a mis un fils au monde, elle ne se souvient plus de tout ce qu'elle a souffert.* Il en devait être ainsi à l'égard des saints Apôtres et des vrais disciples de Jésus-Christ. La séparation sensible de leur divin maître, tous les combats que leur livrèrent et le monde et le démon, et les travaux infinis qu'il leur fallut soutenir dans l'établissement de l'Église, furent pour eux comme *les douleurs de l'enfantement.* Et nous voyons en effet saint Paul dans les fonctions de son ministère, et dans l'exercice de sa charité envers les nouveaux fidèles, se comparer à une femme qui sent les douleurs dont parle ici Jésus-Christ. *Mes petits enfants*, leur disait-il, *pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé dans vous.* Mais qu'était-ce que toute cette *tristesse*, par rapport à cette joie ineffable qui devait en être la récompense? Je suis convaincu, s'écrie le même Apôtre, que *les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec cette gloire que Dieu doit un jour découvrir en nous.* Et ailleurs : *Le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une*

VERS. 23, 24. — *Et in illo die me non rogabitis quidquam.* Cùm ad Patrem assumptus fuero, non opus erit ut me interrogetis, ut solebatis quando vobiscum eram vitam agens mortalem; quia Spiritus sanctus docebit vos omnia, quæ scire vos oportet. Neque verò vobis metuendum est ne omni præsidio sitis destituti, cùm vobis sensibilem præsentiam meam subtraxero. *Amen, amen dico vobis : Si quid petieritis Patrem in nomine meo*, id est, per me ut Mediatorem, sive meritorum meorum intuitu, *dabit vobis.* Me enim habebitis *advocatum apud Patrem.* Id vobis omni asseveratione polliceor. *Usque modò non petistis quidquam in nomine meo*, tanquàm Redemptoris et Mediatoris vestri : vel enim me præsentem interpellabatis in necessitatibus vestris, vel preces vestras simpliciter dirigebatis ad Patrem, nullâ meî factâ mentione. *Petite* conceptis verbis in nomine meo, *et accipietis*, pro votis impetrabitis quod petieritis, *ut gaudium vestrum sit plenum*, copiosum, perfectum, in præsenti futurâque vitâ. Veteribus usitatus non fuit communiter hic precandi modus : nunc autem per Christum statuitur et docetur, cùm tempus humanæ per eum reparationis affulsit, et cujusvis boni perfectio per eum inducta est. Quemadmodùm enim lex nihil ad perfectum adduxit, sed imperfecta erat justitia quæ secundùm eam exercebatur, sic et precandi modus. Ex quo autem Christus nos cum Deo reconciliavit, non aliter ad Deum et Patrem accedimus, quàm per ipsum, in uno Spiritu. Ideò ait : *Ego sum ostium*, *ego sum via*, *nemo venit ad Patrem nisi per me.* Quatenùs ergo Filius ac Deus est, unà cum Patre sanctis bona largitur, et benedictionem internam unà cum eo nobis impertit. *Gratia vobis et pax*, inquit Paulus, *à Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.* Quatenùs verò Mediator, et Pontifex, et Advocatus, offert Patri supplicationes pro nobis. Ipse enim est omnium nostrûm fiducia apud Patrem. Sic orat Ecclesia : *Per Dominum nostrum Jesum Christum.* Hunc precandi modum ignoravit synagoga ; quamvis fortè patriarchæ, prophetæ, nonnullique alii justi fidem explicitam Christi habentes, et à Deo magis illustrati, in nomine Messiæ orarent.

VERS. 25. — *Hæc in proverbiis*, sive parabolis, quasi sub umbris et involucris, et subobscurè *locutus*

souveraine et incomparable gloire. Les Apôtres *furent* donc *dans la tristesse*, lorsque Jésus-Christ leur fut enlevé par une mort accompagnée de tant de fâcheuses circonstances. Mais *il les vit de nouveau*, s'étant montré plusieurs fois à eux depuis sa résurrection ; et *leur cœur fut rempli de joie* quand ils le virent ressuscité, comme il est dit dans saint Luc. Or cette joie n'était pas comme celle que donne le monde, qui est très-souvent interrompue, et qui enfin se termine en l'amertume d'une tristesse éternelle. La joie des Apôtres s'augmenta toujours au milieu même de leurs souffrances ; et étant fondée sur la grâce et l'onction intérieure du Saint-Esprit, *nul ne fut capable de la leur ravir :* ce que néanmoins on doit entendre principalement de celle que le Seigneur leur réservait dans le ciel, où il dit à ses fidèles serviteurs : *Entrez dans la joie de votre Seigneur.*

VERS. 23, 24. — *En ce jour-là vous ne m'interrogerez plus de rien. En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom*, etc. — *En ce jour-là*, lorsque je serai ressuscité et retourné à mon Père, *vous ne m'interrogerez plus de rien*, n'ayant plus besoin de me faire des questions comme lorsque j'étais avec vous ; parce que le Saint-Esprit qui remplira votre cœur, vous enseignera toutes choses. Et ne craignez point qu'alors, ne jouissant plus de ma présence, vous vous trouviez sans secours. Car je vous assure avec toute la certitude que peut vous donner celui qui est la vérité même, que *mon Père vous accordera tout ce que vous lui demanderez en mon nom.* Comme on a déjà expliqué ce que c'est que demander au nom du Sauveur, il suffit de dire ici que c'était la plus grande consolation qu'il pouvait donner aux Apôtres, accablés d'affliction à cause de sa mort prochaine, de les assurer qu'après son départ il serait auprès de son Père un intercesseur tout-puissant, qui leur ferait obtenir tout ce qu'ils demanderaient en son nom. C'est par cette considération que saint Jean apôtre consolait *ses petits enfants* en Jésus-Christ, lorsqu'il leur représentait que *nous avons pour avocat envers le Père, Jésus-Christ qui est juste*, et la justice même. *Car c'est lui*, ajoute-t-il, *qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde.*

Les Apôtres *n'avaient point jusqu'alors* prié de la sorte, c'est-à-dire, *demandé au Père* céleste *aucune chose au nom* de son Fils ; parce qu'étant avec lui, ils s'adressaient ou directement à lui-même, comme lorsqu'ils lui demandèrent qu'il leur apprît à prier, et que dans une autre occasion ils le prièrent d'augmenter leur foi ; ou au Père, sans parler de lui, selon la formule de prier qu'il leur donna au commencement, contenue dans le *Pater*, ou l'Oraison Dominicale. La présence du Sauveur, qu'ils voyaient toujours devant leurs yeux, les empêchait donc de faire à Dieu cette prière, qui est à présent celle de toute l'Église, ne connaissant pas encore que Jésus-Christ devait être le canal unique par lequel toutes les grâces du ciel devaient se communiquer aux hommes. Et cependant tout l'accès qu'ils pouvaient avoir auprès du Père, était par le Fils ; car c'est lui, comme dit S. Paul, *qui est notre paix*, et qui *nous a réconciliés avec Dieu par sa croix.* Et *c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres vers le Père dans un même Esprit :* ce qui lui a fait dire à lui-même : Qu'*il est la porte*, qu'*il est la voie*, et que *nul ne vient au Père que par lui.* En tant qu'il est Dieu et Fils de Dieu, dit S. Cyrille, il donne conjointement avec le Père toutes les grâces aux saints. Mais en tant que médiateur, que pontife et avocat, il présente ses prières pour nous à son Père ; car c'est par lui que nous avons toute sorte de confiance pour nous approcher de Dieu, duquel nous étions auparavant si éloignés, selon ce que dit saint Paul : Que *nous qui étions autrefois éloignés de Dieu, sommes devenus proche de lui par le sang de* Jésus-Christ.

Il faut donc faire nos prières au nom de notre Sauveur, puisque nous sommes assurés par la vérité de sa promesse que le Père ne refusera point de telles prières, mais qu'en nous donnant son Saint-Esprit, il nous comblera de biens tout spirituels. Ce sera cet Esprit divin qui, étouffant au-dedans de nous les joies profanes et les plaisirs de la chair, nous fera goûter dès ce monde *une joie* céleste, qui sera pleine et parfaite quand *ce corps mortel aura été revêtu de l'incorruptibilité*, comme dit S. Paul, et que *la mort sera absorbée et détruite par une entière victoire.*

VERS. 25 jusqu'au 29. — *Je vous ai dit ces choses en paraboles. L'heure vient en laquelle je ne vous entretiendrai plus en paraboles, mais je vous parlerai ouvertement de mon Père. En ce jour-là vous demanderez en mon nom ; et je ne vous dis point*, etc. — On est étonné d'a-

sum vobis. *Venit hora*, tempus imminet, *cùm jam non in proverbiis loquar vobis, sed palàm*, post resurrectionem meam, et per Spiritum Paraclitum, *de Patre annuntiabo vobis.* De Trinitatis mysterio, de aliis mysteriis regni Dei, de Patris voluntate, de constitutione et regimine Ecclesiæ meæ, de omnibus quæ precari debeatis in nomine meo, vos instruam, omniaque vobis apertissimè et explicatissimè aperiam.

Vers. 26, 27, 28. — *In illo die*, tunc temporis, *in nomine meo petetis : et non dico vobis quia ego rogabo Patrem de vobis : ipse enim Pater amat vos.* Non dico vos indigere precibus meis; quia Pater meus adeò vos amat, ut vel me tacente, vobis in nomine meo petentibus beneficia concessurus sit. Se pro nobis rogaturum, ut homo est, non negat. Siquidem aliàs ait : *Ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis;* et de illo scribit Apostolus : *Qui etiam interpellat pro nobis...* « Sed Patrem ociùs daturum eis pollicetur quæ postulaverint, » ait S. Cyrill., lib. 11 in Joan., « non utique Filii solùm impulsu, qui advocatus et mediator est, sed ultrò quodammodò eò munificentiæ delatum, et quasi quoddam debitum solvat Christum diligentibus, summam nempe benignitatem. Neque verò quispiam putaverit, aut stulte asseruerit, discipulis, aut sanctis quibuslibet mediatione Filii nullatenùs opus fore. Omnia quippe per ipsum à Patre sunt in Spiritu, quoniam advocatus est, teste Joanne, non pro nostris peccatis solùm, sed etiam pro totius mundi. Cæterùm hæc ait, ut ostenderet longè gratissimum esse Patri honorari ac diligi Filium suum. » *Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amâstis, et credidistis quia ego à Deo exivi*, id est, quia ego missus sum à Deo, ex quo natus ab æterno ut Filius ejus unigenitus. *Exivi à Patre* per æternam generationem, *et veni in mundum*, assumptâ carne in utero Virginis : *iterùm*, id est, nunc vice versâ, *relinquo mundum*, consummatâ dispensatione meâ, et generis humani redemptione; *et vado ad Patrem*, per ascensionem ad cœlos mox revertar. Lege S. Hilarium, lib. 6 de Trinitate.

bord de ce que le Fils de Dieu dit aux Apôtres : Qu'*il leur avait parlé en paraboles;* puisqu'il semblait leur avoir prédit assez clairement sa passion, sa mort et sa résurrection, et la descente du Saint-Esprit qu'il devait leur envoyer après être retourné vers son Père. Mais il faut considérer que par rapport à la disposition présente des Apôtres, dont l'esprit était encore fermé à l'intelligence de ces grandes vérités, ce qu'il leur disait leur paraissait en quelque façon comme des énigmes et des paraboles qu'ils entendaient sans les bien comprendre, à cause de l'incompatibilité qu'ils trouvaient entre la personne du Christ et du Fils de Dieu, et l'indignité de ces traitements qu'il devait souffrir. D'ailleurs la comparaison qu'il leur avait proposée de la femme qui est dans les douleurs de l'enfantement, et la manière dont il venait de leur parler de sa mort prochaine et de sa résurrection, en leur disant : *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus ; et encore un peu de temps, et vous me verrez*, pouvaient leur paraître effectivement énigmatiques.

Mais l'*heure*, c'est-à-dire, le temps *approchait* qu'il ne devait plus user à leur égard *de* tous *ces discours paraboliques*, mais *leur parler ouvertement de son Père.* Saint Cyrille croit que cette *heure* peut s'entendre de la fin du monde, lorsque les saints verront dans le ciel tout à découvert la gloire de Dieu ; au lieu qu'à présent les plus éclairés d'entre eux, tel qu'était saint Paul, sont obligés d'avouer qu'ils *ne voient* les choses *que comme en un miroir et en des énigmes.* Mais ce que le Fils de Dieu ajoute au verset suivant : *Qu'en ce jour-là ils demanderaient en son nom*, fait voir clairement, selon la remarque de saint Augustin, qu'on ne peut entendre du temps de la résurrection générale ce que Jésus Christ dit ici ; puisqu'alors on ne sera plus en état de rien demander, mais qu'on jouira pour toujours du souverain bien, avec lequel on ne peut rien souhaiter. Aussi saint Cyrille a cru lui-même que ce *temps* pouvait nous marquer celui auquel l'Esprit saint, étant descendu avec plénitude sur l'Église, lui a donné une parfaite connaissance de tout ce qu'elle est obligée de savoir, quoique saint Jean Chrysostôme entende par ce temps-là les quarante jours qui se passèrent entre la résurrection de Jésus-Christ et son ascension. *Car il se montrait* alors, dit saint Luc, de temps en temps, *et leur parlait du royaume de Dieu.* Et comme la crainte dont ils se sentaient saisis auparavant, fermait en quelque façon leur esprit aux vérités que leur divin maître leur annonçait, s'étant alors rassurés par le prodige de sa résurrection, ils commencèrent à avoir plus d'ouverture pour l'intelligence des choses mêmes qui, par un effet de leur frayeur et de leur abattement, leur avaient paru comme des énigmes et des paraboles inintelligibles.

Ce fut alors, c'est-à-dire, principalement après son ascension, qu'ils pratiquèrent ce qu'il leur avait ordonné, en priant et en *demandant* toutes choses *en son nom.* Car, comme ils ne le voyaient plus des yeux du corps, et que la foi seule le représentait à leur esprit assis à la droite de son Père, ils le regardaient comme le puissant médiateur par lequel ils pouvaient avoir accès auprès de Dieu, et en obtenir tout ce qu'ils voulaient. Et pour leur faire mieux comprendre combien l'amour qu'ils lui porteraient, et la confiance qu'ils auraient en lui les rendraient puissants auprès de son Père : *Je ne vous dis point*, ajoute-t-il, *que je prierai mon Père pour vous; car mon Père vous aime lui-même, parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu.* Ce n'est pas que Jésus-Christ dût cesser de prier pour eux, puisque saint Paul nous le représente à la droite de Dieu, comme intercédant sans cesse pour nous; mais c'est qu'il voulait leur inspirer une sainte confiance, qui bannît d'eux la trop grande crainte, et leur donner la consolation la plus efficace de son absence. Il les assure donc par là qu'ils trouveront dans son Père un protecteur tout-puissant, qui se portera par lui-même à les combler de ses biens, à cause *qu'ils l'ont aimé*, et sont demeurés *fermes avec lui*, comme il dit ailleurs, *dans ses tentations et dans ses maux.* Or qu'est-ce qui les avait affermis dans cet amour et dans cette persévérance, sinon la foi, par laquelle *ils étaient persuadés*, selon qu'il est dit ici, que Jésus était véritablement *sorti de Dieu*, c'est-à-dire, engendré du Père comme son Fils, et que c'était de sa part qu'il *était venu dans le monde* en se faisant homme pour sauver les hommes de la justice rigoureuse de Dieu son Père? « Mais *le Père* « *nous aime*-t-il, dit saint Augustin, *à cause que nous* « *l'aimons?* Ou plutôt ne l'aimons-nous pas nous-mê- « mes, parce qu'il nous aime? C'est au saint Evangé- « liste à répondre à cette demande, en nous déclarant, « comme il fait dans une de ses épîtres : Que *nous* « *aimons Dieu, parce qu'il nous a aimés le premier.* « C'est donc parce que nous avons été aimés, que « nous avons commencé à aimer, car c'est véritable- « ment un don de Dieu d'aimer Dieu; puisque celui- « là nous a fait la grâce de l'aimer, qui nous a aimés « avant que nous l'aimassions. Il nous a aimés quand « nous lui étions encore désagréables, afin qu'il y eût « en nous quelque chose qui lui pût plaire : car nous « n'aimerions pas le Fils si nous n'aimions le Père.

VERS. 29, 30. — *Dicunt ei discipuli ejus : Ecce nunc palàm loqueris, et proverbium nullum dicis.* Non jam obscuro et parabolico sermone uteris. *Nunc scimus* experientiâ docti, *quia scis omnia : et non opus est tibi ut quis te interroget :* cùm noveris interrogare volentium cogitationes, et dubitationes antequàm tibi proponantur. *In hoc credimus quia à Deo exîsti.* Ob hoc firmiùs credimus te Filium Dei esse, ac verum Messiam. Cogitationes enim introspicere, divinum est.

VERS. 31, 32. — *Respondit eis Jesus : Modò creditis? Ecce venit hora, et jam venit, ut dispergamini unusquique in propria, et me solum relinquatis.* Jam quidem creditis, sed tempus imminet, quando me solo derelicto, et amore Magistri posthabito, metu perculsi separabimini, in diversa loca fugientes. *Et non sum solus*, et tamen solus non sum, *quia Pater mecum est,* cujus ego Filius sum consubstantialis, nullius indigens ope, qui proindè comprehendar ab inimicis meis, mortique tradar, quia volo, non quòd mihi ad resistendum necessarii sitis.

VERS. 33. — *Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis ;* id est, ut in fide et dilectione meâ firmi et

« Et quand *le Père nous aime, à cause que nous aimons* « *le Fils*, c'est et du Père et du Fils que nous est ve« nue la grâce d'aimer l'un et l'autre ; la charité étant « répandue dans nos cœurs par l'Esprit du Père et « du Fils. »

Ajoutons à ce que dit saint Augustin, sans nous écarter de son sentiment, que, quoiqu'il soit véritable, selon saint Jean, que *nous aimons Dieu parce qu'il nous a aimés le premier;* il est vrai aussi, selon la parole de Jésus-Christ que nous expliquons, que *le Père aima les Apôtres, parce qu'ils avaient aimé* Jésus-Christ. Car le mérite de l'amour qu'ils avaient pour le Sauveur n'était pas détruit en eux, parce qu'il avait pour principe l'amour même par lequel le Père éternel les avait aimés. Et quoique nous ne puissions rien mériter qu'avec la grâce de celui sans lequel nous ne pouvons faire aucun bien, nous méritons néanmoins de plus en plus son amour, par l'usage même qu'il nous fait faire de la grâce par laquelle nous l'aimons.

VERS. 29, 30. — *Ses disciples lui dirent : Vous parlez dès maintenant tout ouvertement, et vous n'usez d'aucunes paraboles. Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses, et que vous n'avez pas besoin que personne vous interroge*, etc. — Lorsque Jésus-Christ leur avait dit : *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus; et encore un peu de temps, et vous me verrez*, etc., c'était une espèce d'énigme pour eux. Mais lorsqu'au contraire il dit ici qu'*il est sorti de son Père, et est venu dans le monde;* et qu'il *va quitter le monde, et retourner à son Père :* lorsqu'il leur dit que *son Père les aime à cause qu'ils l'ont aimé*, et qu'ils *ont cru qu'il était sorti de Dieu;* ils croient entendre parfaitement ce qu'il avait à leur enseigner. Mais il s'en fallait beaucoup qu'ils eussent cette intelligence qu'il leur promettait, et qui était réservée principalement à la descente du Saint-Esprit, par la lumière duquel il devait leur enseigner toute vérité, en imprimant par des caractères de feu et d'amour au fond de leurs cœurs les vérités saintes qui devaient servir à leur salut et à celui de toutes les nations.

Nous voyons bien à présent, lui disent-ils, *que vous savez toutes choses, et que vous n'avez pas besoin que l'on vous interroge* pour connaître le secret des cœurs, et ce qui se passe dans l'esprit des hommes. Ils font sans doute allusion à ce qui a été dit auparavant, que Jésus, *connaissant qu'ils voulaient l'interroger*, leur fit connaître qu'il savait l'inquiétude où ils étaient sur ces paroles qu'il leur avait dites : *Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus*, etc. Étant donc persuadés plus que jamais qu'il *connaissait toutes choses* par lui-même, *sans qu'il eût besoin qu'on l'interrogeât* pour lui découvrir son cœur, ils ajoutent avec une certaine confiance : *C'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.* Mais ne le croyaient-ils donc pas dès auparavant, eux qui lui avaient protesté si hautement qu'ils *croyaient et qu'ils savaient qu'il était le Christ, le Fils du Dieu vivant?* Oui sans doute ils le croyaient. Mais ils veulent dire, selon S. Cyrille, que leur foi était beaucoup affermie, et commençait à s'enraciner davantage dans leurs âmes. Cependant celui qui connaissait le fond de leurs cœurs beaucoup mieux qu'eux-mêmes, leur découvre un grand sujet d'humiliation pour eux, dans le temps même qu'ils semblaient se glorifier d'avoir une claire connaissance de toutes les choses qu'il promettait de leur enseigner plus ouvertement, et qu'ils se vantaient en quelque façon d'être affermis dans la créance du mystère de sa naissance divine.

VERS. 31, 32. — *Jésus leur répondit : Vous croyez maintenant. Le temps vient, et il est déjà venu, que vous serez dispersés chacun de son côté, et que vous me laisserez seul. Mais je ne suis pas seul, parce que mon Père est avec moi.* — Il leur fait donc voir par sa réponse qu'ils ne devaient pas s'appuyer beaucoup sur la foi qu'ils avaient alors, n'ayant point encore reçu par la descente du Saint-Esprit la force qui leur était nécessaire pour résister, ainsi qu'ils firent depuis, à la crainte de tous les hommes. *Vous croyez maintenant*, leur dit-il, mais votre foi est encore faible, *puisque le temps vient, et qu'il est déjà venu* (car Judas se préparait actuellement à le venir prendre), que me voyant entre les mains des Juifs, *vous serez* saisis de frayeur, et *dispersés chacun de son côté, me laissant tout seul.* Ils le laissèrent donc seul, non qu'il le fût, *lui* en effet *avec qui son Père demeura toujours;* mais parce qu'étant obligés, comme ses disciples, de l'accompagner partout, et s'étant vantés de ne le point abandonner, quand il leur aurait fallu mourir, ils s'enfuirent dès qu'il fut pris, et l'abandonnèrent. Et ils ne le quittèrent pas seulement de corps, mais ils déchurent véritablement de la foi, comme le témoigne saint Augustin. Ainsi cette *dispersion* qu'il leur prédit, et cet *abandon*, marquaient autant ce qui se passa au fond de leur cœur que ce qu'ils firent paraître à l'extérieur. Lors donc qu'il leur dit : *Vous croyez maintenant; mais l'heure est venue que vous allez être dispersés, en me laissant seul ;* c'est de même, selon ce grand Saint, que s'il leur eût dit : Vous tomberez dans un si grand trouble, que vous abandonnerez même cette *créance* ou cette foi que vous avez maintenant.

Mais sur ce que Jésus-Christ ajoute : Qu'*il n'est pas seul, parce que son Père est avec lui*, saint Cyrille nous fait faire cette excellente réflexion : Que Jésus-Christ a voulu par là nous apprendre à profiter de son exemple dans toutes les persécutions qu'on pourra nous susciter sur le sujet de la piété. Il ne faut donc pas nous décourager, quand même nous nous verrions tout à fait abandonnés, et qu'aucun de ceux qui nous sont le plus unis n'aurait la force de se déclarer pour nous. Car Dieu seul suffit pour sauver celui qui s'y tient inséparablement attaché. Et ce n'est pas être seul que de l'avoir pour protecteur, et d'être comme à couvert sous le bouclier de sa divine miséricorde.

VERS. 33. — *Je vous ai dit ces choses, afin que vous trouviez la paix en moi. Vous aurez à souffrir bien des afflictions dans le monde : mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* — C'est ici la conclusion de ce grand discours que Jésus-Christ fit après la cène aux Apôtres. Et il veut que de tout ce qu'il leur a dit ils en tirent cette conséquence, qu'ils doivent songer uniquement à *avoir la paix en lui*, c'est-à dire, à chercher leur force, leur repos et leur assurance en lui seul, et non dans eux-mêmes ni dans les hommes. En même temps donc qu'il les avertit qu'ils *auront beaucoup à souffrir*

stabiles, non turbemini, et scandalizemini ex iis quæ mihi, vobisque sunt eventura. *In mundo pressuram habebitis :* affligemini, persecutionem patiemini ab hominibus ; *sed confidite*, animum sumite meo exemplo, à me sperate auxilium, *ego vici mundum.* Vobis quidem pugnandum, sed cum hoste prostrato. Mundum appellat totum id quod veritati et legi Dei opponitur, quod hominem à Deo avertere tentat. Omnia ergo quæ in mundo sunt, honores, divitiæ, voluptates, timores, persecutiones, homines improbi, dæmones, et quidquid est aliud, quo homo à Deo avertitur, mundus est. Hæc omnia Christus superavit et vicit, quem à voluntate Patris nec mors, nec tota inferni potestas avertere potuit : et per gratiam suam vires nobis subministrat quibus mundum vincamus. Unde S. Joannes ait : *Vos ex Deo estis, filioli, et vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quàm qui in mundo.. Omne quod natum est ex Deo vincit mundum : et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.*

Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. S. Augustinus, tract. 104 in Joannem : « Propter hanc pacem totum agitur quod Christiani sumus. Hæc enim pax finem temporis non habebit, sed omnis piæ nostræ intentionis actionisque finis ipsa erit. Propter hanc Sacramentis ejus imbuimur, propter hanc mirabilibus ejus operibus et sermonibus erudimur, propter hanc Spiritûs ejus pignus accepimus, propter hanc in eum credimus et speramus, et ejus amore, quantùm donat, accendimur : hàc pace in pressuris omnibus consolamur, hàc à pressuris omnibus liberamur : propter hanc omnem tribulationem fortiter sustinemus, ut in hàc feliciter sine ullà tribulatione regnemus. »

de la part du monde, il les rassure, et les oblige de mettre en lui leur confiance, en lui *qui avait vaincu le monde.* Il parle de sa victoire comme l'ayant déjà remportée, quoiqu'elle dût être le prix de sa mort. Mais c'est qu'il en était assuré ; et même il avait déjà commencé à vaincre le monde par l'humilité de son Incarnation, par sa circoncision douloureuse, par son jeûne de quarante jours, par les continuelles persécutions des Pharisiens et des docteurs de la loi, par l'humble souffrance de tant d'injures et de blasphèmes que la fureur d'une jalousie diabolique leur avait fait vomir contre lui, et par cette morale toute divine qu'il avait depuis trois ans opposée au dérèglement du siècle, et à la corruption effroyable qui régnait parmi les peuples. *Ayez* donc *confiance en moi*, mes Apôtres, leur dit-il, au milieu de toutes les afflictions que vous avez à souffrir de la part du monde. Car ce n'est pas pour moi-même que je l'ai vaincu, puisqu'il n'avait rien en moi qui lui appartînt ; mais c'est pour vous, c'est afin de vous communiquer le droit et le pouvoir de le vaincre. Je l'ai vaincu par moi-même, et vous autres vous le vaincrez par le mérite de ma victoire. Comme vous étiez tombés, et que vous aviez été vaincus en Adam, vous vous relèverez, et vous serez victorieux en celui qui, mourant pour vous, remportera la victoire sur la mort, sur le péché, sur le monde et sur le démon. C'est pour cela en effet que le Fils de Dieu s'est fait homme afin de vaincre notre ennemi dans notre propre nature, dont il s'était revêtu, et de nous rendre en même temps victorieux avec lui. Car s'il avait seulement, dit saint Cyrille, vaincu le monde comme Dieu, cela ne nous regarderait point. Mais s'il l'a vaincu comme homme, ou pour mieux dire, comme homme et Dieu tout ensemble, nous avons vaincu en lui l'ennemi qu'il a vaincu pour l'amour de nous.

Que si les Apôtres ne laissèrent pas de tomber ensuite, et d'être vaincus par le monde à la mort de Jésus-Christ, qui fut pour eux un si grand sujet de scandale, la parole de leur divin Maître eut néanmoins son effet après sa résurrection et son ascension ; puisque, comme dit saint Augustin, quand le Saint-Esprit leur fut donné, ils eurent véritablement en Jésus-Christ la confiance qu'il leur avait méritée par sa victoire sur le monde. Car il n'aurait pas vaincu le monde, si le monde avait toujours continué à vaincre ses membres : *Non enim vicisset ille mundum, si ejus membra vinceret mundus.*

Sensus moralis.

Vers. 1. — *Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.* Canitur in Psalmo 118, 165 : *Pax multa diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum.* S. Augustinus., tract. 93 in Joannem : « Meritò itaque Christus promisso Spiritu sancto, quo in eis operante fierent testes ejus, subjunxit : *Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini. Cùm enim charitas Dei diffunditur in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis, fit pax multa diligentibus legem Dei, ut non sit illis scandalum.* » Si verbum Dei meditemur, et in corde conservemus, suavissimum in eo solatium, præsentissimumque remedium adversùs omnia scandala inveniemus.

Vers. 2, 3.— *Absque synagogis facient vos : sed venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo. Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem, neque me.* S. Augustinus, ibid. : « Nolite solitudinem formidare : separati quippe à congregatione eorum, tam multos in nomine meo congregabitis, ut illi metuentes ne templum quod erat apud eos et omnia legis veteris sacramenta deserantur., interficiant vos, sic fundentes sanguinem vestrum, ut Deo se præstare arbitrentur obsequium. Ecce est illud quod de his dixit Apostolus, Rom. 10, 2, : *Zelum Dei habent, sed non secundùm scientiam :* Obsequium se putant præstare Deo, interficiendo famulos Dei. O error horrendus ! Itane ut placeas Deo, percutis placentem Deo; et templum Dei vivum te feriente prosternitur, ne Dei templum lapideum deseratur? O exsecrabilis cæcitas ! Sed ex parte in Israel facta est, ut plenitudo gentium intraret : ex parte, inquam, non ex toto. Non enim omnes, sed aliqui ex ramis fracti sunt, ut insereretur oleaster. Nam Spiritu sancto implente discipulos Christi, cùm linguis omnium gentium loquerentur, cùm per eos divina miracula frequentarentur, et divina eloquia spargerentur, etiam occisus ita dilectus est Christus, ut ejus discipuli expulsi à congregationibus Judæorum, ex ipsis quoque Judæis ingentem multitudinem congregarent, et nullam solitudinem formidarent. » *Venit hora*, etc. Nondùm præteriit tempus persecutionis discipulorum Christi, prædicatorum et doctorum veritatis, ab hominibus malis. Hæc hora ad finem usque mundi durabit. Hora electorum est æternitas. In hoc seculo causa innocen-

tiæ ac pietatis non semper victrix est. In justitiâ et patientiâ perseverandum est usque ad mortem, ad promerendum coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se. Hostes vincere, pericula et tribulationes vitare nititur carnalis homo ne patiatur, spiritualis verò patitur ut vincat; calcatur ab improbis ne cadat; moritur ut vivat.

Vers. 4. — *Sed hæc dixi vobis, ut cùm venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis.* Et nos verborum Christi ac præceptorum ejus in tentationibus et tribulationibus reminiscamur: Aspiciamus in auctorem fidei nostræ et consummatorem Jesum, et beatos nos existimemus, si propter ipsum patiamur. In cruce gloriemur, in tribulationibus gaudeamus. Nam si quis pro charissimis aliquid passus, etiam gloriatur; quam molestiam sentire putandus est, qui propter Deum aliquid patitur, et pati amat? Si Christus ipse proposito gaudio sustinuit crucem, si per eam in gloriam suam intravit; multò magis nos in cruce gloriari debemus; et in tribulationibus gaudere, non labores, sed præmia considerantes. Quemadmodùm enim mercatores non maris pericula, sed lucrum spectant: ita et nos cœlum, et Dei præsentiam.

Sed hæc dixi vobis, ut cùm venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis. Hoc unum est ex argumentis quibus veritas christianæ Religionis invictè demonstratur, quòd Christus Jesus prædixerit quæcumque sibi et Ecclesiæ suæ eventura erant; eaque evenerint quemadmodùm fuerant ab illo prædicta.

Vers. 6. — *Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.* Pauci sunt qui crucem diligant, qui rebus adversis imminentibus et evenientibus non contristentur supra modum. Adeò infirmi sumus in fide, ut magis affligamur timore boni sensibilis et temporalis amittendi, quàm gaudeamus spe bonorum invisibilium et æternorum. Tristitia seculi, quæ mortem operatur, cor hominis Christiani non occupet, non impleat; sed tristitia quæ secundùm Deum est, quæ pœnitentiam stabilem in salutem operatur, cor ejus affligat, non absorbeat, non dejiciat, non illi dominetur; sed fides, spes, et amor Dei semper in illo prævaleant. Hæc tristitia excitet hominem ad Deum interrogandum in oratione, et ad postulandum ab ipso per Jesum Christum Filium ejus lumen et gratiam necessariam ad ejus voluntatem perficiendam, et ad eum sequendum quò ivit. *Et nunc vado ad eum qui misit me, et nemo ex vobis interrogat me: Quò vadis? Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.*

Vers. 7. — *Sed ego veritatem dico vobis: expedit vobis ut ego vadam: si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos: si autem abiero, mittam eum ad vos.* Spiritus enim sanctus mitti non poterat, nisi Deo nobis reconciliato, et cordibus nostris à peccato purgatis, quorum utrumque Christi sanguine effectum est. Expiemus igitur peccata nostra per pœnitentiam, animas abluamus in sanguine Christi, ut fiant templum Spiritûs sancti. Secundò, discipuli à visibili carnis Christi præsentiâ pendentes, non erant satis dispositi ad suscipiendum Spiritum sanctum: à sensibilibus bonis abstrahendi erant, ut ad invisibilia bona disponerentur; à Christi Jesu humanitate ad divinitatem ascendere, eique ut Dei Filio, et uni cum Patre Spiritûs sancti principio toto cordis affectu adhærere debebant ut ipsum Spiritum sanctum accipere mererentur. « *Expedit vobis ut ego vadam*, etc., quasi diceret: Expedit vobis ut hæc forma servi auferatur à vobis: caro quidem factum Verbum habito in vobis; sed nolo me carnaliter adhuc diligatis, et isto lacte contenti semper infantes esse cupiatis. *Expedit vobis ut ego vadam, si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos.* Si alimenta tenera, quibus vos alui, non subtraxero, solidum cibum non esurietis; si carni carnaliter hæseritis, capaces Spiritûs non eritis... Non potestis capere Spiritum, quamdiù secundùm carnem persistitis nôsse Christum. Ita S. Aug., tract. 14 in Joan. Unde Apostolus, 2 Cor. 5, 16, ait: *Et si noveramus secundùm carnem Christum, sed nunc jam non novimus.* » Etiam ipsam quippe carnem Christi non secundùm carnem novit, qui Verbum carnem factum spiritaliter novit.

Hinc discamus adhæsionem hominibus, etiam piis et sanctis, impedimentum esse sanctitatis, et consolationum interiorum, quæ puriores, solidiores, suaviores et utiliores sunt. Quantò magis carnales affectus hominem indignum reddunt Spiritu sancto? *Non permanebit Spiritus meus in homine in æternum, quia caro est*, Genes. 6, 3.

Vers. 8, 9, 10, 11: *Et cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitiâ, et de judicio.* Quis audeat dicere, quòd per discipulos Christi arguat mundum Spiritus sanctus, et non arguat ipse Christus; cùm clamet Apostolus, 2 Cor. 13, 3: *An vultis experimentum accipere ejus qui loquitur in me Christus?* » Sed quia per Spiritum sanctum diffundenda erat charitas in cordibus eorum, quæ foràs mittit timorem, quo impediri possent ne arguere mundum, qui persecutionibus fremebat, auderent, propterea dixit: *Ille arguet mundum*, tanquàm diceret: Ille diffundet in cordibus vestris charitatem: sic enim timore depulso arguendi habebitis libertatem. »

Cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitiâ, et de judicio. Hæc Domini sententia tres veritates fundamentales christianæ Religionis complectitur: 1° Generalem naturæ depravationem et corruptionem in Adamo per ejus inobedientiam, et regnum peccati usque ad Christum Jesum. 2° Reparationem naturæ per novum hominem, et secundum Adam Christum Jesum, regnumque justitiæ christianæ per gratiam ipsius. 3° Condemnationem peccatorum in peccatis perseverantium, et destructionem regni peccati per ultimum judicium. Transfusio peccati originalis, et vulnerum ipsum consequentium: constitutio et inspiratio veræ justitiæ per Jesum Christum Salvatorem nostrum: Judicia Dei in punitione temporali et æternâ peccati, sine Spiritûs sancti lumine, sine fide cognosci non possunt. *Ille arguet mundum de peccato, et de justitiâ, et de judicio... De peccato quidem, quia*

non crediderunt in me. Cæcitas enim, obstinatio, et invidia Judæorum in Christum Dominum, et impugnatio veritatis, quam illis Christus annuntiavit, tam manifestis prophetarum oraculis, tot et tantis miraculis confirmatam, argumentum est repugnantis peccati, dominantis cupiditatis. Illorum incredulitate convincimur quantùm gratiæ Salvatoris debeamus ob fidei donum : siquidem non minùs quàm illi *eramus naturâ filii iræ*, Ephes. 2, 3. Hic fructus est descensûs Spiritûs sancti. Fructus alter est, ut justitiæ legalis inutilitatem, et necessitatem justitiæ Dei, quæ est per fidem Christi Jesu, cognoscamus ; per fidem, inquam, Christi, qui mortuus est propter peccata nostra, qui resurrexit propter justificationem nostram, qui in cœlos ascendit, ut sedens ad dexteram Patris objectum sit fidei et fiduciæ nostræ.

De justitiâ verò, quia ad Patrem vado. Arguit mundum Spiritus sanctus de peccato, quia in Christum non credit : et de justitiâ eorum qui credunt. S. Augustinus, tract. 95 in Joannem : « Ipsa quippe fidelium comparatio, infidelium est vituperatio. Quapropter mundus de peccato quidem suo, de justitiâ verò arguitur alienâ, sicut arguuntur de lumine tenebræ. *Omnia enim quæ arguuntur*, ait Apostolus, Ephes. 5, 13, *à lumine manifestantur.* Quantum enim malum sit eorum qui non credunt, non solùm per se ipsum, verùm etiam ex bono potest apparere eorum qui credunt. Et quoniam ista vox infidelium esse consuevit, quomodò credemus quod non videmus ? Ideò credentium justitiam sic oportuit definiri : *Quia ad Patrem vado, et jam non videbitis me ;* Joan. 20, 29. Beati enim qui non vident et credunt. Nam et qui viderunt Christum, non in eo laudata est fides eorum quia credebant quod videbant, id est, filium hominis, sed quia credebant quod non videbant, id est, Filium Dei. Cùm verò et ipsa forma Dei subtracta eorum esset aspectibus, tum verò ex omni parte impletum est : *Justus ex fide vivit*, Rom. 1, 17. »

« Denique *de judicio* quo *princeps judicatus est mundi*, arguitur à Spiritu sancto mundus : quoniam cum suo principe judicatur, quem superbus atque impius imitatur. *Si enim Deus angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos in judicium reservari ;* quomodò non à Spiritu sancto de hoc judicio mundus arguitur, quando in Spiritu sancto hæc loquitur Apostolus? Credant itaque homines in Christum, ne arguantur de peccato infidelitatis suæ, quo peccata omnia detinentur ; transeant in numerum fidelium, ne arguantur de justitiâ eorum quos justificatos non imitantur ; caveant futurum judicium, ne cum mundi principe judicentur, quem judicatum imitatur. Etenim ne sibi existimet parci superbia dura mortalium, de superborum supplicio terrenda est angelorum. » August., ibid.

Vers. 12, 13. — *Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modò. Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem.* « Ne à nobis exspectetis audire, quæ tunc noluit Dominus discipulis dicere, quia nondùm poterant illa portare : sed potiùs in charitate proficite, quæ diffunditur in cordibus vestris per Spiritum sanctum qui datus est vobis, ut Spiritu ferventes et spiritalia diligentes, spiritalem lucem, spiritalemque vocem, quam carnales homines ferre non possunt, non aliquo signo corporalibus oculis apparente, nec aliquo sono corporalibus auribus interpretante, sed interiore conspectu et auditu nôsse possitis. Non enim diligitur quod ignoratur. Sed cùm diligitur quod ex quantulâcumque parte cognoscitur, ipsâ efficitur dilectione ut meliùs et pleniùs cognoscatur. » Ita S. Augustinus, tract. 96 in Joan.

Docebit vos omnem veritatem. Quomodò id fieri potest, ut homo cognoscat omnem veritatem, cùm dicat Apostolus, 1 Cor. 13, 9 : *Ex parte scimus?* Id impletur, quia per Spiritum sanctum fit id, cujus nunc pignus accepimus, ut ad ipsam plenitudinem veniamus, de quâ idem Apostolus ait, 1 Cor. 13, 12 : *Tunc autem facie ad faciem ;* et : *Nunc scio ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum :* « non quòd in hâc vitâ sciat totum, quod usque ad hanc perfectionem futurum nobis Dominus promisit per charitatem Spiritûs, dicens : *Docebit vos omnem veritatem.* Renovamini itaque spiritu mentis vestræ, ut intelligatis quæ sit voluntas Dei bona et beneplacens et perfecta ; *ut in charitate radicati et fundati, possitis comprehendere cum omnibus sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum : scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.* » Illo enim modo vos docebit Spiritus sanctus omnem veritatem, cùm magis magisque diffundet in cordibus vestris charitatem. Spiritum veritatis invocate, ipsi corda vestra præparate gratiæ cooperando, quâ ipse præparat ; mundate conscientiam, mores emendate, ut christianas veritates intelligere possitis. « Errat enim quisquis putat veritatem se posse cognoscere cùm adhuc nequiter vivat. Nequitia est autem mundum istum diligere, et ea quæ nascuntur et transeunt pro magno habere, et ea concupiscere, et pro his laborare ut acquirantur ; et lætari cùm abundaverint ; et timere, ne pereant ; et contristari, cùm pereunt. Talis vita non potest puram illam et sinceram et incommutabilem videre veritatem, et inhærere illi, et in æternum jam non moveri. » Hæc S. Aug., lib. de Agone christiano, c. 13.

Docebit vos omnem veritatem. Spiritus sanctus apostolos docuit omnem veritatem fidei et salutis. Quid autem illos docuerit, quid prædicaverint à Christo et Spiritu ejus instituti et illuminati, non aliter sciri potest, nisi per Ecclesias quas condiderunt, et quibus ipsi prædicârunt, tam vivâ voce, quàm per epistolas postea. Constat proinde « omnem doctrinam, quæ cum illis Ecclesiis apostolicis matricibus et originalibus fidei conspiret, veritati deputandam, sine dubio tenentem quod Ecclesiæ ab apostolis, apostoli à Christo, Christus à Deo accepit ; omnem verò doctrinam de mendacio præjudicandam, quæ sapiat contra veritatem Ecclesiarum, et apostolorum, et Christi, et Dei. » Quis ita demens, ut apostolos aliquid ignorâsse dicat? « Latuit aliquid Petrum, ædificandæ Ecclesiæ petram

dictum, claves regni cœlorum consecutum, et solvendi et alligandi in cœlis et in terris potestatem? Latuit et Joannem aliquid dilectissimum Domino, pectori ejus incubantem, cui soli Dominus Judam traditorem præmonstravit, quem loco suo filium Mariæ demandavit?... Dixerat planè aliquando : *Multa habeo adhuc vobis loqui, sed non potestis modò ea sustinere.* Tamen adjiciens : *Cùm venerit ille Spiritus veritatis, ipse vos deducet in omnem veritatem;* ostendit illos nihil ignoràsse, quos omnem veritatem consecuturos per Spiritum veritatis repromiserat; et utique implevit repromissum, probantibus Actis apostolorum descensum Spiritûs sancti. Quam Scripturam qui non recipiunt, nec Spiritûs sancti esse possunt, qui necdùm Spiritum sanctum possint agnoscere discipulis missum; sed nec Ecclesiam defendere, qui quando et quibus incunabulis institutum est hoc corpus, probare non habent.» Hæc Tertullianus, de Præscript., c. 21.

Vers. 14. — *Ille me clarificabit, quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.* Id dupliciter intelligi posse S. Augustinus, tract. 100 in Joannem, observat : «Vel quia diffundendo in cordibus credentium charitatem, spiritalesque faciendo, declaravit eis quomodò Filius Patri esset æqualis, quem secundùm carnem priùs tantummodò noverant, et hominem sicut homines cogitabant. Vel certè quia per ipsam charitatem fiduciâ repleti, et timore depulso, annuntiaverunt hominibus Christum : ac sic fama ejus diffusa est toto orbe terrarum. » *Ille me clarificabit,* id est, ille vobis auferet timorem, et dabit amorem, quo me ardentiùs prædicantes, gloriæ meæ per totum mundum dabitis odorem, commendabitis honorem. Filius missus est in mundum ut glorificaret Patrem; Spiritus sanctus missus est ut glorificaret Filium; persona procedens eam glorificat à quâ procedit, sive per æternam generationem, ut Filius; sive per spirationem æternam, ut Spiritus sanctus : et nos qui per creationem à Deo exivimus, ad ejus gloriam omnia, quæ ab illo accepimus, dona referamus, illisque secundùm voluntatem ejus utamur. *Ille me clarificabit, quia de meo accipiet.*

Vers. 16. — *Modicum, et jam non videbitis me : et iterùm modicum, et videbitis me, quia vado ad Patrem.* Totum vitæ præsentis curriculum, *modicum* est, et *modicum,* prosperis et adversis, tristitiâ et gaudio permixtum. *Tempus breve est.* Se interdùm abscondit Jesus animabus sanctis, suavitatem sensibilem præsentiæ suæ, interiores consolationes illis subtrahit, ut earum fidelitatem amoremque castum probet, ut eas purget à terrenorum affectuum reliquiis, ut ardentius in illis excitet desiderium suî. *Modicum, et non videbitis me;* sed citò illas consolatur amantissimus sponsus, ab iis non discedens, quas sponsavit sibi in fide, in justitiâ, et in sempiternum; sed paululùm se abscondit, ut ejus desiderio ardentiori incensæ dicant : *Indica mihi, quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie... Quis mihi det te fratrem meum, ut inveniam te foris, et deosculer te, et jam me nemo despiciat?* Cant. 1, 6; 8, 1. «Præteriens teneri vult,» ait S. Bernardus, serm. 74 in Cantica, «abiens revocari. Neque enim hoc irrevocabile Verbum. It et redit pro beneplacito suo, quasi visitans diluculo, et subitò probans. Et ire quidem illi quodammodò dispensatorium : redire verò semper voluntarium est : utrumque autem plenum judicii. At penes ipsum horum ratio. Nunc verò constat in animâ fieri hujusmodi vicissitudines euntis et redeuntis Verbi. Sicut ait : *Vado et venio ad vos.* Item : *Modicum et non videbitis me, et iterùm modicum et videbitis me.* O modicum et modicum! O modicum longum! Pie Domine, modicum dicis quod non videbimus te? Salvum sit verbum Domini mei, longum est, et multum valdè nimis. Verùmtamen utrumque verum, et modicum meritis, et non modicum votis. Habes utrumque in prophetâ Habac., c. 2 : *Si moram fecerit, exspecta eum, quia veniens veniet, et non tardabit.* Quomodò non tardabit si moram fecerit, nisi quia quod ad meritum satis est, non est satis ad votum? Porrò anima amans votis fertur, trahitur desideriis, dissimulat merita, majestati oculos claudit, aperit voluptati, ponens in salutari, et fiducialiter agens in eo. Intrepida denique et inverecunda revocat Verbum, et cum fiduciâ repetit delicias suas, solitâ libertate vocans non Dominum, sed dilectum. *Revertere, dilecte mi.* »

Vers. 20, 21, 22. — *Amen, amen dico vobis, quia plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit; vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.* Gemitus et lacrymæ, pars est Christiani. Flet, ingemiscit, contristatur, quia corpus quod corrumpitur aggravat animam, ne de Deo cogitet, ne ipsum diligat quantùm debet. Flet, quia continuis peccandi periculis expositum se videt; quia non quod vult bonum hoc agit, sed quod non vult malum hoc facit; ingemiscens exclamat : *Quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum.* Ingemiscit, quia peregrinatur à Domino in hâc valle miseriæ. Qui mundi gaudium diligunt, æternùm cum mundo flebunt; qui verò lugent gaudente mundo, æterno gaudio in futurâ vitâ perfruentur. Non omnes lacrymæ christianæ sunt et sanctæ. Interest quam ob causam quis ploret ac gemat. Suas habet lacrymas charitas, habet et suas cupiditas. Sunt lacrymæ pœnitentium, sunt amantium, sunt et peccatorum. Morte Christi Jesu in cruce regenerati sumus, et parimur adhuc quotidiè per ejus gratiam, donec in nobis plenè formetur gloriosâ regeneratione seu resurrectione. Tempus illud erit gaudii, nunc tempus est doloris et lacrymarum. *Charissimi, nunc filii Dei sumus, et nondùm apparuit quid erimus : scimus quia cùm apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est,* 1 Joan. 3, 2. «Hunc totius laboris sui fructum Ecclesia nunc parturit desiderando, tunc est paritura cernendo; nunc parturit gemendo, tunc paritura lætando; nunc parturit orando, tunc paritura laudando. Et ideò masculum, quoniam *ad istum fructum contemplationis cuncta officia referuntur actionis.....* Ibi ergo finis qui sufficit nobis. Æternus igitur erit; neque enim nobis sufficit finis, nisi cujus nullus est finis. De hoc ait Dominus : *Gaudium vestrum nemo tollet à vobis.* Non tardat Do-

minus promissum, *modicum et videbitis me*, ubi jam nihil rogemus, nihil interrogemus, quia nihil desiderandum remanebit, nihil quærendum latebit. Hoc modicum longum nobis videtur, quoniam adhuc agitur : cùm finitum fuerit, tunc sentiemus quàm modicum fuerit. Non ergo sit gaudium nostrum quale habet mundus, de quo dictum est : *Mundus autem gaudebit ;* nec tamen in hujus desiderii parturitione sine gaudio tristes simus, sed ut ait Apostolus, Rom. 12 : *Spe gaudentes, in tribulatione patientes ;* quia et ipsa parturiens, cui comparati sumus, plus gaudet de mox futurâ prole, quàm tristis est de præsenti dolore. Spe gaudeamus, quia *id quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ*, *suprà modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis*, *non contemplantibus nobis ea quæ videntur, sed quæ non videntur : quæ enim videntur, temporalia sunt ; quæ autem non videntur, æterna*, 2 Cor. 4, 17. » Ita S. Augustinus, tract. 101 in Joan.

Vers. 23, 24. — *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.* Jam dictum est, *non peti in nomine Salvatoris*, *quidquid petitur contra rationem salutis.* Qui petit ut filius Dei, ut membrum Christi, in Spiritu sancto, se egenum, pauperem, et omni gratiâ indignum agnoscens, accipit quod petit, si non contra suam salutem sempiternam petit. Accipit autem quando debet accipere. *Quædam enim non negantur, sed ut congruo dentur tempore, differuntur.* S. Augustinus, tract. 102 in Joannem : « Ita sanè intelligendum est quod ait : *Dabit vobis*, ut ea beneficia significata sciantur his verbis, quæ ad eos qui petunt propriè pertinent. Exaudiuntur quippe omnes sancti pro se ipsis, non autem pro omnibus exaudiuntur vel amicis vel inimicis suis, vel quibuslibet aliis, quia non utcumque dictum est, *dabit ;* sed : *Dabit vobis. Usque modò non petistis quidquam in nomine meo : Petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum ;* » gaudium utique spirituale, non carnale ; quod tunc erit plenum, cùm aliquid ei non erit addendum. « Quidquid ergo petitur quod pertineat ad hoc gaudium consequendum, hoc est in nomine Christi petendum, si divinam intelligimus gratiam, si verè beatam poscimus vitam. Quidquid autem aliud petitur, nihil petitur ; quia in tantæ rei comparatione quidquid aliud concupiscitur, nihil est. *Petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum*, id est, hoc in nomine meo petite, ut gaudium vestrum sit plenum, et accipietis. Isto enim bono in petendo perseverantes sanctos suos misericordia divina non fraudabit. »

Vers. 27. — *Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amâstis*, etc. S. Augustinus, tract 102 in Joan. : « Diligimus Deum, quia ipse prior dilexit nos. Hinc ergo factum est ut diligeremus, quia dilecti sumus. Prorsùs donum Dei est diligere Deum. *Ipse ut diligeretur dedit, qui non dilectus dilexit. Displicentes amati sumus, ut esset in nobis unde placeremus*, 1 Joan. 4, c. 10. Non enim amaremus Filium, nisi amaremus et Patrem. Amat nos Pater, quia nos amamus Filium ; cùm à Patre et Filio acceperimus, ut et Patrem amemus et Filium : diffundit enim charitatem in cordibus nostris amborum Spiritus, per quem Spiritum et Patrem amamus et Filium, et quem Spiritum cum Patre amamus et Filio. Amorem itaque nostrum pium quo colimus Deum, fecit Deus, et vidit quia bonum est : ideò quippe amavit ipse quod fecit. *Sed in nobis non faceret quod amaret, nisi antequàm id faceret nos amaret.* » Amor itaque Dei, primum omnium ejus donorum est. Amorem amori rependamus ; et si Deum diligimus, nihil nos de nostro retribuere agnoscamus, sed de donis ejus ac datis : Deum enim amamus de Deo.

Vers. 28. — *Exivi à Patre, et veni in mundum : iterùm relinquo mundum, et vado ad Patrem.* Æternam generationem Filii in sinu Patris ; incarnationem ejus in utero Virginis Matris ; vitam ejus gloriosam in resurrectione, de quâ ait Apostolus, Act. 13, 39 : *Resuscitans Jesum, sicut scriptum est*, *Filius meus es tu*, *ego hodiè genui te*, adoremus ; humiliationes ejus imitemur, contemptu gloriæ secularis et divitiarum ; mundum relinquamus affectu ; totâ propensione voluntatis, amoris pondere feramur ad Patrem, cujus ad dexteram Christus sedet in gloriâ : ibi sit cor nostrum, ubi est caput nostrum Christus Jesus, ubi est totum nostrum Deus benedictus in secula.

Vers. 31. — *Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum.* « Si Christiani estis, pressuras in isto mundo sperate : tranquilliora et meliora tempora nolite sperare. Quod vobis Evangelium non promittit, nolite vobis promittere. Quid dicat Evangelium, scitis : Christianis loquimur, fidei prævaricatores esse non debemus... Bonum est tibi ut attendas illum qui non fallitur, nec fefellit aliquem, qui tibi promisit non hìc lætitiam, sed in se ; et cùm transierint ista, speres quia cum illo regnabis in æternum ; ne cùm hìc vis regnare, neque hìc habeas jucunditatem neque illìc invenias. » Hæc sunt S. Augustini, enarrat. in Psal. 96, n. 20.

Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis, etc. S. Augustinus, epist. ad Rom. Expos. inchoatâ, n. 18 : « Tribulationes et molestiæ cùm per justitiam Dei redduntur peccatis, bonos et justos, et quibus jam plus peccata ipsa displicent quàm ulla corporis pœna, non reflectunt ad peccandum, sed ab omni labe penitùs purgant. Pax enim perfecta etiam corporis suo tempore dabitur, si nunc pacem quam Dominus per fidem dare dignatus est, inconcussè spiritus noster atque incommutabiliter teneat. »

Confidite, ego vici mundum. S. Augustinus, serm 97, aliàs 21, de Verbis Domini : « Quare dicit, *confidite*, nisi quia nobis vicit, nobis pugnavit ? Ubi enim pugnavit ? Quia hominem suscepit. Tolle quod de Virgine natus, tolle quod semetipsum exinanivit formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo : tolle hoc, ubi luctamen ? Ubi certamen, ubi tentatio ? Ubi victoria quam non præcessit pugna ? *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.* Numquid hoc Verbum Judæus crucifigeret ? Numquid huic Verbo impius in-

sultaret? Numquid hoc Verbum colaphis cæderetur? Numquid spinis coronaretur? Ut autem ista pateretur, *Verbum caro factum est* : et ista passus resurgendo vicit. Ergo nobis vicit, quibus securitatem resurrectionis ostendit. Dicis Deo : *Miserere meî, Domine, quoniam conculcavit me homo*, Psal. 55. Tu te noli conculcare, et non te vincit homo. Ecce enim homo potens terret te. Unde te terret? Spolio, damno, torqueo, occido. Et clamas tu : *Miserere meî, Domine, quoniam conculcavit me homo*. Si verum dicis, te ipsum attendis : quia times minas hominis, mortuus te conculcat : et quia non timeres nisi esses homo, conculcat te homo. Quod est ergo remedium? O homo, hære Deo, à quo factus es homo : illi adhære, in ipso præsume, ipsum invoca, dic illi : *In te, Domine, virtus mea : in Deo speravi, non timebo quid faciat mihi homo.* » Ex fide vivamus, in Christo per charitatem maneamus, et mundum facilè vincemus, voluptates et terrores, dæmonemque mundi principem adversùs nos bonis illicientibus, malisque terrentibus pugnantem, Christi virtute et gratià superabimus. *Omne enim quod natum est ex Deo, vincit mundum : et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra*, 1 Joan. 5. Næ illos infelicissimos, qui tanti Imperatoris neglectis præsidiis, se à mundo vinci ac penitùs profligari patiuntur!

CAPUT XVII.

1. Hæc locutus est Jesus : et sublevatis oculis in cœlum, dixit : Pater, venit hora : clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te :

2. Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam.

3. Hæc est autem vita æterna : ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.

4. Ego te clarificavi super terram : opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam.

5. Et nunc clarifica me tu, Pater, apud temetipsum, claritate quam habui, priusquàm mundus esset, apud te.

6. Manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi de mundo. Tui erant, et mihi eos dedisti, et sermonem tuum servaverunt.

7. Nunc cognoverunt quia omnia, quæ dedisti mihi, abs te sunt.

8. Quia verba quæ dedisti mihi, dedi eis, et ipsi acceperunt, et cognoverunt verè quia à te exivi, et crediderunt quia tu me misisti.

9. Ego pro eis rogo : non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt.

10. Et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt : et clarificatus sum in eis.

11. Et jam non sum in mundo, et hi in mundo sunt, et ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et nos.

12. Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo. Quos dedisti mihi, custodivi, et nemo ex eis periit, nisi filius perditionis, ut Scriptura impleatur.

13. Nunc autem ad te venio, et hæc loquor in mundo, ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.

14. Ego dedi eis sermonem tuum, et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo.

15. Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo.

16. De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo.

17. Sanctifica eos in veritate. Sermo tuus veritas est.

CHAPITRE XVII.

1. Après que Jésus eut dit ces choses, il leva les yeux au ciel, et dit : Mon Père, l'heure est venue : glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie ;

2. Comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnés.

3. Or la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé.

4. Je vous ai glorifié sur la terre ; j'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donnée à faire.

5. Maintenant donc, mon Père, glorifiez-moi aussi en vous-même de cette gloire que j'ai eue en vous, avant que le monde fût.

6. J'ai fait connaître votre nom aux hommes que vous m'avez donnés du milieu du monde. Ils étaient à vous, et vous me les avez donnés, et ils ont gardé votre parole.

7. Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné vient de vous ;

8. Parce que je leur ai donné les paroles que vous m'avez données, et qu'ils les ont reçues ; et ils ont véritablement reconnu que je suis sorti de vous ; et ils ont cru que vous m'avez envoyé.

9. C'est pour eux que je prie ; je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous ;

10. Tout ce qui est à moi, est à vous ; et tout ce qui est à vous, est à moi. Et je suis glorifié en eux.

11. Et déja je ne suis plus dans le monde ; mais pour eux, ils sont encore dans le monde, et je m'en retourne vers vous. Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous.

12. Lorsque j'étais avec eux, je les conservais en votre nom. J'ai conservé ceux que vous m'avez donnés ; et nul d'eux n'a péri, sinon le fils de perdition, afin que l'Ecriture fût accomplie.

13. Mais maintenant je viens à vous, et je dis ceci, étant encore dans le monde, afin qu'ils aient en eux la plénitude de ma joie.

14. Je leur ai donné votre parole, et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme je ne suis point du monde.

15. Je ne vous prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal.

16. Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point moi-même du monde.

17. Sanctifiez-les dans la vérité : votre parole est la vérité même.

18. Sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum.

19. Et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate.

20. Non pro eis autem rogo tantùm, sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me :

21. Ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint : ut credat mundus, quia tu me misisti.

22. Et ego claritatem quam dedisti mihi, dedi eis, ut sint unum sicut et nos unum sumus.

23. Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut et me dilexisti.

24. Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum, ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi, quia dilexisti me ante constitutionem mundi.

25. Pater juste, mundus te non cognovit, ego autem te cognovi et hi cognoverunt, quia tu me misisti.

26. Et notum feci eis nomen tuum, et notum faciam, ut dilectio quâ dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis.

18. Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai de même envoyés dans le monde.

19. Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés dans la vérité.

20. Je ne prie pas seulement pour eux, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole ;

21. Afin que tous ensemble ils ne soient qu'un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous, de même ils ne soient qu'un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé.

22. Et je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un.

23. Je suis en eux, et vous êtes en moi ; afin qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé.

24. Mon Père, je désire que là où je suis ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi ; afin qu'ils contemplent ma gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.

25. Père juste, le monde ne vous a point connu : mais pour moi, je vous ai connu ; et ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé ;

26. Et je leur ai fait connaître votre nom, et je le leur ferai connaître, afin qu'ils aient en eux ce même amour dont vous m'avez aimé, et que je sois moi-même en eux.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

VERS. 1, 2. — *Hæc locutus est Jesus, et sublevatis oculis in cœlum*, orantis habitu, seu ritu pontificis pro se et pro populo oraturi, *dixit : Pater, venit hora* ignominiosæ passionis ac mortis meæ, mecum à te prædefinita, *clarifica Filium tuum*, demonstra hominibus innocentiam ac dignitatem meam novis in passione ac morte meâ miraculis, celerique resurrectione et assumptione in cœlum, *ut Filius tuus clarificet te :* efficiendo ut divina majestatis tuæ gloria per Evangelii prædicationem hominibus innotescat. *Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis*. Siquidem ei ut homini, et omnium hominum redemptori, daturum te promisisti potestatem in omnes homines ; *ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam*, id est, omnibus electis, secundùm propositum voluntatis tuæ, quos illi dedisti in peculium, utpote ab eo redemptos, et omni benedictione spirituali in cœlestibus per ipsum et in ipso repletos.

VERS. 3. — *Hæc est autem vita æterna*, hæc autem ratio sive modus est æternæ vitæ consequendæ, *ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum :* id est, ut cognoscant te esse illum qui solus est verus Deus, teque ut talem sincerè colant, idolis, et quibuslibet creaturis, seu falsis numinibus exclusis. Hæc igitur particula, *solum*, hìc Filium et Spiritum sanctum à communione veræ Deitatis non excludit, sed omnes illos falsi nominis deos, quos cæca gentilitas introduxerat. Ut cognoscant te, et Filium tuum

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

VERS. 1, 2, 3. — *Jésus ayant dit ces choses leva les yeux au ciel, et dit : Mon Père, l'heure est venue, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie : comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle*, etc. — Le Fils de Dieu s'étant revêtu de la forme d'un serviteur, aurait pu prier en silence. Mais il se souvient, dit saint Augustin, en même temps qu'il priait son Père, qu'il avait aussi à instruire ses disciples. C'est pourquoi il a voulu nous faire connaître la prière qu'il faisait pour nous ; parce que non seulement les discours si excellents que ce suprême docteur a faits à ses Apôtres ; mais encore les prières qu'il fit pour eux à son Père comme le grand-prêtre de la loi nouvelle, devaient servir à l'édification de toute l'Église. Jésus-Christ *lève* donc *les yeux au ciel*, pour nous apprendre que lorsque l'on veut prier, il faut détacher et son cœur et son esprit de la terre pour ne penser qu'au Père céleste, et aux choses qui conviennent à ses enfants. *L'heure est venue*, dit-il à son Père. Mais de quelle heure entend-il parler ? De cette heure, dont il est dit en d'autres occasions qu'elle n'était pas encore venue ; de cette heure qui avait toujours été présente à son esprit, depuis le moment qu'étant entré dans le monde, comme dit S. Paul après le Prophète-Roi, il s'offrit à Dieu son Père en la place de toutes les anciennes victimes, pour faire sa volonté, qui était, selon le même saint Paul, de *nous sanctifier par l'oblation même de son corps :* de cette heure après laquelle son grand amour pour les hommes le faisait soupirer avec ardeur, lorsqu'il disait aux Apôtres : *Je dois être baptisé d'un baptême ; et combien me sens-je pressé jusqu'à ce que je l'accomplisse ?* De cette heure enfin, à l'occasion de laquelle il voulut bien, en se transformant dans la personne des faibles, dire à Dieu son Père : *Maintenant mon âme est troublée. Et que dirai-je ? Mon Père, délivrez-moi de cette heure : mais c'est pour cela que je suis venu en cette heure. Mon Père, glorifiez votre nom.*

Considérant donc que *son heure était venue*, l'heure de consommer par sa mort le grand ouvrage de notre rédemption, il prie son Père de *glorifier son Fils, afin que son Fils le glorifiât lui-même*. Mais celui qui parle,

Jesum Christum esse solum illum verum Deum. Nec enim aliter perfectam Patris cognitionem quis accipiet, quàm si Filius etiam unà cognoscatur, ejus semper cognitione unà cum Genitoris notitià concurrente. Nam simul ac quis novit Patrem, novit et Filium. Cùm unum igitur et verum dixit Patrem ac Deum, non exclusit se ipsum. Nam cùm ex ipso sit et in ipso secundùm naturam, verus etiam idem erit ac solus Deus. *Dii enim gentium dæmonia.* Omnis autem creatura serva est. Ex hoc loco explicitæ fidei in Christum Jesum Deum verum, hominemque, verum, hominumque redemptorem ac mediatorem necessitas invictè probatur. Gentes nec Deum noverant, nec Christum; Judæi Deum, non Christum noverant; fides porrò in Deum et Christum ad salutem necessaria est; quam utrisque procuraturus, promeriturus et daturus Christus advenit.

Vers. 4. — *Ego te clarificavi super terram*, gloriam tuam hominibus patefeci prædicatione, vità et conversatione meà, miraculis, *opus consummavi quod dedisti mihi, ut faciam*, quod mihi commisisti, scilicet opus redemptionis humanæ, opus reconciliationis hominum tecum. Loquitur in præterito ob rei tum propinquitatem, tum certitudinem. Consumâsse se dicit quod se consummaturum certissimè novit. Sicut longè ante in prophetià præteriti temporis usus est verbis, quando post annos plurimos futurum fuerat quod dicebat, Psal. 21 : 18, *Foderunt manus meas et pedes meos, dinumeraverunt omnia ossa mea :* non ait : Fodient et dinumerabunt. Et in hoc ipso Evangelio : *Omnia*, inquit *quæ audivi à Patre meo*, *nota feci vobis;* quibus ait postea : *Adhuc multa habeo vobis dicere*, *sed non potestis portare modò.* Qui enim certis et immuta-

dit saint Cyrille, n'était-il pas tout rempli de gloire, comme Fils de Dieu? Oui, sans doute, il l'était, et l'on ne peut dire sans extravagance, que le Dieu de gloire fût privé dans sa nature divine de cette gloire souveraine qui est propre à son essence. Mais parce que tout rempli de gloire qu'il était, et parfaitement égal à Dieu son Père, comme Fils de Dieu, il avait daigné se rabaisser jusqu'à se couvrir de la faiblesse de notre nature, lui qui était le Seigneur de tout l'univers; lorsque *l'heure* d'accomplir entièrement le mystère de son Incarnation est *venue*, il prie le Père de *glorifier son Fils;* c'est-à-dire, de faire paraître dans sa mort même, qui devait être si honteuse, selon la pensée des hommes, qu'il était véritablement son Fils. Ne vit-on pas en effet dans le moment qu'il fut mort, le Centenier et ceux qui étaient avec lui pour garder Jésus, s'écrier : Qu'*il était véritablement le Fils de Dieu?* Mais ce fut principalement *par sa résurrection d'entre les morts qu'il fut reconnu dans sa divinité*, comme dit S. Paul. Et c'est aussi cette gloire de sa résurrection qu'il demande, comme homme, à Dieu son Père, cette gloire, dont il avait autrefois parlé par la bouche du Roi-Prophète, lorsqu'il avait dit : *Vous ne laisserez point*, *Seigneur*, *mon âme dans l'enfer*, c'est-à-dire, dans les limbes, *et vous ne souffrirez point que votre Saint soit sujet à la corruption.*

Que s'il demande à son Père qu'il le glorifie, c'était *afin que lui-même glorifiât son Père;* c'est-à-dire, afin que la gloire qu'il recevrait dans sa sainte humanité retournât à Dieu son Père comme à son principe, et par conséquent à lui-même comme son Fils et son image, la gloire du Père et du Fils étant tout à fait inséparable. Mais comment, dit saint Augustin, doit-on entendre que *le Fils glorifiait son Père;* puisque le Père ne s'étant point fait homme, nul accroissement, ni nulle diminution n'a pu jamais arriver à sa gloire qui est éternelle? Il est vrai, ajoute-t-il, que cette gloire ne peut diminuer ni augmenter en elle-même; mais elle était moindre à l'égard des hommes, lorsque Dieu était seulement connu en Judée. Et ainsi l'Evangile de Jésus-Christ ayant fait connaître Dieu le Père à toutes les nations, il est vrai de dire en ce sens, que *le Fils a glorifié le Père.* Or il fallait pour cela que le Fils ne mourût pas seulement, mais encore qu'il ressuscitât. C'est pourquoi en lui demandant qu'*il glorifiât le Fils, afin que le Fils le glorifiât lui-même*, c'est comme s'il lui eût dit : Ressuscitez-moi, afin que par ma résurrection vous soyez connu dans toute la terre.

Mais voici comment Jésus-Christ explique lui-même la manière dont le Père serait glorifié particulièrement par son Fils; c'est que le Père ayant donné à son Fils, selon la nature humaine, *toute puissance sur tous les hommes*, le Fils *devait donner la vie éternelle à tous ceux que le Père lui avait donnés.* Et qui sont ceux que le Père a donnés à son Fils, sinon ceux dont il a dit auparavant : *Tous ceux que mon Père me donne viendront à moi; et je ne jetterai point dehors celui qui vient à moi; car je suis descendu du ciel... pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé. Or sa volonté est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés; mais que je les ressuscite tous au dernier jour. Sa volonté est que quiconque voit le Fils et croit en lui, il ait la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour.* Ce sont ceux dont il dit encore au même lieu : Qu'*ils viennent à lui quand son Père les attire.* « Car ceux que le Père « veut visiter, dit saint Cyrille, il les amène à son « Fils, qui est sa propre puissance et sa vertu vivi- « fiante, afin qu'il leur donne la vie, et les remplisse « de force et de sagesse en leur *faisant connaître* véri- « tablement *le Dieu unique* en trois Personnes, et le « seul médiateur entre les hommes et Dieu, Jésus- « Christ *envoyé* aux hommes pour les sauver. » C'est en cela que le Fils de Dieu fait consister *la vie éternelle*, qu'il devait *donner à tous ceux que le Père lui avait donnés.*

Mais qu'on ne s'y trompe pas, puisqu'il parle ici de *la connaissance* d'une foi vive qui fait agir conformément à ce qu'elle fait connaître. Car il n'y a point de vie dans une *foi qui sans les œuvres est morte en elle-même*, selon l'apôtre saint Jacques, Et ainsi *la vie éternelle* dont Jésus-Christ parle ici, et qu'il doit *donner à tous ceux que son Père lui a donnés*, est une foi vivante, *qui agit par la charité*, selon l'expression de saint Paul, c'est-à-dire, qui, en nous découvrant Dieu comme le seul qui mérite notre cœur, et Jésus-Christ comme notre médiateur tout puissant, nous conduit sans cesse vers cet objet souverain de notre amour par la grâce de celui *par lequel*, comme dit le même Apôtre, *nous avons droit de nous approcher de Dieu.*

Or il faut bien remarquer avec les saints interprètes, que Jésus-Christ en parlant ici de Dieu son Père, comme du *seul Dieu véritable*, ne prétend pas s'exclure par là lui-même de la nature et de la gloire divine, lui qui est le Fils unique du Père, engendré de toute éternité de sa propre et même substance. Il a donc voulu seulement opposer la nature unique d'un seul Dieu en trois personnes à la multitude monstrueuse des faux dieux. Et parce qu'il ne suffit pas de connaître qu'il n'y a qu'un Dieu véritable, mais qu'il faut savoir encore que le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous réconcilier avec lui, c'est la raison pour laquelle il dit, que *la vie éternelle consiste à connaître le vrai Dieu, le Dieu unique, et Jésus-Christ qu'il a envoyé*, n'ôtant pas au fils la divinité qu'il possède conjointement avec le Père et le Saint-Esprit, mais voulant le faire considérer selon la qualité de médiateur, qu'il a acquise dans son Incarnation, et dans l'ouvrage de notre rédemption dont il parle dans la suite.

bilibus causis omnia futura prædestinavit, quidquid factum est fecit : nam et per prophetam dictum de illo est : *Qui fecit quæ futura sunt.*

Vers. 5. — *Et nunc clarifica me tu, Pater, apud temetipsum, claritate quam habui priusquàm mundus esset, apud te.* Nunc ergo vicissim gloriam quam habui apud te ut Filius tibi consubstantialis et coæternus, priusquàm mundus fieret, communica cum humanitate meâ, cum carne meâ, illam resuscitans, ad cœlos evehens, et ad dexteram tuam collocans. Clarifica me gloriâ non alienâ et adventitiâ, sed propriâ et naturali, quam apud te et tecum indivisim semper habui ut Filius tuus, verusque Deus, et ad quam nihilominùs prædestinatus sum à te ut homo, denique et hominum mediator, ante omnia tempora. Confer cum Rom. 1, vers. 1 : *Paulus servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei, quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis de Filio suo qui factus est ei ex semine David secundùm carnem, qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundùm Spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri.* S. Augustinus, tract. 105 in Joan., n. 8 : « Secundùm hanc ergo prædestinationem etiam clarificatus est antequàm mundus esset, ut esset claritas ejus ex resurrectione mortuorum apud Patrem, ad cujus dexteram sedet. Cùm ergo videret illius prædestinatæ suæ clarificationis venisse jam tempus, ut et nunc fieret in redditione, quod fuerat in prædestinatione jam factum, oravit dicens : *Et nunc clarifica me tu, Pater, apud temetipsum claritate quam habui, priusquàm mundus esset, apud te :* tanquàm diceret : claritatem quam habui apud te, id est, illam claritatem quam habui apud te in prædestinatione tuâ, tempus est ut apud te habeam, etiam vivens apud te in dexterâ tuâ. »

Vers. 6, 7, 8.—*Manifestavi nomen tuum*, non solùm

Vers. 4, 5. — *Je vous ai glorifié sur la terre; j'ai consommé l'ouvrage dont vous m'aviez chargé. Vous donc maintenant, mon Père, glorifiez-moi aussi en vous-même de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût.* — M'étant rabaissé jusqu'à me faire homme, *je vous ai rendu* par mon anéantissement toute *la gloire* que les hommes avaient voulu vous ravir par leur orgueil. Et toute ma vie jusqu'à présent a été une digne satisfaction que j'ai rendue à votre justice, qu'ils avaient osé mépriser, puisque je leur ai fait connaître par cette humiliation infinie où j'ai daigné me réduire pour les sauver, et par tout ce que j'ai fait et enseigné, combien ils s'étaient rendus coupables en se voulant élever au-dessus de Dieu par leur désobéissance. *J'ai consommé l'ouvrage* de la rédemption des hommes, *dont vous m'aviez chargé*, étant sur le point d'achever mon sacrifice, et d'obéir, comme homme, à vos ordres jusqu'à la mort. *Vous donc, mon père, glorifiez-moi aussi maintenant vous-même, de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût;* c'est-à-dire, rendez à l'humanité dont je suis revêtu, toute la gloire dont j'ai bien voulu la priver pour quelque temps ; la gloire de la nature divine que je possède avec vous et en vous de toute éternité comme votre Fils; *glorifiez-la* en l'élevant à votre droite, et en faisant reconnaître à toute la terre, que celui que les Juifs vont attacher honteusement à une croix comme un impie, est vraiment le Christ et le Seigneur de tout le monde.

C'est sans doute de cette prière que Jésus-Christ faisait à son Père, que saint Paul parlait depuis en écrivant aux Hébreux, lorsqu'il dit : *Qu'ayant offert ses prières et ses supplications à celui qui le pouvait tirer de la mort, il fut exaucé selon son humble respect* pour son Père. Et c'est de l'effet de cette prière qu'il parle encore lorsqu'il ajoute : Qu'*étant entré dans la consommation de sa gloire, il est devenu l'auteur du salut éternel.* Mais était-il donc nécessaire que Jésus-Christ priât le Père de *le glorifier en le tirant de la mort* et du tombeau, lui qui avait le pouvoir, comme Fils de Dieu, de *quitter sa vie de lui-même* et de *la reprendre* quand il le voudrait? Il n'était pas nécessaire, par rapport à ce suprême pouvoir qu'il avait comme étant Dieu : mais il était nécessaire par une suite de l'abaissement prodigieux auquel son amour ardent pour les hommes l'avait fait descendre. Et il n'y a nul sujet de s'étonner que celui qui a bien voulu mourir pour nous, ait voulu aussi prier pour nous donner un exemple de prier. Il nous fait voir en priant qu'il ne demande à son Père qu'il *le glorifie en lui-même* et dans le ciel, que *parce qu'il l'a glorifié sur la terre, et a consommé l'ouvrage qu'il lui avait imposé.* Tel est le modèle qu'il propose à ses disciples. La mesure du travail avec lequel ils se seront appliqués à procurer sur la terre la gloire de leur Père céleste, sera la mesure de la gloire qu'ils doivent attendre de lui dans le ciel; et autant qu'ils auront été fidèles à *consommer l'œuvre* dont chacun d'eux a été chargé, autant Dieu sera magnifique pour récompenser leur fidélité dans leur devoir.

Vers. 6, 7, 8. — *J'ai fait connaître votre nom aux hommes que vous m'avez donnés* en les séparant *du monde. Ils étaient à vous, et vous me les avez donnés; et ils ont gardé votre parole. Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné vient de vous*, etc. — On pourrait croire d'abord, comme le remarque saint Augustin, que ce n'était pas seulement des Apôtres que Jésus-Christ entendait parler lorsqu'il disait à son Père : Qu'*il avait fait connaître son nom aux hommes qu'il lui avait donnés* en les séparant *du monde.* Et il semblerait effectivement que ce n'aurait pas été une grande gloire au Père que le Fils l'eût fait seulement connaître à onze ou douze personnes. Cependant la suite de la prière du Fils de Dieu montre clairement qu'il parlait, non de ceux qui croiraient en lui dans le cours de tous les siècles, mais de ceux-là seuls qui étaient déjà ses disciples, et qui l'écoutaient alors. Mais comment doit-on entendre ce qu'il dit : Qu'*il leur avait fait connaître son nom?* Car, étant Juifs, n'avaient-ils pas dès auparavant connu le nom du Seigneur, selon ces paroles du Prophète : *Dieu est connu en Judée; son nom est grand et célèbre dans Israël?* Il est vrai, dit saint Augustin, que Dieu, comme Créateur du ciel et de la terre, était connu parmi les nations mêmes, et qu'il était regardé dans la Judée comme le seul qui fût digne d'être adoré. Mais le nom de Dieu, comme Père de Jésus-Christ, par lequel il ôte les péchés du monde, était un nom inconnu auparavant à tous les hommes, tant Juifs que Gentils, et c'est ce *nom* salutaire qu'il dit *avoir fait connaître à ceux que le Père* même *lui avait donnés* en les séparant du monde.

Ils étaient à vous, ajoute-t-il, *et vous me les avez donnés.* Ils étaient au Père par le choix de la prédestination éternelle qu'il en avait fait : et ils étaient également à son Fils selon sa nature divine, qui lui rendait tous les biens du Père communs avec lui. Mais il parle ici comme homme, et il reconnaît que c'est son Père qui lui a donné ses disciples, en les attirant à lui par sa grâce. Car, quoiqu'il soit Dieu lui-même, et qu'il dise ailleurs qu'*il les a choisis* et *séparés du monde*, il reconnaît néanmoins son Père comme le principe de sa nature divine. Et de plus, s'étant fait homme pour nous sauver par l'humilité de son Incarnation, il avait reçu, comme de la main du Père céleste, ses Apôtres, pour les instruire par ses paroles

quo cœli et terræ Creator, sed quo Pater Filii unigeniti ac tibi coæqualis diceris, *hominibus*, præsertim electis, *quos dedisti mihi de mundo*, quos à promiscuâ peccatorum multitudine segregatos summâ bonitate et charitate quâ eos dilexisti, mihi ut membra capiti, ut discipulos magistro, ut servos Domino in hæreditatem dedisti redimendos, justificandos, docendos. *Tui erant*, æternâ electione, *et mihi eos dedisti* ut eorum redemptori, ut homini propter ipsos facto, ut eos morte meâ tecum reconciliarem. De mundo sibi à Patre datos dicit homines, quibus aliàs ait : *Ego vos elegi de mundo*. S. Augustinus, tract. 106 in Joan. : « Quos Deus Filius de mundo elegit cum Patre, idem ipse homo Filius de mundo eos accepit à Patre : non enim Pater illos Filio dedisset, nisi elegisset. Sicut ergo Filius non inde separavit Patrem, quando dixit : *Ego vos de mundo elegi*, quoniam simul eos elegi et Pater : sic non inde separavit et se, quando dixit : *Tui erant*, qui et ipsius Filii pariter erant. Nunc autem homo idem ipse Filius accepit eos qui non erant ipsius, quia et formam servi accepit Deus idem quæ non erat ipsius. » Addit Christus : *Et sermonem tuum servaverunt*. Doctrinam meam abs te profectam, quam eis tuo nomine annuntiavi et tradidi, cordi suo impressam retinuerunt, et ad præcepta mea vitam suam conformaverunt. *Nunc cognoverunt quia omnia, quæ dedisti mihi, abs te sunt*. Nunc fide et experientiâ convicti, certissimè cognoscunt, omnia verba et opera mea esse abs te in me inexistente, et in me ac mecum inseparabiliter atque indivisim operante. *Quia verba quæ dedisti mihi, dedi eis :* doctrinam quam mihi promulgandam demandâsti, et quam à te accepi nascendo, eis annuntiavi et tradidi : *et ipsi acceperunt;* fide et opere compleverunt : *et cognoverunt verè quia à te exivi*, ut Filius à Patre per æternam generationem ; *et crediderunt* fide sincerâ et firmâ, *quia tu me misisti*. Crediderunt me Deum verum à te genitum ab æterno, et hominem verum, Messiam seu Christum, mundique Redemptorem à te missum in plenitudine temporis.

VERS. 9, 10.—*Ego pro eis rogo*, tanquàm hominum Mediator, *non pro mundo*, non pro reprobis, qui secundùm mundi concupiscentiam vivunt, nec sunt in

et par son exemple, pour les sanctifier par sa mort, pour les affermir par sa résurrection et par la descente du Saint-Esprit, et les rendre dignes de la vocation si sublime à laquelle il les avait appelés. Quoiqu'ils fussent donc à lui, dit saint Cyrille, aussi bien qu'au Père ; à lui, qui comme Dieu était également avec le Père et leur Seigneur et leur Roi ; il les acheta néanmoins, pour le dire ainsi, comme homme au prix de son sang, et les a ensuite présentés par le mérite de sa mort à Dieu son Père.

Ils ont gardé votre parole, continue-t-il. Mais comment l'ont-ils gardée, dit saint Chrysostôme? En croyant au Fils et n'ajoutant point foi à toutes les impostures des Juifs. Car *celui qui a reçu le témoignage que* Jésus-Christ *a rendu* de Dieu son Père, *atteste que Dieu est véritable*. Mais ils n'ont pas eu une foi vaine et stérile ; puisqu'ils ont observé les préceptes que je leur ai donnés de la part de celui qui m'a envoyé. Et c'est en cela qu'*ils connaissent présentement que tout ce que vous m'avez donné vient de vous*. Car s'ils n'avaient pas connu que tout ce que j'ai fait pour eux, et tout ce que je leur ai enseigné vient de vous, et non de l'homme, tel que les Juifs me regardent, et encore moins du démon, comme les Pharisiens ont osé le publier, ils n'auraient pu *recevoir* avec respect, comme ils ont fait, *les paroles* de la vie éternelle *que je leur ai communiquées*, et que vous m'aviez chargé de leur annoncer.

Ils ont donc *connu véritablement* ce que le monde a refusé de reconnaître, *que je suis sorti de vous* selon ma génération éternelle, et que je suis venu dans le monde, *étant envoyé par vous*, pour sauver le monde. Mais quand Jésus-Christ assure que ses disciples *avaient connu* et *cru véritablement* ces choses, il faut entendre, dit saint Augustin, qu'ils les croyaient, comme ils étaient obligés de les croire, d'une foi ferme, constante et inébranlable. Car, quoiqu'ils ne fussent pas encore tels qu'il les représente ici, il en parle à Dieu son Père par rapport, non à leur état présent, mais à celui où il devait les établir par l'infusion du Saint-Esprit dans leurs cœurs. Avant donc qu'ils l'eussent reçu, il parut assez par l'exemple du premier d'entre eux, combien ils furent peu fidèles à *observer sa parole*, puisqu'il renonça par trois fois son Maître. Mais quand cet Esprit divin ne se fit pas seulement entendre aux oreilles de leur corps, et qu'il parla intérieurement aux oreilles de leur cœur, ce fut alors qu'*ils reçurent véritablement ses paroles* par une foi ferme, que toutes les persécutions du monde ni toutes les puissances de l'enfer ne purent point ébranler.

VERS. 9, 10. — *C'est pour eux que je prie. Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous. Tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi : et je suis glorifié en eux*. — Souvenons-nous, dit saint Cyrille, que celui qui *prie* est un Homme-Dieu, et le médiateur envers Dieu et les hommes. Il est véritablement le très-saint et le grand Pontife de nos âmes, qui par ses prières toutes puissantes a la force de désarmer la justice de son Père. Car il est lui-même l'hostie et le Prêtre, et il s'offre en sacrifice comme une victime très-pure, étant l'Agneau véritable qui ôte les péchés du monde. Il avait été figuré dans l'ancienne loi par Moïse, médiateur entre Dieu et Israël, et par Aaron le grand-prêtre du peuple Juif, qui intercédait publiquement pour le peuple. Mais ces figures et ces ombres disparurent, lorsque dans les derniers temps Jésus-Christ, le suprême médiateur et le grand Pontife de la loi nouvelle, vint dans le monde prier et intercéder pour nous comme homme, lui qui comme Dieu était tout-puissant avec son Père pour nous faire miséricorde.

Il dit qu'*il ne prie point pour le monde, mais pour ceux que son Père lui a donnés*. Or il entend par *le monde*, dit saint Augustin, ceux qui vivent selon la concupiscence du monde, et qui ne sont point choisis ni séparés de ce monde, mais pour ceux que le Père lui a donnés. Car c'est même à cause que le Père les lui a donnés qu'ils n'appartiennent plus au monde, pour lequel il ne prie point. Saint Cyrille se fait sur cela cette objection : Qu'il semble que saint Jean contredise en quelque sorte la prière que le Fils de Dieu fait ici, lorsqu'il dit ailleurs que Jésus-Christ *est la victime de propitiation, non seulement pour nos péchés, mais aussi pour ceux de tout le monde*. Comment donc cela s'accorde-t-il avec ce que Jésus-Christ déclare ici, qu'*il ne prie point pour le monde, mais pour ceux que le Père lui a donnés?* Comment le disciple bien-aimé parle-t-il le même langage que son divin Maître ? « C'est, ajoute ce saint, que cet apôtre, étant Juif, « pouvait craindre qu'on ne crût que le Fils de Dieu « n'était venu dans le monde réconcilier que les seuls « Juifs avec son Père, et non les autres peuples ré- « pandus dans toute la terre, quoiqu'ils dussent de- « venir célèbres par leur foi, et embrasser même

eâ sorte gratiæ ut abs te sint electi de mundo : *sed pro his quos dedisti mihi*, ut per me vitam consequantur æternam ; *quia tui sunt*, æternâ omninòque gratuitâ electione misericordiæ tuæ. *Et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt* : ob indivisam naturæ divinæ ac potentiæ unitatem omnia tua mea sunt, mihi per æternam generationem communicata : et ob incarnationis dispensationem omnia mea tua sunt, quæcumque scilicet mihi dedisti ut homini : unde tui semper sunt electi, quos dedisti mihi : *et clarificatus sum in eis*. Eo nomine te pro eis rogo, quia et tui sunt, et mei : et quòd per eos gloria mea promovenda sit ac manifestanda.

Vers. 11.—*Et jam non sum in mundo*, eò impensiùs tibi eos commendo, quia jam sum è mundo discessurus, *et hi in mundo sunt*, illos post me relinquo in mundo tantis fluctibus expositos ; *et ego ad te venio*. Redeo ad te ut homo ad dexteram tuam in cœlo sessurus. *Pater sancte, serva eos in nomine tuo*, potestate tuâ, *quos dedisti mihi*, *ut sint unum, sicut et nos*, ut sint unum animo, concordiâ, fide, charitate, sicut et nos voluntate et naturâ unum sumus. Non æqualitatem igitur, sed similitudinem, τὸ *sicut* significat, ut omnes interpretes notant; quemadmodùm et in Dominicâ illâ sententiâ : *Estote ergo et vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est*, Matth. 5, 41.

Vers. 12, 13, 14. — *Cùm essem cum eis*, *ego servabam eos in nomine tuo*. De absentiâ suâ anticipatè loquitur, tanquàm proximè futurâ. Servabam eos doctrinâ, monitis, exemplis, tanquàm à te mihi creditos.

« peu de temps après la créance du salut qui nous est « donné par Jésus-Christ. Ainsi il était très-nécessaire « qu'il dît que le Seigneur ne serait pas une hostie de « propitiation pour ceux-là seuls qui étaient de la race « d'Israël, mais encore pour tout le monde, c'est-à-« dire, pour ceux qui de toutes les nations et de toutes « les races différentes seraient appelés par la foi à la « justice et à la sainteté. Notre-Seigneur Jésus-Christ, « séparant ceux qui devaient s'assujettir au joug de « la servitude bienheureuse avec une soumission « pleine de douceur, et abaisser humblement leur « cœur sous lui, d'avec les autres qui l'outragent vo-« lontairement par la dureté de leurs cœurs inflexi-« bles à la foi, dit qu'il ne prie que pour ces premiers. « C'est-à-dire, qu'il n'y avait qu'à ceux dont il était « plus particulièrement médiateur et pontife, qu'il « croyait devoir procurer les fruits de sa médiation. « Et ce sont ceux qu'il disait lui avoir été donnés par « son Père. » Il faut néanmoins se souvenir de ce qu'on a dit auparavant, qu'il ne parle ici proprement que des Apôtres et de ceux qui étaient déjà du nombre de ses disciples. Car il priera, au verset vingtième, pour tous les autres qui croiraient en lui dans la suite par le ministère de leur parole.

La raison qu'il semble apporter de la prière qu'il faisait pour ses disciples, est *qu'ils étaient à son Père*. En effet, étant au Père par son éternelle élection, le Fils, qui est le caractère de sa substance, son image consubstantielle et son Verbe, ne pouvait pas ne les point considérer et aimer comme étant aussi à lui ; puisque, comme il dit à Dieu son Père : *Tout ce qui est à moi est à vous, et tout ce qui est à vous est à moi.* Car où la nature est absolument la même, il ne peut point y avoir de différence entre les personnes pour la dignité et la gloire ; et l'une ne possède point quelque chose que l'autre ne possède conjointement avec elle. Qu'heureux seraient les disciples de cette adorable Trinité, si, étant liés entre eux par le même Esprit divin, qui est le lien du Père et du Fils, ils pouvaient représenter en leur manière dans leur sainte société quelque chose de cette union si parfaite qu'ils adorent dans les trois Personnes qui font l'objet de leur foi ! C'est à quoi doit tendre toute la multitude des fidèles, réunie en un seul corps qui est l'Eglise, dont Jésus-Christ est le chef. Et c'est même ce dont on vit une excellente image au commencement de cette Eglise naissante, ou, pour mieux dire, au temps de sa plus grande perfection, lorsque, selon l'Ecriture, *toute la multitude de ceux qui croyaient n'était qu'un cœur et qu'une âme ;* et que nul *d'entre eux ne s'attribuait comme étant à soi aucune des choses qu'il possédait ; mais qu'elles étaient toutes communes entre eux.*

Et j'ai été, ajoute le Fils de Dieu, *glorifié en eux ;* c'est-à-dire, que la manière dont ses disciples avaient embrassé la vérité de sa parole, et persévéré à le suivre malgré toute l'opposition et les différentes persécutions des premiers d'entre les Juifs, et la force avec laquelle ils devaient ensuite prêcher en son nom dans toute la terre, avait contribué et contribuerait encore davantage à l'accroissement de sa gloire et de celle de son Père, tout étant commun entre eux par l'unité indivisible de leur essence. C'est donc pour procurer *la gloire* de ce divin *Chef* que tous les membres doivent travailler dans l'union d'un même cœur. Car on n'est disciple du Fils de Dieu qu'à proportion qu'il est *glorifié* en nous, par la ressemblance de notre vie avec la sienne. Et toute action qui n'a point cette gloire pour objet est indigne d'un disciple de celui qui a relevé le mérite des Apôtres, en parlant à Dieu son Père, par cette considération, qu'*il avait été glorifié en eux*.

Vers. 11, 12, 13.—*Je ne suis plus dans le monde*, *mais* pour eux *ils sont* encore *dans le monde, et je m'en retourne à vous. Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous. Lorsque j'étais avec eux, je les conservais en votre nom*, etc. — Jésus-Christ parle à son Père, comme s'il était déjà mort, parce qu'il allait mourir, et qu'il lui recommandait ses disciples pour le temps qu'il ne serait plus avec eux par sa présence visible, comme il y était alors. Tant qu'il conversait sur la terre dans sa chair mortelle avec ses Apôtres, il était, dit S. Cyrille, toute leur consolation sensible, leur paraissant toujours prêt à les secourir dans tous leurs périls. Car l'esprit de l'homme se porte ordinairement à s'assurer davantage sur ce qu'il voit, que sur ce qu'il ne voit pas. Aussi quoique Jésus-Christ fût tout puissant pour sauver ceux de qui il n'était pas vu, il voulut parler de cette sorte à Dieu son Père pour la consolation de ses disciples qui devaient tomber dans un grand abattement, lorsqu'il les aurait quittés, parce que comme il savait qu'ils s'appuyaient trop sur sa présence visible, il voulait leur faire comprendre que le Père les conserverait par sa puissance, quand le Fils ne serait plus avec eux, et que le monde, comme une mer agitée par des vents impétueux, s'élevant avec violence contre ces saints prédicateurs de sa divine parole, les exposerait aux derniers périls.

Voici donc quelle est la prière que Jésus-Christ, avant que de *s'en retourner à son Père*, fait pour eux comme homme : *Père saint*, qui êtes le principe de toute la sainteté, par laquelle mes Apôtres doivent être sanctifiés pour toujours, conservez, *en votre nom* et comme Dieu tout puissant dans leur vocation toute sainte et dans la grâce de l'apostolat, *ceux que vous m'avez donnés* lorsque je me suis fait homme, et qui sont encore à vous, puisque toutes choses sont communes entre nous par l'union inséparable de notre nature divine. Conservez-les, *afin qu'ils soient un* entre eux, par un même esprit, un même cœur et un même amour, *comme nous-mêmes* nous ne sommes qu'un ; et qu'ainsi l'union de leurs volontés soit si parfaite,

Quos dedisti mihi, à te dilectos et electos, *custodivi* à periculis animæ et corporis, ne perirent : *et nemo ex eis periit nisi filius perditionis*, nisi Judas Iscariotes vir perditus et reprobus, exitioque dignus, quod suo merito sibi arcessivit. Unde non meâ culpâ aut negligentiâ contigit ejus perditio, sed *ut Scriptura impleatur*, quæ perditionem ejus prædixit. *Nunc autem ad te venio et hæc loquor*, discipulis audientibus, et in mundo unde mihi abeundum est, remanentibus, *ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.* Ut gaudium quod hactenùs ex meâ protectione et curâ pro ipsis conceperunt, augeatur et perficiatur in eis post meam resurrectionem et ascensionem in cœlum, nec præsentiam meam sensibilem desiderent, orationis hujus memores quam pro ipsis ad te fundo, meque exauditum esse certi, se tibi mihique semper fore curæ certissimè credant et confidant. *Ego dedi eis sermonem tuum*, doctrinam quam in mundo prædicari jusseras, illis tradidi : *et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut ego non sum de mundo.* Ob receptum Evangelium mundo sunt exosi, quia moribus, studiis, et affectibus animi mundo renuntiârunt, et ejus amatoribus dissimiles sunt, exemplum meum secuti.

VERS. 15, 16, 17.—*Non rogo ut tollas eos de mundo*, ut eos ab hominum iniquorum societate penitùs se-

qu'elle devienne comme une image de l'unité essentielle de notre nature, qui fait que nous ne sommes vous et moi qu'un ensemble. C'est l'excellente explication que saint Cyrille donne à ces paroles du Fils de Dieu, qui nous font comprendre admirablement, que la charité est seule capable de retracer dans nos âmes la divine ressemblance, et cette image si belle que le Créateur y avait tracée lui-même.

Quand le Sauveur dit, qu'*il conservait les Apôtres au nom de son Père, étant avec eux*, il parle un langage proportionné à la faiblesse de ceux qui l'écoutent, et à cet état d'humiliation dans lequel il s'est réduit au milieu d'eux. Ainsi il rapporte tout à son Père, et il déclare que c'était *en son nom*, c'est-à-dire, par sa puissance, qu'il les avait conservés, pour leur apprendre combien ils devaient être éloignés dans la suite de s'attribuer, lorsqu'ils instruiraient les peuples, les effets de la divine vertu, dont le Sauveur même se dépouillait en quelque sorte, en parlant comme homme en leur présence, pour rendre toute la gloire à son Père. Jésus-Christ *conserva* de tous les périls, tant corporels que spirituels, *ceux que le Père lui avait donnés*, selon son élection éternelle. Car, comme il l'assure ailleurs, *nul ne peut ravir d'entre ses mains les brebis que son Père lui a données* de cette sorte. Ainsi il est clair, selon que l'a remarqué un interprète, que Judas, qui est nommé en ce lieu *un enfant de perdition*, ou un homme digne de périr, n'était point du nombre de ceux que le Père lui avait donnés, dans le sens qu'on doit l'entendre. Cette expression du Fils de Dieu : *Nemo ex eis periit, nisi filius perditionis*, est donc, comme il dit, une manière de parler usitée parmi les Hébreux, et qu'on peut bien expliquer par cette autre de l'Apocalypse : *Non intrabit in eam aliquid coinquinatum..... nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni.* Et elle ne signifie autre chose, sinon : *Nul de ceux que vous m'avez donnés ne s'est perdu :* il n'y a eu que celui qui par la malice de son cœur s'est rendu digne de périr, et dont l'Écriture a prédit la perte, afin que l'on n'en fût pas surpris. Car ce ne fut pas à cause que l'Écriture l'avait prédit, que Judas s'est perdu : mais l'Écriture l'a prédit, parce qu'il devait se perdre, et que l'Esprit saint, qui parlait si longtemps auparavant par la bouche du Prophète, voyait dès lors le crime énorme de cet apostat.

Le Fils de Dieu continue à s'adresser à son Père, et lui dit : Comme j'ai conservé mes apôtres en votre nom, étant avec eux, *maintenant que je viens à vous*, Père saint, conservez-les en votre nom, et faites éclater la puissance de votre protection en leur faveur, afin que les hommes aient lieu de juger que c'est vous-même qui m'avez chargé de les conduire, que je n'ai rien fait que pour accomplir votre volonté, et que les Juifs ont eu très-grand tort de m'accuser d'avoir violé ses préceptes. Il ajoute, qu'*il dit ces choses* étant encore *dans le monde, afin que ses disciples aient en eux-mêmes la plénitude de sa joie :* ce qui signifie que Jésus priait avant que de les quitter, afin que l'Esprit du Père venant dans leurs cœurs, y substituât à la joie sensible qu'ils avaient eue jusqu'alors de le voir toujours présent avec eux, une autre joie beaucoup plus parfaite, qui était celle d'une foi vive, et cette foi les devait assurer qu'étant entré dans sa gloire, il serait tout-puissant pour les soutenir contre les attaques de leurs ennemis et contre tous les efforts du siècle. C'est-là cette *joie pleine* et parfaite qu'*ils devaient avoir*, non au-dehors, mais *en eux-mêmes*, et dans le fond de leurs cœurs. Et c'est en effet ce que l'on vit arriver aussitôt après son ascension, puisqu'il est marqué expressément que les disciples *l'ayant adoré s'en retournèrent tout comblés de joie.*

VERS. 14. — *Je leur ai donné votre parole, et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme je ne suis point* moi même *du monde.* — J'ai confié à mes disciples la vérité de votre parole. Et parce qu'ils l'ont reçue avec joie, et qu'ils y ont obéi en pratiquant ce qu'elle prescrit, *ils ont été haïs par les* amateurs *du monde* qui n'ont point trouvé en eux la vie mondaine, et les sentiments charnels et terrestres *dont* cette divine parole les a dépouillés. Or *ils ne sont point du monde*, parce qu'ils sont mes disciples, *et que je ne suis point* moi-même *du monde*, moi qui suis venu pour condamner son esprit et ses maximes. Admirez, dit saint Cyrille, la bonté de notre Sauveur et son extrême humilité, de vouloir bien comparer en quelque sorte ses disciples à soi-même, et se mettre comme à leur tête, en disant qu'*ils n'étaient point du monde, comme lui-même n'en était point.* Quelle disproportion, ô mon Dieu, entre des hommes encore faibles et très-imparfaits, et celui qui est plus fort que le fort armé, comme il le dit lui-même, et qui est toute la force de ceux qui mettent en lui leur confiance ! Mais enfin il voulait bien, s'étant fait homme, se donner aux hommes pour modèle du parfait éloignement qu'ils devaient avoir du monde. Et il parlait des apôtres, comme on l'a dit, non tant par rapport à ce qu'ils étaient alors, qu'à ce qu'ils seraient dans la suite, étant revêtus de cette force d'en haut, qui devait les mettre en état de pouvoir dire chacun à tous les fidèles avec saint Paul : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ.* Et en quoi, ô grand Apôtre, seront-ils vos imitateurs? En ce que *je ne me glorifie que dans la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est mort* et *crucifié pour moi, comme je suis mort et crucifié pour le monde.*

VERS. 15, 16. — *Je ne vous prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal. Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point* moi-même *du monde.* — Jésus-Christ voulait se servir de ses apôtres pour convertir toute la terre. Et il fallait pour cela les perfectionner eux-mêmes, et les remplir de la force de son Esprit, afin de les rendre dignes d'un ministère si relevé. Il ne prie donc pas son Père de les enlever du monde, à cause des grands périls où ils seraient exposés ; mais de *les garder du mal*, ou de la corruption du monde, de la malice et des tentations de l'ennemi. Et il prie tant pour leur propre avantage, afin qu'ils aient dans le ciel une plus grande couronne destinée

pares : mali enim bonis semper erunt permixti quamdiù durabit mundus : *sed ut serves eos à malo*, id est, à mundi malitiâ et corruptione, et à diabolo peccati auctore. *De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo.* Jam quidem alieni sunt animo ab omni mundi malitiâ, verbis et exemplis meis ita instituti. *Sanctifica eos in veritate*, perfice eos in sanctitate, et confirma per veritatem tuam eorum animis à Spiritu sancto, quem eis daturus es, magis magisque imprimendam. *Sermo tuus veritas est.* Doctrina Evangelii, cujus prædicationi sunt destinati, veritas est, et pseudoprophetarum mendaciis, et philosophorum erroribus opposita ; et legales figuras adimplens, necnon veteres prophetias. Unde verè sanctos, internâque, non legali tantùm justitiâ perfectos esse velim Evangelii præcones et ministros novi Testamenti. Hanc eis, Pater sancte, à te adprecor sanctitatem.

VERS. 18, 19. — *Sicut tu me misisti in mundum*, ut hominibus annuntiarem veritatem Evangelii, voluntatemque tuam : *et ego misi eos in mundum*, ut evangelicam veritatem omnibus nationibus prædicent. *Misi*, id est, mittere constitui ut legatos meos, operis mei vicarios. *Et pro eis ego sanctifico me ipsum*, me tibi in sacrificium offero, sacerdos simul et victima, *ut sint et ipsi sanctificati in veritate*, ut veram per Spiritum sanctificationem virtute ac merito sacrificii mei consequantur. Confer cum Hebr. 9, 13, 14 : *Si enim sanguis hircorum et taurorum, et cinis vitulæ aspersus, inquinatos sanctificat ad emendationem carnis : quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis ad serviendum Deo viventi!* Et cap. 9, 10 : *In quâ voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.* Et cap. 13, 12 : *Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.*

à leurs travaux, que pour celui de toute l'Église, afin que ceux qui avaient besoin d'être formés dans la piété par la lumière de leur conduite, ne fussent pas sans secours. C'est par la vertu de cette prière toute puissante du grand pontife de la loi nouvelle, que les apôtres furent affermis de telle sorte dans la suite, qu'ils méritèrent de devenir même et *la lumière du monde* pour porter la foi dans toutes les nations, et *le sel de la terre* pour les préserver contre la corruption des trois racines funestes de la concupiscence, que saint Jean nous représente autre part comme l'origine de tous les péchés des hommes. C'est sur l'efficace de cette prière de celui qui *est toujours exaucé*, selon qu'il le dit lui-même, que toute l'Église en général, et tous les fidèles en particulier doivent appuyer leur espérance. S'ils s'arrêtaient à considérer les dangers qui les environnent, s'ils envisageaient seulement tous les piéges de leur ennemi, et l'effroyable corruption du monde, qui est *tout plongé dans le mal*, selon l'expression de l'Ecriture, ils tomberaient comme Élie dans l'abattement, et demanderaient à Dieu qu'il les fit mourir. Mais lorsqu'ils songent que celui qui a vaincu le monde leur inspire lui-même une sainte confiance ; et lorsqu'ils l'entendent prier d'une manière si touchante, lui qui comme Dieu exauce lui-même la prière qu'il fait comme homme pour eux ; ils feraient outrage à la vérité de sa parole, à sa bonté, et à sa toute-puissance, s'ils n'espéraient tout de lui, en même temps qu'ils ont sujet de tout craindre de leur propre faiblesse, et de se défier tout à fait d'eux-mêmes.

Jésus-Christ dans cette prière toute divine, répète encore ce qu'il avait dit, que ses disciples *n'étaient point du monde, comme lui-même n'en était point.* Et il le fait selon la pensée de saint Cyrille, pour représenter encore à son Père que ceux à qui il avait fait recevoir sa divine parole, portaient dans eux-mêmes l'image de son Fils unique, s'élevant à son exemple au-dessus des flots de la mer du monde, qui en submergeaient tant d'autres, et se gardant purs de sa corruption. Mais parce que l'état même où ils étaient n'était pas encore tel que celui auquel il les destinait pour un aussi grand ouvrage qu'était celui de l'établissement de l'Église, il ajoute :

VERS. 17, 18, 19. — *Sanctifiez-les dans la vérité. Votre parole est la vérité* même. *Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyés dans le monde. Et je me sanctifie moi-même pour eux*, etc. — La pureté, la sainteté, ou l'éloignement de tout ce qu'il y a d'impur dans le monde, ne pouvait être dans les disciples de Jésus Christ, non plus que dans tous les autres qui croient en lui, que par un effet de la divine miséricorde, et de la grâce d'en haut, comme dit fort bien un saint interprète. Et ainsi le Fils de Dieu demandant présentement à son Père qu'il les sanctifie, il leur fait entendre à eux-mêmes que leur sanctification était un ouvrage du Très-Haut ; et qu'encore qu'ils fussent purs et saints, comme il l'avait dit lui-même, il y avait néanmoins encore beaucoup à augmenter à leur pureté ; ce qu'ils ne pouvaient espérer que de celui qui avait déjà commencé à les rendre purs : *Illo eorum sanctificante profectum, qui sanctificavit inceptum.* S'ils eussent vécu de la vie que le monde estime, et si en s'abandonnant aux plaisirs terrestres ils avaient tracé en eux le portrait criminel du prince du siècle, ils ne se fussent pas vus exposés à la fureur de cet ennemi, qui sait épargner les siens en qui il trouve la ressemblance de sa malice. Mais parce que marchant sur les traces de leur divin Maître ils avaient secoué le joug du monde, ils se trouvaient exposés à de plus violentes attaques de cet adversaire de tous les Saints. Et c'est pour cela que Jésus-Christ redouble en quelque façon ses prières en leur faveur, afin que le Père *les sanctifie* de plus en plus en les séparant plus que jamais par sa grâce de toute la contagion du siècle impur, et en les affermissant dans leur sainte vocation pour toujours, malgré toutes les oppositions qu'ils auraient à soutenir de la part du monde, de satan, et des ministres de sa fureur. Il demande qu'ils soient *sanctifiés*, c'est-à-dire, consacrés au ministère de l'Apostolat, et de la prédication de l'Évangile, et qu'ils le soient *dans la vérité ;* ce qui signifie, comme l'explique saint Augustin, qu'on devait voir dans ces héritiers de la nouvelle alliance, non plus les ombres de l'ancienne loi, mais *la vérité* de ce qu'elles figuraient : et c'est ce qu'on vit accompli en eux par l'onction et par la grâce intérieure du Saint-Esprit, opposée à l'apparence de la piété seulement extérieure de la Synagogue, qui ne possédait que comme le corps, et non l'esprit de la religion. Ce qui a fait dire à Jésus-Christ en un autre endroit, que comme Dieu est esprit, aussi *il veut être adoré en esprit et en vérité.*

Or *la parole de Dieu est vérité ;* c'est-à-dire, ce qu'il a annoncé aux hommes par Jésus-Christ ne tient plus de toutes les anciennes figures ; mais c'est la vérité même promise par les Prophètes ; *vérité* qui fait disparaître non seulement toutes les superstitions du paganisme, mais encore toutes les ordonnances légales, et toutes les traditions des pharisiens ; *vérité* qui rétablit l'homme dans l'état d'où le péché l'avait fait déchoir, lorsqu'il crut celui qui n'est devenu démon, que pour n'être point demeuré dans la vérité : *In veritate non stetit.*

Vers. 20, 21. — *Non pro eis autem rogo tantùm*, non pro solis Apostolis, *sed et pro eis qui credituri sunt, per verbum* prædicationis *eorum in me*, fide vivâ et perseverante : *ut omnes unum sint*, ut unius corporis membra, charitate conjuncta, *sicut tu Pater in me, et ego in te*, ut summâ animorum consensione et concordiâ divinam nostram unitatem, quantùm fieri potest, imitentur, *ut et ipsi in nobis unum sint*, ut se in nobis et propter nos diligentes per Spiritum sanctum, unum sint sanctissimo illo unionis modo, quo conjungi homines possunt ; *ut credat mundus quia tu me misisti*. Ut infideles videntes admirabilem illorum consensionem in professione unius fidei, mutuamque dilectionem, credant me à te missum esse, verèque Deum, qui tam sanctæ sim religionis auctor.

Vers. 22, 23. — *Et ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis :* ut sicut naturâ Filius tuus sum, sic illi per gratiam filii Dei adoptivi sint, *et divinæ consortes naturæ*. Omnia bona et dona mihi à te collata cum eis communicavi, quantùm capere possunt, ut quæ mihi naturâ sunt propria, sint illis participatione communia : præsertim verò, *ut sint unum, sicut et nos unum sumus*. Ut ad exemplum nostrum unum sint, et inter se, et nobiscum. *Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum*. Ego in eis per naturæ, quam assumpsi, communionem, per Spiritûs mei participationem, per singularem dilectionem, et gratiæ meæ communicationem, per corporis et sanguinis mei manducationem et potum ; et tu in me per essentiæ unitatem : *ut sint consummati in unum*, ut inter se et nobiscum perfectè conjuncti sint ; *et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut me dilexisti*. Tot enim tantorumque donorum collatio indicium est dilectionis erga illos tuæ ; sicut omnium donorum, quibus me, ut hominem, cumulâsti, thesauri, gratiaque unionis personalis, argumentum est amoris erga me tui, et missionis à te meæ.

Comme vous m'avez envoyé dans le monde, continue Jésus-Christ, *je les ai aussi envoyés dans le monde*. Il entend par là, selon saint Jean Chrysostôme, ce que saint Paul disait depuis de lui-même : *Dieu*, dit-il, *qui nous a réconciliés avec soi par Jésus-Christ, nous a aussi confié le ministère de la réconciliation*. Et ainsi le Fils de Dieu *a envoyé* les Apôtres *dans* tout *le monde*, pour travailler à la même chose pour laquelle le Père *l'avait envoyé lui-même dans le monde ;* avec néanmoins cette différence très-considérable, qu'il était lui-même l'auteur de la réconciliation du monde avec Dieu, étant la victime de propitiation pour tous les péchés des hommes ; au lieu que pour eux ils n'en étaient que les ministres par la dispensation de la parole et des Sacrements.

Or, comme il était, selon l'Écriture, *l'aîné entre plusieurs frères*, et semblable à nous par la participation de notre nature dont il s'était revêtu, il était juste qu'il devînt à notre égard comme le principe de tout le bien qui devait être en nous. C'est ce qui lui fit ajouter, en parlant toujours des Apôtres à son Père : *Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés dans la vérité*. Ce mot, selon saint Cyrille et d'autres saints interprètes, signifie ici, comme en plusieurs autres lieux de l'Écriture, se consacrer, se vouer, s'offrir en sacrifice. Le Fils de Dieu dit donc à son Père qu'il *se sanctifie pour ses disciples*, c'est-à-dire, qu'il s'offre ou qu'il va s'offrir à lui en sacrifice, comme une hostie qui lui devait être vraiment agréable, et bien différente de toutes celles que l'on offrait autrefois pour consacrer dans la loi ancienne les prêtres et les ministres du Seigneur ; et que par-là il deviendra le grand Pontife de la loi nouvelle, et méritera en même temps à ses Apôtres la grâce de participer à sa *sanctification* et à son divin sacerdoce, *afin qu'ils soient sanctifiés dans la vérité*, c'est-à-dire, afin qu'ils soient non seulement saints de la sainteté véritable du nouveau Testament, mais encore consacrés et dévoués à son service comme les vrais prêtres, dont les anciens n'avaient été que des images très-imparfaites.

Vers. 20 jusqu'au 24. — *Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole ; afin qu'ils soient un tous ensemble, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous*, etc. — Jésus-Christ ayant prié jusqu'ici particulièrement pour les Apôtres, prie maintenant pour tous ceux qui, dans la suite de tous les siècles, devaient croire en lui par la prédication des Apôtres, c'est-à-dire, pour tous les siens, soit qu'ils fussent déjà dans le monde, ou qu'ils ne fussent pas encore nés. Car il est certain, comme dit saint Augustin, que tous ceux généralement qui ont cru depuis en Jésus-Christ, et qui y croiront jusqu'à la fin des siècles, ne l'ont fait et ne le feront encore qu'en vertu de l'Évangile prêché par les saints Apôtres. Il prie donc pour tous les siens de tous les temps, sans en excepter ceux mêmes qui avaient déjà cru en lui, puisque c'était par la foi de cet Évangile, répandue d'en haut par avance au fond de leurs cœurs, que les justes mêmes de tous les siècles précédents avaient été justifiés. Mais que demande Jésus-Christ pour eux ? *Qu'ils soient*, dit-il, *un tous ensemble, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous ; qu'ils soient de même un en nous*. Nous avons déjà expliqué ce qu'il dit de cette union si admirable. Ainsi il suffit d'ajouter ici avec le même saint Augustin, que cette comparaison d'unité ou d'union dont Jésus-Christ parle, entre lui et son Père, et entre tous les fidèles, marque seulement une ressemblance. Car *le Père est* tellement *dans le Fils*, et *le Fils dans le Père*, qu'ils *ne sont qu'un* très-réellement quant à la substance : mais nous autres nous pouvons bien *être un tous ensemble en eux*, c'est-à-dire, être unis étroitement entre nous par le lien de l'Esprit du Père et du Fils, qui n'est autre que la charité, mais non par l'union de leur substance. On peut dire néanmoins aussi en un sens, selon la pensée de quelques Pères, que le Fils de Dieu s'étant uni très-réellement à notre nature par son Incarnation, et lui-même étant uni de toute éternité avec son Père, nous devenons un en quelque sorte avec le Père et avec le Fils, et entre nous, lorsque dans l'Eucharistie nous recevons le corps adorable de Jésus-Christ, qui renferme en même temps sa divinité et sa sainte humanité ; de Jésus-Christ, qui, étant lui-même notre chef, nous unit tous avec lui, et entre nous comme ses membres. Or la fin ou le fruit de cette union si divine était que *le monde crût*, c'est-à-dire, que ceux d'entre le monde qui devaient être du nombre des siens, crussent et demeurassent convaincus en voyant cette charité si admirable régner dans toute l'Église, composée de tant de peuples différents, que c'était Dieu véritablement, qui, par un excès de son amour pour les hommes, *avait envoyé* son propre Fils pour produire cet ouvrage, comme le chef-d'œuvre de la main toute puissante du Très-Haut ; car le Seigneur, comme dit saint Chrysostôme, est un Dieu de paix. C'est pourquoi le maître se fait connaître par les disciples, Et ainsi il n'y a guère de motif plus puissant pour porter tous les fidèles à vivre entre eux dans l'union que d'être assurés par la parole de Jésus-Christ, qu'ils sont alors comme des témoins de la divinité de sa mission, et des images vivantes de l'union si admi-

Vers. 24. — *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum,* opto et peto ut electi, quos dedisti mihi prædestinatione tuâ, sint mecum in regno tuo, in cœlis, quò brevi sum ascensurus, ejusdem gloriæ consortes, *ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi,* gloriam, quam mihi dare constituisti, ut homini, in præmium humiliationis, obedientiæ, passionisque meæ, *quia dilexisti me ante constitutionem mundi*, id est, ab æterno. Gratia gloriaque Christi Jesu capitis nostri, primi prædestinatorum, primogeniti in multis fratribus, ex gratuitâ æternâque dilectione Dei ortum habet. S. Augustinus, lib. de Prædest. Sanct., c. 15 : « Est enim præclarissimum lumen prædestinationis et gratiæ ipse Salvator, ipse Mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus : qui ut hoc esset, quibus tandem suis vel operum vel fidei præcedentibus meritis natura humana quæ in illo est, comparavit ? Appareat itaque nobis in nostro capite ipse fons gratiæ, unde secundùm uniuscujusque mensuram se per cuncta ejus membra diffundit. Eâ gratia fit ab initio fidei suæ homo quicumque christianus, quâ gratiâ homo ille ab initio suo factus est Christus : de ipso Spiritu et hic renatus, de quo est ille natus ; eodem Spiritu fit in nobis remissio peccatorum, quo Spiritu factum est ut nullum haberet ille peccatum.... Sicut ergo prædestinatus est ille unus ut caput nostrum esset, ita multi prædestinati sumus ut membra ejus essemus. Humana hìc merita conticescant, quæ perierunt per Adam : et regnet quæ regnat Dei gratia per Jesum Christum Dominum nos-

rable des trois Personnes divines.

La gloire qu'il dit *avoir reçue de son Père*, et *avoir donnée à ses disciples*, peut s'entendre de celle qu'il a d'être par sa nature le Fils de Dieu, et de celle qu'il a communiquée aux hommes, d'être les enfants de Dieu par adoption, selon cette parole de l'Évangile : Qu'*il a donné à tous ceux qui croient en son nom le pouvoir d'être faits enfants de Dieu :* ce que saint Paul appelle la gloire de ceux qui espèrent être glorifiés comme enfants de Dieu : *Et gloriam in spe gloriæ filiorum Dei.* Or cette grâce ou cette *gloire* par laquelle ils sont devenus les frères de Jésus-Christ, selon le nom qu'il leur a donné lui-même, tend à les unir véritablement comme frères avec Jésus-Christ et avec son Père, lequel est aussi le leur ; et à les unir d'une union si parfaite, qu'il dit après sa résurrection à Madeleine en parlant de ses disciples : *Allez trouver mes frères, et leur dites de ma part : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu ;* voulant bien, par un effet singulier de son amour, ne faire aucune distinction entre lui et eux, et les regarder comme des enfants qui avaient un père commun avec lui. Cette union a commencé à se former dans le Baptême. Elle se perfectionne dans la suite par la communication des Sacrements, surtout de celui de l'Eucharistie, lequel est éminemment le symbole et le nœud de l'unité. Et enfin elle sera consommée dans le ciel, lorsque, comme dit saint Paul, *toutes choses ayant été assujéties au Fils, le Fils sera lui-même assujéti à celui qui lui aura assujéti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.* C'est donc ainsi qu'ils seront, selon la parole de Jésus-Christ, *consommés dans l'unité*, et que *le monde connaîtra combien le Père les a aimés*, puisqu'il les a regardés comme ses enfants, et comblés de tous ses dons, comme les frères de son propre Fils, qu'il a même livré à la mort pour eux, afin de les rendre dignes d'une gloire si excellente. Il n'y a rien de plus grand ni de plus glorieux à des chrétiens, que cette union si étroite de créatures faibles et misérables, comme ils sont, avec le Dieu de gloire et le Créateur tout-puissant ; ce qui est cause que Jésus-Christ en parle souvent, et d'une manière qu'il semble redire et rebattre la même chose. Mais il le fait avec très-grande raison, pour imprimer plus fortement l'importance d'une si grande vérité, la crainte qu'on doit avoir des moindres choses qui peuvent nous faire perdre la grâce d'une union si salutaire, et l'horreur qu'on doit concevoir de toute rupture violente de cette unité, qui ôte la communication de l'Esprit saint et de la vie du corps de Jésus-Christ.

Vers. 24. — *Mon Père, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi, afin qu'ils contemplent ma gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.* — Quelle consolation, quelle joie pour ceux que le Père a donnés au Fils en les attirant à lui, et que le Fils a aussi lui-même choisis du milieu du monde ! Et quel puissant motif de ne plus aimer la vie présente, dit saint Augustin, mais plutôt de la supporter dans l'espérance d'un si grand bonheur ! Quelle prière plus agréable pour nous Jésus-Christ pouvait-il faire, que de dire *qu'il voulait que ceux qu'il avait reçus en don de son Père, fussent là où il était lui-même ?* Car c'est l'Homme-Dieu qui parle, et qui est toujours exaucé. Quel sujet donc de ravissement d'être assurés, que non seulement celui qui est appelé *l'aîné entre plusieurs frères* n'est point jaloux de posséder seul son royaume, mais qu'il veut même que ses frères soient avec lui les héritiers de sa gloire ! On peut entendre, selon saint Augustin, en deux manières ces paroles : *Là où je suis.* Premièrement, quoique selon cet état si rabaissé où le Fils de Dieu s'était réduit en se faisant homme, il ne fût pas encore établi à la droite de son Père dans sa gloire, il en parlait néanmoins comme s'il y eût été déjà, parce que le temps était arrivé qu'il devait mourir, et monter ensuite au ciel. En second lieu, il peut entendre ceci dans le même sens qu'il avait dit à Nicodème : *Nul n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel ;* c'est-à-dire, qu'à cause de l'unité de sa personne, et de l'union hypostatique de l'homme avec Dieu, il était déjà dans le ciel. Or, selon le premier sens, l'apôtre saint Paul dit de nous-mêmes : Que *Dieu nous a ressuscités avec Jésus-Christ, et fait asseoir dans le ciel en Jésus-Christ.* Car ce que le Fils de Dieu dit au temps futur : Que *là où il est, il veut que nous y soyons aussi*, saint Paul en parle comme étant déjà arrivé, par le droit que le même Fils de Dieu nous a acquis en mourant et ressuscitant, de pouvoir monter au ciel avec lui, comme les membres avec leur chef, et dans leur chef.

Mais en quoi devait consister le bonheur de ses Apôtres et de tous les autres saints lorsqu'ils seraient dans le ciel avec Jésus-Christ ? Et quelles paroles seraient capables de faire comprendre la grandeur des biens qui sont destinés dans la maison du Seigneur pour ceux qui l'auront aimé et préféré à tous les biens d'ici-bas ? Saint Paul nous a déclaré combien ils étaient incompréhensibles, en disant : Que c'est *ce que l'œil n'a point vu, ni l'oreille n'a point entendu, ni le cœur de l'homme n'a jamais conçu.* Mais le Fils de Dieu se contente de nous l'exprimer par ces paroles : Que *ses Saints contempleront sa gloire que le Père lui a donnée, parce qu'il l'a aimé avant la création du monde.* Car cette vue ne sera pas stérile en eux ; mais ils en seront eux-mêmes tout pénétrés, et comme enivrés, selon l'expression d'un saint prophète. Et l'on peut juger quelle doit être la gloire du Fils de l'homme, puisqu'elle est l'effet de la toute-puissance et de *l'amour* si admirable *que le Père lui a porté*, l'ayant prédestiné *avant tous les temps*, pour être, comme parle le saint Apôtre, *le Fils de Dieu.*

trum unicum Dei Filium, unum Dominum. »

Vers. 25, 26. — *Pater juste, mundus te non cognovit*, in cujus ignorantiæ tenebris justo judicio illum reliquisti in pœnam peccati : *Ego autem te cognovi*, quod et doctrinâ et operibus ostendi : *et hi* te revelante, ac per me docente *cognoverunt, quia tu me misisti. Et notum feci eis nomen tuum*, proprietates tuas, et inprimis magnam illam misericordiam, quâ me redemptorem, mediatorem, et magistrum hominibus dedisti; *et notum faciam* magis ac magis, misso de cœlis, post ascensionem meam, Spiritu sancto : *ut dilectio quâ dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis*, ut eos tam benè de te institutos ames, sicut me amas; vel, ut eò perfectiùs te ament, quò meliùs cognoscent; sicque mihi conjunctiores sint, ut membra capiti; et in amore tuo perseverantes, nunquàm à me divellantur.

Vers. 25, 26. — *Père juste, le monde ne vous a point connu : mais moi je vous ai connu; et ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé. Je leur ai fait connaître votre nom, et le leur ferai connaître* encore; *afin que l'amour dont vous m'avez aimé soit en eux, et* que je sois moi-même *en eux.* — Le Fils de Dieu appelle son Père, *juste*, à cause de la justice qu'il exerçait à l'égard du monde réprouvé, en le laissant dans son ignorance et dans son aveuglement que ses propres crimes lui avaient causé. Mais quant au monde qu'il réconcilie avec son Père, il ne connaît Dieu que par un effet de sa miséricorde. Car ce n'est point dans ses mérites, mais dans la grâce de son Dieu qu'il a trouvé cette connaissance : *Et ut cognosceret, non ei merito, sed gratiâ subvenisti.* Que si le monde criminel et réprouvé, qui marquait alors particulièrement les pharisiens, les prêtres et les docteurs, *ne connut point le Père de Jésus-Christ, dans la justice* si rigoureuse qu'il a exercée sur son propre Fils, en le rendant la victime des péchés des hommes, le Sauveur assure *au contraire* que *pour lui il le connaissait* parfaitement, étant *sorti de lui*, selon qu'il l'a dit auparavant, comme son Verbe, et son image consubstantielle : aussi il témoigne en un autre endroit : Que *s'il avait dit qu'il ne connaissait pas son Père, il aurait été menteur comme eux.* Il le connaissait donc d'une connaissance qui ne lui était point étrangère, puisqu'elle faisait son essence même; car la connaissance et l'être est en Dieu une même chose, et la génération éternelle du Fils de Dieu est inséparable de cette connaissance qu'il a du Père, selon qu'il en parle ici; à moins qu'on ne veuille aussi entendre par cette connaissance celle qu'il communiqua au moment de son incarnation à l'homme devenu Dieu dans ce grand et ineffable mystère.

Il ajoute : *Et ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé;* c'est-à-dire, au milieu de mes humiliations, et de tout cet extérieur pauvre et misérable qui m'environne, ils ont connu ce que le monde pécheur ignore; et ils ont été enrichis d'un trésor aussi précieux qu'est celui d'avoir compris véritablement que c'est vous qui m'avez envoyé pour sauver la terre des grands dangers où elle était de périr; au lieu que les plus savants et les premiers d'entre les Juifs n'en ont rien connu. Mais comment l'ont-ils compris? C'est parce que *je leur ai fait connaître votre nom, comme je le leur ferai connaître* encore davantage dans la suite. Et ainsi, au lieu que le Fils connaît Dieu son Père par lui-même, et découvre tous ses trésors sans aucun aide, les Apôtres et tous les autres disciples n'en pouvaient avoir de connaissance qu'autant qu'ils la recevaient de Jésus-Christ, et de l'Esprit saint qu'il leur envoya après son ascension, pour leur enseigner toute vérité. Or le fruit de cette connaissance qu'ils avaient de Dieu par la grâce de Jésus Christ, était que *le Père les aimât ainsi qu'il avait aimé le Fils, et que le Fils fût lui-même en eux*, comme le chef avec ses membres. Car la connaissance que Jésus-Christ donnait aux Apôtres n'était pas vaine, comme celle que donnaient les philosophes à leurs disciples : mais elle les conduisait à la charité, à l'amour du Père, et elle tendait à les incorporer, pour le dire ainsi, en Jésus-Christ. Et c'est ainsi que les vrais disciples de la charité de ce divin Maître doivent travailler aussi à former dans leur école des sujets dignes d'être aimés du Père éternel, et semblables à celui qui est d'une manière éminente le Fils bien-aimé.

Sensus moralis.

Vers. 1, 2. — *Hæc locutus est Jesus : et sublevatis oculis in cœlum, dixit : Pater, venit hora, clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te; Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam.* Poterat Dominus Unigenitus et coæternus Patri, in formâ servi, et ex formâ servi, si hoc opus esset, orare silentio : *Sed ita se Patri exhibere voluit precatorem, ut meminisset nostrum se esse doctorem.* Proinde eam quam fecit orationem pro nobis, notam fecit et nobis : quoniam tanti magistri non solùm ad ipsos sermocinatio, sed etiam pro ipsis ad Patrem oratio, discipulorum est ædificatio. Oculis ad cœlum sublevatis orat, ut mentes et corda ad Deum erigenda significet, cùm oramus. *Pater, venit hora*, etc. Horam mortis nostræ à Deo definitam exspectare semper debemus in spiritu obedientiæ, et ad illam nos disponere ut victimas sacrificii, quod offerre ipsi debemus vitæ nostræ Deo illius auctori, et Domino. *Clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te.* Ut Mediator Dei et hominum Christus Jesus resurrectione glorificaretur, priùs humiliatus est passione. Humilitas claritatis est meritum, claritas humilitatis est præmium. Quod ergo ait : *Pater, venit hora, clarifica Filium tuum;* sic intelligendum est, tanquàm dixerit : *Venit hora seminandæ humilitatis, fructum non differas claritatis.* Solam gloriam quæ ex Deo est desiderant filii Dei; eamque ad Deum solum ut ad finem ultimum referunt; et per humilitatem, quæ via est à Christo Jesu calcata et monstrata, ad eam pervenire satagunt.

Vers. 3. — *Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.* Si vita æterna in cognitione et amore Dei et Filii ejus Jesu Christi posita est, illi soli hoc in mundo beati sunt, qui Dei cognitioni et amori incumbunt. Studium omne, cognitio et scientia omnis quæ ad hunc finem non refertur, vanitas est et afflictio spiritûs. Miseratione digni sunt, qui omnia noverunt præter Evangelium; qui nihil ignorant præter scientiam salutis. *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum Deum verum*, etc. Deum nôsse, et non Christum Jesum, est nôsse vitam æternam ex parte, sed ignorare viam quâ ad ipsam pervenitur, auctoremque cognitionis et amoris, quibus illa comparatur et obtinetur.

« Æterna vita est ipsa cognitio veritatis. Quamobrem videte quàm sint perversi atque præposteri, qui sese arbitrantur Dei cognitionem tradere, ut perfecti simus, cùm perfectorum ipsa sit præmium. Quid ergo agendum est, nisi ut eum ipsum quem cognoscere volumus, priùs plenâ charitate diligamus? » Hæc sunt S. Augustini, libro de Moribus Eccles. cathol., c. 25.

Vers. 4, 5. — *Ego te clarificavi super terram, opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam. Et nunc clarifica me tu, Pater, apud temetipsum*, etc. Tunc verè Deum glorificamus, cùm opus consummamus, quod nobis dedit ut faciamus, cùm implemus officia statûs ad quem nos vocavit. Sic Dei voluntatem facimus, quæ est sanctificatio nostra. Hoc opus non solùm inchoandum, sed consummandum est : nusquàm intermittendum, donec perfectum sit. Aliis nos ingerere non debemus oneribus ac negotiis, quæ statum nostrum non spectant, et quæ nobis non dedit Deus ut faciamus. De hoc uno scilicet quod nobis imposuit, à nobis rationem exiget in novissimo die. Væ illis, qui opus istud non perfecerunt, cùm ex hoc mundo exeundum est. Væ illis, qui aliud in Dei opere, quàm Dei gloriam quæsiverunt! *Ego te clarificavi super terram : opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam.* Deum in nobis ipsis super terram per bona opera glorificemus, ut apud semetipsum nos glorificet in cœlis, consummando benedictionem omnem spiritualem quâ benedixit nos in Christo Jesu.

Vers. 6. — *Manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi de mundo*, etc. Illis manifestavi non illud nomen tuum quo vocaris Deus, sed illud quo vocaris Pater meus. Nam quòd Deus dicitur universæ creaturæ, etiam omnibus gentibus antequàm in Christum crederent, non omni modo esse potuit hoc nomen ignotum. « Hæc est enim vis veræ Divinitatis, ut creaturæ rationali jam ratione utenti, non omninò ac penitùs possit abscondi. » Ita S. Augustinus, tract 106 in Joan. Exceptis enim paucis, in quibus natura nimiùm depravata est, universum genus humanum Deum hujus mundi fatetur auctorem. « In hoc ergo quòd fecit hunc mundum cœlo terrâque conspicuum ; et antequàm imbuerentur fide Christi, notus omnibus gentibus Deus. In hoc autem quòd non est injuriis suis cum diis falsis colendus, notus in Judæâ Deus. In hoc verò quòd Pater est hujus Christi, per quem tollit peccatum mundi, hoc nomen ejus priùs occultum omnibus nunc manifestavit eis quos dedit ei Pater ipse de mundo. »

Manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi. Christi Jesu sumus, illi à Patre dati; pretio magno, scilicet ejus sanguine ab ipsomet empti, ejus verbo instituti, ejus baptismo mundati, ejus gratiâ sanctificati, ejus fide, spe et charitate donati, ut Deum Patrem, ut ipsummet Christum Filium ejus, et Spiritum sanctum cognoscamus et diligamus. Næ nos injustos et ingratos, si mundo nos devovere, si diaboli servituti nos iterùm subjicere malumus, quàm Christo Jesu servire!

Vers. 7, 8. — *Nunc cognoverunt quia omnia quæ dedisti mihi, abs te sunt.* Fide christianâ Deum omnis boni auctorem, etiam in Christo Jesu agnoscimus et profitemur, principium et fontem divinitatis ejus, missionis ejus, doctrinæ, virtutum, miraculorum ejus. Unde omnia refert ad Patrem. Quantò magis agnoscere et humiliter profiteri debemus, omne bonum, et omne donum quod in nobis est, à Dei erga nos bonitate et beneficentiâ proficisci! *Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis?* 1 Cor. 4, 7. Inæstimabile inter cætera donum fidei est, quâ Christum Jesum Salvatorem nostrum, divinitatem ejus, incarnationem ac missionem, Evangelium, mysteriaque omnia, ipso revelante cognoscimus. *Quia verba quæ dedisti mihi, dedi eis, et ipsi acceperunt, et cognoverunt verè quia à te exivi, et crediderunt quia tu me misisti.* Ob tam pretiosum et inæstimabile donum, gratias immortales agamus Domino Deo nostro.

Vers. 9. — *Ego pro eis rogo : non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt.* Mundus, societas reproborum, quorum caput diabolus, à Deo maledictus est, à Christi Jesu oratione, quam pro electis suis obtulit Patri, necnon ab ejus sacrificii applicatione, quod fructum spectat æternæ vitæ consequendæ, alienus est. Notum illud S. Augustini, lib. 21 de Civit. Dei, cap. 24 : « Si de aliquibus ita certa esset Ecclesia, ut qui sint illi etiam nôsset, qui licèt adhuc in hâc vitâ sint constituti, tamen prædestinati sunt in æternum ignem ire cum diabolo ; tam pro eis non oraret, quàm nec pro ipso. Sed quia de nullo certa est, orat pro omnibus duntaxat hominibus inimicis suis in hoc corpore constitutis : nec tamen pro omnibus exauditur. Pro his enim solis exauditur, qui etsi adversantur Ecclesiæ, ita tamen sunt prædestinati ut pro eis exaudiatur Ecclesia, et filii efficiantur Ecclesiæ. » Cùm igitur Christus nôsset mundum, id est, societatem iniquorum in peccato perseverantium, damnatum iri cum diabolo; et *in diebus carnis suæ preces supplicationesque ferens* Patri, sit *exauditus pro suâ reverentiâ*, pro mundo non rogavit, quasi à se excommunicato, et à se justo judicio in æternum præciso. *Non enim reverà Domini corpus est, quod cum illo non erit in æternum.* Si partem habere cum hoc mundo volumus, illum diligere, nos illi conformare, partem habere cum Christo non possumus.

Non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt. Bonus pastor pro ovibus sibi à Christo commissis assiduas et ferventes preces Deo per Jesum Christum offerre debet, pro suis illarumque peccatis Deo sacrificium offerre, ut quos elegit in ipso ante mundi constitutionem, sancti sint et immaculati in conspectu ejus ; ut quos prædestinavit membra fieri Unigeniti Filii sui, corpori ipsius conjungantur, ut à peccato serventur, ut in gratiâ et charitate perseverent. Patresfamiliâs pro filiis suis, et omnibus ad familiam pertinentibus Deum orare debent, ut eos servet ab omni iniquitate, ut eis amorem suum inspiret, ut eos æternis bonis dignos faciat. In precibus, quas pro uxore, pro familiâ, pro servis fundunt,

et uxores pro maritis, etc., spectare non debent privatam utilitatem, commodumque suum, sed unam Dei gloriam : magis illos movere non debet ad orandum pro suis, quòd sui sunt, quàm quòd Dei sunt, sibique à Deo commissi. *Pro his rogo, quos dedisti mihi, quia tui sunt.* Id maximè optare debent ut sint Dei et Christi, non ut sint mundi, si verè Deum diligunt, et ipsos propter Deum. Verus enim, sincerus, et ardens amor efficit ut amici bonum amicorum magis diligant ac promoveant, quàm suum. *Et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt.*

VERS. 11. — *Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint unum, sicut et nos.* Continuo divinæ gratiæ adjutorio indigemus, ut mundum vincamus, rerum creatarum illecebris corda nostra et amores nostros dividentem. Hanc gratiam assiduâ, humili et fervente oratione implorare oportet : atque ut eam impetremus, conservare debemus cum fratribus unitatem spiritûs in vinculo pacis ; ut per charitatem nobis sit cor unum et anima una in Domino, et eâ ratione adorandam trium sanctissimæ Trinitatis personarum consensionem quantùm nobis possibile est, operante in nobis Spiritu sancto, qui Patris et Filii nexus est, imitemur. « Servari vult discipulos in benevolentiæ et voluntatum unione, ait S. Cyrillus, lib. 11 in Joan., c. 9, animo et spiritu inter se quodammodò commixtos, et pacis ac mutuæ dilectionis lege, arctissimoque charitatis vinculo constringi, et ad eam unionem progredi, ut voluntatum illa conjunctio imago sit naturalis, quam in Patre et Filio intelligimus unitatis, quæ nullâ rerum hujus mundi, aut voluptatum vi concuti, aut in voluntatum dissimilitudinem abduci patiatur, sed illæsam potiùs charitatis vim conservet in pietatis et sanctimoniæ unitate, quod et fieri contigit. » Nam in Actibus Apostolorum, c. 4, v. 32, legimus : *Multitudinis credentium erat cor unum et anima una,* in unitate nimirùm Spiritûs. Istud enim ipsum est quod et à Paulo dictum est, Ephes. 4, 4 : *Unum corpus, et unus Spiritus, unum etenim corpus multi sumus,* in Christo. Omnes enim de uno pane participamus, et omnes in uno peruncti sumus Spiritu, nimirùm Christi. Ut igitur concorporales, uniusque et ejusdem spiritûs comparticipes futuros, in unitatem spiritûs intemeratam, et firmam animorum consensionem servari vult suos discipulos. Hanc animorum consensionem et unitatem qui infringit ac violat, fructum orationis et passionis Christi quantùm in se est impedit et evacuat.

VERS. 14. — *Ego dedi eis sermonem tuum, et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo.* Fidelitas in prædicatione et observantiâ verbi Dei et Moralis Evangelicæ, secundùm puritatem suam, prout à Christo Jesu tradita est, mundi inimicitiam commovet in prædicatores et defensores veritatis, in cultores pietatis. Qui Deo placere student, amatoribus mundi placere non possunt. Hinc Ethnici primorum seculorum Christianos velut humani generis hostes insectabantur. Cui convicio respondet Tertullianus, Apolog., c. 37 : « Si inimicos jubemur diligere, quem habemus odisse?..... Hostes judicare maluistis, qui sumus planè, non generis humani tamen, sed erroris. » Et alibi de christianâ religione loquens : « Nihil, inquit, de causâ suâ deprecatur, quia nec de conditione miratur. Scit se peregrinam in terris agere ; inter extraneos facilè inimicos invenire, cæterùm genus, sedem, spem, gratiam, dignitatem in cœlis habere. » Vivere in mundo ut peregrinum, et exulem mundi, character est christianorum, quo Christo Jesu assimilantur. *Non sunt de mundo, sicut ego non sum de mundo.* Ea tantùm sapere debet christianus, quæ sursùm sunt, non quæ super terram, ut vita ejus abscondita sit cum Christo in Deo. Ab erroribus, cupiditatibus, voluptatibus, sensu, rationibus, moribusque mundi alienus sit oportet, qui Christi vult esse discipulus et imitator. Unde Paulus de seipso et Christo scribit : *Per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.* Ideò et se in discipulorum suorum ordine collocat Dominus, eosque sibi comparat in odio mundi incurrendo et tolerando, quia ejus imitatione, quâ homo est, quod fieri dignatus est pro nobis, ad omne virtutis genus evehimur, à mundi cupiditatibus, avaritiâ, ambitione, voluptatibus, institutis alieni. Christus enim ad hoc bonum se nobis ducem præbuit, *ut per supramundanam vitam de mundo exeamus. Supra mundum enim est Evangelica conversatio atque disciplina.*

VERS. 15, 17. — *Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo.* Quamvis mundo inhærere, præsentemque vitam diligere evangelici operarii non debeant, Dei tamen voluntati læto animo obsequi debent eos in mundo permanere volentis ad opus ministerii, ad consummationem sanctorum, ad ædificationem corporis Christi. « Mihi vivere Christus est, et mori lucrum. Quòd si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, et quid eligam ignoro. Coarctor autem è duobus : desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multò magis meliùs : permanere autem in carne, necessarium propter vos, » Philipp. 1, 21, 22, 23. Timendum quidem illis est ne mundi aurâ pestiferâ afflati inquinentur et corrumpantur : sed Deum orent assiduè cum fiduciâ, ut virtute orationis et meritorum Christi sui, et per victricem gratiæ ejus potentiam, servet eos à malo. Dùm aliorum conversioni et sanctificationi allaborant, veram à Deo sanctitatem per Christum Jesum suppliciter postulent. *Sanctifica eos in veritate.* Sanctificantur enim in veritate hæredes Testamenti novi, cujus veritatis umbræ fuerunt sanctificationes veteris Testamenti : et cùm sanctificantur in veritate, sanctificantur in Christo, qui dixit : *Ego sum via, veritas et vita.* Sancti esse debent Ecclesiæ ministri et operarii evangelici, cùm ad sacrum ministerium admoventur, siquidem à mundo separati affectu, institutis et moribus esse debent, quâ in separatione christianæ sanctitatis initium positum est : sed proficere debent magis ac magis in eâdem sanctitate, fierique sanctiores, idque fervente et perseverante oratione à Deo postulare per Dominum nostrum Jesum Christum, quia id fieri sine

adjutorio gratiæ ejus non potest, *illo eorum sanctificante provectum, qui sanctificavit inceptum.* Unde apostolus, Philipp. 1, 6, ait : *Qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu.* Ne tandem verè sanctos esse putent, qui externa duntaxat pietatis exercitia frequentant, sed qui vitam omnem suam secundùm regulas Evangelii componunt, omniaque opera sua in Spiritu Evangelii perficiunt, fide, spe et charitate Deum colentes, factisque demonstrantes sermonem ejus, qui veritas est, animis suis insitum esse. *Sermo tuus veritas est.*

VERS. 19. — *Et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate.* S. Cyrillus in lib. 11 in Joan., c. 10 : « Pro nostris peccatis seipsum sanctificavit, id est, consecravit Unigenitus, ac tanquàm hostiam sacram obtulit in odorem suavitatis Deo et Patri ; ut eo sublato, quod naturam hominis à Deo separat, scilicet peccato, nihil ampliùs impediat quo minùs Deo proximi simus, illique inhæreamus per participationem sancti Spiritûs reformantis nos ad justitiam et sanctimoniam, atque ad primam imaginem. Justificati verò per fidem in Christum sumus : *Qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram ;* Rom. 4, 25. Tota enim in eo tanquàm in primitiis generis, ad novitatem vitæ natura hominis reparata est, et in suum veluti principium reversa ad sanctificationem reformata est. *Sanctifica* igitur *eos*, ô Pater, inquit, *in veritate tuâ*, id est, in me. *Tuum enim Verbum veritas est*, id est, ego. *Et pro eis sanctifico me ipsum*, id est, consecro et offero, unus pro cunctis moriens, ut eos in novitatem vitæ reformem, *ut sint et ipsi sanctificati in veritate*, id est, in me. » Nos ipsos per Christi gratiam sanctificemus, id est, offeramus Deo hostiam vivam, sanctam, Deo placentem. Ne conformemur huic seculo, sed *renovemur spiritu mentis nostræ*, deponentes, destruentes, et crucifigentes *veterem hominem* per pœnitentiam et mortificationem christianam, *et induentes novum hominem, qui secundùm Deum creatus est, in justitiâ et sanctitate veritatis*, Ephes. 4.

Et pro eis ego sanctifico me ipsum, etc. Naturam à me assumptam sanctifico divinitatis unctione ut electi mei de meâ plenitudine sanctitatem hauriant. S. Cyrill., lib. 11 in Joan., c. 10 : « Sanctificatur ergo propter nos in sancto Spiritu, non quidem alio ipsum sanctificante, sed ipsomet sanctificationem suæ carnis operante. Suscepit enim Spiritum qui suus est, et accipit quidem quatenùs est homo, sibi verò illum dat ut Deus. Hoc autem agebat propter nos, ut ex ipso in universum genus sanctificationis gratia promanaret. Quemadmodùm enim per prævaricationem in Adam tanquàm in primitiis generis humani, natura damnata morte fuit, in illo audiens : *Terra es, et in terram reverteris ;* eodem modo per obedientiam et justitiam Christi, in quantum factus est sub lege, quamvis legislator existens ut Deus, in totam naturam promanat benedictio, et per Spiritum vivificatio. »

Et pro eis ego sanctifico me ipsum, id est, eos in me ipso sanctifico, cùm et ipsi sint ego. Illi enim de quibus loquitur, membra sunt ejus, quatenùs caput est Ecclesiæ et omnium electorum : et *unus est Christus caput et corpus.*

VERS. 20, 21. — *Non pro eis autem rogo tantùm, sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me.* Illâ oratione pro omnibus quos redemit, sive tunc in carne viventes, sive postea futuros, Redemptor noster oravit, cùm rogans pro apostolis qui cum illo tunc erant, adjunxit etiam illos qui per verbum eorum fuerant in eum credituri. Eadem enim Evangelii doctrina, idem verbum fidei et salutis, quod ab illis prædicatum est, continuâ traditione per eorum successores ab ipsis ad nos manavit incorruptum. Et nostri ergo sunt apostoli, super quorum fundamentum ædificati sumus ipso summo angulari lapide Christo Jesu. Unde et præsentis temporis Ecclesia tam verè dicitur *apostolica*, ac Ecclesia temporum apostolicorum. Orat autem Christus pro omnibus electis suis, ut unum sint unitate fidei et charitatis, tendente ad unitatem æternam corporis mystici Christi Jesu in cœlis consummandam. *Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint.* Adoptionis gratia facit ut unum simus in Patre, qui nos regenerando consortes divinæ suæ naturæ esse dedit, ad honorem et imitationem ineffabilis generationis quâ essentiam suam unigenito Filio naturaliter ab æterno communicat. Nos in Christo unum facit, cujus membra sumus, fratres, cohæredes. Unum denique nos facit in Spiritu sancto, qui velut anima est et vita corporis mystici, et nexus omnium illius membrorum inter se, et cum capite Jesu Christo, hunc in illâ Spiritum influxu perenni diffundente. *Ut et ipsi in nobis unum sint.*

VERS. 22, 23. — *Et ego claritatem, quam dedisti mihi dedi eis, ut sint unum, sicut et nos unum sumus. Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum.* Cùm Christus sit Unigenitus æterni Patris, hanc nobiscum gloriam communicare dignatus est ut filii Dei nominemur et simus per adoptionem, quam gloriam ac dignitatem consecuti sumus in baptismo. *Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam, in quâ stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei*, Rom. 5, 1, 2. Hæc autem gratia Christianos tam arctâ unione, tam perfectâ Christo conjungit et Deo Patri, ut ipse Christus justos ex fide viventes dignetur fratres suos vocare. *Vade*, inquit, *ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum.* Divina hæc unio per baptismum inchoatur, per Eucharistiam perficitur, in quâ verum Christi Jesu corpus et sanguinem realiter sumentes, cum illo quodammodò commiscemur, illique concorporales efficimur, et una caro cum illo, ut SS. Patres loquuntur. S. Cyrillus, lib. 11 in Joan., c. 11 : « Ut ergo ad unitatem cum Deo et inter nos contenderemus, atque nos unà commisceremur, rationem quamdam excogitavit Unigenitus per convenientem sibi sapientiam et consilium Patris. Uno enim corpore suo cre-

dentes in se benedicens per mysticam communionem, eos cùm sibi, tùm inter se concorporales efficit. Quis enim eos qui per illud sanctum corpus ad unitatem cum Christo conjuncti sunt, diviserit, et à naturali inter se unione removerit? Nam si omnes de uno pane participamus, unum omnes corpus efficimur. Christus enim dividi non potest; ideò et Christi corpus nominatur Ecclesia, et nos ejus membra. Uni enim Christo per sanctum ejus corpus omnes uniti maximè, cùm eum unum et indivisibilem in nostris corporibus sumamus, ei potiùs quàm nobis nostra membra debemus. Hinc Apostolus : *Aliis*, inquit, Ephes. 3, 5, *generationibus non est agnitum filiis hominum, sicut nunc revelatum est sanctis apostolis ejus et prophetis in Spiritu, Gentes esse cohæredes et concorporales, et comparticipes promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium.* » Quod si concorporales sumus omnes inter nos in Christo, neque solùm inter nos, sed et ei qui in nobis est per suam carnem, quomodò non jam apertè unum sumus omnes, et inter nos, et in Christo? Christus enim est unitatis vinculum, cùm idem sit Deus et homo. Sicut autem corpus unum sumus cum Christo et in Christo per mysterium incarnationis ejus, et per corporis ipsius in Eucharistiæ Sacramento sumptionem; ita unus sumus spiritus per Spiritûs sancti participationem quem effudit in nos abundè. Unde Apostolus ait, Ephes. 4, 3, 4, 5, 6 : *Supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis. Unum corpus et unus spiritus, sicut vocati estis in unâ spe vocationis vestræ. Unus Dominus, una fides, unum baptisma. Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis.* Uno enim in nobis inhabitante Spiritu, unus omnium Pater in nobis erit Deus per Filium, ad unitatem mutuam et suam adducens eos qui sunt participes sancti Spiritûs. Tam sanctæ, tam salutaris, tam gloriosæ unionis gratiam ne per peccatum amittamus, quod solum nos à Deo dividere potest, magnâ sollicitudine et vigilantiâ caveamus. Imò curemus ut sacra hæc unitas arctior in nobis in dies fiat. *Veritatem autem facientes in charitate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus : ex quo totum corpus compactum et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundùm operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem suî in charitate*, Ephes. 4, 15, 16. Hæc unitas in cœlo consummabitur, omnibus electis Christo post beatam resurrectionem in vitâ immortali unitis. *Cùm autem subjecta fuerint illi omnia* (scilicet Christo Dei Filio), *tunc et ipse Filius subjectus erit ei, qui subjecit sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus*, 1 Cor. 15, 28.

Vers. 24. — *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum, ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi, quia dilexisti me ante constitutionem mundi.* Caput et corpus, unus Christus : locus proinde capitis, locus est et corporis : gloria capitis in membra redundat. Si loca dicenda sunt, et quibus non corpora continentur, et locus est cuique rei ubi est; locus Christi æternus ubi semper est, ipse Pater est, et locus Patris Filius est, quia *ego*, inquit, *in Patre, et Pater in me est....* Et : *Sicut tu Pater in me, et ego in te :* et locus noster ipsi sunt : *Ut et ipsi in nobis unum sint :* et nos locus Dei sumus, quoniam templum ejus sumus, sicut orat pro nobis qui mortuus est pro nobis, vivitque pro nobis, ut in ipsis unum simus; quia factus est in pace locus ejus, et habitatio ejus in Sion quæ nos sumus. Sed quis idoneus loca ista, vel quæ sunt in locis istis, sine spatiosis capacitatibus, et sine corporeis molibus cogitare? Non parùm tamen proficitur, si saltem quidquid tale oculis cordis occurrit, negatur, respuitur, improbatur : et lux quædam in quâ ista neganda, respuenda, improbanda cernuntur, sicut potuerit, cogitatur; et quàm sit certa cognoscitur, et amatur, ut inde surgatur, atque ad interiora tendatur : quæ cùm penetrare mens invalida, et minùs quàm illa sunt pura, nequiverit; non sine amoris gemitu et desiderii lacrymis inde pellatur; et patienter ferat quamdiù fide mundatur, atque ut illìc habitare valeat, sanctis moribus præparatur. Quomodò ergo non erimus cum Christo ubi est, quando in Patre cum illo erimus, in quo est? Hinc Apostolus ait : *Si consurrexistis cum Christo, quæ sursùm sunt quærite, ubi Christus est in dexterâ Dei sedens : quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram. Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo*, Coloss. 3, 5. Ecce interim fide ac spe vita nostra ubi Christus est, cum illo est, quia cum Christo in Deo est. Ecce velut jam factum est, quod oravit ut fieret, dicens : *Volo ut ubi ego sum, et ipsi sint mecum :* sed nunc per fidem. Quando autem fiet per speciem? Cùm *Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloriâ.* Tunc videbimus gloriam ejus ut Unigeniti à Patre, et gloriam quam dedit illi Pater in Incarnatione, et in Resurrectione, ut homini. Quam quidem gloriam ut æterno Patris in se amori acceptam refert caput nostrum : *Quia dilexisti me ante constitutionem mundi ;* ita et nos quidquid spiritualium bonorum est, quod à Deo per Christum accepimus, et accepturi sumus, gratiam et gloriam, acceptam referre debemus amori quo nos Deus gratis dilexit in Christo Jesu ante constitutionem mundi.

Vers. 25, 26. — *Pater juste, mundus te non cognovit, ego autem te cognovi, et hi cognoverunt quia tu me misisti.* Suâ culpâ et voluntariâ cæcitate mundus non cognovit Deum et Filium ejus Jesum Christum, quia carnales homines dilexerunt tenebras magis quàm lucem.... Illis igitur donum fidei non tribuit Pater, quia justus est : dedit autem iis quos elegit de mundo, quia misericors est. S. Augustinus, tract. 91 in Joan. : « Mundus ille damnationi prædestinatus meritò non cognovit : mundus verò quem per Christum reconciliavit sibi, non merito, sed gratiâ cognovit. Quid est enim cognoscere, nisi vita æterna? Quam mundo damnato utique non dedit, reconciliato dedit. Propterea itaque mundus non cognovit, quia justus es, et meritis ejus ut non cognosceret tribuisti : et propterea mundus reconciliatus cognovit, quia misericors es,

et ut cognosceret, non ei merito, sed gratià subvenisti. » Omnis porrò cognitio quæ de Deo, et de Christo Jesu Domino nostro, et ejus mysteriis habetur, ad Dei dilectionem ordinari debet; si enim sit sterilis, nec amorem pariat, in majorem damnationem vertitur eorum quibus data est. « Et notum feci eis nomen tuum, et notum faciam, ut dilectio quâ dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis. Unde et legis et omnium divinarum scripturarum plenitudo et finis est dilectio rei quâ fruendum est, scilicet Dei, et rei quæ nobiscum eâ re frui potest, scilicet proximi. Et quisquis Scripturas divinas, vel quamlibet earum partem intellexisse sibi videtur, ita ut eo intellectu non ædificet istam geminam charitatem Dei et proximi, nihil intellexit. Nam Scriptura non præcipit nisi charitatem, nec culpat nisi cupiditatem, et eo modo informat mores hominum. » Ita S. Augustinus, lib. 1 de Doctr. Christi, c. 35, 36.

CAPUT XVIII.

1. Hæc cùm dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse, et discipuli ejus.

2. Sciebat autem et Judas, qui tradebat eum, locum : quia frequenter Jesus convenerat illùc cum discipulis suis.

3. Judas ergo, cùm accepisset cohortem, et à pontificibus et pharisæis ministros, venit illùc cum laternis, et facibus, et armis.

4. Jesus itaque sciens omnia quæ ventura erant super eum, processit, et dixit eis : Quem quæritis?

5. Responderunt ei : Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus : Ego sum. Stabat autem et Judas, qui tradebat eum, cum ipsis.

6. Ut ergo dixit eis : Ego sum, abierunt retrorsùm, et ceciderunt in terram.

7. Iterùm ergo interrogavit eos : Quem quæritis? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.

8. Respondit Jesus : Dixi vobis quia ego sum : si ergo me quæritis, sinite hos abire ;

9. Ut impleretur sermo quem dixit : Quia quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.

10. Simon ergo Petrus habens gladium, eduxit eum, et percussit pontificis servum : et abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.

11. Dixit ergo Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum ?

12. Cohors ergo, et tribunus, et ministri Judæorum comprehenderunt Jesum, et ligaverunt eum.

13. Et adduxerunt eum ad Annam primùm : erat enim socer Caiphæ, qui erat pontifex anni illius.

14. Erat autem Caiphas, qui consilium dederat Judæis : Quia expedit unum hominem mori pro populo.

15. Sequebatur autem Jesum Simon Petrus, et alius discipulus : discipulus autem ille erat notus pontifici, et introivit cum Jesu in atrium pontificis.

16. Petrus autem stabat ad ostium foris : exivit ergo discipulus alius, qui erat notus pontifici, et dixit ostiariæ, et introduxit Petrum.

17. Dixit ergo Petro ancilla ostiaria : Numquid et tu ex discipulis es hominis istius? Dicit ille : Non sum.

18. Stabant autem servi et ministri ad prunas, quia frigus erat, et calefaciebant se : erat autem cum eis et Petrus stans, et calefaciens se.

19. Pontifex ergo interrogavit Jesum de discipulis suis, et de doctrinâ ejus.

CHAPITRE XVIII.

1. Jésus ayant dit ces choses, s'en alla avec ses disciples au-delà du torrent de Cédron, où il y avait un jardin dans lequel il entra avec eux.

2. Or, Judas qui le trahissait, connaissait aussi ce lieu-là, parce que Jésus s'y était souvent trouvé avec ses disciples.

3. Judas ayant donc pris une compagnie de soldats, et de gens que lui donnèrent les princes des prêtres et les pharisiens, vint en ce lieu avec des lanternes, des flambeaux et des armes.

4. Cependant Jésus, qui savait tout ce qui devait lui arriver, vint au-devant d'eux, et leur dit : Qui cherchez-vous ?

5. Ils répondirent : Jésus de Nazareth. Jésus leur répondit : C'est moi. Or Judas qui le livrait, était lui-même avec eux.

6. Lors donc que Jésus leur eut dit : C'est moi, ils reculèrent et tombèrent par terre.

7. Jésus leur demanda une seconde fois : Qui cherchez-vous? Ils lui dirent : Jésus de Nazareth.

8. Jésus répondit : Je vous ai dit que c'est moi ; si c'est donc moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci ;

9. Afin que cette parole qu'il avait dite, fût accomplie : Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnés.

10. Alors Simon-Pierre, qui avait une épée, la tira, en frappa un serviteur du grand-prêtre, et lui coupa l'oreille droite ; or cet homme s'appelait Malchus.

11. Mais Jésus dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau. Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Père m'a donné?

12. Les soldats donc, le capitaine, et les gens envoyés par les Juifs, prirent Jésus, et le lièrent.

13. Et ils l'amenèrent premièrement chez Anne, parce qu'il était beau-père de Caïphe, qui était grand-prêtre cette année-là.

14. Or Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs, qu'il était expédient qu'un seul homme mourût pour le peuple.

15. Cependant Simon-Pierre suivait Jésus, comme aussi un autre disciple, qui, étant connu du grand-prêtre, entra avec Jésus dans la cour du grand-prêtre.

16. Mais Pierre demeura dehors à la porte : alors cet autre disciple qui était connu du grand-prêtre, sortit, et parla à la portière, qui fit entrer Pierre.

17. Cette servante donc qui gardait la porte dit à Pierre : N'êtes-vous pas aussi des disciples de cet homme-là ? Et il répondit : Je n'en suis point.

18. Or les serviteurs et les officiers étaient auprès du feu, où ils se chauffaient, parce qu'il faisait froid : Pierre était aussi avec eux, et se chauffait.

19. Cependant le grand-prêtre interrogea Jésus touchant ses disciples et sa doctrine.

20. Respondit ei Jesus : Ego palàm locutus sum mundo : ego semper docui in synagogâ, et in templo, quò omnes Judæi conveniunt : et in occulto locutus sum nihil.

21. Quid me interrogas? Interroga eos qui audierunt quid locutus sim ipsis : ecce hi sciunt quæ dixerim ego.

22. Hæc autem cùm dixisset, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu, dicens : Sic respondes pontifici?

23. Respondit ei Jesus : Si malè locutus sum, testimonium perhibe de malo : si autem benè, quid me cædis ?

24. Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.

25. Erat autem Simon Petrus stans, et calefaciens se. Dixerunt ergo ei : Numquid et tu ex discipulis ejus es? Negavit ille, et dixit : Non sum.

26. Dicit ei unus ex servis pontificis, cognatus ejus cujus abscidit Petrus auriculam : Nonne ego te vidi in horto cum illo?

27. Iterùm ergo negavit Petrus : et statim gallus cantavit.

28. Adducunt ergo Jesum à Caiphâ in prætorium. Erat autem manè : et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.

29. Exivit ergo Pilatus ad eos foràs, et dixit : Quam accusationem affertis adversùs hominem hunc?

30. Responderunt, et dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.

31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, et secundùm legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam.

32. Ut sermo Jesu impleretur, quem dixit, significans quâ morte esset moriturus.

33. Introivit ergo iterùm in prætorium Pilatus, et vocavit Jesum, et dixit ei : Tu es rex Judæorum?

34. Respondit Jesus : A temetipso hoc dicis? an alii dixerunt tibi de me?

35. Respondit Pilatus : Numquid ego Judæus sum? Gens tua, et pontifices tradiderunt te mihi : quid fecisti?

36. Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo : si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent, ut non traderer Judæis : nunc autem regnum meum non est hinc.

37. Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu? Respondit Jesus : Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati : omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.

38. Dicit ei Pilatus : Quid est veritas? et cùm hoc dixisset, iterùm exivit ad Judæos, et dicit eis : Ego nullam invenio in eo causam.

39. Est autem consuetudo vobis, ut unum dimittam vobis in Paschâ : vultis ergo dimittam vobis regem Judæorum?

40. Clamaverunt ergo rursùm omnes, dicentes :

20. Jésus lui répondit : J'ai parlé publiquement à tout le monde : j'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret.

21. Pourquoi m'interrogez-vous? Interrogez ceux qui m'ont entendu, pour savoir ce que je leur ai dit : ce sont ceux-là qui savent ce que j'ai enseigné.

22. Comme il eut dit cela, un des officiers qui était là présent, donna un soufflet à Jésus, en lui disant : Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre?

23. Jésus lui repartit : Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous?

24. Et Anne l'envoya lié au grand-prêtre Caïphe.

25. Cependant Simon-Pierre était là, et se chauffait. Quelques-uns donc lui dirent : N'êtes-vous pas aussi de ses disciples? Il le nia en disant : Je n'en suis point.

26. Alors un des serviteurs du grand-prêtre, parent de celui à qui Pierre avait abattu l'oreille, lui dit : Ne vous ai-je pas vu dans le jardin avec cet homme-là?

27. Pierre le nia encore une fois ; et aussitôt le coq chanta.

28. Ils menèrent donc Jésus de la maison de Caïphe au palais du gouverneur. C'était le matin : et ils n'entrèrent point dans le palais, de peur qu'étant devenus impurs, ils ne pussent manger la pâque.

29. Pilate donc sortant vint à eux, et leur dit : Quel est le crime dont vous accusez cet homme?

30. Ils répondirent et lui dirent : Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne vous l'aurions pas livré.

31. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et le jugez selon votre loi. Les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne.

32. Afin que ce que Jésus avait dit, lorsqu'il avait marqué de quelle mort il devait mourir, fût accompli.

33. Pilate étant donc rentré dans le palais, et ayant fait venir Jésus, lui dit : Êtes-vous le roi des Juifs?

34. Jésus lui répondit : Dites-vous cela de vous-même, ou si d'autres vous l'ont dit de moi?

35. Pilate lui répliqua : Est-ce que je suis Juif? Ceux de votre nation et les princes des prêtres vous ont livré entre mes mains. Qu'avez-vous fait?

36. Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde; si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs. Mais mon royaume n'est pas d'ici.

37. Pilate lui dit : Vous êtes donc roi? Jésus lui repartit : Vous l'avez dit, je suis roi; c'est pour cela que je suis né, et que je suis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité. Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix.

38. Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité? Et ayant dit ces mots, il sortit encore pour aller vers les Juifs, et leur dit : Je ne trouve aucun crime dans cet homme.

39. Mais c'est la coutume que je vous délivre un criminel à la fête de Pâque : voulez-vous donc que je vous délivre le roi des Juifs?

40. Ils se mirent tout de nouveau à crier tous ensemble : Nous ne voulons point de celui-ci, mais

Non hunc, sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro.

donnez-nous Barabbas. Or Barabbas était un voleur.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

VERS. 1, 2. — *Hæc cùm dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis*, ex domo in quâ cœnaverat, sive ex loco ubi substiterat cum discipulis colloquens, et Patrem orans, et progressus est extra urbem, *trans torrentem Cedron*, ita vocatum non à cedris hinc inde consitis, sed à nigredine sive obscuritate, aquis scilicet ejus fimo et cœno atratis, *ubi erat hortus*, pars villæ Gethsemani, *in quem introivit ipse et discipuli ejus*, orationis causâ. *Sciebat autem et Judas, qui tradebat eum, locum : quia frequenter Jesus convenerat illùc cum discipulis suis*. Illùc secedere solebat ad orandum, et pernoctare, his præsertim festis diebus.

VERS. 3.— *Judas ergo cùm accepisset cohortem*, à præside, seu partem cohortis, quæ Paschatis tempore ab illo dari solebat senatoribus ad servandam urbem et templum, *et à Pontificibus* seu primariis sacerdotibus, *et Pharisæis* datos *ministros*, seu domesticos satellites, quibus magis fidebant quàm ethnicis militibus, *venit illùc cum laternis, et facibus, et armis*, ut incluso in lucernis lumine faces accenderent, si fortè exstinguerentur, et recessus omnes ac latebras scrutarentur, si opus esset : cum armis verò, ne discipuli Jesu resistere auderent, et ne populus eum de manibus militum eriperet. Adeò timebant Sacerdotes, Pharisæi, et Scribæ, ne elaberetur.

VERS. 4, 5, 6. — *Jesus itaque, sciens omnia quæ ventura erant super eum*, ne ex imprudentiâ, vel impotentiâ in manus inimicorum incidisse putetur, *processit* obviàm eis, spontè se obtulit, *et dixit eis : Quem quæritis* tanto apparatu et ardore? *Responderunt ei : Jesum Nazarenum;* quem nec tantâ luce, nec Judæ osculo demonstratum agnoscebant, mirum in modum perturbati. *Dicit ei Jesus : Ego sum. Stabat autem et Judas, qui tradebat eum, cum ipsis. Ut ergo dixit eis : Ego sum*, « abierunt retrorsùm et ceciderunt in terram, » quasi solo ejus halitu difflati, et si voluisset, perituri.

VERS. 7, 8, 9. — *Iterùm ergo interrogavit eos*, cùm isto miraculo moniti in suâ cæcitate et contumaciâ permanerent : *Quem quæritis? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum. Respondit Jesus : Dixi vobis quia ego sum*, ipse qui vos alloquor. *Si ergo me quæritis, sinite hos*, discipulos meos, liberos et illæsos *abire*. Potentiam suam ostendit, qui hoc quasi jure suo imperat, et jubendo operatur. Id autem præstitit, id est, prohibuit ne discipuli sui tenerentur et interficerentur, *Ut impleretur sermo quem dixit : Quia quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam*. Si enim capti fuissent, periculum erat ne Christum negarent utpote imbecilli in fide et infirmi, ac in æternum perirent. Si enim

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

VERS. 1, 2, 3. — *Jésus ayant dit ces choses, s'en alla avec ses disciples au-delà du torrent de Cédron, où il y avait un jardin, dans lequel il entra lui et ses disciples. Judas qui le trahissait, connaissait aussi ce lieu-là*, etc. — Le roi David, qui a été une excellente figure de Jésus-Christ, avait passé autrefois ce même torrent de *Cédron*, qui coulait entre la ville de Jérusalem et la montagne des Oliviers, quand Absalon se révolta contre lui, et l'obligea de sortir de Jérusalem pour se retirer vers le désert. Mais Jésus passant alors ce torrent, ne fuyait pas son ennemi; et il allait au contraire l'attendre en un lieu où il savait qu'il devait venir pour le livrer entre les mains des pécheurs. Car c'est ce que le saint Evangéliste a voulu nous faire entendre, lorsqu'ayant dit qu'il *entra avec ses disciples dans un jardin* qui était en ce lieu-là, il ajoute dans l'instant, *que Judas connaissait bien* ce jardin, où il *savait que Jésus allait souvent avec ses disciples*. C'était marquer clairement que le Sauveur ne choisissait pas ce lieu pour s'y cacher, mais qu'il y allait exprès *sachant tout ce qui devait lui arriver*, selon qu'il le dit ensuite; et qu'il entrait, pour parler ainsi, dans les vues de cet apostat, voulant consommer le grand ouvrage de son Incarnation, sans néanmoins prendre aucune part à son crime. Judas s'étant donc douté que Jésus-Christ se serait, selon sa coutume, retiré dans ce jardin de la montagne des Oliviers, où souvent il allait passer les nuits après avoir enseigné le jour dans le temple, demanda main forte au grand-prêtre et aux pharisiens, pour pouvoir exécuter ce qu'il leur avait promis. Il ne fut pas difficile à ces premiers d'entre les Juifs, d'obtenir du gouverneur de Judée un officier et des soldats, sous prétexte d'arrêter un séditieux, qui était toujours accompagné de plusieurs personnes. Car c'est ainsi qu'ils parlaient du Fils de Dieu. Et jugeant de lui tout humainement, ils joignirent à ces soldats quelques-uns des gens qui étaient à eux, pour être plus assurés de ne pas manquer leur entreprise. Ainsi, dit saint Augustin, gardant l'ordre d'une autorité légitime pour empêcher qu'on ne s'opposât à leur dessein, ils agissaient à l'égard de Jésus-Christ, qui couvrait sa toute-puissance d'une faiblesse apparente, comme s'il avait été besoin de toutes ces précautions envers celui contre lequel ils ne pouvaient rien que ce qu'il voulait lui-même. Mais il fallait que le Fils de Dieu apprît aux hommes par un tel exemple d'humilité et de patience, à souffrir de même les plus grandes injustices, sans trouver mauvais que celui qui est tout-puissant pour les secourir, les abandonne pour un temps au pouvoir de leurs ennemis.

VERS. 4 jusqu'au 10. — *Mais Jésus qui savait tout ce qui devait lui arriver, vint au devant d'eux, et leur dit : Qui cherchez-vous? Ils lui répondirent; Jésus de Nazareth. Jésus leur dit : C'est moi.... Lors donc que Jésus leur eut dit : C'est moi, ils furent renversés*, etc. — Rien ne peut mieux nous faire juger jusqu'à quel point le démon s'était rendu maître de Judas, depuis qu'il s'était livré volontairement à lui par son avarice, que cet effroyable aveuglement par lequel il se persuade que ce sera par la force, et en se faisant accompagner d'un grand nombre de soldats, qu'il viendra à bout d'arrêter Jésus, quoique lui-même l'eût vu passer sans aucune peine au milieu de tout un peuple qui voulait le faire mourir, et que sa toute-puissance eût éclaté à ses yeux en tant de rencontres. Le voilà donc à la tête d'une compagnie de soldats et d'une troupe d'archers qui vient à Jésus, sans respecter le visage de cet Homme-Dieu, que les anges mêmes n'osent presque regarder. Mais Jésus voulant lui faire connaître, et à tous ceux de sa suite, que leur dessein ne lui était point caché, et qu'*il savait toutes choses*, n'attendit pas qu'ils vinssent à lui; il *s'en alla au-devant d'eux*, et fit même cette avance, de leur demander *qui ils cherchaient*, pour mieux leur marquer qu'il était

Petrus fortior cæteris ita miserè lapsus est, quid de aliis existimandum? Noluit ergo Christus eos suprà vires tentari, aut periculis exponi, antequàm accepto Spiritu sancto in fide et charitate confirmati essent. Hic S. Augustini sensus : « Inimicos videt, » inquit, « et hoc faciunt quod jubet ; sinunt eos abire, quos non vult perire. Numquid autem non erant postea morituri? Cur ergo si tunc morerentur, perderet eos, nisi quia nondùm sic in eum credebant, quomodò credunt quicumque non pereunt? »

Vers. 10, 11. — *Simon ergo Petrus habens gladium, eduxit eum*, ad Domini defensionem præfervidæ indolis impetu incitatus : *et percussit pontificis servum : et abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus. Dixit ergò Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam.* Nolo enim armis defendi, et vim v repellere, sed patientiâ et mansuetudine vincere mundum, mortem, diabolum. *Calicem, quem dedit mihi Pater, non bibam illum?* Visne prohibere ne passionem et mortem subeam ad humani generis redemptionem, et ad destruendum mortis imperium, quemadmodùm Patris mei decreto constitutum est?

Vers. 12, 13, 14. — *Cohors ergò, et tribunus*, seu præfectus Romanæ cohortis, *et ministri Judæorum*,

absolument maître de se laisser trouver s'il le voulait. Quand donc il leur demanda qui ils cherchaient, ce n'était pas, dit saint Cyrille, qu'il ignorât le sujet qui les amenait; mais il voulait les convaincre très-fortement, que bien loin de le pouvoir arrêter, ils n'auraient pas même pu le reconnaître en le voyant et en lui parlant, s'il ne l'eût voulu, et s'il ne se fût découvert et livré volontairement à eux. Aussi il est remarquable, et c'est une réflexion très-solide de saint Cyrille, que tous ces gens étant aveuglés par une divine vertu, ne répondent pas à Jésus-Christ comme il semble qu'ils l'auraient dû faire : C'est vous-même que nous cherchons; mais ils lui disent : Nous cherchons *Jésus de Nazareth;* comme s'ils ne l'eussent pas vu, et s'il ne leur eût pas lui-même parlé. Jésus cependant ne se cache point dans sa réponse, et il fait voir qu'il n'a rien à craindre de toute cette multitude de gens armés, puisqu'en leur disant seulement : *C'est moi*, il les renverse tous par terre avec ce seul mot. Qu'est donc devenue, s'écrie un grand saint, cette puissance formidable de tant de gens armés, et pleins de fureur contre Jésus Christ? Il leur déclare que c'est lui-même qu'ils cherchent, et cette parole les abat et les désarme : car celui qui leur parlait était un Dieu tout-puissant, caché sous l'infirmité de la chair de l'homme. *Celui qui est* de toute éternité, et dont l'Être souverain est le principe de tous les êtres, leur fit sentir leur néant dans le moment, en comparaison de ce qu'il était lui-même par sa nature divine. Que fera-t-il donc un jour, lorsqu'il viendra juger l'univers, lui qui fit un tel prodige étant sur le point d'être jugé par les hommes?

Mais ce renversement si miraculeux de toute cette multitude de personnes qui venaient pour prendre Jésus, était une image de ce qui devait arriver à toute la nation des Juifs, de cette chute effroyable dont fut punie l'ingratitude de ce peuple, lorsqu'après que Jésus-Christ leur eut donné inutilement tant de preuves convaincantes de ce qu'il était, il renversa à la fin cette nation impie, en faisant connaître à toute la terre par les suites éclatantes de sa résurrection, qu'il était véritablement celui qu'ils cherchaient, et qu'ils n'avaient pu trouver, n'ayant pas la lumière de la foi. Car il leur dit encore aujourd'hui, et il leur dira dans le cours de tous les siècles, cette parole foudroyante : *Ego sum.* Et c'est par l'effet terrible de la mort de celui qui leur a ainsi parlé, qu'ils demeureront ainsi abattus et consternés jusqu'à la fin du monde, où il sauvera, selon la créance de l'Eglise, les restes du peuple d'Israël.

Cependant si Jésus-Christ, comme dit saint Augustin, n'avait point permis aux Juifs de le prendre, il est vrai qu'ils n'auraient pu faire ce qu'ils avaient résolu; mais il n'aurait pas non plus lui-même accompli l'œuvre pour laquelle il était venu parmi les hommes. Car lorsqu'ils n'avaient en vue que de satisfaire leur fureur par sa mort, il avait lui-même en vue de nous sauver en mourant. Ainsi il les interroge encore une fois en leur demandant : *Qui cherchez-vous?* Et après qu'ils lui eurent répondu comme la première fois, *Jésus de Nazareth*, il les oblige en quelque façon de reconnaître la stupidité et l'aveuglement de leur cœur, lorsqu'il ajoute : *Je vous ai dit que c'est moi.* Pourquoi donc ne me reconnaissez-vous pas, si ce n'est parce que vous êtes aveuglés, et que vous devez être convaincus qu'il n'est pas en votre pouvoir de m'arrêter, si je ne vous le permets? Mais enfin, *si c'est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci.* Quoiqu'il sût que c'était lui qu'ils cherchaient, il voulait bien leur parler comme s'il ne l'avait pas su. Et en leur ouvrant alors les yeux et l'esprit, afin qu'ils pussent le connaître, il leur ordonna en même temps de ne point toucher à ses Apôtres. Car il fallait, dit saint Cyrille, que comme lui seul était digne de nous racheter par sa mort, il mourût lui seul alors, et qu'on ne crût pas que si les Apôtres fussent morts aussi avec lui, ils auraient pu contribuer pour quelque chose au salut de l'univers, eux qui étaient dans le rang de tous les hommes qui devaient être rachetés. Or, en disant à ces Juifs et à ces autres soldats de *laisser aller ses Apôtres*, il leur ôtait en même temps le pouvoir de leur toucher. Car on ne doit point chercher d'autre raison de ce qui les empêcha d'arrêter avec Jésus-Christ tous ses disciples, et surtout Pierre, qui les dut mettre en colère en coupant l'oreille à Malchus, sinon la vertu secrète de cette main toute-puissante qui les avait renversés d'abord par terre.

Saint Jean ayant rapporté la défense que Jésus-Christ fit aux Juifs de toucher à ses Apôtres, ajoute : Que c'était *afin que cette parole qu'il* avait dite fût accomplie *: Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnés.* Mais comment, dit saint Augustin, cela se doit-il entendre? Et les Apôtres ne devaient-ils pas mourir dans la suite? Et pourquoi donc les eût-il perdus s'ils fussent morts avec lui, sinon parce qu'ils ne croyaient pas encore en lui, comme y croient tous ceux qui ne doivent point périr? *Cur ergo, si tunc morerentur, perderet eos, nisi quia nondùm sic in eum credebant, quomodò credunt quicumque non pereunt?*

Vers. 11. — *Ne boirai-je point le calice que mon Père m'a donné?* — Cette expression, qui est ordinaire aux saints Prophètes dans l'Écriture, et dont Jésus-Christ se sert encore autre part pour exprimer sa Passion, est métaphorique, et prise, autant qu'on en peut juger, de l'usage des anciens festins, où celui qui tenait le premier rang, présentait à chacun des conviés la coupe dont il devait boire. Et l'on voit même encore à présent dans certains pays le premier de la maison présenter à boire à ceux qu'il a invités, dans la coupe où il a lui-même commencé à boire. Le Fils de Dieu avait dit dès auparavant aux Apôtres, qu'il devait souffrir beaucoup d'humiliations et la mort même. Ainsi il appelle maintenant d'une manière figurée ces souffrances et ces outrages, *le calice qu'il devait boire.*

Le Prophète-Roi semble aussi avoir eu dessein de leur donner le même nom de *calice du salut*, lorsqu'il figurait en sa personne celui qui devait naître de sa race, selon la chair, comme les saints Interprètes l'ont entendu. Mais nous pouvons ajouter ici avec saint

comprehenderunt Jesum, et ligaverunt eum, à Judâ moniti ut cum magnâ cautione eum ducerent, quòd solitus esset interdùm è turbâ inconspicuus elabi. *Et adduxerunt eum ad Annam primùm*, sive honoris causâ ob ejus ætatem, dignitatem et auctoritatem apud generum Caipham, et apud Judæos : *Erat enim socer Caiphæ, qui erat pontifex anni illius :* sive quia domus ejus erat vicinior : sive ut ab eo discerent quònam et quomodò ducendus esset Jesus. *Erat autem Caiphas, qui consilium dederat Judæis : Quia expedit unum hominem mori pro populo.* In memoriam revocat Evangelista Caiphæ dictum, cap. 11 memoratum, ut inde intelligatur hominis illius odium in Jesum, quem nullâ aliâ prolatâ causâ, prætextu utilitatis publicæ, et quidem imaginario, interficiendum præjudicaverat : simul etiam ad ostendendum, quod instar prophetæ prædixerat, non intelligens, Christum scilicet non pro se, sed pro mundi salute, innocentem passum esse.

Vers. 15, 16, 17. — *Sequebatur autem Jesum Simon Petrus*, de suis nimiùm præsumens viribus in tanto periculo, nec memor verborum Jesu, qui illi dixerat : *Non potes me sequi modò.* Sequebatur *et alius discipulus.* Joannem ipsum, qui hæc scribit, fuisse putant SS. Joannes Chrysostomus et Cyrillus : quod affirmare S. Augustinus non audet, quia tacetur. Solet autem se idem Joannes ita significare et addere : *Quem diligebat Jesus.* Fortassis ergò et hic ipse est : vel potiùs aliquis ex Hierosolymitanis civibus, qui clàm Jesum sectabatur : *Discipulus autem hic notus erat pontifici*, ut popularis. *Et introivit cum Jesu in atrium* seu domum *pontificis. Petrus autem stabat ad ostium foris*, se non ausus ultrò ingerere præ verecundiâ et timore, sperans tamen se ab altero intromittendum. *Exivit ergo alius discipulus, qui erat notus Pontifici, et dixit ostiariæ, et introduxit Petrum*, ancillam janitricem rogavit ut Petrum introduceret, quod illa fecit.

Cyrille, que Jésus-Christ, en parlant de ce calice, dit que *son Père le lui a donné ;* parce qu'encore que le breuvage si amer de sa passion et de sa mort lui ait été, pour le dire ainsi, préparé par la main des Juifs impies, il ne l'aurait pas toutefois bu, si Dieu son Père ne le lui avait présenté, en permettant, pour l'amour de nous, qu'il fût exposé à tous leurs outrages, et si lui-même ne l'eût accepté en se livrant volontairement à tant de souffrances. Ainsi, quand il dit à son Apôtre : *Ne boirai-je point le calice que mon Père m'a donné?* c'est la même chose que s'il lui disait : Croyez-vous, Pierre, que ce soit de la main des Juifs que je reçoive ce calice de ma passion et de ma mort ? Non, sans doute. Ils n'en sont que les instruments par la malice de leur volonté et par la corruption de leur cœur. Mais c'est mon Père que je regarde et non les Juifs : mon Père qui m'a engagé à mourir pour vous sauver, non les Juifs, qui ne regardent dans ma mort que la satisfaction de leur fureur. Et c'est ainsi que le Fils de Dieu apprenait à Pierre par son exemple, et en sa personne à tous ses disciples, à ne regarder aussi jamais dans ce qu'ils auraient à souffrir de la part des hommes, que cette main adorable du Père céleste, qui présente ce même calice de son Fils à tous ceux qu'il aime comme il l'a aimé. Car il en a bu de telle sorte, qu'il en réserve une portion à tous ses membres, selon le sens véritable de ces paroles du grand Apôtre : *Qu'il accomplissait dans sa chair ce qui restait à souffrir à Jésus-Christ.*

Vers. 12, 13, 14. — *Les soldats et leur capitaine, avec les gens envoyés par les Juifs, prirent donc Jésus, et le lièrent*, etc. — Il n'est point marqué comment ceux qui avaient été renversés par la parole de Jésus-Christ s'étaient relevés. Mais on ne peut l'attribuer qu'à un effet de cette même puissance qui les avait renversés. Ils se relevèrent donc, comme ils avaient été abattus, parce que celui qu'ils venaient prendre le voulut ainsi. Et ce fut encore par un effet de sa volonté que ceux qu'un si grand prodige semblait devoir arrêter, se saisirent de sa personne, comme s'ils eussent oublié dans l'instant même que celui qu'ils entreprenaient de lier venait de les renverser d'une parole. Car jamais peut-être l'endurcissement du cœur de l'homme n'a paru le disputer d'une manière plus étonnante contre la toute-puissance de Dieu ; quoique ce qu'ils attribuèrent à leur pouvoir fût l'effet du plus grand abandonnement de Jésus-Christ, qui s'éloignait d'autant plus du cœur de ces Juifs, qu'ils s'approchèrent de plus près de sa personne pour le prendre, quand il voulut bien le leur permettre.

Ils se jettent donc, dit saint Cyrille, comme des furieux, et ne craignent pas de lier celui qui était venu dans le monde pour décharger les pécheurs des dures chaînes du péché et du démon. Ils le menèrent d'abord, non chez Caïphe, le Grand-Prêtre, mais chez Anne, son beau-père, peut-être à cause que sa maison était sur leur route, et pour faire aussi, dit saint Chrysostôme, comme une espèce de montre de celui qu'ils avaient pris, le menant d'une maison dans une autre comme en triomphe. Saint Cyrille croit néanmoins, que ce qui put engager les Juifs à le conduire d'abord chez Anne, est qu'il avait eu apparemment beaucoup de part à cette intrigue d'iniquité, étant beau-père du Grand-Prêtre qui donna, comme l'on sait, ce conseil aux Juifs : Qu'il était avantageux que Jésus pérît lui seul plutot que toute la nation : ainsi les Juifs crurent faire honneur à Caïphe même, de mener d'abord Jésus Christ dans la maison de son beau-père ; quoiqu'il ne fût nullement de sa compétence de connaître de ce qui le regardait.

Vers. 15 jusqu'au 19. — *Cependant Simon-Pierre suivait Jésus, comme aussi un autre disciple, qui, étant connu du Grand-Prêtre, entra avec Jésus dans la maison du Grand-Prêtre*, etc.— Voilà, dit saint Chrysostôme, un grand changement dans Pierre, et une conduite bien différente de celle qu'il avait tenue auparavant. Lorsqu'il avait vu arrêter Jésus, son zèle pour sa défense était échauffé jusqu'à tirer l'épée, et couper l'oreille d'un des serviteurs du Grand-Prêtre. Et lorsqu'on fait maintenant de si grands outrages au même Sauveur, et qu'il semblait devoir s'animer d'un courage beaucoup plus grand, il l'abandonne jusqu'à le renoncer. Mais devant qui le renonce-t-il? Est-ce devant des Magistrats ou des Prêtres, qui pouvaient l'intimider davantage? Nullement ; c'est devant les derniers des hommes et des valets ; c'est à la voix d'une servante qu'il est tout tremblant ; et il oublie dans l'instant cette grande résolution qu'il avait prise, et cette promesse si magnifique qu'il avait faite à Jésus-Christ de ne le renoncer jamais, quand tous les autres le renonceraient, et qu'il serait obligé de mourir pour lui.

Aussitôt qu'il a répondu à cette servante : Qu'il *ne savait ce qu'elle disait*, il veut sortir, non pour n'être plus en danger de renoncer Jésus-Christ, mais par un effet de la frayeur dont il fut saisi. Car, comme le remarque saint Chrysostôme, il ne s'aperçut de sa faute, et il ne sentit sa chute que quand Jésus le regarda dans la suite. *Lors donc qu'il sortait*, dit S. Matthieu, ou se disposait à sortir, *une autre servante l'ayant regardé*, dit encore à ceux qui étaient présents : Que *cet homme était d'avec Jésus de Nazareth.* La première avait nommé le Sauveur, *Jésus de Galilée ;* et celle-ci

Dicit ergo Petro ancilla ostiaria : Numquid et tu ex discipulis es hominis istius? Si discipulus alter fuisset Joannes pariter Galilæus, videtur quòd illum esset pariter interrogatura. *Dicit ille : Non sum.*

Vers. 18, 19. — *Stabant autem servi*, privata domûs servitia, *et ministri* publici, ut apparitores, lictores, etc., *ad prunas*, sive struem carbonum, quam accenderant, *quia frigus erat*, quod Paschali tempore, maximè noctu, non insolitum testantur, qui illùc sunt peregrinati. *Erat autem cum eis et Petrus stans, et calefaciens se*, in aulâ subdiali pontificis. *Pontifex ergò interrogavit Jesum de discipulis suis*, cur discipulos colligeret, *et de doctrinâ ejus*, quænam ea esset, tacitè indicans eum novitate doctrinæ Mosaicam Legem

lui donne le nom de *Jésus de Nazareth.* Ces deux noms marquaient du mépris de la personne de Jésus. Le premier paraît par la réponse que les Pharisiens avaient faite à Nicodème, qui prenait la défense du Sauveur, lorsqu'ils lui dirent : *Etiez-vous aussi vous-même Galiléen? Lisez les Écritures, et voyez qu'il n'est jamais sorti de Prophète de Galilée.* Le second paraît aussi par la réponse que Nathanaël fit à saint Philippe, qui lui disait : Qu'ils *avaient trouvé celui dont Moïse avait écrit dans la loi, et dont les Prophètes avaient parlé, Jésus de Nazareth, fils de Joseph;* car Nathanaël lui repartit : *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth?* Ces deux manières de marquer Jésus, en le nommant *de Galilée*, ou *de Nazareth*, étaient donc dans la bouche de ces deux servantes, des expressions d'un grand mépris.

Comme une seconde chute ordinairement est plus grande que la première, la faute que fit saint Pierre en renonçant Jésus-Christ la seconde fois fut aussi plus criminelle ; puisqu'il ajouta au crime du renoncement, celui du serment. *Il ait* donc *avec serment*, selon l'Évangile : Qu'il *ne connaissait point cet homme.* Saint Hilaire et quelques autres ont voulu justifier en quelque sorte saint Pierre, ou au moins diminuer beaucoup son péché, en prétendant que cet Apôtre témoignait par sa réponse, *qu'il ne connaissait point pour homme*, c'est-à-dire, un simple homme, celui qu'il avait reconnu le premier pour le Fils de Dieu : *Et verè propè sine piaculo hominem negabat, quem Dei Filium primus agnoverat.* Mais saint Jérôme prouve fort bien, que ceux qui voudraient par une espèce de ménagement pour la mémoire de saint Pierre, interpréter ses paroles dans ce sens, ne défendraient cet Apôtre qu'aux dépens de la vérité de Dieu même : *Hi defendunt Apostolum, ut Deum mendacii reum faciant.* Car s'il est vrai, ajoute ce Père, que Pierre n'ait point renoncé son maître, il faut donc que le Seigneur n'ait pas dit la vérité lorsqu'il l'assura que, *cette nuit même, avant que le coq* chantât, il le renoncerait trois fois. Cette déclaration de Jésus-Christ est expresse ; et il ne dit pas : Vous renoncerez à me reconnaître pour un simple homme ; mais il dit absolument : *Vous me renoncerez.* Il est donc certain par la vérité de la parole du Sauveur, que Pierre l'a renoncé. Et il ne faut pas condamner le maître pour justifier le disciple. Les Évangélistes ne l'ont pas fait, parce qu'ils aimaient la vérité plus que leur propre gloire. Ils ont tous marqué cette chute de saint Pierre : nul d'eux n'a songé à la diminuer; et celui-même d'entre eux qui semblait devoir s'intéresser davantage à dissimuler ce qu'il y avait de défectueux dans la conduite de cet Apôtre, savoir, saint Marc, qui fut son disciple, bien loin de songer à couvrir par quelque déguisement cette faute, l'a marquée aussi fortement que saint Matthieu. Car il témoigne aussi bien que lui, que quelques-uns de ceux qui étaient présents, s'étant approchés pour dire à Pierre qu'il *était certainement de ces gens-là, et que son langage le faisait assez connaître* pour un homme de Galilée ; Pierre *commença alors à faire les plus terribles serments, et à jurer qu'il n'avait aucune connaissance de cet homme.*

C'est-là le troisième degré de la chute de cet Apôtre, qui, pour s'être vainement appuyé sur ses propres forces, et n'avoir pas craint de se venir exposer lui-même au péril, après que le Fils de Dieu l'avait assuré qu'il tomberait, mérita de ressentir par sa propre expérience le néant de toute la force de l'homme le plus courageux, qui ne s'appuie point sur la grâce de son Dieu.

Il est dit dans S. Matthieu que *le coq chanta*, et que *Pierre se souvint alors de la parole de Jésus.* Mais il est marqué expressément dans S. Luc qu'il ne s'en souvint qu'après que *le Seigneur se fut retourné, et l'eut regardé*, c'est-à-dire, qu'il eut tourné son regard intérieur vers lui pour le toucher par sa grâce, comme dit S. Augustin. Car cet Apôtre n'était pas alors en un lieu où il pût voir le Sauveur, étant en bas avec tous les gens; au lieu que Jésus était en haut dans la salle intérieure où se tenait le Conseil. Ainsi il paraît, dit saint Chrysostôme, qu'après que Pierre eut renoncé Jésus-Christ, la voix du coq qui chanta ne fut point capable de le faire souvenir de la prédiction qu'on lui avait faite de sa chute, et qu'il eut besoin du regard de son divin maître pour pouvoir rentrer en soi-même, et pour connaître et pleurer sa faute. Ce fut alors que se souvenant de ce que le Fils de Dieu lui avait dit, et de la présomption avec laquelle il lui avait résisté, il fut couvert d'une sainte honte, et percé d'une très-vive componction. Il se hâta de *sortir*, non plus par la crainte seule des hommes, comme auparavant, mais par la vue de sa propre faiblesse, par une humble confusion de son péché, et par le désir de *pleurer* plus librement *avec amertume*, ainsi qu'il le fit.

« Saint Augustin a proposé autrefois aux deux « plus grands ennemis de la grâce de Jésus-Christ « cet exemple de saint Pierre, que le Seigneur se- « courut alors invisiblement par sa divine miséri- « corde; à qui il toucha le cœur en le faisant sou- « venir de la parole qu'il lui avait dite; qu'il visita « par sa grâce intérieure, et à qui il fit répandre au- « dehors une abondance de larmes, après en avoir « formé la source au-dedans par son amour. » Il le proposa à Pélage et à Céleste, pour leur faire voir comment Dieu assiste l'homme, et aussi bien sa volonté que son action; et comment se vérifie cette parole de l'Apôtre : Que *c'est Dieu qui opère en nous et le vouloir et le faire*, et pour leur faire comprendre que nul ne doit présumer de soi avec obstination, s'il ne veut périr. Après cela, ajoute ce Saint, pourquoi Pélage veut-il être englouti dans cette mer d'une présomption orgueilleuse, d'où Pierre n'a été délivré que par le secours de Jésus-Christ figuré anciennement par la pierre dans les Écritures? *Quid in eo pelago vult mergi Pelagius, unde per petram liberatus est Petrus?* Saint Basile nous représente qu'il arrive assez souvent, par un effet de sa divine miséricorde, que les fautes où tombent ceux qui craignent Dieu tournent à leur avantage, et qu'il permet quelquefois qu'ils tombent, pour les guérir d'un élèvement secret qui précède leur chute. Et il rapporte au même lieu cet exemple de la chute de saint Pierre, comme une preuve de ce qu'il dit. Car en effet, cet Apôtre avait besoin de cette expérience de ses propres forces, pour en devenir plus humble, et il fallait, comme dit le même Saint, que le sentiment de sa faiblesse servît aussi à le rendre compatissant à l'égard des faibles. « Ne soyez donc pas si stupide et si « insensible, dit ce grand Évêque, que vous attri- « buiez à vous-même l'effet de la grâce qui est dans « vous. Vous n'êtes pas plus élevé en honneur qu'était « l'Apôtre S. Pierre; et vous ne pouvez aussi vous « imaginer que vous aimiez davantage le Seigneur, « que celui qui l'aimait avec tant d'ardeur qu'il vou-

evertere velle; collectione verò discipulorum, turbas et factiones in Republicâ excitare.

Vers. 20, 21. — *Respondit ei Jesus : Ego palàm locutus sum mundo ;* docui coram omnibus qui me audire vellent, quod factionum et seditionum auctores non faciunt : *ego semper*, id est, assiduè, *docui in synagogâ et in templo, quò omnes Judæi* undique *conveniunt, et in occulto locutus sum nihil*, quod contrarium esset his quæ palàm docui, et quod ad eamdem doctrinam non pertineret, ad eumdem finem non tenderet. S. Augustinus, tract. 113 in Joan : « In occulto locutus sum nihil, quod publicum esse nollem. Nam quod seorsim discipulis loquebatur, non in occulto loquebatur. Quis namque in occulto loquitur, qui coram tot hominibus loquitur; cùm scriptum sit : *In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum :* præsertim si hoc loquitur paucis, quod per eos velit innotescere multis, sicut ipse Dominus ait illis quos adhuc paucos habebat : *Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine ; et quod in aure auditis, prædicate super tecta ?* Matth. 10, 27. Ergo et hoc ipsum quod ab ipso dici videbatur occultè, quodammodò non dicebatur in occulto : quia non ita dicebatur, ut ab eis quibus dictum fuerat, taceretur ; sed ita potiùs ut usquequàque prædicaretur. » Addit Jesus : *Quid me interrogas ? Interroga eos qui audierunt quid locutus sim ipsis ; ecce hi sciunt quid dixerim ego.* Frustrà me interrogas, cui fidem non habere decrevisti. Auditores meos testes appello, ipsos satellites vestros, scitis quid vobis retulerint.

« lait même mourir pour lui. Mais parce qu'il parla « avec trop de présomption, en assurant qu'il ne se- « rait pas scandalisé quand tous les autres le se- « raient, il fut livré à la crainte et à la faiblesse de « l'homme, et il tomba jusqu'à renoncer son maître, « afin qu'il devînt plus sage, plus humble, et plus « retenu par sa chute même; et qu'il connût claire- « ment, que comme la main de Jésus-Christ l'avait « soutenu lorsqu'il commençait à enfoncer dans la « mer, ce fut encore la même main toute divine qui « l'empêcha de périr alors dans un aussi grand péril « qu'était celui de ce scandale où son infidélité et sa « présomption le précipitèrent. »

Voici le sentiment des anciens et des nouveaux Interprètes, touchant cet *autre disciple* qui *suivit* Jésus avec Pierre jusque chez Caïphe, où il fut conduit de la maison d'Anne. Saint Jean Chrysostôme ne doute point que ce ne soit le saint Évangéliste lui-même; c'est-à-dire, celui qui raconte cette histoire. Et il témoigne que ce qui l'empêche de se nommer, est un effet de sa modestie ordinaire, parce que ce qu'il rapportait lui était très-honorable, comme ayant eu le courage de suivre son Maître jusque chez ses ennemis, lorsque presque tous les autres Apôtres l'abandonnaient. Saint Cyrille croit aussi que l'Evangéliste marque exprès que ce disciple était connu du Grand-Prêtre, et qu'il eut par-là une entrée facile dans sa maison, où était alors Jésus, afin de rendre plus authentique le récit qu'il fait de tout ce qui s'y passa, comme en étant lui-même témoin, et ne l'ayant point appris des autres. Saint Augustin croit cependant, avec plusieurs habiles Interprètes, qu'on ne doit point assurer ce que l'Evangile ne dit point expressément, d'autant plus que lorsqu'il se désigne lui-même en se donnant, comme il fait ici, le nom de *disciple*, il ajoute d'ordinaire, *celui que Jésus aimait.* Il y a même quelque apparence que celui dont il est parlé en ce lieu, était un de ces disciples qui ne se découvraient pas, par la crainte qu'ils avaient des Pharisiens, ces ennemis si redoutables de tous ceux qui ne se tenaient point unis à eux. Et c'est pour cela sans doute, qu'étant connu du Grand-Prêtre, sans être connu pour disciple de Jésus, il eut aisément entrée dans sa maison, et la fit donner aussi à saint Pierre, dont l'attache à suivre son divin Maître jusqu'en un lieu où il était dangereux pour lui de se montrer, n'ayant pas la force qu'il s'imaginait avoir, lui devint par un effet de la miséricorde de Dieu, une occasion de se connaître lui-même, et de demeurer convaincu de sa faiblesse.

Vers. 19, 20, 21. — *Cependant le Grand-Prêtre interrogea Jésus touchant ses disciples et sa doctrine. Jésus lui répondit : J'ai parlé publiquement à tout le monde, j'ai toujours enseigné dans la synagogue*, etc. — Caïphe fait assez voir qu'il ne pouvait reprocher aucun crime à Jésus-Christ, puisqu'il est contraint de l'interroger sur ses disciples, pour savoir peut-être ce qu'ils étaient devenus ou à quel dessein il les avait assemblés. Il l'interrogea de même sur sa doctrine, pour savoir de lui apparemment s'il n'était pas opposé à la doctrine et à la loi de Moïse, et s'il prétendait former ses disciples dans une autre école que celle de cet ancien législateur d'Israël. Mais quel besoin avait-il d'interroger Jésus-Christ sur ses disciples et sur sa doctrine, lui que tous les Juifs, et tous les docteurs entendaient depuis plus de trois années prêcher dans les synagogues et dans le temple, sans qu'il se cachât pour instruire les peuples, et sans qu'il dissimulât la manière dont il formait ses disciples dans la piété à la vue de tout le monde ? C'est la raison pour laquelle Jésus-Christ refuse de lui répondre sur l'une et l'autre de ces deux choses qu'il lui demandait. Car il était inutile qu'il rendît lui-même témoignage de ce que tous les docteurs et tous les pharisiens connaissaient aussi bien que tous les Juifs. Et la justification incontestable de la conduite et de la doctrine du Sauveur était cette liberté avec laquelle il avait toujours parlé en public, imposant silence aux pharisiens toutes les fois qu'ils tentèrent de le surprendre, autorisant sa doctrine par la multitude de ses miracles, et faisant du bien généralement à tout le monde. Il déclare donc au Grand-Prêtre que ce n'était point à lui qu'il se fallait adresser pour être informé de ce qu'il voulait savoir, puisque son propre témoignage sur ce qui le regardait eût pu leur être suspect ; mais à ceux qui avaient été témoins de la doctrine qu'il enseignait à ses disciples, et de la conduite qu'il tenait à leur égard. Rien n'était plus raisonnable ni plus convaincant que cette réponse, par laquelle il les renvoyait au témoignage de ses propres ennemis, et de ces mêmes archers, qui étaient peut-être alors dans la maison de Caïphe, qui étant venus auparavant pour l'arrêter, avaient dit tout transportés d'admiration de ses discours : Que *jamais homme n'avait parlé comme lui.*

Mais comment déclare-t-il au Grand-Prêtre, *qu'il n'avait rien dit en secret*, puisqu'il découvrait aux Apôtres en particulier ce qu'il ne disait aux peuples que sous le voile des paraboles et des énigmes, et que, dans cet admirable sermon qu'il leur fit après la Cène, il leur avait dit, comme aux confidents des secrets de son royaume, beaucoup de choses qu'il ne disait point aux autres ? Les saints Interprètes répondent premièrement : Que ce que le Fils de Dieu disait ainsi en particulier à ses disciples n'était que l'explication des choses mêmes qu'il disait aux Juifs en public ; secondement : Qu'il ne le disait aux Apôtres, qu'afin qu'ils les publiassent devant tous les peuples, quand ils seraient en état de les entendre ; et enfin, que s'il leur parlait ainsi quelquefois en particulier, ce n'était pas dans le dessein de se cacher, ni de cabaler, ni d'exciter des tumultes, comme les Prêtres et les Pharisiens auraient voulu le persuader : mais afin de rendre les uns dépositaires de ce qu'ils devaient enseigner aux autres,

Vers. 22, 23, 24. — *Hæc autem cùm dixisset, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu, dicens : Sic respondes pontifici?* Itane respondes, tam superbè, tam contumaciter? Confer cum 3 Reg. 22, 24, ubi refertur Sedeciam filium Chanaana Michæam prophetam coram rege Achab in maxillam percussisse. Confer et cum Act. 23, 3, ubi Paulo coram sacerdotibus et toto concilio perorante, princeps sacerdotum Ananias præcepit ministris suis percutere os ejus. Tunc Paulus dixit ad eum : *Percutiet te Deus, paries dealbate. Et tu sedens judicas me secundùm legem, et contra legem jubes me percuti?* Jesus verò modestiæ et mansuetudinis admirabilis exemplum præbens, *respondit ei : Si malè locutus sum*, si quid dixi contumeliosum in pontificem, *testimonium perhibe de malo.* Accusa, ut causâ dictâ plectar. *Si autem benè, quid me cœdis*, immeritum, contra jus omne? *Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.* Primam Petri negationem, quam alapæ Jesu inflictæ hìc præmittit Joannes, in domo Caiphæ contigisse, et consequenter alapam quoque ibidem inflictam fuisse Christo, ex aliis Evangelistis constat. Quod igitur hìc scribit Evangelista : *Et misit eum Annas*, etc., vim habet plus quàm perfecti, et intelligendum, *miserat.*

Vers. 25, 26, 27. — *Erat autem Simon Petrus stans* in aulâ subdiali Caiphæ, *et calefaciens se* (ut præmisit Evangelista, qui narrationem interruptam negationis Petri nunc resumit); *dixerunt ergo ei*, quidam ex ministris, sive militibus, aut servis : *Numquid et tu ex discipulis ejus es? Negavit ille, et dixit : Non sum. Dicit ei unus ex servis pontificis, cognatus ejus, cujus abscidit Petrus auriculam : Numquid ego te vidi in horto cum illo?* Se premi sensit Petrus memoratione horti, et metuit ne violatæ publicæ potestatis reus ageretur ob abscissam Malcho auriculam. *Iterùm ergo negavit Petrus et statim gallus cantavit.*

Vers. 28. — *Adducunt ergo Jesum à Caiphâ*, id est, ab ædibus Caiphæ, *in prætorium*, in domum prætoris, scilicet Pilati. *Erat autem mane*, primi diei paschalis : *et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur*, id est, ne redderentur immundi ingressu ædium viri ethnici : vel etiam ne damnationis participes viderentur : nam statim à damnatione sacris vesci non licebat, ut notat Maimonides : *sed ut* impolluti, et salvâ religione, *manducarent Pascha*, quo nomine non intelligitur agnus paschalis, quem die præcedente ad vesperam comederant, secundùm legem; sed sacrificia pacifica, quæ totis illis septem diebus Azymorum immolabantur, et communi nomine Pascha vocabantur, seu paschales victimæ, ut patet ex Deuteron. 16, 2 : *Immolabisque Phase Domino Deo tuo de ovibus et de bobus, in loco quem elegerit Dominus Deus tuus, ut habitet nomen ejus ibi.*

Vers. 29, 30. — *Exivit ergo Pilatus ad eos foràs*,

Vers. 22, 23. — *Comme il eut dit cela, un des officiers qui était là présent, donna un soufflet à Jésus, en lui disant : Est-ce ainsi que vous répondez au grand-prêtre? Jésus lui répondit : Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit*, etc.—Le ciel aurait dû frémir et toute la terre trembler à la vue d'une patience si divine du Seigneur de l'univers, et de l'imprudence si excessive d'un serviteur. « Si nous songions, dit saint Augustin, « qui était celui qui a reçu ce soufflet, ne souhaite- « rions-nous pas que cet homme de qui il l'a reçu, « eût été dans le moment consumé par le feu « du ciel, ou que la terre se fût entr'ouverte pour « l'engloutir, ou que le démon fût entré dans son « corps pour le tourmenter, ou que la divine justice « l'eût puni par quelque autre peine, ou semblable, ou « même plus grande? Mais celui par qui le monde a « été fait, aime mieux nous instruire par l'exemple « d'une patience qui a la force de vaincre même le « monde. » Que si l'on demande pourquoi Jésus-Christ ne fit pas alors ce qu'il avait commandé, en présentant l'autre joue à celui qui l'avait frappé, on peut répondre avec saint Augustin, qu'il fit quelque chose de plus important, étant d'ailleurs très-disposé à présenter non seulement l'autre joue à celui qui l'avait frappé, mais tout son corps à ses bourreaux pour être crucifié. Il aima donc mieux, en répondant d'une manière si juste et si pleine de douceur, nous faire voir ce qui était nécessaire que nous sussions, qui est que ces grands préceptes qu'il nous a donnés de la patience, s'accomplissent principalement par la préparation intérieure du cœur; puisqu'il peut même arriver, qu'un homme en colère satisfasse seulement à l'extérieur de ce précepte, en présentant son autre joue; au lieu que c'est par le cœur que Dieu juge de tous les hommes. Celui qui avait un peu auparavant renversé d'une parole ce même officier avec tous ceux qui l'accompagnaient, eût pu dans l'instant l'anéantir. Mais il se contente de justifier sa réponse, en pressant cet homme de reconnaître qu'il n'avait en aucune sorte violé la loi qui l'obligeait d'honorer les pontifes du Seigneur; et il montre en même temps, dit saint Cyrille, combien il était élevé au-dessus de la faiblesse d'esprit, qui rend les hommes si délicats en ce qui regarde leur honneur, et si sensibles aux moindres injures. Qui est celui en effet qui peut voir le Dieu de gloire rempli de douceur et de patience au milieu d'un si grand outrage, sans être lui-même dans la dernière confusion, de ce qu'un ver de terre s'abandonne aux derniers emportements, et se montre aussi furieux qu'un dragon, dans l'instant qu'un de ses frères se laisse aller à lui dire quelque parole offensante? De quelle importance était-il donc pour nous tous, que notre chef et le consommateur de notre foi, comme l'appelle l'Apôtre, se fit voir à nous comme un divin original de patience, afin que nous n'eussions plus de honte de souffrir ce que Dieu avait souffert avec une humilité si étonnante!

Vers. 28, 29, 30. — *Ils menèrent donc Jésus de chez Caïphe au palais du gouverneur. C'était le matin; et pour eux ils n'entrèrent point dans le palais, afin de ne se point souiller, et de pouvoir manger la Pâque*, etc. Ce que l'Évangile appelle en ce lieu, *manger la Pâque*, ne doit pas s'entendre de l'agneau pascal qui avait été mangé dès le soir du jour précédent, selon l'ordonnance de la loi, mais des victimes qui s'immolaient durant les sept jours de cette grande solennité, et auxquelles il leur était défendu de toucher étant impurs. Ils mettaient au nombre de ces impuretés légales, d'entrer en un lieu où on devait condamner celui qu'ils avaient livré eux-mêmes. Et ils craignaient de *se souiller* de la sorte, quoiqu'ils ne craignissent pas de le faire en sollicitant la mort d'un juste. Y eut-il jamais, s'écrie un grand saint, de folie pareille à celle de ces aveugles, qui s'imaginent se conserver purs de la mort de Jésus-Christ, pourvu qu'ils ne le fassent point mourir eux-mêmes, quoiqu'ils le livrent entre les mains de ceux qui doivent le faire mourir? Vit-on jamais rien de plus ridicule que de ne pas craindre d'être souillé par une aussi grande impiété, qu'était celle de vouloir faire condamner comme un scélérat, celui qui n'avait commis aucun péché; et de craindre en même temps d'entrer dans le lieu où on devait le

ipsorum cedens superstitioni, in Lithostrotum, quæ porticus erat supra plateam ædificata, *et dixit : Quam accusationem affertis adversùs hominem hunc?* Cujus criminis ipsum accusatis tam alieno tempore? *Responderunt et dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.* Nisi certo certiùs constaret hunc esse criminis non vulgaris reum, tuo non sisteremus judicio damnandum. Sic auctoritate suâ suppleri volunt, quod probationibus deerat.

Vers. 31, 32. — *Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, et secundùm legem vestram judicate eum.* Nullius criminis convictum, et indictâ causâ, legum pœnis subjicere mihi quidem non licet, sed vos secundùm legem vestram eum judicate, si hominem prorsùs innocentem puniendum statuit. *Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam.* Scis nobis ademptum esse jus gladii, ex quo Judæa in provinciam à Romanis redacta est : Tuum igitur est, non nostrum in eum animadvertere qui crimina commisit capitali supplicio luenda. *Ut sermo Jesu adimpleretur, quem dixit, significans quâ morte esset moriturus.* Ita factum est ut impleretur quod Jesus dixerat, se tradendum esse gentibus, et cruci affigendum, quo supplicii genere à solis Romanis, non à Judæis affici poterat.

Vers. 33, 34, 35. — *Introivit ergo iterùm in prætorium Pilatus,* unde exiverat ad Judæos, et *vocavit Jesum,*

juger? Mais telle était la vertu de ces faux justes, qui se rendaient scrupuleux dans les plus petites choses, en même temps qu'ils négligeaient les plus grandes, comme Jésus-Christ le leur avait reproché publiquement. Ainsi ils se persuadaient pouvoir immoler à leur jalousie le véritable Agneau pascal, tandis qu'ils appréhendaient de contracter quelque impureté légale dans des choses qui n'en étaient qu'une faible image. Quel est donc, dit S. Augustin, cet aveuglement? Quelle est cette impiété et cette extravagance? Car il n'y a point de termes assez expressifs pour former l'idée d'une espèce de dévotion si contraire à la véritable piété, et même au bon sens, de répandre sans scrupule le sang innocent de son frère, et d'être si scrupuleux pour ne pas entrer dans le palais d'un juge infidèle; de regarder comme une souillure de mettre le pied dans une maison étrangère, et de ne pas craindre de se souiller par son propre crime qu'on laisse entrer dans son cœur. Car, comme dit le même saint, il ne s'agit pas d'exagérer en ce lieu l'excès qu'ils commirent en faisant mourir l'auteur de la vie et le Dieu de gloire, puisqu'ils ne le connaissaient pas : mais ils ne pouvaient se justifier de la mort d'un innocent, qui, dans tout le temps qu'il conversa avec eux, ne fit jamais que du bien à tous ces peuples.

Aussi ils prononcent leur propre condamnation par la manière dont ils parlent à Pilate. Car ce gouverneur leur ayant d'abord demandé, selon l'ordre de la justice, *de quoi ils accusaient l'homme* qu'ils lui avaient présenté, au lieu de lui spécifier les crimes pour lesquels ils le jugeaient digne de mort, ils se contentaient de lui répondre en général : Que *s'il n'était un méchant, ils ne le lui auraient pas livré.* Il fallait, dit S. Augustin, interroger ceux que Jésus avait délivrés des esprits impurs, les malades et les lépreux qu'il avait guéris, les sourds, les muets, et les aveugles à qui il avait rendu l'ouïe, la langue et les yeux, les morts qu'il avait ressuscités, et ce qui surpasse tous ces miracles, les fous qu'il avait remplis d'une divine sagesse. C'était à ceux-là à répondre aux Pharisiens et aux docteurs, s'il était vrai que Jésus fût un méchant, lui qui les avait comblés de ses grâces. Mais ces hommes orgueilleux avaient conspiré la mort de celui dont la sainteté était la condamnation de leurs désordres; et ils voulaient pour satisfaire leur passion, renverser toutes les règles des jugements, en pressant un juge païen de les croire sur leur parole, et de condamner comme un scélérat, une personne contre laquelle ils ne pouvaient apporter de preuves.

Vers. 31, 32. — *Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et le jugez selon votre loi. Mais les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne; afin que ce que Jésus avait dit,* etc. — C'était leur faire connaître qu'ils n'avaient aucune raison d'exiger de lui qu'il fît mourir Jésus-Christ, sans lui apporter des preuves de ce qu'ils lui imputaient. Car, c'est de même que s'il leur eût dit : Comme il ne m'est pas permis de punir un homme que je ne trouve convaincu d'aucun crime, jugez-le vous-mêmes, si votre loi vous permet de faire ce que je ne puis. Or c'était, dit saint Cyrille, une chose vraiment ridicule, ou plutôt digne de larmes de voir que celui que les lois du paganisme justifiaient comme innocent, fût jugé digne de mort par des Juifs qui se glorifiaient d'observer la loi de Dieu même. Ils disent qu'*il ne leur était pas permis de faire mourir personne,* à cause de l'assujétissement où ils étaient sous les Romains, qui leur ôtèrent le pouvoir de condamner juridiquement à la mort les criminels, se réservant à eux-mêmes et à leurs officiers ce droit de vie et de mort sur ceux qu'ils s'étaient assujétis. Mais ils condamnaient déjà Jésus à la mort, puisqu'en disant qu'il ne leur était pas permis de faire mourir personne, ils se déclaraient ouvertement sur la sentence qu'ils portaient tous contre lui.

Or *il fallait,* dit le saint Évangéliste, *qu'on vît s'accomplir la parole du Sauveur, qui avait marqué de quelle mort il devait mourir,* c'est-à-dire, qu'*il serait livré* par les Juifs *entre les mains des Gentils,* qui étaient les Romains. Ainsi s'accomplit véritablement ce qu'avait dit Jésus-Christ, que les Juifs le livreraient, mais que les Gentils le feraient mourir : et ces derniers étaient moins criminels que les premiers, qui voulant en quelque façon ne se point souiller de cette mort, au lieu de faire voir leur innocence, découvrirent leur folie aux yeux de tous.

Vers. 33, 34, 35. — *Pilate étant donc rentré dans le palais, et ayant fait venir Jésus, lui dit : Etes-vous le roi des Juifs? Jésus lui répondit : Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi?* etc. — Pilate ne demande au Sauveur *s'il était roi*, qu'après que ceux qui le lui avaient présenté l'eurent accusé d'empêcher qu'on ne payât le tribut à César, de dire qu'il était le Christ, et de vouloir être regardé comme roi, selon que saint Luc le marque formellement. Quoique Pilate ne vît rien dans Jésus-Christ qui lui donnât lieu de le soupçonner de ce dont on l'accusait, il lui demanda néanmoins s'il était le roi des Juifs : *Tu es rex Judæorum?* Et il semble, selon la réflexion d'un ancien Père, que cette demande, de la manière dont Pilate la lui fait, donne assez lieu de juger qu'il ne croyait nullement ce qu'il lui disait. Car, c'est de même que s'il eût dit : Serait-il possible que vous, dans l'état où je vous vois, vous vous prétendissiez roi des Juifs? La réponse du Sauveur est pleine de sens, et donnait lieu à cet officier de faire réflexion sur la calomnie si malicieuse des Juifs. Car c'est de même que s'il lui eût dit : Il y a plusieurs années que vous êtes gouverneur de la province, et que vous faites paraître beaucoup de zèle pour défendre les intérêts de l'empire. Avez-vous donc remarqué par vous-même quelque chose qui pût me rendre suspect, comme ayant voulu troubler l'empire romain? Que s'il est très-vrai que vous n'avez pu rien découvrir de semblable dans ma conduite, et si ce sont seulement les Juifs qui ont formé devant vous cette accusation contre moi, prenez garde de ne vous pas

illum interrogaturus, et *dixit ei : Tu es rex Judæorum?* Tune rex ille es, quem Judæi jampridem venturum sibi pollicentur? Aut eum te esse prædicas? *Respondit Jesus : A temetipso hoc dicis, an alii dixerunt tibi de me?* An ex tuâ sententiâ, an ex aliorum suggestione id rogas? Respondit Pilatus : *Numquid ego Judæus sum,* ut scire possim quem regem ex prophetarum suorum vaticiniis Judæi exspectent, et qui sint istius regis characteres? Non ergo ex me ipso rogavi, sed ex instinctu Judæorum. *Gens tua, et pontifices tui,* istarum rerum intelligentes, *tradiderunt te mihi*, ad meum tribunal te adduxerunt, præjudicatum, quasi seditionis auctorem. *Quid fecisti?* Quo facto eis occasionem dedisti te accusandi velut tanti criminis reum? Sic occultè rimatur an se regem profiteatur Jesus. Sed priùs habenda erat quæstio de crimine, quàm interrogaretur, si secundùm juris ordinem procedere judex iniquus voluisset.

Vers. 36, 37. — *Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo.* Regnum meum non est terre-

laisser surprendre par ceux qui veulent abuser de votre crédulité. Mais Pilate n'entrant pas dans la pensée de Jésus-Christ, qui voulait le rappeler à son propre jugement, pour discerner par lui-même la fausseté de l'accusation des Juifs, se choqua en quelque sorte de ce qu'il crut qu'on voulait qu'il fût instruit des mystères de cette nation. *Est-ce que je suis Juif?* dit-il au Sauveur. Ce qu'il disait, parce que les Juifs avaient accusé Jésus devant lui, comme il paraît par saint Luc, de se dire le Christ, le roi d'Israël ; et ainsi regardant cette accusation, non par rapport aux intérêts des Romains, sur qui il voyait très-clairement que Jésus n'attentait point, mais par rapport aux Juifs mêmes, et aux secrets de leur religion, qu'il envisageait comme des superstitions, il eut de la peine que Jésus-Christ lui demandât une chose qu'il croyait ne pouvoir être connue que par ceux qui faisaient profession de Judaïsme, pour lequel, comme un magistrat romain, il n'avait que du mépris. Après donc avoir marqué au Sauveur qu'il n'était pas Juif, et que c'étaient ceux de sa nation, et les premiers mêmes de sa religion qui le lui avaient livré pour le condamner à mort, il lui demande à lui-même quelle pouvait être la cause de cette grande animosité qu'ils témoignaient contre lui. *Quid fecisti?* qu'avez-vous fait pour mériter d'être ainsi persécuté par les Juifs? Il était juste en effet qu'il s'en rapportât à Jésus-Christ même, et non à ses ennemis. Et s'il s'était arrêté à ne croire que celui qui ne pouvait le tromper, il n'eût pas eu la faiblesse de se laisser intimider à la fin par les cris tumultueux d'une populace animée par les Pharisiens, par les prêtres et par les docteurs.

Vers. 36. — *Jésus lui répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs : mais mon royaume n'est point d'ici.* — Jésus-Christ ne s'arrête point à la dernière demande que lui avait faite Pilate, parce que c'était proprement à ceux qui le lui avaient livré comme un criminel à prouver les crimes dont ils l'accusaient ; mais il répond seulement à ce qu'il lui avait demandé d'abord : *S'il était le roi des Juifs?* C'était sur quoi il fallait qu'il fît connaître à ce gouverneur que son royaume ne devait point le rendre suspect aux Romains. Il ne nie donc pas qu'il soit roi, puisqu'il l'était, et le Roi des rois, et qu'il n'aurait pu nier cette vérité sans se renoncer soi-même. Mais il déclare que *son royaume n'est pas de ce monde,* ni semblable à ceux que possèdent les autres princes, c'est-à-dire, un royaume temporel, un royaume qui se termine sur la terre, un royaume dont les autres rois puissent devenir jaloux et concevoir de l'ombrage. « Ainsi, écoutez, « tous les royaumes de la terre; soyez attentifs, vous « ô Juifs, et vous ô Gentils. Je n'empêche point que « vous ne régniez en ce monde; car *mon royaume n'est « point de ce monde.* Ne vous laissez donc point aller « à une vaine terreur, comme Hérode le meurtrier de « tant d'enfants innocents fut effrayé si vainement de « la naissance du Christ. Puisque mon royaume n'est « point de ce monde, qu'avez-vous sujet de craindre? « Venez plutôt à ce royaume que je vous annonce, « qui tend au ciel, et où l'on n'arrive que par la foi. » Le Fils de Dieu prouve à Pilate que son royaume n'est point de ce monde, *parce que ses gens n'ont point combattu pour empêcher qu'il ne fût livré aux Juifs.* Il parle un langage humain pour se faire entendre de ce gouverneur. Car c'est comme s'il eût dit : Vous n'avez point vu que j'aie amassé des troupes pour entreprendre quelque chose contre l'empire. Lorsque les Juifs ont voulu me faire roi, je me suis caché. Et quand un de mes disciples a entrepris de me défendre contre leur fureur, je l'en ai aussi empêché. J'ai des ministres plus puissants que tous les hommes, et qui n'auraient pas manqué de repousser tous mes ennemis, si j'avais eu à régner ici-bas comme tous les autres princes. Mais je n'ai point employé leur ministère, parce que *mon royaume n'est point de ce monde,* et qu'il doit être établi ailleurs, c'est-à-dire, dans le ciel. Par là il portait Pilate à élever son esprit au-dessus de ce qu'il voyait en lui, et il lui faisait entendre qu'il n'était pas seulement un homme, mais un Dieu, et le Fils de Dieu, s'il eût été digne de l'entendre. Mais ce qu'il dit à ce gouverneur, il le dit encore, et le dira jusques à la fin des siècles à tous ses disciples : que *son royaume n'est point d'ici-bas.* Il est vrai que son Église, qui est son royaume, est sur la terre ; mais elle tend tous les jours au ciel. C'est là où il faut que leurs esprits et leurs cœurs soient uniquement attachés. C'est là où doivent se porter tous leurs désirs. C'est là où il faut qu'ils cherchent le royaume de Jésus-Christ ressuscité et non ici-bas : *Quæ sursum sunt, quærite, ubi Christus est in dexterâ Dei sedens.*

Vers. 37, 38. — *Pilate lui dit alors : Vous êtes donc roi? Jésus lui repartit : Vous le dites, que je suis roi. C'est pour cela que je suis né, et que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité : quiconque appartient à la vérité écoute ma voix. Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité?* etc. — Il n'était pas difficile de conclure avec Pilate que Jésus-Christ *était donc roi.* Car puisqu'il disait que *son royaume n'était pas de ce monde,* il reconnaissait qu'il avait un autre royaume, et par conséquent qu'il était roi. Mais Pilate regarda sans doute cette sorte de royauté avec mépris, ou au moins sans aucune crainte, voyant bien qu'il n'avait rien à appréhender pour les Romains, d'un roi qui lui déclarait que son royaume n'était point de ce monde, et en qui il ne remarquait aucune chose qui pût lui donner le moindre ombrage. Jésus ne nia point à Pilate qu'il fût roi ; et il tempéra de telle sorte sa réponse, qu'il paraissait approuver plutôt ce qu'il avait dit, que l'assurer de soi-même : *Tu dicis, quia rex sum ego,* vous le dites, que je suis roi. Mais en même temps qu'il reconnut qu'*il était roi* véritablement, comme Dieu et comme homme, il lui fit entendre quelle était la fin de son Incarnation et de sa naissance parmi les hommes, afin qu'il ne s'imaginât pas qu'il eût jamais eu des desseins d'ambition et de grandeur depuis le temps qu'il conversait au milieu des Juifs : *Je suis né,* dit-il à Pilate, *et je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité,* c'est-à-dire, pour faire connaître aux hommes qu'ils sont dans l'erreur, pour bannir le mensonge du milieu du monde, pour détruire le règne tyrannique du démon qui trompe tous ceux qu'il a rendus ses esclaves, et pour établir en sa place l'empire si juste de la vérité, qui n'est autre que Dieu même, le Seigneur unique et souve-

num et temporale ; ac proinde non est talis conditionis ut statum Romani imperii perturbet. *Si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis.* Si terrenum regnum affectâssem, collegissem milites, qui pro me fortiter dimicarent, et Judæorum me perdere volentium conatibus resisterent : *Nunc autem regnum meum non est hinc :* ideò nihil ejusmodi conatus sum. *Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu?* Siquidem communi sensu te regem esse negas, certo ergo sensu te regem esse profiteris, et regnum tibi vendicas nobis ignotum? *Respondit Jesus : Tu dicis, quia rex sum ego.* Dicis quod res est. *Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati.* Quamobrem me regem esse non nego, Christum, Filium Dei, regni cœlorum Dominum, jure nativitatis æternæ; quod quidem regnum his qui veritati credunt, ad quam docendam veni in mundum, et temporaliter natus sum de Virgine, à me paratum est. *Omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.* Omnis qui stat à ve-

rain de tout l'univers. Ce n'était donc ni au gouverneur des Romains, ni à ces maîtres de toute la terre, à appréhender le royaume du Sauveur, puisqu'il venait seulement régner dans le cœur des hommes par la lumière de sa vérité et de sa grâce ; mais c'était plutôt au démon, qui est nommé le père du mensonge et le prince des ténèbres, à trembler en entendant dire à Jésus-Christ qu'*il était venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité.* Car, c'est par ce témoignage qu'il a rendu à la vérité jusqu'à répandre son sang sur la croix, que le regne du mensonge a été détruit. Ç'a été parce que le démon a fait mourir celui qui s'appelle et qui est par son essence divine la vérité même, qu'il a été dépouillé de ce pouvoir qu'il avait de tromper les hommes, en les engageant dans mille superstitions et mille erreurs nées de celui qui produit, selon Jésus-Christ, le mensonge de son propre fonds.

Cependant le Fils de Dieu qui connaissait le cœur de Pilate, et l'éloignement qu'il avait de la vérité dont il lui parlait, ajouta dans le même temps : Que *ceux-là écoutaient sa voix, qui étaient les enfants* ou les disciples *de la vérité.* « Car, quoique la Vérité nous ait « tous créés, et qu'en ce sens nous appartenions tous, « comme dit saint Augustin, à la Vérité, il n'est pas « donné à tous de l'écouter, c'est-à-dire, de lui obéir, « et de croire en elle. Et c'est sans aucuns mérites « précédents que cette grâce leur est donnée, puis- « qu'autrement elle ne serait pas une grâce. Il ne dit « pas : Tous ceux qui écoutent ma voix appartiennent « à la vérité ; mais tous ceux qui appartiennent à la « vérité écoutent ma voix. Et ainsi ils l'écoutent, « parce qu'ils appartiennent à la vérité, c'est-à-dire, « parce que ce don leur est accordé par la vérité « même. Et qu'est-ce dire autre chose, si non qu'ils « croient en Jésus-Christ, par un effet de la grâce de « Jésus-Christ? »

Pilate n'appartenait point à la vérité en cette manière, puisqu'en même temps qu'il eut demandé au Fils de Dieu ce que c'était que la vérité, sans attendre qu'il l'éclaircît sur une chose dont la connaissance est si importante à tous les hommes, que de là dépend tout leur bonheur éternel, il le quitta pour aller trouver les Juifs, et leur dire qu'il ne trouvait dans celui qu'ils lui avaient présenté, aucune cause de mort. Il fit alors, dit saint Cyrille, en rejetant la connaissance d'un trésor si précieux, la même chose que font ceux dont la vue est entièrement éteinte, lorsqu'ils rejettent de l'or ou une pierre de grand prix qu'on leur présente, sans pouvoir faire le discernement de l'un et de l'autre, ni même admirer la lumière du soleil qui éclaire le reste des hommes. Car la vérité est d'une beauté et d'un éclat admirable pour ceux dont l'âme étant purifiée est en état de la voir, au lieu qu'elle n'a rien que de difforme et de dégoûtant pour ceux qui n'ont point ces yeux spirituels, ces *yeux éclairés du cœur*, dont parle l'Apôtre.

Pilate étant donc sorti pour aller parler aux Juifs, qui s'étaient tenus hors de son palais, par un vain scrupule dont le démon les amusait, leur déclara qu'il ne trouvait dans Jésus rien qui méritât la mort. Car il vit fort bien que l'accusation d'attentat à la royauté n'avait aucun fondement ; soit qu'il regardât comme une idée le royaume dont Jésus lui avait parlé, n'ayant pas la foi pour pénétrer ce mystère ; soit qu'il négligeât ce qu'on disait contre lui, comme une dispute de religion qui ne pouvait regarder sa charge. Mais, parce qu'il connaissait jusqu'où allait la fureur des prêtres Juifs et des Pharisiens contre Jésus-Christ, et qu'il craignait de les irriter de nouveau, s'il eût renvoyé comme innocent celui qu'ils venaient de lui présenter comme un criminel digne de mort ; il trouva, dit saint Cyrille, ce tempérament de politique, de leur proposer à l'occasion de la Pâque, de le délivrer, selon la coutume qu'il avait de leur accorder la grâce d'un criminel tous les ans en cette grande solennité.

Il souhaitait de délivrer Jésus-Christ, par cette voie, afin que ne pouvant pas le faire reconnaître comme innocent par les Juifs, il leur présentât au moins ce moyen de le sauver comme coupable. Saint Chrysostôme ne peut assez admirer ce terrible renversement causé par la jalousie furieuse des ennemis du Sauveur. Car, au lieu que c'était le peuple qui avait accoutumé de demander en cette fête solennelle la grâce d'un criminel, c'est ici le gouverneur qui demande en quelque sorte la grâce de Jésus-Christ, et qui ne peut l'obtenir. Cependant ils ne pouvaient le convaincre d'aucun crime, lors même qu'il ne se défendait pas : et sa vie si pure était une voix, qui dans son silence même leur reprochait hautement leur injustice.

Quelques interprètes croient que cette coutume de délivrer un prisonnier à la grande solennité de Pâque, avait été anciennement établie pour être comme un monument éternel de la grâce que Dieu avait faite aux Juifs de les délivrer de la servitude des Egyptiens. Mais, parce qu'il n'en paraît aucune trace ni dans l'Ecriture, ni dans toute l'antiquité, d'autres auteurs très-habiles croient plutôt que cet usage est venu d'une grâce particulière accordée aux Juifs par les empereurs Romains, depuis qu'ils eurent réduit la Judée en une province assujétie à leur empire. Barabbas dont Pilate leur parla, était, selon saint Jean, un voleur ; et il avait, selon saint Marc et saint Luc, commis un meurtre dans une sédition. C'est pourquoi ce gouverneur, qui *était persuadé que l'envie* seule avait engagé les Prêtres et les sénateurs *à lui mettre Jésus-Christ entre les mains*, et qui désirait beaucoup de le délivrer, choisit exprès Barabbas, cet insigne criminel, pour le mettre en comparaison avec le Sauveur, ne doutant point que le peuple, à qui il donnait le choix de délivrer, ou Barabbas, ou Jésus, ne préférât ce dernier, de qui il avait reçu tant de bienfaits, à ce premier, qui était un meurtrier, un séditieux et un voleur. Ainsi Pilate, dans ce terrible parallèle de Barabbas et de Jésus-Christ, n'avait point d'autre intention que de sauver l'innocent, par la vue du scélérat qu'il leur présentait. Mais il était dans l'ordre adorable de la justice de Dieu, que l'Innocent, le Juste, et le Saint des saints mourût pour les criminels. Et la préférence que l'ingratitude des Juifs donna alors à Barabbas, en demandant sa délivrance, et la mort de Jésus-Christ, servit, toute criminelle qu'elle était, à l'accomplissement de la volonté du Père éternel, qui en livrant le premier son Fils unique à la mort, donna aussi en quelque façon la préférence

ritate, qui rectè ac justè agere studet, doctrinam meam amplectitur, quâ veritati attestor, mihique credit et obedit ut doctori veritatis.

VERS. 38, 39. — *Dicit ei Pilatus? Quid est veritas?* Existimavit Pilatus Jesum philosophum agere, qui de veritate, regno, justitiâ, fortitudine, etc., palàm et liberè dissereret sine superiorum injuriâ. Obiter autem quærit cujus generis sit illa veritas, cujus se magistrum profitetur : sed tamen non instat, ratus id sui fori non esse. *Et cùm hoc dixisset, iterùm exivit ad Judæos, et dicit eis : Ego nullam invenio in eo causam.* Nullum crimen. *Est autem consuetudo vobis*, in vestrî gratiam introducta, *ut unum reum dimittam vobis in Pascha : vultis ergo dimittam vobis regem Judæorum?* Regem vestrum, quod contemptim à Pilato dictum est. Vultis ut dimittam Jesum, quem plerique dicunt esse Christum Judæis promissum?

VERS. 40. — *Clamaverunt ergo rursùm omnes*, tam pontifices, quàm populus in eorum studia tractus : *Non hunc* à te dimitti volumus, *sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro,* et caput cruentæ seditionis.

à cette foule de criminels qui devaient être rachetés, comme le fruit de sa croix.

Mais S. Matthieu a eu soin de remarquer, que la préférence que les Juifs donnèrent à Barabbas, au préjudice de Jésus-Christ, vint du mouvement des *princes des prêtres* et des *sénateurs*, qui *persuadèrent* au peuple, par un effet de leur jalousie contre le Sauveur, *de demander* que *Barabbas* fût délivré, et que Jésus *fût mis à mort.* Car le peuple était comblé des grâces du Fils de Dieu, et charmé de sa doctrine ; il était dans l'admiration de tant de prodiges, et il l'avait même quelques jours auparavant reconnu publiquement pour son *roi*, *qui était venu au nom du Seigneur*, et pour *le fils de David*, dont le règne devait se rétablir en sa personne parmi eux : ainsi ce peuple n'eût pu par lui-même passer tout d'un coup d'une si grande admiration, à une telle extrémité de fureur, que de préférer un scélérat à celui qu'ils venaient de regarder comme le Christ, si l'autorité des princes des prêtres, des sénateurs, des Pharisiens, des docteurs de la loi, ne l'eût emporté dans leur esprit, au-dessus du témoignage de leurs propres yeux et de leurs oreilles. Car ils prirent pour religion ce qui n'était, selon l'Evangile, *qu'une* pure *envie* dans ces prêtres, et étant livrés malheureusement à ces conducteurs aveugles, ils tombèrent avec eux dans le précipice, pour n'avoir pas écouté la voix du Fils de Dieu, qui les avait avertis que ces hommes orgueilleux étaient des aveugles, qui se mêlaient de conduire d'autres aveugles : *Cæci sunt, et duces cæcorum.*

Rien ne paraît plus étonnant que de voir tous les prêtres, tous les docteurs de la loi, et en un mot tous les Juifs s'accorder ensemble pour demander la condamnation du Fils de Dieu ; et un païen tel qu'était Pilate, ouvrir seul la bouche pour le sauver de la mort. Dieu permet même par un miracle visible, comme on le voit dans S. Matthieu, que sa femme se joigne à lui, et le sollicite puissamment pour l'empêcher de tremper ses mains dans le sang de cet homme juste. S. Ignace, évêque d'Antioche, et quelques autres auteurs, ont cru que le songe qu'eut cette femme sur le sujet de Jésus-Christ, et dans lequel elle témoigne qu'elle avait été extrêmement tourmentée, lui fut suscité par le démon, qui commençant à reconnaître la divinité de Jésus-Christ, et à pénétrer les mystères de sa mort, c'est-à-dire, les grands effets qu'elle produirait pour le salut des hommes, voulait alors en quelque façon s'y opposer. Mais il semble que si c'eût été l'intention du démon, il eût dû plutôt, selon la remarque d'un interprète, effrayer l'esprit des Juifs, que non pas celui d'une femme, dont la considération devait être beaucoup moindre. Aussi tous les Pères ont regardé le songe de cette femme, comme lui ayant été envoyé de Dieu, pour servir au moins à justifier de plus en plus dans l'esprit du gouverneur, celui qu'on voulait l'obliger de condamner, afin que si par une lâche complaisance il le condamnait enfin à la mort, il fût au moins convaincu de son innocence, comme il le fut en effet, lorsqu'il témoigna dans la suite en présence de tout le peuple, qu'il était innocent du sang de ce juste.

Que si Dieu ne voulut point donner cet avertissement à Pilate même, mais à sa femme ; c'est, dit saint Chrysostôme, ou parce qu'il en était indigne ; ou parce qu'il n'aurait pas voulu peut-être en parler, dans la crainte d'être regardé comme un juge visionnaire ou corrompu, qui feignait des songes ou des visions, pour avoir lieu de sauver celui que les prêtres faisaient passer pour un ennemi de la religion et de l'Etat. Ainsi il était plus naturel qu'une femme, et une femme païenne, qui ne prenait aucune connaissance de ce qui pouvait regarder la religion des Juifs, ni le devoir de la charge de son mari, envoyât lui dire publiquement, dans le temps qu'il était assis sur le siége de la justice, les grandes peines d'esprit qu'elle venait de souffrir dans un songe sur le sujet de la personne au jugement de laquelle il travaillait actuellement. Elle lui fait dire que c'était *un juste*, parce que Dieu l'avait convaincue sans doute intérieurement de la sainteté de Jésus-Christ, pendant ce songe. Et quoiqu'on ne puisse pas juger aisément de ce qui fit le sujet de ses souffrances, ce pouvait être quelques menaces que l'Esprit de Dieu lui fit d'un manière invisible, en cas que Pilate son mari passât outre à la condamnation du Sauveur ; comme il avait autrefois menacé de mort dans un songe, Abimelech roi de Gerara, pour avoir enlevé à Abraham Sara sa femme.

Sensus moralis.

VERS. 1. — *Jesus egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse et discipuli ejus.* David typus in plerisque Christi, à filio suo bello petitus, Hierosolymis migrans, transiit torrentem Cedron, flens, nudis pedibus, et operto capite. Hanc figuram Jesus adimplet. Sicut autem perfidus Achitophel Judæ, ita Absalon ingratus et rebellis filius populi Judaici gessit imaginem. Verùm hostes non fugit Jesus, nec mortem reformidat. Quâ enim ratione id faceret, cui propositum erat pati, ut suâ passione genus humanum redimeret? Vadit ad locum in quem frequenter cum discipulis suis orationis causâ secedebat, ut à proditore facilè inveniretur. Hortus erat, veteris paradisi formam gerens. In horto tristitiæ passio Christi inchoatur, ut lacrymis suis, mortali tristitiâ, oratione, ac sanguineo sudore expiet Adami peccatum in horto voluptatis commissum.

VERS. 2. — *Judas ergo cùm accepisset cohortem, et à pontificibus et Pharisæis ministros, venit illùc*, etc. Judas, qui relicto Dei Filio, se dæmoni addixerat, maluit esse dux inimicorum Christi ; quàm apostolorum socius : minister esse maluit invidiæ et odii sacerdotum, scribarum et Pharisæorum in Dominum Jesum, quàm sacerdotii et charitatis ejus ministerium sacrum

obire. Sic anima quæ suæ cupiditatis serva est, ut perfidus Judas avaritiæ, ad serviendum alienis cupiditatibus, et ad prodendum Christum, ad violandum quælibet religionis, justitiæ et charitatis officia parata est. Judas miraculorum et divinæ potestatis Christi immemor, qui se insidiis inimicorum subduxit, quando voluit, per medium illorum transiens, putat se eum capturum etiam invitum, satellitum numero fretus. O cæcitatem!

Vers. 6. — *Ut ergo dixit eis : Ego sum; abierunt retrorsùm, et ceciderunt in terram*, etc. S. Augustinus, tract. 112 in Joan., n. 3 : « *Ego sum* dixit, et impios dejicit. Quid judicaturus faciet, qui judicandus hoc fecit? Quid regnaturus poterit, qui moriturus hoc potuit? Et nunc ubique per Evangelium, *ego sum*, dicit Christus, et à Judæis exspectatur Antichristus, ut retrò redeant, et in terram cadant, quoniam deserentes cœlestia, terrena desiderant. Certè ad comprehendendum Jesum persecutores cum traditore venerunt, quem quærebant invenerunt, audierunt : *Ego sum*; quare non comprehenderunt, sed abierunt retrò, et ceciderunt, nisi quia hoc voluit, qui potuit quidquid voluit? Verùm si nunquàm se ab eis permitteret apprehendi, non quidem illi facerent propter quod venerant, sed nec ipse faceret propter quod venerat. *Eum quippe illi occidendum quærebant sæviendo, sed quærebat nos et ipse moriendo.* »

Abierunt retrorsùm, et ceciderunt in terram. Omnes prosternuntur, et à nemine illorum Dei manus, et Christi Jesu, qui Dei virtus est, omnipotentia agnoscitur. Sic iniquorum fortunam, consilia, valetudinem sæpè Deus evertit; sed illi solùm ad ipsum convertuntur, quorum cor efficacissimâ gratiæ suæ suavitate misericorditer tangit, faciens ut ipsâ eversione erigantur ad salutem. Saulus Ecclesiæ persecutor, qui Jesum esse Christum et Filium Dei non noverat, à Deo prostratus subitò convertitur, et ex persecutore fit vas electionis; Judas Christi apostolus, miraculorum ejus testis, tot ab illo gratiis cumulatus, prosternitur, et magis induratur. *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus!*

Vers. 7. — *Iterùm interrogavit eos : Quem quæritis? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.* Christiani se ipsos ad pedes Jesu crucifixi seriò interrogent, quem quærant. An mundum, an Jesum? Jesum quærunt plurimi ut peccatis suis iterùm crucifigant, non ut colant, et legi ejus ac mandatis obediendo diligere se probent.

Vers. 11. — *Dixit ergo Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem, quem dedit mihi Pater, non bibam illum?* Calicem amarissimum passionis malitia et crudelitas Judæorum Christo paravit, sed ideò illum bibit Christus, quia ei à justitiâ Patris oblatus est, *qui Filio proprio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum*, Rom. 8, 31, 32. Calicem illum ut Christus pro salute nostrâ biberet, ejus charitas, quâ major cogitari non potest, effecit. *Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis, oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis*, Ephes. 5, 2. Tribulationes, calamitates, mortificationes, contradictiones quas patimur, suscipere ac pati debemus ut calicem à Deo paratum, in spiritu obedientiæ, charitatis, pœnitentiæ, ut justitiæ Dei satisfaciamus pro peccatis nostris. Si nos persequantur homines, et nos cupiditas aut imprudentes amici ad ultionem excitent, respondeamus : *Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum?*

Vers. 12. — *Cohors ergo et tribunus, et ministri Judæorum comprehenderunt Jesum et ligaverunt.* Jesum ligaverunt, à quo solvi potiùs velle debuerunt. Vincula passus est Dominus, ut malum usum nostræ libertatis expiaret; ut gratiam ad rectum ejus usum suæ captivitatis merito nobis compararet : ut nos olim peccati servos, justitiæ liberos faceret, ut nobis libertatem filiorum Dei procuraret et conferret : ut discipulos suos in vinculis suis gloriari doceret. *Paulus vinctus Jesu Christi.* In eorum numero qui tunc imposuerunt Christo vincula, fortassis erant qui ab eo postea liberati à peccati servitute dixerunt : *Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis, et nomen Domini invocabo*, Psal. 115, 16.

Vers. 22. — *Unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu*, etc. S. Augustinus, tract. 113 in Joan., n. 4 : « Si cogitemus quis acceperit alapam, nonne vellemus eum qui percussit, aut cœlesti igne consumi, aut terrâ dehiscente sorberi, aut correptum dæmonio volutari, aut aliquâ hujusmodi quâlibet pœnâ, vel etiam graviore puniri? quid enim horum per potentiam jubere non potuisset, per quem factus est mundus, nisi patientiam nos docere maluisset, quâ vincitur mundus? Dicet aliquis : Cur non fecit quod ipse præcepit? Cur percutienti respondit, et non potiùs alteram maxillam præbuit? Quid? quòd et veraciter, mansuetè, justèque respondit, et non solùm alteram maxillam iterùm percussuro, sed totum corpus figendum præparavit in ligno. Et hinc potiùs demonstravit magna illa præcepta patientiæ non ostentatione corporis, sed cordis præparatione facienda. Fieri enim potest ut alteram maxillam visibiliter præbeat homo et iratus. Quantò ergo meliùs et respondet vera placatus, et ad perferenda graviora tranquillo animo fit paratus! Beatus enim est qui in omnibus quæ injustè pro justitiâ patitur, potest veraciter dicere : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum.* » Psalm. 56, 2.

Unus ministrorum dedit alapam Jesu. Ministri sacerdotum et senatorum olim ad Jesum comprehendendum missi, cùm in doctrinæ ejus admiratione defixi re infectâ rediissent, nunquàm sic locutum esse hominem conclamantes, dominorum suorum offensionem incurrerunt. Unde commoti in illos Pharisæi dicebant : *Numquid et vos seducti estis? Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex Pharisæis? Sed turba hæc quæ non novit legem, maledicti sunt.* Cùm ergo responsum Jesu illius eventûs memoriam sacerdotibus et Pharisæis refricaret, siquidem ipsos illorum ministros suorum sermonum testes appellabat : *Ecce hi sciunt quæ dixi ego*, ferox ille minister, ne benevolus erga Jesum crederetur, plura loqui illum non sinit,

et inflictâ alapâ responsa interpellat, ex quibus aliquid damni turbæ ministrorum inferri posse putabat. Hanc pro nobis patitur ignominiam, qui peccata nostra portat, et pro nobis dolet. Quemadmodùm enim morte suâ mortem nostram destruxit, sic ignominiam nobis propter peccatum debitam ignominiâ sibi per alapam inflictâ delevit. Hæc passionis Christi circumstantia per prophetam Isai., 50, 6, 7, prædicta est : *Corpus meum dedi percutientibus, et genas meas vellentibus : faciem meam non averti ab increpantibus, et conspuentibus in me. Dominus auxiliator meus, ideò non sum confusus : ideò posui faciem meam ut petram durissimam, et scio quoniam non confundar.* Dominus noster Jesus Christus, etiam cùm alapæ ei infliguntur, patienter sustinet, quamvis Deus verus sit, terræque ac cœli Dominus : nos autem miseri, terra ac pulvis, peccatores, quando fratrum aliquis durius aliquid in nos protulerit, more draconum exasperati in eum insurgimus, et mille pro uno conviciis eum petimus, nec modum iræ ponimus, aspicientes in fidei nostræ auctorem et consummatorem Jesum.

Vers. 28. — *Et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.* O cæcitatem ! Habitaculo contaminari timent alieno, et pollui non timent scelere proprio. Alienigenæ ethnicique judicis prætorio inquinari metuunt : et sanguinis innocentis effusione inquinari non metuunt. Se criminis expertes fore stultè putant, si suis ipsi manibus Christum non occidant, sed suæ crudelitatis ministrum Pilatum faciant. Sed in eis impletur propheticum illud oraculum : *Secundùm opera manuum eorum tribue illis, redde retributionem eorum ipsis*, Psal. 27, 4. Quemadmodùm enim Christum Jesum Romano prætori judicandum ac damnandum tradiderunt, ita vicissim ii Romanorum traditi sunt imperio, et in urbis obsidione et excidio tam inauditis calamitatibus afflicti, ut si licuisset, in montibus et speluncis abditi emori multi mallent, quàm bellum tam immane spectare. Quod optaturos prænuntians Dominus ait : *Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos, et collibus : Operite nos*, Luc. 23, 30.

Non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, etc. Pharisaicam illam superstitionem imitantur hypocritæ, excolantes culicem, camelum autem glutientes ; quod exterius est calicis et disci abluentes, conscientiæ verò puritatem non curantes; externa quædam pietatis exercitia ab hominibus adinventa scrupulosiùs frequentantes, justitiæ verò et charitatis præcepta sine scrupulo violantes.

Vers. 36. — *Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo.* Quod est Christi regnum, nisi credentes in eum, quibus dicit : *De mundo non estis, sicut et ego non sum de mundo*, quamvis eos vellet esse in mundo ? propter quod de illis dixit ad Patrem, *non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo.* Unde et hìc non ait : Regnum meum non est in hoc mundo : sed, *Non est de hoc mundo.* Non ait : Regnum meum non est hìc ; sed, *non est hinc.* Hìc est enim regnum ejus usque in finem seculi, habens inter se commixta zizania usque ad messem : messis enim finis est seculi, quando messores venient, id est, angeli, *et colligent de regno ejus omnia scandala :* quod utique non fieret, si regnum ejus non esset hìc. Sed tamen non est hinc; quia peregrinatur in mundo : regno suo quippe dicit : *De mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo.* Erant ergo de mundo, quando regnum ejus non erant, sed ad mundi principem pertinebant. *De mundo ergo est quidquid hominum à vero quidem Deo creatum, sed ex Adam vitiatâ atque damnatâ stirpe generatum est : factum est autem regnum non jam de mundo, quidquid indè in Christo regeneratum est.* Sic enim nos Deus eruit de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ : de quo regno dicit : *Regnum meum non est de hoc mundo.....* Si ad Christi regnum pertinere volumus, de hoc mundo esse non debemus : siquidem nos in numerum suorum in sancto baptismo cooptavit solemni professione factâ quòd mundo et pompis ejus renuntiaremus. *Nihil interest ubi sitis in seculo, extra seculum estis.*

Vers. 37. — *Ego ad hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati.* Regnum Dei, regnum est veritatis. Hujus cognitio per fidem, et amor per charitatem, Dei dona sunt, non secundùm merita nostra, sed secundùm ejus propositum et gratiam nobis collata. S. Augustinus, tract. 115 in Joan. : « Nam si naturam cogitemus in quâ creati sumus, cùm omnes Veritas creaverit, quis non est ex veritate ? Sed non omnes sunt quibus ut audiant veritatem, hoc est, ut obaudiant veritati, et credant in veritatem, ex ipsâ Veritate præstatur; nullis proculdubio præcedentibus meritis, ne gratia non sit gratia. Ideò non ait Christus : Omnis qui audit vocem meam, ex veritate est; ne ideò dictus *ex veritate* putaretur, quia obtemperat veritati ; sed ait : *Omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.* Itaque non ideò est ex veritate, quia ejus audit vocem : sed ideò audit, quia ex veritate est, id est, quia hoc illi donum à Veritate collatum est. Quod quid est aliud, quàm donante Christo credere in Christum ? »

Vers. 38. — *Dicit ei Pilatus : Quid est veritas ?* Quàm multi Pilati exemplo ignorant quid sit veritas, aut discere non curant, aut sibi prædicatam vel quovis modo annuntiatam, vel inspiratam contemnunt ; aut se nôsse dissimulant, ne ei testimonium verbis et operibus perhibeant ? Ad veritatis defensionem quilibet Christianus pro virili suâ parte tenetur, si fidem aut justitiam impugnari, si opprimi videat innocentiam. Ad hoc enim renatus in Christo est, ut testimonium perhibeat veritati. Ipsam, ut sese nobis manifestet, interrogare debemus veritatem sincerè, amanter, humiliter, perseveranter : *Quid est veritas ?* « Enimverò veritas nulli comperta sine Deo, nulli Deus cognitus sine Christo, nulli Christus cognitus sine Spiritu sancto, nulli Spiritus sanctus accommodatus sine fidei Sacramento. » Hæc Tertullianus.

CAPUT XIX.

1. Tunc ergo apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.

2. Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus, et veste purpureâ circumdederunt eum.

3. Et veniebant ad eum, et dicebant : Ave, rex Judæorum : et dabant ei alapas.

4. Exivit ergo iterùm Pilatus foràs, et dixit eis : Ecce adduco vobis eum foràs, ut cognoscatis quia nullam invenio in eo causam.

5. (Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum.) Et dicit eis : Ecce homo.

6. Cùm ergo vidissent eum pontifices, et ministri, clamabant, dicentes : Crucifige, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Accipite eum vos, et crucifigite : ego enim non invenio in eo causam.

7. Responderunt ei Judæi : Nos legem habemus, et secundùm legem debet mori, quia filium Dei se fecit.

8. Cùm ergo audisset Pilatus hunc sermonem, magis timuit.

9. Et ingressus est in prætorium iterùm, et dixit ad Jesum : Unde es tu? Jesus autem responsum non dedit ei.

10. Dicit ergo ei Pilatus : Mihi non loqueris? nescis quia potestatem habeo crucifigere te, et potestatem habeo dimittere te?

11. Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam, nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi, majus peccatum habet.

12. Et exindè quærebat Pilatus dimittere eum. Judæi autem clamabant, dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris : omnis enim qui se regem facit, contradicit Cæsari.

13. Pilatus autem cùm audisset hos sermones, adduxit foràs Jesum, et sedit pro tribunali in loco qui dicitur, Lithostrotos, Hebraicè autem Gabbatha.

14. Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta, et dicit Judæis : Ecce rex vester.

15. Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam? Responderunt pontifices : Non habemus regem nisi Cæsarem.

16. Tunc ergo tradidit eis illum, ut crucifigeretur. Susceperunt autem Jesum, et eduxerunt.

17. Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ, locum, Hebraicè autem Golgotha :

18. Ubi crucifixerunt eum, et cum eo alios duos, hinc et hinc, medium autem Jesum.

19. Scripsit autem et titulum Pilatus, et posuit super crucem. Erat autem scriptum : JESUS NAZARENUS, REX JUDÆORUM.

20. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia propè civitatem erat locus ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum Hebraicè, Græcè et Latinè.

21. Dicebant ergo Pilato pontifices Judæorum :

CHAPITRE XIX.

1. Alors Pilate fit prendre et flageller Jésus.

2. Et les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelacées, la lui mirent sur la tête, et ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate.

3. Et ils venaient à lui et lui disaient : Salut, roi des Juifs ; et ils lui donnaient des soufflets.

4. Pilate sortant de nouveau, dit aux Juifs : Voilà que je vous l'amène, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime.

5. Jésus donc sortit, portant une couronne d'épines, et un manteau d'écarlate : et Pilate leur dit : Voilà l'homme.

6. Les princes des prêtres et leurs serviteurs l'ayant vu, se mirent à crier : Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et le crucifiez, car pour moi, je ne trouve en lui aucun crime.

7. Les Juifs lui répondirent : Nous avons une loi ; et, selon cette loi, il doit mourir, parce qu'il s'est fait fils de Dieu.

8. Pilate ayant entendu ces paroles, craignit encore davantage.

9. Et il rentra dans le palais, et il dit à Jésus : D'où êtes-vous? Mais Jésus ne lui fit aucune réponse.

10. Pilate lui dit donc : Vous ne me parlez point? ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire attacher à une croix, et que j'ai le pouvoir de vous délivrer?

11. Jésus lui répondit : Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut. C'est pourquoi celui qui m'a livré à vous, a commis un plus grand péché.

12. Depuis cela, Pilate cherchait un moyen de le délivrer; mais les Juifs criaient : Si vous délivrez cet homme, vous n'êtes point ami de César; car quiconque se fait passer pour roi, se déclare contre César.

13. Pilate donc ayant entendu ce discours, fit mener Jésus hors du palais; et s'assit dans son tribunal, au lieu appelé Lithostrotos, et en hébreu Gabbatha.

14. C'était le jour de la préparation de la Pâque, et environ la sixième heure ; et il dit aux Juifs : Voici votre roi.

15. Mais ils se mirent à crier : Otez-le, ôtez-le du monde ; crucifiez-le. Pilate leur dit : Crucifierai-je votre roi? Les princes des prêtres lui répondirent : Nous n'avons point d'autre roi que César.

16. Alors il le leur abandonna pour être crucifié. Ils prirent donc Jésus et l'emmenèrent.

17. Et portant sa croix, il vint au lieu appelé le Calvaire, qui se nomme en hébreu Golgotha,

18. Où ils le crucifièrent, et deux autres avec lui; l'un d'un côté, et l'autre de l'autre, et Jésus au milieu.

19. Pilate fit aussi un écriteau, qui fut mis au haut de la croix ; et voici ce qu'il portait : JÉSUS DE NAZARETH, ROI DES JUIFS.

20. Et parce que le lieu où Jésus avait été crucifié était proche de la ville, beaucoup de Juifs lurent cet écriteau, qui était en hébreu, en grec et en latin.

21. Les princes des prêtres dirent donc à Pilate :

Noli scribere : Rex Judæorum ; sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum.

22. Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi.

23. Milites ergo, cùm crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus (et fecerunt quatuor partes, unicuique militi partem), et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.

24. Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illâ, cujus sit ; ut Scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi, et in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt.

25. Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ, et Maria Magdalene.

26. Cùm vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.

27. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua. Et ex illâ horâ accepit eam discipulus in suâ.

28. Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura, dixit : Sitio.

29. Vas ergo erat positum aceto plenum : illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus.

30. Cùm ergo accepisset Jesus acetum, dixit : Consummatum est. Et inclinato capite, tradidit spiritum.

31. Judæi ergo (quoniam parasceve erat), ut non remanerent in cruce corpora sabbato (erat enim magnus dies ille sabbati), rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, et tollerentur.

32. Venerunt ergo milites, et primi quidem fregerunt crura, et alterius qui crucifixus est cum eo.

33. Ad Jesum autem cùm venissent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura.

34. Sed unus militum lanceâ latus ejus aperuit, et continuò exivit sanguis et aqua.

35. Et qui vidit, testimonium perhibuit : et verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit, ut et et vos credatis.

36. Facta sunt enim hæc ut Scriptura impleretur : Os non comminuetis ex eo.

37. Et iterùm alia Scriptura dicit : Videbunt in quem transfixerunt.

38. Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæâ (eò quòd esset discipulus Jesu, occultus autem propter metum Judæorum), ut tolleret corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo, et tulit corpus Jesu.

39. Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ et aloes, quasi libras centum.

40. Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.

41. Erat autem in loco ubi crucifixus est, hortus : et in horto monumentum novum, in quo nondùm quisquam positus erat.

Ne mettez pas, roi des Juifs, mais qu'il s'est dit roi des Juifs.

22. Pilate leur répondit : Ce que j'ai écrit est écrit.

23. Les soldats ayant crucifié Jésus, prirent ses vêtements, et en firent quatre parts, une pour chaque soldat. Ils prirent aussi sa tunique ; et comme elle était sans couture, et d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas,

24. Ils dirent entre eux : Ne la coupons pas, mais jetons au sort à qui l'aura ; afin que cette parole de l'Ecriture fût accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont jeté ma robe au sort. Et en effet, c'est ce que firent les soldats.

25. Cependant la mère de Jésus, et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Madeleine, se tenaient auprès de sa croix.

26. Jésus donc voyant sa mère, et près d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : Femme, voilà votre fils.

27. Puis il dit au disciple : Voilà votre mère. Et depuis cette heure-là, le disciple la prit chez lui.

28. Après cela, Jésus voyant que tout était accompli, afin qu'une parole de l'Écriture fût encore accomplie, il dit : J'ai soif.

29. Et comme il y avait là un vase plein de vinaigre, les soldats en remplirent une éponge ; et la mettant au bout d'un bâton d'hysope, ils la lui présentèrent à la bouche.

30. Jésus ayant pris le vinaigre, dit : Tout est accompli ; et baissant la tête, il rendit l'esprit.

31. Comme donc c'était la veille du sabbat, afin que les corps ne demeurassent point à la croix le jour du sabbat (car ce sabbat-là était un jour fort solennel), les Juifs prièrent Pilate de leur faire rompre les jambes et de les faire enlever.

32. Il vint donc des soldats qui rompirent les jambes du premier, et de l'autre qu'on avait crucifié avec lui.

33. Puis étant venus à Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent point les jambes.

34. Mais un des soldats lui perça le côté d'une lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau.

35. Celui qui l'a vu en rend témoignage, et son témoignage est véritable ; et il sait qu'il dit vrai afin que vous le croyiez aussi.

36. Car ces choses ont été faites, afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie : Vous ne briserez aucun de ses os.

37. L'Écriture dit encore ailleurs : Il verront celui qu'ils ont percé.

38. Après cela, Joseph d'Arimathie, qui était disciple de Jésus, mais disciple caché, parce qu'il appréhendait les Juifs, supplia Pilate qu'il lui permît d'enlever le corps de Jésus. Pilate le lui permit. Il vint donc et enleva le corps de Jésus.

39. Nicodème, qui autrefois avait été trouver Jésus pendant la nuit, y vint aussi portant environ cent livres d'une mixtion de myrrhe et d'aloès.

40. Ils prirent donc le corps de Jésus, et l'enveloppèrent dans des linceuls avec des aromates, selon la manière d'ensevelir qui est ordinaire aux Juifs.

41. Or, il y avait au lieu où il avait été crucifié un jardin ; et dans ce jardin, un sépulcre tout neuf où personne n'avait encore été mis.

42. Ibi ergo propter parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum.

42. Comme donc c'était le jour de la préparation des Juifs, et que ce sépulcre était proche, ils y mirent Jésus.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

VERS. 1, 2, 3. — *Tunc ergo*, rejectâ scilicet à Sacerdotibus et Pharisæis propositione suâ, de Jesu dimittendo in die festo, et omnibus Barabbam illi præponentibus, *apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit*, per lictores suos, seu milites prætorianos. *Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus : et veste purpureâ circumdederunt eum.* Pallio coccineo induerunt. *Et veniebant ad eum et dicebant : Ave, Rex Judæorum*, velut histrionico regi illudentes ; *et dabant ei alapas.*

VERS. 4, 5. — *Exivit ergo iterùm Pilatus foràs, et dicit eis : Ecce adduco vobis eum foràs*, ex atrio in quo flagris acerbissimè cæsus est, *ut cognoscatis* publicâ hàc et iteratâ contestatione meâ, *quia nullam invenio in eo causam*, nullum crimen. Ita ipse se iniquitatis damnat præses, qui sacerdotum et Pharisæorum odiis, populique clamoribus obsequens donaverat pœnam hominis innocentis. *(Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum*, seu paludamentum. *Et dicit eis* (Pilatus) : *Ecce homo.* Quàm ineptè crimen affectati regni illi affingatur, vos ipsi perpendite.

VERS. 6, 7. — *Cùm ergo vidissent eum pontifices et ministri* illorum, *clamabant dicentes : Crucifige, crucifige eum.* Repetiti clamores odii acerbitatem ac furorem significant. *Dicit eis Pilatus : Accipite eum vos, et crucifigite.* Hoc facite, si lubet, vestro periculo. *Ego enim non invenio in eo causam.* Damnare non possum insontem. *Responderunt ei Judæi : Nos legem habemus, et secundùm legem debet mori, quia Filium Dei se fecit.* Se naturâ Filium Dei esse finxit, prædicavit, ac persuadere hominibus conatus est ; pro vero Messiâ se haberi voluit : proindèque dignus est pœnâ in lege adversùs pseudoprophetas et blasphemos constitutâ.

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

VERS. 4, 5. — *Pilate sortit donc encore une fois, et dit aux Juifs : Le voici que je vous amène dehors, afin que vous connaissiez que je ne trouve en lui aucun crime. Jésus sortit donc, portant une couronne d'épines*, etc. — Le dessein du gouverneur en présentant Jésus-Christ aux Juifs dans un état si pitoyable, était de toucher leur cœur par la vue du traitement qu'ils l'avaient forcé de faire à celui en qui il leur déclarait *n'avoir trouvé aucun crime.* Jésus paraît donc ainsi en public, non environné de l'éclat et de la pompe d'un roi, mais couvert d'opprobres. Et c'est cependant en cet état que celui dont le royaume n'était pas de ce monde, se rendait victorieux du monde superbe, non par la force des armes, mais par l'humilité de sa patience. C'est de cette sorte que ce grain divin était semé, pour parler ainsi, au milieu des plus grands outrages, afin qu'il se multipliât ensuite avec une gloire incomparable. Pilate en le leur montrant, leur dit : Voici l'homme, c'est-à-dire, voici cet homme que vous accusez d'avoir voulu usurper la royauté. Jugez-en vous-mêmes, et voyez si un tel homme est à craindre aux Juifs, et encore moins aux Romains. Que la jalousie cesse donc à l'égard d'un homme dont la seule vue doit toucher de compassion ceux en qui il reste encore quelque humanité. *Fervet ignominia, frigescat invidia.*

VERS. 6, 7. — *Les princes des prêtres et leurs gens l'ayant vu, se mirent à crier en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et crucifiez-le ; car pour moi je ne trouve en lui aucun crime*, etc.— L'Évangéliste attribue la cause d'une si grande fureur aux seuls chefs des Juifs, comme à ceux qui avaient toujours été les ennemis déclarés de Jésus-Christ ; et la vue de ce qui eût pu amollir la dureté des cœurs les plus barbares, ne servit qu'à les rendre plus altérés de son sang. Ils se hâtent même de crier tumultuairement, et de presser le gouverneur par plusieurs cris redoublés, de faire mourir sur la croix, comme un scélérat, celui qu'il leur présentait en cet état ; de peur sans doute que le peuple ne fût touché de quelque compassion, en voyant celui qui l'avait comblé de tant de faveurs traité si indignement. La réponse que leur fit Pilate en disant : *Prenez-le vous-mêmes*, et *le crucifiez*, marquait, selon les saints interprètes, l'indignation qu'il conçut contre ces faux dévots du Judaïsme, qui se faisaient un point de conscience de faire mourir un innocent, et de s'ôter de devant les yeux un juste qui découvrait l'hypocrisie de leur conduite et de leur doctrine sous des prétextes aussi chimériques qu'étaient ceux dont ils couvraient leur envie. Ce gouverneur se met donc comme en colère, dit S. Cyrille, et se regarde comme offensé en quelque façon, de la volonté qu'ils avaient de se servir de son ministère pour commettre une si grande injustice, condamnée par toutes les lois romaines. *Prenez-le vous-mêmes, et le crucifiez*, leur dit-il ; c'est-à-dire, s'il y a une loi parmi vous qui vous permette de faire mourir sur la croix un homme, quoiqu'il ne soit convaincu d'aucun crime, faites-le vous mêmes : car pour moi je ne puis y consentir. C'est à vous, qui vous glorifiez d'être instruits dans une doctrine plus élevée que les autres peuples, à voir s'il peut être de la justice d'en user ainsi. Les lois Romaines ne nous donnent pas à nous autres le pouvoir de faire mourir des innocents.

Cependant, comme les princes des prêtres jugèrent bien que leur accusation d'attentat à la royauté, et d'entreprise contre l'autorité du Prince était tout à fait détruite dans l'esprit du gouverneur, par la manière dont Jésus-Christ même lui avait parlé de son royaume, qui n'était point de ce monde, ils eurent recours à une autre sorte d'accusation qui regardait Dieu, et qui semblait les mettre à couvert de tous les reproches que Pilate leur pouvait faire : *Nous avons*, lui dirent-ils, *une loi, selon laquelle il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.* Il est vrai que le Seigneur avait ordonné par la bouche de Moïse, qu'on fît mourir les blasphémateurs. Il est vrai aussi que Jésus avait souvent appelé Dieu, son Père, et s'était nommé lui-même *Fils de Dieu.* Mais il fallait, dit excellemment S. Cyrille, qu'en même temps que les Juifs faisaient ce reproche à Jésus-Christ devant Pilate, ils se souvinssent de lui reprocher aussi toutes les œuvres miraculeuses par lesquelles il avait prouvé devant eux sa divinité. Il fallait dire et crier au gouverneur, que celui qui se disait Fils de Dieu, avait par sa seule voix redonné la vie à un mort de quatre jours, et ressuscité de même le fils unique de la veuve de Naïm, et la fille d'un chef de la Synagogue. Il ne fallait pas oublier, que cet homme qu'ils décriaient avec un emportement si furieux, avait guéri un aveugle de naissance, des lépreux, et toutes sortes de malades ; qu'il avait marché sur les eaux comme sur la terre, calmé la mer par son seul commandement lorsqu'elle était le plus agitée, et nourri

Vers. 8, 9, 10. — *Cùm ergo audîsset Pilatus hunc sermonem, magis timuit*, hinc stimulante conscientiâ quòd insontem flagris cædi jussisset, hinc seditionis periculo ob pertinacem Judæorum in Christum furorem : vel etiam timuisse censeri potest ob res miras de eo auditas, ne fortè verum esset eum alto ex sanguine divûm genus ducere, quod de suis heroibus Græci ac Romani veteres credebant. Non mirum porrò quòd hæc cogitatio Pilati mentem subire potuerit, siquidem Lycaones persuasum habebant Paulum et Barnabam Deos esse similes hominibus factos, et vocabant Barnabam quidem Jovem, Paulum verò Mercurium.

Et ingressus est prætorium iterùm, amplioris inquisitionis gratiâ : et dixit ad Jesum : *Unde es tu ?* Unde natus ? quibus parentibus ? cœlestibus, an terrenis ? *Jesus autem responsum non dedit ei :* tum quia responderat quod satis esset ad innocentiam suam comprobandam ; tum quia indignus erat Pilatus cui divinæ ac æternæ generationis Christi Jesu mysterium patefieret. *Dixit ergo ei Pilatus*, silentium illius admiratus : *Mihi non loqueris?* mihi judici tuo non respondes? *Nescis quia potestatem habeo crucifigere te, et potestatem habeo dimittere te?* Non attendis me pro eo munere quod gero auctoritatem ac vires habere damnandi te supplicio crucis, vel te absolvendi ac impunitum dimittendi? Potestatem jactat, juris et æqui immemor.

Vers. 11, 12. — *Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam, nisi tibi datum esset desuper*, de cœlo, Dei consilio ac decreto speciali, quo statutum est ut moriar, et eo quidem mortis genere, cui me spontè subjicio. *Propterea qui me tradidit tibi*, populus Judæorum, *majus peccatum habet.* Gravioris sunt peccati rei qui me tibi tradiderunt, quàm tu ; quia Judæi à prophetis edocti nullam habent excusationis probabilem rationem : tuum verò peccatum minuit ignorantia. Illi ex invidiâ, odio et furore me tibi tradiderunt : tu ex timore et ignaviâ hostibus meis serviliter morem geris. Nec timendo quidem, præsertim innocentem, homo hominem debet occidere : sed tamen id invidendo facere multò magis malum est, quàm timendo. *Et exindè quærebat Pilatus dimittere eum.* Magis ac magis de ejus innocentiâ convictus, quærebat obtentum quo eum favorabiliter dimitteret. *Judæi autem clamabant dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris.* Ostendis te non esse fidum Cæsari, cujus locum tenes, et cujus tueri jura tibi pro officio incumbit : *Omnis enim qui se regem facit, contradicit Cæsari.* Quicumque sine imperatoris auctoritate in provinciis Romanis regium nomen usurpat, reus est majestatis.

cinq ou six mille personnes avec cinq pains et deux poissons. Mais ces hommes pleins d'artifice et d'iniquité, se gardent bien, en accusant Jésus-Christ d'avoir blasphémé, de rapporter tous ces prodiges qui auraient prouvé sa divinité; et ils surprennent un gouverneur qui ne savait rien des Écritures, en lui criant qu'il s'était dit Fils de Dieu, par un blasphème que leur loi punissait de mort. Cependant, quoique Jésus-Christ ne parût qu'un homme à Pilate, voyant que les Juifs lui faisaient un crime d'avoir dit qu'il était Fils de Dieu, étant d'ailleurs convaincu de son innocence et de l'envie que ceux de sa religion lui portaient, et sa femme lui ayant même envoyé dire de ne se point embarrasser dans l'affaire de ce juste, à cause qu'elle avait été fort tourmentée dans un songe sur son sujet, il commença *à craindre plus* que jamais. Car, comme dit S. Cyrille, la seule superstition du paganisme qui se faisait tant de dieux, et surtout parmi les Romains, pouvait lui persuader que c'était peut-être quelque demi-dieu.

Vers. 8 jusqu'au 12. — *Pilate ayant donc entendu ces paroles, craignit encore davantage ; et étant rentré dans son palais, il dit à Jésus : D'où êtes-vous ? Mais Jésus ne lui fit aucune réponse. Alors Pilate lui dit : Vous ne me parlez point ? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir*, etc. —La crainte du gouverneur dont nous venons de parler, le porta à interroger Jésus *d'où il était*, comme voulant découvrir, selon plusieurs interprètes, s'il ne trouverait point en lui quelques marques qui pussent lui faire juger s'il n'était point quelque dieu caché sous cet extérieur si méprisable en apparence. Mais, parce qu'il ne cherchait pas la vérité, et qu'étant plongé dans la superstition des fausses divinités, il n'avait de la personne du Fils de Dieu que des idées fabuleuses, Jésus-Christ le regarda comme indigne d'écouter ce qu'il avait bien voulu découvrir à une pauvre femme de Samarie, et à l'aveugle de naissance qu'il avait guéri. C'est pourquoi il ne lui fit aucune réponse. Car c'était assez qu'il fût convaincu de l'innocence de celui à qui il parlait, et son infidélité le rendant incapable de pénétrer un mystère aussi incroyable qu'était celui de l'Incarnation du Fils de Dieu, il eût été inutile d'en parler à un païen qui *n'appartenait point à la vérité*, et qui ne pouvait par conséquent *écouter sa voix*, selon qu'il l'a dit auparavant.

Pilate, qui prit le silence de Jésus-Christ pour une espèce de folie, comme l'a cru S. Cyrille, ou peut-être pour un mépris de sa personne ou de son autorité, lui témoigna son indignation par ces paroles : *Vous ne me parlez point, à moi* qui suis votre juge, *à moi qui ai le pouvoir* de vous condamner à la mort ou de vous absoudre. Mais en cela il faisait connaître que la vanité l'emportait dans son esprit au-dessus de l'amour de la vérité et de la justice. Car il n'était point véritable qu'il eût le pouvoir de faire mourir ou de délivrer Jésus, puisque le pouvoir que l'empereur lui donnait sur la vie de ses sujets, était borné par les règles de l'équité ; et que ce qui passait ces règles n'était plus de son pouvoir. Ainsi ayant reconnu publiquement son innocence, il ne pouvait plus légitimement le faire mourir, comme il s'en vantait, mais seulement le remettre en liberté. C'est pour cela que le Fils de Dieu voulant réprimer sa vanité pleine de folie, comme l'appelle S. Cyrille, rompt le silence, pour lui faire entendre qu'*il n'aurait aucun pouvoir à son égard, s'il ne lui avait été donné d'en-haut ;* c'est à-dire, que quelque injuste que fût l'usage qu'il faisait de son pouvoir, il n'en avait à son égard qu'autant que Dieu son Père lui en donnait, tirant du mal même un aussi grand bien qu'était le salut des hommes, quoiqu'il condamnât ce mal dans ceux qui le commettaient. Or, en lui parlant ainsi, il lui donnait lieu de juger, s'il eût été éclairé de quelque rayon de la foi, que lui-même, comme Dieu et Fils de Dieu, lui donnait aussi ce pouvoir sur soi ; puisque ce qu'il lui avait dit auparavant de son royaume, qu'il n'était pas de ce monde, lui marquait assez clairement sa divine royauté.

C'est pour cela, continue Jésus-Christ, *que celui qui m'a livré à vous est coupable d'un plus grand péché.* Il n'excuse pas Pilate. Mais il marque seulement, que les prêtres et tous ceux qui avaient contribué à le livrer entre ses mains, connaissant les grandes œuvres qu'il avait faites au milieu d'eux, et étant instruits des prophéties qui représentaient le Christ comme devant

VERS. 13. — *Pilatus autem cùm audisset hos sermones*, metuens ne perfidiæ apud Tiberium suspicacissimum principem *accusaretur*, *adduxit foràs Jesum : et sedit pro tribunali in loco qui dicitur Lithostrotos* (Græcè), hoc est, lapidibus constratus : *Hebraicè autem*, sive linguâ Syriacâ quæ tunc vernacula erat Judæis, *Gabbatha*, quæ vox locum altum et editum significat. Cæsarem magis timuit Pilatus, quàm Deum. Parùm curavit clamores Judæorum dicentium : *Nos legem habemus, et secundùm legem debet mori*, etc.; cessit furori clamantium : *Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris.* Eorum legem non timuit, ut occideret; sed magis Filium Dei timuit, ne occideret. Nunc verò non sic potuit contemnere Cæsarem auctorem potestatis suæ, quemadmodùm legem gentis alienæ.

VERS. 14. — *Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta, et dicit Judæis : Ecce rex vester.* Dies erat præcedens sabbatum Paschale, id est, incidens in dies paschales, quod propterea erat solemnius. Pridiè autem sabbati vocabatur *Parasceve*, id est, *præparatio*, quia eo die res necessariæ ad sabbatum præparabantur. *Horâ quasi sextâ*, id est, sub meridiem. Id factum *horâ tertiâ* narrat S. Marcus. Ratio conciliandi sanctos evangelistas communior et verior hæc est : spatium viginti quatuor horarum, quibus constat dies, more Judaico divisum fuisse in octo partes, quarum unaquæque erat trium horarum. Prima pars diei inchoabatur horâ tertiâ, secunda sextâ, tertia nonâ, quarta duodecimâ, et sic reliquæ, juxta varias noctis vigilias. Hæ etiam erant horæ precum, et ascendendi ad templum tempore diurno : et unaquæque statarum horarum significabatur tubæ sonitu pios convocantis. Non modò autem tempus quo ea hora advenerat et data fuerat, sed totum etiam spatium trium horarum, donec sequens audiretur tuba, ejusdem horæ nomine significabatur; omne spatium, exempli gratiâ, quod à nonâ ad duodecimam seu meridiem (prout hodiè numeramus), intercedebat, vocabatur *hora tertia* : quod à meridie ad tertiam pomeridianam, *hora sexta*. Itaque posito quòd tempus crucifixionis Christi paululùm antecesserit duodecim nostram sive meridiem, ut ex illâ voce, *quasi*, colligitur, verè etiam et appositè dicitur à Marco *hora tertia*, cùm spatium illud temporis quod à tertiâ horâ nomen trahebat nondùm præteriisset, quamvis finis ejus instaret, immineretque signum tubæ ad horam sextam indicandam. Mitto quod S. Augustinus scripsit, quia notissimum est : Jesum horâ tertiâ crucifixum fuisse clamoribus Judæorum, horâ verò sextâ manibus militum. Quæ conciliandi ratio sensui litterali non ita convenit.

Et dicit Judæis : Ecce rex vester. Ironia est. Ecce quem regnum affectâsse fingitis, à quo timendum Cæsari persuadere mihi frustra nitimini. Commiseratione certè vestrâ dignus est : quiescite igitur, et sinite ut illum dimittam.

être renoncé et mis à mort par son peuple, étaient bien plus criminels que ce gouverneur païen, qui ignorait toutes ces choses : car Pilate péchait seulement par timidité, au lieu que les Pharisiens, les prêtres et les docteurs persécutaient Jésus-Christ par le mouvement d'une jalousie et d'une malice diabolique. Lors donc que le Fils de Dieu, après avoir dit à ce magistrat qu'il n'eût eu aucun pouvoir à son égard, s'il ne lui avait été donné d'en-haut, ajoute, que *c'est pour cela* que celui qui l'avait livré était plus coupable, il faut, selon la remarque d'un interprète, sous-entendre ces paroles, parce que celui qui est *en haut* prend un soin si particulier de ma personne que vous n'auriez nul pouvoir sur moi, si lui-même ne vous le donnait, et que les Juifs qui m'ont livré entre vos mains, peuvent connaître cette vérité par les oracles des prophètes qu'ils lisent à tous moments : c'est ce qui les rend coupables d'un plus grand péché que vous qui n'avez aucune connaissance de ces prophéties, quoique vous ne soyez pas vous-même innocent, de condamner par faiblesse celui dont vous connaissez l'innocence.

VERS. 12 jusqu'au 15.— *Depuis cela Pilate cherchait à le délivrer; mais les Juifs criaient : Si vous délivrez cet homme, vous n'êtes point ami de César. Car quiconque se fait roi se déclare contre César. Pilate ayant ouï ce discours, mena Jésus hors du palais*, etc. — Pilate pressé intérieurement par la réponse de Jésus-Christ, qui lui reprochait l'indignité avec laquelle il l'avait traité contre le témoignage de sa conscience, résolut plus que jamais de chercher quelque moyen de le délivrer. Et les Juifs qui s'en aperçurent bien, résolurent aussi de leur côté de faire tous leurs efforts pour l'empêcher. Comme leur dernière accusation touchant le blasphème n'avait fait aucune impression sur son esprit, ils renouvelèrent la première qu'ils jugeaient plus propre pour intimider sa lâcheté, et se mirent tous ensemble à crier qu'il encourrait la disgrâce de l'empereur s'il renvoyait impuni celui qui avait attenté sur son autorité; car les empereurs romains ne souffraient point qu'aucun prît le nom et la dignité de roi, ni en Judée, ni dans les autres provinces de l'empire, sans qu'ils le lui accordassent comme une grâce, et quiconque osait le faire était traité d'usurpateur. Il céda à cette considération de politique qui lui fit craindre de hasarder sa fortune en soutenant plus longtemps celui dont les Juifs avaient conspiré la perte; mais c'était assez pour toute la postérité qu'il eût reconnu publiquement l'innocence de Jésus-Christ; et que celui dont son propre peuple poursuivait la mort, fût absous par le jugement d'un païen même; car ce qu'il fit dans la suite en le leur abandonnant pour être crucifié, ne peut être regardé que comme un effet de la crainte qui lui fit donner malgré lui son consentement à une injustice dont il était convaincu. Il monta donc sur son tribunal, dressé en *un lieu éminent*, et *pavé de pierres*; ce que signifiaient ces deux mots, *Lithostrotos* et *Gabbatha*. Et ce lieu était comme une espèce de galerie d'où l'on haranguait le peuple et qui servait de passage pour aller du palais du gouverneur à la forteresse *Antonia*, et de là au temple. C'est ainsi qu'en parle un auteur dans la description de la Terre-Sainte, et il témoigne qu'on montre encore aux étrangers qui visitent les saints lieux un reste de cette galerie en forme de voûte de pierre, avec cette inscription : *Tolle, tolle, crucifige*. Ce fut là que le vendredi, environ à l'heure de midi qu'on nommait alors *la sixième heure*, selon qu'on l'a expliqué sur saint Marc, Pilate montra Jésus-Christ aux Juifs, en leur disant : *Voilà votre roi.* Tous les vendredis s'appelaient *parasceve* ou préparation, parce qu'il fallait préparer en ces jours-là toutes les choses nécessaires à la vie pour solenniser dans un saint repos le jour du sabbat qui était le lendemain. Ainsi ce que l'Evangile appelle ici *parasceve Paschæ*, peut signifier simplement le vendredi de Pâque, c'est-à-dire, le jour auquel il fallait tout préparer pour le sabbat, et qui tombait dans le temps de la grande solennité de Pâque. Jésus parut donc en ce

VERS. 15. — *Illi autem clamabant : Tolle, tolle è medio, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam? Responderunt pontifices : Non habemus regem, nisi Cæsarem.* Non alium regem agnoscimus præter imperatorem Romanum. Solebant dicere : *Non habemus regem nisi Deum* : nunc clamant : *Non habemus regem nisi Cæsarem.* Odium Jesu extorquet ab eis servitutis invisæ publicam professionem. Tantùm potest ira, ut sæpè dicantur quæ maximè nocent.

VERS. 16, 17, 18. — *Tunc ergo tradidit eis illum,* id est, eorum votis annuens, militibus eum dimisit, jubens *ut crucifigeretur. Susceperunt autem Jesum, et eduxerunt,* sive abduxerunt. *Et bajulans sibi crucem* (ut solebant malefici apud Romanos, testibus Artemidoro, lib. 2, c. 61 ; Plutarcho, lib. *de tardâ Dei Vindictâ ;* Dionysio in Antiquitatibus, l. 7; Plauto, etc.) *exivit* extra urbem, *in eum qui dicitur Calvariæ locus, Hebraicè autem Golgotha.* Golgotha dicitur euphoniæ causâ pro *Golgoltha,* quod Syriacè significat *Calvariam.* Sic appellatus mons est, quòd ibi decollari homines solerent. Veterum Patrum nonnulli ita vocatum volunt, quòd ibi Adam generis humani caput sepultus esset ; ut scilicet ibi mortem Christus pateretur, ubi radix mortis requiesceret, ac Redemptoris sanguis rigaret cineres primi peccatoris. Hanc sententiam refellit S. Hieronymus. « Audivi, inquit, quemdam exposuisse Calvariæ locum, in quo sepultus est Adam : et ideò sic appellatum esse, quia ibi antiqui hominis sit conditum caput, et hoc esse quod Apostolus dicat : *Surge qui dormis, et exsurge à mortuis, et illuminabit te Christus.* Favorabilis interpretatio, et mulcens aurem populi, nec tamen vera. Extra urbem enim et foràs portam loca sunt, in quibus truncantur capita damnatorum, et Calvariæ, id est, decollatorum sumpsêre nomen. Propterea autem ibi crucifixus est Dominus : ut ubi priùs erat area damnatorum, ibi erigerentur vexilla martyrii. Et quo modo pro nobis maledictum crucis factus est, et flagellatus est, et crucifixus, sic pro omnium salute quasi noxius inter noxios crucifigeretur. Sin autem quispiam contendere voluerit, ideò ibi Dominum crucifixum, ut sanguis ipsius super Adæ tumulum distillaret ; interrogemus eum quare et latrones in eodem loco crucifixi sint? Ex quo apparet, Calvariam non sepulcrum primi hominis, sed locum significare decollatorum : ut ubi abundavit peccatum, superabundet gratia. Adam verò sepultum juxta Hebron et Arbec, in Jesu filii Nave volumine legimus. » *Ubi crucifixerunt eum, et cum eo alios duos latrones, medium autem Jesum.* Quod factum et Dei consilio, ut illud prophetæ vaticinium impleretur : *Et cum sceleratis reputatus est ;* et consilio Pilati, ut velamentum iniquitati suæ obtenderet, ne dùm innocentem occideret, sceleratis parcere videretur, et ut Jesus in medio duorum maleficorum crucifixus, maleficorum princeps haberetur : consilio denique Judæorum, ut mors ejus ignominiosior esset. Atque de Christo in medio duorum latronum crucifixo hæc verba Habacuc prophetæ, cap. 3, vers. 2 : *In medio duorum animalium cognosceris,* secundùm versionem septuaginta Interpretum (aliter enim habet Vulgata versio Latina) SS. Hieronymus et Augustinus sunt interpretati, quanquàm et alias explicationes adjunxerint. Bonum latronem ad dextram Christi crucifixum, malum ad sinistram S. Hilarius scripsit, idque præsumi potest, non certò probari.

VERS. 19, 20, 21, 22. — *Scripsit autem et titulum,*

jour-là à la vue de tout le peuple dans un état qui donna lieu assurément à Pilate de leur dire : *Voilà votre roi,* comme s'il leur avait dit : Jugez vous-mêmes si un tel homme peut être accusé d'avoir voulu être roi, et si vous avez eu raison de me forcer à le traiter de la sorte. Mais si Pilate traitait l'imagination des Juifs, touchant la royauté de Jésus-Christ, de pure folie, Dieu ne laissait pas de prononcer par sa bouche, malgré lui, un oracle très-véritable, en lui faisant dire aux Juifs : *Voilà votre roi ;* car il l'était véritablement dans cet état même où il paraissait si humilié et si outragé. Et ce fut par ces mêmes humiliations qu'il détruisit tout l'orgueil du Judaïsme, et qu'il établit son règne dans toute la terre.

VERS. 15. — *Mais ils se mirent à crier : Otez-le, ôtez-le* du monde, *crucifiez-le. Pilate leur dit : Crucifierai-je votre roi? Les princes des prêtres lui répondirent : Nous n'avons de roi que César.* — Il paraît par là que c'étaient *les princes des prêtres* qui inspiraient au peuple Juif ces *cris* de fureur contre Jésus-Christ. Aussi, à quelque légèreté que les peuples soient sujets, ceux-ci n'auraient pu sans doute oublier si promptement ce grand nombre de miracles qu'il avait faits en leur faveur, si ceux que leur dignité leur rendait si vénérables n'avaient travaillé à le décrier comme un séducteur, comme un homme qui se servait du démon même par ses enchantements pour chasser des corps le démon. Pilate, quelque ébranlé qu'il eût été par la crainte qu'on lui donnait de l'empereur, fait encore, dit saint Augustin, un nouvel effort pour surmonter cette crainte, et tâche d'abattre leur fermeté par la honte qu'il leur fait de vouloir *crucifier leur roi,* n'ayant pu les toucher de compassion par l'état honteux auquel il l'avait réduit pour les satisfaire. Quoi donc ! leur dit-il, *crucifierai-je votre roi?* Voudriez-vous que celui que ses grandes actions ont fait regarder au milieu de vous comme votre roi, fût attaché à une croix, et que cet opprobre retombât sur vous, qu'il a accablés de tant de bienfaits? Car il semblait que Dieu même parlât par sa bouche, sans qu'il comprît trop ce qu'il disait ; et qu'ainsi il établit d'autant plus aux yeux des Juifs la divine royauté de Jésus-Christ, qu'ils s'efforçaient davantage de s'en moquer.

Ce que les princes des prêtres répondirent à Pilate, en lui disant : Qu'*ils n'avaient de roi que César*, était, selon saint Cyrille, un renoncement public au privilége dont ils se glorifiaient d'avoir Dieu pour roi. Eux qui en parlant à Jésus-Christ même, s'étaient vantés de n'avoir jamais été assujétis à qui que ce soit, se font un mérite présentement de reconnaître César pour leur souverain, et de n'en reconnaître point d'autre. Ils attendaient de tout temps le Christ, qui devait être leur Chef et leur Prince, pour rétablir le royaume d'Israël : mais ils renoncent ici à le reconnaître pour leur roi, n'en voulant point d'autre que César. Ainsi ç'a été très-justement, comme disent les saints Pères, qu'Israël ayant rejeté le règne de Dieu, et lui ayant préféré celui de César, il a été dans la suite livré à la puissance de César, pour être détruit d'une manière si funeste.

VERS. 16 jusqu'au 23. — *Alors donc il le leur abandonna pour être crucifié. Ainsi ils prirent Jésus et l'emmenèrent. Et portant sa croix il vint au lieu appelé du Calvaire, qui se nomme en hébreu Golgotha, où ils le crucifièrent, et deux autres avec lui,* etc. — Cette expression de l'Évangéliste : *Alors donc il le leur abandonna,* fait entendre clairement qu'il ne se rendit que

sive inscriptionem *Pilatus*, quæ causam mortis illius exhiberet; et *posuit super crucem*, id est, in superiori parte crucis. *Erat autem scriptum : Jesus Nazarenus Rex Judæorum. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt, quia propè civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus.* In suburbano, ut solebant esse loca suppliciorum. *Et erat scriptum Hebraicè, Græcè et Latinè.* Ut omnes qui è diversis mundi partibus ad festum confluxerant, legere possent. *Dicebant ergo Pilato pontifices Judæorum : Noli scribere, rex Judæorum*, quod ita accipi potest quasi cum Judæi pro rege habuerint: *sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum.* Quòd regium nomen ac dignitatem sibi arrogaverit. *Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi.* Quod meo jussu scriptum est, mutari nolo.

Vers. 23, 24.—*Milites ergo cùm crucifixissent eum*, nudum, *acceperunt vestimenta ejus*, id est, vestem exteriorem, scilicet pallium, quod erat quadratum, habens quatuor angulos, in quibus appendebant fimbriæ (*et fecerunt quatuor partes, unicuique militi partem*), *et tunicam* interiorem, quæ corpori ejus immediatè adhærebat. *Erat autem tunica inconsutilis*, sine commissurâ, *desuper texta per totum*, continuo textu à summâ parte ad imum contexta. *Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illâ cujus sit.* Aleæ jactu uni addicatur, ne divisa in quatuor partes fiat inutilis, filis diffluentibus. Quod ita factum est, *ut Scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi, et in vestem meam miserunt sortem.* Psal. 21, 15. *Et milites quidem hæc fecerunt.*

Vers. 25, 26, 27. — *Stabant autem juxta crucem Jesu*, ut eum videre et loquentem audire possent,

malgré lui à leur demande, et que ce ne fut point proprement un arrêt de mort qu'il prononça contre Jésus-Christ, mais plutôt un consentement forcé à une injustice qui lui était très-visible. On ne peut douter que Jésus-Christ n'ait porté d'abord sa croix, puisque saint Jean le marque expressément. Et il accomplit en cela, selon Tertullien et saint Augustin, la vérité qui avait été figurée en la personne d'Isaac, qui porta aussi le bois destiné à servir à l'holocauste, dont lui-même devait être la victime. Mais après qu'il eut porté dans la ville de Jérusalem la croix sur laquelle il devait réconcilier par sa mort Dieu avec les hommes, et le ciel avec la terre; comme *il sortait* de la ville, il se rencontra un homme de la province de Cyrène en Afrique, nommé Simon, que l'on contraignit de se charger de la croix de Jésus-Christ. On ne le fit pas sans doute par aucune compassion à son égard, puisque ceux qui sollicitaient sa mort étaient incapables de toute tendresse; mais peut être parce qu'on crut que l'épuisement où une cruelle flagellation, un couronnement d'épines enfoncées dans sa tête, et tant d'autres maux qu'on lui fit souffrir, l'avaient réduit, le mettaient dans l'impuissance de porter encore ce pesant fardeau jusqu'au lieu du dernier supplice. Saint Augustin croit que Simon porta alors seul la croix, comme Jésus-Christ l'avait portée seul jusqu'à cet endroit. Et quelques Pères ayant cru que ce Simon était gentil, ont regardé ce qui arriva alors, comme une figure de ce qu'on vit dans la suite, qui était que les gentils seraient préférés aux Juifs pour porter la croix du Sauveur, et embrasser le Christianisme. Mais on ne voit point de preuves que cet homme fût païen, puisqu'il paraît par Josèphe qu'il y avait grand nombre de Juifs en Cyrène; ce qui se voit même par l'Ecriture.

L'inscription que Pilate fit mettre au haut de la croix, fut par son ordre, ou pour mieux dire, par un conseil du Très-Haut, composée en trois différentes langues, qui comprenaient en ce temps-là la plus grande partie du monde, et qui pouvaient faire ainsi connaître à toute la terre que ce Jésus que les Juifs avaient fait mourir était leur roi; mais un roi infiniment élevé au-dessus de tous les princes, qui avait prédit très-longtemps auparavant par la bouche de ses prophètes, que son propre peuple le renoncerait, et qui avait déclaré lui-même qu'il fallait qu'il fût élevé, comme cet ancien serpent d'airain l'avait été dans le désert; parce qu'étant ainsi élevé de terre, il attirerait à lui toutes choses.

Saint Cyrille dit aussi que ce fut par un effet de la sagesse ineffable du Fils de Dieu, que l'inscription qui marquait sa royauté, se fit en hébreu, en grec et en latin, afin qu'elle fût comme une déclaration authentique de l'accomplissement de ce qu'un prophète avait prédit : *Qu'on lui donnerait la puissance, l'honneur, et le royaume; et que tous les peuples et toutes les tribus le serviraient.* Ce titre posé au haut de sa croix, était donc, selon ce Père, non seulement comme un signe que celui-là même que les Juifs avaient fait crucifier devait être reconnu roi par toutes les nations comprises sous ces trois langues, mais encore comme une preuve exposée aux yeux de tous, de l'impiété des Juifs qui n'avaient pas craint de crucifier leur propre roi, après avoir oublié entièrement ce qu'ils lui devaient comme à leur Seigneur et à leur Sauveur. Car il ne fut pas en leur pouvoir de faire effacer cette marque si authentique de leur infidélité, quelque instance qu'ils en fissent à Pilate; parce qu'il était de la providence de Dieu, de faire en sorte que ce gouverneur demeurât ferme à laisser écrit ce monument de leur honte sans vouloir y rien changer.

Vers. 25, 26, 27. — *Cependant la mère de Jésus et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie Madeleine, se tenaient auprès de sa croix. Jésus ayant donc vu sa mère, et près d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa mère*, etc. — Le sexe le plus faible parut alors le plus fort; et la plupart des disciples étant en fuite, ces saintes femmes dont il est parlé ici, eurent le courage de demeurer fermes près de la croix du Sauveur. C'est ainsi, dit saint Chrysostôme, que Dieu réparait en quelque façon la faiblesse et le péché de la première de toutes les femmes. Et la sainte Vierge éprouva alors la vérité de ce que le bienheureux Siméon lui avait prédit : Qu'*une épée percerait son âme.* Car qui pourrait concevoir ce qu'elle souffrit intérieurement en voyant ce Fils, qu'elle aimait avec une si grande tendresse, attaché à une croix, insulté et outragé en tant de manières, et prêt d'expirer entre deux voleurs? Il n'y a que Dieu qui ait connu jusqu'à quel point son âme en fut pénétrée; quoique nous ne puissions pas entrer dans les sentiments de saint Cyrille, qui a cru que cette douleur alla jusqu'à l'excès. Car on ne peut point douter que celle qui avait conçu Jésus-Christ, étant pleine de grâce et du Saint-Esprit, n'ait offert son Fils à Dieu dans le moment de sa mort avec la même plénitude de grâce et d'amour. Jésus ayant vu sa mère, et *le disciple qu'il aimait*, c'est-à-dire, saint Jean, qui se désigne ordinairement en cette manière, et qui fit paraître plus de zèle et de fermeté que tous les autres disciples dans une si dangereuse conjoncture, dit à la Vierge en lui montrant par quelque signe de la tête ou des yeux ce disciple bien-aimé : *Femme, voilà votre fils.* Quel privilége et quel honneur pour saint Jean d'être donné à la sainte Vierge par Jésus-Christ même en sa place pour son fils dans le moment qu'il l'allait quitter! mais quel échange pour la sainte Vierge, de recevoir le disciple pour le Maître, et d'être nommée la mère de Jean, elle qui était la mère du Fils de Dieu! *Voilà votre mère*, dit Jésus-Christ au disciple.

mater ejus, Virgo Maria, *et soror matris ejus Maria Cleophæ* conjux, *et Maria Magdalene. Cùm vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem, quem diligebat*, Joannem scilicet Zebedæi filium, *dixit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.* Hic tibi pro me filii erit loco, hic tibi filii officia exhibebit. *Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua.* Hanc ut matrem posthàc observabis, et illius curam geres, dilectione et sollicitudine filiali. *Et ex illâ horâ accepit eam discipulus in suâ*, in domum suam, et curam. Hinc intelligitur, Josephum B. Mariæ Virginis sponsum, cùm hæc gererentur, mortuum fuisse : alioqui matris suæ curam alteri Jesus non demandâsset.

Vers. 28, 29, 30. — *Postea, sciens Jesus quia omnia* quæ passurus erat à Judæis vivus, *consummata sunt*, maximâ ex parte, *ut consummaretur* etiam *Scriptura*, ut implerentur vaticinia, quibus prædicebatur potandum esse aceto, dixit : *Sitio.* Sitim et sanguinis copiosâ effusione, et acerbissimis cruciatibus contraxerat. *Vas ergo erat aceto plenum*, ad potandum cruciarios, et ad sistendum sanguinem ex eorum vulneribus diffluentem. *Illi autem*, nempe milites, *spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes :* id est, spongiam ramusculis hyssopi, quasi funiculis calamo seu arundini circumligantes, *obtulerunt ori ejus. Cùm ergo accepisset Jesus acetum, dixit : Consummatum est.* Quidquid Dei consilium et voluntas à me faciendum aut tolerandum in hàc mortali vitâ ad hominum salutem decrevit : quidquid de meâ dispensatione et passione veteribus figuris adumbratum, et prophetarum vaticiniis prædictum, jam impletum et perfectum est. *Et inclinato capite*, ut se sponté mori ostenderet, *tradidit spiritum*, in manus Dei Patris. « Quis ita dormit quando voluerit, sicut Jesus mortuus est quando voluit? Quis ita vestem ponit quando voluerit, sicut se carne exuit quando voluit? Quis ita cùm voluerit obit, quomodò cùm voluit obiit? » Ita S. Augustinus, tract. 19 in Joan., n. 6.

Vers. 32. — *Judæi ergo* (*quoniam parasceve erat*, vigilia et præparatio sabbati), *ut non remanerent in*

On ne peut pas néanmoins douter qu'elle n'ait compris parfaitement ce mystère, et qu'elle n'ait adoré la bonté du Fils de Dieu, qui, dans le fort de ses plus grandes douleurs, et sur le point d'expirer, oubliant en quelque sorte tout ce qu'il souffrait, pour penser à ce qu'il devait à sa sainte mère, ne lui donna pour son fils celui de tous ses disciples qu'il aimait le plus, que pour engager ce même disciple a en prendre soin dans la suite, comme si elle eût été véritablement sa mère. Il fait en cela, dit S. Augustin, ce qu'il veut que ses disciples fassent comme lui. C'est un maître plein de bonté, qui apprend par son exemple aux enfants qui se veulent acquitter de leur devoir, à rendre à ceux qui leur ont donné la vie, tout ce que Dieu et la nature demandent d'eux. Et la croix même sur laquelle étaient attachés les membres de cet Homme-Dieu mourant, fut comme la chaire d'où il leur donnait cette leçon importante : *Tanquàm lignum illud, ubi erant fixa membra morientis, etiam cathedra fuerit magistri docentis.* Dès ce jour-là donc S. Jean *prit* la sainte Vierge *chez lui*, c'est-à-dire, que se regardant comme chargé par son divin Maître de prendre soin d'elle, il la regarda toujours depuis comme sa mère, la retira dans le lieu où il demeurait, et veilla à tous ses besoins, quoiqu'il sût que son Fils était tout-puissant pour la nourrir sans le secours d'aucun homme, lui sans lequel tous les hommes ne pourraient vivre. Il paraît par là que saint Joseph était mort alors, puisque, s'il avait vécu, le Fils de Dieu n'aurait pas donné à sa sainte mère d'autre gardien que son chaste époux.

Vers. 28 jusqu'au 31. — *Après cela, Jésus sachant que toutes choses étaient accomplies, afin qu*'une parole de *l'Ecriture s'accomplit encore, il dit : J'ai soif*, etc. — Jésus-Christ ne mourait pas, comme tous les autres hommes, pour qui leur mort et toutes les circonstances de leur mort sont un mystère qu'ils ne peuvent pénétrer; mais il mourait *connaissant* exactement tout ce qui devait s'accomplir à sa mort, et ne voulant pas que la moindre de ces choses, qui faisaient partie du grand sacrifice qu'il offrait à Dieu son Père, manquât à être accomplie : *sachant* donc *que tout était accompli*, ou allait être accompli, il voulut encore donner lieu à l'accomplissement de l'une des circonstances de sa passion qu'il avait prédite par la bouche d'un de ses prophètes, en déclarant : Que ses ennemis *lui présenteraient dans sa soif du vinaigre à boire.* Car les douleurs violentes qu'il souffrait, et la perte de son sang qui coulait de toutes les parties de son corps pour l'expiation des péchés des hommes, lui devaient causer naturellement une grande soif; et quoiqu'il eût pu par sa divine vertu épargner ce nouveau tourment à sa chair, il s'y soumit volontairement, comme à toutes ses autres souffrances. Lors donc qu'il semblait que la malice des hommes était, pour le dire ainsi, *consommée* à son égard, il fit connaître combien sa patience était encore élevée au-dessus de leur fureur. Il déclare *la soif* extrême qu'il souffrait, et qu'il voulait bien souffrir, et par cette déclaration il fait accomplir ce qui manquait encore à la plénitude de sa passion, en donnant lieu à cette inhumanité avec laquelle on lui présenta du vinaigre à boire ainsi qu'il l'avait prédit, en y joignant *de l'hysope*, avec le fiel et la myrrhe dont il est parlé dans les autres Evangélistes, afin de rendre ce vinaigre encore plus désagréable. Ainsi il paraît jusqu'au dernier soupir de sa vie l'arbitre de ses souffrances, et le maître de sa mort.

Mais nous pouvons ajouter, que cette soif corporelle de Jésus-Christ, à qui on donna un breuvage si amer, n'était que l'image d'une autre soif intérieure, qui lui faisait désirer avec ardeur la réconciliation des hommes pécheurs avec Dieu son Père, et qui cependant fut si mal recompensée par la cruelle disposition de ceux qui ne respiraient que sa mort, dans le temps même qu'il travaillait par tant de souffrances à leur procurer la vie, et une vie éternelle. Aussi il ne fallait pas à l'homme superbe un moindre exemple pour le convaincre de l'indispensable obligation qu'il a de souffrir étant pécheur, ce que l'innocent et le juste par excellence a souffert d'une manière si divine, pour lui mériter la grâce d'une semblable patience.

Ce fut donc alors que *tout étant consommé* ou accompli, et ne restant plus aucune chose que Jésus Christ dût souffrir avant sa mort, selon le décret de son éternelle sagesse, qui avait réglé souverainement toutes ses souffrances, *il baissa sa tête*, pour témoigner qu'il se soumettait volontairement à la mort, *et rendit l'esprit* entre les mains de son Père, par un effet de ce *pouvoir qu'il avait*, selon qu'il le dit ailleurs, de *quitter* et de *reprendre sa vie* quand il le voulait.

Vers. 31, 32, 33. — *Or les Juifs, de peur que les corps ne demeurassent à la croix le jour du sabbat, parce que c'en était la veille et la préparation, et que ce jour était le grand jour du sabbat, prièrent Pilate qu'on leur rompît les jambes.* — L'Evangéliste ne remarque pas cette circonstance, comme s'il voulait nous faire entendre que ces *Juifs*, dont il est parlé ici, et qui étaient sans doute les Pharisiens, les prêtres et les docteurs,

cruce corpora sabbato (erat enim magnus dies ille sabbati; id est, solemnis admodùm et celebris, utpotè qui unus esset septem dierum paschalium), *rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura*, ut mors eorum crurifragio acceleraretur, *et tollerentur* eorum corpora è patibulo ante vesperam quâ sabbatum inchoabatur. Confer cum Deuteron. 21, 22, 23 : *Quando peccaverit homo quod morte plectendum est, et adjudicatus morti, appensus fuerit in patibulo, non permanebit cadaver ejus in ligno, sed in eâdem die sepelietur : quia maledictus à Deo est qui pendet in ligno.* Hanc legem Judæos suâ ætate religiosè servâsse scribit Josephus.

Vers. 32, 33, 34, 35, 36, 37. — *Venerunt ergo milites, et primi quidem fregerunt crura, et alterius qui cru-*

avaient encore quelque piété, eux qui venaient de la fouler si indignement sous les pieds, par la manière inhumaine dont ils en avaient usé envers Jésus-Christ. Mais c'est au contraire pour nous faire voir l'extravagance de la dévotion de ces hypocrites, et la vérité du reproche que le Fils de Dieu leur avait fait, de *passer avec grand soin* ce qu'ils buvaient, *de peur d'avaler un moucheron*, et de ne pas craindre *d'avaler* en même temps *un chameau*. Ils avaient sans crainte fait mourir injustement le Seigneur même du sabbat, et ils craignent maintenant de blesser l'honneur dû au jour du sabbat. Après les outrages et toutes les indignités qu'ils ont commis envers le Législateur, ils veulent encore passer pour de religieux observateurs de la loi : tant le péché attaché au pharisaïsme remplit le cœur de ténèbres, et lui fait prendre le mal pour le bien, et la piété pour un crime.

Saint Jean appelle le jour suivant, *le grand jour du sabbat*, ou le jour du grand sabbat, parce qu'il tombait dans le temps de la grande solennité de la Pâque. La demande que ces Juifs firent à Pilate *de faire rompre les jambes de ceux qui étaient attachés à la croix*, tendait à les faire mourir plus promptement par la douleur si violente de ce supplice, et par la perte de leur sang. Mais s'ils parurent cruels jusqu'à la fin envers Jésus-Christ, ils ne purent pas faire en cela ce qu'ils voulaient, ni passer les bornes qu'il avait lui-même prescrites à leur cruauté. Et comme tout ce qu'il avait prédit par les prophètes touchant ses souffrances devait nécessairement s'accomplir; aussi tout ce qu'il avait marqué que ses ennemis ne feraient pas à son égard, ne pouvait se faire, quelque volonté qu'ils en eussent; parce qu'il était absolument maître de sa vie et de sa mort, et des différentes circonstances qui l'accompagnèrent. Le Seigneur avait défendu qu'on brisât les os de l'agneau qu'on devait manger à la Pâque. Et comme cet agneau pascal était l'image de Jésus-Christ immolé, et devenu la nourriture des véritables Israélites, saint Jean marque ici qu'il fallait que la vérité de cette prédiction fût accomplie dans la personne de l'Agneau divin, dont les os ne furent point brisés comme ceux des deux voleurs qui avaient été crucifiés avec lui, parce qu'*il était déjà mort* alors.

Vers. 34 jusqu'au 38. — *Mais un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance, et il en sortit aussitôt du sang et de l'eau. Celui qui l'a vu en rend témoignage, et son témoignage est véritable; et il sait qu'il dit vrai, afin que vous le croyiez aussi*, etc. — Il ne faut pas regarder ce qui arriva alors, et ce que fit ce soldat en perçant le côté de Jésus-Christ, comme un effet du hasard, mais comme un très-grand mystère. Il est vrai que ce soldat, dans le doute où il pouvait être que Jésus ne fût pas tout à fait mort, n'avait point d'autre pensée que de l'achever, lui perçant le côté. Mais celui-là même dont on perçait le côté, ménageait cette dernière cruauté de ses bourreaux pour répandre avec profusion sa miséricorde sur les hommes. Et l'expression dont se sert l'Évangéliste, en disant de ce soldat, qu'*il ouvrit* le côté de Jésus-Christ, marquait, selon un saint Interprète, que la porte de la vie fut *ouverte* alors en quelque façon, afin que l'on vît couler par cette divine ouverture les sacrements de l'Église, sans lesquels on ne peut entrer dans la vie, qui est la vie véritable. Il sortit donc du côté de Jésus-Christ ainsi ouvert, *du sang et de l'eau;* et ce sont ces deux fontaines mystérieuses qui ont servi à former l'Église; puisque c'est par l'eau que nous sommes ré-générés, et que le sang et la chair de Jésus-Christ sont devenus notre nourriture. Ainsi, dit saint Chrysostôme, toutes les fois que vous vous approcherez pour recevoir ce divin breuvage, figurez-vous que c'est du côté de Jésus-Christ ouvert par la lance, que coule encore le sang adorable qu'on vous donne à boire. De même, dit saint Augustin, que pendant le sommeil du premier homme, Ève fut tirée et formée de son côté : ainsi le second Adam s'endormit alors du sommeil de la mort sur la croix, afin qu'il eût une épouse; et cette épouse est l'Église sortie miraculeusement de son côté ouvert par la lance. O mort vraiment vivifiante, s'écrie ce saint, qui a la force de faire revivre les morts! Qu'y a-t-il de plus pur que ce sang qui nous purifie? Qu'y a-t-il de plus salutaire que cette plaie qui nous guérit, et qui sert à nous nourrir?

Ce n'est pas sans grande raison, que le saint Évangéliste atteste comme témoin oculaire, sans se nommer par modestie, la vérité de ce qu'il venait de dire du sang et de l'eau qui avaient coulé du côté de Jésus-Christ. Car en confirmant ce fait d'une manière si surprenante, il prévenait en quelque sorte l'incrédulité de ceux qui savent combien il est difficile et impossible de faire sortir du sang d'un corps mort, et qui n'ont pas moins de peine à se persuader qu'il puisse en couler de l'eau véritable et naturelle, telle qu'était celle dont il est parlé ici. Il prétend donc établir par une triple attestation la certitude de ce qu'il avance, et engager tous les hommes à le croire comme une chose tout à fait miraculeuse : car tout était mystérieux dans ce qu'on vit arriver alors. Et pour y donner une nouvelle confirmation, il cite même le témoignage de l'Écriture, qui avait prédit que le côté du Sauveur serait percé. Ils *jetteront*, dit le Fils de Dieu par la bouche d'un de ses prophètes, *les yeux sur moi, qu'ils auront percé. Ils me pleureront avec des larmes et des soupirs, comme on pleure un fils unique; et ils seront pénétrés de douleur, comme on l'est à la mort d'un fils aîné.* Ce qu'on peut entendre en deux manières, soit de la vue de la foi, par laquelle plusieurs de ces Juifs qui avaient crucifié Jésus-Christ, reconnurent sa divinité au temps de la Pentecôte; et étant touchés de componction en leur cœur, se soumirent à la pénitence; soit de ce qui est marqué dans l'Apocalypse : Que, lorsqu'*il viendra sur les nuées, tout œil le verra, et ceux-là mêmes qui l'ont transpercé;* et que *tous les peuples de la terre frapperont leur poitrine en le voyant.* Ils le verront, soit comme leur Juge, s'ils ont négligé pendant qu'ils vivaient d'avoir recours à sa miséricorde; soit comme leur Rédempteur, s'ils ont été purifiés par le sang de celui qu'ils ont transpercé.

Vers. 38 jusqu'à la fin du chapitre. — *Après cela, Joseph d'Arimathie, qui était disciple de Jésus, mais en secret, parce qu'il craignait les Juifs, supplia Pilate qu'il lui permît d'enlever le corps de Jésus*, etc. — Saint Jean Chrysostôme a cru que Joseph, qui est nommé en ce lieu, et dont nous avons déjà parlé fort au long sur saint Matthieu, pouvait être un des soixante et douze disciples de Jésus-Christ. Mais ce que l'Évangéliste ajoute ici, qu'il n'était disciple de Jésus qu'*en secret*, par la crainte qu'il avait des Juifs, semble nous donner sujet de croire, qu'encore qu'il regardât et qu'il honorât le Sauveur comme le Christ véritable, attendu depuis longtemps par les Juifs, il n'était pas néanmoins du nombre de ses disciples reconnus pour tels,

cifixus est cum eo. Ad Jesum autem cùm venissent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura; quod superfluum fuisset : *sed unus militum*, spiculatorum, *lanceâ*, quâ erat armatus, *latus ejus aperuit*, seu perfodit, quod divino consilio factum est, ut morte Jesu certissimo testimonio comprobatâ, fides resurrectionis ejus firmaretur : *et continuò exivit sanguis et aqua*, præter naturæ ordinem. Nisi enim manatio illa aquæ et sanguinis ex Christi Jesu mortui latere miraculum fuisset, S. Evangelista triplicem de hujus eventûs veritate asseverationem non subjunxisset. *Et qui vidit, testimonium perhibuit : et verum est testimonium ejus.* Mos est Joannis de se in tertiâ personâ loqui. Testimonium ejus qui id scribit ad memoriam sempiternam, firmum est et minimè fallax, tametsi singulare sit, quia testis oculatus erat. *Et ille scit quia vera dicit :* certò sibi conscius est se rem narrare prout gesta est, licèt priores evangelistæ non meminerint. Hæc autem testatus est et scripsit, *ut et vos credatis*, id factum esse, Jesumque verè mortuum esse, ac proindè à mortuis verè resurrexisse. *Facta sunt enim hæc ut Scriptura impleretur : Os non comminuetis ex eo.* Quod de agno paschali, Christi typo, in lege præceptum est. *Et iterùm alia Scriptura dicit : Videbunt in quem transfixerunt.* Videbunt (in die scilicet ultimi judicii) eum cujus latus lanceâ perfoderunt. Versio septuaginta Interpretum Zachariæ locum ita reddit : *Et aspicient ad me pro eo quòd insultaverunt.* Textum verò Hebraicum sic vertit S. Hieronymus : *Et aspicient ad me quem confixerunt.* Varias illas interpretationes peperit varietas lectionum. Septuaginta Interpretes fortè legerunt *racdu*, quod optimè verterunt κατωρχήσαντο, id est, *insultaverunt;* sanctus verò Hieronymus et alii legerunt in Hebræo fonte *dachru*, id est, *transfixerunt*, quod et in hodierno codice legitur : utrumque verbum constat iisdem litteris, sed aliter dispositis. Commutatio igitur et similitudo litterarum *daleth* et *resch* variam lectionem fecit. « Joannes autem Evangelista, ait S. Hieron. in Zachar. c. 12, qui de pectore Domini hausit sapientiam, Hebræus ex Hebræis, quem Salvator amabat plurimùm, non magnopere curavit quid Græcæ litteræ continerent ; sed verbum è verbo interpretatus est, ut in Hebræo legerat, et tempore Dominicæ Passionis dixit esse completum. » Utramque interpretationem aliàs commemorans, sanctus Hieronymus ait : « Discrepat evangelistæ, septuaginta Interpretum, nostraque translatio : et tamen sermonum varietas Spiritûs unitate concordat. » Nec verò absimile est olim etiam apud septuaginta Interpretes variam fuisse lectionem hujus Zachariæ loci. Tertullianus enim legit : *Quem pupugerunt ;* S. Cyprianus : *In quem transfixerunt*, quamvis solâ versione septuaginta Interpretum Latinè redditâ uterentur. Id confirmant viri eruditi ad hunc Zachariæ locum in scholiis editionis Sixtinæ : Ἀνθ᾽ ὧν κατωρχήσαντο· *sic quoque est in quibusdam aliis libris ; in quibusdam antecedit*, εἰς ὃν ἐξεκέντησαν. *Est qui habeat*, εἰς ὃν ἐξεκέντησαν, *nec habeat*, ἀνθ᾽ ὧν κατωρχήσαντο, quæ duplex videtur esse interpretatio.

VERS. 38, 39, 40. — *Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæâ (eo quòd esset discipulus Jesu, occultus autem*, hactenùs, *propter metum Judæorum*, qui contumeliam excommunicationis irrogabant omnibus qui se discipulos Jesu profiterentur, ejicientes eos è synagogâ), *ut tolleret corpus Jesu.* Rogavit Pilatum ut sibi liceret è cruce tollere corpus Jesu, ac sepelire. *Et permisit Pilatus. Venit ergo* ad crucem, *et tulit corpus Jesu. Venit autem et Nicodemus qui venerat* antehàc *ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ et aloes quasi libras centum.* Ut pollincturæ magnificentiâ suam de Jesu existimationem, suumque in illum religiosum affectum testarentur. *Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis* involutum *cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.*

VERS. 41, 42. — *Erat autem in loco*, in illo suburbano, *ubi crucifixus est, hortus ; et in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat :* quod divino consilio factum, ne quis alius surrexisse crederetur. *Ibi ergo propter Parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum.* Urgebat scilicet tempus ; paucæ supererant horæ usque ad vesperam, quæ solemni sabbato initium dabat, et ideò longiùs deferri non poterat sacrum corpus.

qui avaient été envoyés par Jésus-Christ dans toutes les villes d'Israël pour guérir les malades, et pour annoncer aux peuples que le royaume de Dieu était proche d'eux. Saint Luc dit de lui : Que *c'était un homme bon et juste, qui attendait le royaume de Dieu*, et qui *étant sénateur* de la ville de Jérusalem, *n'avait point consenti au dessein des autres, et à ce qu'ils avaient fait* contre Jésus-Christ. Comme donc le Saint-Esprit lui a donné cette louange, d'être dès-lors un homme *bon et juste*, nous devons croire qu'il ne péchait point en se cachant, et qu'il attendait que Dieu lui fît naître l'occasion de se découvrir. Et c'est ce qu'il fit après la mort du Sauveur avec une liberté étonnante, lorsque les Apôtres étant eux-mêmes dispersés, il vint hardiment, comme dit S. Marc, trouver Pilate pour lui demander la permission d'ôter de la croix le corps de Jésus, afin de l'ensevelir.

Il fut secondé en cette action de piété par Nicodème, *qui était venu*, selon qu'il est dit ici, *trouver Jésus la première fois durant la nuit*, ce qui peut marquer, comme le croit S. Augustin, qu'il était encore venu le trouver d'autres fois pour écouter ses instructions, et se rendre son disciple. Mais il paraît que sa foi était encore bien imparfaite, puisque si cette profusion d'aromates qu'il apporta pour embaumer le corps de Jésus, témoignait sa vénération pour son divin maître, elle faisait voir en même temps qu'il n'avait guère d'espérance de voir accomplir la vérité de la promesse qu'il avait faite, de ressusciter le troisième jour après sa mort. Mais qui pourra s'étonner du peu de foi de ses disciples cachés, voyant les Apôtres mêmes en manquer entièrement, après qu'ils avaient été témoins de tant de miracles et de preuves éclatantes de la divinité de Jésus-Christ? C'était ainsi, au contraire, qu'il fallait que la faiblesse de ses disciples servît à faire éclater la puissance de sa grâce ; et que ceux qui se cachaient auparavant par la crainte qu'ils avaient des Juifs, paraissant en un moment remplis de courage depuis sa résurrection, on fût convaincu que celui-là seul était l'auteur d'un changement si miraculeux, qui avait pu se ressusciter lui-même, après avoir bien voulu mourir pour l'amour de nous.

Sensus moralis.

Vers. 1. — *Tunc apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.* Christo Jesu pro nobis flagellato rectè accommodantur illa prophetæ verba : *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores, prolongaverunt iniquitatem suam*, Psal. 128, 3. Aquila et Theodotion, referentibus Heracleotâ et Theodoreto, interpretati sunt : *Supra dorsum meum araverunt peccatores.* Supra sacrum Christi Jesu corpus barbari milites loris et virgis sulcos duxerunt, sacram ejus carnem proscindentes ad eum modum quo aratrum terram proscindit, et sanguinis rivos ex toto illius corpore effundentes. Immanem illam flagellationem in carne innocenti patitur Jesus, ut concupiscentiam in corpore nostro dominantem expiet et sanet. Cùm igitur angelus Satanæ nos colaphizat, et tentat de impudicitiâ, Christum pro nobis flagellatum cogitemus, et gratiam ejus imploremus, atque ut ipsam impetremus, orationi jungamus macerationes carnis, per flagellationem Jesu Christi ipsum Salvatorem nostrum orantes ut peccatum nobis dominari non patiatur, et à tentatione nos liberet, et quam inviti patimur concupiscentiæ rebellionem detestemur. Ingemiscamus coram Deo, cum Apostolo dicentes : *Quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum*, 1 Cor. 9. Et cum prophetâ, Psal. 37, 18 : *Ego autem in flagella paratus sum, et dolor meus in conspectu meo semper.* Apostolum imitemur, corpus nostrum castigantes, et in servitutem redigentes, affligentes, *lividum facientes*, ut SS. Patres explicant, ne in eo regnet peccatum. Immunitatem à flagellis, vel disciplinis spontè susceptis Christum flagellatione suâ nobis procurâsse qui finxerit, haud sanæ mentis est. Quin etiam favet hæreticis, qui Christi satisfactione immunitatem ab onere satisfactionis nobis procuratam asserunt. Sed nobis præstitit flagellatione suâ, nosque docuit, ne peccato et diabolo serviamus, nosque divinæ iracundiæ flagellis æternùm obnoxios reddamus. Hic sensus est versuum Prudentii, Amœni, aut Sedulii, de columnâ cui Christus ad flagellationem subeundam fuit alligatus :

Vinctus in his Dominus stetit ædibus; atque columnæ
Annexus, tergum dedit ut servile flagellis.
Perstat adhuc, templumque gerit veneranda columna :
Nosque docet cunctis immunes vivere flagris.

Non more Judaico, quo constitutum erat ut verbera quadragenarium numerum non excederent, sed Romano, Christum flagellatum fuisse à Romanis militibus, jussu Pilati Romani præsidis, longè probabilius est, et S. Hieronymi auctoritate firmatum. Et si more Judaico, milites barbaros numerum lege Mosaicâ præscriptum longè excessisse credibile est, cùm sine modo illos in Christum Jesum sæviisse, tota passionis ejus probet historia.

Apud Lacedæmonios solemnis erat flagellationis dies, quo pueri per integrum diem flagellis cæsi ante Dianæ aram, sæpenumerò verbera ad mortem usque læti alacresque tolerabant. Christus acerbissimam flagellationem proposito gaudio patitur ut divinæ justitiæ pro nobis satisfaciat, nosque à verberibus liberet. *Multa enim flagella peccatoris.* De viro autem justo scriptum est : *Flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo.* In corpore nostro mortificationem Christi circumferamus, flagellationem acerbissimam, quam pro nobis pertulit, grato et devoto animo honorantes. « Optimè pœnitet, ait S. Petrus Damiani, lib. 5, epist. 8 ad clericos Florentinos, qui, dùm carnem verberibus mactat, lucrum quod delectatione carnis amiserat, afflictionibus compensat : et salubrem illi amaritudinem ingerit, cujus olim noxiâ nunc delectatione peccavit. Nihil differt quibus pœnis caro pœnitentis addicitur, dummodò voluptas præcedentis illecebræ vicariâ repressi corporis afflictione mutetur. » Dignum Deo spectaculum homo pœnitens, qui sui ipsius in corde se constituit judicem, reum in corpore, manibus se gaudet exhibere tortorem. « Hæc est hostia quæ viva mactatur, ait idem, opusc. 43, c. 6, ad Deum per angelos oblata defertur; et sic humani corporis victima illi unico sacrificio, quod in arâ crucis oblatum est, invisibiliter permiscetur : et in uno thesauro sacrificium omne reconditur, videlicet et quod unumquodque membrum, et quod caput omnium obtulit electorum. »

Vers. 2. — *Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus, et veste purpureâ circumdederunt eum.* Spinis coronatur Dominus Jesus, et pallio purpureo ad irrisionem regiæ dignitatis suæ indutus, à militibus illuditur et cæditur. Sic hominum superbiam et ambitionem expiat : sic pro Adami primo peccato, quod superbia fuit inobedientiæ parens, justitiæ Patris satisfacit. Regiam dignitatem ultrò sibi oblatam à turbis in deserto respuit, fugit, quia coronam parabant nullis spinis intertextam, nullis contumeliis probrosam. Nunc verò spineam coronam, et coccineam chlamydem, quâ per ludibrium à militibus induitur, gerere non recusat. Hæc scilicet insignia regi per crucem regnanti conveniunt. Regem hominem à subditis suis sic excipi, sic illudi, sic verberari, quis sine commiserationis sensu; quis sine indignatione adversùs barbaros et impios illos subditos audiret? Hæc non solùm à subditis, sed à creaturis suis patitur rex gloriæ, cœli terræque Dominus, et nostri causâ patitur, nec compatimur ! *Et veniebant ad eum, et dicebant : Ave, Rex Judæorum : et dabant ei alapas.* O qualia tributa ! Superbi et ambitiosi Christiani, qui honores, dignitates, mundi gloriam, laudes hominum concupiscunt, et sæpè malis artibus quærunt, qui independentiam affectant, qui Dei donis extolluntur, et ejus lege contemptâ dicunt in corde suo : *Non serviam*, coronam spineam Jesu Christo plectunt, eum per ludibrium regem salutant, alapas infligunt Salvatori suo. *Exsurge, Deus, judica causam tuam : memor esto improperiorum tuorum, eorum quæ ab insipiente sunt totâ die. Ne obliviscaris voces inimicorum tuorum : superbia eorum qui te oderunt ascendit semper*, Psal. 73, 22, 23. Omnium verò miserere, qui sub potenti manu tuâ, et ad pedes Christi tui humiliati sincero animo

aiunt : *Deo subjecta esto, anima mea, quia ipse Deus meus et Salvator meus*, Psal. 61.

VERS. 5. — (*Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum.*) *Et dicit eis : Ecce homo.* Hoc diademate nobis coronam gloriæ comparat : his spinis maledictionem solvit terræ nostræ, spinas et tribulos nobis germinantis. *Egredimini et videte, filiæ Sion, regem Salomonem in diademate quo coronavit illum mater sua*, imò potiùs noverca synagoga, *in die desponsationis illius, et in die lætitiæ cordis ejus*, Cant. 3; in die quo sibi desponsavit Ecclesiam, quam diem et ardentissimè desideravit, et cum gaudio incredibili vidit. *Qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contemptâ*, Hebr. 11, 2.

S. Augustinus, tract. 116 in Joannem : « ECCE HOMO, non clarus imperio, sed plenus opprobrio : si regi invidetis, jam parcite, quia dejectum videtis : flagellatus est, spinis coronatus est, ludibriosâ veste amictus est, amaris conviciis illusus est, alapis cæsus est : fervet ignominia, frigescat invidia. » Ecce *vir dolorum, et sciens infirmitatem.* Hominemne agnosceretis, nisi vos monerem? *A plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas.* Ecce homo, *opprobrium hominum, et abjectio plebis.* Ad hunc statum eum peccata nostra redegerunt. Fortiùs clamant crimina nostra quàm Judæi : *Crucifige, crucifige eum.* Christus pro peccatoribus clamat ad Patrem : *Miserere :* peccatores ingrati contra Christum clamant : *Crucifige.*

VERS. 10, 11. — *Dicit ergo ei Pilatus : Mihi non loqueris? Nescis quia potestatem habeo crucifigere te, et potestatem habeo dimittere te? Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam, nisi tibi datum esset desuper.* Ubi non respondebat Jesus, *sicut ovis silebat :* ubi respondebat, *sicut pastor docebat.* Discamus ergo quod dixit, quod et per Apostolum docuit; quia : *Non est potestas nisi à Deo;* « et plus peccat qui potestati innocentem occidendum livore tradit, quàm potestas ipsa si eum timore alterius majoris potestatis occidit... » Christi Jesu singulare et admirabile silentium honoremus patientiâ nostrâ et silentio, quærimonias, excusationes, murmurationes, et impatientiæ verba comprimendo, quæ variis in occasionibus amor proprius effundere solet. Persecutiones, calumnias, obtrectationes, convicia, detrimenta, morbos, orbitates, lites improbas, adversa quæque volente Deo nobis inferri et contingere cogitemus, qui pœnæ auctor est, non culpæ : patiamur cum ovium mansuetudine, exemplo Christi Jesu, *qui cùm malediceretur, non maledicebat; cùm pateretur, non comminabatur; tradebat autem judicanti se injustè*, 1 Petri 2, 23. Corde humiliato dicamus cum prophetâ : *Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti; amove à me plagas tuas*, Psal. 38, 13. Secundùm infirmitatem carnis loquor, ne à fortitudine manus tuæ ego deficiam in increpationibus. Cæterùm sciens te propter iniquitatem corripere hominem, ad flagella paratus sum, et non sum turbatus. *Amici mei et proximi mei adversùm me appropinquaverunt, et steterunt. Et qui juxta me erant, de longè steterunt, et vim faciebant qui quærebant animam meam. Et qui inquirebant mala mihi, locuti sunt vanitates; et dolos totâ die meditabantur. Ego autem tanquàm surdus non audiebam, et sicut mutus non aperiens os suum. Et factus sum sicut homo non audiens, et non habens in ore suo redargutiones*, Psal. 37.

VERS. 17. — *Et bajulans sibi crucem exivit in eum qui dicitur Calvariæ locum*, etc. Christus verus Isaac, ut Dei victima, portat lignum sacrificii sui in monte offerendi : *Tulit quoque ligna holocausti, et imposuit super Isaac filium suum*, Genes. 24, 6. Ut victor, portat arma quibus diabolum, peccatum, mortem, mundumque debellaturus est. *Delens quod adversùs nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci : et exspolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso*, Coloss. 2, 14, 15. Ut rex denique sceptrum gerit quo populum suum reget. *Cujus principatus super humerum ejus*, Isai. 9, 6.

Et bajulans sibi crucem exivit, etc. Crucis pondere Christus Jesus opprimitur. Non mirum, siquidem peccata nostra cum ipsâ cruce portabat. Gravissimum est peccati onus : *Sicut onus grave gravatæ sunt super me*, Psal. 37, 5. Peccatum non adeò grave est peccatori qui illud amat. In ejus corde velut in centro est : Gravia porrò in centro non gravitant (inquiunt philosophi); at in Christo sunt peccata nostra extra centrum, quia peccatum non fecit : quapropter gravissimum illi est crucis onus, in quâ peccata nostra ipse portat. *Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui, justitiæ vivamus*, 1 Petri 2, 24.

VERS. 18. — *Ubi crucifixerunt eum : et cum eo alios duos hinc et hinc, medium autem Jesum.* Christum usque ad crucem sequi, cum illo cruci configi charitate debemus. *Humiliavit semetipsum usque ad mortem crucis, factus pro nobis maledictum*, ut nos à maledicto liberaret : crucifixus est in medio latronum, ut nos ad societatem perduceret angelorum. Humiliemus nos ipsos ad pedes crucis ejus. Felices nos existimemus, si Dei causâ detur nobis aliquid pati. *Hæc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens injustè. Quæ enim est gloria, si peccantes et colaphizati suffertis? Sed si benè facientes patienter sustinetis, hæc est gratia apud Deum. In hoc enim vocati estis : quia et Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus...* 1 Petri 2, 19, 20, 21. S. Augustinus, lib. De Sanctâ Virginit., c. 54, 55 : « Inspicite vulnera pendentis, sanguinem morientis, pretium credentis, commercium redimentis. Hæc quanti valeant cogitate, hæc in staterâ charitatis appendite... Toto vobis figatur in corde, qui pro vobis est fixus in cruce. » Domine Jesu, nullus te quærit, nullus te invenit nisi crucifixus. O gloriosa crux, radicare in me, ut ascendam in te.

VERS. 25, 26, 27. — *Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus. Cùm vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua.* Stat juxta crucem Virgo sanctissima, suo

et Ecclesiæ totius nomine, ut Christum Jesum in cruce morientem offerat Patri, seque ipsam per illum offerat in holocaustum. Mater Jesu stans juxta crucem præsagiebat ac repræsentabat fidelitatem Ecclesiæ, martyrum constantiam, sexûs etiam infirmioris invictam fortitudinem, quem nec mors ipsa separare poterit à charitate Dei, gratiâ Jesu Christi roboratum, quæ ex ejus cruce manat. Tunc impletur Simeonis prophetia : *Tuam ipsius animam pertransibit gladius.* « Pertransiit ipsius animam vis doloris, ait S. Bernardus, ut plus quàm martyrem non immeritò prædicemus, in quâ nimirùm corporeæ sensum passionis excesserit compassionis affectus. Christus corpore moritur in cruce ; Maria corde commoritur juxta crucem. Facit illud charitas, quâ majorem nemo habuit : facit et hoc charitas, cui post illam similis non fuit... In tabernaculo illo duo videres altaria ; aliud in pectore Mariæ, aliud in corpore Christi ; Christus carnem, Maria immolabat animam. Optabat quidem ipsa ad sanguinem animæ, et carnis suæ addere sanguinem, et elevatis in cruce manibus celebrare cum Filio sacrificium vespertinum, et cum Domino Jesu corporali morte redemptionis nostræ consummare mysterium : sed hoc solius summi sacerdotis privilegium erat ut de sanguine munus intra sancta inferret, nec poterat hæc ei consors cum aliquo esse dignitas : et in reparatione hominis nulli angelo, nulli homini cum eo fuit, aut esse potuit communis auctoritas. » « Cooperabatur tamen plurimùm, secundùm modum suum, ad propitiandum Deum, ille matris affectus : cùm tam propria quàm matris vota charitas Christi perferret ad Patrem : cùm quod mater peteret, Filius approbaret, Pater donaret. Diligebat Pater Filium, et Filius Patrem ; mater verò post utrumque ardebat, unumque erat quod diversa exhibebant officia, quod Pater bonus, quod Filius pius, quod mater sancta intendebat ; quod in commune elaborabat dilectio : simulque se complectebantur pietas et charitas et bonitas ; matre supplicante, Filio interpellante, Patre propitiante. Filius ad pectus matris et ubera, Pater ad Filii crucem et vulnera respiciebat. » Hæc ultima verba sunt Arnoldi abbatis Bonæ-Vallis, tract. de Septem verbis Domini.

Cùm vidisset Jesus matrem, etc., *dixit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.* Fecit quod faciendum monuerat, et exemplo suo suos instruxit præceptor bonus ut à filiis piis impendatur cura parentibus, « tanquàm lignum illud in quo fixa erant membra morientis, ait S. Aug., tract. 119 in Joan., etiam cathedra fuerit magistri docentis. In S. Joannis personâ electos omnes in filios recipit sanctissima Virgo Maria, testamento Jesu Christi in cruce morientis. Illam cum fiduciâ invocemus, et colamus ut matrem ; ejusque Filio placere studeamus animæ corporisque castimoniâ, ut et illi grati simus. Hâc virtute, necnon et dilectione quâ Christo crucifixo adhæsit, meruit Joannes munus illud inæstimabile, ut matri Jesu loco filii esset, illamque matrem haberet, quæ Deum peperit. *Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua.* Vices Filii naturalis filius accipit adoptivus, et transfunditur in ministrum filialis affectus : formaturque et firmatur in ambobus pietatis unicæ gratus concorsque complexus, non ex traduce naturæ, sed ex munere gratiæ. Tu igitur, Joannes sancte, ad hoc eligeris ut ministres et obsequaris, « eâ dilectione quâ filius ; eâ obedientiâ quâ discipulus ; eâ abjectione quâ minister et famulus. Petro commendatur Ecclesia, tibi Maria ; illi tumultuosa negotia, tibi pacifica et quieta ; illi atria et vestibulum, et altaria sanguinum ; tibi commendatur altare incensi, et sancta sanctorum. Ad culmen ministerii tui nullus tecum admittitur ; solus illi assistis propitiatorio ; solus illud vas aureum continens manna, illud divinæ legis scrinium pontifex destinatus observas. » Hæc Arnoldus Bonæ-Vallis.

Mulier, ecce filius tuus. « Testabatur de cruce Christus, ait S. Ambrosius, lib. 10 in Luc., n. 131, 132 : et testamentum ejus signabat Joannes, dignus tanto testatore testis... Sed nec Maria minor quàm matrem Christi decebat, fugientibus discipulis ante crucem stabat, et piis spectabat oculis Filii vulnera, quia exspectabat non pignoris mortem, sed mundi salutem. Aut fortassè quia cognoverat per Filii mortem mundi redemptionem, putabat se et suâ morte publico muneri aliquid addituram. » Sed Jesus non egebat adjutore ad mundi redemptionem, qui dixit : *Factus sum sicut homo sine adjutorio inter mortuos liber*, Psal. 87, 5. Suscepit quidem matris affectum, sed non quæsivit hominis auxilium... Christo patienti cum piâ Matre compatiamur, offeramus illi nosmetipsos *hostiam vivam, sanctam, Deo placentem ;* per christianam mortificationem passionem ejus in carne nostrâ adimpleamus, ut dicere possimus cum Apostolo : *Gaudeo in passionibus, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ*, Coloss 1, 24.

VERS. 28. — *Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura dixit : Sitio*, etc. Siti suâ intemperantiam Adami et filiorum ejus Christus expiat. Ejus exemplum ad tolerandam sitim, jejuniorum saltem diebus, nos roboret. Sitim ejus honoremus à potu abstinendo extra horam refectionis. Carnis terat superbiam non cibi tantùm, sed potûs parcitas. Sitim inordinatam, sitim vitiosam bonorum et delectationum temporalium, quâ corda nostra consumuntur, restinguamus aceto quod ori Salvatoris nostri oblatum est, passionis ejus amaritudine.

Sitio. Christi *sitim sacramentalem* vocat Arnoldus abbas, *quâ non tam desideratur potus quàm hominum salus.* Hanc sitim David, Psal. 61, 3, 4, prædixerat his verbis : *Quousque irruitis in hominem ? Interficitis universi vos tanquàm parieti inclinato et maceriæ depulsæ ? Verumtamen pretium meum cogitaverunt repellere, cucurri in siti.* S. Augustinus, Enarrat. in Psal. 61 : « Retribuebant enim mala pro bonis. Illi interficiebant, illi repellebant ; ego autem sitiebam : illi pretium meum cogitaverunt repellere ; ego eos in corpus meum sitiebam trajicere. Bibendo enim quid facimus, nisi humorem foris positum in membra mittimus, et in corpus nostrum ducimus ? Hoc fecit Moyses in capite vituli,

Caput vituli, magnum sacramentum. Caput enim vituli corpus erat impiorum, in similitudine vituli manducantis fœnum, terrena quærentium, quia omnis caro fœnum. Iratus Moyses in ignem misit, comminuit, in aquâ sparsit, bibendum populo dedit; et ira prophetæ administratio facta est prophetiæ. Corpus enim illud in ignem mittitur tribulationum, et verbo Dei comminuitur... Et quid jam evidentius, quàm quòd in corpus illud civitatis Jerusalem, cujus imago erat populus Israel, per baptismum trajiciendi erant homines? Ideò in aquâ sparsum est, ut in potum daretur. Hoc usque in finem sitit iste, currit et sitit. Multos enim bibit, sed nunquàm erit sine siti. Indè est enim: *Sitio, Mulier, da mihi bibere*. Samaritana mulier ad puteum sitientem Dominum sensit; et à sitiente satiatus est: *Sensit prior illa sitientem, ut biberet ille credentem.* » Et in cruce positus: *Sitio* dixit, quamvis illi non hoc dederint quod sitiebat. *Ipsos enim sitiebat:* at illi acetum dederunt.

Sitio. Cervus serpentes necat, et post serpentium interemptionem majori siti inardescit, peremptis serpentibus ad fontes acriùs currit. Christus Jesus cum antiquo serpente diabolo in cruce pugnavit, cumque vicit, debellavit: ideò proximus consummationi victoriæ dixit: *Sitio*. Sitiamus et nos fontem vivum, Deum nostrum; sed ut alacriùs curramus ad fontem, serpentes necemus. Serpentes vitia tua sunt: *Consume serpentes iniquitatis, tunc ampliùs desiderabis fontem veritatis. Interfice in te quidquid contrarium est veritati:* et cùm te videris vacare à cupiditatibus perversis, desidera fontes aquarum: habet Deus unde te reficiat, et impleat venientem ad se post interemptionem serpentium, tanquàm velocem cervum. *Quemadmodùm desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus*, Psal. 41.

Vers. 30. — *Cùm ergo accepisset Jesus acetum, dixit: Consummatum est.* Consummata est justitia Dei, quæ majorem et accuratiorem satisfactionem exigere non potuit pro hominum peccatis, quàm satisfactionem hominis Dei. Consummata est charitas et misericordia Salvatoris, cujus majus specimen præbere non potuit, quàm moriendo pro hominibus peccatoribus, inimicis, ingratis. Consummata est malitia, et crudelitas hominum, qui acerbissimas pœnas, et mortem atrocissimam maximèque contumeliosam Auctori vitæ intulerunt. Consummata sunt vetera omnia sacrificia *unâ oblatione* quâ Christus pontifex futurorum bonorum *consummavit in sempiternum sanctificatos.* Humilitas, obedientia, patientia Christi Jesu consummatæ sunt. *Consummatum est. Et inclinato capite tradidit spiritum.* A Christo moriente gratiam benè moriendi humiliter postulemus. Christianæ vitæ, nostrique statûs officia, Dei mandatis, et Evangelio obedientes impleamus, et consummemus. Ad spiritum Deo reddendum parati simus. Ne à nobis avellatur vita, sed reddatur Creatori à quo accepimus. Mors Christiani sacrificium est; spontaneum ergo sit et voluntarium; hominium est, supremo vitæ et mortis Domino exhibitum; cum subjectione fiat et obedientiâ; satisfactio est, humilis sit; restitutio est, amore justitiæ sanctificetur; cursûs nostri consummatio est, omnium officiorum Christianæ vitæ sit consummatio. *Consummatum est, et inclinato capite tradidit spiritum.*

Vers. 34. — *Unus militum lanceâ latus ejus aperuit, et continuò exivit sanguis et aqua.* Obstetricante lanceâ latus Christi mortui apertum est, ut illic vitæ ostium panderetur, unde sacramenta Ecclesiæ manaverunt, sine quibus ad vitam, quæ vera vita est, non intratur. S. Augustinus, tract. 120 in Joannem: « Ille sanguis in remissionem fusus est peccatorum: aqua illa salutare temperat poculum: hæc et lavacrum præstat et potum. Hoc prænuntiabat quod Noe in latere arcæ ostium facere jussus est, quâ intrarent animalia, quæ non erant diluvio peritura, quibus præfigurabatur Ecclesia. Propter hoc prima mulier facta est de latere viri dormientis, et appellata est vita materque vivorum. Magnum quippe significavit bonum ante magnum prævaricationis malum. Hic secundus Adam inclinato capite in cruce dormivit, ut indè formaretur ei conjux, quod de latere dormientis effluxit. O mors unde mortui reviviscunt! Quid isto sanguine mundius? Quid vulnere isto salubrius! » *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, et Spiritus sanctus, et hi tres unum sunt. Et tres sunt qui testimonium dant in terrâ, Spiritus, aqua, et sanguis, et hi tres unum sunt*, 1 Joan. 5. Arnoldus abbas, tract. de Septem verbis Domini: « Sufficere nobis non posset ad intellectum veritatis testimonium quod de cœlo est, quod sibi ipsi perhibet Trinitas, nisi nobis innotesceret aliquibus signis et aliquibus argumentis fidei veritas. Sunt itaque hæc tria, Spiritus sanctificationis, sanguis redemptionis, aqua purificationis. Non redimit sanguis, nisi quos gratia vocat et lavat: nec nisi ablutos et mortuos peccato Spiritus sanctificat. In commune participant redemptio, et ablutio, et sanctificatio. Alterum sine altero esse non potest: quodque agitur, unum est, non multiplex. Spiritus namque sanctus superfertur mysteriis, interest Sacramentis, quorum rationem aquâ mundans significat, quæ illius rei continet signum, cui et sanguis Christi, et Spiritus Dei præbet effectum. In aquâ mundamur, in sanguine informamur.... » Admitte me, Domine Jesu, in cor tuum, ut inde latices salutis hauriam. Da ut cum eodem charitatis ardore, cum eodem devotionis affectu sacra mysteria corporis et sanguinis tui ex altari percipiam, quo manantem ex latere tuo sanguinem sugerem: siquidem firmâ fide credo bibi in calice, quod fluxit ex latere.

CAPUT XX.

1. Unâ autem sabbati, Maria Magdalene venit mane, cùm adhuc tenebræ essent, ad monumentum: et vidit lapidem sublatum à monumento.

CHAPITRE XX

1. Le premier jour de la semaine, Marie-Madeleine vint au sépulcre de grand matin, lorsqu'il faisait encore obscur; et elle vit que la pierre avait été ôtée.

2. Cucurrit ergo, et venit ad Simonem Petrum, et ad alium discipulum, quem amabat Jesus, et dicit illis : Tulerunt Dominum de monumento, et nescimus ubi posuerunt eum.

3. Exiit ergo Petrus, et ille alius discipulus, et venerunt ad monumentum.

4. Currebant autem duo simul, et ille alius discipulus præcucurrit citiùs Petro, et venit primus ad monumentum.

5. Et cùm se inclinâsset, vidit posita linteamina, non tamen introivit :

6. Venit ergo Simon sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita.

7. Et sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.

8. Tunc ergo introivit et ille discipulus, qui venerat primus ad monumentum : et vidit, et credidit :

9. Nondùm enim sciebant Scripturam, quia oportebat eum à mortuis resurgere.

10. Abierunt ergo iterùm discipuli ad semetipsos.

11. Maria autem stabat ad monumentum foris plorans. Dùm ergo fleret, inclinavit se, et prospexit in monumentum :

12. Et vidit duos angelos in albis, sedentes unum ad caput, et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.

13. Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum.

14. Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsùm, et vidit Jesum stantem : et non sciebat quia Jesus est.

15. Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras? quem quæris? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum : et ego eum tollam.

16. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa, dicit ei : Rabboni (quod dicitur Magister).

17. Dicit ei Jesus : Noli me tangere, nondùm enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum, Deum meum et Deum vestrum.

18. Venit Maria Magdalene, annuntians discipulis : Quia vidi Dominum, et hæc dixit mihi.

19. Cùm ergo serò esset die illo, unâ sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum : venit Jesus, et stetit in medio, et dixit eis : Pax vobis.

20. Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus et latus. Gavisi sunt ergo discipuli viso Domino.

21. Dixit ergo eis iterùm : Pax vobis : sicut misit me Pater, et ego mitto vos.

22. Hæc cùm dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum.

23. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt.

24. Thomas autem unus ex duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quandò venit Jesus.

25 Dixerunt ergo ei alii discipuli : Vidimus Do-

2. Elle courut donc, et vint trouver Simon-Pierre et cet autre disciple que Jésus aimait ; et elle leur dit : Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre, et nous ne savons où ils l'ont mis.

3. Pierre sortit aussitôt, pour aller au sépulcre, et cet autre disciple avec lui.

4. Ils couraient tous deux ensemble ; mais cet autre disciple devança Pierre, et arriva le premier au sépulcre.

5. Et s'étant baissé, il vit les linceuls qui étaient à terre ; mais il n'entra pas.

6. Simon-Pierre, qui le suivait, arriva et entra dans le sépulcre, et il vit les linceuls qui y étaient,

7. Et le suaire qu'on lui avait mis sur la tête, lequel n'était pas avec les linceuls, mais plié dans un lieu à part.

8. Alors cet autre disciple, qui était arrivé le premier au sépulcre, y entra aussi ; et il vit, et il crut.

9. Car ils ne savaient pas encore ce que l'Ecriture enseigne, qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts.

10. Les disciples après cela s'en retournèrent chez eux.

11. Mais Marie se tenait dehors près du sépulcre, versant des larmes. Comme elle pleurait ainsi, elle se baissa, et regardant dans le sépulcre,

12. Elle vit deux anges vêtus de blanc assis au lieu où avait été le corps de Jésus, l'un à la tête, et l'autre aux pieds.

13. Ils lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous? Elle leur répondit : Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur ; et je ne sais où ils l'ont mis.

14. Ayant dit cela, elle se retourna ; et elle vit Jésus qui se tenait là, sans qu'elle sût que ce fût lui.

15. Jésus lui dit : Femme, pourquoi pleurez-vous? Qui cherchez-vous? Elle, croyant que c'était le jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai.

16. Jésus lui dit : Marie. Elle, se retournant lui dit : Rabboni, (c'est-à-dire, Maître.)

17. Jésus lui dit : Ne me touchez point ; car je ne suis pas encore monté vers mon Père : Mais allez trouver mes frères ; et dites-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu.

18. Marie-Madeleine vint donc dire aux disciples : J'ai vu le Seigneur, et il m'a dit ces choses.

19. Sur le soir du même jour, qui était le premier de la semaine, les portes de la maison où les disciples étaient assemblés, de peur des Juifs, étant fermées, Jésus vint, et se tint au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous.

20. Et après avoir dit ces paroles, il leur montra ses mains et son côté. Les disciples eurent donc une joie extrême de voir le Seigneur.

21. Alors il leur dit une seconde fois : La paix soit avec vous. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même.

22. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit.

23. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

24. Or, Thomas, l'un des douze, appelé Didyme, n'était pas avec eux, lorsque Jésus vint.

25. Les autres disciples lui dirent donc : Nous

minum. Ille autem dixit eis : Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam.

26. Et post dies octo, iterùm erant discipuli ejus intùs, et Thomas cum eis. Venit Jesus januis clausis, et stetit in medio, et dixit : Pax vobis.

27. Deinde dicit Thomæ : Infer digitum tuum hùc, et vide manus meas : et affer manum tuam, et mitte in latus meum, et noli esse incredulus, sed fidelis.

28. Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus, et Deus meus.

29. Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt.

30. Multa quidem et alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in libro hoc :

31. Hæc autem scripta sunt, ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei, et ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.

avons vu le Seigneur. Il leur répondit : Si je ne vois dans ses mains les marques des clous, et si je ne mets mon doigt dans le trou des clous, et ma main dans son côté, je ne le croirai point.

26. Huit jours après, les disciples étant encore dans le même lieu, et Thomas avec eux, Jésus vint, les portes étant fermées; et se tint au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous.

27. Il dit ensuite à Thomas : Portez ici votre doigt, et regardez mes mains; approchez aussi votre main, et la mettez dans mon côté; et ne soyez pas incrédule, mais fidèle.

28. Thomas répondit, et lui dit : Mon Seigneur et mon Dieu !

29. Jésus lui dit : Vous avez cru, Thomas, parce que vous m'avez vu; heureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru.

30. Jésus a fait, à la vue de ses disciples, beaucoup d'autres miracles qui ne sont pas écrits dans ce livre ;

31. Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu; et qu'en croyant, vous ayez la vie en son nom.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2. — *Unâ autem Sabbati*, id est, primâ die hebdomadis, *Maria Magdalene*, cum aliis piis mulieribus, quibus ad opus pietatis dux erat, *venit mane cùm adhuc tenebræ essent, ad monumentum :* sub noctis finem itineri se commisit, cùm tenebræ nondùm discussæ essent, et ad monumentum pervenerunt cùm sol inciperet illucescere : *et vidit lapidem sublatum à monumento.* Saxum magnæ molis, quo specûs os clausum fuerat, indè revolutum conspexit. *Cucurrit ergo*, cum comitibus, et primariis discipulis celeriter nuntiavit quod primùm viderat, et quod sibi venerat in mentem, corpus scilicet Domini ablatum fuisse. *Et venit ad Simonem Petrum, et ad alium discipulum, quem amabat Jesus*, ipsum nempe, qui hæc scripsit, Joannem, *et dicit illis : Tulerunt Dominum de monumento*, an honoris, an contumeliæ majoris causâ, incertum : *et nescimus ubi posuerunt eum.* Id Magdalene dictura non videtur, si cum aliis mulieribus jam vidisset angelos, et de resurrectione Domini tam clarum, tam certum eorum testimonium audivisset.

Vers. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. — *Exiit ergo Petrus, et ille alius discipulus, et venerunt ad monumentum*, rem exploraturi. *Currebant autem duo simul, et ille alius discipulus præcucurrit citiùs Petro*, utpote ætate junior et velocior, *et venit primus ad monumentum. Et cùm se inclinâsset*, capite in specum intromisso, utpote qui sepulcrum introspicere non poterat erectus, cùm ostium humile, et sepulcrum profundum esset : *vidit posita*, seu jacentia in terrâ, *linteamina*, quibus corpus Jesu fuerat involutum, velut absentis corporis exu-

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 3 jusqu'au 11. — *Pierre sortit* aussitôt, *et cet autre disciple aussi; et ils s'en allèrent au sépulcre. Ils couraient l'un et l'autre ensemble ; mais cet autre disciple courut plus vite que Pierre, et arriva le premier au sépulcre*, etc. — Marie Magdeleine avait été la première au sépulcre de Jésus dès le matin du *premier jour de la semaine*, que nous appelons le dimanche, comme on l'a fait voir ailleurs, parce que la solennité du sabbat ne lui avait pas permis d'y venir plus tôt. Et ensuite elle retourna donner avis premièrement à Simon-Pierre, selon l'ordre qu'elle avait reçu de l'ange, et à Jean comme au disciple que Jésus aimait, de l'enlèvement du corps du Seigneur. Mais sans qu'il soit nécessaire de nous arrêter à expliquer ce qui a été déjà éclairci dans S. Matthieu, il suffit de dire que Pierre et Jean troublés par une nouvelle si surprenante, comme s'ils eussent oublié tout ce que le Fils de Dieu leur avait dit de sa résurrection, se mirent dans le moment à courir vers le sépulcre. Car ils voulaient s'assurer par eux-mêmes de ce qu'ils venaient d'apprendre touchant cet enlèvement de son corps, n'ajoutant aucune foi à ce qu'on pouvait leur avoir dit de la part des anges qui se firent voir au tombeau. Jean, comme plus jeune et plus vigoureux, arriva plus tôt que Pierre, et se contenta, sans entrer dans le sépulcre, peut-être par crainte, d'avancer sa tête en *se baissant*, à cause que l'entrée en était basse, pour voir s'il découvrirait quelque chose de ce qu'on lui avait dit : et *il aperçut* effectivement *les linceuls* qui avaient servi à ensevelir le corps du Sauveur. Alors Simon-Pierre étant arrivé, comme il était plus ardent, dit S. Chrysostôme, il ne se contenta pas de regarder de la porte, mais il entra dans la grotte où était le sépulcre taillé dans le roc. Jean, plus hardi par la présence de Pierre, y entra aussi ; et ils virent conjointement les linceuls dont on a parlé, et *le suaire qu'on avait mis sur la tête de Jésus-Christ*, *séparé* de ces linceuls. L'Évangéliste parlant de soi-même, dit que ce disciple qui accompagnait Pierre, *vit* ces choses, et qu'*il crut :* ce qui a donné sujet à S. Cyrille de dire que la vue de ces linceuls et de ce suaire convainquit ces deux disciples de la résurrection de Jésus-Christ, et de l'accomplissement des Ecritures qui l'avaient prédite. Et, en effet, elle aurait dû les convaincre. Car, comme dit S. Chrysostôme, et ces linges et ce suaire étaient une marque de la résurrection de celui qu'ils avaient servi à ensevelir; puisque si quelques personnes avaient enlevé son corps, elles n'auraient pas songé

vias : *non tamen introivit*, Petrum exspectans. *Venit ergo* paulò post *Simon Petrus sequens eum, et*, omnia diligentiùs exploraturus, *introivit in monumentum, et vidit linteamina posita*, sive jacentia, *et sudarium quod fuerat super caput ejus*, quo caput ejus obtectum, et facies velata fuerat Judaico sepeliendi more, *non cum linteaminibus*, id est, fasciis sepulcralibus, *positum, sed separatim involutum*, seorsim complicatum, *in locum unum*. Quæ linteorum tam accurata collocatio furti suspicionem omnem amovebat. Fures enim festinant, nec agunt aliena à suo instituto. *Tunc ergo introivit et ille discipulus, qui venerat primus ad monumentum : et vidit, et credidit*, corpus Jesu sublatum esse, quod Maria Magdalene dixerat. *Nondùm enim sciebant Scripturam, quia oportebat eum à mortuis resurgere*. Nondùm sacram Scripturam planè intelligebant. Et quamvis Jesum non semel audivissent se resurrecturum tertiâ die asserentem, mysterii tamen sublimitas, et tarditas ingenii, fideique infirmitas obstabant quo minùs hoc in animum admitterent. Confer cum Lucæ 24, 4, ubi scriptum est de *undecim* apostolis, cùm mulieres referentes audivissent se ad monumentum Domini angelos vidisse, qui eum à mortuis resurrexisse asseruerant, sicut ipse Jesus eis prædixerat : *Et visa sunt ante illos, sicut deliramenta, verba ista, et non crediderunt illis*. Subdit S. Joannes vers. 10 : *Abierunt ergo iterùm discipuli ad semetipsos*. Petrus et Joannes in domum reversi sunt.

Vers. 11, 12. — *Maria autem* Magdalena, quæ ad monumentum cum Petro et Joanne iterùm venerat, aliis etiam piis mulieribus comitantibus, et hâc secundâ vice angelos cum illis viderat Christi resurrectionem nuntiantes, illis recedentibus paululùm morata, *stabat ad monumentum foris plorans*, extra speluncam scilicet in quâ excisum fuerat sepulcrum. *Dùm ergo fleret, inclinavit se, et prospexit in monumentum : et vidit duos angelos in albis*, albis ac splendidis vestibus indutos, *sedentes, unum ad caput, et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu* : sicut Cherubim ab utrâque extremitate arcæ.

Vers. 13, 14, 15. — *Dicunt ei illi : Mulier quid ploras?* Absterge lacrymas, nulla tibi mœroris, imò magna lætitiæ ratio est. *Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum. Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsùm*, oculos à monumento ad hortum vertit, ut solent anxii : *et vidit Jesum stantem : et non sciebat quia Jesus est*, Domino plenum ac perfectum ejus contuitum ad tempus impediente, ut et vocis perceptionem. *Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras, quem quæris? Illa existimans quia hortulanus esset*, id est, horti illius colonus, illumque audivisse colloquium quod mox habuerat cum angelis, *dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum*, quem à me quæri nôsti, *dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam* : si hìc locus non est corpori Domini mei, indica mihi ubi lateat, et ego aliò transferri curabo, ut honestè sepeliatur.

Vers. 16, 17. — *Dicit ei Jesus, Maria* : eâ voce quâ facilè agnosceretur. *Conversa illa dicit ei : Rabboni* (*quod dicitur Magister*). Cùm verò ad pedes Domini

sans doute à le dépouiller des linges qui le couvraient, mais l'auraient pris dans l'état où il se serait trouvé. Cependant il est visible, par le texte même de l'Évangile, selon que l'a remarqué aussi S. Augustin, que ni Jean ni Pierre ne furent point encore persuadés que Jésus-Christ fut ressuscité; puisque S. Jean ajoute aussitôt lui-même, en parlant également de Pierre et de soi, qu'*ils n'avaient pas encore l'intelligence de l'Écriture*, qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts. Ils ne crurent donc pas à sa résurrection en voyant les linges qui avaient servi à l'ensevelir; mais *ils crurent* ce que Magdeleine leur avait dit de l'enlèvement de son corps. Ainsi, lorsque Jésus-Christ, selon la remarque de S. Augustin, leur avait dit tant de fois, et d'une manière si claire, qu'il ressusciterait le troisième jour après sa mort, ils ne le comprirent point, étant accoutumés à lui entendre dire un grand nombre de paraboles, et s'imaginant que ce qu'il disait de sa résurrection, pouvait signifier aussi figurément autre chose.

Vers. 11 jusqu'au 19. — *Mais Marie se tenait en pleurant dehors le sépulcre. Et comme elle pleurait, s'étant baissée pour regarder dans le sépulcre, elle y vit deux anges vêtus de blanc, assis au lieu où avait été le corps*, etc. — Magdeleine était revenue, comme il paraît, avec les Apôtres au tombeau de Jésus-Christ. Et témoignant plus d'ardeur qu'eux-mêmes pour ce divin Maître, elle ne retourna point avec eux, lorsqu'ils s'en allèrent, mais s'arrêta à *pleurer dehors le sépulcre*. Cependant l'inquiétude de son grand amour pour le Fils de Dieu la portant à jeter encore les yeux au dedans du sépulcre, comme pour voir si elle ne découvrirait rien de nouveau, elle mérita par sa sainte assiduité, et par ses *larmes*, d'apercevoir ces deux anges dont il est parlé ici, qui parurent pour la consoler; car les larmes qu'on répand pour Jésus-Christ ne demeurent point sans récompense, ni l'amour qu'on lui porte n'est point privé de son fruit, et des grâces abondantes qui l'accompagnent toujours. Ces deux anges, dont la pureté et la gloire étaient figurées par la blancheur et l'éclat de leurs habits, lui demandèrent *ce qui la faisait pleurer*. Ils le savaient bien néanmoins. Et quand elle ne l'aurait point dit, la vue seule du tombeau où elle avait les yeux attachés, le déclarait suffisamment. Mais en demandant à Magdeleine : *Pourquoi pleurez-vous?* ils l'exhortaient à faire cesser ses larmes, et l'engageaient à considérer que l'état même où elle trouvait le sépulcre tout ouvert, avec les seuls linges sans le corps de Jésus-Christ, lui devait être une preuve de la vérité de sa résurrection. Mais tout occupée de sa tristesse, et songeant seulement qu'on lui avait enlevé celui qu'elle cherchait avec tant d'ardeur; après qu'elle eut répondu aux anges : *C'est qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis;* elle se retourna tout d'un coup, et *vit Jésus* qui était *debout, sans* néanmoins *le connaître*. Il paraît un peu surprenant de ce que cette sainte femme parlant aux anges qui lui demandaient ce qui la faisait pleurer, se retourna tout d'un coup de l'autre côté dans le temps même qu'elle leur marquait le sujet de ses pleurs, et sans attendre qu'ils lui eussent répondu. Mais S. Chrysostôme en rend la raison lorsqu'il dit, que Jésus s'étant apparu derrière Magdeleine, dans le temps qu'elle parlait aux deux anges, ces esprits célestes firent voir dans le moment qu'ils l'aperçurent, quelque changement sur leur visage, qui marquait leur profond respect pour la présence de leur Seigneur; ce qui obligea Magdeleine de regarder derrière elle. Et l'on pourrait dire encore que Jésus fit peut-être aussi quelque bruit, qui l'engagea à se retourner.

Mais Jésus ne voulut pas se faire connaître tout d'un coup à Magdeleine, pour ne la pas effrayer, dit S. Chrysostôme, par la surprise de cette première vue; et il se montra à elle sous la figure d'un homme

provoluta, eos pro more complecti et osculari vellet, dicit ei Jesus : *Noli me tangere, nondùm enim ascendi ad Patrem meum.* Ne in pedum meorum complexu moreris, opportuno tempore id facies : aliàs me tibi conspiciendum dabo : nondùm enim ad cœlum ascendi. *Vade autem ad fratres meos*, ad discipulos meos, quos ut fratres diligo, *et dic eis :* hæc mea verba illis refer : *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum; Deum meum et Deum vestrum. Vestrum* naturâ et veritate, *meum* ratione carnis assumptæ. Veteres Patres, Hieronymum, Augustinum, Cyrillum, Leonem Magnum sententiam illam : *Noli me tangere, nondùm enim ascendi ad Patrem meum*, aliter fuisse interpretatos nôrunt eruditi : sed eorum interpretationes non ita planæ sunt ac litterales, ut compertum erit legentibus.

VERS. 18. — *Venit Maria Magdalene annuntians discipulis : Quia vidi Dominum, et hæc dixit mihi.* Videtur autem assecuta in itinere pias alias mulieres, quæ cum ipsâ venerant ad monumentum, et paulò ante ipsam ex horto exiverant : et dùm unà cum ipsis pergeret, ait Matth., *Jesus occurrit illis dicens : Avete. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum.* Dixerat illis angelus : *Nolite timere vos.* Exierunt nihilominùs de monumento cum timore et gaudio magno. « Timor non ablatus est, ait S. Petrus Chrysolog., serm. 80, sed mutatus. Malus timor culpæ, bonus reverentiæ timor. Adam datum perdiderant : ne perderent ipsum redditum, pertimescebant. » Cum timore et gaudio magno. Scriptum est : *Servite Domino in timore, et exsultate ei cum tremore.... Timor Domini sanctus permanet in seculum seculi.* In sanctitate ergo manet, qui Dei permanet in timore. Quo majoribus donis et gratiis cumulantur sancti, eo magis timent, de indignitate suâ persuasi, suæque infirmitatis sibi conscii. Illusiones timent, timent ne angelus tenebrarum se fortè transfiguraverit in angelum lucis, timent *à timore nocturno, à sagittâ volante in die, à negotio perambulante in tenebris, ab incursu et dæmonio meridiano*, Psalm. 90. Timent ne gratiæ minùs fideliter et minùs dignè respondeant. *Et ecce Jesus occurrit eis, dicens : Avete.* Fideliter currentibus occurrit Christus, ut quod fide crediderant, agnoscerent visu : et firmaret præsentiâ, quas adhuc trepidas habebat auditus. « Occurrit ut Dominus, pergit idem S. Petrus Chrysologus, salutat, ut parens ; affectu animat, servat timore : salutat, ut per amorem serviant, non fugiant per timorem. » Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus. *Haberi se voluit, qui passus est teneri.* Tenuerunt pedes ejus : *Ut scirent in capite Christi virum esse, se esse in pedibus Christi : et datum sibi virum sequi, non præire per Christum.* Quod in Christo videtur infimum, amplectuntur ; quod sublimius est, adorant. Ad pedes procidunt, humilitatem professæ, quam à Christo didicerunt. Via scilicet ad cœlestium mysteriorum cognitionem à Deo obtinendam compendiaria, humilitas. « Non aliam tibi, inquit S. Augustinus, epist. 118, aliàs 56, n. 22, ad capessendam et obtinendam veritatem viam munias, quàm quæ munita est ab illo qui gressuum nostrorum tanquàm Deus vidit infirmitatem. Ea est autem prima humilitas, secunda humilitas, tertia humilitas, et quoties interrogares hoc dicerem, non quò alia non sint præcepta, sed nisi humilitas omnia quæcumque benè facimus et

ordinaire, et d'un homme de campagne ; en sorte qu'elle le prit pour le jardinier du lieu : car il est marqué auparavant, que le sépulcre où Jésus fut mis était dans un jardin. Jésus lui dit donc : *Pourquoi pleurez-vous?* Et lui témoignant en même temps qu'il savait bien ce qui la faisait pleurer, il ajouta : *Qui cherchez-vous?* C'était, selon S. Cyrille, lui faire une espèce de reproche de chercher ainsi au milieu des morts celui qui était ressuscité, comme il l'avait dit, et de pleurer lorsqu'elle avait au contraire tout sujet de se réjouir. Mais elle, ne connaissant point encore le mystère de sa résurrection, et s'imaginant que ce jardinier pouvait avoir retiré son corps hors de son jardin, le pria de vouloir lui dire où il l'avait mis, et lui promit de l'enlever de ce lieu, ne trouvant rien d'impossible à son amour, et croyant même lui faire plaisir de l'emporter de cet endroit. Cependant comme elle avait remarqué quelque surprise sur le visage des deux anges, dans le moment qu'ils avaient vu Jésus-Christ, elle se tourna de nouveau vers eux dans l'extrême inquiétude où elle était. Et c'est ce qui sert à éclaircir ce que l'Évangile ajoute : Que Jésus l'ayant nommée alors par son nom, et appelée *Marie*, *elle se tourna* aussitôt vers lui : car si elle ne se fût retournée auparavant vers les anges, comme on l'a dit après S. Jean Chrysostome, elle n'eût pas eu besoin de se *tourner* alors vers le Fils de Dieu, qui avait déjà commencé à lui parler.

Ce fut à la voix de Jésus-Christ que Magdeleine le reconnut ; à cette voix qui frappa son cœur en même temps que ses oreilles, et qui prononçant son nom avec cet air de douceur et de bonté qu'il avait accoutumé de lui témoigner pendant qu'il vivait, la combla de joie dans la surprise agréable où elle fut, de voir vivant devant elle celui-là même qu'elle cherchait mort avec tant d'ardeur. Aussi s'écriant dans le moment, et le nommant *son* divin *Maître*, elle se jeta apparemment à ses pieds, et voulut les embrasser, comme l'on peut en juger parce que Jésus lui dit de *ne le point toucher.* Mais d'où vient qu'en lui disant : *Ne me touchez pas*, il ajoute, *car je ne suis pas encore monté vers mon Père ?* Saint Jean Chrysostôme semble en rendre la véritable raison, lorsqu'il dit, que Magdeleine ravie de joie de voir tout d'un coup et contre toute espérance celui qu'elle aimait, voulut en user à son égard avec la même familiarité qu'auparavant, sans considérer qu'il n'était plus un homme mortel. Il l'avertit donc d'élever son âme, et d'envisager son humanité, comme étant déjà devenue glorieuse par sa résurrection, mais n'étant pas encore arrivée à l'état parfait de sa gloire, dont elle devait jouir à la droite de son Père : car c'était là qu'il fallait qu'à l'avenir et elle et tous ses disciples le regardassent des yeux de la foi, sans s'arrêter davantage à la vue de la présence sensible de son corps, qui allait être enlevé bientôt dans le ciel. Et c'est pour cette raison qu'il ajoute, en parlant encore à Magdeleine : *Allez trouver mes frères, et leur dites* de ma part : *Je monte vers mon Père et votre Père*, *vers mon Dieu et votre Dieu.* C'est ainsi que Jésus-Christ nommait ses disciples, après même qu'ils l'avaient abandonné, et que le premier d'entre eux l'avait renoncé. C'est ainsi qu'en les appelant *ses frères*, à cause de sa sainte humanité, il leur déclarait que son *Père* était leur Père, et son *Dieu* leur Dieu, par l'union que le mérite de sa mort et le prix sacré de son sang avaient faite entre lui qui était le chef, et ses disciples qui étaient les membres de son corps mystique. C'est ainsi enfin qu'en leur

præcesserit, et comitetur, et consecuta fuerit, jam nobis de aliquo bono facto gaudentibus totum extorquet de manu superbia. »

Vers. 19, 20. — *Cum ergo serò esset die illâ, unâ sabbatorum*, eâdem die, ad vesperam, *et fores essent clausæ*, clausis foribus domûs *ubi erant discipuli congregati, propter metum Judæorum, venit Jesus, et stetit in medio, et dixit eis : Pax vobis*. Clausis foribus intravit, ut corpus suum gloriosum esse comprobaret. Eâ virtute ad apostolos intravit januis clausis, quâ in mundum intrans clauso exivit utero Virginis. *Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus et latus*, necnon pedes, in quibus erant cicatricum vestigia. *Gavisi sunt ergo discipuli, viso Domino*, ipsummet esse in eodem corpore redivivum minimè dubitantes.

Vers. 21. — *Dixit ergo eis iterùm : Pax vobis : Sicut misit me Pater*, ad annuntiandum Evangelium, quâ legatione sum perfunctus ; *et ego mitto vos :* pari auctoritate vos mitto in mundum universum, ad Ecclesiam meo nomine fundandam, colligendam, regendam.

Vers. 22, 23. — *Hæc cùm dixisset, insufflavit*, flatum seu anhelitum in eos immisit, Spiritum sanctum sé ipsis interiùs infundere hoc symbolo significans, sicut in primi hominis creatione Deus insufflavit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est in animam viventem : *Et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum*, cum hoc privilegio et auctoritate ut aliis dare possitis potestate ministerii ad quod vos inauguro. *Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt*. Quorumcumque peccata remittenda esse judicaveritis, verbisque ipsis remiseritis, postquàm eos cognoveritis pœnitentiâ duci, eis verè ac reipsâ remittentur à Deo : et quos à remissionis gratiâ tanquàm indignos repuleritis, Dei judicio à veniâ repellentur. Non nudum ministerium annuntiandi Evangelii, aut declarandi remissa esse peccata, sed judiciaria potestas his verbis à Christo collata est apostolis, et omnibus legis novæ sacerdotibus. Hoc sacramentalis confessionis fundamentum : ut quicumque remissionem peccatorum consequi volunt, omnia et singula peccata mortalia sacerdotibus aperiant : qui audita peccatorum varietate, et qualitate, ab ipso reo accusatore suî, noverint cui remittenda sint, cui retinenda, quis solvendus, quis ligandus ; quis satisfactionis et pœnæ salutaris modus pœnitentibus imponendus. « Sed aiunt hæretici se Domino deferre reverentiam, cui soli remittendorum criminum potestatem reservent. Imò nulli majorem injuriam faciunt, quàm qui ejus volunt mandata rescindere, commissum munus refundere. Nam, cùm ipse in Evangelio suo dixerit Dominus Jesus : *Accipite Spiritum sanctum ; quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt ;* quis est ergo qui magis honorat, utrùm qui mandatis obtemperat, an qui resistit? Ecclesia in utroque servat obedientiam, ut peccatum et alliget et relaxet ; hæresis in altero immitis, in altero inobediens, vult ligare quod non resolvat : non vult solvere quod ligavit ; in quo se suâ damnat sententiâ. Dominus enim par jus et solvendi esse voluit, et ligandi, qui utrumque pari conditione permisit. Ergo qui solvendi jus non habet, nec ligandi habet.... Ecclesiæ utrumque licet, hæresi utrumque non licet ; jus enim hoc solis permissum sacerdotibus

apprenant où il va, il les invite à le suivre par la foi, à se détacher de la terre, et à élever leurs cœurs vers le ciel. Car, puisqu'ils n'avaient qu'un même Père et qu'un même Dieu, et qu'il s'en allait monter vers lui en les quittant, il leur marquait clairement que ce n'était point ici-bas qu'ils se devaient arrêter ; mais que leur vrai héritage était dans le ciel, où était leur Père. Saint Augustin a cru néanmoins que Jésus-Christ dit ici : *mon Père, et votre Père*, et non au pluriel, notre Père, pour marquer la différence qu'il y avait entre lui, qui était le Fils unique de Dieu par sa nature, et ses disciples qui ne l'étaient que par grâce et adoption. Il ne leur dit pas non plus, notre Dieu, mais, *mon Dieu et votre Dieu :* car étant lui-même Dieu et homme, il faisait alors la fonction de médiateur entre les hommes et Dieu.

Vers. 19 jusqu'au 22. — *Sur le soir du même jour, qui était le premier de la semaine, les portes du lieu où les disciples étaient assemblés de peur des Juifs étant fermées, Jésus vint, et se tint au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous*, etc. — On sait par l'Evangile de saint Marc, que Magdeleine ayant été dire aux disciples que Jesus était vivant, et qu'elle même l'avait vu, ils ne crurent point ce qu'elle leur dit. Ils étaient donc dans l'affliction et dans les larmes, ne pouvant pas ajouter foi au témoignage d'une femme, eux qui sans doute se persuadaient que le Seigneur se ferait voir à eux préférablement à elle. Et la crainte qu'ils avaient des Juifs les tenait renfermés en un lieu particulier, dont les portes mêmes étaient bien fermées pour ce sujet. Mais Jésus-Christ tout plein de bonté pour eux, ne voulut pas les laisser dans l'inquiétude plus longtemps et il parut tout d'un coup au milieu d'eux en leur disant : *La paix soit avec vous*.

Ce que l'on remarque ici de particulier est qu'il dit à ses disciples : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même.* Sur quoi saint Cyrille témoigne que Jésus-Christ notre Seigneur établit les Apôtres par ces paroles, les chefs et les maîtres spirituels de toute la terre, et les dispensateurs des divins mystères, en les *envoyant* avec cette même autorité divine, avec laquelle il avait été lui-même envoyé comme homme dans le monde ; puisque c'est effectivement de l'autorité de Jésus-Christ que ses ministres sont revêtus, quoiqu'ils ne le soient que par subordination à leur divin Chef, d'où leur vient toute leur puissance. C'est pourquoi en même temps qu'il leur dit qu'il les envoie comme son Père l'a envoyé, *il souffle sur eux*, en ajoutant, *recevez le Saint-Esprit*, pour marquer que c'était de lui, comme de leur chef, qu'ils recevaient leur puissance.

Or il ne faut pas s'étonner si après avoir reçu en cette manière le Saint-Esprit, ils ne laissèrent pas de le recevoir encore le jour de la Pentecôte. Car, selon le sentiment de saint Chrysostôme, on peut dire qu'ils le reçoivent maintenant d'une manière invisible pour *remettre et retenir les péchés* des hommes, par la puissance du sacerdoce, selon qu'il est dit aussitôt après : au lieu que le jour de la Pentecôte, ils le reçurent visiblement et en commun avec tous les autres fidèles, pour ressusciter les morts, pour parler diverses langues, et faire tous les prodiges qui devaient contribuer à l'établissement de l'Église. On peut ajouter aussi avec un saint interprète, que Jésus-Christ en *soufflant sur eux* pour leur faire recevoir le Saint-Esprit, marquait clairement que cet Esprit divin procédait, non pas simplement du Père, mais encore du Fils, qui le donnait également avec le Père : *Insuf-*

est. Rectè igitur hoc Ecclesia vindicat, quæ veros sacerdotes habet; hæresis vindicare non potest, quæ sacerdotes Dei non habet. Non vindicando autem ipsa de se pronuntiat, quòd cùm sacerdotes non habeat, jus sibi vindicare non debeat sacerdotale. Specta etiam illud, quoniam qui Spiritum sanctum accepit, et solvendi peccata potestatem et ligandi accepit. Sic enim scriptum est : *Accipite Spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur ; et quorum detinueritis, detenta erunt.* Ergo qui solvere non potest peccatum, non habet Spiritum sanctum. Munus Spiritûs sancti, est officium sacerdotis; jus autem Spiritûs sancti in solvendis ligandisque criminibus est. Quomodò igitur munus ejus vindicant, de cujus diffidunt jure et potestate? » Hæc S. Ambrosius, lib. 1 de Pœnitentià, c. 2.

VERS. 24, 25. — *Thomas autem unus ex duodecim*, unus ex collegio apostolico, quod primum fuit duodecimvirûm ; *qui dicitur Didymus*, id est, gemellus, *non erat cum eis quando venit Jesus.* Aberat cùm Jesus sociis se conspicuum præbuit. Quo casu abesset, frustra quæritur. Divinâ dispensatione id contigisse, minimè dubium. *Dixerunt ergo ei alii discipuli : Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis : Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum;* quidam codices legunt, *fissuram*, alii *figuram*, id est, foramina et vestigia clavorum, quibus cruci affixus fuit, *et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus*, lanceâ post mortem perforatum, non credam ipsum resurrexisse : imò delusos omnium vestrûm oculos putabo et phantasma pro vero corpore vos accepisse. Pertinax certè incredulitas Thomæ, qui nec piis mulieribus ; nec apostolis, nec ipsi Christo, qui resurrectionem suam non semel prædixerat, credidit.

VERS. 26, 27. — *Et post dies octo*, primo die se-

flando significavit, Spiritum sanctum, non Patris solius esse Spiritum , sed et suum.

VERS. 24 jusqu'au 28. — *Mais Thomas l'un des douze* Apôtres , *appelé Didyme , n'était pas avec eux lorsque Jésus vint. Les autres disciples lui dirent donc : Nous avons vu le Seigneur. Mais il leur dit : Si je ne vois dans ses mains la marque des clous qui les ont percées , et si je ne mets mon doigt*, etc. — Quoique Judas fût déchu de l'apostolat, et eût péri malheureusement par sa faute , l'évangéliste ne laisse pas de parler encore des *douze* Apôtres, comme d'un nombre consacré en quelque sorte par le choix de Jésus-Christ. Aussi, quoiqu'il ne fût pas alors rempli, il le devait être bientôt après par l'élection de saint Matthias, qui fut établi en la place de l'apostat, et associé aux onze Apôtres. Thomas dont on a déjà parlé, n'était point avec les autres quand Jésus leur apparut le jour même de sa résurrection. Saint Jean Chrysostôme dit qu'il n'était point encore revenu depuis sa fuite. Mais, comme saint Luc, en parlant des deux disciples qui reconnurent Jésus-Christ à Emmaüs, et qui retournèrent à Jérusalem, déclare qu'*ils y trouvèrent les onze Apôtres assemblés*, le même jour de la résurrection du Sauveur, saint Augustin croit plutôt qu'il faut entendre, que Thomas était sorti d'avec les Apôtres pour quelque affaire, quand Jésus leur apparut. Mais son absence n'empêcha pas, selon saint Cyrille , que par l'union qu'il avait avec le collége apostolique dont il était l'un des membres , il ne reçût , aussi bien que tous les autres, le Saint-Esprit et la puissance de remettre les péchés. C'est ce que ce Père confirme par un exemple de l'Ecriture, où il paraît que la même chose arriva à deux hommes nommés *Eldad* et *Medad*, qui étant du nombre des soixante-dix qui devaient recevoir une partie de l'esprit de Dieu qui était dans Moïse, et ne s'étant point trouvés avec les autres quand le Seigneur descendit dans une nuée pour répandre en eux son Saint-Esprit, ne laissèrent pas de le recevoir de même que s'ils y avaient été.

Dieu permit sans doute que Thomas ne se trouvât point avec les autres quand Jésus-Christ s'apparut à eux, pour faire servir, comme disent les saints Pères, l'infidélité de cet Apôtre, à affermir davantage notre foi. On est étonné d'abord de ce que tous ses confrères lui disant qu'ils avaient vu le Seigneur, il ne voulut point les croire. Car plus ils avaient été, aussi bien que lui, incrédules aux paroles que Jésus leur avait dites de son vivant au sujet de sa résurrection, plus il semble qu'il aurait dû ajouter foi à l'assurance avec laquelle ils lui déclaraient alors qu'ils l'avaient vu ressuscité. Mais il ne pouvait se persuader, dit saint Chrysostôme, une chose qui lui paraissait impossible ; qui est que celui que les Juifs avaient fait mourir d'une manière si cruelle sur la croix fût ressuscité. Cependant il avait été témoin avec les autres de la résurrection de Lazare. Mais sa foi fort ébranlée par la mort de celui-là même qui avait fait devant lui tant de miracles, ne put croire qu'après être mort, il eût le pouvoir de s'être ressuscité d'entre les morts. Et c'est ainsi, dit saint Grégoire, que, par un effet merveilleux de la bonté de notre Dieu, l'incrédulité de ce disciple devint pour nous une source de salut. Car à mesure qu'il s'affermit par la vue et par le toucher des plaies du Sauveur, il guérit aussi en nous tout ce qui pouvait rester de doute et de faiblesse dans notre foi.

Le Fils de Dieu ne voulut pas néanmoins guérir sitôt l'incrédulité de son Apôtre ; et il différa pendant *huit jours* de lui apparaître, pour le punir en quelque façon de ce refus opiniâtre qu'il faisait de se rendre au témoignage de tous ses confrères, et de tant d'autres qui lui attestaient la vérité de sa résurrection. Car c'était visiblement tenter Dieu , de déclarer comme il fit, qu'*il ne croirait point* , s'il ne voyait et s'il ne touchait ses plaies, et si même *il ne mettait son doigt dans le trou des clous qui l'avaient percé , et sa main dans* la plaie de *son côté.* Où est la foi lorsque l'on demande à voir? Où est la foi lorsqu'on fait dépendre sa créance de ses sens? C'est là toutefois à quoi se fixe Thomas pour croire. C'est jusques-là, pour le dire ainsi, qu'il veut éprouver la toute-puissance de son divin Maître, et la vérité de ses promesses. Qui n'admirera la condescendance de Jésus-Christ pour cet Apôtre infidèle? Il fait voir en revenant pour lui seul, la vérité de ce qu'il avait dit : Qu'*aucun de ceux que son Père lui avait donnés ne périrait.* Ayant donc paru tout d'un coup au milieu d'eux, comme la première fois, il s'adressa à Thomas et lui fit connaître que tout ce qu'il avait dit ne lui était point caché. Car, en se servant de ses propres termes pour lui reprocher son peu de foi : *Portez ici votre doigt*, lui dit-il, *et considérez mes mains ; approchez aussi votre main, et la mettez dans mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle.*

Il paraît par ces paroles du Fils de Dieu, que non seulement les cicatrices, mais les ouvertures mêmes de la lance et des clous étaient restées d'une manière toute miraculeuse dans le corps glorieux de Jésus-Christ ; puisqu'il n'eût pas dit à cet Apôtre d'y mettre son doigt et sa main, si elles n'y avaient pas été. Thomas les voit donc ; et il ne les voit pas seulement, mais il les touche. Et par cet attouchement de la chair sacrée du Fils de Dieu, et de ses divines plaies qui avaient servi à racheter l'univers, il mérite d'être entièrement guéri de son infidélité. Car en même

quentis hebdomadæ, a Resurrectione Domini octavo; *erant discipuli ejus intus*, in eâdem domo Hierosolymis conclusi et abditi, *et Thomas cum eis. Venit Jesus januis clausis*, ut ipsâ Resurrectionis die, *et stetit in medio, et dixit : Pax vobis. Deinde dicit Thomæ*, ejus incredulitati, quæ ex infirmitate potiùs quàm ex malitiâ orta erat, mederi volens : *Infer digitum tuum huc*, in loca clavorum. Thomæ verba repetit, ut se omniscium ostendat. *Et vide manus meas*, tactu explora. *Et affer manum tuam, et mitte in latus meum ; et noli esse incredulus, sed fidelis.* Pertinaciam depone. Crede saltem sensuum tuorum certissimo testimonio. Sensibus corporis in rei cujusque evidentiâ credendum est : et miserabiliter decepti sunt philosophi, qui eis rectè dispositis, de propriis objectis debito modo applicatis negabant esse credendum. « Quid agis, Academia procacissima, inquit Tertullianus, lib. de Animâ, c. 17, totum vitæ statum evertis, omnem naturæ ordinem turbas, ipsius Dei providentiam excæcas, qui cunctis operibus suis intelligendis, incolendis, dispensandis, fruendisque fallaces et mendaces dominos præfecerit sensus. An non istis universa eruditio subministratur? An non per istos secunda quoque mundo instructio accessit? Tot artes, tot ingenia, tot studia, negotia, officia, commercia, remedia, consilia, solatia, victûs, cultûs, ornatûsque omnia? Totum vitæ saporem condierunt, dùm per hos sensus solus omnium homo animal rationale dignoscitur, intelligentiæ capax, et ipsius Academiæ.... Non licet, non licet nobis in dubium sensus istos devocare, ne et in Christo de fide eorum deliberetur : ne fortè dicatur quòd falsò Satanam prospectaret de cœlo præcipitatum : aut falsò vocem Patris audierit de ipso testificatam : aut deceptus sit cùm Petri socrum tetigit : aut alium postea unguenti senserit spiritum, quod in sepulturam suam acceptavit : alium postea vini saporem, quod in sanguinis sui memoriam consecravit. Sic enim et Marcion phantasma eum maluit credere, totius corporis in illo dedignatus veritatem. Atqui ne in apostolis quidem ejus ludificata natura est. Fidelis fuit et visus et auditus in monte : fidelis et gustus vini illius, licèt aquæ ante, in nuptiis Galilææ : fidelis et tactus exindè creduli Thomæ. Recita Joannis testationem : *Quod vidimus*, inquit, *quod audivimus, oculis nostris vidimus, et manus nostræ contrectaverunt, de sermone vitæ.* Falsa utique testatio, si oculorum et aurium et manuum sensus natura mentitur. »

VERS. 28. — *Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus, et Deus meus!* Te Deum ac Dominum meum confiteor, cui me credere et parere justum est. Thomam his verbis Christum Jesum Deum non appellàsse, sed rem insolitam et admiratione dignam vulgari exclamatione significàsse, Sociniani ineptè respondent, cùm Evangelii textus hæc verba ad Jesum directa expressè testetur : *Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus, et Deus meus.* Id agnovit Christus fidem ejus commendans, repulsurus utique Thomæ confessionem, si falsò dictus fuisset Deus. Unde S. Hilarius Arianorum hæresim Thomæ confessione refellit hunc in modum : « Veritatem igitur Evangelici sacramenti Thomas intelligens, Dominum suum, et Deum suum esse confessus est. Non hic honoris est nomen, sed naturæ confessio est : rebus enim ipsis atque virtutibus Deum credidit. Et Dominus professionis hujus religionem non honoris esse docuit, sed fidei, dicens : *Quia vidisti, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt.* Videns enim Thomas credidit. Sed quid credidit, quæris? Et quid aliud credidit, quàm professus est : *Dominus meus, et Deus meus?* Resurrexisse enim per se ex mortuis in vitam, nisi Dei naturâ non potuit : et creditæ religionis fides hoc est professa, quod Deus est. Anne ergo nomen Dei, non naturæ res existimabitur, cùm professio nominis fidem naturæ creditæ sit secuta? Nam utique religiosus Filius, et qui non voluntatem suam, sed ejus qui se miserat faceret, et qui non honorem suum sed ejus à quo venerat quæreret, honorem hujus in se nominis recusàsset; ne quod ipse unum Deum prædicaverat, solveretur. Sed veræ et apostolicæ fidei mysterium confirmans, et naturæ in se paternæ nomen agnoscens, beatos esse docuit, qui cùm se resurgentem è mortuis non vidissent, Deum tamen per resurrectionis intelligentiam credidissent. »

VERS. 29.— *Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma,*

temps qu'il toucha les mains et le côté du Sauveur, il sentit aussi l'effet de ces paroles efficaces que Jésus lui dit, et qu'il fit entendre jusqu'au fond de son cœur : *Ne soyez plus incrédule, mais fidèle.*

Saint Cyrille fait une excellente réflexion sur ce que la vue et l'attouchement de la chair de Jésus-Christ fut une source de salut pour ses disciples; et il témoigne que la même chose nous doit arriver, lorsqu'approchant des divins mystères dans les saintes assemblées, nous touchons aussi le corps adorable de Jésus en le recevant dans nos mains, avant que de le manger par la communion sacramentelle. Car c'est alors qu'à l'exemple des Apôtres et de saint Thomas, nous devons croire très-fermement que celui qui se donne ainsi à nous s'est ressuscité lui-même. Et nous ne pouvons douter, comme dit ce saint, que la participation à la sainte Eucharistie ne soit une espèce de confession que Jésus est mort et ressuscité, après qu'il a dit lui-même à ses Apôtres dans l'institution de ce divin Sacrement : *Toutes les fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur.*

VERS. 28, 29. — *Thomas répondit, et lui dit : Mon Seigneur et mon Dieu. Jesus lui dit : Vous avez cru, Thomas, parce que vous m'avez vu : heureux ceux qui sans avoir vu, ont cru.* On a été étonné de l'incrédulité de Thomas, en l'entendant dire qu'il ne croirait point à moins qu'il ne mît son doigt dans le trou des clous qui avaient percé les mains et les pieds de Jésus-Christ. Mais peut-être qu'à considérer exactement avec saint Cyrille ce qui était arrivé aux autres Apôtres, et ce qui est arrivé à celui-ci, l'infidélité de ces premiers paraîtra au moins aussi grande. Car nous voyons dans saint Luc, que Jésus ayant paru tout d'un coup au milieu d'eux, et les ayant assurés que c'était lui-même, afin qu'ils n'eussent point peur, ils ne purent point le croire, après même qu'il leur eut montré ses mains et ses pieds, et qu'il leur eut dit de le toucher, pour s'assurer davantage qu'il n'était pas un esprit; et qu'ainsi il fut obligé pour leur donner une nouvelle preuve de sa résurrection, de leur demander quelque

credidisti : *Beati qui non viderunt, et crediderunt*. Vidit hominem Thomas, Deum certissimè credidit et confessus est. *Quia vidisti me*, id est, tetigisti. Verbum enim videndi sensibus omnibus accommodatur, quia generalis quodammodò sensus est visus. Dici etiam potest, non ausum fuisse Thomam tangere, cùm se illi tangendum Jesus offerret. Non enim scriptum est : *Et tetigit Thomas*. Sed sive aspiciendo tantùm, sive etiam tangendo viderit et crediderit, illud quod sequitur, magis gentium fidem prædicat atque commendat : *Beati qui non viderunt, et crediderunt*, id est, beatiores illi, Deoque gratiores. Præteriti temporis usus est verbis, tanquàm ille qui quod erat futurum, in suâ noverat prædestinatione jam factum.

Vers. 30, 31. — *Multa quidem et alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum*, tum ante Passionem, tum post resurrectionem,*quæ non sunt scripta in libro hoc*, ut minimè necessaria. *Hæc autem* præcipua et selecta *scripta sunt ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei*, cui uni omnes veteris Testamenti de Messiâ prophetiæ conveniunt, et in eo impletæ sunt : verus et naturalis, non adoptivus Dei Filius : *et ut credentes*, fide non quâlicumque, sed actuosâ, *vitam habeatis in nomine ejus*. Vitam æternam merito sanguinis et mortis ejus, et per ejus misericordiam et gratiam assequamini.

Grotius vir eruditus, sed in suis sæpè conjecturis audacior, arbitratur duos postremos istius capitis ver-

chose qu'il pût manger devant eux, et dont il les fit manger avec lui. On ne pouvait guère sans doute pousser plus loin l'incrédulité. Ici au contraire, Thomas n'a pas plus tôt entendu Jésus lui dire de toucher les plaies de ses mains et de son côté, et de n'être plus incrédule, qu'il le reconnaît pour son divin Maître, en s'écriant : *Mon Seigneur et mon Dieu ;* c'est-à-dire : Vous êtes véritablement mon Seigneur, et je vous reconnais pour mon Dieu. On ne peut point assurer s'il mit son doigt dans le trou des mains de Jésus, et sa main dans l'ouverture de son côté. Peut-être même, comme dit saint Augustin, qu'il n'osa le faire, en voyant le Fils de Dieu lui présenter ses plaies à toucher, et lui reprocher par-là son peu de foi pour la vérité de ses paroles. Mais soit qu'il les ait touchées, ou que la vue seule de Jésus-Christ, jointe à ce qu'il disait, l'en ait empêché, il produisit du fond de son cœur cette célèbre confession de sa divinité, qui a servi, et qui servira jusqu'à la fin des siècles à confondre l'impiété des Ariens, et des autres hérétiques, qui ont refusé, et qui refusent encore d'adorer le Fils, comme Dieu, et comme consubstantiel à Dieu son Père.

La réponse que lui fait le Fils de Dieu, devait être le sujet de la consolation de tous ses disciples, qui dans la suite de tous les siècles *croiraient* en lui,comme *à leur Seigneur et à leur Dieu*, sans l'avoir vu d'une manière sensible, comme Thomas et tous les autres Apôtres : *Parce que vous m'avez vu, Thomas*, lui dit Jésus-Christ, *vous avez cru ;* c'est-à-dire, parce que vous avez vu les trous dont mon corps a été percé, vous avez cru la vérité de ma résurrection ; et en voyant mon humanité,vous avez cru ma divinité : ainsi ça été à vos propres yeux que vous avez cru, et non à la vérité de mes paroles. Mais *heureux sont ceux qui sans avoir vu, ont cru*. Par où il nous a, selon saint Grégoire, particulièrement désignés, nous qui, sans avoir joui de la vue de la présence visible de son corps, sans avoir été témoins de tous ses miracles, et sans l'avoir vu ressuscité, ne laissons pas de croire en lui par une foi vive, comme en celui qui est véritablement notre Seigneur et notre Dieu, et qui étant mort pour nous racheter de nos péchés, est ressuscité d'entre les morts pour notre justification. Il ne nie pas néanmoins par-là, que Thomas et tous les autres disciples n'aient aussi été heureux ; puisqu'ils l'ont été en ce que leur cœur fut délivré de son incrédulité, et qu'ils sont même devenus à notre égard les prédicateurs de la résurrection de Jésus-Christ,ayant été nécessaire pour cela qu'ils en fussent auparavant les témoins. Mais il nous fait seulement entendre qu'il y a plus de mérite à croire sans voir, comme ont fait depuis tous les fidèles,qu'à ajouter foi seulement au témoignage de ses sens, comme Thomas avait déclaré publiquement qu'il le voulait faire,quoique Jésus-Christ ait su par sa divine sagesse, tirer de l'incrédulité même de Thomas et des Apôtres l'affermissement de notre foi : car c'est pour cela que le saint Évangéliste dans la première de ses Épîtres, atteste aux fidèles à qui il écrit, la vérité qu'il leur annonçait, en leur disant : C'est *ce que nous avons ouï, que nous avons vu de nos yeux, que nous avons considéré attentivement, et que nos mains ont touché*. Lors donc, dit saint Chysostôme, que quelqu'un dit en lui-même : Je voudrais avoir été du temps des Apôtres, afin de voir Jésus-Christ faisant des miracles, rendant la vue aux aveugles-nés, ressuscitant les morts, et se montrant à ses disciples après s'être ressuscité lui-même d'entre les morts ; qu'il se souvienne de cette déclaration très-véritable que Jésus a faite à ceux mêmes à qui il se faisait voir après sa résurrection : Qu'*heureux sont ceux qui ont cru sans avoir vu*.

Vers. 30, 31. — *Jésus a fait beaucoup d'autres miracles à la vue de ses disciples, qui ne sont point écrits dans ce livre. Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, Fils de Dieu ; et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom.*

Saint Jean semble entendre ici par ces *miracles* qu'il dit *que Jésus fit à la vue de ses disciples*, ceux par lesquels il leur prouva la vérité de sa résurrection. Le sépulcre ouvert, le suaire, et les linceuls séparés en différents lieux, les deux apparitions de Jésus-Christ devant ses Apôtres, son entrée au milieu d'eux sans l'ouverture d'aucune porte, la vue des trous de ses mains et de ses pieds percés par les clous, l'ouverture de son côté faite par la lance, et ce qu'il dit à Thomas pour lui marquer que toutes les circonstances de son infidélité lui étaient connues, étaient autant de signes miraculeux par lesquels il leur montrait qu'il était ressuscité, et qu'ils devaient croire en lui. Jésus fit donc en présence de ses disciples beaucoup d'autres choses miraculeuses ; et les autres Évangélistes en ont en effet rapporté encore quelques-unes que saint Jean n'a point marquées. Mais il témoigne que celles qu'il a rapportées doivent nous convaincre que *Jésus* est véritablement *le Christ* qui avait été promis aux Juifs, et prédit par tous les Prophètes ; c'est-à-dire, cet Homme-Dieu, qui n'était pas seulement le Fils de l'homme, mais encore *le Fils de Dieu*, et Dieu de toute éternité, comme son Père. Car il n'y avait que lui seul qui eût le pouvoir sur sa vie et sur sa mort pour sortir de cette vie quand il le voulut, sans que tous les hommes joints ensemble pussent avancer sa mort d'un seul moment ; et pour revivre dans le temps marqué aussi par sa volonté, sans que toutes les puissances de la terre et de l'enfer eussent pu s'y opposer. C'était à ce caractère singulier et propre à Jésus-Christ seul, que l'Évangéliste voulait que le Fils de Dieu et le Christ fût reconnu ; et qu'*en croyant* que c'était celui que Dieu avait envoyé à Israël pour le racheter de ses péchés, on se rendît digne *d'avoir la vie en son nom ;* c'est-à-dire,comme l'explique saint Jean Chrysostôme, d'avoir la vie éternelle par ses mérites et par sa grâce.

sus conclusionem esse totius operis, et ibi finiisse Joannem Evangelium suum. Ac sicut caput ultimum Pentateuchi, et caput ultimum Josue, post Mosis et Josue mortem additum est à synedrio Hebræorum, ita et caput quod sequitur post mortem Joannis additum ab Ecclesiâ Ephesinâ, hoc maximè fine, ut ostenderetur impletum quod de longævitate ac non violentâ morte Joannis Dominus prædixerat. Cætera autem quæ in eo capite narrantur, addita ad demonstrandum tempus, locum et occasionem illius oraculi. Argumento hoc nititur, quòd in fine capitis clausula huic similis reperitur : *Scimus quia verum est testimonium ejus.* Quibus verbis, inquit, Ecclesia ostendit se de supra positis [à Joanne minimè dubitare, nec de his etiam quæ ex privatis ipsius commentariis erant deprompta : cum alioqui si Joannes hoc scripsisset, dicturus fuisset ut supra, cap. 19, 35 : *Et ille scit quia vera dicit.*

Verùm hæc debilior conjectura est, quàm ut illi præbere possimus assensum, cùm Ephesina Ecclesia depositum apud se Joannis Evangelium conservare potuerit, ac declarare genuinum esse Joannis opus; non item illi addere integrum caput, cùm Ecclesiæ demandata non sit à Christo auctoritas aliquid addendi libris canonicis seu veteris seu novi Testamenti. Minimè dubium quin Ephesinæ Ecclesiæ presbyteri intellexerint maledictioni obnoxios fore qui ad S. Joannis Evangelium, non minùs quàm ad ejus Apocalypsim aliquid addidissent. *Si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto. Et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vitæ, et de civitate sanctâ.* Denique antiqui Patres SS. Chrysostomus, Cyrillus Alexandrinus, Augustinus, et omnis Ecclesia Catholica caput vigesimum primum ab ipso Joanne apostolo scriptum sentiunt. « Post narrationem rei gestæ, inquit S. Augustinus, tract. 122 in Joannem, in quâ Thomas discipulus oblatis sibi tangendis in Christi carne vulnerum locis, vidit quod credere nolebat, et credidit, interponit hæc Evangelista Joannes, et dicit : « Multa quidem et alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in libro hoc. Hæc autem scripta sunt ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei : et ut credentes vitam habeatis in nomine ejus. » Hoc capitulum velut libri hujus indicat finem : sed narratur hìc deinde quemadmodùm se manifestaverit Dominus ad mare Tiberiadis, et in capturâ piscium commendaverit Ecclesiæ sacramentum, qualis futura est ultima resurrectio mortuorum. Ad hoc itaque commendandum valere arbitror, quòd tanquàm finis interpositus est libri, quod esset etiam secuturæ narrationis quasi prooemium, quod ei quodammodò faceret eminentiorem locum. » Leve tandem est argumentum quo nititur Grotius ; cùm tam verè scribere potuerit S. Joannes in plurali numero : *Et scimus quia verum est testimonium ejus :* ac verè dixit Nicodemus : *Rabbi, scimus quia à Deo venisti Magister.* Hunc loquendi modum Hebræis familiarem esse nemo nescit : imò et cæteris ferè linguis; ut plurali pro singulari interdùm utantur emphasis gratiâ. Unde ipse Dominus Nicodemo respondit : *Amen, amen dico tibi, quia quod scimus loquimur, et quod vidimus testamur.*

Sensus moralis.

Vers. 1. — Una *sabbati, Maria Magdalene venit mane, cùm adhuc tenebræ essent ad monumentum.* Omnia impedimenta vincenda ut Jesum quæramus et inveniamus, Mariæ Magdalenæ exemplum nos docet. Omnia facilè vincemus, si Deum diligamus, si ad bona opera impigri simus, et ardentes, non negligentes, non tardi, non tepidi. *Venit mane.* Si charitas in cordibus nostris non tepescat, auxilio gratiæ suæ externa impedimenta Deus removebit. *Et vidit lapidem sublatum à monumento.*

Vers. 2, 3. — *Cucurrit ergo, et venit ad Simonem Petrum, et ad alium discipulum, quem amabat Jesus, et dicit illis : Tulerunt Dominum de monumento, et nescimus ubi posuerunt eum.* Fidelis anima, quæ Christum Jesum se amisisse putat, turbatur, dolet, ingemiscit, nihil non agit ut illum reperiat ; non lentis et mollibus gradibus ambulat, sed currit ut inveniat dilectum suum. *Cucurrit*, venit ad pastores qui Petrum simul et Joannem illi exhibeant, auctoritatem et charitatem conjungentes. Impigri porrò esse debent rectores animarum ut illis subveniant in periculis et anxietatibus, et ad Jesum inveniendum illas adjuvent. Sed currere simul debent Petrus et Joannes. Inseparabiles esse debent in pastoribus et rectoribus animarum auctoritas et charitas. *Currebant autem duo simul.* Quò major auctoritas, eò major charitas esse debet in Ecclesiæ rectoribus. Ut ad Jesum quærendum curramus, diligere illum debemus ut Petrus, ab illo diligi ut Joannes. Diligi nos priùs oportet, ut diligamus et curramus. *Non* enim *volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei,* qui prævenit voluntatem bonam, eamque operatur in nobis, et currendi vires efficacissimas præbet, quæ nullis obicibus impediantur, nullis moribus retardentur, nullis causis suspendantur. *Currebant autem duo simul.*

In animarum regimine charitas auctoritatem præveniat, illique viam præparet, ne infirmi auctoritate territi, vel ejus pondere oppressi, Jesum non inveniant. *Et ille alius discipulus præcucurrit citiùs Petro, et venit primus ad monumentum.* S. Gregorius Magnus, p. 2 Pastor., c. 5 : « Sit rector singulis compassione proximus, præ cunctis contemplatione suspensus : ut et per pietatis viscera in se infirmitatem cæterorum transferat, et per speculationis altitudinem semetipsum quoque invisibilia appetendo transcendat : ne aut alta petens proximorum infirma despiciat, aut infirmis proximorum congruens appetere alta derelinquat. Hinc Apostolus : *Quis infirmatur*, inquit, *et ego non infirmor? Quis scandalizatur, et ego non uror* ' 1, Cor. 12. Hinc Jacob vidit scalam cui Dominus in-

nitebatur, et angelos ascendentes ac descendentes : quia prædicatores recti non solùm sursùm sanctum caput Ecclesiæ, videlicet Dominum contemplando appetunt, sed deorsùm quoque ad membra illius miserando descendunt. Hinc Moyses crebrò tabernaculum intrat et exit : et qui intùs in contemplationem rapitur, foris infirmantium negotiis urgetur. Intùs Dei arcana considerat, foris onera carnalium portat.... Veritas per susceptionem nostræ humanitatis nobis ostensa, in monte orationi inhæret, miracula in urbibus exercet : imitationis viam bonis rectoribus sternens ; ut etsi jam summa contemplando appetunt, necessitatibus tamen infirmantium compatiendo misceantur. Tales sese qui præsunt exhibeant, quibus subjecti occulta quoque sua pandere non erubescant : ut cùm tentationum fluctus parvuli tolerant, ad pastoris mentem quasi ad matris sinum recurrant. » Sic Petrus et Joannes simul currunt ad quærendum Jesum : sed Joannes præcurrit citiùs Petro.

Vers. 5, 6, 7, 8, : — *Et cùm se inclinâsset, vidit posita linteamina, non tamen introivit. Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum*, etc. Joannes typus est vitæ contemplativæ, orationi et studio veritatis deditæ. Hanc pia quævis anima et Deum amans contemplatione assequi potest : verùmtamen Ecclesiæ examini et auctoritati pastorum inspirationes suas, cogitata, visa, propositum omne, vias ad quas se trahi à Deo putat, cum humilitate subjicit, ut ab iis approbentur, ne illusionibus decepta Jesum non inveniat, sed perdat. Petrus typus est vitæ activæ, et auctoritatis pastorum, ad quos pertinet ingredi in sanctuarium veritatum fidei, quæ velut linteamina sunt in Scripturis sacris et traditione involuta et complicata. De fidei controversiis judicare, Scripturarum mysteria evolvere et explicare fidelium dilectioni, pertinet ad Petrum et illius successores, et episcopos universos, quorum personam gerebat. *Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita... Tunc ergo introivit et ille discipulus qui venerat primus ad monumentum, et vidit, et credidit.* Pastorum judicium prævenire in rebus religionis, et quæstionibus fidei nondùm ab Ecclesiâ definitis, cui scientia Scripturarum, et auctoritas illas explicandi concredita est, admodùm periculosum est; character est aut zeli imprudentis, aut superbæ ignorantiæ. *Nondùm enim sciebant Scripturam.*

Vers. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17. — *Maria autem stabat ad monumentum foris plorans. Dùm ergo fleret, inclinavit se, et prospexit in monumentum*, etc. 1° Fidelis anima stare debet *ad monumentum* exemplo Mariæ Magdalenæ, Christo Jesu commori, et consepeliri. *Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo....* Coloss. 3, 3. *Fidelis sermo : nam si commortui sumus, et convivemus...* 2 Tim. 2, 11. *Consepulti sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodo Christus surrexit à mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus. Hoc scientes quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruatur corpus peccati, ut ultra non serviamus peccato*, Rom, 6, 4 et seq. 2° Fidelis anima *foris*, extra mundum, stare debet, non jacere ; à negotiorum secularium tumultu, à carnalium hominum societate secedere ut Jesum quærat. *Maria stabat ad monumentum foris.* 3° Fidelis anima profundere debet lacrymas ex amore pœnitente manantes, vel ex dolore de absentiâ sponsi cœlestis. *Plorans.* 4° Lacrymas illius comitari debent humilitas, inclinatio cordis, inquisitio Christi Domini. *Dùm ergo fleret, inclinavit se, et prospexit in monumentum.* 5° Cum fervore, piâ sollicitudine, et perseverantiâ quærendus est Jesus exemplo Magdalenæ. Monumentum vacuum jam viderat, jam sublatum Dominum nuntiaverat; quid est quòd se iterùm inclinat, iterùm videre desiderat? Sed amanti semel aspexisse non sufficit : quia « Vis amoris intentionem multiplicat inquisitionis. Quæsivit ergo priùs, et minimè invenit : perseveravit ut quæreret, unde et contigit ut inveniret : actumque est ut desideria dilata crescerent, et crescentia caperent quod invenissent. » HæcS. Greg. Magnus, hom. 25 in Evang. Hinc sponsa in Canticis ait : *In lectulo meo per noctes quæsivi quem diligit anima mea : quæsivi illum, et non inveni. Invenerunt me vigiles qui custodiunt civitatem. Num quem diligit anima mea vidistis? Paululùm cùm pertransissem eos, inveni quem diligit anima mea.* Cœlestis sponsus priùs non inveniendus quæritur, ut post inventus strictiùs teneatur. Sancta enim desideria, ut diximus, dilatione crescunt. Si autem dilatione deficiunt, desideria non fuerunt. 6° Omnes fidelis animæ cogitationes et affectiones defixæ esse debent in Deo et Salvatore nostro Christo Jesu, exemplo Magdalenæ, quam nec angelorum visio et consolatio detinet quo minùs cogitet de Jesu, et illum quærat. *Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsùm*, etc., et sibi fingit eum, quem putat hortulanum, in corde ejus legere nomen ejus quem quærit et diligit. Adeò amore suo occupata est. *Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum.* 7° Animæ fidelis amor generosus nullis difficultatibus terretur, cùm pietatis opus agressa est. Omnia enim possibilia sunt amanti. Ubi amatur, aut non laboratur, aut ipse labor amatur. Omnia vincit amor. *Et ego eum tollam.*

Fideles animas illum sincerè, fideliter, humiliter, perseveranter quærentes, ob illius absentiam gementes variis modis Christus Jesus consolatur : 1° per ministros suos, per sanctos sacerdotes et pastores, qui angelorum ministerium obeunt, sedentes ad tumulum Jesu. *Et vidit duos angelos in albis sedentes..... Dicunt ei : Mulier, quid ploras?* 2° Illas consolatur præsentiâ suâ, quamvis non manifestâ, nec sensibili, seu sub propriâ specie, sed sub alienâ, in Sacramento Eucharistiæ. *Vidit Jesum stantem, et non sciebat quia Jesus est.* Nescit anima Jesum esse, si sensus, rationemque interroget. 3° Illas consolatur verbo suo. *Mulier quid ploras? Quem quæris?* Vocat eas nomine suo, familiariter cum ipsis colloquitur. *Dicit ei Jesus : Maria.* 4° Illas consolatur interioribus illustrationibus,

et spiritalibus deliciis, quarum gustu agnoscentes illum in corde suo præsentem, illum unum audire sibi proponunt ut magistrum, illi uni ut sponso adhærere, illi uni ut domino famulari. *Conversa illa dicit ei: Rabboni (quod dicitur Magister.)* 5° Fideles animas consolatur Jesus suorum sublimitatem mysteriorum in meditatione et contemplatione illis aperiendo, tantâ interdum luminis et gratiæ ubertate, ut aliis etiam ea nuntiare, et exponere valeant. *Nondùm enim ascendi ad Patrem meum: vade autem ad fratres meos, et dic eis: Ascendo ad Patrem meum, et Patrem vestrum; Deum meum, et Deum vestrum.* 6° Fideles animas consolatur Jesus spe castorum amplexuum, quibus non in terris quidem, sed in cœlo conglutinabuntur dilecto suo. Id significavit Mariæ Magdalenæ dicens: *Noli me tangere, nondùm enim ascendi ad Patrem meum.* id est, ut explicat S. Leo, serm. 72 de Ascens. Dom. 2: « Nolo ut ad me corporaliter venias, nec ut me sensu carnis agnoscas. Ad sublimiora te differo, majora tibi præparo; cùm ad Patrem ascendero, tunc me perfectiùs veriùsque palpabis, apprehensura quod non tangis, et censura quod non cernis. »

Vers. 19. — *Cùm ergo serò esset die illo, unâ sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum; venit Jesus, et stetit in medio, et dixit eis: Pax vobis.* Christi desideria efficacia, verba operatoria sunt. Pacem cùm adprecatur, largitur. *Pax vobis.* Pax Deum inter et homines sanguine ejus et morte sancita: reconciliatio hominum cum Deo ejus resurrectione consummata est. Hæc mysterii utriusque gratia, quam Ecclesiæ suæ in domo unà congregatæ annuntiat. *Pax vobis.* Infirmos adhuc et nutantes discipulorum animos contra mundi terrores pacis suæ pignore confirmat et corroborat. *Pax vobis.* Deo per Christum Jesum Mediatorem nostrum reconciliati, pacem cum divinâ ejus majestate servemus. *Nunc autem in Christo Jesu, vos qui aliquando eratis longè, facti estis propè in sanguine Christi. Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, et medium parietem maceriæ solvens, inimicitias in carne suâ, legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem, et reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso. Et veniens evangelizabit vobis pacem, qui longè fuistis et pacem iis qui propè. Quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.....* Eph. 2, 13. *Justificati ergo ex fide pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem et accessum habemus per fidem in gratiam istam, in quâ stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.* Pacem in nobismetipsis habeamus, Dei legem diligentes et observantes: *Pax multa diligentibus legem tuam*, Psal. 118. Pax enim non est impiis, quorum cor quasi mare fervens. Pax contra omni operanti bonum: pax enim justitiæ comes est, fructus Spiritûs sancti. Pacem denique cum omnibus habere et conservare studeamus. *Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes* Rom. 12. 18. Sic Deus erit nobiscum: quia non est Deus dissensionis, sed pacis. Pax divinum planè bonum. Non tamen pax omnis amanda et complectenda est. Quædam enim dissensio optima, et quædam perniciosissima concordia. Illa duntaxat bona et optanda est, quæ propter bonum initur, ac Deo nos conjungit: sic pacem cum hominibus servare debemus, ut erroribus et vitiis inimici semper simus. Concordia in malo pax non est: sic latrones et sicarii concordes sunt. Nulla vera pax nisi apud illos, quos gratia et charitas Dei habitare facit unius moris in domo, quorum in medio stat Jesus, et ait: *Pax vobis.*

Vers. 20. — *Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus et latus.* Suscepta à Christo Jesu vulnera pacem nobis pepererunt: ostensa vulnera ad pacem nos hortantur. Vulnera pro nobis suscepta cœlo inferre maluit, abolere, noluit, *ut Deo Patri nostræ pretia libertatis ostenderet.* Clamant pro nobis non vindictam, ut sanguis Abel contra fratricidam; sed misericordiam et gratiam. *Accessistis ad Testamenti novi Mediatorem Jesum et sanguinis aspersionem meliùs loquentem quàm Abel*, Hebr. 12, 24. Gratias agamus Salvatori, qui vulnera nostrî causâ suscepit, servavit, ostendit. Amori nostro crucifixo mutuum amorem rependamus. Manus ejus, pedes, ac latus inspiciamus in omnibus angustiis et rebus adversis; ut pacem, tranquillitatem, et lætitiam interiorem ex sacris illis salutis nostræ fontibus hauriamus. *Gavisi sunt ergo discipuli viso Domino.*

Vers. 21. — *Dixit ergo eis iterùm: Pax vobis. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* Pastores et prædicatores evangelici ob eumdem finem, et iisdem conditionibus à Christo mittuntur, quibus Christus missus est à Patre, ut destruant errorem, doceant ac prædicent constanti animo veritatem, mundi corruptioni se totis viribus opponant, regnum Dei stabiliant, nutriant charitatem, vitæ sanctimoniâ omnibus præluceant, ad mundi odia perferenda, et persecutiones pro veritate et justitiâ sustinendas parati sint; nullis parcant laboribus pro gloriâ Dei, pro Ecclesiæ utilitatibus, pro salute animarum; gloriam suam non quærant, nec privata commoda, sed quæ Jesu Christi; se in omnibus exhibentes ut fideles Dei ministros, et ad mortem usque certantes; in charitate, patientiâ, humilitate, mansuetudine collaborantes ad destructionem corporis peccati, ad ædificationem corporis Christi. *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.*

Vers. 22.—*Hæc cùm dixisset, insufflavit; et dixit eis: Accipite Spiritum sanctum.* Christus Jesus, unum cum Patre Spiritûs sancti principium, eâdem omnipotentiâ quâ homini animam rationalem dedit, *Inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est in animam viventem*, Genes. 2, 7; nunc inspirat Christianis Spiritum sanctum, velut alteram animam, et novæ spiritalisque vitæ principium. Ne te vivere putes, ô Christiane, nisi Spiritum sanctum habeas. Formam habes hominis, sed non habes vitam. Porrò, nisi Spiritu intùs vegeteris, frustra de formâ gloriaris. Unde autem cognoscetur te Spiritum sanctum habere? Ex fructibus. *Fructus Spiritûs est charitas, gaudium, pax, patientia,*

benignitas, bonitas, longanimitas, mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas.... Si Spiritu vivimus, Spiritu et ambulemus. Gal. 5, 22, 23, 25.

Vers. 23. — *Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt.* 1° Peccatorum remissionem sola à Deo elicere potest cordis vera conversio. 2° Non alibi quàm in solo gremio Catholicæ Ecclesiæ dimitti possunt peccata conversis. 3° In præsenti tantùm seculo remissio omnium peccatorum conversis concedi potest. Tres hæ fidei veritates sunt... Ministri ergo Pœnitentiæ probare debent ex pœnitentiæ fructibus an vera sit et sincera peccatorum conversio, ut nisi verè contritis et conversis peccata non remittant : alioquin eorum judicium à Deo cujus ministri sunt, ratum in cœlis non habetur, et illi ut suo abusi ministerio, et ut infideles bonorum Domini dispensatores, gravissimas pœnas dabunt. *Thesauro* enim *suo invigilat Deus, nec sinit obrepere indignos.* Qui igitur in peccata mortalia lapsi fuerint, et per confessionem ac pœnitentiam nequaquàm condignam satisfactionem egerint, sed adhuc in vetustate perdurant, « non se à nobis reconciliari posse existiment, nisi priùs veterem hominem cum suis actibus exspolient, et novum induant, et ipsi in eodem novo homine (id est, in Christo Jesu) nova creatura (id est, novi homines) per pœnitentiam fiant, sicut dudùm per baptismum facti fuerant, ut hoc Apostoli dictum meritò illis conveniat : *Vetera transierunt, facta sunt omnia nova.* Si igitur condignam Deo pœnitentiam obtulistis de præteritis, et si adhuc eadem admittere non vultis ; sed cum Dei gratiâ et adjutorio in omni bonitate, justitiâ et veritate perseverare desideratis ; tunc scire potestis, quòd noxiâ vetustate exuti nova creatura facti estis, et verè cum Deo reconciliamini per Christum, et per nos, quibus dedit ministerium reconciliationis. » Hæc S. Eligius, hom. 4. Frustra igitur daretur à sacerdote absolutio, si peccator necdùm factus esset nova creatura. Colligitur autem ex pœnitentiâ morumque immutatione an factus sit nova creatura, et an illum sacerdos ad sacramentorum participationem per januam reconciliationis possit admittere. Nam si mortalium peccatorum reus in confessione emendationem eorum sæpè spoponderit, et fidem sæpè fellerit, vix prudenter colligi potest ipsum mutatum esse in novam creaturam, eumque talem esse de quo verè dicatur : *Vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova*, nisi ex præviâ morum et vitæ emendatione fecerit fidem se à Deo factum esse novam creaturam. Omnes igitur peccata confessos solvere pro arbitrio non debent sacerdotes Pœnitentiæ administrationi præfecti ; sed aliquos pro meritis culparum ligare debent, et à Sacramentorum participatione arcere. « Videndum est quæ culpa præcesserit, et quæ sit pœnitentia secuta post culpam, ut quos omnipotens Deus per compunctionis gratiam visitat, illos pastoris sententia absolvat. Tunc enim vera est absolutio præsidentis, cùm æterni arbitrium sequitur Judicis. » S. Gregorius Magnus.

Vers. 26, 27, 28. — *Et post dies octo, iterùm erant discipuli ejus intùs, et Thomas cum eis. Venit Jesus januis clausis, et stetit in medio, et dixit : Pax vobis. Deinde dicit Thomæ : Infer digitum tuum hùc, et vide manus meas, et infer manum tuam, et mitte in latus meum : et noli esse incredulus, sed fidelis.* Thomæ incredulitatem permisit Christus, ut Ecclesiæ fidem confirmaret, ut gratiæ suæ virtutem ostenderet. Poterat certè Christus Thomæ infidelitatem omnipotentiâ suâ impedire; sed eam permittere maluît, ut majus ex eâ bonum eliceret, nempe majorem ipsius Apostoli fidem et humilitatem, majorem gratiæ suæ gloriam ac laudem ; infidelium conversionem, credentium in fide confirmationem. S. Gregor. Magnus, hom. 26 in Evang. : « Egit miro modo superna clementia, ut discipulus ille dubitans, dùm in magistro suo vulnera palparet carnis, in nobis vulnera sanaret infidelitatis. Plus enim nobis Thomæ infidelitas ad fidem, quàm fides credentium discipulorum profuit : quia dùm ille ad fidem palpando reducitur, nostra mens omni dubitatione postpositâ in fide solidatur. Sic quippe discipulum Dominus post resurrectionem suam dubitare permisit, sicut ante nativitatem suam habere Mariam sponsum voluit, qui tamen ad ejus nuptias non pervenit. Nam ita factus est discipulus dubitans et palpans testis veræ resurrectionis, sicut sponsus Matris fuerat custos integerrimæ virginitatis. » O admirabilem Christi Jesu erga Thomam bonitatem et amorem ! Tenebræ erant super faciem abyssi, et dixit Deus : Fiat lux. Propter ovem unam errantem venit iterùm ad discipulos bonus Pastor. Clausâ januâ cordis ejus per ejus infidelitatem, stat in medio, fidei lucem creat, pacem largitur, quâ frui non poterat infidelis manens. *Stetit in medio, et dixit : Pax vobis.* Propter unum Apostolum venit, eumque infidelem, pervicacem, condiscipulorum suorum testimonio, imò Magistri ac Domini sui prædictioni ac promissis credere renuentem : propter illum iterat miraculum quod octo abhinc diebus ediderat. Charitas Domini fortior est incredulitate discipuli. Dixerat Thomas : *Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam.* Ejus infirmitati cœlestis Medicus condescendit. Age, experire quod credere non vis. Mitte digitum et manum in vulnera quæ tuî causâ servavi, ut incredulitati tuæ mederer. *Infer digitum tuum hùc, et vide manus meas, et affer manum tuam, et mitte in latus meum : et noli esse incredulus, sed fidelis...*

Quæ fuit Christi Jesu erga Thomam misericordia et charitas, eadem erga te est, Christiane frater. Propter te unum fecit, quod propter plurimos. Quoties ad te venit, lumine gratiæ suæ mentem tuam illustravit, cor tetigit, fidem tuam excitavit, pacem tibi obtulit, quam dare mundus non potest, quâ nemo fruitur quamdiù peccatum ipsi dominatur? *Stetit in medio, et dixit : Pax vobis.* Tu verò mundo addictus, peccato irretitus, sensuum voluptatibus inescatus, divinæ gratiæ inspirationibus restitisti ; servorum Dei testimonio credere noluisti, dicentium : *Vidimus Domi-*

num, experti sumus jugum ejus suave esse et onus leve : Christi servitus, et mandatorum ejus observantia; vita secundùm Evangelii regulas instituta, longè suavior est vitâ hominum mundi moribus et cupiditatibus suis servientium. Dixisti ut Thomas : *Non credam.* Ecce *iterum* venit ad te Jesus, infirmitati tuæ condescendit, tibi pacem affert, vulnera ostendit pro te suscepta et conservata; incredulitatem, imbecillitatem fidei tibi amanter exprobrat : *Noli esse incredulus, sed fidelis.* Cum Thomâ responde : *Dominus meus, et Deus meus.* Fides tua humilis sit, prompta, ardens, perfecta. Cor sursùm erige, fidem Deo, obedientiam exhibe Domino. *Dominus meus, et Deus meus.*

VERS. 29. — *Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt.* Hæc nostra felicitas est, qui Christum in carne non vidimus, et tamen Evangelio credidimus. O nos beatos! si tamen fidem nostram operibus demonstremus. Ille etenim verè credit, qui exercet operibus quod credit. Contra de his qui fidem nomine tenùs retinent Paulus, Tit. 1, ait : *Confitentur se nosse Deum, factis autem negant.* Hinc Jacobus, c. 3, ait : *Fides sine operibus mortua est.* Hinc ad beatum Job de antiquo humani generis hoste Dominus dicit : *Absorbebit fluvium, et non mirabitur, et habet fiduciam quòd influat Jordanis in os ejus.* S. Gregorius Magnus, homil. 26 in Evang.: « Quis etenim per fluvium designatur, nisi humani generis fluxus? Quod videlicet genus ab ortu ad finem defluit et quasi aquæ more usque ad competentem terminum decurrit? *Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur*, 2 Reg., 14, 14. Quid per Jordanem nisi baptizatorum forma signatur? Quia enim in Jordanis flumine ipse auctor redemptionis nostræ baptizari dignatus est, rectè Jordanis nomine eorum multitudo exprimitur, qui intra sacramentum baptismatis continentur. Antiquus ergo hostis generis humani fluvium absorbuit, quia à mundi origine usque ad Redemptoris adventum, vix paucis electis evadentibus, in ventrem suæ malitiæ genus humanum traxit. De quo rectè dicitur : *Absorbebit fluvium, et non mirabitur :* quia pro magno non habet cùm infideles rapit. Sed grave est quod subditur : *Et habet fiduciam quòd influat Jordanis in os ejus;* quia postquàm infideles quosque à mundi origine rapuit, adhuc se posse decipere etiam fideles præsumit. Nam ore pestiferæ persuasionis eos quotidiè devorat, in quibus à confessione fidei reproba vita discordat. Hæc pertimescite, hæc sollicitâ mente cogitate. Paschalia festa peregimus, sed ita vivendum nobis est ut pervenire ad æterna festa mereamur. Transeunt cuncta quæ temporaliter festiva celebrantur. Curate qui his solemnitatibus interestis, ne ab æterna solemnitate separemini. Quid prodest interesse festis hominum, si deesse contingat festis angelorum? Umbra futuræ solemnitatis est solemnitas præsens. Ideo hanc annuè agimus, ut ad eam quæ non est annua, sed continua perducamur. Cum hæc statuto tempore geritur, ad illius desiderium memoria nostra refricatur. » Ad magnam illam resurrectionis octavam suspiremus, quæ in cœlo per totam æternitatem celebrabitur, in quâ Christus Jesus fidei nostræ consummator, discipulis suis se manifestabit in gloriâ, illosque æternâ pace donabit. Ibi solum negotium laus Dei erit, tota actio alleluia. « Hic fatigamur canendo alleluia. Odor nos quidam divinæ laudis, et illius quietis attingit, sed ex majore parte mortalitas premit. Onerosa nobis est laus Dei propter molem corporis nostri. Plenitudo sine cessatione in alleluia post hoc seculum et post laborem erit. Dicamus ergo quantum possumus, ut semper dicere mereamur. Ibi cibus noster alleluia, potus alleluia, actio quietis alleluia, totum gaudium erit alleluia, id est, laus Dei. Quis enim laudat aliquid sine defectu, nisi qui fruitur sine fastidio? Quantum ergo erit robur in mente, quanta immortalitas et firmitas in corpore, ut neque mentis deficiat intentio in contemplatione Dei, neque membra succumbant in continuatione laudis Dei?... Tunc erit alleluia in re; modò autem in spe. Spes cantat, amor cantat modò, amor cantabit et tunc; *sed modo cantat amor esuriens, tunc cantabit amor fruens.* Alleluia, laudemus Dominum vitâ et linguâ, corde et ore, vocibus et moribus. Sic enim sibi dici vult Deus alleluia, ut non sit in laudante discordia. Concordent ergo priùs in nobis ipsis lingua cum vitâ, os cum conscientiâ. Concordent voces cum moribus; ne forte bonæ voces testimonium dicant contra malos mores. O felix alleluia in cœlo, ubi templum Dei angeli sunt! Ibi enim concordia summa laudantium, ubi est exultatio secura cantantium; ubi nulla lex in membris repugnans legi mentis; ubi non est rixa cupiditatis, in quâ periclitetur victoria caritatis. » Hæc sunt S. Augustini, serm. 252, 255, 256, alias de Diversis, 5, cap. 9. Hæc beatitudo illis à Christo parata, *qui non viderunt et crediderunt*, ac in fide per dilectionem operante perseverârunt.

CAPUT XXI.

1. Postea manifestavit se iterùm Jesus discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic :

2. Erant simul Simon Petrus et Thomas qui dicitur Didymus, et Nathanael qui erat à Canâ Galilææ, et filii Zebedæi, et alii ex discipulis ejus duo.

3. Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari. Dicunt ei : Venimus et nos tecum. Et exierunt, et ascenderunt in navim : et illâ nocte nihil prendiderunt.

4. Manè autem facto, stetit Jesus in littore : non tamen cognoverunt discipuli quia Jesus est.

CHAPITRE XXI.

1. Jésus se fit voir encore depuis à ses disciples sur le bord de la mer de Tibériade, et il s'y fit voir de cette sorte :

2. Simon-Pierre et Thomas, surnommé Didyme, Nathanaël, qui était de Cana en Galilée, les fils de Zebédée, et deux autres disciples, étaient ensemble.

3. Simon-Pierre leur dit : Je m'en vais pêcher. Ils lui dirent : Nous allons aussi avec vous. Ainsi ils y allèrent, et entrèrent dans une barque. Mais cette nuit-là, ils ne prirent rien.

4. Le matin étant venu, Jésus se trouva sur le rivage, sans que ses disciples sussent que c'était Jésus.

5. Dixit ergo eis Jesus : Pueri, numquid pulmentarium habetis? Responderunt ei : Non.

6. Dicit eis : mittite in dexteram navigii rete, et invenietis. Miserunt ergo : et jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.

7. Dixit ergo discipulus ille quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est. Simon Petrus cùm audisset quia Dominus est, tunicâ succinxit se (erat enim nudus), et misit se in mare.

8. Alii autem discipuli navigio venerunt (non enim longè erant à terrâ, sed quasi cubitis ducentis), trahentes rete piscium.

9. Ut ergo descenderunt in terram, viderunt prunas positas, et piscem superpositum, et panem.

10. Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus, quos prendidistis nunc.

11. Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cùm tanti essent, non est scissum rete.

12. Dicit eis Jesus : Venite, prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum : Tu quis es? scientes quia Dominus est.

13. Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter.

14. Hoc jam tertiò manifestatus est Jesus discipulis suis, cùm resurrexisset à mortuis.

15. Cùm ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

16. Dicit ei iterùm : Simon Joannis, diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

17. Dicit ei tertiò : Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertiò : Amas me? et dixit ei : Domine, tu omnia nôsti : tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas.

18. Amen, amen dico tibi : Cùm esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas : cùm autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quò tu non vis.

19. Hoc autem dixit significans quâ morte clarificaturus esset Deum. Et cùm hoc dixisset, dicit ei : Sequere me.

20. Conversus Petrus vidit illum discipulum quem diligebat Jesus, sequentem, qui et recubuit in cœnâ super pectus ejus, et dixit : Domine, quis est qui tradet te?

21. Hunc ergo cùm vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid?

22. Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te? tu me sequere.

23. Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus : Non moritur, sed : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te?

24. Hic est discipulus ille qui testimonium perhibet de his, et scripsit hæc : et scimus quia verum est testimonium ejus.

5. Jésus donc leur dit : Enfants, n'avez-vous rien à manger? Ils lui répondirent : Non.

6. Il leur dit : Jetez le filet du côté droit de la barque, et vous en trouverez. Ils le jetèrent aussitôt : et ils ne pouvaient le tirer, tant il était chargé de poissons.

7. Alors le disciple que Jésus aimait, dit à Pierre : C'est le Seigneur; et Simon Pierre ayant entendu que c'était le Seigneur, mit son habit (car il était nu), et il se jeta dans la mer.

8. Les autres disciples vinrent avec la barque; et comme ils n'étaient loin de la terre que d'environ deux cents coudées, ils y tirèrent leur filet plein de poissons.

9. Quand ils furent descendus à terre, ils trouvèrent des charbons allumés, et du poisson mis dessus, et du pain.

10. Jésus leur dit : Apportez quelques poissons de ceux que vous venez de prendre.

11. Simon-Pierre monta dans la barque, et tira à terre le filet, plein de cent cinquante-trois grands poissons. Et quoiqu'il y en eût tant, le filet ne se rompit point.

12. Jésus leur dit : Venez, dînez. Et nul de ceux ceux qui se mirent là pour manger, n'osait lui demander : Qui êtes-vous? car ils savaient que c'était le Seigneur.

13. Jésus s'approcha donc, prit le pain, leur en donna, et du poisson aussi.

14. Ce fut la troisième fois que Jésus apparut à ses disciples depuis sa résurrection d'entre les morts.

15. Après donc qu'ils eurent dîné, Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne m'aiment ceux-ci? Il lui répondit : Oui, Seigneur; vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux.

16. Il lui demanda encore une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur; vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux.

17. Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandait pour la troisième fois, m'aimez-vous? et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis.

18. En vérité, en vérité, je vous le dis : Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, et vous alliez où vous vouliez; mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos mains, et un autre vous ceindra, et vous mènera où vous ne voudrez pas.

19. Or, il dit ces mots, pour marquer de quelle mort il devait glorifier Dieu. Et après avoir parlé ainsi, il lui dit : Suivez-moi.

20. Pierre se retournant, vit venir après lui le disciple que Jésus aimait, et qui pendant la cène, s'était reposé sur son sein, et lui avait dit : Seigneur, qui est celui qui doit vous trahir?

21. Pierre donc l'ayant vu, dit à Jésus : Et celui-ci, Seigneur, que deviendra-t-il?

22. Jésus lui dit : Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe? Pour vous, suivez-moi.

23. Il courut donc sur cela un bruit parmi les frères, que ce disciple ne mourrait point. Jésus néanmoins n'avait point dit : Il ne mourra point; mais : Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?

24. C'est ce même disciple qui rend témoignage de ces choses, et qui a écrit ceci; et nous savons que son témoignage est véritable.

25. Sunt autem et alia multa, quæ fecit Jesus : quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos, qui scribendi sunt, libros.

25. Jésus a fait tant d'autres choses, que si on les rapportait en détail, je ne crois pas que le monde entier pût contenir les livres qu'on en écrirait.

COMMENTARIA.

SENSUS LITTERALIS.

Vers. 1, 2, 3. Postea *manifestavit se iterùm Jesus discipulis ad mare Tiberiadis : manifestavit autem sic.* Postquàm Christus Thomæ totique Apostolorum collegio se conspicuum præbuit, se rursùs manifestavit discipulis ad mare Tiberiadis, in Galilæà, quò venturum se dixerat. Manifestavit autem se hoc modo : *Erant simul Simon Petrus, et Thomas qui dicitur Didymus, et Nathanael qui erat à Canâ Galilææ, et filii Zebedæi, et alii ex discipulis ejus duo :* quorum nomina frustra quærerentur, cùm ea siluerit S. Evangelista. *Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari.* Volo ire piscatum. *Dicunt ei : Venimus et nos tecum.* Et nos itineris tui et laboris socii esse volumus. Innocentem artem, ad victum, qui aliundè non suppetebat, comparandum exercuerunt, ne cui graves essent, aut in otio degentes eleemosynis ad pauperum invalidorum sustentationem præcipuè erogandis alerentur. *Et exierunt* ex hospitio, *et ascenderunt in navim,* ibi relictam : *et illâ nocte nihil prendiderunt.* Dei providentiâ factum est, ut hâc nocte nihil caperent, quamvis nox tempus sit opportunum piscationi.

Vers. 4, 5, 6. — *Mane autem facto stetit Jesus in littore : non tamen cognoverunt* statim *discipuli quia Jesus est. Dixit ergo eis Jesus,* blandè ac familiariter eos compellans : *Pueri, numquid pulmentarium habetis?* Aliquidne obsonii habetis, ex piscatione vestrâ ? *Responderunt ei : Non. Dicit eis : Mittite in dexteram navigii rete, et invenietis.* Cùm à piscatione reverterentur, et propè littus essent, ubi minor erat spes inveniendi, uno retis jactu tot pisces illos capturos spondet quanti sufficerent, si ad navigii dexteram rete jaciant. Quâ admonitione se omniscium esse significat. *Miserunt ergo*

SENS LITTÉRAL ET SPIRITUEL.

Vers. 1 jusqu'au 7. — *Jésus se fit voir encore depuis à ses disciples sur le bord de la mer de Tibériade, et il s'y fit voir de cette sorte : Simon-Pierre, Thomas appelé Didyme, Nathanaël qui était de Cana en Galilée, les fils de Zébédée, et deux autres de ses disciples étaient ensemble,* etc. — Quelques-uns ont témoigné de l'étonnement de ce que Pierre et les deux fils de Zébédée, c'est-à-dire, Jacques et Jean, ayant tout quitté pour suivre Jésus, qui leur avait dit: *Suivez-moi, et je ferai que vous deviendrez pêcheurs d'hommes,* ne craignent point présentement de reprendre le métier qu'ils avaient quitté, et semblent avoir oublié cette parole redoutable du Sauveur : Que *nul ayant mis la main à la charrue, et regardant derrière soi, n'est propre pour le royaume de Dieu.* Mais saint Augustin répond à cela : Qu'il n'était pas défendu aux Apôtres d'avoir recours, pour se nourrir, à un métier légitime qu'ils savaient, lorsqu'ils n'avaient point d'ailleurs de quoi vivre, et que ce métier ne leur faisait point abandonner les fonctions apostoliques ; parce qu'ils n'étaient point encore en état de s'y appliquer, jusqu'à ce qu'*ils eussent été revêtus de la force d'en-haut,* sans laquelle ils ne pouvaient s'acquitter de ce ministère. On s'étonne aussi de ce qu'après que saint Jean avait dit : Que de *beaucoup d'autres signes miraculeux* que Jésus-Christ avait faits *en présence de ses disciples, il avait écrit ceux-là, afin que l'on crût,* etc., il ne laisse pas de rapporter encore une nouvelle apparition, avec cette pêche également miraculeuse et mystérieuse. Mais on peut dire que ce saint Évangéliste ayant témoigné seulement que ce qu'il avait écrit était pour nous obliger de *croire que Jésus est* véritablement *le Christ* et *le Fils de Dieu,* ne s'était pas encore engagé par là à ne rien dire davantage. Ainsi passant plusieurs autres apparitions qui sont rapportées ailleurs, il raconte celle-ci, qu'il dit être *la troisième,* par rapport aux deux dont il venait de parler, et où Jésus-Christ s'était montré en commun *à ses disciples.* L'ange avait donné ordre aux saintes femmes de leur dire que Jésus *irait devant eux en Galilée.* Ils obéirent sans doute à cet ordre, qui put bien leur avoir été depuis réitéré par Jésus-Christ même, et ils se rendirent dans la Galilée. C'est là qu'étaient ceux dont il est parlé ici, lorsqu'ils s'en allèrent à la pêche, étant conduits par Simon-Pierre, qui est marqué expressément comme leur chef dans cette pêche miraculeuse, ainsi qu'il le fut depuis dans l'autre pêche mystérieuse des hommes dont celle-là fut visiblement une image. C'était dans *la mer de Tibériade,* nommée autrement le lac de Génésareth, qu'ils jetèrent leurs filets. Et ils le firent *pendant la nuit,* parce que ce temps étant plus tranquille, les poissons se prennent alors plus facilement. Mais Dieu le permit aussi, afin qu'ayant travaillé inutilement toute une nuit, qui était le temps le plus favorable pour la pêche, ils fussent plus convaincus de la grandeur du miracle par lequel Jésus leur fit prendre ensuite dans un instant par son seul commandement une multitude prodigieuse de poissons.

Il parut donc tout d'un coup *sur le rivage au matin,* et *il se montra,* dit l'Évangéliste, à ses disciples : ce qui signifie, selon saint Jean Chrysostôme, que leurs yeux mortels ne pouvaient voir son corps glorieux et incorruptible, s'il ne le voulait. Car comme avant qu'il mourut il se rendait quelquefois invisible à ses ennemis, même dans son corps mortel ; aussi après sa résurrection, qui l'avait fait devenir immortel, il se faisait voir de temps en temps d'une manière miraculeuse à ses disciples, quoiqu'il fut alors invisible à la faiblesse des yeux de la chair. Mais en paraissant alors sur le rivage de ce lac, il empêcha par l'effet d'un second miracle qu'ils ne connussent que c'était lui, quoiqu'il fût alors exposé visiblement à leurs yeux. Et pour donner lieu au prodige qu'il voulait faire, il leur demanda, comme un étranger, *s'ils n'avaient rien à manger,* c'est-à-dire, s'ils n'avaient point quelque poisson à lui vendre. Aussitôt qu'ils lui eurent répondu qu'ils n'avaient rien, il leur ordonna avec ce pouvoir suprême qu'il avait sur la nature, de *jeter au côté droit de la barque leur filet,* en les assurant qu'*ils trouveraient* du poisson. Ils lui obéirent, sans néanmoins le connaître encore, mais étant poussés par un mouvement intérieur de son Esprit, qui les rendit si dociles à sa voix malgré l'inutilité de leur travail précédent. Et ils furent aussitôt récompensés de leur humble obéissance ; puisque leur filet se trouva chargé d'une si grande quantité de poissons, qu'*ils ne pouvaient plus le tirer à eux.*

Saint Cyrille croit que Dieu voulut figurer par l'inutilité de tout le travail avec lequel ces disciples s'étaient appliqués pendant la nuit à la pêche, combien

rete, jussui Domini obedientes; *et jam non valebant illud retrahere præ multitudine piscium*, quibus onustum erat.

Vers. 7. — *Dixit ergo discipulus ille quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est.* Illum nempe ex miraculo primus omnium agnoverat, ipso Domino intùs illuminante et admonente. *Simon Petrus cùm audîsset quia Dominus est, tunicâ succinxit se* (*erat enim nudus*) *et misit se in mare*, ut citiùs ad Jesum perveniret. Erat autem tunica vestis superior, quæ stola dicitur, sive toga. Hanc induit Petrus, ut honestiori et modestiori habitu se Christo sisteret : sed illam constrinxit, ne impedimento esset natando. Quod ergo hìc de Petro ait Evangelista (*erat enim nudus*) non sic intelligendum est quasi nudus omninò esset in navi cum sociis, sed quòd superiorem vestem abjecisset ut commodiùs piscaretur. Hebræis enim nudum dici, qui togâ exutus, interulâ solùm indutus est, ex parallelis Scripturæ sacræ locis constat. Ita Saül nudus prophetâsse, David nudus saltâsse, Isaias nudus ambulâsse dicitur. Sic in libro Job dicitur : *Nudos spoliâsti vestibus.*

Vers. 8, 9. — *Alii autem discipuli navigio venerunt* (*non enim longè erant à terrâ, sed quasi cubitis ducentis*), *trahentes rete piscium*, id est, piscibus plenum cujus tantum pondus erat, ut non posset è mari sustolli in navim... Proprios mores referunt Petrus et Joannes : ille ferventior, hic altior erat : ille vehementior, hic perspicacior : ideò Joannes prior agnovit Jesum ; Petrus prior ad eum properavit, præ amore et desiderio Dominicæ præsentiæ moram navigii non sustinens. *Ut ergo descenderunt in terram, viderunt prunas positas, et piscem superpositum, et panem*, novo miraculo Domini Jesu omnipotentiam confirmante. An verò ex nihilo, an ex subjectâ materiâ hæc produxerit, incertum.

Vers. 10, 11. — *Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus quos prendidistis nunc.* Ut ex magnitudine miraculi

les instructions des docteurs des Juifs et des anciens d'Israël avaient été inutiles pour la véritable conversion des peuples. Ils travaillaient, mais *pendant la nuit*, et avant que la lumière de l'Incarnation eût commencé à paraître dans le monde. Ils travaillaient, mais sous la loi, qui ne pouvait que découvrir le péché, sans donner la force d'y renoncer. Ils travaillaient, mais avant que Jésus-Christ fût mort et ressuscité, et qu'il eût acquis à ses disciples par les mérites de son sang ce pouvoir si admirable, de renfermer dans les filets mystérieux de leur parole, et dans l'unité d'une seule Église, cette multitude innombrable d'hommes, en les rendant, selon sa promesse, des pêcheurs d'hommes, au lieu de pêcheurs de poissons qu'ils étaient auparavant. Lors donc que *le matin fut venu*, c'est-à-dire, lorsque toutes les illusions du démon, qui est le prince des ténèbres, furent dissipées par le lever du Soleil de justice ; lorsque Jésus-Christ, qui est la vraie lumière des hommes, eut commencé à se faire voir à eux, et qu'il leur eut demandé, comme ici à ses disciples, *s'ils n'avaient rien à manger ;* c'est-à-dire, qu'il leur eut fait connaître d'une manière toute divine, comme à la Samaritaine, que sa principale nourriture était l'accomplissement de la volonté de Dieu son Père, et le salut de leurs âmes ; alors le Seigneur commanda à ses Apôtres de *jeter le filet au côté droit de la barque*, qui pouvait marquer l'excellence de sa discipline et de sa doctrine au-dessus de celle de l'ancienne loi. Et comme ce ne fut point, dit S. Cyrille, par eux-mêmes, mais par la vocation de leur divin Maître, qu'ils s'engagèrent dans les fonctions de l'apostolat, et de cette pêche mystérieuse ; comme ce fut sous les ordres de Jésus-Christ, et en suivant les préceptes évangéliques, qu'ils y travaillèrent, il ne faut pas s'étonner si leur travail a été suivi d'un si grand succès, qu'ils se trouvèrent comme accablés par la multitude de ceux qu'*ils attirèrent* à Jésus-Christ. Ils furent donc obligés de reconnaître qu'un effet si miraculeux surpassait infiniment toutes leurs forces, et était produit par la vertu efficace de la grâce de Jésus-Christ, qui rassembla de la sorte par sa vertu propre, ce grand nombre de personnes qui se sauvaient, dans l'unité de la sainte Église, comme en un sacré filet.

Vers. 7 jusqu'au 10. — *Alors le disciple que Jésus aimait, dit à Pierre : C'est le Seigneur. Et Simon-Pierre ayant ouï que c'était le Seigneur, mit son habit, car il était nu, et il se jeta dans la mer. Les autres disciples vinrent dans la barque*, etc. — Les caractères différents de ces deux Apôtres, S. Pierre et S. Jean, sont distingués parfaitement en ce lieu. Le premier était, dit S. Chrysostôme, plus ardent ; et le second plus élevé : l'un était rempli d'un plus grand feu, et l'autre d'une plus grande lumière et d'une plus vive pénétration d'esprit. Ainsi S. Jean, comme le plus éclairé, reconnut le Fils de Dieu le premier, par la vue même de ce grand miracle, et par son attention plus particulière à considérer celui qui leur avait commandé de *jeter à droite leur filet*, et en même temps il le fit connaître aux autres disciples. Mais S. Pierre, comme rempli d'une extrême ardeur pour son divin Maître, n'eut pas plutôt entendu dire à S. Jean, que c'était lui, qu'*il se revêtit de son habit* de dessus, par respect pour lui, *étant nu* auparavant, c'est-à-dire, apparemment à demi nu comme les pêcheurs ; et sans attendre que la barque pût être arrivée au *rivage, dont ils n'étaient éloignés que de deux cents coudées ou environ, il se jeta dans la mer* pour arriver plus promptement à Jésus-Christ. Quant aux autres, comme ils étaient plus éloignés de la terre, ils se contentèrent de venir dans leur barque, en attirant leur filet, pour ne pas perdre le fruit du travail où ils s'étaient engagés par l'ordre de Jésus-Christ même.

Mais ils furent d'autant plus surpris de trouver en arrivant *des charbons allumés, et du poisson mis dessus, et du pain*, que Jésus venait de leur demander s'ils n'avaient rien à manger. Ils jugèrent bien néanmoins que celui qui avait eu le pouvoir de leur faire prendre en un instant une si grande multitude de poissons, avait pu avec la même facilité produire du feu et du pain, avec ce poisson qu'ils trouvèrent sur le feu ; et qu'ayant nourri de cinq pains et de deux poissons cinq mille hommes, sans les femmes et les enfants, il lui était très-aisé de donner de quoi manger à quelques-uns de ses disciples ; mais ce qu'on a plus de peine à comprendre, est la raison pour laquelle il fit trouver ce poisson rôti à l'arrivée des Apôtres qui en emmenaient une si grande quantité dans le filet. Il le fit peut-être pour les convaincre davantage que ce n'était pas pour soi, mais pour eux-mêmes qu'il leur avait demandé auparavant s'ils n'avaient rien à manger ; car, voulant leur faire sentir l'impuissance où ils étaient de trouver même leur nourriture sans lui, il avait permis qu'ils travaillassent inutilement toute une nuit pour leur faire ensuite par son seul commandement trouver beaucoup plus qu'ils ne voulaient. Mais leur ayant préparé encore de quoi manger après un si grand travail, il leur fit connaître d'une manière plus sensible, et qu'il n'avait aucun besoin d'eux, et que c'était par son assistance qu'ils avaient fait une pêche si abondante.

Vers. 10 jusqu'au 15. — *Jésus leur dit : Apportez de ces poissons que vous venez de prendre. Alors Simon-Pierre monta* dans la barque, *et tira à terre le filet qui était plein de cent cinquante-trois grands poissons. Et*

virtutem ejus magis cognoscerent. *Ascendit Simon Petrus* in navim, ut totius piscationis præfectus, *et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus*. A Petro et sociis id factum, sed ipse solus ut cæterorum dux nominatur. *Et cùm tanti essent*, tot numero, tanti mole, *non est scissum rete*, quod tertium miraculum fuit.

VERS. 12, 13, 14. — *Dicit eis Jesus : Venite, prandete*. Nocturno piscationis labore defatigati estis, tempus est ut reficiamini. Simul autem cum ipsis cibum sumpsisse Jesum intelligendum est, ut redivivi corporis sui veritatem confirmaret. *Et nemo audebat discumbentium interrogare eum : Tu quis es? scientes quia Dominus est*, Act. 1, 4 et 10, 41. Quanquàm conspectus erat; olim viso augustior, nemo tamen ausus est eum interrogare quis esset : adeò evidens illis erat esse Dominum Jesum. *Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter* : unicuique distribuens ut paterfamiliàs. *Hoc jam tertiò manifestatus est Jesus discipulis suis, cùm resurrexisset à mortuis*. Primùm apparuit diversis ipso resurrectionis die, iterùm die octavo, Thomæ et cæteris discipulis unà congregatis ; nunc tertiùm.

VERS. 15. — *Cùm ergo prandissent, dicit Simoni*

quoiqu'il y en eût tant, le filet ne se rompit point, etc.— Jésus-Christ voulut qu'ils s'assurassent par eux-mêmes de la vérité d'un si grand miracle, qui eût pu d'ailleurs paraître incroyable, après qu'ils avaient pêché inutilement toute la nuit. Pour leur ôter donc tout sujet de regarder comme une espèce d'illusion ce qu'ils voyaient de leurs yeux, il leur commanda *d'apporter de ces poissons qu'ils venaient de prendre*, afin qu'étant mis aussi sur le feu ils en mangeassent comme de ceux qu'il avait lui-même mis déjà cuire. Il est dit donc que *Simon-Pierre*, comme le chef de la pêche, *monta* dans la barque pour *tirer à terre le filet*. Car le poids extraordinaire de cette prodigieuse quantité de grands poissons dont il était plein ayant empêché qu'ils ne pussent l'élever et le mettre dans la barque, ils s'étaient vu obligés de le traîner après eux comme ils avaient pu. Ainsi Pierre étant remonté dans cette barque, le tira à force avec les autres disciples pour le pouvoir mettre à terre. Ce fut alors qu'ils reconnurent davantage la grandeur de ce miracle, puisqu'ils comptèrent *cent cinquante-trois grands poissons ;* et ce qu'il y eut encore de merveilleux, c'est que de quelque pesanteur qu'ils fussent, *le filet ne fut point rompu ;* ce qui ne put arriver que par un second miracle. On peut juger de la disposition où fut S. Pierre à l'égard de Jésus-Christ, par la manière dont il lui parla après une autre pêche aussi miraculeuse que celle-ci, lorsque, se jetant aux pieds de son divin Maître, il lui dit : *Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur*.

Après donc que les disciples eurent mis encore sur les charbons quelques-uns de ces poissons qu'ils venaient de prendre, Jésus *leur dit* : *Venez, dînez ;* marquant par là d'une manière figurée, dit saint Cyrille, qu'après les travaux de la pêche mystérieuse de l'apostolat, ils entreraient dans le repos éternel, et seraient assis avec lui dans le céleste banquet ; ceux-là seuls devant s'attendre à *recevoir la couronne* de la bienheureuse immortalité *qui auront légitimement* travaillé et *combattu*, selon la parole du saint Apôtre. Mais le dessein principal de Jésus-Christ, en les obligeant de s'approcher et de manger avec lui, était de les confirmer de plus en plus dans la certitude de sa résurrection. Il semble qu'il y ait quelque contradiction dans ce qui est dit : Que *nul de ceux qui étaient à table n'osait demander à Jésus-Christ : Qui êtes-vous? sachant bien que c'était le Seigneur*. Car, s'ils le savaient, qu'était-il besoin qu'ils l'interrogeassent? Et s'il n'était pas besoin qu'ils le fissent, pourquoi est-il dit qu'ils n'osaient le faire? Saint Augustin répond à cela : Qu'il leur paraissait si évident que c'était Jésus qu'ils voyaient, que nul d'eux n'osait non seulement le nier, mais même en douter ; et qu'ainsi, lorsqu'il est dit : Que *nul n'osait lui demander : Qui êtes-vous?* c'est de même que s'il était dit, que personne n'osait douter que ce ne fût lui. On peut néanmoins ajouter, avec S. Jean Chrysostôme, que son visage leur paraissait différent à cause de la majesté et de la gloire de sa résurrection, ils étaient frappés d'étonnement et d'un respect si profond qu'ils n'osaient plus lui parler avec familiarité comme auparavant. Ainsi, gardant le silence, ils admiraient dans eux-mêmes ce qu'ils voyaient, et se contentaient de manger de ce qu'il leur présentait, sans lui rien dire ; car il est marqué expressément, *qu'il leur distribua du pain et du poisson ;* ce qu'il fit, sans doute, pour leur témoigner qu'ils devaient le regarder comme étant toujours leur Maître, et celui de qui il fallait qu'ils reçussent tous leurs besoins ; et pour leur faire sentir davantage la bonté qu'il avait encore, comme il l'avait toujours eue pour eux.

S. Pierre, comme on le voit au chapitre 5 de S. Luc, avait déjà fait une pêche miraculeuse dans le lac de Génésareth par l'ordre de Jésus-Christ. S. Augustin et S. Grégoire, en expliquant celle-ci qui s'est faite proche le rivage, au lieu que l'autre se fit en pleine eau, nous font remarquer, qu'au lieu que dans l'autre la multitude des poissons faisait rompre le filet, il est dit expressément de celle-ci, *qu'encore qu'il y en eût tant* et de si grands, *le filet ne se rompit point*. Si donc la première figurait la pêche mystérieuse et apostolique qui se fait pendant tout le cours des siècles, la seconde nous représente fort bien le choix de ceux qui sont pris heureusement dans les saints filets de la grâce pour être éternellement avec le Seigneur. C'est pourquoi dans la première, la multitude des poissons ne se compte point, au lieu que dans la seconde le nombre en est limité. Dans l'une, le filet qui se rompait figurait la rupture de l'unité et les schismes qui se forment dans l'Eglise par la multitude surabondante des fidèles, dont plusieurs négligent de se tenir attachés à Jésus-Christ par le lien inviolable de la charité, au lieu que dans l'autre, le filet ne se rompt point, parce que la sainte Eglise des élus, comme parle S. Grégoire, se reposant dans l'éternelle paix de celui qui l'a formée, ne peut plus jamais être déchirée par aucunes dissensions. Dans celle-là, le milieu des eaux et la pleine mer marquaient fort bien le siècle présent, exposé à mille périls, et comme agité par la fureur des démons et par la violence des différentes passions des hommes ; dans celle-ci, au contraire, la fermeté du rivage où se tenait Jésus-Christ et où il fit attirer heureusement le filet chargé de cent cinquante-trois poissons, était, selon que le dit le même saint, une image de cette stabilité inébranlable de l'éternelle paix des bienheureux.

VERS. 15 jusqu'au 18. — *Après donc qu'ils eurent dîné, Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda de nouveau*, etc. — S. Grégoire, pape, joint ce qui a été dit auparavant avec ce qui est dit en ce lieu, pour expliquer, en quelque sorte, l'un par l'autre. Que veut donc dire, selon ce grand saint, ce qui a été déjà marqué, que Pierre tira le filet sur le rivage, sinon que, comme le chef, il fut chargé du soin d'attirer l'Eglise à Jésus-Christ? Et c'est aussi, continue ce Père, ce que le Sauveur veut lui faire entendre, lorsqu'il lui demande en particulier s'il l'aime, et qu'il l'engage en même temps à *paître ses agneaux et ses brebis*. Il fait donc en quelque sorte

Petro Jesus : Simon Joannis filî, *diligis me plus his?* Condiscipulis tuis præsentibus, ut olim fidenter professus es, et ut projectione tuâ in mare ut ad me citiùs pervenires significâsti? *Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te.* Non addit plus his. Lapsus eum modestiorem fecerat. Sufficit ei testimonium perhibere cordi suo, noluit esse judex cordis alieni. *Dicit ei* Jesus : *Pasce agnos meos.* Fideles suos agnos et oves promiscuè vocat. Pasce, id est, rege ut pastor. *Pasce*, id est, ipsis, non tibi consule; *pasce agnos meos*, non tuos. Quam vocum vim se optimè intellexisse Petrus demonstrat : *Pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coactè, sed spontaneè secundùm Deum : neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè : neque ut dominantes in cleris, sed formâ facti gregis ex animo. Et cùm apparuerit Princeps pastorum percipietis immarcescibilem gloriæ coronam*, 1 Petri 5, 2, 3, 4.

VERS. 16, 17. — *Dicit ei iterùm Jesus : Simon Joannis, diligis me? Ait illi : Etiam Domine, tu scis quia amo te.* Corda enim omnium nôsti, et quo te prosequer amorem dedisti. *Dicit ei* Jesus : *Pasce agnos meos.* Doce ac rege fideles meos ex utroque populo, Judaico et gentili. *Dicit ei tertiò : Simon Joannis, amas me?* Ter interrogat, ut amoris trinâ professione trinam expiet negationem. *Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertiò : Amas me?* Timebat scilicet ne Jesus, cui notior erat quàm sibi ipsi, nosset aliquem in ipso amoris defectum, aut ipsum non perseveraturum in charitate prævideret. *Et dixit ei* Petrus *: Domine, tu omnia nôsti : tu scis quia amo te.* Quòd amem te, et scis et testimonium præbes. In dilectione autem an permansurus sim, clariùs ipse nôsti : nihil enim ego de futuris dixerim, neque de iis quæ non novi, decertabo : ipsâ doctus sum experientiâ non contradicere Domino. Tu verò fons veritatis, tu abyssus intelligentiæ, tuis insistere statutis edoctus sum, in te quidem confidere, verumtamen non altum sapere, sed timere. *Dixit ei* Jesus *; Pasce oves meas.* Agnos et oves, filios et patres, plebes et pastores, sive episcopos in totâ Ecclesiâ per mundum universum diffundendâ, Petri regimini committit. Hoc fundamento nititur Petri et successorum ejus in Sede Apostolicâ primatus divino jure institutus. *Pasce oves meas.* Cui non planum non designâsse aliquas, sed assignâsse omnes? Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil. Sunt quidem et alii cœli janitores, et gregum pastores : sed tu tantò gloriosius, quantò et differentius utrumque præ cæteris nomen hereditâsti. « Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos : tibi universi crediti, uni unus. Nec modò ovium, sed et pastorum tu unus omnium pastor. » Hæc S. Bernardus, lib. 2 de Considerat., c. 8.

VERS. 18, 19. *Amen, amen dico tibi : Cùm esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas* expeditus

précéder l'image dans l'action de S. Pierre, qui attire sur la terre le filet plein de poissons, et il explique aussitôt après cette image, en obligeant cet Apôtre d'examiner s'il l'aimait, et de s'engager à paître son troupeau, c'est à dire, à conduire son Église et à la nourrir de sa parole. Car Pierre et ses successeurs ont été depuis, et seront toujours continuellement appliqués à attirer les fidèles par la voix de leurs saintes prédications, et à les conduire jusqu'au port de leur éternelle patrie. C'est là le sujet de tous leurs travaux. Et ces travaux auxquels ils se trouvent engagés par leur ministère, ne peuvent être soutenus que par leur *amour*. Car autant qu'ils *aiment* l'Eglise de Jésus-Christ, figurée par ses *agneaux* et par ses *brebis*, autant ils se portent avec ardeur à imiter de tout leur pouvoir l'amour si prodigieux qu'il a eu lui-même pour elle lorsqu'il a donné sa vie afin de la racheter.

Avant donc, dit S. Augustin, que Jésus chargeât S. Pierre de paître ses agneaux et ses brebis, il l'interroge, non pas seulement une fois ni deux fois, mais jusqu'à trois fois, *s'il l'aimait.* Il savait bien la vérité de ce qu'il lui demandait; mais il voulait l'obliger de sonder son cœur. Et autant de fois que S. Pierre lui répond qu'il l'aime, autant de fois il lui commande de *paître ses agneaux et ses brebis.* Ainsi il l'engage en quelque sorte à réparer par une triple confession son triple renoncement; afin que sa langue ne donnât pas moins à l'amour qu'elle avait donné auparavant à la crainte. Ceux qui paissent les brebis de Jésus-Christ, continue ce Père, pour se les approprier, au lieu de les conduire à leur souverain Pasteur, font connaître qu'ils s'aiment eux-mêmes et non Jésus-Christ, et que leur cœur est possédé, ou de l'amour de la gloire et de la domination, ou de l'avarice, et non de la charité, qui porte les vrais pasteurs à obéir à Jésus Christ, à lui plaire en toutes choses, et à servir ceux qui sont à lui.

Nous pouvons encore ajouter avec S. Cyrille, que Jésus-Christ travaillant, pour le dire ainsi, à guérir la plaie que son Apôtre s'était faite lorsqu'il l'avait renoncé, ne lui demande pas seulement *s'il l'aimait*, mais *s'il l'aimait plus que les autres ne l'aimaient.* Car en effet, puisque ayant commis une plus grande faute que les autres, il avait reçu une plus grande miséricorde par le pardon qu'on lui avait accordé, n'était-il pas juste qu'il le reconnût par un amour plus ardent, selon la parole de Jésus-Christ même : Que celui-là aime davantage à qui on a plus remis? Il ne pouvait pas néanmoins s'assurer s'il aimait véritablement Jésus-Christ, après l'épreuve qu'il avait faite de sa faiblesse, ni par conséquent savoir s'il l'aimait plus que les autres ne l'aimaient. Mais Jésus Christ lui apprenait par cette triple demande, à quoi il était engagé, et combien il devait aimer celui qui lui avait pardonné un si grand crime, et qui même voulait bien lui confier le soin de *paître* ses *agneaux* et ses *brebis ;* c'est-à-dire, et le commun des fidèles figurés par les agneaux, et les pasteurs mêmes figurés par les brebis, qui sont les mères des agneaux. Car S. Pierre est établi par ces paroles chef de toute l'Église, et le pasteur de tout le troupeau.

Il est remarquable que cet Apôtre, devenu plus humble par sa chute, n'osait assurer absolument à Jésus-Christ qu'il l'aimait, dans la défiance où il était de soi-même : et c'est pour cette raison qu'il se rapporte à Jésus-Christ de l'amour qu'il avait pour lui : *Vous savez, Seigneur*, lui dit-il, *que je vous aime.* Aussi lorsqu'il vit que le Sauveur lui demandait pour la troisième fois s'il l'aimait, il commença *à s'attrister ;* et il craignit, dit S. Chrysostôme, par l'expérience du passé, qu'il ne se trompât encore, quelque sentiment qu'il eût de cet amour : *Seigneur*, lui dit-il, *vous connaissez toutes choses*, vous savez que je vous aime. C'est ainsi que Jésus-Christ voulait l'éprouver, afin d'augmenter son humilité, et de la faire croître en même temps dans la charité.

VERS. 18, 19. — *En vérité, en vérité je vous le dis : Lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, et vous alliez où vous vouliez ; mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos mains, et un autre vous*

ac liber, ut modò tunicam indutus et præcinctus ex navi in mare te misisti, ut ad me citiùs venires, et iterùm in navim ascendisti, ut rete piscibus plenum traheres. *Cùm autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quò tu non vis.* Cogeris extendere manus tuas vinculis ab alio constringendas, et clavis configendas in cruce : duceris ad mortem, repugnante naturali voluntate. His verbis igitur Petrum in charitate perseveraturum, et martyrium crucis Dei causâ perpessurum, Christus prædicens, veram esse Petri responsionem, et trinam amoris professionem ab illo editam, confirmat. *Hoc autem dixit, significans quâ morte clarificaturus esset Deum.* Quo genere mortis Deum glorificaturus esset. *Et cùm hoc dixisset, dicit ei : Sequere me.* Et hoc tibi signum quod me sequeris in cruce.

Vers. 20, 21, 22. — *Conversus Petrus*, id est, retro respiciens, *vidit illum discipulum quem diligebat Jesus, sequentem*, scilicet Joannem ipsum, *qui et recubuit in cœnâ super pectus ejus, et dixit : Domine, quis est qui tradet te ?* Tanti favores Joanni à Christo exhibiti hoc loco repetuntur, quia Petro in animum tunc venerunt ut crederet hunc in diligendo Christo sibi non esse imparem. Quare, cùm ipse post trinam amoris professionem accepisset prædictionem ferendæ mortis ad Domini exemplum, curiositate quâdam humani ingenii, et dilecto discipulo rem gratam se facturum arbitratus, interrogat quid de ipso sit futurum. *Hunc ergo cum vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid?* Quem exitum habebit? *Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te? Tu me sequere.* Legendum : *Si eum volo manere*, constat ex Græco textu, Syriacâ versione, et melioris notæ codicibus Latinis. Sensus est : *Si eum volo manere* in vitâ, *donec veniam* horâ quam decrevi, illum placidâ morte ad æternam beatitudinem evocaturus, *quid ad te? Tu me sequere.* Tuum non est alienis te ingerere negotiis, aut abdita scrutari ; sed me compellantem sequi.

Vers. 23. — *Exiit ergo sermo inter fratres*, rumor inter discipulos permanavit, *quia discipulus ille non*

ceindra, et vous mènera où vous ne voulez pas, etc. —Après que le Fils de Dieu a interrogé S. Pierre sur l'amour qu'il lui portait, il lui prédit aussitôt le martyre qu'il devait souffrir pour lui, comme un effet de cet amour. Et il lui fait voir en même temps, selon les saints interprètes, que ce n'était pas par aucune défiance qu'il lui avait demandé jusqu'à trois fois s'il l'aimait, lui qui connaissait parfaitement toutes choses ; mais pour lui marquer par là jusqu'à quel point il devait l'aimer. Voulant donc lui donner à lui-même comme une assurance de l'amour sincère qu'il avait pour son divin maître, il lui déclare, quoique d'une manière obscure, que cet amour le porterait jusqu'à mourir pour lui. Car il lui prédit qu'il serait un jour attaché à une croix ; ce qu'il explique figurément, en disant : Qu'*il étendrait ses mains*, et qu'*un autre le ceindrait* ou l'attacherait avec des cordes, *et le mènerait où il ne voulait pas*, c'est-à-dire au dernier supplice : *Tunc Petrus ab altero cingitur*, dit Tertullien, *cùm cruci astringitur.* Il avait été *plus jeune*, puisqu'il semble qu'il était alors vers le milieu de son âge. Mais *dans sa vieillesse*, il devait sceller son amour en mourant pour Jésus-Christ. Ce n'est plus lui qui dit comme auparavant avec une vaine présomption, et sans se connaître : Qu'*il est prêt d'aller avec Jésus-Christ, et en prison, et à la mort même.* Mais c'est Jésus qui lui prédit infailliblement qu'il mourra pour lui, lorsqu'il sera vieux. C'était sans doute la plus grande consolation qu'il pût donner à cet Apôtre, de l'assurer qu'il réparerait toutes ses fautes passées par son martyre. Car, quoiqu'il lui marque en même temps la répugnance qu'il y sentirait, lorsqu'il témoigne qu'*on le mènera où il ne veut pas*, cette même répugnance ne devait servir qu'à faire éclater davantage la puissance de sa grâce, qui élève l'homme au-dessus de l'infirmité de la nature, et lui donne le pouvoir d'accomplir ce qui paraît le plus opposé à sa faiblesse. Ainsi, dit S. Augustin, il est vrai que Pierre fut conduit contre le penchant de sa volonté, pour être crucifié. Car, s'il eût été possible, il aurait bien souhaité d'arriver à Jésus-Christ, sans passer par les douleurs de la mort. Il fut donc conduit à la croix, *ne le voulant pas* en quelque sorte ; mais il en devint victorieux le voulant bien. Et l'on vit alors combien cette opposition à la mort est attachée fortement à la nature, puisque la vieillesse même ne put l'ôter à S. Pierre. C'est aussi ce que le Sauveur, qui était venu exprès pour mourir, et nous sauver par sa mort, voulut figurer en sa personne pour notre consolation, quand il disait : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi.* Mais quelque grande que puisse être la répugnance qu'on sent pour la mort, elle doit être surmontée en nous par la force de l'amour. Car, si cette répugnance ne se sentait pas, ou se sentait moins, la gloire des saints martyrs en serait moindre. Et c'est en cela que S. Pierre *a glorifié Dieu* davantage *par sa mort*, que sentant cette opposition naturelle à souffrir le supplice de la croix, il le souffrit néanmoins par un effet de sa volonté embrasée d'amour, et soutenue par la grâce.

Après que Jésus eut déclaré à S. Pierre qu'il souffrirait le martyre dans sa vieillesse, il se mit sans doute à marcher, et il dit à cet Apôtre : *Suivez-moi;* par où il voulait lui marquer peut être d'une manière figurée, qu'il ne devait plus songer uniquement qu'à le suivre ; et que malgré la répugnance de la nature qui s'opposerait à son martyre, il fallait qu'il se préparât à imiter son exemple, en conduisant et en paissant son troupeau, comme un vrai pasteur qui est toujours dans la disposition de donner sa vie pour ses brebis.

Vers. 20 jusqu'au 24. — *Pierre s'étant retourné, vit venir après lui le disciple que Jésus aimait.... L'ayant donc vu, il dit à Jésus : Et celui-ci, Seigneur, que deviendra-t-il ?* etc.— Jésus ayant dit à Pierre de le suivre, cet Apôtre *se retourna* pour voir peut-être si les autres le suivaient aussi. Et *il vit venir après lui* S. Jean qui écrit cet évangile. Il se désigne en ce lieu, non seulement en se nommant à son ordinaire *le disciple que Jésus aimait*, mais en ajoutant que c'était *celui qui pendant la cène s'était reposé sur son sein, et lui avait demandé qui le trahirait.*

Il semble qu'il marque exprès en ce lieu ces circonstances pour donner lieu de mieux connaître la pensée de S. Pierre, et la raison qui le porta à demander à Jésus-Christ *ce que deviendrait ce* disciple. Car, comme toutes ces choses le persuadaient que Jésus aimait S. Jean d'un amour tout singulier, après qu'il eut compris ce qu'il venait de lui dire de la mort qu'il devait lui-même souffrir pour sa gloire, il eut la curiosité, dit S. Cyrille, de vouloir savoir aussi ce qui regardait cet autre disciple ; s'il se trouverait dans de semblables périls, et qu'elle serait la fin de sa vie. Mais, parce qu'il suffisait que le Fils de Dieu lui eût fait connaître ce qu'il demandait de lui, sans qu'il s'enquît inutilement de ce qui devait arriver aux autres, Jésus-Christ arrêta tout court sa trop grande curiosité par une réponse, qui, étant un peu obscure dans la Vulgate, s'explique aisément par le texte grec : *Si je veux*, lui dit-il, *que celui-ci demeure* dans la vie présente *jusqu'à ce que je vienne* pour le jugement général, *cela vous regarde-t-il?* Contentez-vous

moritur, Joannem moriturum non esse. *Et non dixit Jesus : Non moritur.* Sensum verborum Christi non fuerant assecuti, non quòd essent ambigua, sed quòd non satis attenderent, aut tardioris adhuc intellectùs essent. Non dixerat quippe Jesus Joannem mortem non subiturum ; *Sed : Sic eum volo manere*, sic eum volo superstitem esse, *donec veniam, quid ad te?* Quid tuâ refert? Mortuum esse S. Joannem evangelistam, certissimè probant testimonia Polycratis Ephesini episcopi, qui discipulos ipsius viderat, S. Irenæi episcopi et martyris, Tertulliani, S. Hyppoliti, Origenis, Dionysii Alexandrini, S. Joannis Chrysostomi, S. Augustini, Celestini I, et totius concilii Ephesini œcumenici. S. Joannis immortalitati favisse videri possit S. Ambrosius in Psalmum 45, ubi hæc leguntur : « Antichristus ex abysso ascendit, ut adversùs Eliam, atque Enoch, atque Joannem, qui propter testimonium Domini Jesu terris sunt redditi, præliaretur, ut legimus in Joannis Apocalypsi. » Verùm nomen Joannis hoc loco ab omnibus manuscriptis abesse, uno excepto, solos Eliam et Enoch memorari, monent eruditi S. Ambrosii editores et illustratores ascetæ Benedictini Congregationis S. Mauri.

Vers. 24. — *Hic est Discipulus ille qui testimonium perhibet de his*, quæ vidit, et audivit, nihil de suo dicens, *et scripsit hæc*, tum paulò ante narrata, cum toto libro : *et verum est testimonium ejus*, firmum, irrefragabile, ut testis ocularis, et ab ipsâ Veritate cujus discipulus est, edocti.

Vers. 25. — *Sunt autem et alia multa, quæ fecit Jesus.*

donc de *me suivre* où je vous appelle, sans vous mettre en peine de ce qui arrivera aux autres ; ce qui est de même que s'il lui eût dit : Quand je voudrais que ce disciple ne mourût point, vous ne devez pas vous en inquieter. Mais, quoique Jésus voulût par là seulement faire entendre que S. Jean ne mourrait pas de mort violente par le martyre, comme S. Pierre, les disciples crurent qu'il ne mourrait point du tout ; et c'est néanmoins ce qu'il réfute lui-même aussitôt, faisant remarquer que *Jésus n'avait pas dit qu'il ne mourrait point*, mais seulement que cela ne regardait pas Pierre. Pourquoi en effet, dit S. Augustin, eût-il ajouté, que Jésus n'avait pas dit que ce disciple ne mourrait point, si ce n'était pour empêcher cette fausse conséquence qu'ils avaient tirée de ses paroles? Aussi Tertullien assurait depuis, que S. Jean était vraiment mort, nonobstant la fausse idée qu'on avait eue qu'il demeurerait en vie jusqu'à l'avénement du Seigneur.

Vers. 24. — *C'est ce même disciple qui rend témoignage de ces choses, et qui a écrit ceci ; et nous savons que son témoignage est véritable.* — S. Jean est le seul des évangélistes qui prend soin d'attester ainsi la vérité des choses qu'il écrivait. Et si l'on en demande la raison, S. Chrysostôme témoigne que, comme il avait écrit son Evangile après tous les autres, c'est-à-dire, que, comme le Saint-Esprit l'avait engagé à l'écrire lorsqu'il ne restait plus de témoins vivants de toutes ces choses, il était bien aise de les confirmer par toutes les marques qui pouvaient leur donner de l'autorité dans l'esprit des hommes. C'est donc pour cela qu'il dit en parlant de soi, que *le disciple qui écrit ces choses, était celui que Jésus aimait ;* car Jésus ne l'eût pas aimé, s'il n'avait aimé lui-même la vérité, puisque Jésus-Christ dit de soi, qu'il est la vérité même. C'est pour la même raison qu'il remarque encore que ce disciple *s'était reposé sur le sein de Jésus-Christ*, et *lui avait demandé qui serait celui qui le trahirait.* Car celui en qui le Sauveur avait daigné, pour le dire ainsi, mettre sa confiance, était vraiment digne d'être cru par tous les hommes, non-seulement dans ce qu'il venait de dire de soi et de Pierre, mais dans tout ce qu'il avait écrit de la vie et des paroles de Jésus-Christ. Que s'il ajoute au pluriel, comme pour mettre le dernier sceau à la vérité de son Evangile : *Nous savons que son témoignage est véritable ;* c'est de même que s'il disait : Nous tous qui avons été témoins oculaires des actions de Jésus-Christ, et de toutes les circonstances qui sont rapportées dans ce livre, nous savons très-certainement qu'elles sont vraies, et que nul ne peut les contester. En quoi on peut dire qu'il prend à témoin les autres évangélistes, qui avaient aussi remarqué plusieurs des choses qu'il écrivait, comme ce qui regardait la passion, la mort, et la résurrection du Fils de Dieu.

Vers. 25.—*Jésus a fait encore beaucoup d'autres choses ; et si on les rapportait en détail, je ne crois pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écrirait.* — Entre les miracles de Jésus-Christ et les autres choses qu'il avait faites, saint Jean a seulement rapporté ce qui était plus capable de servir à ceux qui en auraient la connaissance, ou au moins ce qui suffisait pour leur salut. Il n'a donc pas entrepris de raconter toutes choses. Et celles qu'il a rapportées font assez connaître, dit saint Jean Chrysôstome, combien cet Apôtre était éloigné d'écrire par un mouvement de complaisance et de flatterie. Car il n'a point tû tous les outrages qu'on a faits à Jésus-Christ, et les noires accusations dont les Juifs se sont efforcés de le flétrir. Il n'a point caché non plus la trahison d'un de ses Apôtres, le renoncement d'un autre, l'incrédulité opiniâtre de l'un d'entre eux, et la faiblesse de l'esprit timide de tous ses disciples : ce qui fait voir, comme dit le même saint, l'entière sincérité de cet écrivain apostolique ; puisque tous ceux qui écrivent dans un autre esprit, ont autant de soin de cacher dans la vie de ceux qu'ils louent, ce qui paraît leur être injurieux, que de relever tout ce qui leur est honorable. Mais ce qui sert à prouver l'éloignement qu'il a eu d'amplifier ce qui regarde Jésus-Christ, et d'ajouter quelque chose à la vérité qu'il représente de sa conduite et de sa doctrine, c'est ce qu'il assure, qu'il s'est contenté de rapporter une très-petite partie de ses actions et de ses miracles. Car l'Esprit de Dieu dont il était animé et qui conduisait sa plume, lui fit juger que ce peu de choses qu'il choisissait entre tant d'autres, suffisaient pour établir avec certitude la divinité de Jésus-Christ, le mystère de son incarnation, de sa mort et de sa résurrection, et tout ce qui était nécessaire pour la confirmation de notre foi. Aussi il aurait été comme impossible de *rapporter en particulier* toutes les choses qu'il avait faites ; puisque toutes les actions, et toutes les paroles de cet Homme-Dieu étaient véritablement des prodiges, et que rien dans tout le cours de sa vie, depuis le moment de sa naissance, ne pouvait être regardé que comme un effet miraculeux de l'excès de son amour, qui l'avait porté, étant Dieu de toute éternité, à se faire homme pour nous sauver.

Or saint Jean pouvait sans doute avoir eu une plus particulière connaissance de la conduite de Jésus-Christ, par l'union toute sainte qu'il forma lui-même étant sur la croix, entre la Vierge sa mère et ce disciple bien aimé, puisqu'elle put bien en demeurant avec lui, comme elle fit toujours depuis, lui apprendre mille choses de sa vie toute divine pendant son enfance, qui n'avaient été connues que d'elle seule, et de S. Joseph.

Quant à cette expression si surprenante, dont il se sert pour représenter la multitude des choses qu'il n'avait point rapportées, lorsqu'il dit : Que *si on voulait les raconter en détail, il ne croyait pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écrirait*, il faut,

sus, miracula, *quæ si scribantur per singula*, si recenseantur sigillatim, *nec ipsum arbitror mundum capere posse eos, qui scribendi sunt, libros*. Hyperbole est sacris litteris non infrequens. Multa quippe miraculorum millia edita sunt à Christo Jesu Salvatore nostro : sed illustriora tantùm à sanctis evangelistis scripta sunt, et per quæ maximè possent auditores ad incorruptam fidem firmari, et doctrinâ tam morum quàm dogmatum institui. In hujusmodi porrò locutionibus hyperbolicis nec mendacium est, nec æquivocatio, sed figura, quâ « salvâ rerum fide, plerùmque verba excedere videntur fidem. Quod non fit quandò aliquid quod erat obscurum vel dubium, causa et ratione redditâ exponitur : sed quando quod apertum est vel augetur vel extenuatur, nec tamen à tramite significandæ veritatis erratur : quoniam sic verba rem quæ indicatur excedunt, ut voluntas loquentis nec fallentis appareat, qui novit quousque credatur, à quo ultra quam credendam est vel minuitur loquendo aliquid, vel augetur. » hæc S. Augustinus.

selon la pensée de saint Augustin, la regarder, non dans le sens ordinaire de ces paroles, mais par rapport à l'intention de celui qui parle, et qui ne veut point tromper ceux qui l'entendent, sachant fort bien jusqu'où ils pourront étendre la force de ce qu'il leur dit : *Sic verba rem quæ indicatur excedunt, ut voluntas loquentis nec fallentis appareat, qui novit quousque credatur*, etc. Car il paraît bien que ce n'a été nullement l'intention de l'Évangéliste de nous faire ici comprendre que le monde même, tout grand qu'il était, ne pourrait pas contenir les livres qu'il faudrait écrire, si l'on voulait raconter tout le détail de la vie de Jésus-Christ. Mais il prétend seulement par cette sorte d'expression hyperbolique, dont on voit plusieurs exemples dans l'Écriture, donner l'idée la plus vive du nombre infini de circonstances qu'il omettait. Et l'on peut même expliquer encore cette expression en un sens spirituel, comme a fait le même saint, qui témoigne qu'on doit peut-être entendre ceci plutôt de l'étendue de l'intelligence de ceux qui nous sont marqués par *le monde*, que de l'espace, ou de la capacité des lieux. Que si on l'entend dans le premier sens, comme ce saint l'a lui-même aussi entendu, il faut demeurer d'accord avec lui, que la force des paroles semble quelquefois s'étendre au-delà de la vérité ; quoique la vérité des choses demeure dans son entier, et qu'on doive rendre à la certitude de l'Évangile tout le respect qu'il mérite, comme étant absolument infaillible dans ce qu'il contient ; *Quamvis salvâ rerum fide, plerùmque verba excedere videantur fidem.*

Sensus moralis.

Vers. 3, 6. — *Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari. Dicunt ei : Venimus et nos tecum. Et exierunt, et ascenderunt in navim : et illâ nocte nihil prendiderunt.* Hæc piscatio figura est Evangelicæ prædicationis, in quâ Petrus dux est cæterorum. Magni labores in sacro ministerio regiminis animarum, et prædicationis evangelicæ subeundi, totâ nocte vitæ hujus mortalis laborandum : nec movere debet evangelicos operarios exiguus piscationis mysticæ fructus, sed humanum laborem frustra esse cogitare debent, nisi Jesus stans in littore, suâ gratiâ laborantibus in mari benedicat. *Dicit eis : Mittite in dexteram navigii rete, et invenietis.* In dexteram navigii retia jaci jubet, certam conversionem, et fidem eorum significans, qui ad dexteram sunt collocandi. *Crediderunt* enim *quotquot præordinati erant ad vitam æternam ;* et credent qui supersunt : ideò non ait : Mittite in dexteram vestram, sed in dexteram navigii ; multi enim ad sinistram sunt navigii, qui nobis sunt ad dexteram ; et è contrario ad dexteram navigii, qui nobis sunt ad sinistram ; multi convertuntur et salvantur, quos convertendos minùs sperabamus : multi retrocedunt et damnantur, de quorum salute confidebamus. *Miserunt ergo, et jam non valebant illud retrahere præ multitudine piscium.* Quod maximæ hominum capturæ per apostolos faciendæ, et ad Ecclesiam primitivorum, quæ est in cœlis, adducendæ præsagium fuit.

Vers. 10. — *Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus quos prendidistis nunc.* Christus ex piscibus à se productis, et aliis quos apostoli ceperant, communes facit epulas, ut sic ostendat et eos quos ipse converterat, et quos apostolorum ministerio erat conversurus, cœlesti convivio offerendos, et Christo Jesu æternùm incorporandos, ut unum sint illius corpus, unus cum illo Christus. *Caput* enim *et membra unus est Christus ;* ut S. Augustinus identidem inculcat.

Vers. 11. — *Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus.* Manu Petri, manu pastorum trahi debent in terram, à fluxis nimirùm seculi voluptatibus, et occasionibus peccati ad stabilem et firmam christianæ justitiæ professionem. *Et cùm tanti essent, non est scissum rete.* Duabus piscationibus, quarum una facta est initio prædicationis Christi, altera post ejus resurrectionem, duos Ecclesiæ status significari S. Augustinus docet : primâ statum Ecclesiæ in hoc seculo militantis, alterâ statum Ecclesiæ in futuro seculo triumphantis. « Prima piscium captura bonos et malos significat, quos nunc habet Ecclesia, ista verò tantummodò bonos, quos habebit in æternum, completâ in fine hujus seculi resurrectione mortuorum. Ibi Jesus non sicut hìc in littore stabat quando jussit pisces capi, sed ascendens in unam navim quæ erat Simonis, rogavit eum ut à terrâ reduceret pusillùm, et in eâ sedens docebat turbas : ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem : *Duc in altum, et laxate retia vestra in capturam.* Et illìc quod captum est piscium in naviculis fuit, non sicut hìc rete extraxerunt in terram. His signis ibi Ecclesia in hoc seculo, hìc verò in fine seculi figurata est : ideò illud ante, hoc post resurrectionem Domini factum est ; quia ibi nos Christus significavit vocatos, hìc resuscitatos. Ibi retia non mittuntur in dexteram, ne solos significent bonos ; nec in sinistram, ne solos malos ; sed indifferenter : *Laxate*, inquit, *retia vestra in capturam*, ut permixtos intelligamus bonos et malos : hìc autem inquit : *Mittite in dexteram navigii rete*, ut significaret eos qui stabant ad dexteram, solos bonos. Ibi rete propter significanda schismata rumpebatur : hìc verò quoniam tunc jam in illâ summâ pace sanctorum nulla erunt

schismata, evangelista, dixit : *Et cùm tanti essent, non est scissum rete* : tanquàm primam piscationem respiciens in quâ scissum est, et in illius mali comparatione commendans hoc bonum. Ibi capta est multitudo piscium tanta, ut impleta duo navigia mergerentur, id est, in submersionem premerentur : non enim mersa sunt, sed tamen periclitata. Unde enim existunt in Ecclesiâ, tanta quæ gemimus, nisi cùm tantæ multitudini obsisti non potest, quæ ad submergendam propemodùm disciplinam intrat cum moribus suis à sanctorum itinere penitùs alienis? Hìc autem miserunt rete in dexteram partem, *et jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.* Quid est, *jam non valebant illud trahere*, nisi quia illi qui pertinent ad resurrectionem vitæ, id est, ad dexteram, et intra christiani nominis retia defunguntur, nonnisi in littore, id est, in fine seculi, cùm resurrexerint, apparebunt? Ideò non valuerunt sic trahere retia, ut in navem refunderent quos ceperant pisces; sicut de illis omnibus factum est, quibus rete disruptum, et naviculæ pressæ sunt. Habet autem istos dextros Ecclesia post finem vitæ hujus in somno pacis, velut in profundo latentes, donec ad littus rete perveniat quò trahebatur. »

Vers. 15. — *Cùm ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.* « Trepidavit Petrus, et negavit ter. Cordis inspector vult audire quòd ametur, et parùm est semel. Interrogat hoc, audit propè cum tædio ipsius Petri. Miratur enim interrogari se à præscio toties, cùm semel sufficeret respondere etiam nescienti. Sed tanquàm diceret Dominus : *Exspecto, numerus legitimus impleatur ; tertiò confiteatur per amorem, quia ter negaverat per timorem.* » Ita S. Augustinus, serm. 353, aliàs, hom. 27 inter 50.

Diligis me plus his? Pasce oves meas. « Sit amoris officium pascere dominicum gregem, ait S. Augustinus, tract. 123 in Joan., si fuit timoris indicium negare pastorem. Qui hoc animo pascunt oves Christi, ut suas velint esse, non Christi, se convincuntur amare, non Christum; vel gloriandi, vel dominandi, vel acquirendi cupiditate, non obediendi et subveniendi et Deo placendi charitate. Contra hos ergo vigilat toties inculcata ista vox Christi, quos Apostolus gemit sua quærere, non quæ Jesu Christi. *Nam quid est aliud, Diligis me? Pasce oves meas, quàm si diceretur :* Si me diligis, non te pascere cogita : sed oves meas, sicut meas pasce, non sicut tuas, gloriam meam in eis quære, non tuam ; dominium meum, non tuum ; lucra mea, non tua, ne sis ex iis de quibus ait Apostolus, 2 Tim. 3, 2, etc. : *Erunt homines seipsos amantes, amatores pecuniæ, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obedientes, ingrati, scelesti, irreligiosi, sine affectione, detractores, incontinentes, immites, sine benignitate, proditores, procaces, cæcati, voluptatum amatores magis quàm Dei, habentes speciem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes.* » Hæc omnia mala ab eo velut fonte manant, quod primùm posuit, *seipsos amantes ;* non ergo nos, sed Dominum amemus : et in pascendis ejus ovibus ea quæ sunt ejus, non ea quæ sunt nostra quæramus. Nescio quo enim inexplicabili modo, quisquis se ipsum, non Deum amat, non se amat ; et quisquis Deum, non seipsum amat, ipse se amat. Qui enim non potest vivere de se, moritur utique amando se : non ergo se amat, qui ne vivat se amat. Cùm verò ille diligitur de quo vivitur, non se diligendo magis diligit, qui propterea non se diligit, ut eum diligat de quo vivit. Non sint ergo se ipsos amantes qui pascunt oves Christi, ne tanquàm suas, sed tanquàm ipsius eas pascant ; et velint ex illis sua lucra conquirere, sicut amatores pecuniæ ; vel eis dominari, sicut elati ; vel gloriari de honoribus quos ab eis sumunt, sicut superbi ; vel in tantum progredi ut etiam hæreses faciant, sicut blasphemi : nec cedant sanctis Patribus, sicut parentibus non obedientes : et eis qui eos corrigere volunt, quia perire nolunt, mala pro bonis reddant, sicut ingrati : interficiant animas et suas et alienas, sicut scelesti ; materna Ecclesiæ viscera dissipent, sicut irreligiosi ; non compatiantur infirmis, sicut sine affectione ; famam sanctorum maculare conentur, sicut detractores ; cupiditates pessimas non refrenent, sicut incontinentes ; exerceant lites, sicut immites ; nesciant subvenire, sicut sine benignitate ; indicent inimicis piorum quæ occultanda cognoverint, sicut proditores ; humanam verecundiam inverecundâ exagitatione perturbent, sicut procaces ; non intelligant neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant, sicut cæcati ; lætitias carnales spiritalibus gaudiis anteponant, sicut voluptatum amatores magis quàm Dei. Hæc enim atque hujusmodi vitia, sive uni homini accidant omnia, sive his alia, illis alia dominentur, ex illâ radice quodammodò pullulant, cùm sint homines se ipsos amantes. Quod vitium maximè cavendum est eis qui pascunt oves Christi, ne sua quærant, non quæ Jesu Christi ; et in usus cupiditatum suarum conferant, pro quibus sanguis fusus est Christi. Cujus amor in eo qui pascit oves ejus, in tam magnum debet spiritaliter crescere ardorem, ut vincat etiam mortis naturalem timorem, quo mori nolumus, et quando cum Christo vivere volumus. »

Diligis me? Pasce agnos meos, pasce oves meas. Tanquàm diceret, ait S. Augustinus, serm. 253, aliàs de Temp. 149 : « Quid mihi retribuis, quia diligis me? Dilectionem tuam ostende in ovibus meis. Quid mihi præstas, quia diligis me ; quando ego tibi præstiti, ut diligeres me? Sed dilectionem tuam erga me habes ubi ostendas, habes ubi exerceas : *pasce agnos meos.* Qualiter autem essent pascendi agni dominici, oves tanto pretio comparatæ quantâ essent dilectione pascendæ, in consequentibus demonstravit. Postquàm enim Petrus impleto legitimo numero trinæ responsionis professus est se esse Domini dilectorem, commendatis sibi ovibus ejus, audit de suâ futurâ passione. Hìc demonstravit Dominus sic diligendas oves suas ab eis quibus eas commendat, ut parati sint mori pro eis. » Unde S. Joannes ait : *Sicut pro nobis Christus animam suam*

posuit, sic et nos debemus pro fratribus animas ponere, 1 Joan. 3, 16.

Vers. 18, 19. — *Amen, amen dico tibi, cùm esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas; cùm autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quò tu non vis. Hoc autem dixit, significans quâ morte clarificaturus esset Deum.* « Hunc invenit exitum ille negator et amator præsumendo elatus; negando prostratus, flendo purgatus, confitendo probatus, patiendo coronatus; hunc invenit exitum, ut pro ejus nomine perfectâ dilectione moreretur, cum quo se moriturum perversâ festinatione promiserat; faciat ejus resurrectione firmatus, quod immaturè pollicebatur infirmus. Hoc enim oportebat, ut priùs Christus pro Petri salute, deinde Petrus pro Christi prædicatione moreretur. Præposterum fuit quod audere cœperat humana temeritas, cùm istum disposuisset ordinem Veritas. Animam suam se positurum pro Christo Petrus putabat, pro liberatore liberandus; cùm Christus venisset animam suam positurus pro suis omnibus, in quibus erat et Petrus. Nunc jam firmitas cordis ad suscipiendam mortem pro nomine Domini vera ipso donante sumatur, non falsa nobis errantibus præsumatur. Nunc est ut vitæ hujus non metuamus interitum; quia resurgente Domino vitæ alterius præcessit exemplum. » Hæc sunt S. Augustini, tract. 123 in Joannem. *Sequere me.* Christiani et præcipuè pastores, in hoc totis viribus incumbere debent, ut Christum Jesum sequantur, imitentur, operibus ac laboribus suis, nec non rerum adversarum, persecutionum, et mortis etiam, si opus sit, tolerantiâ Deum glorificent. Repugnabit natura; « sed molestia quantacumque sit mortis, debet eam vincere vis amoris, quo amatur ille qui, cùm sit vita nostra, etiam mortem voluit perferre pro nobis. Si pastor bonus qui posuit animam suam pro ovibus suis, ex ipsis ovibus tam multos sibi martyres fecit: quantò magis debent usque ad mortem pro veritate certare, et usque ad sanguinem adversùs peccatum, quibus oves ipsas pascendas, hoc est, docendas regendasque committit! »

Vers. 22. — *Dicit ei Jesus: Sic eum volo manere donec veniam; quid ad te? Tu me sequere.* De aliis solliciti sint pastores ex charitate, non ex curiositate. Illis consulant, illos juvent, ut christianæ vitæ et sui statûs officia fideliter impleant: sed futuram illorum sortem Dei providentiæ relinquant et commendent: arcana Dei ne scrutentur. Christum amando, sequendo, pro veritate usque ad mortem certando felices se putent, et Deo gratias agant, cùm pro ejus gloriâ aliquid patiuntur. Hæc vitæ activæ sors est, significatæ per Petrum: in Dei et mysteriorum ejus cognitione interim proficiant, et cognitionis amorisque sui consummationem in futurâ vitâ exspectent, illam prægustent, quantùm dederit Dominus, ad eam suspirent: quæ sors est vitæ contemplativæ significatæ per Joannem, ut egregiè S. Augustinus, tract. 124 in Joan., explicat. « Duas vitas, inquit, sibi divinitùs prædicatas et commendatas novit Ecclesia, quarum una est in fide, altera in specie; una in tempore peregrinationis, altera in æternitate mansionis; una in labore, altera in requie; una in viâ, altera in patriâ; una in opere actionis, altera in mercede contemplationis; una declinat à malo, et facit bonum; altera nullum habet à quo declinet malum, et magnum habet quo fruatur bonum; una cum hoste pugnat, altera sine hoste regnat; una fortis est in adversis, altera nihil sentit adversi; una carnales libidines frenat, altera spiritalibus delectationibus vacat; una est vincendi curâ sollicita, altera victoriæ pace secura; una in tentationibus adjuvatur, altera sine ullâ tentatione in ipso Adjutore lætatur; una subvenit indigenti, altera ibi est ubi nullum invenit indigentem; una aliena peccata ut sua sibi ignoscantur ignoscit; altera nec patitur quod ignoscat, nec facit quod sibi poscat ignosci; una flagellatur malis, ne extollatur in bonis, altera tantâ plenitudine gratiæ caret omni malo, ut sine ullâ tentatione superbiæ cohæreat summo bono: una bona et mala discernit, altera quæ sola bona sunt cernit: ergo una bona est, sed adhuc misera; altera melior et beata. Ista significata est per Apostolum Petrum, illa per Joannem. Tota hìc agitur ista usque in hujus seculi finem, et illìc invenit finem: differtur illa complenda post hujus seculi finem, sed in futuro seculo non habet finem. Ideò dicitur huic: *Sequere me;* de illo autem: *Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te? Tu me sequere,* id est, tu me sequere per imitationem perferendi temporalia mala, ille maneat donec sempiterna venio redditurus bona. Perfecta me sequatur actio, informata meæ passionis exemplo; inchoata verò contemplatio maneat donec venio, perficienda cùm venero. »

Vers. 24, 25. — *Hic est discipulus ille, qui testimonium perhibet de his, et scripsit hæc: et scimus quia verum est testimonium ejus. Sunt autem et alia multa quæ fecit Jesus, quæ, si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos, qui scribendi sunt, libros.* Dilecti discipuli tui, et aliorum sanctorum Evangelii tui scriptorum testimonium summâ reverentiâ recipimus, Domine Jesu: quæcumque ab illis scripta sunt firmâ et humili fide complectimur; quæ scripta non sunt adoramus; quæ scripta sunt, da ut pro modulo nostro hìc capiamus quantùm necesse est ad salutem; da ut legem tuam evangelicam diligamus et impleamus in viâ peregrinationis nostræ, ut mysteriorum evangelicorum veritatem in patriâ contemplemur. Amen.

WOUTERS VITA.

Paucissima de præclaro auctore Wouters (F. Martino) novimus, nisi quòd, ex ordine Eremitarum S. Augustini, circa medium seculi proximè elapsi, in Universitate Lovaniensi Theologiæ licentiatus, sacras Litteras

magnâ cum laude professus est. Ipsius opus *Dilucidationis selectarum sacræ Scripturæ Quæstionum*, in quo præcipuæ SS. Librorum difficultates juxta communem Patrum mentem explanatæ necnon dilucidatæ inveniuntur, *subtiliter, accuratè solidissimèque elaboratum ac valdè utile* pronuntiârunt tum ejusdem ac ipse ordinis RR. approbatores, tum etiam haud pauci theologiæ sacrarumque Litterarum professores. Seminariorum insuper usu potissimùm celebratur, ac magno præsertim in pretio habetur in primo Galliarum seminario cujus inprimis placitis annuentes, præsentem *in concordiam et historiam evangelicam* elucidationem exhibemus, ejusdem etiam auctoris in Acta apostolorum et in alios SS. Bibliorum libros lucubrationes infra subdituri.

IN HISTORIAM ET CONCORDIAM EVANGELICAM

DILUCIDATÆ QUÆSTIONES.

Præfatio.

« Inter omnes divinas auctoritates, quæ sanctis « Litteris continentur, Evangelium meritò excellit. « Quod enim Lex et Prophetæ futurum prænuntiave- « runt, hoc redditum atque completum in Evangelio « demonstratur. » Ita S. P. Aug., lib. 1 de Cons. evang., cap. 1. Porrò, ut loquitur lib. 2 cont. Faust., cap. 2 : « Ipsum nomen, si quæratur, quid latinè in- « terpretetur, *bonum nuntium* dicitur *Evangelium*, vel « *bona annuntiatio*. Quod quidem, cùm aliquod bonum « nuntiatur, semper dici potest, propriè tamen hoc « vocabulum obtinuit illa, quam dixi annuntiatio Sal- « vatoris. » Rationem hujus ibidem paulò ante præmittit, dicens : « Narratores quippe originis, facto- « rum, dictorum, passionum Domini nostri Jesu « Christi, propriè dicti sunt *evangelistæ*. »

Multi quidem, ut S. Lucas initio sui Evangelii testis est, olim conati sunt res à Christo Domino gestas, seu Evangelium scripto omnibus patefacere. Unde, ut testatur D. Hieron., Procem. in Matth. : *Est illud juxta Ægyptios, et Thomam, et Mathiam, et Bartholomæum, duodecimque apostolorum, et Basilidis, et Apellis ac reliquorum, quos enumerare longissimum est*. Et, lib. de Viris illustribus, in Jacobo dicit, se *in Græcum Latinumque sermonem* translulisse *Evangelium*, *quod appellatur secundùm Hebræos*.

Sed ex tanto Evangeliorum numero Ecclesia, non nisi quatuor probavit, quia non nisi quatuor divino Spiritu scripta reperit. Nam, ut loquitur S. P. Aug., lib. 1 de Cons. evang., cap. 1. « Cæteri homines, qui de « Domini, vel de apostolorum actibus aliqua scribere « conati vel ausi sunt, non tales vel suis temporibus « exstiterunt, ut eis fidem haberet Ecclesia, atque in « auctoritatem canonicam sanctorum librorum eorum « scripta reciperet. Nec solùm quia illi non tales erant, « quibus narrantibus credi oporteret, sed etiam quia « scriptis suis quædam fallaciter indiderunt, quæ ca- « tholica atque apostolica regula fidei et sana doctrina « condemnat. » Hujus quaternarii numeri propria ratio à divinâ voluntate pendet. Augustinus tamen loco mox citato, cap. 2, existimat, evangelistas fuisse *ob hoc fortassè quatuor, quoniam quatuor sunt partes orbis terræ per cujus universitatem Christi Ecclesiam dilatari, hoc sui numeri sacramento quodammodò declarârunt*.

Hos quatuor evangelistas juxta SS. Patres repræsentârunt quatuor animalia in visione Ezechielis cap. 1, et Joannis in Apocalypsi, cap. 4. Porrò « Matthæus, « inquit S. Hieron., lib. 4 cont. Jovinian., quasi de « homine incipit scribere : *Liber generationis Jesu « Christi filii David, filii Abraham;* Lucas à sacerdotio « Zachariæ ; Marcus à prophetiâ Malachiæ et Isaiæ. « Primus habet faciem hominis, propter genealogiam ; « secundus faciem vituli, propter sacerdotium, tertius « faciem leonis, propter vocem clamantis in deserto : « *Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus :* Joan- « nes verò quasi aquila ad superna volat. » Interim, tamen, quia, ut observat S. P. Aug., lib 1 de Cons. evang., cap. 6, in hâc animalium et evangelistarum comparatione non tam initia librorum quàm tota scribentium intentio ac scopus sunt ponderanda ; illos interpretes præfert Augustinus, *qui leonem in Matthæo, hominem in Marco, vitulum in Lucâ, aquilam in Joanne intellexerunt*. Rationem hujus subjunxit S. doctor, dicens : « Multò enim congruentius ille qui regiam « Christi personam maximè commendavit, per leonem « significatus accipitur : unde et in Apocalypsi cum « ipsâ tribu regiâ leo commemoratus est, ubi dictum « est : *Vicit leo de tribu Juda....* Quod autem per vi- « tulum Lucas significatus sit, propter maximam vi- « ctimam sacerdotis, neutri dubitaverunt...... Marcus « ergo, qui neque stirpem regiam, neque sacerdota- « lem, vel cognationem vel consecrationem narrare « voluit, et tamen in eis versatus ostenditur quæ « homo Christus operatus est, tantùm hominis figurâ « in illis quatuor animalibus significatus videtur. Hæc « autem animalia tria, sive leo, sive homo, sive vi- « tulus in terrâ gradiuntur. Unde isti tres evangelistæ « in his maximè occupati sunt quæ Christus in carne « operatus est et quæ præcepta mortalis vitæ exer- « cendæ carnem portantibus tradidit. Atverò Joannes « super nubila infirmitatis humanæ velut aquila volat, « et lucem incommutabilis veritatis acutissimis atque « firmissimis oculis cordis intuetur. »

Horum autem *quatuor solus Matthæus Hebræo* (id est, Syriaco, Judæis ut plurimùm tunc usitato) *scri-*

psisse perhibetur eloquio, cæteri Græco, inquit S. P. Aug., lib. 1 de Cons. evang., cap 2. Porrò Matthæus primus omnium scripsit Evangelium, testibus Hieronymo, Irenæo, Athanasio et aliis; idque Jerosolymis. Quod fecisse putatur rogatu discipulorum, et jussu aliorum apostolorum. Exemplar illius Hebraicis conscriptum litteris secum apud Indos detulit S. Bartholomæus, ut docet Hieronymus; quod ibi ad Commodi tempora servatum esse notat Eusebius. In Græcam detulerat quoque S. Barnabas; cum cujus corpore repertum esse sub Zenone imperatore refert auctor ejus Vitæ. Illud quoque pro concionibus exposuisse Jerosolymitanis S. Jacobum fratrem Domini scribit Athanasius. Nunc autem illud Evangelium eâ quâ scriptum est linguâ non exstat. Nam illud Hebræum à Munstero editum, prorsùs spurium; et Syriacum quod circumfertur, longè Matthæi seculo recentius est.

Marcus autem discipulus et interpres S. Petri, juxta quod Petrum referentem audierat, breve in Italiâ scripsit Evangelium; quod cùm Petrus audisset, probavit et Ecclesiæ legendum suâ auctoritate dedit.

S. Lucas arte medicus, Antiochiâ Syriæ metropoli oriundus, cùm videret multos Evangelicam historiam non rectè texuisse, quos in initio sui Evangelii sugillat, sibi onus scribendi Evangelii, prout ex traditione apostolorum didicerat, zelo è assumpsit.

Denique Joannes Zebedæi filius, Jacobi Zebedæi frater, specialiter a Christo dilectus, apostolus et evangelista, qui supra pectus Domini recubuit, cui Christus moriens matrem semper Virginem virgini commendavit, adversùs grassantes Ebionitarum et Cerinthianorum hæreses Christi divinitatem negantium, rogatus ab Asiæ episcopis suum Evangelium scripsit, in quo Christi divinitatem contra mox memoratos hæreticos ostendit, suppletque varia, quæ ab aliis evangelistis prætermissa sunt.

CAPUT PRIMUM.

In diebus Herodis regis Judææ, Zachariæ sacerdoti seni per Archangelum Gabrielem, prope altare incensi prædicitur, filium, qui *Joannes* sit nuncupandus, ipsi ex uxore Elisabeth sterili nasciturum, ipsumque usque ad horam eventûs, ob incredulitatem, mutum permansurum. Non multò post concepit Elisabeth. Lucæ 1, à v. 5 usque ad 25.

QUÆSTIO PRIMA.

An Zacharias fuerit summus sacerdos; et quænam fuerit ejus deprecatio, quam angelus dicit esse exauditam.

Recentiores interpretes, qui contra S. Augustinum sustinent, quòd altare thymiamatis sive incensi fuerit collocatum, non in Sancto sanctorum, ut vult Augustinus, sed in Sancto, etiam communiter dicunt, quòd Zacharias non summus, sed tantùm simplex sacerdos fuerit. Interim, cùm, quæst. 2 in cap. 30 Exodi, multis argumentis probaverimus, quòd altare incensi in Sancto sanctorum collocatum fuerit et illud non simplices seu inferiores, sed soli summi sacerdotes ingredi possent:

Resp. et dico 1° : Zacharias quidem non fuit summus sacerdos omnium, seu summus pontifex, sed tamen fuit summus sacerdos vicis suæ : ita ut fuerit in Synagogâ ferè sicut jam sunt episcopi in Ecclesiâ, ejusdem quidem ordinis et characteris cum summo pontifice Romano, sed non tantæ jurisdictionis.

Ratio primæ partis est quòd Zacharias ministraverit in ordine vicis suæ, ut dicit S. Lucas, cap. 1, v. 8. Atqui summus pontifex non ministrabat in ordine vicis suæ, sed quando volebat; ergo, etc.

Ratio secundæ partis est, quod Zachariam summum sacerdotem fuisse asserant S. Hieron., epist. 4, S. P. Aug., tract. 49 in Joan., aliique veteres, quos citavimus, quæst. 2 in cap. 30. Ergo admodùm verisimile est quòd fuerit summus sacerdos vicis suæ. Hoc autem ut meliùs intelligatur,

Notandum est quòd, cùm in lege veteri tantùm foret unum templum, et unum altare, et sacerdotes acciperent partem sacrificiorum pro se, ne tandem fieret dissensio inter ipsos, rex David, 1 Paralip. 24, sacerdotes omnes distribuerit in viginti quatuor familias seu classes, et statuerit ut quælibet familia ministraret in templo hebdomadatim per vices; adeòque alternis septimanis una ex illis viginti quatuor familiis in templo deservire debebat. Sed cùm quælibet familia certò plures haberet sacerdotes, videtur cujuslibet familiæ princeps fuisse summus sacerdos in ordine vicis suæ, seu familiæ; atque adeò præter summum pontificem fuerunt alii viginti quatuor summi sacerdotes, qui per vices thymiama incendebant in Sancto sanctorum, reliquis familiæ suæ sacerdotibus inferioribus alia munia obeuntibus.

Confirmatur hæc sententia, quia singulis septimanis poterat tantùm unus sacerdos ex illis viginti quatuor ministrare, reliquis manentibus domi, ut scilicet omnes sacerdotes haberent vices suas, et potentiores alios non excluderent : atqui certò princeps ille familiæ non sufficiebat solus pro omnibus sacrificiis; nec etiam poterat esse solus, quia aliàs reliqui sacerdotes ipsius familiæ nunquàm potuissent ministrare, adeòque nec de altari vivere. Ergo ille sacerdos qui ministrabat hâc septimanâ, incendebatque thymiama, debebat secum habere omnes sacerdotes suæ familiæ, et per consequens erat illorum quasi princeps.

Hoc posito, facilè conciliantur auctoritates SS. Patrum, quorum varii dicunt Zachariam, patrem S. Joannis Baptistæ, fuisse summum sacerdotem, alii verò negant ipsum fuisse summum sacerdotem. Etenim ad illos Patres qui negant, dicendum quòd tantùm negent ipsum fuisse summum pontificem; alii verò qui affirmant tantùm volunt ipsum fuisse summum sacerdotem suæ familiæ; quod utrumque verum est.

Dico 2° : Oratio, de quâ dicit angelus : *Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua; et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium*, non fuit oratio quâ po-

stulabat sibi nasciturum filium, sed fuit deprecatio pro salute populi.

Prob. 1° quia Zacharias omnem spem accipiendi filium abjecerat, ut liquet ex v. 18. Ergo non petivit sibi nasciturum filium; siquidem nemo petit illud quod firmiter putat se non accepturum.

Prob. 2° ex S. P. Aug., lib. 2 Quæst. Evang., cap. 1, ita scribente : « Quod Zacharias orans pro populo, audivit ab Angelo : *Exaudita est oratio tua. Ecce Elisabeth uxor tua concipiet et pariet filium...;* attendendum est quàm non est verisimile, ut cùm pro populi peccatis, vel salute, vel redemptione ille offerret...., pro accipiendis filiis oraret : præsertim quia nemo orat accipere quod se accepturum esse desperat. Usque adeò autem ille jam se habiturum filios desperabat, ut hoc angelo promittenti non crederet. Ergo quod ei dicitur : *Exaudita est oratio tua*, pro populo intelligendum est, cujus populi quoniam salus et redemptio et peccatorum abolitio per Christum futura erat, ad hoc nuntiabatur Zachariæ filius nasciturus, quia præcursor Christi destinabatur. » Ejusdem sententiæ sunt S. Chrysost., hom. de Nativ. S. Joannis Baptistæ, Euthymius, Ven. Beda, aliique citati apud Barradium.

Quæstio II.

An peccaverit Zacharias non credendo angelo.

Zacharias audiens nuntium de nascituro sibi filio, v. 18, *dixit ad angelum : Unde hoc sciam? Ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis.* Quòd hìc peccaverit Zacharias, communiter admittunt omnes, et satis colligitur ex verbis angeli v. 20 : *Ecce eris tacens, et non poteris loqui, usque in diem quo hæc fiant, pro eo quòd non credidisti verbis meis.* Unde S. P. Aug., lib. 50 Homiliarum, hom. 44, dicit : « Accepit Zacharias supplicium taciturnitatis merito infidelitatis; quia non credidit, tacuit. Si enim rectè dictum est, *credidi, propter quod locutus sum*, quia Zacharias non credebat, meritò non loquebatur. »

Obj. 1° : Non peccavit B. Virgo, dùm angelo annuntianti incarnationem respondit : *Quomodò fiet istud, quoniam virum non cognosco?* Ergo non peccavit Zacharias dicendo : *Unde hoc sciam*, etc.

Resp. Neg. conseq. Disparitatem dat Aug., loco citato, dicens : « Si verba attendamus, aut ambo crediderunt Zacharias et Maria, aut ambo dubitârunt. Sed nos verba valemus audire, Deus potest et corda interrogare. Intelligimus, charissimi, quia Zacharias quando ait : *Per quid cognoscam hoc? Ego enim senex, et uxor mea progressior in diebus suis,* desperando dixit, non inquirendo : Maria verò quando è contra ait : *Quomodò fiet istud, quia virum non cognosco?* inquirendo dixit, non desperando. »

Quòd autem B. Virgo crediderit, patet ex verbis Elisabeth, quæ Spiritu sancto repleta dixit : *Beata quæ credidisti.* Præterea Zacharias non habebat rationem quærendi vel signum vel modum, cùm illius rei jam ante varia exempla præcessissent; ut de Sarâ, Rebeccâ, Annâ matre Samuelis, et matre Samsonis. B. Virgo verò sollicita pro virginitate suâ, quam Deo voverat, meritò quærit de modo, ne fortè cogeretur concipere cum detrimento virginitatis, præsertim cùm nullum prioribus seculis tale præcessisset exemplum, ut virgo pareret.

Nec obstat quòd angelus afferat argumenta tanquàm ad persuadendum, dicens non esse Deo impossibile omne verbum, et ipsam Elisabeth sterilem in senectute concepisse; quia angelus ista non dixit, ut B. Virgini probaret Dei omnipotentiam; hanc enim ipsa satis firmiter credebat, sed attulit ipsi exemplum, ut experientiâ disceret quod firmiter credebat. Sic ad Hebr. 5 dicitur Christus didicisse obedientiam ex iis, quæ passus est; qui tamen jam ante erat obediens ut pateretur.

Obj. 2° : Gen. 15, Abraham angelo promittenti ipsi, quod posteri ejus essent possessuri terram Chanaan, etiam reposuit : *Unde hoc scire possum?* Atqui Abraham hoc dicendo non peccavit; ergo nec Zacharias.

Resp. Neg. conseq. Disparitas est quòd Abraham hoc non dixerit ex infidelitate, sed ex desiderio sciendi modum rei, quam tamen credebat. Unde Gen. 15, v. 6, dicitur : *Credidit Abram Deo*, et tantùm v. 8 dicit Abraham : *Unde hoc scire possum?* Ergo credebat antequàm illa verba diceret. Item ad Rom. 4, v. 20 et 21 de Abrahamo dicit Apostolus : *In repromissione Dei non hæsitavit diffidentiâ, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo : plenissimè sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.* Atverò Zacharias ista verba protulit ex quâdam diffidentiâ seu incredulitate; uti ex verbis Gabrielis supra citatis satis patet; et ideò ista dicendo peccavit.

Hinc ad similes paritates responderi potest verbis S. Augustini, lib. 22 cont. Faust., cap. 65, ubi inquirit, quare David per verbum, *peccavi*, acceperit veniam, et Saul per idem verbum *peccavi*, veniam non acceperit; et respondet : *Quia in simili voce quam sensus humanus audiebat, dissimile pectus erat, quod divinus oculus discernebat.*

Obj. 3°: Zacharias non debebat credere esse verum angelum qui ipsi loquebatur. Nam non ignorabat quod postea dixit Paulus, 2 Cor. 11, v. 14, solere Satanam se in angelum lucis transfigurare; et Joannes, epist. 1, cap. 4, non omni spiritui esse credendum, sed probandos spiritus, utrùm ex Deo sint. Ergo sine ullâ diffidentiâ et incredulitate potuit dicere : *Unde hoc sciam?*

Resp. Neg. ant. et conseq. Nam cùm angelus omninò apertè se ostenderit, plurimaque legationis suæ signa præ se tulerit et exhibuerit, in hoc aliqualis culpa fuit, quòd ei non facilè crediderit; sed multò tamen levior hæc culpa fuit, quàm si aut Deo, aut angelo, quem bonum esse, et Dei nomine loqui sciret, non credidisset. Unde Zacharias non peccavit hìc mortaliter; quia non pertinaciter, sed ex quâdam mentis perturbatione verbis angeli discredidit.

Nec refert quòd propter istam incredulitatem statim factus sit mutus. Quia illa pœna non est indicium pec-

cati mortalis ; siquidem non solùm in pœnam, sed multò magis in signum et argumentum veritatis mutus factus est. Cùm enim signum petenti Zachariæ angelus daturus esset, prudenter illud dedit, quod et ad levandam pœnam, et ad faciendam fidem aptissimum erat. Hinc Ven. Beda in hunc locum dicit : *Dat signum quod rogatur, ut qui discredendo locutus est, jam tacendo credere discat.*

QUÆSTIO III.

An Joannes Baptista fuerit sanctificatus in utero matris.

Resp. affirmativè. Prob. 1° ex verbis angeli, v. 15 dicentis : *Spiritu sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ.* Ex quibus omninò clarum ac evidens est quòd Joannes fuerit sanctificatus in utero matris. Nam gratia Spiritûs sancti non potest consistere cum peccato mortali.

Prob. 2° ex SS. Patribus, quos annotatione 23 in cap. 1 Lucæ adducit Toletus. S. Athanasius, serm. 4, contra Arianos dicit : *Permulti fuerunt sancti puri omnis criminis : siquidem Jeremias ex utero sanctificatus fuit; Joannes dùm adhuc à gravidâ matre gestaretur, exultavit in gaudio ad vocem Deiparæ Virginis.* S. Cyprianus, epist. 73 de Joanne, ait : *Gratiâ divinâ in utero matris est impletus.* S. Ambrosius in cap. 1 Lucæ dicit priùs in Joanne fuisse spiritum gratiæ quàm vitæ. Appellat autem spiritum vitæ aerem, quem continuâ respiratione accipimus, ita ut sensus sit : In utero nondùm respirabat corpore, et habebat spiritum gratiæ. S. Cyrillus Jerosolym., catech. 3, de Joanne ait: *In utero matris cùm gestaretur, à Spiritu sancto sanctificatus est.*

His omnibus etiam accedit S. P. Aug., lib. 15 de Trin., cap. 26, ubi probans Christum Dominum fuisse repletum dono gratiæ, quando in utero D. Virginis Verbum caro factum est, ita scribit : « Si enim de famulo ejus et præcursore ipso Joanne scriptum est, « *Spiritu sancto replebitur jam indè ab utero matris suæ,* « quoniam quamvis seminatus à patre, *tamen Spiritum* « *sanctum in utero formatus accepit;* quid de homine « Christo intelligendum est vel credendum, cujus car« nis ipsa conceptio non carnalis, sed spiritualis « fuit? »

Obj. 1° : S. Aug., epist. 57, docet solum Christum fuisse sanctificatum in utero, et sanctificationem Joannis Baptistæ esse aliquam sanctificationem quasi metaphoricam, quia nemo potest verè sanctificari nisi per baptismum in novâ lege, et per circumcisionem in veteri lege. Verba ejus sunt : « Hoc ergo excepto « lapide angulari (id est, Christo), non video quo modo « homines ædificentur in domum Dei, ad habendum « in se inhabitantem Deum nisi cùm fuerint renati, « quod non possunt esse antequàm nati. Quamlibet ita« que sententiam de prægnantibus, imò de hominibus « habeamus adhuc intra materna viscera constitutis, « utrùm existimemus eos, necne, donari posse aliquo « sanctificationis modo; vel propter Joannem, qui non« dùm in hanc editus lucem, tamen exultavit in gaudio, « quod utique nisi operatione Spiritûs sancti fieri po« tuisse, quis credat? Vel propter Jeremiam, cui Do« minus dicit : *Priusquàm exires de vulvâ, sanctificavi* « *te;* tamen illa sanctificatio, quâ efficimur singuli « templa Dei, et in unum omnes templum Dei, non « est nisi renatorum, quod nisi nati homines esse non « possunt. » Ergo manifestum est quòd juxta mentem S. Augustini, Joannes non fuerit sanctificatus in utero matris, nisi sanctificatione quâdam metaphoricâ.

Resp. Neg. ant. et conseq. Nam quòd juxta ejus mentem fuerit sanctificatus verâ et reali sanctificatione, satis liquet ex loco supra citato, in quo ex sanctificatione Joannis in utero matris, probat, et à fortiori concludit quòd Christus unctus sit Spiritu sancto, id est, repletus fuerit donis gratiæ ab initio conceptionis suæ. Siquidem si tantùm ageret de sanctificatione metaphoricâ, argumentum ejus non concluderet; quia non sequitur : Joannes Baptista in utero matris sanctificatus fuit aliquâ sanctificatione quasi metaphoricâ; ergo Christus unctus est Spiritu sancto, id est, donis gratiæ repletus fuit, quando in utero B. Virginis Verbum caro factum est. Itaque ad locum objectum

Dico quòd Aug. ibidem agat de lege Dei ordinariâ, quâ statuit nullum sanctificare nisi priùs baptizetur, et abstrahat ab illâ quæstione, utrùm Joannes et Jeremias fuerint in utero sanctificati, ut patet primò ex verbis : *Quamlibet itaque sententiam de prægnantibus,* etc., ac si diceret : Quidquid sit de Joanne et Jeremiâ, tamen dicendum est quòd nullus puer sanctificetur ante baptismum.

Secundò, quia agit ibi contra Pelagianos, negantes peccatum originale, ac docentes quòd parvuli concipiantur et nascantur sanctificati. Augustinus autem hoc negat de omnibus, excepto Christo, et dicit esse impossibile ut sanctificentur nisi fuerint nati, quia non possunt sanctificari nisi renascantur, et non possunt renasci nisi priùs fuerint nati. Ergo Aug. agit de lege Dei ordinariâ; nam certè nec tam stupidus fuit, nec tam impius, ut doceret Deo impossibile esse puerum sanctificare in utero, vel sine baptismo.

Tertiò, quia respondet ibi ad quæstionem sibi propositam, scilicet an parvuli in utero constituti possint noscere Deum, et habere fidem. Ad hanc respondet negativè, et objicienti quòd Joannes in utero matris constitutus crediderit, respondet. « Si usque adeò est « in illo puero acceleratus usus rationis et voluntatis, « ut intra viscera materna jam possit agnoscere, cre« dere, consentire, etc., hoc in miraculis habendum « divinæ potentiæ, non ad humanæ trahendum est « exemplum naturæ. » Ergo agit de lege ordinariâ, et non negat hoc miraculosè posse fieri, aut factum esse.

Quartò, quia dicit ibidem : *Nec quod factum est in Joanne, contemno, nec indè regulam, quid sentiendum sit de parvulis, figo.*

I... Aug. dicit : Excepto solo Christo ; ergo agit

etiam de lege extraordinariâ : Nam Christus miraculosè conceptus est.

Resp. Neg. cons. Nam, quamvis Christus fuerit miraculosè conceptus; non fuit tamen miraculosè immunis à peccato originali, quia non fuit conceptus ex semine vitiato, sive quia, ut Aug. dicit, illum concepit et peperit non concupiscentia carnis, sed obedientia mentis.

Obj. 2° : S. Hieron. in cap. 1 Jeremiæ dicit : « Quod « autem sanctificatur in utero, juxta illud Apostoli « debemus accipere : *Postquàm autem placuit ei, qui « me segregavit de utero matris meæ, et vocavit per « gratiam suam, ut revelaret filium suum in me; ut evan- « gelizarem illum gentibus.* Joannes quoque Baptista « sanctificatur in utero, et sanctum Spiritum accipit, « et movetur in vulvâ, et per os matris loquitur. » Ergo juxta S. Hieron., sanctificatio Jeremiæ et S. Joannis, quæ facta est in utero matris, non est illa quæ fit per infusionem gratiæ habitualis, sed quæ fit per prædestinationem.

Resp. Neg. conseq. Quia S. Hieron. videtur tantùm velle, quod Jeremias et Joannes non fuerint sanctificati à primo instanti conceptionis, sicut fuit Salvator, de quo statim addit : *Iste enim verè priusquàm in utero formaretur, antequàm exiret de vulvâ matris, sanctificatus in utero est, et notus Patri, in quo semper est Pater.* Fuerunt tamen sanctificati post animationem, adhuc in utero matris existentes. Hinc D. Thom. 3 p., q. 27, a. 2, ad 1, ait : « Dicendum quòd Dominus di- « cit, ante sanctificationem in utero se Jeremiam no- « visse, notitiâ scilicet prædestinationis ; sed sanctifi- « câsse dicit eum non ante formationem, sed ante- « quàm exiret de ventre. »

CAPUT II.

Gabriel angelus Mariæ Josepho desponsatæ annuntiat conceptum Jesu Filii Dei de Spiritu sancto. Maria cum festinatione convenit Elisabeth, quæ à Spiritu sancto omnem rem edocta, Mariam appellat matrem Dei. Maria verò postquàm apud Elisabeth mansisset mensibus quasi tribus, reversa est in domum suam. Lucæ 1, à v. 26 usque ad 56.

QUÆSTIO PRIMA.

An D. Virgo fuerit matrimonio juncta, dùm Christum concepit.

Nonnulli antiqui, ut videre est apud Gratianum, quæst. 27, causâ 2, cap. *Quod autem*, et cap. *Institutum*, existimârunt D. Virginem nunquàm fuisse matrimonio junctam, sed tantùm desponsatam. Sed hæc sententia jam ab omnibus rejicitur, et meritò.

Primò, quia manifestè repugnat Scripturæ sacræ, quæ in multis locis Mariam uxorem Josephi, et vicissim Josephum appellat virum Mariæ.

Secundò, quia sponsalia nihil aliud sunt quàm futurarum nuptiarum promissio. Si ergo post sponsalia inita non sit secutum matrimonium, violâssent mutuam promissionem, et sic peccâssent; quod tamen admitti nequit. Nec dici potest, quod obligationem incundi matrimonium sibi invicem remiserint; quia in hoc supposito ab universâ synagogâ, et populo non potuissent haberi tanquàm vir et uxor; item parentes non potuissent permittere ut morarentur sub eodem tecto, etc.

Tertiò, Ecclesia jam à multis annis festum desponsationis, seu matrimonii Mariæ cum Josepho, communi fidelium pietate celebrandum instituit. Cùm igitur tota Ecclesia eos veneretur tanquàm veros conjuges, omninò certum est, quòd fuerint matrimonio juncti.

Altera sententia est eorum qui dicunt quòd Maria usque ad illud tempus quo Joseph deprehendit illam gravidam (quod contigit post visitationem Elisabeth) tantùm fuerit desponsata, et tunc Joseph eam acceperit in conjugem, postquàm ei angelus dixerat : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam*, Matth. 1, v. 20. Ita Hilarius in cap. 1 Matth., Basilius, hom. de humanâ Christi Generatione, Epiphanius, hæresi 78, et novissimè Bernardus Lamy in Concordiâ Evangelicâ.

Tertia sententia, quæ communiter sustinetur ab omnibus, docet quòd D. Virgo fuerit matrimonio juncta Josepho ante annuntiationem Gabrielis archangeli. Et hæc, utpote verisimillima,

Prob., 1°, quia Matth. 1, v. 19, dicitur Joseph *vir* Mariæ ; et v. 20, ait angelus ad Joseph : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam ;* atqui *vir et conjux* in Scripturâ non dicitur nisi de matrimonio junctis ; ergo D. Virgo jam indè erat matrimonio juncta, quando Joseph illam deprehendit esse gravidam ; et consequenter dici nequit quòd tunc tantùm eam acceperit in conjugem. Hinc S. P. Aug., lib. 3 de Cons. Evang., cap. 1, ita scribit : *Neque enim fas erat, ut ob hoc eum* (Josephum) *à conjugio Mariæ separandam putaret, quòd non ex ejus concubitu, sed virgo pepererit Christum.*

Prob. 2° ex Epist. S. Ignatii martyris ad Ephesios, ubi dicit Christum ideò à virgine nuptâ esse conceptum, quia volebat Deus ut ortus Messiæ lateret diabolum, dùm eum putat non de virgine, sed de conjugatâ, more aliorum hominum, fuisse generatum. Atqui illa ratio non subsisteret, si D. Virgo concepisset antequàm fuisset nupta ; ergo, etc.

Prob. min., quia in istâ hypothesi novisset diabolus Mariam esse gravidam antequàm jungeretur matrimonio, et cùm aliundè etiam novisset castimoniam tam ipsius quàm Josephi, et utriusque animum à libidine prorsùs alienum, facilè intellexisset, Mariam operatione Spiritûs sancti concepisse, ac proindè ex eà nasciturum Messiam, seu Salvatorem mundi.

Dices : Equidem diabolus ex perspicaciâ sui ingenii potuisset benè cognoscere utrùm Maria nupta et gravida, esset adhuc virgo an non, v. g., ex signaculo virginitatis adhuc integro, vel ex eo quod nullum virum vidisset ad ipsam accedentem ; item ex eo quòd Christum, utpote conceptum et natum sine peccato originali, nunquàm habuisset sub suâ potestate ; ergo illa ratio nullo modo subsistit.

Resp. Nego conseq. Nam licèt diabolus, etiam non obstante matrimonio, ista omnia cognoscere potuisset, si reverà ad illa reflexisset, tamen non cognovit, quia

Deus istam ejus reflexionem statuerat impedire. Unde cùm diabolus videret Mariam esse conjugatam, cætera rimari et speculari contempsit, matrimonio nimirùm omnem illi impediente suspicionem.

Inst. Deus poterat omnem prorsùs ejus reflexionem impedire; ergo, etiamsi Christus conceptus fuisset ex virgine innuptâ, diabolus id ignorâsset.

Resp. Disting. ant. Deus poterat id absolutè, concedo; attento pulchriori ordine suæ providentiæ, nego ant. Multa enim vult Deus efficaciter fieri, sed certo ordine, ita ut, quamvis effectus divinæ voluntatis sit extraordinarius, tamen circumstantiæ sint ordinariæ. Sic voluit Davidem fieri regem, et simul vivere cum Saüle et post Saülem; et tamen voluit simul, ut David mortem, toties à Saüle intentatam, mediis ordinariis fugeret. Videri merentur lectiones secundi nocturni in festo Desponsationis D. Virginis.

Prob. 3°: Si D. Virgo non fuisset matrimonio juncta ante visitationem Elisabeth, non fuisset satis consultum ejus honori, dùm vicini vidissent eam gravidam; item dùm scivissent eam accepisse puerum ante contractum matrimonium, vel saltem sex mensibus post contractum. Unde S. Ambros., lib. 2 in Luc., ait: « Maluit Dominus aliquos de suo ortu quàm de matris pudore dubitare: sciebat enim teneram esse virginis verecundiam, lubricam famam pudoris; nec putavit ortûs sui fidem matris injuriis astruendam. » Certè quid non suspicati fuissent parentes, dùm filiam suam reversam à visitatione Elisabeth vidissent gravidam, et nondùm nuptam? aut quomodò fuissent ausi eam nuptui tradere, cùm, juxta legem Deuter. 22, v. 21, si sponsa non inveniebatur virgo, *ejicient eam extra fores domûs patris sui, et lapidibus obruent viri civitatis illius, et morietur*, etc. Deinde nec ipsa Maria fuisset ausa se gravidam præsentare Josepho in matrimonium, sed potiùs sola domi mansisset.

Dices cum Lamy: Ideò Maria, Deo inspirante, visitavit Elisabeth, ut esset extra visum vicinorum: postea inito matrimonio, exiit edictum Cæsaris, ut describeretur universus orbis, ut existens in Bethlehem, ibi pareret, et sic etiam vicinos lateret quoto matrimonii peperisset mense.

Resp. id esse merum commentum: nam equidem domestici Elisabeth vidissent tandem tumentem illius uterum; item postquàm fuisset reversa, et mox matrimonio juncta, cognati et vicini, et ad nuptias invitati æquè facilè vidissent eam esse gravidam, ac hoc vidit Josephus; et quidem paulò post id satis vidissent et benè reflexissent, præsertim feminæ, quòd gestaret uterum plus quàm ab unâ aut aliâ septimanâ.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1°: Maria, Lucæ 1, dicitur *desponsata viro*, sicut et Matth. 1, v. 18: *Cùm esset desponsata*. Ergo nondùm erat nupta.

Resp. Neg. conseq. Nam illa quæ nupta est vocatur etiam desponsata, quamdiù matrimonium non est consummatum. Sic, Lucæ 2, dicitur Joseph ivisse in Bethlehem, *ut profiteretur cum Mariâ desponsatâ sibi uxore*. Atqui juxta omnes erat tunc nupta; ergo, etc. Item Matth. 1, v. 20: *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam*. Et v. 24: *Accepit conjugem suam*. Ergo, quamvis vocetur desponsata, erat tamen conjux. Plura alia loca, in quibus conjuges dicuntur *sponsi*, adducit auctor Analyseos in Evang., dissert. 2, signanter ex Deuter. 22, v. 23; Osee 4, Isaiæ 62, Jeremiæ 7, v. 34, et cap. 25, v. 10; Joelis 2, lib. 1 Machab., c. 9, etc.

Inst. Dicitur Matth. 1: *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam*: Ergo nondùm acceperat; et consequenter textus intelligi debet hoc modo: Noli timere accipere Mariam in conjugem tuam. Item ibidem, v. 24: *Exsurgens autem Joseph à somno.... accepit conjugem suam*. Atqui si modo habuisset, non debuisset eam accipere; ergo, etc.

Resp. Neg. min. et conseq. Nam cùm ibidem, v. 18, dicatur: *Joseph.... voluit occultè dimittere eam*, satis evidens est, quòd jam indè eam in conjugem haberet. Si enim nondùm habuisset, non potuisset dimittere. Cùm igitur voluerit dimittere, et angelus illi dixerit ut acciperet eam, *τὸ accipere* ibidem sumitur pro *retinere*, seu, *non dimittere*. Unde S. Ambros., lib. 2 in Luc., ait: *Quam non accepit, nemo dimittit, et ideò qui volebat dimittere, fatebatur acceptam*. Item Lucæ 1 dicit Maria ad angelum: *Quomodò fiet istud, quoniam virum* (subintellige *meum*) *non cognosco*. Non potuisset autem tunc temporis Josephum vocare virum suum, si nondùm fuisset nupta, sed dicere potiùs debuisset: Quomodò fiet istud, quoniam virum necdùm habeo?

Obj. 2°: Dicitur Matth. 1, v. 18: *Cùm esset desponsata mater Jesu Maria Joseph, antequàm convenirent*. Ergo nondùm convenerant, scilicet ad habitandum simul, ut exponit Remigius; adeòque nondùm erant matrimonio juncti.

Resp. Neg. conseq. Illa enim verba non sunt intelligenda de cohabitatione, sed de conventione ad consummandum matrimonium. Nam ideò addita sunt ab evangelistâ, ut designaretur stupor Josephi, dùm videbat Mariam gravidam, antequàm consummâsset matrimonium. Aliàs enim potuissent consummare, antequàm convenirent, id est, simul habitarent; quia ad licitè consummandum matrimonium non requiritur ut vir et mulier habitent simul, sed sufficit quòd sint legitimo matrimonio juncti. Verba itaque illa: *Antequàm convenirent*, de conventione ad habitandum non sunt exponenda; jam enim Maria, ut docent SS. Patres, Chrysost., hom. 4 in Matth., et Ambros., lib. 2 in Luc., intùs erat, et in eisdem ædibus cum Josepho habitabat. Unde D. Thom., 3 p., q. 29, a. 2, ad 3, ait: « Beata Virgo sic fuit desponsata Joseph, quod etiam esset domi habita: nam sicut in eâ quæ in domo viri concipit, intelligitur conceptio maritalis, sic in eâ quæ extra domum concipit, est suspecta conceptio; et ita non esset sufficienter provisum famæ beatæ Virginis. »

Inst. S. Thom. ibidem dicit: « Quamvis tamen esset domi habita propter primam desponsationis fidem, nondùm tamen intervenerat solemnis celebratio nuptiarum, propter quod etiam nondùm carnaliter convenerant. Unde, sicut Chrysost. dicit, non ait

« evangelista : Antequàm duceretur in domum sponsi, « etenim intùs jam erat. Consuetudo enim erat vete- « ribus, ut sponsæ in sponsorum domibus haberentur, « et ideò etiam angelus dicit Joseph : Ne timeas acci- « pere Mariam, id est, ne timeas nuptias ejus solem- « niter celebrare. » Ergo dùm venit angelus nondùm erat nupta, sicut possent carnaliter convenire.

Resp. Neg. conseq. Nam, cùm dicatur Matth. 1, v. 24 : *Joseph.... fecit sicut præceperat ei angelus, et accepit conjugem suam*, sequeretur, quòd celebraverit nuptias cum sponsâ tribus mensibus gravida ; quod tamen admitti nequit : quia in hoc supposito honori D. Virginis, ejusque Filii sufficienter provisum non fuisset.

Dicendum itaque quòd, quando sponsæ in domum sponsi ducebantur, tunc etiam simul nuberent, licèt fortè postea opportuno tempore nuptias celebrarent ; quia tunc non requirebatur illa peculiaris solemnitas ad matrimonium, sufficiebat enim utriusque consensus. Si enim non nupsissent tunc, ista consuetudo, si tamen reverà exstiterit, fuisset mala et improbanda ; nam sponsus et sponsa mutuo amore ardentes, etc., non facilè se continuissent. Dico : *Si tamen reverà exstiterit;* nam illius consuetudinis nullum exstat in Scripturâ exemplum, sed potiùs constat de opposito.

Obj. 3° : Non potest ex Scripturâ probari, quòd Maria fuerit conjugata, nisi quia vocatur *uxor* et *conjux*, et Joseph dicitur *vir ejus :* atqui nihil indè sequitur; ergo, etc.

Prob. min. ex Patribus. S. Bernardus, hom. 2 super *Missus* dicit : *Virum nominat evangelista Josephum, non quia maritus, sed quia homo virtutis erat.* Iterùm ibidem : *Nec vir matris, nec filii pater Joseph exstitit.* S. Hilarius, in cap. 1 Matth., ait : *Quotiescumque de utroque* (id est, de Virgine et Josepho) *fit sermo, mater potiùs Christi Virgo, quia id erat, non uxor Josephi est nuncupata, quia non erat.* S. Gregorius, hom. 26 in Evang., ita scribit : *Dominus Mariam habere sponsum voluit, qui tamen ad ejus nuptias non pervenit.* Et S. Aug., serm. 13 de Natali Domini : *Concepit Virgo, antequàm sponsum haberet, parit antequàm nubat.* Similiter S. Hieron., in cap. 1 Matth., ad illa verba, v. 16 : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ*, dicit : *Cùm virum audieris, suspicio tibi non subeat nuptiarum, sed recordare consuetudinis Scripturæ, quod sponsi viri, et sponsæ dicantur uxores.*

Resp. 1° : Si illa verba Patrum, crudè spectata, combinentur cum Scripturâ, involvunt apertam contradictionem. Etenim juxta Scripturam, Maria erat sponsa, sive desponsata ; juxta id quod citatum est ex serm. 13 de Natali Domini, non erat sponsa, dùm concepit. Juxta Scripturam, Joseph erat vir ejus ; juxta S. Hieron., tantùm erat sponsus. Juxta S. Bernardum, erat vir ejus, quia erat homo virtutis : sed hâc ratione videtur potuisse vocari vir omnium feminarum, et Maria uxor omnium virorum : quia ambo erant homines virtutis, non solum respectu suî mutuò, sed respectu omnium aliorum. Itaque directè ad argumentum

Resp. 2° illos Patres nihil aliud velle quàm quòd non fuerint conjuges ex matrimonio consummato, quamvis fuerint veri conjuges ex matrimonio rato. Nuptiæ ergo sumuntur ab illis Patribus pro consummatione matrimonii. Unde S. Ambros., lib. de Instit. virg., cap. 6, ait : « Cùm enim initiatur conjugium, « tunc conjugii nomen adsciscitur ; non enim deflora- « tio virginis facit conjugium, sed pactio conjugalis. « Cùm jungitur puella, conjugium est, non cùm virili « admixtione cognoscitur. » Et S. P. Aug., lib. 1 de Nupt. et Concupisc., cap. 11 : « Neque enim fallaciter « ab angelo dictum est ad Joseph : *Noli timere ac- « cipere Mariam conjugem tuam.* Conjux vocatur ex « primâ fide desponsationis, quam concubitu non co- « gnoverat, nec fuerat cogniturus. Nec perierat, nec « mendax manserat conjugis appellatio, ubi nec fue- « rat, nec futura erat ulla carnis commixtio. »

Ad verba autem quæ ex serm. 13, seu potiùs 9 de Natali Domini allata sunt, dico illa non esse S. Augustini ; nam sermo 9 et 13 sunt apocryphi, et ad appendicem tomi ultimi à Benedictinis rejecti.

Obj. 4° : D. Virgo ab ineunte ætate virginitatem voverat ; ergo matrimonium non contraxit : nam si contraxisset, peccâsset.

Resp. Neg. conseq., quia, cùm ad valorem matrimonii non requiratur consensus in commercium carnale, uti docetur in theologiâ, clarum ac evidens est quòd votum continentiæ non repugnet matrimonio ; adeòque D. Virgo non peccavit illud ineundo. Præterea si peccâsset ineundo matrimonium, etiam peccâsset ineundo sponsalia. Nam, si matrimonium repugnet voto, quia per illud tradunt sibi conjuges *jus in re* ad mutua corpora, pariter repugnabunt sponsalia, quia per hæc tradunt sibi *jus ad rem* ad mutua corpora.

Quæstio II.

Cur D. Virgo fuerit turbata, et quandonam Christus sit conceptus.

Resp. et dico 1° : Juxta S. Ambros., lib. 2 de Virginibus, turbata est quia videbat virum. Idem docet in cap. 1 Lucæ dicens : *Trepidare virginum est, et ad omnes viri ingressus pavere.* S. Bernardus, hom. 3 super *Missus*, putat turbatam fuisse quia angelus ille quem videbat, poterat esse angelus Satanæ, qui se transfigurâsset in angelum lucis. Alii alias dant rationes ; sed illæ omnes videntur deflectere à litterâ, et ad summum possunt esse bonæ pro concionatoribus. Quare

Dico 2° : D. Virgo turbata fuit propter insolitam salutationem, quâ ipsam angelus adeò laudabat.

Probatur ex claris verbis Evangelii Lucæ 1, v. 29 : *Quæ cùm audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio.* Ergo turbata fuit humillima Virgo, quia audiebat sibi dari tantas laudes.

Prob. conseq., quia angelus volens ab illâ auferre turbationem et timorem, affert rationem, quare illam in salutatione vocaverit gratiâ plenam, dicens : *Invenisti enim gratiam apud Deum.*

Dico 3° : Videntur aliqui auctores à Maldonato citati, docuisse quòd Christus fuerit conceptus, antequàm angelus venerit ad D. Virginem, vel saltem dùm dixit : *Dominus tecum*. Attamen quod tantùm fuerit conceptus, dùm Maria consensit, dicens : *Ecce ancilla Domini*, etc., clarè patet ex ipso Evangelio. Nam post illa verba : *Dominus tecum*, dicit illi angelus : *Ecce concipies in utero ;* ergo nondùm conceperat, dùm angelus ad ipsam ingressus erat. Et iterùm : *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideòque et quod nascetur ex te sanctum*, etc. Ergo dùm angelus ingrediebatur ad D. Virginem, eamque salutabat dicens : *Dominus tecum*, Christus necdùm erat conceptus.

Obj. 1° : In textu græco loco *nascetur* habetur *γεννώμενον*, id est, *quod ex te natum ;* ergo Christus jam inde conceptus, seu in utero D. Virginis natus erat, quando angelus eam salutabat.

Resp. Neg. conseq., quia sensus textûs Græci non est, quod ex te conceptum, seu in utero jam natum est, sed, quod ex te conceptum, seu natum fuerit; uti observat Jansenius. Unde participium Græcum non supponit pro præterito, sed pro futuro ; prout noster interpres illud vertit, et prout liquet ex contextu.

Obj. 2° : S. Hieron., epist. 140, dicit : *Maria, quia conceperat eum, in quo omnis plenitudo divinitatis habitat corporaliter, gratiâ plena salutatur.* Item D. Thom., 3 p., q. 30, a. 4, O, dicit : *In hâc salutatione præmisit angelus idoneitatem Virginis ad conceptum, dicens :* GRATIA PLENA. *Expressit conceptum, in hoc, quod dixit :* DOMINUS TECUM.

Resp. S. Hieron. uti verbo *conceperat* pro *conceptura erat ;* aliàs ab ipso recedendum esset. S. Thom. autem non dicit, ad illa verba conceptum fuisse Dominum, sed illa verba expressisse ejus conceptum, seu conceptionem mox futuram ; nam paulò post dicit : *Intendebat eam instruere de mysterio incarnationis, quod in eà erat implendum, quod quidem fecit in prænuntiando conceptum et partum, dicens : Ecce concipies in utero.*

QUÆSTIO III.

An D. Virgo interfuerit nativitati S. Joannis Baptistæ.

Postquàm D. Virgo Christum conceperat, abiit in montana, in civitatem Juda, et ingressa domum Zachariæ, salutavit Elisabeth. Civitas illa verisimilius fuit Hebron. Nam hæc sita erat in montanis, et erat civitas Juda, et civitas sacerdotalis, ut constat ex Josue 21 ; adeòque omnia illi conveniunt, quæ evangelista de istâ civitate dicit. Ita Baronius in Apparatu, Toletus, Tirinus ac alii communiter. Dicit autem S. Lucas, cap. 1, v. 56, quòd Maria manserit cum Elisabeth *quasi mensibus tribus ;* circa quæ verba oritur quæstio, an apud Elisabeth manserit usque ad nativitatem S. Joannis Baptistæ. Ad quam quæstionem

Resp. probabiliùs affirmativè.

Prob. 1° quia constat ex cap. 1 S. Lucæ, v. 36, quòd, quando angelus nuntiabat Mariæ incarnationem Christi, Elisabeth esset sex mensibus gravida, fortè jam ferè completis ; deinde quòd post discessum angeli Maria iverit visitatum Elisabeth, et manserit *cum illa quasi mensibus tribus*. Atqui communiter feminæ tantùm novem mensibus gestant uterum ; ergo videtur mansisse usque ad nativitatem S. Joannis.

Prob. 2° quia non videtur ulla ratio cur Maria mansisset tamdiù apud Elisabetham, nisi ut assisteret nativitati Joannis, admirabilis istius pueri, futuri præcursoris Messiæ, etc. Non est ergo credibile quòd manserit usque ad partum, et instante partu abiverit ; nam hoc omnibus apparuisset esse contra urbanitatem et charitatem. Et reverà, nisi D. Virgo voluisset interesse nativitati S. Joannis, haud dubiè statim post visitationem factam, aut certè post paucos dies domum ad virum suum reversa fuisset, ait Estius.

Prob. 3° ex S. Ambrosio in cap. 1 Lucæ dicente : *Tamdiù mansit Maria, quamdiu Elisabetha pariendi tempus impleret.* Item Beda dicit : *Tamdiù mansit Virgo, donec præcursoris, propter quam maximè venerat, nativitatem videret.*

Obj. 1° : Indecens fuisset ut maneret Virgo apud feminam parientem.

Resp. Neg. assumpt. Nam ab obstetricibus non putabatur esse virgo, cùm jam esset tribus mensibus gravida. Præterea tempore partûs non debebat necessariò esse in eodem cum Elisabeth cubiculo.

Obj. 2° : Quando Maria abiit in montana, Elisabeth gestabat uterum sexto tantùm mense, qui poterat esse inchoatus, pone ad diem decimam quintam, et Maria mansit cum illâ tantùm, *quasi*, id est, ferè, *mensibus tribus ;* ergo non mansit usque ad partum. Nam feminæ non solent parere, nisi circa initium decimi mensis. Ita auctor Analyseos.

Resp. Neg. ant., quia verba angeli : *Ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute suâ ; et hic mensis sextus est illi quæ vocatur sterilis*, videntur habere hunc sensum : Elisabeth, quamvis senex et sterilis, tamen jam est gravida à sex mensibus : qui sensus importat, menses istos ferè fuisse finitos. Saltem sic intelligit Ecclesia, quæ nativitatem S. Joannis ponit præcisè tribus mensibus post Annuntiationem. Deinde, cùm ex Evangelio non pateat quòd Maria discesserit ex Nazareth eàdem die quâ angelus illi annuntiavit Incarnationem, dici potest quòd discesserit aliquot diebus post. Unde evangelista non dicit : *Exsurgens Maria illo die*, sed : *Exsurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana ;* quâ phrasi satis insinuatur illam non statim, seu eodem die abivisse, sed aliquod diebus post. Denique non est etiam generaliter verum quòd feminæ non pariant nisi decimo mense inchoato : nam multæ pariunt ante finem noni mensis.

Inst. Dicit evangelista quòd Maria iverit in montana *cum festinatione ;* ergo statim abivit post discessum angeli.

Resp. Neg. conseq., quia *τὸ cum festinatione* non refertur ad tempus, sed ad iter, ita ut significetur, quòd, quando abivit, iverit cum festinatione, non hærendo in viâ. Putant tamen multi quòd hæserit aliquo tempore Jerosolymis in templo, ut Deo pro tanto bene-

ficio sibi concesso gratias ageret; et hoc est valdè credibile, quia debebat Jerosolymam transire. Interim

Nota quod Hebron, ubi satis communiter putatur habitâsse Zacharias, distaret à Nazareth ad minus 30 leucis; adeòque quòd D. Virgo debuerit impendere facilè septem dies; nam filiæ non adeò celeriter incedere possunt. Ac per consequens omninò verisimile est quòd non pervenerit ad Elisabetham, nisi sexto finito, et septimo mense inchoato à conceptione Joannis. Ex quo ulteriùs patet, quòd etiam, juxta nostram sententiam, non manserit apud Elisabetham tribus mensibus integris, seu completis, sed tantùm quasi, seu ferè tribus mensibus.

Obj. 3° : S. Lucas narrat nativitatem Joannis post discessum D. Virginis; ergo reversa est in domum suam, antequàm Joannes esset natus.

Resp. Neg. conseq. Quia narrat nativitatem Joannis per figuram recapitulationis, quæ satis frequens est in Scripturis, et in historicis. Narrat igitur evangelistá priùs discessum D. Virginis quàm nativitatem Joannis, ut absolvat quod de visitatione ejus dicere volebat; sed postea recapitulando redit ad ea quæ dicere intendebat de Joanne. Sic in fine cap. 1 de eodem Joanne dicit : *Puer autem crescebat et confortabatur spiritu; et erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israël.* Postea autem cap. 2 narrat quòd exierit edictum à Cæsare Augusto; et tamen indè certò non sequitur quòd Joannes fuerit in deserto ante exitum istius edicti; ergo similiter non sequitur quòd D. Virgo reversa sit in domum suam ante nativitatem Joannis.

Inst. 1° : Si D. Virgo mansisset usque ad nativitatem Joannis, haud dubiè desuper aliquam mentionem fecisset S. Lucas.

Resp. quòd sufficientem fecerit, dicendo quòd manserit ibi quasi, seu circiter, tribus mensibus; uti liquet ex supra dictis.

Inst. 2° : Dicit evangelista quòd die octavo venerint circumcidere puerum, et voluerint ipsum vocare Zachariam. Atqui si Maria fuisset ibi, facilè potuisset compescere vicinos, dicendo cum Elisabethâ quod deberet vocari Joannes. Adeòque non debuissent amici innuere patri ejus Zachariæ, ut significaret, quomodò vellet filium suum vocari. Deinde si Maria fuisset inter istos amicos, evangelista hoc non tacuisset. Ita rursùs auctor Analyseos.

Resp. Quamvis Maria manserit usque ad nativitatem Joannis, non tamen indè sequitur quòd manserit usque ad circumcisionem. Nam si, ut auctor præfatus prætendit, non decuerit virginem adesse nativitati, multò minùs decuit adesse circumcisioni. Præterea etiam supposito quòd Maria tunc ibi fuerit, tamen evangelista non fecit mentionem de præsentiâ ipsius, quia D. Virgo, pro suâ humilitate, noluit se immiscere isti contentioni consanguineorum et amicorum; multò minùs ut argumentum supponit, ibi primas partes agere tanquàm prophetissa.

CAPUT III.

Maria tribus mensibus gravida revertitur ex Hebron in Nazareth. Joseph autem videns illam gravidam, nolebat ei cohabitare; et cùm esset justus, etiam nolebat traducere : quare ut periculo sese subduceret, voluit occultè dimittere eam; sed ab angelo rei veritatem edoctus, conjugem suam retinuit, Matth. 1, à v. 18 usque ad 25. Sed antequàm evangelista hæc describat, enumerat ab initio cap. usque ad v. 17, progenitores, ex quibus Christus secundùm carnem descendit.

QUÆSTIO PRIMA.

An Christus descendat ex Davide.

Faustus Manichæus, ne cogeretur fateri Christum ex stirpe regiâ Davidis esse oriundum, negavit genealogiam à Matthæo descriptam esse Evangelium. Hunc ejus errorem refutat S. Augustinus.

Resp., et dico : Christus genus suum traxit ex stirpe Davidis. Resolutio hæc est de fide, et

Prob. 1° ex testimoniis Scripturæ utriusque Testamenti. Psal. 88, dicit Deus de Davide : *Semel juravi in sancto meo..... semen ejus in æternum manebit. Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo,* etc. Psal. 131 : *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam.* Item, 2 Reg. 7, v. 12, dicit Deus Davidi : *Suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum ejus usque in sempiternum. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium.* Atqui, quamvis illa verba in sensu litterali figurato intelligantur de Salomone, tamen in sensu litterali proprio intelliguntur de Christo; ergo, etc.

Prob. min., quia Apostolus illa verba litteraliter applicat Christo ad Heb. 1, v. 5, dicens : *Cui enim dixit aliquando angelorum..... Ego ero illi in patrem, et ipse erit mihi in filium?* Vide desuper plura, quæst. unicâ in cap. 7 lib. 2 Regum.

Item Isaiæ 11, v. 1 dicitur : *Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet.* Quæ verba Rabbini de Messiâ intelligunt.

S. Matthæus Evangelium suum exorditur dicens : *Liber generationis Jesu Christi filii David,* etc. Porrò si Christus reverà non fuisset ortus ex familiâ David, et quidem per Salomonem, Matthæus ab initio sui Evangelii omnem fidem sibi abrogâsset; quia Evangelium suum scripsit in gratiam Judæorum, jam recenter ad fidem conversorum, qui optimè sciebant genealogias : nam, teste Josepho, lib. 1 cont. Appionem, servabant integras genealogias, tam privatim, quàm publicè in tabulariis sacris, et in publicis archivis, idque maximâ curâ, eorum præsertim qui erant ex tribu Levi et Juda. Et quidem ex tribu Levi, ne quis alienus ab illâ tribu invasisset sacerdotium; ex tribu autem Juda ob Messiam ex eâ nasciturum. At verò quia promissio generalis de nascituro Messiâ ex tribu Juda, posteà restricta fuit ad familiam Davidis, ideò Judæi nihil religiosiùs servabant, quàm tabulas genealogicas illorum qui à Davide genus suum ducebant, ut testatur Julius Africanus, epist. ad Aristidem.

Si ergo Matthæus falsam texuisset genealogiam, statim reclamâssent Judæi; nunquàm autem reclamârunt; ergo, etc.

Act. 2, v. 30, verba illa Dei ad Davidem, Psal. 131 : *De fructu*, etc., applicat S. Petrus Christo. Lucæ 1, dicit Zacharias : *Erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui.* Ad Rom. 1, v. 3 : *De filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem.* Ergo omninò manifestum est, quòd Christus descendat ex Davide.

Prob. 2° : Christus non potuit pertinere ad aliquam stirpem vel familiam, nisi per Mariam Virginem, ex quâ natus est; atqui Maria Virgo est orta ex progenie et familiâ David; ergo et ex eâdem ortus est Christus.

Major est certa : Nam Christus ratione propaginis, sive generationis humanæ pertinere non potuit ad stirpem et familiam David per Josephum, cùm fidei dogma sit, Josephum non fuisse patrem naturalem Christi.

Probatur itaque minor ex verbis Lucæ 2, v. 4 : *Ascendit Joseph à Galilæâ de civitate Nazareth, in Judæam in civitatem David, quæ vocatur Bethlehem; eò quòd esset de domo et familiâ David, ut profiteretur cum Mariâ desponsatâ sibi uxore prægnante.* Nam si non fuisset Maria similiter de domo et familiâ David, non fuisset necesse, imò nec conveniens, ut Joseph illam gravidam, et partui proximam, tanto itinere, nempe vigintì quinque circiter leucarum, fatigâsset, et tanto periculo exposuisset, nisi ipsa debuisset etiam in eâdem civitate profiteri seu inscribi, eò quòd esset de domo et familiâ David. Unde S. Hieron., in cap. 1 Matth., dicit, *ex unâ tribu fuisse Joseph et Mariam, et ideò simul censentur in Bethlehem, ut de unâ videlicet stirpe generati.* Videri etiam potest S. P. August., lib. 23 cont. Faust., cap. 8 et 9.

Prob. 3° : Judæi firmissimè credebant suum Messiam oriturum ex familiâ David, ut constat ex Joan. 7, v. 42, ubi Judæi inter se dissidentes de Christo, in hoc conveniunt : *Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, et de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus?* Atqui Christus fuit verus Messias; ergo fuit ex semine David.

Prob. 4° : Judæi resistentes Christo et negantes eum esse Messiam, nunquàm ostenderunt eum non esse ex stirpe David; ergo non potuerunt hoc ostendere; adeòque reverà fuit ex illâ stirpe.

Prob. conseq., quia si potuissent ostendere ipsum non esse ex stirpe David, habuissent efficacissimum argumentum ad probandum quòd non esset Messias; et per consequens quòd esset seductor, etc.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Quamvis Joseph juxta genealogiam à S. Matthæo descriptam ortus sit ex stirpe David, et quidem per Salomonem, non sequitur tamen quòd D. Virgo ex eâdem stirpe fuerit; ergo saltem ex genealogiâ S. Matthæi efficaciter probari nequit quòd Christus descendat ex Davide.

Prob. ant., quia sicuti Rahab uxor Salmon, Ruth uxor Booz, Michol uxor Davidis non fuerunt ex tribu Juda, sicuti nec Athalia uxor Joram regis Juda fuit ex stirpe David, ita et D. Virgo uxor Josephi non debebat necessariò esse ex istâ stirpe; atqui tantùm Christus ortus est ex D. Virgine; ergo, etc. Ante responsionem

Nota quòd multi interpretes, ad ostendendum quòd D. Virgo fuerit ex eâdem familiâ ex quâ fuit Joseph, utantur hoc argumento : Juxta legem Numer. 36, omnis filia quæ erat hæres bonorum patris sui, debebat nubere uni ex suâ familiâ; atqui D. Virgo erat hæres sui patris : nam erat filia unigenita, vel saltem fratres non habebat; ergo debebat nubere viro suæ familiæ; et consequenter Joseph erat ex eâdem familiâ ex quâ ipsa erat. Jam verò Joseph descendit ex familiâ David, et quidem per Salomonem; ergo et inde descendit D. Virgo.

Sed hoc argumentum non videtur omninò efficax; nam etiam supposito quòd D. Virgo fuerit hæres bonorum patris sui, tamen ex matrimonio ipsius cum Josepho non potest concludi quòd descendat ex Davide per Salomonem. Quia lex de filiabus uni ex familiâ suâ matrimonio jungendis, data quidem est, ne hæreditates familiarum permiscerentur; sed tamen hoc non debet intelligi de quibuslibet familiis ultimis, sed tantùm de familiis primitivis, quas Numer. 26 Moyses et Eleazar distinxerant, ut monstrabitur quæst. seq., § 2, in solutione ad obj. quintam. Ac proindè, etiamsi D. Virgo non descendisset ex Davide per Salomonem, sed per Nathan, imò quamvis nequidem ex Davide descendisset, modò fuisset de familiâ Hesronitarum, adhuc licitè potuisset nubere Josepho. Itaque ad argumentum supra propositum

Resp. Disting. ant. Non sequitur præcisè ex solâ genealogiâ Josephi quòd D. Virgo fuerit ex eâdem stirpe; concedo. Non sequitur ex genealogiâ, ejusque circumstantiis; nego ant. et conseq. Nam cùm Matthæus in suâ genealogiâ dicat Joseph non genuisse Christum, sed tantùm fuisse virum Mariæ, de quâ natus est Christus de Spiritu sancto antequàm convenirent, si D. Virgo non fuisset proxima cognata Josephi, falsò in genealogiâ Christi, quam certò texere voluit, enumerâsset omnes istos progenitores Christi, adeòque omnem fidem sibi ab initio abrogâsset.

Cùm igitur Matthæus satis clarè insinuet quòd majores isti, quos enumerat, fuerint progenitores Christi, et Christus ex ipsis non sit generatus nisi per D. Virginem, non potuit texere genealogiam Christi per Josephum, nisi quia apprimè noverat, et omnibus tum temporis notum erat quòd D. Virgo esset proxima cognata Josephi; et consequenter ex genealogiâ Matthæi, omnibus benè attentis clarè sequitur ac concluditur quòd D. Virgo quoque descenderit ex Davide per Salomonem. In quoto autem cognationis gradu D. Virgo cum Josepho fuerit, exactè scire non possumus. Interim cùm nihil implicet quominùs omnes personæ generantes, quas ab Abra-

bam usque ad Jacob exclusivè Matthæus enumerat fuerint veri progenitores Christi; admodùm plausibiliter dici posse videtur quòd Mathan habuerit duos filios, quorum unus, nempe Joachim, fuit pater D. Virginis, et alter, nimirùm Jacob, fuit pater Josephi; et consequenter quòd Joseph et D. Virgo fuerint patrueles.

Obj. 2° : S. Hilarius, can. 1 in Matth., et nonnulli alii Patres dicunt S. Lucam texere Christi genealogiam per lineam sacerdotalem, seu per lineam Nathan, qui fuit filius naturalis Uriæ sacerdotis, à Davide post initum cum Bethsabee uxore Uriæ matrimonium, in filium adoptati. ImòS. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 4, dicit : *Lucas ad ipsum David per Nathan ascendit, per quem prophetam Deus peccatum illius expiavit.* Atqui hic propheta erat de genere sacerdotali; ergo, etc.

Resp. Licèt aliqui Patres dicant S. Lucam texere genealogiam Christi per lineam sacerdotalem, hoc tamen admitti non potest : siquidem Scriptura id apertè negat : nam dicit Nathan fuisse filium Davidis, sicut Salomon, lib. 1 Paralip., cap. 3. *Porrò in Jerusalem nati sunt ei filii Simmaa, et Sobab, et Nathan, et Salomon, quatuor de Bethsabee filiâ Ammiel.*

Ad auctoritatem autem S. P. Augustini dico indè nihil sequi contra hanc sententiam, quia ipse de hâc materiâ satis clarè mentem suam explicat, lib. 2 Retract., cap. 16, ita scribens : *Item ubi dixi : Lucas verò ad ipsum David per Nathan ascendit, per quem prophetam Deus peccatum illius expiavit, per cujus nominis prophetam dicere debui, ne putaretur idem fuisse homo, cùm alter fuerit, quamvis et ipse hoc vocaretur.*

Inst. 1° : Elisabeth fuit de filiabus Aaron : Atqui D. Virgo fuit cognata Elisabeth; ergo et ipsa fuit de filiabus Aaron.

Resp. Neg. conseq. Quia, ut docet S. Thom. 3 p., q. 31, a. 2, ad 2, « fieri potuit, ut pater Elisabeth « aliquam uxorem habuerit de stirpe David, ratione « cujus beata Virgo Maria, quæ fuit de stirpe David, « esset Elisabeth cognata. Vel potiùs è converso, « quòd pater beatæ Mariæ de stirpe David existens, « uxorem habuerit de stirpe Aaron. » Hoc autem ultimum, scilicet quòd uxor patris D. Virginis, seu S. Anna fuerit de stirpe Aaron, apparet verisimilius, quia est conformius menti SS. Patrum, qui asserunt quòd Christus non tantùm ex regibus, sed etiam ex sacerdotibus descendat. Hinc S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 2, de hâc re ita ratiocinatur : « Cùm evidenter dicat Apostolus Paulus, ex semine « David secundùm carnem Christum, ipsam quoque « Mariam de stirpe David aliquam consanguinitatem « duxisse, dubitare utique non debemus. Cujus feminæ quoniam nec sacerdotale genus tacetur, insinuante Lucâ quòd cognata ejus esset Elisabeth, « quam dicit de filiabus Aaron, firmissimè tenendum « est, carnem Christi ex utroque genere propagatam, « et regum scilicet et sacerdotum. »

Inst. 2° : S. Thom. loco præcitato dat adhuc aliam solutionem, dicens quòd istud argumentum solvi possit, sicut Augustinus dicit 23 contra Faustum : « Si « Joachim pater Mariæ de stirpe Aaron fuit (ut Faustus hæreticus per quasdam scripturas apocryphas « asserebat), credendum est quòd mater Joachim fuerit de stirpe David, vel etiam uxor ejus, ita ut per « aliquem modum Mariam dicamus fuisse de stirpe David. » Ergo S. Thom. et S. Aug. admittunt quòd Joachim fortè fuerit de stirpe Aaron. Quod si verum sit, etiam necessariò Maria et Christus fuerunt.

Resp. SS. illos doctores id non absolutè admittere, sed tantùm dicere quod si verùm esset illud quod Faustus ex quibusdam scriptis apocryphis contendebat, nempe D. Virginem fuisse de stirpe Aaron, tunc equidem credi deberet quòd mater ejus vel avia fuisset de tribu Juda et David : aliàs enim ipsi assertivè scribunt Mariam, adeòque et ipsius patrem, fuisse de familiâ Davidis. Verba S. P. Aug., lib. 23 cont. Faust., cap. 9, sunt : « Nos ergo credimus etiam Mariam « fuisse in cognatione David, quia Scripturis illis credimus quæ utrumque dicunt, et Christum ex semine David secundùm carnem, et ejus matrem « Mariam, non cum viro concumbendo, sed virginem. « Quisquis ergo dicit Mariam ad consanguinitatem « David non pertinuisse, manifestum est quòd istarum « Scripturarum tam excellenti auctoritati obluctetur. » Postea verò gratis concesso quod Faustus dicebat, dat solutionem supra dictam, et concludit : « Hoc ergo « potiùs, vel tale aliquid dicerem, si illius apocryphæ scripturæ, ubi Joachim pater Mariæ legitur, « auctoritate detinerer, quàm mentiri Evangelium, « in quo scriptum est, esse Jesum Christum Filium « Dei ex semine David secundùm carnem, et per Virginem Mariam procreatum. »

Obj. 3° : Si Christus esset ex tribu Juda, fuisset decimatus in lumbis Abrahæ : nam Levi fuit in illis decimatus, ut ait Apost., ad Heb. 7; adeòque etiam Judas, cùm hic æquè fuerit in lumbis Abrahæ, ac frater ejus Levi.

Resp. Neg. assumpt. Quia, licèt Christus fuerit in lumbis Abrahæ secundùm substantiam corporalem, non fuit tamen secundùm concupiscentiam carnalem, seu secundùm seminalem rationem; ut docet S. P. Aug., lib. 10 de Gen. ad lit. cap. 20; quia non est natus modo ordinario, seu ex semine virili, et ideò non est decimatus in Abrahamo. Cùm enim decimatio esset protestatio imperfectionis et indigentiæ ex peccato ortæ, uti post S. Aug. observat S. Th., 3 p., q. 31, a. 8; clarè indè patet, quòd, sicuti illi soli peccaverunt in Adam, qui continebantur in eo secundùm seminalem rationem, ita et in Abraham illi soli sint decimati qui similiter secundùm seminalem rationem in ipso erant, quia soli illi imperfectionem et peccatum trahunt. Cùm igitur Christus non esset isto modo descensurus ex Abraham, non decimabatur, quia non significabatur indigere curatione, quandoquidem ipse esset medicina et liberationis auctor. Unde S. P. Aug. loco præcitato ita scribit : « Ille est « igitur decimatus in Abraham... qui sic natus est de « patre Abraham, quemadmodùm de suo patre natus

« et Abraham; per legem scilicet in membris repu-
« gnantem legi mentis et invisibilem concupiscen-
« tiam... Non autem et ille ibi decimatus est, cujus
« caro non indè fervorem vulneris, sed materiam me-
« dicaminis traxit. Nam cùm ipsa decimatio ad præ-
« figurandam medicinam pertinuerit, illud in Abrahæ
« carne decimabatur quod curabatur, non illud unde
« curabatur. »

QUÆSTIO II.

Quomodò Matthæus conveniat cum Lucâ in texendâ genealogiâ Christi.

Matthæus in texendâ genealogiâ Christi dixit : *David autem genuit Salomonem ex eâ quæ fuit Uriæ. Salomon autem genuit Roboam... Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Joseph.* Lucas autem ponit omninò alios progenitores Christi; dicit enim cap. 3 de Christo : *Putabatur filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mathat, qui fuit Levi... qui fuit Nathan, qui fuit David.* Ad hanc difficultatem solvendam, et utrumque evangelistam conciliandum varii varios excogitaverunt modos, ita ut de hàc materiâ tot ferè sint sententiæ quot sunt capita. De quibus quid sentiendum sit, duobus paragraphis hìc breviter proponemus. Unde sit

§ 1. *Proponuntur et discutiuntur variæ sententiæ.*

Existimat Jansenius Gandensis quòd S. Matthæus describat genealogiam Christi per avos paternos, sive per progenitores S. Josephi, Lucas verò describat per avos maternos; et sic quando Lucas dicit : *Jesus... putabatur filius Joseph, qui fuit Heli*, sensus est : Jesus quidem putabatur filius Joseph, sed fuit Heli, non filius, sed nepos; nam Heli fuit pater B. Mariæ Virginis.

Ratio est quia Lucas manifestè ostendit S. Josephum non fuisse verum patrem Christi, sed tantùm putativum; ergo non est verisimile quòd voluerit describere genealogiam ejus quem affirmabat non esse patrem Christi.

Sed hæc ratio æquè militat pro Matthæo : Nam et ipse apertè dicit Joseph non esse patrem Christi, sed Mariam fuisse gravidam antequàm convenirent; Ac proindè illa ratio non subsistit. Præterea ex istâ opinione sequitur quòd D. Virgo (adeòque etiam Christus) non esset oriunda ex stirpe regiâ Davidis; quod est contra communem mentem SS. Patrum. Etenim S. Ambros., lib. 3 in Lucam ait : *Veri regalisque generis dicimus Christum, et per veros et nobiles reges actum Domini genus.* Et ibidem addit Christum è semine Jechoniæ Judæorum regis ortum esse. Idem habet S. Hieron., in cap. 22 Jeremiæ. Item S. Bernardus, serm. in cap. 12 Apocalyps., ait; *Quid ergo sidereum micat in generatione Mariæ! Planè quòd ex regibus orta.* Id etiam clarissimis terminis exprimit S. P. Aug., ut liquet ex quæst. præced., in resp. ad inst. 1, obj. 2. Denique et ipse Matthæus hoc satis clarè insinuat, dicens : *Liber generationis Jesu Christi, filii David... David autem genuit Salomonem*, etc. Falsò enim dixisset se scribere genealogiam Christi, si non generationem Mariæ, ad quam solam Christus pertinebat, sed tantùm generationem Josephi descripsisset, ad quam Christus in illâ sententiâ pertinere non poterat, cùm generatio Salomonis et generatio Nathan sint omninò diversæ. Item juxta illam opinionem Heli fuisset idem ac Joachim, pater D. Virginis, quod pariter non videtur subsistere.

Dices : Heli idem est ac Eliachim : jam autem Eliachim ac Joachim in Scripturâ pro eodem sumuntur. Sic Judith, cap. 4, summus pontifex vocatur Eliachim, et idem cap. 15 vocatur Joachim. Item, 4 Reg. 23, Pharao nomen Eliachim regis Juda vertit in Joachim.

Resp. Quamvis illa nomina ferè idem significent, quando Heli scribitur sine H, seu quando *Eliachim* per abbreviationem dicitur *Eli* (quod tamen hìc non fit; nam Lucas non scribit *Eli*, sed *Heli*), non videtur tamen hoc posse admitti, quia nullo modo est verisimile quòd SS. Patres nomen patris B. Mariæ Virginis, in Scripuris expressum, ignorâssent, aut ipsum semper vocare voluissent *Joachim*, nunquàm *Heli*.

Nonnulli alii putaverunt, Jacob et Heli esse unum et eumdem virum binominem. Sed hoc non potest dici, quia indè sequeretur quòd omnes progenitores Christi fuissent binomines, quod nullo modo credibile est. Nam primò constat ex 1 Paralip. 3, v. 5, quòd Nathan et Salomon fuerint diversi filii David. Secundò Matthæus à Davide usque ad Christum tantùm numerat viginti octo progenitores, Lucas autem quadraginta unum; ergo non sunt iidem, sed planè alii, quos recenset S. Lucas.

Cornelius à Lapide, in cap. 3 Lucæ, dicit Jacobum, patrem Josephi, fuisse fratrem S. Annæ, quæ nupsit Heli sive Joachim, ex quo genuit B. Virginem. Quare, inquit, dùm unius genealogia describitur, alterius quoque describitur : nam B. Virgo per S. Annam naturaliter descendebat ex Jacob, Mathan et Salomone; per patrem autem Heli, sive Joachim, descendebat ex Mathat et Nathan. Matthæus ergo texit genealogiam B. Virginis, ejusque filii Christi, per matrem, scilicet per Annam, quæ fuit soror Jacob, et filia Mathan; Lucas verò texit per patrem, puta per Heli seu Joachim, ut ostendatur Christum naturaliter tam per patrem quàm per matrem descendere ex semine David. Ita à Lapide. Hæc opinio etiam non videtur admittenda.

1° Quia ex illâ sequitur quòd B. Virgo Maria per lineam paternam non descendat ex stirpe regiâ Davidis; et consequenter quòd nec ipsa, nec Christus filius ejus, propriè et rigorosè ex semine seu stirpe regali exorti sint; siquidem Judæi originem, seu genus suum non secundùm lineam maternam, sed secundùm paternam computare consueverunt.

2° Quia juxta illam opinionem Joseph nec naturalis nec legalis fuit filius Heli, sed tantùm gener; quod non videtur posse admitti, cùm nullum exstet in Scripturâ exemplum in quo eadem vox in eodem contextu sumitur semel propriè, et semel impropriè, uti hìc fieret : nam dùm Lucas dicit : *Qui fuit Heli, qui fuit Mathat*, subauditur *filius*, ita ut sensus sit : Qui

fuit filius Heli, qui fuit filius Mathat : et sic τὸ *filius* sumeretur primà vice pro genero, et deinde pro vero filio.

Dices 1° : In sententiâ Julii Africani, de quâ agemus § seq., etiam τὸ *filius* sumitur primâ vice pro filio legali, et deinceps pro naturali ; ergo etiam potest primâ vice sumi pro genero, et deinceps pro vero filio.

Resp. Neg. conseq. Disparitas est quòd filii legales per legem statuerentur tanquàm filii naturales ; unde filii legales erant quoad omnia jura patris sui legalis, ac si fuissent filii ejus naturales.

Dices 2° : S. Lucas in fine dicit : *Qui fuit Adam, qui fuit Dei :* Atqui hìc non potest intelligi filius ; ergo, etc.

Resp. id aliundè satis notum esse ; sed si liceat indè inferre quòd τὸ *filius* in aliis generationibus impropriè sumatur, omnia erunt ignota et incerta. Si enim semel subaudiatur *gener* et non *filius*, undenam habebimus quòd hoc non fiat sæpiùs?

Inst. Si semel subaudiatur, *filius legalis*, undenam habebimus quòd hoc non fiat sæpiùs ?

Resp. Etiamsi semper, aut saltem sæpiùs subintelligeretur *filius legalis*, equidem manifestum et certum esset intentum Evangelistæ, scilicet quòd Christus non tantùm naturaliter, sed etiam vi legis esset successor Davidis. At si omnes vel plures essent generi, facilè aliqui potuissent esse ex aliâ familiâ quàm Davidicâ.

Dices 3° : Sensus Lucæ potest esse hic : Christus putabatur filius Joseph, qui tamen Christus fuit Heli, scilicet nepos ex filiâ Mariâ.

Resp. Nec hoc dici posse, quia ex toto contextu primâ fronte satis manifestum est quòd τὸ *filius* non referatur ad Christum ; sed ad Josephum.

Hugo Grotius in cap. 3 Lucæ dicit quòd Mathan, qui ex Davide per Salomonem descendebat, duxerit uxorem nomine Estham ; deinde Mathan mortuo sine liberis, Melchi, qui ex Davide per Nathan descendebat, duxit viduam Estham, et ex eâ genuit tres filios, scilicet Jacob, Heli, et Levi. Jacob mortuus est sine liberis, quare Heli ex ejus viduâ genuit Josephum, adeòque Joseph fuit filius legalis Jacob, et naturalis Heli.

Deinde Levi, tertius filius Melchi, genuit Pantherem, Panther genuit Barpantherem, Barpanther genuit Joachim patrem D. Virginis. Sed hæc opinio nititur meris conjecturis, nullum habens in Scripturâ sacrâ fundamentum. Deinde ex eâ

Sequitur 1° quòd Joseph fuerit filius fratris abavi D. Virginis, adeòque facilè tam senex quàm ejus proavus. Quot ergo annos habebat, dùm duxit D. Virginem ?

Sequitur 2° quòd Jacob fuerit filius legalis Mathan, et Joseph filius legalis Jacob ; quod certò non videtur admittendum : nam Matthæus dicit : *Mathan autem genuit Jacob, Jacob autem genuit Joseph.* Quæ dictio *genuit* nunquàm in Scripturâ ponitur pro generatione legali, sed pro naturali.

Sequitur 3° quòd Maria, et consequenter Christus non sint oriundi ex stirpe regiâ Davidis.

Denique 4° contra istam opinionem facit quòd Grotius falsò supponat quòd Heli et Levi fuerint fratres germani ; siquidem ex Evangelio manifestissimum est Levi non fuisse fratrem Heli, sed ipsius avum : Lucas enim dicit : *Qui fuit Heli, qui fuit Mathat, qui fuit Levi.*

Quod autem Grotius addit, nempe Levi genuisse Pantherem, etc., aliqui id rejiciunt ad antiquas fabulas. Sed cùm S. Joannes Damascenus, lib. 4 de Fide orthodoxâ, cap. 15, etiam dicat quòd Panther genuerit Barpantherem, patrem Joachimi, patris D. Virginis ; dicunt Bollandus et alii Societatis Jesu scriptores quòd Levi genuerit Mathat cognomento Pantherem ; Mathat genuit Heli cognomento Barpantherem, id est, filium Pantheris.

Interim, salvâ auctoritate S. Joannis Damasceni, qui tantùm floruit seculo octavo, dici potest illa nomina, *Panther et Barpanther* esse nomina ficta. Dico, *salvâ auctoritate S. Joannis Damasceni ;* quia potuit ipse hoc scribere, ut Judæos, acerrimos Christi hostes, ex ipsorummet rabbinorum fabulosis scriptis et historiis convinceret. Cæterùm, quidquid sit, systema S. Joannis Damasceni etiam ex alio capite non videtur conforme Scripturæ sacræ, et communi aliorum Patrum sensui ; quia nimirùm D. Virginem non ex posteris Salomonis, sed ex posteris Nathan dicit esse exortam.

Lucas Brugensis, in cap. 3 S. Lucæ, dicit Heli avum fuisse B. Mariæ, quia fuit pater S. Annæ ; et sic postquàm ab evangelistâ Matthæo descripta erat genealogia ex latere paterno, ex parte scilicet patris Joachim, Lucas eamdem describit ex latere materno, ex parte scilicet matris Annæ ; sed cùm Hebræis in usu non esset feminas in ordine generationis recensere, ac proindè non magis Anna hìc nominanda esset quàm Maria, primùm nominatus fuit Annæ pater Heli. Itaque Joseph dicitur filius fuisse Heli, quia fuit maritus Mariæ, quæ fuit neptis Heli, ac proindè ipse suo modo nepos Heli, affinitate scilicet. Quòd ergo à Lucâ Josephi pater dicitur fuisse Heli, cùm Matthæus dixerit fuisse Jacob, nulla repugnantia est ; Jacob enim naturâ Josephi pater fuit, Heli affinitate consuetudineque conjugii. Lucas igitur describit Mariæ genealogiam ex latere materno, quam Matthæus descripserat ex latere paterno ; atque utraque ex David ducitur, sed hæc quidem per filium Salomonem, illa per Nathan, ita ut duplici nomine Jesus Davidis fuisse filius, et omni jure in regnum Davidis successisse ostendatur. Ita Lucas Brugensis.

Sed nec hoc systema videtur subsistere : 1° quia juxta illud, Joseph non ob aliam rationem dicitur filius Heli, nisi quia fuit maritus D. Virginis, quæ fuit filia seu neptis Heli. Jam autem cùm supra monstratum sit quòd vox *filius* in genealogiâ Lucæ non possit sumi pro genero, hinc non videtur subsistere istud systema. 2° Cùm neque ex Scripturâ, neque ex SS. Patribus, aut antiquis scriptoribus ullo modo probari possit, quòd Heli fuerit pater S. Annæ : hinc videtur id omninò gratis confictum, et sine ullo fundamento assertum.

Nonnulli alii asserunt vel supponunt quòd Jacob genuerit Joseph ex filiâ Heli, sicut et Joachimum patrem Mariæ, atque ita Josephi genealogiam texuerit Matthæus, considerando lineam paternam ejus; Lucas verò id fecerit, rationem habens lineæ maternæ ipsius; atque ita Joseph et Maria fuerunt patruus et neptis. Sed præterquàm quòd non sit verisimile, Josephum fuisse Deiparæ patruum, etiam istud systema nititur meris conjecturis; siquidem quòd mater S. Josephi fuerit filia Heli, rursùs ex nullo capite probari posse videtur.

§ 2. *Proponitur ac propugnatur sententia verisimilior.*

Resp. et dico: Joseph sponsus B. Mariæ Virginis habuit duos patres, unum naturalem, scilicet Jacob; et alium legalem, scilicet Heli; adeòque S. Matthæus texit ejus genealogiam naturalem, Lucas autem legalem usque ad David.

Hunc modum conciliandi utrumque evangelistam, primus tradidit Julius Africanus, qui floruit sub finem seculi secundi, epist. ad Aristidem, quam refert Eusebius Cæsareensis, lib. 1 Histor. ecclesiast., cap. 6; item Nicephorus lib. 1, cap. 11. Itaque Jacob pater Josephi secundùm Matthæum, et Heli pater Josephi secundùm Lucam, erant duo fratres uterini; nam mater ipsorum, quam Africanus vocat Estham, primò nupsit Mathan, ex quo genuit Jacob: mortuo Mathan, nupsit Mathat, ex quo genuit Heli. Postea Heli inivit matrimonium, sed est mortuus sine liberis; unde Jacob frater ejus debuit ducere ejus viduam juxta legem Deuter. 25, v. 5. Ex hâc viduâ Jacob genuit Josephum, qui fuit Heli filius legalis. Jam autem Heli descendebat ex Davide per Nathan, et Jacob frater ejus uterinus ex Davide descendebat per Salomonem; et sic Matthæus describit genealogiam naturalem Josephi, Lucas verò legalem.

Quæ ne aliquis ficta existimet, audiat quid Julius Africanus, epist. jam cit., scribat: « Apud gentem Israel, inquit, generationum nomina nunc secundùm naturæ, nunc etiam secundùm legis ordinem numerantur. Naturæ quidem successiones habentur, quæ ex seminis vel sanguinis veritate descendunt. Legis autem, cùm quis filius alio generante substituitur sub nomine fratris defuncti sine liberis. Cùm ergo hujusmodi apud eos generationum ordines servarentur, ut quidam ex ipso germine, quidam ex substitutione ab aliis generati, aliis filii legis beneficio deputarentur: à singulis evangelistarum utriusque modi commemorata successio est, id est, ut alter eorum eum qui genuisset, alter verò eum qui quasi genuisse videretur, exponeret. Et ita fit ut neutrum Evangelium mentiatur, dùm aliud naturæ ordinem, aliud, verò legis exequitur regulam. Conjunctum namque sibi est invicem genus, et illud quod per Salomonem, et illud quod per Nathan deducitur, per legales substitutiones quæ fiebant his qui sine liberis decedebant, et per secundas nihilominùs nuptias, quibus unus atque idem aliis parentibus progenitus, aliorum esse filius videbatur. Et ita fit, ut utraque narratio generationum usque ad Joseph verissimis lineis deducatur, diverso quidem, sed satis explorato ordine designata. » Deinde exponens modum quo hoc factum est, ita pergit Africanus: « Mathan et Melchi diversis temporibus de unâ eâdemque uxore, Estha nomine, singulos filios procreârunt; quia Mathan, qui per Salomonem descendit, uxorem eam primus acceperat, et relicto uno filio, Jacob nomine, defunctus est. Post cujus obitum... Melchi, qui per Nathan genus ducit... relictam Mathæ accepit uxorem, ex quâ et ipse suscepit filium, nomine Heli, per quod ex diverso patrum genere efficiuntur Jacob et Heli, uterini fratres, quorum alter, id est, Jacob, Heli sine liberis defuncti uxorem ex mandato legis accipiens genuit Joseph, naturâ quidem germinis filium suum...; secundùm verò legis præceptum, Heli efficitur filius, cujus Jacob, quia frater erat, uxorem ad suscitandum fratris semen acceperat... Hæc autem non à nobis ad subitum reperta, aut absque ullis auctoribus commentata sunt; sed ipsi hæc Salvatoris nostri secundùm carnem propinqui, seu studio tanti seminis demonstrandi, sive edocendi quæ secundùm veritatem gesta sunt, tradiderunt. » Ita Julius Africanus; qui cùm dicat se ista accepisse ex traditione eorum qui fuerant Christi secundùm carnem propinqui: ex eo solo capite satis manifestum videtur quòd modus quo ipse conciliat utrumque evangelistam, meritò præferendus sit omnibus aliis. Interim ulteriùs

Prob. 1°: Juxta consuetudinem legis Mosaicæ duplici duntaxat modo dicebatur aliquis filius alterius, scilicet secundùm naturam, et secundùm legem; atqui Matthæus manifestè insinuat, quòd Joseph fuerit filius Jacob secundùm naturam; ergo restat ut juxta Lucam fuerit filius Heli secundùm legem.

Prob. min. Matthæus dicit: *Jacob genuit Joseph;* atqui τὸ *genuit* propriè spectat ad patrem naturalem; Lucas verò dicit: *Qui fuit Heli:* τὸ autem *fuit* in propriâ suâ significatione tam respicit patrem legalem, quàm naturalem. Ergo ex ipso solo Evangelio, attentâ consuetudine veteris legis, satis clarè eruitur quòd Jacob fuerit pater naturalis, Heli verò pater legalis ipsius Josephi. Hinc S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 3, ita scribit: « Matthæus dicens: *Abraham genuit Isaac....* Atque ita in hoc verbo, quod est *genuit*, perseverans, donec in ultimo diceret: *Jacob autem genuit Joseph*, satis expressit, ad eum patrem se perduxisse originem generantium, à quo Joseph... genitus erat. »

Pro. 2° ex S. Gregorio Nazianzeno, tom. 2, in carmine de Christi genealogiâ, ubi dicit:

At quonam pacto duplici patre fluxit Joseph?
Lex ea Moysis erat, si quem mors atra tulisset,
Hebrææ de gente satum, natisque carentem,
Protinùs ut frater, vel sanguinitate propinquus,
Uxorem extincti capiens, censumque, domumque,
Funderet huic sobolem, ne nullâ prole relictâ
Obrueret totum tumulus cum corpore nomen.

Quare de Christo arcanum mihi tale repertum est.
Mathanus eximiâ Salomonis stirpe creatus,
Esthæ junctus erat, quo cæcâ morte perempto,
Duxit eam Melchi, Nathanæo sanguine cretus.
Mathanus hâc genuit Jacobum, Melchius Elim,
Quem rapuit nullâ mors horrida prole relictâ.
Ergo domum illius capit, uxoremque superstes
Jacobus, frater tantùm maternus, eique
Josephum genuit. Si Joseph filius ejus
Verus erat : tamen hunc tribuit lex optima fratri.
Atque ita Matthæus naturam scribere Christi
Instituens, veram seriem numeravit avorum :
At Lucas populi legem, ritumque notavit.
Quare ne verbis concordia scripta lacesse.

Prob 3° ex S. Hieron., qui pariter systema Julii Africani amplectens, in cap. 1 Matth., ad illa verba : *Jacob autem genuit Joseph*, ita scribit : « Hunc locum nobis objicit Julianus Augustus de dissonantiâ evangelistarum; cur evangelista Matthæus Joseph dixerit filium Jacob, et Lucas eum filium appellârit Heli, non intelligens consuetudinem Scripturarum, quòd alter secundùm naturam, alter secundùm legem ei pater sit. Scimus enim hoc per legem, Deo jubente, præceptum, ut si frater, aut propinquus, absque liberis mortuus fuerit, alius accipiat uxorem ad suscitandum semen fratris, vel propinqui sui. Super hoc et Africanus temporum scriptor, et Eusebius Cæsareensis in libris de dissonantiâ Evangeliorum pleniùs disputârunt. »

Prob 4° ex S. P. Aug., qui, post varias solutiones, quas antea dederat, tandem approbavit et suam fecit solutionem Julii Africani, postquàm eam viderat; adeòque ejus judicio non datur melior. Verba ipsius lib. 2 Retract., cap. 7, sunt sequentia : « Cùm solverem quæstionem, quomodò potuerit duos patres habere Joseph, dixi quidem, quòd ex alio natus, ab alio fuerit adoptatus, sed genus quoque adoptionis dicere debui : sic enim sonat quod dixi, tanquàm eum vivus adoptaverit alius pater. Lex autem filios etiam mortuis adoptabat, jubens ut fratris sine liberis mortui duceret frater uxorem, ut fratri defuncto semen ex eâdem suscitaret; quæ profectò de duobus unius hominis patribus *expeditior ibi redditur ratio.* Uterini autem fratres fuerunt, in quibus hoc contigit, ut unius defuncti, qui vocabatur Heli, duceret alter uxorem, id est, Jacob, à quo Matthæus narrat genitum esse Joseph : *sed uterino fratri suo eum genuit*, cujus filium Lucas dicit fuisse Joseph, *non utique genitum, sed ex lege adoptivum.* Hoc in eorum litteris inventum est, qui recenti memoriâ post Ascensionem Domini de hâc re scripserunt. Nam etiam nomen ejusdem mulieris, quæ peperit Jacob patrem Joseph de priore marito Mathan, qui fuit pater Jacob, avus Joseph secundùm Matthæum, et de marito posteriore Melchi peperit Heli, cujus (secundùm legem, ut ante dixit) erat adoptivus Joseph, non tacuit Africanus. Quod quidem cùm Fausto responderem, nondùm legeram; sed tamen per adoptionem potuisse contingere, ut unus homo duos haberet patres, dubitare non poteram. »

Sententiam Julii Africani pariter amplectuntur Ven. Beda in cap. 3 Lucæ, S. Thom. 3 p., q. 31, a. 3, ad. 2, et omnes penè antiqui scriptores, quorum certè auctoritas hìc majoris est facienda quàm auctoritas omnium neotericorum, qui nova systemata adinvenerunt, quæ toti antiquitati incognita fuerunt.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Ipse Julius Africanus de veritate suæ sententiæ dubitat : nam, epist. supra cit., ita de eâdem loquitur : « Cæterùm, *sive ita, seu aliter se res habeat,* dilucidiorem expositionem alius quisquam non invenerit, ut mihi quidem, et unicuique qui æquo candidoque ingenio præditus sit, videtur. Eam verò ipsi quoque probate, *quamvis nullo certo testimonio sit confirmata :* quòd scilicet certius aut verius quidquam afferri nequeat. Ipsum sanè quidem divinum sacrumque Evangelium omni ex parte verum est. » Ergo juxta Julium Africanum traditio illa, nempe quòd Jacob naturalis, Heli verò fuerit pater legalis Josephi, non est nisi dubiæ fidei. Ante responsionem observandum est quòd verba objecta apud Eusebium non inveniantur, sed tantùm apud Nicephorum; adeòque saltem aliquale dubium est an reverà sint Julii Africani. Interim dato quòd ipsius sint,

Resp. Neg. ant. et conseq., ac dico illa non denotare dubium circa modum conciliandi utrumque evangelistam, sed tantùm importare dubium circa id quod immediatè præcedit, scilicet an ordo avitæ prosapiæ ex libris quos aliqui diligentes et studiosi viri domi habebant, an verò per solam traditionem ad propinquos Salvatoris devenerit. Patet hoc ex toto contextu, qui ita sonat. « Illud præcipuè supra dicti viri (nempè Salvatoris propinqui) « memoriæ tradiderunt quòd per idem tempus omnes Hebræorum generationes descriptæ in archivis templi secretioribus habebantur, in quibus etiam alienigenarum quorumque continebantur origines, sicut Achior ex Ammonitis, et Ruth ex Moabitis... Verùm Herodes, cùm summam potestatem teneret, videns quòd hujusmodi generis indicia, si permanerent, obfuscationis sibi plurimùm quærerent, ignobilitatis suæ conscientiâ exagitatus, omnes libros in quibus conscriptio generis habebatur jussit incendi, æstimans se nobilem videri posse, si novitius esse et advena Israelitici generis nullis conscriptionum fascibus urgeretur. Verùm fuêre tum pauci diligentes et studiosi viri, qui vel descriptos ex parte aliquâ hujusce modi libros domi haberent, vel etiam memoriter avitæ ordinem retinerent, præcipuè quos demissa à proavis nobilitas commonebat..., qui per omnem regionem circumeuntes, ordinem supradictæ generationis partim memoriter, partim etiam ex dierum libris, in quantum erat possibile, perdocebant. » Post hæc verba apud Nicephorum immediatè sequuntur : *Cæterùm, sive ita*, aliaque in objectione citata. Ex quibus manifestum est quòd Julius Africanus tantùm dubitaverit an ordo avitæ prosapiæ ex præfatis libris, an verò ex

solâ traditione ad propinquos Salvatoris devenerit. Atverò de sententiâ suâ nequaquàm dubitavit, siquidem de eâ dicit : *Hæc autem non a nobis ad subitum reperta, aut absque ullis auctoribus commentata sunt; sed ipsi hæc Salvatoris nostri secundùm carnem propinqui, studio... edocendi quæ secundum veritatem gesta sunt, tradiderunt.* Item de eâdem etiam apud Nicephorum dicit quòd dilucidior expositio inveniri nequeat, etc.

Nec refert quòd addat suam sententiam nullo certo testimonio esse confirmatam; nam eatenùs tantùm asserit se non habere certum testimonium, quatenùs de eâ veritate non habebat scripturam authenticam; cujus rei ratio est quòd scripturæ, quæ in archivis templi servabantur, ex mandato Herodis concrematæ essent; et ita ait se tantùm ex traditione habuisse.

Obj. 2° : Julius Africanus dicit Melchi fuisse patrem Heli; atqui tamen, juxta S. Lucam, Melchi fuit pater Levi, et Levi pater Mathat patris Heli; adeòque duos omisit; ergo sicut erravit in uno, ita erravit in alio.

Resp. Neg. conseq. Quòd enim omiserit Levi et Mathat, indè factum est quòd haberet codicem mendosum, in quo isti duo erant omissi; adeòque in eo non erravit, præsertim cùm hoc non spectet ad substantiam hujus sententiæ, utpote quæ in eo unicè consistit, quòd Jacob et Heli fuerint fratres uterini, ex eâdem matre, patre tamen diverso prognati.

Obj. 3° : Uterque evangelista ponit Salathielem et Zorobabelem; ergo vel uterque ponit patres naturales, vel uterque ponit legales; nam Zorobabel non fuit filius naturalis simul et legalis Salathielis.

Resp. Neg. conseq. Quia Salathiel et Zorobabel, quos ponit Matthæus, quamvis sint eadem nomina, non sunt tamen iidem homines; nam Salathiel, quem ponit Matthæus, est filius Jechoniæ, qui ex Davide per Salomonem descendebat; Salathiel autem, quem ponit Lucas, est filius Neri, qui ex Davide per Nathan ortus erat. Cùm igitur alii fuerint Salathielis majores apud Lucam quàm apud Matthæum, duo distingui debent Salathieles, quorum unus pertinet ad lineam Salomonis, et fuit filius naturalis Jechoniæ, cujus meminit Matthæus; alter verò pertinet ad lineam Nathanis, et fuit filius naturalis Neri, quem Lucas recenset.

Obj. 4° : Matthæus dicit Zorobabelem genuisse Abiud; atqui tamen, 1 Paralip. 3, inter filios Zorobabelis nullus vocatur Abiud; ergo Zorobabel non fuit pater naturalis Abiud; ac consequenter S. Matthæus non est secutus ordinem generationis naturalis.

Resp. S. Matthæum suam genealogiam non cœpisse ex lib. Paralip.; nam ibi tota non habetur; sed vel ex traditione majorum, vel ex quibusdam tabulis genealogicis, quæ à Judæis maximâ curâ et religione servabantur, præsertim tribûs Judæ, quia ex illâ tribu exspectabant Messiam. Auctor autem lib. Paralip. omisit Abiud, quia fortè erat ad statum privatum, et obscuriorem conditionem quàm alii filii Zorobabelis red[illegible], Deo sic disponente, ut Christus ex privatis et pauperibus parentibus nasceretur. Dici etiam potest quòd Abiud fuerit binomius, et Esdras unum nomen posuerit, Matthæus aliud.

Obj. 5° : Nullus debebat excitare semen fratri uterino, quinimò nec poterat; ergo dici non potest quòd Jacob suscitaverit semen fratri suo uterino Heli.

Prob. ant., quia lex illa Deuter. 25, de accipiendâ viduâ fratris, et suscitando ipsi semen, lata fuit ne hæreditates familiarum permiscerentur : ubi autem hæreditas manebat in eâdem familiâ, non erat licitum ducere viduam fratris, juxta legem Levit. 18, v. 26. Atqui hoc non habebat locum in fratribus uterinis; nam ipsi erant ex diversâ familiâ, et aliquando ex diversâ tribu : sed tunc proximus consanguineus ex eâdem familiâ debebat ducere viduam. Jam verò Jacob erat ex familiâ Salomonis, Heli verò ex familiâ Nathan; ergo Jacob non videtur potuisse ducere viduam Heli.

Resp. Dist. ant. Nullus poterat suscitare semen fratri uterino mortuo, relictâ prole, concedo; mortuo sine prole, nego ant. Porrò lex Levit. tantùm agit de casu priori, seu quando mortuus reliquerat prolem.

Ad probationem autem dico quòd lex, quæ data fuit de suscitando semine fratri, et de filiabus uni ex familiâ suâ matrimonio jungendis, data quidem sit ne hæreditates familiarum permiscerentur; sed non debent intelligi quælibet familiæ ultimæ, sed intelligi debent familiæ primitivæ, quas, Num. 26, Moyses et Eleazar distinxerunt, ut scilicet cuilibet isti familiæ daretur distincta hæreditas, quæ hæreditas non poterat misceri cum hæreditate alterius familiæ ibi descriptæ, etiamsi utraque familia esset ex eâdem tribu.

Probatur, quia, Numer. 26, post enumeratas omnes familias, dicitur, v. 52 : *Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : Istis dividetur terra juxta numerum vocabulorum in possessiones suas. Pluribus majorem partem dabis, et paucioribus minorem; singulis, sicut nunc recensiti sunt, tradetur possessio, ita duntaxat, ut sors terram tribubus dividat et familiis.* Jam autem mox ut mandatum illud à Deo datum erat, filiæ Salphaad, quæ erant ex tribu Manasse, de familiâ Hepheritarum, petiverunt et obtinuerunt portionem hæreditatis istius familiæ, quam portionem debuisset habere pater ipsarum, sed mortuus erat. Ibidem cap. 27, v. 1. Hoc ita constituto, reflexerunt Manassenses quòd, si istæ filiæ nuberent uni ex alterâ tribu, illa portio hæreditatis familiæ Hepheritarum transiret ad aliam tribum : quare, Numer. 36, Dominus desuper à Moyse consultus, legem statuit ut filiæ hæreditantes hæreditatem patris, nuberent viris ex eâdem familiâ, *ut hæreditas maneat in familiis, nec sibi misceantur tribus* (id est, familiæ), *sed ita maneant, ut à Domino separatæ sunt : feceruntque filiæ Salphaad ut fuerat imperatum, et nupserunt filiis patrui sui.*

Agitur ergo in illâ lege de solis istis familiis quas Dominus per Moysen et Eleazarum separaverat ac distinxerat, ut in ingressu in terram Chanaan cuilibet isti familiæ sua assignaretur hæreditas, quæ debebat in perpetuum manere in istâ familiâ; non poterat autem lex illa afficere posteriores omnes familias, ex

illis primitivis orituras; nam hoc fuisset impossibile: quia duo fratres, v. g., Salomon et Nathan, matrimonio juncti, constituebant duas familias, et si unus ipsorum, nullâ relictâ prole, defunctus fuisset, ejus vidua debebat nubere fratri mariti sui, aut proximo ejus consanguineo, adeòque hæreditas familiæ Nathan debebat necessariò transire ad familiam Salomonis, si Nathan mortuus fuisset absque liberis; vel è converso, si Salomon obiisset absque liberis, ejus hæreditas transiisset ad familiam Nathanis, sicut, lib. Ruth, cap. 4, hæreditas familiæ Elimelech transivit ad familiam Salmon patris Booz, relictâ familiâ cognati propinquioris: sufficiebat enim legi divinæ quòd hæreditas Elimelech maneret in familiâ Hesronitarum, quam familiam ipse Deus per Moysen, Numer. 26, distinxerat, et cui illam hæreditatem in perpetuum assignaverat. Ex his

Sequitur quòd, sicut non fuisset permixtio hæreditatis lege prohibita, si, v. g., Salomon suscitâsset semen fratri suo Nathan, ita similiter non fuisset permixtio hæreditatis lege prohibita, si millesimus posterus Salomonis suscitâsset semen millesimo postero Nathanis.

Ad argumentum igitur supra propositum dicendum est quòd David fuerit de familiâ Hesronitarum: nam Hesron genuit Aram, Aram genuit Aminadab, Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon, Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed, Obed genuit Isai, Isai genuit David, ut habetur Ruth. 4. Item 1 Paral p. 2, et Matth. 1; adeòque ambo ejus filii Salomon et Nathan erant similiter de familiâ Hesronitarum. Atqui si Jacob ex familiâ Salomonis duxerit viduam fratris sui oriundi ex familiâ Nathanis, illa hæreditas non transivit ad aliam familiam primitivam, sed mansit in familiâ Hesronitarum; ergo Jacob potuit ducere viduam fratris sui Heli oriundi ex familiâ Nathan, absque eo quòd interveniret permixtio hæreditatis lege prohibita. Si tamen Heli fuisset ex posteris Hamul fratris Hesron, non potuisset Jabob ducere ipsius viduam: quia tunc illa portio hæreditatis familiæ Hamulitarum transivisset ad hæreditatem familiæ Hesronitarum. Ac proindè dùm fratres uterini erant ex diversâ familiâ vel tribu, non poterat unus ducere viduam alterius, sine liberis defuncti; sed tunc proximus consanguineus istius familiæ debebat eam ducere. Ex omnibus jam dictis

Collige quòd, licèt vidua debuerit nubere fratri, vel proximo consanguineo mariti sui sine liberis defuncti, eò quòd hi præ aliis consanguineis haberent jus ad eam ducendam, non tamen hoc debuerit facere ut satisfieret legi de non permiscendis bonis familiarum. Nam Ruth nupsit Booz, qui tamen non erat proximus consanguineus Mahalonis, uti constat ex lib. Ruth, cap. 4. Ac proindè hinc ulteriùs concludo quòd ex matrimonio D. Virginis cum Josepho non necessariò sequatur, quòd ipsa fuerit proxima consanguinea Josephi, vel quod ex Davide descenderit per Salomonem. Quia, etiamsi ipsa descendisset de Davide per Nathan, equidem nulla facta fuisset permixtio hæreditatis lege prohibita: nam hoc non obstante bona ipsius mansissent in familiâ Hesronitarum.

Obj. 6: Texere genealogiam legalem Christi, nullius erat utilitatis aut necessitatis; ergo Lucas illam non texuit.

Resp. Neg. ant. Nam cùm Matthæus sufficienter ostendisset Christum esse filium David secundùm carnem, voluit Lucas ostendere quòd etiam esset secundùm legem; adeòque quòd duplici jure esset filius David, et duplex jus haberet ad sedem regalem David, juxta id quod præmiserat cap. 1, v. 32: *Dabit illi Dominus sedem David patris ejus.*

Inst. Juxta systema Julii Africani genealogia à S. Lucâ descripta, non potest esse genealogia legalis Christi, sed solius Josephi; siquidem Christus non ex Josepho, sed solâ D. Virgine, secundùm carnem originem suam traxit: ergo non videtur verum quòd Lucas voluerit ostendere, Christum etiam secundùm legem esse filium David, et ex illâ parte quoque jus habuisse ad sedem regalem Davidis.

Resp. Neg. ant. et conseq. Nam cùm legitimo matrimonio junctus esset Josephus Virgini Mariæ, Christus fuit fructus conjugii Joseph et Mariæ; natus enim in utriusque conjugio, non ex alio viro, sed ex virtute Spiritûs sancti, utrique adscribendus est, tanquàm patri et matri: Proles enim, quæ non ex adulterio, sed ex conjugio legitimo nascitur, conjugum est, undecumque et quomodocumque nascatur, sicut seges nata in agro sterili supernaturaliter domini agri est. Ac proindè Christus jure conjugii est Josephi filius, etiamsi ex conjugio non naturaliter, sed miraculosè sit genitus; imò eò magis magisque admirabilis est Josephi filius, quia Deus hunc miraculosum conjugii virginalis fructum Josepho dedit donavitque, perindè ac si Deus in agro ejus produxisset messem sine semine, illamque ei dedisset.

Hanc solutionem insinuat, et subministrat S. P. Aug., lib. 1 de Nup. et Concup., cap. 11, et lib. 2 de Cons. evang., c. 1 et 2, ubi ita scribit: « Cùm igitur ipse (evangelista Lucas) narret non ex concubitu « Joseph, sed ex Mariâ Virgine natum Christum, unde « eum patrem ejus appellat, nisi quia et virum Mariæ rectè intelligimus sine commixtione carnis, ipsâ « copulatione conjugii; *et ob hoc etiam Christi patrem « multò conjunctiùs qui ex ejus conjuge natus sit, quàm « si ei esset aliundè adoptatus?* Unde manifestum est « illud quod ait: *Ut putabatur filius Joseph,* propter « illos dixisse qui eum ex Joseph, sicut alii homines « nascuntur, natum arbitrantur. Ac per hoc si de« monstrare aliquis posset (sicut tempore Augustini Manichæi demonstrare conabantur) « Mariam ex Da« vide nullam consanguinitatis originem ducere, sat « erat secundùm istam rationem accipere Christum « filium David, *quâ ratione etiam Joseph Pater ejus re« ctè appellatus est.* » Cùm igitur Christus esset proprius ac legitimus (etsi non naturalis) filius Josephi; sequitur quòd genealogia à S. Lucâ descripta, non tantùm sit genealogia legalis Josephi, sed etiam Chri-

sti. Ac proindè sicut Josephus omnia habuit jura veri domini ac patris in Jesum, ut erat homo, ita vicissim Jesus habuit omnia jura filii respectu illius; et consequenter ex illâ parte quoque habuit jus ad sedem regalem Davidis.

Obj. 7°: Lex Deuter. 25 de suscitando semine fratri suo, tantùm agit de fratribus germanis: nam in textu Hebræo habetur *Jabam*, quæ vox significat fratrem germanum: Ergo lex illa à Julio Africano malè extenditur ad fratres uterinos.

Resp. Neg. ant. ejusque probationem; nam juxta Pagninum in suo thesauro, *Jabam* significat levirum, seu fratrem mariti, adeòque rectè lex illa etiam extenditur ad fratres uterinos; nam hi erant veri fratres. Imò quòd lex ista non tantum ad fratres, sed etiam ad alios consanguineos se extenderit, liquet ex historiâ Ruth.

QUÆSTIO III.

An Matthæus, cap. 1, v. 23, rectè citet prophetiam Isaiæ.

Quòd famosum illud Isaiæ oraculum: *Ecce virgo concipiet, et pariet filium,* de conceptu et partu Mariæ Virginis sit intelligendum, ex Evangelio S. Matthæi adeò manifestum est, ut oppositum sentire, prorsùs hæreticum sit. Sed quia Judæi, utpote non admittentes, sed omninò rejicientes auctoritatem librorum novi Testamenti, contendunt jam memorata Isaiæ verba dicta esse vel de uxore Achaz, ejusque filio Ezechiâ, vel de uxore Isaiæ, et filio ipsius: hic eorum error confutandus est. Itaque

Resp. et dico: Vaticinium Isaiæ de solâ D. Virgine ejusque filio Christo intelligi potest; adeòque Matthæus rectè istam prophetiam citavit.

Prob. 1° quia ex toto contextu Isaiæ cap. 7 evidens est ipsum loqui de virgine, quæ illibatâ virginitate concipere et parere debebat. Volebat nimirùm Isaias confortare et consolari Achaz regem Juda, animo dejectum, eò quòd Rasin rex Syriæ, et Phacee rex Israel junctis viribus Jerosolymam obsiderent. Prædicit autem propheta Jerusalem liberandam esse ab istorum regum obsidione, et in confirmationem hujus prædictionis dicit ad Achaz, v. 11: *Pete tibi signum à Domino Deo tuo in profundum inferni, sive in excelsum supra.* Cùm autem Achaz renuisset petere aliquod signum seu prodigium, adjecit Isaias, v. 14: *Propter hoc dabit Dominus ipse vobis signum. Ecce virgo concipiet, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* Ex quibus verbis clarum est quòd propheta proponat rem aliquam planè novam ac stupendam, sive signum quoddam inusitatum ac singulare. Porrò, si non egisset de puellâ, manente virgine, quid in eo mirum, quid insolitum ac stupendum fuisset? Certè mirum et insolitum non est, quòd puella amittens virginitatem concipiat et pariat; ergo omninò dicendum est quòd Isaias loquatur de puellâ, manente virgine; adeòque hoc vaticinium neque uxori Achaz, neque uxori Isaiæ, quæ post conceptum virgines non permanserunt, sed soli beatissimæ Virgini Mariæ convenire potest.

Prob. 2° quia characteres in isto vaticinio expressi, neque Ezechiæ filio Achaz, neque filio Isaiæ, sed soli Christo convenire possunt; ergo etc.

Prob. ant. Inprimis non possunt convenire Ezechiæ: Nam editum est istud Isaiæ vaticinium: *Ecce virgo concipiet,* etc., regnante jam Achazo rege Juda: supponamus itaque illud vaticinium editum esse anno primo regni ejus, certum est non posse jam memoratum oraculum intelligi de Ezechiâ; quia Ezechias initio regni patris sui Achaz, jam novem annos natus erat; regnavit quippe Achaz annis sexdecim, ut patet ex lib. 4 Reg., cap. 16, et, eo mortuo, statim regnavit ejus filius Ezechias, viginti quinque annos natus cùm regnare cœpit, ut colligitur ex lib. 4 Reg., cap. 18. Ac proindè sequitur Ezechiam in exordio regni patris sui, jam nonum ætatis suæ attigisse annum. Ergo falsum est quòd præfatum vaticinium possit intelligi de uxore Achaz, et de ejus filio Ezechiæ, quem propediem paritura erat, uti volunt nonnulli Judæi.

Deinde nec etiam intelligi potest de uxore et filio Isaiæ; nam filius prior Isaiæ jam natus erat, et cum patre ad regem accesserat: filius verò posterior, qui paulò post in lucem prodiit, non vocatur *Emmanuel*, sed: *Accelera spolia detrahere: Festina prædari*, ut habetur cap. 8, v. 3, his verbis: *Accessi ad prophetissam, et concepit, et peperit filium. Et dixit Dominus ad me: Voca nomen ejus: Accelera spolia detrahere: Festina prædari. Quia antequàm sciat puer vocare patrem suum et matrem suam, auferetur fortitudo Damasci, et spolia Samariæ coram rege Assyriorum.* Cùm igitur nullus præter Christum excogitari possit, qui ab Isaiâ dictus sit *Emmanuel*, Deus nobiscum, Deus fortis, Pater futuri seculi, Princeps pacis: manifestum est quòd characteres in prophetiâ Isaiæ expressi soli Christo convenire possint.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1°: Apud Isaiam non legitur: *Ecce virgo concipiet*, sed: *Ecce adolescentula concipiet.* Siquidem vox *halma*, quæ habetur in textu Hebræo, significat juvenculam, seu adolescentulam, per quam denotatur puella quæcumque; sive virum experta, sive intacta; sive nupta, sive innupta. Hinc Aquila, Symmachus et Theodotion textum Isaiæ ex Hebræo ita vertunt. *Ecce adolescentula in ventre habebit, et pariet filium.* Ergo vaticinium Isaiæ non debet necessariò intelligi de conceptu et partu B. Mariæ Virginis.

Resp. Neg. ant. Nam, ut observant viri linguæ hebraicæ periti, vox *halma* significat puellam absconditam et clausam, quæ nulli viro conjuncta sit; undè vox illa in Scripturis semper sumi solet pro puellâ virgine, ut videre est Gen. 24, v. 3, ubi Rebecca puella pulchra nimis dicitur, virgoque incognita viro, in textu Hebræo legitur *halma*. Et Exodi 2, v. 8, Mariæ sorori Moysis, quæ virgo itidem erat, nomen *halma* tribuitur in textu Hebræo. Et sic etiam in præfato Isaiæ loco vocem istam sumpserunt Septuaginta interpretes, et paraphrastæ Chaldæi, Onkelos et Jonathan, qui non debent Judæis esse suspecti; siquidem vixerunt longo tempore ante Christum. Hinc S. Hie-

ron., in cap. 7 Isaiæ ita scribit : *Quantùm cum meâ pugno memoriâ, nunquàm me arbitror*, HALMA, *in muliere nuptâ legisse, sed in eâ quæ virgo est, ut non solùm virgo sit, sed virgo junioris ætatis, et in annis adolescentiæ.* Aquila quidem, Symmachus, et Theodotion aliter istam vocem verterunt; verùm tres illi interpretes non sunt hâc in re audiendi; vixerunt enim post Christum, et à christianâ fide defecerunt; Aquila nempe et Theodotion judaismum amplexati sunt; Symmachus verò lapsus est in hæresim Ebionitarum, qui B. Mariæ virginitatem impugnabant; ideòque partium studio abrepti et excæcati, vocem hebraicam *halma* malè transtulerunt.

Obj. 2° : Juxta supra dicta vaticinium Isaiæ editum fuit, ut Achaz intelligeret Jerusalem brevi liberandam esse ab obsidione regum Syriæ et Israel; atqui partus B. Mariæ Virginis, qui non nisi post multa secula evenire debebat, non erat signum satis aptum, ut Achaz intelligeret Jerusalem brevi liberandam esse ab obsidione regum Syriæ et Israel; ergo in eo vaticinio non agitur de partu B. Virginis.

Resp. Neg. min., quia nec absurdum est, nec ab usu Scripturæ abhorret, rem longè post eventuram dari in signum rei non multò post futuræ, vel etiam præsentis. Ita, lib. 1 Reg., cap. 2, v. 35, dicit propheta ad Heli : *Hoc autem erit tibi signum quod venturum est duobus filiis tuis Ophni et Phinees : In die uno morientur ambo.* Et eodem lib., cap. 10, v. 1, ait Samuel ad Saülem, quem jam unxerat in regem : *Liberabis populum... de manibus inimicorum ejus... Et hoc tibi in signum, quia unxit te Deus in principem.* Simile signum, scilicet non prævium et prognosticum, sed subsequens et quasi posthumum, rememorativum videlicet et confirmativum rei præcedentis, nempe liberationis filiorum Israel à servitute Ægyptiacâ, datur Moysi, Exodi 3, v. 12 : *Hoc*, inquit Dominus, *habebis signum, quòd miserim te : Cùm eduxeris populum meum de Ægypto, immolabis Deo super montem istum.*

Cùm igitur insigne istud prodigium, ab Isaiâ promissum, quamvis diù post futurum, valdè idoneum esset ad demonstrandam Dei omnipotentiam, propter quam prædixerat idem Isaias Judæos ab hostibus suis brevi esse liberandos; propheta, volens populum Judaicum confirmare, et erigere in spem obtinendæ liberationis ab omnipotenti Deo, rectè in signum et argumentum illius omnipotentiæ proposuit mirabilem virginis partum, quasi à majori ad minus argumentando dixisset : Si Deus potest facere (uti reipsà postmodùm facturus est) ut virgo concipiat et pariat filium, quantò magis potest urbem hanc Jerosolymitanam à duobus regibus, eam obsidentibus, liberare, ut reipsà brevi facturus est.

Prætereà, cùm duo tunc temporis anxium maximè tenerent regem Achaz; primum, an si Jerusalem in potestatem hostium veniret, tota Judaica natio et regia familia penitùs extingueretur; alterum, an Judæi tunc à furore duorum illorum regum liberandi forent; in his circumstantiis Isaias exemplo stupendi prodigii, quod Deus operaturus est, cùm *virgo concipiet et pariet filium*, certam spem facit, nec gentem, nec regiam stirpem, ex quâ nasciturus erat Messias, tunc extinguendam fore; sicque dejectos Judæorum animos erigit, ac fiduciam inspirat in divinam omnipotentiam, quæ res eorum tametsi desperatas, potest in melius brevi convertere.

Obj. 3° : Isaias expressis verbis declarat, se per virginem parituram intelligere uxorem suam; ait enim cap. 8, v. 3 : *Accessi ad prophetissam, et concepit et peperit filium.* Ergo vaticinium ipsius non intelligitur de partu D. Virginis.

Resp. Multos esse qui per prophetissam intelligunt B. V. Mariam, ad quam dicitur Isaias accessisse per spiritum prænotionis. Attamen, quia interpretes communiter putant quòd in sensu saltem litterali, per prophetissam intelligatur uxor Isaiæ, ad argumentum propositum negandum est antecedens : nam, licèt, cap. 8, propheta loquatur de suâ uxore, tamen indè nequaquàm sequitur, quòd de eâdem etiam loquatur, cap. 7, in his verbis : *Ecce virgo concipiet*, etc. Enimverò Isaias, cap. 7, in signum et argumentum omnipotentiæ Dei rem planè novam ac stupendam proponit, videlicet mirabilem virginis partum; cap. autem 8, proponit aliquid valdè ordinarium et usitatum, nimirùm quòd uxor ex commercio viri conceperit et pepererit. Itaque Isaias prædicens Jerusalem brevi per Dei omnipotentiam liberandam esse ab hostibus, id confirmat cap. 7, ex insigniori prodigio quod Deus in Judæorum gratiam aliquando editurus est, nimirùm ex ortu Messiæ de virgine; deinde, cap. 8, suam prædictionem confirmat aliâ ratione, dùm nempe filio suo recenter nato, dat hoc faustum nomen : *Accelera spolia detrahere : Festina prædari*, etc. : quo significabatur Judæorum hostes brevi esse spoliandos ac vincendos. Non sunt igitur confundenda ea quæ habet Isaias cap. 7, v. 14, cum iis quæ habet cap. 8, v. 3.

Inst. Filius quem peperit uxor Isaiæ, vocabatur *Emmanuel*, ut colligitur ex cap. 8, v. 8, ubi postquàm filius esset natus, dicit propheta ad eum : *O Emmanuel.* Ergo erat ipse filius, cujus mentio facta erat, cap. 7, v. 14.

Resp. Neg. ant. Nam contrarium ejus supra ostendimus prob. 2. Dùm ergo Isaias dicit : *O Emmanuel*, non alloquitur filium suum recenter natum, sed dirigit apostrophen ad Messiam venturum. Nec obest quòd paulò ante locutus sit de filio suo : solent enim prophetæ subitò transire ab unâ personâ ad aliam, à figurâ ad rem figuratam. Sic, v. g., propheta regius, Psal. 71, subitò transit à Salomone ad Christum; alii prophetæ passim, dùm prædicunt liberationem è captivitate Babylonicâ per Cyrum, subitò transeunt ad liberationem è servitute diaboli per Christum. Quinimò Christus ipse prædicens ultimam desolationem urbis Jerosolymitanæ, continuò transit ad ultimam totius orbis desolationem, quæ præcedet judicium universale. Cùm igitur filius Isaiæ recenter natus, cui imposita erant nomina significantia, Jerosolymam brevi esse liberandam ab hostibus, foret

in hoc figura liberationis totius mundi à peccato per Christum; rectè potuit Isaias ab uno ad alium transire.

Cæterùm, quòd per *Emmanuelem* Isaias Messiam intellexerit, evidenter patet ex cap. 9, v. 6 et 7, ubi de eodem parvulo ex virgine nasciluro sic loquitur : *Parvulus natus est nobis* (id est, *nascetur;* ponitur nempe præteritum pro futuro, ut sæpiùs apud prophetas fit) *et filius datus est nobis, et factus est principatus super humerum ejus; et vocabitur nomen ejus admirabilis, consiliarius, Deus fortis, pater futuri seculi, princeps pacis. Multiplicabitur ejus imperium, et pacis non erit finis; super solium David, et super regnum ejus sedebit; ut confirmet illud, et corroboret in judicio et justitiâ, amodo et usque in sempiternum.* Quis non videat hæc omnia non filio Isaiæ, sed soli Messiæ convenire?

Obj. 4° : Isaias, postquàm dixit v. 14, cap. 7 : *Ecce virgo concipiet, et pariet filium; et vocabitur nomen ejus Emmanuel*, subdit v. 16 : *Quia antequàm sciat puer reprobare malum, et eligere bonum, derelinquetur terra, quam tu detestaris à facie duorum regum.* Ex quo formatur hoc argumentum : In isto vaticinio Rasin Syriæ, et Phacee rex Israel dicuntur è Judæâ pellendi, antequàm puer ille qui promittitur, sciat reprobare malum, et eligere bonum : atqui hoc non potest intelligi de Christo; nam paulò post editum hoc Isaiæ vaticinium expulsi sunt duo illi reges, Christus autem non nisi multis seculis post natus est; ergo, etc.

Resp. Neg. min. Quia antequàm puer (Messias) sciat reprobare malum, et eligere bonum, id est, ad eam ætatem perveniat, in quâ infantes usu rationis frui incipiunt, versùs annum sextum aut septimum, reverà duo illi reges fugati sunt, quanquàm non nisi post multa secula puer ille nasciturus esset. More scilicet prophetarum obscuro et involuto modo loquitur Isaias, ac rem longiùs dissitam, quasi proximè futuram repræsentat, ad solatium Judæorum, eorumque fiduciam in Deum excitandam et confirmandam.

Obj. 5° : Ille de quo loquitur Isaias *butyrum et mel comedet, ut sciat reprobare malum, et eligere bonum.* Atqui hæc, utpote ignorantiam quamdam, et profectum in bono denotantia, in Messiam Deum cadere nequeunt; ergo vaticinium Isaiæ non intelligitur de Messiâ.

Resp. Neg. min. Nam his verbis : *Butyrum et mel comedet*, Messiæ humanitas ac puerilis ætas designatur; et insinuatur quòd Christus debuerit lacte et melle nutriri more cæterorum infantium. Ista verò : *Ut sciat reprobare malum, et eligere bonum*, non ignorantiam (nam à primo conceptionis instanti in Christo erant omnes thesauri sapientiæ et scientiæ Dei), sed experimentalem, ut aiunt theologi, scientiam designant. Unde dicitur *profecisse sapientiâ, et ætate, et gratiâ apud Deum et homines*, Lucæ 2, v. 52.

Obj. 6° : Parvulus de quo Isaias, cap. 7, debebat vocari *Emmanuel;* atqui Christus non fuit vocatus *Emmanuel;* ergo hoc vaticinium non fuit impletum in Christo.

Resp. quòd *vocari* ibi sumatur pro *esse*, ut alibi sæpiùs in Scripturis. Sic, v. g., dùm Isaias cap. 9, v. 6, de eodem Messiâ ait : *Et vocabitur nomen ejus Admirabilis*, etc., sensus est : Erit admirabilis, etc. Pariter ergo in nostro casu verba hæc : *et vocabitur nomen ejus Emmanuel*, habent hunc sensum : Et erit Emmanuel; id est, nobiscum Deus, sive erit Deus factus homo, et cum hominibus conversans. Quod reipsà impletum est in Christo, ut habetur Matth. 1, v. 22 et 23, his verbis : *Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est à Domino per prophetam dicentem : Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium; et vocabunt nomen ejus Emmanuel; quod est interpretatum Nobiscum Deus.*

Obj. 7° : Si vaticinium Isaiæ intelligatur de Messiâ, sequitur quòd Judæi potuerint Christum rejicere, seu dicere quòd ipse non esset verus Messias.

Prob. sequela : Quia poterant arguere hoc modo : Messias debet nasci ex virgine; atqui Christus, filius Mariæ, non est natus ex virgine, quandoquidem, ut omnibus manifestè apparet, Joseph sit ejus pater; ergo Christus ille non est verus Messias.

Resp. Neg. sequelam; quia quòd Christus natus esset ex virgine, debebat ad tempus latere, nec statim, sed pedetentim, seu suo tempore notum fieri. Unde non præcisè ex illo oraculo Isaiæ : *Ecce virgo concipiet*, etc., debebant colligere quòd Messias jam advenisset, sed id colligere debebant ex vaticinio Jacob, Gen. 49, ex hebdomadibus Danielis, et ex variis aliis prophetiis quas videbant tempore Christi, in ipso Christo tam manifestè impleri, ut nisi ipsos excæcâsset malitia eorum, facillimè cognovissent quòd Christus esset Messias in lege promissus; et consequenter quòd esset natus ex virgine. Hinc Judæi non debebant arguere et ratiocinari hoc modo : Est natus ex virgine, ergo est verus Messias; sed potiùs sic argumentari debebant : Jesus filius Mariæ est verus Messias, ergo est natus ex virgine; siquidem Messiam ex virgine nasciturum prædixit Isaias.

Quæstio IV.

Cur Joseph voluerit dimittere D. Virginem.

Existimant Origenes, Basilius, Theophylactus et Bernardus, hom. 2, super *Missus*, Josephum voluisse dimittere Mariam, quia judicabat se indignum matrimonio, et consortio matris Dei. Hæc tamen sententia non rectè cohæret cum verbis Evangelii, juxta quæ Joseph planè ignoravit istud mysterium; nam angelus illi aperit mysterium ut desinat velle dimittere : *Noli*, inquit, *timere accipere Mariam conjugem tuam, quod enim in eâ natum est, de Spiritu sancto est.* Quasi diceret : Noli timere quia vides eam gravidam; non enim ab alio viro gravida est, sed per omnipotentiam Dei concepit ejus filium; vel, ut Chrysost. exponit, *non tantùm illicito non est violata complexu, ast etiam supra naturam fœcundata est.* Si ergò ideò Joseph voluerit Mariam dimittere, quia sciebat eam concepisse de Spiritu sancto, non potuisset angelus ei dicere;

Noli ipsam dimittere; nam concepit de Spiritu sancto, quia tunc potuisset Joseph respondere : Hoc ego scio, et ideò præcisè volo ipsam dimittere, quia non sum dignus habere tam eminenter sanctam uxorem. Et sic angelus non potuisset Josepho persuadere ut Mariam retineret, nisi allegâsset aliam rationem. Deinde evangelista affirmat Josephum, quia vir justus erat, noluisse illam traducere, id est, publicâ infamiâ afficere; ergo suspicabatur aliquid mali.

Denique ista sententia, ascribens Josepho illam humilitatem, ascribit illi magnam imprudentiam : nam si mysterium sciverit, et deinde illam voluerit dimittere, voluit ergo vel illud maximum mysterium fieri omnibus notum, vel Mariam publicæ infamiæ et oblocutioni exponere. Quare

Resp. et dico : Joseph voluit Mariam dimittere, quia timebat ne ab alio esset violata; noluit autem traducere, quia non poterat concipere quomodò hoc factum esset, cùm nosceret summam istius virginis castitatem, et quæ ad ipsum tumente utero reversa erat sine verecundiâ.

Igitur Joseph non absolutè judicavit D. Virginem commisisse adulterium, sed inter utrumque fluctuans dubitavit, et cùm esset justus, noluit illam adulterii accusare, nec etiam voluit ut leno adulteræ cohabitare. Unde D. Hieron. dicit : *Hoc Mariæ testimonium est quòd Joseph sciens illius castitatem, et admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat.*

Probatur hæc sententia ex aliis Patribus. S. Chrysost., hom. 4 in Matth., ita scribit : « Dicendo : *Noli* « *timere*, procul dubio demonstrat angelus timentem « Josephum, ne scilicet offendat Deum, si adulteræ « copuletur, per quod ostenditur, quia nisi hìc intercessisset metus, nec Joseph de dimissione Virginis « cogitâsset. » Euthymius dicit : « Timebat Joseph « retinere Dei matrem, ne Deum offenderet, retentâ « contra legem adulterâ. »

Similiter loquitur S. P. Aug., serm. 16 de Verbis Domini, cap. 7 : « Attende quemadmodùm vir justus « Joseph tanto flagitio, *quod de uxore fuerat suspicatus*, « tantâ benignitate pepercit, antequàm sciret undenam « illa conceperat, quia gravidam senserat, et se ad « illam non accessisse noverat. *Restabat ergo certa adulterii suspicio.* Mariti dolor non vindictam quæsivit; « voluit prodesse peccanti, non punire peccantem. »

Dices : Si Joseph ideò voluisset dimittere Mariam, quia timebat ne ab alio esset violata, haud dubiè eam interrogâsset, quid sibi vellet uteri tumor, et à quo violata : atqui tamen hoc non fecit; ergo, etc.

Resp. Neg. maj., quia timor ille Josephi fuit primus quasi motus mentis, quem ex verecundiâ tacuit. Mox autem præventus fuit ab angelo, qui pro Virgine respondit, eamque excusavit, dicens illam concepisse de Spiritu sancto.

B. Maria verò ex modestiâ noluit ultrò secretum hoc divinum Josepho pandere, ne sua dona tanta et tam divina jactare videretur, sed Deo, Deique providentiæ et curæ, cujus totum hoc opus erat, idipsum resignavit, certissimè confidens Deum suam innocentiam et famam tutaturum, ac rem totam opportunè vel patefacturum, uti paulò ante Elisabethæ patefactum esse experta erat, vel directurum omnia ad majorem suam gloriam, et consequenter ad majorem conceptionis hujus honorem et venerationem.

Quæstio V.

An Maria semper manserit Virgo.

Ex verbis v. 18 et 25, cap. 1. Matth., quondam probare conatus est impius Helvidius, D. Virginem post nativitatem Christi à Josepho carnaliter cognitam fuisse, adeòque non semper mansisse virginem. Contra istum hæreticum

Resp. et dico : Maria nunquàm fuit carnaliter cognita à Josepho, sed mansit semper virgo.

Prob. 1° ex verbis D. Virginis ad angelum : *Quomodò fiet istud, quoniam virum non cognosco?* Ex quibus verbis patet quòd statuisset nunquàm cognoscere; unde S. P. Aug., lib. de sanctâ Virginitate, cap. 4, dicit : *Quod profectò non diceret, nisi Deo virginem se ante vovisset.* Item Maria existens mater Dei, quomodò potuisset esse tam stulta ut vellet adhuc fieri mater puri hominis, et amittere suam virginitatem, quam Deus tam miraculosè servaverat.

Prob. 2° ex S. Hieron. contra Helvidium dicente : *Numquid Josephus, qui miracula tanta cognoverat, Dei templum, Spiritûs sancti sedem, Domini sui matrem audebat attingere?* Item S. Chrysost., in cap. 1 Matth., ait : *Quod consequens erat ac manifestum, tuo intellectui evangelista reliquit; quoniam nec postea quidem eam quæ tali modo mater affecta est, ille justus ausus fuit attingere.*

Similiter etiam loquitur S. Ambros., lib. de Instit. virgin., cap. 6. « An verò Christus, inquit, eam sibi « matrem eligeret, quæ aulam posset incestare cœle- « stem, quasi eam cui impossibile esset virginalis pu- « doris servare custodiam? cujus exemplo sedulò ad « integritatis studium provocantur, ipsa ab hujus- « modi, quod per se cæteris propositum foret, munere « deviaret? Et quæ esset, cui majus quàm matri Do- « minus meritum reponeret, præmium servaret? Nulli « enim uberiora quàm virginitati deputavit munera. « Fieri non poterat ut quæ Deum portaverat, hominem « portandum arbitraretur. Nec Joseph vir justus in « hanc prorupisset amentiam, ut matri Domini misce- « retur.

Obj. 1° : Matth. 1 dicitur : *Antequàm convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.* Ergo Joseph et Maria postea carnaliter convenerunt; nam aliàs frustra addidisset evangelista : *Antequàm convenirent.*

Resp. Neg. conseq., quia τὸ *antequàm* additum est, non ad designandum quid postea factum sit, sed quid factum non sit, uti observat S. Hieron. Ac proinde inde nullatenùs sequitur quòd postea convenirent. Sic dùm Isaiæ 65, v. 24, dicit Deus : *Antequàm clament ego exaudiam*, non rectè infertur quòd postea clamaverint, cùm jam essent exauditi. Sic etiam communi usu loquendi dicimus : Iste pauper accepit eleemosynam antequàm eam peteret, et tamen inde rursùs non colligitur quòd postea petierit : Ergo pariter ex verbis

Evangelii concludi nequit quòd Joseph et Maria postea carnaliter convenerint.

Obj. 2° : De Josepho dicitur : *Et non cognoscebat eam, donec peperit filium suum.* Ergo post partum eam cognovit.

Resp. Neg. conseq. Nam inde tantùm sequitur quòd usque ad partum non cognoverit. Sic, Matth. 28, dicit Christus : *Ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi.* Numquid postea non ampliùs erit nobiscum? 1 Cor. 15, v. 25 : *Oportet Christum regnare, donec ponat inimicos sub pedibus.* Numquid postea non ampliùs regnabit? Certè ex hàc propositione : Maritus non cognovit uxorem suam, donec mortua est, non rectè infertur quod postea cognoverit. Ergo similiter ex verbis Matthæi non infertur quòd Joseph postea D. Virginem cognoverit.

Unde S. Hieron. refutans hoc Helvidii argumentum, in cap. Matth., ita scribit : « *Donec*, in Scripturâ duplicitur potest intelligi; quandoque enim designat « certum tempus, secundùm illud Galat. 3 : *Propter* « *transgressionem lex posita est, donec venirent semen* « *cui promiserat.* Quandoque verò signat infinitum « tempus, secundùm illud Psalmi 122. *Oculi nostri ad* « *Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri*; ex « quo non est intelligendum quòd post impetratam « misericordiam, oculi avertantur à Deo...., et se- « cundùm hoc evangelista dicit matrem Dei non esse « cognitam à viro usque ad partum; ut multò magis « intelligamus cognitam non fuisse post partum. »

Obj. 3° : Dicitur in sacro textu : *Donec peperit primogenitum ;* ergo peperit secundogenitum : nam nemo rectè dicitur primus, nisi relativè ad secundum.

Resp. Neg. conseq., quia in Scripturis primogenitus dicitur qui natus est ante omnes alios, sive interim alii adhuc nascantur, sive non. Sic Exodi 13, v. 2, præcipit Deus sibi offerri omne primogenitum; atqui ibi certè non intelligitur ille qui habebat secundo aut tertiogenitos ; nam debebat offerri in die purificationis matris suæ, quâ die certò adhuc non erat secundogenitus; imò mater tunc scire necdùm poterat, an esset habitura alios. Item ad Hebr. 1, v. 6, Christus vocatur primogenitus Dei Patris, et tamen non habuit Deus Pater plures filios. Denique, vulgari sermone, cùm nascitur filius, dicunt parentes : Ibi est meus primus filius, quamvis nondùm habeant alios.

CAPUT IV.

Cùm exiisset edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis, Romano imperio subjectus, et vi istius quisque in civitate suâ profiteretur nomen suum ; Maria et Joseph tendunt Bethlehem, unde erant oriundi. Ibi nascitur Christus Salvator noster, cujus nativitatem pastoribus, qui circa Bethlehem erant, nuntiavêre angeli. Circumciditur octavo die Christus natus. Lucæ 2, à v. 1 usque ad 21.

QUÆSTIO PRIMA.

Quo anno natus sit Christus.

De anno, quo Christus Salvator noster ex Mariâ virgine natus est, variæ sunt chronologorum sententiæ. Prima sententia asserit Christum esse natum anno Juliano 40, Cæsaris Augusti 39, ac tertio olymp. 193, urbis Romæ conditæ 748, ante æram vulgarem seu christianam, quinquennio solido, consulibus Lælio Balbo et Antistio Vetere. Hanc sententiam tenent Bollandus, Harduinus, Schelstrate, dissert. 1 Antiq. Eccl., ac aliqui ex istis, qui putant Christum esse baptizatum anno ætatis suæ 30 completo, et 31 inchoato. Secunda sententia refert natalem Christi ad annum proximum, scilicet U. C. 749, Coss. Augusto XII, et Cornelio Sullâ, sive in labentem annum Julianum 41, Cæs. Augusti 40, et quartum olymp. 193. Hanc sententiam propugnant noster Norisius in Cenotaphiis Pisanis, dissert 2, Natalis Alexander, Graveson et plurimi alii. Tertia sententia dicit Christum esse natum anno Juliano 42. Quarta, anno Juliano 43. Quinta, anno Juliano 44. Sexta, anno Juliano 45. Et denique septima, anno Juliano 46. Antequàm verò in hâc opinionum varietate statuamus, quænam sententia sit plausibilior, seu probabilior, quædam observationes pro infra dicendorum intelligentiâ præmittendæ sunt. Sit igitur

§ 1. *Quædam præmittuntur.*

Nota 1° quòd duplex à chronologis soleat distingui natale Christi ; unum quod appellatur *Dionysianum*, vel *vulgare;* aliud quod dicitur *verum*, seu *proprium*. Natale Christi Dionysianum, seu vulgare consignari solet anno Juliano 45, Cæs. Augusti 44. Vocatur *Dionysianum*, quia auctor illius est *Dionysius* abbas Romanus, cognomento *Exiguus*, qui *Probo* consule cyclum suum paschalem contexuit, omissoque profano calculo, numerare cœpit à Christi nativitate. Hanc epocham, à Dionysio primùm inventam, sequitur Ecclesia Romana in Breviario, et juxta hanc etiam modò computamus annum à Nativitate Christi 1756 (1). Unde et hic computus vocatur *æra communis*, seu *vulgaris*. Licèt autem vulgò putetur Christum natum esse anno 44 imperii Augusti; tamen chronologi penè omnes id negant, et computum Dionysianum erroris arguunt, tametsi in assignando anno *veri et proprii* natalis Christi inter se non conveniant.

Nota 2° quod per annum Julianum intelligitur annus à Julio Cæsare correctus, eo fine ut solstitia et æquinoctia in eamdem anni partem semper inciderent; voluitque ut annus, qui ante incipiebat à martio, deinceps inciperet à primâ januarii anno 709 ab urbe conditâ, quo ipse pro quartâ vice fuit consul; anno autem sequenti, die 15 martii Julius Cæsar à Cassio et Bruto in senatu fuit occisus, ut testatur Josephus lib. 14 Antiq., cap. 19, et Caius Octavianus Augustus, ejus ex sorore nepos, in imperio successit. Unde annus primus Augusti est secundus Julianus, et 710 Urbis conditæ.

Nota 3° duplicem à chronologis distingui epocham regni Herodis, quo regnante in Judæâ, natus est Christus. Prima epocha figenda est anno quinto imperii Augusti, seu Juliano sexto, U. C. 714, olymp. 184 anno 4, Coss. Domitio Calvino et Asinio Pollione, quando per Antonium et Augustum miserantes mutatam Herodis fortunam, à senatu Romano datum

(1) Quo tempore scribebat eruditissimus auctor.

fuit illi Judææ regnum. Ita refert Josephus, lib. 14 Antiq., cap. 26, de Herode dicens: *Ille regium fastigium adeptus est olympiade* 184, *Caio Domitio Calvino iterùm, et Caio Asinio Pollione consulibus*. Perspicuum est autem consulatum Calvini et Asinii concurrere cum anno Augusti imperatoris quinto, et U. C. 714, nullo chronologorum in hoc dissentiente; ergo, etc.

Secunda regni Herodis epocha figenda est in anno quo captis à Sosio et Herode Jerosolymis, atque interfecto Antigono, ipse Herodes rerum potitus est. Et quamvis non omninò certum sit quo anno hoc contigerit, verisimilius tamen est contigisse anno U. C. 717, Coss. Agrippâ et Gallo; siquidem Josephus, lib. 14 Antiq., cap. 28, ait accidisse Jerosolymorum cladem « M. Agrippâ et Caninio Gallo consulibus, olympiade « 185, mense tertio, jejunii solemnitate, tanquàm re« currente in idem temporis momentum illatâ à Pom« peio Judæis calamitate; nam et eodem die ab illo « ante septem et viginti annos Hierosolyma capta « fuerat. » Consulatum Agrippæ et Galli incidere in annum U. C. 717, commonstrant Fasti. Captam à Pompeio Jerosolymam Coss. M Cicerone et Antonio, id est, anno Romæ 691, narrat Dio, lib. 36. Hinc igitur computatis annis 27, pervenitur ad consulatum M. Agrippæ, et Caninii Galli, et dupliei notâ, Fastorum scilicet. et captæ à Pompeio Jerosolymæ, constat hanc à Sosio et Herode fuisse occupatam anno 717 urbis Romæ. His præmissis, sit

§ 2. *Datur resolutio quæstionis.*

Resp. et dico 1°: Non videtur sustineri posse Christum esse natum anno Juliano 43 aut sequentibus; imò nec commodè sustineri potest, quòd sit natus anno Juliano 42.

Probatur, quia Christus natus est *in diebus Herodis regis*, Matth. 2, v. 1; atque, ut quæst. seq. probabitur, 25 decembris. Atqui juxta omnes penè accuratæ notæ chronologos Herodes mortuus erat ante festum paschatis anni 43 Juliani, seu U. C. 751. Ergo illo anno, 25 decembris, Christus nasci non potuit. Imò quòd Herodes mortuus sit anno Juliano 42, imperii Augusti 41, et U. C. 750, ac consequenter quòd nec isto anno natus sit Christus.

Prob. 1° ex Josepho, qui, ut fatetur Eusebius, in hac materià est testis probatissimæ fidei, eique inter omnes qui Herodis historiam scripserunt, palma deferatur. Ille autem in lib. 17 Antiq., cap. 10, de Herode ita scribit.: *Quinto post occisum Antipatrum die vitam finivit, cum regnâsset post interfectum Antigonum annos triginta quatuor, postquam autem rex à Romanis creatus fuerat, triginta septem.* Idem habet lib. 1 de Bello Judaico, cap. ult. Porrò Herodes, sicut supra observavimus, regnum Judææ a Romanis obtinuit anno quinto imperii Augusti, seu anno U. C. 714; et vicit Herodes Antigonum tribus annis postquam à Romanis regnum Judææ obtinuisset, hoc est, anno octavo imperii Augusti, seu anno U. C. 717. Si igitur anno quinto imperii Augusti, quo Herodes in Judæâ regnare cœpit, addas annos 37 (incluso tamen, in hoc 37 annorum numero, imperii Augusti anno quinto, hoc enim anno regnare cœpit Herodes) incides in annum 41 imperii Augusti, et in annum U. C. 750, quo anno mortuus est Herodes. Similiter, si anno octavo imperii Augusti, quo Herodes, devicto Antigono, solus in Judæâ regnum obtinuit, addas 34 annos (incluso rursùs, in hoc 34 annorum numero, imperii Augusti anno octavo, quo anno Herodes devicit Antigonum) incides itidem in annum 41 imperii Augusti. Ergo ex Josepho satis clarum est quòd Herodes mortuus sit anno 41 imperii Augusti.

Prob. 2° : Archelaus septem diebus post obitum patris sui Herodis regnare cœpit in Judæâ, ut refert Josephus, lib. 17 Antiq. cap. 10; sed anno sequenti accusatus coram Augusto, quòd illo inscio regnum patris occupâsset, *Cæsar*, ut dicit Josephus, lib. 17 Antiq., cap. 13, *Archelaum non regem declarat, sed dimidiâ parte ditionis, quæ Herodis fuerat, ei concessâ, ethnarcham eum constituit.* Scribit autem idem Josephus ibidem cap. 15, quòd *decimo anno principatûs Archelai* (computando illius principatûs exordium ab obitu Herodis patris ejus) vel, ut lib. 2 de Bello Judaico, cap. 6, Josephus dicit, *nono principatûs sui anno* (illius videlicet principatûs exordium computando ab uno anno post mortem Herodis, quando Augustus dimidiam partem ditionis paternæ ei concessit) omnes proceres tam Judæi quàm Samaritani, tyrannidem Archelai ægrè ferentes, eum apud imperatorem Augustum denuò accusaverint; et quòd tunc Augustus Archelaum, omni pecuniâ mulctatum, in exilium miserit Viennam in Galliæ civitatem. Hæc verò Archelai exauctoratio, teste Dione, lib. 55, contigit anno imperii Augusti 50, quo Romæ consules erant M. Æmilius Lepidus, et L. Arruntius. Jam verò si ex annis 50 imperii Augusti 10 eximas annos, per quos Archelaus statim ab obitu Herodis regnavit in Judæâ, invenies Archelaum in Judæâ regnare cœpisse anno 41 imperii Augusti; ac consequenter Herodem eodem anno mortuum fuisse. Similiter, si ex annis 50 imperii Augusti 9 semoveas annos, per quos Archelaus fuit ethnarcha Judææ, invenies Archelaum fuisse ab imperatore Augusto ethnarcham Judææ constitutum anno 42 imperii Augusti, id est, anno jam elapso ab obitu patris sui Herodis. Ex quo evidenter sequitur Herodem obiisse anno 41 imperii Augusti, seu anno quadragesimo secundo Juliano, et U. C. 750. Ac proinde satis clarum videtur quòd nec isto anno natus sit Christus. Itaque

Resp. et dico 2° : Christus natus est anno U. C. 749, olymp. 193 anno 4, Coss. Augusto XII, et Sullâ, anno Juliano 41, Cæsaris Augusti 40, regni Herodis 36, quadriennio integro ante æram vulgarem.

Prob. 1° quia hæc sententia optimè convenit cum historiis sacris et profanis, quod nulli alteri congruit. Etenim hoc anno pax fuit in universo orbe, ut fatentur omnes; et Jani templum Romæ, quod tempore belli aperiebatur, et tempore pacis claudebatur, etiam hoc anno ab Augusto clausum fuit. Deinde hoc anno quoque Judæi se plenè Herodis imperio submiserunt, præstito fidelitatis juramento.

Prob. 2° quia natalis Christi integro fere anno, vel aliquot saltem mensibus mortem Herodis antecessit;

atqui ille mortuus est anno Juliano 42; ergo, etc.

Prob. 3° quia Christus, ut infra, cap. 7, monstrabitur, baptizatus est anno ætatis suæ trigesimo ineunte, anno U. C. 779, anno Juliano 71. Atqui si ab hoc anno per 30 annos retrocedas, incides in annum U. C. 749, et in annum Julianum 41. Ergo hoc anno consignanda est dies natalis Christi.

Quoto autem anno mundi natus sit Christus, valdè incertum est, eò quòd in computandis annis mundi, qui à fine diluvii usque ad nativitatem Christi effluxerunt, multùm adhuc hodiedùm inter se discrepent chronologi. Interim juxta sententiam eorum qui sustinent Abraham esse natum anno 130 patris sui, et simul etiam tenent annos servitutum, bellorum, etc., includi in annis judicum, à mundo condito usque ad nativitatem Christi videtur circiter, seu salvo justo, effluxisse spatium 4000 annorum.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1°: Ecclesia Romana in suo Martyrologio utitur æra Dionysianâ seu vulgari; siquidem juxta Chronologiam Eusebii legit Christum natum esse olymp. 194. Atqui juxta resolutionem supra datam natus fuit anno quarto olymp. 193; ergo nostra sententia non videtur conformis menti Ecclesiæ.

Resp. Disting. maj. Utitur ærâ Dionysianâ, tanquàm à pluribus sano usu receptâ, ut se communi temporum usui accommodet; concedo maj. Utitur hâc ærâ, quasi eamdem approbet; nego maj. Sic et Martyrologium sequitur chronologiam versionis septuaginta Interpretum, dùm dominicam Nativitatem annuntians dicit Christum natum esse anno à creatione mundi 5199, à diluvio 2957, quam tamen numerandi rationem nullus communiter admittit. Vide quæ de chronologiâ versionis Septuaginta dicta sunt alibi.

Obj. 2°: In vetustis consulum Fastis, ad annum U. C. 754, scriptum est: *Hoc cons. Christus natus est VIII kal. jan. lun. XV.* Ergo Christus natus est anno Juliano 46.

Resp. Neg. conseq. et ad verba objecta dico ea verisimiliùs ab aliquibus in codice Fastorum addita esse ad commendandam æram Dionysianam: nam anno U. C. 782 ibidem signatur Passio Christi. Jam verò si Christus natus fuisset anno U. C. 754, sequeretur quòd passus esset anno ætatis suæ vigesimo octavo; siquidem ab anno 754 usque ad annum 782 sunt anni duntaxat 28. Atqui hoc ultimum certò falsum est; ergo, etc.

Obj. 3°: Ideò dicimus Christum natum anno Juliano 41, quia Herodes juxta calculum Josephi mortuus est anno Juliano 42. Atqui hoc non videtur verum; ergo, etc.

Prob. min. Quia 37 anni regni Herodis non debent computari ab anno 5 Augusti, sed ab anno 14, quo in pugnâ Actiacâ Augustus devicit Marcum Antonium: nam cùm Herodes, Antonii amicus, et ab ipso ad regnum Judææ promotus, audivisset Augustum omnia acta Antonii rescidisse; ut regnum retineret, Augustum Rhodi degentem convenit, et coram ipso diadema suum deposuit; quod videns Augustus, ipsi diadema et regnum reddidit, ut habet Josephus, lib. 15 Antiq., cap. 10. Ideòque Herodes ab hoc anno decimo quarto imperii Augusti annos regni sui computare cœpit.

Resp. Salvâ auctoritate Baronii, cujus est hoc argumentum, id non esse nisi meram conjecturam, quod Herodes ab illo anno incœpisset computare annos regni sui. Nam inprimis ostendi nequit Augustum omnia acta Antonii rescidisse. Deinde etiamsi rescidisset, non tamen Herodes regno excidisset; nam non ab Antonio solo, sed ab Antonio et Augusto senatui Romano commendatus, à senatu ipso regnum accepit, ut habet Josephus, lib. 14 Antiq., cap. 26. Denique falsum est quòd Herodes, ut Augusti amicitiam obtineret, regno renuntiaverit: nam teste Josepho, lib. 15 Antiq., cap. 10, « Herodes properavit Rhodum ut illic Cæsari occurreret. Quò postquàm appulit, posito tantùm diademate, de cætero apparatu regio nihil mutavit; admissusque ad colloquium, tum maximè ostendit animi sui magnitudinem, neque ad supplicationes (ut in tali fortunâ mos est) versus, neque preces adhibens, quasi rogando veniam, sed facti sui rationem reddens intrepidè. »

Obj. 4°: Computus Josephi circa annos Herodis non subsistit; ergo.

Prob. ant., quia lib. 14 Antiq., cap. 17, dicit quòd Antipater filio suo Herodi curandam dederit Galilæam, etiam tum admodùm adolescenti, nec excedenti annum 15, additque id contigisse 7 annis antequàm Herodes fuisset à Romanis factus rex Judææ. Deinde, lib. 17 Antiq., c. 8, dicit Herodem mortuum esse circa annum ætatis suæ 70; ergo vel errat Josephus, vel Herodes diutiùs regnavit quàm 37 annis. Nam 15, 7 et 37 faciunt tantùm 59; adeòque Herodes regnavit annis 47 completis.

Resp. Mendum irrepsisse in textum Græcum Josephi, et non esse legendum ιε, id est, 15, sed κε, id est, 25. Quia, ut observat Usserius, primi scriptores vitæ Herodis, Ptolomæus et Nicolaus Damascenus, ex quibus Josephus suam historiam desumpsit, scribunt Herodem fuisse 25 annorum, dùm pater illi tradidit Galilæam curandam. Et certè præclara facinora bellica, quæ juxta Josephum Herodes tunc gessit, non cadunt in juvenem 15 annorum.

Mendum in textum Josephi irrepsisse, noster Norisius in Cenotaphiis dissert. 2, cap. 6, etiam inde demonstrat quòd Herodes anno U. C. 687 jam viveret, cùm proximo anno unà cum fratre Pherorâ, qui Herode erat major natu, datus sit ab Antipatro, obses Aretæ regi Arabum. Herodes igitur anno U. C. 707, quando illi commissa est Galilæa jam annum vigesimum excesserat. Ideòque in textu Josephi 25, non 15, legendum est.

Obj. 5°: Christus natus est illo anno quo exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis; atqui illa descriptio facta est anno 42 Augusti, adeòque anno Juliano 43, ut habet Eusebius in Chronico; ergo, etc.

Resp. Neg. min. Hæc enim descriptio incœpit

anno 37 imperii Augusti : nam teste Suetonio in Octavio, cap. 82, Augustus tertiò fecit descriptionem : 1° anno 17 sui imperii, 2° anno 37, et 3° anno 57 et ultimo vitæ suæ; ut manifestè habetur in Compendio vitæ suæ quod ipsemet Augustus scripsit, quodque inventum fuit apud suburbium Ancyræ, et quidam Gislenius Busbequius, à Turcis ereptum, in Europam detulit, ut refert Casaubonus ; quod deinde ab Andreâ Scotto, Lipsio, Grutero, et aliis doctissimis viris publicatum fuit.

Itaque anno 37 imperii sui Augustus censum egit, misitque Cyrinum, seu Quirinium, cum plenâ et extraordinariâ potestate in Syriam aliasque Orientis provincias, ut populi censum ageret, quem etiam Cyrinus eodem anno incœpit; sed cùm Homonadenses, populi Ciliciæ, rebellarent, coactus est censum intermittere; prout habet Tacitus, lib. 3 Annalium, ubi scribit *Quirinium, mox expugnatis per Ciliciam Homodanensium castellis, insignia triumphi fuisse adeptum.* Idem de Quirinio testatur Strabo lib. 12, ubi, ut refert Lipsius in Commentario ad Annales Taciti hæc habet : *Homonadenses autem Quirinius fame expugnavit, quatuor millia virorum cepit, et in vicinas urbes distribuit, regione spoliatâ omni juventute.* Hic ergo census, seu hæc populi descriptio incœpta fuit à Cyrino anno 37 imperii Augusti, sed cùm propter Homonadenses intermissa fuisset, postea à Sentio Saturnino, tunc temporis præside Syriæ, fuit continuata, et tandem absoluta est anno 40 imperii Augusti à Quintilio Varo, qui in Syriæ præfecturâ successit Sentio Saturnino; atque hoc anno, quo absoluta est descriptio, natus est Christus Dominus.

Inst. 1° : Josephus, lib. 18 Antiq., cap. 1, dicit Quirinium post exilium Archelai missum fuisse in Syriam, ut illam administraret et populi descriptionem faceret; atqui Archelaus missus fuit in exilium anno 50 imperii Augusti ; ergo illa descriptio, facta à Quirinio, non accidit anno 37.

Resp. 1° : Certum est ex Evangelio, descriptionem à Cyrino factam esse regnante Herode, adeòque diù ante exilium Archelai. Quare

Resp. 2° : Duplicem censum, seu descriptionem factam fuisse à Cyrino, primam anno 37 Augusti, alteram anno 50. Causa et forma hujus secundæ descriptionis fuit omninò diversa à primâ; nam in primâ descriptione non erat propriè census : quia non petebatur pecunia à quolibet, cùm Judæa esset adhuc libera, et proprium regem haberet. Unde illa descriptio, quatenùs respiciebat Judæam, tantùm facta videtur ex ambitione, ut Augustus sciret quot hominibus imperaret ; at post exilium Archelai Judæa suam libertatem amisit, et facta est provincia Romana sub Syriâ ; et tunc, ut refert Josephus, lib. 18 Antiq., cap. 1 : *Ipse Quirinius in Judæam venit, jam attributam provinciæ Syriæ, et ut percenseret facultates ejus regionis civium, et Archelai pecuniam in potestatem suam redigeret.* Adeòque hæc secunda descriptio facta est ad sciendum cujuslibet facultates seu divitias, etc.

Patet igitur primam Judææ descriptionem, factam à Quirinio paulò ante Christi nativitatem, diversam esse ab alterâ Judææ descriptione, factâ ab eodem Quirinio post exilium Archelai. Quam etiam diversitatem haud obscurè insinuare videtur S. Lucas, his verbis : *Hæc descriptio prima facta est præside Syriæ Cyrino.* Horum enim verborum sensus videtur esse hic : Hæc descriptio est prima facta à Quirinio, qui ad hunc conficiendum censum priùs venit quàm rediret relegato Archelao redacturus illius pecunias in fiscum, existens tunc præses Syriæ ordinarius. Vocat igitur S. Lucas hanc descriptionem factam à Cyrino, *primam*, ut eam discernat à secundâ Syriæ et Judææ descriptione, quæ facta est ob eodem Cyrino post exilium Archelai, seu anno U. C. 760, et imperii Augusti 51.

Inst. 2° : Edictum illud ut describeretur universus orbis, Romano imperio subjectus, non exiit anno 37 imperii Augusti, sed tantùm anno 40; siquidem exiit eo tempore quo natus est Joannes Baptista ; uti clarè patet ex verbis S. Lucæ, dicentis : *Factum est autem in diebus illis, exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.* Etenim τὸ, *in diebus illis*, refertur ad illud, de quo immediatè ante mentionem fecerat evangelista : atqui immediatè ante fecerat mentionem de nativitate Joannis Baptistæ ; ergo, etc. Ac proinde descriptio, de quâ agit S. Lucas, non est illa quæ à Cyrino facta est anno 37 Augusti.

Resp. Disting. assumpt. Edictum illud non exiit in Judæâ anno 37 Augusti ; concedo : non exiit illo anno in Syriâ ; nego assumptum ; ac conformiter ad ea quæ supra observata sunt, dico, Cyrinum inchoâsse quidem hanc descriptionem, sed bello cum Homonadensibus occupatum non perfecisse, perficiendam tamen suo nomine commisisse Sentio Saturnino, et deinde Quintilio Varo, à quo Joseph et Maria in Bethlehem descripti sunt. Sensus igitur verborum S. Lucæ videtur esse hic : Edictum à Cæsare Augusto editum ut describeretur universus orbis, Romano imperio subjectus, in Judæâ exiit seu promulgatum fuit in diebus, seu circa tempus istud, quo natus est Joannes Baptista.

Obj. 6° : Tertul., lib. 4 contra Marcionem, cap. 19, ait censum qui paululùm præcessit nativitatem Christi, peractum fuisse sub Sentio Saturnino ; atqui Sentius Saturninus non erat præses Syriæ anno 40 Augusti, ut noster Norisius, dissert. 2 de Epochis Syro-Macedonum clarè probat, et ostendit ex variis nummis, et maximè ex illo qui asservatur Florentiæ in scriniis marchionis Francisci Richardi ; ergo Christus non est natus anno 40 Augusti, seu 41 Juliano.

Resp. ex loco objecto non satis constare utrùm ita doceat Tertullianus, necne ; siquidem tantùm dicit : *Census constat actos sub Augusto, nunc in Judæâ per Sentium Saturninum.* Atqui ex illis verbis non sequitur census fuisse ab ipso absolutos, sed tantùm continuatos ; aut etiam ab ipso incœptos in Judæâ, quos mox successor ejus Quintilius Varo omninò absolvit. Deinde auctoritas Tertulliani non est hìc tanti mo-

menti, ut ab illo non possimus recedere, ut docent Norisius in Cenotaphiis Pisanis, et Bernardus Lamy in Apparatu chronologico.

Obj. 7° : S. Hieron. docet Christum esse natum anno 41 Augusti; nam in cap. 2 Isaiæ ita scribit : *Veteres revolvamus historias, et inveniemus usque ad vigesimum octavum annum Cæsaris Augusti, cujus quadragesimo primo anno Christus natus est in Judæa, in toto orbe terrarum fuisse discordiam.*

Resp. Neg. assumpt. Quia loco citato videtur S. Hieron. annum quadragesimum primum Augusti inchoare à primo januarii, 8 diebus post nativitatem Christi; ac proinde si per 8 dies retrocedamus usque ad 25 decembris, quâ die natus est Christus, inveniemus ipsum natum circa finem anni 40 Cæsaris Augusti.

QUÆSTIO II.

Quo mense et die natus sit Christus.

Resp. et dico : Christus natus est vigesimâ quintâ decembris.

Probatur, quia hæc est constans et perpetua traditio Romanæ Ecclesiæ. Unde auctor Constit. Apostol., lib. 5, cap. 13, ait : *Dies festos cus odite, fratres, in primis natalem, qui celebratur à vobis die vigesimâ quintâ decimi mensis.* Vetustissimum manuscriptum regium laudatum ibidem à Coteleri habet : *Sciri debet quòd Annuntiatio facta est die martii vigesimâ quintâ, Nativitas vero, die vigesimâ quintâ decembris.*

Eamdem traditionem citat, et producit S. P. Aug., psal. 132, dicens : *Ille* (nempe Joannes Baptista) *natus est, sicut tradit Ecclesia, octavo kalendas Julias, cum jam incipiunt minui dies; Dominus autem natus est octavo kalendas januarias, quando jam dies incipiunt crescere.* Item lib. 4 de Trinit., cap. 5 : *Natus autem traditur octavo kalendas januarias.* Idem habet Nicephorus, lib. 1, cap. 12, et lib. 2, cap. 3, et Orosius, lib. 7, cap. 2.

Obj. 1° : S. Epiphanius hæresi 51 dicit : *Nato ipso circa januarium mensem, hoc est, ante octavum idum januarii, quæ est quinta januarii mensis secundum Romanos.*

Resp. Præterquàm quòd S. Epiphanius non dicit ipsum esse natum die quintâ januarii, sed ante quintam, Græcos Patres non ita præcisè assignâsse diem natalis Domini, qui et festum illud per totam Ecclesiam Græcam non celebrabatur generaliter, sed tantùm in quibusdam ecclesiis; nam, teste Cassiano, collat. 10, c. 2, in Ægypto celebrabant illud festum die sextâ januarii simul cum Epiphaniâ.

Clemens Alexandrinus, lib. 1 Stromat., dicit : *Sunt, qui curiosiùs natali Domini non solùm annum, sed etiam diem addunt, quem dicunt vigesimum octavum annum Augusti, in vigesimam quintam pachon*; id est, vigesimâ quintâ maii. Et iterùm ibidem : *Dicunt aliqui, Christum natum esse vigesimâ quartâ, vel vigesimâ quintâ pharmuti*, id est, aprilis. Ex quibus constat illos nihil certi desuper habuisse.

Celebrârunt ergo aliquæ ecclesiæ Græcæ olim festum Epiphaniæ quintâ vel sextâ januarii, et inde putarunt aliqui, tunc etiam celebrari natalem Domini. Unde S. Hieron., in c. 1 Ezechiel., dicit : *Quintam diem mensis* (januarii) *adjungit, ut significet baptisma, in quo aperti sunt Christo cœli, et Epiphaniorum dies hucusque venerabilis est, non, ut quidam putant, natalis in carne.*

Obj. 2° : Dùm natus est Christus, pastores vigilabant; atqui non vigilant in media hyeme; ergo, etc.

Resp. Disting. min. In quibusdam regionibus; concedo : in aliis, et præsertim calidis, ac ubi greges ovium sunt abundantes, ut in Palæstinâ; nego min. Quinimò affirmat Casaubonus, exercit. 2 in Baronium, § 7, in editione Londinensi, quòd in Angliâ vaccæ maneant sub dio omni anni tempore.

CAPUT V.

Christo nato, mox stella Magis in Oriente apparuit, qui cœlesti indicio obsequentes, pervenerunt Jerosolymam; quorum adventu Herodes, et cum illo urbs perturbatur. Interim, præeunte stellâ, Bethlehem venerunt, ubi invenerunt puerum cum Mariâ matre ejus, eumque procumbentes adoraverunt, et munera quæ attulerant ei obtulerunt, aurum videlicet, thus et myrrham; et deinde admoniti in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam. Matth., cap. 2, à vers. 1 usque ad 12.

QUÆSTIO PRIMA.

Quandonam advenerint Magi.

Resp. et dico 1° : Magi non advenerunt Jerosolymam biennio post Nativitatem Christi, ut vult S. Epiphanius, hæresi 51.

Prob. 1° : Quia venerunt vivente Herode : atqui Herodes non vixit biennio post nativitatem Christi, ut constat ex quæst. 1, cap. præced. Ergo, etc.

Prob. 2° ex S. Hieron., epist. 18, et S. P. Aug., serm. 1 de Epiphaniâ, qui asserunt Christum à Magis adoratum *in cunis*, seu præsepio *jacentem*. Et serm. 2 de Epiphaniâ, rursùs ita loquitur S. Aug.: *Puer abscondebatur in stabulo, et agnoscebatur in cœlo ut agnitus in cœlo manifestaretur in stabulo.* Similiter etiam loquitur S. Fulgentius, serm. 5 de Epiphania : ***Portabatur ut parvulus, adorabatur ut Deus; vilis in pannis, pretiosus in stellis; parvus in præsepio, immensus** in cœlo.* Ergo nondùm habebat annum secundum ætatis.

Dices : Matth. 2, v. 16, dicitur quòd Herodes jusserit occidi infantes *à bimatu et infra*, *secundum tempus quod exquisierat à Magis.* Atqui non est verisimile Herodem jussisse bimes occidi pueros, si ab ortu stellæ usque ad adventum Magorum non præteriissent duo circiter anni; ergo, etc.

Resp. Neg. min. ac dico cum S. Chrysost., hom. 7 in cap. 2 Matth. : « Quòd si à biennio et infra Herodes pueros interfecit, non mireris : siquidem convenientes in eumdem tyrannum pavor et furor, pro

« abundantiâ cautionis et licentiâ persecutionis, majus « etiam tempus inclusit, ne quis profectò ejus ætatis, et fortè is potissimùm, propter quem alii interimuntur, effugiat. » Id est, Herodes, ne amitteret quem quærebat, jussit occidi natos etiam ante apparitionem stellæ.

Itaque τὸ *secundùm tempus*, etc., non debet referri ad τὸ *à bimatu*, sed ad τὸ *et infra*, ut exponit Jansenius: ita ut sensus sit: Jussit occidi infra biennium natos secundùm tempus, sive usque ad illud tempus quod exquisierat à Magis; et etiam à bimatu, ne ille quem quærebat, evaderet; quia ignorabat an stella præcisè apparuisset in nativitate Christi, an fortè seriùs, seu post ejus nativitatem.

Inst.: Herodes non poterat occidere illos infantes, nisi priùs habitâ licentiâ ab imperatore Augusto, ut patet ex eo, quòd juxta Josephum, lib. 17 Antiq., cap. 9, non potuerit occidere filium suum Antipatrum, nisi priùs obtentâ licentiâ Romanâ; atqui ad hanc obtinendam requirebatur facilè integer annus, cùm tunc non essent angari, vulgò *postæ*; ergo non potuit occidere infantes ante annum secundum Christi.

Resp. Neg. maj. Nam quòd debuerit habere licentiam Cæsaris ad occidendum filium Antipatrum, ideò fuit, quia Antipater antea accusatus fuerat à patre coram Quintillio Varo, præside Romano, ut testatur Josephus, lib. Antiq., c. 4 et 7; adeòque causa Antipatri erat ad judicium Cæsaris delata, et ipse attentati parricidii convictus; sed causa innocentium non fuit ad forum judiciale delata, sed solâ Herodis crudelitate peracta.

Quòd autem Herodes non indiguerit auctoritate Cæsaris ad aliquos occidendum, patet ex pluribus locis Josephi, et etiam ex loco citato, ubi narrat Herodem præcipuos Judæorum, sine causâ conclusos tenuisse in aliquâ domo, et mandâsse sorori suæ, ut immediatè post mortem ejus juberet illos omnes occidi, vel incensâ domo omnes comburi, ut sic Judæi lugerent post mortem ejus.

Patet etiam ex Macrobio, qui, lib. 2 Saturnalium, c. 4, narrat Augustum audivisse Herodem occidisse filios suos, quos ex Mariamne Judæâ susceperat, et deinde dixisse: *Mallem esse porcus Herodis, quàm filius;* quia nempe Judæi porcos non occidebant.

Dico 2° Magi venerunt ante purificationem.

Prob. 1° quia si venissent post purificationem, non invenissent Christum in Bethlehem; nam post purificationem non redierunt in Bethlehem, sed in Nazareth, ut patet ex S. Lucâ, qui c. 2, v. 39, dicit: *Et ut perfecerunt omnia secundùm legem Domini, reversi sunt in Galilæam, in civitatem suam Nazareth.* Atqui tamen Magi invenerunt Christum in Bethlehem, ut patet ex Evangelio; ergo, etc.

Dices: Verba S. Lucæ non sunt intelligenda, quasi immediatè post purificationem reversi essent in Nazareth; nam certò mediabat fuga in Ægyptum: ergo intelligenda sunt quòd mediante reditu in Bethlehem, et fugâ in Ægyptum, tandem reversi sint in Nazareth.

Resp. Quòd equidem verba S. Lucæ evincant quòd post purificationem non ampliùs habitaverint in Bethlehem, sed in Nazareth. Etenim si rediissent iterùm in Bethlehem, non videtur S. Lucas potuisse justo ordine scribere quâ occasione ivissent primò in Bethlehem, et deinde post purificationem matris redivissent ad suam civitatem. Deinde ob quam causam redivissent in Bethlehem pauperes homines, in diversorium, cùm in Nazareth haberent domum propriam, aut saltem fixam habitationem, ibique suos cives haberent, pro quibus solebant laborare? Dicendum igitur videtur, Mariam et Josephum diem purificationis Jerosolymis in divinis laudibus peregisse, et meditatos fuisse postridiè redire in Nazareth; sed eâdem nocte angelum monuisse Josephum, ut ex Jerusalem rectâ fugeret in Ægyptum.

Prob. 2°: Si Magi post purificationem tantùm advenissent non fuisset Herodes animo turbatus, quando Magi Jerosolymis Christi seu novi regis nativitatem nuntiârunt, nec convocâsset sacerdotes, et legisperitos, ut nosceret locum, in quo novus ille rex seu Messias nasciturus erat; siquidem Herodes jam omnia ista perspecta habuisset ex his quæ in die purificationis contigerant, videlicet ex prædictionibus Annæ et Simeonis: nam hæ prædictiones, cùm essent publicæ, et eorum fama in dies percrebresceret, Herodem nequaquàm latere potuissent.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1°: Si Magi venissent ante purificationem, D. Virgo haud dubiè in die purificationis suæ obtulisset agnum: nam habuisset sufficiens aurum, scilicet à Magis oblatum, ut eumdem sibi compararet. Atqui tamen non obtulit agnum, sed tantùm duos turtures, aut duos pullos columbarum, quæ oblatio juxta legem Levit. 12 erat tantùm pro pauperibus; ergo Magi non videntur venisse ante purificationem.

Resp. Neg. maj. Nam cùm juxta communem omnium auctorum sententiam D. Virgo non fuerit istâ lege comprehensa, sed tantùm se ei subjecerit, obtulit quod voluit. Cùm igitur aliunde, seu juxta conditionem status sui esset pauper, etiam tantummodò hostiam pauperum offerre voluit. Unde in hoc facto laudanda est mira D. Virginis modestia, utpote quæ pauper erat, judicavit haudquaquàm decere ex Magorum oblatione agnum sibi comparare, et more divitum hostiam offerre; ab omni quippe fastu et ostentatione erat aliena, nec mutare conditionem illi erat animus, quam sciebat Dei Filio placuisse. Deinde aurum illud jam erat oblatum Deo, scilicet Christo; adeòque non poterat Maria, emendo agnum, illud quasi denuò ipsi offerre.

Obj. 2°: Epiphanius, hæresi 55, dicit de Magis: « Non invenerunt Mariam in speluncâ, ubi peperit, « sed ut Evangelium habet: Deducebat, inquit, ipsos « stella usque ad locum, ubi erat puer, et ingressi in « domum invenerunt puerum cum Mariâ, non am- « pliùs in præsepi, non ampliùs in speluncâ, sed in « domo; ut cognosceretur veritatis certitudo, et tem-

« post duorum annorum spatium, ex quo natus est, « donec accesserunt Magi. » Ergo venerunt diù post purificationem.

Resp. Alios Patres in hoc S. Epiphanio esse contrarios : quòd enim Christus fuerit à Magis adoratus in eodem loco in quo fuit natus, sustinent SS. Hieron., Aug. et Fulgentius supra citati, item S. Chrysost., hom. 6 in Matth., Gregorius Nyssenus, Orat. de Christi nativitate, et Theodoretus Ancyranus, orat. de Nativitate.

Ratio etiam S. Epiphanii nihil probat, scilicet, quia, ut Lucas ait, Christus natus, fuit positus in præsepio, ex juxta Matthæum Magi ipsum invenerunt in domo : nam Hebræi omne receptaculum vocant domum. Sic Psal. 103, dicitur : *Herodii domus dux est eorum*, id est, nidus herodii sive ciconiæ, aut alterius avis, quæ in excelsis magnum nidum habet, monstrat ipsis viam, seu locum ad quem debent volare. Unde Euthymius, in c. 2 Matth., ita scribit. *Tugurium hìc domum appellat... domus enim erat, quòd utcumque inhabitaretur.*

Obj. 3° : Si Magi venissent ante purificationem, Maria non fuisset ausa venire in Jerusalem ad purificationem, quia noverat crudelitatem Herodis.

Resp. Nego assump. 1° quia Maria potuit ignorare intentionem Herodis de occidendo puero. 2° Quia certò sciebat suum filium esse promissum Messiam, adeòque certissimè evasurum manus Herodis, quocumque modo id fieret. Denique majus periculum subibat manendo in Bethlehem.

Obj. 4° : Si Magi venerint ante purificationem, et, ut communiter putatur, sextâ januarii, Herodes citiùs occidisset Innocentes : nam tam citò quàm apprehendit se esse delusum à Magis, mox jussit innocentes occidi. Atqui tempore 25 vel 26 dierum, qui intercesserunt inter sextam januarii et secundam februarii, facilè vidit se esse delusum ; ergo, etc.

Resp. Neg. maj. et min. Nam potuit Herodes cogitare ipsos Magos fuisse deceptos, et præ confusione non fuisse ausos redire Jerosolymam. Deinde, ubi audivit narrari ea quæ in templo in die purificationis, à Simeone et Annâ de puero Jesu dicta erant, tunc primùm apprehendit se esse deceptum à Magis, et tunc mox misit satellites in Bethlehem, ut Messiam occiderent. Certè hìc completa fuit malitia Judæorum, quæ ipsos adeò excitavit, ut non solùm Magos non comitarentur in Bethlehem, sed ita ut ne quidem cives Bethlehemitici, qui verisimiliter Magos viderant, et causam itineris illorum sciebant, Messiam suum tanto honore afficerent.

Ad argumentum propositum S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 11, respondet hoc modo : « Omit« to dicere, quot et quantis occupationibus regia « cura distendi potuit, et per plurimos dies ab illâ « interfectione vel averti omninò, vel impediri. » Et deinde dat nostram solutionem his verbis : « Hoc « dico, postquàm nihil Magi Herodi renuntiaverunt, « eum credere potuisse, illos fallaci stellæ visione « deceptos, posteaquàm non invenerunt quem natum « putaverant, erubuisse ad se redire, atque ita eum « timore depulso, ab inquirendo et persequendo « puero quievisse. »

Obj. 5° : Matth. 2, v. 13, dicitur : *Qui cùm recessissent* (scilicet Magi) *ecce angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge, et accipe puerum, et matrem ejus, et fuge in Ægyptum.* Ergo Magi non venerunt ante purificationem.

Prob. conseq., quia τὸ *ecce*, et totus contextus designat, quod mox et consequenter quòd immediatè post discessum Magorum, angelus apparuerit Josepho. Jam autem aliunde, v. g., ex Evangelio S. Lucæ, satis clarum est quòd Joseph non fugerit in Ægyptum, nisi post purificationem ; ergo et Magi videntur tantùm venisse post purificationem.

Resp. Neg. conseq., ad cujus probationem dico, quòd τὸ *ecce* hìc non significet, illud de quo dicitur, immediatè post contigisse ; aliàs enim cùm hìc v. 1 habetur : *Cum natus esset Jesus... ecce Magi ab Oriente venerunt*, etc., sequeretur quòd immediatè post nativitatem venerint Jerosolymam, adeòque diù ante purificationem, quod est pro nobis. Unde S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 5, ita scribit : « Quæ« ritur quando fieri potuerint quæ contexit Matthæus « de profectione in Ægyptum, atque inde regressione « post Herodis mortem ut jam in civitate Nazareth « habitarent, quò eos Lucas, posteaquàm perfecerunt « in templo circa puerum omnia secundùm legem « Domini, reversos esse commemorat. Hinc proinde « cognoscendum est, quod deinceps ad cætera talia « valeat, ne similiter moveant animumque conturbent, sic unumquemque evangelistam contexere « narrationem suam, ut tanquàm nihil prætermittentis series digesta videatur. Tacitis enim quæ non « vult dicere, sic ea quæ vult dicere, illis quæ dicebat « adjungit, ut ipsa continuò sequi videantur. Sed « cùm alter ea dicit quæ alter tacuit, diligenter ordo « consideratus indicat locum ubi ea potuerit à quo « prætermissa sunt transilire, ut ea quæ dicere in« tenderat, ita superioribus copularet, tanquàm ipsa « nullis interpositis sequerentur. Ac per hoc intelli« gitur Matthæus, ubi ait somnio admonitos Magos ne « redirent ad Herodem, per aliam viam regressos in « regionem suam ; illic prætermisisse quæ Lucas nar« ravit gesta circa Dominum in templo, et dicta à « Simeone et Annâ ; ubi rursùs Lucas prætermittens profectionem in Ægyptum, quam narrat Mat« thæus, tanquàm continuam contexuit regressionem « in civitatem Nazareth. » Idem argumentum repetit cap. 11, et dissolvit sequentibus verbis : « Cùm ergo « post purgationem matris ejus in Jerusalem cum « illo venissent, et ea gesta essent in templo quæ à « Lucâ narrantur, quia verba Simeonis et Annæ de « illo prophetantium cùm cœpissent ab eis qui audie« rant, prædicari, ad pristinam intentionem revoca« tura erant regis animum, admonitus per somnium « Joseph, cum infante et matre ejus fugit in Ægy« ptum. Deinde vulgatis rebus quæ in templo factæ « dictæque fuerant, Herodes se à Magis sensit illu« sum, et deinde ad Christi mortem cupiens perve-

« nire, multos infantes, sicut Matthæus narrat, occidit. »

Obj. 6° : Quòd Magi venerint ad Christum sextâ januarii, inde tantùm probari potest, quòd Ecclesia isto die celebret festum Epiphaniæ; atqui ex antiquâ celebratione festorum non desumitur firmum argumentum, quo probatur Epiphaniam incidisse in sextam januarii; ergo, etc.

Prob. min., quia, ut videre est apud Tillemontium in notis de Jesu Christo, aliquæ Ecclesiæ Græcæ Epiphaniam celebrârunt alio anni tempore.

Resp. Neg. min. Nam ex celebratione festorum certò probatur aliquid, quando nihil est in contrarium, et maximè in hoc casu, quia Ecclesia Romana, quæ est mater et magistra omnium Ecclesiarum, non tantùm Epiphaniam sextâ januarii celebravit, sed etiam in istam diem incidisse semper judicavit. Unde quamvis ex particularium Ecclesiarum praxi nihil probetur, probatur tamen aliquid ex praxi et traditione totius Ecclesiæ, maximè si tandem particulares Ecclesiæ sequantur praxim Ecclesiæ universalis.

Quæstio II.

Ex quâ regione venerint Magi.

S. Maximus, serm. de Epiph.; S. Ambros., lib. 2 in Lucam, cap. de Magis; S. Hieron., in cap. 47 Isaiæ, et in cap. 2 Danielis, videntur insinuare Magos venisse ex Chaldæâ. Et hanc sententiam sequitur Jansenius, cap. 9 suæ Concordiæ.

S. Chrysost., hom. 7 in Matth., S. Basilius, Oratione de Christi Generatione, et S. Isidorus, quos sequitur Maldonatus, existimant eos venisse ex Persiâ.

Denique communis sententia habet quòd venerint ex Arabiâ felice; et hanc sententiam secuti sunt antiqui Patres, quos refert Suarez in 3 p., q. 36, a. 8, disput. 14, sect. 3 de Vitâ Christi. S. Justinius in dialogo cum Tryphone ita scribit : *Quam primùm natus est, Magi ex Arabiâ profecti adoraverunt eum.* Idem habet Tertul., lib. 3 contra Marcionem, cap. 13, et Cyprianus, serm. de Stellâ et Magis : *Nec multò post,* inquit, *Arabum fines hujus rei notitia penetravit, et incolis Saba præclari stella luminis cœleste Numen novis splendoribus indicavit.* Hæc sententia

Prob. 1° quia psal. 71, v. 10 dicitur : *Reges Arabum et Saba dona adducent.* Et v. 15 : *Dabitur ei de auro Arabiæ.* Atqui quamvis S. Basilius, Hieronymus, et S. P. Aug., enarrat. in mox citatum Psalmum, hoc de omnibus regibus adoraturis Christum intelligant prædictum; hoc tamen non obstat quominùs initium hujus adorationis ponatur in regibus Arabiæ : nam equidem sensus litteralis illam regionem determinat et exprimit, et Ecclesia in festo Epiphaniæ verba mox citata Magis applicat; imò etiam SS. Patres videntur Magos includere. Unde S. Hieron., in Psal. 71, citans ista verba : *Reges Tharsis, et insulæ,* ita scribit : « Omne hic mundiale imperium, honores et « ordines ad Christum Dominum accedere, eique « colla submittere, bonorumque morum dona referre, « propheta pronuntiat, quod ex Magorum muneribus « intelligimus inchoatum : ipsi enim gentium, regum- « que typum tenuisse monstrantur. »

Prob. 2° quia Magi obtulerunt Domino aurum, thus et myrrham; atqui certò obtulerunt primarios fructus suæ regionis; et Arabia felix, ut omnes admittunt, maximè abundat tribus illis fructibus; ergo, etc.

Prob. 3° ex prophetiâ Balaam, Numer. 24, v. 17 : *Orietur stella ex Jacob*, etc., quæ prophetia permovit Magos ad quærendum novum regem; atqui hæc prophetia notior erat Arabibus quàm Chaldæis et Persis, quia Balaam illam ediderat in Arabiâ, scilicet quando Balac rex Moabitarum eum conduxerat, ut malediceret Israelitis; ergo. Hinc S. Hieron., in cap. 15 Isaiæ, rursùs ita scribit : *Moab provincia est Arabum, in quâ fuit Balac, filius Beor, qui conduxit ariolum Balaam de Mesopotamiâ, ut malediceret Israel.*

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Magi venerunt ex oriente : atqui Arabia non est orientalis respectu Judææ, sed australis, et Persia est orientalis; ergo non venerunt ex Arabiâ, sed ex Persiâ.

Prob. min., quia regina Saba, quæ Saba est regio Arabiæ Felicis, vocatur, Matth. 12, *regina Austri.* Unde D. Thom., 3 p., q. 36, a. 7, dicit : *Stella ferebatur à septentrione in meridiem, ita enim Judæa jacet ad Persidem, unde Magi venerunt.*

Resp. Neg. min, siquidem Arabia Felix respectu Judææ est partim australis et partim orientalis. Hoc autem juxta phrasim Scripturæ sufficit ut dicantur Magi venisse ex oriente. Nam etiam Chaldæi sæpè in Scripturâ vocantur populi Aquilonis, tametsi respectu Judææ magis essent ad orientem quàm ad aquilonem.

Ad S. Thom. dico illum id non assertivè dicere, sed disputativè : nam nec unum positivè affirmat, nec aliud, ut liquet ex art. 6, ad 3, ubi sic habet : « Hoc « dico, si venerint ex extremis partibus orientis. Qui- « dam tamen dicunt eos venisse de regione propinquâ, « unde fuerat Balaam, cujus doctrinæ sectatores fue- « runt. Dicuntur autem ab oriente venisse, quia « terra illa est ad orientalem partem terræ Judæo- « rum. »

Obj. 2° : Quòd Magi fuerint Arabes, probatur ex eo quòd Psal. 71 dicatur : *Reges Arabum*, etc. Atqui eodem psalmo dicitur : *Coram illo procident Æthiopes.* Item : *Reges Tharsis et insulæ munera offerent.* Jam verò Æthiopia longè distat ab Arabiâ, Tharsis autem est in Indiâ orientali; ergo ex illo psalmo non habetur majus fundamentum asserendi eos venisse ex Arabiâ, quàm ex Indiâ aut Æthiopiâ.

Resp. Neg. conseq., quia duplex est Æthiopia; una in Africâ, ex quâ non venerunt Magi; altera in Asiâ, scilicet in regione Madian, ex quâ Moyses accepit uxorem suam, quæ Numer. 12, v. 1, vocatur *Æthiopissa.* Hæc autem Madian erat regio Arabiæ, et alio nomine tunc temporis etiam vocabatur Æthiopia.

Item Tharsis, de quâ in psalmo 71, non est Tharsis Indiæ orientalis; sed Tharsis ibidem sumitur generaliter pro mari, vel pro aliquo portu maris. Unde S. Hieron., in cap. 2 Isaiæ dicit : *Alii regionem putant Judææ... melius autem est Tharsis, vel pelagus absolutè accipere. Et sic hìc sumitur pro sinu Persico, cui Arabia est confinis.*

Obj. 3 : Saba Arabiæ Felicis ab urbe Jerosolymitanâ ad minus distat 290 leucis, uti dictum est in c. 10 lib. 3 Regum. Atqui tam longum iter non potuit rex Saba absolvere ante sextam januarii; ergo Magi non venerunt ex Arabiâ Felici.

Ob hanc difficultatem putant aliqui, stellam apparuisse à die quo Christus conceptus est, alii duobus annis ante nativitatem. Unde S. Aug., serm. 7 de Epiphaniâ dicit : « In cœlo Magi videntes ignotissimam stellam, non ante paucos dies, sed ante fermè biennium, sicut inquirenti Herodi patefecerunt. Unde à bimatu et infra occidit infantes, *secundum tempus*, ut scriptum est, *quod exquisierat à Magis.* »

Verùmtamen omninò dicendum est stellam tantùm apparuisse dùm Christus natus est; nam non erat signum Christi nascituri, sed jam nati; aliàs enim Magi non habuissent certum signum quòd jam natus esset, adeòque instituissent iter suum incerti an jam natus esset, an post aliquot annos nasciturus. Deinde Magi dicunt : *Ubi est qui natus est rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in oriente.* Ergo supponebant illum jam natum.

Sermo ille septimus de Epiphaniâ, sicut et sextus, non est S. P. Augustini, sed cujusdam nugatoris. Unde Benedictini congregationis S. Mauri, novissimi operum S. Aug. editores (1) ad sermones 131, inter apocryphos ad appendicem rejectos, sic de isto sermone loquuntur : « In appendice nunc primùm collocatur. Lovanienses dubium, Verninus et Vindingus supposititium habent. Stylus reverà ab Augustino manifestè diversus; sed etiam ipsius doctrinæ adversum est quod hìc dicitur, stellam Magis biennio ante Christi nativitatem apparuisse. Nam stellæ apparitionem Augustinus ad diem nativitatis Christi refert in sermonibus de Epiphaniâ, qui aliàs erant de Tempore trigesimus, trigesimus primus, trigesimus secundus, etc. »

Et reverà, serm. 32, qui in editione antiquâ est quartus de Epiphaniâ, ita scribit S. doctor : « Eo die quo natus est, illi stellam in oriente viderunt, *et quem natum indicaverit, agnoverunt.* » Et parùm infra : « Manifestatus est quidem et ipso die nativitatis suæ Dominus pastoribus ab angelo admonitis, quo etiam die per stellam illis est longè in Oriente nuntiatus. » Similiter et serm. 31, qui est tertius de Epiphaniâ, ita scribit, : « Ipse novam stellam declaravit natus, qui antiquum solem obscuravit occisus. Illâ luce inchoata est fides gentium, illis tenebris accusata est perfidia Judæorum. Quid erat illa stella, quæ nec *unquam antea* inter sidera apparuit, nec postea demonstranda permansit? » Videri etiam merentur lectiones, quæ secundâ et tertiâ die intra octavam Epiphaniæ ex S. Augustino leguntur in Officio ecclesiastico. Itaque ad argumentum supra propositum.

Dicendum est quòd, cùm Arabia sit vastissima, verisimilius venerint ex illo tractu, qui jacet ad sinum Persicum, habens ab occidente Moabitidem, et deinde Palæstinam. Ratio est quia illi sunt directè ad orientem respectu Jerusalem; deinde sunt confines Persis et Chaldæis; adeòque SS. Patres, qui vocant illos *Chaldæos*, et alii qui vocant illos *Persas*, possunt sic explicari. Hinc S. Cyrillus Alexandrinus, lib. 4 in Isaiam, orat. 4, exponens verba illa cap. 49 : *Ecce isti de longè venient, et ecce ille ab aquilone et mari, et isti de terrâ australi*, ipse legit : *De terrâ Persarum*, et exponit de adventu Magorum, notans Persiam Arabiam nominari, et è converso; quia Arabia felix est vicina Persiæ, cùm ab eâ solo sinu Persico separetur.

Cùm autem tractus ille Arabicus distet ab Jerosolymis tantùm circiter 160 leucis, faciendo singulo die leucas viginti, absolvebant illud iter tempore octidui; quod non est incredibile, præsertim cùm uterentur suis camelis seu dromedariis. Ex illo tractu etiam potuit venire rex Saba; nam licet civitas Saba sita sit in extremitate Arabiæ felicis circa mare Rubrum, tamen regio Saba se extendit usque *Jeman* seu *Ayman*, ut docet Bochartus, adeòque circiter usque ad sinum Persicum.

Interim etiamsi rex Saba venisset ex civitate Sabâ, tamen adhuc potuisset illud iter conficere ante sextam januarii; quia ut refert Gesnerus in suâ Ichnographiâ de quadrupedibus, dromedarii spatio octidui conficiunt 900 milliaria Italica; id est, 376 leucas Gallicas, vel 225 Germanicas; adeòque singulo die 47 leucas Gallicas, vel 28 Germanicas. In hoc autem supposito nihil prorsùs repugnat, quominùs Magi venerint ex ultimâ parte Arabiæ felicis.

QUÆSTIO III.

De quibusdam aliis huc spectantibus.

Postquàm Herodes audivisset quòd Magi Jerosolymam advenissent, et inquirerent locum in quo natus erat Messias, turbatus est, et omnis Jerosolyma cum illo; et statim jussit congregari omnes principes sacerdotum et scribas populi, ab eisque sciscitatus est, in quo loco Christus juxta vaticinia prophetarum nasci deberet. Principes verò sacerdotum et scribæ, Matth. 2, v. 5, *dixerunt ei : In Bethlehem Judæ; sic enim scriptum est per prophetam : Et tu, Bethlehem, terra Juda, nequaquàm minima es in principibus Juda : ex te enim exiet Dux qui regat populum meum Israel.* Propheta tamen, scilicet Michæas, cap. 5, v. 2, dicit : *Et tu Bethlehem Ephrata, parvulus es in millibus Juda : ex te mihi egredietur qui sit dominator in Israel, et*

(1) Eamdem nostro ævo typis mandàrunt S. Augustini Operum editionem, Antonelli Venetiis, Parent-Desbarres et Gaume Parisiis. Nos brevi multo auctiorem prelis tradere intendimus. (Editores.)

egressus ejus ab initio, à diebus æternitatis. Videtur ergo hìc triplex antilogia inter Matthæum et prophetam. Nam 1° ille dicit : *Tu, Bethlehem, terra Juda;* hìc verò dicit : *Tu, Bethlehem Ephrata.* 2° Ille dicit : *Nequaquàm minima es;* hìc verò : *Parvulus es.* 3° Ille dicit : *In principibus Juda;* hìc verò : *In millibus Juda.*

Ad hæc autem videtur dicendum quòd Matthæus non dicat quòd propheta sic habeat, sed quod scribæ dixerint Herodi quòd propheta sic haberet : unde Matthæus non contrariatur prophetæ. Interim tamen nec ipsi scribæ contrariantur prophetæ : nam illam prophetiam, in se obscuram, et ab Herode non facilè intelligibilem, clarioribus verbis expresserunt, retinentes tamen sensum formalem. Nam 1° propheta dixerat : *Ephrata;* quæ vox distinguit Bethlehem civitatem Juda ab aliâ Bethlehem civitate Zabulon ; etenim Bethlehem Juda, Gen. 35, v. 48, vocatur *Ephrata.* 2° Propheta dixerat : *Parvulus es;* quod scribæ vel per interrogationem, vel per ironiam dictum esse intelligentes, clarissimo sensu reddiderunt : *Nequaquàm minima es.* 3° Propheta dixit : *In millibus,* id est, in chiliadibus, in quas singulæ tribus divisæ erant jam à temporibus Moysis, juxta consilium Jethro, Exodi 18 ; scribæ reddiderunt : *In principibus,* substituendo principes pro chiliadibus seu millibus, quibus præsunt, ut causam explicarent cur Bethlehem non esset minima ; quòd nempe ortu principum nobilitata esset, qui jam ex ipsâ prodierant, scilicet Abesan, Booz, Isai, David, sed maximè ortu Messiæ nobilis evasura. Unde explicantes subdunt : *Ex te enim exiet Dux qui regat populum meum Israel;* Dux scilicet ille à Deo Israelitis promissus, et tamdiù exspectatus.

De Magis subdit Matthæus v. 11 : *Et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera.* Sic enim moris erat apud orientales, ut illis quos volebant honorare, darent munera, ut patet exemplo filiorum Jacob, munera deferentium ad Joseph, Gen. 43 ; reginæ Saba, 3 Reg. 10, etc. Videntur autem singuli Magi obtulisse tres munerum species, scilicet aurum, thus et myrrham, quia singuli voluerunt ipsum honorare ut Deum per thus, ut Regem per aurum, et ut moriturum pro salute hominum, per myrrham.

An autem illi Magi fuerint præcisè tres, satis incertum est. Quòd verò fuerint reges vel reguli, sive primores suæ gentis, omnino verisimile est : quia si fuissent de communi plebe, non fuissent ausi munera deferre ad regem Judæorum, nec accedere ad Herodem, nec ipse Herodes dignatus fuisset illos ad se vocare, etc. Potuit etiam unus illorum esse Æthiops, non ex Africâ, sed ex Arabicâ Madianitide, ex quâ fuit uxor Moysis Æthiopissa.

CAPUT VI.

Post discessum Magorum, impleti sunt dies purgationis Mariæ, perfecitque omnia quæ scripta sunt in Lege Domini, Lucæ 2, à v. 22 usque ad 29. Hæc cùm peracta essent, nocte sequenti angelus Josephum admonet, ut cum matre et puero Jesu fugiat in Ægyptum. Paucis diebus post fugam in Ægyptum Herodes videns se illusum à Magis, et volens è medio tollere Dominum, in Bethlehem et finibus ejus jussit occidi omnes pueros recenter natos. Post mortem verò Herodis Maria et Joseph cum puero revertuntur ex Ægypto, et habitant in Nazareth, Matth. 2, à v. 13 usque ad 23. Cùm autem Christus factus esset annorum duodecim, inventus est in templo in medio doctorum, et deinde iterùm cum parentibus reversus fuit in Nazareth. Lucæ 2, à v. 40 usque ad 51.

QUÆSTIO PRIMA.

Quandonam contigerit infanticidium.

Quòd lex purificationis non comprehenderit D. Virginem, dictum est in cap. 12 libri Levitici : Item ibidem probatum est quòd sacrificia, quæ in die purificationis puerperæ præscripta erant, non tantùm pro matre, sed etiam pro prole offerrentur. Itaque iis hìc omissis,

Resp. et dico : Herodes jussit infantes occidi paucis diebus post purificationem.

Prob. 1° quia Joseph verisimiliter post purificationem, ex Jerusalem fugit in Ægyptum; atqui non fuisset ratio tunc fugiendi, si non instituisset infantium cædes ; ergo, etc.

Dices : Joseph fugit ex Nazareth in Ægyptum ; nam Lucas, cap. 2, v. 39 : *Ut perfecerunt omnia secundùm legem, reversi sunt in Galilæam in civitatem suam Nazareth.*

R. Neg. assumpt. Nam ex verbis S. Lucæ nihil habetur pro vel contra, cùm ipse fugam in Ægyptum omittat. Unde S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 5, disponens verba Matthæi et Lucæ secundùm ordinem rei gestæ, ita habet : « Lucas dicit..... *Et ut* « *perfecerunt omnia secundùm legem Domini.* Matthæus « dicit : *Ecce angelus apparuit in somnis Joseph., dicens:* « *Surge et accipe puerum,* etc. » Ergo non immediatè post Purificationem, sed tantùm post reditum ex Ægypto reversi sunt in Nazareth.

Deinde humanitùs loquendo, imprudentia fuisset, ex Nazareth fugere in Ægyptum : nam cùm Nazareth esset in tribu Zabulon, debuissent fugiendo transire totum regnum Herodis, scilicet tribus Issachar, Manasse, Ephraim, Benjamin, Juda, Dan et Simeon. Unde sicuti quis existens in viâ Thenensi, quem persequitur magistratus Lovaniensis, imprudenter fugeret Bruxellas per medium Lovanium, ita similiter Joseph et D. Virgo imprudenter fugissent in Ægyptum per medium regnum Herodis.

Prob. 2° : Herodes jussit occidi infantes dùm sensit se illusum à Magis, uti clarè dicit Matthæus ; atqui immediatè post purificationem sensit se illusum à Magis, ut constat ex supra dictis cap. præced., quæst. 1 ; ergo, etc.

Obstare adhuc videtur ille textus : *A bimatu et infra,* etc. Nam si stella tantùm apparuerit in die quo Christus natus est, videtur sequi quòd tantùm biennio post ejus nativitatem Herodes occiderit infantes.

Sed ad hanc difficultatem responsum est supra : scilicet quòd textus ille significet quòd Herodes occi-

derit à bimatu et infra, usque ad illud tempus quo stella Magis apparuit; nam non occidit natos post apparitionem stellæ; quia nullus eorum poterat esse ille quem Magi quæsiverant, quique die quadragesimâ à suâ nativitate fuerat secundâ februarii in templo oblatus.

Nec refert Herodem quoque scivisse quòd nullus bimulorum, aut natorum ante annum posset esse Messias: Quia hoc non obstante, poterat pro astutissimâ suâ crudelitate cogitare quòd Magi non exactè ipsi indicâssent tempus apparitionis stellæ, vel quòd stella non fuisset visa à Magis à primo die quo Christus erat natus; præsertim cùm ipse jam ab anno à Judæis esset recognitus et salutatus rex Judæorum; quod erat tempus notatum in prophetiâ Jacob, Gen. 49, v. 10, quo debebat venire Messias.

His addi potest, et dici cum S. Thomâ, 3 p., q. 36, a. 6, ad 8: « Ideò autem non solùm bimos pueros « interfecit, sed etiam infra, quia ut Aug. dicit in « quodam sermone Innocentium, timebat ne puer, cui « sidera famulantur, speciem suam paulò supra ætatem, vel etiam infra transformaret. »

Obj. 1°: S. Thom., loco jam citato, postquàm retulisset sententiam eorum qui dicunt stellam Magis primò apparuisse, cùm Christus natus est, subjungit: « Et secundùm hoc, Herodes non statim recedentibus Magis, sed post biennium pueros interfecit; « vel quia dicitur interim accusatus, Romam ivisse, « vel aliquorum periculorum terroribus agitatus, à « curâ interficiendi puerum interim destitisse; vel quia « potuit credere Magos fallacis stellæ visione deceptos, « postquàm non invenerunt quem natum putaverunt, « erubuisse ad se redire, ut Aug. dicit in libro de « Consensu evangelistarum. » Ergo juxta D. Thomam Herodes non interfecit pueros nisi biennio post nativitatem Christi.

Ad hoc argumentum P. Graveson aliique Thomistæ communiter respondent S. Thomam non dicere quid ipse sentiat, sed tantùm aliorum referre opinionem, quam nequidem examinat, multò minùs approbat, ut patet ex eo quòd diversas referat opiniones, et relatâ ultimâ dicat: *Et secundùm hoc, Herodes non statim*, etc. An hæc responsio sit satis solida, omnemque difficultatem quæ hìc circa mentem D. Thomæ moveri posset, penitùs tollat, linquo judicio lectoris. Interim, quidquid sit, dici posse videtur quòd S. Thomas id assuerit, quia putavit admodùm probabile esse quòd Herodes post adventum Magorum Romam iverit. Sed cùm nunc inter omnes eruditos, et in historiâ versatos conveniat quòd tertium et ultimum iter Herodis Romam, contigerit ante Natale Christi, ut probat noster Norisius, dissert. 2 de Cenotaphiis Pisanis, et ex ipso Graveson, dissert. 8 de Mysteriis et Annis Christi; ideò dici nequit, quòd Herodes distulerit infanticidium ad biennium post nativitatem Christi, quia videlicet tunc Romam ivit.

Obj. 2°: Herodes occidit filium suum Antipatrum quintâ die ante mortem suam, ut habet Josephus lib. 17 Antiq., cap. 10. Ergo etiam tunc tantùm occidit infantes.

Prob. conseq. ex Macrobio, auctore ethnico, qui, lib. 2 Saturnalium, cap. 4, hæc habet: « Cùm audisset « Augustus, inter pueros quos in Syriâ Herodes rex « Judæorum intra biennium jussit occidi, filium quoque ejus occisum, ait melius esse Herodis porcum « esse quàm filium. »

Resp. Neg. conseq. Et ad verba Macrobii dico, τὸ *inter* non debere ibi sumi, quasi Antipater fuisset unus inter istos pueros, nam ipse jam grandis erat; sed quòd ipse etiam occisus sit. Unde Macrobius tantùm videtur insinuare quòd Herodes fuerit adeò crudelis, ut non modò infantes Bethlehemiticos, sed etiam proprium filium occiderit. Deinde Macrobius tantùm refert narrationem illorum qui illam Herodis sævitiam narrabant Augusto, et utramque cædem, utpote jam peractam, simul conjungebant.

Quæstio II.

Undenam Christus nomen Nazaræus *habuerit.*

Post mortem Herodis Joseph cum Mariâ et puero Jesu ex Ægypto reversus est in terram Israel, atque secessit in partes Galilææ, *et veniens habitavit in civitate, quæ vocatur Nazareth; ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas: Quoniam Nazaræus vocabitur*, Matth. 2, v. 23. Circa hæc verba movetur quæstio, unde Christus habeat nomen illud *Nazaræus;* an à civitate Nazareth, an à dictione hebraicâ *nazar*, quæ significat *separare*, et unde τὸ *Nazaræus* significat *separatum* seu *sanctum*. Ante resolutionem

Nota quòd, si dictio Hebraica *nezer* scribatur per *zain*, id est, per *z*, significet *sanctum;* si verò scribatur per *tsade*, id est, *ts* (ut nomen civitatis Nazareth, quòd deberet scribi *Natsareth*) significet *floridum*. Volunt ergo aliqui quòd Christus dicatur *Nazaræus* per *zain*, id est, *separatus* seu *sanctus*. Alii è contra prætendunt quòd nomen illud derivetur à voce *neser*, et idem significet quod *floridus*. Utramque sententiam admittit S. Hieron., in cap. 2 Matth., dicens: « Nazaræus *sanctus* interpretatur. Sanctum autem Dominum futurum omnis Scriptura commemorat. Possumus et aliter dicere, quòd etiam eisdem verbis, « juxta Hebraicam veritatem in Isaiâ scriptum sit: « *Exiet virga de radice Jesse, et Nazaræus de radice* « *ejus ascendet.* »

Resp. et dico: Probabilius videtur quòd nomen *Nazaræus* derivetur à voce *neser*, et consequenter quòd Christus non sit vocatus *Nazaræus* ex eo quòd esset Nazaræus secundùm legem, quales fuerunt Samson, Samuel, et alii; sed quòd à civitate Nazareth nomen Nazaræi principaliter desumpserit.

Prob. 1° Quia Matthæus dicit: *Habitavit in civitate... Nazareth: ut adimpleretur*, etc. Atqui non debebat habitare in Nazareth, ut vocaretur Nazaræus secundùm legem, id est, sanctus; nam ubicumque habitabat, tali modo poterat esse Nazaræus, ut patet Numer. 6. Ergo Christus dictus est Nazaræus à civitate Nazareth, in quâ habitavit.

Prob. 2° : Nazaræi secundùm legem, debebant abstinere ab omni potu qui inebriare potest; atqui Christus non abstinuit à vino et similibus ; ergo non fuit talis Nazaræus.

Prob. 3° : Quia Isaias prædixit Christum futurum florem Jesse; ait enim cap. 11, v. 1 : *Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet.* Item Zachariæ 3, v. 8, et cap. 6, v. 12, vocatur *Oriens*, hebraicè habetur *tsemach*, id est, germen; quia Christus fuit quasi germen florescens omni genere virtutum et bonorum. Ergo Christus dicitur Nazaræus à *neser* scriptum per *tsade*.

Idem putant nonnulli etiam patere ex titulo crucis, qui Romæ asservatur, ubi *Nazaræus* scriptum est per *tsade*. Sed à Lapide dicit se illum titulum diligentissimè inspexisse, et litteras adeò esse excsas, ut distingui non possint.

Dices 1°: Omnes Evangelistæ scribunt *Nazaræus* per *z*, non per *ts ;* ergo Christus nomen illud, *Nazaræus* non desumpsit à civitate Nazareth.

Resp. Neg. conseq. Nam cùm nec Græci, nec Latini habeant istam litteram *tsade*, et sit quoad sonum eadem cum *zain*, ideò scripserunt per *z :* Unde etiam sic scripserunt Nazareth.

Dices 2° : Matthæus dicit : *Quod dictum est per prophetas.* Atqui nullus propheta prædixit Christum appellandum *Nazaræum* à civitate Nazareth, cùm nequidem semel de illâ civitate fiat mentio in toto veteri Testamento : sed omnis Scriptura prædicit Christum futurum sanctum, ut Daniel 9, v. 24 : *Ut ungatur Sanctus sanctorum*, scilicet Christus. Psal. 131, v. 18 : *Super ipsum autem efflorebit sanctificatio mea.* Unde et angelus ad Mariam Lucæ 1, ait : *Quod nascetur ex te Sanctum.*

Resp. Licèt prophetæ apertis terminis non prædixerint Christum appellandum *Nazaræum* à civitate Nazareth; tamen hoc satis insinuaverunt, dùm prædixerunt eum futurum *floridum*, seu appellandum *Nazaræum* à *neser* scriptum per *tsade;* siquidem in hoc supposito potest appellari *Nazaræus* à civitate Nazareth. Interim utraque sententia potest conciliari dicendo quòd in Christo floruerit sanctitas, ut dicit Psalmus supra citatus; adeòque quòd fuerit *floridus* et *sanctus*, seu floridus omni verâ et reali sanctitate.

Quæstio III.

An Christus parentes suos reprehenderit, dùm ab eis inventus fuit in templo.

Dùm Christus factus erat annorum duodecim, cum parentibus suis ascendit Jerosolymam in die solemni Paschæ, ibidemque parentibus se subducit, à quibus anxiè quæsitus, post triduum invenitur in templo. Cùm autem mater ejus (Lucæ 2, v. 48) dixisset ad illum : *Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te*, respondit Christus, v. 49 : *Quid est quòd me quærebatis? Nesciebatis quia in his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse?* Existimat Calvinus verba hæc esse reprehendentis ; additque quòd D. Virgo à Christo jure merito reprehensa fuerit. Verùm cùm nulla in D. Virgine fuerit culpa : nec etiam in Christo ulla fuit ejus reprehensio. Unde dicendum est, quòd illis verbis Christus parentes instruat, consoletur, et factum suum excuset, quasi diceret : Non opus erat ut me quæreretis, quia cogitare poteratis, me negotia salutis mundi, ad quæ à Patre cœlesti missus sum, inchoando tractare : non enim semper vobiscum manebo, sed ubi mea missio exiget, vobis relictis, cœlestis Patris jussa exsequi debebo. Non igitur ego dedi vobis causam doloris ; sed illam vobis dedit partim magnus vester amor erga me, partim ignorantia hujus mysterii.

Subdit autem evangelista Lucas v. 50 : *Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.* Nonnulli, quia putant Mariam, utpote gratiâ plenam, omnia novi se mysteria, hanc ignorantiam referunt ad auditores, qui, v. 47, stupebant super prudentiâ et responsis Christi. Alii referunt ad solum Josephum per synecdochen. Verùmtamen planè tam ad Mariam quàm ad Josephum referenda sunt ; licèt enim nôssent illum esse Christum Dei Filium, et Salvatorem mundi ; tamen ignorabant quâ ratione illud munus obiturus esset, seu quæ illa essent negotia Patris in particulari, in quibus ipse dixerat oportere se versari. Unde non plenè sciebant, an, quomodò, quando, etc., docturus, victurus, moriturus, et crucifigendus esset pro salute mundi : hæc enim à Deo necdùm ipsis revelata erant. Nec verò hoc detrahit perfectioni D. Virginis, aut Josephi, quæ plus in charitatis magnitudine, quàm in fidei extensione consistebat. Nec etiam quidquam eorum, quod ad salutem ipsorum pertinebat, ignorabant.

Petes quomodò apud Lucam, cap. cit., v. 52, dicatur : *Et ipse Jesus proficiebat sapientiâ et ætate et gratiâ apud Deum et homines.*

Resp. Inprimis Christus non crevit scientiâ beatificâ aut infusâ ; quia utramque ab initio conceptionis suæ habuit tam plenam, ut augeri non potuerit. Deinde nec etiam crevit gloriâ et gratiâ habituali. Ita S. P. Aug., lib. 3 de peccatorum Meritis, cap. 29 ; S. Hieron. in illud Jeremiæ 31 : *Femina circumdabit virum*, aliique citati ab à Lapide. Crevit ergo Jesus, primò sapientiâ experimentali : nam tractu temporis plura expertus, majorem acquisivit experientiam. Hinc ad Hebr. 5, v. 8, de ipso dicit Apostolus : *Didicit ex iis quæ passus est, obedientiam* Secundò, quamvis non creverit sapientiâ et gratiâ habituali ; crevit tamen actuali et practicâ : nam robur spiritûs et sapientiam cœlestem quotidiè magis et magis exercebat, etiam existens puer, ita ut in vultu, incessu, sermone, etc., semper majores actus modestiæ, maturitatis, prudentiæ, etc., ederet. Ita ergo proficiebat sapientiâ et gratiâ, quemadmodùm sol ab ortu in meridiem progrediens claritate dicitur quoque proficere non quòd illa in se crescat, sed in effectu tantùm, quia majorem lucem apud nos paulatim diffundit.

CAPUT VII.

Joannes Baptista, aspero vestitu et victu tenuissimo utens, incipit suum ministerium ; pœnitentiam et baptismum prædicat. Ad ipsum plurimi confluunt,

etiam Pharisæi et Sadducæi, qui confitentur peccata sua, et ab ipso baptizantur. Tandem etiam Christus baptizatur, et cœli aperiuntur; descendit Spiritus Sanctus super ipsum, et vox Patris auditur. Matth. cap. 3 per totum; Marci 1, à v. 4 usque ad 11; et Lucæ 3, à v. 2 usque ad 18. Item ibidem v. 21 et 22.

QUÆSTIO PRIMA.

De vitâ et baptismo S. Joannis Baptistæ.

Matth. 3, v. 1: *In diebus illis*, quibus habitabat adhuc Christus in Nazareth, *venit Joannes Baptista*: ita dictus ab officio divinitùs delegato baptizandi pœnitentes, et præparandi ad Christum Dominum, ut esset ejus præcursor, ne, si subitò Christus et inexspectatus populo imparato se objecisset, facilè repudiaretur.

Vers. 4: *Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa lumbos suos.* Joannes itaque habebat vestem asperam, quia pili camelorum sunt asperi. *Esca autem ejus erant locustæ.* Per locustas hìc intelliguntur animalia illa insecta, quæ saltando, et partim volando progrediuntur, quæque *habent longiora retrò crura, per quæ saliunt super terram;* prout describuntur Levit. 11, v. 21 et 22, ubi reputantur inter animalia munda et comestibilia. Unde S. Hieron., lib. 2 cont. Jovinian., ait: « Orientales et « Lybiæ populos, quia per desertum et calidam eremi « vastitatem locustarum nubes reperiuntur, locustis « vesci moris est. Hoc verum esse Joannes quoque « Baptista probat. »

Et mel sylvestre; scilicet quòd ab apibus sylvestribus in foraminibus petrarum, arborum, etc., collocatur; quod in Palæstinâ etiam non rarum est, ut patet ex historiâ Samsonis, Judic. 14, v. 8, et Jonathæ filii Saülis, 1 Reg. 14, v. 26.

Quidam hæretici per locustas intelligunt cancros marinos, quibus, quamvis contra legem Levit. 11, v. 9, Joannes tamen evangelicâ libertate vescebatur. Sed hoc est manifestè falsum, partim quia ista libertas evangelica est omninò ficta; partim quia Joannes hìc laudatur ab austeritate vitæ. Sed manducare cancros non est austerè vivere; ergo, etc.

Sunt alii qui per locustas intelligunt summitates quarumdam herbarum, quæ à Græcis vocantur locustæ. Sed nec hoc videtur verum, cùm dictio illa *locusta* nullibi in Scripturâ significet herbas, sed ubique animalia parva et insecta satis nota.

Baptismus Joannis, de quo hìc agitur, erat à Deo; id est, Joannes à Deo inspiratus illum instituit, sive primus introduxit. Patet hoc ex Evangelio S. Joan., cap. 1, v. 33, ubi Joannes Baptista de se ipso dicit: *Ego nesciebam eum, sed qui misit me baptizare, ille mihi dixit*, etc.

Dices 1°: In hoc supposito ille baptismus non potuisset dici baptismus Joannis, sed debuisset dici baptismus Dei, sicut noster baptismus non est baptismus Petri, Pauli, etc., sed Christi.

Resp. Nego assumpt. Disparitas est quòd licèt ritus baptismi Joannis esset à Deo, tamen effectus ejus erat à Joanne, cùm per illum non conferretur gratia, sed totus ejus effectus esset nuda ablutio corporis. Atverò noster baptismus dicitur esse Christi, quia effectus ejus seu gratia, quæ per illum confertur, est à solo Christo seu Deo.

Dices 2°: Omnis doctrina quæ de novo procedit à Deo, solet semper confirmari per miracula, ut patet in lege data in monte Sinai; item quando Moyses fuit a Deo missus in Ægyptum, Exod. 3. Atqui Joannes Baptista nullum miraculum fecit, ut constat ex Joan. 10, v. 41, ubi dicitur: *Quia Joannes quidem signum fecit nullum.* Ergo iste baptismus non erat a Deo.

Resp. Neg. conseq. Quia Deus dederat Joanni sufficientem auctoritatem sine miraculis, ut inde liquet quòd Joannes officium suum non miraculis, sed auctoritate Scripturæ confirmaret dicens, Joan. 1, v. 23: *Ego vox clamantis in deserto.* Deinde cùm baptismus ille non esset in præcepto, nec ad salutem necessarius, nec ullum habens effectum spiritualem, nec diù duraturus; non erat opus ut miraculis confirmaretur.

Petes 1° Quo sensu dicatur Matth. 3, v. 6, et Marci 1, v. 5, quòd plurimi Judæorum venerint ad Joannem *confitentes peccata sua.*

Resp. Quòd non tantùm confessi sint se esse peccatores, ut volunt hæretici, sed quòd exposuerint sigillatim peccata sua. Etenim cùm non sit idem agnoscere se peccatorem, et confiteri peccata sua, rectè intelligimus eos sua peccata saltem majora indicâsse et confessos esse Joanni, sicut Act. 19, multi credentium dicuntur venisse ad Paulum confitentes et annuntiantes actus suos. Videntur autem propterea confessi peccata sua, qui ad Joannem baptizandi accedebant, quia baptismus Joannis erat externa quædam professio pœnitentiæ; cui proinde conveniebat adjungi externam et vocalem peccatorum confessionem; eò maximè quòd qui à Joanne baptizabantur, simul etiam quærerent consilium vitæ in melius commutandæ; ut expressè Lucas, cap. 3, refert; qui autem hujusmodi petit consilium, exponere debet actus vitæ præteritæ.

Petes 2° quomodò, Matth. 3, v. 7, multi Pharisæorum dicantur accessisse ad baptismum Joannis, cum apud eumdem evangelistam, cap. 21, v. 25, item apud Lucam, c. 7, v. 30, dicatur: *Pharisæi autem et legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo*, scilicet à Joanne.

Resp. multos quidem Pharisæos à Joanne baptizatos fuisse, sed illi multi erant pauci respectu illorum qui baptismum Joannis recipere noluerant. Quales autem fuerint isti Pharisæi, item Sadducæi, videri potest in Analogiâ Becani (vol. 2 *Curs. compl. Script. sac.*).

QUÆSTIO II.

An Marcus in initio sui Evangelii rectè citet Isaiam prophetam.

Marcus inchoans suum Evangelium à ministerio et prædicatione S. Joannis Baptistæ, ita habet: *Initium Evangelii Jesu Christi, Filii Dei. Sicut scriptum est in Isaiâ prophetâ: Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te. Vox clamantis in deserto: Parate viam Domini, rectas faciet*

semitas ejus. Verba illa : *Ecce ego mitto angelum meum*, etc., non habentur apud Isaiam, sed apud Malachiam, cap. 3, v. 1. Hæc verò : *Vox clamantis*, etc., habentur apud Isaiam, cap. 40, v. 3. Quæritur ergo cur evangelista ex duobus conflet unum testimonium, et illud tribuat soli Isaiæ, cùm tamen ambo prophetæ de Joanne vaticinati fuerint.

Si sola lectio Græca sequenda esset, facilè nodus solveretur; nam illa habet : *Sicut scriptum est in Prophetis*. Et ita legunt Theophylactus, Euthymius, S. Irenæus, lib. 3, cap. 18, Cajetanus et alii. Unde aliqui putant nomen Isaiæ scriptorum vitio esse additum. Sed hoc dici nequit; quia contrarium constat ex Bibliis correctis, et textu Syriaco, in quibus nomen Isaiæ constanter citatur.

Dicendum igitur est quòd totum testimonium quidem ex utroque prophetà contextum sit, sed quòd evangelista solum Isaiam nominet, quia erat propheta tempore prior et clarior; nam clariùs prædicationem Joannis Baptistæ descripsit quàm Malachias; et ideò prophetia Isaiæ magis ad intentum evangelistæ faciebat, quàm prophetia Malachiæ. Insuper totum, quod habet Malachias de præcursore Domini, ipse Isaias aliis quidem verbis, sed eodem planè sensu prophetavit; ut videri potest loco Isaiæ citato.

Cùm ergo evangelista principaliter instituisset afferre Isaiæ testimonium de Joanne, quemadmodùm fecerat Matthæus, obiter interseruit et alterum alterius prophetæ de eodem testimonium, quo prophetarum consonantiam ostenderet, et Isaiæ testimonium magis explicaret, ostenderetque quis esset, quem Isaias dixit clamaturum : *Parate viam Domini*, nempe quem dixit alter angelum Dei, qui pararet viam ejus. Ita Jansenius Gandensis, c. 13 Concordiæ evangelicæ.

QUÆSTIO III.

Quo anno ætatis suæ Christus fuerit à Joanne baptizatus.

In hâc quæstione multùm inter se discrepant chronologi, et in multas vias abeunt. Sed inter omnes quæ de anno baptismatis Christi circumferuntur opiniones, tres hodiedùm sunt famosiores; quarum una statuit Christum esse baptizatum anno 34 ætatis suæ per tredecim dies inchoato; altera vult eum baptizatum esse anno 30 completo, et 31 inchoato; ac denique tertia prætendit illum baptizatum esse anno 30 inchoato. Antequàm verò resolvamus quænam harum opinionum sit verisimilior, aliqua præmittenda sunt de epochâ imperii Tiberii Cæsaris. Itaque sit

§ 1. *Quotuplex detur epocha imperii Tiberii Cæsaris.*

Resp. dari duplicem, nempe initium ipsius imperii, quod vocatur *Augustæum*, quod incœpit quando Tiberius, mortuo Augusto, solus fuit imperator; et initium ipsius imperii, quod dicitur *Proconsulare*, quando scilicet simul cum Augusto incœpit imperare.

Porrò imperator Augustus mortuus est Nolæ, anno 14 æræ vulgaris, seu anno U. C. 767, Pompeio et Apuleio consulibus, die 19 augusti, postquàm regnâsset annis 57, mensibus 5 et 4 diebus.

Quòd admitti debeat epocha imperii Augustæi Tiberii, certum est et omnes admittunt; quòd autem etiam admitti debeat epocha imperii proconsularis ejus,

Prob. 1° ex Suetonio, qui, cap. 21 Annalium, ita de Tiberio scribit : « Dedicavit ædem Concordiæ, ac non « multò post (lege per consules latâ ut provincias « cum Augusto communiter administraret, simulque « censum ageret) condito lustro in Illyricum profectus « est. » Item Cornelius Tacit., lib. 1 Annalium, cap. 1, dicit : *Filius* (seu privignus Augusti Tiberius) *collega imperii, consors tribunitiæ potestatis assumitur, omnesque per exercitus ostentatur*. Ergo ejus imperium incœpit ante mortem Augusti, adeòque admittendum imperium proconsulare.

Prob. 2° quia Velleius Paterculus, lib. 2, cap. 121, de Tiberio scribit *senatum populumque Romanum, postulante patre ejus* (Augusto) *ut æquum ei jus in omnibus provinciis et exercitibus esset quàm erat ipsi, decreto fuisse complexum*. Ergo ab illo tempore quo à senatu accepit æquale jus cum Augusto, et à quo juxta illos auctores factus est collega imperii, inchoari potest epocha ejus imperii. At quo anno præcisè, et quo die factus sit collega imperii, ex illis auctoribus vix potest colligi.

Putant interim Graveson et nonnulli alii id contigisse 28 augusti anni æræ vulgaris 10, quo anno Christus habebat annos ætatis 14.

Probant hanc suam opinionem ex eo quòd Christus, dùm baptizatus est, haberet 30 annos; baptizatus autem est anno secundo ministerii Joannis. Atqui Joannes incœpit suum ministerium, teste Lucâ, cap. 3, v. 1, *anno decimo quinto imperii Tiberii Cæsaris;* ergo imperium Tiberii proconsulare, de quo hìc agit S. Lucas, incœpit anno 10 æræ vulgaris : Nam si Christo des 14 annos, dùm Tiberius habebat primum, et baptizatus sit anno 16 Tiberii, benè sequitur quòd baptizatus sit anno 30 ætatis suæ; et retrogrediendo, benè sequitur quòd Tiberius acceperit imperium proconsulare anno 10 æræ vulgaris, 4 annis ante mortem Augusti.

Quòd verò Christus baptizatus sit anno secundo ministerii Joannis, inde probant quòd prædicatio Joannis notabili tempore videatur durâsse, uti insinuant hæc Pauli verba, Act. 13, v. 25 : *Cùm impleret Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitramini esse, non sum ego, sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere*. Ergo jam notabili tempore baptizaverat, et jam implebat cursum suum, dùm Christus ad baptismum venit. Insuper juxta Lucam, cap. 3, Christus baptizatus est, baptizato ferè omni populo; atqui Joannes indiguit facilè uno anno ad baptizandum omnem illum populum, et ad eumdem instruendum, ac ad pœnitentiam vocandum; ergo, etc.

Interim Marcus Antonius Capellus, in dissert. de anno Passionis Christi, cap. 5, et Henschenius in Expositione veterum Catalogorum pontificum conantur demonstrare quòd Tiberius imperium proconsulare adeptus sit anno 11 æræ vulgaris. Et qui vult sequi hanc opinionem, dicere debet, quòd Christus sit baptizatus anno primo ministerii Joannis, seu anno 15 imperii proconsularis Tiberii.

Ad fundamentum autem alterius opinionis responderi potest cum nostro Berti, et dici quòd cùm Tiberius imperium adeptus fuerit circa finem augusti, ab initio ministerii Joannis usque ad baptismum Christi sufficiens tempus interfluxerit, ut Joannes impleret cursum suum, populum baptizaret, etc. Si quidem à septembri usque ad januarium, quatuor mensium decursu potuit Joannis nomen undique resonare, et ad Jordanis fluenta confluere maxima populi multitudo. Adde quòd Joannes non universam Judæam, sed omnem duntaxat regionem Jordanis peragraverit; id est, omnia circa Jerichuntem campestria; adeòque tempore quatuor mensium potuit cursum suum implere.

Quidquid sit de his duabus opinionibus, quoad substantiam rei seu quæstionem quam hìc de anno baptismatis Christi tractamus, nihil aut parùm interest an Tiberius imperium proconsulare adeptus sit decimo, an autem undecimo anno æræ vulgaris.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Si Tiberius vivente Augusto fuisset imperator, Livia, mater Tiberii et uxor Augusti, non fuisset tam sollicita, ut Tiberio imperium procuraret: Illa enim, ut narrat Tacitus, lib. 1 Annalium, c. 5, mortuo Augusto, et Tiberio absente, *acribus custodiis domum et vias sepsit, donec Tiberius advenit; ac tum simul excessisse Augustum, et rerum potiri Neronem fama tulit.* Narrat etiam Suetonius in Tiberio, quòd post mortem Augusti senatus rogaverit Tiberium, ut imperium assumeret, quòdque illud assumpserit invitus, conquerens illud non esse nisi miseriam, et onerosam servitutem.

Item Tacitus, lib. Annalium, refert quòd Tiberius senatui responderit : « Solam divi Augusti mentem « tantæ molis capacem; se in partem curarum ab illo « vocatum experiendo didicisse quàm arduum, quàm « subjectum fortunæ regendi cuncta onus; proinde « in civitate tot illustribus viris subnixà, non ad unum « omnia deferrent; plures faciliùs munia reipublicæ « societatis laboribus executuros. » Hoc autem dicere non potuisset, si jam ante fuisset imperator. Denique iterùm Tacitus, lib. 1, c. 6, imperium Tiberii, post mortem Augusti, vocat *novum principatum.*

Resp. Liviam fuisse ita sollicitam, et ex ejus consilio Tiberium omnia illa finxisse, ne imperium, quod vivente Augusto obtinuerat, jam amitteret : timebat enim ne Germanicus, qui erat senatui, populo et militibus gratus, ipsi præferretur; et inde modestiam simulabat, et animum à regnandi cupiditate alienum. De hàc re ita scribit Suetonius in Tiberio, cap. 25 : « Cunctandi causa erat metus undique imminentium « discriminum; ut sæpè lupum se auribus tenere di- « ceret (Tiberius); nam et servus Agrippæ (quem Ti- « berius occidi jusserat), Clemens nomine, non con- « temnendam manum in ultionem domini comparat : « L. Scribonius Libo vir nobilis res novas clam mo- « liebatur, et duplex seditio militum in Illyrico et in « Germanià exorta est.. ... Quidam etiam principum « detrectabant non à se datum, summàque vi Germa- « nicum, qui tum iis præerat, ad capessendam rem- « publicam perurgebant, quanquàm obfirmatè resi- « stentem........ simulavit Tiberius valetudinem, quo « æquiore animo Germanicus celerem successionem, « vel certè societatem opperiretur. »

Quòd verò Tacitus vocet ejus imperium *novum principatum*, nihil obstat : poterat enim vocari novus principatus, quia jam solus regnabat. Deinde potuit Tacitus ab illo tempore incipere initium ejus imperii, sicut aliqui initium imperii Augusti inceperunt à victorià Actiacà.

Obj. 2° : Spartianus historicus in Adriano dicit quòd Marcus Aurelius, et Lucius Verus fuerint primi qui simul imperatores fuerunt : De illis enim agens, ita scribit : *Hi sunt qui postea duo pariter Augusti primi rempublicam gubernârunt.* Ergo Augustus et Tiberius non fuerunt simul imperatores.

Resp. Dato antecedente, disting. conseq. Ergo Augustus et Tiberius non fuerunt simul imperatores ejusdem dignitatis et auctoritatis; concedo : inæqualis dignitatis, nego consequentiam. Unde Marcus Aurelius, et Lucius Verus à Spartiano dicuntur simul primi imperatores, quia fuerunt primi, qui æqualem dignitatem et auctoritatem habuerunt. Sed Tiberius vivente Augusto, non habuit dignitatem Augustæam; nam in urbe, imperii capite, se Augusto inferiorem gessit, et minori præditus fuit auctoritate, quamvis extra Romam in provinciis et exercitibus haberet eamdem.

Obj. 3° : Senatus, rogante Tiberio, detulit imperium proconsulare Germanico Drusi filio, ut testatur Tacitus, lib. 1 Annalium. Atqui tamen vi illius Germanicus non fuit imperator; ergo, etc. Similiter refert Dio Cassius, lib. 54, Vipsanium Agrippam obtinuisse potestatem tribunitiam; atqui tamen non ideò fuit imperator; ergo nec Tiberius vivente Augusto imperator fuit.

Resp. Neg. conseq. Nam imperium proconsulare Germanico concessum, fuit tantùm pro quibusdam provinciis, scilicet pro illis, ut habet Tacitus, l. 2 Annalium, *quæ mari dividuntur.* Sed Tiberius habuit pro omnibus æquè ac Augustus. Similiter Vipsanio non fuit collata potestas tribunitia illimitatè, sed tantùm ad quinquennium, ut habet Dio : Tiberio autem collata fuit illimitatè. Deinde Germanicus habuit imperium proconsulare tantùm, Vipsanius tribunitiam potestatem tantùm; at Tiberius habuit utrumque.

Denique Tiberius vocatur à Tacito *collega imperii*, et à Velleio Paterculo, lib. 2, in fine, bis vocatur *imperator*, vivente adhuc Augusto; quod nomen nec Germanicus, nec Vipsanius unquàm habuerunt; adeòque magna est inter ipsos disparitas.

§ 2. *Datur resolutio quæstionis supra propositæ.*

Resp. et dico : Christus Dominus baptizatus est anno ætatis suæ 30 ineunte, anno 12 imperii Augustæi Tiberii, imperii verò proconsularis anno 15 aut 16, anno 26 æræ vulgaris, anno Juliano 71, U. C. 779, anno 2 olymp. 201, coss. Cornelio Lentulo Getulico, et Calvisio Sabino.

Prob. 1° ex Evangelio S. Lucæ, cap. 3, v. 23, ubi de Christo jam baptizato dicitur : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta.* Quæ verba tam clara sunt, ut non possint Christo plures anni attribui quàm triginta, nisi detorquendo textum ad sensum, non tantùm à mente antiquorum Patrum, prob. 3, citandorum, sed etiam ab ipsâmet litterâ prorsùs alienum.

Dices tamen 1° : Verbum, *incipiens*, non debet referri ad annum ætatis Christi, quando baptizatus est, sed ad ministerium Christi quando publicè incipiebat prodire et prædicare.

Resp. Neg. assumpt., quia, cap. 3 S. Lucæ, non Christi prædicatio, sed ætas atque genealogia describuntur; et de prædicatione Christi tantùm incipit S. Lucas agere cap. 4, v. 15; ac proindè τὸ *incipiens* ad ætatem, non verò ad Christi prædicationem referri debet : nam si ad hanc referretur, à versu 23 cap. 3 divelleretur, et ad versum 15 cap. 4, violenter pertraheretur. Præterea in textu Græco non exstat illud tantùm, *incipiens*, sed *incipiens existens*, ἀρχόμενος ὤν, quod ad ætatem, non ad ministerium referendum est. Unde Vatablus, Isidorus Clarius, et Erasmus verterunt : *Incipiebat agere annum trigesimum. Incipiebat esse annorum triginta.* Ita pariter habent aliæ versiones; nam Syriaca sic sonat : *Et Jesus erat quasi filius annorum triginta.* Æthiopica : *Et sufficiebat trigesimus annus Domino Jesu.* Persica et Arabica : *Et Jesus cœperat ingredi in trigesimum annum.*

Dices 2° : Particula *quasi* potest admittere aliquam temporis latitudinem. Sic Matth. 17, v. 1, et Marci 9, v. 1, dicitur Christus *post sex dies*, ab instituto scilicet sermone, transfiguratus; et tamen Lucas, cap. 9, v. 28, dicit : *Factum est autem post hæc verba ferè dies octo.*

Resp. Licèt particula *quasi* possit admittere aliquam temporis latitudinem; tamen eam non videtur posse admittere in textu supra citato : Quia S. Lucas non dicit quòd Christus esset *quasi annorum triginta*, quando fuit baptizatus, sed : *Erat incipiens quasi annorum triginta.* Ubi cùm τὸ *incipiens*, ut jam probatum est, referatur ad ætatem Christi, omnem particulæ *quasi* tollit ambiguitatem, demonstratque Christum, dùm ad baptismum venit, annum inchoâsse trigesimum. Deinde, etiam admisso quòd particula *quasi* libertatem permitteret aliquid addendi numero rotundo 30 annorum; inde tamen evinci nequaquàm posset Christum fuisse baptizatum anno ætatis suæ 34 ineunte, sicut jam multi autumant recentiores chronologi : tantam siquidem latitudinem pati haud potest textus S. Lucæ.

Prob. 2° : Joan. 2, v. 20, tempore primi paschatis à Christo celebrati, quod contigit tribus circiter mensibus post ejus baptismum, dixerunt Judæi : *Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc.* Loquuntur autem de templo ab Herode reædificato, ut probabitur infra, cap. 10, quæst. 1. Atqui non in adversariorum, sed in nostrâ sententiâ inveniuntur isti anni; ergo, etc.

Prob. min., quia Herodes, teste Josepho, lib. 15 Antiq., cap. 14, incœpit templum reædificare *anno decimo octavo regni sui*; sive, ut inquit, lib. 1 de Bello Judaico, cap. 16, *anno regni sui decimo quinto*; id est, anno 15 à cæde Antigoni; anno 18 ab accepto regno à Romanis; ita enim nulla est in utroque textu contradictio. Jam autem ab anno 18 regni Herodis usque ad 36 exclusivè, inveniuntur 17 anni, quibus si addantur 29, quos tunc Christus tantùm completè habebat, exsurgent anni 46.

Prob. 3° ex antiquis Patribus. Inprimis Patres concilii Neo-Cæsareensis celebrati anno 314, can. 11, ita decernunt : *Nullus ordinetur presbyter ante annos triginta, etiamsi fuerit homo valdè dignus; quia Dominus Jesus Christus in anno trigesimo et baptizatus est, et cœpit docere.* S. P. Aug., lib. 2 de Doct. Christ., agens de tempore, quo natus et passus est Christus, ita scribit : *Et annorum quidem ferè triginta baptizatum esse, retinemus auctoritate evangelicâ.* Irenæus, lib. 2 adv. hæreses, cap. 22, num. 1; aliàs, cap. 38, ait : *Salvator triginta annorum existens venit ad baptismum.* Eusebius, lib. 1 Hist., c. 10 : *Quando jam ætatis suæ annum trigesimum agere incipiebat, ut scribit evangelista, ad Joannem, ut lavacro baptismatis tingeretur, se contulit.* Gregorius Nazianzenus, orat. 39 : *Christus cùm trigesimum ageret annum baptizatur.* S. Hieron. in c. 1 Ezech. : *Illud quoque intelligendum, quod trigesimo ætatis suæ anno Dominus ad baptismum venerit.* Idem docent Justinus in dialogo cum Tryphone, Clemens Alexandrinus, lib. 1 Stromatum, Chrysostomus, hom. super hæc verba : *Exiit edictum à Cæsare Augusto;* et S. Thom., 3 p., q. 39, a. 3; qui omnes unanimiter asserunt quod Christus baptizatus sit anno ætatis suæ 30.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Licèt Tiberius ab Augusto fuerit assumptus in socium seu collegam imperii, tamen ab eo tempore quo id contigit non possunt numerari anni ejus imperii : ergo textus Lucæ 3, v. 1, nequit intelligi de anno 15 imperii proconsularis, sed intelligi debet de anno 15 imperii Augustæi.

Prob. ant. Suetonius in Octavio, Tacitus in Annalibus, uterque Victor, Dio Cassius, lib. 58, et omnes penè antiqui historici numerant annos imperii Tiberii ab obitu Augusti; ergo indè etiam eos numerat S. Lucas; nam non est verisimile quòd ipse posuerit aliud initium imperii quàm omnes alii scriptores.

Resp. Neg. ant. et conseq. Quia S. Lucas scripsit ante illos scriptores, et consequenter illos non est secutus. Cùm ergo clarissimè constet ex Tacito supra, § 1 citato, Tiberium assumptum fuisse in collegam imperii, et per omnes exercitus ostentatum; satis clarè patet S. Lucam potuisse uti epochâ imperii proconsularis, numerando annos Tiberii ab illo tempore, quo per omnes exercitus ostentatus, et in Judæâ imperator simul cum Augusto declaratus est.

Nec refert quòd plurimi antiqui scriptores annos Tiberii numerent ab obitu Augusti; quia illi diù post S. Lucam scripserunt : nam Tacitus pervenit usque ad Domitianum, qui incœpit regnare anno 81; Suetonius similiter usque ad Domitianum; Aurelius Victor

usque ad annum 361, scilicet usque ad Julianum Apostatam; Josephus usque ad annum 76. S. Lucas verò, ut omnes communiter admittunt, scripsit suum Evangelium ante annum 59. Adeòque non potuit consulere illos auctores, ut ipsorum epocham sequeretur.

Deinde inter historicos Romanos aliqui incipiunt annos imperii Augusti à morte Julii Cæsaris, alii ab ejus primo consulatu anno sequenti, et alii à victoriâ Actiacâ, in quâ Antonium devicit. Quare ergo S. Lucas non potest annos Tiberii numerare ab illo anno quo factus est imperator simul cum Augusto?

Nec dicatur, duplicem illam epocham fuisse antiquis ignotam: nam Clemens Alexandrinus, qui vixit anno 200, lib. I Stromatum circa finem, recensens annos imperatorum, tribuit Tiberio 22 annos imperii et aliquot menses; postea autem secundùm calculum aliorum historicorum, tribuit illi 26 annos, 6 menses et 19 dies. Ergo aliqui ejus temporis historici incipiebant imperium Tiberii ante obitum Augusti.

Denique ipsa Scriptura, ab eodem Dei Spiritu dictata, diversas ponit epochas regum Juda et Israel, quas nisi admiseris, difficultates solvere non poteris. Sic 4 Reg. 1, v. 17, dicitur Joram rex Israel cœpisse regnare anno secundo Joram regis Juda; et ibidem, cap. 8, v. 16 dicitur Joram rex Juda auspicatus regnum anno quinto Joram regis Israel: quæ certè conciliari non possunt, nisi ponatur duplex epocha regni Joram regis Juda. Si igitur unus idemque scriptor diversas epochas habeat, à fortiori S. Lucas et historici profani possunt habere diversas.

Obj. 2° : Evangelista Lucas non tantùm meminit anni 15 imperii Tiberii, sed etiam addidit quòd Pilatus modò procuraret Judæam, quando Joannes incœpit suum ministerium; atqui Pilatus non incœpit procurare Judæam, nisi ad summum anno 17 imperii proconsularis Tiberii; ergo S. Lucas non agit de anno 15 proconsularis imperii Tiberii.

Prob. min., quia imperium proconsulare Tiberii ad summum duravit annis 27. Nam mortuo Augusto imperavit tantùm ferè 23 annis; quibus si addas 4 annos, quibus juxta Graveson et nonnullos alios imperavit cum Augusto, exsurgent tantùm ferè 27 anni. Jam verò Pilatus, teste Josepho, lib. 18 Antiq., cap. 5, tantùm procuravit Judæam 10 annis, et indè reversus Romam invenit Tiberium jam mortuum; ergo non potuit esse præses Judææ anno 15 imperii proconsularis Tiberii; nam, si hoc anno præses fuisset, non tantùm 10, sed ferè 12 annis Judæam procurâsset.

Resp. Neg. min. Nam Pilatum anno 15 imperii proconsularis Tiberii, qui concurrit cum anno 25 æræ vulgaris, procurâsse Judæam evincitur ex Josepho, qui, postquàm, lib. 18 Antiq., cap. 5, dixit Pilatum, jubente Vitellio, Romam fuisse profectum, ut coram Tiberio ad objecta sibi per Judæos crimina responderet, confestim subdit, cap. 6, Vitellium venisse in Judæam in festivitate paschali, et remisisse Judæis totum vectigal fructuum venalium, stolamque cum ornatu pontificio permisisse à sacerdotibus custodiri. Porrò Vitellius (ut probabilius censet Usserius in suis Annalibus) Jerosolymam venit anno 35 æræ vulgaris; et cùm Pilatus, teste Josepho, Judæam tunc non ampliùs gubernaret, et tamen 10 annis gubernâsset; illam haud dubiè gubernare cœpit anno 25 æræ vulgaris, qui concurrit cum anno 15 imperii proconsularis Tiberii.

Nec obest quòd Pilatus tantùm Romam venerit anno 37 æræ vulgaris, quando jam Tiberius erat mortuus; quia, licèt post 10 annos præfecturæ, à Tiberio fuerit revocatus ob crimina, de quibus erat à Judæis accusatus, non tamen eodem anno Romam pervenit: nam sibi malè conscius, facilè potuit aliquas moras nectere in Syria, vel in aliâ provinciâ, præsertim cùm iter illud sit satis longum, et ipse Tiberius, ut ait Josephus, lib. 18 Antiq., cap. 8, esset in omnibus rebus suis cunctator, nec ulla negotia, maximè accusatorum, curaret accelerari.

Obj. 3° . Si Christus, dùm ad baptismum venit, tantùm inchoâsset annum 30, non videtur satis aptè scripsisse S. Lucas quòd esset *incipiens quasi annorum triginta*. Non enim rectè dicitur esse aliquis, *quasi triginta annorum*, eò quòd solùm per 13 dies trigesimum annum inchoaverit; sed potiùs cùm ad complementum trigesimi anni pervenerit. Ergo meliùs videntur sentire illi qui asserunt quòd Christus baptizatus sit anno ætatis suæ 30 completo, et 31 per tredecim dies inchoato.

Resp. Neg. ant. Nam, ut benè reflectit Suarez, in 3 P., disput. 26, sect. 2, tam *τὸ incipiens*, quàm *τὸ quasi* rectissimè expressum est ab Evangelistâ. Si enim simpliciter dixisset Christum fuisse *quasi annorum triginta*, ambiguum maneret, essetne in initio, vel in medio, vel in fine illius anni. Additum ergo est participium *incipiens*, ad indicandum quòd hoc sensu fuerit *quasi triginta annorum*, ut annum 30 inchoaret. Et rursùs, si ita simpliciter scriptum foret: *Erat incipiens annorum triginta*, existimari posset, vel saltem dubitari, an inciperet habere 30 annos completos; et ideò ad rem magis explicandam utraque vox addita est. Et hoc modo videtur intellexisse Theophylactus, apud quem ita legimus: *Et ipse Jesus incipiebat esse fermè annorum triginta.*

Obj. 4° Quod Christus baptizatus sit anno ætatis suæ 30 completo, videntur docere antiqui Patres: siquidem id asserit S. Ignatius Martyr in Epist. ad Trallianos ita scribens: *Et expletis tribus annorum decadibus verè baptizatus est à Joanne.* Accedunt canones præscribentes *ne quis presbyter ordinetur, nisi triginta ætatis annos impleverit, quoniam et Dominus trigesimo anno baptizatus est.* Ita canon 11 concilii Neo-Cæsariensis, 17 Agathensis, 4 Carthaginensis III, et 20 Toletani IV. Consonat et antiquus ordo Romanus citatus ab Albino Flacco, de Off. eccles., cap. 6, necnon cap. *Si quis*, dist. 78; et cap. *Cum in cunctis*, de elect. et electi Potestate.

Resp. Neg. assumpt., quia ut reflectit noster Berti, verba S. Ignatii ex Græco ita verti debent: *Et triginta annos agens baptizatus est à Joanne verè*; non ut vertit olim Vairlenius Silvius: *Et expletis tribus annorum*

decadibus. Pagius in Apparatu, num. 151, observat hæc verba legi quidem in Epistolâ S. Ignatii interpolatâ, at non in genuinâ. Et reverà non inveniuntur in Florentino codice edito ab Isacio Vossio. Exstant tamen in vetustissimo Vaticano, num. 859, et citantur ab auctore Chronici Alexandrini. Canon autem Neo-Cæsariensis habet : *Presbyter ante triginta annorum ætatem non ordinetur*. Nec aliter habent Agathensis, ac Toletanus. In antiquo pariter ordine Romano legitur : *Expletis enim Christus quasi triginta annorum curriculis venit ad Jordanem, ut baptizaretur* ; non autem absolutè, *expletis*. Itaque ad antiquos canones Ecclesiæ dicendum videtur quòd illi quondam in promovendis ad presbyteratum, eodem sensu requisiverint annum ætatis 30, quo jam, juxta concilium Tridentinum, sess. 23, cap 12, requiritur vigesimus quintus. Jam autem juxta Tridentinum annus 25 non debet esse completus, sed tantùm inchoatus : ergo et juxta canones præcitatos annus 30 non debebat esse completus, sed solùm inchoatus. Ex quibus concluditur quòd istis canonibus nequaquàm adversetur, sed quàm maximè consentiat sententia nostra, quæ asserit Christum esse baptizatum anno ætatis suæ 30 inchoato.

Quæstio IV.

Quo die et mense Christus baptizatus sit.

Juxta S. Epiphanium, hæresi 51, Christus baptizatus est *die duodecimâ mensis athir, id est, octavâ novembris*. Verùm, cùm hæc Epiphanii sententia omninò singularis sit, et nullo prorsùs fundamento nitatur, ab eâ omnes communiter recedunt.

Resp. et dico : Juxta communem opinionem Christus baptizatus est die sextâ januarii. Et hæc est ferè unanimis traditio antiquorum à seculo secundo, ut videri potest apud Clementem Alexandrinum, lib. 1 Stromatum. Hinc Eusebius in Epistolâ ad Marinum apud Baronium ad annum Christi 31, num. 18, ait constare *antiquissimâ traditione* quòd Christus baptizatus sit sextâ januarii.

Accedit Chronicon Alexandrinum, in quo, tomo 12 Bibl. PP., legimus : « Christus verus Deus noster in « Jordane tinctus est die sexto januarii mensis, quem« admodùm sine controversiâ eodem die catholica et « apostolica Ecclesia in suo ipsius typo et duodecim « Apostolorum suorum diem festum Luminum, sive « Epiphaniam Domini nostri Jesu Christi magni Dei « et Salvatoris celebrare consuevit. » In codice item Regio apud Coteler., tomo 1 PP. apost., legitur : *Et cùm esset annorum triginta, baptizatus est à Joanne, sextâ januarii mensis, horâ septimâ diei.*

Idem etiam habet S. Hieron., in cap. 1 Ezech., ubi ita scribit : « Illud quoque intelligendum quod trigesi« mo ætatis suæ anno Dominus ad baptisma venerit « in quarto mense, qui apud nos vocatur januarius, « et est in annis primus exordio, præter Nisan men« sem novorum, in quo pascha celebratur. Apud orien« tales enim populos post collectionem frugum et tor« cularia, quando decimæ deferebantur in templum, « october erat primus mensis, et januarius quartus. « Quintam autem diem adjungit, ut significet baptis« ma, in quo aperti sunt Christo cœli ; et Epiphanio« rum dies hucusque venerabilis est. » Nec obstat quòd S. Hieron., loco mox citato, dicat diem Epiphaniæ celebrari quintâ mensis januarii : nam festivitates ex consuetudine vetustissimâ incipiunt et celebrantur à vesperâ præcedentis diei.

Petes an Christus in baptismo à Spiritu sancto sit unctus, sive novam gratiam acceperit.

Resp. negativè, quia certum est quòd ab ipso puncto incarnationis, summâ ac perfectissimâ gratiâ, et Spiritûs sancti chrismatibus, in tantùm fuerit perfusus, quantùm perfundi potuit. Hinc S. P. Aug., lib. 15 de Trin., cap. 26, ita scribit : « Unxit Christum « Deus Spiritu sancto, non utique oleo visibili, sed « dono gratiæ, quod visibili significatur unguento, quo « baptizatos ungit Ecclesia. Nec sanè tunc unctus est « Christus Spiritu sancto, quando super eum baptiza« tum velut columba descendit : tunc enim corpus « suum, id est, Ecclesiam suam præfigurare dignatus « est, in quâ præcipuè baptizati accipiunt Spiritum « sanctum ; sed istâ mysticâ et invisibili unctione « tunc intelligendus est unctus, quando Verbum Dei « caro factum est.... Absurdissimum est enim ut cre« damus eum, cùm jam triginta esset annorum (ejus « enim ætatis à Joanne baptizatus est), accepisse Spi« ritum sanctum.... Si enim de famulo ejus et præ« cursore ipso Joanne scriptum est : *Spiritu sancto « replebitur jam indè ab utero matris suæ*, quoniam, « quamvis seminatus à patre, tamen Spiritum sanc« tum in utero formatus accepit ; quid de homine « Christo intelligendum est vel credendum, cujus car« nis ipsa conceptio non carnalis, sed spiritualis fuit? » Item S. Gregor., lib. 9 Registri, epist. 61, ait : « Non ante conceptus, et postmodùm unctus ; sed hoc ipsum de Spiritu sancto ex carne Virginis concipi, à sancto Spiritu ungi fuit. »

Dices : Quod Spiritus sanctus Christum unxerit, dùm in baptismo sub specie columbæ super ipsum descendit, docent Patres Augustino et Gregorio antiquiores. Etenim S. Athanasius, orat. 2 contra Arianos ita scribit : « Unctus est Dominus oleo lætitiæ, « quod oleum Spiritum sanctum esse, per prophetam « (Isaiam cap. 61) exposuit : *Spiritus Domini super me, « eò quòd unxerit me.* Quemadmodùm et ab Apostolo « dictum est quòd *Deus illum unxerit Spiritu sancto.* « Quando igitur ista de eo pronuntiata sunt, nisi tum « cùm in carne constitutus, baptizabatur in Jordane, « ac Spiritus in eum descendebat? » Item S. Hilarius, lib. 11 de Trin., ait : « Quemadmodùm Spiritu Dei, et « virtute sit unctus Christus, non ambiguum est ; tum « cùm ascendente eo de Jordane, vox Dei Patris audita est : *Filius meus es tu. Ego hodiè genui te.* Ut « per hoc testimonium sanctificatæ in eo carnis, et « unctio spiritualis virtutis cognosceretur. » D. Hieron. in cap. 61 Isaiæ dicit : « Christi unctio illo ex« pleta est tempore, quando baptizatus est in Jordane, « et Spiritus sanctus in specie columbæ descendit su-

« per eum. » Idem habet Optatus Milevitanus, lib. 4 contra Parmenianum.

Resp. Neg. assumpt. Nam Patres illi nihil aliud volunt significare quàm quòd Spiritus sanctus descenderit super Christum, non ut tunc ipsum ungeret, sed ut manifestaret, ipsum unctum illum esse, qui erat promissus Messias seu Christus, id est, Unctus. Siquidem ipsi dicunt quòd tempore baptismi Christi de ipso pronuntiatum sit quòd Deus eum unxerit Spiritu sancto; item quòd ad hoc vox Patris audita sit, ut sanctificatæ in eo carnis, et unctio spiritualis virtutis cognosceretur, etc. Per quæ nihil aliud insinuatur quàm quòd tunc publicè omnibus adstantibus Deus significare voluerit illum, super cujus caput descenderat columba, esse promissum in lege Messiam.

Quæstio V

Quomodò aperti fuerint cœli, et an solus Christus apertos viderit.

Resp. et dico 1° : Satis certum videtur quòd cœlorum apertio non fuerit facta per realem partium et elementorum separationem.

Prob. 1° quia hoc naturaliter fieri non potuit, quandoquidem hoc modo sit impossibile. Deinde nec etiam supernaturaliter factum esse; indè liquet, quòd tam inusitatum miraculum nec fuerit tunc necessarium, nec verba Scripturæ cogant, ut id adstruamus.

Prob. 2° ex S. Hieron. in cap. 3 Matth. dicente : *Aperti dicuntur cœli, non reseratione elementorum, sed spiritualibus oculis.* Idem docet D. Thom., 3 p., q. 39, a. 5, ad 2, ubi ita habet : « Dicendum quòd, sicut Hieron. dicit super Matth., cœli aperti sunt Christo baptizato, non reseratione elementorum, sed spiritualibus oculis, sicut et Ezechiel in principio voluminis sui cœlos apertos esse commemorat. Et hoc probat Chrysost. super Matth., dicens : Quòd si ipsa creatura, scilicet cœlorum, rupta fuisset, non dixisset, *aperti sunt ei;* quia quod corporaliter aperitur, omnibus est apertum. » Interim

Dico 2° : Existimandum tamen est apertionem cœli fuisse omnibus conspicuam : nam in ipso aere, qui frequenter in Scripturâ solet vocari cœlum, altissimus hiatus, magno splendore circumfusus, patefactus est, ita ut intuentibus cœlum videretur apertum. Ex isto autem hiatu columba descendit, et vox Patris audita est.

Probatur, quia, ut constat ex S. Lucâ, cap. 3 : *Spiritus sanctus descendit corporali specie;* adeòque specie ab omnibus visibili. Et Joan. 1, v. 32, Joannes Baptista dicit se vidisse *Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo.* Ergo verisimile est quòd sicut columba fuit visibilis, ita etiam visibilis fuerit apertio cœli, et vox Patris auditu perceptibilis; maximè cùm illa facta sint ad testificandum quòd Christus esset filius Dei, et verus Messias. Si enim solus Christus illa vidisset et audivisset, nullum de ipso testimonium datum fuisset. Vide quæ dicentur infra, quæst. 7.

Obj. 1° : Joannes Baptista, cùm audisset in vinculis opera Christi, misit duos ex discipulis suis, per quos jussit peti : *Tu es qui venturus es, an alium exspectamus?* Matth. 11, v. 3. Ergo non viderat columbam, nec audiverat vocem Patris : nam aliàs non debuisset à Christo petere utrùm ipse esset Messias, sed hoc satis scivisset.

Resp. Neg. conseq. Quia Joannes hoc non jussit peti, quasi ignorans, sed ut discipulos suos, qui adhuc dubitabant an Christus esset verus Messias, in fide institueret ac firmaret, et Christo adjungeret.

Obj. 2° : Matthæus, c. 3, v. 26, de Christo jam baptizato dicit : *Et ecce aperti sunt ei cœli.* Item Marcus, cap. 1, v. 10, ait : *Et statim ascendens de aquâ, vidit cœlos apertos, et Spiritum tanquàm columbam descendentem.* Ergo solus Christus vidit cœlos apertos; et consequenter fuit tantùm imaginaria vel intellectualis visio, nullaque facta est mutatio, vel ostensio in objectis sensibilibus.

Resp. Neg. conseq. Nam ex eo quòd evangelistæ dicant Christum vidisse cœlos apertos, nequaquàm sequitur alios non vidisse. Unde sicut Marcus, dùm dicit Christum vidisse columbam, non insinuat ipsum solum eam vidisse; ita etiam, dùm dicit illum vidisse cœlos apertos, haudquaquàm significat, solum Christum eos apertos vidisse. Nec etiam Matthæus id ullo modo insinuat; quia illud : *Aperti sunt ei*, tantùm denotare videtur quòd cœli speciali seu singulari modo aperti fuerint ei qui baptizabatur; eò quòd nimirùm aliis propter Christum, id est, in ejus gratiam et honorem cœli visi sint aperiri. Unde hìc applicari potest illud, quod habet D. Thom. 3 p., q. 39, a. 5, O, ubi ait : *Signanter Matth. 3 dicitur quòd apertum est ei cœlum, id est, omnibus propter eum, sicut si imperator alicui pro aliis petenti dicat : Ecce, hoc beneficium non illi do, sed tibi, id est, propter te illi.*

Inst. D. Thomas manifestè docet quòd cœli fuerint aperti ad visionem imaginariam; ergo non fuerunt à parte rei visibiles, nec fuit ibi à parte rei aliquis hiatus.

Prob. ant., quia loco jam citato ad 2, ita habet : « Potest etiam referri ad imaginariam visionem, per quem modum Ezechiel vidit cœlos apertos. Formabatur enim ex virtute divinâ et voluntate rationis talis visio in imaginatione Christi, ad designandum quòd per baptismum cœli aditus hominibus aperitur. Potest etiam et ad visionem intellectualem referri, prout scilicet Christus vidit jam baptismo sanctificato apertum esse cœlum hominibus, quod tamen etiam ante viderat fiendum. » Idem etiam patet ex verbis S. Chrysostomi, supra, prob. 2, à D. Thomâ citatis, quæ clarè insinuant cœlos esse apertos soli Christo.

Resp. Neg. ant., et ad ejus probationem dico quòd mens S. Thomæ non debeat colligi ex responsione ad secundum; siquidem, ut inspicienti textum satis patet, ibidem tantùm refert variorum opiniones, nec mentem suam apertè declarat. Ad id verò quod additum est ex S. Chrysostomo, à D. Thomâ citato, dico

textum illum esse desumptum ex Opere imperfecto in Matthæum, quod opus non est S. Chrysostomi; uti probat Bellarminus, lib. de Scriptoribus ecclesiasticis, Observatione in opera S. Chrysostomi.

Quæstio VI.

Utrùm fuerit vera columba, quæ descendit super Christum.

Matthæus, cap. 3, v. 16, ita habet : *Jesus... vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se.* Marcus, cap. 1, v. 10, dicit : *Vidit... Spiritum tanquàm columbam descendentem, et manentem in ipso.* Lucas, cap. 3, v 22, ait : *Descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum.*

Tertullianus, agens de modo quo Spiritus sanctus descendit super Christum, lib. de Carne Christi, cap. 3, dicit : *Spiritus tam verè erat columba quàm spiritus; nec interfecerat substantiam propriam, assumptâ substantiâ alienâ.* Ex quibus verbis si quis velit inferre quòd juxta Tertullianum Spiritus sanctus assumpserit columbam in unitatem personæ seu suppositi, dicendum est quòd Tertullianus id non adeò apertè dicat; et etiamsi apertè diceret, apertè refutandus esset : nam contrarium docent S. Chrysost., hom. 13 in Matth., S. P. Aug., tract. 99 in Joan., et D. Thom., 3 p., q. 39, a. 6 et 7.

Deinde nulla erat ratio cur Spiritus sanctus assumeret columbam in unitatem suppositi. Aliud omninò est de Christo; quia, cùm Deus vellet hominem redimi per satisfactionem in rigore justitiæ, necesse fuit ut aliqua persona divina assumeret naturam humanam in unitatem personæ. Unde D. Th., 1 p., q. 43, a. 7, ad 4, dicit : *Non oportuit quòd creatura visibilis ad hoc formata, esset assumpta à Spiritu sancto in unitatem personæ, cùm non assumeretur ad aliquid agendum, sed ad indicandum tantùm.* Ad quæstionem propositam

Resp. et dico : Columba quæ descendit super Christum, non fuit similitudo columbæ, sed vera columba.

Probatur, quia hæc est aperta sententia S. P. Aug., lib. de Agone Christiano, cap. 22, ubi ita scribit : « Ambo illa corpora (id est, corpus Christi et corpus columbæ) vera corpora credimus. Sicut enim « non oportebat ut homines falleret Filius Dei, sic « non decebat ut homines falleret et Spiritus sanctus; « sed omnipotenti Deo, qui universam creaturam ex « nihilo fabricavit, non erat difficile verum corpus « columbæ sine aliarum columbarum ministerio figu- « rare, sicut non fuit ei difficile verum corpus ex « utero Mariæ sine virili semine fabricare; cùm crea- « tura corporea, et in visceribus feminæ ad formandum hominem, et in ipso mundo ad formandam « columbam imperio Domini voluntatique serviret. »

Idem etiam docet S. Thom., 3 p., q. 39, a. 7, O, ubi ait : « Dicendum quòd non decebat, ut Filius « Dei, qui est veritas Patris, aliquâ fictione uteretur; « et ideò non phantasticum, sed verum corpus acce- « pit. Et quia Spiritus sanctus dicitur Spiritus veri- « tatis, ut patet Joan. 16, ideò etiam ipse veram co- « lumbam formavit, in quâ appareret, licèt non as- « sumeret ipsam in unitatem personæ. »

Obj. 1° : Omnes evangelistæ addunt particulam similitudinis *sicut, quasi, tanquàm* : ergo non fuit vera columba, sed tantùm similitudo columbæ. Et hoc evidentiùs patet ex Lucâ, qui dicit quòd Spiritus sanctus descenderit *corporali specie sicut columba* : hæc enim verba satis clarè indicant, quod corporalis illa species non esset vera columba, sed quòd esset similis columbæ. Unde etiam antiqui Patres, Justinus in Dialogo cum Tryphone; Tertul., lib. de Baptismo, cap. 8; Ireæenus, lib. 3, cap. 19; Epiphanius hæresi 62, asserunt, speciem seu figuram columbæ apparuisse.

Resp. Neg. conseq., et dico cum D. Thomâ, a. præcit., ad 1 : *Spiritus sanctus dicitur descendisse in specie, vel similitudine columbæ, non ad excludendum veritatem columbæ, sed ad ostendendum quòd ipse non apparuit in specie suæ substantiæ.* Ideò igitur unicè addita videtur particula similitudinis, ut insinuetur Spiritum sanctum non apparuisse in specie suæ substantiæ, quæ invisibilis est, vel non assumpsisse columbam in unitatem personæ.

Quòd autem hæc vera ac genuina sit Scripturæ et SS. Patrum mens, patet ex S. Chrysost., hom. 12 in Matth., ubi dicit : « Quid igitur ad talia responderi « potest? nisi quòd Filius quidem Dei naturam homi- « nis susceperit, Spiritus verò sanctus non assum- « pserit naturam columbæ; idcircò evangelista non « in naturâ, sed in specie columbæ dixit. » Similiter etiam loquitur S. Aug., lib. 2 de Trin., cap. 6 : « Non « sic est assumpta creatura illa, in quâ appareret « Spiritus sanctus, sicut assumpta est caro illa, et « humana forma ex Virgine Mariâ. Neque enim co- « lumbam beatificavit Spiritus sanctus, sibique et « personæ suæ in unitatem habitumque conjunxit in « æternum; sed apparuit columba, sicut opportunè « apparere debuit, creaturâ serviente Creatori. »

Licèt igitur ex verbis Evangelistarum, solitariè spectatis, non satis clarum sit quòd vera columba apparuerit; eò quòd nimirùm ambiguum sit, ob quam causam addita sit particula similitudinis *sicut;* tamen quia SS. Patres, ut jam vidimus, dicunt eam ideò additam esse ut insinuetur Spiritum sanctum non assumpsisse columbam in unitatem personæ, sicut Filius assumpsit naturam humanam; et consequenter non posse dici quòd Spiritus sanctus sit columba, sicuti tamen verè dicitur quòd Filius sit homo; nos in hâc parte adhærendum esse existimamus SS. Patribus. Nam hos sequi oportet, dùm sensus S. Scripturæ est ambiguus. Negandum igitur est quòd in textu S. Lucæ ideò addita sit particula *sicut*, ut designetur, corporalem illam speciem, in quâ Spiritus sanctus apparuit non fuisse veram columbam; sed addita est ne aliquis putaret, quod ipse Spiritus sanctus foret columba.

Inst. S. Ambros., lib. 1 de Sacramentis, cap. 5, ait : *Non columba descendit, sed quasi columba... Spiritus sanctus in specie columbæ, non in veritate columbæ, sed in specie columbæ descendit.* Ergo saltem juxta hunc Ecclesiæ doctorem particula similitudinis *quasi*

addita est ab evangelistâ, ut designetur non fuisse veram columbam.

Resp. Neg. conseq., et dico S. Ambros. loqui conformiter ad alios Patres, scilicet quòd evangelista dicat : *Quasi columba*, quia Spiritus sanctus non descendit in veritate columbæ, tanquàm ipse isto tempore esset vera columba, sed tantùm sub specie veræ columbæ : è contra verò Verbum divinum non descendit in aquam sub specie hominis, aut quasi homo, sed in veritate hominis, quia erat verus homo. Unde verba Ambrosii integra sunt hæc : « Et ecce quasi « columba Spiritus sanctus descendit. Non columba « descendit, sed quasi columba. Memento quòd dixe« rim : Christus carnem suscepit non sicut carnem, « sed carnis istius veritatem. Verè carnem Christus « suscepit : Spiritus autem sanctus in specie colum« bæ, non in veritate columbæ, sed in specie colum« bæ descendit de cœlo. »

Obj. 2° : Lib. Tobiæ, cap. 5, v. 5, dicitur : *Tunc egressus Tobias invenit juvenem splendidum* (scilicet Raphaelem archangelum) *stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum*. Item ibidem, v. 13 : *Cui ait juvenis : Forti animo esto, Tobias, in proximo est ut à Deo cureris*. Atqui Scriptura ibi non addit aliquam particulam similitudinis, et tamen non vult dicere, quòd Raphael apparuerit in specie suæ substantiæ, vel quòd à parte rei fuerit pulcher juvenis : ergo solutio supra data non subsistit, nempe quòd Evangelistæ addant particulam similitudinis ad ostendendum quòd Spiritus sanctus non apparuerit in specie suæ substantiæ, vel quòd ipse non fuerit columba ; sed dici debet, quòd eam addant ad designandum, quòd super Christum non apparuerit vera columba, sed tantùm species columbæ.

Resp. Neg. conseq., quia etsi Scriptura non semper addat particulam similitudinis ; equidem dùm eam addit, certiùs significat, personam, de quâ agit, non apparuisse in specie propriæ substantiæ. Deinde hìc est alia omninò causa, cur debeat addi particula similitudinis ; quia nimirùm Christus poterat videre Spiritum sanctum in specie propriæ substantiæ, Tobias verò non poterat videre angelum in propriâ specie : debuerunt igitur Evangelistæ addere particulam similitudinis, ut significarent Spiritum sanctum non apparuisse Christo in propriâ specie, sed in alienâ.

Obj. 3° : Ratio ob quam S. Aug. et D. Thom. asserunt non tantùm speciem columbæ, sed veram columbam apparuisse, nullo modo convincens est, nec subsistit ; ergo, etc.

Prob. ant. Quia etiamsi non fuisset vera columba, nulla fuisset fallacia, in repræsentatione Spiritûs sancti : nam, sicut nullâ usus est fallaciâ, dùm descendit sub specie linguarum dispertitarum, tanquàm ignis, in Pentecoste, Act. 2, quamvis ibi non fuerint veræ linguæ, aut verus ignis ; sic etiam hìc nullâ usus fuisset fallaciâ, quamvis non fuisset vera columba.

Resp. Neg. ant. ejusque probationem, quia volebat Spiritus sanctus sub specie columbæ dare testimonium, quòd ipse esset in veritate Spiritus sanctus, et Christus Filius Dei ; testimonium autem suæ veritatis, et suarum operationum voluit dare per proprietates columbæ : si ergo tantùm assumpsisset corpus columbæ falsum sive phantasticum, aut tantùm imaginarium, etiam tantùm ostendisset falsas aut imaginarias proprietates, adeòque etiam tantùm fallaciter probâsset quòd Christus sub formâ veri hominis esset verus Deus, ex eo quòd ipse sub formâ columbæ tantùm imaginariæ esset verus Deus. Cùm igitur Spiritus sanctus voluerit ostendere seu testificari, veritatem naturæ humanæ in Christo non officere ejus divinitati, sicut veritas naturæ columbinæ non officiebat suæ divinitati, ut hoc sine fallaciâ monstraret, debuit ipse æquè apparere sub formâ veræ columbæ, ac Filius apparuit sub formâ veri hominis : unde si ibi non fuisset vera columba, demonstratio illa fuisset falsa.

Aliud est de linguis igneis, et nonnullis aliis apparitionibus, in Scripturâ expressis ; quia illæ non sunt factæ ad probandum veritatem alicujus corporis, sed nudè ad significandum aliquid, vel operandum ; ad quod indifferens est an operatio fiat sub specie tantùm, an sub verâ formâ alicujus corporis. Unde, cùm in Pentecoste apparitio sub specie linguarum, tantùm facta sit ad significandum dona Spiritûs sancti, indifferens fuit an ibi fuerint veræ linguæ, et verus ignis, an verò tantùm ignis et linguæ apparentes.

QUÆSTIO VII.

Quænam fuerit vox Patris, et an miracula in Baptismo Christi facta, ab adstantibus fuerint visa.

Matthæus, cap. 3, v. 17, dicit, de cœlo sonuisse hanc vocem : *Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi benè complacui*. Sed Marcus et Lucas dicunt sonuisse istam vocem : *Tu es Filius meus dilectus*, etc. Circa hæc oritur dubium an Matthæus referat præcisè verba, sicut dicta sunt, an verò alii duo ? Cajetanus et nonnulli alii putant sonuisse illam quam referunt Marcus et Lucas.

Attamen probabilior est sonuisse illam quam refert Matthæus : nam verisimile est, eodem modo locutum fuisse Deum Patrem in baptismo, sicut in transfiguratione : atqui in transfiguratione, testibus Matthæo, c. 17 ; Marco, cap. 9 ; Lucâ, cap. 9 ; et S. Petro, Epist. 2, cap. 1, sonuit hæc vox : *Hic est Filius meus*, etc. ; ergo et eadem sonuit in baptismo. Unde Marcus et Lucas videntur tantùm retulisse vocem Dei Patris quoad substantiam verborum, non verò prout à parte rei insonuit. Interim propterea nulla est inter Evangelistas contradictio ; quia, licèt non eamdem locutionem retulerint, eamdem tamen retulerunt sententiam ; ut observat S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 14.

Porrò omnia quæ in baptismo facta sunt, ab adstantibus fuerunt percepta, et vox intellecta.

Prob. 1° quia hæc omnia facta sunt in testimonium divinitatis Christi : atqui non Christus, sed adstantes debebant hoc credere, ergo. Hinc

Prob. 2° ex Patribus. Dicit enim Chrysost., hom. 12 in Matth. : *Columba ideò apparuit ut extenti quodam*

modò digiti vice, Dei Filium Joanni cæterisque monstraret. Item : « Venit Spiritus sanctus in specie columbæ, et vocem traxit ad Filium, cunctisque fecit « esse perspicuum, quia istud quod ait : *Hic est Filius « meus dilectus*, non de Joanne Baptistâ, sed de Filio « baptizato deberet intelligi. » S. Hieron., in cap. 3 Matth., ait : *Sedit columba super caput Jesu, ne quis putaret vocem Patris ad Joannem factam, non ad Dominum.* S. Hilarius, can. 2 in Matth., ita scribit : *Filius Dei auditu conspectuque monstratur, plebique infidæ et prophetis inobedienti testimonium de Domino suo mittitur et contemplationis et vocis.* S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 14, de voce Patris habet sequentia : « Quod Matthæus ait dictum : *Hic est Filius meus di- « lectus*, et alii duo dicunt : *Tu es Filius meus dilectus*, « ad eamdem sententiam explicandam valet... Vox « enim cœlestis unum horum dixit, sed evangelista « ostendere voluit ad id valere quod dictum est : « *Hic est Filius meus*, ut illis potiùs qui audiebant indi- « caretur quòd ipse esset Filius Dei ; atque ita dictum « referre voluit : *Tu es Filius meus*, ac si diceretur « illis : *Hic est Filius meus*. Non enim Christo indica- « batur quod sciebat; sed audiebant qui aderant, pro- « pter quos etiam ipsa vox facta est. »

Obj. 1° : Dicit evangelista Joannes, c. 1, v. 32 : *Testimonium perhibuit Joannes, dicens : Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo, et mansit super eum.* Atqui, si hoc omnes vidissent, Joannes Baptista non debuisset dare testimonium, sed potiùs debuisset dicere : *Vos ipsi vidistis*; ergo præter Christum solus Joannes vidit columbam.

Resp. Neg. min. et conseq., quia Joannes non dedit illud testimonium illis qui viderant Christum baptizari, sed aliis qui non viderant, nec in baptismo Christi fuerant præsentes : nam illud testimonium, ut ibidem, v. 29, patet, dedit *alterâ die*, id est, postridiè istius diei, quo satisfecerat legationi Judæorum.

Obj. 2° : Si Judæi vocem Dei Patris audivissent, certò Christum credidissent esse Messiam ; atqui tamen hoc non crediderunt; ergo. Deinde Christus ipsemet dicit Judæos sui temporis vocem Patris nunquàm audivisse : sic enim loquitur Joan. 5, v. 37 : *Qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me* (scilicet in baptismate), *neque vocem ejus audîstis, neque speciem ejus vidistis.* Ergo vocem illam Patris prope Jordanem prolatam non audiverunt.

Resp. cum S. Chrysost., hom. 12 in Matth. « Cur « non crediderunt cùm talia fierent? Quia etiam sub « Mose multa edita sunt miracula, licèt non his simi- « lia, tamen post omnia illa, nempe voces, tubas et « fulgura, etiam vitulum conflârunt, et Beelphegor « initiati sunt... Ne igitur quæras quomodò non cre- « diderunt; sed illud require an non omnia facta sint « quæ ipsis fidem facere jure debuerint. » Ita S. Chrysostomus. Et sanè plurima alia facta sunt à Christo, et tamen ipsi non crediderunt, et nequidem quando milites custodes sepulcri dicebant, ipsum verè resurrexisse. Hujus autem rei sola causa est Judæorum pertinax malitia. Deinde etiam dato quòd Judæi, qui in baptismo præsentes erant, tunc quidem magnam de Christo opinionem conceperint, qualem miracula postulabant, illam tamen in passione amiserunt. Interim non videtur negandum quin aliqui, licèt pauci, ex Judæis, qui vocem Dei Patris audiverant cæteraque miracula viderant, Christum verum esse Messiam crediderint.

Ad illud verò quòd Christus ipsemet dicat Judæos sui temporis vocem Patris nunquàm audivisse, sciendum est quòd Israelitæ in deserto, Exodi 20, v. 19, auditâ voce Domini, nimio terrore perterriti, petiverint, ne Dominus ipsis loqueretur per se, nec ampliùs ipsum viderent in tanto igne, sed ut loqueretur illis per prophetam, cui promiserunt se credituros. Deus conditionem admisit, et promisit se suscitaturum prophetam, scilicet Christum, cui, juxta hoc pactum, essent credituri, aliàs puniendi. Totum hoc constat ex Deuter. 18, v. 15, ubi dicit Moyses : *Pophetam* (id est, Messiam, ut patet ex Act. 3, v. 22) *de gente tuâ et de fratribus tuis sicut me suscitabit tibi Dominus Deus tuus; ipsum audies, ut petisti à Domino Deo tuo in Horeb, quando concio congregata est, atque dixisti : Ultra non audiam vocem Domini Dei mei, et ignem hunc maximum amplius non videbo, ne moriar. Et ait Dominus mihi : Benè omnia sunt locuti. Prophetam suscitabo eis de medio fratrum suorum similem tuî ; et ponam verba mea in ore ejus, loqueturque ad eos omnia quæ præcepero illi. Qui autem verba ejus quæ loquetur in nomine meo, audire noluerit, ego ultor existam.* Alludit igitur Christus ad illud ipsorum pactum, cum Deo initum, exprobrando quòd illud non observent. Unde sensus est hic : Illam terribilem Dei vocem nunquàm audîstis, neque etiam terribilem ejus speciem unquàm vidistis, adeòque Deus ex suâ parte pactum vobiscum initum observavit; sed vos illud infringitis, quia Deus Pater testimonium perhibuit de me in baptismo, quòd ego sim ille propheta, et tamen mihi non vultis credere, etc. Ita hunc locum explicant Toletus, Menochius, et Jansenius.

CAPUT VIII.

Christus post baptismum secessit in desertum, et ibi quadraginta diebus jejunavit; deinde tentationes diaboli vicit, et post tentationes superatas angeli ad eum accesserunt, eique ministrârunt. Matth. 4, à v. 1 usque ad 11 ; Marci 1, v. 12 et 13; Lucæ 4, à v. 13 usque ad 1.

QUÆSTIO PRIMA.

A quo, et in quem finem Christus sit ductus in desertum.

Matthæus cap. 4, v. 1, dicit : *Tunc Jesus ductus est in desertum à spiritu, ut tentaretur à diabolo.* Per τὸ *tunc* significatur, quòd illicò seu immediatè post baptismum in desertum ductus fuerit. Unde Marcus, cap. 1, v. 12, ait. *Et statim spiritus expulit eum in desertum.* Et Lucas, cap. 4, v. 1 : *Jesus autem plenus Spiritu sancto, regressus est à Jordane, et agebatur à spiritu in desertum* Unde omninò verisimile est quòd Christus eâdem die, scilicet sextâ januarii quâ baptizatus est, actus sit à spiritu in desertum, eâdemque

finiente, et septimâ incipiente, inchoaverit jejunium 40 dierum, adeòque illud finierit die decimâ quintâ februarii.

Dùm autem dicitur actus, et expulsus à spiritu in desertum, non significatur quòd contra voluntatem suam eò adactus sit, quomodò aguntur bruta; sed designatur vis, efficacia et alacritas spiritûs, quæ erat in Christo, ac futura erat in apostolis cæterisque Christianis, quos possessurus et ad heroica virtutum opera acturus erat Spiritus sanctus, juxta illud ad Rom. 8, v. 14 : *Qui Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.*

Porrò Christum ductum esse in desertum à Spiritu sancto, non verò à spiritu tartareo, docent communiter omnes interpretes : Origenes, hom. 29 in Lucam; D. Chrysost., hom. 13 in Matthæum; S. Hier. in cap. 4 Matth.; S. Gregor., hom. 10 in Evangelia; Theophylactus, Euthymius, etc.

Insuper hoc etiam ratio suadet. 1° Quia diabolus poterat eum ubique tentare; et consequenter in illum finem non debebat eum ducere in desertum. 2° Quia etiam ducendo in desertum, ipsum tentâsset, aut saltem incœpisset eum tentare ante finitum jejunium 40 dierum. 3° Si à diabolo eò deductus fuisset, ibi certò non mansisset. 4° Diabolus non habebat motivum ipsum tentandi, saltem per gulam, quia nondùm esuriebat.

Observat autem S. Chrysost., hom. 13 in Matth., quòd dicatur ductus à spiritu, ut tentaretur, ne quis propriâ suâ sponte audeat se exponere tentationi, nisi Spiritu Dei moveatur.

Nota tamen quòd particula *ut* hìc non significet Spiritum sanctum directè intendisse ut Christus tentaretur à diabolo; nam hoc est illicitum, sed tantùm intendit permittere tentationem. 1° Ut Christus triumpharet. 2° Ut fideles suos contra omnes diaboli tentationes muniret. 3° Ut illum vinceret in deserto, qui Adamum vicerat in paradiso.

Petes an Christus non fuerit antea tentatus.

Resp. Verisimile est Christum etiam in juventute suâ sæpiùs tentatum fuisse : nam diabolus nullum omninò hominem ratione utentem non tentat. Deinde ad Hebr. 4, v. 15, dicit Apostolus : *Non habemus Pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris; tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato.* Attamen certum est quòd diabolus tentando Christum modo ordinario, scilicet invisibiliter, nullum unquàm peccati sensum potuerit in Christo excitare; et fortè ideò, post jejunium, sciens ipsum esurire, assumpsit formam aliquam visibilem, ut in eâ potuisset Christum decipere.

QUÆSTIO II.

An Christus totis quadraginta diebus esurierit, et jejunium ipsum afflixerit.

Lucas Brugensis cum paucis aliis existimat quòd Christus non tantum post quadraginta dies, sed etiam in decursu quadraginta dierum esurierit, sed non adeò vehementer quàm post quadragesimum diem. Attamen oppositum est probabilius. Unde

Resp. et dico 1° : Christus totis illis quadraginta diebus nec esurivit, nec sitivit.

Prob. 1° quia Matthæus, cap. 4, v. 2, dicit : *Cùm jejunâsset quadraginta diebus, et quadraginta noctibus, postea esuriit.* Ergo ante non esuriit. Clariùs id exprimit Lucas, cap. 4, v. 2, dicens : *Et consummatis illis*, scilicet quadraginta diebus, *esuriit.* Etenim ex *τῷ consummatis illis* omninò manifestum ac evidens est Christum antea non esuriisse; siquidem dùm quis narrat, expleto vel consummato tali tempore aliquid esse factum, planè significat antea non esse factum; ut patet in similibus locutionibus ejusdem evangelistæ : *Postquàm consummati sunt dies octo*, cap. 2. *Et cùm complerentur dies Pentecostes*, Act. 2.

Prob. 2° ex S. Hilario, can. 2 in Matth., dicente : *Post quadraginta dies, non in quadraginta diebus, esuriit, Moyse et Eliâ in eodem jejunii tempore non esurientibus.* Item Petrus Chrysologus, hom. 11, ait : *Cùm dicit evangelista : Postea esuriit; quadraginta diebus et quadraginta noctibus probat in Christo esuriem non fuisse.* Idem habet Ambrosius, in cap. 4 Lucæ.

Dico 2° : Jejunium illud nec afflixit Christum, nec illi debilitatem, maciem aut pallorem attulit.

Prob. 1° : Christus prohibuit famem; ergo credendum est quòd etiam maciem prohibuerit.

Prob. 2° : Jejunium Moysis et Eliæ non debilitavit ipsos; ergo nec jejunium Christi ullo modo ipsum debilitavit.

Prob. 3° : Christus hìc noluit pati famem, ut se ostenderet esse Deum; ergo etiam debuit nolle pati debilitatem : aliàs enim si debilitatus fuisset, patuisset quòd esset merus homo; adeòque per tolerantiam famis non ostendisset se esse Deum.

Prob. ant. ex Patribus. S. Ignatius Martyr, epist. 8 ad Philippenses, dicit : *Per illud* (scilicet quòd per 40 dies jejunaverit, famem non sentiens) *ostendit se Deum esse; per hoc verò* (scilicet per esuriem) *hominem*, etc. D. Cyrillus, lib. 2 ad Reginas, ait : « Cùm « quantùm sat erat, Christus jam jejunâsset, divinâ« que virtute absque cibo et potu incorruptam carnem « conservâsset; quam ob causam, quæso, esuriit? ob « eam nimirùm, quo aptè per utrumque, Deum simul « et hominem se declararet. Idem habet Haymo, in « Matth., dicens : Sicut in quadragesimali jejunio ve« rus Deus patuit Christus, ita et in esurie post jeju« nium verum hominem se esse ostendit. »

Dices : Si Christus toto illo tempore non esurierit, nec etiam debilitatus fuerit, istud jejunium nullius fuit meriti, quandoquidem nullius fuerit laboris. Unde sicuti nullius meriti fuisset castitas in statu innocentiæ, quia tunc nemo stimulum carnis sensisset, ita pariter nullius meriti videtur fuisse jejunium Christi, si nec esuriem, nec debilitatem senserit.

Resp. Neg. assump. Nam, hoc non obstante, jejunium illud habuit omnem effectum à Deo et Christo intentum : meritum enim non necessariò desumitur à labore vel pœnâ, sed à bonitate operis. Sic jejunium jam præcisè non præcipitur, ut jejunans labo-

ret fame ; sed ut agat pœnitentiam, vel ut corpus spiritui subjiciat, etc.

Deinde, quamvis in jejunio non sit esuries, est tamen privatio illius jucunditatis, quam percipit comedens ex sapore cibi. Hâc Christus caruit, et nos carere docuit. Jejunavit ille sicut decebat Deum incarnatum; nos verò docuit jejunare sicut convenit jejunare homines. His adde quòd Christus equidem post quadraginta dies ex isto jejunio esuriem passus fuerit, adeòque etiam ex hâc parte jejunium illud fuerit meritorium. Aliud est de castitate in statu innocentiæ; quia illa nullum post se effectum reliquisset; siquidem ibi nec ulla fuisset privatio jucunditatis aut voluptatis, nec quiscumque alius effectus secutus, propter quem homo meritus fuisset.

Quæstio III.

Quare diabolus voluerit Christum tentare.

Resp. Videtur diabolus dubitâsse de Christi Divinitate, et voluisse per illam tentationem explorare, an reverà ille homo Deus esset.

Prob. 1° quia, si scivisset Christum esse Deum, non fuisset ausus illum tentare. Deinde optimè sciebat quòd si esset Deus, ipsum in peccatum pertrahere non posset. Quinimò nec diabolum latebat, quòd Deus nequidem suam humanitatem esset unquàm permissurus in peccatum labi : ergo non scivit Christum esse Deum, sed dubitavit.

Prob. 2° : Si certò scivisset Christum esse Deum, non promisisset illi omnia regna mundi : nam tunc etiam certò scivisset, ipsum esse verum Dominum omnium regnorum mundi.

Prob. 3° quia hæc est communis SS. Patrum sententia. Inprimis ita sentit S. Ignatius Martyr, epist. 8 ad Philippenses, ubi diabolo exprobrat quòd, quamvis cognoverit angelorum cantum in Christi nativitate, Magorum adorationem, etc., tamen semper manserit in ignorantiâ divinitatis Christi, quia videbat ipsum esse pauperem, humilem, etc. In fine autem subdit : « Vidisti hominem quadraginta diebus et noctibus, « nullo humano cibo degustato perseverâsse, qui pri« mùm videras quasi communem hominem baptiza« tum. Deinde post jejunium esurientem ; rursùm ani« mum resumebas, ac tentabas quasi communem « hominem, ignarus quis esset. Dicebas enim : *Si « Filius Dei es*, hoc enim est ignorantiæ. » D. Hilarius, can. 3 in Matth., dicit : *Erat in diabolo de metu suspicio, non de suspicione cognitio.* S. Ambros., in cap. 4 Lucæ, ait : *Cognoverat dæmon Filium Dei venturum, sed venisse per hanc infirmitatem corporis, non putabat. Sic tentat ut exploret; sic explorat ut tentet.* His accedit S. P. Aug., lib. 9 de Civ. Dei, cap. 21, dicens : *Dubitavit de illo dæmonum princeps, eumque tentavit an Christus esset explorans.* Idem docent S. Hieron., in cap. 4 Matth., Chrysost., hom. 13 in Matth. et alii communiter.

Obj. 1° : Diabolus poterat facilè et certò scire Christum esse Deum, ex colloquio Gabrielis cum D. Virgine, ex concentu et verbis angelorum ad Pastores, ex adoratione Magorum, ex cantico Simeonis, etc. Idem ex testimonio Joannis, et Dei Patris : *Hic est Filius meus dilectus*, etc. Ergo diabolus non tentavit Christum ut exploraret an esset Deus.

Resp. Neg. ant., quia dæmonis intellectus à Deo fuit obfuscatus et impeditus, ne illa omnia satis benè intelligeret. Unde S. Aug., loco præcitato, ait : *Tantùm Christus dæmonibus innotuit quantùm voluit, tantùm voluit quantùm oportuit.*

Obj. 2° : Dæmon haud dubiè videbat, humanitatem Christi esse conjunctam cum personalitate Verbi ; ergo videtur novisse quòd Christus esset Deus.

Resp. Neg. ant. Nam illa cognitio est supernaturalis : supernaturalia autem non potest dæmon suo solo ingenio concipere.

Inst. Potuit dæmon videre quòd humanitas Christi careret suâ personalitate ; siquidem hæc carentia est naturalis; ergo, etc.

Resp. vel dæmonem fuisse impeditum per personalitem Verbi, quominùs hoc videret; vel si viderit, ignorâsse à quo sustentaretur; quia equidem personalitatem Verbi ipse naturaliter videre non poterat.

Obj. 3 : Diabolus tentavit Christum quia videbat ipsum esurire; ergo tentavit illum gulâ, adeòque ut induceret illum in peccatum, non verò ut exploraret an esset Deus. Ante responsionem

Nota quòd diabolus tentaverit Christum tribus tentationibus principalibus, scilicet carnis, superbiæ, et avaritiæ. Prima tentatio, ut Christus ex lapidibus panes faceret, fuit gulæ, seu concupiscentiæ carnis. Secunda, ut se ex pinnaculo templi præcipitaret, fuit vanæ ostentationis, gloriæ, ac superbiæ. Tertia, ut Christus diabolum adoraret, cum adjunctâ promissione regnorum totius mundi, fuit avaritiæ, superbiæ et idololatriæ. Sed his tribus tentationibus explorare voluit diabolus, an Christus reverà Deus esset. Quare ad argumentum propositum

Resp. Disting. conseq. Tentavit illum gulâ secundariò, seu indirectè, concedo ; quia dùm tentare volebat, debebat necessariò ad aliquod malum tentare. Tentavit illum gulâ primariò, seu ex principali suâ intentione ; nego consequentiam : nam aliàs obtulisset illi cibum aliquem delicatum, et non lapidem, quamvis in panem convertendum. Quis enim communiter peccat contra sobrietatem manducando tantùm panem siccum? Unde Euthymius in cap. 4 Matth., dicit : « Respondemus, diabolum hâc tentatione divi« nitatem Christi explorare voluisse, cui explora« tioni gallinæ aliique cibi nihil profuissent. Ex lapi« dibus autem panes efficere suasit, quoniam si effe« cisset, ex hâc conversione Filium Dei esse cogno« visset. »

Inst. Multi sancti talia miracula patrârunt; atqui indè nec unquàm judicavit, nec judicare potuit diabolus ipsos esse Deum ; ergo, etc.

Resp. Neg. conseq. Ratio est 1° quia diabolus peti-

verat istud miraculum in signum ejus divinitatis; dixerat enim : *Si filius Dei es, dic ut lapides isti*, etc. 2° Sancti Deum orant ut ipse faciat miraculum; diabolus autem non dixerat Christo : *Ora Deum, ut lapides isti*, etc., sed dixerat : *Dic*, id est, *jube, ut lapides isti panes fiant.*

Obj. 4° : Refert Nicephorus lib. 1 Hist. eccles., cap. 17, quod Augusto Cæsari consulenti oraculum Apollinis Pythii, dæmon responderit :

Me puer Hebræus, divos Deus ipse gubernans,
Cedere sede jubet, tristemque redire sub orcum;
Aris ergo dehinc tacitus abscedito nostris.

Ergo diabolus benè sciebat ipsum esse Deum.

Resp. Præterquàm quòd omnia oracula idolorum circa mysteria vitæ Christi apertam redoleant fabulam, dæmonem Christum vocâsse Deum, quia sentiens se compulsum tacere, ipso nato, suspicabatur ipsum esse Deum; vel quia à Deo coactus erat pro oraculo respondere, et fateri suam imbecillitatem.

Obj. 5° : Marci 1, v. 24, diabolus per os energumeni exclamavit, et ad Christum dixit : *Scio qui sis, Sanctus Dei.* Græcè autem loco *Sanctus Dei* habetur : *Ille sanctus Dei*, scilicet de quo prophetæ sunt vaticinati, et præsertim Daniel cap. 9, ubi vocatur *Sanctus sanctorum.* Ergo diabolus noverat, Christum esse verum Messiam et Filium Dei.

Resp., etiamsi concederetur quòd tunc, nempe quando Christus cœpit prædicare, diabolus novisset, ipsum esse Filium Dei, id nihil obesse nostræ resolutioni; quia in hâc quæstione non resolvimus, diabolum ignorâsse Christum esse Deum postea, scilicet postquàm Christus ipsemet per miracula, aliaque signa monstravit se esse Filium Dei; sed tantùm, quòd ignoraverit hoc, dùm ipsum tentavit. Interim tamen directè respondeo quòd nequidem illo tempore ipsum esse Deum certò cognoverit : siquidem Apostolus, epist. 1 ad Cor. cap. 2, de sapientiâ mysterii Dei loquens, v. 8 ait : *Quam nemo principum hujus seculi* (id est nemo dæmonum) *cognovit : si enim cognovissent, nunquàm Dominum gloriæ crucifixissent;* hoc est, nunquàm Judæos ad necem Domino inferendam instigâssent. Ex quibus verbis manifestum est quòd diabolus ante Christi passionem certò et indubitanter non cognoverit quòd Christus esset Filius Dei.

Ad verba autem ex Marco citata, uti et ad varia alia quæ ex Evangelio citari possunt, dico indè tantum sequi diabolum quidem vehementer suspicatum fuisse, Christum esse Filium Dei, sed tamen id certò non novisse. Unde S. P. Aug. reflectens ad præcitata S. Marci verba, lib. 9 de Civ. Dei, cap. 21 ita scribit : « Sic innotuit (Christus dæmonibus) non sicut angelis « sanctis, qui ejus, secundùm id quod Dei verbum est, « participatâ æternitate perfruuntur, sed sicut eis terrendum innotescendum fuit... Innotuit ergo dæmonibus non per id quod est vita æterna, et lumen incommutabile..., sed per quædam temporalia suæ « virtutis effecta, et occultissimæ signa præsentiæ quæ « angelicis sensibus etiam malignorum spirituum potiùs quàm infirmitati hominum possent esse conspicua. » Vide etiam D. Thomam, 3 p., q. 41, a. 1, ad 1. Dicendum igitur quod perplexus esset diabolus in cogitationibus suis. Hinc videns miracula Christi, quæ non possent nisi à Filio Dei fieri, et quia per ejus doctrinam sentiebat homines eripi suæ potestati; aliquo modo suspicabatur ipsum esse Filium Dei; indè verò cernens hominem, eumque passibilem et mortalem, videbatur ipsi quasi impossibile ac incredibile, quòd talis homo esset Filius Dei. Unde non ex certâ notitiâ, sed ex merâ conjecturâ et suspicione dixit : *Scio quòd sis Sanctus Dei*, etc.

Obj. 6° : Saltem in duabus ultimis tentationibus non voluit diabolus experiri an Christus esset Deus; sed tantùm ipsum inducere ad peccatum.

Resp. id reverà non esse tam certum de secundâ ac tertiâ, quàm de primâ tentatione. Unde illud etiam non dicimus; sed equidem verisimile est quòd diabolus, videns se in primâ tentatione nihil potuisse cognoscere, tunc Christum tentaverit ad peccatum, ut si aliquo modo peccâsset, indè concludere potuisset, ipsum certò non esse Deum.

Quæstio IV.

De variis aliis hùc spectantibus.

Quæres 1° quis fuerit ille diabolus qui Christum tentavit.

Resp. Communiter putatur quòd fuerit Lucifer, seu dæmonum princeps, ut, quæst. præced., ex S. P. Aug. dictum est. Videtur autem Deus permisisse Luciferum tentare Christum, ut ipse Christus triumpharet de principe diabolorum.

Quæres 2° quid significet illud Christi responsum : *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, quod procedit de ore Dei.*

Resp. Quòd Deus non indigeat pane, ut hominem nutriat; quia omne verbum, id est, omnis res, potest esse cibus, quando Deus vult : adeòque quòd non sit necesse, ut Deus lapides convertat in panes, ut habeat homo cibum, quia lapides ipsi possunt esse cibus, quando Deus vult.

Quæres 3° an diabolus citaverit rectè in proprio litterali sensu textum psalmi 90 : *Angelis suis mandavit de te.*

Resp. negativè. Nam textus ille non agit de Christo, sed de hominibus justis, in Deo sperantibus, ne in tentatione deficiant, sustentandis et protegendis ab angelo custode : Christus enim non habuit angelos custodes, sed servos et ministros, ut docet D. Thom., 1 p., q. 113, a. 4; ipse namque meliùs poterat se custodire, quàm omnes angeli simul.

Putant aliqui S. Augustinum, enarrat. in psal. 90, illa verba etiam intelligere de Christo; sed sciendum est quòd intelligat de Christo in membris ejus, id est, de Christi fidelibus, ut patet legenti. Eodem sensu explicandi sunt Irenæus et Ambrosius, qui videntur insinuare quòd ille locus de Christo intelligatur.

Quæres 4° utrùm diabolus Christum per aera deduxerit.

Resp. Auctor libri de Operibus Christi cardinalibus, inter opera S. Cypriani, dicit Christum à suo spiritu

ductum esse in desertum, et supra pinnaculum templi; id est, à Spiritu sancto. Sed hæc opinio repugnat apertè verbis Matthæi : *Assumpsit eum diabolus*, et Lucæ : *Duxit illum.*

D. Thomas in cap. 4 Matthæi dicit : « Quæritur « quomodò assumpsit Christum diabolus? Dicunt quòd « portavit illum super se; alii, et meliùs, quòd exhor« tando induxit ad hoc quòd iret, et Christus ex dis« positione suæ sapientiæ ivit in Jerusalem. »

Nec obstare videtur quòd Matthæus dicat : *Assumpsit eum;* nam etiam idem evangelista, cap. 17, dicit : *Assumpsit Jesus Petrum et Jacobum, et Joannem, et duxit illos in montem excelsum.* Ex his tamen verbis non sequitur quòd duxerit illos per aera; ergo nec id videtur sequi ex aliis. Attamen

Resp., et dico : Verisimilius est quòd diabolus Christum duxerit per aera. 1° Quia aliàs Christus ivisset Jerosolymam, dæmone suadente; adeòque visus fuisset illi morem gerere. 2° Quia dicit evangelista : *Et statuit illum super pinnaculum templi*, quod insinuat ductum fuisse Christum per aera. 3° Quia hæc est sententia S. Gregorii, hom 16 in Evangelia, D. Bonaventuræ in Vità Christi, et etiam ipse D. Thomas hanc admittit in Summâ, 3 p., q. 41, a. 4, ad 7; ubi sic scribit : *Dicendum quòd, sicut Chrysost. dicit* (id est, auctor Operis imperfecti), *diabolus sic Christum assumebat in pinnaculum templi, ut ab omnibus videretur; ipse autem, nesciente diabolo, sic agebat ut à nemine videretur.*

Dices : Indè sequitur quòd Christus permiserit se portari à diabolo : atqui hoc est absurdum; ergo.

Resp. cum S. Gregorio supra citato : *Quid mirum, si se permisit à diabolo in montem duci, qui se permisit à membris illius crucifigi?* Noluit itaque Christus diabolo portanti resistere, ne ex illâ resistentiâ divina ejus potentia agnosceretur. *Præterea*, inquit Euthymius, *permisit inimico ducere se quò luberet, et pugnare sicut vellet, ut undequàque victus solus aufugeret.*

Quæres 5° quo ordine tentationes Christi contigerint.

Resp. Verisimilius eo ordine quo Matthæus eas recenset, non quo Lucas, qui tentationem præcipitii ponit tertiam. Nam Matthæus utitur particulis ordinem indicantibus, *iterùm, et tunc reliquit eum;* et ipse ordo tentationum diaboli talis esse solet, ut levioribus graviores succedant, iisque verbis : *Vade, Satana*, verisimile est diabolum discessisse, quæ tamen nonnisi in monte dicta sunt. Lucas igitur narrat tentationes quoad substantiam, sed ordinem rei gestæ non servat.

Quæres 6° quale tempus intelligat Lucas, dùm, c. 4, v. 13, dicit quòd consummatâ omni tentatione, diabolus recesserit à Christo *usque ad tempus*, scilicet opportunum; ut colligit Tirinus ex textu Græco.

Resp.: Interpretes communiter putant quòd intelligat tempus Passionis, de quo dicit Dominus apud eumdem evangelistam cap. 22, v. 23 : *Hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.* Et Joan. 14, v. 30 : *Venit princeps hujus mundi*, etc. Porrò non videtur diabolus tentâsse postea Christum per se, sed per membra sua, nempe per impios Judæos in cruce pendenti insultantes, Matth. 27, v. 42 : *Si rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei. Confidit in Deo : liberet nunc, si vult, eum; dixit enim : Quia filius Dei sum.*

CAPUT IX.

Post tentationes consummatas et superatas, venit Jesus ad ripas Jordanis, tuncque Joannes Baptista legatis quos ad ipsum miserant proceres Judæorum respondit, se Christi seu Messiæ præcursorem esse, non ipsum Christum. Post hanc legationem Jesus venit ad Joannem, à quo declaratus est Agnus Dei verusque Messias ab omnibus exspectatus. Andreæ et Petro Jesus primùm innotescit, et vocat Philippum, qui Nathanaeli eum patefecit, cum quo Jesus colloquitur. Venit Jesus in Galilæam, interest nuptiis factis in Cana Galilææ, ubi aquam mutat in vinum. Joan., cap. 1, à v. 15 usque ad v. 11 capitis 2.

QUÆSTIO PRIMA.

Quotuplex Joannes Baptista de Christo dederit testimonium.

Resp. : Dedit quadruplex. Primum dedit ante baptismum Christi, de quo agitur Matth. 3, v. 11 : *Ego quidem baptizo vos in aquâ in pœnitentiam; qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare : ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni.* Testimonium hoc dedit occasione quam explicat Lucas, cap. 3, v. 15 : *Existimante autem populo et cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne fortè ipse esset Christus*; vers. 16 : *Respondit Joannes, dicens omnibus : Ego quidem aquâ baptizo vos : veniet autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamentorum ejus : ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni.*

Secundum testimonium dedit, Joan. 1, v. 26, post Christi tentationem, ubi sacerdotibus et Levitis, qui ad eum missi fuerant, respondit : *Medius autem vestrùm stetit, quem vos nescitis*; v. 27 : *Ipse est qui post me venturus est, qui ante me factus est; cujus non sum dignus, ut solvam ejus corrigiam calceamenti.* Hoc esse diversum à primo inde liquet, quòd primum datum sit à Joanne Baptistâ ad turbas, antequàm Christus baptizatus esset; quod Joannes, utpote ab aliis evangelistis enarratum, videtur omisisse : hoc verò post Christi baptismum sacerdotibus et Levitis à Judæis ad Joannem Baptistam missis datum fuit. Et sic primum erat quasi privatum, secundum autem erat publicum et juridicum, utpote à pontificibus juridicè postulatum et acceptum per legatos ad Joannem missos. Dicitur enim Joan. 1, v. 19 : *Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et Levitas ad eum.*

Tertium testimonium datum est *alterâ die*, seu postridiè istius diei, quo Joannes satisfecerat legationi Judæorum; de quo testimonio dicitur Joan. 1, v. 29 : *Alterâ die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.*

Quartum juxta aliquos datum est, *alterâ die*, id est, postridiè testimonii illius proximè perhibiti Christo præsenti. Sic enim narrat evangelista Joannes cap. 1, v. 35 : *Alterâ die iterùm stabat Joannes, et ex discipulis ejus duo. Et respiciens Jesum ambulantem, dicit : Ecce Agnus Dei.* Et post hoc Joannis testimonium duo ex discipulis ejus, quorum unus erat Andreas, secuti sunt Christum.

Sunt tamen multi qui putant quòd Joannes Baptista, occasione discipulorum suorum æmulantium, quartum testimonium dederit, Joan. 3; eo scilicet tempore, quo baptizabat in Ænnon juxta Salim, et hi inter testimonia Joannis de Christo data non ponunt illud, quod datum fuit coram Andreâ, et altero Joannis discipulo; idque fortè ideò, quia illud non fuit datum adeò publicè, seu coram multis, sicut data fuerunt alia testimonia.

Petes 1° : Quomodò Joan. 1, v. 15, Christus dicatur venisse post Joannem; item cur dicatur factus ante Joannem, et ipso prior.

Resp. ad primum : Dicitur venisse post Joannem, scilicet ad baptizandum, et concionandum : siquidem post incarcerationem Joannis tantùm incœpit publicè concionari; ut dicetur infra, cap. 11, quæst. 2.

Resp. ad secundum : Christus non dicitur factus ante Joannem, quatenùs homo, quia eatenùs erat sex mensibus junior : nec etiam quatenùs Deus, quia eatenùs non est factus, sed genitus. Dicitur ergo Christus factus ante Joannem, id est, factus dignior seu præstantior Joanne. Unde verba illa Joannis : *Ante me factus est*, idem significant quòd : Mihi antepositus est dignitate. Ita S. P. Aug., tract. 3 in Joan. Hinc Ven. Beda dicit : *Quod ait* : Ante me, *non ad ordinem temporis, sed ad distantiam pertinet dignitatis.* Eodem modo loquuntur S. Chrysost., Cyrillus, Theophylactus, Euthymius, et interpretes communiter. Et id suadetur ex verbis sequentibus : *Quia prior me erat.* Quibus significat causam, cur Christus sit factus præstantior, scilicet quia ipsum superabat æternitate, et divinitate nam *in principio erat Verbum.*

Petes 2° an admitti possit sensus S. Epiphanii, qui hæresi 51, pro : *Ante me factus est*, legit : *Ante me fuit.*

Resp. negativè, quia non cohæret aptè cum sequentibus verbis : *Quia prior me erat.* Hic enim sensus : Ante me fuit, quia prior me erat, est omninò ineptus.

Quæstio II.

Cujus sint verba, Joan. 1, v. 16.

Immediatè post verba mox relata : *Quia prior me erat*, sequitur, v. 16 : *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ; quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.* Quæritur hìc an illa verba sint Joannis Baptistæ, an verò sint verba Joannis evangelistæ.

Resp. et dico 1° : Juxta S. P. Aug., tract. 13 in Joan., n. 8, et lib. de Gratiâ et libero Arbitrio, cap. 9, S. Basilium in Psalm. 28, Origenem in hunc locum, S. Cyprianum, lib. de Baptismo, Rupertum et Theophylactum, verba illa sunt Joannis Baptistæ.

Prob. 1°, quia verba immediatè præcedentia sunt verba Joannis Baptistæ ; ergo etiam et immediatè sequentia : siquidem nulla alia persona loquens in textu interponitur.

Prob. 2°, quia evangelista dixerat, quòd Verbum caro factum, fuisset plenum gratiæ et veritatis; atqui illa verba : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus*, etc., optimè confirmant veritatem horum : *Plenum gratiæ et veritatis.* Ergo verisimiliùs sunt verba Joannis Baptistæ.

Prob. conseq. Si sint verba evangelistæ, sequitur quòd evangelista probet veritatem suæ propositionis ex proprio suo testimonio; si verò sint verba Joannis Baptistæ, sequitur quòd evangelista probet suam propositionem ex testimonio Joannis Baptistæ. Atqui verisimilius est quòd evangelista probet suam propositionem per testimonium Joannis Baptistæ quàm per proprium : nam aliàs idem per idem, sive unam auctoritatem per eamdem probaret. Deinde alienum testimonium (præsertim magni Joannis Baptistæ, qui fuit missus à Deo, ut testimonium perhiberet veritati) multò est efficacius quàm proprium ; ergo, etc.

Dico 2° : Juxta S. Cyrillum, Chrysostomum, Bedam, Lyranum, Estium et Jansenium Gandensem, cap. 16 Concordiæ evangelicæ, prædicta verba sunt verba Joannis evangelistæ.

Prob. 1°, quia verba, de quibus est quæstio, videntur esse parenthesi conclusa : nam hoc supposito, evangelista rectâ constructione, et recto ordine dat rationem cur Christus in mundo apparuerit plenus gratiâ et veritate; quia nempe de ejus plenitudine gratiæ omnes gratiam acceperunt. Adeòque illa verba : *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus*, non faciunt probationem à testimonio, sed ab effectu; quasi diceret : Fuit plenus gratiæ, ut patet ex eo quòd nos ab ipso gratiam accipiamus. Vel etiam sic : Christus accepit omnem gratiam à Deo, et nos ab ipso; qui sensus non est ineptus, sed aptissimus.

Prob. 2°, quia ista verba rectiùs cohærent cum antecedentibus verbis evangelistæ, scilicet : *Plenum gratiæ et veritatis*, quàm cum antecedentibus Baptistæ, videlicet : *Quia prior me erat.*

Prob. 3°, quia eadem verba etiam magis congruunt tempori Joannis evangelistæ, quàm Baptistæ. Siquidem eo tempore quo Joannes Baptista dedit testimonium de Christo, necdùm Christus incœperat prædicationem suam ; adeòque tunc nondùm homines ita participes facti erant gratiæ Christi, sicut erant tempore Joannis evangelistæ. Et sic tempore Joannis Baptistæ non adeò congruè dicere poterant : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus*, uti poterant tempore Joannis evangelistæ.

Hæc secunda opinio satis plausibilis est; et qui vult eam sustinere, ad auctoritatem S. Augustini respondere potest, quòd ipse priorem sententiam non defendat, sed tantùm supponat ut veram, quia indifferens erat ad ejus intentum, scilicet ad probandum

gratiam Christi dari hominibus, utrùm essent verba evangelistæ, vel Baptistæ; et juxta priorem sententiam loquitur, quia illa fortè erat communis in Africâ, ob auctoritatem S. Cypriani.

QUÆSTIO III.

Quomodò quædam alia hùc spectantia resolvantur.

Quæres 1° quid significetur, Joan. 1, v. 16 : *Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratiâ.*

Resp. : Aliqui cum Estio, per *gratiam pro gratiâ* intelligunt legem novam pro lege veteri. Lex vetus non rectè vocatur gratia, cùm gratiam nullam daret. Unde et ipse evangelista legem veterem gratiæ opponit, immediatè subjungens : *Quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.*

Alii intelligunt gratiam super gratiam; id est, gratiam multam, seu cumulatam. Sed *τὸ pro* non nisi valdè impropriè sumitur pro *super*, præsertim cùm dictio Græca *ἀντί*, quâ utitur evangelista, indicet permutationem, cùm res una pro alterâ datur; ut Deuter. 19 : *Oculum pro oculo, dentem pro dente.*

S. P. Aug., tract. 3 in Joan., et Beda dant hunc sensum : Accepimus gratiam æternæ gloriæ pro gratiâ fidei, charitatis et bonorum operum.

Dionysius Carthusianus et Toletus dant alium sensum, qui etiam bonus est, nempe : Accepimus de plenitudine Christi gratiam nostram, pro gratiâ ipsiusmet Christi. Data est nobis gratia nostra pro gratiâ illius; nam per gratiam Christi consequimur gratiam nostram. Simile est locus ille Pauli ad Rom. 5, v. 15 : *Si unius delicto multi mortui sunt; multò magis gratia Dei et donum in gratiâ unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.* Id est, gratia Dei abundavit, et multis hominibus donata est in gratiâ; hoc est, per gratiam, vel pro gratiâ unius hominis Jesu Christi.

Denique potest quoque bonus esse hic sensus : De plenitudine Christi accipiens gratiam justificationis, pro gratiâ, sive dono prædestinationis. Nam utramque gratiam ex plenitudine Christi accipimus; ut dicitur ad Ephes. 1, v. 3.

Quæres 2° quare Judæi miserint ad Joannem Baptistam legatos interrogantes eum an esset Messias : cùm Joannes esset de tribu Levi, et sacerdotali familiâ Aaron, et ipsi benè scirent Messiam futurum ex tribu Juda, et familiâ regali Davidis.

Resp. 1° legatos illos Joannem interrogâsse tumultuariè et audacter, quia à populo putabatur Messias aut propheta : nam etiam benè sciebant quòd Joannes esset filius Zachariæ, et ætate juvenis, atque adeò quòd non posset esse Elias; et tamen ipsum interrogant, an ipse sit Elias.

Resp. 2° salvis aliorum sententiis, illos tunc non scivisse, ex quâ tribu, quâ familiâ, quâ civitate, loco, aut ex quibus parentibus oriundus esset Joannes; quia semper fuerat in deserto, et ex eo quasi inopinatò et subitò ad baptizandum venerat; ut constat ex evangelistis.

Quæres 3° an Judæi bis miserint legatos ad Joannem.

Ratio dubitandi est quia evangelista Joannes, cap. 1, v. 19, dicit quòd illi legati fuerint sacerdotes et Levitæ; et v. 24, ait : *Et qui missi fuerant, erant ex Pharisæis.* Hinc colligit Origenes semel missos fuisse sacerdotes, et semel Pharisæos.

Resp. tantùm semel missos fuisse legatos, eosque sacerdotes et Levitas, qui erant sectâ Pharisæi. Notat autem evangelista illos fuisse Pharisæos, fortè ideò quia petebant à Joanne an esset unus ex prophetis. Hoc enim non petivissent alii sacerdotes, qui erant sectâ Sadducæi : nam hi negabant immortalitatem animæ, et resurrectionem mortuorum. Et forsan ob hanc causam alii Pharisæi hoc petebant à Joanne, ut si ipse affirmâsset se esse unum ex prophetis, tantò fortiùs suam sententiam contra Sadducæos probâssent, quales erant multi ex principibus sacerdotum; ut constat ex Act. 5, v. 17.

Quæres 4° quomodò Joannes Baptista in veritate potuerit dicere de Christo : *Ego nesciebam eum*, etc., quandoquidem Christum novisset, dùm à Nazareth venit ad Jordanem, ut ab ipso baptizaretur; uti liquet ex Matth. 3, v. 14, ubi Joannes ad eum ait : *Ego à te debeo baptizari, et tu venis ad me?*

Respondeo cum S. P. Aug., tract. 6 in Joan., Joannem Baptistam quidem Christum novisse, antequàm vidisset columbam super ipsum descendere; imò antequàm Christus veniret ad Jordanem, ut ab eo baptizaretur; sed tamen aliquid ignorâsse, quòd per descensum columbæ didicit, scilicet « quamdam « proprietatem in Christo talem futuram, ut quamvis « multi ministri baptizaturi essent, sive justi sive in« justi, non tribueretur sanctitas baptismi, nisi illi « super quem descendit columba, de quo dictum est : « Hic est qui baptizat in Spiritu sancto. Petrus bapti« zet, hic est qui baptizat. Nam si pro diversitate me« ritorum, baptisma sanctum est, quia diversa sunt « merita, diversa sunt baptismata; et tantò quisque « aliquid melius putatur accipere, quantò à meliore « videtur suscepisse. »

QUÆSTIO IV.

Quisnam fuerit Nathanael, de quo Joan. 1, v. 45.

Respondeo et dico : Nathanaelem, quem Philippus adduxit ad Jesum, fuisse Bartholomæum apostolum putant à Lapide, Estius et nonnulli alii. Attamen verisimilius apparet quòd Nathanael non fuerit apostolus, adeòque nec Bartholomæus.

Prob. 1° ex S. P. Aug., tract. 7 in Joan., n. 16 et 17, ita scribente : « Magnum testimonium...... quod « dictum est de Nathanaele : *Ecce verè Israelita in « quo dolus non est.* Quid ergo facimus, fratres? de« beret iste primus esse in apostolis? Non solùm « primus non invenitur in apostolis, sed nec medius, « nec ultimus inter duodecim Nathanael est, cui tan« tum testimonium perhibuit Filius Dei, dicens. *Ecce « verè Israelita in quo dolus non est.* Quæritur causa? « Quantùm Dominus intimat, probabiliter invenimus. « Intelligere enim debemus ipsum Nathanaelem eru-

« ditum et peritum legis fuisse; propterea noluit il-« lum Dominus inter discipulos ponere; quia idiotas « elegit, unde confunderet mundum. » Et hoc probat S. doctor ex Apostolo, 1 Cor. 1, v. 26.

Nec dici potest Augustinum tantùm probabiliter asserere Nathanaelem non fuisse apostolum. Quia, ut ex textu clarè patet, non dicit tantùm esse probabile quòd Nathanael, non fuerit apostolus, sed causam vel rationem quam adducit, cur non fuerit apostolus, esse probabilem, seu plausibilem; licèt fortè genuina ratio sit soli Deo seu Christo nota.

Prob. 2, ex S. Thomâ, qui, lect. 16 in cap. 1 Joan. ita habet : « Ratio autem quare Nathanael « non eligitur in apostolum post tantam fidei con-« fessionem, ista est, quia Christus noluit quòd « mundi conversio ad fidem ascriberetur humanæ « sapientiæ, sed solùm potentiæ Dei. Et ideo non « voluit Nathanaelem in lege peritissimum, in apo-« stolum eligere, sed simplices, et indoctos elegit « ut dicitur 1 Cor. 1. »

Porrò quòd Nathanael fuerit legisperitus, præter Augustinum et Thomam, etiam docent Theophylactus, Euthymius et D. Cyrillus, qui ait ipsum fuisse *legis totiusque prophetiæ peritum.* Idem sentit Lyranus, et ex illis verbis : *A Nazareth potest aliquid boni esse?* illud deducit, sive verba illa sumantur assertivè, prout reverà sumi possunt, et prout illa sumit Augustinus, sive sumantur dubitativè et interrogativè, prout illa sumit Chrysostomus, et jam in Bibliis communiter habentur : nam tunc sensus verborum Nathanaelis erit hic : Quòd Messias vocetur Jesus, et quòd dicatur filius Joseph, potest esse verum; sed an possit esse Nazarenus, multùm dubito; quia propheta Michæas, cap. 5, dicit ipsum nasciturum in Bethlehem : attamen non absolutè nego ipsum futurum ex Nazareth; quia etiam dictum est per prophetas : *Quoniam Nazaræus vocabitur*, Matth. 2, v. 23. Non ergo absolutè nego, sicut turba, Joan. 7, sed dubito. Quid tibi videtur, Philippe? Potestne à Nazareth venire Messias? Philippus idiota non valens hoc dubium resolvere, respondebat : *Veni et vide*, quasi diceret : Ego non possum hoc distinguere, sed tu, qui es vir doctus, veni, et videbis an res sic se habeat. Ita ferè Lyranus.

Dices : S. Paulus fuit legis peritissimus : atqui tamen Dominus elegit ipsum in apostolum; ergo ratio ob quam S. August. et D. Thom. dicunt Nathanaelem non fuisse electum in apostolum, non subsistit.

Resp. Disting. min. Atqui Dominus elegit ipsum in apostolum post ascensionem, concedo. Ante; nego min. Voluit enim Dominus post ascensionem suam, inter apostolos suos habere viros doctos, ne illos videretur contemnere; sed ante ascensionem similes inter apostolos non admisit; sicuti, quamvis ante ascensionem non admiserit apostolos aut discipulos, nisi Judæos, tamen post ascensionem admisit gentiles ex omni natione.

Prob. 3° : Si Nathanael alio nomine vocatus fuisset Bartholomæus, saltem unus evangelista id insinuâsset : atqui tamen ne vel unus id insinuavit; ergo, etc. Præterea, cùm nomen Bartholomæi esset in frequentiori usu, Joannes potiùs illo nomine ipsum vocâsset, vel saltem utroque. Cur enim, sicut cap. 21, v. 2, dixit : *Thomas, qui dicitur Didymus*, non dixisset similiter : *Nathanael qui dicitur Bartholomæus?* Non enim Bartholomæus est nomen patronymicum, uti putant nonnulli; sed est nomen proprium, æquè ac Barabbas, Barnabas, Benjamin, etc.

Obj. 1° : Si Nathanael non sit idem cum Bartholomæo, nullibi in toto Evangelio invenietur vocatio Bartholomæi : atqui non possumus admittere, quòd hæc nullibi sit descripta; ergo, etc.

Resp. Neg. min. et conseq. Nam etiam nullibi invenitur ac descripta legitur vocatio Thomæ, Jacobi Alphæi, Thaddæi et Simonis Chananæi; et tamen indè non potest concludi quòd Nathanael sit unus ex illis apostolis; ergo nec ex argumento proposito, ullo modo concludi potest quòd sit idem cum Bartholomæo.

Obj. 2° : Tres evangelistæ qui nominant Bartholomæum, nullibi loquuntur de Nathanaele; et Joannes, qui nominat Nathanaelem, nullibi loquitur de Bartholomæo : ergo signum est quòd ille qui ab aliis vocatur Bartholomæus, sit idem qui à Joanne vocatur Nathanael.

Resp. Neg. conseq. Nam Joannes nullibi loquitur de Bartholomæo, quia ferè nullibi loquitur de omnibus apostolis. Sic quamvis, nullibi loquatur de Jacobo fratre suo, nec de Jacobo Alphæi, nec de Matthæo, nec de Simone Chananæo; non sequitur quòd Nathanael sit unus ex istis. Item solus Joannes loquitur de Nicodemo; et non indè tamen ullo modo sequitur quòd Nicodemus fuerit unus ex illis apostolis quos alii evangelistæ nominant, et Joannes non nominat. Erat autem etiam Nicodemus legisperitus, et *magister in Israel* (Joan. 3); erat quoque discipulus Christi, non tamen apostolus : ergo similiter videtur dicendum de Nathanaele.

Obj. 3° : Alii evangelistæ jungunt semper Philippum cum Bartholomæo, et Joannes junxit semper Philippum cum Nathanaele; ergo Nathanael est idem cum Bartholomæo.

Resp. Neg. ant. Nam Marcus, cap. 3, omnes apostolos disjungit; et Lucas, Act. 1, v. 13, jungit Philippum cum Thomâ, et Bartholomæum cum Matthæo. Joannes autem nequidem semel jungit Philippum cum Nathanaele, præterquàm c. 1, v. 45, ubi dicit Philippum vocâsse Nathanaelem : nam de Nathanaele ampliùs non loquitur, nisi cap. 21, ubi ipsum ponit apud Petrum et Thomam, et de Philippo ibidem nullam facit mentionem. De Philippo autem, extra cap. 1, loquitur adhuc alibi, puta cap. 6 et 14; et tamen ibidem nullam facit mentionem de Nathanaele.

Obj. 4° : Joan. 27, v. 2, jungitur Nathanael cum apostolis Petro, Thomâ, Joanne et Jacobo, in piscatione; ergo fuit ipse etiam apostolus.

Resp. Neg. conseq. Poterat enim esse cum apo-

stolis, quamvis ipse non esset apostolus : sicuti Lucæ 24, v. 33, discipuli reversi ex Emmaus erant cum undecim apostolis, quamvis ipsi non essent apostoli.

Obj. 5° : Christus Nathanaelem plurimùm dilexit : dat enim ipsi elogium maximum Joan. 1, v. 47 : *Ecce verè Israelita in quo dolus non est.* Et Nathanael vicissim, v. 49, reddit, Christo hoc : *Tu es Filius Dei, tu es rex Israel.* Atqui non est credibile quod Christus talem virum non fecisset apostolum; ergo, etc.

Resp. Neg. min. propter rationem quam supra attulimus ex S. Augustino, et D. Thomâ. Item ad similia cum S. Marco, c. 3, v. 13, responderi potest : *Vocavit ad se quos voluit ipse.*

Quæstio V.

An Joannes evangelista fuerit sponsus in nuptiis in Cana Galilææ.

Tertiâ die post adventum Christi in Galilæam factæ sunt nuptiæ in Cana Galilææ, quibus ipse cum matre suâ, et discipulis, quos tunc habebat, interfuit. Nonnulli antiqui inter quos Rupertus, putaverunt S. Joannem evangelistam fuisse sponsum harum nuptiarum. Sed id nullo modo verum esse apparet.

Prob. 1°, quia Christus, ut docent Patres concilii Ephesini, ideò venit ad nuptias, ut nuptiis benediceret; ergo non ivit, ut illas dissolveret avocando sponsum ; sed potiùs ivit ut easdem suâ benedictione arctiùs conjungeret, seu confirmaret.

Prob. 2° : Christus propterea voluit nuptiis interesse, ut nuptias esse licitas, et à Deo esse ostenderet, contra futuros hæreticos, qui dicturi erant nuptias esse illicitas, et à diabolo inventas : Atqui non id Christus facto suo probâsset, si eas ante consummationem dissolvisset : Siquidem hæretici propter carnalem copulam illicitas esse nuptias docuerunt. Unde ex facto Christi majorem stabiliendi sui dogmatis occasionem arripere potuissent.

Prob. 3°, quia præfata opinio detrahit aliquid perpetuæ virginitati S. Joannis : nam admittit eum aliquando contraxisse matrimonium, et uxorem habuisse, quam haud dubiè cognovisset, nisi præter opinionem indè abstractus à Christo fuisset.

Prob. 4° ex S. P. Aug., tract. 124 in Joan., ubi dicit : « Sunt qui senserint, et hi quidem non con« temptibiles sacri eloquii tractatores, a Christo Joan« nem Apostolum propterea plus amatum, *quòd ne« que uxorem duxerit*, et ab ineunte pueritiâ castissi« mus vixerit. Hoc quidem in Scripturis canonicis « non evidenter apparet : verùmtamen id quoque « adjuvat congruentiam hujus sententiæ, quòd illa « via per eum significata est, ubi non erunt nuptiæ. »

Prob. 5° ex S. Hieron., lib. 1 contra Jovinianum cap. 14, ubi cùm Jovinianus conaretur probare melius esse virginitate matrimonium, eo argumento quòd Christus Ecclesiæ principatum non Joanni virgini, sed Petro conjugato commiserit, respondet Hieronymus : *Ætati delatum est, quia Petrus senior erat.* Atqui, si Hieron. sensisset Joannem in his nuptiis fuisse sponsum, hoc modo non respondisset, nec eodem cap. paulò ante dixisset : « Quem fides Christi virginem « repererat, virgo permansit, et ideò plus amatur à « Domino, et recumbit super pectus Jesu. Et quod « Petrus, qui uxorem habuerat, interrogare non au« det, illum rogat ut interroget. » Ergo ex S. Hieronymo satis clarum est, quòd Joannes nunquàm fuerit matrimonio junctus.

Obj. 1° : S. Augustinus manifestè docet quòd Joannes fuerit sponsus in nuptiis in Canâ Galilææ. Nam præfat. in Joan., ita scribit : *Iste quidem est Joannes, quem Dominus de fluctivagâ nuptiarum tempestate vocavit, et cui matrem virginem virgini commendavit.*

Resp. Neg. assumpt. Nam istam præfationem non esse S. Augustini, ex editione operum ipsius patet : sic enim ante istam præfationem habetur : *Præfatio. Incertum cujus, nam Augustini non esse, res ipsa clamitat.*

Obj. 2° : S. Hieron., lib. 1 cont. Jovinian., c. 14, de Joanne dicit : *Maritus et virgo.*

Resp. S. Hieron. hæc duo non dicere de Joanne; sed *τὸ virgo* refertur ad Joannem, et *maritus* ad Petrum ; ut patet ex contextu.

Obj. 3° : S. Thom. 2-2, q. 186, a. 4, ad 1, dicit : *Petrum, quem invenit matrimonio junctum, non separavit ab uxore : Joannem tamen volentem nubere à nuptiis revocavit.*

Resp. S. Thom. illam quæstionem ibi non tractare, adeòque tantùm agere ex suppositione, quòd vera esset illa sententia Ruperti, ejus temporibus fortè communis. Insuper dici potest quòd D. Thom. per *τὸ volentem nubere* non intelligat sponsum ; nam sponsus non tantùm vult nubere, sed modò nuptus est, saltem quando jam nuptiæ celebrantur. Videtur ergo D. Thom. per *τὸ volentem nubere* intelligere adolescentem, qui initurus fuisset matrimonium. Unde sensus verborum D. Thomæ videtur esse hic : Joannem juvenem vocavit ad se, ne nuptias more gentis suæ contraheret. Quia juxta ipsum 3 p., q. 28, a. 4, O, in veteri lege non solùm volebant nubere; sed etiam *oportebat generationi insistere tam mulieres quàm viros.*

Quæstio VI.

An Christus in nuptiis in Cana Galilææ reprehenderit B. Virginem.

Cùm in nuptias in Canâ Galilææ vinum deficeret, B. Virgo rogat Christum, ut vini defectum suppleat : cui Christus, Joan. 2, v. 4, respondet : *Quid mihi et tibi est, mulier? Nondum venit hora mea.* Admiranda videtur hæc à filio matris amantissimo, matri charissimæ data responsio : videtur enim continere repulsam et reprehensionem, prout aliqui etiam Catholici opinati sunt. Sed hæc opinio repugnat summæ venerationi, quam sanctissimæ Virgini debemus. Quare

Resp. et dico 1° : Verba illa Christi nullam reprehensionem continent

Probatur, quia B. Virgo nullam culpam commise-

rat; ergo nullam reprehensionem merebatur.

Prob. ant., quia omnis culpa, de quâ aliqui D. Virginem insimulant, reducitur ad tria capita: 1° Nonnulli putant ipsam laborâsse nimiâ inquietudine, seu sollicitudine circa rem ad se non pertinentem. 2° Alii dicunt, ipsam nimis præcipitanter petivisse miraculum. 3° Alii volunt illam miraculum petivisse ex vanâ gloriâ; ut omnes viderent quòd haberet talem filium. Atqui nefas est talia cogitare de Virgine sanctissimâ, quæ ab omni peccato etiam veniali semper immunis fuit; ergo, etc.

Præterea illi qui asserunt D. Virginem à Christo fuisse reprehensam, detorquent verba Scripturæ ad sensum à litterâ prorsùs alienum: nam primi dicunt quòd illa verba: *Quid mihi et tibi est, mulier?* significent: *Quid meâ et tuâ refert, quòd non habeant vinum?* Sed difficile est istum sensum ex istis verbis seligere, tum quia repugnat recta syntaxis, tum quia similes phrases in Scripturâ semper sumuntur pro: *Quid mihi tecum est*, vel: *Quid tibi mecum est*, scilicet in hoc negotio, *agendum?* Ita sumitur 2 Reg. 16: *Quid mihi et vobis, filii Sarviæ?* Item, 4 Reg. 9, v. 19, nuntio regis Joram petenti an esset pax, respondet Jehu: *Quid tibi et paci?* Id est, quid tibi cum pace? Lucæ 8, dicit dæmon: *Quid mihi et tibi est, Fili Dei altissimi?* Id est, quid mihi tecum? Et Matth. 27, v. 19, uxor Pilati jubet illi dici: *Nihil tibi et justo illi.* Hoc est, nihil tibi negotii sit cum illo justo.

Deinde, si rem magis inspicere velimus, ista sollicitudo non erat reprehensibilis. Siquidem etiam Christus bis sollicitus fuit, ne turbæ in deserto deficerent præ fame, ideòque illas bis, multiplicatis panibus, pavit. Potuissentne discipuli tunc ipsi dicere: *Quid tuâ et nostrâ refert quòd deficiant præ fame?*

Denique juxta præfatam opinionem D. Virgo commiserationem habuit cum sponsis; et Christus, qui multò majorem charitatem habebat, quam D. Virgo, non habuisset commiserationem; et quidem in tantùm ut diceret: *Quid ego curo quòd non habeant vinum?* Certè miraculum probat omninò aliud: nam pro aliquot pintis, quibus adhuc indigebant, dedit illis sex hydrias plenas, quæ omnes simul continebant circiter ducenta pocula brabantica, vel saltem quadringentas novemdecim pintas parisinas, ut vult auctor Analyseos.

Qui dicunt Mariam nimis citò petivisse miraculum, putant se id rectè colligere ex verbis Christi: *Nondùm venit hora mea*, id est, illud momentum, quod Pater ab æterno decrevit, quo facerem primum meum miraculum. Hæc opinio reddit aut petitionem Mariæ valdè indiscretam, aut reprehensionem Christi valdè injustam. Nam si miraculum reverà factum fuerat illo momento quo fieri debebat, et tunc etiam hora Christi advenerat, certè non potuit Maria miraculum petere tempore magis opportuno: quia inter petitionem et miraculum non fluxit longius tempus, quàm ut famuli admonerentur, et replerent hydrias. Ubi ergo jam est justa causa hujus reprehensionis: *Nondùm venit hora mea?*

Respondebunt forte quod D. Virgo habuerit intentionem obligandi Christum ut faceret miraculum eodem momento quo ipsa petebat. Sed oportet ut omnem venerationem erga D. Virginem exuerit, qui capax est talia cogitandi; et ipsa humillima Virgo istam imaginationem falsitatis apertè convincit, v. 5, dicendo: *Quodcumque dixerit vobis, facite.* Quibus verbis satis ostendit quòd filio suo nec tempus, nec modum faciendi miraculum imponat.

Dices: Debebat priùs omnibus convivis innotescere quòd vinum deficeret, aliàs miraculum ipsis non innotuisset; et ideò nondùm venerat hora Christi, dùm Maria miraculum petebat.

Resp. 1° indè certum evadere quòd Maria miraculum non petiverit ex vanâ gloriâ, prout aliqui nimis irreverenter opinati sunt. Interim directè.

Resp. 2°: Neg. assumpt. Quia certum est quòd tunc modò vinum defecisset: nam dicit Evangelista: *Deficiente vino.* Et Maria admonebat Christum dicens: *Vinum non habent.* Certum est pariter quòd ille defectus nondùm innotuisset convivis; et ideò præcisè ne ipsis innotuisset cum verecundiâ sponsorum, Maria imploravit auxilium Christi. Jam verò quis credet quòd Christus voluerit exspectare, donec sponsi rubore confunderentur? Et quod ampliùs opinionem istam confutat, est hoc: Certum est quòd, quando Christus aquam in vinum convertit, nondùm convivis innotuisset defectus vini; nam gustato vino miraculoso mirabatur architriclinus quòd sponsus, contra morem illius temporis et regionis, servâsset optimum vinum usque ad finem convivii. Ergo Christus non exspectavit donec omnes scirent vinum defecisse: ergo etiam non reprehendit matrem suam, quia ipsa petiverat miraculum, antequàm convivæ scirent vinum defecisse.

Dices: S. Chrysost., hom. 20 in Joan., ad illa verba: *Vinum non habent*, de D. Virgine ita loquitur: « Optabat enim ut jam hominum gratiam conciliaret, « et ipsa clarior filii gratiâ efficeretur, et fortassè aliquo humano afficiebatur affectu, quemadmodùm et « fratres ejus cùm dixerunt: *Ostende teipsum mundo*; « cupidi ejus miraculis sibi famam comparare, idcircò « asperiùs respondit: *Quid mihi et tibi, mulier? Nondùm venit hora mea.* » Ergo juxta S. Chrysost., ideò D. Virgo petivit miraculum, ut seipsam clariorem faceret per Filium. Atqui hoc redolet vanam gloriam; ergo, etc.

Resp. cum S. Thomâ, 3 p., q. 27, a. 4, ad 3: *In verbis illis excessit Chrysostomus.* Et reverà multò certius est sanctos Patres aliquando errâsse, quàm D. Virginem aliquando peccâsse.

Dico 2°: Sensus priorum verborum est hic: « Quid « mihi est tecum commune ad faciendum miracula? « Ego enim, ô mulier, quamvis sis mater mea, non « tamen à te accepi virtutem faciendi miracula, seu « virtutem divinam. »

Probatur ex S. P. Aug., tract. 8 in Joan., dicente:

Miraculum exigebat mater; at Christus non agnoscit viscera humana, operaturus facta divina; tanquàm dicens: Quod de me facit miraculum, non tu genuisti. Similiter dicit D. Gregorius, lib. 8 Epistolarum, ex Registro, epist. 42: *In miraculo, quod ex tuâ naturâ non habeo, te minimè recognosco.* Item Beda dicit: *Significat Christus se divinitatem, quâ miraculum erat patrandum, non temporaliter accepisse de matre, sed per æternitatem semper habuisse de Patre.*

Rectè censet S. Epiphanius, hæresi 79, Christum ita locutum fuisse, ne postea hæretici ex eo quòd Christus miraculum fecisset ex obedientiâ matris, intulissent Mariam esse Deam, adeòque et adorandam cultu latriæ.

Auctor Analyseos censet cum S. Chrysostomo, Christum voluisse docere Mariam, ne ad obtinendum miracula interponeret auctoritatem maternam; non quòd Maria hoc fecisset, sed quia, si Christus miraculum fecisset sine contradictione, ista patratio miraculi visa fuisset provenire ex obedientiâ et submissione filiali erga auctoritatem maternam, adeòque illam potestatem partim à matre provenire. Debebat ergo ille error deleri, non ex mente D. Virginis, in quâ nunquàm fuerat aut futurus erat, sed ex mente discipulorum, quibus aliquando eamdem potestatem erat collaturus.

Reprehendit ergo Christus matrem, non quia illa malè fecerat, sed ne alii malè facerent. Sic Jacob, Gen. 27, v. 10, reprehendit filium suum Joseph narrantem somnia sua, non quia Joseph peccaverat, sed ne peccarent fratres ejus per invidiam, etc. Sic sæpè prudenter reprehenduntur boni, ut corrigantur mali.

Dico 3°: Posteriora hæc verba: *Nondùm venit hora mea*, videntur habere hunc sensum: « Nondùm venit « hora illa quâ juxta decreta absoluta facturus sum « miracula; quia illa hora absolutè decreta est, ut pri« mum miraculum fiat Jerosolymis in proximo Pa« schate, ibi ejiciam vendentes è templo, et exinde « incipiam ministerium meum in Judæâ, et postea, dùm « incarceratus fuerit Joannes Baptista, incipiam in Ga« lilæâ. »

Dixi: *Juxta decreta absoluta*, non verò juxta decreta conditionata; quia decreverat Deus ut Christus inciperet apertè suum ministerium Jerosolymis adeòque antea in Canâ Galilææ nullum faceret miraculum, nisi Maria petivisset, etc. Decreverat ergo ut in Canâ faceret miraculum, sed non nisi sub conditione, *si Mater peteret;* aliàs decreverat absolutè, non incipere miracula nisi Jerosolymis. Sic plurima Deus decernit futura, non absolutè, sed sub certâ conditione. Sic decreverat reddere sanitatem Ezechiæ ægrotanti, sed nonnisi sub conditione, si illam ferventi prece peteret; aliàs enim erat certò moriturus. Et hoc modo omnia à Deo decreta sunt, quæcumque ab ipso precibus obtinemus.

Auctor Analyseos dat præmemoratis verbis hunc sensum, quòd nempe verba illa: *Nondùm venit hora mea*, non sint intelligenda de horâ faciendi primum miraculum, quia reverà illa tunc advenerat, sed de tempore incipiendi publicè per prædicationes et miracula ostendere se esse Messiam. Rogat autem D. Virgo, ut tempus illud præveniat in favorem paupertatis sponsorum. Hanc petitionem reprehendit Christus, quia mutabat propositum ejus. Uterque ad virtutem tendit: Maria petendo præveniri tempus ex charitate, Christus negando ex sapientiâ. Rectè facit Christus nolendo splendescere miraculis ante tempus sibi præscriptum; non malè facit Maria petendo tantùm unum sine consequentiâ, idque in favorem paupertatis sponsorum. Ita auctor ille.

S. P. Aug., tract. 8 in Joan., intelligit tempus Passionis; quia tempus illud apud Joannem evangelistam cap. 7, v. 30, cap. 13, v. 1, et cap. 17, v. 1, vocatur *hora ejus*. Verba Augustini sunt: « Quod de me facies « miraculum, non tu genuisti; sed quia genui ti infir« mitatem meam, tunc te cognoscam, cùm ipsa infir« mitas pendebit in cruce: Hoc est enim: *Nondùm « venit hora mea:* ibi te agnoscam, cùm pendere in « cruce cœperit infirmitas, cujus mater es. » Hæc interpretatio non est rejicienda; quia potest esse vera simul cum supra dictis.

CAPUT X.

PRIMUM PASCHA.

Post nuptias in Canâ Galilææ Christus descendit in Capharnaum; deinde vadit Jerosolymam ad celebrandum pascha, ubi primâ vice ejicit negotiatores è templo. Circa dies festos Paschalis Nicodemus, princeps Judæorum, noctu Jesum adit, et cum eo colloquitur. Post ed ctum Nicodemum, relictis Jerosolymis, ivit *in terram Judæam*, id est, in agros Judææ, cum aliquibus discipulis suis; et illic demorabatur cum eis, et baptizabat. Baptizabat etiam adhuc Joannes, qui, occasione discipulorum suorum æmulantium, rursùs testatus est, seipso longè superiorem esse Jesum; ac proinde necesse esse eum crescere, se autem minui. Joan. 2, à v. 12 usque ad finem capitis 3. Aliquo post tempore Joannes ab Herode capitur, et in carcerem detruditur. Matth. 14, v. 3, Marci 6, v. 17, et Lucæ 3, v. 19 et 20.

QUÆSTIO PRIMA.

De quo templo Judæi loquantur Joan. 2, v. 20.

Nota ter ædificatum fuisse templum Jerosolymitanum. Primò à Salomone, 3 Reg. 6. Secundò post captivitatem Babylonicam, templum à Chaldæis exustum reædificatum fuit à Zorobabele et sociis ejus, 1 Esdræ 3 et 6. Tertiò reædificatum fuit ab Herode Judæorum rege, qui, ut regnum Judææ sibi suisque posteris assecuraret, novum templum Judæis erexit. Quæritur ergo de quo templo Judæi hic locuti sint.

Resp. et dico 1°: Judæi, dùm Christo responderent: *Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc*, non sunt locuti de templo Salomonis.

Prob. 1° quia illud templum fuit absolutum spatio septem annorum: dicit enim Scriptura 3 Reg. 6, v. 38. *In anno undecimo* (regni Salomonis) *mense Bul* (*ipse est mensis octavus*) *perfecta est domus in omni*

opere suo, et in universis utensilibus suis : ædificavitque eam annis septem.

Prob. 2°, quia, ut ex contextu clarum est, Judæi agunt de templo quod tunc exstabat : atqui templum Salomonis tunc non ampliùs exstabat ; ergo.

Prob. maj., quia v. 19, Christus existens in templo dicit Judæis : *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud?* Ex quibus verbis patet quòd Judæi intellexerint verba Christi de templo materiali. Atqui non poterant illa intelligere de templo Salomonis ; nam illud erat modò diù destructum ; ergo similiter in suà responsione, quam ad verba Christi dederunt, non intelligebant istud templum.

Adde quòd Judæi utantur pronomine demonstrativo *hoc* ; atqui non potest dici *templum hoc*, nec demonstrari, si templum non ampliùs exstat ; ergo.

Item, dùm Christus stabat ante Caipham, testes accusabant eum quòd dixisset : *Ego possum destruere templum Domini, et post triduum reædificare illud*, Matth. 26, v. 61. Atqui hoc non intelligebatur de templo Salomonis ; siquidem nec malum, nec seditiosum est dicere : Ego possum destruere turrim Babylonicam, vel capere civitatem, quæ non exstat ; sed potiùs stultum est talia dicere ; ergo, etc.

Superest igitur tantùm quæstio de duplici alià ædificatione, et circa id triplex est opinio. Prima intelligit de templo à Zorobabele ædificato. Pro hâc opinione à Lapide in cap. 2 Joan. citat S. Chrysostomum, Bedam, Theophylactum et nonnullos alios. Secunda opinio intelligit de templo ab Herode reædificato. Ita Baronius ad annum Christi 31. Tertia opinio intelligit de templo Zorobabelis et Herodis simul ; et consequenter vult quòd Judæi de utrâque ædificatione locuti sint.

Dico 2° : Judæi non fuerunt locuti de annis qui impensi sunt in ædificando templo Zorobabelis.

Probatur, quia templum Zorobabelis cœpit ædificari anno secundo Darii Hystaspis, et absolutum fuit anno sexto ejusdem regis ; ut liquet ex lib. 1 Esdræ, cap. 4, v. 24, ubi, paulò postquàm Josue filius Josedech, et Zorobabel cœpissent ædificare, dicitur : *Tunc intermissum est opus domûs Domini in Jerusalem, et non fiebat usque ad annum secundum regni Darii regis Persarum.* Et, ut dicitur ibidem cap. 6, v. 15 : *Compleverunt domum Dei istam, usque ad diem tertium mensis adar, qui est annus sextus regni Darii regis.* Deinde in atriis et porticubus instaurandis adhuc occupati fuerunt usque ad annum nonum regni Darii ; ut eruitur ex Josepho, lib. 11 Antiq., cap. 4. Ac proindè hinc patet quòd in ædificando templo Zorobabelis tantùm impensi sint 7 anni completi ; et consequenter clarum est quòd Judæi non fuerint locuti de annis qui impensi sunt in ædificando templo Zorobabelis.

Dico 3° : Judæi etiam non fuerunt locuti de utrâque ædificatione, nempe Zorobabelis et Herodis simul.

Probatur, quia templum Herodis ædificatum fuit annis 9 et 5 mensibus ; ut constat ex Josepho, lib. 15 Antiq., cap. 14, dicente : « Herodes operibus muros, et porticus exteriores curabat, quæ, cùm octo annos ædificâsset, templo per sacerdotes in uno anno et quinque mensibus peracto, omnis populus lætitiâ completus est. » Atqui 9 et 7 tantùm faciunt 16 ; ergo, etc.

Dico 4° : Judæi fuerunt locuti de annis qui ab anno 18 regni Herodis in ædificando ac instaurando templo usque ad primum Christi Pascha impensi fuerunt.

Probatur hæc sententia ex ante dictis, seu ex refutatione aliarum opinionum. Cùm enim jam satis clarè demonstratum sit quòd præfati 46 anni non possint intelligi de templo Salomonis, nec etiam de ædificatione templi Zorobabelis, aut Herodis et Zorobabelis simul ; nihil aliud restat quàm ut intelligantur de reædificatione et instauratione templi, quæ ab anno 18 regni Herodis incœpit, et usque ad primum Christi pascha perduravit. Quod autem Herodes anno 18 regni sui incœperit templum reædificare, patet ex Josepho, lib. 15 Antiq., cap. 14, ubi ait : « Decimo et octavo anno regni Herodes post prædicta ædificia opus non minimum inchoavit ; siquidem Dei templum maximum construere, et multùm altum, et decorum erigere judicavit. » Quomodò autem in hâc sententiâ inveniantur isti 46 anni, dictum est supra, cap. 7, quæst. 3, § 2, prob. 2.

Obj. 1° : 46 anni possunt quoque inveniri in ædificatione templi Zorobabelis ; ergo nihil obstat, quominùs de hâc intelligantur verba Judæorum.

Prob. ant. Cyrus regnavit annis 30, et primo anno regni ejus cœptum est ædificari templum ; ut constat ex 2 Paralip. 36, et 1 Esdræ 1. Post Cyrum regnavit filius ejus Cambyses annis 10. Huic post victos magos, qui invaserant regnum 7 menses (qui menses à multis non numerantur), successit Darius Hystaspis, cujus anno 6 absolutum est templum. Atqui 30, 10 et 6 faciunt 46 ; ergo.

Resp. Neg. ant. Primò, quia anni quibus intermissa fuit ædificatio non sunt computandi. Nam, si aliquod opus incœptum esset, v. g., primâ januarii, et deinde à secundâ usque ad trigesimam decembris intermissum, ac postea trigesimâ primâ iterùm fuisset resumptum et absolutum, non rectè diceretur, in isto opere absolvendo laboratum fuisse uno anno, sed tantùm duobus diebus : atqui Judæi, ut constat ex textu, volebant dicere quòd in ædificando templo laboratum fuisset 46 annis ; adeòque quòd Christus non potuisset illud ædificare spatio trium dierum ; ergo, etc.

Secundò, quia nullo modo possunt hìc computari 30 anni, quibus dicitur regnâsse Cyrus : siquidem templum non cœpit ædificari anno primo regni ejus, quo regnavit in Perside, sed anno primo, quo post devictum et occisum Baltassarem, ultimum Chaldæorum regem, regnavit in Chaldæâ seu Babyloniâ : nam non nisi post captam Babylonem potuit solvere captivitatem Babylonicam, et Judæis dare facultatem reædificandi templi Jerosolymitani. Cyrus autem in

Babyloniâ, seu tanquàm supremus monarcha, regnavit tantum 7 annis; ut habet Xenophon, lib. 8 de Pædiâ Cyri. Præterea nec etiam verum est quòd Cambyses regnaverit annis 10; siquidem juxta communiorem sententiam regnavit tantùm annis 7 et 5 mensibus. Si igitur his annis jungas 7 menses, quibus regnum invaserunt magi, et 9 annos Darii Hystaspis; ab initio regni Cyri in Babyloniâ, usque ad annum nonum regni Darii, quo anno juxta supra dicta templum Zorobabelis quoad omnes suas partes absolutum fuit, tantùm invenies annos 24; ac proindè, etiamsi numerari possent anni, quibus intermissa est ædificatio, adhuc non invenirentur 46 anni, de quibus locuti sunt Judæi.

Obj. 2° : Inveniuntur facilè 46 anni pro templo Zorobabelis et Herodis simul : nam dentur Cyro anni 7, Cambysi cum magis 8, et Dario 6, exsurgent anni 21. Deinde cùm Ecclesiastici 50, v. 1 et 2, dicatur : *Simon Oniæ filius* (de quo 1 Machab. 12, v. 7) *sacerdos magnus, qui in vitâ suâ suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum. Templi etiam altitudo ab ipso fundata est, duplex ædificatio et excelsi parietes templi;* non parùm temporis tribuendum est Machabæis pro instaurando et ornando templo, cui addendo tempus Herodis, facilè invenientur 46 anni.

Resp. Neg. assumpt. 1° quia, ut ex ante dictis constat, computus ille non subsistit, eò quòd in istis 46 annis etiam includat tempus quo ædificatio templi intermissa fuit. 2° Si ita computare liceat, certò multò plures, quam 46 anni invenientur; siquidem ab anno 7, aut 20 Artaxerxis usque ad baptismum Christi fluxerunt 69 hebdomadæ Danielis, id est, 483 anni, quibus currentibus, certò templi ædificium debuit sæpè instaurari ac reparari. Sed de similibus non possunt loqui Judæi; quia reparandorum et instaurandorum ædificiorum, non post annos 46, sed nunquàm est finis, nisi sint omninò diruta.

Inst. Aggæus propheta, cap. 2, v. 10, de templo Zorobabelis dicit : *Magna erit gloria domûs istius novissimæ plus quàm primæ.* Id est : Major erit gloria hujus templi Zorobabelis, quàm templi Salomonis, quia nempe in hoc ingredietur Messias; atqui templum, quod ingressus est Christus, erat hoc templum quod Herodes ædificavit; ergo Judæi loquunturde utroque.

Resp. Neg. conseq, quia non loquuntur de templo secundùm se totum spectato, sed de isto ædificio templi quod ab anno 18 regni Herodis inchoatum fuerat, et jam per 46 annos duraverat, ut compleretur. Hinc

Observa quòd licèt Herodes domum Dei à fundamentis exstruxerit, ut habet Josephus loco supra citato, tamen hæc domus fuerit eadem cum secundâ, seu cum domo Dei à Zorobabele exstructâ : siquidem templum Herodianum non ex ruinis excitatum fuit, sed paulatim per partes innovatum, ita ut semper persisterent Sanctum et Sanctum sanctorum; cùm nunquàm sacer cultus et sacrificia fuerint interrupta. Unde etiam ipsimet Judæi Herodianum templum idem esse ac secundum ubique fatentur. nec templum eversum à Tito alio unquàm vocabulo appellant quàm *domum secundam;* uti patet ex Talmud cap. ult. de Synedrio, titulo *Joma*, et titulo *Rosch Haschana.* Cùm igitur Herodes non diruerit templum Zorobabelis, sed tantùm ampliaverit, illudque suo incluserit, manifestum est quòd propter ingressum et præsentiam Messiæ major fuerit gloria templi Zorobabelis quàm templi Salomonis.

Obj. 3° : Juxta Josephum supra citatum Herodes templum suum absolvit spatio 8 annorum; ergo non impendit 46 annos.

Resp. Disting. ant. Absolvit quoad principaliores ejus partes; concedo. Quoad totam etiam exteriorum partium ædificationem; nego ant. Verum quidem est quòd Herodes perfecerit templum 8 annis; atria verò interiora anno uno, et quinque mensibus, fuerunt absoluta; tamen in eo exornando, quoad exteriorem ornatum, usque ad primum Christi pascha fuit laboratum, et necdùm erat omninò absolutum.

Inst. Herodes incœpit ædificare anno regni sui 18, et tantum 37 annos regnavit : atqui ab anno 18 usque ad 37 tantùm sunt 19 anni; ergo, etc.

Resp. opus fuisse continuatum per successores ejus usque ad annum Christi 30, et nequidem tunc fuisse omninò absolutum : nam narrat Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 17, quòd tempore Agrippæ regis (quod fuit diù post Christum; quia ille Agrippa factus est rex Judæorum ab imperatore Caligulâ, post mortem Tiberii, quæ mors contigit anno æræ vulgaris 37), videns populus quòd otium jam esset operariis, qui erant ultra decem et octo millia, *regi persuaserunt, ut orientalem porticum altiùs elevaret; erat autem hæc porticus in exteriori templo posita.* Quod, quia *copiosis pecuniis opus esset; hoc quidem supplicantibus fieri denegavit.*

QUÆSTIO II.

Quid Joan. 3, v. 8, intelligatur per spiritum, qui, ubi vult, spirat.

Resp. et dico 1° : Per spiritum intelligitur ventus.

Prob. 1°, quia ibidem Christus docet Nicodemum, nativitatem spiritualem per baptismum, quâ spiritu nascimur, non esse visibilem, sed solâ fide et mente esse comprehendendam, desumptâ similitudine à vento. *Spiritus*, inquit, ô Nicodeme, id est, ventus, *ubi vult spirat*, id est, liberè, nemine impediente, omnes mundi partes perflat. *Et vocem ejus*, id est, stridorem, et sonitum seu sibilum ejus *audis, et nescis unde veniat, aut quò vadat :* id est, non vides illum, et ignoras unde oriatur, aut ex quo loco excitetur; ignoras item quò pergat, etc. *Sic est omnis qui natus est ex spiritu*, quod attinet ad nativitatem spiritualem : nam sicut productio venti, sic spiritualis generatio hominis ignota est; et sicut ventus non visu, sed auditu cognoscitur, sic spiritualis nativitas hominis non visu, sed auditu fidei percipitur.

Prob. 2° ex S. Chrysost., hom. 25 in Joan. dicente : *Sensus est quòd quemadmodùm ventus non videtur, sentitur tamen; ita spiritualis generatio corporeis oculis non comprehenditur*

Dices 1° : Ventus caret voluntate et voce ; ergo per spiritum non potest intelligi ventus.

Resp. voluntatem et vocem metaphoricè illi tribui ; quod in Scripturâ frequens est.

Dices 2° : Benè scitur unde ventus veniat, an ab austro, an ab aquilone ; et quò vadat, etc.

Resp. Quamvis id generaliter sciatur, tamen ignoratur locus determinatus et certus, unde flare incipit, et ubi desinit.

Dico 2° : Τὸ *spiritus* in illo textu etiam accipitur pro Spiritu sancto.

Probatur. Quia ita interpretatur S. P. Aug., tract. 13 in Joan., dicens : « Nemo vidit Spiritum ; et quomodò audimus vocem Spiritûs ? Sonat Psalmus, vox est Spiritûs. Sonat Evangelium, vox est Spiritûs. Sonat sermo divinus, vox est Spiritûs. *Vocem ejus audis, et nescis unde veniat, aut quo vadat.* Sed si nascaris et tu de Spiritu, hoc eris, ut ille qui non est adhuc natus de Spiritu, non sciat de te, unde venias, aut quò eas. » Similiter de Spiritu sancto hunc locum interpretantur S. Gregor., lib. 27 Moral., cap. 13, Nazianzenus, et alii.

Dices : Ex jam dictis sequitur quòd Christus fuerit locutus æquivocè, accipiendo spiritum semel pro vento, et semel pro Spiritu sancto.

Resp. Neg. assumpt. Nam non vult intelligi unum sensum tantùm, sed utrumque.

Dico 3° : Potest etiam intelligi de spiritu humano, hoc sensu : *Spiritus* hominis, sive animus, *ubi vult spirat, et vocem ejus audis.* Id est, ubi vult, et quando vult, spirat loquendo, et vocem ab eo efformatam *audis ; nescis* tamen *unde veniat* in corpus, *aut quò vadat* ex corpore egressus. Sic omnis qui ex Spiritu sancto natus est, est ignotus, ejusque generatio incognita.

QUÆSTIO III.

Quandonam, et ob quam causam Joannes Baptista ab Herode fuerit incarceratus.

Resp. et dico 1° : In describendâ seu enarrandâ incarceratione Joannis Baptistæ, nullus evangelistarum servavit ordinem rei gestæ ; nam Matthæus et Marcus eam decollationi junxerunt, et consequenter per recapitulationem narraverunt : Lucas verò illam enarravit per anticipationem ; siquidem cap. 3 eam describit ante baptismum Christi. Interim tamen cùm ex quibusdam Evangelii textibus colligi possit, quandonam circiter hæc incarceratio contigerit ; hinc

Dico 2° : Joannes Baptista ab Herode incarceratus est circa illud tempus quo Christus post primum suum pascha in Judæâ morabatur, et per discipulos suos baptizabat ; seu eo tempore quo inter Judæos et discipulos Joannis quæstio orta est de purificatione, et testimonium præclarissimum à Joanne de Christo datum fuit, Joan. 3, v. 25 et seq.

Probatur. Joannes conjectus est in carcerem, antequàm Christus pro secundâ vice in Galilæam ex Judæâ discederet per Samariam, et antequàm cum Samaritanâ feminâ colloqueretur ; ergo circa illud tempus quo orta fuit ista quæstio inter Judæos et discipulos Joannis, contingit ejus incarceratio.

Prob. ant. quia Matthæus, cap. 4, v. 12, dicit : *Cum audisset Jesus, quod Joannes traditus esset, secessit in Galilæam.* Item Marcus, cap. 1, v. 14, ait : *Postquàm traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam.* Ex quibus verbis clarum est quod Christus ex Judæâ in Galilæam non secesserit, nisi post traditionem seu incarcerationem Joannis : adeòque evidens est quod ista incarceratio contigerit eo tempore quo Christus in Judæâ morabatur, et per discipulos suos baptizabat.

Dico 3° : Causa ob quam Herodes Joannem incarceravit, fuit quòd ab ipso reprehenderetur propter illicitum matrimonium quod cum uxore fratris sui Philippi contraxerat. Hanc causam clare exprimunt Matthæus, cap. 14, et Marcus, cap. 6 ; Lucas verò cap. 3, ait, non solùm de vetitis nuptiis, sed etiam de aliis flagitiis reprehensum esse a Joanne Herodem. Quæ fuerint illa alia flagitia, non exprimit. *Cum corriperetur,* inquit, *Herodes ab illo de Herodiade uxore fratris sui, et de omnibus quæ fecit Herodes.*

Dico 4° : An Herodes duxerit uxorem fratris sui Philippi mortui, an verò adhuc viventis, ex Evangelio non liquet. Interim verisimilius est quod eam duxerit, Philippo adhuc vivente.

Prob. 1° ex S. Hieron., in cap. 14 Matth., dicente : *Arguit Joannes Herodem quòd illicitas nuptias fecerit, et non liceat fratre vivente germano, uxorem illius ducere.*

Prob. 2° : Quia S. Ambros., lib. 3 de Virginibus, vocat Herodem et Herodiadem *adulteros* ; atqui non fuissent adulteri, sed tantùm incestuosi, si Philippus frater Herodis, tunc fuisset mortuus ; ergo Herodes duxit Herodiadem, Philippo adhuc vivente. Unde et Ecclesia in officio decollationis S. Joannis Baptistæ legit quòd Joannes argueret Herodem *propter Herodiadem quam tulerat fratri suo viventi uxorem.*

Prob. 3° : Quia, licèt non sit certum, est tamen probabile quòd Philippus ille, cujus uxorem duxit Herodes, fuerit tetrarcha Iturææ et Trachonitidis regionis : atqui iste Philippus tantùm obiit anno vigesimo Tiberii, ut patet ex Josepho, lib. 20 Antiq., cap. 6, ubi ita scribit : *Philippus Herodis frater diem suum obiit, anno Tiberii principatus vigesimo, cùm ipse præfuisset triginta septem annis Trachonitidi.* Ergo vixit adhuc 5 annis post incœptum ministerium Joannis Baptistæ, et uno saltem adhuc anno post mortem Christi ; ac proindè adhuc vivebat dùm Joannes conjectus est in carcerem.

Dices : S. Chrysost., hom. 48 in Matth., affirmat non licuisse fratri ducere fratris defuncti uxorem, si ille liberos reliquisset. Et tunc addit : *Quoniam igitur Herodes uxorem fratris, cujus filia vivebat, duxit ; hâc de causâ Joannes criminatur.* Item Tertul., lib. 4 contra Marcionem, ita scribit : *Joannes retundens Herodem, quòd adversus legem uxorem fratris sui defuncti duxisset, habentis filiam ex illâ, conjectus in carcerem fuerat.* Ergo Herodes non duxit Herodiadem, vivente Philippo.

Resp. Neg. conseq., et ad verba Chrysost. ac Tertul. dico quòd isti doctores hanc quæstionem nunquàm

tractaverint ex professo, sed quòd ipsis satis fuerit asserere Herodem, non obstante morte fratris sui, equidem peccâsse contrahendo istud matrimonium. Nam, cùm Herodias filiam haberet ex Philippo, scilicet illam saltatricem, illud matrimonium ipsi erat illicitum; siquidem fratris etiam mortui, qui prolem reliquerat, uxorem ducere, vetitum erat, Levit. 18, v. 16, et cap. 20 v. 21. Et quamvis Herodes non esset Judæus, tamen quia proselytus erat, tenebatur æquè ac Judæi, istam legem observare.

Cæterùm, quia Scriptura non satis clarè exprimit quòd illa filia Herodiadis esset etiam filia Philippi, hinc, S. P. Aug., lib. de Fide et Operibus, cap. 19, dicit: *Ambiguum est utrùm Herodes mortui duxerit an vivi fratris uxorem. Ideò non claret* (nempe ex solâ Scripturâ) *quid Joannes ei non licere dicebat.*

QUÆSTIO IV.

An Joannes Baptista bis in carcerem missus fuerit.

Existimat Bernardus Lamy in suâ Harmoniâ, seu Concordiâ evangelicâ, quòd Joannes Baptista bis in carcerem missus fuerit. Primò à Pharisæis, seu à magno concilio Judæorum, quod vocabatur *synedrium.* Et hæc incarceratio contigit quando Christus erat in deserto, estque illa de quâ loquuntur Matthæus, cap. 4, et Marcus, cap. 1. Secundò, uno fere anno post ab Herode in carcerem conjectus fuit; et de hâc incarceratione agunt Matthæus, cap. 14, Marcus, cap. 6, et Lucas, cap. 3. Ita sustinet jam citatus auctor. Sed hæc opinio omninò singularis est, et non tantùm communi omnium interpretum sensui, sed ipsi etiam Scripturæ manifestè repugnat. Unde

Resp. et dico: Joannes Baptista tantùm semel, idque non à Pharisæis, seu à magno concilio Judæorum, sed ab Herode in carcerem conjectus fuit.

Prob. 1°, quia certum est quòd Joannes nondùm esset captus à synedrio, quando legati Judæorum venerunt ipsum interrogatum quis esset. Atqui hoc factum est post expletum jejunium Christi; ergo non fuit captus, dùm Christus adhuc erat in deserto; ac consequenter dici nequit quòd fuerit captus à Pharisæis: nam aliud istius prætensæ captivitatis tempus inveniri nequit; prout etiam admittit citatus Lamy.

Prob. min., quia Joan. 1, v. 29, Joannes Baptista *alterâ die;* id est, postridiè ejus diei, quâ satisfecerat legationi Judæorum, dedit testimonium de Christo, quia viderat columbam descendentem super ipsum, ibidem, v. 32; adeòque, dùm illud testimonium dedit, jam modò illum baptizaverat. Deinde sequenti die dedit iterùm testimonium, et tunc Andræas et alius discipulus secuti sunt Christum, ut patet loco citato, v. 35 et seq. Atqui Christus non habuit discipulos, antequàm iret in desertum; ergo illa omnia, quæ Joan. 1 narrantur de testimoniis à Joanne Baptistâ datis, non contigerunt, nisi post expletum jejunium Christi.

Probatur ultima minor (nempe quòd Christus non habuerit discipulos, antequàm iret in desertum) ex Lucæ 4, v. 1, ubi dicitur quòd Christus immediatè post Baptismum iverit in desertum. *Jesus autem*, ait evangelista, *plenus Spiritu sancto regressus est à Jordane, et agebatur à Spiritu in desertum.* Et clariùs id adhuc exprimit Marcus, cap. 1, v. 12, dicens: *Et statim Spiritus expulit eum in desertum.*

Nec dici potest cum Lamy, quòd Marcus et Lucas non fuerint testes oculati hujus facti; adeòque quòd hi non retulerint iter Christi in desertum eo ordine, quo contigit, sed quo contigisse ab aliis audiverant. Id, inquam, dici nequit; quia æquè ac alii evangelistæ, ex instinctu Spiritûs sancti scripserunt; ac proindè si in eorum scriptis reperiretur aliquid à veritate alienum, id non tam ipsis, quàm Spiritui sancto ascribendum foret. Atqui dicere quòd Spiritus sanctus aliquid ipsis dictaverit quod à veritate alienum est, prorsùs impium et blasphemum est; ergo, etc.

Prob. 2°, quia, juxta opinionem quam sustinet Lamy, pervertitur verus ac genuinus ordo historiæ ac concordiæ evangelicæ. Nam inprimis ipse sic disponit ordinem, ut illa quæ habet Joannes cap. 1, v. 19 et seq. de legatione Judæorum, præcesserint baptismum Christi. Atqui hoc est verum et genuinum ordinem pervertere; ergo, etc.

Prob. min. Quia ex versu 26 omninò manifestum est, quòd ista contigerint post baptismum Christi; siquidem ibidem Joannes Baptista ad legatos Judæorum dicit: *Ego baptizo in aquâ; medius autem vestrûm stetit quem vos nescitis.* Jam verò Christus de quo ibidem loquitur Joannes, non stetit publicè medius inter Judæos ante baptismum: nam usque ad baptismum egit vitam occultam in Nazareth; ut liquet ex Matth. 3, v. 13 et Marci 1, v. 9. Ergo manifestum videtur quòd juxta opinionem Lamy pervertatur verus et genuinus ordo historiæ ac concordiæ evangelicæ.

Deinde idem auctor docet quòd prima vocatio Petri et Andreæ contigerit ante jejunium, seu iter Christi in desertum; a qui hoc est rursùs verum ac genuinum ordinem pervertere; nam, ut supra ex Marco et Lucâ monstratum est, Christus immediatè, seu statim post baptismum in desertum secessit; ergo inter baptismum et iter in desertum nullo modo interponi potest vocatio Petri et Andreæ.

Solvuntur argumenta

Obj. 1°: Clarum videtur ex Matth., cap. 4, v. 12, et Marci, cap. 1, v. 14, quòd immediatè post egressum ex deserto Christus audiverit Joannem esse captum, ideòque secesserit in Galilæam; ergo captus est eo tempore quo Christus erat in deserto: atqui postea, dùm Christus baptizabat in Judæâ, Joannes erat liber; nam et ipse tunc baptizabat in Ænnon juxta Salim, ut dicitur Joan. 3, v. 23. Ergo Joannes Baptista fuit bis captus.

Resp. Neg. maj. Nam Matthæus tantùm dicit: *Cùm autem audîsset Jesus quòd Joannes traditus esset, secessit in Galilæam.* Marcus verò: *Postquàm autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam prædicans*, etc. Quæ verba non significant quòd Christus immediatè post egressum ex deserto audiverit Joannem esse captum, sed tantùm denotant quòd secesserit in Galilæam, quando ipsi nuntiatum erat quòd Joannes ab Herode incarceratus esset. Itaque, cùm Matthæus et

Marcus omittant illa omnia quæ peracta sunt inter egressum ex deserto, et captivitatem Joannis, post narratas tentationes narrant immediatè secundum iter Christi in Galilæam, capto Joanne, volentes sic incipere ministerium Christi à finito ministerio Joannis.

Inst. 1° : Lucas, cap. 4, v. 13, dicit : *Et consummatâ omni tentatione, diabolus recessit ab illo, usque ad tempus. Et egressus est Jesus in virtute Spiritûs in Galilæam, et fama exiit per universam regionem de illo.* Atqui certum est apud omnes quòd Lucas loquatur de eodem itinere Christi in Galilæam, de quo agunt Matthæus et Marcus; ergo Christus immediatè post egressum ex deserto ivit in Galilæam ; et consequenter etiam tunc audivit Joannem esse captum.

Resp. Neg. conseq., quia Lucas tantùm dicit quòd *consummatâ omni tentatione*, seu immediatè post tentationem diabolus à Christo recesserit, usque ad tempus ; et tunc subjicit secundum iter Christi in Galilæam, omittens similiter omnia illa quæ de primo itinere, etc. habentur Joan. 1, 2 et 3. Hinc S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 18 ad præfatum argumentum respondet hoc modo : « Intelligitur hos tres « evangelistas (nempe Matthæum, Marcum et Lucam) « non Joanni evangelistæ contraria narrâsse, sed præ« termisisse primum Domini adventum in Galilæam « posteaquàm baptizatus est, quando illìc aquam con« vertit in vinum ; tunc enim nondùm traditus erat « Joannes : eum verò adventum ejus in Galilæam « contexuisse narrationibus suis, qui post Joannem « traditum factus est, de quo ejus reditu in Galilæam « etiam ipse Joannes evangelista (cap. 4) sic loqui« tur : *Ut ergo cognovit Jesus quia audierunt Pharisæi « quòd Jesus plures discipulos facit et baptizat quàm « Joannes (quanquàm Jesus non baptizaret, sed discipuli « ejus), reliquit Judæam, et abiit iterùm in Galilæam.* « Tunc ergo intelligimus jam traditum fuisse Joannem, « Judæos verò audîsse quòd plures discipulos faceret « et baptizaret quàm fecerat et baptizaverat Joan« nes. »

Inst. 2° : Matthæus, cap. 4, v. 12, non agit de secundo, sed de primo itinere Christi in Galilæam ; atqui primum iter contigit paulò post egressum Christi è deserto ; ergo, etc.

Prob. ant., quia Matthæus agens de itinere Christi in Galilæam, dicit illum eò ivisse *ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam : Terra Zabulon et terra Nephtalim, via maris trans Jordanem, Galilæa gentium, populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam*, etc. Atqui Matthæus illam prophetiam non attribuit secundo itineri, sed primo ; ergo non de secundo, sed de primo itinere agit.

Resp. Neg. maj., et min. probationis : Nam, cùm Christus in primo itinere modico tempore in Galilæâ moratus fuisset, et nihil speciale fecisset, præter miraculum in Canâ Galilææ, nondùm inceperat illìc prædicare Evangelium ; adeòque pro primo itinere evangelista non habebat rationem dicendi, quòd Galilæi vidissent lucem magnam, etc. Atverò cùm post secundum iter Christus ibidem incœpisset publicè prædicare, Galilæi lucem Evangelii viderunt, et ideò secundo itineri prophetiam Isaiæ attribuit Matthæus.

Obj. 2° : Matth. 17, v. 12, Christus dicit de scribis et Pharisæis : *Fecerunt in eo* (scilicet Joanne Baptistâ, ut patet ex versu 13) *quæcumque voluerunt. Sic et Filius hominis passurus est ab eis.* Ergo Pharisæi Joannem incarceraverunt.

Resp. Neg. conseq. Quia ex verbis Christi tantùm sequitur quòd scribæ et Pharisæi Herodi suaserint ut Joannem incarceraret, et deinde Herodiadi, ut illum occideret. Unde sensus verborum Christi est hic : Scribæ et Pharisæi Joannem Baptistam vitia eorum carpentem, ex irâ et odio persecuti sunt, et tradiderunt Herodi, qui eum quærebat ad necem, ac tandem occidit ipsis applaudentibus. *Sic et Filius hominis passurus est ab eis ;* id est : Pari modo me, ipsorum scelera increpantem, persequentur, et crucifigendum seu occidendum tradent.

Obj. 3° : Christus, auditâ Joannis incarceratione, ex Judæâ secessit in Galilæam, ne et ipse quoque incarceraretur ; atqui, si apud Matthæum, cap. 4, ageretur de incarceratione factâ ab Herode, non fugisset in Galilæam ; siquidem non in Judæâ, sed in Galilæâ regnabat Herodes ; adeòque ibidem in ipsius manus haud dubiè incidisset ; ergo, etc.

Resp. Neg. min. Nam Joannes ab Herode incarceratus fuit, postquàm à scribis et Pharisæis apud ipsum accusatus fuerat : illi enim à Joanne acriter reprehensi, vocatique *progenies viperarum*, Matth. 3, v. 7, exacerbati suggesserunt Herodi, quem sciebant Joanni offensum, ut Joannem caperet et incarceraret. Christus igitur audiens quòd Joannes incarceratus esset, fugit ex Judæâ in Galilæam, metuens ne pari modo à Pharisæis, in Judæâ degentibus, traderetur Herodi. Ipsum verò Herodem, in Galilæâ regnantem, non timuit Jesus, quia eum non offenderat, uti offenderat Joannes, reprehendens ipsum de illicito matrimonio cum Herodiade contracto.

CAPUT XI.

Post incarcerationem S. Joannis Baptistæ Christus secessit à Judæâ in Galilæam, Matth. 4, v. 12, Marci 1, v. 14, et Joan. 4, v. 1. Transiens autem per Samariam, mulierem Samaritanam, cum multis aliis civibus, ad fidem convertit. Indè digressus venit in Canâ Galilææ, ubi filium reguli ægrotantem Capharnai, absens sanat, Joan. 4, à v. 4 usque ad finem capitis. Ex Canâ declinans patriam suam Nazareth, habitaturus venit Capharnaum. Hinc peragrat Galilæam prædicando, et ad mare Tiberiadis vocat Petrum et Andream, Jacobum et Joannem, Matth. 4, v. 13 et seq. ; Marci 1, v. 15, et Lucæ 5, v. 1 et seq. Cum istis ingressus Capharnaum, dæmonium ejicit, et socrum Petri febricitantem sanat, Marci 1, v. 21, et Lucæ 4, v. 31 et seq. Indè egressus circuibat Jesus totam Galilæam, prædicans Evangelium regni, et sanans omnem languorem, etc., Matth. 4, v. 23. Reversus Capharnaum sanat paralyticum ; et indè egrediens ad mare, vocat Matthæum à telonio, Matth. 9, v. 1 et seq.,

Marci 2, v. 1 et seq.; Lucæ 5, v. 18 et seq. A littore maris Christus discedit suscitaturus filiam Jairi, et in viâ sanat hæmorroissam, et domi filiam à morte suscitat, Matth. 9, v. 18; Marci 5, v. 22, et Lucæ 8, v. 41.

QUÆSTIO PRIMA.

Quo anni tempore Christus locutus fuerit cum muliere Samaritanâ.

Resp. Videtur cum hâc muliere locutus fuisse circa finem mensis novembris, aut circa initium decembris.

Probatur. Illa locutio facta est 4 mensibus ante messem; atqui messis incipiebat in Judæâ die 16 mensis nisan, qui mensis corespondebat partim nostro martio, et partim aprili; ergo, etc.

Major videtur certa; quia, Joan. 4, v. 35, dicit Christus discipulis suis: *Nonne vos dicitis quòd adhuc quatuor menses sunt, et messis venit?* Quare

Prob. min. ex Josue 5, v. 10, ubi de filiis Israel dicitur: *Fecerunt phase, quartâ decimâ die mensis* (scilicet nisan) *ad vesperum in campestribus Jericho; et comederunt de frugibus terræ die altero, azymos panes, et polentam ejusdem anni. Defecitque manna postquàm comederunt de frugibus terræ, nec usi sunt ultra cibo illo filii Israel, sed comederunt de frugibus præsentis anni terræ Chanaan.* Ergo die 16 mensis nisan modò erat plena messis, ita ut possent fieri panes ex novo frumento. Unde Origenes, in cap. 4 Joan., dicit: *Messis incipit fieri in Judæâ circa mensem Nisan, quando agitur pascha, adeò ut aliquando azyma faciant Judæi ex novo frumento.* Id tamen intellige de confectione panis azymi, quem coquebant post secundum diem azymorum; nam antea metere non licebat.

Putat quidem Maldonatus cum quibusdam aliis illum textum esse proverbium, significans adhuc sat temporis esse, ut de re aliquâ, v. g., de messe corporali cogitetur; at id de messe spirituali dici non posse, cùm illa jam sit matura, et mox à Christo et discipulis demetendâ, id est, peragenda conversio Samaritanorum. Sed undenam illa proverbialis locutio oriatur, aut ubinam in Scripturis fundetur, non facilè invenitur. Quare

Meliùs S. Aug. et alii, inquit à Lapide, hæc ad litteram, ut sonant, accipiunt. Et certè nihil obstat, quominùs ad litteram accipiantur. *Vos,* ait Aug., tract. 15 in Joan., *quatuor menses computatis usque ad messem; ego vobis aliam messem albam et paratam ostendo.* Unde subdit Christus: *Levate oculos vestros, et videte regiones, quoniam albæ sunt jam ad messem.* Regiones albas ad messem vocat urbem Sichem, locaque vicina Samaritanorum, qui à muliere excitati, turmatim confluebant ad Christum. Quasi diceret: Videtis hos agros, non tritico, sed turbâ populi ad me confluentis, refertos, qui paratus est meam doctrinam accipere, in Ecclesiam admitti, et christianismo initiari: huic ergo messi, ne pereat, demetendæ mecum, ô Apostoli, insistite, et strenuè collaborate. Longè, puta ad 4 menses, abest messis tritici; at instat, et propè est messis animarum: En jam parata est in hisce Samaritis, etc. Ita à Lapide. Ex jam dictis

Collige 1° quòd Christus post primum suum pascha in Judæâ moratus fuerit mensibus facilè 7 completis.

Collige 2° quòd, cùm hoc colloquium cum muliere Samaritanâ contigerit paulò post incarcerationem S. Joannis Baptistæ, ut constat ex Joan. 4, v. 3 collato cum Matth. 4, v. 12, Joannes fuerit incarceratus 5 circiter mensibus ante secundum Christi pascha.

QUÆSTIO II.

An et quare Christus incœperit prædicare post captum Joannem.

Resp. et dico 1°: Christus tantùm incœpit publicè prædicare post incarcerationem S. Joanis Baptistæ.

Prob. 1° ex Marci 1, v. 14, ubi dicitur: *Postquam autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium regni Dei.* Et clariùs adhuc loquitur Matthæus cap. 4, ubi post narratam incarcerationem Joannis, et iter Christi in Galilæam, subdit, v. 17: *Et* EXINDE *cœpit Jesus prædicare.*

Prob. 2° ex Lucæ 23, v. 5, ubi dicunt Judæi Pilato: *Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens à Galilæâ.* Item, Act. 10, v. 37, S. Petrus de prædicatione Christi dicit: *Incipiens à Galilæâ post baptismum quod prædicavit Joannes.*

Nec obstat quòd Christus antea docuerit in Judæâ, per discipulos baptizaverit, et apud Samaritanos concionatus fuerit; quia Christus tunc in Judæâ adhuc non egit publicum prædicatorem, sed tantùm quasi occasionaliter aliqua dixit; nec etiam tunc habuit discipulos sibi firmiter adhærentes, ut dicetur quæst. seq. Similiter apud Samaritanos non nisi obiter concionatus est; sed postquàm traditus est Joannes, cœpit publicè concionari, populum congregare, discipulos fixos habere, etc. Ac proindè publica ejus prædicatio tunc tantùm incœpit.

Dico 2°: Ratio ob quam Christus tantùm incœpit post Joannem publicè prædicare, videtur esse hæc, quòd prædicante Joanne, adhuc sonarent ora prophetarum, Christum prophetantium. Ubi autem ultimus veteris legis propheta tacuit, venit ille ob quem omnes prophetæ prophetaverant. Unde pulchrè Rupertus in cap. 4 Matth.: « Quamdiù Joannes prophe« tavit, nequaquam Jesus publicè prædicationis offi« cium subiit. Sed postquàm in traditione ejus clau« sum est os prophetarum et legis: Joannes enim, « *prophetæ et lex, usque ad Joannem, prophetaverunt* « (Matth. 11, v. 13), tunc demùm id quod propheta« tum fuerat, successit; id est, Evangelium Christi « effulsit. » Itaque, cùm usque ad incarcerationem S. Joannis multifariàm multisque modis, Deus locutus fuisset patribus in prophetis; jam illis tacentibus, incœpit nobis loqui in Filio suo, quando Christus in Galilæâ publicè suam prædicationem inchoavit.

QUÆSTIO III.

Quoties Christus vocaverit Petrum et Andræam.

Ex Evangelio S. Joannis, cap. 1, v. 37 et seq., manifestum est quòd Petrus et Andræas à Christo fuerint vocati, dum ipse post devictas diaboli tentationes venerat ad Joannem, ab eoque declaratus fuerat *Agnus Dei*; et hæc fuit prima illorum vocatio. Deinde iterùm vocati sunt ad mare Galilææ seu Tiberiadis; ut habetur Matth. 4, Marci 2 et Lucæ 5; et ista est altera eorum vocatio.

Admittunt omnes illos apostolos bis fuisse vocatos; sed an tantùm bis fuerint vocati, hæret in quæstione; et dependet ab eo, an vocatio quam describit Lucas, sit una et eadem cum illà quam describunt Matthæus et Marcus. A Lapide, Tirinus et nonnulli contendunt quòd tantùm bis fuerint vocati; Maldonatus verò, Ilavensio, Dionysius Carthusianus et Hugo cardinalis sentiunt eos ter fuisse vocatos; et horum sententia videtur verisimilior, atque

Prob. 1° ex S. Thomâ in cap. 4 Matth. ita scribente: « Sciendum quòd trina fuit vocatio apostolo- « rum; primò enim vocati sunt ad Christi familiari- « tatem, et illud dicitur Joan. 1; et hoc in primo anno « prædicationis Christi. Nec obstat quod dicitur post: « *Ascenderunt cum eo discipuli ejus in Cana Galilææ*; « quia secundùm Aug. non tunc erant discipuli, « sed futuri erant, sicut si dicatur quòd Paulus apo- « stolus natus fuerit in Tharso Ciliciæ, cùm non esset « apostolus. Vel dicendum quòd loquitur de aliis « discipulis, qui vocantur omnes credentes in Christo. « Secundò vocati fuerunt ad discipulatum, et de istâ « dicitur Lucæ 5. Tertia vocatio fuit ut totaliter Chri- « sto adhærerent, et de istâ hìc (nempe Matth. 4) di- « citur; quod patet secundùm Augustinum, quia Lu- « cæ 5 de hoc habetur: *At illi*, etc. Ergo habebant « naviculam, et curabant de eâ, quasi ad eam redituri. « Hìc verò dicit *Atqui illi, relictis omnibus*, etc. Et « ideò dicendum quòd de ultimâ sequelâ loquatur « hìc. »

Prob. 2° ex S. P. Aug., qui, lib. 2 de Cons. evang., cap. 17, hanc quæstionem ex professo discutit et resolvit: « Quæri potest (inquit S. doctor) quo modo « binos vocaverit de naviculis piscatores; primò Pe- « trum et Andræam, deinde progressus paululùm « alios duos filios Zebedæi, sicut narrant Matthæus « et Marcus, cùm Lucas dicat ambas eorum navicu- « las impletas magnâ illâ capturâ piscium, sociosque « Petri commemoret Jacobum et Joannem filios Ze- « bedæi vocatos ad adjuvandum, cùm retia extrahere « plena non possent, simulque miratos tantam multi- « tudinem piscium quæ capta erat. Et cùm Petro tan- « tùm dixisset: *Noli timere, ex hoc jam homines eris* « *capiens*; simul eum tamen subductis ad terram na- « vibus secutos fuisse. Unde intelligendum est hoc « primò esse factum quod Lucas insinuat. Nec tunc « eos à Domino vocatos, sed tantùm Petro fuisse præ- « dictum quòd homines esset capturus. Quod non ita « dictum est, quasi jam pisces nunquàm esset captu- « rus... Unde datur locus intelligere eos ad capturam « piscium ex more remeâsse, ut postea fieret quod « Matthæus et Marcus narrant, quando eos binos vo- « cavit, et ipse jussit ut eum sequerentur, primò duo- « bus Petro et Andreæ, deinde aliis duobus filiis Ze- « bedæi. Tunc enim non subductis ad terram navibus « tanquàm curâ redeundi, sed ita eum secuti sunt, « tanquàm vocantem ac jubentem ut eum sequeren- « tur. »

Prob. 3° quia tempus et circumstantiæ, in quibus istæ vocationes contigerunt, omnino insinuant quòd vocatio quam describit Lucas, sit diversa ab illâ quam describunt Matthæus et Marcus. Etenim Lucas dicit apostolos illos vocatos esse à Christo, dum ad evitandam compressionem turbarum irruentium in eum, descenderat in naviculam Petri ad docendas turbas sedentes in littore; quo facto, jussit Petrum mittere retia in mare, et eo jactu tanta fuit capta piscium multitudo, ut deberent vocare socios in auxilium, scilicet Joannem et Jacobum: qui cùm venissent, repleverunt ambas naviculas piscibus; cùmque ob miraculum hærerent attoniti, *ait ad Simonem Jesus: Noli timere, ex hoc jam homines eris capiens.* Adeòque apud Lucam vocavit illos, existens in naviculâ, et quidem ferè solum Petrum, quamvis illi adessent Andreas, Jacobus et Joannes.

Atverò juxta Matthæum et Marcum vocavit Petrum et Andream separatim, ambulans juxta mare. *Et progressus inde paululum, vidit Jacobum Zebedæi et Joannem fratrem ejus..., et statim vocavit eos*, Marci 1, v. 16 et seq. Hi autem quatuor, omnibus relictis, ipsum secuti sunt; ergo tempus et circumstantiæ in quibus illæ vocationes contigerunt, satis clarè insinuant quòd vocatio quam narrat Lucas, diversa sit ab illâ quam narrant Matthæus et Marcus.

Obj. 1°: Est contra honorem apostolorum quòd debuerint tertiò vocari; ergo dici nequit quòd vocatio de quâ apud Lucam, cap. 5, sit diversa ab illâ de quâ apud Matth. cap. 4, et Marcum, cap. 1.

Resp. id non plus esse contra ipsorum honorem, quàm quòd debuerint bis vocari: nam sicut Christus ipsos primâ vice, scilicet Joan. 1, non vocavit ut sibi indivulsè adhærerent, ita nec secundâ vice, videlicet Lucæ 5, illos tali modo vocavit, sed id fecit Matth. 4 et Marci 1. Ipsum igitur indivulsè secuti sunt, dùm ita vocati fuerunt, ut relictis omnibus rebus, eum perpetuò sequerentur. Imò, ut non malè observat Maldonatus, duæ priores vocationes, non strictè dictæ vocationes, sed admonitiones, et quasi futuræ vocationis præparationes appellandæ sunt.

Obj 2°: S. Lucas, cap. 5, v. 11, dicit: *Relictis omnibus, secuti sunt eum.* Atqui idem habent Marcus et Matthæus; ergo vocatio, de quâ Lucas, est eadem cum vocatione de quâ alii duo.

Resp.: Nego conseq., quia, quamvis Lucas illa verba subjungat immediatè illi vocationi de quâ agit; tamen inde non sequitur quòd, post illam omnimoda relictio acciderit: nam Lucas ibidem omittit tertiam vocationem, sicut omittit, cap 2, fugam in Ægyptum, etc.; et immediatè post purificationem dicit

Mariam et Josephum ivisse habitatum stabiliter in Nazareth, cùm tamen id contigerit diù postea. Quare sicut ex S. Lucâ non sequitur quòd Joseph et Maria immediatè post purificationem iverint in Nazareth ; ita similiter non sequitur quòd Petrus et Andræas immediatè post illam vocationem, relictis omnibus, secuti fuerint Christum.

Post tertiam aposto'orum vocationem Christus cum ipsis, Marci 1, v. 21, ingreditur Capharnaum, et sabbato in synagogâ dæmoniacum liberat : quo libe-rato, v. 29, *protinùs egredientes de synagogâ, venerunt in domum Simonis et Andreæ, cum Jacobo et Joanne*, et socrum Simonis febricitantem Jesus sanat. Circa hoc

Petes : Quo sensu apud Lucam, cap. 4, v. 39, ubi eadem historia refertur, dicatur : *Et stans super illam, imperavit febri; et dimisit illam.*

Resp. id non dici eo sensu, quasi Christus pede illam calcârit, sed *super* idem est, ac *juxta* illam, ita ut modicè inflexo capite versùs illam, quasi incubuerit super eam, velut compellans, jubensque elevatâ manu ut surgeret ; ac febri, ut discederet. Addit Lucas : *Imperavit febri*, hoc est, cum validâ auctoritate et quasi comminatione jussit febri ut facesseret. Ita à Lapide in cap 8 Matth., v. 15.

QUÆSTIO IV.

Quomodò sanatus fuerit paralyticus.

Matthæus narraturus sanationem paralytici, cap. 9, v. 1, ait quòd Christus transfretaverit, et venerit *in civitatem suam*, et quòd ibidem ipsi obtulerint *paralyticum jacentem in lecto*. Per *civitatem suam* Sedulius intelligit Bethlehem, in quâ natus erat Christus ; non-nulli alii intelligunt Nazareth : in hâc enim fuit educatus. Verùm cùm Marcus, cap. 2, v. 1, ubi eamdem historiam narrat, dicat quòd Christus iterùm intraverit Capharnaum ; meliùs hæc dicitur civitas Christi : quia ibi frequenter versatus est : eò enim migravit habitationis causâ ; ut patet ex Matth. 4, v. 13, ubi dicitur : *Et relictâ civitate Nazareth, venit, et habitavit in Capharnaum.* Unde S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 25, agens de hâc historiâ, ita scribit : *Quis dubitaverit, hæc in civitate suâ fecisse Jesum, cùm hoc fecerit in Capharnaum civitate Galilææ?*

Porrò de sanatione paralytici subjungit Matthæus, v. 2 : *Videns Jesus fidem illorum*, scilicet offerentium paralyticum ; ut exponit S. Hieron., et ex narratione aliorum evangelistarum, maximè Lucæ, c. 5, v. 20, videtur colligi. Hæc enim tum ad plenam sanitatem corporalem, tum ad pœnitentiam peccatori impetrandam, prodesse potest. Fidem tamen ipsius paralytici etiam adfuisse, probat S. Chrysost. hâc ratione : neque enim se portari, et per tectum dimitti sustinuisset, nisi salutem sperâsset. Et reverà nunquàm à Christo audîsset sibi remissa peccata, nisi propriam fidem habuisset ; aliena enim fides peccata delere non potest. Per fidem autem hic videtur intelligi non solùm assensus in id quod de Christo credendum erat, sed simul fiducia impetrandi, quæ ex fidei firmitate nasci solet.

Porrò antequàm Christus paralyticum sanaret, dixit illi : *Remittuntur tibi peccata tua ;* ob quæ verba cùm scandalizarentur scribæ, eò quòd nimirùm Christus sibi arrogaret quod soli Deo proprium est, scilicet propriâ auctoritate dimittere peccata : respondet illis Dominus, Matth. 9, v. 5 : *Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi peccata tua ; an dicere : Surge et ambula ?* Si nuda verba spectes, inquit Jansenius, æquè facilè est utrumvis dicere : si rem, longè difficilius est dimittere peccata, quàm corpori etiam propriâ auctoritate sanitatem dare, juxta illud August., tract. 72 in Joan : Justificatio impii majus est opus, quàm cœlum et terra. Itaque *quid facilius est dicere*, ita scilicet, ut dicentis auctoritas non periclitetur, neque mendacii argui possit : nam dicere, *dimittuntur tibi peccata*, obscuræ veritatis est quæ credi debeat, ut videri non possit, etiam tum quando verè dimittuntur. Dicere verò, *surge et ambula*, mox palpabilem requirit probationem sanitatis consequentis : alioquin temeritatis ac mendacii confestim ex re ipsâ arguetur. Non ergo Christus asserit aut probat sanationem corporalem esse difficiliorem remissione peccatorum ; sed ex veritate assertionis de re visibili, ubi effectus mox adesse debet, probat sibi etiam esse credendum asserenti invisibilem remissionem, quam quivis facilè jactare posset sine periculo convincendæ falsitatis : nam ut reflectit S. Chrysost., hom. 30 in Matth., alterum horum latet, alterum patet. Quod, quamvis minus sit in se, est tamen manifestius, ut illud majus et invisibile fiat certius et magis confirmetur.

Hunc sensum postulat id quod sequitur v. 6 : *Ut autem sciatis*, etc. Id est, ut id quod latet, ac temerè dictum à me arbitramini, ex eo quod oculis patet, etiam verum esse intelligatis : *Tunc ait paralytico*. Hæc verba sunt evangelistæ, volentis simul rem gestam et verba Christi intexere, ait à Lapide. *Surge et tolle lectum tuum ;* ut quod erat testimonium infirmitatis, fiat probatio sanitatis ; *et vade in domum tuam ;* ne phantasticum putetur id quod factum est.

QUÆSTIO V.

De vocatione S. Matthæi.

Matthæus suam vocationem et conversionem, c. 9, v. 9, describit hoc modo : *Et, cùm transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine*, etc. Fuit igitur S. Matthæus teloniarius. Tales homines erant Judæis valdè exosi ; unde et *publicani* vocabantur, quasi publici peccatores ; vel potiùs publicantes pecuniam hominum, vulgò *confiscantes*.

Eadem vocatio et conversio Matthæi narratur Marci 2, v. 14, et Lucæ 5, v. 27. Nam locus et tempus conveniunt. Primò locus, quia Matthæus dicit illam vocationem contigisse prope civitatem Christi, quæ erat Capharnaum. S. Marcus expressis verbis habet quòd contigerit prope Capharnaum ; et idem S. Lucas insinuat loco præcitato.

Secundò, convenit etiam tempus : nam singuli tres evangelistæ dicunt illam vocationem contigisse post curationem paralytici, quando Jesus egrediebatur, vel egressus fuerat Capharnaum : ergo est

una eademque vocatio, quæ à singulis tribus refertur.

Tertiò, conveniunt etiam circumstantiæ : nam singuli tres dicunt quòd ille publicanus quem Jesus tunc vocavit, fecerit illi magnum convivium, ideòque murmuraverint Pharisæi, dicentes discipulis : *Quare cum publicanis et peccatoribus manducat magister vester?* Ergo publicanus ille, quem Marcus et Lucas vocant *Levi*, est idem qui *Matthæus*.

Dices : Matthæus seipsum nunquàm appellat *Levi*, et alii evangelistæ ipsum nunquàm appellant *Matthæum*, dùm narrant hanc vocationem ; et tamen numerant Matthæum inter duodecim apostolos, et nullum Levi : Ergo signum est quod Matthæus publicanus sit diversus à Levi publicano.

Resp. Neg. conseq. Quia S. Matthæus videtur fuisse binomius; et verisimiliter ante conversionem fuit appellatus *Levi*, postea verò *Matthæus*; sicut S. *Petrus* prius fuerat appellatus *Simon*. Itaque Marcus et Lucas, narrantes hanc conversionem, dant ipsi nomen quo tunc vocabatur : dùm verò illum numerant inter apostolos, dant illi nomen *Matthæus*, quo vocabatur post conversionem.

Petes quis sit sensus horum verborum Christi : *Non veni vocare justos, sed peccatores.*

Resp. Verba illa admittunt triplicem sensum : Primò, S. Chrysost., homil. 31 in Matth., dicit hæc dicta esse ironicè. Et Theophylactus : *Per ironiam*, inquit, *dicit Dominus : Non veni vocare justos, hoc est, vos, ô Pharisæi et scribæ, qui justificatis vosmetipsos.* S. Ambros., in cap. 5 Lucæ, dicit : *Illos non vocat Christus qui se justos dicunt, usurpatores justitiæ non vocantur ad gratiam.* Similiter loquitur S. Chrysologus, serm. 28 : *Sic dicens Dominus, non repulit justos ; sed injustos, qui se justos mentiebantur, exclusit.* Eumdem sensum tradunt S. Hieron. in cap. 9 Matth. et Rupertus in eumdem locum. Itaque juxta mentem horum doctorum verba Christi habent hunc sensum : Non veni vocare justos, id est, eos qui se justos putant falsâ quâdam justitiâ, et medico sibi opus non esse arbitrantur; sed peccatores, qui suam agnoscunt ægritudinem, et sanari volunt.

Secundò, D. Thom., Lyranus et Abulensis dicunt Christum agere de vocatione ad pœnitentiam : nam Lucas, cap. 5, sic illa verba refert : *Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.* Justi autem non indigent vocatione ad pœnitentiam per quam primam gratiam consequantur, juxta illud Lucæ 15 : *Gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente quàm super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentiâ.* Juxta hanc interpretationem sensus est : Non veni ad vocandos sanos ad medicinam, sed ægros ; non veni vocare justos, qui gratiâ Dei prædit sunt, ad pœnitentiam, per quam gratiam primam adipiscantur, sed peccatores.

Tertius sensus est : Non veni vocare justos, quia nulli per se sunt justi, qui non indigeant meo adventu : *omnes enim peccaverunt, et egent gloriâ Dei*, ad Rom. 3. Unde Theophylactus ita exponit : « Non « veni vocare justos, nullos enim invenio ; quan-« doquidem omnes peccant. Quòd si possibile esset « invenire justos, non venissem, etc. » Tertius hic sensus (qui non excludit primum sensum) suadetur ex eo quod Christus varios, actualiter justos, vocaverit, ut Nathanaelem, et verisimiliter multos ex apostolis ac discipulis S. Joannis Baptistæ.

QUÆSTIO VI.

Qualis fuerit mulier, quæ sanata est à profluvio sanguinis.

Post vocationem et conversionem S. Matthæi, discipuli Joannis, à Pharisæis verisimilius instigati, inquirunt quare discipuli Christi non jejunent. Quorum quæstioni ubi Dominus satisfecit, di cedit à littore maris suscitaturus filiam Jairi ; et in viâ sanat mulierem à profluvio sanguinis. Quod verò sanatio hujus mulieris, et suscitatio filiæ Jairi immediatè contigerint post istam quæstionem, quam discipuli Joannis Christo proposuerunt, clarè patet ex verbis Matthæi, cap. 9, v. 18 : *Hæc illo loquente ad eos, ecce princeps unus accessit, et adorabat eum*, etc. Hoc est, dùm Christus Pharisæis et discipulis Joannis respondebat, tunc Jairus synagogæ princeps accessit. Marcus, cap. 5, v. 22, et Lucas, cap. 8, v. 41, hanc historiam quidem alio loco collocârunt ; sed tamen à Matthæo non discordârunt ; quia ipsi temporis ordinem non fuerunt secuti.

Videtur autem divinâ dispensatione factum esse, quòd prædicta mulier in viâ sanata sit, ut scilicet per hoc miraculum fides archisynagogi cresceret et confirmaretur. Juxta Eusebium, lib. 7 Histor., cap. 14, mulier hæc fuit ex Cæsaræâ Philippi, et ante domum suam in perpetuum tanti beneficii monumentum erexit Christo statuam juxta quàm ejus etiam mulieris statua erat flectens, et fimbriam Christi tangens. Hæc statua adhuc erat tempore Eusebii, qui dicit se illam vidisse, et ad basim ejus crevisse herbam habentem vim medicandi omnibus morbis. Addit Zozomenus, lib. 5, cap. 20, Julianum apostatam monumentum illud dejecisse, suamque statuam in eodem loco posuisse : *Quam*, inquit, *ignis violentus de cœlo delapsus circiter pectus dissecuit, caputque unà cum collo in terram dejecit.*

Dices : S. Ambros. in Proverbia lib. de Salomone, cap. 5, sentit quòd hæc mulier fuerit Martha, soror Lazari ; nam ibidem dicit : « Christus dùm largum in « sanguine fluxum siccat in Marthâ, dùm dæmones « pellit in Mariâ, dùm corpus redivivi spiritûs calore « constringit in Lazaro, et quòd mors sibi vindicavit « ad pœnam, lux denuò recipit ad vitam. »

Resp. Martham fortè etiam à tali morbo curatam fuisse, sed non hoc loco, unde etiam Ambrosius nullibi dicit quòd Martha sit mulier illa evangelica de quâ agitur. Et quamvis S. Ambrosius istius opinionis fuisset, major tamen in hâc parte videtur deferenda fides Eusebio. Nam, cùm hic Cæsareensis episco-

pus fuerit, et in Asiâ habitaverit, res illa ipsi faciliùs et meliùs potuit innotescere, quàm S. Ambrosio.

Postquàm præfata mulier sanitati restituta erat, statim de morte filiæ archisynagogi, Marci 5, v. 35, nuntii venerunt, et veniens Jesus in domum Jairi, nemine intromisso, nisi Petro, Jacobo et Joanne, filiam duodennem jam mortuam, ad vitam revocat. Circa hoc

Petes quomodò Matthæus verè potuerit scribere quòd Jairus Christo dixerit : *Filia mea modò defuncta est;* quandoquidem postea tantùm mortua sit, ut patet Marci 5, v. 35. Unde etiam hic evangelista, v. 23, refert Jairum dixisse : *Filia mea in extremis est.*

Resp. Matthæum non quid Jairus dixerit, retulisse, sed quid cogitaverit et voluerit, attendisse : filiam enim, quàm in extremo reliquerat, obiisse cogitabat, et ad vitam revocari volebat. Unde S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 28, de hâc re ita scribit : « Attendit (Matthæus) non verba patris de filiâ, sed quod « est potissimum, voluntatem; et talia verba posuit, « qualis voluntas erat. Ita enim desperaverat, ut potiùs vellet eam reviviscere, non credens vivam posse « inveniri quam morientem reliquerat. Duo itaque « (nempe Marcus et Lucas) posuerunt quid dixerit Jairus; Matthæus autem quid voluerit atque cogitaverit. « Utrumque ergo petitum est à Domino, ut vel morientem salvam faceret, vel mortuam suscitaret. Sed « cùm instituisset Matthæus totum breviter dicere; « hoc insinuavit, patrem rogantem dixisse quod et « ipsum certum est voluisse, et Christum fecisse. »

CAPUT XII.

SECUNDUM PASCHA.

Jesus ascendit Jerosolymam ad diem festum Paschatis, ibidemque ad piscinam probaticam sanavit languidum in sabbato. Judæis autem illud factum criminantibus respondet se omnia simul cum Patre operari; astruitque duplicem suam potestatem, scilicet vitæ et judicii, Joan. 5, à v. 1 usque ad finem capitis. Hinc cum discipulis per sata transit; cùmque sabbato spicas illi vellerent, et ipse postea in alio sabbato manum aridam sanâsset, Pharisæos utrumque hoc factum reprehendentes refellit, Matth. 12, v. 2, Marci 2, v. 28, usque ad finem, et initio cap. 3. Itemque Lucæ 6, v. 1.

QUÆSTIO PRIMA.

Quis fuerit ille dies festus, de quo agitur Joan. 5, *v.* 1.

Quisnam fuerit dies iste festus, etiam inter antiquos ventilatum fuit : nam S. Cyrillus, lib. 2, cap. 123; S. Chrysost., hom. 35 in Joan., et ex illo D. Thom. in cap. 5 Joan., per hunc diem festum intelligunt Pentecosten; S. Irenæus verò, lib. 2 adversùs hæreses, cap. 39, Eusebius lib. 8 Demonst. Evang., S. Hieron. et Theodoretus, in cap. 9 Danielis intelligunt festum Paschatis.

Resp. et dico 1° : Per istum diem festum non videtur posse intelligi festum Pentecostes.

Probatur, quia à Paschate usque ad Pentecosten sunt tantùm 7 hebdomadæ; atqui inter primum Christi Pascha et Pentecosten non potuerunt contingere non solùm illa quæ ex aliis evangelistis contigisse narravimus capite præcedenti; sed nequidem illa quæ narrat Joannes, à cap. 3 usque ad initium cap. 5; ergo.

Prob. min. Post ejectos in primo Paschate negotiatores è templo, narratur cap. 3 colloquium Jesu cum Nicodemo; postea ibidem, v. 22, venit in Judæam, et baptizabat, ibique commoratus est usque ad incarcerationem S. Joannis Baptistæ. Deinde, cap. 4, declinans furorem Judæorum revertitur in Galilæam, et transiens per Samariam, invenit mulierem Samaritanam, cum quâ colloquitur. Inde post duos dies abiit in Galilæam, et sanavit filium reguli. Atqui hæc omnia non videntur potuisse contingere spatio 7 hebdomadarum, quæ fluunt inter Pascha et Pentecosten; ergo per istum diem festum non intelligitur festum Pentecostes.

Dico 2° : Per diem festum, de quo Joannes, cap. 5, v. 1, loquitur, intelligitur festum Paschatis.

Prob. 1°, quia dicit Joannes : *Post hæc erat dies festus Judæorum.* Id est, post colloquium Christi cum muliere Samaritanâ, et sanationem filii reguli; atqui, ut supra, cap. 11, quæst. 1, monstratum est, colloquium cum muliere Samaritanâ accidit post mensem octobrem, post quem Judæi nulla ampliùs habebant festa, divinitùs instituta, ante festum Paschæ, ut constat ex Levit. 23; ergo, etc.

Prob. 2° : Joannes Evangelium suum scripsit pro gentilibus ad fidem conversis, qui verisimiliter non multùm sciebant de festis Judæorum, præterquàm de festo Paschatis, quia illud erat omnium celeberrimum: ergo quando dicit : *Dies festus Judæorum*, et quidem talis festus dies propter quem, ut addit, Christus ascendit seu ivit Jerosolymam, videtur debere intelligi de festo Paschatis. Nam, quando agit de aliis festis, semper addit notam distinctionis, ut cap. 7, v. 2 : *Dies festus Judæorum, Scenopegia.* Et cap. 10, v. 22 : *Facta sunt encænia in Jerosolymis.* Hinc

Prob. 3° : Joannes simpliciter et sine addito dicit : *Erat dies festus.* Atqui *dies festus*, quando simpliciter et sine addito ab evangelistis exprimitur, significat festum Paschatis; ergo, etc.

Prob. min. ex Matth. 26, v. 5, ubi principes sacerdotum, biduò ante Pascha de Christo occidendo consultantes, dicunt : *Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo.* Et similiter loquuntur Marci 14, v. 2. Item Lucæ 23, v. 17, dicitur de Pilato : *Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum, unum.* Cùm igitur in locis jam citatis τὸ *dies festus* designet festum Paschatis, videtur etiam illud designare Joan. 5, v. 1.

Prob. 4, ex prophetiâ Danielis cap. 9, v. 25 : *Scito ergo, et animadverte : Ab exitu sermonis, ut iterùm ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duæ erunt.* Id est, sexaginta novem. *Et post hebdomades sexaginta duas*

occidetur Christus... Confirmabit autem pactum multis hebdomada unâ, et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium. Hoc est, transibunt 69 hebdomadæ annorum; id est, 483 anni, usque ad publicum adventum Christi, seu usque ad ejus ministerium, qui in hebdomada septuagesima confirmabit pactum seu novum Testamentum, sed tamen in dimidio istius hebdomadis deficiet hostia et sacrificium veteris legis per sacrificium ipsius Christi in arâ crucis, et per institutionem sacrificii eucharistici. Atqui dimidium hebdomadis annuam facit tres annos et medium; ergo Christus mortuus est in medio, seu in cursu anni quarti suæ prædicationis; ac consequenter celebravit quatuor pascha, scilicet primum anno primo, secundum anno secundo, tertium anno tertio, et quartum in medio anni quarti. Jam verò, si dies ille festus, de quo agitur Joan. 5, non fuerit festum Paschatis, in Evangelio non quatuor, sed tantùm tria paschata inveniri poterunt; ergo, ut quatuor illa paschata inveniantur, oportet inter illa etiam numerare jam memoratum diem festum.

Idem confirmari potest ex parabolâ vineæ infructuosæ, Lucæ 13, v. 6, quam dominus vult jubere excidi, quia jam tribus annis fructum ex eâ quæsiverat, et nullum invenerat; sed cultor vineæ deprecatur illi quartum annum; ergo Christus vineam suam infructuosam, scilicet gentem Judaicam, coluit suis prædicationibus usque ad quartum annum; adeòque etiam hinc sequitur quòd quatuor paschata celebraverit.

Obj. 1° : Dicit Joannes, cap. 5, v. 9, quòd esset sabbatum, quando Christus ad piscinam sanavit ægrotum, qui 38 annis langueral: atqui ex tabulis astronomicis constat quòd illo anno Pascha non inciderit in sabbatum; ergo ille dies festus, de quo Joan. 5, non fuit festum Paschatis.

Resp. Neg. conseq. Quia Joannes non dicit quòd Christus curaverit istum ægrotum in illo die festo de quo loquitur, sed in sabbato. Jam autem hoc sabbatum poterat esse illud quod immediatè præcedebat Pascha, vel illud quod Pascha sequebatur. Unde Joannes ita dicit : *Erat autem sabbatum in die illo*, scilicet quo languidus curabatur.

Obj. 2° : Dicit Joannes cap. 6, v. 4 : *Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.* Atqui non est credibile quòd Christus à secundo Paschate, quod supponimus descriptum cap. 5, usque ad tertium, quod describitur cap. 6, nihil aliud fecerit, quàm illud quod describit Joannes cap. 5, scilicet sanare istum languidum, et unum sermonem habere ad Judæos; ergo non apparet verum quòd cap. 5 agat de festo Paschatis; alias enim de uno Paschate transiret immediatè ad aliud.

Resp. Neg. consequ., quia Joannes non describit omnia quæ Christus fecit, prout ipsemet testatur, cap 21, v. 25; sed quodammodò tantùm supplet quod alii evangelistæ omiserant. Cùm ergo alii sufficienter illa intermedia Christi acta narraverint; ipse illa reticuit.

Obj. 3° : S. Thomas, lect. 2 in cap. 2 Joan., videtur tanquam certum præsupponere quod præfatus dies festus non fuerit festum Paschatis; ait enim ibidem : « Notandum quod in Evangelio Joannis in tribus locis « fit mentio de Pascha, hic (id est, cap. 2 Joan.) et « infra 6, ubi fecit miraculum de quinque panibus, « et infra 13, ubi dicitur : *Ante diem festum Paschæ*, etc. Unde *secundum hoc Evangelium habemus* « *quod post hoc miraculum de vino Christus prædicavit* « *duobus annis, et quantum est à die baptismi usque* « *ad Pascha*. Nam hoc quod fecit hic, fuit prope « Pascha (ut hic dicitur) et postea revoluto anno prope « aliud Pascha fecit miraculum de panibus, et tunc « Joannes fuit decollatus, quia, ut dicitur Matth. 14, « statim post decollationem Joannis Christus secessit « in desertum, et ibi fecit miraculum de panibus... « Postea in alio Paschate passus est Christus. Secundùm opinionem ergo illorum qui dicunt quòd miraculum factum in nuptiis, et ea quæ hic dicuntur, « eodem anno gesta sunt quo baptizatus est Christus, « à baptismo Christi, usque ad ejus passionem fuerunt duo anni et dimidius. Et secundùm eos evangelista dicit : *Propè erat Pascha Judæorum*, ut ostendat quàm ante paucos dies fuerat baptizatus. Sed « Ecclesia tenet contrarium. Credimus enim quòd « eodem die quo Dominus baptizatus est, revoluto « anno factum fuerit miraculum de vino, et postea « revoluto anno, prope Pascha Joannes fuerit decollatus, et quòd ab isto Paschate, circa quod Joannes « fuit decollatus, fuit unus annus usque ad Pascha, « in quo Christus passus est. Unde oportet aliud « Pascha à baptismo Christi, usque ad miraculum de « vino, intermedium esse, de quo nullus evangelista « facit mentionem, et sic secundùm quod Ecclesia « tenet, Christus tribus annis et dimidio prædicavit. » Ergo juxta mentem D. Thomæ certum videtur quòd dies ille festus, de quo Joan. 5, non fuerit festum Paschatis : nam si festum Paschatis fuisse existimâsset, non dixisset quòd in Evangelio Joannis in tribus locis fiat mentio de Paschâ; sed dicere debuisset quòd in quatuor locis desuper mentio fiat.

Respondent aliqui negando antecedens, et dicunt quòd S. Thomas loco citato, uti et lect. 1 in cap. 5 Joan., et lect. 1 in cap. 6, quidem dicat quòd præfatus dies festus Judæorum non fuerit Pascha, sed Pentecostes, non sicut ipse resolvit, sed *secundùm Chrysostomum;* nam seipsum explicans dicit : *Et sic secundùm quod Ecclesia tenet, Christus tribus annis cum dimidio prædicavit.* Si ergo tribus annis et medio prædicaverit, sequitur apertè quòd quatuor paschata celebraverit. Unde dùm ponit D. Thomas unum pascha inter baptismum et nuptias (idque fortè ideò quia Ecclesia eâdem die, scilicet sextâ januarii, celebrat memoriam baptismatis, et aquæ conversæ in vinum), omittit aliud, de quo nos dicimus agi Joan. 5; et sic quoad punctum principale convenimus, licèt in minus principali, quod non ex propria, sed ex aliorum mente proposuit, dissentiamus. Ita nonnulli conantur explicare S. Thomam.

Fateor quidem quòd quoad punctum principale, id est, quoad hoc quòd Christus tribus annis cum medio

prædicaverit, adeòque quatuor paschata celebraverit, cum D. Thoma conveniamus; sed puto non satis fundate asseri quòd punctum minus principale, in quo dissentimus, non ex propriâ, sed ex aliorum mente proposuerit. 1° Quia D. Thomas ex propriâ mente dicit quòd secundùm Evangelium Joannis habeamus quòd post miraculum de vino Christus prædicaverit *duobus annis, et quantùm est à diebus baptismi usque ad Pascha*; atqui secundùm nos, qui dicimus quòd dies festus, de quo Joan. 5, fuerit Pascha, post miraculum de vino prædicavit tribus annis, et quantùm est à diebus baptismi usque ad Pascha: ergo D. Thomas vere putavit quòd dies ille festus non fuerit Pascha. 2° Ut D. Thomas inveniat tres annos prædicationis Christi cum dimidio, ex propria mente asserit quòd oporteat aliud Pascha à baptismo Christi, usque ad miraculum de vino, intermedium esse, de quo nullus evangelista facit mentionem; atqui juxta nos tale Pascha non oportet intermedium esse; nec admittendum est, ne alioquin Christus quinies Pascha celebrasse dicatur; ergo, etc.

Ex his concludo quòd supra data responsio non penitùs tollat difficultatem, quæ movetur circa mentem D. Thomæ. Interim qui istam responsionem vult dare, videat quomodò se à difficultatibus jam propositis, et quæ adhuc proponi possent, expedire valeat.

Quæstio II.

Quænam fuerit probatica piscina; et quomodò Pater omne judicium dederit Filio, *Joan* 5, *v.* 22.

Resp. et dico 1°: Putant aliqui quòd piscina illa dicta sit *probatica* à dictione græcâ προβατον, id est, *ovis*; quia ibi oves lavabantur quæ erant offerendæ in templo. Hinc D. Hier., lib. de Locis Hebraicis, dicit: *Hostias in eo* (lacu, seu piscinâ) *lavari à sacerdotibus solitas ferunt*.

Existimant alii dictam esse *probaticam*, eo quòd esset juxta aliquod ovile, in quo oves in templo immolandæ servabantur. Hæc sententia verisimilior est quàm præcedens, quia nullibi in Scripturâ insinuatur, nec etiam est credibile quòd sacerdotes hostias in templo mactatas deferrent extra templum lavandas, cùm juxta altare holocausti haberent sufficientem copiam aquarum in mari æneo.

Dico 2: Ut intelligatur quomodò Pater omne judicium dederit Filio, sciendum est quòd Christus non videatur posse judicare omnem hominem in particulari secundùm naturam humanam; quia, cùm singulis fere momentis plurimi homines moriantur, deberet etiam singulis ferè momentis pluries de cœlo descendere ad plurima diversa loca. Quare Tertullianus, ut se ab hâc difficultate expediat, lib. contra Praxeam, cap. 19, dicit omne judicium Christo datum esse à Patre ab æterno secundum naturam divinam. Ejusdem opinionis sunt S. Ambros., lib. 2 de Fide, cap. 4; Chrysost., hom. 38 in Joan., Euthymius, Theophylactus ac nonnulli alii.

Sed huic opinioni S. P. Aug., lib. 1 de Trinit., cap. 13, objicit verba Christi immediate præcedentia: *Neque enim Pater judicat quemquam*, et format hoc argumentum: Si istud dictum Christi: *Omne judicium* Pater *dedit Filio* « secundùm illud diceretur quod « dictum est: *Dedit Filio habere vitam in semetipso*, « non utique diceretur: *Pater non judicat quemquam*. « Secundùm hoc enim quòd æqualem Pater genuit « Filium, judicat cum illo. » Ita S. Pater, cujus sensus est: Illa verba: *Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio*, non possunt esse vera; si intelligantur secundùm naturam divinam; nam quidquid una persona SS. Trinitatis operatur ad extra, idem omninò operantur duæ aliæ personæ.

Dicendum igitur cum S. Aug., loco citato: « Secundùm hoc dictum est quòd in judicio, non forma Dei, sed forma Filii hominis apparebit. Non « quia non judicabit qui dedit omne judicium Filio, « cùm de illo dicat Filius: *Est qui quærat et judicet*, « sed ita dictum est: *Pater non judicat quemquam*, « *sed omne judicium dedit Filio*; ac si diceretur: Patrem nemo videbit in judicio vivorum et mortuorum, sed omnes Filium; quia et Filius hominis « est, ut possit et ab impiis videri, cùm et illi videbunt in quem pupugerunt. » Et iterùm, tract. 21 in Joan., dicit: « Non judicat Pater quemquam, sed « in manifesto omne judicium dedit Filio, in quo « manifesto judicio Filius judicabit, quia judicandis « ipse apparebit. »

Dices: S. Aug. id intelligit de solo judicio universali; atqui tamen Christus dicit: *Omne judicium dedit Filio*; ergo etiam intelligendum est de judicio particulari.

Resp. rectè istum locum intelligi de judicio universali, quia ibi Christus agit de resurrectione mortuorum, ut patet legenti. Unde distinguo minorem: Omne judicium manifestum et visibile dedit Filio, concedo; occultum et invisibile, nego minorem. Nam, ut benè probat Aug., ex verbis Christi, Joan. 8, v. 50, Pater etiam judicat, sed invisibiliter. Judicium autem particulare datum quidem etiam est Christo; sed illud non exercet visibiliter et manifestè.

Quæstio III.

Quid intelligatur per sabbatum secundo-primum, de quo Lucæ 6, *v.* 1.

Antiquum et celebre est dubium quid per sabbatum secundo-primum intelligatur. S. Hieron. hanc quæstionem proposuit S. Gregorio Nazianzeno magistro suo. Ille eamdem in ipsum ludendo retorsit, ut scribit S. Hieron. ad Nepotianum.

Primò, Ven. Beda per sabbatum secundo-primum intelligit diem dominicum, quia nempe dies iste est sabbatum secundæ institutionis, scilicet legis evangelicæ. Hæc opinio non est probabilis, quia illo die nulla opera servilia erant tempore Christi prohibita.

Secundò, Isidorus Pelusiota, lib. 3, epist. 110, et Euthymius in cap. 6 Lucæ, intelligunt diem primum azymorum: erat enim sabbatum primum, quia erat dies primus azymorum; erat etiam secundum, quia in vesperà præcedenti fuerat solemnitas agni paschalis.

Alii censent significari festum Pentecostes, quia erat secundum festum inter prima festa, seu inter festa primò à Deo instituta, Levit. 23. Nec obstat quòd evangelista dicat fuisse sabbatum, quia Judæi sua festa vocabant etiam *sabbata*, ut patet loco citato Levit., v. 24 et 32; ubi de omnibus festis dicitur: *A vesperâ usque ad vesperam celebrabitis sabbata vestra.*

Verùm omnes istæ opiniones, quæ putant fuisse aliquod festum, et non sabbatum propriè dictum, non sunt probabiles, quia poterant Judæi in suis festis, exceptis sabbato et die Expiationis præparare cibos; adeòque non poterant discipuli Christi à Pharisæis culpari quòd in festo vellerent spicas ad manducandum. Debet igitur necessariò intelligi sabbatum propriè dictum; quia in sabbatis non licebat præparare cibos, adeòque nec vellere spicas. Unde Christus excusans discipulos non dicit hoc ipsis licere simpliciter, sed tantùm in casu necessitatis. Interim, licèt hodiedùm omnes communiter per istud sabbatum intelligant sabbatum propriè dictum, tamen ita inter se sunt divisi, ut super hoc unico dubio sint plures quàm viginti sententiæ. Inter has autem apparet plausibilior ac verisimilior opinio Josephi Scaligeri, lib. 6 de Emend. Temp., cap. 6, Tirini, et auctoris Analyseos, qui putant fuisse primum sabbatum post diem secundum azymorum, ita ut: *In sabbato secundo primo* significet: *In sabbato à secundo die azymorum primo.*

Prob. 1°, quia Judæi, ad figendum festum Pentecostes, debebant singulis annis numerare septem hebdomadas à secundo die azymorum, ut præcipitur Levit. 23, v. 15; adeòque debebant numerare septem sabbata; ac proindè numerabant primum, secundum, tertium, quartum, quintum, sextum et septimum sabbatum à secundo die azymorum; ergo admodùm verisimile est quòd S. Lucas intelligat sabbatum à secundo die azymorum primum, quod per abbreviationem vocatur *secundo-primum,* sicuti et sequens vocabatur *secundo-secundum*, et sic deinceps usque ad *secundo-septimum.*

Confirmatur, quia Judæi nulla alia sabbata numerare debebant præter illa quæ occurrebant à secundo die azymorum, usque ad Pentecosten: ergo cùm S. Lucas ponat numerum sabbati, signum est quòd loquatur de uno ex illis sabbatis, quæ numerabantur; nimirùm de eo quod erat à secundo die azymorum primum. Quòd autem Judæi non debuerint alia sabbata numerare, patet primò ex eo quòd id nullibi præscribatur. Patet secundò, quia omnia ipsorum festa, præter festum hebdomadarum, id est, Pentecosten, habebant designatum certum mensem, et certum diem quo celebrari debebant, ut constat ex Levit. 23.

Prob. 2°: Fuit aliquod sabbatum incidens in illud tempus quo spicæ in Palæstinâ sunt maturæ; atqui inter Pascha et Pentecosten spicæ ibidem sunt maturæ; ergo fuit aliquod sabbatum inter Pascha et Pentecosten. Cùm igitur S. Lucas illud vocet *secundo-primum*, verisimile est quòd sit primum à secundo die azymorum.

Obj. 1°: Juxta supra dicta, quæst. 1, probabile est quòd Christus in isto sabbato ad probaticam piscinam sanaverit illum paralyticum, qui à 38 annis languerat; ergo non est verisimile quòd isto sabbato cum discipulis suis iverit per sata.

Resp. Neg. conseq. Nam nihil implicat quominùs sanatio paralytici, et alia quæ deinceps Joannes, cap. 5, enarrat, contigerint ante prandium; et deinde post prandium Christus Jerosolymâ exiverit, et cum discipulis suis per sata transiverit.

Obj. 2°: Meliùs videntur sentire illi qui post S. Epiphanium, hæresi 30, dicunt quòd per sabbatum secundo-primum intelligatur dies septima azymorum, incidens in sabbatum, quæ erat sabbatum secundo-primum, quia erat primum secundâ vice, hoc modo: Festum azymorum erat primum et præcipuum festum anni; dies septima azymorum (quæ erat æque celebris ac prima, ut habetur Levit. 23) erat primum festum, quia erat festum azymorum; sed erat tantùm secundo loco, quia primum festum jam præcesserat; adeòque erat primum festum secundâ vice, seu secundo loco recurrens.

Resp. Neg. assumpt., quia dies septima azymorum poterat illo jure, seu sensu jam dato singulis annis vocari *sabbatum secundo-primum*, etiamsi non incidisset in sabbatum propriè dictum. Et sic, si S. Lucas per illud sabbatum intellexisset diem septimam azymorum, suis verbis non denotâsset tale festum in quo non licebat vellere spicas; sed potiùs denotâsset festum in quo id communiter licebat; nam die septimâ azymorum de ordinario contingenti cibos præparare licebat.

Obj. 3°: Sabbatum secundo-primum videtur fuisse primum sabbatum post Pentecosten, quod vocabatur *secundo-primum* quia erat primum sabbatum post secundum festum primarium: nam Pascha erat primum festum primarium, Pentecoste secundum. Unde illud sabbatum dicitur *secundo-primum*, quia sabbatum infra octavam Paschæ erat *primo-primum,* sive absolutè primum omnium sabbatorum totius anni, ait à Lapide.

Hanc opinionem aliqui probant hoc modo: Non potest dici sabbatum *secundo-primum*, nisi præcesserit *primo-primum:* sabbatum infra octavam Paschæ erat *primo primum*, ergo sabbatum infra octavam Pentecostes erat *secundo-primum.*

Resp. Neg. assumpt. et maj. probationis, quia, ut supra probatum est, vocabatur *secundo-primum*, quia erat primum à secundo die azymorum. Deinde illa opinio supponit quòd sabbatum infra octavam Paschæ vocatum fuerit *primo-primum;* hoc autem hæret in quæstione, et non apparet esse verum: nam omnes evangelistæ loquuntur de illo sabbato, in cujus parasceve crucifixus est Christus, et extollunt illud, præsertim Joannes, cap. 19, dicens: *Erat enim magnus dies ille sabbati*, et interim nullus ipsorum vocat illud *primo-primum*, ubi tamen ipsis conveniebat ita vocare. Deinde cùm in Judæâ messis inciperet à secundâ die azymorum, vix apparet quomodò post Pentecosten adhuc essent grana in agris, præsertim

illis annis quibus Pascha incidebat circa vigesimam nostri mensis aprilis.

Obj. 4°: Sabbatum secundo-primum verisimiliter fuit aliquod festum, à Judæis institutum, incidens in diem sabbati. Vocabatur autem *sabbatum secundum*, quia erat secundæ institutionis; nam erat institutum post institutionem aliorum festorum à Deo factam; et vocabatur *sabbatum primum*, quia simul erat dies sabbati, quem diem Deus primò instituerat.

Hæc opinio suadetur ex eo quòd, sicut libri posteriùs in Canonem relati, vocantur ideò *deutero-canonici*, ita istud sabbatum in textu Græco vocetur *deutero-proton*.

Resp. Neg. assumpt. Nam contra hanc opinionem facit primò, quòd tunc *τὸ secundo* deberet sumi adverbialiter, et connecti cum *τῷ primo*, ubi tamen è contrario Biblia Romæ correcta, item Biblia Vitré, Estii, et novissima Lovaniensia illas duas dictiones distinguunt interjecto commate.

Secundò, inde sequeretur quòd omnia sabbata, incidentia in aliquod festum, à Deo institutum, vocata fuissent *primo-prima*, cujus tamen rei nullum omninò vestigium reperitur in Scripturâ.

Tertiò, Judæi nullum omninò habebant festum secundæ institutionis, quod occurrebat tempore spicarum: nam quatuor festa, à synagogâ instituta, erant sequentia: Primò festum Sortium, celebrandum mense Adar, id est, mense duodecimo; ut constat ex libro Esther, cap. 9, v. 21 et 23. Secundò, festum dati Ignis, celebrandum mense Casleu, id est, mense nono; ut colligitur ex 2 Machab. 1, v. 18 Tertiò, festum Encæniorum, celebrandum itidem mense Casleu; ut constat ex eodem loco. Quartò, festum ob cæsum Nicanorem, celebrandum mense Adar; ut constat ex 1 Machab. 7, v. 49.

Obj. 5°: *Sabbatum secundo-primum* idem est quod sabbatum duplex, sive sabbatum bis primum ac bis solemne; ergo videtur fuisse sabbatum in quod aliud festum, v. g., Pentecoste, incidebat.

Prob. conseq., quia Matth. 12, v. 1, in Græco, et Marci 2, v. 23, in Latino, hoc sabbatum vocatur *sabbata* in plurali; ergo plura in eo concurrebant festa.

Resp. Neg. ant. ac conseq., et ad probationem dico sabbatum de quo agit S. Lucas, cap. 6, v. 1, non ideò in locis præcitatis vocari *sabbata*, quia in eo concurrebant plura festa, sed quia in sabbato multa erant *sabbata*, id est, quietes multæ. Nam, cùm sabbatum esset festum sanctissimum, quiescendum erat ab omni prorsùs opere. Et hanc esse rationem ob quam sabbatum vocetur quandoque *sabbata* in plurali, patet ex Act. 13, v. 14, ubi dicitur: *Ingressi synagogam die sabbatorum*; id est, die sabbati. Et cap. 16, v. 13: *Die autem sabbatorum egressi sumus*; id est, die sabbati.

CAPUT XIII.

Christus in Galilæam reversus, secedit ad mare, turbam è mari docens, morbosque curans, Matth. 12, v. 15; Marci 3, v. 7. Paulò post turbis relictis ascendit in montem, in oratione pernoctat, eligit ex discipulis duodecim apostolos, ad quos ac turbam longum sermonem habet, christianæ perfectionis compendium, qui dicitur: *Sermo Domini in monte.* Matth., toto cap. 5, 6 et 7; Marci 3, v. 13; Lucæ 6, à v. 12 usque ad finem capitis. Descendens è monte in agrum Capharnaum, mundat leprosum, Matth. 8, v. 1; Marci 1, v. 40; Lucæ 5, v. 12. Urbem ingressus paralysi liberat servum centurionis, Matth. 8, v. 5; Lucæ 7; v. 1.

QUÆSTIO PRIMA.

An sermo, de quo agit Matthæus cap. 5, sit idem quem refert Lucas cap. 6.

Nonnulli interpretes existimant sermonem istum qui describitur Matth. 5, esse diversum ab eo qui refertur Lucæ 6, propter apparentem quarumdam circumstantiarum differentiam. Rectiùs tamen S. Ambros. in Lucam, Chrysost., Theophylactus et alii censent esse eumdem; et ita etiam sentit S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 19.

Hæc sententia probatur ex eo quòd habeat uterque sermo idem initium, et eumdem finem. Deinde etiam circumstantiæ videntur eædem; nam uterque evangegelista dicit quòd Christum secutæ sint multæ turbæ, et quod post finitam concionem Christus curaverit leprosum, ac deinde intraverit Capharnaum, et ibi sanaverit servum centurionis.

Obj. 1°: Sermo de quo Matth. 5, habitus est in monte, à Christo sedente; dicitur enim ibidem, v. 1: *Ascendit in montem, et cùm sedisset... docebat eos.* Sermo autem, de quo Lucæ 6, habitus est in loco campestri, à Christo stante, postquàm descendisset de monte. Ergo sunt diversi.

Resp. Neg. conseq. Nam, licèt istæ circumstantiæ primâ fronte videantur innuere quòd sint diversi sermones; tamen hoc nullo modo ex eisdem probari facilè quisque perspiciet, si benè attenderit ordinem rei gestæ, qui videtur fuisse hic. Juxta Matthæum Christus videns turbas, ut eas evitaret, in montem ascendit, et ibi noctem orando transegit; mane verò facto multos discipulos ad se vocavit, et ex eis duodecim apostolos elegit, ut habet Lucas, cap. 6, quos longo illo sermone docuit, qui à Matthæo describitur; deinde cum discipulis è monte descendit in locum campestrem, ibique coram copiosâ plebis multitudine similem habuit sermonem, qui apud Lucam exstat: ac proinde est idem sermo, sed bis habitus.

Hunc modum conciliandi utrumque evangelistam suggerit S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 19, ita scribens: « Potest intelligi cùm in monte duodecim discipulos elegit, quos apostolos nominavit, quod Matthæus prætermisit, tunc illum habuisse sermonem, quem Matthæus interposuit, et Lucas tacuit, hoc est, in monte; ac deinde cùm descendisset, in loco campestri habuisse alterum similem, de quo Matthæus tacet, Lucas non tacet, et utrumque sermonem eodem modo esse conclusum. »

Ratio autem ob quam Christus bis eumdem sermonem habuit, videtur posse assignari hæc, quòd nempe Christus hunc sermonem principaliter direxerit ad di-

cipulos et apostolos suos, ut patet ex his verbis: *Vos estis sal terræ, vos estis lumen mundi*, etc. Et ideo primâ vice eum habuit coram solis discipulis et apostolis in ipso monte. Sed quia etiam eumdem sermonem secundariò voluit dirigere ad turbas, ut qui ex illis vellent ei credere, eadem præcepta servarent; ideò secundâ vice eum in loco campestri habuit ad turbas omnis nationis, ut scirent omnes se eadem lege teneri, qui vellent fieri ejus discipuli

Inst. Sermo à Matthæo memoratus etiam habitus fuit coram turbis; nam cap. 7, v. 28, dicit idem evangelista: *Cum consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus*. Ergo dici nequit quòd soli discipuli et apostoli istum sermonem in monte audiverint.

Resp. Neg. conseq., et ad verba ex cap. 7 citata, dico cum S. P. Aug., loco supra citato: « Quod autem Matthæus isto sermone terminato sequitur et dicit: *Et factum est cum consummasset Jesus verba hæc*, etc., potest videri discipulorum turbas dixisse, ex quibus duodecim illos apostolos elegerat. » Etenim et ipsos discipulos posse appellari turbas, patet ex Lucæ 6, v. 17.

Potest et alio modo ad instantiam jam propositam responderi, videlicet quòd sermo habitus sit in monte coram solis discipulis, ut insinuat Matthæus; postea verò in loco campestri coram turbis, ut ait Lucas. Et ideò Matthæus, cùm id sciret, dixit turbas esse admiratas super doctrinâ Christi; quia nempe illam doctrinam, quam primò tradidit discipulis, tradit etiam postea turbis. Neque hæc responsio repugnat S. Augustino; quia ipse non dicit quòd *turbarum* nomine debeant discipuli intelligi, sed tantùm quòd videantur posse intelligi.

Jansenius et nonnulli alii putant præfatum sermonem tantùm semel habitum fuisse; et hi apparentem quarumdam circumstantiarum differentiam comparant hoc modo: Christus post electos ex discipulis duodecim apostolos, tum cum illis descendit è vertice montis, et stetit in loco ejusdem montis *campestri*, ut habet Lucas, cap. 6, hoc est, in loco inferiori, et plano per modum campi, ubi post edita signa curationum sedit, et partim ad discipulos, et partim ad turbas sermonem istum habuit.

Hic modus quoque bonus est, et eumdem tanquàm probabilem admittit S. Aug. loco supra citato, dicens quod sustineri possit, « in aliquâ excelsiore parte montis primò cum solis discipulis Dominum fuisse, quando ex eis illos duodecim elegit; deinde cum eis descendisse, non de monte, sed de ipsâ montis celsitudine in campestrem locum, id est, in aliquam æqualitatem quæ in latere montis erat, et multas turbas capere poterat; atque ibi stetisse, donec ad eum turbæ congregarentur. Ac posteà cùm sedisset accessisse propinquiùs discipulos ejus, atque ita illis cæterisque turbis præsentibus, unum habuisse sermonem quem Matthæus Lucasque narraverunt, diverso narrandi modo, sed eâdem veritate rerum et sententiarum, quas ambo dixerunt. Jam enim præmonuimus, quod et nullo præmonente unicuique sponte videndum fuit, si quis prætermittat aliquid quod alius dicat, non esse contrarium, nec si alius alio modo aliquid dicat, dum eadem rerum sententiarumque veritas explicetur. » Ita S. Augustinus.

Obj. 2° : Sermo quem describit Matthæus, habitus fuit dùm Christus secundâ vice ivit in Galilæam, et paucos habebat discipulos. Atqui sermo quem refert Lucas habitus fuit dum Christus jam multos habebat discipulos, et ex eis duodecim apostolos elegerat; ergo non est unus et idem.

Prob. maj., quia Matth. 4, post vocationem Petri, Andreæ, Jacobi ac Joannis, v. 23 et seq. narratur quod Christus circuierit totam Galilæam, et deinde subjungitur, v. 25, quòd eum secutæ sint turbæ multæ; quas cùm vidisset, ascendit in montem, et sermonem ad discipulos suos habuit, ut ibidem narratur, cap. 5. Ergo sermo ille habitus fuisse videtur paucis diebus post vocationem Petri et Andreæ, seu eo tempore quò Christus nondùm multos habebat discipulos.

Resp. Neg. maj.; nam quòd sermo à Matthæo descriptus, coram multis discipulis habitus sit, satis clarum est ex tota serie narrationis. Itaque ad probationem dicendum est quòd turbæ istæ non sint Christum secutæ paucis diebus post vocationem Petri et Andreæ, sed postquàm jam notabili tempore in Galilæa prædicaverat, et fama ejus etiam in regiones vicinas abierat, uti satis clarè patet Matth. 4, v. 24. Unde ut omnia concilientur, sciendum est quòd Matthæus in describendo isto sermone non servaverit ordinem temporis, sed eumdem per anticipationem narraverit. Videtur autem id fecisse ob duplicem rationem. 1° Quia in describendâ Christi prædicatione voluit summam ejus initio tradere, ut novæ legis præ veteri sublimem doctrinam, sanctitatem et perfectionem statim lectori repræsentaret per sermonem, quem Christus habuit in monte, etiamsi non ab initio prædicationis Christi, sed diù postea hic habitus sit. 2° Quia voluit Matthæus miraculorum narrationi doctrinam præponere; hoc est, voluit priùs describere doctrinam à Christo in monte traditam, ac deinde miracula, quibus eamdem Christus tam ante sermonem quàm post eum confirmavit, ad longum ac distinctè recensere. Hinc, cap. 8, quædam miracula narrat quæ Christus fecit post sermonem in monte, alia verò quæ ante patrârat: nam curatio leprosi, et servi centurionis contigit post istum sermonem; sanatio autem socrûs Petri, uti et cætera Christi gesta, quæ deinceps narrat usque ad finem cap. 9, contigerunt diu ante illum sermonem. Vide ordinem historiæ evangelicæ, quem supra, cap. 11, descripsimus.

QUÆSTIO II.

Quænam sint mandata minima; et quinam dicantur minimi in regno cœlorum.

Postquàm Christus discipulis dixisset se non venisse solvere legem, aut prophetas, sed adimplere, et ne minima quidem legis mandata aut minimam minimi man.

dati partem solutum iri, sed omnia prorsùs ad effectum perducenda esse, Matth. 5, v. 19, subjicit et ait : *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum; qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.* Hic textus multipliciter à Patribus et doctoribus exponitur, præsertim propter multiplicem significationem vocis *regni cœlorum*, quæ licèt antonomasticè sumatur pro Ecclesiâ triumphante, seu regno beatorum hominum et angelorum in eâ triumphantium, tamen satis frequenter etiam in Scripturis usurpatur pro Ecclesiâ militante, quia hæc est via ad regnum cœlorum, ad quod justi omnes adhuc in terrâ militantes habent jus ad rem.

Quia tamen versu sequenti, seu 20, videtur poni *regnum cœlorum* pro Ecclesiâ triumphante, dùm Christus dicit : *Nisi abundaverit justitia vestra plus quàm scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum;* probabilius est eumdem terminum, versu 19, in eàdem significatione esse intelligendum. Hoc posito,

Resp. et dico 1° : Tirinus et nonnulli alii putant quòd Christus, Matth. 5, v. 19, agat contra doctrinam scribarum et Pharisæorum, qui, contemptis mandatis Dei, statuebant proprias traditiones, scilicet jejunandi, frequenter se lavandi, offerendi munera in templo, solvendi decimas omnium fructuum, etiam minimorum, ut menthæ et anethi, et hæc dicebant esse maxima præcepta; nam istorum observatio conferebat sacerdotibus magnum emolumentum; alia verò præcepta legis, ut fratri suo non irasci, non aspicere mulierem oculo concupiscentiæ, non dimittere uxorem ex quâcumque causâ, non jurare per cœlum, per terram, per Jerusalem, per caput suum, honorare parentes, etc., dicebant esse *præcepta minima.* Christus ergo dicit : *Qui solverit,* id est, transgressus fuerit, *unum de mandatis istis,* quæ Pharisæi dicunt esse minima, et etiam qui alios docuerit illa solvere, seu transgredi, *minimus vocabitur in regno cœlorum;* id est, nullus ibi erit, sive non erit ibi, *ubi nisi magni esse non possunt,* inquit S. P. Aug., lib. 1 de Serm. Dom. in monte, cap. 8. Hinc mox subjicitur : *Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus quàm scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum :* id est, nisi ista præcepta quæ ipsi vocant *minima* aut *nulla*, observaveritis, *non intrabitis,* etc. Pharisæi totam suam justitiam ponunt in actibus exterioribus, v. g., dando eleemosynam clangentibus tubis, jejunando publicè, ut videantur ab hominibus ; non occidendo, non fornicando, etc. At nisi vos detis eleemosynam, et jejunetis clam, nisi non irascamini, nisi non aspiciatis mulierem ad concupiscendam eam, etc., *non intrabitis in regnum cœlorum.*

Quod autem Christus eodem versu addit : *Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum,* ad idem pertinet : nam Pharisæi docebant aliqua ex istis præceptis minimis esse observanda, sed ipsimet non observabant : imò etiam quædam sua præcepta magna ipsimet non observabant. Itaque multi dicebant esse præcepta, quæ quidem erant in se licita, sed tamen non erant omnia per legem præcepta; et interim ipsi difficiliora prætermittebant. Unde Christus, Matth. 23, v. 2, ad turbas et discipulos suos dicit : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et Pharisæi. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite* (adeòque saltem plurima quæ docebant erant licita), *secundùm opera verò eorum nolite facere,* etc.

Dico 2° : Licet prædicta interpretatio, quæ per *mandata minima* intelligit illa quæ scribæ et Pharisæi dicebant esse minima, quamvis in se essent magna, sit plausibilis ac probabilis; verisimilior tamen videtur interpretatio eorum qui per *mandata minima* etiam intelligunt illa quæ in lege, quam non venerat Christus solvere, sed adimplere, erant minima.

Probatur, quia hæc verba Christi : *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis,* etc., cohærent cum præcedentibus : *Amen quippe dico vobis, donec transeat cœlum et terra, iota unum, aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant.* Atqui per iota unum, aut unum apicem omnes communiter intelligunt minima quæque, sive promissa, sive prædicta, sive figurata, sive præcepta; ergo per mandata minima non tantùm intelliguntur illa quæ Pharisæi dicebant esse minima, sed etiam quæ in lege erant minima. Hinc S. P. Aug., lib. 1 de Serm. Dom. in monte, cap. 8, ita scribit : « Quod autem ait : *Iota unum, aut unus apex non « transibit à lege,* nihil potest aliud intelligi, nisi ve« hemens expressio perfectionis, quæ per litteras sin« gulas demonstrata est : inter quas litteras iota minor « est cæteris, quia uno ductu fit : apex autem est « etiam ipsius aliqua in summitate particula. Quibus « verbis ostendit in lege ad effectum etiam minima « quæque perduci. Deinde subjicit : *Qui enim solverit « unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homi« nes, minimus vocabitur in regno cœlorum.* Mandata « ergo minima significata sunt per unum iota et unum « apicem. »

Dices : Christus ibidem docet quòd qui unum de mandatis istis solverit, seu transgressus fuerit, minimus futurus sit in regno cœlorum ; id est, quòd non sit futurus in regno cœlorum : atqui propter solam transgressionem mandati cujuscumque minimi nemo potest excludi à regno cœlorum ; nam sunt varia mandata in lege minima, quorum transgressio non est peccatum mortale ; ergo per mandata minima, non intelligit illa quæ erant minima in lege.

Resp. Neg. maj., quia Christus docet quòd iste minimus futurus sit in regno cœlorum, qui unum de mandatis minimis transgressus fuerit, et alios idem transgredi docuerit : jam verò qui transgressus fuerit, et simul transgrediendum docuerit, peccat graviter, quandoquidem doceat manifestum errorem ; adeòque talis est hæreticus : siquidem docere quòd liceat mandata Dei, etiam quantùmvis minima transgredi, est manifesta hæresis.

Hinc tamen non ex opposito inferendum est quòd ille qui illa mandata minima impleverit, et alios implere docuerit, sit futurus in regno cœlorum : nam

Christus in secundo membro non addit : *Unum de istis minimis*, sed simpliciter dicit : *Qui fecerit et docuerit*, mandata scilicet omnia quæ traditurus erat. Unde S. P. Aug., loco supra citato, rursùs ita scribit : « Sic « est accipienda illa sententia : Qui autem fecerit et « docuerit sic, magnus vocabitur in regno cœlorum ; « id est, non secundùm illa minima, sed secundùm ea « quæ ego dicturus sum. Quæ sunt illa? Ut abundet « justitia, inquit, vestra, super scribarum et Phari- « sæorum, quia nisi abundaverit justitia, non intrabi- « tis in regnum cœlorum. Ergo qui solverit illa mi- « nima, et sic docuerit, minimus vocabitur : qui autem « fecerit illa minima, et sic docuerit, non jam magnus « habendus est et idoneus regno cœlorum, sed tamen « non tam minimus quàm ille qui solvit. Ut autem sit « magnus, atque illi regno aptus, facere debet et do- « cere, sicut Christus nunc docet; id est, ut abundet « justitia ejus super scribarum et Pharisæorum. »

QUÆSTIO III.

De quibusdam aliis hùc spectantibus.

Christus Dominus volens apostolos et discipulos suos docere viam perfectionis, dicit illis : *Nisi abundaverit justitia vestra plus quàm scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.* Id est, si ad regnum cœlorum pervenire velitis, non tantùm debetis homines docere præcepta Dei, sicut faciunt scribæ et Pharisæi, qui, etsi doceant homines observare divina præcepta, tamen ipsimet non observant; sed vos ipsi eadem observare et implere debetis ; et quidem non tantùm illa quæ audîstis vel didicistis à doctoribus seu præceptoribus vestris, sed etiam ea quæ ego vobis dicturus sum. Itaque ut legem non juxta nudum verborum sonum, sed juxta intentionem legislatoris observarent apostoli,

Matth. 5, v. 21, Christus illis dicit : *Audîstis quia dictum est antiquis;* id est, priscis patribus, qui legem ipsam à Deo per Moysen acceperunt : *Non occides.* A primo secundæ tabulæ præcepto incipit Dominus ostendere quòd vera justitia debeat esse major illâ quam docebant scribæ et Pharisæi. Nam hi putabant hâc lege duntaxat vetari homicidium ; at Christus hic docet per illam etiam vetari iram, verba, verbera, probra, etc., quæ sunt præludia homicidii, et ad illud rectâ viâ ducunt. Ac proindè, si hæc caveantur, manifestum est perfectissimè impleri legem : *Non occides.*

Qui autem occiderit, reus erit judicio. Id est, obnoxius et obligatus erit judicio, ut in eodem facinus factumque ejus examinetur, utque judicum examini et censuræ homicida subjaceat, qui juxta legem eum ad mortem condemnent, nisi deprehendant eum fortuitò, vel necessitate se defendendi, hominem occidisse.

Vers. 22 : *Ego autem dico vobis.* Non minori auctoritate quàm Moyses dico vobis, tanquàm legislator novæ legis, et verus interpres veteris : *Quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio.* Aliter hìc capitur *τὸ judicio*, quàm v. 21 : ibi enim intelligitur judicium humanum, quo homicida à judicibus judicatur et damnatur ad mortem, hìc verò intelligitur judicium divinum, quo Deus iram judicat et damnat, venialem quidem ad pœnam temporalem, mortalem verò ad pœnam æternam. Significatur itaque quòd etiam ira, seu sola voluntas nocendi aut occidendi, sit crimen quod in judicio divino judicari et puniri meretur.

Qui autem dixerit fratri suo, raca, reus erit concilio. Nonnulli, apud S. Aug., lib. 1 de Serm. Dom. in monte, cap. 9, putant quòd *raca* deducatur à voce græcâ *ῥάκος*, id est, *pannus*, ut significet pannosum. Sed ipse Aug. dicit se audivisse à quodam Hebræo quòd *raca* sit vox non significans aliquid, sed indignantis animi motum exprimens. Jansenius verò putat quòd *raca* sit vox Syriaca, quæ idem significat quod *vacuus.* Unde juxta ipsum est genus convicii levioris quo exprobratur alicui vel inanitas seu levitas morum vel fortunarum.

Qui autem dixerit, fatue, reus erit gehennæ ignis. Juxta Jansenium *τὸ fatue* non significat fatuitatem naturalem, sed moralem ; quo modo in Scripturis omnes peccatores vocantur *fatui.* Significatur itaque convicium gravissimum in moribus ; et sensus est : Qui simile convicium proximo suo exprobraverit, *reus erit gehennæ ignis.* Id est, supplicii æterni, cui pœnæ nullam æqualem infligit ullum concilium humanum.

Dices : Ergo aliis duobus peccatis non tribuitur pœna gehennæ ; et consequenter ex genere suo non sunt mortalia.

Resp. Neg. illationem, quia per præfatos gradus pœnarum designavit Dominus diversos gradus supplicii, in inferno pro peccatis mortalibus subeundi. Sensus igitur videtur esse hic : Sicut gravius est reum esse concilio quàm judicio, sic gravius à Deo punietur ille qui dixerit fratri suo *raca*, quàm qui solummodò ipsi iratus fuerit. Gravissimè autem punietur iste qui dixerit, *fatue.*

Matth. 7, v. 18 : *Non potest arbor bona malos fructus facere : neque arbor mala bonos fructus facere.* Per arborem bonam intelligitur bona voluntas, et per arborem malam mala voluntas. Ex bonâ voluntate, *quà tali*, non possunt nisi bona opera emanare, et ex malâ voluntate, *quà tali*, non nisi mala.

Dices : Sequitur v. 19 : *Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur.* Ergo per arborem, non voluntas, sed homo debet intelligi ; non enim voluntas propriè, sed homo in ignem mittitur.

Resp. per arborem quidem intelligi hominem, sed in quantum voluntatem habet. Unde S. P. Aug., qui lib. 14 de Civ. Dei, cap. 11, per arborem intelligit voluntatem, dicit per arborem bonam et malam intelligi hominem, quatenùs est bonæ aut malæ voluntatis.

Dixi quòd ex voluntate bonâ, *quà tali*, seu quatenùs bona est, non possint nisi bona opera emanare, et ex malà, *quà tali*, seu quatenùs mala est, non nisi mala : Quia aliundè certum est quòd bonus homo possit quædam mala opera facere, et malus quædam bona.

Cætera, quæ de sermone Domini in monte, v. g., de octo beatitudinibus et præceptis moralibus tractari possent, hìc omittimus ; quia ea passim explicantur

in catechismis, et passim traduntur in theologiâ.

QUÆSTIO IV.

Ubi fuerit curatus leprosus; et an centurio, qui ad Christum accessit, fuerit Judæus.

Cùm consummâsset Jesus concionem suam, *admirabantur turbæ super doctrinâ ejus. Erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut scribæ eorum, et Pharisæi.* Matth. 7, v. 28 et 29. In textu Græco habetur: *Sicut auctoritatem habens.* Unde sensus videtur esse hic: Christus non docebat turbas (præsertim in hâc concione) sicut scribæ et Pharisæi docebant, qui omnia sua probare conabantur ab auctoritate Moysis et prophetarum, sed sicut ipsemet potestatem habens legislatoris, seu auctoritatem legis condendæ. Hinc non dicit: *Moyses dixit*, etc., sed: *Ego autem dico vobis*, nempe ut legislator. Hic ergo significatur, inquit Estius, Christum fuisse legislatorem: nec talem, qualis Moyses, qui tantùm erat Dei internuntius, verba Dei ad populum referens; sed qui suam ipsius legem proferret.

Resp. et dico 1°: Leprosus à Christo sanatus fuit prope civitatem Capharnaum.

Probatur. Quia dicit S. Lucas, cap. 5, v. 12: *Et factum est, cùm esset in unâ civitatum, et ecce vir plenus leprâ, et videns Jesum, et procidens in faciem, rogavit eum, dicens: Domine, si vis, potes me mundare.* Atqui ex Matthæo, cap. 8, v. 5, manifestum est quòd Christus post sanationem leprosi intraverit civitatem Capharnaum; ergo prope eamdem civitatem leprosus ille sanatus est.

Dices 1°: Matthæus, cap. 8, v. 1, dicit: *Cùm autem descendit de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ; et ecce vir leprosus veniens*, etc. Ergo videtur ille leprosus sanatus fuisse in valle, vel planitie istius montis.

Resp. Neg. conseq. Nam Matthæus non exprimit locum in quo leprosus sanatus est, sed solummodò dicit quòd sanatus fuerit post descensum Christi de monte. Locum autem quem Matthæus omisit interponere, Lucas expressit, dicens id factum esse dùm Christus erat prope unam civitatum, id est, prope Capharnaum; uti ex Matthæo manifestum esse statim supra diximus.

Dices 2°: Lucas dicit id esse factum, *cùm* Christus *esset in unâ civitatum;* ergo non prope, sed in civitate Capharnaum leprosus iste sanatus est.

Resp. Neg. conseq., quia phrasi Scripturæ τὸ *in* aliquando sumitur pro *juxta* vel *prope;* et sic in aliquo loco seu oppido dicuntur facta quæ juxta vel prope contigerunt. Inter alia autem hoc patet ex Lucæ 9, v. 31, ubi Moyses et Elias tempore transfigurationis Christi *dicebant excessum ejus quem completurus erat in Jerusalem.* Item ibidem, cap. 13, v. 33, dicitur: *Non capit Prophetam perire extra Jerusalem.* Et tamen Christus (de cujus morte hæc prædicuntur) non in urbe Jerosolymitana, sed juxta seu prope eam mortuus fuit. Eodem igitur sensu leprosus dicitur in civitate Capharnaum sanatus, quia nempe juxta seu prope illam, puta in suburbio, curatus fuit.

Dico 2°: Centurio ille qui in civitate Capharnaum dicitur accessisse ad Christum, non fuit Judæus, sed gentilis.

Probatur, quia Christus audiens verba et fidem centurionis *admiratus est, et sequentibus se dixit: Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel*, Matth. 8, v. 10. Ergo ille centurio non erat Israelita. Et ibidem v. 11: *Dico autem vobis quia multi* (scilicet ethnici, similes huic centurioni) *ab oriente et occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac et Jacob in regno cœlorum: filii autem regni* (id est, Judæi) *ejicientur in tenebras exteriores.* Deinde Lucæ 7, v. 4, ipsi Judæi commendant centurionem Christo, dicentes: *Quia dignus est ut hoc illi præstes: diligit enim gentem nostram; et synagogam ipse ædificavit nobis.* Ergo non erat ipse centurio Judæus.

Dices: S. Hilarius in præcitatum Matthæi locum ait: *Non erat tribunus iste de gentibus. Et quomodò in Israel fides talis non est reperta, cùm qui crederet esset Israelita?*

Resp. mirum esse quòd S. Hilarius in istam opinionem abierit, quandoquidem Scriptura contrarium manifestè insinuet. Interim ejus auctoritati oppono auctoritatem S. Chrysostomi, qui, hom. 27 in Matth., ita scribit: *Ex genere Judæorum non fuisse centurionem, tum à nomine ipso, vocabuloque centurionis perspicuum est; tum etiam quia dictum est neque in Israel tantam fidem fuisse inventam.* Similiter etiam loquitur S. P. Aug., serm. 6 de Verbis Dom.: *Erat iste de gentibus; erat quippe centurio.*

Petes 1° quomodò, Matth. 8, v. 5, dicatur quòd centurio accesserit ad Christum, cùm, Lucæ 7, v. 3, de centurione dicatur: *Misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, et salvaret servum ejus.*

Resp. centurionem accessisse ad Christum non per se sed per seniores Judæorum. Ita utrumque evangelistam conciliat S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang. cap. 20, dicens: « Non solùm dicere solemus, accessisse aliquem etiam antequàm perveniat illùc quò dicitur accessisse; unde etiam dicimus: Parùm accessit vel multùm accessit eò quò appetit pervenire; verùm etiam ipsam perventionem cujus adipiscendi causâ accedit, dicimus plerùmque factam, etsi eum ad quem pervenit, non videat ille qui pervenit, cùm per amicum pervenit ad aliquem, cujus ei favor est necessarius. Quod ita tenuit consuetudo, ut jam etiam vulgò perventores appellentur qui potentium quorumlibet tanquàm inaccessibiles animos, per convenientium personarum interpositionem ambitionis arte pertingunt. Si ergo ipsa perventio usitatè dicitur per alios fieri, quantò magis accessus per alios fieri potest?... Non ergo absurdè Matthæus, etiam quod vulgò possit intelligi per alios facto accessu centurionis ad Dominum, compendio dicere voluit: *Accessit ad eum centurio.* »

Petes 2° quomodò secundùm Matthæum dixerit centurio: *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum*, et secundùm Lucam ipsum rogaverit ut veniret.

Resp. Centurionem misisse seniores Judæorum

(reputabat enim se indignum ad Christum accedere) ut Christus servum illum sanare dignaretur. Judæi autem illi rogaverunt Christum ut ad centurionem veniret : qui audiens Christum ad se venire, *misit ad eum*, ut habet Lucas, cap. 7, v. 6, *amicos dicens : Domine, noli vexari : non enim sum dignus ut sub tectum meum intres. Propter quod et meipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te; sed dic verbo et sanabitur puer meus.*

QUÆSTIO V.

Quo sensu Christus dixerit se non invenisse tantam fidem in Israel, quantam in isto centurione.

Non facilè resolvi potest quo sensu vera sint hæc Christi verba, quæ sequentibus se dixit : *Non inveni tantam fidem in Israel.* Ratio hujus est quòd patriarchæ et prophetæ majorem fidem habuerint quàm ille centurio.

Quòd si dicas Christum tantùm loqui de Israelitis sui temporis, certum est quòd D. Virgo, et S. Joannes Baptista majorem fidem habuerint. Item certum videtur quòd Petrus et cæteri apostoli majorem habuerint.

Resp. et dico 1° Christum loqui de fide præsentium. Ita sentit S. Hieron., in cap. 8 Matth., dicens : *De præsentibus loquitur, non de omnibus retrò patriarchis et prophetis.* Præterea loquitur Dominus de illo tempore quo cœpit concionari et miracula facere; adeòque loquitur de illis qui ob ejus miracula et prædicationes crediderunt. D. Virgo autem et Joannes Baptista crediderunt antea independenter ab illis.

Origenes, hom. 5 in diversa novi Testamenti loca, putat fidem centurionis fuisse majorem fide apostolorum, Marthæ et Magdelenæ. Unde ex ipso dicit D. Thomas in præcitatum Matthæi locum : « Quæstio est « de apostolis, Marthâ et Magdalenâ. Et dicendum « est quòd centurio majoris erat fidei, quia nullum « præambulum viderat, sicut isti qui miracula vide- « rant. Petrus venit ad vocem Andreæ, Andreas ad « vocem Joannis Baptistæ; in verbo Marthæ fuit « aliquid dubietatis, quia dixit : *Domine, si fuisses « hìc, frater meus non fuisset mortuus,* quasi absens « non posset. Sed in verbo centurionis nihil fuit du- « bietatis. »

Interim his non obstantibus dicendum videtur centurionem à Christo non comparari cum apostolis : nam inprimis sicut Petrus non credidit, antequàm audisset vocem Andreæ; ita centurio certè non credidit antequàm audisset publicam famam de prædicationibus et miraculis Christi; est enim *fides ex auditu*, et *quomodò credent ei quem non audierunt?* Ad Rom. 10. Deinde apostoli crediderunt ab initio independenter à miraculis ac publicâ famâ de Christo. Quare

Dico 2° cum Abulensi Christum non simpliciter omnes Israelitas conferre cum centurione, sed tantùm illos qui sanitatem ab ipso petiverunt. Unde sensus verborum est : A tempore, quo cœpi concionari et miracula facere, nullus à me tantâ fide sanitatem petivit, quantâ petiit iste centurio. Hic sensus est facilis, et servat apostolis suum honorem.

Dices cum Euthymio : Centurio petivit à Christo verbum, rogans eum : *Dic verbo;* leprosus verò petivit solam voluntatem, dicens : *Domine, si vis, potes me mundare.* Atqui major est fides credentis quòd possit Dominus solâ voluntate sanare quàm requirentis insuper aliquod verbum : ergo fides leprosi fuit major quàm fides centurionis. Ac proindè verba Christi intelligenda sunt cum proportione ethnici ad Judæum, scilicet quòd fides in homine ethnico plus fulgeat quàm in Judæo, sicut fax, noctu accensa, plus fulget quàm de die.

Resp. neg. conseq., quia verba Christi nimis apertè centurionem anteponunt leproso : nam laudat ejus fidem, non à subjecto, sed à præstantiâ, quæ erat in ejus fide. Deinde videtur indignum Christo tenere discursum similem huic : *Nulla fax Israelitarum adeò lucet de die quàm fax centurionis lucet de nocte.*

Adde quòd verba centurionis majorem demonstrent fidem quàm verba leprosi : nam centurio dixit Christum posse solo verbo sanare : *Tantùm dic verbo;* quia omnia debent tibi obedire, sicut milites obediunt mihi; leprosus autem non dixit Christum posse solâ voluntate sanare, sed tantùm posse sanare *si velit*, v. g., ipsum tangendo, prout fecit; vel mittendo ipsum ad aliquem fluvium ut lavaret se (uti fecit Elisæus cum Naaman Syro), vel alio modo Christo cognito. Unde Christus inspector cordium aliter judicavit de verbis leprosi, aliter de verbis centurionis; sicut Deus aliter judicavit de verbo *peccavi* Saülis, 1 Reg. 15, v. 24, aliter de verbo *peccavi* Davidis, 2 Reg. 12, v. 13.

CAPUT XIV.

Postquàm Christus sanaverat servum centurionis, Capharnao discessit, et ivit ad civitatem Naim, et prope hujus oppidi portam resuscitavit filium viduæ; uti patet ex Lucâ, cap. 7, v. 11, ubi ita habetur : *Et factum est, deinceps ibat in civitatem quæ vocatur Naim.* Interim Joannes è carcere mittit duos de discipulis suis ad Christum, qui Joannem ex multis capitibus laudans, taxat impœnitentiam Judæorum, maximè Corozain, Bethsaidæ, et Capharnai, Matth. 11, à v. 2 usque ad 25; Lucæ 7, à v. 18 usque ad 36.

QUÆSTIO PRIMA.

Quandonam, et ob quam causam Joannes duos de discipulis suis miserit ad Christum.

Resp. et dico 1° : Quo tempore discipulos illos ad Christum miserit Joannes, non indicat Matthæus, sed ex Lucâ colligitur hoc contigisse post resuscitationem filii viduæ civitatis Naim : siquidem, cap. 7, post narratam hanc historiam, subdit, v. 18 : *Et nuntiaverunt Joanni discipuli ejus de omnibus his. Et convocavit duos de discipulis suis Joannes, et misit ad Jesum, dicens : Tu es qui venturus es, an alium exspectamus?* Etenim illa verba : *Et nuntiaverunt Joanni discipuli de omnibus his*, satis clarè insinuant quòd ipsi nuntiaverint mirabilia opera, seu miracula quæ evangelista Lucas immediatè ante narraverat Christum fecisse; atqui

inter illa est resuscitatio filii viduæ civitatis Naim; ergo post resuscitationem istius filii misit Joannes discipulos illos ad Christum.

Dico 2°: Joannes misit duos de discipulis suis ad Christum, ut inquirerent an ipse esset magnus ille Propheta, Redemptor Israelis et Salvator mundi, id est, Messias ab omnibus prophetis promissus, et à patribus avidissimè desideratus, qui tunc, seu quando Joannes illos discipulos misit, quasi jamjam venturus ab omnibus exspectabatur. Videtur enim alludere ad oraculum patriarchæ Jacob., Gen. 49, v. 10: *Non auferetur sceptrum de Judâ,* etc., *donec veniat qui mittendus est;* puta Messias.

Cùm autem hæc interrogatio contineat magnam dubitationem, hinc ex præcitatis Joannis verbis Tertul., lib. de Baptismo, cap. 10, et auctor Quæstionum ad Orthodoxos, quæst. 38, opinantur Joannem dubitâsse de Jesu an ipse esset Messias sive Christus. Sed hæc opinio nullatenùs admitti potest; nam Joannes jam diù ante varia dederat de Christo testimonia quòd ipse esset promissus in lege Messias; prout constat ex iis quæ supra, cap. 9, quæst. 1, dicta sunt. Adeòque Joannes nullatenùs dubitabat, sed optimè noverat quòd Jesus esset promissus in lege Messias.

Itaque S. Gregor., hom. 6 in Evangelia arbitratur dubitâsse Joannem, non quidem an Christus esset Messias, sed an ad inferos esset venturus? *Quærit,* ait ibidem, *ut sciat si is qui per se venerat in mundum, per se etiam ad inferna claustra descendat,* etc. Unde juxta hanc interpretationem sensus præfatorum verborum est hic: Tu es qui venturus es ad inferos, an alium exspectamus, qui eò sit descensurus, patrumque animas liberaturus? Item, hom. 1, in Ezechielem ait: *Joannes in terris quidem venisse Redemptorem noverat; sed an per semetipsum ad aperienda inferni claustra descenderet, dubitabat.* Eodem ferè modo verba Joannis interpretatur S. Hieron., in cap. 11 Matth. dicens: *Manda mihi utrùm te et inferis debeam nuntiare qui nuntiavi superis. An non conveniat filio Dei, ut gustet mortem, et alium ad hæc sacramenta missurus es?* Meminit etiam hujus opinionis S. Chrysost., hom. 37 in Matth., his verbis: *Ignorabat Joannes, aiunt nonnulli, non totum mysterium: sed utrùm ab hominibus morti truderetur, an non, id dubitabat.*

Attamen nec hæc opinio videtur admittenda: nam cùm Joannes jamdiù ante prædixisset Christum esse Agnum Dei qui peccata mundi suo sanguine ablueret, haud dubiè optimè noverat quòd Messias pro salute generis humani moriturus foret. Unde S. Chrysost., hom. cit., istam opinionem refutat sequentibus verbis: *Joannes Christum vocavit Agnum, quia in crucis patibulo suspendendum sciebat. Cùm enim dixerit: Qui tollit peccata mundi, idipsum significavit.*

Dicendum igitur cum S. Chrysost., loco citato, quòd Joannes miserit discipulos, ac rogaverit Jesum, an ipse sit ille *qui venturus est*, non quòd de eo ullo modo dubitaverit, sed quòd morti vicinus, discipulos de eo dubitantes voluerit instrui, et ad Christum traduci. Etenim quòd varii ex discipulis Joannis dubitaverint, an Christus esset verus Messias, satis constat ex eo quòd adversùs eum aliquid, ut Hieron. loquitur, mordacitatis ac livoris habuerint, et pro magistro suo Joanne fuerint æmulati, prout liquet Joan. 3, v. 26, ubi dicunt: *Ecce hic baptizat*, Christus scilicet, *et omnes veniunt ad eum.* Quasi dicerent: Nos deserimur, ad illum turba confluit. Unde ex Lucæ 7, v. 18, constat hanc legationem eâ occasione contigisse quòd discipuli Joannis narrarent ei miracula Christi, cùm quâdam scilicet æmulatione. Itaque ut eorum infirmitati et ignorantiæ consuleret, illam ipsam in se suscepit ut ita ipsi liberiùs interrogarent: *Tu es qui venturus es?* Id est, qui juxta vaticinia prophetarum exspectatur venturus, scilicet Messias. Hinc S. Hilarius, can. 11 in Matth., ait: *Non suæ, sed discipulorum ignorantiæ Joannes consuluit.* Item D. Cyrillus, lib. 2 Thesauri, cap. 4, dicit: *Quando Joannes prophetico spiritu, quo repletus erat ex utero matris suæ, nudum jam sibi imminere gladium vidit, voluit discipulos suos in fide Christi confirmare, apertèque docere, ut scirent ipsum esse qui ad salutem omnium exspectabatur.* Similiter etiam loquitur D. Thomas in cap. 11 Matth., dicens: *Discipuli calumniabantur de Christo; ideò ipse misit, non quia ipse dubitaret, sed ne ipsi calumniarentur, sed confiterentur.*

Interim quia in illâ ipsâ horâ quâ ad Christum venerant duo prædicti Joannis discipuli, multa miracula patrata erant, uti refert Lucas; hinc Jesus non tam verbis quàm factis quæstionem solvere, eosque convincere voluit, eò quòd id minùs esset obnoxium calumniæ. Itaque non verbis, sed rebus ipsis se Messiam esse ostendens, respondit: *Euntes renuntiate Joanni quæ audistis,* scilicet de me narrari. Nam quod dicitur Matth. 11, v. 4, *mortui resurgunt,* non viderant ipsi, sed recenter factum audiverant. *Et vidistis,* videlicet ista quæ tunc facta fuisse Lucas commemorat.

Quæstio II.

Quo sensu nullus inter natos mulierum surrexerit màjor Joanne Baptistâ.

Postquàm discipuli Joannis abiverant, Christus coram turbis eum plurimùm laudat, et inter alia quæ de ipso profert elogia, Matth. 11, v. 11, dicit: *Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptistâ.* Lucas, cap. 7, v. 28, ita habet: *Dico enim vobis: Major inter natos mulierum propheta Joanne Baptistâ nemo est.* Ex quibus verbis interpretes communiter deducunt quòd Joannes superaverit omnes prophetas, tum officio, tum sanctitate.

Obj. 1°: Saltem Joannes non fuit major Moyse: nam Deuter. 34, v. 10, dicitur: *Non surrexit ultra propheta in Israel sicut Moyses.*

Resp. quòd immediatè subjungatur: *Quem nôsset Dominùs facie ad faciem, in omnibus signis atque portentis quæ misit per ipsum, ut faceret in terrâ Ægypti Pharaoni,* etc. Sensus ergo est: Non surrexit propheta major Moyse ad patranda mirabilia, etc. Joannes enim in miraculis fuit minor Moyse; nam ipse nullum fecit. Excessit tamen Joannes Moysen et cæteros prophetas, quia illi omnes Christum quidem pro-

phetaverunt futurum, sed non viderant, nec ostenderunt præsentem; hoc tamen facere meruit Joannes Baptista, adeòque major fuit. Unde dicitur Matth. 13, v. 16, et Lucæ 10, v. 23: *Beati oculi qui vident quæ vos videtis. Dico enim vobis quod multi prophetæ et reges voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt.*

Obj. 2°: Dicit Dominus: *Nullus major Joanne Baptistâ.* Atqui inde non sequitur quòd non fuerint illi æquales; ergo non superavit omnes prophetas sanctitate.

Prob. min., quia S. Hieron., in cap. 11 Matth. dicit: *Non cæteris prophetis, et patriarchis, cunctisque hominibus, Joannem prætulit; sed cæteris coæquavit.* Item S. P. Aug., lib. 2 cont. adversarium legis et prophetarum, cap. 5, ait: *Potuerunt esse prophetæ aliqui Joanni æquales, aliqui minores, nullus major, ob sententiam Domini.*

Resp. ex verbis Christi solitariè spectatis non absolutè sequi Joannem fuisse majorem cæteris, uti illi Patres benè observârunt; sed id videtur posse deduci ex istis verbis, si conferantur cum cæteris, nempe cum iis quæ habet Matthæus, cap. 11, v. 9, ubi Christus vocat Joannem *plus quàm prophetam.* Ex his enim patet quòd Joannem prætulerit cæteris. Adde quòd ipsum vocet *Eliam* per excellentiam.

Observandum tamen hìc est quòd verba illa, *non surrexit major*, etc., tantùm videantur esse intelligenda de sanctis veteris, non vero novi Testamenti.

1° Quia Christus non loquitur de futuris sanctis, sed de præteritis, ut patet ex τῷ *surrexit;* item ex eo quòd loquatur de prophetis veteris Testamenti; ut liquet ex contextu, et ex S. Lucâ.

2° Quia D. Virgo certissimè fuit major quàm Joannes Baptista; ergo verba illa non sunt intelligenda de sanctis novi Testamenti.

3° Quia videntur apostoli fuisse majores Joanne: nam inprimis ipsi Christum ostenderunt toti mundo, Joannes verò eum tantùm ostendit Judæis. Deinde apostoli pleniùs et perfectiùs cum Christo conversati sunt, à quò plurimùm fuerunt dilecti, et omnia mysteria didicerunt, juxta illud Joan. 15, v. 15: *Vos autem dixi amicos; quia omnia quæ audivi à Patre meo, nota feci vobis.* Denique et ipsi Spiritûs sancti gratiâ abundè perfusi fuerunt in die Pentecostes.

Dices 1°: Apostoli erant adhuc valdè imperfecti, dùm Christus ista dicebat; ergo Joannes erat major illis.

Resp. cum hoc benè stare quod postea majores evaserint. Unde etiam non dicimus quòd illo tempore quo Christus Joannem plurimùm laudavit coram turbis, apostoli fuerint majores Joanne; sed asserimus admodùm probabile esse, quod postea majores evaserint quàm fuerat Joannes.

Dices 2°: S. Ambros., serm. 94, Chrysost., hom. 38 in Matth., et plures alii censent Joannem Baptistam esse maximum omnium sanctorum: et hanc opinionem videtur etiam sequi Ecclesia; nam in Litaniis præponit ipsum omnibus sanctis, scilicet exceptis Christo et Maria. Ergo præfatus Evangelii textus non tantùm de sanctis veteris Testamenti, sed etiam novi Testamenti intelligendus est.

Resp. Neg. conseq., et ad auctoritatem illorum Patrum dico quod ipsi fecerint sicut concionatores facere consueverunt, qui, dùm aliquem sanctum laudant, videntur ipsum extollere super omnes alios. Et sanè quòd verba illorum Patrum non possint sumi strictè, indè patet quòd alias ex iis sequeretur ipsum esse majorem D. Virgine; siquidem ita eum extollunt, ut diceres ipsum esse maximum omnium omninò sanctorum. Ex Litaniis autem nihil concludi potest: nam non sunt illi semper majores sancti, qui in Litaniis ponuntur priori loco, ut patet legenti.

QUÆSTIO III.

Quo sensu Christus dicat quòd qui est minor in regno cælorum, major sit Joanne Baptistâ.

Christus immediatè post verba illa: *Non surrexit... major Joanne Baptistâ*, subjungit: *Qui autem minor est in regno cælorum, major est illo*, scilicet Joanne Baptistâ. Obscurus est hic locus: neque facilè potest intelligi quis minor in regno cælorum dicatur, qui tamen sit major Joanne.

Resp. et dico 1°: Juxta S. Cyrillum, lib. 2 Thesauri, cap. 4, Isidorum Pelusiotam, lib. 1, epist. 68, Toletum et Maldonatum in jam citatum Evangelii locum, sensus est hic: Minimus sanctus in regno cælorum, id est, in Evangelio, seu novo Testamento, major est Joanne, qui tamen est maximus veteris Testamenti.

Si quæras quomodò dici possit quod minimus eorum qui Evangelium recipiunt, sit major Joanne: respondetur, majorem esse ratione statûs et legis novæ, quæ est filiorum; vetus verò erat servorum: atqui minimus filius major est maximo servo; ergo, etc.

Hæc tamen interpretatio magnam habet difficultatem,

1° Quia verisimillimum est Joannem fuisse à Christo baptizatum, adeòque etiam ad novum Testamentum pertinuisse. Dicit enim S. Thom. 2-2, q. 174, a. 4, ad 3: *Joannes pertinet ad novum Testamentum cujus ministri præferuntur etiam ipsi Moysi, quasi magis revelatè speculantes, ut habetur secundæ ad Corinth. tertio.*

2° Quia indè sequeretur quòd Joannes Evangelium non receperit, cùm tamen ipse fuerit primus, et dux aliis, ut reciperent.

3° Quia Christus voluit hìc Joannem laudare; atqui non est ulla laus dicere quòd sit minor sanctitate, quàm minimus Christianorum; ergo, etc.

Quòd verò Christus hoc dicat ratione statûs, seu legis, quis credet? Non enim leges, sed personas laudabat; nec est aliquis speciali laude dignus ex eo quòd nascatur hodiè vel cras; ex rege vel ex rustico, etc., quia nobilem nasci fortunæ est, non meriti.

Dico 2°: Tò *minor* probabiliùs intelligendum est de Christo, ita ut sensus sit: Joannes est maximus omnium prophetarum: sed ego, qui sum minor illo ætate

et multorum opinione, sum tamen major illo in regno cœlorum; quia Joannes venit propter me, testimonium dedit quòd ego sim Messias, ergo sum major illo. Christus igitur hìc voluit probare, non solùm miraculis, sed etiam verbis se esse Messiam; non verò Joannem, quem aliqui Messiam esse putabant. Ita Theophylactus, Euthymius, et S. P. Aug., tract. 13 in Joan., ubi ita scribit: « Dixit (Christus) de Joanne: In natis mulierum non surrexit major Joanne Baptistâ. Sed quia illi se præposuit, in hoc quod plus erat Joanne, Deus erat. *Qui autem minor est*, inquit, *in regno cœlorum, major est illo*. Minor nativitate, major divinitate, majestate, claritate; tanquàm in principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. »

Dico 3°: Prædicta verba probabiliter etiam continent hunc sensum: Minimus sanctus in cœlo, major est Joanne, maximo sancto in terris: nam Dei cognitio, et scientia beatifica, quam habet minimus angelus in cœlo, longè superat omnem cognitionem propheticam. Etiam amor Dei præsentis in cœlo, vincit longè amorem Dei absentis in terrâ. Hunc sensum quoque admittit S. P. Aug., lib. 2 contra adversarium legis et prophetarum, cap. 5, dicens: *Quia in regno cœlorum sunt angeli, quilibet in eis minor, major est utique quolibet sancto et justo portante corpus, quod corrumpitur, et aggravat animam.* Idem habent S. Hieron. et Beda, in cap. 11 Matth. et Ambros. in cap. 7 Lucæ. Itaque voluit Christus hoc dicendo animare fideles, ut conentur obtinere regnum cœlorum: quia, ut immediatè subjungit: *A diebus Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.*

Dices: Joannes Baptista erat tunc dignus majori gloriâ, quàm minimus angelus; ergo erat illo major sanctitate.

Resp. cum D. Thomâ, 1 p., q. 117, a. 2, ad 3: « Dicendum quòd aliqui homines, etiam in statu viæ, sunt majores aliquibus angelis, non quidem actu, sed virtute, in quantum scilicet habent charitatem tantæ virtutis, ut possint mereri majorem beatitudinis gradum, quam quidam angeli habeant. Sicut si dicamus semen alicujus magnæ arboris esse majus virtute quàm aliquam parvam arborem, cùm tamen multò minus sit in actu. »

CAPUT XV.

Postquàm S. Lucas cap. 7 narrâsset ea quæ concernunt missionem discipulorum Joannis ad Christum, statim subjungit historiam mulieris peccatricis, quæ ad pedes Christi, in domo Simonis Pharisæi provoluta, peccatorum veniam obtinuit. Et quamvis non certò constet quo tempore hæc historia contigerit; quia tamen auctores Harmoniæ, seu concordiæ evangelicæ eam hìc communiter ponunt, etiam nos eam hìc subjungimus.

QUÆSTIO PRIMA.

An una eademque fuerit Maria, soror Lazari, famosa peccatrix, et Magdalena.

Resp. et dico 1°: Non fuit apud veteres de evangelicâ Magdalenæ historiâ consensio: quidam enim unam duntaxat, quidam duas, alii fuisse tres credebant. Quin nec defuêre qui quatuor diversas mulieres, quæ Christum unxerunt apud quatuor evangelistas, esse contenderent. Ex his prima censebatur, quæ Lucæ 7 Christum apud Simonem discumbentem unxisse, lavisse et tersisse legitur. Altera soror Lazari, quæ ante sex dies Paschæ, Joan. 12, Christi pedes unxit. Tertia quæ ante biduum Paschæ, Matth. 26 et Marci 14, fracto alabastro Domini caput inunxit. Postrema denique quæ, Joan. 19, *Magdalena* dicitur, Christique passioni cum cæteris interfuisse, et ad sepulcrum ejus unguentum detulisse narratur.

Inter cæteros Eusebius Cæsareensis, epist. ad Marinum, in eam sententiam inclinatur ut tres fuisse asserat: duas nempe peccatrices, tertiam sororem Lazari, non peccatricem, sed religione claram et nobilem. Quidquid sit, alia equidem ipsi videtur peccatrix evangelica, alia soror Lazari.

S. Chrysost. saltem duas astruit: Nam, hom. 81 in Matth., ita scribit: *Hæc mulier una et eadem apud omnes evangelistas esse videtur. Meo autem judicio eadem est apud tres, scilicet Matthæum, Marcum et Lucam.* Et hom. 61 in Joan. ait: *Intelligendum est non fuisse sororem Lazari meretricem illam de quâ apud Matthæum et Lucam scribitur, sed aliam.* Deinde subjungit: *Illæ meretrices infames erant, hæc honesta et studiosa.*

S. Hieron. duas itidem distinguit mulieres, duasque unctiones, cum hâc tamen differentiâ quòd unam fuisse putet, de quâ scribunt Matthæus, Marcus et Joannes; illam verò Lucæ ab hâc esse diversam. Unde, in cap. 26 Matth., scribit: « Nemo putet eamdem esse feminam quæ super caput effudit unguentum, et quæ super pedes. Illa enim et lacrymis lavat, et crine tergit, manifestè meretrix appellatur; de hâc autem nihil tale scriptum est, nec poterat statim capite Domini meretrix digna fieri. »

Dico 2°: Licèt sententia præcedens propter allatas auctoritates extrinsecam quamdam habeat probabilitatem; communior tamen et probabilior est illa opinio quæ unam eamdemque feminam fuisse asserit, sororem Lazari, famosam peccatricem, et Magdalenam.

Prob. 1° ex S. P. Aug., qui, lib. 2 de Cons. evang., cap. 79, ita scribit: « Jam de muliere atque unguento pretioso quod in Bethaniâ gestum est (utique à sorore Lazari) consideremus... Lucas enim quamvis simile factum commemoret (de famosa peccatrice)... nihil aliud intelligendum arbitror, nisi non quidem aliam fuisse mulierem, quæ peccatrix tunc (Lucæ 7) accessit ad pedes Jesu et osculata est, et lavit lacrymis, et tersit capillis, et unxit unguento... *sed eamdem Mariam bis hoc fecisse*, semel scilicet quod Lucas narravit... et Joannes... ipsam Mariam commendans commemoravit, cùm jam de Lazaro suscitando cœpisset loqui, antequàm veniret Bethaniam. » Ergo asserit eamdem Mariam fuisse peccatricem famosam, et sororem Lazari, quæ pariter

Magdalena vocatur ad distinctionem, dùm aliis *Mariis* in passione Christi, et post ejus resurrectionem conjungitur.

Dices : S. Aug., tract. 49 in Joan., desuper dubitat dicens : « Ecce ipsa soror Lazari (*si tamen ipsa* « *est*, quæ pedes Domini unxit unguento, et tersit capillis suis, quos laverat lacrymis) meliùs suscitata « est, quàm frater ejus. »

Resp. S. Aug. ibidem ita loqui, quia quæstionem illam non tractabat ex professo, sed concionabatur populo, coram quo tunc non conveniebat eamdem quæstionem quasi decidere; præsertim propter auctoritatem S. Chrysostomi, qui, ut supra vidimus, contrariam sententiam sustinuit.

Prob. 2° ex aliis scriptoribus et Ecclesiæ doctoribus. Vetustissimus Origenes quamvis contrariæ sententiæ primò favisset, non erubuit tamen gloriosam canere palinodiam, dùm insigni illâ homiliâ de Magdalenâ hanc ad eam dirigit apostrophen : « Fortassè « nescis an diligat te ? Olim te diligebat, et à Phari« sæo te defendebat, à sorore tuâ diligenter te excu« sabat. Olim laudabat te, quando unguento pedes « ejus ungebas, lacrymis rigabas, capillis tergebas; « dolorem tuum mulcebat, peccata dimittebat. » Et rursùs sub finem : « Ploret unusquisque ad Jesum, « quærat fideliter Jesum, quia non celavit se quæ« renti peccatrici. » Ubi manifestè Magdalenam, quærentem in sepulcro Christum, et peccatricem vocat, et sororem Lazari.

S. Ambros., quamvis in cap. 7 Lucæ dicat : *Potest autem non eadem esse, ne sibi contrarium Evangelistæ dixisse videantur;* lib. tamen de Salomone, cap. 5, tria hæc conjungit miracula : *Largum sanguinis fluxum sanat in Marthà, dæmones pellit ex Mariâ, corpus redivivi spiritûs calore constringit in Lazaro.*

S. Gregor., in Registro epist., lib. 6, indict. 15, epist. 22, de muliere quæ erat in civitate peccatrix, dicit : « *Dimissa sunt ei peccata multa.* Quomodò au« tem fuerint dimissa, in hoc etiam monstratum est, « quod postea est secutum, quia ad pedes Domini se« debat, et verbum ex ore illius audiebat : in contem« plativâ enim vitâ suspensa, jam activam transcen« derat, quam adhuc Martha illius soror tenebat. « Sepultum quoque Dominum requisivit, studiosè ad « monumentum inclinata, corpus illius non invenit. « Sed etiam recedentibus discipulis, ipsa ante januam « monumenti plorans perstitit, et quem mortuum « quærebat, viventem videre meruit, et resurrexisse « Dominum discipulis nuntiavit. » Ex his verbis liquet quòd S. Gregor. omnia quæ evangelistæ de famosâ peccatrice et Magdalenâ dicunt, uni et eidem personæ, nempe Mariæ sorori Lazari et Marthæ, applicet ; nam primò dicit quòd fuerit in civitate peccatrix : ecce illud, de quo Lucæ 7. Secundò dicit quòd sederet ad pedes Domini : en istud, de quo Lucæ 10, v. 39. Tertiò dicit eamdem ivisse ad monumentum, et vidisse Dominum resuscitatum. Videri etiam possunt lectiones 2 nocturni in festo S. Mariæ Magdalenæ, quæ ex S. Gregor. desumptæ sunt.

His accedit Rupertus in cap. 12 Joan. dicens : « Hæc eadem Maria, soror Lazari, peccatrix ; eadem, « inquam, sicut à diligentioribus tractatoribus asser« tum est. » Item S. Anselmus agens de Passione Domini, ait : « Tum Maria Magdalena plus omnium « flere cœpit super Dominum suum, dicens : Quis « mihi modo peccata dimittet ? Quis me modò excu« sabit apud Simonem, et apud sororem meam ? »

Prob. 3° : Joannes evangelista, cap 11, v. 2, agens de Mariâ sorore Lazari jam moribundi, ut significet qualis esset illa Maria, dicit : *Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis : cujus frater Lazarus infirmabatur.* Atqui ante mortem Lazari nulla mulier unxerat pedes Domini, et capillis suis terserat, nisi illa peccatrix, de quâ Lucæ 7 ; ergo illa fuit Maria soror Lazari.

Dices : Verba Joannis possunt exponi hoc modo : *Maria erat*, quæ (ut mox dicam) *unxit Dominum unguento.* Ergo per ista verba non videtur designari unctio quæ facta legitur Lucæ 7, sed illa quæ facta legitur Joan. 12.

Resp. Neg. ant. Nam, ut S. Aug. habet lib. 2 de Cons. evang., cap. 79, dixit hoc Joannes *Mariam commendans, cùm jam de Lazaro suscitando cœpisset loqui, antequàm veniret Bethaniam*, scilicet Christus. Id est, hoc dixit Joannes, antequàm dicat Christum venisse Bethaniam, ut significaret illam esse Mariam quæ Dominum unxerat : nam si alia mulier ipsum antea unxisset, non satis ipsam distinxisset, dicendo tantùm : *Illa Maria, quæ unxit Dominum, erat soror Lazari* ; sicut idem Joannes dicendo de seipso cap. 13, v. 23 et cap. 21, v. 20 : *Discipulus quem diligebat Jesus*, non se satis distinxisset ab aliis, si fuisset et unus alius discipulus æquè à Christo dilectus, ac ipse Joannes.

Adde quòd illa parenthesis : *Ut mox dicam*, superfluè et inutiliter interjiceretur : nam Joannes, cap. 12, satis apertè dicit quòd *Maria* soror Lazari acceperit *libram unguenti*, etc. Ergo superfluè dixisset antea, cap. 11 : Illa Maria erat, quæ (ut mox dicam) accepit libram unguenti, etc.

Inst. S. Lucas, cap. 6, v. 16, dicit quòd Dominus elegerit Judam Iscariotem, *qui fuit proditor;* atqui indè non sequitur quòd Judas modò Christum prodidisset, sed debet intelligi : *Qui fuit postea proditor ;* ergo similiter, dùm Joannes dicit : *Maria erat quæ unxit Dominum unguento*, intelligi debet : *Quæ postea unxit Dominum unguento.*

Resp. Neg. conseq. : Disparitas est quòd etiam ab initio de Judâ Iscariote sic loqui coactus fuerit S. Lucas, ut Judam proditorem distingueret ab alio Judâ, qui fuit frater Jacobi. Cùm enim inter apostolos duo fuerint, nomine Judas, quorum unus fuit proditor ; ne aliquis fortè existimaret quòd is esset Judas Jacobi, Lucas etiam ab initio addidit quòd proditor fuerit Judas Iscariotes ; adeòque datur specialis ratio, ob quam id Lucas expressit etiam antequàm Judas Christum prodidisset. Atverò in altero casu nulla potest plausibilis ratio assignari ob quam Joannes

istam unctionem, de quâ agit cap. 12, jam indè, cap. 11, narrâsset per anticipationem; adeòque per unctionem, de quâ agit cap. 11, necessariò intelligenda est illa quæ à peccatrice legitur facta Lucæ 7.

Prob. 4° : Quia unam eamdemque fuisse mulierem, colligi videtur quoque ex Marco : nam, cap. 14, agit de unctione factâ in Bethaniâ, et quidem à muliere, quæ, v. 8, prævenit ungere corpus Christi in sepulturam ; adeòque sororem Lazari à Magdalenâ non distinguit; fuit enim Magdalena quæ corpus Christi prævenit ungere; nam corpus sepultum non unxit, cùm modò resurrexisset. Jam verò Marci 16, v. 9, Christus *apparuit primò Mariæ Magdalenæ, de quâ ejecerat septem dæmonia*, quæ utique fuit famosa peccatrix : ergo ubique est eadem.

Prob. 5° : Quòd fuerit una et eadem mulier Ecclesia quoque sentire videtur : in festo enim B. Mariæ Magdalenæ canit ad *Magnificat : Mulier, quæ erat in civitate peccatrix*, etc., et in oratione ejusdem, precibus ejus quatriduanum fratrem Lazarum resuscitatum fatetur; ergo ex mente Ecclesiæ Latinæ, et universali ejusdem consensu eadem est Magdalena, peccatrix et soror Lazari. Quis autem credat quòd tam infami peccatricis notâ inuri pateretur sororem Lazari, Christo dilectissimam, nisi à parte rei quandoque peccatrix fuisset.

Deinde absonum videtur asserere quòd Ecclesia ignoret nomen peccatricis, quæ in tantum à Christo laudatur, quæ tot ei charitatis testimonia exhibuit, quæ in omnibus suis operibus, sive irrumpendo in convivium, ejusque pedes inungendo, lavando, et detergendo, sive ejus verbum audiendo, sive ad crucem et sepulcrum constanter eum prosequendo, et sollicitè quærendo pulcherrimum semper hunc præfert characterismum : *Dilexit multùm*.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Lucæ 7 agitur de muliere quæ erat in civitate peccatrix ; atqui soror Lazari, utpote dives et nobilis, non videtur fuisse publica peccatrix ; ergo ibi de eâ non agitur.

Aliqui recentiores, inter quos Bernardus Lamy, ut Mariam Magdalenam honestent, distinguunt minorem hoc modo : Soror Lazari non fuit publica in civitate peccatrix, hoc est, scortum publicum, concedunt. Non fuit publica peccatrix, hoc est garrula, vaga, quietis impatiens, non valens domi consistere, tota mundana et vana, ac maximè diffluens vanitate crinium, quos concinnè crispabat etiam sabbatis, id quod contra legem erat, et propter quod à Pharisæo *peccatrix*, vocatur, negant minorem. Unde Lamy prætendit vocem illam quam interpres noster *peccatricem* vertit, significare *mulierem crispantem crines*, non autem *meretricem*. Itaque juxta istos recentiores Maria Magdalena fuit compta et pomposa, ac proindè erat scandalum et illecebra luxuriæ; et ideò dicitur *peccatrix*.

Verùm, inquit à Lapide, hi quantùm consulunt honori Magdalenæ, tantùm detrahunt gratiæ Christi, ac pœnitentiæ Magdalenæ, quæ illam ex peccatrice adeò sanctam effecit. *Peccatrix* enim dicitur antonomasticè, quòd et ipsa graviter peccare soleret, et alios ad secum peccandum allicere. Peccatrix ergo idem est quod meretrix. Unde et meretricem eam vocant S. Chrysost. et Hieron. supra citati : Item S. P. Aug., tract. 49 in Joan., illam appellat *famosam peccatricem*. Et in Psalm. 140, vocat *impudicam, et frontosam ad fornicationem*. Itaque ad argumentum supra propositum

Resp. Neg. min. Nam, licèt non sit verisimile quòd fuerit omninò publica meretrix, seu vulgare scortum, videtur tamen fuisse nota in civitate tanquàm concubina alicujus viri nobilis. Hoc autem sufficit ut *in civitate peccatrix* dicatur : siquidem mulier, quæ, toto sciente et quasi vidente populo, viri alicujus concubina est, meritò *peccatrix* et *meretrix* appellatur.

Inst. 1° : Magdalena vexabatur à septem dæmonibus, ut constat ex Lucæ 8, v. 2, et Marci 16, v. 9, quos Christus ab illâ expulit ; ergo non vacavit impudicitiæ : nam agitatam à dæmonibus feminam homines fugiunt, non quærunt.

Resp. Disting. conseq. Ergo non vacavit impudicitiæ, dùm vexabatur, transeat : antequàm vexaretur, nego conseq. Itaque ex misericordiâ Dei videtur factum fuisse ut à septem dæmoniis agitata fuerit, ut sic peccata sua desereret. Deinde per Christum à dæmonibus liberata, serium peccatorum dolorem concepit, et tantum benefactorem suum, quem fide firmâ credebat esse Deum, incœpit summoperè diligere ; et per hanc summam dilectionem meruit dilectorum veniam obtinere.

Inst. 2° : Judæi meretrices tolerare non poterant, juxta illud Deuter. 23, v. 17 : *Non erit meretrix de filiabus Israel.* Atqui soror Lazari erat de filiabus Israel ; ergo non fuit meretrix, ac proindè nec ista famosa peccatrix, de quâ agitur Lucæ 7.

Resp. cum auctore Analyseos et aliis quòd lex illa Deuteronomii agat de meretricibus illis quæ publica lupanaria tenebant, et præcipiat judicibus ne similes meretrices tolerent, sed puniant. Maria autem soror Lazari talis meretrix non videtur fuisse, sed tantùm concubina alicujus viri nobilis, ut jam ante diximus. Verum quidem est quòd lex Deuteronomii etiam prohibeat omne meretricium privatum, sed tamen pro tali meretricio nullam pœnam constituit, à judicibus infligendam ; et sic similes meretrices non judices, sed solum Deum habebant ultorem. Itaque ex jam allegatâ lege tantùm concludi potest quòd Maria soror Lazari quidem contra istam legem peccaverit, sed non punita fuerit. Et sanè quòd in lege veteri essent meretrices, quæ non semper puniebantur, inter alia liquet ex Levit. 21, v. 14, ubi dicitur de summo sacerdote : *Sordidam et meretricem non accipiet*, scilicet in uxorem.

Obj. 2° : Maria soror Lazari erat Christo optime nota, cùm in domo Lazari fuerit ordinarium Christi hospitium : atqui Christus non noverat supplicem sibi peccatricem ; ergo hæc non erat soror Lazari.

Prob. min. Quia Pharisæus intra se dixit : *Hic si esset propheta, sciret utique, quæ, et qualis est mulier, quæ tangit eum, quia peccatrix est*, Lucæ 7, v. 39.

Resp. Neg. min., et ad probationem dico quòd, quamvis soror Lazari esset nota Christo, potuerit tamen hoc Pharisæus ille ignorare; quia ante plenam Magdalenæ conversionem, quæ in domo Pharisæi contigit, Christus non habuit cum ipsâ particularem familiaritatem. Deinde, etsi Pharisæus scivisset quòd ista mulier foret Christo optimè nota; nihil inde sequitur contra nostram sententiam, quia verba ejus intelligi possunt de notitiâ illius mulieris internâ, quam putabat Christo esse ignotam.

Obj. 3° : Maria soror Lazari erat in Bethaniâ, ut dicit Joannes, cap. 11, v. 1, quæ sita est in Judæâ prope Jerusalem; ergo ipsa non est Magdalena : nam Magdalena à *Magdalel* oppido Galilææ, in tribu Nephtali sito, oriunda fuit, ut nomen ejus indicat. Præterea, Matth. 27, Magdalena numeratur inter feminas, quæ à Galilæâ secutæ fuerunt Christum in Judæam; ergo erat ex Galilæâ, non verò ex Judæâ, ut soror Lazari.

Resp. Magdalenam non semper habitâsse in Bethaniâ, sed à fratre suo et sorore digressam habitâsse in Magdalel, ibique habuisse vel domum suam, vel hæreditatem, fortè quia illic viro, illius oppidi incolæ, nupserat, ut ex aliis refert Jansenius Gandensis; et putatur post viri mortem impudicè vixisse.

Quidquid sit, nihil implicat quominùs fuerit nativitate Judæa, et habitatione Galilæa, sicut fuit Christus, qui, quamvis in Bethlehem esset natus, tamen in Nazareth fuit educatus, indèque nomen *Nazaræus* desumpsit; ut antea suo loco diximus.

Deinde ex eo quòd dicat Matthæus cap. 27 : *Erant ibi mulieres multæ, quæ secutæ erant Jesum à Galilæâ, inter quas erat Maria Magdalena :* et Marcus cap. 15 : *Erant mulieres de longè aspicientes, inter quas erat Maria Magdalena... Et cùm esset in Galilæâ, sequebantur eum, et ministrabant ei;* indè non sequitur quòd fuerit Galilæa, sed tantùm quòd post conversionem suam Christo, ferè semper in Galilæâ conversanti, adhæserit, illique ministraverit, etc.

Inst. Maria soror Lazari semper habitabat in Bethaniâ : nam, Lucæ 10, erat ibi, dùm Martha excepit Christum convivio. Item, Joan. 11, dùm Lazarus infirmabatur, misit ad Christum nuntios, ut veniret illum sanatum; ergo nunquàm habitavit in Galilæâ.

Resp. Neg. ant. Nam dicit Lucas : *Mulier quædam Martha nomine excepit illum in domum suam ;* per quæ verba videtur insinuare quòd illa domus propriè non esset Mariæ; quippe quæ Christum sequi solebat, Christum solum curabat. Quare etiam ad pedes ejus se contulit ut loquentem audiret, cibi præparatione relictâ sorori suæ Marthæ.

De textu Joan. 11 nulla est difficultas : nam Christus tunc erat in Judæâ, nec ampliùs reversus est in Galilæam. Itaque Maria sequebatur Christum per totam Galilæam, et dùm veniebat Bethaniam, etiam ipsa aderat. Tandem autem illo ultimo itinere quo Christus Galilæam reliquit et venit in Judæam (de quo itinere agitur Joan. 7, v. 2) ipsa Christum secuta est, mansitque deinceps in Bethaniâ apud sororem suam.

Obj. 4° : Lucas istam peccatricem simpliciter *mulierem* appellat : atqui alii evangelistæ sororem Lazari, vel *Mariam*, vel *Magdalenam* vocant; ergo non agunt de eâdem.

Resp. Neg. conseq., quia S. Lucas volens commemorare peccatum ejus, ejusdem nomini pepercit; eodem ferè modo quo fecit cum Matthæo, quem vocavit *Levi*, dùm de conversione ejus erat agendum; *Matthæum* verò appellavit, dùm ipsum recensebat inter apostolos. Alii verò evangelistæ nomen istius mulieris expresserunt; quia charitatis ardentem indiciis, et non peccatricem eamdem exhibent Magdalenam. Unde etiam et ipse Lucas nomen ejus exprimit cap. 8, dùm non de peccatis ejus, sed de affectu erga Christum facit mentionem, ipsamque cum reliquis mulieribus Christum esse secutam asserit.

Obj. 5° : Christus conversabatur familiariter cum Magdalenâ ; atqui hoc non fecisset, si fuisset ista publica peccatrix, de quâ agitur Lucæ 7. Nam hoc fuisset ipsi indecorum, et Judæis præbuisset ansam ipsum desuper calumniandi. Constat autem quòd Christus, quamvis voluerit pati omnis ferè generis calumnias, nunquàm tamen pati voluerit calumniam castitatis ; ergo famosa peccatrix non est eadem ac Magdalena.

Resp. 1° : Quia Christus nunquàm pati voluit calumniam castitatis, ideò nunquàm passus fuit ; aliàs enim ejus conversatio cum mulieribus, hominibus illis irâ in ipsum frementibus facilè ansam præbuisset cum desuper calumniandi.

Resp. 2° : Neg. min. Non fuit enim indecorum quòd femina, cujus à dæmoniis liberatio, pœnitentia, vitæque mutatio nota erat, Christum sequeretur, eique ministraret ; præsertim cùm Christus prædicaret se propter peccatores venisse. Adde quòd non videatur Judæis fuisse usitatum aliquem desuper calumniari ; nam et ipsi apostoli securè ducebant secum feminas, ut constat ex apostolo Paulo, qui, quamvis à consortio feminarum abstineret, ne fortè daret scandalum gentilibus, tamen 1 ad Corinth. 9, v. 5, ait : *Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et cæteri apostoli, et fratres Domini, et Cephas ?*

Obj. 6° : Quòd Maria Magdalena et Maria soror Lazari fuerint duæ distinctæ mulieres, manifestè docet Clemens papa, discipulus S. Petri : siquidem, lib. 3 Constitutionum apostolicarum, cap. 6, postquàm dixisset quòd Christus nunquàm mulieres miserit ad prædicandum, statim addit : « Quanquàm non deerant « inter nos : erat enim nobiscum Mater Domini, et « sorores ejus ; præterea Maria Magdalena, et Maria « Jacobi, et Martha, et Maria sorores Lazari, et Sa- « lome, et quædam aliæ. »

Resp. libros illos Constitutionum apostolicarum, quæ sub nomine S. Clementis circumferuntur, non esse omninò puros, sed aliqua in eis esse depravata et addita ab hæreticis ; uti probat Bellarminus, lib. de Scriptoribus ecclesiasticis. Dico itaque cum Baronio in annalibus ad annum Christi 32, illa verba quæ

Mariam Magdalenam distinguunt à Mariâ sorore Lazari esse addita longè post tempora S. Clementis; idque auctor mox citatus satis plausibiliter probat hâc conjecturâ : « Origenes enim testatur complures, « qui ante ipsum vixerunt, scriptores Ecclesiasticos « unam eamdemque fuisse mulierem quæ sæpiùs Je- « sum unxerit, esse professos ; nec aliquem dicit « extitisse qui de pluribus sententiam astruere ausus « sit; novit quippe ipse non tantùm authentica scripta « Clementis, sed etiam apocrypha ; nam eodem ipso « tractatu, aliâ tamen occasione, ex ejusdem Cle- « mentis itinerario citat quamdam Petri sententiam. » Ita Baronius. Et hæc fortè fuit una ex rationibus, ob quas S. Hieron., in lib. de Scriptoribus ecclesiasticis, licèt de S. Clementis scriptis faciat mentionem, nihil tamen dixit de illis Constitutionibus apostolicis.

QUÆSTIO II.

Quomodò intelligenda sint verba, quæ Christus ad Pharisæum dixit, Lucæ 7, v. 47.

Cùm Pharisæus miraretur quòd Christus permitteret se tangi à muliere peccatrice, dicit illi Dominus parabolam : *Duo debitores erant cuidam fœneratori : unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta. Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit? Respondens Simon dixit : Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei : Rectè judicâsti. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni.... Propter quod dico tibi* (ô Pharisæe), *remittuntur ei* (scilicet isti mulieri) *peccata multa, quoniam dilexit multùm. Cui autem minùs dimittitur, minùs diligit.* Circa hæc verba oritur difficultas, eò quòd ista parabola non videatur rectè convenire conclusioni quam Christus indè deducit : nam juxta responsionem Simonis à Christo approbatam, ideò unus plus amat quia accepit majus beneficium, scilicet remissionem majoris debiti ; et in conclusione, ideò majus debitum remittitur mulieri quia magis amat ; atque ita in parabolâ remissio majoris debiti est causa majoris amoris, in applicatione autem parabolæ major amor est causa remissionis majoris debiti : unde videtur applicatio esse directè contraria parabolæ.

Resp. et dico 1° : Difficultatem jam propositam aliqui explicant hoc modo : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam*, id est, IDCIRCÒ, *dilexit multùm ;* ita ut sensus sit : Ideò dilexit multùm, quia ei remissa sunt peccata multa ; sicuti debitor ideò dilexit multùm, quia remissum est illi debitum multum. Attamen mulier illa non sciebat sibi remissa esse multa peccata ; ergo non ideò dilexit multùm. Deinde Deus homini non remittit peccata, nisi ipsum priùs diligat, adeòque dilectio debet præcedere remissionem peccatorum. Præterea durum est exponere *τὸ quoniam* per *τὸ idcircò.*

Alii sic exponunt, ut particula *quoniam* idem valeat ac : *Quòd hinc constat, quia ;* et tunc sensus est : Remittuntur ei peccata multa, quod hinc constat, quia dilexit multùm. Sed hic sensus etiam non concordat cum parabolâ, juxta quam major dilectio non est signum remissionis majoris debiti, sed potiùs remissio majoris debiti est signum majoris dilectionis.

Alii putant Christum voluisse argumentari, non à pari, sed à contrario ; ac si diceret : Simon, rectè judicâsti quòd ille debitor plus amet, quia ei plus dimissum est ; sed è contrario huic mulieri plus dimissum est, quia plus amat ; nam in remissione peccatorum fit omninò aliter quàm in remissione debitorum : remissio enim debitorum causat amorem ; sed amor causat remissionem peccatorum.

Hæc explicatio à multis rejicitur, quia sic Christus similitudinem invertisset. Deinde est contra naturam parabolarum vertere sermonem in contrarium sensum : nam finis parabolarum est veritatem suaviter et palpabiliter insinuare. Hic autem Christus insinuâsset veritatem contrariam parabolæ, sive docuisset omninò aliud quàm parabola continebat. Ad quid ergo illam proposuit ?

Dico 2° : Juxta auctorem Analyseos per istos duos debitores intelliguntur mulier peccatrix, et Simon Pharisæus. Mulier multa habebat peccata, Pharisæus pauciora : utrique tamen, ut parabola supponit, Deus peccata dimiserat, antequàm Dominus apud Pharisæum pranderet ; uterque etiam jam in Christum credebat, uterque eum amabat ; quapropter dedit illis Christus gratiam sanctificantem, non tanquàm mercedem illius fidei et amoris, sed purè gratuitò, secundum illud Apostoli ad Rom. 4, v. 5 : *Ei verò qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundùm propositum gratiæ Dei.* Et hoc est quod in parabolâ insinuatur his verbis : *Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque.* At nunc, ô Pharisæe, sicut ille debitor cui plures denarii condonati sunt, plus dilexit quàm alter cui condonati sunt pauciores : sic hæc femina, cui plura peccata remissa sunt, plus me dilexit quàm tu, cui pauciora dimissa sunt ; et ideò, quamvis tu putes illam esse peccatricem, tamen est mulier sanctior quàm tu. Tunc Dominus probat amorem mulieris esse majorem quàm Pharisæi, ex majoribus officiis charitatis, quæ erga Christum exhibebat. Postea hunc amorem, quem habuit, causam fuisse remissionis peccatorum, indicat dicens : *Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Ita Barradius explicat hæc ultima, incipiendo à jam præfatis verbis : *At nunc.*

Auctor Analyseos illa explicat hoc modo : At nunc, ô Pharisæe, remisi tibi gratis tua peccata, quamvis prævidérem te non multùm me dilecturum ; à pari ergo debui huic mulieri dimittere plura peccata post tam magna signa ardentis sui amoris erga me.

Quidam alii apud eumdem auctorem disponunt hoc modo : Si isti feminæ remisissem multa peccata, deberet, ô Pharisæe, juxta tuum judicium, mihi ex gratitudine multùm amoris rependere : cùm ergo mihi tanta signa amoris ostenderit, et hoc antequàm putaret sibi remissa esse sua peccata, quomodò potui ipsi negare remissionem omnium peccatorum ejus, quan-

tùmcumque multorum ? Est idem sensus sub aliâ dispositione verborum. Uterque autem sensus in eo convenit, quòd Christus, approbatâ Pharisæi responsione, et admisso supposito quòd à muliere multùm amaretur, quia ipsi multa peccata dimiserat, jam ostendat se jure merito ipsi dedisse remissionem multorum peccatorum propter magnitudinem ejusdem ejus amoris, cujus tam evidentia signa jam dederat.

Dices : Illa explicatio supponit quòd Simon Pharisæus et mulier peccatrix essent modò justificati : Atqui hoc videtur falsum ; ergo.

Respondent patroni hujus opinionis negando minorem ; nam Simon ille credebat Christum esse Messiam , et per illam fidem justificatus fuerat. Similiter et illa mulier id credebat : quinimò jam habebat perfectam charitatem, antequàm veniret : nam ejus accursus ad Christum, unctio, etc., non fuerunt initium amoris ejus, sed effectus.

Inst. 1° : Dicit Christus mulieri, v. 48 : *Remittuntur tibi peccata tua ;* ergo antea non erant remissa.

Respondent neg. conseq. Quia v. 47 dicit Christus Pharisæo : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Adeòque ejus amor et remissio peccatorum ejus fuerunt simul tempore : atqui amavit, antequàm veniret domum Pharisæi ; ergo.

Inst. 2° : Omnes actus mulieris tendebant ad obtinendam remissionem peccatorum. Unde dicit S. Aug., hom. 23 inter 50 : *Quare fecit illa omnia, nisi ut sibi dimitterentur peccata ?*

Respondent neg. conseq. Nam ex illis omnibus tantùm sequitur quòd illa mulier nondùm sciret sibi dimissa esse peccata ; non verò quòd nondùm à parte rei essent dimissa.

Inst. 3° : Saltem Pharisæus nondùm erat justificatus ; nam non credebat in Christum , ut patet ex ejus verbis v. 39. *Hic si esset propheta, sciret utique quæ et qualis est mulier.*

Respondent ibi non fuisse firmum judicium ; sed tantùm simplices cogitationes , vel dubium aliquod suboriens, sine sufficienti voluntario ad peccandum. Ita ista omnia explicat auctor Analyseos.

Hæc explicatio quidem melior est quàm cæteræ supra relatæ ; sed tamen etiam magnam habet difficultatem. Primò quia , juxta explicationem datam , parabola agit de majori amore gratitudinis propter majus beneficium acceptum , et tamen eadem explicatio supponit, ut etiam rectè supponere debet, quòd illa mulier non sciverit peccata sua sibi esse dimissa ; atqui hoc invertit totam parabolam , ut constat ex hoc : Simon, duo debitores erant cuidam fœneratori, unus debebat ei denarios quingentos , et alter quinquaginta ; non habentibus illis unde redderent , donavit utrisque ; sed neuter scit suum debitum sibi esse dimissum : quis ergo eum plus diligit ? Certè non poterat hìc respondere Simon : *Æstimo quia is cui plus donavit ;* quia ut vulgò dicitur : *Ignoti nulla cupido.*

Secundò illa explicatio supponit quòd mulier fuerit justificata antequàm haberet magnam istam charitatem : nam illam tantùm concepit ex gratitudine, quia nempe tam multa peccata erant sibi dimissa ; atqui tamen verba Christi : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm,* apertè indicant quòd illi multa peccata fuerint dimissa post et propter magnum ejus amorem. Et sic etiam SS. Patres textum illum intelligunt ; unde Aug. , hom. præcitatâ , agens de Magdalenâ Christi pedes ungente , dicit eam adhuc fuisse immundam, adeòque in statu peccati mortalis. Alloquens enim Pharisæum, in cujus ædibus hæc peragebantur, eumque increpans : *Unde scis,* inquit, *Dominum nescîsse quæ fuerit illa mulier, nisi quia permissa est accedere ; nisi quia illo patiente , osculata est pedes ejus , nisi quia tersit, nisi quia unxit ? Hæc enim non debuit permitti facere in pedibus mundis mulier* IMMUNDA.... *Accessit autem ad Dominum* IMMUNDA, *ut rediret* MUNDA : *accessit ægra, ut rediret sana.* Similiter etiam loquitur S. Gregor., hom. 33. in Evang., dicens : NONDUM LOTA, *sed* LAVANDA, *ad fontem misericordiæ cucurrit.*

Denique etiam à vero prorsùs alienum apparet quòd Pharisæus ille in Christum crediderit, et æquè ac mulier peccatrix justificatus fuerit ; siquidem totus Evangelii contextus omninò insinuat oppositum ; et S. Aug. loco supra citato Simonem Pharisæum vocat *irrisorem Domini.* Itaque

Dico 3° : Parabola videtur explicanda hoc modo : *Duo debitores,* id est, duo peccatores, *erant cuidam fœneratori,* hoc est, Deo obstricti propter peccata, quæ commiserant. Unde S. Ambros., in cap. 7 Lucæ, ait : *Debitores fœneratori cœlesti erant obnoxii, cui non materialem pecuniam debebant, sed meritorum examina, æra virtutum.* Debita ergo sunt peccata , quibus injuriam irrogamus Deo gravissimam, pro quâ ei satisfacere debemus, sed non valemus, nempe de condigno, seu ad æqualitatem sive strictos juris apices.

Unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta. Per duos debitores Christus denotat Simonem suum hospitem et Magdalenam, uti patet ex sequentibus ; ubi per tres antitheses Magdalenam cum Simone comparat, illamque Simoni anteponit, et absolvit. Magdalena ergo debebat quingentos denarios, quia magnam peccatricem se æstimabat, ac multò plus Deo ob peccata sua debere æstimabat quàm deberet Simon ; ideòque plus dilexit, et majora dilectionis signa ostendit, ut remissionem majorum criminum ab eo mereretur accipere. Simon debebat denarios quinquaginta ; id est, parùm aut venialiter duntaxat se peccâsse, parùmque Deo debere æstimabat, quia putabat se justum : ideòque parvâ contritione se egere credebat.

Verùm, ut rectè notat S. P. Aug. loco præcitato, hâc de causâ æquè vel magis se Deo (qui illum ne majora scelera committeret, conservabat) debitorem confiteri debebat. Verba S. Aug. sunt : « Adulter non fuisti (ô Simon Pharisæe) in vitâ illâ tuâ præteritâ plenâ ignorantiâ , nondum bonum malumque discernens, nondùm credens in illum qui te nescientem regebat. Hoc tibi dicit Deus tuus : Regebam te mihi, servabam te mihi. Ut adulterium non committeres,

suasor defuit : ut suasor deesset, ego feci. Locus et tempus defuit : ut hæc deessent, ego feci. Adfuit suasor, non defuit locus, non defuit tempus : ut non consentires, ego terrui. Agnosce ergo gratiam ejus, cui debes et quod non admisisti. Mihi debet iste quod factum est, et dimissum vidisti; mihi debes et tu quod non fecisti. Nullum est enim peccatum quod facit homo, quòd non possit facere et alter homo, si desit rector à quo factus est homo. »

Non habentibus illis unde redderent. Nam sive multa sive pauca peccata commiserimus, nemo pœnâ, sive æternâ sive temporali, pœnitendo, per se potest satisfacere, inquit Jansenius. *Donavit utrisque*, gratis scilicet et misericorditer. *Quis ergo eum plus diligit?* Id est, plus diligere judicabitur, vel plus diligere solet, aut debet, ut ei debitum remittatur, aut ut delictorum veniam obtineat. Respondet Simon : *Æstimo quia his cui plus donavit;* hoc est, existimo fuisse magis dilectum fœneratorem ab illo debitore, cui majus debitum remisit : nam fœnerator debitum majus propter majorem, quem in debitore sentiebat amorem, minùs verò debitum propter minorem amorem condonavit. Tunc Christus ait : *Rectè judicâsti.* Sensus igitur est : Sicut is qui, cùm plura deberet suo creditori, plurium ab eo accepit remissionem, passim à prudentibus judicabitur ideò majorem hanc remissionem à creditore accepisse, quia magis eum dilexit, ac plura ei officia et signa benevolentiæ exhibuit, ob quæ plura vicissim illi remisit et condonavit creditor. Sic enim debitores, qui multa debent creditoribus, majora eis officia et obsequia deferre solent, ut tantorum debitorum remissionem ab eis emereantur, et quasi emendicent. Simili ergo modo tu, ô Simon, prudenter judicare debes Magdalenam magis me dilexisse quàm tu dilexeris; majora enim, ut vidisti, dilectionis omnisque officii et obsequii signa mihi exhibuit quàm tu exhibueris; quare iisdem me provocavit, ut plura et majora ipsi quàm tibi peccata condonem. Major enim dilectio debitoris est causa majoris condonationis creditoris; illam enim provocat et elicit. Unde congruè ad parabolam propositam infero et dico : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Quare Magdalena jam ampliùs non est peccatrix, nec indigna contactu pedum meorum, ut tu existimas, ô Simon, sed sanctior te est, digniorque meo attactu. Ita à Lapide, incipiendo à præmemoratis verbis : *Sicut is qui cùm plura deberet.* Cæterùm, hunc esse verum ac legitimum parabolæ sensum,

Probatur, quia mulier illa peccatrix omnia ista dilectionis signa non potuit edere ex amore gratitudinis, ut scilicet se gratam Christo, qui ipsi debita seu peccata remiserat, exhiberet; quia, ut supra dictum est, nesciebat Christum illa remisisse. Deinde Christus non dicit Simoni Pharisæo : Cognosce remissa esse Magdalenæ peccata ex hoc quòd ipsa me diligat; id est, tantæ dilectionis signa ostendat; sed vice versâ ait : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm;* id est, ideò remittuntur ei peccata, quia ipsa me summè diligit, et summè de peccatis, quibus me offendit, dolet. Id enim patet ex τῷ *quoniam*, quod significat causam remissionis peccatorum. Clarum ergo est quòd in parabolâ agatur de amore, qui fuit causa dispositiva remissionis peccatorum; et consequenter quòd sensus verborum illorum : *Quis ergo eum plus diligit?* sit hic : Quem judicas, ex eventu rem conjecturando, plus antea creditorem suum dilexisse, ut illo intuitu utrique remitteret, uni plus, alteri minùs?

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Cum Barradio : Sensus supra allegatus non videtur naturalis : 1° quia parabola non habet : *Quis eum plus dilexit?* sed : *Quis eum plus diligit?*

2° Sensus ille videtur esse falsus : nam ille fœnerator non dimisit debitum, quia plus vel minùs diligebatur; sed quia debitores non habebant *unde redderent;* et ideò remisit plus uni quàm alteri, quia unus plus debebat quàm alter.

3° Quia si à me petatur cur uni plus dimittam quàm alteri, non rectè respondeo : Quia unus me plus diligit quàm alter (sed potiùs quia ego unum plus diligo quàm alterum), cùm possit fieri ut qui minùs mihi debet, me plus diligat.

4° Quia parabola agit de causâ majoris amoris : causa autem majoris amoris debet præcedere amorem, non sequi.

Resp. Neg. assumpt., et ad primam probationem dico quòd τὸ *diligit* in isto textu significet præsens et præteritum; quasi diceretur : Plus dilexit, et adhuc de facto diligit, sicut Magdalena facit. Et hic sensus videtur erui ex toto contextu, et ex versu 47, ubi Christus dicit quòd ipsi remittantur peccata multa, *quoniam dilexit multùm.*

Ad secundam rursùs nego assumptum, siquidem quòd amor Magdalenæ fuerit causa dispositiva remissionis debitorum, seu peccatorum suorum, satis clarè patet ex supra dictis.

Ad tertiam probationem dico quòd, licèt fieri possit ut qui minùs debet plus diligat; tamen rectè respondeatur in parabolâ quòd ille debitor plus diligat, cui majus debitum dimissum est; quia nempe fœnerator, seu Deus, non vult debitoribus suis, seu peccatoribus debita dimittere nisi ipsum diligant; adeòque quantò majora sunt debita seu peccata, tantò major debet esse dilectio. Adde illud argumentum etiam solvendum esse ab illis qui per dilectionem intelligunt amorem gratitudinis. Nam etiam fieri potest ut is cui minus debitum dimissum est, plus diligat creditorem quam ille cui majus dimissum est. Unde sicuti ipsi verisimiliter respondebunt quòd parabola agat de eo quod ordinariè fieri solet; sic etiam respondemus nos : nempe quòd ille qui plus debet, soleat et debeat magis diligere creditorem ad obtinendam remissionem debiti, quàm iste qui minùs debet.

Denique ad quartam respondeo quòd quidem causa majoris amoris debeat præcedere amorem; sed nego suppositum, scilicet quòd causa amoris in casu parabolæ fuerit remissio debiti jam obtenta ; sed dico

quòd causa istius amoris fuerit remissio debiti obtinenda.

Obj. 2° : Verba illa Christi ad mulierem peccatricem : *Remittuntur tibi peccata tua*, sunt potiùs declaratoria et confirmatoria jam concessæ remissionis, quàm operativa primæ justificationis ; ergo mulier illa fuit justificata, antequàm ad Christum accederet ; ideòque ejus dilectio, de quâ agitur in parabola, fuit tantùm amor gratitudinis pro remissione debiti jam obtentâ.

Prob. ant. ex S. Gregor., hom. 33 in Evang., ubi dicit quòd Christus illis verbis *eam quam sanaverat, per pietatis suæ sententiam confirmet.*

Resp. Neg. ant. Nam sicuti non potest dici quòd verba absolutionis sint potiùs declaratoria et confirmatoria remissionis peccatorum jam concessæ, quàm operativa primæ justificationis ; ita nec id dici potest de præcitatis verbis Christi. Ad auctoritatem autem S. Gregorii dico quòd ipse non agat de verbis illis : *Remittuntur tibi peccata tua*, sed de istis : *Vade in pace*, quæ dicit esse confirmatoria remissionis jam concessæ. Patet hoc ex toto contextu, qui ita sonat : « Cœlestis medicus ægros non despicit, quos etiam de « medicamento fieri deteriores videt. Eam autem quam « sanaverat, per pietatis suæ sententiam confirmat, « dicens : *Fides tua te salvam fecit, vade in pace.*

Inst. Prædicta Christi ad Magdalenam verba similia sunt iis quæ, Marci 5, v. 34, dixit ad mulierem fluxum sanguinis ad annis duodecim patientem : *Esto sana à plagâ tuâ.* Atqui per hæc non tribuit, sed tantùm confirmavit ei, ratamque habuit collatam à se sanitatem ; siquidem mulier illa priùs solo tactu fimbriæ ejus sanata fuerat, ut patet ibidem, v. 29, ubi dicitur : *Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus ; et sensit corpore quia sanata esset à plagâ.* Ergo et verba Christi ad Magdalenam videntur tantùm fuisse confirmatoria remissionis peccatorum jam ante concessæ.

Resp. Neg. maj. et conseq. Nam cùm ex citato versu 29 et seq. constet quòd mulier illa esset sanata à profluvio sanguinis, antequàm Christus eam alloqueretur, clarè sequitur quòd verba illa : *Esto sana*, etc., non possint rigorosè sumi ; adeòque in textu Marci occurrit aliqua necessitas sumendi illa verba latè, seu dicendi quòd tantùm fuerint confirmatoria sanitatis jam ante collatæ. Atverò in parabolâ, de quâ agitur Lucæ 7, ne vel verbum, aut ulla circumstantia est quæ innuat quòd Magdalenæ collata fuerit remissio peccatorum, antequàm Christus diceret quòd ipsi remitterentur peccata sua ; ac proindè cùm ne vel minima occurrat necessitas sumendi illa Christi verba impropriè ; rigorosè ac propriè, seu prout sonant, accipi debent. Unde etiam et SS. Patres eadem ita acceperunt, prout patet ex SS. Aug. et Gregor. supra citatis, qui dicunt quòd Magdalena ad Christum accesserit immunda ut rediret munda, nondùm lota, sed lavanda, etc. Nullo modo igitur dici posse nobis videtur quòd tantùm fuerint confirmatoria remissionis peccatorum jam ante concessæ ; sed dicendum omninò apparet quòd fuerint collativa gratiæ primæ, seu operativa justificationis ; quemadmodùm et verbum *mundare*, de quo Matth. 8, v. 3, fuit curativum lepræ.

Obj. 3° : Cum Lyrano : Prædicta Christi verba respiciunt solam peccatorum, jam quoad culpam remissorum, restantem pœnam ; ergo non fuerunt remissiva ipsius culpæ, sed solius pœnæ ; ac consequenter hinc rursus concluditur quòd dilectio illa de quâ agit parabola, fuerit amor solius gratitudinis, et non causa dispositiva remissionis peccatorum.

Prob. ant., quia Christus post illa verba : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum*, statim subjungit sequentia : *Cui autem minùs dimittitur, minùs diligit.* Atqui hæc ultima non possunt intelligi de remissione culpæ ; ergo nec alia videntur intelligenda de remissione culpæ.

Prob. min., quia remissio culpæ vel totalis est, vel nulla est ; nam certum est quòd unum peccatum mortale non possit remitti sine alio. Remissio autem pœnæ per partes communiter conceditur ; ergo illa verba : *Cui autem minùs dimittitur*, etc., tantùm intelliguntur de remissione pœnæ, non verò de remissione culpæ.

Resp. Neg. ant. et minorem probationis ; nam quamvis unum peccatum mortale, etiam minimum, non possit remitti sine alio ; tamen hoc non obstante præcitata verba rectè intelliguntur de remissione quoad culpam, quia verba illa non significant quòd ille qui minùs diligit, accipiat remissionem peccatorum minorum, seu aliquorum, cæteris manentibus irremissis ; sed designant quòd qui pauca se putat habere peccata quæ sibi remittantur, minùs diligat ; id est, ex illâ opinione minorem dilectionem et inferiora dilectionis ac pœnitentiæ officia parare soleat ad remissionem consequendam, sicut Simon Pharisæus fecerat. Unde sensus est : Tu, ô Pharisæe, cùm pauca tibi à Deo remitti credas, parùm vicissim illum amas ; sicut solent debitores quibus pauca debita remittuntur. Nam ista verba propter Pharisæum dicta esse docet S. Aug., hom. 23 inter 50. Non enim Dominum invitâsset, nisi aliquantulùm dilexisset, inquit ibidem ; sed ideò parùm diligebat, quia sibi parùm dimitti suspicabatur. Quo sensu possunt hæc verba, ait Jansenius, vel ad aliquam consolationem Simonis esse dicta, ut qui rationabilem causam habuisset non exhibendi tanta opera pœnitentiæ ; quia habebat minora peccata quàm Magdalena, ut quidam volunt : licitum est enim ei qui pauciora peccavit, inferiorem agere pœnitentiam. Vel ista verba dicta sunt ad reprehensionem Simonis, tanquàm minùs diligentis quàm deberet : nam, quamvis fortè pauciora peccata commisisset, debebat tamen omnia sibi dimissa deputare, quæ vel fecisset, peccata, vel Deo regente non fecisset, juxta illud Aug., lib. 2 Conf., cap. 7 : Omnia mihi dimissa esse fateor, et quæ meâ sponte feci mala, et quæ te duce non feci. Ita Jansenius.

Si quis tamen prætendat præmemorata verba non tantùm esse dicta propter Pharisæum ; sed Christum

absolutè voluisse significare quòd ei qui minùs diligit, etiam minùs dimittatur, tali modo accepta adhuc habent suam veritatem, quia tunc sensus eorum videtur esse hic : qui vel tantùm peccata venialia, vel etiam minora mortalia commisit, sæpè non elicit aut elicere solet, nec elicere debet tam ardentem amorem erga Deum, seu tam vehementem contritionem, ut eorumdem remissionem obtineat, quàm ille qui in graviora crimina prolapsus fuit.

CAPUT XVI.

Christus Capharnai sanat dæmoniacum cæcum et mutum, quâ occasione Pharisæos, opera sancti Spiritûs calumniantes refellit, Matth. 12, v. 22 usque ad 46; Marci 3, v. 22, usque ad 31, et Lucæ 11, v. 14 usque ad 33. Capharnao egressus ad mare multis parabolis, seminis, zizaniorum, sinapis, etc., docet turbas. Matth. 13, v. 1 usque ad 53; Marci 4, v. 1, usque ad 35 ; Lucæ 8, v. 4 et cap. 13, v. 18. Post dictas parabolas Christus ivit in civitatem suam Nazareth, Matth. 13, v. 53; Marci 6, v. 1, et Lucæ 4, v. 16, usque ad 31. Pergit deinceps circuire vicos Galilææ, suppeditantibus vitæ necessaria mulieribus, inter quas erat Maria Magdalena. Lucæ 8, v. 1.

QUÆSTIO PRIMA.

An Matthæus, cap. 12, agat de eodem dæmoniaco, de quo agit Lucas, cap. 11.

Resp. affirmativè. Et ratio hujus est quòd eadem sit Pharisæorum blasphemia : *In Beelzebub ejicit dæmonia;* eædem pariter sint rationes apud Matthæum et Lucam, quibus Christus confirmat se non in Beelzebub, sed in digito Dei ejicere dæmonia. Cùm igitur inter Matthæum et Lucam circa narrationem hujus miraculi sit quasi omnimoda concordia, et eædem occurrant circumstantiæ, dicendum est quòd uterque evangelista de eodem quoque dæmoniaco agat.

Dices : Matthæus narrat istum dæmoniacum fuisse mutum et cæcum ; Lucas verò tantùm ait illum fuisse mutum ; ergo non est idem.

Resp. Neg. conseq., et dico cum S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evang., cap. 37 : « Lucas commemorat, et « mutum dicit tantùm, non etiam cæcum ; sed non « ex eo quòd aliquid tacet, ideò de alio dicere putan- « dus est. Ea enim sequentia etiam ipse contexit « quæ Matthæus. »

Christus confutans blasphemias Pharisæorum, dicentium quòd in Beelzebub ejiceret dæmonia, inter alia ab ipsis petit, Matth. 12, v. 27 *: Si ego in Beelzebub ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt?* Circa hæc verba quæri potest quinam intelligantur per mox dictos filios. Ad quod quæsitum breviter respondeo Christum ibidem videri loqui de exorcistis Judæorum, de quibus Act. 19, v. 14, et Josephus, lib. 8 Antiq., cap. 2, qui arte à Salomone traditâ expellebant dæmones. Theophylactus et nonnulli alii veteres intelligunt apostolos, qui erant filii Judæorum. Censent enim hæc contigisse post missionem apostolorum factam à Christo, in quâ apostoli ope Christi dæmones expulerunt, et miracula plurima patrârunt. Attamen quia verius est quòd hæc contigerint ante missionem apostolorum, uti patebit cap. seq., quæst. 1 ; ideò per filios nec apostoli, nec etiam alii Christi discipuli videntur posse intelligi; siquidem hi ante missionem suam nullibi leguntur ejecisse dæmonia.

Dices cum Estio : Si Christus locutus fuisset de exorcistis Judæorum, parata fuisset responsio : *In virtute Dei ejiciunt dæmonia, tu autem in Beelzebub.*

Resp. Casu quo ita respondissent Pharisæi, etiam parata fuisset responsio Christi, dicendo nimirùm : Non habetis majorem rationem dicendi quòd ego potiùs in Beelzebub ejiciam dæmonia, quàm quod filii vestri id faciant ; quandoquidem verum Deum colam, et legem mosaicam ad amussim observem, etc.

QUÆSTIO II.

Quis sit sensus verborum Christi, quæ habentur Marci 4, v. 26.

Quando Christus multis parabolis docuit turbas, inter cæteras loco citato Marci proposuit hanc : *Sic est regnum Dei, quemadmodùm si homo jaciat sementem in terram, et dormiat, et exsurgat nocte et die, et semen germinet, et increscat dùm nescit ille.*

Resp. et dico 1° : Beda, auctor Commentariorum in Marcum apud S. Hieron., et Glossa hanc parabolam ita explicant, ut *τὸ exsurgat nocte et die,* referatur ad semen ; quasi Christus diceret quòd semen exsurgat, seu crescat nocte et die, etiam dùm agricola de eo non cogitat et dormit. Sed sola lectio totius textûs, et matura reflexio ad particulam *et*, quæ immediatè præcedit *τὸ semen*, satis insinuat quod utrumque verbum, nempe *dormiat et exsurgat* debeat referri ad agricolam seminantem. Præterea semen habet duo subsequentia verba sibi propria, scilicet *germinet et increscat :* ergo non debet illi attribui verbum *exsurgat,* quod respectu seminis est metaphoricum. Itaque.

Dico 2° : Illud *dormiat et exsurgat nocte et die* debet intelligi, tanquàm esset positum : Dormiat nocte, et exsurgat die, sicut intelligitur antiquus hic versiculus: *Verbum, virgo, Deus, fit caro, mater homo.* Id est, verbum fit caro, virgo fit mater, Deus fit homo, et tunc sensus est hic : Sic se habet negotium regni Dei, id est, Ecclesiæ ; sicut si agricola semen in terram spargat, et ipse de nocte dormiat, de die vigilet, et negotiis suis vacet, de semine in terram sparso non cogitet; equidem semen illud germinabit et crescet, ipso agricolâ quodammodò nesciente. Nam, ut immediatè in textu Marci sequitur : *Ultrò enim terra fructificat, primùm herbam, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spicâ.*

Ita ergo etiam se habet Evangelii prædicatio et doctrina : hæc enim à Christo et apostolis seminata : id est, prædicata à parvis initiis continuò, sed sensim sine sensu crescit in magnas et maturas fidelium fruges, ipso Christo quasi dormiente in cœlis, et velut nesciente; eò quòd permittat Judæos et gentes infideles contra apostolos et Evangelium insurgere, eosque persequi et occidere. Crescit, inquam, donec sensim se propagans totum orbem occupet : quando maturâ jam messe frumentum , id est, electi, colligentur in horreum cœli,

quod fiet in fine mundi. Ita à Lapide, Jansenius, Maldonatus et Barradius.

Petes quomodò granum sinapis, Marci 4, v. 31, vocetur *minus omnibus seminibus, quæ sunt in terrâ*, cùm semen papaveris sit illo minus ?

Resp. dici *minus*, sive ut Matthæus habet, cap. 13, v. 32, *minimum*; id est, inter minima. Item dicitur minimum cum proportione, quia nempe nullum tam parvum semen producit tam magnam plantam; ita quidem ut fiat magna arbor, sicut dicitur Lucæ 13, v. 19.

In hâc quidem regione non ita crescit; sed hoc fit in Syriâ et Palæstinâ, ut dicunt auctores et ipsum Evangelium. Parabola autem de grano sinapis significat fidem in initio prædicationis fuisse parvam, ac postea crevisse per totum mundum.

QUÆSTIO III.

Quandonam Christus venerit in Nazareth.

Resp. quòd Christus venerit in Nazareth postquàm absolvisset supra memoratas parabolas. Clarè autem id patet ex Matthæo, qui cap. 13, v. 53, dicit : *Cùm consummâsset Jesus parabolas istas, transiit inde. Et veniens in patriam suam* (nempe in Nazareth), *docebat eos in synagogis eorum.*

Obj. 1°: Lucas, cap. 4, videtur insinuare quòd Christus venerit in Nazareth immediatè post incarcerationem S. Joannis Baptistæ : nam ibidem narrans secundum iter Christi in Galilæam, de quo mentionem fecimus, subdit, v. 16 : *Et venit in Nazareth, ubi erat nutritus, et intravit secundùm consuetudinem suam die sabbati in synagogam, et surrexit legere.* Ergo diù ante præmemoratas parabolas venit in Nazareth.

Resp. Neg. ant. Nam Lucas loco citato narravit adventum Christi in Nazareth per anticipationem, seu præoccupavit quod multis rebus interpositis postea gestum est, ut observat S. P. Aug., lib. 2. de Cons. evang., cap. 42, ubi agens de apparenti antilogiâ quæ est inter Matthæum et Lucam circa hunc Christi adventum, eam solvit hoc modo : Lucas eamdem « rem latiùs « indicat, et plura commemorat. Nec longè post baptismum et tentationem ejus hæc inserit, sine dubio « præoccupans quòd multis rebus interpositis postea « gestum est... Quod hinc evidentissimè intelligi potest, « quia Lucas, antequàm narraret Dominum aliquid fecisse in Capharnaum, præoccupavit hunc locum, ibi « cives ejus et potentiam virtutis in eo stupebant, et « ignobilitatem generis contemnebant. Nam et hoc dicit « eis dixisse : *Utique dicetis mihi : Medice, cura te ipsum, « quanta audivimus facta in Capharnaum, fac et hìc in « patriâ tuâ;* cùm secundùm ejusdem Lucæ narrationem nihil adhuc legatur fecisse in Capharnaum... « Quid est ergo evidentius quàm hoc eum scientem « præoccupâsse narrandum, cùm utique jam magna « ab illo in Capharnaum facta fuisse et ipse noverit et « ipse commemoret, quæ se nondùm narrâsse utique « scit? Neque enim tantùm ab ejus baptismo progressus « est, ut oblitus putetur nondùm se aliquid commemorâsse de iis quæ in Capharnaum gesta fuerunt. » Ita S. Augustinus.

Obj. 2° cum Roberto Guerard in Compendio Bibliorum : Iter Christi in Nazareth, narratum à S. Lucâ, cap. 4, est distinctum ab illo itinere, quod narrant Matthæus, cap. 13. et Marcus, cap. 6; ergo nihil implicat quominùs dicatur quòd iter, de quo Lucæ 4, contigerit immediatè post secundum Christi adventum in Galilæam, seu post vocationem Petri et Andreæ.

Pro. ant., quia, juxta Matthæum et Marcum Christo nulla facta est injuria à Nazarethanis, juxta Lucam verò ipsi gravis injuria illata fuit : nam narrat quòd voluerint eum præcipitare de monte ; ergo.

Resp. Neg. ant., et ad probationem dico nihil inde sequi; quia omnibus notum est quod sæpè unus evangelista suppleat et narret quod alii omiserunt. Dico igitur quòd Matthæus et Marcus omiserint injuriam illam Christo illatam, et Lucas illam expresserit.

Inst. 1°: Juxta Matthæum et Marcum Christus fecit in Nazareth aliqua miracula, licèt pauca; apud Lucam verò non habuit tempus faciendi : nam *ejecerunt illum extra civitatem, et duxerunt illum usque ad supercilium montis*, etc. Ergo tres isti evangelistæ non narrant idem iter.

Resp. Neg. conseq. Nam, non obstantibus illis quæ dicit Lucas, Christus potuit facere pauca miracula in Nazareth. 1° Quia potuit illa facere ante sabbatum illud quo docuit in synagogâ : nam Matthæus et Marcus, qui narrant ipsum ibi pauca miracula fecisse, non dicunt ipsum illa fecisse postquàm docuisset. 2° Quia Lucas non dicit illum ejectum fuisse primo sabbato quo docuit, sed illo sabbato quo *secundùm consuetudinem suam* docebat. Denique, etiamsi primâ vice quâ docuit ejectus fuisset, equidem potuit mox redire ad civitatem, et aliquos infirmos curare; sicut Marcus, cap. 6, v. 5, narrat. Nam, si ejectio apud Lucam notata, non obstiterit quominùs in sententiâ præcitati auctoris postea iterùm Nazareth reversus fuerit, et docuerit; etiam non obstitit quominùs eodem, vel altero die redierit, ibidemque quasi transeundo aliquos infirmos sanaverit.

Adde satis incredibile esse quòd Christus in synagogâ Nazarethanâ bis eadem dixisset, bis Nazarethani idem dixissent, bis accidissent eædem circumstantiæ, etc.

Inst. 2° : Christus bis pavit turbas in deserto multiplicatione panum et piscium ; bis ejecit negotiatores ex templo; ergo etiam dici potest quòd bis docuerit in synagogâ nazarethanâ.

Resp. Neg. conseq. Disparitas est ad primum exemplum quòd iidem evangelistæ apertè ponant duas diversas multiplicationes panum, cum diversis circumstantiis : nam Matthæus, cap. 14, Marcus, cap. 6, et Lucas, cap. 9, ponunt quinque panes et duos pisces pro quinque millibus virorum, et duodecim cophinos fragmentorum quæ superfuerant. Deinde pro secundâ vice, Matth., cap. 15, et Marcus, cap. 7 (Lucas hanc secundam multiplicationem omittit), ponunt panes septem, pisciculos paucos pro quatuor millibus virorum, et septem sportas fragmentorum. Sed nullus evangelista bis habet quòd Christus docuerit in synagogâ Nazarethanâ, nullus bis habet eadem verba

Christi ad Nazarethanos; denique nullus bis habet eadem verba Nazarethanorum de Christo, sed tantùm semel cum omnibus eisdem circumstantiis; ergo, etc.

Similiter disparitas est ad secundum exemplum: nam Matthæus, cap. 21; Marcus, cap. 11, et Lucas, cap. 19, apertè dicunt Christum ejecisse vendentes et ementes ex templo paulò ante ultimum suum Pascha, scilicet postquàm die Palmarum solemniter ingressus fuerat Jerusalem: Joannes autem, cap. 2, apertè habet Christum ejecisse vendentes tempore primi sui Paschatis. Deinde apud Matthæum, Marcum et Lucam, post ejectos vendentes et ementes, petunt Judæi à Christo, in quâ potestate illos ejecerit, et ipse petit ab illis an baptismus Joannis fuerit à Deo, an ab hominibus: apud Joannem autem Judæi petunt à Christo signum quo probet se habere potestatem ejiciendi vendentes, et dat illis signum dicens: *Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.*

CAPUT XVII.

Christus apostolos mittit in terram Israelitarum prædicatum Evangelium regni Dei, cum virtute et potestate super dæmonia, languores, etc., datque ipsis varia præcepta in missione observanda, Matth. toto cap. 10; Marci 6, à v. 7 usque ad 14; Lucæ 9, à v. 1 usque ad 7. Reversis à prædicatione apostolis, secedit cum eis Jesus in desertum trans mare Galilææ, ubi pascit quinque millia virorum quinque panibus et duobus piscibus. Sub vesperam jussit apostolos transfretare, et ipse fugit in montem; unde quartâ vigiliâ noctis veniens, sedat tempestatem, Matth. 14, à v. 13 usque ad 34; Marci 6, à v. 30 usque ad 53; Lucæ 9, à v. 10 usque ad 18; Joan. 6, à v. 1 usque ad 22. Exiens navi in terram Genesareth, sanat omnes malè habentes, etiam fimbriæ tactu. Matth. 14, v. 34, Marci 6, v. 53. Alterâ verò die, in synagogâ Capharnai occasione patrati miraculi de panibus, longo sermone tradit admirandam illam doctrinam de pane cœlesti, seu de venerabili Eucharistiâ. Joan. v. 22, usque ad finem capitis.

QUÆSTIO PRIMA.

An missio apostolorum, de quâ Matth. 10, Marci 6 et Lucæ 9, fuerit prima-missio.

Ante resolutionem observandum est quòd hæc missio apostolorum interponenda esse videatur inter adventum Domini in Nazareth, et revelationem decollationis S. Joannis Baptistæ. Unde putatur quòd Marcus, cap. 6, tenuerit ordinem rei gestæ; et id etiam ex eo probabile apparet quòd non solùm ipse, v. 30, sed et Lucas, cap. 9, v. 10, post admirationem Herodi de fama Jesu, subjungat apostolos rediisse, et cum illis Dominum secessisse in desertum locum; quem secessum, Matth., cap. 14, v. 13, factum scribit ob id quòd Dominus audisset Joannem esse decollatum; ita ut hinc satis colligi possit decollationem Joannis contigisse eo tempore quo jam apostoli missi erant ad prædicandum. Quando ergo Matthæus, cap. 10, narrat missionem apostolorum, præoccupavit id quod postea factum est. Igitur hic est ordo rei gestæ: Mittit Christus apostolos ad prædicandum; decollatur Joannes; Herodes Christi famam audit, et quisnam sit ambigit; ex missione redeunt apostoli, cum quibus Christus secedit in locum. Hoc observato,

Resp. et dico: Missio apostolorum, de quâ in præcitatis locis agitur, fuit prima, quâ illos misit tanquàm apostolos, et cum potestate miraculorum.

Probatur, quia ante hanc nullam aliam referunt evangelistæ, sed è contrario insinuant quòd apostoli à tempore suæ electionis usque ad hanc missionem ferè semper fuerint cum Christo, et ipse solus prædicaverit; ergo hæc missio fuit prima.

Obj. 1°: Joan. 4, v. 38, dicit Christus discipulis suis: *Ego misi vos metere quod vos non laborâstis: alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis*, etc. Id est, ego modò misi vos metere ea quæ prophetæ de me prophetantes seminaverunt. Atqui illa verba non tantùm diù ante hanc missionem, sed etiam ante apostolorum electionem dicta sunt, dùm Christus remiserat mulierem Samaritanam in civitatem; ergo hæc non fuit prima apostolorum missio.

Resp. Neg. conseq., et ad verba Joan. 4 dico illa certò non posse intelligi de missione discipulorum ad prædicandum, quia tunc Christus ipse nondùm incœperat publicè prædicare. Itaque illa verba debent intelligi vel de prærordinatione discipulorum ad metendum, ita ut sensus sit: *Misi vos metere;* id est, *destinavi vos mittere ad metendum.* Vel intelligi debent de baptismo quem discipuli modò in Judæâ administraverant, Joan. 4, v. 2.

Obj. 2°: Saltem apostoli missi sunt ad prædicandum, quando fuerunt electi, seu immediatè post sermonem Domini in monte; atqui certum est quòd eorum electio contigerit ante missionem de quâ Marci 6; ergo, etc.

Prob. maj. ex Marci 3, v. 14, ubi dicitur: *Fecit ut essent duodecim cum illo; et ut mitteret eos prædicare; et dedit illis potestatem curandi infirmitates, et ejiciendi dæmonia.* Ergo tunc apostoli missi sunt cum potestate miraculorum quando fuerunt electi.

Resp. Neg. maj., et ad probationem dico ea quæ dicit Marcus, cap. 3, de potestate miraculorum esse per anticipationem dicta; tanquàm diceret: Elegit duodecim ut mitteret illos prædicare, et dedit illis potestatem, non tunc dùm elegit, sed postea dùm misit Vel etiam dici potest quòd dederit illis istam potestatem dùm ipsos elegit, ut illam exercerent dùm mitterentur. Nullo autem modo dicit Marcus loco citato quòd tunc immediatè missi fuerint.

QUÆSTIO II.

An præcepta apostolis, Matth. 10, data, fuerint ab ipsis perpetuò observanda.

Resp. præcepta illa tantùm data et observanda fuisse pro istâ missione.

Prob. 1°, quia Christus ibidem præcipit apostolis ne gentibus prædicent Evangelium, sed tantùm Judæis; ut scilicet ita venientes sine duplici tunicâ,

perâ, calceamentis duplicibus, seu mutatoriis, etc., per istum contemptum opum persuadeant Judæis se esse apostolos veri Messiæ, à quibus, utpote fidelibus, reciperentur in domum et alerentur. Atverò ubi misit illos ad gentiles, non dedit ipsis ista præcepta, quia præsciebat paganos primâ fronte aversaturos, expulsuros et occisuros suos discipulos; adeòque debebant tunc sibi providere de victu et amictu ac hospitio, etc. Unde, Act. 4 et 5, apostoli accipiebant pecuniam à fidelibus oblatam; et Paulus labore manuum comparabat sibi pecuniam ut inde viveret.

Prob. 2 ex Lucæ 22, v. 35, ubi Christus de hâc missione loquens, dicit: *Quando misi vos sine sacculo, et perâ et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis? At illi dixerunt: Nihil. Dixit ergo eis: Sed nunc qui habet sacculum, tollat; similiter et peram.* Ubi τὸ *misi* significat elapsum jam esse hoc præceptum et τὸ *nunc* significat jam aliud præceptum ipsis dari; scilicet ut tollant sacculum et peram, etc. Ad hæc pulchrè D. Thomas, in cap. 10 Matth., dicit: « Ante « passionem missi sunt apostoli ad Judæos. Apud Ju- « dæos autem consuetudo erat quòd suis debebant « providere magistris; ideò Christus nihil ferre præ- « cepit apostolis, cùm mitteret eos ad Judæos. Sed « ista non erat consuetudo in gentibus. Ideò cùm missi « sunt ad gentes, data est eis licentia portandi sum- « ptus; portabant igitur, quando prædicabant aliis « quàm Judæis. »

A Lapide dicit quòd S. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 30, doceat contrarium; scilicet illa præcepta fuisse perpetua. Sed hoc ibi non inveni. Interim etamsi haberet, dici posset quòd intelligat de obligatione quoad substantiam, et scopum illorum præceptorum, de quo statim agemus.

Dices: Juxta S. Hieron., in cap. 10 Matth.: Christus *hæc dat præcepta evangelizatoribus veris, quibus ante dixerat: Gratis accepistis, gratis date.* Atqui hoc ultimum est perpetuum; ergo et alia videntur esse perpetua.

Resp. disparitatem esse quòd posterius nullibi legatur relaxatum, uti alia de non tollendo sacculo, perâ, etc., relaxata fuerunt. Interim etiam ista, quamvis non ad litteram, tamen quoad substantiam et scopum sunt perpetua: scopus enim Christi est animum prædicatoris ab avaritiâ avertere, ac præ se ferre magnum terrenorum contemptum, et desiderium cœlestium, atque fiduciam in Deum ejusque providentiam. Siquidem, juxta S. Hieron., loco citato: « Qui « divitias detruncârat, postmodùm et necessaria vitæ « amputat, ut apostoli doctores veræ religionis, qui « instruebant, omnia providentiâ Dei gubernari, se- « ipsos ostenderent nihil cogitare de crastino. »

Petes 1° quare ergo Christus loculos habuerit.

Resp. Christum ab initio prædicationis suæ loculos non habuisse, ut patet ex Matth. 8, v. 20, ubi ipsemet dicit cuidam scribæ: *Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos: Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.* Postea verò quando duodecim apostolos, et septuaginta duos discipulos secum ducebat, permisit Judam portare loculos; quia aliàs eos alere fuisset naturaliter impossibile: quis enim tantam hominum multitudinem hospitio recipere et perpetuò sustentare voluisset? Atverò in hâc missione apostolos misit binos et binos: duo autem apud aliquem virum pium facilè victum et hospitium recipere poterant; et ideò ipsis prohibuit ne aliquid secum ferrent in viâ.

Petes 2° quomodò Christus Matth. 10, v. 10, prohibeat apostolis ne ferant secum virgam, et tamen, Marci 6, v. 8, dicat contrarium, scilicet *ne quid tollerent in viâ, nisi virgam tantùm.*

Resp., ad hanc apparentem antilogiam conciliandam dici potest cum à Lapide, Marcum loqui de *mischan*, id est, de virgâ seu baculo, cui aliquis innititur; Matthæum verò de *matte;* id est, de baculo seu virgâ defensoriâ. Itaque permittit Christus ut apostoli utantur baculo ad incedendum; sed prohibet ne utantur ad se defendendum contra invasores.

QUÆSTIO III.

Quomodò sint intelligenda verba Christi, quæ habentur, Matth. 10, v. 23.

Postquàm Christus apostolis prædixisset quòd essent passuri varias persecutiones, loco statim citato subjungit verba sequentia: *Cùm autem persequentur vos in civitate istâ, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israel, donec veniat Filius hominis.*

Resp. et dico: Juxta S. P. Aug., lib. 1 contra Gaudentium, cap. 18, et Rupertum in jam citatum Matthæi locum, Christus non dirigit hic sermonem suum ad solos apostolos, sed ad omnes post ipsos futuros viros apostolicos et missionarios: et per *civitates Israel* non intelligit solas civitates Palæstinæ, sed civitates Israelis spiritualis; id est, omnium fidelium; atque adeò respondet quodammodò ad objectionem tacitam quam potuissent apostoli facere: cùm enim ipsis præcepisset ut tantùm in civitatibus Israel prædicarent Evangelium, potuissent discipuli ipsi reponere: Quid si Judæi nos expellant ex omnibus suis civitatibus, ad quam tunc fugiemus?

Respondet ergo secundùm Rupertum quòd usque ad diem judicii semper futuræ sint aliquæ civitates Israelis, id est, Christianorum, in quibus fugere poterunt persecutionem infidelium; et quòd non sint consummaturi, id est, absoluturi omnes istas civitates prædicando, fugiendo, etc., ante tempus extremi judicii; quia dùm Evangelium erit prædicatum per totum mundum, erit dies ultimi judicii. Hanc Ruperti interpretationem approbat auctor Analyseos, sed paulò latiùs explicatam hoc modo: Quamvis interpretatio illa non explicet quomodò prædicatores Evangelii sint expellendi ex civitatibus christianis, cùm illæ credant Evangelio; facile tamen est supplere illum defectum per aliam explicationem, quam ista interpretatio etiam insinuat. Scilicet præmonet Christus sanctos illos prædicatores, quos in fine mundi mittet Deus pro ultimâ vice, ante adventum Antichristi (qui erit ultimus persecutor fidelium) ad civitates, et gentes à fide aposta-

tas iterùm convertendas. Prædicabunt ergo illi in omnibus civitatibus, quas Christus vocat civitates Israel, quia olim fuerunt fideles : in illis autem plurimos convertent; sed quia tamen principes et magistratus civitatum, vitiis suis assueti, non convertentur, persequentur et expellent illos prædicatores.

Præfatis igitur verbis ipsos consolatur Christus, et monet ut, motâ persecutione in unâ civitate, fugiant ad aliam, ne à persecutoribus comprehensi occidantur; et sic aliæ civitates non habeant felicitatem audiendi prædicationem Evangelii. Itaque atrox illa persecutio erit causa quòd prædicatores, coacti semper fugere, brevi temporis spatio portent lumen Evangelii per totum mundum, ut homines citò convertantur, cùm instet finis mundi.

Promittit illis insuper quòd non sint percursuri omnes civitates antiquæ christianitatis, priusquàm veniat ad judicium. Hic adventus tamen debet hìc latè sumi, non pro ultimo præcisè die, sed pro aliquot annis præcedentibus, quibus nimirùm jam incipient fieri signa et prodigia prænuntiantia diem ultimum, inter quæ maximum erit ipse Antichristus.

Hæc explicatio fundatur in verbis Apostoli 2 ad Thessalon. 2, v. 10, ubi dicit illos impios à Deo puniendos, *eò quòd charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent;* id est, veritatem fidei, tantâ charitate et zelo ab istis prædicatoribus ipsis annuntiatam. *Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio, ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

Cùm ergo dicat Apostolus quòd non sint credituri veritati, supponit apertè quòd sit ipsis annuntianda. Dùm insuper dicit ipsos fore pertinaciter adhæsuros iniquitati, supponit etiam iniquitatem illìc esse stabilitam, aut prævalere. Porrò esse adeò pertinaciter affixos iniquitati, ut non velint credere veritati, tam propinquum est persecutioni, ut prudenter credere possimus quòd homines potentes istius characteris adeò sint persecuturi prædicatores, ut cogantur continuò fugere de unâ civitate in aliam. Ergo illa explicatio benè fundatur in citatis Apostoli verbis.

Petes 1° an non debeat admitti explicatio illorum, qui cum S. Chrysostomo, Euthymio et Theophylacto prælata Christi verba intelligunt de illâ præsenti missione, ad quam Christus, Matth. 10, mittit apostolos; ita ut sensus sit : Non percurretis omnes civitates Israel prædicando, etc., priusquàm ego venero ad vos; vel, ut alii putant, priusquàm resurrexero.

Resp. negativè : Quia in illâ primâ missione nihil omninò accidit illorum quæ Christus prædixerat ipsis eventura : nam inprimis in istâ missione apostoli non exibant è Galilæâ; adeòque non erat ratio cur percurrerent civitates Judææ, in quam nequidem intraverant. Deinde in illâ missione nec persecutionem sunt passi nec expulsi; adeòque non fuerunt coacti de unâ civitate fugere in aliam; è contrario videntur fuisse ubique benè recepti; siquidem in ultimâ cœnâ desuper interrogavit eos Christus Lucæ 22, v. 35, dicens : *Quando misi vos sine sacculo, et perâ, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis? At illi dixerunt : Nihil.* Denique ista missio non duravit usque ad resurrectionem : nam diù post, nempe ante passionem suam, ivit cum omnibus suis apostolis Jerosolymam, et manducavit ultimam cœnam; ergo non manserunt in illâ missione usque ad ejus resurrectionem. His adde quòd nullibi in Scripturâ resurrectio vocetur adventus Domini.

Dices : Verba illa : *Donec veniat Filius hominis* non debent intelligi de adventu corporali, sed de adventu per gratiam et auxilium.

Resp. Neg. assumpt. Nam nequidem ab initio missionis Christus apostolis defuit gratiâ et auxilio.

Petes 2° quare saltem non posset dici sensum esse quòd apostoli non sint absoluturi prædicando in omnibus civitatibus Judææ, antequàm veniant Romani, qui Jerusalem destruant, et Judæos per totum mundum dispergant, quod contigit tempore excidii Jerosolymitani.

Resp. Quia tempore excidii Jerosolymitani modò civitates Judææ percurrerant, et, excusso pulvere pedum suorum, relictisque Judæis, dispersi jam erant inter gentes.

Quæstio IV.

In quo loco Christus multiplicaverit quinque panes.

Post decollationem S. Joannis Baptistæ, ipsius discipuli ad Christum venerunt, ac ei nuntiaverunt quòd eorum magister ab Herode esset interfectus, prout narrat Matthæus cap. 14, v. 12. Redierunt etiam eo tempore apostoli, quos Christus ad prædicandum miserat, ut narrant Marcus, cap. 6, v. 14, et Lucas, cap. 9, v. 10. Christus autem cùm audivisset Joannem esse decollatum, et insuper intellexisset qualem de ipso suspicionem haberet Herodes, *secessit inde in naviculâ, in locum desertum seorsùm;* Matth. 14, v. 13. Lucas cap. 9, v. 10, addit fuisse *locum desertum, qui est Bethsaidæ.* Ad hæc intelligendum,

Nota quòd mare Tiberiadis sit quasi magnus lacus (per quem transit Jordanis) et ferè in formam ovi oblongi. A parte occidentali istius maris, in ejus ripâ duæ sunt civitates, scilicet Genezareth et Bethsaida; in ripâ verò superiori declinante ad partem septemtrionalem ejusdem maris fluit Jordanis, juxta quem à parte occidentali sita est Capharnaum, è cujus regione, in oppositâ ripâ Jordanis, seu in parte orientali, est Corosaim.

Dubium hìc est an Christus mare transierit à parte orientali in oppositam ripam, an verò tantùm navigaverit juxta ripam maris à parte civitatum Genezareth et Bethsaidæ. Ven. Beda in cap. 6 Marci, Abulensis in cap. 14 Matthæi, Maldonatus et à Lapide dicunt Christum non transfretâsse ad oppositam partem, sed navigâsse juxta eamdem maris ripam. Attamen oppositum est verisimilius. Unde

Resp. et dico : Christus mare Tiberiadis transfretavit, navigando à parte ejus occidentali in oppositam ripam, seu in partem ejus orientalem.

Prob. 1° quia Joannes cap. 6, v. 1, dicit : *Abiit Jesus trans mare Galilææ, quod est Tiberiadis.* Ergo manifestum ac evidens est quòd Christus navigaverit in oppositam ripam; nam si tantùm navigàsset juxta eamdem, non posset dici abiisse trans mare, seu illud trajecisse; si quidem de illo qui navigat ex uno loco maris ad alium, manendo semper juxta eamdem ripam, non potest dici quòd abeat trans mare, seu illud trajiciat.

Prob. 2° quia Marci 6, v. 45, postquàm turbæ manducaverant, Christus *coegit discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam.* Atqui si fuisset ab hàc parte in deserto propè Bethsaidam, non potuisset illos mittere trans mare ut pervenirent Bethsaidam ; ergo Christus multiplicavit quinque panes in deserto, sito in oppositâ ripâ è regione Bethsaidæ ; adeòque hinc rursùs clarum est quòd navigaverit in oppositam ripam.

Obj. 1° : Lucas, cap. 9, v. 10, dicit : *Secessit seorsùm in locum desertum, qui est Bethsaidæ.* Atqui Bethsaida erat à parte occidentali maris Tiberiadis; ergo, etc.

Resp. Neg. conseq., quia locus ille vocatur desertum Bethsaidæ, non quia erat propè Bethsaidam, sed quia erat è regione Bethsaidæ in oppositâ maris ripâ ; mare enim illud ibi tantùm habet circiter duo milliaria brabantica latitudinis; unde non mirum quòd locus in oppositâ ripâ vocetur locus desertus Bethsaidæ. Sic Numer. 34, v. 5, terminus Palæstinæ dicitur : *Torrens Ægypti*, non quia erat prope Ægyptum ; distabat enim facilè octodecim leucis, mediabatque totum desertum Pharan ; sed quia erat è regione Ægypti, ex aliâ parte deserti Sinai. Sic etiam dicitur porta Bruxellensis, non quæ est Bruxellis, sed quà itur Bruxellas.

Obj. 2° : Marcus cap. 6, v. 33, dicit : *Pedestres de omnibus civitatibus concurrerunt illùc, et prævenerunt eos.* Atqui si Christus et discipuli ejus navigàssent trans mare, turbæ non potuissent ipsum sequi pedestres, etc.

Resp. Neg. min. Quia potuerunt Christum transfretantem sequi à Bethsaidâ rectà Capharnaum, et inde transmisso ponte, qui est super Jordanem (ut refert Adrichomius, in Descriptione tribûs Nephthali, num. 78) inter Capharnaum et Corosaim, veniebant in illum locum desertum, qui non procul erat à Corosaim.

Obj. 3° : Joannes cap. 6, v. 23, dicit : *Aliæ supervenerunt naves à Tiberiade* (quæ civitas alio nomine vocatur Genezareth) *juxta locum ubi manducaverunt panem.* Ergo ille locus erat prope Tiberiadem, putà inter Tiberiadem et Bethsaidam; adeòque erat à parte occidentali ipsius maris.

Resp. Neg. conseq., quia Joannes non dicit quòd venerint ab illo loco ubi ipsi manducaverant panem; sed quòd venerint à Tiberiade ad locum, vel juxta locum ubi turbæ manducaverant panem.

Postquàm autem Dominus quinque panibus et duobus piscibus saturàsset quinque millia virorum, fugit volentes ipsum facere regem; de nocte verò super mare ambulabat, quod videntes discipuli timuerunt. *Ille autem dicit eis : Ego sum, nolite timere. Voluerunt ergo accipere eum in navim; et statim navis fuit ad terram in quam ibant.* Joan. 6, v. 20 et 21. Ob hæc verba S. Chrysost. in mox citatum Joan. locum, putat Christum bis ambulàsse super mare, scilicet apud Matthæum cap. 14, v. 32, et Marcum cap. 6, v. 51, qui dicunt ipsum ascendisse in navim; et semel apud Joannem, cap. 6, qui non dicit ipsum ascendisse in navim, sed potiùs contrarium insinuat. Interim dicendum videtur discipulos voluisse quidem Christum statim in navim accipere, at ipsum tunc noluisse, sed aliquantulùm super mare cum Petro ambulàsse ; postea verò navem conscendisse, protinùsque in portum venisse. Ita Euthymius ; imò ipse etiam Chrysost., hom. 15 in Matth., dicit : *Cum terræ applicaturus esset, in navigium Christus ascendit.*

CAPUT XVIII.

TERTIUM PASCHA.

Post hoc pascha scribas et Pharisæos reprehendentes discipulos, quod illotis manibus manducarent, Christus graviter redarguit. Postea verò ivit in fines Tyri et Sidonis, ubi filiam mulieris Chananææ liberavit à dæmonio; et inde ad mare reversus multos infirmos sanavit, Matth. 15, à v. 1 usque ad 32, et Marci toto cap. 7. Mox septem panibus paucisque pisciculis quatuor millia virorum cibat, Matth. 15, v. 33 et seq.; Marci 8, v. 1 et seq. Postea verò venit Jesus in partes Cæsareæ Philippi, ubi Petro confitenti ejus divinitatem dicit : *Tu es Petrus*, etc. Mox autem passionem ac mortem prædicit sibi subeundam. Octavo post die transfiguratur in monte; ex monte descendens ejicit dæmonium è lunatico. Inde digressus in Galilæam prædicit iterùm passionem suam ac resurrectionem; quæ omnia consequenter narrantur, Matth. 16, à v. 13 usque ad 23, cap. 17; et Marci 8, à v. 27 usque ad 32, cap. 9; et Lucæ 9, à v. 18 usque ad 46. Ingressus Capharnaum, pro se et Petro didrachma solvit. Matth. 17, v. 23.

QUÆSTIO PRIMA.

An Christus tempore tertii paschatis ascenderit Jerosolymam.

Resp. et dico : Quòd paucis diebus post multiplicationem quinque panum in deserto, et sermonem illum de pane cœlesti, quem Christus Capharnai habuit, fuerit Pascha quod à baptismate Christi erat tertium, satis clarè exprimit Joannes cap. 6, v. 4 dicens : *Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.* Sed an Christus ad illud Pascha celebrandum Jerosolymam ascenderit, nec Joannes, nec alii evangelistæ insinuant.

D. Thomas putat Christum tunc Jerosolymam non ascendisse, sed in Galilæâ mansisse. Unde lect. 1, in cap. 6 Joan. ita scribit : « Hoc autem est secundum « Pascha, de quo evangelista mentionem facit : ad « quod quidem juxta legis præceptum, quod habetur « Exodi 23, Dominus non ascendit in Jerusalem, cu-

« jus ratio est quia Christus Deus erat et homo; in « quantum homo suberat quidem legi, in quantum « Deus supra legem erat : ut ergo se hominem osten- « deret, servabat aliquando legem; ut verò Deum, « legem solvebat; unde et per hoc quod non ivit, de- « dit intelligere, quòd paulatim et brevì legalia cessa- « rent, scilicet in morte ejus. » Itaque juxta D. Thomam potuit Christus legem illam negligere, ut ab illius observatione liberum se ostenderet, utpote qui supra legem erat.

Interim nonnulli alii existimant Christum tempore istius Paschatis Jerosolymam ascendisse. 1° Quia licet non esset subjectus legi, tamen voluit legem usque ad amussim observare, ne daret Judæis ullam occasionem ipsum calumniandi. 2° Si isto Paschate non ascendisset Jerosolymam, haud dubiè scribæ et Pharisæi id ipsi exprobrâssent; imò desuper eum accusâssent, dicendo quòd esset seductor, et prævaricator legis. Jam autem hoc nunquàm fecerunt; ergo, etc.

Quidquid sit; vel ob justam et rationabilem causam, puta quia Judæi quærebant ipsum interficere, isto Paschate Jerosolymam non ascendit; vel si ascenderit, continuò seu statim in Galilæam reversus est : siquidem quòd tunc Jerosolymis non diù moratus fuerit, omninò manifestum est ex Joan. 7, v. 1, ubi evangelista immediatè post sermonem illum de Eucharistiâ subjungit : *Post hæc ambulabat Jesus in Galilæam; non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.*

Interim dùm in Galilæam ambulabat, scribæ et Pharisæi, è Jerosolymâ venientes, accesserunt ad eum conquerentes quòd ejus discipuli contra seniorum traditionem manducarent illotis manibus. Quibus expostulantibus vicissim objecit Christus neglectum mandatorum Dei; et inter alia eis exprobrat quòd docerent filios non debere honorare parentes, sed eos satisfacere præcepto divino dicendo illis : *Munus quodcumque est ex me, tibi proderit.* Matth. 15, v. 5. Obscurum hunc textum ita exponit S. Hieron. Quando parens pauper petebat à filio auxilium, non debebat filius illi dare, sed satisfaciebat præcepto divino : *Honora Patrem*, etc., offerendo aliquid in templo, dicens parentibus : Illud quod offero tibi proderit; ferè sicut jam dicitur mendicis : Deus te adjuvet.

S. P. Aug. verò, lib. 1 Quæst. evang., cap. 15, explicat hoc modo : « Munus quodcumque est ex me, « tibi proderit : id est, munus quod offers causâ mei, « ad te jam pertinebit. Quibus verbis significant filii « jam non sibi opus esse parentum oblationibus, quod « ad eam ætatem pervenissent, ut possent jam ipsi « offerre pro se. In hâc ergo ætate constitutos, ut pos- « sent parentibus suis hoc dicere, cùm hoc dixissent, « negabant Pharisæi reos esse, si parentibus suis non « præstarent honorem. » Totus ergo sensus est quòd, quando filii erant tam magni, ut ipsimet offerrent munera in sacrificium, non deberent ampliùs honorare parentes.

Quæstio II.

Quid aut quem intelligat Christus per petram, dùm, Matth. 16, v. 18, dicit : Super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam.

Resp. : Per illam Petram intelligit apostolum Petrum. Unde sensus est hic : *Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis*, id est, ullus homo, *non revelavit tibi* (divinitatem meam) *sed Pater meus* cœlestis. Quare tibi dico : Non ampliùs vocaberis *Simon*, sed vocaberis *Petra*, quia super te, tanquàm *super Petram, ædificabo Ecclesiam meam.* Quare

Nota quòd Christus non dixerit : *Tu es Petrus*, sed : *Tu es Petra.* Nam locutus est Syriacè : *Tu es kepha*, id est, *petra; et super hanc kepham ædificabo*, etc. Sed Interpres græcus, quia Petrus erat vir, vertit, non *Petra*, sed *Petros;* quod idem fecit Interpres latinus, Verum Πέτρος Græcè, æquè ac πέτρα petram sive lapidem significat. Itaque resolutio data.

Prob. 1 ex ipso textu : *Tu es Petra, et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam.* Ubi pronomen relativum *hanc* necessariò refertur ad illam petram quæ præcessit; atqui nulla petra præcessit, nisi illa cui dicitur : *Tu es Petra;* ergo per istam petram intelligitur apostolus Petrus.

Confirmatur. Si rex diceret uni ex suis ministris : *Tu es diligens, et hunc diligentem elevabo ad primam dignitatem in aulâ meâ*, nullus alius intelligeretur elevandus ad primam dignitatem, quàm ille cui dixit : *Tu es diligens :* Ergo etiam in textu præcitato nullus alius intelligitur, super quem ædificanda erat Ecclesia, nisi ille cui dixit Christus : *Tu es Petra.*

Prob. 2° quia omnia antecedentia et consequentia referuntur ad solum Petrum, uti patet ex toto contextu, qui ita sonat : *Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est. Et ego dico tibi : Quia tu es Petrus et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam...Et tibi dabo claves regni cœlorum.* Ergo etiam illa media propositio : *Et super hanc Petram ædificabo Ecclesiam meam*, refertur ad Petrum.

Prob. 3° quia Christus voluit remunerare confessionem Petri, eò quòd ipse solus inter omnes apostolos ejus divinitatem agnovisset; atqui non fuisset aliqua remuneratio, si tantùm dixisset : *Tu es Petra, et super aliam petram ædificabo Ecclesiam meam*, sed potiùs fuisset aliqua diminutio; ergo, etc.

Obj. 1° : Nathanael, Joan. 1, v. 49, primus omnium dixit Christo : *Tu es Filius Dei.* Deinde multi alii confessi sunt ipsum esse Filium Dei; ergo Petrus non fuit primus, et per consequens Christus non voluit remunerare ejus confessionem tanquàm primam.

Resp. Christum à Nathanaele, et ab existentibus in naviculâ, Matth. 14, v. 33, vocatum fuisse Filium Dei. Sed hi conceptum duntaxat confusum hâc de re in mente sibi formabant, credebantque in genere Christum verè esse Filium Dei præ aliis prophetis; at quâ ratione id esset, an per generationem æternam, an per alium modum vel denominationem ignorabant, et distinctè concipere explicareque non poterant.

Petrus autem id distinctè, claré, et sublimiter à Deo illuminatus agnovit, et primus hâc de re interrogatus palàm constanter id ipsum confessus et professus est, Matth. 16, v. 16, quòd scilicet Christus propriè esset Filius Dei; id est, per generationem æternam genitus à Deo Patre, ideòque illi consubstantialis, ac verus æternusque Deus.

Obj. 2° : Sancti patres dicunt per τὸ *hanc Petram* intelligi hanc fidei confessionem. Unde D. Hilarius, lib. 6 de Trinit., dicit : *Super hanc confessionis Petram Ecclesiæ ædificatio est*. Idem habent S. Ambros., lib. 6 in Lucam, cap. 9; Cyrillus lib. 4 de Trinit. Item S. P. Aug., tractatu 10 in Epist. Joan., ait: *Quid est super hanc Petram? Super hanc fidem, super id quod dictum est : Tu es Christus Filius Dei vivi.*

Resp. Quando illi patres dicunt Ecclesiam fundatam esse super fidem Petri, fidem non sumunt abstractim, sed concretim; scilicet prout fides fuit in Petro, seu habita à Petro : Nam Ecclesia non ædificatur ex fide hominum, sed ex hominibus fidelibus; adeòque ejus fundamentum non potest esse fides Petri, sed Petrus fidelis. Deinde fides Petri fuit quidem ratio fundandi Ecclesiam super ipsum, sed ipse fuit fundamentum.

Ratio autem cur illi patres sic scripserint, est quòd scriberent tempore Arianorum, qui docebant Christum esse quidem Filium Dei, non tamen consubstantialem Patri suo; et per consequens negabant ipsius divinitatem. Itaque illi patres dicebant Ecclesiam esse fundatam super istam fidem, quòd Christus esset verè Filius Dei, Patri consubstantialis, et verus Deus: adeòque neminem posse esse partem, aut lapidem istius ædificii, nisi crederet et confiteretur illam fidem quam Petrus ibi confessus fuerat.

Cæterùm quòd isti patres etiam doceant, per τὸ *hanc Petram* intelligi personam Petri, liquet ex S. Hilario, qui loco præcitato ita scribit: *Post sacramenti confessionem B. Simon ædificationi Ecclesiæ subjacens, et claves regni cœlestis accipiens*, etc. Et in Psal. 131 ait: *Tanta fuit Christo religio patiendi, ut Petrum primum Dei confessorem, Ecclesiæ fundamentum, cœlestis regni janitorem, et in terreno judicio judicem cœli, satanæ convitio nuncuparet*, etc. Et D. Cyrillus, in cap. 1 Joan., citans illa verba Christi ad Petrum dicta : *Tu vocaberis Cephas*, ait Christum ipso vocabulo commodè significâsse *quòd in eo tanquàm in petrâ lapideque firmissimo, suam esset ædificaturus Ecclesiam.* Item S. Chrysost., hom. 3 in Matth., dicit : *Petrus factus est Ecclesiæ fundamentum.* Et hom. 55 : *Petrum universo terrarum orbi Christus præposuit.* Similiter loquitur S. Ambros., serm. 47 : *Petrus pro soliditate devotionis, Ecclesiarum Petra dicitur, sicut ait Dominus : Tu es Petrus*, etc.

Obj. 3° : S. P. Aug., tract. 124 in Joan., per illam Petram intelligit Christum. Ita enim scribit : « Super « hanc Petram, inquit (Christus), quam Petrus con« fessus est, ædificabo Ecclesiam; Petra autem erat « Christus, super quod fundamentum etiam ipse ædi« ficatus est Petrus. Fundamentum quippe aliud nemo « potest ponere, præter id quod positum est, quod est « Christus Jesus. » 1 Cor. 3.

Resp. Augustinum ibi agere de præcipuo fundamento Ecclesiæ, à quo tota Petri soliditas et potestas promanat; et illud certè est ipse Christus, quem suppositâ hâc explicatione dicit in textu controverso vocari Petram; sed S. doctor non negat ipsum Petrum debere intelligi, quando agitur de fundamento Ecclesiæ secundario; quinimò hoc sæpissimè affirmat; dicit enim, serm. 29 de Sanctis : « Petrus solus inter aposto« los meruit audire : *Tu es Petrus, et super hanc Pe« tram*, etc. Dignus certè, qui ædificandis in domo Dei « populis lapis esset ad fundamentum, columna ad « sustentaculum, clavis ad regnum. » Item in Psal. 69 dicit : *Petrus confessus erat Filium Dei, et in illâ confessione appellatus erat Petra, supra quam fabricaretur Ecclesia*.. Et tract. 7 in Joan. citans illa verba Christi : *Beatus es, Simon Bar-Jona*, etc., ait : *Ibi Petrum nominavit, et laudavit firmamentum Ecclesiæ.* Ex jam dictis

Collige Lutherum, Calvinum, et alios hæreticos abuti isto singulari loco S. Augustini ad evertendum primatum et infallibilitatem summi pontificis. Verum desuper vide plura apud theologos.

Notandum tamen finaliter quòd, quando Aug., lib. 1 Retract.; cap. 21, dicit : *Harum autem duarum sententiarum, quæ sit probabilior eligat lector :* scilicet utrùm per Petram intelligatur Christus, an verò Petrus; debeat Augustinus intelligi utrùm in prælato Matthæi textu debeat intelligi Petra primaria, quæ juxta ipsum est Christus, an verò Petra secundaria, quæ juxta ipsum est Petrus Apostolus, prout ibidem dicit se posuisse in libro contra Epistolam Donati. Jam autem utrumque verum est, quamvis naturaliter ille textus debeat intelligi de Petrâ secundariâ. Et ubi quis vult illum intelligere de Petrâ secundariâ, etiam tunc vult Augustinus eum intelligendum esse de Petro Apostolo, dicitque absolutè illum per ista verba statutum fuisse lapidem, fundamentum, et petram Ecclesiæ.

Quæstio III.

Quinam intelligantur per portas inferi.

Dùm Christus loco supra citato subdit : *Et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam*, repræsentat Ecclesiam suam sicut domum, castrum, vel civitatem ædificatam supra petram; et ita ædificatam ut portæ inferi non sint prævaliluræ contra eam. Sed cùm portæ nunquàm pugnent, et per consequens non possint prævalere, id est, obtinere victoriam contra aliquam civitatem aut hostes; quæstio hìc est apud interpretes unde deducatur ista locutio tropica, sive quinam intelligantur per portas.

Resp. et dico : Per portas inferi intelligendi sunt hæretici.

Probatur et explicatur. Duplex est usus portarum, scilicet claudi et aperiri. In quantum clauduntur serviunt defensioni civitatum, et sic possunt metaphoricè accipi pro fortitudine, seu munimento civitatum ; et hoc sensu dicit Psalmista, Psal. 147. *Confortavit seras*

portarum tuarum. Et Psal. : 106 *Quia contrivit portas æreas, et vectes ferreos confregit.*

Quatenùs autem portæ aperiuntur, dant introitum volentibus intrare; et sic portæ inferi sunt illi qui alios jubent intrare per scandala quæ ipsis dant : nam sicut portæ apertæ sunt causa seu occasio cur aliqui intrent civitatem, v. g., ita scandala sunt causa cur multi intrent infernum.

Scandalum autem datur duplici modo : aliqui enim scandalizant proximum malis suis actionibus : at quamvis illi possint vocari portæ inferi, de his tamen non loquitur Christus, quia illi non malè vivunt ut prævaleant contra Ecclesiam, sed tantùm ut satisfaciant suis cupiditatibus. Per portas igitur inferi debent intelligi illi qui scandalizant proximum verbis, seu falsâ doctrinâ, qui animas veneno suæ hæresis intoxicant, qui illas perverso schismate è sinu Ecclesiæ eruunt.

Inter hos autem eminent isti qui Ecclesiæ bellum declarârunt, non solùm suis hæresibus, sed etiam conviciis, traducendo illam tanquàm Babylonem Apocalypsis, sedem ejus tanquàm thronum Antichristi, et summum ejus Pontificem tanquàm ipsummet Antichristum. Hi autem sunt hæretici, qui nostris temporibus Ecclesiam multùm infestârunt.

Obj. 1° Officium portarum non est pugnare et vincere, sed tantùm defendere; ergo per portas inferi non potest intelligi potentia quam habet infernus ad invadendam Ecclesiam, sed potentia quam habet ad se defendendum contra Ecclesiam.

Resp. Neg. conseq., quia etiam officium domûs vel castri, sub cujus formâ Christus hìc depingit Ecclesiam, non est pugnare et vincere, sed tantùm defendere ; nam domus, castrum, aut civitas non fortificatur ut pugnet, sed ut defendat. Unde nulla civitas dicitur fortis à fortibus civibus, vel à forti præsidio, sed à fortibus mœnibus et munimentis : adeòque Christus, qui hìc fortificat suam Ecclesiam supra petram invincibilem, non designat ejus aggressionem, sed defensionem.

Deinde verbum, *prævalere*, non significat superare in resistendo, sed superare in pugnando; ergo sensus non potest esse : Portæ inferi non valebunt illi resistere, sed non prævalebunt contra eam, non superabunt, non vincent illam.

Obj. 2° Portæ possunt accipi metonymicè. Primò pro omnibus qui portis includuntur, sicut sumitur civitas pro civibus. Secundò pro custodibus qui sunt in portis. Tertiò pro judicibus et magistratu, qui olim sedebant in portis, ibique omnes causas dirimebant. Unde illud Proverb. 31, v. 23 : *Nobilis in portis vir ejus, quando sederit cum senatoribus terræ.*

Resp. Illa dici non posse : nam inprimis nec ullibi in Scripturâ, nec apud ullos profanos auctores portæ unquam sumuntur isto sensu. Item qui portis includuntur, aliam civitatem invadere non possunt.

Si verò quis dicat quòd egressi extra portas aliam civitatem invadere possint, dico ego quod tunc Christus debuisset dicere : *Infernus non prævalebit adversùs eam*, quia hæc metonymia est usitata.

Deinde non potest etiam intelligi de custodibus aut judicibus ; quia illi non sunt in portis ad pugnandum, sed ad invigilandum ; judices autem ad judicandum.

QUÆSTIO IV.

De gloriosâ Christi transfiguratione.

Resp. et dico 1° *Post sex dies*, à præfatâ confessione Petri, et prænuntiatâ imminente morte Christi, atque prædicatâ necessitate crucem bajulandi, etc., *assumit Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem fratrem ejus, et ducit illos in montem excelsum seorsùm, et transfiguratus est ante eos.* Matth. 17, v. 1. Verba Christi, ait S. Hilarius, res sequitur. Dixerat cap. 16 Matth., v 28 : *Sunt quidam de hìc stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno suo.* Itaque post dies sex, quod verbo est pollicitus, reipsà præstitit : apostolis tribus seipsum ostendit in regno suo venientem : nam in Transfiguratione tres apostoli regnum Christi gloriosum quasi per transennam viderunt, et prægustârunt; in quantum nimirùm tunc Christus ipsis dedit specimen gloriæ, claritatis, magnificentiæ, gaudii, et felicitatis, quam obtinebunt sancti in regno cœlesti. Unde S. Leo, serm. de Transfigur., ait : *In regno, hoc est, in regiâ claritate.*

Lucas quidem, cap. 9, enumerat octo dies; dicit enim, v. 28 : *Factum est autem post hæc verba ferè dies octo.* Attamen inter ipsum et Matthæum nulla est contradictio; quia, ut S. Chrysost., hom. 57 in Matth. observat, *Lucas tam illum diem quo Christus locutus est, quàm illum quo in montem discipulos adduxit; Matthæus intermedios dies solùm numeravit.* Eodem modo hunc nodum solvit S. P. Aug., lib. 2, de Cons. Evangelist., cap. 56, dicens : « Dies quando enuntiamus dicentes : « Post tot dies, aliquando non numeramus eum in quo « loquimur, et eum quo res ipsa futura est quam præ- « nuntiamus vel pollicemur, sed medios post quos re- « verà plenos atque integros illud futurum est. Hoc « fecit Matthæus et Marcus : excepto eo die quo hæc « (nempe : *Sunt quidam de hìc stantibus*, etc.) loque- « batur Jesus, et illo quo exhibuit memoratam in « monte visionem, medios dies intuentes dixerunt : « *Post sex dies*, quod ille (scilicet Lucas) annumeratis « finalibus, id est, primo atque ultimo, dixit : *Post « octo dies*, eo loquendi modo, quo pars pro toto com- « memoratur. » Unde quia octo dies non erant integri, videtur Lucas addidisse particulam *ferè*.

Dico 2° : Qualis fuerit mons in quo Christus transfiguratus est nemo evangelistarum exprimit. Creditur tamen communiter fuisse mons Thabor, clarus victoriâ Barac et Debboræ, Judic. 4, v. 14. Hæc est aperta sententia S. Hieron., epist. 27, cap. 6, ubi de Paulâ sic loquitur : *Scandebat montem Thabor, in quo transfiguratus est Dominus.* Idem docent S. Cyrillus Jerosolymitanus, catechesi 12; Damascenus, serm. de Transfig., Beda et alii passim. Unde etiam in concilii Florentini Procemio Græci dicunt Christum in monte

Thabor resplenduisse. Et Ecclesia in festo Transfigurationis pro antiphonâ septimâ in Matutinis cantat : *Thabor et Hermon in nomine tuo exsultabunt.* Hermon juxta à Lapide exultavit, dùm in baptismo Christi vocem Dei Patris de cœlo audivit; Thabor verò, dùm eum in se transfiguratum vidit. Addit Beda in tractatu de locis sanctis, cap. 17, in monte Thabor pro rei memoriâ ædificatas esse tres Ecclesias, juxta votum Petri de faciendis ibidem tribus tabernaculis. Narrat etiam Nicephorus, lib. 8, cap. 30, sanctam Helenam in monte Thabor, ob memoriam transfigurationis pulcherrimum exstruxisse templum, illudque amplis reditibus dotâsse. Huic templo duo postea accessêre monasteria, unum Eliæ, alterum Moysi consecratum.

Obj. 1° : Isaiæ 35, v. 5, dicitur : *Gloria Libani data ei, decor Carmeli, et Saron.* Et mox subditur : *Ipsi videbunt gloriam Domini, et decorem Dei nostri.* Ergo transfiguratio facta est in monte Libano.

Resp. Neg. conseq., quia nullus est hic respectus ad transfigurationem, sed ad Ecclesiam Christi ex gentibus congregatam, ut ex S. Hieron. docet Dionys. Carthus. in hunc locum, quem ita exponit : Excellentia synagogæ, seu templi ad Ecclesiam Christi translata est (templum enim ex cedris Libani exstructum fuit) de quo Libano Zacharias, cap. 11 : *Aperi*, inquit, *Libane, portas tuas.* Ipsi, scilicet habitatores, et filii Ecclesiæ videbunt modò per fidem, et in patriâ per speciem gloriam Domini; id est, excellentiam, seu beatitudinem, vel opera gloriosa Dei. *Et decorem Dei nostri*, de quo in Psalmis cantamus : *Speciosus formâ præ filiis hominum.*

Inst. Apud eumdem prophetam, cap. 60, v. 17, dicitur : *Gloria Libani ad te veniet;* et mox subditur : *Et locum pedum meorum glorificabo.*

Resp. cum eodem Dionys. Carthus. in locum objectum, quòd priorum verborum sensus sit hic : Personæ notabiles convertentur ad fidem tuam, v. g., abies, et buxus, et pinus; id est, viri sublimes, harum arborum proprietate significati, quales secundùm Hieron. fuerunt Cyprianus eloquentissimus martyr, et Hilarius confessor sanctus. Posteriora autem verba idem Dionysius ita exponit : Ecclesiam peregrinantem, militantem in terrâ, de quâ protestatus sum : *Cœlum mihi sedes est, terra autem scabellum pedum meorum*, glorificabo spiritualibus bonis atque prodigiis. Tota igitur prophetia ista de Christi Ecclesiâ est intelligenda.

Obj. 2° : Mons Thabor est *terminus Zabulon*, atque situs *in medio Galilææ campo*, ut dicit S. Hieron., lib. de Locis Hebraicis. Atqui Christus non videtur transfiguratus in Galilæâ, ut colligitur ex Marci 9, v. 29, ubi ipse et discipuli ejus post Transfigurationem prætergressi dicuntur Galilæam : Ergo transfiguratio facta est in Libano, monte amœnissimo; quia Cæsaræa Philippi, ubi Christus se transfigurandum promiserat adjacet Libano.

Resp. Neg min. Nam Marcus, dùm dicit : *Et inde profecti prætergrediebantur Galilæam,* non vult significare quòd post transfigurationem ex aliâ regione venerint in Galilæam, sed tantùm insinuat quòd Christus post descensum de monte cum discipulis suis adjacentes Galilææ urbes prædicando, et sanando more suo pertransierit ; ut ad urbem suam Capharnaum perveniret; quò eum pervenisse narrat Matthæus cap. 17, v. 23, qui etiam clariùs dicit ibidem v. 21 : *Conversantibus autem eis in Galilæâ, dicit illis Jesus : Filius hominis tradendus est in manus hominum.* Ergo jam versabantur in Galilæâ ; et consequenter ibi transfiguratus est Christus, ubi locus erat prædicationis et miraculorum ejus.

Dico 3° : Modum Transfigurationis pulchrè describit S. Hieron. in cap. 17 Matth., dicens : « Nemo putet « Christum pristinam formam, et faciem perdidisse, « vel amisisse corporis veritatem, et assumpsisse « corpus vel spirituale, vel aereum. Sed quomodò « transformatus sit, evangelista demonstrat dicens : « *Resplenduit facies ejus sicut sol, vestimenta autem ejus* « *facta sunt alba sicut nix.* Ubi splendor faciei ostenditur, et candor describitur vestium, non substantia « tollitur, sed gloria commutatur. » Item Euthymius ait : « Transformatus est, corpore quidem in propriâ « figurâ manente : divino autem splendore modicum « quiddam in eo detegente, ac faciem ejus illustrante, « speciemque illius ad majorem Dei similitudinem « immutante. » Id ipsum clarè etiam insinuat Lucas, cap. 9, v. 29, dicens : *Et facta est, dùm oraret, species vultûs ejus altera.* Non ergo altera facta est facies, sed faciei species; et sic transfiguratio facta est, non in figurâ, aut substantiâ corporis Christi, sed in splendore et pulchritudine.

QUÆSTIO V.

An in transfiguratione Christi Moyses in proprio corpore apparuerit.

Quòd in hâc transfiguratione apparuerit verè Elias in proprio corpore, consentiunt omnes; nam Elias nondùm est mortuus. Sed Lyranus, Salmeron, et D. Thomas, 3 p., q. 45, a. 3, ad 2, dicunt animam Moysis apparuisse, non in proprio corpore, sed in spirituali vel aereo. Attamen

Resp. et dico : Verisimilius est Moysen etiam apparuisse in proprio corpore. Ita Tertullianus, Origenes, Irenæus, et alii quos citat et sequitur Suarez, 3 p., q. 45, disput. 22, sect. 22.

Prob. 1° quia S. Hieron. in cap. 17 Matth. dicit : *Dat Christus signum, Moyse ab inferis resurgente.* Atqui non resurrexisset, si non resumpsisset proprium corpus : siquidem τὸ *resurgere* denotat quòd anima rursùs uniatur corpori ; ergo, etc.

Prob. 2° ex S. P. Aug., qui tract. 124 in Joan. refutans opinionem eorum qui putabant Moysen adhuc vivere, eò quòd cum Eliâ apparuisset in monte Thabor, ita scribit : « Quasi Moysi corpus non potuerit « alicubi sic abscondi, ut prorsùs homines lateret ubi « esset, atque inde ad horam divinitùs excitari, quando « cum Christo Elias et ipse sunt visi : sicut ad horam « multa sanctorum corpora surrexerunt, quando « passus est Christus, et post ejus resurrectionem

apparuerunt multis in sanctâ..... civitate. » Ex quibus verbis omninò clarum est quòd juxta mentem S. Aug. corpus Moysis, quod absconditum fuit ne aliquis cognosceret sepulcrum ejus, divinitùs suscitatum fuerit; atqui illud corpus non erat aereum, sed humanum; ergo Moyses non in aereo, sed in humano, seu proprio corpore apparuit. Item dicit S. doctor quòd corpus Moysis tempore Transfigurationis Christi suscitatum fuerit eodem modo quo multa corpora sanctorum tempore resurrectionis ejus surrexerunt : Atqui sancti isti surrexerunt in proprio corpore; ergo et Moyses in proprio corpore apparuit tempore transfigurationis.

Prob. 3°. Dicit Scriptura apertè ipsum Moysen apparuisse; atqui nihil obstat quominùs intelligatur totus Moyses cum corpore et animâ; ergo, etc.

Prob. 4°. Quia Moyses apparuit ut esset testis gloriæ Christi, æquè ac Elias : et quidem ut esset testis oculatus : ergo convenientius fuit ut appareret in proprio corpore. Hinc

Prob. 5°. Anima Moysis non potuit assumere corpus aereum, nisi virtute supernaturali seu divinâ : Atqui credibilius est quòd Deus, præsertim in hoc maximo utriusque Testamenti negotio (id est, in quo, ut loquitur S. Leo, serm. de Transfigur.: *Veteris et novi Testamenti concinit tuba)* voluerit ut anima Moysis potiùs intraret corpus proprium quàm extraneum (nam utrumque erat æquè facilè) ut scilicet ipse Moyses per se testimonium daret divinitatis Christi, ipsum videret, etc. Ergo Moyses in proprio corpore apparuit.

Obj. 1° et inferes : Ergo Moyses bis mortuus est.

Resp. Neg. illationem ; si nempe agatur de morte, prout est homini pœnalis ; quia anima ejus secundâ vice exivit ex corpore sine dolore aut tristitiâ, eodem modo sicut reliquisset corpus aereum, aut sicut animæ sanctorum, qui tempore resurrectionis Christi surrexerunt, rursùs è corporibus exiverunt.

Obj. 2° ex eo quòd dicatur 1 Reg. 28, Samuel apparuisse Saüli, et 2 Machab. 15, Jeremias ac Onias apparuisse Judæ Machabæo, non sequitur quòd hi apparuerint in proprio corpore; ergo nec etiam ex Evangelio sequitur quòd Moyses in proprio corpore apparuerit.

Resp. Neg. conseq. Disparitas est quòd Moyses et Elias apparuerint tanquàm testes divinitatis Christi; Samuel autem tantùm ut Sauli prænuntiaret mortem suam, ad quod non erat necessarium ut appareret in proprio corpore : Moyses verò debebat dare testimonium de Christo, tanquàm auctor veteris legis, ad quod conveniebat ut esset in proprio corpore æquè ac Elias, qui dabat testimonium nomine prophetarum. Quod dicitur de apparitione Jeremiæ ac Oniæ factâ Judæ Machabæo, fuit visio exhibita in somnio, adeòque fuit tantùm imaginaria, non realis.

Quæstio VI.

Quanta fuerit fides patris pueri lunatici.

Dùm Christus die immediatè sequenti post transfigurationem descenderat de monte, ad preces patris rogantis pro filio suo unico, dæmoniacum lunaticum sanat. Patet hoc ex Lucæ 9, v. 37, ubi dicitur : *Factum est autem sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa; et ecce vir de turbâ clamavit, dicens : Magister, obsecro te, respice in filium meum*, etc. Idem miraculum narrant etiam Matthæus, cap. 17, v. 14, et Marcus, cap. 9, v. 16. Porrò per *lunaticum* intelligitur homo laborans epilepsiâ, quem dæmon, in pleniluniis et noviluniis morbo comitiali spumantem, et stridentem maximè exagitabat. Unde S. Chrysost. et Hieron. in cap. 17 Matth. docent, epilepsiam communem non tam lunæ et humorum commotioni quàm dæmoni esse tribuendam, qui ad eam causandam lunæ mutationibus, et incrementis vel decrementis utitur. Similiter etiam docet D. Thomas in cap. 17 Matth., dicens : « Dæmones inducunt « infirmitates, et vexationes secundùm quòd vident « impressionem stellarum ad hoc convenientem, ut « inducant homines in errorem, ut credant quòd so- « lùm ex influentiâ stellarum accidat eis ut malè pa- « tiantur. »

Resp. et dico : Fides patris pueri lunatici in initio satis infirma fuit : nam dicit Christo : *Si quid potes, adjuva nos, misertus nostrî;* Marci 9, v. 21. Ex quibus verbis colligitur ipsum non credidisse quòd certò hoc Christus posset; aliàs enim non addidisset particulam conditionalem *si.* Unde et Christus suâ responsione significat impedimentum non esse ex suâ potentiâ, sed ex ipsius incredulitate. Dicit enim loco citato, v. 22 : *Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.* Non quòd ipsi credenti sint omnia possibilia; sed significat Dominus omnia sibi esse possibilia factu, et illi possibilia impetratu, modò ipse possit credere, id est, modò credat; non quasi Christus facere non posset nisi illo credente; sed quia voluit in miraculis faciendis illam ordinariam legem servare, ut ea non impenderet nisi credentibus, saltem si agatur de illis qui ea fieri petebant. Per quod Ecclesiam suam docere voluit beneficia salutis, ut sunt gratia Dei (intellige habitualis; nam gratia actualis datur etiam infidelibus), remissio peccatorum, et vita æterna, non obtingere nisi per fidem. Ita Estius.

Respondit autem pater pueri lunatici : *Credo, Domine : adjuva incredulitatem meam.* Magnus et mirus fidei profectus, inquit Estius. Qui paulò ante dubitabat de Christo an morbum corporis pellere posset; modò non dubitat eum invocare tanquàm medicum animæ, qui infidelitatem ejus curare posset, quod est solius Dei.

Quod autem dicit : *Adjuva incredulitatem meam*, simile est illi Lucæ 17 : *Domine, adauge nobis fidem*, ita ut illa verba idem significent, ac, adjuva me incredulum ut firmiùs credam. Porrò illa verba tantam fidem sonant, ut Ecclesia velit illa re-

spondere ab infirmis, priusquam viatico reficiantur.

QUÆSTIO VII.

De quo tributo agatur Matth. 17, *v.* 24.

Quando Christus cum discipulis suis intrabat Capharnaum, accesserunt publicani ad Petrum, et dixerunt ei : *Magister vester non solvit didrachma? Ait : Etiam.* Lyranus, Abulensis, et Cajetanus neganter exponunt *τὸ etiam;* id est : Verum est quod dicitis, non solvit magister didrachma seu tributum. Verisimilius tamen Titelmannus, et Jansenius interpretantur affirmanter, *etiam;* hoc est, magister solvit tributum : siquidem id insinuat sensus constructionis, juxta quem publicani non dixerunt quòd Christus solutionem didrachmatis negaret, sed petiverunt an solveret necne? Petrus igitur dicendo : *Etiam*, annuit, et ex consuetudine Christi, quam viderat præcedentibus annis, respondet Christum solvere hoc tributum.

Occasione autem illorum publicanorum, petentium à Christo tributum didrachmæ, dicit Dominus Petro : *Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ à quibus accipiunt tributum vel censum? à filiis suis, an ab alienis? Et ille dixit : Ab alienis. Dixit illi Jesus : Ergo liberi sunt filii.* Quæstionem propositam, nempe de quo tributo vel censu hìc agatur, doctè agitat auctor Analyseos, dissertat. 18, ubi in hunc modum resolvit :

Primò, S. Chrysost., hom. 59 in Matth., putat illos publicanos, seu, ut jam vocantur, commissarios petivisse tributum quod omnes primogeniti Israelis debebant dare, juxta legem, Num. 18, v. 15 : *pro hominis primogenito pretium accipias... cujus redemptio erit post unum mensem, siclis argenti quinque, pondere sanctuarii.*

Verùm huic opinioni obstat primò, quòd illa pecunia deberet solvi post unum mensem à nativitate, vel saltem in die purificationis matris. Secundò, quia debebant dari sicli argenti quinque, pondere sanctuarii; id est, ferè quinque medii patacones nostrates : publicani autem petunt à Christo didrachma; id est, ferè duos solidos nostrates.

Secundò, aliqui interpretes, secuti S. Hieronymum et Bedam, dicunt hìc agi de tributo quod Augustus imposuerat Judæis, dùm per Cyrinum jusserat describi universum orbem. Dubitant interim illi interpretes, num tributum illud diù ante fuerit impositum, scilicet à Pompeio, dùm Jerosolymam cepit. Addunt ulteriùs, conjecturantes quod tributum illud à descriptione illâ, per Cyrinum factâ, non ampliùs deberet solvi à quolibet in civitate, è quâ erat oriundus, ut Lucæ 2, sed in civitate in quâ habitabat. Hinc factum est, ut, quia Christus plurimùm morabatur in Capharnaum, etiam publicani Capharnaum ab ipso petierint didrachma.

Ratio ipsorum prima est hæc, quia Matthæus utitur dictione purè Latinâ, *census*, quæ significat pretium illud juxta quod cujuslibet bona seu facultates taxantur vel æstimantur.

Hæc ratio nihil probat : nam Christus loquitur generaliter de omni pretio quod principes suis subditis imponunt solvendum, quocumque nomine vocetur, dicit enim : *Reges terræ à quibus accipiunt tributum vel censum? à filiis suis, an ab alienis?* Certè filii regum excipiuntur, non à solo censu, sed à quocumque tributo. Item petebatur pretium determinatum capitatim, scilicet didrachma; atqui census, taxa, vectigalia et alia tributa non sunt determinata secundùm capita, sed secundùm facultates vel merces; ergo non agitur de pretio illo, juxta quod bona taxantur seu æstimantur.

Secunda ratio ipsorum est quia Dominus dicit : *Reges terræ*, etc., ego loquitur de tributo solvendo regi, seu imperatori. Sed hæc ratio quoque nihil probat, quia Christus ista verba tantùm proposuit, ut inde à simili concluderet quòd, sicut filii regum non debent solvere tributum vel censum, sic ipse non deberet solvere istud didrachma. Præterea, aliquo tempore post, Matth. 22, v. 17, Pharisæi Christum interrogaverunt an liceret dare censum Cæsari? Hoc autem verisimiliter non fecissent, si per illud didrachma intelligeretur tributum, quod Cæsar Augustus imposuerat Judæis : nam cùm Christus istud didrachma solverit, non poterant Pharisæi nisi ineptissimè petere an hoc foret licitum quod ipse modò fecerat. Denique quomodò commissarii Cæsaris tributum vel censum exegissent ab illo qui nulla bona immobilia habebat.

Restat ergo dicendum quòd hìc agatur de tributo, quod Deus exigebat à filiis Israel, de quo dicitur Exodi 30, v. 11 et seq. *Locutusque est Dominus ad Moysen dicens : Quando tuleris summam filiorum Israel juxta numerum, dabunt singuli pretium pro animabus suis Domino, et non erit plaga in eis, cùm fuerint recensiti. Hoc autem dabit omnis qui transit ad nomen, dimidium sicli juxta mensuram templi. Siclus viginti obolos habet. Mediæ pars sicli offeretur Domino. Qui habetur in numero, à viginti annis et supra, dabit pretium. Dives non addet ad medium sicli, et pauper nihil minuet. Susceptamque pecuniam, quæ collata est à filiis Israel, trades in usus tabernaculi testimonii, ut sit monimentum eorum coram Domino, et propitietur animabus eorum.*

Ex hàc lege colligitur quòd, quando necessitas templi requirebat, fieret illa numeratio populi et exigeretur illud tributum. Hoc autem sæpiùs poterat accidere, præsertim tempore ministerii Christi; quia tunc Judæi gravati tributis, etc., quæ Romani ab ipsis petebant, non poterant ita multam, ut ante, ex devotione contribuere ad illa sacrificia, quæ tamen non exiguam summam pecuniæ requirebant, cùm essent valdè multa et quotidiana.

Hinc tributum illud, quod ante tantùm aliquando petebatur, jam erat annuum, erantque in omnibus civitatibus ad hoc commissarii qui illud exigerent; duravitque etiam sub Romanis : nam nullibi legitur illos hoc revocâsse. Sed Vespasianus Augustus, ut refert Josephus, lib. 7 de Bello Judaico, cap. 27, post excidium Jerosolymitanum et dirutum templum jussit Judæos, in quocumque imperii Romani

loco essent constituti, tributum illud medii sicli, sive didrachma, annuè solvi solitum templo, pendere imperio.

Itaque ratiocinium Christi habet hunc sensum : Reges terræ non petunt tributum à filiis, sed tantùm ab alienis; adeòque filii sunt liberi; ergo similiter Deus Pater non petit hoc tributum à me Filio suo; sed tantùm à suo populo; adeòque ego sum liber.

Probatur, quia Christus loquebatur Petro, qui optimè sciebat, et paulò ante apertè ac liberè confessus fuerat, ipsum esse Filium Dei; adeòque rectè concludere debebat Christum esse liberum. Deinde Dominus subjungit : *Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, et mitte hamum, et eum piscem, qui primus ascenderit, tolle; et, aperto ore ejus, invenies staterem : illum sumens, da eis pro me, et te.* Igitur ideò Christus didrachma solvit ne scandalizaret eos : non autem scandalizâsset eos si non solvisset tributum Cæsari, sed magis placuisset Pharisæis, qui, ut docet S. Hieron., in cap. 3 Epist. ad Titum, judicabant illud tributum non esse solvendum; sed scandalizâsset illos commissarios, qui facilè credidissent illum ideò se vocare Filium Dei, ut à pendendo didrachmate esset immunis. Jussit autem Christus Petrum dare staterem pro se et ipso; quia stater facit duas didrachmas, ut docet S. Hieron., in cap. 17 Matthæi.

Obj. 1 : Christus suo ratiocinio ab isto didrachmate pendendo etiam eximit Petrum; atque ille non erat filius Dei, ergo non agit de tributo templi.

Resp. Neg. conseq. Nam sicut non soli filii regum eximuntur à tributo, sed etiam ipsorum domestici, sic pariter non solus Christus, sed et omnes qui erant de familiâ, à solvendo didrachmate excipiendi erant; adeòque Petrus et cæteri apostoli erant exempti.

Obj. 2° : S. P. Aug., exponens præfata Christi verba, lib. 1 Quæst. super evangelia, cap. 23, ita scribit : « *Quod* dixit : *Ergo liberi sunt filii*, in omni « regno intelligendum est liberos esse (regni) filios, id « est, non esse vectigales. Multò ergo magis liberi esse « debent in quolibet regno terreno filii regni illius, « sub quo sunt omnia regna terræ. » Ergo, juxta S. Aug., Christus agit de tributo quod solvi debebat regi terreno, seu imperatori Romano.

Resp. Neg. conseq., quia S. doctor ibidem non dicit quòd Christus egerit de didrachmate, vel tributo solvendo imperatori Romano, sed tantùm insinuat quòd ex verbis Christi ulteriùs, seu aliquo novo argumento possit deduci ipsum fuisse immunem etiam à tributo cujuslibet regis terreni; puta argumentando hoc modo Christus, utpote Filius Dei, fuit immunis à solvendo tributo Patri suo cœlesti; atqui sub Deo Patre sunt omnia terrena; ergo et à tributis regnorum terrenorum immunis fuit. Etenim ex eo quòd filius alicujus sit immunis à tributo regi patri suo pendendo, rectè infertur quòd quoque exemptus sit à tributis principum regi isti plenè subjectorum.

Occasione tributi quod Dominus pro se et pro Petro solverat (ut putat S. Hieron., in cap. 18 Matth.), vel quia Christus prædixerat suam passionem, mortem, et resurrectionem (ut putant aliqui alii), discipuli accedunt ad Christum, ab illo tamen vocati, ut constat ex Marci 9, v. 34, et petunt quis futurus sit major in regno cœlorum? At Christus corripit ipsorum ambitionem, docetque humilitatem exemplo parvulorum; deinde deterret eos à dando scandalo, præcipit correptionem fraternam et remissionem offensæ. Sed cùm circa hæc nulla particularis occurrat difficultas scripturistica; ideò ista omnia hìc transilimus.

CAPUT XIX.

Christus recedit à Galilæâ, et per mediam Samariam ascendit Jerosolymam ad festum Scenopegiæ. Matth. 19, v. 1; Marci 10, v. 1; Lucæ 9, v. 51; et Joan. 7, v 2. Jerosolymis existens de se et de doctrinâ à Deo acceptâ orationem habet. Mulierem in adulterio deprehensam dimittit, eique mandat ut in posterum diligenter abstineat à peccatis. Curat cæcum natum, variosque sermones habet, etc. Joan. 7, à v. 14 usque ad v. 22., cap. 10.

QUÆSTIO PRIMA.

An omnes evangelistæ suis respectivè locis agant de eodem recessu à Galilæâ.

Pro hâc quæstione juvat præmittere textus evangelistarum. Dicit Matthæus, cap. 19, v. 1 : *Et factum est, cùm consummâsset Jesus sermones istos, migravit à Galilæâ, et venit in fines Judææ trans Jordanem.* Dicit Marcus, cap. 10, v. 1 : *Et inde exsurgens venit in fines Judææ ultra Jordanem.* Dicit Lucas, cap. 9, v. 51 : *Factum est autem, dùm complerentur dies assumptionis ejus, et ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem. Et misit nuntios ante conspectum suum : et euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum ut pararent illi. Et non receperunt eum; quia facies ejus erat euntis in Jerusalem.* Id est, quia non volebat cum Samaritanis celebrare festum Tabernaculorum in monte Carizim, sed in Jerusalem, juxta legem; ideò Samaritani ipsum non receperunt. Denique dicit Joannes, cap 7, v. 2. *Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia. Dixerunt autem ad eum fratres ejus : Transi hinc, et vade in Judæam... Dicit ego eis Jesus : Tempus meum nondùm advenit... Hæc cùm dixisset, ipse mansit in Galilæâ. Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad diem festum non manifestè, sed quasi in occulto.*

Resp. et dico 1° : Quòd Matthæus et Marcus de eodem recessu seu itinere loquantur, clarum est, quia servant eumdem ordinem scribendi. Eumdem etiam servat S. Lucas : nam, postquàm narravit ea quæ Christus gessit in Galilæâ, subjungit, ipsum, *cùm complerentur dies assumptionis ejus*, firmâsse faciem ut proficisceretur in Jerusalem ex Galilæâ per Samariam.

Dico 2° : Iter de quo agit Joannes, cap. 7, est idem de quo agunt tres alii evangelistæ locis cita-

tis. Ita Jansenius, Baronius in Annalibus, à Lapide et alii.

Probatur, quia iter quod describit Joannes est ultimum quod fecit Christus ex Galilæâ in Judæam : Atqui iter quod describunt alii evangelistæ, est etiam ultimum; ergo est idem; nam non possunt esse duo ultima itinera.

Prob. maj. Joannes post narratum hoc iter, nullum ampliùs refert reditum in Galilæam, nec ampliùs aliquid narrat quod in Galilæâ contigit.

Prob. et min. Quia ante illud iter (Matth. 16, v. 21, et cap. 17, v. 22; item Marci 9, v. 30, et Lucæ 9, v. 44) dicit se Jerosolymam ire, ubi tradetur et crucifigetur. Denique ipse Lucas loco citato, v. 51, dicit hoc iter contigisse, *dùm complerentur dies assumptionis ejus;* id est, paulatim impleri inciperent dies seu tempus assumpti muneris prædicationis ac redemptionis, juxta illud Act. 13 : *Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus, ad quod assumpsi eos.* Quanquàm verisimiliùs, inquit Jansenius, et phrasi congruentiùs accipi possint dies assumptionis in cœlum, peractâ passione; illa namque frequentissimè et absolutè assumptio Domini vocari solet, ut Act. 1, Marci 16, et alibi. Ergo statim memorati tres evangelistæ agunt de ultimo itinere.

Obj. 1° : Juxta Matthæum et Marcum Christus ex Galilæâ ivit in fines Judææ ultra Jordanem; juxta Lucam verò ivit per Samariam, firmato animo ut iret Jerosolymam; atqui juxta Joannem ivit rectà Jerosolymam ad festum Scenopegiæ, quod celebrabatur circa æquinoctium autumnale, adeòque medio anno ante Pascha : nam festum Scenopegiæ seu Tabernaculorum juxta legem Levit. 23, v. 34, celebrabatur die decimâ quintâ mensis septimi, et Pascha seu solemnitas Azymorum die decimâ quintâ mensis primi.

Deinde tres evangelistæ exhibent Christum ex Galilæâ intrantem Jerosolymam cum triumpho, sedentem super asinam; Joannes verò ipsum exhibet intrantem tam occultè, ut multi quærerent ubinam esset, an nondùm venisset, etc. Ergo iter quod describit Joannes non est idem quod describunt alii evangelistæ.

Resp. Neg. conseq. Nam non omnes evangelistæ describunt singula Christi gesta, sed unus sæpè supplet quod alter omisit. Itaque res hoc ordine contigisse videtur : Christus discessit ex Galilæâ, transivit Samariam, et ivit Jerosolymam ad festum Scenopegiæ, non in festo, sed infra octavam; ibique peractis, quæ narrat Joannes usque ad v. 22, cap. 10, ivit in Judæam, et misit ante faciem suam septuaginta duos discipulos, etc., Lucæ 10. Postea in hyeme, in festo Encæniorum, venit iterùm Jerosolymam, ubi voluerunt ipsum Judæi lapidare; quare *abiit iterùm trans Jordanem, in eum locum, ubi erat Joannes baptizans primùm; et mansit illìc;* Joan. 17, v. 40. Inde post aliquod tempus venit Bethaniam resuscitatum Lazarum; quo facto, ivit in civitatem Ephrem, ibique mansit occultus ferè usque ad diem sextum ante Pascha, quo venit Bethaniam. Deinde dominicâ Palmarum intravit Jerosolymam cum triumpho. Ista igitur omnia quæ jam ex Joanne narravimus, cæteri evangelistæ omiserunt, sicut Joannes quamplurima omisit quæ ipsi descripserunt.

Obj 2° : Joannes dicit Christum occultè, et solum in Judæam ascendisse, scilicet postquàm fratres ejus ascenderant : atqui tamen, juxta Matthæum, cap. 19, v. 2, *secutæ sunt eum turbæ multæ;* et quidem, juxta Lucam, cap. 9, v 54, habebat suos apostolos secum, saltem Jacobum et Joannem; ergo non est idem iter.

Resp. Neg. conseq. Nam juxta Joannem Christus non ivit ad festum Scenopegiæ omninò solus et occultè, sed *quasi in occultò;* id est, sine turbis, quibuscum sæpè solebat itinerari; quia neminem, præter apostolos suos, volebat scire suum iter, ne quidem suos fratres seu proximos consanguineos : habuit enim Dominus plures consanguineos, quàm duos apostolos Jacobum minorem et Judam Thaddæum, ut constat ex Matth. 13, v. 55 et 56. Itaque ivit Jerosolymam cum apostolis, saltem aliquibus; sed dùm inde post festum Encæniorum ivit trans Jordanem, tunc secutæ sunt eum istæ turbæ, de quibus loco præcitato agit Matthæus.

Obj. 3° : Apud tres evangelistas dicit Christus, paulò antè hoc iter, instare passionem suam; atqui apud Joannem, cap. 7, v. 6, dicit immediatè ante istud iter, tempus suum nondùm advenisse; ergo non est idem iter.

Resp. Neg. maj. Non enim dicit Christus suam passionem instare; sed tantùm prædicit se multa passurum Jerosolymis, moriturum, etc. Deinde apud Joannem non loquitur de tempore passionis suæ, sed de tempore eundi ad festum Scenopegiæ.

QUÆSTIO II.

Quis sit sensus verborum Christi, quæ habentur Joan. 7, v. 19, et 22.

Dùm Christus infra octavam festi Tabernaculorum ascenderat in templum, ibidemque docebat, mirabantur Judæi eique indignabantur, ut patet Joan. 7, v. 15 et 23. Christus autem, volens eos refutare, incipit argumentationem, v. 19, dicens : *Nonne Moyses dedit vobis legem; et nemo ex vobis facit legem? Quid me quæritis interficere?* Hæc argumentatio, v. 20, interrumpitur à Judæis dicentibus : *Dæmonium habes;* id est, insanis vel deliras sicut possessi : *Quis te quærit interficere?* Porrò Dominus ad hanc calumniam nihil respondens, argumentationem suam prosequitur, v. 21 : *Unum opus feci;* id est, sanavi languidum in sabbato. *Et omnes miramini;* alii indignantes atque damnantes, ut v. 23; alii saltem mirum judicantes, quòd non in alio die hoc fecerim, ut sic nulla in me caderet reprehensio. Deinde subjungit., v. 22. *Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem... et in sabbato circumciditis hominem.* Porrò ut sensus verborum v. 18 et 22 intelligatur,

Notandum est quòd fatentibus omnibus, evangelista Joannes sæpè utatur hebraismis. Unde loco quòd unam propositionem inferret ex aliâ, ponit ferè sem-

per omnes separatas, à se mutuò independentes, et tantùm conjunctas per particulam *et*, v. g., quasi aliquis argumentaretur hoc modo : *Et Petrus est homo, et omnis homo est animal, et Petrus est animal*, ad significandum : *Cùm omnis homo sit animal, et Petrus sit homo, Petrus etiam est animal*. Sic., cap. 1, v. 5 et 6, dicit : *Et tenebræ eam non comprehenderunt. Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes*, ad significandum ; *Cùm tenebræ eam non comprehendissent, fuit homo missus*, etc. Nam cæcitas hominum, quam vocat *tenebras*, fuit causa cur Deus miserit Joannem Baptistam, *ut testimonium perhiberet de lumine*. Similiter etiam, cap. 14, v. 12 et 13, dicitur : *Quia ad Patrem vado. Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam*. Quia nempe ista præsentia Christi apud Patrem efficiet ut ab illo obtineant quòd ipsi precibus suis petierint. Item cap. 17, v. 25 et 26 : *Hi cognoverunt quia tu me misisti. Et notum feci eis nomen tuum*. Id est, cùm notum fecerim. Et postea : *Ut dilectio quâ dilexisti me in ipsis sit, et ego in ipsis*, ad significandum : *Quia ego sum in ipsis tanquàm caput in membris*. Itaque

Resp. et dico 1° : Sensus verborum v. 19, est hic : *Nonne Moyses dedit vobis legem, et cùm nemo ex vobis faciat legem, quid me quæritis interficere?* Hic sensus est clarus, et

Probatur, quia aliæ explicationes non videntur subsistere ; nam exponunt præfata verba, tanquàm Christus dixisset : Vos etiam legem non observatis, dùm vultis me occidere ; nam lex æquè dicit : *Non occides*, ac : *Memento ut diem sabbati sanctifices*. Atqui hoc ratiocinium est Christo planè indignum, et simile huic alicujus furis ad supplicium damnati, qui diceret judici : Æquè prohibetur occidere ac furari ; ergo tu judex æquè violas legem, jubendo me suspendi, ac ego furando. Deinde simile ratiocinium Christi facillimè subvertissent Judæi, dicendo : Non est in lege prohibitum, sed est præceptum, Exodi 31, v. 14, occidere violatores sabbati, sicut etiam fecit Moyses, Numer. 15, v. 36.

Dico 2° : Circa versum 22 movetur difficultas ob dictionem *propterea*. Euthymius putat illam esse superfluam, et nullo modo attinere ad sensum ; Theophylactus verò existimat conjungendam esse cum verbis immediatè præcedentibus hoc modo : *Unum opus feci, et omnes miramini propterea*.

Sed codices Latini et Græci ponunt punctum inter *miramini et propterea ;* ac proinde cum præcedentibus seu cum *miramini* conjungi nequit. Alii variis modis præfatum versum explicant ; sed cum auctore Analyseos

Observandum est hìc iterùm reperiri hebraismum ; id est, modum loquendi Hebræis usitatum, qui aliquando incipiunt constructionem, aut periodum per aliquod adverbium, vel aliam particulam, quæ tamen particula juxta naturalem constructionem non debet poni in initio, quæ respicit aliquam dictionem longè remotam. Tale quid habetur 1 Cor. 14, v. 7 : *Tamen quæ sine animâ sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodò scietur id quod canitur, aut quod citharizatur?* Ubi τὸ *tamen* respicit verbum *dederint*, et ordine constructionis poni debet ante τὸ *distinctionem ;* et tunc habet clarum sensum, ut patet consideranti. Ita similiter hìc τὸ *propterea* respicit verbum *circumciditis*, et recto ordine constructionis poni debet immediatè ante, *in sabbato*, ita ut sensus sit : Cùm Moyses dederit vobis præceptum circumcisionis faciendæ octavo die, propterea in sabbato circumciditis, si sit dies octava. Itaque

Dico 3° : Totus textus tum versûs 19, tum 22, reducitur ad hoc ratiocinium : *Nonne Moyses dedit vobis legem*, scilicet sanctificandi sabbatum, æquè ac mihi? *Cùm tamen nemo ex vobis faciat legem*, cùm nemo ex vobis illam legem plus observet quàm ego, *quid me quæritis interficere?* Nonne ergo videtis quòd si ego sim reus mortis propter violatum sabbatum, verbo sanando paralyticum triginta octo annorum, vos sitis ampliùs rei, quia violatis sabbatum circumcidendo vestros infantes? Non est ergo justum ut me velitis interficere propter rem quam vos æquè facitis ac ego.

Sicuti ergo putatis quòd non peccetis violando sabbatum per circumcisionem, quia nempe hoc facitis ad observandam aliam legem Moysis præcipientem, ut masculus circumcidatur præcisè octavo die post nativitatem suam, in quamcumque diem septimanæ inciderit ; *propterea enim in sabbato circumciditis hominem, quia Moyses dedit vobis circumcisionem*. A pari ergo judicare debetis quòd ego non peccaverim violando sabbatum per sanationem totius hominis, quia nempe hoc feci ad observandam aliam legem, scilicet naturæ, quæ obligat unumquemque, tam diebus sabbati quàm aliis, proximo suo benefacere : nam ubi plura præcepta simul concurrunt, præceptum positivum debet cedere præcepto naturali.

Urget ergo Christus hanc paritatem à fortiori. 1° Si præceptum positivum Moysis de nullo omninò opere faciendo in sabbato, debeat cedere præcepto circumcisionis, quia hoc est antiquius illo ; nam non venit propriè ex Moyse, sed ex patribus, ut ibidem Christus addit ; à fortiori illud præceptum debet cedere præcepto naturali de adjuvando proximo. 2° Meum opus est minus quàm vestrum ; nam vos circumcidendo laboratis manibus : ego verò sanando istum hominem, tantùm locutus sum verbum ; ergo vos plus violatis sabbatum quàm ego. 3° Meum opus est utilius : Vos enim in sabbato læditis hominem in uno membro ; ego verò sanavi hominem, et quidem in omnibus membris : ergo malè *mihi indignamini, quia totum hominem sanum feci in sabbato*. 4° Ego tantùm *unum opus feci, et omnes miramini :* vos autem tot opera facitis in sabbato quot nascuntur masculi in sabbato : ergo, etc.

Observa quòd, quamvis Dominus fuerit sæpè accusatus quòd violàsset sabbatum, tamen nullibi negaverit suum opus esse violationem sabbati ; sed semper probaverit suam violationem esse licitam, nunc ab exemplo sacerdotum, qui *in templo sabbatum violant, et sine crimine sunt ;* nunc allegando suam auctoritatem, *Dominus est Filius Hominis etiam sabbati*. Matth. 12, v. 5 et 8.

Petes quænam lex sit intelligenda, dùm Christus Joan. 7, v. 23, dicit : *Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi?*

Resp. non posse intelligi legem sabbati, quia tunc deberet poni : *Ita ut non solvatur lex;* sed huic sensui obstat textus Græcus, qui habet : *Ne solvatur.* Debet ergo intelligi lex circumcisionis, et tunc sensus est hic : si circumcisionem accipit homo in sabbato, nè solvatur lex Moysi de circumcisione, à fortiori potest homo sanari in sabbato, ne solvatur lex, seu ne peccetur contra legem naturæ de charitate erga proximum.

QUÆSTIO III.

Quid censendum sit de historiâ Mulieris adulteræ.

Postquàm Christus in diebus festivitatis Scenopegiæ iteratò doctrinam suam in templo tradidisset, *perrexit in montem Oliveti*, ait Joannes, cap. 8, v. 1. *Et diluculo iterùm venit in templum*, ibidem v. 2. Scribæ autem et Pharisæi mulierem in adulterio deprehensam in medio statuunt; quàm cùm nemo accusantium ausus fuisset condemnare aut lapidare, Jesus ei dicit v. 11 : *Nec ego te condemnabo.* Quibus verbis, inquit S. Ambros., epist. 76, *dimittitur mulier, non absolvitur, quia deerat accusator, non quia innocens approbatur. Quid ergo quærerentur, qui priores à persecutione, et ab executione supplicii destiterunt?*

Resp. et dico : Totum quod Joannes habet de muliere adulterâ est verè canonicum, seu Scriptura sacra.

Prob. 1° ex concilio Tridentino, sess. 4, dicente : *Si quis libros ipsos integros, cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesiâ catholicâ legi consueverunt, et in veteri vulgatâ editione habentur, pro Sacris et Canonicis non susceperit, anathema sit.* Atqui historia mulieris adulteræ legi consuevit in Ecclesiâ catholicâ, et habetur in veteri vulgatâ Latinâ editione, tanquàm pars Evangelii Joannis; ergo, etc.

Prob. 2° ex antiquis patribus, qui istam historiam verè sacram esse Scripturam testantur. S. Hieron., lib. 2 contra Pelagianos, cap. 6, dicit : *In Evangelio secundum Joannem in multis et Græcis et Latinis codicibus invenitur de muliere adulterâ, quæ accusata est apud Dominum.* Item S. Ambros., epist. 76, ait : *Semper decantata quæstio, et celebris absolutio fuit mulieris ejus, quæ libro Evangelii secundùm Joannem adulterii rea oblata Christo est.* Eadem historia verè ut canonica Scriptura recipitur à S. P. Aug., tract. 33 in Joan. Et lib. 2 de adulterinis Conjugiis, cap. 7, idem S. doctor ita scribit : « Sed hoc videlicet infidelium sensus abhorret (nempe reconciliari mulieri adulteræ per pœnitentiam emendatæ) ita ut nonnulli modicæ fidei vel potiùs inimici veræ fidei, credo metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus suis, illud quod de adulteræ indulgentiâ Dominus fecit, auferrent de codicibus suis : quasi permissionem peccandi tribuerit qui dixit : *Jam deinceps noli peccare;* aut ideò non debuerit mulier à medico Deo illius peccati remissione sanari, ne offenderentur insani. » Citatur etiam ista historia à S. Gregor., lib. 1 Moral., cap. 10, ab Athanasio in Synopsi, et à S. Chrysost., hom. 60 in Joan, et jam à totâ Ecclesiâ. Ergo est vera et canonica Scriptura.

Dices : Theophylactus et varii alii Græci auctores in suis Commentariis in Joan., istius historiæ non meminerunt; ergo à Joanne, qui Græcè scripsit, scripta non fuit. Unde Euthymius, qui primus ex Græco illam exponit, addit et admonet quòd in emendatioribus Græcis exemplaribus non habeatur, et quòd in illis in quibus habetur, notata sit *obelo*, tanquam postea adjecta. Euthymius autem floruit in initio seculi duodecimi; adeòque ejus tempore nondùm habebatur.

Item Eusebius, lib. 3 Histor. ecclesiast., cap. 39, dicit illam historiam additam esse à Papiâ Joannis Evangelistæ discipulo, qui illam ab ipso narrari audiverat; additque illam haberi in apocrypho Evangelio secundùm Hebræos. Sic enim scribit de Papiâ : *Historiam quamdam subjungit de muliere adulterâ, quæ accusata est apud Dominum à Judæis. Habetur autem in evangelio quod secundùm Hebræos dicitur, scripta hæc parabola.*

Resp. non mirum esse quòd in quibusdam exemplaribus, in quæ præfati Græci auctores inciderunt, hæc historia fuerit omissa; quandoquidem, ut ex S. P. Aug. jam audivimus, nonnulli inimici veræ fidei camdem de codicibus suis abstulerint. Attamen cùm D. Hieron. et alii supra citati Patres dicant quòd in multis, et Græcis et Latinis, codicibus eorum tempore inveniretur, verum non est quod in initio seculi duodecimi necdùm in Evangelio haberetur, aut admitteretur tanquàm canonica Scriptura.

Dicendum igitur quòd illa historia, quæ primùm in Joannis verioribus exemplaribus exstabat, è quibusdam codicibus detracta sit hominum imprudentium temeritate, ne mulieribus adulteris, in quas erant severiores seculares leges, peccandi licentia et impunitas in Evangelio data putaretur.

Ad id verò quod additum fuit ex Eusebio, sciendum est illum textum in editione Latinâ esse malè translatum : sic enim ex Græco sonat : *Exposuit et Papias aliam historiam de muliere accusatâ de multis peccatis apud Dominum, quam Evangelium secundùm Hebræos continet.* Ubi non est certum quòd agat de muliere accusatâ adulterii; nec etiam dicit quòd illa historia fuerit postea Evangelio inserta.

Petes quomodò Dominus dicat : *Qui sine peccato est vestrùm, primus in illam lapidem mittat.*

Resp. Certò id non intelligit de eo qui sine ullo peccato est : nam talis non datur. Nec etiam dici potest quòd intelligat de illo qui est sine ullo peccato mortali; quia tunc judices, rei, v. g., fornicationis, non possent punire homicidam. Quare verisimilius est omnes illos scribas et Pharisæos fuisse reos adulterii, sed occulti; et sic sententia Christi est plena sapientiâ, quasi diceret : Quomodò audetis petere mortem adulteræ, vos qui estis æquè, aut magis adulteri quàm ipsa? Si enim ipsa debeat lapidari, etiam et vos debetis lapidari; nam ut dicit Apostolus ad Rom. 2,

v. 1: *In quo enim judicas alterum, teipsum condemnas: eadem enim agis quæ judicas.* Et v. 21: *Qui alium doces, teipsum non doces: qui judicas non furandum, furaris; qui dicis non mœchandum, mœcharis,* etc.

Quid autem Dominus in terrâ scripserit, certò sciri non potest; est tamen verisimile quòd primò scripserit eamdem sententiam: *Qui sine peccato est vestrûm,* etc., quam deinde erectus ore protulit, et tunc secundâ vice in terrâ scripserit ipsorum occulta adulteria, ita ut quilibet legeret sua tantùm, non alterius.

Ratio hujus est quòd illi, quamvis frementes in Christum invidiâ, mox obmutuerint, et rubore confusi unus post alium abierint; aliàs certò simul abivissent, et inter se contulissent quid agendum.

QUÆSTIO IV.

Quid significet: PRINCIPIUM, QUI ET LOQUOR VOBIS.

Dixerat Dominus incredulis Judæis: *Si non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro,* Joan. 8, v. 24. Sed cùm ipsi ista verba non intelligerent, v. 25: *Dicebant ei: Tu quis es? Dixit eis Jesus: Principium, qui et loquor vobis.* Sensus naturalis, qui ipso facto occurrit in oculos, videtur esse hic: Ego sum principium, in divinis simul cum Patre, Spiritûs sancti; in creatis verò principium rerum omnium, qui tamen, seu etiam loquor vobis. Vel sic: Ego qui vobis loquor, sum principium omnium creaturarum.

Hanc explicationem dicit auctor Analyseos esse communem interpretationem omnium ferè interpretum Latinorum modernorum, quam tamen ipse ob varia motiva rejicit, ac multis ratiociniis evertere conatur, de quibus agemus in solutionibus argumentorum. Inter hæc autem præcipuum ipsius motivum videtur esse quod τὸ *principium* Græcè habeatur in accusativo, qui casus non potest quadrare isti interrogationi: *Tu quis es?* Itaque ille auctor aliam dat explicationem, et sumit τὸ *principium* adverbialiter pro *primo*, vel *ante omnia:* quia accusativus ille Græcus potest sumi adverbialiter; idque admittit à Lapide cum aliis. Undè jam in textû Græcò, ut dicunt, habetur: *A principio,* quod iterùm Græcè significare potest: *A primo, primò, ante omnia,* uti prædictus auctor multis exemplis, è linguâ Græcâ petitis (si nempe sit propositio affirmativa, qualis est ista propositio Christi) probare conatur.

Igitur juxta ipsum illa Christi locutio debet considerari, ut figurata, et quidem conjuncta cum aliquo motu, v. g., animi irati; et debet subaudiri aliquid quod ex accentu et modo loquendi, facillimè concipitur ab audiente; sicut dùm irati dicimus: *Si hoc adhuc semel feceris, ego te;* subauditur: *Tali vel tali modo puniam.* Tale quid etiam est illud Joan. 6, v. 63: *Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat prius?* Subauditur: *Quid facietis* vel *dicetis?* Item c. 21, v. 21, dicit Petrus Christo de Joanne: *Domine, hic autem quid?* Supple *de eo fiet?*

Sensus ergo verborum Christi est hic: *Primò, ante omnia attendite quid vobis loquar, priusquàm petatis quis sim.* Nam ut dicit ille auctor, Christus ibi non vult respondere Judæis; sed eorum importunam interrogationem cum vehementiâ rejicit, quia interrumpebat filum ejus discursûs, et statum disputationis, ac attentionem Judæorum avertebat à terribili illâ veritate quam volebat ipsis insinuare, et illam convertebat ad quæstionem quæ non erat hujus loci. Dominus ergo retinet ipsos intra terminos materiæ propositæ; et in motu capitis, linguæ, etc., supprimit unum verbum, quod tum ex motu corporis, tum ex modo loquendi facillimè subintelligitur. Sic et nos aliquando in æstu disputationis dicimus: *Hoc primum, quod et loquor vobis;* subintellige: *Agite,* vel *respondete,* etc.

Hanc interpretationem probat auctoritate S. Chrysostomi, qui, utpote Græcus, inquit, melius novit vim et energiam linguæ suæ maternæ, quàm Latini. Jam autem hic S. doctor commentans in præcitatum Scripturæ locum, hom. 52 in Joan., ita scribit: « O dementiam, post tantùm temporis, tot miracula et tantam doctrinam, quis sit interrogant? Quibus Christus: *Principium qui et loquor vobis.* Hoc est, sanè indigni estis qui sermones meos audiatis, et qui sim intelligatis. Vos ut me tentetis semper loquimini, mihi autem non attenditis, et in his omnibus vos reprehendere nunc possim; hoc enim significat: *Multa habeo de vobis loqui, et judicare:* Non tantùm reprehendere, sed punire. *Sed qui misit me:* Hoc est, Pater non vult hoc. » Et paulò infra agens de versu 28 dicit: « *Cùm exaltaveritis Filium hominis, tunc cognoscetis quia ego sum:* Ostendit se meritò dixisse principium, qui et loquor vobis. Usque adeò non attendebant ad ea quæ dicebantur. »

Attamen quomodò verba S. Chrysost. contineant sensum prædicti auctoris, non ita facilè concipitur: Nam inprimis non est ibi stricta interpretatio verborum Christi; sed potiùs explicatio et amplificatio, ut solent facere concionatores. Etenim quod S. Chrysost. verba Christi tantùm latiùs explicet, et amplificet, patet ex subsequentibus verbis: *Hoc est, Pater non vult hoc,* quæ certò non sunt stricta interpretatio illorum verborum Christi: *Sed qui misit me,* at mera eorumdem amplificatio. Præterea Chrysost. non habet: *Ante omnia id,* nec etiam *id primum* (uti tamen præfatus auctor illum habere contendit) sed habet verba Christi præcisè sicut sunt apud Joannem in textu Græco; et ejus interpres Fronto Ducæus, ex cujus translatione statim verba S. Chrysost. citavimus, illa vertit Latinè: *Principium, qui et loquor vobis.* Unde nutat ibi fides auctoris Analyseos, utpote qui longè aliter citat verba S. Chrysost. quàm à parte rei sunt, dùm dicit ipsum loco, *principium, qui et loquor vobis,* habere: *Ante omnia id quod loquor vobis.* Et in explicatione versûs 28: *Id primum quod et loquor vobis.*

Denique illius auctoris interpretatio est omninò dura, et prorsùs contorta: siquidem juxta istam interpretationem verba Evangelii ita debent poni: *Tu quis es? Dixit Jesus: Primum, qui et loquor vobis.* Quomodò ibi potest subaudiri: *Attendite,* etiam adhibito quocumque gestu corporis? Ut enim subaudiatur, repugnat ipsa constructio: *Primum attendite, qui et loquor vobis.*

Fortè dicit quod debeat ulteriùs subaudiri: *Quid*

dicam, hoc modo : Primùm attendite quid dicam, qui loquor vobis. Sed tunc omittit particulam *et*, quæ in textu æquivalet particulæ *etiam*, quod istum sensum reddit aliquo modo ineptum. Deinde monent grammatici quòd omnis metaphora, et alia figurata locutio debeat esse usitata, quales sunt illæ quas supra, ex Joan. 6, v. 65, et ex c. 21, v. 21, retulimus. Sed talis ac tanta subauditio, qualem ipse vult subaudiri in textu, de quo tractat præsens quæstio, nullo modo est usitata.

Adde quòd à vero quoque prorsùs alienum sit Christum dicendo : *Principium, qui et loquor vobis*, Judæos voluisse retinere intra terminos materiæ propositæ ; et ideò suppressisse unum verbum quod ex motu corporis, etc., subintelligebatur : siquidem discursus Christi præcedens erat finitus et completus, saltem quoad terribilem illam veritatem : *Si non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro :* nam de illâ postea non ampliùs loquitur, sed pergit benignè docere quod sit Filius Dei, quod sit ille, qui est. Patet id ex eo quòd si non addatur textui prætensa illius auctoris subauditio, Dominus totam suam comminationem finiat, et deinde transgrediatur ad alia. Sic enim habet textus : *Dixi ergo vobis quia moriemini in peccatis vestris : si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro...* (omittantur hìc interrogatio Judæorum et responsio Christi). *Multa habeo de vobis loqui, et judicare, sed qui me misit, verax est.*

Confirmatur. Catechista instruens Judæorum, benè pergeret hoc modo : *Si non credideris Filium Dei pro nobis esse incarnatum et mortuum*, *damnaberis.* Dicit Judæus : *Quis fuit ille Filius Dei?* Respondet catechista : *Jesus Nazarenus. Multa alia habeo tibi dicenda*, *sed hæc sufficiant pro hâc vice. Hoc ergo tibi dico : Crede quòd Filius Dei sit incarnatus*, etc. Atverò nec satis patienter, nec satis benè ille catechista Judæo interroganti : *Quis fuit ille Filius Dei?* Responderet : *Quid semper interrogas? Primò attende quid dicam. Multa alia habeo tibi dicenda*, *sed ego te doceo quæ sunt vera.*

Cùm igitur, ut ex hucusque dictis patet, explicatio auctoris Analyseos nullo modo subsistere videatur, retinenda est communis interpretatio supra allegata, videlicet quòd sensus præfatorum verborum sit hic : Sum principium omnium creaturarum, qui etiam per assumptam humanitatem vobis loquor.

Probatur, quia sic supra memorata Christi verba intellexerunt SS. Patres. S. Ambros., lib. 3 de Fide, cap. 4, dicit : « Ex hoc Deum se probavit æternum, « quia omnium ipse principium est, et uniuscujusque « virtutis auctor est, quia Ecclesiæ caput est, sicut « scriptum est ad Coloss. 1 : *Ipse est caput corporis* « *Ecclesiæ, qui est principium, primogenitus ex mortuis.* » Et lib. 6 Hexamer., cap. 2, citans præfata Christi verba ait : « Ut cognosceres Deum esse initium uni- « versorum, sicut in Evangelio dicitur, *initium quod* « *et loquor vobis.* » S. P. Aug., lib. 1 de Gen. ad lit., cap. 5, dicit : « Principium creaturæ intellectualis est « æterna Sapientia. Ideòque rogatus Dominus quis « esset, respondit : *Principium, qui et loquor vobis.* Et « lib. 5 de Trin., cap. 13, principium dicitur filius, « cùm enim diceretur ei : *Tu quis es?* Respondit : *Prin-* « *cipium, qui et loquor vobis.* Creatorem se quippe « ostendere voluit, cùm se dixit esse principium. » Item, lib 11 Confess., cap. 8 : *Verbum principium est, qui et loquitur nobis.* S. Fulgentius, lib. 2 ad Transimundum dicit : « Dominus interrogantibus Judæis, « principium se esse affirmavit dicens : *Principium* « *quod et loquor vobis.* » Eamdem interpretationem sequuntur S. Bernardus, lib. 5 de Consideratione, Lyranus, Dionysius Carthusianus et alii.

Neque ad auctoritatem patrum jam citatorum responderi potest cum auctore Analyseos quòd tantùm dicant quid credant, vel quam fidem habeant : non verò quid Christus intellexerit aut dicere voluerit ; siquidem si tali modo liceat respondere ad SS. Patres, poterit etiam dici quòd, dùm ipsi ex verbis Christi : *Ego et Pater unum sumus*, ostendunt contra Arianos Filium esse consubstantialem Patri, nihil probent, nihil convincant, sed tantùm dicant quid credant; non verò quid Christus per ista verba intellexerit, aut dicere voluerit. Atqui tamen hæc responsio certò non subsistit ; ergo nec subsistit responsio auctoris Analyseos.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : In textu Græco seu originali *principium* non est nominativi, sed accusativi casûs : siquidem non habetur, ἡ ἀρχὴ, sed τὴν ἀρχὴν. Atqui accusativus casus non potest quadrare isti interrogationi Judæorum : *Tu quis es?* Ergo expositio præfatorum Patrum, quos nos hìc sequimur, non est admittenda.

Resp. Neg. min. Quia in textu Græco subauditur aliquid, scilicet verbum, *credite*, adeò ut sensus verborum Christi juxta textum Græcum videatur esse hic : Dixi vobis : *Si non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro*, vos autem à me petitis : *Tu quis es?* Id est, quem vel quid te esse credemus aut credere debemus? Ego verò dico : *Principium*, *qui et loquor vobis.* Id est, principium me esse credite, qui etiam vobis loquor. Et sic patet quòd iste accusativus Græcus satis bène quadret interrogationi Judæorum.

Hanc solutionem ad textum Græcum dat S. P. Aug., tract. 38 in Joan., ubi interrogationem Judæorum, et responsionem Christi interpretatur hoc modo : « Illi « quid ei dixerunt : *Tu quis es?* Non enim cùm dixisti : « *Nisi crediteritis quia ego sum*, addidisti quid esses. « Quis es ut credamus? Et ille, *Principium... qui et lo-* « *quor vobis.* Principium me credite, ne moriamini in « peccatis vestris. Tanquàm enim in eo quod dixerunt : « *Tu quis es*, nihil aliud dixerint quàm quid te esse « credemus : respondit : *Principium.* Id est principium « me credite. In Græco namque eloquio discernitur, « quod non potest in Latino... Cùm ergo dicerent Ju- « dæi : *Tu quis es?* Ille quia sciebat esse ibi quosdam « credituros, et ideò dixisse : *Tu quis es*, ut scirent « quid illum credere deberent, respondit : *Principium;* « non tanquàm diceret *Principium sum;* sed tanquàm

« diceret : *Principium me credite*... Velut si vellet dicere se esse veritatem ; et dicentibus : *Tu quis es*, « responderet : *Veritatem* ; cùm videatur ad id quod « dictum est : *Tu quis es*, respondere debuisse : *Veritas*, « id est, *veritas sum* : Sed altiùs respondit cùm videret eos ita dixisse; *Tu quis es*, ac si dicerent : Quoniam abs te audivimus, *nisi credideritis quia ego sum*, « quid te esse credemus? Ad quod respondit : *Principium* : tanquàm diceret : Principium me credite. « Et addidit, *qui et loquor vobis*, id est, quia humilis « propter vos factus ad ista verba descendi. » Ita S. Augustinus.

Inst. 1° : S. Augustinus vult illum accusativum Græcum regi à verbo præcedenti : *Nisi credideritis*. Atqui hoc admitti nequit : siquidem juxta nullam grammaticam potest valere hæc constructio, mutato, v. g., τῷ *principium* in τὸ *sapientiam*, hoc modo : Si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro. Dicebant ergo ei : Tu quis es? Dixit eis Jesus : Sapientiam, qui et loquor vobis. Illa, inquam, constructio non videtur valere, eò quòd vox, *sapientiam*, non possit regi à verbo *credideritis*, tum quia nimis procul distat, et sensus finitur in τῷ *peccato vestro;* tum maximè, quia post *credideritis* sequitur nominativus, *ego sum*. Quamvis enim hæc constructio valeat : Credite me esse sapientiam, non tamen valet hæc : Credite quia sum sapientiam. Ergo responsio seu solutio S. Augustini non subsistit.

Resp. Neg. maj. et conseq. Nam S. Pater non dicit quòd accusativus ille Græcus regatur à verbo *credideritis*, immediatè; sed tantùm ait quòd vi istius verbi, in responsione Christi possit subaudiri *credite*, à quo subaudito τὸ *Principium*, in accusativo positum, propriè et immediatè regi dicitur. Nec obstat quòd post *credideritis* sequatur nominativus : *Ego sum;* quia Christus hoc non dixerat ad significandum se existere; nam Judæi satis credebant quòd existeret, quandoquidem ipsum viderent et loquentem audirent : sed usus est verbo *sum* eo modo, quo isto verbo usus fuit Angelus, Exod. 3, v. 14, nomine et vice Dei dicens ad Moysen : *Ego sum qui sum;* adeòque per hoc voluit Christus significare suam essentiam seu divinitatem. Cùm autem Judæi non satis benè apprehenderent quid per illa verba : *Quia ego sum*, significare vellet, rursùs interrogant : *Tu quis es?* quâ interrogatione insinuant : *Quid debemus credere te esse?* Et sic in responsione Christi satis clarè subauditur verbum, *credite*, à quo accusativus ille Græcus immediatè regitur, ut liquet ex supra citatis S. Augustini verbis; quæ ideò ad longum retulimus, ut noscatur quænam in hâc materiâ sit mens S. doctoris. Et sanè talis subauditio satis usitata est; atverò subauditio quam astruit auctor Analyseos, nullo modo est usitata; ut ex supra dictis liquet.

Inst. 2° : In textu Græco, loco *qui* habetur *quia;* nam loco ὃς, ponitur ὅτι, et ante voces τὴν ἀρχήν, subauditur κατὰ, quemadmodùm subauditur, dùm Græci dicunt, τὸ τέλος, id est, finem. Sicut igitur in hâc constructione *finem* sumitur adverbialiter, et idem significat ac *tandem, denique, in fine*; ita similiter *principium* in textu Græco videtur sumi adverbialiter, et idem denotare ac, *juxta principium*, vel, *à principio*, aut, *in principio*, supple, *ego sum*. Ergo in responsione Christi non potest subaudiri verbum, *credite*, et consequenter responsio S. Augustini non subsistit.

Resp. Neg. conseq., quia vox ἀρχὴν potest æquè benè sumi substantivè ac adverbialiter; nam in textu nihil est quod denotat illam vocem debere sumi adverbialiter. Deinde etiamsi sumatur adverbialiter, adhuc potest subaudiri, *credite;* quia hoc subaudito sensus erit : *A principio*, aut *in principio credite me esse;* nam potest tam benè subaudiri, *me esse*, ac, *ego sum*. Interim si quis malit subaudire, *ego sum*, tunc sensus erit : Ego sum à principio, id est, ab æterno; adeòque ante Abraham, ut ait v. 58. Et ideò omni tempore prior sum, *qui*, vel, *quia* (in idem enim redit, ait Jansenius) *et*, seu etiam *loquor*, sive dico hoc ipsum *vobis*, quando dixi : *Ego sum*. Hic autem sensus vulgato textui maximè vicinus est, et in se non differt à sensu S. Aug. aliorumque Patrum supra citatorum. Etenim sive Christus per præfata verba intenderit significare : *Sum principium omnium creaturarum*, sive : *A principio ego sum*, sive : *Credite me esse principium*, quoad substantiam verborum semper manet idem sensus. Imò etiamsi in textu Græco poneretur : *Ante omnia*, ut contendit auctor Analyseos, adhuc maneret idem sensus; quia *ante omnia* potest habere eamdem significationem, quam habet *principium;* nam *sum ante omnia*, et *sum principium* idem ferè significant.

Obj. 2° : Ex nostrâ interpretatione sequitur quòd Christus ibi respondeat Judæis : atqui non respondet; ergo, etc.

Prob. min. Christus non debebat respondere Judæorum interrogationi. 1° Quia secundùm Patres Græcos illa interrogatio erat demens et perversa. 2° Quia non proveniebat ex corde sincero et avido cognoscendi veritatem, sed ex intentione refutandi illud quod antea dixerat : *Si enim non credideritis quia ego sum*, etc. 3° Quia erat importuna, et non veniebat ad rem. Ergo nulla est apparentia quòd hominibus taliter dispositis voluerit aperire tam sublime mysterium fidei.

Adde quod Judæi non sine furore istam responsionem audissent, cùm in fine v. 59 voluerint ipsum lapidare propter responsionem nimis offensivam : cur enim cepissent lapides, dùm dixit se seniorem Abrahamo, et non potiùs cepissent, dùm dixit se esse principium? Ita auctor Analyseos.

Resp. Neg. min., et ad ejus probationem dico Christum sæpè respondisse ubi non tenebatur, et quidem ad interpretationes perversas ac captiosas, et ex perverso corde provenientes. Sic Joan. 8, respondit adducentibus mulierem adulteram; Matth. 9, respondit Pharisæis murmurantibus quòd cum peccatoribus manducaret. Item c. 16, petentibus miraculum, et c. 22, petentibus an liceat dare censum Cæsari. Et ibidem *interrogavit eum unus ex eis tentans eum*, cui tamen Dominus respondit. Ergo et hic non dedignatus est

respondere, maximè cùm valdè opportunè peterent quis esset; nam dixerat : *Si non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro*, et non adeò clarè dixerat quis aut quid esset; ergo maximè ad rem, et maximè opportunè petebant quis esset, sive quid deberent de ipso credere, ut non morerentur in peccato suo. Unde Evangelista addit, v. 30 : *Hæc illo loquente multi crediderunt in eum*. Et propter hos præsertim quos credituros esse prævidebat, Christus respondere voluit quis aut quid esset, ut supra ex S. Aug. audivimus.

Nec obest quòd responsio Christi contineat sublime mysterium, quia v. 58, Judæis, non jam furore plenis sed plenissimis dicit : *Antequàm Abraham fieret, ego sum* Ubi τὸ, *ego sum*, continet idem aut majus mysterium. Vide theologos *de essentiâ Dei*.

Deinde illud : *Principium, qui et loquor vobis* verisimiliter non satis concipiebant; sed illud : *Ego sum*, jam secundâ vice repetitum, optimè concipiebant; quia erat nomen, quo Deus seipsum appellaverat, Exodi 3, ubi Moysi petenti nomen suum, respondet v. 14. *Ego sum qui sum... sic dices filiis Israel : Qui est misit me.* Cùm ergo Christus non responderet juxta naturalem constructionem : *Antequàm Abraham fieret, ego fui*, sed, *ego sum*, Judæi intellexerunt quòd sibi attribueret nomen Dei; de quo, quando dixit primâ vice : *Ego sum*, poterant dubitare.

Obj. 3° : Judæi petunt ejus nomen, ejus conditionem, non verò ejus ætatem; ergo non potuit Christus dicere : *Ego sum à principio*, vel : *Ego sum ante omnia;* nam hoc non petebant. Etenim interrogatio et responsio debent in casu et in cæteris convenire. Ita præfatus auctor.

Resp. Neg. ant. et conseq. Nam nomen ejus *Jesum*, patriam ejus Nazareth, et conditionem ejus, scilicet putatitium filium fabri Joseph, optimè sciebant. Sed petendo : *Tu quis es?* Petebant quis esset potestate et auctoritate. Cui interrogationi benè quadrat hæc responsio : *Ego sum principium*, scilicet rerum omnium Vel : *Ego sum ante omnia;* id est, sum illud ens quod est æternum, immensum, natum semper, et ante Abrahamum, etc. Itaque cùm τὸ *principium*, *esse à principio*, sive ipsum *esse* sit nomen, et conditio maximè distinctiva divinitatis; item *principium, à principio* sit nomen proprium Filio in divinis : est enim à principio, scilicet à Patre, vel ab æterno; et est principium, videlicet Spiritûs sancti, et etiam omnium creaturarum : Christus ad indicandam potestatem et auctoritatem suam, rectè respondit : *Ego sum principium, sive sum à principio*.

Obj. 4° : Ista explicatio est contra stylum S. Joannis : nam ipse semper addit pronomen, *ego*, dùm inducit Christum loquentem, quamvis illud pronomen sufficienter intelligatur in verbis primæ personæ. Et quidem habet illud pronomen in suo Evangelio centies et trigesies, et in capite 8 vigesies et ter; ergo non inducit ibi Dominum respondentem : : has contra stylum suum suppressisset pronomen, *ego*, et verbum, *sum*. Ita rursùs auctor Analyseos.

Resp. Neg. ant. ejusque probationem : Nam, quamvis cap. 8 cum verbis in primâ personâ exprimat particulam *ego* vigesies et ter tamen vigesies et bis illam supprimit; ergo ex argumento proposito nequaquàm sequitur quòd nostra explicatio sit contra stylum S. Joannis. Deinde similia non sunt contra stylum alicujus auctoris; aliàs nullus auctor haberet stylum, cùm nullus sit, qui phrasim suam aliquando non mutet. Unde Joannes non nisi semel post verbum personale (saltem usque ad caput 9) ponit verbum sequens in infinitivo, subaudiendo *quod;* sed semper exprimit particulam *quòd* vel *quia*, ut cap. 8, v. 24 : *Si enim non credideritis quia ego sum.* Item, v. 37 : *Scio quia filii Abrahæ estis.* Et tamen inde non sequitur quòd hæc verba cap. 9, v. 22 : *Si quis eum confiteretur esse Christum*, sint contra stylum ejus, et per consequens non sint ab ipso composita, quia pro more suo non dixit : *Si quis confiteretur quia ipse est Christus.* Ergo nec sequitur quòd scripserit contra stylum suum, dùm cap. 8, v. 25 suppressit particulas *ego* et *sum*.

QUÆSTIO V.

An vera sint verba cæci nati, quæ habentur Joan. 9, *v.* 31.

Cap. 9 narrat evangelista Joannes mirabilem illuminationem cujusdam hominis mendici, qui erat cæcus à nativitate, qui, postquàm ejus oculi miraculosè fuissent à Christo aperti, compulsus in concilio Judæorum, ut fateretur Jesum non esse Messiam, sed hominem peccatorem, tantâ constantiâ et audaciâ respondit, et Christum contra ipsorum calumnias defendit, ut nullius discipuli Christi, ante ejus ascensionem simile exemplum habeatur : tot etiam rationibus ipsos confudit, ut respondere non potuerint. Sed inter alia dicit, v. 30 et 31 : *Hoc enim mirabile est, quia vos nescitis unde sit, et aperuit meos oculos : scimus autem quia peccatores Deus, non audit.* Hæc posteriora verba primo intuitu videntur falsa : nam Deus certò exaudit peccatores pœnitentes. Sic exaudivit publicanum dicentem : *Deus, propitius esto mihi peccatori.* Exaudivit Magdalenam flentem, latronem in cruce pendentem, etc. Sæpè etiam exaudit peccatores non pœnitentes, et ipsis aliquando concedit iratus, ut dicit Augustinus, quod negaret propitius. Unde non laborant interpretes, ut verba cæci defendant, cùm non sint Scriptura sacra, sed tantùm à Scripturâ sacrâ relata seu narrata. Interim

Resp. et dico : Verba illius cæci sunt vera in sensu in quo illa protulit. Unde non potuerunt illi ampliùs respondere Pharisæi.

Probatur, quia sensus est : Deus non exaudit peccatores ad hoc, ut per verum miraculum peccata sua et errores confirment; atqui hoc docent omnes theologi, utpote qui unanimiter asserunt quòd non possint fieri miracula in confirmationem erroris; ergo, etc.

Prob. maj, quia Christus illud miraculum fecerat in confirmationem suæ doctrinæ quam Judæi contendebant esse erroneam, peccaminosam, contra legem Moysis, etc. Ergo ex circumstantiis in quibus verba

ista fuerunt prolata, satis patet sensum illorum esse quòd Deus non exaudiat peccatores ad hoc, ut per verum miraculum peccata sua et errores confirment.

CAPUT XX.

Christus egressus Jerosolymis peragrat Judæam, et per eam mittit septuaginta duos discipulos, quos à missione reversos docet modestiam, Patrique suo gratias agit Lucæ 10, à v. 1 usque ad 25, et aliquid Matth. 11, v. 25 usque ad finem. Deinde scribam arrogantiorem docet quis ejus proximus sit, exemplo Samaritani. Lucæ 10, à v. 25 usque ad 38. Paulò post in Bethan à hospitio excipitur à Marthâ, etc. Ibidem, à v. 38 usque ad 14, cap. 11. Invitatus ad prandium à Pharisæo, carpit Pharisæorum vitia, sæpiùsque væ in ipsos pronuntiat. Lucæ 11, à v. 37 usque ad finem. Postea cùm ei nuntiatum esset de Galilæis à Pilato occisis, provocat omnes ad pœnitentiam, ne instar ficûs infructuosæ excidantur. Lucæ 13, à v. 1 usque ad 18.

QUÆSTIO PRIMA.

An Christus approbaverit responsionem legisperiti, Lucæ 10, v. 37.

Post hæc (nempe post recessum Christi à Galilæâ, et iter ejus in Jerusalem) *designavit Dominus et alios septuaginta duos; et misit illos binos ante faciem suam, in omnem civitatem et locum quò erat ipse venturus.* Lucæ 10, v. 1. Plerique codices Græci et Syri habent, *septuaginta.* Illos sequuntur Euthymius et Theophylactus; item Eusebius, lib. 1 Histor. ecclesiast., cap. 14; Irenæus, lib. 2 cap. 7; S. Ambrosius in hunc locum, et D. Hieronymus, epist. 127 ad Fabiolam.

Attamen Latini codices constanter tradunt fuisse septuaginta duos. Idem habent S. Epiphanius, hæresi 20, Fabianus Alexandrinus in harmoniâ Evangelicâ, cap. 66, et S. P. Aug., lib. 22, Quæst. evangelic., cap. 14, ac lib. 2, de Cons. evangelist., cap. 23, Beda, in cap. 10 Lucæ. Idem etiam constat ex Bibliis jussu summorum pontificum Sixti V et Clementis VIII Romæ correctis.

Interim dùm quidam legisperitus Christum interrogabat, et ab ipso petebat: *Quis est meus proximus?* Dominus proponit charitatem Samaritani erga hominem, qui inciderat in latrones inter Jerusalem et Jericho. An autem hæc sit parabola an vera historia incertum est. Cùm verò Christus ista proponendo dixisset quòd quidam sacerdos, et quidam levita istum hominem vulneratum transivissent, et quòd quidam Samaritanus ejus vulnera alligâsset, etc., petit ab illo legisperito, v. 36: *Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi qui incidit in latrones?* v. 37: *At ille dixit: Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus: Vade et tu fac similiter.* Videtur hìc Dominus approbasse responsionem legisperiti, ex quâ quasi apparenter sequitur quòd nec sacerdos, nec levita fuerit proximus istius læsi, sed solus Samaritanus; quod tamen est falsum: nam omnis homo beatitudinis capax est noster proximus. Igitur sensus interrogationis Christi est hic: Quis horum trium videtur tibi functus officio proximi erga illum hominem? Tunc benè respondet legisperitus quòd sit ille Samaritanus; et hoc sensu Christus ejus responsionem approbat, ipsique benè replicat: *Fac tu similiter.*

QUÆSTIO II.

Quis sit sensus verborum Christi, quæ habentur Lucæ 11, v. 47.

Inter multiplex *væ*, quod Dominus in Pharisæos pronuntiavit, dicit loco citato: *Væ vobis qui ædificatis monumenta prophetarum; patres autem vestri occiderunt illos. Profectò testificamini quòd consentitis operibus patrum vestrorum: quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra.* Ratio difficultatis hujus loci in eo sita est, quia videtur omninò contrarium debere inferri: nam qui in honorem martyris ædificat sepulcrum, non ostendit se consentire in mortem illatam martyri, sed potiùs se dissentire; aliàs quicumque ædificaret ecclesiam martyri, consentiret in ejus necem.

Resp. et dico: Inter varias variorum opiniones optima videtur esse expositio Estii, dicentis: Cùm scribæ et Pharisæi vitâ et conversatione, ac Christi persecutione satis declaraverint se prophetarum sanctitatem non diligere, sed odisse potiùs; hinc quod illis erigebant monumenta, sic accipiendum, dicit Christus, quasi non in honorem, sed in contumeliam prophetarum ea erigerent. Quod et sic explicari potest: Dùm erigitis monumenta prophetarum, qui à patribus vestris occisi sunt, nec tamen à peccatis patrum vestrorum receditis, me prophetam persequendo, etc., monumenta illa velut contra se clamant, et testimonia quædam sunt vestræ malitiæ: sicut homo sceleratus laudans virum sanctum, testimonium dicit contra seipsum; suamque malitiam et improbitatem facit magis apparere per comparationem sanctitatis et integritatis ejus quem laudat.

Quanquàm igitur scribæ et Pharisæi ædificando prophetarum sepulcra, videri vellent colere prophetas, et damnare eos, qui ipsos occiderunt, tamen testificabantur ipsâ sepulcrorum ædificatione quòd consentirent operibus patrum suorum, eaque approbarent; quia Christum persequendo, eorum vitia et scelera imitabantur. Non dissimile quid dicitur Psal. 49: *Peccatori autem dixit Deus: Quare tu enarras justitias meas? Tu verò odisti disciplinam.* Item proverb. 26: *Indecens est in ore stultorum parabola.*

QUÆSTIO III.

Quis sit ille Zacharias filius Barachiæ, qui dicitur occisus inter templum et altare.

Dùm Christus scribis et Pharisæis exprobrabat quòd essent rei sanguinis prophetarum olim occisorum, quia consentiebant actis patrum suorum, et illos erant imitaturi occidendo discipulos ejus, subjungit Lucæ 11, v. 51: *Ut requiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est à constitutione mundi à generatione istâ, à sanguine Abel, usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem.* Matthæus, cap. 23, v. 35, habet: *Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram, à sanguine Abel justi, usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem occi-*

distis inter templum et altare. Porrò quis sit hic Zacharias, non convenit inter interpretes; nam desuper apud veteres variæ fuerunt opiniones, uti patet ex S. Hieron., in cap. 23. Matth., ubi refert tres sententias, quæ circa sua tempora de isto Zachariâ circumferebantur. Tribus autem istis postea accessit quarta, nempe illorum qui putant in Evangelio agi de illa historiâ quam narrat Josephus, lib. 5 de Bello Judaico, cap. 1, ubi scribit Zachariam quemdam virum probum, filium Baruch (idem hoc quod Barachias) fuisse paulò ante excidium Jerosolymitanum à Judæis zelotis in templo, id est, in atrio occisum, cùm à septuaginta judicibus unanimiter fuisset absolutus. Hanc verò historiam hic prophetice a Christo prædictam esse contendunt nonnulli. Attamen

Resp. et dico 1° : Opinio jam relata non videtur admittenda.

1° Quia Christus non agit de aliquo Zachariâ, postea occidendo, sed jam ante occiso : Non enim dicit : *Quem occidetis*, sed : *Quem occidistis.* Nec dicat aliquis quòd Christus more prophetico, id quod futurum erat, veluti præteritum narraverit. Quia huic effugio obstat quòd Christus tum apud Lucam cap. 11, tum apud Matthæum cap. 23, quando loquitur de illis qui à Judæis persecutionem passuri et occidendi erant, semper verbum ponat in futuro, sicut dùm dicit : *Ex illis occidetis et crucifigetis, et ex eis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem, ut veniat super vos*, etc. Si igitur fuisset locutus de aliquo Zachariâ, postea occidendo, non statim, et quidem in eâdem periodo mutâsset tempus, sed æquè Matth 23, v. 35 locutus fuisset in futuro : *Occidetis*, ac in eo locutus fuerat v. 34.

2° Mos prophetarum est ut, quando agunt de pœnis et peccatis futuris, populum desuper antea moneant; uti inter alia patet ex lib. Deuter., cap. 28, v. 15, et cap. 31, à v. 16 usque ad finem. Atverò inauditum est quòd peccata futura, tanquàm jam commissa, vel velut præterita unquàm Judæis exprobraverint. Ergo si Christus egisset de aliquo Zachariâ, postea occidendo, hanc occisionem, non velut præteritam ipsis exprobrâsset sed tanquàm futuram prænuntiâsset, eosque desuper præmonuisset.

3° Etiamsi Christus fuisset locutus prophetice, tamen non videtur posse intelligi iste Zacharias de quo agit Josephus. Et ratio hujus est quòd Christus loquatur de sanguine justo; id est, de sanguine martyrum; atqui iste Zacharias non fuit martyr; ergo, etc.

Prob. min., quia ille Zacharias verisimiliùs fuit Judæus : nam Josephus de ipso narrat quòd zelotæ eum interficere decrevissent, *quia nequissimis inimicus nimis erat, et probis* (utique Judæis) *amicus, itemque locuples.* Insuper ibidem dicit quòd idem Zacharias zelotarum *iniquitates per ordinem prosecutus sit, multaque de perturbatione rerum* (Judaicarum) *quereretur.* Et denique addit quòd septuaginta judices pro Zachariâ potiùs mori quàm sibi ascribi ejus internecionem maluerint. Atqui hæc omnia, nempe quòd *probis* Judæis (ut illos appellat Josephus) esset amicus; item quòd multùm conquereretur, seu contristaretur de perturbatione reipublicæ judaicæ, et quòd pro ipso judices mori voluerint, non sunt notæ, seu characteres alicujus Christiani, sed Judæi; ergo iste Zacharias fuit Judæus. Jam verò circa tempus excidii Jerosolymitani Judæi non poterant amplius in sua religione salvari, adeòque nec esse martyres; ergo Christus non est locutus de isto Zachariâ.

Dico 2° : Probabilius est quòd Zacharias ille, de quo locutus est Christus, fuit filius Joiadæ, summus pontifex et propheta, qui, lib. 2 Paralip., cap. 24, v. 21, jussu Joas regis Juda lapidatus est in atrio domûs Domini; id est, inter templum et altare. Ita S. Hieron., Beda, et omnes ferè Latini homiliastæ, quos sequitur Estius.

Prob. 1 : Quia nullus Zacharias, nullus propheta legitur in Scripturâ occisus inter templum et altare, nisi Zacharias filius Joiadæ ; ergo, etc.

Prob. 2° : Quia tantùm de tribus videtur posse esse dubium, scilicet de Zachariâ filio Joiadæ, de Zachariâ filio Barachiæ (qui inter duodecim prophetas minores est undecimus) et de Zachariâ patre S. Joannis Baptistæ; atqui de Zachariâ, qui numeratur inter duodecim prophetas minores, verba Christi intelligi nequeunt : nam ille non legitur occisus. Sed nec etiam rectè suspicari possumus ipsum fuisse injustè à Judæis occisum; quia ipsis semper prophetavit prospera, vixitque immediatè post captivitatem Babylonicam, quo tempore Judæi, adhuc memores illius captivitatis, erant observantissimi, ipsosque gubernabant Esdras, Nehemias, Zorobabel, et Josedech summus sacerdos, omnes viri sanctissimi.

Nec etiam verba Christi intelligi possunt de Zachariâ patre S. Joannis Baptistæ.

1° Quia tunc potiùs dixisset Christus : *Usque ad Zachariam patrem Joannis Baptistæ;* nam sermo fuisset vehementior, ob maximam Joannis auctoritatem, quâ valuerat apud Judæos, adeò ut etiam Christus esse crederetur.

2° Quia nullo modo verisimile est quòd Joannes fuisset postea tantæ auctoritatis, etiam apud Pharisæos (nam et hi monita salutis à Joanne requirebant Matth. 3), si pater ejus fuisset ab ipsis occisus; nec verisimiliter evangelistæ hoc omisissent.

3° Quia nulla potest assignari causa ob quam ipsum occidissent; ut patebit ex solutione objectionum.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Zacharias iste fuit occisus, quia prædicavit adventum Christi; ergo.

R. Neg. ant. Quia hoc fuisset gratum Judæis; nam suum Messiam avidè exspectabant. Unde non occiderunt Joannem Baptistam, qui tamen ejus adventum publicè prædicabat; imò quem primò ipsum Messiam putabant. Quare, si Christum verè Messiam esse cognovissent, *nunquàm Dominum gloriæ crucifixissent*, ut dicit Apostolus 1 ad Cor. 2, v. 8.

Inst. Ideò occisus fuit, quia dicebat præcisè Jesum filium Mariæ esse Messiam.

Resp. Neg. assumpt. Nam Jesus voluit latere usque

ad tempus prædicationis suæ, ut de eo dixerit Joannes : *Medius vestrùm stetit, quem vos nescitis ;* adeò ut et ipse cum turbis accesserit ad baptisma Joannis.

Adde quòd non Zachariæ, sed filio ejus Joanni Deus voluerit servare prærogativam, ut Christi jam præsentis prædicaret adventum, et fieret hâc ratione plus quàm propheta. Unde nequidem ipse Joseph habuit hoc privilegium.

Obj. 2° : D. Virgo post natum Christum, dùm ibat ad templum, ascendebat ad locum qui erat destinatus solis virginibus ; populus autem illi resistebat, et Zacharias suâ auctoritate jubebat illam manere in illo loco, dicens quòd, quamvis haberet maritum et filium, tamen adhuc esset virgo. Quare populus furens illum occidit. Ita referunt Origenes, hom. 26 in Matth., S. Basilius, hom. 25 de humanâ Christi Generatione, et Gregorius Nyssenus, hom. de Nativitate. Etiam Baronius ad annum Christi primum, § 53, illam traditionem citat ex tractatu S. Cyrilli Alexandrini contra Antropomorphitas, ubi reverà invenitur, scilicet, catechesi 27. Ergo assignari potest sufficiens causa ob quam Judæi occidissent Zachariam.

Resp. illa omnia à S. Hieronymo rectè vocari apocryphorum somnia : sunt enim excerpta ex illâ historiâ arcanâ quam habet S. Gregorius Nyssenus orat. de Natali Christi, quam historiam certò fabulosam esse patet ex iis quæ narrat circa parentes D. Virginis. Etenim refert Joachim fuisse expulsum ex templo à pontifice, quia Anna ejus uxor erat sterilis : quare Joachim tristis cucurrit ad agrum, et ibi oravit ; Anna ivit ad Sanctum sanctorum, oratura ; et ibi illi apparens angelus promisit ipsi filiam, futuram matrem Messiæ, quæ dùm data fuit in matrimonium, à pontifice et sacerdotibus consultum est oraculum, quis dignus esset ut fieret sponsus et custos virginitatis ejusdem. Oraculum autem respondit : Ille ex tribu Davidis, cujus virga floruerit, et Spiritus sanctus in specie columbæ super illam descenderit. Idem angelus qui apparuerat Annæ, dixit Joachimo oranti in agro : Uxor tua concepit filiam. Sanè hæc esse prorsus fabulosa, quilibet primò intuitu facilè perspexerit.

Porrò illa quæ in objectione allegata sunt, quoque fabulosa esse, patet primò ex eo quòd repugnent humilitati et prudentiæ D Virginis. Secundò, quia, quamvis credibile sit Zachariam hoc mysterium novisse, tamen placuit divinæ providentiæ ut diù maneret occultum. Unde Jesus passim à Judæis credebatur filius Joseph, nec ipsa D. Virgo eam opinionem corrigebat; quinimò publicè vocabat Josephum patrem ejus, ut Lucæ 2 : *Ego et pater tuus dolentes quærebamus te.* Ergo à fortiori non prætendebat publicè se esse virginem, sedendo in loco solis virginibus destinato ; qui locus etiam videtur fictitius ; nam virginitas non erat ita venerabilis apud Judæos, nec unquàm in veteri Testamento exstitit status virginitatis.

Deinde si Zacharias fuisset ideò occisus, orta fuisset aliqua suspicio de rei veritate in populo ; atqui tamen nulla talis suspicio orta fuit, quandoquidem constans fuerit opinio populi Josephum esse patrem Christi ; ergo, etc.

Denique voluit Deus concipi Filium suum ex conjugatâ, ut partus ejus lateret diabolum, etc., prout dictum fuit cap. 2, quæst. 1. Quomodò ergo permisisset hoc statim propalari per Zachariam, quod volebat omnibus ignotum, donec famosus splendor et aperta veritas resurrectionis ejus fecisset animas fidelium capaces credendi virginem peperisse, quod à mundo condito inauditum et incredibile fuerat? Adde quòd nequidem Christus ipse, dùm probavit se esse Messiam, unquàm probaverit aut dixerit matrem suam esse virginem.

Ad Patres autem supra citatos videtur posse responderi quòd ipsi historiam istam quidem narrent, non tanquàm veram, sed tanquàm miram, occultam, et arcanam ; prout eam vocat S. Gregorius Nyssenus, quia nempe satis occultè narrabatur.

Obj. 3° : Ideò Zacharias occisus fuit, quia tempore infanticidii occultavit Joannem filium suum.

Resp. Neg. assumpt. Nam (præterquàm quòd Zacharias non habitaret in Bethlehem, vel in confinibus ejus ; sed ut habet communis opinio, in Hebron civitate dissitâ à Bethlehem ad minus sex horis) non fuerunt Bethlehemitæ prohibiti abscondere suos infantes : tale enim edictum fuisset stultum et inutile ; quia nemo ei paruisset, cùm sit contra naturam. Quare omninò credibile est Herodem inopinatò occidisse infantes, non solùm ne parentes filios suos occultâssent ; sed etiam ne Judæi cogitâssent de occultando aut defendendo suum Messiam.

Obj. 4° : Christus voluit complecti omnem sanguinem justum effusum ab initio mundi usque ad tempus illud quo ista dicebat. Ait enim : *Ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram, à sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ.* Atqui si intellexisset Zachariam filium Joiadæ, non fuisset complexus omnem sanguinem justum ; ergo, etc.

Prob. min., quia non fuisset complexus sanguinem Isaiæ, Jeremiæ et aliorum prophetarum, post istum Zachariam occisorum ; quorum tamen sanguinem super Judæos esse venturum Christus maximè insinuat, ut ex cap. 23 Matth. omninò manifestum est.

Resp. Cum Estio Christum non velle metiri universum tempus ab initio usque ad seipsum ; sed duobus insignibus et notissimis exemplis voluisse complecti duo tempora, quorum unum erat modò evolutum, alterum adhuc fluebat, quamvis jam citò finiendum. Illud erat tempus ante legem ; istud, sub lege : quæ duo tempora, quia constituebant totum tempus, quod fluxerat usque ad Christum ; convenienter ex hâc formâ locutionis intelligendum reliquit Dominus omnem sanguinem justum ad illud usque tempus effusum super Judæos, Christi persecutores et interfectores, venturum ; ac proinde nominando Zachariam complexus etiam fuit sanguinem Isaiæ aliorumque prophetarum.

Nec oportebat aliquem nominari tunc recenter interfectum; cùm Christus ipse mox ab eis interficiendus erat, in complementum malitiæ ipsorum, Christo ad eos dicente Matth. 23, v. 32: *Et vos implete mensuram patrum vestrorum*. Deinde si Christus aliquem recenter interfectum nominare voluisset, haud dubiè nominâsset Joannem Baptistam Zachariæ filium, jam recenter et injustissimè occisum; præsertim cùm ex verbis Domini Matth. 17 dicentis: *Fecerunt in eo quæcumque voluerunt*, appareat non sine consensu et consilio scribarum Joannem fuisse occisum.

Inst. 1°: Dicit Christus: *Quem occidistis inter templum et altare;* adeòque alloquitur illos qui Zachariam occiderant; atqui nullus ex illis quos alloquebatur potuerat occidere Zachariam filium Joiadæ, utpote jam à multis seculis occisum; sed benè Zachariam patrem Joannis Baptistæ; ergo, etc.

Resp. Neg. sequelam majoris: non enim alloquitur illos qui Zachariam occiderant, sed filios seu posteros ipsorum: quod patet primò, quia subjungit: *Jerusalem, Jerusalem quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt.* Ubi certissimè respicit facta parentûm seu majorum ipsorum. Patet secundò, quia alloquitur illos, qui Matth. 23, v. 30, dicebant: *Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum;* et quibus respondet, v. 31: *Testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt.* Ergo non potest id intelligi de Zachariâ patre Joannis Baptistæ, sed intelligi debet de prophetis occisis ante captivitatem babylonicam, de quibus Dominus apertè loquitur, et quorum cædibus Judæi impleverant malitiam suam, ideòque in captivitatem abducti fuerant. Unde benè dicit, v. 32: *Et vos implete mensuram patrum vestrorum:* quam mensuram impleverunt Christum ejusque discipulos occidendo; ideòque in hodiernam captivitatem seu tribulationem conjecti sunt.

Inst. 2°: Equidem nulla plausibilis datur ratio cur Dominus præcisè Abelem, et Zachariam filium Joiadæ potiùs nominaverit, quàm unum alium prophetam post istum Zachariam occisum.

Resp. Neg. assumpt., et dico cum Jansenio Gandensi duas desuper convenientes rationes posse assignari; quarum una est hæc, quòd Zacharias ille ultimus sit qui in canonicis Scripturis legitur interfectus à Judæis; altera quòd Scriptura istorum duorum injustam necem referat cum illâ circumstantiâ quâ utriusque sanguis ultionem petit; nam de Abele dicit Deus ad Caïn, Gen. 4: *Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terrâ.* Et de eodem dicit Apostolus ad Heb. 11: *Defunctus adhuc loquitur.* De Zachariâ autem dicit Spiritus sanctus per os ejus, 2 Paralip 14: *Videat Dominus et requirat.* Quia igitur de vindictâ sanguinis prophetarum Dominus loquebatur, congruum erat ut illorum sanguinem commemoraret, quorum vindicta petita traditur in Scripturâ sacrâ: ut ex his duabus ultionibus petitis intelligantur similiter petitæ vindictæ omnium aliorum prophetarum; ac proinde rationabiliter dictum sit, ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, tanquàm petens vindictam à sanguine Abel, cujus sanguis clamavit ad Deum, usque ad sanguinem Zachariæ, qui moriens dixit: *Videat Dominus et requirat.*

Obj. 3°: Zacharias, de quo loquitur Christus, fuit filius Barachiæ; atqui Zacharias pontifex non fuit filius Barachiæ, sed Joiadæ: ergo, etc.

Resp. Neg. min. pro primâ parte: quia cùm apud Hebræos unus et idem homo sæpe diversa haberet nomina, dici potest quòd duo nomina sortitus sit Joiada. Hinc petit à se S. Hieron. in cap. 23 Matth.: *Cùm ergo et Zachariam teneamus, et occisionis consentiat locus, quærimus cur Barachiæ dicatur filius et non Joiadæ?* Respondet autem: *Barachia linguâ nostrâ benedictus Domini dicitur, et sacerdotis Joiadæ justitia Hebræo nomine designatur.* Et deinde subjungit: *In Evangelio quo utuntur Nazareni, pro filio Barachiæ filium Joiadæ reperimus scriptum.* Habuit ergo Joiada juxta S. Hieron. nomen Barachiæ.

Observari hìc etiam meretur quòd Hebræi sæpè homines vocarent à nomine patris, addendo *Bar*, id est filius: et sic *Barachias* est filius Achiæ. Igitur verisimiliter, vel saltem plausibiliter dici potest patrem Joiadæ (de quo Scriptura nihil habet) vocatum fuisse *Achiam*, quo casu Joiada erat *Barachias*, sicut Petrus apud Matthæum dicitur *Bar-Jona*, cæcus Jerichontinus Timæi filius *Bartimæus*, et magus ille Elymas in Actibus apostolorum, *Bar-Jesu*. Quidquid sit, uno aut alio modo Joiada videtur habuisse nomen Barachiæ; et sic licèt, lib. 2 Paralip., cap. 23, nomen *Joiadæ* tantummodò ipsi tribuatur, potuit tamen Christus eum appellare *Barachiam*, sicut pontificem Achimelech, de quo 1, Reg. 21, appellavit *Abiathar*, Marci 2, v. 26.

Finaliter hìc quoque notandum est cum Jansenio quòd, quamcumque sententiam de Zachariâ quis sustineat, tres nascantur difficultates. Prima, quomodò dicat Christus: *Occidistis*, cùm Pharisæi, quos alloquebatur, nullum Zachariam ex istis occidisse videantur. Secunda, quomodò de Judæis illis vindicta capiatur cædis justorum præcedentium. Tertia quâ justitiâ omnis sanguis, etiam à majoribus effusus, super istos veniat.

Ad primam dicitur totam nationem ut unum populum considerari, in quo facta majorum tribuuntur filiis. Sic populo Judaico tempore Judith viventi tribuitur habitatio in Mesopotamiâ, descensus in Ægyptum, transitus per mare ac desertum, quæ in majoribus contigerant. Ex hoc oritur solutio etiam secundæ quæstionis; nam ratione unitatis istius, quâ unus est populus, et in quo posteri sunt aliquid majorum, fit ut facta majorum filiis imputentur; imò in illis quoque, non solùm à Deo, sed et ab hominibus compensentur, sive in bonum, sive in malum. Et hinc est quòd Amalecitæ excidantur propter facta parentûm à quadringentis annis perpetrata, 1 Reg. 15. Tunc enim scelus patrum punitur in filiis, qui

aliquid eorum sunt. Hoc autem non semper, sed tunc solet fieri, quando filii peccata majorum imitantur, ut docet S. Aug., lib. contra Adimantum, cap. 7, et ita complent mensuram ab illis inchoatam; tunc enim excidium à perversâ natione promeritum in priores qui lem cadit, sed in postremis istius nationis exercetur et sentitur, quos justum est, ut sicut mensuram peccatorum parentûm, ita etiam pœnarum impleant. Sic igitur, quâ justitiâ hoc fiat, quæ erat tertia quæstio, facilè apparebit, si consideres vindictam illam esse quidem peccatorum, quæ parentes perpetrârunt; quia sine illis præcedentibus non fuisset illata, multò minùs tam acerba; sed tamen eam non excedere magnitudinem sceleris à solis filiis perpetrati; sicut hoc de atrocissimis Judæorum facinoribus, Christum et apostolos occidentium, et Ecclesiam persequentium evidens est. Vide Exodi 20, v. 5. Ita Jansenius.

QUÆSTIO IV.

Quales fuerint illi quorum sanguinem dicitur Pilatus miscuisse cum sacrificiis.

Eo tempore quo Christus Judæos vehementer increpabat, *aderant quidam nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.* Lucæ 13, v. 1. Dicitur autem Pilatus sanguinem illorum miscuisse cum sacrificiis eorum, quia ipsos, dùm sacrificabant jussit occidi; ita ut sanguis eorum misceretur sanguini hostiarum quas offerebant.

Existimant plurimi cum à Lapide quòd illi Galilæi fuerint Samaritani isti, de quibus agit Josephus, lib. 18 Antiq., cap. 5, ubi ita narrat : « Concitavit eos « (Samaritanos) impostor quidam, jubens ut conve-« nirent in montem Garizim, apud eam gentem san-« ctissimum, asseverans se illic eis ostensurum sacra « vasa refossa, quæ ibi Moyses deposuisset; illi cre-« duli sumptis armis Tirathabam vicum insederunt, « expectantes ibi confluentes cæteros, ut magno « agmine montem ascenderent. Sed Pilatus prior cli-« vum montis occupat equitibus suis et peditibus, qui « prælio congressi cum Samaritis apud vicum colle-« ctis, alios fuderunt, alios in fugam compulerunt; « multos etiam vivos captos abduxerunt, quorum « præcipuos et potentiores Pilatus mulctavit capite. » Attamen

Resp. et dico : Illi Galilæi, de quibus Lucas loquitur, non fuerunt isti Samaritani, de quibus mox egimus; sed Galilæi propriè dicti, et verosimiliùs illi qui sequebantur sectam Judæ Galilæi (de quo Act. 5, v. 37, et Josephus lib. 18 Antiq., cap. 1 et 2) qui occasione descriptionis factæ per edictum Cæsaris Augusti, Lucæ 2, v. 1, dogmatizabat illam descriptionem fieri ad exigendum censum, et Judæis esse prohibitum dare censum Cæsari. Quare *sollicitabat ad defectionem populos*, inquit Josephus loco proximè citato, *censum nihil aliud quàm manifestam servitutis professionem esse dictitans, et universam gentem ad tuendam libertatem adhortans.* Habuit autem hic Judas sectatores multos, ex quibus fortè fuerunt hi Galilæi, quos Pilatus ideò jussit occidi, quia asserebant Judæos, utpote in peculiarem populum Dei electos, nullum tributum Cæsari persolvere debere. Dico *fortè*; quia id nec ex Josepho, nec ex Scripturâ apertè constat; sed tamen quòd hæc sententia sit multò vero similior quàm alia, quæ dicit fuisse Samaritanos.

Prob. 1° quia Lucas apertissimè dicit ipsos fuisse Galilæos.

Prob. 2° quia idem evangelista satis insinuat quòd sint occisi inter sacrificandum; id enim important illa verba : *Quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum*, uti supra dictum est; atqui illi Samaritani non fuerunt occisi inter sacrificandum; ergo, etc.

Prob. min. Samaritani non sacrificabant nisi in monte Garizim; atqui constat ex verbis Josephi supra citatis quòd Pilatus prævenerit Samaritanos, et montem Garizim præoccupaverit; ergo non potuerunt esse Samaritani, de quibus ibidem loquitur Josephus.

Dices : Samaritani vocantur *Galilæi*, partim quia eis erant conterminì, et partim quia utrique erant ferè æqualiter exosi Judæis. Unde Christum Dominum, et *Samaritanum* per opprobrium vocaverunt, et *Galilæum*.

Resp. Neg. assumpt Quia Galilæi erant Judæi; Samaritani verò gentiles, quibus Judæi non coutebantur, ut habetur Joan. 4, v. 9, erantque tres provinciæ omninò divisæ, Galilæa, Samaria et Judæa. Unde neque in Scripturâ, neque apud Josephum Galilæi vocantur Samaritani, aut vice versâ : nam Judæi summè exosos habebant Samaritanos, sed Galilæos habebant ut fratres; sicut constat ex 1 Machab. 5, v. 15 et seq. Item ex Act. 2, v. 37, ubi Judæi ad Petrum et reliquos apostolos, qui ferè omnes erant Galilæi dicunt : *Quid faciemus, viri fratres?* Unde falsum est quòd unquàm Christum per contemptum vocaverint *Galilæum*.

Et certè, etiamsi Judæi exosos habuissent Galilæos, ipsosque subindè vocâssent Samaritanos ex odio, id equidem non fecissent discipuli Christi, qui erant ipsimet ferè omnes Galilæi; et consequenter nec Samaritanos, Galilæis æquè ac Judæis exosos, vocâssent *Galilæos*; et hoc quidem coram Christo, qui et ipse erat Galilæus.

Petes de quo tempore dicat Dominus, Lucæ 13, v. 35 : *Dico autem vobis quia non videbitis me, donec veniat cùm dicetis : Benedictus qui venit in nomine Domini?*

Resp. Nonnulli volunt id intelligendum esse de ingressu Christi in Jerusalem, Dominicâ Palmarum. Attamen hoc dici non potest, quia verba illa à Christo dicta sunt post illum ingressum, ut constat ex Matth. 21, 22 et 23, v. 39. Unde Lucas, ista verba referens ante illum ingressum, non servavit ordinem rei gestæ, sed præoccupavit quod postea gestum est in Jerusalem, ut observat S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 75 circa finem.

Igitur illa verba dicta fuerunt à Christo die martis ante Passionem, et intelligenda sunt de die judicii, quando scribæ et Pharisæi cogentur vel inviti fateri quòd ille, quem tanto odio persecuti fuerunt, sit verus Messias, verus Dei Filius, qui venit ad ipsos benedictus in nomine Domini, ut illos salvaret. Dicit autem: *Non videbitis me*, etc., quia post illa verba eos non ampliùs instruxit, nec ipsum ampliùs viderunt nisi in passione.

CAPUT XXI.

Christus tempore Encæniorum, seu festi dedicationis templi orationem habet in porticu Salomonis de incredulitate Judæorum, propter quam Judæi conantur eum lapidibus obruere, quorum furori se eripit, et abit trans Jordanem, in eum locum in quo Joannes Baptista baptizare cœperat, Joan. 10, à v. 22 usque ad 41. Ad hunc locum permulti undique ad Christum confluxerunt, tum cum audiendi gratiâ, tum etiam ut ægros curaret. Ibidem autem Dominus disputavit cum Pharisæis de matrimonii firmitate, divortio ac cœlibatu; multaque alia docuit quæ habentur Matth. 19, à v. 3 usque ad v. 17, cap 20. Marci 10, à v. 2 usque ad 32, et Lucæ 15 usque ad v. 31, cap. 18.

QUÆSTIO PRIMA.

Quinam Joan. 10, v. 27, intelligantur per oves Christi.

Resp. et dico: Christus loco citato per oves suas, non quoscumque fideles, sed solùm electorum gregem intelligit.

Probatur, quia ibidem, v. 26, dicit Judæis: *Vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis. Oves meæ vocem meam audiunt; et ego cognosco eas, et sequuntur me; et ego vitam æternam do eis; et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu meâ.* Atqui hæc non possunt intelligi nisi de omnibus et solis prædestinatis; ergo oves Christi sunt omnes et soli prædestinati.

Prob. min., quia hi omnes et soli finaliter ac perseveranter audiunt vocem Christi, et Christum sequuntur, et vocem ejus sciunt: alienum verò non sequuntur, sed fugiunt ab eo, quia non noverunt vocem alienorum. Hos omnes et solos cognoscit Christus notitiâ prædilectionis æternæ; unde etiam illi, et soli cognoscunt Christum cognitione perseverantis dilectionis. Denique his omnibus et solis dat Christus vitam æternam; hos omnes et solos nemo rapiet de manu ejus.

Obj. 1°: Per ovile intelligitur Ecclesia; ergo omnes fideles sunt oves.

Resp. in ovili etiam dari hircos. Unde Ecclesia comparatur ovili, non quòd in eâ sint omnes et solæ oves, seu prædestinati; sed quia prædestinati sunt præcipua Ecclesiæ membra, eademque usque in finem in eâ permansura, et quorum gratiâ instituta est Ecclesia à suo pastore Christo. *Omnia enim propter electos*, inquit Apostolus, 2 ad Timoth. 2, v. 10.

Obj. 2°: Joan. 10, v. 12, dicitur: *Lupus rapit, et dispergit oves.* Atqui lupus seu diabolus non rapit prædestinatos: ergo, etc.

Resp. illa non dici de ovibus boni pastoris, sed de ovibus mercenarii, ut patet ibidem ex toto contextu. Deinde lupus quidem rapit oves, temporaliter affligendo, persequendo, vexando, etc., non tamen finaliter seducendo. Unde Christus de suis expressè dicit: *Non rapiet eas quisquam de manu mea.*

Obj. 3°: Dicit Christus v. 15: *Animam meam pono pro ovibus meis.* Atqui non est mortuus pro solis prædestinatis; ergo per oves non intelliguntur soli prædestinati.

Resp. Neg. conseq. Quia, licet Christus sit etiam mortuus pro reprobis, tamen inde non sequitur quòd hi sint oves ejus: nam, si omnes pro quibus mortuus est essent oves ejus, etiam inter oves deberent numerari illi qui nunquàm fidem susceperunt; quandoquidem et pro istis mortuus sit. Unde etiam non dicit: *Pono animam pro solis ovibus meis.*

Obj. 4°: Joan. 21, v. 17, dicit Christus Petro: *Pasce oves meas.* Atqui non dedit Petro pascendos solos prædestinatos, sed omnes omninò fideles; ergo omnes fideles sunt ejus oves.

Resp. id dictum esse homini pastori, qui in suo grege electos à reprobis discernere non potest; et ideò quantùm ad ejus curam pastoralem, omnes oves sunt; non autem Christo, supremo pastori. Ita Estius.

Petes quid Christus intenderit per hæc verba, quæ habentur Joan. 10, v. 34: *Nonne scriptum est in lege vestrâ: Quia ego dixi, dii estis? Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura: quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis: Quia blasphemas: quia dixi: Filius Dei sum?*

Resp. Sensus illorum verborum est hic: Si lex vestra judices, et magistratus (*ad quos sermo Dei factus est* per prophetas, vel per communitatem, ut regant populum) vocet *deos*, quia nempe sunt vicarii Dei, præditi auctoritate quasi divinâ, et munere Dei fungentes in judicando, ac regendo; *et non potest solvi Scriptura;* id est, rejici ut irrita, vel ut mendax, sicut S. Hilarius, lib. 7 de Trinit. exponit; quo jure accusatis me blasphemiæ, eò quòd me vocem *Dei Filium*, quem Pater sanctificavit in seipso, seu eâdem sanctitate, quâ ipse sanctus est, nempe divinitate suâ? Quasi diceret: Si nomen Dei rectè tribuitur illis, qui solùm participant aliquid divinæ functionis, quare mihi negabitur qui per essentiam Deus sum? Ita S. Hilarius, S. P. Aug., tract. 48 in Joan., Beda, et Toletus, inquit Tirinus. Notat autem Tirinus in hunc locum quòd juxta idiotismos Hebraicos legi debeat: *Si illos dixit deos de quibus sermo Dei factus est.*

Ex jam dictis collige quòd Christus loco citato non probet propriè suam divinitatem, sed arguat Judæos argumento, ut dicitur, ad hominem, et à minori ad majus. Nempe si multi in lege vestrâ dii appellantur, et quidem sine blasphemiâ, quare me blasphemiæ accusatis, quòd me Deum dixerim. Deinde directè suam divinitatem probat ex operibus et miraculis, quæ quotidiè apud ipsos, et in eorum gratiam operabatur. *Si non facio opera Patris mei*, ait v. 37, *nolite credere mihi.* Et v. 38: *Si autem facio, et si mihi non vultis cre-*

dere, operibus credite, ut cognoscatis et credatis, quia Pater in me est, et ego in Patre.

Ea quæ Christus docuit de indissolubilitate matrimonii, et de libello repudii, hìc omittimus, quia de illis agitur sat fusè in theologià.

QUÆSTIO III.

Quid significet parabola de villico iniquitatis.

Postquàm Dominus Pharisæos murmurantes de pœnitentium receptione, ait Beda, tribus parabolis Lucæ 15, redarguisset, quartam et quintam de eleemosynà dandà, et parcimonià sequendà, subjungit. Nam, ut ait Glossa, Pharisæi superbi et avari, uti pœnitentibus veniam, ita egentibus pecuniam negabant. Itaque Lucæ 16, v. 1 : *Dicebat ad discipulos suos : Homo quidam erat dives, et habebat villicum*, etc. Hic villicus seu, ut in textu Græco habetur, *œconomus*, mox privandus suo officio, consilium capit fraudulentum, sed sibi commodum ; scilicet remittit partem debitorum debitoribus domini sui, ut ipsi istius beneficii memores ipsum suscipiant et alant, postquàm fuisset amotus à suà villicatione. Dicit ergo uni, qui debebat centum cados olei, v. 6 : *Accipe cautionem tuam*, Græcè *γράμμα*, id est, litteram sive scedam, *et sede citò, et scribe quinquaginta.* Id est, accipe tuam scedam quam hìc habeo, in quâ agnoscis te tot debere, et scribe quinquaginta ; quod fieri potest vel delendo priorem numerum, additis aliquibus verbis, quibus mutatio probaretur ritè facta ; vel lacerando scedam antiquam, et scribendo novam. Ita Barradius et Tirinus.

Dices : Si villicus habebat scedas obligationis apud se, benè sciebat quantùm illi deberent, adeòque non debebat ab ipsis hoc petere.

Resp. Quamvis non habuisset scedas, equidem benè scivisset quantùm deberent ; nam spectat ad officium prudentis œconomi, qualem hunc villicum depingit parabola, ut exactè sciat quantùm quis debeat domino suo, independenter ab ullà scedà. Dicendum igitur quòd scedas illas non peteret ad sciendum quantùm deberent, sed ut redderet illos attentos ad beneficium, quod ipsis præstabat.

Inst. In isto sensu villicus non utebatur magnâ prudentiâ; quia dominus equidem sciebat quantùm illi sibi deberent, adeòque illa fraus non poterat ipsum diù latere.

Resp. Neg. assumpt. Nam domini, qui habent œconomos, ordinariè nesciunt quot præcisè ille aut iste debeat.

Subjungit Lucas, cap. præcit., v. 8 : *Et laudavit dominus villicum iniquitatis.* Putat Erasmus quòd per *τὸ dominus* intelligatur Christus Dominus ; sed malè : intelligitur enim dominus villici; nam v. 9, dicit Christus : *Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammonâ iniquitatis : ut, cùm defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.*

Hic est totius parabolæ scopus : Vult Dominus persuadere hominibus, ut eleemosynam largiantur, et faciant sibi amicos ex opibus, à quibus in cœlum recipiantur. Difficultas tamen est quomodò dicat Dominus faciendam esse eleemosynam de iniquis divitiis : si enim sint iniquæ, sive injustè acquisitæ, non sunt dandæ pauperibus, sed dominis restituendæ. Unde S. P. Aug., serm. 35 de Verbis Domini, errorem illorum qui hæc verba Domini ita intelligebant, graviter reprehendit. Itaque

Dico cum à Lapide : Opes quadruplici sensu et causâ possunt vocari iniquæ. Primò, quia opes sæpè per iniquitatem, id est, per fraudes, usuras, injustos contractus, rapinas parentûm, avorum, vel etiam proprias corrogatæ sunt, juxta illud proverbium, quod S. Hieron., epist. 150 ad Hedibiam videtur verissimum: *Omnis dives, aut iniquus, aut iniqui hæres.* Jam autem filius aut nepos ignorat istam iniquitatem à patre, aut ab avo esse commissam ; vel si sciat, nescit cui facienda sit restitutio, tunc ergo debet pauperibus distribuere.

Secundò, divitiæ vocantur iniquæ, id est, infidæ et fallaces, per hebraismum, quia sunt vanæ et mendaces, non fideles et veræ ; statim enim possessorem suum deserunt, et ad alium dominum transeunt.

Tertiò, vocantur divitiæ iniquitatis, quia sunt causa multiplicis peccati.

Quartò, quia iniqui et impii putant eas esse veras et solas divitias : non enim nòrunt divinas et cœlestes. Has omnes causas spectat hìc Christus, inquit à Lapide.

Primus tamen sensus non videtur genuinus ; nam qui dat eleemosynam putans quòd possideat aliena, non facit opus misericordiæ, sed justitiæ. Hoc modo etiam refutatur opinio Barradii, qui putat Christum ibi loqui ad illos qui possidebant divitias injustè acquisitas.

Sensus tertius videtur optimus, ut scilicet dent eleemosynam de divitiis, quas nimiâ cupiditate possident, quæ reddunt ipsos avaros, immisericordes, unicè sollicitos de terrenis, etc.

S. Thomas, 2-2, q. 32, a. 7, et nonnulli alii putant *τὸ iniquitatis* esse idem, ac *inæqualitatis* ; quia divitiæ sunt inæqualiter possessæ. Sed hoc sensu suaderet parabola, ut omnes essent æqualiter divites potentes, etc. Quo facto, multò pejor esset humana conditio quàm nunc est; et res illa est moraliter impossibilis.

QUÆSTIO III.

An narratio de divite epulone sit vera historia, an tantùm parabola.

Resp. Non est tantùm parabola, sed vera historia.

Prob. 1° : In parabolis non exprimuntur nomina propria ; atqui in hâc narratione exprimuntur nomina propria, scilicet Lazari, Abrahæ et Moysis, uti patet ex Lucæ 16, v. 20 et seq. ; ergo, etc.

Prob. maj. Parabolæ sunt similitudines, et quasi ænigmata ; atqui in his non utimur nominibus propriis; ergo. Unde in nullâ parabolà usus est Christus nominibus propriis.

Confirmatur. S. Ambros., in statim memoratum Lucæ locum, dicit : *Narratio magis quàm parabola vi-*

detur, quando etiam nomen exprimitur; Tertul., lib. de Anima, cap. 7, ait : *Et quid illic Lazari nomen, si non in veritate res est?* Auctor homiliæ, quæ habetur in fine tomi secundi operum D. Chrysostomi, dicit : *De divite et Lazaro proponit Dominus in exemplum parabolæ veritatem; neque enim in parabola dicenda nomina sunt. Parabolæ illæ sunt ubi exemplum ponitur, et tacentur nomina.*

Prob. 2° quia, ut testantur Baronius et à Lapide, Romæ extra portam Angelicam exstat Ecclesia in honorem istius Lazari. Item in Officio sepulturæ orat Ecclesia ut defuncti cum Lazaro quondam paupere æternam habeant requiem; ergo Lazarus ille vere est in cœlo.

Prob. 3° : Si non esset vera historia, Christus facilè dedisset diviti epuloni etiam nomen, sicut dedit pauperi mendico; ergo verisimile est quòd nomen ejus tacuerit, quia damnatus erat, et nolebat Judæis innotescere quisnam esset iste dives; adeòque est vera historia.

Prob. 4° quia in illâ narratione multa continentur de rebus invisibilibus alterius vitæ, de inferno, de sinu Abrahæ, etc. Atqui ab invisibilibus et occultis non solent sumi parabolæ; ergo.

Obj. 1° : Si fuisset vera historia, Pharisæi facilè collegissent ex circumstantiis quis esset iste dives : nam induebatur purpurâ et bysso, habebat quinque fratres, et erat Judæus, ut patet ex eo quòd nosceret Abraham, et hic ei responderet : Tui fratres *habent Moysen et prophetas*, etc.

Resp. Neg. assumpt. Nam historia illa non videtur contigisse tempore ministerii Christi, sed multis annis ante; adeòque Pharisæi non poterant reflectere quis fuerit iste dives; quod tamen reflexissent, si nomen ejus expressisset. Item tacito ejus nomine, oppugnabantur Christum pro more suo proponere parabolam.

Obj. 2° : Lucæ 16, v. 23 et seq., multa narrantur quæ non possunt esse vera, ut quòd dives in inferno levaverit oculos suos, et viderit Lazarum in sinu Abrahæ, etc. Ergo non est vera historia, sed tantùm parabola.

Resp. Neg. ant. Nam ista omnia dicuntur metaphoricè. Unde dives, inquit à Lapide, vidit oculis, non corporis, sed mentis, revelante et ostendente Deo, Abraham et Lazarum in sinu ejus, jucunde quiescentem, honoratum et gaudentem. Similiter etiam metaphoricè intelligenda sunt illa quæ dicuntur de cruciatu linguæ; nam, cùm hìc de animâ sermo sit, à corpore per mortem separatâ, quæ linguâ corporeâ caret, intelligendum superest, inquit Jansenius, linguam sumi metaphoricè; talique pœnâ affectam fuisse animam, qualem sensisset, si corpore igni tradito sitim passa fuisset. Quandoquidem enim anima igne materiali affligi sensibiliter potest, verisimile est poenis quoque similibus quibus affliguntur hìc sensus, afflictam esse. Ut propterea non sit necesse etiam flammam intelligere metaphoricè, dùm dicit : *Quia crucior in hac flammâ*; ignis enim tanquàm instrumentum divinæ justitiæ in spiritum potest agere, ut certum est apud omnes.

Inst. : Christus, v. 27, dicit quòd dives ille optaverit ut fratres sui evaderent pœnas inferni; at hoc verè, et à parte rei non videtur optâsse; ergo Christus ista omnia narrando non proposuit nisi meram parabolam.

Prob. min., quia damnati in extremâ sunt desperatione, odio Dei et hominum, atque omnes et omnia, etiam parentes et socios exsecrantur; nec cuipiam etiam amico vel fratri benè volunt; ergo, etc.

Resp. Neg. min. Nam, licèt damnati nullum bonum, potà nullum virtutis naturalis vel supernaturalis actum elicere velint, aut valeant ex summo odio Dei omnisque boni, et ex desperatione, possunt tamen velle aliquod bonum naturale, v. g., ut parentibus et fratribus benè sit. Unde S. Chrysost., Ambros. et Theophyl. putant divitem hunc verè et sincero animo voluisse consulere fratribus : hùc enim inclinat naturalis cognatio et fratrum amor; natura enim eadem manet in damnatis. Actus ergo hic est actus naturæ, non virtutis; quia in actu hoc non spectant honestatem virtutis, sive bonum honestum, sed bonum naturæ duntaxat, uti faciunt animalia suos fœtus nutriendo. Ita à Lapide, qui tamen monet quod meliùs adhuc respondeatur dicendo quòd dives iste non fratribus, nisi per accidens, sed sibi consultum voluerit : nam peccata fratrum, utpote quibus ipse suo exemplo et consilio, forsan et præcepto, causam dederat, sibi imputanda sciebat, et pœna illorum pœnam suam augendam, inquit post S. Gregor. Lyranus.

QUÆSTIO IV.

Quomodò regnum Dei non veniat in observatione.

Evangelista Lucas, cap. 17, postquàm narrâsset quòd Christus mundaverit decem leprosos, subjungit, v. 20 : *Interrogatus autem à Pharisæis : Quando venit regnum Dei? Respondens eis, dixit : Non venit regnum Dei cum observatione; neque dicent : Ecce hìc, aut ecce illìc. Ecce enim regnum Dei intra vos est.* Difficile valdè est dicere quid hìc intelligatur per regnum Dei? Omissis variorum explicationibus,

Resp. et dico : Juxta Barradium et à Lapide, per regnum Dei intelligitur regnum Messiæ, sive potiùs ipse Messias, juxta illud Lucæ 11 : *Si in digito Dei ejicio dæmonia, pervenit in vos regnum Dei.* Hoc est, pervenit in vos adventus Messiæ, qui est quædam inchoatio regni Dei.

Dices : Adventus Messiæ potuit observari ex Scripturis, ex miraculis, item ex testimoniis Joannis Baptistæ. Præterea tunc dici potuit : Ecce hìc, aut ecce illìc est Messias; quia Christus erat hìc vel illìc. Ergo per regnum Dei non potest intelligi regnum Messiæ.

Resp. Licèt adventus Messiæ ex omnibus istis potuerit dignosci, tamen Pharisæi inde eum non cognoverunt; quia ipsi observabant adventum Messiæ, qui posset cognosci vel observari ex regio splendore vel apparatu. Undè respondet Dominus : Regnum Messiæ non venit cum istâ observatione, nec dici poterit :

Ecce hìc, ecce illìc est ejus regnum, ejus palatium, etc. *Ecce enim regnum Dei intra vos est.* Id est ecce enim humilis Messias, absque omni notâ regiâ, inter vos est, in vestris oppidis, etc.

Interim tamen etiam optimè posse dici videtur quòd hìc per regnum Dei intelligatur fides evangelica, seu potiùs gratia fidei: hæc enim non venit cum observatione, nec ullis meritis prævius acquiritur, sed gratuitò et misericorditer à Deo datur; nec potest propriè dici: *Ecce hìc, vel illìc*; quia etiam sæpe ab illam habentibus ignoratur. Sed *intra vos est*, nempe vel efficax, qualem habent illi qui actualiter in me credunt; vel sufficiens, qualem vos Pharisæi habetis, qui nondùm in me creditis.

Quæstio V.

Quisnam sit ille dies quem dicit Christus discipulos suos desideraturos videre, et tamen non videbunt.

Dùm Christus responderat Pharisæis, *ait ad discipulos suos: Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis, et non videbitis. Et dicent vobis: Ecce hìc, et ecce illìc. Nolite ire, neque sectemini: nam, sicut fulgur coruscans de cœlo, in ea quæ sub cœlo sunt fulget, ita erit Filius hominis in die suâ*, Lucæ 17, v. 22 et seq. Auctor Analyseos putat quòd sensus illorum verborum sit hic: Veniet tanta tribulatio, ut sitis desideraturi unum diem consolationis, et non videbitis. Sed contra hanc explicationem facit quòd Deus fideles suos in tribulatione extremâ non deserat; vel saltem ille sensus non convenit cum toto contextu, ut patet legenti, et patebit ex dicendis.

Beda et Dionysius Carthusianus putant per *unum diem Filii hominis* intelligi unum diem in cœlo, in æternâ gloriâ; sed obstat id quod sequitur: *Et non videbitis*; cùm Dominus ibi consoletur, instruat et corroboret suos discipulos; non esset autem magna consolatio dicere: Desiderabitis æternam salutem, et non accipietis.

Resp. et dico cum Lyrano: Per *unum diem Filii hominis* intelligitur dies judicii, ita ut sensus sit: Desiderabitis, præ nimiâ tribulatione et persecutione, finem mundi videre et diem judicii, sed non videbitis, quia, sive in persecutione sive aliter, priùs moriemini.

Probatur, quia verba sequentia: *Et dicent vobis: Ecce hìc, et ecce illìc*, etc. Item: *Sicut fulgur coruscans*, etc., apertè diem judicii indicant. Clariùs id constat ex Matth. 24, ubi fusiùs narrantur hæc eadem quæ hìc habet Lucas; dicitur enim ibidem, v. 23: *Tunc si quis vobis dixerit: Ecce hìc est Christus aut illìc, nolite credere... Sicut enim fulgur exit ab Oriente, et paret usque ad Occidentem, ita erit et adventus Filii hominis*, etc. Inspiciatur textus Matthæi ac Lucæ, et clarè patebit esse eumdem. Atqui Matthæus agit de die judicii, ut liquet ex v. 30, ubi dicitur: *Tunc parebit signum Filii hominis in cœlo..., et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa et majestate*, etc. Ergo etiam Lucas agit de die judicii.

Obj. 1°: Græcè non habetur: *Unum diem*, sed: *Unum dierum*. Atqui dies judicii non est una dierum; id est, una ex multis diebus Christi; sed simpliciter vocatur *dies Domini*; ergo, etc.

Resp. Nego min. Nam dies judicii meritò vocatur *una dierum*; quia est una, et quidem præcipua ex principalibus diebus Christi: Multi enim sunt Christi dies, ut dies Nativitatis, dies Baptismi, Mortis, Resurrectionis, Ascensionis, et dies Judicii, ex illis diebus est unus, quo ut supremus Judex omnes homines judicabit. Est ergo sensus: Venient dies, ò discipuli, quando desiderabitis me videre judicantem orbem terrarum, et non videbitis, quia antequàm veniat dies judicii moriemini. Et dicent vobis: Ecce hìc, ecce illìc est Christus: nolite ire, nolite ipsos sequi, surgent enim pseudochristi, sed ego instar fulguris veniam ad judicandum.

Obj. 2°: Nunquàm discipuli desideraverunt videre diem judicii; ergo per *unum diem Filii hominis* non intelligitur dies judicii.

Resp. Dominum in discipulis alloqui fideles tunc futuros: multi autem fidelium desiderabunt, et fortè etiam discipuli desideraverunt videre diem judicii, juxta illud 2 ad Timoth. 4: *Iis qui diligunt adventum ejus*; et ad Titum. 2: *Exspectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et Salvatoris Jesu Christi.*

Inst. Dies judicii non est desiderabilis; ergo, etc.

Resp. illum diem non quidem ab impiis et damnatis, sed ab omnibus sanctis desiderari. Primò, ut resumant sua corpora in gloriâ; secundò, ut finem accipiat peccatum. Utroque autem motivo desideratur à multis sanctis adhuc in terrâ degentibus.

Adde et alium sensum, inquit Barradius, qui est hujusmodi: Veniet tempus cùm desideretis unum diem Domini videre; id est, unum diem, quo veniat Dominus ad puniendum impios, qui vos et Ecclesiam persequuntur, et non videbitis: nam dies Domini dicitur dies punitionis à prophetis, nempe à Joele, cap. 1 et 2; ab Amos, cap. 5, et à Sophoniâ cap. 1.

Quæstio VI.

An adolescens, qui ad Christum accessit, sit idem cum illo legisperito de quo agit S. Lucas, cap. 10.

Susceptis et benedictis parvulis, Marci 10, v. 17, egressus est Dominus in viam, ubi *procurrens quidam, genuflexo ante eum, rogabat eum: Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam?* Erat hic adolescens, ut patet ex Matth. 19, v. 20, ubi de eodem habetur: *Dicit illi adolescens.* Simile quid interrogavit Dominum legisperitus quidam Lucæ 10, v. 25, ubi dicitur: *Ecce quidam legisperitus surrexit tentans illum, et dicens: Magister quid faciendo vitam æternam possidebo?*

S. Gregor. Nazianz., orat. 56, existimavit eumdem esse præfatum adolescentem, et illum legisperitum tentatorem. In eâdem opinione videtur esse D. Cyrillus, lib. 2 Thesauri, cap. 1. Nam istum adolescentem vocat legisperitum; nisi quis velit dicere quòd

D. Cyrillus putaverit illum adolescentem fuisse reverà legisperitum, quamvis non illum de quo agit Lucas, cap. 10. Item S. Ambros., in cap. 18 Lucæ, illum vocat legisperitum et tentatorem. Attamen

Resp. et dico : Iste adolescens est planè diversus ab illo legisperito, de quo agit S. Lucas, cap. 10.

Prob. 1°, quia S. Lucas, cap. 18, v. 18, agit de hoc adolescente, dicens : *Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo?* Atqui non est credibile quòd S. Lucas eamdem historiam bis narret in diversis locis, et diversà occasione ; ergo.

Prob. 2°, quia legisperitus accessit tentandi causâ ; hic adolescens verò magno exhibito respectu, et bono animo cupiens obtinere vitam æternam ; ut patet ex eo quòd abiverit tristis, quia Christus dixerat quòd deberet omnia vendere, et dare pauperibus, ut fieret perfectus.

Prob. 3°, quia, ut dicitur Marci 10, v. 21 : *Jesus autem intuitus eum, dilexit eum.* Atqui hoc non convenit tentatori ; ergo. Hinc S. Basilius, hom. 4 contra divites avaros, dicit : *Non est idem adolescens cum legisperito : legis enim peritus tentator erat ; iste verò salubriter quidem interrogans non sinit se persuaderi.* Et S. Chrysost., hom. 64 in Matth. : *Nonnulli huic homini, quasi fraudulento et nequam detrahunt, tentationis gratiâ ad Christum accessisse affirmantes.*

Petes an mentitus sit adolescens, dùm Christo dixit : *Hæc omnia* (nempe mandata jam mihi proposita) *custodivi à juventute meâ?*

Resp. Negativè ; nam, ut ex præcitatis verbis S. Marci patet, Christus eum dilexit. Unde Beda in cap. 10 Marci dicit : *Si mendacii aut simulationis noxâ teneretur reus adolescens, nequaquàm Christus intuitus arcana cordis ejus, eum diligere diceretur.*

Dices : Adolescens ille non servaverat præceptum eleemosynæ. Nam Dominus illi dicit Lucæ 18, v. 22 : *Adhuc unum tibi deest : omnia quæcumque habes vende, et da pauperibus.*

Resp. Neg. assumptum, quia Christus non suadet isti adolescenti eleemosynam, ut illi præcepto satisfaciat, sed ut fiat perfectior, et Christum sequi possit sicut apostoli.

Quæstio VII.

Quomodo qui aliquid reliquit pro Christo, sit accepturus centies plus juxta Marcum etiam in hâc vitâ.

Petrus, licèt à Christo non esset interrogatus, sed tantùm audivisset consilium adolescenti datum : *Vade, et vende omnia*, etc., nomine suo et aliorum apostolorum respondet : *Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : Quid ergo erit nobis?* Cui Christus respondens Matth. 19, v. 29, ait : *Qui reliquerit domum, vel fratres*, etc., *centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit.* Ibidem tamen non habetur quandonam sit accepturus centuplum. Sed Marcus cap. 10, v. 30, dicit : *Accipiat centies tantum, nunc in tempore hoc, domus, et fratres, et sorores, et matres, et filios, et agros, cum persecutionibus, et in seculo futuro vitam æternam.* Eodem modo habet S. Lucas, cap. 18, v. 29 et 30.

Resp. et dico : Naturalis illorum verborum sensus est : Accipiet centuplum in hâc vitâ, non tantùm propter beneficia divina, quæ centuplo plus valent quàm bona terrena ; sed etiam quia ita disponit Deus ut qui omnia reliquit, omnium usum in hoc quoque seculo inveniat : apostolis enim omnium Christianorum domus patebant, omnes ipsis, tanquàm fratres et sorores ministrabant, et de opibus suis necessaria suppeditabant ; ut verè in eos competeret illud Apostoli : *Nihil habentes et omnia possidentes.* Ita Estius, qui pro suâ explicatione adducit S. Augustinum, epist. 89, exponentem illud *centuplum in hoc seculo* per illud 2 ad Cor. 6 : *Nihil habentes, et omnia possidentes.*

Petes quomodò in hâc vitâ recipiat centum uxores, qui unam pro Domino dimisit ; cùm in eâ re, ut dicit S. Hieronymus, appareat turpitudo.

Resp. id non intelligi de uxore necessariâ ad procreandos filios, sed de uxore qualem habebant apostoli ; scilicet non ad generationem, sed ad auxilium et administrationem rerum, ad victum ac amictum necessarium ; quales tot habuerunt apostoli ac si centum habuissent, quia habebant sufficientes. Unde quod Matthæus et Marcus exprimunt per *centum*, Lucas exprimit per *multò plura*.

Igitur multò plura obsequia talis accipiet à feminis, quàm si unam uxorem haberet. Quin etiam majus gaudium habet qui propter Christum servat castitatem, quàm qui vacat legitimæ generationi : Nam gaudium internum quod sentit ex conscientiâ rectè facti, ex opere tam excellenti pro Christo, et ex spe præmii æterni, plùs quàm millies superat omnem oblectationem carnalem, ex naturâ suâ transitoriam, et postea causantem multos labores et ærumnas, in partu, in educatione prolis, etc. *Pax Dei exsuperat omnem sensum*, ad Philip. 4, v. 7. Id est, delectatio animi superat omnem delectationem sensualem.

Post hæc proponit Dominus parabolam laborantium in vineâ ; cujus explicatio cùm sit obvia partim ex Officio ecclesiastico, partim ex theologiâ in tractatu de Deo, et Beatitudine ; ideò de eâdem hìc nihil dicimus.

CAPUT XXII.

Christus in finibus adhuc Judææ constitutus accipit nuntium de infirmitate Lazari, quem cùm sciret esse mortuum tendit in Bethaniam, ubi eum quatriduanum suscitat. Quo miraculo multis credentibus, mors ejus decernitur à pontificibus et Judæis. Itaque Jesus abiit in fines Judææ, juxta desertum, in civitatem Ephrem, Joan. 11, à v. 1 usque ad 55. Instante autem Paschate, ascendens Jerosolymam mortem pro nobis passurus, cùm appropinquaret Jericho, sanavit cæcum, cæteraque fecit, quæ habentur Matth. 20, à v. 17 usque ad finem capitis. Marci 10, à v. 32 usque ad finem capitis. Lucæ 18, à v. 31 usque ad v. 29, cap. 19. Postea autem ante sex dies Paschæ venit Bethaniam, cœnavitque in

domo Simonis leprosi, ubi Maria pretioso unguento perfudit caput et pedes Jesu recumbentis. Joan. 12, à v. 1 usque ad 12. Item aliquid Matth. 26, v. 6 et seq., et Marci 14, v. 3.

QUÆSTIO PRIMA.

De resuscitatione Lazari.

Parabolæ de laborantibus in vineâ Matthæus immediatè subnectit iter Christi Jerosolymam, ut ibidem in sequenti Paschate crucifigeretur. Verùm ex Joanne cap. 11 patet præmittendam esse huic itineri suscitationem Lazari, quam Matthæus, et etiam Marcus ac Lucas omiserunt : nam occasione hujus miraculi pontifices et Pharisæi Christum ardentiùs ad mortem quæsierunt; propter quod quia nondùm venerat hora ejus, secessit in civitatem Ephrem, *et ibi* aliquo tempore *morabatur cum discipulis suis*, Joan. 11, v. 54.

Joannes igitur narraturus resuscitationem Lazari, loco citato, v. 1, ita scribit : *Erat autem quidam languens Lazarus à Bethaniâ, de castello Mariæ et Marthæ sororis ejus.* Incertum est an Maria et Martha fuerint istius castelli, seu vici dominæ, an verò tantùm incolæ; quia cap. 1, v. 44, idem evangelista dicit Bethsaidam fuisse civitatem Andreæ, qui tamen non fuit illius civitatis dominus. Et Capharnaum dicitur sæpè civitas Christi.

V. 9 : *Nonne duodecim sunt horæ diei? Si quis ambulaverit in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt.* Cùm Dominus vellet ire in Bethaniam suscitatum Lazarum, timebant apostoli ne à Judæis occideretur, quia antea, nempe in festo Encæniorum, modò voluerant Judæi eum apprehendere. Respondet Dominus quòd sicut ille qui de die ambulat est extra periculum offendendi pedem, quia potest videre ubi pedem ponat; ita similiter ipse nullum subiret periculum mortis revertendo in Judæam, quia adhuc durabat dies ejus; id est, præstitutum à Patre tempus moriendi nondùm advenerat.

V. 16 : *Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos : Eamus et nos, ut moriamur cum eo.* Quidam intelligunt *cum eo*, id est, cum Lazaro, inquit Estius; sed sensu parùm commodo, licèt hoc proximè præcesserit : *Lazarus mortuus est*, etc. Rectius est ut intelligatur, *cum eo*, id est, cum Christo; quia supra v. 8, dixerant ad eum discipuli : *Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare, et iterum vadis illùc?* Quem cùm dehortari non possent à reditu in Judæam, Thomas se et alios animat ad commune periculum cum Domino subeundum. Ita Estius.

Videns Jesus plorantes mortem Lazari, v. 33, *infremuit spiritu, et turbavit seipsum.* Fremitum Christi fuisse contra peccatum, unde mors nata est, docet S. P. Aug., tract. 49 in Joan. Quod additur : *Turbavit seipsum*, indicat Christum illis motibus, non ex naturæ infirmitate, sed à seipso, tanquàm illorum arbitro, fuisse turbatum. Unde S. Aug. loco citato ita scribit : « Quis eum posset nisi se ipse turbare? Itaque, fratres mei, primùm hìc attendite potestatem, « et sic inquirite significationem. Turbaris tu nolens, « turbatus est Christus, quia voluit... In illius potestate erat, sic vel sic affici. » V. 35 : *Et lacrymatus est Jesus*, veram tristitiam sinens in vera ejus signa prorumpere : nam, ut Aug., lib. 14 de Civ. Dei, cap. 9, ait, in quo verum erat hominis corpus, et verus hominis animus, non erat falsus humanus affectus. S. Hilar. in Psal. 68, putat Christum non flevisse propter mortem Lazari (maximè quia supra, v. 15, dictum ab eo legitur : *Gaudeo propter vos, ut credatis*), sed propter incredulitatem hominum. Attamen cùm nihil vetet lætari, et tristari de eâdem re, secundùm diversa, hinc inter causas tristitiæ et lacrymarum etiam potest numerari mors amici Lazari, quæ verum in se malum erat; de quo tristari et lacrymari moderatè voluit cum lacrymantibus, ut se verum hominem, et humanum ostenderet; nam absque compassione nullius commiseratione tangi, inclementiam et immanitatem quamdam feram indicat, ait Jansenius. Immoderatè verò lacrymari mulierum est, non viri sapientis.

Cùm autem Jesus venisset ad monumentum, et sublatus esset lapis, v. 43, *voce magnâ clamavit* : *Lazare, veni foras.* Proprio nomine vocat Lazarum, ne, inquit S. Ambros., lib. de Fide resurrectionis, alius pro alio suscitatus videretur. Per illam ergo vocem, *Lazare*, suscitatus est; per istam verò, *veni foras*, jam vivus ex antri profundo vel latere ad ostium prodire jussus. Itaque v. 44, *statim*, nullà interpositâ morâ, post vocem clamantis, quasi in momento, in ictu oculi, sicut Apostolus dicit futuram omnium resurrectionem, *prodiit* de sepulcro, sed adhuc *ligatus pedes et manus institis;* id est, fasciis funeralibus. Symbolicè designatur peccator, contritione quidem jam redivivus, sed absolutione ministrorum Ecclesiæ à vinculis ipsius reatûs solvendus, ut S. Aug., serm. 44 de Verbis Domini, et D. Gregor., hom. 26 in Evangelia pulchrè declarant.

Ob suscitatum à morte Lazarum indignati pontifices et Pharisæi, collegerunt adversùs Dominum concilium, in quo summus pontifex Caiphas, ipsum moriturum pro salute populi prophetavit, non formaliter, sed materialiter; Spiritu sancto linguam ejus movente, non cor, ut ait S. Chrysost., hom. 64 in Joan. Caiphas enim intelligebat utile esse Christo mortem inferre, ut temporaliter liber maneret solus populus Judaicus, seu non periret sub Romanis : Spiritus sanctus verò intendebat, utile esse Christum mortem subire, ut spiritualiter liberaretur totus orbis. *Vide*, inquit Chrysost., loco citato, *quanta virtus sit Spiritûs sancti. A mente malâ voluit verba proferri prophetica. Vide etiam quanta sit pontificalis virtus potestatis. Cùm* enim *esset pontifex anni illius*, cui propter summam illam dignitatem fides ab omnibus habebatur, voluit Spiritus sanctus in hujus prophetiæ prolatione illo potiùs, etsi nequissimo instrumento, uti quàm aliis ad fidem faciendam minùs idoneis.

Prophetavit ergo Caiphas, non ut alii prophetæ, qui sua verba intelligebant, et mysteria aliquo saltem modo concipiebant; sed tanquàm nudum instrumentum, verba quidem sonans, sed intellectu non percipiens.

Cùm enim ad rationem prophetiæ imprimis necessaria sit illuminatio intellectûs (est enim prophetia donum revelationis), patet Caipham propriè prophetam non fuisse. Unde D. Thomas, lect. 2 in cap. 11 Joan., dicit : *Spiritus sanctus... Caiphæ mentem nec illuminavit, nec intentionem... Ex quo patet quod non magis possit dici propheta quàm asina Balaam.*

QUÆSTIO II.

An sit eadem historia de cæcis illuminatis, quàm narrant Matthæus, Marcus et Lucas.

Resp. et dico : Cùm Christus ex civitate Ephrem, assumptis duodecim discipulis suis, ascenderet Jerosolymam, narrant tres evangelistæ quòd illuminaverit cæcos sedentes prope Jericho. Matthæus autem cap. 20, v. 30, dicit fuisse duos cæcos, Marcus verò cap. 10, v. 48, et Lucas, cap. 18, v. 35, tantùm unum memorant. Item Marcus narrat cæcum illum, quem curatum esse dicit, vestem suam projecisse ut prosiliret ad Christum, quod alii duo non narrant. Hinc Euthymius putat esse tres diversas historias, et consequenter juxta ipsum debent prope Jericho quatuor cæci esse curati.

Atverò Theophylactus, et post eum Maldonatus, et à Lapide, censent esse unam eamdemque historiam quæ à tribus illis evangelistis narratur.

Denique Beda, Lyranus et Barradius putant duas esse tantùm historias, et dicunt cæcum de quo loquitur Lucas, esse illuminatum, antequàm Dominus intraret Jericho; duos verò alios, de quibus loquuntur Matthæus et Marcus, dùm egrediebatur Jericho. Horum autem sententia apparet vero similior, atque

Prob. 1° quia Lucas loco præcitato ita habet : *Factum est autem, cum appropinquaret Jericho, cæcus quidam sedebat secus viam, mendicans.* Deinde subjungit evangelista quomodò cæcus ille clamaverit ut visum reciperet, et quomodò Christus eum jusserit adduci ad se; addit pòst, v. 43 : *Et confestim vidit, et sequebatur illum magnificans Deum.* Et tunc, cap. 19, subjicit quòd Dominus urbem Jericho ingressus fuerit, eamque perambulaverit; ergo ex Luca manifestum est quòd cæcus ille curatus fuerit antequàm Dominus Jericho ingressus esset. Jam verò ex Matth. 20, v. 29 et 30, item ex Marci 10, v. 46, clarum est quòd cæci, de quibus hi evangelistæ agunt, sint curati dùm Christus Jericho egrediebatur; ergo alia est curatio cæci, de quo agit Lucas, alia vero duorum cæcorum, de quibus agit Matthæus, quorum unius etiam meminit Marcus.

Prob. 2° ex S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 65, ita scribente : « Lucas verò quamvis omninò « eodem modo factum; tamen in alio cæco intelligen« dus est par commemorare miraculum, et ejusdem « miraculi parem modum. Ille quippe hoc factum di« cit, cùm appropinquaret Jericho; ut isti (Matthæus « et Marcus) cùm egrederetur ab Jericho. Sed nomen « civitatis et facti similitudo putari suadet semel esse « factum; sed evangelistas in hoc sibi adversari, quòd « alius, cùm appropinquaret Jericho, alius cùm egrede« retur ab Jericho, non sanè hoc persuadet, nisi eis « qui proclivius credi volunt mentiri Evangelium, « quàm duo similia similiterque miracula fecisse Je« sum. »

Obj. 1° : Evangelistæ possunt optimè inter se conciliari absque eo quod dicamus Christum bis prope Jericho curasse cæcos; ergo curatio cæci, de quo agit Lucas, non est diversa à curatione cæcorum, de quibus agunt Matthæus et Marcus.

Prob. ant., quia dici potest quòd cæcus ille de quo loquitur Marcus, et quem nominat Bartimæum; id est, filium Timæi, accurrerit ad Christum, quando appropinquabat Jericho, sed quod non potuerit accedere, impediente ipsum turbâ, et Christo dissimulante ipsum audire; at postridie, dùm Christus egrediebatur Jericho, quòd tunc cum uno alio sibi adjuncto, denuò clamaverit, et sanitatem impetraverit : nam Christus dissimulabat prima vice se audire ut miraculum postridiè tanto esset gloriosius et manifestius; præsertim cùm sex ferè diebus post esset passurus in Jerusalem.

Resp. Neg. ant. ejusque probationem : nam non est credibile quòd cæcus Lucæ, qui tam instanter clamabat ut illuminaretur, expectàsset donec Dominus exiret Jericho; præsertim cùm nesciret quandonam, et per quam portam esset exiturus. Quare enim non ivisset ad ipsum, dùm Lucæ 19, v. 1, perambulabat Jericho, vel dùm apud Zachæum manducabat? Deinde non est verum quòd non potuerit accedere ad Christum, quia turba ipsum impediebat, aut quòd Christus dissimulaverit se eum audire clamantem; nam Lucas in fine capitis 18 apertè dicit quòd cæcus ille, quamvis turba eum increparet ut taceret, magis clamaverit, et quòd Christus stans in via ante Jericho, jusserit eum adduci ad se, et confestim ipsum illuminaverit. Itaque cùm Lucas caput 18 concludat cum illuminatione cæci, et caput 19 incipiat dicens : *Et ingressus Jesus perambulabat Jericho*, clarum videtur quod cæcus ille illuminatus fuerit antequàm Dominus intraret Jericho.

Inst. 1° : Quamvis Lucas, cap. 2, post narratam historiam de Purificatione D. Virginis, v. 39, statim subjungat quòd Joseph et Maria cum puero Jesu iverint habitatum in Nazareth, tamen inde non sequitur quòd tunc immediatè eò iverint : nam certum est quòd inter purificationem et habitationem in Nazareth medidiet fuga in Ægyptum : ergo licet in fine capitis 18 statim subjungat illuminationem cæci, et cap. 19 statim incipiat describere ingressum Christi in Jericho, tamen inde similiter non videtur sequi quòd cæcus tunc immediatè, seu ante istum ingressum illuminatus sit.

Resp. Neg. conseq. Disparitas est quòd Lucas fugam in Ægyptum omiserit; ac proinde non est mirum quòd post Purificationem D. Virginis statim subjungat iverint habitationem in Nazareth : nam consuetudo evangelistarum est ut unusquisque eorum sic contexat narrationem suam, *ut tanquàm nihil prætermittentis seriès digesta videatur. Tacitis enim quæ non vult dicere, sic ea quæ vult dicere, illis quæ dicebat adjungit, ut ipsa continua sequi videantur*, inquit S. P. Aug., lib. 2 de

Cons. evangelist., cap. 5. Atverò cùm ingressum Christi in Jericho Lucas non omiserit, sed expresserit; non videtur recto ordine historiæ potuisse ante illum ingressum narrare illuminationem cæci, nisi reverà ante eumdem cæcus illuminatus fuisset. Sicuti igitur, si idem evangelista narràsset fugam in Ægyptum, non potuisset recto ordine historiæ scribere quòd ante eam Joseph et D. Virgo iverint habitatum in Nazareth: ita similiter non potuisset recto ordine historiæ scribere quòd cæcus ante ingressum Christi in Jericho, illuminatus fuisset, si hoc postea tantùm contigisset.

Inst. 2° : Quamvis. S. Lucas, cap. 1, v. 56, narret discessum D. Virginis è domo Zachariæ, ante nativitatem S. Joannis Baptistæ; tamen inde rursus non sequitur quòd D. Virgo discesserit antequàm Joannes esset natus; ergo licèt narret illuminationem cæci ante ingressum Christi in Jericho, non sequitur quòd cæcus fuerit illuminatus antequàm Christus Jericho esset ingressus.

Resp. Neg. conseq. Disparitas rursùs est quòd Lucas, cap. 1, dicat quòd Maria cum Elisabeth mans rit quasi mensibus tribus, antequàm in domum suam reverteretur; ex quibus verbis, collatis cum v. 36, et aliis circumstantiis, satis colligendum reliquit quòd manserit usque ad nativitatem S. Joannis; ut supra, cap. 2, quæst. 3, dictum fuit. Atverò, cap. 18, non dicit quòd cæcus uno aut altero die apud Christum manserit, aut eum secutus sit antequàm illuminatus fuerit; sed è contra ait quòd Christus stans in via ante Jericho, jusserit eum adduci ad se, et confestim seu statim illum illuminaverit; ac proinde manifestum est quòd ante ingressum in Jericho curatus fuerit.

Obj. 2° : Tres præfati evangelistæ dicunt cæcum fuisse illuminatum in illâ profectione ultimâ, qua Christus venit in Jerusalem ut moreretur; item omnes tres dicunt id accidisse prope Jericho, omnes addunt, cæcos aut cæcum sedisse juxta viam, quam Christus prætoribat; omnes clamâsse eisdem verbis : *Jesu, fili David, miserere meî*, omnes à turbâ jussos fuisse tacere. omnes ideò vehementius clamàsse, omnes stetis e Christum, et ipsum Dominum illos ad se vocàsse, ipsum ab omnibus petivisse : *Quid vultis ut faciam vobis?* Ita Maldonatus et nonnulli alii : Ergo historia, quam narrat Lucas, non est diversa ab illâ quam narrant Matthæus et Marcus.

Resp. Neg. conseq. Nam etiam in binâ ejectione vendentium ex templo, et in binâ saturatione hominum in deserto sunt quoque omnia ferè similia, et tamen sunt diversa. Deinde Matth., 26, v. 24, Christus oravit tertiò, eumdem sermonem dicens. Itaque dico quòd duo cæci Matthæi, audito quòd cæcus Lucæ fuisset curatus tali modo clamando, instando, etc., ipsi similiter potuerint tali modo clamare et instare, ut curarentur; sicut adhuc hodiedùm faciunt mendici, dùm audiunt aliquem tali modo accepisse stipem, ut ex eodem modo ad eumdem hominem accurrunt, ut et ipsi stipem accipiant. Et sic facile diversæ historiæ possunt habere easdem ferè circumstantias.

Obj. 3° : Matthæus ponit duos cæcos, et Marcus tantùm unum; ergo si cæcus Lucæ sit diversus à cæco Marci, non erunt tantùm duæ, sed tres diversæ historiæ.

Resp. Neg. conseq., et dico cum S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 65, duos quidem fuisse illuminatos; sed Marcum tantùm posuisse unum, quia ille erat famosus et omnibus notus. Unde Marcus exprimit nomen cæci, et nomen patris ejus, quasi homo esset vulgo notus. Simile exemplum adducit Aug. ex Matth. 8, v. 28, ubi scribit duos dæmoniacos fuisse curatos, cùm tamen Marcus cap. 5, et Lucas cap. 8, tantùm loquantur de uno.

Petes, quomodò Lucas cap. 18, v. 34, dicat : *Et ipsi nihil horum intellexerunt,* scilicet apostoli nihil intellexerunt de passione, quam illis Dominus prædixerat; cùm tamen antea, nempe Matth. 17, v. 22 dicantur ideò *contristati vehementer;* ergo benè intellexerunt.

Resp. Benè quidem intellexerunt verba Christi, sed non benè intellexerunt totum mysterium Passionis; ac præcipuè non intellexerunt illa verba : *Et tertiâ die resurget.* Unde de ejus resurrectione dubitârunt, ideòque Dominus per multas apparitiones et signa se verè resurrexisse probare eis debuit, ut dubium ex animis eorum evelleret, inquit à Lapide in cap. 17 Matthæi.

QUÆSTIO III.

Quandonam Christus venerit Bethaniam.

Christus ex Jericho ascendens Jerosolymam, *ante sex dies Paschæ venit Bethaniam*, Joan. 12, v. 1. Cajetanus, Jansenius, Toletus et à Lapide putant ipsum venisse feriâ sexta, ibique sabbatum egisse, et cœnam ipsi fuisse factam die sabbati vesperi. Sumunt igitur ipsi τὸ *Pascha* pro die jovis, in cujus vesperâ Agnus paschalis debebat immolari. Attamen

Resp. et dico : Verosimilius est quòd venerit die sabbati.

Prob. 1° quia probabilius apparet quòd Joannes per Pascha intelligat diem festum Paschæ, id est, decimam quintam mensis primi, quæ isto anno incidebat in diem veneris : nam per diem Paschatis semper intelligit ipsum festum, ut cap. 13, v. 1 : *Ante diem festum Paschæ*, etc.

Prob. 2° quia cœna dicitur Christo fuisse parata eodem die quo advenit. Dicit enim evangelista : *Venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus. Fecerunt autem ei cœnam ibi.* Atqui non poterant facere cœnam die veneris vesperi, quia sabbatum tunc modò erat inceptum ; ergo, etc.

Prob. 3° quia Joannes, cap. 12, v. 12, dicit quòd Christus *in crastinum* iverit Jerosolymam vectus asello; atqui vectus asello ivit Jerosolymam die dominico; ergo venit Bethaniam die sabbati.

Prob. tandem, quia ponendo illud iter die dominico, omnia benè conveniunt, scilicet : Die dominico intravit Jerosolymam vectus asello; die Lunæ, sive, ut Marcus habet, cap. 11, v. 22, *alia die*, id est, die sequenti, uti colligitur ex Matth. 21, v. 17

et 18, maledixit ficui. Postea ivit Jerosolymam, ibique mansit usque ad vesperam. Deinde, ut habet Marcus, cap. 11, v. 19, *cùm vespera facta esset, egrediebatur de civitate. Et cùm manè transirent*, id est, die martis, *viderunt ficum aridam factam à radicibus*. Eodem die egressus ex urbe, et sedens in monte Oliveti prædixit excidium Jerosolymitanum, etc. *Et factum est*, inquit Matthæus, cap. 26, v. 1, *cùm consummâsset Jesus sermones omnes hos, dixit discipulis suis: Scitis quia post biduum Pascha fiet*: scilicet post diem mercurii et jovis. Ergo vectus est asello die dominico; aliàs enim dicere debuisset: *Post triduum*, vel *post unum diem Pascha fiet*.

Hujus sententiæ sunt Theophylactus, Rupertus, Hugo cardinalis, et D. Thomas in cap. 12 Joan. dicens: « Hic dicitur Pascha decima quinta dies, quæ « tota erat festiva; et illo anno occurrit feriâ sextâ, in « quâ passus est Dominus; ita quòd sextus dies ante « Pascha fuit prima feria, id est, dies dominicus, in « quâ Dominus cum ramis palmarum Jerosolymam « intravit, et in die præcedenti, scilicet sabbato, ve- « nit Bethaniam. »

Obj. 1° : Tò, *in crastinum*, Joan. 12, v. 12, non debet intelligi de crastino illius diei, quâ Christus venit Bethaniam, sed de crastino istius quâ cœnavit in Bethaniâ.

Resp. Neg. assumpt., quia plurima turba modò venerat Jerosolymam ad se purificandum et præparandum ad Pascha; et ardentissimè omnes desiderabant videre Christum; atqui, si venisset die veneris, illæ turbæ die sabbati hoc modo scivissent; nam mons Oliveti, ubi erat Bethania, tantùm circiter mediâ horâ distabat ab urbe Jerosolymitanâ, adeòque ad Christum ipso sabbato confluxissent, eumque triumphabundum Jerosolymam deduxissent; siquidem ex urbe Jerusalem usque ad montem Oliveti licebat itinerari die sabbati, ut patet ex Act. 1, v. 12.

Obj. 2° : Non erat licitum sabbato facere iter, saltem tam longum, quam est à Jericho, unde Dominus veniebat, usque Bethaniam; ergo non venit die sabbati.

Resp. Christum illo die non venisse ex Jericho, sed ex aliquo loco Bethaniæ vicino, ex quo discessit circa solis occasum, et pervenit Bethaniam finito sabbato.

Obj. 3° : Joan. 12, v. 9, dicitur: *Cognovit ergo turba multa ex Judæis, quia illic est; et venerunt, non propter Jesum tantùm, sed ut Lazarum viderent.* Atqui non venerunt illâ vesperâ quâ Christus advenerat, quia erat nimis serò, et vix nuntium habere potuerant ejus adventûs: nec etiam eò iverunt die dominico, quia isto die Christus ivit Jerosolymam; ergo restat ut ipse advenerit die veneris, et turba venerit Bethaniam die sabbati.

Resp. Neg. min. pro secundâ parte, ac dico quòd turba venerit Bethaniam die dominico, quia Christus ivit illo die Jerosolymam satis serò, et fortè tantùm post meridiem: nam pauca narrantur ab evangelistis illo die Jerosolymis facta.

Quæstio IV.

An unctio de quâ Joan. 12, sit eadem de quâ Matth. 26, et Marci 14.

Resp. affirmativè, quia omnes circumstantiæ conveniunt. Nam primò singuli evangelistæ narrant hanc unctionem contigisse in Bethaniâ. Secundò, fuisse unguentum pretiosum. Tertiò, Judam murmurâsse quod res tam pretiosa inutiliter perderetur. Quartò, Christum defendisse Mariam, dicendo ipsam prævenisse unctionem sepulturæ ejus. Quintò Judam ideò ivisse ad principes sacerdotum, et Christum vendidisse. Sextò, hanc unctionem contigisse paucis diebus ante mortem Christi. Unde S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 79, ubi post quam egerat de unctione quæ Lucæ 7 in domo Simonis Pharisæi facta erat, subjungit: « Quod autem in Bethaniâ « rursùs fecit, aliud est quod ad Lucæ narrationem « non pertinet; sed pariter narratur à tribus, Joanne « scilicet, Matthæo, et Marco. Inter istos igitur tres, « Matthæum, Marcum et Joannem, quemadmodum « hoc conveniat attendamus, de quibus non est du- « bium, quòd eamdem rem narrent gestam in Betha- « niâ, ubi etiam discipuli, quod omnes tres commemo- « rant, murmuraverunt adversùs mulierem tanquàm « de perditione pretiosissimi unguenti. »

Obj. 1° : Matthæus et Marcus dicunt illam unctionem contigisse biduò ante Pascha, Joannes verò sextâ die ante Pascha; ergo non est eadem unctio.

Resp. Neg. ant. Non enim dicunt ipsam unctionem contigisse biduò ante Pascha; sed asserunt quòd principes sacerdotum biduò ante Pascha consultaverint de occidendo Christo, et tunc per recapitulationem narrant unctionem paulò ante factam, ut significent quâ de causâ Judas eò malitiæ devenerit ut Dominum venderit. Unde S. P. Aug., libro præcitato, cap. 78, ita scribit: « Hoc videri potest parùm diligenter intuen- « tibus esse contrarium, quòd Matthæus et Marcus « posteaquàm dixerunt Pascha post biduum futurum, « deinde commemoraverunt quòd erat Jesus in Be- « thaniâ ubi de unguento illo pretioso dicitur. Joannes « autem ante sex dies Paschæ dicit Jesum venisse in « Bethaniam, de unguento eadem narraturus. Quo « modo ergo secundùm illos duos, post biduum futu- « rum erat Pascha, cùm posteaquàm id dixerunt inve- « niantur cum Joanne in Bethaniâ illud de unguento « quod ipse, narrantes; cùm autem ipse dicat post sex « dies futurum Pascha? Sed qui ita moventur, non « intelligunt Matthæum et Marcum illud quod in Be- « thaniâ de unguento factum erat *recapitulando* po- « suisse, non post illam de biduo prædicationem suam, « sed ante jam factum, cùm adhuc sex dies essent ad « Pascha. Non enim quisquam eorum, cùm dixisset, « post biduum futurum Pascha, sic adjunxit de illo « facto in Bethaniâ: ut diceret, *Post hæc cum esset in* « *Bethaniâ*: sed Matthæus quidem: *Cum autem esset*, « inquit, *Jesus in Bethaniâ*: Marcus autem: *Cùm esset* « *Bethaniæ*. Quod utique intelligitur et antequàm illa

« dicerentur quæ ante biduum Paschæ dicta sunt. » Ita S. Augustinus.

Obj. 2° : Matthæus et Marcus dicunt mulierem illam unxisse caput Christi, Joannes verò unxisse pedes; ergo est diversa unctio.

Resp. Neg. conseq. Quia utrumque factum est; nam primò unxit pedes, et deinde caput; vel primò caput, et deinde pedes. Unde Aug., libro, citato cap. 79, postquàm retulisset simile exemplum de Lucâ, cap. 9 v. 14, dicente, homines in deserto discubuisse *per quinquagenos*, Marco, cap. 6, v. 4, dicente, *per centenos et quinquagenos*, ait debere intelligi utrumque esse factum, et subjungit : *Proinde et hic non solum caput, sed et pedes Domini accipiamus perfudisse mulierem.*

Inst. Juxta Marcum mulier fracto alabastro, effudit unguentum super caput Jesu; ergo non habebat ampliùs ut ungeret pedes.

Resp. cum S. Aug., ibidem : Si « tam quis absurdus et calumniosus est, ut aliquid in vase fracto neget remanere potuisse, unde etiam pedes perfunderet... ille calumniator si tam pertinaciter cæcus est, ut evangelistarum concordiam de alabastro fracto frangere conetur, priùs accipiat perfusos pedes, antequàm illud fractum esset, ut in integro remaneret, unde etiam caput perfunderetur, ubi fractura illa totum effunderet. »

Obj. 3° : Matthæus et Marcus dicunt discipulos murmurâsse, Joannes verò solum Judam commemorat, et hoc ideò quia fur erat; ergo verum non est quod omnes circumstantiæ conveniant.

Resp. cum S. Aug., loco statim citato « : Manifestum puto esse discipulorum nomine eumdem Judam significatum, locutione illâ,... plurali numero pro singulari usurpato. Potest etiam intelligi quòd et alii discipuli aut senserint hoc, aut dixerint, aut eis Judâ dicente persuasum sit, atque omnium voluntatem Matthæus et Marcus etiam verbis expresserint : sed Judas propterea dixerit, quia fur erat, cæteri verò propter pauperum curam : Joannem autem de solo illo id commemorare voluisse, cujus ex hâc occasione furandi consuetudinem credidit intimandam. »

Obj. 4° : Matthæus et Marcus dicunt unctionem contigisse in domo Simonis leprosi : atqui Joannes dicit illam contigisse in domo Mariæ et Marthæ; ergo fuit diversa unctio.

Prob. min., quia dicit, cap. 12 : *Jesus ergo ante sex dies Paschæ venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus. Fecerunt autem ei cœnam ibi; et Martha ministrabat, Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo. Maria ergo accepit libram unguenti*, etc.

Resp. Neg. min. Nam primò non dicitur ibi quòd Martha et Maria fecerint ei cœnam. Secundò non dicitur quòd fecerint ei cœnam in domo suâ, sed simpliciter dicitur : *Fecerunt ei cœnam*, scilicet amici sui, cives Bethaniæ, inter quos primarius erat Simon leprosus, quem, ut putat Jansenius, Christus mundaverat à leprâ. In ejus ergo domo Martha ministrabat; vel quia ejus domus erat eadem cum domo Marthæ, ut existimat S. Thomas in cap. 12 Joan., vel quia vicina et familiaris erat, et Christo dilecta, ob quam causam videtur etiam illic invitatus fuisse Lazarus. Quidquid sit, cùm Matthæus et Marcus dicant unctionem esse factam in domo Simonis leprosi, et Joannes non asserat cœnam esse factam in domo Marthæ; non minùs repugnat ut ad domum Simonis venerit Martha, ut ministraret, quàm Maria eò venerit, ut ungeret.

CAPUT XXIII.

Die immediatè sequenti post adventum in Bethaniam (quæ dies nobis dicitur *dominica*) Christus ascendens Jerosolymam, jussit sibi adduci asinam et pullum ejus, et utroque jumento successivè vectus ingreditur Jerusalem per viam ramis stratam, et cum faustis totius populi acclamationibus, deplorans tamen ante ingressum ejusdem urbis excidium. Templum deinde ingressus, ejecit inde ementes et vendentes. Postridiè manè maledixit ficui. Die Martis mirantur discipuli ficum aruisse. Deinde cùm Dominus templum esset ingressus, perstringit Judæos, et cùm jussisset Pharisæos tanquàm super cathedram Moysis sedentes à populo audiri, gravissimè invehitur in eorum vitia. Templo egressus, perrexit in montem Oliveti, ubi sedens cum discipulis suis, de templi et urbis destructione disseruit, deditque signa consummationis tam Jerusalem quàm totius mundi, addens tamen esse incertum diem adventûs sui, adeòque omnibus esse vigilandum, Matth. 21 usque ad caput 26, Marci 11 usque ad caput 14, Lucæ 19, à v. 29 usque ad caput 22; Joan. 12, à v. 12 usque ad finem capitis.

QUÆSTIO PRIMA.

An Dominus in triumphali suo ingressu in Jerusalem vectus sit asinâ, et etiam pullo ejus.

Matthæus, narraturus triumphalem ingressum Salvatoris nostri in Jerusalem, cap. 21, v. 1, ait : *Et cùm appropinquâsset Jerosolymis, et venisset Bethphage ad montem Oliveti*, Marcus, cap. 11, v. 1, dicit : *Et cùm appropinquarent Jerosolymæ et Bethaniæ ad montem Olivarum.* Sed in his textibus nulla est contradictio : nam Bethphage et Bethania erant sitæ prope invicem ad montem Oliveti. Unde Lucas, cap. 19, v. 29, ita habet : *Et factum est, cùm appropinquâsset ad Bethphage et Bethaniam, ad montem qui vocatur Oliveti.* Ibidem autem existens mittit Dominus duos discipulos, ut adducant ei asinam, et pullum ejus. Circa hoc oritur hìc quæstio, an Christus non solùm super pullum, sed etiam super asinam sederit : ad quam

Resp. et dico : Dominus in triumphali suo ingressu in Jerusalem verisimiliùs utroque jumento vectus fuit.

Prob. 1° : Quia Matth. 21, v. 2, dicit Christus duobus discipulis : *Ite in castellum quod contra vos est, et statim invenietis asinam alligatam, et pullum cum eâ : solvite, et adducite mihi.* V. 7 : *Et adduxerunt asinam, et pullum; et imposuerunt super eos vestimenta sua; et eum desuper sedere fecerunt.* Quibus verbis evangelista

satis clarè significat quòd super asinam et pullum, quibus vestimenta seu pallia sua imposuerant, Dominum collocaverint; et consequenter quod super utrumque jumentum sederit. Unde et in textu Græco habetur : *Insedit super eos.*

Prob. 2° : Matthæus, cap. cit., v. 4, ait hoc totum factum esse ut adimpleretur Prophetia Zachariæ : Atqui in hàc prophetiâ non tantùm fit mentio pulli, sed etiam asinæ; siquidem Zachariæ 9, v. 9, ita habetur : *Exsulta satis, filia Sion : Ecce rex tuus veniet tibi justus, et salvator : ipse pauper, et ascendens super asinam, et super pullum filium asinæ.*

Obj. 1° : Dictio Hebraica *chamor*, quæ est apud Zachariam, æquè significat asinum ac asinam. Unde Pagninus vertit textum Zachariæ hoc modo : *Ecce Rex tuus veniet tibi equitans super asinum, et super pullum.* Hoc est, veniet Rex sedens super jumentum, quod quidem naturâ erit asinus, ætate verò pullus. Similiter vox græca, ὄνος, quæ est apud Matthæum, etiam æquè significat asinum ac asinam. Ergo neque in textu Hebræo apud Zachariam, neque in Græco apud Matthæum fit mentio asinæ, sed tantùm pulli.

Resp. Neg. conseq. Nam licèt præfatæ dictiones æquè significent asinum ac asinam; tamen nostra Vulgata legit constanter *asinam* utroque loco, et majoris est auctoritatis quàm Versio Pagnini, aut cujuscumque alterius. Insuper est conformis textui Græco Matthæi : Quamvis enim v. 2 et 5 habeat simpliciter ὄνον sine articulo distinguente sexum; tamen v. 7 habetur, τὴν ὄνον, id est, asinam; nam articulus τὴν significat accusativum feminini generis.

Inst. Particula *et* videtur posse sumi exegeticè pro, *id est*, ita ut sensus sit : *Super asinam*, id est, super pullum asinæ.

Resp. Neg. assumpt. Quia Matthæus v. 2 dicit : *Invenietis asinam et pullum* CUM EA. Ubi *et* nullo bono sensu potest accipi pro, *id est*, siquidem voces, *cum eâ* nimis obstant, ut ita accipiatur. Deinde postea idem evangelista semper loquitur de utroque, ut v. 3 : *Dominus his* (non *hoc*) *opus habet : et confestim dimittet eos* (non *eum*); v. 17 : *Et adduxerunt asinam, et pullum : et imposuerunt super eos* (non *super eum*) *vestimenta sua; et eum desuper sedere fecerunt.*

Nec dicatur cum Euthymio quòd discipuli Christi super asinam, et super pullum vestimenta posuerint, quia ignorabant super quem illorum sedere vellet : Siquidem Christum significâsse se velle vehi utroque jumento patet ex præcitatis verbis : *Dominus his opus habet.*

Obj. 2° : Marcus et Lucas solius pulli mentionem faciunt, et dicunt quòd discipuli illum ad Christum adduxerint, et quòd ipse super eum sederit. Item, Joannes, qui etsi citet vaticinium Zachariæ, etiam solius pulli meminit; ergo Dominus solo pullo in præfato itinere vectus fuit.

Resp. Neg. conseq., et dico cum S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 66 : *Nec moveat quod Matthæus asinam dicit et pullum, cæteri autem de asinâ tacent.* Nam si, ut ibidem observat S. Doctor, Matthæus de pullo tacuisset, quemadmodùm alii de asinâ tacuerunt, non deberet tamen putari evangelistas sibi esse contrarios : « Quanto minus moveri oportet, « quia unus ita commemoravit asinam, de quâ cæteri « tacuerunt, ut tamen pullum non taceret, de quo « illi dixerunt. Ubi ergo utrumque factum potest intel- « ligi, nulla repugnantia est, nec si alius aliud, aliud « alius commemoraret : quanto minus, ubi alius unum, « alius utrumque. » Marcus igitur et Lucas forsan ideò non fecerunt mentionem asinæ, sed solius pulli, quia ipsi non citant vaticinium Zachariæ, quod tamen citat Matthæus. Nec obest quòd Joannes quoque illud citet, et tamen non faciat mentionem asinæ; quia ipse non citat totum vaticinium, sed tantum refert prima et ultima verba : nam cap. 12, v. 14 et 15, ita habet : *Et invenit Jesus asellum, et sedit super eum, sicut scriptum est : Noli timere, filia Sion : Ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ.* Atverò Matthæus citat istud vaticinium quoad omnia verba, dicitque illud tunc impletum fuisse; et ideò non tantùm pulli, sed etiam asinæ mentionem facit.

Addi potest et alia ratio ob quam alii evangelistæ fecerint mentionem solius pulli; scilicet hæc, quòd Dominus illo præcipuè usus sit, eoque vectus intraverit Jerosolymam : nam non est improbabile quod asserit Jansenius, nempe quòd fortassis in ascensu ac descensu montis sederit super asinam, tanquàm robustiorem; ac deinde agressu urbis super *pullum, filium subjugalis;* id est, animalis sub jugo assueti, scilicet asinæ : nam Hebraicè est, *benathonoth, filium asinarum;* id est, alicujus ex asinabus, quomodò vitulus in Scripturis dicitur filius bovis seu vaccæ. Intelligitur enim pullus hactenùs matrem sequi solitus : Unde Septuag. dicunt, *pullum novum;* nam Zachariæ 9 ita habent : *Gaude vehementer, filia Sion; prædica, filia Jerusalem : Ecce Rex tuus venit tibi justus, et salvans : ipse mansuetus, et ascendens super subjugalem et pullum novum.*

Obj. 3° : S. Hieron. expressis terminis negat quòd Dominus utroque jumento vectus fuerit : nam in cap. 21 Matth. dicit quod « secundum litteram in parvo « itineris spatio super utrumque animal sedere non « quiverit; aut enim sedit asinæ, et pullus absque « sessore fuit; aut si pullo, quod magis competit, usus « est ad sedendum, asina ducta est libera. Ergo cùm « historia vel impossibilitatem habeat, vel turpitudi- « nem, ad altiora transmittimur. »

Resp. Neg. assumpt. Quia S. Hieron. loco citato mentem suam non declarat, siquidem verbis objectis præmittit hæc : *Hoc in propheta Zacharia, de quo plenius, si vitæ spatium fuerit, in suo dicetur loco.* Jam verò postea in cap. 9 Zachariæ commentans, ita habet : « Hanc prophetiam Evangelistæ scribunt fuisse « completam, quando Dominus ingressus est Hierusa- « lem, sedens super asinam, et pullum asinæ, et pue- « rorum cum palmarum ramis occurrit turba. »

Quod verò breve itineris spatium, à Domino confectum, non requisiverit ut super utrumque animal sederet, nihil urget : Quia non est usus asinâ, et pullo

ejus propter longitudinem itineris, sed propter mysterium quod per illa animalia designabatur : Siquidem per asinam, cui Dominus primò insedit, significabatur populus Judæorum, seu synagoga (jugum legis Mosaicæ portare assueta) quam statim erat deserturus ; per pullum verò indomitum, et super quem nullus hominum adhuc sederat, significabatur Ecclesia gentium, quæ hucusque nullo legis jugo domita fuerat ; quam proinde Christus per apostolos ac discipulos suos jugum legis evangelicæ portare docuit.

QUÆSTIO II.

An Christus rejecerit vendentes et ementes è templo eodem die, quo ingressus est Jerosolymam vectus asello.

Matthæus, c. 21, v. 12, immediatè post ingressum triumphalem in Jerusalem dicit : *Et intravit Jesus in templum Dei, et ejiciebat omnes vendentes et ementes in templo, et mensas numulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit.* Marcus verò cap. 11, v. 11, dicit de Christo immeditatè post ingressum triumphalem : *Et introivit Jerosolymam in templum ; et circumspectis omnibus, cùm jam vespera esset hora, exiit in Bethaniam cum duodecim.* V. 12 : *Et aliâ die cùm exirent à Bethaniâ, esuriit... Et veniunt Jerosolymam. Et cùm introisset in templum, cœpit ejicere vendentes et ementes in templo.*

Ex his facilè colligitur quòd non sit satis compertum, an primo, an secundo die Christus ejecerit vendentes et ementes è templo. Unde Cajetanus putat quòd illos utroque die ejecerit. Alii cum à Lapide et Tirino censent quòd illos ejecerit secundo die, ut narrat S. Marcus, et dicunt Matthæum per anticipationem locutum fuisse dùm dixit finitâ pompâ Christum ingressum esse templum, et ex eodem ejecisse vendentes ac ementes. Jansenius et varii alii cum S. P. Aug., lib. 2 de Consens. evangelist., cap. 68, censent negotiatores ejectos esse primâ die, vixdùm finitâ pompâ ; et hæc sententia

Prob. 1° quia Matthæus communiter, seu plerùmque servat ordinem rei gestæ ; ergo verisimile est quòd etiam hìc eum servaverit.

Prob. 2° quia, ut habet Matthæus loco supra citato, dùm ejiciebat vendentes, pueri etiam in templo clamabant : *Hosanna filio David.* Atqui ista acclamatio contigit primo die, quo pueri acclamantes ipsum secuti sunt usque in templum ; præsertim cùm civitatem intraverit per illam portam quæ proxima erat templo ; ergo, etc. Ita hanc sententiam probat Maldonatus in cap. 21 Matth. subjiciens : Itaque D. Augustini sententia multò mihi videtur probabilior.

Prob. 3° argumento S. Augustini loco præcitato : « Quia Matthæus ita connectit : *Et relictis illis abiit foràs extra civitatem in Bethaniam ;* unde manè revertentem in civitatem arbori maledixisse commemorat ; probabiliùs creditur ipse potiùs tenuisse ordinem temporis de vendentibus et ementibus ejectis de templo. Cùm enim dicit : *Et relictis illis abiit foràs*, quibus relictis intelligi poterit nisi cum quibus superiùs loquebatur, indignantibus quòd pueri clamarent : *Hosanna filio David?* »

Prob. 4° : Christus, ut habent Matthæus, Marcus et Lucas, dùm Jerosolymam cùm pompâ ingrediebatur, rectà ivit ad templum ; ergo tunc expulit negotiatores, nam nulla erat ratio cur exspectâsset usque in diem secundum.

Obj. 1° : Marcus apertè habet quòd Dominus ejecerit vendentes secundâ die ; siquidem postquàm dixisset quòd aliâ die exierit à Bethaniâ, et maledixerit ficui, subjicit quòd intraverit in templum, et cœperit ejicere vendentes ac ementes.

Resp. Nego assumpt., et dico Marcum loqui per recapitulationem seu repetitionem, resumendo scilicet secundo die quod primo die omiserat. Ita hoc argumentum solvit S. P. Aug., verbis supra citatis subjiciens sequentia : « Prætermisit ergo Marcus quod primo die factum est cùm intravit in templum, et recordatum interposuit, cùm dixisset quòd non invenerit aliquid in ficulneâ præter folia, quod secundo die factum est, sicut ambo testantur. »

Inst. cum à Lapide : Marcus exactè et sigillatim Christi gesta à Dominicâ Palmarum usque ad diem veneris per singulos dies consignat ; ergo ipse potiùs videtur servâsse ordinem rei gestæ quàm Matthæus.

Resp. Neg. conseq. Nam Matthæus æquè exactè, imò exactiùs describit gesta primæ et secundæ diei ; siquidem narrat quòd Christus primâ die intraverit in templum, et inde ejecerit negotiatores, ibidem curaverit cæcos ac claudos, de quorum curatione, et aliis Matth. 21, v. 15 et 16, commemoratis nihil omninò dicit Marcus. Deinde subjicit Matthæus quòd vesperi abierit in Bethaniam, et mane reversus maledixerit ficui, etc. Itaque cùm ex argumento proposito non possit sciri uter istorum evangelistarum servaverit ordinem rei gestæ, et aliunde sint fortiora argumenta, quæ probant quòd illum ordinem servaverit Matthæus, dicendum est negotiatores è templo ejectos esse primâ die.

Obj. 2° : Si primâ die fuissent ejecti, debuisset Christus eos iterùm secundâ die ejicere ; ergo non videntur ejecti primâ die.

Resp. 1° retorquendo argumentum : Si fuissent ejecti secundâ die, debuisset iterùm tertiâ die ejicere ; ergo, etc. Nam tribus illis diebus, scilicet Dominicâ, feriâ secundâ et tertiâ prædicavit in templo ; feriâ quartâ mansit in Bethaniâ, et feriâ quintâ vesperi venit manducatum ultimum Pascha, ut constat ex evangelistis.

Resp. 2°, ipsum non ejecisse illos secundâ die, quia nundinatores illi ampliùs non audebant venire. Nec dicatur, illos parùm curâsse Christi minas : nam istam ejectionem dicit S. Hieronymus esse maximum miraculum quod Christus fecit : « Mihi inter omnia signa quæ fecit, hoc videtur mirabilius esse, quòd unus homo, et illo tempore contemptibilis, et in tantùm vilis, ut postea crucifigeretur, scribis et Pharisæis contra se sævientibus, et videntibus lucra sua destrui, potuerit ad unius flagelli verbera tantam ejicere multitudinem, mensasque subvertere et cathedras confringere, et alia facere quæ infinitus

« non fecisset exercitus. Igneum enim quoddam at- « que sidereum radiabat ex oculis ejus, et divinitatis « majestas lucebat in facie. » Ita D. Hieron., in cap. 21 Matthæi.

Primâ die quâ Christus è templo ejecit vendentes ac ementes, juxta varios auctores etiam contigerunt illa quæ habet Joannes, cap. 12, à v. 20 usque ad finem capitis. Inter alia autem ibidem v. 17 dicit Dominus : *Nunc anima mea turbata est; et quid dicam? Pater, salvifica me ex hâc horâ. Sed propterea veni in horam hanc : Pater, clarifica nomen tuum.* Verba sunt Christi turbati, et timentis mortem. Nonnulli ista verba : *Salvifica me ex hâc horâ*, volunt esse prolata per interrogationem, quasi diceret : Sum valdè turbatus propter mortem, quàm citò subire debeo. Quid faciam? Rogabone Patrem ut me salvificet, ut me liberet ab illâ morte? Non. Propterea enim veni in horam hanc, ut pro hominibus moriar. Quare, Pater, clarifica nomen tuum per meam mortem ac resurrectionem, etc. Attamen

Resp. et dico : Præstat legere sine interrogatione, quia omnia exemplaria sic habent, et sensus in eumdem recidit : atque tunc similis est orationi, quam fudit in horto. Dixit in horto : *Tristis est anima mea;* dicit Joan. 12 : *Anima mea turbata est.* Dixit in horto : *Pater, si possibile est transeat à me calix iste;* dicit Joan. 12 : *Pater, salvifica me ex hâc horâ.* Dixit in horto : *Verumtamen non mea, sed tua voluntas fiat;* dicit Joan. 12 : *Sed propterea veni in horam hanc : Pater, clarifica nomen tuum.*

QUÆSTIO III.

An Christus simulaverit famem, et quo die arefacta sit ficus.

Feriâ secundâ, seu die lunæ reversus est Dominus ex Bethaniâ, aut monte Oliveti in civitatem Jerusalem. Etenim die lunæ ac die Martis in templum manè veniebat, populumque docebat, vesperi verò revertebatur in montem Oliveti, uti colligitur ex Lucæ 21, v. 37 et 38, ubi dicitur : *Erat autem diebus docens in templo; noctibus verò exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti. Et omnis populus manicabat;* id est, manè veniebat, *ad eum in templo audire eum.*

Interim dùm feriâ secundâ exibat à Bethaniâ, ut veniret Jerosolymam, *esuriit. Cùmque vidisset à longè ficum habentem folia, venit si quid fortè inveniret in eâ; et cùm venisset ad eam, nihil invenit præter folia : non enim erat tempus ficorum,* Marci 11, v. 12 et 13. Ex jam citatis posterioribus verbis satis manifestum est quòd Christus non simulaverit famem, seu appetitum manducandi ficus; nam optimè sciebat nondùm esse tempus ficorum. Itaque Dominus suo facto exprimebat mysterium, scilicet reprobationem synagogæ, seu populi Judaici; eò quòd veniens in mundum fructus fidei ac bonorum operum in eo non reperisset. Et sic nulla est simulatio falsæ famis, sed significatio veri mysterii.

Porrò quòd Marcus dicit : *Non enim erat tempus ficorum*, non est necessariò etiam ad mysterium trahendum, cùm illud tantùm additum ab ipso videatur ut rationem redderet, quare ad litteram nihil inventum fuerit in ficu præter folia, ac proinde significaret Dominum, qui sciebat non esse tempus ficorum, hæc fecisse in mysterio, ad significandum se synagogam arefacturum, quia fructum non afferebat, quemadmodùm arbor illa fructum non habebat. In eo igitur tantùm quod Christus docere voluit, ficus synagogæ similis esse debet, quòd neutra fructum haberet. In eo verò quod Christus dicere noluit, similis esse non debet; ut quemadmodùm tempus non erat, ut ficus haberet fructus, ita tempus non esset, ut synagoga bona opera faceret : Hoc enim inter arbores et homines interest, quòd arbores naturâ suâ, non nisi certo quodam anni tempore fructus ferre debent, homines verò debent toto tempore vitæ suæ benefacere. Similiter quod dicit Dominus : *Nunquàm ex te fructus nascatur in sempiternum,* non significat populum Judaicum perpetuò maledictioni permansurum obnoxium, nec unquàm fructum facturum. Nam postquàm intraverit plenitudo gentium, etiam Israelem salvum fore docet apostolus Paulus ad Rom. 11. Non enim oportet omnia quæ typo conveniunt, ipsi veritati significatæ similiter convenire. Designatur igitur tantùm, quòd populus Judaicus longo tempore sit mansurus sine fidei fructu, quem demùm in fine mundi proferet.

Postquàm autem Dominus ficui maledixisset, ac diem in docendo transegisset, *cùm vespera facta esset, egrediebatur de civitate. Et cùm mane transirent viderunt ficum aridam factam à radicibus. Et recordatus Petrus, dixit ei : Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.* Marci 11, v. 19, 20 et 21. Ex jam citatis verbis videtur sequi quòd ficus illa aruerit, vel saltem quòd primùm viderint apostoli illam esse arefactam postridiè, quâ Christus illi maledixerat : nam citato Marci capite v. 11, habetur quòd vesperâ istius diei, quâ triumphabundus intravit Jerosolymam, iverit dormitum in Bethaniâ, *et aliâ die* (scilicet *mane*, ut dicit Matthæus, cap. 21, v. 18) *cum exiret à Bethaniâ,* ficui maledixit. Deindè *cùm vespera facta esset, egrediebatur de civitate. Et cùm mane transirent, viderunt ficum aridam factam.* Ergo tantùm sequenti die viderunt illam arefactam.

Juxta Matthæum verò videtur eodem die, et eodem penè momento arefacta quo Christus illi maledixit : nam, cap. 21, v. 19, dicit Dominus ficui : *Nunquàm ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuò ficulnea. Et videntes discipuli, mirati sunt.*

Resp. et dico Dominum die lunæ mane maledixisse ficui, et illam apparuisse arefactam tantùm postridiè mane, ut Marcus insinuat. Matthæus autem illa duo simul conjungit, quia dies non distinguit. Ita S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 60, dicens : « Matthæus cùm commemorâsset quod altero die « factum est de arbore maledictâ, quando mane re- « vertebatur à Bethaniâ in civitatem, prætermisit ea « quæ Marcus commemoravit, venisse illum in civi- « tatem, et vespere exiisse, et mane cùm transirent, « discipulos arborem aridam fuisse miratos : et ei « quod secundo die gestum erat, quo arbor arefacta,

« est, adjunxit illud quod tertio die gestum est, « ejus ariditatem miratos esse discipulos, et de « potentiâ fidei à Domino audisse, sic ea conjungens, « ut nisi ex Marci narratione cogamur attendere ubi et « quid Matthæus prætermiserit, non possit agnosci. »

Dices : Disciputi, Matth. 21, aiunt : *Quomodò continuò aruit?* Ergo non die sequenti, sed continuò et sine morarâuit.

Resp. *τὸ continuò* non debere intelligi absolutè, quasi in momento, in ictu oculi aruisset; sed respectivè ad tempus quo arbores solent arescere; non enim arescunt spatio unius diei, sed paulatim. Vel potiùs incœpit arescere dùm maledicta est, et postridiè erat omninò arefacta. Unde S. P. Aug., loco præcitato ait : « Intelligitur autem non tunc aruisse, « quando viderunt, sed continuò quando maledicta « est. Neque enim arescentem, sed penitùs arefa« ctam viderunt, ac sic eam continuò in verbo Do« mini aruisse intellexerunt. »

Quæstio IV.

Varia resolvuntur de iis quæ tertiâ die à Christo in templo gesta sunt.

Dominus ac Salvator noster tertiâ die templum intrans, et populum docens, interrogatur à principibus sacerdotum, scribis, et senioribus : *In quâ potestate hæc facis?* Matth. 21, v. 23, id est, *quâ auctoritate*, ut habetur in textu Græco, populum doces, venditores victimarum ejicis, populumque convocas, ut tibi quasi doctori et Messiæ acclamet : *Hosanna?*

Huic interrogationi noluit Dominus apertè respondere, dicendo, v. g., se Deum esse et Messiam, Deique ac Messiæ potestate facere, quæcumque faceret. Sed interrogationem aliam interserit, ex quâ pendebat quæstionis à scribis propositæ solutio. Itaque transfert sermonem à potestate in potestatem, inquit Barradius : à potestate suâ, de quâ rogabatur, in potestatem Joannis, de quâ ipse rogat. Rogabant illi : *In quâ potestate hæc facis?* Rogat ipse : *Baptismus Joannis unde erat? E cœlo, an ex hominibus?* Id est, in quâ potestate faciebat Joannes, quæcumque faciebat. Baptismi enim nomine cætera intelliguntur quæ Joannes faciebat. Sensus igitur est : Vos à me quæritis, undenam potestatem habeam, an à Deo, an ab hominibus? Ego vicissim quæro à vobis undenam potestatem baptizandi, prædicandi seu docendi habuerit Joannes Baptista? An à Deo, an ab hominibus?

Sed cùm sacerdotes et scribæ ad jam dictam interrogationem responderent : *Nescimus*, ait illis Christus : *Nec ego dico vobis in quâ potestate hæc facio.* Id est, quemadmodùm vos non vultis mihi disertè respondere de potestate Joannis, ita nec ego vobis, nequitiâ plenis, de meâ. Sed sicut ipsi in cogitationibus suis responderant, Joannis auctoritatem esse à Deo, ita et Christus tacitè indicat suam esse à Deo, insinuando scilicet, eâ se potestate hæc facere, quam Joannes ei prædicatione et testificatione suâ tribuerat. Quasi diceret : Si Joannes suam potestatem à Deo habuit, uti omnes confitentur ; ergo et ego meam à Deo habeo ; hoc enim de me testificatus est Joannes, docens se esse servum, me autem Messiam Filium Dei ; idque cùm vos hâc de re legatos ad eum ex professo misissetis, sciscitatum ab eo an ipse esset Messias. Joan. 1, v. 20 et 26.

Post hæc Christus principibus sacerdotum et scribis proponit varias parabolas, ac prædicit translationem regni Dei à Judæis ad gentes. Inter alias autem, Matth. 22, proponit parabolam invitatorum ad nuptias, quæ est similis illi quam refert Lucas, cap. 14, v. 16. Unde Maldonatus censet esse eamdem, et Matthæum non servâsse ordinem historiæ. Veriùs S. Augustinus, inquit à Lapide, lib. 2 de Cons. evang., cap. 71, S. Gregorius, D. Thomas, Jansenius et alii censent aliam esse hanc parabolam ab illâ Lucæ ; vel certè eamdem, sed bis aliterque repetitam; conferenti enim utramque patet plura in iis esse diversa. Nam, ut alia taceam, Lucas asserit illam à Christo dictam in domo Pharisæi, Matthæus verò publicè in templo, ut patet ex cap. 21, v. 23. Ita à Lapide.

Porrò parabola illa videtur explicanda et applicanda hoc modo ; primò : Homo Rex est Deus Pater : filius Regis sponsus, est Filius Dei incarnatus, cujus sponsa est Ecclesia : utriusque nuptiæ inchoatæ sunt in Christi incarnatione : in eâ enim Christus humanam naturam sibi hypostaticè, et per eam Ecclesiam, id est, cæteros homines fideles, quasi sponsam mysticè sibi despondit per gratiam; sed in cœlo hæ nuptiæ consummabuntur per gloriam. Ita S. Hilarius, Hieronymus, Gregorius ac alii.

Secundò, Deus Pater Christo fecit nuptias ; id est, nuptiale convivium, cùm in Judæâ totoque mundo per Christum proposuit mensam evangelicæ doctrinæ et Sacramentorum, præsertim Eucharistiæ.

Tertiò, ad has nuptias à Deo primò per Moysen et prophetas, quasi Dei servos invitati fuêre Judæi, tum ante, tum post incarnationem Christi, ut eam futuram, vel jam factam crederent, atque ita in Christum sperantes, pœnitentes et supplicantes, ab eo gratiam, justitiam, et salutem consequerentur.

Quartò, ager et villa, in quæ abiêre invitati, negligentes invitationem, significant bona temporalia, quæ Judæos à fide et lege Christi, bonisque cœlestibus ab eo promissis avocârunt ; ideòque ipsi Dei servos, id est, apostolos, primosque fideles, imò ipsum Christum occiderunt. Quocirca rex seu Deus iratus misit exercitus suos (Romanos nimirùm sub Tito et Vespasiano) qui Judæos, sive homicidas illos perdiderunt et occiderunt, ac civitatem, id est, metropolim eorum, seu Jerusalem cum templo succenderunt.

Tunc ait servis suis, non post perditos homicidas succensamque civitatem ; sed tunc, cùm pervicaciter ad nuptias venire, seu Christi fidem recipere detrectarent. *Nuptiæ quidem paratæ sunt, sed qui invitati erant, non fuerunt digni. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias.* Hoc est, perambulate et percurrite omnes vias, usque ad omnes earum angulos atque exitus ; seu per universum mundum omnibus gentibus usque in fines orbis terræ,

prædicate Evangelium. Mandat enim apostolis, ut ab insani, id est, Judæis, Evangelium transferant ad omnes gentes. Cætera quæ in hâc parabola dicuntur, vix indigent explicatione.

Ob propositas à Christo parabolas irati sunt Judæi, et cùm eum manibus capere non auderent, conantur capere in sermone. Itaque tunc abeuntes Pharisæi obtruserunt ei vafras quæstiones, quibus cùm satisfecisset, et eorum astutiam delusisset, *accesserunt ad eum Sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem mortuorum*; atque ipsum irretire conantes, proponunt quæstionem de muliere, quæ fratribus septem successivè mortuis, juxta legem Deut. 25, matrimonio copulata fuerat, et petunt cujus in resurrectione futura sit uxor. Proponunt autem hanc quæstionem, ut absurditate quæ ex eâ sequi videbatur (quòd scilicet vel plures eamdem haberent postea simul uxorem, vel unus præ cæteris, quibus par erat jus) expugnarent resurrectionem, et consequenter regnum cœlorum, et vitam æternam quam Christus prædicabat. Atverò ipse eis respondet : *Erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur; sed erunt sicut angeli Dei in cœlo. De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est à Deo* (Exodi 3) *dicente vobis : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob? Non est Deus mortuorum, sed viventium,* Matth. 22, v. 29, et seq. Circa hæc ultima verba

Quæres 1° an Christus benè probaverit resurrectionem mortuorum ex illis verbis Exodi : *Ego sum Deus Abraham*, etc.

Resp. affirmativè; quia sensus illorum verborum est hic : Non solum olim fui, sed etiam nunc sum Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Sub hâc autem propositione quodammodò subsumit Christus : Atqui *non est Deus mortuorum*; id est, eorum qui corpore et animâ exstincti sunt, sed *viventium*. Unde concludendum relinquit; ergo Abraham, Isaac, et Jacob non sunt penitùs mortui, sed vivunt, et consequenter mortui resurgunt.

Nec obstat quòd, quamvis animæ patriarcharum solæ viverent, nec resurgerent corpora, Deus posset vocari eorum Deus. Quia Christus in argumento suo spectavit seu respexit mentem Sadducæorum. Sadducæi autem, teste Josepho, lib. 18 Antiq., cap. 2, docebant cum corpore simul exstingui et animas. Itaque immediatè Christus probavit animas permanere post mortem corporis ex eo quòd vocetur Deus Abraham, et Deus non sit Deus mortuorum, id est, penitùs exstinctorum, etiam quantùm ad animam; sed viventium. Quòd si anima non exstincta, sed immortalis permaneat, ergo resurgeat et corpora. Anima quippe ex natura sua quodam pondere requirit conjungi corpori; et porrò etiam justum est ut quod particeps fuit operum et laborum, pœnæ quoque et præmii particeps fiat. Et de hac posteriori sequelâ probandâ non erat quòd laboraret Christus, ait Tirinus : cùm Sadducæi illam admitterent : nam nullâ alia de causâ vel illi, vel alii philosophi (aut etiam nostri jam athei) negârunt resurrectionem corporum, quàm quòd non crederent immortalitatem animæ.

Quæres 2°, quare Christus ad probandam resurrectionem mortuorum non usus fuerit aliis Scripturæ testimoniis, puta isto Isaiæ 26 : *Suscitabuntur mortui, et resurgent, qui in sepulcris sunt.* Et Danielis 12 : *Multi dormientium de terræ pulvere consurgent*; quandoquidem hi textus multò clariùs de resurrectione mortuorum agant, quàm præfatus textus Exodi?

Respondent multi id Dominum ideò fecisse, quia Sadducæi quinque tantùm libros Moysis recipiebant, prophetas verò respuebant. Unde Josephus, lib. 18 Antiq., cap. 2, de Sadducæis ait : *Nec quidquam præter legem servandum existimant.*

Sed hanc responsionem oppugnat Lucas Brugensis hoc argumento : Si Sadducæi prophetas rejecissent, procul dubio habiti fuissent desertores patriæ religionis, et exclusi templo ac synagogis, ubi Psalmi Davidici quotidiè canebantur, et Prophetarum libri publicè legebantur atque exponebantur, ut habetur Lucæ 4, v. 16, et Act. 13, v. 15. Et usque adeò non excludebantur locis sacris et communione fidelium, ut et ipse summus sacerdos sectâ nonnunquàm Sadducæus esset, quemadmodùm Ananias ille, de quo Act. 23, v. 2. Ad id verò quod ex Josepho allatum fuit, respondet præfatus Lucas quòd ipse loco citato non opponat legem prophetis (eadem enim sunt prophetarum quæ Legis præcepta) sed traditionibus : nam traditionum nulla erat Sadducæis cura; uti disertè docet lib. 13 Antiq., cap. 18.

Itaque juxta Lucam Brugensem et varios alios, ideò Christus ad astruendam resurrectionem prædicto potiùs loco ex Moyse, quàm alio ex prophetis usus fuit, ut loco ex Moyse allato locum ex Moyse opponeret, prout dicit S. Chrysostomus. Quia igitur Sadducæi ex Moyse argumentum suum deprompserant; voluit Christus argumentum eorum alio ex eodem Moyse deprompto argumento refellere, inquit Tirinus.

Pharisæi audientes quòd Dominus silentium imposuisset Sadducæis, rursùs eum aggrediuntur, quorum interrogationi cùm satisfecisset, eosque confutâsset, dirigit sermonem ad turbas, et ad discipulos suos, Matth. 23, v. 2, dicens : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et Pharisæi. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite.* Videntur hæc verba repugnare iis quæ habet idem evangelista, cap. 16, v. 6, ubi narrat quòd Christus dixerit discipulis suis : *Cavete à fermento Pharisæorum et Sadducæorum*; id est, ut ibidem ex versu 12 liquet *a doctrinâ Pharisæorum et Sadducæorum.* Sed dicendum est quòd cap. 16 loquatur de falsâ doctrinâ Pharisæorum et Sadducæorum, sive de illâ qua formabant suam sectam; et sic prohibet discipulis, ne alterutram sectam sequantur. Cap. autem 23 agit de doctrinâ Pharisæorum, quam juxta legem communem habebant cum scribis. Dicit verò : *Omnia quæcumque dixerint vobis, facite*; id est, omnia, quantùmvis fictitia et nullius momenti, facite, dummodò per altiorem legem non prohibeantur. Similiter Apostolus ad Coloss. 3 dicit : *Filii, obedite pa-*

rentibus per omnia. Et iterùm ibidem : *Servi, obedite dominis carnalibus per omnia.* Ubi τὸ *omnia* intelligi debet cum hàc exceptione : Quæ nulla superiori lege prohibentur, seu naturali, seu positivâ divinâ, vel humanâ.

Tandem Dominus multiplex *Væ* in scribas et Pharisæos pronuntiat, exprobratque ipsis quòd sint imitatores eorum qui prophetas occiderunt, etc. Unde hic observandum est quòd, etsi Lucas, cap. 11, referat illa à Christo esse dicta extra Jerusalem, tamen ideò non repugnet Matthæo, qui asserit eadem esse dicta in ipso templo Jerosolymitano : nam uterque evangelista facilè conciliatur, si dicamus cum S. P. Aug., lib. 2 de Cons. evangelist., cap. 75, Dominum habuisse similes duos sermones, quorum Lucas alterum, alterum Matthæus narravit.

Quæstio V.

De quâ consummatione loquatur Christus, Matth. 24; et quid ibidem intelligatur per abominationem desolationis.

Postquàm Dominus Pharisæos reprehendit, viduamque laudavit, discessit ex templo : occasione autem eorum quæ egressus de templo dixerat discipulis, scilicet templum fore destruendum, cùm jam sederet in monte Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secretò (videlicet Petrus, Jacobus, Joannes et Andreas, ut habet Marcus, cap. 13, v. 3) et postulaverunt ab eo tria hæc, scilicet primò : *Quando hæc erunt?* Nempe de excidio templi quòd nimirùm hic non relinquetur lapis super lapidem. Secundò : *Et quod signum adventûs tui?* Gloriosi ad judicium, de quo jam antea à te audivimus, nempe Matth. 13, v. 41. Tertiò, *Et consummationis seculi?* Id est, finis mundi de quo eodem cap. 13, v. 49. Ad singula ipsis respondet, et dicit futuros terrores, et signa magna, tam ante excidium Jerosolymitanum, quam ante finem mundi; de quibus signis aliqua dicemus quæst. seq.

Matth. 24, v. 9 : *Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos.* Prædicit Dominus persecutionem discipulorum ac Christianorum, illo tempore à Judæis et gentilibus excitandam ; et quidem ante illud tempus ; nam Lucas, cap. 21, v. 13, habet : *Ante hæc omnia injicient vobis manus.*

V. 12 : *Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum.* Hic textus à quibusdam concionatoribus malè explicatur hoc sensu, quasi jam, seu hisce nostris temporibus esset major malitia, et minor charitas quàm fuit olim ; siquidem genuinus sensus est hic : Quia abundabit iniquitas, et crudelitas persecutionis, multi à fide et charitate deficient. Unde subjungit immediatè : *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Hunc sensum admittit S. Hier. in c. 24 Matth., dicens : « Non omnium negavit Christus fidem, cùm dicit : *Refrigescet charitas multorum ;* sed multorum. *Multi enim vocati, pauci electi.* « Nam in apostolis, et similibus eorum permansura « est charitas. »

V. 14 : *Et prædicabitur hoc Evangelium regni*, seu de regno cœlorum, omnibus patefacto atque proposito, *in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus; et tunc veniet consummatio*, scilicet ejus de quo vos quæsivistis. Hæc autem Christi verba S. Hieron. et nonnulli alii intelligunt de consummatione seculi, antequàm tandem prædicatum erit Evangelium in omnibus gentibus. S. Hilarius verò, can. 25 in Matth., et S. Chrysost., hom. 76, ista verba interpretantur de consummatione, seu fine reipublicæ Judaicæ, id est, de excidio Jerosolymitano.

Probat autem S. Chrysost., Evangelium ante excidium Jerosolymitanum in omnibus gentibus fuisse prædicatum hoc modo : « Quòd ante urbis eversionem « Evangelium effusum esset, Paulum audi ad Rom. « 10 : *In omnem terram exivit sonus eorum.* Et rursùs « ad Coloss. 1 : *Prædicatum est Evangelium universæ « creaturæ, quæ sub cœlo est.* » Item quòd ante excidium Jerosolymitanum discipuli Christi, aliique Christiani graves persecutiones passi sint, notum est ex Actibus apostolorum, aliisque historiis ecclesiasticis.

Obj. 1° : Ante excidium Jerosolymitanum non fuit Evangelium in toto orbe promulgatum, siquidem multæ nationes tunc illud adhuc ignorabant. Unde S. Aug., epist. 80, fatetur quòd suo tempore in Africâ etiamnùm essent multæ barbaræ gentes quæ nihil de Evangelio audiverant. Et ideò ipse Beda, aliique putant præcitata Christi verba esse intelligenda de fine mundi.

Resp. Disting. assumpt. Non fuit prædicatum in omnibus omninò mundi partibus; concedo : Non fuit prædicatum in omnibus ferè mundi partibus, tempore illo notis ; nego assumptum. Hoc autem sufficit ut dicatur prædicatum in universo orbe : nam Christus hic loquitur sicut Lucas, c. 2, cùm ait : *Exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis*, scilicet non omnis omninò ; sed qui tunc obedebiat Romanis.

Duplex ergo est sensus præfati textûs, nempe primus : Oportet ut prædicetur Evangelium in toto ferè mundo, ante excidium Jerosolymitanum ; secundus : Oportet ut prædicetur in toto omninò mundo, ante finem mundi. Objecti Patres astruunt quidem hunc secundum sensum ; sed non negant primum, qui æquè ac secundus fuit à Christo intentus, ipsumque juvat textus S. Marci, c. 13, v. 10 : *Et in omnes gentes primùm oportet prædicari Evangelium. Et cùm duxerint vos tradentes, nolite præcogitare quid loquamini.* Ubi apertè insinuat priùs Evangelium prædicandum per totum mundum, quàm apostoli occidantur. Eumdem sensum positivè admittit S. August., epist. 80, supra citatâ.

Obj. 2° : Discipuli Christum interrogaverunt : *Quando hæc erunt, et quod signum adventûs tui, et consummationis seculi?* At Christus respondit : Quando Evangelium erit prædicatum in toto orbe, *tunc veniet consummatio.* Ergo de consummatione seculi intelligendus est, de quâ discipuli interrogabant.

Resp. discipulos non de solâ consummatione, sive

fine seculi interrogàsse, sed etiam de consummatione templi, et reipublicæ Judaicæ, ut constat ex supra dictis; et sic Christus hoc loco de illius et urbis Jerusalem consummatione respondit.

Matth. 24, v. 15 : *Cùm ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est à Daniele prophetâ, stantem in loco sancto; qui legit intelligat.* Nonnulli antiqui putàrunt per abominationem desolationis intelligi Antichristum; sed S. August., epist. citatâ ostendit ex S. Lucâ, debere intelligi abominationem futuram ante excidium Jerosolymitanum : Nam hæc ita describit S. Lucas, c. 21, v. 20 : *Cùm autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.*

Item ex ipso Daniele probatur hæc intelligenda esse de excidio Jerosolymitano; nam ita habet cap. 9, v. 26 : *Et civitatem, et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo; et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio... Et erit in templo abominatio desolationis; et usque ad consummationem et finem perseverabit desolatio.*

Abominatio autem quam hìc prædicit Christus, est illa scelestissima profanatio templi, facta per Judæos aliquos, qui se vocabant *Zelotas*, id est, zelosos, qui in Jerusalem irrumpentes, pollutis pedibus templum ingressi, eoque loco castri ac tyrannidis præsidio adversùs populum usi sunt. Tot verò cædibus innocentium vel nocentium toto illo tempore, tum inter se pugnantes, tum cum populo, illud repleverunt; ut Josephus, lib. 6 de Bello Judaico, cap. 1, testetur per atria divina diversorum cadaverum sanguinem fecisse stagnum, nec potuisse ampliùs manere Dei locum, qui domesticorum erat sepulcrum. Hinc neque Judæis, neque Romanis in totâ obsidione intolerabilius vel horribilius quidquam visum est, quàm illa immanis templi profanatio; ut propter illa sacrilegia Josephus, lib. citat., cap. ult., dicat : Puto, si Romani contra noxios venire tardàssent, aut hiatu terræ devorandam fuisse civitatem, aut diluvio perituram, aut fulminum aut Sodomæ incendia passuram; imò ut etiam Titus ipse seditiosos aliquoties rogaret, ut à tantâ profanatione discederent, se quoque testaretur non esse causam ejus, ut videre licet lib. 7, cap. 4, apud citatum Josephum. Hinc idem testis est, lib. 5, cap. 2, veterem fuisse sermonem, tunc demùm civitatem captum iri, sancta quoque flammis exurenda lege belli, cùm seditio fuisset exorta, templumque Dei propriæ manus ante violàssent : Quibus, inquit, zelotæ, nihil de eorum fide dubitantes, ministros se præbuerunt. Sermo hic seu traditio ex Danielis prophetiâ vel Christi prædictione fortassis ortum habuit : quæ enim verior et magis propriè dicta *abominatio* in templo stare potuisset? Jure merito vocatur *desolationis*, quia illius desolationis, templi ac Jerusalem, quam statim Daniel adjungit usque in finem perseveraturam, vera causa fuit. Nam illam seditionem Zelotarum, et aliorum sceleratorum in templo, causam perditionis Jerosolymæ, ac templi exusti fuisse, ex Josephi attestatione manifestissimum est.

Itaque quod Lucas dicit : *Cùm videritis circumdari ab exercitu Jerusalem*, scilicet sub Cestio (tunc enim erat fugæ locus, non sub Tito), non designat ipsam abominationem desolationis, sed potiùs tempus quo illa mox erat apparitura, et quo deberent de fugâ cogitare ex Jerusalem et Judæâ, eò quòd brevi instaret ejus consummatio, inquit Jansenius. Unde Josephus, lib. 2, cap. 25, dicit : Post Cestii casus adversos, nobilium Judæorum multi, tanquàm è navi pessum iturâ, ex civitate enatàrunt.

Patet igitur verba Christi, de abominatione desolationis, non esse referenda ad tempora Antichristi. Unde S. Aug., epist. 80, citans verba Lucæ 21, vers. 20, ex eisdem sic concludit : *Apparet itaque tunc* (nempe tempore excidii Jerosolymitani) *ibi positam desolationis abominationem, de quâ duo illi evangelistæ* (scilicet Matthæus et Marcus) *locuti sunt.* Incœpit autem prædicta templi profanatio paulò post circumdatam ab exercitu Cestii, et iterùm liberatam Jerusalem duravitque per tres annos circiter cum medio, scilicet usque ad excidium civitatis.

Dices : Christus loquitur de abominatione desolationis, quæ futura seu exstitura erat in loco sancto; atqui tempore excidii Jerosolymitani templum non erat ampliùs locus sanctus; quandoquidem lex Mosaica, cultus Judaicus, et sacrificia essent abrogata; ergo per abominationem desolationis non potest intelligi ista profanatio templi, quæ facta est à Zelotis, sed intelligi debet Antichristus, qui in templo veluti Deus sedebit, ut docet Apost., 2 ad Thessalonic. 2.

Resp. Neg. min. Nam vocatur locus sanctus, quia Deo fuerat dedicatum, quia in eo Christiani etiam Deum colebant, et quia usque ad sufficientem Evangelii promulgationem cultum Judaicum Deus permittebat.

Quæstio VI.

An signa quæ prædixit Dominus, præcessura excidium Jerosolymitanum, reverà evenerint.

Resp. affirmativè, et ostenditur. Primò dicit Matth. 24, v. 2 : *Non relinquetur hìc lapis super lapidem, qui non destruatur.* Id est, funditùs destruetur, quod etiam factum est : nam urbs fuit incensa, planè eversa, et solo æquata; imò aratrum in eam immissum est, ut testatur S. Hieron., in cap. 8 Zachariæ, item Josephus et alii. Secundò dicit : *Multi venient in nomine meo dicentes : Ego sum Christus, et multos seducent.* Tales fuerunt Theodas ille, de quo Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 2; impostor ille Ægyptius, de quo idem scriptor, lib. 2 de Bello Judaico, c. 12, et S. Lucas, Act. 21, v. 38. Item talis fuit Simon Magus, de quo Act. 8, v. 10, qui teste S. Hieron., aiebat : *Ego sum sermo Dei, ego speciosus, ego paracletus, ego omnipotens, ego omnia.* Et teste Irenæo, lib. 1, cap. 20, dicebat se in Judæâ apparuisse ut Filium, in Samariâ ut Patrem, in gentibus ut Spiritum sanctum descendisse. Tales etiam fuerunt ejus discipuli Menander, Saturninus, Carpocrates, cæterique è familiâ Simonis propugnati. Talis seductor etiam erit Antichristus.

Unde hìc notandum est quòd aliqua quæ dicuntur præcessura excidium Jerosolymitanum, sint suo modo etiam præcessura interitum mundi. Itaque Christus plurima recenset mixtìm: quædam enim præcedent utrumque excidium, quædam tantùm Jerosolymitanum, quædam tantùm excidium mundi. Nam ut rectè advertunt S. Hieron., Beda et Aug., epist. 10, Christus apostolis confusè de orbis et urbis excidio rogantibus, confusè et mixtim respondet, Matth. 24, usque ad versum 15. Inde ab hoc versu incipiendo, distinctè agit de excidio urbis Jerusalem, ejusque signa prævia assignat usque ad versum 25, ubi deinceps usque ad finem capitis agit de signis, quæ præibunt excidium orbis, sive finem mundi.

Porrò de urbis et orbis excidio mixtim à versu 7 usque ad 15 agi, liquet ex ipsis ejus signis quæ utrumque excidium præibunt. Quocirca hæc de orbis excidio, ejusque signis accipiunt S. Hilarius, S. Gregor., hom. 1 in Evangelia, et Irenæus, lib. 5, cap. 27. Illud enim præibunt gravissimi tumultus, prælia, fames, pestes, terræ motus, pseudochristi, etc.

Rursùm de urbis excidio hæc rectè quoque intelligunt S. Chrysost., Euthymius et Theophylactus; idque patet ex Lucâ, cap. 21, v. 8 et 12, ubi ait: *Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, et persequentur trahentes in synagogas.* Hoc discipulis Christi ante excidium urbis contigisse, ex Actibus apostolorum manifestum est. Ante idem excidium etiam surrexit gens in gentem; quia postquàm Jerosolymitani præsidium suum Romanum ceperunt et trucidàrunt, mox Ascalonitæ, Ptolemaidenses, Damasceni, Alexandrini, Syri, Romani, et omnes vicinæ gentes certatim in bella contra Judæos surrexerunt; idque continuò usque ad excidium, de quibus Josephus fusè agit, lib. 2 de Bello Judaico, cap. 11, usque ad finem libri 7, et Hegesippus, lib. 2, cap. 11, 14, 16 et 17.

Pestilentias et famem tunc quoque fuisse non videtur dubium; nam hæ post diuturna bella semper sequi solent. Et quidem de ingenti fame ante vastatam Jerusalem fit mentio, Act. 11, v. 28, de quâ latiùs Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 2 et 3. Terræmotus fuisse per loca, seu in diversis locis, testatur Eusebius in Chronico, ubi narrat tres urbes terræmotu in Asiâ concidisse. Idem testatur Josephus, lib. 4 de Bello Jud., cap. 7, ubi de alio terræmotu dicit: *Orta crebra fulgura, horrendaque tonitrua, concussæque terræ vasti mugitus: certumque erat apud omnes, hominum exitio mundi statum esse turbatum.*

Terrores etiam de cœlo, et signa magna, de quibus Lucæ 21, v. 11, refert Eusebius, lib. 3 Histor., cap. 8; item Josephus, lib. 7 de Bello Jud., cap. 12, ubi narrat sequentia. Primò, horribilis cometes, formâ gladii, Jerosolymæ ante excidium è cœlo incubuit. Secundò, in Paschate, confluente populo, horâ nonâ nocturnâ lux meridiana in templo per mediam horam fulsit. Tertiò bos (cujus nomine Josephus haud dubiè intelligit vaccam) in atrio templi agnum peperit. Quartò, orientalis porta templi ænea et gravissima, ut vix à viginti viris claudi posset, horâ noctis sextâ ultrò patefacta est. Quintò, in aere visæ fuère armatæ acies, currus et pugnantium prælia, etc.

Post enarrata signa, quæ excidium Jerosolymitanum erant præcessura, incipit Matthæus quoque describere tribulationes quæ tunc erant futuræ. Inter alia autem dicit cap. 24, v. 21: *Erit tunc*, nempe postquàm abominatio desolationis steterit in loco sancto, seu templo Jerosolymitano, *tribulatio magna*, scilicet in Judæâ et Jerusalem. Nam etiam ista ad excidium gentis Judaicæ pertinere, patet ex Lucâ, qui cùm cap. 21, v. 23, dixisset: *Erit enim pressura magna super terram*, ut ostenderet se terram Judææ intelligere, explicando adjecit: *Et ira populo huic.* Species autem tribulationis exprimit ibidem: *Cadent enim in ore gladii, et captivi ducentur in omnes gentes.* Porrò, ut dicit Matthæus, tribulatio talis erit *qualis non fuit ab initio mundi usque modò, neque erit:* nempe in populo Judaico, ut exponit S. P. Aug., epist. 80, ubi postquàm ex Josepho dixisset talia mala illi populo tunc accidisse, ut vix credibilia videantur, ita pergit: « Unde « non immeritò dictum est talem tribulationem nec « fuisse à creaturæ initio nec futuram. Sed et si tem« pore Antichristi talis aut major forsitan erit, intel« ligendum est de illo populo dictum, quod ei talis « ampliùs futura non erit. Si enim Antichristum illi « primitùs et præcipuè recepturi sunt, facturus est « tunc idem populus tribulationem potiùs quàm pas« surus. » Imò nonnulli existimant verba Christi posse generaliter intelligi de omni natione; ita ut designetur quòd nec fuerit, nec futura sit talis tribulatio in ullâ omninò particulari gente aut regione totius mundi, quia videlicet extremum scelus occisi Filii Dei extremis tribulationibus vindicandum erat. Unde et ipse Josephus, lib. 6 de Bello Jud., cap. 11, ita scribit: *Ut breviter dicam, neque aliam civitatem unquàm talia perpessam puto, neque ullam nationem post hominum memoriam malitiâ ferociorem fuisse.*

Et nisi, inquit Christus apud Matthæum, *breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro.* Apud S. Augustinum, epist. citatâ, hoc quidam intelligunt factum eo modo quo sub Josue, cap. 10, v. 12, dies fuit longior. Ipse Augustinus ibidem per dies breviatos intelligit mala breviata, de quibus subdit: *Ipsa ergo dicta sunt breviari, ut Deo donante per tolerantiam minùs sentirentur, ac sic quæ magna essent, brevia fierent.* Non incongruè etiam intelligi potest quòd dies illi, ut ibidem Augustinus innuit, *ad paucitatem redigerentur.* Sensus ergo est: Nisi tempus illud belli ac tribulationis Judaicæ ab æterno brevius decrevisset Deus, quàm illorum impietas, et justitiæ divinæ severitas exigebat, nullus Judæorum evasisset mortem corporalem, sed tota natio fuisset per Romanos deleta. Jam autem, ut testatur Josephus, lib. 7 de Bello Jud., cap. 15, plus quàm quadraginta millia Judæorum cladi illi, et exitio superfuère, ac salva mansère. Unde verba Christi sic intelligi debent: Nulla caro Judaica salva fuisset. Ita interpretantur præcitatum Scripturæ locum Jansenius, et alii communiter.

Sed propter electos breviabuntur dies illi. Nam Deus

ex illâ natione etiam aliquos ad æternam beatitudinem elegit, qui scilicet vel tunc vivebant, vel ex illis usque ad finem mundi nascituri erant. Unde Augustinus epist. præcitatâ rursùs ita scribit : « Non enim « debemus ambigere, quando eversa est Jerusalem, « fuisse in illo populo electos Dei, qui ex circumci- « sione crediderant, sive fuerant credituri electi ante « constitutionem mundi, propter quos breviarentur « dies illi, ut tolerabilia mala fierent. » Sicut ergo ab æterno decretum erat, ita et in tempore fecit divina Providentia, ut citò bello et calamitatibus finis imponeretur, Romanis Judæos celeriùs superantibus. Dei manum Titus ipse agnovit, ut ex Josepho constat, lib. præcitato, cap. 16. Unde idem, ut narratur apud Philostratum, rejectâ coronâ sibi oblatâ, fatebatur non se talium operum auctorem fuisse, sed Deo contra Judæos iracundiam demonstrante, prævaluisse.

QUÆSTIO VII.

De quibusdam aliis hùc spectantibus.

Matth. 24, v. 23 : *Tunc si quis vobis dixerit : Ecce hìc est Christus, aut illìc, nolite credere.* Transit hìc Dominus à signis excidii Jerosolymitani ad signa excidii totius orbis : nam vastatio Jerusalem vastationis et finis mundi typus fuit. Itaque illud *tunc* omne tempus, quod ab excidio Jerosolymitano usque ad finem mundi labitur, comprehendit, et maximè tempus Antichristi. *Si quis vobis dixerit*, discipulis videlicet meis; nam sub apostolis omnes fideles intelligit : *Ecce hìc est Christus, aut illìc;* id est, hoc aut illo loco apparuit Messias, qui Judæos, aut vos à calamitatibus liberet, felicitatemque largiatur : *Nolite credere*, quia non nisi unus est Christus, qui jam vivit. Inter tales fuit olim impostor ille, de quo agit Eusebius, lib. 4 Histor., cap. 6, qui sub Adriano imperatore finxit se esse Messiam, ideòque vocari voluit *Barchochebas*, id est, filius stellæ, quasi in ipso impleretur illud Balaam de Messiâ vaticinium : *Orietur stella ex Jacob*, Numer. 24. Tales etiam multi erunt tempore Antichristi, et ipsemet Antichristus totâ professione hoc acturus est. Ab his autem et similibus ut fideles sibi præcaveant, præcipit Christus, et tum subjungit :

V. 27 et 28 : *Sicut fulgur exit ab Oriente, et paret usque ad Occidentem, ita erit et adventus Filii hominis. Ubicumque fuerit corpus* (in textu Græco habetur *cadaver*) *illìc congregabuntur et aquilæ.* Hâc similitudine Christus indicat ita manifestum fore adventum suum ad judicium, ut ad ipsum electi instar aquilarum nullo monstrante, sint convolaturi. Aquilæ, ex distanti loco cadaveris odorem percipiunt, et ad escam congregantur. Unde Job 39, v. 30, de aquilâ dicitur : *Ubicumque cadaver fuerit, statim adest.* Sicut ergo aquilæ, nemine ostendente, ad cadavera convolant, sic electi tempore extremi judicii, nemine indicante, ad Christum convolabunt. Christus autem se comparat cadaveri, propter mortem corporis, quam pro nobis subiit; sanctos verò suos aquilis, quòd aquilarum instar in altis super terrena volent, oculatissimi in Christum velut solem oculos figant, senectutem renovent. Sensus igitur est : Ubicumque fuero, cùm instar fulguris in nubibus apparuero, eò sancti mei, sentientes præsentiæ meæ virtutem, tanquàm ad escam suam, ex omnibus orbis partibus summo desiderio rapti in nubibus obviam mihi in aera convolabunt, ut me meâque gloriâ felicissimè reficiantur, pascantur, et beentur in æternum; ac proinde tunc non opus erit inquisitione, ubi sit Christus; utpote cujus adventus erit gloriosus, et toti mundo conspicuus. Hoc est quod ait Paulus : *Rapiemur in nubibus obviàm Christo in aera, et sic semper cum Domino erimus.*

V. 29. *Statim autem post tribulationem illorum dierum;* nempe quibus pseudochristi et pseudoprophetæ dixerint : *Ecce hìc est Christus*, etc., per quod præcipuè tempora Antichristi significantur, ut exponunt S. Chrysost. et Theophylactus, *sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur.* Nota hæc signa, inquit à Lapide, non fore post generalem resurrectionem, ut censent S. Hieron. et Chrysost., sed ante eam, ut patet ex Lucæ cap. 21, v. 26, et ex Joele cap. 2, v. 31.

Sensus statim citati loci juxta S. Aug., epist. 80, est : Sol, id est, Ecclesia, obscurabitur; quia in tantâ tribulatione et tentatione, quanta erit in fine mundi, multi cadent à fide et gratiâ, qui videbantur esse illustres et firmi, ut sol et stellæ. Hic sensus est solummodò mysticus et allegoricus; nam quòd juxta sensum litteralem hæc in sole et lunâ, ac stellis à parte rei sint eventura, patet ex Lucâ, loco præcitato; et idipsum passim docent Patres et interpretes.

Sensus igitur litteralis est quòd sol à parte rei sit futurus tenebrosus: vel per interpositionem densæ nubis, vel Deo subtrahente suum concursum ad ejus lumen ; quo facto, etiam luna necessariò obscurabitur, cùm non habeat lumen nisi à sole.

Quòd stellæ sint lapsuræ è cœlo, metaphora est, per quam designatur quòd splendor ipsarum sit subtrahendus. Unde Joelis 3, v. 15, dicitur : *Stellæ retraxerunt splendorem suum.* Deinde juxta astrologos stellæ sunt multò majores terrâ, adeòque super terram cadere nequeunt. Fortè etiam aliqui ignes, sive ignitæ exhalationes, tanquàm stellæ, è cœlo super terram lapsuræ sunt.

Quomodò virtutes cœlorum movendæ sint non facilè dicitur. S. Chrysost. intelligit angelos commovendos admiratione; auctor sermonis 120 de Tempore, inter opera S. Augustini, dicit angelos commovendos timore reverentiali. Cajetanus putat intelligi potestates, sive vires corporum cœlestium, quæ illo tempore movebuntur. Alii existimant intelligi sidera omnia, juxta illud Psal. 32 : *Verbo Domini cœli firmati sunt, et spiritu oris ejus omnis virtus eorum.* Sed cùm de stellis Christus ante egerit, non videtur ista explicatio satis solida. Estius per virtutes cœlorum intelligit diabolos in aere degentes : sed difficulter probat.

Verò similius est quod ait Tirinus, nempè : Virtu-

tes, id est, potentiæ, vires, sive ipsa cœli robora, fundamenta, et cardines insolitis motibus loco disturbabuntur : et hanc quasi rationem assignat S. Lucas cap. 21, v. 26, cur stellæ cadere videantur. Dicit enim : *Arescentibus hominibus præ timore et exspectatione, quæ supervenient universo orbi : nam virtutes cœlorum movebuntur.* Et consequenter omnes cœlorum aspectus, et influentiæ perturbabuntur ; unde et in terris omnia ex cœlorum influentiis pendentia pessumibunt. Simile Job 36, v. 30. Nempe hæc mundi occumbentis, exspirantis et quasi animam agentis symptomata sunt. Ita Tirinus.

Dum omnia perituri mundi, et novissimi judicii diei præcurrentia mala Dominus prædixerat, simul etiam diem illum novissimum occultum fore declaravit, et ideò semper vigilandum et paratum esse providè præmonuit : idque tum exemplis, tum parabolis edocuit ; nimirùm de patrefamiliâs domum suam contra furis insidias custodiente ; de servo fideli reditum Domini sui exspectante ; de decem virginibus, sponso suo cum lampadibus occurrentibus, etc., ac tandem formam judicii generalis subjunxit, Matth. 25.

CAPUT XXIV.

QUARTUM PASCHA.

Feriâ quintâ hebdomadæ majoris, seu die jovis, Jesus Christus sub vesperam, dùm incipiebat prima dies Azymorum, agnum paschalem cum suis discipulis manducavit. Peractâ autem cœnâ agni paschalis, et pedum lotione, cùm recubuisset iterùm, dixit quòd unus ex duodecim apostolis ipsum esset traditurus. Postea Eucharistiam instituit : deinde prædictionem proditoris iteravit, et proditorem manifestavit, porrigendo illi buccellam intinctam, quâ ille acceptâ, statim exivit, Matth. 26, Marci 14, Lucæ 22, et Joan. 13.

QUÆSTIO PRIMA.

An Christus anno ultimo vitæ suæ agnum paschalem manducaverit.

Nonnulli critici, inter quos Lamy, Toinard et Calmet, existimant quòd Christus hoc anno non manducaverit agnum paschalem, sed tantùm Eucharistiam instituerit. Attamen

Resp. et dico : Nullatenùs dubitandum, sed firmissimè tenendum est quòd Christus anno ultimo vitæ suæ agnum paschalem manducaverit.

Prob. 1°, quia ita senserunt unanimiter Patres Concilii Tridentini sess. 22, cap. 1, ubi ita definiverunt : *Celebrato veteri paschâ, quod in memoriam exitûs de Ægypto multitudo filiorum Israel immolabat, novum instituit pascha, seipsum ab Ecclesiâ per sacerdotes sub signis visibilibus immolandum in memoriam transitûs sui ex hoc mundo ad Patrem.*

Prob. 2°, quia id etiam clarissimè patet ex Evangelio. Matth. 26, v. 17, dicitur : *Prima autem die Azymorum accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha? At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum propè est, apud te facio pascha cum discipulis meis. Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt pascha. Vespere autem facto discumbebat cum duodecim discipulis suis.* Idem habet Marcus, cap. 14, v. 12, et Lucas, cap. 22, qui et addit, v. 15, Christum dixisse apostolis : *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequàm patiar.* Ex quibus verbis adeò evidens est quòd Christus isto anno manducavit agnum paschalem, ut eruditi concipere non valeant quomodò præfati critici hoc negare ausi fuerint.

Obj. 1° : Verba illa quæ mox ex Lucâ citata sunt, non possunt intelligi de paschate legali ; ergo nec alii textus.

Prob. ant., quia verba ista intelliguntur de Eucharistiâ : Nam primò Christus non agebatur magno desiderio comedendi agnum paschalem, quem satis sæpè comederat.

Secundò, quia Christus illa verba dixit, dùm instituit Eucharistiam ; nam sequitur immediatè, v. 17 : *Et accepto calice gratias egit, et dixit : accipite, et dividite inter vos*, etc.

Resp. Neg. ant. Nam omnia verba præcedentia agunt de præparatione Paschatis per discipulos apud quemdam civem Jerosolymitanum, ac deinde dicitur, v. 15 : *Et paraverunt Pascha. Et cùm facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo. Et ait illis : Desiderio desideravi manducare hoc pascha*, etc. Ubi τὸ *hoc pascha* naturali constructione refertur ad illud pascha quod discipuli præparaverant ; præsertim cùm tunc pascha eucharisticum nondùm existeret, nec discipuli scirent quid esset illud ; atqui discipuli præparaverunt pascha legale, non eucharisticum ; nam præparaverunt illud quod intelligebant ; ergo illa verba necessariò intelligenda sunt de agno paschali.

Ad primum autem dico Christum desiderâsse manducare illud pascha, non præcisè ideò quia amabat carnem agninam, sed ut agno illi typico jam finem imponeret per institutionem Eucharistiæ. Sic, Joan. 11, Christus desiderabat manere foris, ægrotante Lazaro, non quia ipsum specialiter delectabat habitatio forensis, sed ut ibidem dicit v. 15 : *Gaudeo propter vos, ut credatis quoniam non eram ibi.*

Ad secundum respondeo negando assumptum : Nam etsi Lucas, v. 17, agat de calice eucharistico, tamen inde non sequitur quòd verba præcedentia dicta sint tempore institutionis Eucharistiæ ; siquidem Lucas ibidem non servat ordinem rei gestæ ; nam incipit ritum calicis consecrandi, antequàm descripserit consecrationem panis.

Obj. 2° : Equidem nullus evangelista dicit expressè quòd Christus manducaverit agnum paschalem ; ergo.

Resp. Nego ant. Nam satis expressè dicunt quòd jusserit parari pascha, ut manducaret illud ; item quòd pascha paratum fuerit, et quòd factâ horâ (nempe manducandi agnum paschalem ; nam ad manducandum alia, non debebat expectari certa hora) cum duodecim apostolis discubuerit. Quid potuerunt expressius scribere ad significandum ipsum mandu-

càsse pascha legale? Certè non tam expressè habetur quòd apud Pharisæum manducaverit Lucæ 7, et apud Martham, Joan. 12; et tamen nefas est de hoc dubitare; ergo à fortiori nefas est dubitare an manducaverit agnum paschalem.

Obj. 3° : Christus non potuit illo anno manducare cœnam paschalem; ergo à posteriori satis constat quòd eam non manducaverit.

Prob. ant., quia juxta traditiones Judæorum, quas omnes accuratè refert rabbi Maimonides, leges servandæ in celebratione paschatis erant hæ :

1° Agnus debebat immolari lunâ decimâ quartâ computando primum diem, non à conjunctione lunæ cum sole, sed ab ejus primâ phasi, seu à primo ejus aspectu, qui dies debebat annuntiari populo à synedrio, seu primo concilio Judæorum. Atqui juxta Tabulas astronomicas dies decima quarta phasis lunæ incidebat illo anno quo Christus mortuus est, in diem veneris, non in diem jovis; ergo, etc. 2° Debebat agnus immolari in templo; quia debebat adeps omnis sacrificii immolari in altari holocaustorum; atqui hoc Christus non fecit; nam aliàs fuisset captus; ergo. 3° Post comestionem agni nihil ampliùs poterat comedi; atqui Christus illâ vesperâ cœnavit, et instituit Eucharistiam; ergo antea non manducaverat pascha. 4° Pascha non poterat comedi nisi à mediâ nocte usque ad auroram : Christus tamen citiùs manducâsset.

Resp. Neg. ant. ejusque probationem : nam cùm de illis legibus nihil omninò habeatur expressum in Scripturis, tanquam gratis excogitatæ, imò ut prorsùs falsæ rejiciendæ sunt. Et reverà à rabbinis posterioribus, ac fortè à solo Maimonide confictæ sunt ad accusandum Christum sacrilegii, seu violatæ legis Mosaicæ : nam cùm omnes penè Catholici sustinerent Christum celebrâsse ultimum pascha, Rabbini contra ipsos argumentabantur : Christus leges in celebratione paschatis præscriptas non observavit; ergo violavit legem Mosaicam. Et præcisè posuerunt omnes tales leges, quas Christus certò non observavit, præsertim num. 3 et 4.

Itaque dicendum est hanc quæstionem esse resolvendam secundùm Scripturam, non secundùm rabbinicas traditiones seu leges, ad quas ulteriùs etiam ordine respondeo.

Ad primam dico illam non tantùm nullum fundamentum habere in Scripturâ sacrâ, sed etiam videri impossibilem; quia tempore Christi Judæi erant per plurimas mundi partes dispersi : quomodò ergo synedrium poterat illis annuntiare diem Paschatis, quam ipsum synedrium tantùm poterat scire quatuordecim diebus ante, videlicet dùm primò viderat lunam? Deinde falsum est quòd computarent dies à primo aspectu lunæ; nam poterat aer esse nubilus, ita ut primis diebus lunam videre non possent. Item 1 Reg. 20, v. 5, David dicit Jonathæ : *Ecce Calendæ sunt crastino*, id est, novilunium. Undenam, quæso, potuit scire quòd postridiè futurus esset primus aspectus lunæ, si non potuerit scire quandonam esset prima conjunctio? Præterea Judæi debebant certis ac statis diebus celebrare sua festa, et ad dies illos inveniendos utebantur computu lunari; atqui si primam diem computâssent à primo aspectu lunæ, festa sua certis ac statis diebus celebrare non potuissent; quandoquidem, ut jam dictum est, prima lunæ phasis seu apparitio incerta foret, nec ubique eodem tempore fieret, propter interjacentes nubes quæ ejus conspectum primis diebus impedire poterant; et sic potuisset aliquando contingere ut Pascha celebrarent duobus aut tribus diebus post plenilunium mensis Nisan : quod tamen cùm nullo modo admitti possit, non videtur etiam ullo modo verisimilis præfata opinio.

Ad secundam nego suppositum, nempe quòd agnus paschalis debuerit immolari in templo per sacerdotes Aaronicos; nam minister istius sacrificii erat quilibet paterfamiliâs, ex quâcumque tribu foret; uti probavimus alibi. Christus igitur ipse, tanquàm paterfamiliâs collegii apostolorum, agnum in hospitio suo Jerosolymis mactavit, et deinde assatum cum discipulis suis manducavit.

Ad tertiam dico quod hæc nullibi præcipiatur; sed è contrario verum appareat agnum debuisse primò comedi, quia debebat totus omninò comedi; atqui si postea adhuc esuriissent, poterant certò manducare, cùm esset dies communis lætitiæ; ergo, etc.

Quartam esse falsam, patet ex cap. 12 Exodi, et ex cap. 35 lib. 2 Paralip., ubi dicitur quòd Judæi manducarent agnum paschalem vesperi, non verò mediâ nocte.

Has autem, uti varias alias rabbinorum fabulas fusè refutat auctor Analyseos, dissert. 29. Et reflexionem meretur quod de prædictâ opinione habet Graveson, scilicet Hieronymum Vechietum ob illam sententiam fuisse ab inquisitoribus ad multos annos incarceratum, ipsisque ejus sententiam fuisse visam esse *contra sacrarum Litterarum fidem, contra Ecclesiæ universæ auctoritatem, contra sanctorum Patrum doctrinam*, etc.

Quæstio II.

Quo die Judæi debuerint manducare pascha, et quandonam azyma.

Tempus immolandi ac manducandi agnum paschalem statuitur Exodi 12, v. 6 et seq., ubi dicitur : *Et servabitis eum* (nempe agnum paschalem) *usque ad quartam decimam diem mensis hujus, immolabitque eum universa multitudo filiorum Israel ad vesperam... Et edent carnes nocte illâ assas igni, et azymos panes cum lactucis agrestibus.* In textu Hebræo, loco, *ad vesperam*, habetur : *Inter duas vesperas.* Prima autem vespera dicitur ab illo tempore quo sol post meridiem incipit declinare ad occasum usque ad horam tertiam; secunda vespera dicitur ab occasu solis usque ad noctem; adeòque tempus inter duas vesperas est ab horâ tertiâ usque ad occasum solis. Iste autem modus sic computandi duas vesperas habet fundamentum in ipsâ Scripturâ sacrâ, putà Matth. 14, ubi unius ejusdemque diei duplex distinguitur vespera, scilicet una

v. 15, antequàm Christus multiplicâsset quinque panes et duos pisces; altera verò v. 23, ubi dicitur quòd postquàm Dominus multiplicatis quinque panibus et duobus piscibus turbas pavisset, ipse vespere facto solus manserit in monte.

Resp. et dico 1° : Sustinuerunt aliqui quòd Judæi debuerint manducare Pascha die decimâ tertiâ mensis primi seu nisan, vesperi; et quòd tantùm die decimâ quintâ esset solemnitas Paschalis et Azymorum : et sic tota dies decima quarta mediabat inter comestionem agni, et diem festum Azymorum. Pro hâc sententiâ Vasquez in 3 p., disput. 172, cap. 4, citat Oleastrum in cap. 23 Levit., et Stellam in cap. 12 Lucæ. Ejusdem etiam opinionis fuit noster Aloysius Legionensis, doctor et professor S. theologiæ in Academiâ Salmanticensi, in opusculo de utrisque agni typis, et veræ immolationis tempore legitimo. Unde in primâ vesperâ lunæ decimæ quartæ, quæ fuit postrema lunæ decimæ tertiæ, putat ille Judæos manducâsse suum pascha; atque adeò id quod Exodi 12, Levit. 23, aut alibi statuitur de agno paschali comedendo die decimâ quartâ ad vesperam, intelligendum esse de istâ primâ vesperâ. Attamen

Dico 2° : Judæi debebant manducare pascha die decimâ quartâ mensis nisan in secundâ vesperâ, id est, illâ vesperâ quæ finiebat diem decimam quartam.

Probatur, quia, ut ex textu Exodi supra citato manifestum est, debebant agnum paschalem manducare illâ vesperâ quâ incipiebant comedere azymos panes; atqui die decimâ tertiâ vesperi nondùm comedebant azymos panes; ergo nec etiam tunc comedebant agnum paschalem; adeòque non manducabant pascha die decimâ quartâ in primâ vesperâ, ut dicunt adversarii; id est, in vesperâ præcedente diem decimam quartam, quæ est vespera diei decimæ tertiæ. Ut autem probetur minor,

Dico 3° : Judæi debebant comedere azyma ab illo præcisè tempore quo comedebant pascha, ut patet ex eodem præcitato textu Exodi; adeòque à vesperâ diei decimæ quartæ.

Prob. 1° quia omnia festa Judæorum incipiebant à vesperâ præcedente, juxta legem Levit. 23, v. 32 : *A vesperâ usque ad vesperam celebrabitis sabbata vestra.* Atqui die decimâ quintâ erat solemnitas seu festum Azymorum; ergo incipiebat à vespere præcedente.

Confirmatur. Levit. 23, v. 27 dicitur de festo Expiationis : *Decimo die mensis hujus septimi dies expiationum erit celeberrimus.* Atqui tamen hoc festum incipiebat præcisè à vesperâ præcedente, ut constat ex versu 32, ubi dicitur : *Sabbatum requietionis est, et affligetis animas vestras die nono mensis.* Hebraicè est : *In nonâ mensis in vespere.* Ergo similiter festum Azymorum incipiebat à vesperâ immediatè præcedenti; ac consequenter non manducabant azyma in fine diei decimæ tertiæ, sed in fine duntaxat diei decimæ quartæ.

Prob. 2° : Exodi 12, v. 18 dicitur : *Primo mense, quartâ decimâ die mensis ad vesperam, comedetis azyma, usque ad diem vigesimam primam ejusdem mensis ad vesperam. Septem diebus fermentum non invenietur in domibus vestris.* Atqui si debuissent comedere azyma à vesperâ secundâ diei decimæ tertiæ, non fuissent dies septem, sed octo; ergo, etc.

Prob. 4° quia citato cap. Exodi, v. 6, ubi primò hoc præceptum datur, dicitur de agno paschali : *Et servabitis eum usque ad quartam decimam diem mensis hujus,* etc. Atqui si agnus comestus fuisset, et simul azyma, die decimâ tertiâ vesperi, non fuisset servatus usque ad diem decimam quartam; ergo, etc.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Debebant agnus et azyma comedi die decimâ quartâ ad vesperam; atqui vespera diei erat vespera diem præcedens, et non claudens, ut constat ex probatione primâ; ergo si debuerint manducari ad vesperam diei decimæ quartæ, debebant manducari die decimâ tertiâ vesperi.

Resp. Disting. min. Vespera diei solemnis et festivi erat vespera diem præcedens, concedo. Vespera diei usualis seu communis, et non festi, erat vespera diem præcedens, nego minorem. Non enim omnes dies apud Judæos incipiebant à vesperâ præcedente, sed soli festivi : aliàs enim frustraneum fuisset illud præceptum : *A vesperâ usque ad vesperam celebrabitis sabbata vestra.*

Obj. 2° : Josephus, lib. 2 Antiq., cap. 5, dicit : *Festa per octo dies celebramus quos vocamus Azymorum.* Atqui dies octavus finiebatur vigesimâ primâ mensis vesperi; ergo primus incipiebat decimâ tertiâ vesperi.

Resp. Neg. conseq., quia Josephus computando octo dies Azymorum videtur simul includere diem decimam quartam, in quantùm aliqua ejus pars, seu finis concurrebat cum initio septem dierum Azymorum : sic enim computando à die decimâ quartâ inclusivè usque ad vigesimam primam similiter inclusivè, invenies octo dies; sed computando legaliter ab occasu solis diei decimæ quartæ usque ad occasum vigesimæ primæ, prout dies Azymorum computari debebant, tantùm invenies præcisè septem dies legales. Hoc autem sensu dicit vel ipse Josephus, lib. 3 Antiq., cap. 10 : « Mense nisan, lunâ quartâ decimâ..., pascha quotannis instaurare lege jubemur; « celebramusque id per sodalitia, nihil è victimis in « sequentem diem relinquentes, quæ est quinta decima, et Azymorum festivitatis prima... duratque *dies « septem*, per quos panibus non fermentatis vescuntur. »

Si alicui jam data solutio non placeat, dicat auctoritatem Josephi hìc non esse admittendam, eò quòd apertè contradicat Scripturæ, Exodi 12, v. 15 et 16, ita statuenti : *Septem diebus Azyma comedetis... Dies prima erit sancta atque solemnis, et dies septima eâdem festivitate venerabilis.* Item Levit. 23, v. 6 : *Septem diebus Azyma comedetis.* Et Numer. 28, v. 17 et 25, idem repetitur. Idem Deuter. 16, v. 3 et clariùs, v. 8 : *Sex diebus comedes Azyma, et in die septimâ, quia collecta est Domini Dei tui, non facies opus.*

Obj. 3° : Judæi singulis annis celebraverunt suum Pascha illâ die et horâ, quâ fecerunt primum phase in Ægypto; atqui hoc fecerunt in primâ vesperâ lunæ decimæ quartæ, quæ erat posterior seu finis lunæ decimæ tertiæ; ergo, etc.

Major certa est, et evidenter constat ex cap. 12 Exodi v. 14, ubi Judæis ita præcipitur : *Habebitis autem hunc diem in monumentum; et celebrabitis eam solemnem Domino in generationibus vestris cultu sempiterno. Septem diebus azyma comedetis*, etc. Item liquet ex fine illius præcepti, et solemnitatis à Domino demandatæ, scilicet in memoriam beneficii eâ nocte accepti; quia angelus percutiens primogenitos Ægyptiorum, transilierat domos Hebræorum propter sanguinem agni, quo domus eorum in postibus suis erant linitæ. Itaque

Prob. min., quia Judæi celebraverunt primum phase, antequàm egrederentur de Ramesse, seu die immediatè præcedente egressum, ut patet Numer. 33, v. 3: *Profecti igitur de Ramesse mense primo, quintâ decimâ die mensis primi, alterâ die Phase, filii Israel in manu excelsâ, videntibus cunctis Ægyptiis, et sepelientibus primogenitos.* Porrò egressus ille contigit de nocte, ut exprimitur Exodi 12, v. 42 : *Nox ista est observabilis Domini, quando eduxit eos de terrâ Ægypti.* Atqui non potuerunt egredi eâ nocte quâ manducaverant pascha, ut patet ex eodem cap. Exodi, v. 22, ubi de nocte illâ, sub cujus initium comederant phase, præcipit Deus: *Nullus vestrùm egrediatur ostium domûs suæ usque mane.* V. 23 : *Transibit enim Dominus percutiens Ægyptios.* Ergo nox, quâ egressi sunt, non fuit illa, sub cujus initium celebratum est phase : atqui tamen nox illa fuit media inter diem decimam quartam et decimam quintam; ergo quando dicitur agnus immolandus lunâ decimâ quartâ ad vesperam, hoc est intelligendum de primâ vesperâ, quæ est initium diei decimæ quartæ.

Prob. hoc ultimum subsumptum, nempe quòd nox illa quâ egressi sunt, fuerit media inter diem decimam quartam et decimam quintam; quia si exivissent die decimâ quintâ post occasum solis, seu nocte mediante inter decimam quintam et decimam sextam, exivissent die decimâ sextâ : nam dies festi, qualis erat decima quinta, sicut ab occasu solis diei præcedentis incipiebant, ita similiter vesperi post occasum solis desinebant.

Resp. Disting. prius subsumptum; atqui non potuerunt egredi eâ nocte quâ manducaverant pascha, ante summum mane, seu circa medium noctis, concedo; circa finem noctis, seu crepusculum matutinum, nego subsumptum. Unde ut omnia benè concilientur, distingui potest duplex egressus Israelitarum ex Ægypto; unus quasi confusus et præceps, qui turmatim fieri cœpit nocte jam ad finem vergente, nimirùm circa crepusculum matutinum, quando Ægyptii moræ impatientes, utpote tot calamitatibus ac præsertim subitâ primogenitorum internecione territi, urgebant Hebræos ut de terrâ exirent velociter. Alter egressus erat ordinatus, et per modum exercitûs, qui factus est non tantùm illucescente, sed etiam plenâ die, atque ita facile combinantur præcitata Scripturæ testimonia. Dum enim Exodi 12 dicuntur Hebræi de nocte exivisse, intelligi hoc debet de primo egressu, quando omnes paulo ante solis ortum cœperunt egredi è suis respective habitaculis, versus Ramessen, in quâ civitate omnes simul congregati sunt. Quando verò dicuntur egressi, *videntibus Ægyptiis et sepelientibus primogenitos*, Numer. 33, intelligi id debet de egressu, quando ordinatè eâdem die, scilicet decimâ quintâ, ante solis occasum profecti sunt in Socoth, ubi castra metati sunt.

Quòd autem eâdem nocte, quâ manducaverunt Phase, egressi sint, patet primò ex ipsomet textu Exodi supra citato : *Nox ista est observabilis Domini, quando eduxit eos de terrâ Ægypti : hanc observare debent omnes filii Israel*, scilicet immolando et comedendo agnum paschalem, juxta illud Deuter. 16, v. 6 : *Immolabis Phase vespere ad solis occasum, quando* (id est, quo tempore, aut quâ nocte) *egressus es de Ægypto.* Item Exodi 12, v. 17, dicitur : *Et observabitis azyma : in eâdem enim ipsâ die* (scilicet festivâ seu legali, non naturali) *educam exercitum vestrum de terrâ Ægypti.*

Patet secundò, quia ex Exodi 12, constat quòd egressi sint eâdem nocte, quâ percussi fuerunt primogeniti Ægyptiorum, siquidem ibidem, v. 31, dicitur quòd Pharao et Ægyptii statim post stragem primogenitorum surrexerint, et coegerint Israelitas exire tam velociter ut non potuerint panes fermentare. Atqui ex versu 22, 23 et 29 certum est quòd primogeniti Ægyptiorum percussi fuerint illâ nocte quâ Israelitæ manducaverunt pascha; ergo egredi cœperunt ex Ægypto in fine noctis, quâ comederunt agnum paschalem.

Inst. 1° : In textu supra citato ex libro Numerorum dicitur quòd populus Israel profectus sit de Ramesse *alterâ die Phase;* ergo Phase celebratum fuit ante diem egressionis, adeòque lunâ decimâ quartâ incipiente.

Resp. Neg. conseq., quia dies egressionis de Ramesse meritò dicitur altera dies Phase, cùm pertineret ad lunam decimam quintam; ubi tamen dies Phase pertinebat ad lunam decimam quartam, ut supra dictum est.

Inst. 2° : Israelitæ erant sexcenta millia armatorum, absque parvulis et mulieribus; deinde vulgus promiscuum innumerabile, et greges pecudum infiniti; atqui tanta multitudo non potuit congregari nisi spatio ad minùs undecim, vel duodecim horarum; adeòque non potuerunt pervenire in Ramessen nisi post meridiem, ibique lassi debuerunt aliquot horis quiescere; ergo non eâdem nocte, quâ celebraverunt Pascha, sed tantùm nocte sequenti exiverunt de Ægypto.

Adde quòd Thanis civitas regia, ubi erat Pharao, distaret à terrâ Gessen, ubi erant Israelitæ, circiter quatuordecim leucis : equidem tot distabat à Ramesse. Atqui illâ nocte quâ manducaverunt pascha, Pharao dedit mandatum ut discederent. Subsumo ulterius: atqui illud mandatum non potuit ipsis notificari, nisi

ad minùs octo horis; ergo: illâ eâdem nocte non potuerunt discedere, sed tantùm nocte sequenti.

Resp. Neg. min. Nam ut constat ex Exodi 12, Moyses ita omnes Israelitas disposuerat, ut manducantes agnum essent succincti vestibus cum baculis in manibus parati ad discedendum. Ipse verò Moyses cum Aaron et aliis erat forsan in civitate regiâ, ubi mediâ nocte accepit mandatum discedendi, quod mox per nuntios intimatum fuit aliis qui habitabant in terrâ Gessen. Item ipsi Ægyptii, qui habitabant cum Hebræis, cogebant illos exire; qui omnes tandem simul congregati sunt in Ramesse, et locis vicinis, tanquàm in ultimo termino Ægypti; et inde tunc eodem die, seu lunâ decimâ quintâ, continuato itinere, non sentientes, vel non curantes lassitudinem, iverunt in Socoth. Falsum autem est quod civitas Thanis distaret à Ramesse quatuordecim leucis; siquidem tantùm distabat tribus cum mediâ juxta Tabulam geographicam Adrichomii.

Si quis non possit credere Israelitas naturaliter loquendo potuisse omnia ista facere eodem die, agnoscat hìc singularem Providentiam divinam, aut aliquod miraculum, quale agnoscit propheta regius, quòd nullus ex numerosâ illâ natione esset tunc infirmus. Psal. 104, v. 37: *Non erat in tribubus eorum infirmus.*

Obj. 4°: Antequàm Israelitæ exirent de Ægypto, acceperunt ab Ægyptiis vasa aurea et argentea; atqui ista non potuerunt accipere istâ nocte quâ comederunt agnum paschalem, quandoquidem tunc prohiberentur egredi è domibus suis; ergo videntur illa accepisse die ante illam noctem, quâ egressi sunt, seu die decimâ quartâ. Jam verò, cap. 12 Exodi, v. 35, dicitur quòd ista vasa tantùm acceperint post celebrationem Phase, et stragem primogenitorum; ergo restat ut Phase celebraverint lunâ decimâ quartâ ad primas vesperas.

Resp. Neg. conseq., et dico quòd quæ Scriptura narrat contigisse post stragem primogenitorum, per figuram recapitulationis, quâ, quæ priùs gesta sunt, posteriùs narrantur, reverà contigerint ante illam. Hinc S. P. Aug., Quæst. 45 in Exod., agens de istâ acceptione vasorum, ac cæteris spoliis, quæ Hebræi ex Ægypto secum extulerunt, ita scribit: « Jam hoc « factum fuerat ante mortes primogenitorum Ægyptio- « rum, sed nunc per recapitulationem repetitur. Nam « narratum est (nempe cap. 11 Exodi) quando factum « est. Modò enim fieri quomodò posset ut in tanto « luctu ex mortibus suorum accommodarent ista filiis « Israel? »

Obj. 5°: Josephus, lib. 2 Antiq., cap. 5, agens de ipsâ immolatione Agni paschalis, quæ primùm facta est in Ægypto, sic loquitur: *Illucescente autem decimâ quartâ die, omnes ad iter animati sacrificabant.* Atqui dicitur dies illucescere, quando primùm incipit; decima quarta autem dies apud Hebræos incipiebat à primâ vesperâ; ergo Judæi in Ægypto celebraverunt Phase lunâ decimâ quartâ ad primas vesperas.

Resp. Neg. conseq., quia istud, *illucescente*, potest habere hunc sensum: Cùm jam affulgeret, seu adesset decima quarta dies: quod verum est, sive id intelligatur de ejus initio, sive de fine. Addit Tournely non esse hìc accuratam latinam versionem textûs Josephi; quia in Græco originali habetur verbum præteriti temporis, et sic reddi debet: *Ubi venit luna decima quarta*, etc. Quâ lectione positâ, ruit objectio.

Quæstio III.

An Christus manducaverit pascha eodem die quo cæteri Judæi.

Putant aliqui Christum prævenisse pascha ad unum diem: dicunt tamen ipsum manducâsse illo die quo juxta legem manducari debebat, scilicet die decimâ quartâ à primâ conjunctione lunæ cum sole; Judæos verò manducâsse die sequenti, quæ erat decima quarta à primâ phasi lunæ: nam, inquiunt, quando decima quarta dies à conjunctione incidebat in diem jovis, et per consequens dies veneris erat festum Azymorum, tunc transferebant pascha ad unum diem, ne habuissent duo festa continua, scilicet diem veneris et sabbatum.

Sed hæc diù post Christum conficta esse, patet primò ex hæresi Quarto-decimanorum, qui contra Ecclesiam Romanam, celebrantem pascha semper in primâ dominicâ post lunam decimam quartam, sustinebant illud celebrandum esse cum Judæis præcisè lunâ decimâ quartâ, in quamcumque diem incidisset, ut referunt Eusebius, lib. 5 Histor. ecclesiast., cap. 23; S. Epiphanius, hæresi 50; S. Augustinus, lib. de Hæresibus, cap. 29; Philastrius, in hæresi de festo Paschatis et multi alii; ergo tunc de istâ festi translatione nihil adhuc sciebatur.

Secundò, si transtulissent pascha (ne habuissent duo festa continua) in sabbatum, tunc dies septima Azymorum, quæ erat tam solemnis quàm prima, incidisset in diem veneris sequentem, et Pentecoste in diem dominicum (ut patet numeranti septem dies à sabbato inclusivè, et septem hebdomadas ac unum diem à die dominico, seu secundo Azymorum inclusivè) adeòque ut evasissent semel duo festa continua, incurrissent bis in duo festa continua.

Tertiò, quia Josephus lib. 13 Antiq., cap. 16, ostendit duo festa fuisse continua, scilicet sabbatum, et Pentecosten incidentem in diem dominicam.

Aliud systema excogitavit pater Harduinus, è Societate Jesu, scilicet quòd, quando Pascha incidebat in diem veneris, tunc Galilæi illud deberent celebrare die veneris, et Judæi die sabbati. Et hoc modo juxta citatum auctorem omnia quæ in controversiâ de ultimo Christi paschate visa sunt hactenùs maximè intricata, ita plana fiunt et expedita, ut ne vel minimus scrupulus animo hærere possit. Nam, inquit, cùm agnorum mactatio, quæ pascha dicitur, gemina foret; tres priores evangelistæ, Matthæus nimirùm, Marcus et Lucas, dùm dicunt Christum primâ die Azymorum misisse Petrum et Joannem, ut pararent pascha, loquuntur de paschate Galilæorum, quod anno mortis Christi præcessit integrâ die Pascha Judæorum. Quando verò S. Joannes, cap. 19, diem quâ Christus

mortuus est, appellat *parasceven Paschæ*, designat illud pascha, quod Judæi illo anno celebrârunt die sequenti post pascha Galilæorum.

Attamen et hoc systema nullo prorsùs nititur fundamento, sed est planè fictitium. Nam primò lex obligabat omnes eodem die. Secundò hoc necessariò produxisset schisma in uno et eodem populo, unum idemque festum in unâ et eâdem civitate celebrante diversis diebus. Tertiò, non passi fuissent Galilæi se semper habere festa continua, ne Judæi unquàm haberent continua. Quartò, non ita fiebat cum aliis festis. Quintò, nec ita solvitur difficultas ad conciliandum Joannem cum tribus aliis evangelistis: nam Christus, utpote Judæus, debuisset pascha celebrare die decimâ quintâ cum Judæis, non verò decimâ quartâ cum suis apostolis Galilæis. Sextò, tres priores evangelistæ dicunt Christum pascha manducâsse, dùm alii manducabant, sine ullâ distinctione Judæorum et Galilæorum; nec illud negat Joannes, ut infra ex solutionibus objectionum patebit. Itaque cùm opiniones jam relatæ non subsistant,

Resp. et dico: Christus Dominus noster manducavit ultimum pascha cum discipulis suis lunâ decimâ quartâ, in vesperâ diem illum claudente, illo præcisè tempore, quo cæteri Israelitæ, tam Judæi quàm Galilæi, pascha immolabant, et quo necesse erat illud immolare.

Probatur ex tribus prioribus evangelistis. Matthæus, cap. 26, v. 17, dicit: *Primâ autem die Azymorum accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes: Ubi vis paremus tibi comedere pascha?* Et Marcus diem accuratiùs exprimens, cap. 14, v. 12, ita habet: *Primo die Azymorum quando pascha immolabant*, scilicet Judæi juxta legem. Ac denique pressiùs et clariùs adhuc diem exprimit Lucas, cap. 22, v. 7, dicens: *Venit autem dies Azymorum, in quâ necesse erat occidi pascha;* nempe secundùm mandatum legis, Exodi 12, v. 6. Ergo sive Judæi numeraverint suos dies à primâ conjunctione lunæ cum sole, sive à primâ phasi (quod tamen supra, quæst. 1, dixi esse falsum) sive per aliquem cyclum similem nostro cyclo epactarum; equidem Christus manducavit pascha *primo die Azymorum*, et immolavit, *quando pascha immolabant* etiam Judæi, et illâ præcisè die, *in quâ necesse erat occidi pascha.* Ergo non manducavit illud uno die ante alios, nec etiam in ficto paschate Galilæorum, cùm tunc non esset necesse occidi pascha. Adde quòd dicti tres evangelistæ loquantur de paschate tanquàm de die unico et universali pro toto populo. Nam dicit Matthæus: *Post biduum pascha fiet.* Marcus: *Erat autem pascha et Azyma post biduum.* Lucas verò: *Appropinquabat dies festus Azymorum, qui dicitur pascha.* Ergo signum est quòd omnes Israelitæ, sive Galilæi, sive Judæi, celebraverint pascha eodem die: Nam si aliqui illud celebrâssent isto die, alii sequenti die, non satis distinctè locuti fuissent evangelistæ.

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° Joan. 13, dicitur Christus sumpsisse ultimam cœnam *ante diem festum Paschæ.* Ergo illam sumpsit uno die ante Judæos, vel die decimâ tertiâ vesperi.

Prob. conseq., quia si sumpsisset die decimâ quartâ vesperi, dies festus Paschæ fuisset modò inchoatus, cùm Judæorum festa inciperent à vesperâ præcedenti; adeòque Joannes non potuisset dicere: *Ante diem festum Paschæ.*

Resp. Neg. conseq., ac dico per diem festum intelligendum esse ipsum diem paschalem, sive diem usualem festi, scilicet ab ortu solis usque ad occasum: Nam quamvis Judæi celebraverint sua festa à vesperâ in vesperam, tamen vespera præcedens non vocabatur *dies festus*, sed tantùm dies sequens.

Probatur. Constat ex supra dictis quòd comestio agni paschalis et panis azymi inciperent simul, scilicet die decimâ quartâ vesperi; adeòque festivitas Azymorum incipiebat cum Paschate. Atqui tamen in lege vespera Paschatis distinguitur à festivitate Azymorum tanquàm præcedens illam solemnitatem, nec alibi in Scripturâ vespera Paschatis vocatur *dies festus Paschæ*. Ergo dùm Joannes dicit: *Ante diem festum Paschæ*, agit de die usuali. Similiter dies decima mensis septimi vocatur *dies Expiationum*, nullibi tamen vespera præcedens vocatur *dies festus Expiationum*. Quare

Prob. min. Levit. 23, v. 5, dicitur: *Mense primo, quartadecimâ die mensis ad vesperam Phase Domini est, et decimâ quintâ die mensis hujus solemnitas Azymorum Domini est.* Similiter, Numer. 28, v. 16: *Mense autem primo, quartâ decimâ die mensis Phase Domini erit, et quintâ decimâ die solemnitas.* Ergo Scriptura apertè diem festum Azymorum seu Paschatis distinguit à vesperâ Paschatis, quamvis illud festum ab istâ vesperâ inciperet.

Inst. Non dicit Joannes: *Ante diem festum Azymorum*, sed: *Ante diem festum Paschæ.* Ergo manifestè insinuat quòd Christus manducaverit ultimam cœnam uno die ante Pascha Judæorum.

Resp. Neg. conseq. Nam festum Azymorum, et festum Paschatis erat unus idemque dies, scilicet luna decima quinta: luna enim decima quarta non erat festum, ut patet ex ante dictis. Unde etiam S. Lucas apertè asserit quòd dies festus Azymorum apud Judæos vocaretur *Pascha;* prout liquet ex ejus verbis supra citatis. Quinimò omnes dies Azymorum vocantur *Pascha*, Act. 12, ubi Herodes dicitur apprehendisse Petrum, et additur: *Erant autem dies Azymorum. Quem cùm apprehendisset, misit in carcerem... volens post Pascha producere eum populo.*

Obj. 2°. Illo die quo Christus crucifixus est, Judæi nondùm manducaverant agnum paschalem; ergo nondùm erat dies Paschæ Judæorum.

Prob. ant. ex Joan. 18, v. 28, ubi de Judæis dicitur: *Ipsi non introierunt in prætorium* (Pilati) *ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.*

Resp. Neg. ant. et ad probationem dico, in isto

textu Joannis non agi de agno paschali : nam agnus ille comedebatur vesperi valdè serò. Unde si fuissent immundi ex ingressu in prætorium Pilati, ista immunditia tantùm durâsset usque ad vesperam, sicut omnes aliæ quæ contrahebantur ex attactu rei immundæ ; et sic non prohibuisset ipsos ab esu agni paschalis.

Dicendum igitur quòd evangelista Joannes per pascha intelligat victimas paschales, quæ in solemnitate paschali immolabantur ; et quæ etiam *phase* seu *pascha* vocantur Deuter. 16, v. 2, ubi dicitur : *Immolabis phase Domino Deo tuo de ovibus et bobus, in loco quem elegerit Dominus.* De illis etiam agitur 2 Paralip. 35, v. 7, ubi *dedit Josias omni populo, qui ibi fuerat inventus in solemnitate, agnos et hædos de gregibus, reliqui pecoris triginta millia, boum quoque tria millia.* Item ibidem, v. 8, duces leguntur dedisse *sacerdotibus ad faciendum phase pecora commixtim duo millia sexcenta, et boves trecentos.* Talium verò victimarum, imò nullarum omninò poterant legaliter immundi esse participes, juxta legem datam Levit. 22, v. 3 : *Omnis homo qui accesserit de stirpe vestrâ ad ea quæ consecrata sunt, et quæ obtulerunt filii Israel Domino, in quo est immunditia, peribit coram Domino.* An autem, inquit D. Huygens, Judæi reverà fuissent contaminati, sive legaliter facti immundi, ingrediendo domum hominis gentilis, ut erat prætorium Pilati, non opus est examinare ; sufficit namque quòd ita ipsis esset persuasum.

Inst. : Oves illæ et boves, seu victimæ istæ quæ in solemnitate paschali offerebantur, erant holocausta ; nam, lib. 2 Paralip., cap. 35, v. 16, dicitur : *Ut facerent phase, et offerrent holocausta.* Atqui de holocaustis nemo participabat ; ergo non ideò noluerunt Judæi intrare prætorium Pilati, ut participarent de istis victimis, sed ut manducarent agnum paschalem.

Resp. aliquas quidem istarum victimarum, sed non tamen omnes fuisse holocausta : dicitur enim loco citato Paralip., v. 13 : *Pacificas hostias coxerunt, et distribuerunt universæ plebi.* Deinde Deuter. 16, v. 3, dicitur : *Septem diebus comedes absque fermento.* Lectio Hebraica et Septuaginta interpretes addunt : *Super eo,* scilicet phase : atqui non comedebant septem diebus agnum paschalem ; ergo per *phase* seu pascha etiam intelliguntur victimæ pacificæ paschales.

Notandum insuper, ad argumentum supra propositum etiam alio modo responderi posse ; admittendo scilicet in præcitato textu Joannis sermonem quidem esse de agno paschali, sed pontifices seu principes sacerdotum non observâsse debitum tempus manducandi pascha, eò quòd illâ vesperâ quâ agnus manducandus erat, toti fuerint occupati in procurandâ Christi apprehensione. Ita sentiunt S. Chrysost., hom. 85 in Matth., et Theophylactus, in cap. 26 Matth., ubi et addunt pontifices in eo legem fuisse prævaricatos. Quapropter, dum idem Chrysost. alibi dicit Christum prævenisse unum diem in manducandâ cœnâ, hoc sensu videtur accipiendum quòd uno die prævenerit non tempus à lege præscriptum, sed ipsos principes sacerdotum, qui tempus legitimum non observârunt.

Obj. 3° : Dies passionis Christi erat dies quo præparabant cibos pro festo Paschatis : dicit enim Joannes, cap. 19, v. 14 : *Erat autem parasceve Paschæ,* id est, dies præparationis ad Pascha. Ergo Christus pridiè Paschatis Judæorum crucifixus est ; et consequenter non manducavit agnum paschalem eodem die quo ipsi eum comederunt.

Resp. Neg. ant. Nam non debebant præparare cibos pro Paschate, quia in ipso festo poterant coquere, juxta illud Exodi 12, v. 16 : *Dies prima erit sancta atque solemnis, et dies septima eâdem festivitate venerabilis. Nihil operis facietis in eis, exceptis his quæ ad vescendum pertinent.* Itaque ad verba Joannis dico, cum per *parasceven* significâsse diem veneris, quæ apud Judæos semper est *parasceve,* seu præparatio ad sabbatum. Patet hoc ex versu 31, ubi dicitur : *Judæi ergo* (*quoniam parasceve erat*) *ut non remanerent in cruce corpora sabbato.... rogaverunt Pilatum,* etc. Et clariùs adhuc Marci 15, v. 42 : *Erat parasceve, quod est ante sabbatum.* Vocatur igitur *parasceve Paschæ,* quia erat dies præparatorius sabbati paschalis. Vel etiam dici potest quòd ita vocetur, quia isto anno Pascha incidebat in diem parasceves : nam, ut testatur Samuel Bochartus, part. 1 *Hierozoicon,* seu *de Animalibus Scripturæ sacræ,* cap. 50, ubi de agno paschali agit, dies hebdomadæ in Beresith Rabba, cap. 11, sic numerantur : Prima hebdomadæ dies, secunda, tertia, quarta, quinta, parasceve, sabbatum. Cùm igitur dies veneris semper ab Hebræis *parasceve* vocaretur : non mirum est quòd dies veneris, quâ Christus mortuus est, et in quam tunc Pascha incidebat, fuerit à S. Joanne *parasceve Paschæ* appellata, non secùs quàm modò à Christianis *dominica Paschæ,* vel *Pentecostes* ea appellari solet in quam incidit festum Paschæ vel Pentecostes.

Inst. Evangelista Joannes loco præcitato dicit de sabbato illo quod immediatè sequebatur diem Passionis Christi : *Erat magnus ille dies sabbati.* Atqui sabbatum illud non erat magnum præ cæteris sabbatis, nisi quia eodem die Pascha Judæorum celebratum fuit : hâc enim ratione verè magnum erat, quia sabbatum simul et Pascha fuit. Ergo Judæi isto anno tantùm celebraverunt Pascha suum postridiè passionis Christi ; ac proinde parasceve, de quo loquitur Joannes, fuit dies præparatorius ad Pascha.

Resp. Neg. min., et dico sabbatum illud à sancto Joanne appellari *magnum diem,* quia anno mortis Christi sabbatum illud in secundam diem Azymorum, ad quorum celebrationem Judæi omnes undequàque Jerosolymam confluebant. Cùm igitur illud sabbatum tam propter Azymorum dies, quàm propter totius populi concursum esset apud Judæos in majori cultu et veneratione, quàm cætera sabbata, non mirum est quòd à Joanne fuerit appellatum *magnus dies sabbati.*

Obj. 4° : Non licebant in die festo opera servilia ; atqui die quo Christus mortuus est, empta sunt bal-

sanum et aromata; item sindon ad involvendum corpus Jesu, ut habetur Marci 15, v. 46. Ergo dies, quo Christus mortuus est, non erat festum Paschalis.

Resp. emptiones illas non fuisse propriè opera servilia, sed opera pietatis, quæ erant licita diebus festis. Unde, lib. Tobiæ, cap. 2, non reprehenditur, sed laudatur Tobias quòd mortuum, licèt die festo, sepeliverit, adeòque fossam foderit, corpus linteo involverit, etc. Quinimò opera illa etiam sabbatis licita erant: nam sabbato licitum erat bellum defensivum, ut patet ex 1 Machab. 2; adaquare pecora et jumenta, Lucæ 13, v. 15; jumentum quod in puteum ceciderat extrahere, Lucæ 14, v. 5; adeòque à fortiori opera pietatis, quæ erant necessaria.

Inst. Lucæ 23, v. 56, mulieres paraverunt aromata, ut corpus Christi ungerent; sed quia tam serò erat ut sabbatum illucesceret, dicit evangelista: *Et sabbato quidem siluerunt secundùm mandatum*, id est, secundùm legem; ergo illa opera tunc non erant licita.

Resp. 1°: Disting. ant. Siluerunt secundùm mandatum legis, nego. Secundùm mandatum, seu potiùs interpretationem scribarum ac Pharisæorum, concedo antecedens. Sic secundùm ipsorum mandatum non erat sabbato licitum vellere spicas, sanare infirmos, etc., et tamen illa opera erant licita secundùm mandatum legis. Interim meliùs

Resp. 2°: Disting. conseq. Ergo illa opera tunc non erant licita istis mulieribus, concedo. Ergo non erant licita in se, nego consequentiam. Ratio hujus est quòd illa opera tunc nullo modo essent necessaria, sed superflua; nam corpus Domini erat sufficienter unctum à Nicodemo, ut aliquod diebus maneret incorruptum.

Obj. 5°: Anno quo Christus mortuus est, Pentecoste incidit in diem dominicum; ergo illo anno festum Paschæ, seu dies primus Azymorum non incidit in diem veneris, sed in diem sabbati; adeòque Christus, qui mortuus est die veneris, mortuus est in vigiliâ festi, seu in parasceve Paschæ.

Prob. conseq., quia Judæi debebant numerare 49 dies à secundo die Azymorum; et die sequenti, scilicet quinquagesimâ celebrare festum Pentecostes; adeòque Pentecoste semper incidebat in eumdem diem hebdomadæ in quem incidebat secundus dies Azymorum, ut patet computanti. Cùm igitur illo anno Pentecoste inciderit in diem dominicum; sequitur quòd secundus Azymorum etiam inciderit in diem dominicum; ac proinde primus, seu festum Paschatis inciderat in diem sabbati.

Pro hâc difficultate nota quòd Levit. 23, v. 10, dicatur: *Cùm ingressi fueritis terram quam ego dabo vobis, et messueritis segetem* (seu metere incœperitis; nam Deuter. 16, v. 9, dicitur: *Die quâ falcem in segetem miseris*), *feretis manipulos spicarum primitias messis vestræ ad sacerdotem*, etc. Deinde, v. 15: *Numerabitis ergo ab altero die sabbati* (id est, festi Azymorum, adeòque à secundo Azymorum, seu die mensis decimo sexto) *in quo obtulistis manipulum primitiarum, septem hebdomadas plenas, usque ad alteram diem impletionis hebdomadæ septimæ, id est, quinquaginta dies.* Debebant ergo die secundo Azymorum offerre manipulum spicarum, et ab eodem computare quinquaginta dies pro inveniendâ Pentecoste.

Ad hanc autem difficultatem solvendam dicit Sylvius quòd illum computum non deberent incipere à die secundo Azymorum inclusivè, sed exclusivè; adeòque juxta ipsum Pentecoste semper incidebat in eumdem diem hebdomadæ, in quem inciderat tertius dies Azymorum.

Verùm hæc opinio non videtur subsistere: 1° quia in similibus Scriptura et communis usus intelligunt inclusivè. Sic, cùm Numer. 1 numerantur filii Israel *à viginti annis, et supra*, hoc non intelligitur à vigesimo anno exclusivè, sed inclusivè, etc. 2° Quia festum Pentecostes institutum erat in memoriam Legis datæ in monte Sinai, quæ data fuit die quinquagesimâ post egressum ex Ægypto, scilicet die sextâ mensis tertii; atqui si incœpissent numerare à secundo Azymorum exclusivè, Pentecoste semper incidisset in diem quinquagesimum primum, seu in septimam mensis tertii; ergo, etc.

Prob. min., quia à secundo Azymorum, sive decimo sexto mensis Nisan exclusivè, usque ad diem vigesimam nonam inclusivè (nam primus mensis, cùm sit lunaris, habet tantùm 29 dies, et secundus 30) restant 13 dies; deinde 30 mensis secundi, qui simul faciunt 43. Desunt igitur 7, ut faciant 50.

Alii dicunt quòd Spiritus sanctus descenderit die sabbati. Sed hoc est contra unanimem apprehensionem fidelium, et antiquam Ecclesiæ traditionem, quæ semper existimavit ac firmiter tenuit quòd Spiritus sanctus descenderit super apostolos die dominicâ, seu quinquagesimo die à resurrectione Domini.

Nec dicatur quòd ista traditio tantùm fundetur in pseudo quodam sermone S. Augustini, puta in serm. 251 de Tempore: siquidem S. hic doctor idem tradit in veris et genuinis suis operibus. Etenim in Psal. 150 dicit: *Ipso quinquagesimo die à resurrectione Domini venit Spiritus sanctus.* Et rursùs, serm. 8 de decem Plagis et Præceptis, ita loquitur: « Non sine causâ « quinquagesimo die post ascensionem Domini venit « Spiritus sanctus. Resurrexit Dominus, ascendit ab « inferis, nondùm in cœlum: *ab illâ resurrectione, ab « illâ ab inferis assumptione numerantur quinquaginta « dies, et venit Spiritus sanctus*, in quinquagenario nu« mero tanquàm natalem sibi apud nos faciens. Qua« draginta enim diebus hìc conversatus est Dominus « cum discipulis suis, quadragesimo die ascendit in « cœlum, et peractis ibi decem diebus, tanquàm de« cimo præceptorum signo, venit Spiritus sanctus; « quia nemo implet legem nisi per gratiam Spiritûs « sancti. »

Communior sententia cum à Lapide dicit Pentecosten illo anno incidisse in sabbatum, et Spiritum sanctum descendisse postridiè.

Nec obstat quòd Act. 2 dicat S. Lucas: *Cùm complerentur dies Pentecostes*; quia id intelligi debet, cùm

dies quinquaginta essent completi, sive transacti; adeòque die quinquagesimâ primâ à secundo die Azymorum venit Spiritus sanctus. Vel dicendum est quòd Lucas intelligat Pentecosten, non Judæorum, sed Christianorum; quia scribit Christianis, qui Pascha et Pentecosten celebrabant alio die quàm Judæi, scilicet dominico.

Hæc sententia pro eâ parte quâ dicit Spiritum sanctum tantùm descendisse, dùm quinquaginta dies erant completi, nullo modo videtur subsistere. Nam verba illa: *Cum complerentur*, juxta ordinarium Scripturæ sensum, significant: Cùm dies inciperent compleri: vel, cùm dies, qui nominatur, adesset. Sic, dùm Lucæ 2, v. 1, dicitur: *Postquàm consummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer*, non significatur quòd puer fuerit circumcisus die nono. Item cap. 9, v. 51, de Christo, dùm instabat tempus passionis ejus, dicit: *Dùm complerentur dies assumptionis ejus*. Atqui per hoc non potest intelligi quòd illi dies modò essent completi seu transacti; ergo similiter non potest intelligi quòd dies Pentecostes fuerint completi seu transacti, dùm descendit Spiritus sanctus. Non enim est credibile S. Lucam in Actibus apostolorum recessisse ab ordinario suo modo loquendi.

Nec etiam dici potest S. Lucam loqui de Pentecoste Christianorum. Nam inprimis non est certum quòd Pentecoste Christianorum tunc exstiterit, seu tunc jam inde statutum fuerit quòd illud deberet semper celebrari die dominico; quia primi Christiani celebrabant Pascha et Pentecosten eodem die quo Judæi illa celebrabant; et illa consuetudo viguit apud Asianos usque ad Victorem papam, qui, congregatis pluribus conciliis, circa finem seculi secundi coegit Asianos à suâ consuetudine recedere. Ergo S. Lucas, qui Acta apostolorum scripsit seculo primo (juxta aliquos circa annum 63), non potest intelligere Pentecosten Christianorum, sed Judæorum. Vide etiam Act. 20, v. 6 et 16, ubi loquitur de Paschate et Pentecoste, non Christianorum, sed Judæorum.

Secundò, quamvis Pentecoste Christianorum exstitisset, dùm S. Lucas scripsit Acta apostolorum, tamen certissimè non exstabat illo anno quo Christus mortuus est: atqui S. Lucas intelligit Pentecosten illius anni, quo Christus mortuus est, cùm acta illius anni describat; ergo non intelligit Pentecosten Christianorum, sed Judæorum. Sic si aliquis hodiedùm scriberet aliquam historiam, quam diceret accidisse in Paschate istius anni quo Christus mortuus est, non loqueretur de Paschate Christianorum, sed Judæorum, ergo similiter S. Lucas non loquitur de Pentecoste Christianorum, sed Judæorum. Unde finaliter: dùm S. Lucas agit de Paschate, non agit de Paschate Christianorum, sed Judæorum; ergo similiter, dùm agit de Pentecoste. Quare ad argumentum supra propositum

Resp. et dico: Judæi debuerunt quidem computare quinquaginta dies à secundo Azymorum inclusivè, quando dies ille secundus non incidebat in sabbatum. Dùm autem incidebat in sabbatum, prout incidit anno mortis Christi, tunc tantùm poterant incipere computare à die tertio: nam debebant incipere à die quo metebant manipulum primitiarum: atqui sabbato metere non poterant; ergo, etc.

Inst. 1°: Poterant metere ante festum: nam nullibi dicitur quòd deberent metere secundo die Azymorum.

Resp. Neg. assumpt. ejusque probationem; nam si ante festum messuissent, debuissent ante festum incipere suum computum, quia clarè et expressè dicitur, Deuter. 16, v. 9: *Septem hebdomadas numerabis tibi ab eâ die quâ falcem in segetem miseris.* Quòd autem metere debuerint secundo die Azymorum, patet ex textibus supra citatis, dicentibus computum incipiendum esse à secundo die Azymorum.

Inst. 2°: Demessio manipuli erat actus religionis, æquè ac occisio animalium, detractio pellis, etc. Atqui hæc poterant fieri in sabbato; ergo etiam demessio manipuli poterat fieri in sabbato.

Resp. Neg. maj. Nam primò illa demessio manipuli erat initium laboris communis, seu publicæ messis; debebant enim hunc manipulum offerre Deo, tanquàm primum fructum suæ agriculturæ; adeòque non poterant ante metere reliquam messem, quàm manipulum obtulissent. Unde Josephus, lib. 3 Antiq., cap. 10, dicit: « Secundâ Azymorum die, quæ est « mensis hujus decima sexta, frugibus demessis, et « hactenùs intactis incipiunt frui; æquumque rati « Deum hujus ubertatis auctorem per gratitudinem honorari, hordei primitias offerunt..... et ex eo licitum « fit publicas ac privatas messes metere. » Ergo illa messio erat labor communis agriculturæ, et manipulum offerebant, tanquàm primitias laboris sui.

Similiter Levit. 23, v. 10, non dicitur: *Metetis ut offeratis*, quod aliquo modo posset significare actionem sacrificativam saltem remotè: sed dicitur: *Cùm messueritis segetem, feretis manipulos spicarum primitias messis vestræ ad sacerdotem.*

Secundò, demessio illa fiebat à quolibet, vel saltem fieri poterat; nam, ut ex mox citatis Scripturæ verbis liquet, debebant ferre manipulos quando messuerant segetem: atqui actus sacrificativi, ut occisio animalis, detractio pellis, etc., non poterant fieri nisi à solis sacerdotibus, et Levitis adjuvantibus; ergo, etc.

Tertiò, quamvis possent in sabbatis offerre similam, non poterant tamen molere, cribrare, etc., etiam in ordine ad sacrificium; ergo nec poterant metere in ordine ad sacrificium.

Inst 3°: Poterat fieri ut secundo die Azymorum seges non esset matura, et per consequens nondùm posset demeti; et tamen illo die debebat offerri manipulus; atqui tunc nondùm messis incipiebat; ergo illa demessio non erat initium laboris communis.

Prob. maj., quia luna paschalis uno anno subindè venit integro mense citiùs quàm alio anno.

Resp. 1°: Neg. maj. Quia in illâ regione circa plenilunium æquinoctiale semper segetes erant maturæ nam dicitur in Scripturâ, Josue 3, v. 15, tempus mes-

sis. Item Exodi 13, v. 4, vocatur *mensis novarum frugum*. Cap. 23, v. 15, et cap. 34, v. 18, *mensis novorum*, scilicet fructuum, etc. Unde ex illo argumento ad summum posset sequi quòd illo anno, quo luna æquinoctialis veniebat seriùs, deberent tantò diutiùs exspectare ad metendum.

Resp. 2°, propter casum satis rarum non mutari legem, aut ejus finem. Erat autem casus satis rarus, et fortè nunquàm accidit, quòd hordeum mense Nisan non fuisset maturum: nam hordeum semper maturescit ante reliquam messem; adeòque etiamsi messis nondùm adesset, tamen hordeum erat maturum. Vel Deus providebat ut tunc semper esset messis, sicut providebat illis sufficientem messem annis sabbaticis et jubilæis, quibus nec arare poterant, nec seminare, nec plantare, etc.

Denique sat est quòd debuerint offerre manipulum, quia erat primitiæ messis; et priùs non possent ullam messem metere, nec maturam nec immaturam, ut ista demessio esset initium laboris communis, vel in lege haberetur ut talis.

Inst. 4°: Quamvis Exodi 35, v. 2, dicatur de sabbato: *Ignem non succendetis in cunctis habitaculis vestris*, tamen quando Pascha incidebat in sabbatum, poterant assare agnum paschalem; ergo etiam poterant metere manipulum, quando secunda dies Azymorum incidebat in sabbatum.

Resp. Neg. conseq. Nam assatio agni paschalis erat ritus sacrificativus istius agni, et quasi complementum istius sacrificii, sicut combustio partis, aut totius animalis erat complementum aliorum sacrificiorum; et sicuti sacerdotes et levitæ foventes ignem in altari holocaustorum, non violabant sabbatum, ita nec patresfamiliàs assando agnum paschalem. Unde magna est inter utrumque disparitas: nam demessio non erat actus sacrificativus, sed tantùm præparatio rei sacrificandæ. Unde qui voluissent in aliquo sabbato sponteneè offerre aliquos manipulos (nota benè) non potuissent ire ad agrum suum, et ibi illos manipulos metere; quamvis si illi manipuli ante sabbatum messi fuissent, potuissent illo sabbato torreri, cremari, etc. Ergo clarum est quòd demessio non foret actus sacrificativus, sed opus servile in sabbato prohibitum.

Inst. 5°: Si illis annis quibus secunda dies Azymorum incidebat in sabbatum, Judæi computâssent quinquaginta dies à tertiâ die, festum Pentecostes tunc celebratum fuisset die septimâ mensis tertii; atqui tamen, ut supra dictum est, festum Pentecostes celebrari debebat die sextâ mensis tertii; ergo Judæi nunquàm computaverunt quinquaginta dies à tertiâ die Azymorum.

Resp. Neg., conseq. Nam licèt ordinariè seu regulariter deberet celebrari sextâ die mensis tertii; tamen quando non poterat offerri manipulus primitiarum die secundo Azymorum, tunc festum Pentecostes transferebatur in diem septimam mensis tertii. Itaque sicut illi qui die decimâ quartâ mensis primi erant immundi, debebant transferre suum Pascha in diem decimam quartam mensis secundi, ut habetur Numer. 9, v. 10; ita similiter Judæi debuerunt ad unum diem transferre Pentecosten, ne facerent opus servile in sabbato.

Obj. 6°: S. P. Aug., tract. 120 in Joan., ait acceleratam fuisse Domini sepulturam propter parasceven Judæorum, *quia eâ nocte cœnam puram comesturi erant*. Ergo Judæi tantùm manducaverunt cœnam agni paschalis illâ die quâ Christus mortuus est, ac proinde Christus celebravit ultimum Pascha unâ die ante ipsos.

Resp. Neg. conseq., quia S. Aug., loco citato, non loquitur de cœnâ agni paschalis, sed cœnâ quâdam solemni, quâ Judæi in pervigilio, id est, in vigiliâ sabbati ad vesperam, seipsos reficere solebant.

Cæterùm quòd S. Aug. fuerit in nostrâ sententiâ, patet ex epist. 86, ubi docet quòd Christus cum discipulis suis manducaverit agnum paschalem pridiè festivitatis primæ, seu diei Azymorum, adeòque eodem die quo cum manducaverunt Judæi. Verba ejus sunt: « Ipsâ quartâ sabbati, quam vulgò quartam feriam vocant, concilium reperiuntur ad Dominum occidendum fecisse Judæi. Intermisso autem uno die, cujus vesperâ Dominus Pascha cum discipulis manducavit, qui finis fuit ejus diei, quam vocamus quintam sabbati: deinde traditus est eâ nocte quæ jam ad sextam sabbati, qui dies Passionis ejus manifestus est, pertinebat. Hic dies primus Azymorum fuit, à vesperâ incipiens. Sed Matthæus quintam sabbati dicit fuisse primam diem Azymorum; *quia ejus vesperâ sequente futura erat cœna paschalis*, quâ cœnâ incipiente *incipiebat Azymum et ovis immolatio manducari.* »

Quæstio IV.

Quis sit ordo et sensus verborum Christi, quæ habentur Lucæ 22, *v.* 17, *et* 18.

Christus in ultimâ cœnâ, citato capite S. Lucæ v. 15 de Agno paschali dicit: *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequàm patiar.* V. 16: *Dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei.* Assignat ibi Dominus rationem cur desideraverit hoc pascha manducare, scilicet quia erat ipsi futurum ultimum pascha veteris legis, cui successit novum pascha novæ legis. Sensus ergo est: Desideravi hanc cœnam paschalem vobiscum agere: nam erit meum ultimum pascha veteris legis, in quo instituam novum pascha novæ legis, quod implebit figuram veteris, et per consequens illud abrogabit. Porrò quod v. 16 dixit de agno paschali, etiam dixit de calice; nam pergit immediatè S. Lucas v. 17: *Et accepto calice gratias egit, et dixit: Accipite, et dividite inter vos.* V. 18: *Dico enim vobis quòd non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.* V. 19: *Et accepto pane gratias egit, et fregit, et dedit eis, dicens: Hoc est corpus meum...* V. 20: *Similiter et calicem, postquàm cœnavit, dicens: Hic est calix novum Testamentum in sanguine meo*, etc. Quæritur hìc an Christus bis calicem propinaverit, scilicet semel post cœnam agni paschalis, et semel post institutionem Eucharistiæ; adeòque an illa verba: *Non bibam de*

generatione vitis, dicta sint de calice agni paschalis, ut volunt multi interpretes, an verò dicta sint de calice eucharistico.

Resp. et dico : Juxta S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 1, Christus illa verba dixit, non de calice cœnæ agni paschalis, sed de calice cœnæ eucharisticæ, sive de calice consecrato. Unde S. Lucas hæc verba : *non bibam de generatione vitis* referens ante consecrationem panis, usus est anticipatione : et sic *quòd de calice bis commemoravit, priùs antequàm panem daret, deinde postquàm panem dedit, illud quod superiùs dixit, prœoccupavit ut solet ; illud verò quod ordine suo posuit, non commemoraverat superiùs*, inquit S. Aug., loco citato. Hæc sententia

Prob. 1° quia Lucas loco præcitato eadem verba (saltem quoad substantiam) refert à Christo esse dicta de calice, quæ referunt Matthæus, cap. 26, v. 29, et Marcus, cap. 14, v. 25. Atqui hi evangelistæ ista verba referunt esse dicta de calice consecrato ; ergo et eòdem illa refert Lucas.

Prob. 2° quia Christus in ultimâ cœnâ, postquàm propinâsset calicem agni paschalis (si tamen hunc calicem propinaverit), adhuc accepit calicem, nempe eucharisticum : ergo antea non rectè poterat dicere : *Non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.* Aliàs enim apostoli videntes illum accipientem calicem secundâ vice, suspicari potuissent ipsum vel non verum dixisse, vel propositum mutâsse.

Obj. 1° : Lucas distinctè agit de utrâque cœnâ, et de utroque calice ; et de cœnâ agni paschalis dicit : *Quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei.* Ergo etiam de calice agni paschalis dicit : *Non bibam*, etc., præsertim cùm de calice consecrato agat postea, scilicet v. 20.

Resp. Neg. ant. pro secundâ parte, ac dico Lucam tantùm agere de unico calice, nempe de consecrato ; de cujus quasi præparatione agit v. 17, et de cujus consecratione agit v. 20 : nam v. 17, agit de illo calice quo accepto Christus gratias egit, etc. Atqui ex Matthæo et Marco constat quòd gratias egerit pro instituendo calice eucharistico, non verò pro calice profano ; ergo. Unde legitur quidem Christus gratias egisse dùm erat facturus aliquod miraculum, ut in multiplicatione panum ; sed non, dùm erat facturus naturalia. Quare dicunt Matthæus, Marcus et Lucas quòd Christus instituturus Eucharistiam, acceperit panem, et gratias egerit ; nullus tamen ipsorum, nequidem S. Lucas, dicit quòd manducaturus pascha, acceperit agnum, vel panem paschalem, et gratias egerit. Ergo, dùm S. Lucas agit de isto calice, cui Dominus præmisit gratiarum actionem, agit de calice non profano, sed eucharistico, de quo agunt duo alii evangelistæ.

Obj. 2° : Lucas bis loquitur de calice ; atqui non agit bis de eodem calice ; non enim solent evangelistæ bis unam et eamdem rem narrare ; ergo v. 17 non agit de calice eucharistico.

Resp. Disting. maj. : Bis loquitur de calice, eodem oraliter loco, concedo. Diverso loco, nego maj. Nam consecrationem calicis v. 17 et 18 inceptam, tantummodò interrumpit, ut consecrationem panis, quam omiserat, interponat ; quâ interpositâ, consecrationem calicis prosequitur et absolvit. Patet hoc ex eo, quia si consecrationem panis omittas, vel parenthesi intercludas, videbis quod verba v. 17 et 18 intelligantur de eodem calice, de quo agitur v. 20, si nimirùm verba disponantur hoc modo : *Et accepto calice gratias egit, et dixit : Accipite, et dividite inter vos. Dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat* (et accepto pane gratias egit, et fregit, et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum... Similiter et calicem, postquàm cœnavit, dicens) : *Hic est calix novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur.* Itaque si verba anteriora et posteriora simul jungas, habetis eumdem ritum, et eamdem formam consecrationis calicis, quam tradunt duo alii evangelistæ.

Petes an Christus corpus suum et sanguinem sumpserit.

Resp. Affirmativè : nam voluit docere sacerdotes, ut non solùm consecrarent, et Sacramentum exhiberent, sed etiam ipsi sumerent. Unde S. Chrysost., hom. 83 in Matth. dicit : « Christus bibit ex calice, ne « auditis illis verbis, dicerent : Quid ergo sanguinem « bibimus ; et carnem comedimus ? et perturbarentur. « Ne igitur hoc accideret, primus ipse hoc fecit, ut « tranquillo animo communicationem mysteriorum « induceret. » Idem habent Theophylactus et Euthymius. Hanc sententiam tenet D. Thom., 3 p., q. 81, a. 1, et post ipsum theologi communiter.

QUÆSTIO V.

An Eucharistia data fuerit Judæ.

Resp. affirmativè. Prob. 1°, quia Matthæus, cap. 26, v. 20, dicit Christum discubuisse cum duodecim apostolis : Idem habet Marcus, cap. 14, v. 18, et de calice consecrato subdit v. 23 : *Et biberunt ex illo omnes ;* scilicet illi, qui cum Christo ad cœnam venerant ; nam nullam omninò faciunt mentionem quòd Judas tunc modò abivisset, quam tamen facere debuissent, si rectè scribere voluissent, quia antea scripserant : *Discubuit cum duodecim.*

Confirmatur. Non rectè narraret aliquis historiam septem fratrum (2 Machab. 7) si diceret : *Septem fratres comprehensi sunt, quos omnes jussit Antiochus interfici*, si unus illorum interfectus non fuisset, et historicus ille nullibi mentionem faceret quòd unus illorum septem tunc abfuisset, et interfectus non fuisset. Ergo etiam Matthæus et Marcus non rectè narrâssent historiam ultimæ cœnæ, si Judas ante institutionem et distributionem Eucharistiæ abivisset.

Prob. 2° ex Evangelio S. Lucæ, cap. 22, v. 21, ubi Christus post consecrationem corporis et sanguinis sui, ac utriusque distributionem discipulis præsentibus factam, immediatè subjungit : *Verùmtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensâ.* Ergo Judas aderat, et consequenter corpus et sanguinem Christi, æquè ac alii sumpserat.

Prob. 3° quia Judas interfuit lotioni pedum, ut pa-

let ex Joan. 13, v. 10, ubi Christus dicit : *Vos mundi estis, sed non omnes. Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum*, inquit evangelista ibidem v. 11 : Ergo Judas accepit Eucharistiam, ad quam lotio illa dirigebatur; præsertim cùm non legatur immediatè post lotionem abivisse, sed tantùm post acceptam buccellam intinctam.

Prob. 4°, quia Eucharistiam datam fuisse Judæ, antiqui Patres, excepto S. Hilario, communiter docuerunt. Siquidem ita docuit S. Chrysost., hom. 83 in Matth., item S. Hieron., lib. 2 contra Jovinianum, S. P. Aug., tract. 62 in Joan., et in Psal. 10 ita scribens : *Dominus traditorem suum totâ patientiâ pertulit, ut ei Eucharistiam... sicut cæteris apostolis traderet.* Similiter etiam docent S. Leo, serm. 7 de Passione; Euthymius, in cap. 26 Matth., S. Bernardus, serm. de Cœnâ, et D. Thomas, 3 p., q. 81, a. 2.

Obj. 1° : Christus Matth. 26 v. 29, ait : *Dico autem vobis : Non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.* Atqui Judas non erat illud postea biturus cum Christo in regno Patris; ergo nec antea biberat de calice Christi.

Resp. Neg. conseq., quia, quamvis τὸ *vobiscum* loco citato signifi et totum cœtum apostolorum, cum tamen non designat ratione singulorum individuorum, sed tantùm ratione majoris partis; eodem ferè modo, quo iste cœtus designatur Matth. 19, v. 28, ubi dicitur : *Sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.* Unde sicuti non sequitur quòd Judas, quamvis non esset cum Christo judicaturus duodecim tribus Israel, à collegio apostolorum abfuerit, dùm jam memorata promissio apostolis facta est; ita pariter non sequitur quòd abfuerit, dùm Eucharistia instituta est.

Aliter ad præmemoratum argumentum responderi potest, dicendo quòd præcitata Evangelii verba quidem significent Judam fuisse biturum vinum in regno Patris, quantùm erat ex parte Christi, quamvis ex suâ malitiâ se à cœlesti cœnâ separaverit. Unde S. Thomas loco supra cit to, ad 1, ait : « Dicendum « quòd illa ratio est S. Hilarii, ad ostendendum quòd « Judas Christi corpus non sumpsit; non tamen cogit, « quia Christus loquitur discipulis, à quorum collegio « Judas se separavit, non autem Christus eum exclusit; et ideò Christus quantùm est in se, etiam cum « Judâ vinum in regno Dei bibit; sed hoc convivium « ipse Judas repudiavit. »

Obj. 2° : Judas erat publicus peccator; ergo Eucharistia non potuit illi tradi.

Prob. ant., quia Christus ante institutionem Eucharistiæ plus quàm semel indicavit apostolis aliquem esse traditorem. Primò dùm dixit, Joan. 13 : *Vos mundi estis, sed non omnes.* Secundò dùm addidit : *Non de omnibus vobis dico : ego scio quos elegerim.*

Resp. Neg. ant. Nam Christus per illa verba nequaquàm ita apertè revelaverat crimen Judæ proditoris, ut apostoli potuerint in illius devenire notitiam; siquidem verba ista tantùm designant quòd unus ex duodecim apostolis Christum foret traditurus; sed quisnam ille esset, nequaquàm indicant, uti patebit ex quæst. seq. Deinde etiam dato antecedente, nego consequentiam; quia Christus potuisset habere justas causas dandi illi Eucharistiam, quamvis hoc nobis non liceat respectu publici peccatoris, sive privatim sive publicè petentis.

Obj. 3° : Innocentius III, lib. 4 de Mysterio Eucharistiæ, cap. 13, dicit : *Patet quòd Judas priùs exiit, quàm Dominus tradidit Eucharistiam.* Idem dicunt Rupertus in cap. 6 Joan.; Clem., lib. 5 Constit. apost., cap. 13; Dionysius Areopagita, prout ipsum explicant Georgius Pamicher, Areopagitæ Scholiastes, et D. Maximus antiquus Dionysii interpres; Tatianus et Turrianus. Ita Barradius.

Resp. Innocentium III id tantùm dixisse tanquàm privatum doctorem; ejus autem auctoritati oppono auctoritatem Eugenii papæ, cap. *Si sacerdos*, de Officio judicis ordinarii, dicentis : *Nec Christus Judam à communione removit.* Verba verò S. Dionysii sunt valdè ambigua, etiam teste ipso Barradio; nam, lib. de Ecclesiast. Hierarch., ita loquitur : *Et ipse auctor symbolorum* (Christus) *justissimè separat eum qui non sicut ipse concœnaverat.* An autem illa verba significent : Justissimè separat Judam ab Eucharistiâ, ut explicant Pamicherius et D. Maximus, an verò significent : Separat Judam qui malè concœnaverat, id est, communicaverat, à consortio apostolorum, dicendo, Joan. 13, v. 27 : *Quod facis, fac citiùs*, hæret in quæstione. Puto autem quòd posterior explicatio sit melior, quia Judas non ita malè concœnâsset, si in statu peccati mortalis tantùm agnum paschalem manducâsset; nam ad illum juxta præscriptum legis manducandum non requirebatur status gratiæ : aliàs enim etiam à comestione agni repelli debuisset, cùm antea in illo statu cum Christo conversatus fuisset.

Quoad alios interpretes sciendum est, quòd plures quàm illi nobis consentiant. Etiam auctoritas Clementis in Constitutionibus Apostolicis non multùm urget, quia, ut omnes consentiunt, plura ibi sunt apocrypha.

QUÆSTIO VI.

Quandonam Dominus declaraverit suum proditorem.

Peractâ cœnâ paschali, et pedum lotione, cùm Christus recubuisset iterùm, *turbatus est spiritu, et protestatus est* (id est, palàm, apertè et clarè testatus est) *et dixit : Amen, amen dico vobis : Quia unus ex vobis tradet me*, Joan. 13, v. 21. Dubium est hìc, an Christus illa verba dixerit ante institutionem Eucharistiæ, an post, quia Joannes illam institutionem omittit, Matthæus autem et Marcus hanc prædictionem præponunt institutioni Eucharistiæ, Lucas verò postponit. Unde sunt hìc tres sententiæ probabiles, inquit à Lapide.

Prima est Jansenii et Francisci Lucæ, qui censent Christum proditionem Judæ prædixisse post institutionem, ut habet Lucas; quare Matthæum et Marcum dicunt uti anticipatione. Unde ipsi institutionem Eu

charistiæ collocant immediatè ante præcitatum versum 21 Joannis. Ratio est, quia si ante Eucharistiam Judæ proditionem prædixisset, turbâsset apostolos, et commovisset ad iram, ac minùs dispositos attentosque ad Eucharistiam reddidisset.

Hæc tamen ratio non concludit : nam ante Eucharistiam prædixit Christus suam passionem et mortem quæ multò ampliùs apostolos turbavit. Deinde equidem paulò post institutionem Eucharistiæ, ut ipsi fatentur, prædixit proditionem Judæ, quæ tunc ipsos turbavit, ut ad recollectionem animi, quæ post Eucharistiam requiritur, minùs attenderent. Denique hæc Christi prædictio proditionis Judæ, ante Eucharistiam valuit tum ad Judam à scelere deterrendum, tum ad apostolorum animos compungendos et sollicitos reddendos, ut conscientiam suam quisque examinaret, ne in eâ Christus aliquid inveniret, quod ipse, æquè ac scelus Judæ, revelare et carpere posset.

Secunda sententia, primæ planè contraria, est Baronii ad annum Domini 34, cap. 58, et aliorum, qui censent Christum prædixisse Judæ proditionem, non post, sed ante institutionem Eucharistiæ, ut habent Matthæus et Marcus; quare dicunt Lucam uti postpositione. Putat ergo Baronius rem gestam esse hoc ordine quo à Joanne recensetur; nimirùm post pedum ablutionem Jesum habuisse sermonem de proditione, et tunc Joanni proditorem roganti signum illud per intinctam buccellam dedisse. Quod autem dicit Judam acceptâ buccellâ continuò exivisse, id quidem non ita accipiendum putamus, ait Baronius, ut tunc temporis statim, et nullâ interpositâ morâ abierit, sed quòd, velut furore quodam percitus, non exspectaverit prolixam illam post cœnam habitam à Domino concionem.

Sed contra hanc sententiam facit quòd Lucas cap. 22, tam apertè dicat Judam interfuisse cœnæ eucharisticæ, ut dici nullo modo possit quòd utatur postpositione : nam facit tantùm unum sensum continuum ex formâ calicis, et prædictione proditionis Judæ. Ait enim, v. 20 et 21 : *Hic est calix novum Testamentum in sanguine meo, qui pro vobis fundetur. Verùmtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensâ.* Etenim per hæc verba exaggerat Dominus crimen traditoris, et facti atrocitatem exponit, quasi diceret : Etsi meum vobis sanguinem bibendum tradam, et jam sanguis ille sit pro vobis effundendus, tamen ecce manus ejus, qui mox est me traditurus, imò qui animo suo jam me tradit, mecum est in mensâ. Unde in textu citato particula, *verùmtamen*, nullam haberet aptam significationem, si S. Lucas uteretur postpositione.

Tertia ergo sententia apparet verior, scilicet Christum prædixisse proditionem Judæ ante institutionem Eucharistiæ, et post illam eamdem reiterâsse : tum quia illam, ejusque atrocitatem valdè sentit et indoluit, imò turbatus est spiritu, ut ait Joannes; tum ut Judæ suum scelus objiceret, ac se illud scire indicaret, eumque ab illius executione absterreret; tum ut apostolorum animos compararet, et hâc prædictione præmuniret, ne mox reipsà visuri Judæ proditionem, et Christi captivitatem, percellerentur, sed in ejus fide constanter persisterent. Hac autem ratione conciliamus optimè Matthæum et Marcum cum Lucâ, dicendo nempe quòd omnes hi tres evangelistæ rem gestam suo ordine narraverint.

Est etiam hæc sententia expressa S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 1, Euthymii et Toleti, qui asserunt hunc fuisse rei gestæ ordinem : Peractâ jam paschalis agni cœnâ, et communi seu usuali inchoatâ, illis cœnantibus surrexit Christus, lavitque discipulorum pedes; quibus lotis, iterùm recumbens dixit omnia quæ Joannes cap. 13 narrat, à v. 12 usque ad 21. Tunc turbatus spiritu de suo proditore loquitur, et interrogat unusquisque : *Numquid ego sum, Domine?* Matth. 26, v. 22 Deinde Judæ singulariter interroganti respondet : *Tu dixisti*, ibidem, v. 25. His peractis, Eucharistiam instituit; quâ institutâ, et mysterio peracto, iterùm de proditore loquitur, ut refert Lucas, cap. 22, v. 21 : *Verùmtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensâ.* Tunc Petrus interrogat Joannem : *Quis est de quo dicit?* Joan. 13, v. 23. Et Joannes interrogans Jesum audit : *Cui ego intinctum panem porrexero*, ibidem, v. 26. Et post hanc buccellam introivit Satanas in Judam, et ipse abivit. Hinc patet institutionem Eucharistiæ non ante versum 21, ut vult Jansenius, sed ante versum 23, cap. 13 Joan. : *Erat ergo unus recumbens..., in sinu Jesu*, etc., collocandam esse.

Dices : Si Dominus ante Eucharistiam dixerit Judæ : *Tu dixisti*, non erat necesse ut illum Joanni manifestaret post Eucharistiam; nam jam omnes apostoli sciebant quis eorum est proditor.

Resp. : Nego assumpt., et dico cum S. Aug., lib. 3 de Consens. evangelist., cap. 1, etiam dùm Judæ interroganti, Matth. 26, v. 25 : *Numquid ego sum, Rabbi?* Christus respondit : *Tu dixisti*, nondùm expressum fuisse, *utrùm ipse esset. Potest enim adhuc intelligi tanquàm dixerit : Tu dixisti, non ego dixi.*

Si quis tamen urgeat loco citato Matthæi expressum fuisse proditorem, eò quòd iste modus loquendi videatur Hebræis esse familiaris affirmatio, ut patet ex Matth. 26, v. 64, ubi Caiphas sic istam locutionem intellexit, et Marcus, cap. 14, v. 62, eam explicans, dicit ejus loco Christum dixisse : *Ego sum;* et Joan. 18, v. 37, eodem modo Christus dicens Pilato : *Tu dicis, quia rex sum ego*, affirmat se esse regem. Si quis, inquam, hoc urgeat, ulteriùs responderi potest cum S. Aug., loco præcitato : *Potuit etiam hoc dici sic à Judâ, et à Domino responderi, ut non omnes adverterent;* sed à solo Judâ intelligeretur; quia fortè submissiùs dictum fuit, vel quia undecim alii apostoli nimis turbati ad responsionem Christi non reflexerunt. Et ideò needùm Petrus destitit inquirere à Joanne, et ipse Joannes interrogare Christum : *Domine, quis est?* scilicet proditor; Joan. 23, v. 24 et 25. Et post hanc interrogationem tantùm manifestatus fuit proditor per porrectionem panis intincti.

Petes 1° an buccella data Judæ, fuerit Eucharistia.

Resp. negativè : Nam Dominus non consecravit panem intinctum, sed panem siccum. Item buccella intincta porrecta est soli Judæ, Eucharistia verò omnibus apostolis distributa fuit. Denique ex supra dictis satis clarum est quòd Judas illam buccellam tantùmmodò acceperit, postquàm jamjam Eucharistia omnibus distributa fuisset.

Dices : S. P. Aug. per buccellam intinctam intelligit corpus Christi ; nam, tract. 6, et rursùs tract. 26 in Joan., agens de Eucharistiæ sacramento, dicit : *Nonne buccella Dominica venenum fuit Judæ?* Ergo, etc.

Resp. : Neg. ant., quia locis citatis non dicit illam buccellam esse eamdem cum illâ de quâ Joannes loquitur cap. 13, sed simpliciter dicit : *Buccella Dominica*; quod de Eucharistiâ optimè intelligi potest, licèt illa buccella non sit panis intinctus, de quo capite citato agit Joannes. Unde Augustinus ex professo agens de illo pane intincto, apertissimis terminis docet per buccellam intinctam non posse intelligi Eucharistiam ; imò tanquàm *negligenter legentes* arguit illos qui de Eucharistiâ præcitatum Joannis textum intellexerunt. Verba ejus, tract. 62 in Joan., sunt sequentia : « Non « autem, ut putant quidam negligenter legentes, tunc « Judas Christi corpus accepit : intelligendum est « enim quòd jam omnibus eis distribuerat Dominus « sacramentum corporis et sanguinis sui, ubi et ipse « Judas erat, sicut S. Lucas apertissimè narrat. Ac « deinde ad hoc ventum est, ubi secundùm narrationem Joannis apertissimè Dominus per buccellam « intinctam atque porrectam suum exprimit proditorem. » Vide etiam D. Thomam, 3 part., q. 81, a. 2, ad 3.

Petes 2° quo sensu dicat Lucas, cap. 22, v. 3 : *Intravit autem Satanas in Judam.*

Resp. ipsum id non eo sensu dicere quasi Satanas occupâsset corpus Judæ, ut fit in energumenis, sed quia pessimam venditionis Christi voluntatem illi inspiravit. *Quomodò*, inquit S. Augustinus, *intrat in cor, nisi immittendo iniquas persuasiones cogitationum iniquarum?* lib 3 de Cons. evangelist., cap. 1, juxta illud Joan. 13, v. 2 : *Cùm diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas.* Ibidem autem, v. 27, de eo rursùs dicitur : *Et post buccellam introivit in eum Satanas.* Attamen sciendum est quòd per hæc verba non significetur quòd tunc demùm Satanas in eum intraverit ; sed tantùm insinuetur quòd post acceptam buccellam pleniùs à diabolo possessus sit, quàm fuerat ante, prout explicat S. Aug., loco citato, dicens : « Nunc intelligere debemus à diabolo Judam pleniùs « esse possessum ; sicut contra in bono illi qui jam « acceperant Spiritum sanctum, quando eis post re- « surrectionem insufflavit, dicens : *Accipite Spiritum* « *sanctum*, postea eum, cùm desuper missus esset in « die Pentecostes, utique pleniùs acceperunt. »

CAPUT XXV.

Postquàm Judas è cœnaculo egressus est, discipuli inter se contenderunt quis eorum videretur esse major, et consequenter à proditione alienior : quorum studium præposterum repressit Christus, Lucæ 22, à v. 24 usque ad 31 ; deditque mandatum novum dilectionis, Joan. 13, v. 34. Deinde Petro jactanti constantiam suam prænuntiavit trinam negationem, Lucæ 22, à v. 31 usque ad 38 ; Joan. 13, à v. 36 usque ad finem. Post hujusmodi triste vaticinium humanissimè consolatus est, et erexit discipulorum animos prolixo sermone, Joan. toto capite 14, 15 et 16, quem complevit oratione ad Patrem fusâ pro apostolis, et pro omnibus credituris, ibidem toto capite 17.

QUÆSTIO PRIMA.

Quoties Dominus Petro prædixerit negationem, et de quo galli cantu loquatur.

Resp. et dico 1° : Dominus prædixit Petro negationem tertiò. Ita S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 2.

Probatur, quia tres diversas circumstantias narrant evangelistæ, in quibus dicitur Petrus *expressisse præsumptionem suam diversis locis sermonis Christi et ter illi à Domino responsum quòd eum esset ante galli cantum ter negaturus*, inquit S. Aug., loco citato. Ergo tertiò Christus ipsi prædixit negationem.

Prob. ant. Primâ vice ei prædixit Joan. 13, v. 36, ubi occasione verborum suorum ad Petrum : *Quò ego vado, non potes me modò sequi : sequeris autem postea.* V. 37 : *Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò? animam meam pro te ponam.* V. 38, *respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones? amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus, donec ter me neges.*

Prædixit ipsi secundâ vice occasione aliorum verborum, Lucæ 22, v. 32 : *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua.* V. 33 : *Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum et in carcerem, et in mortem ire.* V. 34 : *At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodiè gallus, donec ter abneges nôsse me.* Hæ duæ prædictiones factæ sunt in cœnaculo.

Tertia verò prædictio facta est in viâ ad montem Oliveti, et iterùm occasione aliorum verborum, scilicet Matth. 26, v. 30 : *Hymno dicto, exierunt in montem Oliveti.* V. 31 : *Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me in istâ nocte.* V. 33 : *Respondens autem Petrus, ait illi : Et si omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquàm scandalizabor.* V. 34 : *Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hâc nocte, antequàm gallus cantet, ter me negabis.* Idem habet Marcus, cap. 14, v. 26 et seq. Ergo tres sunt diversæ circumstantiæ ; seù tres diversi sermones Christi, in quibus Petrus expressit præsumptionem suam, et negatio ipsi à Domino prædicta fuit.

Dices : Intoleranda fuisset Petri præsumptio, si post tertiam prædictionem ausus adhuc fuisset dicere Marci 14, v. 31 : *Et si oportuerit me simul commori tibi, non te negabo.* Ergo non ter, sed tantùm bis videtur ipsi Dominus prædixisse negationem ; nempe semel in cœnaculo ; et de hâc prædictione agunt Lucas et Joannes : et postea iterùm in viâ ad montem Oliveti, uti dicunt Matthæus et Marcus

Resp. Neg. conseq. Nam quòd prædictio negationum, de quâ agit Joannes, non sit eadem de quâ agit Lucas, inde liquet quòd utraque sit facta in diversis circumstantiis, uti supra probatum est. Quantùm autem ad præsumptionem Petri, dico eam quidem fuisse magnam; sed quòd fuerit intoleranda, certò probari non poterit. Siquidem proveniebat ex animo valdè Christum amante; quique proinde sæpiùs eodem modo respondisset, si Christus negationem sæpiùs prædixisset; obruerat enim ejus mentem nimius ardor pectoris, ex quo fumus quidam præsumptionis exoriebatur. Dico igitur cum S. P. Aug., loco præcitato, non debere videri incredibile, « aliquantùm dis« junctis intervallis temporis Petrum commotum esse « ad præsumendum, sicut ad negandum; vel ei Do« minum aliquid ter simile respondisse; quandoqui« dem etiam contextim, nullis aliis interpositis rebus « aut verbis post resurrectionem ter illum interroga« verit, utrùm eum amet, et ter hoc idem respon« denti, etiam ipse mandatum de pascendis ovibus « suis unum idemque ter præceperit. »

Dico 2° : Verba Christi : *Non cantabit hodiè gallus, donec ter abneges nôsse me*, intelligenda sunt de primo galli cantu nocturno, pro primâ negatione; et de secundo galli cantu, pro secundâ et tertiâ negatione.

Probatur, quia Marci 14, v. 30, habetur : *Priusquàm gallus bis vocem dederit, ter me es negaturus.* Deinde v. 68, post primam negationem dicitur : *Et gallus cantavit.* Tum, v. 72, post secundam et tertiam negationem subjungitur : *Et gallus iterùm cantavit.*

Dices : Tres alii evangelistæ dicunt absolutè : *Antequàm gallus cantet, ter me negabis.* Ergo videntur verba illa intelligenda de primo galli cantu futuro post tertiam negationem.

Resp. particulam *bis*, quam addit Marcus, in aliis evangelistis esse subintelligendam, hoc sensu : Antequàm gallus cantet bis, ter me negabis. Illi ergo dixerunt quidem numerum negationum, sed numerum galli cantûs omiserunt, quem Marcus supplevit, *et solus narravit expressiùs*, inquit rursùs S. Augustinus.

Quæstio II.

Quomodò dispungenda sint verba Joan. 14, *v.* 31 ; *et an Christus immediatè post discesserit ad hortum Gethsemani.*

Postquàm Christus undecim apostolos consolatus fuisset, eisque se alium Paraclitum à Patre missurum promisisset, tandem subjungit : *Venit princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.* Ita quidem communiter legunt omnia Biblia, ut post, *facio*, ponatur punctum : sed, ut videtur, non satis benè : nam sensus est imperfectus et similis huic : *Sed ut ostendam quòd sim vir honestus*, vel : *Ut ostendam quòd diligam Patrem, et velim ipsi obedire.* Ille sensus est imperfectus; remanet enim aliquid quo ostendat illud quod asserit. Rectiùs ergo poneretur tantùm comma, et tunc sensus est hic : *Venit princeps hujus mundi*, nempe diabolus, *et in me non habet quidquam* : unde non sum meritus mortem. *Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem*, et quia libenter impleo mandatum ejus de subeundâ morte, *surgite, eamus hinc* ad hortum Gethsemani, et ego deinde ad mortem. Hoc modo legunt S. P. Aug., lib. 2 de peccatorum Meritis, cap. 31, et tract. 79 in Joan.; item in Psal. 137; S. Hilarius, lib. 9 de Trinitate, Barradius, Toletus et plurimi alii.

Surgite, eamus hinc. Putant Chrysostomus et Euthymius quòd Christus apostolos, jam nimio terrore correptos deduxerit in locum magis abditum et tutiorem, ut ibi attentiùs audirent illum sermonem, quem evangelista Joannes, cap. 15, 16 et 17, describit. Attamen hæc opinio non apparet satis vero similis : nam Christus in eâdem domo mansit, ut mox patebit : in eâdem autem domo unus locus non est tutior altero.

Alii verò putant Christum post verba : *Surgite, eamus hinc*, exivisse domo, et in viâ ad hortum habuisse illum sermonem. Ita sentiunt Cyrillus, Beda et Toletus; et quidem, ut à Lapide dicit, etiam Augustinus. Sed, salvâ ejus fide, Augustinus habet contrarium, tract. 112 in Joan., dicens : « Terminato magno prolixoque sermone, quem post « cœnam Dominus fundendo pro nobis proximus « sanguini ad discipulos habuit, qui cum illo tunc erant, « adjunctâ oratione, quam dixit ad Patrem, deinceps « ejus passionem Joannes sic exorsus est : *Hæc cùm « dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis trans « torrentem Cedron, ubi erat hortus in quem introi« vit*, » etc.

Dicendum igitur quòd probabilius sit Christum non statim exivisse illâ domo in quâ cœnaverat. Primò, quia Joannes non narrat ipsum statim exivisse, sed potiùs insinuat eum continuâsse suum sermonem. Secundò, quia in viâ eundo, talem ac tantum sermonem non potuisset commodè dicere, ita ut apostoli omnes ipsum sequentes omnia ista audirent, ac intelligerent. Tertiò, quia Joannes cap. 18, v. 1, dicit Christum, finito omni sermone, tandem egressum esse : *Hæc cùm dixisset Jesus, egressus est*, etc.

Dicit ergo : *Surgite*, quia verè è mensâ surrexit, et in pedes se erexit, jussitque apostolos idem facere, ut secum abirent in montem Oliveti. Sed ut solent valedicentes chari et amici, qui agrè suis, quos summè amant, valedicunt, et ægrè ab ipsis avelluntur, sermonem abruptum resumere, et prolongare; unde illud Ovidii, lib. 1 Tristium, elegiâ 3 :

Ter limen tetigi, ter sum revocatus, et ipse,
Indulgens animo, pes mihi tardus erat.
Sæpè valedicto, rursùs sum multa locutus,
Et quasi discedens oscula summa dedi.

Ita similiter Dominus dat extremum *vale*, surgit et vult abire; manet stans, sermonem suum resumit, et prolongat usque ad caput 18.

Petes 1° quis sit sensus verborum Christi, Joan. 15, v. 13 : *Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.*

Resp. Aliqui hìc interserunt particulam, *quàm*, et legunt : *Quàm ut animam suam ponat*, etc., sed malè :

nam tunc propter præcedentem particulam *hác*, sensus est omninò falsus, scilicet hic : *Majorem hác meâ dilectione quâ pro vobis morior, dilectionem nemo habet quàm ut* (id est, nisi qui) *animam suam ponat* (id est, qui vitam suam ponit, vel qui moritur) *pro amicis suis.* Adeòque sequeretur quòd qui moritur pro amico suo, magis ipsum diligat, quàm Christus nos dilexit moriendo pro nobis : hoc autem absolutissimè falsum est. Sensus igitur est : Nemo potest ostendere majorem amorem amico suo, quàm qui pro amico suo moritur.

Petes 2° quomodò capite citato, v. 15, dicat Christus : *Omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis,* et tamen capite sequenti, v. 12, asserat : *Adhuc multa habeo vobis dicere; sed non potestis portare modò.*

Ad hoc respondent Euthymius, Estius ac alii quòd Christus apostolis suis omnia nota fecerit, quæ à Patre sciebat tanquàm legatus, sive omnia quæ audiverat à Patre ipsis notificanda. Sed cùm audivisset à Patre ipsis notificanda quæ sequuntur, et quæ notificavit post resurrectionem, meliùs respondet S. Aug., tract. 86 in Joan., quòd τὸ *nota feci*, debeat intelligi : *Nota feci, et facturus sum* eodem ferè sensu quo dicitur Psal. 21 : *Foderunt manus meas,* pro, fossuri sunt.

Quæstio III.

De quâ claritate loquatur Christus Joan. 17, v. 24.

Loco citato ita loquitur Dominus : *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum; ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi; quia dilexisti me ante constitutionem mundi.* Præcipua difficultas hìc est an Christus loquatur de claritate naturæ divinæ an humanæ.

Resp. et dico 1° : Loquitur Dominus de claritate naturæ divinæ.

Probatur, quia loquitur de visione beatificâ, nam dicit : *Volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum : ut videant claritatem meam,* id est, gloriam meam, in cujus visione beatitudo consistit; atqui beatitudo consistit in visione naturæ divinæ; ergo, etc.

Dices : Christus loquitur de claritate quam Pater illi dedit, quia dilexit eum : atqui Pater non dat Filio claritatem divinæ naturæ, quia illum diligit, sed quia illum gignit; ergo non loquitur de claritate divinæ naturæ.

Resp. Neg. conseq. Nam τὸ *quia dilexisti me* non est referendum ad τὸ *claritatem meam, quam dedisti mihi;* sed ad τὸ *volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum : ut videant claritatem meam.* Id est, volo, vel summè desidero, ut electos amicos meos æternâ beatitudine dones, quia me dilexisti ab æterno. Ideo ergo, quia dilexisti me ab æterno, cupio ut illis qui me diligunt, et quos ego diligo, ostendas claritatem meam, quam mihi dedisti.

Dico 2° : Potest etiam intelligi claritas utriusque naturæ divinæ scilicet et humanæ per unionem hypostaticam copulatæ, hoc sensu : *Ut videant claritatem meam,* seu gloriam meam, *quam dedisti mihi,* naturam meam divinam cum naturâ humanâ in eodem supposito copulando; *quia dilexisti me ante constitutionem mundi.* Videant ergo me Deum esse et hominem, et gloriam habere, tum divinitatis, tum humanitatis cum illâ copulatæ, excellentissimam. Nam ante mundi constitutionem et ab æterno decrevit Deus incarnationem; hujus verò tantæ gloriæ causa fuit maximus amor, non merita : neque enim Christus, antequàm naturam humanam assumpsisset, potuit habere merita, ut ex S. Augustino, Enchirid. cap. 36, docent theologi in tractatu de Incarnatione.

CAPUT XXVI.

Prolixo sermone finito, Christus cum undecim apostolis ivit trans torrentem Cedron ad montem Oliveti, et introivit in hortum Gethsemani. In hoc autem horto mœrore et horrore mortis afflictus, et angustiatus, sudavit sanguinem. Deinde osculo Judæ proditus, ac à satellitibus principum sacerdotum captus, ductus est ad Annam primùm, eumque mox misit Annas ligatum ad Caipham, coram quo examinatus, alapâ percussus, et condemnatus fuit. Interim Petrus, qui ipsum in domum Caiphæ secutus fuerat, ibidem tertiò ipsum negavit, Matth. 26 à v. 30 usque ad finem capitis; Marci 14, à v. 26 usque ad finem capitis. Item Lucæ 22, à v. 39 usque ad finem capitis; ac Joan. 18, à v. 1 usque ad 28.

Quæstio prima.

An Christus mortem timuerit, et sanguinem sudaverit.

Resp. affirmativè. Probatur prima pars ex Matth. 26, v. 38, ubi dicit discipulis suis : *Tristis est anima mea usque ad mortem.* Et Marci 14, v. 33, dicitur : *Et cœpit pavere et tædere.* Item verba orationis : *Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste,* apertè timorem mortis indicant.

Dices : S. Hilarius, lib. 10 de Trinit., dicit : *An ratione subsistit ut mori timuerit, qui omnem ab apostolis timorem propellens, ad gloriam eos est adhortatus martyrii?* Item D. Hieron., in cap. 26 Matth., ait : *Erubescant qui putant Salvatorem timuisse mortem, et passionis pavore dixisse : Pater, transeat à me calix iste.* Ergo juxta hos SS. Patres Christus non timuit mortem.

Resp. Neg. conseq. Quia Patres illi intelligendi sunt de timore coacto, qualis solet esse timor hominum; talis enim timor nullum in Christo habuit locum : nam sicut spontè suscepit mortem, ita etiam spontè suscepit horrorem, qui est mortis socius. *Nihil in Christo coactum consideratur,* ait Damascenus, lib. 3 de Fide, cap. 20, *sed omnia voluntaria, volens fame et siti, volens metu, volens morte affectus est.*

Probatur secunda pars, nempe quòd Christus in horto verum sudaverit sanguinem, 1° quia Lucas, cap. 22, v. 44, dicit : *Et factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.*

Prob. 2 ex SS. Patribus. Augustinus, lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 4, ait : *Dixit sanè (Lucas) quod isti tacuerunt, et orantem ab angelo confortatum, et prolixiùs orantis sudorem fuisse sanguinem, et guttas de-*

currentes in terram. Idem affirmant Irenæus, lib. 3, cap. 32, Justinus in dialogo cum Tryphone, Hilarius, lib. 10 de Trinit., et Hieron., lib. 2 adversùs Pelagianos, dicens : *Tam vehementer Salvator orabat, ut guttæ sanguinis prorumperent.* Item S. Chrysost., hom. 64 in Matth., dicit Christum emisisse sudorem sanguineum, ne hæretici dicerent quòd tristitiam simulaverit.

Obj. 1° : Præcitatus Lucæ textus non est pars Scripturæ sacræ : nam in multis codicibus tum Græcis, tum Latinis deest, ut testatur S. Hilarius, lib. 10 de Trinit., dicens : « Nec sanè ignorandum nobis est, « et in Græcis, et in Latinis codicibus quamplurimis, « vel de adveniente angelo, vel de sudore sanguineo « nihil scriptum reperiri. » Idem testatur D Hieron., loco supra citato.

Resp. Neg. assumpt. Nam, quamvis illi Patres dicant id in multis exemplaribus non haberi, non negant tamen debere haberi; sed admittunt tanquàm veram partem Scripturæ; ut patet ex S. Hieron. supra citato, et ex S. Hilario infra citando.

Itaque cùm argumentum propositum sit purè negativum, inde non magis concludi potest quòd historia de sudore sanguineo non sit pars Scripturæ, quàm verba Lucæ 19, v. 41, ubi legimus : *Videns civitatem flevit super illam*, non sint pars ejusdem. Nam ut S. Epiphanius in Anchorato, num. 21, reflectit, in multis codicibus non habebantur illæ particulæ : *Flevit super illam*, quas tamen ipse ibidem dicit haberi in correctioribus codicibus; et ad probandum quòd istæ particulæ sint pars Scripturæ, adducit auctoritatem S. Irenæi, qui locum istum habet, lib. 1 contra hæreses, cap. 21. Putat autem S. Epiphanius illas particulas ex quodam scrupulo esse omissas ab aliquo Christiano, qui putabat quòd flere esset indignum Christo.

Idem ergo potuit hìc fieri ab illis qui putabant indignum esse Christo, adeò timere mortem ut sudaret sanguinem. In hâc opinione videtur fuisse S. Hilarius : Nam videns Scripturam habere quòd Christus verè sanguinem sudaverit, mavult admittere miraculum, quàm naturalem anxietatem usque ad sudorem sanguinis : Dicit enim, lib. 10 de Trinit. : *Sudorem Christi nemo infirmitati audebit deputare, quia contra naturam est sudare sanguinem. Nec infirmitas est quod potestas non secundùm naturæ consuetudinem gessit.*

Obj. 2° : Evangelista Lucas non dicit quòd sudor Christi esset sanguis, sed quòd esset *sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.* Per quæ verba significatur quòd foret similis guttis sanguinis; puta, quia guttæ sudoris erant crassæ, et tardè cadebant, sicut guttæ sanguinis sunt plerùmque crassæ, et tardè cadunt in terram. Unde Euthymius dicit : *Significat evangelista, non quòd sanguinem sudaverit, sed quòd crassos eduxerit Dominus sudores.*

Resp. Neg. assumpt. Quia particula *sicut* hìc potest significare rei veritatem, sicut particula, *quasi*, Joan. 1 : *Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti*, id est, verè unigeniti.

Potest etiam particula *sicut* significare similitudinem hoc modo : Factus est sudor ejus sanguineus similis guttis, quia guttatim decurrebat. Unde apud S. Irenæum, lib. 3, cap. 32, legimus sudàsse Christum globos sanguinis.

Potest etiam particula *sicut* significare Christum non sudàsse solum sanguinem, sed aliis humoribus permixtum, hoc modo : Factus est sudor ejus, non merus sanguis, sed similis crassis guttis sanguinis; quia sanguine erat permixtus.

Dico igitur finaliter cum Jansenio Gandensi non sic accipienda præcitata Lucæ verba, quasi dicere voluerit Dominum emisisse sudorem similem guttis sanguinis, ut ipse tamen sanguis non fuerit : nam si hoc significare voluisset, non erat ratio cur sanguinis potiùs quàm aliarum rerum liquidarum guttas meminisset. Ideò igitur meminit sanguinis in terram decurrentis, quia significare voluit sudorem decurrisse sanguineis guttis; idque adeò copiosè, ut in terram à Domino defluerent, cùm positis genibus Patrem supplex oraret.

Obj. 3° : Non est naturaliter possibile ut homo sudet sanguinem; ergo ille sudor non fuit sanguineus.

Resp. Neg. ant. Nam hoc esse naturaliter possibile, docent medici longâ dissertatione apud Calmet. Idem docet Aristoteles, lib. 3 de Historiâ animalium, cap. 19. Refert etiam Maldonatus, in cap. 26 Matth., quòd Parisiis homo robustus et benè valens, auditâ contra se mortis sententiâ, sudore sanguineo fuerit perfusus. Plura similia exempla narrant alii. Dici itaque optimè potest quòd sudor ille sanguineus in Christo fuerit naturalis, quia proveniebat ex incomprehensibili tristitiâ et anxietate, quâ cor ejus, non quidem coactè, sed spontè, ut supra reflexinus, erat oppressum.

Quæstio II.

Ubinam contigerint negationes Petri, et alapæ inflictio.

Dicit evangelista Joannes, cap. 18, v. 13, quòd Christus ex horto deductus fuerit ad Annam, deinde narrat primam negationem Petri, postea interrogationes pontificis, responsionem Christi, et inflictionem alapæ : et tunc statim subdit v. 24 : *Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.* Immediatè post subnectit duas alias negationes Petri : *Et statim*, ut prosequitur evangelista, v. 27, *gallus cantavit.* V. 28 : *Adducunt ergo Jesum à Caiphâ in prætorium.*

Ex hoc narrationis ordine videtur sequi quòd prima Petri negatio, et alapæ inflictio contigerint in domo Annæ; atque ita nonnulli antiqui putaverunt. Et quidem S. P. Aug. censet tres Petri negationes, et alapæ inflictionem contigisse in domo Annæ. Nam tract. 113 in Joan. ita scribit : « Cùm dixisset evan- « gelista quòd cum ligatum miserit Annas ad Caipham, « reversus est ad locum narrationis, ubi reliquerat « Petrum, ut explicaret quod in domo Annæ de trinâ « ejus negatione contigerat. » Item, lib. 3 de Cons. evang., cap. 6, ait : « Joannes incipit Petri tenta- « tionem dicere, et interponit quædam de contume- « liis Domini, et adjungit quòd inde missus est ad

« Caipham pontificem ; et inde recapitulat ut expli-« cet quam cœperat tentationem Petri in domo quò « primò adductus est, et redit ad ordinem, ubi osten-« dit quemadmodùm ductus sit Dominus ad Caipham. » Et infra : « His dictis (nempe verbis, quæ habentur « Joan. 18, v. 24), Joannes redit ad id quod cœpe-« rat de negatione Petri ; id est, ad eamdem domum, « ubi gesta sunt quæ narravit, et unde ad Caipham « missus est Jesus, ad quem ab initio ducebatur, sicut « dicit Matthæus. Commemoravit autem ista Joan-« nes, quæ interposuit, recapitulans de Petro, et ad « eam narrationem rediens, ita dicit, ut compleat « trinam negationem. »

S. Thomas, lect. 3 et 4 in cap. 18 Joan., etiam docet quòd saltem prima negatio Petri, et alapæ inflictio acciderint in domo Annæ. Cajetanus, teste Barradio, putat Petrum septies negâsse Christum ; partim in domo Annæ, ut scribit Joannes, et partim in domo Caiphæ, ut narrant tres alii evangelistæ. Euthymius verò putat Annam et Caipham habitâsse in eâdem domo, et sic dici posse à Joanne quòd tres Petri negationes contigerint in domo Annæ, et ab aliis evangelistis quòd contigerint in domo Caiphæ. Interim his omnibus non obstantibus, ad quæstionem propositam,

Resp. et dico : Tres Petri negationes et alapæ inflictio contigerunt in domo Caiphæ.

Probo 1° quia tres alii evangelistæ, nempe Lucas, Marcus, et præsertim Matthæus, apertè habent quòd Petrus Dominum tertiò negaverit in domo Caiphæ : atqui non negavit sæpiùs quàm ter, ut patebit ex quæst. seq. ; ergo, etc.

Prob. 2. Joannes apertè dicit omnia illa contigisse in domo pontificis ; atqui Caiphas erat pontifex, et non Annas, ut idem evangelista apertè dicit cap. 18, v. 13 : *Adduxerunt eum ad Annam primùm; erat enim socer Caiphæ, qui erat pontifex anni illius.* Et cap. 11, v. 49 : *Caiphas cùm esset pontifex anni illius.* Et v. 51 : *Cùm esset pontifex anni illius, prophetavit.* Ergo, etc.

Prob. maj., quia dicit cap. 18, v. 15 : *Discipulus autem ille erat notus pontifici, et introivit cum Jesu in atrium pontificis. Petrus autem stabat ad ostium foris.* V. 19 : *Pontifex ergo interrogavit Jesum de discipulis.* V. 22 : *Sic respondes pontifici?*

Obj. 1° : Joannes postquàm dixit Christum interrogatum de discipulis et doctrinâ, et alapâ percussum, Petrumque negâsse semel, statim subjicit hæc verba : *Et misit eum Annas ligatum ad Caipham.* Ergo quæ ante hæc verba narravit in domo Annæ facta sunt, non in domo Caiphæ.

Resp. Neg. conseq., quia loco citato ponitur, *misit*, pro, *miserat.* Sæpè enim in Scripturâ veteris Testamenti ponitur præteritum perfectum pro plus quàm perfecto, quia hoc carent Hebræi, ut Gen. 2, v. 18, item 31, v. 34; Exod. 4, v. 19; Baruch 1, v. 9; Jonæ 1, v. 5, etc. Idem contigit in novo Testamento, quia quando Græcè ponitur in aoristo primo, prout citato loco Joan. ponitur verbum, *mitto*, indifferens est ut intelligatur positum in perfecto, vel in plus quàm perfecto. Sic Joan. 18, v. 26, ponitur, *abscidit*, pro *absciderat;* Act. 7, v. 16, habetur, *emit*, pro, *emerat*, et ibidem et 5, ubi nos habemus : *Repromisit*; textus Syriacus habet : *Pollicitus fuerat.*

Dico itaque quòd Joannes præcitata verba subjecerit ad significandum, non tantùm duas ultimas negationes Petri, sed etiam primam contigisse in domo Caiphæ ; quasi diceret : Hæc quæ narrata sunt, in domo Caiphæ contigerunt ; nam Annas ligatum Dominum miserat ad Caipham pontificem. Unde ulteriùs istis verbis insinuavit Joannes Christum tantùm transeunter ad Annam ductum fuisse, et ibidem ferè nihil circa ipsum actum fuisse, eò quòd Annas, quia non erat summus pontifex, nihil voluerit de Christo statuere, sed ad pontificem Caipham protinùs judicandum miserit.

Obj. 2° auctoritatem S. Augustini supra allegatam.

Resp. S. Augustinum ita debuisse sentire, quia habebat codicem vitiosum : nam ubi moderni codices habent Joan. 18, v. 28 : *Adducunt ergo Jesum à Caiphâ in prætorium*, id est, in domum Pilati, codices Augustini habebant : *Adducunt ergo Jesum ad Caipham in prætorium ;* nam tract. 114 in Joan. Scripturam citat hoc modo : *Adducunt ergo Jesum ad Caipham in prætorium.* Ex quibus verbis ita ibidem discurrit S. doctor : « Ad Caipham quippe ab Annâ collegâ et so-« cero ejus dixerat (evangelista Joannes) missum. « Sed si ad Caipham, cur in prætorium? Quod nihil « aliud vult intelligi quàm ubi præses Pilatus habita-« bat. Aut igitur aliquâ urgente causâ de domo Annæ, « quò ad audiendum Jesum ambo convenerant, Cai-« phas perrexerat ad domum præsidis, et socero suo « Jesum reliquerat audiendum : aut in domo Caiphæ « prætorium Pilatus acceperat, et tanta domus erat, « ut seorsùm habitantem dominum suum, seorsùm « judicem ferret. » Cùm igitur Augustinus in suis codicibus non inveniret Christum examinatum, etc., in prætorio à Judæis, sed tantùm à Pilato, necessariò debuit concludere examinatum, alapâ percussum, et à Petro ter negatum fuisse in domo Annæ, et Joannem per pontificem etiam intelligere Annam ; quia licèt hic non esset summus pontifex, erat tamen unus ex summis sacerdotibus, seu ex simplicibus pontificibus. Atverò cùm vera et genuina Scriptura non habeat : *Ad Caipham in prætorium*, sed : *A Caiphâ in prætorium*, omninò ex opposito inde concludendum et inferendum est ; nempè Christum non in domo Annæ, sed in domo Caiphæ examinatum, alapâ percussum, et ter à Petro negatum fuisse. Et haud dubiè etiam ita ex verbis Scripturæ Augustinus conclusisset, si nostros codices habuisset.

Petes quis fuerit ille discipulus notus pontifici, qui, ut Joannes ait, introduxit Petrum.

Nonnulli existimant fuisse Joannem evangelistam, eumque pontifici charum fuisse ob generis nobilitatem. Sed hæc opinio non subsistit; nam cùm juxta Evangelium Joannes piscator fuerit, non videtur fuisse nobilis ; deinde Joannes ab initio semper secutus est Christum ; adeòque non fuit pontifici, jurato Christi

hosti, ita familiaris ut ob ejus respectum ancilla ostiaria intromisisset Petrum. Probabilius igitur est fuisse aliquem spectabilem virum Jerosolymitanum, qui erat discipulus Christi, sed occultus propter metum Judæorum; quales etiam fuerunt Nicodemus, Joseph ab Arimathæâ et alii.

Quæstio III.

Quomodò negationes Petri contigerint: et quomodò Christus eum respexerit.

Cùm evangelistæ negationes Petri ita diversimodè narrent, ut videantur plures quàm tres fuisse, illarum ordinem hìc subjiciemus, et eo modo disponemus, quo S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 6, easdem disposuit.

Petrus ingressus atrium pontificis immiscuit se servis et ministris, et sedens ad ignem calefaciebat se. Tunc ancilla ostiaria, quæ ipsum intromiserat, cùm illum benè respexisset, et *ad lumen fuisset intuita*, ut habet Lucas, interrogavit eum, ait Joannes, dubitans: *Numquid et tu ex discipulis es hominis istius?* Deinde idem confirmavit, secundùm Matthæum et Marcum, dicens: *Et tu cum Jesu Galilæo eras.* Secundùm Lucam verò: *Et hic cum illo erat.* Tunc Petrus primâ vice negavit, et mentitus est dicens se Christum non novisse.

Mox Petrus timore perculsus exivit foràs, non extra domum, sed *ante atrium*, ut habet Marcus. Tunc gallus primum cantum edidit, quem Petrus fortè non audivit, aut non satis reflexit, aut non est recordatus prædictionis.

Tunc ergo *exeunte illo januam*, ut dicit Matthæus, *vidit eum alia ancilla*, quæ dixit circumstantibus: *Et hic erat cum Jesu Nazareno.* Petrus autem mox reversus est in atrium, vel ne videretur fugisse, vel frigoris impatiens, vel ut videret quid de Christo fieret. *Posteaquàm* ergo Petrus *rediit*, ait S. Aug., loco supra citato, *dixerunt ei ancilla, et ille alius, quem Lucas commemorat: Numquid et tu ex discipulis ejus es?* Joan. 18, v. 25. Fortè etiam idem dixerunt quidam alii circumstantes. Tunc Petrus pro secundâ vice negavit et quidem *cum juramento*, ut ait Matthæus.

Et post pusillum, inquit Marcus, id est, *intervallo facto quasi horæ unius*, ut ait Lucas, *alius quidam affirmabat, dicens: Verè et hic cum illo erat: nam et Galilæus est.* Hunc secuti sunt alii qui astabant, ut habent Matthæus et Marcus, et dixerunt: *Verè et tu ex illis es: nam et loquela tua manifestum te facit.* Ille verò alius, seu unus, de quo loquitur Lucas, juxta S. Augustinum, probabiliter fuit cognatus Malchi, qui, ut refert Joannes, dixit: *Nonne ego te vidi in horto cum illo?* Post hanc autem interrogationem, quæ ab illo uno, et ab aliis astantibus facta est, Petrus pro tertiâ vice negavit; et, ut dicit Matthæus, *cœpit detestari*, non ipsum Christum; sed ut habet textus græcus, et etiam Marcus, *anathematizare, et jurare: quia nescio hominem istum quem dicitis.* Incœpit itaque seipsum exsecrare, sibi mala imprecari, v. g.: *Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat*, aliaque similia juramenta imprecatoria pronuntiare; et sic tam imprecatorio quàm assertorio juramento affirmavit se non novisse istum hominem. His à Petro dictis, imò *adhùc illo loquente cantavit gallus*, ut dicit Lucas, cap. 22, v. 60.

Pergit Lucas, et subjungit, v. 61: *Et conversus Dominus respexit Petrum.* Cùm tunc Petrus esset infra foris, *in atrio deorsùm*, ut habet Marcus, ubi erant famuli; Christus verò foret supra intùs in concilio, ubi erant principes sacerdotum et seniores congregati cum pontifice, dicendum est quòd Dominus non corporalibus, sed spiritualibus misericordiæ suæ oculis Petrum respexerit; uti docet S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 6, item lib. de Gratiâ Christi, cap. 45, ubi explicans energiam, et virtutem intrinsecam gratiæ efficacis hujus statûs naturæ lapsæ, et ostendens quòd non tantùm moveat, sed etiam infallibiliter producat effectum, ita loquitur: « Quod scriptum est: « *Respexit* eum *Dominus;* intùs actum est, in mente « actum est, in voluntate actum est. Misericordiâ Do« minus latenter subvenit; cor tetigit, memoriam re« vocavit, interiore gratiâ suâ visitavit Petrum, interio« ris hominis usque ad exteriores lacrymas movit et « produxit affectum. Ecce quemadmodùm Deus adju« vando adest voluntatibus et actionibus nostris: ecce « quemadmodùm et velle et operari operatur in nobis. » Quòd Dominus spiritualibus oculis respexerit Petrum, etiam docent S. Ambros., lib. 10 in Lucam; Leo, serm. 3 de Passione; Beda et plurimi alii.

Obj. 1°: Christus dicitur conversus, dùm Petrum respexit; atqui non est conversus spiritualiter, quia non erat animo aversus à Petro; ergo conversus est corporaliter ipso vultu.

Resp. Neg. conseq. Nam, licèt non esset animo aversus à Petro, in quantum non omne internum auxilium ei subtraxerat, seu illum non penitùs deseruerat; tamen, hoc non obstante, rectè dicitur conversus esse spiritualiter ad Petrum, quia dedit ipsi auxilium efficax, ut de peccatis perpetratis doleret; « atque ita « misericorditer Domino respiciente pœniteret eum, « et salubriter fleret, sicut quotidiè dicimus: *Domine,* « *respice in me...* Et sicut dictum est: *Respice et exaudi* « *me, et convertere, Domine, et libera animam meam;* « ita dictum arbitror: *Conversus Dominus respexit Pe*« *trum,* » inquit S. Augustinus, loco supra citato, de Cons. evangelistarum.

Obj. 2°: Potuit Christus Petrum respicere per fenestram, unde in atrium patebat prospectus, ut dicit Tirinus; vel potiùs, ut putat à Lapide, in cap. 26 Matth., tunc dissolutum erat concilium, et Christus relictus erat in manibus militum, et ab ipsis fortè reducebatur in atrium inferius, ubi erat Petrus.

Resp. ista omnia non esse nisi meras conjecturas. Deinde Christus erat tam arctè ligatus, et hostibus adeò circumseptus, ut non potuerit respicere per fenestram et hoc præsertim de nocte. Deinde non est vero simile quod famuli et ancillæ, cum quibus erat Petrus *in atrio deorsùm*, ut dicit Marcus, habuerint liberum aspectum in atrium superius, sive in atrium concilii pontificii.

Quòd autem, finito concilio, Christus fuerit ductus in atrium inferius, ex Evangelio nequaquàm colligi-

tur, sed potiùs contrarium : nam Matthæus et Marcus habent quòd pronuntiatâ sententiâ : *Reus est mortis*, cœperint ipsum conspuere, faciem ejus velare, etc., quod videntur fecisse in eodem loco, aut saltem in loco ubi Petrus non erat : *Petrus* enim *sedebat foris*, inquit Matthæus, cap. 26, v. 69.

QUÆSTIO IV.

Quandonam cætera contigerint, quæ in domo Caiphæ acta sunt.

Resp. et dico : Satis certum est quòd trina negatio Petri contigerit ipsâ nocte quâ Christus captus est ; nam absoluta fuit, antequàm gallus secundò cantavit ; sed dubium est an falsa testimonia adversus Christum adducta, an adjuratio à Caiphâ facta, etc., contigerint illâ nocte, an postridiè manè.

Ratio dubitandi est quia Matthæus et Marcus narrant illa ante negationem Petri, Lucas verò illa narrat post negationem Petri, et quidem dicit ea contigisse manè : nam cap. 22, v. 66, ita habet : *Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ, et duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis.*

Ad hoc dubium à Lapide, in cap. 26 Matth., v. 66, respondet hoc modo : Nonnulli putant hæc contigisse post negationem Petri, transactâ nocte, mane sequentis diei. Id enim videtur dicere Lucas, cap. 22, v. 66. Idem enim hoc esse examen Matthæi cum illo Lucæ apparet, si quis utrumque conferat. Quare censent hic in Matthæo esse hysterologiam ; omnia enim à v. 59 hucusque dicta esse per anticipationem, ac ponenda cap. seq., v. 1. Ita S. August., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 7, Maldonatus et aliqui alii.

Meliùs sentiunt alii cum Jansenio hæc omnia à Matthæo recto ordine poni, ac statim post captivitatem Christi, paulò post mediam noctem, statim ut Christus captivus adductus est ad Caipham contigisse. Duplex enim fuit concilium principum contra Christum, ac bis in concilio Christus rogatus et examinatus fuit an ipse esset Christus ; scilicet primò nocte, de quo hìc ; secundò postero mane, de quo Lucas, cap. 22, v. 66. Nocte enim post Christi examen et confessionem facta est illusio et colaphizatio Christi, de quâ versu sequenti, ut patet ex aliis evangelistis. Verùm quia nocte non omnes senatores aderant, hinc rursùm Caiphas coegit concilium generale, ad quod omnes convocavit, ut ab eo Christus damnaretur. Unde in eo Christus quasi pertinax, blasphemus et reus majestatis tam divinæ, quòd se filium Dei dixisset ; quàm humanæ, quòd se Christum regem asseruisset, omnium voce damnatus, ac Pilato præsidi traditus est, ut reipsà eum damnaret et in crucem ageret. Manè ergo fuit concilium magnum, ut ait Marcus (cap. 15, v. 1), id est, summum quod *Sanedrim* dicebatur. Ita à Lapide.

Ordo rei gestæ hìc ab à Lapide descriptus videtur verus, et valdè naturalis, scilicet quòd Christus fuerit de nocte interrogatus, accusatus, etc., ut narrant Matthæus et Marcus, et manè iterùm de novo (fortè majori concilio convocato) interrogatus et condemnatus, ut narrat S. Lucas. Sed verum non est quòd S. Augustinus sit illi ordini contrarius ; nam verba ejus loco ab à Lapide citato sunt hæc : « Nocte intelligimus per falsos testes actum esse cum Domino, « quod breviter commemoraverunt Matthæus et Mar- « cus, Lucas tacuit, qui enarravit quæ circa manè « gesta sunt. »

CAPUT XXVII.

Christus à concilio Judæorum jam condemnatus, e domo Caiphæ ducitur ad prætorium Pilati. Quod videns Judas, et culpam agnoscens, fatetur coram principibus sacerdotum se tradidisse sanguinem justum, et, projectis argenteis in templo, laqueo se suspendit. Judæi autem Christum de variis apud Pilatum accusant. Pilatus verò, licèt multùm laborâsset, ut innocentem Dominum à morte liberaret, tandem nimis vexatus, et quasi invitus sententiam mortis in Christum tulit. Matth. 27, à v. 1 usque ad 27 ; Marci 15, à v. 1 usque ad 16 ; Lucæ 23, à v. 1 usque ad 26 ; Joan. 18, à v. 28 usque ad v. 17 cap. 19.

QUÆSTIO PRIMA.

Quandonam Judas se suspenderit.

Resp. et dico : Judas vero similiùs se suspendit illo die manè, quo Christus Dominus Pontio Pilato à Judæis traditus fuit.

Prob. ex contextu Evangelii Matth. 27, v. 2, ubi ita habetur : *Et vinctum adduxerunt eum* (Jesum), *et tradiderunt Pontio Pilato præsidi.* V. 3 : *Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset..., retulit triginta argenteos principibus sacerdotum.* Ex quibus verbis manifestum est quòd Judas retulerit triginta argenteos, dùm vidit Jesum traditum esse Pontio Pilato ; atqui ex versu 4 et 5 etiam manifestum est quòd statim dùm principes sacerdotum argenteos recipere nolebant, eosdem in templo projecerit, et tunc desperabundus abierit, ac laqueo se suspenderit ; ergo se suspendit eodem mane quo Christus Pontio Pilato à Judæis traditus fuit.

Confirmatur. Evangelista non dicit : *Tunc videns Judas quod mortuus esset*, nempe Christus, sed : *Quòd damnatus est*, sive condemnatus à principibus sacerdotum, utpote jam Pilato traditus ; ergo ex toto contextu evidens videtur quòd Judas se suspenderit, dùm vidit seu novit quòd Christus in concilio principum sacerdotum declaratus esset reus mortis, et ductus ad Pilatum, ut hic sacerdotum sententiam suâ sententiâ et executione ratam faceret.

Prob. 2° ex S. P. Aug., in Psal. 108, ad illa verba : *Fiant dies ejus pauci*, dicente : *Pauci fuerunt dies apostolatûs Judæ, quoniam ante passionem Domini scelere ipsius, et morte consumpti sunt.* Item S. Leo, serm. de Passione, dicit : *Prius Judas in desperationem transiit, quàm Sacramentum Christus generalis redemptionis impleret.*

Obj. 1° : Matthæus dicit quòd Judas retulerit triginta argenteos ad principes sacerdotum, et deinde eosdem projecerit in templo ; atqui hoc non fecit eodem mane

quo Christus traditus est Pilato; ergo nec eodem mane se suspendit.

Prob. min., quia principes sacerdotum non erant tunc in templo : nam erant nimiùm occupati prosequendo mortem Christi coram Pilato, ut patet ex toto contextu Evangelii ; ergo, etc.

Resp. Neg. min. ac conseq. et ad ejus probationem dico Matthæum non asserere quòd Judas adierit principes sacerdotum existentes in templo ; potuit enim ipsos alibi congregatos adivisse, et responso eorum in desperationem actus accurrisse ad templum, et ibi ante pedes ministrorum templi velut in gazophylacium reponendos, argenteos projecisse.

Fieri etiam potuit, ut ex principibus sacerdotum et senioribus aliqui, ob necessitatem sacrificiorum, relicto concilio, in quo de Jesu perdendo tractabatur, ad templum abierint, apud quos acta sint, quæ de Judâ hìc narrantur. Ita Estius.

Obj. 2° : Dicit evangelista consequenter quòd illâ pecuniâ emerint agrum figuli ; atqui inde non sequitur quòd emerint eodem die ; ergo, etc.

Resp. Neg. conseq. Disparitas est quòd emptionem agri tantùm narret per quamdam connexionem quam habet cum præcedentibus : unde etiamsi Judæ suspendium narraret post resurrectionem Christi, adhùc non sequeretur quòd eodem die quo Judas se suspendit, emptus fuisset ager figuli. Atverò in nostro casu dat rationem cur Judas desperaverit, scilicet quia videbat Christum esse condemnatum : quæ ratio locum non habuisset, si tantùm post mortem Christi desperâsset.

Quæstio II.

An Matth. 27, v. 9, rectè citetur Jeremias.

Postquàm Matthæus narrâsset quòd principes sacerdotum noluerint triginta argenteos, à Judâ in templo projectos, mittere in corbonam, seu in gazophylacium, eò quòd esset pretium sanguinis, statim subjungit quòd ex illis emerint agrum in sepulturam peregrinorum ; et deinde addit : *Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt à filiis Israel ; et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.* Verba ista apud Jeremiam nusquàm leguntur, sed inveniuntur apud Zachariam, cap. 11, v. 12. Unde putaverunt aliqui nomen Jeremiæ ab initio non fuisse positum, quia plures codices Græci nomen Jeremiæ non habent, sed tantùm simpliciter : *Quod dictum est per Prophetam*, qui utique intelligitur Zacharias. Verùm hanc solutionem non approbat S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 7, dicens : « Sed utatur istâ defensione, cui placet ; mihi « cur non placeat hæc causa est, quia et plures codi- « ces habent Jeremiæ nomen ; et qui diligentiùs in « Græcis exemplaribus Evangelium consideraverunt, « in antiquioribus Græcis ita se perhibent invenisse ; « et nulla fuit causa cur adderetur hoc nomen, ut « mendositas fieret. Cur autem de nonnullis codici- « bus tolleretur, fuit utique causa, ut hoc audax imperitia faceret, cùm turbaretur quæstione, quòd « hoc testimonium apud Jeremiam non inveniretur. »

Deinde dat aliam ipse ibidem solutionem, scilicet quòd citetur Jeremias pro Zachariâ, ut informaret nos Dominus, « tantam verborum suorum inter prophetas « esse concordiam, ut non absurdè, imò congruentis- « simè etiam Jeremiæ deputaremus quod per Zacha- « riam dictum reperiremus. Si enim hodiè quisquam « volens alicujus verba indicare, dicat nomen alterius, « à quo dicta sunt, qui tamen sit amicissimus et fami- « liaritate conjunctissimus illi, cujus verba dicere vo- « luit ; et continuò recordatus alium pro alio se dixisse, « ita se colligat atque corrigat, ut tamen dicat : Benè « dixi ; quid aliud intuens, nisi tantam inter ambos « esse concordiam, inter illum scilicet, cujus verba « dicere voluit, et alium cujus ei nomen pro illius no- « mine occurrit, ut tale sit hoc istum dixisse, quale si « ille dixisset ? Quantò magis de prophetis sanctis in- « telligendum et maximè commendandum fuit, ut om- « nium libros tanquàm unius unum librum accipere- « mus : in quo nulla rerum discrepantia crederetur, « sicut nulla inveniretur, et in quo major esset con- « stantia veritatis, quàm si omnia illa unus homo quam- « libet doctissimus loqueretur ! »

Interim huic solutioni non inhærens subjungit unam aliam, dicens : « Est et alia causa cur hoc nomen Je- « remiæ in testimonio Zachariæ sit manere permis- « sum, vel potiùs sancti Spiritûs auctoritate præceptum « sit. Est apud Jeremiam quòd emerit agrum à filio « fratris sui, et dederit ei argentum, non quidem sub « hoc nomine pretii, quod positum est apud Zacha- « riam, triginta argenteis, verùmtamen agri emptio « non est apud Zachariam. Quod autem per prophetiam « de triginta argenteis ad hoc interpretatus sit evan- « gelista, quo modo de Domino completum est, ut hoc « esset pretium ejus, manifestum est ; sed ad hoc per- « tinere etiam illud de agro empto, quod Jeremias « dicit, hinc potuit mysticè significari, ut non hìc Za- « chariæ nomen poneretur, qui dicit triginta argenteis, « sed Jeremiæ, qui dicit de agro empto, ut lecto « Evangelio, atque invento nomine Jeremiæ, lecto « autem Jeremiâ, et non invento testimonio de tri- « ginta argenteis, invento tamen de agro empto, ad- « moneatur lector utramque conferre, et inde sensum « enodare prophetiæ, quomodò pertineat ad hoc quod « in Domino impletum est. » Hæc ultima Augustini « solutio omnium videtur optima : unde

Resp. et dico : Matthæus loco præcitato refert sensum Scripturæ, quem desumpsit partim ex Jeremiâ et partim ex Zachariâ. Unde cùm Zacharias, cap. 11, de pretio mentionem faciat, nihil de agro empto, vel de eo quòd istud Dominus constituerit ; Jeremias verò, cap. 32, nihil de pretio appretiati, sed de agro empto, et quòd hoc esset *verbum*, id est, voluntas et constitutio Domini ; Matthæus utramque prophetiam in unam conjunxit, et uni prophetæ attribuit quod ex duobus desumpserat.

Probatur, quia juxta S. Hieron., in cap. 3 Malachiæ, Marcus, cap. 1, duo testimonia, Malachiæ scilicet et Isaiæ, sub unius prophetæ (nimirùm Isaiæ) sermone

contexuit; id est, uni attribuit quod duo scripserunt : ergo etiam dici potest quòd Matthæus soli Jeremiæ attribuat, quod partim ex ipso, et partim ex Zachariâ desumpsit. Nam, ut benè reflectit Natalis Alexander in cap. 27 Matth., illud usitatum est, ut cùm verba aut testimonia duorum sunt, aut, altero omisso, alter tantùm nominetur; aut totum testimonium quasi unius tantùm esse significetur. Prioris exemplum, inquit auctor mox citatus, est Marci 1, v. 2 et 3, ubi prior testimonii pars Malachiæ est, posterior Isaiæ; et tamen, omisso Malachiâ, unus nominatur Isaias : posterioris Matth. 21, v. 5, ubi testimoniis duorum prophetarum connexis, dicitur tamen scriptum per prophetam. Quod de pretio hìc dicitur, est ex Zachariâ, quod de agro empto, ex Jeremiâ. Ita Natalis Alexander.

Obj. 1° : Emptio agri de quo agitur Jerem. 32, non fuit figura emptionis agri figuli, de quo agitur in Evangelio; ergo non videtur rectè citari Jeremias.

Prob. ant., quia ager Jeremiæ emptus fuit septem stateribus et decem argenteis, ager verò figuli emptus est triginta argenteis; atqui triginta argentei, ut habet P. Bukentop in Dictionario scripturistico, faciunt triginta medios patacones nostrates; et septem stateres ac decem argentei tantùm faciunt septemdecim medios patacones : ergo, cùm ager Jeremiæ multò minori pretio emptus fuerit quàm ager figuli, non potuit illa emptio esse figura emptionis, de quâ agitur in Evangelio.

Resp. Neg. ant. Nam factum Jeremiæ 32, ubi legitur agrum numerato pretio emisse, reverà gessit quamdam figuram illius, quod Matth. 27 de emptione agri figuli narratur. Quantùm autem ad pretium attinet, dico circa hoc inter se non convenire auctores : nam de valore pecuniæ Judæorum hodiedùm ferè tot sunt sententiæ, quot capita. Interim dato quòd ager Jeremiæ multò minori pretio fuerit emptus quàm ager figuli, indè nihil sequitur contra resolutionem nostram, quia ad figuram non requiritur omnimoda convenientia cum re figuratâ. Sic omnes admittunt quòd patriarcha Joseph, à fratribus venditus Ismaelitis, fuerit figura Christi à Judâ venditi principibus sacerdotum; et tamen de Joseph Gen. 37, 28, dicitur : *Vendiderunt eum Ismaelitis viginti argenteis*, ubi tamen Christus fuit venditus triginta.

Deinde pretium agri figuli Matthæus non desumpsit ex Jeremiâ, sed ex Zachariâ; nam, ut supra diximus, utramque prophetiam in unam conjunxit, et uni prophetæ attribuit quod duo scripserunt. Videtur autem citâsse Jeremiam potiùs quàm Zachariam, quia ad intentum ejus magis faciebat emptio agri figuli in facto Jeremiæ præfigurata, quàm ejus pretium in Zachariâ determinatum. Quemadmodùm igitur Marcus, cap. 1, solum Isaiam nominavit, quia hic clariùs prædicationem Joannis Baptistæ descripsit, et consequenter prophetia Isaiæ magis ad ejus intentum faciebat quàm prophetia Malachiæ; ita similiter ob eamdem ferè rationem solum Jeremiam videtur citâsse Matthæus, cap. 27.

Obj. 2° : S. Hieron., in cap. 27 Matth., dicit evangelistam desumpsisse verba supra citata ex libro quodam apocrypho; nam ibidem ita scribit : *Legi nuper in quodam Hebraico volumine quod Nazarenæ sectæ mihi Hebræus obtulit, Jeremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi.* Ergo Matthæus citando Jeremiam, non respexit ad ejus factum de quo agitur cap. 32.

Resp. Neg. ant., quia S. Hieron. quidem hoc refert, sed non admittit, è contra illud totum rejicit, dùm statim subjungit : *Tamen mihi videtur magis de Zachariâ sumptum testimonium ; evangelistarum et apostolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermisso, sensus tantùm de veteri Testamento proferunt in exemplum.* Non tamen his verbis negat S. Hieron. partim etiam ex Jeremiâ desumptum ; quia τὸ *magis* non excludit autographum Jeremiæ, sed tantùm illud apocryphum, de quo egerat.

Petes 1° an non possit dici testimonium à Matthæo citatum, quondam in Jeremiâ quidem fuisse, sed jam non ampliùs exstare, sicut non ampliùs exstant illæ descriptiones ejusdem Jeremiæ, de quibus fit mentio lib. 2 Machab., cap. 2.

Resp. negativè; nam, licèt hæc solutio facilè tollat difficultatem, quæ hìc movetur, tamen quia sine ullo fundamento excogitata est, ideò non videtur admittenda. Ac proindè resolutioni supra datæ adhærendum potiùs esse puto, quàm huic conjecturæ.

Petes 2° de quo sermone agatur Joan. 18, v. 32, ubi dicitur : *Ut sermo Jesu impleretur, quem dixit, significans quâ morte esset moriturus.*

Resp. cum Estio : Videtur intelligi sermo quem dixit Matth. 20, ubi apostolis prædixit : *Et tradent eum* (filium hominis) *gentibus ad illudendum, flagellandum et crucifigendum.* Locum hunc ad marginem annotatum communiter habent Biblia. Quidam verba Joannis referunt ad illud, quod Christus apud hunc evangelistam, cap. 12, v. 32, dixit : *Ego, si exaltatus fuero à terrâ, omnia traham ad meipsum.* Et hi dicunt Judæis non licuisse crucifigere, sed lapidare, et alio genere mortis afficere secundùm legem. Sed cùm Judæi generaliter dixerint Pilato : *Nobis non licet interficere quemquam*, ipsorum verba quoque generaliter, seu de quocumque mortis genere intelligenda videntur, uti observat S. P. Aug., tract. 114 in Joan.

Ex eo autem quòd Judæi Pilato dixerint se non habere potestatem quemquam occidendi, evenit ut sermo Christi impleretur, quem dixerat Matth. 20, significans quâ morte esset moriturus. Nam, quia Judæi ad postulata Pilati noluerunt Christum secundùm suam legem judicare, ideò Pilatus tandem ab ipsis nimis vexatus sententiam mortis in Dominum tulit; et milites Romani eum crucifixerunt, et sic sermo quem Christus de suâ morte prædixerat, impletus fuit.

QUÆSTIO III.

An diabolus uxorem Pilati terrefecerit, an angelus.

Dùm Pilatus sedebat pro tribunali, ut refert Matthæus, cap. 27, v. 19, *misit ad eum uxor ejus dicens : Nihil tibi, et justo illi : multa enim passa sum hodiè*

per visum propter eum. S. Cyprianus, serm. de Passione (si tamen hic sermo sit ipsius), Dionysius Carthusianus, Rabanus, et nonnulli alii existimant diabolum terruisse uxorem Pilati. Unde et ven. Beda in Matth. dicit : « Hâc vice, non antea, se intellexit diabolus « per Christi mortem nudandum, et spolia humani « generis amissurum : ideò satagebat per mulierem, « per quam spolia mortis invaserat, Christum eripere « de manibus Judæorum. »

Meliùs tamen dicendum est cum S. Hieron., Chrysost., Hilario, Ambros., lib. 10 in Lucam, Barradio et aliis communiter, somnium hoc fuisse immissum à Deo, sive à bono angelo.

Prob. 1° quia diabolus paulò ante ignorabat Christum esse redemptorem mundi, dùm scilicet misit in cor Judæ, ut dicit Joannes, cap. 13, ut traderet eum : ergo hoc adhuc ignorabat; nam nullum omninò signum intercesserat, ex quo ignorantiam suam deponere potuisset.

Prob. 2°, quia si diabolus voluisset liberare Christum, potiùs terruisset Judæos quàm uxorem Pilati, quia totum ab ipsis dependebat. Jam verò Judæos nullo modo terruit, sed potiùs ad scelus instigare perrexit ; ergo, etc.

Dices : Quare ergo Deus voluit terrere illam mulierem?

Resp. : Ut daret testimonium innocentiæ Christi. Fortè etiam ut illam ad salutem provocaret. Unde Theophylactus dicit : *Providentiæ opus somnium factum, non ut absolvatur Christus, sed ut servetur uxor.*

CAPUT XXVIII.

Christus à Pilato morti adjudicatus, ad montem Calvariæ, crucem suis humeris gestans, perducitur, ibique inter duos latrones crucifigitur. Milites partiuntur coram ipso vestimenta ejus. Populus verò spectans, pontifices et unus latronum ei insultabant, variaque exprobrabant. Interim dùm hæc fiebant, ab horâ sextâ, quâ crucifigebatur, factæ sunt tenebræ usque ad horam nonam, circa quam Christus mortuus fuit. Ipso autem mortuo, velum templi scissum est, terra insolenti ac stupendo motu concussa est, et monumenta aperta sunt, etc. Matth. 27, à v. 31 usque ad finem capitis; Marci 15, v. 20 et seqq. ; Lucæ 23, v. 26 et seqq. ; Joan. 19, à v. 16 usque ad finem capitis.

QUÆSTIO PRIMA.

An milites super omnes Christi vestes miserint sortem.

Resp. negativè, quia sortem miserunt super solam tunicam, reliquas verò vestes diviserunt inter se, prout apertè constat ex Joan. 19, v. 23, ubi dicitur : *Milites ergo cùm crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus, (et fecerunt quatuor partes : unicuique militi partem) et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.* V. 24 : *Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illâ cujus sit. Ut Scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi, et in vestem meam miserunt sortem.*

Ad hoc ulteriùs probandum, et argumenta in contrarium dissolvenda sufficiunt hæc verba Augustini, tract. 118 in Joan. : « Sic locutus est (evangelista) ut « de cæteris vestimentis nullam sortem missam esse « videamus, sed de tunicâ quam simul cum cæteris « acceperunt, sed non similiter diviserunt... Apparet « itaque in aliis vestibus æquales eos habuisse partes, « ut sortiri necesse non fuerit : in illâ verò unâ non eos « habere potuisse singulas partes, nisi scinderetur, ut « pannos ejus inutiliter tollerent; quod ne facerent, « ad unum eam pervenire sortitione maluerunt. Hu« jus evangelistæ narrationi consonat etiam prophe« ticum testimonium, quod et ipse continuò subjun« gens : *Ut Scriptura*, inquit, *impleretur*, *dicens : « Partiti sunt vestimenta mea sibi ; et super vestem « meam miserunt sortem.* Non enim ait, *sortiti* sed *par« titi :* nec ait, sortientes partiti sunt; sed in cæteris « vestimentis sortem omninò non nominans, postea « dixit : *Et in vestem meam miserunt sortem*, propter « illam reliquam tunicam. » Hactenùs S. Augustinus.

Post hæc S. doctor, soluturus argumenta in oppositum, ita pergit : « Matthæus dicendo : *Diviserunt « vestimenta ejus, sortem mittentes,* ad totam divi« sionem vestimentorum voluit intelligi etiam tuni« cam pertinere, de quâ sortem miserunt; quia uti« que omnes vestes dividendo, in quibus et illa fuit, « de ipsâ sortiti sunt. Tale est etiam quod ait Lucas, « *dividentes vestimenta ejus miserunt sortes :* dividentes « enim venerunt ad tunicam, de quâ facta est sortitio, « ut inter eos universa vestimentorum ejus divisio « compleretur. Quid autem interest utrùm dicatur, « *dividentes miserunt sortes*, quod ait Lucas ; an *divi« serunt sortem mittentes*, quod ait Matthæus? nisi « quòd Lucas dicendo *sortes*, pluralem pro singulari « numero posuit : quæ locutio Scripturis sanctis in« solita non est; quamvis nonnulli codices sortem « reperiantur habere, non sortes. Marcus itaque « solus videtur aliquam intulisse quæstionem; di« cendo enim, *mittentes sortem super eis, quis quid « tolleret*, tanquàm super omnibus vestimentis, non « super solâ tunicâ sors missa sit, locutus videtur. « Sed etiam hìc brevitas obscuritatem facit : sic enim « dictum est : *Mittentes sortem super eis*, ac si dice« retur : Mittentes sortem cùm dividerentur : quod et « factum est. Omnium quippe vestimentorum ejus di« visio completa non esset, nisi sorte claruisset quis « etiam illam tunicam tolleret, ut sic contentio divi« dentium finiretur, vel nulla potiùs oriretur. Quod « ergo ait : *Quis quid tolleret*, quandoquidem hoc sorti « deputatur, non ad omnia quæ divisa sunt vesti« menta referendum est : sors enim missa est quis « illam tunicam tolleret; de quâ quoniam narrare præ« termisit qualis fuerit, et quemadmodùm æqualibus « factis partibus, sola remanserit, quæ ne conscin« deretur, veniret in sortem; propterea positum est « quod ait : *Quis quid tolleret*, id est, quis eam tolle« ret : tanquàm si totum ita diceretur : Diviserunt « vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis « tunicam, quæ partibus æqualibus superfuerat, tolle-

« ret. » Ita S. Augustinus, cujus verbis hanc quæstionem hic resolvo, quia nemo meliùs ipso eam resolvit, nec etiam resolvere poterit.

QUÆSTIO II.

An uterque latro Christum blasphemaverit.

Varii Græci, ut Origenes, Chrysostomus, Theophylactus, Euthymius, et ex Latinis Hilarius, teste à Lapide, docent quòd uterque latro primò blasphemaverit; sed unus videns prodigia, quæ tempore crucifixionis Domini contingebant, resipuerit. Illos sequitur Barradius. Attamen

Resp. et dico: Probabilius est quòd tantùm unus blasphemaverit.

Prob. 1° ex Lucâ, qui cap. 23, v. 39, tantùm unum blasphemâsse narrat; dicit enim ibidem: *Unus autem de his qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum, dicens: Si tu es Christus, salvum fac temetipsum, et nos.* V. 40: *Respondens autem alter increpabat eum, dicens: Neque tu times Deum...* V. 42: *Et dicebat ad Jesum: Domine, memento meî, cùm veneris in regnum tuum.* Ergo evidens est quòd tantùm unus blasphemaverit: nam si uterque blasphemâsset, non fuisset ulla ratio cur Lucas unum duntaxat id fecisse commemorâsset.

Prob. 2°: Quia si bonus latro etiam blasphemâsset, non potuisset ita increpare socium suum; nec etiam potuisset Christo dicere: *Domine, memento meî*, etc., sed debuisset priùs petere veniam de suâ blasphemiâ. Jam autem apud nullum evangelistam legitur quòd de suâ blasphemiâ veniam petierit; ergo nec blasphemavit.

Prob. 3°: Quia, teste à Lapide, ita docent omnes penè Latini, scilicet D. Hieron., in cap. 27 Matth.; Ambros., lib. 10 in Lucam; S. Gregor., lib. 27 Moral. cap. 16; et S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist. cap. 16, ubi etiam solvit quæcumque ex Matthæo et Marco objici possunt, ut mox videbitur. Itaque

Obj. 1°: Matthæus, cap. 27, v. 41 et 42 narrat quòd principes sacerdotum, scribæ et seniores Christum blasphemantes dixerint: *Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere: si rex Israel est, descendat nunc de cruce...* V. 43: *Confidit in Deo: liberet nunc, si vult eum: dixit enim: Quia filius Dei sum.* Et tunc evangelista immediatè subjungit, v. 44: *Idipsum autem et latrones qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.* Similiter et Marcus, cap. 15, v. 32, in plurali dicit: *Et qui cum eo crucifixi erant, conviciabantur ei.* Ergo uterque latro blasphemavit.

Resp. Neg. conseq. Nam cùm verba blasphemiæ quæ narrat Matthæus, quoad sensum sint eadem cum illis quæ refert Lucas, et hic solum malum latronem ista verba dixisse asserat, dicendum est quòd unus tantùm Christum blasphemaverit: siquidem non est verisimile quòd malus latro bis eadem verba blasphemiæ protulerit, nempe primâ vice cum suo socio, et deinde secundâ vice solus. Itaque ad argumentum propositum respondeo cum S. Aug., loco supra citato « Matthæum et Marcum breviter perstringentes hunc « locum, pluralem numerum pro singulari posuisse. « Sic et in epistolâ ad Hebræos legimus, pluraliter « dictum: *Clauserunt ora leonum;* cùm solus Daniel « significari intelligatur. Et pluraliter dictum: *Secti « sunt*, cùm de solo Isaiâ tradatur. In Psalmo etiam « quod dictum est: *Astiterunt reges terræ; et principes « convenerunt in unum*, etc., pluralem numerum pro « singulari positum, in Actibus apostolorum (cap. 4, « v. 27) exponitur. Nam reges propter Herodem, prin- « cipes propter Pilatum intellexerunt, qui testimonium « ejusdem psalmi adhibuerunt. » Ita S. Augustinus.

Obj. 2°: Quamvis bonus latro non legatur egisse pœnitentiam de suis latrociniis, tamen inde non sequitur quòd eam non egerit: ergo similiter, licèt non legatur veniam petivisse de suâ blasphemiâ, inde concludi non potest quòd id non fecerit; ac proinde ratio in probatione secundâ allegata non subsistit.

Resp. Neg. suppositum antecedentis; nam quòd bonus latro de suis latrociniis pœnitentiam egerit, satis exprimitur à Lucâ, dùm refert quòd socium suum blasphemantem increpaverit, eique dixerit: *Neque tu times Deum... Et nos quidem justè; nam digna factis recipimus*, etc. Ex his enim verbis satis clarum est quòd bonus latro Deum timuerit, culpam suam agnoverit, et consequenter de latrociniis suis pœnitentiam egerit.

QUÆSTIO III.

An tenebræ quæ moriente Christo factæ sunt, fuerint per totum mundum.

Resp. affirmativè. Prob. 1° quia Matth. 27, v. 45 dicitur: *Tenebræ factæ sunt super universam terram.* Marci 15, v. 33: *Per totam terram.* Et Lucæ 23, v. 44: *In universam terram.* Atqui nullus textus, nulla ratio cogit nos illa verba accipere in aliquâ significatione impropriâ, ut patebit ex solutionibus argumentorum; ergo, etc.

Prob. 2° quia *obscuratus est sol*, ut habet Lucas, v. 45. Ergo tenebræ fuerunt per totum hemisphærium quod tunc sol illuminabat.

Prob. 3° Dominus totius mundi pro toto mundo patiebatur; ergo conveniebat ut tota terra obtenebraretur.

Obj. 1°: Non erat opus ut tenebræ essent in illis regionibus, in quibus Christus non erat notus; ergo fuerunt in solâ Palæstinâ, ut illic veritas prædicationis ejus et divinitatis istis miraculis confirmaretur.

Resp. Neg. ant. Nam cùm omnes gentes præparandæ essent ad recipiendum Evangelium, ob rationem in objectione allegatam æquè opus erat ut aliæ mundi partes obtenebrarentur ac Palæstina.

Obj. 2°: Si illæ tenebræ fuissent universales, saltem aliqui auctores ethnici de illis mentionem fecissent; atqui nulli de illis mentionem fecerunt; ergo, etc.

Resp. Neg. min. Nam de illis mentionem fecit Phlegon, ut patebit infra, quæst. 6. Item harum tenebrarum etiam meminit Thallas gentilis apud Julium Africanum, ut refert Grotius in Matthæum. Et Tertullianus, cap. 21 Apologetici, asserit in archivis Romanis mirabilis istius eclipsis memoriam haberi.

Concludendum itaque cum Theophylacto in Evangelia, pag. 176 : *Erant autem* (tenebræ) *in toto mundo, non in parte mundi, ut monstretur quòd lugeat in passione Conditoris creatura, Judæi quoque petentes signum de cœlo, nunc videant solem obtenebrari.*

Obj. 3° : Eclipsis solis non potest obscurare totam terram, quia luna non potest tegere totum solem; ergo saltem in aliquibus mundi partibus non fuerunt tenebræ.

Resp. Neg. conseq., et dico reliquum solis obscuratum fuisse vel per densissimas nubes, vel per crustas inductas in discum solis, sicuti formantur maculæ solares.

Objici ulteriùs posset quòd tempore mortis Christi esset plenilunium, adeòque impossibile fuerit ut fieret eclipsis solis. Sed ad hoc respondendum est hanc eclipsim præter naturæ ordinem contigisse, et prorsùs miraculosam fuisse. Unde S. Dionysius Areopagita, harum tenebrarum testis oculatus, epist. 7 ad Polycarpum, docet illas ortas ex interpositione miraculosâ lunæ inter terram et solem. Sic enim ibidem scribit agens de se et Apollophane : « Eramus unà « ambo, et stabamus ad Heliopolim, ac cernebamus, « nec opinatò, cùm luna se soli objiciebat (neque enim « conjunctionis tempus erat) rursùsque cùm eadem « ab horâ nonâ ad vesperum, se mediæ solis lineæ « præter naturæ ordinem opponebat. Redige autem « etiam aliquid aliud ei (Apollophani) in memoriam : « scit enim etiam objectum ipsum à nobis visum esse « oriri ab ortu solis, et ad solis extremum pervenire, « deinde repedare. Rursùmque non ab eâdem parte « solis et objectum et recessum evenire, sed ab eâ « quæ, ut ita dicam, ex diametro erat contraria. »

Petes quomodò tempore tenebrarum accidere potuerit divisio vestimentorum Christi.

Resp. Milites divisisse vestimenta Christi immediatè postquàm eum crucifixissent, ut eruitur ex Joan. 19, v. 23. Tenebræ verò non incœperunt eodem momento, quo Christus crucifixus est, sed aliquo tempore post. Unde et Harmoniarum evangelicarum auctores communiter ponunt tenebras post versum 27, cap. 19, S. Joannis. Ac proinde milites habuerunt tempus sufficiens dividendi vestimenta Christi, antequàm tenebræ inciperent.

Quæstio IV.

An D. Virgo cum aliis mulieribus steterit juxta crucem.

De D. Virgine et duabus aliis mulieribus, quæ Christum usque ad montem Calvariæ secutæ fuerant, dicit evangelista Joannes, cap. 19, v. 25 : *Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ, et Maria Magdalene.* Ex hoc textu, et versu sequenti, ubi Christus matrem alloquitur, clarum evadit quòd steterint juxta crucem. Sed hu c obstare videntur tres alii evangelistæ, qui dicunt mulieres illas stetisse à longè.

Ad hanc difficultatem respondet S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 21, dupliciter. Primò, quòd steterint juxta crucem absolutè, quia non stabant procul inde. Stabant tamen à longè respectivè ad milites, qui stabant propiùs, nempe circumcirca crucifixos, custodientes ipsos. Secundò, steterunt juxta crucem ab initio, aliquo tempore; sed postea, advenientibus turbis, et prementibus retrocesserunt. Unde tres alii evangelistæ, qui dicunt illas à longè stetisse, agunt de statione tempore mortis. Verba Augustini sunt hæc : « In tanto intervallo erant (stan« tes mulieres) ut et *juxta* dici possent, quia in con« spectu ejus præstò aderant, et *à longè* in compara« tione turbæ propinquiùs circumstantis cum centu« rione et militibus. Possumus etiam intelligere quòd « illæ quæ simul aderant cum matre Domini, post« quàm eam discipulo commendavit, abire jam cœ« perant, ut à densitate turbæ se exuerent, et cæ« tera quæ facta sunt longiùs intuerentur : ut cæteri « evangelistæ, qui post mortem Domini eas com« memoraverunt, jam longè stantes commemora« rent. »

Quæstio V.

Quâ horâ Dominus fuerit crucifixus.

Nota quid de tempore crucifixionis dicant evangelistæ. Matthæus cap. 27, v. 45, ait : *A sextâ autem horâ tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam.* Marcus, cap. 15, v. 24 dicit : *Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus...* V. 25 : *Erat autem hora tertia; et crucifixerunt eum.* Deinde V. 33, dicit : *Et factâ horâ sextâ, tenebræ factæ sunt per totam terram, usque in horam nonam.* Lucas, cap. 23, v. 44 ait : *Erat autem ferè hora sexta, et tenebræ factæ sunt in universam terram, usque in horam nonam.* Joannes verò, cap. 19, v. 13 et 14, dicit : *Pilatus... sedit pro tribunali... Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta, et dicit Judæis : Ecce rex vester.*

Ex tribus prioribus evangelistis habemus quòd tenebræ incœperint circa horam sextam, et quòd Christus tunc modò penderet in cruce : ex Marco insuper habemus quòd crucifixus sit horâ tertiâ. Hinc aliqui putaverunt quòd Christus in cruce pependerit tribus horis, antequàm tenebræ inciperent. Sed huic opinioni apertè repugnat Joannes, dicens quod horâ quasi sextâ Pilatus sederit pro tribunali, et Christum Judæis ostenderit, nondùm in ipsum latâ sententiâ mortis; adeòque non potuit ab horâ tertiâ fuisse crucifixus. Ad hanc difficultatem solvendam diversæ viæ sunt adinventæ.

S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 13, dicit quòd Christus crucifixus sit horâ tertiâ diei, sicut Marcus narrat, et quòd steterit ante præsidem Pilatum, ut Joannes refert, horâ ferè sextâ, non diei, sed parasceves, id est, præparationis, scilicet agni paschalis mystici (nempe Christi) in cruce immolandi; nam illa parasceve seu præparatio incœpit horâ nonâ noctis (juxta computum nostrum horâ tertiâ noctis) quando scilicet Caiphas in concilio pronuntiavit Christum esse reum mortis; adeòque juxta istam sententiam Christus pependit in cruce ab horâ nostrâ nonâ matutinâ usque ad tertiam pomeridianam. Sed sciendum est quòd Augustinus non proponat illam sententiam tanquàm

suam, sed tanquàm aliorum; nam dicit : *Quanquàm non desint qui parasceven, quam Joannes commemoravit, ita explicent.* Illam explicationem ibidem non reprobat, quia a multis tenebatur ut bona; sed aliam ipse ibidem dat solutionem, quam infra proponemus. Interim quòd jam memorata opinio non subsistat, inde patet quòd Joannes non loquatur de parasceve paschatis, seu agni paschalis mystici, sed de parasceve paschatis Judæorum; ut manifestum est ex toto contextu.

Auctor Analyseos recurrit ad solutionem, S. Hieron. in Psal. 77, et dicit quòd irrepserit mendum in textum S. Marci, et pro, *hora tertia*, legendum sit, *hora sexta*. Hoc autem mendum facilè irrepere potuit, quia littera numerica græca, γ, seu gamma, signans *tria*, est maximè similis litteræ ϛ, seu sigma, quæ signat *sex*.

Attamen hæc solutio maximam habet difficultatem. Primò, quia non constat quòd per litteras numericas scripserit, seu horam expresserit evangelista; et insuper istæ litteræ non sunt sibi tam similes, ut una pro aliâ facilè irrepere potuerit. Secundò, si mendum irrepsisset, saltem unus codex inventus fuisset in initio Ecclesiæ, qui mendum illud non habuisset. Atqui nullus talis codex inventus fuit; ut patet ex eo, quòd antiquissimi patres quoscumque codices, qualescumque versiones habuerint, semper legerint, *hora tertia*, et laboraverint ad hanc difficultatem solvendam. Verum quidem est quod in Bibliis hinc et inde fuerint menda (et fortè adhuc sint), tamen hæc emendata sunt, inquit Toletus in cap. 19 Joan., quia exemplaria alia vera sunt inventa, nec omnia eodem modo legebant; at hæc lectio de horâ tertiâ, ut jam vidimus, in omnibus prorsùs reperta est exemplaribus; et ideò nullum fundamentum, imò ne vel minima suspicio datur conjecturandi quòd in illum textum Marci irrepserit mendum. Tertiò, quia eodem ferè jure dici posse videtur quòd mendum irrepserit in alios Scripturæ textus, in quibus legitur, *hora sexta*, et legendum sit, *hora tertia*, etc. Ad hæc nota quòd dubium sit an iste Commentarius in psal. 77 sit S. Hieronymi. Itaque prætermissâ hâc opinione, eligenda est una ex duabus sententiis quas jam proponemus.

§ 1. *Proponitur sententia communior.*

Sententia, quæ hodiedùm inter auctores et sacræ Scripturæ interpretes communior est, habet quòd Judæi diem usualem dividerent in quatuor partes, seu in quatuor horas majores, quæ erant prima, tertia, sexta et nona. Hora prima incipiebat ab ortu solis, sicut nostra sexta incipit in æquinoctio, et durabat tribus horis, id est, usque ad nostram nonam. Hora ipsorum tertia incipiebat à nostrâ nonâ, et durabat usque ad meridiem. Sexta incipiebat à meridie, et durabat usque ad nostram tertiam pomeridianam. Nona denique incipiebat à nostrâ tertiâ pomeridianâ, et durabat usque ad solis occasum.

Itaque dùm Marcus dicit quòd Dominus crucifixus sit horâ tertiâ, intelligit horam tertiam ferè completam; Joannes verò, dum dicit Pilatum sedisse pro tribunali horâ quasi sextâ, intelligit quod hora sexta nondùm adesset, sed appropinquaret; et sic facilè negotio conciliatur uterque evangelista, dicendo Christum à Pilato condemnatum esse tribus vel duobus quadrantibus ante sextam, et crucifixum paulò ante sextam, durante adhuc horâ tertiâ.

Hanc communiorem sententiam pluribus oppugnant Toletus et auctor Analyseos. Primò, quia divisio illa diei usualis in quatuor horas majores est omninò fictitia, cùm sit incognita toti antiquitati, tam sacræ quàm profanæ : nullus omninò interpres antiquus, nullus Pater, nullus historicus facit alibi mentionem quòd ulla natio ita diem unquàm diviserit. Quod enim allegant aliqui ex Matth. 20 de patrefamiliâs, qui exiit primo mane, et horâ tertiâ, sextâ et nonâ conducere operarios, potiùs est contra istam sententiam : nam ibidem dicitur etiam exiisse horâ undecimâ. Igitur in eâdem significatione accipitur hora, quando dicitur tertia, sexta et nona, et quando dicitur undecima ; atqui per undecimam intelligitur hora communis ; ergo et per tertiam, sextam, et nonam intelliguntur horæ communes, non verò prætensæ istæ majores. Unde oppugnatur ista opinio.

Secundò, quia Scriptura ubique dividit diem per horas communes, prout patet ex loco jam citato, et Joan. 1, v. 39 : *Erat autem hora quasi decima.* item cap. 4, v. 52 : *quia heri horâ septimâ reliquit eum febris.* Et ibidem, cap. 11, v. 9, dicit Christus apostolis : *Nonne duodecim sunt horæ diei?*

Tertiò, quia admissâ istâ explicatione de illis horis, omnia ferè tempora, ab evangelistis notata, erunt incerta. Sic tenebræ incœperunt horâ sextâ; sed quandonam? An in meridie, an horâ nostrâ primâ, an secundâ, etc.? Similiter Act. 2, v. 15., probat S. Petrus apostolos non esse ebrios, *cùm sit hora diei tertia.* Hoc autem argumentum nihil ferè probat, si paulò ante meridiem sit adhuc hora tertia.

Quartò, si diem divisissent in quatuor horas majores, non vocâssent illas primam, tertiam, sextam et nonam; quia non fuissent satis distinctè locuti; cùm nemo inde potuisset colligere an loquerentur de horâ majori vel minori; unde debuissent aliâ dictione, quàm dictione *horâ* uti, aut saltem addere : τὸ *major.*

Verum quidem est quòd noctem dividerent in quatuor partes, seu vigilias; attamen illas nunquàm vocabant primam, tertiam, sextam, et nonam; sed primam, secundam, tertiam, et quartam. Unde Matth. 14, v. 25, dicitur : *Quartâ autem vigiliâ noctis.* Item Lucæ 12, v. 38 : *Et si venerit in secundâ vigiliâ, et si in tertiâ vigiliâ venerit.* Ac proinde si Judæi etiam diem divisissent in quatuor partes, seu quatuor horas majores, haud dubiè easdem quoque vocâssent primam majorem, secundam majorem, etc.

Dices : S. Ignatius Martyr, qui circa Christi tempora vixit, et optimè novit modum tunc usitatum supputandi horas, epist. ad Trallianos, de Christo ait : *Die ergo parasceves, tertiâ horâ accepit sententiam à Pilato, permittente Patre : sextâ verò crucifixus est.* Atqui juxta evangelistam Joannem Christus accepit à Pilato sen-

tentiam mortis quando jam appropinquabat hora sexta; ergo appropinquante sextà durabat adhuc tertia: Jam autem cùm hoc nequeat intelligi de tertiâ minori seu communi, intelligendum videtur de tertiâ majori: ergo ista divisio diei in quatuor horas majores habet fundamentum in antiquitate.

Resp. Neg. primam illationem; et dico textum S. Ignatii non posse intelligi de istâ prætensâ horâ majori; quia ipse, ut ex textu objecto liquet, distinguit horam tertiam ab horâ crucifixionis; atqui si ageret de tertiâ horâ majori, non posset eam distinguere ab horâ crucifixionis; quandoquidem, ut prætendunt patroni sententiæ communioris, Christus tertiâ horâ majori juxta S. Marcum crucifixus fuerit; ergo, etc. Unde et à Lapide, quamvis putet juxta Marcum Christum crucifixum esse tertiâ horâ majori finiente, tamen textum S. Ignatii non intelligit de fine istius horæ majoris, seu de eo tempore quo Pilatus judiciariam et irrevocabilem in Christum sententiam crucifixionis protulit; sed putat textum illum intelligendum esse de illâ horâ quâ Judæi cœperunt agere de crucifixione Christi, clamantes : *Crucifige, crucifige*, ac Pilatus aliquo saltem modo in mortem Christi consensit, dùm Judæis dedit optionem utrùm vellent liberari Barrabbam, an Christum, et principes sacerdotum persuaserunt populo ut peteret Barabbam; et tùnc primùm apertè clamaverunt de Christo : *Crucifigatur*. Unde, ut refert Suarez in 3 p., disput. 40, sect. 6, in Officio de Cruce Christi à Pio V approbato, sic dicitur : *Crucifige clamitant horâ tertiarum*.

Itaque si quis velit præcitatum Marci textum intelligere de horâ quâ Christus in monte Calvariæ crucifixus est, is cum Toleto distinguere debet inter horas diei et horas orationis, ac exercitii sacrorum in templo : nam invenimus, ait mox citatus auctor, aliquando dici horam orationis, aliquando horam diei. Act. 2 : *Cùm sit hora diei tertia*. Et Act. 10 : *Vidit quasi horâ nonâ diei angelum*. Act. 3 : *Ascendebant in templum ad horam orationis nonam*. Act. 10 : *Ascendit Petrus in superiora, ut oraret circa horam sextam*. Istarum horarum orationis etiam meminerunt Tertullianus, lib. de Jejunio, cap. 10; S. Chrysost., hom. 59 ad populum Antiochenum; S. Hieron., in cap. 6 Danielis, et S. Isidorus, lib. de Officiis ecclesiast. cap. 19, qui tractantes de tempore diei olim solemni ritu ad orationem deputato, dicunt tempus istud divisum fuisse in quatuor, aut saltem tres hujusmodi horas, et insinuant traditionem esse antiquissimam, à tempore Judæorum servatam.

Horæ igitur diei erant duodecim, singulæque nomen à numero accipiebant; at horæ orationis quatuor erant, nempe prima, tertia, sexta et nona, singulæque tres diei horas continebant, durabantque usque ad principium sequentis; prima usque ad tertiam diei, tertia usque ad sextam, sexta usque ad nonam, nona usque ad occasum et finem diei. Marcus ergo horam tertiam dixit juxta templi et orationis computationem, quæ usque ad sextam diei durabat : Joannes item horam sextam orationis expressit; finis enim tertiæ erat principium sextæ; quia evangelistæ mortem Domini describentes, tanquàm sacram rem et mysterium divinum, horis templo deputatis descripserunt. Ita Toletus annot. 8 in cap. 19 Joan. Quia ergo sacrificia, et preces fieri solebant horâ tertiâ, sextâ, nonâ, et hæc ipsa tempora festis maximè diebus tubæ sono significabantur; inde factum est ut hæ horæ tanquàm notiores vulgò celebrarentur, neque mediarum ratio haberetur. Quare quod ait Marcus : *Erat autem hora tertia; et crucifixerunt eum*, significat : Jam audita erat tuba horæ tertiæ; quod dici solebat donec caneret tuba horæ sextæ : nam licèt Judæi non orarent per tres integras istas horas, tamen hora orationis tertia videtur retinuisse suum nomen, donec inciperet hora orationis sexta, et sexta donec inciperet nona, ac denique nona usque ad accasum solis.

§ 2. *Proponitur sententia S. Augustini.*

Sententia S. P. Augustini est quòd Christus crucifixus sit horâ tertiâ, non manibus militum Romanorum, sed votis et vocibus Judæorum clamantium : *Crucifige eum*. Verba ejus, lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 13, sunt sequentia : « Quæramus cur Marcus « cùm commemorâsset quòd crucifigentes eum divi- « serunt vestimenta ejus.... secutus adjunxerit : *Erat* « *autem hora tertia, et crucifixerunt eum*. Jam certè di- « xerat : *Et crucifigentes eum diviserunt vestimenta ejus*. « Sicut etiam et cæteri attestantur quòd eo crucifixo « vestimenta divisa sunt. Si ergo ejus rei gestæ tempus « voluit commemorare Marcus, sufficeret dicere : « *Erat autem hora tertia*. Ut quid adjunxit : *Et crucifi-* « *xerunt eum* : nisi quia voluit aliquid recapitulando « significare, quod quæsitum inveniretur : cùm Scri- « ptura ipsa illis temporibus legeretur, quibus uni- « versæ Ecclesiæ notum erat quâ horâ Dominus in « ligno suspensus sit, unde posset hujus vel error « corrigi, vel mendacium refutari? Sed quia sciebat « à militibus suspensum Dominum, non à Judæis, « sicut Joannes apertissimè dicit, occultè ostendere « voluit eos magis crucifixisse qui clamaverunt ut « crucifigeretur, quàm illos qui ministerium principi « suo secundùm suum officium præbuerunt... maximè « quia nolebant videri se hoc fecisse, et propterea « eum Pilato tradiderant, quod eorum verba indicant « secundùm Joannem....: *Nobis non licet interficere* « *quemquam*. Quod ergo maximè videri fecisse nole- « bant, hoc eos horâ fecisse tertiâ Marcus ostendit, « verissimè judicans magis fuisse Domini necatricem « linguam Judæorum, quàm militum manus. » Hanc sententiam secuti sunt Innocentius III, lib. 5 de Mysterio Missæ, cap. 9; Beda, in cap. 19 Joan., et D. Thom., 3 p., q. 46, a. 9, ad 2.

Et reverà quòd non tantùm milites Romani, sed etiam præsertim Judæi crucifixerint Christum, apertissimè liquet ex Act. 2, v. 36, ubi apostolus Petrus dicit Judæis : *Certissimè sciat omnis domus Israel, quia Dominum.... fecit Deus hunc Jesum, quem vos crucifixistis*. Et iterùm, cap. 3, v. 13 et seq., *Deus.... glori-*

ficavit filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, et negâstis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti. Vos autem sanctum et justum negâstis, et petistis virum homicidam donari vobis: auctorem verò vitæ interfecistis. Item, cap. 4, v. 10, dicit summis sacerdotibus et toti concilio: *In nomine Domini Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis.... in hoc iste* (claudus) *astat coram vobis sanus.* Atqui Judæi non aliter Christum crucifixerunt quàm cogendo Pilatum, ut juberet illum crucifigi; ergo eodem modo potest intelligi Marcus; præsertim cum paulò ante, scilicet v. 24, egisset de reali crucifixione, dicens: *Et crucifigentes eum diviserunt vestimenta ejus.*

Obj. 1°: Præfata Augustini expositio est nimis longè quæsita, imò prorsùs contorta ac violenta; ergo non est admittenda.

Prob. ant., quia Marcus loquitur de reali crucifixione, ut patet ex toto contextu, et maximè ex antecedentibus et consequentibus; nam v. 24 dicit quòd milites crucifigentes Christum, diviserint vestimenta ejus, et 27 ait: *Cum eo crucifigunt duos latrones.* Atqui ista verba necessariò de reali crucifixione intelligi debent; ergo etiam et intermedia v. 25: *Erat autem hora tertia; et crucifixerunt eum.*

Resp. Neg. ant. Nam si ista expositio foret prorsùs contorta ac violenta, esset ideò, quia verbum, *crucifigere*, v. 25, sumit pro crucifixione morali, versu autem 24 et 27 accipit pro crucifixione reali; atqui per hoc nulla violentia infertur textui sacro; ergo, etc.

Prob. min. ex ipsismet principiis adversariorum, qui horam tertiam, et sextam in parabolâ laborantium in vineâ sumunt pro horâ majori, vel orationis; horam verò undecimam accipiunt pro horâ minori seu communi; atqui ipsis fatentibus, per hoc nulla violentia infertur textui Matth. 20: ergo nec etiam per expositionem Augustini infertur ulla violentia textui S. Marci, præsertim cùm dentur urgentes rationes, ob quas verbum, *crucifigere*, aliter sumi debeat v. 25 quàm v. 24, ubi è contra nequidem aliqua plausibilis ratio potest assignari, ob quam vox *hora* in textu Matth. 20 debeat semel sumi pro horâ majori, vel orationis; et semel pro horâ minori seu communi.

Ratio autem prima ob quam Augustinus versum 25 intelligit de crucifixione morali, jam supra allegata est; nempe si Marcus etiam v. 25 voluisset loqui de crucifixione reali, frustra addidisset: *Et crucifixerunt eum:* suffecisset enim dicere: *Et erat hora tertia*, quandoquidem immediatè ante de crucifixione reali egisset. Secunda Augustini ratio est hæc: Non potest simul esse verum quod Christus et horâ sextâ, et horâ tertiâ potuerit crucifigi realiter, seu manibus militum Romanorum: Atqui ex aliis evangelistis, præsertim ex Joanne, constat quod horâ sextâ crucifixus sit manibus militum Romanorum; ergo restat ut textus Marci, in quo dicitur crucifixus horâ tertiâ, intelligatur de crucifixione morali, seu de eo tempore quo crucifixus est clamoribus Judæorum.

Inst. Si Marcus voluisset loqui de crucifixione morali, haud dubiè verba illa; *Erat autem hora tertia*, inseruisset inter versum 13 et 14, nam ibi erat locus quo propriè poni debebant.

Resp. Neg. assumpt., et dico cum S. Augustino loco supra citato, quòd Marcus ista verba eo loco ponenda judicaverit, *quo loco divinâ inspiratione ei suggesta sunt. Recordationes enim eorum* (evangelistarum) *ejus manu gubernatæ sunt, qui gubernat aquam, sicut scriptum est, qualiter illi placuerit.* Itaque sicut Marcus, cap. 11, ejectionem vendentium et ementium è templo, quæ probabiliùs contigit Dominicâ Palmarum, uti monstratum est supra, cap. 23, quæst. 2, tantùm posuit postquàm jam incœpisset loqui de actis diei lunæ, resumendo nimirùm secundo die, quod primo die omiserat; ita similiter cap. 15 illud quod volebat dicere de horâ crucifixionis moralis, tantùm posuit postquàm jam de crucifixione morali agere cœperat. Quàm congruè autem tunc demùm de tempore crucifixionis moralis locutus fuerit, ostendit Augustinus, ita scribens: « Facilè autem videbit, qui sine « impietatis duritiâ voluerit attendere, quàm opportuno loco Marcus hoc de tertiâ horâ posuerit: ut « quisque ibi recordetur quâ horâ Judæi crucifixerunt « Dominum, qui volebant in Romanos vel principes, « vel milites transferre ipsum facinus, ubi factum « ministrorum militum commemoratum est. Ait enim: « *Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus...* Qui « hoc fecerunt nisi milites, sicut Joannes manifestat? « Ergo ne quisquam cogitationem tanti criminis, « aversatus à Judæis, in milites illos converteret, « *erat autem*, inquit, *hora tertia, et crucifixerunt eum;* « ut illi eum potiùs crucifixisse inveniantur, quos « horâ tertiâ ut crucifigeretur clamare potuisse, di- « ligens inquisitor inveniet, cùm adverterit hoc quod « à militibus factum est, horâ sextâ factum esse. »

Obj. 2°: Quando Judæi clamaverunt: *Crucifige eum*, non erat hora tertia, sed hora quasi sexta; ergo textus Marci non potest intelligi de crucifixione morali.

Prob. ant., quia postquàm Marcus, cap. 15, v. 13 et 14, narrâsset clamores Judæorum, statim subjungit, v. 15, quòd Pilatus dimiserit Barabbam, et Jesum flagellis cæsum tradiderit ut crucifigeretur: Atqui dùm Pilatus Jesum tradidit ut crucifigeretur, erat hora quasi sexta, ut constat ex Joan. 19, v. 14, collato cum versu 16; ergo dùm Judæi clamaverunt: *Crucifige eum*, non erat hora tertia, sed hora quasi sexta.

Resp. Neg. ant., et ad ejus probationem nego conseq., quia Marcus multa prætermisit, quæ ab illo tempore, quo Judæi *omnes*, ut habet Matthæus, cap. 27, v. 23, clamaverunt: *Crucifigatur*, contigerunt usque ad illam horam quâ juxta Joannem Pilatus Jesum tradidit ut crucifigeretur. Dico itaque cum S. P. Aug.: « Ab illâ ergo voce Judæorum quâ primò dixerunt: « *Crucifige*, cùm esset hora tertia, usque ad hoc quo « sedit pro tribunali, per medias moras cunctationis « Pilati et tumultuantium Judæorum, duæ horæ præ- « terierant, et peractâ quintâ jam de sextâ aliquid « cœperat... Jam itaque corruat impia pertinacia, et

« credat Dominum Jesum Christum, et tertiâ horâ « crucifixum linguâ Judæorum, et sextâ manibus militum : quia in tumultu Judæorum et Pilati æstibus, « duæ atque ampliùs horæ præterierunt à voce quâ « dixerunt : *Crucifige eum.* »

QUÆSTIO VI.

Quo anno vitæ suæ Christus Dominus mortuus sit.

In hàc quæstione rursùs tot sunt diversæ chronologorum ac S. Scripturæ interpretum sententiæ, quot sunt de anno quo Christus baptizatus est ; si quidem quæstio de anno mortis ejus ab alterâ, quæ est de anno baptismi ejus, ferè totaliter dependet. Itaque ut procedamus conformiter ad ea quæ antea de anno baptismi illius resoluta sunt,

Resp. et dico : Christus Dominus pro salute nostrâ mortuus est anno ætatis suæ 33 per tres menses inchoato ; anno 15 imperii Augustæi Tiberii ; imperii verò proconsularis anno 18 aut 19 : anno 29 æræ vulgaris ; anno Juliano 74 ; U. C. 782 ; anno 1 Olymp. 202 ; coss. Caio Rubellio, et Caio Fusio Geminis.

Prob. 1° quia Christus baptizatus est anno ætatis suæ 30 ineunte, ut probatum est supra cap. 7, quæst. 3, § 2. Atqui à baptismo usque ad mortem celebravit quatuor paschata ; primum videlicet tribus circiter mensibus post susceptionem baptismi, anno ætatis suæ 30 ; secundum anno 31 ; tertium anno 32 ; quartum anno 33. Vide quæ desuper dicta sunt supra cap. 12, quæst. 1. Ergo cùm baptizatus fuerit anno ætatis suæ 30 ineunte, clarum est eum mortuum fuisse anno ætatis suæ 33 per tres menses inchoato.

Prob. 2°. Plurimi antiqui Patres dicunt Christum esse mortuum anno 15 imperii (Augustæi) Tiberii Cæsaris : atqui annus 15 imperii Augustæi est præcisè unus et idem annus, qui est 33 ætatis Christi, concurritque cum anno 29 æræ vulgaris ; ergo, etc.

Prob. maj., quia apud Godefridum Henschenium, et Bollandum in Diatribâ præliminari ad mensem aprilem dicit S. Prosper, *usitatiorem traditionem haberi Dominum nostrum decimo quinto anno Tiberii Cæsaris, duobus Geminis consulibus, crucifixum.* S. Hieron., in cap. 9 Danielis, de Julio Africano dicit, illum finire septuaginta hebdomades in morte Christi, ad annum 15 Tiberii Cæsaris. Idem ibidem citat Tertullianum, lib. adversùs Judæos, cap. 8, ita scribentem : *Tiberii imperii decimo quinto anno patitur Christus, annos habens quasi triginta tres, cùm pateretur.* Clemens Alexandrinus, lib. 1 Stromatum, annum 15 imperii Tiberii componit cum tempore, quo passus est Christus : et Lactantius, lib. 4 de verâ Sapientiâ, cap. 10, ait : *Sub Herode Judæorum tetrarchâ, anno decimo quinto imperii Tiberii Cæsaris Christum cruci affixerunt.*

Prob. 3° : Mortuus est Christus duobus Geminis consulibus, ut constat ex S. Prospero supra citato, et ex S. P. Aug. lib. 2 de Doct. Christ., cap. 28, ubi monet : « Per olympiades, et per consulum nomina multa « sæpè quæruntur à nobis, et ignorantia consulatûs « quo natus est Dominus, et quo passus est, nonnullos « coegit errare, ut putarent 46 annorum ætate passum « esse Dominum, quia per tot annos ædificatum templum esse dictum est à Judæis, quod imaginem Do« minici corporis habebat. » Unde, lib. 18 de Civ. Dei, cap. 54, ut sine errore mortis Christi annum denotet, ita scribit : *Mortuus est Christus duobus Geminis consulibus, octavo kalendas aprilis.* Atqui juxta omnes chronologos certum est duos Geminos fuisse consules anno 15 imperii Augustæi Tiberii, qui annus correspondet anno 29 æræ vulgaris ; ergo hoc anno Christus mortuus fuit.

Prob. 4° impugnando sententiam eorum qui docent Christum mortuum esse anno ætatis suæ 37, qui concurrit cum anno 33 æræ vulgaris, coss. L. Sulpitio Galbâ, et L. Cornelio Syllâ. Nam primò hæc sententia repugnat Scripturæ sacræ, quæ, ut ante suo loco dictum est, manifestè insinuat Christum baptizatum esse anno ætatis suæ trigesimo eumque à suscepto baptismate quatuor duntaxat celebrâsse Paschata innuit. Secundò repugnat quoque SS. Patrum auctoritati, qui constanter asserunt Christum esse mortuum octavo kalendas aprilis, id est, die 25 martii, ut patet ex S. Aug. loco præcitato, item lib. 4 de Trinit., cap 5 : *Octavo enim calendas aprilis conceptus creditur, quo et passus.* Idem docet ven. Beda ; lib. de Ratione temporum, cap. 28, et cap. 45, dicit : *Hanc sententiam plures Ecclesiæ magistri tradiderunt.* Testatur etiam Henschenius se, præter multa martyrologia typis edita, vidisse viginti manuscripta martyrologia in variis Europæ archivis asservata, quæ mortem Christi assignant diei 25 martii. Atqui juxta alios, qui dicunt Christum esse mortuum anno 33 æræ vulgaris, Pascha seu luna decima quarta incidit in diem secundum, et festum Paschatis in diem tertium aprilis : Ergo mors Christi juxta istam opinionem non incidit in diem 25 martii, sed in diem tertiam aprilis ; quod adversatur perpetuæ, sibique semper constanti traditioni Ecclesiæ quæ mortem Christi assignat diei 25 martii ; cui traditioni cùm seculo decimo tertio Rogerius Bachonus, ord. S. Francisci, rerum mathematicarum peritissimus, refragari ausus fuisset, asserens Christum die tertiâ aprilis anni æræ vulgaris 33 passum fuisse, confestim de errore suspectus habitus fuit ; ut refert Wadingus, tam in lib. de Scriptoribus Minorum, quàm in secundo tomo Annalium : imò, ut Graveson, tomo 1 de Myst. Christi, dissert. 15, § 2, testatur, cùm Tostatus seculo decimo quarto Senis in Etruriâ eamdem Rogerii opinionem in suis Thesibus posuisset, Joannes à Turrecrematâ ord. Prædicatorum cardinalis, tam acriter eam oppugnavit, ut obtentis ab Eugenio IV judicibus. fuerit condemnata.

Denique, Christum mortuum esse ante annum 33 æræ vulgaris, satis clarè videtur colligi ex illis quæ habet Orosius, lib. 7, cap. 4 : refert quippe mox citatus auctor quòd Tiberius imperator, postquàm de vitâ et morte, et miraculis Christi à Pilato certior factus esset, remque ad senatum detulisset ut Christus inter deos referretur, senatus indignatione motus quòd non sibi priùs secundùm morem delatum esset, ut de suscipiendo cultu priùs ipse decerneret, consecrationem

Christi recusavit, edictoque constituit exterminandos esse ex urbe Christianos, *præcipuè cùm Sejanus Tiberii præfectus suscipiendæ religioni obstinatissimè contradiceret.* Atqui Sejanus mortuus est anno 31 æræ vulgaris (scilicet Tiberio Cæsare V solo consule, vel, ut aliqui volunt, ipso etiam Sejano consule) ut contra Possinum evincunt Pagius in suâ Criticâ ad annum 31 æræ vulgaris, et Schelstratus, lib. 1 de Antiq. eccles. Ergo Christus mortuus est ante annum 31 æræ vulgaris: nam aliàs Sejanus, qui illo anno mortuus est, non potuisset obsistere consecrationi Christi.

De his etiam mentionem facit Tertullianus in Apologetico contra Gentes, cap. 5, dicens : « Tiberius, « cujus tempore nomen christianum in seculum introi« vit, annuntiatum sibi ex Syriâ, Palæstinâ, quæ illic « veritatem ipsius divinitatis revelaverat, detulit ad « senatum cum prærogativâ suffragii sui. Senatus, quia « non ipse probaverat, respuit. Cæsar in sententiâ « mansit, comminatus periculum accusatoribus Chris« tianorum. » Et cap. 21, præmissâ compendiosâ narratione mirabilium gestorum Christi, ita subdit : *Ea omnia super Christo Pilatus, et ipse jam pro suâ conscientiâ christianus, Cæsari tunc Tiberio nuntiavit.* Item Justinus Martyr, in Apologiâ secundâ pro Christianis, sic habet: *Hæc ita gesta esse, cognoscere ex Actis quæ sub Pilato sunt scripta, potestis.* Et paucis interjectis, iterùm dicit: *Et quòd ista fecerit Christus, ex eis quæ sub Pilato conscripta sunt, commentariis cognoscere potestis.* Hæc etiam habent Eusebius, lib. 2 Histor. ecclesiast., cap. 2; S. Epiphanius, hæresi 50; S. Gregorius Turonensis, lib. 1, cap. 24; Nicephorus, lib. 2 Histor. ecclesiast., cap. 8.

Nec hìc dici potest Tiberium non permisisse sibi resisti à senatu, adeòque nec credibile esse quòd Sejanus respuerit illud quod imperatori placuerat. Nam Tiberius in omnibus dissimulare noverat ; ita ut non ostenderet se ægrè ferre, dùm senatus contra ejus sententiam decernebat, ut testatur Suetonius, qui de Tiberio ita scribit : *Quædam adversùs sententiam suam, ne questus quidem est.*

Solvuntur argumenta.

Obj. 1°: Christus mortuus est illo anno quo contigit celeberrima illa eclipsis per totum mundum, de quâ mentionem faciunt Matthæus, cap. 27, v. 45; Marcus, cap. 15, v. 33; et Lucas, cap. 23, v. 44 et 45; atqui illa eclipsis contigit anno quarto olymp. 202; ergo, etc.

Prob. min. ex Phlegonte, antiquo et egregio olympiadum supputatore, qui, ut refert Eusebius in chronico anno mundi 5230, dicit lib. 14 : « Quarto anno olym« piadis ducentesimæ secundæ magna et excellens « inter omnes quæ ante acciderant , defectio solis « facta est; dies horâ sextâ ita in tenebrosam noctem « versa, ut stellæ in cœlo visæ sint, terræque motus « in Bithyniâ Nicænæ urbis multas ædes subvertit. » Atqui annus quartus olymp. 202, concurrit cum anno æræ vulgaris 32, seu cum anno ætatis Christi 36; ergo Christus non est mortuus anno primo olymp. 202, seu anno vitæ suæ 33, per tres menses inchoato.

Resp. cum P. Graveson, juxta peritissimos hujus temporis chronologos, mendum reperiri circa annum olympiadis, quo, teste Phlegonte, accidit eclipsis solis. Ea siquidem eclipsis non contigit anno 4 olympiadis 202, sicut per errorem in textum irrepsit, sed accidit anno primo olympiadis 202, qui annus juxta supputationem communem, concurrit cum anno 29 æræ vulgaris, ætatis Christi 33. Errorem circa annum olympiadis, quo, teste Phlegonte, accidit eclipsis solis, reperiri, velint nolint, fateri coguntur etiam illi chronologi, qui mortem Christi illigant anno æræ vulgaris 33, qui concurrit cum anno trigesimo septimo ætatis Christi, et cum anno imperii Tiberii ab obitu Augusti decimo nono. Certum quippe est annum quartum olympiadis 202 non concurrere cum anno 33 æræ vulgaris, sed cum anno ejusdem æræ vulgaris 32, seu cum anno ætatis Christi 36, et imperii Tiberii ab obitu Augusti 18. Quapropter moderni illi chronologi, qui mortem Christi consignant anno 33 æræ vulgaris, si sibi constare velint, necesse est ut dicant eclipsim illam solis accidisse anno primo olympiadis 203, ac subinde errâsse Phlegontem non solùm in anno, sed etiam in designandâ olympiade. Nos verò, qui cum peritissimis hujus temporis chronologis mortem Christi præfigimus anno æræ vulgaris 29; licèt fateamur, in textum Phlegontis irrepsisse mendum circa annum olympiadis, nullum tamen in designatâ à Phlegonte olympiade 202 errorem agnoscimus. Plura de hâc re legi possunt apud doctissimum Pagium, in criticâ Baronii ad annum 32 æræ vulgaris; ubi etiam ex testimonio Julii Africani, qui uno tantùm seculo post Phlegontem vixit, opusque ab illo editum de olympiadibus, libris 16, ut ait Suidas, comprehensum, videre potuit, probat Phlegontem eodem anno eclipsim collocâsse quo Christus Dominus crucifixus est, hoc est, anno æræ vulgaris 29, sub consulatu duorum Geminorum; ita Graveson.

Porrò cùm juxta Julium Africanum, ut refert S. Hieron. in c. 9 Danielis, Christus mortuus sit anno 15 imperii (Augustæi) Tiberii, videtur inde satis manifestum esse quòd in textum Phlegontis, prout citatur ab Eusebio, mendum irrepserit : siquidem annus 15 imperii Augustæi Tiberii non concurrit cum anno quarto olymp. 202; sed, juxta communem supputationem, cum primo anno ejusdem olympiadis conjungi solet.

Obj. 2° : Christus Dominus mortuus est lunâ decimâ quintâ incidente in feriam sextam; atqui ex omnibus annis, qui de morte Christi veniunt in controversiam, nullus reperitur, cujus luna decima quinta incidit in feriam sextam, nisi annus 33 æræ vulgaris, ut constat ex tabulis astronomicis accuratissimis; ergo, etc.

Resp. Disting. min. Ut constat ex tabulis astronomicis modernis; transeat : Ex tabulis, quibus Judæi utebantur; nego minorem. Nam tabulæ astronomicæ, quibus Judæi utebantur, non erant certò tam accuratæ, nec ita dispositæ, sicut sunt hoc tempore; aliàs illæ tabulæ mansissent saltem apud aliquas nationes, et apud apostolos ac primos Christianos Judæos, quorum plurimi in initio Ecclesiæ, saltem in Asiâ, celebrabant pascha suum eodem die quo illud celebrabant Judæi; et per consequens non adeò ab illo tempore laboratum fuisset, ut tabulæ accuratæ noviluniorum

invenirentur; nam insignis ille mathematicus Ptolemæus, qui vixit seculo secundo, aliquid de istis tabulis scivisset, et juxta illas composuisset suas; atqui tamen tabulæ Ptolemaicæ non sunt accuratæ, et illas correxit Aphraganus, et similiter tabulas Aphraganas correxit Alphonsus Castellæ rex. *Unde constat*, ait Leonardus Coquæus, commentans in lib. 18 S. Aug. de Civ. Dei, c. 54, *de anno, mense, et die passionis Christi; siquidem anno quarto olympiadis* 202, *decimo octavo imperii* (Augustæi) *Tiberii, octavo calendas aprilis* (id est, 25 martii) *lunâ decimâ quintâ, quæ incidit in diem Veneris, passus est Christus.*

Sed iterùm tabulas Alphonsinas correxerunt Galli, juxta quos anno 18 Tiberii luna decima quinta incidit in diem 14 aprilis, quæ erat feria prima seu dies dominica; et tantùm anno 19 Tiberii, qui est 23 æræ vulgaris, incidit in diem Veneris, et in tertiam aprilis, ut videri potest apud auctorem Chronologiæ Vitré. Unde ex omnibus illis tabulis nihil certi elicere possumus; nam quilibet illas componit secundùm suam sententiam. Dicuntur quidem Judæi hodiedùm computare sicut nos, sed id olim non fecerunt.

Interim ut pleniùs solvatur argumentum propositum; dico etiam in nostrâ sententiâ satis probabiliter posse inveniri seu ostendi quòd luna decima quinta anno mortis Christi inciderit in feriam sextam. Et quidem quòd anno 29 æræ vulgaris, quo Christum mortuum esse sustinemus, dies 25 martii inciderit in feriam sextam, nullum videtur esse dubium : nam isto anno littera dominicalis erat B, quæ correspondet diei 27 martii; ergo 25 erat dies Veneris seu feria sexta.

Prob. ant. 1° quia illo anno cyclus solis erat 10; erat enim annus 4742 periodi Julianæ, quam summam si dividas per 28, remanebunt 10 : atqui cyclo solari 10 correspondet littera B; ergo.

Prob. 2° : Juxta auctorem Chronologiæ Vitré anno 33 æræ vulgaris littera dominicalis erat G; ergo anno 30 erat A, et anno 29 erat B; adeòque habemus equidem litteram dominicalem. Sed non ita certum est de plenilunio. Interim ut illud inveniatur,

Observandum est quòd Judæi non solùm lunam decimam quartam mensis nisan observarent, sed etiam æquinoctium vernum, caventes ne ante ipsum immolarent agnum paschalem; ut probat Petavius, Animad. in Epiph., pag. 169; item Vossius, tomo 6, pag. 85; testimoniis Anatolii, Agathobuli, Philonis, Epiphanii et Eusebii. Herodes autem, Jerosolymâ expugnatâ, Judæis servandam proposuit *Octaeteridem* lunarem Romanorum, quæ à Julio Cæsare erat statuta : etenim quòd Judæi hâc *Octaeteride* usi fuerint, eruitur ex B. Hieronymo, qui in Chronico scribit ipsos servâsse *secundum Romanos lunarem cursum.* Verùm cùm juxta *Octaeteridem* Romanorum novilunium mensis nisan aliquando incideret in diem septimam et tertiam martii, Judæi illis annis quibus hoc contingebat, lunarem suum annum intercalabant, ne in celebrando Paschate æquinoctium anteverterent. Unde præter *Octaeteridem* Romanorum necessariò servanda fuit una alia quæ vocabatur *Romano-Judaica.* Comparationem autem *Octaeteridis* Romanorum cum *Octaeteride* Judæorum hìc propono ex Eclogis Chronologicis Samuelis Petiti, lib. 5.

OCTAETERIS

ROMANA.

Anni per	*Neomeniæ.*
II Embol.	7 martii.
III	26 martii.
IV	15 martii.
V Embol.	3 martii.
VI	22 martii.
VII Embol.	11 martii.
VIII	30 martii.
I	18 martii.

JUDAICA.

Anni per.	*Neomeniæ.*
I	6 aprilis.
II	26 martii.
III Embol.	15 martii.
IV	2 aprilis.
V	22 martii.
VI Embol.	11 martii.
VII	30 martii.
VIII Embol.	18 martii.

Ut autem juxta hanc *Octaeteridem* inveniatur neomenia seu novilunium mensis nisan, numero anni, de quo quæris, adde unum 1, summam inde conflatam divide per 8, quod superest denotat novilunium; si verò nihil supersit, tunc numerus 8 designat novilunium. Itaque anno 29 æræ vulgaris adde 1, ut resultet numerus 30; hanc summam si diviseris per 8, restabunt 6; jam reflecte quænam dies in Octaeteride Judaicâ correspondeat anno 6 periodi, et videbis quòd sit 11 martii; et consequenter anno 29 æræ vulgaris novilunium mensis nisan incidit in 11 martii, et solemnitas azymorum, sive luna decima quinta in vigesimam quintam, quæ isto anno, ut ex supra dictis constat, erat feria sexta, seu dies Veneris; ergo etiam in nostrâ sententiâ saltem probabiliter conciliantur omnia quæ à recentioribus chronologis afferuntur ex astronomiâ. Dico *saltem probabiliter,* quia utrùm ea quæ jam de istâ Octaeteride Judæorum attuli, sint certa, dicere nolo; nam ego me fateor in astronomiâ imperitum; et ideò tantùm produco illa quæ desuper tradunt viri docti, et in istâ arte exercitati. Sed quandoquidem non omnes isti de modo quo Judæi computaverunt novilunia, inter se conveniant; hinc

Dico finaliter cum P. Graveson : Cùm difficillimum sit inire mensium lunarium computum, et fermè nihil certi ex simili computatione colligi possit; multò consultius est, rejectis incertis, et implexis mathematicorum astronomicis observationibus, antiquæ adhærere traditioni Patrum, qui Christum mortuum esse tradunt anno 29 æræ vulgaris sub consulatu duorum Geminorum. Et sanè fuerunt etiam nonnulli critici, qui voluerunt persuadere quòd Christus illo anno, quo mor-

tuus est, non celebraverit ultimum pascha veteris legis, eò quòd, ut ipsi ex computu mensium lunarium conabantur demonstrare, dies paschalis Judæorum isto anno inciderit in sabbatum. Et tamen his non obstantibus nullo modo est recedendum ab antiquâ, et communi traditione Ecclesiæ, quæ Christum illo anno ultimum pascha veteris legis celebrâsse asserit; ergo nec propter argumenta, quæ ex quibusdam implexis, et incertis mathematicorum astronomicis observationibus petuntur, recedendum putamus ab antiquâ traditione Patrum, qui Christum mortuum esse asserunt octavo kalendas Aprilis, sub consulatu duorum Geminorum.

Obj. 3° : Petrus et Paulus juxta antiquam traditionem fuerunt martyrio affecti anno 14 imperii Neronis, hoc est, anno 67 æræ vulgaris, à morte Christi 34; ergo Christus mortuus est anno 33 æræ vulgaris.

Prob. conseq. Nam ab anno 33 æræ vulgaris, qui concurrit cum anno 19 imperii Augustæi Tiberii, usque ad annum 14 Neronis effluxerunt anni 34, quibus si addideris 33 annos æræ vulgaris, habebis annum æræ vulgaris 67, quo Petrus et Paulus martyrio affecti sunt.

Resp. 1° cum P. Graveson : Petrus et Paulus non fuerunt martyrio coronati anno 14 exeunte Neronis, seu anno 68 æræ vulgaris, ut censet Eusebius; nec etiam anno 13 exeunte Neronis, seu anno 67 æræ vulgaris, ut vult Baronius.

Probatur primum, quia annus 14 Neronis, ut fatentur chronologi, cœpit à die 13 octobris anni 67 æræ vulgaris, consulibus Lucio Fonteio, et Caio Julio Rufo, et finivit die 9 junii anni 68 æræ vulgaris, consulibus C. Silio Italico, et M. Galerio Turpiliano; nam hâc die 9 junii mortuus est Nero. Atqui constat ex perpetuâ Ecclesiæ traditione, et ex omnibus calendariis, tam manuscriptis quàm impressis, ex omnibus Patribus, tam antiquis quàm recentioribus, Petrum et Paulum fuisse martyrio affectos die 29 junii; ergo non fuerunt occisi anno Neronis exeunte.

Probatur secundum, quia Nero toto anno 13 imperii sui mansit in Græciâ, et tantùm reversus est Romam anno sequenti, seu 68 æræ vulgaris, quo ipse Silium Italicum, et Galerium Turpilianum consulatu privavit, seipsum consulem creavit; imò statuit omnem senatum veneno tollere, sed desperans de successu, et videns se ab omnibus desertum, fugam arripuit, sibique mortem intulit die 9 junii ejusdem anni 68, sicut ex Dione et Joanne Xiphilino luculenter probant Pagius in Criticâ Baronii ad annum 67, et Bollandus tomo 1 aprilis, p. 16. Quapropter, inquit Graveson, ipse probabilius esse censeo Petrum et Paulum martyrio fuisse coronatos anno 12 exeunte Neronis seu anno 66 æræ vulgaris, consulibus Caio Lucio Telesino, et Caio Suetonio Paulino; hoc siquidem anno Romæ præsens erat Nero.

Resp. 2° cum eodem : A passione Domini usque ad martyrium apostolorum Petri et Pauli non solùm effluxisse annos 34, ut falsò supponunt moderni chronologi, sed potiùs interfluxisse annos 37. Nam primò ita docent SS. PP. Hieronymus, Chrysostomus, Beda, Rabanus, Nicephorus, et multi alii apud Baronium ad annum Christi 67. Deinde Christus, ut supra ostendimus, passus est anno æræ vulgaris 29, Petrus verò et Paulus occisi sunt die 29 junii anni 66. Ex quo sequitur quòd à passione Christi usque ad martyrium apostolorum Petri et Pauli intercesserint 37 anni.

Denique, Apollonius, qui sub Commodo imperatore urbis Romæ senator fuit, refert, teste Eusebio, lib. 5 Histor. eccles., cap. 18, *tanquàm ex veterum traditione, Dominum apostolis suis præcepisse, ne intra duodecim annos Hierosolymis excederent.* Quam Apollonii traditionem laudat Clemens Alexandrinus, lib. 6 Stromatum. Illam etiam approbat Baronius ad calcem anni Christi 34; adeòque juxta hanc traditionem mansit Petrus post mortem Christi duodecim annis Jerosolymis; id est, in Syriâ, aut in Palæstinâ, aut in aliis vicinis regionibus; ita ut per quinque annos hìc et illìc Evangelium prædicaverit, et per septem annos Ecclesiæ Antiochenæ præfuerit : quo spatio duodecim annorum exacto, Romam venit anno 12 Claudii ineunte, seu anno 42 æræ vulgaris. Deinde Ecclesiæ Romanæ præfuit 25 annis, juxta antiquorum traditionem. Si ergo illis 12 addas hos 25, invenies à morte Christi usque ad mortem Petri effluxisse 37 annos. Quod certè optimè cohæret cum nostrâ sententiâ : nam si anno 29 æræ vulgaris, cui anno mortem Christi adscribimus, adjicias 37, incidis in annum æræ vulgaris 66, quo juxta nostram sententiam Petrus et Paulus fuerunt Romæ martyrio affecti. Ita Graveson. Accedit quòd S. Epiphanius, hæresi 27, cap. 6, similiter doceat apostolos Petrum et Paulum occisos esse anno 66; et ipsum sequitur Tillemontius notâ 40 in S. Petrum.

Obj. 4° : S. Irenæus, lib. 2 adversùs Hæreses, cap. 39, dicit : « Quia autem triginta annorum ætas « primæ indolæ est juvenis, et extenditur usque ad « quadragesimum annum, omnis quilibet confitebitur; « à quadragesimo, et quinquagesimo declinat jam in « ætatem seniorem, quam habens Dominus noster do- « cebat, sicut Evangelium, et omnes seniores testan- « tur, qui in Asiâ apud Joannem discipulum Domini « convenerunt, id ipsum tradidisse eis Joannem... « Quidam autem eorum non solùm Joannem, sed et « alios discipulos viderunt, et hæc eadem ab ipsis au- « dierunt, et testantur de hujusmodi relatione : » ergo Christus mortuus est senior quàm 33 annorum.

Resp. ex evangelio nimis clarum esse quòd Christus non inceperit docere post annum ætatis suæ quadragesimum : nam S. Lucas, cap. 3, dicit quòd esset quasi annorum triginta. Deinde Tiberius imperator mortuus est die 26 martii anni 37 æræ vulgaris, quo anno Christus egisset annum ætatis suæ 41; atqui illo anno Pilatus, qui à Tiberio adhuc vivente depositus est, non erat ampliùs præses Judææ ; ergo, etc.

Itaque S. Irenæus in illâ traditione deceptus fuit, vero similiter per Papiam episcopum Hieropolitanum, discipulum S. Joannis apostoli, virum, ut refert Eusebius, valdè tenuis ingenii ; quique, ut omnes fatentur,

non rarò falsas traditiones, tanquàm ab apostolis profectas, suis scriptis inseruit, quarum una est illa, in quâ asseritur quòd sancti cum Christo post generalem resurrectionem super terram sint regnaturi mille annis. Hanc traditionem hauserat Papias ex malè intellectis verbis Apocal. 20 : *Sancti regnabunt cum Christo mille annis.* Hanc erroneam traditionem S. Irenæus etiam secutus est, quæ tamen non transivit in hæresim, nisi post decisionem Damasi papæ. Priorem traditionem videtur Papias hausisse ex illis verbis Judæorum ad Christum, quæ habentur Joan. 8, v. 57 : *Quinquaginta annos nondùm habes*, etc. Unde in hoc nullius est auctoritatis : nam Judæi ibidem usi sunt numero longè majore annorum, quàm reverà Christus exegerat, quia putabant quòd sic efficaciùs eum refutare possent.

Obj. 5° : Synodus Palæstina habita sub Victore papâ anno 198, quæ refertur à ven. Bedâ, lib. de Æquinoctio vernali, dicit Christum esse mortuum die 23 martii, prout patet ex ejus verbis, quæ sunt sequentia : *Passus namque est Dominus* (id est, pati cœpit) *ab undecimo calendarum aprilis* (id est, à 22 martii) *quâ nocte à Judæis traditus est, et septimo calendas,* (id est, 26 martii) *resurrexit.*

Resp. synodum illam Cæsareensem, seu Palæstinam non esse alicujus auctoritatis. Primò, quia de istâ synodo in Ecclesiâ nihil scitur, præterquàm quòd ven. Beda referat istud unicum fragmentum. Secundò, quia synodus id non decidit, sed tantùm dicit esse verba Theophili episcopi Cæsareensis, qui illa dixit ad inquirendum an pascha posset celebrari 22 martii. An autem synodus illa verba approbaverit, an non, ignoratur, quia præter illa verba, et quasdam laudes diei dominicæ nihil exstat. Tertiò, quia illa verba sunt apertè falsa : si enim Dominus mortuus sit 23 martii, et resurrexerit 26, inde sequitur quòd resurrexerit die lunæ; nam certò mortuus est die Veneris, scilicet in parasceve, ut habent evangelistæ. Si ergo dies Veneris fuerit 23 martii, dies sabbati fuit vigesima quarta, dies dominica vigesima quinta, et dies lunæ vigesima sexta. Atqui tamen illa ipsamet synodus pro ultimâ laude diei dominicæ ponit, *quòd in ipsâ Dominus resurrexerit;* ergo, etc.

Notari etiam meretur quod Theophilus ille, metropolita Cæsareensis, postea, eodem tamen anno, à S. Victore papâ jussus fuerit venire ad concilium Romanum, ut induceretur ad mutandam sententiam suam, quâ volebat celebrandum Pascha alio die, quàm quo illud celebrabat Ecclesia; adeòque erat unus ex illis Asianis Quarto-decimanis, qui errabant circa celebrationem paschatis, quique in Ecclesiâ tandem fuerunt declarati hæretici.

Quæstio VII.

Quandonam corpora sanctorum surrexerint, et an illi sancti iterùm postea mortui sint.

Postquàm evangelista Matthæus, cap. 27, v. 51, narrâsset quòd tempore mortis Christi velum templi scissum fuerit, terra mota fuerit, ac petræ scissæ fuerint, statim subjungit, v. 52 : *Et monumenta aperta sunt ; et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt.* v. 53 : *Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis.*

Resp. et dico 1° : Monumenta aperta sunt moriente Christo, sancti resurrexerunt immediatè post ejus resurrectionem.

Probatur, quia exiverunt de monumentis *post resurrectionem ejus;* atqui absurdum est dicere quòd manserint tamdiù vivi in sepulcris ; ergo, etc. Item nulla est ratio quare ante resurrectionem Christi non apparuissent, si ante resurrexissent.

Dices : Matthæus omnia connectit, scilicet apertionem monumentorum, et sanctorum resurrectionem.

Resp. ipsum illa connectere, quia de priori ibi mentionem faciebat; sed tamen ne putaremus illos citiùs resurrexisse, expressè addit quòd post resurrectionem Christi exiverint de monumentis.

Dico 2° : Probabilius est quòd sancti illi iterùm mortui sint.

Prob. 1°: Si illi sancti resurrexissent ad vitam immortalem, fuisset summum beneficium : nam ex nunc gauderent plenâ ac consummatâ beatitudine animæ et corporis ; adeòque vero simile est quòd illud beneficium concessum fuisset maximis sanctis, v. g., Abrahamo, Davidi, Joanni Baptistæ, etc. Atqui non videtur hoc illis concessum; ergo, etc.

Prob. min., quia caput Joannis Baptistæ asservatur Romæ. Deinde Act. 2, v. 27 et seq. probat S. Petrus ex verbis Davidis : *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem,* Christum resurrexisse, *quoniam* (David) *defunctus est, et sepulcrum ejus est apud nos usque hodiernum in diem.* Quod argumentum non videtur subsistere, si David cum corpore modò fuisset in cœlo.

Dices : Qui fuerunt resuscitati, erant illi qui brevi tempore erant mortui, quique erant noti illis, quibus apparebant.

Resp. Etiam hoc esse incredibile in contrariâ sententiâ : nam patriarchæ et prophetæ summum istud beneficium plus merebantur quàm isti. Unde cùm reverà videantur fuisse sancti adhuc cogniti, dicendum est illos non resurrexisse ad vitam immortalem, ne plenam suam mercedem accepissent ante patriarchas.

Prob. 2° : Dicit Apostolus de sanctis veteris Testamenti ad Heb. 11, v. 39 : *Hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem, Deo pro nobis melius aliquid providente, ut non sine nobis consummarentur.* Atqui si jam perfruantur plenâ corporis animæque beatitudine, sine nobis, id est, ante sanctos novi Testamenti, consummati sunt; ergo, etc. Hinc S. P. Aug. reflectens tum ad textum Act. 2, v. 27, tum ad jam citata Apostoli verba, epist. 164, aliàs 99, ita scribit : « Illud adhuc restat quod moveat, quomodò à Petro dici potuerit... quando per illam prophetiam, non de David, sed de Christo asseruit, « fuisse prædictum carnem ejus non vidisse corruptionem, et quod adjunxit de David, apud eos esse « monumentum ejus; unde illos utique non convin

« cebat, si corpus ejus ibi jam non erat, quia etsi « ante in recenti suâ morte resurrexisset, nec caro « ejus vidisset corruptionem, posset nihilominùs mo- « numentum illud manere. Durum autem videtur ut « David non fuerit in illâ resurrectione justorum, *si* « *eis jam æterna donata est;* cujus Christus ex semine « tam crebrò et tantâ evidentiâ commendatur. Peri- « clitabitur etiam illud, quod ad Hebræos de justis « antiquis dicitur, quia pro nobis meliora provide- « runt, ne sine nobis perfecti perficerentur, si jam « in illâ resurrectionis incorruptione constituti sunt « quæ nobis perficiendis in fine promittitur. »

Prob. 3° ex S. Chrysost., hom. 40 in 1 ad Cor. dicente : *Multi qui resurrexerant, rursùs excesserunt, ut qui resurrexerunt in veteri* (Testamento) *ut Lazarus, ut qui tempore crucis.* Et hom. 28 in Epist. ad Heb., dicit *nullum adhuc sanctum, nec Abraham, nec Paulum esse coronatum*, scilicet resurrectione corporis ; *quia totum corpus Ecclesiæ simul coronabitur;* quod probat ex verbis Apostoli supra citatis. Similiter loquitur Theodoretus, in cap. 11 ad Heb. dicens quòd *nullus sanctus hactenùs receperit coronam resurrectionis.* Idem habet Theophylactus in cap. 27 Matth. Item S. Ambros., in cap. 8 Lucæ, dicit : *Sic et* RESURRECTIO TEMPORALIS *in passione Domini celebratur, ut perpetua illa credatur.* Accedit S. Thomas, qui licèt priùs in cap. 27 Matth. favisset sententiæ contrariæ, postea tamen in Summâ, 3 p., q. 53, art. 3 ad 2, approbat sententiam S. Augustini, idque ideò, ut ibidem dicit : *Quia rationes S. Augustini multò efficaciores videntur.*

Obj. 1° : S. Hieron., epist. 3, dicit : *Post Christum latro in Paradiso, et idcircò in resurrectione ejus multa dormientium corpora surrexerunt, visaque sunt in cœlesti Jerusalem.* Ergo visa sunt in cœlo, adeòque non ampliùs obierunt. Idem docent plurimi alii antiqui interpretes.

Resp. Neg. conseq., ac dico mentem S. Hieron. circa hanc quæstionem videri ad minus dubiam : nam epist. 7, dicit : *Nec statim Jerosolyma cœlestis, sicut plerique ridiculè arbitrantur, in hoc loco intelligitur, cùm signum nullum esse potuerit apud homines Domini resurgentis, si corpora sanctorum in cœlesti Jerusalem visa sunt.* Adeòque S. Hieron. nihil clarè, aut positivè desuper resolvit. Sunt tamen aliqui, quos citat S. Thomas, qui affirmant illos sanctos non ampliùs mortuos esse, sed non probant ; et equidem debemus vel illos deserere, vel alios. Deinde Scriptura nobis favet, et pro nobis sunt tres illi, qui considerantur tanquàm tres columnæ theologiæ, inquit Calmet, scilicet S. Chrysostomus inter Græcos, S. Augustinus inter Latinos, et S. Thomas inter Scholasticos.

Obj. 2° : Corpora istorum sanctorum non erant omnibus visibilia, sed apparebant quibus volebant, sicut corpus Christi resuscitati ; ergo erant corpora gloriosa, adeòque immortalia.

Resp. Neg. conseq., ac dico istos sanctos habuisse corpus quale habuit Moyses in monte Thabor, scilicet nec omnibus visibile, nec tamen gloriosum pro semper, sed inter utrumque medium.

Obj. 3° : Saltem probatio quam desumimus ex cap. 11 epist. ad Heb. non videtur subsistere : siquidem, si nulli sancti ante communem resurrectionem fruantur beatitudine animæ et corporis, inde sequitur quòd nec D. Virgo illâ fruatur, adeòque quòd nec ipsa ad vitam immortalem resurrexerit. Atqui tamen hoc admitti nequit ; quandoquidem ex perpetuâ et constanti Ecclesiæ traditione constet ipsam cum corpore esse in cœlo ; ergo, etc.

Resp. Neg. sequelam majoris : Nam sicuti ex eo quòd Apostolus, ad Rom. 3, v. 23, dicat : *Omnes peccaverunt*, non sequitur quòd D. Virgo peccaverit ; sic similiter ex textu ad Heb. 11 non sequitur quòd ipsa ad vitam immortalem non resurrexerit. Deinde Apostolus, in Epist. ad Heb., non loquitur de D. Virgine, sed tantùm de patriarchis sanctis V. Testamenti, dicitque illos non nisi cum sanctis N. Testamenti in extremo judicio ad vitam immortalem esse resurrecturos.

CAPUT XXIX.

Vesperi, finito sabbato, mulieres parant aromata, et postridiè, hoc est, die dominicâ mane postquàm jam Christus resurrexerat, veniunt ad monumentum ut corpus ungerent. Matth. 28, v. 1; Marci 16, v. 1 ; Lucæ 24, v. 1; Joan 20, v. 21. Christus autem, postquàm resurrectione suâ sæpè apostolis apparuisset, et de regno Dei locutus fuisset, die quadragesimo post resurrectionem eduxit eos foràs in Bethaniam, et ibidem elevatis manibus benedixit eis, et sublatus est in cœlum, Lucæ 24, v. 50 et 51. Et sedet à dextris Dei, Marci 16, v. 19.

QUÆSTIO PRIMA.

Quandonam mulieres paraverint aromata, et quandonam venerint ad sepulcrum.

Resp. et dico 1° : Marcus, cap. 16, v. 1, dicit : *Et cùm transîsset sabbatum, Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Salome emerunt aromata, ut venientes ungerent Jesum.* Quibus verbis innuit quòd post transactum sabbatum emerint aromata ; sed S. Lucas, cap. 23, postquàm v. 55, narrâsset quòd mulieres subsecutæ sint corpus Christi usque ad monumentum, statim subjungit v. 56 : *Et revertentes* (à monumento) *paraverunt aromata, et unguenta ; et sabbato quidem siluerunt secundùm mandatum.* Quibus verbis videtur innuere quòd paraverint aromata die Veneris vesperi, quo corpus Christi sepultum fuit ; adeòque videtur inde sequi ipsas emisse aromata ante sabbatum, non verò eo transacto, ut dicit Marcus.

Ad hanc difficultatem solvendam, breviter dicendum videtur Lucam non affirmare quòd paraverint unguenta ante sabbatum ; nam tantùm asserit quòd reversæ sint à monumento, et paraverint aromata ac unguenta. Deinde verò addit quòd sabbatum servaverint ; et sic sensus verborum Lucæ est hic : Revertentes paraverunt aromata, non quidem sabbato ; nam sabbato siluerunt secundùm mandatum, id est, sabbatum observaverunt ; sed post sabbatum, ut habet Marcus. Itaque mulieres illæ videntur emisse aromata sabbato post solis occasum ; tunc enim licebant opera

servilia; et deinde illa aromata præparaverunt, ac postridiè summo mane venerunt ad sepulcrum.

Dico 2°: De tempore, quo mulieres venerunt ad sepulcrum, Matthæus, cap. 28, v. 1, ita scribit: *Vespere autem sabbati, quæ lucescit in primâ sabbati, venit Maria Magdalene, et altera Maria, videre sepulcrum.* Marcus, cap. 16, v. 2, sic habet: *Et valdè manè unâ sabbatorum, veniunt ad monumentum, orto jam sole.* Lucas, cap. 24, v. 1: *Unâ sabbati valdè diluculo venerunt ad monumentum.* Joannes verò, cap. 20, v. 1, dicit: *Unâ autem sabbati, Maria Magdalene venit manè, cùm adhuc tenebræ essent, ad monumentum.* Ex tribus ergo evangelistis posterioribus habemus quòd venerint *unâ sabbati*, id est, primâ sabbati, more Hebræis usitato, qui sæpè numerum cardinalem ponunt pro numero ordinali, ut Gen. 1: *Factum est vespere et mane dies unus*, id est, primus. Unde Matthæus dicit: *In primâ sabbati.*

Porrò per primam sabbati intelligitur dies prima post sabbatum, id est, nostra Dominica: siquidem, teste S. Hieron., epist. 150 ad Hedibiam, Hebræi à sabbato, utpote sanctissimo, denominabant omnes hebdomadæ dies. Sic secunda sabbati, id est, post sabbatum, erat feria secunda sive dies lunæ; tertia sabbati erat feria tertia sive dies martis, et ita de cæteris. Hinc tota hebdomada vocabatur quoque sabbatum, ut *jejuno bis in sabbato*, id est, in hebdomadâ, Lucæ 18. Sic igitur juxta Matthæum, *prima sabbati* accipitur pro primâ die hebdomadæ, seu pro nostrâ Dominicâ.

Quomodò autem vespera sabbati dicatur lucescere in primâ sabbati, variè explicant interpretes; sed communiter solet admitti et adhiberi explicatio S. P. August., qui per vesperam intelligit noctem, ita ut sensus sit: Nocte sabbati jam desinente ac lucescente, seu lucem accipiente in die dominicâ, venit Maria Magdalene, etc. Verba ejus lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 24, sunt sequentia: « A parte primâ noctis, quæ « est vespera, ipsam noctem voluit significare Matthæus, cujus noctis fine venerunt mulieres ad monu« mentum. Eâ verò causâ intelligitur eamdem noctem « sic appellâsse, quia jam à vespere licebat afferre « aromata, transacto utique sabbato. Ergo quoniam « sabbato impediebantur ut non ante facerent, ab eo « tempore nominavit noctem, ex quo eis licere cœpit « ut facerent, quocumque vellent tempore ejusdem « noctis. Sic itaque dictum est, *vespere sabbati*, ac si « diceretur, nocte sabbati, id est, nocte quæ sequitur « diem sabbati: quod ipsa verba ejus satis indicant. « Sic enim ait: *Vespere autem sabbati, quæ lucescit in « primâ sabbati*; quod fieri non potest, si tantummodò « primam noctis particulam, id est, solum initium « noctis intellexerimus dicto vespere significatam: « neque enim ipsum initium lucescit in primâ sabbati, « sed ipsa nox quæ luce incipit terminari. Nam ter« minus primæ partis noctis, secundæ partis initium « est; lux autem terminus totius noctis est: unde non « potest dici vesper lucescens in primâ sabbati, nisi « nomine vesperi nox ipsa intelligatur quam lux ter« minat. » Ita S. Augustinus.

Quæritur hìc etiam quomodò Marcus dicat mulieres venisse ad sepulcrum, *orto jam sole*, cùm Lucas dicat: *Valdè diluculò*, et Joannes: *Cùm adhuc tenebræ essent.*

Respondet Maldonatus mulieres exivisse è domo suâ, cum adhuc tenebræ essent, et pervenisse ad sepulcrum, orto jam sole. Verùm hæc responsio non subsistit; quia Lucas et Joannes non agunt de tempore, quo mulieres exiverunt è domo suâ, sed de tempore quo venerunt ad monumentum, uti ex eorum verbis supra citatis manifestum est.

Meliùs itaque dicitur quòd mulieres ad sepulcrum venerint in aurorâ, quando adhuc tenebræ erant, non quidem illæ densiores, quales sunt tempore noctis, sed quales sunt in crepusculo matutino, cœlo jam albescente, et sole jam radiis suis illud illuminare incipiente. Et ita hanc apparentem contradictionem solvit S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 24, dicens: « Quod Lucas dicit, *Valdè diluculò*, et Joannes, « *Manè, cùm adhuc tenebræ essent*, hoc intelligitur « Marcus dicere, *Valdè manè, oriente jam sole;* id est, « cum cœlum ab Orientis parte albesceret, quod fit « utique solis orientis vicinitate; ejus enim est ille « fulgor, qui nomine auroræ appellari solet. Ideò non « repugnat illi qui ait: *Cùm adhuc tenebræ essent.* Die « quippe surgente, aliquæ reliquiæ tenebrarum tantò « magis extenuantur, quantò magis oritur lux. Nec sic « accipiendum est quod ait: *Valdè manè*, tanquàm « sol ipse videretur jam super terras: sed..., sole « jam oriente, id, est ortu suo jam cœlum illuminare « incipiente. »

Quæstio II.

Quomodò concordent evangelistæ circa adventum mulierum ad sepulcrum.

Intricatissima hìc est difficultas ad conciliandum evangelistas; nam occurrunt ferè undecim apparentes contradictiones inter se intricatæ.

Primò. Non videntur convenire quoad horam, quâ mulieres venerunt ad monumentum.

Secundò. Juxta Joannem, cap. 20, sola Maria Magdalena venit ad sepulcrum. Dicit enim v. 1: *Maria Magdalene venit manè, cùm adhuc tenebræ essent, ad monumentum; et vidit lapidem sublatum à monumento.* V. 2: *Cucurrit ergo, et venit ad Simonem Petrum.* Deinde in toto decursu de solâ Magdalenâ loquitur. At juxta Matthæum, cap. 28, v. 1: *Venit Maria Magdalene, et altera Maria, videre sepulcrum.* Juxta Marcum cap. 16, v. 1: *Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Salome... veniunt ad monumentum.* Lucas verò, cap. 24, v. 1, collato cum cap. 23, v. 55 et 56, plures venisse insinuat, sed nullas ibi nominat.

Tertiò. Mulieres illæ apud Matthæum, Marcum et Lucam vident angelos, qui dicunt illis quòd Christus resurrexerit; Magdalena verò apud Joannem nullum videt angelum; sed viso sepulcro aperto, et non invento corpore Domini, cucurrit ad civitatem, ad apostolos nuntiatum quòd corpus Domini esset ablatum;

adeòque angeli nondùm ipsi dixerant quòd Dominus resurrexisset.

Quartò. Juxta Joannem loco citato, v. 2, Maria cucurrit ad civitatem, et tamen, v. 11, postquàm Petrus et Joannes venerant de sepulcro, et iterùm reversi erant ad civitatem : *Maria stabat ad monumentum foris, plorans.*

Quintò. Juxta Marcum, cap. 16, v. 9 : *Surgens* (Jesus) *manè, primâ sabbati, apparuit primò Mariæ Magdalenæ.* Juxta Joannem illi tantùm apparuit postquàm Petrus et Joannes à sepulcro discessissent.

Sextò. Juxta Joannem apparuit Magdalenæ in horto, propè sepulcrum, tanquàm hortulanus. Juxta Matthæum, cap. 28, v. 9, apparuit illi, et alteri Mariæ in viâ, dùm à sepulcro revertebantur in civitatem, ut apostolis nuntiarent resurrectionem. Et quidem juxta Lucam, cap. 24, v. 10 : *Erat Maria Magdalene, et Joanna, et Maria Jacobi, et cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc.*

Septimò. Juxta Matthæum, Marcum et Lucam dixerunt angeli mulieribus quòd Dominus resurrexisset : quomodò ergo potuit Maria dicere istis angelis apud Joannem, v. 13 : *Tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum?* Et postea etiam ipsi Christo, v. 15 : *Si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum : et ego eum tollam?*

Octavò. Juxta Joannem Christus nondùm apparuerat Magdalenæ, dùm Petrus cum Joanne cucurrit ad monumentum. Juxta Lucam verò, postquàm mulieres Christum viderant, et apostolis nuntiaverant, v. 11 : *Visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba illa; et non crediderunt illis. Petrus autem surgens cucurrit ad monumentum; et procumbens vidit linteamina sola posita.*

Nonò. Magdalena, Joan. 20, v. 17, prohibetur Christum tangere; sed Matth. 28, v. 9, Maria Magdalena, et altera Maria ad Christum *accesserunt, et tenuerunt pedes ejus.* Nec hoc illis Dominus prohibuit.

Decimò. Juxta Matthæum, v. 2 et 5, fuit tantùm unus angelus; juxta Lucam et Joannem, fuerunt duo.

Undecimò. Juxta Matthæum angelus sedebat *in dextris.* Item juxta Lucam, v. 4 : *Duo viri steterunt secùs illas* (mulieres) *in veste fulgenti.* Et tamen juxta Joannem, v. 12, Magdalena *vidit duos angelos in albis sedentes, unum ad caput, et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.*

Ad has omnes apparentes contradictiones solvendas, relictis aliorum placitis, sequemur solutionem S. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 24. Interim priùs nota sepulcrum Christi excisum fuisse in petrâ, in aliquâ speluncâ.

Dico primò. Christus Dominus resurrexit ad auroram. Et tunc terræmotus factus est magnus, et angelus Domini descendit de cœlo, et revolvit lapidem sepulcralem. Cessante jam terræmotu, et sublato lapide, mulieres venerunt ad monumentum, oriente sole, seu ortâ jam aurorâ; ut dictum est quæst. præcedente.

Secundò. Maria Magdalena venit ab initio cum aliis mulieribus ab evangelistis citatis; sed sicuti Matthæus citat tantùm duas mulieres, ita Joannes citat solam Magdalenam, quia ipsa plus quàm cæteræ Christum dilexerat, ut observat S. P. Aug. Et ideò Joannes, volens commendare maximam ejus charitatem quâ, discipulis recedentibus, à monumento non recedebat, sed corpus Christi undique quærebat, ipsam solam commemoravit.

Tertiò. Mulieres illæ, dùm venerunt ad monumentum nullum angelum viderunt, sed monumentum invenerunt apertum et vacuum; unde attonitæ ac tristes putaverunt corpus Domini esse ablatum; adeòque Maria summè tristis, relictis mulieribus ad sepulcrum, illisque fortè rogatis ut illic tamdiù manerent donec ipsa rediret, cucurrit ad Petrum et Joannem nuntiatum quòd corpus Domini esset ablatum.

Quartò. Petrus et Joannes, hoc audito, veniunt ad monumentum, et illos comitatur, aut pressè sequitur Maria; sed cùm illi nihil invenirent in sepulcro præter linteamina, etc., revertuntur domum; Maria verò manet juxta monumentum plorans, ut quærat corpus ubicumque possit invenire.

Quintò. Maria igitur præ nimio amore impatiens, redit in speluncam, inclinat se, et iterùm introspicit in monumentum, et videt duos angelos, qui petunt quare ploret; sed illa unicè quærendo intenta, oculos non in ipsos, sed in illum locum ubi corpus jacuerat, figit : quare postquàm respondisset : *Quare tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum*, conversa est retrorsùm iterùm in hortum, anxiè quærens corpus. Et ecce apparet illi Dominus, quem etsi optimè nosceret, illum tamen tunc primo aspectu non agnovit; quia nempe cùm putaret ipsum adhuc mortuum, ad nullum reflectebat hominem vivum; sed et oculos, et omnem aciem mentis unicè intendebat in eum locum, qui poterat continere corpus mortuum. Unde ipsi Christo (quem fortè putabat esse Josephum ab Arimathæâ, horti illius dominum) dicenti : *Mulier, quid ploras? Quem quæris?* Respondet : *Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum; et ego eum tollam.* Ad hæc dicit illi Jesus : *Maria*, scilicet illo familiari et amico vocis sono quo solebat illam alloqui : ad hoc Maria ipsum agnoscit, præ gaudio vult amplecti pedes ejus; sed prohibetur, et mittitur ad apostolos nuntiatum resurrectionem.

Sextò. Itaque Maria tunc egressa est à monumento : *Hoc est*, inquit S. P. Aug., *ab illo loco, ubi erat horti spatium ante lapidem effossum. Et cum illâ aliæ, quas secundùm Marcum invaserat tremor et pavor.* Mox autem Christus tam Magdalenæ quàm cæteris illis mulieribus in viâ occurrens, dicit : *Avete.* Illæ tunc omnes simul currunt ad apostolos, referentes hoc lætum nuntium : *Vidimus Dominum, et hæc dixit nobis.*

Septimò. Dixerat quidem angelus mulieribus Dominum resurrexisse, sed Maria non videtur ista verba satis audivisse, vel saltem non intellexisse. Nam res gesta videtur hoc modo : Dùm Maria stabat foris plorans juxta monumentum, aliæ mulieres illud ingressæ sunt, videruntque duos angelos sedentes, quorum

unus ipsis dixit : *Nolite timere, vos : scio enim quòd Jesum, qui crucifixus est, quæritis : non est hic : surrexit enim, sicut dixit,* ut habent Matthæus et Marcus. Maria verò ad hæc verba accurrit ad monumentum, *inclinavit se,* ut habet Joannes, *et prospexit in monumentum, et vidit duos angelos... Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum. Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsùm* in hortum, ubi tunc Dominum vidit. Cùm igitur Maria Magdalena eo tempore, quo angeli mulieribus locuti sunt, steterit *foris plorans*, id est, inquit, S. P. Aug., ante saxei sepulcri locum, intra illud spatium quò jam mulieres ingressæ fuerant, angelorum verba ad mulieres dicta quidem aliquo modo audivit, sed ob distantiam loci, et cordis amaram tristitiam non ita articulatè audivit ut intelligere potuerit. Unde non est mirum quòd post hæc dixerit : *Tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum.*

Octavò. Christus apparuit Magdalenæ, postquàm Petrus et Joannes à monumento recessissent. Unde dùm Lucas primò narrat quòd mulieres Christum viderint, et id apostolis nuntiaverint, et deinde subjungit quòd Petrus ad monumentum cucurrerit, non servat ordinem rei gestæ ; sed quod priùs factum est, posteriùs narrat.

Nonò. Dùm Dominus apparuit Magdalenæ in horto, non permisit se tangi ; quia ipsa præ nimio gaudio volebat immorari in ejus amplexu, sed dicit illi : *Noli me tangere*, noli diù hìc in amplexu pedum meorum hærere ; nam hoc poteris postea facere, quia me adhuc satis sæpè videbis ; nondùm enim ascendo ad Patrem, sed vobiscum adhuc aliquo tempore manebo, et ideò noli hìc hærere in meo amplexu, sed currere ad apostolos, et nuntia illis resurrectionem meam. In viâ autem permisit se tangi à Magdalenâ et aliis mulieribus, sed tantùm festinanter. Nec debebat dicere : *Noli me tangere*, quia Magdalena jam sciebat voluntatem ejus, quam aliis vero similiùs indicaverat.

Decimò. Matthæus et Marcus loquuntur de uno angelo, quia ille et mulieribus fuit propior, et forsan pro duobus verba fecit ; unde non negant fuisse duos.

Undecimò. Angeli primò sederunt, ut habent Matthæus, Marcus et Joannes ; deinde verò steterunt, ut habet Lucas ; et sic nulla est contradictio.

Quæstio III.

Quot fuerint apparitiones evangelicæ, et quo ordine contigerint.

« Jam post resurrectionem, quemadmodùm apparuerit Dominus discipulis, considerandum est... ut elucescat etiam in hâc re convenientia quatuor evangelistarum. » Ita S. P. Aug, lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 25. Primò autem Christus apparuit D. Virgini : nam licèt de hâc apparitione nihil habeatur in Scripturâ sacrâ ; tamen ex communi apprehensione fidelium, et perpetuâ Ecclesiæ traditione desuper satis constare videtur. Unde S. Ambros., lib. 3 de Virginibus, ait : *Vidit Maria resurrectionem Domini, et prima vidit, et credidit. Vidit et Maria Magdalena, quamvis adhuc ista nutaret.* Sed nec de hâc, nec de duabus aliis apparitionibus, quæ juxta Apost., 1 ad Cor. 15, v. 7 et 8, factæ sunt Jacobo, et ipsi apostolo Paulo, in hâc quæstione agitur, quia hæ non sunt apparitiones evangelicæ.

Resp. et dico 1° : Apparitiones evangelicæ, id est, in Evangelio expressæ, fuerunt decem.

Probatur, quia in die resurrectionis apparuit quinquies, et postea quinquies, ut statim in decursu patebit.

Dico 2° : Apparitiones evangelicæ contigerunt hoc ordine. Primò apparuit Mariæ Magdalenæ juxta sepulcrum ; et de hâc apparitione loquitur Marcus, cap. 16, v. 9. Item Joannes, cap. 20, v. 14, 16 et 17.

Secundò apparuit mulieribus revertentibus à sepulcro, in viâ ; de quâ apparitione agit Matthæus, cap. 28, v. 9 et 10.

Tertiò apparuit Petro ; et de hâc apparitione fit mentio, Lucæ 24, v. 34 ; et 1 Cor. 15, v. 5. Nam etsi S. Lucas loco citato istam apparitionem tantùm referat, postquàm jam duo discipuli reversi essent ex Emmaus, tamen communiter putatur, priùs apparuisse Simoni Petro, quàm apparuerit duobus euntibus in Emmaus. Unde S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 25, dicit : « Omnium virorum primo apparuisse intelligitur Petro... Probabiliter tamen creditur, posteaquàm Petro apparuit, deinde apparuisse istis duobus, quorum unus erat Cleophas, de quibus Lucas totum narrat. »

Quartò itaque apparuit duobus discipulis euntibus in Emmaus, Marci 16, v. 12, et Lucæ 24, v. 15.

Quintò apparuit vesperi valdè serò suis discipulis (absente Thomâ) postquàm illi duo ex Emmaus reversi essent, et apostolis nuntiâssent se vidisse Dominum ; ut habent Lucas, cap. 24, v. 36, et Joannes cap. 20, v. 19. Et hæ sunt quinque apparitiones, quæ contigerunt in die resurrectionis, uti ex Evangelio manifestum est.

Sextò apparuit discipulis octo diebus post, præsente jam Thomâ, Joan. 20, v. 26. Hæ sex primæ apparitiones factæ sunt in Judæâ ; partim in, partim prope Jerusalem : postea autem discipuli abierunt in Galilæam, Matth. 28, v. 16.

Septima apparitio facta est septem discipulis in mari Tiberiadis piscantibus, ut habetur Joan. 21, v. 1 et 2. Quòd hæc fuerit septima apparitio,

Probatur. Quia Joannes, ibidem, dicit v. 14 : *Hoc jam tertiò manifestatus est Jesus discipulis suis, cùm resurrexisset à mortuis.* Id est, tertio diverso die, ut explicat S. P. Aug., supra citatus, dicens : « Hoc intelligendus est (Joannes) ad numerum retulisse dierum, non ad numerum ipsarum manifestationum ; nec continuorum dierum, sed per intervalla, sicut idem ipse testatur. Nam primo ipso die resurrectionis suæ, excepto quòd à mulieribus visus est, id est, quod in Evangelio claret, ter se manifestavit ; semel Petro, iterùm duobus illis, quorum unus erat Cleophas, tertiò pluribus jam inde colloquentibus noctis exodio. Sed totum Joannes ad unum diem referens, semel

computat ; iterùm autem, hoc est, alio die, quando cum vidit et Thomas : tertiò verò ad mare Tiberiadis; hoc est, tertio die manifestationis ejus, non tertiâ manifestatione. »

Octava apparitio fuit illa famosa, quam non tantùm angeli, sed et Christus ipse jusserat per mulieres apostolis nuntiari, Matth. 28, v. 10 : *Ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam, ibi me videbunt.* Designavit autem Dominus eis montem, ut communiter creditur, Thabor. *Undecim autem discipuli* (ut dicit Matthæus, v. 16, et plures alii undique congregati, qui jam famam resurrectionis ejus audiverant) *abierunt in Galilæam, in montem, ubi constituerat illis Jesus.* Et ibidem, ut ex Apostolo, 1 Cor. 15, v. 6, colligitur, *visus est plus quàm quingentis fratribus simul.*

Nona facta est ipso die ascensionis, in Judæâ, verisimiliter in Jerusalem ; de quâ Marcus, cap. 16, v. 14, ait : *Novissimè recumbentibus illis undecim apparuit.* Hæc fuit ultima apparitio, quâ illis apparuit in terrâ, et cum illis manducavit. Post hanc apparitionem *eduxit eos foràs in Bethaniam,* Lucæ 24, v. 50, et in monte Oliveti *elevatis manibus suis* illis benedicens, v. 51, *recessit ab eis, et ferebatur in cœlum;* non disparendo, seu evanescendo, ut in cæteris apparitionibus, sed paulatim sursùm se attollendo, illis videntibus, donec tandem nubes eum secluderet ab oculis eorum, ut narratur Act. 1, v. 9. Faciem habebat versùs Occidentem, sicut ex ultimis vestigiis pedum ejus patet, quæ in cœlum ascensurus petræ veluti ceræ impressit, et adhuc ibi cerni dicuntur.

Itaque decima apparitio fuit in monte Oliveti, dùm jam erat elevatus à terrâ. Et de hâc apparitione loquitur Lucas, cap. 24, v. 51 ; item Marcus, cap. 16, v. 19. Ita apparitiones illas ordinat S. P. Aug., loco supra citato, dicens : « Invenimus itaque apud quatuor evangelistas decies commemoratum, Dominum visum esse ab hominibus post resurrectionem. Semel ad monumentum mulieribus. Iterùm eisdem regredientibus à monumento in itinere. Tertiò Petro. Quartò duobus euntibus in castellum. Quintò pluribus in Jerusalem ubi non erat Thomas. Sextò, ubi eum vidit Thomas. Septimò ad mare Tiberiadis. Octavò in monte Galilææ secundùm Matthæum. Nonò quod dicit Marcus : *Novissimè recumbentibus,* quia jam non erant in terrà cum illo convivaturi. Decimò in ipso die, non jam in terrâ, sed elevatum in nube, cùm cœlum ascenderet, quod Marcus et Lucas commemorant. »

Sunt quidem nonnulli, qui contendunt quod apparitio illa, de quâ agit Marcus cap. 16, v. 14, contigerit in die resurrectionis, dicuntque quòd sit eadem cum illâ quæ est inter evangelicas ordine quinta. Ratio una ipsorum est hæc, quòd Marcus tantùm meminerit apparitionum primæ diei. Sed hæc ratio nihil probat; quia tanquàm verum supponit id quod hæret in quæstione; scilicet an Marcus tantùm meminerit apparitionum primæ diei.

Deinde quòd ista apparitio non in die resurrectionis, sed in die ascensionis contigerit, videtur crui ex contextu, qui est hic : Christus primò apparuit Magdalenæ, deinde duobus euntibus in villam : novissimè apparuit undecim apostolis manducantibus, et dixit eis : *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ,* etc. *Et Dominus quidem Jesus postquàm locutus est eis, assumptus est in cœlum et sedet à dextris Dei.* Constat autem ex Act. 1, quod Dominus in die ascensionis, inter manducandum dederit apostolis novissima, seu ultima sua præcepta ; ergo totus contextus innuit quòd Marcus loquatur de ultimâ apparitione quæ facta est in terrà. Unde et istud Marci Evangelium legit Ecclesia in Festo Ascensionis. Item hanc sententiam sequuntur Beda in cap. 16 Marci, S. Gregorius, hom. 29 in Evangelia, D. Bernardus, serm. 1 de Ascensione, Lyranus, etc.

Insuper, juxta Marcum, Christus apparuit undecim apostolis ; atqui die resurrectionis non apparuit undecim, sed tantùm decem, nam tunc aberat Thomas, ut liquet ex Joan. 20, v. 24 ; ergo ista apparitio de quâ loquitur Marcus, non contigit in die resurrectionis.

Neque ad hoc responderi potest Marcum dixisse *undecim,* non quia aderant præcisè undecim, sed quia tunc, propter defectionem Judæ, collegium apostolorum constabat ex undecim personis. Nam in isto supposito, quoties evangelistæ alibi loquuntur de duodecim apostolis, semper incertum erit quot præcisè adfuerint ; quia similiter responderi poterit quòd nominent duodecim, non quia aderant præcisè duodecim, sed quia ante defectionem Judæ collegium apostolorum constabat ex duodecim personis. Hinc S. P. Aug., lib. 3 de Cons. evangelist., cap. 25, postquàm opinionem quæ asserit apparitionem istam, de quâ loquitur Marcus loco præcitato, contigisse in die resurrectionis, proposuisset, eique aliquo modo favisset, tamen propter difficultates quas in eâdem reperit, proponit aliam, ita scribens : « *Illud ergo accipiamus,* post multas demonstrationes ejus, quibus per dies quadraginta discipulis præsentatus est, eum etiam novissimè recumbentibus illis apparuisse, id est, *ipso quadragesimo die,* » seu die ascensionis. Et quòd S. doctor non tantùm hanc sententiam nudè proponat, sed etiam amplectatur, nedùm ex jam citatis, sed etiam ex supra propositis ejus verbis manifestum est : nam ibidem apparitiones evangelicas ordinans, dicit quòd præfata apparitio fuerit ordine nona, et ultima quæ facta est in terrâ.

Solvuntur argumenta

Obj. 1° : In illâ apparitione de quâ loquitur Marcus, exprobravit Dominus incredulitatem et duritiam cordis apostolorum, quia iis qui viderant eum resurrexisse non crediderunt ; atqui hoc debet necessariò intelligi de primâ die quâ apostoli mulieribus dicentibus se vidisse Dominum non crediderunt ; ergo, etc.

Prob. min., quia in die ascensionis omnes ipsum viderant, et firmiter credebant eum resurrexisse ; ergo tunc non poterat ipsis exprobrare quòd aliis qui ipsum viderant non credidissent.

Resp. Neg. min. et conseq., et dico cum S. P. Aug., loco supra citato, quòd Christus in die ascensionis id rectè ipsis exprobraverit, quia tunc mittebat eos ad

gentes, quæ erant crediture illa quæ non viderant; ubi tamen ipsi apostoli credere noluerant ipsum resurrexisse, nisi vidissent. Unde, juxta Augustinum, illa exprobratio in die ascensionis continet hunc sensum : Vos tam tardi corde fuistis ad credendum, ut noluerilis credere me resurrexisse, nisi priùs me vidissetis; sed ite jam in mundum universum, et prædicate meam resurrectionem, aliaque fidei mysteria omnibus gentibus; ipsæ enim hæc firmiter credent, quamvis non sint visuræ.

Obj. 2° : Apparitio, quam dicit Marcus factam quando Christus *duobus euntibus in villam ostensus est in aliâ effigie*, diversa est ab illâ quam dicit Lucas factam duobus euntibus *in castellum*, ut patet ex contextu; ergo Christus in die resurrectionis apparuit plus quàm quinquies.

Resp. Neg ant., et dico cum S. Aug. : « Castellum « illud non absurdè accipimus etiam villam potuisse « appellari... Quod autem ait Marcus eis in aliâ effigie « Dominum apparuisse, hoc Lucas dicit quòd eorum « oculi tenebantur, ne agnoscerent eum. »

Inst. Dicit Marcus de illis discipulis : *Illi euntes nuntiaverunt cæteris : nec illis crediderunt.* Lucas verò dicit invenisse cæteros jam credentes, et dicentes : *Surrexit Dominus verè.*

Resp. cum S. Aug. : *Quid intelligendum est, nisi aliquos ibi fuisse qui hoc nollent credere?* Itaque plures crediderant Petro; aliqui tamen nec Petro, nec postea illis duobus crediderunt.

Obj. 3° : Apparitio quinta est conflata ex duabus diversis, quarum unam narrat Lucas, alteram Joannes; ergo, etc.

Prob. ant., quia Lucas, cap. 24, dicit Christum, dùm apostolis apparuit, illis tantùm promisisse se daturum Spiritum sanctum; et ideò jubet illos sedere in civitate, quoadusque induantur virtute ex alto. Juxta Joannem verò, cap. 20, Christus *insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum;* ergo sunt duæ diversæ apparitiones.

Resp. Neg. conseq., quia utrumque in unâ eâdemque apparitione factum est; scilicet dedit ipsis Spiritum sanctum, ut Joannes dicit, sed tantùm quoad potestatem remittendi peccata, et quoad propriam eorum sanctificationem, ad dignè potestate illâ utendum. Promisit tamen insuper, ut Lucas dicit, se missurum Spiritum sanctum cum omni suâ plenitudine, et quoad dona et gratias gratis datas, quod promissum adimplevit in festo Pentecostes.

Inst. 1° : In apparatione, de quâ agit Joannes, erant tantùm decem apostoli; nam dicit expressè v. 24 : *Thomas... non erat cum eis, quando venit Jesus.* Atqui in apparitione, de quâ agit Lucas, erant undecim; nam dicit Cleopham et ejus socium invenisse *congregatos undecim, et eos qui cum illis erant :* et statim subdit : *Dùm hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum.*

Resp. discipulos ex Emmaus reversos invenisse quidem undecim apostolos congregatos; sed Deo ita disponente, ut fidem nostram augeret, Thomas abiverat antequam Christus appareret. Unde Augustinus ait : « Quod autem dicit Joannes non cum illis tunc « fuisse apostolum Thomam, cùm secundùm Lucam « duo illi, quorum unus erat Cleophas, regressi Je-« rusalem invenerunt congregatos undecim, et eos « qui cum ipsis erant, procul dubio intelligendum est « quòd inde Thomas exierit, antequàm eis Dominus « hæc loquentibus appareret. »

Inst. 2° : Si Thomas abivisset antequàm Dominus appareret, non accepisset potestatem remittendi peccata, sicut cæteri; atqui tamen admitti nequit quòd illam non acceperit; ergo, etc.

Resp. Joannem nimis apertè habere quòd Thomas non esset cum eis, quando Dominus insufflavit, et dixit eis : *Accipite Spiritum sanctum*, etc., adeòque negari non potest quod Thomas tunc abfuerit. Quare dico Dominum dedisse illi istam potestatem vel octo diebus post, dùm Thomæ apparuit; vel eodem die cum cæteris, quamvis esset absens : erat enim Christo tam facilè illam potestatem dare absenti ac præsenti. Sic Numer. 11, v 26, Eldad et Medad, quamvis absentes, acceperunt Spiritum sanctum, et donum prophetandi, quia descripti erant à Moyse in numero septuaginta seniorum Israel.

Obj. 4° : S. Hieron., in cap. 28 Matth., dicit quòd Dominus apparuerit Thomæ, illique vulnera sua ostenderit in Galilæâ, in monte, *ubi constituerat illis Jesus.* Verba S. Hieron. sunt hæc : *Tunc manifestius ostendit Thomæ, et latus lanceâ vulneratum, et manus fixas demonstrat clavis.* Ergo nos malè posuimus sextam apparitionem tanquàm distinctam ab octavâ.

Confirmat id Rupertus hoc argumento : Apostoli in die resurrectionis acceperunt mandatum eundi in Galilæam, ut narrant Matthæus et Marcus. *Et ibi eum videbitis*, dicitur Marci 16, v. 7, *sicut dixit vobis.* Atqui non est verosimile quòd Christus illam promissionem tantùm post octo dies adimpleverit, nec quòd apostoli tamdiù profectionem sibi præceptam distulerint; ergo, etc.

Resp. S. Hieron. nequaquàm asserere quòd Christus antea in sextâ apparitione Thomæ non ostenderit vulnera sua; sed tantùm dicit quòd in octavâ manifestiùs ostenderit, scilicet jam coram tam multis, etc., ubi antea ipsi tantùm ostenderat inter privatos parietes. Nec hoc in octavâ apparitione fecit, ut Thomam à suâ incredulitate liberaret, sed ut omnes in fide confirmaret; sive potiùs tunc omnibus sua vulnera clarè ostendit; et ideò manifestiùs Thomæ ac aliis probavit suam resurrectionem.

Ad confirmationem dico quòd, sicut apostoli habuerunt determinatum montem ad quem debebant omnes convenire; ita similiter habuerint vero similiùs determinatum diem quo debebant ad montem illum convenire; aliàs præceptum illud fuisset nimis vagum. Unde non mirum est quòd mox non abiverint, quia ille dies non mox instabat.

LE GRAND VITA.



Le Grand (Ludovicus) in Burgundiâ natus est loco dicto Lusigny, anno 1711, die 12 junii. Augustoduni clericus factus 1728, Parisiense petiit S. Sulpitii seminarium. Ibi illustrissimos inter condiscipulos tantâ eminuit rerum theologicarum philosophicarumque peritiâ, ut dignus habitus sit, qui è scholaribus recèns scamnis, in Claromontii cathedrâ philosophiæ professor institueretur. Parisios reversus, licentiæ ingreditur stadium, magnamque scientiæ suæ opinionem omnium animis injicit. Conscriptus deinde S. Sulpitii sodalitio, Cameracum primùm, posteaque Aureliam mittitur sacram doctrinam professurus. Crescente verò in dies nominis famâ, Parisios revocatur, lauream consequitur doctoralem, mirâque adeò disciplinarum ecclesiasticarum laude fulget, ut defuncti in locum Montagni (1), votis omnium invitantibus, S. Sulpitii studiis magister præpositus sit. Dùm munus hoc obiret, ut par est, strenuè elaboratissimum *de Incarnatione Verbi divini* exaravit opus, quod secundis curis impressum auctumque non mediocriter, tribus tomis comprehensum anno 1754 in lucem prodiit: nos verò juxta hancce editionem illud celebratissimum opus in nostro *Theologiæ* volumine nono recudimus. Non ita multò post prælectiones theologicas *de Deo ac divinis Attributis* ab antepenultimo in studiorum præfecturâ prædecessore suo Lafosse, novis additamentis ornavit locupletavitque. Tractatum insuper *de Ecclesiâ* parabat; quam quidem pretiosam lucubrationem, morte interceptus, haud potuit absolvere. Volumen unum superest, septuagintaque vol. 2 paginæ, quæ omnia claro theologo minimè profectò indigna sunt. Ex hoc porrò opere sequentem *de Miraculis dissertationem*, non parvo, ut speramus, lectorum fructu deprompsimus. Varia præterea animo intendebat vel aggressus est Le Grand, quæ, deficiente tempore, interrupta pependerunt.

In sacrâ Facultate Parisiensi, quàm laboris amans judiciique maturitate commendandus esset, non semel ostendit. Quippe nullum ibi negotium theologicum erat aliquantuli momenti, cujus non ipse pars magna foret, cùm potissimùm ageretur de censurâ librorum conficiendâ, qui tunc temporis adversùs sanctissimam religionem denso agmine in vulgus spargebantur. Quoties auctor noster doctorum Parisiensium, jure quodam suo conspicuus, et manus et lingua exstitit! Narrant D. Riballierio, Facultatis tum syndico, familiare fuisse, ut inconsulto Le Grand nihil quidquam de theologiâ responsionibus elucidandum sibi esse putaret.

Dùm Buffonii commenta geologica Facultatis judicio subjicerentur, ferveretque inter deputatos disputatio, Le Grand pro suâ sententiâ nimiùm fortassè incaluit; postridiè enim morbo gravi correptus est, quo paululùm decrescere viso, Issiacum rus petiit, ibi verò die tertiâ, cùm spes aliqua amicis elucesceret, fato piè functus est anno 1780, ætatis autem 69.

(1) Theologus de quo hìc agitur verus est auctor libri de *Notis Theologicis*, quem in Prolegomenis nostris ad Theologiam alteri Montagno, tùm ob nominis, tùm ob ordinis religiosi, tùm ob tituli similitudinem, adscripsimus.

Dissertatio de Miraculis.

Paucis hìc expendere animus est quæ ad miraculorum nomen, naturam, causas, finem, auctoritatem seu pondus et vim probandi, atque ea quæ vera sunt à spuriis discernendi modum, spectant.

Quæres 1° quid intelligatur nomine miraculorum?

Resp. nomine miraculorum intelligi ab omnibus effectus illos raros, sensibiles, stupendos, supra hominis facultates positos, quales in Scripturis et in Historiâ narrantur, ut sunt mortuorum resurrectiones, subitæ simul et omninò absolutæ morborum curationes, subitæ transmutationes seu transformationes aut alterationes corporum.

Hæc miraculi notio quam omnes recipiunt haberi potest instar definitionis nominis. Mox erit tradenda rei definitio, quâ natura ejusmodi effectuum explicabitur.

Quæres 2° utrùm possibilia sint miracula?

Miraculorum possibilitatem negavit Spinosa in libro cui titulum fecit: *Theologico politicon;* quia, inquiebat, miracula fierent contra leges naturæ, quæ leges sunt decreta Dei immutabilia. Nempè, in illo tractatu nondùm apertè profitebatur atheismum, quem ordine geometrico in suâ *Ethicâ* frustra et insulsè stabilire conatus est.

Sed contra respondendum miracula esse possibilia. Nam nomine miraculorum intelliguntur effectus illi rari, sensibiles, stupendi, hominis facultatem superantes, ut resurrectiones mortuorum, curationes su-

bitæ et simul absolutæ morborum, subitæ transformationes et alterationes corporum, quæ in Scripturis præsertim et in Historià ecclesiasticà referuntur : atqui ejusmodi effectus sunt possibiles, seu nullam contradictionem involvunt. Vel enim ii effectus, ut nonnullis visum est, sequi possunt ex legibus communicationis motuum, vel sunt ejusmodi legum exceptiones, seu sunt effectus iis oppositi qui ex legibus communicationis motuum sibi relictis sequerentur, uti sentiunt cujuscumque communionis theologi et philosophi, imò et ipsi athei qui cum Spinosâ malunt negare unquam patrata fuisse miracula, quàm ea spectare ut consecutiones legum communicationis motuum. Si primum dicatur, evidens est illos effectus nullam contradictionem involvere, neque id ipsemet inficiaretur Spinosa qui resurrectionem Lazari ideò solum statuit repugnantem, quia ea non potuisse consequi ex legibus motuum pervidebat. Si alterum decernatur, neque etiam iidem effectus contradictionem involvent. Nimirùm, si quam contradictionem involverent ejusmodi effectus in illâ hypothesi quæ verissima est, vel in se sumpti, vel in ordine ad potentiam divinam, vel relativè ad decretorum divinorum immutabilitatem : atqui nullum horum dici potest.

1° Effectus miraculosi nullam contradictionem involvunt ratione suî, cùm materia in se considerata nullam suî modificationem sibi possibilem præ aliâ necessariò seu vi essentiæ suæ postulet; modus materiæ qui materiæ inhæreret vi essentiæ ipsius, jam non esset ejus modus, sed attributum constans et necessarium, utpotè vi essentiæ ejus ipsi inesse determinatum. Opus autem miraculosum in aliquâ speciali alicujus materiæ partis configuratione, texturâ, figurâ, motu, quiete, totum positum est; v. g., resurrectio mortui hoc solummodò postulat, ut motus sanguinis restituatur, ut organa reficiantur, et ut anima quæ illi corpori priùs erat unita, iterùm eidem uniatur. Quis autem non videt nullam in his tribus contradictionem involvi?

2° Nullam quoque in ordine ad potentiam divinam involvunt contradictionem miraculosi effectus, cùm Deus ea omnia possit quæ non repugnant.

3° Neque demùm relativè ad immutabilitatem decretorum divinorum opera miraculosa contradictionem involvunt Quæ enim à Deo produci possunt sinè ullâ ejus consilii seu decretorum mutatione, non involvunt contradictionem relativè ad decretorum Dei immutabilitatem : atqui opera miraculosa à Deo produci possunt et producuntur sine ullâ ejus consilii seu decretorum mutatione. Scilicet Deus liberè instituit leges naturæ, proindè dùm eas instituit decreto liberrimo, nihil obstat quominùs prævideril et exceperit eos casus in quibus voluit effectus miraculosos produci; ergo opera miraculosa secum non important mutationem decretorum divinorum quibus leges motuum institutæ sunt, quandoquidem legibus ejusmodi non comprehenduntur illi effectus, sed ab eis excipiuntur, et alio modo quàm hisce legibus à Deo producuntur.

Dices : Miracula derogant legibus naturæ; ergo illis legibus adversantur.

Distinguo consequens : Legibus naturæ corporeæ eatenùs adversantur quatenùs sunt effectus iis effectibus oppositi qui ex legibus naturæ sequuntur in iisdem circumstantiis physicis, concedo : iisdem legibus eatenùs adversantur quatenùs producuntur iisdem in casibus ad quos juxta decreta divina illæ leges extenduntur, nego. Cùm miraculis dicitur derogari legibus naturæ, nihil aliud significatur, nisi eos esse effectus diversos à consecutionibus legum naturæ, seu oppositos effectibus legum generalium circa naturam corpoream institutarum. Quapropter iidem effectus miraculosi dicuntur etiam exceptiones à Deo constitutæ legibus illis generalibus.

Inst. : Leges naturæ sunt decreta Dei; ergo miracula quæ sunt contra naturam, fierent contra decreta Dei, proindè in iis mutationem inferrent.

Dist. antecedens : Leges naturæ sunt decreta Dei, id est, Deus eas instituit actu simplicissimo voluntatis suæ, quo simul excepit casus in quibus voluit fieri miracula : præterea ab actu illo perfectissimo leges naturæ vim suam, firmitatem et perseverantiam consequuntur, concedo : leges naturæ sunt formaliter ipsamet decreta Dei, seu actus ille perfectissimus voluntatis divinæ quo leges illæ generales constitutæ sunt; nego. Leges generales ad naturam corpoream attinentes, quas physicæ corpuscularis sectatores leges communicationis motuum vocant, sunt quidem institutæ à Deo, seu actu simplici et liberrimo voluntatis divinæ quo simul atque determinatæ sunt illæ leges, statutæ sunt quoque illarum exceptiones quas voluit. Illæ verò leges ab illo actu profectæ, illo actu decretæ et determinatæ, ejusdem sunt effectus, non autem sunt cum ipso quid idem.

Nego consequentiam, nempe quòd miracula, quæ sunt contra naturam, id est, quæ sunt effectus oppositi iis qui ex legibus generalibus motuum sequuntur, fierent contra decreta Dei seu contra actum quo Deus eas leges sanxit, adeòque in illo actu mutationem inferrent : cùm ex adverso illo eodem actu quo decretæ sunt et fixæ leges illæ, statutum sit quibusnam in casibus locum non haberent et effectum solitum non consequerentur, etiam in iisdem circumstantiis physicis.

Quæres 3° utrùm patrata sint miracula?

Respondeo apud omnes eos qui christiano nomine gloriantur esse indubitatum multa patrata fuisse vera miracula quibus revelatio christiana evincitur, illudque idem ut planè certum ita demonstrari adversùs deistas et atheos, ut necesse sit in pyrrhonismum universalissimum de factis quibuscumque incidere, si miracula nulla exstitisse contendatur. Verùm ejusmodi probationum tractatio ad hunc locum non pertinet, in quo supponitur revelationem christianam esse veram, et non agitur controversia nisi in eos à quibus agnoscitur.

Quæres 4° quæ sit natura miraculi et quot sint ejus species?

Antequàm respondeatur, notandum plura circumferri de naturâ et speciebus miraculi systemata.

S. Thomas primâ parte, quæstione decimâ, præsertim art. 4 et alibi, docet miraculum propriè dictum fieri *præter ordinem totius naturæ creatæ*, proindè à solo Deo posse produci : id est, esse effectum sensibilem, rarum, stupendum, qui vim omnis naturæ creatæ excedit, ac consequenter à solo Deo producitur.

Miraculum autem impropriè dictum, quod excedit quidem facultates hominis, non verò naturæ angelicæ, idem sanctus doctor statuit posse fieri ab angelo, et aliquandò etiam ab ipsismet angelis malis. Hæc sententia quæ, quantùm ad substantiam, omnium est theologorum scholæ, uberiori explicatione indiget quæ mox tradetur. De eâ legi potest Suaresius, de Angelis.

Houttevillius in tractatu gallico de Veritate religionis christianæ, pag. 50 et sequentibus primæ editionis (idem habetur in alterâ editione), conjicit miracula esse effectus sensibiles, raros, stupendos vim humanam superantes, qui ex legibus communicationis motuum ita occultè sequuntur, ut nullo modo cognosci possit naturaliter, sive per experientiam, sive per rationem, illos esse ejusmodi legum consecutiones. Nimirùm harumce legum effectus plerumquè cognoscuntur ratione aut experentiâ ex legibus generalibus communicationis motuum manare. Miracula ex iisdem quoque fluunt, sed ita occultè ut neque experentiâ neque ratione illa connexio innotescat, sed solâ revelatione divinâ quisquis homo valeat de illo nexu instrui. Itaque is auctor decernit miraculum jure dici effectum naturalem quatenùs ex ordine naturæ seu legum motuum consequitur, supernaturalem verò quatenùs per solas naturæ vires non potest ab homine prævideri. Atque ex istâ parte, nempe ex eo quòd sine revelatione divinâ nemo scire queat quandonàm opera quæ dicuntur miraculosa debeant ex legibus generalibus communicationis motuum dimanare, deducit vim et auctoritatem miraculorum ad demonstrandam veritatem religionis Christi. Hanc opinionem suam proposuit Houttevillius tanquàm hypothesim plusquàm verisimilem, quam probare conatur, tum quia Deus agit viis simplicissimis et generalissimis, tum quia à nemine cognoscuntur omnes effectus possibiles legum generalium communicationis motuum, et à naturæ contemplatoribus assiduis detecti sunt multi effectus mirabiles et inexplicabiles, qui ex illis legibus oriuntur.

In litterarum republicâ non paucos illa opinio excitavit tumultus. Plerique in illam insurrexère, rati eâ destrui omnem vim et pondus miraculorum ad probandam doctrinam; ita ut epistolam apologeticam scribere auctor coactus fuerit. Nonnulli eam opinionem amplexi sunt, præsertim increduli, qui eamdem comminuendæ miraculorum auctoritati idoneam existimârunt. Aliqui judicârunt leges generales motuum nobis non satis esse notas, ut possimus de illâ hypothesi solâ ratione duce certò pronuntiare. Ita D. *La Chambre* in tractatu de Religione quem edidit Parisiis, anno 1737. Ferè omnes illam hypothesim repudiârunt, et falsam esse demonstrârunt auctoritate et ratione : attamen eâ miraculis omnem vim ad probandum adimi pernegârunt.

Mallebranchium de miraculis impugnavère aliqui post Arnaldum : *Réflexions théologiques et philosophiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce*; sed ejus sententiam non videntur satis accuratè exposuisse. Si benè perpendatur eâ de re Mallebranchii doctrina, in his consistit quòd miraculum generatim sit exceptio legum generalium communicationis motuum; quòd plerumque ab angelis bonis producatur; quòd aliquandò à dæmone ad decipiendos homines, qui tamen nunquàm nisi suâ culpâ ab eo decipiuntur; quòd etiam dentur miracula quæ Deus solus speciali voluntate efficiat, seu quæ non sint ullius legis generalis naturas ipsas spirituales spectantis consecutiones. Ex quibus patet Mallebranchium de miraculis à sententiâ communi theologorum vix distare, nisi quòd causas secundas sciscat non esse nisi causas occasionales, dùm contra S. Thomas et alii scholæ theologi iisdem propriam virtutem et efficaciam extra se aliquid producendi tribuere soleant.

Clarkius, celebris doctor communionis anglicanæ, in opere in gallicum sermonem verso sub hoc titulo : *Discours sur l'être et les attributs de Dieu, les obligations de la religion naturelle, la vérité et la certitude de la révélation chrétienne*, etc., tomo 3, cap. 19, pag. 155, edit. 1728, hanc tradit definitionem miraculi quam theologicam vocat : *Vera*, inquit, *definitio miraculi est opus extraordinarium quod ab ordine communi et cursu regulari Providentiæ recedit, productum vel ab ipso Deo immediatè, aut ab aliquo agente intelligente homini superiore, in probationem alicujus doctrinæ specialis, aut in declarationem missionis divinæ alicujus hominis, et ei præbendam auctoritatem.* Hæc definitio facilè à theologis admitteretur; sed addit idem Clarkius miracula, quæ edita in sacris Litteris leguntur, quantùm ad substantiam considerata, posse ab angelis bonis fieri, si mortuorum resurrectionem excipias, imò et à dæmonibus, Deo permittente.

Nulla miracula ex iis etiam quæ S. Thomas, ut diximus, appellat impropriè dicta, nullos effectus qui sint legum generalium ad naturam corpoream attinentium exceptiones, posse fieri à dæmonibus docuère aliqui ex iis appellantibus qui occasione convulsionum scripserunt. Hos verò confutârunt alii quoque ex appellantium numero.

Quid ad quæstionem propositam respondendum sit, et quid de expositis sententiis censendum, aperient sequentes propositiones.

Propositio prima. Miracula non sunt consecutiones legum generalium communicationis motuum, seu falsum planè est systema Houttevillii de miraculis. In ejus tamen hypothesi, non omnis ad probandum vis et auctoritas miraculis detrahitur.

Probatur prima pars 1° ex Scripturis, quarum modus loquendi de miraculis falsitatem hypothesis Houttevillianæ evidenter demonstrat. Nam, juxta hanc

hypothesim Deus eatenùs esset miraculorum auctor, quatenùs miracula sequerentur ex legibus generalibus communicationis motuum quas Deus instituit, et in ea influeret ut provisor generalis. Christus autem ut homo nullà ratione in miraculorum productionem influxisset etiam ut causa moralis, sed tantùm prævidisset quo tempore, quo momento miracula quæ *fecisse* sæpiùs dicitur, erant ex legibus generalibus communicationis motuum secutura, tuncque ita sese gessisset ut miracula illa facere videretur. Pariter prophetæ, apostoli, et sancti viri quicumque, quibus operatio miraculorum in Scripturis attribuitur, nullo quoque modo miracula patràssent, nec precibus ea impetràssent à Deo, sed tantùm lumine revelationis divinæ prævidissent momentum, quo eadem ex legibus generalibus ad naturam corpoream attinentibus dimanarent, et, quo cognito, ita se gessissent ut viderentur illa impetrare : atqui manifestum est in hanc hypothesim non quadrare verba Scripturæ de miraculis quæ à Deo, à Christo, ab apostolis et prophetis, à viris sanctis facta enarrantur. Verbis illis significatur ea speciali modo à Deo effici; non verò duntaxat quatenùs leges motuum generales instituit, et cum illis concurrit, quemadmodùm producit varios ejusmodi legum effectus, v. g., messes. Verbis Scripturæ etiam significatur Christum ut hominem in miracula quæ fecisse perhibetur, influxisse ut causam moralem, semper audiri dignam : undè ipse Lazarum resuscitans aiebat, Joan. 11 : *Pater, gratias ago tibi, quoniam audis i me.* Demùm, Scripturæ verba evincunt apostolos ut causas morales et in nomine Christi edidisse miracula quæ ipsis attribuuntur, et pariter prophetas aliosque viros sanctos à Deo obtinuisse precibus miracula quæ ab ipsis patrata dicuntur.

Probatur 2° eadem pars ex traditione, in quâ ne vestigium quidem ullum explicationis Houttevillianæ, sed contra adhibentur perpetuò loquendi modi Scripturæ, imò, in quâ, ubi expositiones uberiores occurrunt, semper illi hypothesi planè repugnant. Legatur S. Augustinus, tractatu 24 in Joannem. Itaque de re tanti momenti quæ cum veritate religionis christianæ tantam connexionem habet, et tam sæpè in Scripturis ipsis memoratur, indubitatum est novitatis esse accusandum eruditum abbatem qui aliàs tractatu illo, quo hanc hypothesim suam absonam nullâ pulsus causâ verisimili effutiit, benè de religione meritus est.

Dico eum nullâ verisimili causâ pulsum fuisse ad effutiendam hanc hypothesim, siquidem eam protulit agens contra Spinosam miracula esse possibilia negantem, quem procul dubio noverat esse atheum systematicum, vires naturæ exaggerantem, ipsasmet prophetias imaginationi sacrorum vatum tribuentem, à miraculis quæ ex legibus generalibus motuum non fluerent, ita abhorentem, propterea quòd ejus atheismum destruerent, ut in epistolà quâdam ad Oldemburgum apertè profiteatur se ab atheismo recessurum et religionem amplexurum, si sibi posset persuadere resurrectionem Lazari esse veram. Ejus porrò objectioni petitæ ex immutabilitate decretorum Dei jam adhibuerat responsionem eam veram et evidentem, quam modò explicavimus. Utquid ergò addidit hypothesim de quâ agitur, quâ vires naturæ corporeæ adhuc magis exaggerantur quàm easdem amplificavit ipse Spinosa, et quæ sub illo respectu magis ipsi favet quàm nocet?

Probatur 3° illa prima pars ex ratione. Prima ratio sic se habet : illa non sunt consecutiones legum generalium communicationis motuum, quæ opposita sunt effectibus qui ex legibus generalibus communicationis motuum sequuntur in iisdem circumstantiis physicis : atqui miracula opposita sunt effectibus qui ex legibus generalibus communicationis mortuum sequuntur in iisdem circumstantiis physicis; v. g, Matth. 14, 29, 30, 31, Petrus confisus verbo Christi *ambulabat super aquam ut veniret ad Jesum. Videns verò ventum validum timuit,* incœpit *mergi.* Implorat opem Christi. *Jesus... apprehendit eum, et ait illi : Modicæ fidei, quarè dubitàsti?* Deambulatio illa evidenter opposita est effectibus qui in iisdem circumstantiis physicis sequuntur ex legibus generalibus communicationis motuum, juxta quam corpus hominis non potest *super aquas ambulare,* quia gravius est pari volumine aquarum. Petrus verò sic ambulans versabatur in iisdem circumstantiis physicis in quibus paulò post cœpit mergi. Mutatæ erant tantùm circumstantiæ morales in affectibus animi sitæ. Initio confidebat verbo Christi, et securè deambulabat; deindè *timuit,* factus est *modicæ fidei*, atque tunc *mergi* cœpit; ergò Petrus, cùm *ambulavit super aquas,* in iisdem erat circumstantiis physicis in quibus cœpit mergi; ergo illa deambulatio erat effectus oppositus effectibus qui in iisdem circumstantiis physicis sequuntur ex legibus generalibus communicationis motuum. Pariter cùm in deserto per quadraginta annos, ut ait Moyses Israelitas alloquens, Deuteronomii 8, 4, et 19, 5 : *Non sunt attrita vestimenta eorum, nec calceamenta pedum..... vetustate consumpta sunt;* is eventus erat oppositus effectibus legum generalium communicationis motuum, secundùm quas continuo ipsorummet corporum mollium affrictu corpora etiam durissima comminuuntur; undè canebat Ovidius : *Gutta cavat lapidem; consumitur annulus usu.*

Jam verò, si ostenta ejusmodi tam evidenter percipiuntur contraria effectibus qui ex legibus generalibus naturam corpoream spectantibus sequuntur, quantò magis iis legibus opponuntur sanationes instantaneæ et absolutæ quorumlibet morborum, quæ ad imperium Christi Domini sinè morâ contingebant! multiplicationes panum quorumdam et aliquot pisciculorum ad plurium millium multitudinem saturandam! conversiones aquæ in vinum, virgæ in serpentem et serpentis in virgam! resurrectiones mortuorum! diei prolongatio ad vocem Josue, *obediente Domino voci hominis*, ut ait Scriptura, Josue 10, 14, etc.! Ergo miracula non sunt consecutiones legum generalium communicationis motuum.

Secunda ratio petitur ex analogiâ inter effectus physicos et causas physicas ab omnibus philosophis sapienter admissâ, quâ omnis certitudo physica nititur.

illa analogia planè destrueretur, si cum Houttevillio supponeretur præter leges generales communicationis motuum, ex quibus experientià constanti et observatione cognoscitur sequi illos effectus qui naturales vocantur, alias esse admittendas generales etiam, ex quarum harmonià mechanicà prodirent identidem effectibus illi qui miracula appellantur, seu effectus alii et oppositi prioribus in iisdem circumstantiis physicis. Aerem esse gravem, esse elasticum experimentis multis compertum est. Sed experimenta illa de omni aere fieri non potuerunt : quapropter cùm ex iis experimentis deducantur gravitas et elasticitas aeris, consectarium illud generale et meritò admissum non habetur nisi vi analogiæ. Quis verò esse possit illi analogiæ locus, si cum Houttevillio admitterentur leges aliæ generales et mechanicæ ex quibus naturaliter sequeretur in iisdem circumstantiis physicis quasdam aeris partes aliquandò nec esse graves, nec elasticas? Nunquàm sanè posset certò exspectari talis effectus physicus in illis circumstantiis physicis in quibus universi securè talem effectum physicum exspectant. V. g., qui ignem suscitant, ab eo exspectant urendi vim, calorem, lumen in iisdem circumstantiis physicis Sed datâ Houttevillianâ hypothesi, juxta jam sunt aliæ leges generales et mechanicæ, ex quibus naturaliter sequerentur in iisdem circumstantiis physicis alii effectus omninò oppositi, ustio, calor, lumen ab igne suscitato securè exspectari non possent; ergò.

Probatur 4° quia inanes sunt et omninò nullæ rationes quibus hypothesim suam comprobare nititur Houttevillius. Ait scilicet Deum agere viis simplicissimis ac sapientissimis : ita asseri à præstantissimis philosophis hanc viarum qui Dei sapientiam et perfectam simplicitatem deducunt ab ipsâ Dei naturâ, ejus præsertim bonitate et sapientiâ, quibus determinatur ad illud opus optimum producendum quod ejusdem omnipotentiâ fieri possit. Addit à nobis ignorari quousquè pateat vis et harmonia legum generalium ad mundi mechanicam spectantium; adeoque poni posse effectus illos raros, stupendos et sensibiles qui miracula meritò nuncupantur, ex harmoniâ legum generalium quarumdam nobis incognitarum communicationis motuum oriri, quorum quidem effectuum cùm causam nesciamus, idcircò eosdem censemus esse exceptiones legum generalium naturæ, licèt reverà quarumdam legum generalium ad naturam corpoream pertinentium et reconditarum naturales sint consecutiones. Hæc Houttevillius.

Verùm non intellexit vir eruditus doctrinam celebrium illorum philosophorum qui Deum ad optimum se ipso determinari, et vias sequi simplicissimas arbitrantur. Peritiores erant physici quàm ut miracula putarent fortè esse consecutiones legum generalium quæ res materiales spectant. Omnes ad unum sciscunt miracula non fieri secundum leges illas generales, sed esse effectus oppositos iis qui ex ejusmodi legibus naturaliter consequuntur. *Rien ne se fait dans le monde*, inquit Mallebranchius in libro *de la Nature de la grâce*, sermone 1, art. 59, *qui ne prouve ce sentiment, que Dieu agit par des volontés générales, si l'on en excepte seulement les miracles : lesquels néanmoins ne seraient point des miracles différents des effets qu'on appelle naturels, s'il était vrai que Dieu agit ordinairement par des volontés particulières; puisque les miracles ne sont tels que parce qu'ils n'arrivent point selon les lois générales : ainsi les miracles suposent ces lois.* Supervacaneum foret alia addi Mallebranchii testimonia, cujus sententiam de miraculis modò exposuimus, quam multis in locis constanter tradit.

Leibnitzius, qui de optimismo ulteriùs progressus est quàm Mallebranchius, et ad omnium mundorum possibilium absolutè optimam creationem putat Deum prævalentibus bonitatis suæ ac sapientiæ rationibus determinatum fuisse, ac proindè viarum simplicissimarum est assertor, miracula non esse consecutiones legum generalium similiter asseverat. Legatur ejus opus gallicè scriptum, cui titulus : *Essai de Théodicée*, parag. 249, et alibi.

Idem sentit Wolfius qui, paucissimis exceptis, vestigia Leibnitzii in omnibus sequitur. *Constare decernit miracula esse contra naturæ ordinem, esse motus contrarios legibus motûs, posse fieri propriâ virtute à solo Deo, qui potest facere ea quæ vim naturæ universæ excedunt.* Vide priorem partem theologiæ naturalis Wolfii, § 364, 365, 366, 418, 471, 472, etc.

Itaque frustrà Houttevillius in systematibus clarissimorum philosophorum, qui mundum esse optimum et bonitatem ejus magnâ ex parte oriri à viis simplicissimis legibusque generalibus quibus Deus hunc moderatur, docuerunt, hypotheseos suæ subsidium aliquod conquisivit. Si horum mentem sequi existimavit, eorum opera non legerat; novamque et inauditam quam excogitavit de miraculi naturâ doctrinam ipsis præposterè affinxit. Nec dubitari potest quin suâ hypothesi omnes sapientis metaphysicæ limites immoderatissimè transgressus sit.

Probatur secunda pars, nempè Houttevillium eâdem hypothesi suâ miraculis omnem vim probandi non adimere. Ut enim hâc hypothesi non omnis miraculis adimatur vis et auctoritas probandi, satis est hominem qui se à Deo missum probat miraculis, non posse miracula prævidere, nisi revelatione divinâ : atqui homo qui se à Deo missum probat miraculis, non potest in hypothesi Houttevillii miracula cognoscere, nisi revelante Deo; quippè ad id duo requiruntur et sufficiunt. Unum est, quòd homo naturali facultate nequeat prævidere miraculosos effectus; alterum est, quòd neque etiam possit eosdem prævidere effectus virtute dæmonis. Utrumque verò indubitatum est. Et primum quidem, tum quia omnes homines etiam docti ita consentiunt illos effectus non posse naturali facultate ab homine prævideri, ut iidem ab universis habeantur ut extra naturæ cursum constituti; tum quia quò plura et firmiora argumenta in probationem primæ partis responsionis nostræ allata sunt, eò magis certum est à nemine posse facultate naturali eosdem prævideri effectus. Secundum pariter evincitur : excedit ejusmodi prævisio facultatem naturalem dæmonis, quæ finita est, quæ profectò ad ejusmodi le

gum adeò reconditarum effectus naturaliter non extenderetur, quæ certò certiùs nunquàm adjuvatur lumine supernaturali, quod ei à Deo concedi repugnat. Prætereà, nihil potest exsequi dæmon, nisi Deo permittente. Deus autem permittere non potest ut homines à dæmone in errorem de doctrinâ inducantur, cujus detegendi omni medio privarentur.

Dices : Deus agere nequit viis simplicissimis et generalissimis, quin miracula producat ipsis legibus generalibus motuum ; ergo.

Distinguo : Si per illas leges motuum miracula possint produci, *concedo;* si constet miracula esse contra naturæ ordinem, esse motus legibus generalibus motuum contrarios, ut loquitur mox citatus Wolfius, nego.

Inst. : Qui non omnia cognoscit quæ sequuntur ex legibus motuum generalibus, is nequit asserere miracula ex ejusmodi legibus generalibus non sequi.

Nego majorem. Fatemur nihil à nobis posse asseri de iis quæ nos latent, ac non raro expedire ut maneamus dubii circa facta quædam pro miraculosis venditata, ubi nimirùm certiores fieri non possumus utrùm fortè effectus ejusmodi sint naturales generalium motûs legum consecutiones. Miracula dubia habenda sunt pro nullis, licèt de benefico eventu gratiæ Deo agendæ sint ab eo qui beneficium consecutus est, quia grates rependendæ Deo etiam pro bono naturali Verùm, quandò ratione evidenti, aut observatione indubitatâ, et experientiis perpetuis compertum est per leges motuum certis in circumstantiis physicis talem effectum constanter produci, tunc, si aliquandò, positis iisdem circumstanciis physicis, mutatisque solummodò quibusdam circumstantiis moralibus, contingat effectus oppositus, prudenter et meritò judicamus ejusmodi effectum ex legibus generalibus motuum non sequi, nec ratiocinamur ab ignoto, sed à veritate notissimâ certissimam conclusionem eruimus. Neque ad agnoscendum illâ methodo accuratè sciri quinam effectus stupendi et sensibiles spectari debeant ut miraculosi, seu ex legibus motuum non consequentes, aliud requiritur, quàm illa expendi facta et circumstantias factorum quæ in Scripturis et historiâ ecclesiasticâ narrantur et pro miraculosis indubitatè habentur.

Propositio II. Aliqua tribuenda est angelis potentia naturalis movendorum corporum, sed finita et pluribus modis restricta.

Probatur prima pars, quia ordò immutabilis postulat ut Deus conditor universitatis rerum quæ inter se connexæ sunt, et ideò unicum mundum, seu unicum opus constituunt, rationem habuerit excellentiæ angelorum, quæ sunt substantiæ nobiliores corporibus. Deus enim ordinem immutabilem summè et necessariò diligit, et ejus rationem non potest non habere, cùm se ipsum amore necessario prosequatur, atque in cognitione comprehensivâ et amore intensissimo sui ipsius sita sit ejus beatitudo essentialis. Ordo autem immutabilis situs est in relatione minùs perfecti ad magis perfectum fundatâ in ipsis rerum essentiis quas ipsamet Dei substantia repræsentat, quatenùs in eo sunt omnium rerum possibilium ideæ. Itaque rerum quas creavit, universitatem ita ordinavit Deus, ut substantia nobilior sit supra minùs nobilem collocata, et in eam agere valeat. Hoc ipso igitur quo ponimus angelos à mundi Conditore creatos, uti nos docent Scripturæ et traditio, debemus etiam eos statuere supra naturam corpoream constitutos, istamque dicere natam moveri ab angelis, seu ab iis è loco in locum transferri ; quippè, cùm naturæ angelicæ quam esse creatricem repugnat, nulla alia inesse queat in naturam corpoream potentia, nisi quâ corpora moveat, seu è loco in locum transferat.

Nec dicas angelum, utpotè substantiam spiritualem, non posse agere in corpora quæ tangere non potest. Nam Deus virtute propriâ agit in materiam, et vi pollet corpora movendi, non quidem contactu materiali, seu extensionis, cujus partes substantiales sint extra se invicem positæ : Deus enim est substantia simplicissima; non instar molis agit, sed contactu, ut aiunt, virtutis summæ, id est, voluntate omnipotentissimâ quæ sine labore effectum assequitur : *Quoniam*, ut ait Psaltes regius 32. 9, *ipse dixit*, *et facta sunt : ipse mandavit*, *et creata sunt.* Similiter angelus, servata proportione debitâ, posset movere corpora ; non quemadmodùm corpus motum in aliud impingens ipsi motum contactu communicat, sed virtute movendi, cujus eum creando, Deus eumdem fecisset participem, quemadmodùm et vim intelligendi et vim volendi creatione ipsi etiam impertivit.

Nonne humana mens, etsi non modò planè immaterialis, sed et verè ac propriè spiritualis, seu intellectu et voluntate prædita, habet vim proprii corporis movendi, et mediantibus corporis proprii motibus, motum localem corporibus à suo discretis quoque imprimendi ?

Frustrà post Mallebranchium et Carthesianos complures contenderetur omne ens finitum destitui vi quâvis propriâ agendi ad extra. Utquid enim assereretur repugnare, quòd ens quodcumque finitum modo imperfecto participet vim activam propriè dictam quæ Deo inest in summo gradu? Ratio quam alicubi affert Mallebranchius, nempè connexionem inter actionem agentis propriè dicti et effectum debere esse necessariam seu essentialem, alioqui non sequeretur effectus; proindè, si actio alicujus entis finiti esset propriè dicta, jam effectus impediri nunquàm posset quod absurdum est : hæc ratio, inquam, nulla est Enimverò, licèt satis explicari nequeat in quo consistat actio, attamen ejus notio aliqua generalis omnibus inest, nec quidquam vetat dici actionem agentis finiti utpotè virtutis finitæ, non posse esse ita connexam cum effectu, ut illum necessario quâcumque in circumstantiâ obtineat, etiamsi obsit vis major, et tanta quanta est actio potentiæ summæ. Facilè concipitur connexionem inter actionem entis finiti et effectum semper esse quasi conditionatam, seu eam solummodò esse effectum certò consecuturam, cùm actio entis potentioris non obsistit.

Cæterùm, dicatur causas secundas, seu entia finita

quæ Deus creavit, esse causas propriè dictas, et virtute sibi propriâ agere, vel easdem non esse nisi causas occasionales effectuum extra se positorum, parùm interest quantùm ad quæstionem præsentem attinet. Perindè certum manebit naturæ angelicæ præstantiam supra naturam corpoream exigere ut angeli movere possint corpora, seu tanquàm causæ virtute propriâ agentes, vel tanquàm causæ occasionales motuum, quas in eo constitui decernunt quòd Deus lege generali statuerit movere corpora ad præsentiam volitionis angeli, id est, ubi hoc vel illud corpus isto vel illo modo moveri vult angelus : quemadmodum ubi homo aliquis vult movere brachium, sine morâ membrum illud movetur.

Probatur secunda pars, nempè illam angelorum potentiam movendi corpora esse angelis naturalem. Namque potentia, quæ est appendix naturæ angelicæ, dicenda est ipsis naturalis : atqui, ut probatum est modò, natura angelorum postulat ut movere possint corpora, quia substantia angelica præstantior est naturâ corporeâ; ergò.

Probatur tertia pars, nimirùm hanc potentiam angelorum esse finitam; potentia si quidem entis finiti, creati, finita sit necesse est : atqui angeli sunt entia finita, creata; ergò.

Probatur quarta pars, videlicèt illam naturalem angelorum potentiam movendi corpora, esse multis modis circumscriptam. Enim verò, licèt accuratè definire non possimus quousque naturalis potentia angelorum extendatur, attamen certi sumus naturam corpoream angelis non subjici *ad nutum*, ut ait S. Thomas, primâ parte, q. 110, art. 2. Non sanè possunt naturaliter angeli ita movere seu corpora ingentia, seu particulas elementares corporum, ut totum vi sibi naturali valeant perturbare ordinem physicum quem Deus instituit et conservare decrevit. Nequeunt igitur moles corporeas ingentis magnitudinis dimovere : alioqui possent terram, v. g., transferre ad tantam proximitatem solis ut brevì destrueretur. Ponamus ab iis terram transferri usque ad Mercurii orbitam. Clarissimi Neutonis experimentis et calculis constat tunc futurum ut pro ratione habitudinis et indolis corporum ex quibus coalescit, experiretur calorem qui ad infervefaciendam aquam sufficeret; et quo proinde cuncta interirent : pariter, si removeretur à sole usquè ad orbitam Saturni, aut Jovis, vel etiam Martis, vi frigoris omnes ejus incolæ et plantæ necarentur, et inhabitabilis fieret.

Non possunt pariter angeli potentiâ sibi naturali, ita agere in corporum elementa, ut corpora immediatè transforment aut alterent, seu ut in ea inducant immediatè alias formas essentiales, aut etiam alterationes accidentales. Non possunt naturali suâ virtute incendere lignum, illud convertere in fumum et cineres, nisi quatenùs habent potestatem naturalem transferendi corpus igne succensum, et illi ligno admovendi. Non possunt generatim transformationes aut alterationes producere, nisi, ut aiunt, *applicando activa* passivis, id est, corpora ad has transformationes aut alterationes inducendas idonea, applicando corporibus quæ iis formis aut alterationibus recipiendis apta sint. Pendet exercitium potestatis eorum in naturam corpoream quantùm ad formas et alterationes in varia corpora admittendas, à legibus quas Deus instituit circa illarum mutationum introductionem.

Hinc non possunt novas rerum corporearum species procreare, uti reipsâ nullæ procreatæ sunt ab origine mundi, uti fatentur omnes rerum naturalium observatores oculatissimi. Si possent ad nutum immediatè quas vellent inducere in corpora quasvis formas quaslibet, possent igitur totius rerum corporearum universitatis faciem immutare, alterius generis corpora iis substituendo, ex quibus hanc universitatem componi Deus instituit, ita ut materia sola quam Deus creavit, maneret perenniter, cujus singulæ partes in alterius speciei corpora compingerentur quàm illa, quæ Deus voluit juxta leges à se constitutas sibi perpetuò succedere. Non essent quidem propriè loquendo creatores angeli, sed essent auctores ordinis in materiam eatenùs introducti quatenùs ex eâ corpora diversi generis conficiuntur et coalescunt. Neque jam in ordine illo deprehenderentur illa uniformitas et constantia quæ fert characterem immutabilitatis divinæ; neque etiam pulchritudo et harmonia, cùm angeli, quâcumque intelligentiâ polleant, impares tamen sint ad intelligendos simul omnes et singularum rerum corporearum possibiles respectus, sine quâ tamen cognitione perfectâ nequeunt illa pulchritudo et harmonia induci; neque demùm unitas operis et singularum rerum corporearum cum reliquis connexio, cùm unitas ejusmodi et nexus non possint à multis auctoribus oriri, sed ab unico tantùm potentissimo simul et intelligentissimo.

Pro certo igitur et inconcusso maneat angelis non inesse potentiam naturalem formas aut etiam alterationes in corpora immediatè introducendi.

Æquiparanda est potentia naturalis angelorum in corpora, ad potentiam quæ in corpora est animæ hominis. Anima humana potest immediatè movere membra corporis proprii cui unitur, sed non potest illa immediatè seu transformare, seu etiam alterare. Potest etiam, mediantibus corporis sui membris, plura alia corpora agitare, transferre, modò non sint tantæ molis ut vires ejusdem corporis sui superent. Potest applicando activa, ut aiunt, passivis, ope illorum in ista inducere varias formas et alterationes. Ita angeli possunt quidem aliquam materiæ quantitatem movere, sed non omnem, non ingentem : possunt alterationes aut etiam formas essentiales in corpora quædam introducere, sed non immediatè et ad nutum, non aliter quàm utendo corporibus ad formas ejusmodi aut alterationes inducendas idoneis, quæ admoveant ad corpora alia iisdem recipiendis accommodata.

Nec interest, quantùm ad rem de quâ agitur, utrùm angeli agant virtute propriâ in materiam, vel solummodò occasionaliter. Nam, quemadmodùm concipitur vim propriam quâ præditi supponerentur angeli, ut-

pote finitam, non extendi nisi ad certos quosdam effectus producendos : ita quoque facilè concipitur ad volitiones quas eliciunt circa movenda corpora, Deum non operari nisi prout decrevit secundum consilia sapientiæ suæ, statuendo leges ad ordinem universi spectantes. Frustra vellent inducere immediatè formas aut alterationes quasvis in aliqua corpora, si eorumdem volitiones Deus non instituit ejusmodi formarum aut alterationum introductionis occasionales causas.

Restricta igitur seu circumscripta censenda est potentia naturalis angelorum circa res corporeas ratione objecti, tum quatenùs non possunt immediatè transferre nisi molem aliquam materiæ fixam à Deo creatore et ordinatore atque determinatam, tum etiam quatenùs non possunt immediatè formas aut alterationes inducere in corpora, sed tantùm quatenùs corpora iis inducendis formis aut alterationibus accommodata admovere queunt ad corpora quæ iisdem admittendis nata sunt.

Atque hanc quidem circumscriptionem in illâ eorum potentiâ naturali eò magis adhiberi necesse est, quòd 1° ratio propter quam aliqua naturalis facultas movendi corpora attribuenda est angelis, nempè eorum naturæ præstantia supra naturam corpoream, nihil aliud exigit quàm facultatem è loco in locum transferendi certam quamdam materiæ molem determinatam, quo motu valeant activa applicare passivis, et sic in corpora varia inducere varias mutationes; quòd 2° nisi eadem potentia circumscribatur, ut diximus, nimia foret, uti ostensum est, et totius universi ordini perturbando et immutando par esset; quòd 3° licèt posse esse angelos lumine naturali cognoscamus, attamen ipsos existere ratio nos non docet : ex revelatione divinâ solùm cognoscimus eos à Deo esse creatos et aliqua ab ipsis produci : quæ fiunt ab angelis bonis ratio sola nos non cogit eadem ipsis adscribere, quia possent illa à Deo uno proficisci. Soli quidam eventus qui nec naturæ corporeæ, nec hominibus quorum vim superant, neque angelis bonis, neque Deo attribui possunt, nobis prout ratione solâ utentibus indicare possunt exstare substantias aliquas distinctas et à Deo et ab angelis bonis, quæ sint ejusmodi effectuum causæ. Ex verbo Dei autem discimus ejusmodi causas seu substantias esse angelos malos quorum voluntas peccato est corrupta, et quibus propter peccatum in quod suâ culpâ inciderunt, non est ablata facultas naturalis movendi corpora quâ pollùere ab ortu, sicut neque etiam propter idem peccatum ipsis est ablata facultas intelligendi et volendi, ut ait sanctus Thomas. Porrò, inter varios illos effectus qui sive in Scripturis, sive in historiis fide dignis, attribuuntur angelis seu bonis seu malis, nullus deprehenditur qui postulet angelis concedi naturalem potentiam immediatè in corpora ullas formas, aut etiam alterationes inducendi, aut ingentem aliquam materiæ molem simul transferendi.

Itaque sine ullo fundamento, sine ullâ verisimilitudine, imò contra manifestam rationem petitam ab ordine constanter observato in rerum universitate, tribueretur angelis illa naturalis potestas quam ipsis denegamus.

Tertiò. Aliis adhuc modis restricta dicenda est potentia naturalis angelorum circa motum corporum. Nempe quantùm ad angelos bonos, cùm eâdem auctoritate quâ cognoscimus eos existere et plura operari, nempè auctoritate verbi Dei, certi etiam simus eos visione Dei intuitivâ et amore ejus summo esse beatos, nec proinde unquàm recedere posse ab ordine immutabili quem in ipsâmet substantiâ divinâ clarè contemplantur, constat eorum potentiam naturalem circa corpora eatenùs esse circumscriptam quatenùs nunquàm possunt eâ abuti; sed eam non adhibent, nec adhibere possunt, nisi prout magis expedit gloriæ Dei et ejus attributorum manifestationi. Quantacumque sit eorum potentia, licèt à Deo cui constanter serviunt et addicuntur iis concederetur potentia quæcumque etiam supernaturalis, metuendum non esset ne interturbarent ordinem mundi physicum quem Deus vult stare, neque etiam ordinem socialem inter homines, qui pariter à Deo oritur, et quem conservari intendit. Hæc circumscriptio potentiæ angelorum non est ipsis oneri, sed gloriæ; non est imperfectio, sed honor; non est pœna, sed præmium, eorum summæ beatitudini necessariò annexum.

Quod ad angelos malos, seu dæmones attinet, potestas naturalis movendi corpora, quam, ut dictum est peccando non amiserunt, restringitur in pœnam peccati, et ne ordinem physicum perturbent, et ordinem societatis subvertant. Non solùm nulla unquàm ipsis à Deo conceditur potentia supernaturalis in naturam corpoream; repugnat enim eos aliquandò dono aliquo supernaturali ornari, sed etiam potentiâ sibi naturali quam explicavimus, non utuntur ad libitum. Nihil possunt operari nisi permittente Deo, qui maximâ facilitate et sine ullo labore impedire valet quidquid moliri intendunt. Neque ut eos coerceat, necesse est Deum agere ut causam specialem. Satis providit eorum potentiæ restringendæ per angelorum bonorum potentiam oppositam, qui adversùs eos pugnant et semper eos vincunt, nisi ubi ordo immutabilis postulat aliquid eis permitti. Hinc rarissimum est aliquid à malis angelis fieri quod sensibile sit, quod causis aliis non possit attribui, quod sub causarum naturalium inflexu non lateat, quod ab ejusmodi angelis malis oriri ratio et experientia agnoscere nos cogant. Possunt angeli mali tentare homines, et sæpè eos tentant; sed id ex verbo Dei nobis notum est, non ex ratione et experientiâ cùm tentationum causæ aliæ etiam assignentur. Unde Jacobus Epistolæ suæ capite 1, versu 4 : *Unusquisque*, inquit, *tentatur, à concupiscentiâ suâ abstractus et illectus.* Statuendum igitur potentiam dæmonum circa motum corporum ita esse restrictam, ut plerumque non producat effectus sensibiles, nec unquàm metuendum sit ne eâ ordo physicus perturbetur, aut socialis subvertatur.

Propositio III. Possunt dæmones potentiâ sibi na-

turali producere effectus legibus motuum derogantes, seu effectibus ejusmodi legum oppositos.

Probatur 1°, quia id sequitur necessariò ex dictis ad propositionem præcedentem, nempè angelis malis inesse aliquam vim naturalem transferendi corpora. Nam supponamus in corpus aliquod dæmonem agere quantùm ad ejus motum attinet : vel illud à dæmone moveretur secundum determinationem diversam ab eâ quam exigerent leges communicationis motuum, tunc verò produceretur à dæmone effectus legibus motuum derogans, seu effectus oppositus illi qui sequeretur ex legibus motuum; vel moveretur secundum eamdem determinationem, sed velociùs aut tardiùs quàm moveretur consequenter ad solas leges motuum, et tunc haberetur etiam effectus diversus ab eo quem leges motuum producerent; vel corpus idem moveretur à dæmone, dùm leges motuum illud quiescere postularent; vel ab eodem sisteretur, dùm juxta leges motuum illud deberet moveri; quibus in casibus haberentur etiam effectus alii ab iis qui vi legum motuum fierent; ergò ex dictis de potentiâ naturali dæmonum movendi corpora, sequitur manifestè eos potentiâ sibi naturali posse producere effectus legibus motuum derogantes, seu effectibus ejusmodi legum oppositos.

Probatur 2° ex iis quæ in Scripturâ et in traditionis monumentis leguntur circa potestatem tentandi homines quam exercet dæmon. Non enim infelici illâ potestate utitur, nisi quatenùs immediatè vel mediatè agit in hominum corpora. Confirmatur ex tentatione Evæ per serpentem, relatâ capite 3 Geneseos, ubi notant interpretes Moysen ibi voluisse per serpentem externum intelligi etiam internum serpentem qui est diabolus : *Serpente autem naturali et externo usum esse diabolum tanquàm instrumento; illumque serpentem locutum esse humano more, diabolo movente ejus linguam.* Ita habent annotationes Vatabli, edit. Par. 1729; his adde quæ Matth. 4 dicuntur de Christo ipso qui semetipsum permisit à diabolo tentari et transferri.

Probatur 3° ex iis quæ in ipsis novi Testamenti libris narrantur de energumenis seu à malo dæmone obsessis et vexatis, quos Christus refertur liberâsse, aut apostoli nomine Christi sanaverunt.

Probatur 4° ex prodigiis quæ malefici Pharaonis leguntur Exodi 7 et 8, edidisse, et Moysis miraculis objecisse, ita ut tamen, quòd non potuerint plura istius miracula divina imitari, coacti sint *digitum Dei* in istis signis agnoscere. Certè, qui ejusmodi ostenta magorum Pharaonis contenderent nihil aliud fuisse quàm præstigias dæmonum, in iisdem nihilominùs fateri deberent deprehendi effectus legum motibus derogantes, quatenùs aut sensus alio modo fuissent affecti quàm consequenter ad leges generales motuum affecti fuissent, aut substitutione corporum in aliorum locum peractâ celerrimè, illa visa fuissent immutata.

Probatur 5° ex signis quæ, Matth. 24, 24, Christus prænuntiavit à pseudochristis et pseudoprophetis versùs mundi finem edenda esse.

Probatur 6° ex traditione cujus testimonia referri necesse non est, cùm nullum de eâ dubium moveri possit.

Propositio IV. Quædam opera prodigiosa fieri nonnunquàm possunt à dæmone ad seducendum seu in gratiam erroris, nec repugnat inter ejusmodi opera aliquas reperiri morborum quorumdam sanationes.

Probatur prima pars ex his Christi verbis, Matth. 24, 24 : *Surgent pseudochristi et pseudoprophetæ, et dabunt signa magna, et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.* Et Marci 13, 22 : *Exsurgent pseudochristi et pseudoprophetæ, et dabunt signa et portenta ad seducendos, si fieri potest, etiam electos.* Quibus collimant ista S. Pauli, Thessalon. 2, capite secundo, loquentis de homine peccati revelando antequàm instet dies Domini : *Revelabitur*, inquit, *ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventùs sui eum : cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus, et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt, eo quòd charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideò mittet illis Deus operationem erroris ut credant mendacio, ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.*

Eadem prima pars 2° probatur ex sanctis Patribus.

Cùm miracula apud se patrata objicerent hæretici ætate Tertulliani, de facto illo non disputat, sed capite ultimo libri de Præscriptionibus, sic respondet : *Quasi hoc prædictum non sit*, venturos multos qui etiam virtutes maximas ederent ad fallaciam muniendam corruptæ prædicationis.

Similia leguntur apud S. Cyprianum, libro de Unitate Ecclesiæ; apud S. Augustinum agentem adversùs Donatistas, et apud alios plures.

Idem confirmatur quòd S. Patres dæmoni tribuerent prodigia quæ apud se patrata pagani venditabant.

Prob. secunda pars, quia non magis repugnat ejusmodi sanationes à dæmone fieri ad seducendos homines, quàm alia quælibet prodigia. Nam, si id magis repugnaret, vel propter operis difficultatem quòd videretur dæmonis potentiam naturalem superare, vel quia sanatio alicujus morbi est beneficium quoddam homini qui curatur concessum, dæmon verò censeri nequit unquàm velle hominibus aliquod beneficium impertiri; vel quia Deus id nunquàm permitteret : atqui triplex illa ratio nulla est. Non prima, siquidem evidens difficiliorem non esse sanationem morborum plurimorum quàm prodigia aliqua quæ à dæmone esse edita colligitur ex Scripturis. Non secunda, nam, etsi dæmon nolit hominibus benefacere, attamen, juxta S. Augustini doctrinam, sermone 242 de Tempore, velle potest eos à morbo sanare ut eos magis decipiat. Non denique tertia, nam factas esse aliquas ejusmodi sanationes à dæmone ex historiâ ecclesiasticâ deducitur. Deinde non magis sanè repugnat permitti à Deo aliquas ejusmodi sanationes à dæmone edi ad homines seducendos, quàm repugnat permitti ut à dæmone edantur alia signa et prodigia, quibus

si fieri posset seducerentur electi : atqui tamen aliquandò fient prodigia et signa quibus, si fieri posset, seducerentur electi. Ita prædictum à Christo locis modò adductis. Horumce verò prodigiorum et signorum ad seducendos homines patrandorum auctor solus futurus est dæmon. Præterea demùm permissio de quâ agitur, nihil habet quod Dei veracitati et bonitati adversum sit, cùm ex hypothesi daretur medium detegendi erroris, nempe prædictiones ejusmodi tentationum et Ecclesiæ auctoritas, ut dicetur : consentit verò justitiæ divinæ quæ postulat ut ii seduci permittantur, qui volunt seduci.

COROLLARIA.

Primum. Cùm dæmones nequeant potentiâ sibi naturali producere immediatè formas essentiales, aut etiam alterationes corporum, sed tantùm agentia materialia iis inducendis idonea applicando corporibus quæ iis formis, aut alterationibus recipiendis apta sunt, sequitur eos non posse inducere ullas formas aut alterationes, quæ vi legum motuum et agentium materialium induci nequeant, nec posse ab iis immediatè induci illas transformationes, aut alterationes; adeòque ejusmodi effectus non posse nisi à Deo oriri, agente vi propriâ, et vel per specialem voluntatem nullâ causâ occasionali determinatam, vel per voluntatem generalem determinatam volitionibus, seu desideriis, aut precibus, seu angelorum bonorum, seu sanctorum quorumdam hominum, quibus hoc donum supernaturale concesserit ut ad eorum desideria, seu preces, quædam ipse miracula ederet. Enimverò absurdum foret dici aliquam facultatem supernaturalem, aliquod supernaturale donum dæmoni à Deo concedi : proindè quod dæmon non potest naturaliter, ab eo fieri nunquàm potest. Sed nihil vetat quominùs angelis bonis qui nihil velle possunt nisi quod ordini conforme est, concedat ad eorum desideria, seu preces, produci miracula, ita ut ejusmodi miraculorum divinorum angeli sint causæ morales et occasionales, quemadmodùm apostolis virisque apostolicis donum miraculorum impertivit.

Secundùm. Ex stabilitis propositionibus sequitur pariter quæ sit genuina miraculi definitio. Nempè miraculum generatim est effectus sensibilis, rarus, stupendus, ex legibus communicationis motuum non consequens, et ab agente homini superiore profectus.

Duplex autem distingui debet : aliud propriè dictum et divinum; aliud impropriè dictum quod angeli, seu boni, seu mali, potentiâ sibi naturali supra naturam corpoream producere possunt.

Miraculum propriè dictum, seu divinum, superat omnem potentiam causarum secundarum, ac proindè à solo Deo produci potest. Nempè miraculum ejusmodi situm est in effectibus sensibilibus, raris, stupendis, qui à causis materialibus non possunt produci, nec proindè naturaliter à causis immaterialibus finitis, ut dictum est; ergo à solo Deo possunt produci.

Illi autem effectus vel in se superant omnem potentiam causarum materialium, vel etiamsi illam in se sumpti non superent, attamen eo producuntur modo quo à causis materialibus non possunt produci. Hinc miracula divina distribuuntur in divina quantùm ad substantiam, et divina quantùm ad modum. Divina sunt in se, seu quantùm ad substantiam, quandò consistunt in inductionibus formarum, aut alterationum quæ nunquàm induci possent per causas ullas materiales : putà restitutio, seu reparatio organorum corporis mortui, uti contigit cùm floruit virga Aaronis, cùm Lazarus à mortuis resurrexit. Divina autem sunt quantùm ad modum, cùm sita sunt in transformationibus, aut alterationibus immediatè inductis, quæ tamen absolutè induci potuissent actione quarumdam causarum materialium, applicando activa passivis.

Ibi in memoriam revocandum est quod jam à nobis observatum fuit, scilicèt illas distinctiones habere locum, sive causæ secundæ ponantur vi propriâ agere ad extrà, sive statuantur meræ occasionales causæ. Etenim, posito systemate causarum occasionalium, ubi natura alicujus entis postulat illud ipsum ens institui causam occasionalem aliquorum effectuum, tunc eorumdem effectuum naturalis causa illud idem dicendum esset, cùm ejus naturæ annexum sit quòd illorum causa occasionalis fuerit institutum. Sic angeli dicendi essent, posito enim illo systemate, potentiâ sibi naturali pollere circa translationem, seu motum illarum naturæ corporeæ partium, quas, uti explicatum est, movere possunt.

Tertium. Cum dæmonibus insit naturalis potestas movendi corpora, indè sequitur eos posse plura etiam divina miracula imitari, dolis nimirùm ac fallaciis, seu præstigiis, quatenùs celerrimè valent unum corpus transferre, et in alterius locum quod pari celeritate amoveretur, substituere. Tunc enim istud videbitur in illud immediatè mutatum. Sic à pluribus explicatur quod Exodi 7 legimus, virgas maleficorum, seu incantatorum Pharaonis, eorumdem incantationibus fuisse in colubros versas, quos devoravit virga Aaronis, ut jam notum fieret quâ parte staret veritas.

Quæres 4° quomodò prodigium diabolicum à miraculo divino aut angelico discernatur?

Respondeo inspectis substantiâ operis, fine, circumstantiis, juxta certas regulas, prodigium diabolicum à miraculo divino aut angelico secerni.

Nam, vel opus in transmutatione, seu transformatione immediatâ esse situm certò dignoscitur, ita ut peractum sit sine causarum materialium subsidio, puta quòd earum activitatem superet, nec proindè ullus esse potuerit substitutioni, aut meræ apparentiæ locus; tunc autem opus illud, ut ex dictis sequitur, miraculum erit propriè dictum, seu miraculum divinum, à solo Deo productum, nempe à potentiâ naturali dæmonum, vel etiam à potentiâ naturali angelorum bonorum prodire non potest, cùm potentia naturalis dæmonum, ut ostensum est, ad ejusmodi effectus non extendatur; neque etiam possint potentiâ sibi naturali quidquam simile exsequi ipsimet angeli boni, licèt per potentiam supernaturalem sibi concessam isti valeant aliquandò opus ejus-

modi facere ut causæ morales et occasionales, quemadmodùm expositum est : quo in casu miraculum semper erit divinum, sicuti divinum dici debet miraculum ejusmodi à viro apostolico productum, seu impetratum à Deo per potentiam illi homini minimè naturalem.

Vel effectus prodigiosus consistit solummodò in merâ apparentiâ aut substitutione, vel in transformatione hominis quidem naturalem potentiam superante, nec ex legibus communicationis motuum consequente, sed tamen causarum materialium vim minimè superante, ita ut ex applicatione activorum passivis prodire potuerit : tunc verò ex inspectione solius substantiæ non poterit concludi effectum esse miraculum divinum ; quia nempe potentiam naturalem non modò angeli boni, sed etiam dæmonum opus ejusmodi prodigiosum non excedit.

Quòd si dubitandum sit an opus sit prioris generis, vel istius, dubitandum quoque erit, solius operis inspectâ substantiâ, an à Deo, an à potentiâ naturali angeli boni, an à dæmone proficiscatur ; ita ut ad dijudicandum eumdem effectum non oriri à dæmone, perpendi debeant adjuncta, seu circumstantiæ et finis, ut modò exponetur.

Jam porrò inter effectus prodigiosos dari et contigisse aliquos soli Deo, non verò dæmoni, neque etiam potentiæ naturali bonorum angelorum, solâ operis inspectâ substantiâ, tribuendos pro comperto et indubitato habendum est. Sic se habuit, v. g., resurrectio Lazari jam fetentis. Nam ad eum suscitandum, 1° refici corporis ejus organa jam corrupta necesse fuit, quod vim naturæ totius materialis, adeòque potentiam dæmonis et potentiam naturalem angeli boni exsuperat ; 2° ejusdem anima à corpore cui conjungebatur, separata, eidem corpori denuò unita est, quod à solo Deo fieri potuit. Lex quidem generalis à Deo constituta est ut, ubi corpus infantis, quantùm satis est, formatur, ei illicò uniatur anima humana, quæ illud informet ; sed nulla profectò est quâ constitutum sit, ut si corporis alicujus organa quæ fuerant morte destructa, resarciantur, hoc ipso eadem anima humana ipsi denuò conjungatur. Id non fit consequenter ad legem generalem, sed per voluntatem Dei specialem, seu per miraculum insigne quod ipsi soli tribui potest. Nec sanè metuendum ne fiat in simili casu aliqua substitutio ; quâ positâ, non esset idem individuum, nec ejusdem induviduationis sensus ; præter resurrectiones mortuorum plura alia exempla effari possent ; sed de his impræsentiarum non agitur.

Ut autem dignoscatur quandonam ab angelo bono, quandonam ab angelo malo miracula secundi generis procedant, considerandum est omnia ab angelis bonis ad ordinem dirigi, quem regulam actuum suorum immutabilem semper sequuntur. Proindè quidquid ab iis efficitur, tum in se, tum ratione adjunctorum et finis ordinatum est, ita ut approbante et volente Deo effectus ejusmodi dicendus sit produci.

Contrà verò quod ab angelis malis patratur, id ad deordinationem tendit, proindè à Deo non approbatur, sed solummodò permittitur, sicut ab ipso volitum non est peccatum, sed duntaxat permissum propter rationes sapientiæ ejus altissimas quas proni adorare debemus, non curiosiùs scrutari, ne opprimamur à gloriâ.

Ex duplici illo evidenti et certissimo principio, non minùs perspicuæ et indubitatæ colliguntur regulæ quibus prodigia, quæ jactarent aliqui tanquàm miracula à Deo perpetrata, aut saltem ab angelis bonis producta et à Deo approbata, nonnisi à dæmone proficisci certò cognoscerentur.

Nimirum primò, vel opus de quo inquiritur an miraculosum sit, in se est indecens et vitiosum, vel nihil in se indecentis, et vitiosi continet. Si primùm, à Deo et ab angelis certò certiùs non producitur, proindè si tale sit ut neque à legibus motuum naturalibus consequatur, neque humanâ vi et industriâ perfici queat, sine hæsitatione decernendum est illud nonnisi à dæmone oriri. Hinc famosæ illæ convulsiones, de quibus nostro hoc seculo tot sermones sparsi totque scripta vulgata, præposterè à multis appellantium jactatæ sunt tanquàm miracula in suæ causæ patrocinium edita : non adeò indecora in se erant et vitiosa illa opera ut, si quid prodigii quorumlibet hominum vires et artem superantis incluserint, soli dæmoni debuerint adscribi. Nec aliter de iis censuêre ipsi appellantium celeberrimi, triginta scilicet doctores, qui famosæ subscripserunt consultationi ; *Duguet* etiam, ut patet ex scriptis dominæ *Mol*, ipsius neptis, et ex epistolâ quam idem, quo tempore de convulsionibus agi cœptum est, ad unum è professoribus Oratorii scripsit.

Ubi autem opus quod miraculosum prætenditur, non est indecorum et vitiosum in se, inspicienda sunt adjuncta, seu circumstantiæ quibus, seu physicè, seu moraliter, seu utroque modo connectitur. Si vitiosæ illæ sunt et proscribendæ, tunc ipsum opus inficiunt et contaminant, Deoque et bonis angelis indignum reddunt ; ita ut si vires et industriam hominum superet, nec à legibus motuum oriri possit, dæmoni attribui debeat. Hinc curationes morborum quas iidem appellantes tanquàm totidem miracula divina objecerunt, si in se consideratæ, neque à legibus motuum, neque ab hominum industriâ et viribus potuerint proficisci, solum dæmonem habuêre auctorem, non Deum, non aliquem angelum bonum ; utpotè cum convulsionibus connexæ, tanquàm causis physicis, si multis relationibus habeatur fides ; vel saltem moraliter, cùm ad eumdem scopum tenderent.

Ubi porrò ageretur de opere circa quod idem perhiberetur, quodque nec in se, nec in suis circumstantiis posset vituperari, inspiciatur ejus origo seu principium. Si enim à cultu superstitioso proveniat, non est miraculum divinum, neque auctor ejus est angelus bonus. Idem statuendum, si ex insigni temeritate, ex illo peccato, quod tentatio Dei appellatur, procedat. Atque vel hæc sola ratio sufficeret ut in auxiliis illis ad interficiendum aptis, quæ à pluribus convul-

sionariis postulabantur et iisdem ministrabantur, si nihil fraudis fuerit, pro indubitato habendum esset nihil prodigiosi contingere potuisse quod Deo aut angelo bono assignaretur. Namque soli dæmoni potest adjudicari ostentum quod vires humanas vincit, à legibus motuum non oritur, et simul actionem consequitur quâ tentatur Deus. Prætereà, quando prodigium nec in se, nec in suis circumstantiis, nec in suâ origine quidquam continet propter quod reprobandum sit, non idcircò divinum censendum est, aut ab angelo bono productum. Attendendum quo fine fiat, seu quò tendat, an majoribus miraculis adversetur, aut auctoritati miraculis jam firmatæ, et quæ agnoscenda sit; utrùm etiam doctrina in cujus confirmationem producitur, sit certò vera, aut dubia, aut certò falsa.

Quæcumque ostenta impugnarentur prodigiis aliis seu miraculis numero et splendore superioribus, facilè discernerentur à divinis, quibus superari ponuntur, neque oriri possent nisi à dæmone, ubi nec à legibus motuum, aut à viribus, aut arte hominum orirentur. Hinc cùm tanta fuerint miracula Moysis, ut ipsi Pharaonis magi fateri coacti sint in ejus operibus esse *digitum Dei*, sequitur prodigia quibus iidem incantatores vim miraculorum Moysis infringere conati sunt, fuisse opera aut præstigias dæmonis. Hinc quæcumque prodigia opponant seductores, et in suæ causæ patrocinium edita ostentare valeant, nihil apud sinceros ac prudentes fideles proficient, quia seductionis ostenta Ecclesiæ catholicæ fidem et unitatem impugnant, cujus auctoritas est innumeris constabilita miraculis, nempè Christi, Apostolorum, virorum apostolicorum, etc., et prophetiis firmata. Hinc quæcumque futura sint signa et prodigia quæ Christus prædixit ab antichristo versùs seculi consummationem patranda, attamen nemo iis nisi suâ culpâ decipietur, non modò quia tunc fient miracula potiora in testimonium veritatis, sed etiam quia prodigia antichristi prædicta sunt à Christo, qui monuit ne iis crederetur, qui eadem miraculis suis et apostolorum suorum aliisque in antecessum revicit, quibus ita firmatur auctoritas Ecclesiæ catholicæ, ut hæc ipsa sola satis futura sit ad, hisce calamitosis temporibus, posthabendas partes antichristi et fidei Ecclesiæ catholicæ firmiter inhærendum.

Consideranda quoque doctrina ad quam confirmandam prodigium editur. Si certò cognoscatur esse vera, pro comperto habendum miraculum in gratiam ejus patratum esse divinum, aut saltem ab angelo bono productum. Si certò et indubitanter falsa sit, prodigium quod illi favet neque à Deo, neque ab angelo bono potest oriri. Unde fit ut miracula quæ in sinu Ecclesiæ fiunt, ex ejus auctoritate vera esse dignoscantur. Tandem, si doctrina in se spectata neque vera, neque falsa esse sciatur, sed dubia sit, et in ejus veritatis confirmationem edatur miraculum cujus vim nihil infringat, tunc ejusmodi miraculum adscribendum Deo, aut saltem angelo bono, ita ut illam doctrinam esse veram ex eo ostendatur et declaretur. Ratio est quia miraculis homines mirum in modum commoventur et ad credendum inclinantur; nullumque in hypothesi de quâ agimus, Deus suppeditaret medium detegendi erroris.

Plurima de hactenùs dictis circa miracula legi possunt utilia, et doctrinæ sanctorum Patrum ac theologorum consentanea, in ultimis Latastii litteris theologicis. Notentur hæ voces, *in ultimis*, nempè in prioribus aliqua sunt quibus non assentimur.

Quæres 5° utrùm miraculis juxta regulas propositas discretis insit magna vis ad probandum?

Respondeo inesse maximam.

Probatur ex Scripturis. Joan. 15, 24 : *Si opera*, inquit Christus, *non fecissem in eis quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent.* Ad quæ verba sic habet Paschalius *Cogitationum* titulo 27 : « Censebat ergo « Christus miraculis suis certò probari quæ docebat, « tenerique Judæos sibi credere. Ac reipsà Judæi « ideò præsertim fuère incredulitatis sontes quòd « miraculis noluerint convinci... Prophetiis solis, dùm « vitam mortalem agebat Christus, non poterat de« monstrari eum esse Messiam.... iisdem ostendebatur « duntaxat eum posse esse Messiam : idipsum verò « conjunctum miraculis eumdem reverà esse Messiam « certò efficiebat. »

Joan. 3, 2 : *Hic* (Nicodemus) *venit ad Jesum nocte, et dixit ei : Rabbi, scimus quia à Deo venisti magister : nemo enim potest hæc signa facere quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.* Ubi non judicat de miraculis ex doctrinâ, sed de doctrinâ ex miraculis. Itaque, quamvis doctrina esset suspecta, sicuti doctrina Christi poterat videri suspecta Nicodemo, quòd Pharisæorum traditiones videretur destruere, si in hujusce doctrinæ gratiam miracula aperta et manifesta fiant, evidentia miraculi vincit ac superat quidquid difficultatis, ex parte doctrinæ, esse potest, juxta immotum illud principium, Deum non posse in errorem inducere. Hæc idem ibid.

Addit verò : Tanta inest vis miraculis ut oportuerit Deum monere ne signa et ostenta attenderentur, quandò adversùs ipsum pugnarent. Nempè, tametsi Deum esse planum est atque evidens, attamen ejusmodi portentis homines, nisi moniti, potuissent conturbari. Quapropter tantùm abest ut loca illa capitis 13 Deuteronomii, quibus præcipitur ne audiantur ii qui signis à cultu Dei avertent, et ne istud Marci 13, 22 : *Exsurgent pseudochristi et pseudoprophetæ, et dabunt signa et portenta ad seducendos, si fieri potest, etiam electos*, et alia quædam similia miraculorum ponderi et auctoritati quidquam detrahant, ut potiùs quanta sit eorum vis, nihil disertiùs declaret.

1 ad Cor. 2, 4, 5 : *Sermo meus et prædicatio mea*, inquit Apostolus, *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritûs et virtutis : ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.*

Probatur etiam ex traditione, quæ de hoc argumento ex ipsâ religionis christianæ indole miraculis fundatâ ita manifesta est, ut testimonia in hanc rem afferri supervacaneum foret.

Probatur tandem ex ratione, nempe non auctoritate solùm, sed experientiâ indubitatâ et perpetuâ constat miraculis maximè inclinari homines ad fidem adhibendam doctrinæ quam miracula confirmant. Tanta est illa hominum inclinatio et pronitas ut eatenùs tantùm prodigiis fallacibus insit vis temerarios et malè affectos seducendi, quatenùs iidem præposterè putant prodigia illa esse vera; unde ad seductionem ejusmodi comprimendam et exstinguendam satis est fallaciam illorum ostentorum detegi et persuaderi. Si vera igitur miracula, si miracula quæ, spectatâ operis substantiâ, adjunctis rerum, eorum principio et fine, non possunt nisi à Deo, aut ab angelis bonis producta judicari, fierent in confirmationem erroris; Deus qui omnibus providet, censendus esset erroris auctor; quòd sanè in Deum, utpote summè veracem, cadere non potest; ergo doctrina in cujus confirmationem fierent ejusmodi miracula non potest esse falsa; ergò vera sit necesse est.

Objicies. Tanta videtur esse difficultas in miraculis quæ ab angelis bonis diximus fieri posse, aut etiam divinis secernendis à prodigiis quæ dæmon patrare potest, aut saltem à divinorum miraculorum imitationibus quas præstigiæ dæmonum valent exprimere, tantum est periculum ne plerique saltem in eo negotio errent ac decipiantur, ut ejusmodi regulæ circa miracula discernenda habendæ sint tanquàm respectu ferè omnium inutiles, et tota de miraculis doctrina, illius secretionis defectu, posthabenda esset et omittenda; ergò.

Nego antec. Imò quotquot veritatem recto corde inquirunt, miraculis in ejus confirmationem editis ad eam facilè deducuntur, et in eâ confirmantur; nec metuendum ne unquàm ab eâ avertantur portentis diabolicis, quibus nemo nisi suâ culpâ decipi potest et ad errorem trahi.

Solus charitatis defectus impedit quominùs credantur vera miracula, inquit Paschalius loco mox citato. *Non creditis*, inquiebat Christus Judæos alloquens, Joan. 10, 26, *quia non estis ex ovibus meis*. Quod verò ad falsa miracula credenda inducit, ipse est charitatis defectus. Pergit idem, juxta illud Apostoli 2 ad Thess. 11, 9, 10, de iis qui *prodigiis mendacibus* antichristi seducentur: *Eo quòd*, inquit, *charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent; ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio.*

Et verò, quoties discernenda fuit veritas miraculis, toties tot, tanta et adeò splendida edita sunt in veritatis gratiam, ut ii soli eam repulerint, qui voluntariè excæcati sunt: ii autem ipsam, etsi simplices et illiterati, certò et securè amplexi sint, qui ex quâ parte staret invenire sincero corde exoptabant.

Quis recto corde præditus non agnovisset inspiciendo Moysis miracula Pharaonem et Ægyptios veritati restitisse obstinatos, et Israelitarum causam fuisse à Deo approbatam?

Quis sincerus veritatis amator, expendendo miracula prophetarum et eorum vaticinia eventu comprobata, iis potiùs non adhæsit quàm Israelitis cultùs Deo vero debiti desertoribus, quàm sacerdotibus Baal aliorumque falsorum numinum?

Quis, Christi et apostolorum miracula considerando mente attentâ, et sincero veritatis amore ductus, non facillimè persuasus fuerit eos esse à Deo missos, et eorum doctrinam firmâ fide tenendam præ ritibus mosaicis aliquandò juxta prophetas et Moysen ipsum cessaturis, et præ insulso idololatrarum cultu?

Quis cordis pariter rectitudine a Deo donatus, Ecclesiæ auctoritatem innumeris Christi, apostolorum, virorumque apostolicorum, etc., miraculis munitam et promissis Christi stabilitam intuendo, eam non anteponat variorum hæreticorum, aut schismaticorum erroribus quâcumque industriâ et subtilitate expositis, aut etiam prodigiis quæ ipsi apud se aliquandò facta esse gloriantur?

Demùm, quis sincerus veritatis amator, à vero dimoveri poterit prodigiis seductionis quæ operabitur antichristus? Quæ ostenta hoc ipso falsa et mendacia habenda erunt, quòd Religioni et Ecclesiæ Christi innumeris antecedentibus miraculis nixæ adversa futura sint, quòdque Christus eadem præviderit, ac præcavenda esse monuerit.

Prædicit quidem Christus, Matth. 24, 24, tantam tunc futuram, ob *signa magna et prodigia*, seductionem, *ut in errorem inducantur* (*si fieri potest*) *etiam electi*. Sed quâ viâ electi se seduci non sinent? An quia omnes doctrinâ et sagaci ingenio eminebunt? Minimè. Multi sanè tunc temporis, uti à creatione mundi, inter eos futuri sunt simplices et indocti; sed à seductione cavebunt et salvi fient per *charitatem veritatis* quam *non recipient* qui *in seductione iniquitatis* peribunt. 2 ad Thess., 2, 10.

Quæres 6° utrùm miracula quæ diximus fieri posse aut simulari à dæmone in confirmationem erroris, possint ab eo quovis tempore produci?

Respondeo nihil posse dæmonem nisi quod Deus ei permittat. Proindè nihil ad avertendum à veritate, ac errorem persuadendum fieri posse à dæmone, quin Deus tribuat medium detegendæ veritatis et vitandi erroris, uti jam observatum est, atque omni ætate semper contigit.

Sic initio nascentis Ecclesiæ, dæmon operari non potuisset portenta quibus miracula divina imitatus esset, ut iis prædicationis evangelicæ veritatem impugnaret præconumque evangelicorum auctoritatem elideret. Nam in eâ hypothesi meritò hæsissent suspensi et ancipites, etiam qui ad recipiendas veritates evangelicas fuissent mirum in modum proni; nec enim datum fuisset medium cognoscendæ veritatis.

At verò postquàm Ecclesia adolevit, permissum est aliquandò dæmoni ut prodigia faceret, aut etiam miracula quædam divina imitaretur in gratiam erroris. Et videtur futurum ut tempore antichristi Deus adhuc majora dæmoni permittat. Nimirùm, ubi Ecclesia adolevit, ubi ejus auctoritas est stabilita, jam ipsa est medium quod satis sit ad veritatem detegendam et errores vitandos in quos prodigia dæmonis et ejus præstigiæ inclinarent. Ostenta illa quæcumque sint, etiamsi

possent videri plurimâ vi pollere, si sola in se spectarentur, attamen ubi perpenditur iis Ecclesiæ auctoritatem et documenta concuti, hoc ipso pugnant adversùs miracula omnium seculorum, adeòque non modò nullius sunt roboris, sed nec à Deo nec ab angelis bonis oriri potuerunt, et qui iis confidit nonnisi in errorem labi potest.

Hinc facilè intelligitur quo sensu sanctus Augustinus adversùs Donatistas dixerit, libro de Unitate Ecclesiæ, miraculis non manifestari Ecclesiam catholicam, et tractatu 130 in Joannem, non esse credendum Donatistis etiam miracula facientibus : nempe hæc à S. Doctore dicta sunt de miraculis speciatim consideratis, de prodigiis similibus illis quæ Donatistæ apud se facta esse ostentabant ; non verò de miraculis quibuscumque, de miraculorum multitudine et serie, quæ edita sunt ad veritatem religionis christianæ asserendam et Ecclesiæ auctoritatem muniendam. De miraculis particularibus et individuis ait ideò illa esse approbanda, quia in Ecclesiâ catholicâ fiunt; rejicienda autem ubi contra Ecclesiam catholicam, extra sinum Ecclesiæ catholicæ patrantur. Religionis autem christianæ veritatem, et Ecclesiæ catholicæ auctoritatem non semel miraculis probat et evincit. Vid. lib. 22 de Civit. Dei, et lib. contra Epistolam fundamenti, capitibus 4 et 5. Proindè sentiebat Ecclesiam catholicam sanctitate miraculorum denotari.

Eatenùs igitur sanctitas miraculorum est Ecclesiæ veræ nota certissima, quatenùs in solâ illâ Ecclesiâ verâ et in ejus gratiam edita sunt miracula Christi, apostolorum virorumque apostolicorum primis Ecclesiæ seculis, et in ejus sinu illud idem donum ita permansit, ut, licèt deinceps longè rariora fuerint miracula, singulis tamen seculis plura indubitata et conspicua evenerint.

Hæc multitudo, hæc series, is splendor miraculorum quæ ad sanctitatem Ecclesiæ pertinent, notam complectuntur et exhibent manifestam quâ simul persuadentur tum veritas revelationis christianæ, tum auctoritas Ecclesiæ cui illa revelatio custodienda commissa est : nec prodigia prætensa quæ novatores aliquando jactârunt, nec ipsa portentosa ostenta antichristi, tot et tantis miraculis anterioribus comparata, quidquam continent quo ab Ecclesiæ fide et unitate dimoveri possit quisquis sincero animo veritatem inquirit, aut eidem jam cognitæ adhæret.

HARÆI VITA.

Haræus, seu Verhaer (Franciscus), Ultrajecti natus circa annum 1550, postquàm sacerdotio initiatus esset, Germaniam Italiamque peragratus est, ac P. Antonii Possevini amicitiam adeptus, ipsum in itineribus ex mandato Gregorii VIII susceptis comes secutus est. In patriam redux, Lovanii in ecclesiâ S. Jacobi canonicus evasit, ibidemque vitâ functus est die 11 januarii, anno 1632.

Edidit 1° *Annales ducum seu principum Brabantiæ totiusque Belgii*, Antuerpiæ 1623, 2 vol. in-fol.; quod quidem opus, tribus partibus constans, maximi fit apud eruditos, utpote diligenti curâ necnon summâ fide elaboratum; 2° *Concordiam historiæ sacræ et profanæ, per olympiades et fastos, à Româ conditâ usque ad Christum passum*, Antuerpiæ, 1614, in-fol; 3° *De vitis sanctorum omnium nationum et temporum*, Coloniæ Agrippinæ, 1605, in-fol.; — 4° *Biblia sacra cum expositionibus priscorum Patrum litteralibus et mysticis*, Antuerpiæ, 1630, in-fol.

Porrò ex his inclyti scriptoris in SS. Libros lucubrationibus, speciale quoddam exquisitumque opus integrum in Actus Apostolorum impræsentiarùm desumimus, in quo si quid desideraretur, illud abundanter supplevimus, depromptis ex Menochio locis quæ ad paginarum calcem, annotationum instar, subjecimus. Quòd si passim occurrerent versus quorum interpretationem nec Haræus, nec Menochius tradidisset, illos ab optimis interpretibus mutuati sumus, singula uniuscujusque auctoris loca proprio nomine signantes, ne cum Menochii fœtibus confunderentur.

Menochii vitam videre est vol. 13 Curs. compl. *Scripturæ sacræ*, col. 9-10, ad Commentarium in librum Esther.

IN ACTUS APOSTOLORUM COMMENTARIA.



Argumentum.

Describitur infantia Ecclesiæ christianæ et membrorum ejus, puta gesta, et Acta, et (ut Syrus vertit) historia apostolorum, maximè S. Pauli, cujus comes et oculatus testis fuit S. Lucas, auctor hujus libri, ut

ex 1 capite, v. 1 ejusdem libri, aliisque locis Scripturæ sacræ constat. Incipit autem ab ascensione Christi Domini, ac pertingit ad annum à Christo nato 60, sive 4 Neronis, qui fuit primus annus primorum vinculorum D. Pauli, itaque continens res gestas 26 annorum.

CAPUT PRIMUM.

1. Primùm quidem sermonem feci de omnibus, ô Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere,

2. Usque in diem, quâ præcipiens apostolis per Spiritum sanctum, quos elegit, assumptus est :

3. Quibus et præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei.

4. Et convescens, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed exspectarent promissionem Patris, quam audistis (inquit) per os meum ;

5. Quia Joannes quidem baptizavit aquâ, vos autem baptizabimini Spiritu sancto non post multos hos dies.

6. Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes : Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel ?

7. Dixit autem eis : Non est vestrûm nôsse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate :

8. Sed accipietis virtutem supervenientis Spiritûs sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæâ et Samariâ, et usque ad ultimum terræ.

9. Et cùm hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est; et nubes suscepit eum ab oculis eorum.

10. Cùmque intuerentur in cœlum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis,

11. Qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? hic Jesus, qui assumptus est à vobis in cœlum, sic veniet quemadmodùm vidistis eum euntem in cœlum.

12. Tunc reversi sunt Jerosolymam à monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbati habens iter.

13. Et cùm introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi, et Simon Zelotes, et Judas Jacobi.

14. Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Mariâ mater Jesu, et fratribus ejus.

15. In diebus illis exsurgens Petrus in medio fratrum dixit (erat autem turba hominum simul ferè centum viginti) :

16. Viri fratres, oportet impleri Scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Judâ, qui fuit dux eorum qui comprehenderunt eum :

17. Qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii hujus.

18. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, et suspensus crepuit medius; et diffusa sunt omnia viscera ejus.

19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, linguâ eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.

20. Scriptum est enim in libro Psalmorum : Fiat

CHAPITRE PREMIER.

1. J'ai parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de tout ce que Jésus a fait et enseigné depuis le commencement,

2. Jusqu'au jour où il fut élevé dans le ciel, après avoir instruit, par le Saint-Esprit, les apôtres qu'il avait choisis :

3. Auxquels aussi il s'était montré depuis sa passion, et leur avait fait voir par beaucoup de preuves qu'il était vivant; leur apparaissant durant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu.

4. Et mangeant avec eux, il leur commanda de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez, leur dit-il, entendue de ma propre bouche.

5. Car Jean a baptisé dans l'eau; mais pour vous, dans peu de jours, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit.

6. Alors ceux qui se trouvaient présents lui demandèrent : Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël ?

7. Mais il leur dit : Ce n'est pas à vous de savoir les temps et les moments que le Père a mis en son pouvoir.

8. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre.

9. Après qu'il eut dit ces paroles, ils le virent s'élever vers le ciel, et il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux.

10. Et comme ils étaient attentifs à le regarder montant au ciel, deux hommes vêtus de blanc se présentèrent tout d'un coup à eux,

11. Et qui leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter.

12. Ils partirent donc de la montagne appelée des Oliviers, qui est éloignée de Jérusalem de l'espace du chemin qu'on peut faire le jour du sabbat; et ils s'en retournèrent à Jérusalem.

13. Et étant rentrés, ils montèrent dans une chambre, où demeuraient Pierre, Jean, Jacques, André, Philippe, Thomas, Barthélemi, Mathieu, Jacques fils d'Alphée, Simon appelé le Zélé, et Jude, frères de Jacques,

14. Qui persévéraient tous unanimement dans la prière, avec les femmes, Marie, mère de Jésus, et ses frères.

15. Pendant ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères, qui étaient tous ensemble environ cent vingt, et il leur dit :

16. Mes frères, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Écriture par la bouche de David, touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris Jésus, soit accompli.

17. Il nous était associé, et il avait été appelé aux fonctions du même ministère.

18. Mais il a acquis un champ du prix de son péché; et s'étant pendu, il a crevé par le milieu du ventre; et toutes ses entrailles se sont répandues.

19. Ce qui a été si connu de tous les habitants de Jérusalem, que ce champ a été nommé en leur langue Haceldama, c'est-à-dire, le champ du sang.

20. Car il est écrit dans le livre des Psaumes : Que

commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet in eâ : et episcopatum ejus accipiat alter.

21. Oportet ergo ex his viris qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus,

22. Incipiens à baptismate Joannis usque in diem quâ assumptus est à nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.

23. Et statuerunt duos Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Matthiam.

24. Et orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nôsti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum,

25. Accipere locum ministerii hujus, et apostolatûs, de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum.

26. Et dederunt sortes eis, et cecidit sors super Matthiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.

leur demeure devienne déserte ; qu'il n'y ait personne qui l'habite, et qu'un autre prenne sa place dans l'épiscopat.

21. Il faut donc que entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous,

22. A commencer depuis le baptême de Jean, jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection.

23. Alors ils en présentèrent deux : Joseph appelé Barsabas, surnommé le Juste, et Matthias.

24. Et se mettant en prière, ils dirent : Seigneur, vous qui connaissez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choisi,

25. Pour remplir ce ministère, et l'apostolat, dont Judas est déchu pour son crime, pour s'en aller en son lieu.

26. Alors ils les tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias; et il fut associé aux onze apôtres.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Primum quidem sermonem feci, ô Theophile. Nempe Evangelium suum his verbis Lucas designat quod itidem Theophilo inscripserat. De eo sic Epiphan., Hæresi 51. Sive sanè Theophilo cuidam scribens, sive omni homini Deum diligenti. Ita ille, nomen *Theophili* postremis verbis interpretatus; neutrum tamen, licet ante annos mille ducentos, definiens. Pro, *sermonem feci*, Syr., *librum scripsi*. Ita et Cyprian., epist. 15, et alibi, litteras feci, pro, epistolam scripsi. Et observa, quod dicit, de omnibus. Non enim omnia (contrariatur enim quod est Joan., ult. v. 25) sed de omnibus, ait Beda, elegit, quæ judicavit congruè sufficere officio dispensationis. Ita et August., l. 4 de Consens. evang., c. 8. Sequitur : Quæ cœpit Jesus facere et docere. Primò scilicet facere; postea docere, teste *Bedâ*, quia Jesus bonum doctorem instituens, nulla nisi quæ fecit, docuit. Unde illud Matth. 5, v. 19 : *Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.*

Vers. 2. — Per spiritum sanctum. Potest hoc et cum præcedentibus, et cùm sequentibus jungi. Utrumque enim factum est per Spiritum sanctum, id est, Spiritûs sancti ductu et instinctu; scilicet, tam quòd apostolis ea præcepit, quàm quòd assumptus est.

Vers. 3. — Loquens de regno Dei. Docendo, inquit Tertul., Apolog., c. 21, quæ docerent. Et Cypr. de idolorum Vanitate, c. 6. Ad dies 40 remoratus est, ut ad præcepta vitalia instrui possent, et discerent ea quæ docerent. Hæc illi. Regnum Dei ergo intelligitur, ut in Evangelio regnum cœlorum, scilicet militans Ecclesia, cui *præcepta vitalia*, id est, vitæ rectè instituendæ Christus plenissima hoc tempore dedit, ut non debeant hæretici ridere Catholicos, probabiliter asserentes, etiam Sacramenta aliqua, aliaque in Evangelio non expressa, tunc à Christo apostolis fuisse tradita, continuâ deinde successione in Ecclesiâ recepta.

Vers. 4. — Et convescens. Multi (etiam Reg. interlin.) vocem Græcam vertunt, *congregans*, seu conjungens se. Sed de convictu simul intelligendum est (ut solidè probat etiam ex Græcis scriptoribus F. Lucas in Notis). Syrus quoque vertit : *Et cùm edisset cum*

Vers. 2. — *Usque in diem quâ præcipiens.* Græcè est aoristus, *cùm præcepisset*, post præceptionem enim assumptus est. Illud autem præceptum potissimùm intelligit, quod habemus Marci ultimo 15 : *Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium, etc.*

Apostolis per Spiritum sanctum ; quasi dicat, præcipiens apostolis, qui à Christo vocati, electi, et designati ad apostolatum per instinctum Spiritûs sancti, paulò post ab eodem Spiritu in Pentecoste reipsà auctorandi, et consecrandi erant apostoli. Potest etiam membrum hoc, *per Spiritum sanctum*, referri ad verbum *elegit*, ut significaretur spirituali non humano motu electos esse. Vel tandem referri potest cum Chrysostomo, ad *præcepit*, ut significetur Christi præcepta fuisse sancta, et spiritualia, et ex instinctu Spiritûs sancti profecta, quem sibi habuit semper assistentem, et inhabitantem, imò comitem, et cooperatorem, unde ait Christus, Joan. 6, 64 : *Verba quæ locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.*

Quos elegit. Quos elegerat, nimirùm Matth. 10, 1 et 2.

Assumptus est. Non alieno adminiculo, sed propriâ virtute; poterat enim id facere tum per potentiam divinam, tum per dotem humanitatis, videlicet agilitatem, quâ donatum beatum quodlibet corpus à terrâ in cœlum se, absque angelorum auxilio efferre potest. Dici etiam potest assumptus à Patre, ut ait D. Thom., 3 p., q. 57, art. 3 : *Sicut*, inquit, *Christus dicitur propriâ virtute surrexisse, et tamen est suscitatus à Patre, eò quòd eadem est virtus Patris et Filii ; ita etiam propriâ virtute ascendit, et tamen à Patre est elevatus, et assumptus est.*

Vers. 3. — *Quibus*, apostolis.

Præbuit, etc., exhibuit ex morte redivivum.

In multis argumentis, id est, per multa argumenta confirmans, nimirùm resurrectionem suam. Talia argumenta fuerunt tot Christi apparitiones, manducationes, locutiones, cicatrices, etc.

Per dies quadraginta. Non continuè, sed per vices, et interpolatè.

Vers. 4.— *Ab Jerosolymis ne discederent.* Quia nimirùm ibi Spiritu sancto erant imbuendi, ut statim sequitur.

Sed exspectarent promissionem Patris. Id est, Spiri-

eis panem. De modo autem comestionis ita Theophyl. in 24 Lucæ : Comedens, inquit, divinâ quâdam virtute consumendo, quod edebat. Ita ille.

VERS. 5. — JOANNES QUIDEM BAPTIZAVIT AQUA. Chrys., super Joan. 1, v. 26 : Baptisma illud nullam aliam habet causam, nisi quòd præparatorium erat ad fidem Christi. Et Beda hoc loco : Virtus Spiritûs sancti baptizatorum animas et corpora purificat, quod in baptismo Joannis non fiebat. Sic ille. Subditur : VOS AUTEM BAPTIZABIMINI SPIRITU SANCTO, etc. Baptizabimini, inquit, exponente August., 2 contra Petil., c. 32, ut ostenderet hìc implendum, quod dixit Joannes : *Ipse baptizabit vos Spiritu sancto et igni.* Usque adeò, ut quidam veterum hìc legant : *Spiritu scilicet et igni.* Creduntur quidem priùs apostoli à Christo baptizati, propter præceptum illud Joan. 3 : *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei*, teste eodem August., epist., ad Seleucianum. Sed hìc agitur de missione Spiritûs sancti, abundantioreque purgatione, et confirmatione in die Pentecostes dandâ.

VERS. 6. — SI IN TEMPORE HOC RESTITUES REGNUM ISRAEL. Beda hoc loco : Carnales adhuc discipuli, inquit, resurrectione Christi completâ, continuò regnum Israel credebant esse venturum. Sic ille. Nempe, remoto alienigenâ Herode, pristinam libertatem sperabant. Unde et illi Lucæ 24, v. 21 : *Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israel.* Sed Christus prudenter dissimulans illorum imperfectionem, respondet ut sequitur :

VERS. 7. — NON EST VESTRUM NOSSE TEMPORA VEL MOMENTA, scilicet annorum dierumque spatia ; tum nec rerum opportunitates (sic enim quidam vertunt momenta) per Patrem gerendarum. Vide August., lib. 2 contra Gaudentium, cap. 12.

VERS. 8. — ACCIPIETIS VIRTUTEM SPIRITUS SANCTI IN VOS. Hieron., c. 4 *contra Lucif.* Impositionem manuum episcopi super baptizatos ex eâ auctoritate dicit descendere, quòd Spiritus sanctus in apostolos descendit ; unde sequitur apostolos tunc effectum quoque sacramenti confirmationis accepisse, sed per potestatem excellentiæ. Nec enim solùm ad robur acceperunt Spiritum sanctum ; sed et ad consecrationem episcopatûs, teste Areopagitâ, de eccl. Hierar., c. 5, part. 4. Cùm discipulos, inquit ille, ad sacerdotii honorem (in cœnâ scilicet) efferret, quanquàm erat, ut Deus, auctor sacrorum, tamen sanctissimo Patri suo, divinoque Spiritui munus consecrationis (scilicet episcopalis) attribuit, præcipiens *ne Jerosolymis discederent, sed exspectarent promissionem Patris.* Sic ille. Sequitur : ET ERITIS MIHI TESTES, etc., ET USQUE AD ULTIMUM TERRÆ. *Eritis*, scilicet vos et successores vestri, eodem modo quo dicitur Matth. 28 : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem seculi.* Ita August., epist. 80. Qui idem, c. 10 de Unit. eccl., dicit id impleri cœptum Petro baptizante Cornelium, Pauloque ac Barnabâ dicentibus : *Ecce convertimur ad gentes ;* unde manifestum est Ecclesiam Christi non aliam esse, quàm quæ est ubique gentium diffusa.

VERS. 10. — ECCE DUO VIRI. Angeli virorum specie intelliguntur, sicut et Daniel dicit cap. 9, v. 21 : *Ecce vir Gabriel, quem videram.* Porrò quòd IN VESTIBUS ALBIS apparent, innocentiæ et munditiæ indicium est : *Gregorius* addit, et lætitiæ.

VERS. 11. — ET DIXERUNT : VIRI GALILÆI. Scilicet, ita universim appellantur, quòd Apostoli et discipuli pro majori parte Galilæi erant, ut patet ex diversis locis evangelicæ historiæ. Sequitur : SIC VENIET, QUEMADMODUM VIDISTIS EUM EUNTEM. *Sic*, id est, cum nube, auctore August., epist. 80. Item, *Sic*, id est, in carne visibilis. Idem August., in Psal. 109, et tract. 76 in Joannem, et alii. Addit Bernard., serm. 2 de Ascens. *Sic*, id est, cum potestate et majestate.

VERS. 12. — TUNC REVERSI SUNT A MONTE OLIVETI. Significatur ergo in monte Oliveti Dominum in cœlos ascendisse. De quo monte hæc Hieron., de Locis hebr. Mons, inquit, Oliveti, ad orientem Jerosolymæ est, torrente Cedron interfluente, ubi ultima vestigia Domini humo impressa hodièque cernuntur. Cùmque terra illa quotidiè à credentibus hauriatur (erubesce, irrisor hæretice) nihilominùs tamen eadem sancta vestigia pristinum statum recipiunt. Hæc Hieron. et adstipulantur Paulinus, epist. 11, et Severus Sulpitius, Historiæ sacræ lib. 2, agens de Helenâ Constantini matre, et alii. SABBATI HABENS ITER. Hieron., epist. 151, q. 10, interpretatur bis mille pedes, qui juxta Originem faciunt mille passus, quod spatium conficere in sabbato honestâ occasione, non tamen negotiationis causâ, Judæis licuerit. De hoc Œcumenius etiam clariùs : Unum, inquit, milliare, quod iter erat sabbati, ut ait Origenes quinto Stromatum, duorum millium cubitorum erat. Nam tabernaculum et arca tanto in-

tum sanctum à Patre promissum. Modestiæ causâ vocat eam promissionem non suam, sed Patris, sicut et in Evangelio apud S. Joannem vocat eum donum, non suum, sed Patris ; quia scilicet Pater est primus fons, et origo S. Trinitatis.

Quam audistis, inquit, per os meum, Joan. 14, 16, ubi legimus : *Paraclitus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis ;* et alibi.

VERS. 5. — *Non post multos hos dies*, decimo scilicet abhinc die, sed noluit Christus certum diem indicare, ut semper essent vigilantes, inquit S. Chrysostomus.

VERS. 6. — *Igitur qui convenerant ;* non soli apostoli, sed et alii discipuli, coram quibus ascendit Christus.

VERS. 9. — *Et cùm hæc dixisset*, et alia quæ recensent S. Lucas, Matthæus, et Marcus in fine Evangelii.

Elevatus est, non subitò raptus, ut Enoch, aut Elias, sed virtute agilitatis elevatus sensim, ut diutiùs pasceret oculos discipulorum intuentium.

Et nubes, vera nubes, vel de novo producta, vel angelorum evocata aut compacta ministerio.

Suscepit eum, etc., ab oculis intuentium, non priùs interjecta, quàm cum ascendens ampliùs videri aut non voluit, aut non potuit.

VERS. 10. — *Cùmque intuerentur*, Græcè, *intentis defixi oculis.*

VERS. 11. — *Quid statis aspicientes?* quasi dicant : Satis suspexistis, nam Christus ab oculis vestris subductus est, nec ampliùs eum videre potestis.

Sic veniet, propriâ virtute, non alienâ ope adductus.

terstitio à castrorum ordine distabant, eoque spatio illic erat accedendum. Ita ille. Chrysostomus videtur hinc colligere, die sabbati, Dominum in cœlos ascendisse. Sed fallitur; nullo enim modo potuit quadragesimus dies à Paschate (quod incidit eo anno in primam sabbati, ut constat ex Evangelio) incidisse in sabbatum, sed omninò in feriam quintam; sicut et Ecclesia Ascensionem Domini celebrat. Itaque tantummodò hâc phrasi significatur distantia montis Oliveti à Jerosolymis.

VERS. 13. — IN COENACULUM ASCENDERUNT. De hoc cœnaculo ita Baronius ex Actis S. Barnabæ: In hoc cœnaculo, inquit, Dominus Pascha fecit, illùc discipuli ex monte Olivarum convenerunt, illùc Spiritus sanctus descendit in die Pentecostes; illic collocata nunc est sanctissima Sion, omnium ecclesiarum maxima. Sic ibi. Porrò in verbis subjectis: JACOBUS ALPHÆI, ET JUDAS JACOBI, intellige Jacobum Alphæi, scilicet filium; sed Judam Jacobi, scilicet fratrem, uterque enim erat filius Alphæi.

VERS. 14. — HI OMNES ERANT PERSEVERANTES UNANIMITER IN ORATIONE. Cyprian., de Unit. eccles., num. 11: Ideò, inquit, et impetrare cum fiduciâ poterant, quodcumque de Domini misericordiâ postulabant. Ita ille. Idemque, etiam solam indifferentis rei dissensionem impedivisse fructum orationis aliquando, sibi revelatum esse scribit, epist. 8. Sequitur: CUM MULIERIBUS, ET MARIA MATRE JESU. Maria ultimo loco nominatur, tanquàm quæ etiam tunc exhibuerit se humillimam, ait Bernard., serm. de 12 Stellis. ET FRATRIBUS EJUS, cognatis scilicet secundùm carnem. Quòd autem cum mulieribus conventus ille celebratus est, de eo ita Cyprian., de singul. Cleric., num. 10. Ubi, inquit, non humana, sed divina sunt omnia, ibi planè conventum licet celebrare cum feminis. Sic ille. Quod quia in nostris sacris communiter non est, magis servandum videretur, si ita prælatis probaretur (quod et in quibusdam regionibus servatur) illud Zachar. 12: *Plangent familiæ et familiæ seorsim; et mulieres eorum seorsim.*

VERS. 15. — EXSURGENS PETRUS IN MEDIO FRATRUM DIXIT. Petrus scilicet ut Ecclesiæ caput et Pastor, ut notat Chrysostom. hoc loco. Leo quoque, serm. 2 Annivers., vocat Petrum principem apostolici ordinis. *Fratrum*, Græcè est *discipulorum*. Et pergit Petrus:

VERS. 16. — VIRI FRATRES. Non sequitur hinc omnes quos Petrus alloquitur, fuisse æquales, et omnes voces habuisse electivas, sed Cyprianus, epist. 68, ex hoc loco tantùm deducit ordinationes sacerdotales non nisi sub populi assistentis conscientiâ fieri oportere, ut plebe præsente, ait, vel detegantur malorum crimina, vel bonorum merita prædicentur. Ita Cypr.

VERS. 17. — SORTITUS EST SORTEM MINISTERII HUJUS. Scilicet gratuitam Christi vocationem sortem vocat; quomodò et ad Ephes., 1, vers. 13, de omnibus fidelibus ait Paulus, *in quo etiam et nos sorte vocati sumus*, sortem, hæreditatis cœlestis portionem intelligens, utpote quam occultè, cui vult, Deus donat. Subdit Lucas:

VERS. 18. — ET HIC QUIDEM POSSEDIT AGRUM DE MERCEDE INIQUITATIS. De hoc Beda: Nempe sceleris et nominis sui memoriâ illum possedit, relatis licèt argenteis. Sic ille. Certè à pretio sanguinis per ipsum traditi, ager ille appellatus est *Haceldama*, id est, ager sanguinis. Sequitur: ET SUSPENSUS CREPUIT MEDIUS. Ut nec cœlum scilicet eum susciperet, ait Bernardus in psalmum 90, serm. 8, nec terra sustineret. Itaque fabulosum habendum, quod sub nomine Papiæ discipuli S. Joannis, fertur suspensus supervixisse, et intumuisse, atque transeunte tandem quodam curru obtritum crepuisse.

VERS. 20 — FIAT COMMORATIO EORUM DESERTA. Hoc in psalmo 68, de Judæis ex professo dicitur, qui ob postulatum ad mortem Christum, terrâ promissionis pulsi sunt. Sed ob vicinitatem criminis, rectè etiam hìc de Judâ, agroque pretio traditionis ejus coempto dicitur. Unde Græcè et Syr. quoque legitur, *ejus*, pro *eorum*. Atverò quod sequitur: *Et episcopatum ejus accipiat alter*, de psalmo 108 sumptum est.

VERS. 22. — INCIPIENS A BAPTISMATE JOANNIS. Nempe ex eo tempore cœpit Christus congregare discipulos. Genevenses hæretici hinc colligunt baptismum Joannis etiam pertinuisse ad Evangelium. Sed ineptè, et contra dictum Christi Matth. 11, vers. 14. Nam cùm dixisset: *Omnes enim prophetæ et lex usque ad Joannem*, clarè contestatur quòd et ipse Joannes ad prophetas et legem pertineret. Nam mox subjungit: *Et si vultis recipere, ipse est Elias*, scilicet quia et ipse Joannes unus ex prophetis erat.

VERS. 13. — *Et cùm introîssent*, urbem scilicet et domum.

Petrus. Petrus hìc et alibi passim ab Evangelistis primus nominatur, quia primas Ecclesiæ, et caput apostolorum.

Simon Zelotes. Id est Cananæus, Hebraicè enim *kana* significat *zelari*, inde Cananæus idem est quod *Zelotes*. Baronius et alii ita dictum putant à patriâ, quòd scilicet esset ex Canâ Galilææ.

VERS. 15. — *In diebus illis*, ante Pentecosten, cum adhuc essent in cœnaculo.

Turba hominum. Græcè est, *nominum*, id est, capitum, quæ nominatim censentur. Sic Apocal. 3, 4, dicitur: *Habes pauca nomina in Sardis*, id est, pauca capita, paucos homines.

VERS. 19.— *Et notum factum est*, id nimirùm quod Judæ acciderat.

Linguâ eorum, Syrâ, seu Syrochaldaicâ, quâ linguâ Judæi post reditum è captivitate usi sunt.

Haceldama, vox Hebraica, *haqal dema*.

Id est, ager sanguinis. Hæc interpretatio nominis non à S. Petro, sed ab Evangelistâ explicationis gratiâ addita est. Dictus est autem *ager sanguinis*, quia pretio sanguinis Christi emptus est.

VERS. 20. — *Scriptum est enim*, psal. 68, 26.

VERS. 21. —*Qui nobiscum sunt congregati*, nimirùm, cùm sequeremur Christum. Syrus: *Qui fuerunt nobiscum per totum tempus*, etc.

Quo intravit et exivit, id est, quo inter nos versatus est. Hebraismus, ingredi enim, et egredi Hebræis significat totam vitæ seriem, et conversationem, id est, omnes actiones, sermones, etc. Vide exempla Deut. 31, 2, et 2 Paral. 1, 10.

VERS. 22. — *Testem resurrectionis Christi*, ac reli-

VERS. 23. — ET STATUERUNT DUOS. Quæritur quinam statuerint, et an omnes viri fratres quos hactenus allocutus est Petrus. Respondeo ita quidem, sed ad sensum Cypriani, epist. 68, quem vers. 16 attigimus, ut non *à* sed *coram multitudine* tanquàm meritorum vel demeritorum teste, electio, seu potiùs nominatio divinitùs eligendorum à collegio undecim apostolorum præsente populo facta sit. Quòd enim nemo nisi ex immediatâ Dei electione poterat ad apostolatum pervenire, patet ex eo quod subjungunt dicentes : *Tu Domine, ostende, quem eligeris.*

VERS. 26. — ET DEDERUNT SORTES EIS. Beda quidem de his sortibus ita disserit : Non, inquit, hoc exemplo indifferenter sortibus credendum, cùm privilegia singulorum, ut Hieron. ait, communem legem facere non possint. Quòd si qui necessitate compulsi, Deum putant sortibus, exemplo apostolorum esse, consulendum, videant hoc ipsos apostolos, non nisi collecto fratrum cœtu, et precibus ad Deum fusis egisse. Ita Beda, quem nec rejicit D. Thomas, 2-2, q. 95, art. 8. Nihilominùs alii malunt sic exponere : *Dederunt sortes eis*, Græcè *eorum*, id est, declarârunt hos à se ad apostolatum nominatos. Vide etiam sequentia ET CECIDIT SORS SUPER MATTHIAM. De hoc ita Dionys. Areopag., eccl. Hier. parte 3, cap. 5, referente et approbante etiam Baronio : De illâ, inquit, sorte divinâ, quæ Matthiæ divinitùs obtigit, alii quidem alia sensère, meo judicio, non rectè; aperiam autem et ipse quid sentiam. Videtur mihi Scripturam sortem appellâsse divini quiddam et præcipui muneris, per quod illi choro sacratissimo insinuaretur, qui esset divinâ electione declaratus. Hoc modo Dionysius. Videtur agnovisse quoque ex parte similem sortis rationem Ambros., epist. 16, ita dicens : Nobis cecidit sors gratiæ, ut simus possessio Dei. Quæris hanc sortem agnoscere? Recordare illam, quæ cecidit super Matthiam. Ita scilicet Ambros. sortem Matthiæ sorti gratiæ comparans; quale quid etiam indicat lib. de Tobiâ, c. 11.

quorum mysteriorum quæ in resurrectione, quasi in suo fine et scopo terminantur, et concluduntur.

VERS. 23. — *Joseph.* Aliqui putant hunc fuisse fratrem Jacobi minoris.

Barsabas, quæ vox idem significat quod, *filius Sabæ.* Fortassè Alphæus Josephi pater etiam *Sabas* vocabatur. Potest etiam vox *Sabas* accipi non ut nomen proprium, sed ut appellativum significans vel *juramentum*, vel *saturitatem*, vel *reversionem*, ita ut Barsabas sit cognomentum, et significet filium *juramenti*, vel *saturitatis*, etc.

Qui cognominatus est Justus. Ab insigni ejus justitiâ et sanctitate.

VERS. 24. — *Et orantes dixerunt ;* Petro fortassè verba orationis præeunte.

Qui corda nôsti omnium. Latebras cordis quas humanus oculus non penetrat, ac proinde frequenter in electionibus decipitur.

VERS. 25. — *Accipere locum*, sortem.

De quo prævaricatus est Judas ; unde Judas excidit propter prævaricationem, et scelus suum.

Ut abiret in locum suum, in locum se dignum ; suspendium intelligit, aut æternos gehennæ cruciatus. In Græco est, *aberravit ire*, aberravit à viâ, seu stadio vocationis suæ. Porrò particula *ut* sensum habet non causalem, sed consecutivum, sicut sæpè alibi.

VERS. 26 *Et annumeratus est*, etc. In Græco est, *communibus calculis cooptatus est*, quasi dicat : Omnes sortem divinam, ac per eam electionem Matthiæ consonâ voce laudârunt, et comprobârunt.

CAPUT II.

1. Et cùm complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco :

2. Et factus est repentè de cœlo sonus tanquàm advenientis spiritûs vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes.

3. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquàm ignis, seditque supra singulos eorum :

4. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, viri religiosi ex omni natione quæ sub cœlo est.

6. Factâ autem hâc voce, convenit multitudo, et mente confusa est, quoniam audiebat unus quisque linguâ suâ illos loquentes.

7. Stupebant autem omnes, et mirabantur, dicentes : Nonne ecce omnes isti qui loquuntur, Galilæi sunt?

8. Et quomodò nos audivimus unusquisque linguam nostram, in quâ nati sumus?

9. Parthi et Medi, et Ælamitæ et qui habitant Mesopotamiam, Judæam et Cappadociam, Pontum et Asiam,

10. Phrygiam et Pamphyliam, Ægyptum et partes Libyæ, quæ est circa Cyrenen, et advenæ Romani.

CHAPITRE II.

1. Quand les jours de la Pentecôte furent accomplis, les disciples étant tous ensemble dans un même lieu,

2. On entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où ils étaient assis.

3. En même temps, ils virent paraître comme des langues de feu, qui se partagèrent, et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux.

4. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit leur donnait de les parler.

5. Or il y avait à Jérusalem des Juifs religieux de toutes les nations qui sont sous le ciel.

6. Après donc que ce bruit se fut répandu, il s'en assembla un grand nombre, et ils furent fort surpris de ce que chacun d'eux entendait les Apôtres parler en sa langue.

7. Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes; et dans cet étonnement, ils s'entre-disaient : Ces gens-là qui nous parlent, ne sont-ils pas tous Galiléens ?

8. Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays?

9. Parthes, Mèdes, Elamites, ceux d'entre nous qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie,

10. La Phrygie, la Pamphylie, l'Égypte et la Libye qui est proche de Cyrène; et ceux qui sont venus de Rome,

11. Judæi quoque et proselyti, Cretes et Arabes; audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.

12. Stupebant autem omnes, et mirabantur ad invicem, dicentes: Quidnam vult hoc esse?

13. Alii autem irridentes dicebant: Quia musto pleni sunt isti.

14. Stans autem Petrus cum undecim, levavit vocem suam, et locutus est ei: Viri Judæi, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, et auribus percipite verba mea.

15. Non enim, sicut vos æstimatis, hi ebrii sunt, cùm sit hora diei tertia:

16. Sed hoc est quod dictum est per prophetam Joel:

17. Et erit in novissimis diebus (dicit Dominus) effundam de Spiritu meo super omnem carnem; et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ; et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt.

18. Et quidem super servos meos, et super ancillas meas, in diebus illis effundam de Spiritu meo, et prophetabunt.

19. Et dabo prodigia in cœlo sursùm, et signa in terrâ deorsùm, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi.

20. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequàm veniat dies Domini magnus et manifestus.

21. Et erit: Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

22. Viri Israelitæ, audite verba hæc: Jesum Nazarenum, virum approbatum à Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis:

23. Hunc definito consilio et præscientiâ Dei traditum, per manus iniquorum affigentes interemistis:

24. Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.

25. David enim dicit in eum: Providebam Dominum in conspectu meo semper: quoniam à dextris est mihi, ne commovear.

26. Propter hoc lætatum est cor meum, et exsultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe;

27. Quoniam non derelinques animam meam in inferno; nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

28. Notas mihi fecisti vias vitæ: et replebis me jucunditate cum facie tuâ.

29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarchâ David, quoniam defunctus est, et sepultus; et sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem.

30. Propheta igitur cùm esset, et sciret quia jurejurando jurâsset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus:

31. Providens locutus est de resurrectione Christi,

11. Juifs et prosélytes, Crétois et Arabes, nous les entendons parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu.

12. Étant donc tous étonnés, et ne pouvant comprendre ce qu'ils voyaient, ils s'entre-disaient: Que veut dire ceci?

13. Mais d'autres s'en moquaient, et disaient: C'est qu'ils sont pleins de vin nouveau.

14. Alors Pierre se présentant avec les onze, éleva sa voix, et leur parla de cette sorte: O Juifs, et vous tous qui demeurez dans Jérusalem, considérez ce que je vais vous dire, et soyez attentifs à mes paroles.

15. Car ceux-ci ne sont pas ivres, comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisième heure du jour.

16. Mais c'est ce qui avait été prédit par le prophète Joël.

17. Dans les derniers temps, dit le Seigneur, je répandrai de mon Esprit sur toute chair: vos fils et vos filles prophétiseront; vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes.

18. En ces jours-là, je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront.

19. Je ferai paraître des prodiges dans le ciel, et des signes sur la terre, du sang, du feu et une vapeur de fumée.

20. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que le grand jour du Seigneur arrive et paraisse avec éclat.

21. Et pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé.

22. O Israélites, écoutez les paroles que je vais vous dire: Vous savez que Jésus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous, par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous.

23. Ce Jésus vous ayant été livré par un ordre exprès de la volonté de Dieu, et par un décret de sa prescience, vous l'avez fait mourir, et vous l'avez crucifié par les mains des méchants.

24. Mais Dieu l'a ressuscité, en arrêtant les douleurs de l'enfer, où il était impossible qu'il fût retenu.

25. Car David dit de lui: J'ai toujours le Seigneur présent devant moi; et il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé.

26. C'est pour cela que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a chanté des cantiques de joie, et que mon corps reposera dans l'espérance;

27. Parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.

28. Vous me ferez rentrer dans le chemin de la vie, et vous me remplirez de la joie que donne la vue de votre visage.

29. Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour.

30. Mais comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis avec serment qu'il ferait naître de son sang un fils qui serait assis sur son trône.

31. Dans cette connaissance qu'il avait de l'avenir,

quia neque derelictus est in inferno, neque caro ejus vidit corruptionem.

32. Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus.

33. Dexterâ igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritûs sancti acceptâ à Patre, effudit hunc quem vos videtis et auditis.

34. Non enim David ascendit in cœlum; dixit autem ipse: Dixit Dominus Domino meo: Sede à dextris meis,

35. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

36. Certissimè sciat ergo omnis domus Israel, quia et Dominum eum, et Christum fecit Deus, hunc Jesum quem vos crucifixistis.

37. His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum, et ad reliquos apostolos: Quid faciemus, viri fratres?

38. Petrus verò ad illos: Pœnitentiam (inquit) agite, et baptizetur unus quisque vestrûm in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum: et accipietis donum Spiritûs sancti.

39. Vobis enim est repromissio, et filiis vestris, et omnibus qui longè sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est, et exhortabatur eos, dicens: Salvamini à generatione istâ pravâ.

41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt; et appositæ sunt in die illâ animæ circiter tria millia.

42. Erant autem perseverantes in doctrinâ apostolorum, et communicatione fractionis panis, et orationibus.

43. Fiebat autem omni animæ timor; multa quoque prodigia et signa per apostolos in Jerusalem fiebant, et metus erat magnus in universis.

44. Omnes etiam qui credebant, erant pariter, et habebant omnia communia.

45. Possessiones et substantias vendebant, et dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat.

46. Quotidiè quoque perdurantes unanimiter in templo, et frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exsultatione, et simplicitate cordis,

47. Collaudantes Deum, et habentes gratiam ad omnem plebem. Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidiè in idipsum

il a parlé de la résurrection du Christ, en disant que son âme n'a point été laissée dans l'enfer, et que sa chair n'a point éprouvé la corruption.

32. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité; et nous sommes tous témoins de sa résurrection.

33. Après donc qu'il a été enlevé au ciel par la main de Dieu, et qu'il a reçu la promesse que son Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a fait cette effusion de l'Esprit saint, que vous voyez et que vous entendez maintenant.

34. Car David n'est point monté au ciel; or, il dit lui-même: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Asseyez-vous à ma droite,

35. Jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied.

36. Que toute la maison d'Israël sache donc très-certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ, ce Jésus que vous avez crucifié.

37. Ayant entendu ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres: Frères, que faut-il que nous fassions?

38. Pierre leur répondit: Faites pénitence; et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

39. Car la promesse a été faite à vous et à vos enfants, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera.

40. Il les instruisit encore par plusieurs autres discours; et il les exhortait, disant: Sauvez-vous de cette race corrompue.

41. Ceux donc qui reçurent sa parole, furent baptisés; et il y eut ce jour-là environ trois mille personnes qui se joignirent aux disciples.

42. Ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain, et dans les prières.

43. Or tous les esprits étaient frappés de crainte. Il se faisait aussi à Jérusalem beaucoup de prodiges et de merveilles par les apôtres; et sorte que tout le monde en était effrayé.

44. Ceux qui croyaient étaient tous unis ensemble; et tout ce qu'ils avaient, était commun entre eux.

45. Ils vendaient leurs terres et leurs biens; et ils les distribuaient à tous selon le besoin que chacun en avait.

46. Ils persévéraient aussi tous les jours dans le temple, dans l'union d'un même esprit; et rompant le pain dans les maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur,

47. Louant Dieu, et étant aimés de tout le peuple. Et le Seigneur augmentait tous les jours le nombre de ceux qui devaient être sauvés.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Cum complerentur dies Pentecostes. Syrus, *impleti essent*. Pentecoste festum erat die quinquagesimo (ut nomen indicat) post Pascha celebrandum in memoriam datæ legis in monte Sinai. Numerabantur quidem dies, à die sequenti ipsum Pascha, quo die manipulus offerebatur, et metebatur, ut est Levit. 23. Sed quia eo anno, ob sabbatum, eo die meti non poterat, sic à primâ sabbati (quæ est nostra dominica) quâ meti à Judæis poterat, cœptum est numerari. Ita respondent vetus et nova Pentecoste. De quo sic Chrysost., hoc loco: Spiritus sanctus, inquit, mitti debuit in Pentecoste, ut scilicet celebrior esset, atque universalior utriusque mysterii memoria et fructus. Addit Œcumenius: Et ut à Spiritu sancto homicidæ palàm arguerentur. Ita ille.

Vers. 1. — *Erant omnes*, Christiani, numero 120, de quibus capite præcedenti à versiculo 15 hucusque egit, agitque D. Lucas.

Pariter, Græcè *unanimiter*.

VERS. 2. — ET FACTUS EST REPENTÈ DE COELO SONUS, TANQUAM ADVENIENTIS SPIRITUS VEHEMENTIS. *Tanquàm* adjecit, ne quis Spiritum sanctum corporeum putaret. Nequaquàm tamen imaginaria res fuit, sed verus sonus et verus ventus, ut rectè docet August., 2 de Trin., c. 5, et epist. 102; illud interim monens, hujusmodi vera corpora, non tamen esse in unionem hypostaticam à Spiritu sancto assumpta, quod Tertull., lib. de Carne Christi, c. 3, de Columbâ falsò senserat. ET REPLEVIT TOTAM DOMUM, UBI ERANT SEDENTES. Cypr. 3, Testim., c. 101, et August. contra epistolam Fundam., c. 9, legunt: *Et implevit totum illum locum.* Porrò quod dicitur, *ubi erant sedentes*, non positionem sitûs significat, sed commorationem, ut et versu seq. de ipsomet Spiritu sancto dicitur: *Seditque supra singulos eorum.* Adhibita sunt autem hæc sensibilia signa, ut nihil minus haberet lex nova ab illa veteri latâ in Sinai. Unde Chrysost. Et quidem, inquit, si post hæc signa, malevoli ac maledici musto plenos dixerunt, quos Spiritus sanctus repleverat, quid fuissent dicturi, si prorsùs absque signo Spiritum accepissent, et prædicâssent? Ita Chrysost.

VERS. 3. — ET APPARUERUNT ILLIS DISPERTITÆ LINGUÆ TANQUAM IGNIS. Græcè sonat: *Visæ sunt divisæ linguæ.* Sic Cypr., 3 Testim., c. 101: Et dispertitæ linguæ, inquit, sectili formà et dissectæ. Id quomodò fuerit factum, videntur declarare sequentia verba: *tanquàm ignis*, in genitivo casu, ut ex Græco constat. Est enim ignis propter continuam flammæ agitationem, veluti dissectus, sicut et radii lucis. Hinc Cypr., serm. de Spiritu sancto, scribit significari eà divisione, quòd quisque accipiebat Spiritum sanctum ad multa. Sequitur: SEDITQUE SUPRA SINGULOS EORUM. Syrus legit, *sederunt*, scilicet linguæ. Singularis *sedit*, de igne intelligitur. De quo ita Cypr. dicto 3 Testim., c. 101. Et visæ sunt illis linguæ divisæ quasi ignis, qui et insedit in unumquemque illorum. Beda quidem dicit: Spiritus sanctus sedisse dicitur; sed intelligendum hoc quatenùs Spiritus sanctus per linguas igneas significabatur, sed non est ille sensus litteralis. Nam nihil adhuc præcessit hoc capite de Spiritu sancto.

VERS. 4. — ET REPLETI SUNT OMNES SPIRITU SANCTO. De hoc auctor Epist. ad Demetriadem: Spiritus sanctus in specie linguarum ignearum apparuit, ut dubium non esset per ipsius inspirationem, utilem affectum, et rationabilem sermonem animis fidelium ministrari: sic ut signum linguarum non tantùm significârit, quid tum ageretur, sed etiam futuris hucusque temporibus in Ecclesiâ agendum esset. Ita ille. Sequitur: ET COEPERUNT LOQUI VARIIS LINGUIS. Intelligendum hoc, sic, ut apostoli habuerint peritiam singularum linguarum; quomodo Paulus dicit 1 Cor. 14: *Omnium vestrûm linguâ loquor*; et ita quidem ut possit interpretari. Unde ibidem subditur: *Sive linguâ quis loquitur, secundùm duos, aut ut multùm tres, et per partes, et unus interpretetur.* Leo quoque, serm. 1 de Natali Petri et Pauli, dicit apostolos accepisse locutionem omnium linguarum. Dicit quidem Cyprian., serm. de Pentecoste, quòd unâ linguâ Hebræâ, operante Spiritu sancto, omnem intellectum erudiebat. Sed nihil obstat, quòd aliquando loquentes linguâ Hebræâ, ab aliis nationibus intelligerentur (quod donum etiam habuisse legitur S. Vincentius Dominicanus), et quòd nihilominùs cùm opus esset, variis quoque idiomatibus sua poterant interpretari. Id enim inprimis utile, et quasi necessarium reputat Paulus, dicto loco 1 Cor. 14, cùm subdit: *Si autem non fuerit interpres, taceat in Ecclesiâ, sibi autem loquatur et Deo.* Et hunc sensum etiam requirit id quod subditur pluraliter, *variis*, seu ut Græca sonant, *aliis linguis.* Et quidem, PROUT SPIRITUS SANCTUS DABAT ELOQUI ILLIS. Hinc scilicet liquet, etsi omnes repleti sunt Spiritu sancto (singuli scilicet pro suâ capacitate), quòd nihilominùs, testante Apostolo, 1 Cor. 12: *Divisiones gratiarum ac ministrationum sint, etsi unus Spiritus.* Hicque impletum est quod promisit Christus Matth. 10, dicens: *Nolite cogitare quomodò aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illâ horâ quid loquamini.*

VERS. 5. — JUDÆI, VIRI RELIGIOSI EX OMNI NATIONE. Nempe teste August. de catechiz. Rudibus, cap. 23 et aliis, Judæorum permulti, per varias captivitates, clades, bella, ad varias orbis nationes venerant, eorumque posteri nonnulli in regionibus alienigenarum successivè nati, tandem religionis causâ iterùm sedes suas Jerosolymam transtulerant. Ita ibi.

VERS. 6. — QUONIAM AUDIEBAT UNUSQUISQUE LINGUA SUA ILLOS LOQUENTES. Possit hìc videri, quòd ex uno idiomate, quo utebantur Apostoli, singuli audîssent velut sua idiomata, prout supra, vers. 4, ex Cypriano diximus, sed declarant se paulò post, cùm dicunt pluraliter v. 11: *Audivimus eos loquentes nostris linguis:* significantes apostolos non uno sermone audito variè, sed variis sermonibus usos esse.

VERS. 7. — NONNE OMNES ISTI GALILÆI SUNT? Ga-

In eodem loco, cœnaculi.

VERS. 2. — *Repentè*; ut intelligerent hanc Spiritûs sancti plenitudinem, et ejus dona, præsertim linguarum, et alia, sine fidelium merito aut dispositione sufficienti, ex merâ ejus liberalitate dari; præterea, ut ejusdem Spiritûs celeritas, et efficacia ostenderetur: *Nescit enim tarda molimina Spiritûs sancti gratia*, ut ait S. Ambros. in caput 1 Lucæ.

Spiritûs, id est, *flatûs, venti.*

Vehementis, violenti. Hujus vehementis venti naturâ significabatur efficacia, vehementia, et impetus Spiritûs sancti in apostolos venientis.

VERS. 5. *Erant autem in Jerusalem habitantes*, id est, commorantes, degentes ad tempus, vel occasione festi Pentecostes, juxta legem Exodi 23, 17, vel studiorum, pietatis, aut aliquâ aliâ hujusmodi causâ adducti.

VERS. 6. — *Factâ autem hâc voce*, tum soni vehementis, tum locutionis apostolorum variis linguis.

Convenit multitudo, aut ad cœnaculum, aut circa illud, aut in templum, aliumve locum quo Spiritu sancto pleni apostoli concionaturi, variisque linguis loquentes exierant.

Multitudo, multorum millium, nam mox ex eâ tria millia conversa esse ait D. Lucas, infra, v. 41.

Mente confusa est, admiratione et stupore tantæ rei.

VERS. 7. — *Stupebant*, extra se rapiebantur, quasi in extasim.

libri intellige, vel ut illud cap. præced., v. 11, explicuimus; vel quòd Galileâ dialecto omnes loquerentur. Unde illud in passione ad Petrum, Lucæ 22 : *Nam et Galilæus est;* et Matth. 26 : *Nam et loquela tua manifestum te facit.*

Porrò quoad illud quod subditur vers. 9 : PARTHI, ET MEDI et ÆLAMITÆ. Hieron., de Tradit. Hebr., dicit Elam fuisse filium Sem, ab eoque dictos Elamitas principes Persidis. Et, in cap. 35 Jeremiæ, dicit esse regionem Persidis trans Babylonem. Idemque in c. 13 Isaiæ scribens, addit se à monacho quodam Ælamitâ Jerosolymis tunc temporis agente, multa de vastitate illius regionis didicisse. Hæc ex Hieron.

VERS. 11. — JUDÆI QUOQUE ET PROSELYTI; quasi dicat : Hi jam dicti intelligendi sunt, sive sint ab origine Judæi, sive ex gentibus ad Judæorum transierint religionem. Sic Beda. *Proselytos* enim, id est, advenas, nuncupabant eos qui de gentibus circumcisionem, et Judaismum elegerant. Additur : LOQUENTES NOSTRIS LINGUIS MAGNALIA DEI. Ubi quid valeat, quod dicunt pluraliter, *nostris linguis*, dictum est supra, v. 4 et 6. Cæterùm quod adjiciunt, *magnalia Dei*, intelligunt ea quæ ordinariam superant facultatem, et nonnisi à Deo procedere possunt.

VERS. 13. — QUIA MUSTO PLENI SUNT ISTI. Nempe cùm vulgò dici soleat : *Fœcundi calices, quem non fecêre disertum?* cùm apostolos cognoverunt tam facundos, et nonobstante paupertate ac ignobilitate, confidentes, non veriti sunt utriusque causam vino ascribere et ebrietati. Sed ineptè, ut docet Petrus subjectis verbis.

VERS. 14. — STANS AUTEM PETRUS CUM UNDECIM, LEVAVIT VOCEM SUAM. Sed cur Petrus præ reliquis? An quia majoris gratiæ in loquendo? Non arbitror. Neque enim Petrum à præcellentiâ eloquentiæ apud quemquam veterum commendatum legi. Ipse ergo præ reliquis et nomine reliquorum, quia caput collegii apostolici adstantis, sicut et cap. præced., v. 15, ex Chrysostomo et Leone adnotavimus. Audiamus autem quid dicat.

VERS. 15. — NON ENIM, inquit, HI EBRII SUNT, CUM SIT HORA DIEI TERTIA. Loquitur ad morem illius regionis, ubi ab ortu solis incipiebant computari horæ. Sed quid? An sequitur : Est hora tantùm diei tertia (nobis nona antemeridiana). Ergo isti ebrii non sunt? Respondet Baronius, sequi eo modo, quia ex Josepho declarat Judæos festis diebus, qualis erat inprimis dies Pentecostes, non ante horam sextam (quæ nobis est duodecima) vesci solere. Satis validum ergo erat argumentum, maximè in apostolis, quos constabat non esse improbos.

VERS. 16. — SED HOC EST, QUOD DICTUM EST PER PROPHETAM JOEL. Non quòd in die Pentecostes tota hæc prophetia Joel 2, completa sit, sed quòd initium saltem ejus nunc in effectum sit deductum, prout etiam visum est illi, quem Hieronymus in cap. 2 Joelis tacito nomine allegat, referens ipsum dixisse quæ generaliter in ultimo tempore repromissa sunt, nunc in die Pentecostes ex parte esse completa, apostolosque libamenta quædam, et primitias mirabilium expletas memorâsse. Ita ibi. Nempe, ut sequitur.

VERS. 17. — EFFUNDAM DE SPIRITU MEO SUPER OMNEM CARNEM. Non esse istud universaliter distribuendum pro singulis omninò generum, sed tantùm pro generibus singulorum, aperit propheta, cùm subdit : ET PROPHETABUNT FILII VESTRI ET FILIÆ; ubi designatur uterque sexus. Rursùm : ET JUVENES VESTRI VISIONES VIDEBUNT, ET SENIORES VESTRI SOMNIA SOMNIABUNT, ubi designatur omnis ætas. Ac denique,

VERS. 18. — SUPER SERVOS MEOS ET ANCILLAS; quibus verbis designatur, infirma mundi potissimùm elegisse Deum. Hæc ergo nunc in apostolis impleri cœpta sunt, ac deinde continuata in Ecclesiâ, nominatim in Agabo et aliis prophetis, de quibus infra, c. 11, item in quatuor filiabus Philippi virginibus prophetantibus, quarum mentio est cap. 21. Quin et Cyprianus ista suo tempore gesta commemorat epist. 10 : Præter nocturnas, inquit, visiones, per dies quoque impletur apud nos Spiritu sancto innocens puerorum (ecce quod dicit, *juvenes vestri*) ætas, quæ in extasi videt oculis, et audit, et loquitur ea quibus nos Dominus monere, et instruere dignatur. Sic ille.

VERS. 19. — ET DABO PRODIGIA IN CŒLO SURSUM, ET SIGNA IN TERRA DEORSUM. Videri posset quòd hìc sit sermo de prodigiis editis in passione Christi, quando obscuratus est sol, præsertim quia Joelem de illis exponit quoque Hieronymus. Sed tamen, parùm, ut apparet, convenienter; quia apud Joelem sermo est de signis adventum Spiritûs sancti secuturis; passio autem Domini præcessit. Itaque cùm apostoli non leguntur fecisse prodigia in cœlo, nec obscurâsse solem, aut vertisse lunam in sanguinem, meliùs cum aliis doctoribus, hæc intelligemus de signis quæ præcedent diem judicii. Vide Apocalyps. 6, 8 et 9. Veluti si dicat Petrus : Ne miremini, aut rideatis hæc prodigia in Pentecoste, quia majora videbitis dari à Christo suo

VERS. 8. — *Unusquisque linguam nostram*, Græcè *linguâ suâ;* sub., *loquentes*. Græcum διάλεκτος ferè est peculiaris aliqua in eâdem linguâ loquendi diversitas, sed hìc latiùs sumitur. (Synopsis.)

VERS. 9. — *Qui habitant Mesopotamiam et Judæam;* quasi dicat : tam ii qui Mesopotamiam, Parthiam, Cappadociam, etc., quàm qui ipsam Judæam incolunt.

Et Asiam. Videtur intelligi ea pars Asiæ quæ est circa Propontidem, alioqui si latiùs sumatur, Cappadociam et Phrygiam, etc., complecteretur. Nec deest hujus acceptionis exemplum, sic enim usurpat nomen Asiæ S. Petrus, Epist. 1, cap. 1, vers 1 : *Petrus*, inquit, *apostolus Jesu Christi electis advenis dispersionis Ponti, Galatiæ, Cappadociæ, Asiæ*, etc.

VERS. 10. — *Quæ est circa Cyrenen.* Ideòque à suâ metropoli appellatur Libya Cyrenaica.

Advenæ Romani. Judæi Romæ commorantes, qui Jerosolymam negotiorum, vel religionis causâ venerant.

VERS. 12. — *Mirabantur*, hæsitabant, dubitabant ambigebant, interrogabant.

Quidnam vult hoc esse? Quònam tandem nova hæc res evadet?

VERS. 13. — *Alii autem irridebant*, scribæ fortassè et Pharisæi.

tempore, juxta prophetiam Joelis in fine mundi, in vindictam infidelium, scilicet solis obscurationem, lunam sanguineam, et alia ab eo commemorata. Aut ergo jam credite, aut certè tunc vindictam exspectabitis.

Vers. 22. — Jesum Nazarenum, virum approbatum a Deo in vobis. Observa, *Nazarenum* vocat, ut profiteretur se de eodem velle verba facere, qui illo nomine in populo erat notus, et in crucis quoque titulo sic cognominatus. Cæterùm, *virum* dicit, prudenter admodùm humanam naturam Salvatoris primùm Judæis inferens, ut eos jam Christum ex semine David venisse ex signis miraculisque persuasos, paulatim ad credendum ipsius divinitatem erudiret, inquit Athanas., epistolâ de Sententiâ Dionysii Alexandrini.

Vers. 23. — Hunc definito consilio, et præscientia Dei traditum. *Traditum*, inquit, non tantùm permissum. Nam Christus volentibus se comprehendere obviàm procedens, tradidit in mortem animam suam. De quo Isaiæ 53, v. 10 : *Si posuerit pro peccato animam suam, voluntas Domini in manu ejus dirigetur.* Et Rom. 8 : *Si Deus pro nobis, quis contra nos? qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro omnibus nobis tradidit illum.* Dices : Numquid id erat peccato Judæorum cooperari? *Nequaquàm.* Unicuique enim licet ad paratam injuriam excipiendam, vel solo amore patiendi, sese offerre, et percutienti dextram maxillam, ut loquitur Christus, Matth. 5, præbere et alteram. Nec enim per hoc cooperatur peccato. Nam peccatum in injuriantis voluntate jam præcessit, et exterior peccati actus propriè non peccati, sed nocumenti tantùm exterioris auget malitiam et deformitatem. Tradidit ergo Deus, non tantùm permittendo, sed etiam materiam, puta potentiam, valetudinem, et opportunitates legitimis ex causis concedendo, vel non impediendo, prout declarat August. in psalm. 104, ad illa verba : *Convertit cor eorum, ut audirent populum ejus.* Subditur : Per manus iniquorum affigentes, interemistis. De hoc August. in psalm. 63 : Non dicant Judæi : Non occidimus Christum. Occidistis enim, ô Judæi, cùm clamâstis : *Crucifige, crucifige.* Ita August.

Vers. 24. — Solutis doloribus inferni. Syr., *funibus inferni.* Græcè, *mortis*, quasi dicat : Hunc Deus suscitavit, superatâ morte, et inferno, et omnibus doloribus illa comitantibus. Ita Theodor. et Basil. Nec tamen propterea negligenda hìc omninò vox *inferni.* Nam et in Græco in subjectis verbis citatis ex Psalm. 15, dicitur :

Vers. 27.— Quoniam non derelinques animam meam in inferno. Quorum verborum auctoritate dicit Aug., epist. 57, apostolicam doctrinam prædicâsse, quòd anima Christi fuerit in inferno ; et epistolâ 99, quòd verba illa : *Non derelinques animam meam in inferno*, et per prophetam, et per apostolicum intellectum exposita, apertè declarant Christum secundùm animam fuisse apud inferos. Neque hinc sequitur Christum apud inferos passum esse aliquos dolores (quod impudenter fingit Calvinus, lib. 2 Instit., c. 16), in cruce enim dixerat : *Consummatum est.* Et August., dictâ epistolâ 99, tribuens Christo, quod de doloribus inferni hìc dicitur, ait, illos circa Christum fuisse solutos, quia irritos, seu irritatos, eò quòd non potuerint Christum affligere vel afficere. Ita August. Quo sensu etiam Syrorum *funes* dicuntur esse soluti, quia non potuerunt Christum vincire.

Vers. 29. — Liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David. De *patriarchâ*, inquit, id est, inter patres summo, aut uno ex præcipuis. Dicturus enim de ipso, opinione auditorum vel exspectatione minora, ut, quòd Christus ipso esset major, quantò potest justo epitheto Davidem extollit, ne ipsi præ invidiâ derogare velle videatur.

Vers. 34. — Non enim David ascendit in cœlum. Intellige, non ascendit corpore, seu, cùm hæc diceret. Quasi dicat : Non de se loquebatur David, sed de Christo Messiâ, de quo sequentia dixit. Prosequitur Petrus.

Vers. 36. — Certissimè sciat ergo omnis domus Israel. Sed cur certissimè? quia ex auctoritate apud Judæos receptæ Scripturæ irrefragabilis, insuper rationibus necessariis enucleatæ et deductæ, ut mirum sit Arianos, id quod sequitur, *quia et Dominum eum fecit*, tam impudenter ad suum detorsisse errorem, volentes hinc ostendere, Filium Dei secundùm divini-

Vers. 24. — *Impossibile erat teneri ab eo.* Inferno scilicet et morte, tum quia Christus erat innocentissimus et sanctissimus, mors autem et infernus sunt pœna et carcer peccatorum; tum quia Christi divinitas, et humanitatis etiam ipsius vis, et potentia claudi et detineri nequibat morte et inferno.

Vers. 25. — *In eum*, id est, *de eo*, ut habet Syrus.

Providebam Dominum, etc. Hic locus explicatus est psal. 15, 8, unde desumptus est.

Vers. 29. — *Et sepulcrum ejus apud nos est.* Quasi dicat : Corpus David usque ad nostra tempora jacuit in sepulcro, ut dubitari non possit quin corruptum sit, et in pulverem redactum.

Vers. 30. — *De fructu lumbi ejus.* De posteris ejus.

Sedere super sedem ejus. Occupare regnum Davidis patris sui, et in ejus throno, quasi regem sedere. Hoc regnum Christi non fuit temporale, ut Davidis, sed spirituale et æternum.

Vers. 31. — *Providens*, prævidens.

Quia neque derelictus est in inferno. Græcè, *non relicta est anima ejus in inferno.*

Vers. 32. — *Cujus*, admirabilis facti, scilicet resurrectionis.

Vers. 33. — *Dexterâ*, id est, potentiâ.

Exaltatus, per resurrectionem à mortuis, et ascensionem in cœlum.

Promissione Spiritûs sancti à Patre acceptâ ; id est, accipiens à Patre, ut posset spiritum mittere, quem promiserat.

Effudit hunc, scilicet Spiritum sanctum.

Quem vos videtis et auditis. Per os nostrum variis linguis loquentem magnalia Dei.

Vers. 34. — *Dixit autem ipse*, ipse David, plenus divino Spiritu, qui nec falli potest, nec fallere.

Dixit Dominus, etc. Hoc testimonium suo loco explicatum est, nimirùm psal. 109. Vide ibi dicta.

Vers. 36. — *Omnis domus Israel*, omnes Israelitæ.

Vers. 37. — *Compuncti sunt corde.* Intimo dolore et pœnitentiâ, quòd Christum sprevissent et occidissent.

Quid faciemus, ut malum quod incurrimus emendemus?

tatem factum esse. Nam Petrus clarè adjungit, QUIA ET DOMINUM EUM, ET CHRISTUM FECIT, HUNC JESUM, QUEM VOS CRUCIFIXISTIS, de Christi humanitate se agere ostendens. De hoc ita Cyrillus, lib. 9 Thesauri, c. 3. Fecit, inquit, Dominum eum et Christum, quia tempore humilitatis, quo erat quidem, sed non ostendebat se Dominum, expleto, in Domini et Christi gloriam ipsum assumpsit, eumque Dominum et Christum esse manifestavit. Sic ille. *Quem vos crucifixistis.* Athanas., tomo 3 contra Arianos, arbitratur hoc addi ut designetur Jesum, secundùm quòd crucifixus est, Dominum et Christum factum esse. Sed magis id videtur hìc repeti ad peccati in Christum admissi exaggerationem, et inducendam plenam illius peccati cognitionem et pœnitentiam. Nam cùm Petrus initio dixisset : *Hunc per manus iniquorum interemistis*, non plus declarârat, quàm ipsos interemisse virum à Deo probatum. Nunc autem declarato illum ipsum hominem esse Deum, iterùm repetens, *quem vos crucifixistis*, acriter pungit, ut pœniteant.

VERS. 38. — POENITENTIAM AGITE, ET BAPTIZETUR UNUSQUISQUE VESTRUM IN NOMINE JESU CHRISTI. Quidam olim intellexerunt hìc indicari formam baptismi, quasi primi Christiani tantùm baptizati essent invocato nomine Jesu Christi, et non omnium trium personarum. Sed propter expressum mandatum Christi, Matth. 28 : *Baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti*, sententia illa meritò reprobatur. Itaque illud : *Baptizetur unusquisque vestrûm in nomine Jesu Christi*, intelligendum est, invocato auxilio Christi; vel, *in nomine Domini Jesu*, tanquàm suâ morte baptismum sanctificantis; quâ ratione Paulus dicit Rom. 6 : *Quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus.* Vide etiam de hoc pleniùs infra, c. 19, v. 5. Sequitur : IN REMISSIONEM PECCATORUM VESTRORUM. *Peccatorum*, scilicet omninò omnium, juxta illud Ezech. 36, v. 25 : *Effundam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris.* Cæterùm, quòd dicit : ET ACCIPIETIS DONUM SPIRITUS SANCTI, donum Spiritûs sancti ad justificationem intelligit, juxta quod ad Titum, c. 3, explicat Paulus dicens : *Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis, ut justificati gratiâ ipsius, hæredes simus secundùm spem, vitæ æternæ.*

VERS. 40. — ALIIS ETIAM VERBIS PLURIMIS TESTIFICATUS EST : quæ scilicet ob prolixitatem, inquit Aug., lib. de Fide et Oper., c. 8, hìc à scriptore non recensentur. Sufficit enim quod summatim subjecit : ET EXHORTABATUR EOS, DICENS : SALVAMINI A GENERATIONE ISTA PRAVA ; quasi dicat : Eripite nos à præsenti seculo nequam, prout Apostolus ad Galat. 1, loquitur. August., loco citato quoque utitur iisdem verbis ad dehortandum ab operibus mortuis, scribens in eos qui affirmabant absque renuntiatione seculi, solam ad suscipiendum baptisma fidem sufficere. Aliqui generationem hanc pravam intelligunt peculiariter generationem Judaicam, sed parùm probabiliter. Nam generatio illa nondùm se declarârat incorrigibilem, et ut fuisset incorrigibilis pro majori parte, non tamen expedivisset id statim in ingressu prædicationis declarare. Itaque generaliter intelligitur natura humana corrupta.

VERS. 42. — ERANT AUTEM PERSEVERANTES IN DOCTRINA APOSTOLORUM, ET COMMUNICATIONE FRACTIONIS PANIS, ET ORATIONIBUS. Cùm primum et ultimum hìc sit spirituale, oportet tale esse et medium. Ac proinde intelligitur de fractione panis, de quâ ait Apostolus, 1 Cor. 10 : *Et panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?* Adde quòd Syr. pro, *panis*, transfert, *Eucharistiæ.* Græcè quoque additur articulus ; *illius panis*, scilicet cœlestis. Videntur quidem Græci de conviviis charitatis, quas *agapas* vocant, intelligere ; sed ferè simul cum istis agapis jungebatur communicatio corporis dominici, ut patet 1 Cor. 11. Et sanè si de profanis tantùm conviviis esset sermo, non diceret Lucas primos Christianos in iis perseverâsse ; cùm laus non sit, sed potiùs vituperium, frequens comessatio.

VERS. 44. — OMNES ETIAM QUI CREDEBANT, ERANT PARITER, ET HABEBANT OMNIA COMMUNIA. Non addit, pariter in eodem loco, ut initio hujus capitis, ne quis putet necesse fuisse omnes uno loco contineri. Nam et paulò post subjungit, *frangentes circa domos panem*, pluraliter, ut intelligas ipsos convivia nunc in hâc, nunc in illâ domo celebrâsse, ut quibus omnia essent communia. Sed quomodò *pariter?* et quomodò *omnia communia?* Aliqui respondent, ut nunc in vitâ religiosâ. Sed fortè vita talis non fuit constituta, nisi infra, cap. 4, in fine, et confirmata cap. seq. De eo quod hoc cap. narratur, sic scribit Cyprian., de Opere et Eleemosynis, n. 10. Inter ipsa, inquit, primordia majoribus virtutibus mens vigebat, novo fidei calebat fervore. Hæc ille, ad eleemosynas adhortans. Et Ambros., serm. 19 : Habebant, ait, omnia communia, ut quibus esset una fides, esset et una substantia ; et quibus erat communis Christus, communis esset et sumptus. Et Tertul., in Apolog., cap. 37, cùm in laudem communem Christianorum dicit : « Nihil de rerum communione dubitamus, suntque apud nos omnia indiscreta præter uxores, » non nisi de liberâ per charitatem communicatione agens ; sic enim eodem cap., paulò superiùs, dixerat : Modicam unusquisque

VERS. 39. — *Vobis enim est repromissio.* Occurrit diffidentiæ eorum de tantâ gratiâ consequendâ, eò quòd tam graviter peccâssent. Sensus est : Ad vos, quasi filios Abrahæ, pertinet promissio eidem Abrahæ facta de Christo, et omnibus donis, quæ Christus fidelibus suis confert.

Et omnibus qui longè sunt, à Deo, Ecclesiâ, fide et salute ; hoc est, gentilibus.

Advocaverit. Ad Ecclesiam suam, quæ et ipsa ἀπὸ τοῦ ἐκκαλεῖν, nomen habet, hoc est, ab *advocando.*

VERS. 41. — *Appositæ sunt*, Ecclesiæ et cœtui fidelium.

Animæ, homines.

VERS. 43. — *Fiebat autem omni animæ timor*, id est, omnes timore, et sacro quodam horrore et reverentiâ tenebantur, ut fit ubi se Deus prodit per opera insueta.

Et metus magnus. Repetitio ejusdem sententiæ, more Hebræorum, qui solent eas frequenter usurpare.

stipem menstruâ die, vel cùm velit, vel si modò velit, apponit; nam nemo compellit, sed spontè confert. Sic ille. Interim paulò post quosdam etiam se prorsùs omni jure suarum possessionum adbdicâsse, docebimus ad c. 4 et 5, infra.

Vers. 46. — Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, tanquàm solito orationis loco, et ne illud viderentur abominari, et per hoc nondùm conversos à suscipiendâ fide Christi avertere. Interim frangentes circa domos panem, id ést, nunc in hâc, nunc in illâ domo (quod et supra attigimus) convivia sobria et modesta cum exultatione celebrantes.

Vers. 47. — Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum. Sensus est : Dominus in dies faciebat quosdam in salutem æternam ad ipsos accedere, seu illis se conjungere. Hoc enim est, *in idipsum*, id est, eamdem societatem, disciplinam ac vivendi rationem. Græcè sonat, *adjungebat Ecclesiæ.*

Vers. 45. — *Possessiones*, agrorum aut domorum.
Substantias, bona mobilia, ut pecora et supellectilem.
Vendebant, amore paupertatis et studio charitatis, ut possent cum egentibus communicare.
Vers. 46. — *Cum exultatione ;* ob mutuam charitatem et consolationem, ex sumptione Eucharistiæ.
Et simplicitate cordis, id est, sine malitiâ, dolo, suspicione, invidiâ; sed benevolè, candidè, sincerè.
Vers. 47. — *Habentes gratiam ad omnem plebem;* toti populo chari et amabiles, propter sanctos et inculpatos mores.

CAPUT III.

1. Petrus autem et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam.

2. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur ; quem ponebant quotidiè ad portam templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introeuntibus in templum.

3. Is cùm vidisset Petrum et Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemosynam acciperet.

4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit : Respice in nos.

5. At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.

6. Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi : quod autem habeo, hoc tibi do : in nomine Jesu Christi Nazareni surge, et ambula.

7. Et apprehensâ manu ejus dexterâ, allevavit eum, et protinùs consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.

8. Et exsiliens stetit, et ambulabat; et intravit cum illis in templum ambulans, et exsiliens, et laudans Deum.

9. Et vidit omnis populus eum ambulantem, et laudantem Deum.

10. Cognoscebant autem illum, quòd ipse erat ; qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi ; et impleti sunt stupore et exstasi in eo quod contigerat illi.

11. Cùm teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.

12. Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc? aut nos quid intuemini, quasi nostrâ virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare ?

13. Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, et negâstis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.

14. Vos autem Sanctum et Justum negâstis, et petîstis virum homicidam donari vobis :

15. Auctorem verò vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit à mortuis, cujus nos testes sumus.

16. Et in fide nominis ejus, hunc quem vos vidistis

CHAPITRE III.

1. Or Pierre et Jean montaient au temple, pour la prière de la neuvième heure.

2. Et il y avait un homme boiteux dès le sein de sa mère, que l'on portait, et que l'on mettait tous les jours à la porte du temple qu'on appelle la Belle-Porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui y entraient.

3. Cet homme voyant Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple, les priait de lui donner quelque aumône.

4. Et Pierre, qui était accompagné de Jean, arrêtant sa vue sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous.

5. Il les regardait donc attentivement, espérant qu'il allait recevoir quelque chose d'eux.

6. Mais Pierre dit : Je n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai, je vous le donne. Levez-vous, au nom de Jésus-Christ de Nazareth, et marchez.

7. Et l'ayant pris en même temps par la main droite, il le leva : et aussitôt ses jambes et ses pieds s'affermirent ;

8. Et faisant un saut, il se tint debout, et marcha ; en sorte qu'il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant et louant Dieu.

9. Et tout le peuple le vit marcher et louer Dieu.

10. Et reconnaissant que c'était celui-là même qui avait coutume d'être à la Belle-Porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration et d'étonnement de ce qui lui était arrivé.

11. Et comme il tenait par la main Pierre et Jean, tout le peuple étonné de cette merveille, courut à eux, à la galerie qu'on nomme de Salomon.

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple : O Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci ? et pourquoi nous regardez-vous, comme si c'était par notre puissance, ou par notre sainteté, que nous eussions fait marcher ce boiteux ?

13. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son Fils Jésus, que vous avez livré et renoncé devant Pilate, qui avait jugé qu'il devait être renvoyé absous.

14. Mais vous avez renoncé le Saint et le Juste ; vous avez demandé qu'on vous accordât la grâce d'un homicide ;

15. Et vous avez fait mourir l'Auteur de la vie. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, et nous sommes témoins de sa résurrection.

16. Or, c'est par la foi en son nom, que sa puis-

et nôstis, confirmavit nomen ejus; et fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrûm.

17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.

18. Deus autem, quæ prænuntiavit per os omnium prophetarum, pati Christum suum, sic implevit.

19. Pœnitemini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra:

20. Ut cùm venerint tempora refrigerii à conspectu Domini, et miserit eum, qui prædicatus est vobis, Jesum Christum.

21. Quem oportet quidem cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium quæ locutus est Deus per os sanctorum suorum à seculo prophetarum.

22. Moyses quidem dixit: Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris tanquàm me: ipsum audietis juxta omnia quæcumque locutus fuerit vobis:

23. Erit autem, omnis anima quæ non audierit prophetam illum, exterminabitur de plebe.

24. Et omnes prophetæ à Samuel, et deinceps, qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos.

25. Vos estis filii prophetarum, et testamenti quod disposuit Deus ad patres nostros, dicens ad Abraham: Et in semine tuo benedicentur omnes familiæ terræ.

26. Vobis primùm Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis, ut convertat se unusquisque à nequitiâ suâ.

sance a affermi cet homme que vous voyez et que vous connaissez; et c'est cette foi qui vient de lui, qui a fait devant vous tous le miracle d'une si parfaite guérison.

17. Cependant, mes frères, je sais que vous avez agi en cela par ignorance, aussi bien que vos sénateurs.

18. Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avait prédit par la bouche de tous ses prophètes, que son Christ souffrirait.

19. Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés,

20. Pour les temps du rafraîchissement que le Seigneur doit donner lorsqu'il enverra ce Jésus-Christ qui vous a été annoncé,

21. Il faut cependant que le ciel le reçoive jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, que Dieu a prédit par la bouche de tous ses saints prophètes, depuis le commencement du monde.

22. Moïse a dit: Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi; écoutez-le en tout ce qu'il vous dira:

23. Et quiconque n'écoutera pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple.

24. Et tous les prophètes qui sont venus de temps en temps depuis Samuel, ont prédit ce qui est arrivé en ces jours.

25. Vous êtes les enfants des prophètes et de l'alliance que Dieu a établie avec nos pères, en disant à Abraham: Toutes les nations de la terre seront bénies en votre race.

26. C'est pour vous premièrement que Dieu a suscité son Fils; et il vous l'a envoyé pour vous bénir, afin que chacun se convertisse de sa mauvaise vie.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Ascendebant in templum, ad horam orationis nonam. De hoc Tertul., de Jejuniis, cap. 10: Tres, inquit, illæ horæ, tertia, sexta et nona, ut insigniores in rebus humanis, utpote quæ negotia distinguunt, et quæ publicè resonant (nempe tunc publicus sonus edebatur, et non ad alias horas) solemniores quoque fuerunt in orationibus divinis. Et paucis interjectis: Dicam Petrum ex vetere usu *nonam* observâsse; sed dignior apud nos quoque ratio affertur observandi *nonam*, quæ et Petro deputanda est; venit enim de exitu Domini (mortem Christi intelligit, quæ *in horam nonam incidit*), prout et *tertia* venit de adventu Spiritûs sancti, et *sexta* de Domini crucifixione. Hæc Tertull.

Vers. 2. — Ad portam templi, quæ dicitur Speciosa. Prolixè disputat Baron. de hâc portâ, ad ann. 34. Tandem sic concludit: Cùm cæterarum portarum duæ inprimis pulcherrimæ haberentur, *Major* scilicet (de quâ Josephus, lib. 17 Antiq., cap. 8), et *Corinthia* (de quâ idem de Bello Jud. l. 6, cap. 6), etsi *Major* illa crassiori argento et auro vestiretur, tamen quòd altera ære Corinthio fabrefacta, multùm, ut idem ait, illam argento inclusam et auratam honore superaret, *Corinthiam* potiùs *Speciosam* dictam arbitror, maximè quòd *Major* illa jam speciale nomen suum obtineret. Ita Baronius in Annalibus. Nota autem dictum, *ad portam templi*, ut peteret eleemosynam; ut intelligamus, ne tunc quidem licuisse mendicare in ipso templo, ne interturbarentur orationes.

Vers. 6. — Quod autem habeo, hoc tibi do: Surge, et ambula. Imperativè loquitur, tanquàm faciens miraculum ex auctoritate, qui infra Tabytam suscitabit, præmissâ oratione. Nam duobus his modis miracula fieri declarat Gregor., lib. 2 Dialog., cap. 30. Datur autem intelligi, ait Ambros., serm. 8 in Psal. 118, ad salutem inprimis necessarium esse ut claudicantibus in fide ante omnia curentur pedes à Petro, quibus super Ecclesiæ Petram à Christo institutam valeant videret, cognosceretque illud fieri per invocationem nominis Jesu Christi.

Vers. 2. — *Quidam vir.* Annorum quadraginta, ut dicitur v. 22 capitis sequentis.

Ex utero matris suæ. Exaggerat hæc circumstantia miraculi magnitudinem; quam etiam ob causam fuit illustrior curatio cæci nati, Joan. 9, 1.

Vers. 3. — *Incipientes introire*, jamjam ingressuros. (Sâ.)

Vers. 4. — *Respice in nos.* Jussit Petrus claudo ut in se respiceret, ad ejus attentionem et spem futuri miraculi excitandam. Præterea, ut modum miraculi

Vers. 5. — *Sperans se aliquid accepturum*, stipem aliquam. Sic etiam nunc à spiritualibus patribus aliqui temporalia potiùs colligere student, quàm spiritualia.

Vers. 6. — *In nomine Jesu Christi*, virtute Jesu, qui est Christus, id est, Messias genti nostræ promissus.

Vers. 7. — *Protinùs*, ut appareret esse divina sa-

consistere, et benè ambulare. Sic ille.

VERS. 11. — AD PORTICUM QUÆ APPELLATUR SALOMONIS. Clythoneus, in suo Cyrillo, 7, in Joannem c. 9, dicit sic appellatam, quòd Salomon in eà orare consuevisset. Sed improbabiliter. Nam ad istam porticum, teste Josepho, lib. 6 de Bello Jud., c. 6, etiam erat accessus alienigenis. Itaque ista verior ratio, quam affert Baron., ad ann. Christi 34, quia destructo sub Sennacherib templo, hæc porticus sola ob ædificii robur ac firmitatem dirui non potuit, et usque dùm Herodes templum reædificaret, permansit, atque in memoriam primitivi structoris nomen Salomonis obtinens, ita appositè fuit instaurata, ut inter porticus templi denuò haberetur. Hoc modo Baronius.

VERS. 15. — AUCTOREM VERÒ VITÆ INTERFECISTIS. Sed similia prorsùs sunt cap. præcedenti, vers. 23 et 36. Quæ itaque ibi vide explicata ex Augustino et Athanasio.

VERS. 17. — ET NUNC FRATRES, SCIO QUIA PER IGNORANTIAM FECISTIS, SICUT ET PRINCIPES VESTRI. Compellatione benevolà nititur sibi conciliare auditores, quos per correptionis acrimoniam videri poterat à se alienâsse. Sed quomodò dicit, *scio quia per ignorantiam fecistis?* An quia poterant ignorare Christum esse justum? qui publicè proclamârat : *Quis ex vobis arguet me de peccato?* Nequaquàm. An ergo quia ignorabant illum esse Deum? posset id dici, nisi Petrus dicens, *sicut et principes vestri*, aperiret se loqui de ignorantià quæ principibus et populo fuit communis. Jam verò principes non ignorabant Christum esse Deum, ut patet ex illis verbis parabolæ, Matth. 21 : *Hic est hæres, venite occidamus eum.* Et rursùm ex eo quod Christus dicit, Lucæ 22, ad principes sacerdotum : *Vos dicitis quia ego sum.* Id enim dicendo, ait Leo, conscientias eorum cædebat, tanquàm idipsum in suis sentirent conscientiis. Quomodò ergo per ignorantiam? Observa in verbis subjectis.

VERS. 18. — DEUS AUTEM, QUÆ PRÆNUNTIAVIT, PATI CHRISTUM SUUM, SIC IMPLEVIT. Quasi dicat, hoc scilicet consilium Dei, vos et principes vestri, ignorâstis. Itaque loquitur hìc Petrus, prout Joseph ad fratres suos, Genes. 45, dùm dicit : *Non vestro consilio, sed Dei voluntate hùc missus sum, qui fecit me quasi patrem Pharaonis, ac principem in omni terrâ Ægypti.* De hâc sapientià Dei loquitur Paulus, 1 Cor. 2, ita dicens : *Loquimur sapientiam Dei in mysterio, quam prædestinavit ante secula in gloriam nostram, quam (* scilicet sapientiam Dei *) nemo prudentium hujus seculi cognovit. Si enim cognovissent, nunquàm Dominum gloriæ crucifixissent.* Sive enim per principes seculi intellexeris dæmones, sive Judæorum rectores, si scivissent sapientiam Dei, quâ illam Christi abjectionem ordinâsset ad gloriam ipsius, et nostram, vel ex invidià non voluissent eum crucifigere.

VERS. 19. — POENITEMINI IGITUR, ET CONVERTIMINI. Ac si dicat : Tametsi exaltationis Christi ignari ad mortem usque deduxeritis ipsum, ipsius tamen inopinatam vobis, minimèque exspectatam nolite spernere, aut negligere glorificationem, sed assumendo displicentiam et dolentiam præteritorum, *pœnitemini*, et simul assumendo propositum melioris vitæ, *convertimini.* Ita scilicet hìc et alibi passim per hæc duo pœnitentia definitur.

VERS. 20. — UT CUM VENERINT TEMPORA REFRIGERII, etc. Elliptica oratio est; quasi dicat, ut et vos tunc in refrigerio sitis. Sed cujus refrigerii? Subjungit, A CONSPECTU DOMINI; ET MISERIT EUM QUI PRÆDICATUS EST VOBIS, JESUM CHRISTUM. — VERS. 21. — QUEM OPORTET QUIDEM COELUM SUSCIPERE USQUE IN TEMPORA RESTITUTIONIS OMNIUM. Ubi Tertul., cap. 23 de Resurrect., ad elucidationem nostri textûs convenienter legit, *exhibitionis omnium.* Quæ tempora erunt tempora judicii extremi. Nam tunc Dominus, in *voce archangeli et tubâ Dei, descendet de cœlo.* Et usque ad illud tempus cœlum illum suscipit, seu inhabitantem habet, sicut et Symbolum dicit : *Sedet ad dexteram Dei, et inde venturus est judicare vivos et mortuos.* Nec malè hoc urgent hæretici. Verùm, in eo graviter allucinantur, quòd non admittant ipsum in cœlo permanentem habere posse diversa *ubi.* Sicut enim per nativitatem ex Virgine, operatus est penetrationem corporearum dimensionum, sicut et Joan. 20, quando ad discipulos corpus intulit januis clausis, scilicet ita ut duo corpora essent in eodem loco; ita eàdem virtute facere potest, cùm vult, ut unum corpus sit in pluribus locis.

VERS. 22. — MOYSES QUIDEM DIXIT : QUONIAM PROPHETAM SUSCITABIT VOBIS DOMINUS TANQUAM ME. Quid? ergone Christus purus homo ut Moyses? Respondet

natio, quæ diuturnitate temporis non eget ad pellendos morbos.

Bases ejus, crura et tibiæ, quibus tota corporis moles fulcitur.

Plantæ, id est, pedes.

VERS. 8. — *Et exsiliens stetit*, non exsurgens tantùm, sed etiam exsiliens, quippe perfectam jam adeptus sanitatem, et pro divino beneficio lætus et alacer.

Et exsiliens. Subinde præ gaudio, et ut circumstantibus fidem faceret præteritæ invaletudinis nullum superesse vestigium.

VERS. 10. — *Stupore et exstasi*, maximâ admiratione, ut quasi extra se fierent.

In eo, propter id.

VERS. 11. — *Cùm teneret autem Petrum et Joannem.* Cùm ex amore, reverentià et gratitudine illis adhæreret, et manus aut vestes eorum teneret.

VERS. 12. — *Potestate*, Græcè, *pietate* scilicet in Deum. (Sâ.)

VERS. 13. — *Negâstis*, dimitti debere, Barabbam ei præferentes.

Judicante illo dimitti, innocentem judicante, et dimittere conante.

VERS. 14. — *Virum homicidam*, Barabbam, Matth. 27, 21.

VERS. 15. — *Quem Deus suscitavit*, etc. Surrexit enim Christus virtute divinitatis suæ.

Cujus resurrectionis.

VERS. 16. — *Et in fide nominis ejus*, id est, per fidem et invocationem nominis Christi.

Quem vos vidistis et nôstis, hunc claudum, quem vos sæpiùs vidistis, et benè nôstis.

Confirmavit nomen ejus; confirmavit, et curavit virtus ejus, non ego meâ medicinâ, vel virtute.

Et fides quæ per eum est, id est, et fides in eum, hoc est, in Christum,

VERS. 21. — *Quæ locutus est*, quæ scilicet tempora fore prædixit Dominus per prophetas suos sanctos.

August., tract. 15 in Joannem, *tanquàm me*, vel, ut, Deut. 18, legitur, *similem mei*, pertinere ad formam carnis, non ad eminentiam majestatis. Verùm tamen quòd Christus foret tanquàm Moyses quoad formam carnis, satis dictum videtur in verbis illis adjunctis: *suscitabit vobis Deus de fratribus vestris.* Deinde adverbium, *tanquàm*, magis requirit communionem cujusdam qualitatis vel officii, quàm substantiæ. Optimè itaque Cyrillus, Dialog. cum Hermiâ, lib. 1: *Tanquàm me*, scilicet, mediatorem afferentem populo cœlestes ac divinos sermones, explanantemque ineffabilis ac indicibilis naturæ voluntatem. Quod constat per Christum esse consummatum. Dixit enim: *A meipso locutus non sum quæ loquor; sicut docuit me Pater, sic loquor, et ipse me misit.* Ita Cyrillus.

VERS. 24. — ET OMNES PROPHETÆ A SAMUEL, ET DEINCEPS, ANNUNTIAVERUNT DIES ISTOS. Intellige, sicut idem Petrus explicat, 1 Epistolæ suæ cap. 1, his verbis: *Reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum. De quâ salute exquisierunt atque scrutati sunt prophetæ, qui de futurâ in vobis gloriâ prophetaverunt.* Et ne aliqui auditorum fortè dicerent ad ipsos hæc non pertinere, subjungit Petrus: Vos ESTIS, etc.

VERS. 26. — VOBIS PRIMUM DEUS SUSCITANS FILIUM SUUM MISIT EUM BENEDICENTEM VOBIS. Sic et Paulus aliquoties ad Rom., *Judæo primùm*, *et Græco.* Judæis ergo primùm Deus misit Filium suum, *benedicentem eis*, id est, sanitate, et aliis beneficiis, ipsâque suâ præsentiâ eos ad se invitantem; sicut et infra dicitur: *Qui pertransiit benefaciendo, et sanando omnes oppressos à diabolo.* Agitur ergo de benedictione præparatoriâ, sic tamen ut ostendat hoc tempore simul paratam benedictionem spiritualem, dùm adjungit: *Ut convertat se unusquisque à nequitiâ suâ.*

A seculo. Qui prophetæ ab initio orbis conditi subinde missi sunt à Domino, et hæc prænuntiârunt.

VERS. 23. — *Et erit, omnis anima*, etc. Futurum est autem ut omnis anima, id est, ut quilibet.

Exterminabitur de plebe. Internecione delebitur ex populo suo, et funditùs peribit.

VERS. 25. — *Vos estis filii prophetarum*, spirituales eorum filii in fide, religione et pietate; itaque sicut illi in Christum venturum crediderunt, ita et vos in eumdem jam natum, et passum, et à mortuis redivivum credere debetis.

Et testamenti, id est, fœderis, pacti et promissionis divinæ. Erant autem Judæi filii fœderis et testamenti, quia ad illos pertinebat fœdus à Deo cum Abraham patre eorum initum.

Quod disposuit Deus ad patres nostros, quod inivit et pepigit cum patribus nostris Abraham, Isaac, Jacob, David, etc.

In semine tuo, in Christo filio tuo.

Benedicentur, justificabuntur, omnemque gratiam et gloriam accipient.

Omnes familiæ terræ, omnes gentes.

VERS. 26. — *Ut convertat se*, etc., q. d.: *Si se quisque convertat, et pœnitentiam agat*, ut vertit Syrus. Vel, quasi dicat: Hoc fine misit Deus Christum, ut scilicet vos convertat à peccatis, per suam gratiam et justitiam.

CAPUT IV.

1. Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotes, et magistratus templi, et Sadducæi,

2. Dolentes quòd docerent populum, et annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis;

3. Et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum: erat enim jam vespera.

4. Multi autem eorum qui audierant verbum, crediderunt; et factus est numerus virorum quinque millia.

5. Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, et seniores, et scribæ in Jerusalem,

6. Et Annas princeps sacerdotum, et Caiphas, et Joannes, et Alexander, et quotquot erant de genere sacerdotali:

7. Et statuentes eos in medio, interrogabant: In quâ virtute, aut in quo nomine, fecistis hoc vos?

8. Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit ad eos: Principes populi, et seniores, audite:

9. Si nos hodiè dijudicamur in benefacto hominis infirmi, in quo iste salvus factus est;

10. Notum sit omnibus vobis, et omni plebi Israel, quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit à mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.

11. Hic est lapis qui reprobatus est à vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli:

12. Et non est in alio aliquo salus: nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.

13. Videntes autem Petri constantiam et Joannis,

CHAPITRE IV.

1. Comme ils parlaient au peuple, les prêtres, le capitaine des gardes du temple, et les Sadducéens survinrent,

2. Ne pouvant souffrir qu'ils enseignassent le peuple, et qu'ils annonçassent la résurrection des morts en la personne de Jésus.

3. Et les ayant arrêtés, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain, parce qu'il était déjà tard.

4. Cependant plusieurs, qui avaient entendu le discours de Pierre, crurent, et le nombre en fut de cinq mille personnes.

5. Le lendemain les sénateurs, les magistrats et les docteurs de la loi s'assemblèrent dans Jérusalem,

6. Avec Anne le grand-prêtre, Caïphe, Jean, Alexandre, et tous ceux qui étaient de la race sacerdotale.

7. Et ayant fait comparaître les apôtres devant eux, ils leur dirent: Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cette action?

8. Alors Pierre, rempli du Saint-Esprit, leur dit: Princes du peuple, et vous sénateurs, écoutez:

9. Puisqu'aujourd'hui on nous demande raison du bien que nous avons fait à un homme impotent, et qu'on veut s'informer de la manière dont il a été guéri,

10. Nous vous déclarons, à vous tous, et à tout le peuple d'Israël, que c'est au nom de notre Seigneur Jesus-Christ de Nazareth que vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme est maintenant guéri, comme vous le voyez devant vous.

11. C'est cette pierre que vous, architectes, avez rejetée, qui a été faite la principale pierre de l'angle.

12. Et il n'y a point de salut par aucun autre; car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés.

13. Or, voyant la constance de Pierre et de Jean,

comperto quòd homines essent sine litteris, et idiotæ, admirabantur; et cognoscebant eos, quoniam cum Jesu fuerant :

14. Hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

15. Jusserunt autem eos foràs extra concilium secedere : et conferebant ad invicem,

16. Dicentes : Quid faciemus hominibus istis ? quoniam quidem notum signum factum est per eos, omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, et non possumus negare :

17. Sed ne ampliùs divulgetur in populum, comminemur eis, ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum.

18. Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omninò loquerentur neque docerent in nomine Jesu.

19. Petrus verò et Joannes respondentes, dixe[illegible] ad eos : Si justum est in conspectu Dei vos potiùs audire quàm Deum, judicate :

20. Non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.

21. At illi comminantes dimiserunt eos, non invenientes quomodò punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat, in eo quod acciderat.

22. Annorum enim erat ampliùs quadraginta homo in quo factum fuerat signum istud sanitatis.

23. Dimissi autem venerunt ad suos, et annuntiaverunt eis quanta ad eos principes sacerdotum et seniores dixissent.

24. Qui cùm audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt :

25. Qui Spiritu sancto, per os patris nostri David pueri tui, dixisti : Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ?

26. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversùs Dominum, et adversùs Christum ejus.

27. Convenerunt enim verè in civitate istâ, adversùs sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus et populis Israel,

28. Facere quæ manus tua et consilium tuum decreverunt fieri.

29. Et nunc, Domine, respice in minas eorum, et da servis tuis cum omni fiduciâ loqui verbum tuum,

30. In eo quòd manum tuam extendas ad sanitates, et signa et prodigia fieri per nomen sancti Filii tui Jesu.

31. Et cùm orâssent, motus est locus in quo erant congregati; et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et loquebantur verbum Dei cum fiduciâ.

32. Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una; nec quisquam eorum quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.

33. Et virtute magnâ reddebant apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri : et gratia magna erat in omnibus illis.

connaissant d'ailleurs que c'étaient des hommes sans lettres, et du commun du peuple, ils en furent étonnés : ils savaient aussi qu'ils avaient été disciples de Jésus;

14. Et comme ils voyaient avec eux celui qui avait été guéri, ils n'avaient rien à leur opposer.

15. Et ainsi ils leur commandèrent de sortir de l'assemblée; et ils se mirent à délibérer entre eux,

16. En disant : Que ferons-nous à ces gens-ci! Car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitants de Jérusalem; cela est évident, et nous ne pouvons le nier.

17. Mais pour empêcher que le bruit ne s'en répande davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir de ce nom-là à qui que ce soit.

18. Et les ayant fait appeler, ils leur défendirent de parler en quelque manière que ce fût, ni d'enseigner au nom de Jésus.

19. Mais Pierre et Jean répondant, leur dirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu;

20. Car pour nous, nous ne pouvons ne point parler des choses que nous avons vues et entendues.

21. Alors ils les renvoyèrent avec menaces, ne trouvant point de moyen de les punir, à cause du peuple; car tous rendaient gloire à Dieu, de ce qui était arrivé dans cet événement.

22. Car l'homme qui avait été guéri d'une manière si miraculeuse avait plus de quarante ans.

23. Après donc qu'on les eut laissés aller, ils vinrent trouver leurs frères, et leur racontèrent tout ce que les princes des prêtres et les sénateurs leur avaient dit.

24. Ce qu'ayant entendu, ils élevèrent tous leur voix à Dieu dans l'union d'un même esprit, et lui dirent : Seigneur, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent.

25. C'est vous qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre père David, votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles émues ? pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ?

26. Les rois de la terre se sont ligués, et les princes ont conspiré contre le Seigneur et contre son Christ.

27. Car nous voyons qu'effectivement Hérode et Ponce-Pilate, avec les gentils et le peuple d'Israël, se sont unis ensemble dans cette ville contre votre saint Fils Jésus, que vous avez consacré par votre onction.

28. Pour faire tout ce que votre puissance et votre conseil avaient ordonné devoir être fait.

29. Maintenant donc, Seigneur, considérez leurs menaces; et donnez à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entière liberté.

30. En étendant votre main, afin qu'il se fasse, au nom de votre saint Fils Jésus, des guérisons, des prodiges et des merveilles.

31. Lorsqu'ils eurent achevé leur prière, le lieu où ils étaient assemblés trembla : ils furent tous remplies du S. Esprit; et ils annonçaient la parole de Dieu avec assurance.

32. Or, la multitude de ceux qui croyaient, n'était qu'un cœur et qu'une âme : nul ne considérait ce qu'il possédait comme étant à lui en particulier, mais toutes choses étaient communes entre eux.

33. Les apôtres rendaient témoignage avec grande force à la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ, et la grâce était grande dans tous les fidèles.

34. Neque enim quisquam egens erat inter illos: quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant,

35. Et ponebant ante pedes apostolorum: dividebatur autem singulis, prout cuique opus erat.

36. Joseph autem qui cognominatus est Barnabas ab apostolis (quod est interpretatum, Filius consolationis), levites, Cyprius genere,

37. Cùm haberet agrum, vendidit eum, et attulit pretium, et posuit ante pedes apostolorum.

34. Car il n'y avait point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui possédaient des fonds de terre ou des maisons les vendaient, et en apportaient le prix,

35. Qu'ils mettaient aux pieds des apôtres, et on les distribuait ensuite à chacun, selon qu'il en avait besoin.

36. Joseph, surnommé par les apôtres Barnabé, c'est-à-dire, enfant de consolation, qui était lévite, et originaire de l'Ile de Chypre,

37. Vendit aussi un fonds de terre qu'il avait, et en apporta le prix, qu'il mit aux pieds des apôtres.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Loquentibus autem illis, supervenerunt sacerdotes, et magistratus templi, et Sadducæi. Syr., *Præfecti*. Theophylactus dicit fuisse magistratum supellectilis oblationum, reparationumque templi, et similium. Cui specialiter junxerunt se Sadducæi; inprimis scilicet dolentes ex resurrectione Christi tam manifestè astrui corporum resurrectionem, quam ipsi negabant, ut Christus testatur, Matth. 22. Porrò quorsùm venerint; docent sequentia.

Vers. 3. — Et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum. De eventu horum vinculorum mox ad v. 5. Interim, ne quis putet sermonem Petri ita abruptum sine fructu fuisse, subjungitur:

Vers. 4. — Multi autem eorum.... crediderunt: et factus est numerus virorum quinque millia. Videri posset quòd numerus trium millium de quo capite 2, hâc vice accreverit in numerum quinque millium. Et sic quidam accipiunt. Sed August., tract. 36 in Joannem, dicit seorsim tria millia, et seorsim quinque millia esse conversa. Et favet textus. Dicitur enim, qui audierant verbum, certè sermonem Petri superiùs recitatum.

Vers. 6. — Et Annas princeps sacerdotum, et Caiphas, et Joannes, etc. Caiphas quidem in resurrectione Lazari, Joan. 11, vocatur Pontifex anni illius, sed hoc fuit ante Pascha, jam autem à Paschate expiraverat annus Caiphæ, ideòque Annas vocatur hic princeps sacerdotum; eique subjungitur Caiphas. Addit Lucas: Et quotquot erant de genere sacerdotali, ubi Græcè et Syr. est, *pontificali*, seu summorum sacerdotum. Et dicunt:

Vers. 7. — In qua virtute aut in quo nomine fecistis hoc vos? Qui enim, ait Tertul., Apolog., c. 21, et Cyprian., de Vanitate idol., num. 6, de Christo ausi fuerant dicere: In Beelzebub ejicit dæmonia, conati sunt et apostolos tanquàm magos infamare. Certè apud gentiles Christum quoque et Christianos ob stupenda miracula habitos fuisse magos, notissimum est ex historiis martyrum, et latè quoque refert August., 1 de Consens. evang., cap. 25.

Vers. 8. — Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit: Principes populi et seniores. Sub nomine seniorum verisimiliter comprehendit scribas, qui erant studiosi legis, et periti, et sic præ cæteris ferè usu rerum maturiores. Non dicit autem prout ad plebem dixerat: *Viri fratres*, sed pro reverentiâ majori, et publicæ auctoritatis recognitione: *Principes populi et seniores*. Quòd autem dicitur: *Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit;* significatur tunc impletum esse illud Christi Matth. 10: *Cùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodò aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illâ horâ quid loquamini*, etc.

Vers. 10. — Quia in nomine Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, etc. Addit: *Nazareni, quem vos crucifixistis*, ne ulla sit dubitatio, quasi in nomine alterius cujusdam Jesu magicâ incantatione miraculum sit patratum. Interim in verbis illis, *quem vos crucifixistis*, latet facinoris ad correptionem ordinata quædam increpatio. Porrò quòd dicit, *quem Deus suscitavit à mortuis*, et non, *qui surrexit à mortuis* (quam-

Vers. 2. — *Annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis*. Prædicàrant Jesum resurrexisse, ex quo colligebatur Jesu quoque discipulos et sectatores, ejus ope, resurrecturos. Fortassè ex eo quòd Petrus *omnium restitutionem* futuram dixit, superiore capite, v. 21, mortuorum universalem resurrectionem intellexerunt, quæ res Sadducæos præsertim videtur commovisse, qui resurrectionem corporum negabant. Infra, cap. 23, num. 8.

Vers. 5. — *Ut congregarentur*, coacto magno concilio 72 virorum, quòd Græcè συνέδριον, indeque Hebr. et Syriacè *Sanedrim* vocatum est. Hoc concilium à Deo fuerat institutum, Num. 11, 24.

Principes eorum, principes populi, et principes Sacerdotum, non enim ex sacerdotibus tantùm constabat hoc concilium, sed etiam ex cæteris populi primoribus, præsertim scribis, et legisperitis.

Seniores, synedrii hujus senatores, ætate et sapientiæ opinione venerabiles.

Scribæ; sic suos sapientes, et doctores vocabant Hebræi. Græcè dicuntur γραμματεῖς, quasi dicas, *litterati*.

Vers. 6. — *Joannes*. Hic unus fuit ex quinque Annæ filiis alio nomine Jonathas appellatus. Vide Josephum, lib. 2 Belli, cap. 25.

Alexander. Hic ille esse videtur cujus meminit Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 3, et Alexandriæ magistratum gessisse ait halabarchæ, id est, *præfecti salis*.

Vers. 9. — *Si nos hodiè dijudicamur*, etc., necte cum initio sequentis versiculi: *Notum sit omnibus*, etc. Potuisset dicere, *quia dijudicamur*, sed modestiæ causâ dixit, *si dijudicamur. Dijudicamur*, discutimur, in quæstionem et examen vocamur, examinamur. Syrus dixit: *Si in jus vocamur*.

In benefacto, ob beneficium, id est, ob sanitatem claudo collatam.

In quo, quâ ratione, quomodò, quâ vi et virtute,

vis et hoc verum sit) prudenter à Petro factum est. Erat enim præmaturum de divinitate Christi enucleatè effari, quod proinde tempore magis maturo factum est. Vide etiam cap. 2, v. 22. IN HOC ISTE ASTAT CORAM VOBIS SANUS. *In hoc* non subaudias, *nomine*, sed in hoc occiso et resuscitato Jesu. Nam quia priùs declarârat in quo nomine, nunc aperit in quâ virtute; distinctè enim de hoc erat interrogatus. Adde quod mox subjungitur:

VERS. 11. — HIC EST LAPIS, quod omninò de homine Jesu, et non de nomine Jesu intelligendum est. *Hic* ergo, inquit Petrus, *est lapis, qui reprobatus est à vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli.* Quasi dicat: *Hic est lapis*, de quo prædictum est psal. 117. Ipse Christus, qui, cùm se prædicando vobis, Filium Patris parabolicè insinuaret, Matth. 21, v. 39, tanquàm seductor ac malefactor, *reprobatus est à vobis ædificantibus; à vobis*, scilicet domum Israel pro officio quidem, sed malâ calce, ac perperàm ædificantibus, *qui factus est* (ut vobis in eâdem parabolâ dicebatur) *in caput anguli.* Angulus, inquit August., serm. 18 de Verbis Domini, duos parietes copulat de diverso venientes. Quò alludens Paulus ad Ephes. 2, exponit duos populos in unam Christi fidem convenisse, Judæos et gentiles.

VERS. 12. — NEC ENIM ALIUD NOMEN EST SUB COELO DATUM HOMINIBUS. Græcè sonat, *in hominibus;* quasi dicat, sub toto, quàm latè patet, cœlo nulli alii hominum datum est, in cujus nomine oporteat nos salvos fieri. Unde illud Pauli, 1 Cor. 1: *Numquid Paulus crucifixus est pro vobis; aut in nomine Pauli baptizati estis?* et 1 Timoth. 2: *Unus mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus.*

VERS. 13. — VIDENTES AUTEM PETRI CONSTANTIAM ET JOANNIS. Græcè, in dicendo libertatem, COMPERTO QUOD HOMINES ESSENT SINE LITTERIS ET IDIOTÆ, id est, indocti et plebei, ADMIRABANTUR, scilicet illam dicendi simulque tacitè carpendi libertatem; adjecerat enim supra Petrus v. 10, *quem crucifixistis.*

VERS. 20. — NON ENIM POSSUMUS QUÆ VIDIMUS ET AUDIVIMUS NON LOQUI. Subintellige, utpote cùm sint opera Dei, illa revelare et confiteri honorificum est, ut declarat angelus Tobiæ, 12. Nihil ergo magistratus illi valentes rationabiliter contradicere, ad minas convertuntur.

VERS. 24. — UNANIMITER LEVAVERUNT VOCEM AD DEUM, ET DIXERUNT: DOMINE, etc. Hæ voces Ecclesiæ, inquit Irenæus, lib. 3, cap. 12, ex quâ habuit omnis Ecclesia initium, hæ voces civitatis magnæ novi Testamenti civium, hæ voces apostolorum, hæ voces discipulorum Domini, eorum qui post assumptionem Domini per Spiritum sanctum perfecti exstiterunt. Non erat ibi Valentinus, nec Marcion, nec reliqui eversores. Hæc Irenæus. Subdit Petrus

VERS. 28. — HERODES ET PILATUS FACERE, QUÆ MANUS TUA ET CONSILIUM TUUM DECREVERUNT FIERI, pati se licet Christum ob salutem hominum, exaltationemque suî et Ecclesiæ. Perperàm ergo *Beza* vertit,

hoc enim judices interrogaverant, vers. 7.

VERS. 12. — *Et non est in alio aliquo salus;* non est alius à quo homines salutem præsertim animæ expectare possint, aut debeant, quàm hic.

VERS. 14. — *Nihil poterant contradicere;* nam licèt hactenùs forsitan de arte magicâ subdubitâssent, illos tamen rei evidentia convincebat, cum aliis circumstantiis probitatis apostolorum, candidæ simplicitatis et maturæ libertatis.

VERS. 15. — *Extra concilium secedere*, abire. Vox συνέδριον alibi *collegium* significat, alibi locum quo collegæ conveniebant. Sic et *ecclesia* interdùm homines, interdùm locum. (Synopsis.)

VERS. 16. — *Quid faciemus hominibus istis?* « Verba hæc conveniunt victis non vincentibus, » ait Isidor. Pelusiota, lib. 3, ep. 182. Vincebantur enim tum facti evidentiâ, tum asseveratione Petri et Joannis, æquè ac claudi, uno ore asserentium in nomine Jesu Christi eum sanatum esse; nec videbant quo jure illos punire possent, aut carcere detinere.

Notum signum factum est per eos, miraculum illustre, quod nullo artificio obscurari potest. Græcum verti etiam posset: *Signum factum est per ipsos manifestum*, id est, ab ipsis divulgatum, cui explicationi favent sequentia, proximo versiculo. Syrus habet: *Ecce enim signum illud manifestum, quod editum est per eos*, etc. Quæ versio primæ interpretationi consentit.

VERS. 17. — *Comminemur;* Græcè, minis comminemur, quæ geminatio emphasim habet. Et hoc loco minæ sunt de inferendâ morte, ut placet Lyrano.

Ne ultra loquantur in nomine hoc, sive prædicando, sive invocando, atque ita signum aliquod faciendo.

VERS. 18. — *Denuntiaverunt*, præceperunt, edixerunt. Italicè dicimus, *intimare.*

Neque docerent in nomine Jesu, non prædicarent Jesum neque ejus doctrinam.

VERS. 19. — *Si justum est*, an justum sit.

In conspectu Dei. Magnam vim hoc habet; qui enim cogitat se stare coram Deo, quem nihil latet, et qui scelerum vindex est, non audet nisi quod veritati et justitiæ consentaneum est pronuntiare.

Vos potiùs audire quàm Deum, mandantem Apostolis ut prædicarent Jesum esse Christum et Dei Filium, et eorum prædicationem miraculis confirmantem.

VERS. 21. — *Non invenientes quomodò punirent eos*, non invenientes probabilem prætextum, quem prætendentes suæ malitiæ, videri possent jure agere, et sceleris alicujus compertos punire.

Propter populum, optimè conscium et Christi innocentiæ, et discipulorum ejus.

Omnes clarificabant. In Græco est, *glorificabant Deum in eo quod factum erat.*

VERS. 22. — *Annorum enim erat ampliùs quadraginta.* Homo id ætatis confirmans se sanatum esse, fide dignior, et juxta vulgatam hominum opinionem, curatu difficilior erat.

VERS. 23. — *Dimissi*, non innocentes declarati, sed tantùm à pœnis immunes vinculis soluti.

Venerunt ad suos. Syrus, *ad fratres suos.*

Quanta, quæcumque.

VERS. 25. — *Pueri tui. Servi tui*, ut habet Syrus.

Quare fremuerunt, etc. Vide dicta psalm. 2, 1.

VERS. 26. — *Reges*, non tantùm illi qui propriè *reges*, sed *reguli* et *præsides*, Hebraico nomine designantur. Herodes et Pilatus. *Principes*, sanhedrim. (Synopsis.)

VERS. 27. — *Puerum tuum*, filium tuum; sic enim interpretem intelligere vocem παῖδα, cùm illam Christo tribuit, patet ex v. 30, ubi παιδὸς vertit *filii.*

Quem unxisti, unctione gratiæ, et unionis hypostaticæ, etc.

Cum gentibus et populis Israel. Gentes et populi Israel sumuntur pro eodem tanquàm synonyma, nam in concilio hoc Judæorum, de quo hic est sermo, non interfuerunt gentiles.

quæ definieras facienda quasi scilicet Judæi ex vi decreti divini compulsi fuissent occidere Christum. Græca enim vox significat *fieri*, non *facere*. Vide hoc pluribus explicatum supra, cap. 2, ad illa verba v. 23, hisce similia : *Hunc definito consilio, et præscientia Dei traditum, per manus iniquorum interemistis.*

VERS. 29. — ET NUNC, DOMINE, RESPICE IN MINAS EORUM, ET DA SERVIS TUIS CUM OMNI FIDUCIA LOQUI VERBUM TUUM. Chrysost. : Non dixerunt, inquit, eripe nos à periculis. Sed quid? Et da servis tuis cum fiduciâ omni loqui sermonem tuum. Sic ille. Cum fiduciâ itaque non tantùm ut priùs, sed insuper minarum ac torturarum impavidâ. Sequitur

VERS. 31. — ET CUM ORASSENT, MOTUS EST LOCUS. Beda, hoc loco : Motus est locus, quatenùs agnoscerent terrena sibi corda esse cessura, sub quorum pedibus, sancto adveniente Spiritu, terra ipsa sit pavore concussa. Sic ille.

VERS. 32. — NEC QUISQUAM EORUM QUÆ POSSIDEBAT, ALIQUID SUUM ESSE DICEBAT. Parat se Lucas, ut de communi vitâ quoad usum (de quo illum egisse docuimus cap. 2, v. 44) transeat ad communem vitam potiorem, scilicet quæ fuit simul quoad renuntiationem proprietatis, ut mox latiùs ostendemus ad v. 34.

VERS. 33. — ET VIRTUTE MAGNA REDDEBANT APOSTOLI TESTIMONIUM RESURRECTIONIS JESU CHRISTI. Sed quid hoc ad id quod præcedit de communi Christianorum vitâ? Respondeo, non eò hoc pertinet, sed hyperbaton est, et pertinet ad illud, quod petierant, v. 30, dicentes ; *in eo quòd manum tuam extendas ad sanitates et signa.* Maluit enim Lucas id à se omissum hìc inserere quàm omninò prætermittere. De quo August., lib. 3 de Consens. evangel., c. 7 et 13 et q. 13 in Matthæum. Cùm illi, inquit, sancti et veraces viri (evangelistæ) quasi fortuita recordationum suarum, præter narrationis ordinem, occultæ Dei potestati, cui nihil fortuitum, commisissent, non oportet quemquam hominum dicere, hoc loco poni debuit, quod valdè ignorat, cur Deus alio loco poni voluerit. Ita Augus. Itaque his sic interpositis, et quasi per parenthesim legendis, redit Lucas ad propositum dicens :

VERS. 33. — ET GRATIA MAGNA ERAT IN OMNIBUS ILLIS. Et VERS. 34. — NEQUE ENIM QUISQUAM EGENS ERAT INTER ILLOS. De hoc Basil., Constit. monast., cap. 19 : Erant omnia communia, animi, mentes, corpora, vestes, et utensilia. Et infra : In pluribus corporibus unus animus, et plura corpora unius animi instrumenta. Sequitur : AFFEREBANT PRETIA EORUM, QUÆ VENDEBANT, — VERS. 35. — ET PONEBANT ANTE PEDES APOSTOLORUM. Melchiades papa 12, q. 1, c. *Futuram*, refert hujus venditionis causam in imminens Jerosolymæ excidium, quasi qui scirent sibi fore migrandum, et cùm non possent agros et domos secum ferre, voluerunt ex iis venditis conflare pretium, quod ad victitandum quòcumque locorum transferrent. Esto fuerit hæc occasio, et una causa. Sed si hàc in parte non spectàssent etiam aliud, non posuissent pretia ante pedes apostolorum, sed servassent sibi. Nunc verò intelliguntur voluisse ducere vitam quam commendàrat Christus, Matth. 19, dicens adolescenti : *Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me.* Hùc pertinet illud Hieronymi de Scrip. eccl. in Philone : Ecclesia primitiva talis fuit in omnibus suis membris, quales nunc monachi nituntur, et cupiunt esse, ut nihil cujusquam proprium sit, nullus dives, nullus pauper, vacetur orationi, psalmis, doctrinæ, continentiæ. Hæc ille. DIVIDEBATUR AUTEM SINGULIS, PROUT CUIQUE OPUS ERAT. Ecce idem confirmatur. Hìc enim (si Basilio credimus in Reg. fusiùs disput., cap. 19) videmus institutum œconomum, qui rem familiarem ex auctoritate et judicio dispensaret. Nec dicitur, *quantùm*, sed, *prout cuique opus erat.* Ex quo intelligimus, non eumdem modum, vel eamdem quantitatem necessariorum singulis tributam, sed solùm prout dispensatori visum est quod cuique erat necessarium. Multò minùs ergo nihil ibi curiosum, nihil superbum datum est ait Bernard. in Apolog. ad Guilhelmum Abbatem.

VERS. 36. — JOSEPH AUTEM, QUI COGNOMINATUS EST BARNABAS. Transitur nunc ad exempla eorum quæ dicta sunt, scilicèt unius qui sincerè professionem vitæ illius suscepit, et duorum qui fictè, de quibus duobus agetur cap. proximo ; hìc breviter commemoratur de Barnabâ, qui sincerè illud vitæ genus aggressus est. Hic, inquit Lucas, LEVITES, CYPRIUS GENERE, — VERS. 37. — CUM HABERET AGRUM, VENDIDIT EUM, ET ATTULIT PRETIUM, ET POSUIT ANTE PEDES APOSTOLORUM.

VERS. 30. — *In eo quòd manum*, etc.; quasi dicat : Dabis nobis fiduciam prædicandi, si prædicationem nostram manu tuâ juves et confirmes, operando per nos, ad invocationem Jesu Christi, sanitates et signa, quibus fidem nobis apud auditores concilies.

VERS. 31. — *Et repleti sunt omnes Spiritu sancto.* Jam in Pentecoste Spiritu sancto repleti fuerant, sed quasi in habitu, nunc eodem replentur quasi in actu, ut scilicet in persecutione loquantur verbum Dei cum fiduciâ.

VERS. 33. — *Et virtute magnâ.* Græcè, *potentiâ*, *robore.* Robur autem hoc consistebat tum in fiduciâ, et audaciâ prædicandi Christum, tum in patrandis miraculis.

Reddebant, quasi depositum sibi à Christo commissum, hoc enim est Græcum, ut interpretatur Chrysostomus.

Et gratia magna erat in omnibus illis. Fideles enim in mutuâ consuetudine magnam ostendebant gratiam, benevolentiam, et beneficentiam, ut viderentur esse fratres, imò angeli, et gratiarum filii. Hunc esse sensum patet ex sequentibus.

VERS. — 35. *Et ponebant ante pedes apostolorum.* Tum studio humilitatis et reverentiæ erga apostolos ; tum ut ostenderent opum contemptum, quasi eæ non manibus tractandæ, sed pedibus calcandæ essent ; tum ut ostenderent se non tam gratiam facere, quàm recipere ab apostolis.

VERS. 36. — *Quod est interpretatum filius consolationis.* Sic dictus est, vel quia hoc suo præclaro oblationis exemplo apostolis consolationem, ut et iis pauperibus attulit. Vel quia eximiâ mansuetudine, hilaritate, suaviloquentiâ, gratiâ, sanctitate, pollebat facultate consolandi afflictos et miseros. Ita Alexander in ejus Vitâ.

Dicitur Levites et tamen Cyprius genere, nempe quod per dispersionem sub Antiocho rege, et bellis Machabæorum factam, parentibus in Cyprum insulam dilapsis, ibidem ex tribu Levi natus sit. Hic ergo, *cùm haberet agrum, vendidit eum*. Verisimiliter agrum in Cypro insulâ; ibi enim extra Levitarum residentiam positus, potuit agrum proprium habere, non ita in Judæâ. Nam dicitur Num. 18 : *Levitæ nihil aliud possidebunt, decimarum oblatione contenti*. Et nota quod dicitur, *et posuit pretium ante pedes apostolorum*. Hoc enim interest inter ea quæ hoc capite, et quæ supra, capite 2, narrantur, quòd licèt utrobique dicantur fuisse primis Christianis omnia communia, et rursùm etiam illud fortassè idem sit quod cap. 2, dicitur, *et dividebant*, et hìc, *dividebatur*, quamvis postremum illud, ut diximus, Basilius aliter accipiat, tamen illud hoc capite ampliùs dicitur, quòd *posuerint pretia ante pedes apostolorum*, quo significatur eos prorsùs ea abdicâsse et proprietati omni renuntiâsse; quod et capite sequenti in Ananiâ et Saphirâ clariùs patebit.

CAPUT V.

1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphirâ uxore suâ, vendidit agrum,

2. Et fraudavit de pretio agri, consciâ uxore suâ; et afferens partem quamdam, ad pedes apostolorum posuit.

3. Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit Satanas cor tuum ; mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri?

4. Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tuâ erat potestate? quare posuisti in corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.

5. Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit et expiravit, et factus est timor magnus super omnes qui audierunt.

6. Surgentes autem juvenes, amoverunt eum, et efferentes sepelierunt.

7. Factum est autem quasi horarum trium spatium, et uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, introivit.

8. Dixit autem ei Petrus : Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit : Etiam tanti.

9. Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini? Ecce pedes eorum qui sepelierunt virum tuum, ad ostium, et efferent te.

10. Confestim cecidit ante pedes ejus, et expiravit. Intrantes autem juvenes, invenerunt illam mortuam, et extulerunt, et sepelierunt ad virum suum.

11. Et factus est timor magnus in universâ Ecclesiâ, et in omnes qui audierunt hæc.

12. Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe. Et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis.

13. Cæterorum autem nemo audebat se conjungere illis ; sed magnificabat eos populus.

14. Magis autem augebatur credentium in Domino multitudo virorum ac mulierum :

15. Ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis.

16. Concurrebat autem et multitudo vicinarum civitatum Jerusalem afferentes ægros, et vexatos à spiritibus immundis, qui curabantur omnes.

17. Exsurgens autem princeps sacerdotum et omnes qui cum illo erant (quæ est hæresis Sadducæorum), repleti sunt zelo,

CHAPITRE V

1. Alors un homme nommé Ananie, et Saphire sa femme, vendirent ensemble un fonds de terre ;

2. Et cet homme ayant retenu, de concert avec sa femme, une partie du prix qu'il en avait reçu, apporta le reste et le mit aux pieds des apôtres.

3. Mais Pierre lui dit: Ananie, comment Satan vous a-t-il tenté, jusqu'à vous faire mentir au Saint-Esprit, et détourner une partie du prix de ce fonds de terre?

4. Ne demeurait-il pas toujours à vous, si vous aviez voulu le garder; et après même l'avoir vendu, le prix n'en était-il pas encore à vous? Comment ce dessein a-t-il pu vous entrer dans le cœur? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu.

5. Ananie entendant ces paroles, tomba, et rendit l'esprit ; et tous ceux qui en entendirent parler, furent saisis d'une grande crainte.

6. Alors des jeunes gens, se levant, enlevèrent le corps, et l'emportèrent pour l'ensevelir.

7. Environ trois heures après, sa femme entra, ne sachant rien de ce qui était arrivé.

8. Et Pierre lui dit : Femme, dites-moi : Avez-vous vendu tant votre fonds de terre? Elle lui répondit : Oui, nous l'avons vendu cela.

9. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour tenter l'Esprit du Seigneur? Voilà ceux qui viennent d'enterrer votre mari qui sont à cette porte, et qui vont aussi vous porter en terre.

10. Au même moment, elle tomba à ses pieds, et rendit l'esprit. Ces jeunes hommes étant entrés la trouvèrent morte ; et l'ayant emportée, ils l'enterrèrent auprès de son mari.

11. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'église, et parmi tous ceux qui en entendirent parler.

12. Cependant les apôtres faisaient beaucoup de prodiges et de miracles parmi le peuple ; et tous les fidèles, étant unis dans un même esprit, s'assemblaient dans la galerie de Salomon.

13. Aucun des autres n'osait se joindre à eux; mais le peuple leur donnait de grandes louanges.

14. Et le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, tant hommes que femmes, se multipliait de plus en plus ;

15. De sorte que le peuple apportait les malades dans les places publiques, et les mettait sur de petits lits et sur des couchettes, afin que, lorsque Pierre passerait, son ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux et qu'ils fussent guéris de leurs maladies.

16. Un grand nombre de personnes accourait aussi des villes voisines à Jérusalem, amenant avec eux des malades, et ceux qui étaient tourmentés par des esprits impurs; et ils étaient tous guéris.

17. Alors le grand-prêtre, et tous ceux qui étaient comme lui de la secte des Sadducéens, furent transportés de colère.

18. Et injecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodiâ publicâ.

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, et educens eos, dixit :

20. Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus.

21. Qui cùm audissent, intraverunt diluculò in templum, et docebant. Adveniens autem princeps sacerdotum, et qui cum eo erant, convocaverunt concilium, et omnes seniores filiorum Israel ; et miserunt ad carcerem, ut adducerentur.

22. Cùm autem venissent ministri, et aperto carcere, non invenissent illos, reversi nuntiaverunt,

23. Dicentes : Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentiâ, et custodes stantes ante januas ; aperientes autem, neminem intùs invenimus.

24. Ut autem audierant hos sermones magistratus templi, et principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.

25. Adveniens autem quidam nuntiavit eis : Quia ecce viri quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, et docentes populum.

26. Tunc abiit magistratus cum ministris, et adduxit illos sine vi : timebant enim populum, ne lapidarentur.

27. Et cùm adduxissent illos, statuerunt in concilio ; et interrogavit eos princeps sacerdotum,

28. Dicens : Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto ; et ecce replêstis Jerusalem doctrinâ vestrâ, et vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.

29. Respondens autem Petrus et apostoli, dixerunt : Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.

30. Deus patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno.

31. Hunc principem et Salvatorem Deus exaltavit dexterâ suâ, ad dandam pœnitentiam Israeli, et remissionem peccatorum.

32. Et nos sumus testes horum verborum, et Spiritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

33. Hæc cùm audissent, dissecabantur, et cogitabant interficere illos.

34. Surgens autem quidam in concilio Pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor honorabilis universæ plebi, jussit foràs ad breve homines fieri,

35. Dixitque ad illos : Viri Israelitæ, attendite vobis super hominibus istis, quid acturi sitis.

36. Ante hos enim dies exstitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consensit numerus virorum circiter quadringentorum : qui occisus est ; et omnes qui credebant ei, dissipati sunt, et redacti ad nihilum.

37. Post hunc exstitit Judas Galilæus in diebus professionis, et avertit populum post se, et ipse periit : et omnes quotquot consenserunt ei, dispersi sunt.

38. Et nunc ita dico vobis : Discedite ab hominibus istis, et sinite illos ; quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur :

39. Si verò ex Deo est, non poteritis dissolvere illud,

18. Et ils arêtèrent les apôtres, et les mirent dans la prison publique.

19. Mais un ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison ; et les ayant fait sortir, il leur dit :

20. Allez dans le temple, et prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette doctrine de vie.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent au temple dès le point du jour, et se mirent à prêcher. Cependant le grand-prêtre et ceux qui étaient avec lui, étant venus, assemblèrent le conseil, et tous les sénateurs du peuple d'Israel, et envoyèrent à la prison, afin qu'on amenât les apôtres.

22. Les officiers y étant venus, ouvrirent la prison ; et ne les ayant point trouvés, ils s'en retournèrent faire leur rapport,

23. Disant : Nous avons trouvé la prison bien fermée, et les gardes devant les portes ; mais l'ayant ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans.

24. Le capitaine des gardes du temple, et les princes des prêtres ayant entendu ces paroles, furent en grande peine, ne sachant quelle serait la suite de cette affaire.

25. Or quelqu'un vint leur dire en même temps : Voilà ces gens, que vous aviez mis en prison, qui sont dans le temple, et qui enseignent le peuple.

26. Aussitôt le capitaine des gardes du temple partit avec ses officiers, et les amena sans violence, car ils craignaient d'être lapidés par le peuple.

27. Quand ils les eurent amenés, ils les présentèrent au conseil ; et le grand-prêtre leur parla en ces termes :

28. Ne vous avions-nous pas expressément défendu d'enseigner en ce nom-là? Cependant vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine ; et vous voulez nous rendre responsables du sang de cet homme.

29. Pierre et les apôtres répondant, dirent : Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

30. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez fait mourir, l'attachant à une croix ;

31. C'est lui que Dieu a élevé par sa puissance, comme étant le Prince et le Sauveur, pour donner à Israël la grâce de la pénitence et la rémission des péchés.

32. Et nous sommes les témoins de ce que nous vous disons ; et le Saint-Esprit que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent l'est aussi avec nous.

33. A ces mots, ils furent transportés de rage, et ils consultaient ensemble pour les faire mourir.

34. Mais un Pharisien, nommé Gamaliel, docteur de la loi, qui était honoré de tout le peuple, se leva dans le conseil ; et ayant commandé que l'on fît retirer les apôtres pour un peu de temps,

35. Il dit à l'assemblée : O Israélites, prenez garde comment vous vous conduirez à l'égard de ces personnes.

36. Car il y a déjà quelque temps qu'il s'éleva un certain Théodas, qui se disait un être supérieur ; et il y eut environ quatre cents hommes qui s'attachèrent à lui : mais il fut tué ; et tous ceux qui avaient cru en lui se dissipèrent, et furent réduits à rien.

37. Judas de Galilée s'éleva ensuite lorsque se fit le dénombrement du peuple, et il attira à son parti beaucoup de monde : mais il périt aussi ; et tous ceux qui s'étaient attachés à lui furent dissipés.

38. C'est pourquoi voici le conseil que j'ai à vous donner : Cessez de tourmenter ces gens-là, et laissez-les. Car si ce conseil ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même :

39. Mais si elle vient de Dieu, vous ne sauriez la

ne fortè et Deo repugnare inveniamini. Consenserunt autem illi :

40. Et convocantes apostolos, cæsis denuntiaverunt ne omninò loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos.

41. Et illi quidem ibant gaudentes à conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

42. Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos docentes, et evangelizantes Christum Jesum.

détruire, et vous seriez même en danger de combattre contre Dieu. Ils se rendirent à cet avis ;

40. Et ayant fait venir les apôtres, ils leur défendirent, après les avoir fait fouetter, de parler à l'avenir au nom de Jésus ; et ils les laissèrent aller.

41. Alors les apôtres sortirent du conseil, tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus.

42. Et ils ne cessaient point tous les jours d'enseigner et d'annoncer Jesus-Christ dans le temple et dans les maisons.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira. Nomina exprimit Lucas, ne fortè non rem gestam, sed parabolam ad terrorem confictam scribere videatur, aut personas non sat exactè nôsse. Sequitur :

Vers. 2. — Et fraudavit de pretio agri, conscia uxore sua. Hieron., epist. 8, et Gregor. Registri epist. 33, item Fulgentius, epist. 1, cap. 8, attentâ voce *fraudavit*, affirmant quidem conjuges istos agrum hunc, seu possessionem Deo vovisse etiam ante venditionem. Sed illud intelligendum videtur tantùm de voto seu promissione simplici, ut votum solemne non intelligatur eo tempore à Christianis emissum, nisi cùm se et sua prosternebant ante pedes apostolorum, et sic faciliùs intelligitur, quomodò Petrus dicat v. 4 : *Nonne manens tibi manebat? et venundatum in tuâ erat potestate?* De hoc quoque ita Basil., serm. de Instit. monach. Quidquid Ananias in bonis habebat, Deo per professionem consecravit. Professio autem non promissio de futuro, sed cum voto expresso vel tacito novæ vitæ perpetua est susceptio. Ita ille.

Vers. 3.—Mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri.—Vers. 4.— Non es mentitus hominibus, sed Deo. Beda : Patet ergo, inquit, Spiritum sanctum esse Deum, et errorem Macedonii damnatum priusquàm esset natus. Et idem ante eum notârunt Ambros., 2 de Spiritu sancto, c. 10; Basil., de Spiritu sancto, c. 16; Epiphan. in Ancoratu, et alii. Quare autem partem pretii reservârit Ananias cum uxore, sic explicat Hieron., epist. 8 : Reponebant sibi quædam, si fortè mobilia possessionibus destituta tandem aliquando deficerent, metuentes famem, quam vera Christi fides non timet. Sic Hieron.

Vers. 4. — Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tua erat potestate? Quasi dicat, utique. Nulla enim præcepti exstabat necessitas, aut ruris vendendi, aut pretii deponendi, dicente Ambros., serm. 18. Poterant nihil offerre, et crimen evadere. Unde intelligas errâsse Apostolicos (hæreticos ita dictos), qui, ut refert August. ad Quod vult Deus, hæresi 40, in suam communionem non recipiebant res proprias possidentes. De quibus hæreticis item Epiphanius, hæresi 61.

Vers. 5. — Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit, et expiravit. Quærit Ambros., lib. 1 Offic., cap. 30, numquid Petrus ita indignatione efferbuit, ut Ananiam extingui vellet, et uxorem ejus? Et respondet : Et quidem exemplo eorum noluit perire cæteros. Et serm. 18 : Morti addictis perfidis, ad fidei studium universos justo terrore composuit. Ita Ambros. Sed an in æternum simul damnati sint? Variat sententia veterum. August., lib. 2 contra Parmen., c. 1, dicit ipsos vindictâ temporali afflictos, ut spiritu salvi fierent. Et Hieron. in illud Nahum 1, v. 9 : *Non consurget duplex tribulatio*. Loquens etiam de Sodomitis : Quibus, inquit, ideò Deus ad præsens reddidit supplicia, ne in æternum puniret. Sic illi. Sed apertiùs de his Basil., homil. de Judicio. Ananias, inquit, unà cum uxore morte afficitur, non dignus habitus, qui de agendâ pœnitentiâ quidquam audiret, non qui spatii saltem tantùm nancisceretur, per quod vel leviter animo indoleret. Hæc Basil. Nec ista severi judicii sententia Basilio prima est. Optatus enim Milevit., lib. 1, docet Dathan quoque et Abyron cùm ducentis proceribus synagogæ negatum et subductum pœnitentiæ tempus, quia non talis erat culpa, quæ veniam mereretur. Et Beda in hunc locum : Nullà, inquit, passus est perfidos pœnitentià curari. Denique et

Vers. 3. — *Cur tentavit*, id est, cur permisisti te à Satanâ in hoc peccatum induci per tentationem?

Vers. 5. — *Et factus est timor magnus in omnes qui audierunt*; ex morte Ananiæ intelligentes quantùm Deo displiceret violati voti sacrilegium, quod tam severè vindicatum viderant.

Vers. 6. — *Efferentes*, non solùm extra domum, sed etiam extra civitatem, ubi cadavera tumulare mos fuit Judæis.

Vers. 7. — *Nesciens quod factum fuerat*, « quia, » ut ait Chrysostomus, « non est ausus quispiam annun« tiare quod acciderat; adeò Petrum observabant, et « reverebantur, illique obediebant. »

Introivit. « Non vocabat eam Petrus, sed exspecta« bat, « inquit Œcumenius, » ut ipsa dùm vellet ingre« deretur ; datâ illi potestate resipiscendi, et non im« prudenter ingrediendi. »

Vers. 8. — *Respondit*, id est, dixit, sic enim Hebræi respondere sumunt pro *dicere*, et ordiri sermonem.

Si tanti, an tanti? expressit Petrus pretii quantitatem, quam tamen S. Lucas tacuit.

Vers. 9. — *Convenit vobis*, convenit inter vos.

Tentare Spiritum Domini, experiri Dei notitiam mihi communicatam vestro malo. Id sanè non intenderant, sed occasione pactæ fraudis consecutum fuerat.

Ecce pedes eorum qui sepelierunt, etc. ; fortassè Petrus audivit sonitum pedum redeuntium juvenum, sicut Ahias propheta uxoris Jeroboam sonitum pedum audivit, 3 Reg. 14, 6. Vel spiritu vidit, quemadmodùm Elisæus, 4 Reg. 5, 26, vidit Giezi currentem post Naaman.

Vers. 10. — *Ad virum suum*, juxta maritum suum.

Irenæus, lib. 4, c. 46, dicit quòd Dei justitia in veteri Testamento vindicârit temporaliter et mediocriùs, in novo autem semper et austeriùs, et cap. 47 : Pœna eorum qui in novo Testamento retrorsum convertuntur, adampliata est, non solum temporalis, sed æterna facta. Et invehitur ibidem in eos qui benignitatem Christi in carnem venientis prædicant, et de judicio taceant, asserens hoc homines præcipitâsse in errorem Marcionis.

Vers. 11. — Et factus est timor magnus in universa ecclesia. Hinc scilicet et illud quòd Gregor., 4 Dialog., c. 55, de quodam religioso tres aureos proprietariè apud se habente præscripsit, ut mortuus in sterquilinio sepeliretur, et tres aurei unà cum ipso.

Vers. 15. — Ut veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum. Chrysost. in hunc locum : Magna, inquit, accedentium fides, et major etiam quàm sub ipso Christo. Nam et Christus prædixerat : *Qui crediderit in me, opera quæ ego facio, faciet, et majora faciet.* Et Beda : Petrus umbrâ sui corporis visibiliter allevabat infirmos, qui etiam nunc invisibili suæ intercessionis umbraculo fidelium infirma roborare non cessat. Sic illi.

Vers. 17. — Exsurgens autem princeps sacerdotum, et omnes qui cum illo erant, quæ est hæresis Sadducæorum. Memineris hìc, lector, eorum quæ dicta sunt cap. præced., v. 1. Sunt enim iidem qui ibi, v. 17, graviter Petro et Joanni comminati fuerunt, et comminantes coacti sunt eos dimittere, non invenientes quomodò eos punirent. Nunc ergo graviùs in eos eorumque socios exsurgunt, zelo et magnâ iracundiâ accensi. Sed quibus verbis apostolos angelus reficiet?

Vers. 20. — Ite et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus. Nempe hactenùs ausi non fuerant templum occupare, ipsius porticu, ut præcedit hoc eodem cap., v. 12, quæ dicebatur porticus Salomonis, contenti. Nunc ergo jubentur audacter etiam in ipso templo loqui plebi omnia verba vitæ hujus, scilicet vitæ Christianæ, omnemque instituti Christiani rationem.

Vers. 23. — Carcerem quidem invenimus clausum, etc. Hinc quidam suspicari possent angelum eduxisse apostolos januis clausis. Sed invalidum est argumentum, et contra textum. Nam, v. 19, expressè dicitur quòd angelus aperuerit januas carceris, apostolos inde educens. Et quid obstat quominùs credamus angelum januas carceris ad educendum captivos aperuisse, iisque eductis, ipsas eâdem virtute iterùm accuratissimè clausisse? Nihil sanè. Itaque quod præcedit v. 22 : Et aperto carcere non invenissent illos, intelligendum est cùm ministri illi clausum carcerem aperuerant. Hoc enim rursùm ingeminant hoc vers. 23, dùm dicunt : *Aperientes autem neminem intùs invenimus.*

Vers. 28. — Et vultis inducere super nos sanguinem hominis istius. Scilicet conamini ostendere ipsum iniquè occisum, et per consequens nos esse reos internecionis ejus. De hoc Beda appositè : Oblitus est, inquit, princeps sacerdotum ejus dicti : *Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.*

Vers. 29. — Obedire oportet Deo magis quam hominibus. Basil., Interrog. brev. 114, ex his verbis

Vers. 12. — *Per manus apostolorum*, per apostolos ; operâ apostolorum.

In plebe; nam principes superbi et increduli non credebant, ideòque divinæ benignitatis fontem sibi obstruebant.

Vers. 13. — *Nemo audebat se adjungere illis*, se iis inserere, se apostolum profiteri, aut apostolis familiarem, partim metu magistratuum, partim ex admiratione et reverentiâ apostolorum, quòd ad eorum dignitatem et virtutem se assurgere posse diffiderent.

Magnificabat eos populus, laudabat, celebrabat, magnifaciebat.

Vers. 14. — *Credentium in domino*, id est, credentium Domino, scilicet, Jesu Christo.

Vers. 15. — *In plateis*, per plateas.

Ejicerent, efferrent, ut est in Græco.

Grabatis. Grabatum est species lecti simplicior et vilior, qualis est pauperum et ægrorum gestatilis.

Vers. 16. — *Vexatos à spiritibus immundis*, quales tum temporis, nutu ac Providentiâ divinâ, ad refellendam hæresin Sadducæorum, angelos et spiritus negantium, plurimi erant : ordinario exorcismo, cùm baptizarentur, vel confirmarentur, curari solitos, multis exemplis ex Prudentio, Lactantio et aliis probat Lorinus (Tirinus.)

Zelo, æmulatione, seu indignatione.

Vers. 18. — *In custodiâ publicâ*, populari, et plebeiâ, in quam conjiciebantur omnis generis sontes, fures, homicidæ, etc.

Vers. 19. — *Aperuit portas carceris*, quas tamen iterùm clausit illis eductis, nam eas clausas invenerunt ministri magistratùs, v. 23.

Vers. 21. — *Qui cùm audissent*, id est, qui audito hoc mandato.

Adveniens, ad locum concilio destinatum.

Convocaverunt concilium. Syrus, *suos socios*, *et collegas*, id est, pontifices inferiores, qui ei à consiliis erant.

Vers. 24. — *Ambigebant;* ad verbum, capere non poterant, non poterant assequi, ideò animo varia volvebant, cogitantes quânam ratione hoc factum esset.

De illis quidnam fieret. Græcè, *quidnam hoc sibi vellet;* quomodò hoc factum esset, an scilicet magicis artibus evasissent, an verò corruptis pecuniâ carceris custodibus.

Vers. 25. — *Adveniens autem quidam*, qui viderat astantes eos in templo et intrepidè docentes. (Lyranus.)

Vers. 26. — *Adduxit illos sine vi*, sibi timens à populo, si manus violentas injicere tentâsset, quæ ratio exprimitur in sacro textu ; vel etiam existimans eos qui custodiam evasissent, nec vinculis invitos teneri posse. Parent autem apostoli evangelicæ humilitatis, patientiæ, integritatis, constantiæ exempla præbentes, et obedientiæ erga magistratus.

Vers. 27. — *Et interrogavit*, etc. Hìc ponitur apostolorum increpatio cùm dicitur :

Vers. 28. — *Præcipiendo præcepimus*, quasi dicat : disertè, graviter et severè sub pœnis magnis præcepimus vobis.

In nomine isto, nomen Jesu invocando, et ejus doctrinam disseminando.

Vers. 29. — *Respondens autem Petrus et apostoli*, etiam apostoli respondisse dicuntur, quia quæ Petrus dicebat et ipsi nutu, et vocibus subinde confirmabant.

docet non esse obediendum hominibus in mandato, quod Dei verbis repugnet, vitiet, contaminetve. Et Bernard., epist. 7: Quod jubet Deus, prohibet homo; et ego audiam hominem, surdus Deo? Et de Præcept. et Disp.: Ubi Deo contraria præcipit homo, pergendum indubitanter in Petri sententiam: *Oportet obedire Deo magis quàm hominibus.* Hæc illi. Sed observandum Petrum, cùm hæc dixisset, mox simul ostendisse pontificem cum suis contraria Deo præcepisse, docens Jesum Christum esse verum Messiam in lege promissum.

VERS. 33.— HÆC CUM AUDISSENT, DISSECABANTUR, ET COGITABANT INTERFICERE ILLOS. Dissecabantur. *Syrus* vertit, *furore corripiebantur.* Certè cogitabant, aut, ut quidam vertunt, *consultabant* eos interficere. Et omninò verisimile est jam eos hâc de re consultare cœpisse; Gamaliel enim, de quo sequitur, cogitationes solus cognoscere non potuisset, nisi simul eas quoquomodò prodidissent.

VERS. 34.— SURGENS AUTEM QUIDAM IN CONCILIO, NOMINE GAMALIEL. De hoc Beda: Hic Gamaliel, inquit, ut Clemens indicat, apostolorum erat in fide socius, sed eorum consilio permanens apud Judæos, ut eorum in tali turbine posset sedare furorem. Sic ille. Et astipulatur Baronius. Et addit: Gamalielem adhæsisse Christianis, certum planè ejus rei indicium est, quòd à Christianis apud Stephanum protomartyrem ejus corpus conditum, inventum est, ut Lucianus presbyter, qui inventioni interfuit, libello suo testatur. Ita Baronius.

VERS. 36. — ANTE HOS ENIM DIES EXSTITIT THEODAS, etc. Permulti arbitrantur illum esse, quem ex Josepho, lib. 20 Antiq., c. 2, describit Euseb., lib. 2 Hist. eccl., c. 10, tradens quòd, cùm esset præstigiator, affirmavit se esse prophetam, persuaseritque ingenti multitudini, comportatis facultatibus se sequi ad Jordanem, promittens se illum velle dividere, facilemque transitum præbere. Sed parùm quadrat hæc narratio: nam teste etiam Baronio, Josephus res gestas illas Theodæ, loco citato refert ad tempora Crispii Fadi Judææ procuratoris, quem ejusdem testimonio, *anno demùm quarto Claudii imp.*, in provinciam missum constat, *post annos undecim ab hoc tempore.* Adde quod hìc v. 37 subditur: *Post hunc exstitit Judas Galilæus in diebus professionis*, quod omnes de descriptione orbis sub Cæsare Augusto, de quâ Lucæ 2, meritò intelligunt. Ex quo sequitur Theodam istum præcessisse Judam. Baronius et alii volentes nihilominùs hæc de Theodâ illo de quo Josephus et Eusebius agunt, intelligi, respondent, v. 37, *post hunc*, idem esse quòd, *præter hunc.* Et addunt Josephum quidem errare in supputatione temporum, sed non in narratione ipsius rei gestæ. Sed infirma videtur responsio, maximè quòd Fadus ille, qui hoc tempore nondùm præfuit Judææ, narretur à Josepho, Eusebio, et ipso etiam Baronio, seditiosos illos immissis equitibus dissipâsse, quòd præcipuum videtur esse totius rei gestæ. Verisimiliter ergo non de hoc Theodâ Josephi hìc sermo est; sed de alio, Gamalielis tempore omnibus noto, etsi à Josepho nusquàm commemorato, nisi fortè sub alio nomine. Nam plurimorum seditiosorum hominum, jam tum ab eo tempore quo Judæa à Pompeio in formam provinciæ redacta est, anno ante Christum natum 61, variis locis idem Josephus meminit.

VERS. 37. — POST HUNC EXSTITIT JUDAS GALILÆUS IN DIEBUS PROFESSIONIS. *Professionis*, Græc., *descriptionis*, scilicet illius, ut diximus, de quâ Luc. 2. Et de hoc Judâ, Josephus, l. 18 Antiq., c. 1 et 2, ante scilicet suum Theodam, cujus primùm meminit l. 20 earumdem Antiq., c. 2.

VERS. 38. — DISCEDITE AB HOMINIBUS ISTIS, ET SINITE ILLOS. Quæres an ergo similiter respublica debebit novationes religionum sinere, usque dùm spontè intereant? Respondeo, non idem esse judicium, nam novationes religionum, maximè quæ prætenduntur hoc tempore, jamdiù pluribus conciliis generalibus damnatæ sunt; hìc verò ostendit Gamaliel doctrinam apostolorum de Christo, nondùm ne quidem in illo concilio satis esse discussam. Itaque tantisper moderatè esse agendum, nec statim de apostolis è medio tollendis

VERS. 30. — *Suscitavit*, excitavit, seu exhibuit mundo. (Sà.)

VERS. 31. — *Principem.* Isaias, cap. 9, 6, vocat Christum, *Principem pacis.*

Exaltavit, à terra in cœlum; vel *exaltavit*, id est, gloriosum reddidit, et reddit per miracula et prædicationem nostram, dando ei nominis claritatem, et subjiciendo ei multos quos passim ad Ecclesiam adducit.

Dexterâ suâ, potentiâ suâ.

Ad dandam pœnitentiam Israel, ut per Christum et ejus merita adduceret Israelitas ad pœnitentiam et salutem.

VERS. 32. — *Sumus testes horum verborum*, id est, harum rerum et mysteriorum, scilicet Christi resurrectionis, ascensionis, et exaltationis, ac pœnitentiæ et remissionis peccatorum à Deo in Christum credentibus promissæ.

Et Spiritus sanctus. Græcè: *Insuper autem et Spiritus sanctus*; quasi dicat: Non nos tantum testes sumus, sed et Spiritus sanctus qui per nos hoc testimonium Christi intrepidè eloquitur, signisque confirmat, se ipsum etiam, aspectabilem exhibens per linguas igneas, etc.

Obedientibus sibi, per fidem, et christianæ legis observantiam se illi subjicientibus.

VERS. 34. — *Honorabilis universæ plebi*, in pretio habitus ab universo populo, ut est in Græco, nimirùm ob sapientiam et morum gravitatem.

Jussit foràs ad breve homines fieri, id est, præsidi concilii suggessit, ut juberet apostolos ad breve tempus extra concilium educi.

VERS. 35. — *Attendite vobis*, quasi dicat: Nolite præcipitare sententiam, sed maturè cogitate quid agatis, ne fortassè perturbatione aliquâ provecti, in erroris alicujus scopulum impingatis.

VERS. 36. — *Dicens se esse aliquem.* Græca addunt *magnum*; Syrus, *dicens se esse rab*, vel *rabbi*, id est, magnum quemdam doctorem et prophetam.

Cui consentit, cui adhæsit.

VERS. 37.— *Avertit populum post se*, sectam constituens Galilæorum, qui pro libertate suâ tuendâ omne vectigal et dominium Cæsaris, etiam morte propositâ, abnuebant. Vide Josephum, lib. 18 Antiq., cap. 1; lib. 20, cap. 5, et lib. 7 de Bello Judaico, cap. 29.

Redacti ad nihilum, omnibus occisis, vel dissipatis, quasi dicat: Idem accidet huic sectæ nunc surgenti, si à Deo non sit.

esse cogitandum. Porrò quod dicit :

Vers. 39. — Si ex Deo est, scilicet consilium hoc aut opus, non poteritis dissolvere illud ; D. Thom. Quodl. 3, art. 11, ad ult., sic interpretatur, quòd non tantùm dicit : Si ex Deo est opus hoc, sed consilium hoc aut opus. Nam verba hæc, inquit, non dicuntur ad ostendendum quòd illa quæ sunt à Deo, verbi gratiâ, charitas, propositum, imò et ingressus religionis, in perpetuum maneant, sed ad ostendendum infallibilitatem divinæ providentiæ. Hæc D. Thomas, per divinam providentiam non opus semper, sed consilium Dei docens, sæpè intelligendum.

Vers. 40. — Cæsis denuntiaverunt, ne loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos. Quidam intelligunt alapis impactis cæsos, alii flagellatos, quorum utrumque non alienum à contextu ; quia per has plagas apostoli infra dicuntur contumeliam passi ; utrumque verò plagarum genus contumeliosum est. Et primum usque adeò, ut Apostolus dicat : *Si quis in faciem vos cædit*, contumeliam significans, explicante Augustino. Posterius tamen probabilius est, quia dicit in Matth., c. 23, Hieron. « Flagellati in Actis apostoli, » de collegio apostolorum loquens. Quòd si id non hìc, certè alibi

Vers. 39. — *Consenserunt autem illi.* Placuit Gamalielis consilium, scil cet ne apostolos interficerent, ut paulò ante furentes cogitârant, vers. 33. Non ta-

accidisse, difficulter inveniemus.

Vers. 41. — Quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Quempiam præcedentibus meritis aliquo modo consequi passiones, testari videtur illud Christi Marci 10, v. 29 : *Nemo est qui reliquerit domum, etc., qui non accipiat centies tantum cum persecutionibus.* Verùmtamen, quia dignum quasi ex meritis se arbitrari, cujusdam est supercilii, meliùs videtur dignum hìc derivare à dignatione, ut pro modestiâ apostolicâ sensus sit : Quoniam à divinâ dignatione, quæ majestatis, auctoritatis, potestatis quædam inclinatio est, consecuti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. Martyria enim esse divinæ dignationis, docet Chrysost. in Epist. ad Coloss. hom. 12, et latè id prosequitur de Providentiâ ad Stagirium. Nihilominùs quosdam etiam suo modo mereri martyrium, Cyprian. indicare videtur, lib. de Mortal., num. 6, loquens de his qui deplorabant se martyrio fraudari, dùm peste præproperè è vitâ tollerentur : Non est, inquit, in tuâ potestate martyrium, sed in Dei dignatione ; nec potes dicere te perdidisse, quod nescis an merearis accipere. Ita Cyprianus.

men eorum indignatio ita subsidit, quin eos flagellarent, et juberent prædicatione Christi abstinere.

Vers. 42. — *Omni die*, singulis diebus.

Circa domos, per domos, de domo in domum.

CAPUT VI.

1. In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversùs Hebræos, eò quòd despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis.

3. Considerate ergo, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu sancto et sapientiâ, quos constituamus super hoc opus.

4. Nos verò orationi et ministerio verbi instantes erimus.

5. Et placuit sermo coram omni multitudine, et elegerunt Stephanum, virum plenum fide et Spiritu sancto, et Philippum, et Prochorum, et Nicanorem, et Timonem, et Parmenam, et Nicolaum advenam Antiochenum.

6. Hos statuerunt ante conspectum apostolorum, et orantes imposuerunt eis manus.

7. Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valdè : multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei.

8. Stephanus autem plenus gratiâ et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

9. Surrexerunt autem quidam de synagogâ quæ appellatur Libertinorum, et Cyrenensium, et Alexandrinorum, et eorum qui erant à Ciliciâ et Asiâ, disputantes cum Stephano :

10. Et non poterant resistere sapientiæ et Spiritui qui loquebatur.

11. Tunc summiserunt viros qui dicerent se audi-

CHAPITRE VI.

1. En ce temps là, le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des Juifs grecs contre les Juifs hébreux, de ce que leurs veuves étaient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnait chaque jour.

2. C'est pourquoi les douze ayant assemblé tous les disciples, leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu, pour avoir soin des tables.

3. Choisissez donc, ô nos frères, sept hommes d'entre vous, d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse, à qui nous puissions confier cet emploi.

4. Et pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole.

5. Ce discours plut à toute l'assemblée, et ils élurent Etienne, homme plein de foi et du Saint Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte d'Antioche.

6. Ils les présentèrent aux apôtres qui, après avoir fait des prières, leur imposèrent les mains.

7. Cependant la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples augmentait considérablement dans Jérusalem. Il y en avait aussi beaucoup d'entre les prêtres qui obéissaient à la foi.

8. Or, Etienne, qui était plein de grâce et de force, faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple.

9. Et quelques-uns de la synagogue, appelée la synagogue des affranchis, et de celle des Cyréniens, et des Alexandrins, et de ceux de Cilicie et d'Asie, s'élevèrent contre Etienne, et disputaient avec lui.

10. Mais ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit qui parlait en lui.

11. Alors ils apostèrent des gens, pour dire qu'ils

visse eum, dicentem verba blasphemiæ in Moysen, et in Deum.

12. Commoverunt itaque plebem, et seniores, et scribas, et concurrentes rapuerunt eum, et adduxerunt in concilium;

13. Et statuerunt falsos testes, qui dicerent : Homo iste non cessat loqui verba adversùs locum sanctum et legem :

14. Audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet locum istum, et mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyses.

15. Et intuentes eum omnes qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquàm faciem angeli.

lui avaient entendu proférer des paroles de blasphème contre Moïse et contre Dieu.

12. Et ainsi ils émurent le peuple, les sénateurs et les docteurs de la loi; et, se jetant sur Étienne, ils l'enlevèrent, et l'entraînèrent au conseil.

13. Et ils produisirent contre lui de faux témoins, qui disaient : Cet homme-là ne cesse point de parler contre le lieu saint et contre la loi;

14. Car nous lui avons entendu dire que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu-ci, et changera les traditions que Moïse nous a laissées.

15. Cependant tous ceux qui étaient assis dans le conseil ayant les yeux sur lui, virent son visage éclater, comme le visage d'un ange

COMMENTARIA.

VERS. 1. — FACTUM EST MURMUR GRÆCORUM ADVERSUS HEBRÆOS. Græcè, ἑλληνιστῶν, id est, Græcistarum, seu Græcizantium, scilicet Judæorum, qui extra Judæam nati aut diù versati, Græcâ linguâ utebantur. Nemo enim gentilium ante Cornelium Centurionem, de quo demùm cap. 10, ad Christum conversus fuit. Fuit ergo horum murmur, EÒ QUÒD DESPICERENTUR IN MINISTERIO QUOTIDIANO VIDUÆ EORUM. Quidam interpretantur viduas ipsas ministrâsse mensis. Sed falluntur. Nam cùm subjungunt apostoli :

VERS. 2. — NON EST ÆQUUM NOS DERELINQUERE VERBUM DEI, ET MINISTRARE MENSIS, satis indicant ministerium hoc seipsos hactenùs implêsse. Itaque despici opponitur hìc honorificentiæ, nec tamen loci eminentioris, sed uberioris portionis in eleemosynarum vel rerum necessariarum distributione. Ad quem sensum dicit Apost., 1 ad Timoth. 5 : *Viduas honora, quæ verè viduæ sunt*, et eodem cap. : *Qui benè præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur.*

VERS. 3. — VIROS EX VOBIS BONI TESTIMONII SEPTEM. Hic numerus videbatur præsenti necessitati sufficere; et placebat propter septem dona Spiritûs sancti. Ex eo quòd hìc dicitur : *Considerate, fratres, viros ex vobis*, colligit Cyprian., epist. 68, non solùm episcopos et presbyteros, sed et diaconos nonnisi sub populi assistentis conscientiâ fieri oportere. De quo vide pleniùs supra ad caput 1, v. 23.

VERS. 4. — NOS VERÒ ORATIONI ET MINISTERIO VERBI INSTANTES ERIMUS. Primùm, ex hâc adversativâ, volunt novatores hos diaconos non esse assumptos ad ministerium verbi, sed tantùm mensarum. At falluntur. Nam *instantes*, idem est, quòd assiduè intenti. Erant igitur apostoli assiduè intenti orationi et ministerio verbi, diaconi verò mensis ordinariè; sed cùm occasio se offerret, etiam prædicationi, ut patet mox de Stephano hoc cap. et cap. seq., et de Philippo diacono evangelizante Samaritis et eunucho Candacis reginæ, capite 8. Præterea movent scrupulum novatores, quasi hìc nulla sit mentio sacrificii missæ. Sed comprehenditur illud sub nomine orationis, eodem modo quo Levit. 16 et alibi, de sacrificante dicitur : *Orabitque pro eo sacerdos.* Et 2 Machab. 12, cùm Scriptura dixisset de sacrificio pro mortuis offerendo, explicat illud per phrasim orandi, ita subjungens : *Nisi enim eos qui ceciderant resurrecturos speraret, superfluum videretur et vanum orare pro mortuis.* Unde meritò Irenæus, vicinis apostolorum temporibus, lib. 4 contra hæreses, c. 3 : Sacerdotes, inquit, sunt omnes Domini apostoli, qui neque agros, neque domos hæreditant hìc, sed semper altari et Deo serviunt. Ita ille. Et Beda in hunc locum : Hinc jam decreverunt apostoli et successores apostolorum per omnes Ecclesias diaconos, qui sublimiori gradu essent cæteris, et proximi circa aram etiam assisterent. Sic illi.

VERS. 5. — ET ELEGERUNT STEPHANUM, VIRUM PLENUM FIDE. Qui elegerunt? Vide supra, c. 1, ad illum versum 23 : *Et statuerunt duos.* Cæterùm, quòd Stephanus dicatur plenus fide, sic intellige : *plenum fide*, id est, omnia quæ fidei sunt, eorumque rationes et fundamenta plenè callentem, non solùm, quòd ipse firmissimè in fide fuerit radicatus. ET PHILIPPUM. De eo infra, c. 8. Sequitur : ET NICOLAUM ADVENAM ANTIOCHENUM. Irenæus, l. 1, c. 27; item Ignatius, epist. ad Trallianos, et Hieron., c. 8, adversùs Lucif., et epist. 48, scribunt hunc Nicolaum auctorem fuisse sectæ turpissimæ Nicolaitarum, sectantium ut canes concubitum promiscuum; de quâ sectâ, teste Irenæo, Dominus Apoc., 2 : *Quia odisti facta Nicolaitarum, quæ et ego odi.* August.

VERS. 1. — *In diebus illis* quibus apostoli in carcerem missi sunt, et flagellis cæsi.

In ministerio quotidiano. Hoc alii aliter interpretantur. Aliqui ministerium activè accipiunt, censentque Græcas mulieres ab Hebræis deputatas ad viliora ministeria, nimioque labore oppressas, vel repulsas, quasi rudiores, à ministrando, ut rariùs ministrarent, quàm Hebrææ. Alii ministerium accipiunt passivè, nimirùm pro illo quo necessaria viduis et egentibus dividebantur; quòd scilicet non ita promptè aut largiter daretur viduis Græcorum, ut viduis Hebræorum; uterque sensus verus esse potest, mihi tamen secundus magis arridet.

VERS. 3. — *Plenos Spiritu sancto.* Neque enim satis erat bona existimatio et fama, sed ad ministerium tanti momenti ritè obeundum, requirebatur interna dispositio sanctitatis et prudentiæ.

Quos constituamus super hoc opus, ministrandi sacris et profanis mensis. Sunt autem ad hoc constituti, non solùm per deputationem, sed etiam per sacram ordinationem quâ diaconi facti sunt.

VERS. 5. — *Advenam*, Græcè προσήλυτον, id est, *proselytum.* Erat ergo hic Nicolaus primùm gentilis, sed postea conversus ad Judaismum; talis enim Græcè vocabatur proselytus, Latinè, *advena.*

interim ad *quod vult Deus*, hæresi 5, dicit Nicolaum hujus turpitudinis non fuisse doctorem, dedisse tamen occasionem. Ut enim, inquit, se liberaret ab opprobrio zelotypiæ, dicitur uxorem suam permisisse quibusvis, inde verò alios concubitus promiscuos defendere cœpisse. Sic ille. Epiph., hær. 25, hoc modo narrat : Nicolaus diaconus, postquàm cum uxore suâ speciosâ diù continenter vixisset, more (inquit Epiphanius) talium Christianorum (diaconorum videlicet), et tandem esset eâ potitus, veritus confusionem ausus fuit dicere : Nisi quis Venerem exerceret, non posset particeps fieri vitæ æternæ. Ita ille. Vide etiam si placet Irenæum, l. 1, c. 1. Sed ut ut est, non potest Nicolaus à gravissimo lapsu excusari.

Vers. 6. — Et orantes imposuerunt eis manus. Chrysost. hoc modo : Hoc est, inquit, χειροτονία, id est, ordinatio. Manus enim viro superponitur, totum autem Deus operatur, et illius est manus, si quemadmodùm oportet ordinetur. Hæc Chrysost. Hùc revoca quæ dicta sunt, v. 4, ne quis credat novatoribus dicentibus diaconis tantùm fuisse commissum ministerium mensarum. Adde quòd Cyprian., epist. 65, affirmat apostolos constituisse diaconos episcopatûs sui et ecclesiæ ministros. Non dicit tantùm ecclesiæ ministros, sed et episcopatûs, id est, episcopalis officii. Et epist. 40, diaconatum appellat ministerium sanctæ administrationis. Et tract. de Lapsis, refert diaconum, solemnibus adimpletis, populo calicem administrare solere. Ita Cyprian.

Vers. 9. — De synagoga, quæ appellatur Libertinorum, et Cyrenensium. Chrysost.: Cyrenenses quidem, inquit, ultra Alexandrinos siti sunt; Libertini autem quia à Romanis libertate donati erant, sic appellabantur. Ita Chrysost. Alii exactiùs distinguunt, libertos vocantes, quia ipsi libertate donati sunt, Libertinos autem libertorum filios. Sed parùm refert. Illud magis observandum, quod dicitur, disputantes cum Stephano; nam inde sequitur Stephanum diaconum non tantùm ministrâsse mensis, sed etiam prædicâsse verbum Dei, quod etiam v. 4, obiter notavimus. Ejus ergo prædicationi hi resistebant.

Vers. 12. — Commoverunt itaque plebem et seniores : et rapuerunt eum. Eodem modo quo illi, Levit. 24, comprehenderunt Ægyptium, qui blasphemaverat nomen Domini, ita tenent quòd adduxerunt eum in concilium, sicut et illi blasphemum illum ad Moysen.

Vers. 14.— Audivimus eum dicentem : Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet locum istum. Falsum erat testimonium ; Christus enim nusquàm dixerat se destructurum templum aut urbem, sed tamen id futurum prædixerat, allegans Danielem, capite 9, ubi dicitur : *Civitatem et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo.* Nec enim conveniebat locum Deo dicatum, urbemque sanctam, expleto etiam figuræ tempore, ab ipso Deo aboleri, prout et nunc de textu Scripturarum non est deleta lex cæremonialium judicialiumque, et poterat templum in usus christianos converti. Interim pertinuit ad Dei providentiam permittere ut templum et urbs ab infidelibus, ad id suâ impietate instigatis, diruerentur. Inde enim suppeditandum erat contra infidelitatem Judæorum Christianis fortissimum argumentum, quòd ultra exspectari non posset alius Christus. Quia cùm de Christo, id est, præmisso Messiâ scriptum sit : *Gloria Domini super te, ô Jerusalem, orta est.* Et : *De Sion exibit lex, et verbum Domini de Jerusalem*, et similia multa, his jam deletis, nervosè in Judæos cum Tertulliano, adversùs eosdem, c. 13, dicunt Christiani : Redde statum Judææ, quem Christus inveniat, et tunc alium Christum venire contende. Verba sunt Tertulliani.

Vers. 15. — Et intuentes eum omnes, viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli. Epiphan., epist. 80 inter epist. D. Hieron., c. 5 : Primus Moyses, inquit, cujus fulsit facies, Exodi 34, velut fulgur et sol; secundus Elias, igneo curru raptus, et ignis detri-

Vers. 7. — *Et verbum Domini crescebat.* Nam apostoli curâ mensarum liberati, impensiùs prædicationi operam dabant. Ut verò crescebat prædicatio, sic etiam fructus messis animarum illi correspondens.

Multa etiam turba sacerdotum, communium, et minorum (hi enim vocantur turba) non summorum et principum.

Obediebat fidei. Fidei et legi Christi se subjiciebat.

Vers. 8. — *Plenus gratiâ*, plenus charismatibus et donis sancti Spiritûs.

Et fortitudine, ad agendum, prædicandum, disputandum et convincendos Judæos. Item ad subeunda pericula et mortem, si se daret occasio.

Vers. 9. — *Et eorum qui erant à Ciliciâ*, quæ hodiè Caramenia dicitur.

Et Asiâ, Minori, quæ Ciliciæ adjacet. Habebant ergo Jerosolymis variæ nationes suas distinctas synagogas, ut verbum Dei suâ linguâ audire possent; sic Romæ vidimus Gallos, Hispanos, Germanos, Lusitanos, etc., peculiares suæ nationis ecclesias habere.

Vers. 10. — *Resistere sapientiæ*, divinæ, quâ plenus erat S. Stephanus.

Spiritui sancto, qui loquebatur. Implebatur enim in Stephano promissio illa Christi, Matth. 10, 20 : *Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis.*

Vers. 11. — *Summiserunt*, subornârunt.

In Moysen. Per Moysen, vel intelligitur ipsa Moysis persona, quæ maximi fiebat à Judæis; vel lex ab eo promulgata, quam docebat Stephanus abolitam esse à Jesu, qui erat Christus, filius Dei, et Moyse major.

Et in Deum. Injurium Deo illis videbatur affirmare Jesum esse filium Dei naturalem.

Vers. 13. — *Adversus locum sanctum.* Templum intelligunt, ut apparet ex eversione per Jesum, de quâ sequenti versiculo, aut etiam civitatem, quam idem Christus evertendam prædixerat, Luc. 19, 44.

Et legem. Vide dicta v. 11. Per legem fortassè intelligebant traditiones, ut colligitur ex sequenti versiculo.

Vers. 14. — *Traditiones*, id est, ritus, cæremonias, cultum legesque et instituta à Mose tradita. Summa ergo accusationis est : Stephanus dixit legem nostram in legem Jesu Christi transituram, Judaismum in Christianismum, Mosen in Christum, cui est Dei filius; ergo blasphemavit legem nostram, et Deum, dando ejus divinitatem Jesu Christo, quem scimus fuisse merum hominem. Addebant mendaciter Stephanum dixisse Jesum destructurum locum sanctum, cùm non dixerit Stephanus id facturum Christum, sed gentes juxta Christi prædictionem, Luc. 19, 44

menta non sentiens; tertius Stephanus lapidabatur, et faciem habebat angeli, quæ ab omnibus cernebatur. Hæc Epiphanius. Cui consentiens Tertul., de Resurrect., cap. 55 : Ut præmonstret, inquit, in resurrectione carnis, non aliam nobis substantiam fore, sed aliam gloriæ qualitatem, Stephanus angelicum jam fastigium induerat; sed non alia genua in passione cùm positis oraret genibus. Ita Tertull. Videtur igitur Stephano ad similem cum Moyse auctoritatem, simile etiam quid donatum.

CAPUT VII.

1. Dixit autem princeps sacerdotum : Si hæc ita se habent?

2. Qui ait : Viri fratres et patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahæ, cùm esset in Mesopotamiâ, priusquàm moraretur in Charan,

3. Et dixit ad illum : Exi de terrâ tuâ, et de cognatione tuâ, et veni in terram quam monstravero tibi.

4. Tunc exiit de terrâ Chaldæorum, et habitavit in Charan. Et inde, postquàm mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam, in quâ nunc vos habitatis :

5. Et non dedit illi hæreditatem in eâ, nec passum pedis; sed repromisit dare illi eam in possessionem, et semini ejus post ipsum, cùm non haberet filium.

6. Locutus est autem ei Deus : Quia erit semen ejus accola in terrâ alienâ, et servituti eos subjicient et malè tractabunt eos, annis quadringentis :

7. Et gentem cui servierint, judicabo ego, dixit Dominus; et post hæc exibunt, et servient mihi in loco isto.

8. Et dedit illi testamentum circumcisionis; et sic genuit Isaac, et circumcidit eum die octavo; et Isaac Jacob; et Jacob duodecim patriarchas.

9. Et patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum, et erat Deus cum eo :

10. Et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus, et dedit ei gratiam et sapientiam in conspectu Pharaonis regis Ægypti, et constituit eum præpositum super Ægyptum, et super omnem domum suam.

11. Venit autem fames in universam Ægyptum et Chanaan, et tribulatio magna; et non inveniebant cibos patres nostri.

12. Cùm audisset autem Jacob esse frumentum in Ægypto, misit patres nostros primùm :

13. Et in secundo cognitus est Joseph à fratribus suis, et manifestatum est Pharaoni genus ejus.

14. Mittens autem Joseph, accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque :

15. Et descendit Jacob in Ægyptum, et defunctus est ipse, et patres nostri.

16. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulcro quod emit Abraham pretio argenti à filiis Hemor filii Sichem.

17. Cùm autem appropinquaret tempus promissio-

CHAPITRE VII.

1. Alors le grand-prêtre lui demanda si ce qu'on disait était véritable.

2. Etienne répondit : Mes frères et mes pères, écoutez : Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham, lorsqu'il était dans la Mésopotamie, avant qu'il demeurât à Charan,

3. Et lui dit : Sortez de votre pays et de votre parenté, et venez dans la terre que je vous montrerai.

4. Alors il sortit du pays des Chaldéens, et vint demeurer à Charan : et après que son père fut mort, Dieu le fit passer dans cette terre que vous habitez aujourd'hui,

5. Où il ne lui donna aucun héritage, non pas même où asseoir le pied; mais il lui promit de lui en donner la possession, à lui et à sa postérité après lui, lorsqu'il n'avait point encore d'enfant.

6. Dieu lui prédit aussi que sa postérité demeurerait dans une terre étrangère; qu'elle y serait tenue en servitude, et fort maltraitée jusqu'au terme de quatre cents ans.

7. Mais le Seigneur lui dit : J'exercerai ma justice contre la nation qui l'aura tenue en servitude; et après cela ils sortiront, et me serviront en ce lieu-ci.

8. Et il lui donna l'alliance de la circoncision, et ainsi Abraham ayant engendré Isaac, il le circoncit le huitième jour. Isaac engendra Jacob, et Jacob les douze patriarches.

9. Les patriarches, émus d'envie, vendirent Joseph, pour être mené en Egypte; mais Dieu était avec lui;

10. Et il le délivra de toutes ses afflictions; et l'ayant rempli de sagesse, il le rendit agréable à Pharaon, roi d'Egypte, qui lui donna la conduite de son royaume et de toute sa maison.

11. Cependant toute l'Egypte et la terre de Chanaan furent affligées d'une grande famine; et nos pères ne pouvaient trouver de quoi vivre.

12. Mais Jacob ayant entendu dire qu'il y avait du blé en Egypte, y envoya nos pères pour la première fois.

13. Et les ayant renvoyés une seconde fois, Joseph fut reconnu de ses frères, et Pharaon sut de quelle famille il était.

14. Alors Joseph envoya quérir Jacob son père, et toute sa famille, qui consistait en soixante quinze personnes.

15. Jacob donc descendit en Egypte, où il mourut, lui et nos pères.

16. Et ils furent transportés en Sichem, où on les mit dans le sépulcre qu'Abraham avait acheté à prix d'argent des enfants d'Hémor, fils de Sichem.

17. Mais comme le temps de la promesse que Dieu

nis quam confessus erat Deus Abrahæ, crevit populus, et multiplicatus est in Ægypto.

18. Quoadusque surrexit alius rex in Ægypto, qui non sciebat Joseph.

19. Hic circumveniens genus nostrum, afflixit patres nostros, ut exponerent infantes suos, ne vivificarentur.

20. Eodem tempore natus est Moyses, et fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui.

21. Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, et nutrivit eum sibi in filium.

22. Et eruditus est Moyses omni sapientiâ Ægyptiorum, et erat potens in verbis et in operibus suis.

23. Cùm autem impleretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in cor ejus, ut visitaret fratres suos filios Israel.

24. Et cùm vidisset quemdam injuriam patientem, vindicavit illum; et fecit ultionem ei qui injuriam sustinebat, percusso Ægyptio.

25. Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis; at illi non intellexerunt.

26. Sequenti verò die, apparuit illis litigantibus; et reconciliabat eos in pace, dicens : Viri, fratres estis : ut quid nocetis alterutrum?

27. Qui autem injuriam faciebat proximo, repulit eum, dicens : Quis te constituit principem et judicem super nos?

28. Numquid interficere me tu vis, quemadmodùm interfecisti heri Ægyptium?

29. Fugit autem Moyses in verbo isto; et factus est advena in terrâ Madian, ubi generavit filios duos.

30. Et expletis annis quadraginta, apparuit illi in deserto montis Sina angelus in igne flammæ rubi.

31. Moyses autem videns, admiratus est visum; et accedente illo, ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens :

32. Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare.

33. Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum : locus enim in quo stas terra sancta est.

34. Videns vidi afflictionem populi mei, qui est in Ægypto, et gemitum eorum audivi, et descendi liberare eos. Et nunc veni, et mittam te in Ægyptum.

35. Hunc Moysen, quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem et judicem? Hunc Deus principem et redemptorem misit, cum manu angeli, qui apparuit illi in rubo.

36. Hic eduxit illos, faciens prodigia et signa in terrâ Ægypti, et in Rubro mari, et in deserto annis quadraginta.

avait faite à Abraham s'approchait, le peuple s'accrut, et se multiplia beaucoup en Égypte,

18. Jusqu'à ce qu'il se leva un autre roi, qui ne connaissait point Joseph.

19. Ce prince, usant d'une malice artificieuse contre notre nation, accabla nos pères de maux, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfants, pour en exterminer la race.

20. En ce temps-là naquit Moïse, qui fut agréable à Dieu : il fut nourri pendant trois mois dans la maison de son père.

21. Ensuite ayant été exposé, la fille de Pharaon le prit, et l'éleva pour être son fils.

22. Ainsi Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Égyptiens; et il était puissant en paroles et en œuvres.

23. Mais, quand il eut atteint l'âge de quarante ans, il lui vint dans l'esprit d'aller visiter ses frères, les enfants d'Israël;

24. Et voyant qu'on faisait injure à quelqu'un d'eux, il le défendit et le vengea, en tuant l'Égyptien qui l'outrageait.

25. Il pensait que ses frères comprendraient que ce serait par sa main que Dieu les délivrerait, mais ils ne le comprirent pas.

26. Car le lendemain, s'étant trouvé avec quelques-uns d'eux qui se querellaient, et tâchant de les accommoder, il leur dit : Mes amis, vous êtes frères; comment vous faites-vous injure l'un à l'autre?

27. Mais celui qui faisait injure à l'autre, le rebuta, en lui disant : Qui vous a établi prince et juge sur nous?

28. Ne voudriez-vous point me tuer, comme vous tuâtes hier cet Égyptien?

29. Cette parole fut cause que Moïse s'enfuit; et il demeura comme étranger au pays de Madian, où il eut deux fils.

30. Quarante ans après, un ange lui apparut au désert de la montagne de Sina, dans la flamme d'un buisson qui brûlait.

31. Ce que Moyse ayant aperçu, il fut fort surpris de ce qu'il voyait; et s'approchant pour considérer ce que c'était, il entendit la voix du Seigneur, qui lui dit :

32. Je suis le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Et Moïse tout tremblant n'osait regarder.

33. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliers de vos pieds, car le lieu où vous êtes est une terre sainte.

34. J'ai vu et considéré l'affliction de mon peuple qui est en Égypte; j'ai entendu leurs gémissements, et je suis descendu pour les délivrer. Venez donc maintenant, afin que je vous envoie en Égypte.

35. Ce Moïse qu'ils avaient rebuté, en disant : Qui vous a constitué prince et juge? fut celui-là même que Dieu envoya pour être leur prince et leur libérateur, sous la conduite de l'ange qui lui apparut dans le buisson.

36. Ce fut lui qui les délivra, faisant des prodiges et des miracles en Égypte, dans la mer Rouge, et au désert, durant quarante ans.

37. Hic est Moyses qui dixit Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris, tanquàm me : ipsum audietis.

38. Hic est qui fuit in ecclesiâ, in solitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, et cum patribus nostris ; qui accepit verba vitæ dare nobis.

39. Cui noluerunt obedire patres nostri ; sed repulerunt, et aversi sunt cordibus suis in Ægyptum.

40. Dicentes ad Aaron : Fac nobis deos qui præcedant nos : Moyses enim hic, qui eduxit nos de terrâ Ægypti, nescimus quid factum sit ei.

41. Et vitulum fecerunt in diebus illis, et obtulerunt hostiam simulacro, et lætabantur in operibus manuum suarum.

42. Convertit autem Deus, et tradidit eos servire militiæ cœli, sicut scriptum est in libro prophetarum : Numquid victimas et hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israel?

43. Et suscepistis tabernaculum Moloch, et sidus dei vestri Rempham, figuras quas fecistis, adorare eas : et transferam vos trans Babylonem.

44. Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundùm formam quam viderat.

45. Quod et induxerunt, suscipientes patres nostri cum Jesu in possessionem gentium, quas expulit Deus à facie patrum nostrorum, usque in diebus David,

46. Qui invenit gratiam ante Deum, et petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob.

47. Salomon autem ædificavit illi domum.

48. Sed non Excelsus in manufactis habitat, sicut propheta dicit :

49. Cœlum mihi sedes est, terra autem scabellum pedum meorum : quam domum ædificabitis mihi? dicit Dominus : aut quis locus requietionis meæ est?

50. Nonne manus mea fecit hæc omnia?

51. Durâ cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis ; sicut patres vestri, ita et vos.

52. Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri? et occiderunt eos qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc proditores et homicidæ fuistis :

53. Qui accepistis legem in dispositione angelorum, et non custodistis.

54. Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in eum.

55. Cùm autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei, et Jesum stantem à dextris Dei, et ait : Ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantem à dextris Dei.

56. Exclamantes autem voce magnâ, continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum :

37. C'est ce Moïse qui a dit aux enfants d'Israël : Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; écoutez-le.

38. C'est lui qui, pendant que le peuple était assemblé dans le désert, s'entretenait avec l'ange qui lui parlait sur le mont de Sina ; c'est lui qui était avec nos pères, et qui a reçu les paroles de vie, pour nous les donner.

39. Nos pères ne voulurent point lui obéir ; mais ils le rebutèrent, retournant de cœur en Egypte,

40. Disant à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tirés du pays d'Egypte.

41. Et ils firent en ces jours-là un veau ; et ils sacrifièrent à cette idole, et ils mettaient leur joie dans l'ouvrage de leurs mains.

42. Alors Dieu se détourna d'eux, et les abandonna à l'aveuglement d'adorer la milice du ciel, selon qu'il est écrit dans le livre des prophètes : Maison d'Israël, m'avez-vous offert des sacrifices et des hosties dans le désert durant quarante ans?

43. Au contraire, vous avez porté le tabernacle de Moloch, et l'astre de votre dieu Rempham, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer. C'est pourquoi je vous transporterai au-delà de Babylone.

44. Nos pères eurent, dans le désert, le tabernacle du témoignage, comme Dieu, parlant à Moïse, lui avait ordonné de le faire selon le modèle qu'il avait vu.

45. Et nos pères l'ayant reçu, ils l'emportèrent, sous la conduite de Josué, au pays qui avait été possédé par les nations que Dieu chassa devant eux. Et ce tabernacle subsista jusqu'au temps de David,

46. Qui trouva grâce devant Dieu, et qui lui demanda qu'il pût bâtir une demeure au Dieu de Jacob.

47. Ce fut néanmoins Salomon qui lui bâtit un temple.

48. Mais le Très-Haut n'habite point dans les temples faits par la main des hommes, selon cette parole du prophète :

49. Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied : quelle maison me bâtirez-vous? dit le Seigneur, et quel pourrait être le lieu de mon repos?

50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses?

51. Têtes dures et hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit, et vous êtes tels que vos pères ont été.

52. Qui est le prophète que vos pères n'aient pas persécuté? Ils ont tué ceux qui prédisaient l'avénement du Juste que vous venez de trahir, et dont vous avez été les meurtriers ;

53. Vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée.

54. A ces paroles ils entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient des dents contre lui.

55. Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu, et Jésus qui était debout à la droite de Dieu, et il dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu.

56. Alors, poussant de grands cris, et se bouchant les oreilles, ils se jetèrent tous ensemble sur lui ;

57. **Et ejicientes eum extra civitatem, lapidabant; et testes deposuerunt vestimenta sua secùs pedes adolescentis, qui vocabatur Saulus.**

58. Et lapidabant Stephanum invocantem, et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum.

59. Positis autem genibus, clamavit voce magnâ, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cùm hoc dixisset, obdormivit in Domino. Saulus autem erat consentiens neci ejus.

57. Et l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidèrent ; et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul.

58. Ainsi ils lapidaient Etienne, qui priait et qui disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit.

59. S'étant mis ensuite à genoux, il s'écria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché. Après cette parole, il s'endormit dans le Seigneur. Or, Saul avait consenti à la mort d'Etienne.

COMMENTARIA.

Vers. 2. — Cum esset in Mesopotamia, priusquam moraretur in Charan. Quomodò istud verum sit cùm Charan sit civitas ipsius Mesopotamiæ? Respondet Beda : In Genesi videtur locutus Deus Abrahæ post mortem patris, qui utique in Carra (nobis Charan et Haran) mortuus est. Sed et jampridem de terrâ Chaldæorum exierat, qui nunc in Mesopotamiâ degebat. Verùm quia quaslibet ob causas egrediens, spe redeundi tenebatur, ideò rursùm audit : *Exi de terrâ tuâ*. Ita Beda. Et similiter D. August. ante eum, totidem ferè verbis, lib. 16 de Civit. Dei, c. 15. Itaque *priusquàm moraretur in Charan*, id est, priusquàm ibi firmam habitationem constituisset.

Vers. 5. — Et non dedit illi hæreditatem in ea, nec passum pedis. Intellige quòd Deus illi tunc non dedit. Interim ipse aliquid pretio emit, ut patet in Genesi. Vide August., in Genes., quæst. 56.

Vers. 6. — Quia erit semen ejus accola in terra aliena, et malè tractabunt eos annis quadringentis. De hoc Chrys. in c. 15 Gen. : Verùm, inquit, hìc si quis addubitet quomodò quadringentis annis dicit servire eos, quamvis nec dimidium eorum fuerint ipsi in Ægypto. Et propterea non dixit, quòd in Ægypto futuri sint annis quadringentis, *sed in terrâ non suâ*, ut computetur et tempus, quo ex Charan egreditur. Ita Chrysost. Et eodem modo August., quæst. 47, super Exodum; et Beda hoc loco. Sed quid agimus de textu nostro vulgato Exodi 12, v. 40, qui dicit : *Habitatio autem filiorum Israel, quâ manserunt in Ægypto, fuit quadringentorum triginta annorum?* Respondeo, sensus est : Fuit magna pars et complementum quadringentorum illorum annorum. Hunc enim sensum indicant etiamnùm Hebræa regia (et sanè noster textus est ex Hebræo) quæ sic habent : *Habitatio filiorum Israel, quâ habitaverunt in Ægypto, triginta anni et quadringenti anni, et fuit à fine triginta annorum et quadringentorum annorum.* Ita Hebræa, apertè significantia filios Israel quidem habitâsse in Ægypto tempore illorum 430 annorum, sed in illorum fine tantùm. Et propterea 70 Interpretes sensum Exodi magis ponentes quàm verba, legunt : *Incolatus filiorum Israel, quem incoluerunt in terrâ Ægypti, et Chanaan, quadringenti triginta anni sunt*, prout allegat D. August. loco in Exodum allegato, et Epiphanius in Anchorat. Itaque quadringenti anni, de quibus ex Genes. 15, hìc Stephanus, computari debent à nativitate Isaac usque ad datam in Sina legem, idque quia hìc dicitur : *Semen tuum erit accola;* id autem verum esse non potest nisi à tempore quo Abraham semen habere cœpit. Illi verò anni quadringenti triginta, de quibus Exodi 12, et ad Galat. 3, computari debent à promissione factâ Abrahæ, Genes. 12.

Vers. 14. — Mittens autem Joseph, accersivit patrem suum, et omnem cognationem in animabus septuaginta quinque. August., l. 16 de Civit., cap. 40 : Non quia simul jam erant omnes, quando Ægyptum ingressus est Jacob, sed totum tempus habetur ejus ingressûs, quo vixit Joseph, per quem videtur ingressus. Sic August. Itaque et illud verum est, quòd in vulgato textu, Genes. 46, dicantur ingressæ Ægy-

Vers. 1. — *Si hæc*, pro, an hæc.

Vers. 2. — *Viri fratres, et patres.* Fratres vocat sibi æquales et coævos; Patres verò seniores, pontifices, et judices, coram quibus causam suam agebat in concilio.

Deus gloriæ, id est, gloriosus.

Vers. 4. — *Et inde.* Hìc consequenter recitatur breviter historia Abrahæ, in terra promissionis, dicens. *Et inde, postquam*, etc., reiterando præceptum illud : *Exi de terrâ tua.* Aliqui tamen dicunt quòd illud quod hìc dicitur : *Exi de terrâ*, etc., dicitur per anticipationem; et quòd solùm dictum fuit ei semel post mortem patris. Sed meliùs concordat littera, quod his. (Lyranus.)

Vers. 7. — *Judicabo*, condemnabo, ulciscar, et puniam. Deus enim occidit Pharaonem, et exercitum ejus in mari Rubro.

Et post hæc exibunt, de Ægypto in terram Chanaan, quam eis promisi.

Vers. 8. — *Testamentum circumcisionis*, pactum sive fœdus.

Duodecim patriarchas. Filios suos, qui dicuntur patriarchæ, id est, patres principales à *pater* et *archos*, quod est princeps, quia ab ipsis denominantur 12 tribus Israel. *Et dedit*, etc. Ad exponendum ejus somnium de felicitate et sterilitate terræ. (Lyranus.)

Vers. 9. — *Æmulantes*, invidentes.

Et erat Deus cum eo; educens eum è carcere, et ad Ægypti præfecturam evehens, et omnia quæ ab illo gerebantur secundans et prosperans.

Vers. 10. — *Et eripuit*, etc. Primò de manibus volentium eum occidere; secundò, de cisternâ ubi posuerunt eum moriturum fame; tertiò de carcere regis Ægypti, ubi posuit eum magister militiæ, Gen. 41. (Lyranus.)

Vers. 11. — *Venit autem*, etc. Genes. 42.

Misit, etc., filios suos. (Lyranus.)

Vers. 12. — *Patres nostros*, filios suos, ex quibus Israelitarum genus omne prognatum est.

Vers. 13. — *Et in secundo*, scilicet adventu, cùm iterùm redissent in Ægyptum:

ptum animæ septuaginta, et hìc septuaginta quinque; major enim numerus non excludit minorem. Quin et utrumque, prout August. indicat, commodè intelligendum est. Nam nec septuaginta quidem inveniuntur, nisi computato simul Joseph et duobus ejus filiis Ephraim et Manasse, qui sanè nati sunt in Ægypto, nec ingressi dici possunt Ægyptum, nisi in patre suo Joseph, et avo Jacob. Quid ergo incommodi, si Stephanus, juxta versionem Septuaginta, dicat septuaginta quinque? Scilicet eo in numero similiter comprehendantur duo filii Manasse, et tres Ephraim. Cur autem Lucas et hoc loco, et in Evang. cap. 3, inserens Cainan, secutus sit Septuaginta potiùs quàm Hebræa, illa potissimùm causa videtur, quòd et Christus, Joan. 6, illa verba: *Erunt omnes docibiles Dei*, ex eàdem editione Septuaginta allegàrit, et eo ipso ostendat editionem illam apud Judæos fuisse in auctoritate.

VERS. 15. — ET DEFUNCTUS EST IPSE (Jacob) ET PATRES NOSTRI. — VERS. 16. — ET TRANSLATI SUNT IN SICHEM, ET POSITI SUNT IN SEPULCRO; QUOD EMIT ABRAHAM, etc. Ossa Joseph sepulta esse in Sichem, patet Josue 24. Jacob autem Genes. 49, mandat se sepeliri in sepulcro Abrahæ, Saræ et Isaac, quod sepulcrum est juxta Hebron et Mambre, ut patet Genes. 23, loco omninò diverso à Sichem, ut mirum videatur quomodò Stephanus ea loca quasi conjungat? Idcircò quidam (inter quos Melchior Canus) dixerunt Stephanum hìc memoriâ lapsum. Verùm, sicut August., lib. 2 de Consens. evangel. cap. 12, de evangelistis dicit, æquum esse ab iis omnem falsitatem, etiam quæ obliviscendo committitur, propulsare, ita nec in Stephano, qui plenus Spiritu sancto loquebatur, eam admittendam censemus. Sed quomodò superiora conciliabimus? tum item, *quòd sepulcrum emit Abraham à filiis Hemor, filii Sichem?* cùm illud *emerit ab Ephron, filio Seor?* (ut est dicto cap. 23 Genes.) Et Jacob aliud sepulcrum emerit juxta Salem urbem Sichimirum *à filiis Hemor patris Sichem?* Sic enim legitur Genes. 33. Diversitas hæc in speciem tam multiplex torsit multorum ingenia. Sed simplicissimè videntur hæc sic posse exponi: *Et defunctus est ipse* (Jacob) *et patres nostri*, etc. *Et translati sunt in Sichem;* scilicet patres nostri patriarchæ (nam de Jacob patet illum non sepultum in Sichem, sed juxta Hebron, ut ostendimus ex Genes. 49). Ac deinde quod sequitur: *Et positi sunt in sepulcro, quod emit Abraham.* Scilicet, quòd illùc postea honoris causà sint translati, eodem sepulcro cum Abraham, Isaac et Jacob conditi. Porrò quòd Stephanus dicit, *Abraham sepulcrum illud emisse à filiis Hemor filii Sichem*, et Genes. 23, dicatur illud emisse ab Ephron filio Seor, responderi potest quòd Stephanus, nomine filiorum Hemor, verisimiliter intelligat gentem illam totam, quæ Genes. 23, alio nomine vocantur filii Heth, eò quòd nonnisi illorum interventu Abraham sepulcrum illud ab Ephron obtinuerit. Hæc *tamen absque præjudicio melioris sententiæ.*

VERS. 22. — ET ERUDITUS EST MOYSES OMNI SAPIENTIA ÆGYPTIORUM. Basil., hom. 24: Animus, inquit, cui præcellens veritas fructus est, non abs re exteriore sapientiâ circumdatur, sicut foliis quibusdam umbram præbentibus. Dicitur enim et Moyses Ægyptiorum disciplinis mentem exercitatus, ut et Daniel cum tribus pueris disciplinis Babylonicis. Quâ in parte August., lib. 2 de Doct. christ., cap. 40, eleganter docet Moysen Ægyptiorum sapientiam in usus veræ sapientiæ convertentem, spiritualiter spoliàsse Ægyptum. Et Hieronymus in cap. 1 Danielis: Daniel, inquit, et pueri discunt sapientiam Babylonis, non ut sequantur, sed ut judicent, atque convincant. Et nonnullis interjectis: Discunt ergo Daniel et pueri eâ mente doctrinam Chaldæorum, quâ Moyses omnem sapientiam didicerat Ægyptiorum. Hæc Hieron. Vide etiam si placet August., l. 18 de Civit. Dei, cap. 37 et 39.

VERS. 24. — ET FECIT ULTIONEM EI QUI INJURIAM SUSTINEBAT, PERCUSSO ÆGYPTIO. De hoc sic August.,

VERS. 17. — *Promissionis*, multiplicandi semen Abrahæ sicut stellas cœli, et sicut arenam quæ est in littore maris.

Confessus. Aliqui legunt. *professus.* In Græco, ὤμοσε, *juraverat.* Syrus, *juramento promiserat.* Noster interpres videtur legisse in textu Græco, ὡμολόγησε.

VERS. 18. — *Non sciebat Joseph*, ignorabat quanta beneficia Joseph Hebræus contulisset Ægypto, ideòque ab Hebræis aversus, eos affligebat.

VERS. 19. — *Circumveniens genus nostrum*, falsis et sophisticis rationibus implicans. Hoc est quod Exodi 1, 20, dicebat novus ille Pharao: *Venite, sapienter opprimamus eum.* Porrò hi doli et fraudes Pharaonis narrantur Exodi 1, scilicet primò, quòd vectigalibus et laboribus formandorum lapidum eos afflixerit. Secundo, quod obstetricibus mandarit ut infantes masculos, in partu clam occiderent. Tertiò, quòd jusserit ut jam natos in flumen projicerent.

Exponerent, scilicet occidendos.

Ne vivificarentur, ne vivi servarentur.

VERS. 20. — *Qui fuit gratus Deo.* Græcum, ἀστεῖος, significat *elegantem*, ut vertit noster interpres, Exodi 2, 2, de eodem Moyse sermonem faciens. Hic autem ponitur pro εὔχαρις, aut χαρίεις, gratus, jucundus.

VERS. 21. — *Sustulit filia Pharaonis*, etc.; id est, nutriri fecit sibi in filium; quia adoptavit eum. Et hæc omnia habentur, Exod. 2, ubi diffusiùs ea explicantur. (Lyranus.)

VERS. 22. — *Potens in verbis*, etc., sapiens et efficax in verbis et operibus suis.

VERS. 23. — *Quadraginta annorum tempus*, quo tempore perseveravit Moyses in domo regià, tanquàm regius filius.

Ascendit in cor ejus, incidit illi cogitatio à Deo immissa.

Ut visitaret fratres suos, à quibus abesse, et eorum videre duram servitutem molestissimum erat.

VERS. 25. — *Existimabat autem*, etc. Cùm tantus esset vir à Deo admirabili illà ratione servatus ab aquis, et insigni illà vindictà animi, et etiam corporis fortitudinem, zelum salutis populi sui ostendisset.

At illi non intellexerunt, quasi dicat, duri et pervicaces, quod perpetuum est gentis hujus vitium.

VERS. 26. — *Sequenti verò*, etc., id est, duobus Hebræis adinvicem rixantibus, Exodi 2, 6.

Et reconciliabat, etc., volens eos reducere ad pacem et amicitiam. (Lyranus.)

VERS. 27. — *Qui autem injuriam faciebat.* Increpat super hoc: *Repulit eum*, id est, ejus monitionem et

lib. 22 contra Faust., c. 70 : Animæ, inquit, virtutis capaces et fertiles, præmittunt sæpè vitia, quibus hoc ipsum indicent, cui virtuti sint potissimùm accommodatæ, si fuerint præceptis excultæ. Sic scilicet ille animi motus qui fuit in Moyse, cùm occidit Ægyptium, non virtutum fructibus (futuris scilicet) inutilis erat, sed adhuc incultus, vitiosa quidem, sed magnæ fertilitatis signa fundens; prout gladius Petri, et zelus Pauli ante conversionem. Ita August. Videri quidem posset, ex verbis Stephani subjectis, Moysen jam tum auctoritate Dei hoc fecisse, sed verba illud non convincunt, et nondùm tunc principatum illi fuisse concreditum Basilius quoque testatur, hom. 1 Hexameron : Moyses, inquit, erat naturâ suâpte compositus, ut summo semper amore justi et æqui fuerit observans et tenax, quandoquidem vel priusquàm populi principatus ipsi esset concreditus, tam ad totius improbitatis odium naturâ propendebat, ut ad necem usque de iis ultionem expetierit, qui injuriam proximo priores intulerant. Hæc Basil.

Vers. 30. — Apparuit illi angelus in igne flammæ rubi. De hoc Ambros. in psal. 43 : Quis est in rubo visus Moysi? nisi primogenitus Filius Dei? qui ait : *Ego sum Deus patrum tuorum.* Ideò autem se demonstravit humanis aspectibus, quia venturus erat, ut ab omnibus videretur. Et idem, de Fide contra Arrianos, cap 8 : Filius, inquit, in formâ corporis humani visus est, quo scilicet postremis temporibus in homine venturus esse monstraretur. Sic ille. Et similia habet Leo, epist. 13. August. tamen liberum relinquit existimare angelum hunc vel in personâ Filii, vel totius Trinitatis apparuisse, maximè serm. 57 de Diversis, sicut et Hier. de Tradit. Hebr. De modo quo apparuit angelus, et locutus est, sic August., lib. 2 de Trinit., cap. 13 : Si, inquit, in Sina apparuit Filius Dei, assumptum erat aliquid creaturæ, quod ad præsens negotium visibiliter appareret ; et inde voces sensibiliter ederentur, quibus præsentia Domini per subjectam creaturam, corporeis etiam sensibus hominis, sicut oportebat, exhiberetur. Hæc August.

Vers. 31. — Moyses autem videns, admiratus est visum, scilicet flammæ rubi. Nec sanè immeritò admiratur hoc visum Moyses. Nam et Patres diversum illud interpretantur. Ecclesiasticum officium, sequens Theodoretum, Chrysostomum, Isychium, Bernardum, hoc modo canit in laudem Deiparæ : Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem, Dei genitrix. D. Ambr. tamen, l. 1 de Spiritu sancto, cap. 16, hoc modo de illo disserit : Crebatur rubus, non comburebatur, eò quòd illo mysterio Dominus figuraret, quia illuminaturus spinas nostri corporis adveniret, non consumpturus ærumnosos, sed mitigaturus ærumnas. Ita ille. August., serm. 86 de Tempore, et 57 de Diversis, et de Verbis : *Ego sum qui sum*, per rubum intelligit duritiam Judæorum, quæ igni Spiritûs sancti obstitit, et per id ab eo consumpta non est. Sed nihil obstat plura eodem typo designari. Nec obstat sensui quem Ecclesia decantat, quod August., tractatu illo de Verbis : *Ego sum qui sum*, in fine tomi 6, dicit rubum, cùm sit spinæ genus, non accipi in bonum, eò quòd admisso peccato, terra spinas et tribulos generare cœperit ; inde enim tantùm sequitur spinam significare pœnas peccati. Et sanè Maria non comparatur rubo, nisi ratione suæ mortalitatis, quæ toti generi humano pœnaliter inflicta, et ipsam pervasit. Igitur angelus apparet in rubo (quæ arbuscula est spinosa, teste Hieron. in cap. 8 Amos, proferens mora, quæ pastorum famem consolentur) et quidem in igne flammæ rubi, ut sicut per flammam ignis indicabat suæ divinitatis personam, ita per rubum significaret humanam quam erat assumpturus naturam ex Virgine Mariâ, ipsâ Virgine permanente.

Vers. 32. — Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare. Reverentiâ scilicet Dei ipsum ab aspectu cohibente ; sicut et Publicanus non audebat oculos ad cœlum levare. De hoc, et de solvendo calceamento, ita Ambros., serm. 8 in psal. 118 : Moysi comprehendamus affectum. Videre Dei vultum quasi innocens gestiebat, et fortassè quia adhuc frequentioribus Dei visitationibus mundus à vitio non foret, nec fuerit in principio perfectus, utpote cui dictum est : *Solve calceamentum pedum*, quod de Ægypto de-

increpationem. Dicit :

Quis te constituit, etc. Quasi dicat, tu usurpas tibi indebitam potestatem. Ex quo patet quòd iste non intellexit quòd Moyses esset constitutus à Deo tutor et liberator populi. Et quia injurians habebat aliquos sibi faventes et idem sentientes, ideò supra dixit pluraliter, *at illi non intellexerunt*. (Lyranus.)

Vers. 28. — *Numquid interficere*, etc. Illud quod erat secretum publicavit in tantum quòd ad aures Pharaonis, et *quærebat occidere Moysen*, Exod. 2; ideò subditur : (Lyranus.)

Vers. 29. — *Fugit autem*, etc., id est, propter publicationem hujus facti, ne occideretur. (Lyranus.)

In verbo isto, ad verbum istud, quia videbat propalatam esse suam cædem quam putabat occultam.

Vers. 30. — *Expletis*. Hìc consequenter describitur Moysi legatio, secundò legationis impletio, ibi : *Hic eduxit*. Prima adhuc in duas partes dividitur, quia 1° S. Lucas facit propositum ; 2° infert quoddam corollarium, ibi : *Hunc Moysen*. Circa primum primò describitur tempus legationis, cùm dicitur : *Expletis autem quadraginta annis*, à fugâ Moysi de Ægypto. (Lyranus.)

Vers. 33. — *Solve calceamentum pedum tuorum*. Modus erat antiquorum specialiter Hebræorum, non ingredi loca sancta pedibus calceatis ; unde et Saraceni adhuc tenent hunc modum, quia non ingrediuntur locum divini cultûs, nisi discalceatis pedibus, ut à fide dignis intellexi.

Locus enim in quo stas, terra sancta est. Propter apparitionem divinam ibidem, modo dicto. (Lyranus.)

Vers. 34. — *Videns vidi afflictionem populi mei*, oculo pietatis, et cum affectu miserationis, ideò sequitur :

Et descendi liberare. Deo autem descendere non convenit, nisi per effectum commiserationis, sed angelo qui loquebatur, benè competit descendere et ascendere secundùm motum localem, eo modo quo motus localis competit angelis.

Et nunc veni, promptè obediendo mihi.

Mittam te, ad liberandum populum ; sic patet lega-

tulerat, hoc est, corporeæ conversationis involucrum, ideò faciem Dei adhuc videre nec poterat, nec audebat. Hæc Ambros.

VERS. 37. — HIC EST MOYSES, QUI DIXIT : PROPHETAM SUSCITABIT VOBIS DEUS, etc. Locus est Deuteron. 18, quem et vide supra, cap. 3, vers. 22, à Petro allegatum, et à nobis explicatum. Cæterùm, eumdem locum etiam Stephanus producit, ut hic quidem insinuet, postmodùm verò, si permissus fuisset orationem suam absolvere, concluderet Jesum Nazarenum à Moyse fuisse prænuntiatum, ac proinde se, prædicando Jesum esse Christum, nihil dicere contra Moysem, quod adversarii ejus falsi testes supra criminati sunt, doceret.

VERS. 43. — ET SIDUS DEI VESTRI REMPHAM. Hebræi loco illo Amos 5, habent *Copham*, et ab Hieronym. aliisque dicitur esse *Lucifer*. Stephanus autem hìc iterùm allegat translationem Septuaginta, qui pro *Copham*, posuerunt *Rempham*, eo argumento quòd editio Septuaginta in synagogâ habuerit auctoritatem ad determinandas etiam fidei controversias, nam talis hoc loco controversia agitabatur. Unde consequitur quòd quemadmodùm hæretici nostri temporis in auctoritatem recipiunt libros ex canone Hebræorum, ipsos eâdem ratione in auctoritatem recipere debere interpretationem Septuaginta; cujus enim condere canonem, ejusdem est canonicorum librorum asserere atque astruere interpretationem. Sed quæstio oritur, quomodò Stephanus in verbis præcedentibus ex Amos videatur dicere Israelem servîsse totis annis 40 in deserto? quandoquidem Balaam dicat Num. 23 : *Non est augurium in Jacob, nec divinatio in Israel.* At respondet August., epist. 48 : Habent Scripturæ canonicæ hunc arguendi morem, ut tanquàm omnibus dicatur, et ad quosdam verbum pertineat. Balaam ergo sic locutus est, quia non publica erat idololatria, Amos autem de malis locutus est. Ita August. ET TRANSFERAM VOS TRANS BABYLONEM. Amos capite illo 5 habet, *trans Damascum.* Dicit verò Hieron.: Non est putandus primus martyr errâsse, qui pro Damasco, posuit Babylonem; magis enim intelligentiam quàm verbum posuit. Nam trans Damascum ducti sunt in Babylonem. Hæc Hieron. Et hoc quidem quòd, *in Babylonem*, non habet tantam difficultatem; id enim ex historiâ Regum manifestum est. Quâ verò ratione dicantur à Stephano ducti *trans Babylonem*, id aperire debet secundus liber Machab., cap. 1, qui dicit : *Cùm in Persidem ducerentur patres nostri*, et proinde trans Babylonem, quia teste Hieronymo in cap. 25 Jerem., regio Persidis trans Babylonem est, sic scilicet, ut quidam ex

tio injuncta Moysi. (Lyranus.)

VERS. 35. — *Quem negaverunt*, quem agnoscere noluerunt liberatorem populi sui.

Cum manu angeli, id est, per manum et ductum angeli.

Hunc Moysen, quem patres vestri *negaverunt*, id est, detrectârunt habere *principem*, vel invitis illis, *manu*, id est, ope et ductu *angeli*, constituit *principem et redemptorem* populi : supple, pari modo Christum à vobis reprobatum, vel invitis vobis constituit redemptorem et principem, tum vestrùm, tum totius universi :

VERS. 36. — *Hic eduxit.* Hìc consequenter describitur impletio legationis injunctæ Moysi. Et dividitur in duas partes, quia primò facit propositum, secundò infert corollarium ibi : *Cùm voluerunt.* Circa primum dicitur. (A.)

Eduxit illos, sicut erat sibi injunctum.

Faciens prodigia, sicut patet à principio Exodi 5, usque ad finem 12.

Et Rubro, etc., ut habetur Exodi 14.

Et in deserto, ut patet in libro Numerorum et Deuteronom.

VERS. 38. — *Hic est qui fuit in ecclesiâ*, etc., id est, in populi fidelis cœtu, et congregatione cui ipse præerat.

Verba vitæ, decalogum, aliasque Dei leges, quarum observatione ad vitam beatam et æternam in cœlis ingredimur.

VERS. 39. — *Aversi sunt cordibus suis in Ægyptum*, Ægypti desiderio flagrantes, et illùc redire volentes.

VERS. 40. — *Dicentes ad Aaron*, Exodi 30.

Fac nobis deos. In hoc enim rebellabant Deo, qui eos eduxerat de Ægypto, et etiam Moysi ejus ministro, cùm subditur : *Moysi enim huic*, etc. (Lyranus.)

VERS. 41. — *Et vitulum fecerunt*, quia Aaron ad faciendum coegerunt, et aurum ei ministraverunt.

Et obtulerunt hostiam simulacro, quam debebant offerre *soli Deo.* (Lyranus.)

Et lætabantur in operibus manuum suarum, circa idolum quod excitaverant cantantes, saltantes, convivia agitantes.

VERS. 42. — *Convertit autem Deus*, avertit se ab eis Deus. Potest etiam activè intelligi, sicut et verbum sequens, *tradidit;* sic psalm. 104, 25, habemus : *Convertit cor eorum ut odirent populum ejus*, et sensus erit Deum convertisse et tradidisse eos, non positivè impellendo, sed permissivè et occasionaliter, nimirùm deserendo eos suâ ope et gratiâ, et occasiones objiciendo in pœnam rebellionis, et præcedentium peccatorum.

Militiæ cœli, soli, lunæ et astris, quæ phrasi Scripturæ militia cœli dicuntur.

In libro prophetarum, Amos 5, 25.

VERS. 44. — *Tabernaculum testimonii*, id est, fœderis. Dicitur testimonii, quia continebat arcam, in quâ erant tabulæ legis ; vocatur testimonium, quia Judæis testabatur voluntatem Dei, quid scilicet eis præciperet, quidque ab eis exigeret Deus.

Disposuit, ordinavit.

Secundùm formam quam viderat. Deus enim ideam tabernaculi Moysi ostendit in monte Sina, Exodi 25, 40.

VERS. 45. — *Induxerunt*, in terram promissionis.

Suscipientes, subeuntes onus illud sacrum, et per vices portantes ; hoc enim mihi significare videtur Græcum.

Cum Jesu, cum Josue.

Usque in diebus David, usque ad tempora David, nam postea Salomon templum ædificavit.

VERS. 46. — *Qui invenit gratiam ante Deum*, qui gratus fuit Deo, et ab illo dilectus.

Et petiit ut inveniret tabernaculum, etc., id est, ubi tabernaculum collocaretur, seu templum ædificaretur, juxta illud psalmi 131, 2 : *Si introiero in tabernaculum domûs meæ*, etc., *donec inveniam locum Domino, et tabernaculum Deo Jacob.*

VERS. 47. — *Domum*, id est, templum.

VERS. 48. — *Sed non Excelsus in manufactis habitat*, quasi dicat : Deus tamen non eget domibus fabrorum manibus ædificatis. Notat Stephanus Judæos, qui Deum templo suo delectari, et quasi illi affixum putabant.

populo Judaico ex Babylone in Persidem usque, sive per venditionem, sive per captivorum, servorumque commutationem captivi transierint.

Vers. 49. — Quam domum ædificabitis mihi? dicit Dominus, et mox, vers. 51. — Dura cervice, et incircumcisis cordibus. Ostenso religionem mutandam, ac proinde Christum nihil inusitati facere, si veteres traditiones doceat immutandas, simulque declarato, quàm fuerint Judæi semper Deo superioribusque rebelles, adde quòd et hos auditores videbat mussitando prædicationi ejus obniti (hoc enim indicat verbum præsentis temporis, *resistitis*, quod meliores codices habent) durè illos increpat dicens : *Durâ cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis.* Alludit Stephanus ad ea quæ sunt Ezech. 2, et Jeremiæ 9. Quomodò autem Spiritui sancto semper restiterint, sic explicat August., tract. 6 in Joannem : Nempe, inquit, miracula quæ Christus in digito Dei ad utilitatem vestram faciebat, ascripsistis principi dæmoniorum; remissionem peccatorum quam dabat, appellàstis blasphemiam; prædicationem, insaniam; resurrectionem, ablationem furtivam; prædicationis apostolicæ primum fervorem, ebrietatem. Hæc ille, ut proinde quod hìc dicitur, *Spiritui sancto*, intelligas potissimùm de operibus Spiritûs sancti externis, prædicatione videlicet, et miraculis.

Vers. 52. — Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri? Indicat hàc diversitate sermonis, omnes quidem prophetas passos persecutionem, non omnes tamen, sed aliquos tantùm violenter occisos. Sic Isaias serrà secutus est, Jeremias lapidatus, Amos fullonis fuste tempora percussus, teste Athan. de corporali Adventu Verbi. Nota autem quòd dicit Stephanus : *Et occiderunt eos, qui prænuntiabant adventum Justi*, et non, *quia prænuntiabant adventum Justi.* Dicit enim August. in psalm. 140, ad verba : *Singulariter sum ego*, etc. Propter confessionem nominis Christi nemo mortuus est ante Christum. Multi enim mortui sunt, et martyres sunt; multi prophetæ, non tamen ideò moriebantur, quia prænuntiabant Christum, sed quia peccata hominum dicebant in eos; et eorum iniquitatibus liberiùs resistebant. Hæc August. Si quæras an Stephanus consultò fecerit eos tam durè increpando, dico, quòd imitatus est magistrum suum dicentem, Matth. 23 : *Serpentes, genimina viperarum*, et Lucæ 13 : *Dicite vulpi illi;* item Marci 9 : *O generatio incredula*, ac denique Lucæ 24 : *O stulti et tardi corde.*

Vers. 55. — Ecce video coelos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. De hoc sic August., epist. 222 : Quæ visibilia sunt, inquit, possunt, si ostendantur, etiam his mortalibus oculis conspici, sicut se discipulis post resurrectionem Dominus ostendit, sicut etiam post ascensionem apostolo Paulo, et Stephano diacono. Hæc August. Et Ambros., ep. 56 : Stephanus, inquit, videns Jesum stantem, lapidum ictus non sentiebat corpore, non considerabat vulnera, sed oculis Christo affixus illi adhærebat. Ita ille. Sed quare videt Stephanus Jesum stantem? Respondet Ambros., ep. 82, stantem, quasi advocatum, quasi sollicitum, ut Stephanum athletam suum certantem juvaret. Et Œcumenius : Stantem vidit Jesum beatus Stephanus, ut suam exhibeat Christus protectionem, et magnam suo athletæ tribuat alacritatem. Addit Beda, nec discordat, quod Marcus eum à dextris Dei sedere describit, quia hìc situs judicantis est, et ad extremum Judex omnium adveniet. Hæc illi.

Vers. 57. — Et testes deposuerunt vestimenta secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus. Testes præcipui debebant esse in exequendâ lapidatione, ut patet Deut. 17, et ideò vestes exuerunt, Saulusque tanquàm his inprimis cooperans eas custodiebat. Quòd enim hic Saulus dicitur adolescens, non ab ætate id est (nam agebat tunc annum ætatis 34, computante Baronio), sed à zelo et animositate, quam idem Baronius vocem Græcam singulariter vult importare, sicut et Beda. Saulus ergo, etsi valens viribus, ipse etiam posset lapidare, tamen maluit vestimenta aliorum servare, ait August. in psal. 147,

Sicut propheta dicit, Isaias, c. 66, 1.

Vers. 49. — *Cœlum mihi sedes.* Hæc est locutio metaphorica, ad designandum Deum esse præsentem ubique in cœlo et in terrà. Sibi enim non competunt corporis lineamenta, ideò subditur : (Lyranus.)

Quam domum ædificabitis mihi, scilicet ad habitandum modo prædicto, quasi dicat nullam, sed tantùm ad hoc quòd ibi fiat oblatio Deo orationum et sacrificiorum, ut dixit Salomon, 3 Reg. 8. (Lyranus.)

Aut quis locus requietionis meæ est? Quasi dicat : Nullus alius à me, quia Deus requiescit in seipso, quia per seipsum est beatus. (Lyranus.)

Vers. 53. — *In dispositione angelorum*, operà angelorum. Angelus enim Dei personam sustinens legem dedit in monte Sinâ, et illam servari præcepit. Græca vox dispositionem, ordinationem, præceptum significat.

Vers. 54. — *Dissecabantur cordibus*, irà, angore, indignatione. Vide supra, cap. 5, 33.

Stridebant dentibus, ut rabidi canes ringebant, et signo illo externo internum furorem prodebant.

Vers. 55. — *Cum autem esset plenus Spiritu sancto.* Per novum gratiæ illapsum excitatus ad desiderium martyrii et cœlestis patriæ.

Vidit gloriam Dei, id est, claritatem quamdam corporalem eximiam et augustam, quæ Dei præsentiam testaretur, et præ se ferret.

Et Jesum stantem. Hic enim est situs naturalis corporis valentis et gloriosi. Stabat enim quasi miles, aut dux cum Stephano, et pro Stephano pugnaturus; aut quasi advocatus ejus apud Patrem; aut quasi agonotheta bravium cœlestis gloriæ ostendens stadium martyrii decurrere paranti.

A dextris Dei, honestissimo enim loco apud regem, quem multi circumsistunt, ille est qui est à dextris.

Vers. 56. — Continuerunt aures suas. Manuum objectu obturaverunt, nam ut ait Eccl., c. 27, 15, *loquela multum jurans* (multo magis blasphemans) *horripilationem capiti statuet; et irreverentia ipsius obturatio aurium.*

Vers. 57. — *Ejicientes extra civitatem*, ne videlicet pollueretur civitas noxio sanguine. Vide legem Levit. 24, 14.

Lapidabant, in valle Josaphat, quæ inter montem Oliveti, et Jerusalem interjacet.

Vers. 58. — *Et lapidabant.* Hic consequenter ponitur beati Stephani perfecta patientia, et primò ex ejus intentione ad Deum, ibi : *Invocantem et dicentem* : *Do-*

ut in omnium lapidantium esset manibus. Et ex eo Gregor., hom. 19 in Evang. Saulus omnium lapidantium vestimenta servabat, omnium ergo lapidantium manibus ipse lapidavit, qui ad lapidandum omnes expeditos reddidit. Hæc illi. Scriptura quidem dicit de vestimentis testium, sed non addit, *tantùm*, vel *solùm*.

VERS. 59. — POSITIS AUTEM GENIBUS, CLAMAVIT VOCE MAGNA, DICENS : NE STATUAS ILLIS HOC PECCATUM. August., serm. 36 de Diversis. Expone, inquit, nobis, sancte Stephane, quare pro te stans oràsti, et pro inimicis genu flexisti? Respondebis fortassè, quod intelligimus, pro me stans oravi, quia pro me, qui Deo servivi, non ita impetrando laboravi. Ventum est, ut Stephanus oraret pro lapidatoribus, attendit magnam et nimiam esse impietatem ipsorum, quæ difficilè donari posset, et genuflexit. Hæc Augustinus. Unde intelligas orationem de geniculis, quam vocat Basil., de Spiritu sancto, ad orationem non parùm conferre. Et quid oravit? *Ne statuas illis hoc peccatum.* Nec frustra sic oravit. Dicit enim Ambros, 1 de Pœn. cap. 9 : Hujus precationis effectum in ipso apostolo Paulo videmus. Et August., serm. 4 de Sanctis : Si Stephanus non sic oràsset, Ecclesia Paulum non haberet. Vide etiam insigne miraculum hùc pertinens, apud eumdem lib. 22 de Civit., cap. 8.

mine Jesu, *suscipe spiritum meum*. Secundò ex ejus benignâ condescensione ad proximum actu interficientem ipsum, ex versiculo sequenti. (Lyranus.)

Domine Jesu, *suscipe*. Invocat Jesum non in terris præsentem, sed in cœlis regnantem ; unde patet, quàm malè, imò impiè, quidam olim senserint, solum Patrem esse à nobis invocandum per Filium, non autem invocandum ipsum Filium ; cùm hìc clarè testetur Lucas Stephanum invocantem dixisse : *Domine Jesu*, etc. Quæritur, cùm Christus in cruce pendens, priùs oraverit pro inimicis, deinde commendaverit spiritum suum Patri, cur Stephanus ordine contrario, priùs rogaverit suscipi spiritum suum, deinde oraverit pro inimicis. Potest responderi Christum, qui excidere à justitiâ non poterat, de se securum, oràsse pro peccatoribus ; simul ut ostenderet eam fuisse sui adventùs et passionis unicam causam, ut peccatores salvos faceret ; Stephanum autem, quòd adhuc in viâ positus posset excidere, de se primo loco fuisse sollicitum, ordine charitatis ; ideòque primùm sibi felicitatem cum Christo, deinde et inimicis indulgentiam petivisse. Memorabile est quod refert S. August., lib. 20 de Civit., cap. 8, de Martiali quodam mirabiliter per intercessionem et merita S. Stephani converso ad fidem christianam in suâ infirmitate, in quâ deinceps usque ad mortem, quâ paulò post exstinctus fuit, continuò in ore habebat illa verba : Christe, accipe spiritum meum, cùm tamen nesciret eadem illa fuisse ultima sancti Stephani verba.

(Estius.)

CAPUT VIII.

1. Facta est autem in illâ die persecutio magna in Ecclesiâ, quæ erat Jerosolymis, et omnes dispersi sunt per regiones Judææ et Samariæ, præter apostolos.

2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati, et fecerunt planctum magnum super eum.

3. Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.

4. Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.

5. Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Christum.

6. Intendebant autem turbæ his quæ à Philippo dicebantur, unanimiter audientes, et videntes signa quæ faciebat.

7. Multi enim eorum qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magnâ exibant.

8. Multi autem paralytici et claudi curati sunt.

9. Factum est ergo gaudium magnum in illâ civitate. Vir autem quidam nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum ;

10. Cui auscultabant omnes à minimo usque ad maximum, dicentes : Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.

11. Attendebant autem eum, propter quòd multo tempore, magiis suis dementàsset eos.

12. Cùm verò credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jesu Christi baptizabantur viri ac mulieres.

13. Tunc Simon et ipse credidit ; et cùm baptizatus

CHAPITRE VIII.

1. Il s'éleva en ce temps-là une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem ; et tous, excepté les apôtres, furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie.

2. Cependant quelques personnes qui craignaient Dieu, prirent soin d'ensevelir Etienne, et firent ses funérailles avec un grand deuil.

3. Or, Saul ravageait l'Église ; et, entrant dans les maisons, il en tirait par force les hommes et les femmes, et les faisait mettre en prison :

4. Ceux donc qui étaient dispersés, passaient d'un lieu à un autre, annonçant la parole de Dieu.

5. Or Philippe étant venu dans la ville de Samarie, leur prêchait Jésus-Christ.

6. Et les peuples étaient attentifs aux discours de Philippe, et l'écoutaient tous avec une même ardeur, voyant les miracles qu'il faisait ;

7. Car les esprits impurs sortaient des corps de plusieurs possédés, en jetant de grands cris.

8. Et beaucoup de paralytiques et de boiteux furent aussi guéris.

9. Ce qui remplit la ville d'une grande joie. Or, il y avait dans la même ville un homme nommé Simon, qui y avait auparavant exercé la magie, et qui avait séduit le peuple de Samarie, se disant être quelque chose de grand ;

10. De sorte qu'ils le suivaient tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et disaient : Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

11. Et ce qui les portait à s'attacher à lui, c'est qu'il y avait déjà longtemps qu'il leur avait troublé l'esprit par ses enchantements.

12. Mais ayant cru ce que Philippe leur annonçait du royaume de Dieu, ils étaient baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ.

13. Simon crut aussi lui-même ; et après qu'il eut

esset, adhærebat Philippo : videns etiam signa et virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.

14. Cùm autem audissent apostoli, qui erant Jerosolymis, quòd recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem,

15. Qui cùm venissent, oraverunt pro ipsis, ut acciperent Spiritum sanctum :

16. Nondùm enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantùm erant in nomine Domini Jesu.

17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum.

18. Cùm vidisset autem Simon, quia per impositionem manûs apostolorum daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam,

19. Dicens : Date et mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposuero manus, accipiat Spiritum. Petrus autem dixit ad eum :

20. Pecunia tua tecum sit in perditionem . quoniam donum Dei existimâsti pecuniâ possideri.

21. Non est tibi pars neque sors in sermone isto : cor enim tuum non est rectum coram Deo.

22. Pœnitentiam itaque age ab hâc nequitiâ tuâ, et roga Deum, si fortè remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui :

23. In felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis, video te esse.

24. Respondens autem Simon, dixit : Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me, horum quæ dixistis.

25. Et illi quidem testificati et locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.

26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens : Surge , et vade contra meridianum , ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam : hæc est deserta.

27. Et surgens, abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus potens Candacis reginæ Æthiopum , qui erat super omnes gazas ejus , venerat adorare in Jerusalem.

28. Et revertebatur , sedens super currum suum , legensque Isaiam prophetam.

29. Dixit autem Spiritus Philippo : Accede , et adjunge te ad currum istum.

30. Accurrens autem Philippus, audivit eum legentem Isaiam prophetam , et dixit : Putasne , intelligis quæ legis ?

31. Qui ait : Et quomodò possum , si non aliquis ostenderit mihi ? Rogavitque Philippum ut ascenderet, et sederet secum.

32. Locus autem Scripturæ quam legebat, erat hic : Tanquàm ovis ad occisionem ductus est ; et sicut agnus coram tondente se sine voce, sic non aperuit os suum :

33. In humilitate judicium ejus sublatum est : generationem ejus quis enarrabit, quoniam tolletur de terrâ vita ejus ?

34. Respondens autem eunuchus Philippo , dixit :

été baptisé, il s'attachait à Philippe ; et voyant les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il en était saisi d'étonnement.

14. Les apôtres, qui étaient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean,

15. Qui, étant venus, firent des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit ;

16. Car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; mais ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus.

17. Alors ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit.

18. Lorsque Simon eut vu que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains des apôtres, il leur offrit de l'argent,

19. Et leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. Mais Pierre lui dit :

20. Que votre argent périsse avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent.

21. Vous n'avez point de part, et vous ne pouvez rien prétendre à ce ministère ; car votre cœur n'est pas droit devant Dieu.

22. Faites donc pénitence de cette méchanceté ; et priez Dieu, afin que, s'il est possible, il vous pardonne cette pensée de votre cœur ;

23. Car je vois que vous êtes rempli d'un fiel très-amer, et engagé dans les liens de l'iniquité.

24. Simon répondit : Je vous supplie de prier vous-même le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit.

25. Pour eux, après avoir rendu témoignage à la vérité, et prêché la parole du Seigneur ils retournèrent à Jérusalem, annonçant l'Évangile en plusieurs bourgs des Samaritains.

26. Cependant un ange du Seigneur parla à Philippe, et lui dit : Levez-vous, et allez vers le midi, au chemin qui descend de la ville de Jérusalem à Gaza, qui est déserte.

27. Et se levant, il s'en alla. Or un Ethiopien eunuque, l'un des premiers officiers de Candace , reine d'Ethiopie , et surintendant de tous ses trésors , était venu à Jérusalem pour adorer.

28. Et il s'en retournait étant assis dans son char, et lisant le prophète Isaïe.

29. Alors l'esprit dit à Philippe : Avancez, et approchez-vous de ce char.

30. Aussitôt Philippe accourut ; et ayant entendu que l'eunuque lisait le prophète Isaïe, il lui dit : Entendez-vous bien ce que vous lisez ?

31. Il lui répondit : Comment pourrais-je l'entendre, si quelqu'un ne me l'explique ? et il pria Philippe de monter et de s'asseoir auprès de lui.

32. Or, le passage de l'Ecriture qu'il lisait, était celui-ci : Il a été mené comme une brebis à la boucherie , et il n'a point ouvert la bouche , non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond.

33. Le jugement porté contre lui dans son abaissement , a été aboli. Qui pourra compter sa génération, parce que sa vie sera retranchée de la terre ?

34. L'eunuque dit à Philippe : Je vous prie de m,

Obsecro te, de quo propheta dicit hoc? de se, an de alio?

35. Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens à Scripturâ istâ, evangelizavit illi Jesum.

36. Et dùm irent per viam, venerunt ad quamdam aquam, et ait eunuchus: Ecce aqua, quid prohibet me baptizari?

37. Dixit autem Philippus: Si credis ex toto corde, licet. Et respondens, ait: Credo Filium Dei esse Jesum Christum.

38. Et jussit stare currum, et descenderunt uterque in aquam, Philippus et eunuchus, et baptizavit eum.

39. Cùm autem ascendissent de aquâ, Spiritus Domini rapuit Philippum, et ampliùs non vidit eum eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.

40. Philippus autem inventus est in Azoto, et pertransiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream.

dire de qui le prophète entend parler, si c'est de lui-même, ou de quelqu'autre?

35. Alors Philippe prenant la parole, commença par cet endroit de l'Ecriture à lui annoncer Jésus.

36. Après avoir marché quelque temps, ils rencontrèrent de l'eau; et l'eunuque lui dit: Voilà de l'eau; qui empêche que je ne sois baptisé?

37. Philippe lui répondit: Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout votre cœur. Il lui repartit: Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu.

38. Il commanda aussitôt qu'on arrêtât son char et ils descendirent tous deux dans l'eau; et Philippe baptisa l'eunuque.

39. Etant remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus; mais il continua son chemin, étant plein de joie.

40. Et Philippe se trouva dans Azot, d'où étant sorti, il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il arrivât à Césarée.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — FACTA EST AUTEM IN ILLA DIE PERSECUTIO MAGNA IN ECCLESIA. Hæc sine dubio persecutio prima fuit. Non numeratur tamen in Martyrologiis; sed tantùm ibi decem persecutionum habetur ratio, quæ fuerunt sub Romanis imperatoribus. Unde et Hieron., in Catalog. Script. eccles., de Polycarpo, scribit, quòd passus sit *persecutione quartâ;* et de Cypriano, quòd *persecutione octavâ.* Sic et Tertul., Apolog., c. 5: Consulite commentarios vestros, illìc reperietis primum Neronem in hanc sectam, tum maximè Romæ orientem, Cæsariano gladio ferociisse. Hæc ille. Sequitur: *Et omnes dispersi sunt per regiones Judææ et Samariæ, præter apostolos.* Illìc discimus, fugam in persecutionibus esse licitam, etiam ministris Ecclesiæ, modò (quod August., epist. 180, monet) remaneant per quos suppleatur ministerium Ecclesiæ, seu Ecclesiæ necessitas, quo modo hìc videmus mansisse apostolos.

VERS. 2. — CURAVERUNT AUTEM STEPHANUM VIRI TIMORATI, ET FECERUNT PLANCTUM MAGNUM SUPER EUM. Posset videri agi de lacrymis ac ejulatu in mortem Stephani. Verùm, cùm August., lib. 9 Confess. c. 12, doceat non decere funus sanctum questibus lacrymosis gemitibusque celebrare, quia his plerùmque, inquit, solet deplorari quædam miseria morientium, rectè Hieron., epist. 25, c. 3, planctum istum, non in plangentium exanimatione, ut tu, ait, ô Paula, putas, sed in pompâ funeris, et exequiarum frequentiâ intelligendum puta. Et infra, loquens de planctu magno Ægyptiorum, Genes. 50: Planctus iste, inquit, solemnis, non longas Ægyptiis infert lacrymas, sed funeris monstrat ornatum. Sic ille. Nihilominùs rectè vocatur planctus, scilicet quòd communis mortalitatis sit commemoratio. *Ergo curaverunt Stephanum viri timorati*, id est, viri religiosi, in funeribus procurandis (ut apparet) piè destinati. Certè *curatores funerum* etiam apud Tertul. Scorp. 7, dicuntur pollinctores. Et refert August. loco allegato 9 Confess. suo tempore (an religiosi, an seculares, incertum) fuisse, qui funera ex officio de more curabant. Sed quæres quomodò hæc pompa exhiberi potuit in fervore persecutionis. Respondent quidam Gamalielem ad id licentiam à magistratu Judæorum obtinuisse. Sed mera conjectura est. Probabilius censendum, sepulturam Stephani cum circumstantiis planctûs, seu apparatûs, nocte fuisse peractam, prout etiam Romæ innumera martyrum corpora, fervente persecutione, adhibitis clericis ac luminaribus sepulta esse, in probatis historiis, atque adeò in Officio ecclesiastico legimus.

VERS. 3. — SAULUS AUTEM DEVASTABAT ECCLESIAM, TRAHENS VIROS AC MULIERES. Scilicet non contentus fugâsse plerosque ministros Ecclesiæ, etiam extremùm delere et opprimere satagebat Ecclesiam, etiam infimos in Ecclesiâ, mulieres scilicet trahens in carcerem.

VERS. 4. — IGITUR QUI DISPERSI ERANT, PERTRANSIBANT EVANGELIZANTES VERBUM. Per omnes nimirùm regiones Judææ atque Samariæ, ut præcedit, v. 1, quem ordinem etiam Christus ascendens in cœlum perscripserat, dicens: *Eritis mihi testes in Judæâ, et Samariâ,* auferens scilicet mandatum quod aliquando imposuerat: *In civitates Samaritanorum ne intraveritis.* Quo autem fructu evangelizaverint, ostenditur uno et altero exemplo, maximè notabili.

VERS. 1. — *Omnes*, fideles, qui erant de Ecclesiâ; eos intellige qui facilè eos fugere potuerunt, nam alias latebras quæsivisse, et illis sibi consuluisse credendum est.

Præter apostolos. Dei enim consilio et protectione manserunt apostoli Jerosolymis, ut inibi Ecclesiam inchoatam fundarent et firmarent, ne Judæi eam à se dispersam et eversam criminarentur, sed potiùs ipsa ibidem synagogæ succederet, eamque sepeliret.

VERS. 2.— *Planctum magnum.* Lacrymis prosecuti sunt, funebrem pompam adornârunt, et exequias magnâ fidelium frequentia celebrârunt.

VERS. 3. — *Devastabat Ecclesiam,* damnum inferebat Ecclesiæ, illam persequebatur.

VERS. 4. — *Pertransibant.* Syrus, *verlustrabant regionem*, peragrabant

VERS. 5. — PHILIPPUS AUTEM DESCENDENS IN CIVITATEM SAMARIÆ, PRÆDICABAT ILLIS CHRISTUM. Narrantur hæc non solùm ad cognitionem rerum tam admirabilium per Philippum gestarum, verùm etiam, ut ex prædicatione ipsius, qui unus erat ex septem diaconis (de quibus cap. 6), intelligatur diaconos ordinatos esse, non solùm ad ministerium mensarum, quod ordinationis occasio fuit, verùm etiam ad prædicandum. D. August. quidem, tract. 6 in Joannem, dubitare videtur sitne hic Philippus apostolus, an ille unus ex septem diaconis; sed justa causa dubitandi non est. Nam. vers. 1 dictum est, *omnes dispersos, præter apostolos*. Ergo non fuit hic apostolus. Adde si Philippus hic fuisset apostolus, non fuisset opus (id quod infra, vers. 14, commemoratur) ut Petrus et Joannes mitterentur in Samariam, sed ipse Philippus apostolus potuisset baptizatis manus imponere.

VERS. 7. — CLAMANTES VOCE MAGNA EXIBANT. Scilicet ipsi maligni spiritus, hoc ipso inviti declarantes se esse hominibus christianis inferiores. De hoc ita Cyprian. contra Demetrianum, num. 6. O si audire eos velles, et videre, quando à nobis adjurantur et torquentur, spiritualibus flagris et verborum tormentis de obsessis corporibus ejiciuntur; quando ejulantes et gementes voce humanâ, et potestate divinâ flagella et verbera sentiunt. Hæc Cyprian. Et similia habet de Idol. Vanit., num. 4. Operæ pretium autem erat ut maligni spiritus hoc loco suis clamoribus ostenderent se invitos egredi, ut si fortè Simon Magus, de quo narrabitur, dæmones de corporibus aliquando fecisset egredi, observari posset aliter per magiam, aliter in Christi nomine exire dæmonia.

VERS. 9. — VIR AUTEM QUIDAM NOMINE SIMON, QUI ANTE FUERAT MAGUS, DICENS SE ESSE ALIQUEM MAGNUM. Quod videtur ipse dixisse, ut auditores dictum in genere, determinarent ad quasvis magnitudines. Irenæus enim de ipso agens, dicit : Sustinuit Simon se vocari, quodcumque eum vocarent homines; unde et hic subditur, quod Samaritæ de eo dicebant :

VERS. 10. — HIC EST VIRTUS DEI, QUÆ VOCATUR MAGNA; quod Græci per emphasim efferunt : Hæc est virtus Dei illa magna; scilicet quod dudùm illos suis magiis dementâsset, id est, obstupefecisset, et quasi amentes reddidisset.

VERS. 13. — TUNC SIMON ET IPSE CREDIDIT. Irenæus dicit : Fidem simulavit. Quod tamen non ita accipiendum est, quasi falsa vel vana haberet quæ nuntiabantur, cùm Lucas absolutè dicat, *credidit*, sed quia non recto corde, neque rectâ cogitatione, inquit Epiphanius, credidit, quia ad assentiendum fidei articulis non motus est pietate, sed excellentiæ amore. Hinc August. in psalm. 130, ad illa verba : *Non ambulavi in mirabilibus super me*. Quomodò, inquit, Simon ille Magus in mirabilibus ingredi volebat super se propterea plus illum delectavit potentia apostolorum, quàm justitia Christianorum. Ita August.

VERS. 16. — NONDUM ENIM IN QUEMQUAM ILLORUM VENERAT (Spiritus sanctus), SED BAPTIZATI TANTUM ERANT, etc. Sed quomodò, cùm ad Titum 2, in baptismo dicatur Spiritus sanctus effundi abundè? Sed hic agitur de adventu Spiritûs sancti, qui supervenit apostolis supra, c. 4, v. 31, cùm orarent pro fiduciâ contra minas magistratuum Judaicorum, quod et omnibus christianis temporibus persecutionum imitandum esse veteres constanter docent, et sacramentum consummationis (nunc dicitur *confirmationis*) appellant. Hinc Cypr., epist. 73, ad Julianum : Quod in Samaritis, *inquit*, apud nos quoque nunc geritur, ut qui ab Ecclesiâ baptizantur, præpositis Ecclesiæ offerantur, et per nostram orationem (episcopus loquitur) ac manûs impositionem, Spiritum sanctum consequantur, et signaculo Dominico consummentur. Ita Cyprian. apertè insinuans signaculo crucis hanc consummationem, seu confirmationem etiam tunc administratam. Quin et Dionys. Areop., Eccles. hierarch., cap. 2, parte 2 : Sic indutum, inquit, baptizatum ad pontificem ducunt; ille divino ac deifico prorsùs unguento virum signans sacratissimæ communionis participem facit. Sic ille. Quod ne quis rapiat ad unctionem baptismalem, dicit, *baptizatum*, non, *baptizandum*. Deinde de unctione ad certamen se agere, apertè ostendit verbis istis sequentibus, parte 3, dùm dicit : Divinus Pontifex sacræ unctionis inchoat munus; sacerdotes autem post ipsum unctionis officium peragunt; ita inunctum ad sacra certamina in figurâ (id est, typo seu sacramento) evocantes. Hæc ille. Hinc et illud Bedæ. in hunc locum, ad illa verba : *Miserunt ad eos Petrum et Joannem* : nempe et frontem oleo sacro si-

VERS. 5. — *Descendens*. Jerusalem enim altiori erat situ quàm Samaria.

In civitatem Samariæ, in Samariam civitatem, quæ erat metropolis provinciæ Samariæ.

VERS. 6. — *Intendebant*, non tantùm audiendo, sed credendo.

VERS. 8. — *Factum est gaudium magnum*, etc. Et propter beneficium curationum, et maximè propter lumen Evangelii.

VERS. 9. — *Qui ante fuerat*, et etiamnùm erat, ut mox patebit, sed exteriùs simulabat velle se ad fidelium cœtum adjungere.

Magus, magicam artem exercens et profitens.

Seducens, suis incantationibus et præstigiis.

Et dicens se esse aliquem magnum, prophetam, vel angelum, vel semideum, imò Deum, et Dei Filium.

VERS. 10. — *Cui auscultabant*, quem audiebant cui operam dabant.

VERS. 11. — *Attendebant autem eum*, auscultabant, opera dabant. et credebant ei.

Dementâsset, à mente alienâsset.

VERS. 12. — *Evangelizanti de regno Dei*, prædicanti et docenti quæ ad Ecclesiam spectant militantem et triumphantem.

In nomine Jesu Christi, baptismo à Christo instituto, in quo inter cæteras personas divinas invocatur nomen Filii Dei Jesu Christi.

VERS. 14. — *Miserunt ad eos Petrum, et Joannem*. Mittitur hìc Petrus non tanquàm minor cui jubeatur, sed ut caput et superior, qui rogatur, ut hoc iter ad Dei gloriam et Ecclesiæ propagationem suscipiat. Mittitur autem potiùs Petrus quàm alius, tum ut quasi pastor Ecclesiæ, in eam gentem exteram recipiat; tum ut quasi caput omnium, Samaritas uniat Judæis, à quibus ante implacabili schismate dissidebant.

VERS. 15. — *Oraverunt pro ipsis*, ut scilicet ipsi

gnare solis debetur episcopis, cùm tradunt Spiritum paraclitum baptizatis. Ita ille.

Vers. 19. — Obtulit eis pecuniam, dicens : Date et mihi hanc potestatem. Arbitrabatur Simon (ait August., tract. 10 in Joannem) apostolos esse mercatores, ita ratione secum initâ, quòd manûs impositionem dare vellet multis pro modicâ pecuniâ, atque sic per exhibitionem Spiritûs multas pecunias cumulare. Ita ille, itemque Epiphan., hæresi 21.

Vers. 20. — Petrus autem dixit : Pecunia tua tecum sit in perditionem. Justâ ipsum, ait Greg., 4 Registri cap. 40, et condignâ feriens sententia. Et idem, 4 Moral., c. 6, accipit verba tanquàm imprecantis, nec tantùm minaciter, sed etiam efficaciter. Et lib. 7 Registri, epist. 114 : Simoniaca, inquit, hæresis, quæ prima contra Ecclesiam surrexit, in ipso suo ortu zelo apostolicæ ultionis percussa est, atque damnata. Hæc Gregor. Canon 30 Apostolorum testatur Petrum excommunicâsse per verba ista Simonem Magnum. Et similiter Tertul., cap. 9 de Idolol., dicit Simonem hìc à Petro de fide esse ejectum; scilicet declarante Petro à reliquis fidelibus, ob causam jam dictam esse segregatum; scilicet quia cor ejus non erat rectum cum Deo, ut declaratum est supra, ad v. 13.

Vers. 22. — Pœnitentiam itaque age, si forte remittatur tibi hæc cogitatio. Dicit, *si fortè* non hæsitans circa certitudinem promissionis divinæ erga pœnitentes, sed an vera foret pœnitentia Simonis, hæsitat; quod declarant verba subjecta :

Vers. 23. — In felle enim amaritudinis, inquit, video te esse, in inveteratâ, acerbâ ac tenaci cordis malignitate. Observavit hunc sensum Ambrosius, 2 de Pœnitent., cap. 5, agens contra Novatianos, qui nolebant relapsos absolvere : Referunt, inquit, Novatiani quæstionem de verbo Petri, quia dixit, *si fortè*, et putant non confirmâsse Petrum, ut agenti pœnitentiam peccatum remitteret, sed considerent de quo Petrus loquatur. Nimirùm de Simone, qui non ex fide crederet, sed dolum cogitaret. Et addit Ambros. : Miraris ergo si non absolvit Apostolus, quem in obligatione iniquitatis manere pronuntiat? Hæc Ambros.

Vers. 24. — Precamini vos pro me. Non dicit, *simul et vos*, sed tantùm, *precamini vos*. Ipse enim ab actionibus pœnitentiæ usque adeò fuit alienus, ut in peccati remissionem non libuerit nec suam orationem adjungere, sed tantùm per fastidium aliis eam delegare. Neque dicit : Precamini pro me ut dimittatur mihi hæc cogitatio cordis; sed, *ut nihil veniat super me istorum quæ dixistis*, aversabatur enim Simon tantùm pœnam, nullatenùs culpam.

Vers. 26. — Vade ad meridianum, ad viam quæ ducit ab Jerusalem in Gazam; hæc est deserta. Numerorum capite 13, ubi tota terra promissionis describitur, dicitur Chananæus habitâsse in meridie, juxta mare; Gaza autem erat extrema Chananæorum civitas, versùs Ægyptum et Æthiopiam. Beda ad illud : *hæc est deserta*, subaudit, *hæc Gaza*, intelligens veterem Gazam, desertam. Sed fortè meliùs intelligitur via deserta, quæ ducit Gazam, quod pertinebat ad angelum distinguere. Hieron. enim, epist. 27, appellans ipsam veterem, dat intelligi aliam quamdam exinde viam inventam esse, quæ itidem duceret Gazam, fuisseque commodi, vel compendii causâ magis frequentatam, ut ob id vetus via meritò diceretur, *deserta*. Videtur ergo Eunuchus, de quo agemus, in reditu suo desertam elegisse, ne studium, cui in itinere incumbebat, à commeantibus interturbaretur.

Vers. 27. — Et ecce vir Æthiops eunuchus venerat adorare in Jerusalem. Hieron., l. 1 adversùs Jovin., cap. 7 : Eunuchus, inquit, relinquens aulam regiam, venerat adorare in Jerusalem, in argumentum quòd esset proselytus, prout et illi gentiles qui, Joann. 12, venerant ad diem festum adorare in Jerusalem. Quod notandum est, ne alioqui Philippus hominem merè gentilem credatur baptizâsse; id enim servabatur Petro infra, cap. 10. Proselyti verò erant ejusdem ordinis cum Judæis, sic ut, priusquàm Evangelium transferretur ad gentes, ipsi quoque potuerint communi jure Judæorum baptizari.

---

congruè se disponerent ad sacramentum confirmationis, utque super eos visibiliter descenderet Spiritus sanctus.

Vers. 17. — *Tunc imponebant manus super illos*, conferendo illis sacramentum confirmationis.

Pecunia tua tecum sit in perditionem; quasi dicat : Pereas et damneris, ò sacrilege, cum tuis nummis sacrilegis. Subaudi, nisi pœnitentiam agas, unde paulò post ad illam eum hortatur, dicens : *Pœnitentiam itaque age.*

Donum Dei existimâsti pecuniâ possideri. Voluit Simon emere pecuniâ donum illud, et potestatem admirabilem visibiliter conferendi Spiritum sanctum.

Possideri, acquiri, parari.

Vers. 18. — *Cùm vidisset autem Simon, quia per impositionem manûs apostolorum, daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam.* Quomodò hoc videbat, nisi quia visibili signo locutionis linguarum vel alio simili, foris ostendebatur id quod Spiritus sanctus operabatur interiùs? (Estius.)

Vers. 21. — *Non est tibi pars, neque sors in sermone isto.* In hoc negotio, in receptione, et collatione Spiritûs sancti. Non es dignus qui inter eos admittaris, qui hanc habent potestatem conferendi Spiritum sanctum.

Cor enim tuum non est rectum, sed fictum per hypocrisim, et distortum per avaritiam et ambitionem.

Vers. 23. — *Et obligatione iniquitatis.* Græcè, *in colligatione.* Quasi dicat : Video te multis peccatis, quasi funibus et catenis undique colligatum esse. Syrus : *In vinculis iniquitatis te esse video.*

Vers. 25. — *Et illi quidem testificati*, etc., id est, suo testimonio confirmantes ea quæ de Christo prædicata fuerant à Philippo.

Et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant. Ne reditus suo fructu careret. Quod vulgatus interpres dixit, *regionibus*, in Græco est vox quæ *oppidum*, *villam*, aut *castellum*, significat, nec enim in Samariâ erant multæ regiones, sed ipsa unica erat regio integra, sive provincia.

Vers. 27. — *Eunuchus.* Non constat an hoc nomen spadonem significet, an verò ministrum regium; nam etiam hi, licèt secti non essent, eunuchi dicebantur, cùm enim reges Persarum, Medorum, Chaldæorum, etc., propter multitudinem feminarum quas habebant, eunuchorum ministerio uti solerent, ad gynæceorum custodiam, factum est ut quilibet regii ministri eodem

VERS. 28. — ET REVERTEBATUR SEDENS SUPER CURRUM, LEGENSQUE ISAIAM PROPHETAM. Hìc iterùm Hieron., epist. 103, c. 4 : Eunuchus, inquit, tantus amator legis divinæque scientiæ fuit, ut etiam in vehiculo sacras litteras legeret, et tamen cùm librum teneret, verba cogitatione conciperet, linguâ volveret, ignorabat eum quem in libro nesciens venerabatur. Hæc Hieron. Dices : Quo ergo legebat fructu? Inprimis ne sacras litteras incognitas haberet, quod ad intelligentiam earum inprimis curandum esse ac præmittendum, lib. 2 de Doct. christ., docet August. Insuper, fructu quem Clem. Alexand., 1 Stromat., commemorat, dicens Scripturam divinam ipsâ lectione in animo igniculum accendere, etsi nondùm per intelligentiam satis formatum. Ita Clem. Alexandr.

VERS. 31. — ET QUOMODO POSSUM, SI NON ALIQUIS OSTENDERIT MIHI? Notent qui per se putant Scripturam sacram intelligere. Hinc August., in prolog. de Doct. christianâ : Abjecta esset, inquit, humana conditio, si per homines hominibus verbum suum Deus ministrare nolle videretur, et ipsa charitas, quæ sibi invicem homines modo unitatis astringit, non haberet aditum refundendorum et quasi miscendorum sibimet animorum. Ita August., et pergit producere exemplum hoc Eunuchi. Sequitur : ROGAVITQUE PHILIPPUM UT ASCENDERET, ET SEDERET SECUM. Hìc Basil., hom. 13 : Imitare, inquit, Eunuchum : incidit ille in instruentem, nec disciplinam sprevit, verùm statim dives pauperem in currum accepit, idiotam et despectum magnificus et sublimis. Ita Basil.

VERS. 33. — IN HUMILITATE JUDICIUM EJUS SUBLATUM EST. GENERATIONEM EJUS QUIS ENARRABIT? Locus est Isaiæ 53, secundùm Septuaginta. Secundùm Hebræa legitur hoc modo : *De angustiâ et judicio sublatus est.* Sed sensus eòdem redit, quem reddit Cyrillus istum : Si, inquit, qui in judicium vocatur sit aliquis in mundo illustris, exacti et acres inquisitores esse comperiuntur, et fortassis veritati repugnantes, undecùmque subsidii genera et auxilii conantur excogitare. Sed ignobili quodam adducto, tunc præcipites, audaces et sine cunctatione, etiam in extremis angustiis ferunt contra eum sententiam. Ita de priori hâc parte Cyrillus in hæc verba. De eo quod sequitur : *Generationem ejus quis enarrabit?* Sic Ambr., 4 in Lucam, referens ad divinam generationem : Si non licet scire quomodò Filius ex Patre natus est, non licet tamen nescire quòd natus est. Seriem generationis ignoro, sed auctoritatem generationis agnosco. Hæc Ambros. Et Leo, serm. 9 de Nativit., intelligens idem tam de humanâ quàm divinâ generatione : In Christo, ait, non solùm ad divinam, verùm etiam humanam spectat naturam quod dicit propheta : *Generationem ejus quis enarrabit?* utramque enim substantiam in unam convenisse personam, nisi fides credat, sermo non explicat. Sic Leo.

VERS. 36. — ECCE AQUA, QUIS PROHIBET ME BAPTIZARI? — VERS. 37. — DIXIT AUTEM PHILIPPUS : SI CREDIS EX TOTO CORDE, LICET. Quid? An ergo sola fides à baptizandis exigenda est, et non etiam abrenuntiatio Satanæ et seculi? Respondet August., lib. de Fide et Oper., cap. 9 et 12, sub ; de hìc reliqua etiam comprehendi quæ debent à baptizandis requiri. Et rectè. Nam hìc dicitur : *Si credis ex toto corde?* Id enim non solùm continet voluntarium consensum in fidei articulos, sed etiam obedientiam ac devotionem in mandata Dei, quæ ex fide creduntur esse necessaria ad salutem. Hinc illud Rom. 6 : *Obedistis ex corde in eam formam doctrinæ, in quam traditi estis.*

VERS. 39. — CUM AUTEM ASCENDISSENT DE AQUA, SPIRITUS DOMINI RAPUIT PHILIPPUM. Chrysost. hoc loco : Benè, inquit, ut divinum ostendatur quod factum. Multùm autem hinc et Philippus lucratus est Nam

nomine censerentur. Probabilius tamen est fuisse spadonem.

VERS. 29. — *Dixit autem Spiritus*, per internam inspirationem. Aliqui, per spiritum, angelum intelligunt.

Per *spiritum* intelligitur *angelus Domini*, de quo v. 26. Ita Hieronymus., Chrysost., Didymus, Salmeron, Sanchez, Cajetanus et Lorinus. (Tirinus.)

VERS. 30. — *Putasne intelligis quæ legis?* Hæretici hujus temporis, contra manifestam experientiam docere non verentur Scripturam difficultatis nihil habere, sed ad intelligendum facilem esse, et quemvis Christianum eo spiritu esse præditum, ut sine externo magisterio verum Scripturæ sensum assequi queat. Sed qui hoc docent, tantùm absunt à verâ Scripturarum intelligentiâ, quantùm à sanitate abest phreneticus, qui morbum suum non agnoscit. His inter cætera, rectè objiciunt Catholici exemplum hujus eunuchi, qui cùm Scripturarum studiosus esset, ita ut etiam in itinere in curru sedens eas evolveret; tamen interrogatus à Philippo num ea quæ legeret, intelligeret, negavit se intelligere posse nisi aliquo ostendente. Quantò minùs homines profanos et carnales, qui de Scripturis inter pocula disputant, earum veram intelligentiam assequi putandum est. (Estius.)

VERS. 32. — *Tanquàm ovis ad occisionem ductus.* Hoc scribitur Isa. 53. Et intelligitur ad litteram de Christo, quia cùm verbo uno posset adversarios omnes prosternere, permisit tamen se ad occisionem duci. *Et sicut agnus coram tondente se*, etc., quia verba injuriosa pro injuriis non reddidit, et cùm falsò accusaretur coram Pilato, tacuit, Matth. 7. (Lyranus.)

VERS. 34. — *Respondens*, fari exorsus.

VERS. 35. — *Aperiens os suum.* Pleonasmus est Scripturæ ad significandum principium sermonis, præsertim paulò largioris, aut liberâ claràque voce, aut cum præmeditatione et circumspectione, aut post longum diuturnumque silentium, maxime cùm quis rogatus de rebus magni momenti est verba facturus.

Evangelizavit illi Jesum. Prædicavit, et docuit Jesum esse Messiam, et Dei Filium.

VERS. 36. — *Ecce aqua.* Modestè baptismum petit, quasi dicat : Baptiza me. *Fides plena est, aqua propè, baptizator præsens*, ait Glossa.

VERS. 37. — *Credo Filium Dei*, etc., intelligendum est etiam reliqua ad salutem necessaria credidisse, licèt hìc non exprimantur. August. de Fide et Oper., c. 9.

VERS. 38. — *Descenderunt uterque in aquam*, et Philippus eunuchum aquâ mersit; neque enim tunc alius baptizandi ritus obtinebat. Id autem præstari vix poterat in fonte Betsur, de quo S. Hieronymus ; sed è Jerosolymâ Gazam non unum torrentem occurrere, docent Itineraria. Ex his aliquis aquas ad baptismum eunuchi præbuit. (Calmet.)

VERS. 39. — *Spiritus Domini*, angelus.

Rapuit Philippum. Sicut raptus et translatus est Habacuc ex Judæâ in Babylonem, Dan. 14, 35.

quod audivit de Habacuc, de Ezechiele, ac aliis, vidit in se quoque fieri, qui in minimo tempore expertus sit multùm itineris se confecisse. Ita Chrysost. Hieron. quidem, in c. 63 Isaiæ, dubitare videtur an angelus Domini hic intelligatur nomine Spiritûs, an tertia in Trinitate persona; sed verè non dubitat. Hæc sunt ejus verba : Videamus, inquit, an nomine Spiritûs Domini hìc angelum debemus accipere, ob quosdam qui per Spiritum Domini non intelligunt nisi tertiam in S. Trinitate personam? Sed Dydimus, lib. 3 de Spiritu sancto, non dubitat hìc angelum intelligere. Ita Hieron. ET AMPLIUS NON VIDIT EUM EUNUCHUS IBAT AUTEM PER VIAM SUAM GAUDENS; scilicet Eunuchus, ut patet ex contextu. Ibat autem in Æthiopiam, ait Irenæus, l. 4, c. 40, præco ibi futurus eorum quæ à Philippo didicerat. Et Hieron., in c. 53 Isaiæ : Eunuchus jam baptizatus Æthiopiæ apostolus missus est, et quidem tanquàm præcursor Matthæi. In quo interpretantur nonnulli illud psalmi 67 : *Æthiopia præveniet manus ejus Deo* : scilicet, quòd in suo Eunucho prævenerit solemnes illas apostolorum missiones, in quibus Æthiopia Matthæo obtigit. Scribit Maffæus, lib. 3 Rerum judic., Dorotheum, Tyri episcopum tempore Constantini Magni, testari quòd Eunuchus iste Evangelium prædicârit in Arabiâ, Erythræâ et Taprobanâ, quæ nunc Ceilam dicitur. Ita ille, quamvis Taprobanam alii Sumatiam intelligant. Sed hoc obiter. Certè in Ceilam, teste etiam Osorio, etiamnùm videtur vestigium hominis saxo impressum, quod à longissimè peregrinantibus colitur, dicuntque à primo homine saxo impressum, cùm ex eo loco cœlum conscenderet. Quod an de Eunucho olim acceptum sit, qui primus illùc Evangelium intulit, examinandum potiùs quàm leviter credendum existimo.

Gaudens, ob beneficium divinitùs acceptum.

VERS. 40. — *Inventus est in Azoto*, quò ab angelo translatus est. Distat Azotus à Gazâ quadraginta circiter milliaria, estque una ex quinque principibus Palæstinorum civitatibus.

Pertransiens, lustrans, peragrans oram illam.

Cæsaream, Cæsaream Palæstinæ, quæ priùs dicebatur Turris Stratonis. Sunt aliæ urbes alibi quæ Cæsareæ dicuntur. Vide Ortelium in Thesauro geographico, qui octo, vel novem numerat.

CAPUT IX.

1. Saulus autem adhuc spirans minarum et cædis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum,

2. Et petiit ab eo epistolas in Damascum ad synagogas, ut si quos invenisset hujus viæ viros ac mulieres, vinctos perduceret in Jerusalem.

3. Et cùm iter faceret, contigit ut appropinquaret Damasco, et subitò circumfulsit eum lux de cœlo.

4. Et cadens in terram, audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris?

5. Qui dixit : Quis es, Domine? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris : durum est tibi contra stimulum calcitrare.

6. Et tremens ac stupens dixit : Domine, quid me vis facere?

7. Et Dominus ad eum : Surge, et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. Viri autem illi qui comitabantur cum eo, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.

8. Surrexit autem Saulus de terrâ, apertisque oculis, nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum.

9. Et erat ibi tribus diebus non videns, et non manducavit, neque bibit.

10. Erat autem quidam discipulus Damasci, nomine Ananias; et dixit ad illum in visu Dominus : Anania. At ille ait : Ecce ego, Domine.

11. Et Dominus ad eum : Surge, et vade in vicum qui vocatur Rectus; et quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem : ecce enim orat.

12. (Et vidit virum Ananiam nomine introeuntem, et imponentem sibi manus ut visum recipiat.)

13. Respondit autem Ananias : Domine, audivi à multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem :

CHAPITRE IX

1. Cependant Saul ne respirant encore que menaces et que carnage contre les disciples du Seigneur, vint trouver le grand-prêtre,

2. Et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas, afin que s'il trouvait quelques personnes de cette secte, hommes ou femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

3. Mais comme il était en chemin, et qu'il approchait de Damas, il fut tout d'un coup environné d'une lumière du ciel;

4. Et étant tombé par terre, il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous?

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez; il vous est dur de regimber contre l'aiguillon.

6. Alors tremblant et effrayé, il dit : Seigneur, que voulez vous que je fasse?

7. Le Seigneur lui répondit : Levez-vous, et entrez dans la ville; et là on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. Or ceux qui l'accompagnaient dans son voyage, s'arrêtèrent tout étonnés, car ils entendaient une voix, mais ils ne voyaient personne.

8. Saul ensuite se leva de terre; et ayant les yeux ouverts, il ne voyait point. Ils le conduisirent donc par la main, et le menèrent à Damas,

9. Où il fut trois jours sans voir, et il ne mangeait ni ne buvait.

10. Or il y avait à Damas un disciple nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision : Ananie. Et il répondit : Me voici, Seigneur.

11. Le Seigneur lui dit : Levez-vous, et vous en allez dans la rue qu'on appelle Droite, et cherchez dans la maison de Judas un nommé Saul de Tarse; car il est en prière.

12. (Et au même moment Saul voyait en vision un homme nommé Ananie, qui entrait, et lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue.)

13. Ananie répondit : Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem :

14. Et hic habet potestatem à principibus sacerdotum alligandi omnes qui invocant nomen tuum.

15. Dixit autem ad eum Dominus : Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus et filiis Israel.

16. Ego enim ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.

17. Et abiit Ananias, et introivit in domum; et imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in vià quà veniebas, ut videas, et implearis Spiritu sancto.

18. Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquàm squamæ, et visum recepit; et surgens baptizatus est.

19. Et cùm accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum discipulis qui erant Damasci per dies aliquot.

20. Et continuò in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei.

21. Stupebant autem omnes qui audiebant, et dicebant : Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud ; et hùc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad principes sacerdotum?

22. Saulus autem multò magis convalescebat, et confundebat Judæos qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus.

23. Cùm autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

24. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum : custodiebant autem et portas die ac nocte, ut eum interficerent.

25. Accipientes autem eum discipuli nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sportà.

26. Cùm autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, et omnes timebant eum, non credentes quòd esset discipulus.

27. Barnabas autem apprehensum illum, duxit ad apostolos, et narravit illis quomodò in vià vidisset Dominum, et quia locutus est ei, et quomodò in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.

28. Et erat cum illis intrans et exiens in Jerusalem, et fiducialiter agens in nomine Domini.

29. Loquebatur quoque gentibus, et disputabat cum Græcis ; illi autem quærebant occidere eum.

30. Quod cùm cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum.

31. Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam et Samariam, habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritûs replebatur.

32. Factum est autem ut Petrus, dùm pertransiret universos, deveniret ad sanctos qui habitabant Lyddæ.

33. Invenit autem ibi hominem quemdam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus.

34. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus : surge, et sterne tibi. Et continuò surrexit.

35. Et viderunt eum omnes qui habitabant Lyddæ et

14. Et même il a reçu le pouvoir des princes des prêtres, pour emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom.

15. Le Seigneur lui répondit : Allez, parce que cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les gentils, devant les rois et devant les enfants d'Israël ;

16. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre pour mon nom.

17. Ananie donc s'en alla ; et étant entré dans la maison, il lui imposa les mains, et lui dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui vous est apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé, afin que vous recouvriez la vue, et que vous soyez rempli du Saint-Esprit.

18. Aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue ; et s'étant levé, il fut baptisé.

19. Ayant ensuite mangé, il reprit ses forces, et il demeura quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

20. Et aussitôt il prêcha dans les synagogues que Jésus était le Fils de Dieu.

21. Tous ceux qui l'écoutaient étaient dans l'étonnement, et disaient : N'est-ce pas là celui qui persécutait si cruellement dans Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom, et qui est venu ici pour les emmener prisonniers aux princes des prêtres?

22. Mais Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait les Juifs qui demeuraient à Damas, leur montrant que Jésus était le Christ.

23. Longtemps après, les Juifs résolurent ensemble de le faire mourir.

24. Mais Saul fut averti de ce qu'ils machinaient contre lui ; et comme ils faisaient garde jour et nuit aux portes pour le tuer,

25. Les disciples le prirent, et le descendirent durant la nuit par la muraille dans une corbeille.

26. Étant ainsi venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples, mais tous le craignaient, ne croyant pas qu'il fût disciple.

27. Cependant Barnabé l'ayant pris, le mena aux apôtres, et leur raconta comment le Seigneur lui était apparu dans le chemin, et ce qu'il lui, avait dit, et comment depuis il avait parlé fortement, dans la ville de Damas, au nom de Jésus.

28. Saul demeura donc à Jérusalem, vivant avec eux, et parlant avec force au nom du Seigneur.

29. Il parlait aussi aux gentils, et disputait avec les Grecs ; or, ceux-ci cherchaient à le tuer.

30. Ce que les frères ayant reconnu, ils le menèrent à Césarée, et l'envoyèrent à Tarse.

31. Cependant l'Église était en paix par toute la Judée, la Galilée et la Samarie ; elle s'établissait, marchait dans la crainte du Seigneur, et était remplie de la consolation du Saint-Esprit.

32. Or il arriva que Pierre visitant tous les disciples, vint aussi voir les saints qui habitaient à Lydde.

33. Il y trouva un homme nommé Énée, qui, depuis huit ans, était couché sur un lit, étant paralytique.

34. Et Pierre lui dit : Énée, le Seigneur Jésus-Christ vous guérit : levez-vous, faites vous-même votre lit. Et aussitôt il se leva.

35. Tous ceux qui demeuraient à Lydde et à Sa-

Saronæ; qui conversi sunt ad Dominum.

36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, et eleemosynis quas faciebat.

37. Factum est autem in diebus illis, ut infirmata moreretur. Quam cùm lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.

38. Cùm autem propè esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in eà, miserunt duos viros ad eum, rogantes : Ne pigriteris venire usque ad nos.

39. Exsurgens autem Petrus, venit cum illis. Et cùm advenisset, duxerunt illum in cœnaculum; et circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, et ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas.

40. Ejectis autem omnibus foràs, Petrus ponens genua oravit; et conversus ad corpus, dixit : Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos; et viso Petro, resedit.

41. Dans autem illi manum, erexit eam. Et cùm vocâsset sanctos et viduas, assignavit eam vivam.

42. Notum autem factum est per universam Joppen; et crediderunt multi in Domino.

43. Factum est autem, ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.

rone, le virent, et se convertirent au Seigneur.

36. Il y avait aussi à Joppé, entre les disciples, une femme nommée Tabithe, en grec, Dorcas. Elle était remplie de bonnes œuvres, et elle faisait des aumônes abondantes.

37. Or il arriva en ce temps-là, qu'étant tombée malade, elle mourut; et après qu'on l'eut lavée, on la mit dans une chambre haute.

38. Mais comme Lydde était près de Joppé, les disciples ayant appris que Pierre y était envoyèrent vers lui deux hommes, pour le prier de venir promptement jusque chez eux.

39. Et Pierre se levant, s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menèrent dans la chambre haute; et toutes les veuves se mirent autour de lui en pleurant, et lui montrant les robes et les habits que Dorcas leur faisait.

40. Pierre ayant fait sortir tout le monde, se mit à genoux, et pria; puis, se tournant vers le corps, il dit : Tabithe, levez vous. Elle ouvrit les yeux; et, ayant regardé Pierre, elle se mit sur son séant.

41. Alors Pierre lui donnant la main, l'aida à se lever; et ayant appelé les saints et les veuves, il la leur rendit vivante.

42. Ce miracle fut su de toute la ville de Joppé; et plusieurs crurent au Seigneur.

43. Or Pierre demeura assez longtemps à Joppé, chez un corroyeur nommé Simon.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Saulus autem adhuc spirans minarum, etc. Nempe demùm conversus est, ut rectè supputat Baron., biennio post mortem Christi, anno integro, et quod excurrit (à 26 decembr. usque 25 jan.) post lapidationem Stephani, ætatis suæ anno trigesimo quinto. Qui deinde prædicavit annis triginta tribus, et denique anno ætatis suæ 68, qui fuit 13 Neronis, passus est.

Vers. 3. — Et subito circumfulsit eum lux de cœlo. Oportuit lucem hanc magnam fuisse, quia lumen mediæ diei (in quà hæc acta esse narrantur infra, cap. 22) suo splendore superavit. De eâ altiori sensu Ambros., serm. 14 : Et magna quidem lux. Denique lucernæ Pauli lumen evanuit (legis scilicet veteris) ubi divinæ lucis splendor emicuit. Ita ut, juxta Ambros., Paulus hìc etiam intùs lumen acceperit. Sic et August., de suà conversione, 8 Confes., c. 1 : Inhæserant præcordiis verba tua, et undique circumvallabar abs te. Hæc August.

Vers. 5. — Ego sum Jesus quem tu persequeris. Durum est tibi contra stimulum calcitrare. Quasi dicat : Me inspirante cor tuum, tu potes quidem (ut concil. Trid., sess. 6, cap. 5, loquitur) inspirationem abjicere, sive mihi excitanti et vocanti dissentire (nam et eâ phrasi utitur idem concil., eâdem sess., can. 4), sed id durum tibi et noxium, propriæ scilicet conscientiæ obluctari. Itaque morem gere divinæ gratiæ te excitanti. Dicit quidem August., lib. de Prædest. sanctorum, cap. 8 : Hæc gratia, quæ occultè humanis cordibus divinâ largitate tribuitur, à nullo duro corde respuitur; ideò quippe tribuitur, ut cordis duritia auferatur. Sed quomodò illud intelligendum sit explicat idem August., tum alibi, tum 4 ad Bonif., c. 6, dicens : Reluctanti priùs aditus divinæ gratiæ ipsâ vocationis gratiâ procuratur; et in illo jam non reluctante spiritus divinæ virtutis accenditur. Hæc Augustin. Gratia igitur relinquit adhuc hominem in manu consilii sui, ipsum tamen sic præparat et excitat, ut consilio suo, quia sic præparatus est, non abutatur. Atque adeò voluntatum nostrarum ista præparatio ab eâ quæ fuit ante lapsum non differt adjuvandi ordine, sed tantùm gradu. Nam prima præparabat voluntatem ut faceret, si vellet (quâ scilicet gratiâ per liberum arbitrium taliter adjutum benè usi sunt angeli qui steterunt), hæc verò voluntatem præparat et excitat insuper, ut velit, et usque dùm velit, dicente Augu-

Vers. 2. — *In Damascum*, eò quòd multos ex dispersis in nece Stephani eò confugisse audisset.

Ad synagogas, quibus ex regis Damasci concessione permittebatur, ut suæ gentis hominibus jus dicerent. Vide 3 Reg. 20, 34 : *Fac tibi plateas*, etc.

Hujus viæ viros, id est, hujus instituti, scilicet Christi sectatores.

Vers. 4. — *Et cadens in terram*, perculsus, et quasi sideratus à luce Christi fulgurante.

Audivit vocem. Hebraicâ linguâ, ut refert Paulus infra, c. 26, 14; et c. 22, 9, asserit se solum hanc vocem audivisse, non autem comites suos.

Quid me persequeris? Corpus enim mysticum Christi est Ecclesia, membra autem fideles ipsi, quos qui persequitur, Christum persequitur.

Vers. 5.— *Quis es, Domine?* Videbat Christum, sed confusè, interrogat ergo quisnam sit. Vidisse Christum habemus infra.

Vers. 6. — *Tremens ac stupens*. Ad tantam lucem, vocem increpantem, majestatem et potentiam, quâ

stino, 8 Confess., cap. 5 : Stimulis internis excitabas me, ne rursùs cessarem. Ita August.

VERS. 7. — SURGE, ET INGREDERE CIVITATEM, ET DICETUR TIBI QUID TE OPORTEAT FACERE. Augustinus, de Doct. christ., in prologo : Ne nolimus scilicet ire in ecclesias, aut exspectemus à Christo potius quam ab hominibus audire Evangelium. Sed caveamus tales tentationes superbissimas, magisque cogitemus et ipsum Paulum, licèt cœlesti voce prostratum et instructum, ad hominem tamen missum esse ut Sacramenta perciperet; centurionem quoque Cornelium Petro traditum instruendum. Hæc August. Itaque in civitate dicendum erat Paulo ut Sacramenta perciperet et copularetur Ecclesiæ. Idque ut aliquâ saltem in parte etiam circa Paulum servaretur ordinaria lex, quâ Deus constituit homines per homines erudire. Sed quoad reliqua, ipse de singulari prærogativâ dicit ad Galat. 1 : *Evangelium neque ab homine accepi, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.* Sequitur : AUDIENTES QUIDEM VOCEM, NEMINEM AUTEM VIDENTES. De hoc Œcumenius : Audientes quidem vocem, non eam quæ desuper delapsa erat, sed Pauli vocem, ut Paulus ipse in sequentibus, cap. 22, exponit. Ita Œcumenius. Sic scilicet ibi legimus : *Et qui mecum erant lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum.*

VERS. 9. — ET ERAT TRIBUS DIEBUS NON VIDENS, ET NON MANDUCAVIT, NEQUE BIBIT. Multi arbitrantur hàc de causâ, quia Saulus fuerit in raptu, de quo 2 Cor. 12. Sed id in Annalibus suis, ad annum Christi 36, refellit Baronius ex supputatione annorum. Epistola enim illa secunda ad Corinthios à Baronio ostenditur scripta esse anno vigesimo secundo à conversione Pauli; in illâ autem Epistolâ, dicto c. 12, dicit apostolus se raptum fuisse ante annos quatuordecim. Ergo raptus non potuit contigisse hoc triduo, sed octo annis postea, ut additis ad eos annos 14 (de quibus ad Corinth.) conficias annos 22 à conversione Pauli, in quorum fine datam ostendit secundam ad Corinth. Itaque Chrysostomus et Œcumenius arbitrantur Saulum triduo non manducàsse vel bibisse in quamdam suî castigationem, ratione peccati in Christum et Ecclesiam per persecutionem admissi. Chrysostomi hæc sunt verba : Quare autem non comedit, neque bibit? Compungebat se propterea quæ fecerat, confitebatur, precabatur, orabat Deum, sicut sequitur : *Ecce enim orat.* Hæc Chrysost.

VERS. 11. — ET QUÆRE SAULUM NOMINE TARSENSEM. Tarsensem dicit nativitate. Ipse enim infra, c. 22, de se dicit : *Natus in Tarso Ciliciæ.* Quæ provincia cum gentilium sit, dicebant hinc, teste Epiphanio, hæresi 30, Ebionitæ, Paulum nativitate gentilem fuisse, exinde proselytum. Sed id non sequi ostendit Epiph., quia Paulus, ad Philipp. 3, dicit se esse ex Hebræis Hebræum; et tamen Tarsensem esse, quia à persecutione Antiochi, auctore eodem Epiphanio, vel etiam aliis de causis, ex Judæâ multi migraverant in alienigenarum regiones in quibus secundùm legem inibant conjugia, et generatos filios educabant in religione Judaicâ. Quòd ergo Hieron., in Catalog. script. eccles., dicit Paulum Giscalis in Galilæâ natum, et dictum esse Tarsensem ab educatione, dicit ex aliorum sententiâ, quam ipsemet, epist. ad Philemon., fabulam dicit, ut rectè notavit Baronius.

VERS. 15. — VADE QUONIAM VAS ELECTIONIS EST MIHI ISTE. De hoc Hieron., epist. 103 : Cur Paulus dicitur vas electionis? Nempe quia vas legis, et sanctarum Scripturarum armarium. Et Aug., l. 22 contra Faustum, c. 70 : Illa Pauli sævitia cùm secundùm æmulationem paternæ legis persequebatur Ecclesiam, putans officium Deo se facere, tanquàm silvestre erat vitium, sed magnæ fœcunditatis indicium. Hæc illi de materiâ eligibili, nequaquàm autem de causâ vel merito electionis; hanc enim Paulus ubique docet esse merè gratuitam, maximè ad Galat. et ad Rom. Hinc Ambros., de Benedict. patriarch., cap. ult. : Paulus vas electionis est factus, non enim aliter nisi miseratione Dei conversus est. Sic ille.

VERS. 16. — EGO ENIM OSTENDAM ILLI, QUANTA OPORTEAT EUM PRO NOMINE MEO PATI. Hùc illud pertinet ipsius Pauli infra, cap. 20, v. 23 : *Quæ ventura sint mihi, ignorans, nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens : Quoniam vincula et tribulationes Jerosolymis me manent.* Atque adeò hæc passurus dicitur hoc loco pro nomine Christi, id est, quia eum fuerat persecutus. De quo ita August., in

se in terram dejectum videbat.

Domine, quid me vis facere? Sunt verba animi planè compuncti, et se totum Dei voluntati permittentis.

VERS. 7. — *Civitatem*, Damascum.

VERS. 8. — *Ad manus trahentes*, manu ducentes, ut cæci solent.

VERS. 10. — *Ananias.* Fuit hic inter fideles insignis, ait S. Chrysostomus, imò ipse Paulus, infra, c. 22, 12.

In visu, fortassè tempore nocturnæ quietis.

Ecce ego, ecce me, paratus sum capessere tua jussa.

VERS. 11. — *Ecce enim orat*; quasi dicat : Ne timeas adire Saulum paulò ante persecutorem Ecclesiæ, jam enim ex lupo factus est agnus, et nunc vacat orationi.

VERS. 12. — *Et vidit virum*, etc. Hic versus parenthesi includitur, continet enim verba, non Christi loquentis ad Ananiam, sed Lucæ historici referentis quid orandi Saulo ostensum sit, eo tempore quo ad ipsum Ananias mittebatur. Ideò autem Saulo hæc visio oblata est, ut mox veniente Ananiâ, ex ejus voce et specie, quam in visione viderat, ab eo illuminatus eum agnosceret, et reciperet quasi à Deo se missum.

VERS. 13. — *Quanta mala*, quàm multa, et quàm gravia mala.

Sanctis tuis, fidelibus tuis. Vide infra, v. 32.

VERS. 14. — *A principibus sacerdotum*; à summo sacerdote, v. 1, aliisque viris è Sanhedrio, in quo plerique è classe sacerdotum, principibus. Copiam illi fecerant detinendi trahendique Hierosolymam omnes quotquot *invocabant nomen* Jesu Christi, illum Dei Filium et Messiam agnoscentes. Plinius, de Christianis scribens ad Trajanum, ait consuevisse illos, *statuto die ante lucem convenire, carmenque Christo quasi Deo dicere secum invicem.* (Calmet.)

VERS. 15. — *Ut portet nomen meum*, factus præco Evangelii.

VERS. 17. — *Et abiit Ananias.* Ad exsequendum Domini mandatum. *Et implearis Spiritu.* Per augmentum gratiæ in baptismo. (Lyranus.)

Et imponens ei manus, dixit : Saule frater : Dominus

ult. cap. ad Galat. : Paulus, inquit, vibices suarum passionum appellat stigmata, quia notæ pœnarum servilium datarum ob noxam, propriè dici solent stigmata. Propter culpam enim persecutionis, quà persecutus erat Ecclesiam Dei, hæc sibi retribui cognoverat, sicut dictum erat Ananiæ : *Ego ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* Hæc Augustinus.

VERS. 18. — ET CONFESTIM CECIDERUNT AB OCULIS EJUS TANQUAM SQUAMÆ. Per squamarum similitudinem, auctore Gregorio, 33 Moral., c. 31, significabatur quòd duritia quâ paternas traditiones propugnaverat, oculis ipsius interioribus impedimentum obduxerit, ne lumen veritatis aspiceret. Et convenienter. Nam ad designandam diaboli duritiam et obstinationem, dicitur de eo, Job 31 : *Corpus ejus scuta fusilia, compactum squamis se prementibus.* Quin has Sauli squamas Hieron., in c. 27 Ezechielis, existimat fuisse quasi draconis, fortassè quia illæ reliquis duriores, eò quòd draco non perpetuò degat in aquis corpora mollientibus. ET SURGENS BAPTIZATUS EST. Infra, cap. 22, v. 16, dicit sibi dixisse Ananiam : *Exsurge, et baptizare, et ablue peccata tua.* Ergo Saulus hucusque erat in peccatis. Habebat quidem etiam ante baptismum Spiritum sanctum sibi assistentem, et variis modis in eo operantem et præparantem, sed non inhabitantem, nisi postea, acceptâ per baptismum simul remissione peccatorum. Unde illud ad Titum 3 : *Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritûs sancti, quem effudit in nos abundè, ut justificati gratiâ ipsius hæredes simus secundùm spem vitæ æternæ.* Observa etiam quòd dicitur in plurali, *peccata tua*, quod evidens argumentum est, Baptismum non tantùm originale peccatum, sed omnia omninò peccata usque ad baptismum admissa abluere.

VERS. 22.— SAULUS AUTEM MULTO MAGIS CONVALESCEBAT, AFFIRMANS QUONIAM HIC EST CHRISTUS. Ille ipse nimirùm, qui à Judæis hactenùs est expectatus. De eo Basil. in psalm. 48, verba illa psalmi : *Hæc via illorum scandalum ipsis, et postea in ore suo complacebunt*, Paulo accommodans : Persecutor, inquit, erat Saulus, postea in ore suo complacuit, quando per synagogas nuntiavit quoniam hic est Christus. Hæc Basilius.

VERS. 23. — CUM AUTEM IMPLERENTUR DIES MULTI. Nempe mox à jam dictis apostolatûs sui rudimentis profectus est in Arabiam, ut narrat ad Galat. 1, et iterùm reversus est Damascum; quâ in itineratione multos dies collocare oportuit, etiamsi in Arabiâ non magnam traxisset moram. In reditu itaque Sauli ex Arabiâ, cùm intermissa Damasci resumpsisset, gesta sunt quæ hic subjiciuntur.

VERS. 25.— PER MURUM DIMISERUNT EUM, SUBMITTENTES IN SPORTA. Narrat eadem Paulus, 2 Cor. 12, et concludit : *Et sic evasi manus ejus.* Ex quo concludit Athanas. contra Tertullianum, fugam in persecutione esse licitam. Vide etiam supra, c. 8, v. 1.

VERS. 27. —BARNABAS AUTEM APPREHENSUM ILLUM DUXIT AD APOSTOLOS. Neque enim, ait Tertull., de Præscript., c. 23, si ipse Paulus se apostolum de persecutore profitetur, sufficit unicuique examinatè credere volenti, quando nec Dominus ipse de se dixerit testimonium. Itaque à Barnabâ ad apostolos ductus est Paulus, qui extraordinariè conversus et edoctus, etiam absque ordinariâ commissione cœperat prædicare, ne aliam, inquit Tertull., Evangelii formam putaretur superinducere, contra eam quam præmiserat Petrus, et cæteri. Ita Tertull.

VERS. 29. — LOQUEBATUR QUOQUE GENTIBUS, ET DISPUTABAT CUM GRÆCIS. Illud, *gentibus*, non habetur in Græco, nec Syriaco. Et in Syr. pro eo quod sequitur, *cum Græcis*, legitur, *Judæis qui sciebant Græcè.* Verùm, quia Vulgatæ editionis auctoritas defendenda est, sic intellige : *Loquebatur gentibus*; Christi scilicet religionem à longè hâc ratione insinuans, quòd disputandum illi erat cum Græcis, eorum objectiones refellendo. Et hoc semper licet, ideòque etiam licuit ante tempus, quo apostoli solemniter converterentur ad gentes.

misit me, ut videas, et implearis Spiritu sancto. Hic non significatur, quòd Saulus per impositionem manuum Ananiæ fuerit impletus Spiritu sancto. Nam Ananias cùm non esset episcopus, potestatem non habebat impositionis manuum ad accipiendum Spiritum sanctum, ut intelligi potest ex capite proximè præcedenti, de Philippo. Deinde ad illum effectum manus non debuit imponi ante baptismum; sed impositio manuum facta est tantùm ad hoc, ut visum Saulus reciperet. Ita enim supra dicitur : *Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem et imponentem sibi manus, ut visum recipiat.* Fuit enim hæc impositio manuum ejusmodi, de quâ Dominus, Marci ultimo : *Super ægros manus imponent, et benè habebunt.— Et implearis Spiritu sancto*, ad baptismum referendum est. Propter duo enim missus erat ad Saulum Ananias, nempe ut visum reciperet, quod per manuum impositionem factum est, et ut impleretur Spiritu sancto, quod baptismo ei collatum est. Nam et ipse Ananias, ut habetur cap. 22, postquàm per impositionem manuum Saulo visum restituisset, dixit ei : *Surge, et baptizare, et ablue peccata tua.* Non ergo ita adhuc Spiritum sanctum acceperat Saulus, ut opinione Ananiæ baptismo ad abluenda peccata non egeret. (Estius.)

VERS. 19. — *Confortatus est.* Nam debilitatus erat ex itinere, ex metu et tristitiâ, ex triduano jejunio, et diuturnâ oratione.

Per dies aliquot. Quibus diebus Christum prædicavit; nam post baptismum statim prædicare aggressus est. Ex quo patet Paulum illo triduo quo cæcus mansit à Christo fuisse edoctum, et accepisse scientiam infusam, et intelligentiam Scripturarum de Christo; illicò enim cœpit eum prædicare et cum Judæis doctissimis disputare, eosque convincere.

VERS. 20. — *Et continuò* ingressus. Ex hoc patet quòd doctrinam evangelicam non habuit ab homine, sed à Deo, sicut ipse dicit. Gal. 2. *Quoniam*, quòd. (Lyranus.)

VERS. 21 — *Expugnabat*, oppugnabat. In Græco est, qui grassabatur, qui vastabat, qui populabatur.

VERS. 22. — *Confundebat Judæos.* Vi argumentorum eos adigens, unde se expedire non possent, sed perplexi et pudefacti tacere cogerentur.

VERS. 24. — *Custodiebant autem et portas.* Persuaserant enim Judæi Aretæ regi Damasci, Saulum esse proditorem et exploratorem.

VERS. 25. — *Sporta.* Vas est ex juncis, seu scirpis contextum.

VERS. 26. — *Discipulis*, id est, Christianis.

VERS. 27. — *Fiducialiter egerit*, magnâ fiduciâ et fortitudine in synagogis Judæorum docuisset, et prædicâsset Jesum esse verum Messiam.

In nomine Jesu. Pro, nomen Jesu; est Hebraismus.

Vers. 31. — Ecclesia quidem per totam Judæam et Galilæam, et Samariam habebat pacem. Saulo scilicet præcipuo persecutionis incentore ad Christum jam converso. Et ædificabatur ambulans in timore Domini. Utpote timor est omnibus necessarius, quia plenus disciplinæ, et, ut Ambros. loquitur, serm. 5, non nutat ad lapsum, sed basis est totius sanctæ conversationis. Addit Œcumenius : Dicturus est Lucas, quòd descenderit inde Petrus. Ne ergo id nimii terroris esse arbitreris, prædicit quòd Ecclesiæ pace fruebantur. Hæc Œcumenius.

Vers. 32. — Factum est autem, ut Petrus, dum transiret universos, deveniret ad sanctos, qui habitabant Lyddæ. Ex eo quòd dicitur Petrus pertransisse universos, et devenisse ad *sanctos*, qui erant Lyddæ, quo nomine non nisi fideles intelliguntur, multi non malè colligunt Petrum hìc officium pastoris præcipui et universalis exercuisse. Illud constat, quòd Basil., Moral. reg. 70, c. 12, dicit illum qui aliorum in Ecclesiâ curam suscepit, vicos omnes et civitates suæ curæ commissas debere invisere. Et approbavit Ecclesiæ usus.

Vers. 34. — Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus ; surge et sterne tibi. Sic Sixtina Biblia legunt in præsenti, *sanat*. Et rectè, nam imperat mox Petrus divinitùs curato, exercere scilicet instantaneæ curationis effectum, dicens : *Surge, et sterne tibi.*

Vers. 36. — Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Dorcas, inquit Ambros., serm. 6, à videndo dicitur. Dorcadum enim visus acutior est ; estque dorcas idem animal quod Damula sive caprea, de quâ Proverb. 6, v. 5 : *Eruere quasi damula*, ut scilicet ad modum damulæ retia aspectus vivacitate declines, ait idem 6 Hexam., c. 8.

Vers. 39. — Exsurgens autem Petrus venit cum illis. Impigrè, inquit Cyprian., de Opere et Eleemos., pro apostolicâ humanitate. Et vide successum. Circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, et ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas. Pro defunctâ non tam vocibus quàm ipsis operibus orabant, inquit Cyprian allegato loco. Quibus attentis, ait idem, sensit Petrus impetrari posse quod petebatur, nec defuturum Christi auxilium viduis deprecantibus, in quibus fuerat ipse vestitus. Hæc Cyprian.

Vers. 43. — Ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium. Hic Basil., hom. 26 : Si disciplinæ nostræ duces inquisieris, invenies piscatores et publicanos ; si discipulos, coriarios ; nusquàm splendor vitæ. Ita Basilius. Tandem tamen splendor successoribus Petri accessit. De quo Bernard., 4 de Considerat. ad Eugenium Papam : Petrus, inquit, nescitur aliquando incessisse vel gemmis ornatus, vel sericis. In his, ô Eugeni, successisti, non Petro, sed Constantino. Consulo toleranda pro tempore, non affectanda pro debito. Hæc Bernard. Ubi cùm dicit, *pro tempore*, dubites sensusne sit, usque ad tempus correctionis, an verò hoc tolerandum, quia id hoc tempore in more sit.

Vers. 28. — *Intrans et exiens.* Familiariter, jugiter, et ubique commanens, et conversans.

Vers. 29. — *Cum Græcis*, Judæis in Græciâ natis.

Vers. 30. — *Cæsaream*, quæ à Philippo Tetrarchâ cognominata est Philippi.

Tarsum, quæ erat Sauli patria, supra, v. 11.

Vers. 32. — *Ad sanctos*, ut supra, v. 13. Olim omnes Christiani vocabantur sancti, quia vocati ad sanctitatem, sanctificati in baptismo, et sanctè plerique vivebant.

Lydda. Civitas erat ad mare, sita inter Joppen et Jerusalem, una ex undecim Judææ toparchiis.

Vers. 33. — *Invenit autem.* Exprimitur autem nomen ejus ad majorem historiæ certificationem. *Ab annis octo.* Et sic ex infirmitatis diuturnitate et ejus incurabilitate sequens curatio subita, mirabilior declaratur. (Lyranus.)

Vers. 34. — *Sterne tibi.* Jubet parare lectum non ad recumbendum, sed ad exportandum, ut cùm Christus dixit paralytico : *Tolle grabatum tuum et ambula.*

Vers. 35. — *Saronæ.* Saron, Sarona, et Lasaron, Græcè, Assaron, mons est, et urbs, cujus mentio Josue 12, 18. Inde tota regio campestris, quæ à Cæsareâ Palæstinæ, usque ad Joppen protenditur, dicitur Saron, estque fertilissima, et saginandis pecoribus idonea.

Vers. 36. — *In Joppe.* Est oppidum, et portus ad mare Mediterraneum in tribu Dan, ex D. Hieronymo. Hodiè appellatur, *Jaffo*, vel *Zaffo.*

Discipula, id est, Christiana.

Tabitha. Vox-Syro Hebræa.

Vers. 37. — *In cœnaculo*, in altiore et ampliore domùs parte.

Vers. 38. — *Ne pigriteris*, ne graveris hùc venire. Italicè dicimus : *Non vi rincresca di venire.*

Vers. 40. — *Ejectis omnibus*, ut Deum secretiùs et efficaciùs oraret.

Vers. 41. — *Erexit*, in pedes.

Sanctos. Christianos fideles.

Assignavit, stetit, et exhibuit eam vivam.

Vers. 42. — *Crediderunt*, videntes virtutem Christi in hoc facto. (Lyranus.)

Vers. 43. *Coriarium.* Βυρσεῖς, apud Græcos sunt qui coria macerant, vel concinnant, ut inde calcei, ocreæ, thoraces, et alia hujusmodi fieri possint.

CAPUT X.

1. Vir autem quidam erat in Cæsareâ, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica,

2. Religiosus, ac timens Deum cum omni domo suâ, faciens eleemosynas multas plebi, et deprecans Deum semper.

3. Is vidit in visu manifestè, quasi horâ diei nonâ, angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli.

4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine? Dixit autem illi : Orationes tuæ et

CHAPITRE X

1. Il y avait à Césarée un homme nommé Corneille, qui était centenier dans une cohorte de la légion appelée l'Italienne.

2. Il était religieux et craignant Dieu avec toute sa famille ; il faisait beaucoup d'aumônes au peuple, et il priait Dieu incessamment.

3. Cet homme, vers la neuvième heure du jour, vit clairement dans une vision un ange de Dieu, qui se présenta devant lui, et lui dit : Corneille.

4. Lui, regardant l'ange, et saisi de frayeur, répondit : Qu'y a-t-il, Seigneur? Vos prières, lui dit l'ange,

eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.

5. Et nunc mitte viros in Joppen, et accersi Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus;

6. Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare; hic dicet tibi quid te oporteat facere.

7. Et cùm discessisset angelus qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, et militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant.

8. Quibus cùm narrâsset omnia, misit illos in Joppen.

9. Posterâ autem die, iter illis facientibus, et appropinquantibus civitati, ascendit Petrus in superiora, ut oraret circa horam sextam.

10. Et cùm esuriret, voluit gustare; parantibus autem illis, cecidit super eum mentis excessus:

11. Et vidit cœlum apertum, et descendens vas quoddam velut linteum magnum, quatuor initiis submitti de cœlo in terram,

12. In quo erant omnia quadrupedia, et serpentia terræ, et volatilia cœli.

13. Et facta est vox ad eum: Surge, Petre, occide et manduca.

14. Ait autem Petrus: Absit, Domine, quia nunquàm manducavi omne commune et immundum.

15. Et vox iterùm secundò ad eum: Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.

16. Hoc autem factum est per ter, et statim receptum est vas in cœlum.

17. Et dùm intra se hæsitaret Petrus, quidnam esset visio quam vidisset, ecce viri qui missi erant à Cornelio, inquirentes domum Simonis, astiterunt ad januam.

18. Et cùm vocâssent, interrogabant si Simon qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium.

19. Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei: Ecce viri tres quærunt te.

20. Surge itaque, descende, et vade cum eis nihil dubitans, quia ego misi illos.

21. Descendens autem Petrus ad viros, dixit: Ecce ego sum quem quæritis: quæ causa est propter quam venistis?

22. Qui dixerunt: Cornelius centurio, vir justus, et timens Deum, et testimonium habens ab universâ gente Judæorum, responsum accepit ab angelo sancto, accersire te in domum suam, et audire verba abs te.

23. Introducens ergo eos, recipit hospitio. Sequenti autem die, surgens profectus est cum illis; et quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum.

24. Alterâ autem die introivit Cæsaream. Cornelius verò exspectabat illos, convocatis cognatis suis, et necessariis amicis.

25. Et factum est cùm introîsset Petrus, obvius venit ei Cornelius; et procidens ad pedes ejus, adoravit.

26. Petrus verò elevavit eum dicens: Surge, et ego ipse homo sum.

et vos aumônes sont montées devant Dieu, et l'ont fait souvenir de vous.

5. Envoyez donc présentement à Joppé, et faites venir un certain Simon surnommé Pierre.

6. Il est logé chez un nommé Simon, corroyeur, dont la maison est proche de la mer; c'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez.

7. Dès que l'ange qui lui parlait se fut retiré, il appela deux de ses domestiques, et un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux qu'il commandait;

8. Et leur ayant dit tout ce qui lui était arrivé, il les envoya à Joppé.

9. Le lendemain, lorsqu'ils étaient en chemin, et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison vers la sixième heure pour prier.

10. Et ayant faim, il voulut manger; mais pendant qu'on lui apprêtait à manger, il lui survint un ravissement d'esprit;

11. Et il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe suspendue par les quatre coins, qui descendait du ciel en terre,

12. Où il y avait toutes sortes d'animaux à quatre pieds, des reptiles de la terre, et des oiseaux du ciel.

13. Et il entendit une voix qui lui dit: Levez-vous, Pierre; tuez et mangez.

14. Mais Pierre répondit: Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé qui fût impur ou immonde.

15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit: N'appelez pas impur ce que Dieu a purifié.

16. Cela s'étant fait par trois fois, la nappe fut retirée dans le ciel.

17. Comme Pierre était en peine en lui-même de ce que pouvait signifier la vision qu'il avait eue, les hommes envoyés par Corneille s'étant enquis de la maison de Simon, se présentèrent à la porte.

18. Et ayant appelé quelqu'un, ils demandèrent si ce n'était pas là que Simon, surnommé Pierre, était logé.

19. Cependant, comme Pierre pensait à la vision qu'il avait eue, l'Esprit lui dit: Voilà trois hommes qui vous demandent.

20. Levez-vous donc, descendez et ne faites point de difficulté d'aller avec eux, car c'est moi qui les ai envoyés.

21. Aussitôt Pierre descendit vers ces hommes, et il leur dit: Me voici; je suis celui que vous cherchez. Quel est le sujet qui vous a fait venir ici?

22. Ils lui répondirent: Corneille, centenier, homme juste et craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation Juive, a été averti par un saint ange de vous faire venir chez lui, et d'écouter ce que vous auriez à lui dire.

23. Pierre donc les fit entrer, et les logea; et le lendemain, il partit avec eux, ayant pris avec lui quelques-uns des frères de la ville de Joppe, qui l'accompagnèrent.

24. Le jour d'après, ils arrivèrent à Césarée, où Corneille les attendait avec ses parents et ses plus intimes amis, qu'il avait assemblés chez lui.

25. Lorsque Pierre était près d'entrer, Corneille alla au-devant de lui; et se jetant à ses pieds, il l'adora.

26. Mais Pierre le releva, lui disant: Levez-vous; je ne suis qu'un homme non plus que vous.

27. Et loquens cum illo, intravit, et invenit multos qui convenerant :

28. Dixitque ad illos : Vos scitis quomodò abominatum sit viro Judæo conjungi aut accedere ad alienigenam ; sed mihi ostendit Deus neminem communem aut immundum dicere hominem.

29. Propter quod sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo quam ob causam accersistis me?

30. Et Cornelius ait : A nudius quartà die usque ad hanc horam, orans eram horà nonà in domo meà, et ecce vir stetit ante me in veste candidà, et ait :

31. Corneli, exaudita est oratio tua, et eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei.

32. Mitte ergo in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus : hic hospitatur in domo Simonis coriarii, juxta mare.

33. Confestim ergo misi ad te, et tu benè fecisti veniendo : nunc ergo omnes nos in conspectu tuo adsumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt à Domino.

34. Aperiens autem Petrus os suum, dixit : In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus:

35. Sed in omni gente qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi.

36. Verbum misit Deus filiis Israel, annuntians pacem per Jesum Christum (hic est omnium Dominus) :

37. Vos scitis quòd factum est verbum per universam Judæam : incipiens enim à Galilæà, post baptismum quod prædicavit Joannes :

38. Jesum à Nazareth, quomodò unxit eum Deus Spiritu sancto et virtute, qui pertransiit benefaciendo, et sanando omnes oppressos à diabolo, quoniam Deus erat cum illo.

39. Et nos testes sumus omnium quæ fecit in regione Judæorum et Jerusalem, quem occiderunt suspendentes in ligno.

40. Hunc Deus suscitavit tertià die, et dedit eum manifestum fieri,

41. Non omni populo, sed testibus præordinatis à Deo ; nobis, qui manducavimus et bibimus cum illo postquàm resurrexit à mortuis.

41. Et præcepit nobis prædicare populo, et testificari, quia ipse est qui constitutus est à Deo judex vivorum et mortuorum.

43. Huic omnes prophetæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes qui credunt in eum.

44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.

45. Et obstupuerunt ex circumsisione fideles qui venerant cum Petro ; quia et in nationes gratia Spiritûs sancti effusa est.

46. Audiebant enim illos loquentes linguis, et magnificantes Deum.

47. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos?

27. Et s'entretenant avec lui, il entra dans la maison où il trouva plusieurs personnes qui y étaient assemblées.

28. Alors il leur dit : Vous savez que les Juifs ont en grande horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger, ou d'aller chez lui; mais Dieu m'a fait voir que je ne devais traiter aucun homme de profane ou d'impur.

29. C'est pourquoi, dès que vous m'avez mandé, je n'ai fait aucune difficulté de venir. Je vous supplie donc de me dire pourquoi vous m'avez envoyé quérir.

30. Alors Corneille lui dit : Il y a maintenant quatre jours qu'étant en prière dans ma maison à la neuvième heure, je vis un homme vêtu d'une robe blanche, qui vint se présenter devant moi, et me dit :

31. Corneille, votre prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de vos aumônes.

32. C'est pourquoi envoyez à Joppé, et faites venir de là Simon surnommé Pierre; il est logé dans la maison de Simon, corroyeur, près de la mer.

33. J'ai envoyé à l'heure même vers vous; et vous m'avez fait la grâce de venir : nous voilà maintenant tous assemblés devant vous, pour entendre tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire.

34. Alors Pierre prenant la parole, dit : En vérité, je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes;

35. Mais qu'en toute nation, celui qui le craint, et dont les œuvres sont justes, lui est agréable.

36. C'est ce que Dieu a fait entendre aux enfants d'Israël, en leur annonçant la paix par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous.

37. Vous savez ce qui est arrivé dans la Judée, et qui a commencé par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché ;

38. Comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de force Jésus de Nazareth, qui allait de lieu en lieu, faisant du bien, et guérissant tous ceux qui étaient sous la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui.

39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'attachant à une croix.

40. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et a voulu qu'il se montrât,

41. Non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avait choisis avant tous les temps ; à nous, qui avons bu et mangé avec lui, depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts.

42. Et il nous a commandé de prêcher au peuple, et de témoigner que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts.

43. Tous les prophètes lui rendent ce témoignage, que quiconque croira en lui recevra par son nom la rémission de ses péchés.

44. Pierre parlait encore, lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole.

45 Et les fidèles circoncis, qui étaient venus avec Pierre, furent frappés d'étonnement. de voir que la grâce du Saint-Esprit se répandait aussi sur les gentils;

46. Car ils les entendaient parler plusieurs langues, et glorifier Dieu.

47. Alors Pierre dit : Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont dejà reçu le Saint-Esprit comme nous?

48. Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum, ut maneret apud eos aliquot diebus.

48. Et il commanda qu'on les baptisât au nom du Seigneur Jésus-Christ. Après cela, ils le prièrent de demeurer quelques jours avec eux.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Vir quidam erat nomine Cornelius, — vers. 2. — Religiosus ac timens Deum. Chrysost : Pius, inquit, ac timens Deum erat, ne putes quòd propter dignitatem illius talia facta sunt. Ita Chrysost. Et August., de Bapt. contra Donatist., lib. 4, cap. 24 : Sicut in Abraham præcessit fidei justitia, et accessit circumcisio, signaculum justitiæ fidei; ita et in Cornelio præcessit sanctificatio spiritualis in dono Spiritûs sancti, et accessit sacramentum regenerationis. Siquidem conversio cordis potest quidem inesse, non percepto baptismo, contempto tamen baptismo non potest. Hæc Aug. Memineris tamen hæc ita accipienda, sicut illa interpretatur concil. Araus. II, can. ult., dicens : Manifestè credendum est, quòd latronis, Cornelii centurionis, ad quem angelus missus est, et Zachæi, illa tam admirabilis fides non fuit de naturâ, sed divinæ largitatis donum. Hæc ibi. Vide pleniùs, infra ad v. 44.

Vers. 3. — Is vidit in visu manifestè angelum Dei introeuntem ad se. Nempe cognitio quam habebat de angelis, diù versatus inter Judæos præstabat, ut ex formâ visibili et splendidâ, cognosceret cujus conditionis esset, qui in eâ apparebat, maximè quòd eum compellaret proprio nomine, dicens : Corneli. Unde et mox Cornelius :

Vers. 4. — Quid est, Domine? id est, quid vis, Domine? Sic enim legendum secundùm Sixtina et Græca; et non, ut pridem : *Quis es, Domine?* Non enim dubitabat Cornelius, quin is qui loquebatur, esset angelus Domini. Mox ergo morem gerens sciscitatur, quidnam vellet angelus. Dixit illi (angelus) : Orationes tuæ et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei. Urgentur hæc verba, sicut et illa v. 1, et quæ ibidem ex Augustino ascripsimus, ut existimetur Cornelium, etiam antequàm audiret Petrum prædicantem, fuisse justificatum. Sed vide infra, ad v. 44.

Vers. 6. — Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium. Repete adnotata cap. præced., v. 43. Et similiter de illo, quod hìc subjungitur : Hic dicet tibi quid te oporteat facere. Vide itidem capite præcedenti, v. 7, ex Augustino de Doct. christ.

Vers. 10. — Cecidit super eum mentis excessus. Græcè est, ἔκστασις. August., 12 de Gen., cap. 11, sic intelligit ut alienaretur à corporis sensibus. Chrysost. explicat his verbis : Quid est ἔκστασις? Spiritualis scilicet contemplatio facta est in illo, quasi quis diceret : Anima excessit è corpore. Ita Chrysost. Vide tamen pleniùs, infra ad v. 14.

Vers. 11. — Vas quoddam, velut linteum, quatuor initiis submitti in quo erant omnia quadrupedia, etc. De hoc Beda : Animalia illa, omnes gentes sunt erroribus immmundæ. Significabatur autem per quatuor partes orbis terrarum mysterium sanctæ Trinitatis à duodecim apostolis prædicandum, ideò et quatuor lintei oræ tertiâ vice de cœlo demissæ sunt. Hæc Beda. Et similia habent ante eum Cyrill., l. 9 in Julianum, qui sudarium vocat, et Basil., in caput 14 Isaiæ.

Vers. 14. — Ait autem Petrus : Absit, Domine, quia nunquam manducavi omne immundum. Pulchrè de hoc Epiph., hæres. 48 contra Montanum, qui sustinebat in omni exstasi propheticâ fuisse mentis alienationem usque ad amentiam. Fuit, inquit, item Petrus in exstasi. Videbat enim linteum demissum, et omnia quadrupedia, reptilia, et volatilia in ipso. Vide verò quod intelligit, et non erat in emotione mentis Petrus. Quando enim audivit : *Surge, macta, et comede*, non velut qui sanam mentem non haberet persuasus est, sed ait ad Dominum : *Nequaquam, Domine, nunquàm enim inquinatum aut immundum ingressum est in os*

Vers. 1. — *Cornelius, centurio*, etc. Videtur fuisse Italus, et Romanus, nam gens Corneliorum Romæ fuit nobilissima. Flavius Dexter, anno Christi 34, ait fuisse Hispanum. Franciscus Binarius in locum illum Dextri, comment. 3, contendit probare cohortem hanc Italicam cujus hìc mentio, ex Italicâ urbe Hispaniæ collectam fuisse. Vide ipsum Bivarium de hoc multis disputantem.

Vers. 2. — *Deprecans Deum semper*, id est, frequenter, assiduè, quatenùs scilicet illi licebat per domestica, et militaria negotia.

Vers. 4. — *Ascenderunt in memoriam*, ut scilicet quasi memoriale à te submissum ad Deum, serventur, et semper observentur ante conspectum Dei.

Vers. 5. — *Et nunc*, itaque.

Accersi Simonem. Non jubet Cornelium ire ad Petrum, sed ipsum Petrum accersiri; quia cum Cornelio totam ejus familiam fidem edoceri, et baptizari volebat.

Vers. 7. — *Et cùm discessisset angelus*, disparendo ab eo. Nam sicut in potestate angeli est formare corpus ut appareat, ita et dissolvere, ut non appareat, vel subitò transferre ipsum ad alium locum, unde videri non possit. *Ex his qui illi parebant* Erat enim de illis centum militibus qui erant ei subjecti. (Lyranus.)

Vers. 8. — *Quibus cùm narrâsset omnia*, ab angelo sibi dicta. (Lyran.)

Misit illos in Joppen, ad quærendum Petrum. (Lyr.)

Vers. 9. — *In superiora*, in superiorem domûs partem, in tectum quod planum erat de more regionis, ut ibi commodiùs oraret.

Circa horam sextam, quæ hora insignis est morte Christi in cruce.

Vers. 10. — *Voluit gustare*, cibum capere. Vox *gustare*, sobrietatem Petri indicat in cibo càpiendo.

Vers. 11. — *Vidit cælum apertum*, imaginariè et in mentis excessu, de quo proximè.

Vers. 12. — *Omnia quadrupedia*, omne genus quadrupedum.

Vers. 13. — *Et facta est vox*, imaginaria et mentalis; talis enim solet fieri in exstasi.

Occide, θῦσον, quod etiam verti potest, *sacrifica*, vel immola. Olim enim manducabant etiam laici ex victimâ occisâ et immolatâ Deo.

Vers. 14. — *Omne commune*, quidquam impurum et profanum. Judæi ne gentiles offenderent cibos lege

meum. Et nonnullis interjectis etiam clariùs : Deinde verò, inquit, etiam Petrus, veluti divi, videns et audiens, et respondens, ac dicens : *Nequaquàm, Domine*, stabili mente erat. Hæc Epiphan.

VERS. 17. — ET DUM INTRA SE HÆSITARET PETRUS, QUIDNAM ESSET VISIO. Nempe, ait Cyrill., dicto l. 9 in Julianum, Petrus statim à voce, *quæ Deus purificavit*, intellexit instare tempus transferendi in veritatem umbras, sed de vocatione gentium nondùm plenè cognoscens hæsitabat. Ita Cyrill.

VERS. 26.—ADORAVIT : PETRUS VERO ELEVAVIT EUM, DICENS : ET EGO IPSE HOMO SUM. Greg., 21 Moralium c. 11 : Oblitus sui ordinis, inquit, memor fuit communis conditionis, quatenùs illati sibi honoris elationem frangeret ex consideratâ qualitate conditionis. Imò non leve damnum humilitatis se pati credebat, si pro merito fortassis ordinis, pluris æstimaretur. Hæc Gregor.

VERS. 29. — INTERROGO ERGO QUAM OB CAUSAM ACCERCISTIS ME ? Œcumenius : Jam Petrus, inquit, rem omnem à militibus audierat, sed vult etiam ipsos confiteri, ac fidei se appetentes ostendere. Sic ille prosequitur :

VERS. 30. — A NUDIUS QUARTA DIE USQUE AD HANC HORAM, ORANS ERAM HORA NONA. Chrysost. : Quid est hoc ? Mihi videtur et tempora vitæ religiosæ sibi constituisse. Ita Chrysost. Cæterùm quod dicit, *orans eram*, Græcè et Syr. est, *jejunans et orans*. Certè et Tertull. jejuniorum Cornelii meminit, de Jejuniis, cap. 8. Ut, inquit, in Cornelium centurionem necdùm tinctum dignatio Spiritûs sancti festinasset, jejunia ejus exaudita fuerunt. Hæc Tertullianus.

VERS. 34. — IN VERITATE COMPERI QUIA NON EST PERSONARUM ACCEPTOR DEUS, SED IN OMNI GENTE, etc. Aug., de Spiritu et Litt., cap. 36. Quia, inquit, personarum acceptio non est apud Deum, ideò sive Judæus, sive Græcus, sive quilibet ex gentibus crediderit, salutem ex Evangelio pariter habebit. Ita Augustinus. Vide pleniùs ad v. 44.

VERS. 37.—VOS SCITIS QUOD FACTUM EST VERBUM PER UNIVERSAM JUDÆAM. Verbum, id est, rem gestam. Unde hoc loco Græcè non est λόγος, sed, ῥῆμα, sicut et Luc.

Mosis vetitos non vocabant immundos, sed communes.

VERS. 15. — *Quod Deus purificavit*. Legem veterem vetantem aliquos cibos quasi legaliter immundos per novam Christi legem abolendo.

Commune ne dixeris, ne commune facias, hoc est, ne contamines, ne polluas, hoc est, ne contaminatum et pollutum dixeris, aut censueris.

VERS. 16. — *Hoc factum est per ter*. Ter vidit vas ad se demitti, ter repetitus est totus dialogismus præcedens.

Receptum est vas in cœlum. Ita ut ampliùs non fuerit demissum. Quid visione hâc lintei vasis significatum fuerit, patebit ex sequentibus.

VERS. 17. — *Quidnam esset visio*, quidnam significaret.

VERS. 19. — *Dixit Spiritus*, per internam inspirationem.

VERS. 20. — *Nihil dubitans*, illos sequi, et ad Cornelium proficisci.

VERS. 21. — *Ecce ego sum quem quæritis*. A nemine domesticorum admonitus Petrus, viros hosce præveniens, ipsum esse se dixit, quem illi quærerent. Manifestationes istæ tam opportunè Cornelio et Petro in locis inter se adeò dissitis factæ, utrumque confirmabant in eâ, quæ menti sedebat, sententiâ, Deum scilicet esse qui rem dirigeret, nihilque esse in re sibi reseratâ ludibrii. Id pariter confirmabat domesticos Cornelii, et cæteros nuper ex Judaicis ad christiana sacra translatos, quibus proclivè fuisset tacitam conventionem aliquam inter Petrum et Cornelium suspicari. Id autem præcavendum erat, ne offenderentur Judæi, apud quos summa erat in gentes invidia. Nec tantùm sibi adrogare poterat aut [illegible] Petrus, ut rem adeò novam per se suspiceret, ex [illegible] nempe gentiles in societatem fœderis non [illegible] nisi circumcisione, nec ritibus subjectos. (Calmet.)

VERS. 22. — *Testimonium habens*, etc. Omnes enim Judæi testantur Cornelium esse virum bonum, justum, timentem Deum.

Audire verba à te, scilicet verba salutis et Evangelii.

VERS. 23. — *Excepit hospitio*, hospitio recepit, lautè pro præsenti copiâ habuit, hoc enim significat Græcum.

Et quidam ex fratribus, ut minimum sex, ut habetur c. 11, v. 12.

VERS. 24. — *Alterâ die introivit Cæsaream*. Ut enim patet ex tabulis Adrichomii distat à Joppe spatio quindecim leucarum, sive horarum.

Convocatis cognatis suis, etc Et officii causâ ut venientem Petrum magis honorificè exciperet, et præcipuè ut verba salutis audirent, et tanti boni essent participes.

Necessariis amicis, amicis magis intimis.

VERS. 25. — *Cum introiisset*, domum.

Adoravit, non tanquàm Deum, aut angelum, sed adoratione civili et religiosâ, ut solemus etiamnùm viris principibus, præsertim ecclesiasticis, etiam genuflexo nos submittere.

VERS. 26. — *Et ego ipse homo sum*. Ita loquitur Petrus modestiæ causâ quasi dicat : Surge, Corneli, ego enim homo sum tui similis, ac proinde nolo ut te ante me prosternas.

VERS. 27. — *Loquens*, vel *pergens*, vel *versans*. *Intravit*, in partem interiorem domûs. (Synopsis.)

VERS. 28. — *Abominatum*, nefas, contra jus, illicitum. Judæi enim abominantur gentiles quasi infideles, impios, impuros, pollutos.

Ostendit mihi Deus, etc. Ex hoc jam apparet quid proximè narratâ visione significare voluerit Dominus.

VERS. 30. — *In veste candidâ*, λαμπρᾷ, id est, *splendidâ;* color enim candidus est lucidus et splendidus.

VERS. 31. — *Exaudita est oratio tua*. Quâ orâsti pro salute tuâ, et tuorum.

Eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt. Quasi dicat, Deus recordatus est eleemosynarum tuarum, ac propter eas impertiet tibi lucem Evangelii.

VERS. 32. — Quidam addunt, *loquetur tibi* vel *tecum*, vel ellipticè, *dicet cætera*, nimirùm pertinentia ad salutem tuam et tuorum. (A.)

VERS. 33. — *Benefecisti veniendo*, benè de nobis meritus es veniendo.

In conspectu tuo adsumus, parati audire, et facere quæcumque ex Deo jusseris.

VERS. 35. — *Omni gente*, quâlibet gente aut natione.

Operatur justitiam, benè agit, rectè sentiens, et bonis utens moribus.

VERS 36. — *Verbum misit Deus*. Prædicationem intelligit, vel res à Christo dictas et factas, videturque alludere ad illud Isa. 9, 8 : *Verbum misit Dominus in Jacob, et cecidit in Israel*.

Pacem, id est, reconciliationem cum Deo.

Hic est omnium Dominus. Hic, scilicet Jesus Christus.

VERS. 38. — *Qui pertransiit benefaciendo*, qui Judæam peragravit beneficiis afficiens populos.

Oppressos à diabolo, tyrannide diaboli in potestatem ejus redactos. Possessos à diabolo, vel quoad animam, vel quoad corpus, vel quoad utrumque.

2 ubi pastores dicunt : *Videamus hoc verbum quod factum est.* Nota autem quòd dicit : *Vos scitis quod factum est per universam Judæam.* Idem enim est ac si diceret : Narro rem omninò celebrem ac notoriam, ita ut iis qui inter Judæos versantur, prout vos versamini, incognitum esse non possit. Ita et infra, cap. 26. Paulus de Agrippà : *Scit de his rex, latere enim eum horum nihil arbitror.*

Vers. 38. — Quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto et virtute. Per unctionem hanc intelligit August., 15, de Trin., cap. 26, mysterium Incarnationis. Quæritur ergo an Cornelius cum suis jam tum intellexerit illud mysterium? quandoquidem præcedit : *Vos scitis.* Irenæus, lib. 3, c. 12, dicit quòd deerat Cornelio cognitio Christi. Itaque illud : *Vos scitis,* non est referendum ad omnia sequentia, sed tantùm usque ad illud : *Jesum à Nazareth,* ac deinde subintelligatur: Scitote itaque quomodò unxerit eum Deus, ut ibi incipiat Petrus Cornelium instruere, ut ad effectum deducatur quod supra, v. 6, angelus de eo prædixerat : *Hic dicet tibi quid te oporteat facere;* et quod itidem petit Cornelius, v. 33 : Quæ quidem instructio, si ista non est, nusquàm est. Adde quòd cùm Petrus, v. 39, dicit : *Et nos testes sumus,* confirmat priùs non nota.

Vers. 40. — Hunc Deus suscitavit. Et Vers. 42. — Et præcepit nobis prædicare, quia ipse est judex vivorum et mortuorum. Beda : Breviter, inquit, omnia quæ in Symbolo dicuntur, complexus est, quòd Jesus est Christus, crucifixus, suscitatus, manifestatus, judex omnium venturus, quòdque etiam Ecclesiam suam per fidem totum sit dilataturus in orbem. Hæc Beda.

Vers. 44. — Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum. Ex his verbis, tum et ex sequentibus, v. 47, ubi Petrus dicit : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos? statuitur Cornelium cum suis ante baptismi susceptionem fuisse justificatum, quod de Saulo dici non potuit, propter illa verba, cap. 22, v. 16 : *Exsurge, et baptizare, et ablue peccata tua,* ut cap. præced., v. 18, ostendimus. De Cornelio August. clarè pronuntiat, tum loco supra citato ad v. 1, tunc etiam 2, contra Parmen., c. 15, his verbis : Constituto, inquit, jam ordine Ecclesiæ, nihilominùs ante ipsum baptismum, ante manùs impositionem, cum eis qui secum erant, Spiritu sancto repletum miratus est Petrus. Hæc August. Addit Cyprian., epist. 72 : Invenimus nihilominùs Petrum divini præcepti atque Evangelii memorem præcepisse ut baptizarentur quidem illi qui jam fuerant Spiritu sancto pleni, ut nihil prætermissum videretur, quominùs divini præcepti atque Evangelii legem apostolica magisteria servarent. Ita Cyprianus.

Quoniam Deus erat cum illo. Per unionem hypostaticam, per eximiam gratiam, et per potentem operationem miraculorum et sanitatum, et efficacem prædicationem, etc.

Vers. 39. — *Quem occiderunt,* Judæi.

In ligno, crucis.

Vers. 40. — *Hunc Deus suscitavit,* id est, hic resurrexit virtute divinitatis suæ.

Et dedit eum manifestum fieri, variis apparitionibus post resurrectionem.

Vers. 41. — *Non omni populo,* sed apostolis tantùm, aliisque fidelibus suis.

Vers. 42. — *Constitutus,* id est, destinatus, designatus, scilicet quà homo est.

Vivorum et mortuorum. Vivi vocantur qui in die judicii vivi reperientur, qui tamen morientur, et resurgent : mortui, qui pridem erant defuncti.

Vers. 43. — *Huic omnes prophetæ testimonium perhibent,* etc. Per hunc, ut patet ex omnium prophetarum testimonio, remissio datur peccatorum, etc.

Per nomen ejus, id est, per eum.

Vers. 44. — *Cecidit Spiritus sanctus,* visibili specie, scilicet in igneis linguis, incumbens capiti Cornelii et domesticorum ejus. Id patet ex capite sequenti, v. 15, ubi dicitur : *Cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et super nos initio.*

Audiebant verbum, Petri, eos ad fidem instituentis.

Vers. 45. — *Ex circumcisione fideles,* fideles, qui ex judaismo conversi in Christum crediderant.

In nationes, id est, gentes et gentiles. Putabant Judæi Christum Christique gratiam et Ecclesiam Judæis solis esse promissam, et destinatam à Deo, gentes autem ab illà excludendas.

Vers. 46. — *Loquentes linguis.* Donum enim linguarum consecuti fuerant, sicut apostoli in die Pentecostes.

Magnificantes Deum, divinas laudes celebrantes.

Vers. 47. — *Respondit Petrus,* exorsus est sermonem.

Numquid aquam prohibere quis potest? id est, num aliquid obstat quominus hi baptismo initientur, qui S. Spiritu repleti sunt ut nos? quasi dicat, sanè nihil.

Vers. 48. — *In nomine Domini Jesu,* id est baptismo Christi, qui perficiebatur per ablutionem aquæ, et invocationem divinarum personarum.

Ut maneret apud eos, etc., ut nimirùm pleniùs instruerentur in rebus ad fidem spectantibus.

CAPUT XI.

1. Audierunt autem apostoli, et fratres qui erant in Judæà, quoniam et gentes receperunt verbum Dei.

2. Cùm autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum, qui erant ex circumcisione.

3. Dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducàsti cum illis?

4. Incipiens autem Petrus, exponebat illis ordinem, dicens :

5. Ego eram in civitate Joppe orans, et vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quoddam, velut linteum magnum quatuor initiis summitti de cœlo, et venit usque ad me.

CHAPITRE XI.

1. Cependant les apôtres, et les frères qui étaient dans la Judée, apprirent que les gentils même avaient reçu la parole de Dieu.

2. Et lorsque Pierre fut de retour à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui,

3. Et lui disaient : Comment avez-vous été chez des hommes incirconcis, et comment avez-vous mangé avec eux?

4. Mais Pierre commença de leur raconter par ordre comment la chose s'était passée :

5. Lorsque j'étais dans la ville de Joppé, faisant oraison, il me survint un ravissement d'esprit, et j'eus une vision, dans laquelle je vis descendre du ciel comme une grande nappe tenue par les quatre coins qui s'abaissait, et venait jusqu'à moi ;

6. In quod intuens, considerabam, et vidi quadrupedia terræ, et bestias, et reptilia, et volatilia cœli.

7. Audivi autem et vocem dicentem mihi : Surge, Petre ; occide et manduca.

8. Dixi autem : Nequaquàm, Domine : quia commune aut immundum nunquàm introivit in os meum.

9. Respondit autem vox secundò de cœlo : Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.

10. Hoc autem factum est per ter, et recepta sunt omnia rursùm in cœlum.

11. Et ecce viri tres confestim astiterunt in domo, in quâ eram, missi à Cæsareâ ad me.

12. Dixit autem Spiritus mihi, ut irem cum illis, nihil hæsitans. Venerunt autem mecum et sex fratres isti, et ingressi sumus in domum viri.

13. Narravit autem nobis, quomodò vidisset angelum in domo suâ stantem et dicentem sibi : Mitte in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus :

14. Qui loquetur tibi verba in quibus salvus eris, tu et universa domus tua.

15. Cùm autem cœpissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et in nos in initio.

16. Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat : Joannes quidem baptizavit aquâ, vos autem baptizabimini Spiritu sancto.

17. Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut et nobis qui credidimus in Dominum Jesum Christum : ego quis eram, qui possem prohibere Deum?

18. His auditis, tacuerunt, et glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo et gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.

19. Et illi quidem qui dispersi fuerant à tribulatione quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen, et Cyprum, et Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis.

20. Erant autem quidam ex eis viri Cyprii, et Cyrenæi qui cùm introissent Antiochiam, loquebantur et ad Græcos, annuntiantes Dominum Jesum.

21. Et erat manus Domini cum eis; multusque numerus credentium conversus est ad Dominum.

22. Pervenit autem sermo ad aures Ecclesiæ quæ erat Jerosolymis, super istis; et miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.

23. Qui cùm pervenisset, et vidisset gratiam Dei, gavisus est; et hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino.

24. Quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto, et fide. Et apposita est multa turba Domino.

25 Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum; quem cùm invenisset, perduxit Antiochiam.

26. Et annum totum conversati sunt ibi in Ecclesiâ; et docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primùm Antiochiæ discipuli, Christiani.

27. In his autem diebus supervenerunt ab Jerosolymis prophetæ Antiochiam :

28. Et surgens unus ex eis nomine Agabus, significabat per Spiritum famem magnam futuram in uni-

6. Et la considérant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel.

7. J'entendis en même temps une voix qui me dit : Pierre, levez vous; tuez et mangez.

8. Je répondis : Je n'ai garde, Seigneur, car jamais rien de souillé ni d'immonde n'entra dans ma bouche

9. Et cette voix me parlant du ciel une seconde fois, me dit : N'appelez pas impur ce que Dieu a purifié.

10. Cela se fit jusqu'à trois fois; et ensuite toutes ces choses furent retirées dans le ciel.

11. Au même moment, voilà que trois hommes, qui avaient été envoyés vers moi de la ville de Césarée, se présentèrent à la porte de la maison où j'étais.

12. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux, sans en faire aucune difficulté. Ces six de nos frères que vous voyez, vinrent aussi avec moi; et nous entrâmes dans la maison de cet homme,

13. Qui nous raconta comment il avait vu dans sa maison un ange, qui s'était présenté devant lui, et lui avait dit : Envoyez à Joppé, et faites venir Simon surnommé Pierre ;

14. Il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvé, vous et toute votre maison.

15. Quand j'eus commencé à leur parler, le Saint-Esprit descendit sur nous au commencement.

16. Je me souvins alors de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit.

17. Puis donc que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ. qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu?

18. Ayant entendu ce récit, ils s'apaisèrent, et glorifièrent Dieu, disant : Dieu donc a aussi fait part aux gentils du don de la pénitence, qui mene à la vie

19. Cependant ceux qui avaient été dispersés par la persécution qui s'était élevée à la mort d'Etienne, avaient passé jusqu'en Phénicie, en Chypre et à Antioche, et n'avaient annoncé la parole qu'aux Juifs seulement.

20. Mais quelques-uns d'entre eux, qui étaient de Chypre et de Cyrène, entrèrent dans Antioche, et parlèrent aussi aux Grecs, leur annonçant le Seigneur Jésus.

21. Et la main du Seigneur était avec eux; et un grand nombre de personnes crurent, et se convertirent au Seigneur.

22. Le bruit en étant venu jusqu'à l'Eglise de Jérusalem, ils envoyèrent Barnabé à Antioche.

23. Lequel y étant arrivé, et ayant vu la grâce de Dieu, s'en réjouit, et les exhorta tous à demeurer unis au Seigneur, avec un cœur ferme.

24. Car c'était un homme bon, plein du Saint-Esprit et de foi. Et un grand nombre de personnes se joignirent au Seigneur.

25. Barnabé s'en alla ensuite à Tarse pour chercher Saul; et l'ayant trouvé, il l'emmena à Antioche.

26. Ils demeurèrent un an entier dans cette Église, où ils instruisirent un fort grand nombre de personnes; de sorte que ce fut à Antioche que les disciples furent premièrement nommés Chrétiens.

27. En ce même temps, quelques prophètes vinrent de Jérusalem à Antioche :

28. L'un des quels nommé Agabus, se levant, prédit par inspiration qu'il y aurait une grande famine

verso orbe terrarum, quæ facta est sub Claudio.

29. Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæâ fratribus.

30. Quod et fecerunt, mittentes ad seniores, per manus Barnabæ, et Sauli.

par toute la terre, comme elle arriva ensuite sous Claude.

29. Et les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon son pouvoir, quelques aumônes aux frères qui demeuraient en Judée.

30. Ce qu'ils firent en effet, les envoyant aux anciens, par les mains de Barnabé et de Saul.

COMMENTARIA.

Vers. 2. — Cum autem ascendisset Petrus Jerosolymam disceptabant adversus illum. Facta est hæc disceptatio incentore Cerintho et sociis, de quo Epiphan., hæresi 28: Hic unus est de his qui restiterunt sancto Petro, quando venit ad sanctum Cornelium, ubi accersivit ipsum dignus factus visione angeli. Et nonnullis interjectis : Hic igitur, ubi Petrus reversus esset in Jerusalem, multitudinem circumcisorum commovit, dixitque quòd ingressus esset ad viros præputium habentes. Fecit autem hoc Cerinthus, priusquàm in Asiâ prædicaret prædicationem suam, et in profundum perditionis suæ barathrum incideret. Nam cùm ipse circumcisus esset, adversitatis videlicet gratiâ, contra fideles in præputio, per circumcisionem venabatur prætextum, ac occasionem. Hæc Epiphanius.

Vers. 4. — Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem. Gregor., 9 Regist., epist. 39 : Apostolus, inquit, primus tantâ donorum gratiâ repletus, tantâ miraculorum potestate suffultus, querelæ fidelium non ex potestate, sed ex ratione respondens, causam per ordinem exposuit. Humili ergo eos responsione placavit, atque in causâ reprehensionis suæ etiam testes adhibuit dicens : *Venerunt mecum sex fratres isti*. Hæc Gregor. agens de fratribus, de quibus v. 12.

Vers. 8. — Dixi autem : Nequaquam Domine. Repetit quæ cap. præcedenti explicata sunt, in suî scilicet defensionem. Nam per hoc quod dixerat : *Nequaquàm, Domine*, aut, ut cap. præced. legitur : *Absit à me, Domine*, peremptoriè declarat se etiam apostolatûs sui tempore, quantùm in ipso erat, noluisse quidpiam contra legem agere; sed per id quod dictum illi erat : *Occide et manduca*, et : *Tu commune ne dixeris*, ostendit, legalia in posterum non obligare, accedente præsertim mandato Spiritûs sancti dicentis : *Vade cum illis*. Per illa enim verba, inquit Epiphan., hæresi 28, quæ per figuram ostenderat, ea Deus ipse quoque manifestè declarat. Hinc uno verbo Œcumenius : Ostendit suâ apologiâ Petrus, se nequaquàm fuisse causam, sed Deum. Ita illi.

Vers. 16. — Vos autem baptizabimini Spiritu sancto. Tametsi contentiosi nullam Petro moverint de impenso non circumcisis baptismo quæstionem, quia tamen ipsa itidem moveri poterat, ad satisfactionis plenitudinem, ne quid in eis restaret, aut de novo oriretur, scrupuli etiam hujus rationem suâ sponte Petrus in medium affert, conformiter ad illud Augustini 4 de Doct. christ., quòd prædicator omnia, circa materiam quam tractat, etiam ab adversariis non mota, refellere debeat ac refutare, ne fortè quidpiam inhæreat non refutatum, quod impediat eorum quæ audita sunt, fructum. Hæc August.

Vers. 17. — Ego quis eram, qui poteram prohibere Deum? Dùm paulò ante dicit : *Cecidit Spiritus sanctus super eos*, et hìc subjungit : *Ego quis eram qui poteram prohibere Deum?* manifestè confirmat Spiritum sanctum esse Deum. Ita Ambros., 2 de Spiritu sancto, c. 11.

Vers. 1. — *Et fratres*, id est, cæteri fideles apostolis inferiores, et subditi.

Receperunt verbum Dei, legem evangelicam.

Vers. 2. — *Disceptabant adversùs illum*. Syrus, *litigabant*; tanquàm offensi expostulabant.

Qui erant ex circumcisione, ex Judæis Christiani, ut superiori cap., v. 45.

Vers. 3. — *Quare introisti ad viros præputium habentes?* quasi dicat, quos non solùm nostro cœtui adjungere nefas est, sed nec permissum cum illis habere consuetudinem.

Præputium habentes, gentiles non circumcisos.

Vers. 4. — *Incipiens autem Petrus*, id est, rem ab initio repetens.

Vers. 5. — *In excessu mentis*, in extasi, in raptu. Cætera quæ hìc habentur, repetita sunt ex superiori capite.

Vers. 6. — *Considerabam*. Græcum est conspicere, diligentiùs contemplari. (A.)

Vers. 7. — *Manduca*, sine ullo discrimine. (A.)

Vers. 9. — *Secundo*; alii, *ex secundo, rursùm*. (A.)

Vers. 10. — *Et recepta*; alii, *subducta, retracta, sublata*. (A.)

Vers. 11. — *Viri tres*. S. Epiphanius et vetus codex Cantabrigiensis, v. 17 capitis superioris, duos legunt. (Calmet.)

Vers. 12. — *Sex fratres*, comitati me euntem Joppe Cæsaream, et Cæsareâ Hierosolymam; hi suis oculis spectavêre prodigia, quibus Deus rem à me gestam approbavit. (Calmet.)

Vers. 14. — *In quibus salvus eris*. Post adventum Jesu Christi nulla est salutis via, nisi per fidem in ejus nomen, et mandatis ejus obedientiam. Expressum quidem à Deo præceptum baptizandi Cornelium, quin initiaret circumcisione, Petro datum non fuerat; neque promissum fuerat Cornelio, ipsum ad fidem christianam absque hâc conditione admissum iri. At cùm mandatum est Petro, ut occideret et manducaret animalium quodcumque genus, purum impurumque, perinde fuit, ac si moneretur, ne vereretur circumcisionem, nec legis cæremonias; idcircò enim gentiles impuri habebantur, quòd circumcisione carerent. Ad hoc, Spiritus sanctus Cornelium cæterosque afflans, antequàm illis quidquam significaretur de amplectendâ circumcisione, statimque ac illis annuntiatus fuit Jesus Christus, satis prodebat fidem Jesu Christi, accedente baptismo et charitate conjunctâ cum bonis operibus, solam per se ad salutem valere. Itaque Petrus nihil ultra ex illis poscendum censuit. (Calmet.)

Vers. 15. — *Sicut et in nos*, nempe die Pentecostes, vel eodem modo, vel eisdem effectibus. (Synopsis.)

Vers. 17. — *Eamdem gratiam*, par donum, par in substantiâ, licèt in quantitate pro dispositione vel Dei, vel hominis dispar, et majus, vel minus.

Qui possem prohibere Deum? quod tentare fuisset impium et impossibile.

VERS. 19. — NEMINI LOQUENTES VERBUM, NISI SOLIS JUDÆIS. Quæritur quomodò non repugnet id quod sequitur :

VERS. 20. — ERANT AUTEM QUIDAM EX EIS, QUI, CUM INTROISSENT ANTIOCHIAM, LOQUEBANTUR AD GRÆCOS? Quidam respondent quòd per *Græcos* intelligantur *Græcisantes Judæi*, quo modo id accipi diximus cap. 6. Verùm Beda hoc modo explicat : Hinc, inquit, jam post revelationem sindonis evangelicæ, res Ecclesiæ crescere cœperunt, cùm non solùm Judæis, sed et gentibus Evangelium prædicaretur. Ita ille, ut præcipui quidem non nisi Judæis locuti intelligantur, quod tamen nonnulli ex eis etiam prædicaverint gentibus.

VERS. 22. — ET MISERUNT BARNABAM USQUE AD ANTIOCHIAM. Hic missus dicitur ab Ecclesiâ quæ erat Jerosolymis, scilicet ob residentiam apostolorum, quæ principalis ibi erat, superintendens aliis; ad quam ob id referri debebant omnia aliarum Ecclesiarum acta, juxta quod postmodùm de Romanâ Ecclesiâ Iren., l. 3, c. 3, dicit : Ad hanc Ecclesiam propter principalitatem necesse est convenire omnem Ecclesiam. Sic Irenæus.

VERS. 23. — QUI CUM PERVENISSET ET VIDISSET, GAVISUS EST. Bernard., serm. 49 in Cantica : Metientes nosmetipsos nobis, ait, sentimus aliqui nostrûm, pro nostræ imperfectionis experientiâ, quàm rara virtus sit alienæ non invidere virtuti, nedùm gaudere ad illam, nedùm tantò plus quàm ad propriam quemque gratulari. Hæc Bernard. Usque adeò, ut gaudium de gratiâ alterius sit effectus inhabitantis Spiritûs sancti ut dicit Leo, serm. 7 de Epiphaniâ, ut mirum non sit, si hìc subjungatur de Barnabâ, tanquàm ratio dictorum : *Quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto et fide.* Sequitur eodem vers. 23 : ET HORTABATUR OMNES IN PROPOSITO CORDIS MANERE IN DOMINO. Noli verba illa, *in proposito cordis*, construere cum *hortabatur*, sed cum *manere*. Hortabatur itaque, quia perseverare liberi arbitrii actus est, sed *in Domino*, hoc est, implorato simul Dei auxilio ; atque adeò perseverare, teste concil. Trid., sess. 6, can. 22, specialis gratiæ est, sicut Barnabas hìc præstiterit, quod postmodùm, de Bono persever., c. 16, docuit August. cavendum, ne dùm timemus, ne tepescat hortatio, extinguatur oratio, increscat elatio. Ita August. Videns ergo Barnabas exstare Antiochiæ messem multam, operarios autem paucos, et gnarus virtutum Sauli, *profectus est Tarsum, ut quæreret Saulum.*

VERS. 26. — ITA UT COGNOMINARENTUR PRIMUM ANTIOCHIÆ DISCIPULI, CHRISTIANI. Dubitari posset, an, *primum* construi debeat cum *cognominarentur*; an tantùm cum, *Antiochiæ*, ut intelligatur, quasi alibi quidem priùs, sed nunc primùm Antiochiæ ita vocari cœperint? Posteriorem constructionem amplexus est Pamel., annot. 37, in Apolog. Tertull., motus verbis auctoris ibidem, cap. 5, dicentis : Tiberius, cujus tempore nomen christianum in seculum introivit, etc. Sed fallitur Pamelius. Non enim Christianum nomen apud Tertull. aliud est quàm Christi nomen. Non enim Tiberius voluit Christianos deificari a senatu, sed Christum tantùm, quamvis non successerit, ut Tertull. ibi pluribus narrat. Quocirca oportet illud *primum* construere cum *cognominarentur*. Vide Baronium plures auctores in hoc citantem, præter quos licet addere et Irenæum, l. 3, c. 12, dicentem : In Antiochiâ primùm omnium discipuli pro fide, quam in Christo habebant, vocati sunt Christiani. Hæc Irenæus.

VERS. 28. — SIGNIFICABAT PER SPIRITUM FAMEM MAGNAM FUTURAM IN UNIVERSO ORBE. Chrysost. : Necessariò, inquit, hic famem futuram significat, ne putent quidam propter hoc factam famem, quòd Christianismus ingressus est, et dæmones dejecti. Ita Chrysost. Potest quoque dici hoc factum, ut Christiani in tempore sibi suisque providerent, per quam providentiam Dei, et Joseph præmissus fuit in Ægyptum, Pharao accepit visiones, et Joseph visionum interpretationem. Sequitur : *Famem magnam*, QUÆ FACTA EST SUB CLAUDIO. Anno scilicet 14 post mortem Christi, ut latiùs describunt Euseb., l. 2 Hist. eccl., c. 9, et Josephus, lib. 20 Antiquitat., capite 22.

VERS. 29. — DISCIPULI AUTEM PROUT QUIS HABEBAT, PROPOSUERUNT SINGULI IN MINISTERIUM MITTERE. August., de catechizandis Rudibus, c. 23. Paulus, inquit, ecclesias constituens per omnes gentes præcipiebat, ut

VERS. 18. — *Pœnitentiam*, id est, tempus et locum pœnitentiæ.

Ad vitam, ut vivant, scilicet vitâ gratiæ, et postea etiam gloriæ et felicitatis æternæ.

VERS. 19. — *Sub Stephano*, id est, tempore Stephani. Syrus, *ob Stephanum.*

Phœnicen. Phœnice vel Phœnicia regio est Syriæ, cujus metropolis erat Tyrus.

Antiochiam, Syriæ metropolim.

VERS. 20. — *Quidam ex eis*, qui ab Jerosolymis dispersi fuerant.

Loquebantur ad Græcos, id est, gentiles.

VERS. 21. — *Manus Domini*, assistentia, potentia, et cooperatio.

VERS. 23. — *Gratiam Dei*, scilicet conversionem gentilium, et religiosos ac pios eorum mores.

In Domino. In Domini fide, amore, gratiâ, in Ecclesiâ, et Christianismo.

VERS. 24. — *Vir bonus.* Videtur sumi bonitas pro facilitate morum et mansuetudine.

Plenus Spiritu sancto, id est, zelo et charitate, quæ sunt dona Spiritûs sancti.

Et fide, fide theologicâ, et fidelitate in obeundo munere suo.

Apposita est multa turba Domino, ad Christum conversa, et Ecclesiæ christianæ addita.

VERS. 25. — *Ut quæreret Saulum*, veterem amicum suum, et sub Gamaliele condiscipulum.

Et annum totum conversati sunt ibi in ecclesiâ. Syrus habet : *Totoque anno simul congregabantur in ecclesiâ*, nimirùm ad sacras synaxes, ad orationem, et ad Dei verbum audiendum.

VERS. 27. — *In his autem diebus*, illo scilicet anno, quo Antiochiæ docuerunt Saulus et Barnabas.

Supervenerunt ab Jerosolymis prophetæ, missi ab apostolis Antiochiam, ut Ecclesiam illam jam efflorescentem suæ prophetiæ dote confirmarent, et illustrarent.

VERS. 28. — *Agabus*, quem Dorotheus in Synopsi sanctorum ait fuisse unum è 72 Christi discipulis.

Significabat per spiritum. Prædicebat spiritu prophetiæ, quo pollebat.

quandoquidem ex idolorum cultu venientes, et ad unum Deum colendum adhuc rudes, non facilè poterant rebus suis venditis, et distributis, servire Deo, oblationes facerent in pauperes. Hæc August., et similia habet, 3 de Doct. christ., c. 6. Porrò quod hìc dicitur, *in ministerium*, et non in *subsidium* vel *sustentationem*, certum item argumentum est quòd hi quibus ista mittebantur, viverent in communi. *In ministerium* itaque, quia mittebatur ad manus eorum, qui ministrabant mensis, ut per eos daretur, prout unicuique opus erat. Et Beda in hunc locum, cur specialiter mitteretur *habitantibus in Judæâ fratribus*. Scilicet, inquit, sciebant in Judæâ, et maximè Jerosolymis famem acriùs sævituram, ubi pauperes erant sanctorum, qui rebus suis venditis, pretia deferentes apostolis, pecuniis acquirendis ulteriùs non vacabant. Sed et nonnulli à Judæis incredulis spoliabantur, de quibus Apostolus ad Hebræos. *Rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis*. Hæc Beda.

Famem futuram. Sub Claudio imperatore, ut statim additur, nimirùm secundo ejus imperii anno, qui fuit annus Christi 43, et ex parte 44, ut ait Baron.

Vers. 30. — *Mittentes ad seniores*, ad apostolos, ait Œcumenius. Alii, ad presbyteros et primores fidelium, præsertim diaconos, horum enim erat eleemosynas distribuere.

CAPUT XII.

1. Eodem autem tempore, misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de Ecclesiâ.

2. Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.

3. Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erant autem dies azymorum.

4. Quem cùm apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post Pascha producere eum populo.

5. Et Petrus quidem servabatur in carcere : oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesiâ ad Deum pro eo.

6. Cùm autem producturus esset Herodes, in ipsâ nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus; et custodes ante ostium custodiebant carcerem.

7. Et ecce angelus Domini astitit, et lumen refulsit in habitaculo; percussoque latere Petri, excitavit eum dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus.

8. Dixit autem angelus ad eum : Præcingere, et calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi : Circumda tibi vestimentum tuum, et sequere me.

9. Et exiens sequebatur eum, et nesciebat quia verum est quod fiebat per angelum; existimabat autem se visum videre.

10. Transeuntes autem primam et secundam custodiam venerunt ad portam ferream, quæ ducit ad civitatem; quæ ultrò aperta est eis. Et exeuntes processerunt vicum unum; et continuò discessit angelus ab eo.

11. Et Petrus ad se reversus, dixit : Nunc scio verè quia misit Dominus angelum suum, et eripuit me de manu Herodis, et de omni exspectatione plebis Judæorum.

12. Consideransque venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, et orantes.

13. Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhode.

14. Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intrò currens, nunciavit stare Petrum ante januam.

15. At illi dixerunt ad eam : Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est.

16. Petrus autem perseverabat pulsans, cùm autem

CHAPITRE XII.

1. En ce même temps, le roi Hérode employa sa puissance pour maltraiter quelques-uns de ceux de l'Église.

2. Il fit mourir par l'épée Jacques frère de Jean;

3. Et voyant que cela plaisait aux Juifs, il fit encore prendre Pierre. Or, c'était les jours des azimes.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, et le donna à garder à quatre bandes de soldats de quatre hommes chacune, dans le dessein de le faire mourir devant le peuple, après la fête de Pâque.

5. Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Église faisait sans cesse des prières pour lui.

6. Mais la nuit de devant le jour où Hérode avait résolu de l'envoyer au supplice, comme Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes, et que les gardes qui étaient devant la porte, gardaient la prison,

7. Voilà que l'ange du Seigneur parut, et le lieu fut rempli de lumière; et l'ange poussant Pierre par le côté, le réveilla, et lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment, les chaînes tombèrent de ses mains.

8. Et l'ange lui dit : Mettez votre ceinture, et attachez vos souliers. Il le fit; et l'ange ajouta : Prenez votre vêtement, et suivez-moi.

9. Pierre donc sortit; et il le suivait, ne sachant pas que ce qui se faisait par l'ange fût véritable, mais s'imaginant que ce qu'il voyait n'était qu'un songe.

10. Lorsqu'ils eurent passé le premier et le second corps de garde, ils vinrent à la porte de fer, par où l'on va à la ville, qui s'ouvrit d'elle-même devant eux; de sorte qu'étant sortis, ils allèrent jusqu'au bout de la rue : après quoi l'ange le quitta tout-à-coup.

11. Alors Pierre étant revenu à soi, dit en lui-même : C'est à cette heure que je connais véritablement que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode, et de toute l'attente du peuple Juif.

12. Et réfléchissant, il vint à la maison de Marie mère de Jean surnommé Marc, où plusieurs personnes étaient assemblées, et priaient.

13. Comme il frappait à la porte, une fille nommée Rhode vint pour écouter.

14. Et ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut une si grande joie, qu'au lieu de lui ouvrir, elle courut dire dans la maison que Pierre était à la porte.

15. Ils lui dirent : Vous avez perdu l'esprit. Mais elle les assura que c'était lui. Sur quoi ils disaient : C'est son ange.

16. Cependant Pierre continuait à frapper. Et lors-

aperuissent, viderunt eum, et obstupuerunt.

17. Annuens autem eis manu, ut tacerent, narravit quomodò Dominus eduxisset eum de carcere, dixitque : Nuntiate Jacobo et fratribus hæc. Et egressus abiit in alium locum.

18. Factâ autem die, erat non parva turbatio inter milites, quidnam factum esset de Petro.

19. Herodes autem cùm requisisset eum, et non invenisset, inquisitione factâ de custodibus, jussit eos duci; descendensque à Judæâ in Cæsaream, ibi commoratus est.

20. Erat autem iratus Tyriis et Sidoniis. At illi unanimes venerunt ad eum, et persuaso Blasto, qui erat super cubiculum, regis postulabant pacem, eò quòd alerentur regiones eorum ab illo.

21. Statuto autem die, Herodes vestitus veste regiâ, sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos.

22. Populus autem acclamabat : Dei voces, et non hominis.

23. Confestim autem percussit eum angelus Domini, eò quòd non dedisset honorem Deo, et consumptus à vermibus, expiravit.

24. Verbum autem Domini crescebat, et multiplicabatur.

25. Barnabas autem et Saulus reversi sunt ab Jerosolymis, expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus

qu'ils eurent ouvert, l'ayant vu, ils furent saisis d'un extrême étonnement.

17. Mais lui, leur ayant fait signe de la main qu'ils se tussent, leur raconta comment le Seigneur l'avait tiré de la prison, et il leur dit : Faites savoir ceci à Jacques et aux frères. Et sortant, il s'en alla dans un autre lieu.

18. Quand il fut jour, il n'y eut pas un petit trouble parmi les soldats, pour savoir ce que Pierre était devenu.

19. Et Hérode l'ayant fait chercher, et ne l'ayant point trouvé, après avoir fait donner la question aux gardes, il commanda qu'ils fussent menés au supplice; et il s'en alla de Judée à Césarée, où il demeura.

20. Or, il était irrité contre les Tyriens et les Sidoniens; mais ils vinrent le trouver d'un commun accord; et ayant gagné Blaste qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi.

21. Hérode donc ayant pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale ; et étant assis sur son trône, il haranguait devant eux ;

22. Et le peuple s'écriait dans ses acclamations : C'est la voix d'un dieu et non d'un homme.

23. Mais au même instant un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné gloire à Dieu, et étant mangé de vers, il mourut.

24. Cependant la parole de Dieu faisait de grands progrès, et se répandait de plus en plus.

25. Et après que Barnabé et Saul se furent acquittés de leur ministère, ils retournèrent de Jérusalem, ayant pris avec eux Jean, surnommé Marc.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — MISIT HERODES REX MANUS, UT AFFLIGERET, etc. Beda : Non putemus, inquit, Herodem, qui tetrarcha erat, posteà regem factum. Sed, ut Josephus refert, Caius, imperio suscepto, continuò Judæorum principatum huic Herodi filio Aristobuli (filii magni Herodis) tradidit. Ita Beda, qui et meminit Herodem regem, cujus hìc mentio est, à Josepho quoque Agrippam, vocari. Non esse tamen illum Agrippam cujus postea mentio est c. 25 et 26, patet, quia Herodes hic, v. 23, consumptus à vermibus expiravit.

VERS. 2 — OCCIDIT AUTEM JACOBUM FRATREM JOANNIS GLADIO. Dicit, *fratrem Joannis;* ad distinctionem, quia mox, v. 17, audiemus de alio adhuc Jacobo apostolo superstite. Hunc ergo fratrem Joannis occidit Herodes *gladio*. Nempe hoc supplicii genus Judæis etiam ante tempora Romanorum fuisse in usu, patet ex eo quòd rex Israel, 4 Reg. 6, dicat : *Si steterit caput Elisei super ipsum hodiè*, et Eliseus ipse : *Numquid scitis quod filius homicidæ hìc miserit, ut præcidatur caput meum?* Cui accedit quòd Christus dicens : *Omnis qui acceperit gladium, gladio peribit*, alludat ad hoc genus supplicii, illudque etiam pro tempore novi Testamenti non improbet. Occidit autem Herodes hunc Jacobum primum ex apostolis; de inscrutabilis divini judicii permissu, qui sicut Petrum, ita et hunc facilè potuisset è manibus Herodis eripere, ut monet Hieron. in cap. 26 Jeremiæ. Sed dicit idem, in cap. 43 Ezechielis, hircum et vitulum, qui ibi jubebantur offerri, quorumdam judicio designare Jacobum et Stephanum, tanquàm protomartyres Christi, illum apostolorum, hunc diaconorum. Hæc Hieron.

VERS. 4. — TRADENS QUATUOR QUATERNIONIBUS MILITUM CUSTODIENDUM. Beda : Sicut, inquit, centurio centum, ita quaternio quatuor sub se milites habeat. Ita Beda. Œcumenius simpliciter : *quatuor quaternionibus*, hoc est, sedecim militibus.

VERS. 5. — ORATIO AUTEM FIEBAT SINE INTERMISSIONE AB ECCLESIA PRO EO. Exemplum continuarum precum vicissitudine saltem personarum, pro necessitatibus Ecclesiæ; quamvis etiam semper pro prælatis Ecclesiæ orandum esse Augustinus hinc doceat, epist. 121, ad probam et familiam ejus, ita scribens : Pro nobis non negligenter orate. Nolumus enim sic nobis honorem (episcopatûs) quem periculosum gerimus, deferatis; ut adjutorium orationum, quod novimus, auferatis. A familiâ Christi oratum est pro Petro, oratum est pro Paulo et vos in ejus familiâ esse gaudemus, et incomparabiliter plusquàm Petrus et Paulus

VERS. 1. — *Eodem tempore*, id est, anno secundo Claudii.

Herodes rex, Herodes Agrippa.

Misit manus, id est, aggressus est.

VERS. 2. — *Occidit autem Jacobum.* Probabile est cæteros plerosque apostolos abfuisse Jerosolymis.

VERS. 3. — *Apposuit.* Id etiam addidit, ut apprehenderet et Petrum.

Erant autem dies azymorum. Addit hoc Lucas, tum ut denotet tempus necis sancti Jacobi, tum ut indicet causam cur non illicò occisus sit sanctus Petrus, sed dilatus post Pascha, quia scilicet erant dies festi azymorum, quos sanguine effuso maculare et funestare nolebat Herodes.

orationum fraternarum auxiliis indigemus. Hæc Augustinus.

VERS. 6. — ERAT PETRUS DORMIENS INTER DUOS MILITES, etc. In argumentum animi non timentis, nec proximè instantia formidantis, inquit Ambros., orat in Auxentium. Dormiens ergo dico, *inter duos milites*, ut si quid ad liberationem sui moliretur, mox à militibus deprehensum impediretur. Insuper VINCTUS (ut infra patebit, manus) CATENIS DUABUS, ne ad evadendum quidpiam posset tentare. ET CUSTODES ANTE OSTIUM CUSTODIEBANT CARCEREM. Scilicet contra vim extrinsecam, sic ut accuratissimè custodiretur. Sed non est consilium contra Dominum.

VERS. 7. — ET ECCE ANGELUS DOMINI ASTITIT, ET LUMEN REFULSIT IN HABITACULO, etc. Accidit id nocte. Nam solet Dominus ferè in extremis subvenire, ad exercendum interea sustinentiam, spem et patientiam exspectationis. Unde dicitur, *et ecce*, quasi quod propè inexspectatum accidit.

VERS. 8. — DIXIT AUTEM ANGELUS AD EUM : PRÆCINGERE, ET CALCEA TE CALIGAS TUAS. Chrysost. : Prorsùs angelus dixit : Præcingere, et subliga sandalia tua. Nullus enim aliàs evadere effodiendo (for. fugiendo) volens eam diligentiam adhibet, ut etiam sandalia accipiat. Sic Chrysost. Et omninò in Græco est σανδάλια, id est, *soleas*. Sic Gen. 14, quoque ponitur, *corrigia caligæ*, id est, calcei, ut Hebræa docent. Alii addunt Petro hoc dictum in argumentum, quod ipse morem gessisset mandato Christi, qui dixerat : *Nolite habere calceamenta in pedibus vestris*, sed ut essent *calceati sandaliis*. Marci 6.

VERS. 11. — NUNC SCIO VERÈ QUIA MISIT DOMINUS ANGELUM SUUM. Sic et priùs v. 9 : ET NESCIEBAT, QUIA VERUM EST QUOD FIEBAT PER ANGELUM. Sciebat quidem se visum vidisse, nec dubitabat verè angelicam esse visionem, sed, *ad se reversus*, id est, ad solitum sensuum usum, dixit : *Nunc scio verè;* quasi dicat : Hucusque scivi in exstasi mentis, et notitiâ spirituali, at nunc *scio verè*, id est, etiam notitiâ reali et experimentali. Unde intelligimus (maximè ex illis verbis præcedentibus, *existimabat autem se visum videre*) corporalia etiam ab hominibus eminenter et exstaticè posse videri, certiùs tamen cognosci sensu quàm exstasi, id est, experiendo quàm imaginando, ut propterea non sine causâ dicat Joannes, 1 epistolæ cap. 1 : *Quod audivimus, quod vidimus, quod manus nostræ contrectaverunt.* In visione enim difficulter discernitur rei veritas ab apparentiâ ipsius.

VERS. 12. — VENIT AD DOMUM MARIÆ, MATRIS JOANNIS, UBI ERANT MULTI CONGREGATI, ET ORANTES. Domus ista, teste Baronio, semper apostolis patuit, fuitque ipsorum commune diversorium. Mariæ dico, matris Joannis, *qui cognominatus est Marcus*. Alius ergo ab evangelistâ. Est autem is qui ab apostolo dicitur consobrinus Barnabæ, auctore eodem Baronio. *Ubi erant multi congregati, et orantes.* Nempe locus ille per cœnam Domini ibidem, teste eodem, celebratam, orationemque Christi post cœnam habitam, Deo jam erat consecratus; per quam consecrationis considerationem, aures Domini, oculique magis patebant ibidem orantibus, quàm in templo Salomonis. Denique quod dicitur, *orantes*, argumento est, noctu eos orâsse; quod fecisse primos Christianos testatur Tertull., in Apolog., dicens : Christianos solere parcè cœnare, ut qui scirent esse sibi succedente nocte orandum. Ita Tertull.

VERS. 13. — PROCESSIT PUELLA AD AUDIENDUM, NOMINE RHODE. Sic legunt Græca, et correcta Sixtina, cùm priùs legeretur, *ad videndum*. Processit itaque puella ad audiendum quisnam pulsaret (nox enim erat), ne ignoto aut sicario alicui fortè aperiret.

VERS. 14.—ET UT COGNOVIT VOCEM PETRI, quam non cognovisset, nisi ei jamdudùm ex sermonibus assuevisset, PRÆ GAUDIO (ecce quàm desideratus fuerit Petrus, cùm ad adventum ipsius etiam puellaris ætas innocens cœperit exilire) NON APERUIT JANUAM, cùm tamen pulsante cognito, maximè causâ noctis, ac periculi à persecuturis fortè imminentis, aperire debuisset; sed gaudio in imprudentiam præcipitante, *intrò currens nuntiavit Petrum stare ante januam*.

VERS. 15. — ILLI AUTEM DICEBANT : ANGELUS EJUS EST. Beda : Quòd unusquisque angelum habet, et Dominus de parvulis dicit, Matth. 18 : *Angeli eorum semper vident faciem Patris mei.* Et Jacob de se loquitur, Genes. 48 : *Angelus qui eruit me de cunctis malis benedicat pueris istis.* Et hic discipuli angelum Petri ve-

VERS. 7. — *Angelus Domini*, in corpore assumpto. Nonnulli opinantur hunc angelum fuisse S. Michaelem præsidem Ecclesiæ.

Lumen refulsit in habitaculo, quod lumen solus Petrus vidit, militibus fortassè dormientibus.

VERS. 8. — *Præcingere.* Judæi longas gerebant vestes, quas ituri, aut operaturi cingebant; et si vestibus non depositis essent dormituri, cingulo detracto laxabant.

VERS. 9. — *Nesciebat quia verum est.* Nova enim ad modum res fiebat, quæ idcircò videbatur incredibilis.

VERS. 10. — *Transeuntes primam et secundam vigiliam*, militum custodientium Petrum, à quibus visus non est.

Portam ferream, ipsius palatii Herodis, per quam tanquàm ex arce in civitatem reliquam ibatur.

Processerunt vicum unum, donec sanctus Petrus in tuto collocaretur, et à somno planè expergefactus, et mentis stupore, intelligeret quid fieret et sibi consulere posset.

Exspectatione, Syrus, *machinatione*.

Plebis Judæorum, pontificum præsertim, scribarum, et Pharisæorum.

VERS. 12. — *Consideransque* periculum unde ereptus erat, et divini beneficii magnitudinem.

VERS. 13. — *Puella*, quod etiam verti posset *ancilla*. Noster tamen interpres æquè ac Syrus puellam vertentes, subindicant non fuisse ancillam, sed honestam fortassè filiam, aut neptem matris-familiàs illius domûs.

Nomine Rhode, id est, *Rosa*

VERS. 14. — *Præ gaudio*, cupiens statim discipulis fidelibus nuntiare adesse Petrum.

VERS. 15. — *Insanis*, deliras.

VERS. 16. — *Perseverabat pulsans*, vel metuens deprehendi, vel desiderio ardens revisendi fratres, et forsan Rhode præ gaudio non aperiens, nihil etiam responsi Petro dederat.

nire credebant. Hæc Beda. Et Chrysost. præcisè : Et hoc, inquit, verum est, quòd quisque angelum habeat. Sic ille.

Vers. 17. — Et egressus abiit in alium locum. Primò quidem in alium locum seu ejusdem urbis, seu urbi vicinum, ut Ecclesiæ novellæ statum constitueret; ita tamen, ut eodem hoc anno decimo post passionem Christi Romam pervenerit, ut necessario sequitur ex eo quòd Euseb., Hieron. et alii dicunt eum anno secundo Claudii Romam venisse, ibique viginti quinque annis episcopatum tenuisse. Quomodò autem hoc consistat cum eo quod infra, cap. 15, præfuit concilio Jerosolymitano, celebrato ut creditur annis octo ab hoc tempore, dicemus ibi. Subdit Lucas

Vers. 19. — Herodes autem cum requisisset, et non invenisset, inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci. Chrysost. : Dolebat Herodes delusum se esse, sicut avum suum à Magis, et ideò examinatos custodes jussit abduci. Adeò insensatus est, ut etiam injustè punire attentet. Hæc Chrysostomus.

Vers. 20. — Erat autem iratus Tyriis, et Sidoniis. Nempe discedens ex Judæâ, in quâ taliter illusus, sine opprobrio degere se non posse credebat, abiit Cæsaream. Quare autem iratus esset Tyriis et Sidoniis, Baronius non improbabiliter inde causam deducit, quòd intellexisset Petrum Ecclesias ubique constituentem etiam ibi fuisse. Certè alia causa vix fingi posse videtur quare id post liberationem Petri statim subjungatur. — Postulabant pacem, eo quod alerentur regiones illorum ab illo. Chrysost. : Hoc faciunt, inquit, quoniam fames erat. Et Beda : Necessariam enim habebant vicini regis amiciam, eò quòd illorum regio valdè angusta, et Galilææ, Damascique pressa esset finibus. Hæc Beda.

Vers. 21. — Sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos. Scilicet Tyrios, quasi solemni oratione justas iræ suæ causas exaggeraturus, ut deinde majori laude clementiæ eos videretur recipere in gratiam. Hinc scilicet Tyriorum adulatoria quæ sequitur, acclamatio, ut dicerent

Vers. 22.—Dei voces et non hominis. Quòd si tantùm dixissent, *Dei voces*, poterat tolerari. Nam Hebræi (etiam Aug. teste in Quæst. sup. Num.) omne excellens vocant Dei; sic montes Dei, cedros Dei dicunt; peccant verò in hoc quòd addunt *et non hominis*. Per id enim aut faciunt Herodem deum, ut intellexit etiam Josephus, 19 Antiq., c. 7, vel saltem vocem Dei et vocem ipsius adæquant. Quod posterius magis consentaneum est textui. Non enim dicit : Deus et non homo, sed : Voces Dei et non hominis.

Vers. 23. — Confestim autem percussit eum angelus Domini. Beda, hoc modo : Dùm impietatem, inquit, illicitæ adulationis non exhorreret, respiciens paulò post, imminentem atque insistentem capiti suo videt angelum, eumque sensit continuò exitii sui ministrum. Ita Beda. Josephus dicit eum quinto demùm die expirâsse à vermibus consumptum. Quod supplicii genus fœdum, sed ad destruendam superbiam inprimis accommodum; et sicut Scriptura hìc Herodem perpessum scribit, sic et Antiochum superbum, Epiphanem dictum, morbo eodem interiisse lib. 2 Machab., cap. 9, commemorat

Vers. 17. — *Annuens ut facerent*, ne scilicet strepitu confuso vocum narrationem rei gestæ impedirent.

Nuntiate Jacobo, minori; nam major jam erat occisus, ut dicitur hujus capitis v. 10.

Vers. 18 — *Factâ autem*, etc., in quâ ordinatum erat occidi Petrum. *Erat non parva*, etc., quia timebant negligentiæ eorum imputari, et per consequens puniri, sicut et factum est. (Lyranus.)

Vers. 19. — *Jussit eos duci* ad extremum supplicium. Boni auctores Latini *duci*, sine alio addito, dicunt pro trahi ad mortem.

In Cæsaream, Palæstinæ, quæ priùs dicebatur *Turris Statonis*.

Vers. 20. — *Erat autem iratus*, etc., pugnacem, et infensum gerens animum; bellum animo agitans.

Persuaso Blasto, conciliato Blasto, datis fortassè muneribus.

Qui erat super cubiculum regis, præfectus regii cubiculi.

Vers. 21. — *Statuto autem die.* Erat dies secundus ludorum pro Cæsaris salute, ut ait Josephus, lib. 19 Antiquit., cap. 8.

Vestitus veste regiâ, purpurâ, sceptro, coronâ insignis.

Vers. 23. — *Eò quòd non dedisset honorem Deo*, sed qui illum arrogâsset, consentiendo insanæ illi adulationi.

Vers. 24. — *Verbum Domini*, etc. Evangelii prædicatio crescebat, et multiplicabatur Ecclesia.

Vers. 25. — *Reversi sunt ab Jerosolymis*, scilicet Antiochiam, undè missi fuerant, ut eleemosynam deferrent Jerosolymitis pauperibus fame laborantibus, supra, c. 11, 28.

Expleto ministerio, ad quod fuerant destinati, deferendarum eleemosynarum.

CAPUT XIII.

1. Erant autem in Ecclesiâ, quæ erat Antiochiæ, prophetæ et doctores, in quibus Barnabas et Simon qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenensis, et Manahen, qui erat Herodis tetrarchæ collactaneus, et Saulus.

2. Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos.

3. Tunc jejunantes, et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

4. Et ipsi quidem missi à Spiritu sancto, abierunt Seleuciam, et inde navigaverunt Cyprum.

CHAPITRE XIII.

1. Il y avait alors dans l'Eglise d'Antioche des prophètes et des docteurs, entre lesquels étaient Barnabé, Simon qu'on appelait le Noir, Lucius de Cyrène, Manahen, frère de lait d'Hérode le Tétrarque, et Saul.

2. Or, pendant qu'ils rendaient leur culte au Seigneur, et qu'ils jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés.

3. Alors, après avoir jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains, et les laissèrent aller.

4. Et étant ainsi envoyés par le Saint-Esprit, ils allèrent à Séleucie, et de là ils s'embarquèrent pour passer en Chypre.

5. Et cùm venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem et Joannem in ministerio.

6. Et cùm perambulâssent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magum pseudoprophetam, Judæum, cui nomen erat Bar-Jesu,

7. Qui erat cum proconsule Sergio Paulo viro prudente. Hic, accersitis Barnabâ et Saulo, desiderabat audire verbum Dei.

8. Resistebat autem illis Elymas magus (sic enim interpretatur nomen ejus), quærens avertere proconsulem à fide.

9. Saulus autem, qui et Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum,

10. Dixit : O plene omni dolo et omni fallaciâ, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.

11. Et nunc ecce manus Domini super te, et eris cæcus, non videns solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, et tenebræ, et circuiens quærebat qui ei manum daret.

12. Tunc proconsul cùm vidisset factum, credidit, admirans super doctrinâ Domini.

13. Et cùm à Papho navigâssent Paulus et qui cum eo erant, venerunt Pergen Pamphyliæ. Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam.

14. Illi verò pertranseuntes Pergen, venerunt Antiochiam Pisidiæ; et ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt.

15. Post lectionem autem legis et prophetarum, miserunt principes synagogæ ad eos, dicentes : Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.

16. Surgens autem Paulus, et manu silentium indicens, ait : Viri Israelitæ, et qui timetis Deum, audite.

17. Deus plebis Israel elegit patres nostros, et plebem exaltavit cùm essent incolæ in terrâ Ægypti, et in brachio excelso eduxit eos ex eâ.

18. Et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto.

19. Et destruens gentes septem in terrâ Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,

20. Quasi post quadringentos et quinquaginta annos; et post hæc dedit judices usque ad Samuel prophetam.

21. Et exinde postulaverunt regem, et dedit illis Deus Saül filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta.

22. Et amoto illo, suscitavit illis David regem, cui testimonium perhibens dixit : Inveni David filium Jesse, virum secundùm cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.

23. Hujus Deus ex semine secundùm promissionem eduxit Israel Salvatorem Jesum,

24. Prædicante Joanne ante faciem adventûs ejus baptismum pœnitentiæ omni populo Israel.

5. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, ils prêchaient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs ; et ils avaient avec eux Jean, pour les servir.

6. Ayant traversé l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un juif magicien et faux prophète, nommé Bar-Jésu,

7. Qui était avec le proconsul Serge Paul, homme très-prudent. Ce proconsul envoya quérir Barnabé et Saul, désirant entendre la parole de Dieu.

8. Mais Elymas, le magicien (car c'est ce que ce nom signifie), leur résistait, s'efforçant d'embrasser la foi.

9. Alors Saul, qui fut depuis appelé Paul, étant rempli du Saint-Esprit, et regardant fixement cet homme,

10. Lui dit : O homme plein de toute sorte de tromperie et de malice, enfant du diable, ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur ?

11. Voilà la main du Seigneur qui est sur vous : vous allez devenir aveugle, et vous ne verrez point le soleil jusqu'à un certain temps. Aussitôt les ténèbres tombèrent sur lui ; ses yeux s'obscurcirent ; et tournant de tous côtés, il cherchait quelqu'un qui lui donnât la main.

12. Le proconsul voyant ce miracle, embrassa la foi ; et il admirait la doctrine du Seigneur.

13. Paul, et ceux qui étaient avec lui, s'étant embarqués à Paphos, vinrent à Perge en Pamphylie ; mais Jean les ayant quittés, s'en retourna à Jérusalem.

14. Et pour eux, étant partis de Perge, ils vinrent à Antioche de Pisidie ; et étant entrés dans la synagogue le jour du sabbat, ils s'assirent.

15. Et après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue leur envoyèrent dire : Nos frères, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, vous pouvez parler.

16. Aussitôt Paul se levant, fit signe de la main qu'on fit silence, et leur dit : O Israélites, et vous qui craignez Dieu, écoutez :

17. Le Dieu du peuple d'Israël a choisi nos pères, et il a élevé ce peuple pendant qu'ils demeuraient en Egypte, d'où il les tira par la force de son bras.

18. Et pendant l'espace de quarante ans, il supporta leurs mœurs déréglées dans le désert.*

19. Puis ayant détruit sept nations dans la terre de Chanaan, il la leur partagea au sort,

20. Environ quatre cent cinquante ans après. Il leur donna ensuite des juges jusqu'au prophète Samuël.

21. Alors ils demandèrent un roi, et Dieu leur donna Saül fils de Cis, de la tribu de Benjamin ; et ainsi se passèrent quarante ans.

22. Puis l'ayant rejeté, il leur donna David pour roi, auquel il rendit ce témoignage : J'ai trouvé David fils de Jessé, homme selon mon cœur, qui accomplira toutes mes volontés.

23. C'est de sa race que Dieu, selon sa promesse, a suscité Jésus, le Sauveur d'Israël ;

24. Jean, avant qu'il parût, ayant prêché à tout le peuple d'Israël le baptême de la pénitence

25. Cùm impleret autem Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitramini esse, non sum ego ; sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere.

26. Viri fratres, filii generis Abraham, et qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.

27. Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes, et voces prophetarum, quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes impleverunt :

28. Et nullam causam mortis invenientes in eo, petierunt à Pilato, ut interficerent eum.

29. Cùmque consummâssent omnia quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.

30. Deus verò suscitavit eum à mortuis tertiâ die; qui visus est per dies multos his

31. Qui simul ascenderant cum eo de Galilæâ in Jerusalem, qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.

32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros repromissio facta est :

33. Quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu : ego hodiè genui te.

34. Quòd autem suscitavit eum à mortuis ampliùs jam non reversurum in corruptionem, ita dixit : Quia dabo vobis sancta David fidelia.

35. Ideòque et aliàs dicit : Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

36. David enim in suâ generatione cùm administrâsset voluntati Dei, dormivit, et appositus est ad patres suos, et vidit corruptionem.

37. Quem verò Deus suscitavit à mortuis, non vidit corruptionem.

38. Notum igitur sit vobis, viri fratres, quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur ; et ab omnibus quibus non potuistis in lege Moysi justificari,

39. In hoc omnis qui credit, justificatur.

40. Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis :

41. Videte, contemptores, et admiramini, et disperdimini, quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si quis enarraverit vobis.

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc.

43. Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, et colentium advenarum, Paulum et Barnabam ; qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratiâ Dei.

44. Sequenti verò sabbato penè universa civitas convenit audire verbum Dei.

45. Videntes autem turbas Judæi, repleti sunt zelo, et contradicebant his quæ à Paulo dicebantur, blasphemantes.

46. Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primùm loqui verbum Dei : sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes :

47. Sic enim præcepit nobis Dominus : Posui te in

25. Et lorsque Jean achevait sa course, il disait : Je ne suis point celui que vous pensez ; mais il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers.

26. C'est à vous, mes frères, qui êtes les enfants de la race d'Abraham, et à ceux d'entre vous qui craignent Dieu, que cette parole de salut a été envoyée.

27. Car les habitants de Jérusalem et leurs princes ne l'ayant point connu pour ce qu'il était, et n'ayant point entendu les paroles des prophètes, qui se lisent chaque jour de sabbat, ils les ont accomplies, en le condamnant :

28. Et quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort, ils demandèrent à Pilate qu'il le fît mourir.

29. Et lorsqu'ils eurent accompli tout ce qui avait été écrit de lui, on le descendit de la croix, et on le mit dans le tombeau.

30. Mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts le troisième jour ; et il a été vu durant plusieurs jours par ceux

31. Qui étaient venus avec lui de Galilée à Jérusalem, qui lui rendent encore aujourd'hui témoignage devant le peuple.

32. Ainsi, nous vous annonçons l'accomplissement de la promesse qui a été faite à nos pères,

33. Dieu nous en ayant fait voir l'effet, à nous qui sommes leurs enfants, en ressuscitant Jésus, selon qu'il est écrit dans le second psaume : Vous êtes mon fils ; je vous ai engendré aujourd'hui.

34. Et pour montrer qu'il l'a ressuscité d'entre les morts pour ne plus retourner dans la corruption du tombeau, il lui dit : J'accomplirai fidèlement les promesses que j'ai faites à David.

35. Et il dit encore dans un autre endroit : Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption du tombeau.

36. Car pour David ; après avoir servi en son temps aux desseins de Dieu, il s'est endormi, et il a été avec ses pères, et il a éprouvé la corruption.

37. Mais celui que Dieu a ressuscité d'entre les morts, n'a point éprouvé la corruption.

38. Sachez donc, mes frères, que c'est par lui que la rémission des péchés vous est annoncée ;

39. Et que quiconque croit en lui est justifié par lui de toutes les choses dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse.

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les prophètes.

41. Voyez, vous qui méprisez ma parole, soyez dans l'étonnement et dans la désolation ; car je ferai une œuvre en vos jours, une œuvre que vous ne croirez pas, lors même qu'on vous l'annoncera.

42. Comme ils sortaient de la synagogue, on les pria de parler encore sur le même sujet le sabbat suivant.

43. Et quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des Juifs et des prosélytes craignant Dieu, suivirent Paul et Barnabé, qui les exhortaient à persévérer dans la grâce de Dieu.

44. Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour entendre la parole de Dieu.

45. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis de colère ; et ils s'opposaient avec des paroles de blasphème à ce que Paul disait.

46. Alors Paul et Barnabé leur dirent hardiment : Vous étiez les premiers à qui il fallait annoncer la parole de Dieu ; mais puisque vous la rejetez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons présentement vers les gentils :

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé : Je

lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ.

48. Audientes autem gentes, gavisæ sunt, et glorificabant verbum Domini : et crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.

49. Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.

50. Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas, et honestas, et primos civitatis, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam; et ejecerunt eos de finibus suis.

51. At illi, excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

52. Discipuli quoque replebantur gaudio, et Spiritu sancto.

vous ai établi pour être la lumière des gentils, afin que vous soyez leur salut jusqu'aux extrémités de la terre.

48. Or, les gentils entendant ceci, se réjouirent; et ils glorifiaient la parole du Seigneur, et tous ceux qui avaient été prédestinés à la vie éternelle, embrassèrent la foi.

49. Ainsi la parole du Seigneur se répandait dans tout le pays.

50. Mais les Juifs ayant animé des femmes dévotes et de qualité, et les principaux de la ville, excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé, et les chassèrent de leur pays.

51. Alors Paul et Barnabé, secouèrent contre eux la poussière de leurs pieds, et vinrent à Icone.

52. Cependant les disciples étaient remplis de joie et du Saint-Esprit.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Erant autem in Ecclesia prophetæ et doctores. Quid? numquid non lex et prophetæ usque ad Joannem? utique; sed prophetæ qui annuntiaverunt futurum Christi adventum, inquit Tertull. adversùs Judæos, c. 8. Alioqui prophetas, qui alia futura vaticinarentur etiam post Christum exstitisse, tum hic locus, tum Apostolus ad Ephes. 5 testatur, dicens de Christo : *Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, alios verò prophetas, alios doctores*, etc. Sequitur : Et Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, et Saulus. De hoc Œcumenius : Ecce cujusque conversatio, et non prima à pueris educatio salvat. Vide enin Manahen cum quo fuerit educatus? qui tamen prophetiæ donum adeptus est. Hæc ille. Quòd verò hìc Saulus ultimo loco ponitur, id fit verisimiliter, quia postremo loco ad fidem est conversus.

Vers. 2. — Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit Spiritus sanctus. Græcè, pro *ministrantibus*, est λειτουργούντων. Unde et Erasmus vertit, *sacrificantibus*, sicut Liturgia apud Græcos Patres passim non nisi pro missæ sacrificio accipitur. Indignè tulit hanc versionem Erasmi Beza, et cæteri deinde ejus sectæ asseclæ, agnoscentes quidem λειτουργούντων, idem esse, quod publico ministerio fungentibus, sed prædicationis hoc ministerium dicunt, non sacrificii. Sed graviter allucinantur. In Græco enim æquè atque in Latino additur *Domino*, scilicet *ministrantibus Domino*. Jam verò nemo sanæ mentis dicit verbum prædicationis Domino ministrari, sed à Domino hominibus. Sequitur : Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus ad quod assumpsi eos. Loquitur Spiritus sanctus cum imperio (ut rectè notavit Didymus, l. 2 *de Spiritu sancto*), quatenùs intelligamus Spiritum sanctum cum aliis sanctæ Trinitatis personis paris esse auctoritatis. Præponit autem Saulum tanquàm vas electionis præ Barnabâ, cùm supra, v. 1, postpositus sit, ut intelligamus alium esse ordinem apud Deum, alium in Ecclesiâ; ille enim meritorum est, et præstantiæ, hic sæpenumerò temporis, et pacis vel alterius considerationis causâ constitutus. Quid est autem, *in opus ad quod assumpsi eos*? pergit Lucas dicere :

Vers. 3. — Tunc jejunantes et orantes, imponentesque eis manus. Leo, epist. 81, docet ex hoc loco, non solùm ex apostolicâ traditione, sed ex ipsâ etiam Scripturâ sacrâ ordinationes fieri debere jejunii tempore. Sic habet : Præter auctoritatem, inquit, consuetudinis, quàm ex apostolicâ novimus venisse doctrinâ, etiam sacra Scriptura manifestat, quòd, cùm apostoli Paulum et Barnabam ex præcepto Spiritûs sancti ad Evangelium gentibus mitterent prædicandum, jejunantes et orantes imposuerunt eis manus, ut intelligamus quantâ et dantium et accipientium devotione curandum sit, ne tantæ benedictionis Sacramentum negligenter videatur impletum. Hæc Leo, apertè ordinationem sacerdotalem et episcopalem Sacramentum appellans.

Vers. 4. — Abierunt Seleuciam, et inde navigaverunt Cyprum. Seleuciam scilicet, tanquàm sibi ad perveniendum in Cyprum opportunam. Seleucia enim est civitas Syriæ Antiochenæ, quæ, 1 Machab. 11, dicitur maritima, aliis Seleucia Cœlesyriæ, estque Cypro opposita, propter quod et sequitur, et *inde navigaverunt in Cyprum*, Salaminam scilicet, quæ est ad orientem insulæ; nam illùc brevissimus trajectus est, ita ut hâc vice non videantur Seleuciæ hæsisse.

Vers. 6. Et cum perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt magum, cui nomen

Vers. 1. — *Antiochiæ*, Syriæ, quò diximus reversos Saulum et Barnabam.

Doctores, qui sacras Scripturas interpretabantur, et fideles docebant credenda et facienda.

Lucius Cyrenensis, qui Cyrenes fuit episcopus ex Romano Martyrologio, die sextâ maii.

Manahen, de quo Martyrol. Rom., 24 maii.

Herodis Tetrarchæ, Herodis Antipæ, qui Christum induit veste albâ, et irrisit, et Joannem Baptistam occidit.

Vers. 5. — *Salaminam*, quæ postea à Constantio imperatore dicta est Constantia, et nunc appellatur Famagosta.

Habebant Joannem, cognomento Marcum, de quo cap. 12, 25.

In ministerio; quasi dicat : Joannes Marcus ministrabat Saulo, et Barnabæ, præsertim in curâ rerum temporalium, eosque adjuvabat, ut faciliùs, et pleniùs evangelizarent.

Vers. 6. — *Usque Paphum*. Cypri urbem, celebrem

erat Barjesu. Beda legit, demptâ litterâ s, *Barieu*, ita dicens : Corruptè legitur *Bariesu*, cùm *Barieu*, id est, maleficus, sive in malo, legi debeat. Credo quia nomen *Jesu* (salvatoris) iisdem litteris, sed notâ superscriptâ legitur. Ita Beda. Biblia tamen Sixtina legunt commune cum nomine Salvatoris, *Bariesu*. Francisc. Lucas in suis notis prolixissimè de hâc veritate disputat, et tandem sic ait: *Bariesu* (cum *s*) ut in Græcis omnibus, ita et in Latinis libris manuscriptis fide dignissimis invenio. Hentenius etiam castigator, textu hoc donavit, expulso *Barieu*. Neque verò absurdum videri debeat, magum Jesu filium dictum fuisse; erat enim Jesu vulgare tunc multorum nomen. Hæc ille. Sed quid est, quòd dicitur, magus? Multi interpretantur, id est, maleficus. Sed cùm adhæserit proconsuli Sergio Paulo viro prudenti, fuisset id proconsuli dedecori. Itaque alii rectiùs intelligunt, ut videtur, astrologum, et astrologicis hactenùs prædictionibus apud Judæos prophetam habitum, nunc à proconsule familiariter tum juxta illud Apostoli : *Judæi signa petunt, Græci autem sapientiam quærunt*. Astrologia non minima pars apud gentiles.

Vers. 9. — Saulus autem, qui et Paulus. Origenes in præfat. epist. ad Rom., scribit quòd à puero habuerit utrumque nomen. Sed improbabiliter, quia cùm Apostolus hùcusque à Lucâ tantùm fuerit vocatus Saulus, et deinceps nonnisi Paulus, alia quærenda est ratio. De eo Hieron., in epist. ad Philemonem : Diligenter, inquit, attende, quòd Saulus Pauli nomen demùm hìc acceperit, occasione rei hìc gestæ, à converso nimirùm Sergio Paulo viro tam eminente. Hæc Hieron. Et Aug., 8 Conf., c. 4 : Ipse minimus apostolorum, cùm Paulus proconsul per ejus militiam, debellatâ superbiâ, sub levi jugo Christi missus esset, ipse quoque ex priori Saulo, Paulus vocari amavit, ob tam magnæ insigne victoriæ. Ita August., postremis illis verbis (vocari amavit) insinuans Saulum non sibi arrogasse, aut superbe usurpâsse nomen Pauli, à Christianis tamen delatum libenter admisisse, nempe ut ad quamvis appellationem Pauli, victoriæ jam dictæ ad Dei laudem semper apud Christianos renovaretur memoria.

Vers. 10. — O plene omni dolo, et omni fallacia, fili diaboli. Didymus 3 de Spiritu sancto : Implebat enim, inquit, diabolus principale ejus fraude et omni malitiâ, in tantum ut ipse Satanas implêsse animam ejus, et in eo habitare putaretur. Hæc Didymus. Egit tamen cum eo Paulus pro mansuetudine christianâ, dicens : *Et eris cæcus, non videns solem usque ad tempus*. De quo Œcumen. Neque enim punientis verba hæc erant, sed convertere nitentis. Nam si punientis fuissent, fecisset eum semper esse cæcum ; nunc autem hoc non facit, sed usque ad tempus. Sic ille.

Vers. 12. — Tunc proconsul cum vidisset factum, credidit admirans super doctrina Domini. Scilicet expendens ejus doctrinæ excellentiam, moderationem, soliditatem, gravitatem præ doctrinis sibi hactenùs auditis, quas doctrinas audivisse tamen ad hanc admirationem proderat. De quo sic Basil., homil. 24 : Si nostrorum sermonum ac gentilium ulla est convenientia, vobis illorum valde conferet notitia; sin minùs, eos saltem simul conferendo, differentiam discere licebit, cùm ad melioris optionem ac delectum non parùm comparatio faciat. Ita Basil.

Vers. 14. — Venerunt Antiochiam Pisidiæ. Beda; Duæ, inquit, Antiochiæ civitates sunt, una in Syriâ Cœle, à Seleuco rege condita, quæ Rebla vocabatur, in quâ primùm cognominati sunt discipuli Christiani; altera autem hæc Antiochia Pisidiæ. Ita Beda.

Vers. 19. — Sorte distribuit eis terram eorum. —Vers. 20. — Quasi post quadringentos et quin-

carminibus poetarum.

Magum pseudoprophetam, qui cùm esset magus, se ut prophetam venditabat.

Vers. 7. — *Cum proconsule*, magistratu Romano, qui consulari potestate provinciam gubernabat.

Vers. 8. — *Elymas magus*. Elymas videtur esse barbarum nomen, ac fortasse Cyprium antiquum, significans *magum*.

Vers. 9. — *Repletus Spiritu sancto*. Novum sensit hìc Paulus Spiritûs sancti ardorem, et instinctum ad patrandum miraculum, quod narratur.

Intuens in eum, iracundis et ardentibus oculis.

Vers. 11. — *Subvertere vias Domini*, oppugnare Evangelium, quod est via Domini, quæ rectâ nos ducit ad salutem.

Vers. 10. — *Et nunc, itaque nunc*, ut habet Syrus.

Manus Domini, ultrix punitio, vindicta.

Usque ad tempus. Temporariam, non perpetuam cæcitatem illi inflixit Paulus, ut resipisceret.

Caligo, quæ instar nubis, vaporis, vel nebulæ oculos ejus velaret, eique vim cernendi adimeret.

Vers. 13. — *Joannes autem*, cognomento Marcus.

Reversus est Jerosolymam, ex pusillanimitate aliquâ, nolens tot itinera conficere, et tanta subire pericula, ait S. Chrysost. et Baron. Aliqui putant affectu matris degentis Jerusalem.

Vers. 14. — *Die sabbatorum*, uno die è sabbatis.

Sederunt, ut auditores, captantes hâc modestiâ opportunitatem cum aliorum gratiâ et utilitate docendi.

Vers. 15. — *Post lectionem legis et prophetarum*, lectione enim peractâ aliquis vel è synagogâ, vel advena sermonem habebat ad simul collectos, ut etiamnùm fit in ecclesiis post lectionem Epistolæ et Evangelii.

Miserunt ad eos, etc., honoris causâ illos invitantes ad exhibendum exhortatorium sermonem.

Si quis est in vobis sermo exhortationis, id est, si lubet sermocinari et exhortari.

Vers. 16. — *Manu silentium indicens*. Hoc enim gestu olim verba facturi silentium indicebant.

Et qui timetis Deum; spectare hoc videtur ad gentiles proselytos, et alios qui studio religionis conveniebant ad sermones audiendos in synagogis.

Vers. 17. — *Plebis Israel*, Israelitici populi.

Elegit patres nostros, ex omnibus gentibus, ut essen populus et Ecclesia Dei.

Plebem exaltavit, per Moysen, multis patratis mirabilibus inclytam faciens gentem illam quam Dominus tam insignibus prodigiis ostenderet se tueri.

Brachio excelso, maximo robore et potentiâ.

Vers. 18. — *Mores eorum sustinuit*, inconditos, rudes, duros, rebelles, erat enim populus duræ cervicis.

Vers. 19. — *Gentes septem*, quæ numerantur Deut. 7, 1.

QUAGINTA ANNOS. Idem Beda : Dixerat Deus ad Abraham : *Quia in Isaac vocabitur tibi semen.* Et iterùm : *Quia erit semen ejus incola in terrâ alienâ annis quadringentis.* Ab exortu ergo seminis usque ad exitum Israel ex Ægypto, fuerunt anni quadringenti quinque. His adde annos quadraginta in deserto, et quinque in terrâ Chanaam, antequàm sors fuit missa, et invenies 450 annos. Hæc Beda.

VERS. 21. — ET DEDIT ILLIS SAUL FILIUM CIS, ANNIS QUADRAGINTA. Quæritur, quomodo quadraginta annis? cùm 1 Reg. 13, dicatur quòd regnaverit duobus annis? Resp. Hier., de Tradit. Hebr. in 1 Reg. quòd in textu præcedat : *Filius unius anni erat Saül*, quod non aliter intelligi potest, quàm quòd erat innocens instar pueri. Itaque et quod subjungitur : *Et regnavit duobus annis*, conformiter debere intelligi, scilicet in illâ innocentiâ. Nam pluribus annis in superbiâ eum regnâsse in Scripturâ manifestissimum est. Sed rursùm quæritur, an in universum annis quadraginta, ut hìc dicitur. Respondet Beda : Scilicet, inquit, invenimus Samuel et Saül simul annis quadraginta præfuisse. Ita ille. Et Severus Sulpit. Hist. sacr. lib. 1., de Saüle agens : De ætate imperii ejus parùm certa comperimus, nisi quod in Actibus apostolorum quadragiata annos regnâsse dictus est. Quanquàm ego arbitror, tum à Paulo, cujus illa prædicatio refertur, etiam Samuelis annos sub regis istius ætate numeratos. Sic et ille. Cujus sententiæ illud videtur potissimum fundamentum, quòd sicut Samuel ducatum suum Saüli veluti cessit, ita et passus sit annos sui ducatûs regno Saülis annumerari.

VERS. 22. — INVENI DAVID, QUI FACIET OMNES VOLUNTATES MEAS. Peccavit quidem gravissimè in adulterio, item in homicidio, et numeratione populi, sed condignè pœnituit. Et est celebris illa August. sententia, 1 Retract., 15 : Mandata etiam facta deputantur, quando quidquid non fit ignoscitur. Sic August.

VERS. 33. — QUONIAM HANC DEUS ADIMPLEVIT FILIIS NOSTRIS. Græcè et Syr. est, *nobis eorum filiis ;* unde constat rectè substitutum esse in Bibliis Sixtinis, *nostris*, pro eo quod pridem corruptè legebatur, *vestris.*

VERS. 34. — QUIA DABO VOBIS SANCTA DAVID FIDELIA. Allegantur hæc verba ex edit. Septuaginta, Isaiæ 55, quorum loco nos habemus : *Misericordias David fideles ;* ubi per *David* significatur *Christus* ex semine David, per *sancta* designatur *resurrectio Christi*, quia Spiritu sancto, sanctificationis auctore, facta est ; denique sancta hæc vocantur *fidelia*, quia stabilia et nunquàm defectura ; quo etiam sensu Christus Hebr. 2. dicitur Pontifex fidelis, quia perpetuus. Quæ sancta in nostrâ editione nihilominùs dicuntur *misericordiæ*, quia sicut mors humanæ naturæ est justa pœna, ita resurrectio meritò censetur misericordia.

Terram eorum, populorum, gentium illarum.

VERS. 23. — *Eduxit Israel*, suscitavit Israel Salvatorem Jesum. Græce enim est dativus. τῷ Ἰσραήλ.

Secundum promissionem, patriarchis factam, et ipsimet David, 2 Reg. 7, 12 ; Psal 88, 4, 36, et alibi.

VERS. 24. — *Prædicante Joanne*, προκηρύξαντος, id est, cùm ante prædicâsset, cùm ante præcessisset ut præco.

Baptismum pœnitentiæ, id est, baptismum qui erat symbolum et incitamentum pœnitentiæ, ad remissionem peccatorum, et justitiam baptismo Christi recipiendam.

VERS. 25. — *Cùm impl.e cursum suum*, vitæ scilicet et ministerii sui, quod erat Christo dare testimonium, eumque Israeli ostendere, ac corda hominum ad eum recipiendum præparare.

Quem me arbitramini esse? quasi dicat, vos me putatis esse Messiam, fallimini, non sum ego Christus, sed ecce Christus post me illicò veniet, cui ego non sum dignus calceamenta solvere.

VERS. 26. — *Vobis verbum salutis hujus missum est.* Syrus : *Vobis ille missus est, verbum vitæ*, id est, Christus vitæ auctor missus est ad vestram salutem.

VERS. 27. — *Hunc ignorantes*, etiam Petrus, supra, c. 3, 17, ignorantiam Judæorum Christum occidentium excusavit. Vide ibi dicta.

Judicantes, id est, Christum ad crucem condemnantes.

Impleverunt, scilicet, voces prophetarum, qui mortem Christi prædixerunt.

VERS. 28. — *Et nullam causam*, etc. Sicut patet in Evangelio et Pilati testimonio. *Petierunt à Pilato*, etc. Per milites ipsius, et licet primo restiterit, tamen finaliter petitioni eorum acquievit, Judæorum favore et Cæsaris timore. (Lyranus.)

VERS. 29. — *Consummâssent omnia*, fecissent omnia.

Deponentes, scilicet viri quidam pii.

VERS. 30. — *Deus suscitavit à mortuis*, id est, surrexit à mortuis vi suæ divinitatis.

VERS. 31. — *Qui visus est per dies multos*, scilicet, per quadraginta, et si non per singulos. Vide supra, cap. 1, v. 3.

His qui simul ascenderant cum eo de Galilæâ, in quâ tamen se illis ostenderat, ut habemus Matth. 26, 32.

Sunt testes, resurrectionis illius.

VERS. 32. — *Quæ ad patres repromissio facta est*, de Christi incarnatione et redemptione mundi.

VERS. 33. — *Hanc Deus adimplevit filiis nostris*, filiis patrum nostrorum, generationi et genti nostræ.

Ego hodiè genui te, per resurrectionem, quæ in Scripturis vocatur regeneratio ; unde et Christus vocatur *primogenitus mortuorum.* Vide psalm. 2, v. 7.

VERS. 34. — *Quando autem suscitavit*, etc. Probat hìc Paulus Christum jam resuscitatum ampliùs non esse moriturum, idque testimonio Isaiæ 55, 3, de quo mox dicam.

Ampliùs jam non reversurum in corruptionem, id est, in mortem ; mors enim hominis est corruptio. Christus enim semel mortuus et resurgens, ampliùs non moritur ; alioqui nec in morte quam obiit corruptus, id est, putrefactus, aut in cineres redactus est.

Ita dixit, Deus in Scripturâ, per Isaiam, cap. 55, 3, juxta interpretationem septuaginta.

Dabo vobis sancta David fidelia ; sensus est, sanctas promissiones Dei factas Davidi, faciam fideles, id est, ratas, firmas et stabiles, quia præstabo quidquid pollicitus sum de Christo ex semine ejus nascituro. Inter alia autem quæ de Christo ei promisit est resurrectio, ut psalm. 15, v. 10 : *Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem*, qui locus sequenti versiculo citatur. Vide supra, cap. 2, v. 31.

VERS. 35. — *Non dabis*, etc. Hoc intelligitur de corpore Christi sanctissimo, quod non fuit putrefactum, nec incineratum, sed virtute divinâ celeriter resuscitatum. Et quòd hæc scriptura non intelligatur de David, sed de Christo, consequenter ostendit dicens : (Lyranus.)

VERS. 36. — *David enim in suâ generatione.* Colligit argumentum, cùm in David non queat incorruptibilitatis promissio locum habere, de Christo intelligendam. Eadem fuit ratiocinatio Petri supra, c. 2, 27 et seq.

In suâ generatione, suâ ætate, suo seculo

VERS. 40. — QUOD DICTUM EST IN PROPHETIS. Pluraliter dicit, *prophetis*, quia, tametsi hic in medium tantùm afferat verba prophetæ Habacuc cap. 1, dicit tamen *in prophetis*, quia prophetæ passim omnes hoc argumentum tractant, videlicet mysterium incarnationis et totius œconomiæ Christi. Cæterùm, quod dicit,

VERS. 41. — QUIA OPUS OPEROR EGO IN DIEBUS VESTRIS, multi non malè putant alludi ad id quod in Cantico Habacuc dicitur : *Domine, opus tuum, in medio annorum vivifica illud*, quamvis alii etiam aliter illud interpretentur.

VERS. 43. — SECUTI SUNT MULTI JUDÆORUM, ET COLENTIUM ADVENARUM, PAULUM ET BARNABAM. *Advenarum*, Græcè est *proselytorum*. Œcumenius : Religiosos, inquit, et in hoc loco, et in progressu vocat eos qui circa proprium cultum ferventes erant, ac majores præ cæteris æmulatores. Siquidem tales etiam Christi fidem ante alios susceperunt ; rursùm etiam è diverso alii adversùs discipulos magis insanientes. Ita Œcumenius. Sequitur : QUI LOQUENTES SUADEBANT EIS UT PERMANERENT IN GRATIA DEI. Quid ? erantne igitur, audito Pauli sermone, justificati, prout Cornelius, audito sermone Petri ? Sed non audito sermone Pauli commemoratur cecidisse Spiritus sanctus, sicut audito sermone Petri. Itaque existimandum potiùs, eos nondùm fuisse justificatos, cùm Paulus propositis tantùm fidei primis fundamentis, nihil adhuc dixerit de baptismo et pœnitentiâ baptismali. Quòd ergo suadet permanere in *gratiâ Dei*, non est intelligendum de gratiâ justificante, sed de initio fidei quod acceperant, quod esse quoque donum Dei diligenter docet August. contra Pelag, initio, de Prædest. sanctorum et alibi.

VERS. 48. — ET CREDIDERUNT QUOTQUOT ERANT PRÆORDINATI AD VITAM ÆTERNAM. Id est, ad gratiam jam dictam quæ habet ordinem ad vitam æternam. Vel etiam *præordinati*, id est, prædispositi ad fidem suscipiendam, tum à Deo et gratiâ Dei, tum à se et liberâ suâ dispositione, quæ erat, sincero affectu et studio veritatis attendere prædicationi Pauli. Et sic opponitur vers. 46, ubi dicitur : *Sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis*. Græcè est, *ordinati et dispositi*, velut milites in acie et ordine suo, ut scilicet tum ponerentur in ordine et viâ ad vitam æternam. Simile est Joan. 17, v. 3, ubi cùm dixisset Christus, *ut det eis vitam æternam*, subjungit : *Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.*

VERS. 50. — JUDÆI AUTEM CONCITAVERUNT MULIERES RELIGIOSAS ET HONESTAS, ET PRIMOS CIVITATIS. — Ho-

Administrâsset, servîsset, obedivisset.

Dormivit, mortuus est.

Appositus est ad patres nostros, reliquis majoribus suis defunctis aggregatus est.

Vidit corruptionem, passus est corporis dissolutionem, quæ mortem sequitur.

VERS. 37.—*Quem Deus suscitavit*, scilicet, Christus.

VERS. 38. — *Notum igitur sit vobis*, etc. Clausula est totius sermonis, quâ colligitur Christo tanquàm Redemptori et Salvatori adhærendum.

Per hunc, Jesum Christum.

Annuntiatur, promittitur et exhibetur.

Et ab omnibus quibus non potuistis, etc. Nam veteris legis sacramenta et cæremoniæ vos salvare, et justificare non poterant, sed solus Christus, ejusque fides, gratia, et sacramenta.

VERS. 39. — *In hoc*, per hunc, in hunc, scilicet, Christum.

Omnis qui credit, fide vivâ, quæ per charitatem operatur.

Justificatur, per gratiam et justitiam infusam, quam scilicet Deus animæ ob merita Christi infundit.

VERS. 41.—*Videte, contemptores.* Paulus secutus Septuaginta legit *boedim*, id est, *prævaricatores, contemptores*, sed noster, Aquila, Symmach., Theodot. et Chald. legunt *bagoim*, id est, *in gentibus*. Usurpat D. Paulus hæc verba in sensu allegorico de reprobatione et excæcatione Judæorum, et spirituali vastitate et ablatione Scripturæ, et ejus intelligentiæ, et sacerdotii, et juris ad regnum cœleste ; et sensus est : Aspicite, ô contemptores eorum quæ vobis prædicantur, etc.

Disperdimini ; quasi dicat : Perite, exanimamini præ admiratione, et metu. Vel evanescite, marcescite, hinc abite.

Opus operor. Intelligit spiritualem cladem quam diximus.

Opus quod non credetis, opus adeò insolens et grave, ut omnem fidem vestram superet.

VERS. 42.—*Exeuntibus*, è synagogâ, ut est in Græco.

VERS. 44. — *Penè universa civitas* ; mos enim erat ut gentiles ab auditione verbi Dei non excluderentur.

VERS. 45. — *Videntes turbas*, frequentiam et concursum auditorum solito majorem.

Zelo, invidiâ et indignatione.

Blasphemantes. Erat autem horum aut in apostolos blasphemia, quasi essent seductores ; aut in doctrinam eorum, ut falsam ; aut in Christum, quasi non esset Messias.

VERS. 46. — *Vobis*, qui estis è populo Dei, et ad quos primùm Christus missus est.

Indignos vos judicatis. Dùm enim judicatis spernandam esse Christi fidem, simul tacitè judicatis vos indignos vitâ æternâ. Illâ enim nemo dignus est, nisi qui fidem Christi capessit.

Convertimur ad gentes, et illis Evangelium et Christum prædicamus.

VERS. 47. — *Præcepit.* Deum enim prædixit per Isaiam se decrevisse, et velle ut Christus sit lux et salus gentium, consequenter hoc ipso decrevit et voluit, præcepitque apostolis, quos Christi præcones destinavit, ut gentibus Christum prædicent, atque ita ejus lucem et salutem illis impertiant. Vel simpliciter significat Paulus, hoc sibi à Domino præceptum fuisse, ut scilicet iret, et prædicaret Evangelium omni creaturæ.

Posui, ponam, præteritum pro futuro, ut frequenter usurpare solent prophetæ, ob certitudinem rei futuræ, tanquàm præteritæ.

In lucem gentium, etc., ut veritatis evangelicæ lucem gentibus afferas, et salutarem doctrinam omnibus prædices.

VERS. 48. — *Gentes*, gentiles.

Gavisæ sunt, suo bono, non malo Judæorum.

Verbum Domini, Evangelium.

VERS. 49. — *Disseminabatur autem verbum Domini.* Utitur autem tali modo loquendi ; eo quòd *semen est verbum Dei*, ut dicitur Luc. 8. (LYRANUS.)

VERS. 51. — *Excusso pulvere pedum*, juxta id quod jusserat Dominus, Matth. 10, 14, ut facerent apostoli apud eos, qui Evangelium non admittebant.

Iconium, quæ est Lycaoniæ urbs celebris ad Taurum montem.

VERS. 52. — *Replebantur gaudio.* Hoc enim Deus fidelibus aspirare solet in persecutionibus. Sic apostoli supra, cap. 5, 41 : *Ibant gaudentes à conspectu concilii*

nestas, id est, honorabiles et nobiles; et per eas earum conjuges primos civitatis. Vides, inquit Chrysostomus, quantùm profecerint, qui adversabantur prædicationi, et in quantam turpitudinem seipsos ducant. Hæc Chrysost.

quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

Spiritui sancto, scilicet robore fidei, spei et charitatis, aliorumque donorum Spiritûs sancti.

CAPUT XIV

1. Factum est autem Iconii, ut simul introirent in synagogam Judæorum, et loquerentur, ita ut crederet Judæorum et Græcorum copiosa multitudo.

2. Qui verò increduli fuerunt Judæi, suscitaverunt, et ad iracundiam concitaverunt animas gentium adversùs fratres.

3. Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino, testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa et prodigia fieri per manus eorum.

4. Divisa est autem multitudo civitatis, et quidam erant cum Judæis, quidam verò cum apostolis.

5. Cùm autem factus esset impetus gentilium et Judæorum cum principibus suis, ut contumeliis afficerent, et lapidarent eos,

6. Intelligentes, confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram et Derben, et universam in circuitu regionem, et ibi evangelizantes erant.

7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui nunquàm ambulaverat.

8. Hic audivit Paulum loquentem; qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret,

9. Dixit magnâ voce: Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, et ambulabat.

10. Turbæ autem cùm vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, Lycaonicè dicentes: Dii similes facti hominibus, descenderunt ad nos.

11. Et vocabant Barnabam, Jovem; Paulum verò, Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi.

12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros et coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare.

13. Quod ubi audierunt apostoli Barnabas et Paulus, conscissis tunicis suis, exilierunt in turbas, clamantes,

14. Et dicentes: Viri, quid hæc facitis? Et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cœlum et terram, et mare et omnia quæ in eis sunt:

15. Qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.

16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cœlo, dans pluvias et tempora fructifera, implens cibo et lætitiâ corda nostra.

17. Et hæc dicentes, vix sedaverunt turbas, ne sibi immolarent.

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochiâ et Iconiâ Judæi: et persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse.

19. Circumdantibus autem eum discipulis, surgens

CHAPITRE XIV.

1. Lorsqu'ils furent à Icone, ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils y parlèrent de telle sorte, qu'une grande multitude de Juifs et de Grecs embrassa la foi.

2. Mais ceux des Juifs qui demeurèrent dans l'incrédulité, soulevèrent et irritèrent l'esprit des gentils contre les frères.

3. Ils demeurèrent donc longtemps en cette ville, travaillant avec assurance pour la gloire du Seigneur, qui rendait témoignage à la parole de sa grâce, en leur faisant faire des prodiges et des miracles.

4. Ainsi toute la ville fut partagée, les uns étant pour les Juifs et les autres pour les apôtres.

5. Mais comme les gentils et les Juifs s'étaient soulevés avec leurs principaux chefs, pour les outrager et les lapider,

6. Les apôtres l'ayant su, se réfugièrent à Lystre et à Derbe, villes de Lycaonie, et dans tout le pays d'alentour, où ils prêchèrent l'Évangile.

7. Or, il y avait à Lystre un homme perclus de ses jambes, qui était boiteux dès le sein de sa mère, et qui n'avait jamais marché.

8. Cet homme entendit la prédication de Paul; et Paul arrêtant ses yeux sur lui, et voyant qu'il avait la foi qu'il serait guéri,

9. Dit à haute voix: Levez-vous; tenez-vous droit sur vos pieds. Aussitôt il se leva en sautant, et commença à marcher.

10. Le peuple ayant vu ce que Paul venait de faire, se mit à crier en Lycaonien: Des dieux sont descendus vers nous en forme d'hommes.

11. Et ils appelaient Barnabé, Jupiter; et Paul, Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole;

12. Et même le sacrificateur de Jupiter, qui était près de la ville, amena des taureaux, et apporta des couronnes devant la porte, voulant, aussi bien que le peuple, leur sacrifier.

13. Mais les apôtres Barnabé et Paul, ayant entendu ceci, déchirèrent leurs vêtements, et s'avançant au milieu de la foule, ils s'écrièrent:

14. Amis, que voulez-vous faire? Nous ne sommes que des hommes mortels comme vous, qui vous annonçons de quitter ces vaines idoles, pour vous convertir au Dieu vivant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent;

15. Lequel, dans les siècles passés, a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies.

16. Sans néanmoins qu'il ait cessé de rendre témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel, et les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, et remplissant nos cœurs de joie.

17. Mais, quoi qu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur offrît des sacrifices

18. Il survint alors quelques Juifs d'Antioche et d'Icone, qui gagnèrent le peuple; et ayant lapidé Paul, ils le traînèrent hors de la ville, croyant qu'il était mort.

19. Mais les disciples s'étant amassés autour de

intravit civitatem, et posterà die profectus est cum Barnabâ in Derben.

20. Cùmque evangelizâssent civitati illi, et docuissent multos, reversi sunt Lystram, et Iconium et Antiochiam,

21. Confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide; et quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

22. Et cùm constituissent illis per singulas Ecclesias presbyteros, et orâssent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.

23. Transeuntesque Pisidiam, venerunt in Pamphyliam,

24. Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam.

25. Et inde navigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei in opus quod compleverunt.

26. Cùm autem venissent, et congregâssent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset gentibus ostium fidei.

27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

lui, il se leva, et rentra dans la ville; et le lendemain il s'en alla à Derbe avec Barnabé.

20. Et après avoir annoncé l'Évangile dans cette ville-là, et y avoir instruit plusieurs personnes, ils retournèrent à Lystre, à Icone et à Antioche,

21. Fortifiant le courage des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et leur représentant que c'est par beaucoup de peines et d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu.

22. Ayant ensuite ordonné des prêtres en chaque Église, avec des prières et des jeûnes, ils les recommandèrent au Seigneur, auquel ils avaient cru;

23. Puis, traversant la Pisidie, ils vinrent en Pamphylie;

24. Et ayant annoncé à Perge la parole du Seigneur, ils descendirent à Attalie.

25. De là ils firent voile pour Antioche, d'où on les avait envoyés, en les abandonnant à la grâce de Dieu, pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie.

26. Y étant arrivés, et ayant assemblé l'Église, ils racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux, et comme il avait ouvert aux gentils la porte de la foi.

27. Et ils demeurèrent là assez long-temps avec les disciples.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Factum est autem Iconii, ita ut crederet Judæorum et Græcorum copiosa multitudo. Sub hâc multitudine creditur eminenter comprehensa B. Tecla, quam Ambros., 2 de Virginibus, affirmat à Doctore gentium institutam. Iconii autem id factum, intellige ex verbis Fausti Manichæi apud August., l. 2 contra eumdem, c. 4, idipsum commemorantis, qui in eo ab Augustino nullatenùs falsitatis arguitur.

Vers. 6. — Confugerunt ad civitates Lycaoniæ. De hoc Œcumenius. Notandum, inquit, non oportere nos in pericula conjicere; sed, si opus sit, ad tempus fugere, cùm et Ecclesiæ duces hoc fecerint, volentes prædicationem postea commodè extendere. Sic ille.

Vers. 7. — Et quidam vir Lystris infirmus pedibus, claudus ex utero matris suæ. De hoc Chrysost.: Jam assumptus familiariter erat, quamvis in aliis contrarium factum fuerit. Priùs enim, in aliis, curârunt corpora, et tunc animas. Hic autem non sic. Ita ille. Et Beda. Nempe, inquit, ille claudus sanatus à Petro, Judaico more pecuniam sperat, sed iste ex fide salutem quærit. Hæc Beda.

Vers. 11. — Paulum verò Mercurium, quoniam ipse erat dux verbi. Dixerunt, inquit August., 7 de Civit., c. 14, ipsum esse Mercurium, quasi qui sit medius currens inter homines eò quòd sermo commeet, et quasi medius currat. Ita ille. Et habet hæc fabula

Vers. 1. — *Simul*, Paulus scilicet et Barnabas.

Loquerentur. Evangelizarent Christi fidem et legem.

Græcorum, gentilium.

Vers. 2 — *Ad iracundiam concitaverunt*, ἐκάκωσαν, id est, malignitate impleverunt, fecerunt malos, malevolos, aversos, offensos, iracundos.

Animas gentium, gentilium animos.

Adversùs fratres, id est, Christianos, præsertim apostolos, quasi novatores essent, et turbatores reipublicæ inducentes novum Deum crucifixum, ejusque novam fidem, et religionem.

Vers. 3. — *Multo igitur tempore demorati*, quia multi tam ex Judæis, quam ex gentilibus crediderant, ut dictum est versiculo primo, hinc factum, ut diutiùs ibi Paulus et Barnabas subsisterent.

Fiducialiter agentes in Domino; liberè, et palàm tum loquentes, tum quidvis aliud, quod è re christianâ esset, agentes.

Testimonium perhibente, scilicet, Domino juvante prædicationem Evangelii, crebris miraculis.

Verbo gratiæ suæ. Ita appellat Evangelium, quia gratiam annuntiat et affert, nimirùm Dei amicitiam, salutem et vitam æternam.

Vers. 4. — *Divisa est*, scissa, schismate secta.

Cum apostolis, pro apostolis, et cum apostolis.

Vers. 5. — *Ut contumeliis afficerent*; ὑβρίσαι respondet Italico nostro : *Per far loro un' affronto*

Vers. 6. — *Intelligentes*, apostoli, hanc Judæorum et gentilium contra se conspirationem; re intellectâ, re cognitâ.

Licaoniæ. Est provincia in Asiâ Minore propè Phrygiam, à quâ montibus separatur.

Vers. 8 — *Videns quia fidem haberent.* « Nam ejus « desideria vultus, oculi, gestus, attentio in audiendo, « satis prodebant, » ait Beda; Spiritu enim prophetico potuit nôsse Paulus claudi fidem, et sanitatis desiderium.

Vers. 9. — *Exsilivit.* Ilicò se in pedes erexit, et saltavit, nam in Græco est ἥλλετο, nimirùm ex lætitiâ adeptæ sanitatis, juxta oraculum Isai. 35, 16 : *Tunc sallet sicut cervus claudus.*

Vers. 10. — *Similes facti hominibus*; id est, assumptâ humanâ specie.

Vers. 11. — *Et vocabant Barnabam Jovem*, quòd staturâ esset procerior, ætate fortassè grandior, et corporis specie pulchrior.

Vers. 12. — *Qui erat ante civitatem*, qui Jupiter in suburbiis suam habebat aram, et templum. Hunc esse sensum patet ex Græco.

Et coronas, quibus victimas coronare solebant; unde Ovid., 15 Metam. :

Victima labe carens, et præstantissima formâ.
Sistitur ante aras, vittis præsignis, et auro.

De hoc veterum ritu, vide plura apud Carolum Paschalium, de Coronâ, lib. 4, c. 16 et 17.

à re gestâ etiam suam originem. Nam refert Tertul., de Coronâ militis, c. 8, quòd Mercurius primus litteras enarraverit, ob quam generi humano allatam utilitatem, vanitas gentilium ipsum tandem fecit Deum. Ita Tertul.

VERS. 13. — BARNABAS ET PAULUS, CONSCISSIS TUNICIS SUIS EXILIERUNT IN TURBAS. Beda : Paventes, inquit, scindunt vestimenta, ne deorum cultu honorarentur. Hoc enim consuetudinis Judæorum, quoties aliquid blasphemum, et quasi contra Deum audierunt. Ita Beda. Detorquent hæretici hæc contra catholicos, invocantes et honorantes sanctos cum Christo in cœlo regnantes. Sed immeritò. De quo sic August., 20 contra Faustum, c. 21. Populus christianus, inquit, memorias martyrum concelebrat, et ad excitandam imitationem, et ut meritis eorum consocietur, atque orationibus adjuvetur : ita tamen, ut nulli martyrum; sed ipsi Deo martyrum constituamus altaria, quamvis in memorias martyrum. Ipsi enim sancti, vel homines, vel angeli, exhiberi sibi nolunt, quod uni Deo deberi nôrunt, sicut et in Paulo et in Barnabâ apparuit, et in angelo in Apocalypsi. Hæc August., dicto loco.

VERS. 16. — ET QUIDEM NON SINE TESTIMONIO SEMETIPSUM RELIQUIT. Prosper, 2 de Vocat. gent., c. 4, cùm citâsset bonam partem hujus concionis Pauli, ita subdit : Quod est autem hoc testimonium, quod semper domino deservivit, et nunquàm de ejus bonitate ac potestate conticuit ? nisi ipsa totius mundi inenarrabilis pulchritudo et inenarrabilium beneficiorum ejus dives et ordinata largitio ? per quæ humanis cordibus quædam æternæ legis tabulæ præbebantur, ut in paginis elementorum, ac voluminibus temporum communis et publica divinæ institutionis doctrina legeretur ? Et concludens : Quod ergo in Israel per constitutionem legis et prophetica eloquia gerebatur, hoc in universis nationibus totius creaturæ testimonia et bonitatis Dei miracula semper egerunt. Hæc Prosper. Sed cœlum et terra, ait August., 10 Confess., c. 6, surdis enarrabant gloriam Dei : donec tale sui testimonium idololatris præstitit Deus, ut gentiles tandem per gratiam illuminati, animadverterent mentis suæ pristinum stuporem et gratiæ Dei virtutem. Hæc August.

VERS. 21. — ET QUONIAM PER MULTAS TRIBULATIONES OPORTET NOS INTRARE IN REGNUM DEI. Causa hujus est, teste Aug., 7 de Civit., c. 34, quia Deus statuit, ut post peccatum Protoplasti, propagata caro peccati ad recipiendam (seu recuperandam) justitiam laboribus et molestiis niteretur. Propter hoc etiam de Paradiso ejectus Adam contra Eden habitavit, id est, contra sedem deliciarum, ut significaret quòd in laboribus, qui sunt deliciis contrarii, erudienda esset caro peccati, quæ in deliciis obedientiam non servabat, antequàm esset caro peccati. Hæc August.

VERS. 22. — ET CUM CONSTITUISSENT ILLIS PER SINGULAS ECCLESIAS PRESBYTEROS, ET ORASSENT CUM JEJUNATIONIBUS. Chrysost. Vide, inquit, cum jejuniis fiunt ordinationes. Iterùm jejunium purgatio est animarum. Ita Chrysost. Porrò, constituissent, Græcè est χειροτονήσαντες, quod Erasmus hoc loco, Beza quoque et se-

Ante januas, ad domûs vestibula ; Græcus enim habet πυλῶνας, sed sensus idem, nam vestibula sunt ante januas.

Volebat sacrificare, utrique, tam Barnabæ quàm Paulo.

VERS. 13. — *Quod ubi audierunt*, scilicet tam voces clamantium : *Dii similes hominibus*, etc., quàm strepitum et apparatum sacrificare volentium.

Conscissis tunicis suis, ut solebant Judæi cùm blasphemiam audirent, aut atrox aliquod nuntium ad aures accideret, in luctu etiam et pœnitentiâ.

VERS. 14. — *Ab his vanis*, Jove, Mercurio aliisque idolis, quæ non sunt aliud quàm vani et mendaces dii.

VERS. 15. — *In præteritis generationibus*, præteritis temporibus.

Ingredi vias suas, suo more vivere, suas sequendo concupiscentias, errores et falsa numina.

VERS. 16. — *Tempora fructifera*, distinguens annum in varia tempora, et tempestates, quibus suos attribuit fructus, frumenti, vini, pomorum, nucum, etc.

Implens cibo, victum abundè et largiter suppeditans.

Et lætitiâ. Exhilarantur enim corda, et recreantur cibo, et variis anni tempestatibus et fructibus earum.

VERS. 17. — *Vix sedaverunt turbas*, ob pronitatem illarum ad idololatriam. (Lyranus.)

VERS. 18. — *Supervenerunt autem* ; studio id fecerunt ex Judaismi zelo, et odio Christianismi, ac Pauli, ut illum everterent.

Persuasis turbis, quòd seductores essent Paulus et Barnabas, et seditiosi novum numen falsum annuntiantes.

VERS. 19. — *Circumdantibus autem eum discipulis*, et vel mortuum sepelirent, vel vivum tegerent, et Judæis absconderent.

Surgens intravit civitatem. Videtur miraculo sanitati restitutus, nam qui ita malè habebat ut crederetur mortuus, non potuit per se surgere, et tanquàm validus in civitatem redire, et postridiè in urbem proficisci.

VERS. 20. — *Cumque evangelizâssent*. Describitur apostolorum regressus ad confirmandum illos qui crediderant in Christum. Antiochiam quæ est in regione Pisidiæ. (Lyranus.)

VERS. 22.—*Eos*, fideles Lystrenses, Iconienses, etc.

Domino, ut is eos in fide susceptâ conservaret, et promoveret.

VERS. 23. — *Pamphyliam*. Est Asiæ minoris regio, quæ nunc simul cum Ciliciâ dicitur *Caramania*. Pisidia verò est Ciliciæ pars.

VERS. 24. — *Perge*, quæ est urbs Pamphyliæ.

Attaliam, quæ etiam urbs est Pamphyliæ juxta Corycium promontorium ; hodiè appellatur *Satalia*. Vide plura apud Ortelium in Thesauro geographico.

VERS. 25. — *Antiochiam*, Syriæ.

Videbant traditi gratiæ Dei. Unde discesserant cum gratiâ Dei, et fausti precationibus fidelium, quibus eos abeuntes prosecuti fuerant. Vel sensus est : traditi Spiritui sancto illos exposcenti ad ministerium prædicationis Evangelii inter gentes, supra, capite 13, 2.

Id opus quod compleverunt. Hactenùs quidem, sed non ita, ut sibi consistendum ducerent, et finem prædicandi facere vellent.

VERS. 26. — *Deus cum illis* ; sic alibi decebat Paulus : *Non ego, sed Dei gratia mecum*, 1 ad Corinth. 10, 15.

Aperuisset gentibus ostium fidei. Per prædicationem vocando, et per fidem et baptismum in Ecclesiam introducendo.

VERS. 27. — *Tempus non modicum*. Baronius putat mansisse biennium, scilicet anno Christi 49 et 50.

quaces vertunt, *cùm per suffragia crescent*, scilicet quasi suffragiis populi, non judicio apostolico aut episcopali electus sit, et etiam nunc sit eligendus clerus. Sed perperàm. Patet enim etiam hic, id non populo, sed Paulo et Barnabæ tribui. Vide quoque quæ dicta sunt c. 1, v. 16 et 23, item c. 13, v. 2 et 3.

CAPUT XV.

1. Et quidam descendentes de Judæâ, docebant fratres : Quia nisi circumcidamini secundùm morem Moysi, non potestis salvari.

2. Factâ ergo seditione non minimâ Paulo et Barnabæ adversùs illos, statuerunt ut ascenderent Paulus et Barnabas, et quidam alii ex aliis ad apostolos et presbyteros in Jerusalem super hâc quæstione.

3. Illi ergo deducti ab Ecclesiâ, pertransibant Phœnicen et Samariam, narrantes conversionem gentium; et faciebant gaudium magnum omnibus fratribus.

4. Cùm autem venissent Jerosolymam, suscepti sunt ab Ecclesiâ et ab apostolis et senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis.

5. Surrexerunt autem quidam de hæresi Pharisæorum, qui crediderunt, dicentes : Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi.

6. Conveneruntque apostoli et seniores videre de verbo hoc.

7. Cùm autem magna conquisitio fieret, surgens Petrus, dixit ad eos : Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit per os meum audire gentes verbum Evangelii, et credere.

8. Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum sicut et nobis.

9. Et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum.

10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus?

11. Sed per gratiam Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodùm et illi.

12. Tacuit autem omnis multitudo; et audiebant Barnabam et Paulum, narrantes quanta Deus fecisset signa et prodigia in gentibus per eos.

13. Et postquàm tacuerunt, respondit Jacob, dicens : Viri fratres, audite me.

14. Simon narravit quemadmodùm primùm Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo.

15. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

16. Post hæc revertar, et reædificabo tabernaculum David, quod decidit : et diruta ejus reædificabo, et erigam illud :

17. Ut requirant cæteri hominum Dominum, et omnes gentes super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus faciens hæc.

18. Notum à seculo est Domino opus suum.

19. Propter quod ego judico non inquietari eos qui ex gentibus convertuntur ad Deum :

20. Sed scribere ad eos ut abstineant se à contaminationibus simulacrorum, et fornicatione, et suffocatis, et sanguine.

21. Moyses enim à temporibus antiquis habet in

CHAPITRE XV.

1. Or, quelques-uns, qui étaient venus de Judée, enseignaient cette doctrine aux frères : Si vous n'êtes circoncis selon la pratique de la loi de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.

2. Sur cela, un grand trouble s'étant élevé, et Paul et Barnabé ayant long-temps disputé avec eux, il fut résolu que Paul et Barnabé, et quelques-uns d'entre les autres, iraient à Jérusalem vers les apôtres et les prêtres, pour cette question.

3. L'Église les ayant donc fait conduire, ils traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des gentils; ce qui donnait beaucoup de joie à tous les frères.

4. Étant arrivés à Jérusalem, ils furent bien reçus par l'Église, par les apôtres et par les prêtres, auxquels ils racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux.

5. Mais quelques-uns de la secte des Pharisiens qui ont embrassé la foi, se sont élevés, et ont soutenu qu'il fallait circoncire les gentils, et leur ordonner de garder la loi de Moïse.

6. Les apôtres donc et les prêtres s'assemblèrent pour examiner cette question.

7. Et après en avoir beaucoup conféré ensemble, Pierre se leva, et leur dit : Mes frères, vous savez qu'il y a long-temps que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Évangile et qu'ils crussent.

8. Et Dieu qui connaît les cœurs, en a rendu témoignage, leur donnant le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous.

9. Et il n'a point fait de différence entre eux et nous, ayant purifié leurs cœurs par la foi.

10. Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu, imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous, n'avons pu porter?

11. Mais nous croyons que c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés, aussi bien qu'eux.

12. Alors toute l'assemblée se tut; et ils écoutaient Barnabé et Paul, qui leur racontaient combien de miracles et de prodiges Dieu avait faits par eux parmi les gentils.

13. Après qu'ils se furent tus, Jacques prit la parole, et dit : Mes frères, écoutez-moi.

14. Simon vous a représenté de quelle sorte Dieu a commencé à regarder favorablement les gentils, pour choisir parmi eux un peuple consacré à son nom.

15. Et les paroles des prophètes s'accordent avec lui, selon qu'il est écrit :

16. Après cela je reviendrai, et je rebâtirai la maison de David, qui est tombée; je réparerai ses ruines, et je la relèverai,

17. Afin que le reste des hommes, et tous les gentils qui porteront mon nom, cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur, qui fait ces choses.

18. Dieu connaît son œuvre de toute éternité.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les gentils qui se convertissent à Dieu.

20. Mais qu'on doit seulement leur écrire qu'ils s'abstiennent des choses immolées aux idoles, de la fornication, des chairs étouffées et du sang.

21. Car quant à Moïse, il y a depuis long-temps

singulis civitatibus qui eum prædicent in synagogis, ubi per omne sabbatum legitur.

22. Tunc placuit apostolis et senioribus cum omni Ecclesiâ, eligere viros ex eis, et mittere Antiochiam cum Paulo et Barnabâ, Judam qui cognominabatur Barsabas, et Silam, viros primos in fratribus :

23. Scribentes per manus eorum : Apostoli et seniores fratres, his qui sunt Antiochiæ, et Syriæ, et Ciliciæ, fratribus ex gentibus, salutem.

24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes, turbaverunt vos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus :

25. Placuit nobis collectis in unum, eligere viros, et mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnabâ et Paulo.

26. Hominibus qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi.

27. Misimus ergo Judam et Silam, qui et ipsi vobis verbis referent eadem.

28. Visum est enim Spiritui sancto et nobis nihil ultra imponere vobis oneris quàm hæc necessaria :

29. Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine, et suffocato, et fornicatione : à quibus custodientes vos, benè agetis. Valete.

30. Illi ergo dimissi, descenderunt Antiochiam : et congregatâ multitudine, tradiderunt epistolam.

31. Quam cùm legissent, gavisi sunt super consolatione.

32. Judas autem et Silas, et ipsi cùm essent prophetæ, verbo plurimo consolati sunt fratres, et confirmaverunt.

33. Facto autem ibi aliquando tempore, dimissi sunt cum pace à fratribus, ad eos qui miserant illos.

34. Visum est autem Silæ ibi remanere : Judas autem solus abiit Jerusalem.

35. Paulus autem et Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes, et evangelizantes cum illis pluribus verbum Domini.

36. Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus : Revertentes, visitemus fratres per universas civitates, in quibus prædicavimus verbum Domini, quomodò se habeant.

37. Barnabas autem volebat secum assumere et Joannem qui cognominabatur Marcus.

38. Paulus autem rogabat eum (ut qui discessisset ab eis de Pamphyliâ, et non îsset cum eis in opus) non debere recipi.

39. Facta est autem dissensio, ita ut discederent ad invicem : et Barnabas quidem, assumpto Marco, navigaret Cyprum :

40. Paulus verò, electo Silâ, profectus est, traditus gratiæ Dei à fratribus.

41. Perambulabat autem Syriam et Ciliciam confirmans Ecclesias, præcipiens custodire præcepta apostolorum et seniorum.

dans chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour du sabbat.

22. Alors il fut résolu par les apôtres et par les prêtres, avec toute l'Église, de choisir quelques-uns d'entre eux pour envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé. Ils choisirent donc Jude, surnommé Barsabas, et Silas, qui étaient des principaux entre les frères.

23. Et ils écrivirent par eux cette lettre : Les apôtres, les prêtres et les frères, à nos frères d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie, et en Cilicie, salut.

24. Comme nous avons su que quelques-uns qui venaient d'avec nous, vous ont troublés par leurs discours, et ont alarmé vos consciences, sans toutefois que nous leur en eussions donné aucun ordre ;

25. Après nous être assemblés dans un même esprit, nous avons jugé à propos de vous envoyer des personnes choisies, avec nos très-chers Barnabé et Paul ;

26. Des hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

27. Nous vous envoyons donc Jude et Silas, qui vous feront entendre les mêmes choses de vive voix.

28. Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires :

29. C'est de vous abstenir de ce qui aura éte sacrifié aux idoles, du sang et des chairs étouffées, et de la fornication : abstenez-vous de ces choses, et vous ferez bien. Adieu.

30. Ayant donc été envoyés de la sorte, ils vinrent à Antioche, où ils assemblèrent les fidèles, et leur rendirent cette lettre,

31. Qu'ils lurent avec beaucoup de consolation et de joie.

32. Et comme Jude et Silas étaient eux-mêmes prophètes, ils consolèrent et fortifièrent aussi les frères par plusieurs discours.

33. Après qu'ils eurent demeuré là quelque temps, les frères les renvoyèrent en paix aux apôtres, qui les avaient envoyés

34. Silas néanmoins jugea à propos de demeurer à Antioche, et Jude retourna seul à Jérusalem.

35. Paul et Barnabé demeurèrent aussi à Antioche, où ils enseignaient et annonçaient avec plusieurs autres la parole du Seigneur.

36. Quelques jours après, Paul dit à Barnabé : Retournons visiter nos frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur pour voir en quel état ils sont.

37. Or Barnabé voulait prendre avec lui Jean, surnommé Marc.

38. Mais Paul le priait de considérer qu'il n'était pas à propos de prendre avec eux celui qui les avait quittés en Pamphylie, et qui ne les avait point accompagnés dans leur ministère.

39. Il se forma donc entre eux une contestation, qui fut cause qu'ils se séparèrent l'un de l'autre : Barnabé prit Marc avec lui, et s'embarqua pour aller en Chypre ;

40. Et Paul ayant choisi Silas, partit avec lui, après avoir été abandonné à la grâce de Dieu par les frères.

41. Il traversa la Syrie et la Cilicie, confirmant les Églises, et leur ordonnant de garder les préceptes des apôtres et des prêtres.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — ET QUIDAM DESCENDENTES DE JUDÆA, DOCEBANT FRATRES : QUIA NISI CIRCUMCIDAMINI, NON POTESTIS SALVARI. Horum antesignanus fuit Cerinthus, teste Epiphanio, hæresi 28, cujus verba posuimus supra, c. 11, v. 2.

VERS. 2. — FACTA ERGO SEDITIONE NON MINIMA PAULO ET BARNABÆ ADVERSUS ILLOS, etc. Græcè est, *tumultu et disceptatione non modicâ;* non adversùs Paulum (ut mox sequitur, *adversus illos*, scilicet venientes de Judæâ), sed in dativo (tam Græcè quàm Latinè, *ipsi Paulo et Barnabæ;* hoc est, ut Paulus et Barnabas publicè contra illos disceptarent. De eo Chrysost. : Vides, inquit, continuas tentationes intùs et foris? Pulchrâ autem dispensatione hoc agitur Paulo præsente, ut contradicat. Et non dixit Paulus : Quid? non merebor fidem à tantis signis, sed dis erit propter illos. Ita Chrysost. STATUERUNT UT ASCENDERENT PAULUS ET BARNABAS, ET QUIDAM ALII EX ALIIS, etc. Addit. *Et quidam alii ex aliis*, nempe, ut definitio, quæ ab apostolis exspectabatur, non haberetur à refractariis subreptitia.

VERS. 4. — CUM AUTEM VENISSENT JEROSOLYMAM, SUSCEPTI SUNT AB ECCLESIA, ET AB APOSTOLIS, ET SENIORIBUS. Et paulò post : *Conveneruntque apostoli et seniores videre de verbo hoc.* Beda. De hâc ascensione suâ Jerosolymam Paulus scribit ad Galatas 2 : *Deinde post annos quatuordecim ascendi Jerosolymam cum Barnabâ, assumpto et Tito; et contuli cum eis Evangelium*, ubi numerus annorum, quem posuit, recensendus est. Hæc Beda. Ibi itaque tanquàm loco proprio simul ostendemus nihil obstare (quod prætendunt hæretici) Petrum Romæ cathedram posuisse anno secundo Claudii, et jam anno decimo ejusdem interesse huic concilio Jerosolymis. Nempe anno nono ejusdem Claudii, teste Orosio, pulsi sunt Judæi Româ, et cum iis etiam Petrus, qui hâc scilicet occasione tunc invisit Ecclesias Palæstinæ.

VERS. 6. — CONVENERUNTQUE APOSTOLI ET SENIORES VIDERE DE VERBO HOC. Contendunt hinc hæretici suos etiam seniores laicos debere habere in conciliis jus suffragii. Sed quos nunc textus *seniores* vocat, supra, v. 2, vocat *presbyteros*. Et sanè præter apostolos fuisse 70 discipulos inferioris ordinis, ministerio tamen spirituali deputatos, Evangelium narrat, et in eorum locum successisse sacerdotes seu pastores minores, tota testatur antiquitas, ut non statim per seniores hic intelligantur aliqui laici. Interim quia infra, v. 22, dicitur : *Tunc placuit apostolis et senioribus cum omni Ecclesiâ*, fatemur cùm Nicolao Papâ, epist. ad Michaelem imperatorem, solere, et posse laicos conciliis œcumenicis interesse, sed non ut aliquid disputent (ut fatetur Basil. Imp.), multò minùs, ut definiant, sed ut audiant et consentiant. Quocirca etiam concilio Arausicano subscripsit imperator hoc modo : *Consentiens subscripsi;* qui eorum consensus non parùm valet apud plebem ad recipienda conciliorum decreta.

VERS. 7. — CUM AUTEM MAGNA CONQUISITIO FIERET, SURGENS PETRUS DIXIT AD EOS. Ansel., in interlineari Exposit. Surgens, et præ omnibus quasi princeps loquitur. Ita ille. Chrysost. quidem hoc loco non facit primatûs Petri mentionem, et plus etiam videtur Jacobo tribuere, dicens : Hic erat episcopus Ecclesiæ Jerosolymitanæ. Et postea : Quid est illud, *judico ego* id est, cum potestate dico esse scribendum. Rursùm dùm comparat Petrum et Jacobum. Sed (ut patet legenti) obscurus est totâ hâc homiliâ Chrysostomus. Cæterùm, quàm clarè agnoverit primatum Petri idem Chrysos. testatur his verbis, ad illud Joan. 21 : *Simon Joannis, diligis me plus his?* Præteriens (inquit) Dominus alios Petro loquitur : eximius enim apostolorum erat Petrus, et os discipulorum, et vertex collegii. Unde et negatione deletâ, committit ei prælationem fratrum. Hæc Chrysos. Vide ad eadem verba Joannis 21, etiam aliorum veterum, si placet, hâc de re testimonia. Et sanè nihil dat præeminentiæ Jacobo quod dicit v. 19 : *Propter quod ego judico;* nam primùm Irenæus, lib. 3, c. 12, hoc modo legit : Propterea ego secundùm me judico. Ita ille, quasi dicat tantùm : hæc est mea opinatio et sententia. Adde quod Scriptura dicit, v. 13 : *Et postquàm tacuerunt* (scilicet interlocutores Paulus et Barnabas), *respondit Jacobus*, certè nulli alteri nisi annuenti ipsi Petro, ut et ipse diceret sententiam. Sed jam de his etiam distinctiùs agamus. VIRI FRATRES, VOS SCITIS. Chrysos. : Aderant forsan ex his qui vocaverunt illum ad Cornelium olim,

---

VERS. 1. — *Nisi circumcidamini.* Sub circumcisione per synecdochem totam legem Moysis et Judaismi intellige : hujus enim initium, ingressus et professio erat circumcisio.

Secundum morem Moysi, secundùm ritum legis Mosaicæ.

VERS. 2. — *Ad apostolos*, Petrum, Jacobum, et Joannem, ut patet Galat. 2, 9; cæteri enim apostoli per orbem erant dispersi.

Et presbyteros, tum sacerdotes, tum episcopos; episcopi in concilio jus habent suffragii; sacerdotes intersunt ut consiliarii et doctores. Vide Bellarmin., lib. 1 de Concil., cap. 15 et 16.

VERS. 3. — *Deducti, præmissi*, et per breve aliquod viæ spatium honoris causâ deducti.

Phœnicem et Samariam. Per quas Antiochiâ Jerosolymam tendentibus iter est.

VERS. 5. — *De hæresi*, de sectâ; nomen enim hæresis hoc loco non sumitur in malam partem.

Qui crediderunt, qui christianismum amplexi erant.

VERS. 6. — *Conveneruntque apostoli*, etc. Hoc est primum concilium, quod in Ecclesiâ celebratum est.

Videre de verbo hoc, consultare, et decernere de præsenti controversiâ. *Verbum* hoc loco, ut sæpè alibi, ponitur pro re aut negotio.

VERS. 7. — *Ab antiquis diebus*, jampridem, jamdudùm, id est, à controversione Cornelii, de quâ c. 10, elapsi jam erant anni circiter quatuordecim, nam Cornelius creditur baptizatus anno Christi 37. Concilium autem habitum anno 51.

Deus in nobis elegit per os meum; quasi dicat : Deus inter nos me elegit, per quem gentes audirent Evangelium, et declararet etiam illas in Ecclesiam admittendas esse.

VERS 8. — *Et qui novit corda Deus.* Deus cordium scrutator, qui optimè novit quinam sincerè quærant Deum, et capaces sint gratiæ et salutis à Christo allatæ.

Testimonium perhibuit, hujus sinceritatis et capacitatis.

et ingressi cum illo, et propterea adducit illos testes. Ita Chrysost. Et pergit : PER OS MEUM. Vide ut ostendit Deum per illum loqui. Addit itaque :

VERS. 10. — NUNC QUID TENTATIS DEUM? UT IMPONATIS JUGUM, QUOD NEQUE PATRES NOSTRI, NEQUE NOS PORTARE POTUIMUS, etc. Quid est : *Tentatis Deum?* cur increduli estis, inquit, Deo? quid tentatis illum quasi non possit servare fide? *Et jugum quod non potuimus nos, et patres nostri portare? sed per gratiam Domini nostri Jesu Christi credimus servari quemadmodùm et illi.* Quantâ virtute plena sunt verba hæc? quæ sanè Paulus multis in Epistolâ ad Rom. dixit, hæc et hìc dicuntur. Ista Chrysost. Et Beda : *Fide purificans corda eorum.* Non ergo circumcisione carnis illos mundari opus est, quorum tanta fides corda purificat, ut etiam ante baptisma Spiritum accipere mereantur; sed per gratiam Christi credimus salvari, sicut et illi. Ita Beda. Sed qui illi? Quidam cum Glossâ interlineari intelligerent, gentiles; sed aliter August., ep. 157. Si ergo, inquit, et illi, id est, patres, portare jugum legis veteris non valentes, per gratiam Domini Jesu salvos se fieri crediderunt manifestum est, quòd hæc gratia etiam antiquos justos vivere fecit ex fide. Ita August. et similia verba habet quoque hìc Beda.

VERS. 12. — TACUIT AUTEM OMNIS MULTITUDO; ET AUDIEBANT BARNABAM ET PAULUM, NARRANTES, etc. *Tacuit* scilicet omnis multitudo, dùm nemo adhuc de sententiâ dicendâ interrogabatur; atque interea Paulus et Barnabas divinæ gloriæ avidi, hanc silentii opportunitatem nacti, auscultantibus iis qui assidebant, *narrabant quanta Deus*, inquit Scriptura, *fecisset signa et prodigia in gentibus per eos.* Quarum rerum narratio multùm proderat ad instruendam causam quæ agebatur. Paulus enim et Barnabas docuerant gentes libertatem à lege. Ex eo ergo quòd Deus miracula per eos in gentibus fecerat, colligere erat (juxta id quod est Marci ult.) Deum eorum doctrinam in gentibus confirmare.

VERS. 13. — ET POSTQUAM TACUERUNT, RESPONDIT JACOBUS, DICENS : VIRI FRATRES. *Respondit*, etc. (quod et supra, v. 7, diximus), scilicet annuenti Petro, ut et ipse sententiam diceret. Et quid dixit? *Simon narravit*, etc. *Et huic concordant verba prophetarum.* Certè confirmavit Petri sententiam, ut manifestum est. De quo Chrysost. Vide, inquit, et hujus sapientiam, ex prophetis novis veteribusque consummantis sermonem. Et benè constitutum est, ut per illos hæc facta sint, qui non erant habitaturi in Jerosolymis; hic autem rem doceat, ne esset reus, neve sententia ejus confutetur. Hæc Chrysost.

VERS. 19. — PROPTER QUOD EGO JUDICO, NON INQUIETARI EOS QUI EX GENTIBUS CONVERTUNTUR. De verbo illo, *judico*, dictum est supra, v. 7. Cætera repetuntur rursùm et sentiuntur v. 29. Quare ibi potiùs illa explicabimus.

VERS. 21. — MOYSES ENIM A TEMPORIBUS ANTIQUIS

Sicut et nobis, id est, visibili specie.

VERS. 9. — *Nihil discrevit inter nos et illos.* Sine personarum acceptione non illos minùs admittens quàm nos ad gratiam Evangelii.

Fide purificans corda eorum, fide et baptismo eos purificans, ita ut jam immundi censeri non debeant.

VERS. 11. — *Sed per gratiam Domini*, etc. Quasi dicat : Non sunt obligandi Christiani ad cæremonias legis, non modò quia sunt jugum gravissimum, sed etiam quoniam sunt inutiles ad justificationem, nec per eas, sed per Christi gratiam credimus nos salvari, sicut et patres notri salvati sunt.

VERS. 14. — *Simon*, Petrus, qui antea dicebatur Simon.

Primùm, id est, *ab antiquis diebus*, ut dixit Petrus, v. 7.

Deus visitavit sumere, etc. Verba videntur sic ordinanda : Deus visitavit in gentibus, id est, gentes, ut ex iis sumat populum nomini suo. Visitavit autem gentes quasi doctor, medicus, et salvator per Petrum et apostolos, eas imbuens fide et gratiâ Christi quâ à peccatis justificarentur, et salvarentur.

Sumere nomini suo. Sumere sibi, et Ecclesiæ suæ adjungere.

VERS. 15. — *Prophetarum*, Amos, c. 9, v. 11 et 12.

VERS. 16. — *Reædificabo tabernaculum David*, id est, Ecclesiam, in quâ habitat, et regnat Christus filius Davidis.

Quod decidit, non in se, sed in Judæis, semper enim stetit Ecclesia, sed aliqui vitio suo ab illâ exciderunt, ut Judæi increduli, quorum loco huic tabernaculo et domui Dei quasi vivi lapides toto orbe gentiles inædificati sunt.

VERS. 17. — *Ut requirant cæteri hominum Dominum*; ut non solùm Judæi, sed reliquæ etiam nationes Dominum requirant, Evangelium audientes, et christiana sacra suscipientes.

Super quas invocatum est nomen meum, eò quòd has gentes meas esse, ac dici volui. Vel eò quòd nomen meum eis prædicatum et manifestum factum est.

Dicit Dominus faciens hæc; quasi dicat : Nec quisquam miretur, hoc enim se facturum ait Dominus, qui non minùs verax, quàm potens est.

VERS. 18. — *Notum à sæculo est Domino opus suum*; quasi dicat : Multò ante Deus præcogitavit, et prædisposuit hoc opus suum, nimirùm fabricæ Ecclesiæ suæ ædificandæ ex gentibus, li èt nobis novum videatur.

VERS. 19. — *Non inquietari.* Non exhibendam esse hanc molestiam iis qui ex gentilismo convertuntur ad Christum.

VERS. 20. — *Sed scribere ad eos*, sed scribendum illis esse.

Abstineant se à contaminationibus simulacrorum. Ab idolothytis, id est, carnibus et cibis idolis immolatis, ideòque contaminatis.

Et fornicatione, quam gentes putabant non esse peccatum, saltem mortale, cùm scilicet erat inter solutos.

Et suffocatis, id est, esu animalium suffocatorum, quorum sanguis per jugulationem effusus non est.

Et sanguine, sicut olim, Gen. 9, v. 4, præceptum fuerat. Vide dicta eo loco. Jam in concilio statutum erat non adigendos gentiles ad suscipiendam circumcisionem, et servandam legem Mosaicam; loco ergo illius gravissimi oneris, novam legem, sed facilem censet Jacobus dandam gentilibus christianis, ut scilicet abstinerent à sanguine, suffocato, et immolatis simulacrorum, idque propterea ut faciliùs cum Judæis ad Christum conversis in unum corpus ac societatem coalescerent. Nam Judæi propter antiquam consuetudinem abominabant r sanguinem et suffocatum. Comestio verò eorum quæ simulacris fuerant immolata poterat Judæis dare occasionem suspicandi quòd gentiles, si talia comederent, vellent redire ad idololatriam. Itaque fuerunt hæc prohibita pro illo tempore, quo primùm gentiles et Judæi inter se coalescebant. Postea verò cum satis coaluerunt, non fuit ampliùs opus hâc prohibitione.

HABET IN SINGULIS CIVITATIBUS, QUI EUM PRÆDICENT IN SYNAGOGIS, etc. De quo ita Chrysost. : Quoniam non audierant legem, meritò hæc suggerit de lege. Hæc Chrysost. Et Beda hoc modo : Quasi dicat : Etsi præceptorum acerbitate non graventur à nobis, procedente tamen tempore, dùm frequentiùs ad lectionem legis et prophetarum convenient, paulatim vitæ instituta, et servandæ invicem dilectionis jura suscipient. Ita Beda, certè indicans hæc Judaica tunc servari præcepta, ad servandum vinculum dilectionis, ne gentiles christiani alioqui abominationi fierent Judæis ad Christum conversis.

VERS. 22. — TUNC PLACUIT APOSTOLIS, ET SENIORIBUS CUM OMNI ECCLESIA, SCRIBERE : APOSTOLI ET SENIORES, etc. Et tandem VERS. 28. — VISUM EST ENIM SPIRITUI SANCTO, ET NOBIS, etc. Priora verba jam explicata sunt supra, v. 6. Porrò ad illud : *Visum est Spiritui sancto, et nobis*, sic Chrysost. : Igitur non humanum, si Spiritui sancto hæc placent. Ita Chrysostom. Simile est quod dicit Paulus : *Cognoscat quæ scribo, quia Domini sunt mandata.* Sic et Leo epist. 78, decreta concilii Chalcedonensis vocat decreta divina. Et quidnam hìc Apostoli decernunt?

VERS. 29. — UT ABSTINEATIS VOS AB IMMOLATIS SIMULACRORUM, ET SANGUINE, ET SUFFOCATO, ET FORNICATIONE, A QUIBUS CUSTODIENTES VOS BENE FACIETIS. VALETE. De hoc Chrysost.: Vide brevem epistolam nihil abundans habere, neque epicheremata, neque syllogismos, sed imperium. Erat enim legislatio Spiritûs. Hæc Chrysost., satis ostendens decretum hoc obligâsse fideles, saltem donec scandalum illud (de quo supra egimus) duraret. Sic et August., l. 32 contra Faust., c. 13 : Præceptum est ab apostolis ut abstinerent gentes à fornicatione, et immolatis, et sanguine, id est, ne ederent carnem cujus sanguis non esset effusus. Ita August. Quin et Tertull., post annum à Christo nato ducentesimum, adhuc scribit in Apolog., cap. 9 : Gentiles alloquens : Denique inter tentamenta Christianorum, botulos etiam cruore distentos admovetis, certissimi scilicet, illicitum esse penes illos, per quod exorbitare eos vultis. Hæc Tertull.

VERS. 37. — REVERTENTES VISITEMUS FRATRES PER UNIVERSAS CIVITATES, IN QUIBUS PRÆDICAVIMUS, QUOMODO SE HABEANT. Quasi dicat : Perscrutemur num ad veritatem Evangelii gnaviter et constanter ambulent. Hìc scilicet est exemplar Visitatorum in Ecclesiâ, qui scrutantur num omnia normæ suæ congruant.

VERS. 39. — FACTA EST AUTEM DISSENSIO, ITA UT

VERS. 21. — *Moyses enim à temporibus antiquis.* Hoc dicit Jacobus ad placandam partem adversam, nimirùm judaizantes pugnantes pro lege et Moyse, quasi dicat, non est quòd nos Christiani solliciti simus de honorando Moyse, et lege; Moyses enim et lex satis honorantur et celebrantur à Judæis in synagogis suis. Judæi ergo qui Mosis honorem zelant, ejus synagogas adeant, ibi eum celebrent, nobis enim Christianis sufficit in Ecclesiâ Christum, ad quem nos Moyses remisit, Deut. 18, v. 18, ejusque legem celebrare. Præcones ergo Mosis sint Judæi, Christi verò Christiani.

A temporibus antiquis, ex veteri consuetudine.

Per omne sabbatum, singulis sabbatis.

VERS. 22. — *Cum omni Ecclesiâ*, quæ decretum concilii non condidit, sed ab apostolis et senioribus, id est, episcopis conditum probavit.

Cum Paulo et Barnabâ, qui in controversiâ hâc pars una fuerant; unde ut eis credat pars adversa, junguntur eis Silas et Judas, qui decretum apostolorum perferant, et significent ab eis adjudicatam esse causam Paulo et Barnabæ.

Judam, qui cognominabatur Barsabas. Alius est hic Judas à Joseph; fortè ejus fuit frater; uterque enim cognominatur Barsabas; Judas hic, Joseph, c. 1, 23.

Et Silam. S. Hieronymus, epist. 143, arbitratur Silam eumdem esse cum Silvano, qui ponitur in inscriptione Pauli Epistolarum ad Thessalonicenses. Silæ est mentio in Martyrol. Rom., die 13 jul.

Viros primos, primarios.

VERS. 23. — *Scribentes per manus eorum*, id est, scribentes epistolas, quas ipsi deferrent.

Fratribus ex gentibus, ex gentilismo ad Christum conversis.

VERS. 24. — *Quidam ex nobis*, etc. Hi sunt de quibus supra, n. 1 hujus c., dixit : *Et quidam descendentes de Judæâ*, etc.

Turbaverunt vos, timorem injicientes quasi in Christianismo non sit tuta salus, nisi simul suscipiatur Judaismus.

Evertentes animas vestras, id est, destruentes pacem et quietem animarum vestrarum.

Quibus non mandavimus, qui suo sensu ducti, non autem à nobis jussi dogma istud sparserunt.

VERS. 25. — *Collectis in unum*, Græcè, *unanimiter congregatis.* (Sà.)

VERS. 27. — *Tradiderunt animas suas*, seipsos impendentes, et periculo vitam suam pro Evangelio exponentes.

VERS. 26. — *Nihil*, scilicet interim, seu præter ea quæ lex naturalis præcipit, seu quod pertinet ad ea quæ nuper apud vos disputata sunt. (Sà.)

VERS. 28. — *Visum est Spiritui sancto et nobis*, visum est nobis inspiratis et directis à Spiritu sancto.

Nihil ultra, ex lege Mosaicâ.

Hæc necessaria, hoc tempore; vide dicta v. 20.

VERS. 29. — *Benè agetis*, id est, rectè et christianè facietis. Vel, feliciter vivetis.

VERS. 31. — *Super consolatione*, quam eis dederunt apostoli, amoventes ab eis onus et jugum grave legis Mosaicæ.

VERS. 32. — *Cùm essent prophetæ*, tum propriè dicti, tum metaphoricè, scilicet, doctores, prædicatores et exhortatores. Nomen enim prophetæ in sacris Litteris aliquando sumitur pro iis qui de sacris Litteris et fidei mysteriis appositè disserunt, et docendi munus exercent.

VERS. 33. — *Facto ibi aliquando tempore*, aliquandiù ibi commorati.

Dimissi sunt, Judas et Silas.

VERS. 34. — *Visum est... Silæ*, etc. Hoc comma quidam manuscripti non habet, ut nec interpres Syrus : habent tamen Latinus, Arabs, et libri alii. Silas consilium certis de causis mutavit, quas tamen Lucas non exprimit. (Synopsis.)

VERS. 35. — *Demorabantur*, etc. Aliquot dies post Judæ abitum subsistere. (Synopsis.)

VERS. 37. — *Barnabas volebat*, etc., *consulebat*, vel *deliberabat*, vel *cogitabat.* Syrus : *Consilium erat secum assumere Joannem*, cognatum suum, ut censent veteres ex Col. 4, 10. (Synopsis.)

VERS. 38. — *Rogabat eum*, id est *æquum et dignum censebat.*

Ut qui discessisset, ut dictum est supra, cap. 13, v. 13; in Græco est *qui descivisset*, vel *defecisset.*

In opus, conversionis gentilium.

VERS. 40. — *Traditus gratiæ Dei.* Vide dicta superiori, cap. 25.

DISCEDERENT AB INVICEM, etc. August., in psal. 33 : Non tamen hæc dissensio occidebat concordiam, nec interimebat charitatem. Nam et tibi ipsi aliquando resistis, non tamen odisti charitatem. Hæc August. Et Chrysost.: Si quidem eorum quis exacerbatus, quod suum, et quod in suam gloriam quæsivisset, fuisset delictum; si autem uterque volebat docere et instituere, et hic quidem hanc, ille autem aliam viam ingressus est, quale hoc fuerit crimen? Multa etiam humanâ faciebant ratione. Non enim erant lapides vel ligna. Et vide Paulum etiam causam dicentem. Reverebatur enim Barnabam, per magnâ modestiâ. Uter igitur meliùs consuluerit, non est nostrum pronuntiare, sed quòd magna fuerit Dei ordinatio. Hoc modo Chrysost.

VERS. 41. — *Præcepta apostolorum et seniorum*, constituta in Jerosolymitanâ synodo, de quo hoc capite dictum est.

CAPUT XVI.

1. Pervenit autem Derben et Lystram. Et ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre gentili.

2. Huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant et Iconio fratres.

3. Hunc voluit Paulus secum proficisci; et assumens, circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quòd pater ejus erat gentilis.

4. Cùm autem pertransiret civitates, tradebant eis custodire dogmata quæ erant decreta ab apostolis et senioribus qui erant Jerosolymis.

5. Et Ecclesiæ quidem confirmabantur fide, et abundabant numero quotidiè.

6. Transeuntes autem Phrygiam, et Galatiæ regionem, vetati sunt à Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asiâ.

7. Cùm venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam; et non permisit eos Spiritus Jesu.

8. Cùm autem pertransîssent Mysiam, descenderunt Troadem :

9. Et visio per noctem Paulò ostensa est : Vir Macedo quidam erat stans et deprecans eum, et dicens; Transiens in Macedoniam, adjuva nos.

10. Ut autem visum vidit, statim quæsivimus proficisci in Macedoniam, certi facti quòd vocâsset nos Deus evangelizare eis.

11. Navigantes autem à Troade, recto cursu venimus Samothraciam, et sequenti die Neapolim :

12. Et inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas, colonia. Eramus autem in hâc urbe diebus aliquot, conferentes.

13. Die autem sabbatorum egressi sumus foràs portam juxta flumen, ubi videbatur oratio esse; et sedentes loquebamur mulieribus que convenerant.

14. Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit; cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur à Paulo.

15. Cùm autem baptizata esset, et domus ejus, deprecata est, dicens : Si judicâsti me fidelem Domino esse, introite in domum meam, et manete. Et coegit nos.

16. Factum est autem euntibus nobis ad orationem, puellam quamdam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat dominis suis divinando.

17. Hæc subsecuta Paulum et nos, clamabat di-

CHAPITRE XVI.

1. Paul arriva à Derbe, et ensuite à Lystre, où il y avait un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive convertie à la foi, et d'un père gentil.

2. Les frères qui étaient à Lystre et à Icone rendaient un témoignage avantageux à ce disciple.

3. Paul voulut qu'il l'accompagnât, et l'ayant pris il le circoncit, à cause des Juifs qui étaient en ces lieux-là, car tous savaient que son père était gentil.

4. Or allant de ville en ville, ils donnaient pour règles aux fidèles de garder les ordonnances qui avaient été établies par les apôtres et par les prêtres de Jérusalem.

5. Ainsi les Églises se fortifiaient dans la foi, et croissaient en nombre de jour en jour.

6. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie, le Saint Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie.

7. Et étant venus en Mysie, ils se disposaient à passer en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas.

8. Ainsi ils passèrent la Mysie, et descendirent à Troade

9. Où Paul eut la nuit cette vision : Un homme de Macédoine se présenta devant lui, et lui fit cette prière : Passez en Macédoine, et venez nous secourir.

10. Dès qu'il eut eu cette vision, nous nous disposâmes à passer en Macédoine, ne doutant point que Dieu ne nous y appelât pour y prêcher l'Evangile.

11. Nous étant donc embarqués à Troade, nous vînmes droit à Samothrace, et le lendemain à Naples,

12. De là à Philippes, colonie romaine, qui est la première ville de cette partie de la Macédoine. Or, nous y demeurâmes quelques jours.

13. Et le jour du sabbat, nous sortîmes de la ville, et nous allâmes près de la rivière, en un lieu où il nous parut que la prière se faisait d'ordinaire : et nous nous assîmes, et nous parlâmes aux femmes qui étaient là assemblees.

14. Il y en avait une nommée Lydie, de la ville de Thyatire, marchande de pourpre, qui servait Dieu : elle nous écouta, et le Seigneur lui ouvrit le cœur, pour entendre ce que Paul disai

15. Après qu'elle eut été baptisée, et sa famille avec elle, elle nous fit cette prière : Si vous me croyez fidèle au Seigneur, entrez dans ma maison, et y demeurez. Et elle nous y força.

16. Or, il arriva que comme nous allions au lieu de la prière, nous rencontrâmes une servante qui, ayant un esprit de python, apportait un grand gain à ses maîtres, en devinant.

17. Elle se mit à nous suivre, Paul et nous, en

cens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui annuntiant vobis viam salutis.

18. Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, et conversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi, exire ab eâ. Et exiit eâdem horâ.

19. Videntes autem domini ejus, quia exivit spes quæstûs eorum, apprehendentes Paulum et Silam, perduxerunt in forum ad principes ;

20. Et offerentes eos magistratibus, dixerunt : Hi homines conturbant civitatem nostram, cùm sint Judæi :

21. Et annuntiant morem quem non licet nobis suscipere, neque facere, cùm simus Romani.

22. Et cucurrit plebs adversùs eos ; et magistratus, scissis tunicis eorum, jusserunt eos virgis cædi.

23. Et cùm multas plagas eis imposuissent, miserunt eos in carcerem, præcipientes custodi, ut diligenter custodiret eos.

24. Qui cùm tale præceptum accepisset, misit eos in interiorem carcerem, et pedes eorum strinxit ligno.

25. Mediâ autem nocte, Paulus et Silas orantes, laudabant Deum, et audiebant eos qui in custodiâ erant.

26. Subitò verò terræ motus factus est magnus, ita ut moverentur fundamenta carceris. Et statim aperta sunt omnia ostia, et universorum vincula soluta sunt.

27. Expergefactus autem custos carceris, et videns januas apertas carceris, evaginato gladio, volebat se interficere, æstimans fugisse vinctos.

28. Clamavit autem Paulus voce magnâ, dicens : Nihil tibi mali feceris ; universi enim hic sumus.

29. Petitoque lumine, introgressus est, et tremefactus, procidit Paulo et Silæ ad pedes ;

30. Et producens eos foràs, ait : Domini, quid me oportet facere, ut salvus fiam?

31. At illi dixerunt : Crede in Dominum Jesum, et salvus eris tu et domus tua.

32. Et locuti sunt ei verbum Domini, cum omnibus qui erant in domo ejus.

33. Et tollens eos in illâ horâ noctis, lavit plagas eorum ; et baptizatus est ipse, et omnis domus ejus continuò.

34. Cùmque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mensam, et lætatus est cum omni domo suâ, credens Deo.

35. Et cùm dies factus esset, miserunt magistratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos.

36. Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini ; nunc igitur exeuntes ite in pace.

37. Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publicè indemnatos, homines Romanos, miserunt in carcerem, et nunc occultè nos ejiciunt? Non ita, sed veniant, et ipsi nos ejiciant.

38. Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc. Timueruntque, audito quòd Romani essent :

criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut.

18. Elle fit la même chose durant plusieurs jours. Mais Paul ayant peine à le souffrir, se retourna vers elle, et dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette fille. Et il sortit à l'heure même.

19. Mais les maîtres de cette servante, voyant qu'ils avaient perdu l'espérance de leur gain, se saisirent de Paul et de Silas ; et les ayant amenés au palais, devant ceux qui avaient l'autorité dans la ville,

20. Ils les présentèrent aux magistrats, en leur disant : Ces hommes troublent toute notre ville, car ce sont des Juifs

21. Qui veulent introduire une manière de vie qu'il ne nous est pas permis, à nous qui sommes Romains, de recevoir ni de suivre.

22. Et le peuple accourut en foule contre eux, et les magistrats ayant fait déchirer leurs robes, commandèrent qu'ils fussent battus de verges.

23. Et après qu'on leur eut donné plusieurs coups, ils les mirent en prison, et ordonnèrent au geôlier de les garder sûrement.

24. Le geôlier ayant reçu cet ordre, les mit dans un cachot, et leur serra les pieds dans des ceps.

25. Sur le minuit, Paul et Silas s'étant mis en prière, chantaient des hymnes à la louange de Dieu ; et les prisonniers les entendaient.

26. Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre, et les fondements de la prison en furent ébranlés ; et en même temps toutes les portes s'ouvrirent, et les liens de tous les prisonniers furent rompus.

27. Le geôlier s'étant éveillé, et voyant les portes de la prison ouvertes, tira son épée, et voulait se tuer, s'imaginant que les prisonniers s'étaient sauvés.

28. Mais Paul lui cria à haute voix : Ne vous faites point de mal, car nous voici encore tous.

29. Alors le geôlier ayant demandé de la lumière, entra dans le cachot ; et, tout tremblant, se jeta aux pieds de Paul et de Silas.

30. Et les ayant tirés de ce lieu-là, il leur dit : Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé?

31. Ils lui répondirent : Croyez au Seigneur Jésus, et vous serez sauvé, vous et votre famille.

32. Ils lui annoncèrent ensuite la parole du Seigneur, et à tous ceux qui étaient dans sa maison.

33. Et lui, les ayant pris à cette même heure de la nuit, lava leurs plaies, et aussitôt il fut baptisé avec toute sa famille.

34. Puis les ayant menés à son logis, il leur servit à manger ; et il se réjouit avec toute sa maison de ce qu'il avait cru en Dieu.

35. Dès qu'il fut jour, les magistrats envoyèrent des huissiers, pour dire au geôlier qu'il laissât aller ces prisonniers.

36. Aussitôt le geôlier vint dire à Paul : Les magistrats ont mandé qu'on vous mît en liberté ; sortez donc maintenant, et vous en allez en paix.

37. Mais Paul dit à ces huissiers : Quoi ! après nous avoir publiquement battus de verges, sans connaissance de cause, nous qui sommes citoyens romains, ils nous ont mis en prison, et maintenant ils nous en font sortir en secret? Il n'en sera pas ainsi : il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer.

38. Les huissiers rapportèrent ceci aux magistrats, qui, ayant appris qu'ils étaient citoyens romains, commencèrent à craindre

39. Et venientes deprecati sunt eos, et educentes rogabant ut egrederentur de urbe.

40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam : et visis fratribus, consolati sunt eos, et profecti sunt

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses ; et les ayant mis hors de la prison, ils les supplièrent de se retirer de leur ville.

40. Eux, au sortir de la prison, allèrent chez Lydie; et ayant vu les frères, ils les consolèrent , puis ils partirent.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — DISCIPULUS QUIDAM ERAT IBI NOMINE TIMOTHEUS, FILIUS MULIERIS JUDÆÆ FIDELIS, PATRE GENTILI, etc. Chrysost. : Dignum est, inquit, ut obstupescamus Pauli sapientiam, qui tantoperè pugnaverat propter circumcisionem. Circumcidit discipulum. Mirabile hoc quòd et illum assumit. Sed *propter Judæos*, inquit, *qui erant in illis locis*. Hæc est causa circumcidendi. Non enim ferebant audire verbum ab incircumciso. Et vide, circumcidit, ut circumcisionem tollat. Dogmata enim prædicabat apostolorum. Et post multa alia interjecta : Igitur prædicaturus, ne dupliciter verberet Judæos, circumcidit illum, quamvis ex dimidio tantùm esset : natus enim est ex patre gentili, et matre fideli seu Judæâ. Hæc Chrysost. Scilicet circumcisio decreto apostolico declarata tantùm est gentibus non necessaria. Imò nec ullis post promulgatum Evangelium fuit necessaria, tamen nec prohibita, sed paulatim abolenda, de quo prolixè Aug., 19 contra Faustum, cap. 17.

VERS. 6. — TRANSEUNTES AUTEM PHRYGIAM ET GALATIÆ REGIONEM, VETATI SUNT A SPIRITU SANCTO LOQUI VERBUM DEI IN ASIA. De hoc Prosper de Vocat gent., lib. 2, cap. 1 : Volentes, inquit, apostoli evangelizare verbum in Asiâ, prohibiti sunt à Spiritu sancto, et disponentes ire in Bithyniam, prohibiti sunt à Spiritu Jesu, non utique negatâ illis populis gratiâ, sed, quantùm apparuit, retardatâ. Ita Prosper, eo libro falsò dudùm ascripto Ambrosio. Chrysostomus etiam causam quamdam subindicat ad id quod sequitur :

VERS. 9. — ET VISIO PER NOCTEM PAULO OSTENSA EST : VIR MACEDO QUIDAM ERAT STANS ET DEPRECANS EUM, ET DICENS : TRANSIENS IN MACEDONIAM, ADJUVA NOS. Quare visio? inquit Chrysostomus, et non Spiritus sanctus qui prohibuerat? Voluit illos etiam sic attrahere, quandoquidem et sanctis non est rarum videre visionem. Et ab initio ipse visionem viderat, virum Anania ingressum, et imponentem sibi manus. Præterea, propter hoc quoque illum trahit istuc, ut diffundat prædicationem, et prohibetur morari in aliis civitatibus, Christo ipsum urgente. Nam hi quidem fruituri erant Joanne multis temporibus (nempe is, teste Hieron., totas Asiæ fundavit rexitque Ecclesias) et forsan non multùm habebant opus. Hæc Chrysostomus.

VERS. 12. — ET INDE PHILIPPOS, QUÆ EST PRIMA PARTIS MACEDONIÆ CIVITAS, COLONIA. Beda : Colonia dicitur, cùm defectu indigenarum novis cultoribus impletur. Ita Beda.

VERS. 14. — ET QUÆDAM MULIER NOMINE LYDIA, PURPURARIA CIVITATIS THYATIRENORUM, COLENS DEUM, AU-

VERS. 2. — *Testimonium bonum reddebant*, commendabant à probitate morum, et bonâ educatione in studio sacrarum litterarum.

VERS. 3. — *Circumcidit eum*, etc. Legalia enim licèt essent mortua, nondùm tamen erant mortifera, itaque citra peccatum potuit illum Paulus circumcidere.

Propter Judæos, ne quod illi negotium facesserent Judæi, quòd Timotheum gentilem ascivisset in socium prædicationis.

VERS. 4. — *Tradebant eis custodire dogmata*, etc. Docebant Christianos , et monebant ut servarent quæ nuper in Jerosolymitano concilio , de quo superiori capite, erant statuta.

VERS. 5. — *Confirmabantur fide*, ita quòd augmentabantur fideles et merito et numero. (Lyranus.)

VERS. 6. — *Et Galatiæ regionem*, quæ est pars Asiæ minoris.

Vetati sunt à Spiritu sancto , etc., quia fortassè imparati erant, parùmque dispositi ad recipiendum Evangelium ; vel, quia tractus ille sancto Joanni servabatur, qui diligenter Ecclesias illas excoluit, ut sancto Lucæ servabatur Bithynia.

Spiritus sanctus, per internam inspirationem , et illustrationem , significans divinæ voluntatis esse ut ab illis regionibus abstinerent.

VERS. 7. — *Bithyniam*, etiam hæc est in Asiâ Minore, sita ad Pontum, adversa Thraciæ , proxima Troadi.

VERS. 8. — *Troadem*. Troas est regio illa ubi quondam fuit celebris urbs Trojæ. Dicitur etiam Phrygia.

VERS. 9. — *Visio per noctem*, somnium per nocturnam quietem à Deo immissum.

Vir Macedo. Angelus in imaginatione Pauli formavit et pinxit virum habitu Macedonico ; vel certè ipse angelus viri Macedonis speciem et vocem assumpsit. Videtur hic angelus fuisse tutelaris, et præses Macedoniæ , Paulum invitans ut Macedoniam obiret , et Evangelium in regno illo prædicaret.

VERS. 10. — *Statim quæsivimus*, scilicet , ego Lucas, Paulus, Silas et Timotheus, captavimus occasionem in Macedoniam transeundi.

Certi facti ; nocturno illo viso , quod Paulus, et socii non dubitârant à Deo immissum.

VERS. 11. — *Samothraciam*. Est insula è regione Thraciæ, ita dicta Samiis et Thracibus vicinis et accolis , vel etiam incolis.

Neapolim. Urbs erat in confinio Thraciæ et Macedoniæ contra Thasum insulam.

VERS. 12. — *Philippos*. Urbs erat ita dicta à Philippo patre Alexandri Macedonis, qui eam instauravit.

Quæ est prima partis Macedoniæ civitas, quæ est prima civitas partis illius Macedoniæ , quæ occurrit venientibus è Samothraciâ.

Colonia, Romanorum, ideòque gaudens jure Romanorum.

Conferentes, διατρίβοντες, commorantes, nec tamen otiosi, sed de rebus ad fidem spectantibus conferentes, hujusmodi autem disputationes διατριβαὶ, dicuntur à Græcis.

VERS. 13. — *Foràs portam*, extra portam.

Oratio. Græca vox, *et orationem et oratorium* significat. Latini etiam dixerunt *proseuchas*, Græcam vocem Latinam facientes. Juvenal., sat. 3 :

Ede ubi consistas , in quâ te quæro proseuchâ.

Nec mirum pro *oratorio* dici *orationem* , quia etiam *cœnaculum* dicimus *cœnationem*, et *ambulacrum ambulationem*

VERS. 14. — *Purpuraria*, purpuræ venditrix , nam in Græco est πορφυρόπωλις.

DIXIT ; CUJUS DOMINUS APERUIT COR INTENDERE HIS QUÆ DICEBANTUR A PAULO. Chrysost. hoc modo : Et mulier quædam nomine Lydia, purpurarum venditrix, è civitate Thyatiris, colens Deum. Vide, inquit iterùm, ut Paulus alienus est à fastu. Mulier, et humilis ista. Et manifestum est ab arte. Ita Chrys. Sed Beda rem sub ambiguo relinquens, et mysticè hæc explicans : Purpuraria, inquit, induta regali purpurâ, vel purpuræ textrix, vel purpuram vendens, significat Ecclesiam, quæ purpuram vendit, dùm sanguinem pro Christo fundit, ut vitam mercari possit. Et hæc Lydia Apostolum cum sociis suis domum intrare coegit, quia repulsam prædicationem à Judæis Ecclesia devotè suscepit. Hæc Beda. Additur, *cujus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur à Paulo.* Probat ex hoc loco August. 22, de Prædest. sanct., initium fidei esse Dei donum. Et Chrysost., hoc loco : Itaque aperire Dei est, attendere autem illius, et ita erat divinum ac humanum. Ita Chrysost. Vide pleniùs supra, Joan. 6, v. 44, ad illa verba : *Nemo potest venire ad me, nisi Pater meus traxerit eum.* Et Act. 9, v. 5, ad illud : *Durum est tibi contra stimulum calcitrare.*

VERS. 16. — FACTUM EST AUTEM, PUELLAM QUAMDAM HABENTEM SPIRITUM PYTHONEM OBVIARE NOBIS, etc. Beda : De pythonicâ divinatione in libro Regum invenitur, ubi, rogante Saule, pythonissa vel animam Samuelis, vel pro ea spiritum immundum evocavit ab inferis ; quod genus magiæ ab Apolline pythio repertum, et ab ejus cognomine sic dicitur appellatum. Sic Beda.

VERS. 17. — HÆC SUBSECUTA PAULUM, ET NOS, CLAMABAT DICENS : ISTI HOMINES SERVI DEI EXCELSI SUNT. Pergit idem Beda : Nec tamen voluntatis est ista confessio, sed timore Spiritûs sancti cogente, spiritus mendax vera loquitur.

VERS. 18. — HOC AUTEM FACIEBAT MULTIS DIEBUS. DOLENS AUTEM PAULUS, ET CONVERSUS, SPIRITUI DIXIT : PRÆCIPIO TIBI IN NOMINE JESU EXIRE AB EA. Præcepit exire, quia dæmones cum tremore debent Deum confiteri, non laudare cum gaudio. Hæc Beda. Et Chrysost. : Quid? et dæmon ita loquebatur, et Paulus prohibuit? Et ille malignè agebat, et hic prudenter. Voluit enim hunc non esse dignum fide. Si enim admisisset illius testimonium Paulus, multos etiam fideles decepisset, utpote ab illo approbatus. Igitur primùm quidem admisit Paulus contemptum, et nolens temerè signa facere. Ubi autem perseveravit hoc dicere diebus multis, et opus Apostoli prodebat, tunc præcepit illi ut exiret. Ita Chrysostomus.

VERS. 20. — HI HOMINES CONTURBANT CIVITATEM NOSTRAM, etc. Scilicet (ait Beda), jam decretum erat à Romanis, ne quis Deus reciperetur, nisi approbante senatu. Ita Beda. Hinc Chrysost. : Læsæ majestatis crimen faciunt. Et simul insurrexit turba contra illos. Et conjecerunt eos in carcerem. Magnus furor. Et post tractationem moralem : Quid, inquit, illis animabus conferendum? Flagellati sunt, extremè periclitati sunt, in nervum conjecti sunt, inque carcerem interiorem ; et neque sic dormire poterant, sed totâ nocte vigilant. Non illos somni tyrannis cepit, non dolor inflexit, non metus consternatos reddidit ; imò hæc illos excitabant, alacresque faciebant, et magnâ voluptate implebant. Hæc Chrysost. Et rursùm Beda, ad id quod sequitur VERS. 25. — MEDIA AUTEM NOCTE, PAULUS ET SILAS ORANTES, LAUDABANT DEUM. SUBITO VERO TERRÆ MOTUS FACTUS EST MAGNUS. Devotio, inquit, orantium, et virtus orationis exprimitur, quia illis in carcere hymnos canentibus, laus eorum hymnorum terram movet, carceris fundamenta concutit, ostia aperit, catenas vinctorum solvit. Hæc Beda.

VERS. 27. — EXPERGEFACTUS AUTEM CUSTOS CARCERIS, VOLEBAT SE INTERFICERE. CLAMAVIT AUTEM PAULUS, etc. De hoc Chrys. : *Omnes sumus hìc ait.* Ea propter et petito lumine irrupit, et procidit ante Pau-

Civitatis Thyatirenorum. Thyatira civitas est Lydiæ.
Colens Deum. Videtur fuisse Judæa proselyta.
Cujus Dominus illuminavit cor, id est, illuminavit intellectum, et movit voluntatem, ut attenderet ad ea quæ à Paulo dicebantur, et vera esse intelligeret.

VERS. 15. —*Introite et manete.* Ut ibi quiescatis et reficiamini, non tantùm unâ die, sed pluribus ; hoc enim importat mansio et sic patet eam divitem fuisse, et etiam valdè devotam : ideò subditur. *Et coegit nos*, precibus valdè efficacibus. (Lyranus.)

VERS. 18. — *Dolens autem Paulus*, tum puellæ miseriam, tum dæmonis fraudem, qui divinando populos ad se, et ad magicas artes trahebat. In Græco est *molestè ferens*, aut *tædio affectus*, quod sc. à dæmone mendacii patre laudaretur. Sic Christus, Luc. 4, 41 : *Dæmonia clamantia, et dicentia : quia tu es Filius Dei, increpans non sinebat ea loqui, quia sciebant ipsum esse Christum.*

VERS. 19. — *Ad principes.* Magistratui obtulerunt Paulum puniendum.

VERS. 20. — *Cùm sint Judæi.* Odiosum erat nomen Judæorum toto orbe atque infame, ideòque hoc additum est ad conflandam eis invidiam.

VERS. 21. — *Annuntiant morem*, etc., ἔθη, id est, *mores, instituta*, novam scilicet religionem, novum vivendi morem, quem nec suscipere, nec sequi possumus cùm simus Romani coloni, et Romanis legibus, non Judaicis vivere debeamus.

VERS. 22.— *Scissis tunicis eorum*, Pauli et Silæ, idque ad contumeliam, et ut eos nudarent ad flagellationem. Aliqui legentes in Græco αὐτῶν cum spiritu aspero, vertunt, *scissis tunicis suis*, quasi magistratus non Pauli, sed suas tunicas sciderint in detestationem novæ religionis quam prædicabat Paulus ; eam enim superstitiosam, blasphemam, et impiam credebant. Prior expositio ut vulgatæ consentiens, ita verior.

VERS. 23. — *Miserunt in eos interiorem carcerem*, qui erat fortior et gravior. (Lyranus.)

VERS. 24. — *Qui cùm tale præceptum accepisset, misit eos in interiorem carcerem, et pedes eorum strinxit ligno.* Ad majorem securitatem, ponens eos in cyppo. (Lyranus.)

Lignum vocat numellam vel cyppum, cui captivorum pedes seorsim singuli inserebantur. (Tirinus.)

VERS. 25.—*Et audiebant eos qui in custodiâ erant*, et alii qui in proximo carcere tenebantur, Paulum et Silam audiebant psallentes per noctis silentium.

VERS. 26.—*Terræ motus factus est magnus*, quo ostendit Deus se orantium voces audivisse, et potenti suâ virtute adesse, ut liberaret à vinculis.

VERS. 27. — *Volebat se interficere*, parabat se interficere, volebat enim facili morte graves cruciatus evadere, quos timebat sibi ob malè custoditum carcerem.

lum et Silam. Ad pedes vincti cadit custos, et emittit illos è vinculis ; ac dicit : *Quid mihi faciendum est, ut salvus fiam?* Quidnam dixerunt? Vide illum non ob hoc diligere, quia servatus erat, sed quia virtutem obstupescebat. *Et irrupit ac procidit.* Nec interrogavit : Quomodò hoc factum est? sed statim dicit : *Quid mihi faciendum est, ut salvus fiam?* Quid igitur Paulus? *Crede in Dominum Jesum, et salvus eris tu, et domus tua. Et locuti sunt ei verbum Domini*, etc. Maximè scilicet hoc homines conciliat, quòd etiam sua domus liberanda sit. *Et tollens eos in illâ horâ noctis, lavit plagas eorum; et baptizatus est ipse, et omnis domus ejus continuò.* Illos quidem à plagis abluit, ipse autem à peccatis lotus est. Hæc Chrysost. Et Beda : Pulchra, inquit, varietas : quibus plagas vulnerum lavit, per eos plagas criminis amisit. Ita Beda.

Vers. 28. — *Nihil tibi mali feceris.* Inter Hebræos quæstio erat dubia an se interficere liceret. Christiani, majoris patientiæ debitores, et exempla Christi apostolorumque ejus habentes ob oculos, pro certo semper habuère potiùs quamvis mortem exspectandam quàm spontè sumendam, ut testantur Justinus, Apolog. 1 ; Clemens, Strom. 4, nisi quòd de mulieribus quarum pudor periclitatur nonnihil dubitatum est. *Hic sumus.* Nemo effugerat, quia omnes perculsi erant, nec advertebant, aut se vinculis esse solutos, aut fores apertas esse. (Synopsis.)

Vers. 29. — *Procidit Paulo et Silæ ad pedes.* Veneratus in iis potentiam, et morum innocentiam, quòd cùm potuissent non effugissent.

Vers. 30. — *Ut salvus fiam*, ut animæ salutem consequar.

Vers. 31. — *Crede*, etc. Nempe eâ fide quæ ad obedientiam flectat animum. Sæpè enim generis nomina pro specie quâdam eximiâ ponuntur. *Salvus eris;* hìc Syrus, *Vives*, id est, pervenies sic ad eam vitam quam expetis. (Synopsis.)

Vers. 32. — *Locuti sunt ei verbum Domini*, summa capita christianæ fidei tradentes.

Vers. 33. — *Lavit plagas eorum*, concreto sanguine absterso, et medicamento aliquo adhibito.

Vers. 37. — Paulus autem dixit : Cæsos nos publicè, indemnatos, homines Romanos, etc. Non ita; sed veniant, etc. Chrysost. : Ne videatur quasi reus et malefactor dimitti, propterea hæc Paulus dicit. *Timuerunt*, inquit Lucas, *quòd Romani essent*, non quòd injustè conjecissent in carcerem. *Et rogaverunt illos ut exirent ex civitate.* Hanc gratiam petiverunt. *Illi autem exeuntes de carcere, introierunt ad Lydiam, et visis fratribus, consolati sunt eos, et profecti sunt.* Venerunt scilicet ad Lydiam, et confirmaverunt eam. Non enim hospitem illam dimittere oportebat in anxietate et sollicitudine. Egressi autem sunt, non tam illis obtemperantes, quàm ad prædicationem festinantes, utilitate per hoc miraculum sufficiente civitati illi datâ. Hæc Chrysostomus.

Vers. 34. — *Credens Deo*, in Deum.

Vers. 35. — *Dimitte homines illos*, vel intelligentes se pridiè injustè in illos sæviisse, vel quæ gesta erant divinitùs in carcere docti.

Vers. 37. — *Indemnatos*, non auditos, nec sceleris alicujus compertos, aut damnatos.

Homines Romanos. Adhiberi in civem Romanum, nisi cùm lata esset in eum mortis sententia, vel virgæ, vel flagella non poterant lege Porciâ et Valeriâ.

Non ita, sed veniant, et ipsi nos ejiciant, voluit Paulus magistratuum ipsorum confessione admissam ab ipsis injuriam declarari, et suam sociique innocentiam evulgari. Hoc fuit honorificare ministerium suum, honorem quidem quærendo, sed non propter se, verùm propter Deum, et Evangelium cui labem nolebat aspergi, quasi illius præcones facinorosi homines essent.

Vers. 38. — *Timuerunt*, etc., sibi conscii quòd fecissent contra jus, simulque metuentes ne darent pœnas temeritatis, quâ Romanis civibus violentas manus injicere fuerant ausi.

Vers. 39. — *Ut egrederentur ae urbe*, ne rursus tumultus contra ipsos excitaretur.

Vers. 40. — *Ad Lydiam*, in domum Lydiæ.

CAPUT XVII.

1. Cùm autem perambulâssent Amphipolim et Apolloniam, venerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum.

2. Secundùm consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, et per sabbata tria disserebat eis de Scripturis,

3. Adaperiens et insinuans quia Christum oportuit pati, et resurgere à mortuis; et quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis.

4. Et quidam ex eis crediderunt, et adjuncti sunt Paulo et Silæ, et de colentibus gentilibusque multitudo magna, et mulieres nobiles non paucæ.

5. Zelantes autem Judæi, assumentesque de vulgo viros quosdam malos, et turbâ factâ, concitaverunt civitatem : et assistentes domui Jasonis, quærebant eos producere in populum.

6. Et cùm non invenissent eos, trahebant Jasonem et quosdam fratres ad principes civitatis, clamantes : Quoniam hi qui urbem concitant, et huc venerunt,

7. Quos suscepit Jason, et hi omnes contra decreta Cæsaris faciunt, regem alium dicentes esse Jesum.

CHAPITRE XVII.

1. Ils passèrent de là par Amphipolis et par Apollonie, et vinrent à Thessalonique, où il y avait une synagogue de Juifs.

2. Paul y entra selon sa coutume ; et, durant trois jours de sabbat, il les entretint des Ecritures,

3. Leur découvrant et leur faisant voir qu'il avait fallu que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts : et ce Christ est Jésus que je vous annonce.

4. Quelques-uns d'entre eux crurent, et se joignirent à Paul et à Silas, comme aussi une grande multitude de prosélytes et de gentils, et plusieurs femmes de qualité.

5. Mais les Juifs, poussés d'un faux zèle, prirent avec eux quelques méchants hommes de la lie du peuple, et, s'étant attroupés, ils excitèrent une émotion dans la ville, et vinrent assiéger la maison de Jason, voulant enlever Paul et Silas, et les mener devant le peuple ;

6. Mais ne les ayant point trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns des frères devant les magistrats de la ville, en criant : Ce sont là ces gens qui sont venus ici troubler notre ville ;

7. Et Jason les a reçus chez lui. Ils sont tous rebelles aux ordonnances de César, en soutenant qu'il y a un autre roi, Jésus.

8. Concitaverunt autem plebem et principes civitatis audientes hæc.

9. Et acceptâ satisfactione à Jasone, et à cæteris, dimiserunt eos.

10. Fratres verò confestim per noctem dimiserunt Paulum et Silam in Berœam. Qui cùm venissent, in synagogam Judæorum introierunt.

11. Hi autem erant nobiliores eorum qui sunt Thessalonicæ; qui susceperunt verbum cum omni aviditate, quotidiè scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent.

12. Et multi quidem crediderunt ex eis, et mulierum gentilium honestarum, et viri non pauci.

13. Cùm autem cognovissent in Thessalonicâ Judæi, quia et Berœæ prædicatum est à Paulo verbum Dei, venerunt et illùc, commoventes et turbantes multitudinem.

14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare : Silas autem et Timotheus remanserunt ibi.

15. Qui autem deducebant Paulum, perduxerunt eum usque Athenas : et accepto mandato ab eo ad Silam et Timotheum, ut quàm celeriter venirent ad illum, profecti sunt.

16. Paulus autem cùm Athenis eos exspectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ deditam civitatem.

17. Disputabat igitur in synagogâ cum Judæis, et colentibus, et in foro, per omnes dies ad eos qui aderant.

18. Quidam autem epicurei et stoici philosophi disserebant cum eo : et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic dicere? Alii verò : Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse; quia Jesum et resurrectionem annuntiabat eis.

19. Et apprehensum eum ad areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ à te dicitur doctrina?

20. Nova enim quædam infers auribus nostris; volumus ergo scire quidnam velint hæc esse.

21. (Athenienses autem omnes et advenæ, hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi.)

22. Stans autem Paulus in medio areopagi, ait : Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosiores vos video.

23. Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram, in quâ scriptum erat : IGNOTO DEO. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.

24. Deus qui fecit mundum et omnia quæ in eo sunt, hic cœli et terræ cùm sit Dominus, non in manufactis templis habitat :

25. Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cùm ipse det omnibus vitam, et inspirationem et omnia;

26. Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum :

27. Quærere Deum, si fortè attrectent eum, aut

8. Ils émurent ainsi la populace, et les magistrats de la ville qui les écoutaient.

9. Mais Jason et les autres ayant donné caution, les magistrats les laissèrent aller.

10. Dès la nuit même, les frères conduisirent hors de la ville Paul et Silas, pour aller à Béroée, où étant arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs.

11. Or, ces Juifs de Béroée avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique; et ils reçurent la parole avec beaucoup d'affection et d'ardeur, examinant tous les jours les Ecritures, si ce qu'on leur disait était véritable :

12. De sorte que plusieurs d'entre eux, et beaucoup de femmes grecques, de qualité, et un assez grand nombre d'hommes, crurent en Jésus-Christ.

13. Mais quand les Juifs de Thessalonique surent que Paul avait annoncé la parole de Dieu à Béroée, ils y vinrent émouvoir et troubler le peuple.

14. Aussitôt les frères se hâtèrent de faire sortir Paul, pour aller vers la mer; et Silas avec Timothée demeurèrent à Béroée.

15. Mais ceux qui conduisaient Paul, le menèrent jusqu'à Athènes, où ils le quittèrent, après avoir reçu ordre de lui de dire à Silas et à Timothée qu'ils vinssent le trouver au plus tôt.

16. Pendant que Paul les attendait à Athènes, son esprit se sentait ému et comme irrité en lui-même, en voyant que cette ville était si attachée à l'idolâtrie.

17. Il parlait donc dans la synagogue avec les Juifs, et avec les prosélytes; et tous les jours dans la place publique, avec ceux qui s'y rencontraient.

18. Il y eut aussi quelques philosophes épicuriens et stoïciens qui conférèrent avec lui : et les uns disaient : Que veut dire ce discoureur? les autres : Il semble qu'il prêche de nouveaux dieux, à cause qu'il leur annonçait Jésus et la résurrection.

19. Enfin ils le prirent, et le menèrent à l'aréopage, en lui disant : Pourrions-nous savoir de vous quelle est cette nouvelle doctrine que vous publiez?

20. Car vous nous dites certaines choses dont nous n'avons point encore entendu parler; nous voudrions donc bien savoir ce que c'est.

21. Or tous les Athéniens, et les étrangers qui demeuraient à Athènes, ne passaient tout leur temps qu'à dire et à entendre dire quelque chose de nouveau.

22. Paul étant donc au milieu de l'aréopage, leur dit : Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès;

23. Car, ayant regardé en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est écrit : AU DIEU INCONNU. C'est donc ce Dieu que vous adorez sans le connaître que je vous annonce;

24. Dieu qui a fait le monde, et tout ce qui est dans le monde, et qui étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples bâtis par la main des hommes;

25. Et il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, la respiration et toutes choses;

26. Il a fait naître d'un seul toute la race des hommes; et il leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué l'ordre des saisons, et les bornes de l'habitation de chaque peuple,

27. Afin qu'ils cherchent Dieu, et qu'ils tâchent de

inveniant, quamvis non longè sit ab unoquoque nostrûm.

28. In ipso autem vivimus, et movemur et sumus : sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim et genus sumus.

29. Genus ergo cùm simus Dei, non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, divinum esse simile.

30. Et tempora quidem hujus ignorantiæ despiciens Deus, nunc annuntiat hominibus, ut omnes ubique pœnitentiam agant,

31. Eò quòd statuit diem in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum à mortuis.

32. Cùm audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant; quidam verò dixerunt : Audiemus te de hoc iterùm.

33. Sic Paulus exivit de medio eorum.

34. Quidam verò viri adhærentes ei, crediderunt; in quibus et Dionysius areopagita, et mulier nomine Damaris, et alii cum eis.

le trouver, comme avec la main et à tâtons, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous.

28. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être; et comme quelques-uns de vos poètes ont dit : Nous sommes la race de Dieu même.

29. Etant donc la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la Divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art et l'industrie des hommes a fait des figures.

30. Mais Dieu, étant en colère contre ces temps d'ignorance, fait maintenant annoncer à tous les hommes, et en tous lieux, qu'ils fassent pénitence;

31. Parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné à en être le juge, dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine en le ressuscitant d'entre les morts.

32. Lorsqu'ils entendirent parler de la résurrection des morts, les uns s'en moquèrent; les autres dirent : Nous vous entendrons une autre fois sur ce point.

33. Ainsi Paul sortit de leur assemblée.

34. Quelques-uns néanmoins se joignirent à lui, et embrassèrent la foi; entre lesquels fut Denys, sénateur de l'aréopage, et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

COMMENTARIA.

Vers. 2. — Disserebat eis de Scripturis adaperiens quia Christum oportuit pati, et resurgere; et quia hic est Jesus Christus. De hoc Beda : Utrumque pariter de Scripturâ insinuat, scilicet quia Christum pati et resurgere oportuit; et quòd passio ac resurrectio ad nullum alium, nisi ad Jesum pertineret. Judæi enim qui passionem et resurrectionem prædictam esse negare non poterant, Antichristum exspectantes, ea ad Jesum pertinere contradicebant. Hæc Beda.

Vers. 4. — Et quidam ex eis crediderunt, et de colentibus, gentilibusque multitudo magna. Ita Sixtina Biblia adjiciunt ad illud, *gentilibus*, encliticam conjunctionem, idem valentem quòd, *et gentilibus*, in Græcis tamen etiam regiis non est illa conjunctio; Chrysostomus etiam non videtur legisse. Tamen in expositione ordinariâ legitur, et hoc modo explicatur, velut ex Bedâ, ut apparet. Nam ejus nomen proximè præcedit. *Et de colentibus*, id est, de his qui gentilem ritum Judaismo mutaverant, et de his qui gentiles permanserant, multi ad Christum confluebant. Ita ibi.

Vers. 5. — Zelantes autem Judæi, turba facta, concitaverunt civitatem; et assistentes domui Jasonis, etc. Zelantes, id est, invidentes, seu indignantes. Chrysost. : O tyrannidem! Ab ædibus sine causâ illos extrahunt. Hi, inquiunt, contraria decreto Cæsaris faciunt, regem dicentes esse Jesum. Sed quid timetis? siquidem mortuus est Jesus. Hæc Chrysost. Vide de hâc calumniâ etiam pleniùs cap. præced. v. 20.

Vers. 8. — Et principes civitatis audientes hæc.

Vers. 9. — Et accepta satisfactione a Jasone, et cæteris, dimiserunt eos. Fratres verò confestim per noctem dimiserunt Paulum et Silam in Berœam. Admirabilis (inquit Chrysost.) erat vir ille Jason, dimisit illos, et periculo se exposuit. Et rursùm post multa : Vide quomodò satisfaciens Jason emisit Paulum, et ita animam suam pro Paulo exposuit. Hæc Chrysost. Et Anselmus in Interlin. : Acceptâ satisfactione quantulùm secesserant ut Judæorum furori locum darent.

Vers. 1. — *Cùm perambulâssent*, etc., cùm transissent, cùm iter habuissent per Amphipolim.

Amphipolim. Civitas est Macedoniæ ad Strymonem fluvium. Ortelius in Thesauro Geographico ait nunc appellari *Chrisopoli*, vel *Empoli*.

Apolloniam. Est urbs Thessalonicæ vicina.

Thessalonicam, quæ inter primas Macedoniæ urbes numeratur, ita dicta à victoriâ, quam de Thessalis ibidem obtinuit Philippus Macedo. Hodiè vocatur *Salonichi*.

Vers. 3. — *Adaperiens*, explicans. Sic Daniel verbum aperiendi usurpat pro expositione somnii.

Insinuans, proponens.

Hic est Jesus Christus. Messias in Scripturis celebratus.

Vers. 5. — *Domui Jasonis*, apud quem diversabantur Silas et Paulus.

Producere in populum, ut scilicet à populo per Judæos concitato, et furente lapidarentur, vel malè mulctarentur Paulus et Silas.

Vers. 6. — *Cum non invenissent eos*. Fortassè ali-

Trahebant Jasonem, ut fit in tumultu, in illum sævientes quasi criminis participem.

Fratres, Christianos.

Quoniam hi qui urbem concitant. Hi sunt qui perturbant civitatem. In Græco est, orbem.

Et huc venerunt, et peregrini sunt, non cives.

Vers. 7. — *Quos suscepit*, etc.; et ideò particeps maleficii eorum.

Regem alium dicentes, etc.; scilicet non subjectum Cæsari, sed magis ejus Dominum : imperatores enim Romani benè permittebant alios reges esse; dùm tamen eis essent subjecti, et redderent eis tributum. (Lyranus.)

Vers. 8. — *Concitaverunt*, etc. Animos et populi et magistratuum non parùm commoverunt, metu ne quid in imperium Romanum committerent. (Synopsis.)

Vers. 10. — *In Berœam*. Urbs est Macedoniæ non longè à Pellâ, Alexandri Magni patriâ.

à Jasone, et à cæteris, scilicet qui se defendebant et excusabant. Sic ille, ut parùm verisimile sit (quod quidam volunt) satisfactionem pecuniariam hìc significari.

Vers. 11. — Hi autem erant nobiliores eorum, qui sunt Thessalonicæ, etc. Scilicet Berœenses erant nobiliores et præcipui Thessalonicæ regionis. Porrò, de eo quod hìc in laudem eorum dicitur : Quotidie scrutantes Scripturas, etc., Œcumenius : Hi non tanquàm increduli indagabant sive scrutabantur Scripturas (jam enim crediderant), sed tanquàm expertes traditionis veterum prophetarum. Et propterea scilicet fide robustiores effecti sunt, cùm scrutarentur Scripturas, ac invenirent veterum sermonibus consona esse opera dispensationis Domini in carne. Ita Œcumenius.

Vers. 14. — Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres. Chrysostomus : Quare Paulus cum suis non mansit? Quare non signa fecerunt? Si enim illic ubi lapidatus est, mansit multo tempore, quare non et hìc? Sed Deus non semper voluit illos facere signa. Hæc Chrysostomus.

Vers. 16. — Paulus autem cum Athenis eos exspectaret, incitabatur spiritus ejus, etc. Chrysost. : Meritò, inquit, vix enim alibi tot videbantur idola. *Disputabat igitur in synagogâ cum Judæis, et colentibus, et in foro, per omnes dies.* Vide, iterùm disserit apud Judæos, obstruens ora eorum, et ne dicerent, quòd reliquisset Judæos, propterea quòd se convertisset ad gentes. Sic Chrysost.

Vers. 18. — Quidam autem Epicurei, et stoici philosophi disserebant cum eo. De hoc Beda : Epicurei præceptoris sui traditionem secuti, felicitatem hominis in solâ voluptate corporis; stoici in solâ animi virtute cum suâ ἀπαθείᾳ, id est, *impassibilitate*, posuerunt. Qui inter se dissidentes, Apostolum tamen unanimiter impugnant, quia hominem docebat beatum fieri posse in animâ et in corpore, non in præsenti, nec ex se, sed ex gratiâ Dei per Jesum Christum in resurrectione. Hæc Beda. Quid vult seminiverbius hic dicere? Alii verò : Novorum dæmoniorum videtur annuntiator, etc. De novorum dæmoniorum annuntiatione Tertull., lib. de Animâ, cap. 1, hoc modo : Siquidem aiunt dæmonium Socrati à puero adhæsi se, pessimum reverà pædagogum, etsi post deos et cum diis dæmonia deputantur penès poetas et philosophos. Et nonnullis interjectis : Quantò igitur dignior constantiæ christianæ atque sapientiæ assertio, cujus afflatui tota vis dæmonum cedit? Hæc Tertull. indicans quò spectaret convicium de novis dæmoniis, illudque refellens. Sic et Chrysost. ad illa verba, *quia Jesum et resurrectionem annuntiabat eis :* Etenim anastasin (Latinè interpretatur resurrectio) Deam quamdam esse putabant, quia et feminas deas colebant. Ita Chrysost.

Vers. 19. — Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt. Beda : Areopagus est Athenarum curia, nomen trahens à Marte, qui Græcè *areos* dicitur. Ita Beda. Scilicet non longè erat à Martis templo.

Vers. 22. — Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait : Viri Athenienses, etc. Cyrill., in Genes., l. 11 : En Paulus, inquit, eos argutè capit, astutèque eos ad suam voluntatem perducit, et quem illi ignorando venerabantur, Christum ipse esse affirmat. Hæc Cyrill. Et Chrysost. : Athenienses, quia per multa tempora acceperant deos etiam extraneos, timentes ne forsan et alius quispiam esset, quem ignorarent, ipsis quidem nondùm cognitus, qui tamen alibi colatur, propter majorem igitur securitatem etiam illi altare erexerunt, et quoniam non erat manifestus Deus, inscriptum est : Ignoto Deo. Hunc igitur Christum Jesum esse Paulus dicit; quasi dicat : Nihil extraneum, nihil novum affero. Ita Chrysost.

Vers. 12. — *Et multi*, scilicet Judæi.
Et gentilium mulierum, scilicet jam ante conversarum ad Judaismum. (Lyranus.)
Vers. 13. — *Commoventes*, concutientes, metaphora sumpta vel à procellis in mari, vel ab ædificiis quæ à vento concutiuntur. (Synopsis.
Vers. 14. — *Ut iret usque ad mare.* Græcè, *quasi ad mare*, noluerunt enim fratres, ut Paulus apertè fugeret, sed eorum impetum declinaret prætextu eundi ad mare. Re tamen verâ suum iter prosecutus Athenas venit.
Vers. 15. — *Qui deducebant Paulum*, tum honoris, tum securitatis causâ.
Quàm celeriter, quamprimùm.
Vers. 16. — *Incitabatur spiritus ejus in ipso.* Irritabatur, commovebatur, et zeli vehementiâ quodammodò excandescebat.
Vers. 17. — *Colentibus*, proselytis, ut supra, v. 4.
Quid vult seminiverbius hic dicere. Epicurei vocant Paulum, verbosum, garrulum, qui nihil nisi verba effutiat, ut agyrtæ faciunt, et forenses tabulæ.
Vers. 19. — *Ad Areopagum.* Erat Areopagus Athenis consessus judicum maximæ potestatis, et celebris integritatis, de quo vide Sigon., de Republ. Athen. ferè initio.
Possumus scire, etc., quasi dicant : Placetne tibi hæc nova dogmata nobis explicare?

Vers. 20. — *Quidnam velint hæc esse.* Syrus, *quid hæc sibi velint.*
Vers. 21. — *Ad nihil aliud*, etc. Hyperbole, quâ Atheniensium summa curiositas describitur. Plutarchus etiam, lib. de Garrulitate, tradit Athenienses mirè fuisse novorum avidos.
Vers. 22. — *Per omnia*, in omnibus rebus, et præ omnibus Græcis.
Superstitiosiores vos video. Syrus : *Video vos in omnibus, quòd excellentes estis in timore dæmonum*, id est, numinum. Vel, *quòd nimii estis in cultu dæmonum.*
Vers. 23. — *Videns*, videns attentiùs, considerans.
Ignoto Deo. Videntur Athenienses à philosophis meliùs sentientibus, aut Sibyllis aut Judæis intellexisse Deum verum invisibilem esse, absconditum, incomprehensibilem, ideòque illi aram statuisse hoc titulo : *Ignoto Deo.*
Quod ergo ignorantes colitis, etc., quasi dicat : Non sum novorum dæmoniorum annuntiator, ut vos objicitis, sed Deum vestrum vobis annuntio, atque ex ignoto facio notum.
Vers. 24. — *Deus qui fecit mundum, et omnia quæ in eo sunt, hic cœli et terræ cùm sit Dominus, non in manufactis templis habitat.* Loco hoc abutuntur adversarii Ecclesiæ, contra cultum quem Deo in templis exhibent Christiani. Quibus vicissim objicienda sunt alia loca Scripturæ, quæ testantur Deum in templo habi-

Vers. 27. — Si forte attractent eum aut inveniant. Posterius prioris est explicatio, id est, attractent et attingant mente, non manibus aut oculis. Hoc enim et sequentia docent.

Vers. 28. — In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus : sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt, etc. Chrysost. : Hoc dicit quasi corporali exemplo. Sicut impossibile est ignorare aerem non longè ab unoquoque nostrûm existentem, imò etiam in nobis existentem, ita profectò et omnium opificem. Vide quomodò omnia illius dicit esse; providentiam illius esse dicit, ac conservationem esse ab illo; operandi quoque vim, actum habere, et non perire. Et non dixit, *per illum*, sed quod propius est, *in illo*. Nihil tale dixerat poeta ille Aratus dicens : *Ejus enim et genus sumus*. Sed ille quidem de Jove dixerat, hic verò de omnium opifice assumit. Hæc Chysost. Prolixè de his August., epist. 57, ad Dardanum, et lib. 8 de Genes. ad litt., cap. 26. D. Thomas, 1 parte, q. 8, art. 3, paucis contraxit. Ergo, inquit, est in omnibus Deus per potentiam, in quantum omnia ejus potestati subduntur. Est per præsentiam in omnibus, in quantum omnia nuda sunt et aperta oculis ejus. Est in omnibus per essentiam, in quantum adest omnibus, ut causa essendi. Ita D. Thomas. D. Augustini inter alia verba sunt hæc : Hoc opus Dei est, quo continet omnia; quia ejus *sapientia pertingit à fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter*. Per hanc dispositionem in illo vivimus, movemur et sumus. Quòd si hoc opus suum rebus subtraxerit, nec vivemus, nec movebimur, nec erimus. Hæc August.

Vers. 31. — Eò quòd statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate. Chrysost. : Vide, concutit mentem illorum dicens : *Statuit diem*. Ac deinde opportunè adjicit hoc : *In viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum à mortuis*.

Vers. 34. — Quidam verò viri adhærentes ei, crediderunt; in quibus et Dionysius Areopagita. De hoc Euseb., l. 3 Hist. eccles., c. 4, post enumeratos alios primos christianæ fidei sectatores : Adde, inquit, his Areopagitam illum Dionysium nomine, quem in Actis apostolorum post Pauli concionem in Areopago apud Athenienses habitam, ad fidem conversum fuisse Lucas in Actis apostolorum scribit; quemque primum Ecclesiæ Atheniensis episcopum designatum, alius quidam Dionysius Ecclesiæ Corinthiorum pastor, scriptor sanè perantiquus narrat. Hæc Eusebius. Et mulier nomine Damaris. Hanc Ambros., epist. 46, putat fuisse uxorem Dionysii. Sed res non est certa.

tare, ut 2 Paralipom. 6, dicente Salomone : *Ego ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum*. Matth. 23 : *Qui habitat in templo*. Et alibi. Cùm autem Scripturæ sibi mutuò non adversentur, dicendum est et fatendum, Deum certo modo habitare in templis, alio verò modo non habitare : habitat in templis, quia ibi exaudit orationes, ibi propitius est, ibi vota et sacrificia suscipit, magis quàm alibi; quemadmodùm satis apertè ostendit oratio Salomonis in templi dedicatione. Non habitat quomodò gentiles putabant Deos suos in templis habitare, tanquàm iis indigentes, et ea requirentes, velut honorifica et augusta habitacula, sicut rex habitat in palatio. Hoc sensu Deus non habitat in templis manufactis, imò nec in cœlo. Unde Salomon in oratione dicit : *Si cœlum et cœli cœlorum non te capiunt; quantò minùs domus ista quam ædificavi?* Unde ad obstruendum os adversariis, omninò urgendum quod sequitur, *indigens aliquo*. Habitat enim in templo Deus, habitat in cœlo, habitat in unoquoque justo, sed non ut indigens aliquo. (Estius.)

Vers. 25 — *Nec manibus humanis colitur*. Syrus : *Neque ministratur ei à manibus filii hominum*, ut regibus verbi gratiâ, aut heris ministratur à famulis eos vestiendo, lavando, cibum potumque porrigendo, etc. Vide August., lib. de Civit. Dei, cap. 10, multa obsequia ex Senecâ recensentem, quæ suis idolis exhibebant superstitiosi idololatræ.

Inspirationem, spiritum.

Vers. 26. — *Ex uno*, Adamo. In Græco est, *ex uno sanguine*.

Inhabitare, ut inhabitarent.

Statuta tempora, certam periodum temporis, quo vivant homines, et habitent super faciem terræ.

Vers. 27. — *Quærere Deum*. In hunc enim finem homines conditi sunt, ut Deum investigent, quærant, cognoscant, ament, illique serviant.

Vers. 29. — *Genus ergo cum simus Dei*, etc. Argumentum Apostoli est hujusmodi : Homo non est conflatus ex auro, argento, vel lapide, sed ex carne et animâ rationali, quæ longè superat omne aurum et argentum : atqui homo est genus, soboles et imago Dei; ergo Deus non est conflatus ex auro, etc., sed spiritus purus, increatus, omnipotens.

Cogitationis hominis. Quam sculpturam homo efficit juxta artem, et mentis suæ cogitationem et ideam.

Divinum, divinitatem.

Vers. 30. — *Hujus ignorantiæ*, id est, erroris colentium idola.

Despiciens Deus; quasi dicat : Hactenùs Deus despexit, id est, neglexit gentes idololatras, permittens eas idolis servire, quasi illas non curaret. Vel sensus est : Deus antegressis temporibus maximas ab hominibus ignorantibus injurias passus, nunc tamen quasi irritatus non esset, vestrî misereтur, despiciens, et quodammodò contemnens præteritas injurias.

Ut omnes pœnitentiam agant, de suâ ignorantiâ, hoc est, idololatriâ aliisque peccatis.

Vers. 31. — *Eo quòd statuit diem*, etc.; q. d. : Neque enim peccata impunè abire permittet, sed diligenter cujusque vitam examinabit, et scelera severè vindicabit.

In æquitate, justè, reddens unicuique ut fuerit meritus.

In viro in quo statuit. Per eum virum judicium exercens, quem huic muneri præfecit, nimirùm Jesum Christum.

Fidem præbens omnibus, etc.; q. d., fidem faciens, et publicè judicem eum fore declarans, per ejus resuscitationem ad vitam immortalem et gloriosam.

Vers. 32. — *Quidam quidem irridebant*. Quibus omninò impossibilis videbatur resurrectio.

Audiemus te de hoc iterùm. Quibus sermo aliquâ de re quæ non arridet infertur, ut honesto prætextu filum orationis abrumpant, in aliud tempus auditionem rejiciunt.

Vers. 33. — Exivit, dilatus in alium diem. (Grotius.)

CAPUT XVIII.

1. Post hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum :

2. Et inveniens quemdam Judæum nomine Aqui-

CHAPITRE XVIII.

1. Après cela, Paul étant parti d'Athènes, vint à Corinthe,

2. Où ayant trouvé un Juif nommé Aquilas, origi-

lam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italiâ, et Priscillam uxorem ejus (eò quòd præcepisset Claudius discedere omnes Judæos à Româ), accessit ad eos.

3. Et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur (erant autem scenofactoriæ artis).

4. Et disputabat in synagogâ per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judæis et Græcis.

5. Cùm venissent autem de Macedoniâ Silas et Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Christum Jesum.

6. Contradicentibus autem eis, et blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super caput vestrum : mundus ego, ex hoc ad gentes vadam.

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

8. Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo suâ ; et multi Corinthiorum audientes credebant, et baptizabantur.

9. Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo : Noli timere, sed loquere, et ne taceas :

10. Propter quod ego sum tecum : et nemo apponetur tibi ut noceat te, quoniam populus est mihi multus in hâc civitate.

11. Sedit autem ibi annum et sex menses, docens apud eos verbum Dei.

12. Gallione autem proconsule Achaiæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, et adduxerunt eum ad tribunal,

13. Dicentes : Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum.

14. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, rectè vos sustinerem :

15. Si verò quæstiones sunt de verbo, et nominibus, et lege vestrâ, vos ipsi videritis : judex ego horum nolo esse.

16. Et minavit eos à tribunali.

17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal; et nihil eorum Gallioni curæ erat.

18. Paulus verò cùm adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valefaciens, navigavit in Syriam (et cum eo Priscilla et Aquila), qui sibi totonderat in Cenchris caput : habebat enim votum.

19. Devenitque Ephesum, et illos ibi reliquit. Ipse verò ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.

20. Rogantibus autem eis ut ampliori tempore maneret, non consensit :

21. Sed valefaciens et dicens : Iterùm revertar ad vos, Deo volente, profectus est ab Epheso.

22. Et descendens Cæsaream, ascendit, et salutavit Ecclesiam, et descendit Antiochiam.

23. Et facto ibi aliquanto tempore profectus est,

naire de Pont, qui était nouvellement venu d'Italie avec Priscille sa femme, parce que Claude avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome, il se joignit à eux.

3. Et parce que leur métier était de faire des tentes, et que c'était aussi le sien, il demeurait chez eux, et y travaillait.

4. Et il prêchait dans la synagogue tous les jours de sabbat ; et faisant entrer dans ses discours le nom du Seigneur Jésus, il s'efforçait de persuader les Juifs et les Grecs.

5. Or, quand Silas et Timothée furent venus de Macédoine, Paul s'employait à prêcher avec encore plus d'ardeur, en montrant aux Juifs que Jésus était le Christ.

6. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphème, il secoua ses habits, et leur dit : Que votre sang soit sur votre tête. Pour moi, j'en suis innocent? je m'en vais désormais vers les gentils.

7. Et sortant de là, il entra chez un nommé Tite Juste, qui craignait Dieu, et dont la maison tenait à la synagogue.

8. Cependant Crispe, chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa famille ; et plusieurs autres des Corinthiens, ayant entendu Paul, crurent aussi, et furent baptisés.

9. Alors le Seigneur dit à Paul, en vision, durant la nuit : Ne craignez point, mais parlez sans vous taire ;

10. Car je suis avec vous ; et personne ne pourra vous maltraiter, parce que j'ai en cette ville un grand peuple.

11. Il demeura donc un an et demi à Corinthe, leur enseignant la parole de Dieu.

12. Or, Gallion étant proconsul d'Achaïe, les Juifs, d'un commun accord, s'élevèrent contre Paul, et le menèrent à son tribunal,

13. En disant : Celui-ci veut persuader aux hommes d'adorer Dieu d'une manière contraire à la loi.

14. Et comme Paul allait parler, Gallion dit aux Juifs : O Juifs, s'il s'agissait de quelque injustice ou de quelque mauvaise action, je me croirais obligé de vous entendre avec patience ;

15. Mais s'il est question des mots, des noms et de votre loi, démêlez vous-mêmes vos différends, car je ne veux point m'en rendre juge.

16. Il les fit retirer ainsi de son tribunal.

17. Et tous ayant saisi Sosthènes, chef de la synagogue, ils le battaient devant le tribunal, sans que Gallion s'en mît en peine.

18. Quand Paul eut encore demeuré là plusieurs jours, il prit congé des frères, et s'embarqua pour aller en Syrie avec Priscille et Aquilas, s'étant fait auparavant couper les cheveux à Cenchrée, à cause d'un vœu qu'il avait fait.

19. Et il arriva à Ephèse, où il laissa Priscille et Aquilas. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il conféra avec les Juifs,

20. Qui le prièrent de demeurer plus long temps avec eux ; mais il ne le voulut point.

21. Et il prit congé d'eux, en leur disant : Je reviendrai vous voir, Dieu voulant. Et il partit d'Ephèse.

22. Etant abordé à Césarée, il alla à Jérusalem, et après y avoir salué l'Eglise, il alla à Antioche,

23. Où il passa quelque temps, et il en partit ensuite ; et suivant l'ordre des lieux, il parcourut tout

perambulans ex ordine Galaticam regionem, et Phrygiam, confirmans omnes discipulos.

24. Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis.

25. Hic erat doctus viam Domini, et fervens spiritu loquebatur, et docebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantùm baptisma Joannis.

26. Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagogâ. Quem cùm audissent Priscilla et Aquila, assumpserunt eum, et diligentiùs exposuerunt ei viam Domini.

27. Cùm autem vellet ire Achaiam, exhortati fratres, scripserunt discipulis, ut susciperent eum. Qui cùm venisset, contulit multùm his qui crediderant.

28. Vehementer enim Judæos revincebat publicè, ostendens per Scripturas, esse Christum Jesum.

le pays de Galatie et de Phrygie, fortifiant tous les disciples.

24. En ce même temps, un Juif nommé Apollon, originaire d'Alexandrie, homme éloquent et fort habile dans les Ecritures, vint à Ephèse.

25. Il avait été instruit de la voie du Seigneur; ses paroles étaient animées de zèle; et il enseignait exactement ce qui concerne Jésus, quoiqu'il n'eût connaissance que du baptême de Jean.

26. Il commença donc à parler hardiment dans la synagogue. Et quand Priscille et Aquilas l'eurent entendu, ils le retirèrent chez eux, et l'instruisirent plus amplement de la voie du Seigneur.

27. Et ayant voulu ensuite passer en Achaïe, les frères qui l'y avaient exhorté, écrivirent aux disciples de le recevoir. Et lorsqu'il y fut arrivé, il fut très-utile à ceux qui avaient embrassé la foi.

28. Car il convainquait fortement les Juifs en public, faisant voir, par les Ecritures, que Jésus était le Christ.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — POST HÆC EGRESSUS AB ATHENIS VENIT CORINTHUM; ET INVENIENS QUEMDAM JUDÆUM NOMINE AQUILAM, etc. De hoc Chrysost. : Meritò Corinthum à Spiritu ducitur, in quâ manere oportebat. Athenienses enim quamvis novæ doctrinæ amatores essent, attamen non attendebant. Neque enim hoc curabant, sed ut semper haberent novi aliquid, quod fabularentur, studebant. Ita Chrysost.

VERS. 2. — ET INVENIENS AQUILAM ET PRISCILLAM UXOREM EJUS (EÒ QUÒD PRÆCEPISSET CLAUDIUS DISCEDERE OMNES JUDÆOS A ROMA), ACCEDIT AD EOS, etc. Quo anno imperii Claudius hoc edictum promulgârit, dictum est supra, cap. 15, v. 2, quando diximus Petrum Româ pulsum, opportunè concilio Jerosolymitano interfuisse. Hæretici, ut persuadeant Petrum Romæ non fuisse, aut certè cathedram ibi annis viginti quinque non obtinuisse, objiciunt, scilicèt non rectè nos dicere Petrum occasione hujus edicti Claudii interfuisse illi concilio Jerosolymitano. Nam, inquiunt, jam priùs cap. 15, narratum est de illo concilio, hìc verò demùm cap. 18, post tam multa intermediis capitibus gesta, fit mentio hujus edicti Claudii. Ita illi. Sed quis non videt, verba illa, *eò quòd præcepisset Claudius discedere omnes Judæos à Romà*, indicare rem pridem gestam, et tantùm ex occasione referri? Itaque maneant firma quæ capite illo 15, v. 2, diximus.

VERS. 3. — ET QUIA EJUSDEM ERAT ARTIS, MANEBAT APUD EOS, ET OPERABATUR (ERANT AUTEM SCENOFACTORIÆ ARTIS). Beda : Scenæ, vel scenomata umbracula erant, quæ sagis, vel arborum frondibus, vel virgultis veteres componebant. Sic Beda. Et Chrysost. : *Et manebat apud illos*. Quare? ut cohabitaret, et operaretur, unde haberet necessaria. Quoniam illic potissimùm non oportebat accipere, ut (sicut ad Corinthios dicit) in quo gloriantur (pseudoapostoli scilicet ejus æmuli) inveniantur sicut et nos. Ita Chrysost. Mysticè de hoc scenofactorio Pauli opere Beda : Sicut, inquit, Petrus à fluctibus seculi per retia fidei, homines extraxit, sic Paulus umbracula protectionis erigendo, ab umbrâ criminis, ardore tentationis, et à ventis insidiarum verbo et opere defendit. Hæc Beda.

VERS. 5. — TESTIFICANS JUDÆIS ESSE CHRISTUM JESUM, etc. Chrysost. : Vide quomodò, iterùm licèt, dicat, ab hoc tempore ad gentes ibo, neque sic tamen illos negligit, adeòque illud dixisse videtur illos excitandi gratiâ. *Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus conjuncta erat synagogæ*. Nempe ut etiam sic, si vellent, ex viciniâ zelum haberent. Hæc Chrysost. De hoc Tito ita Beda : *Titi Justi* aut proprium nomen viro fuit, aut merito justitiæ sic cognominatus est. Non tamen fuit hìc Titus discipulus Pauli, cui epistolam scripsit, et Cretæ episcopum ordinavit, cum quo et Barnabas ascendit Jerosolymam. Ita Beda.

VERS. 9. — DIXIT AUTEM DOMINUS NOCTE PER VISIONEM PAULO : NOLI TIMERE, SED LOQUERE, ET NE TACEAS. PROPTER QUOD EGO SUM TECUM, etc. De hoc Chrysost. : Vide quot rationibus illi persuadet, et quomodò id quod maximè placebat ei ultimo loco ponit, dicens : *Et nemo apponetur tibi ut noceat te; quoniam populus*

VERS. 2. — *Ponticum genere*. Ponticum, oriundum ex provinciâ Ponto. Non est hic Aquila Scripturæ ille interpres, qui et ipse Pontius fuit, sed hoc nostro recentior, nam vixit sub Adriano Cæsare.

VERS. 4. — *Interponens nomen Domini Jesu*, mentionem Christi Jesu inferens, et ejus divinitatem ostendens, etc.

Et Græcis, et gentilibus.

VERS. 5. — *Testificans*, ex Scripturæ testimoniis efficaciter ostendens Judæis Jesum esse Messiam.

VERS. 6. — *Blasphemantibus*, tum Christum, tum Paulum conviciantibus.

Excutiens Paulus *vestimenta sua*. Iisdem de causis quibus excussit pulverem pedum, c. 13, 51.

Sanguis vester super caput vestrum, q. d., culpâ et vitio vestro peribitis, non meo.

Mundus ego, à vestro sanguine et exitio.

Ex hoc, ex hoc tempore.

VERS. 7. — *Colentis Deum*, vel gentilis, sed Deum verum colentis; vel proselyti.

VERS. 8. — *Archisynagogus*, præfectus synagogæ Judæorum Corinthi.

Credidit Domino. Eumque solum, cum Caio et Stephanâ Corinthi se suâ manu baptizasse scribit Paulus, 1 ad Corinth. 1, 14.

Audientes, Paulum.

VERS. 9. — *Per visionem*, in somnis.

Loquere, ne taceas. Quasi dicat, loquere palàm, li-

est mihi multus in hâc civitate. Hæc Chrysostomus.

Vers. 12. — Gallione autem, etc. Pergit Chrysost.: At dices : Si nemo apponetur ut noceat, quomodò igitur simul aggressi sunt eum Judæi ? Profectò non prævaluerunt, sed ad proconsulem duntaxat adduxerunt. *Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : Si quidem,* etc., *et minavit eos à tribunali.* Justus iste homo mihi esse videtur, et manifestum est ex his quæ respondet. Cùm enim Paulus aperturus esset os suum, dixit Gallio ad Judæos : Siquidem esset injuria vel facinus malum, ò Judæi, meritò sustinerem vos. Si autem quæstio est de sermone, et nominibus et lege vestrate, videritis ipsi. Judex enim hujus ego esse nolo, et abegit illos à tribunali. Ita Chrysost.

Vers. 17. — Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ. Idem Chrysost. : De Crispo archisynagogo, qui supra, v. 8, credidit cum omni domo suâ, scribit Apostolus ad Corinthios: *Neminem alii baptizavi, nisi Crispum et Caium,* etc. Opinor autem hunc etiam Sosthenem dici, qui in tantùm fidelis fuerit, ut etiam percussus sit, et Paulo semper adfuerit. *Et nihil horum Gallioni curæ erat.* O confusionem quâ confusi sunt ! Et nihil horum proconsuli curæ erat, scilicet quamvis et hoc in ipsius contumeliam fuerit. Et Judæi quidem quasi inde potestate acceptâ, percutiunt, facientes per confusionem indiscreti furoris opus, ille autem Sosthenes non repercussit, quamvis et ipse potestatem haberet, sed docebantur fideles modestè et patienter vivere, et non repercutere, ut et Judex discat quis sit mansuetior. Et non parùm hoc profuit præsentibus. Hæc Chrysost.

Vers. 18. — Paulus verò cum adhuc sustinuisset dies multos, navigavit in Syriam (et cum eo Priscilla, et Aquila) qui sibi totonderat in Cenchris caput, etc. Pridem quidam libri legebant pluraliter, *qui sibi totonderant caput.* Sed Sixtina legunt singulariter ; et includunt verba illa quæ obscuritatem pariebant, *et cum eo Priscilla et Aquila,* parenthesi. De quo etiam Beda : Quidam, inquit, codices habent : *Totonderunt caput.* Priscilla scilicet et Aquila, sed Augustinus et Hieronymus singulari numero de Paulo interpretantur. Hieronymus sic ponit : Navigabat Syriam, et cum eo Priscilla et Aquila ; et totondit caput in Cenchris, votum enim habebat. Hæc Beda. Et idem, ante jam dicta verba, de nomine Cenchris et voto Pauli : Cenchris, inquit, portus est Corinthi, ubi navem ascensurus, caput ex voto totondit juxta ritum Nazaræorum (de quo Num. 6). Hoc autem fecit, non oblitus quòd de abolitione legis cum aliis apostolis statuerat Jerosolymis, sed ne scandalizaret credentes ex Judæis, assimilavit se Judæis, ut Judæos lucrifaceret. Ita Beda. Vide etiam infra, c. 21, v. 24.

Vers. 24. — Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens. De hoc ista Chrysost. : Hoc esse mihi verum videtur, quia et baptizari illum oportebat ; quoniam duodecim illi si post baptisma Joannis iterùm baptizabantur, oportebat etiam discipulos hoc facere. Et hoc est quod Priscilla et Aquila assumpserunt eum, et diligentiùs ei exposuerunt viam Domini. Sequitur : *Cùm autem vellet ire Achaiam, exhortati fratres, scripserunt discipulis ut susciperent eum. Qui cùm venissent, contulit multùm his qui crediderant.* Pergit Chysostomus. Igitur volebat ille in Achaiam venire, antea autem quàm exhortati sunt fratres, et litteras dant ei, non recedit. Qui ut venit, contulit multùm his qui crediderunt. Hæc Chrysost. Et Beda, ad illa verba, *contulit multùm :* Alia, inquit, translatio habet, *profuit multùm credentibus* per gratiam. Atque hoc est quod iisdem Achaicis Apostolus scribit : *Ego plantavi, Apollo rigavit, Deus autem incrementum dedit.* Hæc Beda.

berè, intrepidè et magno animo.

Vers. 10. — *Nemo apponetur tibi.* Græcum activè verti potest, *nemo imponet,* vel *injiciet tibi,* scilicet manus ; nemo adorietur, vel invadet te.

Quoniam populus mihi multus est ; quasi dicat : Multi Corinthii tuâ prædicatione convertentur, fientque meus populus, et mea Ecclesia.

Vers. 11. — *Sedit,* commoratus est.

Vers. 12. — *Gallione proconsule.* L. Junius Gallio proconsul Achaiæ, fuit frater germanus Lucii Annæi Senecæ præceptoris Neronis, ut testatur ipse Seneca, in præfatione lib. 4 Quæst. natur.

Vers. 13. — *Contra legem,* tum Judæorum, quæ colit unum solum Deum incorporeum ; tum Romanorum, quæ vetat sine senatusconsulto novos deos inducere.

Colere Deum, Christum, quem Deum esse prædicat.

Vers. 14. — *Aperire os,* ut suî rationem redderet proconsuli.

Si quidem esset iniquum aliquid ; quasi dicat : Si Paulo objiceretur crimen aliquod, verbi gratiâ furti, homicidii, seditionis, etc.

Rectè vos sustinerem, ut par est, vos audirem patienter, et vobis jus dicerem.

Vers. 15. — *Quæstiones de verbo et nominibus.* Paulus asserebat Jesum esse Christum et Messiam, et ita appellandum ; negabant Judæi : hinc orta Gallioni opinio quæstionem et altercationem esse inutilem, et ad se non pertinentem, quippe de nominibus, et vocibus et subtilitatibus quibusdam Judaicæ legis.

Vers. 16. — *Minavit eos à tribunali,* repulit, amandavit.

Vers. 17. — *Percutiebant.* Gentiles percutiebant Sosthenem, vel ut eum à tribunali cum suis abigerent, ut aliqui putant, vel ut aliis placet, illum Judæorum instigatione verberabant, quòd in Paulum propensus, Judæorum causam frigidiùs egisset coram proconsule, aut etiam apertè favisset ; erat enim jam animo christianus.

Sosthenem, qui Crispo ad Christum converso, supra, n. 8, in principatu et primatu synagogæ successerat. S. Sosthenis memoria in romano Martyrologio celebratur, die 28 novembris.

Et nihil eorum Gallioni curæ erat, quòd nimirùm Judæos et eorum rixas nihili faceret.

Vers. 18. — *Sustinuisset,* commoratus esset.

Navigavit in Syriam, Syriam versùs ; tunc enim Ephesum venit, quæ est in Asiâ.

CAPUT XIX.

1. Factum est autem, cùm Apollo esset Corinthi, ut Paulus, peragratis superioribus partibus, veniret Ephesum, et inveniret quosdam discipulos :

CHAPITRE XIX.

1. Pendant qu'Apollon était à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes provinces vint à Ephèse, où ayant trouvé quelques disciples, il leur dit :

2. Dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes? At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus sanctus est, audivimus.

3. Ille verò ait : In quo ergo baptizati estis? Qui dixerunt : In Joannis baptismate.

4. Dixit autem Paulus : Joannes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens : In eum, qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est, in Jesum.

5. His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.

6. Et cùm imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos; et loquebantur linguis, et prophetabant.

7. Erant autem omnes viri ferè duodecim.

8. Introgressus autem synagogam, cum fiduciâ loquebatur per tres menses, disputans et suadens de regno Dei.

9. Cùm autem quidam indurarentur, et non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab eis segregavit discipulos, quotidiè disputans in scholâ Tyranni cujusdam.

10. Hoc autem factum est per biennium, ita ut omnes qui habitabant in Asiâ, audirent verbum Domini, Judæi atque gentiles.

11. Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli :

12. Ita ut etiam super languidos deferrentur à corpore ejus sudaria, et semicinctia ; et recedebant ab eis languores, et spiritus nequam egrediebantur.

13. Tentaverunt autem quidam, et de circumeuntibus Judæis exorcistis, invocare super eos qui habebant spiritus malos nomen Domini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum quem Paulus prædicat.

14. Erant autem quidam Judæi Scevæ principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.

15. Respondens autem spiritus nequam, dixit eis : Jesum novi, et Paulum scio : vos autem, qui estis?

16. Et insiliens in eos homo in quo erat dæmonium pessimum, et dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illâ.

17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis atque gentilibus qui habitabant Ephesi; et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu.

18. Multique credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos.

19. Multi autem ex eis qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus ; et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium.

20. Ita fortiter crescebat verbum Dei, et confirmabatur.

21. His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transitâ Macedoniâ et Achaiâ, ire Jerosolymam, dicens : Quoniam postquàm fuero ibi, oportet me et Romam videre.

22. Mittens autem in Macedoniam duos ex ministrantibus sibi, Timotheum et Erastum, ipse remansit ad tempus in Asiâ.

2. Avez-vous reçu le Saint-Esprit, depuis que vous avez embrassé la foi? Ils lui répondirent : Nous n'avons pas seulement entendu dire qu'il y ait un Saint-Esprit.

3. Il leur dit : Quel baptême avez-vous donc reçu? Ils lui répondirent : Le baptême de Jean.

4. Alors Paul leur dit : Jean a baptisé du baptême de la pénitence, disant aux peuples qu'ils devaient croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire, en Jésus.

5. Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus.

6. Et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux ; ils parlaient diverses langues, et ils prophétisaient.

7. Or ils étaient en tout environ douze.

8. Paul entra ensuite dans la synagogue, où il parla avec confiance pendant trois mois, conférant avec les Juifs, et s'efforçant de leur persuader ce qui regarde le royaume de Dieu.

9. Mais comme quelques-uns s'endurcissaient et demeuraient dans l'incrédulité, décriant, devant tout le peuple, la voie du Seigneur, il se retira, et il sépara ses disciples d'avec eux ; et il enseignait tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran.

10. Ce qu'il continua durant deux ans; de sorte que tous ceux qui demeuraient en Asie, tant Juifs que gentils, entendirent la parole du Seigneur.

11. Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul ;

12. Jusque-là même que, lorsque les mouchoirs et les tabliers qui avaient touché son corps étaient appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins les quittaient.

13. Or quelques-uns des exorcistes juifs qui allaient de ville en ville, entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés des esprits malins, en leur disant : Nous vous conjurons par Jésus que Paul prêche.

14. Ceux qui faisaient cela, étaient sept fils d'un Juif, prince des prêtres, nommé Scéva.

15. Mais l'esprit malin leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul; mais vous, qui êtes-vous?

16. Aussitôt l'homme qui était possédé d'un démon furieux, se jeta sur eux, et, s'étant rendu maître de deux d'entre eux, il les traita si mal, qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison, nus et blessés.

17. Cet événement ayant été su de tous les Juifs et de tous les gentils qui demeuraient à Ephèse, ils furent tous saisis de crainte; et le nom du Seigneur Jésus fut glorifié.

18. Plusieurs même de ceux qui avaient cru venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait.

19. Il y en eut aussi beaucoup de ceux qui avaient exercé les arts curieux, qui apportèrent leurs livres, et les brûlèrent devant tout le monde : et quand on en eut supputé le prix, on trouva qu'il se montait à cinquante mille pièces d'argent.

20. Ainsi la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et se fortifiait puissamment.

21. Après cela, Paul se proposa, par l'instinct du Saint-Esprit, de passer par la Macédoine et par l'Achaïe, et d'aller à Jérusalem, et il disait : Quand j'aurai été là, il faut que je voie aussi Rome.

22. Et ayant envoyé en Macédoine deux de ceux qui le servaient dans son ministère, Timothée et Eraste, il demeura encore quelque temps en Asie.

23. Facta est autem illo tempore turbatio non minima de viâ Domini.

24. Demetrius enim quidam nomine, argentarius, faciens ædes argenteas Dianæ, præstabat artificibus non modicum quæstum :

25. Quos convocans et eos qui hujusmodi erant opifices, dixit : Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio :

26. Et videtis, et auditis, quia non solùm Ephesi, sed penè totius Asiæ, Paulus hic suadens, avertit multam turbam, dicens : Quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

27. Non solùm autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed et destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia et orbis colit.

28. His auditis, repleti sunt irâ, et exclamaverunt dicentes : Magna Diana Ephesiorum.

29. Et impleta est civitas confusione, et impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapto Gaio et Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli.

31. Quidam autem et de Asiæ principibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum rogantes ne se daret in theatrum.

32. Alii autem aliud clamabant; erat enim ecclesia confusa; et plures nesciebant quâ ex causâ convenissent.

33. De turbâ autem detraxerunt Alexandrum, propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.

34. Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium : Magna Diana Ephesiorum.

35. Et cùm sedâsset scriba turbas, dixit : Viri Ephesii, quis enim est hominum qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis ?

36. Cùm ergo his contradici non possit, oportet vos sedatos esse, et nihil temerè agere.

37. Adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes deam vestram.

38. Quod si Demetrius, et qui cum eo sunt artifices, habent adversùs aliquem causam, conventus forenses aguntur, et proconsules sunt : accusent invicem.

39. Si quid autem alterius rei quæritis, in legitimâ ecclesiâ poterit absolvi.

40. Nam et periclitamur argui seditionis hodiernæ : cùm nullus obnoxius sit (de quo possimus reddere rationem) concursûs istius. Et cùm hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

23. Mais pendant ce temps-là il survint de grands troubles au sujet de la voie du Seigneur.

24. Car un certain orfèvre, nommé Démétrius, qui faisait en argent de petits temples de Diane, donnait par là beaucoup à gagner aux gens de sa profession.

25. Ayant assemblé ceux-ci avec les autres du même métier, il leur dit : Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain ;

26. Cependant vous voyez vous-mêmes, et vous entendez dire que ce Paul a détourné un grand nombre de personnes, non seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des dieux.

27. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié, mais même que le temple de la grande Diane ne tombe dans le mépris, et que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, et même dans tout l'univers, ne s'anéantisse peu à peu.

28. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colère, et ils s'écrièrent : La grande Diane des Ephésiens !

29. Et toute la ville fut aussitôt remplie de confusion ; et ces gens là coururent en foule au théâtre, entraînant Gaius et Aristarque, Macédoniens, qui avaient accompagné Paul dans son voyage.

30. Paul voulait aller se présenter au peuple, mais les disciples l'en empêchèrent.

31. Quelques-uns aussi des Asiarques, qui étaient ses amis, l'envoyèrent prier de ne point se présenter au théâtre.

32. Cependant les uns criaient d'une manière, et les autres d'une autre ; car tout ce concours de peuple n'était qu'une multitude confuse, et la plupart même ne savaient pourquoi ils étaient assemblés.

33. Alors Alexandre fut dégagé de la foule par les Juifs qui le poussèrent devant eux ; et ayant fait signe de la main pour qu'on fît silence, il voulait se justifier devant le peuple.

34. Mais dès qu'on sut qu'il était Juif, ils s'écrièrent tous durant près de deux heures : La grande Diane des Ephésiens !

35. Après quoi, le greffier de la ville les ayant apaisés, leur dit : Ephésiens, y a-t-il quelqu'un qui ne sache que la ville d'Ephèse rend un culte particulier à la grande Diane, fille de Jupiter ?

36. Puis donc qu'on ne peut pas disconvenir de cela, vous devez demeurer en paix, et ne rien faire inconsidérément ;

37. Car ceux que vous avez amenés ici, ne sont ni sacriléges, ni blasphémateurs de votre déesse.

38. Si Démétrius, et les ouvriers qui sont avec lui, ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, et il y a des proconsuls ; qu'ils s'appellent donc en justice les uns les autres.

39. Mais si vous avez quelque autre affaire à proposer, elle pourra se terminer dans une assemblée légitime.

40. Car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours tumultuaire du peuple. Ayant dit cela, il congédia l'assemblée.

COMMENTARIA.

Vers. 2. — Dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes? At illi dixerunt, etc. De discrimine baptismi Joannis et baptismi Christi alibi actum est. Quod ad præsentem locum actorum Attinet, etiam, de quo cap. præcedenti, v. 25.

Vers. 1. — *Peragratis superioribus partibus*, Galatiæ et Phrygiæ, postquam Jerosolymis venisset Antio-

Vers. 2. — *Si Spiritum sanctum accepistis?* Accepi-

sic habet August., de Unic. baptis. cont. Petilian., c. 7 : Non utique Joannis baptismum habentibus, iterum Apostolus Joannis baptismum dedit, sed Christi baptismum non habentes, baptizari jussit in Christo, ac per hoc neutrum destruxit, sed utrumque distinxit. Sic August. Et Chrysost. : Non dicit illis : Creditis in Jesum? Sed quid? *Num Spiritum sanctum accepistis?* Sciebant enim quòd non habebant, sed vult illos fateri ut agnoscant quid ipsis desit, et petant. *Et cùm imposuisset*, inquit, *Paulus illis manus, venit Spiritus sanctus super eos, et loquebantur linguis, et prophetabant.* Ab ipso baptismo prophetant. Hoc autem Joannis baptismus non habebat. Ideò et imperfectus erat. Hæc Chrysostomus.

Vers. 5. — His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu. Basil., lib. de Spiritu sancto, c. 12 : Neminem, inquit, ad errorem impellat illud quòd nomen Patris et Spiritûs sancti in baptismatis mentione sæpè omittitur, neque ob id putet nominum nomenclaturam non esse necesse observari. Et infra : Oportet enim immobilem manere traditionem in vivificâ gratiâ datam. Quare addere quid aut detrahere, palàm est lapsus à vitâ æternâ. Ita Basil. Et Cyprian. in epist. ad Julianum : Quomodò dicunt quidam, modò in nomine Jesu Christi ubicumque et quomodòcumque gentilem baptizatum, remissionem peccatorum consequi posse, quando ipse Christus gentes baptizari jubet in plenâ et adunatâ Trinitate? Ita Cyprian. Sic et August., lib. 6, contra Donat., c. 25, dicit certa esse verba evangelica, sine quibus non potest consecrari baptismus. Et eadem verba exprimit in Psalm. 86, et alibi, in nomine Patris, et Filii et Spiritûs sancti. Quare quòd Ambros., lib. 1 de Spiritu sancto, cap. 3, dicit, quòd Eunuchus baptizatus in Christo, plenum mysterium consecutus est; et quòd rationem addit, quia si Christum dicas, et Deum Patrem à quo unctus est Filius, et ipsum, qui unctus est, Filium, et Spiritum quo unctus est, designâsti, intelligendum est non de formâ baptismi (ut intellexit Petrus Lombardus in hâc parte reprobatus, et fortè etiam Beda), sed de virtute per quam baptismus valet; alioqui secundùm ejus ibidem verba, non esset ratus baptismus collatus per aliquem Arrianum; sic enim habet : Quamvis enim et Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum dicas, et aut Patris, aut Filii, aut Spiritûs sancti innuas potestatem, vacuum est omne ministerium. Sic Ambros. Scilicet per illud, dicas, necessariò intelligendum est, id est, credas; non autem quòd agat ibi de pronuntiatione formæ.

Vers. 9. — Cum autem quidam indurarentur, etc. Chrysost.: Viam Domini, inquit, prædicationem meritò vocat. Verè enim via est, quæ ducit in regnum cœlorum. Et nonnullis interjectis : Digressus autem ab illis, segregavit discipulos. Impedivit scilicet illorum maledicentiam. Hoc autem facit digrediens, quia noluit illorum invidiam accendere, neque in majorem incitare rixam. Et tandem : Ipse autem digressus est, ne discipuli secederent. Hæc Chrysost. Sequitur : Quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam. Idem Chrysost.: Disserit non simpliciter inquisito loco, sed ubi schola erat, ut commodiùs illic congregentur. Ita Chrysost. Syriacè est, *cujusdam nomine Tyranni*, ut is locum concesserit, ubi Paulus scholam faceret ad docendum. Rabanus sub disjunctione dicit : *Tyranni cujusdam;* vel pro dignitate, vel proprium nomen est. Sic ille.

Vers. 10. — Hoc autem factum est per biennium. De hoc Beda. Hoc tempore scilicet Paulus in Epheso scripsit primam Epistolam ad Corinthios. Ita Beda. Quod itaque, c. seq., v. 32, Paulus dicit (*triennium*), intellige inchoatum : nam et hic tres menses præmittuntur.

Vers. 11. — Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli, etc. Chrysost.: Vides cæcitatem Judaicam. Vestes illius videbant efficaces, et non attendebant. Quid hàc re majus fieret? Et infra : Sudaria et semicinctia accipiunt et sanant. Hæc Chrysostomus. Et Gregorius Nazianz., orat. 1 in Jul., generatim de sanctis : Quorum, inquit, corpora idem possunt quod animæ, sive manibus contrectentur, sive honorentur, quorum vel solùm sanguinis guttæ, atque exigua passionis signa idem possunt quod corpora. Sic

stisne Spiritum sanctum? id est, estisne sacramento confirmationis consignati? In confirmatione enim, initio nascentis Ecclesiæ, visibiliter dabatur Spiritus sanctus. Vide supra, cap. 8, v. 17 et 18.

Sed neque si Spiritus sanctus est audivimus. Adeò Spiritum sanctum, aut sacramentum quo ille confertur non accepimus, ut ne quidem illius nomen audierimus.

Vers. 3. — *In quo*, scilicet, baptismate. Vide dicta superiori cap., v. 25.

Vers. 4. — *Joannes baptizavit*, etc., id est, baptismo qui erat symbolum, excitatio et protestatio pœnitentiæ ad remissionem peccatorum Christi baptismo recipiendam; quare non satis est ille baptismus, sed suscipiendus ille est quem Christus instituit.

Vers. 6. — *Et cùm imposuisset illis manus*, impertiendo eis sacramentum confirmationis,

Venit Spiritus sanctus, visibili specie.

Loquebantur linguis, variarum nationum, ut apostoli in die Pentecostes.

Et prophetabant. Vel propriè futura prædicando, vel impropriè celebrando magnalia Dei.

Vers. 7. — *Ferè*, circiter. Hoc Syrus et Ar. non legunt, nec video cur addi in tantillo numero oportuerit. (Beza.)

Vers. 8. — *De regno Dei.* De rebus ad salutem pertinentibus.

Vers. 9. — *Cùm autem quidam*, Judæi.

Indurarentur, obstinato animo resisterent

Maledicentes viam Domini, legem evangelicam, et ejus auctorem Jesum Christum.

Segregavit discipulos, ne fortassè adversariorum dictis commoverentur, et in susceptâ fide nutarent.

In scholâ Tyranni cujusdam. Qui nomine dicebatur Tyrannus, ut habet Syrus. Alii putant *Tyranni* nomine significari virum aliquem primarium, et potentem, in cujus aulâ litterariis exercitationibus destinatâ docuerit Paulus, idque eo consilio, ut potentem illum virum reveriti Judæi à turbis cessarent.

Vers. 10. — *Omnes*, plerique omnes, plurimi.

In Asiâ, minore.

Vers. 11. — *Non quaslibet*, non vulgaria miracula, sed insignia et eximia.

Nazianz. Et Nyssenus, in laudem magni Theodori : Si quis pulverem, quo conditorium, ubi martyris corpus quiescit, obsitum est, auferre permittat, pro munere pulvis accipitur, atque tanquàm res magni pretii condenda terra colligitur. Hæc Gregor. Nyssenus, ut jam nihil dicamus de plurimis miraculis, quæ facta refert ad reliquias sanctorum quoque D. August., l. 22 de Civit. Dei, c. 8. Hinc Gennadius, de eccl. Dogm., c. 73 : Sanctorum corpora, et præcipuè beatorum martyrum reliquias, perinde ac si Christi membra, sincerissimè honoranda, et basilicas eorum nominibus appellatas, velut loca sancta divino cultui mancipata, affectu piissimo, et devotione fidelissimâ adeundas credimus. Si quis contra hanc sententiam venerit, non Christianus, sed Eunomianus, et Vigilantianus creditur. Sic Gennadius.

Vers. 13. — Tentaverunt autem quidam et de circumeuntibus Judæis exorcistis, etc. De exorcistis Judæis hæc Josephus, lib. 8 Antiquit., cap. 2, agens de Salomone : Quin et eam rem divinitùs consecutus est ad utilitatem et medelam hominum, quæ adversùs dæmones est efficax. Incantationes enim composuit, quibus morbi pelluntur, et conjurationum modos scriptos reliquit, quibus dæmones fugantur, etc. Hæc Josephus, qui et stupenda in hanc rem à se visa addit. Beda de his sic : Josepho narrante, excogitavit Salomon et docuit suos modos exorcismi, id est, conjurationis ; quibus immundi spiritus non audebant ad homines reverti. Fit autem hoc per reprobos ad condemnationem ipsorum, et utilitatem eorum qui vident et audiunt ; quia licèt illos despiciant qui signa faciunt, tamen Deum honorant, ad cujus invocationem fit. Ita Beda. Et Chrysost. : Quare autem obambulabant, seu circuibant ? lucri, et non annuntiandi verbi gratiâ. Sic Chrysost.

Vers. 15. — Respondens autem spiritus nequam, dixit eis, etc. Idem Chrysost. Ex eo, inquit, quòd insiliebat, ostenditur dæmonum magna quædam vis esse quam contra infideles habent. Et quare non dixit spiritus malus : *Quid est Jesus* ? Sed dixit magis : *Jesum novi ?* Terrebatur enim, ne ipse pœnas daret. Sciebat autem concedi ei, illos ulcisci, quos hujus nominis illusores fecerat. Et nonnullis interjectis : Benè autem hoc factum est et utiliter, ne postea ausit quis nomen illud nominare tam temerè. Hæc Chrysost. Et Œcumenius : Quod dicitur, inquit : *Tentaverunt autem quidam et de circumeuntibus Judæis exorcistis*, etc., hæc dictio ostendit quòd non tanquàm exorcistæ in Jesum credentes, impuros spiritus adjurabant ; sed *tentantes*; propter quod etiam, cùm fideles non essent, sicut impurus spiritus dicit : *Vos autem, qui estis ?* suæ temeritatis pœnas dederunt. Hæc Œcumenius.

Vers. 18. — Multique credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos. Chrysost.: Maximum argumentum erat ; priusquàm à dæmonibus redarguerentur, seipsos accusabant ; terrentur, ne eadem patiantur. Quando enim adjutores dæmones accusare illos cœperunt, et non jam adjuvabant, qualis jam spes ultrà quàm confessio ? Ita Chrysost. Prudenter tamen de hâc confessione loquendum est, cum Patribus synodi Tridentinæ, sess. 14, c. 5 : Etsi, inquiunt, Christus non vetuerit quin aliquis in vindictam suorum scelerum et suî humiliationem, cùm ob aliorum exemplum, tùm ob Ecclesiæ offensæ ædificationem, delicta sua publicè confiteri possit, non est tamen hoc divino præcepto mandatum ; nec satis consultè humanâ aliquâ lege præciperetur, ut delicta, præsertim secreta, publicâ essent confessione aperienda. Hæc concil. Hinc Leo, epist. 80 : Quamvis, inquit, plenitudo fidei videatur esse laudabilis, quæ propter Dei timorem apud homines erubescere non veretur, tamen quia non omnium hujusmodi sunt peccata, ut ea non timeant publicare, removeatur tam improbabilis consuetudo, ne multi à pœnitentiæ remediis, præ verecundiâ aut timore arceantur. Sufficit enim illa confessio, quæ primùm Deo offertur, tunc sacerdoti. Ita Leo.

Vers. 19. — Multi autem ex eis qui fuerant curiosa sectati, etc. Beda : Intelliguntur qui magicæ artis industriam fuerant secuti, cujus sectatores meritò libros suos incendunt, licèt pretio magno æstimatos ; quia dæmones, quibus servierant, vident Jesum appellare, et apostolum ejus honorare. Hæc Beda. Quod autem Scriptura dicit pretium librorum denarios quinquaginta millia, Budæus æstimat ad quinque millia aureorum. Beda sic de his moraliter : In Evangelio debitoribus sub quinquagenario numero debita laxantur, quia nos quinque sensibus corporis subsistentes in hâc vitâ Decalogi præcepta transgredimur. Hic autem propter enormitatem scilicet magici

---

Vers. 12. — *Sudaria.* Sudarium linteum est quo sudorem abstergimus. Italicè appellamus *fazzoletti.*

Semicinctia. Aliqui putant semicinctium esse velamen lineum, vel pelliceum, quo opifices pectus, et femora præcingunt, ne operando vestes commaculent. Probabilius est semicinctia esse zonas non admodùm latas, nam ut ait Isidorus, lib. 9 : *Cinctus est lata zona, et minùs lata semicinctium, et utrisque minima cingulum.*

Vers. 13. — *Quem Paulus prædicat.* Videntur hi exorcistæ voluisse Paulum imitari, et studio laudis, aut quæstûs alicujus tentâsse dæmonia ejicere, verùm suis diffidentes viribus Pauli mentionem fecisse, quem videbant dæmonibus esse terrori.

Vers. 14. — *Principis sacerdotum.* Principis sacerdotum Judæorum, qui Ephesi commorabantur.

Vers. 16. — *Et dominatus amborum*, è septem enim duo tantùm exercebant exorcismum. Syrus habet, *invaluit contra eos, eosque subjecit.*

Vulnerati, à dæmoniaco.

Confitentes et annuntiantes actus suos. Syrus habet : *Renuntiabant offensas suas, et confitebantur quod fecerant.* Ex hoc loco Bellarmin., lib. 3 de Pœnit., cap. 4, et alii theologi, probant necessitatem peccata confitendi, contra hæreticos.

Vers. 17. — *Et cecidit timor super omnes illos*, ita ut nullus auderet talia attentare. *Et magnificabatur nomen Domini Jesu*, tanquàm magnæ virtutis existens. (Lyranus.)

Vers. 19. — *Qui fuerant curiosa sectati*, nimirùm magiam, quod sentit Syrus, qui vertit : *Multi ex magis congregârunt libros suos*, etc.

Et combusserunt, ut vitent ignibus ignes, ait Arator.

Denariorum quinquaginta millium, coronatorum no-

sceleris, millenarius est adjectus. Ita Beda.

VERS. 28. — ET EXCLAMAVERUNT, DICENTES : MAGNA DIANA EPHESIORUM ! etc. Œcumenius : Ostenditur magnam Ephesiorum fuisse superstitionem, tum in ornando Dianæ templo, tum in honorando ejus simulacro, quod et è cœlo delapsum dicebant : διοπετὴς enim dicitur, veluti quod à Jove decidit. Hæc Œcumenius. Et Beda : Mira gentilium stultitia, talia colere quæ ab homine constitui vel destrui posse cognoscunt. Et quid dicit Demetrius ad suos argentarios ? *Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio. Non solùm autem hæc periclitabitur nobis pars, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, et destrui incipiet majestas ejus quam tota Asia colit*, etc. Quasi dicat : Non solùm opera nostra vana, nec mercede digna redarguentur, verùm et religio nostra dehonestabitur, si Pauli doctrina prævaluerit docentis idola Deos non esse. Sic Beda.

VERS. 29. — ET IMPETUM FECERUNT UNO ANIMO IN THEATRUM. Pergit Beda : De hoc, inquit Arator :

Non alio decuit causas, meritumque Dianæ,
Quàm obscœno tractare foro; capit area turpis
Consilii deformis opus, etc.

Hæc Beda et Arator, christianus poeta, canens Acta apostolorum carmine.

VERS. 38. — CONVENTUS FORENSES AGUNTUR, ET PROCONSULES SUNT. SI QUID AUTEM ALTERIUS REI QUÆRITIS,

stratum quinque millium, nam *denarius* uni julio Romano æquivalet, decem autem julii unum efficiunt coronatum.

VERS. 20. — *Ita fortiter crescebat verbum Dei*. Syrus, *usque* adeò virtute magnâ invalescebat, etc.

VERS. 21. — *In Spiritu*, instinctu Spiritûs sancti.

Transitâ Macedoniâ et Achaiâ, ut ecclesias in illis provinciis constitutas visitaret.

Oportet me et Romam videre, quia Dei instinctu Paulus agebatur Romam, ut Romanam Ecclesiam cum sancto Petro in metropolim universi orbis erigeret.

VERS. 22. — *Mittens autem*, ut viam sibi secuturo pararent, et simul collectam eleemosynarum pro Jerosolymitis facerent, ut patet 1 ad Corin. 4, v. 17.

Erastum. Erastus hic, cap. 16 Ep. ad Roman., v. 23, vocatur arcarius, id est, quæstor civitatis, scilicet, Corinthi. Postea creatus fuit episcopus Philippensis, ibique martyrio coronatus, sanctis ascriptus legitur in Martyrol., die 16 julii.

In Asiâ, Ephesi.

VERS. 23. — *Factus est autem*, in eâdem civitate Ephesi.

De viâ Domini, de instituto Christi et Christianismo.

VERS. 24. — *Argentarius*, faber argentarius.

Faciens ædes argenteas Dianæ, imagines, sive simulacra templi Dianæ. Sic nostri peregrini argenteas lamellas ab æde Lauretanâ referunt, in quibus sanctæ illius domûs effigies est expressa.

Artificibus, sibi subordinatis.

VERS. 25. — *Hujusmodi opifices*, similium rerum opifices.

Acquisitio, lucrum, quæstus.

VERS. 26. — *Paulus hic suadens avertit multam turbam*, ab emptione talium imaginum, dicens in eis nihil esse numinis aut virtutis. (Lyranus.)

VERS. 27. — *Non solùm autem hæc*. Sors hæc nostra, hoc opificium nostrum, hic quæstus noster.

Periclitabitur in redargutionem venire. In periculum venit reprobationis, et contemptûs, redarguta et confutata à Paulo ut inutilis et vana.

Destrui incipiet. Syrus, ludibrio habebitur.

Majestas ejus, divinitatis ejus existimatio.

VERS. 28. — *Magna Diana Ephesiorum*. Quam perituram Paulus significaverat magnificè prædicant, minimèque destruendam, quasi dicant, magna Dea est Diana, cujus decus, et gloria æternùm manebit.

VERS. 29. — *Confusione*, perturbatione, tumultu.

Rapto Caio et Aristarcho. Illos impetu rapientes in theatrum, ut illos aliosque christianos ibidem reos, et sacrilegos publicè proclamarent et mactarent.

Aristarcho, quem ad Colos. 3, 10, vocat D. Paulus *concaptivum suum*. Ascriptus est Catalogo sanctorum die 4 augusti.

Comitibus Pauli. Syrus habet, *filiis societatis Pauli*, id est, sociis Pauli.

VERS. 30. — *Non permiserunt discipuli*, ne periclitaretur, aut etiam à furente populo occideretur.

VERS. 31. — *Quidam autem et de Asiæ principibus*, vel catechumeni, vel gentiles in Paulum benè animati.

VERS. 32. — *Alii autem aliud clamabant*, etc. Clarè hunc versiculum expressit Syrus hoc modo : *Turbæ autem, quæ erant in theatro, valdè tumultuabantur, et alii aliud clamabant : multi autem ex eis nesciebant cur convenissent.*

VERS. 33. — *Detraxerunt*, progredi fecerunt, *protruserunt*, scilicet, per confertam turbam Quomodò noster verterit *detraxerunt*, non est facilè conjicere. Fortassè sedebat in gradibus theatri, et ab illis amicis urgentibus quasi per vim detractus est, ut prodiret in medium, et concionaretur ad populum.

Propellentibus eum Judæis, ut communem cum Paulo causam defenderet ; cùm enim Judæi numen Dianæ non agnoscerent, eâdem quâ Paulus (qui et ipse erat genere Judæus) invidiâ flagrabant. Videtur Alexander fuisse eloquens, et gratiosus apud populum, ideòque idoneus existimatus, qui verba faceret ad turbam.

VERS. 34. — *Judæum*, ideòque amicum Pauli et Dianæ hostem. (Piscator.)

VERS. 35. — *Cùm sedâsset scriba turbas*. Scriba hic videtur tale munus in populo habuisse quale habent secretarii, aut cancellarii communitatum apud nos, jura civitatis callens, unde etiam in Græco dicitur γραμματεὺς, *scriba, legis doctor.*

Cultricem esse, νεωκόρον, *æditaum*, ut habet Syrus, id est, templi administram et ornatricem.

Jovisque prolis. In Græco est, *à Jove demissi*, sive *delapsi*, subintellige *simulacri*. Fingebant enim de cœlo demissum esse simulacrum illud, quod in templo Dianæ colebatur.

VERS. 36. — *Oportet vos... nihil temerè agere*. Tullius, lib. 1, num. 29 : *Omnis actio vacare debet temeritate et negligentiâ ; nec verò agere quidquam, cujus non possit causam probabilem reddere.* (Calmet.)

VERS. 37. — *Neque blasphemantes Deam vestram*. Mentitur officiosè ad sedandum populum.

VERS. 38. — *Causam*. Syrus, *litem*.

Conventus forenses aguntur. Sunt tribunalia, et circa illa fiunt litigantium concursus, conveniuntque judices, dirimunt hæc ii ad quos pertinet. Si verò inferiores judices non satisfaciant, est provocatio ad majores magistratus, et ad proconsulem.

VERS. 39. — *Si quid autem alterius rei quæritis*, gravioris, ad bonum, et quietem publicam spectantis.

In legitimâ ecclesiâ. In cœtu populi ; aut comitiis provinciæ, tempore suo indictis, et legitimè celebratis.

VERS. 40. — *Periclitamur argui seditionis*. Ingerit metum proconsulis, et imperatoris, qui in auctores hujus tumultuarii concursûs et seditionis sit inquisiturus, et de auctoribus tumultûs pœnas sumpturus.

Cùm nullus obnoxius sit, in culpâ, seu auctor ; vel potiùs, cùm nulla sit causa probabilis quam afferre possimus ad excusandum hunc concursum et tumultum ; hunc sensum mihi videtur Græcus textus exhibere.

IN LEGITIMA ECCLESIA POTERIT ABSOLVI. Quidam intelligunt per legitimam ecclesiam, conventum solemnem Judæorum; sed ex ultimis verbis hujus capitis, magis videtur de omni solemni cœtu intelligi.

CAPUT XX.

1. Postquàm autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis, et exhortatus eos, valedixit, et profectus est ut iret in Macedoniam.

2. Cùm autem perambulàsset partes illas, et exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam :

3. Ubi cùm fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ à Judæis navigaturo in Syriam ; habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam.

4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium verò Aristarchus et Secundus, et Gaius Derbeus, et Timotheus : Asiani verò Tychicus et Trophimus.

5. Hi cùm præcessissent, sustinuerunt nos Troade :

6. Nos verò navigavimus post dies azymorum à Philippis, et venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.

7. Unâ autem sabbati, cùm convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem.

8. Erant autem lampades copiosæ in cœnaculo ubi eramus congregati.

9. Sedens autem quidam adolescens nomine Eutychus super fenestram, cùm mergeretur somno gravi, disputante diù Paulo, ductus somno cecidit de tertio cœnaculo deorsùm et sublatus est mortuus.

10. Ad quem cùm descendisset Paulus, incubuit super eum, et complexus, dixit : Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est.

11. Ascendens autem, frangensque panem, et gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic profectus est.

12. Adduxerunt autem puerum viventem, et consolati sunt non minimè.

13. Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Paulum : sic enim disposuerat ipse per terram iter facturus.

14. Cùm autem convenisset nos in Asson, eo assumpto, venimus Mitylenen.

15. Et inde navigantes, sequenti die venimus contra Chium, et aliâ applicuimus Samum, et sequenti die venimus Miletum.

16. Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asiâ. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.

17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu Ecclesiæ :

18. Qui cùm venissent ad eum, et simul essent, dixit eis : Vos scitis à primâ die quâ ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim,

19. Serviens Domino cum omni humilitate, et lacrymis, et tentationibus quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum :

CHAPITRE XX.

1. Le tumulte étant cessé, Paul fit venir les disciples; et les ayant exhortés, il leur dit adieu, et partit pour aller en Macédoine.

2. Après avoir parcouru cette province, et y avoir fait plusieurs exhortations aux fidèles, il vint en Grèce ;

3. Où ayant demeuré trois mois, il résolut de retourner par la Macédoine à cause que les Juifs lui avaient dressé des embûches sur le chemin qu'il devait prendre pour aller par mer en Syrie.

4. Il fut accompagné par Sopatre, fils de Pyrrhus, de Béroée, par Aristarque et par Second, qui étaient de Thessalonique, par Gaïus de Derbe, par Timothée, par Tychique et par Trophime, tous deux d'Asie.

5. Ceux-ci étant allés devant, nous attendirent à Troade.

6. Pour nous, après les jours des azymes, nous nous embarquâmes à Philippes, et nous vînmes en cinq jours les trouver à Troade où nous demeurâmes sept jours.

7. Le premier jour de la semaine, les disciples s'étant assemblés pour rompre le pain, Paul, qui devait partir le lendemain, leur fit un discours qu'il continua jusqu'à minuit.

8. Or, il y avait beaucoup de lampes dans la salle haute où nous étions assemblés.

9. Et, comme le discours de Paul dura longtemps, un jeune homme nommé Eutyque, qui était assis sur une fenêtre, s'assoupit; et s'étant enfin endormi d'un profond sommeil, il tomba du troisième étage, en bas, et on l'emporta mort.

10. Mais Paul étant descendu au lieu où il était, se pencha sur lui; et l'ayant embrassé, il leur dit : Ne vous troublez point, car il est vivant.

11. Puis étant remonté, et ayant rompu le pain, et mangé, il leur parla encore jusqu'au point du jour, et s'en alla ensuite.

12. Or on ramena le jeune homme vivant, et ils n'en furent pas peu consolés.

13. Pour nous, nous montâmes sur un vaisseau, et nous allâmes à Asson, où nous devions reprendre Paul, selon l'ordre qu'il en avait donné; car pour lui, il avait voulu faire le chemin à pied.

14. Lors donc qu'il nous eut rejoints à Asson, nous allâmes tous ensemble à Mitylène ;

15. Et continuant notre route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Chio : le jour suivant nous abordâmes à Samos, et le jour d'après nous vînmes à Milet.

16. Car Paul avait résolu de passer Ephèse, sans y prendre terre, afin qu'il n'eût point occasion de s'arrêter en Asie, se hâtant, pour être, s'il eût été possible, le jour de la Pentecôte à Jérusalem.

17. Etant à Milet, il envoya à Ephèse pour faire venir les prêtres de cette Eglise ;

18. Et quand ils se furent rendus auprès de lui, et qu'ils se furent assemblés, il leur dit : Vous savez de quelle sorte je me suis conduit pendant tout le temps que j'ai été avec vous, depuis le premier jour où je suis entré en Asie ;

19. Que j'ai servi le Seigneur en toute humilité, et avec beaucoup de larmes, et parmi les traverses qui me sont survenues par la conspiration des Juifs contre moi ;

20. Quomodò nihil subtraxerim utilium, quominùs annuntiarem vobis, et docerem vos publicè, et per domos,

21. Testificans Judæis atque gentilibus in Deum pœnitentiam, et fidem in Dominum nostrum Jesum Christum.

22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem, quæ in eâ ventura sint mihi, ignorans :

23. Nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens : Quoniam vincula et tribulationes Jerosolymis me manent.

24. Sed nihil horum vereor : nec facio animam meam pretiosiorem quàm me, dummodò consummem cursum meum, et ministerium verbi, quod accepi à Domino Jesu, testificari Evangelium gratiæ Dei.

25. Et nunc ecce ego scio quia ampliùs non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei.

26. Quapropter contestor vos hodiernâ die, quia mundus sum à sanguine omnium.

27. Non enim subterfugi, quominùs annuntiarem omne consilium Dei vobis.

28. Attendite vobis, et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.

29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi.

30. Et ex vobis ipsis exsurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se.

31. Propter quod vigilate memoriâ retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrûm.

32. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.

33. Argentum, et aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut

34. Ipsi scitis ; quoniam ad ea quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.

35. Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare quàm accipere.

36. Et cùm hæc dixisset, positis genibus suis, oravit cum omnibus illis.

37. Magnus autem fletus factus est omnium ; et procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum,

38. Dolentes maximè in verbo quod dixerat, quoniam ampliùs faciem ejus non essent visuri. Et deducebant eum ad navem.

20. Que je ne vous ai rien caché de tout ce qui pouvait vous être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer, et de vous en instruire en public et en particulier,

21. Prêchant aux Juifs, aussi bien qu'aux gentils, la pénitence envers Dieu, et la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

22. Et maintenant, voilà que lié par le Saint-Esprit, je m'en vais à Jérusalem, sans que je sache ce qui doit m'y arriver ;

23. Sinon que dans toutes les villes par où je passe, le Saint-Esprit me fait connaître que des chaînes et des afflictions m'y sont préparées.

24. Mais je ne crains rien de toutes ces choses ; et ma vie ne m'est pas plus précieuse que moi-même ; il me suffit que j'achève ma course, et que j'accomplisse le ministère que j'ai reçu du Seigneur Jésus, qui est de prêcher l'Evangile de la grâce de Dieu.

25. Au reste je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous chez qui j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

26. Je vous déclare donc aujourd'hui que je suis innocent du sang de vous tous.

27. Car je n'ai point évité de vous annoncer toutes les volontés de Dieu.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang.

29. Car je sais qu'après mon départ il entrera parmi vous des loups ravissants qui n'épargneront point le troupeau ;

30. Et que d'entre vous-mêmes il s'élèvera des gens qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples après eux.

31. C'est pourquoi veillez, en vous souvenant que durant trois ans je n'ai point cessé nuit et jour d'exhorter avec larmes chacun de vous.

32. Et maintenant je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce, à celui qui peut achever l'édifice que nous avons commencé, et vous donner part à son héritage avec tous ses saints.

33. Je n'ai désiré recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtement ;

34. Et vous savez vous-mêmes que ces mains que vous voyez ont fourni à tout ce qui nous était nécessaire, à moi, et à ceux qui étaient avec moi.

35. Je vous ai montré en tout, que c'est ainsi qu'en travaillant il faut aider les faibles, et se souvenir de cette parole que le Seigneur Jésus a dite lui-même, qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.

36. Après leur avoir ainsi parlé, il se mit à genoux, et pria avec eux tous.

37. Ils commencèrent tous à fondre en larmes ; et se jetant au cou de Paul, ils le baisaient,

38. Etant principalement affligés de ce qu'il leur avait dit qu'ils ne le verraient plus. Et ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Postquam autem cessavit tumultus, etc. Chrysost. : Ab hoc tumultu multâ consolatione opus erat. Hoc sanè et facit, et ut consoletur etiam discipulos, vadit in Macedoniam, deinde in Græciam. Tertiò autem nunc in Macedoniam venit, et magnum testimonium dat Philippensibus, ideò et demoratur illìc. Hæc Chrysost.

Vers. 4. — Comitatus est autem eum Sopater

Vers. 1. — *Profectus est*, cedens furori Demetrii et Ephesiorum.

Vers. 2. — *Partes illas*, scilicet Macedoniæ. *Et exhortatus eos*, ut firmiter permanerent in fide. *Venit ad Græciam*, id est, ad aliam partem Græciæ ; nam et Macedonia est in Græciâ largè dictâ. (Lyranus.)

Pyrrhi, etc. Beda: Antiqui, inquit, sic disjungebant: *Sosi pater Pyrrhi*, quasi quòd Pyrrhus filius clarior fuerit quàm ejus pater, secundùm eos dictus *Sosi;* sed unum nomen est, seu una vox *Sosipater*, et hic dicitur Sosipater Pyrrhi, scilicet filius, sicut *Simon Barjona*, et alibi *Simon Joannis*, scilicet filius. Ita Beda.

Vers. 7. — Una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem, etc. Beda: Dies, inquit, dominica, recordatio est resurrectionis Christi et nostræ. Et per hoc monetur doctor spiritualis, dulcedine resurrectionis, et vitæ gaudio illectus, auditores ad summa provocare, et prolixâ disputatione secreta Scripturarum attingere, et eadem propter infirmos lampade plenæ expositionis illustrare, juxta Apostolum, qui cùm dixisset: *Abraham filios habuit*, subjunxit: *Hæc autem sunt duo Testamenta*. Hæc Beda.

Vers. 9. — Sedens autem quidam adolescens nomine Eutychus super fenestram, cum mergeretur somno gravi, etc. Chrys.: Ne mireris, inquit, non enim ab ignaviâ dormitavit, sed à necessitate naturæ. Ita Chrysost.

Vers. 10. — Ad quem cum descendisset Paulus, incubuit super eum. De hoc Beda: Descendit, et incubuit, complexus est. Hoc est quod Paulus dicit Galat. 4: *Filioli, quos iterùm parturio, donec Christus formetur in vobis*. Hæc Beda. Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est. — Vers. 12. — Adduxerunt autem puerum vivum. Chrysost.: Non dixit, resurget, vel excitabo eum, sed quid? *Ne turbemini*. Vide ut fastu caret, et promptè consolatur. Et ut ascendit, fregitque panem, inquit, ac gustavit, diù collocutus est. Hoc scilicet sermonem interpellavit, non impedivit. Vides sine superfluitate cœnam. Vides quomodò pernoctârint, quales mensæ fuerint. Et rursùm nonnullis interjectis: Congregatis autem nobis ut frangeremus panem; per illud scilicet tempus quo monstrabatur esurire, et non erat intempestivum, sed initio sermo sumptus productus est. Et ita non tunc præcipuè docuit, sed convenerant quidem ad frangendum panem, inciderant autem in sermonem, ac doctrinam productiorem fecerat. Vide quomodò et mensæ Paulinæ omnes socii erant. Mihi videtur quòd etiam ad mensam sedens docuerit, erudieritque, ut nos omnia reliqua pro parergis et accessoriis habeamus. Considerate autem nobiscum domum illam, ubi lampades erant, ubi turba, ubi Paulus medius disserebat, ubi et fenestras occupabant, ut audiant tubam illam, et amabilem vultum intueantur. Hæc Chrysost.

Vers. 16. — Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis. Beda. Hinc constat Paschæ tempus et Pentecosten temporibus apostolorum celebrata fuisse. Sic Beda. Chrysost. verò ad illa verba (*si possibile sibi esset*) hoc modo philosophatur: Festinabat, si possibile esset, ut diem Pentecostes ageret in Jerosolymis; unde non poterat manere. Vide illum etiam humanâ ratione moveri, et cupere ac festinare, et sæpè non assequi.

Vers. 3. — *Factæ sunt illi insidiæ*, vel ut illum occiderent, vel, ut aliqui volunt, ut eriperent illi pecunias, quas ad pauperes ferebat in Jerusalem.

Vers. 4. — *Comitatus est eum*. Textus Græcus addit, *usque ad Asiam*.

Berœensis. Sopater enim erat patriâ Berœensis, sive Berœæ natus.

Aristarchus, cujus mentio est superiore capite, v. 29.

Secundus, de hoc, quod sciam, nihil exstat.

Caius Derbæus. Hic videtur esse Caius cujus mentionem fecit superiore capite, v. 29. Dicitur Derbæus à Derbe patriâ; hujus autem civitatis supra meminit Luc., cap. 14, v. 6 et v. 20, et cap. 16, 1.

Tychicus. Hic fuit administer Pauli in perferendis litteris, et mandatis ad absentes. Ejus mentio est ad Ephes. 6, 21; Coloss. 4, 7. Adscriptus est numero sanctorum 29 april.

Trophimus. Hic fuit Ephesius ex gentilibus oriundus. Vide cap. sequenti, v. 29.

Vers. 5. — *Sustinuerunt nos*, nos expectaverunt.

Vers. 6. — *Post dies azymorum*, id est, post exactum Paschæ septimum. Sed an christiani servabant etiam, tum anno 26 à morte Christi, cæremonias istas Judaicas? Respondeo, Judæo-christiani ut plurimum servabant, et licitè poterant, nam etsi jam inde à morte Christi mortua lex esset, non tamen erat mortifera. Sed gentiles christiani, et qui ex Judæo-christianis, meliùs sapiebant, non nisi nomine tenùs illas usurpabant. *Navigavimus Troadem*. Ex tertiâ personâ in primam commutatâ, colligimus Lucam, qui per aliquot annos à Paulo abfuerat, eidem jam redditum itineris Romam usque socium. Causam pro suâ modestiâ subticet Lucas, sed exprimit alibi Paulus, nempe quòd ad perferendas Jerosolymam eleemosynas Achæorum et Macedonum, ab iisdem Ecclesiis socius adjunctus esset Paulo, ita ipsomet Paulo petente, ne quis malevolorum suspicari posset ipsum aliquid ex iis ad suos suorumve usus convertisse. (Tirinus.)

Vers. 7. — *Unâ autem sabbati*, id est, primâ die post sabbatum, id est, die Dominicâ.

Ad frangendum panem. Syrus habet: *Ad frangendam Eucharistiam*.

Disputabat cum eis, verba faciebat ad eos, ut est apud Syrum.

Protraxitque sermonem usque in mediam noctem. Solebant enim initio nascentis Ecclesiæ exemplo Christi vesperi sacram synaxim celebrare, jejuni usque ad illam horam permanentes.

Vers. 8. — *Lampades copiosæ*. Tum ad pellendas noctis tenebras, tum ad decoranda mysteria, et Eucharistiæ celebrationem, ut etiamnùm cereis altaria collucent in missâ.

Vers. 9. — *Ductus somno*, somno victus.

De tertio cœnaculo, de tertiâ contignatione.

Vers. 10.— *Incubuit super eum*, instar Eliæ, 3 Reg. 17, 21, et Elisæi, 4 Reg. 4, 34, qui incumbentes puero mortuo, eum suscitârunt.

Anima ipsius in ipso est, id est, vivus est.

Vers. 11. — *Frangensque panem, et gustans*. Gustandi verbum de cibo communi dicitur, non de Eucharistiâ. Itaque distinguenda est fractio panis à gustatione, et hæc ad cibum usualem, illa ad mysticum referenda.

Vers. 12. — *Consolati sunt non minimè*, id est, maximam consolationem perceperunt.

Vers. 13. — *In Asson*. Urbs est in Æolide juxta Troadem, alio nomine dicta Apollonia, ait D. Hieronymus, in locis Hebraicis.

Vers. 14. — *Ipse per terram iter facturus*, ut Evangelium etiam in itinere iis annuntiare posset, per quorum urbes ac regiones iter faciebat.

Vers. 15. — *Mitylenen*. Nobilis nomen urbis, et ab urbe denominatæ insulæ inter Methymniam, et Maliam.

Vers. 16. — *Chium*, insula est nota inter Samum et Lesbum.

Fiunt autem hæc ideò, ne putemus quòd sint super humanam naturam. Sancti enim et magni viri illi ejusdem naturæ cujus et nos, participes erant, non ejusdem voluntatis. Ideò et magnam gratiam consequebantur. Hæc Chrysost.

Vers. 17. — A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu Ecclesiæ. De hoc Œcumenius: Majores natu, nunc seniores dicuntur, nunc presbyteri. Hoc loco potiùs honorem indicat, quàm ætatem. Quoniam ergo multi loquendi modum ignorant, maximè novi Testamenti, quo episcopi nominantur presbyteri, et presbyteri episcopi, hoc tum hinc animadverti potest, tum ex epistolà ad Titum et ad Philippenses, prioreque ad Timotheum. Ita Œcumenius. Scilicet qui hìc vocantur *majores natu Ecclesiæ*, seu seniores, et Græcè *presbyteri*, iidem mox, v. 28, vocantur episcopi. Non quòd omnes presbyteri fuerint episcopi, sed quòd nomina illa sæpè in sacris litteris confundantur. Nam præterquàm quòd toties hìc in Actis, apostoli (in quorum locum successerunt episcopi) distinguantur à senioribus seu presbyteris, dicit clarè Ignatius ad Trallianos Epist.: Quid verò sacerdotium est, quàm sacer cœtus, consiliarii et assessores episcopi? Et epist. 7: Presbyteri, subjecti estote episcopo; diaconi presbyteris, etc. Hæc Ignatius.

Vers. 19. — Serviens Domino cum omni humilitate, et lacrymis et tentationibus, etc. Chrysost.: Vult, inquit, illos exhortari, ut fortiter ferant omnia, et separationem suam, et futuras tentationes, quemadmodùm et de Mose ac Jesu legimus. Et vide quid addit: *Serviens Domino cum omni humilitate.* Memor humilitatis est, quæ his qui præsunt, maximè congruit, eò quòd facillimè in arrogantiam tolluntur. Hæc virtus bonorum omnium basis est et fundamentum. Addit, *et lacrymis.* Hìc suam compassionem videtur significare. Afficiebatur enim sic pro his qui peribant. Ipse verò de se alibi dicit, 1 Cor. 4: *Et nunc gaudeo in passionibus meis.* Ita Chrysostom.

Vers. 22. — Et nunc ecce ego alligatus spiritu, vado in Jerusalem, quæ in ea ventura sint mihi ignorans, etc. De hoc Beda: Ostendit quòd ea quæ futura erant, non sibiipsi, sed aliis de se revelata cognovit. Hæc Beda.

Vers. 26. — Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium, etc. Chrysostomus: Vides quomodò terret? Benè, quia necessarium erat. *Non enim subterfugi, quominùs annuntiarem omne consilium Dei vobis.* Igitur qui non annuntiat, reus est sanguinis, hoc est, cædis. Nihil hoc terribilius. *Attendite igitur*, inquit, *vobis et universo gregi.* Vides, duo præcepit. Igitur, neque habet quidquam lucri solùm alios corrigere (*Timeo enim*, inquit alibi, *ne aliis prædicans, ipse reprobus efficiar*) neque suî solius curam habere. Qui enim quæ sua sunt quærit, similis est ei qui talentum defodit. Rursùm vide quantæ necessitates. *In quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos.* A Spiritu sancto ordinationem habetis, inquit. Hæc est una necessitas: Deinde, *ut pascatis Ecclesiam Dei.* Ecce et secunda, *quam*, inquit, *acquisivit sanguine suo.* Multùm ostendit dùm dicit tam pretiosam rem. Hæc Chrysostom. Et Beda ad illud, *in quo vos posuit episcopos:* Dictum est supra presbyteros Epheso Miletum fuisse vocatos, quos nunc episcopos, id est, superinspectores vocat. Non enim una civitas (Ephesus) plures episcopos habuit, sed eosdem presbyteros,

---

Miletum, quæ est urbs ad mare in continenti Ioniæ.

Transnavigare, prætervehi Ephesum.

Pentecosten, christianam, et ritu christianorum.

Vers. 17. — *Mittens Ephesum.* Non aberat Ephesus Mileto procul.

Vers. 18. — *Dixit eis.* Est hìc egregia forma quâ uti possit bonus episcopus ex causis necessariis valedicens Ecclesiæ suæ. *In Asiam*, non Majorem, nec Minorem, sed Minoris partem, Asiam peculiariter vocatam, cujus urbs præcipua erat Ephesus. *Qualiter vobiscum fuerim.* Quomodò me erga vos gesserim. (Synopsis.)

Vers. 19. — *Cum omni humilitate*, quam adversùs omnes exercebant, etiam inferiores.

Et lacrymis, tum compunctionis ob mea, et omnium fidelium peccata; tum compassionis ob tot Christianorum infirmitates et miserias; tum orationis, ut à Deo impetrarem gratiam, et spiritum toti Ecclesiæ necessarium; tum zeli et charitatis quibus Judæorum et gentilium duritiam et cæcitatem miseratus, ad meliorem mentem, et ad veram fidem eos traducere, et in susceptâ confirmare studebam.

Tentationibus. Vexationibus, angustiis, afflictionibus.

Vers. 20.— *Nihil subtraxerim utilium.* Nihil omiserim eorum quæ vobis prodesse poterant.

Annuntiarem, prædicarem.

Publicè et per domos, publicè et privatim, cùm vestras domos obibam.

Vers. 21.— *Testificans*, publicè et liberè prædicans.

In Deum pœnitentiam, pœnitentiam quâ ad Deum converteremini.

Vers. 22. — *Ecce alligatus ego Spiritu*, etc., pro, velut alligatus; quasi dicat, impellente Spiritu, qui me ita possidet, ut non tam agere, quàm ab ipso agi videar, juxta illud ad Roman. 8, 14: *Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.*

Vers. 23. — *Spiritus sanctus per omnes civitates protestatur*, per ora fidelium prophetantium; multi enim Ecclesiæ initio accipiebant donum prophetiæ.

Vers. 24. — *Nil horum vereor*, timeo, Græcè *curo.* Græca phrasis ad unguem respondet Italicæ: *Faccio conto.*

Nec facio animam meam pretiosiorem quàm me, id est, nec vitam pluris facio quàm me; me autem consecravi Christo et Evangelio, ergo et vitam; ideòque paratus sum tam hanc, quàm me pro Christo prodigere et perdere.

Dummodò consummem cursum meum, et dicere possim: *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.* Ad Philip. 1, v. 23.

Ministerium verbi, prædicationis Evangelii.

Testificari, prædicare.

Evangelium gratiæ Dei; per Evangelium enim Dei gratiâ annuntiatur Christi incarnatio, vita, mors et resurrectio, et per eum, qui Salvator est noster, remissio peccatorum, etc.

Vers. 25. — *Scio*, per instinctum et revelationem divinam.

Vers. 26. — *Contestor vos*, protestor.

Mundus sum à sanguine omnium, quasi dicat, si quis vestrûm pereat, suâ culpâ peribit, non meâ. Ego enim meo officio perfunctus sum, docendo, hortando, monendo, etc.

Vers. 27. — *Omne consilium Dei;* Syrus, *omnem voluntatem Dei*; id est, omnia quæ Deus à vobis vult fieri ad vestram salutem.

nomine episcoporum significat; conjunctus est enim gradus et in multis simillimus. Ita Beda. Vide pleniùs supra, v. 16.

Vers. 29. — Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi. — Vers. 30. — Et ex vobisipsis exsurgent viri loquentes perversa. Chrysostom. Quid igitur abis? inquies, si hæc prævidisti? Spiritus me trahit, inquit. Et vide, non simpliciter dixit *lupi*, sed lupi rapaces seu graves, vehementiam et impudentiam illorum insinuans. Et quod gravius, quia illos ex ipsis surrecturos dicit; quod et valdè grave est, quando etiam domesticum bellum est. Et quasi à quopiam rogaretur, dicente: Quomodò igitur custodient? *Vigilate*, inquit, *memoriâ retinentes*, *quoniam per triennium nocte et die*, etc. Vide quot insolita dicit, cum lacrymis, et noctes ac dies, et unumquemque; sciebat enim etiam pro unâ animâ facienda omnia. Et quidem cum lacrymis. Hæc faciamus et nos. Non dolet malu , dole tu; fortassis et ille dolebit. Hæc Chrysostomus.

Vers. 32. — Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, etc. Idem Chrysost.: Quoniam illos terruit, vide nunc consolationem. Commendo vos, fratres, Deo, et verbo gratiæ ejus, hoc est, gratiæ illius. Et benè sic dixit. Sciebat enim quòd gratia salvat. Subinde itaque illos memores facit gratiæ, quasi confidere illos faciens. Sequitur, v. 35: *Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos*, etc. Vide illum opere manuario usum, et non simpliciter, sed laborantem, id est, cum fatigatione. *Ac meminisse sermonis Domini Jesu*, inquit, *quem dixit: Beatius est dare, quàm accipere.* Magna consolatio. Et post multa: Sed ubi dixit? Forsan absque Scripturâ tradiderant apostoli, vel ex aliis quis colligere poterit. Hæc Chrysost. Et Beda: *Omnia ostendi vobis*, scilicet pro exemplo perfectionis; nempe sic esse laborandum; illud enim est quod alibi dicitur: *Quodcumque supererogaveris, cùm rediero, reddam tibi.* Pergit Beda: *Quoniam ipse dixit: Beatius est magis dare quàm accipere.* Non illis qui relictis omnibus secuti sunt Dominum, divites eleemosynarios præponit, sed illos maximè glorificat, qui cunctis quæ possident renuntiantes, nihilominùs laborant operando manibus, ut habeant unde tribuant necessitatem patienti. Sic Beda.

Vers. 28. — *Attendite vobis*, quasi dicat: Prima cura vestri sit, insistite vestræ perfectioni et sanctitati, deinde cæterorum fidelium vestræ curæ commissorum.

Episcopos, quorum munus est, ut vox significat, invigilare gregi, et circumspicere et amoliri noxia.

Regere, pascere.

Acquisivit sanguine suo, nos redimendo, et Ecclesiæ, suæ per mortem et sanguinis effusionem, fundamenta ponendo.

Vers. 29. — *Lupi rapaces.* Hæreticos intelligit, qui vastant ovile Christi.

Vers. 30. — *Et ex vobis ipsis exsurgent*, etc. Adeò hoc verè dictum est à Paulo, ut ipso adhuc vivente contra ipsum insurrexerint Hymenæus, Alexander, Phygellus et Hermogenes, ut ipse testatur, 1 Tim. 1, 20, et Ep. 2, cap. 1, 15.

Abducant post se, ut abducant à veritate, et post se trahant in errores et hæreses.

Vers. 31. — *Propter quod vigilate*, super custodiâ gregis vobis commissi.

Memoriâ retinentes, ea quæ sollicitè vos docui; ideò subditur: *Quoniam per triennium*, et *quia nisi Dominus custodierit civitatem*, etc. psalm. 125. (Lyranus.)

Vers. 32. — *Commendo vos Deo*, orans ut ipse vos dirigat, custodiat, et in bono promoveat.

Et verbo gratiæ ipsius. Verbum gratiæ per Hebraismum est ipsa gratia, sicut verbum Evangelii est ipsum Evangelium, quasi dicat, commendo vos Deo, et gratiæ ejus. Sic dixit Lucas, supra, c. 14, 25, Paulum, et Barnabam ab Antiochenis traditos fuisse gratiæ Dei.

Ædificare, superædificare, id est, promovere, et perficere Ecclesiæ fabricam augendo illam numero fidelium, et multiplicibus gratiæ suæ donis.

Dare hæreditatem, cœlestis patriæ.

Sanctificatis omnibus, id est, cum sanctis omnibus. Sancti enim soli hujus hæreditatis sunt capaces.

Vers. 33. — *Argentum nullius concupivi.* In hoc similis fuit Paulus Moysi et Samueli, sed in illo ipsis superior. (Tirinus.)

Vers. 34. — *Ministraverunt manus.* Apud eos enim vixerat de proprio labore; et subdit causam. (Lyranus.)

Ad ea quæ mihi opus erant, et sociis meis, qui non pauci erant, *ministraverunt manus istæ*; quæ gloria Paulo propria fuit. (Tirinus.)

Vers. 35. — *Omnia ostendi vobis*, etc.; id est, per omnia ostendi vobis quoniam sic laborantes sicut ego laboravi, oportet se accommodare infirmis, et novis in fide, nec ab illis quidquam accipere, ne ipsi putent sua potiùs quæri quàm se.

Suscipere infirmos. Græcum propriè significat porrectâ manu retinere alioqui lapsurum aut abiturum.

Meminisse verbi Domini Jesu. Hoc verbum nusquàm scriptum exstat: illud ergo dixisse Christum, Paulus apostolorum traditione, vel revelatione accepit.

Beatius est magis dare quàm accipere, temporalia bona. Dare enim signum est abundantiæ; accipere verò egestatis, ideòque illud honestius et divinius, hoc autem vilius.

Vers. 36. — *Oravit cum omnibus illis.* Familiare fuit Paulo ut valè dicens suis, in discessu oraret. Simile exemplum recurret sequenti capite, v. 5. *Positis*, inquit Lucas, *genibus in littore, oravimus.* Fiebat autem oratio in signum communionis et charitatis, ut abeuntibus felix iter, remanentibus memoria ejus qui discesserat, et desiderium imitationis virtutum illius, utrisque copiosa Dei gratia divino munere contingeret.

Vers. 37. — *Super collum*, etc. Hunc ritum habes, Gen. 45, v. 14, et 46, 29. (Grotius.)

Vers. 38. — *Deducebant eum*, etc. Talem προπομπήν, describit Ovidius:

Terra tibi, nobis aspiciuntur aquæ, etc. (Grot.)

CAPUT XXI.

1. Cùm autem factum esset ut navigaremus abstracti ab eis, recto cursu venimus Coum, et sequenti die Rhodum, et inde Pataram.

2. Et cùm invenissemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.

3. Cùm apparuissemus autem Cypro, relinquentes

CHAPITRE XXI.

1. Après que nous nous fûmes séparés d'eux avec beaucoup de peine, nous nous éloignâmes du port, et nous vînmes droit à Cos, le lendemain à Rhodes, et de là à Patare;

2. Et ayant trouvé un vaisseau qui passait en Phénicie, nous y montâmes, et nous fîmes voile.

3. Quand nous fûmes à la vue de Chypre, la laissant

eam ad sinistram, navigavimus in Syriam, et venimus Tyrum : ibi enim navis expositura e at onus.

4. Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem ; qui Paulo dicebant per Spiritum ne ascenderet Jerosolymam.

5. Et expletis diebus, profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus et filiis usque forás civitatem ; et positis genibus in littore, oravimus.

6. Et cùm valefecissemus invicem, ascendimus navem ; illi autem redierunt in sua.

7. Nos verò, navigatione expletâ à Tyro, descendimus Ptolemaidam : et salutatis fratribus, mansimus die unâ apud illos.

8. Aliâ autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.

9. Huic autem erant quatuor filiæ virgines prophetantes.

10. Et cùm moraremur per dies aliquot, supervenit quidam à Judæâ propheta, nomine Agabus.

11. Is cùm venisset ad nos, tulit zonam Pauli, et alligans sibi pedes et manus, dixit : Hæc dicit Spiritus sanctus : Virum cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, et tradent in manus gentium.

12. Quod cùm audissemus, rogabamus nos, et qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam.

13. Tunc respondit Paulus, et dixit : Quid facitis flentes, et affligentes cor meum? Ego enim non solùm alligari, sed et mori in Jerusalem paratus sum, propter nomen Domini Jesu.

14. Et cùm ei suadere non possemus, quievimus, dicentes : Domini voluntas fiat.

15. Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem.

16. Venerunt autem et ex discipulis à Cæsareâ nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur, Mnasonem quemdam Cyprium, antiquum discipulum.

17. Et cùm venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres.

18. Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, omnesque collecti sunt seniores.

19. Quos cùm salutâsset, narrabat per singula, quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius.

20. At illi cùm audissent, magnificabant Deum, dixeruntque ei : Vides, frater, quot millia sunt in Judæis, qui crediderunt, et omnes æmulatores sunt legis.

21. Audierunt autem de te quia discessionem doceas à Moyse, eorum qui pergentes sunt Judæorum : dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundùm consuetudinem ingredi.

22. Quid ergo est ? utique oportet convenire multitudinem : audient enim te supervenisse.

23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus : Sunt nobis viri quatuor votum habentes super se.

24. His assumptis, sanctifica te cum illis ; et impende in illis, ut radant capita ; et scient omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens legem.

25. De his autem qui crediderunt ex gentibus, nos

à gauche, nous fîmes route vers la Syrie, et nous allâmes aborder à Tyr, où le vaisseau devait laisser sa charge.

4. Y ayant trouvé des disciples, nous y demeurâmes sept jours, et ils disaient à Paul, par inspiration, qu'il n'allât point à Jérusalem.

5. Et au bout de ces sept jours, nous partîmes ; et ils vinrent tous, avec leurs femmes et leurs enfants, nous conduire jusque hors de la ville : nous étant mis à genoux sur le rivage, nous priâmes.

6. Et après nous être dit adieu les uns aux autres, nous nous embarquâmes ; et eux s'en retournèrent chez eux.

7. Pour nous, de Tyr nous vînmes à Ptolémaïde, où nous terminâmes notre navigation ; et ayant salué les frères, nous demeurâmes un jour avec eux.

8. Le lendemain, étant partis, nous vînmes à Césarée ; et étant entrés dans la maison de Philippe l'évangéliste, qui était l'un des sept, nous demeurâmes chez lui.

9. Il avait quatre filles vierges qui prophétisaient.

10. Pendant notre séjour en cette ville, qui fut de quelques jours, un prophète nommé Agabus arriva de Judée.

11. Etant venu vers nous, il prit la ceinture de Paul ; et s'en liant les pieds et les mains, il dit : Voici ce que dit le Saint-Esprit : L'homme à qui est cette ceinture, sera lié de cette sorte par les Juifs dans Jérusalem ; et ils le livreront entre les mains des gentils.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes, nous, et ceux de ce lieu-là, de ne point aller à Jérusalem.

13. Mais Paul répondit : Que faites-vous de pleurer ainsi, et de m'attendrir le cœur? Je suis tout prêt à souffrir à Jérusalem, non seulement la prison, mais la mort même, pour le nom du Seigneur Jésus.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage, mais nous dîmes : Que la volonté du Seigneur soit faite.

15. Ces jours étant passés, nous nous disposâmes à partir, et nous allâmes à Jérusalem.

16. Quelques-uns des disciples de la ville de Césarée vinrent aussi avec nous, amenant avec eux un disciple ancien nommé Mnason, originaire de Chypre, chez qui nous devions loger.

17. Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie.

18. Et le lendemain, nous allâmes avec Paul visiter Jacques, chez lequel tous les prêtres s'assemblèrent.

19. Après les avoir salués, il leur raconta en détail tout ce que Dieu avait fait par son ministère parmi les gentils.

20. Et eux ayant entendu toutes ces choses, ils en glorifièrent Dieu, et lui dirent : Vous voyez, notre frère, combien de milliers de Juifs ont cru ; et cependant ils sont encore tous zélés pour la loi.

21. Or ils ont entendu dire que vous enseignez à tous les Juifs qui sont parmi les gentils de renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfants, ni vivre selon les anciennes coutumes.

22. Que faut-il donc faire? Certainement les fidèles s'assembleront ; car ils ne manqueront pas d'apprendre que vous êtes arrivé.

23. Faites donc ce que nous allons vous dire : Nous avons ici quatre hommes qui ont fait vœu.

24. Prenez-les avec vous, et purifiez-vous avec eux ; payez même pour eux, afin qu'ils se rasent la tête : et tous sauront que ce qu'ils ont entendu dire de vous, est faux, et que vous continuez d'observer la loi.

25. Quant aux gentils qui ont embrassé la foi, nous

scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis, immolato, et sanguine, et suffocato, et fornicatione.

26. Tunc Paulus, assumptis viris, posterà die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio.

27. Dùm autem septem dies consummarentur, hi qui de Asià erant Judæi, cùm vidissent eum in templo, concitaverunt omnem populum, et injecerunt ei manus, clamantes :

28. Viri Israelitæ, adjuvate : hic est homo qui adversùs populum, et legem, et locum hunc, omnes ubique docens, insuper et gentiles induxit in templum, et violavit sanctum locum istum.

29. Viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, quem æstimaverunt, quoniam in templum introduxisset Paulus.

30. Commotaque est civitas tota, et facta est concursio populi. Et apprehendentes Paulum, trahebant eum extra templum ; et statim sunt clausæ januæ.

31. Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est tribuno cohortis : Quia tota confunditur Jerusalem.

32. Qui statim assumptis militibus et centurionibus, decurrit ad illos. Qui cùm vidissent tribunum et milites, cessaverunt percutere Paulum.

33. Tunc accedens tribunus apprehendit eum, et jussit eum alligari catenis duabus ; et interrogabat quis esset, et quid fecisset.

34. Alii autem aliud clamabant in turbà. Et cùm non posset certum cognoscere præ tumultu, jussit duci eum in castra.

35. Et cùm venisset ad gradus, contigit ut portaretur à militibus propter vim populi.

36. Sequebatur enim multitudo populi, clamans : Tolle eum.

37. Et cùm cœpisset induci in castra Paulus, dicit tribuno : Si licet mihi loqui aliquid ad te? Qui dixit : Græcè nôsti?

38. Nonne tu es Ægyptius qui ante hos dies tumultum concitâsti, et eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum?

39. Et dixit ad eum Paulus : Ego homo sum quidem Judæus à Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis, municeps. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.

40. Et cùm illi permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem ; et magno silentio facto, allocutus est linguà Hebræà, dicens :

leur avons écrit que nous avions jugé qu'ils doivent s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang, des viandes étouffées, et de la fornication.

26. Paul ayant donc pris ces hommes, et s'étant purifié avec eux, entra au temple le jour suivant, faisant savoir les jours auxquels s'accomplirait leur purification, et quand l'offrande devrait être présentée pour chacun d'eux.

27. Mais sur la fin des sept jours, les Juifs d'Asie, l'ayant vu dans le temple, émurent tout le peuple, et se saisirent de lui, en criant :

28. Au secours, Israélites ; voici celui qui dogmatise partout contre notre nation, contre la loi et contre ce lieu saint ; et qui de plus a encore introduit des gentils dans le temple, et a profané ce saint lieu.

29. Parce qu'ayant vu dans la ville Trophime d'Ephèse avec Paul, ils croyaient que Paul l'avait introduit dans le temple.

30. Aussitôt toute la ville fut émue, et le peuple accourut en foule ; et s'étant saisi de Paul, ils le tirèrent hors du temple ; et les portes en furent incontinent fermées.

31. Et comme ils se disposaient à le tuer, on vint dire au tribun de la cohorte, que toute la ville de Jérusalem était en trouble et en confusion.

32. Il prit au même instant des soldats et des centeniers avec lui, et courut à ces séditieux, qui, voyant le tribun et les soldats, cessèrent de battre Paul.

33. Alors le tribun s'approchant se saisit de lui ; et, l'ayant fait lier de deux chaînes, il demandait qui il était, et ce qu'il avait fait.

34. Mais dans cette foule, les uns criaient d'une façon, et les autres d'une autre. Voyant donc qu'il ne pouvait rien en apprendre de certain à cause du tumulte, il commanda qu'on le menât dans la forteresse.

35. Lorsque Paul fut sur les degrés, il fallut que les soldats le portassent, à cause de la violence du peuple.

36. Car il était suivi d'une grande multitude de peuple, qui criait : Faites-le mourir.

37. Paul étant sur le point d'entrer dans la citadelle, dit au tribun : Puis-je prendre la liberté de vous dire quelque chose? Le tribun lui dit : Vous savez parler grec?

38. N'êtes-vous point cet Egyptien qui ces jours passés se souleva, et mena au désert avec lui quatre mille brigands?

39. Paul lui répondit : Je vous assure que je suis Juif et citoyen de Tarse, ville de Cilicie assez connue. Au reste, je vous prie de me permettre de parler au peuple.

40. Le tribun le lui ayant permis, Paul se tenant debout sur les degrés, fit signe de la main au peuple ; et après qu'on eut fait un grand silence, il parla de la sorte en langue hébraïque :

COMMENTARIA.

Vers. 4. — Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem, etc. Beda : Hìc est, inquit, impleta prophetia, quæ dicit : *Filii Tyri in muneribus vultum tuum deprecabuntur omnes divites plebis.* Nulla enim

Vers. 1. — *Cùm autem factum esset ut navigaremus*, id est, cùm solvissemus et jam navis per mare cursum suum teneret.

Abstracti ab eis, sicut pater à filiis charissimis ægrè avellitur.

Coum. Cous, Coa et Cea insula est è Cycladibus in mari Ægeo, diversa à Chio, nam inter Chium et Coum media est Samos.

Rhodum. Nota et celebris est insula.

Pataram. Est civitas in continenti Lyciæ, ejusque provinciæ metropolis.

Vers. 2. — *In Phœnicem.* Est Syriæ regio, cujus metropolis erat Tyrus, quò navis cursum intendebat.

Vers. 3. — *Cùm apparuissemus Cypro*, cùm cœpisset nobis aperiri, et apparere Cyprus.

Vers. 4. — *Discipulis*, christianis.

civitas cum majori dulcedine Apostolum suscepit, tenuit, dimisit. Denique hodiè monstratur locus in arenis ubi pariter orabant. Hæc Beda.

Vers. 5. — Positis genibus, oravimus; quod et habetur fine capitis præcedentis. Non est, inquit August., 2 ad Simplic. q. 4, præscriptum à Domino, quomodò corpus constituatur ad orandum, dummodò animus Deo præsens, peragat intentionem suam. Nam stantes oramus, ut Publicanus, tanquàm in cœlestia nos desideria erigentes, ut exponit et Basilius, cap. 27 de Spiritu sancto. Rursùm flexis genibus, quo gestu Deum suppliciter, inquit Hieron., in cap. 3 ad Ephes., adorantes, magis ab eo quod poscimus impetramus. Subinde quoque in genua decidimus, et iterùm erigimur, ait loco allegato Basilius; ipso facto ostendentes, quòd ob peccatum in terram delapsi sumus, et per humanitatem ejus qui creavit nos, iterùm simus erecti. Hæc illi.

Vers. 8. — Et intrantes domum Philippi Evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum, etc. Beda : Ob promptum prædicationis officium, Evangelista meruit vocari. Ita Beda. Putatur id nomen honoris sortitus, quia Evangelium Eunucho primus annuntiavit.

Vers. 9 — Huic erant quatuor filiæ virgines. Hinc scilicet Hieron., lib. 1 adversus Jovinian., cap. 24, probat jam statim à tempore Christi virgines in Ecclesià fuisse. Et epist. 27, cap. 3, dicit Paulam cubiculum harum virginum venerabundam lustrâsse. Hæc Hieron.

Vers. 10. — Et cum moraremur per dies aliquot (scilicet Cæsareæ), supervenit quidam a Judæa propheta nomine Agabus, etc. Beda : Hoc ideò, inquit, dicitur, quia Cæsarea, in quâ morabantur, ad Samariam pertinet, in confinio Phœnicis et Palestinæ sita. Dixit autem Agabus :

Vers. 11. — Hæc dicit Spiritus sanctus : Virum cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, et tradent in manus gentium. Nempe prophetas veteres imitatur, qui dicere solebant : *Hæc dicit Dominus Deus;* quia Spiritus sanctus, æquè ut Pater et Filius, Dominus et Deus est. Hæc Beda.

Vers. 13. — Tunc respondit Paulus, et dixit : Quid facitis flentes, et affligentes cor meum? etc. Chrysost. : Nihil Paulo in amore indulgentius; quia videbat lacrymantes dolebat, qui in propriis tentationibus non patiebatur. *Quid facitis affligentes cor meum? Et cùm suadere non possemus, quievimus, dicentes : Domini voluntas fiat.* Quid est, *Domini voluntas fiat?* quasi dicant : Dominus quod placitum est in conspectu suo faciat. Tacent autem, et non cogunt, fortassè conscii quòd esset voluntas Domini, ex alacritate Pauli hoc conjectantes. Ita Chrysostomus. De hâc sententiâ : *Domini voluntas fiat*, ita August. in Psalm. 32, conc. 1 : Discite, inquit, habere in corde, quod omnis homo habet in linguâ. *Quod vult Deus, hoc agat.* Ipsa lingua popularis, sit doctrina salutaris. Hæc Augustinus.

Vers. 18. — Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, etc. Beda : Jacobus iste frater Domini, filius Mariæ sororis matris Domini fuit, qui post passionem statim ab apostolis episcopus ordinatus, 31 annis Ecclesiam rexit, id est, usque ad septimum Neronis annum. Quòd autem dicitur, *omnesque collecti sunt seniores;* quarta hæc synodus Jerosolymis celebrata fuit; prima enim erat de electione alterius apostoli pro Judâ; secunda de electione septem diaconorum; tertia de circumcisione non imponendâ illis qui credebant de gentibus; quarta hæc de Judæis illo tempore non prohibendis, ubi propter scandalum eorum, qui putabant apostolos legem Moysi sicut idololatriæ dogmata damnare, necessitas exigeret legalibus cæremoniis initiari. Hæc Beda.

Vers. 20. — At illi dixerunt : Vides frater, etc. Non cum auctoritate loquuntur, ait Chrysost., sed illum in consilii socium assumunt, quasi dicant : Te renuente non vellemus, sed vides negotii necessitatem. Ita Chrysostomus.

Vers. 22. — Quid ergo est? utique oportet convenire multitudinem : audient enim te supervenisse.

Per spiritum, propheticum.

Ne ascenderet Jerosolymam, monentes, et orantes ne se in apertum vitæ periculum daret.

Vers. 5. — *Foràs civitatem*, extra civitatem.

Vers. 6. — *In sua*, ad domos suas.

Vers. 7. — *Ptolemaidam.* Olim dicebatur Acco, Jud. 1, 31 : postea à quodam Ptolemæo Ægypti rege dicta est Ptolemais, sive Ptolemaida. Distat à Tyro triginta duobus milliaribus, in finibus tribûs Aser.

Vers. 8. — *Cæsaream*, Palestinæ, quæ priùs dicebatur Turris Stratonis.

Vers. 9. — *Prophetantes;* virginitatis enim præmium est sapientia et prophetia, ait Œcumenius.

Vers. 10. — *Agabus.* Hic est propheta; qui famem sub Claudio imperatore prædixit, cap. 11, 28.

Vers. 11. — *In manus gentium*, tribuno, et præsidi Romano, ac tandem fero Neroni.

Vers. 12. — *Qui loci illius erant*, Christiani Cæsareæ habitantes.

Vers. 14. — *Suadere*, persuadere.

Vers. 15. — *Præparati*, sublatis sarcinis.

Vers. 16. — *Apud quem hospitaremur*, Jerosolymis.

Vers. 17. — *Jerosolymam* quartâ vice venit Paulus, paulò ante Pentecosten, anno 26 à morte Christi, 3 Neronis. (Tirinus.)

Vers. 18. — *Introibat Paulus nobiscum.* « Detulit, « inquit Chrysostomus, dignitati episcopali quam Ja- « cobus frater Domini Jerosolymis gerebat, et eximiæ « sanctitati, et auctoritati quâ pollebat. »

Collecti sunt seniores, vel sacri majores ministri, vel natu grandiores, vel in discipulatu antiquiores. Primùm maximè, ac propriè.

Vers. 20. — *Quot millia sunt in Judæis*; in Græco est μυριάδες. Μυριὰς autem continet decem millia, sed hic confusè sumitur, significatque multa millia.

Æmulatores sunt legis, studiosi sectatores.

Legis, Mosaicæ; quasi dicant : Verentur ne illa per te et prædicationem tuam aboleatur.

Vers. 21. — *Quia discessionem doces*, etc., id est, quòd Judæos omnes qui sunt inter gentes, doceas à Mose deficere.

Neque secundùm consuetudinem ingredi, id est, neque secundùm instituta, vel consuetudines patrias, et Judaicas vivere.

Vers. 22. — *Quid ergo est?* quid ergo facto opus est,

Vers. 23. — Hoc ergo fac, etc. Pergit Chrysost. : Duæ, inquiunt, causæ sunt. Et multitudo, et propositum. Accedit et tertia causa; *Edocti sunt*, inquiunt, *de te quod defectionem doceas a Moyse, omnes, qui inter gentes sunt, Judæos.* Quid igitur est? Vide quasi simul consultantes hæc dicunt, non quasi imperantes. Denique consulunt ut re ipsâ et opere, non sermone defensionem afferat : *Sunt*, inquiunt, *nobis viri quatuor, sanctifica te cum illis, ut radant capita; et sciant omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt.* Addunt : *Sed ambulas et ipse custodiens legem*, hoc est, ex abundantiâ etiam ipse custodis. Quid igitur? Gentes si cognoverint, numquid offendentur? Subjiciunt : *De his autem, qui crediderunt ex gentibus, nos scripsimus*, etc. Velut dicant : Quemadmodùm nos illis imperabamus, tametsi Judæis prædicantes, ita et tu, quamvis gentibus prædicans, cooperare nobiscum. Hæc Chrysost.

Vers. 27. — Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, etc. De hoc Beda : Nondùm consummati erant septem dies, sed eorum cursus agebatur. Unde in Græco expressiùs dicitur : *Cùm incipiebant septem dies consummari.* Alioquin non constaret, quòd ipse post quinque dies adventûs sui in Cæsaream (quorum mentio est infra, cap. 24, vers. 1), præsidi dixit : *Quia non sunt plus dies mihi quàm duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem.* Si enim septem his, et illis quinque diebus, dies concilii (de quo cap. 23) quo ipse Pharisæos et Sadducæos dissociavit, et rursùm ille dies quo Judæi eum occidere voluerunt, adjiciantur, plus quàm duodecim dies invenientur. Ita Beda. Et astipulatur Chrysostomus, cujus interpres ita legit : *Dum autem septem dies jam essent implendi.* Sic ille.

Vers. 29. — Viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, etc. Chrysost. : Ubi de Christo agitur, leguntur gentiles templum ascendisse adoraturi. Sed hi dicunt eos qui nolebant adorare. Et apprehensum Paulum traxerunt foras. Timebant ne effugeret. Et paulò superiùs : Traxerunt illum extra templum, et statim clausæ sunt fores. Volebant enim eum occidere, et propterea extrahebant, quò cum majore audaciâ hoc faciant. *Tunc accedens tribunus apprehendit eum, et jussit eum alligari catenis duabus.* Et quare interrogaturus illum jussit catenis ligari? Volebat populi furorem mitigare. *Sequebatur autem multitudo, clamans : Tolle eum.* Quid est : *Tolle eum?* Mos erat Judæis contra condemnatos sic loqui, ac dicere : *Tolle eum*, hoc est : Ne sinas illum videri ultra inter homines; sicut et de Christo dicebant. Sunt qui volunt : *Tolle illum*, idem esse cum eo quod nos juxta Romanam consuetudinem dicimus : *Mitte illum ad signa.* Hæc Chrysost.

Vers. 23. — *Habentes votum*, nazaræatûs, cujus terminus et consummatio erat sanctificatio, id est, detonsio comæ, lustratio et sacrificii oblatio, juxta legem, Num. 6, 13.

Vers. 24. — *Sanctifica*, id est, purifica te modo nunc dicto, occasione depositionis nazaræatûs, cujus etiam tu votum habes, et cujus terminus nunc elabitur, vel elapsus est.

Et impende in illis ut radant capita, fac sumptum, expende quod est necessarium pro illis, ut radant capita juxta legem depositionis nazaræatûs; sic enim ostendes te legis Mosaicæ studiosum, et concitatam contra te invidiam mitigabis. Lex hoc tempore, licèt esset mortua, nondùm tamen erat mortifera, itaque nazaræatûs cæremonia usurpari poterat sine peccato, et consilium quod à Jacobo dabatur, et aliis discipulis, nihil continebat quod reprehendi posset.

Quia quæ de te audierunt falsa sunt, quòd scilicet Mosaicam impugnes, ut tibi falsò objicitur. Nusquàm vetuerat Paulus Judæos circumcidi et servare legem Mosis; imò verò ipse Timotheum circumciderat supra, c. 16, 3, et votum nazaræatûs nuncupârat, supra, c. 18, 18.

Vers. 25. — *De his autem qui crediderunt ex gentibus.* Occurrit objectioni : ne enim obtenderet Paulus gentilium scandalum, scilicet ipsos exemplo suo existimaturos se quoque debere servare legalia, docet aut potiùs refricat, jam ad eos scriptum esse, quod lege Mosis non obligarentur, ac jussos esse abstinere tantùm idolothytis, sanguine et suffocato, uti sciebat Paulus, qui huic decreto interfuerat, imò ejus causâ exstiterat, Actor. 15.

Ab idolis immolato, à carne et cibo idolis oblato et immolato.

Vers. 26. — *Purificatus est cum illis*, purificatus ab aliquâ immunditiâ legali, quæ etiam sine peccato contrahi poterat.

Annuntians, sacerdotibus.

Purificationis. Non videtur hìc esse sermo de aliquâ purificatione, quæ lege nazaræatûs præscriberetur, sed de aliis peculiaribus ex devotione populi, et traditione majorum introductis; tales enim fuisse apud Judæos patet ex Josepho, lib. 2 de Bello, cap. 15, ubi agit de votis Berenices sororis Agrippæ regis. Sensus ergo est, quasi dicat : Paulus fecit votum victimas offerendi, ideòque juxta ritum majorum purificavit se ab immunditiis legalibus, et quot diebus vellet orando, aut jejunando, aut alia hujusmodi opera à Judæis ex consuetudine usurpari solita exercendo, occupari significavit sacerdotibus, nimirùm velle se septem diebus illis exerceri.

Donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio, significans se non intermissurum opera illa pietatis, quæ exercendo suscipiebat, donec iis expletis offerretur oblatio, ad quam opera illa erant præparatoria, ex Pauli et sociorum devotione.

Vers. 27. — *Dum autem septem dies consummarentur*, id est, dùm decurreret spatium septem dierum.

Hi qui de Asiâ erant Judæi, qui ascenderant in Jerusalem ad Pentecostem, et ascendenti Paulo insidias struxerant, c. superiori, v. 3 et 19, ut sinistros de illo rumores spargerent. Videntur potissimùm fuisse Ephesii, et nomine Asiæ videtur intelligenda Asia Minor.

Vers. 28. — *Locum hunc*, templum.

Gentiles induxit in templum. Capitale erat gentili ingredi in templum, teste Josepho, lib. 5 Antiq., c. 14. Per templum intelligunt atria in quibus esse Judæis tantùm licebat, non gentilibus, quibus aliud atrium peculiare erat attributum, ut in illo si vellent adorare possent.

Vers. 29. — *Viderant enim Trophimum Ephesium.* Trophimum hunc Judæi habebant pro gentili, quia, licèt christiana sacra suscepisset, non erat tamen circumcisus, nec factus ipsorum more proselytus.

In templum introduxisset; ex eo conjecturam capiebant, quoniam videbant Trophimum lateri Pauli adhærentem. Paulum verò templum frequentantem, inde illis orta suspicio adductum Trophimum in templum.

Vers. 30. — *Trahebant extra templum*, ut eum liberiùs occiderent, nec templum ejus sanguine pollueretur. Quia verò judicabant Paulum loci sanctitatem vio-

VERS. 38. — NONNE TU ES ÆGYPTIUS, QUI ANTE HOS DIES TUMULTUM CONCITASTI? De hoc Ægyptio ista Eusebius, lib. 2 Hist., cap. 20, ex Josepho : Deinceps, inquit, hæc adjungit : Falsus quidem et adumbratus propheta Ægyptius, Judæos plagâ, illis quæ supra citatæ sunt graviore acerbioreque, afflictavit. Nam in regionem illorum homo ille præstigiator ingressus, nomen prophetæ sibi ipse falsò imposuit, atque adeò circiter triginta millia hominum, quæ suis prestigiis in fraudem pellexerat, in unum coegit. Quibus ex loco deserto in montem Olivarum subductis, inde constituit Jerosolymam vi et armis aggredi. Hæc ibi. Inde scilicet Beda hoc loco ad illa verba, *in desertum quatuor millia virorum :* Non est de hoc numero satellitum sicariorum, inter tribunum, qui hoc locutus est, et Josephum, qui de Ægyptio scripsit, habenda controversia. Potuit enim primò cum paucis adveniens, postea plures publicâ fraude conjunxisse. Ita Beda.

VERS. 40. — ET CUM ILLE PERMISISSET, etc. Chrysostom. : Quid huic spectaculo par? videre Paulum duabus catenis ligatum concionantem? primùm sistit furorem illorum, deinde narrat. Hæc Chrysost.

lâsse, ideò indignum arbitrabantur cui in ejusdem reverentiam parceretur.

Clausæ sunt januæ, à militibus templi, ut probabile est fieri solitum cùm aliquis tumultus in templo excitaretur, ad vitandum scilicet majorem concursum, ex quo majores turbæ oriri possent, et ad præcludendum effugium sontibus, publicæ pacis et loci sancti violatoribus.

VERS. 31. — *Tribuno*, cohortis præfecto, qui arcem Antoniam dictam custodiebat, quæ templo à septentrione adjacet.

Confunditur, commiscetur, conturbatur.

VERS. 32 — *Statim*, eo ipso momento. Admirandum Providentiæ Dei exemplum. *Cessaverunt*, etc., à vi abstinebant in conspectu Romani præfecti.

(Synopsis)

VERS. 33. — *Catenis duabus*, constrictis manibus pedibusque, ut Agabus vaticinatus fuerat, supra, v. 11.

VERS. 34. — *In castra.* Hæc erant præsidium Romanorum in arce Antoniâ, de quâ proximè dictum est.

VERS. 35. — *Ad gradus*, quibus ascendebatur in arcem Antoniam.

VERS. 36. — *Tolle eum*, de vitâ : tolle de medio, interficiendo, extremo supplicio afficiendo; sic clamârunt Judæi contra Christum, Joan. 19, 15.

VERS. 37. — *Si licet*, an licet? licetne?

Græcè nôsti? quasi dicat : Licet si Græcè nôsti, ego enim Hebraicam, vel Syriacam vestram linguam non intelligo.

VERS. 39 — *Tarso Ciliciæ*, addit *Ciliciæ*, quia est alia Tarsus in Bithyniâ.

Municeps, civis.

CAPUT XXII.

1. Viri fratres et patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.

2. Cùm audissent autem quia Hebræâ linguâ loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.

3. Et dicit : Ego sum vir Judæus, natus in Tarso Ciliciæ, nutritus autem in istâ civitate, secùs pedes Gamaliel, eruditus juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut et vos omnes estis hodiè.

4. Qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans et tradens in custodias viros ac mulieres,

5. Sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, et omnes majores natu ; à quibus et epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam, ut adducerem inde vinctos in Jerusalem, ut punirentur.

6. Factum est autem, eunte me, et appropinquante Damasco mediâ die, subitò de cœlo circumfulsit me lux copiosa :

7. Et decidens in terram, audivi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris?

8. Ego autem respondi : Quis es, Domine? Dixitque ad me : Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris.

9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum.

10. Et dixi : Quid faciam, Domine? Dominus autem dixit ad me : Surgens vade Damascum : et ibi tibi dicetur de omnibus quæ te oporteat facere.

11. Et cùm non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus à comitibus, veni Damascum.

CHAPITRE XXII.

1. Mes frères et mes pères, écoutez ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma défense.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parlait en langue hébraïque, ils écoutèrent avec encore plus de silence.

3. Et il leur dit : Pour ce qui regarde ma personne, je suis Juif, né à Tarse en Cilicie ; j'ai été élevé en cette ville aux pieds de Gamaliel, et instruit dans la manière la plus exacte d'observer la loi de nos pères, étant zélé pour la loi, comme vous l'etes encore tous aujourd'hui.

4. C'est moi qui ai persécuté, même jusqu'à la mort, ceux de cette secte, les chargeant de chaînes, hommes et femmes, et les mettant en prison,

5. Comme le grand-prêtre m'en est témoin avec tous les anciens. Ayant même pris d'eux des lettres de Damas, j'y allai, dans le dessein d'amener prisonniers à Jérusalem ceux de cette secte qui étaient là, afin qu'ils fussent punis.

6. Mais il arriva que comme j'étais en chemin, et que j'approchais de Damas vers l'heure de midi, je fus environné tout d'un coup d'une grande lumière du ciel ;

7. Et étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ?

8. Je répondis : Qui êtes-vous, Seigneur? Je suis, me dit-il, Jésus de Nazareth, que vous persécutez.

9. Et ceux qui étaient avec moi, virent bien la lumière, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait.

10. Alors je dis : Seigneur, que ferai-je? Et le Seigneur me répondit : Levez vous, et allez à Damas; et là on vous dira tout ce que vous devez faire.

11. Et comme le grand éclat de cette lumière m'avait ôté l'usage de la vue, ceux qui étaient avec moi, me prirent par la main, et me menèrent à Damas.

12. Ananias autem quidam, vir secundùm legem, testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis,

13. Veniens ad me, et astans, dixit mihi : Saule frater, respice. Et ego eadem horâ respexi in eum.

14. At ille dixit : Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus, et videres Justum, et audires vocem ex ore ejus :

15. Quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti et audisti.

16. Et nunc quid moraris? Exsurge, et baptizare, et ablue peccata tua, invocato nomine ipsius.

17. Factum est autem revertenti mihi in Jerusalem, et oranti in templo, fieri me in stupore mentis,

18. Et videre illum dicentem mihi : Festina, et exi velociter ex Jerusalem, quoniam non recipient testimonium tuum de me.

19. Et ego dixi : Domine, ipsi sciunt quia ego eram concludens in carcerem, et cædens per synagogas eos qui credebant in te :

20. Et cùm funderetur sanguis Stephani testis tui, ego astabam, et consentiebam, et custodiebam vestimenta interficientium illum.

21. Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longè mittam te.

22. Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, et levaverunt vocem suam, dicentes : Tolle de terrâ hujusmodi : non enim fas est eum vivere.

23. Vociferantibus autem eis, et projicientibus vestimenta sua, et pulverem jactantibus in aerem,

24. Jussit tribunus induci eum in castra, et flagellis cædi, et torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

25. Et cùm astrinxissent eum loris, dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem Romanum et indemnatum licet vobis flagellare?

26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum, et nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es? hic enim homo civis Romanus est.

27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es? At ille dixit : Etiam.

28. Et respondit tribunus : Ego multâ summâ civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum.

29. Protinùs ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant ; tribunus quoque timuit, postquàm rescivit quia civis Romanus esset, et quia alligâsset eum.

30. Posterâ autem die volens scire diligentiùs quâ ex causâ accusaretur à Judæis, solvit eum, et jussit sacerdotes convenire, et omne consilium, et producens Paulum, statuit inter illos.

12. Or il y avait à Damas un homme selon la loi, nommé Ananie, à la vertu duquel tous les Juifs qui y demeuraient, rendaient témoignage.

13. Il vint me trouver; et s'approchant de moi il me dit : Mon frère Saul, recouvrez la vue. Au même instant je le regardai.

14. Il me dit ensuite : Le Dieu de nos pères vous a prédestiné pour connaître sa volonté, pour voir le Juste, et pour entendre les paroles de sa bouche.

15. Car vous lui rendrez témoignage devant tous les hommes, de ce que vous avez vu et entendu.

16. Qu'attendez-vous donc? Levez-vous, et recevez le baptême; et lavez-vous de vos péchés, en invoquant le nom du Seigneur.

17. Or il arriva qu'étant revenu depuis à Jérusalem, lorsque j'étais en prière dans le temple, j'eus un ravissement d'esprit,

18. Et je le vis qui me dit : Hâtez-vous, et sortez promptement de Jérusalem, car ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi.

19. Je lui répondis : Seigneur, ils savent eux-mêmes que c'était moi qui mettais en prison, et qui faisais fouetter dans les synagogues ceux qui croyaient en vous;

20. Et que, lorsqu'on répandait le sang de votre martyr Étienne, j'étais présent, et je consentais à sa mort; et je gardais les vêtements de ceux qui le lapidaient.

21. Mais il me dit : Allez-vous-en, car je vous enverrai bien loin vers les gentils.

22. Les Juifs l'avaient écouté jusqu'à ce mot; mais alors ils élevèrent leur voix, et crièrent : Otez du monde cet homme, car ce serait un crime de le laisser vivre.

23. Et comme ils criaient, et jetaient leurs manteaux à terre, et faisaient voler la poussière en l'air,

24. Le tribun le fit mener dans la forteresse, et commanda qu'on lui donnât la question en le fouettant, pour tirer de sa bouche ce qui les faisait crier ainsi contre lui.

25. Mais quand on l'eut attaché avec des courroies, Paul dit au centenier qui était présent : Vous est-il permis de fouetter un citoyen romain et qui n'a point été condamné?

26. Le centenier ayant entendu ces paroles, alla trouver le tribun, et lui dit : Que pensez-vous faire? car cet homme est citoyen romain.

27. Le tribun aussitôt vint à Paul, et lui dit : Êtes-vous citoyen romain? Paul lui répondit : Je le suis.

28. Le tribun lui répartit : Il m'en a coûté bien de l'argent pour acquérir ce droit-là. Et moi, dit Paul, je l'ai par ma naissance même.

29. En même temps, ceux qui devaient lui donner la question se retirèrent : et le tribun eut peur, voyant que Paul était citoyen romain, et qu'il l'avait fait lier.

30. Le lendemain, voulant savoir plus exactement de quoi les Juifs l'accusaient, il lui fit ôter ses chaînes; et ayant ordonné que les prêtres et tout le conseil s'assemblassent, il amena Paul et le plaça au milieu d'eux.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — VIRI FRATRES ET PATRES, AUDITE QUAM AD VOS NUNC REDDO RATIONEM. Chrysost. : Vide ab adulatione liberum sermonem, habentemque justitiam. Non enim dixit *domini*, neque *heri*, sed *fratres*, quod maximè amabant, quasi diceret : Non sum alienus ego à vobis, nec contra vos. *Viri fratres, ac patres.*

VERS. 1. — *Viri fratres, et patres.* Simili exordio usus est sanctus Stephanus supra, cap. 7, 2, vide ibi dicta.

VERS. 2. — *Magis præstiterunt silentium*, tum quia per hoc sciverunt ipsum esse Judæum; tum quia linguam suam meliùs intelligebant quàm alias. (Lyr.)

Hoc honoris, illud germanitatis est. Audite meam, quam nunc ad vos habeo excusationem. Non dixit doctrinam, neque concionem, sed defensionem, fitque ut humiliter orans. (*Cùm audissent autem quia Hebræâ linguâ loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.*) *Et dixit : Ego sum vir Judæus*, etc. Vides ut capit illos vocis *patriæ* agnitione. Habebant enim reverentiam quamdam linguæ illius. Addit : *Nutritus in istâ civitate, secus pedes Gamaliel, eruditus juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut et vos omnes estis hodiè.* Hæc autem ad illos loquitur, non solùm ut se defendat, verùm etiam ut ostendat se non humano more, sed divinâ virtute ad prædicationem adductum. Non enim sic eruditus statim defecisset. Et non simpliciter dixit, apud Gamalielem, sed, *apud pedes Gamalielis*, constantiam, sedulitatem, studium in audiendo, et reverentiam erga virum monstrans. Sic Chrysost.

VERS. 6. — FACTUM EST AUTEM, EUNTE ME, ET APPROPINQUANTE DAMASCO MEDIA DIE, SUBITO DE COELO, etc. Hæc et quæ sequuntur usque ad vers. 19, explicata sunt supra capite 9. Tamen et hìc pauca addemus de eo quod hìc subjungitur.

VERS. 9. — ET QUI MECUM ERANT, LUMEN QUIDEM VIDERUNT, VOCEM AUTEM NON AUDIERUNT EJUS QUI LOQUEBATUR MECUM. Sic quidem Beda : Supra, inquit, de hâc visione narrat historia, quòd comites illius starent stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes. Unde colligitur eos sonum vocis confusè, non discrimen verborum audisse. Sic Beda. Sed meliùs Chrysost., hoc modo explicans : Nec mireris, si hìc quidem sic dicit, alibi autem : *Steterunt, vocem quidem audientes, neminem autem videntes.* Non sunt hæc contraria. Voces enim duæ erant, una Pauli, altera Domini alloquentis Paulum. Vocem igitur illìc Pauli dicit; hìc verò etiam addidit dicens : *Vocem non audierunt loquentis mihi.* Hæc Chrysost.

VERS. 16. — EXSURGE, ET BAPTIZARE, ET ABLUE PECCATA TUA, INVOCATO NOMINE IPSIUS. Idem Chrysostomus : Hìc magnum quiddam locutus est. Non dixit, ut in nomine illius, sed *invocato nomine* Christi; per quod monstrat illum Deum esse. Neque enim alium quàm Deum invocare fas est. Dixerat quoque Dominus : *Vade in Damascum.* Vide nihil sine testimonio, sed civitatis totius testimonium adducit, quæ scilicet etiam viderat illum ad manus duci. Subdit vers. 20 *Et cùm funderetur sanguis Stephani, ego astabam, et consentiebam, et custodiebam vestimenta interficientium illum.* Vide iterùm quò sermo desinat, nempe in validum caput. Monstrat enim quòd et ipse fuerit persecutor; et non persecutor solùm, sed etiam multis manibus occidens Stephanum. Ita Chrysostomus.

VERS. 23. — VOCIFERANTIBUS AUTEM EIS, ET PROJICIENTIBUS VESTIMENTA SUA. — VERS. 24. — JUSSIT TRIBUNUS, etc. De hoc Beda : In passione, inquit, Christi, solus summus sacerdos de throno exiliens vestimenta scidit, quia tunc sacerdotium vetus erat immutandum. Nunc verò quia tota gens gloriâ regni spolianda erat, omnes indumenta projiciunt, et clamorem pulvere mixtum ad cœlum tollunt. Hæc Beda. Et Chrysost., ad illud : *Jussit tribunus induci eum in castra, et flagellis cædi*, etc. : Oportebat, inquit, tribunum illos ipsos rogare, an res ita habeant, sed simpliciter utebatur potestate, et faciebat in gratiam illorum. Non enim hoc quærebat quomodò justè aliquid faceret, sed quomodò illorum injustum furorem placaret. Sic Chrysost.

VERS. 25. — ET CUM ASTRINXISSENT EUM LORIS, DICIT ASTANTI SIBI CENTURIONI PAULUS : SI HOMINEM ROMANUM ET INDEMNATUM LICET VOBIS FLAGELLARE? Idem Chrysost. : Duo crimina, et absque judicio, et hominem Romanum. Magnum siquidem habebant privile-

VERS. 4. — *Hanc viam*, hoc vivendi institutum et morem, id est, Christianismum.

Persecutus sum usque ad mortem, morti tradens Stephanum, et alios ad mortem quærens.

VERS. 5. — *Sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit.* Videtur servâsse D. Paulus patentes litteras olim sibi à pontifice traditas, aliquando, ut nunc accidit, usui futuras, nimirùm ad probandum quo zelo legis, cùm Christum ignoraret, duceretur.

Ad fratres, scilicet Judæos, qui erant Damasci.

VERS. 7. — *Saule, Saule*, repetitio more vocantium, ut : *Abraham, Abraham.* (Drusius.)

VERS. 10 — *Facere*, vel, *ut facias*. Deus enim jusserat Ananiæ quæ ipse jussurus esset Paulo, à quo hæc jussa erant facienda. Confer. Act. 9, 6. (L. de Dieu.)

VERS. 11. — *Cùm non viderem*, sed excæcarer, *præ claritate* : Græcè, *præ gloriâ luminis.* A glorioso Christi mihi apparentis corpore evibrati, quo cœlestis ejus majestas repræsentabatur.

VERS. 12. — *Timoratus secundùm legem.* Syrus, *justus in lege*, religiosus legis observator.

VERS. 13. — *Respice*, id est, recipe visum, apertis oculis me intuere.

VERS. 14. — *Præordinavit te*, designavit, delegit te.

Ut videres justum, id est, Christum, qui est justus antonomasticè.

VERS. 15.—*Testis illius*, Christi, *ad omnes homines*, Judæos et gentiles. (Lyranus.)

VERS. 16. — *Ablue peccata tua*, per baptismum.

Invocato nomine ipsius, scilicet per orationem.

VERS. 17. — *In stupore mentis*, in exstasi, ut est in Græco.

VERS. 18. — *Exi velociter è Jerusalem*, quia si remaneas, in te insurgent Judæi, et manus violentas tibi injicient.

VERS. 19. — *Cædens*, verberans.

VERS. 20. — *Testis tui*, protomartyris tui.

VERS. 21. — *In nationes longè*, ad gentes remotas.

VERS. 22. — *Usque ad hoc verbum*, profectionis nimirùm ad gentes, et prædicationis ad illas. Continuerant se Judæi usque ad hunc locum, quia cætera quæ dicebantur à Paulo inania ab illis putabantur, et ad se non pertinentia; ubi verò eò deductus est sermo, ut gentes indicarentur aliquo modo prælatæ, tunc furor exarsit, et in vociferationem contra Paulum erupit.

Projicientibus vestimenta sua, scilicet in Paulum, quia cùm lapides ad manum non haberent, jactatione pulveris et vestimentorum animi furorem, ut poterant, expromebant.

VERS. 24. — *Jussit*, etc., ut causam dicti clamoris inquireret per tormenta. (Lyranus.)

VERS. 25. — *Cùm astrinxissent eum loris*, ad palum, vel columnam, ut flagellaretur, ita enim ut habebat mos Romanus. Vide Gretser., de Cruce, lib. 1, cap. 10.

gium, qui sic merebantur appellari, et non omnes hoc assequebantur. Ab Adriano quidem aiunt omnes Romanos esse dictos; hoc autem verius non sic se habebat. Contemptior autem factus fuisset flagellatus, nunc autem hoc dicto majorem illis incutit metum. Si autem flagellâssent, aggravâssent rem, vel etiam occidissent illum, quod nunc effugit. Vide quomodò Deus concedit etiam humano more multa fieri. Ita Chrysostomus.

VERS. 27. — DIC MIHI SI TU ROMANUS ES? AT ILLE DIXIT : ETIAM. — VERS. 28. — ET PAULUS AIT : EGO AUTEM ET NATUS SUM. Œcumenius : Quomodò Romanæ civitatis jus habens natus est, si Romæ natus non est? Quia cùm pater suus hunc honorem comparâsset, et per eum venerandus ac gloriosus fuisset, ipse in eo natus est. Sic Œcumenius. Et Beda : *Ego autem et natus sum.* Quasi dicat : In hoc sum Romanus plus quàm tu, quia non Romanum nomen emi, sed in ipsorum civilitate sum progenitus. Ita Beda.

Si licet, an licet? licetne?

VERS. 26. — *Quid acturus es?* Quid agere vis?

VERS. 28. — *Multâ summâ*, multâ pecuniâ, magno ære.

Civitatem hanc, jus civitatis Romanæ, privilegia civium Romanorum ; vide apud Brissonium, lib. 1 Antiq. Juris civilis, cap 3. Inter cætera etiam hoc gaudebant, ut verberibus cædi, aut in crucem agi, aut in eos animadverti injussu populi fas non esset.

Natus sum Tarsus enim, ubi natus erat Paulus, hoc privilegium, et jus civitatis Romanæ obtinuerat. Vide Plinium, libro 5, capite 27

VERS. 29. — *Tribunus quoque timuit*, ne ex applicatione Pauli ad tormenta accusaretur et puniretur. (Lyranus.)

VERS. 30. — *Volens scire diligentius*; καταγαγὼν, id est, *dimittens*, vel *deducens* Paulum, scilicet ex arce Antonia in locum concilii, qui erat inferior, et in templo.

CAPUT XXIII.

1. Intendens autem in concilium Paulus, ait : Viri fratres, ego omni conscientiâ bonâ conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem.

2. Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.

3. Tunc Paulus dixit ad eum : Percutiet te Deus, paries dealbate ; et tu sedens judicas me secundùm legem, et contra legem jubes me percuti.

4. Et qui astabant dixerunt : Summum sacerdotem Dei maledicis?

5. Dixit autem Paulus : Nesciebam, fratres, quia princeps est sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.

6. Sciens autem Paulus, quia una pars esset Sadducæorum, et altera Pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego Pharisæus sum, filius Pharisæorum, de spe et resurrectione mortuorum ego judicor.

7. Et cùm hæc dixisset, facta est dissensio inter Pharisæos et Sadducæos, et soluta est multitudo.

8. Sadducæi enim dicunt non esse resurrectionem, neque angelum, neque spiritum ; Pharisæi autem utraque confitentur.

9. Factus est autem clamor magnus. Et surgentes quidam Pharisæorum, pugnabant, dicentes : Nihil mali invenimus in homine isto : quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?

10. Et cùm magna dissensio facta esset, timens tribunus ne discerperetur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, et rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.

11. Sequenti autem nocte, assistens ei Dominus, ait : Constans esto : sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet et Romæ testificari.

12. Factâ autem die collegerunt se quidam ex Judæis, et devoverunt se, dicentes neque manducaturos, neque bibituros, donec occiderent Paulum

13. Erant autem plus quàm quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant.

14. Qui accesserunt ad principes sacerdotum et se-

CHAPITRE XXIII.

1. Alors Paul, jetant les yeux sur l'assemblée, leur dit : Mes frères, jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu avec toute la droiture d'une bonne conscience.

2. En même temps Ananie, grand-prêtre, commanda à ceux qui étaient près de lui de le frapper sur le visage.

3. Alors Paul lui dit : Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie. Quoi ! vous êtes assis ici pour me juger selon la loi ; et cependant, contre la loi, vous commandez qu'on me frappe?

4. Ceux qui étaient présents, dirent : Osez-vous bien maudire le grand prêtre de Dieu ?

5. Paul leur répondit : Je ne savais pas, mes frères, que c'était le grand prêtre Car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince de votre peuple.

6. Or Paul sachant qu'une partie de ceux qui étaient là étaient Sadducéens, et l'autre Pharisiens, il s'écria dans l'assemblée : Mes frères, je suis Pharisien, et fils de Pharisien ; et c'est à cause de l'espérance d'une autre vie, et de la résurrection des morts, que l'on veut me condamner.

7. Dès qu'il eut dit ces paroles, il s'éleva une contestation entre les Pharisiens et les Sadducéens ; et l'assemblée fut divisée ;

8. Car les Sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit, au lieu que les Pharisiens reconnaissent l'un et l'autre.

9. Il y eut donc un grand bruit ; et quelques-uns des Pharisiens contestaient, en disant : Nous ne trouvons point de mal en cet homme ; que savons nous si un esprit ou un ange ne lui aurait point parlé?

10. Comme le tumulte s'augmentait, le tribun craignant que Paul ne fût mis en pièce par ces gens-là, commanda qu'on fit venir des soldats qui l'enlevassent d'entre leurs mains, et le menassent dans la forteresse.

11. La nuit suivante, le Seigneur se présenta à lui, et lui dit : Paul, ayez bon courage ; car comme vous m'avez rendu témoignage dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome.

12. Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant ligués, jurèrent, avec imprécation contre eux-mêmes, de ne boire ni manger qu'ils n'eussent tué Paul.

13. Ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conjuration.

14. Et ils vinrent se présenter aux princes des prêtres et aux sénateurs, et ils leur dirent : Nous

niores, et dixerunt : Devotione devovimus nos nihil gustaturos, donec occidamus Paulum.

15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tanquàm aliquid certius cognituri de eo. Nos verò priùs quàm appropiet, parati sumus interficere illum.

16. Quod cùm audisset filius sororis Pauli insidias, venit, et intravit in castra, nuntiavitque Paulo.

17. Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus, ait : Adolescentem hunc perduc ad tribunum, habet enim aliquid indicare illi.

18. Et ille quidem assumens eum, duxit ad tribunum, et ait : Vinctus Paulus rogavit me hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.

19. Apprehendens autem tribunus manum illius, secessit cum eo seorsùm, et interrogavit illum : Quid est quod habes indicare mihi ?

20. Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastinâ die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquisituri sint de illo :

21. Tu verò ne credideris illis, insidiantur enim ei ex eis viri ampliùs quàm quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum, et nunc parati sunt exspectantes promissum tuum.

22. Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset.

23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, et equites septuaginta, et lancearios ducentos, à tertiâ horâ noctis :

24. Et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, salvum perducerent ad Felicem præsidem.

25. (Timuit enim ne fortè raperent eum Judæi, et occiderent, et ipse postea calumniam sustineret, tanquàm accepturus pecuniam) :

26. Scribens epistolam continentem hæc : Claudius Lysias optimo præsidi Felici, salutem :

27. Virum hunc comprehensum à Judæis, et incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu; eripui, cognito quia Romanus est :

28. Volensque scire causam quam objiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum.

29. Quem inveni accusari de quæstionibus legis ipsorum, nihil verò dignum morte aut vinculis habentem criminis.

30. Et cùm mihi perlatum esset de insidiis quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians et accusatoribus, ut dicant apud te. Vale.

31. Milites ergo secundùm præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem.

32. Et posterâ die, dimissis equitibus ut cum eo irent, reversi sunt ad castra :

33. Qui cùm venissent Cæsaream, et tradidissent epistolam præsidi, statuerunt ante illum et Paulum.

34. Cùm legisset autem, et interrogâsset de quâ provinciâ esset, et cognoscens quia de Ciliciâ :

avons fait vœu, avec de grandes imprécations contre nous-mêmes, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.

15. Vous n'avez donc qu'à faire savoir de la part du conseil au tribun, que vous le priez de faire amener demain Paul devant vous, comme pour connaître plus particulièrement de son affaire ; et nous serons prêts pour le tuer avant qu'il arrive.

16. Mais le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conspiration, entra dans la forteresse, et le dit à Paul.

17. Paul ayant appelé un des centeniers, lui dit : Je vous prie de mener ce jeune homme au tribun, car il a quelque chose à lui dire.

18. Le centenier prit aussitôt le jeune homme avec lui, et le mena au tribun, auquel il dit : Paul le prisonnier m'a prié de vous amener ce jeune homme, qui a quelque avis à vous donner.

19. Le tribun le prenant par la main, et l'ayant tiré à part, lui demanda : Qu'avez-vous à me dire ?

20. Ce jeune homme lui dit : Les Juifs ont résolu ensemble de vous prier que demain vous envoyiez Paul dans leur assemblée, comme s'ils voulaient connaître plus exactement de son affaire.

21. Mais ne consentez pas à leur demande, car plus de quarante hommes d'entre eux doivent lui dresser des embûches, ayant fait vœu, avec de grands serments, de ne boire ni manger qu'ils ne l'aient tué ; et ils sont déjà tout préparés, attendant seulement que vous leur ayez accordé ce qu'ils désirent.

22. Le tribun ayant entendu cela, renvoya le jeune homme, et lui défendit de découvrir à personne qu'il lui eût donné cet avis.

23. Et ayant appelé deux centeniers, il leur dit : Tenez prêts, dès la troisième heure de la nuit, deux cents soldats, soixante dix cavaliers, et deux cents lances pour aller jusqu'à Césarée.

24. Il leur ordonna aussi d'avoir des chevaux pour monter Paul, et le mener sûrement au gouverneur Félix.

25. Car il eut peur que les Juifs ne l'enlevassent, et ne le tuassent ; et qu'après cela on ne l'accusât d'avoir reçu de l'argent pour le livrer.

26 Il écrivit en même temps une lettre en ces termes : Claude Lysias, au très-excellent gouverneur Félix, salut :

27. Les Juifs s'étant saisis de cet homme, et étant sur le point de le tuer, j'y arrivai avec des soldats, et le tirai de leurs mains, ayant su qu'il était citoyen romain.

28. Et voulant savoir de quel crime ils l'accusaient, je le menai en leur conseil.

29. Je trouvai qu'il n'était accusé que de certaines choses qui regardent leur loi, sans qu'il y eût en lui aucun crime qui fût digne de mort ou de prison.

30. Et sur l'avis qu'on m'a donné d'une entreprise que les Juifs avaient formée pour le tuer, je vous l'ai envoyé, ayant aussi commandé à ses accusateurs d'aller proposer devant vous ce qu'ils ont à dire contre lui. Adieu.

31. Les soldats donc, pour exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu, prirent Paul avec eux, et le menèrent la nuit à Antipatride ;

32. Et le lendemain, ils s'en retournèrent à la forteresse, l'ayant laissé entre les mains des cavaliers,

33. Qui étant arrivés à Césarée, rendirent la lettre au gouverneur, et lui présentèrent Paul.

34. Le gouverneur l'ayant lue, s'enquit de quelle province était Paul, et ayant appris qu'il était de Cilicie

35. Audiam te, inquit, cùm accusatores tui venerint. Jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.

35. Il lui dit : Je vous entendrai quand vos accusateurs seront venus. Et il commanda qu'on le gardât au palais d'Hérode.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Viri fratres, ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem, etc. Chrysost. : Vult dicere : Non sum mihi conscius quòd vos læserim, aut dignum hisce vinculis commiserim. Quid igitur princeps sacerdotum? Oportebat compungi propter ea quæ in ipsorum gratiam injustè passus est ; ille autem et magis affligit, et jubet eum verberari, bonus scilicet et mansuetus pontifex. Hæc Chrysost.

Vers. 3. — Tunc Paulus dixit ad eum : Percutiet te Deus, paries dealbate. De hoc August., de Serm. Domini in monte lib. 1 : Paulus pontificis jussu palmâ percussus, contumeliosè visus est dicere : *Percutiet te Deus, paries dealbate :* quod, minùs intelligentibus convicium sonat, intelligentibus verò sanè prophetia est. Paries quippe dealbatus hypocrisis est, id est, simulatio, sacerdotalem præferens dignitatem, et sub hoc nomine, tanquàm candido tegmine, interiorem quasi luteam turpitudinem occultans. Ita August.

Vers. 5. — Dixit autem Paulus, etc. De hoc quidem ita August., loco citato : Tanquàm si diceret : Ego alium scio principem sacerdotum, pro cujus nomine ista sustineo, cui maledicere fas non est, et cui vos maledicitis, cùm in me nihil aliud quàm ejus auditis nomen. Ita quidem Augustinus. Sed pleniùs Chrysostomus in hunc modum : Quidam, inquit, dicunt quòd irriserit. Mihi autem videtur quòd neque omninò scierit quòd esset princeps sacerdotum, alioqui et honorâsset. Ideò et defendit, et addit : *Principi populi tui non dices malè.* Et nonnullis interjectis : Et valdè credo quòd nesciret eum esse principem sacerdotum, eò quòd post longum tempus redierit, neque continuò fuerit cum Judæis. Et rursùm ante illa verba : Et alioqui nolebat contemptibilis videri tribuno. Tribunus enim, qui Judæis eum dedere volens, mutatâ sententiâ, flagris abstinuerat : si ferè servos eum cædentes vidisset, dubio procul factus esset audacior. Hæc Chrysostomus. Beda tamen etiam dubitanter loquitur, sic dicens : *Nesciebam*, id est, non cognoscebam esse Ananiam. Vel subtiliter dicit, se nescire principem, quia sacerdotium Judæorum reprobatum est. Attamen, etsi hunc verè noverat, in novo Testamento principem non esse sacerdotum, tamen erudiens alios modestiùs se habere erga eos qui sunt in potestate, temperatè respondet. Sic Beda.

Vers. 6. — Sciens autem Paulus, quia una pars esset Sadducæorum, et altera Pharisæorum, exclamavit, etc. Greg., l. 34 Moral., c. 3 : Hâc voce, inquit, percussâ protinùs contra sese vicissim audientium turbâ, dissiluit. Eripiuntur ergo justi, dùm dividuntur injusti, et electorum vota ad perfectum veniunt, dùm reproborum agmina per discordiam confunduntur. Hæc Gregor. Et Beda : Sicut unitas bonorum utilis est, sic malorum unitas semper bonis est nociva. Ideò Paulus persecutores suos dissociare satagit, ut quem uniti cinxerant, dissociati laxarent. Ita Beda. Et Chrysostomus : Iterùm humano more disserit, et permittitur à seipso aliquid afferre, quod sanè et facit. Et rationem reddit, volens scindere multitudinem in malum conspirantem. Et non mentitur etiam hìc Pharisæum se dicens : Pharisæus enim erat ex progenitoribus. Ita Chrysostomus. Ob hoc et August., lib. 4 contra Crescon., capite 64 : Non invidemus pacem in parte Donati, modò ipsi non respuant pacem in orbe terrarum. Sic August.

Vers. 8. — Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionem, etc. Chrysost. : Sanè cùm tria sint, quomodò dicit, *utraque?* Vel quòd spiritus et angelus unum sit, vel quòd non solùm dictio illa de duobus, sed etiam de tribus accipitur. Itaque abusivè sic lo-

Vers. 1. — *Intendens in concilium*, fixis oculis concilium intuens.

Vers. 2. — *Præcepit astantibus percutere os ejus.* Non ferens Paulum se innocentem profiteri, os ejus quasi blasphemum et impium percuti jubet.

Vers. 3. — *Judicas me secundum legem*, id est, profiteris te judicare me secundùm legem.

Contra legem jubes me percuti. Lex enim naturalis, divina, et humana jubet neminem percuti, aut puniri, nisi priùs audiatur, et auditus damnetur.

Vers. 4. — *Maledicis*, convicio afficis.

Vers. 5. — *Scriptum est enim*, Exodi 22, 28.

Non maledices, non detrahes, non conviciaberis, non vilipendes.

Vers. 6. — *Ego Pharisæus sum, filius Pharisæorum.* Paulus verè erat Pharisæus sectâ, et Pharisæi filius, et Pharisæi Gamalielis discipulus. Nam Pharisæum esse non vitium, nec errorem, sed institutum severioris vitæ tantùm significat. Quæritur autem an Paulus significet etiam tunc se fuisse Pharisæum, an tantùm fuisse aliquandò? Videtur dicere quod etiam tunc quando loquebatur, Pharisæus erat, nimirùm quoad fidem doctrinæ, in qua ab eis dissentiebant Sadducæi ; non tamen verisimile est Paulum eo tempore adhuc observâsse Pharisæorum vitæ institutum quoad vivendi regulas, ut abstinentias, jejunia, preces. *De spe et resurrectione*, etc. Paulus bonâ quadam arte vitæ et causæ suæ consulens, judices suos inter se committit, injectâ motione resurrectionis mortuorum, dùm crimen de quo accusabatur ex hypothesi, transfert ad thesim. Accusatus enim quòd prædicaret Jesum resurrexisse, dicit se judicari de resurrectione mortuorum ; idque rectissimè, quia ut ipse ratiocinatur, 1 ad Cor. 15 : *Si Christus non resurrexit, inanis est fides nostra ;* maximè eâ parte qua credimus resurrectionem mortuorum, nullum ergo mendacium est in hâc defensione Pauli, neque vafrè quidquam egit, sed prudenter et christianè. (Estius.)

De spe, et resurrectione mortuorum ego judicor. Syrus, *de spe resurrectionis mortuorum ego judicor.* Quasi dicat : Propterea accusor et vexor, quòd defendam, et asseram sperandam esse omnium resurrectionem.

Judicor, in judicium vocor.

Vers. 7. — *Facta est dissensio*, Pharisæis Paulum defendere conantibus, quasi suarum partium hominem ; Sadducæis contra perdere volentibus, tanquam suo dogmati contrarium.

Soluta est multitudo, non domum discedendo, sed in varias factiones sententias et studia abeundo.

cutus esset; et non propriè. *Et surgentes quidam Pharisæorum, pugnabant, dicentes : Nihil mali invenimus in homine isto : quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?* Et quare non antea rationem pro illo reddiderunt? quia illis nondùm commixtus erat, neque manifestum erat, priusquàm rationem redderet, fuisse Pharisæum. Vides, quando affectiones abscedunt, quomodò veritas invenitur? Quod autem dicunt, hoc est : Quale crimen, si angelus ei locutus est, aut spiritus, et ab ipso edoctus sit de resurrectione? Igitur desistamus ab illo. Hoc modo Chrysostomus.

VERS. 11. — SEQUENTI AUTEM NOCTE ASSISTENS EI DOMINUS, AIT : CONSTANS ESTO : SICUT ENIM, etc. Idem Chrysost. : Vide quanta consolatio. Primò illum laudat; deinde non sinit incertam profectionem illius in Romam. Quasi dicat : Non abibis solùm illùc, sed etiam erit tibi libertas in loquendo. Nec manifestatur quòd servetur, sed quòd in magnâ civitate cum magnâ coronâ testificaturus sit. Quare autem non priusquàm incideret in periculum, apparuit illi? Quia semper in tribulationibus consolatur Deus. Hæc Chrysost.

VERS. 12. — FACTA AUTEM DIE COLLEGERUNT SE QUIDAM EX JUDÆIS, ET DEVOVERUNT SE DICENTES, etc. Beda: Pro *devoverunt*, in Græco est, anathematizaverunt. Hoc verbum quanti sit horroris noverunt qui anathemate sacerdotali à societate Christi et Ecclesiæ alienantur. Ita Beda. Hinc Chrysostomus : Quid est, *anathematizârunt?* hoc est, dixerunt se esse extra fidem in Deum, nisi quod decreverant contra Paulum implerent. Igitur semper sunt anathematizati illi. Non enim occiderunt Paulum. Hæc Chrysostomus.

VERS. 16. — QUOD CUM AUDISSET FILIUS SORORIS PAULI INSIDIAS, etc. August. de Mendacio, cap. 15 : Neque enim, inquit, Apostolus Paulus vitæ suæ transitoriæ consulebat, sed Ecclesiæ Dei; quando contra illos, qui eum occidere conspiraverant, consilium eorum tribuno ut proderetur, effecit. Ita August. Ex hoc loco ergo idem Augustinus, epist. 164, docet ecclesiasticos adversùs illicitas hæreticorum violentias, à potestatibus ordinatis rectè tuitionem petere, non quia hæreticos persequantur, sed se defendant. Addens, lib. 2 contra Petilianum, cap. 97, hoc non esse spem ponere in hominibus, sed in Deo, qui potestates ordinavit. Hæc Augustinus.

VERS. 20. — ILLE AUTEM DIXIT : JUDÆIS CONVENIT ROGARE TE, UT CRASTINA DIE PRODUCAS PAULUM, etc. Chrysost. : Considera quomodò illi necessitatem quamdam sibi ipsis injungunt per anathematismum. Sicut et Herodes juramento necessitatem sibi ipsi injunxerat, ita et illi. Tales sunt venandi artes diabolo, qui prætextu pietatis laqueos tegit. Et vide malitiam excellentem : non sunt contenti quòd se invicem corrumpant; etiam principem corrumpere attentant. Non solùm autem tribunus liberat illum ab hoc impetu,

VERS. 9. — *Pugnabant.* Non studio veritatis, sed sectæ suæ tuendæ.

Quid si spiritus, etc. Quasi dicat : Quid si Deus, vel spiritus aliquis, aut angelus locutus est ei; culpabimusne propterea Paulum, vel damnabimus! Alludunt ad exstasim, quâ Paulus se à Deo abreptum, edoctum et missum, dixit cap. 22, 17, simulque perstringunt adversarios negantes angelos et spiritus.

VERS. 10. — *Ne discerperetur Paulus ab ipsis.* A Sadducæis, quibus favebat pontifex. Vel ab utrisque Pharisæis ad se illum rapientibus, ut defenderent; Sadducæis, ut perderent.

Descendere, ex arce Antoniâ.

In castra, in eamdem arcem Antoniam.

VERS. 13. — *Erant autem plus quàm quadraginta viri. Viri* non est in Græco, rectè tamen additum ab interprete, tametsi manuscripta non habeant. *Qui hanc conjurationem fecerant.* Erat ergo devotio jurisjurandi religione firmata, quominùs liceret à proposito resilire. (Estius.)

VERS. 14. — *Devotione devovimus nos.* Geminatio vim habet augendæ orationis, sicut illud supra, cap. 5, 28 : *Præcipiendo præcepimus vobis*, etc.

VERS. 15. — *Notum facite tribuno cum concilio.* Syrus : *Petite vos, et primores synagogæ à tribuno.*

VERS. 16. — *Quod cum audisset*, etc., casune audierit, an de industriâ, quòd de avunculi salute sollicitus esset, incertum est.

Insidias. Scilicet, Paulo parari.

Nuntiavitque Paulo. Non enim adeò arctè tenebatur Paulus, quin illum alloqui possent amici, et ei ministrare.

VERS. 17. *Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus.* Centurio est qui habet centum homines in armis sub se, et sic misit minorem ad majorem. (Lyranus.)

VERS. 18. — *Vinctus Paulus*, Paulus qui in carcere est catenâ vinctus.

VERS. 19. — *Apprehendens tribunus manum ejus.* Humaniter excipit adolescentem, vel ex naturali benignitate, vel ut sarciat aliquo modo injuriam Paulo civi Romano factam, cùm illum cædi jussit; vel quòd munus aliquod aut pecuniam sibi afferri putaret ab adolescente.

VERS. 21. — *Exspectantes promissum tuum*, non factum, sed faciendum, q. d., exspectant, ut promittas te cras producturum Paulum in concilium.

VERS. 22. — *Ne cui loqueretur*, ne fortè per hoc deductio Pauli in Cæsaream impediretur. (Lyranus.)

VERS. 23. — *Milites ducentos.* Tam hi qui dicuntur milites, quàm lancearii pedites erant, nam utrique ab equitibus septuaginta distinguuntur. Lancearii hastis erant instructi, reliqui ducenti milites aliis armis, quibus pedibus pugnare mos erat.

A tertiâ horâ noctis, ut tertiâ horâ noctis exactâ, ire incipiant, et Paulum Cæsaream usque securum deducant.

VERS. 24. — *Ad Felicem præsidem.* Huic Felici prænomen fuit Antonius, et à Claudio imperatore missus in Judæam procurator, ut docet Josephus, lib. 20 Antiq., c. 5.

VERS. 25. — *Tanquàm accepturus pecuniam*, scilicet à Judæis, si permisisset ab eis occidi Paulum.

VERS. 26. — *Claudius Lysias.* Nomen est tribuni.

Optimo, κρατίστῳ, quod verti etiam, *potentissimo*, vel *præstantissimo.* Erat titulus quo ordinariè præses solebat appellari, ut etiam nunc pro varietate dignitatum varii etiam tituli adhibentur ab iis qui principes aut magistratus alloquuntur, aut ad eos scribunt.

VERS. 27. — *Incipientem interfici ab eis*, versantem in periculo ne interficeretur.

Cum exercitu, cum militibus meis.

VERS. 29. — *Nihil*, etc. Nullius criminis reum, quod Romanæ leges morte puniant, aut vinculis coerceant; non signiferum rebellionis, non homicidam, non seditiosum. (Grotius.)

VERS. 30. — *Dicant apud te*, contra Paulum, si in accusatione velint pergere.

VERS. 31. — *Duxerunt per noctem in Antipatridem.* Non ita tamen ut de nocte eò pervenerint; nam di-

sed et juvat illum, ut in tanto discrimine etiam absque periculo servetur. Et quomodò? Audi, subdit enim : *Et convocatis duobus centurionibus ait*, etc., *scribens epistolam continentem hæc. Et postera die, dimissis equitibus ut cum eo irent*, etc. Vides epistolam habere et excusationem pro Paulo. *Nullum enim*, inquit, *inveni crimen*; et accusationem contra illos magis quàm contra hunc. Denique deducunt quasi regem quemdam lancеariis stipatum. Hæc Chrysost.

stabat Jerosolymis septemdecim leucis, hoc est itinere septemdecim horarum.

Vers. 32. — *Reversi sunt ad castra.* Jam enim Paulus tuto loco erat constitutus, ideòque redeunt pedites minùs necessarii, et ad iter agendum magis impediti.

Vers. 33. — *Qui*, hoc ad equites referendum. *Cæsaream*, nempe *Stratonis*; ubi tum fortè erat Felix, ut solebant præsides provinciam perambulare. *Statuerunt.* stiterunt. Sic in Digestis est, *judicio sistere.* Paulus non dixit centurionibus aut equitibus, illicitum esse quod agebat, sed usus est beneficio publicæ tutelæ, ut notant Patres in Africano concilio, can. 83. (Synopsis.)

Vers. 34. — *Cum legisset*; sub. *litteras.* (Synopsis.)

Vers. 35. — *In prætorio Herodis.* Prætorium erat ipsum palatium in quo præses habitabat, quod olim ab Herode fuerat ædificatum.

CAPUT XXIV.

1. Post quinque autem dies, descendit princeps sacerdotum Ananias, cum senioribus quibusdam et Tertullo quodam oratore, qui adierunt præsidem adversùs Paulum.

2. Et citato Paulo, cœpit accusare Tertullus, dicens : Cùm in multà pace agamus per te, et multa corrigantur per tuam providentiam,

3. Semper et ubique suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione.

4. Ne diutiùs autem te protraham, oro, breviter audias nos pro tuà clementià.

5. Invenimus hunc hominem pestiferum, et concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, et auctorem seditionis sectæ Nazarenorum :

6. Qui etiam templum violare conatus est; quem et apprehensum voluimus secundùm legem nostram judicare.

7. Superveniens autem tribunus Lysias, cum vi magnà eripuit eum de manibus nostris,

8. Jubens accusatores ejus ad te venire; à quo poteris ipse judicans, de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum.

9. Adjecerunt autem et Judæi, dicentes hæc ita se habere.

10. Respondit autem Paulus (annuente sibi præside dicere) : Ex multis annis te esse judicem genti huic sciens, bono animo pro me satisfaciam.

11. Potes enim cognoscere quia non plus sunt mihi dies quàm duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem :

12. Et neque in templo invenerunt me cum aliquo disputantem, aut concursum facientem turbæ, neque in synagogis,

13. Neque in civitate : neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.

14. Confiteor autem hoc tibi, quòd secundùm sectam quam dicunt hæresim, sic deservio Patri et Deo meo, credens omnibus quæ in lege et prophetis scripta sunt.

15. Spem habens in Deum quam et hi ipsi expectant, resurrectionem futuram justorum et iniquorum.

16. In hoc et ipse studeo sine offendiculo conscientiam habere ad Deum et ad homines semper.

17. Post annos autem plures, eleemosynas facturus in gentem meam, veni, et oblationes et vota.

CHAPITRE XXIV.

1. Cinq jours après, Ananie, grand-prêtre, descendit, avec quelques sénateurs, et un orateur nommé Tertulle, qui se rendirent accusateurs de Paul devant le gouverneur.

2. Et Paul ayant été appelé, Tertulle commença à l'accuser en ces termes : Comme c'est par vous, très-excellent Félix, que nous jouissons d'une profonde paix, et que plusieurs choses utiles à ce peuple ont été établies par votre sage prévoyance,

3. Nous le ressentons en tout temps et en tous lieux, et nous vous en rendons toutes sortes d'actions de grâces.

4. Mais pour ne pas vous arrêter plus long-temps, je vous prie d'écouter avec votre bonté ordinaire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

5. Nous avons trouvé cet homme, qui est une peste publique, et qui met dans tout l'univers la division et le trouble parmi tous les Juifs; il est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens :

6. Et il a même tenté de profaner le temple; de sorte que nous nous étions saisis de lui, et le voulions juger selon notre loi.

7. Mais le tribun Lysias étant survenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence,

8. Ordonnant que ses accusateurs viendraient comparaître devant vous. Et vous pourrez vous-même, en l'interrogeant, reconnaître la vérité des choses dont nous l'accusons.

9. Les Juifs ajoutèrent que tout cela était véritable.

10. Mais le gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il le fit de cette sorte : J'entreprendrai avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sais qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette province.

11. Car il vous est aisé de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer.

12. Et ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni amassant le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues,

13. Soit dans la ville; et ils ne sauraient prouver aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

14. Il est vrai, et je le reconnais devant vous, que, selon cette secte qu'ils appellent hérésie, je sers le Père et mon Dieu, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi et dans les prophètes ;

15. Espérant en Dieu, comme ils espèrent eux-mêmes, que tous les hommes justes ou injustes ressusciteront un jour.

16. C'est pourquoi je travaille sans cesse à conserver ma conscience exempte de reproche devant Dieu et devant les hommes.

17. Après plusieurs années, je suis venu pour faire des aumônes à ma nation, et rendre à Dieu mes offrandes et mes vœux.

18. In quibus invenerunt me purificatum in templo, non cum turbâ, neque cum tumultu.

19. Quidam autem ex Asiâ Judæi, quos oportebat apud te præstò esse, et accusare si quid haberent adversùm me :

20. Aut hi ipsi dicant, si quid invenerunt in me iniquitatis, cùm stem in concilio :

21. Nisi de unâ hâc solummodò voce, quâ clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodiè à vobis.

22. Distulit autem illos Felix, certissimè sciens de viâ hâc, dicens : Cùm tribunus Lysias descenderit, audiam vos.

23. Jussitque centurioni custodire eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.

24. Post aliquot autem dies, veniens Felix cum Drusillâ uxore suâ, quæ erat Judæa, vocavit Paulum, et audivit ab eo fidem quæ est in Christum Jesum.

25. Disputante autem illo de justitiâ et castitate, et de judicio futuro, tremefactus Felix, respondit : Quod nunc attinet, vade : tempore autem opportuno accersam te.

26. Simul et sperans, quòd pecunia ei daretur à Paulo, propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo.

27. Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Portium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.

18. Lorsque j'étais encore dans ces exercices de religion, ils m'ont trouvé purifié, dans le temple, sans amas de peuple, ni tumulte.

19. Et ce sont certains Juifs d'Asie qui devaient comparaître devant vous, et se rendre mes accusateurs, s'ils avaient quelque chose à dire contre moi.

20. Mais que ceux-ci mêmes déclarent s'ils m'ont trouvé coupable de quoi que ce soit, lorsque j'ai comparu dans leur assemblée;

21. Si ce n'est qu'on veuille me faire un crime de cette parole que j'ai dite hautement en leur présence : C'est à cause de la résurrection des morts que vous voulez me condamner aujourd'hui.

22. Félix voulant être encore plus exactement informé de quoi il s'agissait, les remit à une autre fois, et leur dit : Lorsque le tribun Lysias sera venu, je vous entendrai.

23. Il ordonna ensuite au centenier de garder Paul, mais en le tenant moins resserré, et sans empêcher qu'aucun des siens ne le servît.

24. Quelques jours après, Félix étant revenu avec Drusille sa femme, qui était Juive, fit venir Paul ; et il écouta ce qu'il lui dit de la foi en Jésus-Christ.

25. Mais comme Paul lui parlait de la justice, de la chasteté et du jugement à venir, Félix en fut effrayé, et lui dit : C'est assez pour cette heure; retirez-vous : quand j'aurai le temps, je vous manderai.

26. Et parce qu'il espérait que Paul lui donnerait de l'argent, il l'envoyait quérir souvent, et s'entretenait avec lui.

27. Deux ans s'étant passés, Félix eut pour successeur Porcius Festus; et voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison.

COMMENTARIA.

Vers. 2. — Et citato Paulo, coepit accusare Tertullus, dicens : Cum in multa pace, etc. De hoc Chrysost. : Quasi multa possit dicere, prætercurrit, et unum hoc dicit : *Invenimus hunc hominem pessimum*, etc. Vide quomodò judici puniendi desiderium immittit, veluti comprehensuro orbis turbatorem, ut quasi in magno opere gloriaretur; ut pestilentem enim et communem hostem gentis accusant, et principem sectæ Nazaræorum. Videbatur enim hoc ignominiosum, Nazareth enim contemptibilior erat. Dicit autem : *Invenimus*. Vide quàm malignè, quasi ut fugientem asseculi sint. Quid igitur Paulus? Numquid ad hæc tacet? Minimè; sed liberè loquitur iterùm, et respondet, annuente præside. Hæc Chrysost. Et Beda, de eo quòd Tertullus eum dicit auctorem seditionis sectæ Nazaræorum : illo tempore (inquit) Christiani pro opprobrio Nazareni vocabantur; postea inter Judæos surrexit hæresis, quæ dicta est Nazarenorum, qui

Vers. 1. — *Post quinque autem dies*, ab appulsu Pauli Cæsaream.

Tertullo quodam oratore, quem Ananias quasi advocatum suum assumpsit, vel ob dicendi facultatem, vel quia linguæ Latinæ peritus erat, quam Ananias ignorabat.

Vers. 2. — *Citato Paulo*. Mos enim fuit Romanorum, ut dicitur cap. sequenti, v. 16, *ut nullus damnetur priusquàm is qui accusatur præsentes habeat accusatores, locumve defendendi accipiat ad abluenda crimina.*

Cùm in multâ pace agamus per te, etc., adulatoria oratio.

Vers. 3. — *Suscipimus*, amplectimur, scilicet tuam providentiam comprobamus, admiramur, suspicimus, ut aliqui scripsisse putant Latinum interpretem.

Vers. 4. — *Pro tuâ clementiâ*, mansuetudine, æquitate, benitate, modestiâ, facilitate, patientiâ.

Vers. 5. — *Auctorem*, antesignanum, et primarium promoterem et defensorem.

Seditionis sectæ Nazarenorum, q. d., hujus sectæ Nazarenorum, sive Christianorum, quæ ubique seditiones et turbas commovet.

Vers. 6. — *Qui etiam templum violare conatus est*. Hoc ei crimen, c. 21, v. 28, objectum est, quòd existimaretur Trophimum gentilem in templum induxisse.

Secundùm legem nostram, Judaicam : Licèt enim Tertullus videatur fuisse gentilis, tamen Judæorum nomen, et legem sibi arrogat, quia eorum causam, ut advocatus, agebat.

Judicare, judicialiter damnare, ac damnatum tradere occidendum præsidi Romano. Mentitur; nam Judæi Paulum tumultuariè occidere volebant, non autem secundùm legem judicare.

Vers. 7. — *Superveniens*, interveniens, adveniens. (Syn.)

Vers. 8. — *A quo*, scilicet, Paulo; quasi dicat : Paulus ipse negare non poterit, si illum interroges, vera esse quæ dicimus.

Judicans, examinans, interrogans ad eliciendam veritatem.

Vers. 9. — *Adjecerunt*, etc., quæ dicebantur à Tertullo ipsi confirmârunt, testificantes ita se rem habere.

Christum Filium Dei credunt de Mariâ natum, passum etiam et resurrexisse, sed omnia simul veteris legis mandata custodiebant. Qui, dùm volunt Judæi et Christiani esse, neutrum sunt. Hæc Beda. Vide etiam si placet, Epiphan., hæresi 29.

VERS. 10. — RESPONDIT AUTEM PAULUS, ANNUENTE SIBI PRÆSIDE DICERE, etc. Chrysost. : Non sunt hæc adulationis verba, testari de justitiâ judicis. Deinde et à tempore confirmat : *Sciens te multis annis justum judicem* (sic legit Chrysostomus). Et quid hoc ad demonstrationem conducebat? Ostendit sanè quòd et ipse sciat nihil se eorum fecisse, quorum accusabatur. Et quidem accusator, quoniam nihil poterat monstrare in Jerusalem, dixerat : *Omnibus Judæis in universo orbe*, mendacium confingens; idcircò Paulus hinc illum abstrahens : *Adoraturus ascendi*, inquit, *et eleemosynas daturus*, id quod non erat seditiosi. Ita Chrysostomus.

VERS. 14. — CONFITEOR AUTEM HOC TIBI, QUOD SECUNDUM SECTAM, QUAM DICUNT HÆRESIM, SIC DESERVIO, etc. Beda quidem hoc modo : Meliùs in Græco habetur, *secundùm viam quam dicunt hæresim, sic deservio Patri Deo.* Non enim convenit eum qui Græcè locutus est, dicere, *sectam quam dicunt hæresim*, cùm idem sit Latinè secta quòd Græcè hæresis. Sed ait, *sic deservio Patri Deo*, secundùm illam viam quam increduli hæresim, id est, sectam vocant; quasi scilicet magis habeant pertinaciam quælibet sectandi, quàm industriam recta dignoscendi. Ita quidem Beda. Sed discrimen hoc apud Latinos non semper servatur; dicitur enim secta etiam quodvis vitæ genus seu institutum. Sic et Græca (etiam Regia) pro eo quod habemus, *Patri et Deo*, legunt τῷ πατρῴῳ Θεῷ, id est, patrio Deo. Sed subintelligendo in nostrâ lectione, Patri et Deo nostro, idem sensus est. Œcumenius ista habet : Dicens se Deum patrium colere, post factam vocationem, ut esset apostolus, ostendit eumdem esse Deum veteris ac novi Testamenti. Hæc Œcumenius. CREDENS OMNIBUS QUÆ IN LEGE ET PROPHETIS SCRIPTA SUNT. — VERS. 15. — SPEM HABENS IN DEUM, RESURRECTIONEM FUTURAM JUSTORUM ET INIQUORUM. Chrysost. : Hoc dixit, ostendens nullum hominem, qui resurrectionem futuram credit, tale quid seditionem unquàm facturum. Non dixit autem de illis quod credant omnibus quæ in lege et prophetis scripta sunt, sed quòd ipse omnibus credebat, non illi. Quomodò autem longum esset nunc dicere. Tanta autem dixit, et nusquam Christi meminit. Sed ubi dicit, *credens omnibus*, etiam de Christo accipiendum est. Nunc moratur in resurrectionis sermone, utpote in communi dogmate, quod omnem seditionis suspicionem meritò tollere debebat. Ita Chrysost. Et Œcumenius : Paulus dicens se universis credere quæ in lege et prophetis scripta sunt, latenter Christum etiam hic induxit. Sed interim in sermone de resurrectione versatur. Hoc enim ostenso, facilè etiam quæ de Christo sunt, superinduceret, nempe quòd ipse resurrexit. Sic Œcumenius.

VERS. 17. — POST ANNOS AUTEM PLURES, ELEEMOSYNAS FACTURUS IN GENTEM MEAM, VENI, etc. De hoc Prosper, lib. 2, de Vitâ contemplat., cap. 9 : Datur intelligi, inquit, quòd tales ac tanti viri (qui volentes esse Christi discipuli, renuntiaverunt omnibus quæ habebant) non ut possessores, sed ut procuratores, facultates Ecclesiæ possidebant. Et idcircò scientes nihil aliud esse res Ecclesiæ, nisi vota fidelium, pretia peccatorum, et patrimonia pauperum, non eas vendicaverunt in usus suos, ut proprias, sed ut commendatas pauperibus diviserunt. Hæc Prosper. Unde Chrysost. : Eleemosynas, inquit, et oblationes facturus in gentem meam, veni, idque post annos plures. Quomodò igitur obturbaret eos, quibus ut eleemosynam faceret, tantâ venerat viâ? *Non cum turbâ*, inquit, *neque cum tumultu*. Ubique seditionem inficiatur. Benè autem vocat etiam accusatores eos qui ab Asiâ, *quos*, inquit, *oportebat apud te præsto esse et accusare*. Ita confidit mundus esse ab his de quibus accusabatur, quòd et illos advocat, et non solùm eos qui ab Asiâ, sed etiam eos qui ex Jerusalem : *Aut hi ipsi*, inquit, *dicant si*

VERS. 10. — *Annuente*, innuente, nutu significante, ut pro se diceret, si vellet.

Ex multis annis, etc., quasi dicat : Cùm tot annis huic genti præfueris; nec unquàm Judæis de me querelam ullam audieris, facilè colliges me nulli unquàm nocuisse. Felix multis annis à Claudio imperatore præfectus fuerat Traconitidi, Batanææ, et Gaulanitidi, quæ sunt vicinæ Judææ, sed ipsi Judææ, cùm hæc agerentur biennio tantùm præfuerat. Si aliquas Paulus turbas concitâsset, ignorare Felix non potuisset, etiam cùm non Judææ, sed conterminis regionibus præesset.

Bono animo, intrepidè et confidenter, sperans te mihi æquum judicem futurum.

VERS. 11. — *Non sunt plus mihi dies quàm duodecim.* Quasi dicat : Quomodò ergo tam paucis diebus potui ego peregrinus tot seditiones concitare, et scelera perpetrare, quot et quanta Judæi mihi objiciunt?

Ascendi adorare, veni religionis causâ in Jerusalem.

VERS. 12. — *Et neque*, quia disputatio facit aliquando commotionem audientium. *Aut concursum facientem*, quod est seditionis signum. *Neque in synagogis;* supple, invenerunt me prædicta facientem. *Neque probare possunt tibi. Illa* supple. (Lyranus.)

VERS. 13. — *De quibus nunc.* Et tamen debent probare, cùm sint actores. (Lyranus.)

VERS. 16. — *Sine offendiculo*, inoffensam, et puram.

Ad Deum et ad homines, ut nec homines, nec Deus cordium scrutator eam culpare possint.

VERS. 18. — *In quibus*, negotiis vel operibus.

Purificatum in templo, de hac purificatione supra cap. 21, v. 26.

Non cum turbâ, non cientem turbas, aut tumultum facientem.

VERS. 19. — *Quidam autem ex Asiâ Judæi*, etc. ; quasi dicat : Accusatores mei concitârunt tumultum non ego : illos ergo hic sistere oporteret, judicare, et punire, non me, qui injuriam passus sum, et plagas penè lethiferas accepi.

VERS. 20. — *Cum stem in concilio*, id est, in hoc judicio, cui tu præes. In Græco est verbum, quod cùm sit aoristi, verti potest, *cùm steti*, aut, *cùm starem*, scilicet, in concilio Jerosolymitano, in quo Sadducæi contra Paulum, Pharisæi pro illo pugnârunt, quæ explicatio meliùs cohæret cum sequentibus.

VERS. 21. — *Nisi de unâ hâc voce*, etc., quasi dicat : Nisi fortè me damnari volunt propterea quod in eo concilio dixi : *Quoniam de resurrectione*, etc.

quid invenerunt in me iniquitatis. Ita Chrysostomus.

VERS. 22. — DISTULIT AUTEM ILLOS FELIX, CERTISSIMÈ SCIENS DE VIA HAC, DICENS, etc. Idem Chrys. : Distulit illos Felix probè tenens quæ de vitâ illâ, scilicet deditâ operâ distulit, non opus habens ut disceat, sed nolens repellere Judæos, noluit dimittere propter illos. Punire quoque non poterat, impudens enim fuisset. Ideò et distulit, dicens : Quando Lysias tribunus descenderit, pernoscam vestram causam. *Jussitque centurioni custodiri eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.* Cur igitur reliquit? Illis gratificans, etiam expectans pecuniam se accepturum, ut postea subditur.

VERS. 24. — POST ALIQUOT AUTEM DIES VENIENS FELIX CUM DRUSILLA UXORE SUA, QUÆ ERAT JUDÆA, VOCAVIT PAULUM. DISPUTANTE AUTEM, etc. Pergit Chrysost. : Vide Paulum quamvis cum principe loquentem, nihil dicere eorum per quæ verisimile erat refocillari animam ejus, sed talia è quibus etiam terretur, et mente concutitur. Tanta erat verborum Pauli vis. Hæc Chrysost.

VERS. 27. — BIENNIO AUTEM EXPLETO, ACCEPIT SUCCESSOREM FELIX PORTIUM FESTUM. De hoc quidem Beda sic : Biennium dicitur conversationis Pauli in Cæsareâ, et non præsidatûs Felicis, cùm supra dictum sit quòd multis annis judex fuerit illi genti. Sic Beda. Baronius tantùm hoc modo : Biennium intelligendum est de Neronis imperio, ad quod usque tempus Felix eam administravit provinciam. Ita Baronius; utpote tradit omnia quæ ab adventu Pauli Jerosolyma, hùcusque narrantur, gesta esse uno eodemque illo anno secundo Neronis. Vide eum si placet de his pleniùs.

VERS. 22. — *Certissimè sciens de viâ hâc*, cùm probè esset edoctus Christianorum institutum nihil continere quod primariis et præcipuis legis Mosis capitibus, et Scripturarum præceptis, et documentis adversaretur.

VERS. 23. — *Habere requiem*, relaxationem, id est, laxiùs haberi, et mitiùs tractari.

VERS. 24. — *Cum Drusillâ uxore*, quæ erat filia Herodis Agrippæ, qui sanctum Petrum in carcerem conjecit, supra, cap. 12, 1.

VERS. 25. — *Tremefactus Felix*, efficacitate sermonis Pauli, et peccatorum suorum conscientiâ.

Quod nunc attinet, in præsentiâ. Ital. dicimus, *per adesso*

VERS. 26. — *Sperans quòd pecunia ei daretur.* Videtur in hanc spem inductus, quod proximè audierat à Paulo eleemosynas allatas ab ipso in Jerusalem, et quòd sciret Apostolum Christianis admodùm charum esse, ut pro illo liberando nullo sumptui parcerent.

Propter quòd et frequenter accersens eum, etc. Frequenter illum accersebat, et alloquebatur, sperans Paulum de captivitate, pecuniâ solvendâ mentionem illaturum.

VERS. 27. — *Biennio autem expleto*, vel à captivitate Pauli; vel à Neronis imperio; vel ab inchoatâ Felicis præfecturâ in Judæâ. Hæ tres explicationes suos habent auctores, et suas conjecturas, quibus nitantur.

Gratiam præstare, rem gratiam facere.

CAPUT XXV.

1. Festus ergo cùm venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam à Cæsareâ.

2. Adieruntque eum principes sacerdotum et primi Judæorum, adversùs Paulum; et rogabant eum,

3. Postulantes gratiam adversùs eum, ut juberet perduci eum in Jerusalem, insidias tendentes, ut interficerent eum in viâ.

4. Festus autem respondit servari Paulum in Cæsareâ; se autem maturiùs profecturum.

5. Qui ergo in vobis, ait, potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.

6. Demoratus autem inter eos dies non ampliùs quàm octo aut decem, descendit Cæsaream, et alterâ die sedit pro tribunali, et jussit Paulum adduci.

7. Qui cùm perductus esset, circumsteterunt eum, qui ab Jerosolymâ descenderant Judæi, multas et graves causas objicientes, quas non poterant probare,

8. Paulo rationem reddente : Quoniam neque in legem Judæorum, neque in templum, neque in Cæsarem quidquam peccavi.

9. Festus autem volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit : Vis Jerosolymam ascendere, et ibi de his judicari apud me?

10. Dixit autem Paulus : Ad tribunal Cæsaris sto, ibi me oportet judicari : Judæis non nocui, sicut tu meliùs nôsti.

11. Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori : si verò nihil est eorum quæ hi

CHAPITRE XXV.

1. Festus donc étant arrivé dans la province, vint trois jours après de Césarée à Jérusalem.

2. Et les princes des prêtres avec les premiers d'entre les Juifs vinrent vers lui pour accuser Paul.

3. Et ils lui demandaient comme une grâce qu'il le fît venir à Jérusalem, leur dessein étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avaient disposés sur le chemin.

4. Mais Festus répondit que Paul était en prison à Césarée, où il irait dans peu de jours.

5. Que les principaux donc d'entre vous, leur dit-il, y viennent avec moi; et si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'en accusent.

6. N'ayant pas demeuré à Jérusalem plus de huit ou dix jours, il s'en retourna à Césarée ; et le lendemain, s'étant assis sur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

7. Et comme on l'eut amené, les Juifs qui étaient venus de Jérusalem, l'environnèrent, l'accusant de plusieurs grands crimes, dont ils ne pouvaient apporter aucune preuve.

8. Et Paul se défendait, en disant : Je n'ai rien fait, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.

9. Mais Festus voulant complaire aux Juifs, dit à Paul : Voulez vous venir à Jérusalem, et y être jugé devant moi sur les choses dont on vous accuse?

10. Paul lui répondit : Me voici devant le tribunal de César; c'est là qu'il faut que je sois jugé : je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le savez fort bien.

11. S'il se trouve que je leur aie fait quelque tort,

accusant me, nemo potest me illis donare : Cæsarem appello.

12. Tunc Festus cum concilio locutus, respondit : Cæsarem appellâsti ? ad Cæsarem ibis.

13. Et cùm dies aliquot transacti essent, Agrippa rex et Bernice descenderunt Cæsaream, ad salutandum Festum.

14. Et cùm dies plures ibi demorarentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens : Vir quidam est derelictus à Felice vinctus,

15. De quo, cùm essem Jerosolymis, adierunt me principes sacerdotum, et seniores Judæorum, postulantes adversùs illum damnationem.

16. Ad quos respondi : Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priùs quàm is qui accusatur præsentes habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.

17. Cùm ergo hùc convenissent, sine ullâ dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum.

18. De quo, cùm stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego suspicabar malum.

19. Quæstiones verò quasdam de suâ superstitione habebant adversùs eum, et de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere.

20. Hæsitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, et ibi judicari de istis.

21. Paulo autem appellante, ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem.

22. Agrippa autem dixit ad Festum : Volebam et ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

23. Alterâ autem die, cùm venisset Agrippa, et Bernice, cum multâ ambitione, et introissent in auditorium cum tribunis et viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus :

24. Et dicit Festus : Agrippa rex, et omnes qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes et acclamantes, non oportere eum vivere ampliùs.

25. Ego verò comperi nihil dignum morte eum admisisse : ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere.

26. De quo quid certum scribam domino, non habeo ; propter quod produxi eum ad vos, et maximè ad te, rex Agrippa, ut interrogatione factâ, habeam quid scribam.

27. Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, et causas ejus non significare.

ou que j'aie commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir ; mais s'il n'y a rien de véritable dans toutes les accusations qu'ils font contre moi, nul ne peut me livrer à eux : j'appelle à César.

12. Alors Festus, après en avoir conféré avec son conseil, répondit : Vous avez appelé à César? vous irez devant César.

13. Quelques jours après, le roi Agrippa et Bérénice vinrent à Césarée pour saluer Festus.

14. Et comme ils y demeurèrent plusieurs jours, Festus entretint le roi de Paul, en lui disant : Il y a ici un homme que Félix a laissé prisonnier,

15. Que les princes des prêtres et les sénateurs des Juifs vinrent accuser devant moi, lorsque j'étais à Jérusalem, me demandant sa condamnation.

16. Mais je leur répondis que ce n'était point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs présents devant lui, et qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse.

17. Après qu'ils furent venus ici, je m'assis dès le lendemain sur le tribunal, ne voulant point différer cette affaire ; et j'ordonnai que cet homme fût amené.

18. Ses accusateurs étant devant lui, ne lui reprochèrent aucun des crimes dont je le soupçonnais.

19. Ils avaient seulement quelques disputes avec lui touchant leur superstition, et touchant un certain Jésus mort, que Paul assurait être vivant.

20. Ne sachant donc quelle résolution je devais prendre sur cette affaire, je lui demandai s'il voulait bien aller à Jérusalem, pour y être jugé sur les points dont on l'accusait.

21. Mais Paul en ayant appelé, et voulant que sa cause fût réservée à la connaissance d'Auguste, j'ai ordonné qu'on le gardât, jusqu'à ce que je l'envoyasse à César.

22. Agrippa dit à Festus : Il y a déjà du temps que j'ai envie d'entendre parler cet homme. Vous l'entendrez demain, répondit Festus.

23. Le lendemain donc, Agrippa et Bérénice vinrent avec grande pompe, et étant entrés dans la salle des audiences avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par le commandement de Festus.

24. Et Festus prenant la parole dit : O roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présents avec nous, vous voyez cet homme au sujet duquel tout le peuple Juif est venu me trouver à Jérusalem, demandant sa mort, et criant qu'il ne fallait pas le laisser vivre plus longtemps.

25. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui méritât la mort ; mais comme il a appelé lui même à Auguste, je me suis déterminé à l'y envoyer.

26. Cependant je n'ai rien de certain à écrire de lui à l'empereur ; et c'est pour cela que je l'ai fait venir en votre présence, et surtout devant vous, ô roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie quelque chose à écrire ;

27. Car il ne me semble pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans marquer en même temps quels sont les crimes dont on l'accuse.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — FESTUS ERGO CUM VENISSET IN PROVINCIAM, POST TRIDUUM ASCENDIT JEROSOLYMAM A CÆSAREA. De Festi præfecturâ hæc Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 13, aliis 6 : Postquàm Felici successor Portius Festus à Nerone missus est, primores Judæorum Cæsaream incolentium, Romam profecti sunt Felicem accusaturi, dedissetque omninò pœnas injuriarum, nisi Nero eum donâsset Pallantis fratris precibus, qui tum in pretio erat apud principem. Ita Josephus. Non tamen hæc accusatio erat propter Paulum, sed ob alia, ut ibidem porrò narratur. Pergit Lucas.

VERS. 2. — ADIERUNTQUE EUM PRINCIPES SACERDO-

TUM, ET PRIMI JUDÆORUM, ADVERSUS PAULUM, etc. Chrysost. : Itaque ubi provinciam suscepit Festus, significârunt illi mox principes sacerdotum et primi Judæorum contra Paulum, non gravati etiam in Cæsaream venire, nisi prævenisset veniens Jerosolymam; ubi scilicet, statim ut accepit principatum, accedunt. Hæc Chrysost.

VERS. 4. — FESTUS AUTEM RESPONDIT, SERVARI PAULUM IN CÆSAREA; SE AUTEM MATURIUS PROFECTURUM, etc. Idem Chrysost. : Quamdiù, inquit, nondùm honore tanto à Judæis habitus erat, rectè respondit. Postquàm autem hæsit Jerosolymis decem diebus, veniens Cæsaream *sedit pro* tribunali, et jussit Paulum adduci. Et tandem v. 9 : *Festus volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit : Vis Jerosolymam ascendere, et ibi de his judicari apud me?* Vide quomodò gratificatur eis. Non simpliciter autem gratificatur, sed cum dolo hoc facit. Et quomodò? Audi. Subdit enim : Visne Jerosolymam ascendens judicari de his à me? Quasi dicat : Non illis do te, sed ipse judex ero. Hoc autem dicens illius arbitrio permittit, ut velut honore ipsum attrahat. Nam si hoc imperâsset, valdè impudens visus fuisset. Hæc Chrysost.

VERS. 10.—DIXIT AUTEM PAULUS: AD TRIBUNAL CÆSARIS STO : JUDÆIS NON NOCUI, SICUT TU MELIUS NÔSTI, etc. — VERS. 11. — CÆSAREM APPELLO. De hoc August., lib. de Mend., cap. 15. Paulus, inquit, ne Judæis eum interimere cupientibus traderetur, Cæsaris poposcit auxilium; Romani quidem principis, etsi non Christiani, Ecclesiæ potiùs quàm vitæ propriæ consulens. Ita August. ibi. Et epistolâ 50 : Hoc fecit Paulus, ut diutiùs servaretur Ecclesiæ, et hâc occasione Romanis arcibus cum ingressu liberiori Evangelium Christi inferret. Ita August. Sic et Chrysost. : Magna libertas sermonis. *Ad tribunal Cæsaris sto*, ubi me oportet judicari. Ut autem hoc dixit, subdit : Judæis nihil nocui, quod etiam tu meliùs nôsti. Perstringit eum quasi etiam gratificantem Judæis. Postea tamen qui perstrinxerat, iterùm diluit sermonem, addens : Si quidem injustè egi, vel dignum aliquid morte feci, non recuso mori. Nec est hoc se perdentis, sed de innocentiâ suâ benè conscii. Si autem nihil est eorum de quibus me accusant, nullus me potest illis donare. Etiamsi velit, inquit, non poterit. *Cæsarem appello.* Hoc scilicet dixit, et somnii seu visionis simul memor (de quâ supra, cap. 23, v. 11), fidenter provocat. Hæc Chrysost.

VERS. 13. — ET CUM DIES ALIQUOT TRANSACTI ESSENT, AGRIPPA REX ET BERNICE, etc. Hic Agrippa filius fuit Herodis Agrippæ, qui supra, cap. 12, v. 23, consumptus à vermibus expiravit. De cujus morte et filio hoc Agrippâ, etiam Josephus l. 19 Antiq., c. 8 et 9, hoc modo : Cruciatu deinde per continuos quinque dies nihil se remittente, confectus, vitam finiit, postquàm regnâsset per septennium; quatuor enim annos sub Caio Cæsare, tribus deinde sub Claudio regnavit. Et nonnullis interjectis : Atque hic fuit Agrippæ regis exitus. Superstites autem ei fuerunt filius quidem unus Agrippa annum agens decimum septimum, filiæ verò tres, ex quibus Bernice nupta erat Herodi patruo. Ac tandem : Filius porrò defuncti Agrippæ Romæ erat eo tempore, educabaturque apud Claudium Cæsarem. Hæc Josephus. Porrò Bernice hæc soror Agrippæ fuit, tamen et infamata de fratris contubernio; de quo hæc idem Josephus, l. 20 Antiq., c. 5, aliis 9 : Bernice, inquit, post Herodis obitum, qui idem maritus ejus et patruus fuerat, aliquanto tempore in viduitate acto, cùm spargeretur rumor, cum fratre congredi, suasit Polemoni regi Ciliciæ, ut circumcisus priùs se duceret, rata sic se coarguturam rumorem.

VERS. 3. — *Postulantes gratiam*, ut scilicet Paulus Cæsareâ remitteretur Jerosolymam.

VERS. 4.—*Servari Paulum in Cæsareâ.* Rejecit Festus Judæorum postulatum, quòd fortassè aliquid de insidiis eorum cognovisset, vel quòd tribunal præsidis esset Cæsareæ, quò ipse properabat.

Servari, ut servaretur, ut etiam aliqui vertunt.

Maturiùs, id est, celeriter, seu brevi.

VERS. 5.—*Potentes sunt.* Qui sine suo, ac rerum suarum detrimento venire possunt. Vel qui potentes sunt linguâ, dicendi facultate pollentes.

VERS. 6. — *Alterâ*, id est, sequenti. (Sâ.)

VERS. 7. — *Multas et graves causas*, crimina, criminationes. Quænam ea fuerint docebit Pauli responsio.

VERS. 8.—*Neque in Cæsarem*, ut seditiosus.

VERS. 9.—*Et ibi de his judicari apud me*, Græcè : *Sub me*, in meo tribunali. Vel à synedrio, *me præsente?* Habebat synedrium jurisdictionem quamdam in Judæos, sed civitatis Romæ jus validius erat jure synedrii; itaque invitus cogi non poterat illos agnoscere judices. Solebant præsides interdùm adesse ordini civitatis, l. 1, § *Sed etsi.* (Grotius.)

VERS. 10.—*Ad tribunal Cæsaris sto*; q. d. : Cæsar suum tribunal, quod tu nunc ejus vice occupas, ô Feste, habet hìc Cæsareæ, quasi in metropoli provinciæ, hìc me judicari oportet, non Jerosolymis.

VERS. 11. — *Me illis donare*, ut pro suo arbitratu in me sæviant. Tacitè perstringit præsidem, quòd nimis Judæis gratificandi studiosus, velit Paulum judicare Jerosolymis; hoc enim erat Judæis tradere, qui meditabantur contra illum insidias in itinere collocare.

VERS. 12.—*Cum consilio locutus*, scilicet cum suis consiliariis.

Ad Cæsarem ibis. Hoc fuit consiliariorum præsidis responsum, quod commodum visum est, tum ut aliquâ ratione satisfaceret Judæis, amandando longiùs Paulum, tum ut Cæsaris nomini deferretur.

VERS. 14. — *Indicavit*, exposuit, vel retulit. Græca vox significat amicè et familiariter commemorare alicui quod jure non teneris. (Synopsis.)

VERS. 15.—*Damnationem*, mortis. (Lyranus.)

VERS. 16. — *Non est Romanis consuetudo*, etc. Eadem consuetudo fuit apud alios populos; est enim juris naturæ et gentium ut reus accusatus non damnetur inauditus.

Donare aliquem hominem. In Græco additur, *ad interitum.*

VERS. 18. — *Causam*, delictum, crimen.

De quibus ego suspicabar malum. Nullum grave crimen, ut ego suspicabar, impingebant.

VERS. 19.— *De quodam Jesu*, etc. *Quemdam* appellat per contemptum, et ut ostendat doctrinam illam reipublicæ minimè noxiam esse.

VERS. 20. — *Hæsitans autem ego*, etc. Mentitur Festus ut suum factum coloret, re enim verâ volebat in gratiam Judæorum Paulum Jerosolymam remittere, ut vidimus supra, v. 9.

VERS. 21. — *Augusti*, scilicet Neronis, qui eo tem-

Nec recusavit ille. Id tamen conjugium diuturnum non fuit, propter intemperantiam, ut fertur, discedente ab eo Bernice. Sic Josephus.

Vers. 23. — Altera autem die, cum venisset Agrippa et Bernice, cum multa ambitione, etc. Beda : Pro ambitione, in Græco ponitur φαντασίας, id est, multiplex et inanis apparatus, et pompa regalis, quâ illos undique ambiente, stipabantur. Ita Beda. Hinc Chrysost. : Vide quale auditorium congregatur Paulo ex viris principalibus. Præses enim et rex stipatoribus suis omnibus congregatis, occurrunt, et cum ipsis tribuni et primi civitatis affuerunt. Deinde Paulus adducitur. Et vide quomodo ipse adductus prædicatur à Festo. *Ego verò*, inquit, *comperi nihil dignum morte eum admisisse.* Et mox : *De quo quid scribam Domino* (Cæsarem intelligit) *non habeo. Propter quod produxi eum ad vos, et maximè ad te, rex Agrippa, ut interrogatione factâ habeam quid scribam.* Vide quomodò illos quidem accusat, hunc autem absolvit. O justitiæ redundantia testimonia. Hæc Chrysostomus.

pore Romanus erat imperator.

Volebam, vellem.

Vers. 22. — *Volebam et ipse.* Nam Agrippa Judæus erat et multa de Paulo audierat.

(Lyranus.)

Vers. 23. — *Cum multâ ambitione*, id est, apparentiâ, ostentatione, pompâ, comitatu et fastu.

In auditorium, in prætorii aulam, ubi agebantur, et audiebantur causæ, coram pro tribunali sedente.

Vers. 24. — *Videtis hunc*, etc., quasi dicat, hic ille est de quo, etc.

Interpellavit me; ad verbum, *convenerunt me.*

Vers. 25. — *Ipso autem hoc*, id est, ipsomet Paulo.

Judicavi mittere. Ipse ad Augustum.

Vers. 26. — *Domino*, imperatori.

Interrogatione factâ, diligentiori facta interrogatione, et inquisitione in ejus doctrinâ, moribus.

CAPUT XXVI.

1. Agrippa verò ad Paulum ait : Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus, extentâ manu, cœpit rationem reddere :

2. De omnibus quibus accusor à Judæis, rex Agrippa, æstimo me beatum, apud te cùm sim defensurus hodiè,

3. Maximè te sciente omnia, et quæ apud Judæos sunt consuetudines et quæstiones ; propter quod, obsecro, patienter me audias.

4. Et quidem vitam meam à juventute, quæ ab initio fuit in gente meâ in Jerosolymis, noverunt omnes Judæi :

5. Præscientes me ab initio (si velint testimonium perhibere), quoniam secundùm certissimam sectam nostræ religionis vixi Pharisæus.

6. Et nunc in spe quæ ad patres nostros repromissionis facta est à Deo, sto judicio subjectus :

7. In quam duodecim tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire : de quâ spe accusor à Judæis, rex.

8. Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitat ?

9. Et ego quidem existimaveram me adversùs nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere ;

10. Quod et feci Jerosolymis, et multos sanctorum ego in carceribus inclusi, à principibus sacerdotum potestate acceptâ ; et cùm occiderentur, detuli sententiam.

11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare ; et ampliùs insaniens in eos, persequebar usque in exteras civitates.

12. In quibus dùm irem Damascum, cum potestate et permissu principum sacerdotum,

13. Die mediâ in viâ vidi, rex, de cœlo supra splendorem solis, circumfulsisse me lumen, et eos qui mecum simul erant.

14. Omnesque nos cùm decidissemus in terram, audivi vocem loquentem mihi Hebraicâ linguâ : Saule, Saule, quid me persequeris ? durum est tibi contra stimulum calcitrare.

CHAPITRE XXVI.

1. Alors Agrippa dit à Paul : On vous permet de parler pour votre défense. Paul aussitôt étendant la main, commença sa justification de cette sorte :

2. Je m'estime heureux, ô roi Agrippa, de pouvoir aujourd'hui me justifier devant vous de toutes les choses dont les Juifs m'accusent,

3. Parce que vous êtes pleinement informé de toutes les coutumes des Juifs, et de toutes les questions qui sont entre eux. C'est pourquoi je vous supplie de m'écouter avec patience.

4. Premièrement, pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dans Jérusalem, parmi ceux de ma nation, depuis ma jeunesse, elle est connue de tous les Juifs ;

5. Car, s'ils veulent rendre témoignage à la vérité, ils savent que, dès mes plus tendres années, j'ai vécu en Pharisien, faisant profession de cette secte, qui est la plus approuvée de notre religion.

6. Et cependant on m'oblige aujourd'hui de paraître devant des juges, parce que j'espère en la promesse que Dieu a faite à nos pères,

7. De laquelle nos douze tribus, qui servent Dieu nuit et jour, espèrent obtenir l'effet : c'est cette espérance, ô roi, qui est le sujet de l'accusation que les Juifs forment contre moi.

8. Vous semble-t-il donc incroyable que Dieu ressuscite les morts ?

9. Pour moi, j'avais cru d'abord qu'il n'y avait rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth.

10. Et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres ; et lorsqu'on les faisait mourir, j'y ai donné mon consentement.

11. J'ai été souvent dans toutes les synagogues, où, à force de tourments, je les contraignais de blasphémer ; et étant transporté de fureur contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères.

12. Un jour donc où j'allais dans ce dessein à Damas, avec un pouvoir et une commission des princes des prêtres,

13. Lorsque j'étais en chemin, ô roi, je vis, en plein midi, briller du ciel une lumière plus éclatante que celle du soleil, qui m'environna, et tous ceux qui m'accompagnaient.

14. Étant tous tombés par terre, j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ? Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon.

15. Ego autem dixi : Quis es, Domine? Dominus autem dixit : Ego sum Jesus, quem tu persequeris.

16. Sed exsurge, et sta super pedes tuos : ad hoc enim apparui tibi, ut constituam et testem eorum quæ vidisti, et eorum quibus apparebo tibi :

17. Eripiens te de populo et gentibus, in quas nunc ego mitto te.

18. Aperire oculos eorum, ut convertantur à tenebris ad lucem, et de potestate Satanæ ad Deum, ut accipiant remissionem peccatorum, et sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.

19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni ;

20. Sed his qui sunt Damasci primùm, et Jerosolymis, et in omnem regionem Judææ, et gentibus annuntiabam, ut pœnitentiam agerent, et converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes.

21. Hàc ex causâ me Judæi, cùm essem in templo, comprehensum tentabant interficere.

22. Auxilio autem adjutus Dei, usque in hodiernum diem sto, testificans minori atque majori, nihil extra dicens quàm ea quæ prophetæ locuti sunt futura esse, et Moyses :

23. Si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum, lumen annuntiaturus est populo et gentibus.

24. Hæc loquente eo, et rationem reddente, Festus magnâ voce dixit : Insanis, Paule : multæ te litteræ ad insaniam convertunt.

25. Et Paulus : Non insanio, inquit, optime Feste, sed veritatis et sobrietatis verba loquor.

26. Scit enim de his rex ad quem et constanter loquor : latere enim eum nihil horum arbitror ; neque enim in angulo quidquam horum gestum est.

27. Credis, rex Agrippa, prophetis ? Scio quia credis.

28. Agrippa autem ad Paulum : In modico suades me christianum fieri.

29. Et Paulus : Opto apud Deum, et in modico et in magno, non tantùm te, sed etiam omnes qui audiunt, hodiè fieri tales, qualis et ego sum, exceptis vinculis his.

30. Et exsurrexit rex, et præses, et Bernice, et qui assidebant eis.

31. Et cùm secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes : Quia nihil morte aut vinculis dignum quid fecit homo iste.

32. Agrippa autem Festo dixit : Dimitti poterat homo hic, si non appellâsset Cæsarem.

15. Je dis alors : Qui êtes vous ? Seigneur, et le Seigneur me dit : Je suis Jésus que vous persécutez.

16. Mais levez-vous, et vous tenez debout, car je vous ai apparu, afin de vous établir ministre et témoin des choses que vous avez vues, et de celles aussi que je vous montrerai, en vous apparaissant de nouveau.

17. Et je vous délivrerai de ce peuple et des gentils, auquels je vous envoie maintenant,

18. Pour leur ouvrir les yeux afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu ; et afin qu'ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et qu'ils aient part à l'héritage des saints, par la foi qu'ils auront en moi.

19. Je ne résistai donc point, ô roi Agrippa, à la vision céleste ;

20. Mais j'annonçai premièrement à ceux de Damas, et ensuite dans Jérusalem, dans toute la Judée, et aux gentils qu'ils fissent pénitence, et qu'ils se convertissent à Dieu en faisant de dignes œuvres de pénitence.

21. Voilà le sujet pour lequel les Juifs s'étant saïsis de moi lorsque j'étais dans le temple, se sont efforcés de me tuer.

22. Mais par l'assistance que Dieu m'a donnée j'ai subsisté jusqu'aujourd'hui, rendant témoignage de Jésus aux grands et aux petits, et ne disant autre chose que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver :

23. Savoir, que le Christ souffrirait, et qu'il serait le premier qui ressusciterait d'entre les morts, et qu'il annoncerait la lumière au peuple et aux gentils.

24. Lorsqu'il disait ces choses pour sa justification, Festus s'écria : Vous êtes insensé, Paul ; votre grand savoir vous a renversé l'esprit.

25. Paul lui répondit : Je ne suis point insensé, très-excellent Festus ; au contraire, les paroles que je viens de dire sont des paroles de vérité et de bon sens.

26. Car le roi est bien informé de tout ceci ; et je parle devant lui avec d'autant plus de liberté, que je crois qu'il n'ignore rien de ce que je dis ; parce que ce ne sont pas des choses qui se soient passées en secret.

27. O roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez.

28. Alors Agrippa dit à Paul : Il ne s'en faut guère que vous ne me persuadiez d'être chrétien.

29. Paul lui repartit : Plût à Dieu que non seulement il ne s'en fallût guère, mais qu'il ne s'en fallût rien du tout, que vous, et tous ceux qui m'écoutent présentement, ne devinssiez tels que je suis à la réserve de ces liens !

30. Alors le roi, le gouverneur, Bérénice, et ceux qui étaient assis avec eux se levèrent.

31. Et s'étant retirés à part, ils délibérèrent ensemble, et dirent : Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison.

32. Et Agrippa dit à Festus : Il pourrait être renvoyé absous, s'il n'eût appelé à César.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — AGRIPPA VERÒ AD PAULUM AIT : PERMITTITUR TIBI LOQUI, etc. Chrysost. : Vide, inquit, Paulus magnâ libertate loquitur ; non assentans, sed propter hoc beatum se esse dicens, quòd loquatur ei qui omnia sciat. Profectò si malè sibi conscius fuisset, turbari oportebat, quòd loqueretur apud eum qui omnia sciat, sed hoc à purâ conscientiâ proficiscitur. Addit : *Propter quod obsecro patienter me audias*, nempe quoniam sermonem erat producturus, et aliquid etiam de seipso dicturus, propter hoc præoccupans obsecrat, ac dicit : *Et quidem vitam meam à juventute, quæ ab initio fuit in gente meâ, nôrunt omnes Judæi ; præscien-*

VERS. 1. — *Extentâ manu*, more concionantium.

Rationem reddere, suæ doctrinæ, vitæ et instituti.

tes, quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi Pharisæus. Quasi dicat : Seditiosus esse potui, qui talis fui adolescens, taleque habeo testimonium ab omnibus? Et quoniam quis diceret : Secta quidem admirabilis, sed tu si malus sis? subjungit : *Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est, à Deo, sto judicio subjectus*, etc. Hæc Chrysostomus.

Vers. 8.—Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitat? etc. Œcumenius : Duas ponit circa resurrectionem ratiocinationes : Unam quidem à prophetis, in verbis præcedentibus, cùm dixit : *In spe, quæ ad patres nostros facta est;* nec tamen adducit prophetas ; sed ipsam Judæorum opinionem, dùm subjungit ; *in quam* (scilicet spem) *duodecim tribus nostræ sperant devenire.* Alteram verò rationem etiam fortiorem, quæ est ab ipsis rebus, quoniam Christus Nazarenus resurrexit, cujus ipse sectatores frustra priùs persecutus sit. Ita Œcumenius.

Vers. 12. — In quibus dum irem Damascum cum potestate et permissu sacerdotum, die media in via, etc. Sed vide hæc, et quæ sequuntur usque ad v. 15, explicata supra, cap. 9, et partim etiam, c. 12.

Vers. 16. — Sed exsurge : ad hoc enim apparui tibi, eripiens te de populo, et gentibus, in quas ego mitto te, aperire oculos eorum, etc. Chrysost. : Igitur ipse etiam alios erudiens vitam optimam, quomodò, inquit, seditionis et contentionis fuissem auctor? Et nonnullis interjectis : Et qualia hæc? *Ut aperias*, inquit, *oculos et convertas à tenebris ad lucem, et à potestate Satanæ ad Deum.* Ad hoc enim apparui tibi, inquit, non ut puniam, sed ut apostolum te faciam. Vide, ostendit mala quibus increduli constringuntur, Satanam et tenebras ; sicut et bona credentium, lucem, Deum, et sortem sanctorum. Et non simpliciter hortatur ad pœnitentiam, sed vult ut etiam admirabilis vita agatur. Vide etiam ubique gentes commemorat in sermone. Nam et qui ex gentibus aderant. Hæc Chrysostomus.

Vers. 22. — Testificans minori atque majori, nihil extra dicens, quam ea quæ prophetæ locuti

Vers. 2. — *De omnibus*, etc. ; sensus est : Existimo me beatum, quòd coram te, rex Agrippa, sim hodiè me defensurus, et meî rationem redditurus.

Æstimo me beatum. Non modicam magnæ cujusdam felicitatis partem arbitror esse, quod apud te dicam.

Vers. 3. — *Maximè te sciente omnia ;* id est, præsertim cùm sciam te scire omnia quæ ad præsentem controversiam cum Judæis pertinent.

Vers. 4. — *Vitam*, vitæ actus et mores. *Conversationem meam*, ut vertit Syrus.

Vers. 5. — *Præscientes me ab initio.* Præcognoscentes me, qui scilicet noverunt me, et mea facta ante christianismum.

Certissimam sectam, diligentissimam, exactissimam, religiosissimam inter Judæos ; talis enim Pharisæorum secta.

Vers. 6. — *In spe*, propter spem. Accipitur hoc loco spes pro re speratâ, id est, pro justitiâ et salute per Christum partâ, quæ fuit objectum spei antiquorum Patrum, quibus ejus promissio fuit facta.

Vers. 7. — *Duodecim tribus nostræ.* Quam non solùm Pharisæi, sed omnis Israeliticus populus sperat se consecuturum per Messiam.

De quâ ipse accusor. Licèt enim conveniamus quòd obtineatur salus per Messiam, tamen in hoc dissentimus, quòd ego Messiam advenisse affirmo, aioque cum Jesum esse, Judæi verò negant.

Vers. 9. — *Existimaveram*, mihi ipsi persuaseram, prorsùsque decreveram.

Vers. 10. — *Detuli sententiam*, latam à judicibus, nimirùm à principibus Judæorum, hanc enim ego detuli ad ministros, quorum erat eam exsecutioni mandare, et Christianos damnatos occidere.

Vers. 11. — *Compellebam blasphemare*, id est, negare Christum, dicendo eum Messiam non esse.

Insaniens, furens.

In exteras civitates. Non tantùm in Damascum, licèt cap. 9, v. 2, hujus tantùm mentio fiat.

Vers. 12. — *In quibus*, civitatibus, vel operibus insaniæ. Pagninus vertit, *quarum rerum studio.*

Et permissu. Verti potest, *commissione*, sive, *procuratione.* Noster maluit dicere *permissu*, ut indicaret Paulum potiùs à se ipso incitatum in Christianos sævìisse, quàm jussu principum sacerdotum.

Vers. 13. — *Rex*, ô rex Agrippa. Vide supra, c. 9.

Vers. 14. — *Omnesque nos cùm decidissemus in terram.* Hic suppletur quod supra, 9 et 22, omittitur, scilicet de casu sociorum Pauli cum eo, non tamen ibi dicitur quòd solus Saulus cecidit, sed casus aliorum non exprimitur. (Lyranus.)

Vers. 16. — *Ministrum*, Evangelii, ejus præconem et testem.

Eorum quæ vidisti. Vidit enim Paulus Christum sibi præsentem et astantem, idque ut ab eo edoctus et missus posset esse testis oculatus.

Eorum quibus apparebo tibi. In Græco est, *quorum causâ apparebo tibi*, ut scilicet ea te doceat. Ex hoc ergo loco constat Christum sæpiùs apparuisse Paulo, et illi multa revelâsse.

Vers. 17. — *Eripiam te de populo.* Promissum hoc de ereptione non excludit illam prædictionem capitis 9, 16 : *Ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* Solùm id continet, futurum ut evadat mortem, eique spatium concedatur exsequenti munus injunctum.

Vers. 18. — *Sortem*, hæreditatem.

Per fidem, quæ est in me, per fidem in me, qui sum Christus.

Vers. 19. — *Incredulus*, inobediens, statim mihi persuaderi passus sum fidem Christi ; statim credidi, statim obedivi.

Vers. 20. — *Damasci primùm et Jerosolymis.* Prædicavit Damasci, et in regione Arabiæ desertæ circumjectâ per triennium ; deinde Hierosolymam se contulit, Galat. 1, 17. *Digna pœnitentiæ opera.* Explicat hisce quæ paulò antea, vers. 18, innuerat, *ut per fidem accipiant remissionem peccatorum.* Ne quis fortè credat sermonem illi esse de fide sterili et languidâ, sociat illam pœnitentiæ, jungitque reditum ad Deum, mœrorem, fructus pœnitudinis, vitæ mutationem, et opera virtutis. (Calmet.)

Vers. 21. — *Hâc ex causâ;* hâc de causâ Judæi necem meam moliti sunt. Omnes accusationes ad tria capita Paulus redigit : I, mortuorum resurrectionem; II, resurrectionem Jesu Christi, quem Messiam esse prædicabat; III, propositam indiscriminatim omnibus Judæis ethnicisque pœnitentiam. Immorandum non censet in amovendâ calumniâ de templo ac Cæsare violatis, Act. 25, 8, sive quòd minùs commodi per Festum habuerit, sive quòd accusationes hasce negligendas duxerit, utpote ab adversariis ipsis, deficientibus probationibus, neglectas. (Calmet.)

Vers. 22. — *Sto*, superstes sum, nihilò segnior factus ad evangelizandum.

Minori atque majori. Parvis æquè ac magnis, omnis conditionis hominibus.

Nihil extra dicens, nihil aliud dicens.

Vers. 23. — *Si passibilis Christus*, etc., q. d. : Argumentum mearum concionum est, venturusne esset Messias in carne passibili an non ; essetne moriturus

sunt, etc. Idem Chrysost. Testificans, inquit, tum parvo, tum magno, hoc est, nobili ac ignobili. Hoc etiam propter milites dicit. Deinde relicto defensionis negotio, ad docendum ingreditur. Sic Chrysost. Et Œcumenius : Moyses dicit quòd passurus esset Christus, primus tamen ex resurrectione. Primus enim, hic resurrexit, qui ampliùs non moreretur. Cùm autem per eum aut ejus discipulos, et similiter per prophetas aliqui resurrexerunt, rursùm mortui sunt, exspectantes universalem resurrectionem. Ita Œcumenius.

Vers. 24. — Hæc loquente eo, et rationem reddente : Festus magna voce dixit : Insanis, Paule, etc. De hoc Beda : Insaniam putat, quòd homo vinctus, loco defendendi accepto, non de calumniâ quâ premitur, sed de conscientiâ quâ gloriatur, sermonem facit et revelationem, quâ de persecutore mutatus est in apostolum, percurrit. Insuper dispensationem redemptoris, resurrectionem mortuorum concionantis habitu disserit. Hæc Beda.

Vers. 25. — Et Paulus : Non insanio, optime Feste, sed veritatis et sobrietatis verba loquor, etc. Chrysost. : Festus magnâ voce dixit : Adeò furore et irâ vox illa erat plena. Et paulò superiùs : Quid igitur Paulus? Cum mansuetudine respondens, inquit : *Non insanio optime*, seu *præstantissime Feste*, sed veritatis et sobrietatis verba loquor. Postea etiam causam docet, propter quam ad regem sermonem convertit : *Scit enim de his rex : latere enim cum nihil horum arbitror. Credis, rex Agrippa, prophetis? Scio quia credis.* Hoc sic dixit, quasi reprehendens Judæos, et dicens ad illos : Scio quòd omnia scit exactè. Et oportebat quidem primos vos hæc scire. Id enim sequentia declarant : *Non enim*, inquit, *in angulo quidquam horum gestum est;* sed non voluistis. Ita Chrysostomus.

Vers. 28. — Agrippa autem ad Paulum : In modico suades me christianum fieri. De hoc Beda : Quod Paulus ad Agrippam dixit : *Scio quia credis*, non adulando, sed verè locutus est. Agrippa enim ritu Judæorum et lege imbutus credebat prophetas vera dixisse, sed ignorabat ad Christum illam veritatem pertingere. Hæc Beda : Hinc ergo Agrippa ad Paulum : *In modico suades me christianum fieri;* quod quidam interpretantur, *in modico*, id est, paucis verbis. Chrysostomus habet ista : Vide quomodò precatur dicens : Optârim ego à Deo, *in parvo*, id est, propter exiguum. Et postea multis aliis interjectis : *Credis*, inquit, *rex Agrippa?* Deinde præoccupat illum ac dicit : *Scio quia credis. Ad quem etiam Agrippa : In parvo me persuades christianum fieri.* Non intellexit Paulus quid sit, *in parvo*, et putavit quòd, *ex parvo;* unde et ad hoc respondet. Ita Chrysostomus

Vers. 29.—Opto apud Deum, et in modico, et in magno, non tantum te, sed etiam omnes, etc. Pergit Chrysostomus : Vide, qui gloriatur in vinculis, qui profert illa sicut catenam auream, is ea nunc deprecatur. Et ne mireris : infirmiores adhuc erant, et attemperabat illis sermonem; alioquin quòd vincula magnificavit, audi quoniam semper in Epistolis plerisque præponit aliis dicens : *Paulus vinctus Jesu Christi.* Et iterùm : *Hujus gratiâ catenâ hâc circumdatus sum, sed Verbum Dei non est alligatum.* Ita Chrysostomus, hoc loco. Et rursùm scribens, in Epist. ad Ephes., cap. 4 : *Exceptis vinculis his.* Non ideò dixit, quòd vinctum esse pro Christo, rem putârit execrandam esse. Absit. Nam si hoc sensisset, non alibi scribens dixisset : *Libenter gloriabor in infirmitatibus meis, ut habitet in me virtus Christi.* Hæc Chrysostomus.

pro humano genere, et quo genere mortis, etc.

Si primus ex resurrectione mortuorum. An Christus primus sit qui ex morte ad vitam immortalem resurrexerit.

Lumen annuntiaturus. An ipse sit qui venit in hunc mundum, ut lucem afferret Evangelii. *Erat* enim Christus, ut dicitur Joan. 1, 19, *lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*

Vers. 24. — *Multæ litteræ.* Hoc enim aliquando nimiùm studiosis litterarum evenit, ut ex capitis et organorum fatigatione, morbum et insaniam contrahant.

Vers. 25.—*Veritatis et sobrietatis.* Vera loquor, nec vinum aut insania mentem de statu suo dejecit, cùm sim sanus et sobrius.

Vers 26. — *Scit enim de his rex.* Sanè tu, rex Agrippa, es horum maximè gnarus.

Neque enim in angulo quidquam horum gestum est. Crux nimirùm, et mors Christi, et ejusdem resurrectio, cum cæteris quæ pertinent ad universam œconomiam redemptionis nostræ.

Vers. 27. — *Credis, rex Agrippa, prophetis?* Ergo crede in Christum, et crede quæ ego doceo de Christo. Quia eadem omnia, nec alia prædixerunt prophetæ de Christo. Hâc apostrophe Paulus acrem stimulum infixit cordi regis. Unde et Gagneius et Salmeron putant Agrippam occultè factum christianum. Saltem hæsitanti vox hæc excussa. (Tirinus.)

Vers. 30. — *Qui assidebant.* Festi assessores seorsùm secedentes et cum Agrippâ Festoque collocuti, nihil ab eo morte vel carcere dignum commissum fuisse agnoverunt. (Calmet.)

Vers. 31. — *Dicentes*, etc. Et inter istos sic dicentes fuit Agrippa et principalis, tam propter dignitatem regiam, quàm propter ejus sapientiam; fuit enim sapiens valdè, et eloquens, ut refert Josephus, 1 lib. de Judaico Bello, propter quod contulit conclusionem consilii, dicens Festo : *Dimitti poterat*, etc. (Lyranus.)

Vers. 32. — *Dimitti poterat*, etc. Imò verò etiam post interpositam appellationem dimitti poterat; provocaverat enim Cæsarem necessitate compulsus, et in subsidium juris.

CAPUT XXVII.

1. Ut autem judicatum est navigare eum in Italiam, et tradi Paulum cum reliquis custodiis centurioni, nomine Julio, cohortis Augustæ,

2. Ascendentes navem Adrumetinam, incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseverante nobiscum Aristarcho Macedone Thessalonicensi.

CHAPITRE XXVII.

1. Après qu'il eut été résolu que Paul irait par mer en Italie, et qu'on le mettrait avec les autres prisonniers entre les mains d'un centenier, de la cohorte Auguste, nommé Jule.

2. Nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette; et après avoir levé l'ancre, nous commençâmes à côtoyer less terre d'Asie, ayant avec nous Aristarque Macédonien, de Thessalonique.

3. Sequenti autem die, devenimus Sidonem : humane autem tractans Julius Paulum, permisit ad amicos ire, et curam sui agere.

4. Et inde cùm sustulissemus, subnavigavimus Cyprum, propterea quòd essent venti contrarii.

5. Et pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ :

6. Et ibi inveniens centurio navem Alexandrinam navigantem in Italiam, transposuit nos in eam.

7. Et cùm multis diebus tardè navigaremus, et vix devenissemus contra Gnidum, prohibente nos vento, adnavigavimus Cretæ, juxta Salmonem.

8. Et vix juxta navigantes, venimus in locum quemdam qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas Thalassa.

9. Multo autem tempore peracto, et cùm jam non esset tuta navigatio, eò quòd et jejunium jam præteriisset, consolabatur eos Paulus,

10. Dicens eis : Viri, video quoniam cum injuriâ et multo damno, non solùm oneris et navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.

11. Centurio autem gubernatori et nauclero magis credebat, quàm his quæ à Paulo dicebantur.

12. Et cùm aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare inde, si quo modo possent, devenientes Phœnicen, hiemare, portum Cretæ respicientem ad africum et ad corum.

13. Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cùm sustulissent de Asson, legebant Cretam.

14. Non post multùm autem misit se contra ipsam ventus typhonicus, qui vocatur euroaquilo.

15. Cùmque arrepta esset navis, et non posset conari in ventum, datâ nave flatibus, ferebamur.

16. In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.

17. Quâ sublatâ, adjutoriis utebantur, accingentes navem, timentes ne in Syrtim inciderent ; summisso vase sic ferebantur.

18. Validâ autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt :

19. Et tertiâ die suis manibus armamenta navis projecerunt.

20. Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, et tempestate non exiguâ imminente, jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.

21. Et cùm multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit : Oportebat quidem, ô viri, audito me, non tollere à Cretâ, lucrique facere injuriam hanc et jacturam.

22. Et nunc suadeo vobis bono animo esse : amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquàm navis.

23. Astitit enim mihi hâc nocte angelus Dei, cujus sum ego, et cui deservio,

24. Dicens : Ne timeas, Paule : Cæsari te oportet assistere ; et ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.

25. Propter quod bono animo estote, viri : credo

3. Le jour suivant, nous arrivâmes à Sidon ; et Jule traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller voir ses amis, et de pourvoir lui-même à ses besoins.

4. Etant partis de là, nous prîmes notre route au-dessous de Chypre, parce que les vents étaient contraires.

5. Après avoir traversé la mer de Cilicie et de Pamphylie, nous arrivâmes à Lystre, de Lycie,

6. Où le centenier ayant trouvé un vaisseau d'Alexandrie qui faisait voile pour l'Italie, nous y fit embarquer.

7. Nous allâmes fort lentement pendant plusieurs jours, et nous arrivâmes avec grande difficulté vis à-vis de Guide ; et parce que le vent nous empêchait d'avancer, nous côtoyâmes l'île de Crète, du côté de Salmone.

8. Et allant avec peine le long de la côte, nous abordâmes à un lieu nommé Bons-Ports, près duquel était la ville de Thalasse.

9. Mais beaucoup de temps s'étant ainsi écoulé, et la navigation devenant périlleuse, parce que le jeûne était déjà passé, Paul leur donna cet avis :

10. Mes amis, leur dit il, je vois que la navigation va devenir très-périlleuse, non seulement pour le vaisseau et pour sa charge, mais aussi pour nos personnes.

11. Mais le centenier ajoutait plus de foi aux avis du pilote et du maître du vaisseau, qu'à ce que disait Paul.

12. Et comme le port n'était pas propre pour hiverner, la plupart furent d'avis de se remettre en mer, pour tâcher de gagner Phénice, qui est un port de Crète, situé au vent du couchant d'hiver et d'été, afin d'y passer l'hiver.

13. Le vent du midi commençant à souffler doucement, ils crurent pouvoir exécuter leur dessein ; et, ayant levé l'ancre d'Asson, ils allèrent côtoyant l'île de Crète.

14. Mais il se leva, peu après, un vent impétueux d'entre le levant et le nord ; et ce vent donnait contre l'île ;

15. Et comme il emportait le vaisseau sans qu'on pût y résister, on laissa aller le vaisseau au gré du vent.

16. Nous fûmes poussés au-dessous d'une petite île appelée Caude, où nous pûmes à peine être maîtres de l'esquif.

17. Mais l'ayant enfin tiré à nous, les matelots mirent tout en œuvre. Ils lièrent le vaisseau par dessous, craignant d'être jetés sur des bancs de sable ; ils abaissèrent le mât, et ils s'abandonnèrent ainsi à la mer.

18. Le jour suivant, comme nous étions fortement battus de la tempête, ils jetèrent les marchandises dans la mer.

19. Trois jours après, ils y jetèrent aussi de leurs propres mains les agrès du vaisseau.

20. Cependant ni le soleil ni les étoiles ne parurent durant plusieurs jours, et la tempête était toujours si violente, que nous perdîmes toute espérance de nous sauver.

21. Mais parce qu'il y avait longtemps que personne n'avait mangé, Paul se leva au milieu d'eux, et leur dit : Sans doute, mes amis, vous eussiez mieux fait de me croire, et de ne point partir de Crète, pour nous épargner tant de peine, et une si grande perte.

22. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage, parce qu'il ne périra personne, et il n'y aura que le vaisseau de perdu.

23. Car cette nuit même, un ange de Dieu à qui je suis, et que je sers, m'a apparu,

24. Et m'a dit : Paul, ne craignez point ; il faut que vous comparaissiez devant César ; et je vous annonce que Dieu vous a accordé la vie de tous ceux qui sont avec vous dans le vaisseau.

25. C'est pourquoi, mes amis, ayez bon courage,

enim Deo, quia sic erit, quemadmodùm dictum est mihi.

26. In insulam autem quamdam oportet nos devenire.

27. Sed posteaquàm quarta decima nox supervenit, navigantibus nobis in Adriâ circa mediam noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem :

28. Qui et summittentes bolidem, invenerunt passus viginti; et pusillùm inde separati, invenerunt passus quindecim.

29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.

30. Nautis verò quærentibus fugere de navi, cùm misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent à prorâ anchoras extendere,

31. Dixit Paulus centurioni et militibus : Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.

32. Tunc absciderunt milites funes scaphæ, et passi sunt eam excidere.

33. Et cùm lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens : Quartâ decimâ die hodiè exspectantes jejuni permanetis, nihil accipientes :

34. Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestrâ : quia nullius vestrûm capillus de capite peribit.

35. Et cùm hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium; et cùm fregisset, cœpit manducare.

36. Animæquiores autem facti omnes, et ipsi sumpserunt cibum.

37. Eramus verò universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.

38. Et satiati cibo, alleviabant navem, jactantes triticum in mare.

39. Cùm autem dies factus esset, terram non agnoscebant : sinum verò quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.

40. Et cùm anchoras sustulissent, committebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum; et levato artemone, secundùm auræ flatum, tendebant ad littus.

41. Et cùm incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem et prora quidem fixa manebat immobilis, puppis verò solvebatur à vi maris.

42. Militum autem consilium fuit ut custodias occiderent; ne quis, cùm enatâsset, effugeret.

43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri; jussitque eos qui possent natare, emittere se primos, et evadere et ad terram exire.

44. Et cæteros alios in tabulis ferebant; quosdam super ea quæ de navi erant. Et sic factum est ut omnes animæ evaderent ad terram.

car j'ai cette confiance en Dieu, que ce qui m'a été dit arrivera.

26. Mais nous devons être jetés contre une île.

27. La quatorzième nuit, comme les vents nous poussaient de tous côtés sur la mer Adriatique, les matelots crurent, vers le milieu de la nuit, entrevoir quelque terre.

28. Et ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses d'eau; et un peu plus loin, ils en trouvèrent quinze.

29. Alors craignant que nous n'allassions donner contre quelque écueil, ils jetèrent quatre ancres de la poupe, attendant avec impatience que le jour vînt.

30. Or, comme les matelots cherchaient à s'enfuir du vaisseau, et qu'ils descendaient l'esquif en mer, sous prétexte d'aller jeter des ancres du côté de la proue,

31. Paul dit au centenier et aux soldats : Si ces gens-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver.

32. Alors les soldats coupèrent les cables de l'esquif, et le laissèrent tomber.

33. Sur le point du jour, Paul les exhorta tous à prendre de la nourriture, en leur disant : Il y a aujourd'hui quatorze jours que vous êtes comme à jeun, et que vous n'avez presque rien pris, attendant la fin de la tempête;

34. C'est pourquoi je vous exhorte à prendre de la nourriture, pour pouvoir vous sauver; car aucun de vous ne perdra un seul cheveu de sa tête.

35. Après avoir dit cela, il prit du pain; et ayant rendu grâces à Dieu devant tous, il le rompit, et se mit à manger.

36. Tous les autres reprirent courage, et se mirent aussi à manger.

37. Or nous étions dans le vaisseau deux cent soixante-seize personnes en tout.

38. Quand ils furent rassasiés, ils soulagèrent le vaisseau, en jetant le blé dans la mer.

39. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point quelle terre c'était; mais ils aperçurent un golfe, où il y avait un rivage; et ils résolurent d'y faire échouer le vaisseau, s'ils pouvaient.

40. Ils retirèrent donc les ancres, et lâchèrent en même temps les attaches des gouvernails; et s'abandonnant à la mer, après avoir mis la voile de l'artimon au vent, ils tiraient vers le rivage.

41. Mais ayant rencontré une langue de terre qui avait la mer des deux côtés, ils y firent échouer le vaisseau; et la proue s'y étant enfoncée, demeurait immobile; mais la poupe se rompait par la violence des flots.

42. Alors les soldats furent d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux s'étant sauvé à la nage, ne s'enfuît.

43. Mais le centenier, qui voulait conserver Paul, les en empêcha, et commanda que ceux qui savaient nager se jetassent les premiers dans l'eau, et se sauvassent à terre.

44. Pour les autres, on les fit passer sur des planches, et quelques-uns sur des débris du vaisseau. Et ainsi ils gagnèrent tous la terre, et se sauvèrent.

COMMENTARIA.

VERS. 1. — UT AUTEM JUDICATUM EST NAVIGARE EUM IN ITALIAM, ET TRADI PAULUM CUM RELIQUIS CUSTODIIS CENTURIONI NOMINE JULIO. Beda : In Græco sic : Ut judicatum est nos navigare in Italiam, tradiderunt

Paulum et quosdam alios vinctos centurioni. Ita Beda. Igitur, *cum custodiis*, id est, cum aliis vinctis. Sic et infra, v. 42.

Vers. 2. — Ascendentes navem Adrumetinam, incipientes navigare, etc., perseverante quoque nobiscum Aristarcho Macedone. De hoc Chrys. : Vide, quousque comitatur et Aristarchus. Benè etiam et utiliter adest ille, in Macedoniâ omnia quæ acta erant, annuntiaturus. Sic Chrysost.

Vers. 5. — Et pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ. Pro *Lystrâ*, in Græcis Bibliis etiam regiis, est, *Myra*, civitas sine dubio Lyciæ, notissima à S. Nicolao. Beda hoc modo scribit : Pro Lystrâ in Græco Smyrna scriptum est. Hieronymus verò Myram ponit. Ita Beda, sed corruptum exemplar Græcum secutus ; nam Smyrna nullo modo est Lyciæ. Utut est, vulgata lectio, idcircò ut videtur, Lystram ponit, quòd Myra portus fuerit minùs celebris ; Lystra autem civitas in eo tractu celeberrima, et non longè inde dissita.

Vers. 9. — Multo autem tempore peracto, et cum jam non esset tuta navigatio, eò quòd et jejunium jam præteriisset, etc. De hoc Chrysot. : Jejunium hìc opinor dici, quod Judæi servant. Nam post Pentecosten exierant illinc post multum tempus, ita ut in ipsâ ferè hieme venerint in partes Cretæ. Hæc Chrys. In Syriaco etiam est : *Jejunium Judæorum*. Sed quod ipsorum jejunium intelligatur, non æquè liquet. Rabanus sic habet : Meliùs jejunium septimi putandum est, quando occisus erat Godolias ; vel dies jejunii decimi in januario, quando cognoverunt in Babylone captivi, templum Jerosolymis esse destructum. Ita Rabanus. Baronius habet hoc modo : Lucam de jejunio decimi mensis intellexisse, satis certum esse videtur. Nam non nisi absoluto Neronis biennio à Festo successum est Felici, et non nisi hiberno tempore cessare consuevit navigatio. Sic Baronius, in Annal.

Vers. 11. — Centurio autem gubernatori et nauclero magis credebat, quam his quæ a Paulo dicebantur. Œcumenius : Non adhibet animum centurio his quæ à Paulo dicebantur, credens eis qui artis navigandi periti essent, magis quam illi qui vehebatur, nauticæ rei inexperto. Ita Œcumenius. Et Chrysost. ad illud dictum Pauli quod proximè præcedit : *Video quòd cum injuriâ et damno futura est navigatio.* Vide, inquit, quàm alienus est à fastu. Ne videatur prophetare, sed quasi à conjecturâ dicere : *Video*, inquit. Non enim suscepissent, statim si dixisset quod dixit postea, v. 23 : *Astitit enim mihi hàc nocte angelus Dei, cujus ego sum, et cui deservio.* Centurio itaque gubernatori magis credebat, quàm his quæ dicebantur à Paulo, ut postea ostenderetur, quòd non à conjecturis hæc dixisset Paulus, contraria dicente gubernatore. Sed et alii à conjecturâ loquebantur, qui inde suadebant solvendum. Sed nulla illis inde utilitas ; inciderunt enim in tempestatem ; et jacturam eorum quæ vehebant, faciunt. Hoc modo Chrysost.

Vers. 12. — Si quo modo possent devenientes Phœnicem, hiemare, portum Cretæ respicientem ad africum et ad corum. Obscurè hoc ab auctoribus explicatur. Rabanus sic habet : Portus Cretæ dicitur, qui est in Phœnice è regione Cretæ. Ita ille. Et non pauci eum sequuntur. Anselmus in interlin. sic : Phœnicem portum Cretæ, scilicet insulam vel civitatem in Cretâ. Hùc quoque respexisse videtur Emmanuel Sà, dùm dicit : Appositio est, quasi dicat, qui erat portus. Ita Sà. Ex Græco liquet omninò eos cursum in Phœnicem instituisse ; sic enim sonant Græca : *Si quo modo possint evecti in Phœnicem, hiemare.* Si provincia Phœniciæ intelligitur, valet sententia Rabani. Sed Baronius, ex Strabone, lib. 10, ponit Phœnicem civitatem in Cretâ : sic enim habet, et distinguit quasi per parenthesim : *Si quo modo possent devenientes Phœnicem, hiemare (portum Cretæ respicientem ad africum et corum).* Videba-

Vers. 2. *Navem Adrumetinam.* Syrus, *quæ erat ex Adrumeto urbe*, quæ est in Africâ, eam Ortelius in Thesauro geographico ait nunc appellari *la Machometta.*

Sustulimus. Anchoras solvimus, vela fecimus. Probabile est navim hanc solvisse ex Joppe, quæ non longè aberat Cæsareâ, unde victus mittebatur Paulus.

Aristarcho Macedone, cujus mentio est supra, cap. 20, v. 4.

Vers. 3. — *Sidonem*, quæ est urbs in Phœniciâ, distans à Tyro stadiis ducentis.

Curam suî agere. Curare corpus fessum laboribus, et vinculis ; quæ ad navigationem erant necessaria parare.

Vers. 4. — *Sustulissemus*, anchoras.

Subnavigavimus Cyprum, id est, sub, vel juxta Cyprum navigavimus ; non enim videntur ingressi Cyprum, sed in mari mansisse.

Vers. 5. — *Quæ est Lyciæ.* Lystra propriè est in Lycaoniâ, sed hìc Lycia latè sumitur, ut etiam Lycaoniam comprehendat.

Vers. 6. — *Transposuit nos in eam*, ut citiùs et expeditiùs veniremus Romam. (Lyranus.)

Vers. 7. — *Contra Gnidum.* Gnidus est urbs, aut promontorium Asiæ, Cretæ objectum.

Adnavigavimus Cretæ, juxta Cretam.

Salmonem, quod Strabo, lib. 2, ait esse Cretæ orientale promontorium.

Vers. 8. — *Juxta navigantes*, littus legentes.

Boniportus. Fortassè est ille quem Stephanus de Urbibus appellat *καλὴ ἀκτή*, id est, *bonum littus*, et ait esse Cretensium civitatem.

Vers. 9. — *Eo quòd jejunium præteriisset.* Jejunium quatuor temporum mensis decembris, ut interpretatur Bellarmin., lib. 2 de bonis Operibus, cap. 19, et alii, est enim hujus jejunii lex, et consuetudo valdè antiqua, ideòque instituta, quia eo mense sacræ ordinationes fiebant, ut etiam nunc fiunt.

Consolabatur eos Paulus, in tam lentâ, molestâ ac periculosâ navigatione. Græcum verti potest, *exhortabatur.* Syrus habet, *consilium dabat*, scilicet de non navigando.

Vers. 10. — *Video*, non tam ex aere, aliisque naturæ prognosticis, quàm ex spiritu prophetico.

Injuriâ, quasi dicat, iniqui, et injurii sumus, non tantùm navi et mercibus, earumque dominis, nimirùm mercatoribus ; sed et animabus, id est, vitæ nostræ ; hæc enim omnia naufragii et mortis periculo exponimus, si hoc tempore hiberno et importuno navigare pergamus.

Vers. 12. — *Plurimi*, major pars.

Statuerunt consilium, decreverunt.

Phœnicem. Urbs est et portus in latere australi Cretæ.

Africum. Ventum qui flat ab occasu brumali ex

tur scilicet portus hiemis tempore esse omnium utilissimus, sic nominatus, à civitate ibi in promontorio ædificatâ, dictâ Phœnix Lampei. Ita Baronius.

VERS. 14. — NON POST MULTUM AUTEM MISIT SE CONTRA IPSAM (scilicet navem) VENTUS TYPHONICUS, etc. Hâc occasione Gregor., 7 Registri, epist. 120 : Discant, inquit, pii sancto desiderio objecta pericula vincere, et in fatigatione corporis minimè mente lassari, sicut Paulo navis cordis, in marinis fluctibus integra stetit. Sic Gregor. Et Beda : Paulus ab Jerosolymis Romam relegatus, quia cum infidelibus iter agit, mare furit, venti refragantur, astra obnubilantur, terra negatur, triticum in mare jactatur, navis armamenta tolluntur, ipsa postremò navis arenis illisa dissolvitur, nautæ quam non agnoscunt terram nando petunt, et qui seculi undas, onerati cupiditatibus, subierant, eodem adversante seculo, vix nudi evadunt. Hæc Beda.

VERS. 16. — IN INSULAM AUTEM QUAMDAM DECURRENTES, QUÆ VOCATUR CAUDA, POTUIMUS VIX OBTINERE SCAPHAM, etc. Beda : Alia translatio manifestiùs dicit : Arreptâ navi, cùm non possent vento occurrere, commodatâ navi fluctibus, colligere vela cœperunt; tunc transcurrimus insulam quæ dicitur Cauda, quam occupare non potuerunt. Sed scaphâ missâ, adjuvare cœperunt navem, præcingentes eam : trahebant autem et anchoras, timentes ne incurrerent in Syrtes, laxantes antennam ita ferebantur. Hæc Beda. Baronius nihil explicat, tantùm dicit Caudam esse insulam positam in extremâ parte Cretæ, contra montem Album spectantem ad meridiem. Et postrema verba sic ponit: *submisso vase sic ferebantur*. Certè in Syriaco pro *vase*, est *antenna*. Cæterùm quid sibi velit illud, *accingentes navim?* Emmanuel Sâ dicit, accingentes scilicet funibus, ne vi tempestatis dissolveretur. Beda post verba supra citata sic habet : Ex quo patet quia funibus à medio navis ex utroque latere circa ejusdem anteriora demersis, anchoras his quibus traherentur adjunxerunt; quod fiebat ad retardandum navigium, ne præpropero cursu inciderent in Syrtes. Ita Beda.

VERS. 20. — NEQUE AUTEM SOLE, NEQUE SIDERIBUS APPARENTIBUS PER PLURES DIES, JAM ABLATA ERAT SPES, etc. Chrysostomus : Vide, post tantam tempestatem nec importunus, nec insolens illis loquitur, sed petens, ut vel in posterum credant. Unde et quæ facta erant in testimonium assumit veritatis dicendorum. Et duo prædicit, et quòd in insulam exeundum illis, et quòd navis peritura, salvis qui in eâ vehebantur; id quod non erat conjecturæ, sed prophetiæ, et quòd Cæsari sistendus erat. Quod autem narrat, angelum dixisse sibi : *Et ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum*, non erat arrogantiæ, sed volentis adduci ad fidem navigationis socios, non ut ipsi gratiam habeant, sed ut credant his quæ ab ipso dicebantur. Ita Chrysost. Sic et Beda, ad illa verba : *Astitit enim mihi hâc nocte angelus Dei* : Non dicit hoc jactando, sed ad fi-

Plin., lib. 2, cap. 47, et ab Africâ, Græci *Liba* vocant.

Corum, qui etiam dicitur Argestes, flat ab occasu solstitiali, estque oppositus Aquiloni. Vide Plin., loco citato.

VERS. 13. — *Austro*, qui flat à meridie.

Æstimantes propositum se tenere, putarentque se quasi voluntatem suam consecutos, ait Syrus.

Cùm sustulissent, scilicet antennas, et anchoras; id est, cùm solvissent.

De Asson, quæ est urbs, et portus Cretæ ad septentrionem.

Legebant Cretam, id est prænavigabant.

VERS. 14. — *Ventus Typhonicus*. Ventus Typhon ille dicitur, qui est subitaneus, procellosus, et vorticosus. Plin. lib. 2, cap. 48, appellat *præcipuam navigantium pestem, non antennas modò, verum ipsa navigia contecta frangentem*.

Euroaquilo. Eurus flat ab oriente; si verò medius sit, et mixtus, hoc est, si flet inter orientem et aquilonem, est euroaquilo.

VERS. 15. — *Arrepta esset navis*. A vento Typhonico, qui eam agebat in gyrum.

Datâ nave flatibus, navi ventis permissâ.

VERS. 16 — *Obtinere scapham*, è mari subtrahere, et in navim imponere.

VERS. 17. — *Sublata*, in navim.

Adjutoriis utebantur, catenis, uncis, funibus et hujusmodi.

Accingentes navim. Ejus latera firmantes contra vim venti, et funibus constringentes, ne vi tempestatis dissolveretur.

Ne in Syrtim inciderent, ne in loca vadosa impingerent.

VERS. 18. — *Jactum fecerunt*. Sarcinas, et merces in mare projicientes, ne navis fluctibus jactata, et pondere pressa subsideret.

VERS. 19. — *Armamenta navis*. Instrumenta nautica, funes, vela, contos, etc., ut nimirùm navis adhuc esset levior, et ex ingenti illâ tempestate, si fieri posset, enataret.

VERS. 20. — *Imminente*, quia nimirùm invalescentis tempestatis signa videbantur.

VERS. 21. — *Jejunatio*, ἀσιτία, inedia, ob periculum imminens, quod cogitationem, et appetentiam cibi adimebat.

Tollere, solvere.

Lucri facere, vitare.

Injuriam, jactationem, vexationem et periculum.

Jactura, damnum.

VERS. 22. — *Nullius animæ*, vitæ nullius.

VERS. 23. — *Cujus sum ego*, minister, cultor et apostolus.

VERS. 24. — *Donavit tibi*. Vitæ eorum in tuî gratiam pepercit.

VERS. 25. — *Credo enim*, etc. Fidem Deus etiam ad consequenda hujus vitæ beneficia sæpè requirit, ut ostendat eam multò magis ad consequendam (vitam) æternam esse necessariam. (Grotius.)

VERS. 26. — *In insulam quamdam*. Insulæ nomen angelus non aperuit; erat autem Melita, quò impetu tempestatis post aliquot dies projecti fuerunt. (Calmet.)

VERS. 27. — *In Adriâ*, in mari Adriatico.

Suspicabantur, etc., sibi videbantur accedere ad terram, et illam videre.

VERS. 28. — *Bolidem*, id est, pondus funiculo alligatum quo exploratur maris altitudo.

Separati, progressi.

VERS. 29. — *In aspera loca*, in scopulos, aut syrtes.

Anchoras quatuor, ut navim sisteren

VERS. 30. — *Obtentu*, prætextu.

A prorâ anchoras extendere, vel in ipso mari, vel in terrâ et littore, fingentes navim jam ad littus appulisse, et esse in tuto.

VERS. 31. — *Nisi hi in navi manserint*, qui peritiam habent regendæ navis.

dem provocat illos. Nam et ideo mare turbatum est, ut per id quòd auditus non est, et per id quòd auditus est, specialis in eo gratia appareat. Hæc Beda.

VERS. 33. — ET CUM LUX INCIPERET FIERI, ROGABAT PAULUS OMNES SUMERE CIBUM, DICENS : QUARTADECIMA DIE HODIE EXSPECTANTES JEJUNI PERMANETIS, etc. Chrysost. : Et quomodò, inquies, ferebant, cùm nihil ederent, nullumque cibum sumerent? Timor tenebat illos, et appetitum cibi negabat extremè periclitantibus. Igitur quod factum est à tempore erat, maximam autem miraculum, quòd in tali tempore è periculis mediis servati sunt. Ita Chrysost. Nec mirum, potuisse jejunare quatuordecim dies nihil accipientes (sic enim clarè Scriptura loquitur). Nam præter rationem à Chrysostomo indicatam, et plura exempla in eam rem à variis relata, August., scriptor gravissimus, epist. 86, testatur quemdam quadraginta dies continuos jejunâsse, plures etiam eò abstinentiæ propè accessisse. Itaque non minuamus miraculum tam claris verbis hìc expressum.

VERS. 38. — ET SATIATI CIBO ALLEVIABANT NAVEM, JACTANTES TRITICUM IN MARE. CUM AUTEM DIES FACTUS ESSET, etc. Chrysostomus : Vides, cum hoc quòd acciperunt cibum, credant, et sic jam totum ad Paulum rejiciebant, ita ut etiam triticum ejicerent. Vide illos et humana facere, et non prohibere Paulum. *Quando autem*, inquit, *dies factus*. Destruitur navis in die, ne metu pereant, ut videant esse prophetiam. Hæc Chrysostom. Porrò de *dithalasso*, sic Beda : Græci thalasson vocant mare ; dithalassum verò significat littus in mare protentum, eodemque mari se dividente, hinc et inde circumdatum. Ita Beda. Concluditur.

VERS. 44. — ET SIC FACTUM EST UT OMNES ANIMÆ EVADERENT AD TERRAM. Si periclitantes, ait Chrysost. et naufragium sustinentes, si et vincti per Paulum servati sunt, cogita quid est esse virum sanctum in domo. Multæ enim tempestates etiam nobis incumbunt, his multò graviores ; sed potest Deus etiam nos donare, modò credamus sanctis, sicut illi, et faciamus quæ præcipiunt. Non enim simpliciter servantur, sed etiam ipsi fidem attulerunt. Ita Chrysost.

VERS. 32. — *Eam excidere*, scapham perire.
VERS. 33. — *Nihil accipientes*, parùm, et obiter cibum accipientes.
VERS. 34. — *Pro salute vestrâ*, ut salvi esse possitis, refocillando vires ad enatandum è naufragio necessarias.
VERS. 35. — *Gratias agens*, etc., ex laudabili more cibo benedicendi antequàm sumatur.
VERS. 36. — *Animæquiores facti*, hilariores et fidentiores.
VERS. 37. — *Animæ*, capita.
VERS. 39. — *Considerabant*, videbant.
Ejicere navim, appellere.
VERS. 40. — *Laxantes juncturas gubernaculorum*. Syrus, *solverunt vincula gubernaculorum*, ut nimirùm possent uti gubernaculo, et navim dirigere ; priùs enim videntur alligâsse, fortassè ne jactatione tempestatis aut frangeretur, dùm starent, aut avelleretur.
Levato artemone. Syrus, *parvo velo*. Itali dicunt, *sartrimochetto*.
Secundum auræ flatum, ad excipiendum ventum.
VERS. 41. — *Fixa manebat*, arenoso loco impacta.
VERS. 42. — *Custodias*, vinctos reos, quos custodiebant.
VERS. 43. — *Jussitque*, etc. isti erant milites : dicit enim Vegetius in libro de Re militari, quòd tyrones Romani à principio addiscebant artem natandi, quæ frequenter est necessaria in exercitibus. (Lyranus.)
VERS. 44. — *Alios in tabulis ferebant*. In Græco tantùm est, *partim in tabulis*, tabulis innitentes enatabant.
Quosdam super ea quæ de navi erant, partim in navis fragmentis, tignis, vasis, sarcinis, etc.
Omnes animæ, omnes qui in navi fuerant, nautæ milites, vectores, etc.

CAPUT XXVIII.

1. Et cùm evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur : barbari verò præstabant non modicam humanitatem nobis.

2. Accensâ enim pyrâ, reficiebant nos omnes, propter imbrem qui imminebat, et frigus.

3. Cùm congregâsset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem vipera à calore cùm processisset, invasit manum ejus.

4. Ut verò viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cùm evaserit de mari, ultio non sinit eum vivere.

5. Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.

6. At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subitò casurum, et mori. Diù autem illis exspectantibus, et videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse deum.

7. In locis autem illis erant prædia principis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens, triduò benignè exhibuit.

8. Contigit autem, patrem Publii febribus et dy-

CHAPITRE XXVIII.

1. Nous étant ainsi sauvés, nous reconnûmes que l'île s'appelait Malte ; et les barbares nous traitèrent avec beaucoup d'humanité ;

2. Car, après avoir allumé un grand feu, à cause de la pluie et du froid qu'il faisait, ils nous donnèrent à tous les secours dont nous avions besoin.

3. Alors Paul ayant ramassé quelques sarments, et les ayant mis au feu, une vipère, que la chaleur en fit sortir, le prit à la main.

4. Quand les barbares virent cette bête qui pendait à sa main, ils s'entre-disaient : Cet homme est sans doute quelque meurtrier, puisqu'après avoir été sauvé de la mer, la vengeance divine ne veut pas le laisser vivre.

5. Mais Paul ayant secoué la vipère dans le feu, n'en reçut aucun mal.

6. Les barbares s'attendaient qu'il enflerait, et qu'il tomberait mort tout d'un coup : mais après avoir attendu longtemps, lorsqu'ils virent qu'il ne lui arrivait aucun mal, ils changèrent de sentiment, et dirent que c'était un dieu.

7. Il y avait dans cet endroit-là des terres qui appartenaient à un nommé Publius, le premier de cette île, lequel nous reçut fort humainement, et exerça envers nous l'hospitalité durant trois jours.

8. Or il se rencontra que son père était malade

senteriâ vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit, et cùm oràsset, et imposuisset ei manus, salvavit eum.

9. Quo facto, omnes qui in insulâ habebant infirmitates, accedebant, et curabantur;

10. Qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, et navigantibus imposuerunt quæ necessaria erant.

11. Post menses autem tres, navigavimus in navi Alexandrinâ, quæ in insulâ hiemaverat, cui erat insigne Castorum.

12. Et cùm venissemus Syracusam, mansimus ibi triduò.

13. Inde circumlegentes devenimus Rhegium; et post unum diem, flante austro, secundâ die venimus Puteolos,

14. Ubi inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem; et sic venimus Romam.

15. Et inde cùm audîssent fratres, occurrerunt nobis usque ad Appii Forum, ac Tres Tabernas: quos cùm vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.

16. Cùm autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibimet, cum custodiente se milite.

17. Post tertium autem diem convocavit primos Judæorum. Cùmque convenissent, dicebat eis: Ego, viri fratres, nihil adversùs plebem faciens aut morem paternum, vinctus ab Jerosolymis, traditus sum in manus Romanorum:

18. Qui cùm interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eò quòd nulla esset causa mortis in me:

19. Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.

20. Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, et alloqui: propter spem enim Israel catenâ hâc circumdatus sum.

21. At illi dixerunt ad eum: Nos neque litteras accepimus de te à Judæâ, neque adveniens aliquis fratrum, nuntiavit aut locutus est quid de te malum.

22. Rogamus autem à te audire quæ sentis: nam de sectâ hâc notum est nobis quia ubique ei contradicitur.

23. Cùm constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis, à mane usque ad vesperam.

24. Et quidam credebant his quæ dicebantur; quidam verò non credebant.

25. Cùmque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum: Quia benè Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros,

26. Dicens: Vade ad populum istum, et dic ad eos; Aure audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non perspicietis:

27. Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos compresserunt, ne fortè videant oculis, et auribus audiant,

d'une fièvre et d'une dyssenterie: Paul alla le voir; et s'étant mis en prière, il lui imposa les mains, et le guérit.

9. Après ce miracle, tous ceux de l'île qui étaient malades vinrent à lui, et furent guéris.

10. Ils nous rendirent aussi de grands honneurs, et nous pourvurent de tout ce qui nous était nécessaire pour notre voyage.

11. Au bout de trois mois, nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'Alexandrie, qui avait passé l'hiver dans l'île, et qui portait pour enseigne Castor et Pollux.

12. Nous abordâmes à Syracuse, où nous demeurâmes trois jours.

13. De là, en côtoyant les terres, nous vînmes à Rhége; et le lendemain, le vent s'étant mis au midi, nous arrivâmes le jour d'après à Pouzzole,

14. Où nous trouvâmes des frères, qui nous prièrent d'y demeurer sept jours; et ensuite nous prîmes le chemin de Rome.

15. Lorsque les frères de Rome eurent appris des nouvelles de notre arrivée, ils vinrent au-devant de nous jusqu'au Marché-d'Appius, et jusqu'aux Trois-Loges; et Paul les ayant vus rendit grâces à Dieu et fut rempli d'une nouvelle confiance.

16. Quand nous fûmes arrivés à Rome, il fut permis à Paul de demeurer où il voudrait, avec un soldat qui le gardait.

17. Trois jours après, Paul pria les principaux d'entre les Juifs de venir le trouver; et quand ils furent venus, il leur dit. Mes frères, quoique je n'eusse rien fait contre la nation, ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été retenu prisonnier à Jérusalem, et mis entre les mains des Romains,

18. Qui m'ayant examiné, voulaient me mettre en liberté, parce qu'ils ne me trouvaient coupable d'aucun crime qui méritât la mort.

19. Mais comme les Juifs s'y sont opposés, j'ai été contraint d'appeler à César, sans néanmoins que j'aie dessein d'accuser en aucune chose ceux de ma nation.

20. C'est donc pour ce sujet que je vous ai priés de venir ici, afin de vous voir et de vous parler; car c'est pour l'espérance d'Israël que je suis lié de cette chaîne.

21. Ils lui répondirent: Nous n'avons point reçu de lettres de Judée sur votre sujet; et il n'est venu aucun de nos frères de ce pays là qui nous ait dit du mal de vous.

22. Mais nous voudrions bien que vous nous dissiez vous-même ce que vous pensez; car ce que nous savons de cette secte, c'est qu'on la combat partout.

23. Ayant donc pris jour avec lui, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis; et il leur prêchait le royaume de Dieu, leur confirmant ce qu'il leur disait par plusieurs témoignages de l'Ecriture; et depuis le matin jusqu'au soir, il tâchait de leur persuader la foi de Jésus, par la loi de Moïse, et par les prophètes.

24. Les uns croyaient ce qu'il disait, et les autres ne le croyaient pas;

25. Et ne pouvant s'accorder entre eux, ils se retiraient: ce qui donna lieu à Paul de leur dire cette parole: C'est avec grande raison que le Saint-Esprit qui a parlé à nos pères par le prophète Isaïe,

26. A dit: Allez vers ce peuple, et lui dites: Vous écouterez; et en écoutant, vous n'entendrez point: vous verrez; et en voyant, vous ne verrez point;

27. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles sont devenues sourdes, et ils ont bouché leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que

et corde intelligant, et convertantur, et sanem eos.

28. Notum ergo sit vobis, quoniam gentibus missum est hoc salutare Dei, et ipsi audient.

29. Et cùm hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi: multam habentes inter se quæstionem.

30. Mansit autem biennio toto in suo conducto: et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum,

31. Prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiduciâ, sine prohibitione.

leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne, et que s'étant convertis, je ne les guérisse.

28. Sachez donc que ce salut de Dieu est envoyé aux gentils, qui le recevront.

29. Lorsqu'il leur eut dit ces choses, les Juifs s'en allèrent, ayant de grandes contestations entre eux.

30. Paul ensuite demeura deux ans entiers dans un logis qu'il avait loué, où il recevait tous ceux qui venaient le voir,

31. Prêchant le royaume de Dieu, et enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ, avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât.

COMMENTARIA.

Vers. 1. — Et cum evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Pridem legebatur Mitylene, sed Sixtina restituerunt, *Melita;* sic enim et Græca constanter habent. Quidam etiam putârunt legendum *Milete*, ut intelligatur civitas Cretæ, cujus mentio est apud Plinium. Sed enumerat ipse omnes civitates quæ ibi ab antiquissimo fuerunt; hæc autem diù destructa erat, teste Strabone. Sermo igitur est de Melitâ insulâ quam nunc Maltam vocant, positâ scilicet, ut Strabo loquitur, contra Pachynum, Siciliæ promontorium.

Vers. 3. — Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, etc. Chrysost.: Vide illum operantem, vide et illum nusquàm temerè miracula facientem, sed ob necessitatem. Et cùm tempestas oriretur, non sine causâ prophetabat, et hic sarmenta imponit, ignarus omnis fastûs, ut ita servet illos. Pergit Chrysost.: Postea vipera apprehendit manum ejus, ut autem viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, dicebant inter se (vide illos honestè inter se loquentes). Et post alia: Multis sanè philosophis sapientiores fuerunt barbari isti, illis scilicet qui ea quæ sub lunâ sunt extra providentiam ponunt. Illi autem putant ubique adesse Deum, et licèt quis sæpè effugiat, non tamen effugere omninò posse. Et reverentur tamen propter calamitatem, et non evulgant, sed inter se dicunt: *Utique homicida est homo hic, qui cùm evaserit de mari, ultio non sinit eum vivere.* Vincula nimirùm hoc faciebant eos suspicari. Ita Chrysostomus.

Vers. 5. — Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est. Basilius, hom. 9, Exameron, probat ex hoc loco non esse incusandum Deum quòd animalia venenata creârit. Fidei namque, inquit, demonstrationes sunt ipsæ feræ, cùm confidis in Domino sicut scriptum est: *Super aspidem et basiliscum ambulabis.* Nam vipera Paulum non læsit, quia ipsum fide plenum invenit. Quòd si fide cares, haud feram exitialem, sed eam quâ præditus es fidei vanitatem metue, quâ te jam cuivis internecioni et corruptelæ exposuisti. Sic Basilius. De his quoque mysticè Beda: Egressus de mari Apostolus ignem accendit, quia corda quæ undis tempestatum docendo eripuit, amoris igne calefacit. Sarmenta sunt exhortationes charitatem accendentes, decerpta de integritate Scripturarum. Eodem autem igne, quo suos fovet, bestiam comburit, quia scilicet iisdem virtutibus, et sancti proficiunt, et impii cum suo auctore invidendo deficiunt. Ista Beda.

Vers. 6. — At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori, etc. Chrysost.: Illi autem exspectabant ut incenderetur, et cùm diù exspectarent, et viderent nihil mali accidere, mutatâ mente dicebant eum esse Deum. Iterùm supra modum loquuntur. Et postea: Non repentè factum est signum, sed hominibus aliquandiù exspectantibus, ne putetur fallacia esse. Non erat igitur præsagium. Hoc modo Chrysostomus. Addit Œcumen.: Deum esse dicebant, ut quibus moris erat omnem qui gloriosum aliquod opus præstaret, Deum existimare, quemadmodùm veteres deos nominabant etiam eos qui aliquid operarentur quod vires ipsorum, suorumque coævorum excederet. Hæc Œcumenius. De hoc miraculo ita Baronius: Ista de viperâ adeò exactè et distinctè Deus à Lucâ describi voluit, ut virtus, Pauli gratiâ, illi insulæ concessa innotesceret; nec naturali ejus loci proprietati ascriberetur, quod ex eo tempore fuit loco divinitùs impertitum: nimirùm ut serpentes omnes veneno carerent, et quantùmlibet aliquem momorderint, nihil prorsùs inferant detrimenti. Sic Baronius in Annalibus ecclesiasticis.

Vers. 7. — In locis autem illis erant prædia principis insulæ, nomine Publii, etc. Chrysost.: Publius et dives et abundans, nihil de religione Christianâ

Vers. 1. — *Barbari.* Melitenses eo tempore linguâ et moribus erant barbari.

Vers. 2. — *Accensâ enim pyrâ*, id est, congerie lignorum ardentium, quæ dicitur pyra à *pyr*, quod est ignis. *Reficiebant*, etc. Qui de mari exieramus aquâ totaliter madefacti, ut patet ex dictis, et cùm erat frigiditas temporis. (Lyranus.)

Vers. 3. — *Invasit*, momordit.

Vers. 4. — *Ultio*, numinis vindicta.

Vers. 6. — *Convertentes se*, id est, mutatâ sententiâ.

Dicebant eum esse Deum. Sic Lycaonii videntes miraculum Pauli clamabant eum esse Mercurium, supra, c. 14, 18.

Vers. 7. — *Principis insulæ.* Primarii inter Melitenses.

Exhibuit, id est, tractavit humaniter hospitio exceptos.

Vers. 8. — *Salvavit*, id est, sanum reddidit.

Vers. 10. — *Multis honoribus nos honoraverunt:* seu potiùs, pro acceptis beneficiis plurima nobis affatim rependerunt. Bonis omnibus nos cumulavêre

sciens, sed ob solam calamitatem misertus illorum est, hospitioque benignè tractavit; et ita dignus erat, cui benè fieret. Ideò et pro susceptione Paulus curationem retribuit. Et nonnullis interjectis : Ducenta, inquit, septuaginta sex erant nomina. Cogita magnum hospitalitatis lucrum. Non enim quòd necessitas esset, neque quòd invitus agat, sed quòd lucrum putabat, tres dies hospites illos habuit. Postea compensationem accepit, cùm et alii curarentur. *Qui etiam multis honoribus prosecuti sunt nos.* Quid? num mercedem accepit Apostolus? Absit; sed, ut scriptum est : *Dignus est operarius cibo suo.* Et solventibus quoque ad navigandum imposuerunt necessaria. Hæc Chrysost.

VERS. 11. — POST MENSES AUTEM TRES, NAVIGAVIMUS IN NAVI ALEXANDRINA, QUÆ IN INSULA HIEMAVERAT, CUI ERAT INSIGNE CASTORUM. Pridem legebatur in quibusdam codicibus, *Castrorum;* sed perperàm. Nam, ut patet ex Cyrillo, in cap. 11 Isaiæ et aliis, significantur duo filii Jovis, Castor et Pollux, viri fortissimi, qui mare à Piratis immune reddiderunt, et ob id dii maris existimati sunt, et felicis navigationis auspices.

VERS. 12. — ET CUM VENISSEMUS SYRACUSAM, MANSIMUS IBI TRIDUO. — VERS. 13. — INDE RHEGIUM, ET POST UNUM DIEM, SECUNDA DIE VENIMUS PUTEOLOS. — VERS. 14. — UBI INVENTIS FRATRIBUS ROGATI SUMUS MANERE DIES SEPTEM; ET SIC VENIMUS ROMAM, etc. De his locis Baronius : Syracusa, inquit, Rhegium, Puteoli, loca sunt omnibus notissima. Appii verò forum (ut colligitur ex Plinio lib. 14, cap. 6), in agro Setino, in viâ Appiâ locus erat positus. Tres Tabernæ verò contra Antium. Unde et Cicero, ad Attic., lib. 2, epist. 29 : Emersimus commodè ex Antio in Appiam ad tres Tabernas. Distans erat ab urbe Forum Appii quinquaginta et uno milliari Italico; Tres Tabernæ triginta tribus, ut colligitur ex Itinerario Antonini. Videas ex his Christianorum Romæ agentium officia et studia erga Paulum, cùm non quasi vincto homini, sed urbem cum triumpho ingressuro, ultra lapidem quinquagesimum obviam ierunt. Hæc Baròn.

VERS. 16. — CUM AUTEM VENISSEMUS ROMAM, PERMISSUM EST PAULO MANERE SIBIMET CUM CUSTODIENTE SE MILITE, etc. Chrysost. : Non statim respondit, sed diem constituunt, et venerunt ad ipsum, et loquebatur ex lege Moysi et prophetis. Et alii quidem credebant his quæ dicebantur, alii verò non credebant. Quando autem discedebant disceptantes inter se, volens illos quidem pungere, sed hos confirmare : Benè dixit, inquit, Isaias : *Vade ad populum istum, et dic ad eos : Aure audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non perspicietis,* etc. Non igitur mirum si contradicebant. Hæc tantùm de his Chrysostom.

VERS. 27. — INCRASSATUM EST ENIM COR POPULI HUJUS. Beda : Ne putetur crassitudo cordis et gravitas aurium naturæ esse, non voluntatis, subjungit culpam liberi arbitrii, dicens : *Et oculos suos compresserunt, ne fortè videant oculis.* Quasi dicat : Ipsi præcedentibus meritis causa fuerunt ut Deus eis oculos clauderet. Sic Beda.

VERS. 30. — MANSIT AUTEM BIENNIO TOTO IN SUO CONDUCTO; ET SUSCIPIEBAT OMNES, QUI INGREDIEBANTUR AD EUM, PRÆDICANS REGNUM DEI, etc. De his Baronius : Ubinam Romæ fuerit ejusmodi, cujus Lucas meminit, hospitium, in antiquis monumentis diaconiæ S. Mariæ in viâ latâ, memini me legisse, illic primùm hospitio exceptum fuisse Paulum. Sed quid coram Nerone, quem appellaverat Paulus, egerit, et quantâ constantiâ ibi opus ipsi fuerit, colligitur ex illis ejus verbis, 2 ad Timoth. 4 : *In primâ meâ defensione nemo mihi adfuit, sed omnes me dereliquerunt; Dominus autem mihi*

pro valetudine, quam ægris Paulus contulit. (Calmet.)

VERS. 12. — *Syracusam*, primariam Siciliæ civitatem.

VERS. 13. — *Circumlegentes*, circumnavigantes Siciliæ partem.

Rhegium. Quæ est civitas Calabriæ, objacens, et vicina Siciliæ.

Puteolos, quæ est civitas Campaniæ juxta Neapolim

VERS. 14. — *Fratribus*, Christianis.

VERS. 15. — *Tres Tabernas.* Nunc appellatur *Cisterna.*

Accepit fiduciam. Syrus, *confirmatus est*, recreatus est eorum humanitate, et concepit spem rei Romæ benè gerendæ.

VERS. 16. — *Manere sibimet.* Syrus, *ubicumque vellet.*

VERS. 17. — *Nihil adversùs plebem faciens.* Nam in templo inventus sum oblationem faciens secundùm morem Judæorum. (Lyranus.)

VERS. 18. — *Interrogationem*, examinationem.

VERS. 19. — *Non quasi gentem meam*, etc. Non quasi habeam de quo gentem meam accusem

VERS. 20. — *Rogavi vos videre*, rogavi vos, ut ad me accederetis.

Propter spem Israel. Spes ponitur pro re speratâ. Propter spem quam habent Israelitæ de Messiæ adventu.

VERS. 21. — *Neque litteras*, etc., nempe quæ de te nominatim agerent, et nos monerent ut tibi adversaremur. *Aliquis fratrum*, etc., id est, de gente nostrâ. Judæi enim alii alios *fratres* vocabant. (Synopsis.)

VERS. 22. — *De sectâ hâc*, Christianorum.

VERS. 23. — *Exponebat*, scilicet, Scripturas.

Testificans regnum Dei. Multis testimoniis Mosis et prophetarum ostendens regnum Dei esse Ecclesiam christianam, eamque esse viam ad regnum cœlorum.

VERS. 24. — *Et quidam*, à Deo interiùs tracti. *Quidam verò non credebant*, à Deo propter sua demerita reprobati. *Discedebant*, scilicet non credentes. (Lyranus.)

VERS. 25. — *Unum verbum*, appositum, insigne et illustre. Syrus habet, *hoc verbum.*

VERS. 26. — *Aure audietis*, etc. Sunt verba Isaiæ, c. 6, 9.

VERS. 27.—*Incrassatum est*, etc. Metaphorica est locutio, quia sicut crassitudo circa cor congregata suffocat vitam corporalem, ita malitia Judæorum exaggerata in mente eorum, exstinxit in eis vitam spiritualem.

VERS. 28. — *Gentibus*, gentilibus, ethnicis, qui non sunt ex semine Abrahæ.

Hoc salutare Dei, id est, hæc salus Dei, scilicet, Christus salvator, cujus Evangelium, gratiam et salutem ego prædico.

VERS. 29. — *Quæstionem.* Disceptationem.

VERS. 30. — *In suo conducto.* In domo, quam pretio conduxit.

VERS. 31. — *Cum omni fiduciâ*, cum libertate, fidenter.

astitit, et confortavit me, et liberatus sum de ore leonis. Ita Paulus, Neronem notans ob immanem ejus sævitiam. Confer etiam quæ sunt ad Philipp. 1. Sic igitur Romæ positus Paulus, licèt in vinculis, licèt in hospitii conducti spatio circumscriptus, licet adhuc militari custodiâ tentus, Christi Evangelium magnâ animi fiduciâ nuntiat, ad absentes etiam epistolas dat. Sic Baronius.

IN ACTUS APOSTOLORUM DILUCIDATÆ QUÆSTIONES.

AUCTORE WOUTERS (1).

Præfatio.

Liber qui continet Acta seu gesta apostolorum, non immeritò ab Œcumenio vocatur *Evangelium Spiritûs sancti :* siquidem præcipua acta, quæ Spiritus sanctus per apostolos gessit, graphicè hìc depinguntur. Unde S. Chrys., utilitatem hujus libri commendans, hom. 1 in Act. apost., ita scribit : *Hinc non minor nobis contingere poterit utilitas quàm ex ipsis Evangeliis.... Etenim promissa quæ Christus in Evangeliis ante verbis pollicitus erat, ea hìc re præstita et exhibita videre licet, ipsamque veritatem ipsis factis relucentem intueri. Simulque videre est discipulos mirificè ad meliora transmutatos, nimirùm sancto Spiritu vim suam in illis exerente.*

Auctorem secundarium hujus libri esse S. Lucam evangelistam, indubitatum est, et ex ejusdem libri principio facilè cognoscitur, ubi auctor, se eumdem esse declarat, qui priùs historiam evangelicam ad Theophilum scripserat. In primo libro, qui est Evangelium, scripsit doctrinam et gesta Christi sicut ab aliis audiverat narrari; in secundo verò scripsit gesta apostolorum, quæ ipsemet partim viderat, seu quorum partim fuerat testis oculatus.

Partes hujus libri præcipuæ sunt quatuor. Harum prima, octo primis capitibus, Ecclesiæ novi Testamenti originem et progressum inter Judæos et Samaritanos, ordine narrat. Secunda, à cap. 9 ad 16, describit quantoperè Ecclesia inter gentes dilatata fuerit. Tertia, à cap. 16 ad 20, diversas Pauli peregrinationes usque ad iter Jerosolymitanum recenset. Quarta denique ad finem, quantâ tolerantiâ innumeras molestias et ærumnas sustinuerit Paulus.

Multa etiam alibi non scripta, et plurima quæ in Evangelio Christus discipulis suis prædixerat, ipso facto evenisse in hoc libro narrantur, adeòque Evangelii fides vehementer confirmatur. In eo quoque sanctissimos primitivæ Ecclesiæ mores, et præcipuè charitatem sine invidiâ et æmulatione videmus ac proinde exemplar, ad quod corruptos seculi mores reformare valemus. Hinc S. Hieron., lib. de Viris illustribus, de eodem libro dicit : *Acta apostolorum nudam quidem videntur sonare historiam, et nascentis Ecclesiæ infantiam texere; sed si noverimus scriptorem eorum esse Lucam medicum, cujus laus in Evangelio fuit, advertemus pariter omnia verba illius, languentis animæ esse medicinam.*

Tempus quo liber finitur, ostendit quòd fuerit compositus Romæ, et in publicum prodierit anno secundo finiente, quo Paulus in primis vinculis mansit Romæ, in domo quam conduxerat; scilicet anno 63 æræ vulgaris : adeòque hic liber continet historiam circiter 34 annorum.

(1) Vide Wouters vitam hoc ipso volumine, col. 769-770, ante Dilucidationem quæstionum evangelicarum.

CAPUT PRIMUM.

Commemorat S. Lucas Christi Domini à morte redivivi, post varias per 40 dies apparitiones apostolis factas, ascensionem in cœlum illis videntibus; ac deinde ipsorum reditum in Jerusalem, exspectantium adventum Spiritûs sancti, quo tempore medio S. Mathias electus est in apostolum.

QUÆSTIO PRIMA.

De gloriosâ Christi ascensione in cœlum.

Resp. et dico 1° : Die post resurrectionem suam quadragesimâ, feriâ quintâ, quæ anno æræ vulgaris 29 incidit in 5 maii, Jesus Christus apparuit undecim apostolis recumbentibus, eisque exprobravit incredulitatem ac duritiam cordis eorum, et deinde dixit eis : *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ*, etc., Marci 16, v. 14 et seqq. Insuper ipsis præcepit ne ante acceptum Spiritum sanctum ab Jerosolymis discederent, prout liquet hìc, v. 4 et 5.

Dico 2° : Christus ascendit in cœlum in Bethaniâ, in monte Oliveti, in quo vestigia pedum terræ impressa reliquit.

Probatur, quia postquàm Christus apostolis præcepisset *ab Jerosolymis ne discederent, sed exspectarent promissionem Patris*, nempe Spiritum sanctum, dedu-

xit eos in Bethaniam ad montem Oliveti, prout liquet ex Evangelio S. Lucæ, cap. 24, v. 50, ubi dicitur: *Eduxit autem eos foràs in Bethaniam..., et ferebatur in cœlum.* Item hìc, v. 12, narratur quòd discipuli, visâ Christi ascensione, reversi sint Jerosolymam, *à monte qui vocatur Oliveti.* Ergo manifestum est quòd Christus in monte Oliveti ascenderit in cœlum.

Quantùm ad impressa Domini vestigia nihil quidem habetur in Scripturâ, sed quòd ea terræ impressa reliquerit, docent varii antiqui Patres, quos refert Baronius ad annum Christi 34, num. 232. Et id etiam videtur diù ante fuisse prædictum à Zachariâ prophetâ, cap. 14, v. 4: *Stabunt pedes ejus in die illâ super montem Olivarum, qui est contra Jerusalem ad orientem.* Unde ven. Beda, lib. de Situ urbis Jerusalem, sive de Locis sanctis, cap. 7, dicit: *In cujus (nempe montis Oliveti) vertice, ubi Dominus ad cœlos ascendit, ecclesia rotunda grandis, ternas per circuitum cameratas habet porticus desuper tectas; interior namque domus propter Dominici corporis meatum camerari, et tegi non potuit, altare ad orientem habens angusto culmine protectum; in cujus medio ultima Domini vestigia cœlo desuper patente, ubi ascendit, visuntur. Quæ, cùm quotidiè à credentibus terra tollatur, nihilominùs manent, eamdemque adhuc speciem suî velut impressis signata vestigiis servant.* Et apud S. Hieron., de Locis Heb., in Act. apost., ita habetur: *Mons Oliveti ad orientem Hierosolymæ, torrente Cedron interfluente, ubi ultima vestigia Domini humo impressa hodièque monstrantur; cùmque terra eadem quotidiè à credentibus hauriatur, nihilominùs tamen eadem sancta vestigia pristinum statum continuò recipiunt. Denique cùm ecclesia, in cujus medio sunt, rotundo schemate et pulcherrimo opere conderetur, summum tantùm cacumen, ut perhibent, propter dominici corporis meatum, nullo modo contegi et camerari potuit; sed transitus ejus à terrâ ad cœlum usque patet apertum.* Et quamvis hoc opus non sit S. Hieron., sed alterius auctoris, eò quod in eodem, dùm agitur de Smyrnâ Lyciæ civitate, citetur ipsemet Hieronymus, est tamen compositum ab antiquo, et satis fide digno scriptore.

Dico 3°: Christum ascendentem in cœlum fuisse comitatas patriarcharum, prophetarum, et omnium electorum animas, priùs in limbo ab origine mundi detentas, communis est opinio, quam fulcire videtur Apostolus, ad Ephes. 4, v. 8, de Christo dicens: *Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem.* Imò aliqui putant quòd istis animabus etiam jungendæ sint animæ justæ, quæ in purgatorio detinebantur captivæ; ut absolutè et generaliter dicatur Salvator omnium duxisse secum *captivam* justorum *captivitatem.*

Dico 4°: Christo per dotem subtilitatis cœlos penetranti, tanquàm Domino regique suo occurrit tota cœlestis aula, seu omnes omninò angeli, qui triumphantes cecinerunt: *Attollite portas principes vestras, et elevamini, portæ æternales, et introibit rex gloriæ,* psal. 23. Unde et rursùs psal. 46, dicitur: *Ascendit Deus in jubilatione, et Dominus in voce tubæ.* Ad quæ verba S. P. Aug. ait: *Ibi erat et vox tubæ, vox illa angelorum.*

QUÆSTIO II.

An Dominus in die ascensionis cum apostolis manducaverit.

Resp. affirmativè. Prob., quia hìc, dùm ultima sua præcepta apostolis dedit, v. 4, dicitur: *Et convescens, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent.* Ergo manifestum est quòd illud præceptum ipsis dederit, dùm cum illis manducabat.

Obj. 1° cum auctore Analyseos: Dictio Græca συναλιζόμενος non significat *convescens,* sed *conveniens,* vel *congregans,* sicut etiam Erasmus vertit: ergo ex citato textu probari nequit quòd Christus in die ascensionis cum apostolis manducaverit.

Resp. Neg. ant. Nam quòd συναλιζόμενος rectè vertatur *convescens,* inde patet, quòd ista vox derivetur à σύν, *cum,* et ἅλς, *sal,* unde ἁλίζω, *sale conspergo.* Hinc συναλίζω, *simul sale conspergo* eumdem cibum, seu *simul salem comedo,* q. d.: *Convescens eodem sale*; hoc est, communi sale, communique mensâ utor. Sic etenim vocem illam intellexerunt, et interpretati sunt Patres in Græcâ linguâ doctissimi, ut Hesychius in Levit. 8, Chrysost., Œcumenius, Theophylactus, et Hieron., epist. 150, cap. 7.

Obj. 2°: Vox illa Græca plus significat quàm simpliciter manducare, nam ut ex mox dictis patet, significat habere salem et mensam communem cum aliquo; atqui probari nullo modo potest quòd Dominus post resurrectionem suam mensam habuerit cum discipulis suis adhuc communem; nam hoc illos tenuisset in errore, tanquàm adhuc indigeret cibo ad sustentandam novam vitam suam; ergo præfata vox non significat *convescens.*

Deinde illud communiter cum ipsis manducare nullam habet convenientiam cum præceptis quæ illis dabat; quæ enim est hæc connexio: *Et communiter cum ipsis manducans, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent?* Ita rursùs auctor Analyseos.

Resp. Neg. min. et conseq. Nam, ut supra dictum est, ita interpretantur Chrysost., Theophylactus et Œcumenius Græci. Unde in illum auctorem regero propria ejus verba, quæ habet in suâ Dissert. in illa verba Joan. 8, v. 25: *Principium, qui et loquor vobis,* scilicet quòd illi tres interpretes Græci meliùs noverint vim ac energiam linguæ suæ maternæ, quàm Erasmus Latinus, quem auctor ille hìc sequitur. Dicit ergo Chrysost., in cap. 1 Act. de Christo, post resurrectionem quòd multis signis ostenderit se verè resurrexisse, et tunc subdit: *Ac ne iis quidem contentus fuit, sed mensam etiam addidit; nimirùm hoc est, quod deinceps dicit: Et convescens simul cum illis.*

Quòd autem Dominus post resurrectionem suam aliquoties cum discipulis manducaverit et biberit, clarè patet ex Lucæ 24, et Joan. 21. Unde infra, cap. 10, v. 41, dicit Petrus: *Manducavimus et bibimus cum illo, postquàm resurrexit à mortuis.* Manducavit autem Dominus, non ut discipuli putarent ipsum adhuc indigere cibo, sed ut firmiùs crederent eum verè resurrexisse, prout innuitur Lucæ 24, v. 41 et 42.

Docere autem, vel præcepta dare inter manducan-

dum, fuit Domino satis familiare; unde in ultimâ cœnâ doctrinam et præcepta dedit illa quæ recenset Joan. à c. 13, v. 1, usque ad c. 18, v. 1.

QUÆSTIO III.

Quantum sit iter sabbati.

Vers. 12 : *Tunc reversi sunt Jerosolymam, à monte qui vocatur Oliveti, sabbati habens iter.* Constat quidem ex hoc loco montem Oliveti distitisse à Jerosolymis tantùm itinere sabbati. Hinc tamen colligi nequit quàm longum fuerit illud iter, sed id aliunde colligi debet.

S. Lucas, in suo Evangelio, cap. 24, v. 50, dicit Dominum ascendisse in cœlum ex Bethaniâ, et hìc insinuat ipsum ascendisse ex monte Oliveti; adeòque Bethania fuit sita prope montem Oliveti, prout et idem evangelista dicit cap. 19, v. 29.

S. Joannes, cap. 11, v. 18, ait : *Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim.* Et Plinius, lib. 2, cap. 32, dicit quòd octo stadia faciant unum milliare Italicum, id est, mille passus geometricos, quorum unusquisque continet quinque pedes, seu duos passus minores.

Ex his colligitur quòd Bethaniæ castellum distiterit à Jerosolymis ferè duobus milliaribus Italicis, adeòque circiter mediâ horâ itineris; et per consequens media hora itineris videtur fuisse iter sabbati. Itaque Judæis licuit in sabbato facere iter mediæ circiter horæ, seu bis mille passuum geometricorum.

Obj. 1° : Exodi 16, v. 29, dicitur : *Nullus egrediatur de loco suo die septimo.* Ergo die sabbati nullum iter poterant facere.

Resp. Neg. conseq., quia locus objectus non debet strictè accipi, quasi nullus potuisset se movere è loco, in quo die sabbati erat; nam hoc fuisset humanitùs impossibile, et contrarium constat tum ex hoc cap., tum ex cap. 12 Matth., ubi Dominus ivit per sata sabbato cum discipulis; et tamen Judæi ipsos non culpârunt quòd violarent sabbatum eundo, sed vellendo spicas. Item licebat ipsis diebus sabbati ire ad templum, et ad synagogas. Itaque ad locum Exodi dicendum est ibidem non prohiberi ne quis die sabbati exiret de loco suo simpliciter; sed ne quis exiret ad colligendum isto die manna, vel ad quodcumque opus servile faciendum, ut patet ex contextu.

Obj. 2° : S. Hieron., epist. 151 ad Algasiam, q. 10, dicit iter sabbati fuisse tantùm bis mille pedum, id est, unius ferè milliaris Italici.

Resp. S. Hieron. illud non asserere, sed tantùm referre quid desuper dicerent Judæi sui temporis. Verba ejus sunt : *Quia jussum est ut diebus sabbatorum sedeat unusquisque in domo suâ, et non egrediatur, neque ambulet de loco in quo habitat; si quando eos juxta litteram cœperimus arctare, ut non jaceant, non ambulent, non stent, sed tantùm sedeant, si velint præcepta servare : solent respondere et dicere : Rabbi Akiba, et Simeon magistri nostri tradiderunt nobis ut bis mille pedes ambulemus in sabbato : et cætera hujusmodi, doctrinas hominum præferentes doctrinæ Dei.* Ex quibus verbis patet quòd D. Hieron. illa non approbet, sed potiùs improbet.

Obj. 3° : Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 6, dicit montem Oliveti distitisse à Jerusalem tantùm quinque stadiis.

Resp. Josephum vel computare stadia longiora, vel tantùm assignare distantiam usque ad radicem montis, vel errorem in ejus textum irrepsisse, vel denique ejus auctoritatem debere cedere S. Scripturæ.

QUÆSTIO IV.

Quales fuerint mulieres, quæ cum apostolis perseveraverunt in oratione.

Vers. 14 : *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Mariâ matre Jesu.* Erasmus dicit posse verti, et Beza archi-Calvinista absolutè vertit : *Cum uxoribus*, addens ex proprio cerebro, inquit auctor Analyseos, pronomen *suis*, quod tamen in textu semper exprimitur, quando dictio Græca γυνὴ, id est, *mulier*, accipitur pro uxore. Et sanè etiam in linguâ Latinâ et nostrâ τὸ *mulier* non accipitur pro uxore, nisi addito pronomine possessivo. Pessimè ergo Beza σὺν γυναιξὶ, id est *cum mulieribus*, vertit *cum uxoribus*, ac si haberetur : *Cum suis mulieribus*.

Non sunt igitur nisi præjudicia Bezæ, inquit auctor Analyseos, contra cœlibatum ecclesiasticorum, quæ ipsi talem versionem potuerunt persuadere : si enim maturam adhibuisset reflexionem, vidisset quòd illæ feminæ, quas Lucas hìc sine ulla distinctione particulari commemorat, sint eædem quas in suo Evangelio dicit Christum secutas fuisse à Galilæâ, inter quas nominat Mariam Magdalenam, et Joannam uxorem Chusæ procuratoris Herodis, et Susannam, et plures alias, Lucæ 8, v. 2, quibus Marcus addit, cap. 15, v. 40, Mariam Jacobi minoris matrem, et Mariam Salome, matrem filiorum Zebedæi. Certè non probabit Beza illas fuisse uxores apostolorum, nisi velit fortè Susannam, et illas plures mulieres alias apostolis dare in uxores.

Sed ut de hâc re solidè judicetur, considerari tantùm debent duæ conditiones quas istis mulieribus Lucas, eodem capite 8, ascribit. Prima habetur v. 2 : *Mulieres aliquæ, quæ erant curatæ à spiritibus malignis et infirmitatibus.* Secunda habetur v. 3. *Quæ ministrabant ei de facultatibus suis;* adeòque fuerunt divites; atqui ridiculum est dicere quòd omnes uxores apostolorum (si fuerint matrimonio juncti) fuerint vel à dæmonibus possessæ, vel infirmitatibus afflictæ; ergo, etc. Denique nec credibile est quòd apostoli fuerint pauperes piscatores, et ipsorum uxores divites dominæ.

QUÆSTIO V.

Quomodò Judas possederit agrum de mercede iniquitatis.

Dicit S. Petrus, v. 18, de Judâ : *Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis.* Quibus verbis videtur innuere quòd Judas ipsemet illum agrum emerit, quod non videtur benè cohærere cum Evangelio; siquidem Matthæus, cap. 27, inter condemnationem Christi et desperationem Judæ nullum ponit intervallum temporis, quo Judas agrum emere potuisset,

sed dicit quòd retulerit triginta argenteos, et abiens laqueo se suspenderit. Quandonam ergo agrum illum emisset?

Putant aliqui quòd Judas duobus diebus ante mortem suam, acceptis triginta argenteis, agrum illum licitatus fuerit, etc., quod certò fieri potuit, etiamsi tunc triginta argenteos nondùm haberet, quia equidem modò cum Judæis convenerat de tradendo illis Christo; et sic mirabili Dei consilio factum est ut postea sacerdotes eumdem agrum eàdem pecuniâ emerint, quem Judas emere incœperat. Sed hæc opinio non satis fundata videtur. Unde

Resp. quòd Judas hìc dicatur possedisse, seu, ut ex Græco verti potest, acquisivisse aut sibi comparâsse agrum, quia ejus pecuniâ emptus est. Verum quidem est quòd non ipse, sed sacerdotes agrum illum emerint; sed quia ex communi usu loquendi censetur aliquis facere illud quod alii faciunt per media et auxilia quæ ipsis dedit, sic Judas acquisivit agrum quem principes sacerdotum emerunt, quia illum emerunt ejus pecuniâ; et si supervixisset, fuisset ipsius ager. Unde Judæi debebant Judæ gratias, quòd jam haberent agrum in sepulturam peregrinorum. Ita auctor Analyseos.

Quæstio VI.

Quomodò Judas vitam finierit.

Matthæus, cap. 27, v. 5, de Judâ dicit : *Abiens, laqueo se suspendit*; et S. Petrus dicit hìc : *Suspensus crepuit medius.* Igitur juxta S. Matthæum videtur suspendio periisse; et juxta S. Petrum videtur præcipitio periisse; nam suspensi naturaliter non crepant, ita ut viscera eorum effundantur. Hinc aliqui volunt Judam præcipitio mortuum esse, et nostrum interpretem malè vertisse in Matthæo : *Laqueo se suspendit*, et in Actis : *Suspensus.*

Theophylactus, in cap. 27 Matth., dicit : *Judas laqueum posuit in collum, et cùm penderet ab arbore, eâ inclinatâ supervixit, Deo volente ipsum vel in pœnitentiam conservare, vel in traductionem et confusionem. Dicunt enim quòd morbo hydropico laborârit, ita quòd transire non potuerit orbitam, et deinde pronum cecidisse, sive præcipitatum, et crepuisse medium, id est, esse diruptum, ut in Actis dicitur.*

Euthymius, in cap. 27 Matth., ait : *Cùm ergo ad Deum clementissimum confugere oporteret, ille ad mortem potiùs confugit, ut à desperatâ tristique vitâ citiùs liberaretur. Et neque id omninò assecutus est, prout cupiebat : agnitus enim à quibusdam depositus est ne præfocaretur; deinde postquàm in secreto quodam loco, modico vixisset tempore, præceps factus, sive præcipitatus, inflatus, diruptus ac diffusus est medius; et effusa sunt omnia viscera ejus, sicut ait liber Actorum.*

Œcumenius verò in Collectaneis Actuum apostolorum dicit : *Judas suspendio è vitâ non discessit, sed supervixit : dejectus est enim priusquàm præfocaretur; idque apostolorum Acta indicant, quòd pronus crepuit medius; hoc autem planiùs scripsit Papias Joannis apostoli discipulus dicens : Ad magnum impietatis exemplum in hoc mundo permansit Judas, in tantum enim corpore inflatus, ut progredi non posset, cùm currus levi cursu pertransiret, curru compressus est, ita ut effunderentur ejus intestina.* Attamen resp. et dico : Judas seipsum suspendit, et sic suspensus mole corporis, seu potiùs divinâ vindictâ, crepuit medius, *ut guttur, per quod vox proditionis exierat, laquei nodus necaret*, inquit Beda in cap. 1 Act. apost., et anima sacrilega non per os, quo perfidè Christum osculatus fuerat, sed per viscera instar feræ laniatæ egrederetur. Ita à Lapide hìc, et alii communiter.

Prob. 1° quia Matthæus, cap. 27 v. 3, dicit : *Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quòd damnatus esset... abiens laqueo se suspendit.* Addit verò Petrus hìc : *Suspensus crepuit medius, et diffusa sunt omnia viscera ejus.* Atqui τὸ *tunc* clarè denotat illa isto tempore fuisse facta; ergo, etc. Vide dicta supra in Concord. evang., cap. 27, q. 1.

Prob. 2° ex SS. Patribus. S. Ignatius Martyr, epist. ad Philippenses, de diabolo dicit : *Laqueum illi commonstravit, et suspendium quo strangularetur edocuit.* S. Athanasius, quæst. 74, inquirit : *Quod peccatum non potest pœnitentiam admittere?* Et resolvit : *Desperatio quâ Judas occupatus, se suffocavit.* S. Hieron., epist. 13, ad Paulinum, dicit : « Judas, qui quondam audierat : *Tu autem homo, qui simul mecum dulces capiebas cibos, dux meus, et notus meus, in domo Dei ambulavimus cum consensu*, proditor amici et magistri : Salvatoris arguitur voce, nodum informis leti trabe nectit ab altâ. » Sedulius, lib. 4 Operis Paschalis, de Judâ dicit :

Infelicem animam laqueo suspendit ab alto.

Arator, Hist. apost., cap. 1 :

Qui gutture pendens,
Visceribus vacuatus obit.

Et Origenes in hæc verba Joan. 13, v. 22 : *Aspiciebant se mutuò discipuli dubitantes, de quonam diceret*, ait : *Abiens laqueo se suspendit, ne videre quidem exspectans judicii finem de Jesu apud Pontium Pilatum.* Hinc Sixtus Senensis, lib. 6 Bibliothecæ sacræ, annot. 222, dicit quòd sit *communis consensus omnium Patrum scribentium Judam juxta Evangelicam sententiam laquei præfocatione interiisse.* Et annot. 120, ait : *Origenes, Chrysostomus, Augustinus, Beda et omnes Latini Judam laqueo præfocatum scribunt.*

Solvuntur argumenta.

Obj. 1° : Noster interpres textum Matthæi malè vertit : nam in Græco non habetur : *Suspendit se*, sed : *Suffocavit se.* Atqui potest aliquis se suffocare per nimiam tristitiam et desperationem, obturando guttur suum, vel obstruendo fauces suas; ergo, etc.

Resp. Præterquàm quòd Matthæus non scripserit Græcè, sed Hebraicè, et consequenter ex textu Græco sciri non possit an debeat esse *suffocavit*, an *suspendit se*; respondeo, inquam, neg. maj. et conseq. Nam cùm suffocatio seu strangulatio gutturis non soleat fieri nisi laqueo per suspendium, ideò rectè noster interpres vertit : *Laqueo se suspendit.* Unde non solùm Patres supra, prob. 2, citati, sed etiam illi Græci ante citati, scilicet Theophylactus, Euthymius et Œcu-

menius unanimiter legunt : *Se suspendit.* Et certè non potest homo facilè seipsum suffocare, nisi vel suspendio vel aquis ; nam si vellet manibus fauces premere, citiùs vires manuum quàm fauces deficerent ; ac proinde dici nequit quòd Judas per desperationem se suffocaverit, obturando guttur, vel obstruendo fauces suas.

Obj. 2° : S. Petrus hic dicit : *Præceps factus crepuit medius :* nam Græcè habetur : πρηνὴς γενόμενος, id est, *præceps factus.* Unde versio Syriaca habet : *Cecidit in faciem suam humi, et crepuit per medium suî.* Ergo Judas non suspendio, sed præcipitio interiit.

Resp. Neg. conseq. Nam juxta Petrum Lintrensem aliosque auctores vox Græca πρηνὴς potiùs significat *pronus* quàm *præceps.* Unde à nostro interprete *pronus factus* benè vertitur *suspensus*, ab accidentali situ corporis, quem habent suspensi dùm moriuntur, quia tunc fiunt proni, eò quòd habeant vultum versùs terram declinatum. Igitur sensus verborum S. Petri videtur esse hic : *Cum è suspendio jamjam moriturus caput haberet pronum,* vel etiam, *præceps in pectus*, *crepuit medius*, Eodem modo Erasmus, quamvis summè criticus, locum illum è Græco vertit : *Suspensusque crepuit medius.*

Dicit auctor Analyseos quòd alii simpliciùs utrumque historicum, scilicet Matthæum et Lucam concilient, dicendo quòd Matthæus narret initium mortis Judæ, et Lucas finem. Nam primò Judas rejectis argenteis, abiens laqueo se suspendit ; at Deo summum ejus scelus vindicante, ne unâ tantùm morte moreretur, laqueo rupto, decidit ventre supra acutam petram, aut truncum arboris, ita ut venter ejus fuerit à petrâ vel trunco dilaceratus. Et ita *dilacerari*, ab illo auctore vocatur *crepare.* Sed hæc opinio meris nititur conjecturis : siquidem ex nullo S. Scripturæ textu, ex nullo S. Patre, aut antiquo scriptore probari potest quòd laqueus, quo Judas se suspendit, ruptus fuerit. Item ex nullo capite probari potest quòd Judas invenerit arborem crescentem supra acutam petram, ut in hanc, vel truncum arboris cadens ventrem suum impingeret.

Obj. 3° : S. P. Aug., lib. 1 de Actis cum Felice Manichæo, cap. 4, de Judâ dicit : *Collum sibi alligavit*, *et dejectus in faciem ruptus est medius ;* ergo non periit suspendio.

Resp. non esse ibi verba Augustini, sed codicis Actuum apostolorum, quem tunc in Africâ habebant. Cùm enim deberet in publicâ disputatione, præsentibus commissariis imperatoris, contra Felicem probare quòd apostoli accepissent Spiritum sanctum, accepit codicem, et recitavit ex Actis apostolorum : *Primum quidem sermonem feci*, etc. Illa ergo verba non sunt ab Augustino dicta, sed tantùm lecta ex libro. Porrò utrùm ille liber fuerit benè translatus ad litteram ex Græco, potest esse dubium : nam certè in textu Græco non habentur illa duo, scilicet : *Collum sibi alligavit*, deinde : *Et dejectus in faciem*, sed tantùm alterutrum ; et in multis aliis liber ille accidentaliter diversus est à nostrâ Vulgatâ, ut ibidem videri potest.

Item dubium est an ille codex reverà sic habuerit : nam illi libri duo de Actis cum Felice, scripti sunt à notariis, jussu imperatoris ibi præsentibus, ut utriusque, scilicet Augustini et Felicis verba scriberent. Unde de isto opere dicit Augustinus, lib. 2 Retract., cap. 8 : *Gesta sunt ecclesiastica, sed inter meos libros computantur.*

Denique præcitata verba eumdem habent sensum, quem nos ante dedimus, scilicet : *Cum e suspendio jamjam esset moriturus, et faciem haberet dejectam ad terram, crepuit medius.*

Undenam ager, emptus triginta argenteis Judæ, dictus sit ager sanguinis.

Resp. et dico 1° : Probabile est quòd illud nomen acceperit ex eo, quòd in illo agro Judas se suspenderit, et ibi crepuerit : nam casus tam horribilis facilè percellit adeò populum, ut ab illo casu nomen loco præbeat.

Idem insinuat hic S. Petrus, v. 18 et 19, dicens : *Suspensus crepuit medius ; et diffusa sunt omnia viscera ejus. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille linguâ eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.* Quid enim est notum factum omnibus, nisi illud quod immediatè præcessit, scilicet quòd Judas suspensus crepuerit? Ergo inde accepit ager ille nomen suum.

Dico 2° : Probabilius tamen apparet quòd ager ille dictus sit ager sanguinis ex eo quòd emptus sit triginta argenteis Judæ, qui erant pretium sanguinis Christi.

Prob. 1° ex Matth., cap. 27, v. 6, dicente : *Principes autem sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.* PROPTER HOC (id est, quia emptus erat triginta argenteis Judæ, qui erant pretium sanguinis Christi) *vocatus est ager ille Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.*

Prob. 2° quia non est certum quòd Judas se suspenderit in isto agro, in loco aperto, etc., ac ibidem sepultus sit. Quinimò etiamsi hoc factum fuisset, tunc ager ille potiùs dictus fuisset *ager viscerum*, quàm *ager sanguinis.*

Ad argumentum autem quod desumitur ex verbis S. Petri, dico ipsum non velle dicere quòd notum factum sit omnibus Jerosolymitanis quòd Judas suspensus crepuerit medius, sed quòd Judas possederit agrum de mercede iniquitatis ; id est, quòd ager ille emptus sit illâ pecuniâ, quam Judas acceperat pro sanguine, id est, pro vitâ Christi.

Dices : Ager ille nondùm poterat esse emptus, dùm Petrus illa dixit : nam ista dixit 43 aut 44 diebus post resurrectionem Domini, scilicet intra Ascensionem et Pentecosten.

Resp. Neg. assumpt. Illud enim non est impossibile, præsertim cùm illam pecuniam noluerint mittere in corbonam, adeòque noluerint illam diù servare.

Aliqui, ut jam propositum argumentum solvant, dicunt quòd illa verba : *Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem*, non sint verba S. Petri, sed S. Lucæ, qui hæc per parenthesim verbis S. Petri in-

terposuit diù postea, dùm scripsit Acta Apostolorum.

Hanc responsionem probant primò ex eo quòd dicat : *Ita ut ager ille appellaretur.* Si autem essent verba S. Petri, deberet dici : *Ita ut appelletur*, quia factum erat adhuc recens, et quodammodò præsens.

Secundò, quia dicit : *Ita ut appellaretur linguâ eorum*, scilicet Jerosolymitanorum ; atqui hoc non potuit cum cæteris apostolis ac discipulis, tunc Jerosolymis existentibus, dicere Petrus, sed debuisset dicere : *Linguâ nostrâ.* Item nec debuisset dicere, *Haceldama, id est, ager sanguinis*, quia omnes præsentes æquè intelligebant *Haceldama* ac ipse Petrus ; ergo, etc.

Interim tamen verosimilius est quòd sint verba S. Petri : Nam sequuntur omnia eodem contextu.

Nec obstant mox supra dicta : Quia dùm dicit : *Appellaretur*, non agit de usu istius nominis, sed de primâ impositione, quasi diceret : Ita ut tunc Jerosolymitani agrum illum appellarent *Haceldama*, quod nomen adhuc retinet. In hunc sensum verba S. Petri accipienda esse docet Chrysost., hom. 3.

Et benè dicitur : *Linguâ eorum*, scilicet Jerosolymitanorum, quia Petrus et alii apostoli erant Galilæi ; lingua autem Jerosolymitanorum differebat aliquo modo à linguâ Galilæorum, ut constat ex Matth. 26, v. 73, ubi dicunt Petro : *Verè tu ex illis es ; nam et loquela tua manifestum te facit.* Et sanè etiam in hâc nostrâ patriâ unam eamdemque rem alio nomine vocant in unâ civitate, alio in aliâ.

Ista autem verba : *Hoc est, ager sanguinis* sunt S. Lucæ, vel nostri interpretis, prout in aliis similibus Scripturæ textibus id sæpè invenitur.

Quæstio VIII.

An peccaverint apostoli eligendo Mathiam per sortes.

Resp. negativè. Quod ut meliùs intelligatur, hanc quæstionem tractabimus sicut illam habet auctor Analyseos, dissert. 5 in Act. apost.

Itaque inprimis non debet hìc propriè ostendi quòd sortem mittere, in se sit licitum ; sed quòd id licuerit apostolis in aliquâ occasione particulari, et ob motiva quæ pietas culpare non potest. Certum est quòd per canones generaliter prohibitum sit mittere sortem in electionibus ecclesiasticis : nam cùm in illis debeat eligi dignior, vel dignissimus, et sors ex naturâ suâ non possit unius dignitatem præ dignitate alterius cum certitudine detegere, mittere tunc sortem, esset petere miraculum sine necessitate, quod est propriè tentare Deum. Apostoli tamen usi sunt sorte ad statuendum successorem Judæ in apostolatu : interpretes autem existimantes sortem mittere, in omni casu esse illicitum, plurimùm se vexaverunt ad excusandum apostolos.

Aliqui mutaverunt significationem sortis, dicentes quòd per sortem debeant intelligi suffragia secreta, quorum plura data fuerunt Mathiæ, quàm Josepho Barsabæ. Sed ad hoc reformanda forent omnia dictionaria ; nam omnia distinguunt inter sortem et suffragium.

Alii, freti auctoritate S. Dionysii, dicunt quòd sors, de quâ hìc agitur, fuerit aliquod signum divinitùs datum, v. g., radius luminis è cœlo descendens super Mathiam, vel columba volitans super caput ejus. Sed hæc interpretatio eodem vitio laborat quo prima.

Unde alii utrumque jungunt, dicentes quòd sors fuerit missa, et quòd tunc vel radius, vel aliud insolitum signum Mathiam affecerit, et sic sortem confirmaverit. Sed videtur alterutrum fuisse superfluum. Vel enim Deus distinxit Mathiam per radium, et tunc sors erat superflua : vel per sortem, et tum radius erat superfluus : Deus autem non facit miracula superflua ; ergo ista opinio admitti nequit. Præterea quòd hoc ita factum fuerit, est mera conjectura sine ullo prorsùs fundamento excogitata.

Ven. Beda, in cap. 1 Act. apost., dicit quòd apostoli licitè adhibuerint sortem ex speciali privilegio : Unde hoc ab aliis non est trahendum in exemplum. *Non hoc exemplo indifferenter sortibus est utendum*, inquit, *quia privilegia singulorum communem legem facere non possunt.*

S. Thomas, 2-2, q. 95, art. 8, O, sequens auctoritatem Bedæ, dicit ideò non peccàsse apostolos, quia hoc fecerunt ante Pentecosten, antequàm Spiritus sanctus esset datus, et lex nova instituta. Verba S. Thomæ sunt : *Potest tamen in hoc quadrupliciter peccatum incidere..... Quartò, si in electionibus ecclesiasticis, quæ Spiritûs sancti inspiratione fieri debent, aliqui sortibus utantur. Unde sicut Beda dicit super Actus apostolorum, Mathias ante Pentecosten ordinatus sorte quæritur, quia scilicet nondùm erat plenitudo Spiritûs sancti in Ecclesiâ effusa. Septem autem diaconi postea non sorte, sed electione discipulorum sunt ordinati.*

Salvo respectu debito duobus illis magnis viris, inquit præfatus auctor, liceat ex S. Augustino elucidare quidquid est obscurum in electione S. Mathiæ, et ostendere quòd apostoli in hoc negotio se sapientissimè et prudentissimè gesserint.

Supponit igitur Augustinus, tanquàm principium indubitatum, quòd missio sortis, quam fecerunt ad inquirendam divinam voluntatem quoad electionem novi apostoli, nihil mali aut illiciti in se continuerit. Ita enim loquitur, serm. 2 in Psal. 30 : *Sors non aliquid mali est, sed res est in dubitatione humanâ divinam indicans voluntatem : nam et sortem miserunt apostoli, quando Judas, tradito Domino, periit, et sicut de illo scriptum est, abiit in locum suum ; et cœpit quæri quis in loco ejus ordinaretur.* Adhibuerunt autem, juxta Augustinum, apostoli duo judicia, scilicet humanum et divinum, cum hâc tamen differentiâ, ut judicium humanum fuerit plenè subjectum judicio divino. Etenim elegerunt duos ex judicio humano ; id est, ex speciali notitiâ quam habebant, meritorum et virtutum utriusque. Illos igitur duos, quos secundùm suum judicium habebant paris virtutis et meriti, subjecerunt judicio Dei, ut ipse alterutrum dignatus fuisset designare. *Electi sunt duo judicio humano*,

electus est ex duobus unus judicio divino, inquit Aug., ibidem.

Ut autem intelligatur, quale intelligat judicium divinum, subjungit : *De duobus consultus est Dominus, quemnam ipsorum esse vellet, et cecidit sors super Mathiam.* Videtur illis verbis insinuare Augustinus aliter debere esse electionem apostoli, aliter electionem aliorum ministrorum Ecclesiæ, et quòd non sine causâ aliter processerint apostoli in electione Mathiæ, aliter in electione septem diaconorum.

Apostolus, propriè loquendo, non debet vocari aut eligi ab hominibus, quia tunc haberetur ipsorum missionarius, cùm tamen debeat esse missionarius Dei; ex quo sequitur quòd solus Deus possit ipsum eligere. Hanc electionem divinam falsi prædicatores negabant competere apostolo Paulo, dicebantque ipsum esse tantùm electum ab hominibus; atque illâ calumniâ auctoritatem et doctrinam ejus conabantur enervare. Unde et Apostolus illam refutat in initio suæ Epistolæ ad Galatas, quam sic incipit : *Paulus apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, qui suscitavit eum à mortuis.* Item, 1 Cor. 9, probat se esse apostolum ex eo quòd Dominus illi apparuisset; sic enim dicit v. 1 : *Non sum liber? Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi?* Illa igitur visio Christi Domini comprehendit totum, scilicet missionem et auctoritatem. Verum quidem est quòd 8 vel 9 annis post (Act. 13) nominatus et segregatus fuerit cum Barnabâ per Spiritum sanctum ad prædicandum Evangelium; at non fuit ibi institutio apostolatûs ejus, sed potiùs confirmatio et ordinatio ad episcopatum.

Debebat ergo apostolatus Mathiæ habere characterem, seu institutionem divinam, sicut apostolatus aliorum; sed hoc non erat facilis executionis post ascensionem. Quomodò enim apostoli hoc ipsi procurâssent? Certò non audebant desiderare ut Christus ipsemet coram toto cœtu comparuisset ad unum designandum in loco Judæ; nec etiam audebant petere miraculum, quale factum est, Numer. 17, dùm virga Aaron floruit, ut designaret ipsum à Deo electum solum, cum suis posteris, in sacerdotem.

Poterat quidem Spiritus sanctus designare Mathiam per inspirationem, vel mediantibus quibusdam discipulis prophetis, sicut infra, cap. 13, fecit respectu Pauli et Barnabæ; sed cùm tunc Spiritus sanctus nondùm descendisset, inspirationes sensibiles nondùm erant in usu. Videte ergo hìc modum, et ordinem plenum sapientiâ et discretione, quo apostoli usi sunt. Duo habebant vitanda, scilicet primò electionem seu vocationem humanam, quæ non convenit Apostolo Christi; secundò tentationem Dei. Hæc sunt duo extrema vitiosa, et adeò sibi opposita ut vix possit quis evitare unum, nisi labatur in aliud.

Tentâssent Deum apostoli, si sortem indifferenter super turbam discipulorum misissent : poterant enim plures esse indigni, super quorum unum sors cadere poterat : nam quamvis sortes dependeant à Deo, juxta quod dicitur, Prov. 16, v. 33 : *Sortes mittuntur in sinum, sed à Domino temperantur;* attamen sors est æquè signum ac indicium divinæ permissionis, ac absolutæ ejus voluntatis : est enim signum ejus permissionis respectu electionis indignorum; est signum ejus voluntatis respectu electionis dignorum.

Porrò fieri poterat ut Deus justo et arcano judicio permisisset, ut sors cecidisset vel super aliquem indignum, vel saltem ut non cecidisset super digniorem.

Ex aliâ parte, si apostoli, ad evitandum tentationem Dei, non consuluissent nisi proprium suum lumen, propriam cognitionem, ad sibi eligendum collegam, incidissent in aliud extremum, quod est vocatio et electio humana; et qui istâ viâ fuisset electus, haberi potuisset apostolus hominum, adeòque minoris auctoritatis quàm cæteri, qui erant apostoli Christi.

Sed hos duos defectus evitârunt apostoli temperando sortem per electionem, et electionem per sortem. Itaque ne tentâssent Deum, usi sunt omni scientiâ et cognitione quam habebant de meritis et dignitate discipulorum, ut invenirent duos omnium dignissimos. Deinde ad evitandum defectum vocationis humanæ, non fuerunt ausi dijudicare uter duorum deberet alteri præferri; sed hoc judicium et hanc discretionem dimiserunt Deo, cui etiam reliquerunt curam explicandi suam voluntatem per sortem, tanquàm per vocem sensibilem, quæ determinaret illum ex duobus propositis, quem vellet habere apostolum.

In hoc ergo agendi modo nec erat tentatio Dei, nec voluntas humana. Non erat, inquam, tentatio Dei; quia cùm illos qui ordinari poterant, reduxissent ad duos tantùm; et cùm illi duo meritis et dignitate eminerent inter omnes discipulos, super quem sors cecidisset, semper cecidisset super unum dignissimum. Igitur negotium illud non exponebatur arbitrio fortunæ, quæ sæpè favet minùs dignis, et etiam positivè indignis; sed hæc sors restricta ad duos dignissimos, nullo modo poterat cadere nisi super unum dignissimum. Ex aliâ parte non erat etiam vocatio, nec mera missio humana, quia Deus ipse eligebat per sortem, et electio unius præ alio debebat soli Deo tribui. Et hoc declarant apostoli in suâ oratione, quam missioni sortis præmiserunt; nam v. 24, *orantes dixerunt : Tu, Domine, qui corda nôsti omnium, ostende quem elegeris ex his duobus unum, accipere locum ministerii hujus, et apostolatûs, de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum.*

His ergo ex Augustino intellectis et deductis, non erit difficile satisfacere ven. Bedæ et S. Thomæ. Quantùm ad primum, quòd exemplo apostolorum non sit indifferenter sortibus utendum, totum ipsi libenter conceditur. Sed procedit ulteriùs : conatur actionem apostolorum excusare, tanquàm excusatione indigeret, sed inutili labore : nam ex unâ parte prætendit quòd hæc forma electionis per sortem fuerit privilegium apostolis specialiter concessum; ex aliâ verò parte, quòd sors in veteri lege fuerit figura per quam inquirebatur et designabatur summus pontifex;

et quòd licitum fuerit illâ uti. *Donec veritas compleretur*, inquit, *figuram licuit exerceri.* Porrò juxta ipsum veritas non fuit completa, nisi in die Pentecostes, quando ignis Spiritûs sancti hostiam ejus consumpsit; atque sic ante hanc diem erat pleno jure licitum mittere sortes, sine ullo usu suorum privilegiorum. Quomodò ergo componere potest duas istas suppositiones? Si enim apostolis fuerit licitum ante Pentecosten mittere sortem, ad quid indigebant privilegiis? Nullus enim indiget privilegio ad ponendam actionem licitam. Ubinam autem invenerit quòd juxta legem Mosaicam summus pontifex deberet eligi per sortem, ignoratur; et reverà contrarium est certum, et manifestum in Scripturâ.

Non est difficilius respondere D. Thomæ, et ostendere quòd in electione Mathiæ nulla ex quatuor speciebus sortis peccaminosis intervenerit. Prima species juxta S. Thomam est quando sors adhibetur sine necessitate. Sed hæc necessitas hìc est palpabilis. si enim elegissent unum per suffragia, fecissent illum apostolum hominum; vel, ut Augustinus dicit, *judicio humano :* hoc autem auctoritatem ejus minuisset. Igitur illa necessitas quâ cogebantur statuere apostolum, non hominum, sed Dei, cogebat illos eligere medium mittendi sortem, quæ dependebat à Deo solo, ita ut posset dici juxta Augustinum *electus judicio divino.*

Secunda species sortis peccaminosa est, quando quidem adest necessitas, sed non oratur Deus ut dignetur sortem dirigere, et ex eâ ostendere voluntatem suam. Hanc culpam, ut constat ex ante dictis, non admiserunt apostoli. Unde D. Thomas proponit ipsos in exemplum ad imitandum.

Tertia species est *si divina oracula ad terrena negotia convertantur;* id est, ut ibidem ex Augustino explicat, si in dubio quis aperiat sacra Biblia, et juxta textum in quem primò conjicit suos oculos, dubium suum resolvat, et deinde operetur.

Quarta species est, *si in electionibus ecclesiasticis, quæ ex Spiritûs sancti inspiratione fieri debent, aliqui sortibus utantur.* Deinde refert D. Thomas electionem S. Mathiæ, tanquàm exemplum hujus speciei peccaminosæ, quæ tamen electio ideò mala non fuit, quia facta est ante Pentecosten.

Sunt tamen hìc duo quæ non videntur subsistere, scilicet primum, quòd electio S. Mathiæ non fuerit illicita, quia facta fuit ante Pentecosten : nam etiamsi facta fuisset post Pentecosten, fuisset equidem licita. Secundum, quòd apostoli hìc non egerint ex inspiratione Spiritûs sancti; contrarium enim videtur certum.

Prob. 1° : Ideò non licuit post Pentecosten, in electionibus ecclesiasticis, uti sortibus, quia sors potest cadere super indignum et inidoneum; atqui ubi sunt duo æqualis meriti, duo dignissimi, sors non potest cadere super indignum; ergo in simili casu id adhuc liceret. Quinimò hoc admittit S. Thomas adducens auctoritatem S. Augustini, lib. 1 de Doct. Christ., c. 28, dicentis : *Si cui abundaret aliquid, quod oporteret dari eis qui non haberent, nec duobus dari potuisset, si tibi occurrant duo, quorum neuter alium vel indigentiâ, vel urgente aliquâ necessitate superaret, nihil justius faceres, quàm ut sorte eligeres cui dandum esset quod utrique dari non posset.*

Eàdem ratione plures interpretes probant electionem S. Mathiæ fuisse licitam; unde à Lapide dicit : Respondeo ex Glossâ, id eos rectè fecisse, eò quòd eligendi in dotibus externis essent pares, tunc enim sorte res decidi et dirimi potest. Idem sustinet Tirinus dicens : Poterant exemplo majorum tali sorte rem decidere, maximè inter istos duos qui dotibus essent pares, et omni exceptione dignissimi.

Prob. 2° : Dicit S. Thomas : *Si verò necessitas immineat, licitum est cum debitâ reverentiâ sortibus divinum judicium implorare. Unde Aug., dicit, epist.* 180 *ad Honoratum : Si inter Dei ministros sit disceptatio, qui eorum tempore persecutionis maneant, ne fuga fiat omnium; et qui eorum fugiant, ne morte omnium deseratur Ecclesia, si hæc disceptatio aliter non potuerit terminari, quantùm mihi videtur, qui maneant et qui fugiant, sorte eligendi sunt.* Atqui in electione S. Mathiæ erat similis necessitas, quia debebat eligi apostolus Dei; ergo ista electio adhuc fuisset licita post Pentecosten. Ita ferè auctor Analyseos.

CAPUT II.

Accipiunt apostoli Spiritum sanctum, quo repleti statim variis linguis loquuntur ad diversarum nationum Judæos et proselytos, quorum complures convertuntur ad fidem, et ipsorum admirabilis in fide ac charitate fervor describitur.

QUÆSTIO PRIMA.

Quot generibus linguarum, et quamdiù illis apostoli locuti fuerint.

Primò interpretes hìc inquirere solent an S. Lucas, v. 1, agat de Pentecoste Judæorum, an verò de Pentecoste Christianorum; sed quandoquidem de hâc quæstione satis fusè egerimus supra, in Concord. evang., cap. 24, quæst. 3, in resp. ad obj. 5, ideò eâ hìc omissâ, ad quæstionem propositam

Resp. et dico 1° : Apostoli locuti fuerunt omni genere linguarum quæ tunc in toto mundo cognito in usu erant, vel saltem omnium nationum quibus prædicaturi erant.

Probatur, quia mittebantur ad omnes mundi gentes, nationes, tribus et linguas prædicatum Evangelium, ergo debebant omnium nationum linguas scire.

Certè nullum potest esse dubium, quin locuti fuerint linguâ omnium illarum nationum orientalium, quas S. Lucas hìc tam exactè dinumerat, scilicet Parthorum, Medorum, et Ælamitarum, et qui habitabant Mesopotamiam, Judæam et Cappadociam, Pontum et Asiam, Phrygiam et Pamphyliam, Ægyptum et partes Lybiæ, et advenarum Romanorum, Judæorum quoque et proselytorum, Cretum et Arabum. Omnes igitur illæ linguæ, quarum tamen multæ non differunt inter se nisi quoad dialectum, fuerunt apo-

stolis infusæ; adeòque idem judicari potest de omnibus aliis, quamvis hìc non describantur: nam S. Lucas tantùm facit mentionem illarum quæ erant alicujus provinciæ, in quâ tunc habitabant Judæi, qui ad festum Pentecostes Jerosolymam convenerant.

Dubitari etiam non potest quin S. Thomas, qui erat prædicaturus Evangelium Indis, notitiam ipsorum linguæ infusam à Spiritu sancto acceperit, quamvis S. Lucas illius non meminerit. Idem dici debet de linguâ Hispanicâ, respectu S. Pauli, qui, ut habetur Rom. 15, v. 28, statuebat proficisci in Hispaniam.

Dico 2° : Donum linguarum fuit apostolis concessum in perpetuum.

Probatur, quia non semel, aut uno tantùm die, sed totâ vitâ suâ debuerunt exteris nationibus Evangelium prædicare. Hinc auctor Analyseos dicit se non concipere, quomodò quidam protestans nomine *Saumaise* desuper potuerit dubitare.

Dicit autem hæreticus ille: *Quamdiù sederunt super ipsos linguæ... linguis omnium feruntur locuti: ablatis linguis cessavit miraculum, et desierunt loqui linguis.* Supponit igitur ille quòd magna illa turba Judæorum, quæ accurrerat, viderit igneas istas linguas super apostolos, toto tempore quo ipsos audiebant loquentes diversis linguis. Hoc autem non videtur probabile: nam spectaculum hoc Judæos majori stupore affecisset, quàm diversitas linguarum; unde et S. Lucas id non omisisset.

Obj. 1° : Ablatâ causâ aufertur effectus; atqui linguæ igneæ erant causa notitiæ diversarum linguarum; ergo illis ablatis etiam hæc notitia auferebatur.

Resp. Præterquàm quòd major generaliter sit falsa, neg. min. Nam Spiritus sanctus erat illius causa; ipse enim donum linguarum illis infuderat. Unde linguæ istæ igneæ non erant causa, sed signum doni linguarum; pereunte autem signo non ideò perit significatum.

Obj. 2° : S. Petrus non retinuit donum linguarum; ergo nec alii.

Prob. ant., quia si donum illud retinuisset, non indiguisset interprete; atqui juxta SS. Patres Petrus habuit interpretem, scilicet S. Marcum. Unde dicit Hieronymus: *Marcus discipulus et interpres Petri;* ergo, etc.

Resp. Neg. ant. Nam infra, cap. 10, antequàm Petrus haberet Marcum discipulum, ad fidem convertit Cornelium centurionem cohortis Italicæ, cum amicis ejus et cognatis, qui tamen non noverant nisi linguam Latinam et Græcam; adeòque Petrus debebat istas linguas scire. Deinde ipsi jam conversi, locuti sunt variis linguis; quis autem credet quòd Petrus ipsos non intellexerit? Petrus coram discipulis testatus est quòd locuti fuerint diversis linguis: quomodò hoc testari potuit, si illos non intellexerit? Verum quidem est quòd Petrus tunc aliquos discipulos secum duxerit, non tamen ut essent interpretes, sed ut essent testes istius conversionis gentilium.

Marcus verò vocatur interpres S. Petri, non quia sermones Petri e linguâ Hebraicâ vertebat in aliam linguam, sed quia, *juxta quod Petrum referentem audierat, rogatus Romæ à fratribus, breve scripsit Evangelium.* Quis enim credet quòd Romanis, v. g., Petrus concionaretur Hebraicè, et Marcus illam concionem ipsis verteret Latinè.

Adde quòd, teste Paulo, 1 Cor. 12, v. 24, Corinthi diù post Pentecosten acceperint donum linguarum, qui tamen non destinabantur ad prædicandum Evangelium extraneis. Eritne ergo verosimile quòd princeps apostolorum illo dono caruerit.

Inst.: Petro mandatus erat apostolatus Judæorum, qui omnes tunc temporis linguam Hebraicam et Syriacam intelligebant.

Resp. Neg. assumpt. Nam epistolæ, quas scripsit ad Ecclesias Ponti, Galatiæ, Cappadociæ, Asiæ et Bithyniæ, et itinera quæ fecit Romam, ubi sedem fixit, satis ostendunt quòd ejus apostolatus non fuerit limitatus ad solos Judæos. Interim etiamsi hoc gratis concederetur, tamen falsum est quòd tunc omnes prorsùs Judæi intelligerent linguam Hebraicam: nam illi omnes qui in Pentecoste accurrerant, erant Judæi, et tamen *audiebat unusquisque linguâ suâ illos* (apostolos) *loquentes*, etc.

Obj. 3° : Dùm apostoli citant Scripturam sacram, nunquàm citant textum Græcum septuaginta Interpretum, sed semper textum Hebraicum; ergo signum est quòd linguam Græcam non sciverint.

Resp. Neg. ant. Nam sæpissimè citant Versionem Septuaginta, ut Act. 2, v. 25; cap. 7, v. 43; cap. 13, v. 34; cap. 28, v. 27; ad Rom. 9, v. 27; ad Heb. 11, v. 21; cap. 12, v. 5, 6 et 26; cap. 13, v. 15; item 1 Petri 2, v. 6 et 9.

QUÆSTIO II.

Quomodò apostoli locuti fuerint diversas linguas.

Resp. et dico 1° : Apostoli non tantùm loquebantur Hebraicè, et à populis diversæ linguæ intelligebantur, ut volunt aliqui, sed loquebantur, diversis linguis, scilicet Græcâ cum Græcis, Latinâ cum Latinis, etc. Ita Nazianzenus, orat. in sacram Pentecosten; Ambros., in Psal. 18, etc.

Prob. 1° ex textu: *Cœperunt loqui variis linguis.* Atqui non fuissent locuti variis linguis, seu ut in Græco habetur, *alienis linguis*, si solummodò Hebraicè locuti fuissent; ergo, etc.

Prob. 2° ex alio textu: *Audiebat unusquisque linguâ suâ illos loquentes.* Ergo Græci audiebant ipsos loquentes linguâ Græcâ, Hebræi Hebraicâ, etc.

Prob. 3° quia non suffecisset apostolis per totum mundum prædicaturis, si ab omnibus gentibus intellecti fuissent, ipsi verò nullas gentes intellexissent.

Prob. 4° quia aliàs Spiritus sanctus deberet potiùs dici illapsus in gentes, quàm in apostolos: nam non fuisset aliqua operatio Spiritûs sancti, aut aliquod miraculum in apostolis, quòd linguâ suâ maternâ loquerentur; sed fuisset operatio et miraculum in gentibus, quòd ipsæ apostolos intelligerent.

Prob. 5° quia contraria sententia nimis multiplicat miracula, siquidem debuisset istud miraculum toties

fieri in auditoribus, quoties apostoli ipsis loquebantur; atverò si dicamus apostolos accepisse notitiam omnium linguarum, tantùm admittere debemus unum miraculum, scilicet infusionem istius notitiæ : nam loqui linguam miraculosè notam non est miraculum.

Prob. 6° quia Apostolus 1 Cor. 14, v. 18, de seipso dicit : *Gratias ago Deo meo, quòd omnium vestrûm linguâ loquor.*

Dices : Epist. 2 ad Cor. cap. 11, v. 6, dicit Apostolus se esse imperitum sermone, scilicet Græco ; ergo non acceperat donum linguarum.

Resp. Disting. consequens : Ergo non acceperat donum linguarum illarum quas ante sciebat; concedo: aliarum quas ignorabat; nego conseq. Apostolus enim linguam Græcam didicerat, adeòque ejus dono non indigebat.

Deinde donum istud linguarum non efficiebat ut apostoli omninò eleganter et purè ac propriè loquerentur (alioquin visi fuissent elegantiâ et splendore sermonis, inquit Estius, attraxisse homines ad Christum), sed ut loquerentur intelligibiliter, quantùm opus erat, juxta communem modum, quemadmodùm benè docet D. Thomas, 2-2, q. 176, a. 1, ad 1.

Dico 2° : Videntur tamen apostoli in die Pentecostes, dùm unâ linguâ loquebantur, intellecti fuisse ab omnibus audientibus, ita ut fuerit duplex miraculum ; unum in apostolis, quòd loquerentur diversis linguis, aliud in audientibus, quòd quâcumque linguâ loquerentur apostoli, illos tamen intelligerent loquentes illâ linguâ quæ ipsis audientibus erat materna. Ita Estius et auctor Analyseos.

Hæc sententia admittenda est, saltem quoad concionem illam quam habuit S. Petrus ad omnes illos diversæ linguæ Judæos, quia aliàs sequeretur quòd istam concionem eodem die Pentecostes toties repetivisset, quot illìc erant diversæ linguæ homines. Dico : *Saltem quoad concionem illam*, etc., quia de aliis apostolis id non est ita verosimile. Contra hoc ultimum

Dices cum auctore Analyseos : Si cæteri apostoli locuti fuissent non eâdem, sed diversâ linguâ, non fuisset hoc reputatum tanquàm miraculum, quo omnis illa diversa natio Judæorum, ut Lucas dicit v. 6, *mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque linguâ suâ illos loquentes. Stupebant autem omnes et mirabantur*, etc.

Prob. assumpt., quia non reputatur miraculum quòd, v. g., decem diversi homines loquantur decem diversis linguis ; quia quilibet ipsorum potest esse diversæ nationis, vel unam linguam diversam à suâ didicisse.

Resp. Neg. assumpt., quia istis Judæis notum erat quòd omnes apostoli essent ejusdem linguæ : nam dicunt v. 7 : *Nonne ecce omnes isti qui loquuntur, Galilæi sunt?* Deinde quis sani cerebri credet quòd decem homines unius ejusdem contubernii et societatis, didicerint præcisè decem diversas singulatim linguas? Unde quamvis istius auctoris commentum sit physicè possibile, non est tamen possibile moraliter. Præterea apostoli in die Pentecostes semper unâ eâdemque linguâ locuti fuerunt *magnalia Dei*, sed continuò nunc unâ, nunc aliâ brevem Dei laudem dixerunt.

Quæstio III.

An super solos apostolos descenderit Spiritus sanctus, et an linguæ dispertitæ fuerint verus ignis.

Resp. et dico 1° : Non super solos apostolos, sed etiam super alios fideles utriusque sexûs descendit Spiritus sanctus.

Prob. 1°, quia hoc lib., cap. 1, v. 14, dicit S. Lucas : *Omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Mariâ matre Jesu, et fratribus ejus... erat autem turba hominum simul, ferè centum viginti.* Et postea, nullâ factâ mentione quòd unus illorum abiisset, pergit cap. 2, v. 1 : *Et cùm complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter* (Græcè *unanimiter*) *in eodem loco*, etc. Ergo dùm dicit : *Erant omnes*, intelligit illos omnes de quibus paulò ante fecerat mentionem, scilicet centum viginti.

Prob. 2° ex S. P. Aug., tract. 2 in Epist. Joan. dicente : *Ubi inchoat Ecclesia, nisi ubi venit de cœlo Spiritus sanctus, et implevit uno loco sedentes centum viginti? Duodenarius ille numerus decuplatus erat; sedebant centum viginti homines, et venit Spiritus sanctus.* Idem docent Chrysost., Œcumenius, Cyprianus et alii.

Confirmatur ex verbis S. Petri, v. 17, dicentis : *Effundam de Spiritu meo super omnem carnem; et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ.* Item v. 18 : *Et quidem super servos meos, et super ancillas meas in diebus illis effundam de Spiritu meo, et prophetabunt.*

Obj. 1° : Illìc, v. 7, dicitur : *Nonne ecce omnes isti qui loquuntur Galilæi sunt?* Atqui non est credibile quòd omnes illi centum viginti fuerint Galilæi; ergo soli apostoli, qui omnes Galilæi erant, loquebantur diversis linguis.

Resp. Neg. min., quia omnes aut ferè omnes discipuli Christi fuerunt Galilæi : nam Matth. 26, v. 73; Marci 14, v. 70, et Lucæ 22, v. 59, probant servi pontificis Petrum esse discipulum Christi, quia est Galilæus. Unde etiam Christus post resurrectionem suam non se obtulit videndum in Judæâ, nisi mulieribus et apostolis, ac paucis discipulis; sed in Galilæâ apparuit plus quàm quingentis fratribus simul congregatis. Dicuntur igitur omnes Galilæi, quia omnes aut ferè omnes erant Galilæi ; vel etiam, quia apostoli, qui erant omnes Galilæi, ibi primas partes agebant, et fortè soli loquebantur.

Obj. 2° : Maria mater Christi non debebat prædicare Evangelium, et ante erat gratiâ plena ; adeòque non indigebat dono linguarum, nec ulteriori obumbratione Spiritûs sancti ; ergo saltem super illam non descendit Spiritus sanctus.

Resp. Neg. conseq. Nam non omnes qui in primitivâ Ecclesiâ acceperunt donum linguarum destinati fuerunt ad prædicandum Evangelium; ut colligitur infra, ex cap. v. 10, 46, ubi Cornelius et amici ejus dicuntur accepisse donum linguarum; et tamen hi non erant destinati ad prædicandum Evangelium. Potue-

runt ergo accipere donum linguarum, si non ad prædicandum, saltem ad confitendum fidem, ubi opus esset; vel etiam illud donum ipsis concessum fuit ad ostendendum virtutem Dei, etc.

Maria autem mater Christi non erat infinitè gratiâ plena; unde poterat semper majorem et majorem accipere. Sic et apostoli, qui, Joan. 20, Spiritum sanctum acceperunt à Christo ad effectum remissionis peccatorum, illum abundantiùs acceperunt in die Pentecostes ad intelligendum fidei mysteria, fidem liberiùs prædicandum et fortiùs defendendum, etc. Sic igitur etiam D. Virgo, quæ acceperat Spiritum sanctum ad concipiendum Christum sine viri auxilio, potuit illum postea accipere ad meliùs intelligendum fidei mysteria, ad firmiùs credendum, etc.

Dico 2° : In Concord. evang., cap. 7, quæst. 6, circa finem, gratis quidem concessimus quòd linguæ dispertitæ non fuerint verus ignis; quia, quoad quæstionem quam ibidem tractabamus, indifferens erat an fuissent verus ignis, an ignis tantùm apparens. Sed cùm jam hìc hanc quæstionem tractemus ex professo, resolvendum est quænam interpretum opinio videatur probabilior. Itaque

Dico 3° : Licèt varii recentiores interpretes existiment linguas istas fuisse tantùm ignem apparentem, id est, aliquid rubicundum et lucens instar ignis; tamen verosimilius apparet quòd fuerint verus ignis.

Prob. 1°, quia, ut citato loco Concord. evang. dictum est, sustinet D. Thomas, item S. Aug., lib. de Agone christiano, cap. 22, quòd columba, sub quâ apparuit Spiritus sanctus in baptismo Christi, fuerit vera columba; et lib. 2 de Trinit., cap. 6, eodem modo loquitur de igne sub quo apparuit in Pentecoste. Verba ejus sunt : *Non ergo sic assumpta est creatura in quâ apparuit Spiritus sanctus, sicut assumpta est caro illa et humana illa forma ex Virgine Mariâ. Neque enim columbam beatificavit Spiritus sanctus, vel illum ignem.* Et paulò post : *Proinde quanquàm illa columba spiritus dicta sit, et de illo igne cùm diceretur : « Visæ sunt illis « linguæ divisæ velut ignis..., » ut ostenderet per illum ignem spiritum demonstratum, sicut per columbam, non tamen ita possumus dicere Spiritum sanctum Deum et columbam, aut Deum et ignem, sicut dicimus Filium et Deum, et hominem.* Prætendit igitur Augustinus Spiritum sanctum non accepisse illam columbam, aut illum ignem in unitatem personæ, sicut Verbum assumpsit naturam humanam. Hoc autem prætendere non debebat, si putâsset tantùm fuisse speciem, vel apparentiam ignis et columbæ. Ergo, juxta ipsum, linguæ dispertitæ fuerunt verus ignis.

Prob. 2°, quia, cùm ignis proprius et elementaris sit maximè idoneum symbolum ad repræsentanda dona et effectus Spiritûs sancti, non est, inquit Fromondus, cur verum ignem fuisse negemus. Deinde in vero fulminum et tonitruorum igne in monte Sinai lex vetus promulgata est, Exodi 19, v. 16. Hoc autem figura fuit promulgationis novæ legis in monte Sion, ubi erat cœnaculum illud in quo erant apostoli congregati. Unde etiam, sicut lex vetus die quinquagesimâ ab egressu de Ægypto data et promulgata fuit; ita lex nova in Pentecoste, sive quinquagesimâ die à resurrectione Domini data et promulgata est.

Non tamen ignis ille capillos apostolorum adussit; quia vel similis erat illi quem philosophi lambentem vocant, qui adhæret crinibus, nec tamen adurit; vel etiam ideò non ussit, quia Deus subtraxit concursum suum, quemadmodùm fecit in fornace Babylonicâ.

Dices : Habetur hìc, v. 3 : *Apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquàm ignis.* Atqui τὸ *tanquàm*, non significat verum ignem, sed tantùm ignem apparentem; ergo, etc.

Resp. Neg. min. Nam, etsi vox *tanquàm* sit nota similitudinis, non tamen veritatem excludit : siquidem in Scripturâ aliquando non meram similitudinem, sed rei veritatem significat, ut Joan. 1, v. 14 : *Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti à Patre.* Sic igitur etiam hìc vox *tanquàm* verum ignem significare potest, adeòque propter hanc vocem non est dicendum quòd tantùm fuerit ignis apparens.

Quæstio IV.

Quinam sint dolores inferni, quos Deus solvit suscitans Christum.

Ad Christi resurrectionem, quæ fundamentum est totius christianæ religionis, in suâ concione delabitur S. Petrus, eamdemque probaturus ait, v. 24 : *Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni.* Aliqualis hic est difficultas propter textum Græcum : nam, etsi interpres noster cum S. Irenæo, lib. 3, cap. 12, et S. P. Aug., epist. 99 ad Evodium, legat : *Inferni*, in Græco tamen habetur : *Solvens dolores mortis.* Verùm, ut benè reflectit à Lapide, in idem res redit : Cùm enim ante Christum omnes qui moriebantur irent in infernum, vel damnatorum, vel purgatorium, aut limbum Patrum; tum teneri morte, vel inferno idem videbatur; anima enim post mortem ibat in infernum, et corpus ad sepulcrum. Unde de utroque in Christo resuscitando subdit S. Petrus, v. 27 : *Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* Hæc verba Beza, Calvinum secutus, ita vertit : *Non derelinques cadaver meum in sepulcro.* Sed hæc versio prorsùs impia et perversa est, siquidem inauditâ metamorphosi animam mutat in corpus, et infernum in sepulcrum, idque contra expressa sacri textûs verba : Petrus enim animam hìc opponit carni; nam de carne dicit : *Caro mea requiescet in spe.* Et iterùm : *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* De animâ verò dicit : *Non derelinques animam meam in inferno.* Interim ut resolvatur quæstio proposita,

Resp. et dico 1° : Calvinus per dolores inferni intelligit pœnas, anxietatem et desperationem quam damnati patiuntur in inferno : has enim nobis debitas, in se luendas suscepisse dicit Christum; ideòque in cruce desperâsse, dùm clamavit : *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* Unde lib. 2 Instit. c. 16, § 10, ait : *Diros in animâ cruciatus damnati ac perditi hominis pertulit.* Sed hæc est blasphemia tam absona, quàm horrenda, et seculis omnibus inaudita. Si

enim Christus in agoniâ desperavit, et damnationem nostram sensit ac passus est, ergo non tantùm gravissimè peccavit, sed et pro illo tempore damnatus fuit. Quomodò ergo per peccatum, inquit Bellarminus, lib. de Animâ Christi, cap 8, nos à peccato redimere potuit, et pro pœnis peccatis nostris debitis satisfacere?

Nec dicatur istos desperationis motus in Christo non fuisse deliberatos, nec fuisse in voluntate et ratione superiori, sed tantùm in parte et appetitu inferiori. Siquidem hoc perperàm et insulsè dicitur, quia in Christo æquè ut in Adamo, nullus erat concupiscentiæ aut passionis alicujus motus rationem præveniens, sed omnes actus ratio præveniebat, eliciebat, ac dirigebat, ut essent actus hominis perfecti, puta rationalis et deliberati. Unde et Calvinus ipse loco præcitato, § 12, dicit Christi naturam fuisse perfectam sine passionum inordinatione.

Dico 2° : Cajetanus existimat per dolores inferni intelligi pœnalitates, quas Christi corpus patiebatur in sepulcro, et anima in inferno; idque probare conatur ex S. Thomâ, 3 p., q. 52, art. 4. Sed cùm omnis Christi dolor et pœna in morte fuerit finita, hæc expositio non videtur admittenda. S. Thomas autem loco citato nequaquàm Cajetano favet; nam nihil aliud ibidem dicit, quàm *sicut Christus, ut nostras pœnas in se susciperet, voluit corpus suum in sepulcro poni, ita etiam voluit animam suam in infernum descendere.* Nullibi tamen dicit id Christo fuisse pœnale.

Dico 3° : S. Chrysost. et Œcumenius apud à Lapide dicunt dolores istos non fuisse Christi, nec fidelium, sed ipsius mortis. *Mors enim*, inquit, *illum detinens, doluit, sicut cetus, absorpto Jonâ, quasi indoluit, ideòque eum evomuit;* q. d. : Deus per Christi resurrectionem ipsam mortem à doloribus quasi parturientis liberavit : mors enim et infernus suo utero tantum Christi onus, et pondus ferre non valentes, quasi dolorem patiebantur cùm eum clauderent, quem tenere et capere non poterant. Verùm hoc subtilius est, quàm solidius et germanius. Ita à Lapide.

Dico 4° : Hæc verba, *solutis doloribus inferni*, dupliciter possunt exponi cum S. P. Aug., epist. 99. Primò, ut referantur ad Christum, et hoc modo solvit dolores inferni, non quia abstulit quos passus est, sed quia, ut loquitur Aug., loco citato, eos *irritos fecit, ne ab eis ipse teneretur, præsertim quia sequitur,* IN QUIBUS IMPOSSIBILE ERAT TENERI EUM. Secundò, ut referantur ad alios; et ita solvit dolores inferni ab animabus justis, quæ dolorem patiebantur ob dilationem gloriæ. Unde D. Thomas, 3 p., q. 52, art. 2, respondens ad secundum argumentum, in quo præcitata Actorum verba sibi objecerat, ait : *Duplex est dolor, unus de passione pœnæ, quem patiuntur homines pro peccato actuali, secundùm illud psalm. 17 : « Dolores inferni « circumdederunt me. » Alius autem dolor est de dilatione speratæ gloriæ, secundùm illud Prov. 13 : « Spes quæ differtur affligit animam; » quem quidem dolorem patiebantur sancti Patres in inferno; ad quod significandum Aug., in serm. de Resurr., dicit quòd lacrymabili obsecratione Christum orabant. Utrosque autem dolores Christus solvit ad inferos descendens; aliter tamen et aliter; nam dolores pœnarum solvit, præservando ab eis : sicut medicus dicitur solvere morbum, à quo præservat per medicinam; dolores autem causatos ex dilatione gloriæ, actualiter solvit gloriam præbendo.*

Dico 5° : Videntur etiam præcitata verba posse exponi hoc modo : Quem Deus suscitavit, transactis sive superatis doloribus inferni ac mortis, juxta illud : *Devictâ morte triumphat.* Unde sensus est : Deus suscitavit Christum solutis doloribus mortis et inferni; hoc est, superatâ per Christi suscitationem morte ac inferno cum omnibus doloribus illam comitantibus, puta tum præcedentibus in agoniâ, passione et cruce; tum qui illam subsequi solent in inferno; q. d. : Deus per Christum resurgentem dissolvit et destruxit mortis et inferni regnum cum omnibus suis doloribus et ærumnis.

Petes quid significet S. Petrus, v. 25, dicens : *David enim dicit in eum : Providebam Dominum in conspectu meo semper.*

Resp. Plurimi interpretes per *in eum*, intelligunt *de eo*, tanquàm juxta S. Petrum psalmista ipse loqueretur de Christo in isto psalmo, et diceret : *Providebam Dominum in conspectu meo semper.* Interim certum est quòd non sit ipse David, qui loquitur in isto psalmo, sed introducit Christum loquentem ab initio usque ad finem; nam sequentia, v. g. : *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem, caro mea requiescet in spe*, etc., nullo modo conveniunt Davidi; atque ita S. Petrus refutat opinionem Judæorum, qui illa verba attribuebant Davidi, ut possit probare resurrectionem Christi, ; adeòque dicendum est quòd *τὸ dicit in eum*, significet *: Dicit pro eo*, vel *: Dicit ejus nomine.*

Cap. 3, Petrus et Joannes ascendentes in templum oraturi, claudum natum sanant; cujus miraculi occasione Petrus Christum ostendit esse verum Messiam, quem dicit ipsos crucifixisse, v. 17, *per ignorantiam.* Sed intellige crassam et supinam, quæ equidem peccatum aliquatenùs extenuat : nam si Judæi plenè sibi persuasum habuissent Christum esse verum Messiam, graviùs peccâssent.

CAPUT IV.

Petrus et Joannes à magno concilio examinati super curatione claudi nati, respondent se id fecisse in nomine Jesu à mortuis resuscitati; quare è concilio ejiciuntur. Multi tamen credunt, et suis omnibus venditis vivunt in communi.

QUÆSTIO PRIMA

An omnes omninò fideles in primitivâ Ecclesiâ vixerint in communi.

Resp. verosimiliùs negativè. Ita Estius, Fromondus et alii.

Prob. 1° quia, ut Estius dicit, multi erant per Christum conversi in universâ Galilæâ et Judæâ : qui cùm Jerosolymis non habitarent, dici non potest quòd isti communitati fidelium, quæ erat Jerosolymis, se adjunxerint.

Sed nec verosimile est, prosequitur idem Estius, eos omnes simpliciter sua reliquisse; tum quia è vulgo hominum plurimi erant qui crediderant; tum quia satis apparet ex Evangelio fuisse inter eos qui proprium aliquid haberent, quamvis interim Christus et apostoli viverent in communi: nam Maria, Martha et Lazarus Christum frequenter hospitio exceperunt. Item mulieres multæ Christum suis facultatibus sustentârunt, ut dicitur Lucæ 8, et dæmoniacus apud Gerasenos curatus, cùm vellet Christum corporaliter sequi, jussus est apud suos remanere.

Nec etiam verosimile est centurionem, regulum, et alios multos, qui cum totâ familiâ in Christum crediderunt, omnibus suis divenditis, statim ad communem aliquam vitam se contulisse: præsertim cùm illius rei nec in Evangelio, nec alibi ulla probabilitatis vestigia appareant. Imò nec illi fideles qui Jerosolymis erant, omnes omninò, nullo excepto, hanc evangelici consilii perfectionem amplexi videntur. Erant enim ibi Nicodemus, Gamaliel, Joseph ab Arimathæâ, aliique principes multi, de quibus Joan. 12, v. 42, qui non videntur hoc fecisse, cùm non sequerentur publicè Christum, ne è synagogâ ejicerentur.

Prob. 2° quia moraliter loquendo, in tantâ multitudine conversi fuerunt mariti sine uxoribus, uxores sine maritis; parentes sine filiis, filii sine parentibus, etc. Atqui illi non poterant vivere in communi: ergo.

Prob. 3° quia non tenebantur in communi vivere; nec apostoli ad hoc sollicitabant fideles; ergo non est verosimile quòd omnes ita vixerint.

Prob. ant., quia cap. 5, v. 3, dixit Petrus Ananiæ: *Cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri. Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tuâ erat potestate?* Ergo nec ex præcepto apostolorum, nec ex communi consensu, nec ex voto tenebantur vivere in communi.

Prob. conseq., quia religioso ejusdem peccati reo, cujus reus fuit Ananias, non posset superior dicere: Nonne bona tua patrimonialia manent tua, et si vendideris illa, pretium illarum manet tuum? Ergo nec id potuisset S. Petrus dicere Ananiæ, si tunc omnes omninò fideles vixissent in communi, et nihil habuissent proprii.

Dices: Hoc cap., v. 32, habetur: *Multitudinis autem credentium erat cor unum, et anima una: nec quisquam eorum, quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.* Et v. 34: *Neque enim quisquam egens erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant: et ponebant ante pedes apostolorum.*

Resp. nullo modo esse credibile quòd omnes omninò vendiderint suas domos et suos agros. Undenam enim vixissent post consumptum pretium, quod certò debebat totum consumi, cùm illis pecuniis nec reditus emerent, nec negotiarentur, nec tandem irent mendicatum.

Dico igitur cum Estio verba objecta intelligi de illis duntaxat, aut potissimùm, qui unâ aut alterâ Petri prædicatione, post acceptum Spiritum sanctum crediderunt. Quanquàm nec affirmare ausim, inquit mox citatus interpres, omnes illos sine exceptione ad tantam perfectionem se contulisse; maximè quod credibile sit inter eos fuisse, qui, eò quòd filii familiâs essent, parentibus nondùm credentibus, aut conjugati conjugibus nondùm credentibus, aut aliâ ratione non potuerint de bonis et de statu suo disponere, prout cuperent, etiamsi quàm maximè ad illam perfectionem aspirarent.

Fortè etiam nec conjuges qui filios habebant, in illam se communitatem dederunt; quia debebant parentes filiis thesaurizare secundùm Apostolum. Ananias autem et Saphira non leguntur habuisse filios. Eâdem ratione nec illi conjuges, qui continere se nollent ab opere conjugali, videntur in eam congregationem admissi fuisse, etiamsi filios non haberent: poterant enim eis adhuc nasci filii. Totum hoc probabile est, quia cap. 6, legimus ortum fuisse murmur Græcorum adversùs Hebræos quòd viduæ illorum minùs curarentur in quotidiano ministerio, quod fiebat ex marsupio communi. Nihil autem tale legitur de parentibus erga filios, scilicet quòd questi fuerint non satis sibi suppeditari ad nutriendum filios; præsertim infantes et pueros, pro quorum alimoniâ matres maximè solent esse sollicitæ. Unde verosimile est non alias mulieres quàm viduas et virgines, aut alioqui continentes, in eam societatem fuisse admissas. Ita Estius.

QUÆSTIO II.

Quinam igitur fuerint illi qui vixerunt in communi.

Resp. cum præcitato Estio: Verosimilius est istos omnia communia habentes fuisse verè religiosos, quomodò nunc de religiosis loquimur; quia in manibus Petri tanquàm prælati vovebant vitam communem, et proinde etiam obedientiam, sine quâ vita communis non potest subsistere; item continentiam, sine quâ vita illa est plena turbarum, rixarum et querelarum, propter filios nutriendos, eisque providendum. Et sanè quòd origo vitæ communis, qualis religiosorum est, referenda sit ad familiam Christi et apostolorum, et consequenter quòd status religiosus sit reverà à Christo institutus.

Probatur, quia essentia statûs religiosi adæquatè consistit in tribus substantialibus votis, simul cum traditione seu donatione, quâ se vovens donat religioni, et acceptatione prælati ac religionis, cui se donat, ita ut religioni acquiratur plena jurisdictio in se donantem; atqui hæc omnia sunt ex institutione et erectione Christi; ergo, etc.

Prob. min., quia apostoli hoc modo se Christo suis votis donârunt, et ipse eorum donationem tanquàm primus religiosorum præpositus acceptavit cum plenâ jurisdictione in eos etiam ex propriâ eorum voluntate noviter acquisitâ; ergo Christus formam et normam statûs religiosi non tantùm docuit, consuluit aut prædicavit, sed etiam erexit instituitque et exsecutioni mandavit.

Prob. ant. Inprimis Petrus nomine omnium apostolorum dixit ad Christum, Matth. 19: *Ecce nos reliqui-*

mus omnia et secuti sumus te; quibus verbis votum contineri docet S. Aug., lib. 17 de Civ. Dei, cap. 4. *Dixerunt enim,* inquit, *potentes illi : Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te. Hoc votum potentissimi voverant.* S. Hieron. mox citatis Evangelii verbis tria vota distinctè indicari docet, et illo verbo, *omnia,* non tantùm terrena bona, sed maximè uxores intelligit : *Quorsùm enim,* inquit lib. 1 contra Jovinianum, *Christus postea de præmio ob uxores relictas sermonem tulisset, nisi in illo,* OMNIA, *etiam uxores intellexisset?* Igitur in illo verbo, *omnia,* discipulorum habemus paupertatem, et castitatem; in illis verbis : *Et secuti sumus te,* perfectam illorum sub Christo capite acceptante agnoscimus submissionem et obedientiam, in quibus tota essentia statûs religiosi consistit. Consentiunt et alii Patres, quos citatos vide apud nostrum Basilium Pontium, lib. 7 de Matrimonio, cap. 2.

Cæterùm quòd S. Petrus in hoc perfectionis statu successerit Christo, tanquàm generalis discipulorum præpositus, eruitur ex hoc cap., ubi, postquàm S. Lucas narrâsset quòd nemo discipulorum possideret aliquid proprium, sed illis omnia essent communia, subjungit quòd illi qui vendebant agros et domos suas, pretia eorum quæ vendebant ponerent ante pedes apostolorum; et deinde, cap. 5, dùm se offert occasio superioritatis, enarrat de Ananiâ et Saphirâ quòd propter retentam pretii partem, ad severam Petri increpationem subitâ morte mulctati sint. Ananiam autem et Saphiram emisisse votum paupertatis, cujus fœdifragi exstiterunt, monstrabitur cap. 5, quæst. 1. Itaque ex illo facto, apostolos et apostolorum discipulos religiosos fuisse, et Petrum tanquàm supremum, cum auctoritate puniendi, fuisse præpositum plures Patres docent; et præsertim S. P. Aug., serm. 27 de Verbis Apostoli, quos citatos vide apud Salmeronem, tomo 12 in novum Testamentum, tract. 21.

Nonnulli, ut his respondeant, admittunt tunc quidem emissa fuisse tria vota, scilicet castitatis, paupertatis, et obedientiæ, simplicia tamen; atque ideò illis non verè constitutum fuisse religionis statum. Sed licèt verum sit vota tunc non habuisse eam solemnitatem quam nunc ex præscripto Ecclesiæ habent, tamen non habuisse illam solemnitatem essentialem quæ sufficit ad statum religiosum, qui nempe præter emissa vota nihil aliud requirit quàm donationem voventis, et legitimam acceptationem prælati, nunquàm ostendent.

Obj. 1° auctoritatem S. Bernardi, in Apologiâ ad Guillelmum, ubi expressè videtur docere ordinem, qui primus fuit in Ecclesiâ, esse institutum ab apostolis. Parùm enim ante finem sic lamentatur : *Heu me miserum qualemcumque monachum, cur adhuc vivo videre ad hoc devenisse ordinem nostrum, ordinem scilicet qui primus fuit in Ecclesiâ, imò à quo cœpit Ecclesia, cujus apostoli institutores fuerunt, cujus hi quos Paulus tam sæpè sanctos appellat, inchoatores fuerunt.* Ex quibus videtur sequi primò apostolos fuisse religiosi statûs institutores, et non Christum. Secundò, illos non fuisse religiosos, quia dicit eos quos Paulus sanctos appellat, fuisse inchoatores.

Resp. apostolos, eorumque discipulos dici à S. Bernardo vitam religiosam inchoâsse, et instituisse, non quasi eam non instituerit Christus, sed quia primi fuerunt qui exemplo suo, ope et professione alios ad hoc incitârunt, et unà cum fide religiosum statum per mundum propagârunt.

Obj. 2° : S. Chrysost., hom. 25 in Epist. ad Heb., dicit illa verba Pauli, 1 Cor. 5 : *Si is qui frater nominatur,* ad omnes tunc fideles pertinuisse, nec tunc fuisse vestigium monachi; sed omnia tunc D. Paulum ad seculares fuisse locutum.

Resp. verum quidem esse non fuisse tunc monachos aliquos, qui arctissimis illis disciplinæ legibus astringerentur, quibus postea astricti fuerunt tempore S. Chrysostomi, segregati plenè ab hominibus secularibus. Sed hoc non obstante, tempore Christi et apostolorum erant veri religiosi, quoad vota substantialia; in quantum nimirùm nihil proprii habebant, et Christo, ac postea S. Petro præstabant plenam obedientiam, ac in castitate vivebant. Præterea S. Chrysost. videtur tantùm loqui de Ecclesiâ Corinthiorum, ad quam illis verbis scribit apostolus Paulus, in quâ facilè fieri potuit ut nulli fuerint, qui studium perfectionis ex voto quod religiosis proprium est, profiterentur.

Porrò S. Chrysost. docuisse quòd apostoli fuerint veri religiosi, patet ex illis quæ scribit hom. 17 ad populum de monastice, id est, de monasticâ vitâ loquens : *Tanti est,* inquit, *philosophia à Christo introducta.* Certè si Christus introduxit monasticam vitam, jam erat tempore apostoli Pauli. Vide plura apud Bellarminum, lib. 2 de Monachis.

CAPUT V.

Ananias, et Saphira uxor ejus, agri pretium defraudantes, divinitùs morte repentinâ puniuntur. Apostoli multis, et magnis miraculis coruscant: carceri includuntur, et ab Angelo Domini liberantur. Sistuntur concilio Judæorum, à quibus increpantur propter prædicationem fidei Christi : refutant increpationem, et versantur in periculo mortis, sed prudentiâ Gamalielis evadunt, et pergunt quotidie intra urbem Jerusalem annuntiare Jesum Christum.

QUÆSTIO PRIMA.

An Ananias et Saphira peccaverint mortaliter.

Resp. verosimiliùs affirmativè.

Prob. 1° quia, v. 3, dicit Petrus Ananiæ quòd sit mentitus Spiritui sancto. Et v. 4 : *Non es mentitus hominibus, sed Deo;* quia nempe non hominibus, sed Deo paupertatem vovisti. Unde S. P. Aug., serm. 10 de Diversis dicit : *Si Deo displicuit detrahere de pecuniâ quam voverant Deo, quomodò irascitur Deus, quando vovetur castitas, et non exhibetur?* Idem docet S. Fulgentius in Epist. 1, cap. 8, et S. Chrysost. in hoc cap. ait : *Pecunias suas accepit, quas Deo consecraverat.* Item S. Hieron., epist. 8, dicit : *Ananias et Saphira dispensatores timidi, imò corde duplici, et ideò condem-*

nati, quia post votum obtulerunt quasi sua, et non ejus cui semel ea voverant, partemque sibi jam alienæ substantiæ reservaverunt. Etiam Œcumenius istud pretium fuisse Deo oblatum intelligit, et ideò istos conjuges fecisse sacrilegium.

Prob. 2° quia aliqui SS. Patres censent ipsos esse damnatos, alii ipsos consecutos esse remissionem ante mortem; ergo censent ipsos peccâsse mortaliter.

S. P. Aug., serm. 10 de Diversis, dicit: *Credendum est quòd post hanc vitam iis pepercerit Deus; magna est enim ejus misericordia.* Et iterùm ibidem ait: *Correpti sunt mortis flagello, ne supplicio punirentur æterno.* In fine tamen hanc rem sub dubio relinquit: cùm enim protulisset illa verba Apostoli, 1 Cor. 11: *Si nosmetipsos dijudicaremus, non utique judicaremur. Dùm judicamur autem, à Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur*, subjungit: *Quid si ergo huic viro et uxori ejus tale aliquid contigit?*

Dices: Si Ananias habuisset votum paupertatis, non potuisset Petrus ipsi dicere: *Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tuâ erat potestate?* Ergo signum est quòd paupertatem non voverit.

Resp. Neg. ant. Nam dùm agrum vendiderat, et pretium receperat, nondùm voverat; sed tunc tantùm vovit, quando partem pretii ad pedes apostolorum posuit; siquidem fideles istius temporis tunc voto se ad communem vitam obligabant, quando sua ad pedes apostolorum afferebant. Unde Ananiæ non totum afferenti, et tamen voventi vitam communem, et rerum suarum dimissionem, dicit S. Petrus: *Mentitus es Deo;* id est, fidem Deo datam fefellisti, et irritam fecisti; seu votum quod implere non cogitâsti, promisisti ore, non corde. Cùm igitur Ananias agrum suo nomine vendiderit, pretium mansit in ejus potestate; sed dùm pretium coram Petro attulit, aliquibus verbis, vel isto suo facto, juxta illius temporis institutionem, paupertatem vovit; et ideò notabilem partem sibi retinendo, graviter peccavit.

Petes, an non possit probari quòd Ananias et Saphira graviter peccaverint, ex eò quòd tam severè puniti sint.

Resp. negativè: nam non semper aliquis à Deo morte punitur ob magnitudinem peccati, sed in exemplum aliorum. Unde mox subditur: *Et factus est timor magnus.* Hic ergo timor erat finis, quare Deus tam severè duos istos transgressores publicè punierit; ne alii quid simile attentarent, et sic pietas primùm exsurgens, veluti in herbâ suâ conculcaretur. Sic ob similem causam, post promulgatam legem veterem, primum sabbati violatorem jussit Deus lapidari, qui tantùm ligna collegerat, Numer. 15, v. 35. Item Nadab et Abiu filii Aaron ab igne devorati sunt; quia statim, in principio legis de igne sacro accipiendo ad adolendum incensum, igne communi usi fuerant, Levit. 10, v. 1.

Quæstio II.

An Petrus aliquo modo cooperatus sit ad mortem Ananiæ et Saphiræ.

Resp. cum S. Hieron., epist. 8: *Petrus nequaquàm imprecatur eis mortem, ut stultus Porphyrius calumniatur; sed Dei judicium spiritu prophetico annuntiat.* Itaque Petrus nullo modo ad mortem eorum cooperatus est, nequidem tanquàm Dei minister, sed tantùm peccatum ipsorum redarguit. Unde S. Thomas, 2-2, q. 64, art. 4, ad 1, dicit: *Petrus non propriâ auctoritate, vel manu Ananiam et Saphiram interfecit, sed magis divinam sententiam de eorum morte promulgavit.*

Confirmatur. Elias non occidit regem Israel, quando illi dixit: *De lectulo, super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris*, 4 Reg. 1. Neque Jeremias propheta occidit pseudo-prophetam Ananiam, quamvis illi dixerit quòd eodem anno esset moriturus, Jerem. 28, v. 16: Ergo similiter nec S. Petrus cooperatus est ad mortem Ananiæ et Saphiræ.

Obj. 1°: Infra, cap. 13, v. 11, Paulus apostolus cooperatus est ad cæcitatem Elymæ magi, dùm illi dixit: *Et nunc ecce manus Domini super te, et eris cæcus, non videns solem usque ad tempus.* Ergo et Petrus cooperatus est ad mortem Saphiræ, dùm illi hìc v. 9, dixit: *Ecce pedes eorum qui sepelierunt virum tuum ad ostium, et efferent te.*

Resp. Neg. conseq. Disparitas est quòd Paulus illa dixerit imprecando, non Petrus; ut colligitur primò ex eo quòd SS. Patres ita verba Petri interpretentur. Secundò ex eo quòd Paulus zelo correptus clamaverit contra Elymam. Dicit enim Lucas: *Saulus autem, qui et Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum dixit: O plene omni dolo et omni fallaciâ, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.* Petrus autem tantum mendacium illorum modestè increpat, nec legitur ideò repletus Spiritu sancto, quasi graviter iratus, aut quasi miraculum facturus. Tertiò, actio Pauli non erat nociva mago, sed tendebat partim ad ejus conversionem. Unde etiam non punivit eum cæcitate in perpetuum, sed tantùm *usque ad tempus;* quia prodesse volebat, non nocere. Atverò actio Petri fuisset maximè nociva, utpote inferens mortem temporalem, et etiam quodammodò æternam.

Habebant quidem apostoli gratiam miraculorum; sed non expediebat eâ uti ad homines occidendos, sicut ad suscitandos et sanandos. Etenim gratiæ et mansuetudini evangelicæ illud non conveniebat; et malum nomen apud omnes accepisset christiana Religio, si illud factum fuisset. Et sanè ne ipsi principes Judæorum hanc de Petro apostolo opinionem habuerunt, quòd esset cooperatus ad mortem Ananiæ et Saphiræ: nam infra, dùm Petrus erat in concilio, nequidem hoc ipsi objiciunt.

Obj. 2°: S. Chrysost., in præfatum Actorum locum, et S. Gregor., lib. 9, epist. 29, dicunt quòd Petrus peccantes verbo occidebat, mortuos oratione suscitabat; atqui mortuos suscitavit cooperando; ergo etiam illos peccantes occidit cooperando.

Resp. Neg. conseq., quia illa ab istis Patribus impropriè dicuntur, et quasi exaggerativè, ad illum modum quo Scriptura dicit, Ecclesiast. 3, v. 33: *Ignem ardentem extinguit aqua, et eleemosyna resistit peccatis.*

Atqui ex isto loco non posset hoc modo concludi : Aqua extinguit ignem physicè; ergo et eleemosyna resistit peccatis physicè : nam consequens est falsum. Plura similia vide apud theologos, qui sustinent quòd circumcisio non contulerit gratiam ex opere operato. Deinde alii Patres aliter loquuntur ; dicit enim S. Fulgentius, epist. 1, cap. 8 : *Ananiam et Saphiram non solùm vox apostolica, tanquàm divini juris invasores increpuit, sed etiam severitas cœlestis justitiæ occidit.* Ubi occisionem ascribit Deo, et tantùm increpationem apostolo Petro.

Quæstio III.

Quandonam Theodas excitaverit seditionem.

Gamaliel legis doctor, favens apostolis, dicit principibus sacerdotum, v. 36 : *Ante hos dies exstitit Theodas*, etc. *Post hunc exstitit Judas Galilæus in diebus professionis.* Dicit autem Josephus, lib. 20 Antiq., cap. 2, in fine Theodam exstitisse tempore Cuspii Fadi procuratoris Judææ; qui Fadus fuit procurator Judææ post mortem Herodis Agrippæ, qui infra, cap. 12, occidit Jacobum fratrem Joannis gladio, quique ibidem, v. 23, et etiam teste Josepho, lib. 19 Antiq., cap. ult., quia divinos honores sibi exhiberi permiserat, à Deo percussus interiit. Adeòque juxta Josephum ille Theodas exstitit ad minus undecim annis post mortem Christi; Gamaliel autem ista verba dixit ipso anno mortis Christi, scilicet paulò post Pentecosten; adeòque undecim annis, antequàm res accideret. Quomodò ergo potuit dicere : *Ante hos dies exstitit Theodas?* Item quomodò potuit dicere : *Post hunc exstitit Judas Galilæus in diebus professionis*, cùm dies professionis fuerint vel tempore nativitatis Christi, vel tantùm decem annis post ?

Ad hanc difficultatem solvendam aliqui dicunt Josephum errâsse; sed hoc variis displicet, qui conantur ostendere Josephum non errâsse in factis tam claris, et tempore vitæ suæ gestis.

Alii dicunt quòd Gamaliel inverterit ordinem rei gestæ, ponendo Theodam ante Judam Galilæum, qui debebat postponi. Sed quomodò illi poterunt invenire quòd Gamaliel de seditione tantùm post undecim annos futurâ, tanquàm esset diù præterita, hìc loquatur?

Denique sunt qui contendunt quòd S. Lucas, qui hunc librum diù post seditionem Theodæ conscripsit, ordinem rei gestæ inverterit, sicut illum sæpè invertit in suo Evangelio. Sed hoc dici nullo modo potest, quia inducit Gamalielem loquentem de illo anno quo mortuus est Christus; sive positivè dicit illa esse verba Gamalielis, qui isto anno illa dixit. Et quamvis in suo Evangelio sæpè invertat ordinem rei gestæ, nunquam tamen illum invertit in dictis aliorum : aliàs reverà mentiretur; nam diceret hoc aliquem dixisse quod reverà non dixisset.

Resp. et dico : Fuerunt duo Theodæ, quorum unus, de quo loquitur Gamaliel, seditionem excitavit, imperante Augusto : alter verò, de quo loquitur Josephus, seditionem excitavit, imperante Claudio.

Prob. 1° quia Origenes, lib. 1 contra Celsum, dicit illum Theodam, de quo loquitur Gamaliel, exstitisse imperante Augusto; et, ut verosimile est, paulò post mortem Herodis Magni, tempore absentiæ Archelai, qui Romam iverat, ut ab imperatore Augusto obtineret confirmationem testamenti patris sui, quo ipsum instituebat hæredem regni Judaici : quia verè, ut testatur Josephus, lib. 17 Antiq., cap. 12, discessum Archelai secuti sunt magni in eâ gente tumultus.

Prob. 2° quia, etsi Josephus subindè erret in historiis, quæ tempus vitæ ejus præcesserunt, tamen non ita errat in historiis quæ tempore vitæ ejus acciderunt.

Quæstio IV.

Quandonam Judas Galilæus excitaverit seditionem.

Tirinus, secutus Baronium, putat hanc seditionem excitatam fuisse tempore nativitatis Christi, quia dicit hìc Gamaliel : *Post hunc exstitit Judas Galilæus in diebus professionis;* atqui dies professionis fuerunt tempore nativitatis Christi, quando nempe *exiit edictum à Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis... Et ibant omnes ut profiterentur singuli in suam civitatem. Ascendit autem et Joseph... in civitatem David, quæ vocatur Bethlehem... ut profiteretur cum Mariâ desponsatâ sibi uxore prægnante.*

Resp. et dico : Judas Galilæus illam seditionem excitavit undecim ferè annis post nativitatem Christi; quando, Archelao Herodis filio in exilium misso, Cyrinus ex mandato Augusti jussit pro secundâ vice describi Judæam. Vide supra, in Concord. evang. cap. 4, quæst. 1, § 2.

Prob. 1° quia ita apertè habet Josephus, lib. 18 Antiq., cap. 1.

Prob. 2° quia prima descriptio facta est ad ostentationem, nec aliquid à civibus petebatur : secunda verò facta est ad auferendas facultates Archelai, ad redigendam Judæam in provinciam Romanam, et ad exigendum tributum, seu ad dandum censum Cæsari; ergo potiùs seditio facta est sub secundâ descriptione, quàm sub primâ.

Obj. 1° : Josephus dicit illum censum populi factum esse per Quirinium; atqui ex Lucæ 2 constat quòd census seu descriptio Quirinii facta fuerit tempore nativitatis Christi; ergo, etc.

Resp. conformiter ad ea quæ loco supra citato dicta sunt in Concord. evang., Quirinium bis censum egisse. Et certè non poterat Judas Galilæus in primâ descriptione conqueri quòd dare censum Cæsari, esset profiteri servitutem, etc. Nam in illâ primâ descriptione non exigebatur tributum; et Judæa tunc adhùc manebat regnum liberum; contigit enim illa prima descriptio vivente adhuc Herode Magno.

Obj. 2° : Verosimillimum est quòd Lucas, qui tantùm unam descriptionem refert in suo Evangelio, de eâdem loquatur in Actis apostolorum.

Resp. Neg. suppositum, nempe quòd Lucas in suo Evangelio tantùm referat unam descriptionem ; nam satis clarè insinuat fuisse duas descriptiones à Quirinio seu Cyrino factas, dùm dicit descriptionem, quæ contigit tempore nativitatis Christi, fuisse *pri-*

mam; siquidem ideò eam vocat *primam*, ut eamdem discernat à secundâ descriptione, quæ facta est à Cyrino post exilium Archelai.

CAPUT VI.

Crescente in dies credentium numero, ad sedandum murmur Græcorum, ordinantur septem diaconi, inter quos eminens Stephanus, à Judæis quos convicerat, tanquàm blasphemus et violator legis Mosaicæ, accusatur.

QUÆSTIO PRIMA.

Quare Græci murmuraverint adversùs Hebræos.

Vers. 1 : *In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum.* In Græco habetur : *Hellenistarum;* id est, non Græcorum gentilium; nam tunc gentiles nondùm erant ad fidem conversi; sed Judæorum, in Græciâ, vel extra Palæstinam natorum.

Adversùs Hebræos, id est, Judæos in Palæstinâ natos; *eò quòd despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.* Verosimile est hìc non intelligi solas viduas maritis orbatas, sed etiam illas quæ cum maritis, mutuo consensu vitam communem fuerant amplexæ, et vivebant in continentiâ : sicuti 2 Reg. 20, v. 3, uxores seu concubinæ Davidis, quas, quia ab Absalom erant cognitæ, ipse David non volebat ampliùs cognoscere, vocantur viduæ, seu *in viduitate viventes.*

Resp. et dico : Ideò murmurabant Judæi Græci, quia Judæi Hebræi viduis ipsorum non liberaliter providebant quoad necessaria ad victum, sicut suis propriis viduis, nempe Hebræis. Cùm enim tunc fideles maximè habitarent Jerosolymis, et in vicinis civitatibus, certò natum erat fieri ut distributores portionum meliùs providerent suis propriis viduis quàm alienis.

Prob. 1° quia, v. 2, apostoli rem illam, propter quam murmur surrexerat, vocant *ministrare mensis;* id est, curare ea quæ ad cibum et potum, vitæque sustentationem pertinent. Ergo ideò murmurabant Judæi Græci, quia Judæi Hebræi ipsorum viduis non satis liberaliter providebant.

Prob. 2° argumento à contrario : Juxta Scripturam, honorare viduas est illis necessaria suppeditare; ergo despicere viduas est necessaria illis non suppeditare.

Prob. ant. Apostolus, 1 ad Timoth., 5, v. 3, dicit : *Viduas honora, quæ verè viduæ sunt.* V. 16 : *Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, et non gravetur Ecclesia; ut iis quæ verè viduæ sunt sufficiat.* Id est, viduis, quæ verè viduæ sunt, subministra necessaria, viduæ autem ditiores nihil accipiant ex bonis Ecclesiæ, ut sufficiant pro pauperioribus.

Similiter ibidem, v. 17, dicit : *Qui benè præsunt presbyteri, duplici honore digni habeantur.* Id est, duplicem accipiant portionem, ut patet ex immediatè sequentibus, v. 18 : *Dicit enim Scriptura : Non alligabis os bovi trituranti. Et : Dignus est operarius mercede suâ.*

Prob. 3° Ex remedio quod huic malo apostoli attulerunt : scilicet deposuerunt illos partiales dispensatores, et communi omnium consilio elegerunt septem viros *boni testimonii, plenos Spiritu sancto et sapientiâ;* qui justè et fideliter tam Græcis quàm Hebræis necessaria quotidiè distribuerent; atqui hoc remedium fuisset inutile, si ob aliam causam murmur ortum fuisset; ergo, etc.

Prob. min. Alia causa, quam aliqui assignant, est hæc : quòd officia gloriosiora conferrentur viduis Hebræis, et tantùm viliora viduis Græcis; sed institutio septem diaconorum non poterat hoc emendare ; nam mansissent illis viduis sua officia, sicut ante. Imò istæ viduæ tunc temporis non videntur habuisse aliquod officium.

Putat quidem Erasmus quòd, cùm apostoli circumducerent secum mulieres, quæ ipsis ministrarent, acceperint omnes Hebræas, et ideò Græci conquesti sint, quia suas viduas non dignabantur tanto honore. Sed auctor ille non reflectit quòd, quando illud murmur ortum est, apostoli nondùm exivissent Jerosolymam. Deinde quid juvissent septem diaconi ad comitandum duodecim apostolos, singulos in diversas regiones ituros?

Alii dicunt quòd Græci conquesti sint, quia solæ viduæ Hebræorum quotidianas eleemosynas distribuebant, et viduæ Græcorum ad hoc opus non assumebantur. Non conquerebantur quidem viduæ Græcæ, quia Hebrææ distribuebant, sed quia ipsæ etiam non poterant distribuere. Sed quid ad hoc iterùm juvisset electio septem diaconorum? Quare depositæ fuissent illæ tam justæ dispensatrices, ut nemo de ipsis conquereretur, et aliæ non fuissent admotæ isti officio? Certè debuissent apostoli tantùm dicere, ut viduæ Græcorum etiam distribuerent eleemosynas, et sic murmur fuisset efficaciùs sedatum quàm per institutionem diaconorum. Adde quòd illa opinio accuset primos fideles magnæ superbiæ et ambitionis.

QUÆSTIO II.

An illi primi septem diaconi unicè ordinati fuerint ad subministrandum necessaria viduis.

Resp. negativè : sed insuper sacro diaconatûs ordine insigniti fuerunt.

Prob. 1° : Quia dispensatio eleemosynarum et portionum nullum requirit speciale donum supernaturale, sed tantùm exactam cognitionem indigentiæ viduarum et aliorum pauperum ; et deinde sincerum affectum erga justitiam distributivam ; quæ duæ qualitates etiam inveniri possunt in infidelibus; adeòque ipsorum electio et institutio tantùm requisivisset acceptationem, seu beneplacitum apostolorum. Atqui tamen apostoli plus petiverunt ab illis diaconis, quàm duas illas qualitates ; scilicet voluerunt illos esse *viros boni testimonii, plenos Spiritu sancto et sapientiâ.* Unde etiam S. Lucas de Stephano dicit : *Stephanus autem plenus gratiâ et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.* Certè non requirebatur tanta gratia et virtus ad dispensandum portiones, vel ad distri-

buendum eleemosynas; ergo diaconi electi et ordinati sunt ad aliquod nobilius et sanctius ministerium.

Prob. 2° : In ipsorum electione utuntur apostoli specialibus quibusdam cæremoniis, quæ non erant necessariæ dispensatoribus portionum; et per consequens ostendunt quòd ipsos verè ordinent et consecrent : nam oratio quam fundunt ostendit quòd illi electi indigerent abundantiâ gratiæ, ad munus suum dignè obeundum. Impositio verò manuum est communicatio quam apostoli illis faciunt suæ potestatis, et extensio vel impressio characteris ipsorum, ad illos consecrandum ministerio altaris.

Prob. 3° : Non omnes Ecclesiæ quas fundavit S. Paulus, vixerunt in communi : nam Corinthiani in ipsâ communione, suam quique cœnam manducabant, ita ut unus ebrius esset, et alter esuriret. Et ipse Paulus Act. 20, v. 18, dicit Ephesiis : *Vos scitis à primâ die quâ ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim... Argentum aut aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut ipsi scitis; quoniam ad ea quæ mihi opus erant, et his qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.* Atqui tamen istæ Ecclesiæ habebant diaconos, ut certum est apud omnes. Unde et Paulus ad Philip., cap. 1, v. 1, dicit : *Omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis et diaconibus.* Ergo falsum est quòd diaconi merè electi sint ad ministerium mensarum communium.

Prob. 5°, quia S. Ignatius, apostolorum contemporaneus, epist. 5, dicit : *Oportet et diaconos mysteriorum Christi ministros, per omnia placere; nec enim ciborum et potuum ministri sunt* (tantùm scilicet, et per se), *sed Ecclesiæ Dei administratores.* Agit autem de diaconis, de quibus hìc quæstio est : nam subjungit : *Purum et inculpatum ministerium exhibent, ut S. Stephanus B. Jacobo, Timotheus et Linus Paulo, Anacletus et Clemens Petro.* Et S. Cyprianus, epist. 68, dicit : *In diaconorum ordinationibus observâsse apostolos animadvertimus, de quo et ipso in Actis eorum scriptum est : Et convocaverunt, inquit, illi duodecim totam plebem discipulorum, et dixerunt eis : Considerate viros, etc. Quod utique idcircò tam diligenter et cautè, convocatâ plebe totâ, gerebatur, ne quis ad altaris ministerium, vel ad sacerdotalem locum indignus obreperet.*

Obj. 1° : S. Hieron., epist. 85, vocat diaconos mensarum et viduarum ministros; ergo septem diaconi fuerunt tantùm electi ad ministerium mensarum communium.

Resp. S. Hieron. ita eos vocare, ad retundendam quorumdam ipsorum superbiam; non verò ad ipsis disputandum suam dignitatem et characterem : nam in cap. 1 Michææ dicit quòd principes domûs Jacob, et judices domûs Israel non sint alii quàm episcopi, presbyteri et diaconi. Et, lib. 2 contra Jovinianum, confundentem et facientem pares laicos cum clericis, dicit quòd homo sit extirpans episcopatum, sacerdotium et diaconatum. Verba ejus sunt : *Nec quidquam episcopi, frustra presbyteri, sine causâ diaconi.*

Et certè ad clarissimè intelligendum quòd diaconi sint majoris characteris quàm laici, tantùm debet legi cap. 3, epist. 1 ad Timoth., ubi Apostolus vult eligi *diaconos pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes, habentes mysterium fidei in conscientiâ purâ. Et hi autem probentur primùm; et sic ministrent, nullum crimen habentes... Diaconi sint unius uxoris viri*, etc. Requiriturne immunitas à crimine, seu status gratiæ, ut quis possit dignè dispensare portiones? Requiriturne tanta pudicitia, tanta fides in conscientiâ purâ? Debentne isti primùm probari, fortè an possint facere portiones æquales? Suntne ad hoc capaciores qui tantùm unam uxorem habuerunt, quàm qui habuerunt duas? Denique quid habent dispensatores laici commune cum dignitate episcopali? Et tamen non multùm plus requirit ibidem Apostolus in episcopo quàm in diacono.

Obj. 2° : Textus clarè habet quòd apostoli elegerint diaconos, ut constituerent illos *super hoc opus;* id est, super ministerium mensarum; et nulla alia causa in textu assignatur; ergo unicè electi sunt ad ministrandum mensis.

Resp. Neg. conseq., quia, licèt illa fuerit unica occasio instituendi diaconos, non fuit tamen unica ratio, et unicus finis; ut patet ex probationibus, et etiam ex eo, quòd mox à Spiritu sancto directi fuerint ad prædicandum et ad baptizandum, ut Stephanus et Philippus.

Deinde Scriptura nec semper, nec ubique exprimit præcipuam causam alicujus facti, sed sæpè tantùm minimam causam aut solam occasionem. Sic dùm dicit Dominus apostolis, Matth. 28 : *Euntes, docete omnes gentes, baptizantes eos*, inde non sequitur quòd nullam aliam potestatem habuerint apostoli, quàm docendi et baptizandi. Item, dùm Joan. 18, v. 37, Pilato dicit Christus : *Ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati*, inde non sequitur quòd incarnatio non fuerit decreta ad alium finem, scilicet ad redemptionem generis humani. Ergo etiamsi hìc dicatur quòd septem diaconi sint electi ad subministrandum necessaria viduis, inde nequaquàm concludi potest quòd sacro diaconatûs ordine non fuerint insigniti.

Obj. 3° : In concilio universali sexto, can. 16, dicunt Patres : *Nos cùm dicto apostolico mentem adaptâssemus, invenimus eos esse locutos non de viris, qui ministrabant mysteriis, sed de ministerio, quod in usu mensarum adhibebatur, cùm liber Actuum sic habeat.* Et deinde relatis verbis et expositione S. Chrysost., concludit : *Post hæc ergo nos quoque prædicamus ut prædicti septem diaconi non de iis accipiantur, qui ministeriis serviunt, ut est priùs exposita doctrina; sed eos esse quibus fuit concredita ac tradita dispensatio eorum quæ tunc collecta fuerant.* Ergo septem diaconi non fuerunt ordinati ad ministerium sacrum, sed tantùm ad ministerium mensarum.

Resp. Neg. conseq., ac dico concilium illud esse reprobatum, ut docent Baronius et Petavius. Unde, tomo 3 Conciliorum, apud Binium, habetur hìc titu-

lus : *Concilium Constantinopolitanum universale*, et *reprobatum*, *quo sub nomine quintæ et sextæ synodi œcumenicæ centum et tres canones editi fuerunt anno Domini* 691, *sub pontificatu Sergii et imperio Justiniani junioris*. Et in notis addit Binius : *Sed de ministerio quod in usu mensarum adhibebitur*, *erroneum est diaconos non sacris*, *sed profanis tantùm mensis ministrâsse*. Vide Estium in 4, dist. 24, § 17.

Objici adhuc solent S. Chrysost. et Beda. Sed illi tantùm volunt quòd præcisè tunc, quando apostolis oblati fuerunt illi septem, non fuerint consecrati ministerio altaris, sed vel ante, vel post : nam Chrysost. apertè dignitatem ecclesiasticam diaconorum agnoscit, hom. 11 in Epist. 1 ad Timoth. Et ven. Beda videtur in fine nobiscum sentire ; uti liquet ex iis quæ habet lib. Retract. Actuum apostolorum, ubi ita scribit : *Communis quidem dispensatio exigebat*, *ut ministri pro viduis viri eligerentur ; verùm ubi inventi sunt qui digni ad hoc ministerium esse viderentur*, *crescente gradatim*, *ut solet*, *providentiâ consilii salutaris*, *placuit eosdem ipsos altaris quoque sacri*, *ac dominici sanguinis (sicut et refectionis, mensæque communis multitudinis credentium) ministros ordinari ; quod probatum est verbo*, *quo dictum est* : « *Et orantes imposuerunt eis manus.* » *Hoc enim proprium est eorum qui de communi fidelium numero ad sacro sanctialtaris promoventur officium.*

CAPUT VII.

Sanctus Stephanus, ut se contra Judæos accusatores suos defendat, doctè et fusè concionatur in concilio, altèque exordiens refricat historias Abrahæ, Isaac, Jacob, Moysis et prophetarum, qui prænuntiârunt Christum, quibus uti restiterunt prisci Judæi, multosque ex eis occiderunt, ita nunc posteros eorum persequi Christum, ejusque discipulos, liberè proclamat. Quocirca illi stridentes et furentes rapiunt eum, ac lapidibus obruunt.

QUÆSTIO PRIMA.

De concione et narratione S. Stephani.

Vers. 2 : *Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahæ.* Incipit ab Abraham, quia is Judæorum, hoc est, fidelium et synagogæ, fuit primus pater ac patriarcha, primusque promissionem explicitam accepit de Christo ex se nasciturо.

Accusârant Judæi Stephanum quòd locutus esset contra eorum Deum, legem, templum, Moysen et prophetas. Refellit id Stephanus, honorificè loquendo de Deo Abrahæ, ac vocando eum *Deum gloriæ;* deque ipso Abraham, vocando eum *patrem nostrum ;* ac de lege, templo, Moyse et prophetis. Ostenditque Judæos potiùs his obloqui et resistere, dùm Christum à Deo, Moyse et prophetis promissum, ac in lege et victimis templi adumbratum, ejusque discipulos persequuntur. Quasi dicat : Accusatis me tanquàm blasphemum, eò quòd Christum præponam Moysi et prophetis, asseramque eum esse Dei filium et redemptorem mundi. Atverò id ipsum crediderunt Abraham, Moyses et prophetæ, qui hoc prædixerunt. Imitamini ergo patrem vestrum Abraham, legislatorem Moysen, vestrosque prophetas, ac in Christum jam natum credite, sicuti ipsi in Christum nasciturum crediderunt, eumque vobis prædixerunt et promiserunt ; alioqui non ego, sed vos à fide Abrahæ, Moysis et prophetarum degeneres, iis adversos et hostes vos ostendetis. Ita S. Aug., serm. 95 de Diversis, inquit à Lapide commentans in hoc caput.

Cùm autem in hàc S. Stephani narratione variæ occurrant difficultates, quæ majori ex parte alibi solutæ sint, ab his breviter hìc nos expediemus.

Dicit S. Stephanus quòd Deus apparuerit Abrahæ, *cùm esset in Mesopotamiâ.* Hic agit de apparitione Dei, et vocatione Abrahæ, de quâ Gen. 12, v. 1. Et quamvis ibidem addatur vocationem illam ideò esse factam, ut Abraham exiret de terrâ suâ, quæ non erat Mesopotamia, sed Ur Chaldæorum ; tamen S. Stephanus non contradicit Moysi, dùm hìc narrat eam factam esse in Mesopotamiâ ; quia vocatio illa facta est in Mesopotamiâ, non ut Abraham corpore duntaxat egrederetur ex Chaldæâ (jam enim corpore egressus erat), sed ut inde etiam animo egrederetur, sive ut spem omnem ac desiderium eò redeundi, ex Dei præcepto deponeret ; tenebatur enim spe ac desiderio eò revertendi cessante persecutione.

Vers. : 4. *Abraham exiit de terrâ Chaldæorum*, *et habitavit in Charan*, sive Haran usque ad annum ætatis suæ septuagesimum quintum, quo Abraham ex Haran profectus est in terram Chanaan. Et licèt hìc S. Stephanus dicat quòd Abraham ex Haran in Chanaan translatus sit post mortem patris sui Thare, nulla tamen rursùs inter Moysen et Stephanum est contradictio.

Vers. 5. : *Et non dedit ei hæreditatem in eâ*, *nec passum pedis.* Quamvis Abraham, Gen. 21, v. 30, possederit puteum in agro Betsabee, et in eodem, ut ibidem v. 33 additur, plantaverit nemus ; et Gen. 23, v. 9, in terrâ Chanaan habuerit speluncam duplicem pro sepulturâ Saræ ; tamen etiam nulla est contradictio. Nam ad primum respondeo quòd illum agrum et puteum non dederit ei Deus, sed pretio suo sibi comparaverit Abraham. Et hoc modo hanc apparentem antilogiam solvit S. P. Aug., quæst. 56 in Gen., ubi ad præcitatum versum 5, cap. 7 Act. apost., reflectens, ita scribit : *Sed ea est intelligenda hæreditas quam Deus munere suo fuerat daturus, non empta pretio. Intelligitur autem spatium circa puteum ad illud emptionis pactum pertinere*, *in quo fuerant agnæ septem datæ*, *quando Abimelech et Abraham sibi etiam juraverunt.* Similiter etiam responderi potest ad secundum : Siquidem et speluncam duplicem pretio sibi comparavit Abraham, ut liquet ex cit. cap. 23 Gen.; quamvis etiam ad illud dici queat quòd speluncam duplicem non possederit quasi hæreditatem, scilicet ut vivus eam tanquàm prædium coleret vel incoleret, sed ut sepulturam, in quâ cum Sarâ mortuus quiesceret. Sepulcrum enim non est hæreditas nec domus, vel ager vivorum, sed potiùs crypta subterranea mortuorum.

Item v. 14, ubi S. Stephanus ait: *Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque*, non contrariatur Moysi, Gen. 46, ubi tantùm numerantur animæ Septuaginta ex familiâ Jacob Ægyptum ingressæ: nam illis septuaginta ibidem expressis ex versione septuaginta addit S. Stephanus quinque nepotes Joseph. Cætera, quæ in narratione S. Stephani sequuntur, aut alibi explanata, aut nequidem apparentem habent repugnantiam cum veteri Testamento.

Quæstio II.

Quo anno lapidatus sit S. Stephanus.

Plurimi sunt qui existimant ac contendunt quòd S. Stephanus fuerit lapidatus eodem anno quo Christus mortuus est, idque die 26 decembris. Verùm licèt hæc opinio sit communior, non videtur tamen commodè sustineri posse; unde

Resp. et dico: Non videtur lapidatio S. Stephani accedisse eodem anno quo mortuus est Christus, sed ad minus integro anno post.

Probatur, quia omnia illa quæ hìc in Actibus apostolorum narrantur, scilicet à versu 42 capitis 2, usque ad versum 9 capitis 6, non videntur contigisse spatio medii anni, qui fluxit à Pentecoste usque ad 26 decembris; ergo tantùm lapidatus est anno post ascensionem Christi; atque, ut communiter putatur, 26 decembris.

Prob. ant. Illi septem diaconi verosimiliùs non erant ex numero septuaginta duorum discipulorum, sed fuerant post adventum Spiritûs sancti ad fidem conversi; ergo non fuerunt tam citò ordinati diaconi: nam dùm ordinati sunt, jam erant *viri boni testimonii, pleni Spiritu sancto;* adeòque non erant tunc ampliùs neophyti, id est, noviter conversi, sed erant probati in fide; quod esse non poterant, nisi aliquo notabili tempore in fide perseverâssent.

Quòd autem septem diaconi non essent ex numero septuaginta duorum discipulorum, inde evincitur quòd septuaginta duo discipuli essent à Christo destinati ad prædicandum Evangelium, Lucæ 10, v. 1. Atqui apostoli non fuissent ausi illos removere ab officio quod à Christo acceperant, et eos deprimere ad minus officium, scilicet ad ministrandum mensis. Unde et apostoli supra, cap. 6, v. 2, dicunt: *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis.* Eadem autem ratio militat pro septuaginta duobus discipulis; ergo, etc.

Confirmatur. Inter septem diaconos fuit Nicolaus advena, sive proselytus Antiochenus: Christus autem inter suos discipulos non habuit extraneos, sed tantùm Judæos, ergo signum est quòd illi septem diaconi non sint electi ex numero septuaginta duorum discipulorum.

Denique S. P. Aug., in Psal. 108, dicit: *Ipse Stephanus inter illos erat, qui compuncti sunt corde*, scilicet per prædicationem Petri in die Pentecostes. Et S. Hilarius, in cap. 27 Matth., dicit ipsum primum fuisse à Petro conversum. Idem habet S. Ambros., Hexam. lib. 5, cap. 6. Et S. Cyrillus Jerosolymitanus, Catechesi 17, ait septem diaconos fuisse primogenitos suæ Ecclesiæ. S. Epiphanius habet quidem contrarium; sed videtur aliorum auctoritas prævalere.

Insuper quòd S. Stephanus non fuerit lapidatus mox post suam ordinationem, sed adhuc aliquo tempore supervixerit, eruitur ex epist. 5 S. Ignatii martyris, qui, ut cap. 6, quæst. 2, vidimus, dicit quòd S. Stephanus ministraverit diaconus S. Jacobo; et vix ulla ratio est desuper dubitandi, cùm S. Ignatius fuerit apostolorum contemporaneus.

Ex his omnibus admodùm probabile evadit quòd S. Stephanus non fuerit conversus et lapidatus spatio medii anni, sed spatio circiter unius anni et medii; adeòque non eodem anno quo mortuus est Christus, sed tantùm anno sequenti lapidatus fuisse videtur.

CAPUT VIII.

Stephanus honorificè sepelitur; persecutio magna dispergit fideles, qui erant Jerosolymis, præter apostolos. Hinc Philippus convertit et baptizat Samaritanos, quos deinde Petrus et Joannes confirmant. Simon Magus ab eodem Philippo baptizatus, ob simoniam à Petro severè corripitur. Idem Philippus convertit et baptizat Eunuchum Æthiopem.

Quæstio prima.

Quis fuerit ille Philippus, qui prædicavit fidem Samaritanis.

Vers. 1: *Facta est autem in illâ die persecutio magna*, statim à lapidatione S. Stephani, *in Ecclesiâ quæ erat Jerosolymis, et omnes dispersi sunt.* Hæc dispersio Providentiâ divinâ facta est, ait S. Hieron. in cap. 10 Matth., ut tribulationis occasio fieret fidei seminarium: nam, ut dicit S. P. Aug., conc. 3 in Psal. 30: *Cùm inde, tanquàm ex uno loco, fugarentur, quasi ligna ardentia, igne divino totam sylvam mundi accensam fervore spiritûs et lumine virtutis impleverunt.* Unde ibi mox sequitur v. 4: *Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.*

Vers. 5: *Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Christum.* Quæritur an hic fuerit Philippus apostolus, an Philippus diaconus.

Resp. et dico: Fuit Philippus diaconus.

Prob. 1° quia, v. 1, dicitur: *Omnes dispersi sunt, præter apostolos.* Ergo Philippus, qui est hìc unus ex dispersis, non erat apostolus. Ita hoc probat Isidorus Pelusiota, lib. 1, epist. 448 et 449.

Prob. 2° quia dicitur hìc, v. 14; *Cùm autem audîssent apostoli, qui erant Jerosolymis, quòd recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem*, etc. Atqui si fuisset Philippus apostolus, non fuisset opus mittere Petrum et Joannem, ad conferendum Samaritanis sacramentum Confirmationis: nam Philippus apostolus potuisset illud ipsis conferre; ergo, etc.

Hanc sententiam eodem argumento probant Epiphanius, hæresi 21, et Chrysost., hom. 18 in Acta. Et idem Chrysost., hom. 19, probat etiam hoc argumento: In fine hujus capitis dicitur: *Philippus autem*

inventus est in Azoto, et pertransiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream. Postea autem de Philippo ampliùs nulla fit mentio, nisi cap. 21; adeòque significatur quòd Cæsareæ aliquo tempore manserit. Atqui ex jam cit. cap. 21 constat quòd Philippus diaconus haberet habitationem suam Cæsareæ; nam v. 8 dicitur : *Aliâ autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.* Ergo signum est quòd ille Philippus, qui baptizavit Eunuchum, et deinde mansit Cæsareæ, fuerit diaconus, *unus de septem.*

Verum quidem est quòd S. P. Aug., tract. 6 in Joan., aliquo modo dubiè de hoc loquatur, dicens : *Sive unus ex apostolis, sive ex diaconis ipse fuerit.* Sed, serm. 99 editionis Benedictinorum, cap. 10, apertis terminis docet quòd fuerit Philippus diaconus; ait enim ibidem : *Quidam in Samariâ... baptizati à Philippo evangelistâ, uno de septem diaconis primitùs electis non acceperunt Spiritum sanctum.* Et serm. 266 : *Philippus evangelista, qui prædicavit in Samariâ, unus erat de septem diaconibus.*

Dices : Clemens et Polycrates apud Eusebium, item Chrysost., hom. 35 in Gen., vocant ipsum *apostolum.* Idem habet Tertul., lib. de Baptismo, cap. 18.

Resp. vocari *apostolum,* non strictâ, sed latâ significatione, quâ τὸ *apostolus*, sumitur pro viro apostolico, qui Evangelium publicè populis annuntiat. Sic S. Franciscus Xaverius vocatur apostolus Indiarum, S. Patritius apostolus Hibernorum, etc.

Petes an Philippus non contravenerit præcepto Christi, Matth. 10 : *In viam gentium ne abieritis, et in civitates Samaritanorum ne intraveritis.*

Resp. negativè, quia, ut dictum est in Concord. evang., cap. 17, quæst. 2, illa præcepta non fuerunt data pro semper, sed pro istâ solâ missione. Unde, hoc lib., cap. 1, dicit Dominus apostolis : *Eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæâ et Samariâ, et usque ad ultimum terræ.*

QUÆSTIO II

An Simon Magus verè, an verò tantùm fictè fidem susceperit.

De Simone Mago hìc, v. 9, narrat S. Lucas quòd seduceret gentem Samariæ, *dicens se esse aliquem magnum; cui auscultabant omnes à minimo usque ad maximum, dicentes : Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.* Atverò cùm multi Samaritani *credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei*, et ab ipso baptizati essent, *tunc*, ut subjungit S. Lucas, v. 13, *Simon et ipse credidit; et cùm baptizatus esset, adhærebat Philippo.* Circa hæc ultima verba inquiri solet, an Simon Magus verè ad fidem Christi conversus fuerit.

Resp. et dico : Simon Magus verè quidem suscepit baptismum, fidem autem animo ficto, ut gratiæ patrandorum miraculorum particeps fieret.

Prob. 1° quia ex toto contextu hìc manifestum videtur quòd Simon Magus unicè crediderit, ne à suis discipulis, pro majori parte jam Philippo credentibus, desereretur; et ut potestatem loquendi variis linguis, et faciendi miracula acciperet, sicut videbat eam accepisse Philippum, et fideles in Baptismo; ergo non nisi ficto et simulato animo fidem suscepisse videtur. Aut saltem, si aliquo modo eam susceperit quoad assensum intellectûs, non tamen suscepit quoad affectum voluntatis; et sic fides ejus non fuit conjuncta cum cæteris bonis operibus, quæ ad dignè seu fructuosè suscipiendum sacramentum Baptismatis requiruntur. Hinc S. P. Aug., in Psal. 130, ita scribit : *Volebat Simon ambulare in mirabilibus super se; et ideo eum plus delectabat potentia apostolorum quam justitia Christianorum.*

Prob. 2° quia Simonem Magum non verè, aut saltem non fructuosè suscepisse fidem, communis est mens SS. Patrum. S. Cyrillus Alexandrinus, præfat. Catecheseon, ait : *Accesserat aliquando Simon Magus ad hoc lavacrum, baptizatus est, sed non illuminatus; et corpus quidem lavit aquâ; cor autem non illustravit spiritu. Descendit quidem corpus et ascendit, anima verò non est consepulta Christo, neque cum illo resurrexit.* S. Hieron., in cap. 16 Ezech. : *Simon ille Magus, qui pecuniâ volebat redimere gratiam Dei, baptizatus quidem est in aquâ, sed nequaquàm baptizatus est in salutem.* S. Aug., quæst. 84 super Levit. : *Nihil profuit Simoni Mago visibilis baptismus, cui sanctificatio invisibilis defuit.* Rationem ob quam potuit habere verum baptisma, et fidem tantùm fictam aut infructuosam, dat S. doctor, lib. 3 de Baptismo contra Donatistas, cap. 16, dicens : *Cùm ergo sit aliud sacramentum, quod habere etiam Simon Magus potuit..., aliud operatio ejusdem Spiritùs, quam nisi boni habere non possunt, sicut est finis præcepti charitas de corde puro, et conscientiâ bonâ, et fide non fictâ.* Et Eusebius, lib. 2 Histor., cap. 1 : *Simon Magus se callidè in Christi religionem insinuavit, et usque eò fidem in Christum veteratoriè simulavit, quoad baptismatis lavacro intinctus esset. Quod etiam hâc nostrâ ætate non sine admiratione ab illis fieri licet animadvertere, qui scelestissimam illius sectam adhuc sequuntur.* Ita Eusebius.

Obj. 1° : Scriptura sacra eodem modo loquitur de fide Simonis Magi, quo loquitur de baptismo : Nam æquè dicit : *Credidit,* ac : *Baptizatus est.* Atqui verè suscepit baptisma; ergo verè suscepit fidem.

Resp. Neg. conseq., quia, licèt eodem modo loquatur de fide et baptismo, tamen circumstantiæ satis indicant quòd non verè susceperit fidem. Etenim cùm videret mirabilia sua magica esse levia et futilia, comparatione miraculorum Philippi, et propterea timeret ne à Samaritanis, apud quos hucusque in summo honore fuerat, desereretur, fidem quidem professus est ore, sed non corde; et ideò fides ejus aut tantùm ficta, aut saltem infructuosa fuit. Atverò id non obest validitati baptismi, quia ad hunc validè suscipiendum sufficit sola intentio suscipientis, ex quocumque demùm motivo hæc procedat.

Obj. 2° : S. Petrus, v. 22, hortatus est Simonem Magum, ut ageret pœnitentiam de peccato, quo voluit emere donum Spiritûs sancti; ergo verè in Christum credidit. Si enim non verè credidisset, primo exhor-

tandus fuisset ad credendum.

Resp. : Neg. conseq., quia S. Petrus, qui cor non videbat, processit in suâ correptione secundùm exteriora, quæ videbat et audiebat. Et quia Scriptura non solet narrare secreta cordium, nullo signo exteriori prodita, propterea de internis aliquando loquitur, prout exteriùs hominibus apparent, inquit Estius. Sic ergo Simon dicitur hìc credidisse, quia exteriùs profitebatur se credere; esto id fingeret, et reverà interiùs in corde non crederet, aut saltem non crederet eo modo quo credere oportebat.

Obj. 3° : Simon Magus habuit veram spem, ut liquet ex versu 24, ubi ex verâ spe veniæ impetrandæ dicit Petro : *Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis*; ergo etiam habuit veram fidem.

Resp. : Neg. ant., nam ista verba non dixit ex spe veniæ impetrandæ, sed tantùm ex timore pœnæ, seu mortis, et sic finxit se pœnitere, ut pœnam evaderet : timebat enim ne morte mulctaretur, uti Ananias mulctatus erat ab eodem Petro, quem in signis terribilem et thaumaturgum videbat ac metuebat. Nam post discessum apostolorum multos Samaritanos seduxit, et à fide Christi avertit; uti indicat S. Irenæus, lib. 1, cap. 10.

Refertur etiam, lib. 6 Constit. apost., cap. 7, S. Petrum rursùs cum Simone Cæsareæ congressum, eum disputando convicisse, ac ad fugam in Italiam coegisse. Inde ergo proficiscens Petrum prævenit, et Neronem circumvenit, cui ob suas præstigias in admiratione fuit, adeò ut illi in insulâ Tiberinâ, ubi nunc est templum S. Bartholomæi, statua posita fuerit hoc titulo : *Simoni Deo sancto*, teste Eusebio, lib. 2 Hist., cap. 13 (1). Sed tandem certans cum S. Petro, et volans per aera, ejus precibus dejectus et ad saxum afflictus, crura confregit, teste Epiphanio, hæresi 22. Quâ de causâ Nero, ægrè ferens suas in Simone curiosas delicias sibi ereptas, S. Petrum cum S. Paulo morte damnavit; ut habent ejus Acta. Ita à Lapide.

(1) Les Sabins adoraient une divinité qu'ils appelaient presque indifféremment *Semo, Sancus, Sanctus*, ou *Fidius*, comme le marque Ovide :

Quærebam nonas Sancto, Fidio referrem
An tibi, Semo Pater.

Et les anciens appelaient en général *Semones* (*quasi semi-homines*), les divinités d'un rang inférieur aux grands dieux; on donnait le nom de *Semo* à Mercure, à Hercule, à Vertumnus et à Priape; et il semble que *Semo*, honoré sur le mont Quirinal, était Hercule. Ovide, 1, 6, Fast.

Hunc igitur (Semonem) *veteres donârunt æde Sabini,*
Inque Quirinali constituêre jugo.

Mais sans entrer dans ces détails, il nous suffit de remarquer que l'on adorait à Rome *Semo Sancus*; qu'on y voyait une statue et une inscription en son honneur, dans l'endroit même où saint Justin a cru voir celle de Simon-le-Magicien; et qu'elle était conçue presque en mêmes termes que celle qu'il rapporte; d'où l'on conclut qu'il a pu aisément se tromper, surtout étant étranger, peu instruit de la langue latine, et fort occupé de Simon-le-Magicien, dont les prestiges avaient longtemps trompé les Romains.

(Bible de Vence.)

QUÆSTIO III.

Qualis, et cujas fuerit eunuchus, quem baptizavit Philippus.

Vers. 27 : *Et ecce vir Æthiops, eunuchus, potens*, (Græcè δυνάστης, quæ vox jam etiam apud Latinos est in usu, pro domino alicujus pagi, vici, vel tractûs) *Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem.*

Resp. et dico 1° : Videtur iste eunuchus Æthiops fuisse vel proselytus, vel saltem veri Dei cultor.

Prob. 1°, quia, ut hìc dicitur, ex suâ patriâ *venerat adorare in Jerusalem*, scilicet Deum verum; ergo erat veri Dei cultor.

Prob. 2°, quia, v. 28, de eodem narrat S. Lucas : *Revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam*; et hoc non curiosè, sed studiosè, ut patet ex v. 34, ubi dicit Philippo : *Obsecro te, de quo propheta dicit hoc? De se, an de alio aliquo?* Ergo habebat veri Dei notitiam.

Dices : Saltem non fuit gentilis veri Dei cultor; quia aliàs Philippus non fuisset ausus ipsum baptizare : nam ostium fidei nondùm erat gentibus apertum. Unde cap. 11, v. 2, dùm Petrus baptizaverat centurionem, apostoli et fratres *disceptabant adversùs illum... dicentes : Quare introîsti ad viros præputium habentes?*

Resp. : Neg. assumpt. Quamvis enim ostium fidei nondùm esset gentibus apertum; tamen Philippus hunc eunuchum ausus est baptizare, quia acceperat mandatum à Spiritu sancto, ut se jungeret ad currum ejus, eumque in fide Christi instrueret.

Certum etiam est quòd Judæi non repellerent gentiles, quando veniebant adoratum Deum verum : nam ideò ædificaverunt in suo templo atrium gentium; et Joan. 12, v. 20, dicitur : *Erant autem quidam gentiles ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.* Denique nec verum est quòd apostoli et discipuli, cap. 11, disceptaverint contra Petrum, sed aliqui ex Judæis, noviter ad fidem conversi; nam dicitur ibidem, v. 2 : *Qui erant ex circumcisione.* Neque etiam videntur disceptâsse, quia simpliciter Petrus fidem centurioni, aliisque incircumcisis prædicaverat; sed quia cum ipsis manducaverat cibum certò immundum, utpote à gentibus præparatum.

Dico 2° : Quamvis plurimi interpretes censeant illum eunuchum fuisse Æthiopem Africum; tamen admodùm vero simile est quòd fuerit Æthiops Asianus, seu ex illâ Æthiopiâ ubi habitant Madianitæ, ex quâ fuit uxor Moysis, quæ etiam in Scripturis vocatur Madianitis et Æthiopissa.

Probatur, quia Æthiopia Africæ jacet sub æquatore, et Jerusalem sub gradu latitudinis 31; adeòque etiamsi potuisset venire rectâ lineâ Jerosolymam, debuisset conficere iter 620 leucarum, et totidem iterùm ad redeundum. Hoc autem non videtur valdè credibile; nisi quis velit potenti isti viro tantam erga Deum pietatem ascribere, quantam non facilè reperiemus inter optimos Christianos. Adde quòd non facilè concipiatur, undenam accepisset notitiam Dei in tam

longè dissitâ terrâ, in quam nullus unquàm Judæorum legitur penetrâsse.

Dicunt quidem nonnulli quòd istam notitiam acceperint Æthiopes à suâ reginâ, scilicet à regina Saba, quæ venit ad Salomonem, à quo verum Dei cultum edocta fuit. Sed prærterquàm quòd hæc fabulam redoleant, prout alibi observavimus, constat quòd illa regina Saba non fuerit Afra, sed Arabs.

Deinde si illa regina fuisset à Salomone edocta purum veri Dei cultum, etiam fuisset edocta ipsi in suo regno ædificare templum, et in eo sacrificia offerre, nec esse necessarium sibi aut suis subditis longissimum istud iter Jerosolymam usque instituere : nam non erat prohibitum gentibus, sed solis Judæis, Deo vero offerre sacrificia extra templum Jerosolymitanum.

Dices : Iste eunuchus erat ex illa Æthiopiâ, in quâ regnabat regina Candace; atqui illa regnabat in Æthiopiâ Africæ; ergo, etc.

Prob. min., quia Plinius, lib. 6 naturalis Historiæ, cap. 29, in fine, dicit exploratores, à Nerone in Ægyptum et Æthiopiam missos, retulisse quòd in istâ Æthiopiâ, in quâ est Meroe urbs, et ejusdem nominis insula, regnâsse feminam Candacem : *Quod nomen*, ut ibidem Plinius addit, *multis jam annis ad reginas transiit*. Idem testatur Strabo, lib. 17, ubi ait : *Candace per nostra tempora Æthiopibus imperavit, virilis sanè mulier; sed altero oculo capta.*

Resp. : Neg. conseq., ac dico reginam Æthiopiæ Arabiæ potuisse etiam vocari *Candacem* : hoc enim non est impossibile, nec extraordinarium. Sic fuerunt septem Caroli imperatores, et novem Caroli reges Galliæ. Idem est de Henricis imperatoribus, et Henricis regibus Galliæ, etc.

CAPUT IX.

Narratur admiranda S. Pauli conversio, quem diù postea Barnabas introducit ad apostolos. A S. Petro Æneas paralyticus curatur, et Dorcas à morte ad vitam revocatur.

QUÆSTIO PRIMA.

Quo anno S. Paulus sit conversus.

Illi qui prætendunt Christum esse mortuum anno 33 æræ vulgaris, sustinent communiter S. Stephanum esse lapidatum eodem anno die 26 decembris, et Paulum esse conversum 29 diebus post. Verùm cùm omnia ista quæ in Actibus apostolorum usque ad conversionem S. Pauli enarrantur, non videantur potuisse contingere spatio decem mensium; hinc istam opinionem non putamus admittendam. Itaque

Resp. et dico : S. Paulus videtur conversus fuisse anno post passionem Christi quarto; adeòque conformiter ad nostram sententiam, juxta quam Christus mortuus est anno 29 æræ vulgaris, Paulus conversus est anno ejusdem æræ 33.

Prob. 1° : Quia certò conversus est post mortem S. Stephani : atqui mors S. Stephani non videtur accidisse eodem anno quo mortuus est Christus, sed ad minus integro anno post, uti monstratum fuit supra, cap. 7, quæst. 2. ergo, etc.

Prob. conseq., scilicet quòd S. Paulus conversus sit anno æræ vulgaris 33, in initio. Quia post mortem S. Stephani facilè fluxerunt duo anni usque ad conversionem S. Pauli.

Prob. assumpt. Post mortem S. Stephani fides propagata fuit per totam Palæstinam, non obstante persecutione magnâ à Judæis excitatâ. Nec sola Judæa, sed etiam Samaria recepit verbum Dei. Deinde etiam usque in Syriam propagatum fuit Evangelium, scilicet Damasci; et hoc ita quidem, ut pontifices Jerosolymitani scirent aliquos Judæos Damascenos esse conversos, et obtinuerint facultatem ab Aretâ rege Arabiæ illos comprehendendi, et Damasceni jam inde scirent illos facultatem istam modò obtinuisse. Hæc autem omnia non videntur contigisse unius anni spatio; ergo à morte S. Stephani usque ad conversionem S. Pauli facilè effluxerunt duo anni.

Prob. 2° ex S. Chrysost., qui, hom. 44 in Act., dicit S. Paulum spatio 30 annorum convertisse Romanos et alias gentes : Atqui ineundo nostrum computum, illi 30 anni præcisè inveniuntur; ergo, etc.

Prob. min.: Paulus, ut infra, quæst. 3, ostendetur, anno tertio post suam conversionem, adeòque anno æræ vulgaris 36, reversus est ex Arabiâ Damascum, ibique incœpit vehementer prædicare Christum; et martyrio coronatus est anno æræ vulgaris 66, ut probavimus in Concord. Evang., cap. 28, quæst. 6. Atqui ab anno 36 usque ad annum 66 sunt præcisè 30 anni; ergo.

Dices : S. Chrysost., tomo 5, serm. 14, dicit quòd Paulus *mox* post homicidium S. Stephani fuerit conversus. Et Asterius Amaseæ episcopus, orat. 8, dicit quòd haberet adhuc manus tinctas sanguine S. Stephani.

Resp. illud, *mox*, non excludere breve tempus unius, aut alterius anni, sed longum tempus; vel potiùs nullum tempus designare, sed tantùm conceptum concionatoris, qui volens ostendere homicidium illud fuisse causam quòd S. Stephanus oraverit, et illam orationem fuisse causam conversionis S. Pauli, omnia ista simul sibi repræsentabat; et addit *mox*, ut ostendat efficaciam orationis.

Asterius verò loquitur aliquo modo exaggerativè; vel tantùm vult dicere quòd Paulus adhuc esset reus homicidii S. Stephani : nam certè non habebat propriè manus tinctas sanguine, imò nequidem ipse Stephanum attigerat.

Et reverà quòd non statim post lapidationem S. Stephani Paulus conversus sit, sed adhuc diù seu ad notabile tempus Ecclesiam persecutus sit, omnino manifestum est ex iis quæ de ipso hic narrat S. Lucas. Etenim, cap. 8, v. 3, dicit : *Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.* Deinde narrat dispersionem fidelium, conversionem Samaritanorum, et tunc revertens ad Saulum, cap. 9, dicit : *Saulus adhuc spirans minarum*, etc. Ubi particula, *adhuc*, insinuat

aliquod notabile tempus, quasi diceret: Tamdiù duravit persecutio, ut furor pontificum et aliorum sederetur; at Saulus nondùm tot cædibus et incarcerationibus fidelium satiatus, adhuc erat spirans minarum et cædis; quare cùm non posset ampliùs invenire Jerosolymis discipulos, et audivisset quòd adhuc darentur Damasci, *accessit ad principem sacerdotum, et petiit ab eo epistolas in Damascum ad synagogas*, etc. Atqui hæc omnia certò non videntur potuisse contingere spatio unius anni, multò minùs spatio unius mensis; ergo non mox, sed satis diù post lapidationem S. Stephani conversus est S. Paulus.

QUÆSTIO II.

An Paulus propè Damascum Christum viderit oculis corporalibus.

Resp. affirmativè. Ita Estius, Tirinus, Lintrensis, cæterique interpretes communiter.

Prob. 1°, quia, v. 17, dicit illi Ananias: *Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in viâ quâ veniebas.* Et v. 27: *Barnabas... illum duxit ad apostolos; et narravit illis quomodò in viâ vidisset Dominum, et quia locutus est ei.* Item infra, cap. 22, v. 14, Paulus narrat sibi dixisse Ananiam: *Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus, et videres justum, et audires vocem ex ore ejus.* Atqui non audivit vocem Christi imaginariè, sed auribus corporalibus; ergo similiter ipsum vidit, non imaginariè, sed oculis corporalibus.

Denique et ipse Paulus probat se esse apostolum Christi ex eo quòd ipsum viderit, 1 Cor. 9, v. 1, dicens: *Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi?* Item ibidem, cap. 15, v. 8, numerat se inter illos qui oculis suis corporalibus viderunt Christum post resurrectionem ejus, dicens: *Novissimè autem omnium, tanquàm abortivo visus est et mihi.* Quæ verba, collata cum antecedentibus, falsa forent, vel saltem nullam vim haberent si Christum non æquè corporaliter vidisset, ac alii apostoli: multi enim sancti, qui non erant apostoli, viderunt Christum visione exstaticâ seu imaginariâ; ac proinde Paulus ex eo nihil habuisset, quo potuisset se æquiparare apostolis, quibus se æquiparare volebat ac debebat, ad sustinendam suam auctoritatem contra aliquos, qui carpebant ejus doctrinam.

Dices: Omnia illa possunt esse vera, quamvis Paulus Christum corporaliter non viderit tempore suæ conversionis, dummodò ipsum ita viderit, sicut infra, cap. 22, v. 17, Christum vidit orans in templo Jerosolymis, vel potiùs dùm, 2 ad Cor. 12, v. 2, raptus est usque ad tertium cœlum.

Resp.: Neg. assumpt. Non enim potest dici primum, quia ipsemet fatetur se tunc fuisse in stupore mentis, adeòque in visione exstaticâ. Nec etiam potest dici secundum, quia dicit se nescire utrùm in isto raptu fuerit in corpore, an extra corpus; adeòque ex neutrâ visione poterat probare se vidisse Christum, sicut illum viderant alii apostoli.

Prob. 2° ex S. Thomâ, 3 p., q. 57, art. 9, ad 3, dicente: *Christus semel ascendens in cœlum adeptus est sibi et nobis in perpetuum jus et dignitatem mansionis cœlestis. Cui tamen dignitati non derogat, si ex aliquâ dispensatione Christus quandoque ad terram corporaliter descendat; vel ut ostendat se omnibus, sicut in judicio, vel ut ostendat se alicui specialiter, sicut Paulo, ut habetur Act. 9. Et ne quis credat hoc factum fuisse, non Christo ibi corporaliter præsente, sed aliqualiter apparente, contrarium apparet per hoc, quòd ipse Apostolus dicat, 1 Cor. 15, ad confirmandum resurrectionis fidem: « Novissimè omnium, tanquàm abortivo visus est et mihi. » Quæ quidem visio veritatem resurrectionis non probaret, nisi verum Christi corpus visum fuisset ab eo.* Ita S. Thomas. Ejusdem sententiæ sunt apud Tirinum S. Ambros., lib. de Benedictionibus patriarcharum, cap. ult.; Tertul., lib. contra Praxeam, cap. 15; Primasius et Glossa illius loci.

Dices: Christus à tempore ascensionis suæ, cœlum ampliùs non reliquit, nec relinquet, nisi in die judicii, juxta illud quod dicit S. Petrus, hoc lib., cap. 3, v. 21: *Quem oportet quidem cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium.* Ergo Christus in proprio corpore non apparuit Paulo.

Resp.: Neg. conseq., quia corpus Christi fuit tunc in duobus locis simul, scilicet in cœlo et in aere, qui erat vicinus S. Paulo.

Petes an comites Pauli audiverint vocem Christi, cùm hìc, v. 7, dicatur: *Viri autem illi qui comitabantur cum eo, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.*

Resp. negativè, sed solam vocem Pauli audiverunt; nam infra, cap. 22, v. 9, dicit Paulus: *Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus, qui loquebatur mecum.*

QUÆSTIO III.

An Paulus manserit Damasci tribus annis

Vers. 23: *Cùm autem complerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi ut eum interficerent...* Vers. 25: *Accipientes autem eum discipuli nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sportâ.* Vers. 26: *Cùm autem venisset in Jerusalem*, etc. Si hic locus conferatur cum iis quæ habet Paulus ad Galat. 1, v. 18: *Post annos tres veni Jerosolymam*, facile intelligitur quòd illi dies multi, de quibus hìc agit S. Lucas, sint illi tres anni, de quibus loco mox citato agit S. Paulus: nam post utrumque tempus venit Jerosolymam Attamen difficulter sciri potest ubinam tres illos annos qui computandi sunt ab ejus conversione, transegerit: an Damasci, an verò in Arabiâ, quò immediatè post conversionem discessit, prout liquet ex citato loco ad Galat., v. 15, ubi dicit: *Cùm autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam, ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus: continuò non acquievi carni et sanguini, neque veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos; sed abii in Arabiam; et iterùm reversus sum Damascum; deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum*, etc.

Aliqui dicunt quòd Apostolus totos illos tres annos transegerit Damasci, et in locis adjacentibus, prædi-

cando Christum. Fundamentum hujus opinionis est quòd Damascus illo tempore esset civitas Arabum: nam dicit Apostolus 2 Cor. 11, v. 32 · *Damasci præpositus gentis Aretæ regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet.* Aretas autem erat rex Arabiæ Petrææ; ut constat ex Josepho, lib. 18 Antiq., cap. 7.

Sed contra hanc opinionem facit quòd Apostolus ad Galat. nimis clarè dicat se mox ivisse in Arabiam, et inde reversum fuisse Damascum; adeòque totos illos tres annos non exegit Damasci.

Videtur S. Hieron., scribens in cap. 1 Epist. ad Galat., sentire quòd iverit quidem in Arabiam, sed ibi non diù hæserit, sed mox reversus sit Damascum. Ratio ejus est quòd S. Lucas hìc de isto itinere nihil loquatur; quod signum est eum in Arabiâ nihil alicujus momenti fecisse, vel non diù mansisse. Sed quamvis S. Lucas nullam faciat illius itineris mentionem, S. Paulus tamen adeò manifestam facit, ut non sit vero simile iter illud tantùm fuisse ire et redire. Igitur,

Resp. et dico: Probabilius est quòd S. Paulus paucis diebus post conversionem suam iverit in Arabiam, ibique tribus ferè annis manserit, donec sedaretur furor et indignatio Judæorum Damascenorum, quam ob prædicationes ejus in ipsum conceperant; postea verò Damascum reversus sit, ubi Judæi, resumptâ irâ suâ, voluerunt ipsum occidere.

Probatur, quia tribus annis post conversionem suam, dùm Paulus venit Jerosolymam, v. 26, *tentabat se jungere discipulis, et omnes timebant eum, non credentes quòd esset discipulus;* adeòque illi nondùm sciebant ejus conversionem. Unde, ut sequitur, Barnabas totam rem narravit apostolis, et tunc susceperunt eum. Atqui si mansisset tribus annis Damasci, discipuli Jerosolymitani non ignorâssent ejus conversionem; ergo, etc.

Prob. min., quia erat magna communicatio inter Damascum et Jerusalem, ita ut nuntia de unâ civitate ad aliam citò perferrentur, ut patet hìc ex v. 13, ubi dicitur quòd Ananias, qui habitabat Damasci, mox sciverit persecutionem quam Paulus excitaverat Jerosolymis; et quòd venisset Damascum habens potestatem à principibus sacerdotum comprehendendi omnes fideles.

Dices 1°: Si Paulus post conversionem suam mansisset aliquo tempore Damasci, prædicans Christum, et si fuisset tanta communicatio inter utramque civitatem, rumor insolitæ istius conversionis facilè pervenisset ad apostolos; atqui non pervenit; ergo signum est quòd non fuerit tanta communicatio inter utramque civitatem.

Resp. quòd, cùm Paulus brevì post ivisset in Arabiam, et ampliùs à fidelibus non videretur, nec sciretur ubi esset, potuerint suspicari quòd aut ejus conversio non fuisset sincera, aut iterùm reversus esset ad Judaismum; et ideò ille rumor non pervenit ad apostolos; vel si pervenerit, fuit valdè dubius et incertus; præsertim cùm novissent summum ejus zelum pro Judaismo, et iram contra fideles.

Dices 2° cum Tillemontio: Erat tunc bellum inter Herodem regem Judæorum et Aretam regem Arabum; ergo nulla erat communicatio inter duas istas urbes.

Resp. vel istud bellum fuisse citius, aut serius, vel Jerosolymitanos in eo nullam partem habuisse: nam ex Scripturâ nimis clarè constat quòd fuerit illa communicatio. Deinde quomodò Paulus, acceptâ potestate à principibus sacerdotum Jerosolymitanis potuisset Damasci comprehendere fideles, et verosimiliùs cives Damascenos, si inter præfatos duos reges fuisset bellum? Quomodò gubernator Damascenus in gratiam Judæorum voluisset Paulum comprehendere? Quomodò permisisset Judæos Damasci habitare, et illìc habere synagogas? etc.

Cap. 10, Cornelius centurio cum totâ suâ familiâ baptizatur à S. Petro, atque aperitur gentibus ostium ad fidem. Quæstiones, quæ ex hoc cap. formantur, theologiam concernunt; et ideò easdem hìc transilimus.

CAPUT XI et XII.

Quia Petrus accesserat ad centurionem, hominem incircumcisum, murmurant varii fideles circumcisi, quos Petrus compescit. Barnabas mittitur Antiochiam, qui brevì post etiam eò adducit Saulum. Agabus propheta famem toti orbi imminentem prædicit.

Herodes Agrippa, rex Judææ, à Caio Caligulâ creatus, occidit Jacobum fratrem Joannis evangelistæ; deinde S. Petrum in vincula conjicit, qui ex illis ab angelo liberatur; sed Herodes, quia non respuit divinas laudes sibi à populo attributas, ab angelo percussus, et consumptus à vermibus, exspirat.

QUÆSTIO UNICA.

Quandonam contigerint incarceratio S. Petri, et fames ab Agabo prædicta.

Quæstio hæc non parvam habet difficultatem; quia ex communi Patrum et Ecclesiæ traditione Petrus fuit Romæ pontifex viginti quinque annis incompletis. Item mors ejus non potest differri ultra annum 13 imperii Neronis; uti observavimus in Concord. evang., cap. 28, quæst. 6.

Nota 1°, quòd S. Petrus immediatè post suam liberationem videatur ivisse Romam, et illìc sedem suam collocâsse: nam dicit S. Lucas, Act. 12, v. 17: *Et egressus* (Petrus) *abiit in alium locum.*

Nota 2°, quòd annus 13 Neronis concurrat cum anno 67 æræ vulgaris, à quo si demas 25 annos pontificatûs Petri, ejus discessus ex Judæâ Romam incidit in annum 42 æræ vulgaris. Cùm autem in hâc quæstione inter se non conveniant auctores; tres, quæ de eâdem circumferuntur, opiniones hìc distinctis paragraphis proponemus, ut ex illis unam, quæ sibi magis arrideat, eligere valeat lector. Sit igitur

§ 1. — *Proponitur sententia communior.*

Resp. et dico: Juxta Baronium, et plurimos alios, incarceratio Petri, et fames ab Agabo prædicta, contigerunt anno 42 æræ vulgaris, Claudii verò anno 2.

Probatur, quia Dio, lib. 6, dicit famem illam in-

gentem fuisse anno secundo Claudii; atqui annus ille secundus concurrit cum anno 42 æræ vulgaris, ut patebit ex chronologiâ, quam infra in fine hujus libri subjiciemus; ergo, etc.

Fames autem illa incœpit, dùm Petrus erat in carcere: nam dicitur, Act. 12, v. 1: *Eodem autem tempore, misit Herodes rex manus*, etc.

Obj. 1°: Non vixit Herodes anno integro post liberatum Petrum: nam mox descendit Cæsaream, quia erat iratus Tyriis ac Sidoniis, et ibi mortuus est, ut habetur Act. 12, v. 19 et seq. Atqui si fames et liberatio Petri accidissent anno secundo Claudii, debuisset Herodes Agrippa adhuc vixisse integro anno et medio post liberationem Petri: nam vixit usque ad annum quartum Claudii, ut constat ex Josepho, lib. 19 Antiq., cap. ult., dicente de Agrippâ: *Vitam finiit.... postquàm regnâsset per septennium; quatuor enim annos sub Caio Cæsare obtinuit regnum.... tribus deinde annis sub Claudio Cæsare.* Ergo fames et incarceratio Petri non contigerunt anno secundo Claudii.

Resp. Neg.: maj., quia ex Scripturâ non constat quamdiù vixerit post liberationem Petri: nam ex eo quòd S. Lucas deinde referat ejus mortem, non sequitur quòd statim secuta sit; siquidem vitam et mortem alicujus consequenter narrare, satis frequens est in Scripturâ. Deinde dicit S. Lucas, v. 19: *Descendensque à Judœâ Cœsaream, ibi commoratus est.* Quæ verba insinuare videntur quòd non modico tempore Cæsareæ manserit, antequàm moreretur.

Insuper ex Scripturâ colligitur quòd illo anno, quo grassabat fames, Tyriis et Sidoniis alimenta præbuerit, et anno sequenti ipsis iratus fuerit, fortè quia pro tanto beneficio ipsis præstito non fuerant grati: nam dicitur v. 20: *Erat autem iratus Tyriis et Sidoniis. At illi unanimes venerunt ad eum, et... postulabant pacem, eò quòd alerentur regiones eorum ab illo.* Ergo non insinuat Scriptura quòd statim mortuus sit, sed potiùs quòd plus quàm integro anno supervixerit: non enim potuit illo anno quo ipsos aluit, eis esse infensus.

Inst.: Dicit S. Lucas quòd percussus ab angelo, consumptus vermibus exspiraverit, scilicet quia Jacobum occiderat, et Petrum incarceraverat: ergo non tamdiù supervixit; aliàs illa pœna fuisset nimis diù dilata.

Resp.: Neg. conseq., quia et Saül, postquàm à Deo reprobatus esset à regno, regnavit adhuc ad minus sexdecim annis. Si igitur supplicium Saülis non fuerit nimis diù dilatum, multò minùs nimis diù dilata fuit pœna infligenda Herodi. Præterea S. Lucas aliam rationem affert, quare Herodes percussus ab angelo, consumptus vermibus exspiraverit: dicit enim v. 21: *Statuto autem die, Herodes vestitus veste regiâ, sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos. Populus autem clamabat: Dei voces, et non hominis. Confestim autem percussit eum angelus Domini, eò quòd non dedisset honorem Deo;* id est, honores divinos sibi delatos non recusâsset, sed libens sibi deferri permisisset. Hæc igitur fuit propriè dicta ratio, quare ab angelo percussus mox exspiraverit.

Obj. 2°: Fames illa fuit post mortem Agrippæ, ut constat ex Josepho, lib. 20 Antiq., cap. 3. Ergo non contigit anno secundo Claudii.

Resp. Neg.: conseq., quia fames illa incœpit ante mortem Agrippæ, et adhuc duravit post mortem ejus. Quinimò fames duravit sub Fado, qui defuncto Herode Agrippâ, statutus fuerat procurator Judææ; et sub Tiberio Alexandro Fadi successore, ut patet ex Josepho locò præcitato, ubi dicit: *Horum tempore* (scilicet Alexandri et aliorum, de quibus ibi agit) *magna fames Judœam tenuit, quando regina* (Adiabenorum) *Helena frumentum, ingenti sumptu ex Ægypto comparatum, in egenos distribuit.* Adeòque illa fames fuit valdè diuturna.

Obj. 3°: Si fames et incarceratio Petri contigissent anno 42 æræ vulgaris, Petrus debuisset esse occisus à Nerone anno 67 juxta supra dicta, Nota 2°. Atqui S. Petrus illo anno non fuit occisus à Nerone; ergo.

Prob. min., quia anno 67, qui erat annus Neronis 13, Nero non erat Romæ, sed in Achaiâ, ut multis argumentis probat Bollandus, tomo 1 aprilis, pag. 16. Ergo isto anno S. Petrus non potuit à Nerone occidi.

Resp. Petrum et Paulum martyrio affectos fuisse sub Nerone; id est, non sub ejus præsentiâ, sed sub ejus persecutione. Nec ullus S. Pater aut antiquus historicus dicit illos occisos esse, dùm Nero existebat Romæ, sed tantùm quòd passi sint sub Nerone.

Solus forsan S. Clemens papa, epist. 1 ad Cor., cap. 5, videtur insinuare quòd præsente Nerone interfecti sint; si tamen ejus verba non potiùs significent ipsos non vi persecutionis generalis, à Nerone excitatæ, sed vi specialis mandati, personam ipsorum determinantis, et Romam à Nerone missi, martyrio affectos esse.

§ 2. — *Proponitur sententia Eusebii.*

Juxta Eusebium, lib. 2, cap. 10, fames illa et incarceratio Petri contigerunt anno quarto Claudii; id est, anno 44 æræ vulgaris.

Prob. 1°, quia Scriptura apertè insinuat quòd Herodes Agrippa pauco tempore post incarcerationem S. Petri mortuus sit: nam postquàm S. Lucas, Act. 12, incarcerationem et liberationem S. Petri retulisset, statim de Herode Agrippâ subjungit, v. 19: *Descendensque à Judœâ Cœsaream, ibi commoratus est. Erat autem iratus Tyriis et Sidoniis.* Ubi particula, *autem*, videtur omninò esse causalis; ita ut sensus sit: Ivit Cæsaream Philippi, civitatem conterminam Tyriis et Sidoniis, quia erat ipsis iratus. Deinde prosequitur Lucas: *At illi unanimes venerunt ad eum, et persuaso Blasto, qui erat super cubiculum regis, postulabant pacem, eò quòd alerentur regiones eorum ab illo. Statuto autem die, Herodes vestitus veste regiâ, sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos;* scilicet ad Tyrios et Sidonios, ut textus naturaliter insinuat, cùm de nullis aliis antea fecerit mentionem, et communiter practicatum fuerit, ut reges postulantibus pacem diem determinatum statuerent, quo illis in splendore suæ majestatis comparentes, audientiam darent. *Populus autem* (scilicet Tyriorum et Sidoniorum; nam Judæis

non usque adeò placebat) per abjectissimam adulationem, et pacem impetraret, *acclamabat : Dei voces, et non hominis. Confestim autem percussit eum angelus Domini*, etc. Ex quibus patet quòd non abierit regiones Tyriorum post incarcerationem Petri, sed antea.

Prob. 2° : Quia si fames illa incœpisset anno 42 æræ vulgaris, durasset facilè tribus annis. Hoc autem planè incredibile est, cùm moraliter loquendo homines non possint famis tempora tamdiu sustinere, præsertim si sit universalis, qualis fuit hæc, quam Agabus prædixit futuram *in universo orbe terrarum*, Act. 11, v. 28.

Obj. 1° : Ex sententiâ jam propositâ sequitur quòd Petrus tantùm 25 annis sederit Romæ : nam ut supra observavimus, post liberationem suam è carcere, ivit Romam, et illic sedem suam collocavit.

Resp. : Neg. sequelam : nam Petrus, relicto in sede suâ Antiochenâ S. Evodio, discessit propagaturus Evangelium, et pervenit Romam circa finem anni 42 æræ vulgaris, aut paulò post, ibique fixit sedem suam, non tamen tanquàm ibi semper mansurus; quia non conveniebat ut apostoli, missi per totum mundum, manerent habitantes in unâ aliquâ civitate. Deinde Petrus, relicto Romæ S. Lino, suo vicario, remeavit in Judæam anno 43, et anno 44 incarceratus est.

Obj. 2° : Petrus incarceratus fuit ab Agrippâ in Paschate; atqui Agrippa non vixit usque ad Pascha anni 44; ergo, etc.

Prob. min.: Annus 44 convenit cum anno 4 Claudii; atqui Agrippa tantùm regnavit tribus annis sub Claudio, ut constat ex verbis Josephi, supra, § 1, obj. 1, citatis; ergo.

Resp : Neg. utramque minorem, quia verba Josephi debent intelligi quòd regnaverit sub Claudio tribus annis et sex mensibus : nam, lib. 18 Antiq., cap. 8, in fine, dicit quòd Caius Caligula Herodem Agrippam fecerit regem primis diebus sui imperii, et, lib. 2 de Bello Judaico, cap. 10, dicit Caium occisum esse, dùm *regnaverat annis tribus*, *mensibus sex*. Ergo dùm dicit Agrippam regnâsse per septennium, intelligi debet annis tribus et medio sub Caio, et totidem sub Claudio; adeòque mortuus est tribus circiter mensibus post incarcerationem Petri. Hoc autem præcisè convenit, inquit Tillemontius, notâ 29 in S. Petrum, cum litterâ Scripturæ sacræ, Act. 12, quæ insinuat mortem Agrippæ accidisse brevì post incarcerationem S. Petri.

Sed tamen contra facit quòd illud septennium, quo dicit Josephus Agrippam regnâsse, videatur necessariò debere intelligi incompletum; scilicet quadriennium incompletum sub Caio, et triennium sub Claudio.

Probatur, quia Josephus, lib. 19 Antiq., cap. ult. dicit : *Vitam finiit... postquàm regnâsset per septennium* (auctor Chronologiæ, Vitré vertit ex Græco : *Annum agens regni septimum*); *quatuor enim annos sub Caio Cæsare obtinuit regnum : primum in Philippi Tetrarchiâ per triennium, cui quarto demùm anno accessit et Herodis tetrarchia. Deinde tribus annis sub Claudio Cæsare.* Ubi apertè ipsi dat quadriennium sub Caio, et tantùm tres annos sub Claudio.

Dices : Josephus sibi contradicit : nam lib. 2 de Bello Judaico, cap. 10, dicit quòd Claudius Agrippæ addiderit tetrarchiam Herodis.

Resp. quod verè Claudius ipsi addiderit tetrarchiam Herodis, ut habetur loco citato in objectione; sed illam dedit primo ferè die sui imperii, ut colligitur ex loco citato, et lib. 18 Antiq., cap. 8, adeòque anno quarto regni Agrippæ, qui deinde adhuc vixit tribus annis. Unde eodem lib., et eodem cap., scilicet lib. 2 de Bello Judaico, cap. 10, iterùm dat Agrippæ tantùm tres annos sub Claudio.

Inst. : Eodem loco dat ipsi tantùm tres annos sub Caio, et tres sub Claudio.

Resp. vel inde colligi quòd supra dictum quadriennium sub Caio tantùm intelligat incompletè. Primò, quia in utroque loco tantùm dat ipsi tres annos sub Claudio. Secundò, quia dicit Agrippam fuisse factum regem à Caio, in initio ejus imperii : nam dicit, lib. 18 Antiq., cap. 8, quòd Caius, postquàm tumulaverat corpus Tiberii, voluerit *Agrippam eodem die solutum dimittere* (erat enim à Tiberio conjectus in vincula, quia dixerat ex voto suo Caium futurum Cæsarem, et ejus partes nimiùm foverat, ut refert Josephus, ibidem), sed quòd *monitu Antoniæ supersederit; non quòd ea mala vellet homini, sed negabat decoram hanc festinationem, ne videretur hoc odio Tiberii facere, si tam citò solveret. Elapsis tamen non multis diebus, accersitum ad se domum, tonderi, vestemque mutare præcepit, imposito deinde in ejus capite diademate.* Atqui certum est quòd Caius imperaverit tribus annis et medio; vel potiùs, ut habet Suetonius, tribus annis, decem mensibus et octo diebus; aut novem mensibus, et viginti octo diebus, ut habet Dio; ergo dùm Josephus dicit Agrippam regnâsse sub Caio quatuor annis, intelligit quatuor annos incompletos; et dùm dicit illum regnâsse sub Claudio tribus annis, intelligit tres annos completos et aliquot menses. Ex quibus liquet quòd non videatur posse sustineri Agrippam regnâsse tribus annis et medio sub Caio, et totidem sub Claudio.

§ 3. — *Proponitur tertia sententia.*

Resp. et dico 1° : Fames, quam prædixit Agabus, non contigit eodem tempore quo fuit incarceratus Petrus.

Prob. 1°, quia duæ superiores sententiæ non possunt tollere omnem difficultatem : nam sententia Eusebii nullo modo tollit difficultatem, quæ movetur circa annos, quibus regnavit Agrippa, ut jam vidimus. Præterea repugnat Dioni, qui, ut § 1 dictum est, manifestè habet quòd fames illa ingens non anno quarto, sed anno secundo Claudii contigerit; sententia verò communior non potest tollere difficultatem, quæ movetur circa annum, quo S. Petrus martyrio affectus fuit.

Prob. 2°, quia quando Barnabas cum Paulo et aliis ferentibus eleemosynam venit Jerosolymam, haud dubiè ivit hospitatum apud Mariam matrem Marci,

vel saltem ivit illam invisum. Primò, quia ejus domus erat commune receptaculum discipulorum. Secundò, ipsa erat amita Barnabæ, ut constat ex Epist. ad Colos., cap 4, v. 10, ubi Apostolus dicit : *Marcus consobrinus Barnabæ.* Ergo verosimilius in illâ domo hospitatus est. Jam verò Petrus liberatus è carcere, Act. 12, v. 12, rectà *venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati et orantes.* Si igitur Barnabas et Paulus fuissent tunc Jerosolymis, Petrus illos in illâ domo invenisset, allocutus fuisset, etc., ac S. Lucas Petrum istum concursum non tacuisset, aut saltem Paulus in suis Epistolis desuper aliquid posuisset.

Dices : S. Lucas, Act. 11, v. 30, dicit quòd discipuli Antiocheni eleemosynas miserint *ad Seniores per manus Barnabæ et Sauli*; et immediatè post, scilicet, cap. 12, v. 1, ait : *Eodem autem tempore misit Herodes rex manus*, etc. Ergo eodem anno quo Barnabas et Paulus cum eleemosynis venerunt Jerosolymam, incarceratus est Petrus, et consequenter incarceratio ejus contigit tempore famis.

R.: Neg. consq. Nam τὸ, *eodem tempore*, non debet referri ad tempus quo Paulus et Barnabas fuerunt Jerosolymis, ut patet ex jam supra dictis, sed ad tempus, quo Agabus prædixit famem, scilicet : *In his autem diebus.*

Hæc solutio apparebit probabilior, si textum consideremus hoc modo, quo naturaliter considerari debet : *In his autem diebus supervenerunt ab Jerosolymis prophetæ Antiochiam ; et surgens unus ex eis nomine Agabus, significabat per Spiritum famem magnam futuram in universo orbe terrarum, quæ facta est* (non statim, sed uno aut pluribus annis post) *sub Claudio. Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæâ fratribus; quod et fecerunt* (non jam, aut statim, sed postea illo anno et tempore, quo fames invalescebat) *mittentes ad seniores per manus Barnabæ et Sauli. Eodem autem tempore* (non famis, seu quo Barnabas et Saulus venerunt cum eleemosynis Jerosolymam; sed eodem tempore quo ista fiebant Antiochiæ; *misit* (id est, *miserat*) *Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de Ecclesiâ*, etc.

Dico : *Miserat*, quia in Scripturâ sæpè ponitur præteritum pro plusquàm perfecto, ut Joan. 18, v. 26, *abscidit* pro *absciderat*. Vide desuper plura in Concord. evang., cap. 26, quæst. 2.

Ratio autem expositionis datæ est hæc, quòd omnes historici, tam profani quàm sacri (nisi ex professo tractent chronologiam) dùm aliquam historiam incœperunt, illam prosequantur, si possint, usque ad finem. Finitâ autem historiâ, narrant aliam, quæ contigit non eodem tempore, quo prior historia finita fuit, sed quo accidit. Sic lib. Judic., à cap. 13, v. 2, usque ad cap. 16, v. ult., narratur tota historia Samsonis usque ad sepulturam ejus inclusivè; deinde immediatè dicitur cap. 17, v. 1 : *Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim, nomine Michas;* etc. Hoc tamen non significat quòd historia Michæ contigerit circa tempus quo mortuus est Samson, sed tantùm denotat quòd acciderit circa tempus judicum; ergo nec hìc τὸ *eodem tempore*, designat quòd incarceratio S. Petri contigerit eo tempore quo Paulus et Barnabas erant Jerosolymis, sed tantùm denotat quòd acciderit circa illud tempus, quo Agabus Antiochiæ famem prædixit.

Inst.: Post narratam incarcerationem Petri, ac etiam mortem Herodis, immediatè S. Lucas subdit : *Barnabas autem et Saulus, expleto ministerio, reversi sunt ab Jerosolymis.* Ergo incarceratio Petri contigit illo tempore quo Saulus et Barnabas erant Jerosolymis.

Resp. : Neg. conseq. Nam cùm Lucas interrupisset historiam Pauli et Barnabæ ad narrandam incarcerationem S. Petri, etc., debebat deinde illam resumere ab illo loco, ubi eam reliquerat. Unde sicuti ex eodem contextu non sequitur quòd Herodes sit mortuus tempore quo ipsi fuerunt Jerosolymis, ita nec sequitur quòd Petrus illo tempore esset in carcere.

Dico 2° : Petrus fuit in carcere anno 41 æræ vulgaris ; deinde liberatus ivit Romam, ubi potuit fuisse ante finem ejusdem anni : atque illinc usque ad 29 Junii anni 66, sunt 25 anni incompleti, quibus dicitur Romæ sedisse.

Probatur ex refutatione aliarum sententiarum, et præsertim ex eo quòd mors ejus videatur necessario ponenda anno 65 æræ vulgaris, uti dictum fuit in Concord. evang., cap. 28, quæst. 6.

Dices : anno 41 æræ vulgaris non poterat Herodes esse Jerosolymis ante Pascha ; ergo illo anno Petrus non fuit in carcere.

Prob. ant. : Claudius factus est imperator 24 januarii, ut habet Josephus, lib. 19 Antiq., cap. 2, idque anno 41 æræ vulgaris, ut ex infra dicendis in Chronolog. à historiæ apostolorum patebit; deinde Alexandrini auditâ morte Caii, tumultuârunt : Claudius misit mandatum ut tumultum compesceret. *His edictis Alexandriam, et per totum Imperium dimissis*, inquit Josephus, ibid., cap. 5, *Claudius Cæsar... mox Agrippam ad curam sui regni misit.* Atqui omnia hæc non videntur potuisse fieri inter 24 januarii et Pascha ; ergo.

Prob. min. Debet nuntium mortis Caii pervenisse Alexandriam, deinde secuta est seditio ; debet insuper nuntium istius seditionis pervenisse Romam ; et tantùm post hæc Herodes discessit Româ, et debet pervenisse usque Jerosolymam. Alexandria autem distat Româ 500 leucis, et Jerusalem 600; adeòque debuit fieri iter 1600 leucarum spatio 66 dierum, si supponamus Pascha illo anno incidisse in primam aprilis; et per consequens, si nihil aliud fecissent quàm itinerari, debuissent singulo die conficere ferè 25 leucas.

Adde quòd Herodes fuerit aliquo tempore ante Pascha Jerosolymis : nam occidit Jacobum ; deinde *videns quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum... Quem cùm apprehendisset, misit in carcerem... volens post Pascha producere eum populo.*

Resp.: Neg. ant. et min. probationis : nam cùm illud

iter totum factum sit mari, potuerunt omnia ista fieri inter 24 januarii et Pascha. Et ut id demonstrem, suppono quòd navis singulâ horâ possit facere in pleno mari duas leucas et medium quadrantem (hoc certò ad minus facit navis velox) tunc faciet singulo die cum nocte 51 leucas. Hoc posito, conficiet iter 1600 leucarum spatio 31 dierum cum medio, ut patet supputanti; adeòque restabunt adhuc 34 dies et medius pro seditione, etc., ac præsentiâ Herodis.

Non puto suppositum, de velocitate navis in pleno mari, posse negari : nam Carolus V imperator Barchinone venit in Sardiniam spatio quatuor dierum : Iter autem Româ Jerosolymam non est quater longius. Item Philippus II, Hispaniæ rex (ut refert auctor Historiæ ecclesiasticæ, Fleuri, tomo 30, pag. 544), spatio duorum dierum et medii ex Galliciâ appulit Clausentum (*Southampton*) in Angliâ, quod est iter circiter 240 leucarum ; adeòque singulâ horâ confecit 4 leucas ; et sic 1600 leucas confecisset spatio 17 dierum, qui dempti à 66 diebus, relinquent 49 dies, seu septem hebdomadas, quæ largè sufficiunt pro ortâ et sedatâ seditione, etc., de quibus loco supra citato agit Josephus.

Solent etiam nonnulli, in cap. 12 Act. apost., inquirere an S. Jacobus, quem circa Pascha Jerosolymis occidit Herodes Agrippa, iverit in Hispaniam prædicatum Evangelium. Plurimi probabiliùs negant cum Estio, qui adducit has rationes, quia non erat Spiritûs sancti instinctu in illas regiones profecturus, in quibus nullum erat facturus fructum, et sine fructu statim Jerosolymam rediturus. Deinde quid in Hispaniâ passus est? Quid egit? Fundavitne aliquam Ecclesiam, aut ullum reliquit successorem episcopum vel presbyterum? Denique quando ab Herode occisus est, vix incœperant apostoli gentibus prædicare Evangelium. Cæterùm qui plura desuper desiderat, legat historicos ecclesiasticos.

CAPUT XIII.

Paulus et Barnabas peculiari Spiritûs sancti jussu verbum Dei annuntiant iis in locis, in quibus hactenùs non annuntiaverant, videlicet in Cypro insulâ, in Pamphyliâ, in Pisidiâ, et inde ejecti venerunt Iconium.

QUÆSTIO PRIMA.

An v. 2 per τὸ, ministrantibus, *intelligi possit,* sacrificantibus.

Vers. 2 : *Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus ad quod assumpsi eos.* Pro τὸ, *ministrantibus*, in textu Græco habetur λειτουργούντων, quæ vox est propria operantium sacris ; unde translatio Tigurina ita vertit : *Cùm operarentur Domino.* Sacris autem, vel Deo operari, est sacrificare : sacrificium enim est opus Deo soli debitum et proprium. Unde

Resp. et dico : Probabilius est per τὸ, *ministrantibus*, intelligi debere, *sacrificantibus.*

Prob. 1° : Quia ita vertit Erasmus, quamvis in suâ Paraphrasi innuat, omne opus bonum in honorem Dei factum, esse sacrificium.

Prob. 2° : Quia jam præfata vox Græca, λειτουργούντων, significat sacrificium propriè et strictè sumptum, nisi aliquid apertè obstet. Sic Lucæ 1, v. 23, ubi nos legimus de Zachariâ : *Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus*, scilicet sacrificandi seu adolendi incensum, Græcè habetur, τῆς λειτουργίας αὐτοῦ. Et ad Heb. 10, v. 11 : *Omnis quidem sacerdos præstò est quotidiè ministrans*, Græcè habetur ἡμέραν λειτουργῶν. Unde Missa Græcè vocatur λειτουργία, ut *Liturgia Basilii, Liturgia Jacobi*, etc.

Prob. 3° ex ipso textu et circumstantiis ; dicitur enim : *Ministrantibus illis Domino, et jejunantibus.* Quale autem ministerium potuissent Domino exhibere, nisi sacrificium ? Si enim quæcumque opera bona voluisset S. Lucas intelligere, non debuisset addere : *Et jejunantibus.*

Prob. 4°, quia de Ecclesiâ, quæ erat Jerosolymis, dicitur supra, cap. 2, v. 42 : *Erant autem perseverantes in doctrinâ apostolorum et communicatione fractionis panis*, id est, Eucharistiæ, ut exponunt Patres ; alioquin non esset magna laus pro primis fidelibus quòd essent perseverantes in manducando, aut in frangendo panes. Ergo similiter dicendum est quòd Ecclesia nova, quæ jam oriebatur Antiochiæ, etiam perseveraret in fractione panis Eucharistici ; adeòque per, *ministrantibus Domino*, intelligitur Eucharistiam seu sacrificium offerentibus.

Dices : Vox Græca λειτουργία significat ministerium in generali, tam profanum quàm sacrum. Unde ad Rom. 13, v. 6, ubi Apostolus de civilibus potestatibus, tunc temporis ethnicis, dicit : *Ministri Dei sunt*, in Græco habetur : Λειτουργοὶ Θεοῦ.

Resp. quòd nullibi accipiatur pro ministerio profano, nisi ubi id ex subjectâ materiâ constat ; ubi autem ex subjectâ materiâ et circumstantiis non constat quòd accipiatur pro ministerio profano, semper accipitur pro ministerio sacro, seu sacrificio ; atqui hìc nec ex subjectâ materiâ, nec ex circumstantiis constat quòd accipiatur pro ministerio profano ; ergo. Plura desuper vide apud polemicos, quorum tamen aliqui, ut Bellarminus et Petrus Bartholomæus, ingenuè fatentur hunc locum non convincere hæreticos. Itaque fortiter ac multùm probat, sed non omninò convincit.

QUÆSTIO II.

In quem finem Paulus et Barnabas impositionem manuum hìc acceperint.

Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos; id est, ad Evangelium gentibus prædicandum, ut ipse Paulus in principio Epist. ad Rom. interpretatur, dicens : *Segregatus in Evangelium Dei*, etc. Cùm autem illi quibus hìc Spiritus sanctus locutus est, statim usi fuerint jejunio, et oratione et impositione manuum, certè aliquam ordinationem Paulo et Barnabæ videntur contulisse. Deinde, ut quæst. præced. dictum est, probabiliùs adhibuerunt

sacrificium Missæ; ergo ipsis contulerunt aliquam ordinationem.

Insuper illud videtur innuere verbum, *segregate:* nam per sacram ordinationem homines à cæteris ministeriis segregantur, et uni speciali deputantur, ut illud dignè exerceant; ut alii ad diaconatum, alii ad presbyteratum, alii ad episcopatum; ita ut quisque suo ministerio deputatus, rectè dici possit *segregatus.*

Resp. et dico 1°: Paulus et Barnabas non acceperunt hìc sacramentum confirmationis.

Probatur, quia Paulus verosimiliùs illud sacramentum accepit, dùm ab Ananiâ baptizatus est. Item de Barnabâ credendum est quòd istud sacramentum antea susceperit: nam ipse fungebatur modò munere apostolico; ut constat ex cap. 11, v. 22 et seqq.

Dices: Ananias non erat episcopus; ergo non contulit Paulo sacramentum confirmationis.

Resp. Neg. ant. Nam Chrysost., hom. 20 in Acta, dicit, ipsum fuisse episcopum, et confirmâsse S. Paulum.

Deinde illo tempore sæpè accipiebant Spiritum sanctum sine impositione manuum, ut Cornelius cum totâ suâ familiâ. Potuit ergo et similiter Paulus Spiritum sanctum accepisse sine impositione manuum Ananiæ.

Dico 2°: Nec etiam ordinati fuerunt in apostolos.

Prob. 1°, quia apostolatus, ut sic, non est ordo: nam duodecim apostoli fuerunt ad apostolatum evecti in initiò prædicationis Christi, et tantùm facti sunt sacerdotes in ultimâ cœnâ; unde dùm apostoli elegerunt Mathiam in apostolum, non leguntur ipsi manus imposuisse.

Prob. 2°, quia Paulus, ad Galat. 1, gloriatur de suo apostolatu, quòd fuerit immediatè à Deo, non ab hominibus, neque per hominem, sed immediatè per Jesum Christum statutus apostolus.

Prob. 3°, quia ante hanc ordinationem Paulus modò apostolatûs officium exercuerat, supra, cap. 9, v. 20.

Dico 3°: Paulus et Barnabas acceperunt hìc manuum impositionem, ut crearentur episcopi. Ita Salmeron, Lintrensis, Tirinus et Menochius.

Prob. 1°, quia dicit hìc Spiritus sanctus: *Segregate mihi Saulum et Barnabam in opus, ad quod assumpsi eos*, scilicet ad prædicandum Evangelium gentibus, prout ipsemet interpretatur ad Rom. 1, v. 1. Deinde subjungitur hìc, v. 4: *Et ipsi quidem missi à Spiritu sancto, abierunt Seleuciam; et inde navigaverunt Cyprum. Et cùm venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei*, etc. Atqui tunc mitti specialiter ad prædicandum verbum Dei, etc., est propriè constitui episcopum. Unde episcopo, dùm ordinatur, dicitur: *Accipe Evangelium, et vade, et prædica verbum Dei.* Ergo cùm tunc missi fuerint specialiter, et Spiritûs sancti auctoritate donati, censendum est illos tunc fuisse institutos episcopos.

Prob. 2°, quia, cap. 14, v. 22, dicitur quòd Paulus et Barnabas constituerint *per singulas Ecclesias presbyteros,* quod tamen antea non fecerant, sed tantùm Judæis prædicaverant. Ergo signum est quòd tunc fuerint ordinati episcopi.

Prob. 2°, quia impositæ fuerunt illis manus; atqui illa cæremonia nunquàm ab apostolis, aut à primis fidelibus fuit adhibita, nisi ad conferendum sacramentum confirmationis vel ordinis; et non fuit illis tunc collatum sacramentum confirmationis, ut jam ante monstratum est; ergo collatum est sacramentum ordinis, scilicet presbyteratûs et episcopatûs, cùm cap. 14 legantur ordinâsse presbyteros.

Obj. 1°. Nulli tunc erant Antiochiæ episcopi, qui illos ordinarent; ergo non acceperunt impositionem manuum, ut crearentur episcopi.

Prob. ant. Quia, v. 1], dicitur: *Erant autem in Ecclesiâ, quæ erat Antiochiæ, prophetæ, et doctores, in quibus Barnabas et Simon, qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenensis, et Manahen, qui erat Herodis tetrarchæ collactaneus, et Saulus.* Nec plures ibi numerantur; atqui illi non erant episcopi; nam tantùm vocantur *doctores et prophetæ,* et inter ipsos, ponitur Barnabas primo loco, qui juxta nos certè tunc non erat episcopus; ergo, etc.

Resp. Neg. ant. Nam licèt loco citato non plures numerentur, quàm isti prophetæ vel doctores; potuerunt nihilominùs alii, nempe episcopi, adesse: siquidem potuit ibi esse S. Evodius, quem Petrus, dùm ivit Romam, reliquit suum successorem in cathedrâ Antiochenâ. Potuerunt esse et alii: nam minimè credibile est quòd apostoli florentissimam illam Ecclesiam in metropoli Syriæ, reliquissent sine ullo episcopo. Imò vero simile est quòd tunc ibidem fuerint aliqui ex apostolis. Unde S. Leo papa, epist. 81, ad Dioscorum Alexandrinum, quæ habetur in Decretalibus Ivonis, lib. 3, putat ipsos ordinatos fuisse ab apostolis: sic enim scribit: *Nam præter auctoritatem consuetudinis quam ex apostolicâ novimus venire doctrinâ, etiam sacra Scriptura manifestat quòd, cùm apostoli Paulum et Barnabam ex præcepto Spiritûs sancti ad Evangelium gentibus mitterent prædicandum, jejunantes et orantes imposuerint eis manus; ut intelligamus quantâ et dantium, et accipientium devotione curandum sit, ne tantæ benedictionis sacramentum negligenter videatur impletum.*

Obj. 2°: Illi ipsi qui loco præcitato nominantur, nempe Simon, Lucius Cyrenensis et Manahen, imposuerunt ipsis manus, ut patet ex textu; atqui illi non erant episcopi; ergo.

Disting. maj.: Illi ipsi qui ibi nominantur, simul cum episcopo, vel cum episcopis, qui ibi non nominantur imposuerunt ipsis manus; concedo: sine ullo episcopo; nego majorem.

Posset etiam negari minor; quia quòd Simon et duo alii etiam fuerint episcopi, non est incredibile: nam Ecclesia Antiochena erat valdè magna, adeòque requirebat plures episcopos. Si enim Ecclesia Philippensis habuerit plures episcopos, ut constat ex epist. ad Philip., cap. 1, v. 1, ubi dicit Apostolus: *Omnibus*

sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis et diaconibus; à fortiori Ecclesia Antiochena habuit plures episcopos.

Nec refert 1°, quòd vocentur *doctores;* nam episcopi sunt etiam doctores.

Nec refert 2°, quòd Barnabas et Paulus nominentur inter illos, quia ipsi erant maximi doctores et prædicatores; et ideò forte S. Lucas nominat ipsos tantùm *doctores*, quia inter ipsos numerat Barnabam et Paulum qui erant tantùm doctores, et non episcopi.

QUÆSTIO III.

Undenam Saulus nominatus sit etiam Paulus.

Resp. et dico : Nonnulli cum D. Thomâ, lect. 1, in cap. 1 ad Rom., putant quòd apostolus Paulus ab initio binominis fuerit. Alii arbitrantur Paulum à suscepto baptismate mutâsse nomen *Saulus* in *Paulus*. Verùm contra has opiniones facit quòd hìc in Actibus apostolorum, etiam post baptismum, nunquàm *Paulus*, sed semper vocetur *Saulus*, usque ad hoc cap. 13, v. 9, ac proinde veriorem puto sententiam eorum qui dicunt quòd *Saulus* dictus fuerit *Paulus*, à Sergio Paulo proconsule, quem ad fidem Christi convertit.

Prob. 1° : Eo tempore Apostolus videtur nomen, *Paulus*, assumpsisse, quo nunquàm ampliùs, *Saulus* sed semper *Paulus* appellatus fuit; atqui post Sergii Pauli conversionem, quæ refertur hìc, v. 7, 8 et 12, nunquàm ampliùs *Saulus*, sed semper *Paulus* appellatus fuit; ergo tunc nomen illud assumpsit : et sic nomen Judaicum *Saulus* levi mutatione unius litteræ mutavit in nomen Romanum *Paulus*; quia deinceps inter Romanos et gentes, tanquàm gentium doctor et apostolus egit.

Prob. 2°, ex S. P. Aug., qui lib. 8 Confess., cap. 4, hanc sententiam tradit his verbis : *Ipse minimus apostolorum tuorum, cùm Paulus proconsul per ejus militiam debellatâ superbiâ, sub leni jugo Christi tui missus esset... ipse quoque ex priore Saulo, Paulus vocari amavit, ob tam magnum insigne victoriæ.* Eamdem sententiam etiam tradit S. Hieron. in Epist. ad Philemonem.

Obj. 1° : Paulus nunquàm titulos vel honores mundanos curavit; atqui illos curâsset, si ob tam magnum insigne victoriæ nomen *Saulus* mutâsset in *Paulus;* ergo, etc.

Resp. Neg. min. Non enim ex aliquâ vanæ gloriæ cupiditate illud nomen assumpsit, sed potiùs ex humillimâ animi demissione, ut sic significaret se esse parvum et minimum apostolorum : nam nomen gentile et Romanum *Paulus* à parvitate deductum est; ut observant Fromondus et à Lapide. Et id S. P. Aug., lib. de Spir. et Litt., cap. 7, confirmat sequentibus verbis : *Ideò Paulus apostolus, qui cùm Saulus priùs vocaretur, non ob aliud, quantùm mihi videtur, hoc nomen elegit, nisi ut se ostenderet parvum, tanquàm minimum apostolorum, multùm contra superbos et arrogantes, et de suis operibus præsumentes, pro commendandâ Dei gratiâ fortiter atque acriter dimicans, quia reverà in illo evidentior et clarior apparuit,* et rursùs, in Psal. 71, dicit quòd apostolus non aliquâ jactantiâ sibi nomen mutaverit, sed ex *Saulo*, sive *Saule* (quod superbi regis nomen fuit) factus est *Paulus*, ex superbo modicus.

Inst. : Ideò juxta jam dicta Apostolus nomen suum mutavit, quia ex superbo factus est humilis et parvus. Ergo non tantùm post Sergii Pauli conversionem, sed in baptismo, seu in suâ ad Deum conversione debuisset illud mutare; siquidem tunc contingere solet, ut quis se coram Deo humiliet; atqui tamen tunc nomen suum non mutavit; ergo illud non mutavit, quia ex superbo factus est humilis.

Resp. Neg. primam illationem; quia magis conveniebat, ut hoc nomen tum demùm assumeret, quando jam fidem et gratiam Christi prædicaturus erat gentibus, ut sic faciliùs et blandiùs se Romanis ac Græcis, quasi re et nomine Romanus, insinuaret, necnon contra superbos ac de suis operibus præsumentes, pro commendandâ Dei gratiâ tanquàm humilis, et minimus apostolorum fortiter dimicaret; ut jam ex S. Aug. audivimus.

Obj. 2° : Hìc, v. 9, apertè habetur : *Saulus qui et Paulus*, subintellige *vocabatur;* ergo Apostolus fuit binominis.

Resp. Negando glossema adjunctum; quia hoc hìc non dicitur ad designandum eum fuisse binominem, sed ut insinuetur quòd, qui antea vocabatur *Saulus*, jam nomen suum mutâsset in *Paulus*. Unde et S. Lucas, sicuti antea ipsum nunquàm *Paulum*, sed semper appellaverat *Saulum*, deinceps semper *Paulum*, et nunquàm ampliùs *Saulum* appellare pergit.

Cap. 14, Paulus et Barnabas Iconii, et in variis aliis civitatibus plurimos ad fidem convertunt; deinde revertuntur ad mare, et Antiochiam Syriæ navigant, narrantque confratribus progressum Evangelii in Asiâ. Circa hæc non est specialis difficultas.

CAPUT XV.

Subortâ Antiochiæ quæstione, an gentiles conversi deberent circumcidi, et servare legem Moysis, mittuntur Jerosolymam ad apostolos et presbyteros Paulus et Barnabas, ad hujus quæstionis solutionem petendam. Celebratum est hâc occasione primum concilium Jerosolymitanum, in quo definitum fuit Legem non esse miscendam Evangelio : sed tamen statutum fuit, ut novi Christiani è gentilibus conversi, ab idolothytis, sanguine et suffocato abstinerent.

QUÆSTIO UNICA.

Quandonam habitum fuerit concilium Jerosolymitanum.

Resp. et dico : Illud concilium habitum fuit anno 50 æræ vulgaris.

Probatur, quia Paulus ad Galat., cap. 2, v. 1, dicit : *Deinde post annos quatuordecim iterùm ascendi Jerosolymam cum Barnabâ.* Hoc est, post quatuordecim annos à primâ vice, quâ Jerosolymam iverat, triennio post conversionem suam. Porrò, ut supra, cap. 9,

quæst. 1, dictum est, ejus conversio fuit anno 33; adeòque prima ejus profectio fuit anno 36. Illis adde 14, et habebis præcisè 50. Atqui illo anno quo Paulus ascendit Jerosolymam cum Barnabâ, habitum fuit concilium Jerosolymitanum, ut constat ex hoc cap. Act., collato cum cap. 2 Epist. ad Galat.; ergo, etc.

Dices : Communis Ecclesiæ, SS. Patrum et historicorum antiquorum sententia ac traditio est quòd S. Petrus fuerit pontifex Romæ 25 annis incompletis; ergo concilium Jerosolymitanum, in quo Petrus præsedit, non fuit anno 50.

Prob. conseq., quia ab anno 50 usque ad 66, quo nos sustinemus Petrum fuisse martyrio affectum, tantùm sunt 16 anni.

Resp. Neg. conseq., quia S. Petrus circa finem anni 41 ivit Romam, ibique sedem fixit. Sed cùm ipse esset Judæus, Româ discedere coactus fuit, quia Claudius imperator omnes Judæos Româ expulerat, ut constat ex hoc lib., cap. 18, v. 2. Hoc autem contigit anno imperii ejus nono, id est, anno æræ vulgaris 49, ut refert Orosius. Hoc igitur anno Petrus discessit Româ, et anno 50 potuit esse Jerosolymis.

Inst. : Infra cap. 18, v. 1 et 2, dicitur : *Egressus* (Paulus) *ab Athenis, venit Corinthum; et inveniens quemdam Judæum nomine Aquilam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italiâ, et Priscillam uxorem ejus* (*eò quòd præcepisset Claudius discedere omnes Judæos à Româ*) *accessit ad eos.* Atqui Aquila diù post concilium Jerosolymitanum venit Corinthum; ergo Petrus non discessit Româ propter edictum Claudii.

Resp. Neg. conseq. Nam Aquila jussus exire Româ, mansit alibi in Italiâ, donec sua negotia finivisset; et tunc tandem ex Italiâ discessit versùs patriam suam. Unde non dicit S. Lucas : *Qui nuper venerat Româ*, sed : *Qui nuper venerat ab Italiâ.* Et quamvis diceret : *Qui nuper venerat Româ*, inde tantùm sequeretur quòd Aquila diù mansisset in viâ.

Præceperunt autem apostoli in concilio Jerosolymitano, ut Christiani abstinerent à cibis immolatis idolis, scilicet propter scandalum, ne viderentur adhuc aliquem cultum suis idolis exhibere. Præceperunt etiam ut abstinerent à sanguine et suffocato, quia, Judæi ab isto cibo multùm abhorrebant, et sic non facilè cum gentibus ad fidem conversis conversati fuissent; et hoc præceptum erat facile observatu. Unde S. P. Aug., lib. 32 contra Faustum, cap. 13, dicit : ***Elegisse mihi videntur apostoli pro tempore rem facilem, et nequaquàm observantibus onerosam, in quâ cum Judæis etiam gentes aliquid communiter observarent.*** Nec tamen per hoc aliquid legale impositum est; sed tanquàm morale hoc præceptum est, inquit Estius, ut per hanc abstinentiam ab omni cæde et crudelitate essent magis alieni. Hoc præceptum tandem in Ecclesiâ Latinâ exolevit.

Præceperunt insuper, ut gentes abstinerent à fornicatione, quia nempe simplicem fornicationem non putabant illicitam.

Hoc apostolorum responso Antiochiam delato, Paulus nolens in comitem assumere Joannem aut Marcum, quia ipsos antea deseruerat, assumpto Silâ, à Barnabâ separatur; Deo ita providente, ut in diversas nationes dispergerentur prædicaturi Evangelium.

Cap. 16, Paulus circumcidit aut circumcidi jubet Timotheum, ex matre Judæâ et patre gentili natum; non tanquàm circumcisio adhuc esset necessaria, sed propter Judæos, ut eos sibi demereretur, ne aliquam remoram Evangelio injicerent, aut Timotheum, quem Paulus assumpserat in socium prædicationis, rejicerent. Non enim sustinuissent Judæi Evangelium audire ab homine incircumciso.

CAPUT XVII.

Paulus cum suis discedens Philippis vadit Thessalonicam, ubi multos convertit : sed Judæis eum persequentibus, abit Beræam, et inde Athenas, ubi occasione aræ ignoto Deo dicatæ, Deum hunc Christum esse demonstrans, plurimos ad ejus fidem convertit, et inter alios Dionysium Areopagitam.

QUÆSTIO UNICA.

Cui ignoto Deo Athenienses altare erexerint.

Vers. 22 : *Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait : Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosiores vos video. Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram in quâ scriptum erat :* IGNOTO DEO. *Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.* S. Hieron., in cap. 1 Epist. ad Titum, dicit : ***Inscriptio aræ non ita erat ut Paulus asseruit, sed ita : « Diis Asiæ et Europæ et Africæ; diis ignotis et peregrinis. Verùm quia Paulus non pluribus indigebat diis ignotis, sed tantùm uno ignoto Deo, singulari verbo usus est, ut doceret illum suum esse Deum, quem Athenienses in aræ titulo prænotâssent.***

Alii putant quòd esset Athenis antiqua ara, olim erecta ex consilio Epimenidis philosophi, occasione cujusdam pestis quæ depopulabatur totam civitatem. Eo tempore oraculum responderat civitatem debere purificari, ut pestis cessaret; atque in hunc finem Athenienses accersiverunt ex Cretâ Epimenidem famosum philosophum, seu potiùs magum, circiter sex annis ante Christum. Hic cùm venisset Athenas, accepit omnes oves albas, et oves nigras, quas deduxit ad collem civitatis, ubi erat areopagus. Inde dimisit illas, ut currerent quò vellent, et jussit reflecti ubinam tandem manerent stantes, et in eodem loco, ubi quælibet stabat, jussit quamlibet immolari *Deo loci vicinioris*, vel *Deo cui competeret*; quo facto pestis cessavit. Hanc historiam narrat Laertius Diogenes (qui vixit circa finem seculi secundi), lib. 1 in Epimenide; et deinde addit : ***In agris et in pagis Atticis videntur erecta altaria sine nomine alicujus dei, in memoriam istius expiationis factæ per Epimenidem.***

Alii putant aram ignoto Deo erectam, esse illam de quâ agunt Philostratus, lib. 6, cap. 2, et Lucianus seu auctor Dialogi Philopatris. Dicunt autem illi Athenis fuisse plures aras inscriptas *ignotis diis*. Lucianus in citato dialogo ait : ***Cùm venissemus Athenas, et illic invenissemus deum incognitum, illum adoravimus, gratiasque rependimus, levatis in cœlum manibus.***

Satis vero simile est quòd S. Paulus agat de illo

ignoto Deo, de quo agunt jam memorati auctores, non autem de illo de quo agit Laertius Diogenes: quia aræ Epimenidis nulli Deo erant inscriptæ nec noto nec ignoto; nec etiam erant in civitate, sed in agris et in pagis.

Non videtur etiam Apostolus agere de illâ arâ, de quâ dicit S. Hieron. quòd esset inscripta : *Diis Asiæ, et Europæ, et Africæ, diis ignotis et peregrinis.* Nam tunc Paulus istam aram non satis distinxisset, dicendo quòd esset inscripta *ignoto Deo*, quia erat inscripta multis diis notis et ignotis : adeòque probabiliùs agit de illâ arâ de quâ agunt Philostratus et Lucianus.

Sed jam quæritur quem Deum Athenienses intelligerent per Deum ignotum. Sanctius, à Lapide, Lorinus et Menochius existimant ipsos intellexisse Deum verum, qui tunc à Judæis colebatur. Ratio est, quia Apostolus dicit : *Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.*

Confirmatur : Quia Judæi non dabant Deo nomen speciale, sicut gentiles dabant diis suis; et nomen ejus tetragrammaton *Jehova*, nunquàm pronuntiabant, aut non nisi rarissimè; vel saltem ejus nomen gentilibus nunquàm manifestabant, nec etiam videntur manifestâsse Samaritanis, qui eumdem Deum cum ipsis colebant. Unde Samaritani scribentes Antiocho regi, apud Josephum, lib. 12 Antiq., cap. 7, templum suum vocant *templum innominati numinis ;* et in fine ejusdem epistolæ dicunt sibi placere, *ut templum quod hactenùs nullius Dei titulum habuit, post hæc vocetur Jovis Græcanici.*

Non videtur hæc sententia esse vera : nam si per ignotum Deum intellexissent Deum verum, qui à Judæis colebatur, vero similiter aram inscripsissent : *Deo Hebræornm*, vel : *Ignoto Deo Judæorum*, sicut aras suas inscribebant diis aliarum nationum, v. g., diis Asiæ, etc., ut supra ex S. Hieron. vidimus.

Resp. et dico : Probabilius videtur quòd Athenienses, cùm essent supra modum superstitiosi, et omnibus diis gentium aras erigerent, et Athenæ tunc temporis essent civitas totius mundi doctissima, et quasi universitas universitatum, cives ejus tum lumine naturali, tum à philosophis suis edocti quòd deberet dari adhuc aliquis Deus præter Jovem, Mercurium, et cæteros nationum deos, aram erexerint ignoto isti Deo, quem tamen nullo modo putabant esse Deum Judæorum, sed aliquem Deum à suis parentibus, et aliis nationibus prætermissum. Atque sic, dùm omnes deos sibi notos colebant, et omnes falsos deos noscebant, solus verus Deus erat ipsis ignotus; adeòque erigendo aram Deo sibi ignoto, erigebant aram Deo vero, non signatè et reflexè, sed tantùm exercitè. Quia igitur timebant ne Deum aliquem omisissent, aram erexerunt ignoto Deo, eodem ferè modo, quo id quondam fecerunt Romani. Unde Tertul., lib. contra Marcionem, cap. 9, dicit: *Invenio, planè ignotis diis aras præstitutas : sed Attica idololatria est. Item incertis diis : sed Romana superstitio est.* Et Ovidius, lib. 1 Metamorph., de Deo illo qui mundum creavit, dicit :

Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille deorum,
Congeriem secuit.

Obj. 1° : Si Athenienses fuerint tam superstitiosi, ut voluerint colere omnes deos omnium nationum, etiam voluerunt colere Deum Judæorum ; ergo verosimilius est quòd hæc ara fuerit illi inscripta.

Resp. Neg. sequelam antecedentis : nam sicuti magistratus hæretici permittunt quemlibet pacificè vivere in suâ sectâ, exceptâ fide Romano-Catholicâ, ita similiter gentiles omnium nationum diis templa et aras erigebant, præterquàm vero Deo Judæorum. Sic Romani quamvis omnibus diis aras erigerent, nunquàm tamen unam erexerunt Deo Christianorum.

Obj. 2° : Dicit Apostolus : *Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.* Atqui Apostolus annuntiavit ipsis Deum verum ; ergo ignorantes colebant ipsum.

Resp.. Neg. conseq., quia sensus S. Pauli est hic : Hactenùs coluistis unum Deum ignotum, quem putâstis vestris diis similem, adeòque ignorâstis quis et qualis iste Deus ignotus sit : quem ergo hucusque ignorâstis, hunc ego vobis annuntiabo, ostendamque quòd ille Deus, quem vobis prædicavero, sit solus verus, et unicus Deus. Sicut igitur idem Apostolus verba v. 28 : *Ipsius enim et genus sumus*, quæ ab Arato poetâ Græco, non de Deo vero, sed de Jove dicta erant, applicat Deo vero, quia cum omnibus suis circumstantiis à parte rei non Jovi, sed Deo vero conveniunt; ita similiter illud : *Ignoto Deo*, quod ab Atheniensibus saltem reflexè non de vero Deo, sed quodam alio incognito Deo intelligebatur, Deo vero applicat, quia et istud ipsi conveniebat.

Obj. 3° : S. P. Aug., lib. 1 contra Cresconium, cap. 29, dicit de Apostolo : *Quid eis præstare cupiebat, nisi ut* EUMDEM DEUM, *quem præter Ecclesiam ignoranter atque inutiliter colebant, in Ecclesiâ sapienter et salubriter colerent.* Ergo juxta Augustinum Athenienses per ignotum Deum intellexerunt Deum verum.

Resp. Neg. conseq. Nam Augustinus ibi agit contra Donatistas schismaticos, et vult probare quòd quidquid fit extra Ecclesiam, sit inutile ad salutem, sive sit cultus veri Dei, sive sit vera fides, qualis est in schismaticis; sive sic baptismus respectu adultorum, qualis est collatus ab hæreticis materiam et formam ritè applicantibus. Et sicut Athenienses non debebant deserere verum Deum (cui non reflexè, sed exercitè aram erexerant) sic nec schismatici debent suam fidem deserere, sed tantùm venire ad Ecclesiam, ut possint salvari; et ita similiter baptizati ab hæreticis non debent suscipere novum baptisma, ut salventur, sed tantùm debent venire ad Ecclesiam.

Certum autem est quòd Augustinus non velit ibi insinuare quòd Athenienses tam benè noscerent, et scirent se colere Deum verum, quàm schismatici sciunt et retinent veram fidem, et hæretici nôrunt ac retinent verum baptisma; illi nempe hæretici, de quibus ibi erat quæstio, qui nimirùm omnia requisita ad valorem baptismi exactè observabant; adeòque tantùm ponit ibi Augustinus paritatem inter inutilitatem cultûs Dei extra Ecclesiam et inutilitatem fidei ac ba-

ptismi extra Ecclesiam; non verò inter cognitionem quam habebant Athenienses de Deo vero, et inter cognitionem, quam habent purè schismatici de verâ fide, et hæretici de vero baptismo : siquidem quòd Athenienses non talem notitiam de ignoto Deo habuerint, qualem habere debuissent, inde manifestum est quòd ei multa falsa, veroque Deo indigna tribuerent, prout hoc cap. ex sermone S. Pauli patet. Nam ex v. 24 et 25 constat quòd putaverint illum Deum intra templa concludi, sicut statuæ et idola sua. Item existimârunt quòd iste Deus honoraretur per manus hominum, qui ei aras et templa erigebant, aut victimas immolabant, quasi talibus indigeret, quos errores Apostolus refutat dicens quòd Deus, cum sit cœli et terræ Dominus, non in manufactis templis habitet, nec manibus humanis colatur indigens aliquo. Patet igitur quòd S. Paulus, et D. Augustinus inscriptionem illam : *Ignoto Deo,* vero Deo applicare potuerint, quamvis à parte rei Athenienses eamdem Deo vero reflexè non applicaverint.

Occasione hujus loci dicit Lintrensis : Hoc exemplum Pauli apostoli, citantis Aratum poetam Græcum, nihil juvat eos qui in sacris concionibus libenter multa ex profanis auctoribus intexunt, cùm ad Dei verbum doctrinamque sanam, hoc est, divinam, nihil nisi sanum proferre deberent. Nihil, inquam, eos Apostoli exemplum juvat; qui non fidelibus loquitur, sed ethnicis, et quidem litteratis, apud quos suorum auctorum testimonia valere debebant. Dedecet planè sacram concionem, quæ apud fideles habetur, is modus agendi à vanâ multiplicis eruditionis ostentatione profectus, qui non modò non exornat, sed magnoperè etiam fœdat et clevat sacram salutis doctrinam, quasi ea sibi non sufficiat. Allegavit quidem in cap. 1 ad Titum hic ipse Apostolus versiculum ex Epimenide, sed ad confirmandum rem facti, non ad salutarem doctrinam fidei aut morum : videlicet ad docendum testimonio poetæ Cretensis, malos esse mores Cretensium. Ita Lintrensis.

Similiter etiam Fromondus, in hoc cap., dicit : S. Paulus argumento solùm ad hominem usus hìc est auctoritate poetæ, cujus apud ipsos valebat auctoritas; nam aliàs parcè, et per modum condimenti, theologo et concionatori auctoritate litterarum secularium utendum est, ne sacræ Scripturæ vinum nimiâ secularium disciplinarum aquâ diluatur. Constat enim experientiâ concionatores illos qui vinum litteris et historiis secularibus dilutum propinant, non inebriare suos auditores charitate, sed curiositate ac vanitate inflare. Laborant ergo, et student in vanum isti concionatores, et Deo rationem et pœnam dabunt temporis amissi, et pietatis in cordibus auditorum exstinctæ, quam accendere debuissent divini amoris sagittis, quæ Scripturæ sacræ arcu excutiuntur, inquit, in Psal. 7, S. Augustinus

CAPUT XVIII.

Athenis Corinthum pergit Paulus, ubi jussu Dei, amplam messem promittentis, prædicat integro anno et medio. Accusatus à Judæis purgat se apud proconsulem, in cujus conspectu aliqui furentes Sosthenem principem synagogæ verberant. Post hæc Paulus peragrat Ephesum, Cæsaream, Antiochiam, Galatiam et Phrygiam. Apollo à Priscillâ et Aquilâ instructus, Ephesi et in Achaiâ fidem Christi fortiter propugnat et propagat.

QUÆSTIO PRIMA.

Quis fuerit ille Sosthenes, et à quibus percussus.

Dubitatur hìc an ille Sosthenes sit idem qui, v. 8, vocatur Crispus.

Ratio dubitandi est quia Sosthenes dicitur hic fuisse princeps synagogæ, quæ erat Corinthi, et v. 8, dicitur Crispus fuisse archisynagogus; id est, princeps synagogæ; dicit enim sacer textus : *Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo suâ.*

Resp. et dico 1° : Crispus et Sosthenes fuerunt diversi.

Prob. 1° quia Paulus scribit primam epistolam ad Corinthios suo et Sosthenis nomine, dicens cap. 1, v. 1 : *Paulus vocatus Apostolus Jesu Christi, per voluntatem Dei, et Sosthenes frater, Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi.* Et v. 14 dicit : *Gratias ago Deo, quòd neminem vestrûm baptizavi, nisi Crispum et Caium.* Ex his liquet quòd Sosthenes sit unus qui cum Paulo scribit, et Crispus sit unus illorum ad quos scribit; ergo Crispus et Sosthenes sunt diversi.

Prob. 2° ex Martyrologio Romano, ubi celebratur memoria Crispi, die 4 octobris, Sosthenis verò die 28 novembris.

Ad rationem in oppositum allatam dico vel Corinthi fuisse duas synagogas, vel Sosthenem fuisse à Judæis suffectum in locum Crispi, jam ad fidem conversi, vel denique in istâ synagogâ fuisse plures principes synagogæ; sicuti plures erant in synagogâ Antiochiæ Pisidiæ, uti liquet ex cap. 13 hujus libri, ubi, v. 15, dicitur quòd post lectionem legis, et prophetarum miserint *principes synagogæ ad eos* (nempe ad Paulum, et illos qui cum ipso erant) *dicentes : Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.*

Dico 2° : Dùm Sosthenes fuit percussus, tunc modò credebat in Christum, licèt fortè nondùm esset baptizatus, et nondùm publicè profiteretnr Christum. Hujus resolutionis probatio dependet à sequenti. Unde

Dico 3° : Sosthenes percussus fuit à Judæis.

Prob. 1° quia id innuit totus contextus, qui sic habet v. 12 : *Gallione autem proconsule Achaiæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, et adduxerunt eum ad tribunal, dicentes : Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, rectè vos sustinerem. Si verò quæstiones sunt de verbo, et nominibus et lege vestrâ, vos ipsi videritis : Judex ego horum nolo esse. Et minavit eos à tribunali. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal : et nihil eorum Gallioni curæ erat.* Ex quibus verbis clarum videtur quòd de iis de qui-

bus Lucas dicit : *Et minavit eos à tribunali*, de eisdem immediatè subjungat : *Apprehendentes autem omnes Sosthenem*, etc.

Confirmatur 1° : Quia subditur : *Et nihil eorum Gallioni curæ erat*, quia nempe, v. 14, dixerat se rem non neglecturum, si Paulus alicui injuriam aut crimen aliquod fecisset : quare ergo videns percuti archisynagogum, id negligit, nisi quia videbat id fieri ob quæstiones de lege ipsorum, de quâ materiâ jam protestatus fuerat se nolle judicare? Ideò igitur nihil eorum ipsi curæ erat, quia rerum illarum nolebat esse judex.

Confirmatur 2° : Si alii quàm Judæi Sosthenem percussissent, proconsul Gallio haud dubiè ipsos punivisset; nam tunc non fuisset difficultas propter aliquam quæstionem de lege Judæorum, de quâ Gallio nihil volebat judicare; sed difficultas fuisset propter aliquid à lege Judæorum distinctum, adeòque propter rem aliquam politicam, quam Gallio debebat, et volebat judicare. Et sanè non est credibile quòd proconsul ille, qui dixerat se non defuturum suo officio, si Paulus commisisset aliquod crimen politicum contra Judæos, permisisset eodem tempore, et quidem coram tribunali suo, et in suâ præsentiâ ipsorum principem, et antesignanum tam injuriosè percuti ab aliis quàm à Judæis ipsis.

Adde quòd Judæi, genus omnium nationum maximè seditiosa, non permisissent archisynagogum suum à gentilibus injuriâ affici (ut constat ex historicis illius temporis) ob defensionem et æmulationem legis Mosaicæ; sed mox ipsum proconsulem seditiosè aggressi fuissent, prout in similibus casibus sæpè fecerunt.

Prob. 2° : Quia rationes aliarum sententiarum non videntur subsistere. Aliqui enim dicunt quòd fuerint Græci noviter ad fidem conversi, qui Sosthenem percusserunt; idque propterea quòd ageret contra Paulum. Sed hoc nullo modo est credibile, quia nec in Scripturis, nec in historicis ullum est exemplum quòd primi Christiani percusserint infideles ad defendendam fidem; sed parati fuerunt illam defendere patiendo verbera, contumelias, irrisiones et ipsam mortem, ad exemplum Christi, qui noluit defendi à Petro. Deinde Apostolus, qui ibi præsens erat, et in cujus gratiam Sosthenem percussissent, hoc passus non fuisset, cum in omnibus ferè suis Epistolis fideles contrarium doceat, ut, v. g., ad Rom. 12, v. 19 : *Non vosmetipsos defendentes, charissimi, sed date locum iræ*, etc.

Auctor Analyseos cum aliis dicit quòd Græci infideles percusserint Sosthenem, quia ipsos impediebat ab audientiâ : cùm enim illi haberent suas causas proponendas proconsuli, et per Judæos impedirentur accedere, percusserunt Sosthenem, ut illum à tribunali abigerent. Ita divinant isti auctores.

Sed contra facit primò quòd ipsemet proconsul ipsos modò removisset à tribunali, dùm Sosthenes fuit percussus. *Et minavit eos à tribunali. Apprehendentes autem omnes Sosthenem.... percutiebant eum.* Secundò, non percussissent unum solum, sed vero similiter plures; quia plurimi Judæi convenerant ante tribunal. Tertiò, quia mox orta fuisset seditio inter Judæos et gentiles, quam Gallio impedire debebat : et tamen *nihil eorum* (quæ ante tribunal fiebant) *Gallioni curæ erat.*

Prob. 3° ex Martyrologio Romano, ubi 28 novembris ita legitur : *Apud Corinthum natalis sancti Sosthenis discipuli sancti Pauli, cujus mentionem facit idem Apostolus Corinthiis scribens. Hic ex principe synagogæ conversus ad Christum, ante Gallionem proconsulem acriter verberatus, præclaro initio fidei suæ primordia consecravit.* Ergo dùm percussus est, erat modò conversus ad fidem; et consequenter vero similius est quòd fuerit percussus à Judæis.

Obj. 1° : Nulla est ratio cur Judæi potiùs Sosthenem quàm Paulum verberâssent.

Resp. Neg. assumpt. Ratio enim est patula, quia nimirùm videbant illum dolosè secum egisse, et esse causam quòd proconsul ipsos repulisset, eò quòd non sufficienter proconsulem contra Paulum interpellâsset; imò ipsi Apostolo verbis et factis favisset.

Inst. cum auctore Analyseos : Nullo modo est credibile quòd ipse archisynagogus, si tunc fuisset Christianus, voluisset venire cum Judæis, tanquàm ipsorum antesignanus, ad accusandum Paulum, et per consequens etiam ad fidem impugnandam.

Resp. tam vero simile esse quòd Sosthenes cum Judæis voluerit venire ad tribunal Gallionis, quàm certum est ex Joan. 7, v. 50, et Lucæ 23, v. 51, quòd Nicodemus et Joseph ab Arimathæâ venerint ad concilium quod tenebatur de occidendo Christo : quo tamen suo facto nec Christum accusârunt, nec fidem impugnârunt. Ita similiter Sosthenes cùm esset princeps synagogæ, concurrebat cum suis, non Paulum accusaturus, sed modo quo poterat meliori adjuturus.

Obj. 2° : In textu Græco habetur : *Et minavit eos à tribunali. Apprehendentes autem omnes Græci Sosthenem*, etc. Ergo Sosthenes fuit percussus à Græcis.

Resp. textum Græcum ibi esse corruptum, et τὸ, *Græci*, ab aliquo ignorante esse insertum; quia illi Græci vel fuissent Christiani, vel gentiles; sed neutrum dici potest ob rationes suprà datas, prob. 1 et 2.

Deinde τὸ *Græci*, non fuit olim in omnibus codicibus Græcis, nam illud in suo codice non invenit noster interpres; nec etiam illud invenit S. Chrysost., hom. 39 in Acta, nec etiam Œcumenius : nam uterque istum locum exponit de Judæis. Similiter in Græco, v. 7, deest nomen Titi, quod videtur vitiosè omissum. Unde multi viri docti, inter quos etiam Erasmus, inquit Lintrensis, fatentur se opinari textum nostrum latinum novi Testamenti in quibusdam locis esse integriorem textu Græco, qui hodiè exstat. Testatur quoque Tillemontius quòd etiam nunc in quibusdam manuscriptis Græcis, *Græci* non habeatur, et in quibusdam habeatur, *Judæi.*

Inst. 1° : Chrysost., in præfatâ homiliâ primo loco, in quo illum textum citat, habet, *Græci ;* ergo.

Resp. τὸ, *Græci* lectioni isti etiam vitiosè insertum esse, ut patet primò ex eo quòd sensum reddat ineptum; hæc enim sunt ejus verba : *Dixit Gallio ad Ju-*

dæos : *Si quidem esset injuria, vel facinus malum, ô Judæi, meritò sustinerem vos. Si autem quæstio est de nominibus, et lege vestrate, videritis ipsi : judex enim hujus ego nolo esse. Et abegit illos à tribunali. Omnes autem Græci apprehendentes Sosthenem synagogæ principem verberabant ante tribunal. Neque quidquam eorum Gallioni curæ erat. Et hic iterùm justitia viri (Gallionis) monstratur : nam cùm ille verberaretur, non censuit privatam injuriam esse.* Id est, non censuit illam injuriam esse civilem, sed tantùm esse illatam propter aliquam quæstionem de ipsorum lege. *Adeò imprudentes erant Judæi*, concludit Chrysost., ibidem. Si igitur hìc S. doctor posuisset ante : *Græci percusserunt*, debuisset concludere : *Adeò imprudentes erant Græci*, et non, *Judæi*. Item si id intellexisset de Græcis, non dixisset de Gallione : *Non censuit privatam injuriam esse.*

Patet secundò, quia paulò post repetens idem, omittit τὸ *Græci*, et in fine exclamat : *O confusionem quâ confusi sunt*. Et mox subjungit : *Percutiunt ipsi, facientes indiscreti furoris, per confusionem, opus*. Quæ posteriora verba non possunt intelligi de Græcis ; sed de illis qui confusi fuerunt, qui percutiendo fecerunt opus indiscreti furoris, per confusionem, quâ confusi fuerant ; quia Gallio ipsos repulerat, et ipsorum querelas de violatâ lege Moysis per Paulum, nolueral recipere. Item, præfat. in Epist. ad Heb., apertè docet quòd fuerint Judæi ; ait enim : *In Judæâ verò, quoniam etiam tum quædam libertatis species manebat, nec vetabantur suis legibus vivere (scilicet Judæi) nondum Romanis ad plenum subditi, non mirum, si quamdam sibi vindicabant tyrannidem ; quando et in alienis urbibus, sicut Corinthi, pulsabant archisynagogum ante tribunal proconsulis, Gallione quasi nihil ad se pertinentem dissimulante. Vides igitur quomodò in externis urbibus apostolos ad magistratus adducunt, et profanorum contra eos opem postulant ; domi verò nihil tale faciunt ; sed ipsi convocato concilio, in quoscumque libuerit, animadvertunt. Sic Stephanum interfecerunt.* Quæ omnia apertè agunt de Judæis. Ergo signum quod τὸ, *Græci*, sit vitiosè insertum in textu S. Chrysostomi.

Inst. 2° : S. P. Aug., epist. 48, dicit : *Legimus tamen non solum quòd cæciderunt Judæi Paulum apostolum, verùm etiam quod cæciderunt et Græci pro Paulo apostolo Sosthenem Judæum.*

Resp. inde sequi quòd Græci ad fidem conversi pugnaverint pro Paulo, quod, ut supra probavimus, nullo modo credibile est. Quare dicendum est quòd Augustinus illud ita legerit in codice corrupto, quales ipsius tempore multi erant, et jam sunt omnes Græci. Unde non dicit Augustinus rem ita esse, sed : *Legimus.*

QUÆSTIO II.

Quis jusserit sibi tonderi caput, et quare.

Vers. 18 : *Paulus verò cùm adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valedicens, navigavit in Syriam (et cum eo Priscilla et Aquila) qui sibi totonderat in Cenchris caput : habebat enim votum.* Deinde, cap. 21, v. 26, dicitur : *Tunc Paulus, assumptis viris, posterâ die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio.* Duplex est hìc difficultas : prima an Paulus, an verò Aquila totonderit sibi caput; secunda, an votum illud ob quod sibi caput totondit, fuerit votum nazaræatûs.

Sustinent aliqui quòd fuerit Aquila, qui sibi totondit caput ; et fortassè idcircò, inquit Lintrensis, hìc præpositum est viro nomen uxoris, ut quod sequitur (prout habetur in Græco) *tonsus* commodiùs annecteretur nomini Aquilæ, quod proximè præcedit, quando nomen uxoris præponitur nomini mariti. Hùc etiam facit, ut prosequitur idem auctor, quòd olim multi libri Latini hìc pluraliter legebant, *tonsos fuisse capitibus, eò quòd haberent votum ;* id quod de Priscillâ et Aquilâ dicebatur. Nam et mulieres ritum Nazaræorum temporalium observare potuisse, manifestum est ex Numer 6, v. 2. Ven. Beda testatur sibi conspectos tales codices ; idem de se testatur Baronius ad annum Christi 53, § ult. Et Magister Sententiarum, lib. 4, dist. 24, § B, ita loquitur : *In Actibus apostolorum Priscillam et Aquilam hoc fecisse legimus, nempe quòd caput totonderint.* Isidorus quoque de divin. Officiis lib. 2, cap. 4, eisdem hoc tribuit. Chrysost., hom. 40 in Acta, dicit *Priscillam et Aquilam è Judaicâ consuetudine nondum fuisse abductos per Paulum.* Quæ verba non videntur posse intelligi nisi de istâ observantiâ voti et tonsione capitis. Idem ex Chrysost. repetit Œcumenius in versum hujus capitis proximè sequentem. Ita Lintrensis.

Objici tamen poterit quòd illa verba : *Et cum eo Priscilla et Aquila*, separentur à reliquo textu per parenthesim, idque tam in codicibus Græcis, quàm Latinis. Sed facilis est responsio, nempe quòd notæ parenthesis fuerint postea adjectæ, sicut puncta, commata, et cætera signa : nam aliqui veteres libri, etiam impressi, non habent hìc parenthesim. Interim

Resp. et dico 1° : Non Aquila, sed Paulus sibi caput totondit. Patet hoc ex toto contextu, dicit enim : *Paulus... navigavit in Syriam (et cum eo Priscilla et Aquila), qui sibi totonderat in Cenchris caput : habebat enim votum. Devenitque Ephesum, et illos ibi reliquit. Ipse vero ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.* Ubi omnes tertiæ personæ, præter *totonderat* et *habebat*, certissimè agunt de S. Paulo ; ergo etiam iste duæ sunt de ipso intelligendæ : aliàs nomen *Paulus* deberet repeti post τὸ, *votum*, immediatè ante τὸ *devenit*, ut esset bona constructio.

Dico 2° : Votum illud, quod habebat Paulus, erat votum nazaræatûs.

Prob. 1°, quia *totondit* sibi crines ; sed nullum legitur fuisse votum in antiquâ lege, propter quod debebebant tonderi crines, præter solum nazaræatum ; ergo Deinde votum nazaræatûs propter suam dignitatem et eminentiam vocatur simpliciter *votum* per antonomasiam.

Prob. 2°, quia de voto nazaræatûs id intelligunt S. Hieron., epist. 89, quæ est etiam apud Augustinum, epist. 11, et S. August., epist. 19.

Porrò Nazaræi erant duplicis generis; scilicet aliqui erant in perpetuum, ut Samson; aliqui vovebant tantùm ad aliquod tempus, sic ut volebant. Quid autem deberent observare habetur Numer., 6.

Dices: Quando Nazaræus impleverat tempus voti sui, debebat radi *ante ostium tabernaculi fœderis*, et sacerdos tollebat *capillos ejus*, et ponebat *super ignem qui est suppositus sacrificio pacificorum*, ut dicitur Num. 6, v. 18; adeòque debebat illa cæremonia fieri in templo Jerosolymitano; atqui tamen Paulus id fecit Cenchreæ, quæ erat portus Corinthiacus; ergo, etc.

Resp. Neg. conseq., quia cùm rasio capillorum non esset sacrificium, non videtur debuisse fieri Jerosolymis ab illis qui expleto tempore Jerosolymam pertingere non poterant: aliàs sequeretur quòd Judæi, qui habitabant in remotis regionibus, sicut et illi qui erant in captivitate Babylonicâ, nunquàm potuerint vovere nazaræatum. Deinde Paulus, qui optimè noverat illam legem modo mortuam esse, de illâ tantùm observabat quantùm volebat.

Cajetanus, Tirinus et alii, ob difficultatem in objectione propositam, dicunt quòd votum Pauli non fuerit expletum Corinthi, sed quòd, cùm votum nazaræatûs haberet, illud polluerit contactu vel præsentiâ alicujus cadaveris; quo facto, debebat votum suum de novo incipere, ut præscribitur Numer. 6, v. 9 et 12; ideòque rasit caput suum in Cenchris.

Et reverà Paulus, ut habetur cap. 20, v. 10, suscitavit Eutychum adolescentem mortuum, et *incubuit super eum*, adeòque immunditiam contraxerat. Ad ista

Resp. 1° quòd ille contactus Eutychi mortui contigerit postquàm Paulus rasisset crines suos, ut patet ex textu. 2° Illa solutio contraria est sententiæ SS. Hieron. et Aug., locis supra citatis, qui dicunt ejus votum tunc fuisse impletum. 3° Patitur eamdem difficultatem, quam patitur nostra; nam Num. 6, v. 8: *Nazaræus omnibus diebus separationis suæ sanctus erit Domino. Sin autem mortuus fuerit subitò quispiam coram eo, polluetur caput consecrationis ejus; quod radet illicò in eâdem die purgationis suæ, et rursùm septimâ. In octavâ autem die offeret duos turtures... sacerdoti in introitu fœderis testimonii*, etc. Ergo si quis Nazaræus tempore voti sui pollutus fuisset, debebat illud renovare Jerosolymis, offerendo duos turtures, etc.

Ut his difficultatibus se expediant Stapletonus et Lorinus, dicunt votum Pauli non fuisse Nazaræorum; sed tantùm votum causâ mortificationis emissum. Verùm Hieron. et Aug. supponunt tanquàm certum, hoc votum Pauli fuisse Nazaræorum: quia votum in veteri Testamento famosè tale votum significat, ut infra iterùm, cap. 21, v. 23.

Nec etiam videtur verum quod putant à Lapide et Tirinus, videlicet quòd loco citato, v. 24, Paulus solverit votum Nazaræatûs, quo erat obligatus: siquidem ibidem tantùm dicitur quòd per S. Jacobum fuerit inductus, ut cum aliis se purificaret, ipsorum purificationi cooperando, aliquid de ipsorum sacrificiis solvendo, etc. Unde etiam ibi nullatenùs significatur ipsum habuisse votum, cujus tempus tunc expirâsset.

Auctor Analyseos putat Paulum in Cenchris rasisse crines, non quia votum emiserat, sed quia erat mox emissurus votum perpetui nazaræatûs. Cùm enim Nazaræi perpetui nunquàm possent radere crines, Paulus rasit suos crines, ne postea crescerent in immensum.

Attamen contra hanc opinionem facit primò, quòd Scriptura dicat: *Totonderat in Cenchris caput; habebat enim votum*, quæ verba apertè indicant quòd modò votum emisisset. Secundò, labores Pauli non compatiebantur nazaræatum perpetuum. Tertiò, quia Hieron. et Aug. sunt contrarii.

Petes 1° an licuerit Paulo uti istis cæremoniis Judaicis.

Resp. affirmativè, quia illis non utebatur tanquàm adhuc necessariis, sed tanquàm in se bonis et à Deo institutis, ac nondùm omninò prohibitis; quia debebat synagoga sepeliri cum honore, ut dicit S. P. Aug., epist. 19.

Petes 2° quomodò Apollo juxta versum 25 potuerit docere ea quæ sunt Jesu, quandoquidem, ut ibidem additur, tantùm sciret baptisma Joannis.

Resp. eum, utpote virum in Scripturâ veteris Testamenti exercitatum, potuisse ex prophetis et Psalmis ostendere, et convincere Jesum esse Christum, seu Messiam in lege promissum; et tamen nescire Baptismi sacramentum à Christo institutum, et ad salutem necessarium. Unde dùm dicitur quòd tantùm sciret baptisma Joannis, per hoc tantummodò significatur quòd hucusque ignoraret baptisma Christi, aliaque fidei Christianæ mysteria, quæ à Priscillâ et Aquilâ diligentiùs edoctus fuit, ut dicitur v. 26.

CAPUT XIX et XX.

Paulus reversus Ephesum duodecim discipulos Joannis baptismo Christi baptizat, et confirmat. In synagogâ Judæorum tribus mensibus, et deinde in scholâ tyranni per biennium prædicat. Postea ob tumultum, à Demetrio argentario excitatum, Epheso discedit, et per varias Asiæ et Græciæ urbes pergit in Macedoniam; ac tandem venit Miletum, ad quam urbem convocavit Asiæ episcopos, quos egregiâ oratione exhortatus est, et officii episcopalis eos admonuit.

NONNULLA RESOLVUNTUR

Cap. 19, cùm Paulus Ephesi invenisset quosdam discipulos, v. 2, *dixit ad eos: Si Spiritum sanctum accepistis credentes?* At illi responderunt se nihil de Spiritu sancto audivisse, sed tantùm baptizatos esse baptismate Joannis. Cajetanus putat hos discipulos fuisse conversos, et baptizatos baptismo Joannis ab Apollo: hic enim ante Paulum fuerat Ephesi, solùmque noverat baptisma Joannis, ut dicitur cap. præced., v. 24 et 25.

Sed huic opinioni obstat quòd Ephesi Apollo instructus fuerit de Christo, et Christi baptismo ab

Aquilâ, uti rursùs ex cap. præced., v. 26, manifestum est. Quare si isti discipuli fuissent ab Apollo baptizati baptismo Joannis, utique ipse eos de Christo instruxisset, et baptismo Christi baptizari curâsset. Adde baptismum Joannis durâsse tantùm usque ad Christum : ad illum enim ducebat et tendebat, ideòque à solo Joanne collatus est, non à discipulis, vel posteris ejus; ut docet S. P. Aug., tract. 5 in Joan.

Dicendum igitur videtur istos discipulos ab ipso Joanne Baptistâ fuisse baptizatos in Judæâ. Dùm enim Judæi ex Asiâ Jerosolymam de more ad dies festos ascenderunt, haud dubium videtur quin varii eorum prædicationem Joannis audiverint, et ejus baptismum susceperint, ab eoque didicerint credendum in Christum jamjam publicè venturum. Sed mox in Asiam domum redeuntes, nihil ampliùs de rebus in Judæâ à Joanne et Christo gestis audierant. Quare ea hìc audiunt à Paulo. Ita, teste à Lapide, exponit S. Chrysostomus.

Dices : Si illi discipuli fuissent à Joanne baptizati, certò audivissent aliquid de Spiritu sancto; siquidem Joannes Baptista ad se venientibus testatus fuerat post se venturum, qui baptizaret in Spiritu sancto, ut liquet Joan. 1, v. 33, et Lucæ 3. Atqui tamen illi discipuli nihil audiverant de Spiritu sancto; ergo non fuerant baptizati à Joanne.

Resp. Nego maj., quia Joannes hoc non dixit omnibus ad se venientibus, sed quibusdam; idque opportuno tempore; nam ab universâ multitudine venientium ad se, tantùm exigebat professionem pœnitentiæ, et prædicabat venturum Christum. Unde quod dicitur Lucæ 3, v. 16, Joannem dixisse *omnibus*, intellige, inquit Estius, omnibus præsentibus, ita ut sensus sit : Dixit non occultè, sed palàm coram quibuscumque quasi voce publicâ.

Vers. 9 : *Cùm autem quidam* (ex synagogâ Judæorum) *indurarentur, et non crederent*, propter illorum obdurationem Paulus *discedens ab eis, segregavit discipulos, quotidiè disputans in scholâ tyranni cujusdam.* Nonnulli existimant *τὸ tyranni*, esse nomen proprium alicujus Ephesini; sed videtur aliquo modo resistere constructio; quia Scriptura non solet addere pronomen *quidam*, vel *aliquis*, nominibus propriis, ut, v. g.: *Quidam Abraham, quidam Isaac*, etc., nisi ubi addit aliquam notam distinctionis, vel ubi sequitur aliquod nomen appellativum, ut hoc lib., cap. 10, v. 5 : *Accerse Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus, hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium.* Unde meliùs alii apud Tirinum *τὸ tyranni* accipiunt pro principe, vel primate, sicut accipitur lib. Esther, cap. 6, v. 9.

Per scholam autem intelligi potest porticus, aula, vel cubiculum aliquod, in quod solebant causâ otii vel quietis secedere : schola enim Græcè dicitur à verbo *σχολάζω*, quod significat *otior*, vel *quiesco*. Dicitur igitur *schola* per antiphrasim, sicut Latinè vocatur *ludus*.

Elegit autem Paulus domum hujus principis, ut potentiâ et auctoritate illius contra Judæorum audaciam se suosque tueretur. Si autem biennio, quo in hâc scholâ docuit, adjungas trimestre, v. 7, et alios novem menses, quibus videtur prædicâsse in vicis et pagis Epheso vicinis, reperies tres annos, quos Ephesi à se exactos narrat Paulus, cap. seq., v. 31. Hinc rectè Baronius docet Ephesinam Ecclesiam primitùs non à S. Joanne, sed à S. Paulo fundatam esse. Et S. Epiphanius, hæresi 51, ait S. Joannem in senectute demùm curandas suscepisse Ecclesias Asianas.

Cap. 20, v. 16 : *Proposuerat Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asiâ. Festinabat enim, si possibile esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.* Non tamen festinabat, ut quidam volunt, ad illìc adimplendum votum, de quo supra, cap. 18, quæst. 2, sed ad ferendum eleemosynas, ut patet ex iis quæ ipse Paulus dicit, cap. 24, v. 17 : *Post annos plures, eleemosynas facturus in gentem meam, veni, et oblationes et vota; in quibus invenerunt me purificatum in templo*, etc.

Cap. 21 : Paulus tandem pervenit Jerosolymam, ubi suasu Jacobi purificat se in templo; sed à Judæis ferè occiditur, et à tribuno Judæis eripitur. Deinde cap. 22 Paulus pro se perorat.

CAPUT XXIII ET XXIV.

Paulus jussu pontificis percutitur. Deinde mittitur Cæsaream ad Felicem præsidem Judææ, coram quo à Tertullo accusatus, causam suam sic agit, ut Felix optaverit instrui in fide Christi, totusque contremuerit disputante Paulo; quem tamen Portio Festo successori suo vinctum relinquit.

QUÆSTIO UNICA.

Quoto die Paulus accusatus fuerit coram Felice.

Cap. 24, v. 11 : *Non plus sunt mihi dies, quàm duodecim ex quo ascendi adorare in Jerusalem.* Ergo die duodecimo, post quem venerat Jerosolymam, fuit accusatus coram Felice.

Sed quomodò hoc potest esse verum ? Paulus enim captus est post adventum suum Jerosolymam, *dùm septem dies consummarentur*, ut habetur supra, cap. 20, v. 27. Deinde Paulus manet duobus diebus vinctus Jerosolymis, cap. 22, v. 30, et cap. 23, v. 11. Postea ductus est Cæsaream, distantem Jerosolymâ septemdecim circiter leucis, in quo itinere insumpti sunt duo dies, cap. 23, v. 32; adeòque jam sunt modò undecim dies. Denique cap. 24, v. 1, *post quinque dies descendit princeps sacerdotum, Ananias, cum senioribus*, accusaturus Paulum; adeòque jam sunt sexdecim dies.

Ad hanc difficultatem solvendam à Lapide putat quòd Paulus, cùm venisset Jerosolymam, emiserit votum *nazareatûs* ad septem dies, et quòd captus fuerit, non septimo die, sed dùm complebat, id est, observabat septem dies voti sui; scilicet votum emisit secundo die, quo venit Jerosolymam, et captus est quarto die, qui erat tertius voti, et dies quartus quo venerat Jerosolymam.

Confirmatur à simili : Qui vovet novenam, v. g., in

honorem S. Barbaræ, dicitur illam implere, quando incipit observare.

Sed contra hanc solutionem facit primò, quòd S. Lucas, dùm dicit in suo Evangelio : *Cum consummarentur dies octo, ut circumcideretur puer.* Item : *Ut impleti sunt dies purgationis Mariæ.* Et hoc lib., cap. 2 : *Cum complerentur dies Pentecostes*, semper intelligat diem ultimum. Nec etiam in communi sermone dicimus aliquem implere suam novenam, dùm illam tantùm inchoat. Secundò, Nazaræi non offerebant sacrificium singulis diebus, quibus votum durabat, sed tantùm ultimo die, uti præscribitur numer. 6, v. 13 et 14 ; et etiam docet Josephus, lib. 2 de Bello Judaico, cap. 15.

Resp. et dico : Illud quod habetur v. 1 : *Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum*, etc., non debet intelligi post quinque dies ab adventu Pauli Cæsaream, sed post quinque dies à comprehensione Pauli. Itaque Paulus captus est die septimo postquàm venerat Jerosolymam, et die quinto post accusatus, rectè dicit : *Non sunt plus mihi dies quàm duodecim*, etc.

Summa hæc duodecim dierum ita colligitur : primo die quo venit Jerosolymam, susceptus est à fratribus, ut narratur supra, cap. 21, v. 17. Secundo die venit ad Jacobum, ibid., v. 18. Tertio, quarto, quinto et sexto die quatuor Nazaræi rasi et purificati sunt, quisque suo particulari die, assistente semper Paulo, supra, cap. 21, v. 26. Septimo die Paulus obtulit sacrificium pro se, et captus est, ibid., v. 27, et eodem die omnia facta sunt quæ narrantur usque ad cap. 23, v. 30 ; et tunc incipit primus dies ex quinque posterioribus quorum fit mentio, cap. 24, v. 1, qui ab adventu Pauli Jerosolymam est dies octavus ; dies nonus, cap. 23, v. 12 ; dies decimus, ibid., v. 35 ; undecimus et duodecimus dies insumpti sunt ab Ananiâ et accusatoribus Pauli, ut à Jerusalem irent Cæsaream.

Cap. 25 : Paulus Cæsarem appellat ; et cap. 26, judicatur innocens, sed tamen mittendus Romam ; quia Cæsarem appellaverat.

CAPUT XXVII.

Paulus per Cyprum et Cretam, maris Mediterranei insulas, navigat versùs Romam, et prædicit naufragium.

QUÆSTIO UNICA.

Quò navigaverit Paulus, et an venerit Lystram.

Vers. 2 : *Ascendentes navem Adrumetinam*, quæ à Cæsareâ solebat navigare Adrumetum, civitatem Africæ maritimam. Codices Græci, et multi Latini habent : *Navem Adramyttenam.* Et hoc videtur esse multò melius : nam ad navigandum Adrumetum debebant navigare per plenum mare, scilicet in Africam ; sed ad navigandum Adramyttam debebant navigare juxta Sidonem, et deinde per pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ, versùs Lyciam ; quia Adramytta est civitas Mysiæ, è regione insulæ Lesbos ; atqui navigaverunt juxta Sidonem, et per pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ, versùs Lyciam, ut constat ex toto hoc cap. ; ergo, etc.

Dices : Navigaverunt juxta Sidonem, quia ventus erat contrarius, ut dicitur v. 4.

Resp. Neg. assumpt. Nam non ideò navigaverunt juxta Sidonem, quia venti erant contrarii, sed postquàm solverant à Sidone, quia venti tunc erant contrarii, subnavigaverunt Cyprum obliquantes vela, ut verbum Græcum significat, inquit Fromondus, legendo latus orientale insulæ Cypri, ut objectu insulæ tuti essent à ventis, qui directè in proram reflabant à Sidone versùs Lyciam tendentibus.

Vers. 5 : *Et pelagus Ciliciæ et Pamphyliæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ.* Et tamen, cap. 14, v. 6, dicitur quòd Lystra sit civitas Lycaoniæ. Ad hanc difficultatem dicunt Menochius et Tirinus quòd Lycia latè sumpta complectatur etiam Lycaoniam. Sed non reflectunt quòd Lystra distet à mari plus quàm 50 leucis, adeòque Paulus non potuerit eò devenire navi.

Alii dicunt quod fuerit duplex Lystra, una in Lycaoniâ, altera in Lyciâ, ad quam Paulus appulit. Sed illi inveniunt unam Lystram, quam nulli geographi invenerunt ; quæ tamen debebat esse famosa, cùm esset portus maris, et ad illam naves Alexandrinæ appellerent, ut constat hìc ex versu 6.

Resp. et dico : Loco *Lystram* debet verosimilius poni *Myram*, quæ civitas est Lyciæ metropolis, cujus S. Nicolaus fuit episcopus.

Probatur. Quia textus Græcus, et S. Chrysostomus habent *Myram.*

Dices cum Grotio : Myra distat à mari circiter uno milliari, seu horâ itineris ; ergo potiùs debet legi *Lymyra*, quæ est portus maris in Lyciâ.

Resp. illud nullo modo posse admitti ; quia nullus codex ita legit. Deinde juxta Tabulas Ptolemæi, Lymyra ferè tam procul distat à mari, quàm Myra, et nullum habet fluvium ; Myra verò sita est super fluvium Lymyrum ; ergo certiùs navigavit Myram quam Lymyram.

CAPUT XXVIII.

Postquàm Paulus naufragium passus erat, in insulam Melitam cum omnibus salvus ejicitur. Inde post tres menses navigavit versùs Italiam, et tandem pervenit Romam.

QUÆSTIO PRIMA.

In quam insulam Paulus fuerit ejectus.

Vers. 1 : *Et cùm evasissemus*, scilicet naufragium, *tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur* : Sunt autem duæ insulæ, quæ vocantur *Melita* ; una in mari Adriatico, seu Veneto ; altera in mari Siculo prope Siciliam, quæ nunc vocatur *Malta.*

Resp. et dico : Paulus ejectus fuit in insulam quæ jam vocatur *Malta.*

Prob. 1° quia Paulus ex illâ insulâ navigavit Syracusas in Siciliâ, deinde Rhegium, et postea Puteolos, quod est rectum iter ex insulâ Malthâ versùs Romam ; sed si venisset ex insulâ Melitâ seu Mitilenâ, quæ est in mari Veneto, seu in Illyrico, debuisset rectà navigare Anconam : nam navigando Syracusas, fecis-

set iter sicut ille qui ad eundum Lovanio Bruxellas, primò iret Mechliniam, deinde Gandam, et Gandâ Bruxellas.

Prob. 2°: Omnes circumstantiæ navigationis manifestè indicant quòd Paulus post naufragium appulerit ad insulam quæ nunc vocatur *Malta*. Etenim ex cap. 27, v. 14, liquet quòd in navim Pauli, dùm è Cretâ tendebat versùs Italiam, se immiserit ventus *Typhonicus*, qui vocatur *Euroaquilo;* id est, spirans medius inter aquilonem et eurum, seu orientem; quo vento à Cretâ decurrentes in aliam insulam, quæ vocatur *Cauda*, timentes *ne in Syrtim*, id est in loca arenosa circa fines Africæ Ægyptum versùs, *inciderent;* dimissis velis ferebantur ab oriente ad occidentem, *Melitam* versùs. Atqui eo vento nullâ prorsùs ratione sine velis deferri potuerunt in sinum Adriaticum, ad Melitam Illyrici, sed benè per mare Africum ad Melitam inter Siciliam et Africam, in cujus littore etiam nunc est locus, qui vulgò dicitur: *La Cala di S. Paolo;* id est, *Portus* sive *Appulsus S. Pauli.* Ergo Paulus ejectus fuit in eam insulam quæ nunc vocatur *Malta*.

Obj. 1°: Cap. 27, v. 27 dicitur quòd Paulus navigaverit *in Adriâ;* ergo ejectus est in Melitam, quæ est in sinu Veneto, seu in Illyrico.

Resp. Neg. conseq. Nam Ptolemæus in suâ Geographiâ dicit orientale littus Siciliæ, mari Adriatico allui. Unde nomen *Adriæ* non tantùm comprehendit illud quod ab urbe Venetorum usque ad fines Italiæ decurrit, sed etiam quod inde reflectitur usque ad Siciliam.

Obj. 2°: Incolas istius insulæ, ad quam appulit Paulus, S. Lucas hoc cap., v. 1, vocat barbaros; atqui illo tempore Maltenses non erant barbari, sed tales erant Illyrici; ergo, etc.

Prob. min., quia Maltenses, ut tradunt communiter historici, à primo Græcorum in Siciliam trajectu fuerunt Græci; et Illyrici, utpote incolæ continentis Dalmatiæ, erant gentes barbaræ; ergo per Melitam, ad quam appulit Paulus, intelligitur Melita Illyrici.

Resp. Disting. maj. Vocat barbaros, eò quòd peregrinâ loquerentur linguâ, concedo; vocat barbaros moribus; neg. maj.; siquidem quòd non essent barbari moribus, per se manifestum est, inquit Lintrensis, quoniam commendantur ab humanitate, et quidem non vulgari, ut liquet ex versu 2 et seqq.

Obj. 3°: Perantiqua est Illyricorum traditio quòd ad Melitam, quæ est in mari Adriatico, appulerit Paulus: siquidem in perpetuum istius appulsûs monumentum ibi celebre erectum est monasterium religiosorum, qui hanc sibi gloriam ex antiquâ traditione attribuunt. Unde et Constantinus Porphyrogenitus imperator ad Romanum filium, lib. de administrando imperio, cap. 36, de Illyrici littoris insulis ita scribit: *Tenent et insulas has: una est insula magna, quæ Cicra, sive Circer dicitur; in quâ et oppidum. Alia magna est quæ Meleta, seu Melozeatæ vocatur; cujus in Actis apostolorum meminit S. Lucas, Melitam eam nominans: ubi et vipera, S. Pauli digitum mordens, ab eo excussa igni concremata est.*

Resp. Hanc Illyricorum traditionem non videri admittendam: Primò, quia Scripturæ nullo modo est consentanea, sed potiùs ei repugnat; uti deduci potest ex probationibus supra allegatis. Secundò, quia teste Philippo Cluverio, lib. 2 de antiquâ Siciliâ, cap. 16, in Illyrici seu Dalmatici littoris Melitâ vestigia, vel memoria prætensi istius appulsûs existat nulla, præterquàm apud istos religiosos, qui eam gloriam sibi arrogare volunt. Contra verò in istâ Melitâ quæ nunc vocatur Malta, est templum cathedrale, satis antiqui, ut videre est, operis, et ædicula juxta portum, quam incolæ loci tradunt esse cryptam, seu specum S. Pauli. Auctoritati verò Constantini Porphyrogeniti, qui teste Moreri regnare cœpit anno 912, oppono auctoritatem Aratoris diaconi, illo longè antiquioris, utpote qui traditur vixisse sub Justiniano imperatore, annis circiter 550 à nato Christo: hic in commentationibus ad Acta apostolorum ita canit:

Lux revocata micat, velamine noctis aperto
Pandere visa solum, quod præbuit hospita nautis
Sicanio lateri remis vicina Melite.

QUÆSTIO II.

An Paulus, postquàm Romæ fuerat duobus annis vinctus, iterùm redierit in Asiam.

Respondeo affirmativè.

Probatur, quia Paulus in suis Epistolis quas scripsit Romæ vinctus ad orientales, illis sæpè promittit se illos iterùm revisurum. Sic ad Philemonem Colossensem scribens, v. 23, dicit: *Para mihi hospitium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.* Et ad Philippenses, cap. 1, v. 25, ait: *Et hoc confidens, scio, quia manebo et permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum, et gaudium fidei; ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per meum adventum iterùm ad vos.* Et ibidem, cap. 2, v. 24: *Confido autem in Domino, quoniam et ipse veniam ad vos citò.* Item in Epistolâ ad Hebræos, quam ex Italiâ scriptam esse, inde patet quòd cap. 13, v. 24, salutem eis dicant *fratres de Italiâ.* Scribit autem ibidem, v. 23, Timotheum concaptivum suum jam esse dimissum, *cum quo*, inquit, *si celeriùs venerit, videbo vos.* Hanc verò Pauli spem, et toties inculcatam ac repetitam promissionem, vanam fuisse, minimè tanto Apostolo dignum videtur.

Obj. 1°: Antequàm unquàm Paulus fuerit captus Jerosolymis, dixit Ephesinis, cap. 20, v. 25: *Et nunc ecce ego scio, quia ampliùs non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei.* Ergo post prima vincula Romana non redivit in Asiam.

Resp. Neg. conseq. Nam Paulus id non dixit spiritu prophetico aut absolutè, sed tantùm conjecturaliter: quia quamvis certò sciret se captivandum, vinciendum, et multa passurum Jerosolymis, tamen non sciebat se occidendum, ideòque præmiserat, v. 22: *Vado in Jerusalem; quæ in eâ ventura sint mihi, ignorans, nisi quòd Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens: Quoniam vincula et tribulationes Jerosolymis me manent.*

Præterea certum est quòd aliquos ipsorum adhuc viderit, dùm captus ducebatur Romam : nam cap. 27, v. 3, dicitur quòd Julius centurio humanè tractans Paulum, dùm Sidonem pervenerant, permiserit ad amicos ire, inter quos sine dubio erant aliqui, quibus in Asiâ Evangelium prædicaverat. Ergo Paulus illa non dixit absolutè aut propheticè, sed conjecturaliter tantùm. Et sanè quòd ista propheticè non dixerit, satis inde patet quòd postea, existens adhuc in vinculis Romanis, toties protestatus sit se Asianos adhuc invisurum, ut liquet ex supra dictis.

Obj. 2° : Paulus Romæ martyrio affectus est; ergo non redivit ampliùs in Asiam.

Resp. Neg. conseq. Nam iterùm ex Asiâ redivit Romam. Quod enim Paulus post priora vincula non solùm Asiam iterùm peragraverit, sed et Romam redierit, confirmatur ex eo quòd in Epist. 2 ad Timoth. (quam scripsit è carcere Romano, ut patet ex cap. 1, v. 8 et 12. Item ex cap. 2, v. 9 et 10) dicat, cap. 4, v. 20 : *Erastus mansit Corinthi, Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.* Et v. 12 : *Penulam, quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maximè membranas.* Quomodò hæc ad Timotheum scriberet Paulus, si in primâ ejus navigatione contigissent, quæ narratur supra cap. 20, in quâ ipse Timotheus simul aderat, ut constat ex versu 4? Aut quomodò potuisset Trophimum relinquere Mileti infirmum, de quo constat cap. 21, v. 29 quòd cum Paulo pervenerit usque Jerusalem? Aut denique quomodò potuisset ex primis vinculis Paulus scribere ad Timotheum, quem ejus concaptivum tunc fuisse constat, tum ex eo, quòd in omnibus Epistolis, ex hoc carcere ab Apostolo scriptis, nomen quoque Timothei præfigatur; tùm quòd in Epist. ad Hebræos testetur Timotheum jam esse solutum, et se etiam citò solvendum.

Confirmatur ulteriùs. Quia dùm Paulus primâ vice fuit vinctus, aderant ipsi *Marcus consobrinus Barnabæ* (ad Coloss. 4, v. 10) et *Demas* (ad Philem., v. 24), sed dùm scripsit Epistolam secundam ad Timotheum, Demas ipsum deseruerat, *diligens hoc seculum*, et abierat Thessalonicam, Marcus nondùm advenerat Romam; nam rogat Timotheum ut illum adducat secum, 2 ad Timoth. 4, v. 9 et 11.

Inst. : Dùm Paulus primâ vice Romam venit, erat annus æræ vulgaris 64; et mansit biennio captivus usque ad annum 66. Atqui juxta nos martyrio coronatus est die 29 junii ejusdem anni 66. Ergo non potuit remeâsse Româ in Orientem, et iterùm ex Oriente Romam.

Prob. maj., quia Felix fuit gubernator Judææ usque ad annum 63; et Paulus tantùm venit Romam sub Portio Festo successore Felicis, ut constat supra ex cap. 24, v. 27; ergo, etc.

Prob. ant., quia Flavius Josephus in Vitâ suâ dicit quòd natus sit anno primo Claudii imperatoris, id est, anno 41 æræ vulgaris; deinde dicit quòd anno ætatis suæ 26 iverit Romam, ut liberaret quosdam sacerdotes sibi familiares, quos Felix, existens gubernator Judææ, Romam captivos miserat. Atqui annus ætatis ejus 26 est annus 66 æræ vulgaris; ergo Felix facilè fuit gubernator usque ad annum 63.

Resp. Neg. maj. ejusque probationem, et ad Josephum dico ipsum quidem asserere quòd anno ætatis suæ 26 iverit Romam, sed non dicit quamdiù illi sacerdotes fuissent captivi; nec dicit quamdiù Felix fuisset modò depositus, quando ipse ibat Romam. Unde nihil certi ex illo loco erui potest, et contrarium potest aliunde colligi : nam lib. 20 Antiq., cap. 7, dicit quòd Felici procuratori Judææ successerit Portius Festus (quod etiam dicit hic, cap. 24, v. 27); et cap. 8, quòd Festo mortuo successerit Albinus, et cap. 9, quòd Albino successerit Florus. Deinde ibidem dicit : *Florus... secundo anno postquàm venit Procurator in provinciam, duodecimo verò Neronis imperii, bellum id cœptum est*, etc., adeòque Florus ille successit Albino anno decimo Neronis.

Porrò annus decimus Neronis est annus 63 æræ vulgaris : si ergo Felix fuisset procurator usque ad annum 63, nulli intercessissent anni, quibus Festus et Albinus fuissent procuratores : cùm tamen Josephus ibidem tam multa narret sub duobus istis procuratoribus gesta, ut vix concipiantur potuisse peragi spatio trium annorum; unde Pearson et auctor Chronologiæ Vitré ponunt depositionem Felicis anno 60; et sic juxta ipsos Paulus venit Romam anno 61, liberatus est anno 63; adeòque habuit tempus sufficiens ad iterùm lustrandam Asiam, et inde redeundum Romam.

Eusebius, et fortè ex ipso S. Hieron., lib. de Scriptoribus ecclesiasticis dicunt Paulum venisse Romam anno secundo Neronis, qui annus concurrit cum anno 56 æræ vulgaris. Verùm hæc opinio non videtur satis commodè sustineri posse. Siquidem, ut supra, cap. 15, monstratum est, concilium Jerosolymitanum celebratum fuit anno 50 æræ vulgaris; atqui ab anno 50 usque ad annum 56 non videntur potuisse contingere omnia Pauli gesta, quæ post concilium Jerosolymitanum usque ad ejus adventum Romam enarrantur; uti facilè quisque deducere poterit ex iis quæ quæst. seq. in Chronologiâ Historiæ apostolorum proponemus; ergo, etc.

Quæstio III.

Quomodò ex supra dictis ordinari possit chronologia Actuum et Epistolarum S. Pauli.

Nota quòd, cùm in Concord. evang., cap. 28, q. 6, sustinuerimus Christum Dominum esse mortuum anno ætatis suæ 33, per tres menses inchoato, adeòque anno 29 æræ vulgaris, eamdem chronologiam hìc simus secuturi. Itaque

Anni æræ vulg. *Anni imp. August. Tiberii.* Resp. et dico : Anno æræ vulgaris 29, imperii proconsularis Tiberii 18 aut 19, sed imperii Augustæi anno 15, moritur Christus Dominus, resurgit, in cœlum ascendit, et mittit Spiritum sanctum, etc.

29 15

30 16 S. Stephanus lapidatur, idque die 26 decembris, ut communiter putatur.

31 17 Excitatur magna persecutio, et fides propagatur per totam Palæstinam, Act. 8.

Hoc etiam anno, vel in fine præcedentis, Tiberius imperator de rebus Christi certior factus, vult ipsum inter deos referre, sed resistit senatus.

32 18 Damasci aliqui convertuntur, quod, ut audivit Saulus, nuntiavit pontificibus, qui à rege Arabum impetrant facultatem illos comprehendendi ; et facultatem istam in litteris expressam concedunt Saulo. Quòd illa omnia potuerint fieri spatio unius mensis, uti nonnulli contendunt, vix conceptibile est, maximè cùm Damascus distaret à Jerusalem, rectâ lineâ ferè 48 leucis, adeòque itinere trito seu communi facilè 60 leucis.

33 19 Saulus spirans minarum, et cædis in discipulos, tendit Damascum ; et appropinquans civi-

34 20 tati convertitur, Act. 9. Inde vadit in Arabiam, et ibi manet ferè tribus annis. Vide in jam cit. cap. 9, quæst. 3.

Probabile est quòd hoc anno S. Petrus venerit Antiochiam, ibique sedem suam fixerit ; si-

35 21 quidem ab anno 35 æræ vulgaris inclusivè, usque ad annum 41 inclusivè, sub cujus finem ivit Romam, computantur septem anni, quibus juxta S. Gregorium, lib. 6, indict. 15, epist. 37, Ecclesiæ Antiochenæ præfuit. Attamen id non ita intelligendum est, quasi toto illo tempore illìc hæserit : nam ut sedem ibi statuerit, sufficit ut ad aliquod tempus illìc hæserit ; cùm interim ad vicinas urbes et provincias egressus, suos ex intervallo reviseret.

36 22 Saulus ex Arabiâ revertitur Damascum (vide supra, cap. 9, quæst. 3) et inde ivit Jerosolymam, ut viseret Petrum ; ubi cùm tentaret se jungere discipulis, timebant eum ; sed Barnabas eum deducit ad apostolos, scilicet Petrum et Jacobum tantùm, Act. 9, v. 26, cum Galat. 1, v. 19.

Jerosolymis disputat cum Hellenistis, qui volunt illum interficere, Act. 9, v. 29. Inde abit Tharsum, ibid., v. 30 ; venitque in regiones Syriæ et Ciliciæ, hactenùs *ignotus Ecclesiis Judææ*, Galat. 1, v. 21.

37 23 Hoc anno, die 26 martii moritur Tiberius, eique succedit Caius Caligula.

August. Tiberii Caligulæ. *Ecclesia per totam Judæam, et Galilæam et Samariam pacem habebat*, et Petrus omnes visitabat, Act. 9, v. 31. Nonnulli volunt quòd hoc anno Petrus tantùm venerit Antiochiam, ibique sedem suam fixerit.

1

38 2 Petrus Lyddæ Æneam sanat, et Joppe Tabitam suscitat, multosque dies apud Simonem Coriarium hospitatur, Act. 9, v. ult.

39 3 Cornelius centurio convertitur, Act. 10.

40 *ibid.* Interim illi qui dispersi fuerant per persecutionem factam in morte Stephani, multis partibus peragratis, tandem veniunt Antiochiam, ubi plurimos convertunt, etc. Act. 10, v. 22.

4 Barnabas proficiscitur Tharsum, ut quærat Saulum. Act. 11, v. 25.

41 Barnabas et Paulus veniunt Antiochiam, ibique annum integrum simul commorantur ; ubi discipuli primùm dicti sunt *Christiani ;* ibid., v. 26.

Claudii. Hoc anno, die 24 januarii trucidatur Caligula, illique succedit Claudius, qui Herodem Agrip-

1 pam auctum honoribus remittit in suum regnum ; quò ubi is pervenit, mox Jacobum occidit, et Petrum incarcerat. Vide supra cap. 11 et 12, quæst. unicâ, § 3.

Circa initium hujus anni, aut finem præcedentis, Agabus prædixit famem, Act. 11, v. 28.

Petrus venit Romam sub finem hujus anni, ibique sedem suam collocat, supra, § 3 cit.

42 2 Ingruente fame ab Agabo prædictâ, Saulus et Barnabas deferunt Jerosolymam eleemosynas, Act. 11, v. 29. Qui deinde revertuntur Antiochiam, Act. 12, v. 24. Illìc jubet eos Spiritus sanctus segregari in ministerium prædicandi. Quo facto, pergunt Seleuciam, et inde in Cyprum. Paphi Saulus convertit proconsulem Sergium Paulum : atque deinceps Saulus semper vocatur Paulus, Act. 13, v. 1 et seqq. Inde iverunt Antiochiam Pisidiæ, et inde Iconium, Act. 14, v. 1 : quo tempore putatur conversa S. Thecla virgo Iconiensis.

43 3 Paulus et Barnabas fugiunt in civitates Lycaoniæ, Lystram et Derben. Lystræ voluerunt Paulum colere ut Mercurium, et Barnabam ut Jovem : at paulò post facto tumultu, Paulum lapidant, et extra urbem trahunt. Ipse brevi post surgens, tanquàm de somno evigilans, redit in urbem, Act. 14, v. 6 et seqq. Lystra Derben profecti multos convertunt, ibid. v. 20. In-

Anni æræ vulg. — *Anni Claudii.*

ter hos Timothæum cum matre suâ et aviâ, qui adhuc penè puer istarum persecutionum testis fuit. 1 ad Timoth. 1, v. 2 et 5; et cap. 3, v. 11.

Hoc anno videtur Paulus raptus fuisse usque ad tertium cœlum, scilicet quatuordecim annis, antequàm scriberet Epistolam secundam ad Corinthios, 2 Cor. 12, v. 2.

44 4 Revertuntur Lystram, Iconium, et Antiochiam Pisidiæ, confirmantes animos discipulorum, et constituentes presbyteros per Ecclesias. Deinde peragratâ Pisidiâ, venerunt Pamphyliam, ac Perge locuti sunt verbum Dei, descenderuntque Attaliam, et illinc navigaverunt Antiochiam Syriæ, Act. 14, v. 21 et seqq.

45 5 Paulus et Barnabas Antiochiæ non parvum tempus commorati sunt, ibid., v. 28. Post quod videtur Paulus Evangelium Christi usque ad Illyrium propagâsse iis qui de Christo adhuc nihil audierant, ad Rom. 15, v. 19; et illa passus fuisse quæ commemorat 2 Cor. 11, v. 24 et 25; scilicet postea semel Philippis, et antea bis à gentibus alibi cæsus virgis, ter naufragium fecisse, etc. Cùm enim inter Pauli et Barnabæ regressum ad Ecclesiam Antiochenam, et eorumdem ex illâ ad concilium Jerosolymitanum profectionem integrum quinquiennium interponatur; nusquàm alibi commodiùs reponi hæc possunt, quàm in tanti spatii sacræ historiæ silentio.

46 6

47 7

48 8

49 9 Petrus Româ revertitur Jerosolymam. Vide quæ supra dicta sunt cap. 15.

Quidam de sectâ Pharisæorum, qui venerant Antiochiam, contendunt gentiles conversos debere circumcidi, et legem Mosaicam observare, quibus acriter se opponunt Paulus et Barnabas, Act. 15, v. 2.

50 10 Paulus annis quatuordecim post primam suam profectionem Jerosolymam, factam triennio post suam conversionem, iterùm vadit Jerosolymam unà cum Barnabâ et quibusdam aliis missis ab Ecclesiâ Antiochenâ, ut super istâ quæstione Apostolorum sententiam exquirerent, Act. 15, v. 2.

Hinc patet Petrum tunc modò reversum fuisse ex Italiâ.

Paulus et Barnabas, simul cum Barsabâ et Silâ ferentibus decretum, revertuntur Antiochiam, Act. 15, v. 22 et 30.

Aliquantò post venit Petrus Antiochiam, ubi ejus simulationem non ferens Paulus, eum coram omnibus redarguit, ad Galat. 2, v. 11 et 14.

51 11 Paulus separatur à Barnabâ, et omnia illa facit, quæ continentur Act. 15, à v. 40 usque ad cap. 17, v. 15.

52 12 Paulus Athenis disputat de Christo et de *ignoto Deo*, et inde vadit Corinthum, ibique manet unum annum, et sex menses, Act. 18, v. 11. Hinc post reditum Timothæi ex Macedoniâ, simul cum Timothæo et Silâ scribit primam epistolam ad Thessalonicenses

Aliquibus mensibus post primam (forsan in initio anni 53) scribit ad eosdem secundam.

53 13 Judæi Corinthiaci Paulum pertrahunt ad tribunal Gallionis, Act. 18, v. 12.

54 14 Hoc tumultu sedato, Paulus adhuc remansit Corinthi multos dies, tandemque è portu Cenchreensi solvens, venit Ephesum, inde Cæsaræam Stratonis navigat; et inde ascendit Jerosolymam, et descendit Antiochiam Syriæ, ubi cùm aliquandiù hæsisset, abiit pertransiens ordine Galatiam et Phrygiam, Act. 18, v. 18.

Tandem revertitur Ephesum, ubi manet per tres menses, disputans et prædicans in Synagogâ, Act. 19, v. 1 et 8.

Claudii Neronis. Hoc anno, tertio idus octobris imperator Claudius extinctus est, ut habent Seneca et Suetonius, et in medio ejusdem diei Nero gener ejus, et filius adoptivus, imperator declaratus est, ut habet Tacitus.

1

55 Paulus separatis discipulis à Synagogâ, docet Ephesi in scholâ cujusdam tyranni per bien-

2 nium, Act. 19, v. 9.

56 Galatæ citò post Pauli discessum (Act. 19, v. 9) seducti, vehementi Epistolâ à Paulo revocantur, Galat. 1, v. 6.

Cogitat interim Paulus, peragratâ Macedoniâ et Achaiâ, proficisci Jerusalem, Act. 19, v. 21. Et quidem primò Corinthum venire, inde in Macedoniam; ex Macedoniâ rursùs Corinthum, atque inde in Judæam, 2 ad Corinth. 1, v. 15 et 16. Ubi cùm collectas mittendas pauperibus Jerosolymitanis consignâsset, proficisci Romam, atque inde in Hispaniam ire instituit. Ad Rom. 15, v. 24 et 25.

3 Hæc animo agitans Paulus, missis in Macedoniam Timotheo et Erasto, ipse remansit ad

Anni *Anni* tempus in Asiâ (Act. 19, v. 22), Lydianâ scilicet, in quâ per urbes Epheso vicinas adhuc
æræ *Claudii* novem mensium spatio Evangelium prædicâsse videtur. (Puta ab æstate anni 56 usque ad
vulg. *Neronis.* ver anni 57 : nam Ephesi usque ad Pentecosten permanere non ei permisit seditio per De-
metrium excitata, de quâ statim.) Qui novem menses additi isti biennio, quo in scholâ tyranni
docuit, et tribus mensibus, quibus antea in synagogâ Ephesinâ docuerat, efficiunt illud trien-
nium, quo in Asiâ se laborâsse indicat, Act. 20, v. 18 et 31 : *Ostio illi aperto magno, licèt*
oppositis adversariis, 2 Cor. 16, v. 9.

57 Interim orto in Ecclesiâ Corinthiacâ schismate, 1 Cor. 1, v. 11, et cap. 3, v. 3, Apollo cum
aliis fratribus Corinthiis ad Paulum in Asiam profectus est, ibid., cap. 16, v. 12 ; per quos ad
Apostolum scribentes Corinthii consuluerunt illum de causâ conjugii et cælibatûs, ibid., cap.
7, v. 1.

Paulus cum Sosthene (absente tunc Timotheo, Cor. 19, v. 10, et Act. 19, v. 22), ex Asiâ
Lydiacâ, ubi tunc erat, scribit primam ad Corinthios Epistolam, 1 Cor. 1, v. 1, et cap. 16,
v. 12, 17 et 19.

In istâ epistolâ significat Paulus se ad eos venturum, cap. 4, v. 18, et cap. 11, v. 34, cùm
pertransierit Macedoniam ; sed priùs Ephesi usque ad Pentecosten permansurum, cap. 16, v.
5; quod tamen ejus propositum seditio per Demetrium argentarium excitata interrupit : nam
tumultu illo tandem sedato, Paulus profectus est in Macedoniam, Act. 19, v. 24, et cap.
20, v. 1.

Epheso Troadem veniens Paulus, turbatus quòd ibi non invenisset Titum, à quo de statu
Corinthiorum vehementer cupiebat rescire, navigavit inde in Macedoniam, 2 ad Cor. 1, v.
12, cum cap. 12, v. 18. Ibidem adventu Titi, et læto nuntio de statu Corinthiorum recreatus
4 est, 2 ad Cor. 7, v. 5, usque ad 16, quorum exemplo Macedones etiam provocavit ad elee-
mosynas Jerusalem mittendas, dicens ab anno superiore Achaiam etiam fuisse paratam, ibid.,
cap. 9, v. 2.

58 Igitur Paulus edoctus de successu primæ Epistolæ ad Corinthios, scribit ipsis secundam, in
quâ se Demetrii argentarii seditione fuisse impeditum protestatur, quominùs, sicut propo-
suerat, veniret, 2 ad Cor. 1, v. 8 et seqq.

Ex Macedoniâ in Græciam profectus Apostolus, tres menses ibi peregit, Act. 20, v. 2, in-
tra quos Corinthum veniens, eleemosynas in Achaiâ collectas recepit, 1 ad Cor. 16, v. 3, 4
et 5, cum 2 Cor. 9, v. 4.

Corintho profecturus Jerosolymam cum collectis Macedoniæ et Achaiæ, scribit Epistolam
ad Romanos.

5 Paulus cùm venisset Jerosolymam, capitur, et à Felice præside tenetur biennio vinctus, etc.
59 Act. 21, à v. 30 usque ad cap. 27.

6

60 Paulus mittitur Romam, Act. 27.

7 Pervenit Romam, manetque cum custodiente se milite in proprio conductu, biennio prædi-
61 cans regnum Dei, etc. Act. 28, v. 31.

8 Onesiphorus Paulum Romæ studiosissimè quæsitum invenit et recreavit, 2 ad Tim. 1, v. 16.

62 Philippenses Epaphroditum cum pecuniâ Romam miserunt, ut Paulo in vinculis subve-
niret, ad Philip. 2, v. 25 et seqq. cum cap. 4, v. 10, 14 et 18.

Onesimum servum Colossis à Philemone domino suo Romam fugientem Paulus senex in
vinculis Christo lucrifecit, ad Philem., v. 10 et 15, cum Coloss. 4, v. 9.

Timotheus Romæ captivus cum Paulo, restituitur libertati, ad Heb. 13, v. 23.

Per Epaphroditum Epistolam ad Philippenses Paulus scripsit, sperans se brevì, Timotheum
ad eos missurum, et seipsum etiam brevì ad eos venturum *confidens*, ad Philip. 2, v. 19 et seqq.

Colossos ad Philemonem, per servum ipsius Onesimum scribit Paulus, significans illi, se
sperare liberationem è vinculis. Per eumdem Onesimum, et Tychicum eodem tempore Epi-
stolam ad Colossenses scribit è vinculis, ad Coloss. 1, v. 7, 8; et cap. 2, v. 1. Item cap. 4,
v. 7, 8, 9 et 18.

Per eumdem Tychicum misit Epistolam ad Ephesios, Ephes. 6, v. 21 et 22.

Circa idem tempus Epistolam ad Hebræos scripsit Paulus, Timotheo jam soluto, sed alio
9 ad tempus ab eo digresso, cum quo, si mox veniret, visurum se ipsos promittit, ad Heb. 13, v. 23.

63 10 Paulus liberatus lustrat Occidentem.

64 Nero Romam incendit, et primam persecutionem movet in Christianos.

Paulus in Cretâ prædicavit, relicto ibi Tito, ut reliqua corrigeret, et presbyteros per ur-
bes ordinaret, ad Tit. 1, v. 5.

11 Ephesi aliquandiù moratus, Timotheum ibi, cùm inde in Macedoniam proficisceretur, re-

Anni *Anni* liquit ut illam Ecclesiam administraret, 1 ad Timoth. 1, v. 3, et cap. 3, v. 4 et 14.
æræ *Claudii* In Macedoniâ Paulus apud Philippenses permansit, sicut eis ante promiserat, ad Philipp.
vulg. *Neronis.* 1, v. 25 et 26. Item cap. 2, v. 24. Tunc scripsit Epistolam ad Titum, et primam ad Timo-
65 theum, Tit. 1, v. 5, et 1 ad Timoth. 1, v. 3.

Transactâ hyeme, Ephesum ad Timotheum rediit; et Troadem profectus, ibi suam penulam reliquit. Tunc Erastus mansit Corinthi (cujus erat procurator, ad Rom. 16, v. 23) Trophimus verò relictus est Mileti ægrotus, 1 ad Timoth. 3, v. 14, et, 2 ad Timoth. 4, v. 13 et 20. Vide etiam quæ supra, quæst. 2, dicta sunt.

Paulus secundò Romam veniens, à Nerone semel auditus est, et absolutus, de quo ipse 2 ad Timoth. 4, v. 16: *In primâ meâ defensione nemo mihi adfuit, omnes me dereliquerunt.... sed Dominus mihi adfuit, et ereptus sum de ore leonis.* Romæ prædicat, ut dicitur ibidem.

Demas Paulum reliquit, diligens hoc seculum, et profectus est Thessalonicam. Crescens
66 missus est in Galatiam, Titus in Dalmatiam, Lucas solus cum Paulo Romæ mansit, 2 ad Ti-
12 moth. 4, v. 11.

Paulus scribit Epistolam secundam ad Timotheum, et ad fidem convertit pincernam Neronis, et simul etiam dilectam ejusdem imperatoris concubinam.

Petrus et Paulus Romæ die 29 junii martyrio coronati, meritam laboribus suis æternitatis coronam consequuntur.

INDEX RERUM.

FINIS TOMI VIGESIMI-TERTII SCRIPTURÆ SACRÆ.



